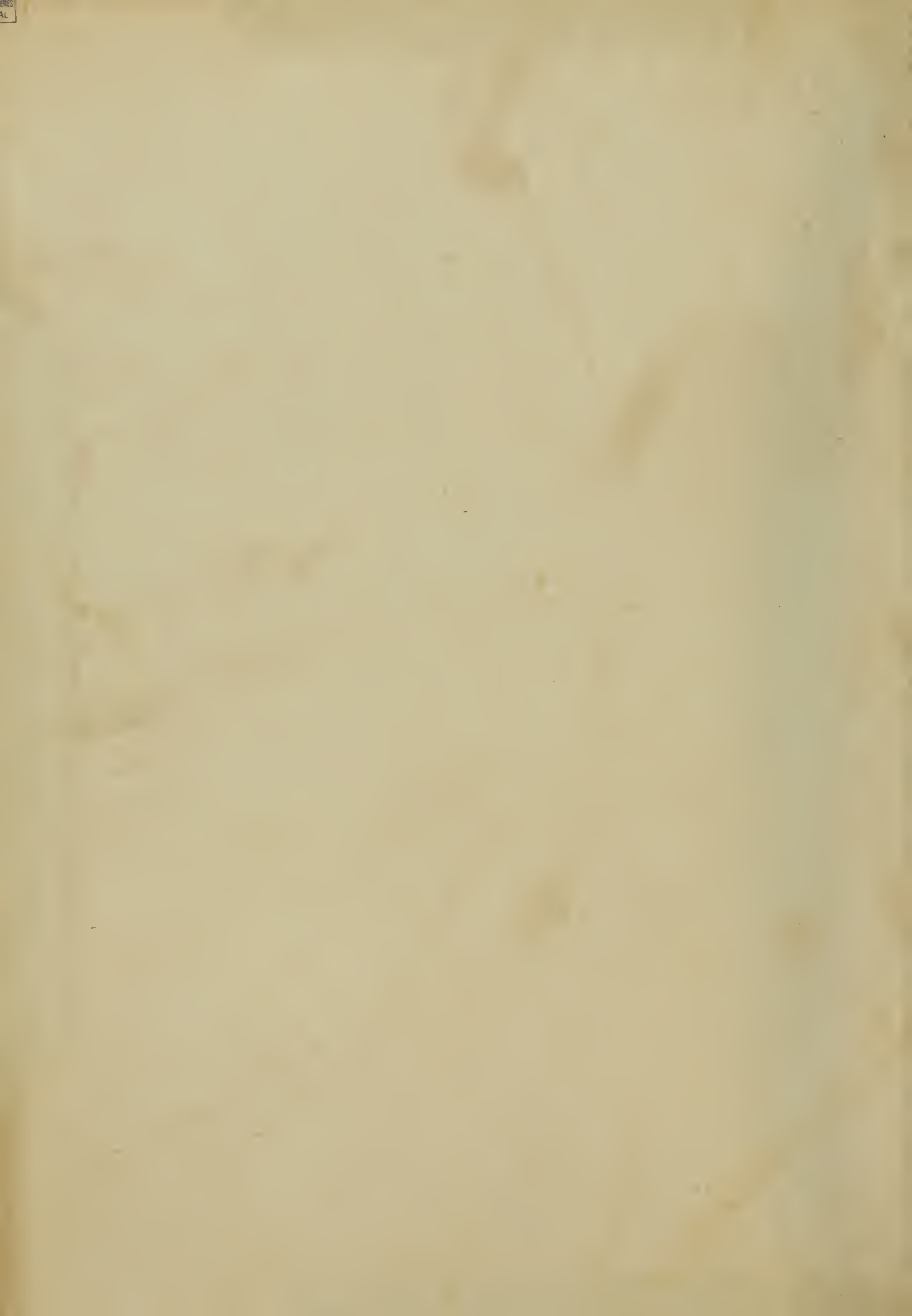




ŒUVRES COMPLÈTES

DE

BOSSUET

IX


IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX VITAM

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

BOSSUET

PRÉCÉDÉES DE SON HISTOIRE PAR LE CARDINAL DE BAUSSET

CONTENANT

TOUS LES OUVRAGES PUBLIÉS JUSQU'A CE JOUR

Enrichies de Notes critiques et augmentées de PLUSIEURS ÉCRITS INÉDITS retrouvés à la Bibliothèque Nationale de Paris, à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, et autres

PAR M. L'ABBÉ GUILLAUME

Chanoine honoraire

Professeur au Grand Séminaire de Verdun

A. F. Simard

5.5.00

DEUXIÈME ÉDITION

TOME IX

IX[e] PARTIE : CORRESPONDANCE ET OPUSCULES DIVERS

PARIS

BERCHE ET TRALIN, LIBRAIRES-ÉDITEURS, 69, RUE DE RENNES

1885

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

POUR LE TOME NEUVIÈME.

Ce volume comprend toute la correspondance (à laquelle il faut joindre le *supplément* qui se trouve à la fin), et un certain nombre d'opuscules, dont les sujets, bien que se rapportant tous à la piété et à l'ascétisme, n'auraient pu être rangés sous aucun des titres qui forment nos grandes divisions; c'est une classe d'écrits qu'il convenait de mettre à part.

CORRESPONDANCE.

1. Lettres diverses. La partie principale de cette collection fut publiée par D. Déforis, en 1778. La lettre à Innocent XII, que nous donnons sous le n° 243, avait vu le jour en 1697. C'est qu'elle a pour objet une grave controverse, occasionnée par le livre du cardinal Sfondrate *sur la Prédestination*. Voir à ce sujet l'*Histoire de Bossuet*, liv. 10, n. 4. Nous remarquerons seulement que le zèle de Bossuet, en cette circonstance, semble inspiré par ses opinions personnelles autant que par le respect de la doctrine catholique. Bénissons l'Esprit divin qui maintient toujours, dans l'Eglise romaine, le discernement des enseignements dangereux ou condamnables et des conjectures parfaitement libres. Nous devons aussi indiquer la lettre au P. Caffaro, théatin, sous le n° 205 : elle est suivie des Maximes et Réflexions sur la Comédie. Voir *Hist. de Bossuet*, liv. 10, n. 3. Pour tout le reste du recueil, les notes placées au bas des pages, et quelquefois, comme dans la discussion des règles à suivre avec les protestants, après la révocation de l'édit de Nantes, les renvois au livre du cardinal de Bausset renseigneront suffisamment le lecteur.

Aux lettres publiées par D. Déforis, les éditeurs de Versailles purent en ajouter quelques-unes, dont la provenance est indiquée dans les notes. Les mêmes éditeurs publièrent, soit à la fin de leur tome 42e, soit dans le tome 43e, qui contient les tables, les lettres dont ils n'avaient pas eu connaissance avant l'impression du premier recueil. La plupart de ces lettres sont adressées à Mme de Béringhen, abbesse de Faremoutiers : on remarque aussi, dans le nombre, la réponse à une consultation de Jacques II, roi d'Angleterre. M. Floquet, dans ses *Etudes sur Bossuet;* M. Lachat, dans l'édition Vivès, ont donné des Lettres inédites. La Société des Bibliophiles, dans ses *Mélanges* de 1822, a publié aussi des lettres tirées des archives du Vatican : elles sont adressées au Pape ou à des cardinaux. Tout est réuni dans ce nouveau recueil, le plus complet, sans contredit, qui ait paru jusqu'à ce jour.

2. Lettres de piété et de direction. Nous ne nous sommes pas arrêté à faire l'éloge des Lettres diverses, et pourtant, que n'aurait-on pas à dire, si l'on voulait faire remarquer la noblesse de sentiments, la prudence, la haute sagesse, l'activité, la bonté, qu'elles montrent dans leur auteur? Sauf les taches légères et fort rares, qui viennent des préjugés gallicans, combien d'utiles leçons pour ceux qui ont en main l'administration des affaires ou le gouvernement des hommes? Nous n'entreprendrons pas davantage une étude approfondie des Lettres de direction. C'est une portion précieuse de cet héritage qui nous a été légué par les grands docteurs de l'Eglise, dévoués à la culture des âmes. Il faut lire ces lettres, comme on lit celles de saint Jérôme ou de saint Bernard, et non pas en faire l'analyse.

Nous n'avons rien à ajouter au contenu des

notes et des avertissements préliminaires sur les Lettres à UNE DEMOISELLE DE METZ et à LA SŒUR CORNUAU, si ce n'est que l'intégrité de ces dernières a été rétablie, d'après les manuscrits, par M. Lachat.

Nous sommes encore redevable du même service à M. Lachat, pour les LETTRES DE Mme D'ALBERT DE LUYNES. Voir *Hist. de Bossuet*, liv. 7, n. 19.

Les LETTRES A L'ABBESSE ET AUX RELIGIEUSES DE JOUARRE et celles A DES RELIGIEUSES DE DIFFÉRENTS MONASTÈRES, furent publiées pour la première fois en 1778, par D. Déforis, et reproduites, comme aujourd'hui, sans addition ni changement, par les éditeurs de Versailles.

MM. de Saint-Sulpice éditèrent pour la première fois, en 1829, les LETTRES ADRESSÉES A Mme DE LA MAISONFORT. Cette dame elle-même les avait arrangées dans la forme où elles sont reproduites, quand elle les envoya à Fénelon, quelques années après la mort de Bossuet. On peut rapprocher de cette correspondance la RÉPONSE AUX DIFFICULTÉS DE Mme DE LA MAISONFORT, qui se trouve parmi les OEuvres relatives au Quiétisme.

3. LETTRES SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME. Nous recommandons à l'attention du lecteur les deux écrits qui précèdent cette importante collection. Quant aux lettres, nous avons eu l'avantage de pouvoir en ajouter quelques-unes au recueil de M. Lachat, dans l'édition Vivès, le plus complet cependant et le plus intègre qui eût paru jusqu'ici ; car le courageux éditeur eut aussi à rétablir dans cette partie de la correspondance, les retranchements commis par D. Déforis et ses collaborateurs.

Ici, et dans tout l'ensemble de la collection, nous avons pris à tâche de donner *tout Bossuet*, *rien que Bossuet*. C'était la devise adoptée par les éditeurs de Versailles. Ils ne la suivirent pas toujours; ce fut souvent à contre-cœur qu'ils s'en départirent. Ils ne l'ont pas dissimulé dans leur *Avertissement* sur la correspondance. Comment des hommes aussi habiles n'auraient-ils pas senti que le lecteur de Bossuet serait ennuyé de voir à chaque instant se dresser devant lui des pensées et un style étrangers? Quel dégoût, quand l'indigne neveu de Bossuet fait apparaître son langage incorrect, bas, méprisable comme le caractère de l'écrivain? Deux raisons pouvaient seules expliquer l'insertion des lettres dues aux correspondants de Bossuet. Elles sont quelquefois nécessaires pour comprendre les siennes; d'autres fois, en les publiant, on tenait à mettre la critique sur la piste d'une demande ou d'une réponse encore inconnue. Mais la première de ces raisons perd toute valeur dans la plupart des cas : nous avons donné les lettres qui sont vraiment nécessaires; souvent une courte note supplée l'éclaircissement dont le lecteur a besoin ; très-souvent la lettre de Bossuet ne perd rien de sa clarté à la suppression de celle du correspondant. Quant à la seconde raison, il serait ridicule d'en tenir compte aujourd'hui. La critique a bien d'autres indices pour l'exciter à poursuivre la trace des écrits inédits de Bossuet, et déjà elle a obtenu plus d'un succès, dont cette édition, après celle de M. Vivès, fournit la preuve. Nous avons donc lieu d'espérer que le public voudra bien donner son approbation au plan que nous nous sommes tracé ; il ne regrettera pas des suppressions qui ne lui ôtent aucun avantage ; il se félicitera même de voir la correspondance de Bossuet débarrassée d'un encombrement inutile; il sera heureux surtout de voir les suppressions laisser une place à des additions qui lui font connaître de nouvelles lettres de Bossuet, et c'est encore la correspondance, ainsi purgée et enrichie tout ensemble, qui ouvrira le mieux la voie à des recherches ultérieures.

OPUSCULES DIVERS.

Le plus considérable, celui que nous mettons au premier rang, est le TRAITÉ DE LA CONCUPISCENCE. Il est contenu dans le tome X des manuscrits de Bossuet, à la Bibliothèque Nationale. Sur le premier feuillet, l'abbé Ledieu a écrit : « Il ne s'est fait qu'une seule copie au net de cet écrit, dont voici l'original de la main même de l'auteur. La copie est parmi les papiers de feu Mgr de Meaux, jointe aux *Méditations sur l'Evangile* et aux *Elévations sur les Mystères;* et certainement cet écrit n'a été communiqué à personne. » L'évêque de Troyes publia ce Traité avec celui du *Libre arbitre*, en 1731, dans un volume in-12.

Le DISCOURS SUR LA VIE CACHÉE EN DIEU est dans le même tome, aussi de la main de Bossuet. L'abbé Ledieu a écrit le titre sur la première page : « Discours sur l'Epître du Samedi-Saint : *Vous êtes*, etc., fait par feu Mgr l'évêque de Meaux en 1692, au temps de Pâques, pour Mme de Luynes de Jouarre. » Ce discours est un des ouvrages de piété que l'évêque de Troyes fit ajouter aux *Méditations sur l'Evangile*, quand il les publia, en 1731, en quatre volumes in-12.

Les éditeurs de Versailles nous apprennent que les RÉFLEXIONS SUR QUELQUES PAROLES DE JÉSUS-CHRIST furent imprimées en 1748, et la MANIÈRE

COURTE ET FACILE POUR FAIRE L'ORAISON, en 1741. Déforis ne les avait pas données dans son édition. Ce fut lui qui publia, le premier, l'EXERCICE JOURNALIER et l'EXERCICE DE LA SAINTE MESSE.

Les PRIÈRES POUR SE PRÉPARER A LA SAINTE COMMUNION et le DISCOURS SUR L'ACTE D'ABANDON A DIEU faisaient partie de la publication de 1731, dont nous venons de parler.

La première édition du court écrit SUR LE PARFAIT ABANDON remonte à D. Déforis, 1778 ; RÉNOVATION DE L'ENTRÉE DANS LA SAINTE RELIGION, 1748 ; ÉLÉVATION POUR LE RENOUVELLEMENT DES VŒUX LE JOUR DE LA TOUSSAINT, 1778 ; RETRAITE DE DIX JOURS, 1748 ; RETRAITE AUSSI DE DIX JOURS SUR LES JUGEMENTS TÉMÉRAIRES ET AUTRES SUJETS, 1778 ; PRÉPARATION A LA MORT, 1731 ; EXERCICE POUR SE DISPOSER A BIEN MOURIR, 1778 ; RÉFLEXION SUR L'AGONIE DE JÉSUS-CHRIST, 1748 ; PRIÈRE POUR UNIR NOS SOUFFRANCES A CELLES DE JÉSUS-CHRIST, 1778 ; DISCOURS AUX FILLES DE LA VISITATION SUR LA MORT, 1748 ; SENTIMENTS DU CHRÉTIEN TOUCHANT LA VIE ET LA MORT, 1778 ; RÉFLEXIONS SUR LE TRISTE ÉTAT DES PÉCHEURS, aussi 1778.

Les anciens éditeurs, et même M. Lachat après eux, plaçaient le DISCOURS SUR L'UNION DE JÉSUS-CHRIST AVEC SON ÉPOUSE parmi les œuvres oratoires ; cependant il semble plutôt fait pour la lecture, et nous avons cru devoir le réunir à ces opuscules de piété, qui joignent l'abondance et la profondeur de la doctrine à l'onction la plus pénétrante, également utiles, d'ailleurs, pour les simples fidèles et pour les religieuses auxquelles le grand et pieux évêque les a presque tous adressés.

Pour clore ce précieux recueil, nous donnons les REMARQUES SUR LE LIVRE DE MARIE D'AGRÉDA. Là reparaît l'éminent docteur, impitoyable pour tout ce qui lui semble porter atteinte à la dignité et à la pureté de la foi. Cependant il s'agit d'une question libre, et peut-être y aura-t-il des esprits qui trouveront que Bossuet fut trop sévère en cette circonstance. L'abbé Leroi publia cet écrit en 1753.

SUPPLÉMENT A LA CORRESPONDANCE.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter ici 87 lettres, qu'aucun éditeur des OEuvres complètes n'a encore publiées. La plupart (82) sont adressées à Huet et n'avaient encore obtenu aucune publicité. Nous croyons qu'on sera heureux de les lire. Elles fournissent des renseignements nouveaux sur l'histoire de Bossuet et de son temps. M. Floquet, qui les avait eues sous les yeux, en a profité dans son beau livre sur l'éducation du Dauphin. Quelques-unes d'entre elles offrent de plus un sérieux intérêt au point de vue des plus graves questions de l'apologétique chrétienne. On trouvera dans les notes que nous y avons jointes les explications nécessaires. Il nous reste à exprimer notre gratitude pour l'empressement plein d'obligeance avec lequel M. *Léopold Delisle*, le savant administrateur de la Bibliothèque Nationale, nous a fait obtenir l'autorisation de publier ces lettres.

Nota.

Page 25, 2e col., note 2, *au lieu de* Niercassel, *lisez* Néercassel.

Page 17, 1re col., note 1, *au lieu de* Lecointe, *lisez* Lacointa.

Page 115, 2e col., note 1, *au lieu de* Mars, *lisez* Mons.

Page 465, 2e col., note 3, *effacez ces mots :* Revue et complétée sur l'original.

ŒUVRES DE BOSSUET.

NEUVIÈME PARTIE.

CORRESPONDANCE ET OPUSCULES DIVERS.

CORRESPONDANCE

ET OPUSCULES DIVERS.

LETTRES DIVERSES.

1. *Bossuet à M. de Thiolet, maître échevin de Metz*[1].

Monsieur, je viens de recevoir tout présentement les lettres de messieurs des Trois Ordres avec les vôtres, et les paquets que vous m'envoyez. Il me semble que, pour expédier les affaires, il sera nécessaire que j'aille à Stenay. Un traité ne se fait guère bien par lettres; tout s'arrête au moindre incident. Je me préparais donc à partir lorsque j'ai reçu cette lettre de M. Caillet, que je vous envoie, avec une autre qu'il m'écrivit hier. Vous verrez par la première qu'il sait les ordres que Monseigneur le Prince nous a donnés pour lui. Et néanmoins il ne laisse pas par la seconde, de nous demander les contributions *du mois de septembre*, et en termes fort pressants[2]. M. Bancelin vous aura pu dire qu'il nous avait déjà fait à Stenay la même proposition, mais plus doucement, et nous faisant entendre que l'on s'en pourrait relâcher, si nous faisions un présent un peu honnête; cela voulait dire, comme il me l'expliqua, cinquante ou soixante pistoles; c'est la même chose qu'il me dit. Maintenant il ne parle plus de présent; mais il dit absolument *qu'il ne quitterait pas un sou du mois de septembre*. Vous verrez bien, Monsieur, le sujet de cette nouvelle rigueur. C'est que, ou il est fâché que nous ayons eu recours à Monseigneur le Prince, comme il le témoigne assez par ses lettres; ou qu'en faisant plus le difficile, il prétend obtenir de nous une plus grande gratification. Je crois, pour moi, que c'est l'un et l'autre. Comme je vois que l'intention de messieurs des Trois Ordres est en ce point bien éloignée de la sienne, j'ai cru que tout notre pourparler serait inutile; et ainsi, qu'il était nécessaire d'attendre là-dessus ce que messieurs des Trois Ordres désireront que je fasse. Mais je vous demande, Monsieur, une prompte résolution, tant pour le repos public que pour ma propre satisfaction, afin que je puisse m'en retourner. Faites, s'il vous plaît, que l'on me mande précisément jusqu'à quel point je pourrai m'étendre sur le fait du présent, et jusqu'où je devrai me raidir pour le paiement du mois de septembre.

Cependant j'écris à M. Caillet par son tambour. Je lui demande un nouveau passeport pour aller à Stenay, parce que le temps du nôtre est expiré, comme il me le mande lui-même. Je lui écris votre résolution de ne payer que le mois d'octobre, en suite des ordres de Son Altesse, qui veut qu'il vous traite comme Dampvilliers; qu'en le faisant de la sorte, il peut tenir le traité comme conclu; et que j'ai ordre, quand il sera achevé comme il faut, de lui faire un présent; qu'il ne doit point chicaner avec nous pour si peu de chose, puisqu'il voit bien que l'intention de son maître est qu'il nous traite favorablement. Je lui envoie les ordres de Monseigneur le Prince selon que messieurs des Trois Ordres me le prescrivent, et ne lui fais aucune mention que je vous aie écrit.

Cependant j'attendrai vos réponses, au plus tôt, et tâcherai de l'empêcher de rien faire contre nous, en lui demandant encore quelque temps pour l'aller trouver, afin de conclure avec lui selon les instructions de Monseigneur le Prince. C'est là le sens de ma lettre. Je suis, etc. J.-B. Bossuet.

Verdun, 19 octobre 1653 (et non 1654, comme l'a écrit Bossuet par distraction).

2. *A saint Vincent de Paul.*

Monsieur, j'ai appris de M. Champin[1] la charité que vous aviez pour ce pays, qui vous obligeait à y envoyer une mission considérable; que vous l'aviez proposé à la Compagnie[2], et que vous, et tous ces messieurs, aviez eu assez bonne opinion de moi pour croire que je m'emploierais volontiers à une œuvre si salutaire. Sur l'avis qu'il m'en a donné, je le suppliais de vous assurer que je n'omettrais rien de ma part, pour y coopérer dans toutes les choses dont on me jugerait capable. Et comme monseigneur l'évêque d'Auguste et moi devions faire un petit voyage à Paris, je le priais aussi de savoir le temps de l'arrivée de ces messieurs, afin que nous pussions prendre nos mesures sur cela; jugeant bien, l'un et l'autre, que nous serions fort coupables devant Dieu, si

1. Copiée par M. Floquet à la bibliothèque de Metz, *Manuscrits*, carton XXXIV.
2. Caillet de Chamlai (ou Chaulai) intendant des affaires du grand Condé.

1. C'était un docteur de la Conférence des mardis.
2. A messieurs de la Conférence des mardis.

nous abandonnions la moisson dans le temps où sa bonté souveraine nous envoie des ouvriers si fidèles et si charitables. Je ne sais, monsieur, par quel accident je n'ai reçu aucune réponse à cette lettre : mais je ne suis pas fâché que cette occasion se présente de vous renouveler mes respects, en vous assurant, avant toutes choses, de l'excellente disposition en laquelle est Monseigneur l'évêque d'Auguste, pour coopérer à cette œuvre.

Pour ce qui me regarde, Monsieur, je me reconnais fort incapable d'y rendre le service que je voudrais bien : mais j'espère, de la bonté de Dieu, que l'exemple de tant de saints ecclésiastiques, et les leçons que j'ai autrefois apprises en la Compagnie[1], me donneront de la force pour agir avec de si bons ouvriers, si je ne puis rien de moi-même. Je vous demande la grâce d'en assurer la Compagnie, que je salue de tout mon cœur en Notre Seigneur, et la prie de me faire part de ses oraisons et saints sacrifices.

S'il y a quelque chose que vous jugiez ici nécessaire pour la préparation des esprits, je recevrai de bon cœur et exécuterai fidèlement, avec la grâce de Dieu, les ordres que vous me donnerez[2]. Je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, BOSSUET, *prêtre*,
grand-archidiacre de Metz.

A Metz, ce 12 janvier 1658.

3. *A saint Vincent de Paul.*

J'AI été extrêmement consolé que celui de vos prêtres qui est venu ici, ait été M. de Monchy : mais j'ai beaucoup de déplaisir qu'il y ait fait si peu de séjour. Il pourra, Monsieur, vous avoir appris que les lettres de la reine ont été reçues avec le respect dû à Sa Majesté, et que M. l'évêque d'Auguste et M. de la Contour ont fait leur devoir en cette rencontre.

Je rends compte à M. de Monchy de l'état des choses depuis son départ; et je me remets à lui à vous en instruire, pour ne pas vous importuner par des redites : mais je me sens obligé, Monsieur, à vous informer d'une chose qui s'est passée ici depuis quelque temps, et qui sera bientôt portée à la Cour.

Une servante catholique, qui est décédée chez un huguenot, marchand considérable et accommodé, a été étrangement violentée dans sa conscience. Il est constant, par la propre déposition de son maître, qu'elle avait fait toute sa vie profession de la religion catholique : il paraît même certain qu'elle avait communié peu de temps avant que de tomber malade. Elle n'avait jamais été aux prêches, ni n'a fait aucun exercice de la religion prétendue réformée. Son maître prétend que, cinq jours avant sa mort, elle a changé de religion : il lui a fait, dit-il, venir des ministres pour recevoir sa déclaration, sans avoir appelé à cette action ni le curé, ni le magistrat, ni aucun catholique qui pût rendre témoignage du fait. Le jour que cette pauvre fille mourut, un jésuite, averti, par un des voisins, de la violence qu'on lui faisait, se présente pour la consoler. On lui refuse l'entrée; et il est certain qu'elle était vivante. Il retourne, quelque temps après, avec l'ordre du magistrat, et il la trouve décédée dans cet intervalle. Tous ces faits sont constants et avérés : il y a même des indices si forts qu'elle a demandé un prêtre, et les parties ont si fort varié dans leurs réponses sur ce sujet-là, que cela peut passer pour certain.

Je ne vous exagère pas, Monsieur, ni les circonstances de cette affaire, ni de quelle conséquence elle est; vous le voyez assez de vous-même, et quelle est l'imprudence de ceux qui, ayant reçu, par grâce du roi, la liberté de conscience dans son État, la ravissent dans leurs maisons à ses sujets leurs serviteurs. Certainement cela crie vengeance : cependant les ministres et le consistoire soutiennent cette entreprise; et M. de la Contour m'a dit aujourd'hui qu'un député de ces messieurs avait bien eu le front de lui dire, que cet homme n'avait rien fait sans ordre. Bien plus, ils ont ajouté qu'ils allaient se plaindre à la Cour, de la procédure qui a été faite par le lieutenant-général : le tout, sans doute, à dessein, Monsieur, d'évoquer l'affaire au conseil; afin de la tirer du lieu où l'on en a plus de connaissance, et de l'assoupir par la longueur du temps. Dieu ne permettra pas que leur mauvais dessein réussisse; et je vous supplie, Monsieur, d'employer en cette rencontre tous les moyens que vous avez, pour empêcher qu'on n'écoute pas ces députations séditieuses, et faire que les choses demeurent dans le cours ordinaire de la justice, selon lequel ils ne peuvent pas éviter d'être châtiés de cet attentat contre les édits et la liberté des consciences. La reine, étant en cette ville, a témoigné tant de piété et tant de zèle pour la religion, que je ne doute pas qu'étant avertie de cette entreprise, elle ne veuille que la justice en soit faite.

Outre cela, Monsieur, le roi leur ayant accordé, de grâce, deux pédagogues pour leurs enfants, à condition que ces maîtres seraient catholiques, ils vont demander des gages pour eux. Cela n'a ni justice ni apparence, et ils veulent en charger cette pauvre ville. Mais comme ils savent qu'apparemment on ne leur accordera pas leur demande, je me trompe bien fort si leur dessein n'est d'obtenir, que si on ne veut pas les gager, on leur donne la liberté de les mettre tels qu'il leur plaira, et par conséquent de leur religion. La reine seule empêcha ici qu'on ne leur donnât cette permission, et je ne doute pas qu'elle ne continue dans ce bon dessein. Je ne vous dis pas, Monsieur, maintenant ce que vous avez à faire sur ce sujet : c'est assez que vous soyez averti; Dieu vous inspirera le reste. J'attends avec impatience les excellents ouvriers qu'il nous envoie par votre moyen; et suis avec un respect très-profond, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, BOSSUET, *prêtre ind.*

A Metz, ce 1er février 1658.

4. *A M. de Monchy.*

La paix de Notre Seigneur soit avec nous.

POUR commencer à vous rendre compte de l'état des choses depuis votre départ, je vous dirai premièrement, que par les soins et les adresses de

1. Il parle de la Compagnie de messieurs de la Conférence des mardis, dont il était membre.

2. « On n'a pas trouvé, dit notre recueil, qui est fort ancien, la réponse » de M. Vincent à cette lettre : mais on sait que depuis qu'il l'eût reçue, il » s'adressa à M. l'abbé Bossuet pour disposer toutes choses. Il lui adressa la » lettre qu'il écrivit à M. l'évêque d'Auguste, qui gouvernait le diocèse de » Metz. ... »

M. de la Contour, l'on a trouvé le nombre de lits, matelas, draps et couvertures que vous marquez par votre mémoire. La ville en fournit quelques-uns qui étaient en réserve chez le receveur : on prendra les autres ou du concierge ou des juifs; et l'on fera en sorte que cela ne sera pas à charge à la mission, et qu'on n'en paiera rien, suivant que vous me l'avez dit en cette ville. On a aussi pourvu de meubles les chambres : il sera plus malaisé de trouver des plats, du linge de table, et ce qui est nécessaire pour la cuisine; et ce serait une grande décharge d'avoir un cuisinier qui fournît de tout : néanmoins il est véritable que quarante sols par jour est un prix excessif pour Metz; et cependant les cuisiniers à qui j'en ai fait parler, ne veulent pas accepter le marché à moins. C'est à vous, s'il vous plaît à prendre vos mesures là-dessus : je m'informerai toujours cependant de ce qui se pourra faire, pour une plus grande commodité et épargne; et je vous écrirai ce que je pourrai ménager.

J'ai entretenu fort particulièrement notre prédicateur du Carême, qui est dans ses premiers sentiments, et qui est persuadé qu'il y va du sien de quitter tout à fait la chaire. Il ne croit pas aussi qu'on ait dessein de l'y obliger contre son gré : il témoigne qu'au reste il contribuera tout ce qu'il pourra pour le bon succès de la mission, et qu'il exhortera fortement le peuple à se rendre digne d'en recevoir le fruit. Je crois en effet que vous le trouverez homme sage, accommodant et désireux du bien. Ses sentiments étant tels, le mien serait de demeurer aux termes du projet que nous avons fait : je le soumets néanmoins au vôtre, et à celui de Messieurs de la mission : mais si l'on en use autrement, on ne pourra pas éviter quelque murmure du peuple. Plusieurs tâchent déjà d'en semer; et vous n'ignorez pas, et moi aussi, de quel principe cela vient : je vous en ai touché quelque chose; et assurément ce que je vous en ai dit est véritable. Ces légères contradictions ne peuvent pas empêcher l'affaire; et la présence de ces messieurs éteindra bientôt ces petits bruits, par lesquels Dieu veut éprouver la fidélité de ses ouvriers. Il saura bien avancer son œuvre, et tirer gloire de toutes choses, par les moyens qu'il sait. Ainsi soit-il; et sa providence soit bénie éternellement.

Je ne prévois aucun obstacle de la part du chapitre, qui reçut, avec le respect qu'il doit, les lettres de Sa Majesté, et témoigna grande obéissance. On résolut de faire tout ce qui se pourrait, pour faciliter le succès de ce bon dessein.

Je prévois quelque difficulté entre Monseigneur d'Auguste et le chapitre. Quelques-uns peut-être, sous main, prendront occasion de là de vouloir traverser cette œuvre. Je tâcherai de tout mon pouvoir de faire prendre un autre cours aux choses. Je vous en dirai davantage quand je verrai cette affaire un peu plus éclose, et je veillerai soigneusement à tout pour vous en instruire.

Les huguenots prennent hautement le parti de celui qui a violenté la conscience de sa servante mourante : ils l'ont déclaré à M. de la Contour; et ils députent à la Cour pour ce sujet-là, et pour quelques autres assez importants. J'en écris à M. le Gendre; et j'expose aussi, en peu de mots, tout le fait à M. Vincent, afin qu'il y agisse selon son zèle et sa prudence ordinaires. Je ne doute pas que vous ne nous aidiez à lui faire comprendre la conséquence de cette affaire, ainsi que vous me l'avez témoigné : je ne lui parle point d'autre chose, et je me remets à vous à l'instruire de tout. M. de la Contour désire fort que vous fassiez un tour en cette ville, pour disposer les chambres et les meubles suivant les personnes que vous voulez placer. Si vous ne le pouvez, mandez-moi, s'il vous plaît, votre ordre, et de quelle sorte nous rangerons tout. Nous tâcherons que tous nos meubles soient honnêtes; mais il y en aura qui le seront plus : écrivez à peu près comme il faudra disposer le tout, si vous ne pouvez y venir vous-même.

J'oubliais de vous dire que la raison pour laquelle les huguenots députent en Cour, est sans doute pour tirer l'affaire au conseil, et l'assoupir par la longueur du temps. Conférez, s'il vous plaît, avec messieurs du parlement, du moyen de l'empêcher. Je vous écris sans cérémonie, pour ne perdre point le temps ni les paroles : mais je n'en suis pas moins, etc.

A Metz, ce 1er février 1658.

5. *A saint Vincent de Paul.*

J'ai envoyé à M. de Monchy, à Toul, celle que vous m'avez adressée pour lui : il ne nous a pas jugés dignes de demeurer ici plus longtemps qu'un jour. J'aurais souhaité de tout mon cœur que nous eussions pu l'arrêter; mais ses affaires ne lui ont pas permis. Nous tâchons, Monsieur, de disposer ici, le mieux qu'il nous est possible, tout ce qu'il a jugé nécessaire. Il m'a écrit qu'on trouvait à propos que le prédicateur du carême quittât entièrement la chaire. Comme Monseigneur d'Auguste s'est donné l'honneur de vous écrire sur ce sujet-là, il attend ce que vous aurez arrêté sur les raisons qu'il vous a représentées; après quoi il résoudra le prédicateur à tout ce que vous trouverez le plus convenable à l'œuvre de la mission, qu'il est résolu de préférer à toutes sortes d'autres considérations : il n'y aura nul obstacle de ce côté-là, et il m'a prié de vous en assurer. Au reste, j'ai appris avec douleur l'accident qui vous était arrivé; et je loue Dieu, Monsieur, de tout mon cœur, de ce que sa bonté vous a préservé.

J'ai pris la liberté de vous avertir des prétentions insolentes de nos huguenots, dont les députés sont partis pour aller en Cour. Les deux affaires, dont je vous ai écrit, sont de fort grande importance pour la religion. La reine, qui a tant de zèle pour le service de Dieu, et qui témoigne tant de charité pour cette ville, aura bien la bonté d'arrêter le cours des injustes procédures de ces messieurs, et y emploiera cette ardeur et cette autorité dignes d'elle, que nous avons remarquées ici en pareilles rencontres.

Je me réjouis, Monsieur, de voir approcher le temps du carême, dans l'espérance que j'ai de voir bientôt arriver les ouvriers que Dieu nous envoie, que je salue de tout mon cœur en Notre Seigneur, et très-particulièrement M. l'abbé de Chandenier. Je les plains d'avoir à faire un si grand voyage pendant un froid si rigoureux; mais leur charité surmontera tout. Qu'ils viennent donc bientôt au

nom de Dieu : la moisson est ample ; et les petites difficultés qui s'élèvent seront bientôt aplanies par leur présence. Je suis avec tout respect, etc.

A Metz, ce 10 février 1658.

6. *Au même.*

Je vous rends grâces très-humbles de la charité que vous avez eue, pour faire avertir la reine de l'affaire pour laquelle je m'étais donné l'honneur de vous écrire. Je vois, par les lettres que Sa Majesté en a fait écrire en ce pays, que votre recommandation a fort opéré. Je prie Dieu qu'il bénisse les saintes intentions de cette pieuse princesse, qui embrasse avec tant d'ardeur les intérêts de la religion.

Frère Mathieu[1], qui est arrivé ici comme par miracle, au milieu d'un déluge qui nous environnait de toutes parts, vous rendra compte, Monsieur, de ce que l'on a préparé pour ces messieurs. Les choses sont à peu près en état pour le commencement : le temps accommodera tout ; et assurément on fera tout ce qui se pourra pour donner satisfaction à ces serviteurs de Jésus-Christ. J'ai appréhendé, avec raison, beaucoup de difficultés du côté du prédicateur, surtout si ces messieurs étaient empêchés par les eaux d'être ici avant le commencement du carême ; et ce bon Père avait telle répugnance à abandonner sa chaire à un autre en les attendant, ou à la céder après avoir commencé, que j'étais tout à fait en inquiétude du scandale qui aurait pu arriver ici, si M. d'Auguste eût été contraint d'user de son autorité ; à quoi néanmoins il se résolvait. Mais Dieu, Monsieur, qui pourvoit à tout, nous a mis en repos de ce côté-là, par l'ordre qu'a eu le syndic de cette ville de dire à M. d'Auguste et à M. de la Contour, que la reine aurait fort agréable si le prédicateur quittait entièrement sa chaire, en acceptant cent écus que Sa Majesté lui fait donner, outre la rétribution ordinaire, et étant retenu pour prêcher l'année prochaine. Par là toutes choses sont apaisées ; et moi, je vous l'avoue, tiré d'une grande peine d'esprit. Il ne reste plus qu'à prier Dieu qu'il ouvre bientôt le chemin, au milieu des eaux, à ses serviteurs ; qu'il fasse fructifier leur travail et donne efficace à leur parole. C'est en sa charité que je suis, etc.

A Metz, ce 2 mars 1658.

7. *Au même.*

Je ne puis voir partir ces chers missionnaires, sans vous témoigner le regret universel et la merveilleuse édification qu'ils nous laissent. Elle est telle, Monsieur, que vous avez tous les sujets du monde de vous en réjouir en Notre Seigneur ; et je m'épancherais avec joie sur ce sujet-là, si ce n'était que les effets passent de trop loin toutes mes paroles. Il ne s'est jamais rien vu de mieux ordonné, rien de plus apostolique, rien de plus exemplaire que cette mission. Que ne vous dirais-je pas des particuliers, et principalement du chef et des autres, qui nous ont si saintement, si chrétiennement prêché l'Evangile, si je ne vous en croyais informé d'ailleurs par des témoignages plus considérables, et par la connaissance que vous avez d'eux ; joint que je n'ignore pas avec quelle peine leur modestie souffre les louanges? Ils ont enlevé ici tous les cœurs ; et voilà qu'ils s'en retournent à vous, fatigués et épuisés selon le corps ; mais riches, selon l'esprit, des dépouilles qu'ils ont ravies à l'enfer, et des fruits de pénitence que Dieu a produits par leur ministère. Recevez-les donc, Monsieur, avec bénédiction et actions de grâces ; et ayez, s'il vous plaît, la bonté de les remercier avec moi, de l'honneur qu'ils m'ont voulu faire de m'associer à leur compagnie et à une partie de leur travail. Je vous en remercie aussi vous-même ; et je vous supplie de prier Dieu qu'après avoir été une fois uni à de si saints ecclésiastiques, je le demeure éternellement, en prenant véritablement leur esprit et profitant de leurs bons exemples.

Il a plu à Notre Seigneur d'établir ici, par leur moyen une compagnie à peu près sur le modèle de la vôtre[1] ; Dieu ayant permis, par sa bonté, que les règlements s'en soient trouvés hier parmi les papiers de cet excellent serviteur de Dieu, M. de Blampignon. Elle se promet l'honneur de vous avoir pour supérieur ; puisqu'on nous a fait espérer la grâce qu'elle sera associée à celle de Saint-Lazare, et que vous et ces messieurs l'aurez agréable. J'ai charge, Monsieur, de vous en prier, et je le fais de tout mon cœur. Dieu veuille, par sa miséricorde, nous donner à tous la persévérance dans les choses qui ont été si bien établies par la charité de ces messieurs. Je vous demande d'avoir la bonté de me donner part à vos sacrifices, et de me croire, etc.

A Metz, ce 23 mai 1658.

8. *A une dame de considération sur la mort de son mari*[2].

Je suis bien payé de mon dialogue ; puisqu'au lieu de mon entretien avec la dame que vous savez, vous m'en rendez un de la reine et de vous. Je ne vous ferai pas de remerciements de la part que vous m'y avez donnée : ce sont, Madame, des effets ordinaires de vos bontés ; et j'y suis accoutumé depuis si longtemps, qu'il n'y a plus rien de surprenant pour moi dans toutes les grâces que vous me faites. Je m'estimerais bien heureux, si, pour vous en témoigner ma reconnaissance, je pouvais contribuer quelque chose à soulager les inquiétudes qui vous travaillent depuis si longtemps, touchant l'état de M. le M. Je vois dans ces peines d'esprit une marque d'une foi bien vive, et d'une amitié bien chrétienne. Il est beau, Madame, que dans une affliction si sensible, votre douleur naisse presque toute de la foi que vous avez en la vie future ; et que dans la perte d'une personne si chère, vous oubliiez tous vos intérêts pour n'être touchée que des siens. Une douleur si sainte et si chrétienne est l'effet d'une âme bien persuadée des vérités de l'Evangile ; et toutes les personnes qui vous honorent doivent être fort consolées que vos peines naissent d'un si beau principe, non-seulement à

1. C'était un frère de Saint-Lazare, qui fit cinquante-trois voyages, de Paris à Metz, pour l'assistance des pauvres.

1. Cette compagnie n'était autre chose qu'une société de plusieurs ecclésiastiques, qui s'assemblaient certains jours pour conférer ensemble sur les matières de la religion, à l'instar des Conférences des Mardis, établies à Paris par S. Vincent de Paul.

2. M. Floquet s'est appliqué à démontrer que la dame n'est autre que la maréchale de Schomberg. La date n'était pas indiquée.

cause du témoignage qu'elles rendent à votre piété; mais à cause que par cet endroit-là il est plus aisé de les soulager. Car j'ose vous dire, Madame, que vous devez avoir l'esprit en repos touchant le salut de son âme; et j'espère que vous en serez persuadée, si vous prenez la peine de considérer de quelle sorte les saints docteurs nous obligent de pleurer les morts selon la doctrine de l'Ecriture. Je n'ignore pas, Madame, qu'en vous entretenant de ces choses j'attendrirai votre cœur, et que je tirerai des pleurs de vos yeux; mais peut-être que Dieu permettra qu'à la fin vous en serez consolée, et j'écris ceci dans ce sentiment.

Saint Paul avertit les fidèles « qu'ils ne s'affligent pas sur les morts, comme les Gentils qui » n'ont pas d'espérance[1]; » et il explique, par ce peu de mots, tout ce qui se peut dire sur ce sujet-là. Car il est aisé de remarquer qu'il ne veut pas entièrement supprimer les larmes; il ne dit point : Ne vous affligez pas; mais, ne vous affligez pas comme les Gentils qui n'ont pas d'espérance; et c'est de même que s'il nous disait : Je ne vous défends pas de pleurer; mais ne pleurez pas comme ceux qui croient que la mort leur enlève tout, et que l'âme se perd avec le corps : affligez-vous avec retenue, comme vous faites pour vos amis qui vont en voyage, et que vous ne perdez que pour un temps. De là, Madame, nous devons entendre que la foi nous oblige de bien espérer de ceux qui meurent dans l'Eglise et dans la communion de ses sacrements; et qu'encore qu'il soit impossible d'avoir une certitude entière en ce monde, il y a tant de fortes raisons de les croire en bon état, que le doute qui nous reste ne nous doit pas extrêmement affliger. Autrement l'apôtre saint Paul, au lieu de consoler les fidèles, aurait redoublé leur douleur. Car s'il n'avait dessein de nous obliger à faire que notre espérance l'emportât de beaucoup par-dessus la crainte, n'est-il pas véritable, Madame, que ce grand homme ne devait pas dire : Ne vous affligez pas comme les Gentils; mais plutôt, affligez-vous plus que les Gentils, et ne vous consolez pas comme eux? Il leur est aisé de se consoler; puisqu'ils croient que les morts ne sont plus en état de souffrir. Mais à vous il n'en est pas de la sorte; puisque la vérité vous a appris qu'il y a un lieu de tourments, à comparaison desquels tous ceux de cette vie ne sont qu'un songe.

Il est bien certain, Madame, qu'à prendre les choses de cette sorte, les chrétiens ayant beaucoup plus à craindre, doivent être par conséquent plus sensibles à la mort des leurs : néanmoins il est remarquable que saint Paul ne les reprend pas de ce qu'ils se consolent; mais il les reprend de ce qu'ils s'affligent comme les Gentils, qui n'ont pas d'espérance : et nous pouvons assurer, sans doute, qu'il n'aurait jamais parlé de la sorte, s'il n'eût vu dans la vérité éternelle, dont son esprit était éclairé, qu'il y a sans comparaison plus de sujet de bien espérer, qu'il n'y a raison de craindre.

C'est ce que saint Paul veut que nous pratiquions pour les morts : mais il ne faut pas abuser de cette doctrine, ni, sous le prétexte de cette espérance qu'il nous ordonne d'avoir pour eux, flatter la confiance folle et téméraire de quelques chrétiens mal vivants. Voyons donc, s'il vous plaît, Madame, quels sont ces bienheureux morts qui laissent tant d'espérance à ceux qui survivent. Ce sont, sans doute, ceux qui meurent avec les marques de leur espérance; c'est-à-dire, dans la participation des saints sacrements, et qui rendent les derniers soupirs entre les bras de l'Eglise, ou plutôt entre les bras de Jésus-Christ même, en recevant son corps adorable. De tels morts, Madame, ne sont pas à plaindre; c'est leur faire injure que de les appeler morts; puisqu'on les voit sortir de ce monde au milieu de ces remèdes sacrés, qui contiennent une semence de vie éternelle. Le sang de Jésus-Christ ayant abondamment coulé sur leurs âmes par ces sources fécondes des sacrements, ils peuvent hardiment soutenir l'aspect de leur juge, qui, tout rigoureux qu'il est aux pécheurs, ne trouve rien à condamner où il voit les traces du sang de son Fils.

C'est à ceux qui ont perdu de tels morts, que saint Augustin, en suivant l'Apôtre, permet véritablement de s'affliger; mais d'une douleur qui puisse être aisément guérie : il leur permet de verser des pleurs, mais qui soient bientôt essuyés par la foi et par l'espérance[1]. Et il me semble que c'est à vous que ces paroles sont adressées : car souffrez que je rappelle en votre mémoire de quelle sorte notre illustre mort a participé aux saints sacrements. A-t-il été de ceux à qui il les faut faire recevoir par force, qui s'imaginent hâter leur mort quand ils pensent à leur confession, qui attendent à se reconnaître quand ils perdent la connaissance? Il a été lui-même au-devant; il s'est préparé à la mort avant le commencement de sa maladie. Il n'a pas imité ces lâches chrétiens qui attendent que les médecins les aient condamnés, pour se faire absoudre par les prêtres; et qui méprisent si fort leur âme, qu'ils ne pensent à la sauver que lorsque le corps est désespéré : bien loin d'attendre la condamnation, il a prévenu même la menace, et sa confession générale a été non-seulement devant le danger, mais encore devant le mal.

Ce n'est pas à moi de vous dire ce que peuvent les sacrements reçus de la sorte; toute l'Eglise vous le dit assez : et saint Augustin, qui tremble pour les pécheurs qui attendent à se convertir à l'extrémité de la vie, ne craint pas de nous assurer de la réconciliation de ceux qui se préparent à la recevoir pendant la santé[2]. Rendons grâces à Dieu, Madame, de ce qu'il a inspiré cette pensée à feu M. le M., de ce que depuis tant d'années il l'avertissait si souvent par les maladies dont il le frappait; et que non-seulement il l'avertissait, mais qu'il lui faisait sentir dans le cœur ces salutaires avertissements.

Mais pourrions-nous oublier ici la manière dont il l'a ôté de ce monde, et ce jugement si net et si tranquille qu'il lui a laissé jusqu'à la mort, afin qu'il n'y eût pas un moment qu'il ne pût faire profiter pour l'éternité? C'est, Madame, la fin d'un prédestiné. Il voyait la mort s'avancer à lui; il la sentait venir pas à pas; il a communié dans cette créance : il a repassé ses ans écoulés, comme un

1. *I. Thess.*, IV, 12.

1. *Serm.* CLXXII, *n.* 3; *tom.* V, *col.* 828.
2. *Serm.* CCCXCIII.

homme qui se préparait à paraître devant son juge pour y rendre compte de ses actions : il a reconnu ses péchés ; et quand on lui a demandé s'il n'implorait pas la miséricorde divine pour en obtenir le pardon, ce oui salutaire qu'il a répondu ne lui a pas été arraché à force de lui crier aux oreilles ; c'est lui-même, de son plein gré, qui, d'un sens rassis et d'un cœur humilié devant Dieu, lui confessant ses iniquités, lui en a demandé pardon par le mérite du sang de son Fils, dont il a adoré la vertu présente dans l'usage de ses sacrements. Tout cela ne vous dit-il pas qu'il est de ces morts mille fois heureux qui meurent en Notre Seigneur ; et qu'étant sorti avec ses livrées, le nom de Jésus-Christ à la bouche ; le Père le reconnaissant à ces belles marques pour l'une des brebis de son Fils, l'aura jugé à son tribunal selon ses grandes miséricordes ?

Je ne vous parle ici, Madame, que de ce qu'il a fait en mourant : mais si je voulais vous représenter les bonnes actions de sa vie, desquelles j'ai été le témoin, quand aurais-je achevé cette lettre ? Trouvez bon seulement que je vous fasse ressouvenir de sa tendresse paternelle pour les pauvres peuples ; c'est le plus bel endroit de sa vie, et que les vrais chrétiens estimeront plus que la gloire de tant de victoires qu'il a remportées. Nous lisons dans la sainte Ecriture une chose remarquable de Néhémias. Ce grand homme étant envoyé pour régir le peuple de Dieu en Jérusalem, il nous a raconté lui-même, dans l'histoire qu'il a composée de son gouvernement, qu'il n'avait point foulé le peuple comme les autres gouverneurs, (ce sont les propres mots dont il se sert,) qu'il s'était même relâché de ce qui lui était dû légitimement ; qu'il n'avait jamais épargné ses soins ; et qu'il avait employé son autorité à faire vivre le peuple en repos, à faire fleurir la religion, à faire régner la justice[1] ; après quoi il ajoute ces paroles : « Seigneur, souvenez-vous de moi en bien, selon le bien que j'ai » fait à ce peuple[2]. » C'est qu'il savait, Madame, que, de toutes les bonnes œuvres qui montent devant la face de Dieu, il n'y en a point qui lui plaisent plus que celles qui soulagent les misérables, et qui soutiennent l'opprimé qui est sans appui. Il savait que ce Dieu, dont la nature est si bienfaisante, se souvient, en son bon plaisir, de ceux qui se rendent semblables à lui, en imitant ses miséricordes. Puisque M. le M. a gouverné les peuples dans le sentiment et dans l'esprit de Néhémias, nous avons juste sujet de croire qu'il aura eu part à sa récompense ; et que Dieu, se souvenant de lui en bien, aura oublié ses péchés.

Consolez-vous, Madame, dans cette pensée ; et ne songez pas tellement à la sévérité de ses jugements, que vous n'ayez dans l'esprit ses grandes et infinies miséricordes. S'il nous voulait juger en rigueur, nulle créature vivante ne pourrait paraître devant sa face ; c'est pourquoi ce bon Père, sachant notre faiblesse, nous a lui-même donné les moyens de nous mettre à couvert de ses jugements. Il a dit, comme vous remarquez, qu'il jugerait les justices[3] ; mais il a dit aussi qu'il ferait miséricorde aux miséricordieux[4] : et quoique nos péchés les

1. *II. Esdr.*, V, 15. — 2. *Idem*, 19. — 3. *Ps.*, LXXIV, 3. — 4. *Matth.*, V, 7.

plus secrets ne puissent échapper les regards de cet œil qui sonde le fond des cœurs ; néanmoins la charité les lui couvre : elle couvre non-seulement quelques péchés, mais encore la multitude des péchés[1].

M. le M. a été bienfaisant dans cette pensée ; et quoique sa générosité naturelle, dont le fonds était inépuisable, le portât assez à faire du bien, il ne l'en a pas crue toute seule ; il a voulu la relever par des sentiments chrétiens : il a pensé à se faire des amis qui le pussent recevoir un jour dans les tabernacles éternels ; et je ne puis me ressouvenir des belles choses qu'il m'a dites sur ce sujet-là, sans en avoir le cœur attendri. C'est, Madame, ce qui me persuade, et ce qui me persuade fortement, que Dieu l'aura jugé selon ses bontés : c'est pourquoi il l'a frappé, parce qu'il ne voulait pas le frapper : je veux dire, qu'il ne l'a pas épargné en cette vie, parce qu'il voulait l'épargner en l'autre. Vous savez les peines d'esprit et de corps qui l'ont suivi jusqu'au tombeau, sans lui donner aucun relâche. Dieu a voulu, Madame, que vous et ses fidèles serviteurs eussent la consolation de voir, qu'il n'était pas du nombre de ceux qui ont reçu leur récompense en ce monde. Il a crié à Dieu dans l'affliction et dans la douleur ; lorsque sa main s'est appesantie sur lui, il lui a fait un sacrifice des souffrances qu'il lui envoyait. Je ne puis assez vous dire, Madame, combien ces prières lui sont agréables, et la force qu'elles ont pour expier tout ce qui se mêle en nous de faiblesse humaine parmi les douleurs violentes. Il est donc avec Jésus-Christ, il est avec les esprits célestes ; ou, si quelque reste de péché le sépare pour un temps de leur compagnie, il a du moins ceci de commun avec eux, qu'il jouit de cette bienheureuse assurance qui fait la principale partie de leur félicité, parce qu'elle établit solidement leur repos.

Que s'il est en repos, Madame, il est juste aussi que vous y soyez. Je sais bien que vous n'avez pas une certitude infaillible ; ce repos est réservé pour la vie future, où la vérité découverte ne laissera plus aucun nuage qui puisse obscurcir nos connaissances : mais les fidèles qui sont en terre ne laissent pas d'avoir leur repos, par l'espérance qu'ils ont de rejoindre au ciel ceux dont ils regrettent la perte. Et cette espérance est si bien fondée, quand on a les belles marques que vous avez vues, que l'Ecriture, qui ne ment jamais, ne craint pas de nous assurer qu'elle doit faire cesser nos inquiétudes, et même nous donner de la joie. C'est ce repos, Madame, que je vous conseille de prendre ; et cependant nous admirerons qu'après tant de temps écoulé, votre douleur demeure si vive, que vous ayez encore besoin d'être consolée. On voit peu d'exemples pareils ; mais aussi ne voit-on pas souvent une amitié si ferme, ni une fidélité si rare que la vôtre.

Mais je passe encore plus loin ; et j'avoue que votre douleur naissant des pensées de l'éternité, le temps ne doit pas lui donner d'atteinte. Qu'elle ne cède donc pas au temps ; mais qu'elle se laisse guérir par la Vérité éternelle, et par la doctrine de son Evangile. Voyant durer vos inquiétudes, j'ai cru que le service que je vous dois m'obligeait à vous la représenter selon que Dieu me l'a fait con-

1. *I. Petr.*, IV, 8.

naître. Si j'ai touché un peu rudement l'endroit où vous êtes blessée; c'est-à-dire, si je n'ai pas assez épargné votre douleur, je vous supplie de le pardonner à l'opinion que j'ai de votre constance.

Je suis, etc.

9. *A Condé*[1].

Monseigneur, vous recevrez dans ce paquet une marque de mon obéissance, et vous verrez que je ne puis oublier ce qui m'est ordonné de votre part. Je vous envoie un *sermon* que vous avez eu la bonté de me demander il y a longtemps, et de vive voix et par écrit. J'attribue ce désir à votre bonté, parce qu'il faut que vous en ayez beaucoup pour juger ce présent digne de vous. Quoi qu'il en soit, Monseigneur, je le remets en vos mains, et je prends la liberté de vous l'offrir, non point par l'estime que j'en fais, mais par celle que vous en avez témoignée. Vous la perdrez peut-être en lisant; mais quand cela arriverait, je ne me réjouirai pas moins de vous avoir obéi. Je serai bien aise de voir augmenter l'estime que je vous prie d'avoir de mon affection, même au préjudice de celle que vous pourriez avoir de ma capacité.

10. *A messieurs les vénérables primicier, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Metz*[2].

Messieurs, j'ai été obligé par certaines considérations, de presser l'expédition de mes bulles, plus tôt que je n'avais pensé. Et comme j'ai prévu que si j'étais pourvu ou canonisé étant encore revêtu du doyenné de votre église, les prétentions de la Cour de Rome pourraient causer quelque embarras dans votre élection, dont j'ai dessein avant toutes choses de vous conserver la liberté tout entière, je me suis résolu de prévenir cet inconvénient par ma *démission pure et simple entre vos mains*. Ce sera maintenant à vous, Messieurs, de faire d'abord quelque acte qui empêche les *préventions;* et ensuite de célébrer une *élection* canonique, dans toutes les formes ordinaires, en laquelle je ne doute pas que, laissant à part toutes les pensées et tous les intérêts particuliers dans une affaire d'où dépend tout le bien de votre compagnie, vous ne regardiez uniquement l'honneur et l'utilité du chapitre, qui n'a jamais eu plus de besoin d'un digne chef que dans les conjonctures délicates où il se trouve.

Au reste si la nécessité de mes affaires ne me permet pas de faire ma démission en personne, comme je me l'étais proposé, je ne perds pas pour cela le dessein de vous aller faire mes remercîments très-humbles des continuelles bontés que vous avez eues pour moi, et de laisser à une église à laquelle je me sens si redevable quelque marque publique de ma reconnaissance.

Recevez en attendant, les assurances d'une affection qui vous sera toujours très-acquise; et croyez que je serai toute ma vie avec le même attachement que si j'étais encore parmi vous, Messieurs, votre très-humble et très-obligé serviteur,

L'abbé Bossuet nommé à l'évêché de Condom.

Je vous prie d'accuser réception.

Paris, le 11 octobre 1669.

11. *A M. de Lagutère, promoteur de Condom*[1].

Monsieur, si j'eusse reçu plus tôt votre lettre du 1er novembre, vous eussiez aussi reçu plus tôt vous-même les marques de ma reconnaissance pour les bontés que vous me témoignez. La charge que vous exercez est tellement importante, qu'on peut dire que celui qui s'en acquitte dignement est l'âme d'un diocèse et le soutien de la discipline ecclésiastique. Plusieurs personnes, et entre autres Monseigneur de Condom l'ancien, m'ont parlé de vous avec éloge. J'espère que la présence ne diminuera rien de l'estime que j'en ai conçue, et que j'aurai sujet de vous témoigner encore plus amplement que je ne fais à présent que je suis, etc.

Paris, 29 décembre 1669.

12. *Au même.*

Je vois par votre lettre du 10 avril, que l'affaire de la religieuse dévoilée[2], dont j'avais écrit, a été fort examinée. Je m'étonne seulement de ce que le couvent de Nérac n'a rien ouï d'une si importante procédure; et cela me ferait soupçonner quelque intelligence ou quelque précipitation, si je n'étais très-résolu à ne point présumer le mal sans avoir connu les choses à fond. Je vous suis obligé de la lettre que vous m'écrivîtes le 23 février, pour me donner avis du droit que vous prétendez avoir sur l'archiprêtré de Condom. Il est malaisé que de si loin je puisse discuter le droit des contendants. Je souhaite que vous ayez satisfaction et me sens obligé de la déférence que vous avez eue pour moi.

Je suis, etc.

A Paris, 4 mai 1670.

13. *Au même.*

J'ai jeté les yeux sur vous pour vous confier la charge de promoteur de la Cour épiscopale, me promettant de votre zèle que vous vous acquitterez dignement d'un emploi si important, et que vous me donnerez sujet de vous avancer dans les occasions. Ce que je souhaite, et suis, etc.

A Saint-Germain, 10 mai 1671.

14. *A M. Conrart, membre de l'Académie française*[3].

Plusieurs de mes amis de la Cour, qui sont aussi de l'Académie, m'ont témoigné souhaiter de me voir remplir la place qui y vaque par la mort de M. l'abbé de Chambon; et m'ont voulu persuader qu'on me l'accorderait volontiers, si je faisais connaître que je la désire. Vous pourrez mieux que personne répondre de mes sentiments là-dessus, vous, Monsieur, qui êtes le plus ancien ami que j'ai dans cette compagnie et à qui j'ai fait tant de fois paraître l'estime que j'ai pour elle. Je sais aussi que vous m'avez fait l'honneur de parler de moi, en cette occasion, d'une manière très-obli-

1. Dom Déforis a donné cette lettre dans sa préface du t. I des *Sermons* de Bossuet, édit. in-4°, p. XCIV. Elle est sans date: c'est par conjecture que nous lui assignons cette place.
2. Trouvée par M. Floquet dans les archives de Metz.

1. La famille de Lagutère, à Condom, avait communiqué ces lettres à M. Floquet. L'édition de Vivès les a publiées pour la première fois.
2. Dépouillée de son saint habit, par ordre de ses supérieurs, à cause de ses scandales.
3. Outre le texte ici rapporté, M. Floquet a publié un premier projet de lettre, daté du 15 mai. Il ne fut connu que de Conrart. Les modifications ont surtout pour objet de mieux indiquer le désir d'entrer à l'Académie.

geante. Ces raisons et la considération particulière où je sais que vous êtes dans ce corps illustre, m'invitent à vous supplier de vouloir bien accepter le pouvoir que je vous donne, de dire en mon nom ce que vous jugerez nécessaire et convenable. Je serai aise de marquer à une si célèbre compagnie toute l'estime possible ; et à la réserve de l'assiduité que mes attachements ne me permettront guère, je m'acquitterai avec joie de tous les devoirs qui pourront satisfaire le corps et les illustres particuliers qui le composent. Je ne vous dis rien pour vous-même, puisque vous savez il y a longtemps combien sincèrement je vous honore et avec quelle passion je suis votre très-humble serviteur.

A Saint-Germain-en-Laye, 22 mai 1671.

15. *A M. de Lagutère, promoteur de Condom.*

Je vous suis obligé des avis que vous me donnez. J'ai déjà parlé de vous avec estime à votre nouveau prélat, de qui vous devez attendre beaucoup d'amitié. Je vous rendrai tout le service possible dans l'affaire de l'archiprêtré et serai toute ma vie, etc.

A Saint-Germain, 19 février 1672.

16. *A la Mère de Bellefonds, carmélite*[1].

En me regardant moi-même, je ne puis me consoler de l'éloignement de M. le maréchal de Bellefonds. En regardant la Cour, j'ai regret qu'elle ait perdu un homme de mérite. En le regardant, ma chère et révérende Mère, j'adore les dispositions cachées de la divine Providence qui le ramène à la Cour quand il la veut quitter, et l'en arrache par un coup imprévu lorsqu'il semble y être le mieux. Quoi qu'il en soit, je suis persuadé que Dieu veille sur lui, pour y détruire tout à fait le monde, et y établir Jésus-Christ tout seul. La perte que je fais d'un homme qui cherche Dieu, et d'un ami si sincère et si sûr, est une chose presque irréparable en ce pays. Je ne sais ni que désirer pour son retour, connaissant ses dispositions, ni qu'espérer en considérant celles des autres. Je suis certain qu'il est percé de douleur de s'être trouvé dans un état auquel il a cru être obligé de déplaire au Roi, et de lui désobéir. C'est une chose bien rude à un si bon cœur et à un si bon chrétien. Je prie Dieu de lui servir de consolation et de conseil, et de bénir sa famille. Je vous supplie de vouloir bien lui envoyer cette lettre[2], et l'assurer que je suis à lui comme je suis à vous de tout mon cœur.

Saint-Germain-en-Laye, 25 avril 1672.

17. *A la même.*

Je n'ai pas été si avant que de juger de l'action de M. le maréchal de Bellefonds par rapport à la conscience[3]. Il lui doit suffire devant Dieu qu'il ait cru pouvoir et devoir faire ce qu'il a fait. C'est ce qui m'a obligé à vous écrire comme j'ai fait. Je lui écris dans les mêmes termes sans m'expliquer davantage sur une chose qui demande qu'on examine beaucoup de faits et de circonstances, et qu'il ne me semble pas nécessaire de discuter à présent, puisqu'elle est faite. Pour ce qui est du jugement des hommes, il importe peu à M. le maréchal de Bellefonds quel il soit ; les choses sont toujours prises de différentes façons, ou pour le fond ou pour les circonstances. Un homme de bien se contente d'agir dans chaque occasion suivant ce que sa conscience lui dicte. Cela, dis-je, suffit à l'égard de Dieu. Quand on se serait trompé en prenant de faux fondements, il faudrait espérer que Dieu nous pardonnerait de telles fautes, pourvu qu'on ait agi en simplicité de cœur, suivant les lumières présentes, sauf à réparer quand on connaîtrait autre chose. Voilà, ma chère Mère, ce que je vois à présent, et ne crois pas en devoir considérer davantage. Vous savez la réponse de M. le maréchal de Créqui. Il a offert sa démission de la charge de maréchal de France, et ensuite d'obéir comme marquis de Créqui, ou de quitter le commandement autant de temps que son armée serait rejointe, et de demeurer volontaire pendant ce temps-là auprès de Sa Majesté, ou d'obéir enfin, en cas qu'il plut au Roi faire une loi générale pour tout le corps, et attribuer le commandement sur les maréchaux de France à la charge de maréchal de camp général. Le Roi ne s'étant contenté d'aucun de ces expédients, il a demandé une heure de temps, pour ne pas refuser en face ; mais, s'étant ensuite expliqué sans délai, il est parti par ordre pour se retirer à Marine ; voilà ce que j'ai appris. Assurez-vous, au reste, de l'amitié inviolable que je garderai à M. le maréchal de Bellefonds. Je ne me consolerai point du malheur que j'ai eu de le perdre. Je n'ose plus me flatter de l'espérance du retour, ni presque le désirer, en l'état où je vois les choses. Je crois que vous pouvez envoyer ma lettre. Prions Dieu qu'il nous attache de plus en plus à lui seul. Je suis à vous de tout mon cœur en son saint amour.

Mercredi matin (1672).

18. *Au maréchal de Bellefonds*[1].

Je ne veux point vous représenter, Monsieur, combien je sens vivement la perte que je fais en vous perdant ; je ne songe qu'à vous regarder vous-même dans un état de douleur extrême, de vous être trouvé dans des conjonctures, où vous avez cru ne pouvoir vous empêcher de déplaire au Roi. Ce n'est pas une chose surprenante pour vous, d'être éloigné de la Cour et des emplois : votre cœur ne tenait à rien en ce monde-ci, qu'à la seule personne du Roi. Je vous plains d'autant plus dans le malheur que vous avez eu de vous croire forcé de le fâcher. Que Dieu est profond et terrible dans les voies qu'il tient sur vous ! Il semble qu'il

1. Elle était sœur du maréchal de Bellefonds, et prieure des Carmélites de la rue Saint-Jacques, à Paris, sous le nom d'*Agnès de Jésus Maria*. Bossuet correspondait par son moyen avec le maréchal.
2. C'est la lettre au maréchal de Bellefonds, de même date que celle-ci imprimée plus loin.
3. Voir la note de la lettre suivante

1. Bernard Gigault, marquis de Bellefonds, un des meilleurs généraux de son siècle, qui commandait sous M. de Créqui, s'aperçut que les ennemis étaient dans la position la plus favorable pour les combattre avantageusement : il en donna avis à son chef, en le pressant d'ordonner l'attaque ; mais M. de Créqui ne jugea pas à propos de déférer aux représentations de M. de Bellefonds. Ses instances réitérées n'ayant pas eu un meilleur succès, il crut, vu la circonstance, devoir s'élever au-dessus des règles ordinaires, et en conséquence, pour ne pas perdre une si belle occasion, il attaqua l'ennemi avec le corps qu'il commandait. L'affaire s'étant ainsi engagée, le reste de l'armée fut obligé de donner ; et les troupes du Roi remportèrent une victoire complète. Mais le maréchal de Créqui, piqué de la désobéissance de son inférieur, s'en plaignit en Cour ; et M. de Bellefonds fut exilé.

ne vous retient ici, lorsque vous voulez quitter, qu'afin de vous en arracher par un coup soudain, lorsqu'il paraît que vous y êtes le mieux. Regardez, Monsieur, avec les yeux de la foi, la conduite de Dieu sur vous; adorez les dispositions de la Providence divine, impénétrables au sens humain : mettez entre ses mains et votre personne et votre famille. Quiconque espère en Dieu ne sera pas confondu à jamais. Je le prie d'être votre consolation et votre conseil, je vous offrirai sans cesse à lui.

Si vous voyez quelque petit endroit que ce soit par où je puisse vous être tant soit peu utile, ne m'épargnez pas. La mère Agnès me fera tenir vos lettres. J'étais à Paris, contre mon ordinaire, quand la chose arriva, et je n'arrivai ici qu'après votre départ : cela me priva de la consolation de vous voir. On attend les réponses de M. le maréchal de Créqui. Je prie Dieu, encore une fois, qu'il conduise toutes choses à votre salut éternel.

J. Bénigne, *anc. Év. de Condom.*

A Saint-Germain-en-Laye, ce 25 avril 1672.

19. *Au même.*

J'ai fait de fréquentes et sérieuses réflexions sur les conduites de Dieu sur vous : elles sont profondes, et bien éloignées des pensées des hommes. J'ai fort considéré par quelles voies il vous avait préparé de loin, et ensuite de plus près, à ce qui vous est arrivé. Enfin vous voyez sa main bien marquée : que reste-t-il autre chose que d'abandonner à sa bonté et vous et votre famille? Je loue la résolution où vous êtes d'attendre en patience ce que la Providence disposera pour vous dégager avec vos créanciers. Vous avez pris les voies droites, malgré toute la prudence humaine qui s'y opposait : la chose a tourné autrement; et vous voilà en état de ne pouvoir presque plus rien faire. Vous êtes donc, par nécessité, dans une aveugle dépendance des ordres de Dieu : vous ne pouvez répondre à ses desseins qu'en vous abandonnant à lui seul. Confiez-vous à lui, Monsieur; et voyez que tout est à vous, pourvu que vous marchiez avec foi et avec confiance. Dieu vous fait des grâces infinies, de vous donner les sentiments qu'il vous donne.

Nous parlerons à fond, M. de Troisville[1] et moi, sur votre sujet; et je vous ferai savoir toutes mes pensées. Tout ira bien, Monsieur; car Dieu s'en mêle; et par des coups imprévus, il veut renverser en vous tous les restes de l'esprit du monde, et vous arracher à vous-même. Voilà votre grand ouvrage et la seule chose nécessaire. Lisez l'Evangile, si vous me croyez, et écoutez Dieu en le lisant. Il vous parlera au fond du cœur; et une lumière secrète de son Saint-Esprit vous conduira dans toutes vos voies. Je ne cesserai de vous offrir à la divine Bonté; et tout ce qui me viendra dans l'esprit pour vous, je le recueillerai avec soin pour vous. Ne m'oubliez pas devant Dieu; et marchons ensemble en foi et en confiance dans la voie de l'éternité, chacun suivant la route qui lui est ouverte.

J'ai fait vos compliments à M. de Montausier, qui les a reçus comme il devait, et qui est fort content de savoir que vous ayez reçu sa lettre.

A Saint-Germain, ce 1er juin 1672.

1. Henri-Joseph de Peyre, comte de Troisville, qu'on prononce Tréville, mort à Paris le 13 août 1708.

20. *Au même.*

Les miséricordes que Dieu vous fait sont inexplicables. Il vous apprend qu'il est le souverain et le fort qui renverse tout, et le sage à qui cèdent tous les conseils : mais en même temps sa miséricorde et sa bonté se déclarent par-dessus tous ses autres ouvrages, comme disait le Psalmiste : *Miserationes ejus super omnia opera ejus*[1]. Il vous a élevé aux yeux du monde : il vous a porté par terre; il vous soutient par les sentiments qu'il vous inspire. Un esprit de justice, qui venait de sa grâce, vous avait fait rompre avec le monde : il s'est alors contenté du sacrifice volontaire; il n'a pas voulu l'effet par cette voie. Il fallait que votre dignité vous abattît, et qu'elle vous fît sentir que le monde est aussi amer dans ses dégoûts, qu'il est vain et trompeur dans ses présents.

Mais voyez quelles eaux de miséricorde! Il semble que vous n'aviez pas besoin de ces amertumes pour vous dégoûter du monde, dont le goût était comme éteint dans votre cœur; mais Dieu n'a pas voulu qu'il pût revivre. Il vous a arraché aux occasions, qui font revenir ce goût du monde par l'endroit le plus sensible, c'est-à-dire par la gloire. Quelle campagne voyons-nous? Et combien est-on en danger d'être flatté, quand on a part à des choses aussi surprenantes que celles qu'on exécute? Et cependant il n'y a rien qui soit plus vain devant Dieu, ni plus criminel, que l'homme qui se glorifie de mettre les hommes sous ses pieds : il arrive souvent, dans de telles victoires, que la chute du victorieux est plus dangereuse que celle du vaincu.

Dieu châtie une orgueilleuse république, qui avait mis une partie de sa liberté dans le mépris de la religion et de l'Eglise. Fasse sa bonté suprême que sa chute l'humilie. Fasse cette même bonté que la tête ne tourne pas à ceux dont il se sert pour la châtier. Tous les présents du monde sont malins; et font d'autant plus de mal à l'homme, qu'ils lui donnent plus de plaisirs : mais le plus dangereux de tous, c'est la gloire; et rien n'étourdit tant la voix de Dieu, qui parle au dedans, que le bruit des louanges, surtout lorsque ces louanges, ayant apparemment un sujet réel, font trouver de la vérité dans les flatteries les plus excessives. O malheur! ô malheur! ô malheur! Dieu veuille préserver d'un si grand mal notre maître et nos amis : priez pour eux tous dans la retraite où Dieu vous a mis.

Considérez ceux qui périssent, considérez ceux qui restent : tout vous instruit, tout vous parle. On parlerait de vous à présent par toute la terre; peut-être en parleriez-vous vous-même à vous-même. Qu'il faut bien mieux écouter Dieu en silence, et s'oublier soi-même en pensant à lui! Je souhaite que cet oubli aille jusqu'au point de vous reposer sur lui de toutes choses; et je le loue de la résolution qu'il vous donne, d'attendre en patience que sa volonté se déclare. Il le fera, sans doute; il préparera secrètement toutes choses pour vous

1. *Ps.*, CXLIV, 9.

dégager. Je l'en prie de tout mon cœur; et qu'il vous conduise, par les voies qu'il sait, à la sainte simplicité, qui seule est capable de lui plaire.

M. de Troisville m'a promis de venir passer ici quelques jours, avant que de vous aller voir. Vous ferez la plus grande partie de notre entretien : il sera ici plus solitaire qu'à l'*Institution*[1]. Priez pour moi, je vous en conjure, et croyez que je ne vous oublie pas.

A Saint-Germain, ce 30 juin 1672.

21. *A M. Dirois, docteur de Sorbonne*[2].

J'ai su, par M. le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, ce que vous lui avez écrit touchant l'impression de mon livre[3], que Monseigneur le cardinal Sigismond Chigi a dessein de faire faire à Rome, et je vous suis fort obligé des soins que vous offrez pour avancer cet ouvrage. Cela sera de très-grande conséquence pour les huguenots de ce pays, qui n'ont presque point d'autre réponse à la bouche, sinon que Rome est fort éloignée des sentiments que j'expose. Ils ont une si mauvaise et si fausse idée de l'Eglise romaine et du Saint-Siége, qu'ils ne peuvent se persuader que la vérité y soit approuvée : rien par conséquent ne peut leur être plus utile, que de leur faire voir qu'elle y paraît avec toutes les marques de l'approbation publique.

J'accepte donc, Monsieur, les soins que vous m'offrez pour cette édition, à laquelle je me promets que vous vous appliquerez d'autant plus volontiers, qu'outre l'amitié que vous m'avez toujours témoignée, vous y serez encore engagé par l'utilité de toute l'Eglise.

Il faut prendre garde à deux choses; la première, que la version italienne soit exacte : et pour cela il est nécessaire qu'un théologien français s'en mêle; parce qu'il faut joindre les lumières de la science à la connaissance de la langue, pour rendre toute la force des paroles. Personne ne peut mieux faire cela que vous. M. de Blancey, à qui Mgr le cardinal Sigismond s'est ouvert de son dessein, et à qui même il a confié une lettre du Révérendissime Père Maître du sacré Palais, sur le sujet de ce livre, pour me l'envoyer, m'écrit que Monseigneur le cardinal d'Estrées lui a dit qu'il voulait bien prendre la peine de revoir lui-même la traduction. Il n'est pas juste que Son Eminence ait toute cette fatigue parmi tant d'occupations : mais j'espère qu'elle voudra bien que vous lui fassiez rapport des endroits importants; afin que cette justesse d'expression et cette solidité de jugement, qui est son véritable caractère, donne à cette version toute l'exactitude que désire l'importance de la matière. La lettre du Révérendissime Père Maître du sacré Palais, n'est pas moins judicieuse, qu'elle est nette est précise pour l'approbation : elle porte expressément qu'il donnera toutes les facultés nécessaires pour l'impression, sans changer une seule parole dans mon *Exposition*. Cela est absolument nécessaire; car autrement on confirmerait ce que disent les huguenots, touchant la diversité de nos sentiments avec Rome, et l'on détruirait tout le fruit de mon ouvrage.

J'espère qu'il en fera de plus en plus de très-grands, si cette édition se fait dans l'imprimerie la plus autorisée, comme, s'il se peut, dans celle de la Chambre apostolique; si elle se fait avec soin, et d'une manière qui marque qu'on affectionne l'ouvrage; enfin si elle paraît avec les approbations nécessaires, de la manière la plus authentique; et c'est la seconde chose que j'avais à désirer.

Je vous supplie de conférer de ces choses avec M. de Blancey, avec lequel vous pourrez voir Monseigneur le cardinal Sigismond, et savoir ses volontés. Je vous prie surtout de demander de ma part à Monseigneur le cardinal d'Estrées, la grâce qu'il veuille bien être consulté sur ce qui sera à faire pour le mieux, et de lui déclarer que je lui soumets tout avec un entier abandonnement; assuré non-seulement de sa capacité, mais encore des bontés dont il m'honore. Je vous prie de m'avertir de ce qui se passera, et de croire que je conserve l'estime qui est due à votre mérite, avec la reconnaissance que je dois à votre amitié. Je suis, etc.

A Versailles, ce 8 septembre 1672.

22. *Au maréchal de Bellefonds.*

Je commencerai ma réponse par où vous avez commencé votre lettre du 28 août. Je ne m'attends à aucune conjouissance sur les fortunes du monde, de ceux à qui Dieu a ouvert les yeux pour en découvrir la vanité. L'abbaye que le Roi m'a donnée me tire d'un embarras et d'un soin qui ne peut pas compatir longtemps avec les pensées que je suis obligé d'avoir. N'ayez pas peur que j'augmente mondainement ma dépense : la table ne convient ni à mon état ni à mon humeur. Mes parents ne profiteront point du bien de l'Eglise. Je paierai mes dettes, le plus tôt que je pourrai : elles sont, pour la plupart, contractées pour des dépenses nécessaires, même dans l'ordre ecclésiastique; ce sont des bulles, des ornements, et autres choses de cette nature.

Pour ce qui est des bénéfices, assurément ils sont destinés pour ceux qui servent l'Eglise. Quand je n'aurai que ce qu'il faut pour soutenir mon état, je ne sais si je dois en avoir du scrupule : je ne veux pas aller au delà; et Dieu sait que je ne songe point à m'élever. Quand j'aurai achevé mon service ici, je suis prêt à me retirer sans peine, et à travailler aussi, si Dieu m'y appelle. Quant à ce nécessaire pour soutenir son état, il est malaisé de le déterminer ici fort précisément, à cause des dépenses imprévues. Je n'ai, que je sache, aucun attachement aux richesses; et je puis peut-être me passer de beaucoup de commodités : mais je ne me sens pas encore assez habile pour trouver tout le nécessaire, si je n'avais précisément que le nécessaire; et je perdrais plus de la moitié de mon esprit, si j'étais à l'étroit dans mon domestique. L'expérience me fera connaître de quoi je me puis passer : alors je prendrai mes résolutions; et je tâcherai de n'aller pas au jugement de Dieu avec une question problématique sur ma conscience.

Je vous serai fort obligé de m'écrire souvent de

1. L'Institution des Pères de l'Oratoire où M. de Troisville s'était retiré.
2. Il était alors à Rome, à la suite de M. le cardinal d'Estrées, chargé des affaires du Roi en cette Cour.
3. L'*Exposition de la Doctrine catholique*.

la manière que vous avez fait. Ce n'était pas une chose possible de me tirer d'affaire par les moyens dont vous me parlez. Je tâcherai qu'à la fin tout l'ordre de ma conduite tourne à édification pour l'Eglise. Je sais qu'on y a blâmé certaines choses, sans lesquelles je vois tous les jours que je n'aurais fait aucun bien. J'aime la régularité; mais il y a de certains états où il est fort malaisé de la garder si étroite. Si un certain fonds de bonne intention domine dans les cœurs, tôt ou tard il y paraît dans la vie; on ne peut pas tout faire d'abord. Nous avons souvent parlé de ces choses, M. de Grenoble[1] et moi; nous sommes assez convenus des maximes. Je prie Dieu qu'il me fasse la grâce d'imiter sa sainte conduite.

Je me réjouis avec vous, et avec M. de Troisville, de ce que vous serez tous deux ensemble : je vous porte souvent devant Dieu tous les deux. Consolez-vous ensemble, avec l'Ecriture, de toutes les misères de ce lieu d'exil. Vous ne pouvez suivre une meilleure conduite que celle de M. de Grenoble : je veux bien venir en second; je veux dire pour les lumières, mais non pour l'affection.

Le livre qu'on a écrit contre moi servira considérablement à notre cause. Je répondrai quelque chose, non pour faire des contredits; mais pour aider nos frères à ouvrir les yeux. Hélas, que les hommes les ont fermés! J'ai peur que l'habitude de voir des aveugles et des endurcis, ne fasse qu'on perde quelque chose de l'horreur et de la crainte d'un si grand mal. Quelles glaces et quelles ténèbres! On n'a ni oreilles, ni yeux, ni cœur, ni esprit, ni raison pour Dieu. Sauvez-nous, sauvez-nous, Seigneur; car les eaux ont passé par-dessus nos têtes, et pénètrent jusqu'à nos entrailles. Je laisse aller ma main où elle veut; et mon cœur cependant s'épanche en admirant les miséricordes que Dieu vous a faites, en des manières si différentes, à vous et à M. de Troisville.

J'interromps, pour vous prier de lui dire que j'ai fait ses remercîments au Roi, qui les a bien reçus. Il me demanda s'il était bien affermi : je lui dis que je le voyais fort désireux de son salut, et y travailler avec soin; que les grâces que Dieu lui faisait étaient grandes. Il s'enquit qui l'avait converti : je répliquai : Une profonde considération sur les misères du monde, et sur ses vanités souvent repassées dans l'esprit. J'ajoutai que m'ayant communiqué son dessein, j'avais tâché de l'affermir dans de si bonnes pensées.

Il faut que je vous dise un mot de Mgr le Dauphin. Je vois, ce me semble, en lui des commencements de grandes grâces, une simplicité une droiture et un principe de bonté : parmi ses rapidités, une attention aux mystères; je ne sais quoi qui se jette au milieu des distractions, pour le rappeler à Dieu. Vous seriez ravi si je vous disais les questions qu'il me fait, et le désir qu'il me fait paraître de bien servir Dieu. Mais le monde, le monde, les plaisirs, les mauvais conseils, les mauvais exemples! Sauvez-nous, Seigneur, sauvez-nous; j'espère en votre bonté et en votre grâce : vous avez bien préservé les enfants de la fournaise; mais vous envoyâtes votre ange : et moi, hélas! qui suis-je! Humilité, tremblement, enfoncement dans son néant propre, confiance, persévérance, travail assidu, patience. Abandonnons-nous à Dieu sans réserve, et tâchons de vivre selon l'Evangile. Ecoutons sans cesse cette parole : « Or, il n'y a qu'une chose qui soit nécessaire : » *Porro unum est necessarium*[1].

Je ne demande pas mieux que d'entretenir à fond Madame de Schomberg. Tôt ou tard mon petit ouvrage[2] servira aux huguenots : la contradiction de deçà, et l'approbation incroyable qu'il reçoit à Rome, me font comme voir, d'un côté, le diable qui le traverse; et de l'autre, Dieu qui le soutient.

Je ne finirais pas si je ne me retenais. Je ne parle point ici; il faut donc bien que j'écrive, et que j'écrive, et que j'écrive. Hé! ne voilà-t-il pas un beau style pour un si grand prédicateur? Riez de ma simplicité et de mon enfance, qui cherche encore des jeux. J'embrasse M. de Troisville. On me reproche tous les jours que je le laisse à l'abandon à ces messieurs : je soutiens toujours qu'il est de mon parti, et sérieusement. Quand sa théologie sera parvenue jusqu'à examiner les questions de la grâce, je lui demande une heure ou deux d'audience; et, en attendant, une grande suspension de jugement et de pensées. Priez pour mon enfant et pour moi.

A Versailles, ce 9 septembre 1672.

23. *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.*

Il y a déjà fort longtemps que je me suis donné l'honneur de vous écrire une grande lettre, au sujet d'une des vôtres que M. le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas me fit voir. Vous y parliez d'un dessein qu'on avait à Rome de faire traduire mon *Exposition*, et ensuite de l'y imprimer. Je reçus en même temps une lettre de M. de Blancey, qui me mandait ce que Monseigneur le cardinal Sigismond Chigi lui avait dit sur ce sujet, qui était que Son Eminence voulait bien avoir la bonté de faire travailler à cette traduction et à cette impression. Il m'envoya même une lettre du révérendissime Père Maître du sacré Palais, écrite à ce cardinal, qui contenait une approbation très-authentique de la doctrine toute sainte de ce livre, dans lequel il n'y avait pas ombre de difficulté, et offrait toutes les permissions nécessaires pour l'imprimer, sans y changer une seule parole. Voilà les propres termes de la lettre, qui est écrite d'une manière à me faire voir que ce Père est très-savant, et d'un jugement très-solide. Sur cela, je crus être obligé de faire un compliment à cet illustre cardinal, tant sur une lettre très-obligeante pour moi, que je vis entre les mains de M. l'abbé de Dangeau, que sur la lettre du Maître du sacré Palais, dont Son Eminence avait bien voulu charger M. de Blancey pour me l'envoyer. Cette lettre, avec celle que je vous écrivais, Monsieur, fut mise dans un paquet que j'adressais à M. de Blancey, que je priais aussi de faire mes compliments au révérendissime Père Maître du sacré Palais. Soit que M. de Blancey soit parti de Rome, ou que le paquet ait été perdu, je n'en ai aucune réponse, quoique j'eusse même supplié M. l'abbé d'Estrées de vous faire prier de

1. Etienne Le Camus, évêque de Grenoble en 1671, depuis cardinal, mort en 1707.

1. *Luc.*, x, 42. — 2. L'*Exposition de la Foi catholique.*

ma part d'ouvrir le paquet, en cas que M. de Blancey ne fût plus à Rome.

Je m'adresse donc à vous, Monsieur, sur la confiance de notre amitié, pour savoir où en est cette affaire, et pour vous prier de la suivre. Elle est de conséquence, en quelque sorte, pour moi; puisqu'il me sera sans doute fort avantageux que mon livre soit approuvé à Rome, et que j'en aie cette marque publique : mais cela est beaucoup plus avantageux pour l'Eglise; puisque les huguenots ont paru touchés de cette *Exposition*, et n'ont rien tant fait valoir entre eux que le mauvais succès qu'elle avait à Rome. Ils ont imprimé qu'elle y était improuvée; et si on leur ferme la bouche par quelque marque authentique, il y a sujet d'espérer que Dieu bénira ce petit ouvrage.

Je vous supplie donc, Monsieur, de vouloir avancer ce projet. Prenez, s'il vous plaît, la peine d'en entretenir, de ma part, Monseigneur le cardinal d'Estrées, et de faire mes compliments tant à Monseigneur le cardinal Sigismond, à qui je m'étais donné l'honneur de rendre mes très-humbles respects, par la lettre dont je vous ai déjà parlé, qu'au Père Maître du sacré Palais. Je vous demande encore la grâce de jeter l'œil sur quelque traducteur habile, et d'examiner la traduction avec soin. Vous jugez bien, Monsieur, que si elle n'est fidèle, et si elle ne se fait pas de la manière que marque le révérendissime Père Maître du sacré Palais : *Senza mutar ne pure une parola*, ce sont ses termes, on dira que Rome m'aura corrigé; et au lieu de faire du bien, on nuirait à l'ouvrage. Mais comme la chose est fort importante, je ne puis aussi la confier à une personne plus capable que vous. Si vous jugez à propos que je fasse un présent à celui qui prendra la peine de traduire, et que je fasse donner quelque chose aux imprimeurs vous pouvez vous assurer que tout ce que vous trouverez à propos que je fasse sera très-honnêtement exécuté.

Voilà, Monsieur, ce qui me vient dans l'esprit touchant cette affaire : vous suppléerez le reste, s'il vous plaît, et ferez en sorte que la chose s'exécute de la manière la plus honorable et la plus prompte : c'est tout dire à un homme aussi bien intentionné que vous. Il ne me reste qu'à vous assurer de l'obligation que je vous aurai de prendre ce soin, et que je suis de tout mon cœur, etc.

P. S. En la page 87 de l'*Exposition*, dans quelques-uns des exemplaires qui ont été débités, il est resté une faute que les libraires avaient négligé de corriger, et qu'on avait laissé passer par mégarde.

En la quatrième ligne, en remontant du bas en haut, au lieu de ces mots : *Ou de faire que la vie soit conservée au fils du Centurion, en disant : Ton fils est vivant*, il faut mettre : *Ou de faire que la vie soit conservée à un jeune homme, en disant à son père : etc.* C'est ainsi qu'il avait été corrigé : mais la faute a passé dans quelques-uns des exemplaires, et se trouvera apparemment dans ceux qui vous ont été envoyés; parce qu'ils sont des premiers. Je vous prie, dans la version, de faire suivre la correction.

A Versailles, ce 17 novembre 1672.

24. *Au même.*

J'ai reçu, par M. le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, votre lettre du 24 octobre : celle que je me suis donné l'honneur de vous écrire par l'ordinaire de vendredi, vous instruira à fond de mes intentions. Il n'y a plus après cela qu'à vous laisser faire comme vous avez commencé, puisque vous entrez si bien dans l'affaire.

Je n'ai point encore de réponse du paquet de M. de Blancey, où je croyais avoir mis ma lettre pour vous, dont j'ai reçu la réponse.

L'oraison funèbre de Madame la princesse de Conti[1] est en effet une pièce pleine de piété et d'éloquence : elle a été fort estimée; et je sais que l'illustre prélat qui l'a faite, sera très-aise qu'elle soit approuvée en votre Cour. Puisque vous désirez avoir celle que j'ai faite pour Madame, j'en envoie quelques exemplaires pour vous à M. le curé de Saint-Jacques. Vous verrez qu'on a imprimé ensemble celles de la mère et de la fille. Vous me ferez grand plaisir de les présenter, de ma part, à Monseigneur le cardinal Sigismond, et au révérendissime Père Maître du sacré Palais. Si vous jugez que le présent en soit agréable à quelques autres, vous le pourrez faire même en mon nom ; je remets cela à votre prudence.

J'ose vous demander encore vos soins pour notre version. Si vous jugez, quand les choses seront résolues, que je doive faire quelque présent de livres, ou autre chose semblable, au traducteur, et quelque honnêteté aux imprimeurs pour les encourager à bien faire, vous me le manderez, s'il vous plaît; et je pense vous l'avoir déjà dit par ma précédente. Il ne me reste qu'à vous dire que M. l'abbé de Montagu a fait une version anglaise de mon *Exposition*, qui est déjà imprimée : vous pouvez le dire au père irlandais, dont vous me parlez. Pour la latine, on y a déjà travaillé ici : je la reverrai, et nous en parlerons quand l'italienne sera faite.

Je trouve fort à propos de mettre les passages de l'Ecriture en latin. Mais en use-t-on de la même manière de ceux qu'on mêle dans le discours, et de ceux qu'on cite expressément, je vous le laisse à décider selon l'usage du pays; mais surtout, l'exactitude dans la version. Je suis, etc.

A Versailles, ce 20 novembre 1672.

25. *Au même.*

J'ai reçu vos deux dernières lettres de Rome, et je crois devoir me conformer à ce que vous proposez dans la dernière, du 19 décembre. Je suis donc d'avis, Monsieur, que la version irlandaise se fasse de la manière que vous me marquez.

Pour la latine, je conviens avec vous, que l'autorité en sera plus grande quand elle se fera à Rome, et par une personne considérable, qui n'y aura autre intérêt que le commun : ainsi si celui que vous me nommez[2] est disposé à la faire[3], rien ne peut être mieux; pourvu, Monsieur, que vous

1. Anne-Marie Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin, mariée à Armand de Bourbon, prince de Conti. M. de Roquette, évêque d'Autun, prononça l'oraison funèbre dont Bossuet parle dans cette lettre.
2. M. l'abbé de Sanctis.
3. On ignore si cette traduction latine a été composée, du moins n'a-t-elle pas été publiée : celle que nous avons est l'ouvrage de M. l'abbé Fleury, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*.

y repassiez, avec la même exactitude que vous faites la version italienne : car, vous le savez, tous les mots, en matière de cette nature, sont à peser.

Je vous supplie de faire mes remerciements à Monseigneur le cardinal d'Estrées et à M. l'abbé de Sanctis : vous pouvez l'assurer de mes services en toute occasion, et que je ferai sa cour à Sa Majesté, à la première occasion, en lui disant sa reconnaissance. Le roi ne sera pas fâché que ce soit lui qui fasse cette version. Du reste, je n'ai rien à ajouter, que les assurances de l'amitié et de l'estime particulière avec laquelle je suis, etc.

A Saint-Germain, ce 12 janvier 1673.

26. *Au même.*

Vous avez raison de croire que je suis sensiblement touché de la manière dont le *gratis* de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais m'a été accordé par le sacré Collége. La promptitude, la facilité, le concours sont d'agréables circonstances de cette grâce; et les bontés de Leurs Eminences, si obligeamment déclarées, y mettent le comble. Je dois tout à M. l'ambassadeur et à Monseigneur le cardinal d'Estrées : ce sont de véritables amis; et ceux qu'ils honorent de leur amitié leur doivent bien souhaiter une continuelle augmentation de crédit, puisqu'ils s'en servent si obligeamment pour leurs serviteurs.

Je n'ai rien à ajouter à ma précédente touchant le livre de l'*Exposition :* je vous remercie toujours de vos soins que je vous prie de continuer, et de me croire, etc.

A Saint-Germain, ce 26 avril 1673.

27. *Au maréchal de Bellefonds.*

Dieu vous tient par la main au dehors, et il vous change puissamment et insensiblement au dedans. Laissez-vous conduire, laissez-vous abattre; apprenez à renaître et à vous oublier tous les jours vous-même. Tout le monde est plein de tentations et d'instructions : ses attraits engagent les uns, ses bizarreries éclairent les autres. Le chrétien se voit au milieu de tout; et s'il se tourne à Dieu, tout lui tourne à bien. Les chutes, les aveuglements, les vanités, les bassesses, les fausses hauteurs qui l'environnent, le réveillent en lui-même. Tout l'étonne, et rien ne l'étonne : il s'attend à tout, de peur d'être surpris au dépourvu; et ne se fonde sur rien que sur Dieu, de peur qu'un appui indigne de lui n'ébranle sa fermeté.

J'ai eu une singulière et extraordinaire consolation de tenir ici quelques jours M. de Troisville. Je trouve que tout va bien, excepté qu'il s'est laissé emporter par le désir de savoir plus tôt qu'il ne fallait, et il a fait bien des pas dont il aura peine à revenir; cela soit dit entre nous. Je lui ai parlé sincèrement et bonnement : j'espère qu'il reviendra, et je le suivrai de près. Dieu veuille bénir mes desseins : ils sont bons; mais mes péchés sont un grand obstacle au succès : je lui demande pour vous continuellement sa sainte grâce.

Monseigneur le Dauphin se fait tous les jours fort joli : j'espère que le Roi et la Reine le trouveront fort avancé à leur retour. Nous sommes fort en inquiétude de la santé de la Reine.

A Saint-Germain, ce 7 juillet 1673.

28. *Au même.*

Ne laissez pas, s'il vous plaît, finir l'année sans me donner de vos nouvelles; j'ai un extrême désir d'en apprendre. J'ai vu plusieurs fois, depuis votre départ, Madame la duchesse de la Vallière; je la trouve dans de très-bonnes dispositions, qui, à ce que j'espère, auront leur effet. Un naturel un peu plus fort que le sien aurait déjà fait plus de pas; mais il ne faut point l'engager à plus qu'elle ne pourrait soutenir : c'est pourquoi, ayant vu qu'on souhaitait avec ardeur du retardement à l'exécution de son dessein, jusqu'au départ de la Cour; et que peut-être on pourrait employer l'autorité à quelque chose de plus, si on rompait subitement; j'ai été assez d'avis qu'on assurât le principal, et qu'on rompît peu à peu des liens qu'une main plus forte que la sienne aurait brisés tout à coup. Ce qui me paraît de très-bon en elle, c'est qu'elle n'est effrayée d'aucunes des circonstances de la condition qu'elle a résolu d'embrasser, et que son dessein s'affermit de jour en jour. Je fais ce que je puis pour entretenir de si saintes dispositions; et si je trouve quelque occasion d'avancer les choses, je ne la manquerai pas.

Du reste, tout va ici à l'ordinaire. M. de Turenne y est arrivé avec une grande augmentation d'embonpoint : il est fort content du Roi, et le Roi de lui. Madame la duchesse de la Vallière m'a obligé de traiter le chapitre de sa vocation avec Madame de Montespan. J'ai dit ce que je devais; et j'ai, autant que j'ai pu, fait connaître le tort qu'on aurait de la troubler dans ses bons desseins. On ne se soucie pas beaucoup de la retraite; mais il semble que les Carmélites font peur. On a couvert, autant qu'on a pu, cette résolution d'un grand ridicule : j'espère que la suite en fera prendre d'autres idées. Le Roi a bien su qu'on m'avait parlé; et Sa Majesté ne m'en ayant rien dit, je suis aussi demeuré jusqu'ici dans le silence. Je conseille fort à Madame la Duchesse de vider ses affaires au plus tôt. Elle a beaucoup de peine à parler au Roi, et remet de jour en jour. M. Colbert, à qui elle s'est adressée pour le temporel, ne la tirera d'affaire que fort lentement, si elle n'agit avec un peu plus de vigueur qu'elle n'a accoutumé.

Vivez avec Dieu et sous ses yeux; que l'action du dehors laisse, s'il se peut, le repos au dedans : prenez garde de revivre, et songez où est la véritable vie. Je prie Dieu qu'il vous protége et qu'il vous dirige.

A Saint-Germain, ce 25 décembre 1673.

29. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre, et j'ai rendu moi-même à Madame la Duchesse la lettre que vous m'avez adressée pour elle. Le monde lui fait de grandes traverses, et Dieu de grandes miséricordes : j'espère qu'il l'emportera, et que nous la verrons un jour dans un haut degré de sainteté. C'est de sa chambre que je vous écris. Elle m'a fait voir votre lettre, où j'ai vu des traits puissants de M. de Grenoble.

Hélas! quand réparerons-nous le mal que nous faisons et que nous faisons faire? Toutes nos paroles et tous nos regards sont féconds en maux, et

les répandent de tous côtés : aux uns nous causons du chagrin; nous portons les autres à aimer le monde. Nous témoignons ou des attachements faibles, ou des dégoûts dédaigneux : nous n'avons rien de mesuré, parce que nous n'avons pas en nous la charité qui règle tout; et notre dérèglement dérègle les autres. Nous inspirons insensiblement ce que nous sentons en nous-mêmes; et nous paraissons en tout nous aimer si fort, que nous poussons par-là tous les autres à s'aimer eux-mêmes. Voilà ce qui s'appelle la contagion du siècle ; car il y a une corruption qu'on fait dans les autres de dessein : celle-là est fort grossière, et se peut aisément apercevoir. Mais cette autre sorte de corruption, que nous inspirons sans y penser, qui se communique en nous voyant faire les uns les autres, qui se répand par l'air du visage, et jusque par le son de la voix; c'est celle-là, plus que toutes les autres qui doit nous faire écrier souvent : « Ah! qui connaît les péchés? Pardonnez-moi, Sei- » gneur, mes fautes cachées, et celles que je fais » commettre aux autres[1]. » Jusqu'à ce que la vérité règne en nous, le mensonge et la vanité sortent de nous de toutes parts, pour infecter tout ce qui nous environne.

Je crois que, parmi le tumulte où vous êtes, vous êtes encore plus loin de cette corruption qu'on n'est ici. L'action nous fait un peu sortir de nous-mêmes; mais que nous y rentrons bien vite, et que nous nous y enfonçons bien avant! Cependant c'est s'abîmer dans la mort, que de se chercher soi-même : sortir de soi-même pour aller à Dieu, c'est la vie.

Je suis en peine du paquet dont vous me parlez, où il y avait une lettre pour Madame la Duchesse : informez-vous-en, s'il vous plaît; car je n'ai rien reçu du tout. Madame, qui nous voit écrire, vous fait de grands baise-mains : elle se plaint, ou plutôt elle est affligée de ce qu'elle n'entend point parler de vous, quoiqu'elle vous ait fait faire des recommandations de toutes parts.

A Saint-Germain, ce 27 janvier 1674.

1. *Ps.*, XVIII, 13, 14.

30. *Au même.*

J'AI rendu vos lettres à Madame la duchesse de la Vallière; il me semble qu'elles font un bon effet. Elle est toujours dans les mêmes dispositions; et il me semble qu'elle avance un peu ses affaires à sa manière, doucement et lentement. Mais, si je ne me trompe, la force de Dieu soutient intérieurement son action; et la droiture qui me paraît dans son cœur entraînera tout.

Pour vous, Monsieur, que vous dirai-je? J'ai été touché des sentiments que Dieu vous inspire. Mais quoiqu'il soit rare de bien penser sur les choses de piété qu'on ne veut guère toute pure, il est encore beaucoup plus rare et plus difficile de bien faire : mais surtout comment trouver ce repos et cette consistance d'âme, dans le mouvement et dans les affaires; puisqu'il est vrai qu'elles ont cela de malin, qu'elles font perdre la vue de Dieu? Je conçois un état que je ne puis presque exprimer : je le vois de loin pour la pratique, bien que j'en sente la vérité dans la spéculation. Une âme qui se sent n'être rien, et qui est contente de son néant, en sort néanmoins par un ordre qu'elle a sujet de croire émané de Dieu : elle se prête à l'action par obéissance, et soupire intérieurement après le repos, où elle goûte Dieu et sa vérité sans distraction. Cependant, respectant son ordre, elle agit au dehors sans goût de son action, ni de son emploi, ni d'elle-même; prête à agir, prête à n'agir pas; agissant néanmoins avec vigueur, parce que c'est l'ordre de Dieu, qu'on ne fasse rien mollement; et elle aime l'ordre de Dieu, qui l'anime de telle sorte qu'elle entreprend et exécute tout ce qu'il faut, non point comme autrefois pour contenter le monde, ou pour se contenter elle-même, mais pour remplir un devoir imposé d'en-haut. Car, pour cette âme, elle veut bien n'être rien à ses yeux et aux yeux du monde, pourvu que Dieu la regarde. Ecoutez la sainte Vierge avec quelle joie elle dit : Il a regardé la bassesse de sa ser- » vante[1]. » Ainsi cette âme, que je tâche ici de représenter, simple, craignant de sortir de son rien par empressement, pour être ou paraître quelque chose au monde ou à elle-même, ne veut être rien que devant Dieu, et n'agit qu'autant qu'il veut. Elle se fait un trésor de ce qu'il y a de rebutant dans tous les emplois; afin de mieux voir le néant de tout : et elle voit encore un plus grand néant pour ceux qui ne trouvent plus de pareils rebuts; parce qu'ils sont plus enchantés, plus déçus, en un mot, plus épris d'une illusion, et plus attachés à une ombre.

Je dis beaucoup de paroles, parce que je ne suis pas encore au fond que je cherche : il ne faudrait qu'un seul mot pour expliquer; et au défaut des paroles humaines, il faut seulement considérer la parole incarnée, Jésus-Christ trente ans caché, trente ans charpentier, trente ans en apparence inutile; mais, en effet, très-utile au monde, à qui il fait voir que le réel est de n'être que pour Dieu. Il sort de ce néant quand Dieu le veut : mais quoique occupé autour de la créature, c'est Dieu qu'il y cherche, c'est Dieu qu'il y trouve. Heureuse l'âme qui entend ce repos et cette action d'un Dieu, et qui sait trouver en l'un et en l'autre le fond de vérité qui en fait voir la sainteté! Que l'action est tranquille, que l'action est réglée, que l'action est pure et innocente quand elle sort de ce fond! mais tout ensemble qu'elle est efficace; parce qu'animée par le seul devoir, ni elle ne se ralentit par des jalousies ou des mécontentements, ni elle ne se continue et s'épuise par des empressements précipités! La vérité y est en tout; on ne donne rien au théâtre ni à l'apparence. Si le monde s'y trompe, tant pis pour le monde : tout va bien si Dieu est content; et il est aisé à contenter, puisqu'il commence à être content d'abord qu'on a du regret de ne l'avoir pas contenté.

Plaise à celui dont je tâche d'exprimer la vérité simple par tant de paroles, faire qu'il y en ait quelqu'une dans un si grand nombre, qui aille trouver au fond de votre cœur le principe secret que je cherche. Il est en nous dans le fond de notre raison; il est en nous par la foi et par la grâce du christianisme. Notre raison n'est raison qu'en tant qu'elle est soumise à Dieu : mais la foi lui apprend

1. *Luc.*, I, 48.

à s'y soumettre, et pour penser, et pour agir; c'est la vie.

J'ai fait vos compliments à Madame...... Elle est meilleure que le monde ne la croit, et pas si bonne qu'elle se croit elle-même : car elle prend encore un peu la volonté d'être vertueuse pour la vertu même, qui est une illusion dangereuse de ceux qui commencent. Nous ne lui parlons jamais de vos lettres; nous craignons trop les échos fréquents.

Priez pour moi, je vous en conjure. Au reste, une fois pour toutes, ne me parlez jamais de mon innocence, et ne traitez pas de cette sorte le plus indigne de tous les pécheurs : je vous parle ainsi de bonne foi, par la seule crainte que j'ai d'ajouter l'hypocrisie à mes autres maux.

A Versailles, ce 8 février 1674.

31. *Au marquis de Feuquières, ambassadeur de France en Suède*[1].

J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et ai fait tenir les siennes à M. Gaillard, qui a une très-grande reconnaissance de vos bontés; et moi, par la part que j'y prends, j'en ai aussi une très-particulière. J'ai rendu à M. le duc de Montausier et à Madame de Crussol celles que vous m'aviez adressées. M. le duc d'Uzès se démet de son duché en faveur de M. son fils; et le Roi a agréée cette démission, avec privilége, pour le père et pour la mère, de conserver les honneurs.

Mgr le Dauphin, dont vous demandez tant de nouvelles, s'avance, de jour en jour, en sagesse plus encore qu'en science, quoique ce qu'il sait soit beaucoup au-dessus de son âge. J'espère qu'il se rendra digne de soutenir la gloire du Roi, et la réputation où il met la France.

Vous nous donnez de bonnes espérances de la Suède[2]; et j'avoue que si quelque chose peut obliger ce royaume de se réveiller, ce seront vos sages négociations. Mais, à vous dire le vrai, on va fort lentement en ce pays-là. Nous ne pouvons pas savoir le fond de leurs intentions, ni même de leur intérêt, de si loin. Mais, autant qu'on en peut juger, ils n'ont pris, jusqu'ici, aucun des moyens utiles à faire la paix ni la guerre. Pour la guerre, il semble qu'ils l'ont évitée; et, dès là qu'on les a vus lents, de ce côté-là, on ne s'est point trouvé pressé de faire la paix; au lieu que si on les eût vus agir fortement, ni les Allemands, ni les Espagnols, ni les Hollandais n'auraient refusé des conditions de paix raisonnables, qu'on leur aurait pu proposer. Cependant, la maison d'Autriche commence à reprendre, en Allemagne, la même autorité et les mêmes avantages qu'elle y avait lorsque le roi Gustave prit les armes. L'empereur va se rendre maître; et il fait des coups d'autorité que ses prédécesseurs n'auraient osé faire dans le meilleur état de leurs affaires. L'enlèvement de M. le prince Guillaume de Furstemberg, dans une ville libre, choisie pour traiter la paix, sans qu'on ait respecté sa qualité de plénipotentiaire[1], est une action bien hardie, et qui fait bien voir que les Espagnols et la maison d'Autriche n'ont rien rabattu de leurs desseins de maîtriser absolument l'Allemagne.

Cependant, si elle en vient à bout (ce qui arrivera infailliblement si on abandonne la France), les Suédois en pâtiront les premiers : et leurs conquêtes d'Allemagne seront mal assurées. Les princes d'Allemagne, qu'on effraie par une vaine jalousie contre la France, qui, après tout, n'en voudra jamais à leur liberté, déçus de ce vain prétexte, seront contraints enfin à porter le joug de la maison d'Autriche, qui est bien aise qu'on ne craigne que nous, afin qu'on la laisse faire, et qui voudrait bien aussi amuser les Suédois, dans une occasion où ils ont tant d'intérêt à se réveiller. Vous saurez bien leur ouvrir les yeux, et les engager à réparer le temps perdu. Mais c'est assez politiquer. Le plaisir de s'entretenir avec vous a allongé mes raisonnements; je les finis, en un mot, Monsieur, en vous assurant que je suis à vous sans réserve.

J. Bénigne, *A. év. de Condom.*

Je vous envoie deux exemplaires du *Traité de l'Exposition*, que votre écuyer m'a dit que vous demandiez.

A Versailles, 22 février 1674.

32. *Au maréchal de Bellefonds.*

Je vous ai gardé longtemps une réponse de moi, avec deux lettres de Madame la duchesse de la Vallière, que je prétendais donner à M. Desvaux, et que j'ai à la fin données à la Mère Agnès. Il ne m'a pas été malaisé de faire agréer à Madame de la Vallière les lettres que vous lui écrivez; elle les reçoit avec une grande joie, et en est touchée. Il me semble que sans qu'elle fasse aucun mouvement, ses affaires s'avancent. Dieu ne la quitte point, et sans violence il rompt ses liens. Elle ne parle pourtant point pour finir ses affaires : mais j'espère qu'elles se feront, et que sa grande affaire s'achèvera; du moins la vois-je toujours très-bien disposée.

Que Dieu est grand et saint! et qu'on doit trembler quand on n'est pas fidèle à sa grâce! Qu'il aime la simplicité d'un cœur qui se fie en lui, et qui a horreur de soi-même! car il faut aller jusqu'à l'horreur, quand on se connaît. Nous ne pouvons souffrir le faux ni le travers de tant d'esprits : considérons le nôtre; nous nous trouverons gâtés dans le principe. Nous ne cherchons ni la raison ni le vrai en rien : mais après que nous avons choisi quelque chose par notre humeur, ou plutôt que nous nous y sommes laissés entraîner, nous trouvons des raisons pour appuyer notre choix. Nous voulons nous persuader que nous faisons par modération, ce que nous faisons par paresse. Nous appelons souvent retenue, ce qui en effet est timidité; ou courage, ce qui est orgueil et présomp-

1. Communiquée par M. Lecointe, de Toulouse, à M. Floquet, qui l'a publiée, avec des notes, dont nous empruntons une partie.

2. Le marquis de Pomponne, ambassadeur en Suède, en 1671, avait obtenu que cette nation s'obligeât à envoyer en Allemagne des troupes qui y appuieraient les armées françaises. Le marquis Isaac de Feuquières, devenu ambassadeur vers la fin de 1672, eut à lutter assez longtemps contre une inertie volontaire, et qui n'était peut-être pas sans arrière-pensée. Mais il obtint enfin, le 19 septembre 1674, la promesse expresse d'un envoi immédiat de troupes, promesse que les effets suivirent aussitôt.

1. Guillaume Egon de Furstemberg avait été député, en qualité de ministre plénipotentiaire de l'électeur de Cologne Maximilien Henri, aux conférences ouvertes en 1673, à Cologne, en vue de la paix. Très-opposé à la maison d'Autriche, dévoué à Louis XIV, et ses efforts pour maintenir l'électeur dans l'alliance de la France étant notoires, Léopold, irrité contre lui, le fit, au mépris du droit des gens, le 14 février 1674, enlever dans Cologne, et au milieu des négociations, que cet attentat rompit aussitôt.

tion; ou prudence et circonspection, ce qui n'est qu'une basse complaisance. Enfin nous ne songeons point à avoir véritablement une vertu; mais ou à faire paraître aux autres que nous l'avons, ou à nous le persuader à nous-mêmes. Lequel est le pis des deux? Je ne sais; car les autres sont encore plus difficiles à contenter que nous-mêmes, et nous n'allons guère avant quand il n'y a que nous à tromper. Nous en avons trop bon marché; et l'hypocrisie qui veut contenter les autres, se trouve obligée de prendre beaucoup plus sur soi. Cependant c'est là notre but; et pourvu que, par quelques pratiques superficielles de vertu, nous puissions nous amuser nous-mêmes, en nous disant : Je fais bien; nous voilà contents. Nous ne songeons pas que si nous faisions quelque chose par vertu, ce même motif nous ferait tout faire; au lieu que, ne prenant dans la vertu que ce qui nous plaît, et laissant le reste qui ne s'accommode pas si bien à notre humeur, nous montrons que c'est notre humeur, et non la vertu, que nous suivons. Comment donc soutiendrons-nous les yeux de Dieu? et le faux qui paraît en tout dans notre conduite, comment subsistera-t-il dans le règne de la vérité?

Je tremble, dans la vérité, jusque dans la moëlle des os, quand je considère le peu de fond que je trouve en moi : cet examen me fait peur; et cependant, sorti de là, si quelqu'un va trouver que je n'ai point raison en quelque chose, me voilà plein aussitôt de raisonnements et de justifications. Cette horreur que j'avais de moi-même s'est évanouie, je ressens l'amour-propre, ou plutôt je montre que je ne m'en étais pas défait un seul moment. O quand sera-ce que je songerai à être en effet, sans me mettre en peine de paraître ni à moi ni aux autres? Quand serai-je content de n'être rien, ni à mes yeux, ni aux yeux d'autrui? Quand est-ce que Dieu me suffira? O que je suis malheureux d'avoir autre chose que lui en vue! Quand est-ce que sa volonté sera ma seule règle, et que je pourrai dire avec saint Paul[1] : « Nous n'avons pas reçu » l'esprit de ce monde; mais un esprit qui vient » de Dieu? » Esprit du monde, esprit d'illusion et de vanité, esprit d'amusement et de plaisir, esprit de raillerie et de dissipation, esprit d'intérêt et de gloire. Esprit de Dieu, esprit de pénitence et d'humilité, esprit de charité et de confiance, esprit de simplicité et de douceur, esprit de mortification et de componction, esprit qui hait le monde, et que le monde a en aversion, mais qui surmonte le monde : Dieu veuille nous le donner.

On dit que nous serons du voyage de la Reine : si cela est, nous serons peut-être plus proches de vous, et plus en état d'avoir de vos nouvelles; ce me sera beaucoup de consolation. Je vous écris les choses comme elles me viennent. « Veillez et priez, » de peur que vous n'entriez en tentation : l'esprit » est prompt; mais la chair est faible[2]. »

A Versailles, ce 3 mars 1674.

33. *Au même.*

Je vous envoie une lettre de Madame la duchesse de la Vallière, qui vous fera voir que, par la grâce de Dieu, elle va exécuter le dessein que le Saint-Esprit lui avait mis dans le cœur. Toute la Cour est édifiée et étonnée de sa tranquillité et de sa joie, qui s'augmente à mesure que le temps approche. En vérité, ses sentiments ont quelque chose de si divin que je ne puis y penser sans être en de continuelles actions de grâces : et la marque du doigt de Dieu, c'est la force et l'humilité qui accompagnent toutes ses pensées; c'est l'ouvrage du Saint-Esprit. Ses affaires se sont disposées avec une facilité merveilleuse : elle ne respire plus que la pénitence; et sans être effrayée de l'austérité de la vie qu'elle est prête d'embrasser, elle en regarde la fin avec une consolation qui ne lui permet pas d'en craindre la peine. Cela me ravit et me confond : je parle, et elle fait; j'ai les discours, elle a les œuvres. Quand je considère ces choses, j'entre dans le désir de me taire et de me cacher; et je ne prononce pas un seul mot, où je ne croie prononcer ma condamnation.

Je suis bien aise que mes lettres vous aient édifié. Dieu m'a donné cela pour vous; et vous en profiterez mieux que moi, pauvre canal où les eaux du ciel passent, et qui à peine en retient quelques gouttes. Priez Dieu pour moi sans relâche, et demandez-lui qu'il me parle au cœur.

A Versailles, ce 6 avril 1674.

34. *Au même.*

Quels que soient les ordres et les desseins de la divine Providence sur vous, je les adore, et je crois que vous n'avez point de peine à vous y soumettre. Le christianisme n'est pas une vaine spéculation : il faut s'en servir dans l'occasion; ou plutôt il faut faire servir toutes les occasions à la piété chrétienne, qui est la règle suprême de notre vie. Je ne sais que penser de votre disgrâce : elle est politique; et cependant vous commandez encore l'armée, et j'apprends que vous avez ordre de faire un siége. Pour la cause, autant que j'entends parler, on dit que vous avez manqué par zèle, et à bonne intention : personne n'en doute; mais personne ne se paie de cette raison. Je voudrais bien avoir vu quelqu'un qui me pût dire le fond : mais ici nous n'entendons rien que ce qui paraît en public. Si vous avez quelque occasion bien sûre, donnez-moi un peu de détail : mais je crains que ces occasions ne soient rares.

Quoi qu'il en soit, je vous prie, s'il y a quelque ouverture au retour, ne vous abandonnez pas : fléchissez, contentez le Roi; faites qu'il soit en repos sur votre obéissance. Il y a des humiliations qu'il faut souffrir pour une famille; et quand elles ne blessent pas la conscience, Dieu les tient faites à lui-même. Je vous parlerais plus en détail, si j'en savais davantage. Je prie Dieu qu'il vous dirige, et qu'il vous affermisse de plus en plus dans son saint amour.

A Dijon, ce 24 mai 1674.

35. *Au même.*

C'est trop garder le silence; à la fin, l'amitié et la charité en seraient blessées : car encore que je vous croie dans le lieu où vous avez le moins de besoin des avis de vos amis, étant immédiatement sous la main de Dieu, il ne faut pas laisser de vous dire quelque chose sur votre état présent.

1. *I. Cor.*, II, 12. — 2. *Matth.*, XXVI, 41.

J'adore en tout la Providence ; mais je l'adore singulièrement dans la conduite qu'elle tient sur vous. Elle vous ôte au monde, elle vous y rend ; elle vous y ôte encore : qui sait si elle ne vous y rendra pas quelque jour? Mais ce qui est certain, et ce qu'on voit, c'est qu'elle prend soin de vous montrer à vous-même ; afin que vous connaissiez jusqu'aux moindres semences du mal qui reste en vous. Elle vous montre le monde et riant et rebutant. Vous l'avez vu en tous ces états, déclaré en faveur, déclaré en haine : vous l'avez vu honteux, afin que rien ne manquât à la peinture que Dieu vous en fait par vos propres expériences. Que résulte-t-il de tout cela? sinon que Dieu seul est bon, et que le monde est mauvais, et consiste tout en malignité, comme dit l'apôtre saint Jean[1].

Vivez donc, Monsieur, dans votre retraite : travaillez à votre salut ; priez pour le salut et la conversion du monde. O qu'il est dur! ô qu'il est sourd ! car c'est trop peu de dire qu'il est endormi : ô qu'il sent peu que Dieu est !

Madame de la Vallière persévère avec une grâce et une tranquillité admirables. Sa retraite aux Carmélites leur a causé des tempêtes : il faut qu'il en coûte pour sauver les âmes. Priez pour moi, Monsieur ; je m'en vais vous offrir à Dieu.

A Versailles, ce 5 août 1674.

36. *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.*

J'ai reçu, par M. le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vois que toutes les longueurs de delà[2] sont faites pour éprouver votre patience, et pour vous donner le moyen d'achever, avec mérite, une chose qui sera assurément fort utile. Ce qui a déjà été fait est considérable ; et je vous suis obligé de m'en avoir fait part : continuez, s'il vous plaît, Monsieur, et faites-moi savoir l'état des choses. Je n'ai point reçu le livre ni la lettre du Père Porterus[3] : je lui en ferai mes remercîments quand j'aurai reçu son présent, qui me sera très-agréable.

J'ai ouï dire que le Père Noris, augustin[4], faisait quelque chose sur le *Marius Mercator*, et sur l'Histoire pélagienne du Père Garnier[5], et qu'il allait travailler ensuite à l'Histoire des Donatistes. On m'a aussi donné avis que Monseigneur l'ancien évêque de Vaison avait donné le *Nilus*, disciple de saint Jean Chrysostome. On parle fort aussi d'un livre de piété de Monseigneur le cardinal Bona. Nous n'avons point encore ces livres-là, que je sache : mais si nos libraires n'en font point venir, je vous prierai de faire en sorte que je les aie. M. de Blancey prendra bien ce soin ; ayez seulement, s'il vous plaît, celui de lui dire ce qu'il doit faire pour les envoyer sûrement. Je suis de tout mon cœur, etc.

A Versailles, ce 1er septembre 1674.

1. *I. Joan.*, v, 19.
2. De la Cour de Rome.
3. François Porter, irlandais, religieux de l'étroite observance de Saint-François. L'ouvrage dont parle ici Bossuet a pour titre : *Securis evangelica ad hæresis radices posita, ad Congregationem Propagandæ Fidei.* L'auteur mourut à Rome le 7 avril 1702.
4. Henri Noris, né à Vérone le 29 d'août 1631, mort à Rome le 23 février 1704. Innocent XII éleva ce savant religieux au cardinalat. Il avait travaillé à une *Histoire des Donatistes*, comme on l'avait marqué à Bossuet : mais, soit qu'elle n'ait pas été achevée, ou pour d'autres raisons, elle n'a pas vu le jour.
5. Jésuite, qui a donné une bonne édition de *Marius Mercator*.

37. *Au maréchal de Bellefonds.*

Votre silence est trop long ; je vous prie de me donner de vos nouvelles. Je crois, sans que vous me le disiez, que vous goûtez encore plus la solitude que vous n'avez fait après votre première disgrâce. Une nouvelle expérience du monde fait trouver quelque chose de nouveau dans la retraite, et enfonce l'âme plus profondément dans les vues de la foi. Il me souvient de David, qui, touché vivement de l'esprit de Dieu, lui adresse cette parole : « O Seigneur, votre serviteur a trouvé son » cœur pour vous faire cette prière[1]. » Heureux celui qui trouve son cœur, qui retire deçà et delà les petites parcelles de ses désirs épars de tous côtés ! C'est alors que se ramassant en soi-même, on apprend à se soumettre à Dieu tout entier, et à pleurer ses égarements.

Puissiez-vous donc, Monsieur, trouver votre cœur, et sentir pour qui il est fait ; et que sa véritable grandeur, c'est d'être capable de Dieu ; et qu'il s'affaiblit, et qu'il dégénère et se ravilit, quand il descend à quelque autre objet ! O que le Seigneur est grand ! Par combien de détours, par combien d'épreuves, par combien de dures expériences nous fait-il mener pour redresser nos égarements ! La croix de Jésus-Christ comprend tout : là est notre gloire, là est notre force, là nous sommes crucifiés au monde, et le monde est à nous.

Qu'avons-nous affaire du monde, et de ses emplois, et de ses folies, et de ses empressements insensés, et de ses actions toujours turbulentes? Considérons dans l'ancienne loi, Moïse ; et dans la nouvelle Jésus-Christ. Le premier, destiné à sauver le peuple de la tyrannie des Egyptiens, et à faire luire sur Israël la lumière incorruptible de la loi, passe quarante ans entiers à mener paître les troupeaux de son beau-père, inconnu aux siens et à lui-même, ne sachant pas à quoi Dieu le préparait par une si longue retraite : et Jésus-Christ, trente ans obscur et caché, n'ayant pour tout exercice que l'obéissance, et n'étant connu au monde que comme le fils d'un charpentier. O quel secret, ô quel mystère, ô quelle profondeur, ô quel abîme ! O que le tumulte du monde, que l'éclat du monde est enseveli et anéanti !

Tenez-vous ferme, Monsieur, embrassez Jésus-Christ et sa retraite ; goûtez combien le Seigneur est doux : laissez-vous oublier du monde ; mais ne m'oubliez pas dans vos prières : je ne vous oublierai jamais devant Dieu.

A Versailles, ce 29 septembre 1674.

38. *Ad Ferdinandum Furstembergium, episcopum et principem Paderbornensem, et coadjutorem monasteriensem.*

Quindecim ferè dies sunt, Princeps illustrissime, cùm hæreo lateri tuo, neque à te unquam divelli me patior. Tuam tecum lustro Paderbornam, te Principe auctam ac nobilitatam. Vicina peragro loca, te ornante lætissima, te canente celebratissima, te denique imperante beatissima. Nullus mihi saltus, fons nullus, nullus collis invisus. Lubet intueri agros, tui ingenii ubertate quàm nativâ soli

1. *II. Reg.*, VII, 27.

amœnitate cultiores. Tu mihi dux, tu prævius; tu ipsa monumenta monstras; tu rerum arcana doces: neque tantùm Paderbornam; sed priscæ quoque et mediæ, nostræ denique ætatis historiam illustras; nec magis Germaniam tuam quàm nostram Franciam.

Ut juvat interea suave canentem audire Torckium[1], quod vicinæ valles repetant! Videre mihi videor antiquam illam Græciam, quæ nullum habuit collem quem non poetarum ingenia extollerent; nullum rivulum, quem non suis versibus immortali hominum memoriæ consecrarent. Horum æquantur gloriæ amnes tui fontesque. Non Dirce splendidior, non Arethusa castior, non ipsa Hippocrene notior Musisque jucundior. Non ergo Evenus aut Peneus, sed Padera[2] et Luppia[3] celebrentur; non vanis fabularum commentis atque portentis, sed rerum fortissimè gestarum claritudine nobiles; nec priscis religionibus, sed christiano ritu meliorique numine regenerandis populis consecrati. Sic enim decebat christianum Principem, christianum Antistitem, non aurium illecebris aut oculorum voluptati servire, sed animos ad veram pietatem accendere.

In his igitur clarissimi tui ingenii monumentis lego et colligo sedulus quæ augusti Delphini nostri studia amæniora efficiant, eumque sponte currentem, adhibitis quoque majorum exemplis, ad virtutem instimulent. Hîc Peppinus, hîc Carolus Francici imperii ac nominis decus, arma et consilia expediunt, pugnant, sternunt hostes, fusis ac perdomitis parcunt; nec sibi, sed Christo vincunt.

Tuum itaque ingenium, tuam ubique, Princeps, pietatem amplector; nec publicam tantùm Regum atque Imperatorum, sed privatam etiam tuæ familiæ historiam recolo lubens, ac decora suspicio inclytæ gentis, novâ virtutum tuarum luce conspicuæ. Tu ergo me, Princeps illustrissime, his sæpe muneribus donatum velis; tu meam erga te propensissimam voluntatem æquo animo, ut facis, accipias; meque tibi addictissimum solitâ benignitate ac benevolentiâ complectare. Vale.

In Regiâ San-Germanâ, prid. Kal. Decemb. an Dom. 1674.

39. *Au maréchal de Bellefonds.*

La bulle[4], dont vous m'avez envoyé copie, a été publiée seulement à Rome. Nous ne nous tenons point obligés en France à de pareilles constitutions, jusqu'à ce qu'elles soient envoyées aux ordinaires, pour être publiées par tous les diocèses; ce qui n'a point été fait dans cette occasion. Ainsi cette bulle n'est pas obligatoire pour nous; et ceux qui savent un peu les maximes en sont d'accord. Néanmoins, si l'on voit que les simples soient scandalisés de nous voir lire cette version, et qu'on ne croie pas pouvoir suffisamment lever ce scandale en expliquant son intention, je conseillerais plutôt de lire la version du Père Amelote, approuvée par feu M. de Paris; parce qu'encore qu'elle ne soit ni si agréable, ni peut-être si claire en quelques endroits, on y trouve néanmoins toute la substance du texte sacré; et c'est ce qui soutient l'âme. Je vois avec regret que quelques-uns affectent de lire une certaine version, plus à cause des traducteurs, qu'à cause de Dieu qui parle; et paraissent plus touchés de ce qui vient du génie ou de l'éloquence de l'interprète, que des choses mêmes. J'aime, pour moi, qu'on respecte, qu'on goûte, et qu'on aime, dans les versions les plus simples, la sainte vérité de Dieu.

Si la version de Mons a quelque chose de blâmable, c'est principalement qu'elle affecte trop de politesse, et qu'elle veut faire trouver, dans la traduction, un agrément que le Saint-Esprit a dédaigné dans l'original. Aimons la parole de Dieu pour elle-même; que ce soit la vérité qui nous touche, et non les ornements, dont les hommes éloquents l'auront parée. La traduction de Mons aurait eu quelque chose de plus vénérable et de plus conforme à la gravité de l'original, si on l'avait faite un peu plus simple, et si les traducteurs eussent moins mêlé leur industrie, et l'élégance naturelle de leur esprit à la parole de Dieu. Je ne crois pas pourtant qu'on puisse dire sans témérité que la lecture en soit défendue, dans les diocèses où les ordinaires n'ont point fait de semblables défenses; et sans la considération que j'ai remarquée du scandale des simples, j'en permettrais la lecture sans difficulté.

A Saint-Germain, ce 1er décembre 1674.

40. *Au même.*

Il y a si longtemps que je n'ai eu de vos nouvelles que je ne puis plus tarder à vous en demander. J'apprends que Dieu vous continue ses miséricordes, et je n'en doute pas: car il étend ses bontés jusqu'à l'infini; et il ne vous quittera pas qu'il ne vous ait mis entièrement sous le joug. Sa main est forte et puissante, et il sait bien atterer ceux qu'il entreprend: mais il les soutient en même temps; et enfin il fait si bien, qu'il gagne tout à fait les cœurs. Il faut souvent se donner à lui pour le prier d'exercer sur nous sa puissance miséricordieuse, et de nous tourner de tant de côtés, qu'à la fin nous nous trouvions ajustés parfaitement à sa vérité, qui est notre règle et qui fait notre droiture. « Ceux qui sont droits vous aiment, » dit l'épouse dans le Cantique[1]: car ceux qui sont droits aiment la justice et la vérité; et tout cela c'est Dieu même. Mais pour ajuster avec cette règle si simple et si droite, notre cœur si étrangement dépravé, que ne faut-il point souffrir, et quels efforts ne faut-il point faire? Il faut aller assurément jusqu'à nous briser, et à ne plus rien laisser en son entier dans nos premières inclinations. C'est le changement de la droite du Très-Haut; c'est ce qu'il a entrepris de faire en vous; c'est ce qu'il achèvera si vous êtes fidèle à sa grâce, qui vous a prévenu si abondamment.

Mandez-moi, je vous supplie, si la longue solitude ne vous abat point, et si votre esprit demeure dans la même assiette, et ce que vous faites pour vous soutenir et pour empêcher que l'ennui ne gagne. Une étincelle d'amour de Dieu est capable de soutenir un cœur durant toute l'éternité. Dites-

1. Joannes Rogerius Torckius, Mindensis Præpositus, Paderbornensis ac Monasteriensis Canonicus: ejus opera poetica reperies in libro curâ principis Ferdinandi Furstembergii edito, cui titulum fecit: *Septem illustrium virorum Poemata.*

2. Amniculus, quo Paderborna alluitur.

3. Germaniæ fluvius, in ejusdem vocabuli Comitatu.

4. Il s'agit du Bref du pape Alexandre VII contre la traduction du Nouveau Testament, imprimée à Mons.

1. *Cant.*, I, 3.

moi comme vous êtes; et, je vous prie, ne croyez jamais que je change pour vous. J'ai toujours un peu sur le cœur le soupçon que vous en eûtes : et qu'auriez-vous fait qui me fît changer? Quoi, parce que vous êtes moins au monde, et par conséquent plus à Dieu, je serais changé à votre égard! Cela pourrait-il tomber dans l'esprit d'un homme qui sait si bien que les disgrâces du monde sont des grâces du ciel des plus précieuses? Priez pour moi, je vous en supplie : remerciez-le des miséricordes qu'il fait si abondamment à ma sœur Louise de la Miséricorde[1].

A Saint-Germain, ce 19 mars 1675.

41. *A la Mère de Jarnac, carmélite*[2].

DEPUIS notre dernière conversation et l'entretien que j'ai eu avec ma sœur Louise de la Miséricorde, il me semble qu'il faudrait à chaque moment s'épancher pour elle en actions de grâces. Il y avait quatre mois que je ne l'avais vue, et je la trouvai de nouveau enfoncée dans les voies de Dieu, avec des lumières si pures, et des sentiments si forts et si vifs, qu'on reconnaît à tout cela le Saint-Esprit. Selon ce qu'on peut juger, cette âme sera un miracle de la grâce. Elle n'a besoin que de quelqu'un qui lui apprenne seulement à ouvrir le cœur, et qui sache, en l'avançant, la cacher à elle-même. Dieu a jeté dans ce cœur le fondement de grandes choses. Vraiment tout y est nouveau; et je suis persuadé plus que jamais de l'application de mon texte[3]. Je crois, au reste, tout de bon, ma chère et révérende Mère, que je ferai le sermon; car apparemment nous ne voyagerons pas. J'en ai une joie sensible; et je prie Dieu de tout mon cœur que je puisse porter à cette âme une bonne parole. Mon cœur l'enfante, et je ne sais ni quand ni comment elle sortira. Priez Dieu, ma chère Mère, que cette Parole increéée, conçue éternellement dans le sein du Père, et enfin revêtue de chair pour se communiquer aux hommes mortels, possède mon intelligence. Il y a plus de quinze jours que j'ai toujours envie de vous écrire ceci; je n'en ai trouvé qu'aujourd'hui la commodité. Que ma sœur Anne-Marie de Jésus ne m'oublie pas devant Dieu. Je vous mets toujours toutes deux ensemble, et j'y mets pour une troisième ma sœur Louise. La Trinité bénisse les trois. La Trinité nous fasse tous un cœur et une âme pour aimer Dieu en concorde. Ainsi soit-il.

A Saint-Germain, 19 mars 1675.

42. *A Dom Mabillon, religieux bénédictin.*

J'AI une joie extrême de ce que nous pourrons vous tenir ici quelque temps. Je vous supplie de témoigner à vos Pères l'obligation que je leur ai de m'accorder cette grâce. Les Pères des Loges vous recevront avec plaisir : vous y serez très-bien logé, et en état de faire tout ce qui sera nécessaire pour votre santé. Si vous avez besoin de médecins, nous vous en donnerons de très-affectionnés, qui ne vous importuneront pas et qui vous soulageront. Loin de vous fatiguer l'esprit, nous songerons à vous divertir; et votre divertissement fera notre utilité. Venez donc quand il vous plaira; le plus tôt sera le meilleur. Dites à M. de Cordemoy tout ce qui vous sera nécessaire; on y donnera l'ordre qu'il faut. Je suis de tout mon cœur, votre très-humble, etc.

A Saint-Germain, ce 28 mai 1675.

43. *Au maréchal de Bellefonds.*

JE viens de voir M. votre fils, qui, Dieu merci, est sans fièvre, le pouls fort réglé, nulle chaleur, et qui même, à ce que je vois, n'est pas si faible qu'on le devrait craindre après une si grande maladie. Il y a eu des jours d'une extrême inquiétude. Dieu a voulu se contenter de votre soumission; et sans en venir à l'effet, il a reçu votre sacrifice. Vous savez ce que veulent dire de telles épreuves. Il remue le cœur dans le plus sensible; il fait voir la séparation toute prochaine : après il rend tout d'un coup ce qu'il semblait vouloir ôter; afin qu'on sente mieux de qui on le tient, et de qui on possède dorénavant ce qu'on a d'une autre sorte. Il faut souvent songer, durant ces états, à cette leçon de saint Paul[1] : « Le temps est court; que ceux » qui pleurent soient comme ne pleurant pas, et » ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant » pas; car la figure de ce monde passe. » Il faut avoir des enfants comme ne les ayant pas pour soi, mais songer que celui qui leur donne l'être, les met entre les mains de leurs parents, pour leur donner le digne emploi de lui nourrir et de lui former des serviteurs : du reste, les regarder comme étant à Dieu et non à nous. Car qu'avons-nous à nous, nous qui ne sommes pas à nous-mêmes? Et plût à Dieu que comme en effet nous sommes au Seigneur, nous nous donnions à lui de tout notre cœur, rompant peu à peu tous les liens par lesquels nous tenons à nous-mêmes!

Que je vous ai souhaité souvent parmi toutes les choses qui se sont passées, et qu'une demi-heure de conversation avec vous m'aurait été d'un grand secours! J'ai eu cent fois envie de vous écrire : mais outre qu'on craint toujours pour ce qu'on expose au hasard que courent les lettres, on s'explique toujours trop imparfaitement par cette voie.

Priez Dieu pour moi, je vous en conjure; et priez-le qu'il me délivre du plus grand poids dont un homme puisse être chargé, ou qu'il fasse mourir tout l'homme en moi, pour n'agir que par lui seul. Dieu merci, je n'ai pas encore songé, durant tout le cours de cette affaire[2], que je fusse au monde : mais ce n'est pas tout; il faudrait être comme un saint Ambroise, un vrai homme de Dieu, un homme de l'autre vie, où tout parlât, dont tous les mots fussent des oracles du Saint-Esprit, dont toute la conduite fût céleste. Dieu choisit ce qui n'est pas pour détruire ce qui est[3] : mais il faut donc n'être pas ; c'est-à-dire, n'être rien du tout à ses yeux, vide de soi-même et plein de Dieu. Priez, je vous en conjure : donnez-moi de vos nouvelles. Ma sœur Louise de la Miséricorde a

1. Madame de la Vallière; c'était le nom de religion qu'elle avait pris en se faisant Carmélite.
2. Prieure du couvent de la rue Saint-Jacques. Son nom de religion était *Claire du Saint-Sacrement.*
3. *Et dixit qui sedebat in throno : Ecce nova facio omnia.* C'est le texte du sermon que Bossuet prêcha à la profession de Madame de la Vallière, le 4 juin 1675.

1. *I. Cor.*, VII, 29. 30, 31.
2. Il s'agit des avis qu'il avait donnés au Roi, au sujet de Madame de Montespan.
3. *I. Cor.*, I, 28.

enfin achevé son sacrifice; c'est un miracle de la grâce. Recommandez-moi aux prières de M. de Grenoble; j'entends tous les jours de lui des merveilles. Il faudra bien quelque jour faire pénitence à son exemple.

44. *A Louis XIV*[1].

SIRE, le jour de la Pentecôte approche, où Votre Majesté a résolu de communier. Quoique je ne doute pas qu'elle ne songe sérieusement à ce qu'elle a promis à Dieu; comme elle m'a commandé de l'en faire souvenir, voici le temps que je me sens le plus obligé de le faire. Songez, Sire, que vous ne pouvez être véritablement converti, si vous ne travaillez à ôter de votre cœur non-seulement le péché, mais la cause qui vous y porte. La conversion véritable ne se contente pas seulement d'abattre les fruits de mort, comme parle l'Ecriture[2], c'est-à-dire, les péchés; mais elle va jusqu'à la racine, qui les ferait repousser infailliblement si elle n'était arrachée. Ce n'est pas l'ouvrage d'un jour, je le confesse : mais plus cet ouvrage est long et difficile, plus il y faut travailler. Votre Majesté ne croirait pas s'être assurée d'une place rebelle, tant que l'auteur des mouvements y demeurerait en crédit. Ainsi jamais votre cœur ne sera paisiblement à Dieu, tant que cet amour violent, qui vous a si longtemps séparé de lui, y régnera.

Cependant, Sire, c'est ce cœur que Dieu demande. Votre Majesté a vu les termes avec lesquels il nous commande de le lui donner tout entier : elle m'a promis de les lire et les relire souvent. Je vous envoie encore, Sire, d'autres paroles de ce même Dieu, qui ne sont pas moins pressantes, et que je supplie Votre Majesté de mettre avec les premières. Je les ai données à Madame de Montespan, et elles lui ont fait verser beaucoup de larmes. Et certainement, Sire, il n'y a point de plus juste sujet de pleurer, que de sentir qu'on a engagé à la créature un cœur que Dieu veut avoir. Qu'il est malaisé de se retirer d'un si malheureux et si funeste engagement! Mais cependant, Sire, il le faut, ou il n'y a point de salut à espérer. Jésus-Christ, que vous recevrez, vous en donnera la force, comme il vous en a déjà donné le désir.

Je ne demande pas, Sire, que vous éteigniez en un instant une flamme si violente; ce serait vous demander l'impossible : mais, Sire, tâchez peu à peu de la diminuer; craignez de l'entretenir. Tournez votre cœur à Dieu; pensez souvent à l'obligation que vous avez de l'aimer de toutes vos forces, et au malheureux état d'un cœur qui, en s'attachant à la créature, par là se rend incapable de se donner tout à fait à Dieu, à qui il se doit.

J'espère, Sire, que tant de grands objets qui vont tous les jours de plus en plus occuper Votre Majesté, serviront beaucoup à la guérir. On ne parle que de la beauté de vos troupes et de ce qu'elles sont capables d'exécuter sous un aussi grand conducteur : et moi, Sire, pendant ce temps, je songe secrètement en moi-même à une guerre bien plus importante, et à une victoire bien plus difficile que Dieu vous propose.

Méditez, Sire, cette parole du Fils de Dieu : elle semble être prononcée pour les grands rois et pour les conquérants : « Que sert à l'homme, dit- » il[1], de gagner tout le monde, si cependant il » perd son âme? et quel gain pourra le récompen- » ser d'une perte si considérable? » Que vous servirait, Sire, d'être redouté et victorieux au dehors, si vous êtes au dedans vaincu et captif? Priez donc Dieu qu'il vous affranchisse; je l'en prie sans cesse de tout mon cœur. Mes inquiétudes pour votre salut redoublent de jour en jour; parce que je vois tous les jours, de plus en plus, quels sont vos périls.

Sire, accordez-moi une grâce : ordonnez au Père de la Chaise de me mander quelque chose de l'état où vous vous trouvez. Je serai heureux, Sire, si j'apprends de lui que l'éloignement et les occupations commencent à faire le bon effet que nous avons espéré. C'est ici un temps précieux. Loin des périls et des occasions, vous pouvez plus tranquillement consulter vos besoins, former vos résolutions et régler votre conduite. Dieu veuille bénir Votre Majesté : Dieu veuille lui donner la victoire; et par la victoire, la paix au dedans et au dehors. Plus Votre Majesté donnera sincèrement son cœur à Dieu, plus elle mettra en lui seul son attache et sa confiance; plus aussi elle sera protégée de sa main toute-puissante.

Je vois, autant que je puis, Madame de Montespan, comme Votre Majesté me l'a commandé. Je la trouve assez tranquille : elle s'occupe beaucoup aux bonnes œuvres; et je la vois fort touchée des vérités que je lui propose, qui sont les mêmes que je dis aussi à Votre Majesté. Dieu veuille vous les mettre à tous deux dans le fond du cœur, et achever son ouvrage; afin que tant de larmes, tant de violences, tant d'efforts que vous avez faits sur vous-mêmes, ne soient pas inutiles.

Je ne dis rien à Votre Majesté de Monseigneur le Dauphin : M. de Montausier lui rend un fidèle compte de l'état de sa santé, qui, Dieu merci, est parfaite. On exécute bien ce que Votre Majesté a ordonné en partant; et il me semble que Monseigneur le Dauphin a dessein, plus que jamais, de profiter de ce qu'elle lui a dit. Dieu, Sire, bénira en tout Votre Majesté, si elle lui est fidèle. Je suis, etc.

45. *Au même.*

VOTRE Majesté m'a fait une grande grâce, d'avoir bien voulu m'expliquer ce qu'elle souhaite de moi, afin que je puisse ensuite me conformer à ses ordres, avec toute la fidélité et l'exactitude possibles. C'est avec beaucoup de raison qu'elle s'applique si sérieusement à régler toute sa conduite : car après vous être fait à vous-même une si grande violence dans une chose qui vous touche si fort au cœur, vous n'avez garde de négliger vos autres devoirs, où il ne s'agit plus que de suivre vos inclinations.

Vous êtes né, Sire, avec un amour extrême pour la justice, avec une bonté et une douceur qui ne peuvent être assez estimées; et c'est dans

1. Cette lettre est sans date dans l'original; mais il est évident qu'elle a précédé la suivante.
2. *Rom.*, VII, 5.

1. *Marc.*, VIII, 36, 37.

ces choses que Dieu a renfermé la plus grande partie de vos devoirs, selon que nous l'apprenons par cette parole de son Ecriture[1] : « La miséricorde » et la justice gardent le Roi; et son trône est » affermi par la bonté et par la clémence. » Vous devez donc considérer, Sire, que le trône que vous remplissez est à Dieu, que vous y tenez sa place, et que vous y devez régner selon ses lois. Les lois qu'il vous a données, sont que, parmi vos sujets, votre puissance ne soit formidable qu'aux méchants; et que vos autres sujets puissent vivre en paix et en repos, en vous rendant obéissance. Vos peuples s'attendent, Sire, à vous voir pratiquer plus que jamais ces lois que l'Ecriture vous donne. La haute profession que Votre Majesté a faite, de vouloir changer dans sa vie ce qui déplaisait à Dieu, les a remplis de consolation : elle leur persuade que Votre Majesté, se donnant à Dieu, se rendra plus que jamais attentive à l'obligation très-étroite qu'il vous impose de veiller à leur misère; et c'est de là qu'ils espèrent le soulagement dont ils ont un besoin extrême.

Je n'ignore pas, Sire, combien il est difficile de leur donner ce soulagement au milieu d'une grande guerre, où vous êtes obligé à des dépenses si extraordinaires, et pour résister à vos ennemis et pour conserver vos alliés. Mais la guerre qui oblige Votre Majesté à de si grandes dépenses, l'oblige en même temps à ne laisser pas accabler le peuple, par qui seul elle les peut soutenir. Ainsi leur soulagement est autant nécessaire pour votre service, que pour leur repos. Votre Majesté ne l'ignore pas; et pour lui dire sur ce fondement ce que je crois être de son obligation précise et indispensable, elle doit, avant toutes choses, s'appliquer à connaître à fond les misères des provinces, et surtout ce qu'elles ont à souffrir sans que Votre Majesté en profite, tant par les désordres des gens de guerre, que par les frais qui se font à lever la taille, qui vont à des excès incroyables. Quoique Votre Majesté sache bien, sans doute, combien en toutes ces choses il se commet d'injustices et de pilleries; ce qui soutient vos peuples, c'est, Sire, qu'ils ne peuvent se persuader que Votre Majesté sache tout; et ils espèrent que l'application qu'elle a fait paraître pour les choses de son salut, l'obligera à approfondir une matière si nécessaire.

Il n'est pas possible que de si grands maux, qui sont capables d'abîmer l'Etat, soient sans remède; autrement tout serait perdu sans ressource. Mais ces remèdes ne se peuvent trouver qu'avec beaucoup de soin et de patience : car il est malaisé d'imaginer des expédients praticables; et ce n'est pas à moi à discourir sur ces choses. Mais ce que je sais très-certainement, c'est que si Votre Majesté témoigne persévéramment qu'elle veut la chose, si, malgré la difficulté qui se trouvera dans le détail, elle persiste invinciblement à vouloir qu'on cherche; si enfin elle fait sentir, comme elle le sait très-bien faire, qu'elle ne veut point être trompée sur ce sujet, et qu'elle ne se contentera que des choses solides et effectives; ceux à qui elle confie l'exécution se plieront à ses volontés, et tourneront tout leur esprit à la satisfaire dans la plus juste inclination qu'elle puisse jamais avoir.

1. *Prov.*, xx, 28.

Au reste, Votre Majesté, Sire, doit être persuadée que quelque bonne intention que puissent avoir ceux qui la servent, pour le soulagement de ses peuples, elle n'égalera jamais la vôtre. Les bons rois sont les vrais pères des peuples; ils les aiment naturellement : leur gloire et leur intérêt le plus essentiel est de les conserver et de leur bien faire; et les autres n'iront jamais en cela si avant qu'eux. C'est donc Votre Majesté qui, par la force invincible avec laquelle elle voudra ce soulagement, fera naître un désir semblable en ceux qu'elle emploie : en ne se lassant point de chercher et de pénétrer, elle verra sortir ce qui sera utile effectivement. La connaissance qu'elle a des affaires de son Etat, et son jugement exquis, lui fera démêler ce qui sera solide et réel d'avec ce qui ne sera qu'apparent. Ainsi les maux de l'Etat seront en chemin de guérir; et les ennemis, qui n'espèrent qu'aux désordres que causera l'impuissance de vos peuples, se verront déchus de cette espérance. Si cela arrive, Sire, y aura-t-il jamais ni un prince plus heureux que vous, ni un règne plus glorieux que le vôtre?

Il est arrivé souvent qu'on a dit aux rois que les peuples sont plaintifs naturellement, et qu'il n'est pas possible de les contenter quoi qu'on fasse. Sans remonter bien loin dans l'histoire des siècles passés, le nôtre a vu Henri IV, votre aïeul, qui, par sa bonté ingénieuse et persévérante à chercher les remèdes des maux de l'Etat, avait trouvé le moyen de rendre les peuples heureux, et de leur faire sentir et avouer leur bonheur. Aussi en était-il aimé jusqu'à la passion; et dans le temps de sa mort, on vit par tout le royaume et dans toutes les familles, je ne dis pas l'étonnement, l'horreur et l'indignation que devait inspirer un coup si soudain et si exécrable; mais une désolation pareille à celle que cause la perte d'un bon père à ses enfants. Il n'y a personne de nous qui ne se souvienne d'avoir ouï souvent raconter ce gémissement universel à son père ou à son grand-père, et qui n'ait encore le cœur attendri de ce qu'il a ouï réciter des bontés de ce grand roi envers son peuple, et de l'amour extrême de son peuple envers lui. C'est ainsi qu'il avait gagné les cœurs; et s'il avait ôté de sa vie la tache que Votre Majesté vient d'effacer, sa gloire serait accomplie, et on pourrait le proposer comme le modèle d'un roi parfait. Ce n'est point flatter Votre Majesté, que de lui dire qu'elle est née avec de plus grandes qualités que lui. Oui, Sire, vous êtes né pour attirer de loin et de près, l'amour et le respect de tous vos peuples. Vous devez vous proposer ce digne objet, de n'être redouté que des ennemis de l'Etat et de ceux qui font mal. Que tout le reste vous aime, mette en vous sa consolation et son espérance, et reçoive de votre bonté le soulagement de ses maux. C'est là de toutes vos obligations, celle qui est sans doute la plus essentielle; et Votre Majesté me pardonnera si j'appuie tant sur ce sujet-là, qui est le plus important de tous.

Je sais que la paix est le vrai temps d'accomplir parfaitement toutes ces choses : mais comme la nécessité de faire et de soutenir une grande guerre exige aussi qu'on s'applique à ménager les forces des peuples, je ne doute point, Sire, que Votre

Majesté ne le fasse plus que jamais ; et que dans le prochain quartier d'hiver, aussi bien qu'en toute autre chose, on ne voie naître, de vos soins et de votre compassion, tous les biens que pourra permettre la condition des temps. C'est, Sire, ce que Dieu vous ordonne, et ce qu'il demande d'autant plus de vous, qu'il vous a donné toutes les qualités nécessaires pour exécuter un si beau dessein : pénétration, fermeté, bonté, douceur, autorité, patience, vigilance, assiduité au travail. La gloire en soit à Dieu, qui vous a fait tous ces dons, et qui vous en demandera compte. Vous avez toutes ces qualités ; et jamais il n'y a eu règne où les peuples aient plus de droit d'espérer qu'ils seront heureux, que sous le vôtre. Priez, Sire, ce grand Dieu qu'il vous fasse cette grâce, et que vous puissiez accomplir ce beau précepte de saint Paul[1], qui oblige les rois à faire vivre les peuples, autant qu'ils peuvent, doucement et paisiblement, en toute sainteté et chasteté.

Nous travaillerons cependant à mettre Monseigneur le Dauphin en état de vous succéder, et de profiter de vos exemples. Nous le faisons souvent souvenir de la lettre si instructive que Votre Majesté lui a écrite. Il la lit et relit avec celle qui a suivi, si puissante pour imprimer dans son esprit les instructions de la première. Il me semble qu'il s'efforce de bonne foi d'en profiter : et en effet, je remarque quelque chose de plus sérieux dans sa conduite. Je prie Dieu, sans relâche, qu'il donne à Votre Majesté et à lui ses saintes bénédictions ; et qu'il conserve votre santé dans ce temps étrange, qui nous donne tant d'inquiétudes. Dieu a tous les temps dans sa main, et s'en sert pour avancer et pour retarder, ainsi qu'il lui plaît, l'exécution des desseins des hommes. Il faut adorer en tout ses volontés saintes, et apprendre à le servir pour l'amour de lui-même.

Je supplie Votre Majesté de me pardonner cette longue lettre : jamais je n'aurais eu la hardiesse de lui parler de ces choses, si elle ne me l'avait si expressément commandé. Je lui dis les choses en général ; et je lui en laisse faire l'application, suivant que Dieu l'inspirera. Je suis, avec un respect et une dépendance absolue, aussi bien qu'avec une ardeur et un zèle extrême, etc.

A Saint-Germain, ce 10 juillet 1675.

Instruction donnée à Louis XIV en 1675[2].

L'ESSENTIELLE obligation que la religion impose à l'homme, c'est d'aimer Dieu de tout son cœur, comme la source de tout son être et de tout son bien ; et de ne rien aimer qui ne se rapporte à lui. C'est à quoi doit tendre toute la vie chrétienne ; et on n'a ni piété véritable, ni pénitence sincère, tant qu'on ne se met point en état, et qu'on n'a point le désir de faire régner en soi-même un tel amour. En cet amour consiste la vraie vie, selon que Notre Seigneur l'a enseigné dans son Evangile.

Cet amour n'est autre chose qu'une volonté ferme et constante de plaire à Dieu, de se conformer entièrement à ses ordres, et d'arracher de son cœur tout ce qui lui déplaît, quand il en devrait coûter la vie.

Cet amour nous doit faire aimer notre prochain comme nous-mêmes, selon le précepte de l'Evangile[1] ; ce qui nous oblige à nous procurer tout le bien possible, chacun selon son état.

Un roi peut pratiquer cet amour de Dieu et du prochain à tous les moments de sa vie ; et loin d'être détourné par là de ses occupations, cet amour les lui fera faire avec fermeté, avec douceur, avec une consolation intérieure, et un repos de conscience qui passe toutes les joies de la terre.

Ainsi aimer Dieu, à un roi, ce n'est rien faire d'extraordinaire ; mais c'est faire tout ce que son devoir exige de lui, pour l'amour de celui qui le fait régner.

Un roi qui aime Dieu, le veut faire régner dans son royaume comme le véritable souverain, dont les rois ne sont que les lieutenants ; et en lui soumettant sa volonté, il lui soumet en même temps les volontés de tous ses sujets, autant qu'elles dépendent de la sienne.

Il protége la religion en toutes choses ; et il connaît en protégeant la religion, que c'est la religion qui le protége lui-même, puisqu'elle fait le plus puissant motif de la soumission que tant de peuples rendent aux princes.

Il aime tendrement ses peuples, à cause de celui qui les a mis en sa main pour les garder ; et prend pour ses sujets un cœur de père, se souvenant que Dieu, dont il tient la place, est le père commun de tous les hommes.

Par-là il reconnaît qu'il est roi pour faire du bien, autant qu'il peut, à tout l'univers, et principalement à tous ses sujets ; et que c'est là le plus bel effet de sa puissance.

Ainsi ce n'est qu'à regret qu'il est contraint de faire du mal à quelqu'un : par son inclination, il préférerait toujours la clémence à la justice, s'il n'était forcé à exercer une juste sévérité pour retenir ses sujets dans leur devoir.

Il n'en vient aux rigueurs extrêmes que comme les médecins, lorsqu'ils coupent un membre pour sauver le corps.

En se proposant le bien de l'État pour la fin de ses actions, il pratique l'amour du prochain dans le souverain degré ; puisque dans le bien de l'État est compris le bien et le repos d'une infinité de peuples.

Lorsqu'il agit fortement pour soutenir son autorité, et qu'il est jaloux de la conserver, il fait un grand bien à tout le monde ; puisqu'en maintenant cette autorité ; il conserve le seul moyen que Dieu ait donné aux hommes pour soutenir la tranquillité publique, c'est-à-dire, le plus grand bien du genre humain.

Quand il rend la justice ou qu'il la fait rendre exactement selon les lois, ce qui est sa principale fonction, il conserve le bien à un chacun, et donne quelque chose aux hommes, qui leur est plus cher que tous les biens et que la vie même, c'est-à-dire, la liberté et le repos en les garantissant de toute oppression et de toute violence.

Quand il punit les crimes, tout le monde lui en

1. *I. Tim.*, II, 2.

2. « On ne peut douter, dit Ledieu que cette règle de vie n'ait été donnée » au Roi par M. de Condom, après l'éclat de l'éloignement de Madame de » Montespan, à Pâques 1675 ; puisqu'alors le Roi étant à l'armée entretint » un commerce suivi de lettres avec ce prélat, jusqu'à son retour à la Cour, » qui eut les funestes suites que j'ai marquées ailleurs. »

1. *Matth.*, XXII, 39.

est obligé; et chacun reconnaît en sa conscience que dans ce grand débordement de passions violentes, qu'on voit régner parmi les hommes, il doit son repos et sa liberté à l'autorité du prince qui réprime les méchants.

En réglant ses finances, il empêche mille pilleries qui désolent le genre humain, et mettent les faibles et les pauvres, c'est-à-dire, la plupart des hommes, au désespoir. Ainsi l'amour du prochain le dirige dans cette action; et il sert Dieu dans les hommes que Dieu a confiés à sa conduite.

S'il fait la paix, il met fin à des désordres effroyables, sous lesquels toute la terre gémit.

Étant contraint de faire la guerre, il la fait avec vigueur : il empêche ses peuples d'être ravagés; et se met en état de conclure une paix durable, en faisant redouter ses forces.

Lorsqu'il soutient sa gloire; il soutient en même temps le bien public; car la gloire du prince est l'ornement et le soutien de tout l'État.

S'il cultive les arts et les sciences, il procure, par ce moyen, de grands biens à son royaume, et y répand un éclat qui fait honorer la nation, et rejaillit sur tous les particuliers.

S'il entreprend quelque grand ouvrage, comme des ports, de grands bâtiments et d'autres choses semblables; outre l'utilité publique qui se trouve dans ces travaux, il donne à son règne une gloire qui sert à entretenir ce respect de la majesté royale, si nécessaire au bien du monde.

Ainsi quoi que fasse le prince, il peut toujours avoir en vue le bien du prochain; et dans le bien du prochain, le véritable service que Dieu exige de lui.

Par tout cela, il paraît qu'un prince appliqué, autant qu'est le Roi, aux affaires de la royauté, n'a besoin, pour se faire saint, que de faire, pour l'amour de Dieu, ce qu'on fait ordinairement par un motif plus bas et moins agréable.

Le bien public se trouve même dans les divertissements honnêtes qu'il prend; puisqu'ils sont souvent nécessaires pour relâcher un esprit qui serait accablé par le poids des affaires, s'il n'avait quelques moments pour se soulager.

Que fera donc le Roi en se donnant à Dieu, et que changera-t-il dans sa vie? Il n'y changera que le péché; et faisant pour Dieu toutes ses actions, il sera saint sans rien affecter d'extraordinaire.

L'amour de Dieu lui apprendra à faire toutes choses avec mesure, et à régler tous ses desseins par le bien public, auquel est joint nécessairement sa satisfaction et sa gloire.

Cet amour du bien public lui fera avoir tous les égards possibles et nécessaires à chaque particulier; parce que c'est de ces particuliers que le public est composé.

Il n'est ici question ni de longues oraisons, ni de lectures souvent fatigantes à qui n'y est pas accoutumé, ni d'autres choses semblables. On prie Dieu, allant et venant, quand on se tourne à lui au dedans de soi. Que le roi mette son cœur à faire bien les prières qu'il fait ordinairement; c'en sera assez. Du reste, tout ira à l'ordinaire pour l'extérieur, excepté le seul péché, qui dérègle la vie, la déshonore, la trouble, et attire des châtiments rigoureux de Dieu et en ce monde et en l'autre. Qu'on est heureux d'ôter de sa vie un si grand mal! Au surplus, le grand changement doit être au dedans; et la véritable prière du Roi, c'est de se faire peu à peu une douce et sainte habitude de tourner un regard secret du côté de Dieu, qui, de sa part, veille sur nous et nous regarde sans cesse pour nous protéger, sans quoi à chaque moment nous péririons.

46. *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.*

Je suis très-aise, Monsieur, de recevoir des marques de votre cher souvenir. Les soins que vous prenez pour notre version sont bien obligeants. Je me repose sur vous de toute la suite; et je m'attends que vous me direz de quelle manière, et par quelle sorte de présent, je pourrai reconnaître les soins de M. l'abbé Nazzari [1], quand son ouvrage sera achevé. La lettre du révérendissime Père Maître du sacré Palais est très-obligeante. Je vous supplie, dans l'occasion, de m'entretenir dans ses bonnes grâces, et de l'assurer, de ma part, d'une estime extraordinaire. Je vous suis très-obligé des bons sentiments que vous avez de moi; j'ai aussi pour vous, Monsieur, toute l'estime possible, et suis très-sincèrement, etc.

A Versailles, ce 23 août 1675.

47. *Ad Castoriensis observationes responsum de libello* Expositionis Fidei [2].

Quod illustrissimus Episcopus Trajectensis de me tam amanter tamque honorificè sentiat, id ego ex animo gaudeo, atque ejus humanitati acceptum fero. Quod meum de *Expositione Fidei* libellum tantopere probet, ac Batavicâ linguâ interpretandum curet, id ipsi libello vehementissimè gratulor, gratissimumque habeo laudari illum ab eo Antistite quem omni honore atque amore prosequor; atque unum existimo Ecclesiæ Batavicæ, gravitate, prudentiâ, doctrinâ et apostolicâ charitate, his miserrimis temporibus sustentandæ divinâ Providentiâ natum. De interpretatione verò latinâ, jam à me significatum est quo in loco res sit, atque eâ de re ejus expecto sententiam. Observationes in ipsum libellum accepi lubens, neque me ab ejus mente discessisse puto.

Paginâ 25, 26, 27, 28 et 29 id ago primò, ut si Sanctis nostrarum precum notitia tribuatur, certum sit nihil eis supra creaturæ sortem attribui : secundò, ut certum quoque sit, de mediis quibus etiam notitiam habeant, nihil esse ab Ecclesiâ definitum. Rem ipsam ab Ecclesiâ esse apertè definitam, aut ullum ejus extare decretum quo ea Sanctis notitia tribuatur, vel eâ sublatâ judicetur nostras ad eos preces esse inutiles, nullibi à me est dictum.

Quanquam eam notitiam Sanctis non denegandam, si non apertissimâ Ecclesiæ definitione, firmissimâ tamen Patrum traditione certum puto. Is enim est communis fidelium sensus ab ipsâ antiquitate omnibus inditus, ut in ipsis precibus Sanctos alloquamur tanquam audientes et intelligentes. Eò nempe spectat probata illa Augustino et miraculo confirmata piæ mulieris deprecatio : « Sancte

1. François Nazzari est le premier auteur du *Journal des savants*, qui fut entrepris en Italie, à l'imitation de celui qui s'imprimait en France.

2. Guillaume de Niercassel, Hollandais, évêque de Castorie *in partibus infidelium*, était vicaire apostolique dans les Provinces-Unies.

» Martyr, meum dolorem vides. » Et iterum : « Quare plangam vides[1]. » Eòdem quoque pertinet illud Gregorii Theologi ad Athanasium atque Basilium[2] : « Tu verò, ô divinum caput, de alto me » respice, » et cætera in eamdem sententiam. Gregorius quoque Nyssenus Theodorum Martyrem orat[3], ut nostris festis intersit; multaque cum eo agit, quæ nisi sentientem affari se putet, non modò frigida, sed etiam inepta sint. Paulinus verò, à sancto Felice in lumine Christi res nostras cerni sæpissime commemorat[4]. Hieronymus item atque alii Patres, nemine, quod sciam, discrepante, Sanctorum ea in re scientiæ favent; ut utraque sententia, et quòd orandi sint Sancti, et quòd nos orantes audiant, eodem ad nos tenore, eâdem traditione devenisse videatur.

Eam ergo sententiam quæ scientiam Sanctis tribuit, cum fidei catholicæ magis congruat ac certissimâ Patrum consensione firmetur, mihi explicandam potissimùm atque illustrandam duxi; sic tamen ut ab Ecclesiâ expressè definitam neque dixerim neque supposuerim : verùm eâ de re penitus tacendum censui. At si quis vel à Sanctis nostras non exaudiri preces, vel id certum apud nos non esse pronuntiet, gravissimæ dabitur offensioni locus : quod à meo consilio perquam alienissimum esse oportebat; ne qui ad pacem hæreticos adhortabatur, idem inter catholicos belli causas sererem.

De satisfactione sic egi, ut Concilii Tridentini sententiam quàm simplicissimè exponerem; nempe in Pœnitentiæ sacramento non ita dimitti culpam, ut omnis quoque pœna dimittatur. An verò ante vel post absolutionem ea pœna subeunda sit, ex meis dictis colligi non potest, si quis eorum sensum strictiùs pervestiget. Ego ab eâ quæstione, ut loquuntur, abstrahendum putavi; quòd catholica fides de satisfactionis necessitate stet immota ac tuta, sive in antiquâ disciplinâ, sive in eâ quam nostra potissimùm sequitur ætas, quamque à Concilio Tridentino magis esse spectatam, vel ex eo intelligimus quòd de satisfactione agit, perfecto de absolutione tractatu.

Hæc habui dicenda ad doctissimi Præsulis notas. Cæterùm in libello meo, nisi error aliquis demonstretur, nihil mutandum existimo, tum ad evitandas nostrorum hæreticorumque calumnias, tum quod ipse libellus jam in alias linguas sit transfusus, tum eo maximè quòd, uti se habet, Romæ sit probatus, atque ibi propemodum excudendus esse videatur. Dabo sanè operam, ut in interpretatione latinâ, de quâ à me significatum est, observationum doctissimi Præsulis, quantùm libelli sinet integritas, ratio habeatur.

48. *Au maréchal de Bellefonds.*

Je vous écris peu, Monsieur; car il y a peu à vous dire : Dieu vous parle, et vous l'écoutez. Les hommes ont peu à vous dire, quand cela est ainsi. Prêtez l'oreille au dedans, ayant les yeux de l'esprit toujours tournés et toujours attachés à cette lumière intérieure, où l'on voit que Dieu est tout, et que tout le reste n'est rien. Heureux qui, caché au monde et à soi-même, ne voit que cette première vérité!

Après la mort de M. de Turenne, on a ici fort pensé à vous rappeler; cela a été détourné : en apparence les hommes l'ont fait, et nous en savons les raisons. En effet, c'est Dieu qui a tout conduit; et nous savons aussi sa raison, qui est de vous renfermer avec lui. Voilà, Monsieur, quel doit être votre exercice. Dieu fera de vous ce qu'il lui plaira : peut-être veut-il vous appliquer un jour à quelque bien; peut-être veut-il vous tenir sous sa main retiré du monde. Qui sait les conseils de l'Eternel? Ses pensées ne sont pas les nôtres : adorons-les, soumettons-nous; n'attendons rien que sa gloire et son règne; ne l'attendons pas de nous-mêmes, qui ne sommes et ne pouvons rien : soyons prêts à tout ce qu'il voudra; écoutons-le dans le fond du cœur : qu'il soit notre conducteur et notre lumière; il le sera, si nous l'aimons, et si nous mettons en lui seul notre confiance.

Je travaille sans relâche, dans les heures de loisir que j'ai, à faire quelque chose pour le salut des hérétiques : ce n'est que le peu de temps qui me reste, qui empêche le progrès de cet ouvrage. Priez Dieu qu'il me fasse la grâce de le continuer pour l'amour de lui, et qu'il me donne des lumières pures. J'ai fort dans le cœur Monsieur et Madame de Schomberg : ils sont encore bien loin; mais Dieu est bien près. Adorons-le en secret et en public; écoutons-le dans la solitude et dans le silence de toutes choses : souffrons ce qu'il veut, faisons ce qu'il veut; c'est là tout l'homme.

A Saint-Germain, ce 16 mars 1676.

49. *Au Père Bouhours, de la Compagnie de Jésus*[1].

Votre *Histoire*[2], mon Révérend Père, m'a servi d'un doux entretien pendant ma maladie. Je ne puis assez vous remercier de m'avoir fourni de quoi m'occuper d'une manière si agréable. Excusez si je ne vous témoigne pas, *de ma main*, la satisfaction que j'ai eue dans cette lecture. Un reste de faiblesse me le défend. Mais rien ne m'empêchera jamais, mon Révérend Père, d'être à vous, de tout mon cœur, avec une estime particulière.

A Versailles, le 12 septembre 1676.

50. *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.*

Il y a longtemps que je ne vous ai donné de mes nouvelles, quoique j'aie reçu de vos lettres. Une maladie, les affaires, et, si vous voulez, un peu de paresse, en ont été cause. Je rentre présentement en commerce par une prière qui ne vous sera pas désagréable : c'est, Monsieur, de vous informer des ouvrages d'Holstenius[3]. On m'a dit qu'il en avait laissé de très-excellents, et très-dignes d'être imprimés. N'y a-t-il pas moyen d'exciter sur cela ceux qui les ont? Il nous a donné les Actes du martyre de saint Boniface, qui ont beaucoup de marques d'une grande antiquité : il doute, ce me semble, si le latin est pris sur le grec, ou le grec sur le latin. Pourriez-vous éclaircir cela par une

1. *S. Aug.*, *Serm.* CCCXIV, *tom.* V, *col.* 1279. — 2. *Orat.* XX *et* XXI, *tom.* I, *pag.* 373, 397. — 3. *Orat. de S. Theod. Mart.*, *tom.* III, *pag.* 585. — 4. *Poem.* VI, *de S. Felic.*, *p.* 435. *Edit. Murat.*

1. Tirée de la collection de M. Parison et publiée par M. Floquet.
2. *Histoire de Pierre d'Aubusson*, grand-maître de Rhodes. Paris; 1676, in-4°.
3. Il était garde de la Bibliothèque du Vatican, et jouissait de la plus grande considération parmi les savants de l'Europe.

bonne critique? Il y a un mot dans le latin, tout sur la fin, qui marque qu'Aglaé acheva sa vie, *inter Sanctimoniales*. Qu'il y ait toujours eu des vierges sacrées, c'est chose constante : qu'elles aient été appelées *Sanctimoniales*, ou même qu'elles aient vécu en communauté dès le temps de Dioclétien, on en peut douter : il faudrait voir comment parle et de quel mot se sert le grec. Vous avez, sans doute, grande habitude avec M. l'abbé Gradi[1], bibliothécaire apostolique, par qui vous pourrez voir ces pièces : vous me ferez plaisir de le faire.

Par occasion, vous pourrez assurer ce docte prélat, que j'ai vu, entre les mains de M. de Montausier, une oraison funèbre du cardinal Rasponi, dont j'ai eu une extrême satisfaction, tant pour les choses que pour le style. J'ai vu aussi un autre ouvrage manuscrit, plein d'érudition et de droiture; ce qui me fait beaucoup estimer l'auteur de ces belles choses.

A propos de sentiments droits sur la morale, est-il possible qu'un Pape si saint ne soit point un jour inspiré de mettre fin à tant d'opinions corrompues et très-dangereuses, qui se répandent dans l'Eglise, et dont ses ennemis tirent avantage contre la pureté de ses sentiments? Alexandre VII avait commencé d'y mettre la main; et l'accomplissement d'un si grand ouvrage est dû à la piété et aux grandes lumières d'Innocent XI.

M. l'évêque de Hollande[2], homme très-capable, comme vous savez, fait imprimer mon traité de l'*Exposition* en hollandais, et le veut faire imprimer en latin; c'est ce qui m'a obligé de revoir moi-même une version qu'un de mes amis[3] en a faite. Si vous jugez qu'à Rome la version latine toute faite pût être plus tôt imprimée que l'italienne, je vous l'enverrai. Mandez-moi, s'il vous plaît, votre sentiment, et si vous croyez que par ce moyen on évitât les longueurs. Continuez-moi votre amitié, et croyez que je suis, avec une estime particulière, etc.

A Saint-Germain, ce 25 novembre 1676.

51. *Condomensis Castoriensi.*

Ad te mitto tandem, Præsul illustrissime, *Expositionis* meæ quam dudum flagitas interpretationem latinam à viro doctissimo Claudio Fleury, serenissimorum Principum Contiorum Præceptore, summâ diligentiâ accuratam, atque à me recognitam; elegantissimam illam quidem, ut quæ ab optimo interprete sit elaborata, in quâ tamen perspicuitati magis quàm elegantiæ consultum voluit. Atque ea quidem interpretatio, si ad te perveniat tardiùs quàm oportuit, id eo contigit, quòd morbo implicitus, atque aliis curis districtus necessariis, opus recensere non potui.

Nunc igitur, Præsul illustrissime, totum illud opus permitto tibi, ac maximè gaudeo, quòd auctoritate tuâ in lucem prodeat, quam non modò tua dignitas, verùm etiam doctrina singularis, quodque præcipuum, vere christiana pietas ac pro grege tibi commisso suscepti labores, denique evangelicâ illâ et sanctâ simplicitate condita prudentia, commendatissimam omnibus facit. Mitto quoque ad te titulum operi præfigendum, quò quidem profitendum existimavi interpretationem à me fuisse recognitam, ut mea, si qua est, eâ in re auctoritas nec ipsi interpretationi desit.

Tractatus verò tuos *de Cultu Sanctorum*, quibus et nostros doces, et adversarios amantissimè castigas, summâ animi voluptate perlegi; tuamque illam ex optimis fontibus, de Christo in Mariâ et Sanctis colendo, deductam doctrinam penitus infigi mentibus et cupio, et precor.

Tu me, Præsul illustrissime, tuî amantissimum atque observantissimum diligas, nostramque operam in tanto Principe christianis maximè præceptis informando, Deo commendatam velis. Vale.

Datum Parisiis, 15 feb. 1677.

52. *Au maréchal de Bellefonds.*

L'occasion est trop favorable pour la laisser passer sans vous écrire et sans vous demander de vos nouvelles. Je crois que Dieu vous continue ses grâces, et que vous apprenez tous les jours, de plus en plus, à être moins content de vous-même, à mesure que vous le devenez de lui. En vérité, c'est un état désirable, de vouloir s'oublier soi-même à force de se remplir de Dieu. Je trouve qu'on se sent trop, et de beaucoup trop, lors même qu'on tâche le plus de s'appliquer à Dieu. Dévouons-nous à lui en simplicité, soyons pleins de lui : ainsi nos pensées seront des pensées de Dieu; nos discours, des discours de Dieu; toute notre action sortira d'une vertu divine. Il me semble qu'on prend cet esprit dans l'Ecriture. Dites-moi, je vous prie, comment vous vous trouvez de ce pain de vie. N'y goûtez-vous pas la vie éternelle? ne s'y découvre-t-elle pas de plus en plus? ne vous donne-t-elle pas une idée de la vie que nous mènerons un jour avec Dieu? Les patriarches, les prophètes, les apôtres, ne vous paraissent-ils pas, chacun dans son caractère, des hommes admirables, de dignes figures de Jésus-Christ à venir, ou de dignes imitateurs de Jésus-Christ venu?

Il y a près d'un an que je n'ai reçu de vos lettres. Ma consolation est que je sais que vous ne m'oubliez pas. Pour moi, je vous offre à Dieu de tout mon cœur au saint autel, et je le prie de vous changer en Jésus-Christ avec le pain qui figure toute l'unité du peuple de Dieu; en sorte qu'il n'y reste plus que la figure extérieure d'un homme mortel.

Me voilà quasi à la fin de mon travail. Monseigneur le Dauphin est si grand, qu'il ne peut pas être longtemps sous notre conduite. Il y a bien à souffrir avec un esprit si inappliqué : on n'a nulle consolation sensible; et on marche, comme dit saint Paul[1], en espérance contre l'espérance. Car encore qu'il se commence d'assez bonnes choses, tout est encore si peu affermi, que le moindre effort du monde peut tout renverser. Je voudrais bien voir quelque chose de plus fondé; mais Dieu le fera peut-être sans nous. Priez Dieu que sur la fin de la course, où il semble qu'il doit arriver quelque changement dans mon état, je sois en effet aussi indifférent que je m'imagine l'être.

Adieu, Monsieur; aimez-moi toujours. Il me semble que je vois votre prélat de plus en plus sa-

1. Etienne Gradi, poète célèbre et très-estimé. — 2. De Neercassel. — 3. L'abbé Fleury.

1. *Rom.*, IV, 18.

tisfait de vous. Quoiqu'il ait été à Paris assez longtemps, il a peu paru ici. Dieu veuille nous faire selon son cœur, et non selon le nôtre; car nous serions trop pervers et trop pleins de petites choses.

A Versailles, ce 6 juillet 1677.

53. *A M. le Roi, abbé de Haute-Fontaine*[1].

Je ne sais par quel accident il est arrivé que j'aie reçu votre écrit, sur la lettre de M. l'abbé de la Trappe[2], plus tard que vous ne l'aviez ordonné. Il m'a enfin été remis; et j'ai été fort édifié des sentiments d'humilité, de charité et de modestie que Dieu vous a inspirés en cette occasion.

Je reconnais avec vous qu'on ne peut vous condamner sans avoir vu la *Dissertation*, qui a donné lieu à la lettre; et ceux qui ne l'ont pas vue, n'ayant aucune raison de vous blâmer, doivent présumer pour votre innocence.

Sans juger ce qu'il y a ici de personnel, il y a sujet de louer Dieu de ce que vous et M. l'abbé êtes d'accord dans le fond; puisqu'il convient que les corrections fondées sur le mensonge, n'ont point de lieu parmi les chrétiens; et que vous avouez aussi qu'on ne peut avec raison, rejeter celles qui se fondent sur des fautes présumées par quelque apparence.

Ainsi la vérité ne souffre point dans votre contestation; et il me semble aussi, Monsieur, jusqu'ici que la charité n'y est point blessée.

Si M. l'abbé de la Trappe vous a imputé, comme vous le dites, un sentiment que vous n'avez pas[3]; vous-même vous ne croyez pas qu'il l'ait fait dans le dessein de vous nuire; et tout au plus, il se pourrait faire qu'il aurait mal pris votre pensée; erreur qui, après tout, est fort excusable.

Les paroles fortes et rudes dont il se sert dans sa lettre, ne tombent donc pas sur vous, mais sur une opinion que vous jugez fausse et dangereuse aussi bien que lui.

Quant à l'impression, vous croyez sur sa parole qu'il n'y a point eu de part; et je puis vous assurer que l'affaire s'est engagée par des conjonctures dont il n'a pas été le maître.

J'avais vu sa lettre manuscrite, parce qu'elle s'était répandue sans la participation de M. l'abbé : et le récit, que m'ont fait des personnes très-sincères, de tout ce qui s'est passé, m'a convaincu que l'impression était inévitable.

Une chose qui s'est faite sans dessein, et par un accident qui ne pouvait être ni prévu ni empêché, n'a pas dû offenser un homme aussi équitable que vous, et aussi solidement chrétien.

Et en effet, votre écrit, plein de sentiments charitables, ne montre en vous, Monsieur, aucune aigreur; mais il me semble seulement que vous croyez trop que M. l'abbé a tort.

Ce que je viens de dire en toute sincérité, et avec une certaine connaissance, vous doit persuader qu'il n'en a aucun. Et pour moi, je crois, Monsieur, que Dieu a permis la publication de cet écrit; afin que l'Eglise fût édifiée par un discours où toute la sainteté, toute la vigueur et toute la sévérité de l'ancienne discipline monastique est ramassée.

J'ai lu et relu cette sainte lettre; et toutes les fois que je l'ai lue, il m'a semblé, Monsieur, que je voyais revivre en nos jours l'esprit de ces anciens moines, dont le monde n'était pas digne; et cette prudence céleste des anciens abbés, ennemie de la prudence de la chair, qui traite par des principes, et avec une méthode si sûre, les maux de la nature humaine.

Laissez donc courir cette lettre, puisque Dieu a permis qu'elle vît le jour. Il arrivera, sans doute, qu'elle donnera occasion de blâmer et vous et M. l'abbé de la Trappe; vous, qu'on verra accusé par un si saint homme; et lui, pour avoir accusé si sévèrement un ami, dont le nom est grand parmi les gens de piété et de savoir.

Mais si vous demeurez tous deux en repos, et que vous, Monsieur, en particulier, qui êtes ici l'attaqué, méprisiez les discours des hommes, en l'honneur de celui qui, étant la sagesse même, n'a pas dédaigné d'être l'objet de leur moquerie, ces blâmes se tourneront en louanges et en édification, et même bientôt.

Ainsi, loin d'être d'avis que la *Dissertation* soit imprimée, je ne puis assez louer la résolution où vous êtes de communiquer vos réflexions à très-peu de personnes; et je me sens fort obligé de ce que vous avez voulu que je fusse de ce nombre.

Les réflexions, Monsieur, toutes modestes qu'elles sont, sont tournées d'une manière à vouloir qu'on donne un grand tort à M. l'abbé de la Trappe, et un tort certainement qu'il n'a pas; puisqu'il n'a aucune part aux copies qui ont couru de sa lettre en manuscrit, ni à l'impression qui s'en est faite.

Pour ce qui est de la *Dissertation*, de quelque part qu'elle fût imprimée, soit de la sienne, soit de la vôtre, elle ne peut plus servir qu'à montrer un esprit de contestation, parmi des personnes qui ont la paix et la charité dans le fond du cœur.

Pardonnez-moi, Monsieur, la liberté que je prends de vous dire mes pensées : je vous assure que je le fais sans aucune partialité, et dans le dessein de servir également les uns et les autres. Quand vous ne direz mot, votre humilité et votre silence parleront pour vous, et devant Dieu et devant les hommes.

Permettez-moi encore un mot sur ce que vous dites des prosternements pour fautes légères. J'a-

1. Guillaume le Roi, abbé de Haute-Fontaine, prêtre aussi recommandable par sa piété que par son savoir, avait des liaisons très-étroites avec le célèbre M. de Rancé, abbé de la Trappe. Il ne put s'empêcher de lui témoigner son improbation pour une pratique usitée à la Trappe. On y était dans l'usage, sous prétexte d'humilier et de mortifier les religieux, de leur imposer des pénitences, souvent fort rudes, pour des fautes qu'ils n'avaient point commises, et qu'on leur imputait, sans même qu'il leur fût permis de se justifier. M. le Roi allégua beaucoup de raisons, qu'on le pria de mettre par écrit. Il le fit dans un ouvrage qu'il intitula : *Lettre à un abbé régulier, ou Dissertation sur le sujet des humiliations, et autres pratiques de religion.* Cette *Dissertation*, quoique très-solide et très-sage, déplut à l'abbé de la Trappe. La dispute s'échauffa. M. de Rancé entreprit de réfuter l'écrit de M. le Roi par une longue lettre qu'il adressa à M. Vialart, évêque de Châlons, dans laquelle il laissa échapper beaucoup de traits de vivacité contre l'auteur de la *Dissertation*. L'évêque de Châlons communiqua sa lettre à M. l'abbé de Haute-Fontaine, qui se borna à y faire des apostilles, après quoi il la renvoya au prélat. Cette affaire n'aurait pas eu d'autres suites, si l'abbé de la Trappe n'avait donné des copies de sa lettre : elle devint bientôt publique par l'impression, quoiqu'à l'insu et contre la volonté de l'auteur, qui le déclara ainsi à M. le Roi, dans une lettre du 14 avril 1677. L'abbé de Haute-Fontaine se sentit alors pressé de faire imprimer sa *Dissertation*. Néanmoins la crainte de préjudicier à la réputation du respectable réformateur le retint; et avant de prendre aucun parti, il voulut consulter ses amis les plus sages et les plus éclairés. Bossuet fut de ce nombre. Ce prélat lui conseilla de ne point répondre à l'abbé de la Trappe.

2. Il s'agit d'un éclaircissement donné par M. le Roi, sur la lettre de M. de la Trappe contre sa *Dissertation*.

3. L'abbé de la Trappe disait que l'opinion de M. le Roi tendait à ruiner les pratiques de pénitence, usitées dans les plus saints monastères; et pour me servir de son expression, allait à *ravager la Thébaïde*.

voue qu'étant employés sans discrétion, ils font plus de mal que de bien, et font recevoir indifféremment les pénitences ; mais étant ordonnés à propos, ils humilient les superbes, et les font rentrer en eux-mêmes : et je ne crois pas que ce soit un doute, qu'ils puissent être inutilement employés pour les fautes les plus légères ; puisque même, comme vous savez beaucoup mieux que moi, il n'y en a point de légères à qui a sérieusement pensé de quel fond elles viennent toutes, à quoi elles portent, et à qui elles déplaisent.

Au reste, en finissant cette lettre, je ne puis m'empêcher de vous témoigner combien je désire de vous connaître autrement que par vos ouvrages. Votre esprit que j'y ai connu, et la bonté que vous avez eue de m'en faire toujours des présents, m'ont attaché particulièrement à votre personne. Excusez si, pour vous sauver la peine que vous donnerait ma méchante écriture, je n'ai pas écrit de ma main. Je suis avec tout le respect et l'attachement possible, etc.

A Versailles, ce 10 août 1667.

54. *Viro clarissimo amplissimoque Michaeli Angelo Riccio*[1].

Ego te, vir clarissime, ac singulares animi tui dotes, et celebrante famâ, et affirmantibus viris summo ingenio summâque dignitate præditis, pridem habeo connitas. Illi te omni litteraturâ cultissimum, te antiquæ theologiæ ac disciplinæ scientissimum pariter ac retinentissimum prædicabant; te amplissimas quasque dignitates et virtute promeritum et animo supergressum in publica commoda totum incumbere, dignumque omnino esse quo Innocentius XI, Pontifex verè sanctissimus, plurimùm uteretur. Quæ quidem à me nòn eo commemorantur quò viro modestissimo adblandiar, aut vicem rependam iis laudibus quas in me paucis gravissimisque sententiis amplissimas contulisti : verùm quò intelligas quanti te faciam, fidemque habeas flagitanti ut quem ornasti diligas. Id quidem ego, vir clarissime, nisi me vita destituat, omni officii atque obsequii genere promerebor.

In Regiâ San-Germanâ 12 kal. jan. 1678.

55. *Reverendissimo Patri M. Laurentio de Laurea*[2].

Homini religiosissimo atque in theologiâ versatissimo quem Roma miretur et consulat, quem omnes ubique purpurâ dignissimum judicent, Reverendissime Pater, mea scripta probari ; cùm mihi honorificum esse sentio, tum hæreticis nostris spero salutare futurum. Nimirum illi jactare non desinunt diversissimas inter nos de fide quoque esse sententias, à Gallis dissentire Romanos, neque unquam eventurum ut opusculum meum Romæ approbarem. Homines rerum nostrarum imperitissimi, qui catholicum Episcopum ab ecclesiâ Romanâ dissidere posse putant, aut Romæ non placere, quam ego unam sum prosecutus, expositam Tridenti fidem. Quos tamen non argumentis, sed ipsâ re confutari refellique oportebat. Id à te potissimùm præstitum mihi gratulor : neque quidquam memini gratius contigisse, quàm quod vir nobilissimus juxta atque doctissimus abbas à Sancto-Lucâ nuper ad me retulit, te nostrî studiosissimum esse atque amantissimum. Id nempe superest, vir reverendissime atque observandissime, ut quem tantopere commendasti, pari benevolentiâ complectare ; meque tibi semper et conjunctissimum et obsequentissimum fore credas.

In palatio San-Germano, xii kalendas januari 1678.

56. *Condomensis Castoriensi.*

Ego verò plurimas tibi habeo gratias de libello meo latinè edito, ac missis ad me per clarissimum virum Dominum des Carrières exemplaribus. Sanè fatendum est multa errata, eaque gravia, ac sensum obscurantia, irrepsisse : quæ si novâ editione emendare velis, uti tuæ postremæ litteræ profitentur, pergratum mihi feceris. Quod ut faciliùs præstari possit, mitto ad te, Præsul illustrissime horum erratorum seriem, uti à me notata sunt. Tu me, uti facis, tuî amantissimum atque observantissimum ama, illustrissime, etc.

Datum in Regio castello San-Germano, 22 maii 1678.

57. *Eminentissimo principi Alderando Cibo, S. R. E. Cardinali, Jacobus Benignus, episcopus Condomensis, salutem.*

Neque me conticescere, eminentissime Cardinalis, Innocentii optimi sanctissimique Pontificis benignitas singularis ; neque ipsi adeundo alium præter te ducem quærere, aut auctoritas tua, aut effusa in Episcopos maximè Gallicanos benevolentia patitur. Huc accedit quòd me quoque, quæ tua humanitas est, nuper oblato Eminentiæ tuæ exiguo tractatu meo, egregiâ animi tui ac propensissimæ voluntatis significatione cohonestatum volueris, effecerisque omnino ut ingratus insulsusque videar, nisi et te uno nitar plurimùm, mihique ipsi tanti viri benevolentiam gratuler. Quare etiam atque etiam rogo, eminentissime Princeps, primùm ut Innocentio Pontifici verè maximo gratulationem meam, summumque erga ipsum Sedemque apostolicam obsequium commendare velis : tum ut tu quoque, cujus animi dotes suspicio venerorque, tuorum numero me adscribas. Nec deerit conciliator optimus, ille qui in te viget sinceræ pietatis, propagandæ fidei, atque ecclesiasticæ disciplinæ in pristinum splendorem revocandæ amor impensissimus ; qui ut in te vim depromit suam, ita me ad eamdem metam, pro virium mediocritate, currentem, ultro adjuvabit.

Perspectum sanè mihi est, eminentissime Cardinalis, quàm indefesso studio ipsos adeas fidei ac disciplinæ fontes, quàm sacris canonibus te ipsum primùm informandum tradas ; tum verò Ecclesiam universam procurandam constituendamque committas. Esto illud præclarum opus Innocentio XI, summo Pontifice, teque doctissimo sanctissimoque Consultore dignissimum ; non statuas ponere, non obeliscos erigere, non immensas ædificiorum moles extollere ; sed fidem amplificare, sancire pacem, mores christianos excolere, sanctissimam disciplimam et firmare regulis, et exemplis instruere ; ut

1. Secretarius Congregationis Indulgentiarum ac Ss. Reliquiarum, sanctique Officii consultor fuit. Ab Innocentio XI, in cardinalium collegio cooptatus, anno vix elapso obiit, 12 maii 1682, annos natus 64 Eximiam Italicæ versioni *Expositionis* dedit approbationem, in hujus libelli editione Parisinâ anni 1679 insertam.

2. Brancati de Laurea vel Lauria, Minor conventualis, bibliothecæ Vaticanæ præfectus. Eum Innocentius XI sacro collegio adscripsit, anno 1671. Obiit 30 novembris 1693, annos natus 82.

ipse Ecclesiæ decor ad eam pulchritudinem potiundam extraneos quoque et adversarios alliciat et instiget. Mihi verò conato ecclesiasticam doctrinam illustrare, ne illi postea dixerint quod hactenus immeritò exprobrarunt, meam sententiam Sedi apostolicæ non probari; intelligant ei Sedi, cui Petrus præsidet et Petri æmulator Innocentius, quæcumque sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta, quæcumque amabilia' quæcumque bonæ famæ[1], et probari semper, et esse probata : tum si qua sincera virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitare Innocentium XI, et Innocentii sanctissimum Consultorem Alderanum Cibum, quem ego summâ animi reverentiâ prosequor, eique me addictissimum atque obsequentissimum fore spondeo. Vale.

In regia Versaliensi, VIII kalendas decembris anno 1678.

58. *Ad Innocentium XI.*

Beatissime Pater, quod votis omnibus expetendum fuit, id ego Vestræ Sanctitatis summo beneficio sum assecutus, uti mea scripta gestaque Sedi apostolicæ probarentur, unde terris Deus fundit oracula, eique potissimum Pontifici quem unum sinceræ pietatis, christianorumque omnium virtutum laude conspicuum, puriori quoque divinitus luce afflatum esse oporteat. Equidem cùm elaboravi meum de *Catholicæ Fidei Expositione* tractatum, id mihi animo proponebam, ut et adversarii doctrinam Ecclesiæ, tot calumniis impetitam ac deformatam, qualis esset agnoscerent, et Ecclesiæ filii compendioso sermone, sanctæ matris sensa perspicerent. Quod mihi cumulatissimè contigisse minimè dubitaverim, postquam libellus meus, nonnullis jam gentibus cognitus, in Italiæ quoque luce atque adeo Romæ, quod est fidei caput, est editus, publicâ approbatione non munitus tantùm, sed ornatus; quoque nihil quidquam aut ad commendationem illustrius, aut ad auctoritatem firmius esse queat, Vestræ Sanctitatis sententiâ comprobatus.

Neque verò minus lætum fuit, Beatissime Pater, quòd Vestra Sanctitas significatum mihi esse voluerit gratam ipsi esse quantulamcumque meam, in informando Serenissimi Delphini animo, diligentiam atque operam. Quo quidem in officio amplissimo gravissimoque, quid præstarem ipsa maximi Regis jussa monstrabant. Is namque cùm mihi Regium Adolescentem erudiendum tradidit, recolo enim lubens, id præ omnibus unum inculcabat inferciebatque, uti pietatem, uti summam erga vestram Sedem reverentiam teneræ menti instillarem, eam denique fidem quam ejus progenitores non tantùm piè coluerint, sed etiam acerrimè propugnarint.

Sit illa profectò maxima, Beatissime Pontifex, Francorum Regum gloria, quòd à mille ducentis annis, Romanam, id est catholicam fidem, semel animo haustam nunquam exuerint : ipsi quoque Ecclesiæ Romanæ decorum, regnum illud totius orbis vel nobilissimum et antiquissimum, idem erga Sedem vestram et obsequentissimum et beneficentissimum extitisse. Non eam imminuet gloriam Ludovicus Magnus, ille datâ pace magis quàm tot reportatis victoriis, tot provinciis debellatis inclytus, atque in tanto gratulantis. Orbis applausu, decora religionis omnibus laureis ac laudibus anteponens. Nec tam nostris documentis quàm ejus exemplis, Delphinus augustissimus discet nihil esse magis regium quàm Regem Regum colere. Ac si Vestra Sanctitas nostris conatibus sanctissimas preces atque apostolicam benedictionem adjungat, mox se se ostentabit orbi Regius Juvenis virtutibus longè quàm genere clariorem. Regem parentem intuetur unum in Infideles bis jam arma movisse, non injuriâ provocatum, non permotum periculo, sed rei christianæ incredibili studio incitatum. An ergo ille impiam gentem requiescere, imò omnia longè latèque devastare patietur? An non quod accepit ab optimo parente, optimè institutus id posteris tradet, emergetque Galliæ, ex illâ pulcherrimâ sanctissimâque disciplinâ, perpetua Regum series; qui Carolum Magnum, qui sanctum Ludovicum, qui nostrum quoque Ludovicum referant, planèque intelligant Reges Francos verè Christianissimos atque Ecclesiæ primogenitos, fidei propugnandæ ac frangendæ impiorum audaciæ esse natos factosque.

Quod ad me attinet, Beatissime Pater, cùm nihil planè habeam tantâ vestrâ benignitate atque apostolicæ benevolentiæ testificatione dignum, id unum intelligo mihi commendationi fuisse, quod fidem catholicam maximè propagatam atque ecclesiasticam disciplinam impensissimè restitutam velim. Id nimirum unum Vestra Sanctitas curat, id agit, id spirat. Fortunet verò labores vestros Deus optimus maximus, qui vos in tantam sedem evexit, ut Ecclesiæ laboranti succurreret. Habeat vos diutissime Petri cathedra, orbi christiano virtute magis quàm loco præsidentes. Dum tubâ insonatis, atque ad ecclesiasticam pacem paternosque complexus omnes undecumque Christianos evocatis, Jericho corruat, exurgat verò Jerolosyma, Dei sanctuarium instauretur : neque tantùm schismata hæresesque discedant; sed Ecclesia Christi prodeat nativo decore conspicua, suis firmata regulis, antiquis illis suis castissimisque moribus exornata. Id verò vestrum est, Beatissime Pontifex, id vestra tempora postulant, id ut vobis eveniat assiduis suppliciis Deum flagito; ac Vestræ Sanctitatis pedibus advolutus apostolicam benedictionem expecto, eique me meaque omnia summâ animi demissione subjicio.

Deus Sanctitatem Vestram diu Ecclesiæ suæ salvam et incolumem custodiat, Domine beatissime et in Christo colendissime, sancte Papa. Vestræ Sanctitatis, Devotissimus et obedientissimus filius, † J. Benignus, *Ep. Condomensis.*

In palatio Versaliensi, VIII kalendas decemb. 1678.

Traduction de la lettre 58e, à Innocent XI, faite par Bossuet lui-même.

Très-saint Père, il ne pouvait rien m'arriver de plus désirable, que de recevoir, par les ordres de Votre Sainteté, des témoignagés de son approbation, c'est-à-dire, de celle de Dieu même; puisqu'elle est assise dans le siége d'où il a accoutumé de prononcer ses oracles à toute la terre, et qu'elle se rend digne, par sa sainte vie, d'être éclairée des plus pures lumières du ciel. Après une telle approbation, très-saint Père, je ne puis plus douter que mon traité de l'*Exposition de la Foi* ne fasse l'effet que j'en avais espéré, qui est de détromper

1. *Philip.*, IV, 8.

les hérétiques des erreurs qu'ils imputent à l'Eglise, et d'instruire ses enfants, en peu de mots, des sentiments de leur mère sur les matières controversées. Après avoir paru en beaucoup de langues, il fallait, très-saint Père, qu'il parût encore en Italie et à Rome même[1], c'est-à-dire dans la source de la foi, avec toutes les marques de l'approbation publique; et, ce qui est au-dessus de tous les titres, avec celle de Votre Sainteté.

Je n'ai pas moins été ravi, très-saint Père, de ce que Votre Sainteté a bien voulu que je susse qu'elle est satisfaite des soins que je prends, pour instruire le jeune prince qu'il a plu au Roi de me confier. Dans un emploi si grand et si important, je n'ai eu qu'à suivre les ordres de ce Roi incomparable, qui, dans le temps qu'il m'y appela (je prends plaisir, très-saint Père, à le rappeler en ma mémoire), ne me commanda rien si expressément, que d'élever Monseigneur le Dauphin dans la crainte de Dieu, dans la révérence envers le Saint-Siége, et dans la foi que les rois ses ancêtres ont toujours non-seulement embrassée, mais encore protégée et défendue.

C'est le grand honneur de la France, de se pouvoir glorifier que depuis douze cents ans que ses rois ont embrassé la foi catholique, c'est-à-dire, la romaine, elle n'en a jamais eu qui l'ait quittée. Mais nous pouvons dire, très-saint Père, que ce n'est pas un petit honneur à l'Eglise Romaine, que le trône le plus ancien et le plus auguste de l'univers ait toujours été le plus soumis et le plus libéral envers le Saint-Siége. Louis le Grand ne démentira pas ces beaux sentiments de ses ancêtres, lui qui, dans ce haut point de gloire où le met la paix donnée à l'Europe[2], plus encore que tant de batailles gagnées et tant de provinces réduites, craint et admiré de tout l'univers, est plus touché de la religion que de toute la grandeur qui l'environne. Monseigneur le Dauphin apprendra, plutôt par ses exemples que par nos instructions, qu'il n'y a rien de plus grand ni de plus royal, que de servir le Roi des rois; et si Votre Sainteté, qui approuve notre conduite, daigne y joindre ses saintes prières et sa bénédiction apostolique, le monde verra bientôt ce jeune prince, illustre par ses vertus plus encore que par sa naissance. Quand il considérera que le Roi son père a été le seul à qui le zèle, et non le besoin, ait fait prendre les armes déjà deux fois, pour défendre la chrétienté attaquée par les Infidèles[3], il connaîtra qu'un de ses devoirs est de réprimer leur audace. Il fera instruire sa postérité comme il l'a été lui-même. La France portera toujours des Charlemagne, des saints Louis et des Louis le Grand; et ses rois apprendront qu'être roi de France, c'est être vraiment très-chrétien, vrai fils aîné de l'Eglise, son protecteur naturel contre les impies, et invincible vengeur de leurs attentats.

Quant à moi, très-saint Père, qui ne mérite les bontés extrêmes dont il a plu à Votre Sainteté de m'honorer, que par un désir immense de voir la foi étendue, et la discipline ecclésiastique heureusement rétablie; je ferai des vœux continuels pour Votre Sainteté, dont tous les desseins tendent uniquement à ces deux choses. Puissions-nous voir longtemps un si grand Pape dans la chaire de saint Pierre, y tenir la première place de l'univers, plus encore par ses vertus que par l'autorité d'une charge si éminente! Puisse le Dieu qui vous a élevé à un si grand siége, pour le bien de son Eglise, bénir vos soins et vos travaux! Pendant que votre Sainteté sonne la trompette pour appeler tous les chrétiens à l'unité catholique et à vos embrassements paternels, puissions-nous voir tomber à vos pieds sacrés les murailles de Jéricho, c'est-à-dire, les schismes et les hérésies. Mais en abattant cette infidèle Jéricho, il faut encore relever la sainte Jérusalem; c'est-à-dire, rendre à l'Eglise son ancienne beauté, ses premières mœurs, ses règles et sa discipline. Voilà, très-saint Père, le digne ouvrage de Votre Sainteté; c'est ce qui semble être réservé à votre pontificat. Je ne cesse de prier Dieu qu'il vous fasse cette grâce; et humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, j'y attends sa bénédiction apostolique, lui soumettant, avec un profond respect, mes écrits et ma personne.

Dieu veuille conserver longtemps Votre Sainteté à son Eglise, très-saint Père, digne, en Jésus-Christ, de tout respect et de tout honneur, etc[1].

A Versailles, ce 24 novembre 1678.

1. L'*Exposition* fut imprimée à Rome en italien, et publiée vers le mois de septembre 1678.
2. La paix de Nimègue, signée au mois d'août 1678.
3. En 1664, six mille Français contribuèrent beaucoup au gain de la bataille de Saint-Gothard. En 1668 et en 1669, Louis XIV envoya différents secours à Candie.

1. Le Pape fit réponse à cette lettre de M. de Condom, par son Bref du 4 janvier 1679, qui contient l'approbation expresse du livre de l'*Exposition*.

59. *Au maréchal de Bellefonds.*

Je vous prie, Monsieur, de me mander de vos nouvelles, sans oublier celles de votre santé. Pour nous, nous allons toujours expliquant les saints prophètes. Nous sommes bien avant dans Jérémie; et nous ne cessons d'admirer sa manière forte et douce. La douceur avec laquelle il plaide sa cause devant les grands assemblés en conseil, et devant le peuple est admirable. Il n'est pas moins merveilleux quand il répond au faux prophète Ananias. Le bel exemple! Comme il souhaite de bon cœur que les promesses favorables de ce faux prophète soient accomplies! Avec quelle modestie lui parle-t-il! De lui-même il ne lui dit rien de fâcheux, et n'ose pas le reprendre : s'il le fait à la fin, c'est que Dieu l'y oblige. Dieu nous fasse la grâce, quand nous serons attaqués, d'agir dans le même esprit; quoique nous ayons encore un plus grand exemple, qui est celui du Sauveur même qui ne se défend que par son silence. Quelle dignité et quelle autorité dans ce silence de Notre Seigneur! Quelle punition à ceux à qui il ne daigne pas faire voir son innocence! et qu'ils méritaient bien que l'instruction de la parole leur fût refusée, eux qui n'avaient pas cru à celle des œuvres!

Voilà, Monsieur, un petit sermon que je vous fais; afin que vous soyez toujours de la communion du concile[2] de Saint-Germain. Nous vous regardons toujours comme un des pères laïques.

La lettre de notre saint ami[3] a fait grand bruit; n'importe : car elle ne fait pas ce bruit pour être partiale, mais parce qu'elle est simple, et que les partis veulent qu'on entre dans leur chaleur. Au fond, malgré les contradictions, je crois qu'elle édifiera; et je ne me repens point que nous l'ayons divulguée. Je vous prie, quand vous le verrez, de le prier de redoubler ses prières pour moi, et de demander à Dieu ma conversion. C'est une étrange chose d'estimer tant la vertu, et de n'en avoir point. Prions les uns pour les autres : Dieu soit avec vous.

A Saint-Germain, ce 22 janvier 1679.

60. *A M. Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon.*

Vous pouvez assurer M. Spon[4], Monsieur, que ses *Miscellanea*[5] seront bien reçus de Monseigneur

2. C'est ainsi qu'on appelait en Cour l'assemblée de plusieurs savants, qui se rendaient à certains jours auprès de Bossuet pour conférer sur l'Ecriture, la théologie, et d'autres matières ecclésiastiques ou philosophiques.
3. Tout porte à croire qu'il s'agit ici de la lettre de l'abbé de Rancé, au sujet de la Dissertation de M Le Roi.
4. Médecin de Lyon, qui professait la religion protestante.
5. *Miscellanea eruditæ Antiquitatis*, in-fol. imprimés plusieurs fois.

le Dauphin, et qu'il peut les lui dédier, aussi bien que sa Réponse à la Guilletière[1]. Nous avons estimé son Dictionnaire. Pour son *In te, Domine, speravi*, il nous a paru ce qu'il était, c'est-à-dire, ridicule et profane. Au surplus, j'ai ouï dire qu'il y avait quelques bonnes remarques dans son livre : car pour moi je n'en ai rien lu ; mais j'ai lu avec grand plaisir tout le Voyage de M. Spon, plein de belles observations et de recherches curieuses de l'antiquité. Il a donné au public une bonne opinion de son érudition, qui prépare bien les voies à ses *Miscellanea*. L'inscription[2] est du goût antique : il me semble qu'il pourrait ôter le *futuro*, et laisser le *deliciis* tout seul. Je ne sais ce que peut signifier parmi nous le *Principi juventutis*, ni le *Tutelari genio pacis*. Pour le *à divis concesso*, l'allusion en est ingénieuse, mais il est païen ; et s'il faut imiter les anciens, c'est principalement en ce qu'ils ont fait leurs inscriptions selon leurs mœurs et leur religion, sans y rien mêler d'étranger. Les auteurs exacts n'approuvent pas qu'on se serve du mot de *divi* pour les Saints, quoique les catholiques s'en soient servis aussi bien que les protestants. Dans l'inscription pour le Roi, il y a trois adverbes de suite, *celeriter, fortiter, audacter;* ce qui est du style affecté, plutôt que de la grandeur qui convient aux inscriptions : je les ôterais tous trois. Je doute aussi un peu du *conculcatis*, et je ne sais si ce mot se trouve en ce genre : il paraît un peu trop figuré et trop éloigné de la simplicité. Je ne sais si *pace datâ* ne serait pas mieux qu'*oblatâ :* le reste est excellent.

Voilà, Monsieur, ce que vous avez souhaité de moi; c'est-à-dire, mon avis très-simplement. Conseillez à M. Spon d'éviter les railleries excessives dans sa Réponse aux turlupinades : elles tombent bientôt dans le froid; et il sait bien que les plaisanteries ne sont guère du goût des honnêtes gens : ils veulent du sel et rien de plus. S'il faut railler, ce doit du moins être avec mesure. Assurez-le de mon estime. Comme je le vois né pour le bon goût, je serais fâché qu'il donnât dans le mauvais. Je suis, Monsieur, comme vous savez, très-sincèrement à vous, et ravi de voir l'amitié qui est entre vous et M. Drouas.

A Saint-Germain, ce 9 février 1679.

61. *Ad cardinalem Cibo.*

Cum in eo essem, ut acceptis apostolicis tuæque Eminentiæ litteris[3], ad agendas gratias totâ mente conversus, eas in sinum tuum lætus effunderem, nova scribendi ad te, eaque mihi jucundissima, occasio supervenit. Petiit à me qui Sedis apostolicæ negotia tractat, vir amplissimus atque humanissimus, Dominus Joannes-Baptista Laurius[4], uti prescriberem ad serenissimi Delphini animum informandum quam viam secuti simus : scriptum ad te mitterem, non modò perlegendum; sed etiam ipsi Pontifici meo nomine offerendum : id Eminentiæ tuæ, id Sanctitati suæ gratissimum futurum. Rem sanè apostolicâ sollicitudine dignissiman tantique Pontificis paterna viscera demonstrantem, animum adhibere institutioni Principis ad tantum imperium catholicæque fidei defensionem nati.

Ego, eminentissime Princeps, cui præcipua cura est Pontifici morem gerere, tuæque Eminentiæ jam in me propensissimam ac testatissimam voluntatem magis magisque demereri, confecto penè cursu, totam studiorum nostrorum rationem diligenter expono, atque ab ipso Pontifice verè sanctissimo per Eminentiam tuam summâ demissione flagito, ut emendanda significet, addenda constituat, peccata condonet; tum, pro illâ suâ in Regem Delphinumque patriâ charitate, nos tanto in officio desudantes sanctissimis precibus atque apostolicâ benedictione sustentet. Tu quoque, eminentissimè Cardinalis, quâ, in ipsâ christianitatis arce constitutus, rem universam christianam complecteris, prudentiâ singulari nostros conatus adjuves, mihique porrò eam, quâ maximè lætor, benevolentiam exhibere non desinas. Vale.

In palatio San-Germano, 8 mart. 1679.

62. *Eidem.*

Apostolica benignitate tuâque benevolentiâ factus audacior, ad Eminentiam tuam iterum affero meum de *Catholicæ Fidei Expositione* libellum, auctoritate pontificiâ commendatum, ac Pontificis maximi pedibus iterum adponendum. Quo consilio nova hæc sit editio adornata, ipsi Pontifici summatim expono; ac, si Eminentia tua dignetur inspicere, Monitum libello præfixum copiosiùs explicabit. Sanè approbatione pontificiâ ad salutem animarum uti, atque hujus usûs ipsi Sedi apostolicæ reddere rationem oportebat. Ea mihi causa est adeundi tui, Eminentissime Princeps. Vereor equidem interpellare graves illas curas tuas reipublicæ christianæ adeo salutares. Verùm enim verò si plus æquo audeam; si arcanum illud omnique reverentiâ prosequendum conclave tuum, ubi res tantas tractas, importunus ac prope jam protervus irrumpam, id acceptum referas singulari humanitati tuæ. Me verò, Eminentissime Cardinalis, tanta tuî cepit fiducia, ut etiam amicum singularem Eminentiæ tuæ commendaverim; idque illa quidem gratum sibi esse humanissimis litteris significavit. Hujus ergo negotii successum omnem, mihi sanè optatissimum, Eminentiæ tuæ me debere profitebor, atque iterum enixè rogo, ut in eo procurando quam pollicita est impendat operam. Ego et maximas habebo gratias, et omnibus votis Eminentiæ tuæ faustissima quæque imprecabor. Vale.

7 Junii 1679.

63. *Ad Innocentium XI.*

Beatissime Pater, en redit ad Vestram Sanctitatem exiguus ille meus de *Catholicæ Fidei Expositione* tractatus, jam magnus, jam validus, jam invictus, vestrâ scilicet approbatione munitus. Brevis ad hæreticos accessit oratio, quâ oves dissipatas ac per avia deerrantes ad vitæ pascua revocamus, vestro quoque interposito nomine; ut voci Pastoris grex perditus et vagus assuescat, vestræque Sedis auctoritatem propugnatricem fidei, et conciliatricem christianæ pacis, ipsâ ejus utilitate

1. A M. Guillet, qui avait écrit contre son *Voyage de Grèce et du Levant*, publié en trois volumes in-12.
2. Il s'agit de l'inscription que M. Spon devait mettre à la tête de ses *Miscellanea*, pour les dédier à M. le Dauphin; cet auteur a exactement suivi les observations de Bossuet.
3. Hic agitur de Brevi pontificio, 4 januarii 1679, deque epistolâ Cardinalis ei adjunctâ. *Vide suprà Epist.*, 58.
4. Protonotarius apostolicus, ac nuntiaturæ Auditor in Galliâ.

perspectâ, amplificatam potiùs quàm imminutam velit.

Enim verò juvat, Beatissime Pater, antiquam illam et innatam cordibus christianis Sedis apostolicæ reverentiam vestris maximè temporibus excitare, ac sub eo Pontifice qui factus forma gregis, exemplo primùm, tum etiam verbo christianam disciplinam informet, qui mores christianos exigat non ad inanis ratiocinii, sed ad Evangelii regulam, Patrumque doctrinam; qui episcopalem auctoritatem quâ salus Ecclesiæ nititur, jacentem ac penè prostratam erigat, eamque Sedi apostolicæ conjunctissimam præstet; qui pace constitutâ, in Christi adversarios bella convertat, qui futuros Pontifices doceat quam familiam ornare, quos propinquos habere debeant, Christi scilicet familiam, eosque qui cœlestis Patris faciant voluntatem. Hoc nempe est caput ipsum malorum aggredi. Sic novum Melchisedech ipsumque adeo Christum, quoad mortali fas est, orbi christiano exhibetis, ac sacerdotium christianæ legis ad pristinam formam revocatis. Audiet et sequetur hæc exempla posteritas : hæreticorum maledicentia conticescet; suspicient vestram Sedem homines universi, non humanæ, sed divinæ gloriæ servientem; Romanosque Pontifices, non tam potestate quàm moribus Apostolos, proni venerabuntur.

Jam paternam vestram, Beatissime Pontifex, de augustissimo Delphino ad optima quæque adhortando curam, quis pro merito commendaverit? Quis dignis laudibus prosequatur Breve illud apostolicum recens ad me missum, quo quidem quot sententias scribitis, tot panditis oracula, magistrumque ac discipulum reclusis fontibus cœlestis sapientiæ, flumine irrigatis? Quòd verò me minimum Episcopum, neque dignum vocari Episcopum, quippe qui vix ullam episcopalis officii partem attigerim, statim ab altari raptus ad aulam; tam honorificè, tam paternè, penè dixerim, absit à verbo invidia, tam amicè compellatis : quid dicam, quid sentiam, quid rependam? Hoc scilicet votum, arcano conceptum pectore, assiduisque vocibus iterandum :

Deus Sanctitatem Vestram reipublicæ christianæ diu servet incolumem, ac pro quotidianâ vestrâ instantiâ, pro sollicitudine omnium Ecclesiarum, pro piis illis lacrymis quibus Ecclesiæ defletis vulnera, ac diligentiâ quâ curatis, det vobis, post longum felicis vitæ cursum, perpetuam pacem, æterna gaudia, veram vitam, ac vestri similem successorem.

Hæc voveo, hæc precor; ac Vestræ Sanctitatis pedibus advolutus apostolicam benedictionem supplex flagito[1].

In palatio San-Germano, 7 jun. 1679.

64. *A M. Spon, docteur en médecine.*

J'ai présenté à Monseigneur le Dauphin votre défense[2] : elle a été bien reçue; et j'ai ordre de vous témoigner qu'il estime votre mérite. M. le duc de Montausier verra avec plaisir votre ouvrage plein d'érudition agréable et curieuse. Mais vous lui devez un livre : je lui donnerai, de votre part, celui que vous avez envoyé pour moi. Je suis, Monsieur, fort content de votre manière de traiter les choses, et de vos belles recherches. Si vous m'en croyez, vous ne vous amuserez plus dorénavant à des réponses et à des querelles dont le public n'a que faire. C'est assez d'avoir donné ce premier écrit à votre défense : au surplus, donnez-nous de bonnes choses, comme vous le pouvez; c'est bien répondre que de bien faire. Quant à votre grand ouvrage, M. le chancelier est ferme à ne donner le privilége qu'après que les ouvrages entiers ont été examinés; et on ne serait pas bien reçu à lui demander autre chose : au surplus, je vous rendrai tout le service que je pourrai, comme un homme qui ai pour vous toute l'estime possible. Je suis, Monsieur, etc.

A Paris, 1679.

65. *Au même.*

J'ai reçu le paquet où il y avait plusieurs exemplaires du commencement de vos *Miscellanea*. J'en ai présenté un, de votre part, à Monseigneur le Dauphin, qui m'a commandé de vous écrire qu'il l'avait eu très-agréable. M. de Montausier m'a prié de vous faire ses compliments pour celui que je lui ai donné. On a trouvé l'inscription belle; mais on a jugé qu'il eût été mieux de ne point mettre le nom de Bourbon, qui s'éteint dans la branche qui vient à la Couronne. L'impression et les figures sont fort belles : les choses sont curieuses, et bien expliquées. Le public vous doit savoir gré du soin que vous prenez de l'instruire si bien. Pour moi, outre que j'entre dans ce sentiment, je vous suis obligé en mon particulier, et suis, de tout mon cœur, etc.

Ce 15 octobre 1679.

66. *A M. Mignard, premier peintre du Roi*[1].

Je ne puis vous dire, Monsieur, combiem je suis sensiblement touché de la perte que vous avez faite. Comment donc avez-vous perdu cette chère fille, dont j'ai plutôt appris la mort que la maladie? Je prie Dieu qu'il vous donne ses consolations. C'est là, Monsieur, qu'il faut regarder. Nos vues sont trop courtes pour savoir absolument ce qui nous est propre. Il faut se reposer sur celui qui fait tout pour notre bien, par rapport à ses fins cachées. L'innocence de cette chère et aimable enfant lui a fait trouver dans la mort la félicité éternelle, qu'une vie plus longue aurait mise en péril. Consolez-vous, Monsieur, avec Dieu. Consolez Madame Mignard, et croyez que je suis touché au vif de votre malheur.

67. *Ad cardinalem Cibo.*

Ad Eminentiam tuam, singulari ejus benevolentiâ provocatus, accedo frequens libellosque meos; quibus ministros erroris atque hæresum duces insector, pronus ac demissus offero. Mihi enim ad extremum usque halitum certum est exagitare impiam gentem. Dumque id fit apud nos, quod ævo suo optabat Augustinus, ut hæretici, edictis regiis fractâ contumaciâ, nostris rebus intenti diligentiùs

1. Innocentius XI hisce litteris respondit, Brevi dato 12 julii 1679, quo denuo *Expositionem* approbat. Breve pontificium sextæ hujus libri editioni, anno 1686, ab auctore præfixum est.

2. C'est la Réponse de M. Spon à la critique publiée par M. Guillet, contre ses *Voyages de Grèce et du Levant*.

1. Cette lettre est tirée de la *Vie de Pierre Mignard*. La nouvelle qui l'occasionna était fausse.

nos audiant; nihil prætermittam quo ab insanis erroribus catholicæ doctrinæ luce revocentur.

Sanè, Eminentissime Princeps, testari possumus ea in illorum cœtibus de summis rebus esse dissidia, eos animorum motus; sic infractam apud plerosque, quâ unâ nitebantur, ministrorum auctoritatem; sic omnium fere mentes ad nos arrectas atque conversas, ut ipsi propemodum se ad unitatem nostram velut compelli exposcere videantur. Ac profectò spes sit perduellium aciem ultro arma posituram, si conjunctis viribus disjectam ac palantem adoriamur, atque hæc quæ Ecclesiam, heu! jam nimiùm nimiùmque conturbant, infausta dissidia componantur: quod meo quidem sanguine redemptum velim.

Accipe interim, Eminentissime Princeps, quo soles vultu munuscula hæc mea[1]. Ac si Suæ Sanctitati grata fore judicas, ut ad illius adponas pedes etiam suplico. Jam enim expertus qualescumque libellos meos apostolico conspectui oblatos atque ibi comprobatos, novis inde captis viribus multis fuisse salutares, eamdem opem sæpius implorandam arbitror. Id si officii præstiteris, ac tanto Pontifici meum studium ac obsequentissimam voluntatem gratam et acceptam feceris, novo atque arctiore vinculo obligatis tibi jam devinctissimum, tuæ Eminentiæ, Princeps Eminentissime, etc.[2].

68. *Castoriensi.*

Ad te mitto *Monitum* novæ libelli mei editioni à me præfixum, atque à viro clarissimo Claudio Fleury in latinam linguam transfusum. Eam ego interpretationem recensui; atque ad te transmittendam curavi, jamjam profecturus, atque ad Selestadium augustissimæ Delphinæ[3], unâ cum ejus domo, iturus obviam. Ita tibi morem gero lubens, atque amplissimas ago gratias, quòd meam hanc lucubratiunculam, elegantibus typis imprimendam, edere velis. Etiam atque etiam rogo te, ut errata diligenter emendes, quæ in primam editionem latinam irrepsere. Hæc ad te, Præsul illustrissime, unâ cum ipsâ *Animadversionis* interpretatione mitto. Quòd ex hâc editione quam apparas haud mediocrem fructum speres, gaudeo. Quòd me semper ames, id singulari tuæ humanitati acceptum refero. Te verò summo honore summâque benevolentiâ æternùm prosequar, meque tibi, Præsul illustrissime, addictissimum atque obedientissimum fore spondeo.

In palatio San-Germano, 21 januari 1680.

69. *Eidem.*

Quod à me nuper est editum, ad Serenissimi Delphini informationem, ab aliquot jam annis compositum opus, id offerre tibi, quanquam haud satis dignum amplitudine tuâ, mei officii est; pariterque agere quàm maximas possum gratias pro eâ curâ quâ meum de *Catholicæ Doctrinæ Expositione* tractatum, Latinum Batavicumque factum, tot commendationibus, tamque præclarâ exigui operis editione illustrasti.

1. Fortè *Oratio de universali Historiâ.*
2. In hâc epistolâ dies non est appositus. Cùm autem posterior videatur Brevi summi Pontificis, quo *Expositionem* approbat, hunc locum ei assignavimus.
3. Anna Maria Christina, Electoris Bavarici filiâ, Delphino nupta Catalauni, 8 martii 1680.

Quod ut è re Ecclesiæ fuisse, vir omni doctrinæ laude conspicuus, idemque sanctissimus ac veracissimus testificatus es, sic animum induxisti meum ad eum libellum in septentrionales oras summâ diligentiâ perferendum. Significavit enim mihi maximus summique judicii D. Marchio de Feuquieres, Christianissimi Regis nostri in Sueciâ Legatus, maximam illic esse copiam planèque incredibilem bonorum virorum, qui ab Ecclesiæ sinu fato quodam miserando potiùs, ut ita dicam, quàm pertinaci errore avulsi, animum gerant ad hauriendam veritatem satis comparatum, si aliqua offerretur illis hujus idonea explicatio: huic rei videri natam *Expositionem* illam, tibi, illustrissime Domine, tantopere probatam, si latino sermone ad eos perveniret, nec defuturos qui in popularem linguam verterent: Gallicam sanè linguam sic ibi intellectam, vix ut totam ejus vim per sese caperent; sed latinæ linguæ auxilio ad eruditos propagandum opus, tandem ad manus plebis deventurum, nec sine magno quidem fructu.

Id cùm illustrissimus Legatus, pari pietatis atque ingenii laude clarus, ad me scripserit; id ego, illustrissime Antistes, in tuum refundo sinum, ut aliquam ineas viam catholicæ doctrinæ per libellum illum eas in regiones vicinasque partes, totamque adeo Baltici maris oram universamque Germaniam, propagandæ. Id quâ ratione confici possit, rogo etiam atque etiam ut ad me perscribas. Quod meum erit præstabo sedulò: quod tuæ diligentiæ est, id tua illa apostolica charitas solito studio exequetur; magnumque eâ in re operæ pretium fore, tanti testis auctoritate adductus minimè dubitabis.

Accepi per illustrissimum D. Comitem d'Avaux, Regis istis in partibus extraordinarium Legatum, clarissimi viri Friderici Spanhemii *Stricturas*[1]. An è re catholicæ Ecclesiæ sit ut aliquid reponam, à te postulo, tuamque auctoritatem sequar. Nunc superest uti summâ fide testificer me tibi addictissimum fuisse ac fore, atque omnino, etc.

Versaliæ, 8 maii 1681.

70. *Meldensis Castoriensi.*

Accepi equidem luculentam, atque omni elegantiâ et eruditione refertam responsionem ad Spondii Epistolam; ac velim multa hujus præclarissimi libelli exemplaria ad nos perveniant. Libellum cui titulus, *La Politique du Clergé de France*, utinam ille confutet qui Epistolam Spondii tantis jam viribus, tantâque eruditione confecit[2]. Te verò etiam atque etiam rogo, Præsul illustrissime, ut hujus mihi responsionis copiam facias, ubi erit edita. Confido enim fore ut mendaciorum pudeat auctorem etiam ipsum, si res accuratè exponatur; quòque ille liber majore est arte contextus ad capiendas leves imperitasque animas, eò magìs necesse est ut ejus fraudes publicè detegantur.

De Spanhemio videro quid agendum, ubi per otium licuerit: tuis certè consiliis obtemperaturum me profiteor. Urget illustrissimus atque excellentissimus Regis nostri in Sueciâ Legatus, ut ad eam regionem nostræ *Expositionis* Latina versio defera-

1. Loquitur de libro quem adversùs *Expositionem Fidei* ediderat Spanhemius, sub hoc titulo: *Specimen stricturarum ad libellum nuperum Episcopi Condomiensis. Lugd. Batav.* 1681, *in-8°*.
2. Arnaldus.

tur ; plurimumque in câ re momenti ponit, ac rerum necessitudines excitandæ fidei opportunissimas esse scribit.

Oro te etiam atque etiam, ut Sedis apostolicæ Bullas prope diem expectantem, atque ad episcopale opus se accingentem precibus tuis subleves, ut exemplo incendis. Me verò ne dubites summâ cum reverentiâ et esse et futurum, illustrissime Præsul, tibi obedientissimum et conjunctissimum, etc.[1].

71. *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.*

Je n'ai pas eu le loisir, Monsieur, dans les derniers ordinaires, de vous donner de mes nouvelles : vous en aurez appris par Monseigneur le cardinal d'Estrées.

J'espère que quelque jour vous viendrez produire à Germigny[2] quelqu'un de ces grands ouvrages[3], que vous méditez pour l'utilité de l'Eglise.

Je vous enverrai, par la première commodité, un ouvrage[4] que j'ai donné depuis peu : j'en ai envoyé quelques exemplaires à Rome par les derniers ordinaires ; j'en destine un à la bibliothèque Vaticane. Faites-le un peu valoir aux savants de Rome et de l'Italie, parmi lesquels votre savoir vous donne tant de créance.

Aidez-moi de vos offices auprès de messeigneurs les cardinaux, et faites-moi la grâce d'entrer dans ce que feront pour moi à Rome Monseigneur le cardinal et M. le duc d'Estrées, qui trouveront en vous un agréable exécuteur des ordres qu'ils auront à donner pour mes intérêts[5]. Je m'y attends, et suis très-parfaitement.

A Versailles, ce 23 mai 1681.

72. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

J'ai reçu, Monsieur, trois lettres de vous depuis environ quinze jours. La première parlait de mon livre[6] avec les sentiments ordinaires de la bonté dont vous m'honorez. La seconde regardait une ordination faite par M. de Séez à votre prière. J'écris à ce prélat que je lui en suis obligé, et de la civilité qu'il me fait sur cela. La troisième, qui ne m'a été rendue qu'hier seulement, par la voie du grand couvent des Carmélites, était du 21 du passé.

Sur votre témoignage, je ne ferai aucune difficulté d'ordonner l'ecclésiastique dont vous me parlez, à moins que je n'y reconnaisse des empêchements que vous pourriez ne savoir pas ; ce que je ne présume point : et au contraire, je sens une secrète consolation que le premier homme dont on me parle pour l'ordination, soit approuvé de vous. La promesse que vous me faites de prier Dieu qu'il me conduise dans les fonctions de l'épiscopat, m'est un grand soutien ; mais vous n'en serez pas quitte pour cela.

Il y a dix ans que j'eus dans l'esprit que, si Dieu me remettait en charge dans son Eglise, j'aurais deux choses à faire : l'une, d'aller passer quelque temps en action avec feu M. de Châlons[1] ; l'autre, d'aller aussi passer quelque temps en oraison avec vous. Dieu m'a privé du premier par la mort de ce saint prélat : je vous prie de ne me refuser pas l'autre. J'accompagnerai mon voyage de toute la discrétion possible ; et comme j'ai des raisons pour aller en Normandie, ce voyage couvrira celui de la Trappe. Il n'y aura que le Roi seul à qui il faudra le dire, et qui très-assurément le prendra bien. Mon cœur est rempli de joie quand je songe à l'accomplissement de ce dessein : je vous supplie de l'agréer. Si vous me faites cette grâce, aussitôt que j'aurai réponse de Rome je disposerai mes affaires au départ. Je suis, Monsieur, de tout mon cœur à vous.

A Paris, ce 22 juin 1681.

73. *A M. l'abbé Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon.*

J'ai de la peine à croire que Messieurs de Genève traduisent ni impriment mon dernier livre, qui est trop contre eux par son fond, sans les attaquer directement. Pour celui de la *Nature et de la Grâce*, de l'auteur de *la Recherche de la vérité*, je n'en ai pas été satisfait, et je crois que l'auteur le réformera : car il est modeste, et ses intentions sont très-pures. Mais il me semble qu'il n'a pas fait toutes les lectures nécessaires pour écrire de la grâce, ni assez considéré tous les principes qui servent à décider cette matière. Je suis persuadé que le livre sur la lettre de M. Spon[2] est de M. Arnauld, quoique son nom n'y soit pas. L'ouvrage est fort, et, à mon avis, d'une très-bonne et très-solide doctrine. Notre bon ami M. Spon avait bien dit des pauvretés dans sa lettre. Je vous remercie de vos nouvelles ; et suis, de tout mon cœur, etc.

A Paris, ce 8 juillet 1681.

74. *Condomensis Castoriensi.*

Accepi suavissimam Epistolam tuam ; et quidem jucundissimum mihi fuit probatum tibi opus illud[3] quod ad te transmiseram. Sic enim placet, non ipsum quidem, ut ita dicam, laudari, sed incitari. Sanè Spanhemii *Stricturas* non perstringendas, sed configendas esse arbitror ; et facerem id confestim, Deo duce, nisi me multa alia ab hoc studio avocarent. Arripiam tempus, ubicumque se dederit, et ingentes illos viri spiritus comprimam. Tu me sanctis tuis precibus adjuva.

Jam video curarum tuarum aliquos in Sueciâ fructus. Nostram enim *Expositionem* eò pervenisse Legatus noster testatur ; et aliquot è Suecis, viri primarii, eâ commoti ad nos venerunt sacram exquisituri doctrinam. Utinam aliquando tot populi fœdissimâ ac deformissimâ reformatione delusi, catholicæ Ecclesiæ, sub pellibus licet ac tentoriis peregrinantis, decorem cum Balaamo respiciant, eamque admirati exclament : *Qui benedixerit tibi, erit et ipse benedictus : qui maledixerit, in maledictione reputabitur*[4].

Quòd illustrissimi Ordines nullâ ratione adduci

1. Dies non est appositus : certè tamen scripta est epistola mense junio, præcedentique respondet.
2. Maison de campagne dépendante de l'évêché de Meaux, auquel Bossuet était alors nommé.
3. Dirois a donné au public plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue celui qui a pour titre : *Preuves et préjugés pour la religion chrétienne et catholique, contre les fausses religions et l'athéisme.*
4. Son *Discours sur l'Histoire universelle.*
5. Il y a toute apparence qu'il s'agit ici d'obtenir le *gratis* des bulles pour l'évêché de Meaux, ou du moins une diminution.
6. Le *Discours sur l'Histoire universelle.*

1. Félix Vialard, prélat d'une éminente vertu, mort le 10 juin 1680.
2. L'ouvrage de M. Spon avait pour titre : *Lettre au Père de la Chaise, confesseur du Roi, sur l'antiquité de la Religion* ; et la Réfutation était en effet de M. Arnauld. Elle parut en 1681, *in*-18.
3. *Oratio in Universalem Historiam.* — 4. *Num.*, XXIV, 9.

possint ut vos malè habeant, legi equidem in tuis litteris eo lubentiùs, quòd mihi aliud renuntiatum erat. Adsit Omnipotens, teque tanto studio pro animarum salute laborantem tueatur. Tu quoque nos et Ecclesiam Gallicanam, mox jussu regio congregandam, commendare velis assiduis precibus optimo Patri, uti nos pacem sectari donet, atque Ecclesiæ vulnera curare, non multiplicare. Id futurum spero; nec sine timore spes. Unum id dixero, quod preces tuas et sollicitudinem quam pro Ecclesia geris acuat.

Mitto ad te aliqua errata libri mei[1], quæ typographo dare possis, ut ea quam apparat editio sit ornatior.

Ego te, Præsul illustrissime, Ecclesiæ flagrantissimum amatorem, impendiò amo, meque à te amari vehementer lætor, tibique sum addictissimus, utque inter nos sancta libertas ac familiaritas vigeat, peto.

P. S. Errata quæ dixeram non vacat mittere. Nihil magni momenti est, quodque non facilè adverti possit.

Datum in Regia Fontis-Bellaquei, 22 septembris 1681.

75. *Eidem.*

Ad te mitto, illustrissime Antistes, typographorum errata quæ superiore Epistolâ promiseram, nec per otium eo die præstare potueram; ut si nova adornetur editio, emendatior esse queat. Te autem rogo uti ea errata non ut à me accepta des typographo, quicumque ille sit qui novam editionem apparat. Sanè spero si minore volumine eam fecerit, eam nostris quoque hominibus gratam fore. Hæc habui quæ dicerem : id addo, quo tibi certissimum esse velim, me tibi esse addictissimum. Res nostras sanctissimis tuis commendo precibus.

In Regiâ Fontis-Bellaquei, mense septembri 1681.

76. *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.*

La grande affaire du consistoire de lundi a absorbé les petites, et il faut, Monsieur, que je me donne patience. Je suis persuadé que M[gr] le cardinal d'Estrées et M. l'ambassadeur feront pour moi tout ce qui sera possible, tant pour la diminution de la somme, que pour la diligence : ainsi je me repose sur leurs bontés, et je ne les importunerai pas par cet ordinaire.

Je prends la liberté de vous adresser seulement ces deux lettres, pour les mettre entre les mains de Son Eminence, et les rendre ensuite, ou faire rendre à leur adresse, s'il le juge à props. Ce sont, comme vous savez, les deux approbateurs de mon livre de l'*Exposition*, à qui je dois ce compliment, après la manière honnête dont ils ont agi avec moi. J'ai ouï dire qu'ils ne sont pas de nos amis : je les renonce à cet égard. Mais le Roi ayant eu la bonté de me permettre d'écrire à qui je trouverais à propos, et mes lettres étant d'une si petite conséquence, j'ai cru être obligé à ce compliment.

Vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir, que de faire faire un présent honnête à M. l'abbé Nazzari[2]. Si vous voulez faire mettre mes armes sur ces pièces d'argenterie dont vous me parlez, je vous en envoie une empreinte. Je vous prie de faire de ma part toutes les honnêtetés possibles à M. l'abbé Nazzari, et de faire mettre la somme que coûteront les pièces d'argenterie, avec celles dont je suis redevable à M. de la Flageole, que j'acquitterai à son premier ordre; mais pressez-le, s'il vous plaît, de me l'envoyer.

Il y a quelque apparence que je pourrai être de l'assemblée. Vous pouvez me mander confidemment vos vues, persuadé que vous saurez considérer ce qui convient à des évêques. De notre part, nous devons entrer dans l'esprit de la négociation qui est entamée. J'aurai encore le loisir d'apprendre vos sentiments avant qu'on fasse rien de considérable. Je voudrais bien être un quart-d'heure avec Monseigneur le cardinal, et un autre quart-d'heure avec vous; nous aurions bientôt posé les principes. Il me paraît qu'on ira avec une bonne intention d'avancer ou faciliter l'accommodement : mais il faut être sur les lieux pour bien juger des moyens. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Paris, au mois de septembre 1681.

77. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

Je crains d'être privé, pour cette année, de la consolation que j'espérais. L'assemblée du clergé se va tenir; et non-seulement on veut que j'en sois, mais encore que je fasse le sermon de l'ouverture. Il ne me reste plus qu'un peu d'espérance : je pourrai peut-être échapper douze ou quinze jours, si ce sermon se remet, comme on le dit, au mois de novembre. Quoi qu'il en soit, Monsieur, si je ne puis aller prier avec vous, priez du moins pour moi : l'affaire est importante et digne de vos soins. Vous savez ce que c'est que les assemblées du clergé, et quel esprit y domine ordinairement. Je vois certaines dispositions qui me font un peu espérer de celle-ci : mais je n'ose me fier à mes espérances; et, en vérité, elles ne sont pas sans beaucoup de crainte. Je prie Dieu que je puisse trouver le temps de vous aller voir : j'en aurais une joie inexplicable. Je suis très-parfaitement à vous.

A Fontainebleau, au mois de septembre 1681.

78. *Ad Innocentium XI.*

Beatissime Pater, en iterum ad me pulverem et cinerem ab altâ Petri sede paterna vox, omni reverentiâ gratique animi significatione prosequenda. Me verò jam excipiat Meldensis Ecclesia tanti Pontificis gratiâ et beneficiis illustratum, totque firmissimis Sedis apostolicæ munitum præsidiis. Neque enim alia sub cœlo est potestas, sanctissime Pontifex, quâ metuendum Angelis pastoralis officii onus sublevetur; et copiosior, volentes per populos, evangelicæ prædicationis decurrat gratia. In partem ergo vocandus sollicitudinis, plenitudinem potestatis omni obsequio venerabor; et Romanæ matris affixus uberibus, lac certè hauriam parvulis propinandum, tantumque Pastorem Pastorum Principi assiduis precibus commendabo. Accedat apostolica benedictio, vestrisque pedibus advolutum beet.

Parisiis, 1 novembris 1681.

1. *Oratio in Universalem Historiam*, quam prælo jam subdiderant Batavi typographi.
2. Il avait traduit l'*Exposition* en italien.

79. *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.*

J'ai reçu trois de vos lettres depuis mon *gratis;* et j'ai lu avec plaisir le Mémoire sur la Régale. Je suis bien aise que ces messieurs que vous me nommez demeurent bien persuadés de vos raisons. Personne ne pouvait mieux les instruire qu'un homme aussi versé que vous dans les antiquités ecclésiastiques. La difficulté en cette matière, c'est de distinguer les vrais droits d'avec les usurpations et les entreprises; car il y en a de bien anciennes : il y a des règles pour les bien connaître.

Je crois que la matière est bien entendue, et que l'assemblée prendra un bon parti. Pour moi, je vous remercie des lumières que vous nous donnez : je souhaite que vous continuiez et surtout que vous preniez la peine de nous marquer les dispositions de Rome. Une heure ou deux de conférence avec Monseigneur le cardinal nous seraient de grande utilité : nous entrerons le mieux que nous pourrons dans l'affaire.

Je fis hier le sermon de l'assemblée; et j'aurais prêché dans Rome ce que j'y dis, avec autant de confiance que dans Paris : car je crois que la vérité se peut dire hautement partout, pourvu que la discrétion tempère le discours, et que la charité l'anime.

Je suis bien aise que le Pape ait obligé Monseigneur le cardinal Ricci à accepter le chapeau. Il me semble que cela était du devoir de Sa Sainteté; et puisque Dieu l'avait si bien inspirée dans le choix, il fallait qu'elle le soutînt par l'exécution. On n'a jamais permis dans l'Eglise à la modestie de priver la chrétienté de ceux dont elle a besoin sur le chandelier. Entretenez-moi un peu dans l'esprit de ce docte, pieux et modeste cardinal.

Je vous suis obligé du soin que vous prenez de mon présent[1] : mais prenez donc encore celui de m'envoyer au plus tôt le mémoire des frais. Je ferai partir, comme vous le souhaitez, une douzaine d'exemplaires de mon dernier livre, et après que vous en aurez pris un, le reste sera en la disposition de Son Eminence et de la vôtre. Ils partiront au plus tôt, et je vous donnerai avis du temps à peu près qu'ils devront arriver. J'ai eu en vous un bon interprète auprès de Monseigneur le cardinal Lauria. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Paris, ce 10 novembre 1681.

80. *Au cardinal d'Estrées.*

J'envoie, Monseigneur, à Votre Eminence, le sermon de l'ouverture sortant de dessous la presse, et avant qu'il soit publié. Je suis bien aise que Votre Eminence le lise avant qu'il ait été vu à Rome, et qu'elle soit instruite de tout. Je suis fâché de ne m'être pas avisé de l'envoyer manuscrit : mais j'avoue que cela ne m'est pas venu dans la pensée, et qu'en général je ne m'avise guère de croire que de telles choses méritent d'être envoyées à des personnes de votre importance.

Afin que vous soyez instruit de tout le fait, je lus le sermon à M. de Paris[2] et à M. de Reims[3] deux jours avant que de le prononcer. On demeura d'accord qu'il n'y avait rien à changer. Je le prononçai de mot à mot comme il avait été lu. On a souhaité depuis de le revoir en particulier avec plus de soin, afin d'aller en tout avec maturité. Il fut relu à MM. de Paris, de Reims, de Tournai[1] pour le premier ordre; et pour le second, à M. l'abbé de Saint-Luc, et à MM. Cocquelin, chancelier de Notre-Dame; Courcier, théologal, et Faure. On alla jusqu'à la chicane; et il passa tout d'une voix qu'on n'y changerait pas une syllabe. Quelqu'un[2] dit seulement, à l'endroit que vous trouverez, page 45, où il s'agit d'un passage de Charlemagne, qu'il ne fallait pas dire comme il y avait : *plutôt que de rompre avec elle;* mais, *plutôt que de rompre avec l'Eglise.* Je refusai ce parti, comme introduisant une espèce de division entre l'Eglise romaine et l'Eglise en général. Tous furent de mon avis, et même celui qui avait fait la difficulté. La chose fut remuée depuis par le même, qui trouvait que le mot de rompre disait trop. Vous savez qu'on ne veut pas toujours se dédire. Je proposai au lieu de *rompre*, de mettre, *rompre la communion;* ce qui était, comme vous voyez, la même chose : la difficulté cessa à l'instant. Le Roi a voulu voir le sermon : Sa Majesté l'a lu tout entier avec beaucoup d'attention; et m'a fait l'honneur de me dire qu'elle en était très-contente, et qu'il le fallait imprimer. L'assemblée m'a ordonné de le faire[3], et j'ai obéi.

J'ai fait cette histoire à Votre Eminence, parce que le bruit qui s'est répandu, qu'on trouvait de la difficulté sur le sermon, pourrait avoir été jusqu'à elle; et qu'il faut qu'elle soit instruite qu'il n'y a eu de difficulté que celle-là, qui n'en est pas une. Il y a eu certains autres petits incidents, mais qui ne sont rien, et qui ne valent pas la peine d'être écrits à Votre Eminence. En revoyant tout à l'heure l'endroit du sermon que je viens de citer, je remarque qu'on a mis en italique quelque chose qui n'y doit pas être; et je ferai faire un carton pour le corriger, afin que tout soit exact.

Pour venir maintenant un peu au fond, je dirai à Votre Eminence que je fus indispensablement obligé à parler des libertés de l'Eglise gallicane : elle voit bien à quoi cela m'engageait; et je me proposai deux choses : l'une, de le faire sans aucune diminution de la vraie grandeur du Saint-Siége; l'autre, de les expliquer de la manière que les entendent les évêques, et non pas de la manière que les entendent les magistrats. Après cela, je n'ai rien à dire à Votre Eminence : elle jugera elle-même si j'ai gardé les tempéraments nécessaires. Je puis dire en général que l'autorité du Saint-Siége parut très-grande à tout l'auditoire. Je pris soin d'en relever la majesté autant que je pus; et en exposant avec tout le respect possible l'ancienne doctrine de la France, je m'étudiai autant à donner des bornes à ceux qui en abusaient, qu'à l'expliquer elle-même. Je dis mon dessein : Votre Eminence jugera de l'exécution.

Je ne lui fais pas remarquer ce que j'ai répandu par-ci par-là, pour induire les deux puissances à la paix : elle n'a pas besoin d'être avertie. Je puis dire que tout le monde jugea que le sermon était respectueux pour elles, pacifique, de bonne inten-

1. A M. Nazzari, auteur de la traduction italienne de son *Exposition*.
2. François de Harlay de Chanvalon. — 3. Charles-Maurice le Tellier.

1. Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin. — 2. L'archevêque de Paris.
3. Ce sermon ne fut rendu public qu'au mois de janvier 1682.

tion : et si l'effet de la lecture est semblable à celui de la prononciation, j'aurai sujet de louer Dieu. Mais comme ce qui se lit est sujet à une plus vive contradiction, j'aurai besoin que Votre Eminence prenne la peine d'entrer à fond dans tous mes motifs, et dans toute la suite de mon discours, pour justifier toutes les paroles sur lesquelles on pourrait épiloguer. Je n'en ai pas mis une seule qu'avec des raisons particulières, et toujours, je vous l'assure devant Dieu, avec une intention très-pure pour le Saint-Siége et pour la paix.

Les tendres oreilles des Romains doivent être respectées, et je l'ai fait de tout mon cœur. Trois points les peuvent blesser : l'indépendance de la temporalité des rois, la juridiction épiscopale immédiatement de Jésus-Christ, et l'autorité des conciles. Vous savez bien que sur ces choses on ne biaise point en France; et je me suis étudié à parler de sorte que, sans trahir la doctrine de l'Eglise gallicane, je pusse ne point offenser la majesté romaine. C'est tout ce qu'on peut demander à un évêque français, qui est obligé par les conjonctures à parler de ces matières. En un mot, j'ai parlé net; car il le faut partout, et surtout dans la chaire : mais j'ai parlé avec respect; et Dieu m'est témoin que c'a été à bon dessein. Votre Eminence m'en croira bien : j'espère même que ces choses le lui feront sentir; et que la bonté qu'elle aura de les pénétrer, lui donnera le moyen de fermer la bouche à ceux qui pourraient m'attaquer.

Sur ce qui regarde l'autorité du concile et du Pape, je crois devoir faire observer à Votre Eminence ce que j'ai dit dans l'*Exposition* et dans l'*Avertissement* qui est à la tête : dans l'*Exposition*, article XX, page 191 et suivantes; et dans l'*Avertissement*, depuis la page 66 jusqu'à la page 75. Votre Eminence se souvient de l'approbation donnée à Rome à l'*Exposition;* puisqu'elle a contribué elle-même à me la procurer. La version italienne a laissé l'article sans y rien toucher; et le Pape n'en a pas moins eu la bonté d'autoriser ma doctrine. Pour ce qui est de l'*Avertissement*, j'ai aussi pris la liberté de l'envoyer à Sa Sainteté, qui m'a fait l'honneur de m'écrire par son bref du 12 juillet 1679, qu'elle avait reçu cet *Avertissement*, et même de lui donner beaucoup de louanges. Voici les termes du bref : *Accepimus libellum de Expositione Fidei catholicæ, quem piâ, eleganti, sapientique, ad hæreticos in viam salutis reducendos, Oratione auctum, reddi nobis curavit Fraternitas tua. Et quidem libenti animo confirmamus uberes laudes, quas tibi de præclaro opere meritò tribuimus, et susceptas spes copiosi fructûs exinde in Ecclesiam profecturi.*

Après cela, Monseigneur, je ne dois pas être en peine pour le fond de ma doctrine; puisque le Pape approuve si clairement qu'on ne mette l'essentielle autorité du Saint-Siége, que dans les choses dont tous les catholiques sont d'accord. Tout ce qu'on pourrait dire en toute rigueur, c'est qu'il n'est pas besoin de remuer si souvent ces matières, et surtout dans la chaire, et devant le peuple : et sur cela je me condamnerais moi-même, si la conjoncture ne m'avait forcé, et si je n'avais parlé d'une manière qui assurément, loin de scandaliser le peuple, l'a édifié.

J'ai toujours eu dans l'esprit qu'en expliquant l'autorité du Saint-Siége, de manière qu'on en ôte ce qui la fait plutôt craindre que révérer à certains esprits; cette sainte autorité, sans rien perdre, se montre aimable à tout le monde, même aux hérétiques et à tous ses ennemis.

Je dis que le Saint-Siége ne perd rien dans les explications de la France; parce que les ultramontains mêmes conviennent que dans les cas où elle met le concile au-dessus, on peut procéder contre le Pape d'une autre manière, en disant qu'il n'est plus Pape : de sorte, qu'à vrai dire, nous ne disputons pas tant du fond que de l'ordre de la procédure; et il ne serait pas difficile de montrer que la procédure que nous établissons, étant restreinte, comme j'ai fait, aux cas du concile de Constance, est non-seulement plus canonique et plus ecclésiastique; mais encore plus respectueuse envers le Saint-Siége, et plus favorable à son autorité.

Mais ce qu'il y a de principal, c'est que les cas auxquels la France soutient le recours du Pape au concile sont si rares, qu'à peine en peut-on trouver de vrais exemples en plusieurs siècles : d'où il s'ensuit que c'est servir le Saint-Siége, que de réduire les disputes à ces cas; et c'est, en montrant un remède à des cas si rares, en rendre l'autorité perpétuellement chère et vénérable à tout l'univers.

Et pour dire un mot en particulier de la temporalité des rois, il me semble qu'il n'y a rien de plus odieux que les opinions des ultramontains, ni qui puisse apporter un plus grand obstacle à la conversion des rois hérétiques ou infidèles. Quelle puissance souveraine voudrait se donner un maître, qui lui pût par un décret, ôter son royaume? Les autres choses que nous disons en France ne servent pas moins à préparer les esprits au respect dû au Saint-Siége; et c'est, encore une fois, servir l'Eglise et le Saint-Siége, que de les dire avec modération. Seulement il faut empêcher qu'on n'abuse de cette doctrine; et j'ai tâché de le faire autant que j'ai pu : ce qui doit obliger Rome du moins au silence, et à nous laisser agir à notre mode; puisqu'au fond nous voulons le bien.

Je demande pardon à Votre Eminence de la longueur de cette lettre. Mais quoiqu'elle fasse assez ces réflexions, et de beaucoup meilleures, et par elle-même, j'ai cru que s'agissant ici de mes intentions plus que de toute autre chose, je pouvais prendre la liberté de les lui expliquer. Au surplus, nous autres qui sommes de loin, nous discourons à notre mode et souvent en l'air. Votre Eminence. qui voit tout de près et à fond, sait précisément ce qu'il faut dire, etc.

A Paris, ce 1er décembre 1681.

81. *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.*

J'ai reçu, Monsieur, dans votre lettre du 4, des éclaircissements considérables sur la matière de l'épiscopat.

Je conviens avec vous qu'il y a beaucoup de distinction à faire entre la puissance qu'ont les évêques de juger de la doctrine, et celle qu'ils ont de juger leurs confrères en première instance : l'une est fondée sur leur caractère, et en est inséparable de droit divin, l'autre est une affaire de discipline, qui a reçu de grands changements.

J'ai toujours jugé, comme vous, que Gerson

avait mal parlé[1], et nous avons repris M. Gerbais de l'avoir suivi. La doctrine de Gerson n'a rien de conforme à l'ancienne tradition, et c'est une pure imagination de ce docteur.

Le droit qu'ont les évêques de juger des matières de doctrine est toujours sans difficulté, sauf la correction du Pape : et même en certains cas extraordinaires, dans des matières fort débattues, et où il serait à craindre que l'épiscopat ne se divisât, le Pape, pour prévenir ce mal, peut s'en réserver la connaissance; et le Saint-Siége a usé avec beaucoup de raison de cette réserve, sur les matières de la grâce.

Quant au jugement des évêques, j'ai toujours été convaincu que le concordat supposait que leur déposition était réservée au Pape. Le chapitre *de Concubinariis* m'a toujours paru le supposer; et la discipline en est si constante depuis six cents ans, qu'à peine peut-on trouver des exemples du contraire durant tant de siècles. Mais l'assemblée s'en tiendra à la délibération du clergé de l'assemblée de 1650, et à la protestation qui fut faite alors, semblable au fond à celle que le cardinal de Lorraine avait faite à Trente sur le chapitre *Causæ criminales*[2].

Sur cela, nous ne pouvons prétendre autre chose que de maintenir notre droit, en attendant qu'on puisse convenir d'une manière équitable et fixe de juger les évêques; les Papes n'y ayant rien laissé de certain, et ayant même dérogé en beaucoup d'occasions, nommément en celle de M. de Léon[3], et de M. d'Albi[4], au concile de Trente.

Vous savez les arrêts du Parlement dans l'affaire du cardinal de Châtillon[5]. Enfin nous demanderons seulement qu'on nous laisse prétendre, et qu'on ne condamne pas une prétention qu'on a eue à Trente même, et depuis en ces occasions, sans la condamner.

Pour ce qui est du surplus des difficultés, qui sont celles de Charonne et de Toulouse[6], nous n'avons rien à dire que sur la forme, et nous n'avons à établir aucune maxime dont Rome ne soit d'accord avec nous.

Quant à la Régale, je ne crois pas, au train qu'on a pris, qu'on doive entrer dans le fond : si on y entrait, je ne croirais pas que le concile de Leptines[1] pût faire voir autre chose qu'une sage condescendance de l'Eglise, à tolérer ce qu'elle ne pouvait empêcher, et à faire sa condition la meilleure qu'elle pouvait.

Je ne conviendrais pas aisément que les biens donnés aux églises puissent être tellement sujets à la puissance temporelle, qu'elle les puisse reprendre sous prétexte de certains droits qu'elle voudrait établir, ni que l'Eglise, en ce cas, n'eût pas droit de se servir de son autorité. Mais j'avoue que nous ne sommes point dans le cas d'en venir là : il faut sortir par des voies plus douces, d'une affaire si légère dans le fond.

Je serais assez d'avis qu'on n'entamât point de matières contentieuses : je ne sais si tout le monde sera de même sentiment. Mais quoi qu'il en soit, j'espère qu'il ne sortira rien de l'assemblée que de modéré et de mesuré.

Je vous prie de rendre ma lettre à M. de la Fageole : je vous l'envoie tout ouverte, afin que vous vous joigniez à mes sentiments.

J'ai fait partir un paquet de douze exemplaires de mon livre comme vous l'avez désiré : je donne ordre qu'on vous les rende à Rome, où vous en ferez la distribution selon votre prudence et les ordres de Son Eminence.

Je vous enverrai bientôt mon sermon[2] imprimé. Je suis pénétré des bontés de Monseigneur le cardinal Ricci : je vous prie de lui marquer ma reconnaissance. Plût à Dieu que nos affaires fussent entre ses mains!

A Paris, ce 29 décembre 1681.

82. *Au même.*

Je prends la liberté, Monsieur, d'envoyer à Son Eminence quelques exemplaires de mon sermon; j'en enverrai encore autant par le prochain ordinaire. Je vous prie d'entrer avec Monseigneur le cardinal dans le détail de ceux à qui je le supplie d'en donner; et de déchiffrer à Monseigneur le cardinal Ricci, non-seulement mon écriture, mais mes intentions, si je puis parler en ces termes, vous qui êtes si bien instruit de nos manières et de nos maximes.

J'ai fait partir, il y a près de trois semaines, une douzaine d'exemplaires du *Discours sur l'Histoire universelle* : je vous prie d'entrer dans la distribution sous les ordres de Son Eminence : vous n'oublierez pas M. l'abbé Nazzari. M. l'abbé Gradi m'a autrefois demandé mes ouvrages et pour lui et pour la bibliothèque Vaticane : je l'ai promis, et je vous prie de m'acquitter de cette dette. Enfin vous les donnerez à qui vous croirez qu'ils seront agréables, sans oublier ce que je vous dois et à votre tendre amitié.

Je ne vous parle plus des affaires de la Régale, ni des résolutions de notre assemblée qui sont publiques : on peut juger aisément de ce qui reste à faire par ce qui a été fait. Je souhaite que dans les autres affaires nous ne donnions point lieu à de nouvelles difficultés; et c'est à quoi tous les gens de bien doivent s'appliquer.

1. Il paraîtrait que ce que Bossuet improuvait ici dans Gerson, était d'avoir cru que les évêques doivent nécessairement et de droit divin être jugés par le concile de la province, en première instance, et que l'on reprenait également M. Gerbais comme ayant suivi en cela ce docteur.

2. Le cardinal de Lorraine, lorsqu'on lut ce chapitre, déclara que dans la congrégation du jour précédent, ce décret avait été conçu de cette manière : *Ut Christianissimi Franciæ regni privilegiis, juribus, et sacris constitutionibus nihil præjudicii adferat.* Les ambassadeurs du roi très-chrétien s'exprimèrent plus clairement : *Caput quod incipit* Causæ criminales, *non placet; adversatur enim antiquissimo juri Regis, et Ecclesiæ Gallicanæ privilegiis, quibus cavetur ne quis, etiam volens, extra regnum à quoquam, ex quâcumque causâ, in jus vocari, nedum condemnari possit.*

3. René de Rieux de Sourdéac, évêque de Saint-Pol de Léon, fut déposé par des commissaires du Pape, au mois de mai 1635, comme coupable d'avoir favorisé l'évasion de la Reine-mère.

4. Alphonse d'Elbène, évêque d'Albi, déposé par les mêmes commissaires, en 1634, pour avoir pris part à la révolte de Gaston de France, frère de Louis XIII.

5. Odet de Coligni, cardinal de Châtillon, d'abord archevêque de Toulouse, ensuite évêque de Beauvais, abjura en 1562 la foi catholique. Il mourut à Hampton, en Angleterre, le 2 mai 1571, empoisonné par son valet de chambre.

6. L'affaire de Charonne, dont il devait être question dans l'assemblée de 1682, avait pour objet un monastère de filles situé à Charonne, dans le faubourg Saint-Antoine à Paris.

L'affaire de Toulouse regardait les brefs que le Pape avait écrits à l'archevêque de cette ville, Joseph de Montpezat de Carbon, touchant les Urbanistes et la Régale. Les Urbanistes étaient des religieuses de Sainte-Claire, établies à Toulouse, qui jouissaient, depuis environ quatre cents ans, du droit d'élire leurs supérieures (Voir *Histoire* de Bossuet, liv. VI).

1. Ce concile fut assemblé par Carloman, et tenu le 2 mars 743, à Leptines ou Liptines, maison royale, aujourd'hui Lestines dans le Hainaut.

2. Son sermon *sur l'Unité de l'Eglise.*

J'attends le mémoire de M. l'abbé de la Fageole, à qui je vous prie de faire mes compliments. Tout à vous.

A Saint-Germain, ce 26 janvier 1682.

83. *Au même.*

Je suis bien aise, Monsieur, que nous convenions de tout sur l'épiscopat. Pour ce qui est de la Régale, il n'est plus question d'en discourir. Vous verrez, par la lettre que nous écrivons au Pape, que la matière a été bien examinée, et, si je ne me trompe, bien entendue. Nous n'avons pas cru pouvoir aller jusqu'à trouver bon le droit du Roi, surtout comme on l'explique à présent : il nous suffit que le nôtre, quelque clair que nous le croyions, est contesté et perdu; et ainsi que ce serait être trop ennemi de la paix, que de le regarder tellement comme incontestable, qu'on ne veuille pas même entrer dans de justes tempéraments, surtout dans ceux où l'Eglise a un si visible avantage. Nous serions ici bien surpris, qu'ayant trouvé dans le Roi tant de facilité à les obtenir, la difficulté nous vînt du côté de Rome, d'où nous devons attendre toutes sortes de soutiens.

Au surplus, je suis bien aise que vous persuadiez la Régale à Rome de la manière que vous me l'expliquez. Mais pour moi je vous avoue, sans faire trop l'évêque, comme Son Eminence nous le reproche agréablement, que je ne la puis entendre de cette sorte. Le concile de Leptines, qui me paraît être votre principal fondement, ne regarde qu'une subvention accordée dans de grandes guerres, à peu près de la nature de celles qu'on accorda, dans les guerres des huguenots, par des aliénations. Ces sortes de subventions sont fondées non sur le droit de Régale, droit particulier à la France; mais sur le droit commun de tous les royaumes, où chaque partie doit concourir à la conservation du tout. Je conviens bien que les rois peuvent obliger les églises, auxquelles ils donnent, à tout ce qu'il leur plaira, et même aux charges communes des laïques. La question est de trouver ces réserves dans les donations ou dans la pratique ancienne, et d'y trouver nommément la jouissance durant les vacances, que je ne trouve établie par aucun droit ancien; sans néanmoins improuver celui qui a été introduit, de quelque façon que ce soit, par une possession dont il n'est plus question d'examiner l'origine.

Je ne conviens pas non plus que cette jouissance, durant la vacance, ait été établie à la place du droit qu'on exigeait pour le service de la guerre; puisque je vois durer ce droit longtemps après cette jouissance reconnue. Tous ces droits ont donc leurs raisons et leurs origines particulières : les uns se sont soutenus, les autres ont été négligés; et il s'est fait de tout cela des usages différents, dont on ne peut dire aucune raison précise : de sorte qu'il n'y a rien de certain que la possession, ni, à vrai dire, d'autres règles pour fonder des jugements justes. Et quant à la probabilité que vous voudriez du moins qu'on avouât, je ne puis vous avouer que la seule probabilité extrinsèque tout au plus; parce que je ne puis pas dire que les sentiments que je crois les seuls véritables, ne soient pas contestés par d'autres : et qu'il y ait une probabilité intrinsèque, et par des principes, je n'y en vois point. Je tiens encore l'effet des investitures tout différent de celui que nous appelons la *Régale*. Mais il faudrait faire des volumes, pour dire sur cela tout ce qu'on pense de part et d'autre; et je trouve après tout que le seul moyen est d'en sortir par expédient. Dieu veuille que Sa Sainteté entre dans cet esprit.

J'envoie encore une demi-douzaine d'exemplaires de mon sermon, pour achever les présents dont j'avais parlé dans mes précédentes. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Paris, ce 6 février 1682.

84. *Au même.*

J'ai vu, Monsieur, par votre lettre du 23 février, ce que vous pensez de mon sermon, et ce que vous faites pour le faire valoir. Je vous en suis très-obligé, et surtout de tout le soin que vous prenez pour me conserver les bontés de Monseigneur le cardinal Ricci, pour lequel j'ai le dernier respect et tout l'attachement possible.

Je suis bien aise que vous approuviez notre lettre[1], et surtout que vous jugiez qu'on n'en peut tirer aucun avantage contre nous; car c'est ce que vous craigniez. M. de Reims sera très-aise de savoir vos sentiments sur cela. Je suis très-persuadé de vos bonnes intentions sur le procès-verbal, et je n'oublierai rien pour les faire connaître à M. de Reims. Au surplus, je n'ai ouï parler en aucune sorte des plaintes qu'il fait de vous : je n'ai pas su qu'il eût rien appris de vos sentiments; et je n'en ai su moi-même que ce que vous m'en avez écrit. Car encore que vous m'ayez mandé plusieurs fois qu'en écrivant du procès-verbal et autres choses au père Verjus[2], vous m'aviez expressément excepté dans le secret que vous exigiez; ce Père ne m'a rien dit, ni fait dire par qui que ce soit, et je ne me suis informé de rien. Ainsi vous voyez, Monsieur, que si la chose est venue à la connaissance de M. de Reims, il faut que le Père Verjus se soit fié à quelqu'un qui ne lui ait pas gardé la fidélité.

Au reste, la contradiction qu'on objecte à M. de Reims dans son procès-verbal, est aisée, ce me semble, à expliquer. Il n'y a qu'à distinguer ce qu'il dit comme de lui-même, et ce qu'il dit comme cru par les officiers du Roi. C'est aussi ce qu'il a suivi dans la lettre : et nous avons cru qu'il importait qu'on sût à Rome les maximes des parlements; parce que sans les approuver, les ecclésiastiques les doivent regarder comme invincibles dans l'esprit de nos magistrats, et chercher sur ce fondement les tempéraments nécessaires pour ne point porter aux extrémités une matière si contentieuse.

Je souhaiterais bien avoir quelques conversations avec vous sur les matières de morale que notre assemblée va traiter[3]. Vous avez tant travaillé sur ce sujet, et il me reste tant d'estime de la manière dont vous l'avez traité dans les ouvrages que vous m'avez communiqués, que je sou-

1. La lettre de l'assemblée au Pape, sur la *Régale*.
2. Il était Jésuite, et il a eu un frère dans l'Oratoire qui a été évêque de Grasse.
3. Les séances ayant été, depuis cette lettre, fort interrompues, et l'assemblée s'étant séparée, par ordre du Roi, au mois de juin suivant, elle ne put exécuter ce projet.

haite encore, au dernier point, de les revoir. Je me souviens en gros que nous convenions des principes; et vous pouvez être certain que nous irons très-modérément; tâchant de parler de sorte que le Saint-Siége puisse confirmer ce que nous ferons, et changer en bulles les décrets de l'Inquisition, dont l'autorité, comme vous savez, ne fait pas loi ici : de sorte que notre intention est de préparer la voie à une décision qui nous donne ici la paix, et y affermisse éternellement la règle des mœurs. Je suis tout à vous.

A Paris, ce 6 mars 1682.

85. *Au grand Condé*[1].

Monseigneur, si je prends la liberté de demander, avec toute l'instance possible, à V. A. S. l'honneur de sa protection pour M. le président de Simony[2], ce n'est pas seulement par l'étroite liaison qui est entre lui et moi, par la parenté et par l'amitié; mais parce qu'il est digne, par son mérite, de la grâce que je vous demande pour lui. Il a une affaire de conséquence, où des principaux de la ville ont des intérêts opposés aux siens. Mais j'espère, Monseigneur, que, si vous lui donnez un moment d'audience, il vous mettra aisément de son parti, par l'inclination que vous avez à prendre celui de la justice. Je suis très-aise, Monseigneur, qu'il ait l'occasion d'être connu de V. A., et que toute ma famille lui témoigne combien elle est sensible aux bontés dont vous m'honorez.

Je suis, etc.

A Paris, 1er mai 1682.

86. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

On a mis, il y a déjà assez longtemps, entre mes mains, l'ouvrage[3], dont vous me parlez, Monsieur. L'assemblée m'avait chargé de l'examen de la morale; et une occupation si importante, et d'ailleurs si vaste, remplissait tout mon temps. Depuis la séparation de l'assemblée, j'ai commencé cette lecture; et j'avoue qu'en sortant des relâchements honteux et des ordures des Casuistes, il me fallait consoler par ces idées célestes de la vie des solitaires et des cénobites. J'espère achever dans peu cette lecture : je la fais avec une sensible consolation.

Je ressens avec vous notre siècle très-éloigné, et peut-être très-peu capable de ces instructions célestes, si naturelles au christianisme, si éloignées de l'esprit des chrétiens d'aujourd'hui. Qui sait si ce n'est point, dans un siècle si corrompu, jeter les perles devant les pourceaux, que de montrer au siècle, et même aux religieux d'aujourd'hui, ces maximes évangéliques, que vous avez recueillies pour l'instruction de vos frères? Qui sait aussi si ce n'est point le conseil de Dieu, que ce levain renouvelle la masse corrompue? Je vous en dirai mon sentiment en toute sincérité, quand j'aurai tout lu; et comme je reprends, après la séparation de l'assemblée, le dessein que vous aviez agréé de vous aller voir, nous pourrons traiter tout cela ensemble.

Priez Dieu qu'allant tout de bon commencer mes fonctions dans mon diocèse, je commence une vie chrétienne et épiscopale, et que je ne scandalise pas du moins le troupeau dont je devrais être la forme et le modèle. Je suis, en la charité de Notre Seigneur, Monsieur.

A Paris, ce 8 juillet 1682.

87. *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.*

Comme je sais, Monsieur, que M. l'archevêque de Reims a envoyé à Monseigneur le cardinal d'Estrées les propositions que nous devions censurer, je ne doute point que vous ne les ayez déjà vues, et je suis bien aise de vous dire quel était notre projet.

On m'avait chargé, dans la commission, de faire un projet de Censure, et un de Doctrine pour l'opposer aux Propositions censurées. Nous prétendions par là donner une pleine instruction à nos prêtres contre ces damnables doctrines, dont presque tous les livres de morale sont infectés depuis près de cent ans. Notre intention était d'envoyer le tout au Pape, principalement la Censure, pour en demander la confirmation à Sa Sainteté, et la supplier de nous la donner, ou en tout cas, de censurer les propositions par une bulle en forme, que nous eussions reçue avec toutes les marques de respect qu'on peut jamais rendre au Saint-Siége. Nous avions réduit en chapitres les propositions pour une plus grande commodité. Les qualifications projetées étaient fortes, mais modérées, et sans rien outrer, soutenues presque toutes par des passages précis de l'Écriture, et par une doctrine qui eût éclairé l'esprit; c'était du moins le dessein : le corps de Doctrine eût achevé ce que la Censure seule n'aurait pas pu faire.

Parmi les propositions condamnées, nous avions mis toutes celles qu'Innocent XI a proscrites; et de celles comprises dans la censure d'Alexandre VII, nous n'en avions omis que quelques-unes, ou qui n'étaient point de nos mœurs, ou que nous ne jugions pas à propos d'étaler ici aux hérétiques, qui en auraient fait des sujets de raillerie : mais nous eussions expressément déclaré que nous ne les improuvions pas moins que les autres. Ainsi on eût censuré sans hésiter toutes les propositions déjà censurées par les Papes; et les mots *Propositiones examinandæ*, n'allaient pas à révoquer en doute la condamnation de ces propositions, mais seulement à examiner les qualifications de chacune d'elles. Celles de la probabilité sont construites de manière qu'on en renversait premièrement les fondements; ensuite on l'attaquait en elle-même; puis on en réprouvait les conséquences. Les qualifications eussent expliqué le sens précis dans lequel on les condamnait, et eussent découvert la malignité de chaque proposition.

Par exemple, sur la règle *In dubiis tutius*, on eût déclaré qu'on ne condamnait pas le mépris du *tutius*, en tant qu'il enchérit simplement sur le *tutum;* mais en tant qu'il lui est opposé; ainsi on mettait à couvert la doctrine de saint Antonin dont on abuse, et on établissait le vrai sens de la règle, selon la doctrine des papes et des docteurs approu-

1. Tirée des archives nationales et publiée par M. Floquet.
2. Claude de Simony, neveu, par alliance du conseiller Bénigne Bossuet et cousin-germain de l'évêque de Meaux. — Reçu le 27 avril 1668, conseiller au parlement de Metz, il y fut installé le 14 novembre 1679, en qualité de président à mortier.
3. Le livre *de la Sainteté et des devoirs de la Vie monastique*, que M. de Rancé publia l'année suivante.

vés; et même celle de saint Antonin, dont les auteurs de la probabilité ont non-seulement détourné le sens, mais encore falsifié et tronqué le texte. On n'eût pas pu s'empêcher de marquer qu'on désirait sur ces matières un décret dans une autre forme que celle du décret qui a paru; car vous savez qu'on ne peut jamais reconnaître ici le tribunal de l'Inquisition; mais on l'eût fait avec tout le respect convenable, et seulement pour ne point donner un titre contre nous. Par égard pour un décret d'Alexandre VII[1], on se serait abstenu de qualifier la proposition qui rejette de la pénitence le commencement d'amour : mais on aurait déclaré qu'on embrasse le sentiment contraire, et on aurait supplié Sa Sainteté de censurer la doctrine qui nie la nécessité de cet amour.

Voilà le projet qui apparemment eût été suivi; puisqu'on en était déjà convenu avec M. de Paris[2], et avec les meilleures têtes de l'assemblée. C'est de quoi j'ai cru devoir vous instruire; afin que vous puissiez en rendre compte à Son Eminence, et vous servir de ce dessein, autant que vous le pourrez, pour exciter les prélats de la Cour de Rome à achever l'ouvrage d'Alexandre VII et d'Innocent XI. Car encore que ce qu'ont fait ces deux papes soit grand, ce n'est rien faire que de laisser soupirer encore la probabilité, déjà entamée, à la vérité, mais toujours venimeuse, quoique traînante, et qui bientôt se rétablira si on ne l'achève. Ce n'est rien aussi de censurer par des décrets conçus dans l'Inquisition : une bulle en forme comblera de gloire Innocent XI; et l'on verra, par la manière dont elle sera reçue, que le clergé de France, quoi qu'on puisse dire, sait bien rendre le vrai respect au Saint-Siége, et s'en fait honneur; et que si l'on se réserve quelque liberté dans des cas extraordinaires, qu'on espère qui n'arriveront jamais, on sait bien connaître quelle autorité il y a dans la chaire de saint Pierre, et qu'on la veut élever aussi haut qu'elle l'ait jamais été par les plus grands papes, et par les décrets du Saint-Siége les plus forts. En voilà assez, Monsieur, sur cette matière.

Je vous remercie de ce qu'enfin vous m'avez envoyé le Mémoire de M. l'abbé de la Fageolle. Je voudrais bien avoir su par la même voie à qui il veut que je rende ici l'argent qu'il a déboursé; et en tout cas, je chercherai les moyens de le faire tenir à Rome à la première occasion. Mandez-nous les nouvelles courantes sur la paix[3] : nous souhaitons qu'elle soit prompte, et qu'on n'ait jamais besoin de nous rassembler pour de si malheureux sujets. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Versailles, ce 13 juillet 1682.

P. S. J'oubliais de vous dire que c'est de propos délibéré, que parmi les Propositions nous n'en avons mis aucune qui regarde l'ignorance invincible : cela nous aurait jeté dans des disputes, et d'ailleurs ne nous servait de rien; puisque nous trouvions de quoi condamner la fausse probabilité, sans nous embarrasser dans ces questions : mais nous eussions dit sur cette matière ce qu'il eût fallu dans la doctrine, et sans nous jeter dans des contentions.

1. Ce décret est du 5 mai 1667. — 2. De Harlay.
3. Avec la Cour de Rome, touchant l'affaire de la *Régale*.

88. *Au même.*

Je reviens, Monsieur, d'un assez long voyage que j'ai fait en Normandie, et la première chose que je fais en arrivant, avant même d'entrer à Paris, où je serai ce soir, c'est de répondre à votre dernière lettre.

Elle me fait une peinture de l'état présent de la Cour de Rome, qui me fait trembler. Quoi, Bellarmin y tient lieu de tout, et y fait seul toute la tradition! Où en sommes-nous si cela est; et si le Pape va condamner ce que condamne cet auteur? Jusqu'ici on n'a osé le faire; on n'a osé donner cette atteinte au concile de Constance, ni aux Papes qui l'ont approuvé. Que répondrons-nous aux hérétiques, quand ils nous objecteront ce concile et ses décrets répétés à Bâle avec l'expresse approbation d'Eugène IV, et toutes les autres choses que Rome a faites en confirmation? Si Eugène IV a bien fait en approuvant authentiquement ces décrets, comment peut-on les attaquer? et s'il a mal fait, où était, diront-ils, alors cette infaillibilité prétendue? Faudra-t-il sortir de ces embarras, et se tirer de l'autorité de tous ces décrets, et de tant d'autres décrets anciens et modernes, par des *distinguo* scholastiques, et par les chicanes de Bellarmin? Faudra-t-il dire aussi avec lui et Baronius, que les actes du concile VI, et les lettres de saint Léon II sont falsifiées; et l'Eglise, qui jusqu'ici a fermé la bouche aux hérétiques par des réponses si solides, n'aura-t-elle plus de défense que dans ces pitoyables tergiversations? Dieu nous en préserve. Ne cessez, Monsieur, de leur représenter à quoi ils s'engagent, et à quoi ils nous engagent tous. Je ne doute pas que Son Eminence ne parle en cette occasion avec toute la force, aussi bien qu'avec toute la capacité possible : il a le salut de l'Eglise entre ses mains.

J'ai fait grande réflexion sur ce que vous me dites, que Rome, loin d'être adoucie par ce qu'on lui accorde, le prend pour un aveu de ses droits, et s'en sert pour aller plus loin. Je l'ai bien compris; mais à cela je n'ai autre chose à dire, sinon que des évêques qui parlent, doivent regarder les siècles futurs aussi bien que le siècle présent, et que leur force consiste à dire la vérité telle qu'ils l'entendent.

J'ai un peu de peine à concevoir comment vous croyez que le quatrième article de notre Déclaration puisse s'accorder avec la doctrine des ultramontains : nous n'avons pas eu ce dessein, quoique d'autre part nous ayons bien vu que quoi qu'on enseignât en spéculative, en pratique il en faudrait toujours revenir à ne mettre la dernière et irrévocable décision, que dans le consentement de l'Eglise universelle, à laquelle seule nous attachons notre foi dans le symbole. Je ne puis m'imaginer qu'un Pape si zélé pour la conversion des hérétiques, et pour la réunion des schismatiques, y veuille mettre un obstacle éternel, par une décision telle que celle dont on nous menace. Dieu détournera ce coup; et pour peu qu'on ait de prudence, on ne se jettera pas dans cet inconvénient.

Pour la morale, je conçois bien que ce n'est pas le temps d'en parler à Rome : il faut vider les autres affaires auparavant. Mais pour ce qui est des

réflexions, que vous me dites que des gens sages ont faites sur nos propositions, j'en suis étonné. Ils disent que parmi les propositions condamnées par Alexandre VII et Innocent XI, il y en a qui ne font pas matière de bulle, comme celle-ci : « Qu'on peut satisfaire au précepte de l'Eglise par » un sacrilége : » mais au contraire s'il y en a une qui mérite d'être foudroyée, c'est celle-là : car l'Eglise ne faisant dans ses préceptes qu'appliquer et exécuter ceux de Jésus-Christ, il faut obéir à Jésus-Christ pour obéir à l'Eglise ; et l'on se flatte en vain d'obéir à l'Eglise, par une action qui est un outrage sacrilége contre Jésus-Christ : autrement contre sa parole : *Qui vous écoute m'écoute*[1], il faudra dire qu'on pourra écouter son Eglise sans l'écouter lui-même, ou qu'on écoute Jésus-Christ en faisant un sacrilége. Pour moi, je crois au contraire qu'il faut définir, que le fondement de l'obéissance qu'on doit à l'Eglise étant celle qu'on doit à Jésus-Christ ; pour obéir à l'Eglise, qui détermine l'exécution des préceptes de Jésus-Christ, il faut entrer premièrement dans l'esprit que Jésus-Christ a prescrit; sans quoi l'on peut bien éviter les censures qui ne foudroient que les crimes qu'on connaît, mais non pas satisfaire au fond à l'intention de l'Eglise, ni par conséquent à ses préceptes.

Pour ce qui est de la probabilité, si l'on ne veut qu'effleurer les choses, comme on a fait jusqu'ici, il ne faut en effet frapper que sur trois ou quatre propositions : mais si l'on veut attaquer le mal dans tout son venin intérieur, le détruire dans sa racine, le poursuivre dans ses pernicieuses conséquences, et en mettre au jour la malignité, en faisant voir tant la fausseté des principes que l'absurdité des inconvénients, on ne trouvera rien d'inutile dans nos propositions ; et si l'on avait vu les qualifications que nous avions projetées, on en tomberait d'accord. Que servirait de dire, par exemple, ce que vous marquez, qu'on a trouvé bon qu'il faut suivre l'opinion la plus probable et la plus sûre, aux termes marqués dans les propositions CXXVIII et suivantes, si on laisse après cela la liberté de dire que la doctrine enseignée par la plupart des modernes, ou même par un seul, est la plus probable, ou qu'elle devient la plus sûre pour le commun des hommes par sa bénigne condescendance? C'est laisser le mal en son entier, que de ne pas aller jusque-là. Il n'en faut pas faire à deux fois ; et si l'on veut mettre une bonne fois la main aux plaies de l'Eglise, il faut tout d'un coup aller jusqu'à la racine d'une doctrine qui repousse tout entière en un moment, pour petite que soit la fibre qu'on lui laisse.

Quant à la proposition CXVIII, je la crois la plus nécessaire de toutes; parce que le fondement le plus clair et le plus essentiel contre la nouvelle morale, c'est qu'elle est nouvelle, n'y ayant rien de plus contraire à la doctrine chrétienne que ce qui est nouveau et inouï. On aurait pourtant expliqué que les modernes doivent être ouïs, lorsqu'il s'agit d'expliquer de nouvelles lois qu'aurait faites l'Eglise. Mais cependant on poserait comme un fondement certain, que lorsqu'il s'agit d'expliquer les principes de la morale chrétienne et ses dogmes essentiels, tout ce qui ne paraît point dans la tradition de tous les siècles, et principalement dans l'antiquité, est dès là non-seulement suspect, mais mauvais et condamnable ; et c'est le principal fondement sur lequel tous les saints Pères, et les Papes plus que les autres, ont condamné les fausses doctrines, n'y ayant jamais eu rien de plus odieux à l'Eglise romaine que les nouveautés. S'il fallait toujours trouver dans l'Ecriture et dans les Pères des passages contraires aux doctrines qu'on voudrait condamner, ce serait donner trop d'avantage à ceux qui inventent des choses dont on ne s'est jamais avisé, et qu'on n'a garde par conséquent de trouver combattues dans les anciens : de sorte qu'il n'y a rien de plus nécessaire que de les rejeter, précisément comme nouvelles et inouïes ; la vérité ne pouvant jamais l'être dans l'Eglise. C'est pourquoi les propositions CXIV et les suivantes jusqu'à la CXIX, ne peuvent être oubliées sans prévariquer. La CXIX attaque directement la source du mal, qui vient uniquement de ce qu'on a cru qu'il était permis de consulter la seule raison dans les matières de morale ; comme si nous étions encore dans l'école des philosophes, et non pas dans celle de Jésus-Christ.

Voilà, Monsieur, les raisons que nous avons eues de mettre tant de propositions[1] ; et le concile de Trente, qui en a tant condamné, nous a montré l'exemple d'attaquer l'erreur en elle-même, dans ses principes et dans ses conséquences, c'est-à-dire, en un mot, dans toute son étendue ; de peur qu'elle ne revive par aucun endroit.

Je donnerai ordre en arrivant qu'on remette entre les mains de M. de la Bruière les soixante pistoles que M. l'abbé de la Fageolle a déboursées pour moi, dont je lui rends grâces de tout mon cœur.

Je vous remercie aussi, Monsieur, avec la même affection, du soin que vous prenez de me représenter si bien l'état de Rome. Il est bon d'en être instruit : je profiterai, autant que je le pourrai, de ce que vous m'en dites.

Je prendrai la liberté d'envoyer à Son Eminence deux petits traités[2], que j'ai depuis peu mis au jour contre nos hérétiques ; afin de joindre l'instruction aux édits par lesquels le Roi les rend attentifs : on les donnera à M. de la Bruière pour l'ordinaire prochain.

Je ne vous recommande point la discrétion ; quoique je vous écrive sans précaution, vous saurez bien me ménager. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Versailles, ce 28 octobre 1682.

P. S. J'oubliais l'un des articles principaux, qui est celui de l'indépendance de la temporalité des rois. Il ne faut plus que condamner cet article pour achever de tout perdre. Quelle espérance peut-on avoir de ramener jamais les princes du Nord, et de convertir les rois infidèles, s'ils ne peuvent se faire catholiques sans se donner un maître, qui puisse les déposséder quand il lui plaira? Cependant je

1. *Luc.*, x, 16.

1. Les propositions dont Bossuet parle dans cette lettre, sont, pour la plupart, les mêmes qui furent condamnées dans l'assemblée de 1700.

2. La *Conférence avec le ministre Claude*, et la *Réponse à un Ecrit de ce ministre*, avec le *Traité de la Communion sous les deux espèces*, qui parurent en 1682.

vois par votre lettre, et par toutes les précédentes, que c'est sur quoi Rome s'émeut le plus. Au reste, je voudrais bien que vous me disiez comment vous conciliez cet article avec ce qui a été fait contre les empereurs, par les papes et dans les conciles; afin de voir si les moyens dont je me sers pour cela sont les mêmes que vous employez, et pouvoir profiter de vos lumières.

On m'a dit que l'Inquisition avait condamné le sens favorable à cette indépendance, que quelques docteurs de la Faculté de théologie de Paris avaient donné au serment d'Angleterre[1]. On perdra tout par ces hauteurs : Dieu veuille donner des bornes à ces excès. Ce n'est pas par ces moyens qu'on rétablira l'autorité du Saint-Siége. Personne ne souhaite plus que moi de la voir grande et élevée : elle ne le fut jamais tant au fond que sous saint Léon, saint Grégoire et les autres, qui ne songeaient pas à une telle domination. La force, la fermeté, la vigueur, se trouvent dans ces grands papes : tout le monde était à genoux quand ils parlaient : ils pouvaient tout dans l'Eglise, parce qu'ils mettaient la règle pour eux. Mais, selon que vous m'écrivez, je vois bien qu'il ne faut guère espérer cela. Accommodons-nous au temps : mais sans blesser la vérité, et sans jeter encore de nouvelles entraves aux siècles futurs.

La vérité est pour nous : Dieu est puissant, et il faut croire, *contra spem in spem*, qu'il ne la laissera pas éteindre dans son Eglise.

89. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

Je pars pour Meaux à l'instant. J'ai écrit à M. de Grenoble : j'ai laissé le livre[2] bien empaqueté en main sûre, avec bon ordre de l'envoyer à Grenoble aussitôt que nous aurons l'adresse de ce prélat. Quand nous saurons son sentiment, nous procéderons à l'impression sans retardement, et je mettrai l'affaire en train. Je vous enverrai de Meaux toutes mes remarques. On ne peut avoir un plus grand désir que celui que j'ai de voir publier tant de saintes et adorables vérités, capables de renouveler l'ordre monastique, d'enflammer l'ordre ecclésiastique, et d'exciter les laïques à la pénitence et à la perfection chrétienne, si nous n'endurcissions volontairement nos cœurs. J'ai laissé ordre pour vous envoyer la *Conférence*[3], et en même temps pour envoyer à M. Maine deux oraisons funèbres[4], qui, parce qu'elles font voir le néant du monde, peuvent avoir place parmi les livres d'un solitaire, et qu'en tous cas il peut regarder comme deux têtes de mort assez touchantes.

Les affaires de l'Eglise vont très-mal : le Pape nous menace ouvertement de constitutions foudroyantes, et même, à ce qu'on dit, de formulaires nouveaux. Une bonne intention avec peu de lumières, c'est un grand mal dans de si hautes places. Prions, gémissons. Ne m'oubliez pas; je vous porte dans le fond du cœur, et suis, Monsieur, plus que je ne puis vous le dire, etc.

A Paris, ce 30 octobre 1682.

1. C'est le nouveau serment que Jacques Ier exigea des catholiques, après la conjuration des Poudres. Il renfermait non-seulement une protestation d'obéissance et de fidélité au Roi, mais encore une déclaration positive contre le pouvoir attribué aux papes, de déposer les rois, et de délier leurs sujets de la fidélité qu'ils leur doivent.

2. Il s'agit de l'ouvrage intitulé, *De la sainteté et des devoirs de la Vie monastique*, qui fut publié l'année suivante.

3. Avec le ministre Claude.

4. De Henriette de France, reine de la Grande-Bretagne, et de Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans.

90. *Au grand Condé*[1].

J'aurai une grande joie, Monseigneur, si ce nouveau livre, que je présente à V. A. S. lui peut faire passer quelques heures agréablement. Il m'importe, plus que jamais, que V. A. S. lise ce livre, et qu'elle entende que *l'engagement où j'y entre n'est pas téméraire*[2].

J'arrive d'un voyage de Normandie[3]; et je m'en vas à Meaux pour la fête (*la Toussaint*). Je ne tarderai pas à vous aller rendre mes très-humbles respects à Chantilly, où je souhaite de trouver V. A. avec une parfaite santé, et que l'altération, dont je m'étais fait peur, ne dure, ni ne revienne.

Je suis, etc.

Versailles, 30 octobre 1682.

91. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

Avant que de venir ici, j'ai conféré, Monsieur, avec M. le maréchal de Bellefonds. La difficulté que nous avons trouvée à la chose est que votre lettre ne parle que de successeur; ce qui serait vous déposséder, et causer le dernier chagrin à vos religieux. J'ai vu un billet entre les mains de M. Jannel, par lequel on lui marque qu'il faudrait agir pour un coadjuteur; mais que pour un successeur, c'est trop affliger les religieux. Je ne me souviens plus de qui est ce billet : mais enfin nous avons cru qu'il fallait vous en écrire, vous faire considérer les inconvénients de votre démission, et puis faire à mon retour, au commencement de l'année, ce que vous jugerez à propos. Voyez ce que ce serait, si ce religieux venait à mourir pendant que vous seriez en vie, et quel déplaisir à vos religieux de n'être plus sous votre obéissance. Considérez et ordonnez : nous agirons conformément à vos désirs. J'ai donné le livre[4] à Muguet, qui ne manquera pas de faire diligence : j'ai donné ordre pour le privilége. Vos prières : tout à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 13 décembre 1682.

92. *A M. le comte d'Avau, ambassadeur de France à la Haye.*

Je vous suis très-obligé de la continuation de vos bontés. Si l'*Histoire du concile de Trente*, du sieur Jurieu, est digne de quelque estime, je vous supplie de me l'envoyer, par la première commodité. J'ai reçu la *Critique du Calvinisme* : il m'est aussi venu deux livres, dont l'un est pour la défense du *Renversement de la morale de Jésus-Christ par les erreurs des Calvinistes*; ouvrage de M. Arnauld, que j'ai autrefois approuvé, après l'avoir

1. Tirée des archives de la maison de Condé, appartenant aujourd'hui à Monseigneur le duc d'Aumale, et publiée par M. Floquet.

2. Le livre envoyé par Bossuet à Condé, avec cette lettre, est celui intitulé : *Conférence avec M. Claude sur la matière de l'Eglise*, 1682, in-12. Dans un *Avertissement*, qui précédait sa relation, le prélat s'exprimait ainsi : « Partout où M. Claude dira qu'il n'a pas avoué ce que je lui fais avouer, dans le récit de la conférence, je m'engage, dans une seconde conférence, à tirer de lui le même aveu, et partout où il dira qu'il n'est pas demeuré sans réponse, je le forcerai, sans autre argument que ceux qu'il a déjà ouïs, à des réponses si visiblement absurdes, que tout homme de bon sens avouera qu'il valait encore mieux se taire que de s'en être servi. »

3. Bossuet venait de faire un séjour à la Trappe.

4. L'ouvrage de l'abbé de la Trappe, dont il a été question dans les précédentes.

examiné par ordre du Roi; et l'autre a pour titre : *Réflexions sur un livre intitulé :* PRÉSERVATIF, que vous m'avez autrefois fait la grâce de m'envoyer. Ce dernier est pour ma défense contre M. Jurieu qui m'attaque : l'un et l'autre est de bonne main; et, selon qu'on en peut juger par les circonstances, il n'y a pas à douter qu'ils ne soient de M. Arnauld[1]. Je ne sais d'où ils me viennent; mais j'ai été bien aise de les recevoir. Je le suis encore plus, Monsieur, de ce que vous approuvez mes petits ouvrages; et je le serai au delà de tout ce que je puis dire, si vous m'accordez la continuation de votre amitié. Je suis avec respect, etc.

A Meaux, le 17 décembre 1682.

1. Ces deux ouvrages sont en effet de M. Arnauld.

93. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

HIER, Monsieur, j'entretins amplement M. l'archevêque de Paris de la commission que vous m'aviez donnée pour lui. Je lui dis que j'avais eu le livre sans votre participation, et que j'avais cru absolument nécessaire de l'imprimer, tant pour le bien qu'il pouvait faire à l'Eglise et à tout l'ordre monastique, que pour éviter les impressions qui s'en seraient pu faire malgré vous. Par là il entendit la raison pour laquelle vous n'aviez pas pu lui communiquer cet ouvrage; et cela se passa bien. Je lui ajoutai que vous parliez avec toute la force possible de la perfection de votre état retiré et solitaire; mais avec toutes précautions nécessaires pour les mitigations autorisées par l'Eglise, et pour les ordres qn'elle destinait à d'autres emplois : tout cela se passa bien. Il reçut parfaitement toutes les honnêtetés que je lui fis de votre part; et écouta avec joie ce que je lui dis sur les marques non-seulement du respect, mais encore de l'attachement et de la tendresse que je vous avais vus pour lui. Tout cela et tout le reste, qu'il n'est pas besoin de vous dire, se passa très-bien, et je crois qu'il ne songera à voir l'ouvrage qu'avec tous les autres.

Pour ce qui est de M. l'archevêque de Reims, n'en soyez point en peine : il est pénétré de la bonté et de la grandeur de l'ouvrage; il en souhaite l'impression autant que moi. Ses remarques ne vont à rien de considérable; et comme il ne fera rien sur ce sujet-là qu'il ne me le communique, vous pouvez vous assurer que je ne laisserai rien affaiblir, s'il plaît à Dieu.

Nous sommes ici un peu en inquiétude de n'avoir rien appris sur ce sujet, de M. de Grenoble. Mandez-nous, Monsieur, je vous en prie, le plus tôt qu'il se pourra, quand vous aurez ses remarques, et ce que vous croirez devoir faire après les avoir vues; afin qu'on change au plus tôt ce que vous croirez devoir changer sur ses avis, et qu'on ne soit obligé de faire que le moins que l'on pourra de cartons. Il ne faut pas s'étonner de ce qu'il ne m'a pas fait de réponse : comme je lui parlais des affaires de l'Eglise, peut-être n'a-t-il pas voulu s'expliquer avec moi sur cela, n'approuvant peut-être pas ma conduite, ou ayant des raisons de ne pas s'expliquer sur ces matières. Il ne m'a peut-être pas assez connu. La règle de la vérité étant sauvée, le reste est de ces choses où saint Paul permet que chacun abonde en son sens; et je ne sens jusqu'ici aucun reproche de ce que j'ai fait.

Vous avez parfaitement expliqué le synode de Gangres[1] : mais je ne sais ce que c'est que cette Décrétale, dont M. de Luçon m'a dit que M. de Grenoble lui avait écrit.

Je suis venu ici pour ajuster, avec M. Felibien et avec l'imprimeur, l'endroit des carrosses, conformément à votre lettre du 31 janvier, parce que cet endroit avait déjà passé dans l'impression. Tout cela sera très-bien, et entièrement sans atteinte aussi bien que sans faiblesse, et conforme à votre intention. Je vois avec plaisir avancer l'impression de cet ouvrage : mais pressez, au nom de Dieu, M. de Grenoble. Tout à vous.

A Paris, ce samedi 6 février 1683.

94. *Au même.*

DANS le peu de jours que j'ai été à Paris, j'ai vu, Monsieur, ce que vous avez envoyé au sieur Muguet, que j'ai trouvé très-digne du reste. C'est de quoi je suis bien aise de vous rendre compte avant que de m'engager dans mes visites, d'où je ne reviendrai ici qu'à la Pentecôte. Je ne laisserai pas, en attendant, de recevoir tous vos ordres, si vous en avez quelques-uns à me donner. Ce livre fait tous les effets que je m'en étais proposé; en général un très-grand bien. Dans quelques particuliers, il trouve beaucoup de contradiction[2]; et quoiqu'on dise qu'il y en a qui se préparent à le faire paraître, je ne puis pas croire que l'aveuglement aille jusque-là. Quoi qu'il en soit, vous avez à rendre grâces à Dieu de vous avoir si bien inspiré; et votre doctrine est de celles contre lesquelles l'enfer ne peut prévaloir, parce qu'elles sont fondées sur la pierre. La continuation de vos prières me sera un grand soutien durant mes visites. Je ne perds pas l'espérance de vous aller voir avant la fin de l'automne. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 16 mai 1683.

95. *Au grand Condé*[3].

J'AI reçu Monseigneur, l'admirable livre que V. A. S. m'a envoyé. Vous me proposez un terrible ennemi à combattre. Mais ce qui m'encourage, Monseigneur, c'est que la querelle que j'aurai avec lui m'est commune avec vous dans un endroit. Je vois dans la lettre à M. de Souche qu'il le loue d'avoir tenu contre vous à Senef, et qu'il ose appeler invincible un homme que vous avez combattu. Je ne le souffrirai pas, Monseigneur, et je veux venger votre gloire avec celle du clergé de France[4]. Je suivrai le conseil que V. A. me donne pour la dédicace, et j'espère que cet ouvrage sera bien reçu du public. J'ai, Monseigneur, une vraie impatience d'avoir l'honneur de vous voir. Le carême, les fêtes, et maintenant ma visite que je m'en vas

1. Ce concile, dans le canon dont il s'agit ici, qui est le XVIe, défend aux enfants de quitter, sous prétexte du service de Dieu, leurs pères et mères qui se trouveraient avoir besoin de leur assistance. *Voyez* l'explication que donne à ce canon M. de Rancé dans son ouvrage *de la sainteté et des devoirs de la Vie monastique*, tom. II, pag. 138.

2. Il eut en effet de graves contradicteurs sur plusieurs points, et en particulier sur celui des études monastiques. Dom Mabillon entreprit de réfuter le sentiment de M. de la Trappe, qui voulait interdire les études aux moines.

3. Tirée des archives de la maison de Condé et publiée par M. Floquet.

4. Il s'agissait d'un libelle protestant contre l'Avertissement pastoral publié par le clergé en 1682. Ce libelle, en passant, rappelait la bataille de Senef.

commencer, me retardent un peu. J'ai appris de Monseigneur le Duc[1] l'honneur que V. A. S. me voulait faire de venir à Germigny au retour de la Cour. J'aurai avant ce temps-là celui de vous rendre mes très-humbles respects à Chantilly.

Je suis, etc.

Paris, ce 19 mai 1683.

96. *A M. Brueys*[2].

Je vous envoie, Monsieur, une lettre pour Monseigneur de Montpellier, comme vous l'avez souhaité. M. de Noailles sait bien la part que je prends à ce qui vous touche, puisque je lui ai parlé très-souvent de vous; et je puis dire aussi que je l'ai trouvé très-disposé à vous rendre service. Il est ici depuis hier au soir; mais je ne l'ai pas encore vu. Je suis ravi du nouvel ouvrage auquel vous travaillez, et j'espère qu'il fera du bien. Je ne sais si vous savez que la *Gazette d'Hollande* a parlé de vous d'une manière bizarre, et a dit que vous aviez trouvé le moyen de traiter la controverse en catholique, sans vous dédire de rien de ce que vous aviez dit en écrivant contre moi, étant huguenot. J'ai reçu une lettre sans nom, qui vous accuse de laisser pour indifférentes toutes les choses que vous traitez dans votre ouvrage. Ils n'ont pas entendu votre dessein, et ils ont cru qu'en effet vous trouviez peu considérables les articles qui, selon vous, ne devraient point arrêter les huguenots. Un mot ajouté pour faire voir que votre argument est *ad hominem*, consolera, à ce que je vois, les âmes infirmes et ignorantes. Au reste ce petit ouvrage est fort estimé, et fait de grands fruits.

Il a paru, il y a près de deux mois, une réponse de M. Claude à ma Conférence : elle m'obligera à quelque réplique; mais je voudrais bien sans tant écrire, qu'on pût pousser les adversaires à conférer avec nous. Je suis certain qu'avec la grâce de Dieu je les confondrais sur cette matière, et qu'en peu d'heures je ferais paraître le défaut inévitable de leur cause. Continuez, Monsieur, à les instruire, et soyez au reste persuadé que je suis avec toute l'estime et la sincérité possible, Monsieur, votre, etc.

Versailles, ce 2 décembre 1682.

97. *Meldensis Castoriensi.*

Cum antea mihi, aliis occupato, minimè licuisset doctissimam ac suavissimam tuam de Amore divino lucubrationem eâ diligentiâ perlegere, quâ tale opus decebat : nunc, eo perlecto, intelligo gratias tibi à me habendas esse plurimas, non tantùm propter benevolentiam singularem, quâ me honestatum hoc munere voluisti; sed etiam eo nomine, quòd de amoris divini, saltem incipientis, in Pœnitentiâ necessitate, præclaram atque hoc tempore omnino necessariam doctrinam tradidisti : quâ quidem doctrinâ omnes veræ pietatis studiosos obstrictos tibi habes.

Utinam liceret conferre tecum de suavissimo argumento, ac tecum expedire difficultates omnes quibus est involutum! Interim rogo ut mihi significes, quomodo tuum librum Roma exceperit, et an in vestris partibus aliquid eâ de re tempestatis exortum sit. Hîc certè qui obstrepat, hactenus neminem video; cùm multos habeamus, qui alioqui eâ de re nunquam quieturi esse videantur, nisi eos aliqua ratio tacere cogeret. Id datum seu dignitati atque auctoritati tuæ, seu argumentorum ponderi, sive utrique, tibi atque Ecclesiæ gratulor; ac suavissimam verèque flexanimam de divini amoris necessitate doctrinam, altè omnium animis insidere precor.

Accepi à vestris, ut credo, regionibus, cùm alios multos viri omni eruditione præstantis libros, tum etiam eum cui est titulus, *De veris ac falsis Ideis*[1] *:* quo libro gaudeo vehementissimè confutatum auctorem eum[2], qui *Tractatum de Naturâ et Gratiâ* gallico idiomate, me quidem maximè reclamante, publicare non cessat. Hujus ego auctoris detectos paralogismos de ideis, aliisque rebus huic argumento conjunctis, eo magis lætor, quòd ea viam parent ad evertendum omni falsitate repletum libellum *de Naturâ et Gratiâ.*

Atque equidem opto quamprimùm edi, ac pervenire ad nos hujus tractatûs promissam confutationem; neque tantùm ejus partis quâ de gratiâ Christi tam falsa, tam insana, tam nova, tam exitiosa dicuntur; sed vel maximè ejus quâ de ipsâ Christi personâ, sanctæque ejus animæ, Ecclesiæ suæ structuræ incumbentis, scientiâ, tam indigna proferuntur : quæ mihi legenti horrori fuisse, isti etiam auctori candidè, ut oportebat, declaratum à me est; atque omnino fateor enisum esse me omni ope, ne tam infanda ederentur. Quæ tamen, quoniam nobis invitis undique eruperunt, validè confutari è re Ecclesiæ est, ipsâque argumentandi arte, quâ pollere is auctor putatur; evertique perspicuè, quemadmodum illa de ideis eversa planè sunt, nulloque jam loco consistere posse apud cordatos videntur. Cæteras validi confutatoris lucubrationes, mirum in modum Ecclesiæ profuturas, quàm latissimè pervulgari opto; mihique gratulor defensum quoque esse me ab eo viro, qui tanto studio, tamque indefessâ operâ defendat Ecclesiam.

Te Verò, Illustrissime ac Reverendissime Domine, diu Ecclesiæ suæ Deus incolumem, eique verbo et opere egregiè famulantem servet. Hæc voveo ex animo, etc.

In Regiâ Versalianâ, 23 junii 1683.

98. *Au grand Condé*[3].

Je suis très-obligé, Monseigneur, à V. A. S. de l'avis qu'elle me donne du livre de M. Claude[4]. On me l'a déjà envoyé, et je ne l'ai pas encore ouvert. J'espère en aller faire la lecture à Chantilly au commencement du mois prochain, et résoudre avec vous ce qu'il faudra faire pour l'éclaircissement de la vérité[5]. Quand je vous aurai contenté, Monseigneur, je me tiendrai invincible.

Je suis, etc.

Fontainebleau, 23 septembre 1683.

1. Le duc d'Enghien, Henri-Jules de Bourbon.
2. David-Auguste Brueys, ministre converti, avait écrit en faveur du protestantisme. Il écrivit ensuite pour détromper ses anciens coreligionnaires.

1. Auctore Arnaldo.
2. Scilicet Malebranchius.
3. Publiée par M. Floquet, qui l'a tirée des archives de la maison de Condé.
4. *Réponse au livre de M. de Meaux, Conférence avec M. Claude.*
5. Comme le ministre Claude fit circuler en manuscrit sa *Relation de la Conférence*, Bossuet y répondit avant qu'elle eût paru.

99. *Meldensis Castoriensi.*

PRODIIT ab aliquot mensibus libellus cui est titulus, *Traité des Billets*[1], cujus auctor *Le Correur*, Presbyter in parochiâ sancti Germani Autissiodorensis Lutetiæ serviens, id præ se fert libellum tibi probatum fuisse, tuâque operâ excusum. Id quidem nunquam mihi persuasum erit, donec à te ipso mihi significatum fuerit. Hoc libro, de usurâ ea docentur quæ sacris Conciliis, et omnium seculorum perpetuæ ac perspicuæ traditioni repugnent.

Te igitur rogo etiam atque etiam, illustrissime Domine, ut de eo libro quid sentias testificari velis; ut vel ego ipse rem excutiam diligentiùs si fortè probaveris, quod minimè reor; vel si improbaveris aut nescias, id expostulem apud eum qui se tanto apud me nomine commendarit. Gaudeo occasionem datam salutandi tui. Nemo enim hominum vivit tuæ pietatis, tuæ doctrinæ, tuæ personæ studiosior, etc.

In Castro nostro Germiniaco ad Matronam, 8 augusti 1684.

100. *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.*

APRÈS un si long silence, je ne laisse pas, Monsieur, de recourir à vous avec autant de confiance que si je vous entretenais tous les jours : je connais votre cœur, et j'en ai trop éprouvé la générosité pour en douter.

Il s'agit d'une affaire que j'ai fort à cœur : vous en verrez le récit et l'état dans les Mémoires[2] que j'envoie à Son Eminence, que je prie de vous les donner à examiner. La difficulté qu'on fait à Rome serait, à mon avis, bientôt levée, si l'on connaissait le mérite et la vertu des personnes dont il y est parlé, aussi parfaitement que je les connais. Le prélat est à présent devant Dieu, et je le crois bienheureux. Jamais il n'y eut de plus pures intentions que les siennes : celles de l'ecclésiastique dont il s'agit ne sont pas moins saintes. Je suis assuré que l'un et l'autre auraient eu horreur de la moindre pensée de simonie ou de confidence; et si l'affaire m'était renvoyée, je ne ferais nulle difficulté de les absoudre sur cet exposé. Je vous dis cela seulement pour vous convaincre combien je me tiens assuré de l'innocence du procédé de ce bon prêtre. Mais comme il s'agit de persuader les officiers de la Pénitencerie, qu'on a trouvés jusqu'ici fort rigoureux, j'ai recours au crédit de Monseigneur le Cardinal, à qui je vous prie de rendre compte de cette affaire. Faites-moi le plaisir de vous employer auprès de vos amis à la faire réussir, et de nous mander en quoi l'on met la difficulté; afin que nous voyions ce que nous pouvons dire pour l'éclaircir : vous ne saurez jamais m'obliger dans une occasion où je sois plus aise de réussir.

J'ai vu avec plaisir, dans des lettres de vos amis, des marques de votre souvenir qui me sont très-chères. Je me suis aussi très-souvent entretenu avec vous, et j'ai lu avec grand plaisir votre ouvrage sur la religion. J'ai vu aussi dans vos lettres un projet de réponse sur nos quatre Articles, que vous pourriez exécuter mieux que personne. Donnez-moi un peu de vos nouvelles, et que ce me soit ici une occasion de rentrer dans un commerce qui me sera toujours très-agréable. Je suis de tout mon cœur, etc.

A Germigny, ce 12 août 1684.

1. Id est, ut mentem suam aperit, ipse auctor libri initio, *La pratique de donner et de recevoir, pour un temps limité, de l'argent à intérêt sous de simples billets, entre des personnes accommodées, par un pur principe de commerce.* Hoc opus Montibus Hannoniæ excusum, à nonnulis auctoribus impugnatum est, inter quos Gaitte, doctor Sorbonicus, in suo *Tractatu de Usurâ*, quem edidit anno 1688; et auctor anonymus qui anno 1702, in lucem emisit refutationem expressam.

2. Nous n'avons point ces Mémoires. Les lettres suivantes nous apprennent qu'il s'agissait de permettre à cet ecclésiastique de posséder plusieurs bénéfices, qui tous réunis ne produisaient qu'environ 1200 liv. de revenu.

101. *Au duc de Noailles*[1].

NE soyez point en peine, Monsieur, des papiers que vous m'avez confiés. Je les ai apportés ici pour y faire avec plus de loisir que je n'en ai eu à Paris, la réponse que vous m'avez demandée. J'aurai soin de vous l'envoyer au premier jour et quand même vous seriez parti, j'adresserai le paquet en Languedoc. Je suis, Monsieur, tout autant qu'on le peut être, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

A Meaux, 20 septembre 1684.

102. *A Condé*[2].

VOTRE Altesse Sérénissime sait combien j'estime l'abbé Renaudot. Personne, Monseigneur, n'est plus capable que lui de l'emploi que vous souhaitez de lui procurer. Je suis ravi, Monseigneur, de voir qu'après que j'ai eu l'honneur de vous parler pour lui, V. A. ait tellement connu ce qu'il vaut, que ce soit Elle maintenant qui me le recommande. Elle ne doute point que je ne fasse tout ce qui dépendra de moi.

Je suis avec un profond respect, etc.

Germigny, 10 octobre 1684.

103. *Au duc de Noailles.*

JE vous assure, Monsieur, que votre maladie m'a beaucoup donné d'inquiétude, et que parmi toutes les pertes que j'ai faites, je ressentais bien vivement le péril où je vous voyais. Je me réjouis de vous en voir dehors, et ne puis m'empêcher de vous conjurer d'avoir grand soin de vous ménager. J'ai le bonheur d'avoir ici M. de Châlons; il passe comme un éclair, et dans peu il partira. C'est toujours une grande douceur de le voir pour peu que ce soit, et d'apprendre par lui de vos nouvelles : il a souhaité de voir les papiers et je les lui ai donnés. Je répondrai à loisir, puisque vous n'êtes pas pressé. Quant à la lettre dont vous m'envoyez la copie, je ne m'étonne pas non plus que vous qu'on ait deviné une chose si grossière, touchant la proposition de s'en tenir aux canons : celui qui l'a faite n'est pas loin du royaume de Dieu. Mais il faut savoir de lui premièrement, dans quels siècles il se borne. Secondement, s'il n'entend pas joindre aux canons les actes que nous avons très-entiers des conciles qui les ont faits. Troisièmement, si dans les canons des conciles dont nous n'avons point d'autres actes que les canons mêmes, il n'entend pas que l'on supplée à ce manquement par les auteurs du même siècle. Quatrièmement, s'il croit avoir quelque bonne raison pour s'empêcher de recevoir la doctrine établie par le commun

1. Tirée ainsi que deux autres au même, qui viendront ci-après, de la bibliothèque du Louvre, et publiée pour la première fois dans l'édition Vivès.

2. Publiée par M Floquet, qui l'a tirée des archives de la maison de Condé.

consentement des Pères qui ont été dans le même temps. Cinquièmement, s'il peut croire de bonne foi que tout se trouve dans les canons, qui constamment n'ont été faits que sur les matières incidentes et très-rarement sur les dogmes. Une réponse précise sur ces cinq demandes nous donnera le moyen de l'éclaircir davantage, pour peu qu'il le veuille et qu'il aime autant la paix qu'il le veut faire paraître. Qu'il ne dise point que c'est une chose immense que d'examiner la doctrine par le commun consentement des Pères qui ont vécu du temps des conciles, dont il prend les canons pour juges. Car on pourrait en cela lui faire voir en moins de deux heures des choses plus concluantes qu'il ne croit. Un petit extrait de cette lettre et des réponses aussi précises que sont les demandes, nous donneront de grandes ouvertures. Je suis à vous de tout mon cœur et prie Dieu, Monsieur, qu'il vous conserve et toute la famille, que je respecte au dernier point.

A Meaux, 23 octobre 1684.

104. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

J'ai reçu votre lettre, Monsieur, et la prière de Muguet. Quant aux autres choses dont vous m'écrivez dans vos deux lettres, on n'y pourra penser qu'au retour de M. de Reims, qui est dans ses visites, et après que j'aurai achevé celles que je m'en vas continuer. Je pars dans deux heures, et je n'ai pas loin à aller : mais le reste sera fort pénible par certaines dispositions qu'on me mande. Je recommande à vos prières trois de mes principaux amis, et ceux qui m'étaient le plus étroitement unis depuis plusieurs années, que Dieu m'a ôtés en quinze jours par des accidents divers. Le plus surprenant est celui qui a emporté l'abbé de Saint-Luc, qu'un cheval a jeté par terre si rudement qu'il en est mort une heure après, à trente-quatre ans. Il a pris d'abord sa résolution, et n'a songé qu'à se confesser, et Dieu lui en a fait la grâce. Les deux autres[1] se sont vus mourir, et ont fini comme de vrais chrétiens. Ce coup est sensible, et je perds un grand secours. Cela n'empêchera pas que je continue ce que je vous ai dit, priant Dieu que si c'est pour sa gloire, il me soutienne lui seul, puisqu'il m'ôte tout le reste. Vos prières : tout à vous. MM. de Fleury et Jannen, qui sont venus me consoler, vous saluent.

A Meaux, ce 23 octobre 1684.

105. *Au grand Condé*[2].

Monseigneur, je prends la liberté, encore une fois, de rendre compte à V. A. S. que j'ai fait voir, en arrivant de Meaux, à la famille de feu M. de Cordemoy, ce qui les concerne dans la dernière lettre dont il vous a plu m'honorer. Ils auront l'honneur de se présenter à V. A. S. comme Elle leur permet de le faire, et de lui marquer leurs très-humbles actions de grâces, de tout ce qu'ils doivent à vos bontés, dans leur malheur. Pour moi, Monseigneur, je ne pourrai jamais exprimer la reconnaissance que je ressens. Mais je serai, toute ma vie, fidèlement et avec de très-profonds respects, etc.

Paris, 25 octobre 1684.

106. *Au duc de Noailles.*

Vous vous souviendrez, Monsieur, de la grâce que vous m'avez faite, de me promettre d'écrire à M. le premier président de Toulouse en faveur de M. de Naves, frère du défunt abbé de Naves, pour le faire capitoul[1]. Je vous supplie d'agréer que celui qui aura l'honneur de vous présenter cette lettre, vous présente en même temps un mémoire pour l'accomplissement de cette affaire. C'est un homme qui a toutes les qualités requises, et je n'aurai pas moins de joie de lui procurer votre protection que si son frère était vivant. Je suis, Monsieur, comme vous savez, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

A Meaux, 31 octobre 1684.

107. *A Condé*[2].

Je rends, Monseigneur, grâces très-humbles à V. A. S. du secours qu'elle m'a donné par son fontainier. Il n'a cessé de travailler, et nous a appris bien des choses, que ni moi, ni mes fontainiers ne savions pas. Notre ouvrage est à présent, en bon train.

J'ai reçu la lettre que V. A. S. me faisait l'honneur de m'écrire. Je ne puis, Monseigneur, assez vous remercier de tant de bontés.

Je n'ai encore aucune nouvelle de Fontainebleau sur ce que j'avais proposé pour la famille de M. de Cordemoy. Je pars pour mes visites.

Je suis, etc.

Germigny (octobre 1684).

108. *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.*

J'ai reçu, Monsieur, l'expédition de la Pénitencerie. Je n'ai pas su encore de celui qui la demandait, ce qu'elle a opéré, et si elle a tout à fait calmé sa conscience. J'ai joint à cette expédition l'endroit de votre lettre, où vous dites tout ce qu'il faut pour lui ôter tout scrupule. Je vous rends grâces de tout mon cœur de tout le soin que vous avez pris de cette affaire. J'attends avec impatience ce que vous me faites espérer.

J'ai vu un traité imprimé en Espagne contre nos Articles : je ne me souviens pas s'il porte le nom du P. d'Aguirre[3] : mais il a bien le caractère que vous lui donniez, d'être, surtout pour ce qui regarde la temporalité, beaucoup plus outré et plus emporté que Bellarmin. J'ai su aussi, par une relation assurée, que cet écrit, c'est-à-dire, celui que j'ai lu, avait été défendu par une ordonnance du conseil d'Espagne : si vous en savez davantage, vous me ferez plaisir de me l'écrire.

Je me prépare à aller saluer le Roi à Versailles, où il arrivera demain. Je vous supplie d'assurer Son Eminence de mes respects, et de la reconnaissance que j'ai de la part qu'elle prend aux affaires de mes amis que je recommande. Je suis à vous, etc.

A Meaux, ce 14 novembre 1684.

1. M. de Vares, garde de la bibliothèque du Roi, et M. de Cordemoy, lecteur de M. le Dauphin, morts l'un et l'autre en 1684.
2. Tirée des archives de la maison de Condé et publiée par M. Floquet.

1. Le nom de *Capitouls*, sans doute du célèbre Capitole gascon, désignait à Toulouse les officiers municipaux, auxquels on donnait ailleurs le nom d'*échevins*.
2. Tirée des archives de la maison de Condé et publiée par M. Floquet.
3. Le Père d'Aguirre, depuis cardinal, fit en effet un ouvrage contre les quatre Articles.

109. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

J'ai enfin obtenu le congé du P. Muguet. J'ai fait de nouvelles instances, depuis la lettre où vous m'assurez que, pour obvier aux conséquences, vous vous engagiez à n'écouter dorénavant aucun des religieux qui voudraient aller chez vous, pourvu qu'on accordât la liberté à celui-ci. Je fis d'abord parler par le P. Mabillon, qui me rapporta une négative dont il me paraissait un peu étonné. Dieu m'inspira de faire parler plus fortement par dom Bretaigne, prieur de Saint-Germain-des-Prés, qui me vint dire hier positivement de la part du P. Général, que vous pouviez en toute assurance recevoir dom Muguet, sans que ni vous ni lui en fussiez jamais inquiétés par la congrégation. Je demeure dépositaire des paroles que vous vous donnez mutuellement. Ces Pères demandent que l'affaire se fasse sans bruit, et sans qu'il paraisse rien de leur part. Vous y consentirez aisément; et ainsi je ne vois plus de difficulté, ni autre chose à faire que de recevoir dom Muguet.

Je me réjouis avec vous, Monsieur, de vous voir tiré de l'inquiétude que vous donnait son salut; et avec lui, de ce que, par une singulière grâce de Dieu, il va être au comble de ses désirs. Vous recevrez par la poste une lettre que je vous écrivis dès hier, mais comme j'ai appris de M. Muguet que la lettre ne pourrait partir que mercredi, je lui ai conseillé de vous envoyer un homme exprès. Il m'a mis en main quelques cahiers que je verrai au premier loisir. Je suis à vous, Monsieur, très-sincèrement.

A Paris, ce 8 décembre 1684.

110. *Au grand Condé*[1].

Je suis prié, Monseigneur, par le chapitre de Dammartin, de supplier V. A. S. de vouloir bien donner son agrément et consentement nécessaire à la permutation que M. Claude Chastelain, prêtre du diocèse de Senlis, chanoine de Dammartin, prétend faire avec M. Pierre Valois, prêtre du diocèse d'Evreux et curé d'Epinay-sur-Orge, au diocèse de Paris, dont on me rend si bon témoignage que j'ai tout lieu d'espérer qu'il servira utilement et avec édification dans ce chapitre. Pierre Valois a cinquante-sept ans, et Claude Chastelain en a trente-huit. Ainsi V. A. n'est nullement intéressée dans l'agrément qu'on lui demande pour cette permutation; et, d'ailleurs, elle donnera un bon sujet au chapitre. C'est, Monseigneur, ce qui me fait prendre la liberté de vous demander cet agrément. La permutation se fera en la forme que vous aurez agréable, quand il vous aura plu de permettre la chose.

Je suis, etc.

Meaux, 28 décembre 1684.

111. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

Les lettres que je reçois de vous, Monsieur, me donnent tant de consolation, qu'elles ne sauraient jamais être trop fréquentes. Celle que vous écrivez au Père Général le doit disposer favorablement pour le pauvre Père Muguet, dont l'accident est étrange. Dieu donne souvent des mouvements dont il ne veut pas l'exécution : il faut adorer ses conseils impénétrables. Ce bon Père a consumé son sacrifice, quand il a fait tant d'efforts pour accomplir ce qu'il croyait venir de Dieu. Il a maintenant un autre sacrifice à accomplir, qui est d'une profonde humiliation; et s'il sait bien avaler ce calice, il n'aura pas peu de part à celui du Fils de Dieu.

Qui sait si tout ceci ne se fait pas pour l'enfoncer davantage dans l'humilité? Quelquefois il se mêle un orgueil secret, et je ne sais quel dédain pour les autres, dans les pas que l'on fait pour embrasser une vie plus austère et plus parfaite. Jésus-Christ est venu pour révéler les secrets des cœurs; et peut-être fera-t-il sentir à ce bon Père, qu'il doit apprendre dorénavant à s'anéantir d'une autre sorte que celle qu'il avait cherchée. En tout cas, le voilà désabusé par sa propre expérience, comme vous le remarquez; et libre d'une tentation si délicate, il n'a plus à songer qu'à se sanctifier dans l'état où il est. Vous ne devez pas vous repentir des pas que vous avez faits; vous avez assurément accompli la volonté de Dieu : et pour moi j'ai beaucoup de consolation du peu que j'y avais contribué.

Je retournerai à Paris à la fin du mois pour quelques affaires, si Dieu le permet, et nous tâcherons là de mettre en train l'impression des nouvelles Réflexions[1]. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 6 janvier 1685.

112. *Réponse de Bossuet, à la question envoyée par M. l'évêque d'Angers*[2].

Il n'est pas permis de changer les termes de la Profession de Foi de Pie IV, qui est reçue et jurée dans toute l'Eglise, et qu'on y a toujours proposée à ceux qui se convertissent. Elle s'accorde très-bien avec le concile de Trente.

Ces participes : *invocandus*, *amandus*, *venerandus*[3], souvent ne signifient autre chose que ce qui serait exprimé par ces autres mots : *invocabilis*, *amabilis*, *venerabilis*. Il est certain que ces participes n'emportent pas toujours un commandement ni une obligation de précepte : les bienséances, les convenances, les grandes utilités s'expliquent souvent en cette manière.

Il en est de même de ces termes français : il faut faire, il faut aller, il faut invoquer; ou de ces autres : L'on doit faire, l'on doit aller, l'on doit invoquer. On a en latin et en français des manières de parler plus fortes et plus précises, pour expliquer un commandement et un devoir d'obligation étroite et formelle.

J'ai vu des Rituels où l'on a traduit, *invocandos esse*, « les saints sont à invoquer; » et les paroles suivantes : *eorum reliquias esse venerandas* : « leurs reliques sont à honorer; » et ainsi des autres semblables. Je ne crois point nécessaire d'introduire dans la Profession de Foi une façon de parler peu naturelle à la langue : peut-être qu'on pourrait traduire : Les saints sont dignes, ou mé-

1. Tirée des archives de la maison de Condé, et publiée par M. Floquet.

1. Elles parurent cette année, sous ce titre : *Eclaircissements sur quelques difficultés que l'on a formées sur le livre* de la sainteté et des devoirs de la Vie monastique.
2. Henri Arnauld, frère du célèbre docteur de ce nom.
3. *Sess.* XXV. *Decr. de invocat. Sanct., etc.*

ritent d'être honorés et d'être invoqués ; ou, il est à propos d'invoquer les saints. Mais pour moi je m'en tiens à la manière la plus ordinaire, dont on traduit en français les participes en *dus* et en *dum*, qui est celle de les rendre par *il faut;* et c'est aussi celle dont je vois qu'on se sert presque partout.

Au reste, la Profession de Foi ne s'éloigne en aucune sorte de l'esprit du concile. Il est porté dans ce même décret : *Sanctorum corpora veneranda esse, imagines habendas et retinendas, eisque debitum cultum et venerationem impertiendam :* « Il » faut honorer les reliques des saints, avoir leurs » images et les garder, leur rendre le culte et » l'honneur qui leur est dû ; » paroles qui sont transcrites dans la Profession de Foi. Or, personne n'a jamais cru que les Pères de Trente voulussent par ces paroles, imposer aux particuliers plus de nécessité de faire ces choses que d'invoquer les saints : de sorte que tout cela, selon l'esprit du concile, se doit réduire au *bonum et utile*, qui est posé au commencement du décret comme le fondement de tout ce qui suit.

On lit aussi ces mots dans le concile : *Illos verò qui negant sanctos invocandos esse..... impiè sentire :* « que c'est un sentiment impie, de nier qu'on doive » invoquer les saints : » ce qui a donné lieu de dire dans la Profession de Foi, *Sanctos invocandos esse*, « qu'il faut invoquer les saints ; » parce que s'il est impie de le nier, il est sans doute pieux et véritable de le dire. Mais cela est toujours relatif au *bonum et utile*, mis pour fondement : et le concile, selon sa coutume, ne fait ici que condamner la contradictoire de la proposition affirmative qu'il avait faite d'abord.

En tout cas, les termes du concile, qui sont clairs, déterminent ce qui est douteux dans la Profession de Foi ; et quand on voudrait s'imaginer dans ces mots, *Sanctos invocandos esse*, quelque espèce de nécessité et d'obligation, il ne s'ensuivrait pas qu'elle fût pour tous les fidèles en particulier. Il suffirait de dire avec les docteurs, que l'invocation des saints est de nécessité pour toute l'Eglise en général, et lorsqu'elle agit en corps : puisque la tradition de tous les siècles lui enseigne à la pratiquer même dans son service.

Si on demande comment l'Eglise en général est obligée à cette pratique, et si elle en a reçu un commandement exprès, je ne le crois pas ; et je crois au contraire qu'il s'en faut tenir, tant pour chaque fidèle en particulier, que pour l'Eglise en général, aux termes choisis par le concile : « Il » est bon et utile d'invoquer les saints. » C'est assez que l'Eglise se fasse une loi d'une chose si utile et si bonne, et qu'elle se sente obligée à pratiquer en commun non-seulement ce qui est de commandement; mais encore ce qui est utile et convenable afin de donner en tout un bon exemple à ses enfants.

Il en est de la pratique de demander aux saints le secours de leurs prières, comme de celle de le demander aux fidèles qui sont sur la terre. L'Eglise dit publiquement dans le *Confiteor :* Je prie la sainte Vierge, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, tous les saints, et vous, mon père ; ou, et vous, mes frères, *et te Pater, et vos fratres*, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu. On demande des prières aux uns comme aux autres ; et il n'y a que cette seule différence, que les prières des saints sont les plus agréables.

Les particuliers qui assistent à cette prière ne sont pas pour cela tenus de la faire expressément, ni de demander des prières à leurs frères qui sont encore en cette vie : il suffit qu'ils approuvent la demande qu'on leur en fait, et qu'ils y consentent ; et s'ils le refusaient, ils improuveraient ce que l'Eglise juge bon et utile. Il faut pourtant avouer qu'on ne peut guère s'abstenir de faire une chose que l'on croit bonne et utile, quand d'ailleurs elle est si facile et même si consolante : et si quelqu'un répugnait à demander des prières à ses frères qui sont sur la terre, cette répugnance ne serait pas innocente : non qu'il combattît directement aucun précepte ; mais parce qu'il aurait de l'éloignement d'une chose, qui très-constamment est aussi facile que bonne.

Il est aisé de juger par là de la pratique de prier les saints ; et je ne crois pas qu'il puisse rester aucune difficulté dans la question proposée.

Fait à Meaux, le 10 avril 1685.

113. *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.*

L'AFFAIRE que je croyais terminée, Monsieur, par le bref de la Pénitencerie que vous avez obtenu, va encore repasser à Rome, à cause des clauses de ce bref. Je vous en envoie copie, et en même temps deux suppliques qui vous feront connaître les difficultés de l'affaire, sur lesquelles on a encore recours à l'autorité du Saint-Siége. Les deux suppliques regardent la même personne : on en a fait deux ; parce qu'on a cru qu'on ne pouvait sans embarras comprendre le tout en une seule. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien encore donner vos soins à cette affaire, et m'aider à tirer un homme très-utile à l'Eglise d'un embarras de conscience, d'où vous seul pouvez le tirer par l'application que vous aurez à faire entendre les choses. Je vous supplie aussi d'y employer, s'il le faut, l'autorité de Son Eminence, et de faire qu'on en sorte cette fois : vous me ferez un plaisir sensible ; et comme je sais que vous en avez un grand à m'en faire, j'espère tout de vos soins.

Si l'on faisait difficulté d'accorder à cet ecclésiastique la permission de retenir les bénéfices qu'il a, vous pouvez assurer qu'il n'en a que deux avec sa prébende, qui ne sont que du revenu de cent soixante-dix livres chacun ; qu'il n'y a point d'incompatibilité de ces bénéfices entre eux, ni avec la prébende, et que la prébende ne vaut pas plus de neuf cents livres de revenu : de sorte que les trois ensemble ne valent pas plus qu'il ne faut pour la subsistance d'un ecclésiastique qui est en place, où la bienséance veut qu'il vive honnêtement.

Après vous avoir parlé de cette affaire, il faut maintenant vous dire un mot du projet que vous m'avez envoyé en dix assertions, d'une Défense de la déclaration du clergé. L'exécution de ce projet ne peut être qu'avantageuse à l'Eglise ; et si vous croyez que le tour que vous y donnez à cette matière puisse apaiser la Cour de Rome, je n'y vois en France aucune difficulté. Je vous prie de me mander en quel état est cet ouvrage.

Ce que vous m'écriviez aussi des lettres du cardinal Ubaldini est très-considérable. Il faudrait tâcher d'avoir des copies de ces lettres, qui fussent assez autorisées pour obtenir créance. Car s'il paraît que le traité de Duval, imprimé en 1614, contre Richer, a été concerté avec Rome, et que cela résulte du témoignage de ce cardinal, qui était alors nonce en France; il s'ensuivra très-bien que Rome se contentait qu'on défendît l'infaillibilité sans taxer ni d'hérésie, ni d'erreur, ni même de témérité la doctrine opposée : ce qui montre que les censures du cardinal Bellarmin ne passaient pas pour certaines, et ne faisaient pas une loi à Rome, comme il semble qu'on en veut faire une à présent.

Mais vous marquez une chose que je ne me souviens pas d'avoir aperçue dans Duval; savoir, que les décisions du Pape ne sont pas de foi, jusqu'à ce que le consentement de l'Eglise soit intervenu. Je vois assez que Duval ne tenant pas l'infaillibilité du Pape comme de foi, il est mené à cette conséquence: mais je ne me souviens pas qu'il l'ait dit expressément; et cela est d'une extrême importance. Si vous vouliez bien me citer le lieu où Duval parle ainsi, vous me sauveriez la peine de chercher une chose dont il est bon d'être informé.

Je vous suis, Monsieur, très-obligé de toutes vos bontés : continuez-les-moi, je vous en conjure; puisqu'on ne peut être plus que je le suis, etc.

A Germigny, ce 30 avril 1685.

P. S. Nous allons bientôt tenir notre assemblée provinciale pour députer à la générale. Je ne crois pas qu'il se parle de rien dans l'assemblée générale : en tous cas je n'y serai pas, et je m'en rapporte à ceux qui y seront.

114. *Au grand Condé* [1].

Monsieur l'abbé de Fénelon était ici, Monseigneur, dans la pensée d'aller présenter à V. A. S. une lettre de M. (l'évêque) de Sarlat, son oncle [2]. Je l'ai prié de différer son voyage jusqu'à ce que je pusse être de la partie. Et, en attendant, je vous supplie très-humblement d'agréer qu'il vous envoie la lettre dont il est chargé. Je crois, Monseigneur, que V. A. S. sera satisfaite des raisons pour lesquelles M. de Sarlat se défend avec respect de faire une chose que vous lui avez recommandée. Il connaît la souveraine justice qui règne dans l'esprit de V. A. S. — M. de la Bruyère m'a envoyé, par votre ordre, le titre d'un livre latin que vous aviez eu le dessein de me faire voir, touchant les libertés de l'Eglise gallicane. Je l'ai vu, et je supplie seulement V. A. S. de vouloir bien le faire garder soigneusement, afin que je le puisse revoir, si j'en ai besoin quelque jour.

Je travaille, *par ordre de Madame la duchesse*, à l'oraison funèbre de Madame la princesse palatine [3]. Quand cet ouvrage sera en train, et que

1. Tirée des archives de la maison de Condé et publiée par M. Floquet.
2. François de Fénelon, né en 1606, nommé en 1669, à l'évêché de Sarlat, mort le 1er mai 1688, âgé de quatre-vingt-trois ans. Condé lui avait écrit, l'invitant à établir ou à permettre que l'on établît un petit couvent de Capucins à Castillonès, lieu situé dans le diocèse de Sarlat. Le prélat, dans sa réponse (14 juin 1685), exposait les motifs par lesquels il répugnait à l'établissement désiré, et suppliait le prince de les agréer. Cette lettre avait été envoyée à l'abbé de Fénelon par son oncle, qui le chargeait de la faire tenir au prince. — On voit bien que la lettre de Bossuet a été, par distraction, datée de juin, et qu'elle est de juillet.
3. La princesse palatine était morte le 15 juillet 1684.

j'aurai achevé quelque autre chose qui ne souffre point d'interruption, nous irons rendre nos respects à V. A. S., MM. les abbés de Fénelon, de Langeron et moi. Je suis, etc.

Germigny, 4 juillet (et non juin) 1685.

115. *A Condé* [1].

Votre santé, Monseigneur, et la manière agréable dont s'est fait le mariage de *Monseigneur le duc de Bourbon* [2], avec toutes les survivances [3] font maintenant le plus digne sujet de ma joie. J'espère avoir bientôt l'honneur de rendre mes respects à V. A. S. en quelque endroit qu'elle soit. Rien ne me touche plus que ses bontés, et tout est au-dessous du plaisir de la voir en bonne santé. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous la conserve longtemps. Je suis, etc.

Germigny, 27 juillet 1685.

116. *A Madame de Béringhen, abbesse de Farmoutiers.*

Je suis fâché du mal de la mère de Sainte-Agnès, dont M. Morin m'avait déjà informé, et j'avais déjà résolu, sur son rapport, de lui accorder son obédience pour aller aux eaux, puisque c'est le seul remède par lequel on peut espérer de la secourir. Je vous envoie la permission pour elle et pour la mère de Saint-Alexis. Celle-ci servira, s'il vous plaît, pour vous et pour la mère prieure. Vous recevrez, outre celle-ci, une lettre qui n'attendait que la première commodité. J'ai toujours beaucoup de joie quand je reçois de vos nouvelles, et suis, ma chère fille, très-cordialement à vous.

A Meaux, ce 2 août 1685.

117. *Au R. P. Rapin, de la Compagnie de Jésus* [4].

J'avais, mon révérend Père, à vous remercier du *Magnanime* [5], quand votre lettre est venue m'obliger à un nouveau remercîment, par les honnêtetés qu'elle contient.

Il y aura, dans l'éloge de M. le Prince, de quoi contenter la délicatesse de vos lecteurs, et en particulier, toutes celles de Monseigneur [6]. Il ne me sera pas difficile de lui dire beaucoup de bien d'un ouvrage pour qui j'ai toute l'estime possible. Je vous serai très-obligé de faire mes remercîments très-humbles à M. d'Entrague.

Je suis, etc.

Meaux, 3 août 1685.

118. *A dom Mabillon, religieux.*

J'ai reçu avec joie les marques de votre amitié, et vous ne devez pas douter que je n'y sois aussi sensible que j'ai d'estime pour votre vertu. Je prends *vertu* dans tous les sens du pays où vous êtes [7]. J'ai été ravi d'apprendre qu'on vous y ouvrait les bibliothèques plus qu'on n'a jamais fait à personne; ce qui nous fait espérer de nouvelles découvertes,

1. Tirée des archives de la maison de Condé et publiée par M. Floquet.
2. Louis, duc de Bourbon (fils de Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, et petit-fils du grand Condé), fut, le 24 juillet 1685, âgé de 16 ans, marié avec Louise-Françoise, légitimée de France, dite Mademoiselle de Nantes, âgée de douze ans, fille de Louis XIV et de Madame de Montespan.
3. Le 25 juillet 1685, lendemain du mariage, Louis XIV accorda au duc d'Enghien, en survivance, la charge de grand-maître de France, et le gouvernement de Bourgogne.
4. Publiée par M. Floquet. — 5. Eloge de Condé. — 6. Le duc d'Enghien.
7. Dom Mabillon était alors à Rome.

toujours très-utiles pour confirmer l'ancienne doctrine et tradition de la Mère des Eglises. Nous attendons l'événement de l'affaire de Molinos[1] qui n'a pas peu surpris tout le monde, et particulièrement ceux qui l'avaient connu à Rome. J'en connais de si zélés pour lui, qu'ils veulent croire que tout ce qui se fait contre lui est l'effet de quelque secrète cabale, et qu'il en sortira à son honneur : mais ce que nous voyons n'a pas cet air.

Pour l'affaire d'Angleterre, outre la difficulté des premiers évêques auteurs du schisme, il y en a encore une grande du temps de Cromwell, où l'on prétend que la succession de l'ordination a été interrompue. Les Anglais soutiennent que non; et pour la succession dans le commencement du schisme, ils soutiennent qu'il n'y a aucune difficulté; et il semble qu'ils aient raison en cela. Cela dépend du fait; et le Saint-Siége ne manquera pas d'agir en cette occasion avec sa circonspection ordinaire.

A ce propos, il me vient dans l'esprit qu'il y aurait une chose qui pourrait beaucoup, selon toutes les nouvelles que nous recevons, faciliter le retour de l'Angleterre et de l'Allemagne : ce serait le rétablissement de la coupe. Elle fut rendue par Pie IV dans l'Autriche et dans la Bavière : mais le remède n'eut pas grand effet; parce que les esprits étaient encore trop échauffés. La même chose accordée dans un temps plus favorable, comme celui-ci où tout paraît ébranlé, réussirait mieux. Ne pourriez-vous pas en jeter quelques paroles, et sonder un peu les sentiments là-dessus? Je crois, pour moi, que par cette condescendance, où il n'y a nul inconvénient qu'on ne puisse espérer de vaincre après un usage de treize cents ans, on verrait la ruine entière de l'hérésie. Déjà la plupart de nos huguenots s'en expliquent hautement.

Pour nos Articles, c'est une matière plus délicate, et je crois que sur cela nous devons nous contenter de la liberté. Je salue Dom Michel de tout mon cœur; et je suis avec une parfaite cordialité, etc.

A Germigny, ce 12 août 1685.

119. *A Madame de Béringhen.*

Je suis ravi, ma fille, d'apprendre de vos nouvelles, et de voir que votre santé paraisse bonne. Je vous irai voir le plus tôt qu'il se pourra; mais je ne puis encore marquer le temps précis. M. le curé de Mauregard a raison de croire que votre recommandation lui sera utile auprès de moi. M. le prieur et curé de la Ferté-Gauchez, ici présent, me prie de vous parler d'une lettre qu'il vous a écrite, et de vous demander réponse de sa part. Je consens à l'entrée dont vous m'écrivez; je me réjouis de vous voir en possession, et j'ai beaucoup d'espérance que Dieu bénira votre gouvernement. Je suis à vous, Madame, de tout mon cœur.

A Meaux, 6 septembre 1685.

120. *Au grand Condé*[2].

Mes ouvrages sont achevés, Monseigneur, et il ne me reste plus qu'à rendre grâces très-humbles à V. A. S., et à lui demander pardon d'avoir retenu si longtemps son fontainier. Il a travaillé avec beaucoup de soin jusqu'à hier; et pour moi, je me suis rendu si parfait dans les hydrauliques, que V. A., dorénavant, ne me reprochera plus mes âneries. Je m'en vais dans deux jours à Fontainebleau, d'où l'on me mande que l'on est affligé de la fausse couche de Madame la Dauphine.

Mon frère m'a bien réjoui en me disant les nouvelles de votre santé.

J'espère, Monseigneur, avoir l'honneur de vous voir au retour de la Cour; et je suis bien résolu de ne plus vous fuir.

Je suis, avec le respect que vous savez, etc.

A Germigny, 9 octobre 1685.

121. *A un ses diocésains réfugié en Hollande.*

Autant que j'eus de joie quand M. le B. de la F***, votre parent, me vint dire de votre part que vous vouliez rentrer dans l'Eglise, autant fus-je surpris et affligé quand j'appris qu'au lieu d'exécuter ce pieux dessein, vous étiez sorti du royaume. Est-il possible que vous ayez cru qu'on ne peut se sauver dans une Eglise, où l'on est forcé d'avouer que vos pères se sauvaient avec les nôtres avant votre réformation? Ce serait une malheureuse manière de réformer l'Eglise, si avant qu'on pensât à la réformer tous les chrétiens pouvaient se sauver dans l'unité, et qu'après la réformation on ne puisse plus se sauver que par le schisme.

Mais je ne veux point me jeter sur la controverse : je vous écris seulement pour vous inviter à revenir et à ramener ceux que vous pourrez, même M. le Sueur. Vous me trouverez toujours les bras ouverts, et je n'oublierai rien de ce que je pourrai faire pour votre service. Je joins mes prières avec les larmes de Mademoiselle ***. Vous avez assez donné à vos anciens préjugés : revenez à la pierre dont vous avez été séparé; et songez qu'il ne faut point se complaire quand on souffre persécution, si l'on n'est bien assuré que ce soit pour la justice. Vous trouverez dans l'Eglise catholique, avec Dieu et Jésus-Christ tout le bien spirituel que vous pouvez souhaiter : vous y trouverez l'unité et l'autorité de l'Eglise universelle; et vous éviterez des maux que Dieu ne vous comptera pas, pour ne rien dire de pis. Revenez donc encore une fois, je vous en conjure : je ne cesserai de vous rappeler par mes vœux et par mes prières, étant cordialement, et avec l'esprit d'un véritable pasteur, etc.

A Meaux, ce 17 octobre 1685.

Déclaration donnée à M. de Bordes.

I. Je déclare à M. de Bordes qu'il peut, sans hésiter, suivre la doctrine exposée dans le livre intitulé : *Exposition de la doctrine catholique dans les matières controversées*, comme étant tirée du saint concile de Trente, et approuvée sans contradiction dans toute l'Eglise, et spécialement par deux brefs exprès de notre saint Père le Pape, par la délibération de tout le clergé de France assemblé en corps l'an 1682, et par un grand nombre de prélats et de docteurs de toutes les nations, dont les approbations sont à la tête.

1. Michel Molinos, prêtre espagnol, qui a donné son nom au quiétisme le plus dangereux et le plus éhonté.
2. Tirée des archives de la maison de Condé et publiée par M. Floquet.

II. Je l'exhorte à lire l'Ecriture sainte, et particulièrement l'Evangile, dans les versions approuvées et autorisées dans l'Eglise, et d'y chercher sa nourriture, sa consolation et sa vie, en l'entendant et l'interprétant comme elle a toujours été entendue par les saints Pères et par l'Eglise catholique.

III. Je l'exhorte pareillement à lire les versions approuvées de la sainte messe, ou Liturgie sacrée, et de tout l'office divin; et je puis l'assurer par avance qu'il trouvera une particulière consolation dans cette lecture, et qu'il admirera la sagesse qui anime le corps de l'Eglise dans la distribution des divers offices, où tous les mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament, et principalement ceux de Notre Seigneur Jésus-Christ, sont célébrés et renouvelés, avec une pieuse commémoration des saints hommes qui ont été sanctifiés par ces mystères, et qui en ont rendu témoignage par leur admirable vie ou même par le martyre.

IV. Quant au désir qu'il a du rétablissement de la coupe; comme il n'en a pas fait une condition de son retour, et qu'il est entièrement soumis en ce point, comme dans les autres, à la doctrine de l'Eglise catholique, je n'improuve pas ce désir, d'autant plus qu'il se soumet à la prudente dispensation du Père commun des chrétiens, à qui le saint concile de Trente a renvoyé cette affaire. Il communiera en attendant, quand il y sera préparé par la confession et absolution sacramentelle, en la manière usitée dans l'Eglise catholique : et je le prie de considérer quel est l'aveuglement de ceux qui font de si grandes plaintes sur le retranchement d'une des espèces, quoiqu'il soit fondé sur une doctrine si solide, et se sont laissé ravir, sans se plaindre, la communication et présence substantielle du corps et du sang de Jésus-Christ, où nous trouvons la vie quand nous y participons avec une vive foi. J. Bénigne, *év. de Meaux.*

Donné à Paris, ce 24 novembre 1685.

122. *A milord Perth*[1].

Votre conversion a rempli de joie le ciel et la terre, et je ne puis vous exprimer combien elle a fait répandre de pieuses larmes. On voit clairement que c'est l'œuvre de la main de Dieu. Les conjonctures dans lesquelles vous vous êtes déclaré ont fait voir que vous étiez ce sage négociateur de l'Evangile, qui, ayant trouvé la vérité comme une perle d'un prix inestimable, a donné tout ce qu'il avait pour l'acquérir : c'est, Milord, ce que vous avez fait. Vous avez fait même quelque chose de plus : car, en vous exposant à tout pour le royaume de Dieu, vous avez eu encore à craindre les reproches de ceux qui soupçonneraient que vous aviez agi par des vues humaines, qui est la chose du monde la plus capable d'affliger un cœur aussi bon et aussi généreux que le vôtre. Dieu par sa grâce vous a élevé au-dessus de toutes ces tentations; et touché de son Saint-Esprit, vous avez dit avec saint Paul : *Quand il a plu à celui qui m'a choisi et qui m'a appelé par sa grâce, incontinent je n'ai plus écouté la chair ni le sang*[2]. Voilà, Milord, ce qui réjouit toute l'Eglise. La part que vous publiez que Dieu m'a donnée à ce grand ouvrage, sert encore à montrer qu'il est celui qui emploie les petites choses, non plus pour confondre, mais pour accomplir les grandes; et l'honneur que vous rendez à l'épiscopat en mon indigne personne, achève de découvrir en vous un cœur véritablement chrétien.

J'espère donc, Milord, que Dieu qui a opéré de si grandes choses dans un homme de votre élévation et de votre mérite, les fera servir au salut de plusieurs; et dans cette heureuse occasion, je suis sollicité à redoubler les vœux que je fais depuis si longtemps pour la conversion de la Grande-Bretagne. Je vous avoue que lorsque je considère la piété admirable qui a si longtemps fleuri dans cette île, autrefois l'exemple du monde, je sens, s'il m'est permis de le dire, mon esprit ému en moi-même, à l'exemple de saint Paul, en la voyant attachée à l'hérésie; et je frémis de voir qu'en quittant la foi de tant de saints qu'elle a portés, elle soit obligée de condamner leur conduite, et de perdre en même temps de si beaux exemples qui lui étaient donnés pour l'éclairer. Mais j'espère plus que jamais que Dieu la regardera en pitié.

L'écrit de feu madame la duchesse d'Yorck[1], et celui du feu roi d'Angleterre[2], qui a commencé à vous ébranler, sont des témoignages qu'il a suscités en nos jours pour faire revivre la foi ancienne. L'exemple du roi d'aujourd'hui, et la bénédiction que Dieu donne visiblement à sa conduite, aussi prudente que vigoureuse, est capable de toucher les plus insensibles.

Je regarde toutes ces choses comme des marques, du côté de Dieu, d'une bonté qui commence à se laisser fléchir; et je ne cesse de le prier qu'il achève son ouvrage, lui à qui rien n'est impossible.

Puisse son divin esprit se répandre avec abondance sur les catholiques qui sont parmi vous; afin qu'ils ne croient pas avoir tout fait, en combattant comme ils font courageusement pour la foi; mais qu'à votre exemple, Milord, ils montrent leur foi par leurs œuvres, et qu'ils apprennent de vous à respecter unanimement l'ordre apostolique et la sainte hiérarchie de l'Eglise.

Pour moi, en me détachant de ce qui me regarde dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je suis si édifié de la piété qu'on y ressent à chaque mot, que loin de présumer que je sois capable de vous confirmer dans la foi, je me sens confirmé moi-même par les merveilleux sentiments que Dieu vous inspire : et dans la confiance que j'ai en celui qui agit en vous, je vous donne de tout mon cœur la bénédiction que vous souhaitez, me déclarant pour jamais avec un respect mêlé de tendresse, etc.

A Paris, ce 28 novembre 1685.

123. *A M. Perrault, de l'Académie française*[3].

J'ai reçu le poème de *Saint Paulin*, et je vous rends grâces de l'honneur que vous me faites de

1. Jacques Drummond, duc de Perth, grand chancelier d'Ecosse, se convertit au catholicisme et eut à souffrir les plus indignes traitements de la populace qui pilla son hôtel et du pouvoir qui le mit en prison.
2. *Galat.*, I, 16.

1. Première femme de Jacques II, roi d'Angleterre.
2. Charles II, frère et prédécesseur de Jacques II.
3. Charles Perrault publia en 1686 le poème de *Saint Paulin, évêque de Nole, avec une Epître chrétienne sur la Pénitence, et une Ode aux nouveaux Convertis.* Il le dédia à Bossuet.

me le vouloir dédier. La lettre dédicatoire, que vous rendez utile en la faisant servir de préface à tout l'ouvrage, est pleine de bon sens et de modestie. Le poème est plein de grandes beautés, et sera fort estimé des esprits bien faits. Le reste se dira quand on aura l'honneur de vous voir, puisque monsieur votre frère et vous me faites espérer cette grâce. Je vous honore tous deux parfaitement, et je suis avec une estime particulière, etc.

A Germigny, 25 décembre 1685.

124. A *un Juif retiré en Angleterre, qui, après avoir embrassé la religion catholique, l'avait quittée pour passer chez les protestants.*

Quelle nouvelle pour moi que celle de votre sortie hors de l'Eglise! Dieu m'a voulu humilier : car après ce que vous aviez écrit dans votre dernier ouvrage, je croyais que vous deviendriez un des plus grands défenseurs de notre sainte croyance, et je vous en vois l'ennemi : mais j'espère que je ne serai pas frustré dans mon attente. Dieu a voulu vous humilier aussi bien que moi par votre chute, pour vous rendre à son Eglise, plus docile, plus soumis, et par là plus éclairé. Je vis dans cette espérance ; et cependant, en quelque moment que Dieu vous touche le cœur, venez à moi sans rien craindre : vous y trouverez un appui très-sûr pour toutes choses, un ami, un frère, un père, qui ne vous oubliera jamais, et jamais ne cessera de vous rappeler à l'Eglise par les cris qu'il fera à Dieu. Je ne vous ai point écrit jusqu'à cette heure, parce que j'ai appris que vous aviez été malade. Serait-ce que Dieu aurait voulu vous parler dans cet état d'abattement? tous les moments sont à lui. Hélas! serait-il possible que la confusion que vous trouvez aux lieux où vous êtes, ne vous fasse point souvenir de Sion et de sa sainte unité, ni sentir quel malheur c'est que d'avoir rejeté l'autorité de l'Eglise? Je ne veux point disputer, et j'aime mieux finir en vous embrassant de tout mon cœur. Revenez, mon fils, etc.

A Saint-Germain, ce 2 mars 1686.

125. A *un réfugié.*

Je continue à vous écrire, sans me rebuter de la réponse que vous avez faite à ma première lettre. J'y ai trop reconnu un caractère étranger et un style de ministre pour vous l'attribuer : en un mot, j'ai senti qu'elle ne venait pas d'un esprit comme le vôtre : mais quand elle en serait venue, je ne cesserais pas pour cela de vous inviter au retour.

J'ai vu, dans une lettre que vous écrivez à Mademoiselle de V***, que la vraie Eglise ne persécute pas. Qu'entendez-vous par là, Monsieur? Entendez-vous que l'Eglise par elle-même ne se sert jamais de la force? Cela est très-vrai; puisque l'Eglise n'a que des armes spirituelles. Entendez-vous que les princes, qui sont enfants de l'Eglise, ne se doivent jamais servir du glaive que Dieu leur a mis en main pour abattre ses ennemis? L'oseriez-vous dire contre le sentiment de vos docteurs mêmes, qui ont soutenu par tant d'écrits que la république de Genève avait pu et dû condamner Servet au feu, pour avoir nié la divinité du Fils de Dieu? Et sans me servir des exemples et de l'autorité de vos docteurs, dites-moi en quel endroit de l'Ecriture les hérétiques et les schismatiques sont exceptés du nombre de ces malfaiteurs, contre lesquels saint Paul a dit que Dieu même a armé les princes[1]? Et quand vous ne voudriez pas permettre aux princes chrétiens de venger de si grands crimes, en tant qu'ils sont injurieux à Dieu, ne pourraient-ils pas les venger, en tant qu'ils causent du trouble et des séditions dans les Etats? Ne voyez-vous pas clairement que vous vous fondez sur un faux principe? Et s'il était véritable, c'était donc les Ariens, les Nestoriens, les Pélagiens qui avaient raison contre l'Eglise ; puisque c'était eux qui étaient les persécutés et les bannis, et que les princes catholiques étaient alors ceux qui persécutaient et qui bannissaient : et à présent encore les catholiques qu'on punit de mort en Suède, et en tant d'autres royaumes, auraient raison contre ceux qui se disent évangéliques. Chacun à son tour aurait raison et tort; raison en un endroit, et tort en un autre; et la religion dépendrait de ces incertitudes. Mais c'en est trop sur cette matière, pour convaincre un aussi bon esprit que le vôtre. Connaissez seulement que lorsqu'il plaît à Dieu de nous abandonner à nos propres pensées, les meilleurs esprits sont touchés par les moindres apparences.

La crainte que vous avez qu'on ne vous fasse adorer du pain, a dans votre prévention plus de vraisemblance. Considérez cependant, sans entrer dans cette controverse, qui passe les bornes d'une lettre ; considérez, dis-je, que c'est une crainte pareille qui faisait dire aux Ariens et aux disciples de Paul de Samosate, qu'ils ne voulaient pas rendre les honneurs divins à un homme, à un enfant, à une créature, pour parfaite et privilégiée qu'elle fût. C'était la raison humaine, c'était les sens, c'était la prévention qui leur inspirait ces vaines terreurs. Prenez garde que votre religion n'ait, à leur exemple, trop appelé les raisonnements et les sens humains à son secours, et que votre peine ne vienne de l'habitude à les suivre.

Quoi qu'il en soit, vous voyez que vos réformateurs n'ont fait autre chose que de renouveler des querelles terminées, il y a déjà six cents ans, quand Bérenger les émut : et si vous révoquez en doute le jugement qui a été rendu contre lui, les autres douteront avec autant de raison de tous les conciles précédents; et nous voilà à examiner de nouveau tout ce qui a été décidé, comme si nous commencions à être chrétiens, et que tout ce que nos Pères ont résolu ne servît de rien. Cela veut dire, en un mot, que si les chrétiens, quand ils ne seront pas d'accord sur le sens de l'Ecriture, ne reconnaissent une autorité vivante et parlante à laquelle ils se soumettent, l'Eglise chrétienne est assurément la plus faible de toutes les sociétés qui soient au monde, la plus exposée à d'irrémédiables divisions, la plus abandonnée aux novateurs et aux factieux. C'est à quoi vos ministres, avec toutes leurs subtilités, n'ont jamais pu trouver aucune réponse ; et ils se contentent de nous apporter des exemples, où ils prétendent que les conciles n'ont pas toujours bien décidé, tous exemples faux ou mal allégués. En un quart-d'heure de temps, vous qui avez de l'esprit, vous en seriez convaincu ;

1. *Rom.*, XIII, 4.

et vous recevez ces choses avec trop de crédulité, sans les avoir jamais pu examiner.

Mais sans vous jeter dans ces discussions, considérez seulement s'il est vraisemblable que Dieu, qui a permis qu'il y eût tant de profondeurs dans l'Ecriture, et que de là il soit arrivé tant de schismes entre ceux qui font profession de la recevoir, n'ait laissé aucun moyen à son Eglise de les pacifier; de sorte qu'il n'y ait plus de remède aux divisions, que de laisser croire chacun à sa fantaisie, et conduire par là insensiblement les esprits à l'indifférence des religions, qui est le plus grand de tous les maux. Songez, Monsieur, songez à cela; écoutez votre bon sens, et non pas les subtibilités des ministres, qui, à quelque prix que ce soit, veulent défendre leurs préjugés, et ne passer pas pour des docteurs de mensonge. C'en est assez, pesez ces choses.

Excusez les endroits où mon écriture vous paraîtra un peu brouillée : il vaut mieux que vous voyiez la simplicité d'un frère qui cherche à gagner son frère, que la politesse d'un discours étudié. Venez, et assurez-vous que je ferai tout pour votre personne, que j'estime et qui m'est chère, et que je suis cordialement, etc.

A Meaux, ce 3 avril 1686.

126. *A Madame de Béringhen.*

Voila, Madame, la sœur Berin qui va commencer l'école de Farmoutiers dont vous m'avez parlé. Je vous supplie de lui accorder votre protection, et ce que vous m'avez promis pour elle dans votre lettre. Nous tâcherons de faire le reste, et de pourvoir le mieux qu'il sera possible à l'instruction des enfants. C'est un très-bon sujet, et très-exercé en cette pratique.

Je suis, Madame, de tout mon cœur à vous.

A Meaux, 4 avril 1686.

127. *A M. Hermant, docteur de Sorbonne, et chanoine de Beauvais.*

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 20, et je vous en suis très-obligé. Je lirai Grotius, les notes du Père Quesnel sur saint Léon, et Forbesius[1]. J'ai lu Cassander et les mémoires concernant le concile de Trente. Je verrai Martel, si vous croyez que cela soit fort utile. Mais comme je n'ai pas dessein de m'engager dans de longs discours, mais de mettre en main des bien intentionnés quelque chose de serré et de précis, je ne me chargerai que de ce qui sera absolument nécessaire et décisif. Je tâcherai de profiter de vos lumières. J'attends ce que vous prenez la peine de recueillir; et après vous avoir demandé pardon de tant de peines que je vous donne, je vous dirai néanmoins que vous ne devez pas trouver surprenant, si, persuadé comme je suis de votre capacité, de votre zèle et de l'amitié dont vous m'honorez depuis si longtemps, je vous donne de semblables fatigues. Je suis, avec toute l'estime possible, etc.

A Versailles, 22 mai 1686.

128. *A dom Thierri Ruinart, religieux bénédictin.*

Je vous suis très-obligé des remarques que vous m'avez envoyées. Je vous prie de faire encore pour moi une recherche dans la Vie de saint Ambroise, à l'endroit où il est parlé de la communion que saint Honorat de Verceil lui donna à l'heure de sa mort, au rapport de Paulin. Je trouve dans cette Vie, comme elle est dans Surius et dans quelques éditions que saint Ambroise, le mot *deglutivit,* qui semble marquer la seule espèce solide : mais je n'ai pas trouvé ce mot dans toutes les éditions de cette Vie; et j'en ai vu une, je ne me souviens pas bien laquelle c'est, où ce mot n'est point, mais seulement *recepit.* Vous me ferez plaisir d'assurer la vraie leçon par les manuscrits; et même, si vous n'avez pas la chose présente, d'en communiquer avec vos pères qui travaillent sur saint Ambroise. Je me suis si bien trouvé de vos remarques, que je ne crains point de vous donner encore la peine de faire celle-ci : je vous en serai très-obligé. Je suis avec une estime particulière, etc.

A Meaux, ce 11 juin 1686.

129. *A Madame de Béringhen.*

Vous pouvez, Madame, remettre la triste cérémonie jusqu'au temps qui sera commode à M. votre frère. Cela ne me fait aucune peine; et, dès à présent, si vous le voulez, je tiens l'affaire pour remise au mois de juillet. Je ne laisserai pas, en attendant, de vous aller voir; et il y a si longtemps que j'en ai envie, que je ne puis pas différer davantage. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, 16 juin 1686.

130. *A la même.*

Je serai, Madame, le 15 de juillet à Farmoutiers, et il ne tiendra pas à moi que ce ne soit pour le 16, qui doit être un mardi. J'arrivai hier vers les dix heures. Je dois être demain à la conférence des ecclésiastiques, à Meaux, comme j'ai été aujourd'hui à celle de Coulommiers. Pour éviter le chaud, je prétends être en carrosse avant quatre heures du matin. J'espère que Madame de Chevri verra et sentira enfin la vérité qu'elle cherche. Je lui enverrai chez vous mon carrosse, samedi soir, pour l'amener le lendemain à Germigny, avec son mari. Pour moi, j'y serai dès demain. Vous voilà bien instruite de ma marche. Si j'en étais toujours le maître, je vous prie de croire que je donnerais, ou plutôt que je prendrais volontiers plus que des quarts-d'heure.

A Coulommiers, mardi 26 (juin 1686).

131. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

Toute la compagnie, Monsieur, arriva mercredi à Versailles, en bonne santé. La première chose que j'y appris fut la promotion; et vous pouvez juger de la joie que j'ai de celle de notre ami M. de Grenoble. Je trouvai ses frères qui venaient faire de sa part au Roi un compliment de soumission, qui fut bien reçu; et ils lui ont dépêché un courrier, pour lui dire que Sa Majesté agréait qu'il acceptât le bonnet. J'ai appris que certaines gens n'ont pu tout à fait dissimuler leur mécontentement. Quelques-uns croient que le nouveau cardinal viendra ici ; pour moi je le souhaite par rapport à ma satisfaction : du reste, hors qu'on ne le mande, à quoi je vois peu de disposition, ou qu'il

1. Plusieurs protestants de ce nom ont écrit sur la controverse.

n'y ait quelque raison que je ne sais pas, je crois qu'il doit demeurer, et qu'il le fera ainsi ; attendant que les occasions de servir l'Eglise lui viennent naturellement.

Je vous prie de vouloir bien dire à M. de Saint-Louis que je n'ai pas manqué de dire à M. de Louvois l'état où je l'ai trouvé à la Trappe, et combien il était touché de ses bontés. Cela a été bien reçu : je n'ai pas cru devoir en dire davantage pour cette fois. Dans le peu de temps que j'ai été à Versailles, je n'ai pas eu occasion de parler de vous au Roi, et je n'ai pas rencontré MM. de Saint-Pouange. Mais je me charge de bon cœur de la sollicitation de la pension dans le temps, dont je le prie de m'avertir.

J'espère aller demain coucher à Meaux, où j'apprendrai toujours avec joie des nouvelles de votre santé. Mais surtout quand il y aura la moindre chose à faire pour votre service, vous ne sauriez me faire un plus sensible plaisir que de m'en donner la commission. Je suis à vous, Monsieur, comme vous savez, et je prie Dieu qu'il vous continue ses bénédictions. M. Pelisson a été fort touché de vos bontés, et M. le contrôleur-général très-ravi d'apprendre la continuation de votre amitié et de vos prières.

A Paris, ce 14 septembre 1686.

132. *Au grand Condé* [1].

J'ai, Monseigneur, envoyé à M. d'Autun [2], de votre part, la lettre du ministre Jurieu; et je l'ai prié de me la renvoyer après l'avoir lue. Cette lettre est fort peu de chose, comme V. A. l'a vu d'abord ; mais la suite, où il promet de réfuter une lettre que j'ai écrite, en particulier, à un fugitif de mon diocèse, sera de plus grande conséquence ; et je supplie V. A., s'il lui en revient quelque chose, de m'en faire part [3].

Je viens de recevoir un extrait de lettre que V. A. S. sera bien aise de voir ; c'est du P. Colloredo, nouveau cardinal [4]. Le P. Mabillon, qui a lié amitié avec lui dans son voyage à Rome, comme avec un homme de lettres et de piété, lui avait écrit sur quelque affaire de littérature ; et la lettre lui ayant été rendue le lendemain de sa promotion, en lui répondant sur les choses qu'il lui demandait, il (le P. Colloredo) lui parle de la dignité qu'il a refusée, de la manière que vous verrez. Le P. Mabillon, revenant de Rome, sans aucune vue de ce qui devait arriver, nous en a parlé comme du meilleur esprit et de l'homme le plus sincère et le plus humble qu'on pût voir. Il me semble qu'on ressent son humilité dans cette lettre toute tissue de paroles de l'Ecriture, mais encore plus pleine, ce me semble, des sentiments qu'elle inspire. V. A. en jugera, et me renverra, s'il lui plaît, cet extrait, à sa commodité. Le Pape usera de commandement, comme il fit, sur un semblable refus du feu cardinal Ricci.

Je rends mille humbles grâces à V. A. S. de toutes ses bontés, et suis, avec respect, etc.

Germigny, 24 septembre 1686 (et non 1685 comme Bossuet l'a datée).

1. Tirée des archives de la maison de Condé et publiée par M. Floquet.
2. Gabriel de Roquette, affectionné de Condé et lié avec Bossuet.
3. Il s'agit de la 1re des *lettres pastorales* de Jurieu, du 1er septembre 1686, dans laquelle il annonçait des *réflexions* sur une lettre adressée par Bossuet, le 3 avril précédent, à un calviniste, son diocésain qui s'était enfui.
4. Colloredo (Léandre), prêtre de l'oratoire de Saint-Philippe de Néri, créé cardinal en 1686.

133. *A M. l'abbé Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon.*

Vous m'avez fait grand plaisir, Monsieur, de m'envoyer les louanges de Monseigneur le cardinal le Camus, et je les ai trouvées dignes de lui. Il y a beaucoup de bonne latinité, et un style fort coulant dans ces poésies, avec de beaux sentiments.

Je ne savais pas que l'auteur des Idylles fût M. de Longepierre [1] de notre pays. Je prends beaucoup de part à la gloire qu'il peut attirer à la patrie, et je souhaite seulement que son cœur ne se ramollisse pas en écrivant des choses si tendres.

Je n'ai rien vu encore de la Bibliothèque historique [2], et je n'en verrai rien que je n'aie appris de quelque homme judicieux, si la chose en vaut la peine ; car on perd beaucoup de temps en ces bagatelles.

Les écrits de M. Jurieu sont du dernier emportement ; et il ne les faut voir, que quand on y est forcé pour défendre la cause de l'Eglise. Je suis avec toute l'estime possible, etc.

A Germigny, ce 7 octobre 1686.

134. *A Madame de Béringhen.*

Il n'y a, Madame, rien qui me presse à disposer de la cure de Planoy, puisque même le curé de cette paroisse n'a pas encore accepté Maisoncelles. J'aurai l'honneur de vous voir avant que de prendre aucun dessein sur cela, et vous jugerez vous-même du crédit que vous voudrez avoir. Voilà une énigme que nous développerons en présence : ce sera, s'il plaît à Dieu lundi ; et malgré vos plaintes, vous me donnerez, s'il vous plaît, un dîner frugal. A vous, Madame, de tout mon cœur.

A Germigny, 19 octobre 1686.

135. *A M. de Vernon, procureur du Roi au présidial de Meaux* [3].

Il n'y a rien de plus important que d'empêcher les assemblées, et de châtier ceux qui excitent les autres : ainsi je ne puis que louer votre zèle, et vous remercier de l'avis que vous me donnez de ce qui se passe. Pendant que vous prenez tant de soin de réprimer les mal convertis, je vous prie de veiller aussi à l'édification des catholiques, et d'empêcher les marionnettes, où les représentations honteuses, les discours et l'heure même des assemblées portent au mal. Il m'est bien fâcheux, pendant que je tâche à instruire le peuple le mieux que je puis, qu'on m'amène de tels ouvriers, qui en détruisent plus en un moment que je n'en puis édifier par un long travail. Je suis de tout mon cœur, comme vous savez, etc.

A Paris, ce 18 novembre 1686.

136. *A M. l'Evêque de Saintes.*

Première Proposition. Si nous pouvons consentir qu'on amène par force aux mystères, c'est-

1. Hilaire-Bernard de Requeleyne, seigneur de Longepierre, secrétaire des commandements de M. le duc de Berri, et depuis gentilhomme ordinaire de M. le duc d'Orléans.
2. Jean Le Clerc, protestant, commença ce journal en 1686, et le finit en 1693.
3. Conservée à Meaux par un descendant de M. de Vernon.

à-dire, à la messe, des gens qui disent tout haut qu'ils ne la croient pas.

Réponse. Je crois comme vous qu'avec une telle déclaration, il faudrait plutôt les chasser de l'église que les y faire venir : mais quand ils ne disent mot, et qu'ils sont contraints d'y venir par une espèce de police générale, pour empêcher le scandale des peuples, encore qu'on présume et même qu'on sache d'ailleurs qu'ils n'ont pas la bonne croyance, on peut dissimuler par prudence ce qu'on en sait, tant pour éviter le scandale, que pour les accoutumer peu à peu à faire comme nous.

IIe Proposition. Si on peut donner les sacrements à ceux qui, ayant toujours dit qu'ils ne croient rien de la religion catholique, veulent bien pourtant se confesser, mais non communier près de la mort, pour éviter les peines de l'ordonnance, ne répondant jamais sur leur foi que par équivoque.

Réponse. Il est certain déjà qu'on ne leur peut pas donner l'absolution dont ils sont incapables : pour la communion, on suppose qu'ils ne la demandent pas; reste donc à examiner pour l'Extrême-Onction. Je réponds que s'il paraît qu'ils l'ont demandée, et que depuis ils n'aient rien fait de contraire; s'ils viennent à perdre la connaissance, on ne leur peut refuser ce sacrement. La raison est que ce serait déclarer l'incapacité qu'on a reconnue par la confession; ce qui n'est pas permis. Que si, étant en pleine connaissance, ils refusent la communion, ce refus doit être réputé un acte contraire à la demande de l'Extrême-Onction; puisque c'est une marque certaine d'incrédulité. On pourrait douter si la confession faite par un homme qui déclare à son confesseur qu'il ne croit pas la religion catholique, oblige au secret; puisqu'en effet c'est plutôt une moquerie qu'une confession. Mais premièrement, un homme pourrait se confesser en cette manière : Je voudrais bien pouvoir croire; mais je n'en puis venir à bout, et je m'accuse de cette faiblesse. Secondement, quoiqu'il soit vrai qu'un incrédule qui ne veut jamais s'expliquer que par équivoque, et qui, dans la confession, vous déclare qu'il ne peut ni ne veut croire, en effet ne fait pas une confession, et qu'au fond on ne lui doive aucun secret; néanmoins il faut agir avec beaucoup de prudence, et respecter en quelque sorte même l'apparence de la confession, pour ne point rendre un sacrement si nécessaire, odieux aux infirmes.

Quant à ceux qui veulent bien recevoir l'Extrême-Onction avec connaissance, et ne veulent pas s'expliquer précisément sur la foi, on ne peut point la leur administrer sans participer à leur sacrilége.

IIIe et IVe Proposition. Si l'on peut recevoir parrains et marraines ceux qui ont ces sentiments, et qui ne les dissimulent pas, ou qui répondent avec équivoque; et si on peut les recevoir à se marier.

Réponse. Je ne les reçois ni à l'un ni à l'autre dans mon diocèse : car on ne peut recevoir parrains et marraines, que ceux qui seront capables d'instruire l'enfant dans les sentiments de l'Eglise; et le rituel même prescrit qu'on leur fasse faire profession de la foi catholique : et pour le mariage, ils sont trop certainement en mauvais état pour être capables de recevoir ce sacrement.

Ve Proposition. S'ils se fiancent, et après cela habitent ensemble sans la bénédiction nuptiale, est-il à propos de procéder contre eux par censure?

Réponse. Il n'y a nul doute en ce cas, qu'il faut procéder par censure, implorer le secours du magistrat comme contre un scandale public.

VIe Proposition. Pour les sépultures : on donne l'Extrême-Onction, et on enterre en terre sainte ceux qui ont toujours parlé comme protestants, et n'ont fait aucun acte de catholique, pourvu qu'à l'extrémité ils aient appelé un prêtre; ce qu'on sait qu'ils font par intérêt, dans la crainte des peines de l'ordonnance : cela est-il canonique?

Réponse. La règle que je donne dans mon diocèse à l'égard de la sépulture en terre sainte, est de la donner ou de la refuser aux nouveaux catholiques dans le même cas qu'aux anciens. Si l'ancien catholique n'a pas satisfait au devoir pascal, et qu'il soit surpris de la mort sans avoir fait aucun acte, je lui fais refuser la terre sainte : de même au nouveau catholique; quoiqu'en ce cas il n'encoure point la peine de l'ordonnance, et qu'il n'y ait à s'adresser au magistrat que pour éviter les inconvénients d'avoir recelé sa mort. Que si on rapporte que l'ancien catholique a demandé un prêtre, je présume fort facilement pour le mort : et j'en fais autant pour le nouveau catholique, quelque présomption que j'aie au contraire; parce que la présomption de la pénitence étant la plus favorable, c'est celle qu'on doit suivre.

En général, j'évite, autant que je puis, de donner occasion à la justice de sévir contre le mort; parce que je ne vois pas que ce supplice fasse un bon effet. Il me paraît au reste, non-seulement que c'est la raison que les évêques se rendent maîtres de toutes ces choses; mais encore que c'est assez la disposition de la Cour.

A Versailles, le 26 février 1687.

137. *A Madame de Béringhen.*

Je suis prié, Madame, par Madame de Bonneval, de vous témoigner la crainte qu'elle a, que fâchée d'un arrêt qu'elle a obtenu, vous ne vous portiez à quelque chose contre elle, et que vous ne travailliez à la faire déposséder du bail judiciaire. Je sais que ce ne sont pas là vos manières, et que vous voulez bien que chacun défende son droit avec charité, par les bonnes voies. Mais enfin je lui ai promis de vous recommander ses intérêts, comme étant une dame d'une grande vertu, qui est même mon alliée, et dont le mari était en considération dans mon esprit. Au surplus, vous croyez bien que je ne veux rien contre vos intérêts, et seulement que je serais bien aise qu'ils se pussent concilier avec les nôtres. On attend le Roi vendredi. Il a voulu demeurer pour voir la suite du mal de Madame de Bourbon[1]. Il a envoyé cependant Monseigneur et Madame la Dauphine, qui arrivèrent hier. Je salue Madame d'Arminvilliers et les deux petites poupées[2].

A Versailles, ce 13 novembre 1686.

1. Cette princesse était à Fontainebleau, malade de la petite vérole.
2. C'était la sœur et les nièces de l'abbesse.

138. *A la même.*

J'envoie, ma fille, pour apprendre des nouvelles de votre santé. Je vous prie aussi de m'en mander de la communauté. Je me suis souvenu de ce que nous avions dit autrefois ; et je destine à M. Jametz une cure dont il aura lieu d'être content; je lui mande de venir ici lundi, si vous l'avez agréable. Madame de Notre-Dame, à qui j'ai dit tous les bons sentiments que vous aviez pour elle, vous en est très-obligée; et si elle quitte son abbaye, ce que j'empêcherai de tout mon pouvoir, la retraite de Farmoutiers lui sera très-agréable. Pour moi, j'opine fort à cela, et je suis très-assuré que deux esprits aussi bien faits, que vous êtes toutes deux, trouveront l'une avec l'autre beaucoup de douceur. Je salue de tout mon cœur Madame d'Arminvilliers : je souhaite, ma chère fille, que votre santé soit aussi bonne que la mienne.

A Meaux, ce 21 mars 1687.

139. *A la même.*

M. de Chevri est ici, Madame, qui m'apporte un blanc seing de Madame de Bonneval, sur une difficulté qu'il dit rester encore entre vous et elle. C'est à vous à voir ce que vous voulez que j'en fasse ; et tout ce que je puis vous dire, c'est que je serai bien aise que vous ne plaidiez pas ensemble.

Je suis à vous, Madame, de tout mon cœur.

A Meaux, 3 avril 1687.

140. *A Monsieur de Rancé, abbé de la Trappe.*

Celui qui vous rendra cette lettre, Monsieur, est le chantre de mon église, nommé M. de Vitry. C'est un des meilleurs sujets de tout ce clergé, et peut-être un des meilleurs prêtres qu'on puisse connaître, Il désire avec passion de communiquer avec vous, et il a même des desseins de retraite, où je n'entre pas ; car je suis persuadé que de bons prêtres comme lui ne sauraient mieux faire que de servir dans la milice cléricale, et de mourir sur la brèche. Il s'expliquera davantage à vous, si vous lui faites la grâce de l'entendre, comme je vous en supplie. J'aurai une singulière consolation qu'il vous rapporte ici dans son cœur et dans ses discours, en attendant que j'aille vous voir ; ce qui sera, s'il plaît à Dieu, de meilleure heure que l'année passée et plus longtemps. C'est une des joies de ma vie, et personne assurément, Monsieur, n'est plus à vous que moi, etc.

A Meaux, ce 6 avril 1687.

141. *A un disciple du Père Malebranche.*

Je n'ai pu trouver que depuis deux jours le loisir de lire le discours que vous m'avez envoyé avec votre lettre du 30 mars [1]. Je suis bien aise de peser ces choses avec une liberté tout entière; et sans être distrait par d'autres pensées : et si jamais j'ai apporté du soin à la compréhension d'un ouvrage, c'est de celui-là. Car comme vous autres messieurs, lorsqu'on vous presse, n'avez rien tant à la bouche que cette réponse : On ne nous entend pas ; j'ai fait le dernier effort pour voir si enfin je pourrai venir à bout de vous entendre. Je suis donc très-persuadé que je vous entends autant que vous êtes intelligible ; et je vous dirai ingénuement que je n'ai pas trouvé dans votre discours ce que vous nous promettiez autrefois à Monceaux et à Germigny, c'est-à-dire, un dénouement aux difficultés qu'on vous faisait. Vous nous dîtes alors des choses que vous vous engagiez de faire avouer à votre docteur : et moi je vous donnai parole aussi que s'il en convenait je serais content de lui. Mais il n'y a rien de tout cela dans votre discours : ce n'est au coutraire qu'une répétition, pompeuse à la vérité et éblouissante, mais enfin une pure répétition de toutes les choses que j'ai toujours rejetées dans ce nouveau système ; en sorte que plus je me souviens d'être chrétien, plus je me sens éloigné des idées qu'il nous présente.

Et afin de ne vous rien cacher, puisque je vous aime trop pour ne vous pas dire tout ce que je pense, je ne remarque en vous autre chose qu'un attachement, tous les jours de plus en plus aveugle, pour votre patriarche : car toutes les propositions que je vous ai vu rejeter cent fois, quand je vous en ai découvert l'absurdité, je vois que par un seul mot de cet infaillible docteur, vous les rétablissez en honneur. Tout vous plaît de cet homme, jusqu'à son explication de la manière dont Dieu est auteur de l'action du libre arbitre comme de tous les autres modes ; quoique je ne me souvienne pas d'avoir jamais lu aucun exemple d'un plus parfait galimatias. Pour l'amour de votre maître, vous donnez tout au travers du beau dénouement qu'il a trouvé aux miracles dans la volonté des anges; et vous n'en voulez pas seulement apercevoir le ridicule. Enfin vous recevez à bras ouverts toutes ces nouvelles inventions. C'est assez qu'il se vante d'avoir le premier pensé la manière d'expliquer le déluge de Noé par la suite des causes naturelles ; vous l'embrassez aussitôt, sans faire réflexion qu'à la fin elle vous conduirait à trouver dans les mêmes causes et le passage de la mer Rouge, et la terre entr'ouverte sous les pieds de Coré, et le soleil arrêté par Josué, et toutes les merveilles de cette nature. Car si, par les causes naturelles on veut entendre cette suite d'effets qui arrive par la force des premières lois du mouvement et du choc des corps, je ne vois pas comment le déluge y pourra plutôt cadrer que ces autres prodiges : et s'il ne faut que mettre des anges, à la volonté desquels Dieu se détermine à les faire; par cette voie, quand il me plaira, je rendrai tout naturel, jusqu'à la résurrection des morts et à la guérison des aveugles-nés.

Je vous vois donc, mon cher Monsieur, tout livré à votre maître, tout enivré de ses pensées, tout ébloui de ses belles expressions. Vous citez perpétuellement l'Ecriture; et les simples pieux seront pris par là : sans considérer seulement que de tous les passages que vous produisez, il n'y en a pas un seul qui touche la question. Il en est de même des passages de saint Augustin. Pour entrer en preuve sur cela il faudrait faire un volume : c'est pourquoi, en deux mots, je vous dirai que si vous voulez travailler utilement à réconcilier mes sentiments avec ceux du Père Malebranche, il me paraît nécessaire de procurer quelques entrevues, aussi sincères de sa part qu'elles le seront de la mienne, où nous puissions voir une bonne fois si

1. Cette lettre nous manque.

nous nous entendons les uns les autres. S'il veut du secret dans cet entretien, je le promets : s'il y veut des témoins, j'y consens; et je souhaite que vous en soyez un. S'il se défie de ne pouvoir pas satisfaire d'abord à mes doutes, il pourra prendre tout le loisir qu'il voudra : et comme je ne cherche qu'un véritable éclaircissement, qui me persuade qu'il a plus de raison que je n'ai pensé, et qu'il ne s'écarte pas autant que je l'ai cru de la saine théologie, j'aiderai moi-même à ce dessein. Cela est de la dernière conséquence : car pour ne vous rien dissimuler, je vois non-seulement en ce point de la nature et de la grâce, mais encore en beaucoup d'autres articles très-importants de la religion, un grand combat se préparer contre l'Eglise sous le nom de la philosophie cartésienne. Je vois naître de son sein et de ses principes, à mon avis mal entendus, plus d'une hérésie; et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes que nos pères ont tenus, la vont rendre odieuse, et feront perdre à l'Eglise tout le fruit qu'elle en pouvait espérer, pour établir dans l'esprit des philosophes la divinité, et l'immortalité de l'âme.

De ces mêmes principes mal entendus, un autre inconvénient terrible gagne sensiblement les esprits : car sous prétexte qu'il ne faut admettre que ce qu'on entend clairement; ce qui, réduit à certaines bornes, est très-véritable; chacun se donne la liberté de dire : J'entends ceci, et je n'entends pas cela; et sur ce seul fondement, on approuve et on rejette tout ce qu'on veut, sans songer qu'outre nos idées claires et distinctes, il y en a de confuses et de générales qui ne laissent pas d'enfermer des vérités si essentielles, qu'on renverserait tout en les niant. Il s'introduit, sous ce prétexte, une liberté de juger, qui fait que sans égard à la tradition on avance témérairement tout ce qu'on pense; et jamais cet excès n'a paru, à mon avis, davantage que dans le nouveau système : car j'y trouve à la fois les inconvénients de toutes les sectes, et en particulier ceux du pélagianisme. Vous détruisez également Molina et les Thomistes; à certains égards, je l'avoue : mais comme vous ne dites rien qu'on puisse mettre à la place, vous ne faites que payer le monde de belles paroles. Vous poussez si loin ce que vous avez pris de Molina, que lui-même n'aurait jamais osé aller si avant; et que ses disciples vous rejetteront autant que les autres, si en se donnant un jour le loisir de pénétrer le fond de votre doctrine, ils viennent à s'apercevoir que vous les avez vainement flattés. Enfin je ne trouve rien dans votre système qui ne me rebute : tout m'y paraît dangereux, même jusqu'à ces belles maximes que vous y étalez d'abord; parce que vous les proposez d'une manière si vague, que non-seulement on n'y peut trouver aucun sens précis, mais encore qu'on en peut tirer le mal plutôt que le bien.

Je ne demande pas que vous m'en croyiez sur ma parole : mais si vous aimez la paix de l'Eglise, procurez l'explication de vive voix que je vous propose, et menez-la à sa fin. Tant que le Père Malebranche n'écoutera que des flatteurs, ou des gens qui, faute d'avoir pénétré le fond de la théologie, n'auront que des adorations pour ses belles expressions, il n'y aura point de remède au mal que je prévois, et je ne serai point en repos contre l'hérésie que je vois naître par votre système. Ces mots vous étonneront; mais je ne les dis pas en l'air. Je parle sous les yeux de Dieu, et dans la vue de son jugement redoutable, comme un évêque qui doit veiller à la conservation de la foi. Le mal gagne : à la vérité je ne m'aperçois pas que les théologiens se déclarent en votre faveur; au contraire, ils s'élèvent tous contre vous. Mais vous apprenez aux laïques à les mépriser : un grand nombre de jeunes gens se laissent flatter à vos nouveautés. En un mot, ou je me trompe bien fort, ou je vois un grand parti se former contre l'Eglise; et il éclatera en son temps, si de bonne heure on ne cherche à s'entendre, avant qu'on s'engage tout à fait.

Le succès dont vous paraissez si satisfait dans votre discours, me fait peur : car lorsqu'on a du succès en matière de théologie par l'exposition de la commune doctrine de l'Eglise, on a sujet de louer Dieu de la bénédiction qu'il donne aux travaux qu'il nous inspire. Mais lorsqu'on s'éloigne des sentiments de l'Eglise, et de la théologie qu'on y a trouvée universellement reçue, le succès ne peut venir que de l'appât de la nouveauté; et toute âme chrétienne en doit trembler : c'est le succès qu'ont eu les hérétiques. Comme vous, ils se sont donnés un air de piété, en nommant beaucoup Jésus-Christ, et en se parant de son Ecriture. Comme vous, ils se sont souvent vantés de proposer des moyens de ramener les errants à la foi de l'Eglise. Mais il faut songer à cette parole : *Tous ceux qui m'appellent Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le royaume de Dieu*[1]. Citer souvent l'Ecriture, et n'en alléguer que ce qui ne sert de rien à la matière, c'est encore un des artifices dont l'erreur se sert pour attirer les pieux : et si vous ne convertissez les libertins et les hérétiques qu'en les jetant dans d'autres sortes d'erreurs, on ne vous sera non plus obligé qu'aux Monothélites, lorsqu'ils se sont servis de leur erreur pour faciliter le retour des Eutychiens.

Tout cela est encore bien général, je le confesse; mais aussi ne veux-je pas entrer dans le détail. Je réserve ce détail à la conversation que je demande. Elle ne sera pas longue, si on veut; quatre ou cinq réponses précises à quatre ou cinq questions que j'ai à faire, me feront connaître si c'est avec fondement que je crains ce grand scandale dont je vous ai parlé, ou si mes terreurs sont vaines. Si on a aussi bonne intention que je le veux croire, on verra bientôt ce qu'il faudra dire pour donner des bornes aux vaines curiosités, et aux nouveautés dangereuses. C'est à quoi je tends. Que si, sans jamais entrer dans le fond des inconvénients de votre système, on se contente de nous dire toujours, comme on a fait jusqu'ici : on ne nous entend pas; sachez, Monsieur, qu'il n'en faudra pas davantage pour me confirmer dans mes craintes. Car ces hérétiques dont j'appréhende tant qu'à la fin on n'imite l'orgueil, comme déjà on en imite la nouveauté, prétendaient aussi toujours qu'on ne les entendait pas : et c'était une des preuves de leur erreur, de ce que les théologiens ecclésiastiques ne pouvaient en effet jamais les entendre.

Ne croyez pas qu'en vous comparant aux hérétiques je vous veuille accuser d'en avoir l'indoci-

1. *Matth.*, VII, 21.

lité, ni ce qui les a enfin portés à la révolte contre l'Eglise; à Dieu ne plaise : mais je sais qu'on y arrive par degrés. On commence par la nouveauté, on poursuit par l'entêtement. Il est à craindre que la révolte ouverte n'arrive dans la suite, lorsque la matière développée attirera les anathèmes de l'Eglise, et après peut-être qu'elle se sera tue longtemps, pour ne pas donner de la réputation à l'erreur.

Voilà, Monsieur, vous parler comme on fait à un ami : et afin de m'ouvrir à vous un peu plus en particulier, je vous dirai que pour le peu d'expérience que vous avez dans la matière théologique, vous me paraissez déjà de beaucoup trop décisif. Croyez-moi, Monsieur, pour savoir de la physique et de l'algèbre, et pour avoir même entendu quelques vérités générales de la métaphysique, il ne s'en suit pas pour cela qu'on soit fort capable de prendre parti en matière de théologie : et afin de vous faire voir combien vous vous prévenez, je vous prie seulement de considérer ce que vous croyez qui vous favorise dans mon *Discours sur l'Histoire universelle.* Il m'est aisé de vous montrer que les principes sur lesquels je raisonne, sont directement opposés à ceux de votre système. Si de secondes réflexions vous le font ainsi apercevoir, vous m'aurez épargné le travail d'un long discours : sinon, je veux bien, pour l'amour de vous, prendre la peine de vous désabuser sur ce sujet; afin que vous ayez du moins cet exemple de ce que peut la prévention sur votre esprit. Je ne vous en écrirai ici que ce mot : qu'il y a bien de la différence à dire, comme je fais, que Dieu conduit chaque chose à la fin qu'il s'est proposée, par des voies suivies, et de dire qu'il se contente de donner des lois générales, dont il résulte beaucoup de choses qui n'entrent qu'indirectement dans ses desseins. Et puisque, très-attaché que je suis à trouver tout lié dans l'œuvre de Dieu, vous voyez au contraire que je m'éloigne de vos idées des lois générales, de la manière dont vous les prenez; comprenez, du moins une fois, le peu de rapport qu'il y a entre ces deux choses. Sauvez-moi, par une profonde et sérieuse réflexion, la peine de m'expliquer ici davantage; et surtout ne croyez pas que je ne mette pas en Dieu des lois générales et un ouvrage suivi, sous prétexte que je ne puis me contenter de vos lois, plutôt vagues que générales, et plutôt incertaines et hasardeuses que véritablement fécondes[1].

Vous aurez dû présentement recevoir l'oraison funèbre[2] par la voie de Pralard. Je vous prie de m'en accuser la réception, afin que si on a manqué à mes ordres, j'y supplée. Les *Variations* s'avancent, et vous en aurez des premiers. Mais si vous aimez l'Eglise, venez procurer la conversation que je vous demande; et donnez-y de si bons ordres par vos amis, qu'elle se fasse. Il y aura de mon côté non-seulement toute l'honnêteté, mais encore toute la sincérité et toute la sûreté qu'on y pourra désirer. Assurez-vous du moins que je parlerai nettement : en sorte qu'on pourra bien n'être pas dans mon avis, mais qu'on ne dira point qu'on ne m'entend pas.

A Versailles, ce 21 mai 1687.

142. *A Madame de Béringhen.*

Je viens, Madame, de recevoir votre billet du 5. Je consens que le Père ministre de la Trinité, soit que ce soit celui de Meaux, soit que ce soit celui de Coupevray, confesse chez vous. En de semblables occasions, quand je ne suis pas dans le diocèse, il pourrait arriver du retardement à la réponse. Ainsi, il faut que nous convenions d'une adresse, si vous n'aimez mieux vous adresser au Père visiteur, à qui je donne en ce cas tout mon pouvoir.

A Paris, 8 juin 1687.

143. *A la même.*

Il me tarde bien, ma fille, que j'aie la joie de vous voir, et d'apprendre de vous et de Madame de Notre-Dame, je l'appelle encore ainsi, comment vous vous trouvez l'une de l'autre. Je ne doute pas que vous ne vous donniez une mutuelle satisfaction. Quelques affaires m'empêchent de vous aller voir de cette semaine, mais je ne tarderai pas, s'il plaît à Dieu. Je salue Madame d'Arminvilliers de tout mon cœur.

A Germigny, 25 juin 1687.

144. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

Il y a quelques jours, Monsieur, qu'on m'a donné avis que le P. Mege, de la congrégation de Saint-Maur, allait publier une version de la règle de Saint-Benoît avec quelques notes, où le livre *de la Vie monastique* était attaqué en trois ou quatre endroits. J'avais su que M. l'abbé de Lamet et M. le curé de Saint-Laurent s'étaient excusés, par cette raison, de l'approuver. En même temps, j'écrivis de Versailles, où j'étais, au P. prieur de Saint-Germain, qu'il me semblait que cet ouvrage ferait tort à la piété en général, et en particulier à la congrégation de Saint-Maur; et je le priais de donner avis de cette affaire au P. général, afin qu'il en empêchât le cours. Le P. prieur m'envoya avec sa réponse une lettre du P. Mege, à qui j'écrivis, et de qui je reçus une seconde lettre. Je vous l'envoie avec la première; et par là vous pourrez juger de ce que j'avais écrit.

J'arrivai avant hier de Versailles; et ayant donné avis de mon arrivée à l'abbaye Saint-Germain, le P. Mege me vint voir hier. Nous convînmes qu'après que les Pères de la congrégation, qui doivent revoir son ouvrage, auront fait les changements qu'il faudra, on me fera voir le tout; et que nous tâcherions par ce moyen, en vous en donnant avis, de finir cette affaire à l'amiable. Je vois que tout roule principalement sur le silence, sur les humiliations et sur les études[1]. Ce Père ajouta qu'il y avait beaucoup d'endroits du livre où vous les aviez fort maltraités : et m'ayant dit qu'il savait que vous deviez de votre côté faire imprimer une version de la règle avec les notes, et qu'il vous

1. Bossuet avait ajouté à son manuscrit, dans sa copie, les paroles suivantes, qu'il a ensuite barrées : « Dieu est un, et dans ses ouvrages n'a » qu'une seule pensée. Cette pensée, si simple et si unique, ne se peut dé» velopper au dehors que par une prodigieuse multiplicité d'effets; et tous » ces effets, qui expriment cette unique pensée, dès là sont toujours unis » entre eux. »

2. De Louis de Bourbon, prince de Condé, prononcée le 10 mars 1687.

1. Dom Mege s'est appliqué dans son Commentaire à prouver que saint Benoît n'a pas ordonné, comme le soutenait l'abbé de la Trappe, un silence absolu et perpétuel à ses moines, qu'il n'a pas approuvé les humiliations fondées sur des imputations arbitraires, ni condamné les études monastiques.

priait de ne plus maltraiter sa compagnie ; je l'assurai fort que vous étiez très-éloigné de cette pensée. Il me dit qu'il me donnerait les endroits; et nous nous séparâmes fort honnêtement. J'ai averti M. l'abbé Jannen de tout cela; afin qu'après mon départ, qui sera demain, il puisse porter les paroles qu'il faudra, suivant les instructions que je pourrai lui envoyer de mon diocèse. Voilà, Monsieur, l'état où je laisse cette affaire : je veillerai à la suite. Je n'ai pas jugé à propos de prendre aucunes mesures avec M. le Chancelier, ni de rien dire à M. de Reims, qui se serait peut-être plus échauffé que je ne l'ai fait. Je vous prie de me renvoyer les lettres du Père, quand vous m'en aurez dit votre sentiment. Je suis, Monsieur, à vous comme vous savez.

Le livre est imprimé; mais on fera des cartons.

A Paris, ce 4 octobre 1687.

145. *Au même.*

Je ne me suis pas trouvé ici, Monsieur, quand un religieux de Fontevrault y a apporté l'explication de la règle de Saint-Benoît. M. l'abbé Fleury l'a reçue en mon absence, et je la reçois à présent avec votre lettre du 28 octobre. Le P. général de Saint-Maur m'a écrit que son intention était de supprimer par mes conseils le livre du P. Mege[1], et de faire faire sur la règle quelque chose de plus correct. J'apprends la même chose par une lettre du P. Mege, qui se justifie en même temps de l'envoi des exemplaires dans les provinces, en rejetant la faute sur son libraire qui l'a fait à son insu. Je ne me paierai pas de cette excuse, et je m'en plaindrai au P. général. Mais ce qu'il y a de meilleur à faire, c'est d'imprimer au plus tôt votre Explication : je ne perdrai pas de temps à la voir, si vous êtes toujours dans la pensée que je l'approuve. Tout ce qu'on pourra faire pour diligenter, c'est d'envoyer toujours à l'imprimeur pendant que j'achèverai la lecture. Je serai, s'il plaît à Dieu, samedi prochain à Paris pour très-peu de jours, mais assez pour donner les ordres qu'il faudra ; et de là je vous écrirai plus amplement. Je suis, Monsieur, à vous comme à moi-même.

A Meaux, ce 11 novembre 1687.

146. *Au même.*

En partant pour m'en retourner dans mon diocèse, je suis bien aise de vous dire que je n'ai aucune nouvelle ni des diligences de ce Père de Fontevrault auprès de M. Courcier, ni de la lettre que j'ai écrite à ce docteur. Tout ce que je vous puis dire, Monsieur, c'est qu'il est à propos, pour des raisons qui assurément ne me regardent pas, que le Commentaire paraisse plutôt avec les approbations ordinaires qu'avec la mienne.

Je ne crois pas qu'il y ait rien de solide dans les bruits qui ont couru, si ce n'est peut-être quelque mécontentement par rapport à Madame de Guise[2]. J'ai dit ce que je devais sur ce sujet-là, partout où j'ai cru le devoir faire. Au surplus, je vous supplie de ne pas douter que je ne sois affectionné à la Trappe, comme serait un de vos religieux; et à vous, comme à un ami cordial, et à un homme que je crois à Dieu, et en qui je crois que Dieu est.

A Paris, ce 4 décembre 1687.

1. En effet, comme nous l'avons déjà dit, les sollicitations vives et pressantes de Bossuet portèrent la diète annuelle de 1689, à condamner le *Commentaire* du P. Mege, par un règlement qui en interdisait la lecture aux religieux de la congrégation.

2. L'abbé de la Trappe était en grande relation avec cette dame, et il composa pour elle un écrit qui fut publié à l'insu de cet abbé en 1697, sous le titre de *Conduite chrétienne, adressée à Son Altesse Royale Madame de Guise.*

Avertissement sur les pièces suivantes[1].

Une personne ayant fait depuis peu, en bonne compagnie, la lecture d'une lettre, où on lui apprenait que le ministre Jurieu traitait de paradoxe cette proposition de l'auteur de la *Recherche de la vérité*[2], que « Jésus-» Christ supplée ou ajoute par ses satisfactions ce qui » manque à la satisfaction que les damnés font à la jus-» tice divine pour leurs péchés; » chacun prit parti diversement, les uns pour l'hérétique et les autres pour le catholique.

Un de ceux-ci[3] s'apercevant qu'on prenait cette proposition en des sens outrés, fort éloignés de l'esprit de son auteur, crut que pour la faire recevoir plus agréablement, il n'y avait qu'à la proposer avec un peu plus d'étendue, et à la prouver par un seul raisonnement.

En effet, il arriva que cette proposition raisonnée ramena un peu les esprits de ceux qui en étaient les plus éloignés. Cependant un de ceux-ci persistant à la combattre, on prit le parti de l'envoyer à M. l'Evêque de Meaux, et de lui en demander son sentiment. La voici donc telle qu'elle lui fut envoyée.

Proposition : *Qu'on peut dire que la satisfaction que Jésus-Christ fait par ses souffrances à la justice divine, supplée à la satisfaction que les damnés lui font pour leurs péchés.*

Lorsque deux personnes font satisfaction pour la même injure, et que la satisfaction de l'un, insuffisante par elle-même, devient très-suffisante jointe à la satisfaction de l'autre, il est vrai de dire que la satisfaction de l'un supplée à celle de l'autre. Or, Jésus-Christ et les damnés font par leurs souffrances, quoique bien différemment, satisfaction à la justice divine pour les péchés des damnés ; et la satisfaction des damnés, d'elle-même insuffisante, devient très-suffisante jointe à la satisfaction de Jésus-Christ. Il est donc vrai de dire que la satisfaction que Jésus-Christ fait par ses souffrances à la justice divine, supplée à la satisfaction que les damnés lui font pour leurs péchés.

Observations de M. l'évêque de Meaux, sur la proposition raisonnée.

La satisfaction de Jésus-Christ peut être considérée quant à la suffisance du prix, quant à l'intention de Jésus-Christ, quant à l'application. Quant à la suffisance, tout y est compris : quant à l'intention, elle n'a été que pour les hommes : quant à l'application, elle n'est que pour les justes.

A proprement parler, les damnés ne satisfont pas; mais Dieu satisfait lui-même à sa justice en les punissant en toute rigueur. Je ne crois point que Jésus-Christ satisfasse pour les démons, ni que de sa satisfaction et de celle des damnés il s'en fasse une seule et même satisfaction. La satisfaction de Jésus-Christ est infinie, capable d'anéantir l'enfer et de sauver tous les damnés, si elle leur était appliquée. Il ne la faut donc pas regarder comme suppléant à celle des damnés; mais comme parfaite en tout point en elle-même.

Il semble pourtant que l'on veuille dire que la

1. Cet avertissement, qui se trouve à la tête des Pièces que nous allons donner, paraît être de dom Lami.

2. Le Père Malebranche, prêtre de l'Oratoire.

3. Dom François Lami, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.

satisfaction de Jésus-Christ demande, pour être suffisante, d'être jointe à celle des damnés. Que si l'on veut dire que c'est la satisfaction des damnés qu'on regarde comme insuffisante, je réponds qu'on ne doit pas dire qu'elle devienne suffisante par la satisfaction de Jésus-Christ, puisqu'elle ne leur est pas appliquée. Les satisfactions que nous faisons à Dieu, insuffisantes par elles-mêmes, deviennent suffisantes avec celle de Jésus-Christ qui nous est appliquée. Ainsi la satisfaction de Jésus-Christ est le supplément de la nôtre : mais je ne connais rien de semblable dans les damnés.

Je conclus donc premièrement qu'en prenant les damnés, y compris les diables, Jésus-Christ ne satisfait pas pour eux : secondement, qu'en prenant les damnés pour les hommes, Jésus-Christ ne supplée pas à l'insuffisance de leur satisfaction par la sienne, qui ne leur est pas appliquée : troisièmement, qu'il ne faut point regarder les deux satisfactions dont on parle ici, comme n'en faisant qu'une seule parfaite ; parce que celle de Jésus-Christ a sa perfection indépendamment de toute autre chose.

Réponse *de l'auteur de la Proposition.*

Je commence par exclure les sens étrangers à la proposition.

Premièrement donc, Monseigneur, je conviens que Jésus-Christ n'a ni appliqué ses satisfactions aux damnés, ni eu intention qu'elles leur servissent. Secondement, je ne veux pas même contester ce que vous me dites, « qu'à proprement parler les damnés ne satisfont » pas ; mais que Dieu satisfait lui-même à sa justice en » les punissant : » je ne parlerai de leur satisfaction qu'en ce sens-là. Troisièmement, par les damnés je n'entends point parler des démons, mais seulement des hommes. Quatrièmement, je ne prétends nullement que de la satisfaction de Jésus-Christ et de celle des damnés, il ne se fasse qu'une seule et même satisfaction. Je les regarde comme de deux ordres différents et très-indépendantes l'une de l'autre. Cinquièmement, à Dieu ne plaise qu'en disant que la satisfaction de Jésus-Christ supplée à celle des damnés, je veuille la faire regarder comme imparfaite ou comme insuffisante par elle-même ; au contraire, je prétends que pour pouvoir ainsi suppléer, elle doit être infiniment parfaite.

Ce n'est, Monseigneur, qu'après avoir écarté tous ces mauvais sens, et en avoir dégagé notre proposition, que j'en entreprends la démonstration suivant les règles de la méthode géométrique.

DÉMONSTRATION GÉOMÉTRIQUE.

Définition. — Par les termes d'ordre, de loi éternelle, de règle immuable, de justice, de source de toute justice, j'entends les rapports de perfection qui se trouvent entre les idées divines ; c'est-à-dire, entre les premiers exemplaires ou les originaux de toutes choses, compris dans l'essence divine.

Eclaircissement. — Comme Dieu ne peut rien connaître que dans son essence, il faut que cette divine essence lui représente la diversité de tous les êtres : mais elle ne peut la lui représenter que par les diverses perfections qui ont rapport à ces divers êtres, et sur le modèle desquelles ils ont été ou peuvent être créés ; et c'est pour cela que ces diverses perfections s'appellent du nom d'idées, d'exemplaires ou d'originaux. Or, c'est le rapport invariable qui se trouve entre ces perfections, que j'appelle ordre essentiel, loi éternelle, règle immuable, justice, source de toute justice : Ordre essentiel, parce que ce rapport est le principe de la subordination de toutes choses : Loi éternelle, parce que Dieu s'aimant d'un amour nécessaire, et aimant par conséquent indispensablement tout ce que renferme sa divine essence à proportion des divers rapports de perfection, il est visible qu'il ne peut se dispenser de suivre dans sa conduite l'ordre de ces rapports, et qu'ainsi ils lui tiennent lieu de loi : Règle immuable, parce que c'est sur ce rapport que toutes choses doivent être réglées, la conduite de Dieu, et celle des esprits créés : Justice et source de toute justice, parce que c'est suivant ces rapports que chaque chose est mise à sa place, et traitée selon son mérite, et qu'on rend à chacun ce qui lui est dû ; et parce qu'enfin c'est par la conformité des volontés avec ces rapports, c'est lorsqu'on estime et qu'on aime les choses à proportion de ce qu'elles sont estimables et aimables, que les esprits sont justes.

J'appelle péché, l'amour des choses sans égard à leurs divers rapports de perfection : préférer les biens temporels aux éternels, la créature au Créateur : user des choses dont on devrait jouir, et jouir de celles dont on ne devrait qu'user : tout ce qui est contre l'ordre, contre la loi éternelle, contre la règle immuable ; en un mot, un véritable désordre.

Axiomes. — Premièrement, Dieu s'aime nécessairement et invinciblement soi-même. Secondement, la grandeur et l'énormité du péché se mesurent par l'excellence et la dignité de la personne offensée, au-dessus de celle qui offense : et au contraire, la grandeur de la satisfaction se prend de l'excellence et de la dignité de la personne qui satisfait ; et de là vient cette maxime : *Honor est in honorante, injuria verò in dehonestato :* de sorte que l'injure contracte une énormité intérieure, de la condition de la personne offensée ; comme la satisfaction contracte une valeur intérieure, de la condition de la personne qui satisfait. Troisièmement, Dieu n'agit que par sa volonté, et sa volonté n'est que son amour. Quatrièmement, il y a inégalité dans les peines des damnés.

PREMIÈRE PROPOSITION.

Dieu aime invinciblement l'ordre essentiel.

Démonstration. — L'ordre essentiel n'est pas distingué de Dieu même ; puisque, par la première définition, ce n'est que le rapport de perfection qui se trouve entre les idées comprises dans sa divine essence. Or, par le premier axiome, Dieu s'aime nécessairement et invinciblement lui-même ; il aime donc invinciblement l'ordre essentiel.

DEUXIÈME PROPOSITION.

Dieu aime invinciblement la loi éternelle et la justice.

Démonstration. — C'est la même que celle de la première proposition ; et tout ce que nous dirons de l'ordre dans la suite, se peut également appliquer à la loi éternelle et à la justice.

TROISIÈME PROPOSITION.

Dieu ne peut se dispenser d'agir dans l'ordre, de suivre l'ordre, de satisfaire à ce que l'ordre demande.

Démonstration. — Dieu ne peut se dispenser de suivre dans sa conduite le mouvement de son amour ; puisque, par le troisième axiome, Dieu n'agit que par sa volonté, et que sa volonté n'est que son amour ; et que, par le premier axiome, Dieu s'aime invinciblement lui-même. Or, par la première proposition, son amour l'attache invinciblement à l'ordre. Il ne peut donc pas se dispenser d'agir dans l'ordre, de suivre l'ordre, de satisfaire à ce que l'ordre demande.

QUATRIÈME PROPOSITION.

Il est de l'ordre de punir le péché ; et l'ordre demande qu'il soit puni à proportion de sa grandeur, ou du moins à proportion de la capacité de souffrir qui se trouve dans le coupable.

Démonstration. — Il est de l'ordre de s'opposer à tout ce qui le blesse, et de punir tout ce qui l'offense ou le

viole ; et cela à proportion de la grandeur de l'offense, ou du moins à proportion de la capacité du coupable : car, par la première définition, l'ordre, la loi éternelle, la justice, ne demandent rien tant que la conservation de l'ordre, et que le traitement de chaque chose selon son rang et son mérite. Or, par la deuxième définition, le péché blesse l'ordre ; il le viole, il le renverse autant qu'il est en lui : en un mot, le péché est un véritable désordre. Donc il est de l'ordre de le punir à proportion de sa grandeur, etc.

CINQUIÈME PROPOSITION.

La grandeur du péché est infinie.

Démonstration. — La grandeur et l'énormité du péché se mesurent par l'excellence et la dignité de la personne offensée, comme il est prouvé par le deuxième axiome. Or il est visible que Dieu, c'est-à-dire, l'Etre infiniment parfait, offensé par le péché, est d'une excellence et d'une dignité infinie. Donc la grandeur du péché est infinie.

Eclaircissement. — Il se trouve des gens qui croient pouvoir éluder la force de cette démonstration, en disant qu'il n'y a rien que de fini dans la créature, qu'ainsi tous ses actes sont finis, et que par conséquent la grandeur du péché n'est que finie. Mais on devrait prendre garde que le péché, ou, pour parler plus exactement, que le formel, l'essentiel du péché n'est point un acte. Le péché n'est qu'un dérèglement, un désordre, un éloignement de Dieu, une pure privation : il n'a ni forme, ni essence, ni nature, ni réalité : en un mot, c'est un pur néant. Or qui conçoit bien cela, comprend aisément que quoiqu'il n'y ait rien que de fini dans la créature, son péché ne laisse pas d'être d'une grandeur infinie ; parce que du néant à l'être, mais surtout à l'Etre infiniment parfait, il y a une distance infinie ; en un mot, il n'y a nulle proportion finie.

SIXIÈME PROPOSITION.

Dieu ne peut pas se dispenser de punir le péché d'une peine infinie, ou du moins selon la capacité de souffrir qui se trouve dans le coupable.

Démonstration. — Par la troisième proposition, Dieu ne peut pas se dispenser d'agir dans l'ordre, de suivre l'ordre, et de satisfaire pleinement, ou du moins, autant qu'il est possible, à ce que l'ordre demande. Or, par la quatrième proposition, l'ordre demande que le péché soit puni à proportion de sa grandeur, ou du moins selon la capacité du coupable ; et, par la cinquième, la grandeur du péché est infinie. Dieu ne peut donc pas se dispenser de le punir d'une peine infinie, ou du moins, etc.

SEPTIÈME PROPOSITION.

Le péché n'est puni dans les hommes damnés, ni infiniment, ni selon toute la capacité qu'ils ont de souffrir.

Quoique cette proposition ait deux parties, ce sera avoir suffisamment prouvé la première que d'avoir démontré la seconde : en voici donc la preuve.

Démonstration. — Qui pourrait souffrir plus qu'il ne fait n'est pas puni selon toute sa capacité : or les hommes damnés pourraient souffrir plus qu'ils ne font ; ils ne sont donc pas punis selon toute leur capacité. La majeure de cet argument est évidente : voici la preuve de la mineure.

Où il y a inégalité dans les peines de plusieurs âmes de même capacité, il est visible que du moins celles qui en souffrent de moindres, pourraient en souffrir de plus grandes. Or, par le quatrième axiome, il y a inégalité dans les peines des damnés ; et je suppose ces âmes de même capacité : donc les hommes damnés pourraient souffrir plus qu'ils ne font.

Corollaire premier. — Donc Dieu ne satisfait pas pleinement, ni autant qu'il le pourrait, dans les damnés, à ce que l'ordre demande indispensablement.

Démonstration. — Par les quatrième, cinquième et sixième propositions, l'ordre demande indispensablement que le péché soit puni d'une peine infinie, ou du moins selon toute la capacité du coupable. Or, par la septième proposition, le péché n'est puni dans les damnés ni d'une peine infinie, ni selon toute la capacité qu'ils ont de souffrir : Dieu ne satisfait donc pas pleinement dans les damnés à ce que l'ordre demande indispensablement.

Corollaire second. — Donc Dieu retrouve ailleurs ce qui manque à la satisfaction qu'il tire des damnés.

Démonstration. — Celui qui étant indispensablement obligé de faire faire satisfaction ou réparation à l'ordre, ne le fait pas autant qu'il pourrait par rapport au coupable, doit ou retrouver ailleurs ce qui manque à cette satisfaction, ou manquer lui-même d'amour pour l'ordre. Or on ne peut pas dire que Dieu manque d'amour pour l'ordre, puisque, par la première proposition, il l'aime invinciblement. Il faut donc que Dieu retrouve ailleurs ce qui manque à la satisfaction qu'il tire des damnés.

HUITIÈME PROPOSITION.

Dieu ne peut retrouver ailleurs qu'en Jésus-Christ et dans ses satisfactions, ce qui manque à la satisfaction des damnés.

Démonstration. — Ce qui manque à la satisfaction des damnés est infini, par la cinquième et la sixième propositions. Or Dieu ne peut trouver rien d'infini en matière de satisfaction qu'en Jésus-Christ, dont la personne divine donne un prix infini à ses souffrances. Donc Dieu ne peut trouver ailleurs qu'en Jésus-Christ ce qui manque à la satisfaction des damnés.

Corollaire premier. — C'est donc sur les satisfactions de Jésus-Christ que Dieu se dédommage de ce qui manque à celle des damnés. Cette proposition n'est qu'une suite des deux dernières : car il ne servirait de rien, pour satisfaire à l'ordre, de retrouver en Jésus-Christ ce qui manque à la satisfaction des damnés, si Dieu ne s'en servait à cette fin ; je veux dire, si Dieu ne se dédommageait sur les satisfaction de Jésus-Christ, de ce qui manque à la satisfaction des damnés.

Corollaire second. — Donc les satisfactions de Jésus-Christ suppléent et relèvent même infiniment ce qui manque à la satisfaction des damnés. Quelque évidente que soit la liaison de cette proposition avec celles qui l'ont précédée, en voici néanmoins encore la preuve.

Démonstration. — Lorsque d'une même injure l'on tire deux satisfactions très-différentes, l'une finie, l'autre infinie ; et que de l'une et de l'autre il résulte que l'offensé est infiniment satisfait, au lieu qu'il ne le serait nullement de la satisfaction finie, si l'infinie manquait, on peut justement dire que celle-ci paie, supplée, et relève infiniment celle-là. Or Dieu tire des injures que les hommes damnés lui ont faites deux satisfactions bien différentes ; savoir celle des souffrances libres de Jésus-Christ, qui est infinie, et celle des supplices forcés des hommes damnés, qui n'est que finie : et de ces deux satisfactions il résulte que Dieu est infiniment satisfait ; au lieu qu'il ne le serait nullement de la satisfaction des damnés, si celle de Jésus-Christ manquait. Donc les satisfactions de Jésus-Christ suppléent et relèvent même infiniment ce qui manque à la satisfaction des hommes damnés.

Remarque. — Après tout ce qu'on a prouvé jusqu'ici, il n'y a rien dans cet argument qui ne doive paraître fort clair, surtout quand on sait que la satisfaction de Jésus-Christ est infinie, et que celle des damnés n'est que finie. Il faut seulement remarquer que tant s'en faut que ce soit une imperfection à la satisfaction de Jésus-Christ de suppléer ainsi à celle des damnés, qu'au contraire cela marque une perfection infinie ; parce qu'elle n'y supplée qu'en la relevant infiniment.

Corollaire troisième. — Donc la satisfaction que Jésus-Christ fait à Dieu pour les péchés de tous les

hommes, est indirectement favorable aux hommes damnés.

Démonstration. — Elle leur est indirectement favorable, s'il est vrai qu'il leur en revienne par occasion quelque diminution dans leurs peines; et si Dieu en prend occasion de mêler, pour ainsi dire, la miséricorde dans leurs supplices. Or, c'est justement ce qui arrive, et ce que Dieu fait; puisque, par les septième et huitième propositions, ce n'est que parce que Dieu trouve en Jésus-Christ une satisfaction infinie pour les péchés des hommes, qu'il épargne les hommes damnés, et qu'il ne les punit pas même selon toute la capacité qu'ils ont de souffrir. Donc la satisfaction de Jésus-Christ est en quelque sorte favorable aux hommes damnés.

Mais remarquez que je ne dis pas que Jésus-Christ ait souffert en faveur des hommes damnés, ni que ses satisfactions soient unies à leurs satisfactions, ni enfin que des unes et des autres il se fasse une seule et même satisfaction; mais seulement qu'ayant satisfait fort différemment, chacun en son ordre, Dieu prend occasion de la satisfaction infinie que Jésus-Christ lui a faite pour les péchés de tous les hommes, de remettre aux hommes damnés quelque chose des justes châtiments qui leur sont dus.

147. *A Dom François Lami.*

J'ai reçu, mon révérend Père, votre *Démonstration sur la satisfaction,* que j'examinerai après ces fêtes. Je sais que la proposition est du P. Malebranche. Si elle peut être défendue, elle le sera de votre main; et déjà elle est déchargée de beaucoup de mauvais sens qu'elle me parut avoir. Je vous dirai si avec votre secours, je serai capable d'y en trouver un bon. Cependant je suis à vous, mon révérend Père, avec le cœur et l'estime que vous savez.

A Meaux, ce 24 décembre 1687.

148. *Au même.*

Je vous envoie, mon révérend Père, mon sentiment sur votre *Démonstration*[1]. La méthode en est nette; et elle m'a fait souvenir des propositions contre Spinosa[2], que je souhaiterais beaucoup de voir au jour. Songez-y, et avertissez-moi, pendant que je suis ici, de ce que je pourrai faire non-seulement pour cela, mais encore en toute autre chose pour votre service.

A Paris, ce 7 janvier 1688.

De Dom François Lami.

J'ai reçu, avec la réponse que Votre Grandeur a bien voulu faire à la *Démonstration,* des marques singulières de ses bontés pour moi. J'ai eu besoin d'être aussi sensible que je le suis à celles-ci, pour trouver quelque adoucissement dans vos censures. J'en ai néanmoins trouvé à penser que vous me preniez pour un autre, et que je n'ai point les sentiments que vous censurez. Et une marque de cela, c'est que laissant à part tout ce qui s'est dit jusqu'ici, je consens le plus agréablement du monde, à m'en tenir à ce que vous me faites l'honneur de m'offrir sur la fin; c'est-à-dire, « à soutenir seulement que la satisfaction de Jésus-Christ apporte quelque soulagement aux damnés, et même aux démons; et que Dieu, pour l'amour de Jésus-Christ punit les damnés, et même les démons, au-dessous de leurs mérites; et qu'ils doivent cet adoucissement aux mérites infinis de Jésus-Christ, auxquels Dieu a plus d'égard que ne mérite leur ingratitude. » En voilà, Monseigneur, plus qu'il ne m'en faut, et plus que je n'en voulais. Avec cela j'abandonne le mot de supplément dans tous les sens que vous désapprouvez, et qui aussi bien ne m'étaient jamais venus dans l'esprit; et je n'en veux jamais ouïr parler, très-persuadé surtout de cette maxime de saint Augustin, que « dès qu'on est d'accord sur les choses, il est inutile de disputer sur les mots : » *Ubi de re constat, superflua est de verbo contentio*[1].

A l'égard des offres obligeantes que Votre Grandeur veut bien me faire, je vous supplie très-humblement d'être bien persuadé que je les reçois avec tout le respect et le ressentiment que je dois. J'avais mis la *Réfutation de Spinosa* au nombre des vieux registres qu'on ne veut plus regarder. Si néanmoins, Monseigneur, vous la jugez utile à la religion, vous en êtes le maître, comme de tout ce qui est à ma disposition; et vous pouvez mieux que personne lever l'obstacle qui l'a jusqu'ici retenue, c'est-à-dire, ou délivrer M. Pirot d'un fort léger scrupule, ou faire passer la réfutation par un autre canal que le sien. J'abandonne le tout à la disposition de Votre Grandeur, étant moi-même avec un parfait dévouement et un égal respect, etc.

149. *A Dom François Lami.*

Les censures que vous dites que je vous ai faites, mon révérend Père, n'étaient pas si sérieuses que vous le pensiez par rapport à vous. Pour la doctrine, il n'y aura plus de difficulté après que vous vous êtes réduit à la proposition que je vous accorde sans difficulté. Mais il faut, s'il vous plaît, que vous avouiez de bonne foi que votre *Démonstration* portait à faux, et que pour réduire votre théologie à des termes tout à fait irrépréhensibles, il faut, ce me semble, avec ce mot de supplément ôter celui de satisfaction; parce qu'il peut y avoir un très-mauvais sens à dire que Jésus-Christ ait satisfait pour les démons. Je verrai, quand je serai à Paris, ce qu'on pourra faire de l'ouvrage contre Spinosa, que je crois en effet être utile.

A Versailles, ce 26 janvier 1688.

De Dom François Lami.

Voici de nouveaux éclaircissements[2] à la Démonstration, par rapport aux nuages que vous y avez trouvés. Comme je ne me suis d'abord embarqué à les faire que pour ma justification, et, si je l'ose dire, pour ma propre satisfaction, et que je n'ai songé que tard à les envoyer à Votre Grandeur, vous trouverez rarement que je m'y donne l'honneur de vous adresser la parole; et je crains même que mes manières ne vous y paraissent un peu trop libres. Cela aurait peut-être dû m'obliger à les recommencer pour leur donner un autre tour : mais j'ai pensé que vous m'avez ordonné tout fraîchement d'éviter les tours et les insinuations dans ces sortes d'écrits, et d'en user avec une liberté philosophique. Je vous les envoie donc tels qu'ils m'ont d'abord échappé; persuadé qu'au travers de cette liberté, vous vous souviendrez toujours de la profonde vénération que j'ai pour Votre Grandeur.

Vous verrez au reste, Monseigneur, dans ces éclaircissements, que je suis fort éloigné d'être attaché au mot de supplément, et plus éloigné encore de dire que Jésus-Christ ait satisfait en faveur des démons : de mes jours cela ne m'est tombé dans l'esprit. Plus je pense à cette petite contestation, plus il me paraît qu'on a besoin de s'entr'éclaircir dans les disputes. Il y arrive presque toujours que tous les deux partis ont raison et tort à divers égards. Ils ont raison, à ne regarder le sujet de la dispute que du côté qu'ils l'envisagent : mais

1. On trouvera ci-après l'écrit où Bossuet expose son sentiment sur la *Démonstration* du P. Lami.
2. Le P. Lami publia, en effet, en 1696, un ouvrage contre Spinosa, sous ce titre : *Le nouvel Athéisme renversé, ou Réfutation du système de Spinosa,* qu'il combat dans la seconde partie, selon la méthode des géomètres.

1. *Cont. Academ., lib.* III, *cap.* XI, *n.* 25, *tom.* I, *col.* 272.
2. Ces éclaircissements sont à la suite de cette lettre, avec l'écrit de Bossuet.

ils ont tort de se condamner mutuellement; parce qu'ils approuveraient à leur tour ce qu'ils condamnent dans leur adversaire, s'ils voyaient ce qu'il voit, et s'ils envisageaient la chose par le côté qu'il la regarde.

Le malentendu vient donc, la plupart du temps, de ce qu'on s'imagine ne voir tous deux que le même côté : car dans cette supposition, il faudrait bien que l'un des deux se trompât; puisque l'un nie ce que l'autre affirme. Ainsi celui qui voit étant fort sûr de ce qu'il voit, et ne pouvant pas même se tromper, à ne juger que de ce qu'il voit, condamne hardiment son adversaire, persuadé que cet adversaire ne regarde la chose que du côté qu'il la voit lui-même. Mais on devrait se faire mutuellement la justice de croire qu'on regarde la chose différemment, puisqu'on en juge diversement; et tout l'usage des disputes ne devrait tendre qu'à s'étudier l'un l'autre, qu'à se tâter, pour ainsi dire, et qu'à observer par quel endroit celui à qui on a affaire, envisage le sujet de la contestation. C'est une réflexion, Monseigneur, que m'a fait faire le progrès de notre contestation, ce que vous m'accordez et ce que vous me disputez : car enfin ce dernier n'est presque plus réduit qu'à des termes et à des expressions. Mais comme je vous en ai déjà fait un sacrifice, j'espère que rien ne me séparera jamais de Votre Grandeur, et surtout du profond respect avec lequel je suis, etc.

Sentiment de M. l'évêque de Meaux.

POUR décider sur la démonstration de l'auteur, il n'y a qu'à lire la lettre qui l'accompagnait. Par cette lettre, il paraît qu'on veut exclure les démons [1] du nombre des damnés, pour lesquels on s'efforce de prouver, par la démonstration que Jésus-Christ a satisfait [2]. Mais si la démonstration est concluante, elle doit valoir pour les démons [3] comme pour les autres damnés. Ce n'est donc pas une bonne et valable démonstration.

Pour en trouver le défaut, il n'y a qu'à considérer le second axiome : « La grandeur et l'énor» mité du péché se mesurent par la dignité de la » personne offensée. » Si l'auteur entend qu'elle se tire de là en partie, j'en conviens : s'il entend qu'elle s'en tire tout entière, je le nie; car il s'ensuivrait que tous les péchés seraient égaux [4].

Je conviens des trois premières propositions, conformément aux définitions que l'auteur a données de l'ordre essentiel, de la loi éternelle et de la justice. La quatrième proposition a deux parties. Sur la première, qui porte « qu'il est de » l'ordre de punir le péché, » je distingue : si l'auteur entend seulement que cela est conforme à l'ordre, c'est-à-dire, que Dieu peut avec justice punir le péché, j'en conviens : s'il entend que cela est essentiel [5], en sorte que Dieu ne puisse pas ne le pas punir, c'est détruire l'idée du pardon, de la miséricorde et de la clémence.

Je dis donc qu'il est de l'idée de l'Etre parfait de pouvoir donner gratuitement [6], et d'exercer sa bonté quand il lui plaît, même sur des sujets indignes, pourvu qu'ils reconnaissent et détestent leur indignité [7] : car une bonté infinie n'a besoin d'autre raison que d'elle-même pour faire du bien à sa créature [8]; parce qu'elle doit trouver en elle-même tout le motif de son action.

Je m'arrête encore sur cette parole, *punir le péché :* car tous les théologiens sont d'accord que Jésus-Christ pouvait mériter le pardon de tous les hommes, seulement en le demandant, tant à cause de sa dignité, qu'à cause de l'éternelle et inviolable conformité de sa volonté avec celle de son père : or, en demander le pardon [9], ce n'est pas en porter la peine. Dieu donc pouvait pardonner le péché, sans en imposer la peine à Jésus-Christ.

Quant à la preuve qu'on apporte de la proposition que je viens d'examiner : « Qu'il est de l'or» dre de s'opposer à tout ce qui le blesse, et de » punir tout ce qui l'offense; » en entendant comme l'on fait qu'on ne peut pas ne le pas punir, cela n'est pas universellement vrai; parce qu'il n'est pas de l'ordre de punir un violement de l'ordre, dont le coupable se repent [10]. Or, le coupable se peut repentir d'avoir blessé l'ordre [11] : il n'est donc pas toujours de l'ordre de le punir.

Il est vrai que celui qui transgresse l'ordre ne s'en peut repentir que par la grâce de Dieu : mais il est aussi vrai qu'il n'y a nulle répugnance que Dieu lui accorde cette grâce [12], et que pour la lui accorder il n'a besoin que de sa bonté toute seule : d'où je forme ce raisonnement. Celui qui peut accorder un vrai repentir du péché n'est pas obligé de le punir : or Dieu peut accorder par sa bonté un vrai repentir du péché : il n'est donc pas obligé de le punir, et il n'est pas même possible qu'il le punisse en toute rigueur : autrement il punirait en toute rigueur un péché dont on se repent, et un pécheur qui implore sa miséricorde, et qui met sa confiance en elle seule, ce qui est contraire à sa bonté [13].

Il ne sert de rien de dire que ce pécheur, qui implore sa miséricorde, demeure toujours pécheur; car il ne le demeure qu'en présupposant que Dieu ne lui pardonne pas : or, il est convenable que

Remarques de D. Lami, auteur de la Démonstration.

1. On a seulement dit que dans la proposition de la question, on n'entendait parler que des hommes damnés.
2. Loin de s'efforcer de prouver que Jésus-Christ a satisfait pour les démons, on l'a formellement nié dans les propositions préambulaires à la démonstration; et l'on s'est seulement efforcé, dans celle-ci, de prouver « que » Dieu se dédommage sur les satisfactions que Jésus-Christ fait à sa justice, » de l'insuffisance de la satisfaction des damnés. »
3. On fera voir tantôt que cela n'est pas : mais quand cela serait, la démonstration n'en serait que plus forte. *Voyez* la remarque 32.
4. On verra tantôt que cela ne s'ensuivrait point, et que cette distinction nuira plus à l'illustre prélat, qu'elle ne lui servira. *Voyez* les remarques 28 et 31.
5. L'auteur s'est nettement expliqué : il paraît par ses définitions et par la suite des propositions qu'il parle de l'ordre essentiel, immuable, inviolable à Dieu même; de l'ordre que Dieu ne peut pas se dispenser de suivre, et de satisfaire à ce qu'il demande : il ne le peut pas, dis-je, de cette heureuse impuissance qui naît de la plénitude, de l'abondance, et de la nécessité de l'amour dont il s'aime lui-même. Or, cet ordre ne demande rien plus absolument, plus instamment, plus essentiellement que sa conservation, ni par conséquent rien plus indispensablement que la punition de ce qui le blesse, et que la réparation de ce qui l'offense et l'outrage. Toute idée de clémence qui va à renverser cela, est une idée de clémence tout humaine : mais il y a moyen, sans blesser les droits de l'ordre, de faire voir en Dieu une extrême clémence.
6. Toujours sauf les droits de l'ordre.
7. Ils ne le peuvent comme il faut sans médiateur.
8. D'accord, s'il ne s'agit que de lui faire simplement du bien : mais s'il s'agit de lui faire miséricorde, on ne voit pas qu'il le puisse qu'en Jésus-Christ, et que satisfait par ses satisfactions.
9. En matière de satisfaction, c'est souvent la plus grande de toutes les peines, que de demander pardon, surtout si la personne qui le doit demander est d'une dignité fort éminente; à plus forte raison si elle est d'une dignité infinie, comme est Jésus-Christ : et ainsi la conséquence est nulle.
10. Le repentir, s'il est véritable et proportionné à l'offense, est la meilleure de toutes les punitions : un homme pénétré d'une vive et amère contrition ne sent ni les roues, ni les chevalets, ni les flammes.
11. Il ne le peut sans la grâce : et l'on ne peut pas violer plus visiblement l'ordre, que de lui donner cette grâce avant son repentir; puisque c'est récompenser ou favoriser ce qui devrait être puni.
12. On vient de faire voir cette répugnance; et l'on peut ajouter que pour accorder cette grâce, il serait besoin d'un médiateur pour réconcilier le pécheur avec Dieu.
13. Tout ce raisonnement tombe de lui-même, après les trois dernières remarques qu'on vient de faire.

Dieu lui pardonne, et il ne peut pas ne lui point pardonner[14].

Je viens à la seconde partie de la proposition : « L'ordre demande que le péché soit puni à pro- » portion de sa grandeur. » La vérité de cette seconde partie dépend de la première : or la première partie n'est pas véritable[15]; et je soutiens au contraire que Dieu peut trouver sa gloire à faire surabonder sa grâce où l'iniquité a abondé[16], selon la parole de saint Paul (*Rom.*, v, 20). Il ne sert de rien de répondre que saint Paul parle en ce lieu en présupposant la satisfaction de Jésus-Christ[17] : car je maintiens que c'est une chose digne de Dieu par elle-même, de donner sans avoir rien qui le provoque à donner[18]; au contraire, ayant quelque chose qui le provoque à ne donner pas; parce que c'est en cela que paraît l'infinité de sa clémence. Et la preuve en est bien constante; en ce que, gratuitement, et sans être provoqué par aucun bien dans l'homme pécheur, il lui a donné Jésus-Christ[19]. Or ce n'est pas à cause de Jésus-Christ satisfaisant qu'il lui a donné Jésus-Christ satisfaisant : Dieu donc peut faire du bien, et le plus grand de tous les biens, au pécheur, sans y être invité par d'autres motifs que par celui de sa bonté[20].

De là je tire encore une autre preuve : c'est que le même ordre, qui demande que le pécheur soit puni, demande aussi qu'il le soit en la personne du coupable[21] : car c'est là ce qui s'appelle faire justice; c'est là ce qui s'appelle réparer le désordre du péché, que de le punir où il est, et dans celui qui l'a commis. Or Dieu se peut relâcher de la punition du pécheur en sa personne[22] : donc l'ordre qui demande que le péché soit puni, n'est pas un ordre essentiel et indispensable.

Ce qu'on peut encore tourner d'une autre manière. Dieu peut se relâcher par sa bonté, du droit qu'il a d'exiger la peine du péché du pécheur même, en acceptant volontairement pour lui la satisfaction d'un autre, comme il a fait celle de Jésus-Christ pour nous; et il pourrait à la rigueur n'accepter pas cette satisfaction étrangère, et exercer tout son droit sur la personne du coupable[23]. Donc tout ce qu'on dit ici de l'ordre, ne se peut point entendre d'un ordre absolu et essentiel; et il est du genre des choses que Dieu peut faire et ne faire pas, selon les diverses fins qu'il se sera proposées.

Sur la cinquième proposition : « La grandeur » du péché est infinie; » et sur la preuve qui en est tirée du second axiome, je l'admets avec la restriction que j'ai apportée à cet axiome.

Sur l'éclaircissement où il est dit que « le péché » est un néant infiniment opposé à Dieu, et que » l'homme, quoiqu'incapable de l'infini qui vient » de l'être, ne l'est pas de l'infini qui vient du » néant; » j'admets la distinction, en remarquant seulement que le péché est un néant à la vérité, mais un néant dans un sujet qui, lorsqu'il pèche, a un objet et une manière d'y tendre : et nous verrons tantôt quelle conséquence on tire de cette vérité.

Sur la sixième proposition : « Dieu ne peut pas » se dispenser de punir le péché d'une peine infi- » nie, ou du moins selon la capacité de souffrir qui » se trouve dans le coupable : » je dis que cette proposition, qui dépend nécessairement de la quatrième, ne subsiste plus après que la quatrième est elle-même détruite[24]; et je dis encore que, tant la quatrième proposition que celle-ci, en prenant comme l'on fait dans toutes les deux la peine du péché pour la souffrance, enferme une contradiction manifeste dans l'alternative qu'on met, en disant que « Dieu doit punir le péché ou infiniment, » ou du moins selon toute la capacité du sujet : » car ou le principe ne conclut rien, ou il conclut absolument pour l'infinité sans l'alternative[25]. On n'a osé dire néanmoins que Dieu doit punir le péché infiniment[26], parce qu'on sait que le pécheur n'est pas capable d'une souffrance infinie, et que la justice ne permet pas qu'on lui demande plus qu'il ne peut avoir. Il a donc fallu apporter l'alternative[27], de le punir du moins selon toute sa capacité. Mais cette alternative n'est pas moins impossible que l'autre[28]; puisque Dieu ne pouvant jamais épuiser sa puissance, il peut toujours faire souffrir le pécheur de plus en plus jusqu'à l'infini[29]. Donc il n'est pas possible qu'il le punisse

14. Et ainsi tout ce raisonnement se réduit à dire que Dieu ne peut pas punir un péché pardonné, ou un pécheur réconcilié. Il n'y a pas là grand mystère; et assurément il se trouvera peu de gens d'humeur à contester cela : mais on soutiendra toujours que, pour obtenir le pardon de son péché, la créature a besoin d'un médiateur infiniment élevé au-dessus d'elle, et qu'enfin ce n'est qu'en Jésus-Christ que Dieu lui pardonne.

15. Il est évident, par les remarques précédentes, que la première partie est véritable : la seconde l'est donc aussi, puisqu'on avoue ici qu'elle dépend de la première.

16. Il faut toujours ajouter : Sans préjudice de l'ordre, sauf les droits de la justice, sans violer ce qu'il doit à l'ordre de la justice, à la loi éternelle.

17. Cela sert infiniment : car c'est ce qui fait voir que ce n'est qu'en Jésus-Christ et par Jésus-Christ que Dieu fait miséricorde, et qu'il sait allier la plus étroite justice avec l'extrême clémence.

18. On conviendra de cela en général : mais de donner et de récompenser ce qui mérite punition, de laisser le crime et le désordre impunis, de laisser blesser, violer, renverser l'ordre de la justice, sans lui faire faire nulle satisfaction, lorsqu'on le peut; c'est une clémence malentendue, c'est une bonté de femmelette, c'est ce qui est absolument indigne de Dieu; c'est enfin ce qui lui est même absolument impossible, étant essentiellement juste comme il est, et aimant comme il fait invinciblement l'ordre : *Impunitum non potest esse peccatum, impunitum esse non decet, non oportet, non est justum*, dit saint Augustin en plusieurs endroits *.

19. Dieu n'a donné Jésus-Christ aux hommes, qu'en se le donnant préalablement à lui-même et à sa justice : content de la satisfaction que son Fils lui fait, il le donne aux hommes pour leur être favorable, et comme une hostie de propitiation.

20. Voyez la quatorzième remarque.

21. Ou de quelqu'un qui satisfasse pour lui.

22. Pourvu qu'une victime plus digne de la grandeur et de la justice de Dieu, reçoive cette punition : et comme c'est ce que Jésus-Christ a fait, la conséquence est absolument nulle.

* *In Ps.*, XLIV, *n.* 18; *in Ps.*, LVIII, *n.* 13, *tom.* IV, *col.* 390, 565; *Serm.* XIX, *n.* 2; *Serm.* XX, *n.* 2, *tom.* V, *col.* 101, 107.

23. Il ne peut pas se dispenser de prendre l'un des deux partis : l'ordre l'exige, et cet ordre n'est nullement arbitraire : et ainsi la conséquence qui suit est encore parfaitement nulle.

24. Comme la quatrième proposition n'a pas souffert le moindre petit effort, ainsi qu'il paraît par les remarques précédentes, il est aisé de juger que la sixième ne se porte pas mal; puisqu'elle dépend de la quatrième.

25. Le principe, par lui-même, et considéré en général, conclut pour l'infinité : mais comme l'application ne peut s'en faire que sur une créature en particulier, et que toute créature est finie, il conclut nécessairement pour toute la souffrance dont la créature est capable.

26. C'est une retenue bien forcée que celle-là, et dont l'auteur ne se fait guère d'honneur. Il faudrait être bien extravagant pour oser dire qu'il y a dix mille écus dans une bourse, où l'on sait qu'il n'y en a pas mille.

27. Assurément cette nécessité n'a rien eu de fâcheux pour l'auteur.

28. On ne sait pas de quelle autre alternative on veut parler en cet endroit *.

29. Si ce n'est pas là une contradiction, on n'entend rien à tout ceci. On vient de dire que la capacité du pécheur est finie, qu'il ne peut pas souffrir à l'infini; et l'on ajoute ici que « Dieu le peut faire souffrir jusqu'à l'infini : » pouvoir souffrir à l'infini, et ne pouvoir souffrir à l'infini, rien peut-il se contredire plus formellement **. Il faut donc dire que quoique la puissance de Dieu soit infinie, elle se trouve quelquefois bornée dans ses effets, par les limites du sujet sur lequel elle agit. En voilà assez pour juger de la justesse des deux conséquences qui suivent ici, dont la première fait encore une évidente contradiction avec ce qui a été dit de la capacité finie du pécheur.

* Bossuet veut parler d'une peine du péché actuellement infinie, dont il s'agit dans le premier membre de la sixième proposition qu'il réfute.

** Bossuet n'a pas dit que le pécheur ne peut souffrir à l'infini; mais qu'il n'est pas capable d'une souffrance actuellement infinie; ce qui est bien différent.

selon toute sa capacité : et ainsi cette alternative est autant impossible que la première, et l'on retombe dans l'absurdité que l'on avait voulu éviter.

Sur la septième proposition : « Le péché n'est » puni dans les hommes damnés, ni infiniment, ni » selon toute la capacité qu'ils ont de souffrir. » L'auteur tombe ici dans une erreur manifeste[30], faute d'avoir pris garde que la difformité du péché se tire de deux endroits : l'une du côté de Dieu, dont elle nous prive; l'autre du côté de son objet, qu'on appelle spécificatif, et de la manière de s'y porter[31]. C'est dans le premier égard qu'il est infini ; et à cet égard aussi il est puni infiniment : car l'auteur a mis l'infinité du péché dans son infini néant. Le pécheur sera donc de ce côté puni infiniment, si on le laisse dans ce néant infini, et qu'on le prive éternellement et nécessairement de Dieu, dont il s'est privé volontairement. Mais du côté de l'objet spécificatif, et de la manière de s'y porter, il n'est point vrai que le péché ait une difformité infinie ; autrement tous les péchés seraient égaux[32] : et il n'est point vrai par conséquent que Dieu le doive punir infiniment à cet égard ; autrement Dieu serait injuste, en punissant les péchés également : d'où il s'ensuit encore que l'auteur se trompe, en disant que Dieu doit punir le péché par une souffrance infinie, ou du moins par une souffrance qui égale la capacité du sujet : car l'infinité du péché, comme néant, est suffisamment punie par la perte du bien infini qui est Dieu : et pour ce qui est de l'autre partie de son énormité, ni on ne la doit punir par une peine infinie, puisque en ce sens elle n'a point d'infinité : ni on ne la doit punir selon la capacité, mais selon l'indignité du sujet.

A la forme, je réponds donc que du côté que le péché est infini, il est aussi puni infiniment[33]; et du côté qu'il est fini, il est vrai qu'il n'est pas puni infiniment, ni même selon toute la capacité du sujet ; parce qu'il ne le doit pas être, et que ce n'est pas la capacité, mais l'indignité du sujet qui est la règle de la peine.

Je tourne ma réponse en démonstration contre l'auteur, en cette sorte : Celui qui peut punir le péché dans le pécheur même, selon tout ce qu'il a de malice, en peut tirer une parfaite satisfaction : or est-il que Dieu peut punir le péché dans le pécheur même selon tout ce qu'il a de malice, en le punissant du côté qu'il est infini, par la soustraction du bien infini qui est lui-même ; et du côté qu'il est fini, par divers degrés de souffrances proportionnées aux divers péchés[34], selon les règles que Dieu sait : par conséquent il peut tirer du pécheur même une entière et parfaite satisfaction. Donc le recours à la satisfaction de Jésus-Christ n'est pas nécessaire, et toute la machine est en pièces.

Qu'ainsi ne soit, je le démontre *ex concessis.* L'auteur accorde, dans sa lettre, que sa proposition ni sa démonstration ne comprend pas le démon[35] : or est-il que le péché du démon n'est pas moins infini que celui de l'homme, et il n'est pas

30. Cela effraie d'abord ; mais il faut suspendre son jugement.

31. On se rassure en cet endroit : car enfin toute l'erreur ne serait donc que de n'avoir pas pris garde à cet objet spécificatif; erreur qui assurément ne serait pas contre la foi. Mais d'où sait-on qu'il n'y a pas pris garde ? C'est qu'il n'a parlé que de l'énormité qui se tire de la dignité de la personne. Quelle conséquence ! Si cette seule énormité lui suffisait, a-t-il dû parler d'une seconde ? si de cette seule difformité, il pouvait inférer la nécessité d'une peine infinie, a-t-il été obligé d'en chercher encore une seconde ? Mais enfin qu'on en cherche tant qu'on voudra, plus l'on en trouvera, plus le péché méritera d'être puni ; et par conséquent plus l'auteur aura ce qu'il prétend.

32. On ne voit pas la raison de cette conséquence ; car entre deux infinis il peut y avoir une fort grande inégalité. Entre une infinité d'hommes et l'infinité des cheveux de ces hommes, il y a une extrême différence.

33. Si du côté que le péché est infini il est puni infiniment, pourquoi l'auteur, qui le regarde principalement de ce côté-là, se trompe-t-il, en disant que Dieu doit punir le péché par une souffrance infinie ? Est-ce que Dieu punit le péché plus qu'il ne doit ? Il est malaisé de sauver ceci de contradiction, à moins qu'on ne prétende qu'être puni infiniment, c'est ne rien souffrir. Ce serait certes une étrange punition.

34. Je me doutais bien qu'on regardait ce qu'on appelle ici punition infinie, c'est-à-dire, la soustraction du bien infini qui est Dieu même, comme n'étant ni douloureuse ni pénible : cela paraît assez de ce qu'on l'oppose aux souffrances. C'est l'idée vulgaire que les hommes grossiers se forment de l'enfer : ils regardent le feu matériel comme terrible, et la privation de Dieu comme un rien ; ou du moins, comme quelque chose qui ne leur sera pas fort incommode, ne se trouvant pas fort incommodés d'être privés de Dieu dans cette vie au milieu de leurs désordres. De sorte que si avec cela on vient à regarder le feu de l'enfer comme fabuleux, ainsi que font quelques prétendus esprits forts, la privation de Dieu n'ayant rien de pénible, tout l'enfer ne passera plus que comme un vain fantôme, dont il n'y a que les enfants qui se laissent effrayer. Mais en vérité, il serait bien étrange qu'un prélat infiniment éclairé ne regardât pas la privation de Dieu comme la dernière de toutes les souffrances ; qu'il ne la regardât que comme une pure privation de plaisir, et non pas comme causant une insupportable douleur. Quoi, l'absence et la privation d'une misérable créature sera quelquefois si pénible et si douloureuse à un homme, qu'il en séchera sur les pieds ; et la privation du bien infini, qui est Dieu, n'aura rien de pareil ? Que les saints ont eu bien d'autres sentiments de cette privation de Dieu ! Sainte Catherine de Gênes, si éclairée sur l'état des âmes après la mort, ne regarde les feux terribles de l'enfer et du purgatoire, que comme un rafraîchissement, que comme un pur rien, en comparaison de ces amertumes insupportables, de ces douleurs cuisantes, de ces flammes intérieures et dévorantes, dont l'âme des pécheurs est pénétrée et tourmentée par la seule privation de Dieu.

Et il ne faut pas s'imaginer que ces peines, qui reviennent de la privation de Dieu, soient égales dans tous les damnés. Il est vrai que la privation est égale ; mais la peine de la privation est plus ou moins grande, à proportion des divers degrés d'éloignement de Dieu, renfermés dans le péché. Et c'est apparemment à quoi l'illustre prélat ne prend pas garde, lorsqu'il m'objecte si souvent que si l'énormité du péché se mesurait par la dignité de la personne offensée, tous les péchés seraient égaux *.

Mais enfin, pour trancher en deux mots toute cette contestation, je me sers d'un dilemme que je puis opposer comme une démonstration à la prétendue démonstration de l'illustre prélat.

Ou la privation de Dieu, dont on punit le pécheur, est pénible et douloureuse à ce pécheur, ou non : si elle ne lui est pas douloureuse, quelle espèce de punition est celle qui ne cause nulle peine et nulle douleur ? et quelle apparence que l'ordre puisse être satisfait, si un homme qui par son péché mérite une peine infinie, ne souffre nulle peine ?

Mais, dira-t-on, s'il ne souffre nulle peine, du moins est-il privé d'un grand bien. D'accord ; mais c'est un bien qu'il a si fort négligé, qu'il s'en est privé volontairement ; c'est un bien dont il y a mille gens assez brutaux pour vouloir se passer pendant toute l'éternité, pourvu qu'ils puissent jouir des misérables créatures. Etrange punition, que celle qui ne consiste qu'à priver l'homme d'un bien qu'ils ont été assez brutaux pour mépriser, et dont ils se sont fait un plaisir de s'éloigner ! Plaisante satisfaction, que celle qui n'offre et qui ne sacrifie que ce dont on a bien voulu se passer ! Un homme ne serait-il pas bien puni, qui, plein d'aversion pour son prince, après avoir refusé avec insulte sa bienveillance et ses faveurs, et s'être retiré de la Cour avec mépris, ne serait châtié que par une lettre de cachet qui lui défendrait simplement de paraître jamais devant le roi ?

Mais, dira-t-on encore, cette privation de Dieu à une âme séparée du corps, lui sera bien autrement pénible et douloureuse qu'elle n'est en cette vie ; et c'est en cela que consiste leur punition. Voilà donc où il en faut venir : il faut convenir que cette privation est pénible et douloureuse aux damnés, et qu'elle n'est même punition qu'autant qu'elle est pénible : car assurément, qu'on en dise ce qu'on voudra, une privation dont on ne ressent nulle peine, n'est pas une punition.

Cela donc supposé comme la première partie de notre dilemme, voici de quelle manière je raisonne.

L'ordre demande que la punition soit proportionnée à l'énormité de l'offense : or le péché est d'une énormité infinie du côté qu'il regarde Dieu, ainsi que le reconnaît l'illustre prélat : donc l'ordre demande que la peine qui revient au pécheur, de la privation de Dieu, soit infinie. Mais le pécheur n'est pas capable d'une peine infinie, comme je le suppose : il ne sera donc jamais puni autant qu'il le mérite, ni selon toute l'énormité de son péché : il ne peut donc par lui-même faire à Dieu une entière satisfaction : Dieu ne peut donc tirer une pleine satisfaction pour le péché, si Jésus-Christ ne s'en mêle : et par conséquent il est faux que le recours à la satisfaction de Jésus-Christ ne soit pas nécessaire; et il faut avouer qu'il l'est d'autant plus en cette rencontre, que si les damnés ne sont pas punis selon toute la capacité qu'ils ont de souffrir, ce ne peut être que parce que Dieu trouve en Jésus-Christ une pleine et entière satisfaction. Ainsi, toute la Démonstration, avec la permission de l'illustre prélat, subsiste mieux que jamais.

35. L'auteur dit seulement que dans la proposition de question, il n'a pas voulu parler que des hommes damnés : mais cela n'empêche pas que sa démonstration ne puisse prouver quelque chose de plus. Un homme qui entreprend de prouver qu'on lui doit dix louis, ne sera point trompé si sa preuve va à lui en assurer vingt.

* Dom Lami, pour pouvoir raisonner à son aise, prête ici à Bossuet des sentiments bien opposés à ceux qu'il soutient; puisque plus la privation de Dieu sera une peine grande, douloureuse, insupportable, plus la justice de Dieu tirera du pécheur une satisfaction pleine et entière, sans avoir besoin de chercher un supplément dans celle de Jésus-Christ.

plus infiniment puni que celui de l'homme[36] : par conséquent, de deux choses l'une, ou Dieu ne reçoit aucune satisfaction suffisante pour le péché du démon, et tous les principes de l'auteur s'en vont en fumée; ou il est vrai que Dieu peut tirer une satisfaction du pécheur même, sans aucun rapport à Jésus-Christ; et la démonstration tombe encore.

L'auteur n'a maintenant qu'à considérer d'où vient qu'il n'a osé comprendre le démon dans sa proposition. C'est qu'il a vu qu'en l'y comprenant, il faudrait dire que Jésus-Christ est le sauveur du diable et de ses anges, et qu'il satisfait pour eux[37]; or, cette doctrine lui a fait trop de peine. Il doit donc détruire lui-même sa démonstration qui le mène là.

Et certainement, si Jésus-Christ avait offert pour les démons sa satisfaction infinie, il faudrait qu'ils pussent être sauvés : car la satisfaction se fait à celui à qui on doit, à la décharge du débiteur. Tout ce donc qu'on supposerait que Jésus-Christ aurait payé pour les démons, devrait être à leur décharge : et s'il l'avait payé jusqu'à l'infini, ils pourraient être déchargés jusqu'à l'infini, et par conséquent être sauvés; ce qui étant une erreur manifeste, toute proposition où celle-là est renfermée, est digne de censure[38].

Je conclus que la doctrine des quatrième, cinquième, sixième et septième propositions, avec celle des deux corollaires, ne peuvent pas être reçues dans la saine théologie[39].

Je ne trouve pas moins d'absurdité dans la huitième proposition, que voici : « Dieu ne peut » retrouver qu'en Jésus-Christ, et dans ses satis» factions ce qui manque à la satisfaction des » damnés. » Je dis que cette proposition est insoutenable dans le dessein de l'auteur : car encore qu'il ait trouvé à propos de nous le cacher par sa prudence, on voit bien qu'il en veut venir à la nécessité absolue de l'incarnation[40], pour suppléer à l'impossibilité où Dieu serait sans cela de satisfaire à sa justice. Or cette doctrine est insoutenable; puisqu'elle suppose qu'il était absolument impossible que Dieu laissât tous les hommes dans la masse d'Adam; ce qui est combattu par saint Augustin et par toute la tradition.

Savoir maintenant si l'on peut dire que la satisfaction de Jésus-Christ apporte quelque soulagement aux damnés, et même aux démons; je crois qu'on le peut résoudre par une opinion très-commune dans l'Ecole. On y dit que Dieu récompense au-dessus, et punit au-dessous des mérites : on apporte, pour le prouver, ce texte du psaume : *Cùm iratus fueris*, *misericordiæ recordaberis* (*Habac.*, III, 2), et quelques autres.

Je ne vois pas, dans cette opinion, qu'il soit mal de dire que les damnés doivent cet adoucissement aux mérites infinis de Jésus-Christ, auxquels Dieu a plus d'égard que ne méritait leur ingratitude; et si l'auteur n'eût voulu dire que cela, j'aurais peut-être laissé passer sa proposition[41], avec quelques adoucissements dans les termes. Mais si c'était là ce qu'il voulait dire, il n'aurait pas fallu nous parler de l'indispensable besoin d'une satisfaction infinie[42]; puisque cet adoucissement de la divine miséricorde envers les damnés, n'allant nullement à ôter ce qu'il y a d'infini dans leurs peines[43], une infinie satisfaction n'y était pas nécessaire.

On voit donc bien où l'auteur en voulait venir : c'était à la prétendue démonstration de la néces-

36. Il y aurait quelque chose à redire à la forme de cet argument, si l'on voulait chicaner; mais rien n'est plus éloigné de mon esprit. Je m'arrête seulement à cette seconde partie de la mineure, dans laquelle on dit, « que » le péché du démon n'est pas plus infiniment puni que celui de l'homme : » car il est vrai qu'il ne l'est pas plus infiniment; parce que ni l'un ni l'autre ne le sont infiniment; l'homme ni le démon n'étant pas capables d'une peine infinie.

Mais premièrement, ne pourrait-on point soutenir que le démon est plus puni que l'homme, c'est-à-dire, qu'il est puni selon toute sa capacité de souffrir? c'en serait assez pour faire voir que la démonstration n'est pas aussi concluante pour les démons comme pour les hommes damnés, contre ce que l'illustre prélat a prétendu au commencement.

Secondement, je veux néanmoins que le démon ne soit pas plus puni que l'homme : qu'en conclura-t-on? Que Dieu ne reçoit aucune satisfaction suffisante pour le péché du démon. D'accord : il ne la recevra pas du démon mais qui empêche que, conformément aux principes de la démonstration, on ne dise que Dieu se dédommage sur Jésus-Christ, de ce qui manque au démon pour satisfaire à la justice divine? C'est, réplique-t-on, qu'il faudrait dire que Jésus-Christ est le Sauveur du diable et de ses anges, et qu'il satisfait pour eux.

37. Mais premièrement, si cette conséquence avait quelque solidité, ce serait à l'illustre prélat qui me l'objecte, beaucoup plus qu'à moi, à s'en défendre, puisqu'il déclare, comme nous le verrons plus bas, « qu'on peut dire » que la satisfaction de Jésus-Christ apporte quelque soulagement aux dam» nés, et même aux démons; et que Dieu, pour l'amour de Jésus-Christ, » punit les damnés et même les démons au-dessous de leurs mérites et » qu'ils doivent cet adoucissement aux mérites infinis de Jésus-Christ. » Pour moi je n'en voudrais pas tant dire : je ne voudrais pas dire sans quelque adoucissement, que ce soit pour l'amour de Jésus-Christ, que Dieu punisse les démons au-dessous de leurs mérites, ni que les démons doivent cet adoucissement aux mérites infinis de Jésus-Christ; mais seulement que Jésus-Christ ayant satisfait à la justice divine dans la seule vue des intérêts de son Père, et sans nulle bonne volonté pour les démons; Dieu pleinement satisfait prend occasion de la satisfaction infinie de Jésus-Christ, de mêler quelque adoucissement dans les peines des démons; à peu près comme j'ai dit des hommes damnés, sur la fin de la *Démonstration*.

Et par-là, secondement, l'on voit que je suis bien éloigné de dire « que » Jésus-Christ soit le Sauveur des démons; et qu'il ait satisfait pour eux; » puisque je soutiens qu'il n'a eu nulle bonne volonté pour eux. S'il n'y a donc que cela qui me fasse de la peine, ou qui m'oblige à détruire ma démonstration, je n'ai qu'à demeurer tranquille, et qu'à penser à édifier de pareilles démonstrations plutôt qu'à les détruire.

38. C'est à l'illustre prélat à se sauver et de cette erreur et de sa censure; puisque assurément si cette erreur est renfermée dans quelqu'une de ses propositions ou des miennes, il est facile de juger, par le parallèle que j'en viens de faire, que c'est beaucoup plutôt dans les siennes. Car enfin je ne dis point que Jésus-Christ ait offert pour les démons sa satisfaction infinie, je nie même, dans la *Démonstration*, qu'il l'ait offerte pour les hommes damnés; et je dis seulement, comme on l'a vu plus haut, que « Jésus-Christ » ayant satisfait à la justice divine dans la seule vue des intérêts de son Père, » et sans nulle bonne volonté pour les démons, Dieu pleinement satisfait en » prend occasion de modérer leurs peines. » Si c'est là sauver les démons et rendre Jésus-Christ leur Sauveur, sûrement l'illustre prélat peut se tenir certain qu'il a fait ce grand mal beaucoup plus formellement que moi.

39. S'il n'y a que ce que l'illustre prélat m'a objecté jusqu'ici qui s'oppose à cette réception, il me permettra, après tout ce que je lui ai répondu, de conclure que ces propositions doivent être reçues dans la saine théologie.

40. Assurément l'illustre prélat voit plus clair dans mon cœur que je n'y vois moi-même : car j'avoue que je n'y avais nullement aperçu ce dessein en aucun endroit de la démonstration.

Mais enfin je veux que mon dessein ait été d'établir également la nécessité des satisfactions de Jésus-Christ, et la nécessité de l'incarnation. Ces propositions sont-elles absurdes et insoutenables? Oui, dit-on; parce qu'il s'ensuit qu'il était absolument impossible que Dieu laissât tous les hommes dans la masse d'Adam. Mais je nie absolument cette conséquence. Il est aisé de faire voir qu'elle n'a nulle liaison avec les pcopositions dont on la tire. Il y a une fort grande différence entre satisfaire à Dieu pour les péchés des hommes, et vouloir que cette satisfaction soit favorable aux hommes. Les magistrats d'une ville peuvent fort bien satisfaire au Roi pour la révolte de quelques séditieux, sans prétendre par là les exempter du supplice. Ainsi Jésus-Christ a pu satisfaire à son Père pour le péché des hommes, sans prétendre par là les délivrer de la punition, ni les tirer de la masse de perdition. Et l'on voit assez souvent que lorsqu'il est arrivé quelque profanation au Saint-Sacrement de nos autels, l'on fait à la justice divine toutes les réparations et toutes les satisfactions dont on est capable, sans prétendre par là décharger les criminels des peines qu'ils ont encourues par cette profanation.

41. Laissez-la donc passer, Monseigneur; car assurément je n'en ai de mes jours tant prétendu.

42. C'était une nécessité d'en parler, pour soutenir les intérêts de l'ordre et de la justice : car Dieu les aimant invinciblement, comme on l'a démontré, il ne peut pas abandonner leurs intérêts : et ce principe, au reste, établit incomparablement mieux que celui que l'illustre prélat a emprunté de l'Ecole, l'indulgence qui revient aux damnés des mérites de Jésus-Christ.

43. Ce n'est nullement pour diminuer les peines des damnés, ni pour en ôter ce qu'il y a d'infini, puisqu'on ne les croit pas infinies, qu'on admet la nécessité de la satisfaction infinie de Jésus-Christ : c'est uniquement pour satisfaire à l'ordre et à la justice divine. Il faut voir ce qu'on a dit, dans la 31e remarque, sur cette prétendue infinité de peines.

sité de l'incarnation[44], pour procurer à la justice de Dieu une satisfaction, dont il n'était pas possible qu'elle se passât; et c'est là que je trouve trois erreurs[45] : la première, que Dieu ne puisse pas laisser les hommes dans la masse de perdition[46] : la seconde, qu'il ait besoin de la satisfaction infinie de Jésus-Christ pour les damnés, sans qu'on en puisse excepter les démons[47]; en sorte qu'il ne pût pas ne pas satisfaire infiniment pour ceux à qui positivement il ne voulait pas appliquer sa satisfaction infinie.

La troisième erreur, où l'on veut venir par les deux autres, est que, supposé le péché ou des démons ou des hommes, Dieu soit autant nécessité d'incarner son Fils[48], que de s'aimer lui-même; en sorte que l'œuvre de la plus grande miséricorde et de l'amour le plus gratuit, soit en même temps l'œuvre de la plus grande et de la plus inévitable nécessité.

Je condamne hardiment ces trois propositions[49], comme inouïes dans l'Eglise, et comme contraires à la tradition et à la théologie de nos pères.

Quand l'auteur se voudra réduire à soutenir seulement que Dieu, pour l'amour de Jésus-Christ, punit les damnés, et même, si l'on veut, les démons, au-dessous de leurs mérites[50], selon mes lumières présentes je ne m'y opposerai pas. Mais j'espère aussi qu'il voudra bien corriger cette proposition, « que les satisfactions de Jésus-Christ » soient un supplément de celle des damnés : » car ce terme de supplément est dur et odieux, pour deux raisons : l'une, à cause que c'est mal parler de la satisfaction de Jésus-Christ, qui pourrait acquitter la dette entière, de la faire considérer comme un supplément : l'autre est, mon révérend Père, que, quoi que vous puissiez dire, ce qui est regardé comme un supplément ne fait qu'un seul et même paiement total avec la somme, dont il supplée le défaut. Avec ces deux correctifs, j'accorde sur ce sujet tout ce qu'il vous plaira[51]. Mais si je devine bien, vous ne vous soucierez guère en cela de ma complaisance; puisque vous n'y trouverez pas votre incarnation démontrée, qui est le but où vous tendez avec votre ami, et où je puis bien vous assurer que vous ne ferez jamais venir les orthodoxes[52].

Que si vous me demandez maintenant, d'où vient donc que Dieu a pris cette voie de la satisfaction de Jésus-Christ : quand je dirai que je n'en sais rien, et que j'aime mieux demeurer court sur cette demande, que d'y chercher des réponses contraires à l'analogie de la foi[53], il faudra en demeurer là. Je crois néanmoins pouvoir trouver dans les Ecritures et dans la doctrine des saints, un dénouement plus solide et plus simple de toutes les questions de la satisfaction de Jésus-Christ. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit, et je ne veux pas m'engager dans cette matière : tout ce que j'en puis dire en trois mots, c'est que quiconque croira trouver dans les satisfactions de Jésus-Christ les règles d'une justice étroite, demeurera court en deux endroits essentiels : l'un, quand il faudra expliquer comment Jésus-Christ a satisfait à la seconde personne de la Trinité[54], c'est-à-dire, à lui-même; et l'autre, comment on sauve la justice étroite, dans une satisfaction où ce n'est point le coupable même qui est puni en sa personne[55].

44. J'ai déjà dit que ce n'était point là mon dessein. Mais enfin je veux que ce le soit : est-il si criminel?

45. Oui, dit l'illustre prélat : « C'est là que je trouve trois erreurs. » C'est être bien libéral d'erreurs : mais encore voyons donc quelles elles sont?

46. Mais j'ai fait voir, dans la 37e remarque, que cette proposition n'est nullement comprise dans la nécessité de l'incarnation.

47. Est-il possible qu'on ne veuille pas voir qu'il y a une extrême différence entre satisfaire pour la faute d'un criminel, et satisfaire en faveur et à la décharge du criminel; entre satisfaire pour l'amour de la personne offensée, et satisfaire pour l'amour du coupable; entre offrir à Dieu une satisfaction par un pur zèle de la justice, et vouloir que cette satisfaction soit encore favorable aux criminels? Cette différence saute aux yeux; et il est, ce me semble, très-aisé à comprendre qu'il se peut très-bien faire que Dieu ait besoin de la satisfaction infinie de Jésus-Christ pour les péchés des damnés, sans que pour cela on puisse dire que Jésus-Christ ait satisfait en leur faveur, et sans qu'il ait eu nulle bonne volonté pour eux.

48. Mais ce n'est pas là une troisième erreur comprise dans la proposition : ce n'est que la proposition même en question. Voici néanmoins quelque chose de différent qu'on y oppose.

C'est, dit l'illustre prélat, qu'à ce compte il faudra que « l'œuvre de la » plus grande miséricorde et de l'amour le plus gratuit, soit en même temps » l'œuvre de la plus grande et de la plus inévitable nécessité. »

Mais ce qu'on regarde là comme une contradiction, loin d'être une erreur, est ce qui fait une partie de la grandeur du mystère : en voici le dénouement. Le mystère de l'incarnation, regardé par rapport à Dieu, est, dans cette supposition, d'une inévitable nécessité; parce que la justice, la loi éternelle, l'ordre inviolable le demande : mais il est en même temps l'œuvre de la plus grande miséricorde, et de l'amour le plus gratuit; parce que Dieu a bien voulu que les hommes y eussent part, et que Jésus-Christ a bien voulu répandre son sang, pour retirer de la damnation de misérables et d'indignes pécheurs, pouvant justement les y laisser.

49. On espère que l'illustre prélat voudra bien lever ces censures, lorsqu'il se sera donné la peine de lire nos éclaircissements.

50. Je vous ai déjà dit, Monseigneur, que bien loin d'avoir peine à me réduire à cette proposition, je n'en demande pas tant; et que toute ma peine en m'y réduisant, serait d'en dire peut-être trop, et toujours plus que je ne voudrais.

51. Nous voilà donc, Monseigneur, parfaitement d'accord sur cette proposition, qui semblait d'abord m'éloigner de Votre Grandeur par de si prodigieux espaces. Car assurément le mot de supplément ne me tient nullement au cœur : et quoique, après les explications que je lui ai données, dans la *Démonstration* et dans la lettre qui l'accompagnait, il ne doive faire nulle difficulté; néanmoins je vous l'abandonne, n'étant nullement d'humeur à disputer d'un mot.

52. Je me suis déjà expliqué là-dessus; et assurément les orthodoxes ne devraient avoir nulle peine à se rendre à un sentiment qui paraît si avantageux à la religion, et d'une si grande force contre les libertins et les sociniens.

53. Est-il possible qu'il faille regarder comme contraire à l'analogie de la foi, de dire qu'il n'y a eu qu'un homme-Dieu qui ait pu satisfaire en rigueur à la justice divine, et nous réconcilier avec Dieu? Et n'est-ce pas ce que saint Paul insinue en tant d'endroits de son Epître aux Hébreux, et ce qu'il marque surtout par ces paroles* : *Talis enim decebat ut nobis esset Pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus à peccatoribus, et excelsior cœlis factus, etc.*

Le malentendu de tout cela, c'est que dans l'incarnation on ne veut songer qu'à l'intérêt de l'homme, et point du tout aux intérêts de Dieu, ni de sa justice. Si cependant on voulait examiner les saintes Ecritures sous ces deux regards, on trouverait que quelque soin qu'elles aient eu de nous rendre l'incarnation aimable du côté de notre intérêt, elles n'en ont pas moins eu de nous la rendre vénérable du côté de la gloire de Dieu, et de l'intérêt de sa justice. *Gloria in excelsis Deo, et in terrâ pax hominibus bonæ voluntatis :* voilà les deux fins de l'incarnation nettement marquées par les anges, qui eurent ordre d'en porter la nouvelle aux hommes : premièrement, la réparation de la gloire de Dieu, avant toutes choses, *Gloria Deo;* et puis, la réconciliation des hommes, *Pax hominibus.*

54. On ne voit pas qu'il y ait là une fort grande difficulté, ni que rien de cela empêche que la satisfaction de Jésus-Christ ne soit parfaitement étroite. Car premièrement, comme le péché est opposé à la sainteté de Dieu et à l'ordre, qui, comme nous l'avons dit dans la *Démonstration*, consiste dans les rapports qui se trouvent entre les perfections comprises dans l'essence divine, il est visible que le péché regarde Dieu comme Dieu, et non pas comme Trinité : et qu'ainsi il suffit que la satisfaction regarde Dieu selon ce qu'il a d'absolu, et non pas selon ce qu'il a de relatif, sans qu'il soit besoin que la seconde personne se satisfasse à elle-même comme personne. Secondement, on ne peut pas imaginer une plus étroite justice que celle où l'on paie un prix infini, et que celle où c'est un Dieu qui satisfait.

55. Mais, dit-on, ce n'est pas le coupable même. Non, Dieu a jugé à propos de l'épargner, dans la vue de son grand dessein : mais c'est une personne divine, chargée de toutes les livrées du coupable, c'est-à-dire, revêtue de sa nature, de ses faiblesses, de ses infirmités, et enfin de tout ce qui lui appartient, le péché excepté : peut-il y avoir une plus terrible justice?

On peut encore ajouter que Jésus-Christ a satisfait à la seconde personne de la Trinité, c'est-à-dire à lui-même. Il est vrai qu'on ne conçoit pas qu'une personne qui ne subsiste qu'en une nature et qui ne termine qu'une nature, puisse se satisfaire à soi-même. Mais si elle subsiste en deux natures, et qu'elle termine deux natures, comme la personne du Verbe termine la nature divine et la nature humaine, il est aisé de concevoir que cette adorable personne, en tant que terminant la nature humaine, se satisfasse à soi-même en tant que terminant la nature divine.

Il ne faut pas une plus grande distinction pour une satisfaction étroite, que pour une vraie obéissance. Or, Jésus-Christ, quoique vraiment Dieu, a véritablement obéi à Dieu, et conséquemment à soi-même : il a donc pu aussi se faire satisfaction à soi-même.

* *Hebr.*, VII, 26.

150. *A M. le Fèvre d'Ormesson.*

Il n'y a nul doute, Monsieur, que l'opinion dont nous parlâmes à Paris ne soit très-saine. C'est même une doctrine très-commune, ou plutôt une maxime très-universelle dans l'Ecole, que tout le mérite des bonnes œuvres a sa source dans la charité habituelle : ce qui suit aussi de la doctrine du concile de Trente, lorsqu'il déclare que le mérite de l'homme justifié vient de l'influence continuelle de Jésus-Christ comme chef dans ses membres[1]. De dire maintenant que la charité influe dans les bonnes œuvres sans qu'on y pense, et sans qu'elle leur serve de motif, c'est trop la faire agir comme une chose morte et inanimée. Aussi trouverez-vous partout dans saint Thomas, qu'il n'y a de mérite que dans les œuvres qui sont ou produites ou commandées par la charité.

Et quant à ce que vous disiez, qu'il s'ensuivrait que les actes de foi et d'espérance, ou même ceux de la crainte des jugements de Dieu et des peines éternelles, ne seraient pas méritoires, la réponse est bien aisée. Si la charité ne pouvait pas exciter ou commander une œuvre de foi, saint Paul n'aurait pas écrit aux Corinthiens que *la charité croit tout*[2]. Si elle excite et fait agir la foi, elle peut bien faire agir la crainte, dont la foi est le fondement. Et qui doute qu'un homme qui aime Dieu ne soit bien aise d'abattre en lui-même la concupiscence, en se représentant les motifs de la crainte; afin que la charité soit d'autant plus ferme qu'elle sera moins attaquée? Il en est de même de l'espérance; puisque saint Paul, qui a dit : *La charité croit tout*, dit aussi que *la charité espère tout*[3]. Il est vrai qu'on ne peut pas dire qu'elle craigne; puisqu'au contraire elle tend de sa nature à chasser la crainte. Mais comme elle n'opère ce grand effet que lorsqu'elle est parfaite, comme le dit expressément l'apôtre saint Jean[4], elle peut bien, pendant qu'elle est infirme, se servir de la crainte pour se fortifier.

Mais on voudrait peut-être que l'exercice de la foi fût méritoire, sans que le motif de la charité y entrât. Je ne le puis croire; puisque saint Paul, après avoir dit tout ce qui ne sert de rien, ne compte parmi les choses qui servent, que la foi qui opère par la charité[5]. Et à vous dire le vrai, il n'y a nulle apparence que la foi puisse être méritoire, ni doive agir dans l'homme justifié, sans la charité qui en est l'âme et la forme, du consentement unanime de toute l'Ecole.

Mais enfin, demandiez-vous, que sera-ce donc qu'un acte de foi détaché de l'exercice de la charité? Serait-il bon? serait-il mauvais? serait-il indifférent? Il est encore aisé de répondre qu'il serait bon, mais qu'il ne s'ensuit pas qu'il fût immédiatement méritoire. Il en serait comme d'un acte de foi, qu'un homme ferait hors de l'état de grâce. Il est bon sans doute, parce qu'il met toujours dans le cœur de bonnes dispositions. Ainsi cet acte de foi que vous présupposez dans l'homme juste, le disposera sans doute à rendre la charité plus active; et je crois même bien difficile qu'un homme juste exerce un acte de foi, sans que son cœur soit excité à aimer la vérité éternelle, et à s'attacher à celui qui est l'auteur comme l'objet de la foi.

Quoi qu'il en soit, je ne comprends pas la théologie qui semble donner à la charité habituelle quelque chose pour nous exempter d'en exercer les actes : au lieu qu'elle n'est donnée que pour nous y incliner, et pour nous les rendre faciles; ce qui rend l'obligation de les exercer plus étroite. En un mot, je conclus, Monsieur, que la charité n'influe dans nos bonnes œuvres que d'une manière vivante et vitale : d'où il s'ensuit qu'elle ne fait rien dans ceux qui n'y pensent pas; c'est-à-dire, qui n'agissent point par ce motif. Vous entendez bien, au reste, qu'il ne s'agit pas ici d'avoir toujours l'esprit actuellement tendu pour penser à Dieu : vous savez trop ce que c'est que l'intention virtuelle, pour vous arrêter à une si légère difficulté.

Voilà, Monsieur, mon sentiment, et une partie de mes raisons. Je vous exhorte à entrer dans ces vrais et solides principes : mais sans mes exhortations, vous saurez toujours bien faire et penser tout ce qu'il y a de meilleur.

Une petite fluxion à l'épaule, qui fait que j'ai peine à écrire, m'oblige à emprunter une main qui ne vous est pas inconnue.

A Meaux, ce 29 octobre 1687.

1. *Sess.* VI, *de Justif.*, *cap.* XVI. — 2. *I. Cor.*, XIII, 7. — 3. *Idem.* — 4. *I. Joan.*, IV, 18. — 5. *Gal.*, V, 6.

151. *A Dom Mabillon.*

Je vous remercie de votre Mémoire sur Maxence. J'en avais assez pour mon dessein de ce qui en était dans Eusèbe; mais j'étais bien aise de savoir s'il n'y avait rien davantage. Je puis aussi me contenter de ce que dit Lactance de Constantius Chlorus *de Mortibus Persecutorum;* mais je souhaiterais savoir si en Espagne ou ailleurs, dans sa portion de l'empire, il n'y a point eu quelque martyre ou quelque exécution contre les chrétiens, durant la persécution. Pour les Gaules où il était, je ne crois pas qu'il y en ait eu : mais il est bon de savoir ce que les magistrats pourraient avoir fait, en exécution des édits qu'il n'avait point révoqués.

La même chose du césar Sévère; quoique pour celui-ci je ne voie pas qu'il puisse rien y avoir, ni tant qu'il a été césar, ni dans le peu de temps qu'il a été empereur.

Je m'avise que quelques canons du concile d'Elvire marquent en Espagne quelques souffrances de l'Eglise : la question est de la date; et il me semble que ce doit être sous Constantin Chlorus. Je sais l'endroit d'Eusèbe sur la durée de la persécution en Occident; mais ces choses générales ne sont pas toujours sans quelque exception. Je vous demande pardon, mon révérend Père de la peine que je vous donne.

A Paris, ce 29 janvier 1688.

152. *A Madame de Béringhen.*

Vous avez eu la bonté de souhaiter, Madame, que Madame la présidente Chalet eût l'honneur de vous présenter Mademoiselle de Chavigny. Elle l'a autant souhaité que vous; et, dans le désir extrême d'être connue de vous, et de vous connaître, elle ne pouvait avoir une occasion plus favorable. J'espère que vous voudrez bien la recevoir dans la maison, et l'y garder quelques jours. Je voudrais bien

être de la partie ; mais un court voyage, que j'ai à faire à la Cour, m'en empêche pour maintenant. La première chose que je ferai à mon retour, ce sera d'avoir l'honneur de vous voir, pour vous recommander de vive voix une parente qui m'est chère.

A Meaux, 20 août 1688.

153. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

Il est vrai, Monsieur, que nous entendîmes durant quelques heures beaucoup de difficultés assez légères, parmi lesquelles il y en avait deux ou trois que je jugeai de conséquence, et dont M. du Peirier a dû vous rendre compte. Je n'ai pu rejoindre M. de Reims, quelque soin que j'en aie pris, et quoique j'aie attendu à partir jusqu'à la veille de mon synode, qui ne me permettait plus de retarder. Ce n'est pas qu'il y ait aucun changement dans ce prélat, qui comme moi a beaucoup estimé l'ouvrage. Mais ou il a été malade, comme il l'est encore, ou il est arrivé d'autres incidents, autant imprévus qu'inutiles à raconter. Je lui avais proposé de convenir par lettres ; il n'y a pas eu moyen : il a trouvé cette voie trop longue ; et comme j'eusse pu prendre le parti de faire un tour à Paris pour achever, il a été attaqué très-violemment des hémorrhoïdes, mal qui lui est assez ordinaire : si bien que la chose est remise. Cependant cela fait beaucoup discourir. On a dit que je ne voulais pas approuver ; et puis qu'on faisait beaucoup de cartons. J'ai répondu ce que je devais ; mais cependant ces contre-temps me fâchent beaucoup.

On mande de tous côtés que ce grand armement du prince d'Orange tombe enfin sur la France, où les huguenots remuent de toutes parts ; c'est-à-dire, qu'il faut beaucoup prier et s'abandonner à la volonté de Dieu. Il n'y avait point d'apparence de s'éloigner dans l'état où l'on était. A vous, Monsieur, de tout mon cœur.

A Germigny, ce 2 septembre 1688.

154. *A Dom Mabillon.*

La lettre de M. le cardinal de Colloredo est assurément, mon cher et révérend Père, la plus obligeante qu'on pût jamais recevoir : c'est ce que j'ai impatience de vous témoigner. Il faut prier Dieu qu'on écoute à Rome de tels cardinaux.

Je suis venu célébrer ici la fête de saint Denis dans une paroisse qui lui est dédiée ; afin d'exciter les peuples à la prière, dans ces menaces terribles, qu'on fait autant contre l'Eglise catholique que contre l'Etat[1]. C'est le cas plus que jamais d'invoquer Dieu, et de demander les prières de l'ancien protecteur de nos rois et de la France. Je suis à vous, mon révérend Père, de tout mon cœur, et avec toute la sincérité que vous savez.

A Coulommiers, ce 9 octobre 1688.

155. *A M. l'abbé Renaudot.*

Si nous faisions bien à l'Académie, ce serait, Monsieur, des gens comme vous qu'il y faudrait appeler ; mais cela se mène d'une manière qu'il n'est pas possible de vous en rien dire de si loin. Tout ce que je puis vous assurer, c'est que si la chose est en son entier à mon arrivée, qui sera avant la fin de l'année, je serai de tout mon cœur pour vous, et j'attirerai à ce parti ce que je pourrai de mes amis. Je ne fais que gémir sur l'Angleterre. Je suis, Monsieur, à vous de tout mon cœur[1].

A Meaux, ce 22 décembre 1688.

156. *A milord Perth.*

Si je me suis toujours senti très-honoré, et si mon cœur s'est attendri toutes les fois que j'ai reçu les aimables et pieuses lettres d'un comte de Perth, et d'un grand chancelier d'Ecosse converti à la foi ; jugez combien j'ai été touché en recevant celle d'un prisonnier de Jésus-Christ. C'est le plus glorieux caractère que puisse porter un chrétien : c'est un caractère qui le met au rang des apôtres ; puisqu'un saint Paul a pris si souvent cette qualité, et qu'il n'y a rien au-dessus, que la gloire si désirable de mourir pour son Sauveur. Je loue Dieu, Milord, de tout mon cœur, de vous voir dans cet esprit : j'en ressens l'épanchement et la plénitude dans toutes les paroles de votre lettre. Tout y respire l'amour de Jésus-Christ, mais de Jésus-Christ dans son Eglise et dans le lien de l'unité. Qu'on est heureux de souffrir pour cette cause ! Car, pour ceux qui souffrent dans le schisme, ils n'auront jamais qu'un zèle amer ! et toutes vos lettres, principalement la dernière, ne sont que charité, douceur et paix.

Je ne suis guère moins touché de votre inviolable attachement pour le Roi votre cher maître. L'hérésie se montre pour ce qu'elle est, en soufflant de tous côtés la rébellion et la perfidie. Pour vous, mon cher frère ; car je veux, en oubliant toutes ces qualités qui vous rendent illustre dans le siècle, ne vous plus parler que comme à un chrétien ; conservez ce tendre amour et cette inaltérable fidélité pour votre prince : ne cessez d'en donner l'exemple au milieu d'une nation infidèle ; et qu'enfin, à la vie et à la mort, le nom du Roi votre maître soit dans votre bouche avec celui de Jésus-Christ et de l'Eglise catholique, comme choses inséparables. Dieu est en ces trois noms ; et je sais que votre Roi vous serait cher, quand vous ne regarderiez autre chose en sa personne sacrée que l'ordre de Dieu qui l'a établi, et l'image de sa puissance sur la terre ; et quand il ne serait pas, comme il l'est, un vrai défenseur de la foi[2], à meilleur titre que ses derniers prédécesseurs.

Qui suis-je pour consoler un si grand Roi, comme vous souhaitez ? J'ai eu l'honneur de lui rendre souvent mes très-humbles respects pendant qu'il a été ici, et d'être très-bien reçu de Sa Majesté. Mais j'ai bientôt reconnu que ce prince n'avait pas besoin de mes faibles consolations. Il a au dedans un consolateur invincible qui s'élève au-dessus du monde. Trois royaumes qu'il a perdus ne sont estimés de lui que comme l'illustre

1. Dès 1686 les ennemis de la France avaient formé la ligue d'Augsbourg.

1. L'abbé Renaudot fut reçu à l'Académie française l'année suivante, à la place de M. Doujat.

2. Henri VIII, roi d'Angleterre, ayant composé un livre portant pour titre : *Des sept Sacrements*, contre l'insolent ouvrage de Luther, intitulé : *De la Captivité de Babylone*, Léon X, après en avoir délibéré avec les cardinaux, adressa une Bulle à ce prince, par laquelle il lui conférait, et à tous les rois d'Angleterre qui viendraient après lui, le titre de *Défenseur de la foi*. Les successeurs de Henri VIII, quoique séparés de l'Eglise Romaine, n'ont pas laissé que de conserver ce glorieux titre, dont cependant le schisme et l'hérésie les avaient justement dépouillés.

matière du sacrifice qu'il offre à Dieu, et s'il songe, comme il le doit, à se rétablir dans le trône de ses ancêtres, c'est moins pour sa propre gloire, que pour retirer ses malheureux peuples de l'oppression où ils se jettent à l'aveugle. Au reste, s'il a été si honteusement abandonné et trahi par ses infidèles sujets, il a trouvé tous les Français prêts à répandre leur sang pour ses intérêts, et pour ceux de son héritier, et le Roi notre maître, qui lui-même nous inspire à tous ces sentiments. Dieu fera un coup de sa main quand il lui plaira : il sait élever et abaisser, pousser jusqu'au tombeau et en retirer, et dissiper en un moment la gloire et le vain triomphe de l'impie. Mais quoi qu'il ait résolu du Roi votre maître, nous respecterons toujours plus en sa personne la gloire d'un Roi confesseur, que la puissance d'un Roi triomphant.

Je ne sais comment j'oublie, en vous écrivant, que vous êtes dans la captivité et dans la souffrance. Dieu sait combien j'ai été sensible au récit que l'on m'a fait de vos maux. Mais à présent il semble que je les oublie, tant est vive la joie que je ressens pour le courage que Dieu vous inspire, et pour l'abondance des consolations dont il vous remplit. J'y prends part de tout mon cœur : je me glorifie avec vous dans vos opprobres ; et je n'ai pu lire sans verser des larmes de joie, ce que vous me marquez dans votre lettre, que vos persécuteurs ont brûlé mon portrait que votre seule charité vous faisait garder, avec celui du Roi votre maître, et le vôtre, et tous les trois avec le crucifix. Que plût à Dieu qu'au lieu de mon portrait, j'eusse pu être en personne auprès de vous pour vous encourager dans vos souffrances, pour prendre part à la gloire de votre confession ; et après avoir prêché à vos compatriotes la vérité de la foi, la confirmer avec vous, si Dieu m'en jugeait digne, par tout mon sang.

Vous avez pu connaître, par toutes mes lettres, le tendre amour que je ressens pour l'Angleterre et pour l'Ecosse, à cause de tant de saints qui ont fleuri dans ces royaumes, et de la foi qui y a produit de si beaux fruits. Cent et cent fois j'ai désiré avoir l'occasion de travailler à la réunion de cette grande île, pour laquelle mes vœux ne cesseront jamais de monter au ciel. Mon désir ne se ralentit pas, et mes espérances ne sont point anéanties. J'ose même me confier en Notre Seigneur que l'excès de l'égarement deviendra un moyen pour en sortir.

Cependant vivez en paix, serviteur de Dieu et saint confesseur de la foi. Semblables à ceux de saint Paul, vos liens vous rendent célèbre dans toutes les Eglises, et cher à tous les enfants de Dieu. On prie pour vous partout où il y a de vrais fidèles. Dieu vous délivrera quand il lui plaira ; et son ange est peut-être déjà parti pour cela. Mais quoi qu'il arrive, vous êtes à Dieu, et vous serez la bonne odeur de Jésus-Christ à la vie et à la mort. Madame votre femme, que vous daignez me recommander, me sera chère comme ma sœur; M. votre fils sera le mien dans les entrailles de Jésus-Christ; M. votre frère, dont j'ai connu ici le mérite, me tiendra lieu d'un frère et d'un ami cordial : les intérêts de votre famille me seront plus chers que les miens propres. Et pour vous, avec qui Dieu m'a uni par de si tendres liens, vous vivrez éternellement dans mon cœur : je vous offrirai à Dieu nuit et jour et surtout lorsque j'offrirai la sainte Victime qui a ôté les péchés du monde. Combattez comme un bon soldat de Jésus-Christ : mortifiez, à la faveur de vos souffrances, tout ce qui reste de terrestre en vous : que votre conversation soit dans les cieux. Si vous êtes privé du secours des prêtres, vous avez avec vous le souverain Pontife, l'évêque de nos âmes, l'apôtre et le pontife de notre confession, qui est Jésus : vous recevrez par vos vœux tous les sacrements ; et je vous donne en son nom la bénédiction que vous demandez. Souvenez-vous de moi dans vos prières : j'espère que Dieu vous rendra aux nôtres, et vous tirera de la main des méchants. Je suis en son saint amour, etc.

A Meaux, ce 14 mars 1689.

157. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

Je me rends, Monsieur, à vos remarques, quoique je sois encore un peu en doute si l'ancien office romain n'était pas semblable à celui de saint Benoît, quant au fond, plutôt qu'au romain d'aujourd'hui : mais je m'en rapporte à vous. M. de Reims me mande qu'il trouve la préface très-bien. Je lui ai envoyé aujourd'hui l'approbation qu'il a souhaité que je fisse. Elle est simple ; mais le livre en porte avec soi une bien plus authentique dans les saintes maximes qu'il contient, et dans le nom de son auteur. Au reste, ceux qui auront le livre comme il était avant les cartons, verront bien que ce sont des choses de rien, et que la doctrine nous en a paru irréprochable dans son fond. Je loue Dieu que cet ouvrage aille enfin paraître, et suis très-fâché du retardement. Tout le fruit que j'en espère, c'est, s'il plaît à Dieu, qu'on profitera davantage de ce qu'on aura attendu et désiré plus longtemps. A vous, Monsieur, sans réserve.

A Meaux, ce 15 mars 1689.

158. *A la marquise de Laval*[1].

Hier, Madame, je ne fus occupé que du bonheur de l'Eglise et de l'Etat. Aujourd'hui que j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus d'attention sur votre joie, elle m'en a donné une très-sensible. M. votre père, un ami de si grand mérite et si cordial, m'est revenu dans l'esprit. Je me suis représenté comme il serait à cette occasion, et à un si grand éclat d'un mérite qui se cachait avec tant de soin. Enfin, Madame, nous ne perdrons pas M. l'abbé de Fénelon : vous pourrez en jouir ; et moi, quoique provincial, je m'échapperai quelquefois pour l'aller embrasser. Recevez, je vous en conjure, les témoignages de ma joie, et les assurances du respect avec lequel je suis, etc.

A Germigny, ce 24 août 1687.

159. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

J'espère, Monsieur, que cette année ne se passera pas comme l'autre, sans que j'aie la consolation de vous voir. Je jouis en attendant, de votre pré-

1. Marie-Thérèse-Françoise, fille du marquis Antoine de Fénelon. Elle épousa en premières noces le marquis de Montmorenci-Laval, et en secondes noces le comte de Fénelon, son cousin-germain, frère de l'archevêque de Cambrai. Elle mourut en 1726. Cette lettre fut publiée par le cardinal de Bausset dans l'*Histoire* de Fénelon.

sence, en quelque façon par vos lettres; et je profite d'ailleurs de la communication de vos prières, dont vous avez la bonté de m'assurer.

Il est vrai que l'égarement du ministre Jurieu va jusqu'au prodige. J'ai cru que Dieu ne le permettait pas en vain, et qu'il voulait qu'on le relevât. Il fera dans son temps tout ce qu'il voudra de ce qu'il inspire. On vous envoie le troisième *Avertissement :* le quatrième retardé par la poursuite d'un procès que j'ai entrepris, ou plutôt que j'ai à soutenir au parlement, pour ôter, si je puis, de la maison de Dieu le scandale de l'exemption de Jouarre, qui m'a toujours paru un monstre.

Je ne vous parlerai point du Commentaire latin de la Règle de saint Benoît[1] des Bénédictins, n'était qu'en me disant qu'ils vous l'avaient envoyé, ils m'ont dit en même temps qu'on y attaquait le père Mege, et qu'on y défendait vos saintes maximes et vos saintes pratiques. Je ne sais encore rien; car je ne l'ai pas vu, et je crains de n'avoir pas sitôt le temps de le voir. C'est un gros ouvrage, qui sans doute sera fort savant. Je souhaite que la piété l'ait inspiré, et je le veux croire : car l'auteur paraît fort humble et fort mortifié. Je suis, Monsieur, à vous sans réserve.

A Paris, ce 2 janvier 1690.

160. *Au R. P. de Montfaucon, bénédictin.*

J'ai reçu et lu avec plaisir, mon révérend Père, votre Judith[2], et je suis ravi de voir que de si habiles gens travaillent à rendre la lecture de l'Ecriture facile, en prenant soin d'aplanir les difficultés qui s'y rencontrent. Je sais les autres doctes travaux qui vous occupent; et tout cela m'engage de plus en plus à vous assurer de l'estime très-particulière que j'ai pour vous.

A Versailles, ce 10 avril 1690.

161. *A M. Santeul, chanoine régulier de Saint-Victor.*

Voila, Monsieur, ce que c'est que de s'humilier[3]. L'ombre d'une faute contre la religion vous a fait peur : vous vous êtes abaissé; et la religion elle-même vous a inspiré les plus beaux vers, les plus élégants, les plus sublimes que vous ayez jamais faits. Voilà ce que c'est, encore un coup, que de s'humilier.

J'attends l'hymne de saint Bruno; et j'espère qu'elle sera digne d'être approuvée par le Pape, et d'être chantée dans ces déserts, dont il est écrit qu'ils se sont réjouis de la gloire de Dieu. Mais comment est-ce que le Pape vous a commandé cette hymne[4]? Je vous en prie, dites-nous-en la mémorable histoire.

Aussitôt que M. Pelletier sera de retour ici, je parlerai avec plaisir de vos pensions.

J'ai vu, Monsieur, un petit poème sur votre Pomone : il commence ainsi; c'est la religion qui parle :

En iterum Pomona meas malè verberat aures.
Santolide, cessit quo tibi cura meî?
Ten mea templa canent fallacia sacra canentem ?

Je ne me souviens pas du pentamètre; mais il était violent, et finissait en répétant :

Ten mea templa canent?
Opprobrium vatum ten mea templa canent?

Le poète reprenait ainsi :

Ergone cœlestes haustus duxisse juvabit,
Ut sonet infandos vox mihi nota deos?

Recherchant la cause de l'erreur, il remarque que ce poète évite encore les noms d'apôtres et de martyrs, comme tous les autres qu'il ne trouve pas dans Virgile et dans Horace; et il conclut, que celui qui craint d'employer les mots consacrés dans la piété chrétienne, mérite d'avoir dans la bouche les fables et les faux dieux.

Martyrii pudet infantum, vox barbara Petrus,
Aut Lucas, refugit nomen apostolicum,
Sanctorumque choris pulsus, confessor, abibit,
Non Maro, non Flaccus talia quippe ferant;
Credo equidem et Jesum plus horreat atque Mariam,
Et quod Cœlitibus Christiadisque pium est.
.... Cui sacra vocabula sordent,
Huic placeant veteres, numina falsa, Joci.
Ille Jovem Veneremque et divûm crimina narret,
Jam repetant vatem sacra nefanda suum.

J'ai empêché la publication du poème; il est vigoureux : l'auteur l'aurait pu rendre parfait, en prenant la peine de le châtier; mais il n'y travaillera plus.

Adieu, mon cher Santeul, je m'en vais préparer les voies à notre illustre Boileau.

A Versailles, ce 15 avril 1690.

162. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

Il est vrai, Monsieur, que quelques-uns ont repris cette espèce de défense de lire l'Ancien Testament. La vraie résolution de cette difficulté, c'est qu'il en faut accorder la lecture avec discrétion, et selon la capacité des sujets. C'est ainsi que j'ai expliqué votre pensée à M. Nicole, qui reprenait cette défense. Il me parla aussi du *Chrétien intérieur*, et m'assura qu'il avait été défendu à Rome[1], sans pouvoir me dire de quelle nature était la défense, si c'était par l'Inquisition ou par l'Index : je n'ai rien appris depuis.

Il me semble que ce que vous dites, que cette diversité de faits, d'événements et d'histoires, n'a point de rapport à la simplicité dont les religieuses font profession, a un peu besoin d'explication. Je pense que vous voulez dire qu'il faut savoir trop de choses pour bien entendre une telle diversité, afin que notre esprit n'en soit pas confondu.

La raison d'exclure les Prophètes est différente de toutes celles-là : C'est leur grande obscurité. On objectera qu'il y a de l'obscurité dans les Epîtres de saint Paul, et dans beaucoup d'autres endroits du Nouveau Testament.

Après tout, je conviens qu'il ne faut pas permettre indifféremment l'Ancien Testament, mais en éprouvant les esprits. J'en use ainsi; et j'ai dit à M. Nicole que l'expérience m'avait appris que l'Ancien Testament permis sans discrétion, faisait plus de mal que de bien aux religieuses. Je prie, Monsieur, Notre Seigneur qu'il soit avec vous, et

1. Dom Edmond Martène, qui a donné au public un grand nombre d'ouvrages, est auteur de ce savant Commentaire.
2. C'est un volume in-12, qui a pour titre, *La vérité de l'histoire de Judith*, imprimé à Paris, chez Simon Laugronne, en 1690.
3. Voir *Histoire* de Bossuet, liv. VII, n. 25.
4. Alexandre VIII, dont il s'agit, avait été élevé au pontificat le jour de saint Bruno.

1. Le *Chrétien intérieur* a pour auteur M. de Bernières-Louvigny, trésorier de France, mort à Caen en 1659. Le P. Louis-François d'Argentan, capucin, fit imprimer cet ouvrage en 1660. Une traduction italienne a été condamnée par un décret de l'Inquisition du 30 novembre 1689.

qu'il vous conserve pour le bien de vos enfants et de l'Eglise.

Ce 19 septembre 1690.

163. *A M. Santeul, chanoine régulier de Saint-Victor.*

J'ai reçu, Monsieur, avec bien de la joie et de la reconnaissance, le beau présent que vous m'avez fait. Je me suis hâté de lire l'épître dédicatoire; et j'y ai trouvé un éloge de M. Pelletier, qui m'a paru très-fin et très-délicatement traité. Je reverrai avec plaisir, dans ce raccourci et dans cet ouvrage abrégé, toute la beauté de l'ancienne poésie des Virgile, des Horace, etc., dont j'ai quitté la lecture il y a longtemps : et ce me sera une satisfaction, de voir que vous fassiez revivre ces anciens poètes, pour les obliger en quelque sorte de faire l'éloge des héros de notre siècle, d'une manière moins éloignée de la vérité de notre religion.

Il est vrai, Monsieur, que je n'aime pas les fables; et qu'étant nourri depuis beaucoup d'années de l'Ecriture sainte, qui est le trésor de la vérité, je trouve un grand creux dans ces fictions de l'esprit humain et dans ces productions de sa vanité. Mais lorsqu'on est convenu de s'en servir comme d'un langage figuré, pour exprimer, d'une manière en quelque façon plus vive, ce que l'on veut faire entendre, surtout aux personnes accoutumées à ce langage, on se sent forcé de faire grâce au poète chrétien, qui n'en use ainsi que par une espèce de nécessité. Ne craignez donc point, Monsieur, que je vous fasse un procès sur votre livre ; je n'ai au contraire que des actions de grâces à vous rendre : et sachant que vous avez dans le fond autant d'estime pour la vérité, que de mépris pour les fables en elles-mêmes, j'ose dire que vous ne regardez, non plus que moi, toutes ces expressions tirées de l'ancienne poésie que comme le coloris du tableau, et que vous envisagez principalement le dessein et les pensées de l'ouvrage, qui en sont comme la vérité et ce qu'il y a de plus solide. Je suis, Monsieur, etc.

1690.

164. *Au même.*

J'ai reçu les trois exemplaires de vos merveilleux ïambes, deux avant-hier, dont il y en a un pour mon neveu, et un aujourd'hui : je n'en saurais trop avoir. Au reste, mes déplorables sollicitations me privèrent hier du sermon et de la joie de vous voir. Je n'osai entrer à Saint-Victor, après avoir manqué ce beau discours; et j'en allai apprendre les merveilles au jardin royal, de la bouche des plus éloquents hommes de notre siècle, qui les avaient ouïes.

Faut-il, illustre Santeul, vous inviter à venir chez moi? Qui a plus de droit d'y entrer? qui peut y être mieux reçu que vous? Ne parlons plus de l'amende honorable, que pour exalter les vers qui l'ont célébrée, et ceux dont elle a été suivie.

1690.

165. *A Madame de Béringhen.*

J'arrive, et à ce moment je reçois, Madame, votre billet du 14. Vous pouvez vous servir du prédicateur à confesser vos religieuses. Quant à la paroisse, M. le curé a tort d'avoir si mal pourvu à son service. J'avais donné les permissions; mais il était chargé du reste. Je vous prie, Madame, en attendant qu'on y ait pourvu, de charger le prédicateur de ce soin, de ma part, et de l'assurer que je lui donne tous les pouvoirs nécessaires. On ne tardera pas à y donner ordre. Je suis, Madame, très-parfaitement à vous.

A Meaux, 18 décembre 1690.

166. *A M. l'abbé Renaudot.*

Vous me donnez, Monsieur, une agréable nouvelle : nous verrons donc à cette fois, s'il plaît à Dieu, milord chancelier d'Ecosse. Je l'ai salué de loin comme un excellent catholique; j'espère l'embrasser comme un confesseur. Les deux pièces que vous m'avez envoyées m'ont fait plaisir à lire. Mille remercîments de votre amitié, à laquelle personne ne sera jamais plus sensible que moi, ni plus rempli d'estime pour vous.

A Meaux, ce 7 janvier 1691.

167. *Au P. Mauduit, prêtre de l'Oratoire.*

J'ai reçu, mon révérend Père, votre lettre du 3, et je suis très-aise que le Psautier qu'on vous a donné de ma part vous ait agréé. Les deux Psaumes que vous m'avez envoyés, m'ont transporté en esprit dans les temps où ils ont été composés, et si je n'ose encore prononcer sur l'impression, c'est à cause que je n'ose aussi me fier à mon jugement ni à mon goût sur la poésie, dans l'extrême délicatesse, pour ne pas dire dans la mauvaise humeur de notre siècle.

Il me paraît, par les remarques que vous faites sur la *Synopse* d'Angleterre, que vous avez quelque pensée que je m'en suis beaucoup servi : mais je ne veux pas vous laisser dans cette opinion. J'en ai parcouru cinq ou six psaumes, dans les endroits les plus obscurs; et j'y ai trouvé ordinairement plus d'embarras et de confusion que de secours. De tous les interprètes protestants, il n'y a presque que Grotius, s'il le faut mettre de ce nombre, qui mérite d'être lu pour les choses, et Drusius pour les textes. Au reste, ce qu'on entasse et dans la *Synopse* et même dans les Critiques d'Angleterre, se trouve non-seulement, plus autorisé, mais plus pur et mieux expliqué dans les saints Pères : en sorte que je ne laisse à ces critiques protestants qu'on nous vante tant, que quelques remarques sur la grammaire. Parmi les catholiques, Muis[1] emporte le prix, à mon gré sans comparaison.

Et voilà, mon révérend Père, à ne vous rien déguiser, tout le secours que j'ai eu; et je ne voudrais pas que vous crussiez que les protestants m'aient beaucoup servi, ou que j'improuve ce que vous en dites sur saint Paul. Au contraire, je suis tout à fait de votre avis; et ce n'est pas seulement par piété, mais par connaissance que je donne la palme aux nôtres. Quand je serai à loisir chez moi, et que j'aurai eu plus de temps de considérer votre *analyse*[2], je vous en dirai ma pensée. Je ne puis à présent vous dire autre chose, sinon que ce que j'en

1. Siméon de Muis, professeur en langue hébraïque au collége royal, mort en 1644. Son Commentaire sur les Psaumes est très-estimé.

2. Le P. Mauduit a donné des *Analyses des Evangiles, des Actes, des Epîtres de saint Paul et des Epîtres canoniques*, qui sont très-estimées.

ai pu lire m'a fort plu. Je suis de tout mon cœur, mon révérend Père, etc.

A Versailles, ce 7 mars 1691.

168. *A Madame de Béringhen.*

Il y a longtemps que j'ai donné l'ordre pour envoyer au P. de la Forge les pouvoirs que vous souhaitez pour le P. de la Forge. S'il ne les a pas encore reçus, cette lettre lui suffira pour lui permettre, non-seulement de prêcher, mais encore de confesser la communauté, et même les habitants de Farmoutiers et des lieux voisins, du consentement des curés, jusqu'à la Quasimodo inclusivement. Voilà, Madame, ce que vous souhaitez; et il ne me reste plus qu'à vous assurer du plaisir que j'ai à vous contenter.

A Paris, 14 mars 1691.

169. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

Voila, Monsieur, les deux lettres que j'avais oublié de vous porter. Si vous prenez la peine de m'adresser la réponse, je serai plus fidèle à la rendre en main propre.

Je n'ai fait que passer à Versailles, où j'ai trouvé le Roi prêt à partir pour Marly. On m'assure de tous côtés qu'il est tout à fait revenu pour la Trappe. Je ne manquerai pas l'occasion d'en être informé par moi-même. Il me paraît qu'il est nécessaire de redoubler les prières, à cause du mauvais état des affaires, et des autres fâcheuses conjonctures qui peuvent mettre la religion en un extrême péril, si Dieu n'y pourvoit par un coup de sa main.

On a très-bonne espérance de la conclusion des affaires de Rome. Je m'en vais dans quatre jours attendre dans mon diocèse l'effet de ces bonnes dispositions, pour en rendre grâces à Dieu. Je ne puis vous témoigner combien je ressens de joie de vous avoir vu, ni combien je suis touché de votre amitié.

A Paris, ce 29 août 1691.

170. *A M. Nicole.*

J'ai toujours, Monsieur, beaucoup de joie, quand je reçois des marques de votre amitié et de votre approbation. L'une de ces choses me fait grand plaisir, et l'autre m'est fort utile, parce qu'elle me fortifie, mais surtout à l'occasion du dernier ouvrage[1]. J'ai été très-aise de vous voir appuyer particulièrement sur une chose que je n'ai voulu dire qu'en passant, pour les raisons que vous aurez aisément pénétrées, et que néanmoins je désirais fort qu'on remarquât. C'est, Monsieur, sur le triste état de la France, lorsqu'elle était obligée de nourrir et de tolérer, sous le nom de réforme, tant de sociniens cachés, tant de gens sans religion, et qui ne songeaient, de l'aveu même d'un ministre, qu'à renverser le christianisme. Je ne veux point raisonner sur tout ce qui est passé en politique raffinée : j'adore avec vous les desseins de Dieu, qui a voulu révéler, par la dispersion des protestants, ce mystère d'iniquité, et purger la France de ces monstres. Une dangereuse et libertine critique se fomentait parmi nous : quelques auteurs catholiques s'en laissaient infecter; et celui qui veut s'imaginer qu'il est le premier critique de nos jours[1], travaillait sourdement à cet ouvrage. Il a été depuis peu repoussé comme il méritait; mais je ne sais si on ouvrira les yeux à ses artifices. Je sais en combien d'endroits et par quels moyens il trouve de la protection; et sans parler des autres raisons, il est vrai que bien des gens, qui ne voient pas les conséquences, avalent, sans y prendre garde, le poison qui est caché dans les principes. Pour moi, il ne m'a jamais trompé; et je n'ai jamais ouvert aucun de ses livres, où je n'aie bientôt ressenti un sourd dessein de saper les fondements de la religion : je dis sourd, par rapport à ceux qui ne sont pas exercés en ces matières; mais néanmoins assez manifeste à ceux qui ont pris soin de les pénétrer.

Je finis en vous assurant de tout mon cœur de mes très-humbles services, et en priant Dieu qu'il vous conserve pour soutenir la cause de son Eglise, dont vos ouvrages me paraissent un arsenal.

A Meaux, ce 7 décembre 1691.

1. Le sixième *Avertissement aux Protestants*, ou la *Défense de l'Histoire des Variations*, qui parurent cette année.

1. Richard Simon.

171. *A Madame de Béringhen.*

Je le vois bien, Madame, on ne vous fera jamais trop de bien, à votre gré : vous voulez bien appeler justice ce qui n'est assurément qu'une pure grâce envers un ancien domestique devenu fort inutile. Je voudrais bien du moins ne l'être pas pour vous ni pour Farmoutiers.

M. Barrière peut confesser qui vous trouverez à propos, un an durant, dans votre maison.

Je suis bien aise d'entendre parler de Madame de Menou; et tout ce qui parlera par vos instructions, parlera toujours très-agréablement pour moi.

A Versailles, 17 janvier 1692.

172. *A la même.*

La proposition de la religieuse dont vous m'écrivez, Madame, en elle-même est très-bonne; le tout est de bien connaître la personne. Il n'y a point de meilleur moyen que celui que vous proposez, de la tenir un an comme pensionnaire, avant que de parler d'association. Je crois qu'il faudra un noviciat; et c'est l'opinion commune, et l'usage des monastères, quand on passe à une observance étroite d'une mitigée; mais c'est à quoi on avisera à loisir, et il faudrait commencer par où vous dites.

J'approuve le P. Irénée pour prédicateur et pour confesseur.

Vous ne devez point douter que votre recommandation n'ait tout pouvoir sur l'esprit de mon neveu, qui sait ce que mérite votre approbation.

Je salue de tout mon cœur Madame d'Arminvilliers et Mesdames de la Vieuville.

A Paris, 7 février 1692.

173. *A la même.*

Vous pouvez, Madame, dans les vêtures et professions, faire entrer les personnes que vous croirez ne pouvoir honnêtement refuser. Vous pourrez, quand il vous plaira, faire le petit voyage que vous deviez faire l'an passé, et aussi aller visiter votre nouvelle acquisition, où je ne doute pas que votre présence ne produise beaucoup de bien. J'espère m'approcher de vous, Madame, dans les premiers jours de la semaine prochaine.

A Paris, 6 mars 1692.

174. *A Henri-Jules de Bourbon, devenu, en décembre* 1689, *prince de Condé, par la mort du grand Condé*, *son père*[1].

Le curé que je crois propre, Monseigneur, à V. A. S., est dans le diocèse de Poitiers. On lui a écrit, et on attend sa réponse. C'est à mon neveu qu'elle doit venir, et voici un autre embarras : c'est que mon neveu est parti pour Lyon, et cela nous mènerait loin, si la réponse passait. Pour l'empêcher, je donne ordre à mon portier de Paris de m'envoyer les lettres de mon neveu : nous connaissons l'écriture de M. Berger (c'est l'homme dont il s'agit), et nous garderons la fidélité pour les autres lettres. Voyez, en passant, Monseigneur, que je suis bon oncle. J'écris même, à toutes fins, et votre valet de pied porte la lettre. Que si V. A. S. est pressée, en vérité, Monseigneur, je n'y puis faire autre chose que de chercher un autre homme, si Elle me l'ordonne. Mais je n'en ai point de présent, qui approche de celui-ci. Il a été ici, en fonction, trois ou quatre mois, et tout le monde en était aussi content que moi. Il a beaucoup de littérature et de politesse; ses mœurs sont douces, sociables, et sa personne assez avenante. C'est un homme accommodant, peu intéressé, si bien que je trancherais hardiment, pour peu que je fusse instruit de ses sentiments. Mais il faudrait que je susse de lui, auparavant, combien lui vaut, et comment il s'accommode d'un bénéfice qu'il a en ce pays-là; et c'est ce que je ne puis savoir que de lui. Au reste, il est d'humeur à entrer dans les sentiments de V. A. sur les *Antiennes*[2]; mais il y aura à vous accorder avec Mme la Princesse, qui me paraît les aimer assez, et je n'y vois que cet embarras. Voilà, Monseigneur, une affaire bien longuement expliquée; et V. A. peut maintenant me donner ses ordres, en connaissance de cause. Elle sait avec quel respect et quel plaisir je les reçois.

Meaux, 18 mars 1692.

175. *A Madame de Béringhen.*

Je me souviens très-bien, Madame, du P. de l'Espinasse, et je suis bien aise que vous l'ayez pour confesseur : je consens aussi au P. gardien de Coulommiers. Au reste, Madame, vous avez un trésor en M. le théologal; ce qu'il fera ou permettra sera bien fait et bien permis. Je satisferai, au premier jour, à l'acte que vous m'avez envoyé. Je me réjouis de l'espérance de vous voir bientôt. Ce n'est jamais, Madame, sans beaucoup d'édification de ma part.

A Meaux, 22 mai 1692.

176. *Au maréchal de Bellefonds.*

Je me suis tû, et je n'ai pas seulement ouvert la bouche, parce que c'est vous qui l'avez fait : c'est ce que disait David[3]. Jésus-Christ, qui vous présente à boire son calice, vous apprend en même temps à dire : Votre volonté soit faite[4]. Je n'ajoute rien à cela, Monsieur, si ce n'est que je m'en vais offrir à Dieu au saint autel vos regrets et vos soumissions, et celles de votre famille, et le prier du meilleur de mon cœur qu'il vous donne à tous les consolations que lui seul peut donner, et à l'âme que vous chérissez sa grande miséricorde.

A Germigny, ce 10 août 1692.

177. *A Madame de Béringhen.*

Je vous dirai, Madame, par M. Daniel, que vous pouvez faire entrer la demoiselle dont il m'a parlé de votre part, et qu'il m'a dit être votre filleule. Il m'a donné de la peine, en me disant que vous étiez indisposée. Je me rendrai à Farmoutiers le plus tôt qu'il me sera possible, pour l'affaire que vous savez. Il faudra prendre une voie plus courte pour la terminer, que celle d'ouïr de nouveaux témoins, et de recoler et confronter ceux qui ont été ouïs. Je suis, Madame, très-parfaitement à vous.

A Germigny, 24 septembre 1692.

178. *A M. le Curé de Doué.*

Il n'y a, Monsieur, aucune difficulté de nommer les ecclésiastiques avant le seigneur : c'est la coutume et la règle, quelque qualifié que soit un seigneur : et le Roi souffre bien qu'on nous nomme avant lui. Je suis à vous, Monsieur, de tout mon cœur.

A Germigny, ce 6 octobre 1692.

179. *A Madame de Béringhen.*

Vous pouvez, Madame, faire confesser la communauté par le Père vicaire des Capucins de Coulommiers. A l'égard des confesseurs que demande ma sœur de Saint-Bernard, je les lui accorde avec peine; car une personne qui a été si longtemps sans s'approcher des sacrements, devrait être mise en d'autres mains que celles d'un vieillard si occupé, et d'un Cordelier qu'on ne connaît pas. Cependant, Madame, comme tout le monde est occupé en ce saint temps, et que je serais fâché de le lui voir passer sans faire son devoir, je lui accorde ce qu'elle souhaite, et je lui conseille le Cordelier, qui aura plus de loisir, plutôt que le curé qui n'en a point. Je loue, Madame, votre obéissance, et je vous assure qu'elle sera bénie de Dieu.

A Meaux, 22 décembre 1692.

180. *A la même.*

Je vous prie, Madame, de vouloir bien me mander ce qu'aura fait Madame de Saint-Bernard, à ces fêtes, ce qu'elle aura dit sur ma lettre, si vous lui avez montré l'article qui la regarde. Je vous prie aussi de m'écrire si j'ai quelque chose de plus à faire à ce sujet.

Voilà, Madame, une lettre que M. le curé de Bannots a remise à ma discrétion de vous envoyer; et je crois meilleur de le faire, parce que vous saurez bien que me dire sur cela, si vous trouvez à propos, et qu'il soit utile que j'y entre.

Je vous enverrai bientôt quelque personne de créance sur les affaires de chez vous. Pour moi, je trouve à propos d'attendre encore une certaine conjoncture, qui facilitera la décision. Assurez-vous du moins, Madame, que je fais tout pour le mieux.

A Meaux, 30 décembre 1692.

1. Tirée des archives de la maison de Condé, et publiée par M. Floquet.
2. Les *Antiennes*, on le voit, n'étaient point, dans l'office de l'Eglise ce que le prince aimait le plus, au lieu qu'elles plaisaient à Madame la Princesse.
3. *Ps.*, XXXVIII, 10. — 4. *Matth.*, XXVI, 42.

181. *A Mademoiselle du Pré.*

Je vous assure, Mademoiselle, que M. Pelisson est mort, comme il a vécu, en très-bon catholique. Loin d'avoir le moindre doute de la foi catholique, je l'ai toujours regardé, depuis le temps de sa conversion jusqu'à la fin de sa vie, comme un des meilleurs et des plus zélés défenseurs de notre religion. Il n'avait l'esprit rempli d'autre chose; et deux jours avant sa mort, nous parlions encore des ouvrages qu'il continuait pour soutenir la transsubstantiation : de sorte qu'on peut dire sans hésiter qu'il est mort en travaillant ardemment et infatigablement pour l'Eglise. J'espère que ce travail ne se perdra pas, et qu'il s'en trouvera une partie considérable parmi ses papiers.

Au reste, il a voulu entendre la messe pendant tous les jours de sa maladie; et je n'ai jamais pu obtenir de lui qu'il s'en dispensât les jours de fête. Il me disait en riant qu'il n'était pas naturel que ce fût moi qui l'empêchât d'entendre la messe. Il n'a jamais cru être assez malade pour s'aliter; et il s'est habillé tous les jours, jusqu'à la veille de sa mort; et il recevait ses amis avec sa douceur et sa politesse ordinaires. Son courage lui tenait lieu de forces; et jusqu'au dernier soupir, il voulait se persuader que son mal n'avait rien de dangereux. A la fin, étant averti par ses amis que ce mal pouvait le tromper, il différa sa confession au lendemain pour s'y préparer davantage : et si la mort l'a surpris, il n'y a eu rien en cela de fort extraordinaire. C'était un vrai chrétien, qui fréquentait les sacrements. Il les avait reçus à Noël, et, à ce qu'on dit, encore depuis avec édification. Bien éloigné du sentiment de ceux qui croient avoir satisfait à tous leurs devoirs, pourvu qu'ils se confessent en mourant, sans rien mettre de chrétien dans tout le reste de leur vie, il pratiquait solidement la piété, et la surprise qui lui est arrivée ne m'empêche pas d'espérer de le trouver dans la compagnie des justes. C'est, Mademoiselle, ce que j'avais dessein d'écrire à Mademoiselle de Scudéri, avant même de recevoir votre lettre: et je m'acquitte d'autant plus volontiers de ce devoir, que vous me faites connaître que mon témoignage ne sera pas inutile pour la consoler. Je profite de cette occasion pour vous assurer, Mademoiselle, de mes très-humbles respects, et vous demander l'honneur de la continuation de votre amitié.

A Versailles, ce 14 février 1693.

182. *A Mademoiselle de Scudéri.*

Ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Mademoiselle, sur le sujet de M. Pelisson, me donne beaucoup de consolation; mais n'ajoute rien à l'opinion que j'avais de la fermeté et de la sincérité de sa foi, dont ceux qui l'ont connu ne demanderont jamais de preuves. J'ai parlé un million de fois avec lui sur des matières de religion, et ne lui ai jamais trouvé d'autres sentiments que ceux de l'Eglise catholique. Il a travaillé jusqu'à la fin pour sa défense : trois jours avant sa mort, nous parlions encore de l'ouvrage qu'il avait entre les mains contre Aubertin, qu'il espérait pousser jusqu'à la démonstration; ne souhaitant la prolongation de sa vie que pour donner encore à l'Eglise ce dernier témoignage de sa foi. Je souhaite qu'on cherche au plus tôt un si utile travail parmi ses papiers, et qu'on le donne au public, non-seulement pour fermer la bouche aux ennemis de la religion, qui sont ravis de publier qu'il est mort des leurs; mais encore pour éclaircir des matières si importantes, auxquelles il était si capable de donner un grand jour. Quoiqu'il n'ait pas plu à Dieu de lui laisser le temps de faire sa confession, et de recevoir les saints sacrements, je ne doute pas qu'il n'ait accepté en sacrifice agréable la résolution où il était de la faire le lendemain. Le Roi, à qui vous désirez qu'on fasse connaître ses bonnes dispositions, les a déjà sues, et j'ai en cela prévenu vos souhaits. Ainsi, Mademoiselle, on n'a besoin que d'un peu de temps pour faire revenir ceux qui ont été trompés par les faux bruits qu'on a répandus dans le monde. Sa Majesté n'en a jamais rien cru; je puis, Mademoiselle, vous en assurer : et tout ce qu'il y a de gens sages, qui ont connu, pour peu que ce soit, M. Pelisson, s'étonnent qu'on ait pu avoir un tel soupçon. C'est ce que j'aurais eu l'honneur de vous dire, si je n'étais obligé d'aller dès aujourd'hui à Versailles, et dans peu de jours, s'il plaît à Dieu, dans mon diocèse. Je m'afflige cependant, et je me console avec vous de tout mon cœur, et suis avec l'estime qui est due à votre vertu et à vos rares talents, etc.

183. *A Madame de Béringhen.*

Je suis dans mon tort, Madame, et je vous en demande pardon. Je croyais déjà avoir approuvé votre prédicateur pendant le temps de la station. Vous pouvez, Madame, le faire confesser, et M. Daniel aussi. Il faut tâcher de remettre Madame de Saint-Louis dans le train ordinaire. Vous pouvez aussi sortir quand il vous plaira pour voir cette maison. J'ai mis ce matin votre lettre dans la place qui fait faire les réponses. Pour à présent, je suis environné de monde. Vous avez, Madame, raison de vous plaindre de moi, et je vous promets de vous faire bonne justice.

A Paris, 15 février 1693.

184. *A la même.*

Je vous assure, Madame, que je mettais la main à la plume pour vous faire voir que je n'ai pas besoin d'être sollicité pour penser à vous. Vous avez la permission de M. Daniel; vous avez celle du prédicateur, dont vous pouvez user; je vous envoie celle de M. Lemarquant, dont j'ai bonne opinion; je souhaite qu'il vous contente.

Je songe beaucoup à vous, et je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, 12 mars 1693.

185. *A la même.*

Vous voulez bien, Madame, que je vous dise que j'ai pourvu M. le curé de Farmoutiers d'une autre cure que la vôtre. Il m'a prié que cela n'empêchât pas que je ne lui fisse justice sur l'affaire qu'il a avec M. Raoul. Je lui ai dit que M. Raoul me demandait aussi la même chose, et que je donnerais satisfaction à l'un et à l'autre; mais qu'il fallait attendre mon temps : au reste, que je le prendrais le plus court qu'il serait possible, et

que je ferais raison en même temps audit sieur Raoul de la dernière insulte qu'il prétendait lui avoir été faite. Sur cela, Madame, il s'en est retourné pour donner ordre à ses affaires. Il a résigné la cure de Farmoutiers à celui que j'y avais destiné, qui est assurément un des meilleurs prêtres, et des plus paisibles du diocèse. Je crois, Madame, en tout cela, avoir fait ce qu'il y avait de plus important pour votre maison, et ce que vous souhaitiez le plus : et il ne me reste plus qu'à vous demander pardon si je n'ai pas eu le loisir de vous écrire ces deux choses plus tôt, à cause, Madame, qu'elles se firent la veille de mon départ de Meaux, où j'étais fort occupé.

A Paris, 3 avril 1693.

186. *A la même.*

Vous pouvez, Madame, faire examiner votre novice par M. Lemarquant, votre confesseur, à qui vous prescrirez, s'il vous plaît, qu'il me rende compte de cet examen. Je n'hésite point, Madame, à vous donner le pouvoir de vous servir, dans l'occasion, des confesseurs approuvés dans le diocèse pour les religieuses; et je suis bien persuadé que vous en userez avec la réserve nécessaire. Vous pouvez continuer à vous servir du vicaire des Capucins. Quant à votre nouveau curé, il demande en grâce qu'on ne l'oblige point à voir le parloir, si ce n'est pour vous rendre ses devoirs. Ainsi, Madame vous jugez bien qu'il n'y a pas à craindre que son prédécesseur lui résigne ses amies. Je reçois toujours avec joie, Madame, les témoignages de votre amitié, et personne ne souhaite plus de la conserver que je fais.

A Paris, 19 avril 1693.

187. *Au cardinal de Janson*[1].

Monseigneur, il a plu au roi d'Angleterre[2] de me faire communiquer certains éclaircissements qu'on demandait à Sa Majesté touchant la religion en faveur de ses sujets protestants, lorsqu'ils se rangeraient à leur devoir; et il me fit témoigner en même temps qu'il voulait savoir de moi si je croyais qu'ils pussent blesser sa conscience. Je crus qu'il les pouvait accorder sans aucune difficulté, et je lui déclarai mon sentiment, tant de vive voix que par écrit.

Le même roi m'ordonne présentement, Monseigneur, de dire à Votre Eminence les raisons dont j'ai appuyé mon avis, afin qu'elle puisse en rendre compte à Sa Sainteté, à qui je soumets de tout mon cœur toutes mes pensées et toutes mes vues. J'obéis, et Votre Eminence verra en peu de mots dans l'écrit inclus, les raisons qui me déterminent à approuver la Déclaration de ce prince.

Le Roi, notre maître, a su la consultation et il a approuvé mes sentiments, qui se sont trouvés conformes à celui des principaux docteurs de la Sorbonne, sans que nous ayons communiqué ensemble.

Il s'agit à présent, Monseigneur, de faire entendre nos raisons à un Pape dont la prudence et la piété éclatent par toute l'Eglise; et j'ose espérer de la bonté dont vous m'avez toujours honoré, que vous voudrez bien vous servir de cette occasion, pour assurer ce saint Pontife de mes profondes soumissions, et de l'inviolable respect que je ressens, comme je le dois, non-seulement pour sa place si auguste et si sainte, mais encore pour sa personne, dont les vertus remplissent le monde d'édification et de joie.

Conservez-moi, Monseigneur, l'honneur de votre amitié, et croyez que je suis toujours avec le très-humble respect que vous connaissez, Monseigneur, votre, etc.

Du 22 mai 1693.

Preuves du sentiment de M. l'Evêque de Meaux sur la Déclaration du roi d'Angleterre.

La Déclaration qu'on demande au roi d'Angleterre en faveur de ses sujets protestants, consiste principalement en deux points : le premier est que Sa Majesté promette de protéger et défendre l'Eglise anglicane, comme elle est présentement établie par les lois, et qu'elle assure aux membres d'icelle toutes leurs églises, universités, colléges et écoles, avec leurs immunités et priviléges. Le second, que Sadite Majesté promette aussi qu'elle ne violera point le serment du *Test*, ni n'en dispensera point.

J'ai répondu et je réponds, que Sa Majesté peut accorder sans difficulté ces deux articles; et pour entendre la raison de cette réponse, il ne faut que fixer le sens des deux articles.

Le premier a deux parties : l'une de protéger et défendre l'Eglise anglicane, comme elle est présentement établie par les lois; ce qui n'emporte autre chose que de laisser ces lois dans leur vigueur, et comme roi les exécuter selon leur forme et teneur.

La conscience du roi n'est point blessée par cette partie de la Déclaration, puisque la protection et la défense qu'il promet à l'Eglise anglicane protestante, ne regarde que l'extérieur, et n'oblige Sa Majesté à autre chose qu'à laisser cette prétendue Eglise dans l'état extérieur où il la trouve, sans l'y troubler, ni permettre qu'on la trouble.

Pour décider cette question par principes, il faut faire grande différence entre la protection qu'on donnerait à une fausse église par adhérence aux mauvais sentiments qu'elle professe, et à celle qu'on lui donne pour conserver à l'extérieur la tranquillité. La première protection est mauvaise, parce qu'elle a pour principe l'adhérence à la fausseté; mais la seconde est très-bonne, parce qu'elle a pour principe l'amour de la paix, et pour objet une chose bonne et nécessaire, qui est le repos public.

Ceux qui traitent avec le roi d'Angleterre dans cette occasion, ne lui demandent pas l'approbation de l'Eglise anglicane, parce qu'au contraire ils le supposent catholique, et traitent avec lui comme l'étant. Ils ne lui demandent donc qu'une protection légale, c'est-à-dire une protection à l'extérieur, telle qu'elle convient à un roi qui ne peut rien sur les consciences; et tout le monde demeure d'accord que cette sorte de protection est légitime et licite.

Les rois de France ont bien donné par l'édit de

1. Publiée en 1818 par le journal *The catholic Gentleman's magazine*, t. I, n. 10, et insérée dans le dernier volume de l'édition de Versailles, avec la lettre à M. Brueys, qu'on a vue plus haut.
2. Jacques II.

Nantes une espèce de protection aux protestants réformés, en les assurant contre les insultes de ceux qui les voudraient troubler dans leurs exercices, et en leur accordant des espèces de priviléges, où ils ordonnaient à leurs officiers de les maintenir. On n'a pas cru que leur conscience fût intéressée dans ces concessions, tant qu'elles ont été jugées nécessaires pour le repos public, parce que c'était ce repos, et non pas la religion prétendue réformée, qui en était le motif. On peut dire à proportion la même chose du roi d'Angleterre; et s'il accorde de plus grands avantages à ses sujets protestants, c'est que l'état où ils sont dans le royaume et le motif du repos public l'exigent ainsi. Aussi ceux qui trouvent à redire à cet endroit de l'article ne mettent-ils la difficulté qu'en ce qu'il renferme une tacite promesse d'exécuter les lois pénales qui sont décernées par le Parlement contre les catholiques, parce que, disent-ils, les protestants mettent dans ces lois pénales une partie de la protection qu'ils demandent pour l'Eglise anglicane protestante.

Mais les paroles dont se sert le roi n'emportent rien de semblable; et il importe de bien comprendre comme parle la Déclaration. « Nous protégerons, dit-elle, et défendrons l'Eglise anglicane, comme elle est présentement établie par les lois. » Il ne s'agit que des principes constitutifs de cette prétendue Eglise en elle-même, et non pas dans les lois pénales par lesquelles elle prétendrait pouvoir repousser les religions qui lui sont opposées.

Les principes constitutifs de la religion anglicane selon les lois du pays, sont premièrement les prétendus articles de foi réglés sous la reine Elisabeth; secondement, la liturgie approuvée par les Parlements; troisièmement, les homélies ou instructions, que les mêmes Parlements ont autorisées.

On ne demande point au roi qu'il se rende le protecteur de ces trois choses, mais seulement qu'à l'extérieur il leur laisse un libre cours pour le repos de ses sujets : ce qui suffit d'un côté pour maintenir ce qui constitue à l'extérieur l'Eglise anglicane protestante, et d'autre part ne blesse point la conscience du roi. Voilà donc à quoi il s'oblige par cette première partie de l'article, où il promet d'assurer à l'Eglise protestante et à ses membres, leurs églises, etc. La seconde a encore moins de difficulté, et même elle tempère la première, en réduisant manifestement la protection et la défense de l'Eglise anglicane et protestante aux choses extérieures dont elle est en possession, et dans lesquelles le roi promet seulement de ne point souffrir qu'on la trouble.

Le roi est bien loin d'approuver par là l'usurpation des églises et des bénéfices; mais il promet seulement de ne point permettre que ceux qui les ont usurpés soient troublés par des voies de fait, parce que cela ne se pourrait faire sans ruiner la tranquillité de ses Etats.

A l'égard du *Test*, qui fait le second article de la Déclaration du Roi, il n'oblige Sa Majesté à autre chose, sinon à exclure des charges publiques ceux qui refuseraient de faire un certain serment : en quoi il n'y a point de difficulté, puisqu'on peut vivre humainement et chrétiennement sans avoir des charges.

Que s'il paraît rude aux catholiques d'en être exclus, ils doivent considérer l'état où ils sont, et la petite portion qu'ils composent du royaume d'Angleterre; ce qui les oblige à ne pas exiger de leur roi des conditions impossibles, et au contraire à sacrifier tous les avantages dont ils se pourraient flatter à l'avancement, au bien réel et solide d'avoir un roi de leur religion, et d'affermir sur le trône sa famille, quoique catholique; ce qui peut faire raisonnablement espérer, si non d'abord, du moins dans la suite, l'entier rétablissement de l'Eglise et de la foi. Que si on s'attache au contraire à vouloir faire la loi aux protestants, qui sont les maîtres, on perdra avec l'occasion de rétablir le roi, non-seulement tous les avantages qui sont attachés au rétablissement, mais encore tous les autres, quels qu'ils soient, et on s'exposera à toutes sortes de maux; étant bien certain que si les rebelles viennent à bout selon leurs désirs d'exclure tout à la fois le roi, ils ne garderont aucune mesure envers les catholiques, et ne songeront qu'à assouvir la haine qu'ils leur portent.

Par ces raisons je conclus, non-seulement que le roi a pu en conscience faire la Déclaration dont il s'agit, mais encore qu'il y était obligé, parce qu'il doit faire tout ce qu'il est possible pour l'avantage de l'Eglise et de ses sujets catholiques, auxquels rien ne peut être meilleur, dans la conjoncture présente, que son rétablissement. On doit même regarder déjà comme un grand avantage la déclaration que fait Sa Majesté, de recommander fortement à son Parlement une impartiale liberté de conscience; ce qui montre le zèle de ce prince pour le repos de ses sujets catholiques, et tout ensemble une favorable disposition pour eux dans ses sujets protestants qui acceptent sa Déclaration. Je dirai donc volontiers aux catholiques, s'il y en a qui n'approuvent pas la Déclaration dont il s'agit : *Noli esse justus multum, neque plus sapias quam necesse est, ne obstupescas*[1].

Je ne doute pas que notre saint Père le Pape n'appuie le roi d'Angleterre dans l'exécution d'une Déclaration qui était si nécessaire, et ne pense bien des intentions d'un prince qui a sacrifié trois royaumes, toute sa famille et sa propre vie à la religion catholique. Je me soumets de tout mon cœur à la suprême décision de Sa Sainteté.

Fait à Meaux, ce 22 mai 1693.

188. *A M. Nicole.*

Je m'en tiendrai, Monsieur, à votre décision : j'avoue que j'ai été fort partagé entre les notes courtes ou longues. Pour les courtes, j'avais les raisons que vous avez si bien exposées dans votre lettre : pour les longues, j'avais le grand nombre qui est composé ordinairement de gens médiocres et impatients, qui sont offensés pour peu qu'on les oblige à s'appliquer, et qui ne veulent plus lire quand on leur explique tout, à cause de la longueur qui les accable. Comme donc j'ai été persuadé qu'on n'en dit jamais assez pour ceux qui ne sont point attentifs, et que j'en ai dit assez pour ceux qui le sont, j'irai mon train, et je continuerai à me proposer pour modèle, Jansénius d'Ipres sur

1. *Eccl.*, VII, 17.

les Evangiles, dont la juste et suffisante brièveté m'a toujours plu.

Je vous prie de me décider encore une autre chose. Plusieurs croient qu'à cause des mauvais critiques qui réduisent à rien les prophéties, c'est-à-dire, le fondement principal de la religion, il sera utile de traduire le supplément sur les Psaumes. Si vous le trouvez à propos, je le ferai ou le ferai faire; et en ce cas j'étendrai les notes encore un peu davantage en faveur du commun des lecteurs. Je vous fais mille remerciements très-sincères.

Il y a des fautes dans le Salomon, qui me font de la peine, entre autres une transposition qui gâte le sens, *Proverb.*, XX, 1, où *sicera* qui est à la fin, doit être mis avant *id est*, *vinum*. Je vous prie de corriger cet endroit. Encore une fois, Monsieur, je vous rends grâces, et suis tout à vous. Je prie de tout mon cœur Notre Seigneur qu'il vous conserve.

A Meaux, ce 17 août 1693.

189. *A Madame de Béringhen.*

J'ai reçu, Madame, la lettre que M. le curé de Joui m'a rendue. Je ne doute pas que la demoiselle n'ait un peu de peine à se réduire : tout ce que j'ai dit là-desssus, c'est que, si quelqu'un était capable de la contenir et de la conduire, c'était vous. J'espère avoir bientôt l'honneur de vous voir. Voilà deux lettres de vieille date qui ont fait deux fois le voyage de Paris à Meaux, avec celui de Meaux à Paris. On a, comme de raison, beaucoup de reconnaissance de vos bontés.

A Meaux, 2 septembre 1693.

190. *A milord Perth.*

J'ai appris avec une extrême joie que vous aviez la liberté de sortir de la Grande-Bretagne, et qu'on pouvait espérer de recevoir de vos lettres : j'en ai une grande impatience. Je ne doute pas que pendant votre prison, Dieu, qui n'abandonne jamais ceux qui souffrent pour sa cause, ne vous ait fait de grandes grâces; et ce me sera une particulière consolation d'en apprendre quelque chose de vous-même. Donnez-moi donc cette joie; et croyez, Milord, que vous m'avez toujours été présent. J'attends qu'on sache où vous êtes pour vous écrire plus amplement. Soyez cependant persuadé du respect, de la cordialité et de la tendresse avec laquelle je suis, etc.

A Meaux, ce 5 septembre 1693.

191. *A Madame de Béringhen.*

Je n'hésite point, Madame, à accorder la permission pour Madame de Montargis. Votre architecte est privilégié; et il n'y a point de duchesse qui puisse contrebalancer vos intentions. Je manderai vos peines à Madame de la Vallière; j'y entre sincèrement, et j'espère que bientôt nous en parlerons.

A Germigny, 2 octobre 1693.

192[1].

Il est malaisé de vous définir le livre de M. Simon : vous en connaissez le génie. On apprend dans cet ouvrage à estimer Grotius et les Unitaires plus que les Pères; et il n'a cherché dans ceux-ci que des fautes et des ignorances. Il donne pourtant contre eux plus de décisions que de bons raisonnements. C'est le plus mince théologien qui soit au monde, qui cependant a entrepris de détruire le plus célèbre et le plus grand qui soit dans l'Eglise[1]. Il ne fait que donner des vues pour trouver qu'il n'y a rien de certain, et mener tout autant qu'il peut à l'indifférence. L'érudition y est médiocre, et la malignité dans le suprême degré.

A Meaux, ce 22 octobre 1693.

De Leibnitz.

Quant à l'essence des corps et le sujet de l'étendue, il semble que ce sujet contient quelque chose, dont la répétition même est ce qui fait l'étendue; et il paraît que vous ne vous éloignez pas de ce sentiment. Ce sujet contient les principes de tout ce qu'on peut lui attribuer; et le principe des opérations est ce que j'appelle la force primitive. Mais il n'est pas si aisé de satisfaire là-dessus ceux qui sont accoutumés aux idées seules de Gassendi ou de Descartes, et il faudrait prendre la chose de plus haut. M. Pelisson m'envoya quelques objections contre ce que j'avais dit de la force et de la nature du corps : je tâchai d'y satisfaire. Il me disait qu'elles venaient d'une personne de grande considération, sans s'expliquer davantage. Y ayant pensé depuis, j'ai du penchant à croire qu'elles étaient venues de M. Arnauld : car j'ai remarqué depuis, qu'il y avait quelque chose qui ne pouvait presque être su que de lui, à cause des lettres que nous avions échangées autrefois sur des matières approchantes. Je ne sais, Monseigneur, si vous avez vu cette objection et ma réponse, aussi bien que ce que j'ai donné depuis peu, et autrefois dans le *Journal des Savants*, touchant l'inertie naturelle des corps.

Je voudrais, Monseigneur, que vous eussiez vu ce que j'avais envoyé à feu M. Pelisson, sur ce qu'il avait trouvé bon de faire communiquer mes raisonnements de dynamique à l'Académie royale des sciences. Mais ce papier ayant été mis au net, et envoyé à l'Académie, y demeura là, et on me dit maintenant qu'il est sous le scellé de feu M. Thévenot. Il est vrai que M. Thévenot me manda que l'Académie l'ayant considéré, avait témoigné de l'estime; mais qu'on n'avait pu convenir du sens de quelques endroits. Je demandai qu'on me marquât ces endroits ou ces doutes; mais M. Thévenot mourut là-dessus. Je ne sais si M. Pelisson en a gardé une copie : il me semble qu'il la voulait donner à lire à M. de la Loubère. Si M. de la Loubère l'a, il pourrait vous en informer à fond. Il me semble aussi que M. des Villètes, qui était des amis de M. Pelisson, et qui l'est particulièrement de M. le duc de Roannez, avait lu, ou peut-être eu mon Mémoire : mais en tout cas je le pourrais tirer derechef de mon brouillon. Car comme vous êtes juge compétent de tout cela, je souhaiterais que vous fussiez informé du procès. M. Pelisson avait parlé de cela avec M. l'abbé Bignon, qui a l'intendance de l'Académie de la part de M. de Pontchartrain : mais la mort de M. Thévenot a arrêté notre dessein. On m'a mandé que M. l'abbé Bignon a un excellent dessein, qui est d'établir une Académie des arts : cela sera d'importance; mais il sera bon qu'il y ait de l'intelligence entre la sœur aînée et la cadette.

Vous faites trop d'honneur, Monseigneur, à une épigramme aussi médiocre que celle que j'avais faite sur les bombes : mais c'est apparemment parce que votre philanthropie vous fait désapprouver les maux que les hommes s'étudient de se faire. Plut à Dieu que ces sentiments de charité fussent plus généraux! Je suis, etc.

1693.

1. Nous ignorons à qui cette lettre était adressée.

1. Saint Augustin.

Réflexions de Leibnitz *sur l'avancement de la métaphysique réelle, et particulièrement sur la nature de la substance expliquée par la force.*

Je vois que la plupart de ceux qui se plaisent aux sciences mathématiques, n'ont point de goût pour les méditations métaphysiques; trouvant des lumières dans les unes, et des ténèbres dans les autres : dont la cause principale paraît être que les notions générales, qu'on croit les plus connues, sont devenues ambiguës et obscures par la négligence des hommes, et par leur manière inconstante de s'expliquer : et il s'en faut tant que les définitions vulgaires expliquent la nature des choses, qu'elles ne sont pas même nominales. Le mal s'est communiqué aux autres disciplines, qui sont sous-ordonnées en quelque façon à cette science première et architectonique. Ainsi, au lieu de définitions claires, on nous a donné de petites distinctions; et au lieu des axiomes universels, nous avons des règles topiques, qui ne souffrent guère moins d'instances qu'elles ont d'exemples. Et néanmoins les hommes sont obligés d'employer ordinairement les termes de métaphysique; se flattant eux-mêmes d'entendre ce qu'ils sont accoutumés de prononcer. On parle toujours de substance, d'accident, de cause, d'action, de relation ou rapport, et de quantité d'autres termes, dont pourtant les notions véritables n'ont pas encore été mises dans leur jour : car elles sont fécondes en belles vérités; au lieu que celles qu'on a sont stériles. C'est pourquoi on ne doit point s'étonner si cette science principale, qu'on appelle la première philosophie, et qu'Aristote appelait la *désirée,* ζητουμένη, est cherchée encore.

Platon est souvent occupé, dans ses *Dialogues,* à rechercher la valeur des notions; et Aristote fait la même chose, dans ses livres qu'on appelle *métaphysiques :* mais on ne voit pas qu'ils aient fait de grands progrès. Les Platoniciens postérieurs ont parlé d'une manière mystérieuse, qu'ils ont portée jusqu'à l'extravagance; et les Aristotéliciens scholastiques ont eu plus de soin d'agiter les questions que de les terminer. Ils auraient eu besoin d'un Gellius, magistrat romain, dont Cicéron rapporte qu'il offrit son entremise aux philosophes d'Athènes, où il était en charge, croyant que leurs différends se pouvaient terminer comme les procès. De notre temps, quelques excellents hommes ont étendu leurs soins jusqu'à la métaphysique : mais le succès n'a pas encore été fort considérable. Il faut avouer que M. Descartes a fait encore en cela quelque chose de considérable ; qu'il a rappelé les soins que Platon a eus de tirer l'esprit de l'esclavage des sens, et qu'il a fait valoir les doutes des académiciens. Mais étant allé trop vite dans les affirmations, et n'ayant pas assez distingué le certain de l'incertain, il n'a pas obtenu son but. Il a eu une fausse idée de la nature du corps, qu'il a mis dans l'étendue toute pure, sans aucune preuve; et il n'a pas vu le moyen d'expliquer l'union de l'âme avec le corps. C'est faute de n'avoir point connu la nature de la substance en général : car il passait par une manière de saut à examiner les questions difficiles, sans en avoir expliqué les ingrédients. Et on ne saurait mieux juger de l'incertitude de ses méditations que par un petit écrit, où il les voulut réduire en forme de démonstrations, à la prière du Père Mersenne, lequel écrit se trouve inséré dans ses réponses aux objections.

Il y a encore d'autres habiles hommes qui ont eu des pensées profondes : mais il y manque la clarté, qui est pourtant plus nécessaire ici que dans les mathématiques mêmes, où les vérités portent leurs preuves avec elles : car l'examen qu'on en peut toujours faire est ce qui les a rendues si sûres. C'est pourquoi la métaphysique, au défaut de ces épreuves, a besoin d'une nouvelle manière de traiter les choses, qui tiendrait lieu de calcul, qui servirait de fil dans le labyrinthe, et conserverait pourtant une facilité semblable à celle qui règne dans les discours les plus populaires.

L'importance de ces recherches pourra paraître par ce que nous dirons de la notion de la substance. Celle que je conçois est si féconde, que la plupart des plus importantes vérités touchant Dieu, l'âme et la nature du corps, qui sont ou peu connues ou peu prouvées, en sont des conséquences. Pour en donner quelque goût, je dirai présentement que la considération de *la force,* à laquelle j'ai destiné une science particulière, qu'on peut appeler *Dynamique,* est de grand secours pour entendre la nature de la substance. Cette force active est différente de *la faculté* de l'Ecole, en ce que la faculté n'est qu'une possibilité prochaine pour agir; mais morte, pour ainsi dire, et inefficace en elle-même, si elle n'est excitée par dehors. Mais la force active enveloppe une *entéléchie* ou bien un acte; étant moyenne entre la faculté et l'action, et ayant en elle un certain effort, *conatum :* aussi est-elle portée d'elle-même à l'action sans avoir besoin d'aide, pourvu que rien ne l'empêche. Ce qui peut être éclairci par l'exemple d'un corps pesant suspendu, ou d'un arc bandé : car bien qu'il soit vrai que la pesanteur et la force élastique doivent être expliquées mécaniquement par le mouvement de la matière éthérienne, il est toujours vrai que la dernière raison du mouvement de la matière est la force donnée dans la création, qui se trouve dans chaque corps, mais qui est comme limitée par les actions mutuelles des corps. Je tiens que cette vertu d'agir se trouve en toute substance, et même qu'elle produit toujours quelque action effective, et que le corps même ne saurait jamais être dans un parfait repos : ce qui est contraire à l'idée de ceux qui le mettent dans la seule étendue. On jugera aussi, par ces méditations, qu'une substance ne reçoit jamais sa force d'une autre substance créée; puisqu'il en provient seulement la limitation ou détermination qui fait naître la force secondaire, ou ce qu'on appelle *force mouvante,* laquelle ne doit pas être confondue avec ce que certains auteurs appellent *impetus,* qu'ils estiment par la quantité du mouvement, et le font proportionnel à la vitesse, quand les corps sont égaux : au lieu que la force mouvante, absolue et vive, savoir celle qui se conserve toujours la même, est proportionnelle aux effets possibles qui en peuvent naître. C'est en quoi les Cartésiens se sont trompés, en s'imaginant que la même quantité de mouvement se conserve dans les rencontres des corps. Et je vois que M. Huygens est de mon sentiment là-dessus, suivant ce qu'il a donné, il y a quelque temps, dans l'*Histoire des ouvrages des Savants,* disant qu'il se conserve la même force ascensionnelle.

Au reste, un point des plus importants, qui sera éclairci par ces méditations, est la communication des substances entre elles, et l'union de l'âme avec le corps. J'espère que ce grand problème se trouvera résolu d'une manière si claire, que cela même servira de preuve pour juger que nous avons trouvé la clef d'une partie de ces choses : et je doute qu'il y ait moyen de donner une autre manière intelligible, sans employer un concours spécial de la première cause, pour ce qui se passe ordinairement dans les causes secondes. Mais j'en parlerai davantage une autre fois si le public ne rebute point ceci, qui ne doit servir qu'à sonder le gué. Il est vrai que j'en ai déjà communiqué, il y a plusieurs années, avec des personnes capables d'en juger. J'ajouterai seulement ici ma réponse à des difficultés qu'un habile homme a faites sur ma manière d'expliquer la nature du corps par la notion de la force.

Réponse du même *aux objections faites contre l'explication de la nature du corps, par la notion de la force.*

Les expressions de M.*** étant si obligeantes et si justes, on reçoit ses objections avec autant de plaisir que de profit. Si tout le monde en usait de même, on

irait bien loin. Il paraît qu'il n'est pas entêté des opinions qui sont en vogue. J'aurais tort de prétendre qu'il se rende facilement à la mienne; et je ne me flatte pas assez pour espérer de le satisfaire entièrement sur ses objections. Cependant mon devoir veut que je fasse là-dessus ce qui dépend de moi.

I. Je croirais plutôt que la notion de la force est antérieure à celle de l'étendue; parce que l'étendue signifie un amas ou abrégé de plusieurs substances; au lieu que la force se doit trouver même dans un sujet qui n'est qu'une seule substance : or, l'unité est antérieure à la multitude. On peut même dire que la force et le constitutif des substances, comme l'action, qui est l'exercice de la force, en est le caractère : car les actions ne conviennent qu'aux substances, et conviennent toujours à toutes les substances.

II. Lorsqu'il s'agit de l'idée de la force, je ne saurais faire autre chose que d'en donner la définition, comme j'ai fait : les propriétés qu'on en tirera la feront d'autant mieux connaître. Son idée n'est point du nombre de celles qu'on peut atteindre par l'imagination; et on ne doit rien chercher ici qui la puisse frapper. Ayant mis à part l'étendue et ses modifications ou changements, on ne trouvera rien dans la nature qui soit plus intelligible que la force.

III. Mon axiome n'est pas seulement : *Quòd effectus integer respondeat causæ plenæ;* mais, *Quòd effectus integer sit æqualis causæ plenæ.* Et je ne l'emploie pas pour rendre raison de la force primitive, qui n'en a point besoin; mais pour expliquer les phénomènes de la force secondaire : car il me fournit des équations dans la mécanique, comme l'axiome vulgaire, que le tout est égal à ses parties prises ensemble, nous en fournit dans la géométrie. La force primitive dans les corps est indéfinie d'elle-même : mais il en résulte la force secondaire, qui est comme une détermination de la primitive, provenant des combinaisons et rencontres des corps.

IV. Je n'ai garde de dire, que la controverse de la présence réelle est terminée par ce que j'ai proposé : mais il me semble au moins que cette présence est incompatible avec l'opinion de ceux qui font consister l'essence du corps dans l'étendue. L'impénétrabilité naturelle des corps ne vient que de leur résistance, qui doit obéir à la volonté de Dieu : et cette résistance des corps n'est autre chose que la puissance passive de la matière.

V. Ce que j'ai répondu à la première difficulté servira encore ici : et puisque tout ce qu'on conçoit dans les substances, se réduit à leurs actions et passions, et aux dispositions qu'elles ont pour cet effet, je ne vois pas qu'on y puisse trouver quelque chose de plus primitif, que le principe de tout cela, c'est-à-dire, que la force. Il est bien manifeste aussi que la force d'agir des corps est quelque chose de distinct, et d'indépendant de tout ce qu'on y conçoit d'ailleurs : tout le reste y étant comme mort sans elle, et incapable de produire quelque changement. La *faculté,* qui faisait du bruit dans les écoles, n'est rien qu'une possibilité prochaine pour agir : mais la force d'agir est un entéléchie ou bien un acte positif; et c'est ce qu'on demande. La seule possibilité ne produit rien, si on ne la met en acte; mais la force produit tout. Elle est portée de soi-même à l'action; et on n'a point besoin de l'aider; il suffit qu'on ne l'empêche point.

On peut ajouter ce qu'il y a sur cette matière dans le *Journal des Savants,* 18 juin 1691, 16 juillet 1691, et 5 janvier 1693.

193. *A Leibnitz.*

Toutes les fois que M. de Leibnitz entreprendra de prouver que l'essence du corps n'est pas dans l'étendue actuelle, non plus que celle de l'âme dans la pensée actuelle, je me déclare hautement pour lui. J'ai même travaillé sur ce sujet; et je prétends pouvoir démontrer par M. Descartes, qu'il n'a point sur cela un autre sentiment que celui de l'École. En cela donc, comme en beaucoup d'autres choses, ses disciples ont fort embrouillé ses idées : les siennes mêmes n'ont pas été fort nettes, lorsqu'il a conclu l'infinité de l'étendue par l'infinité de ce vide qu'on imagine hors du monde; en quoi il s'est fort trompé : et je crois que de son erreur on pourrait induire par conséquences légitimes, l'impossibilité de la création et de la destruction des substances; quoique rien au monde ne soit plus contraire à l'idée de l'Etre parfait, que ce philosophe prend pour principal moyen de l'existence de Dieu.

Quant au surplus de la dynamique, je m'en instruirai avec plaisir : car autant que je suis ennemi des nouveautés qui ont rapport avec la foi, autant suis-je favorable, s'il est permis de l'avouer, à celles qui sont de pure philosophie; parce qu'en cela on doit et on peut profiter tous les jours, tant par le raisonnement que par l'expérience.

Août 1693.

De Leibnitz.

Le petit discours de *l'essence du corps* ne saurait partir que d'une main excellente; et comme il y est marqué qu'elle a travaillé sur cette matière, j'en attends des lumières considérables. Le parallèle de la pensée actuelle de l'âme avec l'étendue actuelle du corps est fort juste. Je suis effectivement d'opinion, qu'il est aussi naturel à l'âme de penser, qu'au corps d'être étendu; quoique cet effet naturel puisse être suspendu par la cause suprême. Cependant il n'est pas assez, pour éclaircir la nature du corps, qu'on lui attribue une simple possibilité, qui ne dit que ce qu'il pourrait avoir : il faut lui attribuer quelque chose d'effectif: savoir *la puissance,* qui est un état dont l'effet suit, pourvu que rien ne l'empêche. Cette puissance, quand elle est primitive, est proprement la nature du corps; c'est-à-dire, selon la définition d'Aristote, le principe du mouvement et du repos, ou plutôt de la résistance au mouvement. Car je crois que naturellement le corps n'est jamais dans un parfait repos, non plus que l'âme sans pensée; et je suis persuadé que l'action convient toujours naturellement à toutes les substances. En quoi l'on voit que nos nouveaux philosophes, qui ne sont pas instruits de cette vérité, n'ont pas eu la véritable idée du corps : car l'étendue ne leur donne qu'une idée incomplète, qui n'est point celle de la substance. Cela n'empêche pas que tout se fasse dans le corps selon les lois de la mécanique : mais l'origine de ces lois vient d'une cause supérieure, comme mes dynamiques le feront voir; et j'ai déjà montré, dans le *Journal des Savants*, qu'elles ne sauraient venir de la seule notion de l'étendue.

Je crois que l'Ecole a raison; mais qu'elle a été méprisée de nos temps, parce qu'elle ne s'était pas expliquée par quelque chose d'assez intelligible. La notion de la force y est merveilleusement propre. Je distingue entre la force primitive du corps, qui est de son essence, et qui est en quelque façon infinie, et entre la force accidentaire, qui est une modification de la force primitive, née des circonstances des corps ambians : c'est ce qu'on appelle la force mouvante, qui a lieu dans les machines.

La découverte que je fis de la véritable loi de la nature sur le mouvement, me fit penser à l'importance de la notion de la force, et au projet d'une science nouvelle, que j'appelle la *dynamique.* J'avais donné, comme les autres, dans l'opinion vulgaire; mais il y a déjà plusieurs années que je suis désabusé. Le vulgaire établit une compensation entre la vitesse et la grandeur, comme si le produit de la vitesse et de la grandeur, qui s'appelle la quantité du mouvement, faisait la force.

C'est pourquoi M. Descartes, suivant en cela le préjugé commun, a cru que la même quantité du mouvement se conserve. Soient deux corps *A* et *B*; et avant le choc, la vitesse du corps *A* soit (*c*), la vitesse du corps *B* soit (*v*). Après le choc, celle d'*A* soit (*c*), et celle du corps *B* soit (*v*). Cela posé, suivant la règle des Cartésiens, *A* multiplié par (*c*), plus *B* multiplié par (*v*) est égal à *A* multiplié par (*c*), plus *B* multiplié par (*v*), ou bien $A\ c + B\ v = A\ c + B\ v$. J'ai trouvé que cette règle n'est pas soutenable. Par exemple, supposons qu'*A* soit de quatre livres et *B* d'une livre : supposons encore qu'avant le choc *A* soit en mouvement avec la vitesse d'un degré, et *B* en repos; enfin supposons que, suivant les circonstances, toute la force *A* doive être transférée sur *B;* en sorte qu'enfin *A* soit en repos, et *B* seul soit en mouvement : cela posé, *B* recevra quatre degrés de vitesse, selon les Cartésiens. Or, j'ai démontré ailleurs que si cela était, nous aurions le mouvement perpétuel tout trouvé, et l'effet plus puissant que sa cause. Car supposons qu'*A* 4 ait acquis sa vitesse en tombant de la hauteur d'un pied, et puisque continuant son mouvement dans le plan horizontal, il y donne toute la force à *B* 1, qui y était auparavant en repos; et que *B* se trouvant aux bords d'un plan incliné, ou bien au bout d'un pendule, emploie à monter, la force qu'il a reçue : donc *B* 1 commençant à monter avec la vitesse 4, montera à la hauteur de seize pieds, suivant les démonstrations de Galilée. Ainsi, au lieu que la cause était *A* 4 élevé à un pied, l'effet sera *B* 1 élevé à seize pieds, et l'effet sera le quadruple de sa cause. Car quatre livres élevées à un pied valent autant qu'une livre élevée à quatre pieds : et même nous pourrions avoir le mouvement perpétuel, comme j'ai démontré ailleurs. Voici comme je le corrige. Mon principe est que ce n'est pas la même quantité du mouvement, mais la même quantité de la force qui se conserve; que cette conservation consiste dans une équivalence parfaite de l'effet entier et de la cause; que réduire au mouvement perpétuel est réduire *ad absurdum;* qu'ainsi estimant la force par l'effet, on doit estimer la force non pas par le produit du poids et de la vitesse multipliés ensemble, mais par le produit du poids et de la hauteur à laquelle le poids doit monter en vertu de la vitesse qu'il a; cette hauteur n'étant pas en raison des vitesses, mais en raison doublée des vitesses. Dans la mécanique vulgaire du levier, de la poulie, etc., la considération de la hauteur et de la vitesse sont coïncidentes; ce qui a aidé à tromper les gens : mais il n'en est pas de même, quand il s'agit de ce que j'appelle *la force vive.*

Ainsi, pour rectifier l'équation $A\ (c) + B\ (v) = A\ (c) + B\ (v)$, il faut que (*c*) et (*v*) *item* (*c*) et (*v*) signifient non les vitesses, mais les hauteurs que les vitesses peuvent produire. Et par conséquent dans le cas particulier proposé, *A* 4 avec vitesse 1, rencontrant *B* 4 en repos, et lui donnant toute sa force, suivant la supposition, lui donnera la vitesse 2 : car ainsi *A* 4 ayant acquis sa vitesse en descendant d'un pied; *B* 1 en vertu de la sienne montera à quatre pieds : et au lieu de la cause qui était l'élévation de quatre livres à un pied, nous avons un effet égal à cette cause, qui est l'élévation d'une livre à quatre pieds.

J'ai vu, par cela et par d'autres raisons, que ce n'est pas la quantité du mouvement que la nature conserve; car il tient de l'Etre de raison; puisque le mouvement n'existe jamais à la rigueur, ses parties n'existant jamais ensemble : mais que c'est plutôt la force dont la quantité est exactement conservée; car la force existe véritablement. On voit aussi la différence entre l'estime par le mouvement, et entre l'estime par la force. Il y a encore bien des choses à dire là-dessus : mais cela suffit pour faire entendre mon but.

Du même.

C'EST avec votre pénétration ordinaire que vous avez bien jugé, Monseigneur, combien la dynamique, établie comme il faut, pourrait avoir d'usage dans la théologie. Car, pour ne rien dire de l'opération des créatures, et de l'union entre l'âme et le corps, elle fait connaître quelque chose de plus qu'on ne savait ordinairement de la nature de la substance matérielle, et de ce qu'il y faut reconnaître au delà de l'étendue. J'ai quelques pensées là-dessus, que je trouve également propres à éclaircir la théorie des actions corporelles, et à régler la pratique des mouvements : mais il ne m'a pas encore été possible de les ramasser en un seul corps, à cause des distractions que j'ai. J'en avais communiqué avec M. Arnauld à l'égard de quelques points, sur lesquels nous avons échangé des lettres. Par après je mis dans les *Actes de Leipsick,* mois de mars 1685, une Démonstration abrégée de l'erreur des Cartésiens sur leur principe, qui est la conservation de la quantité du mouvement : au lieu que je prétends que la quantité de la force se conserve, dont je donne la mesure, différente de celle de la quantité du mouvement. M. l'abbé Catellan y avait répondu dans les *Nouvelles de la République des Lettres,* septembre 1686, pag. 999, mais sans avoir pris mon sens, comme je reconnus enfin, et le marquai dans les *Nouvelles* de septembre de l'année suivante. Le révérend Père Malebranche, dont j'avais touché le sentiment sur les règles du mouvement, dans ma Réplique à M. Callan, février 1687, pag. 131, ne m'avait point donné tort en tout, avril 1687, pag. 448; et j'avais tâché de justifier ce qu'il n'approuvait pas encore, dans les *Nouvelles de la République des Lettres,* juillet 1687, pag. 755, où je m'étais servi d'une espèce d'épreuve assez curieuse, par laquelle on peut juger, sans employer même des expériences, si une hypothèse est bien ajustée; et j'avais trouvé que la cartésienne, aussi bien que celle de l'auteur *de la Recherche de la vérité,* combat avec soi-même, par le moyen d'une interprétation qu'on a droit d'y donner. Je ne parle point des autres qui ont voulu soutenir le principe des cartésiens dans les *Actes de Leipsick,* auxquels j'ai répliqué.

Feu M. Pelisson ayant fort goûté ce que j'avais touché de ma dynamique, m'engagea à lui en envoyer un échantillon, pour être communiqué à vos Messieurs de l'Académie royale des sciences; afin d'en apprendre leur sentiment : mais il ne put l'obtenir, quoique M. l'abbé Bignon et feu M. Thévenot s'y fussent employés. C'est pourquoi M. Pelisson approuva que je fisse mettre dans le *Journal des Savants* une règle générale de la composition des mouvements, pour recourir au public. Longtemps auparavant j'avais écrit à M. l'abbé Foucher, chanoine de Dijon, touchant mon hypothèse, et pourquoi je n'étais point d'accord du système des causes occasionnelles. Un professeur italien, à qui j'en avais dit quelque chose en conversation, y prit beaucoup de goût, et m'en écrivit depuis; et je lui fis réponse. Un ami que j'ai à Rome, ayant voulu savoir de moi pourquoi je ne mettais pas la nature du corps dans l'étendue, je lui fis une réponse, laquelle me paraissant populaire et propre à entrer dans l'esprit, sans qu'on ait besoin de s'enfoncer bien avant dans les spéculations, je la fis imprimer dans le *Journal des Savants*, 18 juin 1691. Un Cartésien y répondit, 16 juillet 1691 : je le sus un peu tard; mais enfin je le sus par l'indication de M. l'abbé Foucher. J'y répliquai alors, 5 janvier 1693; et M. Pelisson trouva ma réplique fort claire. M. Lenfant, ministre des Français réfugiés à Berlin, m'écrivit ses doutes sur quelque chose qu'il avait vu dans le *Journal de Paris;* et je tâchai de le satisfaire. On me manda que M. Bayle avait dessein de faire soutenir quelques thèses sur la nature du corps, où il voulait considérer mon opinion; mais cela n'a point été exécuté. Enfin à la semonce d'un ami de Leipsick, je fis insérer dans les *Actes* de cette année le petit discours ci-joint de la nature de la substance, et de l'usage qu'on y peut faire de la notion de la force. Ainsi

n'ayant point encore eu le loisir de ranger mes pensées, je me suis contenté d'en donner quelques petits échantillons, et de répondre aux amis ou autres qui m'avaient proposé des doutes là-dessus; et c'est le moyen d'avancer insensiblement selon les rencontres.

Je travaille maintenant à mettre par écrit la manière que je crois unique, pour expliquer intelligiblement l'union de l'âme avec le corps, sans avoir besoin de recourir à un concours spécial de Dieu, ni d'employer exprès l'entremise de la première cause pour ce qui se passe ordinairement dans les secondes : c'est afin de pouvoir soumettre mon opinion au jugement du public. Je l'ai eue, il y a déjà plusieurs années; et ce n'est qu'un corollaire de la notion que je me suis formée de la substance en général. Si vous le trouvez à propos, Monseigneur, on pourra faire mettre les deux pièces ci-jointes dans le *Journal des Savants*, pour donner quelque goût de mon dessein. La bonté que vous avez de vous informer de mes pensées, me donne la hardiesse de vous les adresser. Au moins, je crois avoir fait quelques pas à l'égard de la notion qu'on doit avoir de la substance en général, et de la substance corporelle en particulier : et comme je ne trouve rien de si intelligible que la force, je crois que c'est encore à elle qu'on doit recourir pour soutenir la présence réelle, que j'avoue ne pouvoir bien concilier avec l'opinion qui met l'essence du corps dans une étendue toute nue. Car ce que Descartes avait dit sur le sacrement, ne regardait que la conservation des accidents : et quoique le révérend Père Malebranche nous ait fait espérer une conciliation de la multiprésence avec la notion de l'étendue pure et simple, je ne me souviens pas de l'avoir encore vue. Je suis avec zèle, etc.

194. *Au premier président de Harlay*[1].

Monsieur, j'ai reçu avec respect l'arrêt que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, et la lettre dont il vous a plu de l'accompagner. Il était absolument nécessaire. Je n'oublierai rien, Monsieur, de ce qui dépendra de mon ministère pour en rendre l'exécution aussi douce et aussi efficace qu'il sera possible, et je tâcherai de prévenir les difficultés pour ne vous importuner que de celles qu'on ne pourra éviter de porter jusqu'à vous. Je suis avec un respect sincère, etc.

A Meaux, 2 novembre 1693.

195. *Au premier président de Harlay*.

Puisque vous m'avez fait l'honneur de me témoigner que vous seriez bien aise d'être informé des difficultés qui se présentent dans l'exécution de votre arrêt, voici celles que je viens de rencontrer dans la course que je viens de faire, durant trois semaines, dans les endroits les plus écartés de ce diocèse.

La première est que les habitants des villes soutenaient qu'étant taxés dans les villages à raison des biens qu'ils y possédaient, ils ne pouvaient plus être obligés à contribuer dans les villes; et on m'a dit que ceux de Provins, du diocèse de Sens, se voulaient adresser à la Cour pour le faire ainsi interpréter en leur faveur. Mais j'espère, Monsieur, que cette illusion, qui laisserait la campagne absolument sans secours, ne trouvera point de lieu devant notre justice. J'ai établi pour maxime dans tout le diocèse que les habitants des villes devaient double contribution, l'une à la campagne à raison des biens qu'ils y ont, l'autre dans les villes pour éviter les inconvénients de la demeure. Tout le clergé et moi à la tête, nous en avons donné l'exemple, et pourvu, Monsieur, qu'il vous plaise laisser les choses comme elles sont, j'espère que tout cédera à cet avis.

L'autre difficulté vient des officiers qui n'osent taxer leurs seigneurs ni les personnes considérables. Celle-là est grande, et je n'y ai d'autre remède que d'ordonner aux curés de me rendre compte de ce qui se passe, et d'agir moi-même auprès des seigneurs, à quoi jusqu'ici je n'ai pas trouvé beaucoup de résistance. Si j'en trouve dans la suite, j'aurai recours, Monsieur, à votre autorité, et si vous me le permettez, à vos conseils.

La dernière difficulté que je ne puis vaincre sans un nouvel ordre, c'est que la moitié des paroisses, par exemple toutes celles des vignobles ne peuvent absolument soutenir leurs pauvres. Il y en a même dont le territoire est si petit que, quand on en changerait tout le revenu en aumônes, elles ne seraient pas suffisantes, ces paroisses étant d'ailleurs toutes pleines de pauvres ouvriers qui demeurent sans travail. Il est donc absolument nécessaire de soutenir les paroisses plus faibles par les plus fortes, ce qui ne se peut sans qu'on en donne le pouvoir à quelqu'un. Je n'imagine pas qu'on le puisse faire autrement que par les évêques. On ne cherche point en cette occasion à se donner de l'autorité : elle n'est pas même nominale et même fort à charge dans un temps si fâcheux : mais il ne faut pas fuir le travail.

C'en est pour vous, Monsieur, un très-pénible d'avoir à joindre aux soins paternels que vous prenez pour Paris, celui de tant de provinces; mais votre zèle n'a point de bornes non plus que vos lumières, et sur cela je ne crains point de vous importuner.

Je dois vous dire que les ecclésiastiques font bien leur devoir, principalement les chanoines et les curés que nous avons sous notre main. Il y en a plusieurs dans ce diocèse qui, n'ayant que la portion congruë, la sacrifient pour leurs pauvres, et vivent presque de rien sur leurs petites épargnes et en vendant tout.

J'ai, Monsieur, chargé mon neveu de vous rendre compte de la disposition où sont entrés messieurs de Rebais, de céder, et de vous faire mes très-humbles remerciements de l'audience que vous avez eu la bonté de m'accorder.

Il ne me reste, Monsieur, qu'à vous assurer du respect avec lequel je suis, etc.

A Meaux, 28 novembre 1693.

196. *A Madame de Béringhen.*

Je vous supplie, Madame, de vouloir bien prendre connaissance de l'affaire de la maîtresse d'école. Je ne comprends pas pourquoi on l'oblige à payer le loyer d'une maison, pendant qu'elle est obligée d'en louer et d'en payer une autre. Il me semble qu'une personne qui sert le public doit être plus considérée. J'ai promis de payer pour elle le loyer de la maison; mais c'est à condition qu'elle n'en paiera pas deux. Je vous supplie donc, Madame, de vouloir bien lui faire faire justice.

A Meaux, 27 décembre 1693.

1. Les autographes des deux lettres qu'on va lire, se trouvent à la Bibliothèque nationale, *Harlay*, 367, tom. XVI, p. 193 et 271. La première à été publiée dans l'édition Vivès; la seconde dans la *Correspondance administrative*, etc., de Louis XIV.

197. *A la même.*

Je suis ici, Madame, d'hier au soir, et je n'ai encore vu ni Madame de la Vallière la Carmélite, ni personne. Sur les dispositions que vous me marquez de Mademoiselle de la Vallière, vous lui pourrez dire, quand vous le trouverez à propos, que je vous ai demandé compte d'un article de visite qui concernait les grandes pensionnaires, où je l'avais eu en vue comme les autres, même un peu plus que les autres, ne croyant pas utile à la maison qu'elle y fasse un plus long séjour. C'est de quoi elle peut tenir pour assuré que je ne me départirai jamais; et vous l'en devez avertir de bonne heure, afin qu'elle s'y prépare. Je vais aujourd'hui à Versailles, où je parlerai à Madame de la Roche et à M. Bontemps. Vous pouvez croire que ce sera selon les bons principes. Je vous rendrai compte de l'entretien. J'ai vu leurs lettres, dont je vous renverrai les copies quand elles me tomberont sous la main, ou plutôt je les brûlerai, si vous ne souhaitez autre chose.

C'eût été un beau discours à répéter que celui de Mademoiselle de la Vallière. Je n'ai pas seulement songé à en dire un mot; et si l'on a su que la demoiselle avait tenu de tels propos, c'est apparemment qu'elle en aura fait part à d'autres personnes, qui n'auront pas eu la même discrétion.

Je suppose que M. de la Vallière sera parti à présent hors de chez vous.

Il ne nous faut plus de gens qui disent qu'ils se veulent tuer, et donnent lieu de craindre, non pas cela, mais une suite d'emportements dont on se passe fort bien dans une maison réglée comme la vôtre.

Si Mademoiselle de Pons ne sait pas la mort de Madame de Chavigny, sa grand'mère, je vous prie de la lui apprendre avec vos bontés ordinaires, et de lui donner en même temps vos consolations.

A Paris, 5 janvier 1694.

198. *A la même.*

Il faut, Madame, vous avertir que sans y penser, je vous ai fait une petite affaire avec M. Bontemps. Je crus bien faire de lui louer sa lettre, qui en effet est excellente, et de lui dire que vous m'en aviez envoyé copie. En effet, il parut très-content d'abord de ce que je lui en dis. J'ai vu aujourd'hui qu'il était un peu fâché, non pas que j'en eusse eu connaissance, mais que j'en eusse vu une copie. Je raccommoderai cela le mieux qu'il me sera possible, et je tâcherai de changer la copie en extrait. Quoi qu'il en soit, je vous donne avis de tout. Je verrai à Paris Madame de la Vallière la Carmélite, et je ferai ce que je pourrai pour vous délivrer, le plus tôt qu'il sera possible, de Mademoiselle sa nièce.

A Versailles, 10 janvier 1694.

199. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

Je reçois, Monsieur, avec une reconnaissance sincère, l'assurance de la continuation de vos bontés. Je prie Notre Seigneur qu'il vous comble de ses grâces avec le troupeau qu'il vous a commis, et que vous soyez tous, comme je l'espère, de ceux dont il a dit : « Sanctifiez-les en vérité; je me sanc- » tifie pour eux[1]. »

A Paris, ce 17 janvier 1694.

200. *A Madame de Béringhen.*

Voila, Madame, les permissions que vous souhaitez. Elles seront consommées par la première entrée. Comme bien assurément je vous irai voir, et, s'il se peut, dans ce carême, nous réglerons les permissions générales et celles de Madame de Roquepine. Si Madame de Maupertuis souhaite beaucoup coucher au dedans, et que vous croyiez l'offenser ou la contrister en la refusant, vous pouvez faire ce qu'il vous plaira. Je vous assure, Madame, que je désire beaucoup vous entretenir sur tout ce qui s'est passé, et sur toutes choses. Croyez-moi à vous plus que jamais.

A Meaux, 16 mars 1694.

201. *A la même.*

Je vous prie, Madame, de donner entrée à Madame de Montal dans votre monastère. C'est sur moi que roulera cette entrée; elle ne roulera pas moins sur vous, puisque vous savez que je ne veux rien que de votre consentement.

A Meaux, 21 mars 1694.

202. *A la même.*

Je n'ai pu refuser, Madame, à Madame de Notre-Dame, la consolation qu'elle souhaitait de voir Mademoiselle de Pons. J'ai été bien aise aussi de mon côté de la voir ici avant qu'elle s'éloigne de vous. J'espère, Madame, que vous y donnerez votre agrément, et je vous le demande.

A Meaux, 29 avril 1694.

203. *A la même.*

Elles sont parties, Madame de la Vieuville est allée prendre Mademoiselle de Pons. Je n'ai plus rien à vous dire sur ce triste sujet : il n'y a que Dieu qui puisse vous consoler, et sa seule volonté qui puisse être votre règle. Le P. Le Roi ne gagnera rien; je me souviens trop de ses lettres. Si je vais à la Cour, je presserai la reine d'Angleterre sur le sujet de Mademoiselle de Kynouille. Je suis à vous, Madame, de tout mon cœur.

A Germigny, 7 mai 1694.

204. *A la même.*

Il est vrai, Madame, j'ai oublié; je vous en demande pardon. Vous pouvez vous servir de M. le curé de Bannots, et du confesseur qu'il vous adresse; cette épreuve sera utile. Je n'ai point encore de nouvelles de nos voyageuses. Vous allez à la vraie et à la seule raison, qui est la volonté de Dieu : tout est bon de ce côté-là.

A Germigny, 9 mai 1694.

205. *Au Père Caffaro, Théatin.*

C'est à vous-même, mon révérend Père, que j'adresserai d'abord en secret entre vous et moi, selon le précepte de l'Evangile[2], mes plaintes contre une lettre en forme de Dissertation, sur la comédie[3], que tout le monde vous attribue constam-

1. *Joan.*, XVII, 17, 19. — 2. *Matth.*, XVIII, 15.
3. Cette lettre, publiée sous le nom du Père Caffaro, dans laquelle l'auteur

ment, et que depuis peu on m'a assuré que vous aviez avouée. Quoi qu'il en soit, si ce n'est pas vous qui en soyez l'auteur, ce que je souhaite, un désaveu ne vous fera aucune peine; et dès là ce n'est plus à vous que je parle. Que si c'est vous, je vous en fais mes plaintes à vous-même, comme un chrétien à un chrétien, et comme un frère à un frère.

Je ne perdrai point le temps à répondre aux autorités de saint Thomas, et des autres saints qui en général semblent approuver ou tolérer les comédies. Puisque vous demeurez d'accord, et qu'en effet on ne peut nier que celles qu'ils ont permises ne doivent exclure toutes celles qui sont opposées à l'honnêteté des mœurs; c'est à ce point qu'il faut s'attacher, et c'est par là que j'attaque votre lettre, si elle est de vous.

La première chose que j'y reprends, c'est que vous ayez pu dire et répéter que la comédie, telle qu'elle est aujourd'hui, n'a rien de contraire aux bonnes mœurs, et qu'elle est même si épurée, à l'heure qu'il est, sur le théâtre français, qu'il n'y a rien que l'oreille la plus chaste ne pût entendre. Il faudra donc que nous passions pour honnêtes les impiétés et les infamies dont sont pleines les comédies de Molière, ou que vous ne rangiez pas parmi les pièces d'aujourd'hui celles d'un auteur qui vient à peine d'expirer, et qui remplit encore à présent tous les théâtres des équivoques les plus grossières, dont on ait jamais infecté les oreilles des chrétiens.

Ne m'obligez pas à les répéter : songez seulement si vous oserez soutenir à la face du ciel, des pièces où la vertu et la piété sont toujours ridicules, la corruption toujours défendue et toujours plaisante, et la pudeur toujours offensée ou toujours en crainte d'être violée par les derniers attentats; je veux dire par les expressions les plus impudentes, à qui l'on ne donne que les enveloppes les plus minces.

Songez encore, si vous jugez digne de votre habit et du nom de chrétien et de prêtre, de trouver honnêtes toutes les fausses tendresses, toutes les maximes d'amour, et toutes ces douces invitations à jouir du beau temps de la jeunesse, qui retentissent partout dans les opéras de Quinault, à qui j'ai vu cent fois déplorer ces égarements. Mais aujourd'hui, vous autorisez ce qui a fait la matière de sa pénitence et de ses justes regrets, quand il a songé sérieusement à son salut; et vous êtes contraint, selon vos maximes, d'approuver que ces sentiments, dont la nature corrompue est si dangereusement flattée, soient encore animés d'un chant qui ne respire que la mollesse.

Si Lulli a excellé dans son art, il a dû proportionner, comme il a fait, les accents de ses chanteurs et de ses chanteuses à leurs récits et à leurs vers : et ses airs, tant répétés dans le monde, ne servent qu'à insinuer les passions les plus décevantes, en les rendant les plus agréables et les plus vives qu'on peut.

Il ne sert de rien de répondre qu'on n'est occupé que du chant et du spectacle, sans songer au sens des paroles, ni aux sentiments qu'elles expriment : car c'est là précisément le danger, que pendant qu'on est enchanté par la douceur de la mélodie, ou étourdi par le merveilleux du spectacle, ces sentiments s'insinuent sans qu'on y pense, et gagnent le cœur sans être aperçus. Et sans donner ces secours à des inclinations trop puissantes par elles-mêmes, si vous dites que la seule représentation des passions agréables, dans les tragédies d'un Corneille et d'un Racine, n'est pas pernicieuse à la pudeur, vous démentez ce dernier, qui a renoncé publiquement aux tendresses de sa Bérénice, que je nomme parce qu'elle vient la première à mon esprit : et vous, un prêtre, un Théatin, vous le ramenez à ses premières erreurs.

Vous dites que ces représentations des passions agréables ne les excitent qu'indirectement, par hasard et par accident, comme vous parlez. Mais, au contraire, il n'y a rien de plus direct ni de plus essentiel dans ces pièces, que ce qui fait le dessein formel de ceux qui les composent, de ceux qui les récitent, et de ceux qui les écoutent. Dites-moi, que veut un Corneille dans son Cid, sinon qu'on aime Chimène, qu'on l'adore avec Rodrigue, qu'on tremble avec lui lorsqu'il est dans la crainte de la perdre, et qu'avec lui on s'estime heureux lorsqu'il espère de la posséder? Si l'auteur d'une tragédie ne sait pas intéresser le spectateur, l'émouvoir, le transporter de la passion qu'il a voulu exprimer, où tombe-t-il, si ce n'est dans le froid, dans l'ennuyeux, dans l'insupportable, si on peut parler de cette sorte? Toute la fin de son art et de son travail, c'est qu'on soit comme son héros, épris des belles personnes, qu'on les serve comme des divinités; en un mot, qu'on leur sacrifie tout, si ce n'est peut-être la gloire, dont l'amour est plus dangereux que celui de la beauté même. Si le but des théâtres n'est pas de flatter ces passions, qu'on veut appeler délicates, mais dont le fond est si grossier, d'où vient que l'âge où elles sont les plus violentes, est aussi celui où l'on est touché le plus vivement de leur expression? Pourquoi, dit saint Augustin[1], si ce n'est qu'on y voit, qu'on y sent l'image, l'attrait, la pâture de ses passions? Et cela, dit le même saint, qu'est-ce autre chose qu'une déplorable maladie de notre cœur? On se voit soi-même dans ceux qui nous paraissent comme transportés par de semblables objets. On devient bientôt un acteur secret dans la tragédie : on y joue sa propre passion; et la fiction au dehors est froide et sans agrément, si elle ne trouve au dedans une vérité qui lui réponde. C'est pourquoi ces plaisirs languissent dans un âge plus avancé, dans une vie plus sérieuse; si ce n'est qu'on se transporte, par un souvenir agréable, dans ses jeunes ans, les plus beaux, selon les sens, de la vie humaine, et qu'on en réveille l'ardeur qui n'est jamais tout à fait éteinte.

Si les nudités, si les peintures immodestes causent naturellement ce qu'elles expriment, et que pour cette raison on en condamne l'usage; parce

s'efforçait de prouver qu'on pouvait très-innocemment composer, lire, voir représenter des comédies, fut imprimée à la tête des pièces de théâtre de Boursault. Dès qu'elle parut, tous ceux qui avaient du zèle pour la morale évangélique, en furent sensiblement affligés, et de toute part grand nombre de théologiens s'empressèrent de la réfuter. M. l'archevêque de Paris la condamna, retira ses pouvoirs au Père Caffaro, et exigea de lui une rétractation publique, qui pût réparer le scandale que sa lettre avait causé. Bossuet désirant prémunir les faibles contre les faux principes qu'on cherchait à insinuer dans leur esprit, publia la même année un petit écrit très-lumineux, sous ce titre : *Maximes et Réflexions sur la Comédie*, que nous donnons immédiatement après la lettre relative au P. Caffaro.

1. *Conf.*, *lib.* III, *cap.* II; *De Catechiz. rudib.*, *cap.* XVI, *n.* 25.

qu'on ne les goûte jamais autant qu'une main habile l'a voulu, qu'on n'entre dans l'esprit de l'ouvrier, et qu'on ne se mette en quelque façon dans l'état qu'il a voulu peindre : combien plus serat-on touché des expressions du théâtre, où tout paraît effectif, où ce ne sont point des traits morts et des couleurs sèches qui agissent; mais des personnages vivants, de vrais yeux, ou ardents, ou tendres, et plongés dans la passion; de vraies larmes dans les acteurs, qui en attirent d'autres dans ceux qui regardent; enfin de vrais mouvements qui mettent en feu tout le parterre et toutes les loges : et tout cela, dites-vous, n'émeut qu'indirectement, et n'excite que par accident les passions?

Dites encore que les discours, qui tendent directement à allumer de telles flammes, qui excitent la jeunesse à aimer, comme si elle n'était pas assez insensée; qui lui font envier le sort des oiseaux et des bêtes, que rien ne trouble dans leurs passions, et se plaindre de la raison et de la pudeur, si importunes et si contraignantes : dites que toutes ces choses et cent autres de cette nature, dont tous les théâtres retentissent, n'excitent les passions que par accident : pendant que tout crie qu'elles sont faites pour les exciter; et que si elles manquent leur coup, les règles de l'art sont frustrées, et les auteurs et les acteurs travaillent en vain.

Je vous prie, que fait un acteur, lorsqu'il veut jouer naturellement une passion, que de rappeler autant qu'il peut celles qu'il a ressenties; et que s'il était chrétien, il aurait tellement noyées dans les larmes de la pénitence, qu'elles ne reviendraient jamais à son esprit, ou n'y reviendraient qu'avec horreur : au lieu que, pour les exprimer, il faut qu'elles lui reviennent avec tous leurs agréments empoisonnés, et toutes leurs grâces trompeuses.

Mais tout cela, dites-vous, paraît sur les théâtres comme une faiblesse : je le veux; mais comme une belle, comme une noble faiblesse, comme la faiblesse des héros et des héroïnes; enfin comme faiblesse si artificieusement changée en vertu, qu'on l'admire, qu'on lui applaudit sur tous les théâtres, et qu'elle doit faire une partie si essentielle des plaisirs publics, qu'on ne peut souffrir de spectacle où non-seulement elle ne soit, mais encore où elle ne règne et n'anime toute l'action.

Dites, mon Père, que tout cet appareil n'entretient pas directement et par soi le feu de la convoitise, ou que la convoitise n'est pas mauvaise, et qu'il n'y a rien qui répugne à l'honnêteté et aux bonnes mœurs dans le soin de l'entretenir; ou que ce feu n'échauffe qu'indirectement, et que ce n'est que par accident que l'ardeur des mauvais désirs sort du milieu de ces flammes : dites que la pudeur d'une jeune fille n'est offensée que par accident, par tous les discours où une personne de son sexe parle de ses combats, où elle avoue sa défaite, et l'avoue à son vainqueur même. Ce qu'on ne voit point dans le monde; ce que celles qui succombent à cette faiblesse y cachent avec tant de soin, une jeune fille le viendra apprendre à la comédie : elle le verra, non plus dans les hommes, à qui le monde permet tout, mais dans une fille qu'on représente modeste, pudique, vertueuse, en un mot, dans une héroïne; et cet aveu, dont on rougit dans le secret, est jugé digne d'être révélé au public, et d'emporter comme une nouvelle merveille l'applaudissement de tout le théâtre.

Je crois avoir assez démontré que la représentation des passions agréables porte naturellement au péché; puisqu'elle flatte et nourrit, de dessein prémédité, la concupiscence qui en est le principe. Vous direz, selon vos maximes, qu'on purifie l'amour, et que la scène, toujours honnête, dans l'état où elle paraît aujourd'hui, ôte à cette passion ce qu'elle a de grossier et d'illicite : c'est un chaste amour de la beauté, qui se termine au nœud conjugal. A la bonne heure : du moins donc, s'il plaît à Dieu, à la fin vous bannirez du milieu des chrétiens les prostitutions et les adultères, dont les comédies italiennes ont été remplies même de nos jours où le théâtre vous paraît si épuré, et qu'on voit encore toutes crûes dans les pièces de Molière. Vous réprouverez les discours, où ce rigoureux censeur des grands canons[1], et des mines et des expressions de nos précieuses, étale cependant dans le plus grand jour les avantages d'une infâme tolérance dans les maris, et sollicite les femmes à de honteuses vengeances contre leurs jaloux. Du moins, vous confesserez qu'il faudrait réformer le théâtre par ces endroits-là, et qu'il ne fallait pas tant louer l'honnêteté de nos jours. Mais si vous faites ce pas, si une fois vous ouvrez les yeux aux désordres que peut exciter l'expression des sentiments vicieux, vous serez bientôt poussé plus loin. Car, mon Père, quoique vous ôtiez en apparence à l'amour profane ce grossier et cet illicite, il en est inséparable. De quelque manière que vous vouliez qu'on le tourne et qu'on le dore, dans le fond ce sera toujours, quoi qu'on puisse dire, la concupiscence de la chair, que saint Jean défend de rendre aimable, puisqu'il défend de l'aimer[2]. Le grossier que vous en ôtez ferait horreur si on le montrait; et l'adresse de le cacher ne fait qu'y attirer les volontés d'une manière plus délicate, et qui n'en est que plus périlleuse lorsqu'elle paraît plus épurée.

Croyez-vous, en vérité, que la subtile contagion d'un mal dangereux demande toujours un objet grossier, ou que la flamme secrète d'un cœur trop disposé à aimer, en quelque manière que ce puisse être, soit corrigée ou ralentie par l'idée du mariage, que vous lui mettez devant les yeux dans vos héros et vos héroïnes amoureuses? Vous vous trompez. Il ne faudrait point nous réduire à la nécessité d'expliquer ces choses, auxquelles il serait bon de ne penser pas. Mais puisqu'on croit tout sauver par l'honnêteté nuptiale, il faut dire qu'elle est inutile en cette occasion. La passion ne saisit que son propre objet : la sensualité est seule excitée; et s'il ne fallait que le saint nom du mariage pour mettre à couvert les démonstrations de l'amour conjugal, Isaac et Rébecca n'auraient pas caché leurs jeux innocents, et les témoignages mutuels de leurs pudiques tendresses[3]. C'est pour vous dire que le licite, loin d'empêcher l'illicite de se soulever, le provoque : en un mot, ce qui vient par réflexion n'éteint pas ce que l'instinct produit; et vous

1. Les *canons*, dont Molière se moque, étaient un ornement de drap, de soie, ou de toile, froncé, et quelquefois orné de rubans ou de dentelle. On l'attachait au-dessus du genou (*Edit. de Vers.*).
2. *I. Joan.*, II, 15, 16. — 3, *Gen.*, XXVI, 8.

pouvez dire à coup sûr de tout ce qui excite le sensible dans les comédies les plus honnêtes, qu'il attaque secrètement la pudeur. Que ce soit ou de plus loin ou de plus près, il n'importe : c'est toujours là que l'on tend, par la pente du cœur humain à la corruption. On commence par se livrer aux impressions de l'amour : le remède des réflexions ou du mariage vient trop tard : déjà le faible du cœur est attaqué, s'il n'est vaincu ; et l'union conjugale, trop grave et trop sérieuse pour passionner un spectateur, qui ne cherche que plaisir, n'est que par façon et pour la forme dans la comédie.

Je dirai plus, quand il s'agit de remuer le sensible, le licite tourne à dégoût, l'illicite devient un attrait. Si l'eunuque de Térence avait commencé par une demande régulière de son Erotium, ou quel que soit le nom de son idole, le spectateur serait-il transporté, comme l'auteur de la comédie le voulait? Ainsi toute comédie veut inspirer le plaisir d'aimer : on en regarde les personnages non pas comme épouseurs, mais comme amants; et c'est amant qu'on veut être, sans songer à ce qu'on pourra devenir après.

Mais il y a encore une autre raison plus grave et plus chrétienne, qui ne permet pas d'étaler la passion de l'amour, même par rapport au licite. C'est, comme l'a remarqué en traitant la question de la comédie, un habile homme de nos jours; c'est, dis-je, que le mariage présuppose la concupiscence, qui selon les règles de la foi, est un mal dont le mariage use bien. Qui étale dans le mariage cette impression de beauté qui force à aimer, et qui tâche à la rendre aimable et plaisante, veut rendre aimable et plaisante la concupiscence et la révolte des sens. C'est néanmoins à cet ascendant de la beauté qu'on fait servir, dans les comédies, les âmes qu'on appelle grandes : ces doux et invincibles penchants de l'inclination; c'est ce qu'on veut rendre aimables; c'est-à-dire qu'on veut rendre aimable une servitude qui est l'effet du péché, qui porte au péché, et qu'on ne peut mettre sous le joug que par des combats qui font gémir les fidèles mêmes au milieu des remèdes.

N'en disons pas davantage; les suites de cette doctrine font frayeur : disons seulement que ces mariages, qui se rompent ou qui se concluent dans les comédies, sont bien éloignés de celui du jeune Tobie et de la jeune Sara. « Nous sommes, disent-» ils[1], enfants des saints, et il ne nous est pas per-» mis de nous unir comme les Gentils. » Qu'un mariage de cette sorte, où les sens ne dominent pas, serait froid sur nos théâtres! Mais aussi que les mariages des théâtres sont sensuels et scandaleux aux vrais chrétiens! Ce qu'on y veut, c'en est le mal; ce qu'on y appelle les belles passions, sont la honte de la nature raisonnable : l'empire de la beauté, et cette tyrannie qu'on y étale sous les plus belles couleurs, flatte la vanité d'un sexe, dégrade la dignité de l'autre, et asservit l'un et l'autre au règne des sens.

Vous dites, mon Père, que vous n'avez jamais pu entrevoir par le moyen des confessions, cette prétendue malignité de la comédie, ni les crimes dont on veut qu'elle soit la source. Apparemment vous ne songez pas à ceux des comédiennes, à ceux des chanteuses, ni aux scandales de leurs amants. N'est-ce rien que d'immoler des chrétiennes à l'incontinence publique, d'une manière plus dangereuse qu'on ne ferait dans les lieux qu'on n'ose nommer? Quelle mère, je ne dis pas chrétienne, mais tant soit peu honnête, n'aimerait pas mieux voir sa fille dans le tombeau que sur le théâtre? L'ai-je élevée si tendrement et avec tant de précaution pour cet opprobre? l'ai-je tenue nuit et jour, pour ainsi parler, sous mes ailes avec tant de soin, pour la livrer au public? Qui ne regarde pas ces malheureuses chrétiennes, si elles le sont encore dans une profession si contraire aux vœux de leur baptême; qui, dis-je, ne les regarde pas comme des esclaves exposées, en qui la pudeur est éteinte, quand ce ne serait que par tant de regards qu'elles attirent et par tous ceux qu'elles jettent; elles que leur sexe avait consacrées à la modestie, dont l'infirmité naturelle demandait la sûre retraite d'une maison bien réglée? Et voilà qu'elles s'étalent elles-mêmes en plein théâtre avec tout l'attirail de la vanité, comme ces sirènes dont parle Isaïe[1], qui font leur demeure dans les temples de la volupté, dont les regards sont mortels, et qui reçoivent de tous côtés, par cet applaudissement qu'on leur renvoie, le poison qu'elles répandent par leur chant. Mais n'est-ce rien aux spectateurs de payer leur luxe, de nourrir leur corruption, de leur exposer leur cœur en proie, et d'aller apprendre d'elles tout ce qu'il ne faudrait jamais savoir? S'il n'y a rien là que d'honnête, rien qu'il faille porter à la confession; hélas! mon Père, quel aveuglement faut-il qu'il y ait parmi les chrétiens! Et un homme de votre robe et de votre nom était-il fait pour achever d'ôter aux fidèles le peu de componction qui reste encore dans le monde pour tant de désordres?

Vous ne trouvez pas, dites-vous, par les confessions, que les riches qui vont à la comédie soient plus sujets aux grands crimes que les pauvres qui n'y vont pas. Vous n'avez encore qu'à dire que le luxe, que les excès de la table et les mets exquis ne font aucun mal aux riches; parce que les pauvres, qui en sont privés, ont les mêmes vices. Ne sentez-vous pas qu'il y a des choses, qui, sans avoir des effets marqués, mettent dans les âmes de secrètes dispositions au mal, qui ne laissent pas d'être très-mauvaises, quoique leur malignité ne se déclare pas toujours d'abord? Tout ce qui nourrit les passions est de ce genre. On n'y trouverait que trop de matière à la confession, si on cherchait en soi-même les causes du mal. On a le mal dans le sang et dans les entrailles, avant qu'il éclate par la fièvre : en s'affaiblissant peu à peu on se met dans un grand danger de tomber, avant qu'on tombe; et cet affaiblissement est un commencement de la chute.

Vous comparez les dangers où l'on se met dans les comédies par les vives représentations des passions, à ceux qu'on ne peut éviter qu'en fuyant, dites-vous, dans les déserts. On ne peut, continuez-vous, faire un pas, lire un livre, entrer dans une église, enfin vivre dans le monde, sans rencontrer mille choses capables d'exciter les passions. Sans doute, la conséquence est fort bonne : tout

1. *Tob.*, VIII, 5.

1. *Isai.*, XIII, 22.

est plein d'inévitables dangers; donc il en faut augmenter le nombre. Toutes les créatures sont un piége et une tentation à l'homme : donc il est permis d'inventer de nouvelles tentations et de nouveaux piéges pour prendre les âmes. Il y a de mauvaises conversations qu'on ne peut, comme dit saint Paul[1], éviter sans sortir du monde : il n'y a donc point de péché de chercher volontairement de mauvaises conversations; et cet apôtre se sera trompé, en disant que « les mauvais entretiens corrompent » les bonnes mœurs[2]. » Voilà, mon cher Père, votre conséquence. Tous les objets qui se présentent à nos yeux peuvent exciter nos passions : donc on peut se préparer des objets exquis et recherchés avec soin, pour les exciter et les rendre plus agréables en les déguisant : on peut conseiller de tels périls; et les comédies, qui en sont d'autant plus remplies qu'elles sont mieux composées et mieux jouées, ne doivent pas être mises parmi ces mauvais entretiens, par lesquels les bonnes mœurs sont corrompues. Dites plutôt, mon cher Père : Il y a tant dans le monde d'inévitables périls; donc il ne les faut pas multiplier. Dieu nous aide dans les tentations qui nous arrivent par nécessité; mais il abandonne aisément ceux qui les recherchent par choix : et celui qui aime le péril, il ne dit pas, Celui qui y est par nécessité; mais, Celui qui l'aime et qui le cherche, y périra[3].

Vous appelez les lois à votre secours; et vous dites que si la comédie était si mauvaise, on ne la tolérerait pas, on ne la fréquenterait pas : sans songer que saint Thomas, dont vous abusez, a décidé « que les lois humaines ne sont pas tenues à » réprimer tous les maux; mais seulement ceux qui » attaquent directement la société[4]. » « L'Eglise » même, dit saint Augustin[5], n'exerce la sévérité » de ses censures que sur les pécheurs dont le nom» bre n'est pas grand. » C'est pourquoi elle condamne les comédiens; et croit défendre assez la comédie, quand elle prive des sacrements et de la sépulture ecclésiastique ceux qui la jouent. Quant à ceux qui la fréquentent, comme il y en a de plus innocents les uns que les autres, et peut-être quelques-uns qu'il faut plutôt instruire que blâmer, ils ne sont pas répréhensibles en même degré; et il ne faut pas fulminer également contre tous. Mais de là il ne s'ensuit pas qu'il faille autoriser les périls publics. Si les hommes ne les aperçoivent pas, c'est aux prêtres à les instruire, et non pas à les flatter. Où trouvera-t-on la science, si les lèvres du prêtre, préposées à la garder, sont corrompues? et de qui recherchera-t-on la loi de Dieu, si ceux qui en sont les prédicateurs donnent de l'autorité aux vices, comme parle saint Cyprien[6].

Je ne veux pas me jeter sur les passages des Pères, ni faire ici une longue dissertation sur un si ample sujet. Je vous dirai seulement que c'est les lire trop négligemment, que d'assurer, comme vous faites, qu'ils ne blâment, dans les spectacles de leur temps, que l'idolâtrie, et les scandaleuses et manifestes impudicités. C'est être trop sourd à la vérité, que de ne sentir pas que leurs raisons portent plus loin. Ils blâment dans les jeux et dans les théâtres l'inutilité, la prodigieuse dissipation, le trouble, la commotion de l'esprit peu convenable à un chrétien, dont le cœur est le sanctuaire d'une paix divine : ils y blâment les passions excitées, la vanité, la parure, les grands ornements qu'ils mettent au rang des pompes que nous avons abjurées par le baptême, le désir de voir et d'être vu, la malheureuse rencontre des yeux qui se cherchent les uns les autres, la trop grande occupation à des choses vaines, les éclats de rire qui font oublier et la présence de Dieu et le compte qu'il lui en faut rendre, et le sérieux de la vie chrétienne. Dites que les Pères ne blâment pas toutes ces choses, et tout cet amas de périls que les théâtres réunissent : dites qu'ils n'y blâment pas même les choses honnêtes, qui enveloppent le mal et lui servent d'introducteur. Dites que saint Augustin n'a pas déploré dans les comédies, ce jeu des passions, et l'expression contagieuse de nos maladies, et ces larmes que nous arrache l'image de nos passions si vivement réveillées, et toute cette illusion qu'il appelle une misérable folie[1]. Parmi ces commotions, qui peut élever son cœur à Dieu? qui ose lui dire qu'il est là pour l'amour de lui et pour lui plaire? Qui ne craint pas, dans ces folles joies et dans ces folles douceurs, d'étouffer en soi l'esprit de prière, et d'interrompre cet exercice, qui, selon la parole de Jésus-Christ[2], doit être perpétuel dans un chrétien, du moins en désir, et dans la préparation du cœur? On trouvera dans les Pères toutes ces raisons et beaucoup d'autres.

Que si on veut pénétrer les principes de leur morale, quelle sévère condamnation n'y lira-t-on pas de l'esprit qui mène aux spectacles? où, pour laisser tous les autres maux qui les accompagnent, l'on ne cherche qu'à s'étourdir et qu'à s'oublier soi-même, pour calmer la persécution de cet inexorable ennui, qui fait le fond de la vie humaine, depuis que l'homme a perdu le goût de Dieu. Il faudrait, dans le besoin, savoir trouver à l'esprit humain des relâchements plus modestes, des divertissements moins emportés. Pour ceux-ci, pour les bien connaître, sans parler des Pères, il ne faut que consulter les philosophes. Un Platon nous dira que les arts qui n'ont pour but que le plaisir, sont pernicieux[3]; parce qu'ils vont le recueillant indifféremment des sources bonnes ou mauvaises, aux dépens de tout, et même de la vertu, si le plaisir le demande. C'est pourquoi il bannit de sa République les poètes comiques, tragiques, épiques, sans épargner ce divin Homère, comme il l'appelait, dont les sentences paraissaient alors inspirées. Cependant Platon les chassait, à cause que, ne songeant qu'à plaire, ils étalent également les bonnes et les mauvaises sentences; et sans se soucier de la vérité, qui est toujours uniforme, ils ne songent qu'à flatter le goût, dont la nature est variable. Il introduit donc les lois, qui les renvoient avec honneur, à la vérité, et une couronne sur la tête; mais cependant avec une inflexible rigueur, en leur disant : Nous ne pouvons point souffrir ce que vous criez sur vos théâtres, ni dans nos villes écouter personne qui parle plus haut que nous.

Que si telle est la vérité des lois politiques, les

1. *I. Cor.*, V, 10. — 2. *Idem*, XV, 33. — 3. *Eccli.*, III, 27. — 4. 1. 2. *quæst.* XCVI, *art.* II. — 5. *Epist.* XXII. — 6. *Lib. de Spect.*

1. *Conf.*, *lib.* III, *cap.* II. — 2. *Luc.*, XXI, 36. — 3. *De Repub.*, *lib.* III.

lois chrétiennes souffriront-elles qu'on parle plus haut que l'Evangile, qu'on applaudisse de toute sa force, et qu'on arrache l'applaudissement de tout le public pour l'ambition, pour la gloire, pour la vengeance, pour le point d'honneur, que Jésus-Christ a proscrit avec le monde; ni qu'on intéresse les hommes dans les passions qu'il veut éteindre? Saint Jean crie à tous les fidèles et à tous les âges[1] : « N'aimez point le monde, ni tout ce qui est dans » le monde; car tout y est ou concupiscence de la » chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de » la vie. » Dans ces paroles, et le monde, et le théâtre qui en est l'image, sont également réprouvés. C'est le monde, avec tous ses charmes et toutes ses pompes, qu'on représente dans les comédies. Ainsi, comme dans le monde, tout y est sensualité, curiosité, ostentation, orgueil; et on y fait aimer toutes ces choses, puisqu'on ne songe qu'à y faire trouver du plaisir.

On demande, et cette remarque a trouvé place dans votre Dissertation : si la comédie est si dangereuse, pourquoi Jésus-Christ et les apôtres n'ont rien dit d'un si grand péril et d'un si grand mal? Ceux qui voudraient tirer avantage de ce silence n'auraient qu'à autoriser les gladiateurs et toutes les autres horreurs des anciens spectacles, dont l'Ecriture ne parle non plus que des comédies. Les saints Pères, qui ont essuyé de pareilles difficultés de la bouche des défenseurs des spectacles nous ont ouvert le chemin pour leur répondre : que les délectables représentations qui intéressent les hommes dans des inclinations vicieuses, sont proscrites avec elles dans l'Ecriture. Les immodesties des tableaux sont condamnées par tous les passages où sont proscrites en général les choses déshonnêtes : il en est de même des représentations du théâtre. Saint Jean n'a rien oublié, lorsqu'il a dit[2] : « N'aimez point le monde, ni ce qui est dans » le monde : celui qui aime le monde, l'amour du » Père n'est point en lui; car tout ce qui est dans » le monde est concupiscence de la chair, ou concu- » piscence des yeux, ou orgueil de la vie; laquelle » concupiscence n'est point de Dieu, mais du monde. » Si la concupiscence n'est pas de Dieu, la délectable représentation qui en étale tous les attraits n'est non plus de lui, mais du monde; et les chrétiens n'y ont point de part.

Saint Paul aussi a tout compris dans ces paroles[3] : « Au reste, mes frères, tout ce qui est vé- » ritable, tout ce qui est juste, tout ce qui est » saint; selon le grec, tout ce qui est chaste, tout » ce qui est pur, tout ce qui est aimable, tout ce » qui est édifiant : s'il y a quelque vertu parmi les » hommes, et quelque chose digne de louange » dans la discipline, c'est ce que vous devez pen- » ser. » Tout ce qui vous empêche d'y penser, et qui vous inspire des pensées contraires, ne doit point vous plaire, et doit vous être suspect. Dans ce bel amas des pensées que saint Paul propose à un chrétien, cherchez, mon Père, la place de la comédie de nos jours, que vous vantez tant.

Au reste, ce grand silence de Jésus-Christ sur les comédies me fait souvenir qu'il n'avait pas besoin d'en parler à la maison d'Israël, pour laquelle il était venu; où ces plaisirs, de tout temps, n'avaient point de lieu. Les Juifs n'avaient de spectacles pour se réjouir, que leurs fêtes, leurs sacrifices, leurs saintes cérémonies : gens simples et naturels par leur institution primitive, ils n'avaient jamais connu ces inventions de la Grèce; et après ces louanges de Balaam[1] : « Il n'y a point d'idole » dans Jacob, il n'y a point d'augure, il n'y a point » de divination, » on pouvait encore ajouter : Il n'y a point de théâtres, il n'y a point de ces dangereuses représentations : ce peuple innocent et simple trouve un assez agréable divertissement dans sa famille, parmi ses enfants; et il n'a pas besoin de tant de dépenses, ni de si grands appareils pour se relâcher.

C'était peut-être une des raisons du silence des apôtres, qui, accoutumés à la simplicité de leurs pères et de leur pays, ne songeaient pas à reprendre en termes exprès dans leurs écrits, ce qu'ils ne connaissaient pas dans leur nation : c'était assez d'établir les principes qui en donnaient du dégoût. Quoi qu'il en soit, c'est un grand exemple pour l'Eglise chrétienne, que celui qu'on voit dans les Juifs; et c'est une honte au peuple spirituel, d'avoir des plaisirs que le peuple charnel ne connaissait pas.

Il n'y avait parmi les Juifs qu'un seul poème qui tînt du dramatique; et c'est le Cantique des cantiques. Ce cantique ne respire qu'un amour céleste : et cependant, parce qu'il y est représenté sous la figure d'un amour humain, on en défendait la lecture à la jeunesse. Aujourd'hui on ne craint point de l'inviter à voir soupirer des amants, pour le plaisir seulement de les voir aimer, et pour goûter les douceurs d'une folle passion. Saint Augustin met en doute s'il faut laisser dans les églises un chant harmonieux[2], ou s'il vaut mieux s'attacher à la sévère discipline de saint Athanase et de l'Eglise d'Alexandrie, dont la gravité souffrait à peine dans le chant, ou plutôt dans la récitation des psaumes, de faibles inflexions : tant on craignait dans l'Eglise de laisser affaiblir la vigueur de l'âme par la douceur du chant. Maintenant on a oublié ces saintes délicatesses des Pères; et on pousse si loin les délices de la musique, que loin de les craindre dans les cantiques de Sion, on cherche à se délecter de celles dont Babylone anime les siens. Le même saint Augustin reprenait un homme qui étalait beaucoup d'esprit à tourner agréablement des inutilités dans ses écrits : « Eh! lui disait-il[3], » je vous prie, ne rendez point agréable ce qui est » inutile : » et vous, mon Père, vous voulez qu'on rende agréable ce qui est nuisible.

Quittez, quittez ces illusions : ou révoquez, ou désavouez une lettre qui déshonore votre caractère, votre habit et votre saint ordre, où l'on vous donne le nom de théologien, sans avoir pu vous donner des théologiens, mais de seuls poètes comiques pour approbateurs; enfin qui n'ose paraître qu'à la tête des pièces de théâtre, et n'a pu obtenir de privilége qu'à la faveur des comédies. Dans un scandale public, que je pourrais combattre avec moins d'égards, pour garder envers un prêtre et un religieux d'un ordre que je révère, et qui honore la cléricature, toutes les mesures de la douceur chrétienne,

1. *I. Joan.*, II, 15, 16. — 2. *Idem.* — 3. *Philip.*, IV, 8.

1. *Num.*, XXIII, 21, 23. — 2. *Confess.*, *lib.* X, *cap.* XXXIII, *n.* 50. — 3. *De Animâ et ejus orig.*, *lib.* I, *cap.* III.

je commence par vous reprendre entre vous et moi. Si vous ne m'écoutez pas, j'appellerai des témoins et j'avertirai vos supérieurs : à la fin, après avoir épuisé toutes les voies de la charité, je le dirai à l'Eglise, et je parlerai en évêque contre votre perverse doctrine. Je suis cependant, etc.

A Germigny, ce 9 mai 1694.

MAXIMES ET RÉFLEXIONS
SUR LA COMÉDIE.

I. *Occasion et dessein de ce traité : nouvelle Dissertation en faveur de la comédie.* — Le religieux à qui on avait attribué la Lettre ou Dissertation pour la défense de la comédie, a satisfait au public par un désaveu aussi humble que solennel. L'autorité ecclésiastique s'est fait reconnaître : par ses soins la vérité a été vengée ; la saine doctrine est en sûreté, et le public n'a besoin que d'instruction sur une matière qu'on avait tâché d'embrouiller par des raisons frivoles, à la vérité, et qui ne seraient dignes que de mépris, s'il était permis de mépriser le péril des âmes infirmes ; mais qui enfin éblouissent les gens du monde toujours aisés à tromper sur ce qui les flatte. On a tâché d'éluder l'autorité des saints Pères, à qui on a opposé les scholastiques, et on a cherché entre les uns et les autres je ne sais quelles conciliations ; comme si la comédie était enfin devenue ou meilleure ou plus favorable avec le temps. Les grands noms de saint Thomas et des autres saints ont été employés en sa faveur : on s'est servi de la confession pour attester son innocence. C'est un prêtre, c'est un confesseur qu'on introduit pour nous assurer qu'il ne connaît pas les péchés que des docteurs trop rigoureux attribuent à la comédie : on affaiblit les censures et l'autorité des rituels ; et enfin on n'oublie rien dans un petit livre, dont la lecture est facile, pour donner quelque couleur à une mauvaise cause. Il n'en faut pas davantage pour tromper les simples, et pour flatter la faiblesse humaine, trop penchée par elle-même au relâchement. Des personnes de piété et de savoir qui sont en charge dans l'Eglise, et qui connaissent les dispositions des gens du monde, ont jugé qu'il serait bon d'opposer à une dissertation qui se faisait lire par sa brièveté, des réflexions courtes, mais pleines des grands principes de la religion : par leur conseil, je laisse partir cet écrit pour s'aller joindre aux autres discours qui ont déjà paru sur ce sujet.

II. *A quoi il faut réduire cette question.* — Il semble que pour ôter la prévention que le nom de saint Thomas pourrait jeter dans les esprits, il faudrait commencer ces réflexions par la discussion des passages tirés de ce grand auteur en faveur de la comédie : mais, avant que d'engager les lecteurs dans cet examen, je trouve plus à propos de les mener d'abord à la vérité par un tour plus court, c'est-à-dire, par des principes qui ne demandent ni discussion, ni lecture. Puisqu'on demeure d'accord, et qu'en effet on ne peut nier que l'intention de saint Thomas et des autres saints qui ont toléré ou permis les comédies, s'ils l'ont fait, n'ait été de restreindre leur approbation ou leur tolérance à celles qui ne sont point opposées aux bonnes mœurs ; c'est à ce point qu'il faut s'attacher, et je n'en veux pas davantage pour faire tomber de ce seul coup la Dissertation.

III. *Si la comédie d'aujourd'hui est aussi honnête que le prétend l'auteur de la Dissertation.* — La première chose que j'y reprends, c'est qu'un homme qui se dit prêtre ait pu avancer, que la comédie, telle qu'*elle est aujourd'hui*, n'a rien de contraire aux bonnes mœurs, et qu'elle est même si *épurée à l'heure qu'il est sur le théâtre français, qu'il n'y a rien que l'oreille la plus chaste ne pût entendre.* Il faudra donc que nous passions pour honnêtes les impiétés et les infamies dont sont pleines les comédies de Molière, ou qu'on ne veuille pas ranger parmi les pièces d'aujourd'hui, celles d'un auteur qui a expiré, pour ainsi dire, à nos yeux, et qui remplit encore à présent tous les théâtres des équivoques les plus grossières, dont on ait jamais infecté les oreilles des chrétiens.

Qui que vous soyez, prêtre ou religieux, quoi qu'il en soit, chrétien qui avez appris de saint Paul que ces infamies ne doivent pas seulement être nommées parmi les fidèles, ne m'obligez pas à répéter ces discours honteux : songez seulement si vous oserez soutenir à la face du ciel, des pièces où la vertu et la piété sont toujours ridicules, la corruption toujours excusée et toujours plaisante ; et la pudeur toujours offensée, ou toujours en crainte d'être violée par les derniers attentats, je veux dire par les expressions les plus impudentes, à qui l'on ne donne que les enveloppes les plus minces. Songez encore, si vous jugez digne du nom de chrétien et de prêtre, de trouver honnête la corruption réduite en maximes dans les opéras de Quinault, avec toutes les fausses tendresses, et toutes ces trompeuses invitations à jouir du beau temps de la jeunesse, qui retentissent partout dans ses poésies. Pour moi, je l'ai vu cent fois déplorer ces égarements : mais aujourd'hui on autorise ce qui a fait la matière de sa pénitence et de ses justes regrets, quand il a songé sérieusement à son salut ; et si le théâtre français est aussi honnête que le prétend la Dissertation, il faudra encore approuver que ces sentiments, dont la nature corrompue est si dangereusement flattée, soient animés d'un chant qui ne respire que la mollesse.

Si Lulli a excellé dans son art, il a dû proportionner, comme il a fait, les accents de ses chanteurs et de ses chanteuses à leurs récits et à leurs vers : et ses airs, tant répétés dans le monde, ne servent qu'à insinuer les passions les plus décevantes, en les rendant les plus agréables et les plus vives qu'on peut par le charme d'une musique, qui ne demeure si facilement imprimée dans la mémoire, qu'à cause qu'elle prend d'abord l'oreille et le cœur.

Il ne sert de rien de répondre, qu'on n'est occupé que du chant et du spectacle, sans songer au sens des paroles, ni aux sentiments qu'elles expriment : car c'est là précisément le danger, que pendant qu'on est enchanté par la douceur de la mélodie, ou étourdi par le merveilleux du spectacle, ces sentiments s'insinuent sans qu'on y pense, et plaisent sans être aperçus. Mais il n'est

pas nécessaire de donner le secours du chant et de la musique à des inclinations déjà trop puissantes par elles-mêmes; et si vous dites que la seule représentation des passions agréables, dans les tragédies d'un Corneille et d'un Racine, n'est pas dangereuse à la pudeur, vous démentez ce dernier qui, occupé de sujets plus dignes de lui, renonce à sa Bérénice, que je nomme parce qu'elle vient la première à mon esprit; et vous, qui vous dites prêtre, vous le ramenez à ses premières erreurs.

IV. *S'il est vrai que la représentatien des passions agréables ne les excite que par accident.* — Vous dites que ces représentations des passions agréables, *et les paroles des passions, dont on se sert dans la comédie*, ne les excitent qu'indirectement, *par hasard et par accident*, comme vous parlez; *et que ce n'est pas leur nature de les exciter :* mais, au contraire, il n'y a rien de plus direct, de plus essentiel, de plus naturel à ces pièces : que ce qui fait le dessein formel de ceux qui les composent, de ceux qui les récitent, et de ceux qui les écoutent. Dites-moi, que veut un Corneille dans son Cid, sinon qu'on aime Chimène, qu'on l'adore avec Rodrigue, qu'on tremble avec lui, lorsqu'il est dans la crainte de la perdre, et qu'avec lui on s'estime heureux lorsqu'il espère de la posséder? Le premier principe sur lequel agissent les poètes tragiques et comiques, c'est qu'il faut intéresser le spectateur, et si l'auteur ou l'acteur d'une tragédie ne le sait pas émouvoir, et le transporter de la passion qu'il veut exprimer, où tombe-t-il, si ce n'est dans le froid, dans l'ennuyeux, dans le ridicule, selon les règles des maîtres de l'art? *Aut dormitabo, aut ridebo*[1], et le reste. Ainsi, tout le dessein d'un poète, toute la fin de son travail, c'est qu'on soit, comme son héros, épris des belles personnes, qu'on les serve comme des divinités; en un mot, qu'on leur sacrifie tout, si ce n'est peut-être la gloire, dont l'amour est plus dangereux que celui de la beauté même. C'est donc combattre les règles et les principes des maîtres, que de dire, avec la Dissertation, que le théâtre n'excite que *par hasard et par accident* les passions qu'il entreprend de traiter.

On dit, et c'est encore une objection de notre auteur, *que l'Histoire*, qui est si grave et si sérieuse, *se sert de paroles qui excitent les passions*, et qu'aussi vive à sa manière que la comédie, elle veut intéresser son lecteur dans les actions bonnes et mauvaises qu'elle représente. Quelle erreur de ne savoir pas distinguer entre l'art de représenter les mauvaises actions pour en inspirer de l'horreur, et celui de peindre les passions agréables d'une manière qui en fasse goûter le plaisir? Que s'il y a des histoires qui, dégénérant de la dignité d'un si beau nom, entrent, à l'exemple de la comédie, dans le dessein d'émouvoir les passions flatteuses; qui ne voit qu'il les faut ranger avec les romans et les autres livres corrupteurs de la vie humaine!

Si le but de la comédie n'est pas de flatter ces passions, qu'on veut appeler délicates, mais dont le fond est si grossier; d'où vient que l'âge où elles sont le plus violentes, est aussi celui où l'on est touché le plus vivement de leur expression? Mais pourquoi en est-on si touché, si ce n'est, dit saint Augustin[1], qu'on y voit, qu'on y sent l'image, l'attrait, la pâture de ses passions? et cela, dit le même saint[2], qu'est-ce autre chose, qu'une déplorable maladie de notre cœur? On se voit soi-même, dans ceux qui nous paraissent comme transportés par de semblables objets : on devient bientôt un acteur secret dans la tragédie; on y joue sa propre passion; et la fiction au dehors est froide et sans agrément, si elle ne trouve au dedans une vérité qui lui réponde. C'est pourquoi ces plaisirs languissent dans un âge plus avancé, dans une vie plus sérieuse; si ce n'est qu'on se transporte par un souvenir agréable dans ses jeunes ans, les plus beaux de la vie humaine à ne consulter que les sens, et qu'on en réveille l'ardeur qui n'est jamais tout à fait éteinte.

Si les peintures immodestes ramènent naturellement à l'esprit ce qu'elles expriment, et que pour cette raison on en condamne l'usage, parce qu'on ne les goûte jamais autant qu'une main habile l'a voulu, sans entrer dans l'esprit de l'ouvrier, et sans se mettre en quelque façon dans l'état qu'il a voulu peindre; combien plus sera-t-on touché des expressions du théâtre, où tout paraît effectif; où ce ne sont point des traits morts et des couleurs sèches qui agissent, mais des personnages vivants, de vrais yeux, ou ardents, ou tendres et plongés dans la passion; de vraies larmes dans les acteurs, qui en attirent d'aussi véritables dans ceux qui regardent; enfin de vrais mouvements, qui mettent en feu tout le parterre et toutes les loges : et tout cela, dites-vous, n'émeut qu'indirectement, et n'excite que par accident les passions?

Dites encore que les discours qui tendent directement à allumer de telles flammes, qui excitent la jeunesse à aimer, comme si elle n'était pas assez insensée, qui lui font envier le sort des oiseaux et des bêtes que rien ne trouble dans leurs passions, et se plaindre de la raison et de la pudeur si importunes et si contraignantes : dites que toutes ces choses et cent autres de cette nature, dont tous les théâtres retentissent, n'excitent les passions que par accident, pendant que tout crie qu'elles sont faites pour les exciter, et que si elles manquent leur coup, les règles de l'art sont frustrées, et les auteurs et les acteurs travaillent en vain.

Je vous prie, que fait un acteur, lorsqu'il veut jouer naturellement une passion, que de rappeler autant qu'il peut celles qu'il a ressenties, et que s'il était chrétien, il aurait tellement noyées dans les larmes de la pénitence, qu'elles ne reviendraient jamais à son esprit, ou n'y reviendraient qu'avec horreur : au lieu que, pour les exprimer, il faut qu'elles lui reviennent avec tous leurs agréments empoisonnés, et toutes leurs grâces trompeuses?

Mais tout cela, dira-t-on, paraît sur les théâtres comme une faiblesse. Je le veux : mais il y paraît comme une belle, comme une noble faiblesse, comme la faiblesse des héros et des héroïnes; enfin comme une faiblesse si artificieusement changée en vertu, qu'on l'admire, qu'on lui applaudit sur tous les théâtres, et qu'elle doit faire une partie si essentielle des plaisirs publics, qu'on ne peut

1. *Hor.*, de Arte poet., *vers.* 105.

1. *Confess.*, *lib.* III, *cap.* II. — 2. *De Catechiz. rud.*, *n.* 25.

souffrir de spectacle où non-seulement elle ne soit, mais encore où elle ne règne et n'anime toute l'action.

Dites que tout cet appareil n'entretient pas directement et par soi le feu de la convoitise; ou que la convoitise n'est pas mauvaise, et qu'il n'y a rien qui répugne à l'honnêteté et aux bonnes mœurs dans le soin de l'entretenir; ou que le feu n'échauffe qu'indirectement, et que pendant qu'on choisit les plus tendres expressions pour représenter la passion dont brûle un amant insensé, ce n'est que *par accident* que l'ardeur des mauvais désirs sort du milieu de ces flammes : dites que la pudeur d'une jeune fille n'est offensée que *par accident,* par tous les discours où une personne de son sexe parle de ses combats, où elle avoue sa défaite, et l'avoue à son vainqueur même, comme elle l'appelle. Ce qu'on ne voit point dans le monde; ce que celles qui succombent à cette faiblesse y cachent avec tant de soin, une jeune fille le viendra apprendre à la comédie. Elle le verra, non plus dans les hommes, à qui le monde permet tout, mais dans une fille qu'on montre comme modeste, comme pudique, comme vertueuse; en un mot dans une héroïne : et cet aveu, dont on rougit dans le secret, est jugé digne d'être révélé au public, et d'emporter, comme une nouvelle merveille l'applaudissement de tout le théâtre.

V. *Si la comédie d'aujourd'hui purifie l'amour sensuel en le faisant aboutir au mariage.* — Je crois qu'il est assez démontré que la représentation des passions agréables porte naturellement au péché, quand ce ne serait qu'en flattant et en nourrissant de dessein prémédité la concupiscence qui en est le principe. On répond que, pour prévenir le péché, le théâtre purifie l'amour; la scène, toujours honnête dans l'état où elle paraît aujourd'hui, ôte à cette passion ce qu'elle a de grossier et d'illicite; et ce n'est, après tout, qu'une innocente inclination pour la beauté, qui se termine au nœud conjugal. Du moins donc, selon ces principes, il faudra bannir du milieu des chrétiens les prostitutions dont les comédies italiennes ont été remplies, même de nos jours, et qu'on voit encore toutes crûes dans les pièces de Molière : on réprouvera les discours, où ce rigoureux censeur des grands canons[1], ce grave réformateur des mines et des expressions de nos précieuses, étale cependant au plus grand jour les avantages d'une infâme tolérance dans les maris, et sollicite les femmes à de honteuses vengeances contre leurs jaloux. Il a fait voir à notre siècle le fruit qu'on peut espérer de la morale du théâtre qui n'attaque que le ridicule du monde, en lui laissant cependant toute sa corruption. La postérité saura peut-être la fin de ce poète comédien, qui, en jouant son *Malade imaginaire* ou son *Médecin par force*, reçut la dernière atteinte de la maladie dont il mourut peu d'heures après, et passa des plaisanteries du théâtre, parmi lesquelles il rendit presque le dernier soupir, au tribunal de celui qui dit : *Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez*[2]. Ceux qui ont laissé sur la terre de plus riches monuments n'en sont pas plus à couvert de la justice de Dieu : ni les beaux vers, ni les beaux chants ne servent de rien devant lui;

1. Voyez la note ci-dessus sur les *canons.* — 2. *Luc.*, VI, 25.

et il n'épargnera pas ceux qui, en quelque manière que ce soit, auront entretenu la convoitise. Ainsi vous n'éviterez pas son jugement, qui que vous soyez, vous qui plaidez la cause de la comédie, sous prétexte qu'elle se termine ordinairement par le mariage. Car encore que vous ôtiez en apparence à l'amour profane ce grossier et cet illicite dont on aurait honte, il en est inséparable sur le théâtre. De quelque manière que vous vouliez qu'on le tourne et qu'on le dore, dans le fond, ce sera toujours, quoi qu'on puisse dire, la concupiscence de la chair, que saint Jean défend de rendre aimable, puisqu'il défend de l'aimer. Le grossier que vous en ôtez ferait horreur, si on le montrait : et l'adresse de le cacher ne fait qu'y attirer les volontés d'une manière plus délicate, et qui n'en est que plus périlleuse lorsqu'elle paraît plus épurée. Croyez-vous, en vérité, que la subtile contagion d'un mal dangereux demande toujours un objet grossier, ou que la flamme secrète d'un cœur trop disposé à aimer, en quelque manière que ce puisse être, soit corrigée ou ralentie par l'idée du mariage que vous lui mettez devant les yeux dans vos héros et vos héroïnes amoureuses. Vous vous trompez. Il ne faudrait point nous réduire à la nécessité d'expliquer des choses auxquelles il serait bon de ne penser pas. Mais puisqu'on croit tout sauver par l'honnêteté nuptiale, il faut dire qu'elle est inutile en cette occasion. La passion ne saisit que son propre objet; la sensualité est seule excitée; et s'il ne fallait que le saint nom du mariage pour mettre à couvert les démonstrations de l'amour conjugal, Isaac et Rébecca n'auraient pas caché leurs jeux innocents et les témoignages mutuels de leurs pudiques tendresses[1]. C'est pour vous dire, que le licite, loin d'empêcher son contraire, le provoque; en un mot, ce qui vient par réflexion n'éteint pas ce que l'instinct produit; et vous pouvez dire à coup sûr, de tout ce qui excite le sensible dans les comédies les plus honnêtes, qu'il attaque secrètement la pudeur. Que ce soit ou de plus loin ou de plus près, il n'importe; c'est toujours là que l'on tend, par la pente du cœur humain à la corruption. On commence par se livrer aux impressions de l'amour sensuel : le remède des réflexions ou du mariage vient trop tard : déjà le faible du cœur est attaqué, s'il n'est vaincu; et l'union conjugale trop grave et trop sérieuse pour passionner un spectateur qui ne cherche que le plaisir, n'est que par façon et pour la forme dans la comédie.

Je dirai plus : quand il s'agit de remuer le sensible, le licite tourne à dégoût; l'illicite devient un attrait. Si l'eunuque de Térence avait commencé par une demande régulière de sa Pamphile, ou quel que soit le nom de son idole, le spectateur serait-il transporté, comme l'auteur de la comédie le voulait? On prendrait moins de part à la joie de ce hardi jeune homme, si elle n'était imprévue, inespérée, défendue et emportée par la force. Si l'on ne propose pas dans nos comédies des violences semblables à celles-là, on en fait imaginer d'autres, qui ne sont pas moins dangereuses; et ce sont celles qu'on fait sur le cœur, qu'on tâche à s'arracher mutuellement, sans songer si l'on a

1. *Genes.*, XXVI, 8.

droit d'en disposer, ni si on n'en pousse pas les désirs trop loin. Il faut toujours que les règles de la véritable vertu soient méprisées par quelque endroit pour donner au spectateur le plaisir qu'il cherche. Le licite et le régulier le ferait languir s'il était pur : en un mot, toute comédie, selon l'idée de nos jours, veut inspirer le plaisir d'aimer; on en regarde les personnages, non pas comme gens qui épousent, mais comme amants; et c'est amant qu'on veut être, sans songer à ce qu'on pourra devenir après.

VI. *Ce que c'est que les mariages du théâtre.* — Mais il y a encore une autre raison plus grave et plus chrétienne, qui ne permet pas d'étaler la passion de l'amour, même par rapport au licite; c'est, comme l'a remarqué, en traitant la question de la comédie, un habile homme de nos jours; c'est, dis-je, que le mariage présuppose la concupiscence, qui, selon les règles de la foi, est un mal auquel il faut résister, contre lequel par conséquent il faut armer le chrétien. C'est un mal, dit saint Augustin[1], dont l'impureté use mal, dont le mariage use bien, et dont la virginité et la continence font mieux de n'user point du tout. Qui étale, bien que ce soit pour le mariage, cette impression de beauté sensible qui force à aimer, et qui tâche de la rendre agréable, veut rendre agréable la concupiscence et la révolte des sens. Car c'en est une manifeste que de ne pouvoir ni ne vouloir résister à cet ascendant auquel on assujettit dans les comédies les âmes qu'on appelle grandes. Ces doux et invincibles penchants de l'inclination, ainsi qu'on les représente, c'est ce qu'on veut faire sentir, et ce qu'on veut rendre aimable; c'est-à-dire, qu'on veut rendre aimable une servitude qui est l'effet du péché, qui porte au péché; et on flatte une passion qu'on ne peut mettre sous le joug que par des combats qui font gémir les fidèles, même au milieu des remèdes. N'en disons pas davantage, les suites de cette doctrine font frayeur : disons seulement que ces mariages, qui se rompent, ou qui se concluent dans les comédies, sont bien éloignés de celui du jeune Tobie et de la jeune Sara : « Nous sommes, disent-ils[2], enfants des saints, et » il ne nous est pas permis de nous unir comme » les Gentils. » Qu'un mariage de cette sorte, où les sens ne dominent pas, serait froid sur nos théâtres! Mais aussi que les mariages des théâtres sont sensuels, et qu'ils paraissent scandaleux aux vrais chrétiens! Ce qu'on y veut, c'en est le mal : ce qu'on y appelle les belles passions, sont la honte de la nature raisonnable : l'empire d'une fragile et fausse beauté, et cette tyrannie qu'on y étale sous les plus belles couleurs, flatte la vanité d'un sexe, dégrade la dignité de l'autre, et asservit l'un et l'autre au règne des sens.

VII. *Paroles de l'auteur, et l'avantage qu'il tire des confessions.* — L'endroit le plus dangereux de la Dissertation est celui où l'auteur tâche de prouver l'innocence du théâtre par l'expérience. « Il y » a, dit-il, trois moyens aisés de savoir ce qui se » passe dans la comédie, et je vous avoue que je » me suis servi de tous les trois. Le premier est » de s'en informer des personnes de poids et de » probité, lesquelles avec l'horreur qu'elles ont du » péché, ne laissent pas d'assister à ces sortes de » spectacles. Le second moyen est encore plus sûr; » c'est de juger par les confessions des fidèles, du » mauvais effet que produisent les comédies dans » leur cœur : car il n'est point de plus grande ac» cusation que celle qui vient de la bouche même » du coupable. Le troisième enfin est la lecture » des comédies, qui ne nous est pas défendue » comme en pourrait être la représentation : et je » proteste que par aucun de ces chefs, je n'ai pu » trouver dans la comédie la moindre apparence » des excès que les saints Pères y condamnent avec » tant de raison. » Voici un homme qui nous appelle à l'expérience, et non-seulement à la sienne, mais à celle des plus gens de bien et de presque tout le public. « Mille gens, dit-il, d'une éminente » vertu et d'une conscience fort délicate, pour ne » pas dire scrupuleuse, ont été obligés de m'a» vouer qu'à l'heure qu'il est, la comédie est si » épurée sur le théâtre français, qu'il n'y a rien » que l'oreille la plus chaste ne pût entendre. »

VIII. *Crimes publics et cachés dans la comédie. Dispositions dangereuses et imperceptibles : la concupiscence répandue dans tous les sens.* — De cette sorte, si nous l'en croyons, la confession même, où tous les péchés se découvrent, n'en découvre point dans les théâtres; et il assure, avec une confiance qui fait trembler, « qu'il n'a jamais pu en» trevoir cette prétendue malignité de la comédie, » ni les crimes dont on veut qu'elle soit la source. » Apparemment il ne songe pas à ceux des chanteuses, des comédiennes, et de leurs amants, ni au précepte du Sage, où il est prescrit d'éviter « les » femmes dont la parure porte à la licence ; *ornatu* » *meretricio;* qui sont préparées à perdre les âmes » (ou, comme traduisent les Septante), qui enlè» vent les cœurs des jeunes gens, qui les engagent » par les douceurs de leurs lèvres, » par leurs entretiens, par leurs chants, par leurs récits : ils se jettent d'eux-mêmes dans leurs lacets, « comme » un oiseau dans les filets qu'on lui tend[1]. » N'est-ce rien que d'armer des chrétiennes contre les âmes faibles, de leur donner de ces *flèches qui percent les cœurs*[2], de les immoler à l'incontinence publique d'une manière plus dangereuse qu'on ne ferait dans les lieux qu'on n'ose nommer? Quelle mère, je ne dis pas chrétienne, mais tant soit peu honnête, n'aimerait pas mieux voir sa fille dans le tombeau que sur le théâtre? Quoi! l'a-t-elle élevée si tendrement et avec tant de précaution pour cet opprobre? L'a-t-elle tenue nuit et jour, pour ainsi parler, sous ses ailes, avec tant de soin, pour la livrer au public, et en faire un écueil de la jeunesse? Qui ne regarde pas ces malheureuses chrétiennes, si elles le sont encore, dans une profession si contraire aux vœux de leur baptême; qui, dis-je, ne les regarde pas comme des esclaves exposées, en qui la pudeur est éteinte, quand ce ne serait que par tant de regards qu'elles attirent; elles que leur sexe avait consacrées à la modestie, dont l'infirmité naturelle demandait la sûre retraite d'une maison bien réglée? Et voilà qu'elles s'étalent elles-mêmes en plein théâtre avec tout l'attirail de la vanité, comme *ces sirènes*, dont

1. *De Nupt. et Concup.*, *lib.* I, *cap.* VII, *n.* 8; *lib.* II, *cap.* XXI, *n.* 36; *Cont. Jul.*, *lib.* III, *cap.* XXI, *n.* 42. — 2. *Tob.*, VIII, 5.

1. *Prov.*, VII, 10, 21, 23, 25. — 2. *Idem*, 25.

parle Isaïe[1], qui font leur demeure *dans les temples de la volupté*, dont les regards sont mortels, et qui reçoivent de tous côtés, par les applaudissements qu'on leur renvoie, le poison qu'elles répandent par leur chant. Mais n'est-ce rien aux spectateurs de payer leur luxe, d'entretenir leur corruption, de leur exposer leur cœur en proie, et d'aller apprendre d'elles tout ce qu'il ne faudrait jamais savoir? S'il n'y a rien là que d'honnête, rien qui faille porter à la confession, hélas! quel aveuglement faut-il qu'il y ait parmi les chrétiens; et fallait-il prendre le nom de prêtre pour achever d'ôter aux fidèles le peu de componction qui reste encore dans le monde pour tant de désordres? Vous ne trouvez pas, dites-vous, par les confessions, que les riches qui vont à la comédie soient plus sujets aux grands crimes que les pauvres qui n'y vont pas. Vous n'avez encore qu'à dire, que le luxe, que la mollesse, que l'oisiveté, que les excessives délicatesses de la table, et la curieuse recherche du plaisir en toutes choses, ne font aucun mal aux riches, parce que les pauvres, dont l'état est éloigné de tous ces attraits, ne sont pas moins corrompus par l'amour des voluptés. Ne sentez-vous pas qu'il y a des choses, qui, sans avoir des effets marqués, mettent dans les âmes de secrètes dispositions très-mauvaises, quoique leur malignité ne se déclare pas toujours d'abord? Tout ce qui nourrit les passions est de ce genre : on n'y trouverait que trop de matière à la confession, si on cherchait en soi-même les causes du mal. Qui saurait connaître ce que c'est en l'homme qu'un certain fond de joie sensuelle, et je ne sais quelle disposition inquiète et vague au plaisir des sens qui ne tend à rien et qui tend à tout, connaîtrait la source secrète des plus grands péchés. C'est ce que sentait saint Augustin au commencement de sa jeunesse emportée, lorsqu'il disait : « Je n'aimais pas encore; mais j'aimais à aimer[2] : » il cherchait, continue-t-il, quelque piége, où il prît et où il fût pris : et il trouvait ennuyeuse et insupportable une vie où il n'y eût point de ces lacets : *Viam sine muscipulis.* Tout en est semé dans le monde : il fut pris, selon son souhait; et c'est alors qu'il fut enivré du plaisir de la comédie, où il trouvait « l'image de ses misères, » l'amorce et la nourriture de son feu[3]. » Son exemple et sa doctrine nous apprennent à quoi est propre la comédie : combien elle sert à entretenir ces secrètes dispositions du cœur humain, soit qu'il ait déjà enfanté l'amour sensuel, soit que ce mauvais fruit ne soit pas encore éclos.

Saint Jacques nous a expliqué ces deux états de notre cœur par ces paroles[4] : « Chacun de nous » est tenté par sa concupiscence qui l'emporte et » qui l'attire : ensuite, quand la concupiscence a » conçu, elle enfante le péché; et quand le péché » est consommé, il produit la mort. » Cet apôtre distingue ici la conception d'avec l'enfantement du péché; il distingue la disposition au péché d'avec le péché entièrement formé par un plein consentement de la volonté : c'est dans ce dernier état qu'*il engendre la mort*, selon saint Jacques, et qu'il devient tout à fait mortel. Mais de là il ne s'ensuit pas que les commencements soient innocents : pour peu qu'on adhère à ces premières complaisances des sens émus, on commence à ouvrir son cœur à la créature : pour peu qu'on les flatte par d'agréables représentations, on aide le mal à éclore; et un sage confesseur, qui saurait alors faire sentir à un chrétien la première plaie de son cœur et les suites d'un péril qu'il aime, préviendrait de grands malheurs.

Selon la doctrine de saint Augustin[1], cette malignité de la concupiscence se répand dans l'homme tout entier. Elle court, pour ainsi parler, dans toutes les veines, et pénètre jusqu'à la moëlle des os. C'est une racine envenimée qui étend ses branches par tous les sens : l'ouïe, les yeux, et tout ce qui est capable de plaisir en ressent l'effet : les sens se prêtent la main mutuellement : le plaisir de l'un attire et fomente celui de l'autre; et il se fait de leur union un enchaînement qui nous entraîne dans l'abîme du mal. Il faut, dit saint Augustin, distinguer dans l'opération de nos sens la nécessité, l'utilité, la vivacité du sentiment, et enfin l'attachement au plaisir sensible : *libido sentiendi.* De ces quatre qualités des sens, les trois premières sont l'ouvrage du Créateur : la nécessité du sentiment se fait remarquer dans les objets qui frappent nos sens à chaque moment : on en éprouve l'utilité, dit saint Augustin, particulièrement dans le goût, qui facilite le choix des aliments et en prépare la digestion : la vivacité des sens est la même chose que la promptitude de leur action et la subtilité de leurs organes. Ces trois qualités ont Dieu pour auteur : mais c'est au milieu de cet ouvrage de Dieu, que l'attache forcée au plaisir sensible et son attrait indomptable, c'est-à-dire la concupiscence introduite par le péché, établit son siége. C'est celle-là, dit saint Augustin, qui est l'ennemie de la sagesse, la source de la corruption, la mort des vertus : les cinq sens sont cinq ouvertures par où elle prend son cours sur ses objets, et par où elle en reçoit les impressions : mais ce Père a démontré qu'elle est la même partout, parce que c'est partout le même attrait du plaisir, la même indocilité des sens, la même captivité et la même attache du cœur aux objets sensibles. Par quelque endroit que vous la frappiez, tout s'en ressent. Le spectacle saisit les yeux; les tendres discours, les chants passionnés, pénètrent le cœur par les oreilles. Quelquefois la corruption vient à grands flots : quelquefois elle s'insinue comme goutte à goutte : à la fin, on n'en est pas moins submergé. On a le mal dans le sang et dans les entrailles avant qu'il éclate par la fièvre. En s'affaiblissant peu à peu, on se met en un danger évident de tomber avant qu'on tombe; et ce grand affaiblissement est déjà un commencement de chute.

Si l'on ne connaît de maux aux hommes que ceux qu'ils sentent et qu'ils confessent, on est trop mauvais médecin de leurs maladies. Dans les âmes, comme dans les corps, il y en a qu'on ne sent pas encore, parce qu'elles ne sont pas déclarées, et d'autres qu'on ne sent plus, parce qu'elles ont tourné en habitude, ou bien qu'elles sont extrêmes, et tiennent déjà quelque chose de la mort, où l'on ne sent rien. Lorsqu'on blâme les comédies comme

1. *Is.*, XIII, 22. — 2. *Conf.*, *lib.* III, *cap.* 1. — 3. *Idem*, *c.* 2. — 4. *Jac.*, I, 14. 15.

1. *Cont. Jul.*, *lib.* IV, *cap.* XIV, *n.* 65 *et seq.*; *Confess.*, *lib.* X, *cap.* XXXI *et seq.*

dangereuses, les gens du monde disent tous les jours, avec l'auteur de la Dissertation, qu'ils ne sentent point ce danger. Poussez-les un peu plus avant, ils vous en diront autant des nudités, et non-seulement de celles des tableaux, mais encore de celles des personnes. Ils insultent aux prédicateurs qui en reprennent les femmes, jusqu'à dire que les dévots se confessent eux-mêmes par là et trop faibles et trop sensibles : pour eux, disent-ils, ils ne sentent rien, et je les en crois sur leur parole. Ils n'ont garde, tout gâtés qu'ils sont, d'apercevoir qu'ils se gâtent, ni de sentir le poids de l'eau quand ils en ont par-dessus la tête : et pour parler aussi à ceux qui commencent, on ne sent le cours d'une rivière que lorsqu'on s'y oppose : si on s'y laisse entraîner on ne sent rien, si ce n'est peut-être un mouvement assez doux d'abord, où vous êtes porté sans peine ; et vous ne sentez bien le mal qu'il vous fait, que tôt après quand vous vous noyez. N'en croyons donc pas les hommes sur leurs maux ni sur leurs dangers, que leur corruption, que l'erreur de leur imagination blessée, que leur amour-propre leur cachent.

IX. *Qu'il faut craindre en assistant aux comédies, non-seulement le mal qu'on y fait, mais encore le scandale qu'on y donne.* — Pour ce qui est de ces *gens de poids et de probité*, qui, selon l'auteur de la Dissertation, fréquentent les comédies *sans scrupule;* que je crains que leur probité ne soit de celles des sages du monde, qui ne savent s'ils sont chrétiens ou non, et qui s'imaginent avoir rempli tous les devoirs de la vertu lorsqu'ils vivent en gens d'honneur, sans tromper personne, pendant qu'ils se trompent eux-mêmes en donnant tout à leurs passions et à leurs plaisirs. Ce sont de tels sages et de tels prudents à qui Jésus-Christ déclare[1] que « les secrets de son royaume sont cachés, et qu'ils » sont seulement révélés aux humbles et aux pe» tits, » qui tremblent aux moindres discours qui viennent flatter leurs cupidités. Mais ce sont gens, dit l'auteur, *d'une éminente vertu*, et il les compte par milliers. Qu'il est heureux d'en trouver tant sous sa main et que la voie étroite soit si fréquentée ! « Mille gens, dit-il, d'une éminente vertu et » d'une conscience fort délicate, pour ne pas dire » scrupuleuse, approuvent la comédie et la fré» quentent sans peine. » Ce sont des âmes invulnérables, qui peuvent passer des jours entiers à entendre des chants et des vers passionnés et tendres, sans en être émus : et des gens d'une *si éminente vertu* n'écoutent pas ce que dit saint Paul[2] : « Que celui qui croit être ferme, craigne » de tomber : » ils ignorent que quand ils seraient si forts, et tellement à toute épreuve qu'ils n'auraient rien à craindre pour eux-mêmes, ils auraient encore à craindre le scandale qu'ils donnent aux autres, selon ce que dit ce même apôtre[3] : « Pour» quoi scandalisez-vous votre frère infirme? Ne » perdez point par votre exemple, celui pour qui » Jésus-Christ est mort. » Ils ne savent même pas ce que prononce le même saint Paul[4] : « Que ceux » qui consentent à un mal, y participent. » Des âmes *si délicates et si scrupuleuses* ne sont point touchées de ces règles de la conscience. Que je

1. *Matth.*, XI, 25. — 2. *I. Cor.*, X, 12. — 3 *Rom.*, XIV, 15. — 4. *Idem*, I, 32.

crains, encore une fois, qu'ils ne soient de ces scrupuleux « qui coulent le moucheron, et qui avalent » le chameau[1] ; » ou que l'auteur ne nous fasse des vertueux à sa mode, qui croient pouvoir être ensemble au monde et à Jésus-Christ.

X. *Différence des périls qu'on cherche et de ceux qu'on ne peut éviter.* — Il compare les dangers où l'on se met dans les comédies, à ceux qu'on ne peut éviter « qu'en fuyant, dit-il, dans les déserts. » On ne peut, continue-t-il, faire un pas, lire un » livre, entrer dans une église, enfin vivre dans le » monde, sans rencontrer mille choses capables » d'exciter les passions. » Sans doute, la conséquence est fort bonne : tout est plein d'inévitables dangers ; donc il en faut augmenter le nombre. Toutes les créatures sont un piége et une tentation à l'homme[2] ; donc il est permis d'inventer de nouvelles tentations et de nouveaux piéges pour prendre les âmes. Il y a de mauvaises conversations, qu'on ne peut, comme dit saint Paul[3], *éviter sans sortir du monde :* il n'y a donc point de péché de chercher volontairement de mauvaises conversations, et cet apôtre se sera trompé en nous faisant craindre *que les mauvais entretiens ne corrompent les bonnes mœurs*[4] *?* Voilà votre conséquence. Tous les objets qui se présentent à nos yeux peuvent exciter nos passions : donc on peut se préparer des objets exquis et recherchés avec soin, pour les exciter et les rendre plus agréables en les déguisant : on peut conseiller de tels périls ; et les comédies, qui en sont d'autant plus remplies qu'elles sont mieux composées et mieux jouées, ne doivent pas être mises *parmi ces mauvais entretiens*, *par lesquels les bonnes mœurs sont corrompues.* Dites plutôt, qui que vous soyez : il y a tant dans le monde d'inévitables périls ; donc il ne les faut pas multiplier. Dieu nous aide dans les tentations qui nous arrivent par nécessité ; mais il abandonne aisément ceux qui les recherchent par choix : et *celui qui aime le péril*, il ne dit pas, celui qui y est par nécessité, mais *celui qui l'aime* et qui le cherche, *y périra*[5].

XI. *Si on a raison d'alléguer les lois en faveur de la comédie.* — L'auteur, pour ne rien omettre, appelle enfin les lois à son secours ; et, dit-il, si la comédie était si mauvaise, on ne la tolérerait pas, on ne la fréquenterait pas : sans songer que saint Thomas, dont il abuse, a décidé que les lois humaines ne sont pas tenues à réprimer tous les maux, mais seulement ceux qui attaquent directement la société[6]. L'Eglise même, dit saint Augustin[7], « n'exerce la sévérité de ses censures que » sur les pécheurs dont le nombre n'est pas grand : » *Severitas exercenda est in peccata paucorum;* » c'est pourquoi elle condamne les comédiens, et croit par là défendre assez la comédie : la décision en est précise dans les Rituels[8], la pratique en est constante : on prive des sacrements, et à la vie et à la mort, ceux qui jouent la comédie, s'ils ne renoncent à leur art ; on les passe à la sainte table comme des pécheurs publics ; on les exclut des ordres sacrés comme des personnes infâmes : par une suite infaillible, la sépulture ecclésiastique

1. *Matth.*, XXIII, 24. — 2. *Sap.*, XIV, 11. — 3. *I. Cor.*, V, 10. — 4. *Idem*, XV, 33. — 5. *Eccli.*, III, 27. — 6. 1. 2, *q.* XXXIX, 3, ad 3 ; *q.* XCVI, 2, *c.* — 7. *Epist. ad Aur.*, XXII, *n.* 5, *ol.* LXIV. — 8. *Rit. Paris.*, *de Euchar. et de Viat.*

eur est déniée. Quant à ceux qui fréquentent les omédies, comme il y en a de plus innocents les ıns que les autres, et peut-être quelques-uns qu'il aut plutôt instruire que blâmer, ils ne sont pas épréhensibles en même degré, et il ne faut pas ulminer également contre tous. Mais de là il ne 'ensuit pas qu'il faille autoriser les périls publics : i les hommes ne les aperçoivent pas, c'est aux prêtres à les instruire, et non pas à les flatter : lès le temps de saint Chrysostome, les défenseurs les spectacles « criaient que les renverser c'était détruire les lois[1] : » mais ce Père, sans s'en mouvoir, disait au contraire, que l'esprit des lois tait contraire aux théâtres : nous avons maintenant à leur opposer quelque chose de plus fort, puisqu'il y a tant de décrets publics contre la comédie que d'autres que moi ont rapportés : si la outume l'emporte, si l'abus prévaut, ce qu'on en pourra conclure, c'est tout au plus que la comédie loit être rangée parmi les maux dont un célèbre historien a dit qu'on les défend toujours, et qu'on es a toujours. Mais après tout, quand les lois ciʋiles autoriseraient la comédie ; quand au lieu de létrir, comme elles ont toujours fait, les comédiens, elles leur auraient été favorables ; tout ce que nous sommes de prêtres, nous devrions imiter l'exemple des Chrysostome et des Augustin : pendant que les lois du siècle, qui ne peuvent pas léraciner tous les maux, permettaient l'usure et e divorce, ces grands hommes disaient hautement que si le monde permettait ces crimes, ils n'en étaient pas moins réprouvés par la loi de l'Evangile : que l'usure qu'on appelait légitime, parce qu'elle était autorisée par les lois romaines, ne 'était pas selon celles de Jésus-Christ, et que les ois de la cité sainte et celles du monde étaient lifférentes[2].

XII. *De l'autorité des Pères.* — Je ne veux pas me jeter sur les passages des Pères, ni faire ici une longue dissertation sur un si ample sujet. Je lirai seulement, que c'est les lire trop négligemment, que d'assurer, comme fait l'auteur, qu'ils ne blâment dans les spectacles de leur temps, que l'idolâtrie et les scandaleuses et manifestes impudicités. C'est être trop sourd à la vérité de ne sentir pas que leurs raisons portent plus loin. Ils blâment dans les jeux et dans les théâtres, l'inutilité, la prodigieuse dissipation, le trouble, la commotion de l'esprit peu convenable à un chrétien, dont le cœur est le sanctuaire de la paix ; ils y blâment les passions excitées, la vanité, la parure, les grands ornements, qu'ils mettent au rang des pompes que nous avons abjurées par le baptême, le désir de voir et d'être vu, la malheureuse rencontre des yeux qui se cherchent les uns les autres, la trop grande occupation à des choses vaines, les éclats de rire qui font oublier et la présence de Dieu et le compte qu'il lui faut rendre de ses moindres actions et de ses moindres paroles ; et enfin tout le sérieux de la vie chrétienne. Dites que les Pères ne blâment pas toutes ces choses, et tout cet amas de périls que les théâtres réunissent : dites qu'ils n'y blâment pas même les choses honnêtes, qui enveloppent le mal et lui servent d'introducteur : dites que saint Augustin n'a pas déploré dans les comédies ce jeu des passions et l'expression contagieuse de nos maladies, et ces larmes que nous arrache l'image de nos passions si vivement réveillées, et toute cette illusion qu'il appelle une misérable folie[1]. Parmi ces commotions où consiste tout le plaisir de la comédie, qui peut élever son cœur à Dieu ? qui ose lui dire qu'il est là pour l'amour de lui et pour lui plaire ? qui ne craint pas, dans ces folles joies et dans ces folles douleurs, d'étouffer en soi l'esprit de prière, et d'interrompre cet exercice, qui, selon la parole de Jésus-Christ[2], doit être perpétuel dans un chrétien, du moins en désir et dans la préparation du cœur ? On trouvera dans les Pères toutes ces raisons et beaucoup d'autres. Que si on veut pénétrer les principes de leur morale, quelle sévère condamnation n'y lira-t-on pas de l'esprit qui mène aux spectacles, où, pour ne pas raconter ici tous les autres maux qui les accompagnent, l'on ne cherche qu'à s'étourdir et à s'oublier soi-même, pour calmer la persécution de cet inexorable ennui qui fait le fond de la vie humaine, depuis que l'homme a perdu le goût de Dieu ?

XIII. *Si l'on peut excuser les laïques qui assistent à la comédie, sous le prétexte des canons qui la défendent spécialement aux ecclésiastiques. Canon mémorable du Concile III de Tours.* — Il est souvent défendu aux clercs d'assister aux spectacles, aux pompes, aux chants, aux réjouissances publiques : et il serait inutile d'en ramasser les règlements, qui sont infinis. Mais pour voir si le mal qu'on y remarque est seulement pour les ecclésiastiques, ou en général pour tout le peuple, il faut peser les raisons qu'on y emploie. Par exemple, nous lisons ce beau canon dans le IIIe concile de Tours, d'où il a été transféré dans les Capitulaires de nos rois[3] : *Ab omnibus quæcumque ad aurium et oculorum pertineat illecebras, unde vigor animi emolliri posse credatur, quod de aliquibus generibus musicorum aliisque nonnullis rebus sentiri potest, Dei sacerdotes abstinere debent : quia per aurium oculorumque illecebras turba vitiorum ad animum ingredi solet.* C'est-à-dire : « Toutes les choses où se trouvent » les attraits des yeux et des oreilles, par où l'on » croit que la vigueur de l'âme puisse être amollie, » comme on le peut ressentir dans certaines sortes » de musique et autres choses semblables, doivent » être évitées par les ministres de Dieu ; parce que » par tous ces attraits des oreilles et des yeux, » une multitude de vices, *turba vitiorum*, a cou» tume d'entrer dans l'âme. » Ce canon ne suppose pas dans les spectacles qu'il blâme, des discours ou des actions licencieuses, ni aucune incontinence marquée : il s'attache seulement à ce qui accompagne naturellement *ces attraits, ces plaisirs des yeux et des oreilles : oculorum et aurium illecebras ;* qui est une mollesse dans les chants, et je ne sais quoi pour les yeux, qui affaiblit insensiblement la vigueur de l'âme. Il ne pouvait mieux exprimer l'effet de ces réjouissances, qu'en disant qu'elles donnent entrée *à une troupe de vices :* ce n'est rien, pour ainsi dire en particulier ; et s'il y fallait remarquer précisément ce qui est mauvais,

1. *Hom.*, XXXVIII, *al.* XXXVIII *in Matth.*, *n.* 6. — 2. *Chrysost.*, *hom.* LVI, *al.* LVII, *in Matth.*, *etc.*; *Aug.*, *epist.* CLIII, *al.* LIV, *ad Maced.*, *etc.*

1. *Conf.*, *lib.* III, *cap.*, II. — 2. *Luc.*, XVIII, 1. — 3. *Conc. Tur.* III, *can.* 7. *Capitul. Bal.*, *tom. I*, *add.* 3, *c.* 71.

souvent on aurait peine à le faire : c'est le tout qui est dangereux ; c'est qu'on y trouve d'imperceptibles insinuations, des sentiments faibles et vicieux ; qu'on y donne un secret appât à cette intime disposition qui ramollit l'âme et ouvre le cœur à tout le sensible : on ne sait pas bien ce qu'on veut, mais enfin on veut vivre de la vie des sens ; et dans un spectacle où l'on n'est assemblé que pour le plaisir, on est disposé du côté des acteurs à employer tout ce qui en donne, et du côté des spectateurs à le recevoir. Que dira-t-on donc des spectacles, où de propos délibéré tout est mêlé de vers et de chants passionnés, et enfin de tout ce qui peut amollir un cœur? Cette disposition est mauvaise dans tous les hommes ; l'attention qu'on doit avoir à s'en préserver ne regarde pas seulement les ecclésiastiques ; et l'Eglise instruit tous les chrétiens en leurs personnes.

On dira que c'est pousser les choses trop avant, et que selon ces principes il faudrait trop supprimer de ces plaisirs et publics et particuliers qu'on nomme innocents. N'entrons point dans ces discussions, qui dépendent des circonstances particulières. Il suffit d'avoir observé ce qu'il y a de malignité spéciale dans les assemblées, où comme on veut contenter la multitude, dont la plus grande partie est livrée aux sens, on se propose toujours d'en flatter les inclinations par quelques endroits : tout le théâtre applaudit quand on les trouve ; on se fait comme un point d'honneur de sentir ce qui doit toucher, et on croirait troubler la fête, si on n'était enchanté avec toute la compagnie. Ainsi, outre les autres inconvénients des assemblées de plaisir, on s'excite et on s'autorise, pour ainsi dire, les uns les autres par le concours des acclamations et des applaudissements, et l'air même qu'on y respire est plus malin.

Je n'ai pas besoin, après cela, de réfuter les conséquences qu'on tire en faveur du peuple, des défenses particulières qu'on fait aux clercs, de certaines choses. C'est une illusion semblable à celle de certains docteurs qui rapportent les canons par où l'usure est défendue aux ecclésiastiques, comme s'ils portaient une permission au reste des chrétiens de l'exercer. Pour réfuter cette erreur il n'y a qu'à considérer où portent les preuves dont on s'appuie dans les défenses particulières que l'on fait aux clercs. On trouvera, par exemple dans les canons de Nicée[1], dans la décrétale de saint Léon[2], dans les autres décrets de l'Eglise, que les passages de l'Ecriture sur laquelle on fonde la prohibition de l'usure pour les ecclésiastiques, regardent également tous les chrétiens : il faudra donc conclure dès là, que l'on a voulu faire une obligation spéciale aux clercs de ce qui était d'ailleurs établi par les règles communes de l'Evangile : vous ne vous tromperez pas en tirant dans le même cas une conséquence semblable des canons où les spectacles sont défendus à tout l'ordre ecclésiastique ; et le canon du concile de Tours, que nous avons rapporté, vous en sera un grand exemple.

XIV. *Réponse à l'objection qu'il faut trouver du relâchement à l'esprit humain : que celui qu'on lui veut donner par la représentation des passions est réprouvé même par les philosophes : beaux principes de Platon.* — On dit qu'il faut bien trouver un relâchement à l'esprit humain, et peut-être un amusement aux Cours et au peuple. Saint Chrysostome répond[1], que sans courir au théâtre, nous trouverons la nature si riche en spectacles divertissants, et que d'ailleurs la religion et même notre domestique sont capables de nous fournir tant d'occupations où l'esprit se peut relâcher, qu'il ne faut pas se tourmenter pour en chercher davantage : enfin que le chrétien n'a pas tant besoin de plaisir, qu'il lui en faille procurer de si fréquents et avec un si grand appareil. Mais si notre goût corrompu ne peut plus s'accommoder des choses simples, et qu'il faille réveiller les hommes gâtés, par quelques objets d'un mouvement plus extraordinaire ; en laissant à d'autres la discussion du particulier, qui n'est point de ce sujet, et je ne craindrai point de prononcer qu'en tous cas, il faudrait trouver des relâchements plus modestes, des divertissements moins emportés. Pour ceux-ci, sans parler des Pères, il ne faut, pour les bien connaître, consulter que les philosophes. « Nous ne » recevons, dit Platon[2], ni la tragédie ni la comédie dans notre ville. » L'art même qui formait un comédien à faire tant de différents personnages, lui paraissait introduire dans la vie humaine un caractère de légèreté indigne d'un homme, et directement opposé à la simplicité des mœurs. Quand il venait à considérer que ces personnages qu'on représentait sur les théâtres, étaient la plupart ou bas ou même vicieux, il y trouvait encore plus de mal et plus de péril pour les comédiens, et il craignait que « l'imitation ne les amenât insensiblement » à la chose même[3]. » C'était saper le théâtre par le fondement, et lui ôter jusqu'aux acteurs, loin de lui laisser des spectateurs oisifs. La raison de ce philosophe était qu'en contrefaisant ou en imitant quelque chose, on en prenait l'esprit et le naturel : on devenait esclave avec un esclave ; vicieux avec un homme vicieux ; et surtout, en représentant les passions, il fallait former au dedans celles dont on voulait porter au dehors l'expression et le caractère. Le spectateur entrait aussi dans le même esprit : il louait et admirait un comédien qui lui causait ces émotions ; ce qui, continue-t-il, n'est autre chose que « d'arroser de mauvaises herbes » qu'il fallait laisser entièrement dessécher. » Ainsi tout l'appareil du théâtre ne tend qu'à faire des hommes passionnés, et à fortifier « cette partie » brute et déraisonnable, » qui est la source de toutes nos faiblesses. Il concluait donc à rejeter tout ce genre « de poésie voluptueuse, qui, disait-» il, est capable seule de corrompre les plus gens » de bien. »

XV. *La tragédie ancienne, quoique plus grave que la nôtre, condamnée par les principes de ce philosophe.* — Par ce moyen, il poussait la démonstration jusqu'au premier principe, et ôtait à la comédie tout ce qui en fait le plaisir, c'est-à-dire, le jeu des passions. On rejette en partie sur les libertés et les indécences de l'ancien théâtre les invectives des Pères contre les représentations et les jeux scéniques. On se trompe si on veut parler

1. *Can.* XVII, *tom.* II *Concil., col.* 38. — 2. *Ep.* III, *univ. Ep. per Camp., etc., cap.* III.

1. *Homil.* XXXVII, *al.* XXXVIII *in Matth., n.* 6. — 2. *De Republ.*, lib. II, III. — 3. *Idem.*

de la tragédie : car ce qui nous reste des anciens païens en ce genre-là, (j'en rougis pour les chrétiens,) est si fort au-dessus de nous en gravité et en sagesse, que notre théâtre n'en a pu souffrir la simplicité. J'apprends même que les Anglais se sont élevés contre quelques-uns de nos poètes, qui, à propos et hors de propos, ont voulu faire les héros galants, et leur font pousser à toute outrance les sentiments tendres. Les anciens du moins étaient bien éloignés de cette erreur, et ils renvoyaient à la comédie une passion qui ne pouvait soutenir la sublimité et la grandeur du tragique : et toutefois ce tragique si sérieux parmi eux, était rejeté par leurs philosophes. Platon ne pouvait souffrir les lamentations des théâtres qui « excitaient, dit-il[1], et flattaient en nous cette partie » faible et plaintive, qui s'épanche en gémissements et en pleurs. » Et la raison qu'il en rend, c'est qu'il n'y a rien sur la terre ni dans les choses humaines, dont la perte mérite d'être déplorée avec tant de larmes. Il ne trouve pas moins mauvais qu'on flatte cette autre partie plus emportée de notre âme, où règnent l'indignation et la colère : car on la fait trop émue pour de légers sujets. La tragédie a donc tort, et donne au genre humain de mauvais exemples lorsqu'elle introduit les hommes et même les héros ou affligés ou en colère, pour des biens ou des maux aussi vains que sont ceux de cette vie; n'y ayant rien, poursuit-il, qui doive véritablement toucher les âmes dont la nature est immortelle, que ce qui les regarde dans tous leurs états, c'est-à-dire, dans tous les siècles qu'elles ont à parcourir. Voilà ce que dit celui qui n'avait pas ouï les saintes promesses de la vie future, et ne connaissait les biens éternels que par des soupçons ou par des idées confuses : et néanmoins il ne souffre pas que la tragédie fasse paraître les hommes *ou heureux ou malheureux* par des biens ou des « maux sensibles : tout cela, dit-il[2], n'est que cor- » ruption : » et les chrétiens ne comprendront pas combien ces émotions sont contraires à la vertu !

XVI. *Les pièces comiques et risibles rejetées par les principes du même Platon.* — La comédie n'est pas mieux traitée par Platon que la tragédie. Si ce philosophe trouve si faible cet esprit de lamentation et de plainte que la tragédie vient émouvoir, il n'approuve pas davantage « cette pente aveugle et » impétueuse à se laisser emporter par l'envie de » rire[3], » que la comédie remue. Ainsi la comédie et la tragédie, le plaisant de l'un et le sérieux de l'autre, sont également proscrits de sa République, comme capables *d'entretenir et d'augmenter* ce qu'il y a en nous de déraisonnable. D'ailleurs les pièces comiques étant occupées des folies et des passions de la jeunesse, il y avait une raison particulière de les rejeter ; « de peur, disait-il[4], qu'on ne tombât » dans l'amour vulgaire : » c'est-à-dire, comme il l'expliquait, dans celui des corps, qu'il oppose perpétuellement à l'amour de la vérité et de la vertu. Enfin aucune représentation ne plaisait à ce philosophe, parce qu'il n'y en avait point « qui » n'excitât ou la colère, ou l'amour, ou quelque » autre passion. »

XVII. *Que les femmes ne montaient pas sur l'ancien théâtre.* — Au reste, les pièces dramatiques des anciens, qu'on veut faire plus licencieuses que les nôtres, et qui l'étaient en effet jusqu'aux derniers excès dans le comique, étaient exemptes du moins de cette indécence qu'on voit parmi nous, d'introduire des femmes sur le théâtre. Les païens mêmes croyaient qu'un sexe consacré à la pudeur, ne devait pas ainsi se livrer au public, et que c'était là une espèce de prostitution. Ce fut aussi à Platon une des raisons de condamner le théâtre en général[1]; parce que la coutume régulièrement ne permettant pas d'y produire les femmes, leurs personnages étaient représentés par des hommes, qui devaient, par conséquent, non-seulement prendre l'habit et la figure, mais encore exprimer les cris, les emportements et les faiblesses de ce sexe : ce que ce philosophe trouvait si indigne, qu'il ne lui eût fallu que cette raison pour condamner la comédie.

XVIII. *Sentiment d'Aristote.* — Quoique Aristote son disciple aimât à le contredire, et qu'une philosophie plus accommodante lui ait fait attribuer à la tragédie une manière qu'il n'explique pas[2], de purifier les passions en les excitant, (du moins la pitié et la crainte,) il ne laisse pas de trouver dans le théâtre quelque chose de si dangereux, qu'il n'y admet point la jeunesse pour y voir ni les comédies ni même les tragédies[3], quoiqu'elles fussent aussi sérieuses qu'on le vient de voir; parce qu'il faut craindre, dit-il, les premières impressions d'un âge tendre que les sujets tragiques auraient trop ému. Ce n'est pas qu'on y jouât alors, comme parmi nous, les passions des jeunes gens : nous avons vu à quel rang on les reléguait; mais c'est en général, que des pièces d'un si grand mouvement remuaient trop les passions, et qu'elles représentaient des meurtres, des vengeances, des trahisons et d'autres grands crimes dont ce philosophe ne voulait pas que la jeunesse entendît seulement parler, bien loin de les voir si vivement représentés et comme réalisés sur le théâtre.

Je ne sais pourquoi il ne voulait pas étendre plus loin cette précaution. La jeunesse et même l'enfance durent longtemps parmi les hommes : ou plutôt on ne s'en défait jamais entièrement : quel fruit, après tout, peut-on se promettre de la pitié ou de la crainte qu'on inspire pour les malheurs des héros, si ce n'est de rendre à la fin le cœur humain plus sensible aux objets de ces passions? Mais laissons, si l'on veut, à Aristote, cette manière mystérieuse de les purifier, dont ni lui ni ses interprètes n'ont su encore donner de bonnes raisons : il nous apprendra du moins qu'il est dangereux d'exciter les passions qui plaisent; auxquelles on peut étendre ce principe du même philosophe[4], que « l'ac- » tion suit de près le discours, et qu'on se laisse » aisément gagner aux choses dont on aime l'ex- » pression : » maxime importante dans la vie, et qui donne l'exclusion aux sentiments agréables qui font maintenant le fond et le sujet favori de nos pièces de théâtre.

XIX. *Autre principe de Platon sur cette matière.* — Par un principe encore plus universel, Platon trouvait tous les arts qui n'ont pour objet que le

1. *De Rep., lib.* III, X. — 2. *Idem, lib.* X. — 3. *De Legib., lib.* VII. — 4. *De Rep., lib.* X.

1. *De Rep., lib.* III. — 2. *De Poet., cap.* VI, VII. — 3. *Polit., lib.* VII, *cap.* XVII. — 4. *Idem, lib.* VIII, *cap.* IV.

plaisir, dangereux à la vie humaine; parce qu'ils vont le recueillant indifféremment des sources bonnes et mauvaises, aux dépens de tout et même de la vertu, si le plaisir le demande[1]. C'est encore un nouveau motif à ce philosophe pour bannir de sa République les poètes comiques, tragiques, épiques, sans épargner ce divin Homère, comme ils l'appelaient, dont les sentences paraissaient alors inspirées : cependant Platon les chassait tous, à cause que ne songeant qu'à plaire, ils étalent également les bonnes et les mauvaises maximes; et que sans se soucier de la vérité, qui est simple et une, ils ne travaillent qu'à flatter le goût et la passion dont la nature est compliquée et variable. C'est pourquoi « il y a, dit-il[2], une ancienne antipathie entre les philosophes et les poètes : » les premiers n'étant occupés que de la raison, pendant que les autres ne le sont que du plaisir. Il introduit donc les lois, qui à la vérité renvoient ces derniers avec un honneur apparent, et je ne sais quelle couronne sur la tête, mais cependant avec une inflexible rigueur, en leur disant[3] : Nous ne pouvons endurer ce que vous criez sur vos théâtres, ni dans nos villes écouter personne qui parle plus haut que nous. Que si telle est la sévérité des lois politiques, les lois chrétiennes souffriront-elles qu'on parle plus haut que l'Evangile? qu'on applaudisse de toute sa force, et qu'on attire l'applaudissement de tout le public à l'ambition, à la gloire, à la vengeance, au point d'honneur, que Jésus-Christ a proscrit avec le monde? ou qu'on intéresse les hommes dans des passions qu'il veut éteindre? Saint Jean crie à tous les fidèles et à tous les âges[4] : « Je vous écris, pères, et à vous, vieillards; je vous » écris, jeunes gens; je vous écris, enfants; chré» tiens, tant que vous êtes, n'aimez point le monde; » car tout y est ou concupiscence de la chair, ou » concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie. » Dans ces paroles, et le monde, et le théâtre qui en est l'image, sont également réprouvés : c'est le monde avec tous ses charmes et toutes ses pompes, qu'on représente dans les comédies. Ainsi, comme dans le monde, tout y est sensualité, curiosité, ostentation, orgueil; et on y fait aimer toutes ces choses, puisqu'on ne songe qu'à y faire trouver du plaisir.

XX. *Silence de l'Ecriture sur les spectacles : il n'y en avait point parmi les Juifs; comment ils sont condamnés dans les saintes Ecritures; passages de saint Jean et de saint Paul.* — On demande, et cette remarque a trouvé place dans la Dissertation : si la comédie est si dangereuse, pourquoi Jésus-Christ et les apôtres n'ont rien dit d'un si grand mal? Ceux qui voudraient tirer avantage de ce silence, n'auraient encore qu'à autoriser les gladiateurs et toutes les autres horreurs des anciens spectacles, dont l'Ecriture ne parle non plus que des comédies. Les saints Pères, qui ont essuyé de pareilles difficultés de la bouche des défenseurs des spectacles, nous ont ouvert le chemin pour leur répondre : que les délectables représentations qui intéressent les hommes dans des inclinations vicieuses, sont proscrites avec elles dans l'Ecriture. Les immodesties des tableaux sont condamnées par tous les passages où sont rejetées en général les choses déshonnêtes : il en est de même des représentations du théâtre. Saint Jean n'a rien oublié, lorsqu'il a dit[1] : « N'aimez point le monde, ni ce qui » est dans le monde : celui qui aime le monde, » l'amour du Père n'est point en lui; car tout ce » qui est dans le monde, est concupiscence de la » chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de » la vie; laquelle *concupiscence* n'est point de » Dieu, mais du monde. » Si la concupiscence n'est pas de Dieu, la délectable représentation qui en étale tous les attraits n'est non plus de lui, mais du monde, et les chrétiens n'y ont point de part.

Saint Paul aussi a tout compris dans ces paroles[2] : « Au reste, mes frères, tout ce qui est véri» table : tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, » (selon le grec : tout ce qui est chaste, tout ce » qui est pur,) tout ce qui est aimable, tout ce qui » est édifiant; s'il y a quelque vertu parmi les » hommes, et quelque chose digne de louange » dans la discipline, c'est ce que vous devez pen» ser : » tout ce qui vous empêche d'y penser, et qui vous inspire des pensées contraires, ne doit point vous plaire, et doit vous être suspect. Dans ce bel amas de pensées que saint Paul propose à un chrétien, qu'on trouve la place de la comédie de nos jours, quelque vantée qu'elle soit par les gens du monde.

Au reste, ce grand silence de Jésus-Christ sur les comédies, me fait souvenir qu'il n'avait pas besoin d'en parler à la maison d'Israël pour laquelle il était venu, où ces plaisirs de tout temps n'avaient point de lieu. Les Juifs n'avaient de spectacles pour se réjouir que leurs fêtes, leurs sacrifices, leurs saintes cérémonies : gens simples et naturels par leur institution primitive, ils n'avaient jamais connu ces inventions de la Grèce : et après ces louanges de Balaam[3], « il n'y a point d'idole » dans Jacob, il n'y a point d'augure, il n'y a » point de divination, » on pouvait encore ajouter : il n'y a point de théâtres, il n'y a point de ces dangereuses représentations : ce peuple innocent et simple trouve un assez agréable divertissement dans sa famille parmi ses enfants : c'est où il se vient délasser à l'exemple de ses patriarches, après avoir cultivé ses terres ou ramené ses troupeaux, et après les autres soins domestiques qui ont succédé à ces travaux; et il n'a pas besoin de tant de dépenses ni de si grands efforts pour se relâcher.

C'était peut-être une des raisons du silence des apôtres, qui, accoutumés à la simplicité de leurs pères et de leur pays, n'étaient point sollicités à reprendre en termes exprès dans leurs écrits, des pratiques qu'ils ne connaissaient pas dans leur nation : il leur suffisait d'établir les principes qui en donnaient du dégoût : les chrétiens savaient assez que leur religion était fondée sur la judaïque, et qu'on ne souffrait point dans l'Eglise les plaisirs qui étaient bannis de la synagogue : quoi qu'il en soit, c'est un grand exemple pour les chrétiens, que celui qu'on voit dans les Juifs; et c'est une honte au peuple spirituel, de flatter les sens par des joies que le peuple charnel ne connaissait pas.

XXI. *Réflexion sur le Cantique des cantiques et sur le chant de l'Eglise.* — Il n'y avait parmi les

1. *De Rep., lib.* II, III, X; *De Leg., lib.* II, VII. — 2. *De Rep., lib.* X, *fin.* — 3. *Idem, lib.* III; *De Leg., lib.* VII. — 4. *I. Joan.*, II, 12.

1. *I. Joan.*, II, 15. — 2. *Philipp.*, IV, 8. — 3. *Num.*, XXIII, 21, 23.

Juifs qu'un seul poème dramatique, et c'est le Cantique des cantiques. Ce cantique ne respire qu'un amour céleste : et cependant, parce qu'il y est représenté sous la figure d'un amour humain, on défendait la lecture de ce divin poème à la jeunesse : aujourd'hui on ne craint point de l'inviter à voir soupirer des amants pour le plaisir seulement de les voir s'aimer, et pour goûter les douceurs d'une folle passion. Saint Augustin met en doute, s'il faut laisser dans les églises un chant harmonieux, ou s'il vaut mieux s'attacher à la sévère discipline de saint Athanase et de l'Eglise d'Alexandrie, dont la gravité souffrait à peine dans le chant ou plutôt dans la récitation des Psaumes, de faibles inflexions[1] : tant on craignait, dans l'Eglise, de laisser affaiblir la vigueur de l'âme par la douceur du chant. Je ne rapporte pas cet exemple pour blâmer le parti qu'on a pris depuis, quoique bien tard, d'introduire les grandes musiques dans les églises pour ranimer les fidèles tombés en langueur, ou relever à leurs yeux la magnificence du culte de Dieu, quand leur froideur a eu besoin de ce secours. Je ne veux donc point condamner cette pratique nouvelle par la simplicité de l'ancien chant, ni même par la gravité de celui qui fait encore le fond du service divin : je me plains qu'on ait si fort oublié ces saintes délicatesses des Pères, et que l'on pousse si loin les délices de la musique, que loin de les craindre dans les cantiques de Sion, on cherche à se délecter de celles dont Babylone anime les siens. Le même saint Augustin reprenait des gens qui étalaient beaucoup d'esprit à tourner agréablement des inutilités dans leurs écrits : Et, leur disait-il[2], je vous prie « qu'on ne rende point agréable ce qui est inutile : » *Ne faciant delectabilia quæ sunt inutilia :* » maintenant on voudrait permettre de rendre agréable ce qui est nuisible; et un si mauvais dessein dans la Dissertation n'a pas laissé de lui concilier quelque faveur dans le monde.

XXII. *On vient à saint Thomas : exposition de la doctrine de ce saint.* — Il est temps de la dépouiller de l'autorité qu'elle a prétendu se donner par le grand nom de saint Thomas et des autres saints. Pour saint Thomas, on oppose deux articles de la question *de la modestie extérieure*[3]; et on dit qu'il n'y a rien de si exprès que ce qu'il enseigne en faveur de la comédie. Mais d'abord il est bien certain que ce n'est pas ce qu'il a dessein de traiter. La question qu'il propose dans l'article second, est à savoir s'il y a des choses *plaisantes*, *joyeuses*, *ludicra*, *jocosa*, qu'on puisse admettre dans la vie humaine, *tant en actions qu'en paroles*, *dictis seu factis :* en d'autres termes, s'il y a des jeux, des divertissements, des récréations innocentes : et il assure qu'il y en a, et même quelque vertu à bien user de ces jeux, ce qui n'est point révoqué en doute : et dans cet article il n'y a pas un seul mot de la comédie : mais il y parle en général des jeux nécessaires à la récréation de l'esprit, qu'il rapporte à une vertu qu'Aristote a nommée *eutrapelia*[4], par un terme qu'il nous faudra bientôt expliquer.

Au troisième article, la question qu'il examine est à savoir s'il peut y avoir de l'excès dans les divertissements et dans les jeux : et il démontre qu'il peut y en avoir, sans dire encore un seul mot de la comédie au corps de l'article, en sorte qu'il n'y a là aucun embarras.

Ce qui fait la difficulté, c'est que saint Thomas, dans ce même article, se fait une objection, qui est la troisième en ordre, où, pour montrer qu'il ne peut y avoir d'excès dans les jeux, il propose l'art *des baladins*, histrionum, *histrions*, comme le traduisent quelques-uns de nos auteurs, qui ne trouvent point dans notre langue de terme assez propre pour exprimer ce mot latin ; n'étant pas même certain qu'il faille entendre par là les comédiens. Quoi qu'il en soit, saint Thomas s'objecte à lui-même, que dans cet art, quel qu'il soit et de quelque façon qu'on le tourne, on est dans l'excès du jeu, c'est-à-dire, du divertissement, puisqu'on y passe la vie, et néanmoins la profession n'en est pas blâmable. A quoi il répond, qu'en effet, elle n'est pas blâmable pourvu qu'elle garde les règles qu'il lui prescrit, « qui sont de ne rien dire et ne rien faire d'illicite, » ni rien qui ne convienne aux affaires et au » temps : » et voilà tout ce que l'on tire de ce saint docteur en faveur de la comédie.

XXIII. *Première et seconde réflexion sur la doctrine de saint Thomas.* — Mais afin que la conclusion soit légitime, il faudrait en premier lieu qu'il fût bien certain, que sous le nom d'*histrions*, saint Thomas eût entendu les comédiens : et cela, loin d'être certain, est très-faux; puisque sous ce mot d'*histrions* il comprend manifestement un certain *joueur*, *joculator*, qui fut montré en esprit à saint Paphnuce, comme un homme qui l'égalait en vertu. Or, constamment ce n'était pas un comédien, mais un simple « joueur de flûte qui gagnait sa vie à » cet exercice dans un village, *in vico :* » comme il paraît par l'endroit de la vie de ce saint solitaire qui est cité par saint Thomas[1]. Il n'y a donc rien, dans ce passage, qui favorise les comédiens : au contraire, on peut remarquer que Dieu voulant faire voir à un grand saint que dans les occupations les plus vulgaires il s'élevait des âmes cachées, d'un rare mérite, il ne choisit pas des comédiens, dont le nombre était alors si grand dans l'empire, mais un homme qui gagnait sa vie à jouer d'un instrument innocent : qui encore se trouva si humble, qu'il se croyait le dernier de tous les pécheurs, à cause, dit-il, que de la vie des voleurs il avait passé *à cet état honteux*, *fœdum artificium;* comme il l'appelait : non qu'il y eût rien de vicieux, mais parce que la flûte était parmi les anciens un des instruments les plus méprisés : à quoi il faut ajouter, qu'il quitta ce vil exercice aussitôt qu'il eut reçu les instructions de saint Paphnuce : et c'est à quoi se réduit cette preuve si décisive, qu'on prétend tirer de saint Thomas à l'avantage de la comédie.

Secondement, lorsqu'il parle dans cet endroit du plaisir que ces *histrions* donnaient au peuple *en paroles et en actions*, il ne sort point de l'idée des discours facétieux accompagnés de gestes plaisants : ce qui est encore bien éloigné de la comédie. On n'en voit guère en effet, et peut-être point, dans le temps de ce saint docteur. Dans son livre sur les

1. *Conf.*, *lib.* X, *cap.* XXXIII. — 2. *De Anim. et ejus orig.*, *lib.* I, *n.* 3. — 3. 2. 2, *q.* CLXVIII, *art.* 2 *et* 3. — 4. *De Mor.*, *lib.* IV, *cap.* XIV.

1. *Vit. Patr. Ruf. in Paphn.*, *cap.* XVI ; *Hist. Laus.*, *c.* LXIII.

Sentences, il parle lui-même des « jeux du théâtre » comme de jeux qui furent autrefois : *ludi qui in » theatris agebantur*[1] : » et dans cet endroit, non plus que dans tous les autres où il traite des jeux de son temps, les théâtres ne sont pas seulement nommés. Je ne les ai non plus trouvés dans saint Bonaventure son contemporain. Tant de décrets de l'Eglise et le cri universel des saints Pères les avaient décrédités, et peut-être renversés entièrement. Ils se relevèrent quelque temps après sous une autre forme, dont il ne s'agit pas ici : mais comme l'on ne voit pas que saint Thomas en ait fait aucune mention, l'on peut croire qu'ils n'étaient pas beaucoup en vigueur de son temps, où l'on ne voit guère que des récits ridicules d'histoires pieuses, ou en tous cas certains *jongleurs*, *ioculatores*, qui divertissaient le peuple, et qu'on prétend à la fin que saint Louis abolit, par la peine qu'il y a toujours à contenir de telles gens dans les règles de l'honnêteté.

XXIV. *Troisième réflexion sur la doctrine de saint Thomas : passage de ce saint docteur contre les bouffonneries.* — Quoi qu'il en soit, en troisième lieu, il ne faut pas croire que saint Thomas ait été capable d'approuver les bouffonneries dans la bouche des chrétiens, puisque, parmi les conditions sous lesquelles il permet les réjouissances, il exige entre autres choses, « que la gravité n'y » soit pas entièrement relâchée ; *ne gravitas animæ » totaliter resolvatur*[2]. » Il faudrait donc, pour tirer de saint Thomas quelque avantage, faire voir par ce saint docteur, que cette condition convienne aux bouffonneries poussées à l'extrémité dans nos théâtres, où l'on en est comme enivré ; et prouver que quelques restes de gravité s'y conservent encore parmi ces excès. Mais saint Thomas est bien éloigné d'une doctrine si absurde, puisqu'au contraire dans son commentaire sur ces paroles de saint Paul : « Qu'on n'entende point parmi vous de » saleté, *turpitudo* ; de paroles folles, *stultiloquium* ; » de bouffonneries, *scurrilitas*[3] ; » il explique ainsi ces trois mots : « L'apôtre, dit-il[4], exclut trois vi- » ces, *tria vicia excludit* : la saleté, *turpitudinem* : » qui se trouve, *in tactibus turpibus et amplexibus » et osculis libidinosis*, » car c'est ainsi qu'il l'explique : « les folles paroles, *stultiloquium* : c'est- » à-dire, continue-t-il, celles qui provoquent au » mal, *verba provocantia ad malum* : et enfin les » bouffonneries, *scurrilitatem* : c'est-à-dire, pour- » suit saint Thomas, les paroles de plaisanterie » par lesquelles on veut plaire aux autres : » et, contre lesquelles il allègue ces paroles de Jésus-Christ en saint Matthieu[5] : « On rendra compte à » Dieu de toute parole oiseuse : *id est verbum jo- » culatorium per quod volunt inde placere aliis : » De omni verbo otioso*, etc. »

Il compte donc manifestement ces trois choses parmi les vices, *tria vitia*, et reconnaît un vice ou une malice particulière dans les paroles, *par lesquelles on veut plaire aux autres* et les faire rire, distincte de celle des paroles qui portent au mal ; ce qui bannit manifestement la bouffonnerie, ou, pour parler plus précisément, la plaisanterie, du milieu des chrétiens, comme une action légère, indécente, en tout cas oisive, selon saint Thomas, et indigne de la gravité des mœurs chrétiennes.

1. *In* 4 *dist.* XVI, *q.* IV, *art.* 2, *c.* — 2. 2. 2, *q.* CLXVIII, *a.* 2. *c.* — 3. *Ephes*, V, 4. — 4. *Comm. in Ep. ad Eph., cap.* V, *lect.* 2. — 5. *Matth.*, XII, 36.

XXV. *Quatrième, cinquième et sixième réflexion : passage exprès de saint Thomas, et conciliation de ses sentiments.* — En quatrième lieu, quand il serait vrai, ce qui n'est pas, que saint Thomas, à l'endroit que l'on produit de sa *Somme*[1], ait voulu parler de la comédie, soit qu'elle ait été ou n'ait pas été en vogue de son temps, il est constant que le divertissement qu'il approuve doit être revêtu de trois qualités, dont « la première et » la principale est qu'on ne recherche point cette » délectation dans des actions ou des paroles mal- » honnêtes ou nuisibles : la seconde, que la gra- » vité n'y soit pas entièrement relâchée : la troi- » sième, qu'elle convienne à la personne, au temps » et au lieu. » Pour donc prouver quelque chose, et pour satisfaire à la première condition, d'abord il faudrait montrer, ou qu'il ne soit pas nuisible d'exciter les passions les plus dangereuses, ce qui est absurde ; ou qu'elles ne soient pas excitées par les délectables représentations qu'on en fait dans les comédies, ce qui répugne à l'expérience et à la fin même de ces représentations, comme on a vu : ou enfin que saint Thomas ait été assez peu habile pour ne sentir pas qu'il n'y a rien de plus contagieux pour exciter les passions, particulièrement celle de l'amour, que les discours passionnés : ce qui serait la dernière des absurdités, et la plus aisée à convaincre par les paroles de ce saint, si la chose pouvait recevoir le moindre doute. Voilà pour ce qui regarde la première condition. Nous avons parlé de la seconde, qui regarde les bouffonneries, et la troisième paraîtra quand nous traiterons des circonstances du temps par rapport aux fêtes et au carême.

Cela posé, nous ferons encore une cinquième réflexion sur ces paroles de saint Thomas dans la troisième objection de l'article troisième. « Si les » histrions poussaient le jeu et le divertissement » jusqu'à l'excès, ils seraient tous en état de pé- » ché : tous ceux qui se serviraient de leur minis- » tère ou leur donneraient quelque chose, seraient » dans le péché. » Saint Thomas laisse passer ces propositions qui en effet sont incontestables, et il n'excuse ces *histrions* quels qu'ils soient, qu'en supposant que leur action, *de soi*, n'a rien de mauvais ni d'excessif, *secundùm se*. Si donc il se trouve dans le fait, quel que soit cet exercice *en soi-même*, que parmi nous il est revêtu de circonstances nuisibles, il faudra demeurer d'accord, selon la règle de saint Thomas, que ceux qui y assistent, quoiqu'ils se vantent de n'en être point émus, et que peut-être ils ne le soient point sensiblement, ne laissent pas de participer au mal qui s'y fait, puisque bien certainement ils y contribuent.

Enfin en sixième lieu, encore que saint Thomas spéculativement et en général ait mis ici l'art des baladins ou des comédiens, ou en quelque sorte qu'on veuille traduire ce mot *histrio*, au rang des arts innocents, ailleurs, où il en regarde l'usage ordinaire, il le compte parmi les arts infâmes, et le gain qui en revient, parmi les gains illicites et honteux ; « tels que sont, dit-il[2], le gain qui pro-

1. 2. 2, *q.* CLXVIII, *art.* 2. *c.* — 2. 2. 2, *q.* LXXXVII, *art.* 2, *ad* 2.

» vient de la prostitution et du métier d'histrion : » *quædam dicuntur malè acquisita, quia acquiruntu,* » *ex turpi causâ, sicut de meretricio et histrionatur* » *et aliis hujusmodi.* » Il n'apporte ni limitation ni tempérament à ses expressions, ni à l'horreur qu'il attire à cet infâme exercice. On voit à quoi il compare ce métier qu'il excuse ailleurs. Comment concilier ces deux passages, si ce n'est en disant, que lorsqu'il l'excuse, ou si l'on veut, qu'il l'approuve, il le regarde selon une idée générale abstraite et métaphysique; mais que lorsqu'il le considère naturellement de la manière dont on le pratique, il n'y a point d'opprobre dont il ne l'accable.

Voilà donc comment saint Thomas favorise la comédie : les deux passages de la *Somme*, dont les défenseurs de cet infâme métier se font un rempart, sont renversés sur leur tête; puisqu'il paraît clairement, en premier lieu, qu'il n'est pas certain qu'il ait parlé de la comédie; en second lieu, que plutôt il est certain qu'il n'en a pas voulu parler; en troisième lieu, sans difficulté et démonstrativement, que quand il aurait voulu donner quelque approbation à la comédie, *en elle-même*, spéculativement et en général, la nôtre en particulier et dans la pratique est exclue ici selon ses principes, comme elle est ailleurs absolument détestée par ses paroles expresses. Que des ignorants viennent maintenant nous opposer saint Thomas, et faire d'un si grand docteur un partisan de nos comédies.

XXVI. *Sentiment de saint Antonin.* — Après saint Thomas, le docteur qu'on nous oppose le plus c'est saint Antonin : mais d'abord on le falsifie en lui faisant dire ces paroles dans sa seconde partie[1] : « La comédie est un mélange de paroles et » d'actions agréables pour son divertissement ou » pour celui d'autrui, etc. » On ajoute ici dans le texte le terme de *comédie* qui n'y est pas : saint Antonin parle en général *des paroles* ou *des actions divertissantes et récréatives :* ce sont les mots de ce saint, qui n'emportent nullement l'idée de la comédie, mais seulement celle ou d'une agréable conversation, ou en tout cas des jeux innocents : « tels que sont, ajoute-t-il, la toupie pour les en» fants, le jeu de paume, le jeu de palet, la course » pour les jeunes gens, les échecs pour les hommes » faits, » et ainsi du reste, sans encore dire un seul mot de la comédie.

Il est vrai qu'en cet endroit de sa seconde partie, après un fort long discours où il condamne amplement le jeu de dés, il vient à d'autres matières, par exemple à plusieurs métiers, et enfin à celui des *histrions*[2], qu'il approuve au même sens et aux mêmes conditions que saint Thomas, qu'il allègue sans s'expliquer davantage : de sorte qu'il n'y a rien ici autre chose à lui répondre que ce qu'on a dit sur saint Thomas.

Dans sa troisième partie[3], il parle expressément des représentations qui étaient en vogue *de son temps*, cent cinquante ans environ après saint Thomas : *repræsentationes quæ fiunt hodie;* pour indiquer qu'elles étaient nouvelles et introduites depuis peu; et il déclare qu'elles sont défendues en certains cas et en certaines circonstances qu'il remarque; dont l'une est, *si on y représente des choses malhonnêtes; turpia.* Nous pouvons tenir pour malhonnête toute ce qui flatte la concupiscence de la chair: et si saint Antonin n'a pas prévu le cas de nos comédies, ni les sentiments de l'amour profane dont on fait le fond de ces spectacles, c'est qu'en ce temps on songeait à de toutes autres représentations, comme il paraît par les pièces qui nous en restent. Mais on peut voir l'esprit de saint Antonin sur ces dangereuses tendresses de nos théâtres, lorsqu'il réduit la musique « à chanter ou les louan» ges de Dieu, ou les histoires des paladins, ou » d'autres choses honnêtes, en temps et lieu con» venables[1]. » Un si saint homme n'appellerait jamais honnêtes les chants passionnés, puisque même sa délicatesse va si loin qu'il ne permet pas d'entendre *le chant des femmes;* parce qu'il est *périlleux*, et comme il parle, *incitativum ad lasciviam.*

On peut entendre par là ce qu'il aurait jugé de nos opéras, et s'il aurait cru moins dangereux de voir des comédiennes jouer si passionnément le personnage d'amantes avec tous les malheureux avantages de leur sexe. Que si on ajoute à ces sentiments de saint Antonin, les conditions qu'il exige dans les réjouissances, qui sont d'être « excluses » du temps de la pénitence et du carême, de ne » faire pas négliger l'office divin[2], » et encore avec tout cela d'être si rares et *en si petite quantité*[3], qu'elles tiennent dans la vie humaine le même rang que le sel dans nos nourritures ordinaires, non-seulement la Dissertation n'y sera pas appuyée, mais encore elle y sera condamnée en tous ses chefs.

XXVII. *Profanation de la sainteté des fêtes et du jeûne introduite par l'auteur : ses paroles sur le jeûne.* — En voici deux principaux, où elle attaque manifestement les plus saintes pratiques de l'Eglise. L'un est celui où l'auteur approuve que la comédie partage avec Dieu et avec l'office divin les jours de dimanche : et l'autre où il abandonne à ce divertissement même *le temps de carême :* « encore, con» tinue-t-il, que ce soit un temps consacré à la pé» nitence, un temps de larmes et de douleurs pour » les chrétiens; un temps, où, pour me servir des » termes de l'Ecriture, la musique doit être impor» tune, et auquel le spectacle et la comédie parais» sent peu propres, et devraient ce semble être » défendus. » Malgré toutes ces raisons, qu'il semble n'avoir proposées que pour passer par-dessus, malgré le texte de l'Ecriture dont il les soutient, il autorise l'abus de jouer les comédies durant ce saint temps.

XXVIII. *Doctrine de l'Ecriture et de l'Eglise sur le jeûne.* — C'est confondre toutes les idées que l'Ecriture et la tradition nous donnent du jeûne. Le jour du jeûne est si bien un jour d'affliction, que l'Ecriture n'explique pas autrement le jeûne que par ce terme : *Vous affligerez vos âmes*[4], c'est-à-dire vous jeûnerez. C'est pour entrer dans cet esprit d'affliction, qu'on introduit cette pénible soustraction de la nourriture. Pendant qu'on prenait sur le nécessaire de la vie, on n'avait garde

1. *S. Anton., II. part., tit.* I, *cap.* XXII, § 1. — 2. *Idem, cap.* XXIII, § 14. — 3. *III. part., tit.* VIII, *cap.* VI, § 12.

1. *S. Anton., III. part., tit.* VIII, *cap.* VI. § 12. — 2. *Idem, et II. part., tit.* I, *cap.* XXIII, § 14. — 3. *Ibid.*, § 1 *et* 14. — 4. *Levit.*, XVI, 29 *et seq.;* XXIII, 59; *Num.*, XXIX, 7; XXX, 14.

de songer à donner dans le superflu : au contraire, on joignait au jeûne tout ce qu'il y a d'affligeant et de mortifiant, le sac, la cendre, les pleurs ; parce que c'était *un temps d'expiation et de propitiation pour ses péchés ;* où il fallait être affligé et non pas se réjouir.

Le jeûne a encore un caractère particulier dans le Nouveau Testament, puisqu'il est une expression de la douleur de l'Eglise dans le temps qu'elle aura perdu son Epoux : conformément à cette parole de Jésus-Christ même[1] : « Les amis de l'Epoux » ne peuvent pas s'affliger pendant que l'Epoux est » avec eux : il viendra un temps que l'Epoux leur » sera ôté, et alors ils jeûneront. » Il met ensemble l'affliction et le jeûne, et l'un et l'autre selon lui, sont le caractère des jours où l'Eglise pleure la mort et l'absence de Jésus-Christ. Les saints Pères expliquent aussi que c'est pour cette raison, qu'approchant le temps de sa passion, et dans le dessein de s'y préparer, on célébrait le jeûne le plus solennel, qui est celui du Carême. Pendant ce temps consacré à la pénitence et à la mémoire de la passion de Jésus-Christ, toutes les réjouissances sont interdites : de tout temps, on s'est abstenu d'y célébrer des mariages[2] ; et pour peu qu'on soit versé dans la discipline, on en sait toutes les raisons. Il ne faut pas s'étonner que durant ce temps on défende spécialement les spectacles : quand ils seraient innocents, on voit bien que cette marque de la joie publique ne conviendrait pas avec le deuil solennel de toute l'Eglise : loin de permettre les plaisirs et les réjouissances profanes, elle s'abstenait des saintes réjouissances, et il était défendu d'y célébrer les nativités des saints[3] ; parce qu'on ne pouvait les célébrer qu'avec une démonstration de la joie publique. Cet esprit se conserve encore dans l'Eglise, comme le savent et l'expliquent ceux qui en entendent les rits. C'est encore dans le même esprit qu'on ne jeûne point le dimanche, ni durant le temps d'entre Pâques et la Pentecôte ; parce que ce sont des jours destinés à une sainte réjouissance, où l'on chante l'*Alleluia*, qui est la figure du cantique et de la joie du siècle futur. Si le jeûne ne convient pas au temps d'une sainte joie, doit-on l'allier avec les réjouissances profanes, quand d'ailleurs elles seraient permises ? convient-il d'entendre alors, ou des bouffons dont les discours éteignent l'esprit de componction, ou des comédies qui vous remplissent la tête de plaisirs vains et mondains, quand ils seraient innocents ?

XXIX. *Nouvel abus de la doctrine de saint Thomas.* — Malgré ces saintes traditions, et malgré encore le passage exprès que l'auteur produit *pour exclure la musique des jours de deuil*[4], il permet les comédies *dans tout le carême.* Il ne mériterait pas d'être seulement écouté, s'il ne nous donnait encore une fois saint Thomas pour garant de ses erreurs. Après donc avoir proposé toutes les raisons qu'il a sues pour bannir la comédie du carême : « Je réponds à cela, dit-il, avec les propres » paroles de saint Thomas, » et il cite un article de ce saint docteur sur les Sentences[5], qui est le même que nous avons allégué pour un autre sujet[6].

1. *Matth.*, IX, 15. — 2. *Conc. Laodic.*, *can.* 52. — 3. *Idem*, *can.* 51. — 4. *Eccli.*, XXII, 6. — 5. *In 4 dist.* XVI, *q.* IV, *art.* 2, *in corp.* — 6. Ci-dessus, *n.* 23.

Mais d'abord, il est certain qu'il ne s'y agit point du carême, dont il n'y a pas un mot dans tout cet endroit : mais quand on voudrait, comme il est juste, étendre au carême, jusqu'à un certain degré, ce que propose ce saint docteur en général sur l'état des pénitents, il n'y aurait rien qui ne fût contraire à la prétention de notre auteur.

Saint Thomas traite ici trois questions, dont les deux premières appartiennent au sujet des jeux : dans l'une il parle des jeux en général : dans l'autre il vient aux spectacles. En parlant des jeux en général, et sans encore entrer dans ce qui regarde les spectacles, il défend aux pénitents de s'abandonner dans leur particulier aux jeux réjouissants, parce que « la pénitence demande des pleurs et » non pas des réjouissances[1] : » et tout ce qu'il leur permet, « est d'user modérément de quelques » jeux, en tant qu'ils relâchent l'esprit et entre- » tiennent la société entre ceux avec qui ils ont à » vivre ; » ce qui ne dit rien encore, et se réduit, comme on voit, à bien peu de choses. Mais dans la seconde question, où il s'agit en particulier des spectacles, il décide nettement que les pénitents les doivent éviter : *Spectacula vitanda pœnitenti*[2] : et non-seulement ceux qui sont mauvais de leur nature, *dont ils doivent s'abstenir plus que les autres :* mais encore ceux *qui sont utiles et nécessaires à la vie*, parmi lesquels il range la chasse.

On sait sur ce sujet, la sévérité de l'ancienne discipline, dont il est bon en tout temps de se souvenir. Elle interdisait aux pénitents tous les exercices qui dissipent l'esprit ; et cette règle était si bien établie, qu'encore au treizième siècle, saint Thomas, comme on voit, n'en relâche rien. Parmi les sermons de saint Ambroise on en trouve un de saint Césaire, archevêque d'Arles, où il répète trois et quatre fois, que celui « qui chasse pendant » le carême, *horum quadraginta dierum curriculo,* » ne jeûne pas : encore, poursuit-il, qu'il pousse » son jeûne jusqu'au soir, » selon la coutume constante de ce temps-là : « il pouvait bien avoir mangé » plus tard ; mais cependant il n'aura point jeûné » au Seigneur : *Potes videri tardiùs te refecisse,* » *non tamen Domino jejunasse*[3] *:* » ce saint écrivait à la fin du sixième siècle. Dans le neuvième le grand pape Nicolas I impose encore aux Bulgares, qui le consultaient, la même observance[4], selon la tradition des siècles précédents. Cette sévérité venait de l'ancienne discipline des pénitents, qu'on étendait, comme on voit, jusqu'au carême, où toute l'Eglise se mettait en pénitence ; et de peur qu'on ne s'imagine que cette discipline des pénitents fût excessive ou déraisonnable, saint Thomas l'appuie de cette raison : que ces spectacles et ces exercices « empêchent la récollection des péni- » tents, et que leur état étant un état de peine, » l'Eglise a droit de leur retrancher par la péni- » tence, même des choses utiles, mais qui ne leur » sont pas propres[5] ; » sans y apporter d'autre exception que *le cas de nécessité : ubi necessitas exposcit ;* comme serait dans la chasse s'il en fallait vivre : tout cela conformément aux canons, à la doctrine des saints, et au Maître des Sen-

1. *In 4 dist.* XVI, *ad q.* I, *c.* — 2. *Ad* 2, *q. edd.* — 3. *Ambr.*, *in Cant. edit.*, *serm.* XXXIII ; *nunc in Append. Op. S. Aug*, *serm.* CXLVI. — 4. *Resp. ad consult. Bulg.*, *cap.* XLIV — 5. *Ubi sup.*, *ad* 2.

tences[1]. Par toutes ces autorités, après avoir *modéré* les divertissements qu'un pénitent peut se permettre en particulier pour le relâchement de l'esprit et la société, il lui défend tous les spectacles publics et tous les exercices qui dissipent : cependant le dissertateur trouve en cet endroit, qu'on peut entendre la comédie *tout le carême* (ce sont ses mots), sans que cela répugne à l'esprit de gémissement et de pénitence dont l'Eglise y fait profession publique : et voilà ce qu'il appelle répondre, *avec les propres paroles de saint Thomas.*

Le même saint parle encore de cette matière dans la question de la *Somme* que nous avons déjà tant citée, article quatrième[2], où il demande s'il peut y avoir quelque péché dans le défaut du jeu : c'est-à-dire en rejetant tout ce qui relâche ou divertit l'esprit : car c'est là ce qu'il appelle jeu, et il se fait d'abord cette objection[3], qu'il semble qu'en cette matière « on ne puisse pécher par dé» faut, puisqu'on ne prescrit point de péché au » pénitent à qui pourtant on interdit tout jeu : » conformément à un passage d'un livre qu'on attribuait alors à saint Augustin[4], où il est porté « que » le pénitent se doit abstenir des jeux et des spec» tacles du siècle, s'il veut obtenir la grâce d'une » entière rémission de ses péchés. » Ce passage était dans le texte du Maître des Sentences[5], et la doctrine en passait pour indubitable, parce que qu'elle était conforme à tous les canons. Saint Thomas répond aussi « que les pleurs sont ordonnés au pénitent; « et c'est pourquoi le jeu lui est » interdit; parce que la raison demande qu'il lui » soit diminué. » C'est toute la restriction qu'il apporte ici, laquelle ne regarde point les jeux publics, puisqu'il ne retranche rien de la défense des spectacles, qu'il laisse par conséquent en son entier, comme portée expressément par tous les canons où il est parlé de la pénitence, ainsi qu'il l'a reconnu dans le passage qu'on vient de voir sur les Sentences.

Qu'on ne fasse donc point ce tort à saint Thomas, de le faire auteur d'un si visible relâchement de la discipline : c'est assez de l'avoir fait, sans qu'il y pensât, le défenseur de la comédie; sans encore lui faire dire qu'on la peut jouer dans le carême, quoiqu'il n'y ait pas un seul mot dans tous ses ouvrages qui tende à cela de près ou de loin; et qu'au contraire il ait enseigné si expressément, que les spectacles publics répugnent à l'esprit de pénitence que l'Eglise veut renouveler dans le carême.

XXX. *Profanation du dimanche : étrange explication du précepte de la sanctification des fêtes.* — Pour ce qui regarde les dimanches, notre auteur commence par cette remarque : « que les saints » jours nous sont donnés non-seulement pour les » sanctifier, et pour vaquer plus qu'aux autres au » service de Dieu, mais encore pour prendre du » repos à l'exemple de Dieu même : » d'où il conclut « que le plaisir étant le repos de l'homme, » selon saint Thomas, il peut prendre au jour de dimanche celui de la comédie, pourvu que ce soit après l'office achevé : à quoi il tâche encore de tirer saint Thomas, qui premièrement ne dit rien de ce qu'il lui fait dire; et secondement, quand il le dirait, on n'en pourrait rien conclure pour la comédie, qui est le sujet dont il s'agit.

J'aurais tort de m'arrêter davantage à réfuter un auteur qui n'entend pas ce qu'il lit : mais il faut d'autant moins souffrir ses profanations sur l'Ecriture et sur le repos de Dieu, qu'elles tendent à renverser le précepte de la sanctification du sabbat. Il est donc vrai que nous lisons ces paroles dans l'Exode[1] : « Vous travaillerez durant six jours : » le septième vous cesserez votre travail, afin que » votre bœuf et votre âne, » et en leur figure, tous ceux dont le travail est continuel, « se reposent, » et que le fils de votre esclave et l'étranger se » relâchent. » Nous pouvons dire ici avec saint Paul[2] : « Est-ce que Dieu a soin des bœufs? *Num*» *quid de bobus cura est Deo?* » Non, sans doute, il n'en a pas soin pour faire un précepte exprès de leur repos : mais sa bonté paternelle, qui *sauve les hommes et les animaux*, comme dit David[3], pourvoit au soulagement même des bêtes, afin que les hommes apprennent, par cet exemple, à ne point accabler leurs semblables de travaux : ou bien c'est que cette bonté s'étend jusqu'à prendre soin de nos corps, et jusqu'à les soulager dans un travail qui nous est commun avec les animaux; en sorte que ce repos du genre humain est un second motif moins principal de l'institution du sabbat. Conclure de là que les jeux, et encore les jeux publics aient été permis à l'ancien peuple, c'est tellement en ignorer la constitution et les coutumes, qu'on ne doit répondre que par le mépris à de si pitoyables conséquences. Le repos de l'ancien peuple consistait à se relâcher de son travail pour méditer la loi de Dieu, et pour s'occuper de son service. Rechercher son plaisir et encore un plaisir d'une aussi grande dissipation que celui de la comédie, quand on aurait songé alors à de semblables divertissements, eût été une profanation manifeste du saint jour. Isaïe y est exprès, puisque Dieu y reproche aux Juifs trois à quatre fois[4], *d'avoir fait leur volonté,* d'avoir cherché leur plaisir *en son saint jour;* d'avoir regardé *le sabbat comme un jour de délices*, ou comme un jour *d'ostentation et de gloire* humaine : il leur montre la délectation qu'il fallait chercher en ce jour : « Vous » vous délecterez, dit-il[5], dans le Seigneur. » D'autres le tournent d'une autre manière, mais qui va toujours à même fin, puisqu'il demeure pour assuré que les délices et la gloire du sabbat est de mettre son plaisir en Dieu : et maintenant on nous vient donner le plaisir de la comédie, où les sens sont si émus, comme une imitation du repos de Dieu et une partie du repos qu'il a établi. Mais laissons les raisonnements aussi faibles que profanes de cet auteur : quiconque voudra défendre les comédies du dimanche par ses raisonnements ou par d'autres, quels qu'ils soient, qu'il nous dise quel privilége a le métier de la comédie par-dessus les autres, pour avoir droit d'occuper le jour du Seigneur, ou de s'en approprier une partie? est-ce un art plus libéral ou plus favorable que la peinture et que la sculpture, pour ne point parler des autres ouvrages plus nécessaires à la vie? Les

1. *Mag.* 4, *dist.* XVI. — 2. 2. 2, *q.* CLXVIII, *art.* 4. — 3. *Object.* I. — 4. *Lib. de ver. et fal. pœnit.*, c. XV, *n.* 31. — 5. *Lib.* IV, *dist.* XVI.

1. *Exod.*, XXIII, 12. — 2. *I. Cor.*, IX, 9. — 3. *Ps.*, XXXV, 7. — 4. *Isa.*, LVIII, 13. — 5. *Idem*, 14.

comédiens ne vivent-ils pas de ce travail odieux? et comment peut-on excuser ceux qui les font travailler, en leur donnant le salaire de leur ouvrage? En vérité on pousse trop loin la licence : les commandements de Dieu, et en particulier celui qui regarde la sanctification des fêtes sont trop oubliés, et bientôt le jour du Seigneur sera moins à lui que tous les autres; tant on cherche d'explication pour l'abandonner à l'inutilité et au plaisir.

Après cela, je ne daignerais répondre à la vaine excuse qu'on fournit à la comédie dans les jours de fête, sous prétexte qu'elle ne commence qu'après l'office, et comme dit notre auteur, *lorsque les églises sont fermées.* Qui empêchera que par la même raison l'on ne permette les autres ouvrages, sans doute plus favorables et plus nécessaires? Qui a introduit ce retranchement du saint jour, et pourquoi n'aura-t-il pas ses vingt-quatre heures comme les autres? J'avoue qu'il y a des jeux que l'Eglise même ne défend absolument que durant l'office; mais la comédie ne fut jamais de ce nombre. La discipline est constante sur ce sujet jusqu'aux derniers temps, et le concile de Reims sur la fin du siècle passé, au titre *des Fêtes*, après avoir nommé au chapitre III, certains jeux qu'on ne doit permettre tout au plus qu'après l'office : met ensuite au chapitre VI, dans un rang entièrement séparé, « celui du théâtre » qui souille l'honnêteté et la sainteté de l'Eglise, » comme absolument défendu dans les saints jours. Saint Charles avait prononcé de même : tous les canons anciens et modernes parlent ainsi sans restriction. Saint Thomas, qu'on ne cesse de nous alléguer pour autoriser la licence, exige[1], comme on a vu[2], pour une des conditions des divertissements innocents, *que le temps en soit convenable :* pourquoi, si ce n'est pour nous faire entendre qu'il y en a qu'il faut exclure des saints jours, quand ils seraient permis d'ailleurs? Au reste, on ne doit pas demander des passages exprès de ce saint docteur, ou des autres, contre cet indigne partage qu'on fait des jours saints : ils n'avaient garde de reprendre dans leur temps ce qui était inouï, ni de prévoir une profanation du dimanche, qui est si nouvelle que nos pères l'ont vue commencer. Que sert donc de nous alléguer un mauvais usage, contre lequel tous les canons réclament? Il ne faut pas croire que tout ce qu'on tolère à cause de la dureté des cœurs, devienne permis; ou que tout ce que la police humaine est obligée d'épargner, passe de même au jugement de Dieu. Après tout, que sert aux comédiens et à ceux qui les écoutent qu'on leur laisse libre le temps de l'office? y assistent-ils davantage? ceux qui fréquentent les théâtres songent-ils seulement qu'il y a des vêpres? en connaît-on beaucoup qui, affectionnés au sermon et à l'office de la paroisse, après les avoir ouïs, aillent perdre à la comédie, dans une si grande effusion d'une joie mondaine, l'esprit de recueillement et de componction, que la parole de Dieu et ses louanges auront excité? Disons donc, que les comédies ne sont pas faites pour ceux qui savent sanctifier les fêtes dans le vrai esprit du christianisme, et assister sérieusement à l'office de l'Eglise.

XXXI. *Réflexions sur la vertu qu'Aristote et saint Thomas après lui ont appelée* EUTRAPELIA, *Aristote est combattu par saint Chysostome sur un passage de saint Paul.* — Après avoir purgé la doctrine de saint Thomas des excès dont on la chargeait, à la fin il faut avouer, avec le respect qui est dû à un si grand homme, qu'il semble s'être un peu éloigné, je ne dirai pas des sentiments dans le fond, mais plutôt des expressions des anciens Pères sur le sujet des divertissements. Cette discussion ne nous sera pas inutile, puisqu'elle nous fournira des principes pour juger des pièces comiques, et en général tous les discours qui font rire. Je dirai donc, avant toutes choses, que je ne sais aucun des anciens qui, bien éloigné de ranger les plaisanteries sous quelque acte de vertu, ne les ait regardées comme vicieuses, quoique non toujours criminelles, ni capables de damner les hommes. Le moindre mal qu'ils y trouvent, c'est leur inutilité qui les met au rang *des paroles oiseuses*, dont Jésus-Christ nous enseigne, *qu'il faudra rendre compte au jour du jugement*[1]. Quelle que soit la sévérité qu'on verra dans les saints docteurs, elle sera toujours au-dessous de celle de Jésus-Christ, qui soumet à un jugement si rigoureux, non pas les paroles mauvaises, mais les paroles inutiles. Il ne faudra donc pas s'étonner d'entendre blâmer aux Pères la plaisanterie. Pour la vertu d'*eutrapélie*, que saint Thomas a prise d'Aristote, il faut avouer qu'ils ne l'ont guère connue. Les traducteurs ont tourné ce mot grec *eutrapélie*, urbanité, politesse; *urbanitas;* selon l'esprit d'Aristote, on le peut traduire, plaisanterie, raillerie; et pour tout comprendre, agrément ou vivacité de conversation, accompagné de discours plaisants; pour mieux dire, de mots qui font rire. Car c'est ainsi qu'il s'en explique en termes formels, quand il parle de cette vertu dans ses *Morales*[2]. Elle est si mince que le même nom que lui donne ce philosophe, saint Paul le donne à un vice qui est celui que notre Vulgate a traduit *scurrilitas*, qu'on peut tourner, selon les Pères, par un terme plus général, plaisanterie, art de faire rire, ou, si l'on veut, bouffonnerie : saint Paul l'appelle εὐτραπελία, *eutrapelia*[3], et le joint aux paroles sales ou déshonnêtes, et aux paroles folles; *turpitudo*, *stultiloquium.* Ainsi, donc, selon cet apôtre, les trois mauvais caractères du discours, c'est d'être déshonnête, ou d'être fou, léger, inconsidéré, ou d'être plaisant et bouffon, si on le veut ainsi traduire : car tous ces mots ont des sens qu'il est malaisé d'expliquer par des paroles précises. Et remarquez que saint Paul nomme un tel discours de son plus beau nom : car il pouvait l'appeler βωμολοχία (*bomolochia*) qui est le mot propre que donnent les Grecs, et qu'Aristote a donné lui-même à la *bouffonnerie, scurrilitas*[4]. Mais saint Paul après avoir pris la plaisanterie sous la plus belle apparence, et l'avoir nommée de son plus beau nom, la range parmi les vices : non qu'il soit peut-être entièrement défendu d'être quelquefois plaisant; mais c'est qu'il est malhonnête de l'être toujours, et comme de profession. Saint Thomas, qui n'était pas attentif au grec, n'a pu faire cette réflexion sur l'expression de saint Paul; mais elle n'a pas échappé à saint Chrysostome, qui a bien su décider, que le terme

1. 2. 2, *q.* CLXVIII, *art.* 2. — 2. Ci-dessus, *n* 25.

1. *Matth.*, XII, 36. — 2. *De Mor.*, *lib.* IV, *cap.* XIV. — 3. *Eph.*, V, 4. — 4. *Idem.*

d'*eutrapelos* signifie un homme qui se tourne aisément de tous côtés[1]; qui est aussi l'étymologie qu'Aristote donne à ce mot : mais ce philosophe le prend en bonne part, au lieu que saint Chrysostome regarde la mobilité de cet homme qui se revêtit de toutes sortes de formes pour divertir le monde, ou le faire rire, comme un caractère de légèreté qui n'est pas digne d'un chrétien (*Ubi sup.*).

C'est ce qu'il répète cent fois; et il le prouve par saint Paul, qui dit *que ces choses ne conviennent pas :* car, où la Vulgate a traduit : *scurrilitas quæ ad rem non pertinet;* en rapportant ces deux derniers mots à la seule plaisanterie; le grec porte que *toutes ces choses*, dont l'apôtre vient de parler, *ne conviennent pas;* et c'était ainsi que portait anciennement la Vulgate, comme il paraît par saint Jérôme, qui y lit, *non pertinent.* Quoi qu'il en soit, saint Chrysostome explique que ces trois sortes de discours, le déshonnête, celui qui est fou, et celui qui est plaisant ou qui fait rire, *ne conviennent pas* à un chrétien : et il explique, *qu'ils ne nous regardent point;* qu'ils ne sont point de notre état, ni de la vocation du christianisme. Il comprend sous ces discours qui ne conviennent pas à un chrétien, même ceux qu'on appelait parmi les Grecs et les latins ἀστεῖα, *urbana :* par où ils expliquaient les plaisanteries les plus polies. « Que vous servent » dit-il, ces politesses, *asteia ;* si ce n'est que vous » faites rire? » Et un peu après : « Toutes ces » choses qui ne nous sont d'aucun usage, et dont » nous n'avons que faire, ne sont point de notre » état. Qu'il n'y ait donc point parmi nous de pa- » role oiseuse : » où il fait une allusion manifeste à la sentence de Jésus-Christ qui défend *la parole oiseuse ou inutile*[2]. Ce Père fait voir les suites fâcheuses de ces inutilités, et ne cesse de répéter que les discours *qui font rire*, quelque polis qu'ils semblent d'ailleurs, *asteia*, sont indignes des chrétiens, s'étonnant même, et déplorant *qu'on ait pu les attribuer à une vertu*[3]. Il est clair qu'il en veut à Aristote, qui est le seul, où l'on trouve cette vertu que saint Chrysostome ne voulait pas reconnaître. On a déjà vu que c'est d'Aristote que ce Père a pris l'étymologie de l'*eutrapelie* : ainsi, en toutes manières, il le regardait dans cette homélie; et ceux qui connaissent le génie de saint Chrysostome, dont tous les discours sont remplis d'une érudition cachée sur les anciens philosophes, qu'il a coutume de reprendre sans les nommer, n'en douteront pas. Voilà donc ce qu'il a pensé de la vertu d'*eutrapélie* peu connue des chrétiens de ces premiers temps. Théophylacte et OEcuménius[4] ne font que l'abréger selon leur coutume, et n'adoucissent par aucun endroit la doctrine de leur maître.

XXXII. *Passages de saint Ambroise et de saint Jérôme sur les discours qui font rire.* — Les Latins ne sont pas moins sévères. Saint Thomas cite un passage de saint Ambroise, qu'il a peine à concilier avec Aristote. Il est tiré de son livre des *Offices*[5] où ce Père traite à peu près les mêmes matières que Cicéron a traitées dans le livre de même titre, où ayant trouvé les préceptes que donne cet orateur, et les autres philosophes *du siècle*, *sæculares viri*, sur ce qu'on appelle *joca*, railleries et plaisanteries, mots qui font rire; commence par observer qu'il « n'a rien à dire sur cette partie des » préceptes et de la doctrine des gens du siècle; » *de jocandi disciplinâ :* c'est un lieu, dit-il, à pas- » ser pour nous, *nobis prætereundâ;* » et qui ne regarde pas les chrétiens : parce qu'encore, continue-t-il, qu'il y « ait quelquefois des plaisante- » ries honnêtes et agréables; *licet interdum joca* » *honesta ac suavia sint;* ils sont contraires à la » règle de l'Eglise : *ab ecclesiasticâ abhorrent re-* » *gulâ :* » à cause, dit-il, « que nous ne pouvons » pratiquer ce que nous ne trouvons point dans » les Ecritures : *Quæ in Scripturis sanctis non re-* » *perimus, ea quemadmodum usurpare possumus?* » En effet, il est bien certain qu'on ne voit dans les saints livres, aucune approbation ni aucun exemple autorisé de ces discours qui font rire : en sorte que saint Ambroise, après avoir rapporté ces paroles de Notre Seigneur : *Malheur à vous qui riez*, s'étonne que les chrétiens puissent chercher des » sujets de rire : *et nos ridendi materiam requiri-* » *mus, ut hîc ridentes illic fleamus?* » où l'on pourrait remarquer, qu'il défend plutôt de les chercher avec soin, que de s'en laisser récréer quand on les trouve : mais cependant il conclut « qu'il faut » éviter non-seulement les plaisanteries excessi- » ves, mais encore toutes sortes de plaisanteries : » *non solùm profusos, sed omnes etiam jocos decli-* » *nandos arbitror :* » ce qui montre que l'honnêteté qu'il leur attribue est une honnêteté selon le monde, qui n'a aucune approbation dans les Ecritures, et qui, dans le fond, comme il dit, est opposée à la règle.

Saint Thomas, pour adoucir ce passage si contraire à l'*eutrapélie* d'Aristote, dit que ce Père a voulu exclure la plaisanterie, non point de la conversation, mais seulement *de la doctrine sacrée*, *à doctrinâ sacrâ*[1] *:* par où il entend toujours ou l'Ecriture, ou la prédication, ou la théologie; comme si ce n'était qu'en de tels sujets que la plaisanterie fût défendue : mais on a pu voir que ce n'est pas cette question que saint Ambroise propose, et on sait d'ailleurs, que par des raisons qui ne blessent pas le profond savoir de saint Thomas, il ne faut pas toujours attendre de lui une si exacte interprétation des passages des saints Pères, surtout quand il entreprend de les accorder avec Aristote, dont il est sans doute qu'ils ne prenaient pas les idées.

On pourrait conjecturer avec un peu plus de vraisemblance, que saint Ambroise ne regardait en ce lieu que les ecclésiastiques, conformément au titre du livre rétabli dans l'édition des Bénédictins en cette forme : *De Officiis Ministrorum.* Mais les paroles de ce Père sont générales : ses preuves portent également contre tous les chrétiens, dont il explique par tout son livre les devoirs communs. Il est vrai que de temps en temps, et deux ou trois fois, il fait remarquer aux ministres de l'autel, que ce qu'il propose à tous les fidèles les oblige plus que tous les autres : mais cela, loin de décharger le reste des chrétiens, les charge plutôt; et il est clair, tant par les paroles de saint Ambroise, qu'en général par l'analogie de

1. *Hom.* VI *in Matth.*, *n.* 7; *Hom.* XVII *in Ep. ad Eph.*, *n.* 3. — 2. *Matth.*, XII, 36. — 3. *Idem.* — 4. *In Epist. ad Eph.*, *cap.* V. — 5. *De Off. Minist.*, *lib.* I, *cap.* XXIII, *n.* 102.

1. 2. 2, *q.* CLXVIII, *art.* 2, *ad* 1.

la doctrine des saints, qu'ils rejettent sans restriction les plaisanteries.

Si on trouve ces discours des saints Pères excessifs et trop rigoureux, saint Jérôme y apporte un tempérament sur l'Épître aux Éphésiens où expliquant ces deux vices marqués par saint Paul : *stultiloquium*, *scurrilitas*, il dit que le premier, c'est-à-dire, le discours insensé, « est un discours » qui n'a aucun sens, ni rien qui soit digne d'un » cœur humain ; mais que la plaisanterie, *scurrilitas*, se fait de dessein prémédité, lorsqu'on cherche, pour faire rire, des discours polis, ou rustiques, ou malhonnêtes, ou plaisants : *vel urbana, » vel rustica*, *vel turpia*, *vel faceta :* qui est, dit-il, » ce que nous appelons plaisanterie, *jocularitas :* » mais celle-ci, poursuit-il, doit être bannie entièrement des discours des saints, » c'est-à-dire, comme il l'explique des chrétiens, « à qui, dit-il, » il convient plutôt de pleurer que de rire[1]. »

Il se fait pourtant ensuite cette objection, que « c'est une doctrine qui paraît cruelle, de n'avoir » aucun égard à la fragilité humaine, et de damner » les hommes pour des choses qu'on dira pour rire : » *cùm etiam per jocum nos dicta damnarent* : » à quoi il répond, que si l'on n'est pas damné pour cela, « on n'aura point dans le ciel le degré de » gloire, où l'on serait parvenu si l'on n'avait point » de tels vices. » Ce sont donc des vices, des péchés du moins véniels ; ce qui est toujours bien éloigné d'Aristote, qui en fait des actions de vertu ; qui range parmi *les vices*, et qui appelle « dureté » et rusticité de ne savoir pas faire rire ; et encore » de blâmer ceux qui le peuvent faire[2]. » Platon supposait, au contraire, « qu'un homme sage avait » honte de faire rire[3]. » Aristote voulait toujours raffiner sur lui, et accommoder les vertus aux opinions communes et à la coutume.

Encore que les saints Pères n'approuvassent point qu'on fît rire[4], ils reçoivent pourtant dans le discours *la douceur*, *les agréments*, *les grâces*, et un certain sel de sagesse dont parle saint Paul[5], qui fait que l'on plaît à ceux qui écoutent : que si saint Thomas par l'autorité d'Aristote, dont on avait peine à se départir en son temps, semble peut-être pousser un peu plus avant dans sa *Somme* la liberté des plaisanteries, il y réduit néanmoins ces « sortes » de délectations à être rares dans la vie ; où, » dit-il[6], selon Aristote, il faut peu de délectation, » comme peu de sel dans les viandes par manière » d'assaisonnement : » et il exclut tout « ce qui » relâche entièrement la gravité, » comme on a vu dans sa *Somme* même, et dans son Commentaire sur saint Paul, où il paraît revenir plus précisément aux expressions des saints Pères, il met avec eux la plaisanterie au nombre des vices repris par cet apôtre.

XXXIII. *Passages de saint Basile sur le sérieux de la vie chrétienne.* — Il était ordinaire aux Pères de prendre à la lettre la parole de Notre Seigneur : *Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez.* Saint Basile, qui en a conclu qu'il n'est permis de rire « en aucune sorte ; οὐδέποτε, καθόλου : quand ce ne » serait qu'à cause de la multitude de ceux qui » outragent Dieu en méprisant sa loi[1], » tempère cette sentence[2] par celle-ci de l'Ecclésiastique[3] : « Le fou éclate en riant, mais le sage rit » à peine à petit bruit » et d'une bouche timide. Conformément à cette sentence, il permet, avec Salomon, « d'égayer un peu le visage par un mo» deste souris ; » mais pour ce qui est de ces grands » éclats et de ces secousses du corps, » qui tiennent de la convulsion ; selon lui, elles ne sont pas d'un homme « vertueux, et qui se possède lui» même. » Ce qu'il inculque souvent[4], comme une des obligations du christianisme.

S'il faut pousser ces maximes à toute rigueur et dans tous les cas, ou s'il est permis quelquefois d'en adoucir la sévérité, nul homme ne doit entreprendre de le décider par son propre esprit. Dieu, qui sait la valeur des biens qu'il nous promet, et les secours qu'il nous donne pour y parvenir, sait aussi à quel prix il doit les mettre. Il ne faut pas du moins, que nos faiblesses nous empêchent de reconnaître la sainte rigueur de sa loi, ni d'envisager le maintien austère de la vertu chrétienne : au contraire, il faut toujours voir la vérité tout entière, afin de reconnaître de quoi nous avons à nous humilier, et où nous sommes obligés de tendre. On ne peut pousser plus loin l'obligation d'un chrétien, que fait saint Basile sur cette parole de Notre Seigneur : « On rendra compte au jugement » d'une parole inutile[5] ; » lorsque demandant ce que c'est que cette parole appelée par le Fils de Dieu à un si sévère jugement ; il répond[6] que « toute » parole qui ne se rapporte pas à l'utilité que nous » devons rechercher en Notre Seigneur, est de ce » genre : et, continue-t-il, le péril de proférer de » telles paroles est si grand, qu'un discours qui » serait bon de soi, mais qu'on ne rapporterait pas » à l'édification de sa foi, n'est pas exempt de pé» ril, sous prétexte du bien qu'il contient ; mais » que dès là qu'il ne tend pas à édifier le prochain, » il afflige le Saint-Esprit : » ce qu'il prouve par un passage de l'Épître aux Éphésiens. « Or, conclut» il, quel besoin de dire quel mal c'est d'affliger » le Saint-Esprit ? »

Partout ailleurs il confirme la même doctrine[7] : et il ne faut pas s'imaginer qu'il ne parle que pour les moines ; puisqu'au contraire, et ses paroles et ses preuves et tout l'esprit de ses discours, démontrent qu'il veut proposer les obligations communes du christianisme, comme étant d'autant plus celles des moines, qu'un moine n'est autre chose qu'un chrétien qui s'est retiré du monde pour accomplir tous les devoirs de la religion chrétienne.

Que si l'on dit qu'en tout cas les défauts que reprend ici saint Basile sont des péchés véniels, et que pour cela on les appelle petits péchés, ce Père ne souffrira pas ce discours à un chrétien. « Il n'y » a point, dit-il[8], de petit péché : le grand péché » est toujours celui que nous commettons, parce » que c'est celui-là qui nous surmonte, et le petit » est celui que nous surmontons. » Et encore qu'il soit véritable en un sens de comparaison, qu'il y a de petits péchés, le fidèle ne sait jamais avec certitude jusqu'à quel point ils sont aggravés par

1. *Lib.* III *in Epist. ad Eph.*, *c.* V. — 2. *De Mor.*, *lib.* IV, *cap.* XIV. — 3. *De Rep.*, *lib.* X. — 4. *Ambr.*, *ibid. Hier.*, *ibid. Basil.*, *Constitut. mon. cap.* XII. — 5. *Col.*, IV, 6. — 6. 2. 2, *q.* CLXVIII, *art.* 4, *corp.*

1. *Reg. brev. int.* XXXI. — 2. *Reg. fus. interr.* XVII. — 3. *Eccli.*, XXI, 23. — 4. *Constit. mon*, *cap.* XII; *sup. Epist.* XXII, *ol.* 411, *n.* 1. — 5. *Matth.*, XII, 36. — 6. *Reg. brev. int.* XXIII. — 7. *Epist.* XXII. *Constit. mon.*, *cap.* XII; *ubi sup.* — 8. *Reg. brev. int.* CCXCIII.

le violent attachement d'un cœur qui s'y livre, et il doit toujours trembler à cette sentence du Sage ; « Qui méprise les petites choses, tombe peu à peu[1]. »

XXXIV. *Conséquences de la doctrine précédente.* — Par tous ces principes des saints Pères, sans examiner le degré de mal qu'il y a dans la comédie, ce qui dépend des circonstances particulières, on voit qu'il la faut ranger parmi les choses les plus dangereuses ; et en particulier on peut juger si les Pères, ou les saints docteurs qui les ont suivis, et saint Thomas comme les autres, avec les règles sévères qu'on vient d'entendre de leur bouche, auraient pu souffrir les bouffonneries de nos théâtres, ni qu'un théâtre, ni qu'un chrétien y fît le ridicule personnage de plaisant. Aussi ne peut-on pas croire qu'il se trouve jamais un homme plus sage qui n'accorde facilement, du moins qu'être bouffon de profession, ne convient pas à un homme grave, tel qu'est sans doute un disciple de Jésus-Christ. Mais dès que vous aurez fait ce pas, saint Chrysostome retombera sur vous avec une étrange force, en vous disant : C'est pour vous qu'un chrétien se fait bouffon : c'est pour vous qu'il renonce à la dignité du nom qu'il porte : « ôtez les auditeurs, vous ôterez les acteurs : » s'il » est si beau d'être plaisant sur un théâtre, que » n'ouvrez-vous cette porte aux gens libres[2] ? » nous dirions maintenant aux honnêtes gens : « quelle » beauté dans un art où l'on ne peut exceller sans » honte ? » et le reste.

Saint Thomas, comme on a vu, marche sur ses pas ; et s'il a un peu plus suivi les idées, ou si vous voulez les locutions d'Aristote, dans le fond il ne s'est éloigné en rien de la régularité des saints Pères.

XXXV. *Conclusion de tout ce discours.* — Cela posé ; il est inutile d'examiner les sentiments des autres docteurs. Après tout, j'avouerai sans peine, qu'après s'être longtemps élevé contre les spectacles, et en particulier contre le théâtre, il vint un temps dans l'Eglise qu'on espéra de le pouvoir réduire à quelque chose d'honnête ou de supportable, et par là d'apporter quelque remède à la manie du peuple envers ces dangereux amusements. Mais on connut bientôt que le plaisant et le facétieux touche de trop près au licencieux, pour en être entièrement séparé. Ce n'est pas qu'en métaphysique, cette séparation soit absolument impossible, ou, comme parle l'Ecole, qu'elle implique contradiction : disons plus, on voit en effet des représentations innocentes ; qui sera assez rigoureux pour condamner dans les collèges celles d'une jeunesse réglée à qui ses maîtres proposent de tels exercices pour leur aider à former ou leur style ou leur action, et en tout cas leur donner surtout à la fin de leur année quelque honnête relâchement ? Et néanmoins voici ce que dit sur ce sujet une savante compagnie qui s'est dévouée avec tant de zèle et de succès à l'instruction de la jeunesse[3] : « Que » les tragédies et les comédies, qui ne doivent être » faites qu'en latin, et dont l'usage doit être très- » rare, aient un sujet saint et pieux : que les in- » termèdes des actes soient tous latins, et n'aient » rien qui s'éloigne de la bienséance, et qu'on n'y » introduise aucun personnage de femme ni jamais » l'habit de ce sexe. » En passant, on trouve cent traits de cette sagesse dans les règlements de ce vénérable institut : et on voit en particulier, sur le sujet des pièces de théâtre, qu'avec toutes les précautions qu'on y apporte pour éloigner tous les abus de semblables représentations, le meilleur est, après tout, qu'elles soient très-rares. Que si, sous les yeux et la discipline de maîtres pieux, on a tant de peine à régler le théâtre, que sera-ce dans la licence d'une troupe de comédiens, qui n'ont point de règle que celles de leur profit et du plaisir des spectateurs ? Les personnages de femme, qu'on exclut absolument de la comédie pour plusieurs raisons, et entre autres pour éviter les déguisements que nous avons vus condamnés, même par les philosophes, la réduisent à si peu de sujets, qui encore se trouveraient infiniment éloignés de l'esprit des comédies d'aujourd'hui, qu'elles tomberaient d'elles-mêmes si on les renfermait dans de telles règles. Qui ne voit donc que la comédie ne se pourrait soutenir, si elle ne mêlait le bien et le mal, plus portée encore au dernier, qui est plus du goût de la multitude ? C'est aussi pour cette raison, que parmi tant de graves invectives des saints Pères contre le théâtre, on ne trouve pas que jamais ils soient entrés dans l'expédient de le réformer. Ils savaient trop, que qui veut plaire, le veut à quelque prix que ce soit : de deux sortes de pièces de théâtre, dont les unes sont graves, mais passionnées, et les autres simplement plaisantes ou même bouffonnes ; il n'y en a point qu'on ait trouvées dignes des chrétiens, et on a cru qu'il serait plus court de les rejeter tout à fait, que de se travailler vainement à les réduire contre leur nature aux règles sévères de la vertu. Le génie des pièces comiques est de chercher la bouffonnerie : César même ne trouvait pas que Térence fût assez plaisant : on veut plus d'emportement dans le risible ; et le goût qu'on avait pour Aristophane et pour Plaute, montre assez à quelle licence dégénère naturellement la plaisanterie. Térence, qui à l'exemple de Ménandre s'est modéré sur le ridicule, n'en est pas plus chaste pour cela ; et on aura toujours une peine extrême à séparer le plaisant d'avec l'illicite et le licencieux. C'est pourquoi on trouve ordinairement dans les canons, ces quatre mots unis ensemble : *ludicra*, *jocularia*, *turpia*, *obscœna : les discours plaisants*, *les discours bouffons*, *les discours malhonnêtes*, *les discours sales :* non que ces choses soient toujours mêlées ; mais à cause qu'elles se suivent si naturellement, et qu'elles ont tant d'affinité, que c'est une vaine entreprise de les vouloir séparer. C'est pourquoi il ne faut pas espérer de rien faire de régulier de la comédie, parce que celles qui entreprennent de traiter les grandes passions, veulent remuer les plus dangereuses, à cause qu'elles sont aussi les plus agréables ; et que celles dont le dessein est de faire rire, qui pourraient être, ce semble, les moins vicieuses, outre l'indécence de ce caractère dans un chrétien, attirent trop facilement le licencieux, que les gens du monde, quelque modérés qu'ils paraissent, aiment mieux ordinairement qu'on leur enveloppe, que de le supprimer entièrement.

1. *Eccli.*, XIX, 2. — 2. *Hom.* VI *in Matth. Hom.* XVII *in Ep. ad Eph.*, *n.* 3. — 3. *Rat. Stud. tit. reg. Rect.*, *art.* 13.

On voit en effet, par expérience, à quoi s'est enfin terminée toute la réforme de la comédie qu'on a voulu introduire dans nos jours. Le licencieux grossier et manifeste est demeuré dans les farces, dont les pièces comiques tiennent beaucoup : on ne peut goûter sans amour les pièces sérieuses; et tout le fruit des précautions d'un grand ministre qui a daigné employer ses soins à purger le théâtre, c'est qu'on y présente aux âmes infirmes des appâts plus cachés et plus dangereux.

C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner que l'Eglise ait improuvé en général tout ce genre de plaisirs : car encore qu'elle restreigne ordinairement les punitions canoniques qu'elle emploie pour les réprimer, à certaines personnes, comme aux clercs; à certains lieux, comme aux églises; à certains jours, comme aux fêtes; à cause que communément, ainsi que nous l'avons remarqué, par sa bonté et par sa prudence, elle épargne la multitude dans les censures publiques : néanmoins, parmi ces défenses, elle jette toujours des traits piquants contre ces sortes de spectacles, pour en détourner tous les fidèles. Saint Charles, qu'on allègue comme un de ceux dont la charitable condescendance entra pour un peu de temps dans le dessein de corriger la comédie, en perdit bientôt l'espérance; et dans les soins qu'il prit de mettre à couvert des corruptions du théâtre, au moins le carême et les saints jours, il ne cesse d'en inspirer un dégoût universel, en appelant la comédie *un reste de gentilité*[1] : non qu'il y eût à la lettre, dans les spectacles de son temps des restes du paganisme; mais parce que les passions qui ont formé les dieux des Gentils y règnent encore, et se font encore adorer par les chrétiens. Quelquefois, à l'exemple des anciens canons, dont il a pris tout l'esprit, il se contente de les appeler *des spectacles inutiles : ludicra et inania spectacula*[2] : ne jugeant pas que les chrétiens, dont les affaires sont si graves, et doivent être jugées dans un tribunal si redoutable, puissent trouver de la place dans leur vie pour de si longs amusements; quand d'ailleurs ils ne seraient pas si remplis de tentations; soit grossières, soit délicates et par là plus périlleuses; ni se passionner si violemment pour des choses vaines. Au reste, il range toujours ces malheureux divertissements *parmi les attraits et les pépinières du vice : illecebras et seminaria vitiorum;* et s'il ne frappe pas ceux qui s'y attachent, des censures de l'Eglise, il les abandonne au zèle et à la censure des prédicateurs, à qui il ordonne de ne rien omettre pour inspirer de l'horreur de ces jeux pernicieux, en ne « cessant de les détester comme » les sources des calamités publiques, et des ven» geances divines. Il admoneste les princes et les » magistrats de chasser les comédiens, les bala» dins, les joueurs de farce, et autres pestes pu» bliques, comme gens perdus et corrupteurs des » bonnes mœurs, et de punir ceux qui les logent » dans les hôtelleries[3]. » Je ne finirais jamais si je voulais rapporter tous les titres dont il les note. Voilà les saintes maximes de la religion chrétienne sur la comédie. Ceux qui avaient espéré de lui trouver des approbations, ont pu voir par la clameur qui s'est élevée contre la Dissertation, et par la censure qu'elle a attirée à ceux qui ont avoué qu'ils en avaient suivi quelques sentiments, combien l'Eglise est éloignée de les supporter : et c'est encore une preuve contre cette scandaleuse Dissertation, qu'encore qu'on l'attribue à un théologien, on ne lui ait pu donner des théologiens, mais de seuls poètes comiques pour approbateurs, ni la faire paraître autrement qu'à la tête, et à la faveur des comédies.

Mais c'en est assez sur ce sujet, quoiqu'il y ait encore à montrer une voie plus excellente. Pour déraciner tout à fait le goût de la comédie, il faudrait inspirer celui de la lecture de l'Evangile, et celui de la prière. Attachons-nous comme saint Paul *à considérer Jésus l'auteur et le consommateur de notre foi*[1] : ce Jésus, qui ayant voulu prendre toutes nos faiblesses *à cause de la ressemblance, à la réserve du péché*[2], a bien pris nos larmes, nos tristesses, nos douleurs et jusqu'à nos frayeurs, mais n'a pris ni nos joies ni nos ris, et n'a pas voulu que ses lèvres, *où la grâce était répandue*[3], fussent dilatées une seule fois par un mouvement qui lui paraissait accompagné d'une indécence indigne d'un Dieu fait homme. Je ne m'en étonne pas : car nos douleurs et nos tristesses sont très-véritables puisqu'elles sont de justes peines de notre péché : mais nous n'avons point sur la terre depuis le péché, de vrai sujet de nous réjouir : ce qui a fait dire au Sage[4] : « J'ai estimé le ris une » erreur, et j'ai dit à la joie : Pourquoi me trom» pes-tu? » ou comme porte l'original : « J'ai dit » au ris : Tu es un fou, et à la joie : Pourquoi » fais-tu ainsi? » Pourquoi me transportes-tu comme un insensé, et pourquoi me viens-tu persuader que j'ai sujet de me réjouir, quand je suis accablé de maux de tous côtés? Ainsi le Verbe fait chair, la Vérité éternelle manifestée dans notre nature, en a pu prendre les peines, qui sont réelles; mais n'en a pas voulu prendre le ris et la joie, qui ont trop d'affinité avec la déception et avec l'erreur.

Jésus-Christ n'est pas pour cela demeuré sans agrément : « tout le monde était en admiration dés » paroles de grâce qui sortaient de sa bouche[5] : » et non-seulement ses apôtres lui disaient : « Maî» tre, à qui irons-nous? vous avez des paroles de » vie éternelle[6]; » mais encore ceux qui étaient venus pour se saisir de sa personne, répondaient aux pharisiens, qui leur en avaient donné l'ordre : « Jamais homme n'a parlé comme cet homme[7]. » Il parle néanmoins encore avec une tout autre douceur, lorsqu'il se fait entendre dans le cœur, et qu'il y fait sentir ce feu céleste dont David était transporté en prononçant ces paroles[8] : « Le feu » s'allumera dans ma méditation. » C'est de là que naît dans les âmes pieuses, par la consolation du Saint-Esprit, l'effusion d'une joie divine; un plaisir sublime que le monde ne peut entendre, par le mépris de celui qui flatte les sens; un inaltérable repos dans la paix de la conscience, et dans la douce espérance de posséder Dieu : nul récit, nulle

1. *Act. Eccl. Mediol., part. IV; Inst. Prædic., edit* 1599, *p.* 485. — 2. *Act Eccl. Mediol., part. VI, etc.* — 3. *Idem, p.* 40, *Conc., prov.* I, *pag.* 86, *Conc.* III, *p.* 316, *Conc.* VI, *etc.*

1. *Heb.*, XII, 2. — 2. *Idem*, IV, 15. — 3. *Ps.*, XLIV, 3. — 4. *Eccles.*, II, 2. — 5. *Luc.*, IV, 22. — 6. *Joan.*, VI, 69. — 7. *Idem*, VII, 46. — 8. *Ps.*, XXXVIII, 4

musique, nul chant ne tient devant ce plaisir : s'il faut pour nous émouvoir, des spectacles, du sang répandu, de l'amour, que peut-on voir de plus beau ni de plus touchant que la mort sanglante de Jésus-Christ et de ses martyrs ; que ses conquêtes par toute la terre et le règne de sa vérité dans les cœurs ; que les flèches dont il les perce ; et que les chastes soupirs de son Eglise, et des âmes qu'il a gagnées, et qui courent après ses parfums ? Il ne faudrait donc que goûter ces douceurs célestes, et cette manne cachée, pour fermer à jamais le théâtre, et faire dire à toute âme, vraiment chrétienne : *Les pécheurs*, ceux qui aiment le monde, *me racontent des fables*, des mensonges et des inventions de leur esprit : ou comme lisent les Septante : « ils me racontent, ils me proposent des plaisirs ; » mais il n'y a rien là qui ressemble à votre loi[1] : » elle seule remplit les cœurs d'une joie qui, fondée sur la vérité, dure toujours.

Pour ceux qui voudraient de bonne foi qu'on réformât à fond la comédie, pour, à l'exemple des sages païens, y ménager à la faveur du plaisir, des exemples et des instructions sérieuses pour les rois et pour les peuples, je ne puis blâmer leur intention : mais qu'ils songent qu'après tout, le charme des sens est un mauvais introducteur des sentiments vertueux. Les païens, dont la vertu était imparfaite, grossière, mondaine, superficielle, pouvaient l'insinuer par le théâtre : mais il n'a ni l'autorité, ni la dignité, ni l'efficace qu'il faut pour inspirer les vertus convenables à des chrétiens : Dieu renvoie les rois à sa loi, pour y apprendre leurs devoirs : « Qu'ils la lisent tous les jours de » leur vie[2] : » qu'ils la méditent nuit et jour, comme un David[3] : « Qu'ils s'endorment entre ses bras, » et qu'ils s'entretiennent avec elle en s'éveillant, » comme un Salomon[4] : pour les instructions du théâtre, la touche en est trop légère, et il n'y a rien de moins sérieux, puisque l'homme y fait à la fois un jeu de ses vices et un amusement de la vertu.

---

206. *A Madame de Béringhen.*

Je ne doute point, Madame, que vous n'ayez reçu à présent la résolution de vos doutes, par le mandement qui a dû vous être rendu dès avant-hier. Vous aurez bien vu la raison pourquoi il a dû être adressé aux doyens qui y sont nommés, et à M. le curé de Farmoutiers. C'était par eux qu'il fallait faire savoir au peuple ce qui est supposé résolu entre vous et moi. Nous expliquerons le reste de vive voix samedi, s'il plaît à Dieu.

Je n'ai reçu aucune lettre de Madame de la Vieuville, mais seulement l'avis de son arrivée à la Trappe, dont j'ai eu l'honneur de vous faire part. Mademoiselle de Pons l'a rejointe à présent, et s'est expliquée de ses intentions à Madame sa mère, plus qu'elle ne l'avait fait à moi-même ; en sorte qu'il n'y a presque plus à douter qu'elle ne demeure.

A Meaux, 31 mai 1694.

1. *Ps.*, CXVIII, 84. — 2. *Deut.*, XVII, 19. — 3. *Ps.*, CXVIII, 55, 93, 96. — 4. *Prov.*, VI, 22.

207. *A la même.*

Le moyen, Madame, de se porter mal, après tous les soins que vous avez eus de ma réception. Comment se porte ma filleule ? elle nous fit un beau régal le jour de son baptême. Je vous envoie la lettre pour M. le curé de Joui. Vous pouvez continuer les entrées à Madame de Roquepine, comme auparavant. Je rends un million de grâces à Madame votre sœur.

A Meaux, 13 juin 1694.

208. *A la même.*

Voila Madame de Pons, Madame, qui va vous rendre ce qu'elle vous doit, et vous marquer sa reconnaissance pour toutes les bontés que vous avez pour Mademoiselle sa fille. J'entre en part des obligations qu'elle vous a. Elle vous mène Madame de Fercourt sa sœur, et toutes deux souhaitant avec passion d'avoir l'honneur de vous voir au dedans, je vous prie de leur en accorder la grâce.

A Meaux, 14 juin 1694.

209. *A la même.*

A peu près en même temps, Madame, que j'ai reçu votre lettre du 23 juin, j'en reçus une en forme de justification de Madame de Saint-Bernard. Elle déguise un peu le fait ; mais il y en a assez dans ce qu'elle dit pour lui donner un grand tort. Je ne lui ai point encore fait de réponse, et je n'en ferai point que je n'aie parlé à M. de Lonville. Il faut tâcher de vous en défaire, et j'espère dans peu que tout s'y disposera doucement.

Je vous rendrai, dans le commencement de la semaine prochaine, une réponse précise sur le sujet du P. Séraphin.

Vous pouvez, Madame, faire examiner par M. le curé de Bannots les deux converses dont vous me parlez dans votre lettre du 5. Je serai, s'il plaît à Dieu, de lundi en huit jours à Meaux. Si cet ecclésiastique dont vous m'écrivez y passe, il sera le bienvenu ; et je me remets à votre prudence de le faire servir, en attendant que nous le voyions. Je ressens, Madame, très-vivement les peines que vous donne ce pernicieux esprit de raillerie. Il faut chercher le moyen de le déraciner. Je vous offre à Dieu de tout mon cœur.

P. S. J'ai donné la permission à Madame de Besmaux pour un an sans coucher, sous la promesse qu'elle n'abandonnera pas. Je vous prie de me procurer une copie de la lettre écrite de Madame des Clairets[1] à Madame votre sœur, sur la mort d'une religieuse.

A Marli, 24 juillet 1694.

210. *A la même.*

J'aurais souhaité comme vous, Madame, que Madame de Saint-Bernard eût choisi un autre monastère que celui de Mont-Denis ; mais j'ai été au plus court, et votre décharge m'a plus occupé que tout le reste. Ainsi, comme le reste ferait traîner la négociation, je persiste de mon côté ; mais je vous laisse votre liberté tout entière. Si vous consentez à Mont-Denis, vous n'aurez qu'à rendre ma

1. Les Clairets, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Chartres, qui embrassa la réforme de la Trappe.

lettre, et lui dire que depuis j'ai donné mon consentement, à condition du vôtre, selon ma coutume. Je prendrai les meilleures mesures qu'il se pourra du côté de Mont-Denis. Quoi qu'il en soit, elle sera hors de chez vous, et sa famille prendra des mesures pour l'établir ailleurs, que je favoriserai de tout mon pouvoir. Je ne vois à présent rien de meilleur. Ce que m'a dit le Père prieur de l'hôpital m'a fait frayeur. Il faut songer aux moyens de donner un autre esprit à votre maison; je gémis de tout mon cœur avec vous de celui qui y est.

A Germigny, 6 août 1694.

211. *A la même.*

Je ne doute point, Madame, que la famille de Madame de Saint-Bernard n'ait des vues pour lui procurer quelque bénéfice; mais ces choses durent bien longtemps avant que d'éclore : ainsi, le remède est bien long. Pour moi, je souhaite qu'elle pense à une autre maison plus éloignée et plus régulière; mais, s'il ne s'en trouve point d'autre, je persiste à croire qu'il est mieux de la voir dehors que dedans. Il est plus aisé d'empêcher les lettres, que les discours et les exemples; et on peut prendre des mesures pour rendre l'écriture plus rare et plus difficile. Après cela, Madame, vous ferez par prudence ce que vous trouverez de plus à propos. Je ne me souviens point que M. le prieur de Chaage m'ait donné aucune lettre. Je salue de tout mon cœur Madame d'Arminvilliers. Je pourrai vous rendre réponse du P. Séraphin, dans la semaine prochaine; mais je doute qu'on puisse l'avoir.

A Germigny, 12 août 1694.

212. *A la même.*

Je suis obligé, Madame, contre mon intention, de partir d'ici sans vous voir. J'espère que mon audience étant marquée, le procès s'expédiera bientôt, et que je ne serai pas longtemps absent : ainsi, j'aurai l'honneur de vous voir. Madame de Saint-Bernard m'écrit sur le refus de Mont-Denis, dont elle se plaint beaucoup. Je lui fais connaître nos raisons, et je l'exhorte à penser à une autre retraite. Je salue de tout mon cœur Madame d'Arminvilliers.

A Meaux, 5 novembre 1694.

213. *A la même.*

Je ne connais point du tout encore M. le curé de Saint-Denis, mais j'approuve ce qu'il a fait avec votre consentement. Je ne sais ce que vous pensez de lui; je vous prie de me le mander. J'ai fait écrire à M. Doré, conformément au désir de cette méchante fille, mais c'est à condition qu'elle deviendra meilleure. Je ferai, Madame, les derniers efforts pour vous délivrer de cette demoiselle. Il me tarde que j'aie la joie de vous voir.

A Versailles, 31 janvier 1695.

214. *A la même.*

Je serai bien aise, comme vous, Madame, de faire plaisir à M. le curé de Dammartin, votre voisin, que j'estime beaucoup. Si sa nièce a quelque inclination à se faire religieuse, il n'y a rien de contraire à nos règlements de la recevoir; sinon, il faut lui faire trouver bon que nous demeurions dans nos règles, et je vous en prie. Je vous envoie la permission pour ces deux dames, sœur et belle-sœur de Madame de Saint-Alexis.

A Paris, 16 mars 1695.

215. *A la même.*

J'ai, Madame, reçu votre lettre, où vous me donnez avis du bon succès des confessions de M. le curé de Bannots. J'en témoigne ma joie à Madame de Saint-Bernard, par rapport à ce qui la touche, et je l'exhorte à profiter de cette grâce. Il me semble que Madame la prieure eût édifié la maison en allant à lui, puisque c'est un homme si parfait; néanmoins il faut laisser la liberté.

Je salue Madame votre sœur, et Madame d'Ablois.

P. S. Votre confesseur peut venir dans toute cette quinzaine, et toujours confesser en attendant.

A Meaux, 29 mars 1695.

216. *A la même.*

Je suis, Madame, très-content du Père Cordelier, et je le reconnais digne de la recommandation dont vous l'honorez. J'y aurai égard pour une autre fois; car pour celle-ci il a pu voir que la chose était engagée. J'ai reçu une lettre de vous du 27 avril. Quelque inutile qu'on soit, on ne doit pas prodiguer sa santé, ni faire à Dieu des sacrifices qu'il ne demande pas. Il me semble, quand je partis, que M. le Premier était disposé à laisser venir M. le curé de Tournan; mais il me semble que vous n'y êtes pas fort déterminée. Vous pouvez faire entrer Mademoiselle de Chéri, et la retenir à coucher. Pour Madame de Nemours, il n'y a nulle difficulté, ni pour elle, ni pour ses femmes. La reine d'Angleterre vous demande encore trois semaines. Je ne vous ai engagée à rien. J'espère vous voir dans la semaine de la Pentecôte. Je ne sais si Madame d'Ablois est comprise dans le décret capitulaire des Clairets, de ne recevoir des religieuses de dehors, qu'après trois ans de séjour dans cette abbaye. Je salue Madame d'Arminvilliers, et suis à vous, comme vous savez.

A Germigny, 13 mai 1695.

217. *A la même.*

Il n'y a point à hésiter, Madame, sur la réception de cet ecclésiastique chez vous, après les témoignages qu'il nous apporte. Ainsi, vous pouvez en faire l'épreuve durant un temps, et lui de même de son côté : je lui donne pour cela mon approbation. Je suis très-aise, Madame, de l'arrivée de M. le curé de Bannots. J'espère toujours avoir l'honneur de vous voir la semaine de la Pentecôte. A l'égard de l'*exeat* de M. de Paris, il n'y a point d'autre expédient, sinon que vous et moi nous lui écrivions, et que vous engagiez M. le Premier à lui en parler dans le temps, qui sera après celui que vous destinerez pour l'épreuve. Je suis, Madame, à vous, comme vous savez.

Si la reine d'Angleterre ne finit pas, vous serez en droit d'agir comme vous voudrez.

P. S. L'ordonnance contre les inquiètes serait peut-être plus difficile à exécuter que l'autre. J'es-

père beaucoup dans la retraite, et dans la bénédiction que Dieu donnera aux travaux de M. le curé de Bannots.

A Meaux, 15 mai 1695.

218. *A la même.*

Il faut, Madame, me dédire malgré moi. Je devais aujourd'hui arriver chez vous, et je m'en faisais une joie. La famille de M. le chancelier me fait l'honneur de se prier demain chez moi, et Madame de Jouarre, qui va visiter ses terres, jeudi. Ce ne sera, s'il plaît à Dieu, qu'un court délai, et je vous assure, Madame, que je suis avec vous en esprit et de tout mon cœur.

P. S. Je salue Madame votre sœur, et vous prie toutes deux de prier pour moi.

A Meaux, 24 mai 1695.

219. *A la même.*

J'ai Madame, donné à M. le curé de Pomeuse l'audience qu'il souhaitait. Je vous prie de l'encourager à faire juger son affaire avec le curé de Saint-Augustin, et à n'écouter aucun accommodement avec cet homme, qu'absolument je ne veux point à Pomeuse, et qui n'aura jamais à lui proposer que des barbouilleries; il me déplaira tout à fait, s'il écoute rien. J'attends de moment à autre Madame de Jouarre, et il ne tiendra pas à moi qu'elle n'aille faire ma paix à Farmoutiers : mais bien constamment, Madame, je l'irai faire moi-même.

A Germigny, 26 mai 1695.

220. *A M. de Saint-André, curé de Vareddes.*

Je commence par vous dire, Monsieur, que vous ne sauriez me parler trop fréquemment, ni trop franchement, ni trop amplement de tout ce que vous croirez utile pour les intérêts de l'Eglise en général, et du diocèse en particulier : tout est bien reçu, et j'y fais toujours grande attention.

Je conviens de toutes les qualités que vous attribuez à M. le curé de Crepoil : mais je ne crois pas qu'il convienne au diocèse ni à lui de le mettre à Meaux, avant qu'il nous ait donné des preuves d'une conduite plus sérieuse et plus régulière. Vous pouvez lui dire mon sentiment, que je lui expliquerai moi-même en lui donnant cette lettre. Je suis très-aise cependant que vous ayez accommodé son affaire avec Madame de la Trousse, et je vous en sais très-bon gré. Il faudra néanmoins le tirer de là, et j'en conviens avec vous.

Je consens que M. Teillard continue à Saint-Barthélemi : mais il faut en même temps qu'il ne compte plus rien du tout sur le revenu de Bouillanci, dont je disposerai absolument après avoir fait le service.

J'ai de la peine à comprendre ce que vous me dites de la part de Monseigneur de Tournai. Je conviens qu'il a déclaré plusieurs fois à l'audience, qu'il ne voulait point soutenir la juridiction de Rebais[1] : mais ce serait contredire à cette déclaration que de vouloir encore soutenir la transaction de 1112, comme les religieux semblent le vouloir; puisqu'ils ne donnent aucun désistement ni sur cette transaction, ni sur leur prétendu privilége. Jusqu'à ce qu'ils s'expliquent je crois être obligé de poursuivre tant contre eux que contre M. de Tournai; et je poursuis l'audience, où ce sage prélat pourra faire telle déclaration qu'il lui plaira. Cependant pour la procédure, il faut que j'agisse également contre les abbés et religieux. Vous pouvez dire néanmoins à Monseigneur de Tournai, que je ne puis lui refuser de dignes louanges pour la volonté qu'il continue de témoigner, de ne vouloir point combattre les droits de l'épiscopat, où il tient un si grand rang : mais si les religieux ne conviennent, le procès ne sera pas fini. Si vous apprenez de lui quelque chose sur ce sujet-là, je pourrai l'apprendre mercredi à Meaux, au retour de Rouvre où je vais.

Je n'ai point dit qu'on vous priât de ma part de vous charger de l'éducation de ce jeune gentilhomme; mais seulement d'examiner s'il était digne que j'en prisse un soin particulier : ce que je vous prie de vouloir faire, ou par vous, ou par quelque ami judicieux, en la manière que vous trouverez la plus convenable.

Quant à Madame la marquise de la Trousse, il n'a pas tenu à moi que nous n'ayons terminé notre différend à l'amiable. Je m'en étais rapporté à M. de Lamoignon, son ami, et qu'on ne soupçonne pas de me vouloir favoriser : elle l'en a dédit. L'affaire est en état d'être jugée, et nous en sortirons plutôt par un arrêt que par arbitrage. Ainsi il ne paraît pas qu'elle ait rien à faire, que de faire des offres compétentes, ou d'acquiescer pour éviter les dépens, qu'en ce cas je remettrai.

Je vous envoie la commission que votre charité vous oblige à me demander : je vous donne toute mon autorité, que je sais bien que votre prudence ne vous permettra jamais de mettre en compromis.

J'ai passé à Farmoutiers, où j'ai vu de très-bons effets de votre administration, et des espérances meilleures encore. Je suis à vous avec toute l'estime et la confiance possible.

A Germigny, ce 18 juin 1695.

221. *A M. l'abbé Renaudot.*

Si je me fus trouvé ici, Monsieur, quand vous m'avez honoré de votre visite, je vous aurais proposé le pèlerinage d'Auteuil avec M. l'abbé Boileau, pour aller entendre de la bouche inspirée de M. Despréaux, l'hymne céleste de l'Amour divin. C'est pour mercredi : je vous invite avec lui à dîner; après, nous irons : je vous en conjure.

1695.

222. *A M. Le Pelletier, évêque d'Angers.*

Puisqu'il vous plaît, Monseigneur, de m'ordonner de vous dire mon sentiment sur le mariage du maire de votre ville avec sa nièce, et en général sur les mariages entre cousins-germains, j'aurai l'honneur de vous dire ce que vous savez mieux que moi, qui est qu'il faut distinguer entre les mariages à faire et les mariages faits.

Pour les derniers, il n'y a qu'à considérer si l'exposé est véritable dans les faits qu'on peut regarder comme ayant servi de motif à la dispense, et qu'en cas qu'il soit véritable, il n'y a qu'à de-

1. Il s'agit de l'exemption dont les religieux de Rebais jouissaient dans ce lieu, où les ecclésiastiques relevaient de leur juridiction. Bossuet attaqua cette exemption, et fit plusieurs écrits en conséquence. Voyez l'*Histoire de l'Eglise de Meaux*, par D. Toussaint Duplessis; tom. I, pag. 542 et suiv.

meurer en repos. Au contraire, si l'exposé était faux, il faudrait en grande douceur et efficace représenter aux parties cette nullité, et y chercher des remèdes.

Mais comme la chose est faite, et qu'il n'y a pas d'apparence qu'on soit tombé dans un défaut si essentiel, c'est principalement sur l'avenir qu'il faut répondre.

Mon sentiment est donc, 1° qu'il n'y a pas lieu ici à l'appellation comme d'abus; parce que c'est une chose de pure grâce, dont d'ailleurs les évêques sont les maîtres. 2° Quoique le cas ne me soit pas encore arrivé, ma disposition précise est de refuser absolument de tels brefs pour les raisons que vous marquez, qui sont de la dernière conséquence : tous les brefs qui sont donnés contre l'expresse défense du concile de Trente devant être censés obtenus par surprise.

J'excepte le cas où l'on aurait commencé *ab illicitis*, sans avoir eu le dessein de faciliter par là la grâce demandée : en ce cas j'en ai passé quelques-uns entre cousins-germains.

Pour d'oncles à nièces, j'aurais grande peine à m'y résoudre, si ce n'est pour éviter un grand scandale.

Je crois pourtant encore qu'on pourrait passer dans certains cas extraordinaires, comme par exemple pour empêcher des procès entièrement ruineux entre cousins-germains seulement et non pas entre oncles et nièces, encore moins entre neveux et tantes à quoi la nature répugne trop.

Je n'entre pas dans certains exemples de nos jours, où je crois que la bonne foi peut avoir excusé ceux qui ont obtenu ces grâces.

La précaution d'en écrire au cardinal Dataire est très-bonne; mais le secret est de nous rendre maîtres de l'exécution qui nous est renvoyée.

Quand vous me faites souvenir, Monseigneur, du temps qu'il vous plut passer avec moi, je me souviens en même temps des exemples de vigilance et de prudence que vous m'y avez donnés, et de l'obligation où je suis d'en profiter. Je suis avec un respect sincère, etc.

Ce 6 juillet 1695.

223. *Ad cardinalem de Aguirre.*

Posteaquam huc, eminentissime Cardinalis, amplissimæ ac præclarissimæ Collectionis tuæ ingens fama pervenit, dedi sanè operam, quàm potui diligentissimam, ut ad nos egregius perferretur liber. At, ô vel hoc nomine detestanda bella feralia, quæ, tot terrâ marique interfusis exercitibus, hoc quoque commercium intercludant! Quàm perlegissem libens, non modò fortissimæ gravissimæque Hispaniensis Ecclesiæ monumenta, tam eruditâ manu in pristinum splendorem restituta, verùm etiam doctissimas easdemque sanctissimas dissertationes tuas, præsertim verò eas quæ ad christianæ pœnitentiæ disciplinam atque ad ecclesiasticam castitatem, aliaque vitæ clericalis officia pertinerent. Interim solatii loco erit Synopsis tua, quam ad me per eminentissimum Jansonium nostrum, virum omni ex parte ornatissimum, transmittendam curasti.

Neque quidquam occurrit quod ætatem nostram illustraret magis. Primùm enim gratissima veniet non modò ad Hispanienses ac Novi Orbis, sed etiam ad Gallicanos totiusque adeo orbis Episcopos adhortatio, ut Concilia frequenter celebrent : qui vel maximus Concilii Tridentini fructus esse debuit : idque unum si perviceris, Ecclesiarum dignitas ac sanctitas, nec modò episcopalis ordinis amplitudo, verùm etiam apostolicæ Sedis priscus revirescet vigor; Episcopis omnibus beatissimi capitis auctoritatem communi studio secuturis : necesse est enim, ut quâ primùm constitit, eâdem vi canonica disciplina reflorescat.

Jam illud quàm christianum, doctissime Cardinalis, quàm summo Præsule ac theologo dignum, quod regulam morum exemplis, decretisque firmas; efficisque planè ut valeat Apostolicum illud : *Omnia probate; quod bonum est tenete*[1]; et illud : *Ut probetis potiora, ut sitis sinceri et sine offensâ in diem Christi*[2]. Ita quippe verè sinceri ac sine offensâ sumus, si, cùm de præceptis agitur, animo et conscientiæ affulgentem purioris potiorisque rationis lucem, tanquam vitæ ducem, obscurioribus ac debilioribus visis anteponimus : neque quidquam absurdius aut à christianâ gravitate atque constantiâ alienus, quàm ut per Doctorum flexibilia decreta, theologiam lubricam atque versatilem, opinionum æstus seu lusus abripiat ac distrahat; quorum operâ cautum oportuit, ne circumferremur omni vento doctrinæ.

Quòd autem sacro Cardinalium collegio id officii allegas, ut novitates arceant, ac vivendi normam suis canonibus constabilitam muniant ac fulciant; Romanam purpuram omnibus gentibus magis magisque venerandam præstas. Itaque suspicio ac veneror eminentissimam dignitatem tuam, pari cum pietate atque exquisitissimâ eruditione conjunctam : ac supplex flagito, ut me tibi addictissimum atque obsequentissimum, eâ quâ litteratos ac theologos soles benevolentiâ, prosequaris. Vale.

Datum Meldis, 13 augusti 1695.

224. *A Madame de Béringhen.*

J'espère bientôt, Madame, d'avoir l'honneur de vous voir, et je m'en réjouis. Vous pouvez faire entrer les dames dont vous me parlez, et Madame Robert, si elle revient. Après tout, il n'est pas mauvais que les abords de Farmoutiers se trouvent un peu difficiles. Il est vrai que Madame des Clairets me parla des eaux de Belesme comme utiles à votre santé, et que je fis la réponse qu'elle vous a mandée : c'est la matière d'un sérieux entretien. J'ai vu M. le curé de Bannots, qui m'a donné de la joie dans le récit qu'il m'a fait de si heureux commencements de ses soins. On m'a dit que vous souhaitiez de savoir quand Madame de Montespan et Madame de Fontevrault seraient en ce pays. On m'a mandé de Paris qu'elles devaient aujourd'hui arriver à Fresnes; je crois qu'elles me donneront avis de leur arrivée. Je salue de tout mon cœur Madame d'Arminvilliers, et je vous rends grâces à toutes deux de vos extrêmes bontés.

A Meaux, 4 septembre 1695.

225. *A milord Perth.*

J'ai reçu dans votre lettre de Rome la continuation des témoignages de vos bontés. Vous êtes

1. *I. Thessal.*, v, 21. — 2. *Philip.*, i, 10.

dans une Cour où il y a beaucoup de religion dans quelques-uns, et beaucoup de politique, qui pourra vous étonner, dans les autres. Au milieu des pensées humaines, l'œuvre de Dieu s'accomplit; et la foi romaine, révérée dans tous les siècles, subsiste. Je prie Dieu sans cesse pour votre persévérance, non-seulement dans la véritable doctrine, mais encore dans la véritable piété. Je vous demande la conservation de votre précieuse amitié, et la grâce de me croire toujours avec la même passion et le même respect, etc.

A Meaux, ce 9 octobre 1695.

226. *A M. de Noailles, archevêque de Paris*[1].

Quoique vous sachiez, Monsieur, l'intérêt sincère que je prends en ce qui regarde votre famille, je me fais un trop grand plaisir de vous le dire pour être capable d'y manquer. Je suis très-aise de voir un saint succéder à un saint, et s'il est permis de le regarder un peu, un ami qui m'est très-cher à un autre qui me l'est au dernier point. Je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

A Meaux, 26 décembre 1695.

227. *A Madame de Béringhen.*

Je reçois, Madame, avec reconnaissance, la continuation de vos bontés. L'affaire que vos frères me voulaient faire ne m'incommodera guère, et retombera sur eux. Madame de Druy peut entrer. Je vous souhaite une sainte et heureuse année.

A Meaux, 2 de l'an 1696.

228. *Ad cardinalem de Aguirre.*

Nihil mihi unquam fuit optatius, eminentissime, Cardinalis, quàm ut in Urbem profecturus fratris mei filius tuo conspectu frueretur, meque et se totum tuum in sinum effunderet : sin, quod nolim, abes, quoad fieri poterit, quocumque loco versabere, votis saltem ac desideriis sequeretur. Te enim, eminentissime Cardinalis, ut Ecclesiæ lumen, morumque ac pietatis exemplar in pectore gerere, in ore habere non cesso, summoque te honore, ac, si liberæ vocis simplicitatem admittis, amore prosequi certum quoad vita supererit. Quare etiam atque rogo, ut etiam me tibi addictissimum solitâ benevolentiâ cohonestatum velis. Vale.

Parisiis, 13 martii 1696.

229. *A Madame de Béringhen.*

Je vous dis adieu, Madame, en partant pour Rebais, d'où j'espère être de retour mardi. J'arrêterai aujourd'hui à Jouarre : j'attends pour vous le lundi de Pâques.

J'ai oublié, Madame, de vous écrire du compromis qu'on avait passé entre vous et M. le curé de Doui, que ce curé vous prie de ratifier; à quoi je m'attends, et suis à vous, Madame, comme vous savez.

A Meaux, 16 avril 1696.

230. *A M. l'abbé Renaudot.*

Je vous rends grâces, Monsieur, de la copie des

1. Cette lettre et celles qui vont suivre, à M. de Noailles, archevêque de Paris, se trouvent à la bibliothèque du Louvre. *Manuscrits Noailles*, vol. VI et IX. Elles ont été publiées dans l'édition Vivès.

Sentences des Inquisitions[1]. Le dépôt de la foi est-il pas bien en de telles mains? Dieu veillera sur son Eglise, qui a bien besoin de ses bontés. C'est encore une autre merveille, que l'empereur ne trouve rien à dire à ces censures, sinon qu'elles sont contre les Jésuites. Mandez-moi, Monsieur, je vous prie, à votre loisir, comment notre ami est content de la Trappe. Je suis à vous, Monsieur, comme vous savez.

A Meaux, ce 25 juin 1696.

231. *A Madame de Béringhen.*

Je vous envoie, Madame, l'approbation de l'indulgence que vous souhaitez, et je souhaite en tout favoriser et accroître la dévotion de votre sainte maison. Je n'ai jamais eu un moment de doute sur les bonnes intentions de Madame de la Vieuville. Je plains son sort dans la dureté de M. son frère, et je chercherai tous les moyens de lui procurer plus de repos. Vous m'avez mandé, Madame, votre retraite entre les mains du Père de Morets, et j'attendais, je vous l'avoue, de trouver un autre nom après le mot de retraite; mais c'est toujours en me reposant sur votre choix. Je salue de tout mon cœur Madame d'Arminvilliers.

La sœur Bénigne[2], qui vous honore toujours à son ordinaire, est attaquée d'un mal d'yeux qui lui a donné le mouvement de faire faire une neuvaine à sainte Fare. Je vous prie de l'avoir pour agréable, et de me mander le prêtre que j'en pourrai charger.

A Paris, 16 juillet 1696.

232. *A M. Pastel, docteur de Sorbonne.*

J'ai reçu, Monsieur, avec une sincère reconnaissance, le témoignage de l'amitié de votre famile, dans votre lettre qui m'a été rendue par M. votre frère[3]. Il continue toujours à honorer son ministère, et c'est l'exemple de notre Eglise.

Il est vrai que le malheureux Faydit, après avoir si longtemps souillé sa plume impie et licencieuse dans toutes sortes d'emportements et d'erreurs, s'est fait prendre enfin pour avoir osé publier un livre abominable sur la Trinité[4], où il a poussé le blasphême jusqu'à dire qu'il y a trois Dieux. J'ai ce livre, et il ne faut pas vous fatiguer à m'en envoyer des extraits : il est monstrueux en toutes ses

1. « L'année précédente 1695, disent les éditeurs de Versailles, le 17 septembre, la congrégation de l'Inquisition avait condamné un livre de M. Baillet, *de la Dévotion à la sainte Vierge, et du culte qui lui est dû*; imprimé à Paris, en 1693. Elle proscrivit par le même jugement, l'*Année chrétienne* de M. le Tourneux. L'Inquisition d'Espagne rendit la même année, le 14 novembre, un décret contre les *Actes des Saints* de Bollandus, des mois de mars et d'avril, publiés par les Jésuites d'Anvers. Le motif de la censure était qu'ils révoquaient en doute les visions et révélations de Simon Stock, grand promoteur de la confrérie du Scapulaire de la sainte Vierge. L'empereur Léopold écrivit au roi catholique, pour se plaindre de cette censure, précisément comme le dit Bossuet, parce qu'elle était contre les Jésuites : mais la défense, qui excluait leur ouvrage d'Espagne, ne fut levée qu'en 1715 » Nous devons compléter cette note en disant que Bossuet céda en écrivant cette lettre, à ses affections gallicanes. Baillet avait excédé dans la condamnation de certaines pratiques ; on connaît suffisamment sa fâcheuse tendance sur ce point; d'ailleurs son livre fut proscrit avec la clause *donec corrigatur*. Le Tourneux s'était servi de la traduction de Mars, pour les citations du Nouveau Testament, et de plus il avait employé la version du Missel par Voisin, version que le clergé de France et le Saint-Siége avaient condamnée. Nous avons moins à tenir compte du jugement des inquisiteurs d'Espagne ; il peut n'y avoir là qu'un dissentiment d'école. Quant à l'empereur Léopold, on lui pardonnera d'avoir faiblement motivé une plainte en pareille matière : combien de fois l'intervention de Louis XIV fut-elle moins éclairée!

2. C'était Madame Cornuau qui avait suivi Madame de Luynes à Torcy.

3. Il était chanoine de Meaux, et grand vicaire du prélat.

4. Cet ouvrage a pour titre : *Fausses idées des Scholastiques sur toutes les matières de la Théologie.*

parties. On a vu que pour le bien de l'auteur, et pour celui de toute l'Église, il est bon de l'enfermer; et M. de Paris a remis entre les mains de Desgrets un ordre du Roi pour le mettre à Saint-Lazare. M. de la Reynie l'avait déjà fait arrêter, l'ayant trouvé débitant lui-même ses ouvrages. Il serait digne sans doute d'un plus rigoureux châtiment, s'il n'y avait autant de folie que d'erreur et d'impiété dans ses écrits. Je suis avec l'estime que vous savez, etc.

A Meaux, ce 3 août 1696.

233. *A M. Payen, lieutenant-général, président au présidial de Meaux.*

M. de Thémines vient de me mander, Monsieur, qu'il acceptait la proposition. J'en suis très-aise pour le bien de la paix, et afin que tout le monde concoure à la splendeur et à l'unité du culte de Dieu. Il ne faut pas que M. le Prévôt trouble notre concert. Il a donné sa parole : la considération de ses officiers ne doit plus le peiner; puisque les principaux ont leur place, plus honorable dans le présidial, et que les autres, dans une occasion de concert public, ne sont nullement à considérer. C'est l'ordre de M. le chancelier, de M. de Pontchartrain, et de M. l'intendant. J'ai tout concerté avec eux, et ne prendrais pas plaisir de me voir dédit : cela aussi bien serait inutile. Il est bon, Monsieur, et je vous en prie, de faire parler à M. le Prévôt. Je lui parlerai après, et ce sera d'une manière à lui faire voir qu'il ne doit ni ne peut nous troubler. Après tout, il ne s'agit que d'une provision et pour un seul jour. L'intention du Roi est que tous les corps honorent la sainte Vierge protectrice de son royaume, qui vient de lui obtenir de si grandes grâces. On trouverait très-mauvais que le concours manquât; et celui par qui il serait rompu, ayant à en rendre raison, je puis assurer qu'il n'en rendra jamais une qui soit agréable. Je serai mardi de bonne heure à Meaux[1], et en état, s'il plaît à Dieu, de tout terminer d'un commun consentement. Je suis avec l'estime que vous savez, Monsieur, très-parfaitement à vous.

A Germigny, au mois d'août 1696.

234. *A M. l'abbé Renaudot.*

C'est vous, Monsieur, qui m'avez donné l'agréable avis de l'arrivée de milord grand-chancelier d'Ecosse. Depuis ce temps-là nous nous cherchons l'un l'autre avec un égal empressement. J'ai été à Saint-Germain; j'ai été en un autre lieu où l'on m'avait assuré qu'il était; j'ai été au collége des Ecossais, où l'on m'avait dit qu'il devait dîner. Joignez-nous, Monsieur, je vous en supplie, dès aujourd'hui, s'il se peut : j'attendrai ici vos ordres toute la journée. Vous savez ce que je vous suis.

1696.

235. *A milord Perth.*

Ce n'est pas avec vous, Milord, c'est avec Leurs Majestés Britanniques et avec Monseigneur le prince de Galles[1] qu'il se faut réjouir, de ce que vous êtes choisi pour son gouverneur. Dieu vous préparait à cette grande charge, par les souffrances qui vous ont rendu en quelque façon le martyr de la religion et de la royauté, où Dieu veut que Sa Majesté reluise. Conservez donc à l'Eglise, Milord, ce grand et précieux dépôt; et gardez, en la personne de ce jeune prince, un instrument dont je crois que Dieu se veut servir pour l'exécution de ses grands desseins. Il fallait un homme comme vous pour les seconder. J'aurai bientôt l'honneur de vous embrasser, et je suis avec un respect sincère, etc.

A Meaux, ce 16 août 1696.

236. *A Madame de Béringhen.*

Vous pouvez, Madame, faire entrer et coucher les personnes dont vous me parlez dans votre lettre.

J'ai mandé à sœur Bénigne ce que vous avez fait pour elle : elle vous fait mille remerciements, et en effet se trouve mieux. La sainte ne refusera pas des vœux aussi agréables que les vôtres, unis aux saints sacrifices d'un si digne prêtre.

Le Père Séraphin a fait, selon sa coutume, une homélie excellente : il a une méthode admirable à partager son évangile, et en tire une fructueuse morale. J'ai vu dans une lettre du Père de Riberoles quelque chose qui m'a fait peur, et qui en même temps m'a consolé. Vous me ferez beaucoup de plaisir de me donner part de vos nouvelles, et j'envoie exprès pour cela. Je salue Madame d'Arminvilliers, et suis à vous comme vous savez.

A Germigny, 16 août 1696.

237. *Eminentissimo cardinali Noris.*

Redit ad te nepos meus, eminentissime Cardinalis, non jam à me, sed ab illustrissimo Archiepiscopo Parisiensi, amico meo singulari jussus, qui in doctas manus tuas ejusdem Præsulis Constitutionem[2] deferat, te sanè dignissimam. Et ille quidem christianam commendat gratiam : tu ejusdem gratiæ defensor intrepidus, nomen tuum posteris commendasti. Ille Augustinum meritis extollit laudibus : tu parentem tuum ab adversariorum intemperiis pari facundiâ ac doctrinæ gloriâ vindicasti : ejus discipulos, ac fortissimos gratiæ defensores, Joannem Maxentium sociosque ab Eutychianismi labe purgatos, orbi christiano puros et integros reddidisti. Quid verò est postremâ Apologiâ tuâ, quam tuo munere accepi; quid, inquam est, eminentissime Cardinalis, et elegantiâ jucundius, et eruditione præstantius, et omni litterarum genere ornatius? Quidquid ex antiquâ historiâ tangis, mirum in modum illustras. Patribus inserendus, Patrum locos excutis reconditissimos : omnia circumspicis, retegis, ornas, lectoremque tuî cupientissimum facis. Tuere, doctissime Cardinalis, Episcopos Gallicanos pro verâ Augustini theologiâ, pro morali disciplinâ, pro antiquitatis honore tuis jam auspiciis acriter certaturos : meque tuâ benevolentiâ honestatum velis, Eminentiæ tuæ addictissimum et obsequentissimum.

3 sept. 1696.

1. Le prélat se rendit en effet à Meaux, avant la fête; et parvint tellement à concilier les esprits, que d'un commun accord on dressa la veille de la Notre-Dame d'août un acte sous seing-privé, dont la minute fut déposée entre ses mains, et par lequel on détermina provisionnellement le rang que chacun devait occuper tant à la procession qu'aux autres cérémonies publiques.

1. Fils de Jacques II, connu depuis en France sous le nom de chevalier de St-Georges. Il se retira ensuite à Rome, où il fut reconnu roi d'Angleterre.

2. Agitur de constitutione editâ occasione libri cui titulus : *Problème ecclésiastique*. Vid. *Hist. de Bossuet*, liv. XII, n. XIII.

238. *A Madame de Béringhen.*

J'ai reçu, Madame, le récit du mal de Madame de Saint-Menoux ; et vous pouvez l'assurer que la première chose que je ferai à Paris sera la consultation du médecin Dechaudrez et des autres. On m'a dit que vous souhaitiez exposer le Saint-Sacrement pour la Sainte-Placide, et j'y consens. Je serais bien faché, Madame, que vous comptassiez mon passage ; et j'espère bien vous rendre, à mon retour de la Trappe, une plus longue visite.

A la Fortelle, 30 septembre 1696.

239. *A M. de Noailles, archevêque de Paris.*

Mon neveu est très-éloigné, mon cher Seigneur, de parler mollement à Rome sur votre ordonnance. Pour moi, je me suis trop expliqué par les lettres que j'ai écrites en ce pays-là pour y laisser un doute de mon sentiment. Après tout il nous revient de tous côtés que Rome n'a plus besoin d'être excitée. Je ne sais si le cardinal Noris fera encore longtemps le mystérieux, mais enfin le torrent l'emporte. L'oserais-je dire? Vous donnez à l'Eglise de France l'avantage d'avoir à cette fois instruit sa mère l'Eglise romaine, et peut-être que vous avez sans rien hasarder les approbations de ce côté-là.

Je ne suis plus du tout en peine de rien sur le sujet de M***, après ce que vous m'en écrivez. Il faut toujours dire ce qu'on pense à ses amis et après se reposer, quand ce sont des amis comme vous, sur leur prudence et leurs saintes intentions.

Je vais demain à la Fortelles-les-Rosoy, d'où le trajet est si petit pour Fontainebleau, que je compte y être le 3. Si vous avez, mon cher Seigneur, quelque ordre à m'y donner, vous savez mon obéissance. J. Bénigne, *év. de Meaux.*

Je viens de recevoir une lettre de M. de Mirepoix, où il est comme nous tous en admiration sans réserve de l'ordonnance ; mais je vois qu'il n'avait point reçu le paquet où je la lui avais envoyée de votre part, quoique je l'eusse confiée en mains qui paraissaient sûres.

A Meaux, 1er novembre 1696.

240. *Au même.*

Je vous renvoie, mon cher Seigneur, l'écrit que vous m'avez confié, plus tard que je ne vous l'avais promis ; mais assez tôt, puisqu'on a ordre de vous le porter à Conflans. Avec deux heures de réflexion, je me mettrai en état d'y dire ce qu'il faut, s'il plaît à Dieu. Tout consiste maintenant à la diligence. Je serai prêt à tout moment. Donnez ordre, je vous en conjure, que tous ces Messieurs se trouvent avec nous. C'est à la conclusion qu'on a besoin de ramasser tout le bon conseil. Je prie Dieu qu'il nous inspire une paix qui ne blesse ni n'affaiblisse la vérité.

Dimanche.

241. *Abbati Gravinæ*[1].

Accepi, mi illustrissime, litteras tuas humanitatis officiique plenas ; tantæ verò venustatis, ut statim persentiscerem Tullianæ eloquentiæ gustum. Itaque arripui libellum, quo me munere cumulatum voluisti : nihil aut sermone elegantius, aut sententiarum gravitate majus ac sapientius visum est, seu Juris scrutaris origines, seu luctui modum ponis[1], seu latinæ linguæ fontes reseras, et Græcorum opibus nos ditas. Cætera omnia, paris licet eloquentiæ, commemorare non vacat. Nec desunt vernaculi sermonis gratiæ, quibus si Apocalyptica nostra vel pondus accesserit, tuas inter manus, quidquid contigerint continuò explendescet. Rem sanè non indignam ingenio tuo et eloquentiâ, ut Romam christianam, et Ecclesiæ caput ab impiorum calumniis vindicandum putes ex ipsâ historiæ fide, et certis verbi divini testimoniis. Quâ de re tibi gratias refero, quantas possum maximas : nec minores quòd Abbatem Bossuetum tantâ benevolentiâ prosequare. Phelipucium verò nostrum, tuî assiduum laudatorem, etiam atque etiam tibi commendatum volo. Me verò, mi illustrissime, scito perpetuum, quâcumque ratione licuerit, studiorum tuorum fautorem futurum, atque omnia præstiturum quæ ab amicissimo atque addictissimo, tuarumque laudum studiosissimo expectare possis. Vale.

In Germiniaco nostro, xiv kal. decemb. 1696.

1. Joannus Vincentius Gravina, Romæ fato functus 6 januarii 1718, annos natus 54. Inter hujus ævi scriptores claruit ; multaque opera edidit, quorum præcipua sunt : *Origines Juris civilis : De Romano Imperio liber singularis.*

242. *A Madame de Béringhen.*

Je prends part, Madame, à la sainte résolution que Mademoiselle votre nièce a prise, et je prie Dieu qu'elle continue à vous donner une entière satisfaction.

Je vous donnerai satisfaction sur le sujet de la dignité de votre église ; mais il est bon d'être ensemble, pour concerter tous les termes avec une commune satisfaction.

J'ai reçu la ratification du compromis avec M. le curé de Doui. Il faudrait voir dans le compromis si les termes n'en sont point expirés, ou s'il y a quelque chose qui lui ôte sa validité ; c'est de quoi je me ferai rendre compte, et je tâcherai ensuite de vous tirer d'affaire. Je suis, Madame, autant à vous cette année que les précédentes, et cela ne durera pas moins que ma vie.

A Versailles, 14 janvier 1697.

243. *Illustrissimorum et Reverendissimorum Ecclesiæ principum,*

Caroli-Mauritii Le Tellier, Archiepiscopi-Ducis Rhemensis ;

Ludovicii-Antonii de Noailles, Archiepiscopi Parisiensis ;

Jacobi-Benigni Bossuet, Episcopi Meldensis ;

Guidonis de Seve, Episcopi Atrebatensis ;

Et Henrici Feydeau de Brou, Episcopi Ambianensis.

Ad sanctissimum D. D. Innocentium Papam XII ;

Contra librum, cui titulus est : *Nodus Prædestinationis dissolutus, auctore* Coelestino S. R. E. *Presbytero Cardinali,* Sfondrato, typis mandatum Romæ, anno 1696.

Beatissime Pater, Episcoporum est sine personarum acceptione detegere errores, qui quo altiore loco se attollunt, eo graviore ictu conterendi. Itaque ad Apostolatum vestrum deferre cogimur propositiones istas : primam : « Quantum ex parte Dei est, omnes dilecti : » omnes ad vitam æternam, aut aliquid quod vitâ æternâ » melius sit, ut de infantibus baptismo non tinctis postea

1. Alludit ad epistolam Gravinæ *de modo luctui ponendo.*

» discemus, destinati. » Hæc scripta reperimus in libro, cui titulus : *Nodus Prædestinationis dissolutus*[1]. Neque enim metuimus, Beatissime Pater, ne, quia eminentissimum Cœlestinum Sfondratum, tot egregiis dotibus commendatum, ut serviret Ecclesiæ, ad tantam dignitatem provexisti, idcirco illius quoque ignoscatis erratis quæ ad Ecclesiæ fidem labefactandam pertinerent : imò verò scimus vestram Sanctitatem, ut veritati et Ecclesiæ serviat, nullius nomini parcituram, ac magis peccaturos nos, si necessaria taceamus.

Sanè faveamus licet optimi viri memoriæ ingenio et elegantiæ, taman obstupuimus ad inauditas voces. Sed cùm auctor ad alios nos remittat locos, ubi de infantibus sermo sit, ad eam tandem partem legendo devenimus, in quâ hæc sunt posita[2] : « Parvulos quod attinet, » qui sine baptismo decedunt, cœlesti quidem regno, » quasi paternæ culpæ reos, nec expiatos, exclusit ; non » exclusit tamen naturalibus bonis, » beatitudine scilicet naturali, quod primùm annotamus : « et à peccato » perseveravit, æternoque supplicio, quo, si adolesce- » rent, puniendi essent ; cùm sola, inquit, præservatio » à peccato, » quam semper supponit in parvulis, originali licèt vero magnoque peccato inquinatis, « pluris » valet, majorisque pretii sit, quàm regnum ipsum cœ- » leste : » quasi major res sit, tantùm carere malis, quàm æternâ vitâ Deoque ipso perfrui : quæ tam absurda, tam vana sunt, ut christianæ aures ferre non possint.

Quò magis legendo processimus, Beatissime Pater, eò pejora occurrebant ; qualia profectò hæc sunt[3] : « In » hâc parvulorum causâ considerandum est, licèt Deus » ad cœlestem gloriam eos non admiserit, alio tamen » multòque majori beneficio affecisse, quod illi ipsi longè » cœlo prætulissent ; et nos quoque, si electio daretur, » multò majoris pretii quàm cœlum duceremus. » Et paulò post : « Quid ergo conqueri de Deo possunt, aut » quid illis mali fecit, si non quidem cœlo, at alio bene- » ficio donavit, quod multò præstantius cœlo est, quod- » que et ipsi et omnes sapientes cœlo præferrent ? » Unde concludit : « Ergo nulla dolendi, nulla conque- » rendi, sed magis gaudendi, gratesque agendi, causa » est : » ut profectò parentibus christianis parvulos suos amittentibus sine baptismi gratiâ, non luctus, ut fit, sed gratulatio indicenda sit : ipsi verò parvuli, tanti licet sacramenti exsortes, lætis magis vocibus quàm lacrymis prosequendi videantur.

Hæc quidem sufficerent ad condemnationem tam inauditæ novitatis : sin autem responderi volunt auctoris ratiociniis ex parvulorum innocentiâ, ut vocat, personali repetitis ; de his quidem mox viderimus, si vestra Sanctitas permiserit. Rogamus interim, te teste, te judice, Beatissime Pater, ecquid in fidei quæstionibus ratiocinia sine Scripturis ac traditione valeant ? Cùm Propheta clamet : *Ad legem magis et ad testimonium*[4], ad traditionem, ad Patres ; ne, si tu, theologe, quisquis es, aliquid evangelicæ prædicationi addideris, quâcumque dignitate fulgens, quocumque hominum præsidio fretus, sis licet Apostolus, sis licet Angelus, ab altâ Petri sede tanquam è cœlo feriaris, ac sermones tui anathema fiant.

Et tamen illa subtilium argumentorum inventa videamus, ipsumque erroris recludamus fontem. « Nempe, » inquit[5], actualibus cùm venialibus tùm etiam morta- » libus peccatis subdici, » regno est potius ; atque ut verbis clarioribus auctoris utamur, « innocentiæ perso- » nalis donum et immunitatis à peccato tantum est, ut » ipsi parvuli millies cœlo carere malint, quàm vel uno » peccato involvi ; nullusque Christianorum est, cujus » non idem votum esse debeat : » quod est vanissimum. Neque enim si vetuit Apostolus, ne *faciamus mala, ut veniant bona*[6], ideo prohibere possumus Deum, quominus ex permissis peccatis, pro suâ excellentissimâ potestate, majora bona eliciat, quàm ea quæ ante peccata futura erant : neque propterea peccatis delectamur, absit ; sed eidem Apostolo dicenti credimus : *Ubi abundavit delictum, superabundasse et gratiam*[1]. Nempe ex peccatis meminimus tantam gratiæ accessionem factam, ut etiam eorum occasione Christum habeamus. Nec si Petrus è lapsu evasit humilior ac deinde fortior atque felicior, ideo liceat nobis peccatum, innocentiæ, sed uberiorem post peccatum gratiam minori anteferre, Deique omnia mala vertentis in bonum exsuperantissimam prædicare bonitatem.

De his ergo argutiis, Beatissime Pater, salvâ reverentiâ vestræ apostolicæ Sanctitatis, id meritò dixerimus : *Telas araneæ texuerunt*[2], quibus imbecilles animæ caperentur. Neque enim quòd peccatum toto animo horreamus, ideo invidere debemus aut Deo liberalitatem suam, aut nobis felicitatem nostram : nec prohibere quis possit, quominus cum Ecclesiâ concinamus lætum illud ac faustum : Felix culpa ! et, O verè necessarium Adæ peccatum !

Hæc vera, hæc pia sunt ; non ex recentibus novæ pietatis ducta commentis, sed ex veris fontibus christiani apostolicique spiritûs. Quod autem toties parvulis *immunitas à peccato*, ipsaque adeo innocentia tribuatur, intolerabile credimus : vanaque erroris excusatio est, quòd illa *innocentia* novo atque ambiguo nomine *personalis* vocatur[3]. Neque enim parvulorum persona innocens est, *ad quam peccatum ipsum quod est mors animæ transit*, ut est in Arausicano secundo, ac postea in Tridentino Concilio definitum[4]. Non, inquam, persona innocens est, eo quòd careat peccatis propriâ voluntate contractis : imò verò peccatrix, quæ sub irâ Dei atque in potestate tenebrarum nascitur, quæ exorcismis exsufflatur, quæ aquâ mundatur : valetque omnino illud, quod à sancto Augustino Synodus Tridentina deprompsit[5], originale peccatum non utique nobis esse extraneum ; imò ut *origine unum, ita propagatione unicuique esse proprium ;* nec nisi inhærente et propriâ sanctitate purgandum.

Ejicite ergo, Beatissime Pater, ex Ecclesiâ Dei, cui pari integritate ac potestate præsidetis, degeneres mollesque sententias, quæ pietatis specie vim ipsam pietatis infringunt. Neque enim dissolvit, sed implicat nodos, qui humanis affectibus exilibusque argutiis magis, quàm Ecclesiæ traditione ducitur. Nec semel dixisse contentus, eumdem errorem semper inculcat magnificentioribus verbis : cùm dona collata parvulis sine Christi sacramento decedentibus, *ad Christi merita ac redemptionem pertinere* asserit[6] : ut hinc quoque vel maximè redempti parvuli censeantur, quòd sacramenti redemptionis expertes, nullâ in Redemptoris regno et corpore parte sint. Quo quid absurdius, et in Redemptorem ipsum contumeliosius dici possit, nos quidem non videmus.

Quo loco idem auctor hoc etiam addit[7], *non damnari* parvulos ; quippe qui propter alienum nec personale peccatum damnari non possint. At quis hæc docuit ? Non certè Concilium Lugdunense secundum sub Gregorio decimo[8], non Florentinum sub Eugenio quarto[9], quorum hæc fides est, hæc definitio : « Illorum animas, » qui in actuali mortali peccato, vel cum solo originali » decedunt, mox in infernum descendere, pœnis tamen » disparibus puniendas. » En quò ; en quibuscum descendant, qui naturâ filii iræ, exosi et invisi, cum cæteris damnatis ad infernum detruduntur : quos tamen auctor noster *non damnari* docet ; quasi aliud sit damnari, quàm ad infernum descendere : insuper, si Deo placet, patriæ exilium, favori et gratiæ iram, denique *ipsi cœlo* infernum anteponit ; usque adeo summis ima permiscet.

1. *P. I*. § I, *n*. 42, *pag*. 1. — 2. *Idem*, *n*. 13, *p*. 48. — 3. *Nod. diss.*, § I, *n*. 23, *p*. 120. — 4. *Isa.*, VIII, 20. — 5. *Nod. diss.*, *p*. 120. — 6. *Rom.*, III, 8.

1. *Rom.*, V, 20. — 2. *Isai.*, LIX, 5. — 3. *Nod. diss.*, § I, *n*. 13 *et* 23. — 4. *Conc. Arausic*. II, *cap*. II ; *tom*. IV, *Conc.*, *col*. 1667. *Concil. Trid.*, *sess*.V, *can*. II. — 5. *Sess*. V, *can*. III. — 6. *Nod. diss.*, § II, *n*. 16, *p*. 164. — 7. § I, *n*. 23, *p*. 118 ; § II, *n*. 16, *p*. 164. — 8. *Tom*. XI, *Conc.*, *part. I*. *col*. 966. — 9. *Decret. union.*, *tom*. XIII, *col*. 515.

Quod verò damnari negat, qui à pœnâ sensûs, hoc est, ab ignis æterni cruciatu, passim immunes habeantur; quid ad nos, qui eâ de re non contendimus? Consulant qui voluerint doctissimum Dionysium Petavium [1]: consulant imprimis eminentissimum Henricum Norisium [2], à vestrâ Sanctitate insignis doctrinæ merito, christiano orbe applaudente, ad summa quæque provectum. Nos quidem hæc prætermittimus, ac theologis disputanda relinquimus. Quàm autem sit immanis error, ab inferno ac damnatione absolvere parvulos sine Christi sacramento defunctos, Cardinalis Bellarmini verbis malumus quàm nostris dicere. Qui quidem, ex prædictis aliisque decretis, hanc sententiam ab Ambrosio licet Catharino aliisque defensam, non modò *falsam*, sed etiam *hæreticam existimandam esse* concludit; et contrà, « FIDE CATHOLICA tenendum, parvulos sine Baptismo decedentes absolutè esse DAMNATOS : nec solâ » cœlesti, sed etiam NATURALI beatitudine perpetuò » cariturós, qui nempe sunt eruntque semper aversi » habitualiter à Deo, deguntque ac semper degent in » carcere inferno [3] : » ex Concilii Lugdunensis œcumenici decretis, in Concilio Florentino repetitis, Ecclesiâ Orientali unà cum Romanâ et Occidentali in unam fidem concinente. Ex his igitur aliisve decretis, teste Bellarmino, illi parvuli *sub potestate diaboli in carcere inferno* degunt, *loco* inquit [4], *horrido ac tenebricoso*. Quod quid est aliud, quàm projici cum damnatis in horrendas illas exteriores tenebras [5], et ibidem esse sub potestate tenebrarum, quarum id regnum est?

De affectibus verò illis, quos pios vocant, juvat eumdem Bellarminum audire hæc sanctè et graviter disserentem : « Nihil prodesse parvulis jam defunctis miseri» cordiam nostram, et contrà nihil eisdem obesse » nostræ sententiæ severitatem : multùm autem nobis » obesse, si ob inutilem misericordiam erga defunctos, » pertinaciter aliquid contra Scripturas aut Ecclesiam » defendamus. Idcirco non affectum quemdam huma» num, quo plerique moveri solent, sed Scripturæ, » Conciliorum, et Patrum sententiam consulere et sequi » debemus. »

Atque abfuisse quidem à celeberrimo Sfondrato Cardinali hanc pertinaciam facile confidimus : cæterùm tacere non possumus id, quod de sancto Augustino scribit [6], « nunquam scilicet Augustinum hoc modo » philosophatum esse; sed in causâ parvulorum non » nisi ad occulta Dei judicia provocasse. » Hæc ille de sancto Augustino, quem in ipso libri titulo suæ solutionis auctorem prædicabat. Et tamen postea ejusdem doctrinæ diffisus, ac plus tanto Doctore, absit verbo injuria, sibi sapere visus, hæc subdit : « Nec id ad Au» gustini institutum pertinebat, nec voluit ipse aliis » adimere libertatem ea omnia dicendi, quæ deinceps » opportuna viderentur, præsertim, inquit, adversùs » Calvinum atque Jansenium. » Quo sanè prætextu ad nova et inaudita quæque prosiliunt. An enim si novi auctores confutandi veniunt, ideo nova quoque dogmata invehi necesse est in Ecclesiam, nempe hæc, quòd parvuli tam luctuoso puniantur exilio, non ad illa tremenda judicia, sed ad Dei gratiam potiorem referri oportere? Quæ profectò si ad nodum reprobationis parvulorum dissolvendum pertinerent, quo in loco explicando Augustinus totus est, non ab ejus instituto abhorrerent. Sed ille huic nodo non aliam solutionem affert, quàm illud Apostoli [7] : *Tu quis es?* et illud, in causâ parvulorum toties repetitum : *An non habet potestatem figulus luti, ex eâdem massâ* originis vitiatæ atque damnatæ, *facere aliud quidem vas in honorem, aliud verò in contumeliam?* Neque quidquam aliud in parvulorum, ac in totâ prædestinationis causâ, beatus Augustinus aut quæsivit, aut prompsit : imò aliud quærentibus id apertè significat, cui non ista sufficiant, ut quærat doctiores, sed caveat ne inveniat præsumptores [1].

Neque minùs alienum est à beati Doctoris sensu, quòd illud Sapientiæ [2] : *Raptus est, ne malitia mutaret intellectum ejus*, transfertur ad parvulos [3] : illud enim de justis, *ne à suâ justitiâ recederent*, esse prolatum; et locus ipse clamat, et beatus Augustinus [4], aliique orthodoxi omnes uno ore consentiunt. Ad gratiam autem pertinere, quòd sine Baptismo rapiantur infantes in infernum carcerem devolvendi, tanquam eis subtracto baptismo potior obventura sit felicitas et gratia; non ipse Catharinus, non ipsi Pelagiani ausi sunt asserere : qui, cùm iisdem parvulis aut vitam æternam aut naturalem assignent beatitudinem, non tamen eam qualemcumque, aut vitam æternam aut felicitatem, regno præferendam putant.

Causa autem errandi hæc fuit, quòd tanti nodi Dissolutor nequidem naturam ac vim peccati originalis agnovit, atque etiam ex sancto Augustino probare nititur [5], parvulis in præsente vitâ cruciatis esse aliquid « bonæ compensationis, quod in æternâ vitâ reservet » Deus; quoniam quanquam nihil boni fecerint, tamen » nec peccaverint aliquid [6]. » Quam quidem sententiam idem Cardinalis à beato Augustino in Epistolâ ad Hieronymum retractatam fatetur [7], « non tamen ut erroneam » et falsam, sed tantùm ut minùs firmam validamque. » Hæc quidem Sfondratus Cardinalis asseruit : nec legere voluit in eâdem Epistolâ [8], nullam iisdem parvulis » compensationem cogitandam, quibus insuper damna» tio præparata est; » eamque esse « robustissimam ac » fundatissimam Ecclesiæ fidem. » De fide ergo est illa damnatio parvulorum, quam illi compensationi Augustinus opponit : de fide, inquam, est illa damnatio, quæ licet, Augustino teste, omnium mitissima, non tamen proinde sanctitati ac æternæ felicitati anteferenda sit : neque ullum præsidium in illâ est Epistolâ ad Hieronymum, quam auctor *dissoluti Nodi* tantâ confidentiâ proferebat.

Idem alibi scripsit [9] : « Fatendum, quia nunquam » parvulis ante baptismum sublatis Deus vitam æter» nam voluit; istos ad alium finem classemque provi» dentiæ pertinere. » Quo loco perspicuum est, eumdem auctorem totius humani generis primævæ institutionis oblitum. Quis enim christianus negat, universam Adæ sobolem in eo ad æternam vitam fuisse ordinatam? Non ergo parvuli *ad alium finem aut ad aliam classem providentiæ* revocandi sunt : sed planè ad communem creaturæ rationalis ordinem redigendi; ut nec sine sacramento Redemptoris, vitam æternam ad quam instituti erant recuperare possint, nec ejus jacturâ sine certâ et justâ damnatione mulctari.

Hæc quidem sunt, quæ attinent ad parvulorum statum : pluribus supersedemus, quibus quippe animus est ea promere, quæ magis ad exponendum, quàm ad refellendum errorem necessaria videantur. Nunc ad alterum caput pergimus; nec veremur; ne parenti optimo atque sanctissimo tædio simus, cui res maximas ejus apostolico judicio decidendas, summâ cum animi demissione subjicimus.

Altera ergo propositio sic habet : *Ut demus* (Brasilienses aliosque) *ita ignorasse* Deum, hoc est invincibiliter, *id quoque magna beneficii et gratiæ pars est* [10]. Quæ quidem, Beatissime Pater; liceat enim nobis in optimi parentis sinum intimos animi nostri sensus deponere; non sine maximo dolore referimus : sed sunt quæ magis doleant, nempe sequentia, quibus ista muniantur : « Cùm enim, inquit, peccatum sit essentiali» ter offensio et injuria Dei, sublatâ Dei cognitione, ne-

1. *Theol. Dog., tom.* I, *lib.* IX, *cap.* IX, *n.* 5. — 2. *Vind. August., cap.* III, § V, *à p.* 50 *ad* 84. — 3. *Bell. de Amiss. grat. et Statu pecc., lib.* VI, *cap.* II, *n.* 1. — 4. *Idem, n.* 29. — 5. *Matth.*, VIII, 12; XXII, 13. — 6. *Nod. diss*, § 11, *n.* 16. — 7. *Rom.*, IX, 20, 21.

1. *Lib. de Spir. et Litt., cap.* XXXIV, *n.* 60. — 2. *Sap.*, IV, 11. — 3. *Nod. diss*, *p.* 1, § 1, *n.* 23. — 4. *Lib. de Prædest. SS., c.* XIV. *n.* 26 *et seq.* — 5. *Nod. diss., p.* 1, § 1, *n.* 23. — 6. *Aug., de lib. Arb., lib.* III, *cap.* XXIII, *n.* 68. — 7. *Nod. diss., Aug. Ep.* CLXVI, *c.* VII, *n* 18 *et seq.* — 8. *Idem*, *n.* 20. — 9. *Nod. diss. part. I*, § I, *n.* 13, *pag.* 48. — 10. *Idem*, § II, *n.* 11, *pag.* 152.

» cessariò sequitur nec injuriam, nec peccatum, nec » æternam pœnam esse; » reddique *impeccabiles*, atque ab æternâ pœnâ prorsus impunes, etiam parricidas, hospitum necatores, ac portenta libidinum consectantes; quos Deus tantâ gratiâ, hoc est cæcitate mentis, summâque suî ignoratione donaverit. Quod quid est aliud, quàm peccatum ipsum philosophicum ab Alexandro VIII, felicis recordationis antecessore vestro, tantâ perspicuitate damnatum? Hæc nempe ad Sinenses solatia deferebant, quibus excæcatæ gentis, ac de parentum suorum sapientiâ immensùm gloriantis, superbiam demulcerent. Horum ergo gratiâ quærebatur : « An » Infideles præcepta naturalia transgredientes pœnas » æternas mereantur : et negabant aliqui, quia igno- » rantiâ Dei et legislatoris à tam gravi pœnâ excusan- » tur[1] : » Sic enim blandiebantur Sinensibus. At sacræ Congregationis auctoritate, Consultores rescribebant, procul dubio *damnari* eos, idque pœnis æternis, de quibus quæstio instituta erat, nec illam turpissimam ignorationis Dei excusationem admittebant.

Alexander verò VIII, recentissimo edicto, die 24 augusti, anno 1690, decernebat hoc *temerarium, piarum aurium offensivum atque erroneum*, si dicatur « pecca- » tum philosophicum quantumvis grave, in eo qui Deum » vel ignorat, vel de Deo actu non cogitat, esse grave » peccatum, sed non esse offensam Dei, neque pecca- » tum mortale dissolvens amicitiam Dei, neque æternâ » pœnâ dignum. » Quo decreto nihil sublevati sumus, si ab ipsâ Urbe, à tantæ dignitatis viro, portentosa doctrina non tantùm ad Sinenses, sed etiam ad omnes reipublicæ christianæ provincias diffundatur. Sic enim duo invalescerent : primum, ut essent omnino impeccabiles, qui summè et invictè, si quidem id fieri posset, ignorarent Deum : alterum, ut ea ignorantia ad gratiam, non autem ad peccati gravissimam pœnam pertineret. Quæ duo ab errore defendi non possunt. Neque enim fieri potest, ut innocens Deo sit, qui, extinctâ licet cognitione Dei, rectæ rationis et conscientiæ lucem à Deo exorientem spernit. Neque item fieri potest ut non sit contumeliosus in Deum, qui rectæ rationi, cujus Deus auctor et vindex est, infert injuriam.

De pœnarum verò per hanc ignorantiam sublatâ æternitate quod sentiunt, non advertunt pœnarum æternitas à quâ radice profluat. Nempe, ut ait sanctus Gregorius Magnus[2] antecessor vester, vellent mali sine fine vivere, ut possent sine fine peccare; quippe qui felicitatem ac finem ultimum in pravâ delectatione defigunt : neque verò quisquam est, qui non æternum esse velit id, quo se beatum putat. Inest ergo cuicumque mortali peccato quædam concupiscentiæ æternitas, atque, ut ita dicam, immensitas, qui profectò Deum totâ suâ infinitate atque æternitate ac sanctitate adversari necesse sit. Ergo mortale quodcumque peccatum, contra legem etiam naturalem, habet aliquid quod æternam iram provocet : unde quocumque peccato rectam rationem læseris, exsurgit ille ultricis conscientiæ stimulus; ille *vermis* interior, qui, teste Christo[3], *non moritur;* cujus adeo immortale virus, morsus indefessus : quod supplicii genus qui extinguendum putat, Evangelio contradicit. Vermem autem illum profectò comitatur sempiternus ignis, à quo si impios illos exemeris, erit non modò parvulis, verùm etiam adultis Deum nescientibus, à sempiterno igne seclusus assignandus locus; nec in sinistrâ erunt perditi ac scelerati, qui Deum nesciunt, ejusque ignoratione mulctati, nec à præteritis peccatis expedire se possunt, et in nova proruunt. Non ergo impeccabiles, qui legem naturalem quam sciunt non impune contemnunt : nec, si vel maximè sint impeccabiles, id beneficii loco consequentur. Etsi enim gratia est, peccare non posse in bonâ voluntate firmatos : non proinde gratia, sed peccati esset pœna gravissima, peccare non posse eo quòd ignorarent Deum; quo nihil est miserius et æternæ damnationi propius.

1. *Consult. et Resp. anni* 1674, *quæst.* XXIV; *in lib. Fr. Dominici Ferdinandi Naverrete Dominicani; Tract.* VII, *pag* 503. — 2. *Moral.*, *lib.* XXXIV, *cap.* XIX, *ol.* XVI, *n.* 36. — 3. *Marc.*, IX, 43 *et seq.*

Has autem supplicamus, Beatissime Pater, ut perpendatis voces[1] : « Ergo cum hâc ignorantiâ impecca- » biles redderentur, alioquin certissimè peccaturi si » agnoscerent, sequitur hoc ipsum beneficium esse, » juxta illud Apostoli[2] : *Melius enim erat illis non* » *agnoscere viam justitiæ, quàm post agnitionem retror-* » *sum converti ab eo, quod illis traditum est, sancto* » *mandato.* » Hoc nempe supererat ad erroris cumulum, ut quia lege Dei et gratiâ perversi et ingrati abutimur, subtractio legis et gratiæ, non pœnæ, quod semper Ecclesiæ visum est, sed gratiæ et beneficio imputetur.

Quæ mala inde proveniunt, Beatissime Pater, quòd Scripturas divinas velut versatiles ad arbitrium flectant; quòd cæcis affectibus et inanibus ratiunculis delectati, Patribus non auscultent, malintque comminisci falsa, quàm tantis viris docendos se tradere. Quæ nisi claro certoque judicio ab Ecclesiâ Dei propulsetis, omnia collabascant : Romam, quod Deus avertat, suis favere, non modò adversarii, verùm etiam pii, saltem infirmi, conclament; ac lascivia ingeniorum magis incitata, quàm compressa esse videatur.

Sed hoc à vestris temporibus procul abesse, et vestri pontificatûs claritudo, et ab ore vestro per totam Ecclesiam pervulgatæ voces docent. Itaque supplicamus, ut post illas præcipuas propositiones hanc quoque Sanctitas vestra dispiciat : « Post promulgatum Evangelium, » an fides explicita in Christum omnino necessaria sit, » disputant Theologi : si tamen admittamus necessariam » esse, dicendum est[3], etc. : » quæ à Christianorum scholis longè abigenda sunt, ne sub dubio relinquatur, an sine Christi nomine credito et invocato salvus esse quis possit; dicente Domino[4] : *Qui credit in illum, non judicatur;* medio justificationis invento : *qui autem non credit, jam judicatus est;* relictus ipse sibi, nulloque novo judicio, propriâ et præcedente iniquitate mersus.

Postremò, Pater sanctissime, quod ad universi libri pertineat scopum, illud vel maximè apostolicæ Sedi quam beatus illustras, insinuandum putamus, ne vestra sinat Sanctitas definitionem prædestinationis infringi eam, quam vester Augustinus tradidit : ut nempe sit « præscientia et præparatio beneficiorum Dei, quibus » certissimè liberantur quicumque liberantur[5]. » Hanc enim definitionem prædestinationis omnibus gentibus prædicandam, idem Augustinus iterum iterumque commendat[6] : « hâc prædestinatione beneficiorum Dei » fieri confitetur, ut omnes prædestinati singulari et gratuitâ dilectione serventur, qui fons christianæ humilitatis ac pietatis est : hujus prædestinationis veritatem « semper fuisse in Ecclesiæ fide[7], » ac de eâ « neminem » unquam nisi errando disputare potuisse[8]; » et idem Augustinus affirmat, et sanctis Pontificibus Cœlestino et Hormisdâ pronuntiantibus, Ecclesia Romana suscepit : et nostro quoque sæculo Cardinalis Bellarminus[9], « non ad opinionem, sed ad Ecclesiæ catholicæ fidem » pertinere » asserit. Quam tamen catholicam veritatem nodi Dissolutor tacet, atque hujus prædestinationis definitionem immutat[10]: supponit aliam sancto Augustino ignotam, quæ vim singularis atque gratuitæ dilectionis ac beneficiorum præparationis obscuret. Quanquam enim eam non semel agnoscit, sic tamen rem involvit dictis, ut nihil magis vereri videatur, quàm ne electos majori quàm reprobos beneficio affectos esse constet[11] : quod nec Molinæ sectatores inficiati sunt. Sic Ecclesiæ Romanæ de singulari et gratuitâ dilectione electorum, aut omnino quatitur, aut saltem vacillat fides : quæ si auc-

1. *Nod. diss., idem, p.* 153. — 2. *II. Petr.*, II, 21. — 3. *Nod. diss.*, § II, *n.* 19, *p.* 169. — 4. *Joan.*, III, 18. — 5. *Lib. de Don. Persev., cap.* XIV, *n.* 35; *tom.* X, *col.* 839. — 6. *Idem, cap.* XVII, XX, XXI, XXIII. — 7. *Ibid., c.* XXIII, *n.* 65, *col* 857. — 8. *Ibid., cap.* XIX, *n.* 48; *col.* 848. — 9. *De Grat. et lib. Arb., lib.* II, *c.* XI, *tom.* III, *pag.* 460, *etc.* — 10. *Nod. diss., I. part.*, § I, *n* 13, *p.* 48. — 11. *Nod. diss., I. part.*, § I, *n.* 13, *p.* 67, 106, 107, 108, 109, *etc.*

toris verbis affirmare nitimur, huc nempe totus liber transferendus fuit.

Neque plura memoramus, cùm ea a vobis perpensa et annotata, vestra egregia ad vicinos Belgas Decreta demonstrent. Nobis certè sufficit, ad vestrum apostolatum detulisse ea quæ veritatem læderent, ac Patrum laudare sententias, quas majore gratiâ de Petri cathedrâ prædicatis.

Plures Episcopi subscripsissent, nisi pauci sufficerent, ut ne ambitiosiùs quàm modestiùs agere videremur. Cæterùm meminimus à sancto Innocentio I non modò synodicas, sed etiam quinque Episcoporum litteras, paterno animo esse susceptas[1]. Atque ab Innocentio XII paria expectari oportere, tanti Pontificis æquitas ac paterna benignitas facilè persuadet. Subscripsimus, Beatissime Pater, Sanctitatis vestræ, Obsequentissimi ac devotissimi servi ac filii,

✝ Carolus-Mauritius, Arch. Dux Rhemensis.
✝ Ludovicus-Antonius, Arch. Parisiensis.
✝ Jacobus-Benignus, Episc. Meldensis.
✝ Guido, Episc. Atrebatensis.
✝ Henricus, Episc. Ambianensis.

Parisiis, VII kalendas martii, anno 1697.

Et hæc erat inscriptio : Sanctissimo D. D. nostro Innocentio Papæ XII.

Innocentii Papæ XII responsa.

Innocentius Papa XII.

Venerabiles Fratres, salutem et apostolicam benedictionem. Litteras vestras VII kalendas martii proximè præteriti ad nos datas, grato animo accepimus. Ex iis enim vigilem ac sacerdotalem zelum, quo sacros Antistites in partem sollicitudinis nostræ vocatos flagrare maximè decet, in vobis vigere, vosque priscam erga hanc sanctam Sedem, cui nos, licet immeriti, præsidemus, debiti obsequii gloriam constanter retinere deprehendimus : dum antiquæ traditionis exempla servantes et ecclesiasticæ memores disciplinæ, ad locum quem elegit Dominus ascendistis, ac ea quæ in libro posthumo bonæ memoriæ Cœlestini, sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalis Sfondrati, de divinâ prædestinatione, nuper edito, reprehensione digna vobis visa sunt, ad nostrum apostolatum, eo fermè tempore quo variæ Doctorum hominum de eodem libro sententiæ etiam per Urbem ferebantur, detulistis, nostrum hâc in re judicium eâ quâ par est reverentiâ deposcentes. Officii itaque nostri esse duximus, librum ipsum, resque à vobis in eo adnotatas, insignium Theologorum discussioni committere; ut omnibus maturæ considerationis trutinâ perpensis, quod justum fuerit subinde decernere valeamus; non aliâ profectò, quàm crediti nobis divinitus ministerii partes sicut oportet implendi, habitâ ratione : quod ut etiam in aliis omnibus, quæ ad onerosam apostolici muneris nostri curam pertinent, salubriter exequi possimus, jugibus Fraternitatum vestrarum apud Patrem luminum precationibus infirmitatem nostram jubari vehementer optamus; vobisque apostolicam benedictionem peramanter impertimus. Datum Romæ apud sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die 5 maii, Pontificatûs nostri anno sexto.

Signatum, Marius Spinula.

Et hæc erat inscriptio : Venerabilibus Fratribus Carolo-Mauritio, Rhemensi; et Ludovico-Antonio, Parisiensi, Archiepiscopis ; necnon Jacobo-Benigno, Meldensi; Guidoni, Atrebatensi, et Henrico, Ambianensi, Episcopis.

244. *A Madame de Béringhen.*

J'envoie, Madame, pour vous assurer de la continuation de mon estime, et vous demander de vos nouvelles. M. le curé de Doui attend votre production. On me presse aussi du côté de la Ferté-Gaucher, au sujet de la chapelle dont nous avons parlé. Je ne ferai rien précipitamment ni sans un grand concours avec vous. Je tâcherai de vous voir après Pâques, et j'en ai un grand désir. Je salue Madame d'Arminvilliers et la postulante, sans oublier ses chères sœurs, et en particulier ma filleule. Je suis à vous, Madame, comme vous savez.

A Meaux, 28 mars 1697.

245. *A milord Perth.*

Toutes les lettres qui me viennent de votre part me donnent une joie infinie, par la foi et la piété que j'y ressens dans toutes vos paroles. Je me réjouis de l'espérance de vous embrasser incontinent après Pâques. Je vous supplie d'assurer Leurs Majestés de la profonde reconnaissance que j'ai de toutes leurs bontés, et de mes très-humbles respects. Je suis, comme vous savez, avec une sincère vénération, etc.

A Meaux, ce 31 mars 1697.

246. *A Madame de Béringhen.*

Je vous envoie, Madame, la permission pour Mademoiselle Pynondel, que vous demandiez par votre lettre du 13. Par celle du 28 mars, vous m'assuriez que vous produiriez pour l'affaire du curé de Doui, incontinent après les fêtes. Il est ici, et fort pressé pour ses décimes, en sorte qu'il est nécessaire de lui pourvoir. Cependant je n'entends rien de votre part, et je ne vois rien dans votre lettre du 18. Je vous prie d'exciter ceux que vous avez chargés de cette affaire, et me délivrer des pressantes et justes poursuites de ce curé. Il n'y a nulle autre difficulté pour les autres permissions, et je ne doute pas que vous n'ayez suppléé à ma réponse, surtout pour Madame de Saint-Alexis.

A Paris, 24 avril 1697.

247. *A la même.*

Je me porte très-bien, Madame, de Farmoutiers et d'Arminvilliers. C'est un lieu charmant, et la compagnie l'est encore davantage. Je ne puis encore vous dire quand je pourrai vous aller voir ; mais je vous assure que je le désire beaucoup. Je salue de tout mon cœur Madame votre sœur et Mesdemoiselles vos nièces, surtout la novice, dont j'espère que vous aurez beaucoup de satisfaction.

A Paris, 17 juin 1697.

248. *A la même.*

Je n'ai point du tout ouï parler, Madame, qu'on ait demandé les sacs, et votre procureur n'a point paru. Le curé a été ici durant trois semaines de suite pressant le jugement, et mourant de faim, ses revenus étant saisis par vos ordres. S'il vous plaît de lui donner main-levée, je vous donnerai tout le temps que vous souhaiterez.

Il a été un temps que Madame de Notre-Dame ne se serait point éloignée de recevoir Madame de la Vieuville. Ce qui s'est passé aux Clairets ne la fait pas désirer, et je ne sais quel parti prendre. Je suis à vous, Madame, de tout mon cœur.

A Paris, 1er août 1697.

249. *A la même.*

J'ai reçu, Madame, hier seulement votre lettre du 6. Le fait est que le curé meurt de faim, et qu'il

1. *Epist.* XXVI; *tom.* II, *Conc., col.* 1290.

presse le jugement avec raison. Que puis-je faire, si votre avocat nous tient aussi longtemps qu'il en a la mine? Faites en ce cas, je vous prie, travailler un autre, et en diligence; car ce pauvre curé n'en peut plus. Je le connais; mais enfin il a raison de vouloir finir. J'ai écrit à Madame de la Vieuville. Je prévois que la fin sera de venir languir et peut-être mourir bientôt en son couvent, où l'on ne craint rien tant que son retour.

Je salue Madame d'Arminvilliers de tout mon cœur.

A Meaux, 15 août 1697.

250. *A M. de Noailles, archevêque de Paris.*

Voila, mon cher Seigneur, les deux articles à considérer dans la quatrième thèse qui est celle du 1er août. Le 38e article a ces mots : *Amor Dei propter se, sine ullo ad nos respectu, et possibile est et præcipitur.*

Dans la même thèse, article 40, est aussi la suffisance de l'attrition. Dans toutes les quatre thèses on affecte le *sine ullo respectu;* il est dans celle du 26 juin, article 21; dans celle du 3 juillet, article 12; et dans celle du 16 juillet, article 23.

Dans la thèse du 3 juillet se trouve encore, article 33, la suffisance de l'attrition, comme dans l'article 40 de la thèse du 1er août.

Dans la même thèse du 3 juillet, article 40, tout à la fin, se trouve en termes formels l'infaillibilité du Pape d'une manière aussi odieuse que dans la censure de Strigonie. *Ecclesia romana sola infallibiliter definit :* l'Eglise romaine ne définit que par son Pontife; il s'agit dans tout cet article des prérogatives du Pape; le *sola* est exclusif du Concile et de l'Eglise catholique.

Tout cela est attentatoire à notre autorité.

Les deux articles où est enseignée la suffisance de l'attrition, sont directement opposés à la décision de notre grande ordonnance sur la grâce, où vous mettez expressément l'amour commencé comme nécessaire à la justification. Je me suis fait relire l'article.

Le *sine ullo respectu ad nos* dans ce temps est d'une visible affectation pour favoriser M. de Cambrai; et il ne fallait point dissimuler que cela s'entend seulement de l'objet spécificatif, sans exclusion des autres motifs qui ont rapport à nous, et qui dans la pratique sont absolument nécessaires.

Dans la thèse du 16 juillet, article 23, il est porté formellement : *Caritas est virtus theologica ex objecto, tùm materiali, tùm formali, quod utrumque est Dei perfectio quælibet.* Il y a contradiction que la charité ait pour objet formel toute perfection de Dieu, et qu'en même temps elle soit *sans rapport à nous*, puisqu'il y a des attributs qui emportent nécessairement ce rapport, comme la bonté et la miséricorde.

Quant à la thèse de l'infaillibilité, surtout d'une manière si odieuse, elle nous attaque avec toute l'Eglise de France, et même aux termes où elle est couchée, avec la plupart des auteurs même ultramontains, le *sola* n'étant approuvé que d'un petit nombre.

Ainsi il me paraît évident que vous pouvez user de votre autorité pour faire supprimer ces thèses, et pour établir votre droit de faire examiner toutes les thèses des religieux[1], en sorte qu'il y ait quelqu'un qui en réponde au roi, au public et à vous.

C'est le seul moyen d'empêcher les divisions que ces thèses feront naître infailliblement avec le Pape; il croira que c'est lui faire une querelle que de supprimer ces thèses, où on mettra son infaillibilité : il faudra donc demeurer exposé à les laisser passer, ou établir un moyen pour les prévenir en les assujettissant à votre examen, qui après tout est de droit commun, puisque vous êtes naturellement le juge de la doctrine. La conjoncture est heureuse pour établir votre autorité.

Souvenez-vous, je vous en supplie, du P. Augustin, barnabite, qui n'attend que son rétablissement pour s'aller jeter à la Trappe. Je vous en parle pourtant, mon cher Seigneur, sans rien savoir et en supposant que les raisons de lui retirer les pouvoirs ne peuvent être que bonnes. Tout à vous avec respect...

A Meaux, 15 août 1697.

251. *Au cardinal d'Aguirre.*

La paix tant désirée par Votre Eminence dans les lettres dont elle m'honore, et encore dans la dernière plus ardemment que jamais, est enfin venue du ciel, attirée par vos pieux vœux. L'empereur a signé, comme Votre Eminence le souhaitait tant, et la guerre est finie de tous côtés : Dieu veuille nous conserver un si grand bien, et bénir nos rois et nos princes. Le Roi m'a honoré de la charge de premier aumônier de Madame la duchesse future de Bourgogne, qui est la première de sa chapelle et de sa maison. J'ose en donner part à Votre Eminence comme à un ami; puisqu'elle veut bien m'honorer de cette qualité d'une manière si tendre : c'est sans déroger au respect sincère avec lequel je suis, etc[2].

252. *Au même.*

Aux approches du renouvellement de l'année, je la souhaite heureuse à Votre Eminence, comme je le ferais à moi-même; puisque vous avez bien voulu que l'amitié nous fît une même chose. Je suis si touché, Monseigneur, de cette grâce que je ne vous la puis assez exprimer. On commence à goûter ici les fruits de la paix, que Votre Eminence a tant désirée, qu'elle l'a enfin attirée du ciel par ses vœux. Je suis ravi quand je vois de vos nouvelles dans les lettres dont vous m'honorez, dans celles de M. de Reims, et surtout dans celles de l'abbé Bossuet, que je vous prie d'honorer toujours de votre protection, et dans l'occasion de vos conseils. Je suis avec tout le respect et toute la tendresse possible, etc.

A Versailles, ce 30 décembre 1697.

253. *A M. de la Broue, évêque de Mirepoix.*

Je suis fâché de me trouver d'un avis si différent du vôtre et de celui de M. de Basville, sur la contrainte des mal-convertis, pour la messe. Quand les empereurs ont imposé une pareille obligation aux Donatistes, etc., c'est en supposant qu'ils étaient convertis ou se convertiraient : mais les

1. De la Compagnie de Jésus.
2. Cette lettre est sans date; mais la nomination dont il est question indique qu'elle est du mois de novembre 1697.

hérétiques d'à présent, qui se déclarent en ne faisant point leurs pâques, doivent plutôt être empêchés que contraints à assister aux mystères; d'autant plus qu'il paraît que c'est une suite de les contraindre aussi pour faire leurs pâques, ce qui est expressément donner lieu à des sacriléges affreux. Si néanmoins vous avez des raisons à opposer à celles-ci, qui jusqu'ici m'ont paru décisives, je tâcherai d'y entrer.

Quant au bruit qu'on a répandu, qu'il y avait quelques articles secrets en leur faveur avec l'Angleterre, il n'y aura que le temps qui les en désabusera à fond. Je ne vois qu'un cas de les pousser par des contraintes et amendes précuniaires; c'est celui où l'on saurait que les faibles, qui ayant envie de revenir, en sont empêchés par la violence des faux réunis, seront déterminés par l'autorité. Mais comme le nombre de ceux-là en ce pays-ci est petit, et que le grand nombre sans comparaison est celui des vrais opiniâtres; le remède que l'on propose aura en soi peu d'efficace. On pourrait les contraindre aux instructions : mais, selon les connaissances que j'ai, cela n'avancera guère; et je crois qu'il faut se réduire à trois choses : l'une, de les obliger d'envoyer leurs enfants aux écoles; faute de quoi chercher le moyen de les leur ôter; l'autre, de demeurer fermes sur les mariages; la dernière, de prendre un grand soin de connaître en particulier ceux de qui on peut bien espérer, et de leur procurer des instructions solides, et de véritables éclaircissements : le reste doit être l'effet du temps et de la grâce de Dieu; je n'y sais rien davantage. Le premier article peut avoir avec le temps un bon effet, surtout si on prend garde à procurer de bons curés et de bons maîtres d'école aux paroisses, qui puissent faire impression sur ces âmes tendres : ce sera semer le bon grain, qui fructifiera en son temps. Je finis en vous assurant de mes respects, et vous suppliant de les présenter à M. de Basville.

A Paris, ce 15 juin 1698.

254. *A M. de Noailles, archevêque de Paris.*

Dans la tranquillité où je suis ici, mon cher Seigneur, je me suis souvenu d'un endroit de saint Augustin, qui est cité dans l'ouvrage que vous savez; mais non pas avec l'exactitude qui est à désirer dans cet ouvrage[1]. C'est celui du chapitre XIV *de Correptione et Gratiâ*, après le passage d'Esther et de Mardochée, pour montrer que les volontés humaines ne peuvent résister à la volonté de celui qui fait tout ce qui lui plaît dans le ciel et dans la terre; et c'est là qu'il faut insérer ces mots : « Ce » qui n'est pas vrai seulement, à cause qu'il fait » ce qu'il veut de ceux qui n'ont pas fait ce qu'il a » voulu : » *De his quæ faciunt quæ non vult, ipse facit quod vult;* « mais encore à cause qu'il tourne où » il lui plaît, et comme il lui plaît, les volontés les » plus rebelles. Ainsi, etc. » Voilà tout le plan de saint Augustin sur cette matière.

Au reste, Monseigneur, je goûte avec joie dans ma solitude le plaisir de vous voir appelé de Dieu à soutenir la doctrine de saint Augustin sur la grâce et sur la nécessité d'aimer Dieu d'un amour du moins commencé, pour être véritablement converti et capable d'être justifié. On fait les derniers efforts pour étouffer cette doctrine, dans laquelle il n'y a point de christianisme, sous prétexte de piété et de l'efficace des sacrements. Si la doctrine contraire s'établit jusque dans l'épiscopat, comme je vois qu'on y travaille, tout est perdu. C'est à vous qu'il est réservé de détruire cette doctrine : j'y emploierai sous vos ordres tout ce qui sera jamais en mon pouvoir, et je consacre à cet ouvrage important tout le reste de ma vie. Tout à vous, avec le respect sincère que vous savez.

A Germigny, ce 12 juin 1699.

1. Il s'agit de l'ouvrage sur les *Réflexions morales*. La correction a été observée dans toutes les éditions.

255. *A milord Perth.*

Il a fallu à Sa Majesté une bonté extrême pour vouloir bien se donner la peine d'écrire la lettre que j'ai osé prendre la liberté de lui demander en faveur de mon neveu. Il n'a pas voulu paraître à la Cour de Modène, sans s'y montrer sous les marques de la protection de la Reine. Je vous supplie, Milord, d'en faire à Sa Majesté, avec une profonde soumission, mes très-humbles remerciements; et de me croire toujours avec un respect sincère, etc.

A Germigny, ce 29 juin 1699.

256. *Réponse au cas proposé par Sa Majesté.*

Le cas exposé dans le Mémoire envoyé par l'ordre de Sa Majesté, savoir quel égard on doit avoir à l'opposition de l'ancien évêque de Fréjus[1] au sacre de son neveu, et à celui de M. l'évêque de Fréjus d'aujourd'hui : quoique l'espèce en soit nouvelle, et ne se trouve ni dans le droit, ni, que je sache, dans les auteurs, peut être aisément résolu par les principes généraux.

Il faut donc présupposer premièrement qu'il y a des appellations, même en définitive, auxquelles on ne doit avoir aucun égard, telles que sont, par exemple, celles que le droit appelle frustratoires, celles qui se font au préjudice d'une évidente notoriété, et enfin celles qui se font par fraude ou par malice, comme il est porté par le même droit. *Extrav. Pervenit, Consuluit, Suggestum. De appell., etc., eod.*

Secondement, on peut dire, à plus forte raison, la même chose des oppositions vagues et en l'air, et qui ne saisissent aucun juge, telles que sont celles dont il s'agit.

Troisièmement, que les évêques pourvus par le Saint-Siége, selon la discipline présente, sont obligés de se faire sacrer dans le temps porté par le droit; c'est-à-dire, aux termes du concile de Trente, trois mois après l'expédition de leurs bulles, sous les peines décernées au même concile, *Sess.* VII, *cap.* IX; *Sess.* XXIII, *cap.* II.

Quatrièmement, que selon la même discipline, le consacrant et les assistants ne sont juges de rien, mais simples exécuteurs des bulles apostoliques, où la commission de faire le sacre leur est adressée.

Cela supposé, il est clair que les oppositions dont il s'agit, sont de nul effet; et que les consa-

1. Luc d'Aquin, qui en 1697 donna sa démission, contre laquelle il prétendit réclamer ensuite; ce qui occasionna une grande contestation, sur laquelle Bossuet fut consulté par ordre du Roi, et fit la présente réponse.

crants ni M. l'évêque de Fréjus n'y doivent avoir aucun égard.

Il n'en serait pas de même si l'opposant avait formé son opposition à Rome à l'expédition des bulles; car alors le Pape y aurait fait droit, selon qu'il eût avisé par sa prudence. Mais depuis que les bulles sont expédiées, la consécration n'est plus qu'une exécution du décret apostolique : le Pape même n'y peut plus rien ; et s'il y pouvait survenir quelque difficulté particulière, il serait tenu par les concordats de nommer des juges, *in partibus*. Mais en l'état où sont les choses, l'évêque qu'on doit sacrer est obligé par le droit à se faire sacrer dans le temps : les consacrants qui ont reçu la commission du Pape, ne peuvent que prêter leur ministère à cette sainte action, et on ne les peut accuser de rien; puisque, selon la règle de droit, ce qu'on fait par ordre du juge ne peut être accusé d'aucune fraude. *De regulis Juris* XXIV.

Le Pape fait aujourd'hui la fonction de seul et souverain juge en cette matière, lorsqu'il expédie les bulles après les informations authentiques, et en connaissance de cause. Pendant qu'on y procédait, la voie d'opposition était ouverte à tous ceux qui pouvaient y prétendre intérêt : on a laissé passer ce temps; et en se taisant on a consenti, selon la règle de droit. C'est donc en vain qu'on veut revenir à contester quand il ne s'agit plus que d'exécution.

Il en est à peu près de même que dans les charges et offices royaux. Lorsqu'on a laissé passer le temps fatal de l'opposition au sceau, c'est en vain qu'on s'oppose à l'installation et réception de l'officier légitimement pourvu.

Si on a eu raison de n'avoir aucun égard à la première opposition, la seconde est encore plus vaine; puisque premièrement l'opposant n'a fait aucune diligence pour faire juger son opposition ni relever son appel, depuis les 15 et 19 juin 1697 jusqu'à présent : secondement, que M. le Nonce ayant instruit Sa Sainteté de cette affaire, elle lui fit écrire, le 4 mars 1698, que le recours de l'ancien évêque était injuste et calomnieux : troisièmement, que depuis ce temps le Pape, sans avoir égard à cette vaine opposition, a reconnu le neveu de l'ancien évêque pour vrai évêque de Fréjus sur la démission de son oncle, et l'a transféré à Séez en cette qualité, comme il paraît par ses bulles, et par le bref du 12 août 1698 : quatrièmement, qu'il a pourvu de l'évêché de Fréjus M. l'abbé de Fleury, nommé à cet évêché par Sa Majesté, sans que l'ancien évêque y ait fait aucune opposition.

Il ne lui sert de rien d'en avoir tenté une entre les mains de M. le Nonce, qui n'avait point de pouvoir pour la recevoir, étant sans juridiction en France, comme il l'a lui-même reconnu; et qui de plus ayant informé le Pape de ce qui s'était passé, a reçu ordre de passer outre à l'information du nouveau nommé; et pour réponse à l'ancien évêque, que s'il avait quelque chose à alléguer, il pouvait se pourvoir à Rome : ce que n'ayant pas même tenté, il paraît manifestement qu'il n'a voulu faire qu'un bruit inutile, se taisant où il fallait parler, et parlant où et quand le droit ne lui donnait aucun recours.

De là on conclut que ces oppositions et appellations sont évidemment de la nature de celles dont on a parlé, et qui sont nommées dans le droit frauduleuses ou malicieuses; puisqu'elles ne peuvent avoir aucun effet que pour troubler l'église de Fréjus, en tenir l'état en incertitude, et la priver de la consolation d'avoir un pasteur.

Le prétexte de l'ancien évêque, tiré du défaut de liberté, montre encore le même dessein. La crainte qu'il allègue comme le motif de sa démission, quand elle serait véritable, ce qui ne peut pas même être présumé d'un Roi si juste et si sage, ne serait pas de celles qui tombent, aux termes du droit, dans l'esprit d'un homme constant. Il a pu faire à Rome tous les actes qu'il eût voulu, avec la même liberté qu'il a eue de porter ses plaintes au Pape par sa lettre du 5 juillet 1697, où il énonce tout ce qui lui plaît. En France même, on voit par les actes qu'il a faits, ou tenté de faire, qu'il n'y avait rien qui ne lui fût également permis. Ainsi il aurait tout dit et tout fait, s'il n'avait senti en sa conscience qu'il n'avait rien à dire et à faire de légitime, et qu'il succomberait partout. Sa relégation, qui a d'autres causes, ne l'empêche point d'agir juridiquement; et c'est ici un prétexte pour faire durer éternellement l'affaire du monde qui demande le plus de célérité; puisqu'il s'agit de l'état et de la paix d'une église.

Par là se voit la résolution des difficultés proposées dans le Mémoire de M. l'évêque de Fréjus. On peut s'opposer à un mariage, jusqu'à ce qu'il soit célébré : sans doute, parce que cette opposition saisit un juge certain. Par la même raison, on peut s'opposer à l'ordination d'un sous-diacre, d'un diacre, ou d'un prêtre : l'évêque est présent, et il est le juge naturel. Ici l'opposition non-seulement ne saisit personne, mais encore demeure en suspens, et n'est autre chose, pour ainsi parler, qu'un coup tiré en l'air.

On objecte le canon XL du troisième concile de Carthage; mais l'espèce en est bien différente. En ces temps, le consécrateur, qui était le métropolitain, était avec sa province le juge naturel des oppositions qui se pouvaient faire à la consécration d'un évêque : ici c'est tout le contraire, comme on a vu; et il ne s'agit que d'une simple et nécessaire exécution des ordres supérieurs.

Mais, dit-on, si au sacre d'un évêque un opposant met en fait qu'il est hérétique, par exemple, ou quelque autre accusation également relevante, passera-t-on outre sans examiner? Je réponds : si l'autorité de la personne qui avance ces faits précis et décisifs est assez grande pour mériter qu'on y ait égard, on peut suspendre la cérémonie, non point en vertu d'une opposition qui alors ne peut rien avoir de juridique, mais par prudence seulement.

Je conclus qu'on ne doit avoir aucun égard à toutes les oppositions ou appellations que l'ancien évêque de Fréjus a faites ou pourrait faire; puisqu'elles ne peuvent tendre qu'à troubler la paix de l'Eglise.

J'ajoute, ce qui ici est très-essentiel, que toutes ces propositions se font au préjudice d'un tiers. Ce n'est pas tant M. de Fréjus qui a droit par ses bulles d'être sacré; c'est l'Eglise de Fréjus que l'on tâche de priver, par des longueurs visiblement affectées

et sans aucune fin, du droit d'avoir un évêque qui lui représente Jésus-Christ.

Il paraît néanmoins deux choses à faire, s'il plaît à Sa Majesté : l'une, par le soin qu'elle prend des églises affligées, et par la protection qu'elle accorde à la discipline ecclésiastique, de donner un arrêt pareil à celui du 28 avril 1698, pour contenir ceux qui pourraient brouiller à Fréjus : l'autre, si elle l'a agréable, d'interposer son autorité pour faire régler la récompense que M. de Séez devra à son oncle; en sorte qu'il ne puisse la refuser raisonnablement : ce qui paraît, à vrai dire, être l'intention cachée de toutes ces oppositions.

Tout le reste qu'on ferait ne pourrait que nuire, et donner du poids à ce qui n'en peut avoir aucun.

Délibéré a Meaux, ce 1er août 1699.

257. *A Madame de Béringhen.*

Avant que de partir d'ici, Madame, je suis obligé de vous avertir que je vois, par les visites, qu'il y a de vos églises où l'on me rapporte qu'il faut faire des réparations considérables. Vous voyez bien, Madame, qu'il est de votre intérêt d'en être avertie, afin qu'il y soit pourvu avant l'hiver. Je suis aussi fort pressé par le curé de Doui. Nous sommes en vacation, et vous ne jouirez pas de vos avocats, si vous ne les pressez fortement. Je pars pour Dammartin, et de là, lundi pour Paris, pour être ici incontinent après le départ du Roi pour Fontainebleau, où je compte d'aller vers octobre, et, en allant ou venant, d'avoir l'honneur de vous voir. Je vous conjure, Madame, de me mettre en état de finir avec le curé de Doui. Vous savez, sans rien ajouter, ce que je vous suis.

A Meaux, 16 septembre 1699.

258. *A la même.*

Je vous prie, Madame, de faire examiner votre novice par M. Culembourg, en qui vous et moi nous nous fions.

Je ne refuserai point le dimissoire qu'on demande pour le sieur Gabriel Drouet, qui doit entrer à l'Institution.

Je me repose, Madame, selon vos souhaits, pour me mettre le plus tôt qu'il sera possible en état de visiter la plus noble partie du troupeau.

A Versailles, 26 mai 1699.

259. *A la même.*

M. de Pontas peut examiner votre troisième novice. Les Pères Barbier et de Latour peuvent confesser, et les parents entrer dans le monastère. Le pouvoir de confesser est donné aux gens de savoir et de mérite, que la rencontre adressera à Farmoutiers sans qu'on puisse m'en avertir. Voilà une réponse laconique : la conclusion ne sera pas moins courte; c'est que personne au monde ne désire plus votre satisfaction que moi. Je pars demain pour Paris, jusqu'à la Saint-Etienne.

A Meaux, jeudi 8 juillet 1699.

260. *A la même.*

Je suis très-aise, Madame, que M. de la Roque, notre ancien théologal, prêche l'Avent et le Carême chez vous. Il est approuvé pour cela et pour les confessions même des religieuses. C'est un homme de piété et de doctrine. Je ne puis, Madame, vous remercier assez de toutes vos bontés, ni vous témoigner combien je vous suis acquis, et à la sainte maison.

A Versailles, 29 novembre 1699.

261. *A la même.*

Je serais fâché, Madame, que vous sussiez d'autre que de moi la disposition que je fais de la personne de votre curé pour la cure de Tancrou. Nous aurons le loisir de penser à son successeur. Je suis, Madame, comme vous savez, plein d'estime et de confiance pour vous. Je ne crois pas pouvoir confier cette paroisse à un plus capable d'y mettre l'instruction en vigueur.

A Versailles, 4 décembre 1699.

262. *A Dom Martène, religieux bénédictin.*

J'ai reçu, mon révérend Père, en arrivant de Meaux à Paris, il y deux ou trois jours, le docte et curieux ouvrage que vous m'avez envoyé, avec la lettre qui l'accompagnait, et je n'ai pas tardé à commencer cette lecture. Le dessein me plaît tout à fait; et je juge, par le peu que j'en ai lu, que l'exécution n'en est pas moins heureuse : ainsi je vous rends grâces de votre souvenir. Notre commune patrie, outre votre habit et votre congrégation que j'honore, me fait prendre un intérêt particulier au succès de cet ouvrage; et c'est, mon révérend Père, ce qui m'oblige à vous dire ce qui m'est venu de divers endroits : qu'étant très-exact dans les rits anciens, vous en avez rapporté un petit nombre, comme actuellement pratiqués, qui ne le sont plus depuis assez longtemps. On m'a allégué pour exemple, la coutume de ne se point agenouiller devant le Saint-Sacrement dans l'église de Lyon. C'est ce que je vous laisse à examiner; et je me contente que vous sachiez ce qui se dit, afin que rien ne manque à l'exactitude que l'on attend d'une main aussi savante que la vôtre. Soyez cependant persuadé de l'estime singulière avec laquelle je suis, etc.

A Versailles, le 26 janvier 1700.

263. *A M. de la Broue, évêque de Mirepoix.*

Je crois, Monseigneur, vous devoir envoyer la lettre de notre confrère Monseigneur l'évêque d'Alais[1] et la réponse que j'y ai faite. Je n'ai pas besoin de vous dire que je persiste toujours dans mes premiers engagements, et dans le même désir de vous voir ici : on vous aura même rendu compte de la démarche que j'ai faite auprès de M. le duc du Maine. Je ne vous dis rien davantage; et j'espère que vous demeurerez aussi parfaitement assuré de moi, que je suis engagé à poursuivre de mon côté tout ce qui vous touche.

Vous serez bien aise, mon cher Seigneur, de savoir de moi que je fais demain, s'il plaît à Dieu, le mariage de mon neveu Bossuet avec Mademoiselle de la Briffe, fille de M. le Procureur-général; et que par la grâce de Dieu, je trouve dans cette alliance tout ce que je pouvais désirer.

1. Il y avait entre M. l'évêque de Mirepoix et M. d'Alais, François Chevalier de Saulx, premier évêque de cette ville, un différend sur la députation des Etats; et Bossuet, qui connaissait le mérite du premier, et qui désirait profiter de ses lumières et de ses bons conseils, s'intéressait pour lui faire donner la préférence.

Je suis, Monseigneur, avec le respect que vous savez, etc.

A Versailles, ce 21 février 1700.

264. *Au même.*

J'ai appris, Monseigneur, et c'est de Sa Majesté elle-même, que dans la ville de Montauban, tous les réunis allaient à la messe, à la réserve de trois ou quatre. Je présume qu'il en est à peu près de même dans la plupart des autres villes de vos quartiers. Je vous supplie de me mander en secret dans quelles dispositions ils sont pour les sacrements, et si cet acte les dispose à les recevoir. Pour moi j'éprouve le contraire : et ceux qui vont à la messe, à quoi plusieurs sont disposés, et à qui on ne demande autre chose quant à la disposition du cœur, croient s'être acquittés de tout par ce moyen, et ne songent plus à rien du tout; en sorte qu'on ne trouve pas leur conversion plus avancée. Je crois, au reste, que ceux qui paraissent si contents de cette assistance à la messe, y voient autre chose; et sans entrer là-dedans, je vous demande, pour mon instruction et par rapport à mon expérience, comment vous croyez qu'on peut profiter des exemples que l'on vous donne en vos pays.

J'attends avec impatience votre réponse sur la lettre que je vous ai envoyée, pour en parler encore une fois et encore plus à fond à M. le duc du Maine. Au reste je suis avec le respect, Monseigneur, que vous savez, etc.

A Paris, ce 19 mars 1700.

Mémoire *de M. l'évêque de Meaux, à M. le comte de Pontchartrain, pour les réunis de son diocèse.*

Le nombre des réunis est environ de deux mille quatre cents, répandus en cinquante ou soixante paroisses du diocèse de Meaux.

Mon dessein est de pourvoir principalement et d'abord aux plus grands lieux, dont l'exemple fera plus d'effet dans le voisinage.

Ces lieux sont Meaux, et autour de Meaux, Nanteuil, où était le prêche, Mareuil et Quincy; la Ferté-sous-Jouarre, où il y avait autrefois un prêche, et Saacy dans le voisinage; Lisy, où était aussi un prêche, et à Claye pareillement; Saint-Denis-de-Rebais avec Chalendos près de là, où il y avait aussi un prêche.

Je pourvoirai à Meaux par moi-même et par le clergé de la ville : on aura aussi soin de Mareuil et de Quincy, qui sont plus proches, et dont les curés, capables d'ailleurs, ont aussi des vicaires.

A Nanteuil-ès-Meaux, où était le temple, et où il y a encore six cents personnes des réunis; outre les ecclésiastiques que je pourrai envoyer de la ville de temps en temps, on y a besoin d'un vicaire chargé uniquement du soin journalier des réunis, et d'un maître et d'une maîtresse d'école.

A la Ferté-sous-Jouarre, qui est un grand lieu, on aura besoin d'un prêtre résidant : l'école y est bien remplie, tant pour les garçons que pour les filles. Le prêtre de la Ferté sera chargé de Saacy, qui est à une lieue, où il faudra seulement un maître d'école. Le roi a eu la bonté ci-devant d'accorder un prêtre à cette ville, Sa Majesté étant sur le lieu et en voyant la nécessité, dont la pension a été payée durant cinq ou six ans sur les confiscations des fugitifs, et qui ne se paie plus depuis six ans; et il le faudrait rétablir.

Mon intention serait, dans un si grand lieu, de commencer par une mission durant tout l'Avent, où trois ecclésiastiques habiles trouveraient une grande moisson, et au secours desquels j'irais le plus souvent que je pourrais.

Pour Lisy, qui est un grand bourg, j'y ai pourvu en toute manière, excepté à une maîtresse d'école, qui y serait très-nécessaire : moyennant cela, j'espère que les réunis de cette paroisse donneront l'exemple à tout le diocèse.

Il faudrait un ecclésiastique pour Claye et pour les environs, outre le curé du lieu : un autre ecclésiastique pour Saint-Denis-de-Rebais, avec un maître d'école.

C'est en tout pour le diocèse de Meaux quatre prêtres, trois maîtres d'école et deux maîtresses.

On peut mettre les maîtres d'école à cent vingt livres, et les maîtresses à cent francs. Le Roi a la bonté pour les prêtres d'accorder quatre cents francs, et c'est le moins.

Outre cela, il y a déjà plus d'un an que j'ai fait travailler le sieur abbé Chabert dans toutes les paroisses de ce diocèse où il y a des réunis, à les visiter tous en particulier, et les mettre en mouvement : la continuation de son travail m'est absolument nécessaire. Il y a quatorze ans qu'il sert à de pareils emplois en Languedoc, dans le Bas-Poitou et ailleurs. Sa Majesté l'a honoré de plusieurs gratifications, et de huit cents livres de pension par chacun an. Il mériterait qu'il plût à Sa Majesté de lui fixer cette pension, et même de l'établir sur un bénéfice, si elle l'avait agréable; afin qu'après avoir consacré toute sa vie dans ce travail, il pût avoir quelque établissement dans ses vieux jours.

Il n'y a rien de plus nécessaire que les livres français, pour le bon succès de l'ouvrage : j'en ai composé exprès pour cela; et j'ai répandu plus de deux mille exemplaires de mon catéchisme, de prières et d'autres pareils ouvrages. J'ai pris des mesures pour en faire des impressions au moindre prix qu'il se pourra; et s'il plaisait à Sa Majesté de nous aider dans ce dessein si nécessaire, une somme de mille écus nous mettrait au large, afin que personne ne manquât d'instruction.

Il y aurait quelques demoiselles de condition à mettre aux Nouvelles Catholiques de Paris, comme Sa Majesté a eu la bonté de me le faire espérer. On pourrait à présent commencer par les demoiselles de Chalendos, demeurantes au château de Chalendos près de Rebais, chez M. de Chalendos, leur frère, bien convertis : de quatre sœurs, les deux cadettes sont celles qu'il est le plus nécessaire de renfermer.

Il y a aussi les trois demoiselles de Neuville, sans père et sans mère, dont le frère est en Angleterre, au service du roi Guillaume. Elles n'ont rien, non plus que les demoiselles de Chalendos; et il faudrait enfermer les deux cadettes: leur demeure est à Cuissy, paroisse d'Ussy, près de la Ferté-sous-Jouarre.

Sur la même paroisse d'Ussy il y a les deux jeunes demoiselles de Maulien, qu'il faudra aussi renfermer avec le temps, mais qui ne sont pas présentement sur les lieux.

265. *A M. de Noailles, archevêque de Paris.*

Après avoir, mon cher Seigneur, bien considéré ce matin la déclaration, et la lettre de M. Pirot à laquelle vous me renvoyez, je vois que la chose est faite, qu'on vous satisfait sur les deux difficultés de la thèse des endurcis[1], et que vous avez pu en être content.

Je prie Dieu qu'on vous satisfasse sur la thèse de l'attrition; en sorte que la saine doctrine et votre ordonnance demeurent dans toute leur force : c'est là l'endroit important pour la vérité, et pour votre autorité.

Permettez-moi de vous dire qu'en cette occasion il faut beaucoup prendre garde, par rapport à la volonté d'accomplir le commandement, à la dis-

1. Il s'agit dans cette lettre de différentes thèses des Jésuites.

tinction d'*implicitement* et d'*explicitement* : car c'est par là qu'on se sauve de l'obligation d'accomplir le précepte de la charité absolument; et cependant c'est un endroit où la condamnation d'Alexandre VII, d'Innocent XI et d'Alexandre VIII, est formelle.

Je ne sais si dans la thèse du 3 février 1700, on ne doit pas demander quelque explication sur l'ignorance invincible du droit naturel, qu'il semble qu'on ne peut admettre au plus qu'à l'égard des conséquences éloignées, *quoad consecutiones remotas*.

Je soumets tout, à mon ordinaire, à votre prudence, avec un respect sincère, mon très-cher Seigneur, etc.

A Meaux, ce 6 avril 1700.

266. *De Dom Mabillon, religieux bénédictin.*

J'ai reçu l'Instruction pastorale[1] de Votre Grandeur, que M. Ledieu m'a fait l'honneur de me donner de votre part. Je l'ai lue avec le même plaisir que je lis tout ce qui vient de Votre main. Je ne doute pas que Dieu n'y donne sa bénédiction, et qu'elle ne soit très-utile non-seulement pour nos frères errants, mais même pour les catholiques. Il y a des passages admirables pour la perpétuité de l'Eglise. Un docteur de Sorbonne me dit ces jours passés qu'il l'a trouvée si belle, cette Instruction, qu'il l'avait lue deux fois. Dieu veuille vous conserver pour le bien de l'Eglise, et pour la consolation de ceux qui vous honorent, comme nous faisons Dom Thierri et moi. Il joint ses très-humbles remerciements aux miens, pour le même présent qu'on lui a fait de votre part.

On nous mande de Rome que les livres faits contre l'édition de saint Augustin ont été censurés au saint Office, le 12 du mois passé, le cardinal Carpegna y présidant à la place de M. le cardinal de Bouillon. Je ne doute pas que Votre Grandeur ne sache le reste par Monseigneur l'archevêque de Reims. Je suis avec un profond respect, etc.

Ce 5 juin 1700.

267. *A M. de Noailles, archevêque de Paris.*

J'ai, mon cher Seigneur, communiqué à M. l'archevêque de Reims la thèse que j'ai reçue ce matin seulement, avec votre billet du 4. Je lui ai fait remarquer que votre lettre portait, que c'était tout ce que vous aviez pu emporter. Il souhaiterait qu'on pût ajouter après *qui affirmant, et requirunt in pœnitentibus ut Deum diligere incipiant tanquam omnis justitiæ auctorem*. Il croit que ces Pères n'en feront point de difficulté, puisqu'ils le lui accordent à lui-même dans une thèse qu'il dit vous avoir donnée autrefois. S'ils étaient d'humeur à le faire, il faudrait les faire consentir à dire : *et requirunt in pœnitentibus post fidei ac spei actus, ut Deum diligere incipiant tanquam, etc.* Que si l'on ne peut les mener à ce point, la thèse peut passer comme elle est, à condition qu'on prendra d'autres occasions d'expliquer la vérité tout entière. Dieu, par sa bonté les fera naître; et si le Roi vous a écouté, elle sera toute née. A vous, mon cher Seigneur, comme vous savez, avec un respect sincère.

A Saint-Germain, ce 7 juin 1700.

1. La première Instruction sur les promesses faites à l'Eglise.

268. *A M. de la Broue, évêque de Mirepoix.*

Je parlai hier à fond à M. le duc du Maine sur la députation, en posant pour fondement que c'était moi qui avais besoin d'un théologien et d'un évêque comme vous, Monseigneur; et non pas vous qui cherchiez une occasion de venir en ce pays. Je ne pus tirer de ce prince de paroles positives; mais seulement un témoignage de ses bonnes dispositions. M. l'évêque d'Usez s'est mêlé dans cette affaire : il appuie sur le rang, non pas d'obligation, mais de bienséance; et déclare qu'il veut bien céder à M. d'Alais, qui n'a jamais eu la députation, mais non pas à vous qui l'avez eue. Je lui parlerai, et je serai très-fâché si l'affaire manque.

Quant à vos projets pour les réunis, j'approuve beaucoup votre dessein de traiter spécialement le Sacrifice. C'est ce que je me suis proposé, après avoir expliqué les promesses de l'Eglise par une Instruction pastorale, qu'on vous enverra peut-être par cet ordinaire. Je ne vous parlerai point de notre assemblée : les intentions de M. de Reims sont très-bonnes; vous savez les miennes. Je suis avec le respect qui vous est connu, etc.

A Versailles, ce 11 juin 1700.

269. *A M. le cardinal de Noailles.*

C'est avec une joie inexplicable, mon très-cher Seigneur, que je viens avec un respect sincère saluer Votre Eminence. Votre promotion fera la joie de toute l'Eglise, comme elle en fera un soutien. La vérité, Monseigneur, devient de plus en plus forte sous un si puissant appui : je me trouve par là plus courageux, et plus que jamais plein d'espérance. Dieu veut faire pour son Eglise quelque chose de grand, puisqu'il vous élève. Je suis heureux d'avoir à travailler spécialement sous vos ordres; et rien n'égalera jamais le respect et l'attachement que j'ai pour Votre Eminence.

Juin 1700.

270. *A M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc.*

Je suis très-aise, Monsieur, que mon instruction pastorale sur la perpétuelle stabilité et sur les promesses de l'Eglise, vous ait satisfait, et que vous la jugiez utile à vos réunis. Quant à la manière d'agir avec eux, je crois en effet que j'en conviendrai aisément avec vous : car je conviens sans peine du droit des souverains à forcer leurs sujets errants au vrai culte, sous certaines peines. Cela étant, toutes les fois que nous pourrons croire que corrigés par ces peines, qui les auront rendus attentifs à la vérité, ils iront de bonne foi à la messe, je ne trouve aucune difficulté, je ne dis pas à les y recevoir, mais je dis à les y contraindre d'une certaine façon. Toute ma difficulté est d'y recevoir ceux qui font profession publique de n'y pas croire, et qui sur ce fondement refusent opiniâtrément de communier, sans même témoigner pour cela la non répugnance par où il faut commencer. Tant qu'ils sont en cet état, je les crois incapables de profiter de la messe : cela même les rend dignes du châtiment avec la modération convenable, par pitié pour leur maladie. Mais au reste, de les y admettre, bien loin de les y contraindre de quelque ma-

nière que ce soit ; c'est leur donner une faible idée de la sainteté du mystère, et leur inspirer de l'indifférence pour les bonnes dispositions qu'il faudrait avoir, et même pour y aller ou n'y aller pas ; c'est la disposition que je trouve ici dans ceux qui vont à la messe si facilement, plus prêts encore à n'y pas aller. Je serai très-aise d'apprendre à votre loisir ce que vous pensez sur cela, et de profiter de vos expériences. Je suis, Monsieur, etc.

A Saint-Germain, ce 11 juillet 1700.

271. *A Dom Mabillon.*

Je suis très-aise, mon révérend Père, que vous soyez content des résolutions de l'assemblée à s'opposer aux nouveautés de toutes les sortes qui s'élèvent contre la science de Dieu. L'approbation des personnes aussi saintes, aussi habiles, et aussi bien intentionnées pour la vérité que vous l'êtes, nous doit donner du courage. Pourriez-vous croire qu'il se trouve des opposants, et qu'il y en a qui répondent que les opinions relâchées ne sont plus soutenues, et qu'ainsi il faut les laisser là comme mortes, sans combattre ce qui n'est plus qu'un fantôme ?

Pour votre préface ; je l'ai admirée, et votre modération après la victoire, qui nous oblige, indépendamment et au-dessus de tout sentiment humain, à contenter les bonnes âmes, et à fermer la bouche aux contredisants. Priez Dieu pour nous ; afin qu'il nous donne un aussi heureux succès, que nous avons le cœur pur de tout sentiment humain. Aimez celui qui est tout à vous.

A Saint-Germain, ce 11 juillet 1700.

272. *Au même.*

Je vous rends grâces, mon révérend Père, et je vous prie en même temps de faire mes remerciements au révérendissime Père général du beau présent que vous m'annoncez. J'en ai déjà vu la Préface, qui est admirable, et j'ai grande impatience de voir le reste.

Vos prières pour l'heureux succès de notre assemblée, ont eu leur effet ; puisque la grande affaire de la doctrine finira demain heureusement, s'il plaît à Dieu, et avec un consentement unanime. Vous savez qu'en telles matières, la dernière journée n'est pas la moins importante ; ainsi je vous demande la continuation de vos prières, et suis avec cordialité et vénération très-parfaitement à vous, etc.

A Saint-Germain, ce 3 septembre 1700.

273. *Au R. P. Jacques de la Cour, abbé de la Trappe.*

Quoique la nouvelle que vous me mandez, Monseigneur, soit bien dure, par la perte que je fais d'un tel ami, je vous suis obligé de l'attention que vous avez eue à m'en donner avis. Je vous demande de tout mon cœur la même part à votre amitié, que celle dont m'honorait le cher défunt. Je ne puis en dire autre chose, sinon que c'était un autre saint Bernard en doctrine, en piété, en mortification, en humilité, en zèle et en pénitence ; et la postérité le comptera parmi les restaurateurs de la vie monastique. Dieu veuille multiplier ses enfants sur la terre : il sera bien reçu de ceux qu'il a envoyés dans le ciel devant lui en si grand nombre. Assurez la sainte maison de ma constante et inviolable amitié. Je me promets bien que l'on continuera à y bien recevoir mes visites ordinaires, que j'espère renouveler dans la saison qui le permettra. Je sais bon gré à M. de Séez de tout le soin qu'il prend du saint monastère. Je salue vos frères, et suis avec un amour et vénération cordiale, etc.

A Germigny, ce 3 novembre 1700.

274. *A M. de la Broue, évêque de Mirepoix.*

J'aurais souhaité autant que vous, Monseigneur, que l'assemblée eût pu condamner la pernicieuse doctrine du cardinal Sfondrate : mais la conjoncture des temps n'en permettait pas davantage que ce que nous avons fait ; et nous avons cru faire beaucoup, selon le temps, de marquer l'approbation de la lettre des cinq évêques, qui s'explique nettement contre, et un désir manifeste avec une attente que Rome fît son devoir : ce qu'on a dit aussi, en se déclarant pour la doctrine de saint Augustin contre le pélagianisme, en est une espèce de condamnation. Il me semble aussi que la censure des propositions *Facienti quod in se est*, frappe assez rudement les semi-pélagiens nouveaux, et les attaque dans leur fort. C'est tout ce qu'on a pu faire dans la conjoncture présente, où l'on avait à ménager un bon Pape, très-bien disposé, et très-favorable à la France.

Nous souhaitons à M. de Saint-Pons [1] une condamnation de ses rebelles, que la France puisse accepter sans restriction : celle qu'on a apportée à leur *proprio motu* devrait les en désabuser. Il est vrai que Rome s'éclaire, et ce sera un grand sujet de joie, si elle commence à voir clair sur les versions de la Bible en langue française, et sur les lectures des saints livres. M. de Saint-Pons aura rendu un grand service à l'Eglise, s'il peut sur ce sujet important la rendre traitable.

J'attends pour publier notre censure, que j'aie vu celle de M. de Reims, afin d'agir en unité. Je ne tarderai pas à vous donner part de ce que je ferai sur cela. M. le cardinal de Noailles a donné un grand exemple sur cela ; et c'est un grand pas d'avoir exterminé dans Paris la mauvaise morale. Je suis, Monseigneur, avec le respect que vous savez, etc.

A Germigny, ce 6 novembre 1700.

275. *A M. le président de Lamoignon* [2].

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre de lundi matin, la copie du Mémoire de M. votre frère. Par mes lumières présentes je suis tout à fait d'accord du projet de déclaration qu'il propose : j'y aurais, Monsieur, quelques réflexions à faire sur la manière de l'exécuter. Je crois voir avec certitude que les évêques s'entendront aisément avec lui et entre eux, pourvu qu'ils se parlent ; c'est à quoi il faut travailler.

276. *A M. de Basville.*

Pendant, Monsieur, que je suis ici solitaire et

1. Pierre-Jean-François de Montgaillard, mort en 1713.
2. Sur l'objet de cette lettre et de la suivante, voir *Histoire de Bossuet*, liv. XI, n. 15 à 26.

libre, j'ai profité du repos que je m'y suis donné pour lire et étudier à fond vos savantes réflexions, avec celles des savants prélats, sur une de mes lettres, et en même temps un docte écrit que M. de Mautauban m'a donné en nous séparant, sur la contrainte dont on doit user contre les hérétiques. J'ai tâché sur ces beaux écrits de personnes dont j'estime tant les sentiments, de former dans mon esprit une résolution sur cette importante affaire; et comme j'ai cru avoir pris tout le temps dont j'avais besoin pour y réfléchir, et que je prenais la plume pour vous expliquer ma pensée, il est venu un ordre de la Cour qui mande de se donner garde de forcer personne à la messe; ce qui semblait vouloir décider notre question. Mais comme la Cour a ses raisons et ses vues, qui peuvent changer selon les temps, je me suis déterminé à faire deux choses; l'une, d'examiner la matière en elle-même, indépendamment de cet ordre; l'autre d'examiner ce qui est à faire, et ce qu'on doit remontrer à la Cour sur cet ordre même.

Je commence donc à traiter en soi la question, si et jusqu'où l'on peut contraindre les hérétiques : et je déclare d'abord, ce que je crois aussi avoir fait paraître dans ma lettre qui a donné sujet aux Réflexions qu'il vous a plu m'envoyer; je déclare, dis-je, que je suis et que j'ai toujours été du sentiment, premièrement, que les princes peuvent contraindre, par des lois pénales, tous les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Eglise catholique : deuxièmement, que cette doctrine doit passer pour constante dans l'Eglise, qui non-seulement a suivi, mais encore demandé de semblables ordonnances des princes.

En établissant ces maximes comme constantes et incontestables parmi les catholiques, voici où je mets la difficulté : c'est à savoir si on a raison de faire une distinction particulière pour la messe, et d'employer des contraintes particulières pour y forcer les hérétiques.

C'est ce qu'il me semble qu'il fallait prouver, si l'on voulait s'opposer à mon sentiment : il fallait, dis-je, prouver que les lois dont on s'est servi pour contraindre les hérétiques, ou par des supplices plus modérés, comme il a été pratiqué contre les Donatistes, ou par les derniers supplices, comme l'ont fait les siècles suivants contre les Albigeois et les Vaudois, ont fait une distinction particulière de la messe d'avec les autres exercices.

Or, c'est constamment ce qui n'a jamais été. On a condamné à des amendes tous les Donatistes; on les a déclarés intestables et incapables de succéder, à moins que de pratiquer la religion catholique : mais qu'on les en tînt quittes pour seulement venir à la messe, pendant qu'ils montreraient une répugnance invincible aux autres pratiques de l'Eglise, autant ou plus nécessaires; c'est assurément ce qui n'a jamais été pensé.

Ce n'est pas dans la messe seule que consiste l'exercice de la catholicité; le réduire là, ce serait une manifeste erreur : aussi n'y a-t-il aucune loi des princes, aucune règle de l'Eglise, aucun passage des Pères qui contraigne en particulier à la messe. La contrainte n'a jamais regardé que l'exercice de la religion catholique en général : de sorte que ou l'on ne prouve rien, ou l'on prouve plus qu'on ne veut, en alléguant ces anciens décrets.

Qu'ainsi ne soit : je demande pourquoi l'on n'emploie pas la même contrainte pour obliger les hérétiques à se confesser, que pour les obliger d'aller à la messe? C'est sans doute qu'on ne les y croit pas disposés, et qu'on craint de les engager à un sacrilége, en les engageant à la confession contre leur conscience. C'est donc qu'on les met au rang des mécréans; et si on les met en ce rang, comment les force-t-on d'aller à la messe, où ils ne peuvent assister avec édification sans commettre ce qu'ils jugent être une idolâtrie?

Voici donc ce que je crois être la règle certaine de l'Eglise.

Premièrement, que l'on peut user de lois pénales plus ou moins rigoureuses, selon la prudence, contre les hérétiques.

Deuxièmement, que ces peines étant décernées par l'autorité des princes, l'Eglise reçoit à sa communion tous ceux qui y viennent de dehors, quand elle peut présumer qu'ils y viennent de bonne foi, et que la vexation qui les a rendus plus attentifs, les a aussi éclairés.

Troisièmement, qu'on ne peut présumer de la bonne foi, que quand ils se soumettent également à tout l'exercice de la religion catholique.

Ce qui me fait donc penser qu'on ne doit point contraindre à la messe ceux qu'on n'ose contraindre au reste des exercices, c'est que la répugnance opiniâtre qu'ils montrent à les pratiquer, fait voir qu'ils sont indignes de la messe comme du reste.

Je n'entre point par là dans la question des dispositions nécessaires pour assister utilement à la messe; c'est ce qu'il ne sert à rien d'examiner : il me suffit qu'on est d'accord que les mécréans manifestes ne doivent pas y être contraints, et qu'on doit prendre pour marque certaine de mécréance une répugnance invincible à se confesser premièrement, et ensuite à communier.

Je distingue pourtant ici entre exclure les hérétiques de la messe, ou les y contraindre. Je ne les en exclurai pas, quand je pourrai présumer qu'ils viennent de bonne foi, et du moins avec quelque bon commencement des dispositions nécessaires.

Mais quand je les vois déterminés à ne passer pas outre, c'est-à-dire, à refuser la confession et ses suites, je prends cela pour marque évidente d'incrédulité; et les contraindre à la messe en cet état, c'est les induire à erreur, et ravilir la messe dans leur esprit; c'est en même temps déroger aux choses plus nécessaires, comme par exemple, à la confession, et leur faire croire que l'exercice de la religion catholique consiste en un culte extérieur, auquel même on fait voir d'ailleurs qu'on ne croit pas. C'est ce que je crois avoir expérimenté en ces pays-ci; et sans parler des expériences, qui peuvent être différentes en différents endroits, la règle me paraît indubitable.

Il resterait à réfléchir sur le dernier ordre de la Cour; et aussitôt qu'elle sera de retour, je me propose de représenter qu'il est un peu trop général. Car si l'on n'excepte de cette douceur ceux qui ont tout promis pour se marier, ou pour réhabiliter leurs mariages, sans après rien exécuter de ce qu'ils ont promis et déclaré, et que l'on n'use envers eux d'aucune contrainte; je crois pouvoir démontrer que

c'est tout perdre, et que c'est autoriser une espèce de relaps qui se moquent publiquement et impunément de la religion. Je fais un mémoire pour cela, dont je prendrai la liberté de vous envoyer copie, et que je voudrais pouvoir concerter avec vous-même : car on avance bien plus dans de telles discussions par la vive voix que par des écrits, où l'on ne trouve point de repartie. Cependant, Monsieur, ne nous lassons point de traiter une matière si difficile, et en même temps si essentielle. Il me semble que les écrits que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, et tous les autres que j'ai pu voir sur ce sujet, n'envisagent point la matière du côté que je la regarde ici. M. l'évêque de Montauban, avec qui j'ai eu occasion de m'expliquer, vous dira ce que nous avons dit ensemble, et qu'assurément je pousse au plus loin la doctrine des contraintes, sauf à se régler dans l'exécution par des tempéraments de prudence.

Si Dieu vous donne quelque chose sur cette lettre, ne me le refusez pas, car je cherche : je vois la difficulté de tous ses côtés ; et je vous assure, Monsieur, que je suis disposé à profiter non-seulement des lumières de ces saints et savants prélats, mais encore et plus particulièrement des vôtres, par la connaissance que j'ai qu'ayant joint tant d'expérience au bon esprit, à la bonne intention et au savoir, vous êtes l'homme du monde le plus à écouter en cette occasion. Je finis en vous assurant de mon sincère respect que vous connaissez.

A Germigny, ce 12 novembre 1700.

Je crains, en faisant décrire, de perdre le temps de faire partir cette lettre, et je vous demande pardon d'épargner si peu vos yeux.

277. *A M. de Saint-André, curé de Vareddes.*

Il est impossible, Monsieur, que je me charge moi-même de composer l'histoire du saint abbé de la Trappe : mais je ne fais nulle difficulté d'en charger quelqu'un, et de recevoir les mémoires. Mais qui charger? il faut penser. J'approuve fort de faire tout ce qu'il faudra pour empêcher certaine sorte de gens de travailler à la chose ; de crainte qu'ils ne la tournent trop à leur avantage. Dieu bénisse votre voyage et votre retour.

A Meaux, ce 26 novembre 1700.

278. *Au même.*

Vous m'avez fait grand plaisir, Monsieur, d'avoir procuré la conservation en main sûre des papiers dont je vous avais autrefois entretenu, et dont l'importance m'était bien connue. Bien des gens s'empresseront de faire passer le saint homme pour tout autre qu'il n'était ; et il n'est rien de plus nécessaire que de conserver des témoignages de ses sentiments, dont on puisse se servir en temps et lieu, selon que la prudence le fera connaître. Ce papier est sans doute un de ceux de la plus grande conséquence. Je ne sais où cette lettre vous pourra trouver : mais en quelque endroit que ce soit, faites connaître mes sentiments à M. l'abbé de la Trappe, en l'assurant de la continuation de mon amitié pour lui et pour sa sainte maison. Tout à vous, comme vous savez.

A Versailles, ce 26 novembre 1700 [1].

279. *Ad Clementem XI* [1].

Beatissime Pater, te nostris potissimùm temporibus, manifestâ supremi Numinis voluntate, ad fastigium apostolicæ potestatis evectum, vimque factam modestiæ tuæ, et multùm reluctanti, ac tantùm non invito, onus impositum consensione mirabili ; id quidem, non Sanctitati tuæ, sed Ecclesiæ Dei ac rebus humanis gratulari nos decet. Quis enim non videat omnino futurum, ut quò magis reformidaveris non modo oblatam, verùm etiam infartam ac velut inculcatam supremam dignitatem, eò confidentiùs ac promptiùs tam præsentis Numinis auctoritate susceptam exerceas et geras ; atque Ecclesiæ catholicæ Pontificem exhibeas eum, qui cùm innatâ solertiâ, tum labore, industriâ et rerum experientiâ clarus, magnificè sapientiam tractet, arcana legis pandat, solvat dubia, exscindat errores, bonitatem, et disciplinam, et scientiam doceat, pacem orbi christiano, melioribus quàm unquam auspiciis affulgentem, firmet ac foveat ; omnia denique apostolatûs munera, Deo adjuvante, naviter exequatur.

Ac de pace quidem, beatissime Pater, quis non eam perpetuam speret? quippe quam jam non fœdera, sed ipsa etiam natura conciliet, et Magni Ludovici augustique Delphini paternus æquè jam in Hispanias atque in Gallias animus ; sublatis inter inclitas gentes, quas tota maximè Europa suspiciat, inimicitiarum causis, ac velut mediâ solutâ maceriâ, quo firmiùs coalescant? Mihi verò assiduè cogitanti in hanc temporum necessitudinem incidisse auspicatissimum pontificatum tuum, et cum hâc magnanimi Regis gloriâ, et Gallicani nominis majestate esse conjunctum, exclamare libet : *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris* [2]*;* magnaque spes subit per sapientiam tuam eventurum ut, quod olim Simoni Judaicæ gentis summo Pontifici contigisse sacræ Litteræ commemorant : *Det nobis Dominus jucunditatem cordis, et firmari pacem in diebus nostris in Israel per dies sempiternos* [3].

Te verò, clementissime atque optime Pontifex, in tantâ celsitudine, tantâque exultatione applaudentis Ecclesiæ, ne pigeat paternos conjicere oculos, et in me, quem non semel singulari tuæ benevolentiæ testificatione beaveris ; et in nepotem meum, cui, peculiari divinæ Providentiæ gratiâ, sapientiam illam tuam et coram intueri, et exinde infixam animo suspicere, venerari, et quâ potuit voce, pro suâ tenuitate, celebrare licuit. Nos ergo simul affusi sacratissimis pedibus, Sanctitati tuæ diuturnum pontificatum auguramur, quem ipsa natura polliceri videatur ; et benedictionem apostolicam humiles ac supplices expectamus, Beatissime Pater, Sanctitatis Vestræ, etc.

Datum in palatio Versaliano, pridie idus decemb. 1700.

280. *A M. de Saint-André, curé de Vareddes.*

La dévote [4] qui est allée à la Trappe, pour guérir le Père abbé, y a fait son miracle sur M. du

1. Il est difficile de croire que cette date soit exacte. Bossuet aurait-il écrit deux fois en un jour, de Meaux et de Versailles, à la même personne? S'il s'agissait d'une affaire pressée, on en serait moins étonné.

1. Bossuet fit faire une traduction qu'il revit et présenta au Roi.
2. *Ps.*, CXVII, 23. — 3. *Eccli.*, L, 25.
4. Mademoiselle d'Almayrac, connue sous le nom de sœur Rose, née à Rodez, morte à Tessi, près d'Anneci, en 1728.

Mayne. On dit qu'après l'Extrême-Onction, ayant pris par son ordre de l'huile qu'elle avait bénite, il a si bien guéri et si promptement, qu'il a été dès le jour même chez cette dévote qui le demandait. On fait grand bruit de ce miracle; et cette dévote en fait beaucoup dans Paris. Je vous prie de me mander ce que vous savez de ce fait, et d'apprendre ce qui s'en peut savoir : tout demeurera entre vous et moi. Je suis à vous de bien bon cœur et à jamais.

A Paris, ce 21 janvier 1701.

281. *Au même.*

Je dirai mon sentiment sur la Trappe avec beaucoup de franchise, comme un homme qui n'ai d'autre vue, que celle que Dieu soit glorifié dans la plus sainte maison qui soit dans l'Eglise, et dans la vie du plus parfait directeur des âmes dans la vie monastique, qu'on ait connu depuis saint Bernard. Si l'histoire du saint personnage n'est écrite de main habile, et par une tête qui soit au-dessus de toutes vues humaines, autant que le ciel est au-dessus de la terre, tout ira mal. En des endroits on voudra faire un peu de cour aux Bénédictins, en d'autres aux Jésuites, en d'autres aux religieux en général. Si celui qui entreprendra un si grand ouvrage ne se sent pas assez fort pour ne point avoir besoin de conseil, le mélange serait à craindre, et par ce mélange une espèce de dégradation dans l'ouvrage.

La simplicité en doit être le seul ornement. J'aimerais mieux un simple narré, tel que le pouvait faire Dom le Nain, que l'éloquence affectée. M. de Séez m'a parlé avec la meilleure intention du monde. Elle a commencé à paraître dans la relation : mais je ne sais pourquoi elle n'a pas réussi autant qu'il serait à souhaiter; et cela est bien remarqué dans votre lettre. Pour moi, qui suis simple, j'en avais été fort content. Mais il est vrai que le monde y a trouvé bien des petitesses et dans le style et dans les choses.

Ce qu'il y a principalement à considérer, c'est qu'assurément on ne s'en tiendra pas à ce qu'un seul homme écrira. Tous les partis voudront tirer à soi le saint abbé : c'est pourquoi il est capital de garder de quoi prouver l'éloignement de tout parti, et de ne se dessaisir jamais des originaux, pour ne les montrer que dans une absolue nécessité.

Voilà pour ce qui regarde la vie. L'affaire paraît embarquée bien avant : je dis pourtant, à toute fin, ce qui me vient; on en fera l'usage que Dieu inspirera au Père abbé.

On dit qu'on imprime les lettres : c'est par là que devait commencer le discernement. M. de Séez m'a dit qu'il y en avait d'admirables aux supérieurs de l'ordre, et qui étaient vraiment prophétiques et apostoliques pour l'expression et les sentiments; mais qu'il faudrait les ôter, pour ne point soulever tout l'ordre. Cela peut être; mais il se faut bien garder de les perdre, puisqu'elles pourront avoir leur temps.

Faites bien mes amitiés à votre parent. Puisqu'il veut savoir mon sentiment, le voilà sans façon, quoi qu'il soit bien tard pour le demander : mais, ni tôt ni tard, je ne puis donner dans les affaires de Dieu en aucuns faibles ménagements.

A Paris, ce 28 janvier 1701.

282. *Au même.*

On m'a dit que la dévote a été deux fois à la Trappe, coup sur coup : on ne parle en manière quelconque du dessein et de l'offre de guérir le Père abbé, ni de rien par rapport à lui. Elle allait, dit-on, pour affermir dans sa vocation un abbé[1] qu'elle avait converti : autre matière d'informer. Sachez tout, je vous en prie; c'est chose très-importante. Je ne veux être mêlé ni de près ni de loin dans cette affaire; mais il faut être informé de tout.

Je parlerai pour les séminaires d'épargne. Il est assez à propos, Monsieur, que vous fassiez un tour ici dans la semaine prochaine.

A Paris, ce 29 janvier 1701.

283. *A M. l'évêque de Bayeux*[2].

J'ai reçu lundi, Monseigneur, la dernière lettre dont vous m'avez honoré, et en même temps, par ordre de M. le curé de Saint-Sulpice, le livre en question. Je commençai en même temps de le lire, et je viens enfin de l'achever. J'ai déploré l'égarement de M. Cailly, qui, étant d'ailleurs si habile et si homme de bien, a proposé un système si plein d'ignorance, de témérité et d'erreur. Puisque vous m'ordonnez de vous en dire mon sentiment, vous le trouverez dans une feuille à part jointe à cette lettre.

J'ai parlé de cette affaire à M. le cardinal de Noailles; et c'est de concert avec lui que j'ai l'honneur de vous en écrire.

Je ne vous dis rien, Monseigneur, sur l'indulgence que peut mériter ce bon curé, qui se soumet absolument à votre censure, et me fait assurer par quelques-uns de ses amis, qu'il fera sur cette nouvelle doctrine telle déclaration et rétractation que vous ordonnerez.

Il y a certaines choses dans ce livre, sur les espèces ou apparences sacramentales, lesquelles, quoique ce livre ne les explique pas comme il faut, M. le cardinal de Noailles ne croit pas, non plus que moi, qu'il faille y donner atteinte; à cause du soulèvement qu'elles causeraient parmi les savants, et à cause aussi du bon sens qui y est renfermé. Je veux dire, Monseigneur, qu'il ne faut pas prendre pour loi ni pour article de foi en cette matière, non plus que dans les autres, toutes les explications des scholastiques : autrement il en arrive des inconvénients, dont je pourrais alléguer beaucoup d'exemples.

Il ne me reste qu'à vous supplier de traiter avec bénignité la personne de M. Cailly, qui est d'ailleurs un digne curé, à ce que j'apprends, supposé qu'il se range à la doctrine que vous lui enseignerez, et qu'il contente l'Eglise par sa soumission. Voici donc le jugement que j'en porterais; après quoi il ne me restera qu'à vous assurer de mes très-humbles respects.

1. L'abbé de Jougla, fils d'un président au parlement de Toulouse. Il fit profession à la Trappe en 1701, et fut envoyé à Buon-Solazzo en Toscane, pour y établir la réforme. Il mourut abbé de Tamiès en Savoie, en 1727. Il était connu en religion sous le nom de Dom Arsène.

2. François de Nesmond, né le 1er septembre 1629, nommé évêque de Bayeux en 1661, mort le 16 mai 1715.

Jugement sur le livre intitulé : *Durand commenté, ou l'accord de la philosophie avec la théologie, touchant la transsubstantiation de l'Eucharistie;* à Cologne, chez Pierre Marteau, aux trois Colombes, 1700.

Il y a lieu de déclarer que le livre intitulé, *Durand commenté, etc.*, contient sur la transsubstantiation une doctrine fausse, téméraire, erronée et induisante à hérésie. Sous prétexte de commenter Durand, il renouvelle témérairement et scandaleusement sur la transsubstantiation une doctrine de ce théologien trop hardi, qui est erronée, et qui a été réprouvée depuis par le concile de Trente et le commun consentement de toute l'Eglise.

Il ajoute aussi à cet auteur, sous prétexte de le commenter, des choses qu'il n'a jamais dites, et auxquelles il ne paraît pas qu'il ait pensé, lesquelles sont erronées, destructives de la présence réelle du précieux corps et sang de Notre Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie, induisantes à hérésie sur la transsubstantiation, sur la concomitance, et autres points de doctrine décidés dans le même concile de Trente, et autres conciles généraux et décisions de l'Eglise, et tendantes à affaiblir, par de vaines et dangereuses subtilités, l'ancienne tradition de l'Eglise catholique, dès l'origine du christianisme, sur ce sacré mystère : au moyen de quoi le livre mérite d'être mis ès mains de la justice séculière, pour être supprimé comme il conviendra; et Sa Majesté sera très-humblement suppliée de le faire pareillement supprimer dans tout son royaume, comme pernicieux et perturbatif de la tranquillité de l'Eglise et du royaume, sous toutes les peines qu'elle avisera bon être.

Et pour l'auteur, attendu sa soumission à la présente censure et jugement, il lui sera ordonné, et le reste que Monseigneur modérera selon sa prudence.

A Paris, ce 9 février 1701.

Question *de M. l'évêque de Luçon*[1].

Je vous ai toujours regardé comme l'oracle des évêques : je vous supplie très-humblement de ne pas désapprouver la liberté que je prends de vous consulter, dans une affaire qui me paraît assez délicate. C'est un de mes chanoines qui a avancé en chaire ces propositions[2] :

« Les grâces suffisantes ne font rien. »

« La coopération même de la volonté vient de la seule » grâce. »

« La grâce efficace par elle-même peut seule enfanter » les bonnes œuvres. »

« Ce n'est pas le libre arbitre qui agit avec la grâce; » c'est la grâce qui agit dans le libre arbitre. »

Comme on ne peut pas douter que ces propositions ne tendent à renouveler des erreurs déjà condamnées, je l'ai averti de ne point continuer à prêcher une semblable doctrine. Mais il y en a qui prétendent que je dois obliger ce chanoine à condamner ces propositions, comme fausses, téméraires, scandaleuses, et renouvelant une doctrine condamnée par l'Eglise. Je vous supplie très-instamment de m'honorer de votre avis, que je suivrai avec autant de soumission que je suis avec respect, etc. ✝ J. François, *Ev. de Luçon.*

A Luçon, ce 20 février 1701.

284. *Réponse de Bossuet à la lettre précédente.*

Pour obéir en simplicité au désir de votre lettre du 20, j'aurai l'honneur de vous dire, sans hésiter, que votre qualification sur les quatre propositions contenues dans la même lettre, est très-juste. On ne peut dire sans erreur que *les grâces suffisantes ne font rien;* puisqu'elles opèrent toujours des illustrations et des délectations, qui, en rabattant jusqu'à un certain point la concupiscence, pourraient s'étendre plus loin, si nous voulions agir, *adhibitis totis viribus voluntatis,* comme parle souvent saint Augustin.

C'est une autre erreur de dire que *la seule grâce efficace par elle-même peut enfanter les bonnes œuvres;* puisque cette proposition, comme elle est conçue, ôte aux justes qui tombent le pouvoir absolu qu'ils ont par la grâce, d'accomplir les commandements; *si fideliter laborare voluerint*, aux termes du concile d'Orange, auxquels il faut joindre le *Facere quod possis, et petere quod non possis, etc.*, du concile de Trente.

Dire aussi que *le libre arbitre n'agit point avec la grâce, et que c'est la grâce qui agit dans le libre arbitre;* en prenant le *dans* exclusivement de l'*avec*, c'est directement combattre saint Paul, selon qu'il est traduit dans la Vulgate, et conformément à la tradition, qui est universelle sur ce point.

La condamnation de cette quatrième proposition induit celle de la seconde, où il est porté que *la coopération de la volonté vient de la seule grâce;* puisqu'elle exclut la grâce qui est avec nous, et avec laquelle personne n'a jamais nié que le libre arbitre ne coopérât.

Tous ceux qui avancent de telles propositions errent contre la doctrine de la grâce, en ce qu'ils ne veulent pas expliquer que tous les justes qui tombent lui résistent, pèchent contre elle, lui manquent, lui sont infidèles, et se perdent par leur faute.

Ils abusent de cette expression, *efficace par elle-même;* d'où l'on veut induire l'exclusion de la coopération du libre arbitre, sans laquelle la grâce n'opérerait point. Saint Augustin dit bien, et dit partout, que la grâce est efficace, invincible, peut ce qu'elle veut, fléchit les cœurs les plus endurcis, opère le vouloir et le faire, selon l'expression de saint Paul : mais je n'ai point encore trouvé qu'il se soit servi de ce mot, *efficace par elle-même*, dont on peut très-aisément abuser; encore qu'il ait un bon sens, qui ne permet pas de le condamner indistinctement.

Voilà, Monseigneur, ce qui me fait dire que votre qualification est juste : je la crois aussi suffisante; et en votre place, je n'hésiterais pas à la faire telle qu'elle est. Au surplus, puisque vous voulez que je vous parle en évêque, on doit prendre garde que dans une matière si délicate, souvent la censure d'une erreur induit à une autre, si on ne sait tenir la balance droite; et il se faut bien garder de laisser passer la doctrine, qui, contre la décision du concile de Trente, ne mettrait du côté de Dieu dans ceux qui font bien, et qui persévèrent à bien faire, aucun secours spécial, ni par conséquent aucune préférence gratuite. Vous êtes maître en Israël, et il suffit de marquer les choses pour se faire entendre. Je suis, Monseigneur, etc.

A Paris, ce 27 février 1701.

1. Jean-François de Valderie de l'Escure, nommé en 1699, mort vers 1723.
2. Du Puy, théologal.

285. *A M. Du Puy.*

J'ai reçu les deux paquets que vous m'avez envoyés, et en particulier celui où était la censure de Monseigneur votre évêque, avec votre protestation. Vous voulez que je vous en dise mon sentiment, et je le fais volontiers par l'estime que j'ai eu de tout temps pour vous.

I. La censure est très-juste, très-précise, très-modérée; et dans votre protestation vous promettez d'y souscrire.

II. Dans cet esprit vous condamnez les quatre propositions censurées, en désavouant seulement de les avoir avancées.

III. Sur ce pied, et en révoquant tout le reste, qni pourrait tendre à faire penser qu'on en veut à la mémoire et à la doctrine de feu Monseigneur de Luçon, vous rendrez une pleine soumission au jugement de votre évêque.

IV. Je vois que vous avez déféré à l'interdit de votre prélat; en quoi je vous loue : et je dois seulement vous dire que personne n'approuve ici la réponse que vous lui fîtes sur l'excommunication injuste, dont vous lui devez demander pardon[1].

V. A ces conditions, je suis prêt à supplier Monseigneur de vous rétablir dans vos fonctions, et de vous recevoir dans l'honneur de ses bonnes grâces; et je commence à le faire dès aujourd'hui, par une lettre que j'ai l'honneur de lui écrire.

VI. Par ce moyen il demeurera inutile d'examiner vos sermons; et Monseigneur de Luçon sera supplié de ne plus entrer dans cet examen, content de ce qu'il avait exigé d'abord, qui est que vous souscrivissiez à la censure, et condamnassiez les propositions purement et simplement comme vous faites.

VII. Si vous avez appelé, ce que je ne vois point dans les actes que vous m'avez envoyés, mais seulement dans votre lettre du 10 mars, il faudra vous désister de tout appel, et vous soumettre à votre prélat, qui, semblable à celui qui l'a envoyé, ne veut point la mort du pécheur ni sa condamnation, mais sa soumission.

VIII. Vous devez aussi renoncer à défendre le diocèse, qu'on n'attaque pas, et la mémoire de feu Monseigneur de Luçon, à laquelle vous faites tort en supposant qu'on l'attaque, et vous offensez sa parenté.

J'envoie copie de cette lettre à Monseigneur de Luçon, et j'espère que vous recevrez des marques de ses bontés. Je suis avec estime et de bien bon cœur, etc.

A Paris, ce 17 avril 1701.

286. *A M. l'évêque de Luçon.*

La confiance qu'il vous a plu de me témoigner, me donne celle de vous dire que j'ai reçu une lettre de M. du Puy, que je connais et que j'estime il y a longtemps, à laquelle j'ai répondu ce que vous trouverez dans ce paquet.

J'espère, Monseigneur, que vous trouverez qu'en suivant mes conseils, comme il me le promet, il suivra en même temps vos ordres, et satisfera à son devoir envers vous.

Je n'y vois qu'une seule difficulté, et c'est la rétractation expresse que vous semblez à présent vouloir exiger, avec l'aveu d'avoir enseigné les propositions. Mais j'ose vous représenter avec respect, premièrement, que cela ne paraît pas nécessaire ; la vérité ayant sans cela victoire entière, et votre censure son plein effet : secondement, il paraît que vous ne devez rien ajouter à une si juste censure ; et ainsi que vous y contentant de la condamnation de l'erreur, le reste serait d'une rigueur inutile : troisièmement, c'est là le moyen d'éviter toute dispute qui pourrait s'élever sur ce sujet, tant dans votre diocèse que partout ailleurs, et vous ôterez tout prétexte aux plaintes que l'on pourrait faire : quatrièmement, c'est aussi le moyen de fermer la bouche à ceux qui répandent votre opposition aux habiles gens, que votre saint et savant prédécesseur avait appelés, et dont il est mort content, je ne puis vous dissimuler qu'on a publié que vous aviez même souffert que l'on attaquât sa mémoire en votre présence, encore que nous eussions tous ce prélat en vénération.

J'espère donc, encore un coup, Monseigneur, que vous voudrez bien continuer à vous contenter du désaveu de M. du Puy, qui demeurera assez puni de ce qu'il a fait contre un prélat tel que vous, d'une manière inconsidérée et irrespectueuse, avec une bonne et soumise disposition dans le fond, en le révoquant publiquement.

Je n'entre point dans la discussion de ce que vous jugerez nécessaire pour les bienséances et le respect de l'épiscopat; vous suppliant seulement, Monseigneur, de vouloir bien par bonté ne pas exiger un aveu, qui ne ferait que causer de la peine et du scrupule à celui qui ne cherche qu'à regagner l'honneur de vos bonnes grâces, et à vous être soumis et obéissant.

Pardonnez la liberté que je prends : j'ai cru devoir cet office à un prêtre que j'estime, et qui me choisit pour intercesseur auprès de vous. Je suis, au reste, avec un sincère et véritable respect et attachement, etc.

A Paris, ce 19 avril 1701.

287. *A M. Pastel, docteur de Sorbonne.*

Vous entendîtes, Monsieur, ces jours passés M. Pourchot, qui me disait qu'il avait une lettre de M. Descartes sur la transsubstantiation. Je vous prie de la lui demander, et de prendre le soin de m'en envoyer une copie. Il n'est pas nécessaire qu'on sache ma curiosité ; c'est à bonne fin. Je vois de grands inconvénients à la publier; et si elle est telle que je l'imagine, sur le récit qu'on m'en a fait, elle n'évitera pas la censure. M. Descartes a toujours craint d'être noté par l'Eglise; et on lui voit prendre sur cela des précautions, dont quelques-unes allaient jusqu'à l'excès. Quoique ses amis pussent désavouer pour lui une pièce qu'il n'aurait pas donnée lui-même, ses ennemis en tireraient des avantages qu'il ne faut pas leur donner. Je vous en dirai davantage quand j'aurai vu la lettre, et je ne ferai point difficulté d'en dire mon sentiment à M. Pourchot. Je vous prie de lui faire mes compliments, et de bien croire, Monsieur, que je suis sincèrement à vous.

A Meaux, ce 24 mars 1701.

1. M. Du Puy avait cité à son évêque ce texte d'Ives de Chartres : « *Si venerit excommunicaturus injuste, ipse excommunicatus recedet.* »

288. *Au même.*

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre la copie que vous avez faite des deux de M. Descartes[1]. Vous pouvez dans l'occasion bien assurer notre ami qui m'en parla, qu'elles ne passeront jamais, et qu'elles se trouveront directement opposées à la doctrine catholique. M. Descartes, qui ne voulait point être censuré, a bien senti qu'il les fallait supprimer, et ne les a pas publiées. Si ses disciples les imprimaient, ils seraient une occasion de donner atteinte à la réputation de leur maître, et il y a charité à les en empêcher. Pour moi, je tiens pour suspect tout ce qu'il n'a pas donné lui-même; et dans ce qu'il a imprimé, je voudrais qu'il eût retranché quelques points, pour être entièrement irrépréhensible par rapport à la foi; car pour le pur philosophique, j'en fais bon marché. Par le titre qu'ont les deux lettres, il semble qu'elles soient déjà imprimées, et qu'elles aient servi de véhicule à des écrits déjà publics. Je suis avec estime et affection, etc.

A Meaux, ce 30 mars 1701.

289. *A M. le cardinal de Noailles.*

J'ai lu, Monseigneur, le nouveau livre français[2] sur l'Histoire de la Congrégation *de Auxiliis;* et sans entrer dans la question de la science moyenne, voici la remarque que j'ai faite, et que Votre Eminence aura faite aussi bien que moi. C'est qu'encore que l'auteur déclare que la société n'a pas adopté la doctrine de Molina sur les forces naturelles, auxquelles il attache la grâce; il ne laisse pas de déclarer en même temps que la même société tient cette doctrine à couvert de toute censure, à cause du nombre des auteurs qui l'ont soutenue.

C'est là, Monseigneur, attaquer directement la censure du clergé, résolue sous votre présidence, et rendue exécutoire par votre décret : c'est dire que cette doctrine, qui est purement et manifestement semi-pélagienne, est reconnue pour probable, à cause qu'elle n'a pas été condamnée par le Saint-Siége. C'est faire dépendre les dons de la grâce des dispositions naturelles, les y ramener comme à leur racine, et répondre au *Quis te discernit* de saint Paul[3]; ce qui ne renferme rien moins que le renversement entier de la piété et de la doctrine de la grâce.

J'avoue que ce sentiment a été soutenu par plusieurs scholastiques avant le concile de Trente, et que depuis ce concile, quelques-uns n'ont pas eu assez d'attention à ses décrets. Mais après les grands éclaircissements qu'on a donnés sur cette matière, et après le décret du clergé, appuyé du vôtre, on n'a pas dû à vos yeux soutenir une doctrine si pernicieuse.

C'est faire injure à l'Eglise romaine, de la faire approbatrice de cette doctrine, et d'étendre jusque-là la défense de se condamner les uns les autres, qu'il faut restreindre à la principale matière de l'examen, qui est celle de la congruité par la science moyenne.

Je supplie très-humblement Votre Eminence de considérer devant Dieu, et de faire considérer dans son conseil, le remède qu'on peut apporter à un si grand mal. Pour moi j'attendrai vos ordres, et demeurerai en repos.

M. de Reims, dans son ordonnance sur la grâce, a bien distingué la doctrine de la grâce congrue d'avec celle-ci; puisqu'il a toléré l'une, et condamné l'autre. Si nous la souffrons, il faut laisser enseigner impunément que tous les dons de la grâce, même la première efficace et celle de la persévérance, marcheront ensuite des dispositions naturelles, qui par là feront la racine du discernement. Le décret du clergé, qui a marqué cette erreur, ira en fumée, aussi bien qu'une approbation aussi authentique que la vôtre; et le semi-pélagianisme sera remis en honneur sous d'autres termes.

Le cardinal Baronius en a déploré la renaissance, sous prétexte de s'opposer à Luther. Le cardinal Bellarmin ne s'éloigne pas de ce sentiment, quoique d'ailleurs défenseur de la doctrine de Molina sur l'autre point. Je sais que Votre Eminence n'abandonnera non plus qu'eux la cause de Dieu, pour laquelle elle est si déclarée. Je marcherai humblement sur les pas de Votre Eminence, de qui je suis à jamais avec un respect sincère, etc.

A Germigny, ce 23 mai 1701.

290. *A M. le cardinal de Noailles*[1].

Je prends encore la liberté, Monseigneur, de rendre compte à Votre Excellence d'un rapport qui m'a été fait par gens qui semblent instruits; c'est que, dans la dernière assemblée des Pères de Saint-Maur, il a été résolu de changer la préface du dernier tome. Si cela est, Votre Excellence sera sans doute avertie, et aura vu mieux que moi que ce changement causerait de grands et inévitables scandales : en sorte que si l'on ne pouvait autrement rompre ce coup, je crois que Votre Eminence ne trouverait pas hors de propos d'y employer l'autorité du Roi, qui ne peut avoir de plus saint et de plus nécessaire usage que celui de préserver l'Eglise de tels troubles. Cette préface a été présentée au clergé de France, et le moindre changement qu'on y apporterait soulèverait tout le monde. Votre Excellence, Monseigneur, me pardonnera la liberté que je prends. Car à qui peut-on mieux s'adresser qu'à celui que Dieu a placé si hautement dans son Eglise, et qu'il a rempli d'un si grand zèle pour faire tête à droite et à gauche contre ceux qui brouillent.

Je suis avec un respect sincère, etc...

A Meaux, ce 25 mai 1701.

291. *A M. Brisacier, supérieur du séminaire des Missions étrangères.*

J'ai lu en effet, Monsieur, avec une extrême diligence, le livre intitulé : *Judicium unius, etc.*[2],

1. Ces deux lettres de Descartes sur l'Eucharistie ont été imprimées pour la première fois, en 1811, dans l'ouvrage intitulé : *Pensées de Descartes sur la Religion et la Morale*, pag. 250 et suiv. (*Edit. de Vers.*).

2. Le livre dont il s'agit ici était intitulé : *Questions importantes*, et fut publié à l'occasion de la nouvelle Histoire des Congrégations *de Auxiliis*, etc. Ce livre se vendit publiquement à Paris dès la fin du mois d'avril 1701, chez Bellay, libraire, rue Saint-Jacques. — 3. *I. Cor.*, IV, 7.

1. Publiée pour la première fois par M. Lachat. Le manuscrit est à la bibliothèque du séminaire de Meaux.

2. M. Coulau, docteur de Sorbonne, publia cet écrit pour servir de défense aux livres que les Pères le Comte et Gobien, jésuites, avaient donnés en faveur de la religion et du culte des Chinois, et qui avaient été censurés par la Faculté de théologie de Paris.

comme M. le cardinal de Noailles l'avait prévu. Je vous ai promis de vous en dire mon sentiment : je le fais, à condition, s'il vous plaît, que vous communiquerez cette lettre à M. le Cardinal. Mon dessein est par là que vous preniez le temps le plus commode à Son Eminence, pour lui en faire la lecture ; et en même temps de lui sauver la peine de lire mon écriture, qui devient tous les jours plus pénible pour moi, et plus difficile aux autres ; ce qui m'oblige souvent de me servir d'une main étrangère.

Je dis donc en général, que ce livre est fait pour appuyer l'indifférence des religions, qui est la folie du siècle où nous vivons. Cet esprit règne en Angleterre et en Hollande trop visiblement : mais, par malheur pour les âmes, il ne s'introduit que trop parmi les catholiques. Ce livre autorise ce sentiment, en faisant tous les hommes, de quelque religion qu'ils soient, capables du salut. L'auteur fait servir à cette doctrine la volonté générale de sauver tous les hommes ; d'où il conclut que la religion véritable a pu être dans tous les peuples : et comme cette volonté subsiste toujours, il doit tirer la même conséquence du temps présent, comme il a fait de celui qui a précédé l'Evangile.

Il est vrai qu'il reconnaît que les sept nations, dont les Juifs étaient environnés, la Chaldée, la Grèce et tout l'empire romain, ont été vraiment idolâtres. Mais si on le pousse, en lui demandant si Dieu ne voulait pas sauver ces peuples comme les autres, il serait contraint d'abandonner son système, ou de trouver des excuses à ces idolâtries, en disant comme il l'insinue en quelques endroits, qu'on a pu adorer le vrai Dieu sous le nom de Jupiter, ainsi du reste ; puisque même il approuve les auteurs qui disent, que les anciens Germains ont adoré le Père, le Fils et le Saint-Esprit, sous le nom du soleil, de la lune et du feu ; c'est-à-dire, de Jupiter, de Junon et de Vulcain.

Mais il s'attache particulièrement à justifier les anciens Perses, comme ayant connu le vrai Dieu, et même le Messie : et il entreprend de prouver la première partie, même par l'autorité de l'Ecriture ; à cause, dit-il, qu'il n'est pas probable que les Perses aient été choisis pour détruire l'idolâtrie de Babylone, et rétablir le temple de Dieu, s'ils ne l'eussent connu et servi de tout temps : ce qu'il confirme par Cyrus, que Dieu appelle son *Christ* dans Isaïe [1], et qui déclare lui-même que le Dieu du ciel lui a donné le royaume.

Ce discours est d'une prodigieuse témérité ; puisque dans le même prophète Isaïe, Dieu dit deux fois à Cyrus : *Vous ne m'avez point connu* [2] ; où saint Jérôme interprète qu'il avait servi de faux dieux : *Idola coluisti.*

Ce que répond l'auteur à ces passages précis, est incroyable. C'est qu'encore que Cyrus connût le vrai Dieu, il ne savait pas que les Hébreux en fussent les adorateurs ; et qu'aussitôt qu'il l'a su, il a reconnu que le Dieu des Juifs était le vrai Dieu du ciel, que lui-même il avait toujours servi : comme si l'on pouvait soupçonner que Dieu eût fait l'injustice à Cyrus, de lui dire qu'il ne le connaissait pas, sous prétexte qu'il ne savait pas qu'il fût le Dieu d'Abraham et des Juifs ; quoique d'ailleurs lui et les Perses le connussent de tout temps, par la tradition perpétuelle venue de Noé.

1. *Is.*, XLV, 1. — 2. *Idem*, 4, 5.

L'auteur passe jusqu'à assurer que non-seulement Cyrus, mais encore les autres rois de Perse n'ont changé leur ancien culte véritable, que depuis qu'ils ont été subjugués par les Grecs : où il paraît qu'il a oublié le livre d'Esther, où les Perses et leurs rois sont appelés avec horreur des incirconcis. « Vous savez, Seigneur, disait Esther [1], » que je hais la gloire des impies, et que je déteste » le lit des incirconcis et de tout étranger. Vous » savez la nécessité qui m'oblige de porter sur ma » tête le signe d'orgueil et de gloire que j'ai en » abomination, que je le déteste comme ce qu'il y a » de plus immonde, et que je ne le porte pas dans » les jours de mon silence ; mais seulement dans » les jours d'ostentation et de cérémonie. Vous sa» vez enfin que je n'ai jamais mangé à la table » d'Aman ; et que s'il m'a fallu manger à celle du » roi mon mari, je ne me suis pas plu dans ce » banquet, et je n'ai pas bu le vin des effusions. »

Qu'Esther ait parlé ainsi d'un roi et d'un peuple qui aurait servi le vrai Dieu, et lui aurait offert de pieux et véritables sacrifices, c'est ce qui n'entrera dans l'esprit de personne.

On lit encore dans le même livre, ces paroles de Mardochée [2] : « Vous savez, Seigneur, que ce » n'est pas par orgueil que j'ai refusé d'adorer le » superbe Aman ; car j'aurais volontiers baisé ses » pas pour le salut d'Israël : mais j'ai craint de » transférer l'honneur de mon Dieu à un homme. »

Ce qui fait voir que la vraie raison du refus de Mardochée, c'est que le culte divin, que les Perses, comme l'on sait rendaient à leurs rois, s'appliquait par proportion à leurs favoris, dans lesquels reluisait leur puissance.

De là venait cette ordonnance publiée par Darius roi de Perse, à la commune sollicitation de tous les Satrapes : « Que si quelqu'un osait présenter » quelque prière à quelque Dieu ou à quelque » homme que ce fût, excepté au roi, durant trente » jours, il serait jeté dans la fosse des lions [3]. » Voilà ces adorateurs du vrai Dieu, qui se font des dieux eux-mêmes de leurs rois, et que les saints regardent avec horreur, comme on a vu que fit Esther. C'est aussi ce qui obligea Mardochée à avertir la même Esther de ne point déclarer son peuple [4] ; parce qu'il savait que c'était un peuple odieux aux Perses, et qu'Aman aussi décriait au roi, comme un peuple dont les singularités devaient être en horreur au roi et à tout l'empire des Perses.

C'est encore ce qui fait dire à la même Reine, dans sa prière [5] ; « que les Perses voulaient fermer » la bouche à ceux qui louaient Dieu, pour ouvrir » celle des Gentils, et leur faire louer leurs idoles. »

Après cela, il est étonnant qu'on veuille, par de petites conjectures, faire passer les Perses pour un peuple vraiment religieux, sous prétexte que Cyrus aurait connu le Dieu du ciel, « et que Darius » aurait ordonné qu'on payât les frais des sacri» fices, de ses propres revenus, dans le temple de » Jérusalem, à la charge qu'on y prierait pour la

1. *Esth.*, XIV, 15, 16, 17. — 2. *Idem*, XIII, 12, 13, 14. — 3. *Daniel*, VI, 6, 7, *etc.* — 4. *Esth.*, III, 8. — 5. *Idem*, XIV, 9, 10.

» vie du roi et de ses enfants[1]; » sans songer qu'il est écrit dans les Machabées[2], que Séleucus, roi d'Asie, avait donné un ordre semblable, sans que pour cela on puisse conclure que les Syriens, qui n'avaient point d'autre religion que celle des Grecs eussent servi le vrai Dieu.

C'est ignorer les premiers principes de la théologie, que de ne pas vouloir entendre que l'idolâtrie adorait tout, et le vrai Dieu comme les autres. Cyrus peut avoir été dans la même pratique; et Dieu se sera servi de lui pour faire, en faveur de son peuple, ce que les prophètes en avaient prédit. Il se peut aussi qu'il ait connu Dieu, comme avait fait Nabuchodonosor[3], sans que cette connaissance ait eu de suite. Mais il est beaucoup plus croyable qu'il n'a jamais eu le vrai culte, puisqu'on lui voit dans Xénophon toujours invoquer le soleil avec le Jupiter de son pays, quel qu'il soit, lui offrir des sacrifices, et pratiquer la divination par les entrailles des animaux immolés.

On voit aussi, dans le dernier discours qu'il tient à ses enfants, qu'il se sert de la doctrine de l'immortalité de l'âme, pour leur persuader de suivre ses derniers ordres, et de leur faire croire qu'il serait toujours vivant pour les y obliger. Voilà comme sont faits ces princes, qu'on nous veut donner pour si religieux; et les Chinois peuvent l'avoir été à même prix.

Au reste, on assure trop positivement que les Perses n'avaient point d'idoles : car encore que cela soit vrai des idoles à figure humaine, on doit croire qu'ils en avaient d'autres; puisque Esther le remarque ainsi au lieu que nous avons allégué[4]. Et en effet, Zoroastre donne expressément chez Eusèbe la tête d'un épervier à son dieu, comme l'auteur l'a remarqué lui-même. Il croit se sauver, en disant, que c'était une image hiéroglyphique : comme si ces sortes d'images n'avaient pas pu devenir des idoles chez les Perses, à la manière des autres. Je n'empêcherai pourtant pas qu'on ne réponde au passage d'Esther, que le terme d'idole y est employé pour signifier toute fausse divinité : mais toujours il demeurera véritable que la Perse adorait de faux dieux, et que par un faux culte, elle se rendait exécrable aux adorateurs du vrai Dieu.

Que sert de nous opposer après cela l'autorité de Zoroastre chez Sanchoniathon et chez Eusèbe? On ne nie point que les philosophes n'aient eu des restes de la véritable idée de la divinité; et ils ne sont devenus idolâtres qu'en les appliquant mal. Par exemple, l'auteur admire que Zoroastre ait pu dire que Dieu est immortel, sans commencement, sans parties, très-dissemblable, auteur de tout bien, et qui seul s'enseigne lui-même; toutes choses qui peuvent convenir en un certain sens au soleil, qui était réputé voir tout du haut du ciel, diriger tout, n'avoir point de parties distinctes à la manière des hommes et des animaux, être différent de lui-même, ainsi que chantait Horace : *Aliusque et idem nasceris;* ce qui, sous des paroles emphatiques, ne signifierait que le soleil, ou le monde, si l'on veut, et quelque chose de fort éloigné du vrai Dieu.

1. *I. Esdr.*, VI, 9, 10. — 2. *II. Mach.*, III, 3. — 3. *Dan.*, III, 96, 99, 100, *etc.* — 4. *Esth.*, XIV, 10.

On sait d'ailleurs que les Perses adoraient deux dieux, l'un bon et l'autre mauvais, comme le dit expressément saint Augustin[1], qui le rapporte de leurs propres auteurs; ce que Plutarque avait fait avant lui. L'auteur tire avantage de ces deux dieux, pour prouver que les anciens Perses ont connu Dieu et le diable : excuse impie et pernicieuse; puisqu'aux termes de saint Augustin, c'est faire adorer le diable à ceux qu'on nous veut donner pour si religieux.

Je ne finirais point, si j'entreprenais de rapporter tout ce qui pourrait convaincre les anciens Perses d'une parfaite idolâtrie, fort différente de celle des Grecs. Il est certain, par le livre de la Sagesse[2], qu'on a adoré le soleil, la lune, les étoiles, les vents, les éléments, et les autres parties du monde. Chercher des excuses à ce culte impie, ou vouloir que les Perses en aient été incapables plutôt que les autres peuples; c'est vouloir chercher des justifications à ceux qui, bien constamment et par des témoignages exprès de l'Ecriture, ont été en exécration au peuple de Dieu.

On peut juger de là ce qu'il faut croire des autres nations qu'on entreprend d'excuser d'idolâtrie. Géraldin n'est pas plus heureux à défendre l'Ethiopie, que Hyde à excuser les Perses; et l'auteur, qui relève leurs fades et impertinentes conjectures, contre les témoignages exprès de la parole de Dieu, ouvre la porte à ceux qui voudront excuser tout le reste des païens, et soutenir que sans cela on ne peut entendre cet oracle de l'Apôtre : *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*[3].

Je crois donc qu'il est nécessaire de résister à ces nouveautés, et non-seulement par des discours, mais encore par des censures expresses, si l'on ne veut donner cours à l'indifférence des religions. Il ne faut pas se flatter sur l'impertinence de l'auteur, qui fera tomber son livre comme de lui-même : car tout ignorant qu'il est, il se donne un air de savoir, qui éblouira tous les esprits médiocres, dont le nombre est le plus grand parmi les hommes, et qui flatte la pente du siècle.

Je voudrais donc prier ou M. Dupin, ou le Père Alexandre, de relever les faux raisonnements et les fausses citations qui sont particulières à cet auteur, et en attendant supplier M. le cardinal de Noailles, ou d'en faire ou d'en procurer la censure par la Faculté. Mais comme le dernier serait long et peut-être trop difficile, le droit du jeu est que M. le Cardinal commence d'abord, et qu'il arrête par son autorité, le cours d'une impiété si manifeste; et c'est de quoi je le supplie.

J'avais dessein d'extraire et de qualifier quelques propositions : mais c'est assez pour cette fois; et j'avoue que je me lasse de dicter : je pourrai continuer au premier loisir. Cependant je suis, Monsieur, ce que vous savez.

A Meaux, ce 30 août 1701.

292. *Au même.*

Je continuerai mes remarques, Monsieur, par forme de Mémoire, comme vous me témoignez le désirer dans votre réponse du premier septembre. Il faut beaucoup insister sur les Perses; parce que

1. *De Civit. Dei, lib.* V, *cap.* XXI. — 2. *Sap.*, XIII, 2. — 3. *I. Tim.*, II, 4.

l'auteur en fait son principal fondement par les trois propositions de la page 25, dont la première est, « que les Perses ont toujours reconnu un seul » dieu » : *Persas unicum semper Deum agnovisse;* la seconde, « qu'ils ont toujours été fort opposés » aux idoles : » *Idolis et simulacris nunquam non fuisse infensissimos;* et la troisième, « qu'on peut » tirer des livres sacrés de fortes conjectures qui » autorisent ce sentiment : » *Non leves è sacris codicibus in eam sententiam conjecturas duci posse.* Sur les deux dieux bon et mauvais, c'est en vain que l'auteur allègue Agathias, livre II de l'histoire de Justinien. Cet auteur ne dit point du tout, comme on le lui fait dire, « qu'il est constant que » les Perses n'ont adoré qu'un seul dieu. » Car cet auteur dit expressément, que de toute antiquité les Perses adoraient Jupiter, Saturne, Vénus, et les autres dieux de la Grèce sous d'autres noms. Et quant aux deux dieux, bon et mauvais, il se trompe manifestement, en disant que ce culte vient des Grecs; puisque Plutarque le fait venir de Zoroastre, comme de l'ancien et premier législateur des Perses; ce qui est hors de contestation, quoi qu'en puisse dire Agathias : et le même Plutarque remarque expressément, qu'on offrait le sacrifice à ces deux dieux; à l'un, les votifs et d'action de grâces, à l'autre, ce qu'on appelait ἀποτρόπαιον, tels que ceux que les Latins appelaient *Averruncarii*, qui tendaient à les apaiser comme des puissances nuisibles; ce qui aussi est conforme à ce qu'on a rapporté de saint Augustin. Au reste, le même Plutarque remarque que le bon dieu venait d'une très-pure lumière, et le mauvais de l'obscurité et des ténèbres; ce qui s'accorde parfaitement à l'adoration du soleil. Manès ou Manichæus, qui était Perse de nation, avait pris sa doctrine dans son pays; ce qui est aussi observé par Agathias : et l'on sait, par saint Augustin, que les Manichéens adoraient le soleil. Cependant l'auteur a toujours recours à Agathias, comme s'il était favorable à sa prétention. Quoi qu'il en soit, on ne trouve parmi les Grecs aucun culte semblable à celui des deux dieux, et il était naturel à la Perse.

L'auteur fait dire aussi à Plutarque, que Darius Codomanus, étendant les mains au ciel, ne dit pas : « O soleil, ô Apollon; » mais, « O Dieu de » mes ancêtres, et Jupiter de mon pays! » Ce sont des gloses que cet auteur a mêlées aux paroles de Plutarque, qui fait invoquer à Darius le Jupiter de son pays, et les autres dieux des rois[1]; et tout le reste est ajouté.

Ce qu'il dit, qu'on ne trouve point dans Xénophon que Cyrus ait jamais invoqué le soleil, n'est pas moins faux; puisque avec le Jupiter de son pays, il joignait ordinairement le soleil, comme il paraît en plusieurs endroits, et notamment au dernier livre de la *Cyropédie*.

Quant à ce que l'auteur assure, que les Perses n'ont changé leur ancien culte du vrai Dieu que depuis l'empire des Grecs et des Macédoniens, il est démenti par l'Ecriture; puisque premièrement, ni Cyrus ni les autres rois, en reconnaissant le Dieu du ciel, n'ont jamais dit qu'ils l'ont toujours adoré. Secondement, ce pourrait donc être en tout cas un sentiment particulier de Cyrus, à qui l'on

1. *Plut., lib.* II, *de fort. Alex.*

montra son nom dans la prophétie d'Isaïe : ce qui était si visiblement miraculeux, qu'il pouvait en particulier en être touché, comme Nabuchodonosor le fut des miracles qu'il avait vus[1], et comme le roi de Babylone dont il est parlé dans Daniel[2]. Troisièmement, aucun de ces rois n'établit le culte dans tout son empire, mais précisément dans le temple de Jérusalem. Quatrièmement, il est dit expressément dans ce dernier passage, que le Dieu dont il rebâtissait la maison, est le Dieu qui est dans Jérusalem[3]; faisant voir par là clairement qu'il n'était adoré que là. Cinquièmement, dans le décret de Darius[4], non plus que dans celui de Cyrus, on ne lit autre chose, sinon qu'on offrait au Dieu du ciel à Jérusalem, sans marquer que ce fût le Dieu qui était connu dans tout l'empire. Sixièmement, la même chose paraît dans le décret de Darius, où l'ordonnance en faveur du Dieu de Daniel est marquée comme nouvelle, et donnée sur un fait particulier[5] : de sorte que l'on voit toujours et partout, que ce n'était point le culte public du royaume : ce qui aussi n'a eu dans l'empire aucune suite, comme il a déjà été dit et prouvé démonstrativement par Esther et par Daniel. L'expression, *ut qui petierit, à quocumque deo aut homine*[6] *:* « Que celui qui demandera quoi que ce soit à quelque dieu, ou à quel» que homme que ce puisse être, » marque clairement la pluralité des dieux. Et de tout cela, il résulte que les propositions ci-dessus marquées, doivent être qualifiées fausses, téméraires, contraires à la parole de Dieu, et induisantes à erreur et à hérésie. On pourrait dire hérétiques, si ce n'était qu'il s'agit d'un fait particulier et non pas d'un dogme.

Ce que l'auteur dit, qu'il ne veut pas nier que les Perses aient admiré et honoré le soleil, comme celui à qui le Créateur avait donné la première place parmi les astres, à la manière des Américains, montre qu'il ne fait autre chose que pallier l'idolâtrie, étant si certain d'ailleurs que ceux du Pérou ne connaissaient point d'autre dieu que le soleil.

Le passage qu'il allègue, tiré d'Esther[7], est une reconnaissance que le royaume avait été donné par le Dieu des Juifs à Cyrus et à ses successeurs : mais il ne dit point du tout que ce Dieu ait toujours été servi en Perse, ni aussi qu'il soit le seul qu'il faille servir.

L'auteur dit que Cambyse, fils de Cyrus, a détruit entièrement l'idolâtrie en Egypte, comme elle l'avait été en Assyrie; et c'est ce qui lui donne la hardiesse d'appliquer à ce prince impie la prophétie d'Isaïe[8] : « Israël se joindra pour troisième » aux Egyptiens et aux Assyriens : » *Erit Israel tertius Ægyptio et Assyrio, etc.* Le sens, dit-il, de la prophétie est bien plus clair : *Longè tamen planior dilucidiorque sensus erit,* etc.; où il enseigne expressément que l'Egypte et l'Assyrie ont été ramenées par les rois de Perse au culte du vrai Dieu : proposition impie, et qu'on peut qualifier en cette sorte. Cette proposition, qui assure que l'Egypte et l'Assyrie sont devenues le peuple de

1. *Dan.*, III, 95. — 2. *Idem*, XIV, 42. — 3. *II. Paral.*, XXXVI, 23; *et I. Esdr.*, I, 2, 3. — 4. *I. Esdr.*, VI, 10. — 5. *Dan.*, VI, 25, 26. — 6. *Idem*, 7. — 7. *Esth.*, XVI, 16. — 8. *Isai.*, XIX, 24.

Dieu avec les Juifs, par le moyen de Cambyse, qui leur a fait connaître le Dieu véritable, est téméraire, scandaleuse, impie; et applique à un prince impie ce qui ne peut regarder que la gloire de Jésus-Christ, et la conversion des Gentils, notamment des Assyriens et des Egyptiens, par la prédication évangélique.

Il corrompt la prophétie de Malachie[1], et l'explique contre la tradition universelle des Pères.

Il nie que les deux peuples soient distingués à raison de la piété. Il attribue ce sentiment à l'orgueil judaïque, et il égale les deux peuples, en ce qui regarde la connaissance de Dieu. Il enseigne expressément que les païens ont eu la même religion que les chrétiens; que les Juifs n'excellent en rien par-dessus les autres peuples, etc.; que l'opposition des deux peuples faite par saint Paul, ne consiste en aucune sorte dans la connaissance de Dieu et dans la piété; qu'il faut donc prendre les Gentils en général pour le seul empire romain : toutes propositions qui sont hérétiques, directement contraires à l'intention de saint Paul, aux paroles de l'Ecriture, qui établit la constitution du peuple juif, précisément dans le culte d'un seul Dieu, comme il paraît à la tête du Décalogue[2], et dans d'autres passages[3], qui sont tous formels pour montrer que l'alliance qui constitue le peuple de Dieu, a pour fondement la reconnaissance volontaire, et par choix, de sa seule divinité et de son culte.

Il parle ainsi : « Le choix que Dieu donne au » peuple juif ne regarde pas la foi ni le culte né» cessaire de la divinité ; car qui dira que Dieu a » laissé à délibérer aux hommes s'ils le servi» raient ? » D'où il conclut, « que l'alliance ne re» garde pas le culte de Dieu; puisqu'elle est remise » au choix du peuple, » selon ces paroles : « Vous » êtes maîtres de prendre tel parti que vous vou» drez : choisissez aujourd'hui ce qu'il vous plaira, » et voyez qui vous devez plutôt adorer, ou les » dieux qu'ont servis vos pères dans la Mésopota» mie, » etc. : *Optio vobis datur : eligite cui servire debeatis, utrum diis quibus servierunt patres vestri in Mesopotamiâ*[4], *etc.*

Il suppose que cette option déférée aux Juifs ne regarde pas le libre arbitre, dont on doit user en choisissant Dieu, mais l'indifférence de la chose en elle-même ; ce qui est formellement hérétique et impie. Le choix qui est ici marqué, regarde celui dont il est écrit ailleurs[5] : « J'ai mis devant vos » yeux la vie et la mort ; » et non pas un choix semblable à celui dont parle saint Paul[6] : « Si vous » mariez votre fille, vous faites bien, etc., faites » ce que vous voudrez ; » puisqu'au contraire celui qui ne choisit pas Dieu est maudit[7].

Il se fait l'objection, qu'il faudrait, selon ces principes, mettre un troisième peuple outre les Juifs et les Gentils idolâtres, qui serait celui qui aurait adoré le vrai Dieu sans le secours de la loi; et il l'élude, en disant que ces derniers sont rangés avec le peuple des Gentils, quoique plusieurs parmi eux fussent idolâtres : ce qui est impie et erroné ; puisque l'intention de saint Paul ne fut jamais de faire un même peuple de ceux qui adoraient les idoles, et de ceux qui adoraient le vrai Dieu : *Gentium itaque nomine, Paulus et Scripturæ omnes intelligunt quicumque extra Israeliticam legem extitere uspiam, ullâve religione, seu antiquâ et Noemicâ, seu recenter confictâ et idololatricâ, quosvis populos.* Cette doctrine est contraire à la décision de saint Paul, qui dit qu'il a prouvé « que » les Juifs et les Grecs sont sous le péché, et que » Dieu a tout renfermé sous le péché, afin d'avoir » pitié de tous[1]. » L'auteur élude en disant, qu'il faut prendre tous pour plusieurs, selon la coutume de l'Ecriture : *Ex utrisque igitur populis plurimos tantùm, juxtâ consuetam Scripturæ locutionem, Apostolus designat; neque prorsus omnes tum Judæos, tum Gentes alternatim in impietate involvit :* ce qui est hérétique, et directement contraire à l'intention de saint Paul.

La force de l'argument de cet apôtre consiste en ce qu'il a fait voir d'un côté que les Gentils étaient criminels, en ne servant pas le Dieu qu'ils connaissaient[2]; ce qui leur a attiré tous les autres crimes, dont le même apôtre fait le dénombrement[3]; et de l'autre, que les Juifs n'étaient pas moins coupables, pour avoir été prévaricateurs de la loi[4] : ce qui montre que tout ce qui n'est pas Juif est idolâtre, malgré le témoignage de sa conscience; puisque Dieu s'est fait connaître également à toutes les nations par les ouvrages de sa sagesse. L'auteur élude tout cela, en disant que la prérogative du peuple juif ne regarde pas le culte de Dieu; puisque les autres nations l'ont conservé dès le temps de Noé.

L'auteur fait consister la doctrine de saint Paul et la différence des deux peuples, Juif et Grec, en ce que vers l'avénement du Messie, toute la terre presque a été couverte des ténèbres de l'idolâtrie et de l'infidélité : comme si la distinction des deux peuples n'avait lieu qu'en ce temps précis, et non pas dans tous les siècles précédents ; ce qui est hérétique, et renverse toute l'économie de la religion.

Pour éluder les passages des Pères, il dit qu'il ne les faut pas prendre au pied de la lettre; afin que tant de passages, qui renferment tous les peuples, excepté les Juifs, dans une pareille infidélité, demeurent sans effet : ce qui tend à rendre inutile toute la tradition, qui s'exprime en termes généraux et sans exception.

Le passage de saint Augustin, tiré du livre de la *Cité de Dieu*[5], où il dit que le culte de Dieu était renfermé dans la seule famille de Tharé et d'Abraham, prouve trop selon lui; à cause qu'il est constant que Sem et peut-être Noé vivaient encore alors, et que la famille de Melchisédech a été fidèle. Mais il n'a pas voulu prendre garde que l'intention de saint Augustin est de dire, que la famille d'Abraham a été la seule marquée où le culte de Dieu se soit conservé : ce qui est incontestable; puisque l'Ecriture ne dit rien de la famille de Sem, ni de celle de Melchisédech : et la conséquence que l'auteur tire de saint Augustin, en disant qu'il prouve trop, est fausse, téméraire et scandaleuse. Il en

1. *Malach.*, II. — 2. *Exod.*, XX, 2. — 3. *Deut.*, V, 6; VI, 4, 5, 6; XXIX, 9, 10, *etc.; Jos.*, XXIV, 14, 15, 18, 22, 24. — 4. *Jos.*, XXIV, 15. — 5. *Deut.*, XXX, 19. — 6. *I. Cor.*, VII, 36, 37, 38. — 7. *Deut.*, XXVII, 15 *et seq.*

1. *Rom.*, III, 9; XI, 32; *et Gal.*, III, 22. — 2. *Rom.*, I, 20, 21. — 3. *Idem*, 26. — 4. *Ibid.*, II, I, etc. — 5. *De Civit. Dei, lib.* XVI, *cap.* XII; *tom.* VII, *col.* 428 et 431.

est de même des autres passages des saints Pères, qu'il a éludés dans les pages suivantes.

Il élude aussi dans les mêmes endroits, ces mêmes passages, en disant que lorsqu'on y dit que toutes les nations, excepté la juive, étaient infidèles, cela se doit entendre seulement de plusieurs, et encore comparativement avec les Juifs. Il objecte les brachmanes parmi les Indiens, comme gens attachés au culte d'un seul Dieu, aussi bien que les Perses et les Sères; où il cite Eusèbe, et Bardesanes produit par Eusèbe, en témoignage que les brachmanes, au nombre de plusieurs milliers, étaient recommandables par leur piété envers Dieu. Il a oublié que chez Eusèbe même, les brachmanes observaient les abstinences superstitieuses, qui durent encore aujourd'hui parmi les Indiens; que ces peuples croient aussi la métempsycose; qu'ils se tuent eux-mêmes, etc., comme fit Calanus, qui était du nombre des brachmanes, ainsi que Strabon le remarque [1].

Le même Strabon, au même livre, rapporte l'épitaphe de Zarmanochagas, Indien, qui se fit aussi mourir lui-même, selon la coutume de son pays. Voilà quels étaient ceux dont on veut rendre la piété si recommandable. La croyance de l'immortalité des âmes les portait à l'abus qu'on vient de voir, et les y porte encore. On n'a pas sujet de croire qu'ils servissent le vrai Dieu au milieu de tant de pratiques détestables. Ainsi quand Bardesanes dit, chez Eusèbe, qu'ils étaient attachés à Dieu, sans dire quel Dieu, on peut entendre sous ce nom le dieu qu'ils croyaient, quel qu'il fût; cette locution étant ordinaire parmi les Grecs : et quand ce serait le Dieu véritable dont ils auraient conservé quelque idée, comme tous les autres Gentils, on ne peut pas conclure de là qu'ils lui rendissent un culte agréable au milieu de tant de superstitions criminelles, ni même qu'ils l'adorassent seul; puisqu'on voit tant d'autres nations joindre le culte du vrai Dieu créateur avec les autres fausses divinités. Au reste, le même Strabon marque expressément au même livre, que les Indiens adoraient Jupiter, auteur de la pluie, le Gange et les esprits qui y habitaient : de sorte qu'il faut dire de deux choses l'une, ou que ce n'était pas le Dieu véritable qui était adoré par les brachmanes, ou que les brachmanes n'en étaient pas crus par le peuple.

L'auteur allègue à ce propos saint Isidore de Damiette [2], où est rapporté le serment que faisaient les Perses, qu'il traduit ainsi : *Colendo Deo incumbam*, où le grec porte τὸ θεῖον; ce qui signifie indéfiniment tout ce qui est réputé divin, et ne conclut rien du tout pour le vrai Dieu.

Il assure que le sentiment des Pères sur l'idolâtrie des Gentils, ne peut pas être connu par leurs apologies contre les païens; parce qu'ils parlaient selon les principes des païens mêmes, qui tenaient pour assuré que les Juifs étaient les seuls qui n'eussent pas plusieurs dieux. Il avoue donc que les apologistes de la religion chrétienne sont contre lui, et il en élude l'autorité qui est si grande, surtout en cette matière. Ses paroles sont remarquables : « Les ennemis de la chrétienté donnaient » pour certain qu'excepté les Juifs, tous les autres » peuples avaient plusieurs dieux. » Voici ses

1. *Strab.*, *lib.* XV. — 2. *Lib.* IV, *Ep.* CXCVIII.

propres paroles en latin : *Sanctorum Patrum de gentium idololatriâ sententiam, ex suis adversùs ethnicos disputationibus, certò dignosci non posce. Cùm enim sæpe argumento, ut vocant, ad hominem, adversarios refellerent, multa ad illorum potiùs, quàm ad propriam mentem, pro concessis relinquebant. Statuebant autem christianitatis hostes tanquam rem apud se compertam, præter Judaicam nationem, prorsus reliquos homines suis multiplicibus diis deditos fuisse :* comme si c'était là un sentiment particulier des ennemis de la religion, et non pas la commune supposition tant des païens que des chrétiens.

Il allègue en plusieurs endroits le passage de saint Paul, *naturaliter quæ legis sunt faciunt* [1] : ce qu'il ne ferait pas avec tant de confiance, s'il avait voulu apprendre de saint Augustin que ce passage s'entend des Gentils convertis à l'Evangile, dans lesquels la nature était réparée par la grâce; ce qui donne lieu à l'expression, *naturaliter :* quoique, en quelque sens que se prenne ce passage, il ne conclut rien pour l'auteur; mais seulement que la nature n'était pas tout à fait anéantie, et que jusqu'à un certain point les Gentils pratiquaient la loi naturelle.

En général, il abuse par tout son livre, de deux doctrines très-orthodoxes, dont l'une est, qu'il y a eu des fidèles dispersés par-ci par-là hors de l'enceinte du peuple juif; et la seconde, que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés.

Il est vrai que depuis la loi de Moïse, les païens avaient acquis une certaine facilité plus grande de connaître Dieu, par la dispersion des Juifs, et par les prodiges que Dieu avait faits en leur faveur; en sorte que le nombre des particuliers qui l'adoraient parmi les Gentils, est peut-être plus grand qu'on ne pense : mais que des peuples entiers aient ouvert les yeux à la vraie religion, c'est de quoi l'on ne voit aucun exemple.

On doit aussi avouer qu'il y a eu parmi les païens des idées générales et confuses de la corruption de la nature, et de la venue future d'un libérateur : mais cela ne conclut pas que ces lumières aient produit leur effet pour le faire reconnaître.

Je ne crois pas que l'auteur, qui allègue l'Eglogue IV de Virgile comme contenant une idée du mystère de Jésus-Christ, veuille conclure de là que Virgile et les Romains de son temps l'aient reconnu. Sans entrer dans la discussion des Sibylles, il suffit de savoir que leurs vers prophétiques, vrais ou faux, n'ont eu aucun effet parmi les païens, qui ne paraissent pas avoir connu les vers qui regardent Jésus-Christ, et que nous trouvons dans plusieurs Pères, et dont aussi il est certain que plusieurs Pères ont douté.

L'auteur allègue un passage de Cicéron, où il est parlé d'un roi qu'il faudrait reconnaître pour être sauvé; ce qu'on appliquait à Jules-César. Cicéron même fait voir que cette prétendue prophétie n'avait rien que de vague et d'ambigu [2]. Quoi qu'il en soit, et quelque usage qu'on en veuille faire, aussi bien que des bruits qui se répandaient, par lesquels la venue prochaine de Jésus-Christ semblait être pronostiquée; tout cela pouvait bien

1. *Rom.*, II, 14. — 2. *Cicer.*, *de Divinat.*, *lib.* II.

être, si l'on veut, des préparations éloignées pour disposer les païens à la foi du Sauveur qui devait venir, mais n'a jamais eu l'effet de la faire naître dans les cœurs.

Quant à l'argument tiré de ce que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, il est bien aisé d'entendre que les témoignages généraux que Dieu donne de lui-même et de sa sagesse, pouvaient induire les hommes à connaître Dieu et à rejeter les idoles, avec les grâces communes et générales qui ne manquent à personne. Il n'y a pas non plus sujet de douter qu'il n'y ait eu, à l'égard de quelques-uns, des motions spéciales et efficaces pour profiter de ces lumières générales; et que ceux qui en auront profité, auront pu être menés plus loin par les moyens qui sont connus à Dieu. Mais c'est là aussi tout ce qu'on peut conclure de cette volonté générale, et de ces grâces données ou offertes aux païens; et ce qu'y ajoute l'auteur, est inouï dans toute la théologie. Il passe même jusqu'à dire qu'en soutenant que nul peuple n'a connu Dieu que les Juifs, on établit l'incrédulité, comme l'effet d'une espèce de violence. Voici ses paroles : *Hæccine sunt arcana novi systematis mysteria, quibus Dei voluntas omnes homines salvandi, atque adeo potissimum caput religionis funditus subvertitur. Si enim dimoveri ab electione Judæorum non potuit gentium omnium obedientia, fuit omnino necessaria illarum à Dei cultu secessio, et quæ perfidiæ debita pœna est, necessarius æternus interitus. Vocamus siquidem omnes illud necessarium, quod aliter ac fit, esse non potest.* Excès vraiment insupportable; puisque chaque particulier pouvait profiter des grâces générales, et qu'il ne faut point douter qu'il n'y ait eu un grand nombre de ces croyants dispersés parmi les Gentils dont nous venons de parler; mais que Dieu, qui connaît seul la dispensation de ses grâces, avait su et révélé que celles qui doivent entraîner efficacement les peuples gentils à sa connaissance et à son culte, étaient réservées au temps de la nouvelle alliance.

Dieu a révélé qu'il n'y aurait pas d'homme si juste, qu'il ne tombât dans quelque péché. Est-ce à dire qu'il force les hommes au péché? A Dieu ne plaise! Ainsi il aura prédit que les peuples hors de la Judée ne viendraient à sa connaissance et à son culte que par Jésus-Christ. A Dieu ne plaise qu'on croie pour cela qu'il les ait forcés à l'incrédulité : il n'a fait que prédire l'effet de la distribution qu'il avait prédestinée de ses grâces.

J'ajouterai, en un mot, que cet auteur ajuste les passages à sa mode. On a déjà vu ce qu'il fait dire à Agathias sur l'adoration d'un seul Dieu; ce qui est directement contraire au texte, quoique l'auteur y revienne souvent. Ce qu'il fait dire à Cicéron, dans le second livre des Lois, sur le culte du soleil, ne se trouve pas dans le texte, ni rien d'approchant. Il ajoute deux lignes entières à un passage de saint Augustin[1], et il en retranche aussi des paroles essentielles; quoique ce passage, même comme il le rapporte, ne fasse rien pour lui. On ne sait ce qu'il veut dire des nations incirconcises, et il y a beaucoup de galimatias dans ce discours. Il rapporte ailleurs un passage de saint

1. *De Gratiâ Christi, lib.* II, *c.* XXIV.

Augustin qui ne dit autre chose, sinon qu'il n'y a point d'acception de personnes devant Dieu; ce qui ne conclut rien du tout. Il marque un passage de saint Augustin, où ce Père dit seulement que Dieu a voulu que la vertu de ses promesses ait paru plus manifestement dans le peuple juif[1] : d'où il conclut que la promesse de la foi et de la grâce du Messie, est en quelque sorte communiquée à tous les peuples. Il voudrait donc dire qu'il leur a été promis : mais où est cette promesse divine? Il ne peut parler ainsi que par une erreur manifeste : puisqu'il demeure lui-même d'accord que les promesses, le testament et la parole de Dieu, n'ont été communiqués à d'autres qu'aux Hébreux. C'est donc une hérésie manifeste que d'attribuer des promesses aux Gentils.

Il est vrai qu'en la page 85, il rapporte de saint Irénée qu'il y a trois testaments[2], (sans parler de celui d'Adam qui est le premier); ce qui est en effet très-véritable. Il y a le testament du déluge, celui de Moïse et celui de Jésus-Christ. Mais que fait ce testament du déluge à la question; puisqu'il ne contient point d'autres promesses, sinon de ne plus noyer la terre[3]? Ce qui montre qu'en voulant profiter de tout sans raison, l'auteur ne fait que tout embrouiller.

Il se sert d'un passage de saint Augustin, où se trouvent ces paroles : *Populus enim reverâ, qui propriè Dei populus diceretur, nullus alius fuit*[4] : « Il » n'y a point eu en effet d'autre peuple que le Juif, » qui fût appelé proprement le peuple de Dieu; » ce qu'il explique en cette sorte : « Saint Augustin ne » dit pas qu'il n'y eût point d'autre peuple qui fût » vraiment le peuple de Dieu; mais qu'il n'y en avait » point qu'on appelât tel. » *Attendite ad verba. Non ait, nullus alius qui* VERÈ *Dei populus, sed qui* PROPRIÈ; *non qui Dei populus* ESSET, *sed qui* DICERETUR. *Quæ profectò nequaquam significant alios omnes populos à Deo alienos fuisse; sed inter eos solum electum Hebraicum, quem Deus tanquam Rex ac Pontifex eximiâ sui cognitione, institutisque à se ritibus propriè ac singulariter gubernaret.* Cette explication, qui suppose que d'autres peuples pouvaient être le peuple de Dieu par rapport au culte, est erronée; et il est clair, par toute la suite, que saint Augustin n'a voulu dire autre chose, sinon que tous les peuples sont à Dieu par son souverain domaine; quoique, par rapport à la patrie céleste, ceux qui pouvaient y appartenir, hors les Juifs, étaient seulement quelques particuliers qui avaient la foi du Médiateur. Ce n'était donc point un peuple, mais quelques particuliers qui avaient alors cette foi, excepté les Juifs. Enfin il dit ces paroles : *Verùm hanc nostram sententiam in Epistolâ* CII *Augustinus non innuit, sed statuit; non insinuat, sed exponit ac elucidat... In hoc testimonio et sensus et verba ipsa Augustini aperta sunt. Nullus tritæ interpretationi, de privatis tantùm Dei cultoribus, hic ampliùs locus relinquitur :* par où il prétend que saint Augustin n'insinue pas seulement, mais qu'il établit et expose parfaitement dans son Epître CII le sentiment de l'auteur, touchant les peuples gentils; quoique ce Père ne dise autre chose, sinon que le

1. *De cons. Evangel., lib.* II, *cap.* XXV, *n.* 39. — 2. *Iren., lib.* III, *cont. Hær., cap.* XI, *n.* 8. — 3. *Gen.*, VIII, 21. — 4. *De Civit. Dei, lib.* XVIII, *cap.* XLVII.

même mystère de Jésus-Christ peut avoir été signifié par divers sacrements : ce qui est certain, et ne fait rien à la question ; puisque dans ce même endroit de l'Epître CII[1], il ne marque que des particuliers par-ci par-là, qui connussent le mystère de Jésus-Christ, hors la race d'Abraham.

Concluons que ce livre est pernicieux en toute manière. J'ai vu la déclaration qu'on a imprimée de l'auteur, et je trouve entre nous qu'elle est bien faible : puisqu'au lieu de lui faire au moins désavouer sa doctrine, on se contente qu'il désavoue l'impression du livre. Il fallait, à mon avis, le censurer expressément, et puisqu'on n'a point pris ce parti, il faudrait du moins faire un écrit qui en marquât, et en réfutât les erreurs et les faux principes.

Cette réfutation aura trois utilités : la première et la principale, que le peuple sera instruit de vérités capitales, et prévenu contre des erreurs où l'on a beaucoup de penchant : la seconde, que Rome verra les mauvaises suites de la doctrine chinoise : la troisième, qu'elle sera réveillée sur cette matière, et connaîtra le besoin de remédier à un si grand mal.

Je crois, Monsieur, voir dans votre lettre, que vous avez la pensée d'écrire vous-même sur ce sujet avec M. Tiberge. J'en serai ravi ; et personne ne le peut mieux faire. Vous voyez que, sans rien dire de ce que contient le livre de M. Dupin[2], il y a de quoi faire un discours très-solide et très-instructif, où en mêlant l'onction et la piété avec la doctrine, on donnera beaucoup d'édification.

Si je n'étais présentement très-occupé à des choses fort nécessaires, je mettrais volontiers la main à la plume dans un si grand besoin de l'Eglise. Mais si vous entreprenez l'ouvrage, comme je le souhaite et vous en prie, je vois outre ceci beaucoup d'autres choses qui pourront y servir.

Par exemple, en relisant cet écrit, il me revient qu'il faudrait examiner dans Eusèbe, Histoire ecclésiastique, *liv.* V, *chap.* X*;* dans Socrate, *liv.* I, *chap.* XV; dans Théodoret, *liv.* I, *chap.* XXIII; et dans Sozomène, *liv.* II, *chap.* XXIII, la mission dans les Indes, de Pantenus et Frumentius : par où il demeurerait pour constant qu'ils n'ont trouvé dans le pays aucun culte de Dieu, que celui qui y avait été porté par les apôtres saint Matthieu et saint Barthélemi. Il faudrait aussi remarquer dans Eusèbe, *liv.* I, *chap.* I, que la connaissance de Dieu et de Jésus-Christ fut portée en Ethiopie par l'eunuque de la reine de Candace, sans qu'il paraisse qu'il y en eût auparavant aucun vestige.

On pourrait examiner en même temps les passages de l'Ecriture, où il paraît que Zara, Ethiopien, faisant la guerre à Aza avec un million d'hommes, Aza invoqua l'aide de Dieu contre lui[3], comme on fait contre un infidèle. Isaïe compte les Ethiopiens comme parmi les infidèles[4], où le peuple de Dieu était dispersé, et contre lesquels il a protégé ce même peuple : ce qui paraît aussi *chap.* XVIII, 30, 31. Ce prophète, *chap.* XLIII, 3, range l'Ethiopie avec l'Egypte et Saba, peuples infidèles, qu'il sacrifiait au salut de son peuple ; et *chap.* XLV, 14, 15, après avoir parlé des trois mêmes nations, il vient à dire que Dieu n'est qu'en Israël. En Jérémie[1], Dieu parle manifestement des Ethiopiens comme de ses ennemis, dont il se veut venger. Le chapitre XXX d'Ezéchiel prouve la même chose. Amos est encore plus exprès ; puisque Dieu y reprochant à son peuple qu'il a mérité d'être abandonné, il le menace de le traiter comme les enfants des Ethiopiens[2], dont Jérémie a écrit qu'ils ne changent point de peau[3] ; ce qui est le symbole d'un pécheur incorrigible. Enfin il est souvent parlé de l'Ethiopie dans l'Ecriture ; et ses peuples sont souvent venus au secours du peuple de Dieu, comme Taraca, roi de l'Ethiopie, pour Ezéchias[4], aussi bien que les Egyptiens et les autres infidèles. Le peuple de Dieu a été dispersé en ce pays ; et quoiqu'il soit si souvent parlé de ce peuple dans l'Ecriture[5], loin qu'il y ait un seul mot qui marque qu'on y connût Dieu, on y voit tout le contraire.

Il faudrait sur cela reprendre la pente qu'on a de sauver les hommes contre toute raison ; ce qui va à obscurcir les jugements de Dieu, et fait voir qu'on peut être au rang de ses adorateurs à un très-bas prix.

Strabon marque les dieux qu'on adorait en Ethiopie[6].

On voit chez Homère que les dieux allaient en Ethiopie, pour les festins qui leur y étaient préparés.

Les Ethiopiens ont souvent conquis l'Egypte, et pris les mœurs du peuple conquis avec leur religion, sans y rien changer.

Sozomène raconte[7] comment, dans la persécution de Sapor, roi des Perses, du temps de Constantin, on voulait faire adorer le soleil aux chrétiens.

Il y a quelques réflexions à faire sur l'Adiabène en Assyrie, convertie au judaïsme du temps d'Hérode chez Joseph, et toute chrétiennne chez Sozomène[8].

Chez Ammian Marcellin, la religion des Perses envers les astres et le feu est amplement décrite.

Les augures des mages, et l'obligation qu'avaient les rois de Perse de s'instruire de leur discipline, sont marqués dans Cicéron[9].

Je voudrais voir Hyde, Géraldin et Tollius, pour ne pas attaquer seul un homme qui se soumet. Il faudrait aussi parler d'un auteur qui justifie Socrate et le culte d'Esculape. On sait aussi ce qu'a écrit Zwingle dans un livret dédié à François Ier, sur le salut d'Orphée, d'Hercule, etc.

Vous ne sauriez trop tôt vous déterminer à commencer ce travail utile et pieux, et même nécessaire.

A vous sans réserve.

A Meaux, ce 8 septembre 1701.

P. S. Au moment que j'écris, il se forme un plan dans mon esprit, qui me paraît grand, simple et court ; où, sans parler de qualifications, on ferait voir l'impiété de tant de faux systèmes, d'une manière très-grave : mais il faut finir.

1. *Quæst.* II, *n.* 14 *et* 15.
2. La Défense de la Censure que la Faculté avait faite des livres des deux Jésuites sur la religion et le culte des Chinois.
3. *II. Paral.*, XIV, 9, 10, 11, 12 ; XVI, 8, 9. — 4. *Is.*, XI, 11.

1. *Jerem.*, XLVI, 9, 10, 11, 12. — 2. *Amos.*, IX, 7. — 3. *Jerem.*, XIII, 23. — 4. *Is.*, XXXVII, 9. — 5. *Soph.*, III, 10. — 6. *Strab.*, *lib.* XVII. — 7. *Sozom.*, *lib.* II, *c.* IX, X *et seq.* — 8. *Lib.* II, *c.* XII. — 9. *Lib.* I *de Divin.*

293. *Au même.*

Une fausse miséricorde et une fausse sagesse inspirent à certains savants l'inclination d'étendre la vraie religion sur plusieurs peuples, autres que celui que Dieu lui-même a choisi. Ils s'imaginent qu'ils dégraderaient la divinité, s'ils la réduisaient à ce seul peuple; et au lieu d'adorer en tremblant les secrets et impénétrables jugements de Dieu, qui livre toutes les nations à l'idolâtrie, à la réserve de celle qu'il a séparée des autres par tant de prodiges, ils cherchent à obscurcir la sainte rigueur qui veut convaincre l'homme par expérience de son aveuglement; afin qu'il soit plus capable de comprendre d'où lui venait la lumière. C'est ce que ces savants curieux et vains ne veulent pas entendre. A quelque prix que ce soit, ils entreprennent de sauver les Perses, les Ethiopiens, les Indiens, et plusieurs autres nations. Les Chinois, qu'on a voulu épargner, ont animé les esprits à cette dispute. La censure de la Faculté contre leurs défenseurs, a donné occasion de publier un vœu qui a été prononcé par un docteur de Sorbonne, dans les délibérations où elle a été résolue. L'auteur s'attache principalement à justifier par l'Ecriture la religion des anciens Perses; et quoiqu'il ait désavoué l'impression de son vœu et se soit soumis d'ailleurs à la censure qui en rejette la doctrine, il est bon de joindre la raison à l'autorité d'une Faculté si célèbre, pour ne pas laisser subsister des preuves qui pourraient induire les gens mal instruits à des erreurs, où toute l'économie de la religion est renversée. Mais avant que d'entrer à fond dans cette réfutation, et dans la discussion des autres matières qui regardent la religion de quelques anciens peuples, je proposerai en abrégé la doctrine de saint Athanase sur les causes et l'étendue de l'idolâtrie, ainsi qu'elle est contenue dans les deux discours de même dessein et de même suite, qui sont à la tête de ses ouvrages, dont l'un a pour titre : *Contre les Gentils;* et l'autre : *De l'Incarnation du Verbe.*

Il enseigne donc que la cause de l'idolâtrie, c'est que l'homme ayant quitté par le péché la contemplation de la nature divine invisible et intellectuelle, s'est plongé entièrement dans les sens; en sorte qu'il est incapable d'être frappé d'autres objets, que des objets sensibles : d'où il est venu à l'oubli de Dieu, à adorer le soleil, les astres, les éléments, les animaux, les images même, les passions et les vices, et enfin toute autre chose que Dieu[1].

Cette erreur s'est répandue par toute la terre; mais en telle sorte, qu'encore que tous les peuples aient été plongés dans l'idolâtrie, ils ne sont pas pour cela convenus des mêmes dieux; chaque nation s'étant fait le sien comme elle a voulu[2]. Ainsi autant qu'il y a eu de peuples divers, autant on a imaginé de dieux. Les pays et les villes se sont partagés. Les Phéniciens ignorent les dieux que l'Egypte adore : les Scythes ne connaissent pas les divinités des Perses, ni les Perses celles des Syriens, ni les Indiens celles des Arabes, ni les Arabes celles des Ethiopiens, ni les Grecs celles des

1. *Oratio contra Gentes, n.* 9, 11, 12, 13, *etc., tom. I, pag.* 9 *et seq.*
2. *Idem, n.* 23, *p.* 22.

Thraces, ni ceux-ci celles des Arméniens; et ainsi des autres, dont saint Athanase fait un grand dénombrement, pour nous faire voir que tous les peuples conviennent dans l'idolâtrie, sans pour cela convenir des mêmes dieux. Au contraire, ceux qui sont en exécration aux uns, sont en honneur chez les autres : les uns immolent comme victimes, ce que les autres honorent comme dieux : on en est même venu jusqu'à immoler son semblable, par une inhumanité dont ce Père allègue beaucoup d'exemples[1]; et il serait aisé de montrer cet usage barbare parmi presque tous les peuples de l'univers.

Voilà donc parmi les idolâtres tous les peuples du monde, sans exception aucune. Les Perses, les Ethiopiens, les Indiens y sont compris comme les autres, et les Grecs avec les Barbares[2].

Il ne réserve que le peuple qui a reçu la loi de Dieu[3]. Il fait voir que l'âme s'oublie elle-même, et qu'elle ne conçoit plus que Dieu l'a faite à son image, par où elle eût dû être amenée à la connaissance du Verbe; et il ne connaît pour vrais adorateurs, que ceux qui en sont ornés[4].

Il donne pour principe assuré, qu'avoir plusieurs dieux, c'est n'en avoir point; et qu'ainsi l'idolâtrie étant partout, conséquemment il y a partout une espèce d'athéisme[5].

Dans cette inondation de l'idolâtrie, il observe toujours avec soin l'exception qu'il faut faire en faveur des Juifs, comme de ceux à qui les idoles sont expressément défendues, et à qui la connaissance de Dieu et de son Verbe Jésus-Christ Notre Seigneur a été donnée, tenant pour des insensés ceux qui ne connaissent ni l'un ni l'autre[6].

Je passe au second discours, *de l'Incarnation du Verbe*, où saint Athanase pose pour fondement, que ce n'est pas connaître Dieu que de ne pas connaître la création, et d'assujettir la divinité à ne rien faire que d'une matière[7] : (c'était l'erreur universelle; on croyait que les astres et les corps célestes donnaient l'être à tout.) Il continue à prouver qu'il n'y a point de véritable religion sans la connaissance de Dieu et de son Verbe : « Tout, dit-il[8], » était dans l'impiété, tout était plein de malice; et » le seul Dieu et son Verbe étaient ignorés. »

Les hommes n'ayant pas profité de la beauté des ouvrages de Dieu, il leur a envoyé la loi et les prophètes[9] : car ni la loi ni les prophètes n'avaient point été donnés aux Juifs pour eux seuls; mais encore pour éclairer tout l'univers de la connaissance de Dieu et des bonnes mœurs. Mais au lieu de profiter de cette instruction céleste, ils s'enfonçaient tous les jours de plus en plus dans l'erreur; en sorte qu'ils semblaient avoir entièrement perdu la raison, et n'être plus que des bêtes brutes.

On pourrait étendre ici ce que saint Athanase ne dit qu'en un mot, qui est que la loi et les prophètes étaient envoyés à tout le monde. Les enseignements admirables que Dieu donnait à son peuple, et les prodiges éclatants qu'il faisait pour le maintenir et l'instruire, rayonnaient bien loin aux environs, et auraient pu de proche en proche se

1. *Oratio contra gentes, n.* 24, 25; *pag.* 23 *et seq.* — 2. *N.* 9, 24; *ibid. sup.* — 3. *N.* 27, 30; *ibid., p.* 26 *et* 29. — 4. *N.* 33, 34. — 5. *N.* 38; *ibid., pag.* 36 *et seq.* — 6. *N.* 30, 45, 46, 47; *ibid., p.* 44 *et seq.* — 7. *De Incarn. Verbi, n.* 2 *et* 3, *pag.* 49. — 8. *N.* 11, 12; *idem, pag.* 56 *et seq:* — 9. *N.* 12; *ibidem, pag.* 57.

répandre par toute la terre. Mais loin que les peuples voisins et les autres successivement en aient profité, les Juifs eux-mêmes ont persécuté les prophètes : « Ils étaient, dit-il[1], envoyés aux Juifs, et » en même temps persécutés par les Juifs : » ce qui achève de démontrer que la corruption était universelle, et la pente à l'erreur si prodigieuse, que ceux-là mêmes à qui les prophètes étaient adressés, se déclaraient leurs ennemis.

Il n'y avait point d'autre remède à un si grand mal que la venue du Verbe, qui, ayant tout fait, devait aussi tout refaire et tout réparer[2].

L'idolâtrie et l'impiété avaient rempli tout le monde : les ouvrages de Dieu n'avaient servi de rien pour le faire connaître : tous les hommes avaient les yeux attachés en bas, sans les pouvoir élever au ciel; et il n'y avait que le Verbe qui les pût redresser en prenant un corps[3].

Il montre ici que le Verbe s'est répandu par toute la terre, et, comme disait saint Paul, s'est dilaté en longueur et en largeur, en hauteur et en profondeur, tant par la prédication de l'Evangile, que par le nombre infini de ses martyrs. Il étend beaucoup cette preuve; et c'est ici que se trouve ce passage si net et si précis, qui a été traduit ainsi par M. Dupin, à qui rien n'a échappé[4] : « Autrefois il y avait des idoles par toute la terre; » l'idolâtrie tenait les hommes captifs, et ils ne con» naissaient point d'autres dieux que les idoles. »

Saint Athanase distingue partout soigneusement les deux peuples, l'ancien, qui était les Juifs, et les Gentils[5]. Il remarque que les Gentils n'ont jamais commencé à connaître Dieu et le Verbe, que quand Jésus-Christ a paru. Quoiqu'il y eût une infinité de religions, nul peuple n'a attiré son voisin à reconnaître son Dieu. Les sages des Gentils, avec leurs discours magnifiques et la sublimité de leur éloquence, n'ont pu par tant de volumes, attirer personne dans leur voisinage à la doctrine des bonnes mœurs et de l'immortalité des âmes[6]. Il n'a été donné qu'à Jésus-Christ de se faire connaître seul par toutes les nations, dont les sentiments étaient si contraires. Il y a eu parmi les Gentils, Chaldéens, Egyptiens, Indiens, des rois et des sages : les philosophes de la Grèce ont écrit plusieurs livres avec beaucoup d'art : mais ni vivants ni morts, ils n'ont rien avancé[7] : Jésus-Christ seul a pu persuader sa doctrine aux enfants mêmes. « Quel autre, dit-il[8], a étendu son empire sur les » Scythes, les Ethiopiens, les Perses, les Armé» niens, les Goths, et ainsi des autres; et leur a » pu persuader, par une illumination cachée et in» térieure, de ne plus adorer les dieux de leurs pè» res et de leur pays, et d'adorer le Père par son » Verbe? » Enfin tout le discours de ce saint docteur tend à faire voir que tous les peuples du monde, sans en excepter ceux qu'on veut croire les plus privilégiés, comme les Perses, les Ethiopiens, les Indiens, étaient livrés à l'idolâtrie; que les Juifs étaient éclairés par Moïse et par les prophètes; que les autres n'ont commencé à ouvrir les yeux que quand Jésus-Christ est venu[9]; que ça été l'effet du sacrifice qu'il a offert à la croix pour tous les hommes; et qu'auparavant ils étaient tous dans les ténèbres, et que toute la nature humaine était aveugle[1].

1. *De Incarn., n.* 12. — 2. *N.* 12, 13, *ibidem, p.* 57, *etc.* — 3. *N.* 15, 16; *ibidem, pag.* 60. — 4. *N.* 46, *pag.* 88. — 5. *De Incarn., N.* 25, 36, 38, 40, 41, 43, 46, 50, 51. — 6. *N.* 47, *p.* 88. — 7. *N.* 50; *idem, p.* 91. — 8. *N.* 51; *ibid., p.* 92. — 9. *Cont. Gent., N.* 30, 45, 46, *etc. De Incarn., N.* 12, 34, 35, 39, 40, *etc.*

Voilà les principes sur lesquels a raisonné ce grand homme. Tout ce qui était gentil, c'est-à-dire, tout ce qui n'était pas juif, était idolâtre. Tous les autres Pères ont enseigné la même doctrine. M. Dupin l'a démontré d'une manière à ne laisser aucun doute ni aucune réplique[2]. Il n'a eu garde d'oublier saint Athanase, et outre le passage que nous venons de remarquer, il a encore cité celui où ce grand défenseur de la divinité du Verbe a dit, conformément au Psalmiste, que « Dieu n'était connu » que dans la seule Judée[3]. » Tout est déjà démontré dans le fond, et j'ai voulu seulement donner ici le principe général sur lequel saint Athanase s'est fondé. C'est, en un mot, que par le péché l'homme entièrement asservi aux sens oubliait Dieu, et ne faisait que s'enfoncer de plus en plus dans l'idolâtrie. Le principe est évident, la conséquence est certaine, la démonstration est parfaite : elle convainc également tous les peuples de l'univers; et il ne faut pas s'étonner si tous les Pères sans exception ont tenu le même langage.

Il ne reste plus qu'à répondre à certains exemples particuliers que l'auteur du Vœu a proposés, dont le premier est celui de Cyrus et des anciens Perses.

De Meaux, ce 13 septembre 1701.

294. *A milord Perth.*

Mon cœur me presse de vous témoigner la part que je prends à votre juste douleur[4], et en même temps de vous supplier humblement de prendre quelque temps propre à présenter au jeune roi et à la reine mes très-profonds et très-fidèles respects; me confiant que par la bonté de Leurs Majestés, et par votre entremise, elles les auront pour agréables.

Dieu est le seigneur; il sait les moments : il a des couronnes à donner, dont rien ne peut approcher sur la terre. Tout ce qui passe n'est rien : tout ce qui finit, comme dit saint Paul, doit presque être compté comme n'étant pas. On fait des vœux, on offre des sacrifices, on espère, on attend les temps que Dieu a réservés à sa puissance. Dieu seul sait ce qui est bon; et c'est là, milord, ce que vous ferez sentir au roi. Je suis avec un sincère respect, etc.

A Meaux, ce 20 septembre 1701.

295. *Au même.*

Je prends la liberté de vous envoyer le petit ouvrage sur les promesses de Jésus-Christ à l'Eglise.

Sans quelque incommodité, qui ne me permet pas d'aller à Saint-Germain, j'aurais été avec un profond respect le présenter à Leurs Majestés. Je vous conjure, milord, de prendre le temps de m'acquitter de ce devoir, et de vouloir bien les assurer du désir extrême que j'aurais d'y satisfaire en personne. Je suis, avec un respect sincère, etc. A Versailles, ce 29 janvier 1702.

1. *N.* 20, 37, 43. — 2. *Déf. de la Censure, etc.* — 3. *Oratio I. contra Arian., N.* 59; *tom.* I, *pag.* 464.
4. Sur la mort de Jacques II, décédé le 6 septembre de cette année.

296. *Ad reverendum Rectorem, et clarissimos viros Academiæ Lovaniensis*[1].

Pergratum et perhonestum quod vester amplissimus Cœtus de me tam præclarè senserit, ut res quoque suas commendatas vellet : cui equidem officio, datâ opportunitate quâvis, spondeo me nunquam defuturum, etiam non rogatum. Quis enim aut catholicus Episcopus non suspiciat Universitatem Lovaniensem doctissimam, facundissimam, ac de re catholicâ optimè meritam; aut theologus Parisiensis non impensè diligat eamdem Academiam, Parisiensis nostræ fœtum egregium, suæ originis memorem, institutisque dignam? Rogo autem et obsecro ut ea de quibus agitis vestræ theologicæ Facultatis dissidia, quantum fieri poterit, componatis; ne suis manibus se ipsa conficiat, rem dolendam omnibus sæculis, et tantum Ecclesiæ lumen extinguat. Quod malum avertat Deus auctor pacis, Deoque aspirante summa ac beata illa sedes, quæ sapientiâ, æquitate, paternâ auctoritate res Ecclesiæ temperat, ac dissociata membra recolligit. Ita voveo, Reverende Domine Rector, Viri Academici, etc.

Datum Meldis, die 28 martii, anno Domini 1702.

297. *A milord Perth.*

Tout ce qui dépend de moi est absolument dans la dépendance de la Reine. Je vous supplie seulement de faire considérer à Sa Majesté que l'affaire dont vous me faites l'honneur de m'écrire de sa part[2], est de la nature de celles qui ne sont en aucune sorte de ma connaissance, et dont aussi je me fais une loi inviolable de laisser la disposition à messieurs du collége de Navarre. C'est, milord, ce que je vous dirai être pour moi une règle dont je ne me suis jamais départi. Je vous ai toujours présent au saint autel, et, si j'ose le dire, j'y offre toujours à Dieu Leurs Majestés Britanniques et leurs royaumes. Je suis avec un respect sincère et cordial.

A Meaux, ce 12 avril 1702.

298. *A Dom Mabillon.*

Vous avez bien fait, mon cher et révérend Père, de donner la *Mort chrétienne* : je l'ai reçu et je le lis avec agrément. J'ai aussi reçu le livre de mon compatriote, à qui je vous prie de faire mes remercîments. Je suis bien aise que vous alliez commencer à imprimer les *Annales;* trois volumes, c'est déjà une grande avance. Je suis bien obligé à dom Thierry de son cher souvenir : je vous embrasse tous deux de tout mon cœur.

A Meaux, ce 26 avril 1702.

299. *A M. le cardinal de Noailles*[3], *archevêque de Paris.*

J'envoie enfin mes Remarques à Votre Eminence : je la supplie de les vouloir bien communiquer à M. Pirot; et quand il lui en aura rendu compte, et que Votre Eminence elle-même en aura pris la connaissance que ses grandes et continuelles occupations lui pourront permettre, qu'elle veuille bien me prescrire l'usage que j'en dois faire. Nous devons tout à la vérité et à l'Evangile; et dès que l'affaire est devant vous, Monseigneur, je tiens pour certain que non-seulement vous y ferez par vous-même ce qu'il faudra, mais encore que vous ferez voir à moi et aux autres ce qu'il convient à chacun. J'ose seulement vous dire qu'il y faut regarder de près, et qu'un verset échappé peut causer un embrasement universel. Je trouve presque partout des erreurs, des vérités affaiblies, des commentaires, et encore des commentaires mauvais mis à la place du texte, et enfin les pensées des hommes au lieu de celles de Dieu, un mépris étonnant des locutions consacrées par l'usage de l'Eglise; et enfin de tels obscurcissements, qu'on ne peut les dissimuler sans prévarication. Aucune des fautes de cette nature ne peut passer pour peu importante, puisqu'il s'agit de l'Evangile, qui ne doit perdre ni un iota ni un de ses traits.

Je supplie Votre Eminence de croire qu'en appuyant mes Remarques avec un peu plus de loisir, je puis, par la grâce de Dieu, les tourner en démonstrations. On peut bien remédier au mal à force de cartons : mais il faudra que le public en ait connaissance; puisque sans cela, le débit qui se fait du livre porterait l'erreur par tout l'univers, et qu'il ne faut pour cela qu'un seul exemplaire. Je m'expliquerai davantage, Monseigneur, sur les desseins que l'amour de la vérité me met dans le cœur, quand j'aurai appris sur ceci les sentiments de Votre Eminence.

Post-scriptum de la main de M. de Meaux. Le prier pendant les occupations de l'assemblée, de faire examiner mes Remarques non-seulement par M. Pirot, mais encore par MM. de Beaufort et Boileau, et de me donner communication de ces remarques, qui donneront lieu à de nouvelles réflexions.

Ce 19 mai 1702.

300. *A M. Malezieu, chancelier de Dombes.*

Permettez-moi, Monsieur, dans la longueur et dans l'importance du discours que j'ai à vous faire, d'épargner ma main et vos yeux. J'ai achevé mes Remarques sur le Nouveau Testament en question. Leur nombre et leur conséquence se trouvent beaucoup plus grands que je ne l'avais pu imaginer : erreurs, affaiblissements des vérités chrétiennes, ou dans leur substance, ou dans leurs preuves, ou dans leurs expressions, en substituant ses manières propres de parler à celles qui sont connues et consacrées par l'usage de l'Eglise; ce qui emporte une sorte d'obscurcissement : avec cela singularités affectées, commentaires, ou pensées humaines et de l'auteur à la place du texte sacré, et autres fautes de cette nature, se trouvent de tous côtés.

Il m'arrive ici à peu près ce qui m'arriva avec feu M. le chancelier le Tellier, au sujet de la *Critique de l'Ancien Testament* du même auteur. Ce

1. Le 22 février 1702, le recteur et les membres de l'Université de Louvain avaient écrit à Bossuet, pour lui parler des craintes que leur inspiraient les accusations répandues contre eux et le prier de les appuyer de son crédit auprès du roi.

2. Nous ignorons absolument de quelle affaire il pouvait être question.

3. Cette lettre et les suivantes furent écrites par Bossuet, en envoyant à ceux à qui elles sont adressées ses Remarques sur la version du Nouveau Testament de M. Simon. M. de Meaux fondit depuis toutes ses Remarques dans ses deux *Instructions pastorales sur la version de Trévoux.* Au reste, les trois lettres qui suivent sont sans date dans les originaux; mais on voit par le *Journal de M. Ledieu*, secrétaire de Bossuet, qu'elles furent envoyées de Meaux le 19 mai 1702.

livre allait paraître dans quatre jours, avec toutes les marques de l'approbation et de l'autorité publique. J'en fus averti très à propos par un homme bien instruit, et qui savait pour le moins aussi bien les langues que notre auteur. Il m'envoya un index et ensuite une préface, qui me firent connaître que ce livre était un amas d'impiétés et un rempart du libertinage. Je portai le tout à M. le chancelier, le propre jour du jeudi saint. Ce ministre en même temps envoya ordre à M. de la Reynie de saisir tous les exemplaires. Les docteurs avaient passé tout ce qu'on avait voulu, et ils disaient pour excuse, que l'auteur n'avait pas suivi leurs corrections. Quoi qu'il en soit, tout y était plein de principes et de conclusions pernicieuses à la foi. On examina si l'on pouvait remédier à un si grand mal par des cartons; car il faut toujours tenter les voies les plus douces : mais il n'y eut pas moyen de sauver le livre, dont les mauvaises maximes se trouvèrent répandues partout : et après un très-exact examen que je fis avec les censeurs, M. de la Reynie eut ordre de brûler tous les exemplaires, au nombre de douze ou quinze cents, nonobstant le privilége donné par surprise, et sur le témoignage des docteurs.

Le fait est à peu près semblable dans cette occasion. Un savant prélat me donna avis de cette nouvelle version, comme s'imprimant dans Paris, et m'en fit connaître les inconvénients. Dans la pensée où j'étais, j'allai droit, comme je le devais, à M. le cardinal de Noailles. J'appris de lui que l'impression se faisait à Trévoux. Il ajouta qu'il me priait de voir le livre, et me fit promettre de lui en dire mon avis, ce que je ne devais pas refuser : mais je crus qu'il fallait aller à la source du privilége. Je vous ai porté une plainte à peu près de même nature que celle que j'avais faite contre la *Critique du Vieux Testament*. Vous y avez eu le même égard, et tout est à peu près semblable, excepté que je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en venir ici à la même extrémité : car j'espère qu'à force de cartons, on pourra purger l'ouvrage de toutes erreurs et autres choses mauvaises, pourvu que l'auteur persiste dans la docilité qu'il a témoignée jusqu'ici, et que l'on revoie les cartons avec le même soin qu'on a fait l'ouvrage. Mais voici un autre inconvénient; c'est que le livre cependant s'est débité. On aura beau le corriger par rapport à Paris, le reste du monde n'en saura rien ; et l'erreur aura son cours et demeurera autorisée.

Vous voyez bien, Monsieur, que pour parer ce coup on ne peut se dispenser de relever les corrections, et si j'avais à le faire, je vous puis bien assurer, sans présumer de moi-même, qu'en me donnant le loisir d'appuyer un peu mes Remarques, je ne laisserais aucune réplique. Mais l'esprit de douceur et de charité m'inspire une autre pensée; c'est qu'il faudrait que l'auteur s'exécutât lui-même; ce qui lui ferait dans l'Eglise beaucoup d'honneur, et rendrait son ouvrage plus recommandable, quand on verrait par quel examen il aurait passé. Il n'y va rien de l'autorité du prince ni du privilége : on sait assez que tout roule ici sur la foi des docteurs, à qui, s'il paraît un peu rude de faire paraître leurs inadvertances, il serait beaucoup plus fâcheux de se voir chargés des reproches de tout le public. Ainsi il vaut mieux qu'on se corrige soi-même volontairement.

C'est l'auteur lui-même qui m'a donné cette vue. Il se souviendra sans doute que lorsqu'on supprima sa *Critique du Vieux Testament*, il reconnut si bien le danger qu'il y avait à la laisser subsister, qu'il m'offrit, parlant à moi-même, de réfuter son ouvrage. Je trouvai la chose digne d'un honnête homme; j'acceptai l'offre avec joie, autant que la chose pouvait dépendre de moi; et, sans m'expliquer davantage, l'auteur sait bien qu'il ne tint pas à mes soins que la chose ne fût exécutée. Il faudrait rentrer à peu près dans les mêmes errements, la chose serait facile à l'auteur; et pour n'en pas faire à deux fois, il faudrait en même temps qu'il remarquât volontairement tout ce qu'il pourrait y avoir de suspect dans ses critiques. Par ce moyen, il demeurerait pur de tout soupçon, et serait digne alors qu'on lui confiât la traduction de l'Ancien comme du Nouveau Testament.

Je puis vous dire avec assurance que ses *Critiques* sont farcies d'erreurs palpables. La démonstration en est faite dans un ouvrage qui aurait paru il y a longtemps[1], si les erreurs du quiétisme n'avaient détourné ailleurs mon attention. Je suis assuré de convenir de tout en substance avec l'auteur. L'amour et l'intérêt de la vérité, auxquels toute autre raison doit céder, ne permet pas qu'on le laisse s'autoriser par des ouvrages approuvés, et encore par des ouvrages de cette importance. Il faut noter en même temps les autres qu'il a composés, qui sont dignes de répréhension; autrement le silence passerait pour approbation. Un homme de la main de qui l'on reçoit le Nouveau Testament, doit être net de tout reproche. Cependant on ne travaille qu'à donner de l'autorité à un homme, qui n'en peut avoir qu'au préjudice de la saine théologie : on le déclare déjà le plus capable de travailler sur le Nouveau Testament, jusqu'à le donner pour un homme inspiré par les évangélistes eux-mêmes dans la traduction de leurs ouvrages. C'est l'éloge que reçoit l'auteur dans l'épitre dédicatoire : ce qu'on prouve par le jugement des docteurs nommés par Son Altesse Sérénissime.

Un tel éloge, donné sous le nom et presque sous l'aveu d'un si grand et si savant prince, si pieux d'ailleurs et si religieux, donnerait à cet écrivain une autorité, qui sans doute ne lui convient pas, jusqu'à ce qu'il se soit purgé de toute erreur. Les journaux le louent comme un homme connu dans le monde par ses savantes critiques. Ces petits mots, jetés comme en passant, serviront à faire avaler doucement toutes ses erreurs; à quoi il est nécessaire de remédier ou à présent ou jamais.

Pour lui insinuer sur cela ses obligations, conformes au premier projet dont vous venez de voir, Monsieur, qu'il m'avait fait l'ouverture, on peut se servir du ministère de M. Bertin, qui espère insinuer ses sentiments à M. Bourret, et par là à M. Simon lui-même. Quoi qu'il en soit, on ne se peut taire en cette occasion, sans laisser dans l'oppression la saine doctrine. Vous savez bien que, Dieu merci, je n'ai par moi-même aucune envie d'écrire. Mes écrits n'ont d'autre but que la

1. Cet ouvrage est la *Défense de la Tradition et des saints Pères.*

manifestation de la vérité : je crois la devoir au monde plus que jamais, à l'âge où je suis, et du caractère dont je me trouve revêtu. Du reste, les voies les plus douces et les moins éclatantes, seront toujours les miennes, pourvu qu'elles ne perdent rien de leur efficace. J'attends, Monsieur, vos sentiments sur cette affaire, la plus importante qui soit à présent dans l'Eglise, et sur laquelle je ne puis aussi avoir de meilleurs conseils que les vôtres. Tenez du moins pour certain que je ne me trompe pas sur la doctrine des livres, ni sur la nécessité et la facilité d'en découvrir les erreurs.

Ce 19 mai 1702.

301. *A M. l'abbé Bertin.*

Je vous envoie mes Remarques, Monsieur : vous voyez bien qu'il y fallait donner du temps. Il n'en faudra guère moins pour revoir les corrections de l'auteur, quand il en sera convenu. Je n'ai pas peur, Monsieur, que vous les trouviez peu importantes : au contraire, je suis assuré que plus vous les regarderez de près, plus elles vous paraîtront nécessaires ; et que vous ne serez pas plus d'humeur que moi à laisser passer tant de singularités affectées, tant de commentaires et de pensées particulières de l'auteur, mises à la place du texte sacré, et, qui pis est, des erreurs, un si grand nombre d'affaiblissements des vérités chrétiennes, ou dans leurs substances ou dans leurs preuves, ou dans leurs expressions, en substituant celles de l'auteur à celles qui sont connues et consacrées par l'usage de l'Eglise, et autres semblables obscurcissements. Il faut avoir pour l'auteur et pour les censeurs toute la complaisance possible, mais sans que rien puisse entrer en comparaison avec la vérité. Ce n'est pas assez de la sauver par des corrections : le livre s'est débité ; il ne sert de rien de remédier aux fautes par rapport à Paris, pendant qu'elles courront par toute la terre, sans qu'on sache rien de ces corrections[1]. Il n'en faut qu'un exemplaire en Hollande, où l'auteur a de si grandes correspondances, pour en remplir tout l'univers, et donner lieu aux libertins de se prévaloir du nom glorieux de Monseigneur le duc du Maine, et celui des docteurs choisis par un si savant et si pieux prince, pour examiner les ouvrages de sa célèbre imprimerie. Ce serait se déclarer ennemi de la vérité, que d'en exposer la cause à un si grand hasard.

Puisqu'il faudra se déclarer sincèrement, et se faire honneur de l'aveu des fautes de cette traduction, il n'en faut pas faire à deux fois, et il est temps de proposer à M. Bourret et à l'auteur, le dessein que je vous ai confié. Je vous répète qu'il m'a offert à moi-même de réfuter sa *Critique du Vieux Testament;* et il ne tint pas à moi que la chose ne fût acceptée et exécutée, au grand avantage de la vérité, et au grand honneur de la bonne foi de l'auteur. Il faudrait pousser ce dessein plus loin, et qu'il relevât pareillement les autres fautes de ses critiques suivantes. Il me sera aisé de les indiquer ; car je les ai toutes recueillies : et si je n'avais été empêché de les publier par d'autres besoins de l'Eglise, qui paraissaient plus pressants, je puis assurer avec confiance, sans présumer de moi-même, qu'il y aurait longtemps que l'auteur serait sans réplique. Je n'en veux pas dire ici davantage. Tout ce qui le fait paraître si savant, ne paraîtrait que nouveautés, hardiesse, ignorance de la tradition et des Pères ; et s'il n'était pas nécessaire de parler à fond à un homme comme vous, je supprimerais volontiers tout ceci : mais enfin le temps est venu qu'il faut contenter la vérité et l'Eglise.

Je vous laisse à ménager l'esprit de l'auteur avec toute votre discrétion : je ferai même valoir sa bonne foi, tout autant qu'il le pourra souhaiter. Quant au fond, je suis assuré d'en convenir avec lui ; et quant aux manières, les plus claires et les plus douces seront les meilleures. Je ne veux que du bien à cet auteur, et rendre utiles à l'Eglise ses beaux talents, qu'il a lui-même rendus suspects par la hardiesse et les nouveautés de ses critiques. Toute l'Eglise sera ravie de lui voir tourner son esprit à quelque chose de meilleur, et se montrer vraiment savant, non par des singularités, mais par des recherches utiles. Pour ne rien oublier, il faut dire encore que la chose se peut exécuter en deux manières très-douces : l'une, que j'écrive à l'auteur une lettre honnête, où je l'avertisse de ce que l'édification de l'Eglise demande que l'on corrige, ou que l'on explique dans ses livres de critique, à commencer par la *Critique du Vieux Testament*, et consécutivement dans les autres, y compris sa version et ses scholies, et qu'il y réponde par une lettre d'acquiescement : l'autre, que s'excitant de lui-même à une révision de ses ouvrages de critique, etc., comme ci-dessus, et examinant les propositions qu'on lui indiquera secrètement, il y fasse les changements, corrections et explication que demande l'édification de l'Eglise. Il n'y aura rien de plus doux, ni de plus honnête, ni qui soit de meilleur exemple.

Ce sera alors qu'on pourra le regarder comme le digne interprète de l'Ecriture non-seulement du Nouveau Testament, mais encore de l'Ancien, dont la traduction a beaucoup plus de difficultés. Pour m'expliquer encore davantage, il ne s'agit pas de rejeter toute la *Critique du Vieux Testament*, mais seulement les endroits qui tendent à affaiblir l'authenticité des saints livres : ce qui ne sera pas fort difficile à l'auteur ; puisqu'il a déjà passé condamnation pour Moïse, dans sa préface sur saint Matthieu. Au reste, on relèvera ce qui sera bon et utile dans la *Critique du Vieux Testament*, comme par exemple, si je m'en souviens bien, sur l'étendue qu'il donne à la langue sainte, au-dessus des dictionnaires rabbiniques, par les anciens interprètes et commentateurs. S'il y a quelque autre beau principe qu'il ait développé dans ses critiques, je ne le veux pas priver de la louange qu'il mérite ; et vous voyez au contraire que personne n'est mieux disposé que moi à lui faire justice, dès qu'il la fera à l'Eglise.

Ce 19 mai 1702.

302. *Au même.*

Quand vous dites, Monsieur, que notre auteur n'a point de système dans ses ouvrages critiques ;

1. Bossuet a ajouté de sa main dans l'original la remarque suivante : *Nota* : qu'en relevant les corrections, il faudra en indiquer brièvement les raisons principales en substance.

si vous entendez qu'il n'y établit directement aucun dogme particulier, cela est vrai : mais à cela il faut ajouter que toutes ses remarques tendent à l'indifférence des dogmes, et à affaiblir toutes les traditions et décisions dogmatiques; et c'est là son véritable système, qui emporte, comme vous voyez, l'entière subversion de la religion.

Vous dites que son dessein est de faire des remarques, dont il laisse le jugement au lecteur. C'est cela même qui établit cette indifférence, que de proposer des remarques affaiblissantes, et laisser juger un chacun comme il l'entend.

Je passe outre, et je vous assure que son véritable système, dans sa *Critique du Vieux Testament*, est de détruire l'authenticité des Ecritures canoniques : dans celle du Nouveau, sur la fin, d'attaquer directement l'inspiration, et de retrancher ou rendre douteux plusieurs endroits de l'Ecriture; contre le décret exprès du concile de Trente : dans celle des commentateurs, d'affaiblir toute la doctrine des Pères, et par un dessein particulier, celle de saint Augustin sur la grâce; sous prétexte de louer les Pères grecs, de donner gain de cause aux pélagiens, et d'adjuger la préséance aux sociniens parmi les commentateurs. C'est ce que je puis prouver avec tant d'évidence, que cet auteur n'osera lever les yeux. Cela soit dit entre nous, et pour l'usage de vous seul : car, au reste, je suis bien d'avis qu'on l'engage à son devoir plutôt par douceur et honnêteté que par menace, pourvu seulement que la vérité n'en souffre pas.

Les fautes de sa version sont une suite des faux principes qu'il a posés dans ses *Critiques*. Il n'y eut jamais d'exemple d'une témérité pareille à la sienne, ni d'une telle licence dans la version et dans l'interprétation de l'Evangile. S'il ne satisfait le public sur cet endroit-là, il ne faut plus parler de fidélité dans les traductions et explications; et si en satisfaisant sur ces endroits, on lui passe ses autres ouvrages, c'est trop ouvertement les autoriser, comme je crois l'avoir démontré par mes précédentes.

Du reste, je ne contesterai pas la bonne foi que vous lui croyez, pourvu qu'on y prenne garde de bien près, et qu'on ne soit pas la dupe de ses artificieuses échappatoires, comme l'ont été jusqu'ici, je l'oserai dire sans pourtant vouloir fâcher personne, presque tous ceux qui ont examiné ses ouvrages, et en particulier son Nouveau Testament. Ceci, encore un coup, n'est que pour vous; car je veux, autant qu'il sera possible, ménager tout le monde en esprit de charité, pourvu qu'on en vienne à la fin qu'on se propose : mais il est de la dernière conséquence que vous bâtissiez sur ce fondement, et que vous connaissiez bien votre homme.

Quant à la difficulté que vous me proposez sur le doctorat, le concile de Trente n'a pas cru que ce fût déroger à une règle universelle, que de laisser à Dieu le pouvoir d'en excepter, pour l'honneur du Fils de Dieu, une personne unique et aussi distinguée que sa sainte Mère. C'est ce qui a donné lieu à la fin de son décret, sur le péché originel : Sixte IV avait fait la même exception. Saint Augustin lui-même a donné lieu à une autre exception semblable. Il est dit aussi généralement que tous les hommes pèchent actuellement, qu'il est dit qu'ils contractent tous le péché d'Adam dès leur conception. Cependant vous savez l'exception de saint Augustin à l'égard de la sainte Vierge, *propter honorem Domini*. Le concile de Trente l'a suivi, en disant sur le péché actuel, « que personne ne » peut éviter tous les péchés véniels que par un » privilége spécial de Dieu, tel que celui que l'E- » glise croit avoir été accordé à la bienheureuse » vierge Marie : » *nisi ex speciali Deus privilegio, quemadmodum de beatâ Virgine Mariâ tenet Ecclesia*[1]. Il se garde bien d'en dire autant du péché originel : mais il est vrai que saint Augustin a mis ces deux sortes de péchés comme en égalité, lorsqu'il dit en parlant de Jésus-Christ : *Profectò enim peccatum major fecisset, si parvulus habuisset*[2] : « Il eût sans doute commis quelque péché dans » l'âge adulte, s'il en avait eu étant enfant. » Quoique cette règle soit véritable, et énoncée en termes généraux, elle ne laisse pas de souffrir une exception en faveur de la sainte Vierge.

On peut donc tenir pour probable même l'exemption du péché originel à son égard : le concile de Trente en a donné l'exemple après Sixte IV. Notre Faculté n'en demande pas davantage; et tous nos docteurs conviennent qu'elle réduit l'ancienne définition de Bâle aux termes du concile de Trente : ainsi il n'y a plus là de difficulté. Il faudrait s'expliquer davantage avec un homme moins instruit : j'ajouterai seulement que l'intention de la Faculté n'est pas d'obliger personne à prêcher et enseigner positivement la conception immaculée; à quoi jusqu'ici je n'ai pas vu qu'on ait jamais pris garde. Mais quoi qu'il en soit, on n'est obligé, par le serment doctoral, qu'à tenir l'opinion dont il s'agit, comme plus probable; ou en tout cas, si l'on veut, comme théologiquement certaine, selon les décrets de la Faculté : ce qui n'empêche pas que la règle du péché originel ne demeure pour certaine, et qu'on ne croie que la sainte Vierge y serait comprise, sans une exception particulière provenue de la toute-puissance. Je suis, Monsieur, etc.

A Meaux, ce 2 mai 1702.

303. *A M. Pirot.*

Je suis bien aise, Monsieur, de voir par votre lettre que mes Remarques sont entre vos mains, et que vous les ayez lues. Je ne prétends pas qu'elles soient toutes d'une égale conséquence; mais je crois qu'il n'y en a guère qui ne demandent des cartons. Pour moi je n'ai jamais vu d'exemple d'une pareille témérité. Je crois pourtant qu'à force de cartons on pourrait rendre l'ouvrage passable; mais on n'en fera jamais une version parfaite. Je crois de plus qu'en même temps qu'on corrigera cet ouvrage, il ne sera pas permis de se taire sur les autres erreurs de ses *Critiques*, pour deux raisons : la première, qu'on ne doit recevoir un Nouveau Testament que d'une main irréprochable; autrement ce serait donner de l'autorité à un homme, qui n'en peut avoir qu'au préjudice de la vérité : la seconde et la principale, c'est que relever les erreurs d'un dernier ouvrage, c'est autoriser les précédentes, à moins qu'on ne les note expressément : ce qui est d'autant plus vrai, que les dernières erreurs, je veux dire celles de la tra-

1. *Sess.* VI, *can.* XXIII. — 2. *Cont. Jul., lib.* V, *n.* 57, *t.* X, *col.* 656.

duction, ne sont que le mauvais fruit des principes et maximes posés dans les *Critiques* qui ont précédé. Ainsi se serait trahir la vérité que de laisser sans note les *Critiques* de l'auteur, à commencer par celles du Vieux Testament.

Je suis assuré qu'il y a de quoi le confondre, jusqu'à l'empêcher de lever les yeux. Il y a trop longtemps que ce faux critique se joue de l'Eglise; et il paraît que Dieu a permis les prodigieuses erreurs de sa version, pour faire naître une occasion de noter ses fautes passées. C'est un ouvrage déjà presque fait; et je puis, en très-peu de temps, le mettre en état de voir le jour. Je vous prie que ceci demeure entre vous et moi durant quelque temps, et de l'expliquer seulement à Son Eminence, en lui demandant un pareil secret : la raison qui m'y oblige, c'est que je fais secrètement une tentative pour obliger l'auteur à se rétracter lui-même; et il semble qu'il n'en paraisse pas éloigné : cela serait plus doux et plus fort d'une certaine manière, parce qu'on aurait son consentement. Je saurai bientôt ce qu'il y a à espérer de ce côté-là, et j'en rendrai compte à Son Eminence.

Quoi qu'il en soit, il y va de tout pour la religion de faire connaître cet auteur, qui s'en moque tout visiblement, et d'abattre avec lui une cabale de faux critiques dont il est le chef, et qui ne travaillent qu'à ôter toute autorité aux saints Pères et aux décisions de l'Eglise. Je vois cela si clair, que je ne crois pas pouvoir me taire en conscience; et je suis persuadé que Son Eminence demeurera convaincue de la vérité de mon sentiment, par les raisons que j'aurai à lui exposer. Mais il est bon d'aller doucement, et de tâcher de tirer le consentement de l'auteur, qu'il m'a lui-même offert autrefois; et il ne tint pas à moi que la chose ne fût exécutée.

Au reste, la version est si gâtée, que je ne saurais ouvrir le livre sans y trouver quelque tache. Aujourd'hui, sans aller plus loin, je trouve au chapitre X, verset 4 de la première Epître aux Corinthiens, que le traducteur fait suivre les eaux, quoique saint Paul dise expressément : *Bibebant de spirituali consequente eos petrâ :* ce qui montre que c'est la pierre qui suit, et non pas les eaux. La note brouille aussi tout cet endroit : et quoique cette remarque puisse paraître peu importante à cause qu'elle ne touche pas la foi, elle montre une hardiesse à substituer ses pensées à celles de saint Paul, qui ne doit pas être soufferte.

Au même chapitre, note sur le verset 22, l'auteur traite d'indifférent de manger des choses immolées, pourvu qu'on évite le scandale; ce qui est faux de toute fausseté : car il est bien vrai que saint Paul défend de s'enquérir scrupuleusement si une viande a été immolée ou non; mais lorsqu'il est certain et notoire qu'elle l'a été, il est mauvais de soi d'en manger; et c'est saint Paul qui le décide lui-même dans les versets précédents. On ne finirait point sur cette matière; et je ne vois rien à présent de plus important dans l'Eglise, que de réprimer ces dangereuses critiques : je n'en dirai pas davantage quant à présent.

Je suis fâché de la mort du Père Bouhours qui était de mes amis; mais je ne lui aurais pas cédé sur le *pour que*. Ses expressions affectées et de mode me semblent indignes, je ne dis pas d'une version de l'Evangile, mais encore de tout ouvrage sérieux.

Je n'ai pas besoin de vous prier de choisir les moments de Monseigneur le Cardinal, parmi les affaires qui l'accablent, et surtout durant l'assemblée. Quand j'aurai quelque réponse ou de l'auteur ou de M. Bourret, à qui les Remarques doivent être à présent communiquées, je vous en dirai davantage.

A Meaux, ce 28 mai 1702.

304. *A M. de Malézieux.*

Sans entrer, Monsieur, pour aujourd'hui dans tout le détail de la lettre dont vous m'honorez, du 29 mai, je m'en tiens à l'assurance qu'on vous donne de contenter tout le monde. C'est vous sans doute qui inspirez ces bons sentiments, et c'est aussi ce qu'on peut attendre de vous, si on l'exécute. On aurait grand tort de rien imputer ni au prince ni à son ministre : tout roule ici sur les docteurs, comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire. On ne peut pas se plaindre qu'ils soient mal choisis, et quoique je ne connusse point du tout M. Bourret, j'ai moi-même approuvé ce choix sur sa réputation, et sur sa qualité de professeur de Sorbonne. Mais il en faut revenir au fond; et puisqu'il est vrai que la version est insupportable, et digne, sans exagérer, des plus rigoureuses censures, il faut que la vérité l'emporte, et soit satisfaite préférablement à toute autre considération.

Il n'y a point d'exemple d'une pareille témérité à celle de cet auteur, qui en tant d'endroits interprète à sa fantaisie, sans aucun égard à la tradition. On ne saurait ouvrir le livre sans y trouver de nouvelles fautes importantes, et je n'en suis pas étonné, le connaissant, comme je fais, il y a vingt ans. Quoi qu'il en soit, s'il veut satisfaire, il n'aura point d'obstacle de ma part : s'il refusait, ce que je ne crois pas après les assurances qu'on vous donne, nulle bonne foi ne pourrait ici servir d'excuse, ni permettre qu'on donnât cours à l'erreur, et encore sous le nom d'un aussi grand prince. Revenons donc à la satisfaction qu'on promet. Je suis, etc.

A Meaux, ce 6 juin 1702.

305. *A M. de la Broue, évêque de Mirepoix.*

J'ai remis ce matin, Monseigneur, aux mains de M. l'abbé de Catellan, mes Remarques sur votre ouvrage, comme vous l'avez ordonné. D'autres occupations très-pressantes, dont je vous ai écrit quelque chose dans une lettre précédente, m'ont empêché de vous obéir plus tôt : je vous en dirai davantage quand l'affaire sera plus avancée. A l'égard de votre ouvrage, je compte qu'il n'y a encore que la matière, matière excellente à la vérité, et traitée avec la netteté qui vous est naturelle; mais pour y donner la forme que demandent des réunis, il y faut un nouveau travail qui ne sera pas fort difficile, puisque tout est prêt. S'il me vient quelque chose dans l'esprit sur la disposition de cet ouvrage, je prendrai la liberté de vous le dire, en soumettant tout à votre jugement, et à la connaissance que vous avez du besoin de ceux que

Dieu vous a donnés à instruire. Je suis, Monseigneur, avec le respect que vous connaissez, etc.

A Versailles, ce 18 juillet 1702.

306. *Ad Clementem XI.*

Beatissime Pater, oportet Episcopos ad apostolicam Sedem sincerum atque integrum deferre testimonium veritatis in quacumque causâ, quæ ad ejus judicium devenire possit ac debeat. Cùm itaque de venerabili Presbyteri Vincentii à Paulo, Congregationis Missionis Institutoris, ac primi Præpositi generalis, vitâ et sanctitate quæstio habeatur, testamur eumdem virum ab ipsâ adolescentiâ nobis fuisse notum, ejusque piis sermonibus atque consiliis veros et ingenuos christianæ pietatis et ecclesiasticæ disciplinæ sensus nobis esse instillatos, quorum recordatione in hâc quoque ætate mirificè delectamur.

Processu temporis, et jam in presbyterio constituti, in eam sodalitatem cooptati sumus, quæ pios Presbyteros, ipso duce et auctore in unum colligebat, de divinis rebus per singulas hebdomadas tractaturos. Pium cœtum animabat ipse Vincentius, quem cùm disserentem avidi audiremus, tunc impleri sentiebamus Apostolicum illud[1] : *Si quis loquitur, tanquam sermones Dei; si quis ministrat, tanquam ex virtute quam administrat Deus.*

Aderant plerumque magni nominis Episcopi, viri famâ et pietate perducti, ab eâque sodalitate mirum in modum, auctore Vincentio, in apostolicis curis ac laboribus juvabantur. Præsto erant operarii inconfusibiles, qui per eorum Ecclesias rectè tractabant verbum veritatis, nec minùs exemplis quàm verbis Evangelium prædicabant.

Fuit etiam illud nobis desideratissimum tempus, quo eorum laboribus sociati, Metensem Ecclesiam, in quâ tunc ecclesiasticis officiis fungebamur, in vitæ pascua deducere conabamur : cujus Missionis fructus venerabilis Vincentii non modò piis instigationibus atque consiliis, verùm etiam precibus tribuendos nemo non sensit.

Ille nos ad sacerdotium promovendos suâ suorumque operâ juvit. Ille secessus pios Clericorum, qui ordinandi veniebant, sedulò instituit : nosque etiam non semel invitati, ut consuetos per illa tempora de rebus ecclesiasticis sermones haberemus, pium laborem, optimi viri orationibus et monitis freti, libenter suscepimus. Licuitque nobis affatim eo frui in Domino, ejusque virtutes coram intueri, præsertim genuinam illam et apostolicam charitatem, gravitatem atque prudentiam cum admirabili simplicitate conjunctam, ecclesiasticæ rei studium, zelum animarum, et adversùs omnigenas corruptelas invictissimum robur atque constantiam.

Quàm puram fidem coleret, quam Sedi apostolicæ ejusque decretis reverentiam exhiberet, quantâ animi demissione et humilitate, in amplissimis licet regiorum etiam Consiliorum functionibus constitutus, Domino deserviret; recordantur omnes, et ego suavissimè recolo.

Crescit in dies pii viri memoria, qui in omni loco Christi bonus odor factus, dignus ab omnibus habetur, qui à sancto Pontifice ritè et canonicè Sanctorum numero inseratur, si Vestræ Beatitudini placuerit.

[1] *I. Petr.*, IV, 11.

Nostris verò sensibus, Beatissime Pater, eo gratior ac firmior venerandi Vincentii hæret recordatio, quòd in suâ Congregatione, et in nostrâ quoque Diœcesi spirantem intuemur. Cum ejus discipulis Compresbyteris nostris vivimus; cum iis laboramus; eorumque doctrinâ et exemplis commissum nobis gregem, indefesso studio, neque unquam intermisso opere, pasci gaudemus in Domino.

Neque licet conticescere de piarum fœminarum cœtu, quæ ab ipso sanctissimis regulis informatæ, pauperibus et ægrotis sublevandis tantâ castitate, humilitate, charitate serviunt; ut sui institutoris, ab eoque insiti spiritûs oblivisci non sinant.

Nos ergo pii viri memores, hoc nostrum testimonium, Beatissime Pater, in Vestræ Sanctitatis paternum sinum effundimus; gnari scilicet Sanctorum mentione delectari Sanctos. Sed plura proferre tanta majestas, et pontificiis humeris ingruens negotiorum moles non sinunt : quanquam maximarum rerum gubernacula tenenti, et magnitudo mentis, et rerum providentia, et de cœlo solatia atque consilia abunde suppetunt viresque integrant. Quo bono ut Ecclesia Christi diutissime potiatur, summa votorum est. Hæc coram Deo in Christo loquor, in conscientiâ bonâ et fide non fictâ, ego, etc.

Datum in civitate nostrâ Meldensi, 2 augusti 1702.

307. *A M. le cardinal de Noailles.*

J'ai lu, Monseigneur, l'Ordonnance qu'il vous a plu de m'envoyer avec toute l'attention que Votre Eminence me prescrivait, et que la matière mérite : je l'ai admirée dans toutes ses parties.

Il était de la dernière conséquence de bien établir le droit des ordinaires; ce que vous avez fait excellemment, en expliquant même la qualité de prètre, qui obligeait l'auteur à une plus grande obéissance. Ce qui est dit si précisément des approbateurs, n'était pas moins nécessaire, et ne pouvait être placé plus à propos qu'avec le décret de la Faculté de théologie. Tous les passages particuliers sont bien remarqués, et bien repris en peu de mots, mais tranchants, comme il convenait. Votre Eminence m'a fait grand plaisir de bien marquer la bassesse, et cet endroit important est parfaitement bien traité. Il ne me reste qu'à vous supplier de considérer trois choses, que je vous représente avec soumission.

La première sur le mot *haï*, Luc, XIV, 26, et Rom., IX, 13. On voit bien dans ce dernier lieu que l'intention de l'auteur est d'affaiblir l'explication de saint Augustin : on voit bien aussi que Votre Eminence n'a pas voulu autoriser le sens de l'auteur; puisqu'elle dit seulement « Qu'on pourrait ne » pas relever. » Cependant comme il est certain que réduire *haïr* à *moins aimer*, ce n'est pas seulement altérer le texte, mais encore restreindre et affaiblir celui de l'Apôtre, et que le sens est insuffisant et mauvais en soi, *ut jacet :* il semble que c'est trop peu dire, que de dire : « On pourrait ne » pas relever; » et que c'est laisser croire que le sens au fond serait bon, ou du moins supportable. Pour empêcher une conséquence si fâcheuse, on pourrait insérer ces mots : « S'il s'était contenté de » mettre dans ses notes son explication, avec les

» précautions nécessaires : » par ce moyen tout sera sauvé ; et Votre Eminence n'est pas obligée de s'expliquer davantage.

La seconde chose regarde l'endroit, où vous marquez beaucoup d'articles de foi qui sont affaiblis par les notes. Il me semble qu'il ne fallait pas oublier la divinité de Jésus-Christ : car, encore que bien éloigné de la nier, l'auteur l'ait expressément reconnue dans quelques-unes de ses notes, il n'est pas moins vrai ni moins certain que d'autres notes en affaiblissent les preuves, et y fournissent des solutions. Cependant vous le mettez à couvert de ce côté-là par votre silence : car on dira qu'ayant fait un si long dénombrement des dogmes affaiblis, vous n'en auriez pas omis un si essentiel. Pour moi je démontrerai, plus clair que le jour, que l'auteur affaiblit ce grand mystère dans plusieurs passages ; et je dois craindre qu'il ne prescrive contre moi par votre censure ; ce qui serait trop contraire à vos intentions. S'il vous plaisait d'ajouter après tous les dogmes et à la fin, « Et même en quelques endroits sur la divinité de » Jésus-Christ, » vous sauveriez tout. Ce qu'on pourrait conclure, serait qu'il ne parle pas conséquemment, ce qui est constant ; et vous me laisseriez toute liberté de dire la vérité sans réserve.

La troisième chose regarde les qualifications, et je ne vois pas que vous puissiez éviter celle d'*induisante à hérésie :* car encore que vous ayez mis l'équivalent, vous savez ce qu'opèrent les qualifications précises : celle-ci est inévitable, après toutes les autres remarques. Vous paraîtriez, Monseigneur, affaiblir votre censure, et ne la pas conformer assez à l'exposé qui précède.

J'ose faire, Monseigneur, avec soumission ces humbles représentations à Votre Eminence, et je la supplie seulement de me mander ce qu'elle aura résolu sur mes doutes ; afin que j'y aie l'attention que je dois. J'espère, Monseigneur, être bientôt en état d'envoyer à Votre Eminence mon projet, auquel je n'ai pu donner la dernière forme qu'après avoir vu votre dessein : je vous rends grâces de me l'avoir communiqué. Vous savez, Monseigneur, mon obéissance.

A Meaux, ce 6 septembre 1702.

308. *Au même.*

Il est, Monseigneur, tombé entre mes mains copie d'une lettre que je sais avoir été adressée à quelques évêques [1] : j'ai cru qu'il était bon que Votre Eminence en fût avertie ; peut-être l'est-elle déjà. Il me semble qu'il est important que Rome sache cela, et soit prémunie contre ces lettres mendiées. Je crois aussi, Monseigneur, qu'il sera bon que Messieurs des Missions soient avertis. Je me réjouis d'apprendre le grand effet de votre censure. Vous savez, Monseigneur, mon obéissance.

A Germigny, ce 4 octobre 1702.

309. *A milord Perth.*

Je prends la liberté de vous envoyer le livre que j'ai été obligé de composer contre le Nouveau Testament de Trévoux. Je ne vous en dirai point les raisons, que le livre vous fera connaître. Mais, Milord, j'ai une grâce à vous demander ; c'est de vouloir bien me faire l'honneur de présenter en mon nom à Leurs Majestés ce présent indigne d'eux ; mais que j'ose leur offrir avec un dévouement parfait. J'espérais en vérité pouvoir leur aller faire ma cour, et je différais dans cette espérance ; mais on ne croit pas que ma santé le permette : vous suppléerez à tout par vos bontés. Je vous supplie de me faire encore la grâce de faire agréer un de ces livres à M. le duc de Barwic, l'autre à M. de Midleton, dont la conversion et les bons exemples édifient et réjouissent toute l'Eglise. Vous seul pouvez faire valoir un si petit présent. Conservez-moi cette précieuse amitié ; et croyez qu'on ne peut être avec plus de respect et d'attachement, etc.

A Versailles, ce 6 janvier 1703.

310. *Au même.*

Je ne puis exprimer ma très-humble reconnaissance envers la Reine, non-seulement pour le témoignage du précieux souvenir de Sa Majesté, mais encore pour l'excellence du présent dont elle m'honore. Le livre que vous me faites l'honneur de m'envoyer de sa part [1] est plein de vrais miracles ; et je n'en vois point de plus grand que la foi, les sentiments et les pratiques d'un roi humble, d'un roi pénitent, d'un roi qui sent et fait sentir la plus signalée de toutes les grâces, dans la suite des malheureux succès qui l'ont dépouillé de trois royaumes, et l'ont tenu relégué durant tant d'années dans un pays étranger. L'Eglise n'a rien de plus précieux que ces grands exemples, qui font voir que Dieu fait des saints quand il lui plaît, et sait inspirer la pratique des plus hautes maximes que la doctrine et la vie de Jésus-Christ ont fait paraître dans le monde.

Je ne finirais jamais, Milord, si je voulais transmettre au papier ce que ce livre me met dans le cœur. Il sera le vrai don royal de la maison d'Angleterre. La France, qui a été témoin des plus grandes merveilles du saint roi, le comptera parmi ses trésors. On ne verra point ni de plus solide instruction pour la piété, ni même de plus belle controverse pour ramener les errants à l'Eglise catholique. Tout y est, et tout y est réduit en pratique. Je prie Dieu, qu'il soit la consolation de la Reine, l'instruction domestique du jeune roi, et une ressource bienheureuse comme un témoignage immortel à l'Angleterre. Aimez toujours celui qui est avec un respect et un attachement inviolable, autant que tendre et sincère, etc.

A Paris, ce 28 mars 1703.

311. *A M. de la Broue, évêque de Mirepoix.*

Votre lettre, Monseigneur, achève de me déterminer à la matière importante que vous souhaitez que je traite [2], par l'attention qu'elle me fait faire

1. Une lettre du P. de la Chaise à un évêque sur la condamnation des cérémonies chinoises, sollicitée à Rome.

1. Nous ignorons quel est ce livre ; nous ne connaissons du roi Jacques II qu'un Journal très-curieux de toute sa vie, que l'on conserve au collége ou séminaire des Ecossais à Paris. On trouve aussi à la fin de la Vie de ce prince, donnée à Bruxelles en 1740, quelques écrits qu'il avait composés, et qui y sont imprimés sous ce titre : *Sentiments de Jacques II, sur divers sujets de piété.*

2. La matière importante, dont il s'agit ici, est celle de la grâce et du libre arbitre, sur laquelle Bossuet s'engagea, dans la préface de sa seconde *Instruction contre la version du Nouveau Testament imprimée à Trévoux*, de montrer le consentement des anciens Pères avec saint Augustin et ses disciples. Il a rempli cet engagement dans l'ouvrage qui a pour titre, *Défense de la Tradition et des saints Pères*, qui n'a été publié qu'en 1753.

au défi du sieur Basnage. Voici donc quel sera, s'il plaît à Dieu, l'ordre des ouvrages que je prépare. La seconde *Instruction* sur les passages particuliers est faite, avec une *Dissertation préliminaire sur Grotius*, qui est de la dernière conséquence, à cause de ses commentaires et autres ouvrages qui répandent l'erreur partout. Cela est fait; et il n'y a qu'à mettre au net pour la dernière fois. Là je promettrai dans la préface, l'ouvrage que vous prescrivez, et j'y travaillerai pendant l'impression. La chose sera facile dans l'état où se trouve la composition; et la matière étant non-seulement toute digérée dans mon esprit, mais encore presque toute déjà mise, en l'état que vous savez, sur le papier.

J'aurai une joie extrême de vous embrasser et de conférer avec vous. M. du Maine ne me donna point d'autre raison, sinon en général qu'il ne fallait point s'engager; mais au reste il parut très-disposé.

Ne soyez pas en peine de ma santé : vous la croyez plus languissante qu'elle n'est, Dieu merci. Il est vrai que le grand âge apporte certaines sortes d'incommodités, qui obligent à des précautions aisées et innocentes qui ne laissent pas de faire discourir le monde. Tout est dans la main de Dieu, de qui en tout temps, et principalement à l'âge où je suis, il faut recevoir la vie et la santé comme heure à heure, et de moment en moment, sans se rien promettre, pour la faire servir à la gloire de Dieu jusqu'au dernier soupir. Cette pensée me fait passer la vie doucement, en attendant qu'il faille en partir; ce qui, après tout, par la grande bonté de Dieu, est le moment le plus désirable.

Ces légères indispositions m'ont tenu ici plus longtemps que je ne voulais, pour y régler avec les médecins qui me connaissent, le régime et les précautions, autant qu'il se pourra par l'expérience.

Où en êtes-vous de vos ouvrages? Pour moi j'espère que Dieu me donnera le temps de rendre à l'Église le service que vous souhaitez. Je suis avec tout le respect et l'attachement que vous savez, etc.

A Paris, ce 29 mars 1703.

312. *A M. le cardinal de Noailles.*

Comme je n'ai rien de caché pour Votre Eminence, je lui envoie le Mémoire que je viens de présenter, et qui a été bien reçu. Je ne demande rien à Votre Eminence : je sais qu'elle est disposée à me faire tout le plaisir possible; mais il faut attendre l'occasion naturelle, et surtout ne témoigner aucun empressement de ma part. En effet, je n'en ai aucun; car je ne compte pas pour empressement de vous instruire, Monseigneur, à toutes fins. L'occasion décidera; et quant à présent je crois qu'il n'y a rien à faire, pas même le moindre semblant : la chose viendra naturellement, quand Dieu le voudra. Ce n'est pas non plus par empressement que j'envoie copie du Mémoire à Madame de Maintenon : il faut instruire ses amis à toutes fins, et les laisser faire selon l'occasion que Dieu fera naître, et les mouvements qu'il leur mettra dans le cœur.

L'abbé est en visites pour quelques jours; j'offre à Votre Eminence mon obéissance et la sienne.

A Versailles, ce 1er mai 1703.

Placet au Roi.

Ce n'est ni par mérite, ni par service aucun, mais par la grande bonté de Votre Majesté toute seule, dont j'ai reçu et reçois tous les jours des marques si éclatantes, que j'ose prendre la confiance d'exposer à Votre Majesté l'état où je suis, et le secours que je puis recevoir de cette extrême bonté dont je suis pénétré.

Après avoir écouté les conjectures et les raisonnements des hommes les plus consommés en science et en expérience, j'ai cru devoir venir depuis quinze jours aux épreuves les plus assurées entre les mains de Mareschal[1], et il a été trouvé que j'avais une pierre. Il est constant, par la même épreuve, qu'elle n'a pas plus de grosseur qu'il en faut pour donner prise, et que, Dieu merci, elle est encore de la figure et de la qualité qui la peuvent rendre la moins incommode. J'en ai même une preuve expérimentale; puisqu'on a jugé par les accidents, qu'elle dure depuis deux ans dans le même état, sans que j'en aie reçu aucune notable incommodité, non plus que depuis que je sais le mal. Il y a cent expériences connues, de personnes qui ont porté le même mal des dix et quinze années avec quelques incommodités plus ou moins grandes, et toutes plus supportables que celles de la taille, à quoi on ne vient qu'à l'extrémité, et après avoir tenté toutes sortes d'adoucissements. C'est la résolution où Dieu me met, selon les règles de la prudence chrétienne, offrant à sa divine Majesté tout ce qu'elle voudra me faire souffrir, en esprit de soumission et de pénitence.

Il n'y a que mes fonctions qui m'inquiètent; et j'aurai l'honneur de le dire à Votre Majesté sous les yeux de Dieu, en toute humilité et vérité, que j'y suis soulagé, plus que ne puis exprimer, par l'abbé Bossuet mon neveu. Oserai-je dire à mon maître, et à un maître si bon : Sire, permettez-le-moi, qu'une de mes aversions, c'est de prôner ceux qui m'appartiennent. Mais puisqu'il faut dire la vérité à son roi, je puis assurer Votre Majesté, sans craindre d'en avoir jamais de reproche, ni devant Dieu, ni devant les hommes, que l'abbé Bossuet fait, depuis douze ans qu'il est archidiacre, et depuis quatre ans qu'il est de retour de Rome et mon grand-vicaire, toutes mes visites avec un soin dont je suis content, et avec une parfaite édification des curés, des chapitres, des couvents et communautés religieuses, et de tout le peuple : en sorte que je ne crains point de me flatter, en répondant à Votre Majesté de sa bonne conduite.

Je ne présume pourtant pas de supplier Votre Majesté de s'en rapporter à mon témoignage, quoique rendu en conscience sous les yeux de Dieu; au contraire, je la conjure par toute sa bonté d'en venir au plus rigoureux examen. Votre Majesté saura bien choisir des personnes désintéressées. Je le mets à toute épreuve, assuré qu'il se trouvera que c'est un esprit solide et sérieux, occupé du ministère ecclésiastique, plus éloigné du monde qu'on ne saurait croire, prêtre disant souvent la

1. George Mareschal, premier chirurgien du roi, et chevalier de Saint-Michel, mort le 13 décembre 1736, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

sainte Messe avec édification. Aussi est-il dans un âge mûr, âgé de trente-neuf ans. Il n'est prêtre que depuis quatre années, au retour de Rome; et il a cru qu'il prendrait ici le sacerdoce avec plus de réflexion et de recueillement, après toutes les épreuves de mon séminaire où il a été.

Puisque je viens de dire un mot de son voyage de Rome, Votre Majesté aura peut-être la bonté de se souvenir des quatre années qu'il y a passées à combattre le quiétisme; des contradictions de toutes les sortes, et même des calomnies qu'il a eues à essuyer, dont la fausseté a été reconnue. Je l'ai loué de sacrifier tout autre intérêt à la vérité. Votre Majesté, Sire, la protégeait, et l'abbé Bossuet est trop heureux qu'elle ait daigné approuver sa conduite.

Je continuerais à gouverner mon diocèse tranquillement, tant qu'il plairait à Dieu : mais je ne puis m'exposer aux ordinations et aux cérémonies pontificales sans quelque péril, et surtout à la Confirmation qui fait la consolation des peuples et la principale bénédiction des visites. C'est, Sire, ce qui me donne la pensée, et me met dans la nécessité, prosterné aux pieds de Votre Majesté avec une humilité profonde, de la supplier de vouloir, par sa grande et très-grande grâce, me donner mon neveu pour successeur. Par ce moyen, Sire, Votre Majesté me fera achever ma vie en repos : je serai un exemple éclatant de sa grande et excessive bonté. Mon neveu, instruit de mes sentiments et soutenu de mes conseils, continuera le peu de bien que j'ai tâché, pendant vingt-deux ans, d'établir et d'entretenir dans mon diocèse. La voie de coadjutorerie marquerait une bonté plus déclarée de Votre Majesté; joint que conservant mon autorité, elle me rendrait peut-être plus utile au diocèse. Mais en quelque sorte que Votre Majesté daigne en ordonner, je m'abandonne à elle. Je suis prêt de donner ma démission pure et simple: Votre Majesté saura faire ce qui sera le plus utile. Au surplus je n'attends rien que de la seule très-bienfaisante bonne volonté du plus grand comme du meilleur de tous les maîtres : et soutenu de ses bienfaits, dans le repos et le bon air de Meaux et de Germigny, qui est devenu comme mon air natal, si Votre Majesté l'a agréable, je pourrai achever mes jours en paix; et même, si Dieu le permet, car qui connaît ses bontés, et qui peut y donner des bornes? je pourrais, en ménageant mes forces, qui à cela près sont entières, continuer à servir l'Eglise, en tout cas prolonger ma vie dans le service de Dieu jusqu'à une fin naturelle, telle qu'il lui plaira de la marquer, et en remplir tous les moments de vœux pour la personne sacrée de Votre Majesté, si nécessaire à vos peuples et à toute l'Eglise.

313. *A Dom Mabillon, religieux bénédictin.*

Je me suis fait lire, mon révérend Père, la Vie que vous venez de m'envoyer, avec les prières y jointes. Il faudrait un peu adoucir l'endroit de la Becnaude[1], à la page 9, et en supprimer le nom, qui n'est pas assez sérieux pour être imprimé. La raison voudrait qu'on ne parlât point de la pierre[1] : mais comme il y a là une instruction pour la modestie, il faut seulement adoucir l'endroit avec des *on dit, on croit communément sur le témoignage de quelques auteurs assez anciens*, et ainsi du reste. Il faut aussi adoucir, par de semblables expressions, ce qui est rapporté dans la même page sur l'ambassade des Ecossais et la royauté de saint Fiacre. Il faut aussi retrancher une grande quantité de vers fort impertinents. Au lieu des miracles qu'on y énonce trop grossièrement, on pourrait se contenter de traduire la prose qu'on lit dans l'Eglise; ce qu'on dit de la chasteté de saint Fiacre et de cette fille, est compris parmi ces vers. Après ces corrections, que je vous prie de m'envoyer au plus tôt, et dont aussi je me repose sur votre prudence, je ferai ce qu'il conviendra. Je suis à vous, mon révérend Père, comme vous savez, de tout mon cœur, etc.

A Paris, ce 22 août 1703.

314. *A M. le comte de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'Etat.*

Pour vous rendre compte du personnage dont vous me faites l'honneur de m'écrire, j'aurai l'honneur de vous dire en général que tout ce qui a rapport à moi, dans la relation que vous m'envoyez, est véritable. Dans le détail, il est vrai que cet étranger vint chez moi à Versailles en l'an 1692 ou environ, recommandé par un missionnaire ou bénédictin anglais. Lorsqu'il arriva, feu M. de Court se trouva chez moi, qui, par la connaissance qu'il avait des pays et des affaires d'Orient, découvrit beaucoup de choses de ses voyages, dont il rendait de fort bonnes raisons. Il s'appelait le chevalier Tartare, et nous ne l'avons connu que sous ce nom. La première chose que nous apprîmes, c'est qu'envoyé loin de son pays, c'est-à-dire, de la Tartarie, dans la crainte d'une irruption, et vers l'âge de douze ans, avec un gouverneur qui se fit chrétien à Ispahan, il lui persuada d'en faire autant; et ainsi il fut baptisé avec son gouverneur, fort jeune encore, et fort peu instruit du christianisme, que ce gouverneur, quoique zélé et habile, ne lui apprit que superficiellement. Nous ne lui trouvâmes, en effet, qu'une teinture fort imparfaite de la religion; en sorte qu'il ne savait presque s'il en avait une.

Comme il avait très-bon esprit, nous prîmes soin de lui avec affection, et nous lui vîmes venir une grande ardeur d'apprendre solidement le christianisme. Je le reçus dans ma maison; et tout le monde prenait plaisir de l'entretenir, et de lui entendre raconter ses aventures avec une vivacité admirable, et un air de vérité qui ne le quittait pas. Il entendait un peu le latin; et par le rapport des langues qu'il avait apprises dans ses voyages, il se fortifia dans ce qu'il savait de celle-ci : ainsi il entendit presque le Nouveau Testament latin que je lui mis à la main; et s'aidant dans cette lecture de la pénétration naturelle de son esprit, il prit toute la substance de ce divin livre. Nous achevions le reste par nos instructions, et tout le monde

1. C'est le nom donné à une femme, que l'on prétend avoir traduit saint Fiacre, à cause des miracles qu'il opérait, comme un magicien, devant saint Faron, évêque de Meaux.

1. Il s'agit de la pierre sur laquelle on dit que saint Fiacre s'assit, et que sa vertu contraignit de fléchir sous lui, pour lui fournir un siége plus commode.

admirait l'application avec laquelle il s'y attachait. Nous remarquâmes qu'il prenait un goût particulier aux prophéties qu'il trouvait dans le Nouveau et dans l'Ancien Testament : il les lui fallait expliquer souvent dans les livres mêmes, et il en était fort touché. Qnand nous le crûmes persuadé, et qu'il eût reçu les instructions nécessaires, il approcha des saints sacrements avec une piété exemplaire. Il a été plusieurs années dans ma maison, et il m'appela toujours son père. Nous le mîmes depuis dans les missions étrangères, à cause qu'il ne respirait que l'Orient et la Tartarie, et qu'il connaissait la Chine, où ces messieurs ont leurs habitudes. Pour l'occuper on lui fit apprendre les mathématiques, où il réussissait; et il passa dans ces exercices environ quatre années en France, et j'en pris toujours grand soin.

Nous ne savions, Monsieur, que juger de sa qualité : il avait un air noble, simple et sans aucune affectation; il ressentait un homme de grande naissance. Au milieu de sa modestie, qui n'avait rien que de naturel, il sortait des traits de grandeur : il parlait des pierreries avec lesquelles sa mère l'avait fait sortir de son pays, et on en avait vu quelque reste. Il soupirait profondément, comme un homme qui déplorait, sans dire mot, l'état d'où il était déchu. Tous les gens d'esprit étaient ravis de l'entendre : ce qui fut cause que nous osâmes le recommander à M[gr] le duc du Maine; et M. de Malézieux lui procura une pension de ce prince. On lui offrit divers emplois assez avantageux; mais il semblait toujours aspirer plus haut. Nous lui rendîmes cet honneur, de ne le mettre jamais à des ministères serviles. On ne pouvait s'empêcher de le distinguer des autres étrangers de sa façon. M. le Pelletier le ministre l'honorait de ses bonnes grâces, et le gratifiait dans l'occasion de ses libéralités. Ainsi sa condition eût pu devenir supportable en France : mais il ne songeait qu'à la Tartarie; ce qui lui fit prendre le dessein d'aller en Italie et à Rome, comme à l'abord de tout l'univers, et où il espérait trouver quelque facilité pour regagner son pays.

Mon neveu, qui était alors à Rome, le reçut avec joie, et lui donna tous les secours qui dépendirent de lui, sans le connaître encore que sous le nom du chevalier Tartare, ou de la Grotte, qu'il avait en France. Comme mon neveu était persuadé que le dessein qu'il avait de retourner en son pays ne pouvait être que périlleux pour sa vie, et le mettrait dans une trop violente tentation de renoncer à la religion chrétienne, dans un pays idolâtre où le nom de Jésus-Christ n'est pas connu; il fit ses efforts pour le faire rester à Rome, et dans un pays catholique, où il lui promit les mêmes secours qu'il avait en France. Le chevalier Tartare suivit son conseil : trois années se passèrent ainsi, pendant lesquelles on le fit connaître à beaucoup d'honnêtes gens; et Madame la princesse des Ursins lui accorda sa protection.

Vers l'année 1699, plusieurs évêques et archevêques orientaux, plusieurs riches marchands, que l'année sainte attirait à Rome, et qui l'avaient vu à Ispahan paraître à cette Cour avec beaucoup de magnificence, se ressouvinrent de sa personne et de son baptême, le reconnurent pour le fils aîné du roi de la Grande Tartarie, et le nommèrent le prince des Kaïmaquites. Il fut dressé des attestations authentiques de cette reconnaissance par devant le cardinal Cibo, protecteur des Orientaux, qui est nommé dans la relation. On m'en envoya à Versailles des exemplaires, sur la foi desquels j'obtins le passeport du Roi, qui le qualifia fils du roi de la Grande Tartarie. Il fut expédié par M. le marquis de Torcy, dans les termes les plus avantageux; et ce ministre y joignit la description de sa personne, si exacte et si bien circonstanciée qu'on ne pouvait le méconnaître. Madame la princesse des Ursins ne lui refusa aucun office à la Cour de France, non plus qu'à la Cour de Rome. Il me pria d'obtenir de Monseigneur le duc du Maine une dernière année de la pension, que la générosité de ce prince lui avait toujours continuée à Rome : il partit en cet état, avec mes exhortations à persévérer dans la religion. C'est là que je l'ai perdu de vue : car encore qu'il m'ait écrit de divers endroits, comme de Vienne et d'Ispahan, je n'apprenais que très-peu de choses de ses aventures, content d'y voir son zèle toujours ardent pour établir le christianisme dans ses pays. Depuis qu'il est à Ligourne, il m'a écrit ses malheurs. Je souhaite qu'il soit assez heureux pour mériter la protection de Sa Majesté : et si vous me permettez, Monsieur, de vous dire mon sentiment, je suis persuadé que cette longue suite de malheurs lui aura fait perdre l'espérance de pouvoir réussir dans ses projets à l'égard de son rétablissement dans son pays; et que si Sa Majesté, toujours généreuse et bienfaisante principalement pour les malheureux, jugeait à propos de l'arrêter dans un pays catholique, en lui faisant part de ses libéralités, je ne doute point qu'il ne se trouvât très-heureux de devoir tout au plus puissant et au plus religieux Roi de l'univers. Je suis avec un respect sincère, etc.

Ce 6 juin 1703.

315. *A Madame de Maintenon*[1].

Je crois, Madame, que vous aurez agréable que je prenne la liberté de vous donner avis que M. Couet a présenté ce matin, signé de sa main, à M. le cardinal de Noailles, à M. l'archevêque de Lyon, à M. de Rouen et à moi, l'acte que nous avions minuté la veille, M. le Cardinal et moi, avec MM. de Toul, de Chartres et de Noyon. Cet acte sera utile à confondre ceux dont la désobéissance a scandalisé l'Eglise. Pour moi, Madame, je crois voir de la docilité à M. Couet, et c'est par où j'espère qu'il sera utile à défendre la vérité. C'est d'ailleurs un homme qui pourra travailler longtemps; et c'eût été dommage qu'il se fût rendu inutile. Je souhaite, Madame, que tout se réduise à l'obéissance. L'*Ordonnance* de M. le Cardinal reçoit beaucoup d'honneur dans l'acte nouvellement signé. Je crois que M. de Rouen aura l'honneur demain de le présenter au Roi, et de recevoir les marques de la bonté ordinaire de Sa Majesté. J'espère après cela retourner bientôt à Versailles, et me présenter à vous.

Paris, 9 juin 1703.

316. *A milord Perth.*

Je prends la liberté de vous envoyer la seconde

1. Voyez l'*Histoire de Bossuet*, liv. XIII, n. 4.

partie de l'ouvrage, dont j'ai eu l'honneur de vous présenter le commencement : je vous supplie de faire agréer ce présent à Leurs Majestés. C'est un faible hommage dont le dévouement de mon cœur relève le prix. Le reste des copies seront pour vous, Milord, et pour Madame la Duchesse, que je salue avec respect, et suis avec le même sentiment, etc.

A Versailles, ce 16 août 1703.

317. *A Dom Mabillon, religieux bénédictin.*

C'est à moi à vous remercier, mon révérend Père, du présent précieux de vos Annales, où je trouve dans l'histoire de votre saint ordre ce qu'il y a de plus beau dans celle de l'Eglise; et, ce qui me fait un grand plaisir, ce que celle de mon diocèse a de plus remarquable. Il fallait un aussi profond savoir et une main aussi adroite que la vôtre, pour faire un si beau tissu. Je prie Dieu qu'il nous fasse la grâce de vous le faire achever. J'ai bien de l'obligation à vos vœux et à ceux de Dom Thierri, et suis de tout mon cœur, etc.

A Versailles, ce 22 août 1703.

318. *A l'abbé Bossuet, son neveu et son grand-vicaire.*

La peine que je ressens de ne pas voir cette année mes chers confrères Messieurs les doyens, pour apprendre d'eux, selon la coutume, l'état du diocèse, et de ne pouvoir non plus tenir le saint synode, ne peut être réparée, mon cher neveu, que par le soin que vous prendrez de me donner de leurs nouvelles, et de leur apprendre des miennes. De ma part, vous leur pouvez dire que Dieu me comble de grâces, même selon le corps, non-seulement en m'exemptant de toutes douleurs, mais encore en semblant vouloir tous les jours réparer mes forces par la bénédiction qu'il donne aux remèdes. De leur part, ma consolation sera d'apprendre qu'ils marchent dans la voie de la vérité, et qu'ils accomplissent leur ministère. J'ai bien besoin du secours de leurs prières, pour me faire accomplir la volonté de Dieu, à laquelle je suis livré à la vie et à la mort, jetant en lui toute ma sollicitude; parce que je sais qu'il a soin de nous. Ainsi dicté de mot à mot.

Et plus bas, de la main de Bossuet :

La paix de Jésus-Christ soit avec vous tous, mes Frères. ✝ J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

A Versailles, ce 4 septembre 1703.

319. *Au cardinal Altieri* [1].

J'ose prendre la liberté d'avoir recours à la protection de Votre Eminence, sans avoir l'honneur d'en être connu. Sa générosité extraordinaire m'en donne la hardiesse. Je supplie très-humblement Votre Eminence de vouloir bien jeter les yeux sur le Mémoire qu'on joindra à cette lettre. Elle verra par là, Monseigneur, ce que j'ose lui demander et les raisons que j'ai d'espérer : mais j'espère plus en la bonté de Votre Eminence; je me flatte de la pensée qu'elle voudra bien m'obliger; c'est peut-être à moi une vanité trop grande : mais je ne puis m'en défendre, tant il est doux d'espérer d'être un peu considéré dans un pontificat où notre Saint-Père le Pape et Votre Eminence font présider la vertu. Je ne mérite pas, Monseigneur, que Votre Eminence me regarde; mais j'ose me promettre qu'elle voudra bien obliger en ma personne le Roi même, qui me fait l'honneur de s'intéresser dans ma demande, et Monseigneur le Dauphin à qui je tâche tous les jours d'inspirer le respect qui est dû à l'autorité du Saint-Siége, et, en particulier, au pontificat de Clément X, que la piété d'un si grand Pape et l'administration admirable de Votre Eminence rendront éternellement mémorable. Il n'y a personne dans la chrétienté à qui je ne dispute la gloire d'obéir à Votre Eminence, ni qui soit avec un plus profond respect, etc.

A Versailles, 7 mars 1673.

320. *Au même.*

Pour me faire obtenir du Sacré Collége un traitement aussi favorable que celui que j'en ai reçu, il ne fallait rien moins qu'une protection aussi déclarée que celle de Votre Eminence; et une grâce aussi extraordinaire, faite d'une manière aussi obligeante, ne pouvait venir que par elle; outre les avis que Sa Majesté a eus de Rome, par ses ministres, de ce que Votre Eminence a fait par son respect, j'ai pris aussi de mon côté le soin que je devais de l'en informer. Il ne me reste, Monseigneur, qu'à faire à Votre Eminence mille remercîments très-humbles de ce que, dans la considération qu'elle a eue pour une aussi puissante recommandation que celle du Roi, elle veut bien encore me faire connaître qu'elle a eu quelque égard pour ma personne. Que si jamais, Monseigneur, le Nonce souhaite de moi quelque chose qui serve à faire paraître ma dévotion envers le Saint-Siége et envers un pontificat autant rempli de vertu et de gloire que celui-ci, je tâcherai en tous points de le satisfaire; je ferai des vœux continuels pour la santé de notre Saint-Père, et prendrai tout le soin possible de marquer le zèle et le respect profond avec lequel je suis, etc.

Saint-Germain, 19 mai 1673.

321. *A Daniel Huet* [1].

Je fais tout ce que je puis pour me mettre en état de me rendre auprès de Monseigneur le Dauphin; mais j'ai encore trop de peine à lire et à écrire. Au surplus, mes forces reviennent assez. Pour ce qui regarde le sommeil et la nourriture, je suis, Dieu merci, comme j'étais dans ma meilleure santé, et même mieux; car je dors huit et dix heures de suite, et je n'ai pas senti, depuis un mois, la moindre marque d'indigestion. Je me ménage pourtant pour le manger, et je ne mange que d'une sorte de viande [2], pour l'ordinaire, quoique, en ayant quelquefois usé autrement, je n'ai ressenti aucune incommodité. A la vérité, je n'ai pas encore les jambes assez fortes pour grimper avec vous où nous avons autrefois fait de si belles courses [3]; mais je me promène, le matin et l'après-dî-

1. Dans cette lettre et dans la suivante, il s'agit évidemment du *gratis* pour l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais. Voir la lettre 26e, et *Histoire de Bossuet*, liv. III, n. 11 sq.

1. Inédite, extraite du *Bossuet, précepteur*, de M. Floquet. Bossuet, malade, s'était retiré au château de Villeneuve-le-Roi, près de Choisy, chez le président Claude Le Pelletier.
2. *Viande* signifie ici *aliment* en général.
3. Le domaine de Villeneuve-le-Roi est à mi-côte.

ner, deux à trois heures de suite, sans en être fatigué. Je me fais lire de toutes sortes de matières, sans en être peiné. Avec tout cela, je ne puis pas vous dire quand je pourrai recommencer les leçons, à cause de la difficulté que j'ai à lire et à écrire ; marque que la tête a encore besoin de se reposer.

22 novembre 1676.

322. *Ad Innocentium XI.*

Beatissime Pater, En ego ab episcopali officio gravibus de causis Sede apostolica approbante pridem abstractus, atque ad pastorale munus nullo meo merito revocatus, ejusdem sanctæ Sedis gratiam atque auctoritatem exspecto. Me namque, nec opinantem (beatissimæ Paternitati vestræ mentiri non licet) rex maximus ad Meldensis Ecclesiæ regimen designavit, ipsa vicinitate (sic enim tanto regi testari placuit) provocatus ne a Serenissimo Delphino totus avellerer ; atque ab Ecclesia mutuo acceptum eidem Ecclesiæ reddidit, exiguum sane munus, nisi me, Pontifex vere sanctissime, apostolicæ gubernationis vestræ, ut cum patribus Chalcedonensibus loquar, radio inhærentem, vestris quoque orationibus adjuvetis.

Audentem me facit Vestræ Sanctitatis universali Galliæ totique adeo orbi nota benignitas, atque in me quoque tot pontificiis brevibus consignata testificatio benevolentiæ singularis, qua tanti Pontificis bonitate confisus, summa animi demissione remissionem annatæ supplex postulo, honorificum sane munus totique Ecclesiæ documento futurum quam paterne Vestra Sanctitas complectatur publicis muneribus apud reges, cum aliqua diligentiæ laude, defunctos rebusque ecclesiasticis summo studio incumbentes.

Ibit cum hac mea supplicatione, Beatissime Pater, ad Vestræ Sanctitatis pedes pridem a me compositus et nuper in lucem editus liber[1], pars haud exigua operum quæ ad Serenissimi Delphini informationem a me confecta Vestra Sanctitas immortali jam præconio consecravit. Sequentur alia posthac opuscula, quibus Sanctissimam Sedis apostolicæ majestatem atque eminentissimum principatum quo sua Ecclesiæ universæ constat auctoritas, adversus obloquentes quosque pro virili parte propugnaturus in immensum gloriabor, si a Vestra Sanctitate mea studia comprobentur. Quæ sane omnia, meque totum vobis, Beatissime Pontifex et cathedræ Petri subjecta volo. Hæc enim est petra qua me meaque omnia niti toto pectore cupiam, continuisque a Deo supplicis precibus efflagito, uti sanctum Pontificem quo nullus a Petro fidei propagandæ, tuendæ disciplinæ, ornandæ Ecclesiæ, totique Christianitati adversus insurgentes hostes propugnandæ, atque uniendæ, vixit utilior, diutissime nobis servet incolumem. Hæc voveo, hæc precor, Vestræque Sanctitatis pedibus advolutus apostolicam benedictionem exspecto, etc.

In palatio Versaliensi, 12 maii 1681.

323. *Au cardinal Altieri.*

La lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire en confirmation de ce que M. l'abbé Lauri m'avait fait voir dans les deux dépêches que Votre Eminence lui avait adressées sur le sujet de mes affaires, m'oblige à une éternelle reconnaissance, et je ne puis tarder davantage à lui en faire mes remercîments très-humbles et très-sincères. Comme j'ai écrit il y a longtemps qu'on acceptât avec respect la grâce que le Sacré Collége voudrait bien me faire par l'entremise de Votre Eminence, et qu'on fît les offres que Votre Eminence et Monseigneur le cardinal d'Estrées ordonneraient, j'attends mes bulles dans peu, et je me prépare, Monseigneur, à aller bientôt travailler dans le diocèse de Meaux. Cependant, comme je crois devoir principalement aux bontés du Roi celles que Votre Eminence me fait l'honneur de me témoigner en cette occasion, j'ai cru être obligé d'en rendre compte à Sa Majesté qui a paru savoir bon gré à Votre Eminence des offices dont elle appuie la grâce qu'un si grand Roi a bien voulu demander pour moi. Reste que je rende grâces très-humbles à Votre Eminence du jugement favorable qu'elle daigne faire du dernier ouvrage que j'ai pris la liberté de lui présenter ; ce serait pour moi, Monseigneur, le plus haut degré de satisfaction, de mériter l'approbation de Votre Eminence, dont toute l'Eglise révère le génie, le savoir et la piété. Je suis, etc.

A Paris, 9 août 1681.

324. *Au Nonce.*

Je ne puis assez remercier Votre Eminence de toutes les bontés qu'elle me témoigne, et de la grâce que j'ai reçue principalement par l'honneur de sa protection. Ajoutez-y celle, Monseigneur, de présenter, avec la lettre que je me donne l'honneur d'écrire à Sa Sainteté, les assurances de mon profond respect et de ma parfaite reconnaissance. Je supplie très-humblement Votre Eminence de me continuer ses bontés qui font ma gloire, et de croire que personne ne sera jamais avec plus d'attachement et de respect que moi, etc.

Paris, le 6 novembre 1681.

325. *Ad cardinalium Altieri.*

Ad Eminentiam tuam singulari ejus benevolentia provocatus accedo frequens, libellosque meos quibus ministros erroris atque hæreseon duces insector pronus ac demissus offero. Mihi enim ad extremum usque halitum certum est exagitare impiam gentem, dumque id fit apud nos quod ævo suo optabat Augustinus, ut hæretici edictis regiis fracta contumacia nostris rebus intenti diligentius nos audiant, nihil prætermittam quo ab insanis erroribus catholicæ luci revocentur. Sane, Eminentissime Princeps, testari possumus ea in illorum cœtibus de summis rebus esse dissidia, eos animorum motus, sic infractam apud plerosque qua una nitebantur ministrorum auctoritatem, sic omnium fere mentes ad nos arrectas atque conversas, ut ipsi propemodum se ad unitatem nostram veluti compelli exposcere videantur, ac profecto spes sit perduellium aciem ultro arma posituram, si conjunctis viribus disjectam ac palantem adoriamur, atque hæc quæ Ecclesiam, heu! jam nimium nimiumque conturbant, in fausta dissidia componantur : quod meo quidem sanguine

1. *Scilicet cui titulus :* Discours sur l'Histoire universelle ; *de quo sermo redibit in epistola subsequenti.*

redemptum velim. Accipe interim, Eminentissime Cardinalis, quo soles vultu munuscula hæc una ac si suæ Sanctitati grata fore judicas ut ad illius apponas pedes, etiam atque etiam supplico : jam enim expertus qualescumque libellos meos apostolico conspectui oblatos, atque ibi comprobatos, novis inde captis viribus, multis fuisse salutares, eamdem opem sæpius implorandam arbitror. Id si officii præstiteris ac tanto Pontifici meum studium atque obsequentissimam voluntatem gratam et acceptam feceris, novo atque arctiore vinculo obligabis tibi jam devinctissimum tuæque Eminentiæ, etc.

In palatio Versaliarum, 10 dec. 1682.

LETTRES DE PIÉTÉ ET DE DÉVOTION.

LETTRES A UNE DEMOISELLE DE METZ[1].

1. Il faut donc, ma chère fille, que vous désiriez ardemment d'aimer Jésus-Christ. Je suis pressé de vous écrire quelque chose touchant ce désir, dans lequel je fus occupé durant tout le jour d'hier.

Le désir d'aimer Jésus-Christ est un commencement du saint amour, qui ouvre et qui dilate le cœur pour s'y abandonner sans réserve, pour se donner tout entier à lui, jusqu'à s'y perdre, pour n'être plus qu'un avec lui.

Quiconque aime Jésus-Christ, commence toujours à l'aimer; il compte pour rien tout ce qu'il a fait pour cela : c'est pourquoi il désire toujours; et c'est ce désir qui rend l'amour infini. Quand l'amour aurait fait, s'il se peut, son dernier effort, c'est dans son extrémité qu'il voudrait recommencer tout : et pour cela il ne cesse jamais d'appeler le désir à son secours; désir qui commence toujours et qui ne finit jamais, et qui ne peut souffrir aucunes limites.

Désirons donc, ma fille, d'aimer Jésus-Christ : désirons-le pour toute l'Eglise, tant pour les commençants que pour les parfaits, lesquels dans le mystère de l'amour se considèrent toujours comme commençants.

La première disposition d'un cœur qui désire d'aimer, c'est une certaine admiration de l'objet qu'on aime; c'est la première blessure que le saint amour fait dans le cœur. Un trait vient par le regard, qui fait que le cœur épris est toujours occupé des beautés de Jesus-Christ, et lui dit toujours, sans parler, avec l'Epouse[2] : Ah, que vous êtes beau, mon bien-aimé, que vous êtes beau et agréable! Cette admiration de l'Epoux attire l'âme à un certain silence qui fait taire toutes choses, pour s'occuper des beautés de son bien-aimé; silence qui fait tellement taire toutes choses, qu'il fait taire même le saint amour; c'est-à-dire, qu'il ne lui permet pas de dire : J'aime, ni je désire d'aimer; de peur qu'il ne s'étourdisse lui-même en parlant de lui-même : de sorte que tout ce qu'il fait dans cette bienheureuse admiration, c'est de se laisser attirer aux charmes de Jésus-Christ, et de ne répondre à l'attrait que par un certain Ah! d'admiration. O Jésus-Christ, ô Jésus-Christ, ô Jésus-Christ; c'est tout ce que sait dire ce cœur qui admire. Ce cœur pris et épris par cette sainte admiration, ne peut plus voir que Jésus-Christ, ne peut plus souffrir que Jésus-Christ : Jésus-Christ seul est grand pour lui; et cette admiration l'élève si haut dans le cœur, qu'alors on ne peut s'empêcher de dire : Le Seigneur est grand; *Magnus Dominus*[1]. C'est là que peu à peu tout autre objet s'efface du cœur : si quelque autre objet se présente, ou le cœur le regarde avec dégoût, ou bien il dit : Cela est beau, mais enfin ce n'est pas mon bien-aimé. Là se forme le désir ardent de rompre avec violence tout ce qui engage tant soit peu le cœur, et l'empêche de se perdre en Jésus-Christ; et c'est là proprement le désir d'aimer.

Laissez donc, ma fille, aller votre cœur à l'admiration des beautés incomparables de Jésus. Les beautés de Jésus, ce sont ses grandeurs et ses faiblesses. « Mon bien-aimé est blanc et vermeil, » choisi entre mille[2]. » L'éclat de cette blancheur signifie les mystères de sa gloire; et nous voyons dans le rouge les mystères de ses souffrances. Il est choisi entre mille; il est remarquable entre tous par cet admirable assemblage de gloire et d'opprobre, de force et d'infirmité.

Il est beau dans le sein du Père, il est beau sortant du sein de sa mère : il est beau égal à Dieu, il est beau égal aux hommes : il est beau dans ses miracles, il est beau dans ses souffrances : il est beau méprisant la mort, il est beau promettant la vie : il est beau descendant aux enfers, il est beau montant aux cieux : partout il est digne d'admiration. O Jésus-Christ, ô Jésus-Christ, ô mon amour!

Après avoir pensé ces choses, il m'est venu dans l'esprit que c'est principalement au jour de l'Ascension glorieuse que l'Eglise doit à son Epoux ce silence d'admiration. L'Ascension est un jour d'entrée : et que veut un roi, dans la pompe de son entrée, sinon de se faire admirer? De là ce cri d'admiration dont retentit aujourd'hui tout le ciel, quand on le presse d'ouvrir ses portes : *Quis est iste rex gloriæ*[3]? « Qui est ce roi de gloire? » De là cette auguste cérémonie, qui s'accomplit dans le ciel et achève l'entrée triomphante de Jésus-Christ, lorsque « le Seigneur a dit à mon Seigneur : « Asseyez-vous à ma droite : » *Dixit Dominus Domino meo : Sede à dextris meis*[4]. Il le met dans un lieu si éminent, afin que tous les esprits bienheureux le voyant dans l'égalité avec son Père,

1. Ecrites vers 1662. Bossuet étant doyen de l'église de Metz. Publiées en premier lieu par D. Déforis. Des copies des *Lettres spirituelles* de Bossuet se trouvent à la Bibliothèque nationale.
2. *Cant.*, IV, I.

1. *Psal.*, XLVII, 1. — 2. *Cant.*, V, 10. — 3. *Ps.*, XXIII, 9. — 4. *Idem*, CIX, 1.

le contemplent et l'admirent dans un éternel silence.

C'est donc en ce jour, ma fille, qu'il faut honorer Jésus-Christ par une sainte admiration, et lui dire ce que l'Eglise lui chante aujourd'hui avec le Psalmiste : « O Seigneur, ô notre Sauveur, que » votre nom est admirable par toute la terre, parce » que votre magnificence est élevée par-dessus les » cieux! » *Domine, Dominus noster, quam admirabile est nomen tuum in universâ terrâ, quoniam elevata est magnificentia tua super cœlos*[1] ! Puisse votre cœur se pâmer dans l'admiration de Jésus.

Après y avoir bien pensé, je trouve que la première touche de l'amour dans le cœur, c'est une admiration des perfections de l'objet aimé, qui sans cesse nous rappelle à lui : c'est ce qui suit immédiatement le regard. C'est ce sentiment qui fait voir qu'on n'a pas assez de cœur pour aimer un objet si beau; de sorte qu'on s'épuise dans le désir de l'aimer : ô Jésus-Christ, ô Jésus-Christ! Laissez-vous donc gagner à cette admiration jusqu'à mon retour, qui sera vendredi, s'il plaît à Dieu. Ah! qu'il est bien d'admirer Jésus-Christ, et Jésus montant aux cieux, et Jésus s'asseyant auprès de son Père à la droite de sa majesté, et Jésus y portant comme une marque de sa gloire les cicatrices sacrées des plaies dont son amour l'a percé, et Jésus qui dans l'infinité de sa gloire, par laquelle il est présent anx esprits célestes, pense à être présent pour nous sur la terre par ses ministres dans sa sainte Eglise! O Jésus-Christ, ô mon amour, ô sainte admiration, ô saint commencement d'amour! mais dans ce commencement on y peut trouver l'infinité même. Chaque disposition du saint amour a une profondeur infinie, dans laquelle il faut que le cœur s'épuise : quand Dieu nous veut élever plus haut, il donne une nouvelle capacité jusqu'à l'infini. O la belle, ô la grande chose qu'un cœur admirant Jésus, et qu'il s'ouvre par-là une belle porte à tous les transports de l'amour!

De la veille de l'Ascension 1662.

2. L'ame donc s'étant prise et éprise de cette admiration pour Jésus-Christ, qui efface toute autre idée pour ne laisser dans le fond qu'un je ne sais quoi qui dit et redit sans cesse, sans aucune multiplicité de paroles : Le Seigneur est grand, le Seigneur est grand; elle sort insensiblement de ce repos et de ce silence, pour chercher le bien-aimé de son cœur, disant mille et mille fois au bien-aimé : Eh, mon bien-aimé, où êtes-vous? et à soi-même : Où suis-je? Quoi, loin de ce bien-aimé, puis-je vivre, puis-je respirer, puis-je être un moment sans lui être unie? Là s'élève un cri à ce bien-aimé : O venez, ô venez; je me meurs, je languis, je n'en puis plus. En attendant qu'il vienne, et pour adoucir en quelque sorte l'amertume de ne le posséder pas, on rappelle toutes ses puissances et tout ce qui est en l'homme, pour s'occuper des beautés infinies de Jésus-Christ; on ne veut plus rien voir dans la créature que les traits qu'elle porte imprimés sur elle des beautés du Verbe divin : après, on ne peut plus supporter ces traits, comme étant trop défectueux. Par une sainte impatience, tantôt on semble presser toutes les créatures pour parler hautement de ce bien-aimé. Et parlez donc, et parlez donc, et dites encore; et on impose silence à tout ce qui ne parle pas de lui. Après, on ne peut souffrir qu'on parle de lui; parce que toutes les créatures converties en langue et en voix, n'en peuvent parler comme il faut; et il devient insupportable à l'âme d'en parler faiblement. Elle demande donc qu'on se taise, et prie Jésus de parler lui seul de ce qu'il est, et d'en parler hautement dans ce silence de l'âme; et puis elle le prie de ne plus parler : car que peut-il dire qui soit digne de lui, si ce qu'il dit n'est pas lui-même? Elle le prie donc de se taire, mais seulement de s'imprimer lui-même dans le fond du cœur; afin d'attirer à lui toutes les puissances de l'âme pour le contempler en silence, adorer son secret, et se perdre devant lui et en lui dans l'impuissance de l'entendre, et de rien faire qui soit digne de sa grandeur. O Jésus-Christ, ô Jésus-Christ! O que le Seigneur est grand, ô que le Seigneur est aimable! O mon amour, ô mon cher amour, vivez et régnez dans mon cœur!

C'est alors qu'il naît dans l'intérieur, non plus un transport d'admiration, mais une certaine estime de ce bien-aimé et de ses perfections. L'âme méprise toutes choses, et ne daigne regarder que lui : elle se méprise elle-même, ne paraissant rien à ses yeux. Aussitôt sentant en elle-même cette estime du bien-aimé, et l'amour qui la porte à lui, elle commence à s'estimer par la capacité qu'elle a de l'aimer, et n'estime rien en son être que cette capacité : elle se voit quelque chose de grand, d'avoir été créée pour l'aimer; et elle découvre par la même vue ce que le péché fait en elle, et combien il la défigure, ou plutôt combien il l'anéantit en lui ôtant cet amour. Elle souffre donc incroyablement, que cette capacité d'aimer Jésus-Christ soit demeurée sans effet par le péché, et comme n'étant pas : elle se voit moins que rien par le péché; et non-seulement elle se méprise, mais encore elle se hait et ne se peut supporter. Puis se sentant encore attirée à aimer, elle recommence à s'estimer elle-même par l'estime qu'elle a pour son bien-aimé, lorsqu'elle le voit croître dans son cœur, où elle ne peut souffrir que lui.

Là naît, dans ce cœur épris de l'estime de Jésus-Christ, un désir ardent de lui plaire, qui fait aussitôt dans l'âme une attention sur elle-même, puis un oubli d'elle-même, un empressement de se parer de toutes sortes d'ornements pour plaire à ses yeux, un regard continuel sur son miroir intérieur, c'est-à-dire, sur sa conscience, pour se composer et s'ajuster avec soin, etc., aussitôt après, une vue qu'on lui plaira davantage par une certaine simplicité d'abandon, qui fait succéder à l'empressement de se parer une certaine négligence; comme si l'âme disait au bien-aimé : Pourvu que j'aime, je suis trop belle; et elle ne désire plus qu'un amour très-simple qui naisse au fond de son cœur sans affectation, mais par la seule impression que le bien-aimé y fera de ce qu'il est.

Ici l'âme voudrait se perdre dans la vue des beautés infinies de son cher et de son unique Jésus : elle le voit admirable en tout, orné richement

1. *Ps.*, VIII, 1.

et proprement, tout parfumé comme un époux au jour de ses noces; et elle entend une voix secrète qui lui dit dans l'intime : « Venez, ô filles de Jé» rusalem, venez voir le roi Salomon avec le dia» dème dont sa mère l'a couronné[1]. » Sa mère est la sainte Vierge, qui lui a donné son humanité sacrée, diadème qui environne sa divinité, laquelle, comme dit l'Apôtre[2], est la tête de Jésus-Christ. Sa mère est la Synagogue qui l'a engendré selon la chair, de la race de ses patriarches, de ses rois et de ses prophètes; or cette mère lui a donné pour diadème une couronne d'épines. Sa mère c'est la sainte Eglise qui l'engendre spirituellement dans les cœurs; et cette mère lui a donné pour diadème les âmes rachetées. Car saint Paul disant aux fidèles qu'il a convertis à l'Evangile : « Vous êtes ma » joie et ma couronne[3]; » à plus forte raison toutes les âmes que Jésus a rachetées sont-elles sa couronne et son diadème. L'âme donc contemple le roi Salomon, roi par sa naissance éternelle, que sa mère a couronné dans le temps comme d'un triple diadème. La sainte Vierge sa mère lui a donné son humanité; la Synagogue aussi sa mère lui a donné des souffrances et une couronne d'épines; enfin l'Eglise sa mère, qu'il a engendrée par son sang, et qui l'engendre lui-même par son esprit, lui a donné pour couronne les âmes qu'elle incorpore à son unité; et c'est là le véritable diadème dont il veut être couronné : de sorte que l'âme fidèle le regardant en cet état tout couronné d'âmes qu'il a conquises par son Eglise, elle veut être consumée d'amour et pour lui et pour toutes les âmes. Elle regarde celles qui se perdent comme autant de pierres précieuses qu'on arrache de la couronne de Jésus-Christ : elle le prie sans cesse que sa couronne soit complète, et qu'aucune âme ne périsse; et la sienne lui devient chère, par la sainte société qu'elle doit avoir avec toutes les autres, pour faire la couronne de Jésus-Christ. Elle lui demande donc son amour, non-seulement comme un trait pour gagner son cœur, mais comme un torrent rapide qui se déborde sur toutes les âmes, et qui les entraîne après elle pour s'aller perdre en Jésus-Christ. Elle lui dit en cet état : « Tirez-moi après » vous, nous courrons après l'odeur de vos par» fums; ceux qui sont droits vous aiment[4]. » Tirez-moi, et nous courrons, ne me tirez pas tellement, que j'aille à vous toute seule; mais tirez-moi de sorte que j'entraîne avec moi toutes les âmes. Ceux qui sont droits vous aiment : faites-nous donc rentrer, ô Jésus, dans cette voie droite et simple dont nous nous sommes éloignés, et où vous ne cessez de rappeler toutes les âmes égarées, par la simplicité de votre Evangile. O Jésus-Christ, ô mon amour! ô Eglise! ò Jésus couronné des âmes! ô âmes couronne auguste de Jésus-Christ, faut-il que vous vous perdiez, faut-il qu'aucune se perde!

Là, dans l'amour de Jésus, on conçoit un amour infini pour toutes les âmes, et on ne veut penser à la sienne que par l'amour sans bornes que l'on désire d'avoir pour toutes en général et pour chacune en particulier. O Jésus, par la soif ardente que vous avez eue sur la croix, donnez-moi d'avoir soif de toutes les âmes, et de n'estimer la mienne que par la sainte obligation qui m'est imposée de n'en négliger aucune. Je les veux aimer toutes, parce qu'elles sont toutes capables de vous aimer, que c'est vous qui les avez faites avec cette bienheureuse capacité, et que c'est vous qui les appelez pour tourner vers vous et absorber tout à fait en vous toute la capacité qu'elles ont d'aimer. C'est donc pour cela, ô Jésus, que je ne puis consentir qu'aucune âme soit privée de votre amour; non aucune, ni même la mienne, la plus indigne de toutes de vous aimer; parce qu'elle a été la plus hardie à rejeter vos attraits. Non, je ne puis consentir que je ne vous aime pas; et tout ce qui me semblera être quelque chose de votre amour, je veux m'y laisser aller sans réserve, en quelque abîme où il me conduise. O Jésus, je veux vous aimer : ô Jésus, il n'est pas possible que je ne vous aime un jour. O Eglise, ô ministre de la vérité qu'elle a choisi pour moi, venez, venez, venez promptement, afin d'aider à aimer, mon âme languissante et défaillante.

Sans date.

3. L'Epouse parle ainsi au saint Cantique[1] : « Je vous conjure, filles de Jérusalem, si vous ren» contrez mon bien-aimé, de lui rapporter que je » languis d'amour. »

Faut-il des ambassades à ce bien-aimé, pour lui apprendre qu'on languit d'amour? Est-il un homme mortel, auquel il faut écrire et lui faire faire des messages pour s'expliquer avec lui quand il est loin; auquel il faut du moins parler, du moins faire quelque signe des yeux pour se faire entendre quand il est près? Ah! gêne et enfer de l'amour, d'être contraint de s'expliquer par autre chose que par soi-même et par son propre transport : car tout ce qui n'est pas l'amour même, combien froidement et languissamment exprime-t-il les traits de l'amour! Eh donc ce bien-aimé pourrait-il souffrir qu'un autre que l'amour même lui parlât d'amour? Et faut-il qu'on l'instruise par des organes étrangers, des sentiments d'un cœur qui l'aime? Ne voit-il pas tout, ne sait-il pas tout? L'amour ne lui parle-t-il pas immédiatement? Non-seulement l'amour, mais le désir de l'amour; non-seulement le désir, mais la première pensée de cœur lorsqu'il va penser un désir. N'est-il pas écrit de lui qu'il connaît non-seulement le désir du cœur, mais la préparation du cœur[2]? Il la connaît par sa science; mais disons encore qu'il la connaît par la correspondance de son amour : car il est si naturel au cœur de ce bien-aimé d'aimer et de s'abandonner à qui l'aime, que quand il n'aurait pas, s'il se pouvait, la plénitude de la science, il sentirait la moindre atteinte de l'amour que le cœur ressent pour lui, par la correspondance qu'elle excite nécessairement dans le sien. Son cœur est toujours veillant, dit-il[3], c'est-à-dire toujours attentif pour sentir si quelque âme ne le perce pas par quelque trait du pur amour.

Pourquoi donc, ô sainte Epouse, conjurez-vous avec tant d'empressement les filles de Jérusalem, les âmes aimantes filles de l'Eglise, de rapporter votre amour à votre bien-aimé qui le sait mieux qu'elles? Elle voudrait que tout parlât de son

1. *Cant.*, III, 11. — 2. *I. Cor.*, XI, 3. — 3. *Philip.*, IV, 1. — 4. *Cant.*, I, 3.

1. *Cant.*, V, 8. — 2. *Ps.*, IX, 38. — 3. *Cant.*, V, 2.

amour : elle voudrait animer toutes les créatures, et faire que tout fût langue pour parler de son amour, ou plutôt que tout fût cœur pour parler de l'amour par l'amour même : car appartient-il à la langue, qui n'aime pas elle-même, de parler d'amour? Elle cherche donc de tous côtés quelqu'un qui parle de son amour à son bien-aimé : elle ne trouve que les filles de Jérusalem, les âmes aimantes comme elle. Elle s'unit à leur amour, elle aime en elles, elle les pousse autant qu'elle peut à aimer, elle se sent aussi excitée par elles ; et l'amour d'une seule parle au bien-aimé de l'amour de toutes les autres ; et l'amour de toutes ensemble parle de l'amour de chacune en particulier ; et le bien-aimé, qui est dans toutes comme dans ses membres, se parle en elle toutes à lui-même, et rend compte à son amour de l'amour de toutes. Ainsi, dans une très-intime unité de cœur, on aime pour soi en aimant pour toutes ; on parle pour soi, en parlant pour toutes, et point davantage pour soi que pour toutes ; et le bien-aimé entend ce langage : car il ne veut pas une âme seule, ou plutôt il ne reçoit qu'une seule âme; parce que toutes les âmes doivent être une, pour l'aimer en unité ; sans cela point d'amour.

O pauvreté de l'amour de la créature! O cœur qui aimes la créature, tu dois souhaiter que ce ne soit pas toi seulement, mais tout l'univers qui devien ne tout amour pour toi. Quel monstre que le tout se transforme en la partie! Il le faut néanmoins, ou tu n'aimes pas. Il faut que tu te répandes dans tout ce qui est et qui peut aimer, pour le faire si tu pouvais, tout amour pour ce que tu aimes : oui, il faut que tu arraches le cœur de Dieu même, pour le donner à ce que tu aimes, pour le transformer en ce que tu aimes, avec toute l'immensité de son amour ; autrement tu n'aimes pas, si tu peux consentir qu'aucun être aimant, et bien plus le seul être et le seul aimant, puisse n'être pas tout amour pour l'objet pour lequel tu te veux changer en amour toi-même. O monstre, encore une fois, et prodige de l'amour profane, qui veut rappeler et concentrer le tout dans la partie, ou plutôt le tout dans le néant. Sors du néant, ô cœur qui aimes; prends avec toi tout ce qu'il y a dans la nature capable d'aimer, et ne le transforme en ton cœur que pour le porter avec ton cœur, pour le perdre avec ton cœur dans l'abîme de l'être et de l'amour increé : exhorte toutes les âmes à en faire autant; afin que tous les cœurs qui aiment, rapportent au bien-aimé qu'on languit pour lui.

O cœur, peux-tu languir pour la créature? Car qu'est-ce que la langueur, sinon une défaillance d'un cœur qui va mourir et se perdre dans l'amour de son bien-aimé? La créature n'est rien, et ne peut pas même recevoir la perte de notre être en elle : et pourrait-elle donc recevoir la perte d'un cœur défaillant pour mourir en elle. Venez, ô Jésus, venez, et que je languisse après vous ; soutenez par votre être défaillant pour moi la langueur de mon être défaillant pour vous. Ah! je ne veux pas seulement languir, je veux encore mourir pour vous. Mais que me servirait de mourir pour vous? Non, je veux encore mourir en vous, m'abîmer en vous, me perdre en vous, sans quoi je compte pour rien tout ce qu'on souffre et qu'on fait pour vous.

Ma fille, faites vivre Jésus dans toutes les créatures. O Dieu, quelle trahison à l'amour, de faire vivre dans la créature l'amour de la créature! C'est une plus grande infidélité que de le faire vivre en soi-même ; car chacun est maître de son cœur : mais avoir empire sur le cœur des autres pour y faire vivre un autre que Dieu, ô amour, ne le souffre pas. Mais ce cœur aime déjà : ah! n'y ajoute pas la moindre étincelle. Mais je ne ferai rien pour cela : ah! c'est trop que de faire un trait, c'est trop que de laisser aller un soupir, c'est trop que de faire un clin d'œil, c'est trop même de se montrer. Ah! fendons-nous le cœur de regret d'avoir été un moment sans aimer, et beaucoup plus d'avoir perdu un seul moment et une seule occasion pour faire vivre dans un cœur le saint amour. Mais hélas, que serait-ce donc, si nous voulions y faire vivre un amour contraire? O Jésus, vous êtes le seul que je veux qu'on aime ; et c'est aussi pour cela que je ne veux aimer que vous seul. Quiconque sera celui que j'aimerai, je veux que tout soit amour pour lui ; et pour cela il faut qu'il soit le tout même.

O Jésus, vous êtes le tout comme Dieu, mais tout qui, pour donner prise au néant en vous, vous êtes fait vous-même néant, et avez ouvert la voie au néant non-seulement de se perdre dans le tout, mais d'être le tout par transformation. Ah! vous êtes donc le seul désirable : mon bien-aimé, dit l'Epouse[1], est tout désirable. Jésus soit en vous : je vous donne à lui, et lui à vous. Gémissez sur la pauvreté de l'amour de la créature, et languissez après l'immensité de l'amour divin et transformant : *Amen*, *amen*.

Priez Dieu pour moi, et souvenez-vous que ce que je vous dis jeudi est la vérité : je le mettrai par écrit; mais assurément c'est la vérité : et sur ce principe, aimez, aimez, aimez ; et si vous pouvez, mourez d'amour. Je vous livre de tout mon cœur à cette aimable illusion. O amour, pardonnez-moi de vous appeler de la sorte : non, vous êtes la vérité même ; et par votre vérité vous dissiperez tout ce qui se pourrait mêler avec vous qui ne serait pas vous-même.

Sans date.

4. Je me suis trouvé ce matin avec le loisir et une disposition de cœur plus prochaine, pour tâcher de vous satisfaire touchant les articles que vous m'avez envoyés. J'y ai pensé devant Dieu, et voici ce qu'il m'a donné : il sait pourquoi, et le fruit qu'il en veut tirer pour vous soutenir ; sa volonté soit faite.

I. L'unité de l'Eglise : son modèle est l'unité des trois divines Personnes. Jésus a dit : *Qu'ils soient un comme nous*[2]. Trois sont un dans leur essence, et par conséquent un entre eux.

II. Tous les fidèles un en Jésus-Christ, et par Jésus-Christ un entre eux ; et cette unité, c'est la gloire de Dieu par Jésus-Christ, et le fruit de son sacrifice.

III. Jésus-Christ est un avec l'Eglise, portant ses péchés : l'Eglise est une avec Jésus-Christ, portant sa croix.

IV. L'Eglise, dit le Saint-Esprit dans les Actes[3],

1. *Cant.*, v, 16. — 2. *Joan.*, xvi, 11. — 3. *Act.*, iv, 32.

n'a qu'un cœur et qu'une âme, c'est un grand mystère que cette unité du cœur chrétien. En cette unité de cœur, la charité ne trouve plus de distinction : elle embrasse également tous les membres quant à la disposition intérieure, ne les voyant qu'en Jésus-Christ, quoique l'application soit différente selon la mesure des besoins.

V. Jésus-Christ sera tout en tous dans le ciel, et il paraîtra davantage où il y aura plus de gloire : ici Jésus-Christ est tout en tous, et il paraît davantage où il y a plus d'infirmité. C'est le mystère de la croix : *Amen* à Dieu qui nous l'a révélé.

VI. Il faut regarder Jésus-Christ dans toutes les faiblesses, parce qu'il les a toutes ressenties ; et même dans tous les péchés et de nous et de nos frères, parce qu'il les a tous portés.

VII. En l'unité de l'Eglise paraît la Trinité en unité : le Père, comme le principe auquel on se réunit ; le Fils, comme le milieu dans lequel on se réunit ; le Saint-Esprit, comme le nœud par lequel on se réunit ; et tout est un. *Amen* à Dieu, ainsi doit-il.

VIII. Dans l'unité de l'Eglise toutes les créatures se réunissent. Toutes les créatures visibles et invisibles sont quelque chose à l'Eglise. Les anges sont ministres de son salut ; et par l'Eglise se fait la recrue de leurs légions désolées par la désertion de Satan et de ses complices : mais dans cette recrue ce n'est pas tant nous qui sommes incorporés aux anges, que les anges qui viennent à notre unité ; à cause de Jésus notre commun chef, et plus le nôtre que le leur.

IX. Même les créatures rebelles et dévoyées, comme Satan et ses anges, par leur propre égarement et par leur propre malice, dont Dieu se sert malgré eux, sont appliquées au service, aux utilités et à la sanctification de l'Eglise ; Dieu voulant que tout concoure à l'unité, et même le schisme, la rupture et la révolte. Louange à Dieu pour l'efficace de sa puissance, et tremblement de cœur pour ses jugements.

X. Les créatures inanimées parlent à l'Eglise des merveilles de Dieu ; et ne pouvant le louer par elles-mêmes, elles le louent en l'Eglise comme étant le temple universel, où se rend à Dieu le sacrifice d'un juste hommage pour tout l'être créé, qui est délivré par l'Eglise du malheur de servir au péché, étant employé à de saints usages.

XI. Pour les hommes, ils sont tous quelque chose de très-intime à l'Eglise, tous lui étant ou incorporés, ou appelés au banquet où tout est fait un.

XII. Les infidèles sont quelque chose à l'Eglise, qui voit en eux l'abîme d'ignorance et de répugnance aux voies de Dieu, dont elle a été tirée par grâce. Ils exercent son espérance, dans l'attente des promesses qui les doivent rappeler à l'unité de la bénédiction en Jésus-Christ ; et ils font le sujet de la dilatation de son cœur, dans le désir de les attirer.

XIII. Les hérétiques sont quelque chose à l'unité de l'Eglise : ils sortent et ils emportent avec eux, même en se divisant, le sceau de son unité qui est le baptême, conviction visible de leur désertion : en déchirant ses entrailles, ils redoublent son amour maternel pour ses enfants qui persévèrent ; en s'écartant, ils donnent l'exemple d'un juste jugement de Dieu à ceux qui demeurent.

XIV. Contempteurs et profanateurs du sacerdoce de l'Eglise, ils pressent, par une sainte émulation, les véritables lévites à purifier l'autel de Dieu : ils font éclater la loi de l'Eglise, et l'autorité de sa chaire pour affermir la loi des infirmes et des forts : leur clairvoyance qui les aveugle, ne montre aux forts et aux infirmes de l'Eglise que l'on ne voit clair qu'en son unité, et que c'est du centre de cette unité que sort la lumière, la doctrine de vérité. *Amen à Dieu.*

XV. Les élus et les réprouvés sont dans le corps de l'Eglise ; les élus comme la partie haute et spirituelle ; les réprouvés comme la partie inférieure et sensuelle, comme la chair qui convoite contre l'esprit, comme l'homme animal qui n'entend pas les voies de Dieu et qui les combat. Comme dans l'homme particulier la force est épurée par ce combat de faiblesse ; ainsi dans cet homme universel, qui est l'Eglise, la partie spirituelle est épurée par l'exercice que lui donnent les réprouvés. L'Eglise souffre dans les réprouvés une incroyable violence, plus grande que les douleurs de l'enfantement ; parce que les sentant dans l'unité de son corps, elle se tourmente pour les attirer à l'unité de son esprit ; et nulle persécution ne lui est plus dure que leur résistance opiniâtre.

XVI. Elle gémit donc sans cesse dans les justes qui sont la partie céleste, pour les pécheurs qui sont la partie terrestre et animale ; et la conversion des pécheurs est le fruit de ce gémissement intérieur et perpétuel. Dieu ne se laisse fléchir que par le gémissement de cette colombe ; je veux dire, que par les prières mêlées de soupirs que fait l'Eglise dans les justes pour les pécheurs : mais Dieu exauce l'Eglise ; parce qu'il écoute en elle la voix de son Fils. Tout ce qui se fait par l'Eglise, c'est Jésus-Christ qui le fait : tout ce que fait Jésus-Christ dans les fidèles, il le fait par sa sainte Eglise. *Amen* à Dieu, cela est vrai. Vous avez eu quelque vue de cette vérité ; elle est sainte et apostolique.

XVII. L'Eglise soupire dans ces mêmes justes pour toutes les âmes souffrantes ou plutôt elle soupire dans toutes les âmes souffrantes et exercées, pour toutes les âmes souffrantes et exercées : leurs souffrances, leur accablement porte grâce, soutien, et consolation les unes pour les autres.

XVIII. Jésus-Christ est en son Eglise faisant tout par son Eglise : l'Eglise est en Jésus-Christ faisant tout avec Jésus-Christ. Cela est vrai et très-vrai ; celui qui l'a vu en a rendu témoignage : gloire au témoin fidèle qui est Jésus-Christ fils du Père.

XIX. Telle est donc la composition de l'Eglise, mélangée de forts et d'infirmes, de bons et de méchants, de pécheurs hypocrites et de pécheurs scandaleux : l'unité de l'Eglise enferme tout et profite de tout. Les fidèles voient dans les uns tout ce qu'il faut imiter, et dans les autres tout ce qu'il faut surpasser avec courage, reprendre avec vigueur, supporter avec patience, aider avec charité, écouter avec condescendance, regarder avec tremblement. Et ceux qui demeurent, et ceux qui tombent, servent également à l'Eglise : ses fidèles voyant dans ceux-ci l'exemple de leur lâcheté et en

voyant dans les autres la conviction, tout les étonne, tout les édifie, tout les confond, tout les encourage; autant les coups de grâce que les coups de rigueur et de justice. Adoration à Dieu sur ses voies impénétrables. Tout concourt au salut de ceux qui aiment, et même les froideurs, et même les défauts, et même les lâchetés de l'amour. Qui le peut entendre, l'entende; qui a des oreilles pour ouïr, qu'il écoute : Dieu les ouvre à qui il lui plaît; mais il lui faut être fidèle : malheur à qui ne l'est pas.

XX. Cette Eglise ainsi composée dans un si horrible mélange, se démêle néanmoins peu à peu et se défait de la paille. Le jour lui est marqué, où il ne lui restera plus que son bon grain; toute la paille sera mise au feu. Une partie de cette séparation se fait visiblement dans le siècle, par les schismes et les hérésies : l'autre se fait dans le cœur et se confirme au jour de la mort; chacun allant en son lieu. La grande, universelle et publique séparation se fera à la fin des siècles par la sentence du Juge. Toute l'Eglise soupire après cette séparation, où il ne restera plus à Jésus-Christ que des membres vivants; les autres étant retranchés par ce terrible *Discedite* [1], que Notre Seigneur Jésus-Christ, pour consommer toutes choses aussi bien qu'il les a commencées par son Eglise, prononcera en elle et avec elle et par elle; les apôtres tenant leur séance avec tous les élus de Dieu, et condamnant au feu éternel tous les anges rebelles, et tous ceux qui auront pris leur parti et imité leur orgueil. Alors l'Eglise ira au lieu de son règne, n'ayant plus avec elle que ses membres spirituels, démêlés et séparés pour jamais de tout ce qu'il y a d'impur : cité vraiment sainte, vraiment triomphante, royaume de Jésus-Christ, et régnante avec Jésus-Christ.

XXI. En attendant ce jour, elle gémit ici-bas comme une exilée : assise, dit le saint Psalmiste [2], sur les fleuves de Babylone, elle pleure et gémit en se souvenant de Sion : assise sur les fleuves, stable parmi les changements; non emportée par les fleuves, mais soupirant sur leurs bords; voyant que tout s'écoule, et soupirant après Sion où toutes choses sont permanentes; pleurant de se trouver au milieu de ce qui passe et qui n'est pas; par le souvenir qu'elle a au cœur de ce qui subsiste et qui est; tels sont les gémissements de cette exilée.

XXII. Elle chante cependant pour se consoler, et elle chante le même cantique de la céleste Jérusalem : *Alleluia*, louange à Dieu; *Amen*, ainsi soit-il : cela est écrit dans l'Apocalypse [3]. Louange à Dieu pour sa grande gloire; ainsi soit-il dans la créature par une complaisance immuable à la volonté de Dieu : c'est le cantique de l'Eglise. Cette partie d'elle-même, qui est déjà vivante avec Dieu, le chante dans la plénitude; et l'autre, fidèle écho, le répète dans l'impatience et dans l'avidité d'un saint désir.

Alleluia pour l'Eglise, louange à Dieu pour l'Eglise : louange à Dieu quand il frappe, louange à Dieu quand il donne : *Amen*, ainsi soit-il par l'Eglise qui dit sans cesse, ma Sœur, et vous le savez : *Il a bien fait toutes choses* [4].

XXIII. L'Eglise est persecutée, louange à Dieu, ainsi soit-il : l'Eglise est dans le calme, louange à Dieu, ainsi soit-il. Disons-le pour tout le corps de l'Eglise; disons-le pour toutes les âmes qui souffrent, ou de pareils exercices ou de pareilles vicissitudes.

XXIV. L'Eglise est persécutée; elle est fortifiée au dedans par les coups qu'on lui donne au dehors; l'Eglise est dans le calme; c'est pour être exercée de la main de Dieu d'une manière plus intime.

XXV. L'Eglise est comme inondée par le déluge des mauvaises mœurs : l'Eglise semble quelquefois être donnée en proie à l'erreur qui menace de la couvrir toute; cependant sa sainteté demeure entière; sa foi éclate toujours avec tant de force, que même ses ennemis sentent bien par une céleste vigueur qu'ils ne peuvent point l'abattre; mais par là elle-même sent bien qu'il n'y a que Dieu qui la soutienne.

XXVI. *Alleluia* pour l'Eglise; *Amen* à Dieu pour l'Eglise, et le même pour toutes les âmes que Dieu fait participer à cette conduite. Jésus-Christ est fort et fidèle, et jusqu'aux portes de l'enfer il faut espérer en lui, et que tout notre cœur, toutes nos entrailles, toute la moëlle de nos os crient après lui : Venez, Seigneur Jésus, venez.

XXVII. Je crie et je crierais sans fin; mais il faut conclure : « Que tes tabernacles, sont beaux, » ô Jacob! que tes tentes sont admirables, ô Is» raël [1]! Que mon âme meure de la mort des jus» tes [2]! » C'est l'Eglise qui est sous ses tentes, toujours en guerre, toujours en marche, toujours prête à demeurer ou à partir, suivant l'ordre de la milice spirituelle, au premier clin d'œil de son chef.

XXVIII. Vous me demandez ce que c'est que l'Eglise : l'Eglise c'est Jésus-Christ répandu et communiqué, c'est Jésus-Christ tout entier, c'est Jésus-Christ homme parfait, Jésus-Christ dans sa plénitude.

XXIX. Comment l'Eglise est-elle son corps et en même temps son épouse? Il faut adorer l'économie sacrée avec laquelle le Saint-Esprit nous montre l'unité simple de la vérité, par la diversité des expressions et des figures.

XXX. C'est l'ordre de la créature de ne pouvoir représenter que par la pluralité ramassée, l'unité immense d'où elle est sortie : ainsi dans les ressemblances sacrées que le Saint-Esprit nous donne, il faut remarquer en chacune le trait particulier qu'elle porte, pour contempler dans le tout réuni le visage entier de la vérité révélée : après, il faut passer toutes les figures pour connaître qu'il y a dans la vérité quelque chose de plus intime, que les figures ni unies ni séparées ne nous montrent pas; et c'est là qu'il se faut perdre dans la profondeur du secret de Dieu, où l'on ne voit plus rien, si ce n'est qu'on ne voit pas les choses comme elles sont. Telle est notre connaissance, tandis que nous sommes conduits par la foi. Entendez par cette règle générale les vérités particulières que nous méditons devant Dieu. Seigneur, donnez-nous l'entrée; puisque vous nous avez mis la clef à la main.

XXXI. L'Eglise est l'épouse, l'Eglise est le corps : tout cela dit quelque chose de particulier, et néanmoins ne dit au fond que la même chose. C'est l'unité de l'Eglise avec Jésus-Christ, proposée

1. *Matth.*, XXV, 41. — 2. *Ps.*, CXXXVI, 1. — 3. *Apoc.*, XIX. — 4. *Marc.*, VII, 37.

1. *Num.*, XXIV, 5. — 2. *Idem*, XXIII, 10.

par une manière et dans des vues différentes. La porte s'ouvre, entrons et voyons, et adorons avec foi, et publions avec joie la sainte vérité de Dieu.

XXXII. L'homme se choisit son épouse; mais il est formé avec ses membres : Jésus, homme particulier, a choisi l'Eglise; Jésus-Christ, homme parfait, a été formé et achève de se former tous les jours en l'Eglise et avec l'Eglise. L'Eglise comme épouse est à Jésus-Christ par son choix; l'Eglise comme corps est à Jésus-Christ par une opération très-intime du Saint-Esprit de Dieu. Le mystère de l'élection par l'engagement des promesses, paraît dans le nom d'épouse; et le mystère de l'unité consommé par l'infusion de l'Esprit, se voit dans le nom de corps. Le nom de corps nous fait voir combien l'Eglise est à Jésus-Christ : le titre d'épouse nous fait voir qu'elle lui a été étrangère, et que c'est volontairement qu'il l'a recherchée. Ainsi le nom d'épouse nous fait voir unité par amour et par volonté; et le nom de corps nous porte à entendre unité comme naturelle : de sorte que dans l'unité du corps il paraît quelque chose de plus intime, et dans l'unité de l'épouse quelque chose de plus sensible et de plus tendre. Au fond ce n'est que la même chose : Jésus-Christ a aimé l'Eglise, et il l'a faite son épouse; Jésus-Christ a accompli son mariage avec l'Eglise, et il l'a faite son corps. Voilà la vérité : *Deux dans une chair, os de mes os et chair de ma chair*[1] : c'est ce qui a été dit d'Adam et d'Eve; *Et c'est*, dit l'Apôtre[2], *un grand sacrement en Jésus-Christ et en son Eglise.* Ainsi l'unité de corps est le dernier sceau qui confirme le titre d'épouse. Louange à Dieu pour l'enchaînement de ces vérités toujours adorables.

XXXIII. Il était de la sagesse de Dieu que l'Eglise nous parût tantôt comme distinguée de Jésus-Christ, lui rendant ses devoirs et ses hommages; tantôt comme n'étant qu'une avec Jésus-Christ, vivant de son Esprit et de sa grâce.

XXXIV. Le nom d'épouse distingue pour réunir; le nom de corps unit sans confondre, et découvre au contraire la diversité des ministères : unité dans la pluralité, image de la Trinité, c'est l'Eglise.

XXXV. Outre cela, je vois dans le nom d'épouse la marque de la dignité de l'Eglise. L'Eglise comme corps est subordonnée à son Chef : l'Eglise comme épouse participe à sa majesté, exerce son autorité, honore sa fécondité. Ainsi le titre d'épouse était nécessaire pour faire regarder l'Eglise comme la compagne fidèle de Jésus-Christ, la dispensatrice de ses grâces, la directrice de sa famille, la mère toujours féconde, et la nourrice toujours charitable de tous ses enfants.

XXXVI. Mais comment est-elle mère des fidèles, si elle n'est que l'union de tous les fidèles? Nous l'avons déjà dit : tout se fait par l'Eglise; c'est-à-dire, tout se fait par l'unité. L'Eglise dans son unité, et par son esprit d'unité catholique et universelle, est la mère de tous les particuliers qui composent le corps de l'Eglise : elle les engendre à Jésus-Christ, non en la façon des autres mères, en les produisant de ses entrailles, mais en les tirant de dehors pour les recevoir dans ses entrailles, en se les incorporant à elle-même, et en elle au Saint-Esprit qui l'anime, et par le Saint-Esprit au Fils qui nous l'a donné par son souffle, et par le Fils au Père qui l'a envoyé; *afin que notre société soit en Dieu et avec Dieu Père, Fils et Saint-Esprit*[1], qui vit et règne aux siècles des siècles en unité parfaite et indivisible, *Amen.* De là vous pouvez entendre comment les évêques et comment le Pape sont les époux féconds de l'Eglise, chacun selon sa mesure.

XXXVII. L'Eglise, ainsi que nous avons dit, est féconde par son unité. Le mystère de l'unité de l'Eglise est dans les évêques comme chefs du peuple fidèle; et par conséquent l'ordre épiscopal enferme en soi avec plénitude, l'esprit de fécondité de l'Eglise. L'épiscopat est un, comme toute l'Eglise est une : les évêques n'ont ensemble qu'un même troupeau, dont chacun conduit une partie inséparable du tout; de sorte qu'en vérité ils sont au tout, et Dieu ne les a partagés que pour la facilité de l'application. Mais pour consommer ce tout en unité, il a donné un pasteur qui est pour le tout, c'est-à-dire, l'apôtre saint Pierre, et en lui tous ses successeurs.

XXXVIII. Ainsi Notre Seigneur Jésus-Christ, voulant former le mystère de l'unité, choisit les apôtres parmi tout le nombre des disciples; et voulant consommer le mystère de l'unité, il a choisi l'apôtre saint Pierre pour le préposer seul non-seulement à tout le troupeau, mais encore à tous les pasteurs; afin que l'Eglise, qui est une dans son état invisible, avec son chef invisible, fût une dans l'ordre visible de sa dispensation et de sa conduite, avec son chef visible qui est saint Pierre, et celui qui, dans la suite des temps, doit remplir sa place. Ainsi le mystère de l'unité universelle de l'Eglise est dans l'Eglise romaine et dans le siége de saint Pierre : et comme il faut juger de la fécondité par l'unité, il se voit avec quelle prérogative d'honneur et de charité le saint pontife est le père commun de tous les enfants de l'Eglise. C'est donc pour consommer le mystère de cette unité, que saint Pierre a fondé, par son sang et par sa prédication, l'Eglise romaine, comme toute l'antiquité l'a reconnu. Il établit premièrement l'Eglise de Jérusalem pour les Juifs, à qui le royaume de Dieu devait être premièrement annoncé, pour honorer la foi de leurs pères, auxquels Dieu avait fait les promesses : le même saint Pierre l'ayant établie, quitte Jérusalem pour aller à Rome afin d'honorer la prédestination de Dieu, qui préférait les Gentils aux Juifs dans la grâce de son Evangile; et il établit Rome, qui était chef de la gentilité, le chef de l'Eglise chrétienne, qui devait être principalement ramassée de la gentilité dispersée; afin que cette même ville, sous l'empire de laquelle étaient réunis tant de peuples et tant de monarchies différentes, fût le siége de l'empire spirituel qui devait unir tous les peuples, depuis le levant jusqu'au couchant, sous l'obéissance de Jésus-Christ, dont à cette ville maîtresse du monde a été portée par saint Pierre la vérité évangélique; afin qu'elle fût servante de Jésus-Christ, et mère de tous ses enfants par sa fidèle servitude. Car avec la vérité de l'Evangile, saint Pierre a porté à cette Eglise la prérogative de son apostolat, c'est-à-dire, la pro-

1. *Gen.*, II, 23. — 2. *Eph.*, v, 32.

1. *I. Joan.*, I, 3.

clamation de la foi et l'autorité de la discipline.

XXXIX. Pierre confessant hautement la foi, entend de Jésus-Christ cet oracle[1] : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Saint Pierre déclarant son amour à son Maître, reçoit de lui ce commandement[2] : *Pais mes brebis, pais mes agneaux :* pais les mères, pais les petits ; pais les forts, pais les infirmes, pais tout le troupeau. Pais, c'est-à-dire, conduis. Toi donc, qui es Pierre, publie la foi et pose le fondement : toi qui m'aimes, pais le troupeau, et gouverne la discipline.

XL. Ainsi éternellement, tant que l'Eglise sera Eglise, vivra dans le siége de saint Pierre la pureté de la foi et l'ordre de la discipline ; avec cette différence que la foi ne recevra jamais aucune tache, et que la discipline sera souvent chancelante ; ayant plu à Jésus-Christ, qui a établi son Eglise comme un édifice sacré, qu'il y eût toujours quelque réfection à faire dans le corps du bâtiment, mais que le fondement fût si ferme, que jamais il ne pût être ébranlé ; parce que les hommes par sa grâce peuvent bien contribuer à l'entretenir, mais ils ne pourraient jamais le rétablir de nouveau, il faudrait que Jésus-Christ vînt encore au monde. Et par-là paraît l'effronterie de nos derniers hérétiques, qui n'ont pas rougi de dire dans leur confession de foi, que Dieu avait envoyé Luther et Calvin pour dresser de nouveau l'Eglise. C'est l'affaire de Jésus-Christ : il n'appartenait qu'à lui seul d'ériger cet édifice ; et il fallait pour cela qu'il vînt au monde. Mais comme il avait résolu de n'y venir qu'une fois, il a établi son temple si solidement, qu'il n'aura jamais besoin qu'on le rétablisse, et il suffira seulement qu'on l'entretienne.

XLI. Vous pouvez connaître par tout ceci ce que le Pape et les évêques sont à l'Eglise de Dieu, et je n'ai que ce mot à ajouter, qui me semble une conséquence de ce que j'ai dit, que la grâce du saint Siége apostolique, quoiqu'elle soit pour tous les fidèles, est particulièrement pour les évêques ; et cela est si conforme à la discipline de l'Eglise, que je ne puis douter que cela ne soit équitable. J'avais d'autres choses à vous dire ; mais peut-être Dieu permettra que je puisse les expliquer mieux de vive voix.

1. *Matth.*, XVI, 18. — 2. *Joan.*, XXI, 15 *et seq.*

LETTRES A LA SŒUR CORNUAU,

DITE EN RELIGION DE SAINT-BÉNIGNE.

Extrait de la Lettre de la sœur Cornuau au cardinal de Noailles, sur les lettres que Bossuet lui avait écrites.

Voila la copie que Votre Eminence a souhaité que je lui fisse des lettres que feu Monseigneur de Meaux m'a écrites, pendant les vingt-quatre années que j'ai eu le bonheur d'être sous sa conduite... Epargnez-moi, je vous supplie, Monseigneur, en ne faisant point voir ces lettres, et ne les faisant point imprimer de mon vivant : car je vous avoue, comme à Dieu même, qu'il me serait tout à fait impossible de soutenir de voir ces lettres et toute ma conscience entre les mains de tout le monde...

Voilà, Monseigneur, mes véritables sentiments, que j'ai cru que Votre Eminence voudrait bien que je lui disse en lui envoyant cette nouvelle copie, dont j'espère que vous serez encore plus content que de la première : car à peine avais-je achevé de la transcrire, que l'on me l'arracha des mains, et on la fit relier sans me donner le temps de la collationner sur mes originaux ; de sorte, Monseigneur, que j'ai trouvé beaucoup de choses essentielles oubliées, et bien des mots mal mis. J'ai donc remis toutes choses en ordre, et j'ai rendu cette copie la plus correcte que j'ai pu, et la plus digne de Votre Eminence, l'ayant beaucoup augmentée de choses que je n'avais pas mises dans la première, parce que je les avais écrites séparément : mais j'ai cru, Monseigneur, que cela vous ferait plaisir que je les misse dans votre copie, comme sont encore quelques endroits de mes lettres que je n'avais pas mis, et quelques écrits, quelques retraites que le saint prélat avait faites pour les âmes qu'il conduisait, et qu'il m'avait donnés, comme je crois qu'il avait fait à d'autres. Il y a aussi un fort bel écrit qu'il avait fait en particulier pour Madame de Luynes, dans le temps qu'elle était à Jouarre, et plusieurs extraits des lettres à feu Madame d'Albert, qu'elle m'avait donnés de son vivant, comme je lui en donnais des miennes. L'union que vous savez, Monseigneur, qui était entre cette sainte dame et moi, comme filles du même père, nous permettait entre nous deux ces communications.

J'ai cru aussi, Monseigneur, que vous seriez très-aise de voir les vers que ce saint prélat faisait comme en se jouant, pour ainsi dire, quand nous lui en demandions feu Madame d'Albert et moi... Il nous demandait comme le secret sur ses vers, ne voulant pas qu'on sût qu'il en faisait ; et il n'en faisait, à ce qu'il nous disait avec confiance, que parce qu'il semblait que Dieu voulait qu'il contentât nos saints désirs là-dessus... Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, Monseigneur, il n'a jamais permis que nous ayons parlé de cela, ni que nous ayons communiqué ses vers, particulièrement ceux sur le Cantique des cantiques, où l'amour divin est le plus exprimé ; non qu'il en fît mystère, mais parce qu'il ne croyait pas que ce langage fût propre à tout le monde, et que d'ailleurs ses autres ouvrages ne lui permettaient pas de donner autant d'attention qu'il eût fallu pour mettre ses vers dans leur dernière perfection ; d'autant plus qu'à peine étaient-ils sortis de son cœur et de sa plume, que nous les lui arrachions des mains, tant notre empressement était grand sur cela. Il est vrai qu'il en a retouché quelques-uns ; mais je ne crois pas qu'il y ait mis tout à fait la dernière main, ni à tous ceux qu'il a faits. Je sais bien qu'il en avait le dessein, m'ayant fait l'honneur de me le dire : mais comme il a eu une santé si languissante et si souffrante les deux dernières années de sa vie, je doute, Monseigneur, que ce saint prélat les ait entièrement revus : en tout cas, je ne risque rien en vous les envoyant comme ils m'ont été donnés...

..... Je crois nécessaire d'avertir Votre Eminence qu'à l'exception de mes lettres, dont je garde les originaux, M. l'abbé Bossuet a tous les autres ouvrages de feu M. son oncle, qui sont ici transcrits, peut-être même dans un état plus parfait. Je suis persuadée qu'il en fera part à Votre Eminence, quand elle le souhaitera, pour prendre dessus une dernière résolution aussi bien que sur mes lettres, sachant que c'était l'intention de mon saint père que rien ne parût de ses ouvrages, et en particulier de ce qu'il avait fait pour moi, sans sa participation.

Extrait de l'Avertissement de la même Sœur sur les lettres suivantes.

Elles ont été écrites par ce grand prélat à une personne que Dieu mit entre ses mains, par une conduite toute particulière de ses bontés et de ses grandes miséricordes pour elle, dès l'année 1681, dans une première visite que ce saint prélat fit, en entrant dans son diocèse, dans une communauté établie pour l'instruction

des jeunes filles, où cette personne s'était dévouée depuis quelques mois. Elle était dans des peines intérieures très-grandes, et avait d'extrêmes embarras de conscience sur plusieurs choses très-considérables, comme on le verra dans les lettres que ce prélat lui a écrites, et particulièrement sur le vœu qu'elle avait fait, dès qu'elle fut veuve, d'être religieuse, que ses affaires et la tutelle d'un jeune enfant qu'elle avait l'empêchaient d'exécuter. Car cette personne avait été engagée très-jeune dans le mariage; et depuis elle s'est trouvée dans tant de différentes situations, où elle a été obligée de consulter ce saint prélat et de prendre ses avis, tant pour elle que pour d'autres personnes, que quoiqu'elle eût l'honneur de le voir assez souvent, elle s'est trouvée dans la nécessité de lui beaucoup écrire; et ce grand prélat, tout environné d'affaires, occupé infatigablement à la garde d'Israël, à empêcher tant d'ennemis si différents, si subtils et si cachés, d'y faire la moindre brèche, et à les combattre par ses différents écrits; malgré tous ces travaux immenses, il a veillé avec un soin, une charité et une vigilance presque sans exemple à tous les besoins de cette âme, sans jamais se rebuter ni de son peu de mérite, ni de ses peines, ni de l'avoir presque toujours vue une terre ingrate, qui ne lui rendait que des chardons et des épines pour la bonne semence qu'il y a infatigablement semée pendant tant d'années. Il a toujours fait pour cette âme ce qu'il aurait fait pour celles qui auraient été non-seulement d'une naissance illustre, mais d'un esprit et d'un génie distingué, d'une vertu, d'une élévation et d'une capacité dignes de son application. Il est arrivé plusieurs fois à cette personne de lui témoigner son étonnement là-dessus, et sa crainte qu'enfin il ne se rebutât du peu qu'elle était, et du méchant fonds d'une terre qui lui causait tant de travaux pour la rendre capable de rapporter, non au centuple, mais au plus au trentième. Ce saint prélat lui imposait un sévère silence là-dessus, et lui disait avec un amour de Dieu immense, et avec une charité ardente, « qu'il ne connais- » sait de grand dans une âme que cette empreinte divine » que Dieu y avait mise; que c'était là sa noblesse et sa » grandeur ; que c'était par là que la noblesse de l'homme » était illustre et bienheureuse; que pour la naissance » du corps, ce n'était que honte et que faiblesse. Voilà comme il rassurait cette âme, en qui il ne voulait souffrir aucune crainte ni aucune pensée qu'il pût donner plus de temps aux grands qu'aux petits, aux esprits élevés qu'aux esprits simples : et il lui disait avec une humilité profonde. « qu'il ne se regardait que comme un » dispensateur de la parole de Dieu, et un canal par où » Dieu faisait passer tout ce qui était propre à chaque » âme qu'il lui avait confiée; que sa seule attention était » de rendre fidèlement à chacune ce qui lui était donné » par lui ; qu'il plaisait à Dieu de gratifier quelquefois » de très-grandes grâces des âmes très-imparfaites, et de » les soustraire quelquefois à des âmes très-parfaites : » mais comme dit l'Apôtre[1] : *Qui sera son conseiller? et* » *qui lui dira : Pourquoi faites-vous cela?*....... »

Elle assure qu'elle a transcrit fidèlement ses lettres, sans changer ni mots, ni expressions, que ce qui avait quelque rapport à la confession, ou à des secrets qui lui avaient été confiés pour consulter ce prélat; car le secret des autres n'étant pas le sien, elle a dû ne le pas faire connaître.......

Quoique cette personne ait été sous la conduite de ce prélat dès l'année 1681, comme elle avait l'honneur de le voir souvent, elle réservait à lui parler de vive voix de son intérieur : mais en l'année 1686, elle lui fit une confession générale, qui, en augmentant encore de beaucoup sa confiance pour ce prélat, lui donna lieu de lui écrire dans la suite autant qu'elle a fait.

Elle finit cet Avertissement par des paroles que ce prélat lui a souvent dites, quand elle lui faisait connaître combien elle goûtait ses écrits, et combien elle sentait qu'ils étaient utiles : « Quand vous, et les saintes » âmes pour qui je travaille, goûtent ce que je fais, je » reconnais la vérité de ce que dit un grand saint du » cinquième siècle : Le docteur reçoit ce que mérite l'au- » diteur. » On trouverait peu de directeurs avec des sentiments si humbles, avec sa douce fermeté, son zèle, sa vigilance, son attention, sa charité, et qui entre dans tout ce qui peut contribuer à l'instruction, au repos et à la consolation d'une âme, comme l'on verra que ce prélat est entré, particulièrement dans les états de peines. Cette âme qui en avait beaucoup, lui disait quelquefois dans un vif sentiment de reconnaissance, qu'elle s'étonnait qu'il donnât tant d'attention aux siennes. Il lui répondait « que quoiqu'il fût vrai que Dieu permettait » souvent qu'il n'y eût aucun sujet dans les peines que » l'on ressentait; cependant dès que Dieu les faisait sentir » à une âme comme peines, elle en souffrait; qu'ainsi, » soit qu'elles fussent vraies ou imaginaires, il fallait y » soutenir cette âme, la consoler et la fortifier; qu'il » n'était pas de son goût que l'on méprisât les peines et » que l'on en raillât. »

1. *Rom.*, IX. 20, 21

Extrait du second Avertissemvnt de la même Sœur.

Ce grand prélat étant mort depuis que ses lettres ont été transcrites, la personne à qui elles ont été adressées, qui n'avait osé mettre, du vivant de ce saint prélat, des choses qu'elle savait bien que son humilité n'eût pas souffertes, se croit obligée de les ajouter dans un second Avertissement, ne pouvant cacher aux personnes de confiance qui verront ces lettres, des choses qui les édifieront.....

Il est arrivé plusieurs fois à cette personne, de témoigner à ce prélat combien de certaines choses qu'il lui avait écrites, l'avaient touchée et pénétrée, et l'utilité qu'elle en avait retirée. Il lui disait avec humilité profonde : « Mes paroles, ma fille, n'en sont pas meilleures, » pour avoir en vous l'effet que vous me dites. Dieu » bénit votre obéissance, et celui dont je tiens la place » veut se faire sentir : brûlez et soupirez pour lui, c'est » une marque que ce que je vous ai écrit, m'avait été » donné par l'Esprit-Saint ; car ce qui vient de l'homme » ne touche point l'homme, et n'entre point dans son » cœur : ainsi regardez-le comme venant de Dieu, et » non de moi ; et laissez-vous bien pénétrer de sa sainte » vérité, qu'il veut bien vous faire sentir par son faible » ministre, qu'il daigne employer à de si grandes choses. » Je suis, par ma charge, un canal où passent les ins- » tructions pour les autres : mais que j'ai sujet de crain- » dre que je ne sois que cela! Il faut du moins donner » et distribuer ce qu'on reçoit, et, autant que l'on peut, » tâcher qu'il nous en revienne quelques gouttes : de- » mandez bien cela pour moi au céleste Epoux. »

Quand il faisait faire la retraite à cette personne, ce qu'il voulait qu'elle fît tous les ans; après avoir connu ce qui était nécessaire à cette âme pour son avancement spirituel, et ce que Dieu demandait d'elle, il lui donnait pour sujet de sa retraite les chapitres de l'Ecriture sainte et les Psaumes qui convenaient à ses dispositions : après cela il laissait le Saint-Esprit maître de cette âme, et il ne voulait point du tout, à ce qu'il disait, mêler son ouvrage avec celui de Dieu. Il disait à cette personne, avec une humilité profonde et un amour de Dieu immense, qu'il ne devait avoir de part à sa retraite que de lui bien faire écouter Dieu et suivre ses saintes inspirations; que c'était là toute sa charge. Cela n'empêchait pas qu'il ne vît cette personne tout autant qu'elle en avait besoin pour son instruction : mais ces entretiens étaient courts; et après avoir échauffé le cœur par quelques paroles du céleste Epoux, il disait qu'il ne fallait pas interrompre le sacré commerce de ce saint Epoux dans une retraite. Il n'improuvait pas, à ce qu'il disait, la conduite de tant d'habiles directeurs qui règlent jusqu'aux moindres pensées et affections dans les retraites, et veulent qu'on leur

rende compte jusqu'à un iota de tout ce que l'on a fait : mais pour lui, il ne pouvait goûter cette pratique à l'égard des âmes qui aimaient Dieu, et un peu avancées dans la vie spirituelle. Toutes les pratiques qu'il donnait dans les retraites, étaient de beaucoup prier pour l'Eglise, pour le Pape, pour le Roi, pour la maison royale, pour l'Etat, pour lui, pour son diocèse et pour les pécheurs : car son amour pour l'Eglise, pour le Roi et pour la famille royale était bien au delà de ce qu'on en peut penser : il n'accordait presque jamais de prières ou de communions à cette personne, qu'à cette condition.

Lorsqu'elle lui faisait la revue de sa conscience, après qu'il avait dit la messe à cette intention ; quand cette personne approchait de lui, il commençait le plus souvent à se mettre à genoux, en disant le *Veni sancte* avec une dévotion et une élévation d'esprit à Dieu qui était admirable. Cette personne le voyait tout entier, pendant qu'elle lui parlait, si pris et si épris de Dieu, qu'elle sentait qu'il ne lui parlait que par le mouvement de l'Esprit-Saint. Il prêtait une attention si particulière à ce qu'elle lui disait ; il répondait avec tant de douceur et de bonté, et en même temps avec tant de zèle et d'amour pour Dieu, qu'il était impossible de ne pas se rendre à tout ce qu'il disait, de ne pas concevoir un nouveau goût de la vertu, et une nouvelle haine du vice. Quand il donnait l'absolution, il renouvelait son attention avec une dévotion surprenante, et une ferveur qui, quelquefois l'emportait comme hors de lui-même : il demeurait assez de temps les deux mains levées dans un silence profond ; et quand il prononçait les paroles de l'absolution, il semblait que c'était Dieu même qui parlait par sa bouche, tant il en sortait d'onction.

Quand il arrivait à cette personne de lui marquer son étonnement de la douceur avec laquelle il venait de la traiter, après tant de chutes qu'elle lui avait fait connaître : « Dieu est bon, ma fille, disait ce prélat ; il » vous aime, il vous pardonne. Eh! comment ne le fe» rais-je pas? il me souffre bien, moi qui suis son indi» gne ministre. »

Mais où la charité de ce saint prélat paraissait plus ardente, c'était quand il arrivait que cette personne avait peine à lui dire des choses humiliantes : il l'encourageait avec une douceur toute sainte, en lui disant : « Hélas! ma fille, que craignez-vous? Vous parlez à un » père, et à un plus grand pécheur que vous. »

Enfin on peut dire que ce grand prélat était véritablement, pour les âmes qu'il avait sous sa conduite, ce bon et charitable pasteur de l'Evangile; car il n'oubliait rien pour leur avancement dans la vertu. Il les cherchait infatigablement, quand elles étaient égarées des voies où Dieu les voulait, et des règles qu'il leur avait prescrites ; il appliquait à leurs maux tous les remèdes que la tendresse d'un père peut prescrire, sans néanmoins que cela l'empêchât d'apporter fortement les remèdes nécessaires à leurs plaies, dont il adoucissait l'amertume par la douceur de ses paroles, et de ses insinuantes et douces manières. Enfin on peut dire, s'il est permis de parler de la sorte, qu'il avait des inventions saintement admirables, pour amener les âmes au point où il voulait ; mais sans prendre jamais un ton de maître, ni des paroles dures et humiliantes. Ce saint prélat se contentait de dire : « Est-ce aimer Dieu, ma fille, que d'agir comme » vous faites? Il veut toute autre chose de vous ; il faut » le faire ; il vous l'ordonne par ma bouche, et je vous » y exhorte. Réparez donc avec courage les faux pas » que vous avez faits, et reprenez de nouvelles forces » pour courir dans la voie que Dieu vous marque, avec » amour et fidélité. »

Quand ce saint prélat connaissait la bénédiction que Dieu avait donnée à ses paroles, et les bons effets que sa douceur avait produits, il disait avec humilité : « Que » nous sommes redevables à saint François de Sales, de » nous avoir appris les règles de la conduite des âmes! » Que la doctrine de ce grand saint est à révérer! Je » veux toute ma vie me la proposer pour exemple ; puis» que c'est celle que le Seigneur a enseignée lui-même. » Il n'était point du tout du goût de ce prélat que l'on usât de sévérité ni de répréhension trop vive : il disait que quand il pensait à l'entretien du Sauveur avec la Samaritaine, et aux saintes adresses dont il se servit pour faire connaître à cette femme pécheresse ses égarements, il se confirmait de plus en plus que la douceur ramenait plus d'âmes à Dieu, et les retirait plus véritablement de leurs dérèglements, que la sévérité, qui ne servait ordinairement qu'à les aigrir et à les soulever contre les avis qu'on leur donnait.

Cette charité immense, que ce saint prélat avait pour les âmes, ne se bornait pas seulement à celles que Dieu avait mises sous sa conduite par des voies particulières ; car quoiqu'il ne voulût pas se charger de trop de conduites, il ne refusait pas ses avis quand il croyait que cela était utile. La personne à qui ces lettres sont écrites, en peut rendre sous les yeux de Dieu un grand témoignage ; ce prélat ayant bien voulu qu'elle l'ait consulté pour nombre de personnes à qui il a bien voulu parler, dont il a même entendu les confessions en général, et à qui il a donné des temps considérables pour leur mettre l'esprit et la conscience en repos. Il donnait autant d'application à celles qui étaient peu éclairées et d'un petit génie, qu'à celles qui l'étaient davantage. Cette personne a été témoin qu'il fut une fois trois heures de suite à faire faire une confession générale à une âme pénible à entendre, et encore plus à s'expliquer. Comme elle lui marqua son étonnement de la fatigue qu'il avait bien voulu prendre pour cette âme, il lui dit lui-même avec plus d'étonnement : « Eh! pourquoi » suis-je fait, ma fille? Cette âme n'a-t-elle pas été ra» chetée du sang de Jésus-Christ, et n'est-elle pas l'objet » de son amour, comme celle d'une personne d'esprit » et de naissance distinguée. »

Il est arrivé plusieurs fois qu'on a fait beaucoup de peines à la personne à qui ces lettres sont écrites, et qu'on l'a même assez humiliée, en lui disant qu'elle occupait trop ce prélat, qu'elle lui prenait du temps qu'il aurait mieux employé. Quand elle lui faisait connaître cela, en lui avouant qu'elle craignait de le fatiguer et de le rebuter, il lui disait avec une très-grande bonté, et avec un zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes : « Allez, ma fille ; répondez à ceux qui vous » parlent ainsi, qu'ils connaissent peu les devoirs de la » charge pastorale ; car une des plus grandes obligations » d'un évêque, est la conduite des âmes : mais comme » il ne peut pas tout faire, il est obligé de se décharger » sur d'autres de ce soin : il doit cependant s'estimer » heureux, quand Dieu permet qu'il puisse trouver le » temps d'en conduire quelques-unes. Je vous avoue, » ma fille, que je m'estime très-honoré de ce que Dieu » m'en a confié, et de ce qu'il daigne bénir mes travaux » et mes instructions : ainsi n'écoutez point ces gens, et » croyez que rien ne me rebute ; ne vous rebutez donc » pas aussi, et laissez là ces vains discours. »

Ce saint prélat regardait la direction des âmes comme quelque chose de très-considérable : mais il voulait que tout ce qui sentait l'amusement, ou qui pouvait seulement y tendre, en fût banni. Il disait qu'un directeur tenait à chaque âme qu'il avait sous sa conduite, la place de Dieu ; qu'ainsi il fallait de part et d'autre être unis à Dieu par le fond et par les puissances de l'âme, et que tout fût grave et sérieux.

Toute la conduite de ce grand évêque est digne d'admiration dans la direction des âmes pour les faire aller à Dieu : examinant avec application et avec une sainte attention, les voies de Dieu sur elles, pour les y faire marcher. Il ne pouvait goûter que l'on conduisît les âmes selon les vues, quoique bonnes, que l'on pouvait avoir. Il a dit plusieurs fois en confidence à cette personne, qu'il souffrait une extrême peine de la violence que l'on faisait à l'Esprit de Dieu sur la conduite des

âmes ; qu'il n'avait jamais été de sentiment qu'il fallût contraindre l'état de celles que l'on avait à conduire ; qu'il suffisait de les mettre en assurance sur les voies qu'elles suivent, en les assurant qu'il n'y a rien de suspect, et en leur faisant suivre l'attrait de la grâce ; mais qu'on ne pouvait trop leur inspirer le saint amour, leur faire goûter Dieu et sa sainte vérité ; que quand une fois le cœur était touché de ce bien unique et souverain, il aspirait sans cesse à le posséder et à en être possédé ; que ce n'était point son sentiment qu'il fallût attendre de certains états et de certains progrès, pour parler du divin amour à une âme que Dieu attirait à lui par cette voie ; qu'il fallait, au contraire, être attentif à seconder les desseins de Dieu, en donnant toujours à cette âme une pâture propre à augmenter son amour, et avoir soin de temps en temps de ranimer cet amour ; que rien ne lui semblait plus propre à avancer la perfection d'une âme, que cette conduite qui rendait le saint amour maître du cœur, pour y établir son pouvoir souverain, et y détruire les passions ; qu'il n'était pas du sentiment qu'on les pût bien détruire par leur contraire ; que souvent cela ne servait qu'à les aigrir et à les soulever plus fortement ; mais qu'il fallait seulement, par la voie du saint amour, leur faire changer d'objets ; qu'insensiblement une âme soumise et docile abandonnait le vice pour s'attacher à la vertu ; que ce changement d'objets, sans presque lui donner de travail, rendait son amour pour Dieu plus ferme et plus ardent. « Aimez, disait ce saint prélat après saint Augustin, et » faites ce que vous voudrez ; parce que si vous aimez » véritablement, vous ne ferez que ce qui sera agréable » au céleste Époux. » C'est la conduite que ce saint prélat a tenue sur les âmes dont il a bien voulu se charger : il y en a plusieurs qui auraient été perdues par une conduite contraire. C'est ce qu'il a fait l'honneur de dire souvent à la personne à qui ces lettres sont écrites, qui s'est trouvée dans la situation de consulter beaucoup ce prélat pour des personnes qui l'en priaient.

Néanmoins il faut regarder cela comme choses propres pour les personnes déjà attirées à Dieu, et non comme une conduite que ce prélat aurait tenue avec des personnes dans des passions criminelles, et avec de grands attachements pour le monde. Car quoique sa conduite en général fût très-douce pour les personnes qu'il conduisait, il voulait du travail, et que l'on fût souple, comme il disait, sous la main qui conduisait. Il voulait bien qu'on lui représentât ses raisons, quand ce qu'il ordonnait paraissait pénible ; mais après cela il ne souffrait plus de raisonnement, et doucement il faisait comprendre qu'il fallait se soumettre, et ne pas se persuader qu'à force de raisonnements on pût lui faire quitter ses sentiments, quand il les croyait utiles pour l'avancement des âmes. Il était d'une fermeté étonnante sur ce fait, malgré sa douceur qu'il semblait quitter dans ces occasions. La personne à qui ces lettres sont écrites, outre ce qu'elle sait par elle-même là-dessus, sait encore ce qui est arrivé à d'autres personnes. Il y en a eu quelques-unes, quoique très-parfaites d'ailleurs et très-considérées de ce prélat, dont il a absolument abandonné la conduite, pour avoir apporté trop de retardements à se soumettre, et trop de raisons. Quelques prières qu'on ait pu lui faire pour ces personnes, jamais on n'a pu le fléchir pour les reprendre, quoiqu'il ait toujours continué de les estimer, et d'avoir de la considération pour elles. Cette personne marqua plusieurs fois son étonnement à ce prélat de sa conduite : et comme elle ne put s'empêcher de lui avouer qu'elle lui paraissait trop sévère, qu'à tout péché il y avait miséricorde, il lui dit : « Ma fille, il y a une grande différence entre » pardonner une injure qu'on doit oublier, et entre ce » qui est de direction : car la direction tournera en vrai » amusement, dès qu'un directeur, par mollesse et par » complaisance, pliera sous la volonté des âmes qu'il » dirige ; qu'il souffrira leurs raisonnements et leur peu » de soumission, qui font que jamais elles ne peuvent » avancer dans la perfection. C'est une vraie perte de » temps qu'une telle direction ; et je n'en veux jamais » avoir de semblables. »

Il avait à peu près la même conduite pour les scrupules, hors qu'il portait une grande compassion à celles qui en étaient travaillées : il mettait tout en usage pour les guérir ; et son attention et sa vigilance pour en garantir une âme, étaient surprenantes : il prévoyait jusqu'aux moindres choses qui pouvaient seulement y tendre ; et sans presque que l'on s'en aperçût, quand on était soumise et docile, il déracinait avec une sainte adresse cette imperfection si capable, à ce qu'il disait, d'empêcher le progrès d'une âme dans la vie spirituelle. C'est ce qu'on pourra remarquer dans la suite de ces lettres ; car la personne à qui elles sont écrites, en aurait été accablée sans le secours de ce saint prélat : mais il les lui levait aussitôt, et la faisait outrepasser ses réflexions et ses retours. C'est ce que l'on verra particulièrement sur la sainte communion, où cette personne était fort attirée, mais d'où ses scrupules l'auraient fort éloignée : et comme il avait connu, par une expérience constante, que ses communions avaient toujours une bonne suite, il craignait d'affaiblir ou de diminuer l'amour divin dans son âme, en souffrant qu'elle eût le moindre scrupule ; et il voulait d'elle sur cela une entière soumission, comme sur autre chose.

La maxime de ce saint prélat était, en fait de tentations, et particulièrement de celles qui regardent la pureté, de ne se laisser pas inquiéter ni agiter par trop de réflexions, et de ne pas souffrir que les âmes que Dieu exerçait par ces sortes d'épreuves fissent trop de retour sur ces peines, quand particulièrement ces âmes avaient toute la fidélité qu'elles devaient pour ne donner aucune prise au tentateur. Lorsqu'on lui avait dit en peu de paroles, ou plutôt à demi-mot, ses peines, ses craintes, ses doutes et ses embarras là-dessus, c'était assez : Dieu lui donnait les lumières dont il avait besoin dans ces sortes d'humiliations, et il ne faisait jamais de questions gênantes sur ce sujet ; au contraire, il aidait, il consolait et encourageait une âme peinée avec une douceur et une compassion qui charmait. Il gémissait au fond de son cœur de la torture où tant de gens mettent les âmes par trop de questions sur cet article ; il entendait les âmes timorées et à Dieu. Il n'a rien tant recommandé à cette personne que cette conduite ; parce qu'elle s'est trouvée dans la situation d'avoir à instruire des personnes sur cette matière. Il disait qu'il pouvait arriver qu'en pensant à guérir ces sortes de peines, et prévenir les suites qu'elles pouvaient attirer, on y faisait tomber les âmes en leur échauffant l'imagination par trop de questions, et pour vouloir trop approfondir ; qu'il fallait, quand on était obligé de parler de ces sortes de peines et de les entendre, ne tenir à la terre que du bout du pied. Mais il ne voulait pas aussi que l'on fût trop craintif là-dessus ; il voulait, au contraire, que l'on gardât ce milieu, que la charité et l'amour de Dieu sait faire trouver, qui fait dire les choses nécessaires, et taire les inutiles dans cette matière si délicate. Ce saint prélat a dit en confidence à cette personne, qu'il n'étudiait jamais ces matières ; que cependant Dieu lui donnait les lumières dont il avait besoin dans les cas où il était consulté, qu'après cela il ne savait plus rien. Cette personne a remarqué, dans les entretiens qu'elle a été obligée d'avoir avec ce prélat sur ces articles, qu'il était pur comme un ange.

L'humilité de ce prélat, quoique si connue, était encore bien au delà de ce qu'on peut en penser. Il a fait l'honneur de dire quelquefois à cette personne, qu'il souffrait d'être obligé par sa dignité de garder une manière de supériorité pour le bien même des personnes, afin de les tenir plus dans la soumission et dans l'ordre ; mais que c'était un pesant fardeau pour lui.

Cette personne le voyant si occupé de grandes affaires,

et ne pas laisser de lui écrire beaucoup, lui disait quelquefois qu'elle ne pouvait comprendre comment il pouvait faire pour trouver tout le temps dont il avait besoin pour tant de différentes choses; et ce saint prélat lui répondit bonnement : « Tout ce que j'observe, ma fille, » est de ne me pas laisser accabler, non par crainte » d'être accablé, parce que l'accablement jette dans l'a» gitation et la précipitation ; ce qui ne convient point » aux affaires de Dieu. Un homme, surtout de ma mé» diocrité, ne pourrait pas suffire à tout, s'il ne se fai» sait une loi de faire tout ce qui se présente à chaque » moment avec tranquillité et repos; assuré que Dieu, » qui charge ses faibles épaules de tant d'affaires, ne » permettra pas qu'il ne puisse faire tout ce qui est né» cessaire : et quand les affaires de Dieu retardent les » affaires de Dieu, tout ne laisse pas d'aller bien. »

Ainsi ce prélat ne paraissait jamais à cette âme ni pressé, ni empressé, ni fatigué de ce qu'elle lui disait, et du temps qu'il était obligé de lui donner : au contraire, il la rassurait contre la crainte qu'elle en avait avec une bonté et des manières aussi honnêtes, comme si elle eût été une personne de distinction. Il voulait qu'elle agît avec lui comme avec un père, et qu'elle lui dit simplement ses vues, même par rapport à lui; il disait : « Il faut tout écouter, et retenir pour soi ce qui » convient et ce qui est bon. »

Quelquefois il ne répondait pas d'abord aux questions que cette personne lui faisait; mais il lui mandait simplement : « Ma fille, Dieu ne m'a rien donné sur vos » questions; quand il me le donnera, je vous le don» nerai; » et souvent dès le lendemain il lui envoyait ce qu'elle lui avait demandé, en lui disant : « Le céleste » Epoux, ma fille, a pourvu à ma pauvreté, et dès cette » nuit il m'a donné ce que vous me demandez; je vous » l'envoie comme venant de cette divine source. » Il ne cessait d'imprimer dans l'esprit de cette personne de recevoir ses instructions, non comme venant de lui, mais comme lui étant données d'en-haut. Il ne s'attribuait assurément aucune chose, et son humilité là-dessus était excessive : c'est ce qui a fait que l'on a si peu connu son élévation dans l'oraison, dans l'amour de Dieu, dans toutes voies les plus sublimes, et ses rares talents dans la conduite des âmes, qu'il ne laissait paraître qu'à ceux qui en avaient besoin.

S'il était permis à cette personne de parler de l'affaire du quiétisme, elle dirait des choses admirables sur son humilité dans tout ce qu'on a dit de lui, et dans tout ce qu'on lui a reproché si vivement; sur son zèle pour la gloire de Dieu et la saine doctrine. Car comme cette personne lui parlait souvent de cette affaire, dans la crainte que le travail que ses écrits lui pouvaient causer n'altérât sa santé, cela l'obligeait souvent à lui dire ses sentiments sur ce qu'on lui reprochait, où elle apercevait un désintéressement si grand par rapport à tout ce qui pouvait le regarder dans cette affaire, qu'elle en était dans l'admiration : on pourra voir dans les lettres XV, XXIX, LXXXVIII, LXXXIX, XCII, XCIV, XCIX, CI, ce qu'il lui en a mandé quelquefois. Mais où elle a le plus connu ce parfait désintéressement, son amour pour Dieu, et son véritable zèle pour le soutien de la vérité, c'est qu'elle sait ce qu'il a sacrifié pour cela; parce que comme elle avait l'honneur de connaître particulièrement les amis de ce prélat, qu'elle honorait beaucoup, et qu'elle avait été à portée d'être souvent témoin de ses tendresses de père pour les uns, et d'une estime particulière pour les autres, elle sait que le cœur de ce prélat a été déchiré mille fois, non des reproches qu'on lui a faits, mais d'être obligé de rompre avec de si intimes amis. Cependant, malgré cette sensibilité, que la bonté de son cœur et sa sincérité lui ont pu faire souffrir, il n'a jamais hésité à soutenir les intérêts de son maître aux dépens de tout, et même de sa vie; car il a fort bien connu que cette affaire diminuait sa santé. C'était aussi de quoi l'accabler, que ses immenses travaux dans cette affaire, et les grands sacrifices qu'il fut obligé de faire. Enfin on peut dire que l'humilité de ce prélat était presque sans exemple, aussi bien que son zèle pour la gloire de Dieu et sa sainte vérité.

Ce saint prélat a bien voulu quelquefois, pour la consolation de cette personne et dans des cas particuliers, lui dire quelque chose de ses dispositions, quand cette personne l'en priait; ce qui lui était toujours très-utile. Un jour du Saint-Sacrement, le mauvais temps ayant empêché la procession de sortir, on la fit dans l'église : comme elle fut assez longue, cette personne vit plusieurs fois passer le Saint-Sacrement par l'endroit où elle était; et il lui sembla que le saint prélat qui le portait, était tout perdu en celui qu'il tenait. Ayant eu occasion de le voir l'après-dîner, elle le supplia, si ce n'était point lui trop demander, de lui dire où il était pendant qu'il tenait le saint Epoux dans ses mains. Il lui avoua bonnement qu'il avait encore plus porté le saint Epoux dans son cœur que dans ses mains; que là il lui avait dit tout ce qu'un amour tendre et respectueux peut dire, et qu'il avait été si occupé de cette jouissance, qu'il n'avait pas pensé s'il marchait ou non. Il lui dit cela d'une manière si naturelle et tout ensemble si élevée, que cette personne en fut toute charmée.

D'autres fois en lui parlant d'affaires de communautés, pour lesquelles elle allait souvent le trouver, elle le voyait soudainement pris de Dieu d'une manière qui lui faisait dire les choses du monde les plus intimes et les plus enlevantes; et il lui disait avec un air de joie et de confiance : « Qu'on est heureux, ma fille, quand on » peut parler de Dieu, de ses bontés et de son amour à » des âmes qui en sont touchées! Aimez-le, ma fille, ce » bien unique et souverain; brûlez sans cesse pour lui » d'un éternel et insatiable amour : mais ce n'est pas » assez de brûler, il faut se laisser consumer par les » flammes de l'amour divin, comme une torche qui se » consume elle-même tout entière aux yeux de Dieu : il » en saura bien retirer à lui la pure flamme, quand elle » semblera s'éteindre et pousser les derniers élans. »

Il ne voulait pas en général que l'on parlât du fond de ses dispositions intérieures; mais aussi il ne voulait pas que l'on fît mystère de tout. Ce saint prélat voulait que l'on gardât un certain milieu qui convient absolument aux voies de Dieu et à la perfection; et quoiqu'il ne voulût pas qu'on eût trop d'attention sur son état, il disait : « Dans les grâces que l'on reçoit de Dieu, c'est » une fausse humilité et une vraie ingratitude, de ne » les pas reconnaître; mais dès qu'on les reconnaît » comme grâces, l'humilité est contente. Autre chose » serait d'en parler par estime de son état; car on doit » être fort réservé là-dessus, en s'oubliant soi-même et » se laissant tel qu'on est, quand Dieu permet qu'on ait » un directeur qui veille sur l'âme pour la garantir de » toute illusion. »

Ce saint prélat avait un amour si grand pour tout ce qui attachait à Dieu, et particulièrement pour les vœux de la religion, qu'il ravissait quand il en parlait à cette personne. Il lui a dit plusieurs fois qu'il tâchait de vivre comme s'il les avait faits, qu'il se regardait dans sa dignité comme ne possédant rien, que Dieu lui faisait la grâce de ne s'approprier aucune chose, et de ne se servir de ce qu'il avait que pour sa gloire, pour l'Eglise et pour les pauvres. C'était par cet amour de la pauvreté qu'il avait laissé à son ancien intendant tout le soin de ses affaires et de son revenu, et qu'il n'avait d'argent que pour les charités qu'il faisait : quelquefois même son intendant ne lui en donnait pas facilement, ce qui lui causait en un sens de la joie, le faisant rentrer dans l'esprit de la sainte pauvreté. C'est ce qu'il a dit à cette personne en confidence, à l'occasion du vœu qu'elle avait fait d'être religieuse, que ses affaires l'empêchaient encore d'exécuter. Car comme ce saint prélat croyait que son désir aurait un jour son effet, il voulait qu'elle en pratiquât par avance tous les vœux; et celui de la

pauvreté n'était pas celui pour lequel elle avait plus de goût : mais ce saint prélat sut bien dans la suite lui en faire trouver; car il voulut qu'elle fît ses vœux n'étant encore que séculière, après qu'il eût connu que Dieu le demandait d'elle. Comme cela fut fort secret, c'était ce prélat qui lui réglait toutes choses sur ce vœu et sur les autres qu'elle avait faits. Il est étonnant dans quel détail il est entré par rapport à ces vœux, pour qu'elle en remplît les devoirs sans embarras et sans scrupule; ce qui est arrivé, ce saint prélat ayant pris soin lui-même, jusqu'à ce qu'elle fût entrée en religion, de lui régler toutes choses; et tout cela pour l'amour qu'il avait pour la pauvreté.

Il n'avait pas un moindre amour pour tout ce qui tendait à oublier son corps, pour ne songer qu'à son âme : c'était par ce motif qu'il prêtait si peu d'attention à tout ce qui pouvait incommoder. Car quoiqu'il voulût qu'on eût un soin raisonnable de sa santé, il y avait bien des choses, à ce qu'il disait, où il ne fallait pas être si attentif : il poussait cela trop loin par rapport à lui. Cette personne lui parlait une fois de ses dispositions en un lieu assez petit, dans un temps où il faisait grand froid : comme il y faisait une fumée épouvantable, parce qu'il y avait grand feu, elle se trouva mal, et lui demanda la permission de se retirer. Ce prélat lui dit avec une espèce d'étonnement : « Qu'avez-vous donc, ma fille? » Elle lui répondit avec le même étonnement : « Eh quoi! » Monseigneur, ne voyez-vous pas cette horrible fu- » mée? » « Ah! lui dit-il, il est vrai, il en fait beau- » coup; mais je vous avoue, ma fille, que je ne la voyais » pas, et que je la sentais encore moins dans un sens. » Dieu me fait la grâce que rien ne m'incommode; le » soleil, le vent, la pluie, tout est bon. »

Un jour cette même personne se promenant avec ce prélat, il vint tout à coup une pluie terrible : il y avait dans le jardin assez de monde, comme prêtres, religieux et autres. Tout le monde se mit à courir pour gagner la maison, et on lui dit en passant : « Eh quoi! Monsei- » gneur, vous n'allez pas plus vite! » Il répondit avec un air très-sérieux : « Il n'est pas de la gravité d'un pré- » lat de courir; » et il alla toujours à petits pas. La pluie donnant cependant avec force, il s'aperçut que cette personne était inquiète de le voir tout mouillé; mais il lui dit avec un air content : « Ma fille, ne vous inquiétez » point : celui qui a envoyé cette pluie saura bien me » garantir de toute incommodité. » Il ne laissait pas pendant ce temps de parler à cette personne avec autant d'attention que s'il eût été très à son aise, et il revint trouver la compagnie avec un air de joie qui lui était charmant, en disant : « Nous avons été mouillés un peu » plus que vous; mais nous ne sommes point si las, car » nous n'avons point couru. »

Cette personne ne saurait aussi passer sous silence son amour pour les prières de la nuit : il aurait souhaité que tout le monde eût eu du goût pour ces saintes veilles. Il disait quelquefois à cette personne qu'il était obligé à ses ouvrages, qui souvent dans la nuit le réveillaient plusieurs fois; et que comme il se levait aussitôt qu'il lui venait quelques pensées, cela lui donnait occasion de parler un peu au saint Epoux. Ce saint prélat disait que l'âme était bien plus disposée à écouter Dieu, et à obtenir ses grâces, dans le silence de la nuit. Il en avait donné un grand goût à cette personne, et lui avait prescrit les mêmes pratiques, mais entre Dieu et elle; car c'étaient des choses où il voulait du secret.

Quoique ce prélat eût, comme l'on sait, l'esprit si supérieur et si fait pour les grandes choses, il ne laissait pas d'entrer dans beaucoup de choses qui auraient paru petites aux yeux du monde, mais qui avaient cependant leur mérite devant Dieu. Il faisait état de tout ce qui était bon, de tout ce qui avait rapport à Dieu, et ne marquait jamais ni mépris ni peu d'estime pour ce qu'on lui proposait, ou pour les questions qu'on lui faisait : il voulait qu'on lui dît tout, assurant toujours cette personne que rien ne le fatiguait. Elle avait la liberté de lui demander et des prières et des messes, autant qu'elle voulait, soit pour elle, soit pour les âmes qui lui étaient chères; ce que ce prélat lui accordait avec une bonté qui a peu d'exemple.

Ce grand prélat avait l'esprit si supérieur, comme il a déjà été dit, que rien ne l'embarrassait. Il s'était accoutumé à faire plusieurs choses à la fois, comme on le pourra voir dans ces lettres, qu'il a écrites à cette personne dans toutes sortes de lieux, d'affaires et d'occupations. Car soit qu'il fût à la Cour, soit qu'il fût dans le travail de quelques ouvrages, même pressés, soit qu'il fût dans ses visites, il trouvait toujours du temps pour écrire à cette personne et à d'autres, quand cela était nécessaire : il avait même un soin très-exact d'informer cette personne de ses démarches; afin que, si elle avait nécessité de lui écrire, elle le fît; et même souvent dans les visites de son diocèse, il lui a envoyé ses réponses par un exprès. Enfin ce grand homme était au-dessus de tout travail et de toutes affaires; et il était toujours le même, toujours tranquille, toujours se possédant, parce qu'il possédait toujours Dieu. Il avait tellement Dieu en vue dans tout ce qu'il faisait, et particulièrement dans la conduite des âmes, qu'il était d'une continuelle attention à tout ce qui pouvait les rendre plu agréables au saint Epoux. C'est ce qui a fait que malgré les grands désirs qu'il voyait à la personne à qui ces lettres sont écrites, pour l'état religieux, qu'elle avait fait vœu d'embrasser dès qu'elle le pourrait, il n'a jamais voulu qu'elle ait été religieuse que son fils ne fût en âge de prendre le maniement de ses affaires; parce que cette personne en avait beaucoup, et qu'elle était tutrice de son fils.

Ce saint prélat avait envisagé que si elle se faisait religieuse avant ce temps, son fils n'aurait presque rien, ses affaires passant en d'autres mains : ainsi il a laissé languir cette personne pendant près de vingt années dans son désir; parce qu'il avait connu que Dieu voulait qu'elle fût religieuse sans rien ôter à son fils; et il n'a permis qu'elle l'ait été qu'à cette condition. Il disait souvent à cette personne que le céleste Epoux voulait qu'elle ne lui apportât pour dot que beaucoup d'humiliations; que c'étaient là les riches parures dont il la voulait voir ornée : aussi eût-il beaucoup coûté à cette personne pour jouir du bonheur qu'elle possède.....

Quand elle lui écrivait, elle lui parlait et de son intérieur et de tout ce dont elle était chargée, sans trop d'attention à mettre les choses par ordre; parce que ce prélat ne lui avait rien tant recommandé que de lui écrire sans façon, comme à un père en qui on a toute confiance, qu'on aime, et qu'on respecte pourtant à cause de cette qualité. Il lui avait même ordonné de ne perdre point de papier, de lui écrire au haut des pages, et de supprimer le nom de *grandeur* qui ne convient point à un père.

S'il paraît comme de différent sentiment dans différentes lettres sur le même sujet, c'est qu'il répondait à cette personne selon les dispositions où elle était, et qui n'étaient pas toujours les mêmes dans les mêmes peines. C'est par la même raison que l'on verra plusieurs lettres aussi sur les mêmes sujets; parce que de temps en temps cette personne lui demandait de nouvelles explications, croyant toujours qu'elle ne s'était pas bien expliquée les autres fois, ou que ses peines présentes étaient d'une autre nature, ou qu'elle était dans l'illusion, ou que les grâces qu'elle recevait étaient fausses et suspectes : c'est ce qui l'a tant fait écrire à ce prélat, et ce qui a fait que ce prélat lui a tant écrit. Il ne faut pas être étonné aussi si l'on voit, dans tant d'endroits de ces lettres, que ce prélat assure cette personne qu'il ne l'abandonnera pas, et qu'il prendra un soin particulier d'elle : c'est qu'une de ses grandes peines était la crainte que ce prélat, par ses grandes occupations et ses grandes affaires, ne continuât pas à prendre soin de son âme; et qu'elle

envisageait, par toutes les épreuves où Dieu la faisait passer, ce qu'elle pourrait devenir sans un tel secours et sans sa protection. Deux choses si fortes, et dont il paraissait à cette âme que son salut dépendait, l'inquiétaient souvent; et ce prélat, qui ne voulait voir en elle aucune agitation, parce qu'il disait que cela était contraire à l'Esprit de Dieu, lui donnait toutes ces assurances de temps en temps pour son repos, et avec l'esprit de cette charité dont saint Paul veut que le cœur des pasteurs soit rempli. C'est cette même charité qui l'a tant fait écrire à cette personne, et quelquefois tant de lettres dans le même temps; parce qu'il regardait les besoins de cette âme, et que quand il la savait peinée et dans le trouble, il n'épargnait ni temps ni peines pour la calmer et pour résoudre ses difficultés : quand elle était tranquille, il lui écrivait moins.

Elle ne peut taire aussi, en concluant cet Avertissement, qu'elle a remarqué en plusieurs occasions que par une inspiration qui lui a toujours paru avoir quelque chose de surnaturel, ce prélat prévoyait souvent ses plus grandes peines, et prévenait ses plus grands besoins, lui ayant bien souvent écrit des choses pour la préparer ou à des peines intérieures, ou à des épreuves du saint Epoux; et souvent dans le temps qu'elle lui écrivait ses peines, elle en recevait une lettre où tous les avis et toutes les instructions dont elle avait besoin étaient expliqués. Quand il arrivait à cette personne de lui marquer son étonnement de ce qu'il avait connu ses dispositions, il lui disait : « Ma fille, je ne sais comment cela » s'est fait; le saint Epoux m'a mis au cœur de vous » instruire, de vous soutenir, ou de vous consoler sur » cela : je l'ai fait en lui obéissant; je n'en sais pas davantage, sinon que comme je demande tous les jours » à Dieu les lumières qui me sont nécessaires pour les » âmes dont il me charge, je m'appuie tellement sur son » bras tout-puissant, que je n'agis que par son mouvement....... »

Il ne faut pas être étonné s'il y a plusieurs lettres où le lieu et le jour du mois ne sont pas marqués à la date : quelquefois ce saint prélat l'oubliait quand il était pressé, ou bien souvent c'est qu'il écrivait à cette personne quand elle était près de lui faisant ses retraites, et souvent même avant ou après lui avoir parlé[1].

LETTRES
A LA SŒUR CORNUAU DE SAINT-BÉNIGNE.

1. Vivez donc en repos, ma fille, après m'avoir exposé vos peines secrètes. Remédier à toutes en particulier, c'est une entreprise impossible. Il faut tout trancher par l'abandon envers Dieu, et l'obéissance envers ses ministres. *Qui vous écoute m'écoute*[2]. Oubliez ce que vous avez oublié : soit que Dieu vous éveille et vous relève, soit qu'il vous tienne comme un animal devant lui et devant moi, dites-lui avec David : *Je suis toujours avec vous*[3].

Vous ne vous trompez pas de croire qu'il y a beaucoup de choses dans la vie des saints, que l'on y a mises avec peu de choix : mais vous pourriez vous tromper, et en trouver basses quelques-unes, où il y a un trait secret de Dieu qui les relève. On n'est pas obligé à tout croire; mais il est bon de laisser passer ce qui choque, en prenant soigneusement ce qui édifie. *Eprouvez tout*, dit saint Paul[4], *et retenez ce qui est bon.*

Quand Dieu me donnera quelque chose sur les sujets que vous marquez, je vous le donnerai de même comme venant de cette source : en attendant, je vous assure, ma fille, qu'ayant soumis vos dispositions au jugement de celui qui vous tient la place de Dieu sur la terre, vous devez, en attendant la résolution, approcher de lui sans hésiter, avec la même liberté et confiance. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 2 mai 1686.

2. Pour commencer, ma fille, par vos demandes sur l'oraison, il me faudrait un loisir que je n'ai pu trouver pour y répondre exactement : il faudrait même auparavant avoir su de vous certaines choses, qui ne se peuvent guère éclaircir que par une conférence. Néanmoins, pour ne vous laisser pas tout à fait en suspens, je vous dirai qu'il me paraît dans la dévotion d'à présent un défaut sensible; c'est qu'on parle trop de son oraison et de son état. Au lieu de tant demander les degrés d'oraison, il faudrait, sans tant de réflexions, faire simplement l'oraison selon que Dieu le donne, sans se tourmenter à discourir dessus.

Je ne vois rien qui m'apprenne qu'on soit toujours en même état, ni qu'on ait une manière d'oraison fixe. Le Saint-Esprit jette les âmes tantôt en bas, tantôt en haut. Tantôt il me semble les porter à la perfection, tantôt les réduire, et comme les rappeler au commencement. Il n'y a qu'à se conformer, dans ces changements, à la disposition où il nous met, et en tout suivre son attrait.

Quand les considérations se présentent, il faut les prendre, pourvu qu'elles soient bonnes : quand, sans tant de réflexions, on est pris comme soudainement d'une vérité, il faut y attacher son cœur, prendre de bonnes résolutions sur la pratique, et surtout beaucoup prier Dieu, qui les inspire, de nous en donner l'accomplissement.

Je trouve ordinairement beaucoup de faiblesse à tant distinguer l'essence et les attributs de Dieu : on est bien éloigné des vues simples, quand on fonde son oraison sur ces distinctions. En un mot, ma fille, tout ce qui unit à Dieu, tout ce qui fait qu'on le goûte, qu'on se plaît en lui, qu'on se réjouit de sa gloire et de sa félicité, et qu'on l'aime si purement qu'on en fait la sienne, et que non content des discours, ni des pensées, ni des affections, ni des résolutions, on en vient solidement à la pratique de se détacher de soi-même et des créatures; tout cela est bon, tout cela est la vraie oraison.

Il faut surtout observer de ne pas tourmenter sa tête, ni même de ne pas trop exciter son cœur, mais de prendre ce qui se présente à la vue de l'âme : et sans ces efforts violents, qui sont plus imaginaires que véritables et fonciers, se laisser doucement attirer à Dieu. S'il reste quelque goût sensible, on le peut prendre en passant et sans s'en repaître; et aussi, sans le rejeter avec tant d'effort, le laisser couler, et s'écouler soi-même en Dieu et en son éternelle vérité par le fond de l'âme, aimant Dieu et non pas le goût qu'on en a, sa vérité et non pas le plaisir qu'elle nous donne.

Lorsqu'on dit qu'on est sans actes, il faut bien prendre garde à ce qu'on entend par actes : car

1. Voir l'*Histoire de Bossuet*, liv. VII, n. 19. Les lettres à la sœur Cornuau furent publiées pour la première fois dans l'édition de Paris.
2. *Luc.*, X, 16. — 3. *Ps.*, LXXII, 23. — 4. *Thess.*, V, 21.

assurément quand on parle ainsi, le plus souvent on ne sait ce qu'on dit. Tout cela, ma fille, doit être éclairci de vive voix, et serait trop long à écrire. Au surplus, suivez sans hésiter, la voix que Dieu vous ouvre : ne souhaitez pas un plus haut degré d'oraison pour être plus unie à Dieu ; mais souhaitez d'être unie de plus en plus à Dieu, et qu'il vous possède et vous occupe ; et que vous soyez autant à lui par votre consentement, que vous y êtes par le droit suprême qu'il a sur vous par la création et la rédemption.

A l'égard des créatures, je vous donne pour règle assurée de n'avoir égard au prochain, que pour éviter de le mal édifier : le reste, qu'il pense ou ne pense pas, vous doit être indifférent par rapport à vous, quoique vous deviez souhaiter qu'il pense bien par rapport à lui. Un des moyens dont Dieu se sert pour nous détacher de la créature, c'est de nous y faire éprouver toute autre chose que ce que nous en souhaitions et que nous voudrions y trouver ; afin que, par ces expériences de la créature, en rompant tout attachement avec elle, nous nous rejetions en plein abandon vers celui qui est toute bonté, toute sagesse, toute justice, toute perfection. *Amen, amen.*

En voilà assez, quant à présent : voilà le plus important ; le reste ne se peut traiter que dans une conversation, sous les yeux de Dieu. J'ajouterai seulement qu'il y a souvent beaucoup d'illusion à multiplier les pratiques extérieures : il y faut garder de certaines bornes qu'il n'est pas aisé de donner ; et il me semble en général que vous y donnez un peu trop : c'est de quoi il faudra parler plus à fond.

Contentez-vous des communions que vous faites : n'ajoutez point d'austérités à celles que j'ai approuvées. Ne faites point de vœux nouveaux, que je les aie bien examinés. Je prie Dieu qu'il soit avec vous : je n'ai rien trouvé que de bien dans votre retraite ; je ferai réflexion sur la fin. Au reste, comme je vois que vous écrivez les oraisons que vous avez faites, afin que j'en juge, je l'approuve pour cette fois ; mais je ne crois pas qu'il faille s'occuper de son oraison, jusqu'à l'écrire. Il est bon d'écrire les principales résolutions pour s'en souvenir, et les motifs principaux dont on est touché, quand on voit qu'en les relisant le sentiment s'en renouvelle : mais je conseille de laisser passer ce qui est passé ; de peur de croire que ce qu'on a pensé mérite d'être écrit, si ce n'est pour le soumettre à la censure, s'il était suspect ; et du reste de prier beaucoup, comme disait saint Antoine[1], sans songer qu'on prie. La simplicité de cœur, la droiture de cœur, ce qui fait l'homme simple et droit devant Dieu, c'est ce qu'il faut désirer d'entendre, ma fille, pour s'y conformer de tout son cœur. *Amen, amen.*

Je ne puis encore déterminer le temps de ma visite : il faut attendre que j'aie vidé beaucoup d'affaires, qui m'empêcheraient de la faire avec le repos et l'attention que je veux y apporter.

De Meaux, ce 19 septembre 1686.

3. Il ne faut point, ma fille, s'inquiéter pour les lettres : je n'ai point encore remarqué qu'il s'en

1. *Apud Cass. Collat.* IX, *de Orat.*, c. 31.

perdît aucune ; toutes celles dont vous me parlez m'ont été rendues avec les papiers. J'ai vu et approuvé toutes les pratiques que vous me marquez : il n'en est pas de même des demandes, dont je veux prendre une connaissance particulière avant que de rien permettre. Il ne faut pas se laisser aller à des pratiques extraordinaires, dans lesquelles la perfection ne consiste pas ; mais faire chaque chose en union avec Dieu par Jésus-Christ.

Sur votre confession, vous prierez Dieu qu'il vous pardonne ; et afin de recevoir ses lumières, vous lirez attentivement le chapitre XII de saint Jean, avec un profond étonnement sur l'incrédulité du monde, et sur l'inutilité de la foi dans un si grand nombre de chrétiens. Et en vous en faisant l'application, appliquez-vous aussi avec attention au règne de Jésus-Christ et à son triomphe. Parfumez ses pieds et sa tête, et priez-le de vous faire entendre quels parfums vous y devez employer. Mandez-moi à votre grand loisir ce que cette lecture aura produit ; elle fait trembler, elle console ; elle fait je ne sais quoi dans certains cœurs qui ne se peut bien exprimer ; et un mélange si simple de tant de divers sentiments, qu'on s'y perd.

Je reçois les deux petits vœux : pour le dernier, je ne puis, ma fille, aller si vite que vous souhaitez ; outre qu'il y a dans le vôtre quelque chose qu'il faut expliquer plus distinctement, pour ne point causer dans la suite, quand même il le faudrait faire, des embarras infinis. Attendez donc jusqu'à mon retour, et ne faites rien précipitamment. Les empressements intérieurs, pour violents qu'ils soient, sont sujets à cette règle de saint Paul : *Éprouvez tout, retenez le bien*[1]. Pratiquez cependant toutes les choses que vous y avez marquées, comme si vous y étiez astreinte par vœu.

Vous me demandez quelques règles de perfection ; en voici deux de saint Paul : *Que chacun*, dit-il, *ne regarde pas ce qui lui convient; mais ce qui convient aux autres*[2]. Si on observe exactement ce principe de saint Paul, on ne donnera jamais rien à son humeur et à sa propre satisfaction : mais dans tout ce qu'on dira et dans tout ce qu'on fera, on aura égard à ce qui peut calmer, éclairer et édifier les autres. Soutenez-vous dans cette pratique par ce mot du même saint Paul : *Jésus-Christ ne s'est point plu à lui-même*[3].

La seconde pratique du même apôtre est dans ces paroles : *Celui qui s'estime quelque chose, n'étant rien, se trompe lui-même*[4]. Le fruit de ce précepte est non-seulement de ne s'offenser de rien, car celui qui s'offense se croit sans doute quelque chose : mais encore de se considérer comme un pur néant, à qui ni Dieu ni la créature ne doivent rien, si ce n'est de justes supplices ; et de se tenir toujours en état de recevoir, par une pure et gratuite libéralité, et par une continuelle et miséricordieuse création. Essayez-vous sur ces deux pratiques qui enferment toutes les autres, et qui sont le comble de la perfection. Priez Dieu, ma fille, qu'il me les fasse entendre et pratiquer à moi-même qui vous les propose.

N'hésitez point à m'écrire sur les affaires de la maison. Celle de M. N*** est accommodée : son bu-

1. *I. Thess.*, V, 21. — 2. *Philip.*, II, 4. — 3. *Rom.*, XV, 3. — 4. *Gal.*, VI, 3.

milité l'a fait céder à mes raisons et à mes prières. Jésus soit avec vous : Jésus vous soit Emmanuel, Dieu avec vous. *Amen, amen.*

A Meaux, ce 2 novembre 1686.

4. Il n'y a point à hésiter, ma fille, non-seulement à manger gras, mais encore à rompre le jeûne : l'état de votre santé le demande, et je vous l'ordonne, après que vous en aurez pris la permission de votre curé. Ces fluxions survenues vous obligent à vous modérer sur les austérités, après même que votre santé sera rétablie : car outre qu'il est vraisemblable qu'elles y ont pu contribuer, c'est assez qu'on le croie; et il vaut bien mieux surseoir aux austérités, que d'indisposer la communauté contre vous. Ce n'est pas que j'approuve la curieuse recherche qu'on a faite de ce qui était dans votre cellule; mais il ne faut pas laisser de garder de justes mesures sur tout cela.

Autant que je loue le désir pressant qui vous attire à la religion, autant je crains de vous amuser par des pensées et des agitations inutiles. Vous vous trompez bien, ma fille, quand vous croyez que vous trouveriez dans la religion la liberté que vous souhaitez, pour vous abandonner aux mouvements qui vous pressent. Chaque état a ses contraintes ; et celui de la religion en a que vous n'avez pas expérimentées, mais qui ne sont guère moins pénibles que celles dont vous vous plaignez. Le tout est de savoir s'abandonner à Dieu en pure foi, et s'élever au-dessus des captivités où il permet que nous soyons à l'extérieur. *Là où est l'Esprit du Seigneur, là se trouve la liberté*[1] véritable. Je ne veux donc pas que vous vous occupiez l'esprit de cette pensée de religion, sans vous exclure d'embrasser ce saint état, dans les occasions que la divine Providence me fera connaître.

Pour ce qui regarde votre conscience et votre intérieur, il faut attendre que je sois à Meaux plus en liberté de m'y appliquer, et d'écouter le Saint-Esprit sur votre sujet.

Dites à ma sœur N*** que le vrai temps d'expier ses péchés et de goûter la grâce du pardon, est celui de la maladie; pendant que cette épine nous perce et nous pénètre, que la main de Dieu est sur nous, et qu'il nous impose lui-même notre pénitence, selon la mesure de son infinie miséricorde. Récitez-lui à genoux auprès de son lit, dans cet esprit, le psaume XXXI, et dites-lui ce que Dieu vous inspirera pour la consoler, pendant qu'elle ne se peut dire à elle-même tout ce qu'elle voudrait bien. Je prie Dieu, ma fille, qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 10 mars 1687.

5. J'aurai soin, ma fille de vous envoyer le livre que vous me demandez par l'adresse que vous me marquez, je souhaite que vous y trouviez votre nourriture. Marchez en humilité et en confiance. Employez quinze jours durant, un des quarts-d'heure de votre oraison, sur ces paroles de David : *Deus meus, misericordia mea*[2] : « Mon Dieu, ma miséricorde; » à quoi il ajoute : *Misericordia mea et refugium meum*[3] : « Mon Dieu, ma miséricorde et mon refuge. » Ma vue est que vous fassiez attention que Dieu n'est pas seulement miséricordieux, mais qu'il est tout miséricorde, et même miséricorde par rapport à nous. Ma miséricorde et mon refuge; ce qui fait qu'on s'abandonne à lui sans réserve, et qu'on ne veut s'appuyer que sur lui comme le Dieu de miséricorde, ni chercher ailleurs son refuge.

1. *II. Cor.*, III, 17. — 2. *Ps.*, LVIII, 18. — 3. *Ps.*, CXLIII, 2.

Cette quinzaine achevée, pareille pratique sur ces paroles du cantique de la sainte Vierge : *Respexit humilitatem ancillæ suæ*[1] : « Il a regardé la bassesse de sa servante » par pure miséricorde. Mais une miséricorde infinie, qui avec cela est toute-puissante, que ne peut-elle pas? C'est pourquoi elle ajoute : *Fecit mihi magna qui potens est :* « Celui qui est tout-puissant, le seul puissant, » comme dit l'Apôtre[2] : car nul autre n'est puissant que Dieu; tout le reste n'est qu'impuissance : tout est impossible à la créature, tout est possible à Dieu. Celui donc qui est souverainement puissant a fait en moi selon sa puissance, et il y a fait par conséquent de grandes choses. Il n'y a de grand que ce qu'il fait. Ce que Dieu a fait de grand en la sainte Vierge, est d'avoir fait Jésus-Christ en elle, et de l'avoir faite tout ensemble la plus grande et la plus humble de toutes les créatures.

Ces deux considérations sont très-bien liées ensemble; car tout cela est un ouvrage de toute-puissance, et un ouvrage de miséricorde. Il n'y a donc qu'à s'abandonner à Dieu, afin qu'il fasse en nous selon sa puissance et selon sa miséricorde, et ensuite lui être fidèle : mais c'est encore lui qui le donne, et en cela consiste sa grande puissance et sa grande miséricorde. Je ne veux point que vous vous inquiétiez si vous passez le quart-d'heure entier sur ces deux versets; il me suffit que vous le souhaitiez et que vous le commenciez, laissant à Dieu le surplus.

Le sujet de votre retraite, ma fille, pourra être de considérer la beauté des œuvres de Dieu dans les sept jours de la création, dans le cantique *Benedicite*, et dans le psaume *Laudate Dominum de cœlis* : considérer ce que Dieu a fait pour l'homme, et qu'il a fait l'homme un abrégé de son grand ouvrage; et désirer de le louer dans toutes les créatures et pour toutes les créatures, en faisant un bon usage d'elles toutes, et les sanctifiant par cet usage, afin que Dieu y soit glorifié. Bon usage de la lumière et des ténèbres : bon usage de la pluie et du beau temps : bon usage de la sérénité et des tempêtes : bon usage du feu et de la glace : bon usage de tout ce qui est, et à plus forte raison bon usage de soi-même, de ses yeux, de sa langue, de sa bouche, de ses mains, de ses pieds et de tout son corps; et à plus forte raison bon usage de son âme, de son intelligence, où est la véritable lumière, de sa volonté, où doit être le feu immortel, pur et céleste de l'amour de Dieu.

Jamais s'impatienter, quelque mal qui nous arrive par la créature, quelle qu'elle soit, ni par le froid ni par le chaud, ni par aucune autre chose; parce que ce serait s'emporter contre Dieu même, dont chaque créature fait la volonté : et comme dit David : « Le feu, la neige, la grêle, la glace, le souffle des vents et des tempêtes, tout cela accomplit sa parole[3]. » Accomplissons-la donc aussi, et

1. *Luc.*, V, 48. — 2. *I. Tim.*, VI, 15. — 3. *Ps.*, CXLVIII, 8.

soyons-lui fidèles, étant injuste que notre liberté ne nous serve qu'à nous affranchir de ses lois, elle qui nous est donnée et qui a été faite, non pour se retirer de cet ordre, mais pour s'y engager et s'y soumettre volontairement.

Voir tout cela en Jésus-Christ dont la nourriture a été en tout et partout de faire la volonté de son Père[1].

Je ne parle point du détail que le Saint-Esprit vous fera trouver. Jésus-Christ soit avec vous, ma fille; je vous bénis en son saint nom.

A Germigny, ce 2 juin 1687.

6. Pour répondre à vos lettres du 15 et du 22, je vous dirai, ma fille, premièrement, au sujet de la visite, que vous deviez dire sincèrement à votre supérieur les défauts communs où vous croirez qu'il pourra mettre utilement la main... Pour ce qui regarde les supérieures, surtout en ce qui les pourrait commettre ensemble, vous me le réserverez.

Ne demandez point à vous défaire des charges que vous avez : laissez-vous les ôter avec humilité et sans dire un mot. Je vous permets, si on vous dépose, de demander d'être sacristine, pour l'amour du céleste Epoux, sans empressement. Ne songez qu'à entretenir l'union des supérieures, quoi qu'il en puisse arriver contre vous. Rien ne vous oblige à vous ouvrir sur votre intérieur; il y aurait même du péril à le faire sur certaines choses : abandonnez-vous à Dieu, ma fille. Je vous défends de rien entreprendre sur votre désir pour la religion, sans mon ordre exprès. Attendez en paix la volonté de Dieu.

Quant à vos dispositions et aux grâces que vous recevez, je n'y trouve rien de suspect, et vous pouvez marcher en confiance dans cette voie. Les miséricordes de Dieu sont inexplicables, et infiniment au-dessus de ce que nous pouvons mériter. Souhaitez tout le bien que vous pourrez à tout le monde; n'attendez de récompense ni de reconnaissance que de Dieu. Toutes les fois que la peine dont vous m'écrivez, reviendra, ayez recours au même remède : songez à l'état tranquille où était saint Jean sur cette divine poitrine, et au doux repos qu'il y goûta : songez quelle grâce d'y être admise : elle ne fut donnée qu'à saint Jean : et saint Pierre la trouva si grande, que, voulant tirer un secret du sein de Jésus, il n'osa en parler lui-même; mais il engagea saint Jean à le demander par cette sainte familiarité que le Sauveur lui permettait. Il faudrait donc être un saint Jean en chasteté, en bonté, en charité, en douceur; mais Jésus se communique à qui il lui plaît, et comme il lui plaît[2]. A lui l'empire, à lui la gloire. Tout à vous.

A Germigny, ce 10 octobre 1687

7. Votre lettre du 3 mai m'a été rendue, ma fille. J'avais déjà ouï parler du dessein qu'on avait sur vous; et j'avais dit que je ne voulais entrer en rien dans ce détail, mais tout laisser à l'obéissance : c'est, ma fille, le seul parti qu'il y ait à prendre.

Il est juste, pour le bien de vos novices mêmes, qu'on leur fasse sentir qu'on ne disposera de ce qui

1. *Joan.*, IV, 34. — 2. *Apoc.*, I, 6.

les touche qu'avec vous. Je suis persuadé que Madame votre supérieure vous soutiendra dans un emploi si laborieux et si important. La difficulté ne vous rebutera point si vous songez à cette parole de saint Paul[1] : *Je puis tout en celui qui me fortifie.* C'est dans l'accomplissement de la volonté de Dieu qu'il faut chercher le remède de toutes ses peines, et particulièrement de celles qui vous viennent pour l'avoir suivie. Obéissez donc par amour; et offrez-vous à Dieu pour faire sa volonté en union avec Jésus-Christ, qui a dit, comme dit saint Paul[2], en venant au monde, *qu'il venait pour accomplir la volonté de Dieu.*

Voilà l'écrit que vous m'avez demandé : vous y trouverez, ma fille, de quoi vous soutenir dans votre emploi, et de quoi vous instruire dans la conduite des âmes qui sont soumises à vos soins, et même de la vôtre, en voyant les différents états où Dieu les peut mettre, et où il les met en effet. En appliquant aux autres ce qui leur convient, appliquez-vous aussi à vous-même, ma fille, ce qui vous peut convenir et ce qui vous convient.

Il y a des âmes qui portent dans leur état une expérience réelle et sensible de la dépendance où nous sommes à l'égard de Dieu : de telles âmes se voient à chaque moment en état que leur volonté leur échappe, et toujours prêtes à tomber, ou de consentement ou même par effet, dans des péchés où les plus grands pécheurs tombent à peine : et quoique d'un côté elles ressentent des ardeurs et des transports inexplicables causés par l'amour de Dieu, elles sont sujettes à des retours terribles, et se sentent souvent disposées envers le prochain, d'une manière qui leur fait croire qu'elles ne peuvent avoir en même temps l'amour de Dieu, à cause de l'incompatibilité de cet amour, qui adoucit tout, avec la disposition d'aigreur où elles se sentent, à laquelle à chaque moment elles croient aller consentir, ou y consentir en effet.

Le dessein de Dieu sur de telles âmes est de les tenir attachées à lui par un entier et perpétuel abandon à ses volontés; de même qu'une personne qui se verrait toujours prête à tomber dans un précipice ou un abîme affreux, sans une main qui la soutiendrait, s'attache d'autant plus à cette main, qu'elle voit que pour peu qu'elle en soit abandonnée elle périt. Ainsi en est-il de la main de Dieu à l'égard des âmes : car elles doivent croire par la foi, et ressentir par expérience, qu'il n'en est pas de l'effet de la grâce comme d'une maison, qui, étant une fois bâtie par son architecte, se soutient sans son secours; mais comme de la lumière, qui ne dure pas toute seule comme d'elle-même dans l'air, pour avoir été une fois introduite par le soleil, mais qui y doit être continuellement entretenue : en sorte que l'âme pieuse et justifiée n'a pas été faite une fois juste pour durer comme d'elle-même dans cet état, mais qu'elle est à chaque moment faite juste et défendue contre le règne du péché : si bien que tout son secours est dans cette main invisible qui la soutient de moment en moment, et ne cesse de la prévenir par ses grâces, et de la remplir à chaque instant de l'esprit de sainteté et de justice.

De telles âmes sont portées à faire tous les jours

1. *Philip.*, IV, 13. — 2. *Hebr.*, X, 7.

de nouveaux efforts pour détruire en elles le péché et leurs inclinations perverses, et elles voudraient se mettre en pièces, et, pour ainsi dire, se déchiqueter par des austérités et des disciplines jusqu'à se donner la mort, et ne cessent de demander qu'on leur fasse faire quelque chose pour déraciner leurs mauvaises inclinations ; et il ne leur est donné d'autres secours contre leur malignité, que ce simple et pur abandon, de moment en moment, à la main de Dieu qui les soutient; se tenant uniquement à elle, et lui remettant leur volonté et leur salut comme un bien qu'elles ne peuvent et ne veulent tenir que de sa seule, très-pure et très-gratuite miséricorde.

Quant aux austérités que de telles âmes veulent faire, cela vient en elles de deux principes ; l'un qui les fait entrer dans le zèle de la justice de Dieu pour détruire le péché, et le punir en elles-mêmes comme il le mérite : ce qui est très-bon, mais qui doit être modéré; parce que pour le punir selon son mérite, il ne faudrait rien moins que l'enfer. L'autre principe, c'est que l'âme qui sent sa prodigieuse faiblesse, et se sent comme accablée de tentations, voudrait toujours faire quelque nouvel effort, et pratiquer quelques remèdes pour s'en délivrer : et cela le plus souvent n'est autre chose que l'amour-propre, qui voudrait se pouvoir dire à lui-même : Je fais ceci et cela, et qui veut se persuader qu'en faisant ceci, cela, ce vœu, ces prières, ces mortifications, elle viendra à bout d'elle-même. Tout cela n'est d'ordinaire qu'une illusion, qui gît à porter les âmes dans de terribles excès, jusqu'à ruiner leur santé, et à se renverser la tête, sans avancer davantage : au contraire, en s'embarrassant de plus en plus elles-mêmes ; au lieu que leur seul et vrai remède est ce simple abandon à Dieu, et cet attachement à son soutien, un écoulement de tout elle-même pour se livrer à l'amour qui la presse.

Ce n'est pas qu'elles ne doivent faire des austérités avec discrétion et de bons avis : mais c'est que ce n'est pas en cela qu'elles doivent mettre leur espérance, mais en Dieu seul et en Jésus-Christ, qui a dit : *Sans moi vous ne pouvez rien*[1]; et encore : *Ma grâce vous suffit*[2]. En user autrement c'est faire comme un malade, qui, sentant bien qu'il lui faut faire quelque chose pour se guérir, fait tout ce qui lui vient dans la tête, tantôt une chose, tantôt une autre, se déchire par des saignées, s'échauffe par des médecines, ne fait que s'épuiser sous prétexte qu'il faut faire quelque chose : sans songer que ce quelque chose qu'il faut faire, est peut-être un remède simple, et qui semble de moindre appareil, mais qui néanmoins contient en soi la vertu de tous les remèdes, et qui seul peut la soutenir à chaque moment. Une telle âme ne doit point attaquer directement chacune de ses tentations et de ses faiblesses ; car elle ne ferait que les irriter par la contrariété, et s'échauffer l'imagination en renouvelant les pensées qui la troublent, et lui excitent de mauvais désirs. Il faut proposer à cette âme un remède plus simple, qui fortifie les principes de la vie : et ce remède, dans la vie spirituelle, est de s'unir continuellement à Dieu par les moyens que je viens de dire.

De telles âmes doivent être fort composées à l'extérieur envers le prochain, sans se rien permettre qui le choque, et s'imposant cette règle de saint Paul[1] : « Qu'un chacun de vous ne regarde pas ce qui lui convient, mais ce qui convient aux autres. » Si vous donnez un conseil, que ce ne soit pas pour étaler votre prudence, mais pour être utile au prochain, ne disant ni plus ni moins qu'il ne faut pour cet effet : si on vous choque, ou taisez-vous, ou s'il faut parler pour ne pas trop faire la dédaigneuse, que ce soit non pour vous contenter, mais pour calmer celui qui vous offense, sans ajouter rien au delà ; et enfin agissant envers le prochain de telle manière, qu'oubliant que vous avez une humeur, et toute pensée de vous satisfaire vous-même, vous ne songiez qu'à vous mettre à la place du prochain, pour faire et dire ce qui lui convient.

De telles âmes doivent aussi être obéissantes, fort dociles. S'il leur arrive néanmoins de manquer en toutes les choses qu'on vient de leur dire, elles ne doivent pas pour cela se décourager; encore moins changer de conduite, comme si celle qu'on leur donne était mauvaise ou faible ou suspecte : car, premièrement, le contraire est certain ; secondement, on ne leur prescrit ce régime qu'à cause que Dieu déclare lui-même par des indications manifestes, qu'il ne laisse point d'autres secours à de telles âmes : elles doivent toujours rentrer dans la même voie, se rejetant sans fin et sans cesse entre les bras de Dieu par cet abandon et se livrant à son amour qui les poursuit. Autrement la tentation, qui ne demande qu'à les retirer de là où Dieu les veut, aurait gagné ce qu'elle veut.

Ces âmes doivent beaucoup modérer leur activité et vivacité naturelle, avec toute l'inquiétude qui l'accompagne, et la tourner peu à peu en une action tranquille, mais forte et persévérante; se proposant toujours le dessein d'en venir à cet état, et s'abandonnant à Dieu pour se mettre dans le milieu, entre l'inquiétude et la nonchalance; chose impossible à l'homme sans un secours perpétuel et particulier de Dieu, sans quoi l'on donne infailliblement dans l'un de ces deux écueils.

« Jésus-Christ nous a été donné de Dieu pour être justice, sanctification et rédemption; afin, comme il est écrit, que celui qui se glorifie, se glorifie au Seigneur[2]. » A Germigny, ce 22 octobre 1687.

8. Quoiqu'il ne convienne guère, principalement à votre sexe, de sonder le secret de la prédestination, il est bon que vous sachiez, ma fille, ce qu'il en faut croire pour fonder l'humilité et la confiance chrétienne.

Il y a beaucoup d'appelés, et peu d'élus[3]. Tous ceux qui sont appelés peuvent venir s'ils veulent : le libre arbitre leur est donné pour cela, et la grâce ne manque pas : si donc ils ne viennent pas, ils n'ont à l'imputer qu'à eux-mêmes; mais s'ils viennent, c'est qu'ils ont reçu une touche particulière de Dieu, qui leur inspire un si bon usage de leur liberté. Ils doivent donc leur fidélité à une bonté spéciale, qui les oblige à une reconnaissance infinie, et leur apprend à s'humilier, en disant : « Qu'as-tu que tu n'aies pas reçu ; et si tu l'as reçu, de quoi peux-tu te glorifier[4] ? »

1. *Joan.*, xv, 5. — 2. *II. Cor.*, xii, 9.

1. *Philip.*, ii, 3. — 2. *I. Cor.*, i, 30, 31. — 3. *Matth.*, xxiii, 14. — 4. *I. Cor.*, iv, 7.

Tout ce que Dieu fait dans le temps, il le prévoit, il le prédestine de toute éternité : ainsi de toute éternité il a prévu et prédestiné tous les moyens particuliers par lesquels il devait inspirer à ses fidèles leur fidélité, leur obéissance, leur persévérance. Voilà ma fille, ce que c'est que la prédestination.

Le fruit de cette doctrine est de mettre notre volonté et notre liberté entre les mains de Dieu, de le prier de la diriger de manière qu'elle ne s'égare jamais, de lui rendre grâces de tout le bien qu'elle fait, et de croire que Dieu l'opère en elle sans l'affaiblir ni la détruire; mais au contraire en l'élevant et la fortifiant, et en lui donnant le bon usage d'elle-même, qui est de tous les biens le plus désirable.

Dieu est l'auteur de tout le bien que nous faisons : c'est lui qui l'accomplit, comme c'est lui qui le commence. Son Saint-Esprit forme en nos cœurs les prières qu'il veut exaucer. Il a prévu et prédestiné tout cela : la prédestination n'est autre chose. Il faut croire avec tout cela que nul ne périt, nul n'est réprouvé, nul n'est délaissé de Dieu ni de son secours, que par sa pure faute. Si le raisonnement humain trouve ici de la difficulté et ne peut pas concilier toutes les parties de cette sainte et inviolable doctrine, la foi ne doit pas laisser de tout concilier, en attendant que Dieu nous fasse tout voir dans la source.

Quand vous demandez tous les jours : *Délivrez-nous du mal*, vous en voulez tellement être délivrée, que vous n'y retombiez jamais : vous croyez donc que Dieu a des moyens certains pour prévenir toutes vos chutes : vous le priez d'en user : et lorsqu'il vous exauce, il ne fait qu'exécuter ce qu'il a prédestiné avant tous les temps.

Ce n'est donc pas à celui qui veut, ni à celui qui court, qu'il faut attribuer le salut, mais à Dieu qui exerce sa miséricorde[1]; c'est-à-dire, que ni leur course ni leur volonté ne sont la première cause, et encore moins la seule cause de leur salut, mais la grâce qui les prévient, qui les accompagne, et qui les fortifie jusqu'à la fin, laquelle néanmoins n'agit pas seule : car il faut lui être fidèle : et coopérer avec elle, afin de dire avec saint Paul : *Non pas moi, mais la grâce de Dieu avec moi*[2].

Pour nous donner cette grâce, et *recueillir les enfants de Dieu dispersés par tout le monde*, dit saint Jean[3], Dieu a envoyé son Fils dans le temps qu'il avait résolu. Il n'est pas venu au commencement : car il fallait que l'homme, qui est le malade, connût son mal; puisque le commencement de la guérison est de le connaître, de s'humilier et de désirer le médecin. C'est pourquoi ce grand Médecin des âmes a été promis dès le commencement, afin qu'on le pût désirer, et que tous ceux qui l'ont désiré, et qui ont vu son jour avec Abraham[4], fussent sauvés. Quant à ceux qui ne l'ont ni désiré ni connu, Dieu les a laissés aller dans leurs voies[5], et ils sont morts dans le péché et dans la damnation. La rigoureuse justice que Dieu leur a faite, oblige à une éternelle reconnaissance ceux sur qui il a exercé sa miséricorde.

Il ne faut pas s'agiter sur le grand nombre de ceux qui ont péri dans les siècles qui ont précédé

1. *Rom.*, IX, 16. — 2. *I. Cor.*, XV, 10. — 3. *Joan.*, XI, 52. — 4. *Idem*, VIII, 56. — 5. *Act.*, XIV, 15.

Jésus-Christ : il nous suffit de savoir que Dieu ne s'est jamais laissé sans témoignage[1]. Saint Pierre nous fait connaître que tous ceux qui ont été noyés dans le déluge ne sont pas damnés éternellement[2]. Et quoique ce passage soit obscur, il nous est permis de croire que plusieurs se sont repentis en se noyant, et que Dieu les a réservés dans le purgatoire à la miséricorde de Jésus-Christ, lorsqu'il est descendu aux lieux souterrains où les âmes étaient captives.

En général, c'est à nous à profiter du remède que Jésus-Christ nous a apporté, et non pas à nous tourmenter de ce que deviennent ceux qui, pour quelque cause que ce soit, n'en usent pas : comme dans un grand hôpital et dans une grande salle de malades, celui-là serait insensé qui, voyant venir à lui le médecin avec un remède infaillible, au lieu de le recevoir et d'en profiter, se tourmenterait à lui demander ce qu'il va faire des autres malades, tout prêt à le renvoyer s'il refusait de l'éclaircir sur ce point; il en serait de même de nous.

Toute la doctrine de la prédestination et de la grâce se réduit en abrégé à ces trois mots du Prophète[3] : *Ta perte est à toi, ô Israël : ton secours et ta délivrance est à moi seul.* Il est ainsi; et si l'on n'entend pas comment tout cela s'accorde, il vous suffit que Dieu le sache, et il le faut croire. *Mon secret est pour moi, mon secret est pour moi,* dit le prophète Isaïe[4]. Combien plus le secret de Dieu est-il pour lui seul?

Le secret de la prédestination est proprement le secret du gouvernement intime de Dieu, et il n'y a qu'à s'écrier[5] : *O profondeur!*

Humiliez-vous sous la puissante main de Dieu[6]. Celui qui nous a promis est puissant pour exécuter ce qu'il nous promet[7]. Réjouissez-vous, petit troupeau, parce qu'il a plu à votre Père de vous donner le royaume[8]. Celui qui espère en lui ne sera point confondu[9].

A Meaux, ce 3 février 1688.

9. J'ai ma fille, comme vous voyez, été obligé d'avancer mon voyage. J'arriverai ici samedi. Je pars pour Versailles, d'où quand vous serez ici je pourrai vous faire savoir le temps le plus propre pour me voir. Vos lettres laissées à mon portier me seront rendues, et je donnerai tous les ordres nécessaires pour cela. Je ne trouve point mauvais que vous logiez M. N***.

Je laisse à votre discrétion le choix de votre confesseur. Ce que vous devez prévoir, c'est que vous ouvrant du fond de votre état à un homme qui ne vous connaîtrait pas bien, vous vous jetteriez dans des embarras inexplicables. Tenez-vous donc dans les justes bornes de confesser vos péchés. Vous n'êtes pas obligée de vous confesser de vos peines : vous n'avez qu'à passer outre, quelque grandes qu'elles soient, et quelque péché qui vous y paraisse; parce que sans vous décider s'il y en a ou non, je vous décide que ce ne sont pas des péchés qui obligent à la confession, pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de vous expliquer davantage, puisque je vous en ai dit le fond,

1. *Act.*, XIV, 16; XVII, 27, 28; *Rom.*, I, 18, 19. — 2. *I. Petr.*, III, 19, 20. — 3. *Os.*, XIII, 9. — 4. *Is.*, XXIV, 16. — 5. *Rom.*, XI, 33. — 6. *I. Petr.*, V, 6. — 7. *Rom.*, IV, 21. — 8. *Luc.*, XII, 32. — 9. *Ps.*, XXIV, 3.

et autant qu'il vous en faut pour vous mettre en repos : du reste vous n'avez qu'à m'obéir.

Vous en revenez toujours à vouloir que je vous charge de pratiques et de moyens particuliers; ce n'est pas là, ma fille, ce que Dieu demande à présent de vous et de moi : tenez-vous à ce que je vous ai prescrit sur cela. Marchez en foi, en confiance et en abandon. Il ne faut pas tant de discours pour conduire les âmes selon les voies de Dieu. Quand vous avez exposé les choses, le silence même vous assure.

Je vous laisse la liberté de faire ce que vous voudrez pour vótre voyage; Dieu pourvoira à ce qui vous sera nécessaire. Ne raisonnez point sur ce qu'il veut de vous : il veut, ma fille, que vous vous donniez en proie à son amour qui vous dévore : faites cela, et croyez qu'il ne vous délaissera pas.

A Paris, ce 10 mars 1688.

10. Quelque longue que soit votre lettre du 12, que j'ai reçue aujourd'hui, elle ne contient rien d'inutile, et vous avez bien fait, ma fille, de me représenter toutes choses comme vous avez fait : je profiterai dans le temps de tout ce que vous m'apprenez. Si je ne vous parle plus de vos peines et de vos désirs pour la vie religieuse, c'est, ma fille, que je n'ai rien à vous dire de nouveau sur cela; et vous devez juger de même de toutes les choses où je garde le silence.

J'ai toujours oublié, et c'a toujours été mon intention de vous faire rendre les ports des lettres que je vous adresse pour Jouarre : je veux absolument et sans réplique que vous en fassiez un mémoire exact, afin que je vous les fasse rendre. Je ne vous permets là-dessus aucune réponse, que pour me dire que vous ferez comme je le prescris : sinon vous me fâcheriez tout à fait, et croyez que je le dis très-sérieusement.

Je vous permets, quand vous aurez quelque lettre de conséquence à m'écrire, d'en prendre le temps sur votre sommeil, à condition que cela n'arrivera pas souvent.

Quant aux pratiques que vous me demandez pour l'Avent, c'est une grande pratique d'entrer dans l'esprit et la dévotion de l'Eglise et de l'office divin : et on ne doit rechercher des pratiques particulières que quand il y a des raisons particulières de s'y appliquer. Au surplus, il n'y a rien de meilleur que de se conformer à l'intention de l'Église. Je serai en esprit avec vous devant le Saint-Sacrement, la nuit qui suivra la Présentation. Je prie Dieu, ma fille, qu'il soit toujours avec vous.

A Meaux, ce 3 novembre 1688.

11. Je vous envoie, ma fille, la lettre que vous souhaitez pour en user selon que vous me marquez par votre lettre. Vous pouvez continuer à écrire les passages de saint Augustin, comme vous faites, et la lecture de ses lettres pleines d'onction et de lumière. Je ne devine rien sur le portrait : vous pouvez le garder jusqu'à ce que j'en sache davantage, parce que je présume que c'est quelqu'un dont le souvenir vous élève à Dieu.

J'ai séparé vos papiers pour y répondre au premier loisir. Je ne vois pas qu'il y ait à s'inquiéter de ce que vous me mandez sur mon sujet, dans une lettre du 24.

Je persiste à vous dire que si la communauté n'est pas édifiée de vos veilles, et que vous ne puissiez les faire sans qu'on le sache, il vaut mieux se conformer à l'ordre commun, jusqu'à ce qu'on s'accoutume à ce qu'on pourra vous permettre dans la suite pour des raisons particulières. Ce que vous dites sur l'Évangile, et en général sur la parole de Dieu, vient de Dieu même : j'espère dans peu de jours vous écrire plus amplement sur ce sujet. Je prie Notre Seigneur, ma fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 27 décembre 1688.

12. J'ai reçu, ma fille, votre lettre du 26.

Ne craignez point de vous charger de m'écrire de la part de la communauté, quoique vous ne disiez là que ce que tout le monde saura. J'irai d'une chose à l'autre, et à la fin tout viendra : je veille sur tout ce que vous me mandez. Je suis très-content du billet, et de ce que vous me répondez sur Jouarre.

Quand ma marche sera réglée, je vous en avertirai. Je ne vous commettrai en rien, ma fille : vos lettres ne me donnent lieu que de m'informer par moi-même. C'est pour réponse au plus petit de vos billets. Pour réponse au plus grand, les paroles de ma lettre, dont vous êtes en peine, regardent les permissions que vous m'avez demandées. Je n'ai rien trouvé à redire aux pieuses saillies du billet : je vous permets aisément d'en écrire de semblables, même à N***; je veux donc bien que vous écriviez ce qui sera nécessaire, sans que cela vous empêche de craindre l'amusement; ce que vous pourrez connaître aisément.

Je suis très-édifié du respect qu'on a rendu à la paroisse; et j'entre en part du bon exemple et de la consolation que cette action a donnée à toute la ville. Dites à ma sœur B*** que je la porte devant Dieu, et que je lui donne de bon cœur ma bénédiction.

A Meaux, ce 4 février 1689.

13. Il n'est pas possible, ma fille, que j'entre dans le particulier des communions de la sœur N***, à cause de ce qui peut arriver, dont un confesseur a seul connaissance. Si donc je ne détermine rien absolument, ce n'est pas que je doute d'elle; mais c'est que je ne puis prévoir ce qui arrivera.

Pour vous, ma fille, vous n'avez rien à dire du particulier ni du fond de votre état, autre chose que ce qui sera certainement un péché. Vous savez même qu'à la rigueur, on n'est obligé à confesser que les péchés mortels. Vous pouvez écrire à N*** dans l'occasion, et vous adresser à votre supérieure, et garder en tout l'obéissance. Si j'ai du loisir de vous répondre avant mon départ sur les passages de l'Ecriture dont vous me parlez, je le ferai en abrégé; car pour répondre à fond sur de telles choses, il faudrait souvent de très-grands discours : ce que je ne dis pas, ma fille, par aucun rebut de vous répondre; mais afin que vous n'attendiez que ce que Dieu me donnera pour vous.

J'ai offert à Dieu de tout mon cœur l'âme que

vous me recommandez. Ne vous occupez pas beaucoup du soin de cette âme : un trait simple et vif comme un éclair vous doit suffire, et après passer.

Il faut faire quelque réponse pour ma sœur N. : je ne le puis à ce moment : peut-être sera-ce demain.

Je prie la sainte Vierge, mère de Dieu, de vous présenter à son Fils au jour de son triomphe ; afin que vous deveniez une parfaite imitatrice de celle qui n'est pas seulement l'honneur de votre sexe, mais encore de tout le genre humain, et de toutes les créatures. Dieu soit avec vous, ma fille.

A Germigny, ce 25 août 1689.

14. VOTRE lettre, ma fille, ne m'a été rendue que ce matin, et il n'était plus temps de parler du prédicateur ; mais j'approuve ce qui aura été fait, et je suis persuadé que tout se sera bien passé.

Il est permis, de dire avec saint Paul[1] : *Je désire d'être séparé*, c'est-à-dire, de mourir et d'être avec Jésus-Christ ; mais il ne faut jamais se procurer de maladie, ni rejeter les remèdes. L'abandon à Dieu au-dessus de tout secours, doit être intérieur ; pour le dehors, il faut agir par obéissance : ainsi ma fille, je vous y renvoie pour le jeûne.

Cet amour détruisant, dont vous me parlez, est dur à porter ; mais il a sa douceur foncière : et encore qu'on fût soulagé en parlant, il faut renfermer ce feu dans ses entrailles, et se souvenir de l'Epouse, que l'Epoux céleste appelle du fond des déserts, du creux des rochers, du milieu des montagnes inaccessibles, où il n'y a que des léopards et d'autres bêtes sauvages[2]. C'est dans cette affreuse solitude qu'il faut porter ce poids écrasant de l'amour de Dieu, qui veut briser jusqu'aux os ; afin que l'Epoux règne seul. Ainsi soit-il.

J'approuverais volontiers ce vœu, n'était que tant de prières vocales ne me semblent pas convenables à votre état. Si je suis en vie, je ferai ce que je pourrai pour vous donner la consolation que vous demandez. Jésus-Christ soit tout à vous, ma fille, et vous à lui. *Je suis à mon bien-aimé, et mon bien-aimé est à moi*[3]. J'ai vu vos vers ; il n'y a qu'une seule faute. Voilà la réponse en peu de mots à vos passages sur l'Evangile.

Le feu que Jésus-Christ est venu allumer sur la terre[4], est celui de son amour. La guerre qu'il y est venu allumer, est celle qu'on se doit faire à soi-même, et pour l'amour de lui à tous ceux qui nous traversent dans sa voie, de quelques tendres liens qu'ils soient unis avec nous. La plus grande partie de ce qui est dit dans saint Matthieu, chapitre XXIV, depuis le verset 15 jusqu'au 21, regarde la désolation de Jérusalem : on peut en voir l'accomplissement expliqué dans notre *Discours sur l'Histoire universelle*, en la deuxième partie, où la chose est traitée expressément.

La question du péché contre le Saint-Esprit[5], est de celles qu'on peut juger impénétrables. Il n'est pas impossible qu'il y ait un certain degré de malice, de liberté et d'opposition à la grâce du Saint-Esprit, connu de Dieu seul, et qu'il ait résolu de ne pardonner jamais. Quel il est ? Nous n'en saurons jamais rien ; puisque nous supposons que Dieu seul le connaît. Mais Jésus-Christ veut bien que nous sachions que ce degré est, de peur que nous ne laissions croître notre contumace[1] et que peu à peu nous ne venions à cet excès irrémédiable.

1. *Philip.*, I, 23. — 2. *Cant.*, IV, 8. — 3. *Idem*, II, 16. — 4. *Luc.*, XII, 49. — 5. *Matth.*, XII, 31, 32.

Les possédés en général figurent dans l'Evangile les âmes captives du démon par le péché. Le possédé de saint Marc[2], qui l'est par la légion des démons, signifie le pécheur captif de l'universalité de l'iniquité. Ses excès sont extrêmes : il est nuit et jour dans les tombeaux parmi les morts, comme sans espérance et sans ressource ; il se déchire lui-même, et se met en pièces. Sa fureur contre son âme est inouïe et n'en laisse aucune partie dans son entier : tous ses désirs sont corrompus, et les passions les plus contraires le tyrannisent et le déchirent tour à tour. Nulles chaînes ne le peuvent retenir ; nulle loi, nul bon conseil ne l'arrête : sa force pour pécher et se perdre est sans bornes : et nul frénétique, nul furieux ne l'égale. Jésus-Christ néanmoins le délivre : nulle guérison n'est donc impossible à sa puissance.

La consolation du démon chassé d'une âme, est d'en tyranniser quelque autre ; et c'est ce qui est figuré dans la demande d'entrer dans les pourceaux. Ces animaux immondes signifient dans l'Ecriture ceux qui se laissent entraîner à leurs appétits impurs, et ne cessent de se souiller dans cette boue. A la lettre, Jésus-Christ permet au démon d'entrer dans ces pourceaux, et de les précipiter dans la mer où ils périssent, pour montrer premièrement la réalité de la possession, et ensuite que, sans la puissance de Dieu, qui tient le démon en bride, il n'y aurait ni abîme ni précipice où ils ne jetassent qui ils voudraient, et même les hommes. Mais Jésus-Christ nous apprend qu'ils ne peuvent pas même attaquer les animaux sans ordre. Attachons-nous donc à Dieu, et méprisons le démon et sa fureur.

Jésus-Christ veut bien guérir ce possédé ; mais non pas lui donner rang parmi ceux qui étaient toujours de sa compagnie. Il y a des degrés de grâces où tout le monde n'arrive pas. On ne met pas communément parmi les ecclésiastiques les grands pécheurs scandaleux ; et c'est assez qu'en particulier ils célèbrent la gloire de Dieu qui les a sauvés.

L'ingratitude des hommes, qui les domine, paraît dans ceux qui ont plus de peur de voir périr leurs pourceaux, que de désir de conserver Jésus-Christ parmi eux,

Quand il est dit que le démon quitta Jésus jusqu'au temps[3], la plupart des interprètes entendent le temps de sa passion, où le démon le tenta et le tourmenta de nouveau avec des efforts extraordinaires. On peut rappeler à ceci cette parole du Sauveur[4] : *Le prince du monde vient, et il n'a rien en moi.* Et encore celle-ci[5] : *Simon, Simon, Satan a demandé à vous cribler comme le grain*, vous et vos frères les apôtres, et de dissiper à jamais toute mon Eglise. C'était le dernier effort contre Jésus-Christ et vers le temps de sa passion.

1. *Plusieurs manuscrits portent* accoutumance au mal.
2. *Marc.*, V, 1 *et suiv.* — 3. *Luc.*, IV, 13. — 4. *Joan.*, XIV, 30. — 5. *Luc.*, XXII, 31.

Le passage de saint Luc, chapitre XI, verset 24, regarde manifestement les rechutes dans le péché, et les efforts que fait l'ennemi pour remettre sous son empire les âmes qui s'en sont tirées. Il y a quelque chose de parabolique dans les lieux arides, où le démon chassé cherche son repos. L'aridité dans les âmes regarde la privation de la grâce et de l'arrosement céleste, où l'âme tombe par son péché. C'est là où le démon se plaît, et où il triomphe.

Ce que Jésus-Christ dit à sa sainte Mère, en saint Jean, chapitre II, verset 3, 4, 5, n'est pas rude dans le fond ; puisqu'en effet la sainte Vierge ne se tient pas pour rebutée, comme il paraît par le verset 5, que Jésus-Christ fait ce qu'elle veut. Cette parole : *Qu'y a-t-il entre vous et moi*[1]*?* sont de ces rudesses mystiques, si on peut parler de la sorte, qui servent à exercer et à humilier de plus en plus les âmes déjà très-humbles, et à leur faire sentir par quelque chose de fort, ce que Dieu est au-dessus de la créature la plus haute. Sa sainte Mère, la plus élevée et la plus parfaite de toutes, était par là la plus propre à donner l'exemple aux autres de ce qu'il faut faire en ces états, qui est d'augmenter son zèle et sa confiance.

Le passage de saint Matthieu, chapitre V, verset 20, s'explique par toute la suite, où la justice chrétienne est élevée au-dessus de la justice judaïque. Les versets 46, 47, 48 du même chapitre, et le 32 du sixième, nous font voir le dessein du Fils de Dieu, d'élever la justice chrétienne par la comparaison qu'il en fait.

Je ne vois aucune ombre de difficulté dans le verset 36 du treizième chapitre de saint Matthieu. Au chapitre XVII, verset 20, ce démon, qui ne se chasse qu'avec la prière et le jeûne, est une disposition d'inconstance marquée au verset 14. Funeste disposition, et qu'on ne peut fixer qu'avec un grand effort, en joignant l'austérité à l'oraison.

Le verset 25 du premier chapitre de la première aux Corinthiens est admirable, quand on le regarde dans toute sa suite, depuis le verset 18 jusqu'à la fin du chapitre.

Il n'y a rien de si clair que le passage de saint Augustin : « Dieu a promis de pardonner à quiconque fera pénitence ; mais il n'a pas promis d'en donner le temps à tout le monde[2]. » Il n'y a rien de si vrai ni de plus pressant pour faire craindre d'abuser du temps que Dieu nous donne.

Pour ce qui est de la robe nuptiale, et des dispositions à la communion, tous les livres de piété sont pleins de cela, il faudrait trop de temps pour tout ramasser. J'en pourrai dire quelque chose par rapport à vous, dans un autre temps ; c'en est assez, ma fille, pour cette fois.

A Germigny, ce 28 septembre 1689.

15. Je ne suis point rebuté de vous, ma fille, et je n'adhère point aux sentiments de ceux que vous dites qui trouvent mauvais que je m'applique à la direction. C'est une partie de ma charge ; et tout ce que j'y observe est de prendre les temps convenables, en sorte que j'en trouve pour tous mes devoirs : c'est ce que vous devez tenir pour dit à jamais.

1. *Joan.*, II, 4. — 2. *In Psal.* CI, *serm.* I, *n.* 10.

Je ne vous défends point, à Dieu ne plaise, les prières que vous faites pour la sainte religion : j'en bannis l'inquiétude, et je ne veux pas que vous vous en occupiez trop ; parce que cela vous détournerait de ce que Dieu demande de vous dans le temps présent. J'aurai soin de vous envoyer mes papiers : vous y trouverez quelque chose sur le dix-septième chapitre de saint Jean, qui peut-être vous ouvrira quelques portes. Si Dieu me donne pour vous, ma fille, quelque chose de plus, je vous le rendrai fidèlement.

Voilà le paquet de vos permissions : je n'entends point que vous vous leviez plus matin que la communauté, si cela édifie mal les sœurs, pour peu que ce soit. Ce n'est point à perpétuité que je vous ai permis les pénitences que vous savez, et ce temps-là doit être fini présentement. La discipline, toutes les fois que vous aurez commis quelques fautes un peu considérables, doit être accompagnée de la condition que votre confesseur y consente, et non autrement.

Pour vos communions, tenez-vous-en à celles que je vous ai permises. Je suppose que votre confesseur le trouvera bon, et que tout cela ne se fera point sans avertir la supérieure, et prendre son obédience. Il y a dans les communautés une certaine uniformité à observer, qui édifie plus, et qui porte plus de fruit dans les âmes que des communions fréquentes. Soyez fidèle, ma fille, à observer les conditions que je vous ai marquées pour vos pénitences et oraisons, et surtout de donner les heures nécessaires au sommeil ; ce qui est d'une conséquence extrême dans la disposition que vous avez à vous échauffer le sang. L'obéissance, la discrétion et l'édification valent mieux que les oraisons, les pénitences, et même en un certain sens que les communions.

J'approuve fort la prière du prosternement durant un petit quart-d'heure, pour le roi et la maison royale.

Ma sœur N*** peut toucher les linges et les vaisseaux sacrés, autant qu'il est nécessaire à son office de sacristine, et vous aussi dans le besoin. Ce sont les langes du saint Enfant, ce sont les draps de l'Epoux, et les vaisseaux de sa table.

Ne vous mettez pas en peine d'autre chose sur le cantique, sinon de me le faire rendre en main propre, sans qu'il passe par d'autres, et sans qu'il s'en fasse copie. Je verrai avec soin ce qui regarde votre retraite, et la lettre qui y est jointe. Je n'ai rien déterminé pour la Trappe ; je verrai ce qui se pourra de ce côté-là : mais je n'y vois presque pas de jour, ou plutôt, je n'y en vois point du tout.

Vous avez raison de dire que le meilleur remerciement que vous puissiez faire, non pas à moi, mais à Dieu, de mes instructions, est d'en profiter ; et c'est le seul plaisir que j'attends de vous, ma fille, en cette occasion. Je me souviendrai, s'il plaît à Dieu, de vous et de vos désirs au saint autel.

J'ai vu la lettre qui y était jointe dans le paquet d'hier, comme vous voyez. Je mettrai au bas de votre lettre ce que Dieu vous donnera par mon entremise, et je vous la renverrai après : je ne l'ai pas encore lue.

Vous avez raison pour la sainte Eucharistie : on

porte plus aisément la présence seule : dans la réception actuelle, l'excès de la grâce confond quelquefois; mais cette confusion est un acte de foi d'une autre nature : et il est bon quelquefois de ne rien dire et de ne rien sentir, afin que tout rentre dans l'intime infinité du cœur, si l'on peut parler ainsi. Priez, espérez, aimez.

Dieu soit toujours avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 3 novembre 1689.

16. J'ai reçu votre présent, ma fille, que j'ai accepté au nom et à l'honneur de mon saint patron; mais je vous prie une autre fois de ne m'en plus faire de cette nature, où il y ait de l'or, de l'argent et de la broderie : je n'en veux plus recevoir aucun de cette sorte, et j'en ai fait la défense bien précise.

Je tâcherai au premier loisir de me rappeler le sermon que vous souhaitez, pour vous en envoyer quelque trait. Je ne sais quand je pourrai aller à Paris. Dites-moi ce que vous voudrez sur ce que vous savez. Je suis fâché de n'avoir pas entendu Madame N.; je voudrais bien qu'elle se déterminât sur la fondation.

Vous eûtes tort de craindre de me fatiguer. Pour peu que j'aie de temps, je le donne sans rebut et avec plaisir. On manque bien des occasions par ces réserves, et pour ne pas connaître les dispositions des gens avec qui on a à traiter.

Pour votre désir de la religion, je vous défends, ma fille, toute inquiétude. Il y a bien de l'apparence que Dieu ne veut de vous que le désir : je doute de votre santé, et cela me ferait hésiter, quand je verrais tout le reste fait. Soumettez-vous à la volonté de Dieu. Je ne laisserai pas d'agir pour vous dans l'occasion. Ne vous embarrassez point des vues de votre famille; dites-moi tout sans hésiter : je prendrai tout en bonne part, et je ferai ce que Dieu me donnera le pouvoir et le mouvement de faire, sans être peiné de rien, de votre part ni de la leur. Ces grands désirs de retraite sont très-bons, mais peu praticables; et quand ces choses ont à se faire, elles viennent sans qu'on se donne de mouvement pour les avancer; autrement ce ne serait qu'agir avec inquiétude. En remettant tout à ma permission, votre conscience est en sûreté; parce que j'aurai une attention particulière à vous régler selon Dieu, et à vous faire faire sa volonté. Vous pourrez faire le voyage de Paris, quand votre supérieure croira que la maison n'en souffrira pas.

Je ne me fâche jamais que l'on m'écrive : il est vrai que les lettres de petite écriture font peine d'abord à mes yeux; je me remets aussitôt, et je prends le premier moment que je puis pour lire et pour répondre; autrement je pourrais répondre avec un empressement que les affaires de Dieu et de l'intérieur ne souffrent pas. Quand il y aura, ma fille, quelque chose où il faudra répondre sur-le-champ, faites-en un billet à part, sans autre discours que la simple exposition; sinon il se pourra faire que la lecture sera différée en un temps plus commode.

Vous auriez à vous reprocher d'avoir manqué à l'obéissance et à l'amitié, si vous aviez parlé moins sincèrement à Madame *** : il n'y aura une autre fois qu'à ne lui rien dire sur ces sujets-là.

Vous ferez fort bien, ma fille, de donner à M. votre fils les instructions nécessaires; mais comme il n'a pas encore l'âge, il n'est pas temps de l'abandonner à sa conduite.

Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous, et je vous bénis en son saint nom.

A Germigny, ce 8 novembre 1689.

17. Votre lettre, ma fille, m'a été rendue en présence de M. N***. Je lui ai dit que c'était quelque chose de votre intérieur que vous aviez oublié et qui vous faisait quelque peine, sans rien ajouter davantage.

La disposition dont vous me parlez n'ayant été suivie d'aucun acte, vous n'en devez pas être en peine, ni vous en confesser.

La communion spirituelle consiste principalement dans le désir de communier effectivement, qui doit être perpétuel dans le chrétien : mais il faut aussi prendre garde que l'application actuelle et expresse à ce saint mystère ne soit un obstacle à d'autres applications également nécessaires : surtout il ne faut point forcer son esprit.

On a raison de souhaiter que vous vous couchiez à l'heure marquée : ainsi vous devez abréger votre lecture, en rompant le chapitre ou le psaume. *L'obéissance vaut mieux que le sacrifice*[1].

Le Psautier que l'on attribue à saint Bonaventure, n'est pas approuvé par les gens savants, ni tenu être de ce saint; ainsi vous ne devez plus le dire : vous pouvez mettre à la place quelque autre dévotion à la sainte Vierge, sans néanmoins vous trop charger d'observances et de pratiques; ce qui empêche la liberté de l'esprit.

La pénitence dont vous me parlez n'a rien que de bon. J'aurai soin de vous faire donner *l'Apocalypse*[2]. Je remets à votre discrétion de différer votre retraite.

En considérant les sujets de votre maison, il m'est venu dans l'esprit de vous charger de la grande classe, et d'une intendance sur les autres durant quelque temps, pour les mettre en train : en cela vous rendriez à la maison le plus grand service qu'il soit possible. J'ai trouvé depuis Madame votre supérieure dans ce sentiment : elle doit vous en parler, sans vous contraindre. Néanmoins, ma fille, je crois que vous ferez bien d'accepter cet emploi. Je vous en déchargerai s'il le faut.

Vous n'avez point à souhaiter de vous réunir avec la personne que vous savez. Vivez dans la charité, dans l'obéissance et dans la confiance nécessaire : tout le reste, qui fait les liaisons particulières, a plus de mal que de bien; et il n'y a qu'à le laisser perdre, en rendant grâces à Dieu quand cela arrive.

Je prie, ma fille, Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 3 décembre 1689.

18. Le zèle que j'ai pour le rétablissement de la grande classe m'a fait naître, ma fille, la pensée de vous la commettre : j'ai même compris que vos répugnances venaient principalement de ce que vous craignez de n'avoir pas la liberté de la mettre

1. *Eccle.*, IV, 17. — 2. Le Commentaire de Bossuet sur ce livre.

sur le pied qu'il faut; si bien qu'en vous la donnant, j'ai cru cette peine levée : au reste, après trois mois j'examinerai vos raisons.

Je ne puis vous envoyer le livre que de Paris ; marquez une voie particulière, si vous en avez.

Vous pouvez faire la retraite; le plus tôt sera le meilleur. Songez dans votre retraite que tout votre état doit être d'une profonde humilité. Je vous recommanderai à Dieu de tout mon cœur. Détachez-vous de la créature ; fermez votre cœur de ce côté-là; dilatez-le en liberté du côté de Dieu : vivez dans l'obéissance. N'écoutez aucune inquiétude sur votre état; je veillerai à tout. Ne soyez point en peine de vos lettres, ni du secret : tout ce que vous m'écrirez en sera un de confession.

Dieu soit toujours avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 28 décembre 1689.

19. Continuez, ma fille, à parler à la sœur N*** comme vous faites, et inculquez-lui bien mes réponses. Elle est vive et inquiète de son naturel : il entre beaucoup de cela dans toutes ses peines ; il y entre de la tentation. Il n'est pas besoin qu'elle me spécifie rien davantage : mais dites-lui que plus l'obscurité est grande, plus elle doit marcher en foi et en soumission ; plus l'agitation est violente, plus elle s'abandonne à Dieu avec courage, sans rien céder à la tentation, ni se laisser détourner de la vocation à laquelle Dieu a attaché son salut.

Quand on fait les actes d'abandon que je demande, je ne prétends pas qu'on doive sentir qu'on les fait, ni même qu'on le puisse savoir ; mais que l'on fasse ce que l'on peut dans le moment, en demandant pardon à Dieu de n'en pas faire davantage. C'est à l'espérance que cette personne doit s'abandonner plutôt qu'à la crainte, en disant et répétant avec David : *parce que ses miséricordes sont éternelles*.

Je lui permets de faire les dispositions qu'elle voudra de son bien : elle ne doit point être arrêtée par l'aigreur qu'elle craint d'avoir pour N***. La fondation d'une messe à la paroisse sera agréable à Dieu, et j'y consens. Si elle a de pauvres parents, elle fera bien de leur donner ce qu'elle avisera : elle ne doit pas tellement s'astreindre à la maison, qu'elle ne satisfasse à d'autres devoirs ou à d'autres vues que Dieu lui donne. Si elle tient sa disposition aussi secrète qu'elle le doit, on ne le verra qu'après sa mort : ainsi elle ne sera point inquiétée, et on devra être édifié qu'elle ait songé à la paroisse, à laquelle toute âme chrétienne doit être liée. Elle fera bien de tenir toujours ses peines secrètes. Elle pourra voir par cette réponse, que j'ai tout vu et considéré jusqu'à l'apostille, et elle peut se mettre l'esprit en repos. Voilà de quoi la soutenir, la fortifier, la consoler; et qui pourra aussi, ma fille, vous être utile.

Lisez le chapitre premier de saint Jean jusqu'au verset 15. Appuyez sur ces paroles : *Le Verbe était Dieu;* et sur celles-ci : *Le Verbe a été fait chair.* Goûtez la joie de renaître, non de la chair ni du sang, mais de Dieu. Se renouveler en Jésus-Christ; prendre des résolutions dignes des enfants d'un si bon père.

Le chapitre II jusqu'au verset 11. Goûtez l'humiliation de la très-sainte Vierge, qui semble à l'extérieur rebutée de son Fils, et qui en est exaucée : bien comprendre que les rebuts de Dieu sont souvent des grâces, et de très-grandes grâces; ne perdre jamais la confiance. Souhaitez de changer notre eau en vin, et notre langueur pour Dieu et pour les œuvres de Dieu, en une ferveur toute céleste.

Le chapitre III depuis le verset 11 jusqu'au 22. Appuyer sur ces paroles : « La lumière est venue au monde; et les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises. » Aimer à être reprise ; et tâcher de voir nos péchés dans cette éternelle lumière qui les fait voir si grands, en se soumettant aux corrections qu'elle nous fait recevoir par nos supérieurs.

Le même chapitre depuis le verset 29 jusqu'à la fin. Appuyer sur cette parole : *Celui qui a l'Epouse, est l'Epoux.* Songer que Jésus-Christ est le seul époux de son Eglise, et de toutes les âmes saintes : se réjouir à sa voix, qui retentit de tous côtés dans son Eglise, dans les saintes communautés, par leurs règles et par les ordres des supérieurs qui font écouter Jésus-Christ, anéantissant les raisonnements de notre amour-propre, avec cette fausse liberté qui fait la joie des enfants du monde. Appuyer sur cette parole : *Il faut qu'il croisse, et que je diminue.* Combien il faut décroître et s'humilier de jour en jour; afin que Jésus-Christ croisse en nous, et que le règne de sa vérité s'y augmente!

Le chapitre IV jusqu'au verset 43. Appuyer sur cette parole : *Donnez-moi à boire.* Considérer la soif de Jésus-Christ, ce qu'il veut de nous, l'épurement qu'il demande de notre volonté propre, et l'abnégation de nous-mêmes; afin qu'il nous soit lui-même toutes choses. Songer aussi à la lassitude du Sauveur, ce que c'est que la fatigue de Jésus dans le chemin lorsqu'il avance avec nous, et que nous ne suivons pas assez fortement tous ses pas, et tous les mouvements de sa grâce. Marcher, avancer : Jésus ne sera jamais fatigué en vous.

Appuyer aussi sur cette parole : *Si vous saviez le don de Dieu!* Se dire souvent à soi-même avec Jésus : O mon âme! ô âme chrétienne, si tu savais le don de Dieu! si tu savais ce que c'est que de l'aimer, de le goûter jusqu'à se dégoûter de soi-même! et se répéter souvent : Si tu savais, si tu savais! avec un secret gémissement qui demande à Dieu de savoir, en goûtant aussi cette eau vive qui rejaillit à la vie éternelle, qui est en effet le don de Dieu, qu'on demandait en disant : Si tu savais!

Conférer les versets 9, 13 et 14, avec le chapitre VII, verset 39, et écouter ce cri de Jésus, qui s'offre de désaltérer tous ceux qui ont soif de lui : l'écouter, et sur ce qu'il dira de cette source qui s'ouvre dans notre cœur, et des fleuves qui nous arrosent les entrailles, lorsqu'il nous ôte l'esprit du monde, l'attachement aux sensualités et à sa propre volonté, en nous donnant son Saint-Esprit, qui est l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, et l'esprit de la crainte du Seigneur. Voilà ces fleuves que le Saint-Esprit fait découler dans les âmes : voilà cette source qui rejaillit à la vie éternelle, qui commence sur la terre la même féli-

cité dont on jouit dans le ciel, qui est d'aimer Dieu et de s'y unir.

Le même chapitre IV. Arrêter sur le verset 22 : *Vous adorez ce que vous ne savez pas :* comme il faut savoir ce qu'on adore, et en connaître le prix : comme toutefois avec cela, il faut l'ignorer, et se perdre dans son incompréhensible perfection.

Appuyer sur cette parole : *En esprit et en vérité.* En esprit, quel épurement! quel détachement des sens et de soi-même! En vérité, combien effectif doit être le changement de l'âme qui retourne à Dieu! Détester la piété qui n'est qu'en paroles, venir au solide, à l'effectif, à la pratique. Appuyer sur ces paroles : *L'heure arrive, elle est venue.* Il n'est plus temps de reculer : il faut entrer dans l'esprit de sa vocation, dans la sainte captivité d'une régularité exacte. Se dire souvent à soi-même : L'heure arrive, et elle est venue. C'est trop commencer; achevons, faisons triompher l'esprit, faisons régner la vérité.

Sur ces paroles : *Dieu est esprit.* Ni les sens, ni la chair, ni le sang, ni le raisonnement, ni la volonté propre n'y peuvent atteindre. C'est un esprit au-dessus de tout cela : il faut anéantir tout cela pour s'unir à lui.

Sur les versets 25 et 26 : *Le Christ, le Messie viendra, qui nous apprendra toutes choses.* Profonde ignorance du genre humain, jusqu'à ce que Jésus-Christ l'ait enseigné. Ecouter ensuite Jésus-Christ, qui dit : *Je le suis, moi qui vous parle.* Jésus vient tous les jours à nous; Jésus nous parle tous les jours : doux entretiens! entretiens nécessaires, d'où viennent toutes nos lumières. Sans cela que sommes-nous? ténèbres, obscurité, ignorance, dérèglement, libertinage.

Pour donner la mort à ce libertinage d'esprit, appuyer fortement sur cette parole : *J'ai à manger une nourriture que vous ne savez pas.* Le monde ne se nourrit que de sa propre volonté ; mais pour moi, dont la nourriture est de faire la volonté de mon Père, j'ai une nourriture que le monde ne connaît pas. Se réjouir d'avoir tout marqué et tout réglé, afin à chaque moment de faire la volonté de Dieu, et se rassasier de cette viande.

Continuez à exhorter la sœur N*** à la patience, à la paix et à la soumission à la volonté de Dieu. Je le prie, ma fille, qu'il soit avec vous, et je vous bénis en son saint nom.

A Meaux, ce 10 mars 1690.

20. Je ne vois pas, ma fille, qu'il y eût des choses si pressantes dans vos précédentes lettres. C'étaient des choses qu'il était bon que je susse : mais où votre parti était aisé à prendre, en disant que vous vous en remettez à ce que je ferai ici, et vous expliquant au surplus le moins que vous pourrez.

J'arrive, et dès le plus tôt qu'il me sera possible, je le ferai savoir à Madame***, avec qui je règlerai toutes mes mesures. Ce que vous avez à faire, ma fille, principalement à l'exciter à me donner connaissance de ce qui peut, de loin ou de près, regarder la maison.

Quant à votre dessein particulier, je vous assure que cela est encore un peu embrouillé, et qu'il faut voir plus clair dans une affaire si haute avant que de s'y engager. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous. Ecrivez-moi sans hésiter; mais aussi sans inquiétude sur mes réponses. Je ne vois pas qu'il se perde rien à la poste.

A Paris, ce 23 août 1690.

21. Je suis arrivé à Meaux avant-hier au soir, et je suis encore obligé de retourner à Versailles sur la fin de la semaine : ainsi, ma fille, il n'y a pas d'apparence que je puisse vous voir si tôt.

Je prie Dieu incessamment qu'il m'inspire sur vos désirs. J'ai dit à M. F*** tout ce qui se pouvait dire avec prudence. Nous songeons fort à régler la communauté, et il semble que la divine Providence nous offre des moyens pour cela : je pourrai vous en dire plus de nouvelles vers la fin de la semaine prochaine. Priez Dieu cependant, ma fille, qu'il bénisse nos bonnes intentions : abandonnez-vous à lui pour la communauté, pour vous-même et pour tous vos désirs : sa haute et impénétrable sagesse et sa bonté paternelle conduiront toutes choses à leur point, selon qu'il sait.

Ces vues de religion seront votre croix, votre humiliation, votre épurement et votre martyre : mais il faut, ma fille, bannir l'anxiété et le trouble, qui ne conviennent pas aux voies de Dieu. Ce qu'on sent dans son cœur comme inspiré de Dieu, doit être examiné par sa fin. Tout ce qui tend à nous humilier et à nous unir à Dieu, est de lui. Ce qui est douteux doit être soumis à un conseil expérimenté et fidèle.

Faire sa cour à Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement, ce doit être, s'il est permis de se servir de ce terme, demeurer devant lui en silence et en respect, en soumission, prêt à partir au moindre clin d'œil, et faisant son occupation du soin de lui plaire. Jésus avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 17 septembre 1690.

22. Je vous envoie, ma fille, la permission et la continuation du P. P., et suis très-aise que vous la receviez avant la fête. Je me réjouis aussi de l'arrivée de M. B***, que j'irai établir jeudi sans y manquer. Ces je ne sais quoi qu'on ressent, sont pour l'ordinaire des illusions ou de secrètes résistances de l'amour-propre : c'est pourquoi vous faites bien de les sacrifier à l'obéissance. Plus je pense à cette personne, plus je crois que c'est Dieu qui nous l'envoie.

Je n'ai de loisir, ma fille, que pour vous dire que vous demeuriez en repos sur mon sujet, assurée que jusqu'au dernier soupir de ma vie, je ne cesserai de prendre soin de votre âme. Je vous répète encore que vous n'ayez point à vous embarrasser de toutes les dispositions où vous pouvez être à mon égard ; parce que le fond de l'obéissance, que Dieu vous met dans le cœur, n'en est pas moins entier pour ce que la peine ou la nature y peut mêler.

Pour les paroles de saint Jean, il faut ou n'en rien dire, ou en dire beaucoup; peut-être quelque jour je vous enverrai quelque écrit, où il sera parlé d'un si haut mystère.

Je ne trouve rien à redire à la sainte amitié que vous demandez à cette bonne sœur de la Visitation. C'est dans un de mes Avertissements contre le ministre Jurieu, que vous trouverez quelque chose sur le mystère de la sainte Trinité, qui peut-être

sera capable de vous élever à Dieu. Je le prie, en attendant qu'il fasse par la foi simple tout ce qu'il veut faire en vous ; je le prie, ma fille, qu'il vous bénisse.

A Meaux, ce 10 novembre 1690.

23. J'écris à M*** sur les peines de la sœur N***. qui semble se décourager de nouveau. Tenez-lui la main, ma fille, le plus que vous pourrez, et prenez garde de ne point entrer dans ses peines, d'une manière qui les augmente.

Pour les vôtres, je vous dirai franchement que je n'ai nulles vues que votre maison puisse devenir une religion ; et c'est à quoi je ne songe en aucune sorte. J'ai bien en vue qu'elle puisse devenir un jour quelque chose d'aussi parfait qu'une maison religieuse, et aussi agréable à Dieu. Je ne vois non plus aucune apparence que vous puissiez réussir dans ce dessein, ni que je doive par conséquent vous laisser tourmenter l'esprit à chercher des moyens de l'accomplir. Si Dieu le veut, il en fera naître naturellement, et je ne résisterai pas à sa volonté. S'il ne se présente rien de cette sorte, qui soit simple et naturel, je conclurai que votre désir est de ceux que Dieu envoie à certaines âmes pour les exercer, sans vouloir jamais leur en donner l'accomplissement. Je sais de très-saints religieux à qui Dieu donne des désirs de cette nature ; aux uns, de se rendre parfaits solitaires dans un véritable désert ; aux autres, de prendre l'habit d'autres religions plus austères, ou plus intérieures que la leur. Tout cela demeure sans exécution : leur désir les exerce et les épure : mais s'ils se tourmentaient à chercher les moyens de les accomplir, ils tomberaient dans l'agitation et l'inquiétude, qui les mènerait à la dissipation entière de leur esprit. Ainsi, ma fille, je ne consens pas, à vous permettre sur ce sujet aucun mouvement.

Je songe à ce que je vous ai promis ; mais il me faut un peu de loisir. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 12 janvier 1691.

24. Pour vous tirer d'inquiétude, je vous fais ce mot, ma fille, où vous apprendrez que le rhume que j'ai apporté de Jouarre a été, Dieu merci, peu de chose : je dois y retourner dans peu, et je tâcherai à cette fois de vous aller voir. Madame B*** ne me parle point de ses peines : je serais fâché qu'elle se rebutât ; car elle nous est fort nécessaire.

J'espère trouver dans peu le loisir de vous faire une ample réponse sur vos lettres précédentes, et sur vos doutes : je ne puis répondre aujourd'hui qu'à votre dernière, qui est sans date. Ne perdez pas courage, ma fille ; réparez le faux pas que vous avez fait, en redoublant vos forces à courir : le reste n'est pas de saison. Dieu soit avec vous.

A Germigny, ce 18 septembre 1691.

25. Voila, ma fille, la réponse à une partie de vos doutes. Je sentais bien hier que Dieu m'allait parler pour vous. J'ai lu tous vos écrits ; et je suis prêt de vous les rendre ou de les brûler, du moins quelques-uns, après en avoir pris la substance. Je vous permets, dans les grands efforts de la peine que vous me marquez, une discipline quelquefois à votre discrétion. Mais, au reste, ne croyez pas que ce soit là le fort du remède. Ce qui apaise pour un moment, irrite souvent le mal dans la suite : cet effort qui fait qu'on voudrait mettre son corps en pièces, est un excès et une illusion. On s'imagine qu'on fera tout à force de se tourmenter : ce n'est pas ainsi qu'on guérit ; c'est en portant l'humiliation de la peine, et en se faisant d'elle-même un remède contre elle-même : ce qui se fait en apprenant avec saint Paul que la grâce nous suffit[1], et que c'est d'elle que nous tirons toute notre force. Cela est ; croyez-le, ma fille, et vous vivrez. Il suffit que vous vous couchiez comme je vous l'ai permis : souvenez-vous toujours de la discrétion et de l'édification que je vous ai ordonnées.

Questions. Sur l'immortalité de l'âme ; sur ce que c'est que l'âme, sur sa nature ; comment elle peut être heureuse et malheureuse ; comment elle a contracté le péché originel ; si on ne le peut pas comprendre d'une autre manière qu'en considérant que la concupiscence en est la suite ; comment les tentations s'élèvent dans l'âme malgré elle ; si, comme tout est possible à Dieu, il ne peut pas réduire l'âme dans son premier néant ; comment l'âme, qui sait que Dieu est son souverain bien, n'est-elle pas toujours occupée de lui ?

Réponses. L'âme est une chose faite à l'image et à la ressemblance de Dieu ; c'est là sa nature, c'est là sa substance. Dieu est heureux ; l'âme peut être heureuse. Dieu est heureux en se possédant lui-même ; l'âme est heureuse en possédant Dieu. Dieu se possède en se connaissant et en s'aimant lui-même ; l'âme possède Dieu en le connaissant et en l'aimant. Dieu ne sort donc point de lui-même pour trouver son bonheur : l'âme ne peut être heureuse que par un transport. Ravie de la perfection infinie de Dieu, elle se laisse entraîner par une telle beauté ; et s'oubliant elle-même dans l'admiration où elle est de cet unique et incomparable objet, elle ne s'estime heureuse que parce qu'elle sait que Dieu est heureux, et qu'il ne peut cesser de l'être ; ce qui fait que le sujet de son bonheur ne peut cesser. Voilà sa vie, voilà sa nature, voilà le fond de son être.

Il ne faut donc pas, ma fille, que vous demandiez davantage de quoi l'âme est composée : ce n'est ni un souffle, ni une vapeur, ni un feu subtil, et continuellement mouvant. Ni l'air, ni le vent, ni la flamme, quelque déliée qu'on l'imagine, ne porte l'empreinte de Dieu. L'âme n'est point composée ; elle n'a ni étendue, ni figure : car Dieu, dont elle est l'image, et à qui elle doit être éternellement unie, n'en a point non plus ; et elle ne peut être qu'un esprit, puisqu'elle est née, comme dit saint Paul[2], pour être un même esprit avec Dieu, par une parfaite conformité à sa volonté.

Dieu n'habite point la matière ; l'air le plus subtil ne peut être le siége où il réside : sa vraie demeure est dans l'âme, qu'il a faite à sa ressemblance, qu'il éclaire de sa lumière, et qu'il remplit de sa gloire : en sorte que, qui verrait une âme où il est (ce qui ne peut être vu que par les yeux de l'esprit), croirait en quelque sorte voir Dieu ; comme on voit en quelque sorte un second soleil dans un beau cristal, où il entre, pour ainsi

1. *II. Cor.*, XII, 9. — 2. *I. Cor.*, VI, 17.

dire, avec ses rayons. Ainsi, ma fille, il n'y a plus qu'à purifier son cœur pour le recevoir, selon cette parole du Sauveur [1] : *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur; car ils verront Dieu.* Il ne faut pas croire en effet qu'une âme épurée reçoive Dieu sans le voir. Elle le voit; il la voit; elle se voit en lui; il la voit en elle-même. Il n'en est pas toujours de même en cette vie. Dieu se cache à l'âme qui le possède, pour se faire désirer : mais il la touche secrètement de quelqu'un de ses rayons; et incontinent elle s'ouvre, elle se dilate, elle s'épanche, elle se transporte, elle ne peut plus vivre ni demeurer en elle-même; elle dit sans cesse : *Tirez-moi*[2], *venez*[3]; car elle sent bien qu'elle n'a point d'ailes pour voler si haut. Mais Dieu vient, Dieu l'attire à lui, Dieu la pousse dans son fond; et plus intérieur à l'âme que l'âme même, il l'inspire, il la gouverne, il l'anime bien plus efficacement et intimement, qu'elle n'anime son corps.

Une telle créature voit clairement et distinctement l'éternité : autrement, comment verrait-elle que Dieu est éternellement, et qu'il est éternellement heureux? Elle aspire donc aussi à l'aimer, à le posséder, à le louer éternellement; et ce désir que Dieu même lui met dans le cœur, lui est un gage certain de la vie éternellement heureuse, à laquelle il l'appelle. Elle ne craint donc point de périr : car encore qu'elle sache bien qu'elle ne subsiste que parce que Dieu, qui l'a une fois tirée du néant, ne cesse de la conserver; en sorte que s'il retirait sa main un seul moment, elle cesserait d'être et de vivre; elle sait en même temps qu'il ne veut rien moins que la détruire par la soustraction de ce concours. Car pourquoi détruire son image, et son image pleine de lui, et son image à qui il montre son éternité, et à qui il inspire le désir de la posséder?

Il n'y a donc plus de néant pour une telle créature : il faut qu'elle soit ou éternellement heureuse en possédant Dieu, ou malheureuse éternellement pour n'avoir pas voulu le posséder, et pour avoir refusé un bonheur qui devait être éternel.

Ainsi, il ne reste plus à cette âme que de se tourner incessamment du côté de son éternité et de son souverain bien, et c'est à quoi doit tendre toute la direction. Car un pasteur, un évêque, un directeur se sent établi de Dieu pour jeter dans l'âme les semences d'une bienheureuse immortalité, en la séparant, autant qu'il peut, de toutes les choses sensibles; parce que tout ce qui se voit est temporel, et que ce qui ne se voit pas n'a pas de fin. Il faut donc lui faire aimer l'éternité de Dieu; c'est-à-dire, sa vérité, son être, qui, en même temps, est son bonheur; en sorte que cette âme ne veuille plus être, ni vivre, ni respirer que pour aimer Dieu, et consente à la destruction de tout le reste qui est en elle. Un pasteur qui a en main une telle âme, la veut rendre agréable à Dieu, en y perfectionnant infatigablement son image; et puisque cette image est l'objet de l'amour de Dieu, il ne faut pas croire qu'un tel pasteur se lasse de conduire une telle âme, autrement il se lasserait de glorifier Dieu; ni qu'il donne plus de temps aux grands qu'aux petits, puisqu'il ne connaît rien de grand parmi les hommes, que cette empreinte divine dans le fond de leur âme. C'est là la vraie grandeur, c'est là la noblesse, c'est par là que la naissance de l'homme est illustre et bienheureuse; car pour la naissance du corps, ce n'est que honte, faiblesse et impureté.

Il n'en était pas ainsi au commencement; car Dieu avait assorti à cette âme immortelle et pure, en laquelle il avait créé tout ensemble et la beauté de la nature et celle de la grâce; il avait, dis-je, assorti à cette âme immortelle et pure, un corps immortel et pur aussi. Mais Dieu, pour honorer le mystère de son unité et de sa fécondité, ayant mis tous les hommes dans un seul homme, et ce seul homme, dont tous les autres devaient sortir, ayant été infidèle à Dieu, Dieu l'a puni d'une manière terrible, puisqu'il l'a puni non-seulement en lui-même, mais encore dans ses enfants, comme dans une partie de lui-même, et encore la plus chère. Ainsi nous sommes devenus une race maudite, enfants malheureux, de qui Dieu a retiré justement la grâce qu'il voulait transmettre à tous les hommes, par un seul homme, et qu'ils ont aussi tous perdue en un seul; maudits dans leur principe, corrompus dans la racine et dans les branches, dans la source et dans les ruisseaux.

C'est ainsi qu'à ce premier exercice de l'âme raisonnable, qui n'eût été que de connaître et d'aimer Dieu, il faut en ajouter un autre, exercice pénible et laborieux, exercice dangereux et plein de péril, exercice honteux et humiliant, qui est de combattre sans cesse en nous cette corruption que nous avons héritée de notre premier père. Souillés dès notre naissance, et conçus dans l'iniquité, conçus parmi les ardeurs d'une concupiscence brutale, dans la révolte des sens, et dans l'extinction de la raison, nous devons combattre jusqu'à la mort, le mal que nous avons contracté en naissant.

C'est aussi le second travail de la direction. Il faut aider l'âme à enfanter son salut, en se combattant elle-même, selon que dit saint Paul[1] : *La chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair.* Pour nous donner cette force, il a fallu opposer une nouvelle naissance à la première, une régénération à la génération, Jésus-Christ à Adam, et le baptême de l'un à la féconde corruption de l'autre; parce que, comme dit le Sauveur[2], *ce qui est né de la chair est chair, et ce qui est né de l'esprit est esprit.* Ce n'est pas que la chair soit mauvaise en soi, à Dieu ne plaise, ou que la génération de la créature de Dieu soit mauvaise dans son fond; il ne faut pas le croire : mais c'est que le mal du péché s'étant joint au bon fond de la nature, nous naissons tout ensemble et bons par notre nature et mauvais par notre péché; par notre génération; ouvrage de Dieu, et tout ensemble ennemis de Dieu par le désordre qui s'y mêle.

Il n'est pas besoin, ma fille, d'approfondir ceci davantage : mais il faut seulement se souvenir que Dieu a fait l'homme à son image; que ce n'est point par le corps, mais par l'âme qu'il a cet honneur; que c'est dans l'âme qu'il a mis ces traits immortels de son immuable éternité; et que c'est cela qu'on appelle le souffle de Dieu, *spiraculum vitæ*[3], par lequel il est écrit que l'âme est vivante. Il ne faut point demander comment Dieu l'a faite; car il

1. *Matth.*, v, 8. — 2. *Cant.*, I, 3. — 3. *Apoc.*, XXII, 20.

1. *Gal.*, v, 17. — 2. *Joan.*, III, 6. — 3. *Genes.*, II, 7.

fait tout par sa volonté. C'est donc par sa volonté qu'il a formé notre corps ; c'est par sa volonté qu'il lui a uni une âme faite à son image, et par conséquent d'une immortelle nature ; c'est par sa volonté que tous les hommes sont nés d'un seul mariage. Il a béni les deux sexes et leur union, avant que le péché soit survenu ; et le péché, survenu depuis, n'a pu détruire le fond que Dieu avait fait.

Il ne reste donc plus à l'homme que de combattre en lui ce péché, si intime à ses entrailles ; afin qu'en nous épurant de corruption, nous rendions à Dieu le bon fond qu'il a mis en nous, et que nous soyons ramenés à la première simplicité et beauté de notre nature, dans la résurrection des justes.

Combattons donc, avec saint Paul[1], le bon combat de la foi, et ne nous étonnons pas des tentations qu'il faut souffrir. Dieu sait jusqu'à quel point il veut nous y exposer ; et nous devons seulement méditer ces mots de saint Paul[2] : *Dieu est fidèle, et il ne permettra pas que vous soyez tentés au delà de vos forces.* Mais il nous donne ces forces, et c'est un effet de sa grâce ; et par là il nous fera trouver même de l'avantage dans la tentation, afin que nous ayons le courage et la force de la supporter.

La tentation va quelquefois si loin, qu'il semble que nous y goûtions le péché tout pur : ce que nous avions aimé par complaisance, et ce qui était très-mauvais en cet état, il semble que nous l'aimions pour lui-même, et que nous nous enfoncions de plus en plus dans le mal. Mais il ne faut pas perdre courage ; car c'est ainsi que Dieu permet que le venin que nous portons dans notre sein se déclare ; et cela, c'est un moyen de le vomir, et d'en être purgés. Il faut donc se soumettre à la conduite que Dieu tient sur nous, et se souvenir que saint Paul a demandé par trois fois, c'est-à-dire, avec ardeur et persévérance, d'être délivré de cette impression de Satan, et de cette infirmité pressante et piquante de sa chair ; et il lui fut répondu : *Ma grâce te suffit ; car ma puissance se fait mieux sentir dans la faiblesse*[3]. Et pour achever l'épreuve où Dieu nous veut mettre, il faut pouvoir dire avec cet apôtre : *Quand je suis infirme en moi-même, c'est alors que je suis fort en Jésus-Christ ; et je me glorifierai dans mes faiblesses, afin que sa vertu habite en moi.*

Voilà, ma fille, sans parler de vous, voilà dans les principes généraux de la doctrine chrétienne, la résolution de tous vos doutes, ou du moins des principaux. Faites-vous-en à vous-même l'application ; ce que vous n'aurez pas entendu la première fois, vous l'entendrez la seconde. Lisez et relisez ce que Dieu m'a donné pour vous. Je vous donnerai de même tout ce qu'il me donnera ; car de parler soi-même, ni je ne le veux, ni je ne le puis : il faut attendre que Dieu parle ; il a ses moments ; et quand il donne plusieurs ouvrages, il apprend à partager son travail.

Continuez à exposer tout avec la même sincérité : car comment un médecin peut-il appliquer ses remèdes aux maux cachés d'un malade qui ne voudrait pas les découvrir ? Cette découverte fait deux choses : elle instruit le médecin, et humilie le malade ; et cette humiliation est déjà un commencement de santé. Prenez donc d'abord cette partie du remède, et attendez les moments où le reste vous doit être administré. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous, ma fille. *Soyez fidèle jusqu'à la mort, et vous recevrez la couronne de vie*[1].

A Germigny, ce 1er octobre 1691.

26. Vous n'avez point à vous inquiéter, ma fille, sur votre vœu de pauvreté, dans les choses que je vous ai permises. Je vous ai permis ces petits présents ; je vous permets ces petits travaux, jusqu'à ce que je sache en présence plus particulièrement ce que c'est. S'il vous vient quelque difficulté sur vos vœux, ou sur quelque autre peine de conscience, vous pourrez me les réserver à mon retour ; et en attendant demeurer en repos, à moins que ce ne fût des transgressions manifestes ; ce que j'espère qui ne sera pas.

Je vous permets de passer la nuit après la Présentation en prières devant le Saint-Sacrement, à condition que le sujet principal de vos gémissements et de vos prières seront les besoins de la religion, de l'Etat et du diocèse, principalement les deux premiers.

Il ne me vient point à présent de chapitre de l'Evangile, ni de Psaume que je puisse vous recommander en particulier : tout y est bon, et vous ne sauriez mal choisir. Vivez détachée de tout, jusqu'aux moindres choses : Dieu demande cela de vous. Votre perfection que vous désirez est là dedans.

Je pars pour Dammartin, où je vais faire la visite : j'écrirai de là à votre communauté sur les livres, et sur quelques autres choses que je crois importantes. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 5 novembre 1691.

27. Vous aurez vu, ma fille, par ma lettre précédente, que vos inquiétudes sont vaines. Je ne vous ai donné aucun sujet de croire que je fusse changeant : ce que me diront les hommes ne me fera pas abandonner ce que j'ai entrepris pour Dieu. Si l'on me donnait sur votre sujet des avis considérables, il faudrait vous avertir, et non pas vous quitter. Suivez le conseil des médecins sur le sujet de l'abstinence et du jeûne, plutôt que vos prétendues expériences, et obéissez à votre supérieure. Voilà une lettre que vous lui présenterez pour votre communauté.

Je vous bénis de tout mon cœur, ma chère fille.

A Dammartin, ce 10 novembre 1691.

28. *A la Communauté des filles de la Ferté-sous-Jouarre.*

Je vous envoie, mes chères filles, une instruction qui pourra vous être utile, pour bien faire et pour profiter de la lecture de l'Ecriture sainte[2]. Je n'ai rien à dire sur les autres livres, dont la sœur Cornuau m'a envoyé le catalogue. Il y en a un grand nombre que je reconnais pour très-bons : il y en a quelques-uns que je ne connais pas, qu'on peut supposer bons, à cause de l'approbation, jusqu'à ce qu'on y ait reconnu quelque erreur ou

1. *II. Tim.*, IV, 6. — 2. *I. Cor.*, X, 13. — 3. *II. Cor.*, XII, 8, 9.

1. *Apoc.*, II, 10.
2. Cette *Instruction sur la lecture de l'Ecriture sainte*, a été imprimée dans le 1er volume, p. 1 *sq.*

quelque surprise. Je n'ai donc rien à vous dire sur ceux-là. Je vous avertis seulement de prendre garde, dans les écrits de certains mystiques, à des expressions un peu fortes, qui semblent dire qu'on n'agit pas dans la vie contemplative, qu'on y est parvenu à un parfait renouvellement, ou qu'il n'est pas permis de s'y exciter aux actes de piété. Tout cela serait fort mauvais, si on entendait autre chose, par ce qu'on appelle inaction, que l'exclusion des actes humains et empressés; ou par cette perfection de renouvellement intérieur, autre chose que la perfection selon qu'on la peut atteindre en cette vie; ou enfin par cette défense de s'exciter aux actes de piété, autre chose que l'exclusion des manières trop empressées de s'y exciter. Avec ces modérations vous pouvez profiter de ces livres, s'ils vous tombent sous la main : mais faites grande réflexion.

Au surplus, mes chères filles, croissez en Jésus-Christ, soyez fidèles à votre vocation. Souvenez-vous de ce que vous devez au prochain par votre état : n'oubliez rien pour ce qui regarde vos classes, et soutenez-en toujours les saints exercices, sans vous relâcher en rien : car c'est là votre vocation particulière à laquelle si vous manquiez, tout le reste s'en irait en fumée. Surtout soyez fidèles à l'obéissance : songez toujours que la supérieure que je vous ai donnée m'a été donnée à moi-même comme à vous, par Madame Tanqueux votre chère mère, et que la conservation de votre communauté dépend de là.

Vous voyez, mes filles, que je songe à vous absent et présent; que cela vous invite à songer de plus en plus vous-mêmes à vous-mêmes. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Dammartin, ce 10 novembre 1691.

29. J'ai reçu votre lettre du 29 et les autres. Les choses se régleront pour votre supérieure à mesure qu'elle s'ouvrira à moi : il n'y a qu'à l'encourager à commencer. Pour vous, ma fille, agissez toujours avec elle avec beaucoup de soumission. Parlez-lui franchement et discrètement; en sorte qu'elle ressente que vous ne lui dites rien, par rapport à vous, ni par humeur, ni pour votre satisfaction particulière; mais pour elle et pour le bien de la maison.

Vous eussiez bien fait de me marquer ce que c'est qui donne lieu à la division et à la contradiction. Il faut tout dire aux supérieurs : des demi-explications ne font qu'embarrasser les affaires, et donner lieu à des mouvements irréguliers.

Je vous permets les liaisons que vous voudrez avec nos filles de Jouarre, que vous me nommez dans votre lettre : mais que tout cela soit dans la grande règle de la charité, et loin des petits mystères assez ordinaires entre filles.

J'approuve votre silence durant ce saint temps, et la permission que vous en avez demandée à votre supérieure est de bon exemple, et satisfaisante pour elle. Agissez toujours comme cela, ma fille, par esprit d'obéissance, et pour le bien de la paix.

Le sermon m'a surpris : j'approfondirai cette affaire, aussitôt que je serai de retour.

Ce n'est point du tout mon intention que vous me demandiez permission de m'écrire : c'est multiplier les lettres sans nécessité, et allonger les affaires. Ecrivez-moi pour la maison ce que vous trouverez nécessaire; de même sur ce qui vous touche : ce n'est pas cela que je veux empêcher, mais l'amusement. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Paris, ce 15 décembre 1691.

30. J'écris à Madame B*** ce qui me paraît nécessaire pour établir la confiance entre elle et vous. Pour lui mettre l'esprit en repos du côté de Jouarre, je lui dis que j'ai permis votre commerce, et que vous n'y emploierez ni vos novices ni trop de temps. Vous pouvez lui dire que la proposition de la sœur N*** n'est qu'un discours en l'air, et qu'il n'y a rien à compter là-dessus.

Puisqu'en arrivant de Jouarre je me trouve assez de loisir, je vais répondre, ma fille, aux demandes de votre billet.

Sur la première, je suis étonné, ma fille, du scrupule que vous avez de m'avertir, et de la crainte d'y blesser la charité, puisque je vous ai dit tant de fois le contraire.

La différence d'un premier mouvement et d'un acte délibéré est trop sensible pour mériter qu'on se tourmente à l'expliquer; puisqu'un premier mouvement est une chose dont on n'est pas le maître, et qu'on l'est d'un acte délibéré. Il n'y a qu'à bien écouter le fond de sa conscience, pour en connaître la différence. L'acte délibéré est suivi d'un secret remords : le mouvement indélibéré peut troubler et humilier l'esprit, mais n'excite pas ce remords, qui fait sentir à la conscience qu'elle est coupable.

Il n'est pas nécessaire de faire un acte de contrition sur chaque péché en particulier, pourvu qu'on les déteste tous et tout ce que l'on a fait qui déplaît à Dieu de tout son cœur. Je ne sais, ma fille, pourquoi vous demandez tant qu'on vous distingue ce qui peut être mortel parmi vos péchés : ce n'est pas là ma pratique, et j'ai de bonnes raisons pour cela.

Vous ne sauriez rien faire de mieux la nuit de Noël, que de bien méditer devant Dieu ce qui est dit de l'Enfant Jésus aux versets 34 et 35 du chapitre II de saint Luc, en le joignant au verset 16 du chapitre XXVIII d'Isaïe, cité par saint Pierre en sa première épître, chapitre II, versets 6, 7, 8; saint Paul aux Romains, chapitre IX, verset 33; et à la parole de Jésus-Christ même en saint Matthieu, chapitre XI, verset 6. Offrez-moi à Dieu; afin que, s'il me l'inspire, je traite dignement un si grand sujet le jour de Noël, et que je fasse trembler ceux à qui Jésus-Christ est un sujet de contradiction et de scandale. Commencez par lire tous ces endroits-là au premier loisir, et donnez-vous à Dieu pour en être pénétrée durant la nuit de Noël. Chantez-y de cœur le psaume LXXXVIII.

Je veux bien recevoir le présent que vous me destinez pour cette fois seulement.

Vous avez bien fait de m'exposer cette peine sur votre santé : il faut dire, toutes les fois qu'elle reviendra : Retire-toi de moi, Satan. Dieu soit avec vous, ma fille : je vous bénis en son saint nom.

A Meaux, ce 19 décembre 1691.

31. Je n'ai de loisir, ma fille, que de vous mander la réception de votre paquet. Je ferai au premier jour toutes les réponses, et je verrai avec joie Monsieur votre fils. Comme ces lettres pour Jouarre sont fort pressées, je vous prie de les rendre au plus tôt. Dites à Madame votre supérieure l'ordre que vous en avez, et demandez-lui sa permission; afin que nous accomplissions cette parole du Sauveur[1] : *Laissez-moi faire pour cette heure; car c'est ainsi qu'il faut que nous accomplissions toute justice.* Prenez bien garde que c'est avant de recevoir le baptême que Jésus-Christ parle ainsi, et que cette justice, dont il parle est celle de faire souvent, par une soumission volontaire, ce dont on pourrait s'exempter par des ordres supérieurs.

Je vous prie aussi de faire en sorte que votre communication avec Jouarre ne vous retarde ni ne vous empêche en aucune partie de vos devoirs et de vos emplois; et de rendre souvent compte en général de cela à Madame votre supérieure, lui demandant même son avis, s'il arrivait que cela vous causât de l'embarras.

Elle ne me parle point de vos austérités : n'en faites plus à présent, et jusqu'à ce que votre santé soit rétablie, sans ma permission.

Je suis contraint de finir, en vous assurant, ma fille, que votre âme m'est très-chère, et que je n'oublierai rien pour vous porter à la perfection où vous aspirez.

A Paris, ce 5 janvier 1692.

32. J'ai reçu, ma fille, votre présent; mais je suis bien fâché de n'avoir point vu Monsieur votre fils. Je n'ai presque point bougé d'ici, et j'ai même gardé la chambre durant quelques jours : par ce moyen mon rhume n'a rien été; et jusqu'ici, Dieu merci, ces petites précautions me délivrent de ces incommodités qui ne méritent pas d'être comptées.

Vos désirs seront accomplis : vous serez dans mon cœur pour y être continuellement offerte à Dieu; afin qu'il vous tire à lui de la manière qu'il sait, et que vous ne cessiez de lui dire : *Tirez-moi; nous courrons après vos parfums*[2]; nous courrons entraînés par une invincible douceur, par votre vérité, par votre bonté, par vos attraits infinis, par votre beauté, qui n'est autre chose que votre sainteté et votre justice.

Tout ce que vous me mandez de la part du Père P*** est très-nécessaire, et conforme à mes sentiments. J'y travaillerai incessamment.

La règle que vous me demandez pour votre conduite, quant à l'extérieur, est toute faite dans vos constitutions; on n'y pourrait ajouter que quelques austérités, auxquelles je ne consens point que vous vous abandonniez au delà de ce que je vous ai permis, si ce n'est qu'un confesseur discret ne vous les impose en pénitence.

Quant à la règle de l'intérieur, la vôtre, ma fille, doit être de faire, dans chaque action, ce que vous verrez clairement être le plus agréable à Dieu, et le plus propre à vous détacher de vous-même, sans autre obligation que celle que l'Evangile vous propose, ou que vos autres vœux vous ont imposée, en attendant que Dieu nous éclaire sur ce que vous avez tant dans l'esprit.

1. *Matth.*, III, 15. — 2. *Cant.*, I, 3.

Le plus difficile endroit à résoudre sur votre conduite, serait à savoir si vous devez vous abandonner à ces transports ardents de l'amour divin, à cause de la crainte que vous avez qu'ils pourraient être quelquefois accompagnés de quelque mauvais effet : mais comme je ne crois pas qu'il soit en votre pouvoir de les arrêter, Dieu même a décidé le cas, par la force du mouvement qu'il vous inspire. C'est d'ailleurs une maxime certaine de la piété, que lorsque le tentateur mêle son ouvrage à celui de Dieu, et même que Dieu lui permet d'augmenter la tentation à mesure que Dieu agit de son côté, il n'en faut pas pour cela donner un cours moins libre à l'œuvre de Dieu; mais se souvenir de ce qui fut dit à saint Paul : *Ma grâce te suffit; car la force prend sa perfection dans l'infirmité*[1]. Méditez bien ce passage, et ne laissez point gêner votre cœur par toutes ces anxiétés; mais dans la sainte liberté des enfants de Dieu, et d'une Epouse que son amour enhardit, livrez-vous aux opérations du Verbe, qui veut laisser couler sa vertu sur vous.

Tenez pour certain, quoi qu'on vous dise, que les mystiques se trompent ou ne s'entendent pas eux-mêmes, quand ils croient que les saintes délectations que Dieu répand dans les âmes, sont un état de faiblesse, ou qu'il leur faut préférer les privations, ou enfin que ces délectations empêchent ou diminuent le mérite. La source du mérite, c'est la charité, c'est l'amour : et d'imaginer un amour qui ne porte point de délectation, c'est imaginer un amour sans amour, et une union avec Dieu, sans goûter en lui le souverain bien, qui fait le fond de son être et de sa substance. Il est vrai qu'il ne faut pas s'arrêter aux vertus et aux dons de Dieu; et saint Augustin a dit que c'est de Dieu dont il faut jouir : mais enfin, il ajoute aussi que c'est par ses dons qu'on l'aime, qu'on s'y unit, qu'on jouit de lui[2]. Et s'imaginer des états où l'on jouisse de Dieu, par autre chose que par un don spécial de Dieu, c'est se repaître l'esprit de chimères et d'illusions.

La pureté de l'amour consiste en deux choses : l'une à rendre à Dieu tous ses dons, comme choses que l'on tient de lui seul; l'autre de mettre ses dons dans leur usage véritable, en nous en servant pour nous plaire en Dieu et non en nous-mêmes. Les mystiques raffinent trop sur cette séparation des dons de Dieu d'avec lui. La simplicité du cœur fait recevoir ces dons comme étant de Dieu qui les met en nous, et on n'aime à être riche que par ses largesses. Au surplus, un vrai amour ne permet pas d'être indifférent aux dons de Dieu : on ne peut pas ne pas aimer sa libéralité; on l'aime tel qu'il est, et, pour ainsi dire, dans le plus pur de son être, quand on l'aime comme bienfaisant, et comme béatifiant, et tout le reste est une idée qu'on ne trouve point ni dans l'Ecriture ni dans la doctrine des saints.

On peut souhaiter l'attrait, comme on peut souhaiter l'amour; on peut souhaiter la délectation, comme une suite et comme un motif de l'amour, et un moyen de l'exercer avec plus de persévérance. Quand Dieu retire ses délectations aux sen-

1. *II. Cor*, XII, 9. — 2. *Voyez* tout le premier livre de S. Aug. *de Doct. Chr.*, t. III, *Op.*

sibles, il ne fait que les enfoncer plus avant, et ne laisse non plus les âmes saintes sans cet attrait que sans amour. Quand la douce plaie de l'amour commence une fois à se faire sentir à un cœur, il se retourne sans cesse, et comme naturellement, du côté d'où lui vient le coup, et à son tour il veut blesser l'Epoux, qui dans le saint Cantique dit[1] : *Vous avez blessé mon cœur, ma Sœur, mon Epouse; encore un coup, vous avez blessé mon cœur par un seul cheveu qui flotte sur votre cou.* Il ne faut rien pour blesser l'Epoux : il ne faut que laisser aller au doux vent de son inspiration le moindre cheveu, le moindre de ses désirs : car tout est dans le moindre et dans le seul : tout se réduit à la dernière simplicité.

Soyez douce, simple et sans retour, ma fille, et allez toujours en avant vers le chaste Epoux : suivez-le, soit qu'il vienne, soit qu'il fuie; car il ne fuit que pour être suivi.

Tout ce que vous avez pensé, ma fille, sur votre désir est sans fondement et impraticable. Laissez croître ce désir de la religion; mais reposez-vous sur Dieu pour les moyens, les occasions et le temps de l'accomplir : autrement, toujours occupée de ce qui ne se pourra pas, vous ne ferez jamais ce qui se peut, et ce que Dieu veut de vous actuellement. Notre Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 17 janvier 1692.

33. J'ai vu, ma fille, par votre lettre, la fâcheuse maladie qui vous est survenue : nos filles de Jouarre m'en ont écrit aussi avec inquiétude. Dieu vous éprouve en toutes manières : ce sont là autant de traits de Jésus-Christ crucifié, qu'il imprime sur vous. Allez avec lui dans le sacré jardin; prenez à deux mains la coupe qu'il vous présente, et n'en perdez pas une goutte. Je suis consolé de ce que vous me mandez que vous êtes bien aise de souffrir, et que ces coups dont Dieu vous frappe, rabattent vos autres peines. Ce m'en est pourtant une grande, de voir que vous soyez exercée en même temps au dedans et au dehors. Il en a été de même du Sauveur : il vous donne des moyens de lui montrer votre amour, et il ne peut rien faire de plus efficace pour vous déclarer le sien.

J'ai vu et considéré toutes vos lettres : je n'ai rien eu de présent pour y répondre; j'ai eu aussi fort peu de loisir. Il faut toujours exposer les choses; parce que cela fait entrer dans l'ordre de l'obéissance, et dès là c'est un grand soutien. Mais Dieu ne me donne pas toujours, et je n'ai pas toujours le temps : en ce cas, il faut se servir des règles que j'ai données pour les dispositions de même nature, avec une grande soumission. La conduite des âmes est un mystère : il faut que Dieu y agisse de deux côtés. Entendez ceci, ma fille; Dieu vous en donnera l'intelligence. Je tâche d'être fidèle à donner ce que je reçois : quand je ne reçois rien de particulier, j'abandonne tout à Dieu, et je le prie de subvenir à ma pauvreté. Je vous ai offerte à Dieu, et je ne cesserai de vous y offrir.

J'ai vu le Père qui veut bien nous faire la grâce d'accepter la direction de la maison. J'ai vu aussi Madame Tanqueux, avec laquelle je me suis expliqué de beaucoup de choses : tout s'est passé, ce me semble, fort agréablement de part et d'autre.

Je suis à vous, ma fille, de tout mon cœur.

A Paris, ce 21 février 1692.

34. L'écrit que vous avez reçu de Jouarre vous a été envoyé, ma fille, par mon ordre exprès, et je vous ai mandé à vous-même qu'il y avait quelque chose pour vous dans le paquet dont je vous chargeais. Quoiqu'il soit fait à la prière de quelques religieuses, le fond en est commun à tous les chrétiens. Ainsi, ma fille, vous le pouvez communiquer aux personnes qui vous le demandent, et à toutes les personnes faisant profession de piété et de retraite. J'en dis autant d'autres écrits, excepté ce qui regarde la communauté, ou les particulières dispositions des personnes. Je n'écris rien que je veuille être secret : il faut seulement prendre garde de ne pas divulguer de tels écrits aux gens profanes et mondains, qui prennent le mystère de la piété et de la communication avec Dieu, pour un galimatias spirituel.

Vous avez plus sujet de craindre d'offenser Dieu en me taisant les choses, ou ne me les disant pas assez à fond, qu'en me les découvrant simplement : vous devez être bien persuadée que je ne me laisserai pas prévenir, et que je ne condamnerai ou soupçonnerai personne sans preuve. Entendez le sermon, quoi qu'il vous en coûte.

Je loue vos transports envers Jésus-Christ caché au Saint-Sacrement, et ceux de nos chères sœurs : je le donnerai quand il faudra, et quand j'aurai prévenu certaines noises que je dois éviter. Voilà la lettre que j'écris pour ce sujet à votre communauté.

J'ai reçu vos vœux et vos soupirs, mes filles. Dans les bienfaits communs, c'est un commencement de possession, que d'avoir la liberté de souhaiter; puisque les souhaits font naître des prières ardentes, et qui arrachent tout des mains de Dieu. C'est à lui qu'il faut s'adresser pour obtenir l'accomplissement de vos saints désirs. Je serai attentif à sa voix, et toujours disposé à vous satisfaire.

Souvenez-vous, mes filles, sur toutes choses, de l'union et de la régularité, qui sont fondées l'une et l'autre sur l'obéissance : ce sont là les grands attraits qui attireront chez vous l'Epoux céleste, en qui je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 4 avril 1692.

35. Il n'y a aucune apparence, ma fille, que je puisse aller à Jouarre pendant le jubilé, ni tant que la mission sera ici. Je veux bien, vous différer votre jubilé, et vous entendre dans l'octave du Saint-Sacrement. Vous pourrez, ma fille, la venir passer ici. Je ferai prier les Ursulines de vous recevoir dans leur maison durant ce temps : j'aurai soin de leur faire rendre votre lettre, et d'y assurer votre retraite. Madame B*** ne vous doit pas refuser votre congé, après la manière dont je lui écris : elle aura pourtant de la peine. Je l'assure que vous ne songez point à Paris maintenant : la maison, en effet, serait trop seule. Je vous attendrai lundi; en attendant, je demanderai à Dieu, de tout mon cœur, le don de conseil avec le fruit de bonté par rapport à vos intentions. Je trouverai, s'il plaît à Dieu, tout

1. *Cant.*, II, 9.

le temps dont vous aurez besoin. Je suis, ma fille, très-cordialement à vous.

A Meaux, ce 30 mai 1692.

36. Le fond des dispositions que vous m'exposez, ma fille, dans votre lettre du 5, est très-bon. L'Epouse disait : *Aussitôt que mon Epoux a fait entendre sa voix, je suis tombée en défaillance*[1]. L'original porte : *Mon âme s'en est allée; elle s'est échappée.* Dieu vous fait sentir quelque chose de cette disposition. L'Epouse s'échappait encore à peu près de cette manière, lorsqu'elle disait : *Soutenez-moi par des fleurs, et par des essences de fruits confortatifs, parce que je languis d'amour*[2]. L'âme défaillante demande un soutien : mais elle en reçoit un bien plus grand que celui qu'elle demande; car l'Epoux approche lui-même, au verset suivant, et la soutenant et l'embrassant en même temps, et par là lui faisant sentir toute la douceur et la force de sa grâce.

Les caresses intérieures que l'âme fait alors à l'Epoux céleste, lui sont d'autant plus agréables, qu'elles sont plus libres et plus pleines de confiance : mais il faut s'en tenir là; et l'épanchement où l'on se sent porté envers les personnes qu'on sait ou qu'on croit lui être unies, a quelque chose de délicat et même de dangereux.

Ne voyez-vous pas que la chaste et fidèle Epouse, en rencontrant ses compagnes et celles qui sont disposées à chercher l'Epoux avec elle, sans leur faire aucunes caresses, leur donne seulement la commission d'annoncer à son bien-aimé ses transports et l'excès de son amour[3]. Cela veut dire qu'on peut quelquefois épancher son cœur, en confessant combien on est prise et éprise du céleste Epoux, mais il ne faut pas aller plus loin. Et quand l'Epoux sollicite sa fidèle Epouse à chanter pour ses amis, elle lui dit : *Fuyez, mon bien-aimé*[4] : ce n'est point à vos amis que je veux plaire, je ne me soucie pas même de les voir ni de leur parler; fuyez, fuyez en un lieu où je sois seule avec vous. On doit être dans d'extrêmes réserves avec tout autre qu'avec l'Epoux, et c'est avec lui seul qu'il est permis de s'abandonner à ses désirs; car il est le seul dont les baisers, les embrassements et les caresses sont chastes, et inspirent la chasteté.

Réjouissez-vous avec Jésus-Christ, de ce qu'il est le plus beau des enfants des hommes, et souvenez-vous qu'il faut mettre parmi ses beautés, la bonté qu'il a de vouloir gagner les cœurs, et les remplir de lui-même. Je le prie qu'il vous soulage. Marchez en confiance : il vous regarde, et son regard vous soutient. Le surplus de votre lettre se remettra à un autre temps. Vivez cependant en paix, ma fille; il n'y a rien de mal à craindre que de perdre Dieu, que personne ne peut vous ravir. Je suis à vous de bien bon cœur.

A Germigny, ce 10 juillet 1692.

37. Oh! non, ma fille, je ne prétends pas me comprendre dans le silence que je vous propose. Parlez-moi quand vous en serez pressée par l'Esprit; car il faut que je vous écoute, et que j'écoute Dieu pour vous : il faut que la même voie de l'Esprit qui se fera entendre dans votre cœur, retentisse dans le mien, afin que je vous réponde ce que Dieu me donnera.

Tout est amour; tout aime Dieu à sa manière, même les choses insensibles : elles font sa volonté; et parce qu'elles ne peuvent pas connaître ni aimer, il semble qu'elles s'efforcent, dit saint Augustin[1], à le faire connaître; afin de nous provoquer à aimer leur auteur : c'est ainsi que tout est amour.

Il n'est pas besoin d'avoir de l'esprit, ni d'inventer de belles pensées pour consacrer son sommeil à Dieu : qu'ainsi ne soit; en disant que vous ne savez que dire, vous avez tout dit. Oui, je voudrais, mon Dieu, que chaque respiration, chaque battement de cœur fût un acte d'amour : je voudrais être moi-même tout amour, être écrasée et anéantie; en sorte qu'il ne restât de moi que l'amour, et une éternelle louange de votre saint nom. Voilà qui est fait. On cède après cela à la nécessité; parce que Dieu l'a ordonnée, l'a établie; on aime son ordre, parce qu'il est de sa justice, de sa sagesse, de sa bonté. Et il n'en faut pas davantage; et alors notre sommeil loue Dieu, et confesse notre infirmité, qui est la peine du péché.

Puisque vous voulez le savoir, ma fille, le jour de mon baptême est le jour de Saint-Michel, en septembre; le jour que j'ai été consacré prêtre, est le samedi de la Passion; le jour de mon sacre est celui de Saint-Matthieu. Je vous suis bien obligé de vouloir bien communier en ces jours-là à mon intention, et demander à Dieu les grâces dont j'ai besoin pour être un chrétien digne de ce nom, et remplir mon ministère.

Pour les prières vocales, qui ne sont d'aucune sorte d'obligation, quand vous vous sentirez attirée à quelque chose de plus intime, suivez votre attrait. Pour l'office, quoique vous n'y soyez pas absolument obligée, je ne crois pas que cela fût bien de le laisser.

Quand vous me pressez, ma fille, de vous répondre sur vos questions de l'amour de Dieu, vous ne songez pas à ce qu'il faudrait pour y satisfaire, et que d'ailleurs cela n'est point nécessaire; car c'est là le cas où arrive ce que dit saint Jean[2] : *L'onction vous enseigne tout.* L'amour s'apprend par l'amour : et à l'égard de ce pur amour, ce qu'il en faut savoir, c'est qu'il emporte un dépouillement universel : cela va bien loin, et porte des impressions bien crucifiantes. C'est pourquoi je ne croirais pas qu'il fallût ni le désirer ni le demander à Dieu, et encore moins se mettre en peine de ce que c'est; car le propre de cet amour c'est de se cacher soi-même : quand on le sent, ordinairement on ne l'a pas; quand on l'a, on ne sait pas ce que c'est; je veux dire qu'on le sait bien moins lorsqu'on l'a, que lorsqu'on ne l'a pas. Car quand on ne l'a pas, on en raisonne comme les autres; mais quand on l'a, on se tait, on ne sait qu'en dire, et on ne peut en parler, si ce n'est dans certains élans que Dieu envoie lorsqu'on y pense le moins. J'ai des raisons, ma fille, de croire qu'il n'est pas à propos de le demander; mais de s'offrir à Dieu avec un entier dépouillement, pour faire sa volonté en général.

1. *Cant.*, v, 2, 6. — 2. *Idem*, II, 5. — 3. *Ibid.*, v, 8, 9, 17. — 4. *Cant.*, VIII, 13, 14.

1. *Enar. II. in Ps.* XXVI, *n.* 12. — 2. *I. Joan.*, II, 27.

Vous pouvez dire à la communauté que je permets qu'on garde le Saint-Sacrement les deux jours que vous me marquez, pourvu qu'il y ait toujours quelqu'un devant, même pendant la nuit, sans néanmoins dire mot. Dites à Madame B*** qu'à force de venir de temps en temps dans la maison, Jésus-Christ s'y formera enfin une demeure stable. Je prie le Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 4 août 1692.

38. Ayez soin, ma fille, de faire rendre en main propre ce paquet pour Jouarre. Madame d'Albert verra que j'ai reçu sa lettre, dont elle est en peine, et elle en aura réponse. Si vous pouvez y aller vous-même, j'en serai bien aise.

Quant à vous, j'ai lu vos papiers. Et premièrement, vous avez bien fait de me dire tout; vous eussiez mal fait de me rien céler. Je n'estime ni plus ni moins ceux dont il s'agit; et quand il en eût dû arriver quelque diminution de mon estime, à quelque prix que ce soit, il faut que les supérieurs soient instruits; et s'il y a quelque faute, c'est d'avoir trop tardé. Vous avez besoin que je vous le pardonne; et je le fais, à condition qu'une autre fois vous bannirez toutes ces réserves et ces scrupules de me parler.

Demeurez assurée de votre état : je ne souffrirai pas qu'on vous inquiète sur cela. Je ne négligerai pas les occasions de vous procurer une place dans un monastère, quand elles se présenteront. Vivez en foi, ma fille; abandonnez-vous à celui qui vous attire. Rien ne m'a empêché de vous écrire que le peu de loisir. Soyez persuadée que je ne vous délaisserai point. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 6 septembre 1692.

39. J'ai vu l'acte que vous m'avez envoyé, ma fille; je l'ai trouvé très-bien fait : il n'y a qu'à le passer en cette forme, et assurer M. le D***, votre supérieur, et M. et Madame D***, que je le ratifierai, s'il est nécessaire, en la forme que l'on voudra. Je me réjouis avec toute la communauté, du bonheur qu'elle a de posséder un si saint supérieur. Faites-lui bien mes remercîments de tous ses soins : j'en espère un grand fruit pour la maison; et je ne doute point que Dieu n'accompagne de ses bénédictions la visite d'un supérieur si saint.

Pour vous, ma fille, vous n'avez qu'à vous soumettre aux dispositions qu'on fera de votre personne, en foi et en abandon, sans avancer ni reculer; c'est la volonté de Dieu. Je salue de tout mon cœur ces messieurs, ces dames et nos chères filles; et je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, le 17 septembre 1692.

40. Je n'ai reçu, ma fille, votre lettre que ce matin : ainsi ce que vous demandiez que j'écrivisse par rapport à M. l'abbé ***, ne se peut plus.

Pour ce qui vous touche, j'ai écrit naturellement (les dates ne servent de rien); et il vous doit suffire qu'à présent je m'intéresse à ce qui vous touche, d'une façon plus particulière qu'au commencement.

Je vous renvoie votre contrat. Obéissez, acceptez les charges; quoique avec celle de dépositaire que vous avez déjà, celle d'infirmière me fasse peine pour vous; celle de la sacristie vous tiendra lieu de soulagement. Prenez courage, ma fille; Dieu est avec vous : jouissez de l'Epoux céleste, et des ornements de son corps sacré. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Germigny, ce 21 septembre 1692.

41. Voila, ma fille, des lettres pour Jouarre, que je vous prie de faire tenir le plus tôt que vous pourrez. Je ne puis encore vous répondre sur ce qui vous touche, sinon qu'à l'égard de cette peine, si je ne vous en ai rien dit, c'est qu'il m'a paru qu'elle n'avait rien de nouveau dans son fond; en sorte que vous n'aviez qu'à y appliquer les conseils que je vous ai donnés en pareils cas, et au reste, demeurez en repos. J'ai considéré tous les mouvements que Dieu vous donne : vous pourrez difficilement vous empêcher de venir à Paris. J'y serai, s'il plaît à Dieu, vers la fin de la semaine prochaine ou dès les premiers jours de la suivante : vous pourrez m'y voir, et je vous écouterai volontiers. Ne craignez point de vous charger des demandes qu'on vous chargera de me faire sur le Saint-Sacrement, où il me faut pourtant laisser écouter Dieu. J'espère voir vos papiers avant mon départ, et vous y donner une réponse. Priez Dieu, ma fille, qu'il m'en donne le loisir autant que j'en ai la volonté. Dieu soit avec vous.

A Germigny, ce 8 novembre 1692.

42. Je ne me souviens point, ma fille, d'autre pénitence que de ce que vous me marquez, et je m'en contente. Je ne me souviens d'autre chose de ce que je vous dis à confesse, sinon que je vous donnai pour moyen de vous tenir en la présence de Dieu, son saint amour; n'y ayant rien qui ramène mieux dans la pensée l'objet aimé, que l'amour même. Qui peut oublier ce qu'il aime? Suivez donc ce bienheureux attrait, et Dieu vous sera présent.

J'approuve fort le recueillement dont vous me parlez pour les dimanches et fêtes, si votre supérieure le trouve bon; vous renvoyant à l'obéissance pour les choses extérieures.

Je suis toujours, ma fille, dans les mêmes sentiments sur les austérités. Vous voyez bien que celles que vous me proposez paraîtraient trop; sans cela je vous en permettrais l'essai durant l'Avent : mais cela ne se peut, non plus que le reste dont vous me parlez.

Marchez, avancez, sortez de vous-même, et Dieu s'avancera vers vous. *Approchez-vous de lui*, dit saint Jacques[1] *et il approchera de vous*. Je l'en prie, et suis à vous de bien bon cœur.

A Germigny, ce 28 novembre 1692.

43. Je ne me suis pas bien expliqué, ma fille, sur le sujet du Salut. Je ne souhaite pas qu'on le dise publiquement, jusqu'à ce qu'il soit fondé, et la fondation acceptée. En récompense je permets de le dire en particulier entre les Sœurs la veille et le jour de Noël, la veille et le jour de la Circoncision, la veille et le jour de l'Epiphanie, et de garder le Saint-Sacrement dans le tabernacle la

1. *Jac.*, IV, 8.

nuit de Noël et le jour même, jusqu'au Salut. Insensiblement l'Epoux céleste s'accoutumera à venir dans son jardin : mais que ce soit un jardin clos, qu'il y ait une fontaine scellée[1]; que tout y soit dans le recueillement et dans le silence. Vous voyez bien qu'il ne faut pas me presser; mais me laisser écouter Dieu. J'ai bonne volonté; mais je ne puis encore rien déterminer.

Vous avez trouvé à Jouarre de quoi vous entretenir devant ce divin Enfant : soyez en admiration et en silence devant lui; écoutez-le, contemplez-le; et en l'admirant, laissez-lui ravir votre cœur.

Et Abraham a vu mon jour, et il s'en est réjoui[2] : il a vu mon jour, le jour auquel j'ai paru au monde. Isaïe a aussi vu ce jour, et voici ce qu'il en a vu[3] : *Un petit enfant nous est né, un fils nous est donné, il a sa principauté sur ses épaules, et son nom sera l'Admirable, le Conseiller, le Dieu fort, le Père du siècle futur, le Prince de la paix.*

De toutes ces qualités, je choisis pour vous celle d'Admirable que je vous donne à méditer. Songez bien à cette belle qualité, et donnez-vous à Dieu; afin qu'il daigne vous faire sentir en quoi principalement ce divin Enfant est admirable. Méditez bien ces mots : *Un petit enfant nous est né, un fils nous est donné.* Prenez-le, puisqu'il vous est donné à la sainte table; prenez-le comme un petit enfant, puisque c'est pour vous qu'il est né en cette qualité. Jésus admirable en Dieu, admirable en lui-même, admirable en ses conduites, en ses vertus, en ses miracles; admirable en nous-mêmes, en notre vocation, aux miséricordes exercées en notre endroit, admirable en la suite de notre sanctification et en notre persévérance. Ce sera le sujet de mon sermon de Noël que je vous donne à méditer : priez Dieu, ma fille, qu'il m'ouvre l'intelligence de cette admirable prophétie, la plus capable, que je sache, de faire connaître et aimer ce divin Enfant. Puisse-t-il être aimé de toute la terre! Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 22 décembre 1692.

44. Je reçois vos vœux, ma fille, et je les offrirai demain à Dieu avec un cœur paternel. Je suis fâché du long tour qu'a fait ma lettre : c'est pourtant l'ange de Dieu qui l'a conduite, puisqu'elle vous est revenue. Je pars samedi : je donnerai moi-même votre lettre au P***; s'il plaît à Dieu, je lui parlerai, et je chercherai les moyens de concilier toutes choses.

Vous vous tourmentez trop, ma fille, sur cette pensée de religion : la proposition que vous croyez si faisable, et que vous me priez tant de repasser plus d'une fois dans mon esprit, est la plus grande chimère du monde. Ne vous agitez plus tant sur ce sujet : ce n'est pas que je me rebute, ma fille; mais c'est que j'ai peine à vous voir tourmenter en vain.

Vous avez raison de dire que l'Epiphanie est la fête de la foi : suivre la foi, c'est suivre l'étoile. Que cette étoile est aimable, puisqu'elle nous guide à Jésus et au lieu où il est!

Ce que vous avez fait avec N*** m'a beaucoup plu : mais ce n'est pas assez; continuez, et humiliez-vous toujours de plus en plus devant Dieu et devant les créatures. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 7 janvier 1692.

45. Vous direz, ma fille, à Madame votre supérieure que je lui accorde, et à la communauté, la présence du Saint-Sacrement, pour les trois jours de la Quinquagésime, et pour la fête de saint François de Sales : vous pourrez dire le Salut le soir entre vous. J'aurai bien de la joie que M*** vous fasse une exhortation : pour le surplus, j'y songerai, et j'y répondrai à loisir. Toutes vos pensées sont bonnes; mais je n'y vois pas, ma fille, la facilité que vous y pensez. Si je puis accomplir vos désirs, je le ferai avec joie; n'en doutez pas.

Vous avez, dans les choses que je vous ai dites, la règle de votre conduite, et vous n'avez qu'à marcher avec confiance. Surmontez-vous vous-même : ne vous pardonnez rien devant Dieu; attendez tout de sa miséricorde. J'ai bien considéré toutes vos lettres; j'aurai égard à tout. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 26 janvier 1693.

46. Je reçois toutes vos lettres, ma fille : il ne faut imputer mon silence qu'au peu de loisir que j'ai; je ne laisse de penser à tout. L'affaire de l'union semble s'avancer : je la crois très-bonne; je serai attentif à tout.

Pour ce qui vous regarde, je vous avoue, ma fille, qu'à l'égard de votre grand attrait pour la religion, je n'y vois rien moins que les facilités que vous croyez. Votre désir vous trompe, et fait votre croix. Continuez à regarder Jésus-Christ comme l'Admirable, et songez qu'il faut renfermer dans cette qualité cette parole de Job[1] : *Vous me tourmentez d'une manière admirable.* Ces manières admirables de tourmenter les âmes, contiennent les exercices qu'il leur envoie pour les purifier, et enflammer leur amour. Assurez-vous que ces peines sont permises et ordonnées à cette fin : plus elles augmentent, plus Dieu veut qu'on s'unisse à lui, et qu'on s'y livre; et c'est aussi le seul moyen de les empêcher de s'accroître. Un amour qui n'est pas content doit plonger l'âme dans une profonde tristesse : on n'est content ni de soi-même, ni des efforts qu'on fait pour aimer, ni du cher Epoux, qui ne se donne qu'à travers des ombres et par moments, et qui semble abandonner l'âme qu'il livre à de si noires pensées. Il faut croire, durant cet orage, que l'affaire de l'amour s'avance du côté de l'Epoux : il faut être fidèle à l'avancer du sien.

Ecoutez ces mots : *Je suis la vigne : comme les rameaux ne peuvent porter de fruit s'ils ne sont dans la racine, ainsi vous ne sauriez rien faire sans moi*[2]. Sans l'influence de la racine, la branche sèche aisément, et n'est plus bonne que pour le feu. *Sans moi, vous ne pouvez rien.* Ouvrez l'oreille du cœur à ces paroles, ma fille, lisez-les dans saint Jean. C'est la vérité que vous fait sentir l'Epoux céleste. Lorsqu'il vous semble que l'âme est prête à s'échapper à chaque moment, alors on ressent cette vérité : *Vous ne pouvez rien faire sans moi;* il ne reste qu'à dire : Il est vrai, cela est ainsi; je ne puis rien de moi-même; mais *je puis tout avec Celui qui me fortifie*[3].

1. *Cant.*, IV, 12. — 2. *Joan.*, VIII, 56. — 3. *Isai.*, IX, 6.

1. *Job.*, X, 16. — 2. *Joan.*, XV, 5. — 3. *Phil.*, IV, 13.

C'est en qualité de Verbe que Jésus-Christ parle ainsi : car encore que cela soit vrai de Jésus-Christ en tant que homme, cela n'est vrai de Jésus-Christ homme, que parce que cette humanité est unie au Verbe. C'est au Verbe qu'il faut être uni pour pouvoir tout avec Jésus-Christ : c'est par le Verbe et avec le Verbe que le Père produit le Saint-Esprit qui est son amour : la même chose se fait dans les âmes. Jésus a dit[1] : *Mon père et moi viendrons à celui qui garde mes commandements, et nous établirons en lui notre demeure;* ce qui se fait en produisant en nous le chaste amour, qui est répandu par le Saint-Esprit dans les cœurs. C'est donc en cela principalement ma fille, que Jésus est admirable. Il est admirable dans les chastes embrassements dont il honore son Epouse, et la rend féconde : toutes les vertus sont le fruit de ses chastes embrassements. Les peines qui l'accompagnent servent à retirer l'âme au dedans où elle jouit. Cela est ainsi du côté de Dieu : il faut se laisser aller à lui; afin que cela soit de notre côté. Vous vous tourmentez trop, ma fille, sur ce désir de la religion : tout ce qui arrive vous fait imaginer des occasions pour cela; elles sont encore trop faibles et trop éloignées. Vivez en paix : Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 28 février 1693.

47. Je me sers, ma fille, de l'occasion de l'homme que j'envoie exprès à Jouarre, pour vous dire que je vous ai offerte de bon cœur à Dieu, et que je l'ai prié de m'inspirer ce que j'avais à vous dire, touchant la personne dont vous m'avez écrit. Je vous dirai en général que la conduite qu'il m'inspire dans le cœur est fort sérieuse en matière de direction. Il me donne un fonds de charité inépuisable et inaltérable, ce me semble, pour les personnes dont il me charge; et je crois être, par sa grâce à toute épreuve là-dessus. Au surplus, je ne suis porté à aucune des choses que vous me marquez. Dites à cette personne que je ne changerai point de conduite : je n'improuve pas ses sentiments; mais je persiste dans les miens : ainsi je souhaite que tout demeure au même état.

Pour vous, ma fille, songez qu'une personne ressuscitée avec Jésus-Christ est une nouvelle créature. *Je fais toutes choses nouvelles*, dit Jésus-Christ dans l'Apocalypse[2]. La ferveur suit la nouveauté. Je vous souhaite ce renouvellement, et suis à vous de bon cœur.

A Meaux, ce jour de Pâques 1693.

48. Il n'y a point de sujet de vous alarmer de la lettre que je vous ai déjà écrite : vous devez croire que je ne m'étonne, ni ne me fâche jamais qu'on me parle de ses affaires temporelles; au contraire, je suis très-aise de cette confiance, et je la ressens comme l'effet d'un cœur de fille.

Pour ce qui regarde les propositions de cette personne, je vous dirai ingénuement que les termes dont elle s'est servie ne m'ont pas plu; je prends pourtant cela en bonne part : mais ce qui me fait rejeter ces choses, c'est qu'elles ne sont pas assez sérieuses, et que c'est par elles que commencent les amusements si peu dignes de la gravité du ministère ecclésiastique. Au surplus, cette personne a bien fait de m'exposer en simplicité tous ses sentiments; et vous pouvez l'assurer qu'elle ne m'a pas déplu, ni que j'aie mal pris aucune de ses paroles; mais c'est que j'ai d'autres idées, et que je conçois la direction comme quelque chose de plus sérieux. Ne la pressez pas sur ce qu'elle vous a dit par rapport à moi : j'évite, autant que je puis, de pareilles communications : quand Dieu me les envoie et que je connais sa volonté, j'y entre de bonne foi.

Je comprends au reste que l'union peut avoir de grandes peines. Comme elle est bonne pour la maison, il la faut avancer à l'abandon Cependant, ma fille, je vous dirai quand il faudra, ce que vous aurez à faire, et j'écouterai vos raisons. Il ne faut point venir à Paris, du moins si tôt; les choses ne sont pas encore assez avancées pour cela.

Je n'ai rien de nouveau à vous dire sur ce que vous me mandez de Jouarre : le temps donnera peut-être d'autres ouvertures; à présent je ne vois rien; soyez soumise aux ordres de Dieu.

Je serai très-aise que ce Père dise chez vous sa première messe le jour de Saint-Joseph. Demandez à Dieu ses lumières pour deux affaires d'une extrême conséquence, et ajoutez cette intention à celle que vous me marquez : demandez la même grâce devant le Saint-Sacrement que vous aurez ce jour-là.

Je vois, par la fin de votre lettre, que Madame votre supérieure se prépare pour aller à Paris : si d'elle-même elle s'avisait de vouloir vous y amener, j'y consentirais; autrement je ne le trouve pas à propos : il faut que ce soit elle qui le veuille et qui vous en presse; autrement point. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 24 mars 1693.

49. Vous ne devez point douter, ma fille, que je ne reçoive toutes vos lettres; j'ai reçu en particulier celle du 16. Je ne puis encore rien dire des affaires de la maison, que la mort de M*** semble avoir un peu retardées : je veillerai à tout, et j'aurai toujours un égard particulier à tout ce qui vous touche. Je ne crois pas nécessaire de m'expliquer davantage. Je vous offre sans cesse à Dieu, et je ne perdrai jamais les bons sentiments qu'il m'a inspirés pour vous. J'ai de la joie de la satisfaction que vous avez à Jouarre; je voudrais qu'elle pût être entière.

Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 19 avril 1693.

50. Je reçois votre présent, ma fille, et d'autant plus volontiers, qu'il est accompagné de vos vœux pour m'obtenir les dons dont vous m'envoyez la figure. Quand j'aurai entendu parler Madame de Jouarre, je verrai si ce que vous croyez si possible l'est autant que votre désir vous le fait paraître : je ferai de bonne foi ce que je pourrai, et je prêterai de tout mon cœur la main à tout.

Je ferai la cérémonie que vous m'avez prié de faire aux Ursulines le jour de la Trinité : je veux bien, ma fille, que vous veniez à cette prise d'habit. Si vous avez à venir, il faut que ce soit le vendredi, comme vous me marquez; parce que je vous

1. *Joan.*, XIV, 23. — 2. *Apoc.*, XXI, 5.

donnerai quelques heures samedi après l'ordination. Je prie Notre Seigneur qu'il reçoive, ma fille, l'oblation que je lui ferai de votre personne, en mémoire de votre baptême.

J'irai après la cérémonie à Jouarre, d'où je reviendrai mercredi matin. Je ne bougerai d'ici, s'il plaît à Dieu, durant l'octave du Saint-Sacrement. Je permettrai facilement que vous le passiez à Jouarre, ou ici aux Ursulines, selon que nous le trouverons plus à propos, et la conjoncture des choses. Je ferai avec plaisir tout ce qu'il faudra, avec les ménagements qui me conviennent.

Dieu est le souverain qui meut les cœurs; invoquez-le sous ce titre : adorez le Saint-Esprit sous le titre d'Esprit de vérité; priez-le que tout soit vrai en vous. Je prie Dieu, ma fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, le lundi de la Pentecôte 1693.

51. Vous allez être bien affligée, et je le suis pour vous, ma chère fille. J'ai trouvé Madame de Jouarre fort peinée sur votre retraite, très-désireuse d'un côté de vous tenir sa parole, très-persuadée de l'autre que cela ferait du bruit et nuirait à votre dessein principal. En cet état, je n'ai pas trouvé à propos de la presser davantage. Dès le matin j'avais un pressentiment de ce qui devait arriver : mais enfin je crois très-certainement que Dieu l'a voulu ainsi; afin que vous fissiez votre retraite entre mes mains plutôt qu'ici. Attendez-moi donc, ma fille; demeurez aux Ursulines : je crois que Dieu veut vous faire quelque grâce, et que je vous aide à la recevoir. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Jouarre, ce 17 mai 1693.

52. Je ressens vos peines, ma fille; et loin d'être rebuté de vos lettres, je les vois toujours de bon cœur. Prenez garde de votre côté à ne vous rebuter point de mon silence, qui, le plus souvent, est forcé ou par des affaires, ou parce que Dieu ne me donne rien par rapport à vous, et ne me fait pas voir qu'il y ait rien de nouveau à vous dire.

Quant à ces chapitres de saint Jean, je vous avouerai franchement que je n'ai pu encore venir à bout de me rien dire à moi-même qui me satisfasse, tant j'y trouve de profondeurs. Pour ce qui est du premier chapitre, il ne faut pas s'en étonner; car il s'agit de cette naissance éternelle du Verbe dont le prophète a dit[1] : *Qui racontera sa naissance?* Mais je ne trouve guère moins de profondeurs dans le quatrième chapitre, où Jésus-Christ dit[2] : *Dieu est esprit; et il veut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité.* Car qui peut entendre ou expliquer dignement ce que c'est en Dieu que d'être esprit; et combien ce divin attribut est au-dessus non-seulement de tous nos sens, mais encore de toutes nos pensées?

Pour ce qui est de l'obligation d'adorer Dieu en esprit et en vérité, il y a tant de vérités renfermées en ce peu de mots, que je m'y perds. Tout ce que je vois de plus certain, c'est qu'adorer Dieu en esprit, c'est l'adorer et l'aimer avec un entier détachement de tous nos sens; détachement, au reste, que je ne me sens pas capable d'exprimer, tant il est intime, tant il est haut, tant il est universel. Il faut aller avec saint Paul à la division de l'âme d'avec l'esprit[1], et à un si grand épurement de nos pensées, que je ne sais si nos âmes la peuvent soutenir en cette vie. Ce détachement induit aussi à une si haute et si parfaite mortification de nos sens, qu'on ne peut la regarder sans frayeur, quoiqu'on ne puisse d'ailleurs la regarder sans amour.

Mais adorer Dieu en vérité, c'est encore quelque chose de plus haut, car cela emporte une si parfaite conformité avec la volonté de Dieu, qu'il n'y a rien au-dessus, ni rien à laisser à notre volonté propre : autrement, la vérité n'est point en nous; puisque la vérité qui y doit être, c'est d'être entièrement conformes à ce que Dieu demande de nous, quelque inconnu qu'il nous soit : car il ne faut pas douter que Dieu, comme je vous le disais dernièrement, ne nous cache quelquefois sa volonté, jusqu'au point de nous inspirer de vouloir ce que lui-même ne veut pas accomplir en nous. Saint Paul lui demandait de le délivrer de cet ange de Satan, qui lui était envoyé de peur qu'il ne fût enflé par la grandeur de ses révélations[2]. Il le demanda par trois fois, comme il le dit lui-même, c'est-à-dire, avec toute l'instance possible; et néanmoins il ne l'obtient pas, et néanmoins c'était saint Paul. Il ne faut pas douter que ce ne fût Dieu même qui lui inspirait ce désir; et Dieu qui l'inspirait ne voulait pas qu'il fût accompli; il voulait laisser à saint Paul cet exercice. Il est vrai qu'il lui déclara sa volonté : mais il ne le fait pas toujours; et il nous laisse quelquefois languir dans un désir qu'il pousse à bout de notre côté, sans peut-être vouloir du sien qu'il s'accomplisse. Et pourquoi cela? Parce que c'est un grand bien de désirer tout ce qui est bon : et quoiqu'il soit bon de le désirer, Dieu voit un certain bien dans le refus, et il veut donner à l'âme ces deux sortes de biens; c'est-à-dire, le bien du désir, et en même temps le bien du refus : si bien qu'en cette manière, loin de resserrer sa main, il l'étend avec une plus parfaite libéralité, en nous donnant deux biens pour un; car c'est un bien de nous refuser de certains biens, lorsqu'il voit dans la privation de certains biens, un bien plus grand qu'il nous réserve.

Par exemple, dans le désir qui vous presse pour la religion, je suis assuré, ma fille, que Dieu, en vous privant de son effet, peut vous donner, par cette privation, un plus grand bien que celui que vous envisagez dans la jouissance : *Car qui sait le secret de Dieu, ou qui sera son conseiller*[3]*?* Et peut-être que ne voulant pas vous donner ce bien, ce que je ne décide pas, comme je ne décide pas le contraire, il veut vous faire la grâce de le désirer, et de vous exercer par ce désir, avec toutes les violences que vous ressentez. Ne concluez pas de là que Dieu veuille l'accomplissement de ce désir; et soumettez-vous à ses volontés cachées : car c'est par là que vous l'adorerez en vérité, en vous conformant à l'aveugle à ce qu'il sait seul, et à ce qu'il veut sans se déclarer.

J'entrerai cependant de bon cœur dans tous les moyens : mais il faut, ma fille, modérer ces vivacités et ces empressements, par une entière sou-

1. *Isai.*, LIII, 8. — 2. *Joan.*, IV, 24.

1. *Hebr.*, IV, 12. — 2. *II. Cor.*, XII, 7, 8, 9. — 3. *Rom.*, XI, 34.

mission à la volonté de Dieu, connue et inconnue, et par une intime conformité de votre fond avec Dieu, en adorant le secret de votre prédestination et du conseil éternel de Dieu sur vous. Autant que je puis penser, c'est là adorer Dieu en vérité, lorsqu'on joint à la vérité de ce désir, la vérité de la pratique; c'est-à-dire, des œuvres qui soient véritablement devant Dieu, et par lesquelles soit accomplie cette prière du Sauveur[1] : *Sanctifiez-les en vérité;* non pas comme ils pensent, mais comme vous savez.

Je dirai, s'il plaît à Dieu, aujourd'hui la messe à votre intention, approchant l'heure de midi. Je ne prévois pas que je puisse parler avant lundi; vous pouvez communier en attendant. Je prie Dieu qu'il soit avec vous. Priez pour le Roi et pour l'Etat.

A Meaux, ce samedi matin, au mois de mai 1693.

53. Je ne pourrai pas, ma fille, vous donner demain la sainte communion : mais pour mardi je vous exhorte à vous mettre dans l'état que vous me proposez; c'est-à-dire de recevoir la communion dans la même disposition que si c'était pour mourir, et pour viatique. Dieu vous fasse la grâce d'expirer aux pieds de votre Sauveur; en sorte que vous soyez une nouvelle créature.

Jésus-Christ vous a donné une vraie idée de ses dispositions dans l'Eucharistie, en vous rappelant cette vertu qui découlait de son corps sur ceux qui savaient le toucher comme il veut l'être : car il ne faut pas croire que cette vertu soit seulement pour guérir les corps. Jésus-Christ est encore plus Sauveur des âmes : il en pique le fond; il y excite de saints désirs; il les unit à lui-même, et les prépare à une union plus divine et plus excellente; et tout cela est la vertu qui partait de son humanité, et qui se répand sur ceux qui le touchent avec foi. Je trouve bon que vous fassiez les communions aux intentions que vous me marquez.

Madame de Jouarre m'écrit elle-même qu'elle vous a reçue, croyant me faire chose agréable. Ne manquez pas, ma fille, de lui écrire, pour lui témoigner votre reconnaissance et votre entière soumission à ses ordres, et pour savoir d'elle, comme vous me le marquez, quand elle veut que vous vous rendiez sous ses ordres. Vous voyez que Dieu agit pour vous; agissez pour lui : marchez cependant sur les règles que je vous ai données; et sans rien attendre de vous-même, abandonnez-vous au céleste Epoux. Je vous mets, ma fille, sous sa protection.

A Meaux, dimanche soir au mois de mai 1693.

54. Laissez évanouir le monde, avec son éclat, et tout ce qui le compose; et quand tout sera mis en pièces, et en morceaux, et détruit, vous ne resterez plus que seule avec Dieu, environnée de ces débris et de ce vaste néant. Laissez-vous écouler en ce grand tout, qui est Dieu; en sorte que vous-même vous ne soyez rien qu'en lui seul. Vous étiez en lui avant tous les temps, dans son idée et dans son décret éternel : vous en êtes sortie, pour ainsi dire, par son amour, qui vous a tirée du néant. Retournez à cette idée, à ce décret, à ce principe et à cet amour.

Et le jour que vous partirez pour Jouarre, dites, ma fille, le psaume CXXI, et réjouissez-vous d'aller dans la maison du Seigneur. Le jour que vous y serez arrivée, le psaume LXXXIII : le lendemain le psaume LXXXIV; appuyez sur le verset 9 : le troisième jour, le psaume LXXXVI; admirez les fondements de Sion, qui sont l'humilité et la confiance : le quatrième jour, pour rendre grâces à Dieu de votre liberté, les psaumes CXIV et CXV, qui n'en font qu'un dans l'original, et qui sont de même dessein : le cinquième jour, dans le même dessein, le psaume CXXV : le sixième jour, encore dans le même dessein, mais avec une plus intime joie de votre sortie du monde, le psaume CXIII : le septième jour, adorez l'Epoux céleste dans le sein et à la droite de son Père, au sortir des temps de son enfance, par le psaume CIX : le huitième et dernier jour de l'octave, dites en actions de grâces le psaume CXVII : ainsi, ma fille, se célébrera l'octave de votre délivrance. Consacrez-vous à Dieu de tout votre cœur, comme une victime qu'on mène à l'autel, qui est le sens du verset 27 de ce dernier psaume.

Voilà les psaumes pour la veille, le jour et l'octave de cette fête. Durant cette octave, lisez le chapitre LII du prophète Isaïe, et le huitième de l'évangile de saint Jean. Demandez à Dieu la liberté véritable, qui est celle que Jésus-Christ donne par la vérité. Ecoutez plutôt les promesses que les menaces. Accoutumez-vous à craindre à la vérité, mais à espérer encore davantage, par la grande bonté de Dieu, dont vous lirez les merveilles dans le chapitre V de l'épître aux Romains. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Meaux, ce mercredi matin, au mois de mai 1693.

55. Vous ferez bien, ma fille, de porter vos lettres à Madame de Jouarre, et d'agir en tout selon ses ordres; non-seulement parce que je crois qu'elle l'aura pour agréable, mais encore parce qu'il y a toujours un grand avantage à agir par obéissance, et que c'est cela même qui lui fait désirer qu'on lui soumette tout.

Prenez garde à ménager votre santé sur l'observance de la règle; et à ne vous point pousser à bout : cela est d'une extrême conséquence; parce qu'enfin à force de faire, on se réduit à ne faire rien; ce qui est excessif et indiscret : prenez-y garde sous les yeux de Dieu.

Réglez vos communions selon que nous l'avons dit. La communion spirituelle est une douce commémoration du sacrifice de la croix, dont l'Epoux céleste nous donne à manger la chair et le sang à la sainte table; afin de nous être un gage que c'est pour nous qu'il les a pris, et pour nous qu'il les a immolés. Vous voyez bien, par cette raison, qu'on peut communier spirituellement à toute heure; mais que c'est principalement à la sainte messe qu'il le faut faire. Il faut joindre à cette pieuse commémoration, un désir sincère de jouir de ce corps sacré dans la communion actuelle, et d'exercer le droit que nous avons sur ce corps, qui est le sceau de notre union avec le céleste Epoux.

Je suis bien aise de la bonne réception qu'on vous a faite, et de la grâce qu'on vous accorde de

1. *Joan.*, XVII, 17.

vous donner une cellule au dortoir. Non, ma fille, vous n'êtes point séculière. Je sais très-bon gré à vos amies du plaisir qu'elles vous font, et je reçois avec joie ce que vous me dites de leur part en cette occasion. Vous ferez bien de m'instruire de tout ce qui pourra contribuer à votre repos, surtout dans ces commencements : mais il faut mettre les choses dans un train qu'elles puissent durer. J'entre dans vos sentiments pour les emplois. C'est à vous à ménager cet intérêt, qui avec raison vous est si cher, j'en dirai à Madame l'abbesse ce que Dieu me mettra dans l'esprit; continuez-lui toujours vos soumissions et votre confiance.

Je suis bien aise de la résolution où vous êtes de ne plus reculer après avoir passé sur les difficultés. Vous savez bien que j'ai tout prévu; mais votre ardeur l'a emporté : il faut boire le calice tout entier; les consolations en détremperont l'amertume. Demeurez en repos, ma fille : je veillerai à ce qui vous touche. Quand on conclura l'union, il n'y a rien de contraire à la sincérité d'y consentir, puisque le fond en est bon et de votre goût. Je prie Dieu qu'il soit avec vous. Tenez-vous dans cet esprit d'humiliation et de recueillement : Dieu vous en fasse la grâce, ma fille.

A Germigny, ce 14 juin 1693.

56. Pour réponse à votre billet, j'ai laissé, en partant de Germigny, un paquet pour Jouarre, où il y a une réponse à votre dernière lettre. Quant à Madame***, si elle n'arrive, vous n'avez qu'à lui écrire bien respectueusement que vous êtes prête à vous rendre auprès d'elle au premier mot qu'elle vous fera dire : vous ferez bien même de la prévenir. Si on vous presse de vous déclarer, vous direz que pour la maison vous apporterez toutes les facilités possibles à l'union, et pour votre particulier que vous attendrez mes ordres; que je serai bientôt de retour, S'il y a quelque acte à passer, ne faites point difficulté de le signer, et de le conseiller à vos sœurs, en mettant sous mon bon plaisir et agrément. Dieu soit avec vous, ma fille, et qu'il soit votre soutien.

A Soissons, ce 16 juin 1693.

57. Si M. le curé de Jouarre n'était venu ici, j'aurais, ma fille, envoyé demain un homme exprès pour répondre à vos lettres du 26 et du 29. Il n'y a qu'un mot à vous dire, qui est que sans hésiter vous devez obéir à Madame de Jouarre, et vous rendre à la communauté sur ses ordres.

Entrez dans ses sentiments touchant la communauté : n'éloignez rien de ce qu'on souhaitera pour votre personne. Témoignez vos soumissions parfaites : dites seulement qu'après avoir exposé vos dispositions, vous êtes obligée de m'en écrire pour savoir mes intentions et mes vues; que vous ne doutez point qu'elles ne soient conformes au bien de la communauté, comme il est très-vrai.

Ne témoignez rien du tout de vos pensées pour la religion ni pour Jouarre. Recevez la bénédiction de Madame l'abbesse avant que de sortir de chez elle : priez-la, tant de ma part que de la vôtre, de vous conserver sa bonne volonté, et de vous regarder toujours comme sa fille, comme vous l'êtes en effet par la volonté que vous avez de lui obéir : vous pouvez lui dire qu'il est vrai que vous laissez votre cœur à Jouarre. Elle verra bien les dispositions de la divine Providence auxquelles vous devez vous conformer, à peine de déplaire à Dieu, qui vous met dans les conjonctures où vous êtes. Du reste, abandonnez-vous à Dieu : je prendrai toujours intérêt à ce qui vous regardera. J'espère que Dieu me donnera son esprit, afin que je me règle sur sa volonté; et quoi qu'il arrive, vous pouvez, ma fille, tenir pour certain que je continuerai à veiller sur vous. Il n'y a rien de vrai dans tout ce qu'on vous a dit sur mon sujet. Vivez en foi et en espérance contre l'espérance même; afin que Dieu se charge de vous, par l'abandon que vous ferez de vous-même entre ses mains. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce .... juin 1693.

58. Vos lettres, ma fille, contiennent deux choses; l'une regarde la communauté : j'en conserverai la remarque, et tâcherai de tourner en bien toutes les vues qu'on peut avoir : ne doutez pas du secret et du soin particulier que je prendrai de tout ce qui vous touche. L'autre partie de vos lettres vous regarde vous-même : sur quoi je vous dirai en un mot, que si vos peines sont augmentées, votre état n'est pas changé. Parmi ces noirceurs, vous recevrez du secours par la lecture du Cantique des cantiques. Continuez toujours à tout exposer en sincérité, et à tout attendre en paix et avec soumission. Je ferai toujours pour vous tout ce que j'ai fait par le passé, plus ou moins selon votre besoin.

Vous pouvez dire à tout confesseur ce qui ne regarde pas votre état, vos peines particulières et vos vœux, à l'égard de leur parfait accomplissement : car pour les transgressions expresses, qui iraient à péché mortel, vous ne pourriez pas les réserver; mais je n'en ai point encore ouï de cette nature, et ainsi je ne pense pas qu'il en arrive.

Songez, ma fille, à cette parole du Sauveur[1] : *Vous aurez de l'accablement dans le monde : mais prenez courage, ayez confiance; j'ai vaincu le monde.* Notre Seigneur soit avec vous, nous nous portons tous bien du voyage, malgré la pluie et les éclairs.

A Germigny, ce 15 juillet 1693.

59. Pour répondre à votre dernière lettre, je vous dirai, ma fille, que j'ai été fort content des projets de Madame de Miramion. Je n'ai pu entrer dans aucun détail, ni sur la communauté ni sur vous, parce que je n'ai rien vu encore de déterminé : je crois pourtant que tout ira bien. J'ai fait connaître que je m'intéressais à ce qui vous touche. Je ne pense pas qu'on songe à vous mener à Paris pour cette fois : on vous trouvera nécessaire sur les lieux pour aider les nouvelles supérieures. Ne montrez aucune affectation en quoi que ce soit; mais une disposition d'esprit pliante à tout. Je ferai dans le temps ce qu'il faudra : ne soyez en peine de rien. Ne vous ouvrez de rien sur vos peines et sur ce qui vous regarde : ne découvrez de la maison que ce qui sera nécessaire. Ayez confiance en Dieu, ma fille, et il vous conduira : offrez-lui votre

1. *Joan.*, XVI, 33.

volonté, et faites quelques austérités dans cette intention.

J'envoie l'établissement de la nouvelle supérieure, selon qu'on me le témoigne dans la lettre de la communauté que vous avez écrite. Ne vous embarrassez de rien, ni vous, ni les Sœurs : j'ai prévu ce qui se pouvait prévoir présentement, et je continuerai de penser au reste. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 5 août 1693.

60. Je n'ai point voulu, ma fille, vous faire ce matin d'autre réponse que celle que vous avez vue. Je vous dirai à présent que j'ai prévu ce que vous souhaitiez, et que je l'avais fait par avance. On souhaite avec raison que vous demeuriez : il est à propos que vous gagniez la confiance, en entrant dans les sentiments de Madame de Miramion et de ses filles, concertant le tout avec Madame de Tanqueux.

Je vous recommande de tout mon cœur à l'Epoux céleste, que je prie de vous tirer et de vous faire courir après lui. Songez à cette parole que lui adresse la sainte Epouse : *Recti diligunt te*[1] : « Ceux qui sont droits vous aiment; » car il est la droiture même. Agissez donc, ma fille, dans cette occasion, et dans toutes les autres de votre vie, en toute droiture et simplicité; disant sincèrement, mais avec prudence et par degrés, tout ce qui vous paraîtra utile pour la maison, sans aucun retour à vous-même; parce que Dieu y pourvoira par sa bonté, et que j'aurai l'attention convenable à ce que vous me direz. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 7 août 1693.

61. Je vous donne avis, ma fille, que j'envoie la lettre de la communauté à Madame de Miramion, avec un billet de moi, où j'entre dans vos pensées, et dans le saint empressement de vos sœurs et de vous. Je n'ai rien à vous prescrire sur le voyage de Paris : conformez-vous à la volonté de Madame de Miramion. Je crois pourtant que le mieux est de vous garder pour la dernière. Témoignez à Madame la grande satisfaction qui me reste de l'entretien que j'ai eu avec elle : je suis aussi fort content de sa sainte et sage compagne. Il se prépare quelque chose pour la communauté, dont Dieu sera glorifié.

Les dispositions sont toujours les mêmes pour vous à Jouarre; mais l'effet ne dépend pas de là : ainsi, ma fille, vous voyez que le parti que vous avez à prendre ne dépendant ni de vous ni de moi, je ne puis rien faire sur cela que de vous remettre à la volonté de Dieu. Il faut marcher pas à pas dans cette voie, à mesure que Dieu se déclare : modérez donc sur cela vos vivacités.

Je ne manquerai pas d'offrir à Dieu cette chère âme. Je le prie que vos peines soient devant lui un sacrifice d'expiation : unissez-les à celles de Jésus-Christ délaissé, et que son délaissement soit votre soutien.

Je verrai à loisir vos doutes sur le sermon de la Cène. Abandonnez-vous à Dieu en foi et en amour. Dieu soit avec vous, ma fille.

A Germigny, ce 10 septembre 1693.

1. *Cant.*, I, 3.

62. Vous avez bien fait, ma fille, de me proposer vos doutes, et je me crois obligé de vous satisfaire. L'épreuve que je propose touchant les péchés véniels, n'est pas toujours la confession, mais le plus souvent une généreuse attention à s'en corriger, une sainte sévérité à se condamner soi-même, et un désir de les consumer dans le feu de l'amour divin; ainsi vous n'avez rien à changer dans votre conduite.

Pour ce qui est de ce profit spirituel, que j'ai appelé l'embonpoint, qui vient d'une sage dispensation d'une bonne nourriture; s'il fallait qu'il répondît exactement à l'efficace naturelle de l'Eucharistie, nul ne serait jamais assez digne d'en approcher : ainsi, ma fille, il faut vous régler là-dessus par l'obéissance. On ne laisse pas les convalescents arbitres de leur nourriture; le médecin leur prescrit le régime qu'ils doivent garder : ce qui est d'autant plus vrai dans la cure des âmes, que l'obéissance est une des plus grandes parties des remèdes spirituels. Marchez donc en confiance, et ne changez rien. Les pasteurs ont leurs règles; ils ont pour les âmes que Dieu soumet à leur conduite, un instinct guidé par une raison que Dieu leur met dans l'esprit, et à laquelle il faut se soumettre.

Pour le reste de votre lettre, qui marque les consolations que vous recevez de mes écrits; pourvu, ma fille, que vous les receviez comme de Dieu, vous ne vous tromperez jamais. Je le prie qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 19 septembre 1693.

63. C'est bien fait, ma fille, que de faire tout par obéissance; ainsi je loue la pensée de consentir à l'union par ce motif-là : mais au fond l'espérance de la religion, qui pourrait vous en détourner, ayant si peu de fondement, vous voyez bien qu'il n'y a point d'autre parti à prendre que celui de consentir à tout ce qui sera nécessaire pour vous conserver votre place.

Quant à ce qui est d'agir pour exécuter ce dessein, je veux bien que vous agissiez avec moi, c'est-à-dire, que vous me fassiez vos propositions; envers d'autres je ne le dois point souffrir, puisque cela n'aurait d'autre effet que celui de faire penser que vous vacillez dans votre état, et d'aliéner les esprits de vous. Ainsi, ma fille, vous ne devez pas vous attendre que je vous permette de solliciter qui que ce soit. Si je voyais quelque jour à cela, je commencerais à agir moi-même : autrement il n'y aura qu'à demeurer en repos; et faire dans votre état ce que vous feriez si Dieu vous avait révélé que vous y demeurerez toujours. Sans cela, non-seulement il n'y a point de perfection, mais il n'y a pas même un accomplissement commun de son devoir : et comme je ne puis regarder tous vos désirs que comme un exercice que Dieu vous envoie, je crois n'y devoir avoir aucun égard, que quand j'y verrai quelque chose de réel.

Pour ce qui est d'aller à Paris, il n'y aura point à hésiter quand Madame de Miramion le désirera : je veux bien que vous différiez, pourvu que ce soit sans montrer de la répugnance. Vous ne devez rien oublier pour gagner ces dames; autrement

vous vous feriez des affaires, et à moi aussi. Je prie Notre Seigneur d'être avec vous.

A Germigny, ce 26 septembre 1693.

64. COMMENÇONS par les choses extérieures. Je n'ai point douté, ma fille, de ce qui arriverait à Jouarre. Madame l'abbesse m'a témoigné pour vous tous les sentiments qu'on peut souhaiter, et vous pouvez compter sûrement sur ce qu'elle vous a promis.

Prenez garde comme vous parlerez et agirez avec Madame. Car si on va une fois se persuader que vous demeurez à contre-cœur dans votre vocation, on entrera naturellement dans des défiances qui vous attireront bien des croix. Le fond de ma conduite envers vous ne changera pas. Pour l'union, nous ajusterons les petites choses à l'ordre commun, autant que la prudence le permettra.

Je ne vois pas qu'il serve beaucoup de penser présentement à ce que l'on fera après l'union : *A chaque jour suffit sa malice*[1]. C'est là une excellente instruction de Notre Seigneur, et la plus propre que je connaisse à modérer les activités inquiètes. C'est, ma fille, la seule chose, ou la principale à laquelle vous devez travailler à présent. Il faut être sous la main de Dieu, et se laisser manier conformément à son attrait, lui donnant précisément ce qu'elle demande, ni plus ni moins. Par cette souplesse on attire son attention à nous conduire; et autrement on trouble son action, on la devance, on la ralentit; on n'est propre ni au frein ni à l'éperon. Je vous ai comparée, ma chère Epouse, à une cavale docile : je vous ai mise sous le joug; marchez avec moi. Tâchez, ma fille, de modérer cette activité et ces vaines pensées dont vous êtes agitée sur votre désir : entrez dans un véritable abandon. Le moyen qu'il tienne les sens dans le calme et sous le joug, c'est de le faire sans réserve, en éteignant ce feu naturel. Ne vous étonnez pas de demeurer comme sans action, et gardez-vous bien de croire que Dieu s'éloigne de vous pour cela : pourvu qu'on ne perde jamais courage, tout est bon.

Je ne doute point que ce désir de religion ne vous nuise en beaucoup de choses : d'autre part, c'est un feu qui vous épure, et qui dévore vos fautes, vos activités, et vous rendra plus agréable à l'Epoux céleste. Ce n'est pas à renouveler vos intentions, ni par de nouveaux faits, que vous entrerez dans ses voies; c'est en vous accommodant à ses volontés, et en mettant là tout votre soutien. Dites les psaumes XXXIX, XLIV et XLVII : vous en serez consolée. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Germigny, ce 13 octobre 1693.

65. BIENHEUREUX *ceux qui ont le cœur pur, le cœur dégagé de tout; car ils verront Dieu*[2].

Je serai, ma fille, ce soir à Germigny, s'il plaît à Dieu; samedi et les autres jours suivants à Coulommiers et à Farmoutiers, et peut-être ailleurs : je ne puis rien assurer. S'il arrive que dans ce temps on vous presse d'aller à Paris, marchez en foi. S'il vient des croix, hé! pourquoi êtes-vous faite? Si Dieu permet que je vous voie auparavant, à la bonne heure; sinon je suis assuré que Dieu vous soutiendra. Sa volonté ne paraît jamais plus clairement aux hommes que par la nécessité. Adorez donc la volonté de Dieu dans la nécessité où il vous met : réservez-lui votre intérieur, et donnez au dehors tout ce que l'on souhaitera de vous. Parlez franchement sur les affaires de la maison, quand on vous interrogera, et même sans scrupule : j'y mets toujours la condition qu'on vous le demande, ou que les choses soient si importantes d'elles-mêmes, qu'elles exigent qu'on en parle. Favorisez toujours l'union. Que vous fera-t-on? Vous empêchera-t-on de trouver Dieu partout, faible et trop vile créature? Qui peut contraindre l'amour, et empêcher le cœur de s'y livrer? *Dieu est amour*[1]. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 3 novembre 1693.

66. J'AI, ma fille, reçu ce matin votre lettre, et ce soir l'on m'a apporté la boîte où étaient les saints instruments de la sépulture mystique de Notre Seigneur : je vous promets qu'ils serviront aux jours que vous souhaitez, et que je ferai sur le sacré corps et sang du Sauveur les prières que vous me demandez. Il y avait dans la même boîte un écrit de vous, que je verrai le plus tôt qu'il me sera possible. Je suis accablé de soins pour les pauvres.

Il me semble que le moyen de sortir de l'embarras où vous êtes, est de vous en tenir à dire, comme je vous l'ai marqué, que vous êtes prête à tout de votre côté; mais qu'il faut me référer tout avant que de faire aucun changement, et attendre mes ordres. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 15 décembre 1693.

67. NON, ma fille, ce n'est point oubli ni faute d'avoir lu très-exactement votre écrit, que je ne vous ai point fait de réponse : c'est premièrement manque de loisir; c'est secondement qu'avant de vous répondre à fond, il faut que je vous entende sur quelques endroits de votre écrit; cela est difficile à traiter par lettre. Cependant, quoique je ne vous aie pas fait de réponse, je n'en ai pas moins pensé à vous; puisque je vous ai offerte avec toutes vos peines et vos bons désirs sur le corporal, et avec la palle et le purificatoire que vous m'avez envoyés, et cela dans les trois messes solennelles de Noël, et dans celle de Saint-Etienne.

Je suis très-aise que vous fassiez votre retraite : il est malaisé que j'entre dans le détail des matières que vous aurez à y méditer. Les Evangiles du temps où nous sommes fournissent un si beau sujet! Joignez-y les psaumes : *Misericordias Domini*, *Dixit Dominus*, et *Memento Domine David*, avec le commencement du chapitre IX d'Isaïe, par où commence la messe d'hier. Priez Dieu qu'il vous fasse connaître sa volonté, et occupez-vous bien de l'avénement du saint Epoux, qui veut venir dans les âmes pour les remplir. Il faut être toute changée, pour le désirer et l'appeler. Il viendra, ma fille, et ne vous quittera pas; savoir, s'il accomplira tous les désirs qu'il vous inspire, je n'y vois pas plus clair que ci-devant, ni rien qui avance de quelque côté que ce soit : ainsi je ne change point de sentiment. Accommodez-vous à la

1. *Matth.*, VI, 34. — 2. *Idem*, V, 8.

1. *I. Joan.*, IV, 8.

disposition des choses, et entrez dans les desseins de ceux de qui vous dépendez.

Je ne sais pourquoi Dieu vous donne tant de vues, et qu'il m'en donne si peu, si ce n'est apparemment qu'il veut vous exercer par un saint désir dont il ne veut pas l'accomplissement; ou ne le veut pas quant à présent, puisqu'il n'y donne aucune ouverture. Adorons Dieu en humilité et en confiance. Je suis tout à vous, ma fille, en son saint amour.

A Versailles, ce 26 décembre 1693.

68. J'arrivai hier au soir, ma fille, et je suis obligé d'aller à Versailles : je reviendrai le plus tôt qu'il me sera possible, et assurément dans peu de jours, s'il plaît à Dieu ; je me ferai du temps, autant que je pourrai, pour vous en donner tout celui qui vous sera nécessaire.

Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous durant cette sainte retraite. Je n'oublie point de prier Dieu pour obtenir la délivrance de vos peines : mais je ne veux point que vous fassiez dépendre de là votre repos; puisque Dieu seul et l'abandon à sa volonté en doit être l'immuable fondement. C'est l'ordre de Dieu ; et je ne puis le changer, ni je ne le veux ; parce qu'il n'y a rien de plus aimable ni de meilleur que cet ordre, dans lequel consiste la subordination de la créature envers Dieu. Je le prie de tout mon cœur d'être avec vous.

A Paris, ce 5 janvier 1694.

69. Je ne vois rien, ma fille, de plus pressé à vous dire sur vos peines, sinon que dans cet état où vous êtes attirée, Dieu aura fort agréable que vous conteniez tout l'extérieur; que vous livriez votre cœur au céleste Epoux, en le lui laissant plutôt prendre que de le lui donner vous-même; et que ne vous permettant nul appui sensible, vous portiez en patience, aussi pure que vous pourrez, l'effort du dedans. C'est un grand précepte pour vous que celui-là, et c'est ce que demande la perfection et la pureté de l'attrait qui vous presse.

Ne soyez point en peine de votre dernière confession, non plus que des peines que vous m'avez exposées. Mettez votre volonté dans celle de Dieu. Qu'il vous tienne : si vous le faites avec un plein abandon, il vous tiendra d'autant plus, que vous semblerez davantage à chaque moment vous échapper à vous-même. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous. Je vous donnerai quelque temps, s'il plaît à Dieu; mais je ne sais quand : car mes journées sont si remplies, que j'ai peine à en être le maître. Marchez cependant, ma fille, avec confiance, et soyez fidèle.

La traduction de M. le Tourneux, dans son *Année chrétienne*, est conforme au latin et à l'original. Le sens est que par la malice de l'homme, Dieu est en quelque sorte changé ; et que lui, qui par sa nature est la bonté même, devient implacable envers les pécheurs, ne songeant qu'à leur mal faire, au lieu que par lui-même, il n'a que des pensées de douceur.

A Paris, ce mercredi matin 1694.

70. Je suis bien aise, ma fille, que votre affaire soit consommée. Je serai vendredi au soir de retour ici ; vous pourrez m'écrire les vues qui vous viendront. Laissez-vous conduire à l'Esprit de Dieu, et acceptez cet esprit de componction, comme il vous le donne. Ce sera pour vous un saint exercice de lire le chapitre x de l'Epître aux Hébreux, pour entrer, dans ce saint temps de pénitence et dans les approches de la passion de Jésus-Christ, en un état de soumission à la volonté de Dieu, par là devenir avec Jésus-Christ une victime, et lui offrir votre cœur, afin qu'il y écrive sa loi, comme saint Paul l'enseigne au même chapitre. Je vous donne ce chapitre à lire en huit jours, en commençant dimanche prochain. Les trois premiers jours de cette octave vous réciterez avec un jour d'interruption le psaume xc, *Qui habitat;* et dans le jour qui demeurera libre, trois fois aussi le psaume xxxix, qui commence ainsi, *Expectans expectavi.*

La disposition où je souhaite que vous entriez, ma fille, est celle de vous abandonner à la volonté de Dieu avec une pleine confiance, pour en être la victime, et mettre tout votre refuge entre ses bras tout-puissants et paternels. Pour entrer profondément dans cet esprit de componction où Dieu vous attire, vous direz la nuit du jeudi au vendredi saint le psaume xxxi, *Beati quorum;* appuyant sur ces paroles *dum configitur spina*, « pendant que » l'épine s'enfonce; » appliquant ce verset à la componction qui perce le cœur, et priant aussi Jésus-Christ de percer le vôtre de ses épines.

Il faudra dire encore le psaume cxxix, se regardant dans la plus profonde malice et corruption, comme morte dans le péché, et comme ne vivant plus que par la divine Miséricorde. La même nuit, lire l'évangile de la sainte pécheresse aux pieds de Jésus-Christ, en saint Luc, chapitre vii, verset 16, jusqu'à la fin : le chapitre xv de saint Luc, et le chapitre xviii jusqu'au verset 15.

Le samedi saint, le psaume lxxxvii, se regardant dans le tombeau parmi les morts avec Jésus-Christ, et appuyant sur ce mot, *libre entre les morts.* Jésus-Christ seul l'a été, parce qu'il pouvait ressusciter quand il voulait; et nous avons en lui cette liberté. Le même jour, après avoir reçu l'absolution, le psaume cii pour goûter la grâce de la rémission des péchés. Le même jour, allez lire devant le Saint-Sacrement le dernier chapitre de saint Matthieu, jusqu'au verset 16, portant au Sauveur comme un baume le plus précieux, la componction de ses péchés, et la foi de sa résurrection que les hommes semblaient vouloir empêcher.

Le lendemain, dès le matin, le psaume xv, qui est celui de la résurrection de Jésus-Christ; vous unissant à la sainte société de l'Eglise, unie non par le sang et l'immolation des victimes mortes, mais par celui de Jésus-Christ ressuscité, ainsi qu'il est expressément prédit dans les versets 8, 9 et 10 de ce psaume, selon que l'interprète saint Pierre dans les Actes, chapitre ii, verset 25 jusqu'au 41. L'après-dînée, venez, ma fille, apprendre au sermon la vertu de la résurrection de Jésus-Christ, et priez-le que je traite dignement un si grand mystère.

Je ne vous oblige pas à lire de suite les chapitres; vous avez huit jours pour cela. Arrangez de même en huit jours les psaumes comme vous vou-

drez. Arrêtez-vous où l'attrait de l'oraison vous prendra. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 22 mars 1694.

71. Il n'était pas nécessaire, ma fille, de vous répondre sur toutes vos peines : c'est assez de vous avoir dit de passer outre; car c'en est assez pour vous faire voir qu'il ne s'y faut point arrêter.

Ce n'est pas à nous de savoir quand, ni comment Dieu accomplit les promesses de donner à ceux qui demandent : ses refus sont souvent un don plus précieux que ne seraient ses dons mêmes. Abandonnez-vous à sa volonté; Dieu cache ses dons comme il lui plaît.

Je ne vous empêche point dans l'oraison, de recevoir les grâces du divin Epoux, ni d'épancher votre cœur en son amour, quand l'attrait le demandera. Je ne vous défends, ma fille, que ce qui serait trop sensible. L'oraison que je vous prescris n'est principalement que pour le temps de sécheresse, et lorsque le reste vous sera dénié. Au reste cette oraison ne diminue pas l'amour, elle le redouble plutôt, en liant plus étroitement notre volonté à celle de Dieu : c'est le seul bien qui peut remplir le vide du cœur.

Prenez bien garde, ma fille, que je ne vous défends pas l'action; ce n'est pas là mon esprit : mais que je veux seulement que vous écoutiez Dieu plutôt que toute autre chose, sans vous exclure néanmoins de baiser humblement les pieds de votre crucifix, et de le baigner de larmes, si Dieu vous en donne.

Quant à l'oraison, je n'y sais rien, sinon que la meilleure est celle où l'on s'abandonne le plus à la disposition que Dieu met dans l'âme, et où l'on s'étudie avec plus de fidélité à se conformer à sa volonté.

Je ne comprends pas bien encore cette difficulté de penser à vos péchés, qu'il me semble n'avoir point encore observée en vous : ne forcez rien, et ne laissez pas de communier, comme vous feriez sans cela.

J'ai été bien aise, ma fille, de vous répondre sur les difficultés de votre dernière lettre avant mon départ, quelque peine que j'aie eue à en trouver le temps. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce mercredi matin 1694.

72. Je consens à votre vœu, ma fille, autant qu'il plaira à Dieu de vous donner les moyens de l'exécuter.

La personne dont vous m'écrivez est une personne que Dieu exerce : je crois qu'il la veut à lui d'une façon particulière. Dites-lui qu'elle se soumette à son directeur et à son confesseur ordinaire, quelque opinion qu'elle ait qu'on ne la connaît pas : qu'elle soit assidue à l'oraison, et qu'elle communie souvent : vous pouvez, ma fille, l'assurer de ma part que Dieu l'aura pour fort agréable. Je suis bien aise qu'elle se soit expliquée à vous. Consolez-la, et dites-lui bien que les âmes que Dieu veut à lui, il les fait ordinairement passer par ces exercices, pendant lesquels une des parties les plus essentielles de la fidélité est l'oraison et la communion. Faites ce que Dieu vous inspirera pour elle : ce que vous lui avez dit est très-bon. Pour le surplus, croyez, ma fille, que je ne trouve point du tout mauvais que vous me parliez pour ceux qui vous en prieront, quoique j'oublie quelquefois de marquer que j'ai reçu les propositions que vous me faites. Je me joins à vos prières pour M. votre fils; je souhaite que vous lui soyez une autre sainte Monique. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 4 mai 1694.

73. Quand cette personne m'écrira, je lui répondrai selon Dieu. Exhortez-la, ma fille, à la communion : dites-lui qu'elle ne soit point inquiète de ses sécheresses; qu'elle songe seulement que l'ouvrier invisible sait agir sans qu'il y paraisse, et que le tout est de lui abandonner secrètement son cœur pour y faire ce qu'il sait, et de ne perdre jamais la confiance non plus que la régularité aux exercices prescrits de l'oraison et de la communion, sans avoir égard aux goûts et aux dégoûts qu'on y ressent, mais dans une ferme foi de son efficace cachée. Ce n'est point par goût, et encore moins par raison ou par aucun effort qu'elle sera soulagée : c'est par la seule foi obscure et nue, par laquelle se mettant entre les bras de Dieu et s'abandonnant à sa volonté, *en espérant contre l'espérance*, comme dit saint Paul[1]. Je la lui donne pour guide dans ce chemin ténébreux, et c'est lui donner le même guide qui conduisit Abraham dans tout son pèlerinage[2]. Qu'elle communie donc sans hésiter dans cette foi, et qu'elle fasse de même ses autres fonctions sans faire aucun effort pour sortir de son état; car elle doit être persuadée que plus Dieu la plongera dans l'abîme, plus il la soutiendra secrètement par la main : il n'y a point de temps à lui donner, ni de bornes à lui prescrire. Quand elle n'en pourra plus, il sortira des ténèbres un petit rayon de consolation qui lui servira de soutien.

J'approuve le prosternement pour l'intention que vous me marquez. Je trouve néanmoins que c'est trop par jour : accoutumez peu à peu les yeux à vous voir en cet état, et ne faites rien que par l'ordre de votre supérieure, ni rien qui paraisse extraordinaire ou affecté. Il y a quelque chose de divin dans les dispositions de cette chère mère à votre égard : profitez-en. J'aurai plus de loisir à présent de vous répondre que jamais. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 10 mai 1694.

74. Il est impossible, ma fille, que je réponde par cette voie à votre écrit : je tâcherai de le faire avant mon départ.

Cette octave de l'Ascension vous doit être bien précieuse; c'est ce saint mystère et l'absence du cher Epoux qui cause tous les soupirs et toutes les lamentations de l'Eglise dans le Cantique des cantiques. La merveilleuse efficace de la présence de Jésus-Christ auprès de son Père, et sa puissante intercession est divinement expliquée dans les dix premiers chapitres de l'Epître aux Hébreux, que vous lirez pendant votre retraite avec les chapitres XIV, XV, XVI de saint Jean.

Le mystère de l'Ascension comprend trois choses principales, dont l'une est un grand détachement

1. *Rom.*, IV, 18. — 2. *Gen.*, XII *et seq*

où il faut être à l'égard de Jésus-Christ même, qu'il ne faut plus connaître selon la chair, mais uniquement par la foi. O quelle pureté, quel détachement! La seconde est son intercession par sa présence auprès de son Père, qui paraît par l'endroit de l'*Apocalypse* où l'Agneau est devant le trône[1]; ce qui est parfaitement expliqué dans les dix premiers chapitres de l'Epître aux Hébreux. La troisième est la descente du Saint-Esprit, qui devait être le fruit de la présence de Jésus-Christ auprès de son Père et de notre détachement.

Voyez, ma fille, vos infidélités dans le sang de Jésus-Christ, et dans l'abîme des bontés d'un Dieu : et continuez à marcher dans les voies qu'il vous ouvre. Il est au-dessus de tous les dons et de toutes les ingratitudes; et il donne parce qu'il est bon. Parce que vous êtes infidèle, s'ensuit-il que les dons de Dieu ne soient pas sincères, et que sa vérité ne subsiste pas? Je le prie de tout mon cœur qu'il soit avec vous, et je vous bénis en son nom.

A Meaux, ce 15 mai 1694.

75. Je commencerai, ma fille, par la seconde de vos demandes, dont la réponse servira de fondement aux autres. Ce n'est plus le temps de chercher à venir par la connaissance à l'amour de Dieu; mais de venir par un grand amour de Dieu à une plus intime connaissance, selon ce que dit saint Jean[2] : *L'onction vous enseignera toutes choses* : ainsi le dénûment que Dieu vous demande est quelque chose d'inconnu, où l'amour vous introduira. Il n'y a donc qu'à aimer en toute simplicité et vérité, et en transgressant tout le créé et tout ce qui n'est pas Dieu, quoiqu'il soit divin, s'arrêter en Dieu seul. C'est là, ma fille, le parfait repos. On profite en se dépouillant de plus en plus de l'attachement à ce que l'on est et à ce que l'on a, pour s'attacher à celui d'où tout vient, et en qui tout demeure. C'est là cette parfaite purification, par laquelle l'amour s'épure peu à peu, et n'est plus qu'un pur encens qui n'a pas plus tôt touché au feu, qui est Dieu, qu'il s'exhale tout entier vers le ciel en pure et douce vapeur.

Je persiste à n'approuver pas que vous fassiez une matière de confession de ce que vous me marquez : mais vous pouvez vous confesser de n'avoir pas été fidèle aux touches de Dieu. Régulièrement parlant, après un certain temps, il n'est pas utile de repasser en particulier sur ses confessions : c'est assez de conserver une impression générale de l'abîme de ses péchés. Je m'en rapporte pourtant à l'expérience : que cela soit rare en tout cas.

Les effets de l'amour-propre sont infinis : il faudrait un temps considérable pour les expliquer. En général, c'est de s'attacher à nous-mêmes, et à ce qui est en nous : d'où il s'ensuit que pour l'arracher il ne faut s'attacher à rien qui soit en nous, mais regarder tout en Dieu, d'où tout vient et où tout demeure, comme j'ai dit. Il est permis de désirer de grandes grâces, non pour exceller au-dessus des autres, mais pour être plus à Dieu et le glorifier davantage.

J'ai très-bien compris votre état présent : vous n'avez, ma fille, sans vous rebuter des dispositions dont vous m'écrivez, qu'à continuer vos confessions sans en mot dire, et vos communions à l'ordinaire.

Je vous ai déjà dit que le divin Epoux n'a pas besoin qu'on lui témoigne son amour; il en voit les plus secrètes préparations. Laissez donc là tous les efforts; il vous entend dans le silence, c'est lui qui le donne.

Sur les compagnies, j'approuve beaucoup d'en être éloigné, sans se donner des airs extraordinaires, où il pourrait y avoir beaucoup de singularité et d'orgueil. Il faut écouter là-dessus la charité et la bienséance, et joindre la sincérité avec la circonspection.

Laissez à Dieu à vous appliquer à vos péchés passés ou présents; et ne faites point d'humiliation particulière que par ordre de Madame votre supérieure ou de votre confesseur. Modérez-vous en tout, hors à aimer le seul digne d'amour. Cachez-vous en tout et partout le plus que vous pourrez : allez votre train; et ne croyez pas, ma fille, que je change ou par goût ou par dégoût. La vérité qui ne change point est ma règle : toutes ces pensées sont humaines, il les faut oublier.

Vous ne sauriez lire de psaumes plus convenables à la fête où nous allons entrer, que ceux de matines et de vêpres; et le chapitre VI de saint Jean vous suffira pour lecture. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 17 mai 1694.

76. Songez bien, ma fille, à ce que vous promettez à Jésus-Christ de ne vous plaindre pas quand vous serez délaissée des créatures, quand en apparence il vous délaissera lui-même, et vous soustraira ses dons. Il faut donc être prête à tout, et sans se plaindre quand il en viendrait au point de faire comme s'il ne vous connaissait pas. Il n'est pas question de lui dire de telles choses pour n'en pas venir à l'effet. Qu'il soit cependant votre cher et invisible soutien. Je prierai pour vous, ma fille, comme évêque et comme pasteur sous le grand Pasteur des âmes.

Tout passe, les dons de Dieu passent comme le reste, lui seul ne passe pas; et il ôte et donne ses dons selon des règles certaines, mais connues à lui seul. Allons avec confiance, mais aussi en lui seul. C'est la mort de l'amour-propre, dont nous sommes sans cesse obsédés comme d'un démon intérieur, qui ne nous quitte jamais, mais que Dieu tient en bride en nous. Comme contre le démon, votre Epoux leur commande, et commande à leur amour-propre, et commande au nôtre, qui nous ferait des démons, s'il ne le tenait sous le joug par son amour; mais souvent il nous le cache pour le fortifier. Cela est ainsi : Dieu est, et sa vérité est immuable.

Soyez victime de Jésus-Christ, j'y consens, ma fille. Voilà le couteau que je vous envoie pour vous égorger. *La parole de Dieu est vive, et plus pénétrante qu'une épée à deux tranchants; qui sépare l'âme d'avec l'esprit; qui va jusqu'à diviser les ligaments les plus délicats et les plus intimes, et la moëlle des os, les pensées, les intentions les plus secrètes. Tout est à nu devant lui*[1].

Continuez votre retraite, ma fille; continuez vos

1. *Apoc.*, V, 6. — 2. *I. Joan.*, II, 27.

1. *Hebr.*, IV, 12, 13.

communions, quoi qu'il vous arrive. Je vous pardonne vos plaintes. Vous croyez peut-être que cet état de victime n'est pas pour rien détruire en vous, parce qu'il n'y a rien pour vous là-dedans : et c'est là justement ce qui détruit, quand il n'y a rien pour nous dans les états où nous sommes mis.

Je ne puis encore rien vous dire sur ce petit point inconnu, qui empêche votre union consommée; cela nous viendra quand nous y penserons le moins : en y pensant, j'approuve fort la disposition de ne rien faire pour achever cette union; c'est déjà commencer à rompre cet entre-deux. Gardez-vous bien de désirer des larmes : tenez-vous quelque temps sans aucun désir ; Dieu désirera en vous par son Saint-Esprit. Ne cherchez point à vous soulager : celui qui a fait tout le poids, vous soutiendra sous le fardeau. Continuez toujours vos communions, et gardez bien le cher Epoux; dites ces paroles de la sainte Epouse : *Je le tiendrai et je ne le quitterai jamais, jusqu'à ce qu'il m'introduise au lit de ma mère*. Je le prie, ma fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 21 mai 1694.

77. Je prie Dieu, ma fille, qu'il bénisse votre voyage. Je suis arrêté ici par une grande maladie de mon frère. J'espérais vous voir ce soir; puisque Dieu en a disposé autrement, sa sainte volonté soit faite, et son nom éternellement béni. Adorez sa providence cachée, et jetez-vous en pure perte entre ses bras. Je ne puis rien dire du tout de mon voyage à Paris, et il y a plus d'apparence que je n'irai pas.

Pour vos confessions, vous n'aurez qu'à les faire à la manière que je vous ai prescrite, sans rien dire de ces peines particulières, qu'il faut réserver à Dieu.

Vous êtes bientôt prise au mot, ma fille : il n'est plus temps de reculer, mais d'avoir un courage à tout porter; Dieu le donne très-sûrement. Croyez que loin de vous rebuter, Jésus-Christ vous a écoutée : unissez-vous à ses délaissements, laissez-le faire : mourez à tout, et surtout ne vous éloignez point de la communion; à la fin vous retrouverez tout ce que vous avez perdu.

Les pressentiments que vous avez de la mort ne doivent opérer en vous qu'une attente de la volonté de Dieu, et un abandon à sa pure miséricorde, en espérance contre l'espérance. L'Epoux céleste vous regardera toujours par le treillis[2], et peut-être dans une entière obscurité; mais c'est alors qu'il faut dire avec le Psalmiste : *Nox illuminatio mea*[3] : « La » nuit est ma lumière. » Quoi qu'il arrive, tout est sûr, pourvu que vous ne perdiez pas la confiance.

Ne vous embarrassez pas des discours de M. N***[4], qui dit bien, mais non pas tout. Les voies de Dieu sont plus étendues que les réflexions des hommes, même des hommes savants. Ne quittez ni l'oraison ni la communion, quelles que puissent être vos peines. Il faut prier et communier jusque dans les derniers délaissements, et au delà; il est ainsi. Je vous offre et vous offrirai à Dieu sans relâche, et je le prie d'être avec vous.

A Meaux, ce dimanche matin 1694.

1. *Cant.*, III, 4. — 2. *Cant.*, II, 9. — 3. *Psal.*, CXXXVIII, 2.
4. Peut-être Nicole.

78. Je ne puis, ma fille, vous conseiller de quitter Madame de Miramion dans l'état où elle est, contre le désir qu'elle en a : poussée à bout par votre retraite, elle deviendrait plus mal. Faites si bien qu'on connaisse que vous ne restez que pour la satisfaire, et rendez compte de tout à Madame de Jouarre, en prenant ses ordres.

Je ne sais quand je pourrai être à Paris. Vous ferez bien de m'exposer vos peines, quoique je croie les entendre assez par vos précédentes lettres. Ce que vous avez à faire pour en profiter, c'est de vous abandonner aux ordres de Dieu, et de continuer vos communions et vos autres exercices. Recevez le bien et le mal, l'estime ou les mépris et les rebuts comme venant du saint Epoux : par ce moyen, tout vous tournera à bien; et plus on en agit bien avec vous, plus vous devez être et vous montrer humble, officieuse et soumise à tout, autant qu'il se peut. N'ayez d'appui qu'en Jésus-Christ.

Priez pour moi, ma fille, dans toute l'étendue du désir qui vous presse, et demandez pour moi à Dieu ses lumières les plus pures dans une des affaires des plus délicates et des plus importantes pour sa gloire, qu'on puisse traiter sur la terre. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Versailles, ce 11 juillet 1694.

79. Je loue Dieu de ses bontés. Vous êtes contente de Jésus-Christ, et Jésus-Christ est content de vous. Que vous êtes simple, ma fille, de vous tourmenter à faire connaître à l'Epoux céleste le désir que vous avez de lui plaire! Il le connaît mieux que vous, puisque c'est lui qui vous l'inspire. Cessez donc ce vain tourment : le silence de l'âme lui parle. Laissez-le faire : s'il vous captive, demeurez dans ses liens; et ne voulant avoir de pouvoir qu'en lui, adorez-le dans vos impuissances. Mettez l'abandon et la confiance à la place de tous les actes; c'est là qu'est le parfait amour.

L'aumône que Dieu vous demande, c'est de beaucoup prier pour l'Etat et pour ceux qui souffrent. Ne vous embarrassez donc pas de ce que le céleste Epoux demande de vous : faites sa volonté déclarée par les Ecritures, et par la nécessité des événements. Soyez attentive à écouter et à suivre ses impulsions; dites-lui avec saint Pierre : « Seigneur, vous savez tout, vous pénétrez le secret des cœurs : vous savez que je vous aime[1], » ou que je veux vous aimer; donnez-moi ce que vous voulez; voilà tout.

Vous avez raison, il faut mourir pour vivre : plus on meurt à soi, plus on vit à Dieu et de Dieu même. Mourez donc et tombez à terre, pour vous multiplier et revivre comme le grain de froment[2]. Allez toujours votre train avec Dieu, selon les règles que je vous ai données, sans vous détourner d'un pas; Dieu le veut, je vous en assure. J'ai commencé à lire quelques-uns des écrits que vous m'avez envoyés : je vous prie de me mander d'où vous viennent ceux qui regardent saint François de Sales. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 13 août 1694.

80. Je n'ai pas eu le loisir de lire votre écrit, ni

1. *Joan.*, XXI, 17. — 2. *Idem*, XII, 24, 25.

de réfléchir sur vos lettres ; il faut du temps pour cela. Tout ce que je vous puis dire, ma fille, c'est que vous êtes inquiète sur le contentement du cher Epoux. Il faut faire sa volonté de moment à autre, selon son attrait, sans retour sur soi, ni trop songer s'il est content et si l'on fait bien ; c'est ce qui ne se déclarera qu'au jugement après la mort. Il faut donc durant cette vie marcher dans l'obscurité, et prier Dieu qu'à chaque moment il tienne votre volonté sous sa main, sans s'inquiéter. Voilà, ma fille, le vrai et saint amour, le pur et simple abandon.

Vous ferez bien de faire à votre loisir les copies que Madame d'Albert vous a conseillé de m'envoyer.

Continuez dans vos voies, et assurez-vous que Dieu ne tardera pas à nous faire connaître sa volonté sur ce qu'il désire de vous : dites-lui toujours : *Mon cœur est préparé, Seigneur, mon cœur est prêt*[1]; préparez-le de plus en plus. *Je crois, Seigneur, aidez mon incrédulité*[2]. Je souhaite qu'il soit avec vous, ma fille.

A Paris, ce 25 août 1694.

81. J'ai donné, ma fille, à ce messager, les deux livres que vous souhaitez : celui pour M. votre fils lui sera d'autant plus utile, qu'il sera envoyé par vous.

Je puis vous assurer que vous n'avez qu'à continuer vos exercices à l'ordinaire, et que Dieu le veut ainsi, et qu'il veut de vous un grand abandon. Aidez-vous vous-même, ma fille, doucement à en produire les actes ; j'entends ou l'abandon qui est l'acte à une foi parfaite, ou les actes qui y préparent le cœur, tels que sont le détachement et le tranquille désir de se reposer en Dieu seul.

Les vues de faire des austérités me sont devenues encore plus suspectes, depuis que j'ai lu dans saint François de Sales que s'il était religieux il n'en demanderait jamais d'autres que celle de la règle. Ainsi je vous permets bien, ma fille, les prières et les communions pour l'intention que vous me marquez, mais non pas les austérités. Je vous permets d'associer à la dévotion que Dieu vous a inspirée, les personnes que vous me nommez. Adressez-vous à Dieu comme moteur des cœurs : faites-lui une neuvaine en cette qualité. Pour adorer Dieu moteur des cœurs, dite la prose *Veni, sancte Spiritus* tous les jours de la neuvaine avec la collecte *Deus, qui corda fidelium*. Après la neuvaine continuez le *Miserere* tous les jours, et le *Veni sancte*, que vous direz souvent par forme d'aspiration, et surtout en vous levant et en vous couchant. Continuez jusqu'à ce que je vous voie ; où je vous dirai ce que vous aurez à faire : dites tous les jours : *Sancta Maria, sancta Dei Genitrix, sancta Virgo virginum*. Priez avec confiance ; Dieu opère lentement et doucement : j'espère qu'à la fin il vous accordera ce que vous lui demandez.

Passez tous les jours un quart-d'heure à considérer d'une simple vue cet austère et doux maintien de la vertu chrétienne, en la personne de Jésus-Christ si doux et si humble de cœur, qui en a été le modèle, qui a tant pleuré et n'a jamais ri : pleurez avec lui ; et sans affecter de ne point rire, soyez douce, complaisante et sérieuse.

1. *Psal.* LVI, 8. — 2. *Marc.*, IX, 23.

Que vous dirai-je du saint Epoux, si ce n'est ce qu'en dit l'Epouse : *Qu'il est élu entre mille, tout aimable, tout désirable, tout amour ; qu'il est aimé de ceux qui sont droits*[1], *et le plus beau des enfants des hommes*[2] ; jusque dans sa passion, quoique couvert de crachats, la tête percée d'épines, et presque sans figure de visage humain. Je vous applique, ma fille, sa croix et son amour pour la volonté de son Père : *Amen, amen*, et je le prie d'être avec vous.

A Germigny, ce 13 septembre 1694.

82. J'ai reçu vos lettres et votre mémoire, ma fille ; j'espère dans peu de jours y faire réponse. En attendant soyez une veuve vraiment désolée, selon le précepte de saint Paul[3], puisque votre Epoux, toujours présent à la foi, est absent à la connaissance, et n'est senti qu'à travers des ombres : il n'y a que le cœur où il est présent par une sorte d'union plus intime. Ouvrez-lui votre fond, afin qu'il y mette et les douceurs et les martyres qu'il sait. Laissez-vous pénétrer des saintes maximes des Pères sur le sérieux de la vie chrétienne, sans changer sensiblement votre extérieur. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 5 octobre 1694.

83. Je vous ai dit souvent, ma fille, que l'état du mariage est saint. Les vierges qui le méprisent ne sont pas des vierges sages. La virginité est un état angélique. La viduité la suit de près. Le caractère d'une veuve chrétienne est de faire écouler tout son amour vers Jésus-Christ comme vers un époux, mais un époux absent, qui tout vivant qu'il est, est néanmoins comme mort pour son épouse, et la laisse dans un veuvage qui ne finira qu'avec le monde.

Toute l'Eglise est donc veuve ; et les veuves chrétiennes qui ont porté dans leur mariage la figure de l'union de l'Eglise avec Jésus-Christ, portent encore dans leur veuvage l'état de sa viduité.

Le propre de la viduité est un dégoût plutôt qu'un mépris du monde : il faut porter un deuil éternel au dehors par la modestie et la simplicité, et au dedans par cette sainte désolation que l'Apôtre a prêchée. Etre désolée, c'est être seule ; la désolation vient de la solitude : une âme est seule, parce qu'elle n'a rien sur la terre. L'Eglise croit ne rien avoir, quand elle n'a pas son Epoux ; et elle ne croit point l'avoir, quand elle ne l'a qu'au travers des ombres. O Dieu, dit-elle sans cesse, venez. Elle dit aussi quelquefois : Fuyez. La présence de l'Epoux en cette vie est trop obscure pour contenter un cœur avide. On aime mieux se nourrir de ses désolations et de ses larmes que d'une présence à demi, qui affame plutôt qu'elle ne soutient.

Je vous permets les prières que vous me marquez pour votre désir de la religion ; mais c'est à condition, ma fille, d'une entière résignation à la volonté de Dieu, et que vous demeuriez sans empressement : vous savez bien que je veux toujours que vous vous modériez là-dessus. L'abandon à la volonté de Dieu est un moyen plus efficace que

1. *Cant.*, V, 10, 16 ; I, 3. — 2. *Psal.*, XLIV, 3. — 3. *I. Timoth.*, V, 5.

toutes les austérités extraordinaires. Je suis confirmé dans la pensée de n'en permettre aucune de cette sorte par la doctrine de saint François de Sales, qui paraît très-éloigné de les approuver. Je me joindrai à vos prières; dites : *Fiat voluntas tua.* Soyez tranquillement désolée, c'est-à-dire seule, destituée de tout appui sur la terre, et n'ayant que dans le ciel un invincible soutien. Méditez bien ce que je vous dis, vous y trouverez une réponse à toutes vos demandes. Jésus-Christ soit à jamais avec vous.

A Germigny, ce 10 octobre 1694.

84. Le mot oublié, ma fille, est ce cher mot de *Venez*, tant répété par l'Epoux et par l'Epouse. Chose étrange, quelque opposé qu'il soit au *Fuyez* par où elle finit, ils viennent tous deux du même amour, tous deux du désir de la présence; car l'Epouse ne veut cette fuite que pour tirer son bien-aimé de la foule, et le suivre dans son secret.

J'ai répondu à tous vos doutes, en vous disant que les vierges honorent par leur état la pureté de l'Eglise; les femmes mariées sa fécondité; les veuves sa viduité, qui est l'état où Jésus-Christ l'a laissée en se retirant. Voilà la réponse au fond. Vous me demandez ce qu'il faut faire pour s'unir : il faut gémir de l'absence, aimer et se conformer à la volonté du cher amant, et le prier de nous posséder par les voies qu'il sait; puisqu'il sait tout amour.

Voici encore une de vos questions : Quel ornement doit avoir une Epouse? Mais saint Jean a tout dit en un mot, quand il dit qu'elle était ornée pour son mari[1] : n'être que pour son mari, c'est son ornement tout entier : on est son épouse, on est sa veuve, on est sa fille, on est sa sœur; il nous est tout, colliers, robes nuptiales, ornement, parure et toute parure. L'Epouse ne brille que des lumières et des pierreries de son Epoux, qui est lui-même la perle qu'il faut acheter au prix de tout.

C'est pour vous dire, ma fille, qu'on peut discourir sans fin sur tout cela, et tout sera véritable. Ce qu'il y a d'important, est de songer qu'une épouse de Jésus-Christ ne lui apporte pour dot que son néant : elle n'a ni corps, ni âme, ni volonté, ni pensée; Jésus-Christ lui est tout, sanctification, rédemption, justice, sagesse. Elle n'est plus sage à ses yeux : elle n'a de gloire qu'en son Epoux. Pour s'humilier jusqu'à l'infini, elle n'a qu'à lire où son Epoux l'a prise; son infidélité, si elle le quitte; et la bonté de son Epoux, qui la reprendra encore si elle revient[2]. Quelle pauvreté! quelle nudité, quel abandon, et quel renoncement à tout pour le posséder! Comprenez bien ce que c'est que ce renoncement, et ne vous laissez rien à vous-même que le fond où Jésus-Christ agit, qui encore vous vient de lui par la création, et que la rédemption lui a de nouveau approprié. Marchez devant lui, ma fille, en toute innocence, sincérité, simplicité, débonnaireté, cordialité et bonté. Je prie Notre Seigneur d'être avec vous.

A Germigny, 19 octobre 1694.

1. *Apoc.*, XXI, 2. — 2. *Jerem.*, III, 16.

85. J'ai lu, ma fille, très-attentivement votre pieuse et consolante réflexion[1] : sans vous y attacher, mais en prenant ce qui en fait le fond, demeurez en attente de ce que Dieu veut faire de vous et en vous : ce n'est pas à l'homme d'y mettre la main. Eloignez votre cœur de tout : que ni l'estime ni l'amour de la créature, je veux dire ni celle que vous avez ni celle qu'on a pour vous, ne vous soient plus rien. Dites en attente le psaume XIV : *Seigneur, qui habitera dans votre tabernacle, ou qui se reposera sur votre sainte montagne?* Pesez-en avec foi toutes ces paroles et toutes celles qui suivent. Revêtez-vous de cordialité, de sincérité et de charité envers tout le monde; et quand vous en viendrez à ces paroles : *Qui facit hæc, non movebitur in æternum*, faites un acte de foi sur cette immobilité que Dieu seul peut donner, et qu'il ne donne néanmoins qu'à ceux qui s'y préparent, et qui se livrent à lui afin qu'il les y prépare lui-même. C'est là donc que vous trouverez cette continuelle oraison, dans l'immobilité d'une âme fondée en foi et en amour : c'est là que vous deviendrez vous-même comme une montagne où Dieu fixera sa demeure, conformément à cette parole du psaume CXXIV : *Ceux qui mettent leur confiance dans le Seigneur seront comme la montagne de Sion : les habitants de Jérusalem ne seront jamais ébranlés.*

Ne faites aucun effort de tête, ni même de cœur, pour vous unir. Tirez seulement votre cœur à part : l'Epoux sacré vous trouvant dans la solitude fera son œuvre. Ne faites rien d'extraordinaire, ni aucune austérité particulière. Ouvrez tout à l'Epoux, qui ne veut que jouir. O quel admirable secret! Est-il possible qu'un Dieu fasse de telles choses en sa créature? Qu'il agisse en maître, puisque c'est un maître si rempli d'amour. *Amen, amen.*

Vous me demandez le moyen de faire écouler en Jésus-Christ tout son amour. Quoi que je vous dise pour cela, vous me pourrez demander encore le moyen de pratiquer ce moyen, et ainsi on irait à l'infini. Sachez donc, ma fille, qu'il y a des choses où le moyen de les faire est de les faire sans autre moyen; car les faire, c'est les vouloir fortement; et le moyen de les vouloir fortement, c'est de commencer tout d'abord à les vouloir fortement en foi, c'est-à-dire dans la confiance que *Dieu fait en nous le vouloir et le faire*, comme dit saint Paul[2].

Mais ce qu'on demande ordinairement quand on demande des moyens, c'est à quelles pratiques particulières, extérieures ou intérieures, il faut s'attacher, ou quels efforts il faut faire; au lieu que très-souvent le moyen, c'est de ne se faire aucun effort violent, et de ne faire dépendre son action d'aucune pratique particulière, mais de se laisser conduire aussi librement que doucement à l'esprit qui nous pousse. Faites dans cet esprit votre petite retraite; communiez-y tous les jours.

Je puis presque vous assurer que je vous verrai le jour des Morts, s'il plaît à Dieu. Je vous mets cependant, ma fille, avec ces âmes pour qui l'Eglise travaille en ce saint jour; et je vous unis à elles, pour participer à leurs purifications inouïes et inexplicables. O Dieu, quel artifice de la main

1. Madame Cornuau avait adressé à Bossuet le récit d'une sorte de vision ou rêverie symbolique sur les voies à suivre pour parvenir à la perfection de l'amour divin.
2. *Philip.*, II, 13.

de Dieu, de savoir faire trouver des douleurs extrêmes dans un fond où est sa paix et la certitude de le posséder! Qui sera le sage qui entendra cette merveille? Pour moi je n'en ai qu'un léger soupçon. Qui est cette chère Sœur à qui s'adresse votre discours? Quelle qu'elle soit, vous pouvez lui en faire la lecture. Je vous bénis de tout mon cœur.

A Germigny, ce 26 octobre 1694.

86. Dès aussitôt que j'arrivai de Jouarre, je me mis à lire l'écrit que vous m'aviez donné : je ne me suis trouvé en état, ma fille, de vous dire autre chose que ce qui suit : *Expectans expectavi Dominum*[1] : « J'ai attendu le Seigneur en attendant. » Ceux qui s'empressent, ceux qui se tourmentent, comme si en se tourmentant ils faisaient venir l'Epoux, attendent; mais ce n'est pas en attendant, parce qu'ils s'aident et s'empressent. Attendre en attendant, c'est attendre en simplicité, sans rien faire, comme pour violenter l'Epoux céleste. Ce qu'il faut faire uniquement, c'est se séparer, se mettre à part, se laisser tirer à l'écart, et là attendre en attendant ce que l'Epoux voudra faire : si en attendant il caresse l'âme et la pousse à le caresser, il faut livrer son cœur, et lui dire tout ce qu'inspire un amour libre qui ne peut souffrir de contrainte. Je n'en dirai pas davantage. C'est en cela, ma fille, que consiste la fidélité de l'Epouse; c'est là son état, c'est là son caractère.

Que vous puis-je dire sur la contemplation et sur l'union? L'union, c'est l'union, et non autre chose. Le moyen de l'union, c'est l'union même; se séquestrer et laisser faire, c'est là toute la correspondance de l'Epouse : elle ne doit ni recevoir ni donner des bornes à son amour ni à ses transports.

L'onction vous enseignera, ma fille, ce que je ne puis vous dire : où je manque, je vous donne Dieu et son Esprit pour docteur; mon ignorance est heureuse pour vous.

Calmez-vous, acoisez-vous; l'Epoux bien assurément vous veut moins active : vous vous êtes un peu corrigée; mais il y a encore trop d'ardeur, comme dans les bons chevaux. L'Epoux compare son Epouse à une belle cavale mise sous le joug[2] : c'est là comme il veut les âmes, nul mouvement irrégulier, ni aucun pas qui ne soit utile.

Attendez donc en attendant, revenons-en là : mais observez certains états où le saint Epoux met l'âme tout en mouvement par rapport à lui : c'est alors ordinairement qu'il prépare à la chaste jouissance; et souvent même elle est faite sans qu'on le sache. La préparation contient l'effet, et on a ce qu'on cherche encore. Il ne faut point cesser de chercher ce qu'on n'a jamais assez trouvé. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 5 novembre 1694.

87. C'est bien fait, ma fille, de m'exposer franchement les effets que font mes lettres : mais afin qu'elles n'en fassent jamais de mauvais, il faut vous accoutumer à les bien prendre : car quoique dans le fond vous l'ayez fait, j'ai remarqué avec douleur qu'elles ont opéré un certain découragement, que vous ne paraissez pas même avoir assez connu, et qui enfin vous a fait croire que jamais vous ne vous corrigerez de rien, et vous a inspiré le dessein de retrancher quelques-unes de vos communions. Rien n'était plus éloigné de ma pensée; ainsi vous avez fait mal d'entrer dans ces défiances. Gardez-vous donc bien de rien changer en cela, ni de restreindre votre cœur, parce qu'on vous fait voir vos fautes. C'est les voir utilement et comme il faut, que de relever son courage au lieu de l'abattre à cette vue. La crainte de m'avoir déplu est encore poussée trop loin : c'est mal entendre la sincérité avec laquelle on parle aux âmes à qui on est redevable; on leur dit, sans être fâché, la vérité telle qu'elle est.

Au surplus, ma fille, laissez tout cela; laissez vos peines sur vos confessions : ne vous gênez point en les faisant; ayez seulement en vue l'avis que je vous ai donné : ne vous confessez point de la peine que vous me marquez. Tenez-vous dans l'attente que je vous ai expliquée : observez sans anxiété les moments que je vous ai désignés; et plutôt que de demeurer dans l'inquiétude, proposez toujours vos doutes, et acquiescez soit à mes réponses, soit à mon silence. Soyez souple sous la main de Dieu, et dilatez vos voies sous ses yeux, livrant toujours votre cœur au saint Epoux qui vous presse. Je le prie d'être avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 10 novembre 1694.

88. Je vous remercie, ma fille, de tous les vœux que vous avez faits pour ma santé et pour mon procès : Dieu vous a exaucée dans l'un et dans l'autre; vous en apprendrez le détail par M***.

Je prie Dieu qu'il vous soutienne dans cette profonde tristesse. Il n'est pas vrai qu'elle ne puisse venir de Dieu; témoin celle de l'âme sainte de notre Sauveur : l'ennui où l'Evangéliste confesse qu'elle fut plongée[1], ne différait point en substance de ce qu'on appelle chagrin. N'alla-t-il point jusqu'à l'angoisse, jusqu'à l'abattement? Il est vrai qu'il n'y a point eu de défiance; car cela ne convenait pas à l'état de Fils de Dieu : mais n'en a-t-il pas pris tout ce qu'il en pouvait prendre, sans dégénérer de la qualité de Fils? Tout cela fait voir que notre Chef a transporté en lui toutes les faiblesses que devaient éprouver ses membres, autant que la dignité de sa perfection et de son état le pouvait souffrir.

Mais la chose a été bien plus loin dans ses serviteurs, puisque Job a été poussé jusqu'à dire : *Je suis au désespoir;* et encore : *J'en suis réduit au cordeau*[2]. Et saint Paul n'a-t-il pas été poussé jusqu'à n'avoir de repos ni jour ni nuit, jusqu'à être accablé au delà de toutes bornes, jusqu'à porter dans son cœur une réponse de mort[3], et n'avoir besoin de moins que d'une résurrection?

C'est un des fruits de la passion de Jésus-Christ votre cher Epoux. Ne vous mettez donc point en peine, ma fille, de ce qu'il veut faire par là : gardez-vous sur toutes choses du découragement où vous étiez tombée d'abord, en vous retirant de vous-même des communions ordinaires. Il y a dans la loi de grâce, comme dans d'autres, de vives répréhensions et de pénétrantes terreurs, témoin

1. *Psal.*, XXXIX, 1. — 2. *Cant.*, I, 8.

1. *Matth.*, XXVI, 38; *Marc.*, XIV, 34. — 2. *Job.*, VII, 15, 16. — 3. *II. Cor.*, I, 8, 9.

celle de saint Jean, au premier chapitre de l'*Apocalypse*[1]. Je vous dis donc comme lui dit Jésus-Christ : *Ne crains point, écris ce que je te dis, et grave-le dans ton cœur*[2]. Il obéit, et il écrivit, lui qui était auparavant tombé comme mort à la seule vue du Fils de l'Homme. Obéissez à son exemple, et vos peines se calmeront; c'en est là le seul remède, et je vous assure de très-bonne foi que toutes vos peines sont sans fondement. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 4 décembre 1694.

89. Je prie Notre Seigneur, ma fille, qu'il bénisse votre retraite, et qu'elle soit agréable au cher et céleste Epoux. Ma tête ne me permet pas que je vous dise rien davantage aujourd'hui : trouvez bon que je remette à une autre fois la réponse que je dois à toutes vos lettres : je les ai toutes vues, et aussi la copie que j'attendais. Je reverrai tout au premier loisir, ou au premier jour que j'aurai la tête libre.

Vous vous laissez pousser trop loin dans votre peine, ma fille, et dans votre désir pour la religion. Quoi! sortir, chercher un désert impénétrable, vous échapper éternellement à nos yeux! quel excès de le penser seulement! Je vous défends de rien exécuter là-dessus : je vous mets en la garde de Dieu, et je le prie de briser bientôt Satan à vos pieds.

La préparation à la mort ne consiste pas dans les choses extérieures, mais à faire et à souffrir la volonté de Dieu. Demandez cette grâce au cher Epoux qui vous aime.

Envoyez-moi ce que vous voudrez, pourvu que ce soit très-peu de chose : tout le cœur y sera, et c'est assez. A Meaux, ce 21 décembre 1694.

90. Ne vous affligez pas, ma chère fille : Dieu ne vous abandonnera pas, et je n'ai garde non plus d'abandonner le soin de votre âme qu'il m'a confiée. Tout est égal devant lui, et à ses yeux; il n'a point d'acception de personne[3] : je veux toute ma vie en cela me le proposer pour exemple; et fussiez-vous au bord de l'abîme, je courrais pour vous en retirer : il ne faut pas moins vous aider à entrer dans les voies de Dieu.

Vous ne devez point vous éloigner de ce grand silence, ni en troubler le saint et inaltérable repos, Dieu veut vous parler; il veut agir en vous, et vous faire agir d'une façon particulière et toute divine. N'alléguez point votre indignité et vos infidélités : Dieu n'a pas toujours égard à nos mérites, pour nous gratifier de ses plus grands dons. Celui-ci est sans doute des plus grands; recevez-le avec respect, et entrez dans ce fond nouveau qui vous est ouvert, où le Verbe veut établir sa demeure, y naître de la bouche de son Père et de sa substance, et avec son Père y produire son Saint-Esprit. Ne demandez point de jouissance; c'est souvent en cette vie une jouissance que de ne pas jouir, d'aspirer, et de soupirer, et d'attendre l'heureux moment où l'on verra le céleste Epoux, Dieu et Homme tout ensemble, en lui-même et sans milieu, et où on verra en lui son Père éternel, pour accomplir cette parole : *Qui me voit, voit mon Père*[4].

1. *Apoc.*, I, 17. — 2. *Idem*, 19. — 3. *Colos.*, III, 25. — 4. *Joan.*, XIV, 9.

Vous avez mal fait de ne point achever votre retraite; vous deviez y communier tous les jours : c'était assez de m'en avoir demandé la permission ; vous savez bien que je ne vous l'ai jamais refusée. Reprenez-la donc le plus tôt que vous pourrez; les jours n'y font rien : et puis ne sommes-nous pas dans les merveilles de la sainte enfance, où le silence de Jésus, celui de la sainte Vierge et de saint Joseph invitent le vôtre? Que peut-on dire à Dieu quand il se présente dans sa profonde, incompréhensible et inaccessible majesté et vérité?

Ne faites durant l'oraison aucun acte, aucunes prières, aucuns soupirs, que l'amour ne vous arrache : il y aura du temps pour prier, ainsi que Notre-Seigneur vous le fait sentir. Dans ce silence profond, livrez-vous aussi à cette profonde et inconsolable tristesse, dont le fond est la pénitence, la privation, et, comme je vous l'ai déjà dit, une secrète communication de la tristesse et de l'agonie du Sauveur, dans les défaillances du sacré jardin et dans les horreurs de la croix. Ce que Dieu veut faire sortir de là, je ne le puis ni ne le veux pénétrer. Tout ce que je puis vous dire, ma fille, c'est que si je pouvais vous y enfoncer, je le ferais jusqu'à l'infini. Une main plus puissante vous pousse dans cet abîme immense; laissez-vous y enfoncer sans résistance et sans bornes, encore que vous ne sachiez par où en sortir.

L'écrit que vous avez fait pour.... lui sera bon; j'en approuve les sentiments et les dispositions. Mais quand il plaira à Dieu de les suspendre (car je ne crois pas qu'il veuille jamais vous les ôter tout à fait), et vous faire entrer par là dans quelque chose de plus ténébreux et de plus obscur, ne vous étonnez pas; poussez l'amour à bout aux dépens de tout : qu'importe que vous soyez tantôt comme assoupie, et tantôt comme une bête devant Dieu? C'est alors que sa profonde sagesse vous éclairera par quelque coin inespéré et par quelque petite lumière qui, se replongeant tout à coup dans ces ténèbres immenses, vous laissera étonnée, éperdue, et néanmoins dans un fond très-reculé invisiblement soutenue par un je ne sais quoi qui sera Dieu même. Voilà ce que je crois et ce que j'espère, si je ne me trompe : vous me le direz; car je souhaite que vous continuiez, ma fille, à me dire tout sans réserve.

N'épargnez rien à la personne dont vous me parlez, pour la détacher de la vie : et à l'égard de...., dites-lui, qu'elle communie, encore un coup, et qu'elle fasse l'oraison comme elle pourra; car alors elle la fera comme Dieu veut.

Pour vous, ma fille, calmez vos incertitudes. L'utilité de ce silence, est de s'y perdre : demander comme on s'y peut tromper, c'est chercher en quelque façon à être trompé. Il n'y a qu'à tout exposer, pour demeurer assuré de ne l'être pas. N'allons jamais à des curiosités. C'est une sorte d'illusion que de craindre l'illusion outre mesure : et la défiance en amène plus que la confiance, qui rend Dieu le maître, et met tout entre ses mains.

Laissez raisonner les hommes, qui veulent assujettir Dieu aux lois qu'ils se sont formées. Dieu envoie ce silence à qui il lui plaît, aux parfaits, aux imparfaits, à ceux de l'état moyen. *Qui sera son conseiller, et qui lui dira : Pourquoi faites-vous*

ainsi? Parce qu'en lui, de lui et par lui toutes choses sont : à lui appartient la gloire, aux siècles des siècles, Amen[1]. Il a ses routes marquées, par où il mène les hommes ; il applique à un mystère dans de certains temps, et puis il cesse d'y appliquer : suivons, et ne forçons rien.

Agissez au dehors en toute sincérité, sans marquer rien d'extraordinaire. Vous avez mal fait de laisser paraître vos peines. Si vous eussiez fait votre retraite et communié, Dieu vous aurait soutenue : mais comme vous l'avez quitté en cela, il vous a un peu livrée à vous-même ; mais il reviendra, ma chère fille, et vous apprendrez à contenir avec lui vos peines dans votre sein.

Pourquoi vous embarrasser de ce que vous direz au saint Enfant dans son berceau. Le bel amour, que celui qui prépare ce qu'il dira à un amant, et encore à un tel amant ! Ne savez-vous pas que votre silence est sa louange ; que votre bégaiement, votre égarement, votre impuissance lui parlent? et parmi toutes ces manières de parler, vous craignez que le langage vous manque? Que puis-je vous dire là-dessus, puisque ce que dit l'homme n'entre point dans l'homme, et ne lui cause que du trouble? Votre pauvreté vous fait peur ; vous craignez peut-être de n'avoir rien à lui présenter, sans songer que votre néant même est un présent pour lui. Consolez-vous, encore une fois, consolez-vous, ma fille ; attendez le Seigneur en attendant[2] : souvenez-vous que la jouissance durant cette vie se cache souvent sous l'attente, et tourne le fond de l'attente vers la jouissance, qui n'est point mêlée et qui ne finit jamais.

Ne soyez point inquiète sur vos papiers : assurez-vous, ma fille, que je suis par la grâce de Dieu attentif à tout : mais quand il y aura quelque chose à faire qui demandera une réponse précise, proposez-la à part, afin que je prenne le temps de répondre. Au reste mes affaires ne sont pas mes affaires, mais celles de l'Eglise ; quand il plaît à Dieu qu'elles retardent les réponses, Dieu le permet de la sorte ; et vous devez croire que quand vous avez fait votre devoir en écrivant, la bonne volonté, qui ne me manque jamais, vous est un soutien. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

Vous voyez bien que j'ai reçu toutes vos lettres, même celle qui est venue par la poste. Je serai bien aise qu'à votre loisir vous me fassiez une copie de votre écrit que je vous ai renvoyé, afin de le mettre avec celui de votre pieuse réflexion, sur laquelle je réfléchirai de nouveau au premier loisir.

A Meaux, ce 30 décembre 1694.

91. J'ai reçu, ma fille, votre beau et bon présent : on était à table, et sur l'heure nous en avons usé. Je ne m'attendais point du tout à une chose de cette nature ; mais je l'ai reçue agréablement. Pardonnez-moi néanmoins si je vous prie une autre fois de m'envoyer plutôt quelque pâture spirituelle, quelque belle sentence, quelque dévote représentation. Pour cette fois, vous avez bien fait ; et j'ai senti, avec toute l'industrie de votre main, toute la bonté de votre cœur.

Au reste, ma fille, sachez que vos peines ne sont que l'effet des demandes que vous avez faites : portez-les en pure patience, et n'y mettez rien du vôtre. Laissez faire Dieu ; car quand il frappe, ses coups portent soutien en espérance contre l'espérance, en amour malgré les peines qu'on a contre lui, en soumission au milieu des plaintes secrètes que l'amour arrache quelquefois, et en foi, quand la foi semble manquer. C'est le sacrifice qu'il demande de vous. Croyez donc, ma fille, que ces peines sont permises pour éprouver et pour exercer votre amour et votre foi. Voyez Job, et songez à vous pénétrer de cette parole que le seul amour peut exciter : *Quand il me tuerait, j'espérerais en lui*[1]. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 31 décembre 1694.

92. Ne croyez jamais, ma fille, que je me rebute : ceux qui vous disent des choses pour vous rebuter vous-même, sont des instruments de la tentation. A Dieu ne plaise que je fasse peu de cas de ces peines ; j'en connais le poids. Il n'était pas nécessaire que vous m'en fissiez hier un plus grand détail, et vous vîtes bien que j'en savais assez pour vous assurer que vous n'aviez qu'à vous en tenir à ma réponse : je comprends dans cette réponse les peines que vous savez.

Allez votre train avec Dieu, dans l'oraison ; augmentez plutôt vos communions que de les diminuer : par ce moyen le tentateur sera confus ; car c'est ce qu'il veut, que de vous arracher s'il peut de la sainte table. Ne vous confessez point de ces peines à d'autres qu'à Dieu et à moi : péché ou non, laissez-les être ce qu'elles sont ; mais assurez-vous de ce que je viens de vous dire : je prie pour vous en Jésus-Christ. Lisez bien le livre de Job, et celui des douze prophètes, surtout Jonas, et chantez bien son cantique.

La proposition que vous me faites sur votre désir de la religion, n'est point votre affaire ; jamais il n'y a là de certitude, outre que je ne crois pas la chose possible. Ne vous inquiétez pas, ma fille ; Dieu n'est-il pas toujours le même? Voyez tous les effets de sa providence : vous êtes trop prévoyante. Mourez à vous-même, si vous voulez que Jésus-Christ vive en vous : modérez donc vos empressements ; Dieu le veut. Je le prie d'être avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 13 janvier 1695.

93. Faites, ma fille, comme vous m'écrivez, et il vous sera fait selon votre foi et votre obéissance. J'ai toujours un peu de peine à permettre que l'on communique ce qui regarde le particulier de la conscience et les états intérieurs ; ainsi je dirai à Madame D*** qu'elle ne vous presse plus là-dessus.

Je vous permets la neuvaine, sur le sujet et avec la personne que vous me marquez : vous pourrez faire les mêmes prières, et à peu près de même que dans les autres neuvaines, en les accommodant au sujet.

Je vous plains, ma fille, dans vos peines : elles changent ; mais vous avez le même soutien, et vous ne devez pas craindre l'une plus que l'autre. Ne vous arrêtez pas au petit relâche que vous donne l'Epoux : il trompe souvent les âmes qui s'y fient trop ; mais c'est pour les unir davantage

1. *Rom.*, XI, 34, 36. — 2. *Psal.*, XXXIX, 1.

1. *Job.*, XIII, 15.

à lui. Continuez le livre de Job, et songez que Dieu n'a pas toujours égard à nos infidélités, pour nous gratifier de ses dons. Recevez avec reconnaissance ceux qu'il voudra vous faire. L'Epouse, qui avait laissé passer l'Epoux, ne laisse pas à la fin de le retrouver : le tout est de revenir toujours à lui avec une sainte familiarité. Quelque irrité qu'il paraisse, il fait quelquefois, s'il est permis de parler ainsi, comme un souris à une âme désolée : *Venez, dit-il, mon Epouse; venez des lieux affreux où vous êtes, et des retraites de bêtes sauvages*[1].

Laissez aller cette vagabonde : vous ne sauriez la retenir que par le fond, ni dissiper que par là toutes les images qu'elle fait voler devant vous. Dieu est inébranlable au milieu de la cité sainte : *Deus in medio ejus non commovebitur*[2]. Les flots viennent, les vents soufflent; la maison demeure, parce qu'elle est fondée invisiblement sur la pierre[3]. Faites un Job, dépouillé et revêtu, plein d'espérance et de désespoir, fulminant et soumis.

N'en disons pas davantage, c'est à Dieu à achever, et à imprimer dans votre cœur par un contraste admirable, le contraire des pensées qui s'élèvent en vous contre lui. Je ferai ce que vous souhaitez pour demain. Soyez cette veuve choisie pour annoncer la gloire de Jésus-Christ nouvellement né, avec le saint vieillard Siméon. Je le prie, ma fille, d'être avec vous.

A Paris, ce 19 janvier 1695.

94. J'AI oublié, ma fille, de vous répondre sur le jeûne. Personne ne peut dire qu'on le rompe précisément en buvant de l'eau. Nous avons dit seulement à Meaux, dans nos conférences, que comme le jeûne demande une entière mortification des sens, c'est quelque chose, non pas contre l'essence, mais contre la perfection du jeûne, d'en boire sans nécessité. Je prie Notre Seigneur qu'il vous inspire la grâce de participer à sa soif, qui fut si ardemment déclarée et si impitoyablement traitée, contentant la soif de Jésus par votre parfaite conversion.

Je n'ai rien à ajouter, ma fille, aux avis que je vous ai donnés sur votre intérieur. Lisez par obéissance les *Lamentations* de Jérémie, et ensuite sa prophétie tout entière ; Dieu vous en donnera l'intelligence, par rapport à vos besoins. Ne faites point d'austérités particulières que par ordre de Madame votre abbesse ou de votre confesseur : il semble qu'à force de multiplier les pénitences, vous vouliez arracher les grâces de Dieu. Faites tout avec discrétion, et mettez votre espérance en Dieu seul. Je le prie d'être avec vous, ma fille.

A Paris, ce 28 février 1695.

95. FAITES vos pâques, ma fille, à votre ordinaire; ce ne serait pas une chose assez sérieuse que de vous les remettre, puisque vous devez communier. Vous me communiquerez ce qui regarde votre intérieur, quand Dieu en donnera l'occasion.

Unissez-vous à la tristesse profonde, aux frayeurs, aux troubles divins et à l'agonie de la très-sainte âme de Jésus-Christ délaissé. Dites les psaumes *Salvum me fac*, et *Deus, Deus meus, respice in me;* c'est le LXVIII et le XXI. Je vous offrirai à Dieu pour vous plonger dans tous les états de l'abandonnement de Jésus-Christ : c'est par là qu'il a conquis ses Epouses, et elles doivent porter ses états.

J'ai reçu votre billet, je n'ai rien à ajouter, sinon de vous faire entendre qu'il faut toujours me dire toutes vos vues sur votre désir de la religion, comme sur votre intérieur, sans quoi vous n'auriez aucune assurance dans ma conduite. Cela n'empêche pas que je ne m'étonne un peu de ce retour de pensées : n'écoutez pas cet esprit de changement, qui n'est qu'un amusement. Vous avez tant désiré l'état où vous êtes! s'il y manque encore quelque chose, attendez en attendant la volonté du Seigneur, et dites le psaume *Expectans expectavi.* Vous ne ferez qu'éloigner vos affaires en vous agitant : achevez, ma fille, d'éteindre cette vivacité, et servez-vous de cette occasion. Je vous offre à Dieu tous les jours dans le mystère de l'Epoux céleste. Je le prie d'être avec vous à jamais.

A Meaux, ce 27 mars 1695.

96. J'AI lu, ma fille, avec attention votre lettre, où il y a des extraits de M. N***, et j'ai lu encore d'autres passages du même auteur, après ceux que vous avez transcrits. Les dispositions que marque M. O*** sont plus propres à votre état, que les réflexions, quoique bonnes, de M. N***; ainsi vous n'avez qu'à suivre votre attrait avec confiance.

Il n'y a rien à craindre à demeurer sans appui, perdue et suspendue comme en l'air dans la Divinité. Cet état vous procurera un invincible soutien. Mais concevez bien que la foi, qui est le principe et le fondement de l'oraison, est la même qui est définie par saint Paul, *le soutien des choses qu'il faut espérer, la conviction de ce qui ne paraît pas*[1]. C'est cette foi qui vous attache à la vérité de Dieu, sans le connaître : contente de sa sainte obscurité, elle ne désire aucune lumière en cette vie; sa consolation est de croire et d'attendre : ses désirs sont ardents, mais soumis; l'Epoux lui donne un soutien obscur, comme sa foi. Elle l'aime de cette main : elle baise cette main souveraine, qui la caresse et la châtie comme il lui plaît; ses châtiments mêmes sont des caresses cachées. Il a pitié de sa faiblesse, et est toujours prêt à lui pardonner ses infidélités, pourvu qu'elle ne perde point courage. Il l'entretient à son gré, lorsqu'elle se retire pour l'amour de lui.

Quelquefois on aime sans savoir qui, ni pourquoi, parce que l'on se perd dans quelque chose aussi souverain qu'inconnu. Il faut aimer sans songer qu'on aime, souvent même sans le savoir; encore moins sans savoir pourquoi; car il n'y a point de raisons particulières. C'est ce que dit la sainte Epouse : Il est tout aimable, tout désirable; *totus desiderabilis*[2], ou, selon l'original, tout amour. Voilà ce que j'appelle la foi nue, qui n'a besoin ni de goût, ni de sentiment, ni de lumière distincte, ni de soutien aperçu; mais qui, contente de sa sèche obscurité et de sa simplicité, y demeurerait l'éternité tout entière, si Dieu le voulait : mais comme elle sait qu'il ne le veut pas, elle s'é-

1. *Cant.*, IV, 8. — 2. *Psal.*, XLV, 6. — 3. *Matth.*, VII, 25.

1. *Hebr.*, XI, 1. — 2. *Cant.*, V, 16.

lance sans cesse vers l'état où cet obscur et inconnu se changera en pure lumière pour nous abîmer par là éternellement dans l'amour parfait et consommé.

La méditation de Jésus-Christ en qualité d'homme n'oblige pas toujours à le regarder selon son humanité. La contemplation de la Divinité n'est pas une oraison abstraite, mais épurée, c'est la première vérité; mais la vue de Jésus-Christ ne peut pas en détourner, au contraire, Jésus-Christ en tant qu'homme, a été en tout et partout guidé par le Verbe, animé du Verbe : il n'a pas fait une action, il n'a pas prononcé une parole, il n'a pas fait un clin d'œil qui ne fût plein de cette sagesse incréée que le Père engendre dans son sein. Ainsi pour concilier toutes choses, il ne faut pas séparer la nature humaine de la divine, qui par un effet de sa bonté infinie s'est unie si étroitement à l'homme. Jésus-Christ retourne à Dieu : quand nous y sommes, on peut s'y tenir avec un secret retour sur Jésus-Christ, c'est l'attrait qu'il faut suivre dans les objets où tout est bon; et il n'y a qu'à marcher avec une entière liberté.

Ce sont de faux spirituels qui blâment le saint attachement qu'on a à Jésus-Christ, à son Ecriture, à ses mystères et aux attributs de Dieu. Il est vrai que Dieu est quelque chose de si caché, qu'on peut s'unir à lui quand il y appelle, avec une certaine transcendance au-dessus des vues particulières. La marque qu'il y appelle, c'est quand on commence à le pratiquer : en cela on ne quitte point les attributs de Dieu, mais on entre dans l'obscurité, c'est-à-dire, en d'autres paroles, dans la profondeur et dans l'incompréhensibilité de l'Etre divin : c'est là sans doute un attribut divin, et l'un des plus augustes. On ne sort donc jamais tellement des attributs de Dieu, qu'on n'y rentre d'un autre côté, et peut-être plus profondément. Quelquefois Dieu semble nous échapper, quand il se communique plus obscurément, et que par là il nous fait entrer dans son incompréhensible profondeur : alors comme toute la vue semble être réduite à bien voir qu'on ne voit rien, parce qu'on ne voit rien qui soit digne de Dieu, cela paraît un songe à l'homme animal; mais cependant l'homme spirituel s'en nourrit.

Il n'y a jamais qu'un bon attrait pour chaque âme, qui est de suivre celui que Dieu donne, prête à perdre ou à recevoir ce qui n'est pas essentiel à la perfection. Les voies de Dieu sont infinies, ma fille, et toutes bonnes en elles-mêmes, peut-être même par leur accompagnement en état d'être égalées.

Il y a beaucoup d'équivoque dans ce mot, *sensible;* car le sensible peut diminuer jusqu'à l'infini, aussi bien que les sécheresses : il y en a de plus profondes les unes que les autres : elles n'éteignent pas les actes d'amour; mais elles les concentrent souvent. Je crois que M. O...., comme les autres bons spirituels, ne craint qu'un certain sensible superficiel et grossier : à prendre leurs termes précis, il serait souvent difficile de les accorder avec eux-mêmes. La grande règle est de prendre ce que Dieu donne. Il est bien certain qu'on ne peut être uni à Dieu que par des dons qui ne sont pas lui-même; mais les anciens comme les modernes veulent qu'on craigne de s'attacher à ses dons pour se les approprier, et c'est ce que veut saint Paul, et après lui saint Augustin, par ces mots : *Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu*[1]*?* et encore : *Afin que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur*[2]. Sur ce pied on se peut détacher jusqu'à l'infini des dons de Dieu; et c'est le cas de s'unir à Dieu immédiatement, au sens des mystiques, c'est-à-dire de s'y unir par ses dons au-dessus de tous les dons.

Où le péché a abondé, la grâce a surabondé[3]. C'est honorer cette vérité, ma fille, que de recevoir les dons de Dieu, quelque grands qu'ils soient, et malgré tous ses péchés de tendre de tout son cœur à lui être uni, sans donner aucune borne à son amour.

Au reste, ces deux Messieurs ne sont peut-être pas si opposés qu'il paraît par le son de leurs paroles; mais ce n'est pas ce qui vous doit inquiéter. Contentez-vous de savoir que vous marchez sûrement en foi et en abandon dans l'obéissance. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Meaux, 29 mars 1695.

97. Vous avez fort bien fait de m'écrire. Je n'écris qu'à vous seule par cette voie. Je vous renvoie votre écrit, ma fille. Vos peines me percent le cœur, mais ne me surprennent pas : vous les avez vous-même demandées, et Dieu vous a trompée pour pousser à bout votre foi. Heureuse tromperie, qui vous mènera à la fin au comble de vos désirs! Toutes vos vues pour sortir sont sans fondement : vous êtes comme Jonas, qui crut éviter Dieu qui le poursuivait, en s'enfuyant loin de la terre d'Israël où il avait fixé son domicile, et en allant aux extrémités du monde. Mais Dieu vous suivra partout : il faut être jetée dans la mer, et non-seulement dans la mer, mais dans le ventre de la baleine; et poussée à bout, dire là avec le Prophète : *Je reverrai encore votre saint temple*[4]. Lisez cette prophétie, et vous verrez que Dieu sait suivre ceux qui le fuient, aussi bien que ceux qui le cherchent.

Faites vos pâques tout doucement, et confessez-vous, et communiez sans hésiter : c'est pousser l'amour à bout, que de vaincre toutes vos peines pour vous unir au cher Epoux. Je prends sur moi tout le péché que vous pourriez faire en m'obéissant. Je réponds pour vous corps pour corps et âme pour âme : gardez les dehors; Dieu aura soin du dedans : croyez et obéissez.

Le détachement des créatures peut arriver ou par union avec Dieu, ou par chagrin et mélancolie. Le premier n'empêche pas la charité, et il en faut garder toutes les marques extérieures, parce que Dieu aura soin du reste. Votre écrit vous oblige à demeurer en attente de ce que Dieu voudra faire en vous. Celui pour.... a eu son effet en le lisant, et ne vous oblige à rien davantage.

Je viens de vous dire ce que c'est que pousser l'amour à bout : s'il vous pousse à bout de son côté, il lui faut rendre le change, et ne garder plus aucune mesure de prudence humaine. Communiez malgré toutes vos dispositions : c'est le cas de vous attacher à la bonté de Dieu en elle-

1. *I. Cor.*, IV, 7. — 2. *Idem*, I, 31. — 3. *Rom.*, V, 20. — 4. *Jon.*, II, 5.

même, indépendamment de toutes vos dispositions. Allez comme un autre Jonas, dussiez-vous être jetée dans le double abîme de ce saint prophète. Elevez-vous par la foi au-dessus de toutes vos dispositions bonnes ou mauvaises, et de la bonne ou mauvaise action qui naîtra en vous de vous-même. Dites à Dieu qu'il est bon, et que c'est à lui, comme bon, que vous voulez vous attacher. Dites les psaumes CXVII et CXXXV, et répétez du fond le plus intime et le plus caché : *Qnoniam bonus*. Vous avez raison de vous en prendre à Dieu des mauvaises dispositions que vous croyez remarquer dans la créature, par rapport à votre engagement. Car c'est Dieu ou qui le fait ou qui le permet. Ainsi votre amour outré s'en prend à lui : mais il faut, ma fille, que tout se termine en amour et en confiance; les plaintes des amants ne doivent être outrées ni désespérées.

Ne cessez d'aspirer aux plus grandes grâces malgré vos infidélités : car Jonas n'a pas perdu le don singulier de la prophétie, en fuyant Dieu.

On ne peut assez parler de l'Epoux céleste; mais ce n'est pas toujours sous le nom d'époux, et ce n'est pas par dessein que j'omets ce nom si doux à un cœur qui aime.

Ce n'a été que la crainte de vous engager dans des scrupules, qui m'a fait vous refuser de faire le vœu de la règle; faites-le par obéissance au commandement que je vous en fais; cela suffit. Je ne prétends vous obliger, ma fille, qu'autant que votre santé n'en sera pas incommodée; je vous défends d'en abandonner le soin. Vous êtes à Dieu, et non pas à vous : une épouse se doit garder autant que le veut l'époux à qui elle s'est donnée.

Soyez fidèle à me déclarer vos peines : ne quittez jamais l'oraison ni la communion, quoi qu'il en arrive; à quelque prix que ce soit, il faut jouir de l'Epoux. Il ne se fâchera contre vous que dans le cas de l'abandon, où vous l'outrageriez plus que par quelque autre chose que ce puisse être : je vous le dis : il est ainsi. Croyez qu'il vous veut à lui : priez-le de faire en vous tout ce qui sera nécessaire pour vous unir à lui.

Ne consentez jamais, ma fille, à sa rigoureuse justice : aimez-la pourtant, adorez-la; ce qu'on ne peut faire sans amour : mais priez Dieu de la détourner de dessus vous : il vous veut, j'en suis assuré. Ne faites rien pour vous éloigner de lui; laissez-le agir dans le fond obscur et profond de votre cœur, d'où il faut lui crier : *De profundis*. Notre Seigneur soit avec vous.

J. BÉNIGNE, évêque de Meaux, votre bon père en Notre Seigneur. A Meaux, 11 avril 1695.

98. NE vous inquiétez pas, ma fille, de vos faiblesses; c'est le fond de la créature. Le chagrin et l'anxiété sont autant ennemis de l'humilité que du courage. Le remède contre la tentation, c'est de ne désespérer jamais de la divine bonté, qui certainement ne permettra pas que nous soyons tentés par-dessus nos forces.

Les distractions involontaires, dans le Bréviaire et la prière, n'en empêchent pas absolument la durée, ni même en un certain sens la perfection. Continuez vos prières pour votre engagement, avec soumission.

Vos peines sur la foi se doivent résoudre par une humble récitation du Symbole des apôtres, sans raisonnement, avec une simple et parfaite soumission, en remarquant seulement que comme on dit : Je crois au Père, on dit aussi : Je crois au Fils, et je crois au Saint-Esprit,

On croit en Jésus-Christ comme au Fils unique de Dieu, comme à celui qui est Fils par nature, et non par adoption, comme tous les autres; comme à celui qui, par la même nature, a toute l'essence de son Père, qui par conséquent est son égal en tout, et un avec lui, puisqu'il ne peut y avoir qu'un seul Dieu.

On croit au Saint-Esprit, comme on croit au Père et au Fils; Dieu, comme le Père et le Fils; comme à celui qui est l'Esprit sanctificateur, vivificateur, docteur, conducteur, illuminateur, âme de l'Eglise : ce qui paraît par les articles qu'on attache à la confession du Saint-Esprit, et qui emportent une reconnaissance qu'il est nommé saint, non pas comme recevant d'ailleurs la sainteté, mais comme l'ayant par essence et la communiquant aux créatures, ce qui ne convient qu'à Dieu.

A cela il faut ajouter le souvenir du baptême, et l'ancienne manière de le célébrer, lorsqu'après avoir dit : Je crois au Père, on disait : Je vous baptise, au nom du Père, et ainsi du Fils et du Saint-Esprit : ce qui dénotait que l'homme nouveau était consacré distinctement au Père, au Fils et au Saint-Esprit; et que comme ces trois immersions ne faisaient qu'un seul baptême, les trois personnes ne faisaient aussi qu'un seul Dieu.

Quand il faudra partir de ce monde, allez, ma fille, avec ce bouclier, et vous dissiperez l'ennemi avec sa malice, et tous les anges apostats trembleront devant l'étendard de la foi. Vous avez aussi dans le Symbole ce que l'homme doit connaître de Dieu, puisqu'en voilà le fond et le principe. Si vos difficultés ont quelque chose de particulier, vous pouvez, ma fille, me les communiquer; et selon leur importance j'y répondrai, non pas pour vous qui n'avez à y opposer que la foi, mais pour ceux qui pourraient être agités de semblables tentations.

Souvenez-vous que la principale disposition pour aller à Dieu, est comprise dans le cinquième verset du dernier chapitre du *Cantique des cantiques*, et que vous abonderez dans les délices de la confiance et de l'amour, si vous vous élevez du désert, appuyée sur le bien-aimé, sur sa bonté, sur ses mérites, sur sa croix, sur son sang, sur son sacrifice, sur sa mort, sur sa sépulture, sur sa résurrection, sur son ascension, et sur sa perpétuelle intercession auprès de son Père.

Vous trouverez dans la première partie de mon *Sixième Avertissement* contre le ministre Jurieu, depuis la page 500 ou environ, la résolution de la plus grande partie de vos autres doutes sur la Trinité. Quand j'aurai bien connu ce que Dieu veut de vous et de moi, je ne plaindrai pas mes peines pour vous satisfaire. Je vous déciderai, en attendant, que c'est une vraie erreur dans les quiétistes, de croire qu'il y ait plus de perfection dans la contemplation de l'essence que dans celle des attributs ou des personnes divines, ou que l'humanité de Jésus-Christ soit un obstacle à la pure contempla-

tion. Vous ne le croyez pas, quoi que vous disiez; et votre fond bien assurément porte autre chose que vous démêlerez quand Dieu le voudra. Je le prie, ma fille, d'être à vous pour jamais.

Je loue vos attraits pour la solitude, qui sont précieux : mais ne changez rien à l'extérieur de votre conduite. Vous pouvez communiquer cette lettre à vos deux amies : ne faites qu'un cœur et qu'une âme vous trois, sans exclure vos autres sœurs de la parfaite unité. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Paris, ce 26 avril 1695.

99. Vous vous trompez, ma fille, de croire qu'à force de vous dire de nouvelles choses des grandeurs de Dieu, j'assouvirai votre cœur affamé. Quand je serais tout changé en voix, et que je pourrais dire avec saint Jean : *Je suis la voix* [1], ce ne serait rien : et pour parler de Dieu à un cœur avide, d'une manière qui le rassasie, il faut être celui qui seul peut dire : Je suis le Verbe, je suis la parole qui est Dieu.

Je ne crois point à ces apparitions; je les laisse pour ce qu'elles sont, sans m'y arrêter : et l'Evangile me suffit, ma fille, pour vous dire : Ayez la lampe à la main, en attendant à chaque moment que l'Epoux arrive.

Le Fils de Dieu est spécialement cet Epoux, par le rapport particulier qu'il a avec nous selon son humanité; car elle lui est propre à lui seul par l'union personnelle, et non au Père ni au Saint-Esprit. Ainsi l'amour spécial que vous ressentez pour Jésus-Christ comme Epoux, marque en votre fond un pieux attachement à Jésus-Christ comme Dieu et Homme tout ensemble. Cela est ainsi.

Vous n'êtes point hérétique, vous êtes soumise : et vous n'avez point à vous confesser de toutes vos peines, ou si vous voulez, de tous vos doutes : car ce sont des doutes qui passent malgré qu'on en ait; et ces doutes ne seront jamais tout à fait ôtés que par la claire vision de Dieu.

Je vous envoie mon *Ordonnance* [2] : je sais qu'il n'y a rien contre vous; je vous défends de le croire, ni que vous soyez dans aucune erreur. Je réponds à Dieu de votre foi; je vous offrirai à lui le jour de votre baptême, ma fille : renouvelez-en la foi et les vœux malgré vos peines. Approchez-vous de la piscine sacrée qui lave toutes nos souillures : entrez avec les vôtres, et recevez l'Esprit qui est saint, non d'une sainteté empruntée, mais d'une sainteté essentielle, substantielle et personnelle tout à la fois.

Vous répondez vous-même aux peines que vous a faites l'article XIV. Qu'on me dise si la sainte Epouse a jamais été indifférente à être ou à n'être pas avec son Epoux. Tous ceux qui parlent de cette indifférence sont des raffineurs qui n'entendent pas la force des termes dont ils se servent.

Je vous ai répondu sur l'article XXIV, qui regarde la contemplation : je ne blâme que l'exclusion, qu'assurément vous ne faites pas : j'en suis certain. Je ne dis pas que les grandes oraisons soient toujours dangereuses, quoiqu'elles le soient d'une certaine façon : je dis que les oraisons passives et extraordinaires le sont plus qu'on ne pense. Vous êtes en sûreté, puisque quand vous seriez dans ces sortes d'oraisons, vous êtes dans le cas marqué dans l'article XXVIII [1]. Le XXIX ne vous regarde en aucune façon; et à la réserve de la sainte Vierge, je ne voudrais pas assurer qu'il n'y ait jamais eu des âmes dans un tel état pendant cette vie, ni assurer même que la sainte Vierge y ait été perpétuellement. Je ne dis pas qu'il soit dangereux d'être dans ces états, s'il y en a; mais je dis que supposer qu'on y soit, et conduire les âmes sur ce pied, c'est une conduite sujette à l'illusion. Au reste, si Dieu y mettait des âmes, il saurait bien les pourvoir de conducteurs propres, et les mettre hors de danger.

C'est une espèce de folie de souhaiter d'aller en enfer, à condition d'y trouver l'amour de Dieu. Il vaut bien mieux le chercher où Dieu l'a mis. Ce serait une autre espèce de folie de demander à Dieu qu'il se venge; il est bien plus naturel de lui demander qu'il pardonne. La crainte d'abuser de sa bonté ne doit jamais empêcher de la désirer. Il est bon ordinairement de se conformer à ce que Dieu a révélé, et non pas de se perdre dans ces suppositions qu'on sait bien qui ne seront pas ni ne peuvent être. Quand quelques saints les ont faites, il faut regarder ces mouvements comme de pieuses extravagances d'un amour que sa violence rend insensé; mais du reste il est dangereux de s'y laisser emporter, sans les précautions marquées dans l'article XXXIII.

Vous avez tort de me croire changé à votre égard : je n'ai rien fait ou dit qui ralentisse la charité que je vous dois. Ne vous arrêtez pas aux sentiments du P***. Vous avez bien fait d'aller où vous êtes : tenez-vous-en à ce que je vous dis. Je prie le céleste Epoux, ma fille, de se presser de changer votre eau en vin, et de répandre la joie sur votre festin nuptial. Je vous bénis en son nom.

A Paris, 6 mai 1695.

100. J'OUBLIERAIS toujours, ma fille, à vous répondre sur les lettres de M. de Saint-Cyran, si je ne commençais par là. Elles sont d'une spiritualité sèche et alambiquée; je n'en attends aucun profit pour la personne que vous savez; je ne les défends point, mais je ne les ai jamais ni conseillées ni permises.

Pour la *Vie des Pères du désert*, c'est un livre également saint et délicieux; je vous exhorte à le lire, et même l'*Histoire ecclésiastique*.

Je suis assuré que vous ne donnez aucune exclusion à Jésus-Christ homme dans la contemplation. Cette correspondance particulière avec la seconde personne la suppose incarnée et proche de vous. Vos retraites dans l'octave du Saint-Sacrement sont de même esprit. Qui aime Jésus-Christ dans l'Eucharistie, reconnaît son corps comme le moyen pour parvenir à son esprit. C'est dans la sainte Eucharistie qu'on jouit virginalement du corps de l'Epoux, et qu'il s'approprie le nôtre. Au reste, quoique cette union avec Jésus-Christ soit de tout état, j'ai assez dit dans mon *Ordonnance* qu'elle peut n'être pas de tous moments; cela concilie tout.

1. *Joan.*, I, 23. — 2. *Sur les Etats d'oraison.*

1. Il s'agit d'un état dans lequel on serait à chaque instant mû extraordinairement de Dieu, et d'une manière toute particulière pour former les différents actes du christianisme, et pratiquer les œuvres essentielles à la piété (*Les édit.*).

Cette même explication concilie les temps où l'on demande avec ceux, où, dans un rassasiement intérieur, on oublie tous ses besoins. Remarquez partout dans ces articles jusqu'au VIII, ces mots : *En tout état*, quoique non à tout moment. La même chose est dans le XV et le XVI.

Il ne faut jamais demander comment il faut faire les actes dont vous parlez ; qui les veut faire, les fait. La manière de les faire est suffisamment exprimée dans les articles XII et XIII.

Je vous ai répondu sur ce silence ; et vous n'avez, ma fille, qu'à vous y laisser enfoncer. Si la crainte de son indignité rendait les grâces suspectes, jamais il n'en faudrait recevoir aucune : il faut s'appuyer en vérité sur la pure bonté de Dieu, et non sur ce qu'on est ou qu'on n'est pas.

Vous me ferez plaisir de m'envoyer ce livre sur les trois états ; peut-être serait-il trop long à copier : il n'y a rien de suspect dans ces états. Je me servirai des livres que le P. B*** m'a rendus de votre part : je les connais bien, ils ne sont point à brûler. Je respecte toute la doctrine de saint François de Sales, et toute la conduite de ce saint évêque sur les âmes qu'il a dirigées, et Dieu par lui : et tout cela est très-éloigné des nouveaux mystiques, quoiqu'ils abusent de son nom.

Non, ma fille, bien assurément ce n'est pas un acte d'amour-propre que de désirer de voir Dieu : si vous y prenez bien garde, vous trouverez la proposition qui dit que c'en est un, suffisamment condamnée dans mon *Ordonnance*, quoique non en termes formels ; car elle est si absurde, qu'elle ne mérite pas même d'attention, loin d'avoir besoin de condamnation expresse. Mais quand je dis que l'acte de vouloir son salut, et les autres de cette nature, ne dérogent pas à la perfection chrétienne, je dis suffisamment qu'ils ne sont point actes d'amour-propre, puisque bien certainement l'amour-propre y déroge. L'amour-propre est celui qui désire le propre bien au préjudice du bien commun et universel : mais Dieu n'est pas notre propre bien, mais le bien commun que nous désirons aux autres comme à nous. Au reste qui désire Dieu véritablement, l'aime plus que soi-même, se réjouit du bonheur et de la gloire de Dieu plus que de la sienne, et veut plus son être que le sien : autrement il se ferait soi-même sa dernière fin. Le vrai et pur amour, est celui dont vous m'avez parlé, qui se réjouit de la gloire de Jésus-Christ et celle de Dieu pour elle-même.

Faites votre retraite dans l'octave du Saint-Sacrement : vous avez le chapitre VI de saint Jean, les évangiles de l'institution, et le chapitre XI de la première *Epître aux Corinthiens*, le chapitre X de la même *Epître*, avec le commencement de la première *Epître* de saint Jean : pour psaumes, ceux de matines de la Fête-Dieu, avec les psaumes XXI, LXVIII et CVIII, en mémoire de la Passion, et en réparation des communions indignes et sacriléges.

Je ne vous promets rien davantage quant à présent : contentez-vous, ma fille, d'avoir demandé, et remettez l'exécution au temps, aux occasions, aux mouvements et au loisir que Dieu me donnera : je vous déclare au reste que ce n'est qu'à contre-cœur que je condescends à cette pensée des C... C'est un saint monastère ; mais peut-être trop à la mode pour vous : on ne sait à qui entendre dans ce pays-là ; et je tiens sans hésiter beaucoup plus agréable à Dieu de vous tenir où vous êtes, jusqu'à ce qu'il vous fasse connaître quelque chose de plus sur la religion. Les vocations où l'on force en quelque manière un supérieur par l'impétueuse violence de ses désirs, ne sont pas toujours mauvaises ; mais à moi elles me sont suspectes. Je vous conseille, ma fille, sans vous rien prescrire, de laisser tout cela, et de vous abandonner à Dieu. Je le prie d'être avec vous, et je vous bénis en son nom.

A Germigny, ce 14 mai 1695.

101. FAITES votre retraite, ma fille, sans hésiter, durant cette octave, et communiez tous les jours. Dieu sera avec vous, et le céleste Epoux vous conduira. C'est lui seul qui peut assouvir cette faim spirituelle dans le banquet céleste. Dévorez-le, engloutissez-le, incorporez-vous à lui, et lui à vous : ne songez pas tant à détruire qu'à édifier ; il faut que le bâtiment consume les ruines en s'élevant dessus.

Je vous renverrai vos papiers quand ils seront transcrits. Je verrai le livre que vous m'avez envoyé ; vous pouvez quand vous voudrez m'envoyer les lettres, j'expédie fort vite ces lectures. J'ai vu depuis peu la *Vie de la Mère Marie de l'Incarnation*, avec les additions de son fils[1], dont vous m'avez envoyé des extraits. Tout y est admirable, et je vous renverrai bientôt ces extraits pour vous en servir.

J'approuve les sujets que vous me proposez dans la prière. Trois raisons font, comme dit saint Antoine[2], qu'on ne connaît pas ce qu'on fait dans la prière : l'une est le transport ; l'autre, la simplicité ; la troisième, la direction des mouvements du cœur toujours en avant, sans beaucoup réfléchir sur soi : cela ne doit pas s'entendre universellement. Quelquefois on connaît son cœur, quelquefois on ne le connaît pas. Quand Anne, mère de Samuel, priait par le seul mouvement de ses lèvres[3], elle ne songeait apparemment guère au particulier de ses sentiments ; en général elle sentait ce qu'elle désirait de Dieu. Quelquefois on est absorbé de manière qu'on s'oublie soi-même ; et c'est l'état dont parlait saint Antoine. J'expliquerai quelque jour cela plus amplement ; j'en ai dit un mot dans l'*Ordonnance*, lorsque j'y ai parlé en deux ou trois endroits des actes non aperçus.

Je ne sais pas quand j'irai à J... ; vous en serez avertie ; je vous donnerai le temps qui vous sera nécessaire. Séparez vos doutes de votre confession, autant qu'il sera possible ; car des doutes ne sont pas des péchés : que si pour votre repos, vous croyez les devoir ranger avec vos péchés, je vous en laisse la liberté : mais il serait plus net de le faire en deux papiers différents, afin que l'on confonde moins les réponses.

J'ai déjà parlé de vous à Madame *** ; il y aura encore occasion d'en parler. S'il y a quelque chose de considérable dans cet entretien, vous en serez avertie ; mais je ne le prévois pas. Ne vous appuyez point sur cela ; il vaut bien mieux être sans sou-

1. Dom Claude Martin, religieux de la congrégation de Saint-Maur ; il avait publié la Vie de sa sainte mère, qui était Ursuline en Amérique.
2. Cass., Collat. IX, *de Orat.* — 3. *I. Reg.*, I, 13.

tien que d'en avoir du côté de la créature. Le soutien de la créature est le soutien d'un roseau, qui non-seulement fait tomber, mais perce la main, comme dit le Prophète[1]. Exposez à Dieu vos besoins et vos impuissances : dites-lui, en un mot, qu'il soutienne votre espérance, qu'il vous défende de tout ce qui pourrait ou la détruire ou l'affaiblir. Vous savez qu'il n'y a pas moins d'obligation d'espérer que de croire ; que l'espérance est commandée comme la foi, et qu'il faut que ceux qui espèrent soient dans la joie. C'est un effet des biens qu'ils ont eus de Dieu ; et il se peut dire que quand l'espérance est vive et animée, il n'y a rien de dur et d'amer pour ceux qui sont à lui et qui le servent. Je le prie, ma fille, d'être avec vous.

A Meaux, ce 1er juin 1695.

102. A MON tour je me plains, ma fille, du peu d'attention avec laquelle vous lisez mes lettres, vous ayant répondu précisément que vous pouviez faire ce dont vous étiez en doute. J'ai écrit un peu obscurément ; mais assez clair pour être entendu de vous. Quand vous parlez de mérite et de naissance, vous ne me connaissez point du tout. Je n'approuve aucunement votre silence, et je veux que vous continuiez à m'exposer tout.

Vous ne devez point attendre de calme pour votre retraite ; Dieu agit dans le trouble quand il lui plaît. La communion journalière doit être votre soutien : dévorez, absorbez, engloutissez, soûlez-vous. Que puis-je vous dire autre chose pour assouvir cette faim pressante? Gardez-vous bien de perdre de vue la miséricorde de Dieu : il vous regarde en secret et d'un fond obscur et impénétrable. Assurez-vous-en ; la confiance reviendra, ou plutôt elle ne s'en est point allée.

Je suis bien aise que vous commenciez demain votre retraite : ne manquez pas d'y communier tous les jours : osez tout avec le céleste Epoux ; vos libertés lui plaisent. Les versets du sacré *Cantique* dont je vous ai parlé, vous invitent à la solitude et à de saintes libertés avec Jésus-Christ comme avec un frère : ce qu'il est dans l'humilité, et ce qu'il se montre dans l'Eucharistie. Vous n'avez que faire de le mener dans la maison de l'Eglise votre mère ; il y est et vous y attend. Saisissez-vous de lui dans votre retraite, et écoutez-le ; car il vous enseignera ce que personne n'apprend que de lui. Reposez-vous doucement sur son sein, comme un autre saint Jean, et montez avec lui sur ce doux appui ; qu'il soit comme un sceau sur votre cœur et sur vos bras, sur le fond, sur les puissances, sur les exercices.

Je vous permets les plus violents transports de l'amour, vous dussent-ils mener à la mort ; et toutes les fureurs de la jalousie, vous dussent-elles être une espèce d'enfer. Enviez saintement et humblement toutes les familiarités de l'Epoux aux âmes à qui il se donne, non pas pour les en priver, mais pour y participer avec elles. Donnez toute votre substance pour l'amour ; qu'il soit toute votre substance. Ecoutez-le, lorsqu'il traitera votre sacré mariage. Soyez-lui une porte par où il entre, et une muraille pour le renfermer. Il est la vigne, soyez la branche ; et dites-lui : *Sans vous je ne puis rien*[1] : ces dernières vérités sont inénarrables. Que ce saint Epoux soit avec vous, ma fille, je vous bénis en son saint nom.

A Meaux, ce 4 juin 1695.

103. JE vous renvoie, ma fille, les gémissements de votre retraite. Ce n'est pas à vous à concilier tout ce qui se passe en votre cœur, mais seulement à recevoir tout ce que le chaste Epoux vous donnera : quelque découragée que vous vous sentiez, agissez toujours de même sans hésiter, dans l'oraison et dans la réception des sacrements.

Je trouve à propos que vous commenciez à insinuer doucement et sans affectation à vos amies, que je ne sais quoi vous attire à une entière séquestration des créatures, et à tenir tout prêt de plus en plus le compte que vous avez à rendre à Dieu. Gardez pourtant les bienséances, et n'affectez rien d'extraordinaire : Dieu conduira lui-même toutes choses où il voudra ; avec le secours de sa grâce, je seconderai de mon mieux ses divines opérations.

N'hésitez point à continuer le *Cantique des cantiques* malgré vos peines, qu'il allégera plutôt que de les augmenter. Plus vous vous abandonnerez au saint *Cantique*, plus le saint Epoux vous soutiendra. Celui[2] dont vous me parlez est du Père général des Chartreux ; vous le pouvez lire. Je pars samedi pour la Trappe ; je ne vous y oublierai pas. Je prie Notre Seigneur, ma fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 16 juin 1695.

104. JE commence par répondre à vos doutes, ne sachant jusqu'où je pourrai aller. Mes réponses seront précises, s'il plaît à Dieu ; et c'est plutôt une décision qu'un discours, qui vous est nécessaire.

Première demande. Comment on doit être à l'égard du prochain, soit dans ce qui peut mal édifier, ou dans les peines qu'il nous cause.

Réponse. Le trop de raisonnement peut être ou volontaire ou involontaire, et c'est ce dernier qui vous arrive le plus souvent par la nature de votre esprit et de votre tempérament : il le faut laisser écouler comme l'eau. Le moins que l'on peut parler des autres, c'est le mieux : mais comme il n'est pas possible que les hommes ne parlent des hommes, le milieu est difficile à garder. La charité dans le cœur réglera l'extérieur. Ces peines contre le prochain ne sont pas de votre fond, je vous en assure : tâchez pourtant, ma fille, de les calmer, parce qu'enfin elles y pourraient pénétrer. Le moyen de se procurer ce calme, c'est d'entrer dans le sacré cœur de Jésus-Christ, et de s'unir à l'amour qu'il a pour tous les membres de son corps. Celles-ci s'y trouveront avec tous les autres : ainsi vous les tiendrez toutes dans votre charité ; ce qui dans les occupations particulières, vous fera bien faire avec elles.

Seconde demande. Si je puis désirer que vous continuiez toujours vos soins pour ma conduite, et si j'ai lieu de craindre l'attachement.

Réponse. Vous ne sauriez trop désirer les soins d'un pasteur ; mais le pasteur doit se déterminer

1. *Isa.*, XXXVI, 6.

1. *Joan.*, XV, 5. — 2. Le commentaire.

au particulier par la prudence, et tout mesurer aux autres occupations égales de sa charge. Toutes affaires non nécessaires doivent céder au soin des âmes : mais quand les affaires de Dieu retardent les affaires de Dieu, il faut croire qu'il y pourvoit par d'autres voies : ainsi on doit demeurer de part et d'autre dans le calme. Au reste, c'est toujours bien fait de demander : mais un homme, et surtout un homme de ma médiocrité, ne pourrait pas suffire à tout, ni jamais se contenter soi-même, s'il ne se faisait une règle de ne se point accabler, non par crainte d'être accablé, mais parce que cet accablement jette dans la précipitation ; ce qui serait très-dangereux pour les âmes. Quand Dieu permet qu'une âme tombe dans des peines avec lui, elle éprouve aussi ordinairement de semblables peines contre ceux qu'il lui donne pour la conduire; et en cela, comme en tout le reste, ils représentent Dieu à cette âme.

Quant aux attaches et aux occupations trop grandes pour un directeur, il en faut user de même que dans les autres peines, c'est-à-dire, les laisser tomber et se retirer dans son fond. C'est la crasse et la rouille de cette vie, qui se trouve toujours sur les visages et sur les vaisseaux les plus nets; de sorte qu'il faut tous les jours se purifier, et souffrir que Dieu nous remette dans le feu. C'est tout le remède qu'on peut donner à ce mal; tout autre l'aigrit plutôt que de l'adoucir.

Trop parler de soi et de son intérieur, c'est toujours recommencer la même chose : mais ce n'est point trop parler que de représenter ce qui survient, et même ce qu'on a déjà dit, quand il y arrive de nouvelles peines. C'est autre chose de parler de ses peines par pure décharge, autre chose d'en parler par le besoin d'instruction. J'en ferai moi-même le discernement, et je garderai le silence quand il n'y aura point de nécessité que je parle : mais c'est à vous de tout dire, retenez bien cela. On peut trop chercher la consolation, mais jamais trop l'instruction, quand on a un grave sujet de craindre qu'on n'offense Dieu.

Troisième demande. Si l'on doit par humilité dire des choses qui humilient ou qui peuvent humilier, et si la sensibilité peut en empêcher le mérite.

Réponse. Pour profiter des humiliations, ce que Dieu demande n'est pas que l'on ôte la sensibilité; c'est tout le contraire, puisque sans cela elles ne seraient pas humiliations : ce qu'il en faut ôter, c'est l'air plaintif, et l'esprit de contrariété et de résistance. Il faut pourtant quelquefois se soutenir pour l'amour des autres, qui nous fouleraient aux pieds, si l'on ne se tenait dans quelque consistance. A l'égard des besoins, quand cela va jusqu'à un certain excès manifeste, il les faut découvrir, et avertir doucement qu'on ne le fait qu'à l'extrémité; en sorte néanmoins qu'on fasse entendre qu'on en passe beaucoup sous silence.

Il y a autant de vanité dans l'affectation de parler de ce qui nous humilie, que dans celle de parler de ce qui nous relève devant les hommes. La règle sûre est de ne point parler de soi, qu'il n'y ait quelque raison de le faire : car il ne faut non plus affecter de ne rien dire de soi, que d'en parler naturellement dans l'occasion. On doit désirer d'édifier, et cela emporte quelque estime, mais tout cela sans affectation ; et tout est bon, pourvu seulement que l'on se souvienne de cette règle de l'Apôtre[1] : *Que chacun regarde, non pas ce qui lui convient, mais ce qui convient aux autres;* et de cette sentence du Sage : *Chaque chose a son temps*[2]. Demeurez donc dans les pratiques que vous me marquez, en vous humiliant sans affectation et vous défendant de même, si on vous reproche des choses qui aillent à faire craindre quelque refroidissement de la charité.

Quatrième demande. S'il est permis, par complaisance et par honnêteté, d'approuver extérieurement les choses que l'on désapprouve intérieurement.

Réponse. Il y a différents degrés d'approbation ou d'improbation, selon lesquels on peut par honnêteté et par bienséance approuver généralement, et à de certains égards, ce qu'absolument on improuve. On peut avoir des raisons de ne le pas témoigner, pour ne rompre pas en visière, ou pour éviter des contre-temps, où cet honneur mutuel qu'on se doit les uns aux autres, selon saint Paul[3], serait blessé. Le milieu dans toutes choses est difficile à tenir, et c'est pourquoi le silence vaut presque toujours mieux que le discours : mais comme le silence paraît quelquefois ou indifférence ou dédain, il faut prier Dieu qu'il fasse naître des occasions de se retirer davantage; ce qui serait, dans la maison du Seigneur, le comble de la félicité durant cette vie. Quant aux péchés où l'on tombe dans ces occasions, il faut se laisser doucement reprendre par la lumière qui préside à la conscience, sans se décourager; mais se souvenir que saint Jacques dit *que celui qui ne tombe point dans la parole*, c'est-à-dire, par trop ou trop peu parler, *est un homme parfait*[4]*;* de quoi on est bien éloigné.

Cinquième demande. S'il est utile de s'occuper de la crainte de ne pas persévérer dans le bien.

Réponse. Vous cherchez à voir des progrès, vous cherchez à sentir des forces; vous n'avez, en pure foi, qu'à tout attendre de Dieu, de moment à autre; vous ne trouverez de repos qu'en cet abandon. Qu'il vous suffise que l'Époux céleste a sur vous un regard caché. Ne vous cachez pas à lui, puisqu'il ne cesse de vous poursuivre; et abandonnez-vous à sa disposition pour le temps et pour l'éternité, le priant seulement de ne vous pas laisser tomber dans un état où vous lui déplaisiez; car c'est cela seulement qui doit être insupportable à une épouse.

Il n'y a rien de plus inconnu aux hommes que les conduites particulières que Dieu tient sur les âmes; c'est un secret qu'il s'est réservé : il ne leur appartient pas de le vouloir pénétrer; il suffit qu'on les adore et qu'on s'y soumette. Les changements d'états, de quelque côté qu'ils viennent, car il ne faut pas trop s'en informer, ne vous doivent pas empêcher de recevoir les grâces de Dieu. C'est une conduite de sa sagesse, de laisser sa créature à elle-même, quelquefois même à la tentation et aux noirceurs. On ressent davantage par ce moyen l'empire de Dieu et son propre néant, le combat des deux esprits et la supériorité de celui de Dieu.

1. *Philipp.*, II, 4. — 2. *Eccle.*, III, 1. — 3. *Rom.*, XII, 10. — 4. *Jacob.*, III, 2.

Sixième demande. Si l'on peut sans orgueil parler de la vertu, quand on est si imparfaite.

Réponse. Laissez aller votre cœur et votre bouche aux pieux entretiens sur la vertu : songez que la beauté de la vertu consiste dans sa conformité à la volonté de Dieu ; ainsi tout se réduira à Dieu. Le vrai moyen d'agir avec Dieu par les véritables motifs, est de ne point songer si c'est par ces motifs qu'on agit. Il faut agir en toute simplicité par la vérité, et songer à contenter Dieu plutôt que soi-même, et sans trop songer si on le contente, parce que c'est autre chose de le contenter, autre chose de le savoir. Allez droit et toujours devant vous, priant Dieu de faire en vous tout ce qui lui convient, et de vous pardonner ce que vous ne ferez pas aussi purement qu'il le veut.

Septième demande. Sur la nourriture et sur le jeûne.

Réponse. Vous faites fort bien de distinguer dans la nourriture ce qui est de soutien et ce qui est de délicatesse et de plaisir, comme sont les confitures et autres choses de cette nature. Vous devez éviter les dernières, pourvu qu'il n'y ait point d'affectation ni de singularité. Toute âme chrétienne est appelée à la perfection, selon que Dieu la lui fait connaître, et il n'y a point d'orgueil à le présumer ainsi.

Pour conserver vos forces, il faut les ménager par rapport à Dieu ; et je ne puis consentir à vos jeûnes ni à vos veilles, que vous poussez trop loin. Ne faites rien de nouveau, et restreignez-vous plutôt là-dessus.

Huitième demande. Sur les peines de l'imagination et des distractions.

Réponse. C'est une faiblesse de croire qu'on puisse donner des lois à la vivacité d'une imagination vagabonde, ou d'un esprit qui s'égare dans ses pensées. Il y a deux choses à faire : l'une de tenir le cœur arrêté par l'amour ; l'autre, quand l'esprit s'égare souvent, de laisser aller ses pensées pour enfin revenir à soi après leur erreur. Saint Augustin ne prescrit rien là-dessus, sinon du moins de déplorer secrètement sa dissipation. Il faut d'abord se donner à Dieu, afin qu'il se saisisse de nous et tienne pour ainsi dire la clé de notre cœur ; après il faut un peu le laisser faire, puisque aussi bien à force de se vouloir calmer, l'on ne fait que s'agiter et s'échauffer davantage.

Neuvième demande. Sur les dispositions, quand le Saint-Sacrement est exposé.

Réponse. Il n'y a rien de trop dans les dispositions que vous me marquez pour Jésus-Christ dans l'Eucharistie. L'empressement et l'attachement vers le soleil, et les autres de même nature qui seraient extérieurs, ou la tendance à les faire, tiennent quelque chose d'un amusement peu sérieux, dans lequel il ne faut point échauffer sa tête. L'amour de Jésus-Christ demande quelque chose de plus intime et de plus tranquille. Pour ce qui est de l'accroissement de l'attention, quand le Saint-Sacrement est exposé, il est assez de l'esprit de l'Eglise, quoique je vous avoue que j'aimerais mieux un peu moins d'attachement à l'exposition actuelle, et un peu plus à la présence dans le tabernacle, ou sur l'autel à la messe.

Dixième demande. Sur les dispositions à la communion.

Réponse. Il n'y a point à parler plus amplement sur cet article que sur les autres. Vous devez, ma fille, aller à la communion comme il plaît à Jésus-Christ de vous y pousser ; quelquefois en bête, comme disait David[1], quelquefois en criminelle ou bien en Epouse, ou de gré ou de force, suivant cette parole : *Contraignez-les d'entrer*[2], pourvu que Jésus-Christ vous voie avec la robe nuptiale ; c'est-à-dire pourvu que vous ayez la foi vive au banquet nuptial, comme étant le sceau, le gage et le moyen de la parfaite union, où se trouve le vrai lit nuptial et royal du vrai Salomon : tout est bon, pourvu qu'on croie et qu'on ne se retire jamais de la communion extérieure et intérieure par des peines, quelles qu'elles soient.

Si les fautes fréquentes devaient retirer de la communion et même de l'oraison, ce serait en soi qu'on espérerait, et non pas en la bonté de Dieu. Ne vous retirez donc jamais de l'oraison ni de la communion pour quelque cause que ce soit, que par ordre d'un confesseur : obéissez ; tâchez au reste d'entrer dans les dispositions de Jésus en communiant, qui sont des dispositions d'union, de jouissance et d'amour : tout l'Evangile le crie. Jésus veut qu'on soit avec lui ; il veut jouir, il veut qu'on jouisse de lui. Sa sainte chair est le milieu de cette union : il se donne ; mais c'est qu'il se veut donner encore davantage, dit saint Augustin. Il est le gage de lui-même : sa présence réelle, sentie par la foi, est le gage de sa présence parfaite, lorsque nous lui serons semblables en le voyant tel qu'il est. Ainsi l'esprit de Jésus dans l'Eucharistie, c'est que l'union nous soit un gage de l'union, et remplisse le mystère de l'amour ; ici en espérance, et là en effet. Laissez tomber les doutes frivoles que vous avez : c'est trop honorer la tentation que d'en venir à les discuter.

Onzième demande. Sur les effets de l'orgueil.

Réponse. Le fond d'orgueil est infini dans la créature, et y fait plusieurs grandes plaies, dont il ne faut pas entreprendre la cure en particulier ; mais dire et redire avec l'Apôtre : *Nihil sum*[3], « Je ne suis rien, » et se souvenir de cette parole de Jésus-Christ : *Sans moi vous ne pouvez rien*[4]. Faites, Seigneur, faites. L'amour est le vrai remède contre l'orgueil, parce qu'il nous fait sortir de nous-mêmes et n'a d'appui qu'en la bonté de Dieu.

Douzième demande. Sur le zèle que l'on peut sentir pour la justice de Dieu.

Réponse. Consentir à sa damnation, ce serait consentir à n'aimer plus Jésus-Christ, et à n'en être point aimé, c'est chose abominable. Moins il y a d'espérance de votre côté, plus il faut espérer du côté de Dieu : ainsi l'espérance vient du désespoir. On ne peut rien de soi ; mais on peut tout avec Dieu, pourvu qu'on croie fermement qu'il ne nous quittera pas. Laissez-lui pourvoir à sa justice ; espérez tout de sa miséricorde, et abandonnez-vous-y malgré toutes choses. Il n'y a point de réprobation pour ceux qui espèrent. Ne doutez point que la crainte que vous avez de perdre Dieu, et de n'être pas autant à lui que vous y devez être, ne soit une marque de sa bonté, et qu'il ne vous

1. *Psal.*, LXXII, 23. — 2. *Luc.*, XIV, 23. — 3. *I. Cor.*, XIII, 2. — 4. *Joan.*, XV, 5.

tienne compte des peines que vous endurez. Prenez garde sur toutes choses de ne consentir jamais à rien qui soit contraire à la grande idée que vous devez avoir de l'immensité de sa miséricorde.

Treizième demande. S'il est permis de désirer la mort.

Réponse. Il faut dire avec saint Paul : *Nous ne désirons point d'être dépouillés, mais d'être revêtus*[1]. Nous ne désirons point la mort, mais de vivre avec Jésus-Christ. Vous êtes en état de la désirer, avec la grâce de Jésus-Christ Sauveur : mais sa grâce bannit l'impatience, parce qu'elle inspire la soumission. Il y a l'impatience du chagrin qui est mauvaise, et l'impatience d'amour qui quelquefois est déchirante et crucifiante, mais qui porte un fond secret de douceur et une manne cachée.

Quatorzième demande. Si l'on peut désirer une plus grande solitude.

Réponse. Toutes ces vues de solitude sont bonnes quant au fond des dispositions qu'elles vous mettent dans l'esprit; mais d'en venir à l'exécution, c'est ce qui tournerait bientôt en amusement et en dissipation. Le dégoût des créatures pris du côté de leur néant, est meilleur que celui qui se prend du côté de leur humeur. Il ne faut pas être en ce sens dégoûté de soi, parce que le dégoût en soi porte découragement et faiblesse.

Comme Jésus-Christ a dit : *A chaque jour suffit sa malice*[2], je vous dis : A chaque heure, à chaque moment suffit sa malice. Il ne faut pas trop prévoir : nous n'avons jamais qu'un moment à nous, et Dieu est tout entier pour nous à tous moments : comme c'est lui qui les développe les uns après les autres, il faut s'y laisser porter en tenant à lui. Si vous aviez tous vos contentements et vos aises dans l'état où vous êtes, je craindrais pour vous. Les croix et les humiliations vous soutiennent. A l'égard de celles que vous envisagez du côté que vous savez, je n'oppose à tout cela que cette parole de saint Paul : *Dieu est fidèle, et ne vous laissera pas tenter au-dessus de vos forces*[3].

Il ne faut pas s'empêcher de faire le bien par les motifs dont vous me parlez; mais aller plus simplement avec Dieu et avec les hommes. Toutes les lois sont renfermées dans le commandement de l'amour; le reste n'est autre chose que des observances, qu'il ne faut pas multiplier sans grande nécessité.

Voilà, ma fille, la résolution de tous vos doutes. Je prie Dieu qu'il vous soutienne dans vos peines, et vous bénis en son nom.

A Meaux, ce 3 juillet 1695.

105. Il y a, ma fille, des violences qu'il ne faut pas se faire en certains états, parce qu'elles tiennent de l'impatience et de l'aigreur, et qu'il n'est pas besoin d'être violent quand Dieu veut prendre le cœur par la suavité. Si Dieu vous serre de près, et qu'il vous dise comme à saint Paul : *Il vous est dur de regimber contre l'éperon*[4], répondez-lui avec saint Paul : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* Gardez-vous bien de vous retirer de la communion pour ces folies, que vous dites qui vous passent dans l'esprit. C'est alors qu'il faut recourir à celui qui nous est donné pour être notre sagesse. N'hésitez point d'aller à confesse dans la disposition que vous me marquez; mais n'y allez jamais par scrupule ni par défiance. Quand vous m'exposez des choses sur lesquelles je ne dis mot, c'est-à-dire qu'il faut passer outre sans s'y arrêter : c'est ma règle. Vous pouvez fort bien faire votre oraison des paroles du sacré *Cantique*, qui en effet sont enlevantes. Je ne sais point donner de bornes aux transports de l'Epouse, non plus qu'à ceux de l'Epoux.

Je ne manquerai pas de recommander à Dieu l'âme dont vous me parlez, pour qu'il lui envoie un rayon d'en-haut.

Je ne vois rien de particulier à vous dire sur la vie de sainte Thérèse et de sainte Catherine de Gênes. Ce qui reluit dans l'une est un amour humble; et dans l'autre, c'est la pureté de l'amour. Il n'y a que du bien à prendre de l'une et de l'autre dans ce que vous sentez convenable à vos états : mais après tout, il importe peu, et c'est de Dieu qu'il faut se laisser mouvoir, parce qu'il meut chacun selon qu'il veut.

Ne vous étonnez point, ma fille, de vos sécheresses. On dit que les années sèches en ces pays sont ordinairement les meilleures : il en est de même dans la culture spirituelle, la sécheresse n'étant très-souvent qu'une concentration dans l'intérieur des dons sensibles de Dieu. Abandonnez-vous à sa volonté, n'ayant point de désirs empressés pour le retour des grâces sensibles : vivez de foi et d'espérance.

Quant aux peines que vous m'exposez, ce que vous avez à faire avant toutes choses, c'est dans les occasions où la nature se sentira blessée, quelque imprévues qu'elles soient, de ne rien faire paraître que douceur et humilité, ou par le silence, ou par des réponses dignes d'une chrétienne, dans une parfaite imitation de la douceur de Jésus-Christ, que je prie, ma fille, de tout mon cœur d'être avec vous.

A Meaux, ce 4 août 1695.

106. Je ne vois point d'embarras, ma fille, à dire avec saint Paul : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse*[1]*?* Il y a toujours des secrets inconnus dans la volonté de Dieu, et il faut lui demander, ou qu'il nous les fasse connaître, ou qu'il nous y pousse par les voies secrètes qui lui sont connues.

Vous faites trop dépendre votre conduite des événements. Etre associée ou ne l'être pas, que vous importe? Dilatez vos voies, et laissez ces choses très-indifférentes pour ce qu'elles sont devant Dieu : votre union avec lui ne dépend point de ces dehors, et vous vous tourmentez en vain pour l'y attacher.

Je trouve toujours très-bon que vous m'exposiez toutes choses, et je ne sais pourquoi vous hésitez toujours là-dessus. Je mets vos vues sur les C... parmi les choses extérieures, dont vous vous donnez de la peine inutilement. Je ne vous permets sur cela que le désir, pourvu encore qu'il soit modéré : mais pour l'exécution et même pour vous inquiéter dans les moyens, cette agitation ne vous convient pas, et je vous la défends.

1. *II. Cor.*, v, 4. — 2. *Matth.*, vi, 34. — 3. *I. Cor.*, x, 13. — 4. *Act.*, ix, 5, 6.

1. *Act.*, ix, 6.

Laissez sur mon sujet les discours du monde comme des discours du monde, et les volontés des hommes, quelque grands qu'ils soient, pour ce qu'elles sont. Il n'y a que la volonté éternelle et inviolable de Dieu à qui il faut tout sacrifier. Votre âme m'a été mise en main de trop bon endroit, et par une disposition trop particulière de Dieu, pour l'abandonner.

Voilà la lettre de M. votre fils : il me paraît dans l'agitation, mais dans de bons sentiments. Conseillez-lui de vivre tranquille et soumis dans l'état où il est, jusqu'à ce que Dieu lui donne quelque autre ouverture; et mandez-lui ce mot de David, qui convient à tout état : *Declina à malo, et fac bonum*[1] : « Evitez tout le mal, et faites tout le bien » qui se présente à faire en chemin faisant. Soyez persuadée, ma fille, que je ne trouverai jamais mauvais que vous me parliez de lui, pour qui j'ai sincèrement de l'amitié. Je prie le cher Epoux qu'il soit votre vie et votre soutien.

A Germigny, ce 13 août 1695.

107. Il est vrai que votre lettre m'a paru un peu extraordinaire, et je vous avoue, ma fille, que je n'aimerais pas que vous vous laissassiez souvent entraîner à l'esprit qui vous l'a fait écrire, non pas pour l'amour de moi qui excuse et qui pardonne tout aisément, mais pour l'amour de vous-même. Dieu soit loué de vous avoir fait d'abord connaître votre faute : elle doit vous apprendre à ne pas donner autant que vous faites dans les choses extérieures, comme les C..., dans ces associations, et autres choses semblables. Après tout j'aime pourtant mieux que vous me disiez vos sentiments que de me les dissimuler quand ils sont venus; mais vous devez tâcher de les réprimer.

Je consens au renouvellement que vous avez fait de vos vœux : mais soyez-y plus fidèle ; car assurément ces agitations et ces empressements sur votre désir, sont bien au-dessous de la perfection où vous aspirez. Je vous pardonne encore cette fois, parce que vous avez communié malgré cette peine. Prenez donc courage, ma fille : je vous ai pardonné de bon cœur, et Dieu en moi et avec moi. Portez votre confusion ; mais ne perdez point courage. Je consens aux pénitences que vous me demandez, si vous les pouvez cacher sans affectation. Le cher Epoux a fait le reste, et il saura bien vous en imposer quelqu'une de son goût.

Je crois vous avoir dit plusieurs fois que vous ne devez entrer que le moins que vous pourrez dans les plaintes et les contestations qui me regardent : répondez en simplicité et en sincérité, autant que la bienséance le demande, et rien autre chose.

Au surplus, sur ce que vous m'exposez, tout se réduit à trois points : l'un, à régler le dehors sans en rien faire paraître, pas même le moindre mot; l'autre, quand on fait quelque faute, et qu'on ne garde pas bien ce dehors, de ne se décourager pas; le troisième, d'exposer à Dieu ses faiblesses comme des plaies cachées, afin qu'il lui plaise de les guérir. Je le prie, ma fille, d'être avec vous.

A Paris, ce 22 août 1695.

108. Il y a dans saint Paul une tristesse, qui est selon Dieu[1]. Notre Seigneur a été livré à la tristesse, à la détresse, à un profond ennui et à une désolation intérieure, qu'il envoie aux âmes qu'il veut exercer, pour y imprimer un des traits de sa ressemblance. Comme cette tristesse ne l'empêcha pas d'obéir à la volonté de son Père, et d'aller à la mort : ainsi, ma fille, il faut aller comme si cette tristesse n'était pas, et la noyer dans celle de la sainte âme de Jésus. Plus il met dans l'impuissance d'agir, plus il veut agir lui-même, mais secrètement et dans le fond. Cachez tout dans l'intérieur : c'est la grande fidélité que Dieu demande en ces états, et qu'ils ne changent rien au dehors, principalement dans la communion et l'oraison, ni même, autant qu'il se peut, dans la conversation. Priez pour les âmes délaissées, ou par épreuve, ou par leurs péchés; et offrez vos peines pour elles.

J'ai très-bien compris votre état; il est en partie dans ces paroles de David : « J'ai été devant vous comme une bête, » *ut jumentum*[2]. La stupidité de cet état donne à Dieu le moyen d'agir et de se cacher tout ensemble. Modérez donc, ma fille, vos activités sur votre désir; et sans vouloir le déraciner, songez à empêcher qu'il n'ait aucun effet au dehors. Jésus-Christ a dit : *Je suis un ver, et non un homme*[3]. Je crois que vous devez vous contenter des cris du cœur; l'amour les entend : laissez faire le saint Epoux au dedans ; rendez-vous maîtresse du dehors avec sa grâce, et soyez fidèle à ce point.

Le désir de voir Jésus-Christ en sa sainte humanité se doit terminer à la vie future. Je ne crois pas qu'il vous soit aisé de trouver quelqu'un avec qui vous puissiez décharger votre cœur, et il ne le faut faire que selon les mouvements de l'Esprit-Saint.

Quand vous m'aurez exposé vos difficultés sur sainte Thérèse et sur sainte Catherine de Gênes, cela donnera peut-être occasion de vous découvrir quelques vérités importantes sur vos états.

Je ne puis comprendre l'attachement et le goût de Madame *** pour les auteurs profanes : j'en pardonnerais quelques lectures en passant; mais d'y avoir de l'attache et d'y trouver du goût quand on connaît Jésus-Christ, je crois que c'est un obstacle aux desseins de Dieu sur cette âme, et qu'à quelque prix que ce soit, il la faut détromper. Peut-on goûter des livres où Jésus-Christ ne se trouve point, et s'en faire une sérieuse occupation? Je ne le puis croire. Pour vous, ma fille, lisez les trois premiers chapitres de Jérémie. Ne vous découragez point : Dieu vous aime et vous regarde en amour et en pitié : assurez-vous-en. Je lui offre sincèrement toutes vos vues, et je vous bénis en son nom.

A Meaux, ce 27 septembre 1695.

109. J'ai vu celui qui m'a rendu votre lettre, ma fille : je voudrais qu'il eût pu me faire connaître par son directeur, ou par quelque ecclésiastique spirituel, les dispositions de sa conscience; sans quoi il est difficile que je puisse prendre le parti qu'il faut.

Je vous ai marqué une lecture qui vous fera voir les bontés de Dieu. Confessez-vous des circons-

1. *Psal.*, XXXVI, 27.

1. *II. Cor.*, VII, 10. — 2. *Psal.*, LXXII, 23. — 3. *Idem*, XXI, 7.

tances que vous avez oubliées, ou que le trouble où vous étiez vous a, possible, empêchée de dire. Ne vous éloignez pas de Dieu, ni de la communion. Offrez à Dieu vos peines pour les desseins qu'il a sur vous, et attendez-vous à de grandes miséricordes.

Les communions dont vous me parlez me plaisent beaucoup : continuez-les, et n'interrompez rien. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage, Notre Seigneur soit avec vous, ma fille. Lisez le troisième chapitre de Jérémie devant le Saint-Sacrement. Notre Seigneur soit avec vous, encore un coup.

A Germigny, ce 19 octobre 1695.

110. Voila, ma fille, la réponse pour..... Quant à vous, plus votre état est extrême et caché, plus il faut s'abandonner à celui qui habite dans les ténèbres, en espérance contre l'espérance[1].

La personne dont vous me parlez doit, comme toutes les âmes fidèles, marcher en dilatation. Quant à l'oraison et à la fréquentation des sacrements, les peines qui en retirent tiennent de l'angoisse, et retardent l'opération de Dieu. Il sait bien ôter le plaisir sensible; mais en même temps il dilate le cœur d'un autre côté. Qu'elle ne se fasse pourtant point une peine de ne sentir point cette dilatation, et qu'elle ne s'angoisse pas d'une manière qui la retire de la communion, et de la libre communication avec Dieu. N'ayez point de scrupule de lui avoir parlé franchement; continuez. *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice; car ils seront rassasiés*[2] : mais en attendant qu'ils le soient, et pendant qu'ils ont faim et soif, *bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés*[3].

Ne craignez point de me faire vos questions : réduisez-les le plus que vous pourrez, et néanmoins suivez votre attrait. Dites tout, parce que, après tout, vous direz par ce moyen le général et le particulier, et je répondrai selon le loisir que Dieu me donnera. Allez seulement, et ne discontinuez aucun de vos exercices ordinaires. Je vous ai offerte à Dieu de tout mon cœur. Ce qu'il y a à observer dans votre état, c'est d'être d'une ponctuelle et inviolable obéissance, et de ne la pas faire dépendre des explications que vous espérez; autrement vous manqueriez tout à fait, et je ne pourrais que fort improuver cette conduite. J'avoue au reste tout ce que vous dites des grâces que Dieu attache à la parole des directeurs. Continuez à me proposer vos peines. Dieu soit avec vous, ma fille.

A Germigny, ce 31 octobre 1695.

111. Il y a, ma fille, deux sortes de réponses à vous faire : l'une, en vous prescrivant ce que vous avez à faire; l'autre, en vous éclaircissant à fond sur vos peines. La première est la seule essentielle, qu'il n'est pas permis d'en faire dépendre votre repos des assurances qu'on vous donne sur votre état. Croyez que je vous entends très-bien, et que je ne vois rien d'assez obscur, pour que je ne puisse pas vous prescrire avec certitude ce que vous avez à faire; le voici.

Quand il y a des actes extérieurs, il faut les confesser simplement : ne perdez point courage sous la foi de la bonté de Dieu, supérieure à toutes nos fautes. D'un côté, il est bien étrange que prévenus de tant de grâces, nous puissions offenser Dieu : d'un autre côté, il n'est pas si étrange qu'une nature pécheresse pèche, puisque ce n'est après tout que revenir à son fonds. Ecoutez cette décision d'un saint concile, tirée de saint Augustin : *Personne n'a rien du sien que le mensonge et le péché*[1].

Voilà, ma fille, tout ce que je puis vous dire à présent. Vivez en foi, et continuez à m'écrire vos peines. Dieu est bien caché, et il est impossible de le pénétrer. C'est beaucoup de grâce qu'il nous en laisse entrevoir assez pour pouvoir dire : Faites ceci, faites cela. Faites donc tout ce que je vous ai prescrit, sinon avec goût, du moins avec obéissance. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille; je vous porte en mon cœur devant lui.

A Meaux, ce 7 novembre 1695.

112. Je consens, ma fille, au jeûne du samedi en l'honneur de la sainte Vierge, mais à la condition que vous n'en ferez rien paraître, de peur d'ouvrir la porte à des singularités : vous ferez bien d'en parler à Madame l'abbesse. Gardez-vous bien de vous défier des impressions que vous recevez de l'Epoux céleste. Vos péchés et vos infidélités n'anéantissent point ses bontés ni les vérités de sa grâce. Il faut marcher en foi, en paix dans le fond du cœur et en confiance.

J'ai lu vos dernières observations sur sainte Catherine de Gênes. Je vous avoue que je sens un grand goût pour ces saintes et admirables dispositions, et que je suis consolé des conformités que vous éprouvez en beaucoup de choses avec les vôtres. J'ai lu l'écrit que vous m'avez envoyé; je le trouve très-bon. S'il fallait le rendre public, il y aurait peut-être quelques petits mots à y ajouter par-ci par-là pour plus grand éclaircissement : quoi qu'il en soit, ma fille, j'en approuve le fond. Il n'y a point de mal à croire qu'il y a quelque chose en vous de conforme à ces états : mais le mieux est de recevoir ce que Dieu donne, en toute simplicité, sans égard aux autres. Il vous doit suffire d'avoir exposé, et qu'on vous assure. Marchez donc en paix et en confiance, sans vous enquérir davantage. Je n'ai pas le loisir de vous rien dire de plus, on m'attend pour une vêture. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Paris, ce 15 novembre 1695.

113. Loin de trouver mauvais, ma fille, que vous continuiez à m'écrire, je trouverais fort mauvais que vous ne le fissiez pas : je vous l'ai dit tant de fois, et je vous le dis une fois pour toutes, que je le trouve très-bon, et qu'il n'y a rien que je trouve mauvais que de douter de moi, après tant d'assurances données. Je ne puis vous voir avant les fêtes; mais ce sera après, s'il plaît à Dieu. Je vous donnerai tout le temps que je pourrai.

Continuez votre retraite, puisque Madame l'approuve; et dites O en silence, n'y ajoutant rien. O loue, ô désire, ô attend, ô gémit, ô admire, ô regrette, ô entre dans son néant, ô renaît avec le

1. *Rom.*, IV, 18. — 2. *Matth.*, V, 6. — 3. *Idem*, 5.

1. *Conc. Arausic. II*, et *Trid.*, ex August. *Sermon.* CCLIV, n. 7.

Sauveur, ô l'attire du ciel, ô s'unit à lui, ô s'étonne de son bonheur dans une chaste jouissance, ô est humble, ô est ardent. Qu'y a-t-il de moins qu'un ô; mais qu'y a-t-il de plus grand que ce simple cri du cœur? Toute l'éloquence du monde est dans cet ô; et je ne sais plus qu'en dire, tant je m'y perds.

Qu'on serait heureux d'être à la crèche de Jésus, quand ce ne serait que comme ces animaux, puisque l'un connaît son maître, et l'autre la crèche de son Seigneur[1]! C'est alors qu'il faudrait dire avec David : *J'ai été devant vous comme un animal*[2]. Vous pouvez aspirer à tout, même aux dispositions de la sainte Vierge, et même à celles de Jésus-Christ, qui est notre vrai modèle. Dieu distribue ses dons dans le degré et dans la manière qu'il veut.

Le zèle que vous avez contre le livre dont vous me parlez, à cause de la préface qui est contraire à mes sentiments, n'est pas parfait; bien loin de là. Dans les choses qui sont indifférentes, il faut laisser la liberté à tout le monde : s'en offenser à l'excès que vous me marquez, c'est une faiblesse. Soyez bénie au nom du saint Epoux. Je le prie, ma fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 26 décembre 1695.

114. Je reçois, ma fille, votre présent avec agrément, je le garderai avec soin. Je ne puis vous laisser passer sans remarque votre réflexion sur la devise des pensées, qui porte : Vous les connaissez. Je suis persuadé que vous me parlez sincèrement, et qu'en effet je sais tout. N'hésitez pas à m'écrire quand vous en serez pressée : je ne suis pas toujours également occupé à Paris; et il est vrai aussi que je ne suis pas toujours en pouvoir de répondre. Mon silence vous est une preuve que j'approuve; car je lis d'abord; et si la lecture des lettres me faisait sentir quelque chose de mauvais ou de suspect, je m'y opposerais aussitôt : ainsi, ma fille, vous n'avez point d'illusion à craindre. Vos fautes et vos infidélités n'empêchent point les bontés de Dieu; car vous voulez jouir de l'Epoux sacré, et lui veut jouir de vous. Laissez-le donc faire; il saura bien ôter les obstacles de sa jouissance, quand il voudra; priez-l'en, et lui livrez tout.

Je vous ai dit sur vos peines, si je m'en souviens bien, que vous prissiez dans le péché, non pas le péché que Dieu hait, mais l'effet qu'il en veut tirer pour vous humilier, en lui offrant et vos humiliations et vos peines, pour l'accomplissement de ses secrets desseins.

La circoncision du cœur, c'est, ma fille, le retranchement de tout le sensible, et le renoncement entier à soi-même. Par la circoncision, Jésus-Christ a pris la forme des esclaves et des pécheurs : il faut qu'il en meure, et que dès le huitième jour de sa vie son sang coule. Vous n'avez point d'armes contre le démon, que de vous livrer à Jésus-Christ.

Continuez à m'écrire : quand même je ne pourrais faire réponse, vous aurez obéi, et Dieu répondra pour moi, quand ce sera par son ordre que je me trouverai dans l'impossibilité de répondre.

1. *Isa.*, I, 3. — 2. *Psal.*, LXXII, 23.

Il est vrai, voir un cher Epoux revêtu et accablé de nos péchés, c'est un triste objet; mais comme c'est par bonté et par amour qu'il s'en est revêtu, il faut s'unir à sa bonté et à son amour, et soulager son fardeau en prenant dans cette source la force de ne pécher plus. O divin Enfant, que ferai-je de ma volonté qui s'échappe? Hélas! je vous la remets.

La personne dont vous me parlez commence très-bien : continuez, laissez-la venir, et ne manquez pas ces moments. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, 2e de l'an 1696.

115. Je ne vois rien que d'admirable, ma fille, dans sainte Catherine de Gênes; mais tout n'est pas à imiter, et beaucoup de choses ont besoin de quelque explication. Vous n'avez que faire de discuter tout cela; vous savez à quoi vous en tenir.

Je répondrai à vos demandes aussi aisément que si vous les aviez abrégées, mais il me faut du temps; allez toujours selon les règles que je vous ai données.

Ne craignez point d'entrer dans l'oraison d'admiration; et demeurant interdite en présence de ce Dieu interdit, terminez votre admiration en adoration et en amour.

Allez en simplicité : ne repassez plus sur vos confessions; Dieu est bon, c'est tout pour vous.

Nous avons tant parlé de ce dégoût des créatures qui porte à la solitude, qu'il n'y a plus rien de nouveau à en dire. En général, il ne faut pas s'étonner de ces différentes dispositions, mais seulement les réunir toutes dans la charité.

Je reçois votre dernière lettre, ma fille, où je vois l'extrémité où vous êtes poussée. Je prie Dieu de tout mon cœur de ralentir la pesanteur de son bras, ou qu'il vous donne le soutien à proportion qu'il appuie sa main. Je ne puis cependant que vous répéter de demeurer en repos sur vos confessions. Pour ce qui est de vous ôter vos peines, vous sentez trop la souveraineté de celui qui les fait, pour croire qu'une main humaine les puisse lever. Je prie le saint Epoux d'être avec vous, et je vous bénis en son nom.

A Meaux, ce 5 janvier 1696.

116. Vous prenez, ma fille, une sainte résolution de vous enfermer avec Madame d'Albert : assurez-vous que cet acte de charité vous sera compté pour beaucoup; et j'espère que Dieu y ayant égard, adoucira vos peines cruelles en faveur de la charité éminente que vous pratiquez. Mandez-moi sans hésiter des nouvelles de la malade, je suis trop en peine de n'en point savoir, et en même temps des vôtres. Exhortez-la à la soumission la plus entière. La vraie disposition d'une malade chrétienne est de regarder la maladie comme un état de privation d'un côté et de l'autre de grandes grâces. La croix y est dans toute son étendue et avec tout son accompagnement.

Vous aurez vu par ma lettre précédente que je suis bien éloigné de vous quitter, ou de me rebuter de vos peines. C'est le temps au contraire qu'il

faudrait s'engager à aider les âmes, si on n'y était déjà pas obligé. La charité pratiquée, et celle que vous allez exercer, vous tourne à salut et à grâce. Prenez donc courage, ma fille; vos fautes vous sont pardonnées. Ne laissez pas de communier, quand même vous ne pourriez pas aller à confesse. Dites au Sauveur : *Je crois, Seigneur, aidez mon incrédulité*[1]. *Fils de David, ayez pitié de moi*[2]. *Seigneur, augmentez-moi la foi*[3]. *Venez, Seigneur Jésus, venez*[4]. Dites ce *Venez*, que disent l'Esprit et l'Epouse. *Seigneur, sauvez-nous, nous périssons*[5]. *Le Seigneur Jésus est Dieu béni, au-dessus de tout, aux siècles des siècles*[6]. *Quand il me donnerait le coup de la mort, j'espérerais en lui*[7]. Approchez en liberté du divin Epoux ; c'est lui qui vous y invite : il lui appartient de concilier les contrariétés qui se réunissent dans le fond.

Bénie soyez-vous, ma fille, avec vos malades. La bénédiction des maladies est de nous détacher de ce corps mortel, et d'en affaiblir les liens. N'hésitez point, encore une fois, à me mander des nouvelles de vos malades, et des vôtres. Vous aurez ce que vous me demandez, et je me joindrai à la neuvaine de saint Fiacre. Ne craignez point de lui demander votre guérison, avec soumission à la volonté de Dieu et confiance aux mérites de son serviteur.

A l'égard de votre tristesse, ce sera, ma fille, une tristesse de salut, pourvu qu'elle ne vous absorbe pas. Soutenez-vous au dehors; Dieu vous soutiendra au dedans. Vous ne devez point être en peine de vos confessions passées; et quoi qu'il arrive de vous, pourvu que vous vous abandonniez à Dieu pour le temps et pour l'éternité, je réponds de votre salut. Je ne vous abandonnerai ni à la vie, ni à la mort, et j'aurai tout le soin possible de M. votre fils. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 25 janvier 1696.

117. Vous pouvez, ma fille, faire voir aux personnes dont vous me parlez les écrits qu'elles demandent, mais non les leur laisser, en sorte qu'elles en puissent faire des copies, jusqu'à ce que j'aie vu ce que c'est; car je n'en ai plus nulle mémoire, surtout de l'écrit de la prédestination.

Je crois vous avoir répondu sur tout ce qui regardait vos lettres précédentes, principalement sur cette tristesse profonde : c'est celle qu'éprouvait David, lorsqu'il disait : *Mon âme, pourquoi es-tu triste? espère en Dieu*[8]. Continuez vos oraisons et vos communions : faites par obéissance ce que vous ne pourrez pas faire par courage et par sentiment. Assurez-vous, ma fille, que je ne vous oublie pas. Je demande nuit et jour pour vous au céleste Epoux un petit regard, dont la lumière vienne à vous. Ne cherchez point d'autre soutien; vous n'en aurez que dans votre peine, jusqu'à ce que le temps soit venu : Dieu seul en voit la fin; soyez-lui fidèle, contenez l'extérieur, fréquentez les sacrements à l'ordinaire, sans vous en éloigner par quelque cause que ce soit. J'en dis autant pour l'oraison, fût-elle plus ténébreuse que les ténèbres d'Egypte, et plus sèche que la terre

1. *Marc.*, IX, 23. — 2. *Matth.*, XV, 22. — 3. *Luc.*, XVII, 5. — 4. *Apoc.*, XXII, 17, 20. — 5. *Matth.*, VIII, 25. — 6. *Rom.*, IX, 5. — 7. *Job.*, XIII, 15. — 8. *Psal.*, XLI, 6.

que le soleil brûle[1]. Dieu est avec vous. Tous les remèdes que vous cherchez ne sont qu'un nouveau tourment.

Je ne vois rien de faisable du côté que vous me marquez : ainsi, ma fille, je n'ai point rendu et ne rendrai point votre lettre. Dieu ne veut pas qu'on tente des inutilités : n'y pensez plus; la lettre est brûlée. Tournez-vous uniquement du côté de Dieu, et vers les saintes montagnes, d'où vous viendra le secours[2]. Assurez-vous, ma fille, que je ne vous abandonnerai ni à la vie, ni à la mort. Je vous bénis dans le saint amour de Notre Seigneur.

A Paris, ce 10 février 1696.

118. J'ENTRE, ma fille, dans vos peines, et j'y compatis. Je vois que Dieu vous pousse loin, et il ne vous pousse pas au delà des bornes de sa puissance : ainsi je vous mets entre ses mains, afin qu'il vous soutienne d'un côté, pendant qu'il vous accable de l'autre.

Ne dites pas que je n'ai point d'attention à vos peines, ou que je ne les connais pas, et que je crois que ce n'est rien, ou enfin qu'elles me rebutent, me fatiguent ou me dégoûtent : c'est la tentation qui vous met tout cela dans l'esprit. Au surplus, Dieu vous soutiendra, pourvu que vous ne quittiez ni vos oraisons ni vos communions. Faites ce que vous pourrez, assurée que Dieu suppléera au reste.

Vos vues du côté dont vous me parlez, sont aussi défectueuses que les autres; ainsi je n'en parlerai point. J'écouterais volontiers vos vues, pour peu qu'il y eût de vraisemblance; mais ces desseins vagues ne concluent rien. Ainsi, ma fille, portez votre fardeau au dedans de vous; c'est tout votre soutien, et il faut qu'il se trouve dans la peine même.

Gardez-vous bien de vous laisser défaillir à la manière que vous me le marquez : vous savez que Dieu le défend, et qu'il veut qu'on ait un soin raisonnable de sa santé. Est-ce ainsi que Jésus-Christ a accompli la volonté de son Père? Vivez tant que Dieu voudra, et confessez son saint nom. Quelle folie le démon vous va-t-il proposer? Dites-lui : *Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu*[3]. Qui vous a dit qu'on est en repos dans la mort? Nous tire-t-elle des mains de Dieu? Vivez et aimez.

Je vous remets votre jubilé comme vous le désirez, jusqu'au jour que je vous désignerai : le vendredi ou le samedi de la semaine prochaine, vous pouvez vous y disposer par une retraite; le reste se dira en présence. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

J'écouterai toutes vos vues, et j'arriverai, s'il plaît à Dieu, d'assez bonne heure pour vous aider à conclure votre jubilé, que je vous ai remis.

A Meaux, ce 26 mars 1696.

119. JE n'écrirai qu'à vous seule, ma fille, afin de résoudre les doutes qui pourraient empêcher votre jubilé : j'enverrai ma réponse, au reste, par un homme exprès, l'un des jours de cette semaine.

Décisivement et certainement vous ne devez répéter vos confessions pour aucune des deux rai-

1. *Psal.*, CXLII, 6 — 2. *Idem*, CXX, 1. — 3. *Matth.*, IV, 7.

sons de ce Père; c'est-à-dire ni pour avoir omis la circonstance de dimanche ou fête, ni pour n'avoir pas confessé d'avoir ouï la messe avec l'habitude ou l'inclination à quelque péché. Pour ce qui est de la volonté actuelle et délibérée, qui eût duré pendant tout le temps de la messe, ou dans la principale partie, il faudrait le dire à confesse : mais quand on l'aurait omis par simplicité, ou par oubli, ou par ignorance, ou enfin pour n'y avoir jamais songé, ou pour n'en être pas assez instruite, il ne faut pas pour cela réitérer ses confessions; mais dire tout simplement à son confesseur qu'on a fait ou pu faire vraisemblablement ce péché, que j'ai spécifié le dernier, de la volonté actuelle et délibérée, sans spécifier quel péché c'est. Il ne faut pas se gêner pour dire combien de fois, parce qu'on ne peut s'en souvenir après tant de temps, mais seulement en gros qu'on l'a fait souvent, si on le croit ainsi : si on est bien assuré de l'avoir fait, il le faut dire avec certitude : si on n'en a qu'un souvenir vague, confus ou douteux, on peut l'expliquer de même, mais ce dernier ne peut pas être de nécessité; et pour peu qu'on y ait de peine, il n'y a qu'à n'en point parler. Vous pouvez sans hésiter vous réserver à traiter avec moi ce dernier cas dans l'occasion, pour une instruction plus ample : j'en dis autant des deux premiers; et vous pouvez tenir pour certain que cela ne fait point de nullité, et n'oblige point à répéter.

Quant au cas de la communion spirituelle, j'ai assurément convaincu le Père qu'il ne faut pas s'arrêter à ces sentiments, que c'est une spiritualité abstraite, inutile et impossible. Soyez en paix, et communiez à votre ordinaire sans hésiter, quelque peine que vous y ayez, et quand même vous en auriez à bien entendre mon intention; ce que pourtant je ne crois pas, m'étant appliqué à parler distinctement, et l'ayant fait.

J'ai commencé la réponse sur votre écrit; mais je sens qu'elle pourrait me mener plus loin que je n'ai de loisir : j'y répondrai au premier jour. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 12 avril 1696.

120. Je mets, ma fille, sur un papier à part la réponse à celui que vous me donnâtes à Jouarre.

Première demande. S'il faut désirer plus de communication avec Dieu.

Réponse. Ne cherchez point de familiarité et de communication avec le cher Epoux dans l'état où vous êtes; mais seulement sa volonté, avec une secrète plainte de votre cœur, et un reproche soumis de son éloignement, s'il vous permet de le faire.

Deuxième demande. Si crainte de l'illusion il est besoin de savoir l'état où l'on en est de son oraison.

Réponse. Il n'est pas besoin de savoir ce que c'est que son oraison; cela même en certains états nuit plus qu'il ne sert. La ferveur n'est pas aussi nécessaire, et la vérité toute sèche et tout obscure suffit à une âme guidée par la foi. Ces liens de l'âme concentrent l'amour au dedans; ce cri réprimé vaut bien celui qui se déclare, et quelquefois mieux : il faut en ces états beaucoup laisser faire à Dieu, s'appuyer sur lui comme hors de nous, lui abandonnant le dedans, afin qu'il y soit comme il voudra, avec un secret désir de ne le quitter jamais.

Troisième demande. Si dans ces états de désolation et de sécheresse, on doit communier aussi souvent.

Réponse. Loin de craindre la communion en ces états, c'est le temps de la désirer et de la pratiquer davantage; car il n'appartient qu'à *Celui qui est* de remuer notre néant, et de nous en tirer. Dites donc à ce cher Epoux : Vous êtes, et je ne suis pas; faites-moi donc être ce que vous voulez que je sois; et si vous voulez encore me cacher que c'est vous qui le faites, que votre volonté soit accomplie. Les pensées et les consolations aperçues sortiront de là comme toutes seules : mais elles ne sont pas nécessaires; la foi suffit : dans la sécheresse et dans son obscurité, dites le *Credo* et le *Pater;* et croyez que tout ira bien, quelque sèchement que vous les disiez, sans même vous tourmenter à les répéter, ni même à les achever, si l'esprit vous transporte ailleurs : car il veut être absolument libre; et content de la volonté, souvent il ne lui plaît pas d'en donner l'effet entier.

Quatrième demande. Si l'on peut croire que l'on a de la confiance.

Réponse. Contentez-vous de ce que Dieu vous donne dans l'intérieur et l'extérieur; songez à Jésus-Christ, qui a dit : *Ma nourriture est de faire la volonté de mon Père*[1]*;* et encore : *Ne craignez point, petit troupeau, parce qu'il a plu à votre Père de vous donner son royaume*[2]. Ayez la confiance dans le fond, et ne vous tourmentez pas à la sentir.

Cinquième demande. Si l'on se doit faire des efforts pour sortir de l'état d'incertitude.

Réponse. Ce ne seront pas les efforts violents que vous vous ferez qui vous rassureront auprès de Dieu; mais le doux écoulement de votre âme dans sa bonté, telle qu'elle est en elle-même et dans toute son infinité. Tout ce que vous ressentez de votre faiblesse est très-véritable; et plus il est véritable, plus il faut mettre votre soutien dans cette bonté, qui seule vous donnera tout ce qui sera nécessaire. C'est uniquement de là qu'il faut attendre la persévérance. Il ne faut pas vous étonner, ma fille, que votre volonté semble toujours prête à s'échapper à elle-même, puisque ce n'est pas votre volonté, mais celle de Dieu, qui est le fond de votre soutien. Demeurez donc abandonnée à cette sainte volonté, à la vie et à la mort, pour le temps et pour l'éternité, en la priant seulement de ne vous point laisser à vous-même; ce qu'elle fera, si jamais vous ne perdez la confiance. Ne vous tourmentez pas à exprimer des douleurs sensibles de vos péchés; votre état porte au fond cette douleur.

Sixième demande. Si l'on peut, dans ces états, chercher quelque soutien.

Réponse. Rien ne vous peut fortifier que cette pleine confiance à la pure bonté de Dieu en elle-même, que je viens de vous expliquer; et je n'ai rien à vous dire davantage sur cela, sinon que quand vous voudrez vous appuyer sur vos œuvres et sur vos efforts vous serez repoussée.

Septième demande. Sur le dégoût des créatures.

Réponse. La créature en elle-même n'est que

1. *Joan.*, IV, 34. — 2. *Luc.*, XII, 32.

mensonge et que péché ; on n'en peut avoir trop de dégoût : mais par rapport à Dieu, qui nous attache à le servir dans ses enfants, comme Jésus-Christ dans ses membres, nous ne devons point mépriser les créatures, parce qu'on le trouve en elles, on en jouit en elles, et on contente en elles le saint Epoux. Ce que vous ferez donc à la personne dont vous me parlez, vous sera compté : vous avez pour vous l'obéissance du côté de Dieu et du mien. C'est une âme où Dieu travaille, et il vous veut pour coopératrice. Soyez fidèle à l'oraison, et ne faites rien avec chagrin à l'extérieur : dévorez au dedans toute la peine qui vous dévore.

Huitième demande. Sur la communion spirituelle.

Réponse. Gardez-vous bien de craindre jamais que vous puissiez offenser Dieu en communiant spirituellement, puisque la communion spirituelle ne se fait que par une foi et un désir qui enferme la volonté de toutes les dispositions que Dieu veut, et que l'Evangile commande.

Neuvième demande. Ce que l'on peut répondre quand on vous presse sur des choses où l'on vous demande le secret.

Réponse. Je ne condamne pas votre réponse ni de semblables dans des cas pareils. Mais il est plus simple, après avoir fait ces réponses, de dire à ces demandeurs inquiets, qu'ils offensent Dieu, en vous pressant sur des choses qui peuvent vous être ordonnées avec obligation de les taire ; et qu'ainsi par une vaine curiosité ils vous tentent à désobéir : cette réponse peut leur être utile à l'avenir.

Dixième demande. Sur les lectures.

Réponse. Vous avez tort d'avoir quitté ces lectures; prenez-en ce qui s'accorde avec votre fond. Ne croyez pas que votre conduite dépende de cette discussion. Présentement je ne vois point de lecture plus propre à votre état particulier, que le *Livre de Job* et le *Cantique des cantiques.* Dans le *Livre de Job*, arrêtez-vous à ses paroles et à celles où Dieu lui parle ; vous y trouverez vos peines, et peut-être leurs causes et leurs effets. En lisant la Passion de Notre-Seigneur selon les quatre évangélistes, et celle de saint Jean depuis le lavement des pieds, arrêtez-vous à ce qui marque la secrète onction de la sainte âme de Jésus-Christ. Reprenez sainte Thérèse et sainte Catherine de Gênes, sans hésiter.

Au surplus, ma fille, croyez que tout me convient. La charité n'a point de bornes en elle-même : elle ne se fâche jamais des demandes; elle veut même, pour ainsi dire, prêter la main à la Providence; mais il faut qu'elle trouve des ouvertures. Demeurez donc en repos sur votre désir ; quand je verrai que Dieu voudra que j'agisse, je le ferai de tout mon cœur. Je le prie, ma fille, d'être avec vous.

A Meaux, ce 13 avril 1696.

121. J'APPROUVE votre prière à Dieu, que je vous renvoie, ma fille, pour en mettre le fond dans votre cœur. Vous n'avez point à vous troubler des sentiments que vous m'exposez par rapport à moi, ni à vous en confesser, mais toujours agir avec moi à votre ordinaire, Dieu le voulant ainsi.

Laissez là ce sacrilége véniel, et cette doctrine alambiquée de ce bon Père, de la contrition pour les péchés de tous les jours. Quoiqu'on les commette toujours, on doit toujours en gémir, et c'est bien fait de s'en confesser et au prêtre et à Dieu même : cette disposition est très-suffisante.

Laissez là aussi ces péchés mortels sur les défauts d'application à la perfection qu'on se sera proposée, ou même qu'on aura vouée en un certain sens.

Vous avez bien fait de faire vos pâques. Je vous ai donné tous les éclaircissements que je pouvais sur les matières que votre prédicateur a remuées; demeurez donc en repos, ma fille : vous en savez assez sur ce sujet-là, et je n'ai rien oublié de ce dont il fallait vous instruire. Attendez les consolations du cher Epoux, non selon votre volonté, mais selon la sienne, et donnez à aimer tout le temps que vous avez. Je le prie d'être avec vous.

A Germigny, ce 12 mai 1696.

122. J'AI reçu, ma fille, votre lettre : je ne vois pas que rien vous doive empêcher de communier tous les jours durant votre retraite. Allez bride en main pour les austérités, et ne faites rien sans obéissance. Prenez les rigueurs de l'Eglise dans les austérités de la règle et les observances du saint monastère où vous êtes; prenez-les encore, ma fille, dans le soin que vous avez de la personne que vous savez; prenez-les dans toutes les peines et les contradictions que vous avez à souffrir; prenez-les dans les peines que je pourrai vous imposer, si je le trouve à propos.

Vous pourrez me faire votre revue, et me dire toutes vos peines. Espérez en Dieu; je vous mets entre ses bras. N'hésitez point à lire sainte Gertrude, ni tous les auteurs des anciennes *Vies des Saints.* Unissez-vous au saint Epoux, et attendez mes réponses durant cette octave. Je vous renvoie tous vos vœux, ma fille, selon votre désir, et je vous permets de les renouveler; je les reçois et je les bénis : celui de pauvreté est celui de tous que j'aime le plus. Je vous permets tout ce que vous avez pour votre usage, et je vous assure que la sainte pauvreté n'y est point blessée.

Je vous enverrai bientôt de la nourriture; car j'ai poussé les *Méditations sur les mystères* jusqu'au point que je voulais, qui est le moment de l'incarnation. Je tâcherai de vous bénir au sortir de votre retraite, et je le fais en esprit.

A Paris, ce 20 mai 1696.

123. Vous avez trop présumé, ma fille, quand vous avez cru pouvoir, sans l'obéissance, pratiquer des austérités; je vous les défends. Les pressements du dedans, quand ils vont à exécuter quelque chose au dehors, sont de droit soumis à l'obéissance : ne pensez pas à vous en affranchir.

Si je passe à Jouarre, en allant à Rebais, le lundi de la Pentecôte, ce sera comme un éclair; ainsi n'attendez pas ce passage pour vous déterminer sur votre retraite : commencez-la la veille de l'Ascension de grand matin puisque c'est de ce mystère que dépendait la descente du Saint-Esprit, à condition que le jour du Saint-Sacrement vous ferez une petite récollection. Laissez-vous pousser à bout sur tous les versets que vous me marquez, quelque effrayantes que soient les vérités que vous

y voyez. Ecrivez vos vues principales, et me les envoyez, je les brûlerai, ou je les garderai, selon que Dieu voudra.

Je sais qu'il veut que vous demeuriez unies Madame d'Albert et vous, d'une manière entièrement surnaturelle : faites-le donc, et rendez-lui tous les services que ses maux demandent. Rendez le change à l'Epoux céleste : si son amour est insatiable, que le vôtre le soit aussi : plus il vous demande, plus il lui faut demander; point de bornes de côté et d'autre.

Lisez les vers tant que vous voudrez; j'ai des raisons pour ne vouloir pas qu'on en donne des copies à qui que ce soit. Je veux bien que vous les fassiez voir à celles que vous me marquez. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 29 mai 1696.

124. Ne craignez point, ma fille, ce qui se passe en vous n'a rien de suspect. Tout y est au contraire véritable et réel, c'est le manifeste accomplissement de votre songe, de celui que vous fîtes en veillant dans le chœur de l'église. Le feu que vous avez senti, n'est pas un feu de la basse région : c'est un feu qui va mutuellement du cœur au cœur; c'est ce feu que l'Epoux céleste vient allumer sur la terre. Il ne faut point douter qu'il n'ait quelque chose qui ressemble à celui que vous dites. Car celui-là, du côté où il aspire à la totale union, en est, selon saint Paul[1], le mystère, le sacrement, la plus excellente et la plus réelle figure. Ainsi abandonnez-vous à vos désirs; car cela est en même temps s'abandonner à tous les désirs de l'Epoux céleste.

Toutefois la dernière marque de la réalité de ce chaste mariage, de cette jouissance, de cette union, ce sera le changement de la vie : mais vous ne devez pas croire que cette marque puisse, ou doive vous être sensible. Votre Epoux vous changera insensiblement : je serai aux portes pour veiller à ce qui se passera, et vous garantir de toute illusion; c'est là ma charge : mais je n'aurai d'autre part que celle-là à ce que l'Epoux voudra faire. Il s'est réservé cette opération, et non-seulement la sienne, mais encore la correspondante. Ainsi ce que dit sainte Thérèse est très-véritable, qu'il doit suivre un changement dans la vie; mais à la manière que je viens de dire, sans que l'âme songe seulement à se juger elle-même. Les épreuves où le saint Epoux la met après sa jalousie plus forte que l'enfer[2], demandent un grand courage, et qui soit au-dessus de tout, au-dessus des peines, comme au-dessus des caresses.

C'est dans le fond ce que veut dire sainte Catherine de Gênes : qu'il ne faut point s'attacher aux caresses comme caresses, ni aux douceurs comme douceurs, en s'y arrêtant; mais les recevoir comme des moyens donnés par l'Epoux pour s'attacher à lui. Il a été donné à sainte Catherine de Gênes de faire une espèce de séparation entre les dons de Dieu et Dieu même, pour faire entendre avec plus de précision que le don intérieur à l'âme n'étant pas Dieu, il n'est pas permis de s'y attacher comme à sa fin : mais de la façon que vous agissez, ou dont Dieu se fait sentir, c'est dans le fond la même chose. Sainte Catherine de Gênes fait une abstraction qui a sa bonté, mais qui n'est pas absolument nécessaire.

L'Epoux vous fait sentir les choses comme il les veut en effet, comme il les pratique, comme il les exerce : allez donc en sûreté, ma fille, et tenez-vous aussi assurée que si j'avais répondu plus amplement, car j'espère que vous sentirez que je satisfais à tout. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 30 mai 1696.

125. Oui, ma fille, encore un coup, je veillerai à la porte, pour empêcher l'ennemi de vous troubler dans votre chaste union avec le saint Epoux. Comme ce feu est dévorant, il ne faut pas s'étonner qu'il soit aussi épuisant, encore moins qu'il sépare et détruise les créatures; non afin qu'on les abandonne contre l'ordre de la charité, mais afin qu'on le cherche en elles, qu'on l'y trouve, qu'on l'y possède, ou plutôt qu'on les trouve et qu'on les embrasse en lui en unité d'esprit.

Votre soutien doit être la communion : jouissez-en tous les jours, puisque Dieu vous a mise en lieu où vous pouvez, sans qu'on vous épilogue et sans qu'on vous méprise, baiser en liberté ce cher petit frère, qui tous les jours s'apetisse pour s'unir à nous, et tous les jours aussi nous rend nous-mêmes plus petits. C'est un enfant, c'est un homme fait; il enferme la beauté de tous les âges : il a même des cheveux blancs, dans l'*Apocalypse*[1], comme son Père dans Daniel[2], en figure de sa gloire et de son éternité : car comme Dieu, il est avant tous les temps; et comme homme, il a été, il est et il sera, hier, aujourd'hui et aux siècles des siècles; hier attendu, aujourd'hui donné, et prêt à se donner encore plus au siècle futur.

Pour le choix d'un confesseur, j'ai ouï dire qu'il y avait chez vos voisins, des hommes fort spirituels et fort intérieurs : le saint Epoux vous les fera trouver. Vous n'avez que faire de vous expliquer sur le particulier de votre intérieur, et des grâces que vous recevez, qui toutes pures qu'elles sont, veulent être mystérieuses et secrètes. Ne dites donc rien exprès; mais s'il plaît au chaste Epoux de dilater votre cœur, ne le fermez pas; vous avez alors la liberté.

Je me réjouis de vous voir en solitude au milieu du monde, et dans une si grande et si superbe maison[3]. Vous ne vous trompez pas dans l'impression que vous avez prise de M. le duc de Chevreuse; vous en aurez une semblable de Madame la duchesse quand vous la verrez. Vivez humble, vivez cachée et dans le néant; silence, retraite, solitude. Chantez l'hymne que je vous ai envoyé, qui est pour vous en beaucoup d'endroits, et dans son tout à toutes les âmes. Jésus vous bénisse, ma fille.

A Germigny, ce 1er juin 1696.

126. Je ne manquerai pas, ma fille, d'offrir demain le saint sacrifice pour l'âme qui vous est chère : cette incertitude vous est terrible; mais comme elle est du conseil de Dieu, il la faut adorer.

1. *Ephes.*, v, 32. — 2. *Cant.*, viii, 6.

1. *Apoc.*, i, 14. — 2. *Dan.*, vii, 9.
3. L'hôtel de Luynes où elle avait accompagné Madame d'Albert, que ses infirmités avaient obligée de venir à Paris.

Vous avez fait de la taille et des petits renards l'application que je souhaitais[1]. Continuez vos communions malgré vos peines : elles serviront ou à corriger tout à fait les défauts que vous déplorez avec raison, ou à vous en faire tirer le profit pour lequel Dieu les permet. J'approuve ces communions dérobées[2], pour ainsi parler, et sans de particulières préparations. La perpétuelle préparation est dans le fond du chaste et saint amour : ainsi vous pouvez continuer; vous pouvez dans les cas ordinaires, communier sans vous confesser, le temps que vous me marquez, et même plus sans hésiter.

Je vous envoie le reste des vers sur le *Cantique*, aux conditions que vous me proposez, pour ces Dames et pour vous. Dieu soit avec vous.

A Germigny, ce 11 août 1696.

127. Les meilleures mesures que vous puissiez prendre, ma fille, contre les faiblesses que vous me marquez, c'est de vous en confondre devant le saint Epoux. Dans la familiarité qu'il donne à sa chaste Epouse, elle lui parle de sa petite sœur; mais sans la reprendre et dans le seul dessein de lui profiter : faites-en de même; celle qu'on croit la petite sœur, c'est-à-dire faible, est la grande à son tour, et parle à l'Epoux pour nous, comme nous pour elle. Agissez comme si vous m'aviez parlé; soyez soumise au premier mot. Il se trouvera du temps pour s'occuper de l'effet des vers du saint *Cantique*.

Vous me ferez plaisir de prier la sainte Vierge pour moi : demandez-lui qu'elle vous obtienne le vin de la charité, le courage nécessaire pour porter vos peines. S'il vous paraît qu'elle n'est pas écoutée d'abord pour vous, ne vous rebutez non plus qu'elle. Ecoutez ce qu'elle vous dit. *Faites tout ce qu'il vous dira*[3]. Soyez attentive, ma fille, à ses exemples et à ses préceptes; tout viendra en son temps. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce samedi au soir 1696.

128. Vous avez bien fait, ma fille, de ne pas venir. Je suis très-aise de vous voir dans la résolution de ne quitter madame d'Albert que le moins que vous pourrez.

Ne vous tourmentez point à juger de ce qui met des oppositions à votre salut : telle chose que vous croyez qui vous en éloigne, est un avancement selon les ordres cachés du chaste Epoux. Quant aux communions, allez votre train, en foi et en espérance, sans vous arrêter.

Je ne crois pas que vous deviez présentement communier tous les jours à cause des embarras d'affaires que vous avez, mais néanmoins très-souvent, et en cela on doit suivre l'instinct de la grâce dans une sainte liberté d'esprit.

Je ne comprends pas votre répugnance à confesser la peine dont vous me parlez : il ne faut guère user de ces réserves; mais faire tout pourtant sans anxiété. Votre conduite doit être de vous en confesser régulièrement, quand vous en serez plus vivement reprise; du reste, allez en liberté, sans vous arrêter.

1. *Cant.*, II, 12, 15. — 2. Cette personne avait souvent occasion de communier sans qu'on s'en aperçût (*Les édit.*). — 3. *Joan.*, II, 5.

Dans ces douces invitations de l'Epoux céleste, je voudrais que ce qui vous inquiète fût banni; mais cela ne doit point vous embarrasser. Etre trop attentive à repousser les inquiétudes, c'est souvent un moyen de les faire venir plus tôt; laissez-les aller et venir.

Vous pouvez me demander ce que vous voudrez, pourvu que vous ayez le cœur soumis à mon silence : car ne savez-vous pas, ma fille, qu'il y a des choses qui doivent venir d'en-haut? J'approuve sur la pauvreté ce que vous m'exposez. Prenez garde de vous accoutumer à faire dépendre vos communions de mes réponses; ces manières ne sont pas de mon esprit. Je vous mets en la garde de celui qui est l'auteur de vos peines, et je vous défends en son nom de rien changer dans vos communions, dans vos oraisons et dans tout l'extérieur de votre conduite : soyez-en maîtresse, et assurez-vous que Dieu a un regard sur vous, et tiendra l'ennemi en bride. Je le prie d'être avec vous, ma fille.

A Germigny, ce 25 septembre 1696.

129. Je ne trouve point mauvais que vous donniez à M. votre fils la consolation de vous faire voir Versailles : ayez pour lui toute la complaisance qu'il mérite. Prenez garde à sanctifier votre extérieur; soyez simple dans votre habillement et dans tout votre maintien. Je crois que le saint Epoux vous aime; aimez-le, ma fille : je donnerai bientôt de la pâture à votre amour[1]. C'est un secret admirable de la médecine céleste, de guérir les passions par elles-mêmes. Contenez toujours l'extérieur, et évitez les distractions. Priez la sainte Vierge de se faire de vrais dévots, dignes de son Fils et d'elle.

Vous avez vu par ma dernière lettre le bon état de l'affaire de Torci, et que je ne vous oublie pas. Je pars demain pour la Trappe, ne pouvant différer davantage : vous pouvez m'écrire là directement. Il y a apparence à ce coup, ma fille, que Dieu exaucera vos vœux : voici une crise; soyez attentive à la volonté de Dieu. Je le prie d'être avec vous.

A Versailles, ce 3 octobre 1696.

130. Les raisons que vous me marquez, ma fille, ne doivent point vous empêcher de vous donner à Dieu à Torci. Je n'ai vu encore de temps favorable pour accomplir vos pieux desseins, que celui-ci. Dieu conduira tout; quand vous lui aurez tout sacrifié, il fera son coup. La fidélité qu'il vous demande, c'est de souffrir toutes les peines qu'il vous envoie.

J'aurai soin de rapporter à Paris l'écrit que vous souhaitez. Sacrifiez toutes vos tendresses pour Jouarre et préparez-vous de bonne heure aux humiliations du noviciat, où il ne faut ni excuse ni réplique, ni bonne ni mauvaise, mais se réjouir d'être reprise bien ou mal. L'Epoux pour qui vous ferez tout, sera votre consolateur, votre guide et votre soutien.

Je ne puis attribuer qu'à la tentation les peines que vous me marquez : vous devez les surmonter, et elles ne doivent apporter aucun obstacle à vo-

1. Il désigne les *Méditations sur les mystères*.

tre dessein. Il est question, ma fille, d'un commencement de sacrifice, où la victime doit être déjà en quelque sorte égorgée, et néanmoins volontaire. Laissez-vous déchirer le cœur pour Jouarre, et allez faire votre sacrifice où Dieu veut. Je vous mets contre l'esprit tentateur sous la protection de la sainte Vierge. Je suis ma fille, votre bon père.

A Meaux, ce 20 octobre 1696.

131. Vous avez vu, ma fille, à quoi je réduis vos pratiques. Souvenez-vous de l'état de postulante et de novice; vous ne sauriez y être trop petite. Faites-le par amour de la petitesse volontaire de votre Epoux, soumis à tout durant trente ans, ainsi que je vous l'ai dit. Eprouvez la différence qu'il y a entre le désir de la religion et de la pratique : venez à l'effectif et au réel; assurez-vous que cela vaut mieux que l'oraison et la communion fréquente. C'est donc ici la grande épreuve.

Il sera bon à votre loisir de me renvoyer votre écrit que je vous ai rendu. Je crois la grâce qui y est expliquée très-véritable : mais ce n'est rien que d'avoir reçu la grâce si l'on n'y est fidèle; les petitesses que je vous ordonne en contiennent le vrai moyen. Croyez qu'on a toujours plus raison que vous, et agissez comme le croyant. Le diable ne peut rien contre les âmes ainsi petites, et les vents passent par-dessus sans les ébranler.

Madame*** va à Torci; je souhaite, ma fille, que l'on y puisse prendre confiance. Voyez comme Dieu déroute la prudence et les vues humaines. Aussi n'avons-nous rien a faire autre chose qu'à étudier les moments de Dieu, avec une profonde admiration de ses impénétrables conseils : ce fondement posé, tout est au-dessous de nous.

Il n'y a aucune illusion à craindre. Toutes les paroles intérieures sont bonnes : on en incorpore le vrai à sa source, et on demeure tranquille sur les simples vues de la foi. Agissez ainsi, et de moment à moment demeurez unie à Dieu. Souvenez-vous que je n'entends point que vous restiez, si ces Dames se retirent : ainsi ne pressez rien que votre sanctification par l'humilité. Le chaste et céleste Epoux sera avec vous.

Vous faites chose agréable à ses yeux de consoler la personne que vous savez, et d'entrer dans ses peines. Tâchez de trouver par le conseil de Madame L..., d'honnêtes prétextes de différer la proposition de votre réception à la prise d'habit. Soyez soumise à la volonté du chaste et sévère Epoux, qui vous met dans de terribles épreuves; il conduira tout. Je le prie, ma fille, d'être avec vous.

A Versailles, ce 16 janvier 1697.

132. Je me sens toujours, ma fille, une égale répugnance à vous laisser dans Torci, si Mesdames de Luynes se retirent. J'espère voir bientôt Madame..., et vous mander ma dernière résolution sur votre prise d'habit, à cause des circonstances que vous me marquez.

Je vous ai déjà répondu sur ces pensées d'avancer vos jours par de sensibles mortifications, ou de négliger votre santé : quant à ces autres peines, allez en paix, ma fille, continuant à vous en fier sur le saint Epoux, qui regardera ce qui est à lui, pourvu que tout lui soit abandonné. Si vous saviez le don de Dieu, et quelle simplicité et humilité il veut! Aimons-le ce céleste Epoux, non de bouche ou en paroles, mais en effet et en vérité : c'est dans l'occasion qu'il faut pratiquer l'humilité, et se laisser condamner sans résistance.

Le saint Epoux sait seul accorder les choses les plus contraires : quoi qu'il arrive, il ne se fait que sa volonté, et il n'y a qu'à chercher sa paix dans la soumission. Le saint Epoux est bon autant que beau, et il ne faut qu'être en paix sous ses yeux, en lui gardant le fond où est sa demeure. Quant à la proposition, les choses sont encore trop incertaines : j'en ai dit mon sentiment à Madame L. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Paris, ce 8 mars 1697.

133. N'ayez point de scrupule, ma fille, s'il y a quelque chose dans mon livre qui vous convienne, de le reconnaître et de l'entendre, pourvu qu'en effet vous en sentiez en vous-même une idée nette : le livre n'est fait que pour cela.

Je ne saurais consentir à votre proposition, jusqu'à ce que j'aie été sur les lieux; la difficulté, c'est d'y arriver : je le mande à Madame de Luynes; il ne s'agit que de quelque retardement. Croyez, ma fille, qu'au nom de votre sacrifice mon cœur volerait pour aller commencer vos fiançailles spirituelles : je ne pourrais, je vous assure, avoir de plus grande joie; mais il faut adorer les moments de Dieu. J'approuve vos désirs, mais non pas l'inquiétude et l'empressement, guère l'impatience, point du tout celle qui agite. O sainte volonté de l'Epoux céleste, vous êtes la paix du cœur!

Je ne sais que vous dire sur vos peines, sinon que celui qui en est l'auteur vous soutiendra. Je l'en prie; je vous offre à Dieu, et vous bénis en son nom. *Amen.*

A Meaux, ce 1er avril 1697.

134. Je m'étonne, ma fille, que vous ayez eu peine à entendre que votre silence est une suite du commandement de ne rien faire paraître de vos peines. Entrez donc dans cette pratique, qui est le fondement des grâces du saint Epoux. Dites seulement que je vous ai ordonné de garder mes écrits, qui doivent vous régler dans tout votre état, et mes livres où Dieu a mis de la consolation pour vous. Du reste demeurez soumise.

Ne regardez dans votre état que la bonté de Dieu et les saintes douceurs de l'Epoux, malgré vos infidélités : n'adhérez que par cet endroit à ces vues de grâces ordinaires ou extraordinaires, sans vous en enquérir le moins du monde. Soyez fidèle à Dieu dans la tentation dont vous me parlez, et souvenez-vous de ce que je vous ai dit en cas pareils. Je défends au démon d'attenter sur vous; je ne dis pas de vous tenter, car en cela il n'est point soumis à l'autorité de l'Eglise, mais d'attenter sur vous à l'extérieur. Du reste la tentation doit être bridée par la prière et le jeûne, appliquant de ce côté ceux de l'Eglise ou de la règle. Résistez à la tristesse et au dégoût de la vie. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce vendredi matin 1697.

135. Suivez, ma fille, cette impression de recueillement au dedans et au dehors : ne vous troublez pas : ne craignez rien : vous n'êtes pas hypocrite; seulement ne soyez pas si réfléchissante : passez en tout cas par-dessus tout, pour contenter l'Epoux, que ces retours contraindraient trop, si vous y adhériez. Obéissez à votre nouvelle maîtresse, qui secondera la jalousie du céleste amant. Il n'est pas nécessaire que vous vous compreniez vous-même; perdez-vous dans l'incompréhensible et dans l'inconnu.

Faites votre retraite dans cet esprit, en la commençant par le psaume *Dominus illuminatio mea*, et par le chapitre XIV de l'Evangile de saint Jean. Aimez en vous-même les fruits de l'Epoux, et les germes de sa grâce et de son amour. Laissez tout posséder au chaste Epoux; qu'il anime tous les replis et tous les battements de votre cœur. Ne vous souvenez-vous pas de ce qu'il y a dans vos vers? Tristesse ou recueillement, tout est bon : la tristesse sera à salut, si elle est jointe avec une douce espérance d'être recueillie en paix dans le sein du divin Maître. Ajoutez à ces mots : *Que rendrai-je au Seigneur*? ceux-ci : *Je prendrai le calice du Seigneur*[1]. Laissez-vous détacher de tout, et serrez le saint Epoux avec des embrassements d'autant plus tendres, qu'il ne vous laisse que lui seul. Demandez-lui en Epouse ses lumières et son secours pour son Eglise et pour moi, son très-indigne ministre, qu'il met à de rudes épreuves.

Tenez-vous-en, ma fille, à mes ordres sur la communication de mes vers, persistant à ne vouloir pas qu'on les voie. J'offrirai de bon cœur à Dieu M. votre fils. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, 7 juin 1697.

136. Votre conduite envers cette mère doit être de lui obéir en tout pour l'extérieur; mais pour l'oraison, d'aller à votre ordinaire, sans entrer dans le fond en quoi que ce soit : du reste, faites comme vous pourrez, avec prudence.

Quant à ce que vous me proposez, agissez comme si vous ne voyiez rien, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Pour le fond de l'amitié, ne vous fâchez point de perdre des créatures : aimez-les de votre côté sans rien changer de celle dont il faut toujours être détaché en un certain sens, mais en un autre toujours plus intimement uni.

Continuez à me dire ce que le saint Epoux vous mettra pour moi dans le cœur; je prendrai tout par le fond de la vérité. Entendez-moi : dites-lui bien qu'il y prenne garde, que son Eglise est en grand péril. Cette tentation est une des plus subtiles : il le sait bien, comme vous pouvez croire; mais il aime que nous lui disions ce qu'il sait, par l'intérêt qu'il veut qu'on prenne à ce qui le touche, et plutôt pour exercer notre vigilance que pour exciter la sienne. Dites-lui bien qu'il ne dorme pas, comme il fit dans ce bateau[2] : éveillez-le par votre foi.

Je reçois vos lettres par les mains de M. votre fils : j'eusse bien voulu avoir plus de loisir pour l'entretenir. Je ne change rien à cette lettre.

Ne craignez point d'illusion; plus vous sentirez votre salut en péril, plus vous le devez mettre en sûreté entre les mains du céleste Epoux. Je le prie, ma fille, d'être avec vous.

A Paris, ce 17 juin 1697.

137. Voyez-vous, ma fille, je vous l'ai dit et je vous le répète : toute la fidélité de votre état consiste à garder les dehors; à renfermer tous les desseins de l'Epoux et tous les exercices qu'il vous envoie, entre lui et vous. Je vous défends de rien laisser paraître des sentiments dont vous me parlez; vous me fâcheriez tout à fait contre vous. Réprimez donc tout. Pensez-vous que ce soit contenter pleinement l'Epoux, que de recevoir ses caresses? Il faut aussi porter les combats, et crever plutôt que de lui manquer en rien.

Au reste, ma fille, votre cœur m'a parlé dans votre lettre. N'hésitez point à m'écrire tout ce que le saint Epoux vous dira pour moi : si vous passez les bornes, vous en serez avertie. Mettez-vous en pièces plutôt que de manquer à le satisfaire; soyez pourtant tranquille parmi vos efforts, et gardez tout au dedans, quand il en faudrait mourir. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 25 juillet 1697.

138. Ne vous embarrassez pas, ma chère fille; le coin où vous vous trouvez reléguée est celui où l'Epoux se cache, et d'où il vous envoie du secours, toujours prêt à vous assister. Soyez en repos sur vos confessions passées. Pour celles de l'avenir, ne vous tourmentez point à chercher les défauts qu'on vous reproche : croyez qu'ils sont en vous, puisqu'on vous le dit et que ce sont ceux que Dieu charge de votre conduite par rapport à la religion. Je ne veux pas que vous répliquiez, ni que vous vous défendiez. Le silence et l'humilité est votre force. Ne niez rien; mais n'avouez pas même à confesse ce que vous ne sentez pas. Dites : Je crois que cela est; et non-seulement je suis capable de tous ces défauts, mais j'en sens le fond en moi-même. Assurez bien que vous agissez sincèrement : je vous cautionnerais là-dessus. Portez la pénitence qui vous sera imposée : communiez toujours à votre ordinaire, si on ne vous en empêche.

Vous avez tort d'avoir fait paraître votre peine : cela est bien contraire au commandement de cacher tout au dedans, et de ne rien montrer au dehors. Vous avez bien remarqué que le dedans est fortifié par l'édification. Le saint Epoux est avec vous, ma fille, et je sens qu'il vous veut sauver avec vos défauts, par pure miséricorde. Ayez recours aux psaumes *Dominus illuminatio mea; De profundis; Deus in adjutorium*. « Vous aurez de l'affliction dans le monde : mais prenez courage, j'ai vaincu le monde[1]. »

Si vous voulez faire une prière digne d'un ministre de Jésus-Christ, qu'il daigne employer aux affaires de son Eglise d'une si haute importance, demandez plutôt au cher Epoux qu'il éteigne en lui, jusqu'à la moindre étincelle, l'amour et la complaisance pour les dignités, et qu'il attende uniquement ce qui est promis dans la résurrection des justes, à ceux à qui personne n'a rien à rendre sur la terre[2].

1. *Psal.*, CXV, 12, 13. — 2. *Matth.*, VIII, 24.

1. *Joan.*, XVI, 33. — 2. *Luc.*, XIV, 14.

Continuez à m'exposer vos vues, sans vous étonner du peu d'attention que j'y ferai dans le fond, et contente de savoir ou par mon silence ou par mes réponses que je les approuve ou ne les approuve pas. Soyez sans inquiétude pour votre réception : le saint Epoux a tout fait seul; il continuera, et assurément il ne se fera que sa volonté. Je le prie, ma fille, d'être avec vous.

A Paris, ce 30 juillet 1697.

139. C'est, ma fille, chercher à vous tourmenter vous-même, que de tourner en doute contre moi la défense que je vous fais de laisser paraître votre peine au dehors.

Je n'ai rien à vous dire sinon que vous ne pouvez éviter les occasions de vos chutes qu'avec trop de contrainte, et même quelque sorte de scandale; ainsi ne forcez rien. Si vous tombez en quelques fautes, réprimez-vous, humiliez-vous ; au surplus, laissez-vous conduire. Il ne faut point procurer ces occasions, mais il ne faut pas aussi chercher scrupuleusement à les éviter. Demeurez ferme, quoi qu'il en arrive, à contenir le dehors; car c'est sur quoi il ne faut jamais se relâcher; ce serait une tentation. Autant de peines, autant de sacrifices, c'est le moyen d'en faire souvent, et de contenter l'insatiable Epoux.

Vous avez bien fait de communier. Il n'y a rien que je souffre moins en vous, ma fille, que la pensée d'attendre ma présence ou mes ordres pour communier ou pour continuer vos exercices : je vous ai dit souvent de passer outre, à moins que je ne vous le défende : à cette condition, et sur cet inébranlable fondement, je ne vous manquerai jamais; et vous pouvez vous assurer sur cette parole d'un évêque, qui ne la donne pas légèrement.

Je répondrai à vos questions, quand Dieu m'en donnera le loisir : il sait ma bonne volonté; mais je ne puis secouer le joug qu'il m'impose, ni toujours vaincre les affaires dont il charge mes faibles épaules. Je le prie, ma fille, d'être toujours avec vous.

A Germigny, ce 1er septembre 1697.

140. Après avoir mis tous vos écrits à part, bien soigneusement, pour les relire à Germigny où je vais être quelques jours, à la fin, ma fille, j'ai oublié le portefeuille dans une armoire, dont j'ai la clef. Je vous marque cette dernière circonstance pour vous mettre l'esprit en repos. Cet oubli est mortifiant pour moi, et le sera pour vous; mais Dieu ne l'a pas permis sans sujet. Il veut vous montrer, ma fille, qu'il prendra lui-même soin de vous; pourvu que vous continuiez vos exercices, comme je vous l'ai marqué : n'y changez rien du tout; Dieu le veut ainsi.

Il est vrai, la communion est une grâce admirable : mais n'est-ce pas l'Epoux qui dit lui-même, que *l'obéissance vaut mieux que le sacrifice* [1]? Souffrez-en donc la privation : et puisque la vérité éternelle vous assure que votre souffrance, quand elle a l'obéissance pour guide, vous tient lieu de communion, n'êtes-vous pas trop heureuse en obéissant et en vous conformant aux sentiments qu'on vous a témoignés? Il est vrai que je vois depuis quelque temps venir beaucoup de nouvelles maximes sur la communion, qui ne feront que resserrer le cœur, troubler les bonnes consciences, et aliéner des sacrements. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

1. *Reg.*, xv, 22.

A Meaux, ce 6 septembre 1697.

141. J'ai reçu, ma fille, votre écran, avec la lettre qui l'accompagnait; tout m'a été fort agréable : j'accomplirai, s'il plaît à Dieu, ce que vous attendez de moi. Votre lettre me fait voir la continuation de vos peines, et les nouvelles angoisses que Dieu vous envoie. Tenez-vous attachée à nos premières résolutions; exécutez ponctuellement tout ce que le cher Epoux m'a donné pour vous dans toutes mes lettres, et surtout dans les dernières. Quoiqu'il arrive, il faut conclure votre sacrifice. Laissez les créatures être ce qu'elles sont : c'est assez pour vous que l'Epoux céleste soit toujours le même, et qu'il me tienne inébranlable dans les mêmes résolutions.

Vous trouverez de la consolation dans la lecture de sainte Thérèse, au livre du *Château de l'âme*, sixième demeure, chapitres I et VI. Ne vous arrêtez point aux grâces, si ce n'est à celles qui ont rapport avec les peines; mais pour les peines, il faut s'y livrer. Dieu ne vous laissera pas sans consolation. Je prie le saint Enfant de vous attacher à sa crèche, à sa pauvreté, à son silence, à son obéissance. Je vous porte en mon sein, où je vous offre à Dieu. Soyez fidèle et ne craignez rien ; je vous ai comprise.

Vous pouvez m'écrire à l'ordinaire sur votre intérieur : à l'extérieur, laissez-vous conduire par le gouvernement de la maison. Vous auriez tort ma fille, si vous croyiez que je prisse moins de soin de votre intérieur : c'est le dehors que je laisse conduire à vos supérieures. Si vous êtes vraiment petite aux yeux de Dieu, et que vous mettiez en pratique mes conseils, qui sont des ordres précis dans mon intention, vous ne manquerez de soutien ni du côté de Dieu ni du mien. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

Meaux, ce 7 janvier 1698.

142. Je crois, ma fille, vous avoir donné tous les conseils nécessaires sur vos peines par une lettre écrite de Meaux, où je vous renvoie à certains chapitres de sainte Thérèse. Vous pouvez continuer vos confessions sur le pied que vous me marquez dans votre lettre.

Je ne sais pourquoi vous doutez que je lise vos lettres, et surtout celle où vous m'exposez votre doute sur l'intention de vous corriger. Il est vrai que si vous n'aviez en vue que de faciliter votre réception, il faudrait craindre ce qu'on vous dit, si le désir n'était que superficiel; mais je sais qu'il va plus au fond. Ainsi allez votre train : oubliez tout; que toutes les créatures vous trouvent une autre personne, et que vous les trouviez aussi autres qu'elles ne vous étaient auparavant. Car il faut que ce qu'a dit le saint Epoux, par rapport à son Epouse, s'accomplisse : « Celui qui est sur le trône a dit : Je fais toutes choses nouvelles. *Nova facio omnia* [1]. »

Continuez vos prières pour l'ouvrage que j'ai en

1. *Apoc.*, XXI, 5.

main[1], qui va paraître. Ne doutez point, ma fille, que je n'aie fort à cœur tout ce que vous me mandez par vos précédentes. Quoi qu'il en soit, allez devant vous ; Dieu ne vous manquera pas.

J'aurais été effrayé aussi bien que vous, ma fille, du discours de ce bon Père de la Trappe ; mais je me conduis par une autre règle, qui est qu'il faut contenter l'attrait que Dieu vous donne par les seuls moyens qu'il vous offre : ainsi vous n'avez plus que l'abandon et la confiance.

Vous verrez bientôt mon nouveau livre : il est écrit avec bonne intention ; priez Dieu qu'il y donne sa bénédiction pour sa gloire. Priez pour l'Eglise, dont la pureté est attaquée plus que jamais : mais la vérité sera la maîtresse. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Paris, ce 18 février 1698.

143. Je vous envoie, ma fille, la réponse à votre mémoire : je n'ai rien omis ; il ne me reste qu'à prier Dieu qu'il vous fasse dignement accomplir votre sacrifice. Je n'abandonnerai jamais le soin de votre âme, et je m'intéresserai toute ma vie à la maison où vous vous serez consacrée : ainsi elle pourra me compter pour un ami perpétuel.

Première demande. Si on peut s'engager, ne sentant pas, ni pour la maison ni pour la plupart des sujets qui la composent, une certaine inclination et sympathie comme pour Jouarre et pour une règle plus austère.

Réponse. Ne vous embarrassez point des antipathies des créatures : ne regardez en elles que l'Epoux céleste seul : rendez-vous indépendante de toutes, en vous soumettant à toutes. Sauvez-vous par l'obéissance, qui sera d'autant plus pure, qu'elle ne s'attachera à personne : vous n'en ferez que mieux votre salut, quand vous vivrez dégagée de tout : Dieu vous soutiendra et vous relèvera.

Si Madame de Luynes use de tout son pouvoir pour faire le bien, vous jouirez de son travail ; sinon vous ferez toujours celui que vous pourrez. Vos bons désirs tiendront lieu de tout : Dieu prendra ces efforts sincères pour un accomplissement de sa volonté. Allez cependant par où la porte vous est ouverte. Quand vous serez reçue et professe, je vous dirai ce que vous aurez à faire pour avancer le bien, et pour mettre sérieusement la main à l'œuvre de votre perfection. Ce bon religieux avec les idées de la Trappe, voudrait que tout allât partout comme là. Si vous voyiez une porte ouverte dans une maison plus austère et d'une plus grande règle, il aurait raison. Promettez au saint Epoux de faire tout ce qui sera possible ; il sera content. La perfection se peut trouver dans les particuliers d'une maison moins austère et même imparfaite. Ne prévoyez pas de si loin : *A chaque jour suffit son mal*[2]. Allez au jour la journée, heureuse de faire à chaque moment ce que veut le céleste Epoux.

Je suis bien aise de votre amour pour Jouarre ; mais dilatez votre cœur pour tous les lieux où vous trouverez Dieu et son sacrifice. Pourvu que le lien de la charité vous unisse à la maison, nul autre nœud n'est nécessaire : ainsi ne vous embarrassez pas de vos antipathies, avec cette condition.

Seconde demande. Si le penchant et le désir que j'ai d'embrasser une plus grande règle, quand je le pourrai, n'est pas contre le vœu de stabilité.

Réponse. Vous pourrez faire le vœu de stabilité avec soumission aux supérieurs et aux dispositions de la divine Providence, à laquelle il faut tout abandonner.

Troisième demande. Si l'on peut, sans rien dérober au céleste Epoux, faire connaître par quelques signes extérieurs son respect et son amitié aux personnes à qui on la doit.

Réponse. Tout ce que je puis vous permettre, c'est quelquefois de baiser la main en signe d'obéissance plutôt que de tendresse, et avec plus de sérieux que d'épanchement, avec pourtant un air de sincérité et de cordialité, sans qu'il paraisse rien de forcé ni d'affecté. Le saint Epoux vous fera faire ce qui sera convenable. Il est vrai, toutes les caresses doivent être pour lui, et c'est envers lui seul qu'il faut épancher son cœur. Montrez votre amour cordial pour les services fidèles dans l'occasion, par une complaisance compatissante, et par une ponctuelle obéissance où vous marquiez le plaisir d'obéir. Vous pouvez quelquefois faire de petites plaintes pour ne point paraître indifférente à l'amitié, mais rien qui montre des peines foncières. Ne désirez rien de plus ; car ce serait une étrange chose de désirer les bonnes grâces d'autres que de l'Epoux, et de vouloir exciter sa jalousie dure comme l'enfer[1].

Quatrième demande. Si cet engagement, qui me retire de votre bercail, ne diminuera ni vos bontés, ni vos soins pour mon âme.

Réponse. Assurez-vous, ma fille, que je ne quitterai le soin de votre âme, non plus que l'intérêt que je prends en vous, ni à la vie ni à la mort ; et que j'aimerai la maison où vous serez, et en serai l'ami et le protecteur dans l'occasion, de tout mon pouvoir. J'irai pour vous seule ; car vous ne serez point seule, et le saint Epoux sera avec vous. Ainsi que rien ne vous empêche de presser votre réception, en espérance contre l'espérance. Dites le psaume LXI, pour vous confirmer dans ces sentiments, et ajoutez le psaume CXXII.

Cinquième demande. Si mon engagement m'obligera à me faire encore plus de violence sur mes défauts.

Réponse. Ne vous poussez point vous-même à bout par trop de violence : le saint Epoux se contente de médiocres et raisonnables efforts. Humiliez-vous, et passez outre sur ces défauts. Il est rare qu'on les déracine tout à fait ; ils restent pour nous humilier et nous exercer. Combattez toujours ; et ne songez jamais à une pleine victoire, où l'ennemi soit tout à fait exterminé. Il faut cela, afin que toujours sous la main de Dieu, nous fassions notre soutien de notre besoin et de notre dépendance. Votre oraison doit être en foi, en silence, en patience, en abandon, sans vous troubler de vos impuissances.

Sixième demande. Si je puis faire le contrat que vous savez ; et si enfin, nonobstant tout ce que je vous expose, je dois m'engager.

1. La *Préface sur l'Instruction pastorale* de M. de Cambrai et les *divers Ecrits sur le livre des Maximes des Saints*, qui parurent à la fin de février 1698.
2. *Matth.*, VI, 34.

1. *Cant.*, VIII, 6.

Réponse. Vous pouvez faire le contrat dont vous me parlez, avant votre profession, si les supérieurs l'agréent, et surtout n'ôtez rien à M. votre fils.

Oui, je persiste à vous dire de vous engager; car Dieu le veut. Ainsi, ma fille, consommez votre sacrifice. J'ai mis le couteau entre les mains du Père T***, afin qu'il achève de vous égorger : expirez sous sa main et sous ce tranchant. Ne songez plus si on vous estime, si on vous méprise, si on pense à vous, ce qu'on en pense, si l'on n'y pense point du tout. Mon Dieu et mon tout : *Mon bien-aimé est à moi, et je suis à lui*[1]. Notre Seigneur, ma fille, soit avec vous.

A Paris, ce 5 mars 1698.

144. J'ai, ma fille, rendu grâces à Dieu de votre heureuse réception : disposez-vous au grand sacrifice de l'amour. Je ne veux point qu'une autre main que la mienne vous immole, ni qu'une autre voix vous consacre et vous anime. Je consens au mardi de la Pentecôte, si Madame de Luynes le trouve bon, et je lui en écris : je lui mande aussi que je pourrai vendredi au soir aller coucher chez vous. Elle m'écrit de votre réception avec une bonté admirable, dont je lui sais très-bon gré. Madame d'Albert m'a écrit aussi votre réception, et je lui marque ma reconnaissance de toutes ses bontés. Vous voyez, ma fille, qu'il n'y a qu'à mettre sa confiance au saint Epoux, et s'abandonner à lui pour le temps et pour l'éternité. Je le prie d'être avec vous.

A Meaux, ce 4 avril 1698.

145. Dieu bénisse votre retraite, ma chère fille. Entrez dans le cellier avec le saint Epoux; que sa gauche soit votre soutien, et que sa droite vous couvre et vous protége[2]. Continuez votre retraite, dont le fruit doit être de vous séquestrer de toute société humaine, autant que la charité et la bienséance, qui en fait une partie, le peuvent permettre. Offrez-vous à Dieu, afin qu'il vous inspire les moyens de cette séquestration. Menez l'Epoux à la campagne, dans le désert[3], dans le plus intime cabinet de votre mère l'Eglise : ce qui ne se fera pas en cette vie se fera en l'autre; et c'est là que s'accompliront les jouissances éternelles et spirituelles, où Dieu sera tout en tous[4].

Vous êtes admirable, de vouloir que la méprise d'une religieuse soit un argument de votre mort. Veillez et priez, je le veux; mais non pas pour de si faibles motifs. Je ne manquerai pas d'arriver de bonne heure, s'il plaît à Dieu, pour ouïr votre confession, et vous laisser le reste du temps le plus libre qu'il se pourra. Tenez bien le cher Epoux, et ne le laissez pas échapper. L'obéissance et l'humilité sont les chers liens dont il se laisse volontiers enserrer. Qu'il soit toujours avec vous, ma fille.

A Paris, ce 9 mai 1698.

146. Madame d'Albert m'écrit, ma fille, que vous êtes cruellement tourmentée d'un mal de dents; cela, avec vos autres peines, vous doit pousser à un absolu abandon à un Dieu tout bon et tout sage, qui ne vous abandonnera pas. Soyez dans l'obéissance, et souvenez-vous de garder jusqu'à la mort les règles que je vous ai données. J'ai été bien édifié de ce que Madame d'Albert me mande de votre amour pour la pauvreté : vous ne sauriez le pousser trop loin; car plus vous serez dépouillée, plus vous serez riche : Dieu lui-même se donne à ce prix.

Voici la réponse à vos articles. Il a plu à Dieu, ma fille, que j'aie trouvé le temps de la faire; cela ne m'arriverait pas toujours de même, ni qu'on puisse donner toujours une attention si exacte. Entrez dans l'esprit, et faites servir la décision aux cas semblables.

Première demande. Sur l'attention à l'office.

Réponse. Il n'est pas nécessaire de répéter cette attention, ni d'en avoir davantage au Bréviaire qu'aux messes d'obligation, où vous devez être accoutumée. Après les distractions, il faut sans effort et très-doucement, rentrer dans le premier dessein de louer Dieu. Il suffit d'être attentive à ce que dit l'officiante, sans scrupule : quand on est distraite, il est bon de dire en soi-même ce qu'elle dit tout bas. Il faut prononcer bonnement et sans scrupule, à peu près comme dans les autres prières; il n'est pas nécessaire de s'entendre soi-même. Il ne faut jamais se précipiter en rien; mais il faut aussi bannir le scrupule, aller rondement, bonnement et simplement, comme dans une autre prière.

Seconde demande. Sur les fautes de la règle.

Réponse. Il n'y a rien de considérable que le mépris et la négligence; du reste, la règle n'oblige pas sous peine de péché mortel.

Troisième demande. Sur la pauvreté.

Réponse. Cela dépend des circonstances et de la plénitude assurée du consentement. Déclarez une bonne fois à Madame que vous ne voulez user de rien sans ordre, et contentez-vous de ce qu'elle vous dira. Demeurez sans attache à rien, et sans scrupule des choses qui vous seront laissées.

Quatrième demande. Sur les grâces et les infidélités.

Réponse. Je n'approuve point de s'abandonner à tout ce qui serait extérieur : pour les larmes, cela se peut, en se modérant pourtant, tant par rapport au cerveau que par rapport au dehors. Pour ces autres choses, cela peut être permis, mais rarement, et dans la violence d'un transport extraordinaire; sinon tout cela tendrait à l'illusion.

Je voudrais, au lieu d'être effrayée de ces infidélités, dire au cher Epoux : Il est vrai, je suis une ingrate : mais vous avez dit : *Ame infidèle et déloyale, reviens pourtant, et je te recevrai dans ma couche et entre mes bras*[1]. A quelque heure, à quelque moment qu'on revienne de bonne foi, il est prêt.

Cinquième demande. Que puis-je faire pour marquer à Dieu ma reconnaissance du bonheur d'être religieuse?

Réponse. Il faut en reconnaissance prendre le calice de l'obéissance par l'observance des règles, et du reste attendre que l'instinct divin se déclare, en disant avec Samuel : *Parlez, Seigneur; car votre servante vous écoute*[2]. Il ne faut pas tant

1. *Cant.*, II, 16 — 2. *Idem*, I, 3; II, 6. — 3. *Ibid.*, III, 4. — 4. *I. Cor.*, XV, 28.

1. *Jerem.*, III, 1. — 2. *I. Reg.*, III, 10.

chercher à faire des choses extraordinaires, mais livrer son cœur en proie à l'amour par une bonne volonté. Songez à ces paroles : *Les vrais adorateurs doivent adorer en esprit et en vérité*[1]. Lisez attentivement l'évangile de la Samaritaine; et apprenez à vous détacher de l'extérieur, pour vous attacher à Dieu en esprit et en vérité, par le fond. Dites souvent : Parlez, Seigneur.

Le saint Epoux soit béni de toutes les grâces qu'il vous a faites sous le drap mortuaire : c'est le drap de l'Epoux enseveli; il ne le faut jamais quitter. Soyez en repos; la paix de Jésus-Christ soit avec vous.

Sixième demande. Sur les pénitences et le souvenir de ses péchés.

Réponse. Il faut tout quitter pour écouter la pénitence, puisque c'est là écouter l'Epoux qui parle juridiquement et avec autorité, par ses ministres. Dans l'occasion, vous pourriez essayer de soulager votre mémoire, en écrivant un mot, mais sans scrupule. Laissez vos péchés à l'abandon et à la miséricorde infinie de Dieu, et passez outre.

J'approuve les prières que vous faites pour la déclaration de la vérité : le saint Epoux y paraît disposer son vicaire. Ne dites jamais qu'on décide en ma faveur, comme si c'était là mon affaire propre, ou que j'y entrasse autrement que les autres fidèles. Vous avez raison : la lettre de M. l'archevêque[2] est admirable; il faut remercier Dieu de la lui avoir inspirée. Je vous bénis, ma fille, de tout mon cœur.

A Meaux, ce 31 mai 1698.

147. Je n'écris rien de mes sermons, ma fille; et je ne vous ai parlé dans le discours que je vous ai fait, que sur l'évangile du jour, du chapitre IX de saint Luc, depuis le premier verset jusqu'au sixième, et sur ce que Dieu m'a mis dans le cœur pour votre instruction et votre consolation, et sur ce qu'il demandait de vous. Puisque vous me dites qu'il vous serait utile d'avoir par écrit quelque chose de ce que je vous ai prêché, voilà ce que j'ai pu en rappeler dans ma mémoire. Je loue Dieu qui vous a fait goûter mes paroles, et je le prie qu'elles vous pénètrent de plus en plus.

Je vous ai fait voir dans la première partie de mon discours (car c'était plutôt un discours qu'un sermon étendu, puisqu'en prenant en main l'évangile du jour, je m'abandonnai à l'Esprit de Dieu pour dire ce qu'il m'inspirerait pour vous); je vous dis donc que vous aviez reçu, aussi bien que les apôtres, la vertu de guérir toutes sortes de maladies, et la puissance de chasser tous les démons. Dans la seconde, je vous fis voir que vous deviez vivre comme Jésus-Christ le prescrit aux apôtres dans ce même évangile, pour reconnaître les grandes grâces qu'il vous a faites.

I. Point. — La source et le principe de toutes les langueurs et de toutes les maladies de nos âmes, est l'humeur particulière de chacun de nous. C'est par cette humeur que nous agissons presque en toutes choses; nous ne songeons qu'à la satisfaire, et rien n'est si rare que de ne point suivre son humeur : elle se mêle presque dans toutes nos meilleures actions, et c'est ce qui les gâte souvent ou les rend toutes languissantes. Cette humeur est la cause de toutes nos maladies spirituelles, et nous porte à toutes nos chutes. Car pourquoi se laisse-t-on aller aux contentions, aux querelles; pourquoi nous abandonnons-nous à la colère, sinon parce qu'on blesse notre humeur, que l'on s'y oppose, et qu'on ne nous permet pas de la contenter? Pourquoi ne saurait-on souffrir certaines manières du prochain, si ce n'est parce qu'elles sont contraires à notre humeur? Et d'où vient enfin qu'on n'a point de soumission à Dieu dans les divers incidents de la vie, et qu'on en murmure? n'est-ce pas parce qu'ils ne s'accordent point avec les vues que nous avons pour satisfaire notre humeur? Tout ce qui la contrarie nous choque, tout ce qui la retient nous trouble.

O grande et profonde maladie que cette humeur! Elle a pris son origine dans le jardin délicieux où l'homme, en mangeant de ce fruit qui avait un si beau nom, et goûtant avec ce fruit défendu la pernicieuse douceur de contenter son esprit, d'agir par lui-même; loin de devenir immortel et indépendant comme Dieu, devint le captif de ses sens, lui qui en était le maître, et tomba dans autant de maladies qu'il y a de passions qui le dominent.

Mais grâce à notre Libérateur, il n'y a ni langueur ni maladie dont nous ne puissions être délivrés : il vous a donné, ma fille, la vertu de les guérir toutes. Oui, il n'y en a aucune que, aidée de sa grâce, vous ne puissiez éviter, pourvu que vous travailliez à vaincre cette humeur, dont vous voyez qu'elles viennent toutes. Veillez donc sans cesse pour ne la laisser dominer, ni même se glisser dans rien de ce que vous faites : agissez toujours, sans avoir égard à cette humeur : ne donnez jamais dans ce qu'elle vous inspirera; car pour peu que vous la suiviez, elle se rendra bientôt la maîtresse; et le démon s'en servira pour vous nuire : cet ennemi ne songe qu'à nous faire tomber.

Que la misère de l'homme est grande! Il a non-seulement à combattre cette humeur, source de tant de maux, mais les sollicitations du démon, qui plein d'envie contre nous, ne se plaît que dans le misérable emploi de tenter les hommes, son heureuse félicité étant changée en la triste consolation de se faire des compagnons de son malheur.

Cet état où est l'homme depuis sa chute, nous est fort bien marqué dans le Prophète-Roi : *Fiat via illorum tenebræ et lubricum, et angelus Domini persequens eos*[1] : « Que leur voie soit ténébreuse et glissante, et que l'ange du Seigneur les poursuive. » Voilà un chemin bien dangereux. Quand il n'y aurait que des ténèbres, qui n'en aurait de l'horreur? Quand il ne serait que glissant, qui ne craindrait d'y marcher? Mais étant glissant et ténébreux, quel danger ne court-on point à chaque pas? Cependant il faut marcher; l'ange du Seigneur les poursuit : ange du Seigneur par sa création, mais devenu ange mauvais par le dérèglement de sa volonté. Encore un coup, voilà un chemin où le péril paraît presque inévitable : car lorsqu'un homme se voit dans les ténèbres et dans un endroit

1. *Joan.*, IV, 24.
2. C'est la réponse de M. l'archevêque de Paris à quatre lettres de M. l'archevêque de Cambrai.

1. *Psal.*, XXXIV, 6.

glissant, sans savoir où il peut mettre le pied, il a au moins cette ressource d'attendre qu'il fasse jour; mais il y a ici un ange qui poursuit et qui presse. C'est ainsi que se trouve l'homme : son esprit est dans les ténèbres, son entendement dans une profonde ignorance, sa volonté est portée au mal dès sa naissance, son humeur le sollicite continuellement et le fait presque tomber à chaque pas; et comme si ce n'était pas assez, le démon le presse par de continuelles tentations. Mais que dis-je, le démon? il y en a une infinité qui nous tentent. C'est pour cela, ma fille, que je vous ai fait remarquer dans l'Evangile que Jésus-Christ donna pouvoir à ses apôtres contre toutes sortes de démons.

Il y a le démon de la vaine gloire, le démon de la sensualité, le démon de la colère, le démon de l'avarice, celui de l'envie, etc.; et ces démons cherchent à tout moment à nous faire tomber. Ils nous attaquent dans toutes nos voies; ils se servent de tout ce qui est en nous et hors de nous, pour nous engager dans le péché. *Tout ce qui est dans le monde*, dit saint Jean, *n'est que concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie*[1]; et c'est par tout cela que le diable nous tente, que le démon de la sensualité nous flatte, que le démon de la vaine gloire nous fait aspirer aux élévations et aux honneurs, que le démon de la curiosité nous engage dans de vaines connaissances. Car bien que l'homme soit tenté par sa propre cupidité, comme selon saint Jacques cette cupidité est encore excitée par notre ennemi, combien donc devons-nous veiller pour ne lui donner aucune prise sur nous, en écoutant nos mauvaises inclinations, en agissant pour le plaisir? car cela n'est jamais permis.

Il n'est pas défendu de trouver du plaisir dans les choses licites, comme dans le boire et le manger; mais il ne faut jamais avoir en vue cette volupté, dans quoi que ce soit que l'on fasse, ni s'y attacher. Il faut, par exemple, que le soutien de la vie soit la seule chose qui oblige de boire et de manger.

Prenez-y garde, ma fille; ne vous laissez jamais aller à contenter la cupidité : car pour peu que vous l'écoutiez, vous donnerez des armes au démon contre vous. Mais si vous réprimez cet ennemi, si vous l'assujettissez à l'esprit, si vous la réglez, le démon n'aura aucun moyen de vous nuire; vous le chasserez et vous l'éloignerez de vous. Jésus-Christ vous en a donné le pouvoir, comme je vous l'ai déjà dit. Oui, ma fille, il vous a donné puissance contre toute sorte de démons; et si vous êtes fidèle aux dons célestes, vous pourrez dire avec le Sauveur : *Le prince du monde va venir, et il ne trouvera rien en moi qui lui appartienne*[2] : et comme un saint évêque[3] disait à la mort : *Que fais-tu ici, bête cruelle? il n'y a rien qui t'y donne droit*[4].

Telle est la confiance qu'inspire à ceux qui sont à Jésus-Christ, le pouvoir qu'il leur a donné sur cet ennemi. Depuis qu'il a été vaincu sur la croix, son empire est abattu par toute la terre; et nous pouvons par la vertu divine sortir, même avec avantage, de toutes ses tentations, et mettre en fuite tous les démons. Le Fils de Dieu en avait chassé sept de Madeleine[1], et c'est ce qui l'attachait si tendrement à son Libérateur : son amour était un effet de sa reconnaissance.

Pour vous, ma fille, comment témoignerez-vous la vôtre à celui qui vous a comblée de tant de grâces. En quelle manière lui ferez-vous paraître votre gratitude, et que vous ressentez ses bienfaits? Il vous le va apprendre lui-même dans la suite de notre évangile, comme je vais vous expliquer.

II. Point. — *Ne préparez rien pour le chemin, ni bâton, ni sac, ni pain, ni argent, et n'ayez point deux habits.* Voilà, ma fille, le dénuement que Jésus-Christ vous demande pour reconnaître ses grâces : c'est le parfait dégagement où il vous veut, et auquel vous vous êtes engagée par le vœu de pauvreté. Il faut que cette pauvreté soit entière, que rien de superflu et d'inutile ne l'affaiblisse. Ne vous réservez rien, ma fille, soyez exacte là-dessus. N'ayez rien en particulier, comme il est dit des premiers fidèles : *Tout ce qu'ils avaient était commun entre eux, et on distribuait toutes choses à tous, selon que chacun en avait besoin*[2].

Voilà votre modèle, ma fille. Si vous voulez être vraiment pauvre, il ne faut rien avoir que ce que la nécessité demande, et n'user même du nécessaire que comme appartenant à vos Sœurs autant qu'à vous. Loin donc de toute attache, de toute propriété, toute possession particulière. Qu'est-ce que de posséder une chose, dit saint Augustin[3], sinon l'avoir à soi, comme un bien où les autres n'ont point de part? et si cela est, on n'est point pauvre.

On n'a point renoncé à toute propriété, non-seulement lorsqu'on ne veut point que les biens extérieurs nous soient communs avec nos frères, mais aussi quand on souhaite de la préférence dans les biens intérieurs. Craignez, ma fille, cette espèce de propriété : aimez dans vos Sœurs les dons de Dieu; et loin de les leur envier, réjouissez-vous-en, comme s'il vous les faisait à vous-même, et vous y aurez part.

C'est lui proprement que l'on doit aimer comme le bien commun. Ce bien souverain et infini ne diminue point en se communiquant : il se donne tout à tous, et on ne se fait point de tort l'un à l'autre en le possédant; chacun le peut posséder tellement tout entier, qu'il n'empêche pas qu'un autre ne le possède de même.

Aimez-le, ma fille, ce bien qui est le seul véritable, et la source de tout bien. Que votre cœur ne se partage jamais entre lui et la créature : c'est ce que vous lui avez promis par le vœu de chasteté; Qu'il possède seul votre cœur et toutes vos affections : ne souffrez rien d'étranger, ni rien qui profane un cœur qui lui est consacré. Brûlez pour lui d'un continuel et insatiable amour : n'aspirez qu'à le posséder; le posséder, c'est être possédé de lui, et c'est là le pur amour.

Persévérez donc constamment dans la pratique des obligations où vous vous êtes engagée; car c'est ce que Dieu demande encore de vous dans le même évangile, en disant à ses apôtres : *En quelque mai-*

1. *I. Joan.*, II, 6. — 2. *Joan.*, XIV, 30. — 3. Saint Martin de Tours. — 4. Sulpit. Sever., epist. III.

1. *Marc.*, XVI, 9; *Luc.*, VIII, 2. — 2. *Act.*, IV, 32, 35. — 3. *Enar, in Psal* CXXXI, n. 5, *Serm.* L, n. 4; *Serm.* CCCLVIII, n. 2.

son où vous soyez entrés, demeurez-y, et n'en sortez point. Voilà, ma fille, la stabilité bien marquée dans ces paroles, de ce vœu que vous avez prononcé à la face des autels.

Rien n'est plus inconstant que l'esprit humain, et rien n'est difficile que de le fixer. Aujourd'hui il veut une chose, demain il en veut une autre : ce qui lui plaisait le matin, lui déplaît et lui est insupportable le soir; ses désirs, ses sentiments et ses vues changent presque à tous les moments. Jésus-Christ, ma fille, a voulu retenir cette mutabilité dans ses apôtres, en leur défendant de changer le lieu de leur demeure, et d'aller de maison en maison. Il nous fait voir par là combien l'instabilité lui déplaît dans ceux qui s'engagent à sa suite, par ce qu'il dit à cet homme, qui le voulait suivre, mais qui demandait de retourner dans sa maison pour quelques moments : *Quiconque ayant mis la main à la charrue regarde derrière soi, n'est pas propre au royaume de Dieu* [1].

Soyez ferme, ma fille, et constante dans l'exécution de ce que vous avez promis à Dieu. Attachez-vous invariablement à la pratique de vos règles : marchez d'un pas égal dans le chemin où vous êtes entrée, ne vous détournant ni à droite ni à gauche : allez toujours devant vous comme ces animaux mystiques, qui nous sont représentés dans Ezéchiel : *Chacun d'eux marchait devant soi, dit le prophète; ils allaient où les emportait l'impétuosité de l'esprit, et ils ne retournaient point lorsqu'ils marchaient* [2]. Avancez donc sans cesse, ma fille; et ne vous arrêtez jamais; mais marchez tout droit devant vous : fuyez les extrémités, demeurez dans un juste milieu : et c'est là où consiste la vertu; n'excédez ni à droite ni à gauche.

On excède à droite lorsqu'on se laisse aller à un zèle indiscret, et qu'on s'engage dans des actions qui bien que bonnes en elles-mêmes, ne sont pas dans l'ordre de Dieu par rapport à nous. On se détourne à gauche lorsqu'on fait le mal; et c'est là le lieu du démon, qui nous y trouvant, nous fait rentrer sous sa tyrannie, comme il est rapporté dans l'Histoire ecclésiastique de cette chrétienne dont le diable se saisit au théâtre; car étant interrogé comment il avait osé entrer dans une personne qui était consacrée à Jésus-Christ : Je l'ai trouvée, répondit-il, dans un lieu qui m'appartient, et j'ai eu droit sur elle [3].

Evitez ce malheur, ma fille; fuyez jusqu'aux apparences du mal, et généralement tout ce qui peut vous détourner de votre voie; gardez-vous du moindre relâchement. Ne vous laissez point affaiblir, et attachez-vous toujours à celles de vos Sœurs que vous verrez les plus ferventes et les plus exactes : je parle sans vues particulières, croyant toutes vos Sœurs dans une exacte observance de leurs devoirs : mais il n'y a point de maison, si sainte qu'elle soit, où il n'y ait des âmes plus fidèles à leurs obligations, désirant davantage la perfection de leur état, et d'autres plus faibles et plus portées à se retirer de la sainte sévérité de la règle. Eloignez-vous de celles-ci, ma fille, si vous en rencontrez; secouez même contre elles la poussière de vos pieds, comme parle notre évangile; car c'est encore une instruction que le Fils de Dieu vous y

1. *Luc.*, IV, 62. — 2. *Ezech.*, I, 12. — 3. Tertul., *de Spect.*, n. 26.

donne, et ce qu'il demande de vous, lorsqu'il dit à ses apôtres : *S'ils ne veulent pas vous recevoir, sortant de leur ville, secouez même contre eux la poussière de vos pieds, afin que ce leur soit un témoignage contre eux.* N'ayez aucune liaison, ni aucun commerce avec ces personnes indociles, et qui voudraient vous entraîner avec elles dans une vie molle et relâchée; fermez les yeux à leurs mauvais exemples : unissez-vous à celles de vos sœurs qui vous paraîtront les plus zélées, les plus exactes et les plus soumises. Liez-vous à ces enfants de paix, comme les appelle le Sauveur dans le chapitre suivant [1] : entrez dans leurs sentiments; animez-vous par leur ferveur; élevez-vous avec elles à ce qu'il y a de plus parfait : enfin comme vous y exhorte saint Paul, *que tout ce qui est véritable, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui vous peut rendre aimable, tout ce qui est d'édification et de bonne odeur; s'il y a quelque chose de louable dans le règlement des mœurs, que tout cela soit le sujet de vos méditations et l'entretien de vos pensées* [2] Nourrissez-vous-en, ma fille; car votre nourriture désormais doit être de faire la volonté du Père céleste, comme dit le Sauveur : *Ma viande est de faire la volonté de mon Père* [3] : c'est-à-dire qu'il faut que votre soumission et votre obéissance soit entière et parfaite, envers Dieu et envers vos supérieurs; c'est ce que Jésus-Christ demande encore de vous, ma fille.

Mangez, dit-il à ses apôtres dans le même endroit de l'Evangile, *mangez tout ce qui sera mis devant vous*, sans choix, sans distinction; c'est-à-dire qu'il faut que vous receviez avec une paix égale tout ce que Dieu vous enverra, soit croix, soit peines, soit sécheresses, soit consolations, soit douceurs d'une tendre dévotion. Ayez la même égalité dans les conduites de votre supérieure : laissez-la vous gouverner comme elle le jugera plus utile pour votre perfection. Qu'elle vous mette dans cette situation, qu'elle vous destine à cet emploi ou à un autre, soyez indifférente à tout, et obéissez à l'aveugle à tout ce qu'elle vous ordonnera, et sans réserve.

Voilà, ma fille, toutes les obligations de l'état que vous avez embrassé, que l'Evangile vous a parfaitement expliquées; c'est ce que Jésus-Christ exige de votre reconnaissance. Vous en peut-il trop demander après les miséricordes qu'il vous a faites, et la grâce qu'il vient de vous accorder, pour laquelle il y a si longtemps que vous soupirez? Je suis témoin de vos désirs dans l'attente de ce bonheur, dont enfin vous jouissez. Combien avez-vous gémi, poussé de vœux, versé de larmes devant Dieu, pendant tant d'années, pour l'obtenir? Je veillais sur vous cependant, et j'observais les mouvements de votre cœur, attendant les moments où l'Epoux céleste se déclarerait : car quoique déjà séparée du monde et vivant dans une sainte communauté, je vous voyais toujours attirée à quelque chose de plus parfait. De cette vallée je vous ai conduite sur une sainte montagne, où vous croyiez trouver l'accomplissement de vos désirs. Quelles consolations et quelles douceurs ne vous ai-je pas vue goûter, et quels charmes ne trouviez-vous pas dans ce saint monastère de Jouarre, et enfin combien avait-il d'agréments pour vous! Vous pensiez,

1. *Luc*, X, 6. — 2. *Philip.*, IV, 8. — 3. *Joan.*, IV, 34.

ma fille, que c'était là le lieu où le Seigneur vous voulait. Mais non, il y a une prédestination de lieux et de personnes qu'il destine à notre bien et à notre bonheur : il vous appelait dans le saint monastère où vous êtes, où vous avez enfin consommé votre sacrifice, sous la conduite d'une si digne supérieure[1], entre les mains de laquelle je vous ai laissée, vous ayant confiée à ses soins, dont je lui demanderai compte au dernier jour. Ainsi elle vous instruira, elle exercera envers vous la charité d'une véritable mère, pour vous élever à la perfection de votre état.

Vous n'avez donc plus, ma fille, qu'une seule affaire et qu'une unique occupation, qui est de vous rendre agréable à l'Epoux divin, de vous unir à cet Epoux incomparable, comme au seul objet de votre amour. Ouvrez-lui votre cœur, afin qu'il en prenne de plus en plus possession, et qu'il la rende une victime digne de lui avoir été immolée; que vous soyez toute à lui, comme il sera tout à vous. C'est, ma fille, ce que je lui demande pour vous, et je vous bénis en son saint nom. *Amen.*

A Paris, ce jeudi 1698.

148. Je vous mets, ma fille, sous la protection du cher Epoux, au nom de qui je vous défends de vous ouvrir à qui que ce soit de vos peines. Dieu veut cela de vous, parce que cela ne ferait que les aigrir et les soulever encore davantage.

J'approuve votre conduite dans l'affaire dont vous me parlez : vous avez agi par obéissance, sans aucun empressement de vous distinguer. C'est l'état où je vous souhaite, cachée avec Jésus-Christ, et si bien serrée dans son sein, que personne ne vous regarde, et qu'à peine vous vous connaissiez vous-même. Songez que ce céleste Epoux connaît qu'on l'aime, par l'amour qu'on a pour porter sa croix et celles qu'il impose lui-même, sans de notre part en choisir aucune. Continuez vos communions sans les interrompre. N'ayez nulle volonté que celle de contenter l'Epoux céleste, et de lui être fidèle et toujours unie. Que le reste demeure en son sein. Laissez-vous conduire. Mettez votre force dans votre espérance : c'est le vrai fondement de l'abandon, selon la parole de saint Pierre[2].

Vous avez raison de croire que je blâme vos inquiétudes. Quoique je n'écrive pas toujours, je ne quitte pas pour cela l'œuvre de Dieu; et vous voyez, ma fille, que tout se fait en son temps. S'il en est ainsi de moi, qui après tout ne suis qu'un pécheur, combien plus le devez-vous croire du céleste Epoux, qui m'inspire à moi-même tout ce que je fais?

Priez pour les affaires de l'Eglise : ses ennemis ne me parlent que de mon grand âge, et ne me menacent que d'une mort prochaine. Il n'en sera que ce que Dieu veut; et pourvu que la victoire de la vérité s'accomplisse bientôt, je ne demande pas même de la voir. Du reste, jusqu'ici ma santé est aussi parfaite qu'à trente ans, Dieu merci. Remerciez-en sa bonté; mais surtout gardez le silence que je vous ai ordonné, et que je vous ordonne sur vos peines. Notre Seigneur soit avec vous et en vous.

A Paris, ce 23 août 1698.

1. Madame de Luynes, auparavant religieuse à Jouarre.
2. *I. Petr.*, I, 3, 4, 5.

149. Je vous avoue, ma fille, que c'est une grande humiliation d'être si fort poussé à bout sur des choses, qui, après tout, dépendent de l'opinion : mais puisque Dieu le permet, il faut le souffrir. Que vous importe que la créature soit chaude, froide ou indifférente? C'est faire injure à l'Epoux céleste que d'avoir ces sentiments pour autre que pour lui. Où est cette indifférence pour tout autre? Ne vous troublez point des peines sur la pauvreté et la stabilité : suivez le courant de la maison pour la première; pour l'autre, Dieu en disposera.

Je ne trouve rien de mauvais dans les sentiments que vous m'avez fait connaître. Consolez-vous, ma fille, et aimez celui qui a dit : *On remet beaucoup à celui qui aime beaucoup*[1].

Je vois bien que vous avez vu ce qui fait peine dans les reproches de M. de Cambrai, et vous avez raison de croire que je n'en suis point touché par rapport à moi. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 9 octobre 1699.

150. Il y a, ma fille, de la charité à retirer la personne dont vous me parlez de son entêtement : vous lui pouvez montrer de mes écrits ce que vous trouverez à propos. Elle est bonne fille, mais très-aisée à surprendre, et qui doit beaucoup craindre l'illusion.

Cette sorte d'oraison y est fort exposée, à cause qu'on y aime la singularité, et qu'on se met au nombre de ceux qui trouvent bas et vulgaire tout ce qui n'est pas raffiné : mauvais caractère, qui fait des superbes d'autant plus dangereusement trompés, qu'ils s'imaginent être humbles, en croyant que Dieu agit seulement, sans qu'ils fassent rien; ce n'est pas là l'oraison ni la piété que Jésus-Christ nous a enseignée. La simplicité en est la marque; elle suit la voie commune et battue; la charité en est l'âme; Jésus-Christ en est le soutien. Cette personne m'est fort suspecte de ce côté-là. Il y a bien de la différence entre s'exciter doucement et tranquillement, et demeurer immobile et sans action, en attendant que Dieu nous excite. Exhortez cette bonne fille à lire mon traité *sur les Etats d'Oraisons :* elle y trouvera la spiritualité de l'Ecriture et des Saints, surtout qu'il faut agir et s'encourager soi-même, et ne pas contracter une habitude d'orgueilleuse et présomptueuse paresse, qui mène à la langueur, et par la langueur à la mort.

Vous avez raison, ma fille, de dire que je ne me souviens plus, ou presque plus de tout ce que je vous ai écrit pour votre instruction. Quand ce que Dieu donne pour les âmes a eu son effet, il n'est plus besoin de le rappeler avec effort; et il suffit que le fond demeure.

Prenez garde, ma fille, que je n'approuve que les captivités et les impuissances que peut imposer l'Epoux céleste; gardez-vous bien de vous en faire à vous-même : allez néanmoins sans scrupule, et préférez ce qui est plus simple à ce qui l'est moins. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce jeudi matin 1699.

151. Quoique vous m'ayez appris une très-dure nouvelle, je vous suis obligé, ma fille, du soin que

1. *Luc.*, VII, 47.

vous avez pris. J'ai invité le Père T*** à vous aller consoler. Appliquez-vous à soulager la douleur de Madame de Luynes votre très-chère et digne supérieure. Pour Madame d'Albert[1], elle vous dirigera longtemps, si vous continuez à considérer ses exemples, les conseils qu'elle vous a donnés, et ceux qu'elle vous donnerait en cas pareils. Vivez et mourez comme sous les yeux d'une si sainte maîtresse, et soyez comme elle une véritable religieuse, détachée de tout et au dedans et au dehors.

Quoique j'écrive à Madame de Luynes, je vous charge de lui dire que j'irai bientôt à Torci, et que j'ai grand désir de la voir; celui de vous soulager dans vos peines y entre pour beaucoup. Vous pouvez, en attendant, faire ce que vous me proposez; le reste se dira en présence. Assurez-vous que votre âme m'est toujours également chère : ceux qui vous ont dit le contraire, et que je n'étais pas content de vous, ne m'ont pas connu : tenez-vous assurée de moi en Notre Seigneur à jamais.

A Paris, ce 5 février 1699.

152. Les circuits qu'ont faits vos lettres pendant mes voyages à Fontainebleau et ailleurs, ont empêché que je susse si tôt le péril où a été Madame de Luynes, votre chère supérieure. En arrivant de Jouarre, j'envoie exprès à Torci, pour en savoir des nouvelles : n'oubliez aucune circonstance, ma fille, sans quoi je serai toujours en inquiétude.

Abandonnez-vous à Dieu; offrez-lui vos peines pour ceux qui en souffrent de semblables : de quelque côté qu'elles viennent, vous y trouverez du soulagement.

Je vous ai écrit depuis quelques jours, sur ce qu'il y avait de plus pressé dans vos dernières, principalement sur la serge, en vous expliquant que vous ne devez point hésiter d'en demander la dispense toutes les fois que vous en aurez besoin : du reste, ma fille, vous n'avez qu'à offrir au saint Epoux l'état où il vous met, par la disposition de vos peines. Je vous ai résolu sur le principal de vos autres doutes. Je vous offrirai de bon cœur à Dieu, Madame votre supérieure et vous.

A Germigny, ce 14 octobre 1699.

153. J'écris à Madame de Luynes, pour la prier, ma fille, de ne point venir à Paris sans vous : je m'offre à demander votre obédience à M. l'archevêque, même à faire tout ce qui se pourra pour votre repos. Vous pouvez prendre les mesures dont vous me parlez. Ne suivez point votre inclination, mais les ouvertures que vous trouverez; et vous les devez regarder comme un témoignage de la volonté de Dieu, et un effet de sa bonté.

Je pars demain, s'il plaît à Dieu, je ferai par lettres, le mieux que je pourrai, ce que le temps ne me permet pas de faire de vive voix.

Vous avez pour Père, en ce qui regarde votre vocation, Monseigneur l'archevêque : remettez-vous en ses bontés plus que paternelles, et ne m'épargnez pas dans le besoin.

Saluez de ma part Madame de Luynes, et croyez-moi tout à vous, toujours résolu à ne vous abandonner point. Vous pouvez vous confesser à la personne dont vous me parlez : ne vous embarrassez point de certaines matières qui vous peinent. Je prie Notre Seigneur, ma fille, qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 26 novembre 1699.

154. Il ne tint pas à moi, ma fille, que vous ne fussiez avertie que je pourrais aller hier vous voir : aujourd'hui je suis occupé tout le jour; demain je ne puis assurer aucun moment : je ferai ce que je pourrai l'après-dînée pour vous aller voir, mais je ne puis vous l'assurer. Je dois aller bientôt à Paris, et assurément j'irai à Torci. En attendant, vous n'avez rien à craindre pour votre salut dans l'affaire que vous savez : votre conscience est déchargée entièrement. Vivez en repos, ma fille, puisque personne ne vous peut dire que vous soyez tenue à davantage que ce que vous avez fait. Agissez toujours ainsi au nom du cher et céleste Epoux, qui vous remet au jardin clos, où vous lui avez donné votre foi.

Je n'abandonnerai point Torci tant que vous y serez. Notre Seigneur soit avec vous à jamais. Soyez-lui fidèle épouse, il vous sera un bon et parfait époux. Allez en son nom au lieu où il vous a attirée, et où il a reçu votre foi. Regardez-le en Madame votre supérieure : attachez-vous à lui obéir plus que jamais, et à la soulager dans les choses qu'elle voudra vous confier, allant même au-devant de ses désirs, en sincérité et simplicité, sans empressement. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Paris, ce dimanche matin, septembre 1700.

155. Je n'ai appris aucune circonstance de la mort du saint abbé de la Trappe : ainsi je ne puis vous rien dire, ma fille, sur ses dispositions. S'il a eu, comme on vous a dit, de grandes frayeurs des redoutables jugements de Dieu, et qu'elles l'aient suivi jusqu'à la mort, tenez, ma fille, pour certain que la confiance a surnagé, ou plutôt qu'elle a fait le fond de l'état. Usez-en de même à l'exemple de saint Hilarion, qui, tout pénétré de ces frayeurs, ne laisse de dire avec courage : *Pars, mon âme; eh! que crains-tu? tu as servi Jésus-Christ*[1]. C'est tout ce que je puis vous dire.

Ne faites point d'austérités extraordinaires, comme vous en pourriez être tentée, sans ordre particulier ou de votre supérieure ou de votre confesseur. Je prie Dieu, ma fille, qu'il soit avec vous. Tenez vos peines au dedans; et croyez que c'est là un des endroits où se doit le plus exercer votre courage.

Je reçois votre dernière lettre, j'ai lu la relation[2] que vous m'avez envoyée, et je vous en remercie : mais je dois vous avertir que M. de Séez en a présenté une toute différente au Roi; et M. de Saint-André, qui vient de la Trappe, assure que celle-ci n'est pas véritable. Après tout, quand elle le serait, il n'y aurait aucune conséquence à en tirer, puisque la confiance et la paix subsistent sous ces terreurs, et que je suis assuré, selon que je connaissais ce saint abbé, qu'elles faisaient son fond. Quand j'aurai l'autre relation, je la donnerai à M. votre fils pour vous la faire tenir.

1. Qui venait de mourir.

1. *Voyez* S. Jérôme, *Vit. S. Hilar.* — 2. Sur la mort de M. l'abbé de la Trappe.

Au surplus, laissez là toutes ces pensées de la règle étroite : ce n'est qu'amusement d'esprit. Accomplissez vos devoirs selon l'état où vous êtes, et abandonnez tout le reste à la miséricorde divine. Notre Seigneur soit avec vous à jamais, ma chère fille, et vous fasse une vraie Epouse effrayée à la vérité de son austère jalousie, mais en même temps livrée à la confiance en son amour, malgré tout.

A Paris, ce 12 décembre 1700.

156. Je suis bien fâché, ma fille, de la continuation de vos peines : mais prenez courage, et soyez fidèle à l'obéissance et au divin Epoux. Si vous tenez l'extérieur en bride, lui-même par sa bonté vous soulagera au dedans : il est dans le tombeau ; allez avec ses amantes lui porter vos parfums les plus exquis ; vous le trouverez vivant. Gardez-vous bien de différer vos pâques ; et aussitôt que vous le pourrez, courez à sa table ; prenez-le ou comme vivante ou comme morte ; fussiez-vous avec son saint corps dans le tombeau, ou même dans les enfers avec sa sainte âme ; prenez-le ou mort ou vivant, et enfin en quelque manière qu'il voudra se donner à vous. Ne doutez point, n'hésitez point, en espérance contre l'espérance. Obéissez à ma voix, qui est pour vous celle de Jésus-Christ.

Je ne puis vous rien dire sur ce que vous m'exposez, sinon qu'il faut prendre garde que toutes vos pensées de règle plus austère ne tournent à illusion, et ne soient que tentation : Dieu a fait des miracles pour vous mettre et vous remettre où vous êtes. Dites avec le Psalmiste : *Hæc requies mea in sæculum sæculi*[1] : « C'est ici mon repos aux siècles des siècles. » J'habiterai dans cette maison, puisque je l'ai choisie, ou plutôt que Dieu l'a choisie pour moi. Evitez, ma fille, ces dangereuses agitations et incertitudes : communiez à votre ordinaire : mettez-vous corporellement devant Dieu à l'oraison, et laissez devenir votre âme ce qu'elle pourra, trop heureuse de pouvoir lancer vers le saint Epoux quelques regards furtifs. Je le prie d'être avec vous, et je vous bénis, ma fille, en son saint nom.

Je vous répète encore que vous n'hésitiez point à communier, et que vous avez eu grand tort de différer à le faire.

A Meaux, ce 26 mars 1701.

157. J'ai reçu, ma fille, votre dernière lettre comme les précédentes. J'y ai vu tous les besoins que vous me marquez : je voudrais vous y pouvoir soulager de vive voix ; mais je ne me trouve pas si portatif qu'autrefois, et les voyages me peinent : ainsi, ma fille, il reste que vous m'écriviez par les voies les plus sûres.

Daigne le saint Epoux vous unir à lui et à sa croix par la mortification, principalement intérieure. Soyez en silence envers la créature, criez au ciel de toute la force de votre cœur : dites souvent en criant de cette sorte le psaume xxxii, en union avec moi, qui le dis aussi très-souvent : et puisque vous me pressez de vous imposer quelques parties des saintes rigueurs de l'Eglise, pour vous mieux préparer à son indulgence, je vous ordonne, ma fille, dans la semaine où vous vous préparerez au jubilé, deux fois les sept Psaumes pénitentiaux, et les pénitences que vous me marquez pour la conversion des plus grands pécheurs et le soulagement des âmes du purgatoire.

Je n'ai rien su de la maladie de M. votre fils ; j'en prendrai soin à mon retour, qui sera mardi, s'il plaît à Dieu. Je prie le Saint-Esprit de vous unir éternellement au céleste Epoux.

A Germigny, ce 3 juin 1701.

158. Assurez-vous, ma fille, que je ne perdrai jamais le soin de votre conduite. La peine que j'ai à écrire est la seule cause qui retient mes lettres, qui ne vous manqueront pourtant pas dans le besoin. C'est la peine qui vous fait croire que j'abandonne le soin de votre âme : je n'en ai jamais eu la pensée, et je ne manque, ce me semble, en rien aux choses essentielles.

Vous pouvez faire sans scrupule et sans hésiter, ce qui sera nécessaire pour votre santé, par l'avis du médecin et par votre propre expérience ; je vous l'ai déjà écrit, et il faut, ma fille, s'en tenir là : le divin Epoux l'aura agréable.

Pour vous voir dans ce jubilé, je ne vois pas que je le puisse. Je ne suis guère en état de faire d'autres voyages que ceux qui sont indispensables et d'obligation précise. Assurez-vous cependant que la bonne volonté ne manquera jamais, et que votre âme ne cessera de m'être chère devant Dieu comme la mienne. Je donnerai ordre qu'on vous envoie par la première commodité, nos *Méditations et Prières sur le Jubilé*.

Je suis bien aise, ma fille, d'avoir à vous dire que je suis très-content de M. votre fils, qui fait les choses avec soin, avec affection et adresse. Je vous assure de très-bonne foi que je le trouve très-honnête homme, très-capable, et que je serai ravi de lui faire plaisir en toutes choses. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 9 avril 1702.

159. Votre lettre, ma chère fille, me fut rendue hier seulement par M. l'abbé Bossuet ; il est parti ce matin avant le jour, de sorte que ce ne sera pas lui qui vous portera la réponse.

C'est une grande grâce du cher Epoux, de vous enfoncer dans la retraite où vous êtes : c'en est une autre de vous empêcher de rien faire paraître d'extraordinaire. Ces deux grâces me sont un gage de la présence du céleste Epoux, qui ne vous abandonnera pas. Livrez-vous à la solitude et à son esprit détruisant, qui ravage tout aux environs ; car il est celui dont les coups sont un soutien, et les ravages une protection.

Gardez donc bien la foi, et demandez, ma fille, au saint Epoux cet amour qui est plus fort que la mort[1]. Communiquez peu à la créature, et avec la créature ; soyez recueillie, prêtez l'oreille au dedans.

Je retourne à Paris, où je verrai le nouveau marié, dont je suis toujours très-content. Notre Seigneur soit toujours avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 21 juin 1702.

1. *Ps.*, cxxxi, 14.

1. *Cant.*, viii, 6

160. Faites ainsi, ma fille, et vous vivrez : songez à ce qui était avant la création du monde ; Dieu seul, et hors de lui le pur néant ; si l'on peut mettre devant ou après, dedans ou dehors, ce qui n'est rien. Dieu a voulu faire le monde, et lui donner le commencement que lui seul connaît. Le monde ne change pas pour cela de nature ; il demeure un pur néant en lui-même, et ne subsiste que par son rapport à Dieu qui lui donne l'être. Il ne le faut donc regarder que de ce côté-là, et ne rien voir de ce qui est que dans la volonté de Dieu. Car le péché, qui n'est point par la volonté, mais qui est plutôt contre la volonté de Dieu, permis seulement et non voulu, n'est rien en soi. Tout n'est donc rien, excepté Dieu ; et l'âme ne doit voir que Dieu en tout, et demeurer insensible et indifférente pour tout ce qui n'est pas Dieu. *Amen*, *amen*. Cela est ainsi, et la croix de Jésus-Christ est faite pour anéantir dans nos cœurs tout ce qui n'est point Dieu, ou ordre de Dieu.

Demeurez donc ferme, ma fille, dans votre résolution, que j'approuve et reçois au nom de Dieu, le priant de la bénir et de la rendre éternelle. Il n'importe guère combien dure une retraite, pourvu que les résolutions qu'on y prend soient persévérantes. Je prie le divin Epoux que cela soit ainsi en vous.

Je ne puis vous rien décider sur le voyage de Paris ; c'est une affaire de médecin : ainsi sur ce sujet-là je n'ai rien à vous dire. En gros, si vous pouvez éviter de sortir de votre clôture, ce sera le plus agréable à Dieu. Songez que les Carmélites et les filles de Sainte-Marie ne sortent jamais, pour quelque cause que ce soit. Que le saint Epoux daigne vous garder sous son aile, et soit avec vous, ma fille.

A Paris, ce 17 décembre 1702.

161. Pemière *demande*. Sur la grande règle où cette personne se sentait attirée de plus en plus, quoiqu'elle aimât beaucoup sa maison et sa supérieure.

Réponse. Ne pensez point à la grande règle, ma fille ; tenez-vous où vous êtes : la tendance à la perfection, quand elle tourne à inquiétude et à scrupule, est à éviter. Ne vous laissez pas tourmenter de vains désirs : désirez ce qui se peut bonnement ; Dieu n'en veut pas davantage. C'est votre maison de profession et de stabilité que vous devez aimer et préférer à tout autre. Si Dieu par sa suave disposition ne vous trouve autre chose, vous devez vous conformer à l'état où il vous a mise par une grâce si particulière. Votre désir est de Dieu, qui ne veut pas toujours accomplir les désirs qu'il inspire lui-même. Laissez donc aller ce désir à celui qui les donne ; et vous soumettant pour l'exécution à ses saintes volontés, demeurez en paix.

Faites ce qui est devant vous et ce que Dieu a mis en votre pouvoir, et contentez-vous de cela, puisque le saint Epoux en est content. Priez, désirez ; mais ne vous donnez aucun mouvement : le désir vient de Dieu ; l'agitation viendrait de la tentation, je vous la défends. Gardez-vous bien d'aucun mouvement sur ce désir qui ne serait, je vous le répète, qu'une pure tentation. Si Dieu veut autre chose de vous, je l'écouterai quand il en ouvrira les moyens.

Ne demandez point avec tant d'empressement d'être délivrée de ce désir, puisqu'il est bon, et peut vous tenir lieu de purgatoire en ce monde. Les saintes âmes que Dieu purifie sont désirantes, mais soumises. Ne vous laissez donc point aller à l'inquiétude, de crainte que vous n'en fassiez moins bien ce que vous avez à faire. Tant que votre impatience sera entre l'Epoux céleste et vous seule, je prie Dieu qu'il vous la pardonne, mais en attendant, qu'il la modère ; de sorte qu'elle n'éclate point au dehors, et n'empêche pas les fonctions.

Seconde demande. Sur la stabilité et la pauvreté.

Réponse. Je dois vous dire, ma fille, sur la stabilité, qu'elle consiste dans l'exclusion de toute pensée de changement, et dans l'arrêt au lieu où l'on s'est consacré pour y reposer jusqu'au grand délogement, sans vouloir avoir d'autres vues : c'est le parfait accomplissement de cette parole de Notre Seigneur : *A chaque jour suffit son mal*[1]. Il faut sacrifier à Dieu vos peines là-dessus.

Et sur la pauvreté, il n'est point permis aux pauvres de Jésus-Christ de tant prévoir, ni de se tant chercher des appuis. Laissez votre volonté et votre prévoyance dans votre supérieure ; et du reste vivez d'abandon en Dieu, assurée qu'il aura soin de vous dans la suite, comme il a eu jusqu'ici. Je suis bien aise que vous ayez renoncé à ce que vous me marquez : mais prenez garde de transporter votre inquiétude à une autre chose. Ne pensez point à l'avenir ; mortifiez et anéantissez tout ce qui est en vous : à ce prix l'Epoux céleste est à vous.

Troisième demande. Sur les confesseurs.

Réponse. Votre peine est juste d'un certain côté ; mais ne pouvant y remédier, attachez-vous à voir Jésus-Christ dans les confesseurs. La foi seule peut faire cet ouvrage.

Vous avez pu et dû faire ce que vous avez fait ; mais après vous être acquittée de ce devoir, soyez en repos, sans permettre à la créature de vous troubler. Unie à l'Epoux céleste, jouissez-en indépendamment de tout autre que de lui.

Quatrième demande. Sur les prières vocales, et sur la retraite.

Réponse. Les prières vocales, comme de prix fait pour obtenir l'effet de votre désir, entretiennent l'inquiétude. Ces pressentiments ne sont et ne seront qu'un amusement, si vous y adhérez : il les faut laisser passer et s'écouler comme de l'eau. Il y a ordinairement bien de l'amusement dans ces petites pratiques de dévotion, que l'on fait pour obtenir de Dieu quelque chose : accomplir sa volonté et s'occuper de ce désir, c'est une belle neuvaine.

J'approuve l'esprit de retraite et de solitude, sans affectation, ni chagrin, ni scrupule. Je vous offrirai de bon cœur à Dieu en son Fils, votre cher Epoux. Il faut se soumettre à l'ordre de Dieu, et ne se laisser jamais troubler par la créature : une épouse de Jésus-Christ a le cœur plus grand que le monde, et n'entre dans aucune bagatelle. Abandon à la Providence, c'est ce que veut le divin Epoux.

Dilatez-vous du côté du ciel ; tâchez à sentir et à

1. *Matth.*, VI, 34.

pratiquer que Dieu suffit seul. Dites dans cet esprit le psaume XXII.

Où le péché a abondé, la grâce a surabondé[1]. Soyez attentive sur vous-même; résistez à tout : moyennant cela, continuez l'oraison, les saints transports de l'amour envers le chaste et céleste Epoux, et la communion.

Ne vous impatientez pas sur mes réponses : j'écris, non pas quand je veux, mais quand je puis. Continuez à votre ordinaire toutes vos pratiques, quand mes réponses tarderont. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous, ma fille.

Décembre 1702.

162. Vous pouvez, ma fille, communiquer à M. de Saint-André celles de mes lettres que vous croirez utiles à garder pour votre consolation : il m'en rendra compte s'il le faut, et par lui-même il est très-capable du discernement nécessaire. Profitez-en vous-même, puisque c'est pour vous qu'elles sont écrites, et qu'elles laissent peu de doutes indécis par rapport à vos états.

Je vous mets entre les mains de celui à qui l'Epouse a dit : *Tirez-moi*[2], et qui a dit à lui-même : *Nul ne peut venir à moi, que mon Père ne le tire*[3]. Cachez-vous dans les plaies de Jésus-Christ; qu'il vous soit un époux de sang : il a été blessé pour nos péchés, et nous sommes guéris par ses plaies. Je le prie, ma fille, qu'il soit avec vous, et vous bénis en son nom.

A Paris, ce 26 février 1703.

Extraits de différentes lettres.

Il ne faut point faire tant de choses, ma fille, pour attirer l'Epoux céleste; il ne faut qu'aimer. Dieu vous fera trouver la part de Marie dans celle de Marthe, quand vous entrerez dans cette dernière par obéissance.

Allez votre train, sans vous détourner : songez plutôt à contenter Dieu qu'à être contente, et ne cherchez point à savoir si vous lui plaisez; mais faites tout ce que vous croirez qui doit lui plaire, et soyez soumise à ses volontés. Demeurez en tout à la disposition du cher Epoux, qui vous fera accomplir sa volonté. Ce sont ici les occasions où il faut conserver la paix par rapport à l'ordre de Dieu, moteur des cœurs, et *qui fait ce qui lui plaît dans le ciel et sur la terre*[4].

Les dispositions où il faut être sur les peines dont vous me parlez sont d'adorer Dieu qui les permet, et régler les nôtres suivant les règles de la charité. C'est se rendre trop dépendant de la créature, que de se laisser troubler par les sentiments d'autrui : il faut du moins garder les dehors, si on ne peut se rendre maîtresse du dedans.

Il y a des conjonctures où on n'a rien à dire, et où il faut attendre avec patience les ouvertures que Dieu donnera pour en sortir. Continuez à demeurer soumise à Dieu dans ses voies.

L'Epoux céleste est à la porte : entrez avec la lampe, avec le saint et pur amour, et vivez à lui seul. Ce n'est pas contenter le cher Epoux que de vouloir ne parler que de croix, et de vouloir changer celles qu'il envoie. Consolez-vous cependant, et abandonnez-vous à sa volonté.

1. *Rom.*, v, 20. — 2. *Cant.*, I, 3. — 3. *Joan.*, VI, 44. — 4. *Psal.*, CXXXIV, 6.

Anéantissez-vous, et demeurez ensevelie et cachée avec Jésus-Christ, si vous voulez lui plaire : trop heureuse de participer à la sainte obscurité de sa vie et au silence de sa sépulture. Comptez-vous pour rien; et que la seule obéissance vous remue dans votre sépulture, et vous en fasse sortir.

Il n'y a rien de plus inconnu aux hommes, que les conduites particulières que Dieu tient sur les âmes : c'est un secret qu'il s'est réservé; il ne leur appartient pas de les vouloir pénétrer; il suffit qu'on les adore et qu'on s'y soumette.

Exposez souvent à Dieu vos besoins, vos faiblesses et vos impuissances. Dites-lui, en un mot, qu'il soutienne votre espérance, et qu'il vous défende de tout ce qui pourrait ou la détruire ou l'affaiblir.

Je n'oublie point de prier pour obtenir la délivrance de votre peine : mais je ne veux pas que votre repos dépende de là, puisque Dieu seul et l'abandon à sa volonté en doit être l'immuable fondement. C'est l'ordre de Dieu, et je ne puis le changer, ni je ne le veux, parce qu'il n'y a rien de plus aimable ni de meilleur que cet ordre, dans lequel consiste la subordination de la créature envers Dieu.

La nature se trouve partout, et se peut trouver dans les actes les plus purs, qui peuvent servir à la repaître. Le moyen le plus efficace pour l'empêcher de s'y trouver, c'est de la laisser comme oubliée, et de songer plutôt à l'outrepasser qu'à la combattre.

Tout n'est rien en effet : tout ce qu'on pense de Dieu est un songe à comparaison de ce qu'on voudrait faire et penser pour célébrer sa grandeur. Offrez-lui le néant de vos pensées, qui se perdent et s'évanouissent devant la plénitude de sa perfection et de son être. Apprenez à ne point aimer, afin de savoir aimer : videz votre cœur de l'amour du monde, afin de le remplir de l'amour de Dieu.

Etant toujours incertains de la venue de notre Juge, vivons tous les jours comme si nous devions être jugés le lendemain.

Vous souhaitez à l'heure de la mort la confiance que vous ressentez souvent : ignorez-vous que celle qu'on a pendant le cours de la vie a son effet pour la mort? Que sommes-nous? sinon des mourants? Celui qui la donne ne la peut-il pas continuer? Que fera l'âme à la dernière heure, sinon ce qu'elle a toujours fait? Dieu n'a-t-il pas en son pouvoir tous les moments, et y en a-t-il un seul qui ne puisse être celui de la mort? Que faut-il donc faire à chaque moment, sinon étendre sa confiance à tous les moments suivants et à l'éternité tout entière, si notre vie pouvait durer autant?

Nous sommes affligés, mais nous ne sommes pas dans l'angoisse; nous sommes agités, mais nous ne sommes pas délaissés; nous sommes abattus, mais nous ne périssons pas[1]. *Je vous le dis, dilatez-vous, mettez-vous au large*[2]; *réjouissez-vous en Notre Seigneur; je vous le dis encore une fois, réjouissez-vous*[3] *en Jésus-Christ votre espérance. Mon esprit s'est réjoui en Dieu mon Sauveur*[4].

1. *II. Cor.*, IV, 8. — 2. *Idem*, VI, 13. — 3. *Philip.*, IV, 4. — 4. *Luc.*, I, 47.

L'amour est fort comme la mort : la jalousie est dure et violente comme l'enfer : elle a des touches brûlantes ; les torrents d'eau ne l'éteindront pas[1].

Ce que Dieu a déjà fait pour nous est assez grand pour nous faire attendre le reste avec foi et confiance. *Amen, amen.*

LETTRES A MADAME D'ALBERT DE LUYNES,

RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE JOUARRE.

1. Je me souviendrai toujours, ma fille, que vous êtes la première qui avez reçu de moi la parole de vie, qui est le germe immortel de la renaissance des chrétiens. Cette liaison ne finit jamais, et ce caractère paternel ne s'efface point. Dieu prévoyait ce qui devait arriver, quand je vous consacrai[2] par ma parole qui était la sienne, et il en jetait dès lors les fondements.

Pour le bref, loin qu'il doive venir à Pâques[3], on m'a averti de bonne part qu'on n'avait même encore osé le demander, ni envoyer la supplique. Ceux qui mandent qu'il viendra si tôt savent bien que non ; et mon plus grand déplaisir, c'est que Dieu soit offensé par tant de mensonges. Celles qui appelleront à M. de Paris feront par là un acte authentique pour me reconnaître, puisque s'il est le métropolitain, je suis l'évêque, et le premier pas qu'il faut faire pour pouvoir être secouru par mon supérieur, c'est de me rendre obéissance. Au surplus, M. de Paris est trop entendu pour outrepasser son pouvoir, et il sait que j'en sais les bornes qui en cette occasion sont bien resserrées ; car il ne peut exempter personne de me rendre une entière et perpétuelle obéissance. Pour ce qui regarde Madame votre abbesse, je ferai tout pas à pas et avec circonspection, mais s'il plaît à Dieu avec efficace. J'ai peine à croire qu'elle se détermine à me désobéir, ni aussi qu'elle se résolve si tard à m'obéir franchement. Quoi qu'il en soit, assurez-vous que je penserai à tout s'il plaît à Dieu, et que Dieu sera avec moi.

Je vous prie de dire à toutes les sœurs que vous me nommez, que je reçois avec joie les témoignages de leurs bons sentiments par votre entremise, et en particulier à Madame de Saint-Michel, que si elle m'a été une fidèle et courageuse conductrice, j'espère la guider à mon tour où je sais qu'elle veut aller de tout son cœur. Pour Madame de Saint-Placide, je ne la veux pas délivrer de la crainte où elle est entrée pour moi, parce qu'elle m'attirera ses prières. J'ai toutes mes filles présentes, et je les salue nommément.

A Meaux, ce 10 mars 1690.

2. J'ai reçu, ma fille, votre lettre du 11 mars, qui m'instruit de beaucoup de choses. Il n'y a qu'à avoir la foi, et l'œuvre de Dieu s'accomplira. Songez bien, et faites songer toutes nos chères Sœurs à cette parole de S. Jean : *Ipse enim sciebat quid esset facturus*[4] *:* Pour lui, il savait ce qu'il devait faire. Tout se fera ; je n'omettrai rien, s'il plaît à Dieu ; et je suivrai encore, s'il le faut, le procès du conseil, qui n'ira pas moins vite que celui du parlement, et où j'aurai l'avantage qu'il faudra. En attendant, m'obéir. J'ai trouvé nécessaire de rappeler à Madame votre abbesse, à moins qu'elle ne se mît en devoir d'obtenir un congé de moi, selon le concile de Trente. Vous pouvez assurer ces dames qu'elles ne seront jamais commises ni nommées. Pour vous, ne craignez pas, je vous prie, ce qu'on peut me dire de cette part-là : outre que je n'y ai nulle foi et que je crois plutôt tout le contraire, je suis d'ailleurs si prévenu en votre faveur, que vous pouvez sans hésiter marcher avec moi et avec une pleine confiance.

Je salue de tout mon cœur Madame votre sœur et toute la troupe élue, dont les noms et les vertus me sont très-présents. Laissez discourir les autres *:* leur temps viendra ; et pourvu qu'on ne manque pas de foi à la Providence, on verra la gloire de Dieu.

A Versailles, ce 15 mars 1690.

3. Je vois par une apostille de Madame votre sœur à votre lettre du 28, que vous n'avez pu la fermer à cause d'un mal à la main. J'en suis en peine, et je vous prie de me mander ce que c'est.

Je vous dirai, ma fille, en attendant, que vous faites bien de m'avertir de tout, jusqu'aux moindres choses qui peuvent me faire connaître l'état de la maison. Au surplus pour ne point perdre le temps de mon côté dans des redites, tenez pour bien assuré que tout ce qu'on dit de moi est faux et sans fondement, sans qu'il soit nécessaire que je vous en écrive rien en particulier. Ce qui sera véritable je vous le dirai, afin que vous en instruisiez celles que vous trouverez à propos. J'ai fait tirer Henriette du lieu où elle était.

Les mouvements que se donne Madame de Jouarre sont inouïs. Je pousserai cette affaire jusqu'où elle doit aller, et n'oublierai rien pour défaire la maison d'un prêtre infâme, qui en a causé tout le malheur. Si le P. André a vu Madame l'abbesse, il doit dire de bonne foi que je n'ai point fait dépendre de là sa mission : mais j'ai consenti seulement que pour le bien de la paix, il s'assurât, s'il pouvait et s'il le jugeait à propos, d'un consentement de ce côté-là. Quoique ce Père m'ait invité à voir Madame de Jouarre comme de la part de cette abbesse, je n'ai rien voulu répondre, et suis très-résolu de ne la pas voir jusqu'à ce qu'elle ait éloigné son mauvais conseil. J'ai quelque soupçon qu'on verra bientôt sa requête en cassation : j'en suis bien aise ; car plus tôt elle paraîtra, plus tôt je mettrai fin à cette requête.

J'approuve fort les raisons que vous avez eues d'écrire en divers endroits, et je vois bien qu'il ne vous restait aucun moyen de le faire que par M. Phelipeaux. Vous ne devez point douter que je n'autorise hautement ce qui aura été fait par cette voie. Au reste la paix est un bien que Dieu veut qu'on désire. Il y a celle du dedans que lui seul peut donner, et que nulle créature ne nous peut ravir : celle du dehors est un moyen pour conserver celle-là, mais Dieu ne la donne pas toujours. Il a sa méthode pour guérir les plaies de notre

1. *Cant.*, VIII, 6, 7. — 2. Le jour de sa profession religieuse. — 3. L'abbesse de Jouarre prétendait à l'exemption épiscopale, et l'on annonçait un bref apostolique qui devait lui confirmer cette prérogative. — 4. *Joan.*, IV, 6.

âme : Il ne se sert pas toujours des remèdes qu'il a en main, il veut exercer la foi, et éprouver notre confiance. Il faut attendre ses moments, et se souvenir de ce mot de saint Paul : *Ayant la paix avec tous, autant qu'il est en vous*[1] ; et de celui de David : J'étais en paix avec ceux qui haïssaient la paix : *Cum his qui oderunt pacem eram pacificus*[2]. Voilà, ma fille, votre pratique et celle de nos chères Sœurs : le reste se dira en présence et avant la Pentecôte, s'il plaît à Dieu.

A Paris, ce 2 mai 1690.

4. J'ai reçu votre lettre du 6, je n'ai pas encore bien résolu ce qu'on pourra faire signer, et en quelle forme ; je voudrais bien pouvoir y être moi-même. Rien ne presse pour cela, et tout se fera dans le temps. Le procès-verbal est bien : ce qui est bon pour un reni, n'est pas toujours bon dans un acte juridique ; la fin nous justifiera envers les plus opposés.

Je vous relève, ma fille, de toutes les défenses de Madame de Jouarre qui vont à vous empêcher de parler des sujets que vous me marquez, puisque dans l'état où sont les choses il n'est pas possible de s'en taire.

Il faut garder inviolablement le secret où la personne qui le confie est intéressée en sa personne, si ce n'est qu'un bien sans comparaison plus grand oblige à le révéler aux supérieurs, en prenant les précautions nécessaires pour la personne qui y a intérêt, à plus forte raison peut-on découvrir les autres secrets.

J'ai vu en passant à Chelles, Madame de Richelieu : elle a de l'esprit ; mais j'ai peine à croire que l'on confie l'abbaye de Jouarre à une si jeune religieuse.

Il est certain que Madame de Jouarre a fait proposer à Madame de Chelles une permutation. Je veillerai à tout autant qu'il sera possible, et n'oublierai rien, s'il plaît à Dieu.

Je suis fâché de votre mal aux yeux. Vivez en paix avec Dieu et, autant que vous le pourrez, avec les hommes. A vous, ma fille, comme vous savez.

A Paris, ce 8 juin 1690.

5. J'ai reçu, ma fille, votre lettre du 3. Je ne m'étonne ni ne me fâche de ce qu'on fait de malhonnête à mon égard, et toute ma peine vient de celle qui en retombe sur vous et mes fidèles filles. Je serai demain, s'il plaît à Dieu, à la Ferté-sous-Jouarre pour y recevoir Monseigneur[3] samedi, et dimanche aller coucher à Jouarre où je commencerai par demander Madame votre sœur et vous. Je verrai après Madame la prieure, et je donnerai le lendemain tout entier à nos autres chères filles. Là nous parlerons de tout plus amplement. J'enverrai dire à Madame la prieure de la Ferté-sous-Jouarre le jour et l'heure que j'arriverai, et mes gens iront préparer mon logement, que je prendrai dans l'abbaye.

Je prends une part extrême à vos déplaisirs sur le sujet de M. le duc de Luynes, et je vous prie de témoigner à Madame votre sœur combien je suis sensible à votre commune douleur.

Je vous entretiendrai en particulier avec tout le loisir que vous souhaiterez, et je n'oublierai rien pour vous marquer mon estime et ma confiance.

A Germigny, ce 5 octobre 1690.

6. Je prie Notre Seigneur qu'il soit votre consolation. Il y a longtemps qu'il vous prépare au malheur qui vient de vous arriver. On ne laisse pas d'être sensible au coup, et il le faut être ; car si Jésus-Christ notre modèle n'avait senti celui qu'il allait recevoir, il n'aurait pas été l'homme de douleurs ; il n'aurait pas dit : *Mon Père, s'il se peut, détournez de moi ce calice*[1]. Il faut donc sentir avec lui ; mais en même temps il faut emprunter pour ainsi parler, sa volonté sainte, afin de dire à Dieu que la sienne soit accomplie. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 13 octobre 1690.

7. Il n'y a rien de changé dans ma marche, et c'est toujours samedi au soir que je serai à Jouarre sans y manquer, s'il plaît à Dieu. J'envoie cet exprès pour en avertir Madame la prieure, et pour vous le confirmer. Je vous entretiendrai à loisir, et toutes celles qui voudront me parler ou des affaires de la maison, ou même de leurs peines particulières : c'est ce que je vous prie de dire à Madame Gobelin.

J'ai reçu les quatre sentences, qui sont toutes placées en bon lieu, aussi bien que celles qui les ont écrites. Vous me ferez grand plaisir de le leur dire, et en particulier à Madame votre sœur. Samedi vous saurez des choses nouvelles ; en attendant, je vous dirai seulement que tout ce qui vient de Paris, ce ne sont que des réponses ambiguës et des moyens d'éluder. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 2 novembre 1690.

8. J'ai reçu votre lettre et votre billet qui y était joint avec les deux lettres pour M. de Chevreuse et pour le P. Moret, que j'aurai soin de rendre en main propre, du moins la première, et l'autre si je puis.

Mon *Ordonnance*, de la manière dont elle est motivée et prononcée, est hors d'atteinte ; mais il faudra voir ce que dira le parti quand les nouvelles de Paris seront venues : on y aura fait de grands cris. Je m'en vais pour les entendre de près, et procéder à la vive et réelle exécution. Il n'y a qu'à ne se pas étonner du bruit, et attendre l'événement de cette affaire, qui sera, s'il plaît à Dieu, comme celui de toutes les autres.

Plus on a de raison et plus on avance, plus il faut être douce et modeste, et moins il faut prendre d'avantage : c'est ce que je vous prie de dire et d'inspirer à toutes nos chères filles. Il faut, s'il se peut, fermer la bouche aux contredisantes, et en tout cas ne leur donner aucun prétexte. Il faut aussi rendre de grands respects à Madame la prieure, qui assurément les mérite par ses bonnes intentions et par la manière dont elle a agi dans cette dernière visite ; et on ne doit rien oublier pour profiter de ses bonnes dispositions, qui seront très-utiles au bien de la maison.

1. *Rom.*, XII, 18. — 2. *Psal.*, CXIX, 7. — 3. Le Dauphin son élève.

1. *Matth.*, XXVI, 39.

M. le grand-vicaire aura soin d'envoyer souvent à Jouarre, pour en recevoir et y porter les nouvelles.

Celles de ma santé sont fort bonnes. Je garde pourtant la chambre pour empêcher le progrès d'un petit mal de gorge, qui est venu de beaucoup parler et d'un peu de rhume.

Je salue toutes nos chères Sœurs, et plus que toutes les autres Madame votre sœur, dont l'amitié et les saintes dispositions me sont très-connues. Ainsi je n'ai pas besoin qu'on me dise rien de sa part : elle m'a tout dit, et j'y crois.

Voilà les deux livres que vous souhaitez : recevez-les comme une preuve de mon estime, assurée que je ne souhaite rien tant que de pouvoir vous en donner de plus grande. Je vous garderai fidèlement le secret. Faites s'il vous plaît mes amitiés à Madame de Sainte-Anne; n'oubliez pas nos autres chères Sœurs. C'est avec regret que je vous quittai sans vous avoir pu tenir ma parole. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 9 novembre 1690.

9. J'ai rendu votre lettre en main propre à M. de Chevreuse, qui fera entendre à Madame la duchesse de Luynes vos raisons dont il est fort persuadé. Pour le surplus vous verrez bientôt l'exécution entière de mes *Ordonnances*, et Madame de Lusanci va être riche. Je lui écris le détail des affaires encore assez en gros; mais cela se va débrouiller, et vous saurez d'elle, ma fille, ce que j'en puis dire.

Vous ne devez pas être en scrupule pour avoir touché les reliques : c'est une nécessité pour les religieuses; et les Epouses de Jésus-Christ ont des priviléges sur cela au-dessus du commun des fidèles.

Madame de Jouarre m'a fait donner parole par le P. Gaillard, d'exécuter mes *Ordonnances*. Il le faudra bien, mais dispensez-moi de la peine de vous faire sur cela une grande lettre; dans peu tout s'éclaircira. Madame de Rodon ne ferait pas mal de m'écrire un peu de verbiage; et je lui promets que je le lirai, parce que je suis assuré qu'elle ne me donnera jamais un verbiage tout pur. J'espère vous revoir bientôt, et avec assez de loisir pour vous écouter en particulier et toutes celles qui désireront communiquer avec moi. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 24 novembre 1690.

10. J'ai reçu votre lettre, et vous ne devez pas en être en peine. Madame de Jouarre me rendit hier une visite : elle me demande congé. J'ai promis de l'accorder, à condition de satisfaire à tous les articles de mon *Ordonnance* dans les termes y portés. Elle s'y est soumise; il y aura cependant un arrêt du parlement pour la confirmer : ainsi le gouvernement de la maison et mon autorité seront établis. Madame de Jouarre m'a dit que le boucher était content, et qu'elle me ferait voir son compte arrêté et sa quittance. Voilà, ma fille, toutes les nouvelles de deçà.

Dans peu M. de la Vallée sera justifié, et l'ira dira à Limoges. Pour moi je retournerai, s'il plaît à Dieu, à Meaux, d'où je ferai savoir de mes nouvelles à Jouarre; et je ne tarderai pas d'y aller faire un tour. Je vous prie de faire part de ceci à nos chères filles que vous jugerez à propos, et en particulier à Madame de Lusanci. Madame de Jouarre ne m'a rien dit du tout sur son sujet : mais pour vous et Madame votre sœur, il ne faut pas que vous songiez à l'apaiser; et quoi que je lui aie pu dire, elle veut vous attribuer tout ce que j'ai fait. La vérité et la patience sont votre refuge, avec l'assurance infaillible de mes consolations, de mes conseils et de mon autorité. Je ne vois pas, Dieu merci, que vous ayez beaucoup à craindre, et en tous cas je partagerai vos peines avec vous. Je n'écris pas à nos chères filles qui m'ont écrit, à cause de l'empressement où je suis. Je dis un mot à Madame de Rodon, pour lui donner occasion de fortifier son noviciat dont elle me parle.

Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

J'ai vu le P. Moret, qui apparemment vous fera réponse.

J'ai parlé à Madame de M. Gérard; mais je n'ai pas cru le devoir recommander pour la prébende vacante, ne croyant pas mon crédit assez affermi pour cela, quoique notre conversation ait été remplie d'honnêtetés réciproques et qu'on ait paru content de moi. On n'a pas même voulu faire semblant de savoir la mort du pauvre M. Galot. M. Gérard doit s'assurer que je ne lui manquerai pas, en continuant à bien faire.

A Paris, ce 30 novembre 1690.

11. Je viens d'arriver en bonne santé, Dieu merci, ma fille. Un rhume m'a arrêté à Paris trois jours plus que je ne voulais. Durant ce temps, il est arrivé de terribles incidents. Nous étions d'accord de tout pour l'affaire de la Vallée, et on avait signé tout ce que Madame de Jouarre avait voulu. Mais M. Talon a voulu avant toutes choses savoir mes sentiments par mon procureur. On a dit que je ne prenais plus de part à cette affaire, et que je souhaitais que Madame de Jouarre fût contente. M. Talon a consenti à passer outre, si M. le président Pelletier, qui tient la Tournelle, le voulait bien. Je lui ai écrit la même chose qu'on avait dite de ma part à M. Talon; et comme il a voulu me parler, et que je gardais la chambre, j'ai envoyé un homme de créance pour lui confirmer mon sentiment. Il a dit que ce n'était pas là sa difficulté; mais qu'il ne pouvait consentir à absoudre un homme de cette sorte que dans les formes requises, et que M. Talon était demeuré d'accord avec lui que ce qu'on demandait était contre les règles. Il m'a fait là-dessus toutes les honnêtetés possibles; mais il est demeuré ferme, et je n'ai rien pu gagner sur lui ni par écrit ni en présence : ainsi l'affaire est manquée de ce côté-là. Il n'en faut rien dire qu'aux bonnes amies. J'ai fait ce que j'ai pu, et j'ai proposé les vrais expédients; mais je ne sais ce qu'on voudra faire. On est consterné, on est malade, et je n'ai pu parler d'aucune affaire que de celle-là.

Il est vrai que Madame de Jouarre a fait quelque démonstration de vouloir aller à Jouarre; mais elle n'en a point eu d'envie, et il est vrai que sa santé la met hors d'état de le faire. Elle parle d'y envoyer Madame de Baradat, qui n'y ira non plus.

Si elle y va, je la suivrai de près ; mais je n'en serai pas dans la peine. J'ai cette semaine l'ordination; la fète approche; ainsi vous voyez bien que ce ne sera qu'après que je pourrai vous aller voir. Je salue Madame votre sœur et toutes nos chères amies. Je prie, ma fille, Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 18 décembre 1690.

12. Je ne répéterai point ce que j'écris à ma sœur de Lusanci. Je reçus hier, ma fille, la lettre que vous m'écriviez à Paris, où vous me parlez de ma réponse à Madame de Harlay. Il ne faut être en aucune peine de ma santé, Dieu merci. Je ne crois point le voyage de Madame de Jouarre, et je doute beaucoup de celui de Madame de Baradat. Le dessein de permuter sera difficile. Si la Vallée peut venir à bout de se faire justifier, j'en serai bien aise, afin qu'il chemine plus tôt où il doit aller. Il semble en effet que Dieu veuille lui faire sentir sa justice : si c'est pour le convertir, sa bonté en soit louée.

M. Gérard ne doit point se rebuter des difficultés : c'est là qu'est l'épreuve, et dans l'épreuve la grâce et le fondement de l'espérance. Il n'est presque pas possible qu'il ne se trouve des ulcères cachés : mais vous avez eu raison de lui dire qu'il ne faut pas inquiéter un pénitent sur le passé sans un fondement certain, du moins d'abord : il faut avoir le loisir d'approfondir, et cependant laisser les gens dans la bonne foi. Pour les désordres de l'extérieur, le temps y apportera le remède ; et ce temps, quoique trop long pour ceux qui souffrent, ne l'est pas par rapport aux difficultés. Je ne sais que le seul dessein de la visite de M. votre frère.

Je salue de tout mon cœur mes sœurs Gobelin et Fourré. Tout est à craindre de ce côté-là, encore qu'on y soit en apparence fort humble ; car on est en effet fort consterné. De savoir où l'on tournera ;..... l'on devinera aussitôt de quel côté soufflera le vent. Vous devez avoir reçu la lettre où je vous mandais que votre paquet était allé à la Trappe : je n'en ai encore nulle réponse. A vous de tout mon cœur, ma chère fille.

A Meaux, ce 21 décembre 1690.

13. Une Epouse de Jésus-Christ ne lui apporte pour dot que son néant. Elle n'a ni corps, ni âme, ni volonté, ni pensée : Jésus-Christ lui est tout, sanctification, rédemption, justice, sagesse. Elle n'est plus sage à ses yeux, et n'a de gloire qu'en son Epoux. Pour s'humilier jusqu'à l'infini, elle n'a qu'à lire où son Epoux l'a prise, son infidélité si elle le quitte, et la bonté de son Epoux qui la reprendra encore si elle revient [1]. Quelle pauvreté ! quelle nudité ! quel abandon !

Toute âme chrétienne et juste est Epouse : mais on est encore Epouse par un titre particulier, quand on renonce à tout pour le posséder. Entendez ce que c'est que vous dépouiller de tout, et ne vous laisser rien à vous-même que le fond où Jésus-Christ agit, qui encore vous vient de lui par la création, et que la rédemption lui a de nouveau approprié.

Si toute âme juste est Epouse, et que toutes les âmes justes soient ensemble une seule épouse, soyons tous un en Jésus-Christ, pauvres et riches, sains et malades, hommes et femmes, jeunes et vieux. Car il n'y a nulle distinction en Jésus-Christ [1], et Dieu doit être tout en tous [2]. Voilà, ma fille, ce que c'est qu'être Epouse.

Samedi soir, à la fin de 1690.

14. Si l'on avait eu à Jouarre une pratique uniforme et constante touchant l'abstinence des samedis d'entre Noël et la Chandeleur, je croirais que cette pratique devrait servir de règle : mais comme la pratique a varié, on peut s'en tenir, ma fille, à la coutume du diocèse, et regarder l'abstinence de ces samedis comme étant seulement de règle, et non pas de commandement ecclésiastique, surtout si le peuple de Jouarre et de ses écarts jouit de la liberté qu'on a dans le reste du diocèse : car je ne sache point qu'il y ait de bulles particulières pour cela, et c'est l'usage qui sert de règle. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 8 janvier 1691.

15. Je ne sais pas distinguer, ma chère fille, entre les effets de la tentation et ceux de la maladie ; mais ce que je sais très-certainement, c'est que l'une et l'autre font partie du contre-poison et de remède que le Médecin des âmes tire de nos maux et de nos faiblesses. Ainsi abandonnez-vous à sa conduite, et dites souvent : *Sana me, Domine, et sanabor* [3] : « Guérissez-moi, Seigneur, et je serai guérie ; » car c'est ainsi que s'achève la cure des âmes.

Au surplus je ne puis vous taire que j'ai dérobé Jouarre en le quittant. Devinez ce que j'en ai dérobé : c'est un écran, que j'ai trouvé si riche en belles et fines sentences, que j'ai voulu les avoir à Meaux devant les yeux : je dis fines, de cette bonne finesse que l'Evangille recommande. J'avais négligé cet écran, et il faut vous avouer que c'a été ma Sœur de Rodon qui m'a encore ici servi de conductrice : je ne puis m'empêcher de vous prier de lui en marquer ma reconnaissance ; sans elle j'aurais perdu ce trésor. J'aurai dorénavant les yeux plus ouverts à tous les objets qui se présenteront à Jouarre, et je croirai que tout y parle.

Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous, ma chère et première fille.

A Meaux, ce 22 janvier 1691.

16. Le repos que je me suis donné m'a mis en état, ma chère fille, de ne craindre, s'il plaît à Dieu, aucune suite du rhume qui commençait à m'incommoder. Je voudrais que vos maux fussent aussitôt guéris.

Il ne faut nullement douter que la tentation ne se mêle aux maux du corps, et surtout à ceux de cette nature qui portent au relâchement et au découragement. Gardez-vous bien de céder à la peine que vous me marquez : au contraire ces répugnances à lire, à prier, à communier, vous doivent servir de raison à le faire plus promptement, persuadée que le sacrifice qu'il vous faudra faire en cela rendra ces actions plus agréables à Dieu et plus fructueuses pour vous. Votre soutien doit être dans ces

1. *Jerem.*, III ; *Ezech.*, XVI.

1. *Rom.*, X, 12. — 2. *I. Cor.*, XV, 28. — 3. *Jerem.*, XVII, 14.

paroles de saint Paul : *En espérance contre l'espérance*[1], et je vous les donne comme une espèce de devise dans le combat que vous avez à soutenir devant Dieu et devant ses anges.

Les paroles de l'Ecriture, et surtout celles de l'Evangile où Jésus-Christ parle par lui-même, sont le vrai remède de l'âme; et une partie de la cure des âmes consiste à les savoir appliquer à chaque mal et à chaque état. C'est là du moins tout ce que je sais en matière de direction, et il me semble qu'on s'en trouve bien. Vous pouvez reprendre de temps en temps le chapitre XII de saint Jean. En attendant que vous y reveniez, lisez le XI[e] de saint Matthieu, que vous pouvez conférer avec le X[e] de saint Luc, depuis le verset 17 jusqu'au 25 : vous y verrez la présomption et la hauteur d'esprit bien traitée.

Vous avez bien fait de vous dispenser de la lecture que je vous avais ordonnée, puisque vous aviez la fièvre; et en semblable occasion, il en faut toujours user de même. Il suffit dans ces états, de rappeler doucement quelque parole de consolation, qui reviendra dans l'esprit sans lui faire de violence. J'espère que Dieu vous tirera de cet état. Ramez en attendant, comme nous disions; mais ramez en disant toujours : *Non est volentis neque currentis , sed Dei miserentis*[2]. « Cela ne dépend ni de celui qui veut ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. » Et encore : *Opérez votre salut avec crainte et tremblement; car c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire*[3]. Je désespérerais si je n'avais point un tel secours.

Je réponds par ordre à votre lettre , afin de ne rien oublier. La principale utilité que j'espère de la justification du malheureux la Vallée, c'est qu'il faudra qu'il s'en aille : au lieu qu'étant obligé de laisser aller les choses pour sa justification, le retardement de cette affaire, à laquelle je suis comme engagé, est un prétexte pour le retenir. Je ne vous en dirai pas davantage sur les affaires : vous savez que j'y fais et que j'y ferai toujours, s'il plaît à Dieu, ce qu'il faut, avec toutes les réflexions utiles sur ce qu'on me dit : ainsi il faut continuer à me dire tout. Les sentences de l'écran m'ont beaucoup plu : elles ne me sont que plus agréables pour être des fleurs cueillies dans Jouarre même : mais si les vers français y sont nés aussi, c'est un talent que je n'y connaissais pas encore. Je crois avoir répondu à tout. J'ai honte d'avoir commencé par l'endroit qui devait avoir la dernière place; mais votre lettre, que j'ai trop suivie en cela , en est cause.

In spem contra spem, c'est la devise des enfants de la promesse.

Je prie Dieu, ma chère fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 24 janvier 1691.

17. JE N'ai point encore vu Madame de Jouarre. Nous ne saurions plus faire autre chose envers celles de nos Sœurs qui sont inquiètes, que de les aimer, les aider, les considérer, les laisser dire et faire tout ce qu'il faudra. Comment veut-on que je règle tout en pareil cas? Je ne connais pas encore. En un mot, à qui n'a pas la foi, je ne ferais

1. *Rom.*, IV, 18. — 2. *Idem*, IX, 16. — 3. *Philip.*, II, 12, 13.

que perdre inutilement mes paroles; et pour vous qui l'avez, vous n'avez pas besoin de longs discours.

Pour ce qui regarde vos dispositions particulières, c'est, dans un état de ténèbres et de découragement, de se soutenir par la seule foi. Ce n'est pas ici un de ces maux dont le remède est présent, et ne dépend quelquefois que d'un seul mot, parce que les causes en sont connues et particulières : ici où le mal est universel, il n'y a que les remèdes généraux qu'on puisse employer : la foi, la persévérance, une perte de soi-même dans quelque chose de grand et de souverain, mais qui est encore obscur.

La fin en sera heureuse avec ces conditions : mais en ces états, il se faut bien donner de garde de vouloir trop voir; Dieu vous repousse trop loin quand vous le voulez prévenir. Je puis seulement vous assurer que c'est ici le temps d'amasser et de recueillir : soit tentation, soit maladie, soit quelque autre chose que Dieu conduit secrètement; c'est l'Epouse dans les trous de la caverne, avec les animaux qui fuient le jour, toujours prête à se réveiller à l'arrivée de l'Epoux et au premier son de sa voix[1]. Il faut donc une attention toujours vive. Quand Dieu me donnera davantage, je serai toujours fidèle à vous le rendre.

A Paris, ce 29 janvier 1691.

18. VOTRE lettre du 1[er] février me fut rendue hier, ma chère fille. J'ai rendu à M. le duc de Chevreuse celle que vous m'aviez envoyée pour lui.

Je pense vous avoir dit que ces peines dont vous me parlez, et qui rentrent si avant dans cette disposition universelle de chagrin, ne doivent point vous troubler, et que ou il ne s'en faut point confesser du tout, ou il faut que ce soit très-rarement, et en termes très-généraux, pour s'humilier devant Dieu et devant les hommes. Pour ce qui est de ces chagrins, je soupçonne qu'il y a là beaucoup de vapeurs : Dieu et la tentation s'en servent chacun pour leurs fins. Dieu vous exerce, vous abaisse, vous subjugue, vous pousse à l'expérience et à la reconnaissance de votre impuissance propre, pour faire triompher dans votre cœur la toute-puissance de sa grâce. La tentation, au contraire, veut vous porter à la paresse et au découragement : n'en prenez que la vue de votre néant, et en même temps élevez-vous en espérance contre l'espérance. Ne vous étudiez pas à rechercher les causes de cette noirceur : quelle qu'en soit la cause, elle est également soumise à Dieu. Dans les temps que vous serez plus accablée, pratiquez bien cet abandon secret, qui ne vous laisse presque rien à faire ni à méditer. Quand vous aurez un peu de liberté, faites ce que dit l'apôtre saint Jacques[2] : priez dans la tristesse, psalmodiez dans une plus douce et plus tranquille disposition : pratiquez le chant intérieur, qui est un épanchement du cœur vers son Dieu et son Sauveur, en de saintes actions de grâces, comme l'enseigne saint Paul[3]. Je vous donne pour cantiques les deux *Benedic*[4], que je vous prie de chanter : l'un, en l'appliquant à vous-même et aux immenses mi-

1. *Cant.*, II, 14. — 2. *Jac.*, V, 13. — 3. *Colos.*, III, 16. — 4. *Psal.*, CII et CIII.

séricordes que Dieu vous a faites ; l'autre, qui est le second, en pensant le moins que vous pourrez à vous-même, attentive aux œuvres de Dieu, à celles de la nature pour venir à celles de la grâce, et célébrant en votre cœur l'immense et inépuisable profusion de ses grâces.

Je ne crois pas qu'on vienne à bout de justifier la Vallée. Il le faut faire.

M. de Poitiers n'est point mort, ni n'a point été malade. La première fois que je le verrai je lui parlerai ; et je chercherai même les moyens de lui faire parler, si je suis longtemps sans le voir. Je trouve juste l'inquiétude qu'on a à Jouarre, et il faut tâcher d'y mettre fin. Je ne comprends pas pourquoi Madame la prieure trouve qu'on a tort de m'avoir parlé. Il n'y a jamais d'inconvénient à me dire ses pensées. Je vous assure que les premières laissent aux autres tout leur poids. N'écoutez pas celles qui vous disent qu'il ne faut point tant communiquer ce qui se passe en nous : cela peut être vrai en quelques personnes, mais non pas en vous : assurez-vous-en, ma fille, et continuez à l'ordinaire.

Je n'ai vu encore personne ; je ne retournerai pas sans cela. S'il est vrai qu'on ait un arrêt portant règlement en cas pareil, il n'y a qu'à me le montrer, mais personne ne le connaît. Vous avez raison de prier Dieu pour moi, par rapport aux choses que vous me mandez, qui ont grand rapport à l'Eglise. Je vous manderai ce qui me paraîtra le mériter. Je suis à vous, ma fille, sincèrement et à Madame de Luynes.

Vous apprendrez de Madame et du mandement que j'enverrai au premier jour, que j'espère être à Jouarre le mercredi de la Pentecôte, pour la descente des saintes reliques.

A Versailles, ce 4 février 1691.

19. Voila, ma fille, une lettre du P. abbé de la Trappe. Je n'ai point encore été à Paris, et il n'y a rien de nouveau dans les affaires.

Je prie continuellement Notre-Seigneur qu'il vous soulage et qu'il vous soutienne. *Sana me, Domine, et sanabor* (Jerem., XVII, 14) : O Seigneur! je ne veux de santé que celle que vous donnez : je ne puis ni je ne veux guérir que par vous.

A Versailles, ce 7 février 1691.

20. A ce jour, où commença la délivrance, lisez, ma fille, les sacrés cantiques que l'on chanta dans le temple à son renouvellement. Ce furent les psaumes Graduels, qui commencent, comme vous savez, après le CXVIII. Celui-ci était destiné à chanter les ineffables douceurs de la loi de Dieu. Depuis le CXIX jusqu'au CXXXIII le peuple, qui voit rebâtir le temple sacré où la loi était mise en dépôt, s'épanche en actions de grâces, et exprime tous les sentiments qu'inspire tantôt une sainte joie dans le commencement de l'ouvrage, tantôt une secrète douleur des difficultés qui en causaient le retardement.

Chantez ces cantiques, ma fille, chantez-les sur les degrés du temple ; chantez-les en vous élevant au comble du saint amour, dont votre cœur fut touché, lorsque remplie du dégoût du siècle vous offrîtes à Dieu le sacrifice de vos cheveux pour vous engager à le suivre. Collez-vous à ses pieds avec la sainte Pécheresse ; et après lui avoir donné vos cheveux d'une autre manière, répandez-y vos parfums, c'est-à-dire de saintes louanges, et baignez-les de vos larmes.

Je rends grâces à Notre Seigneur de ce qu'il a adouci vos peines du côté qui me paraissait le plus fâcheux. Ne soyez point en peine des discours que me pourra faire M. Gérard. J'approuve vos sentiments et votre conduite, et n'entrerai dans aucun détail. Le bruit s'augmente du dessein qu'on a de se démettre. Je ne doute point du tout qu'il n'y ait des mesures prises avec Madame de Soubise du côté de Madame de Jouarre. Je persiste à dire que je ne veux apporter aucun obstacle à l'absolution de la Vallée, pourvu qu'il soit à cent lieues d'ici. Je suis à vous, ma très-chère fille, de tout mon cœur.

A Paris, ce 8 mars 1691.

21. J'ai été bien aise, ma chère fille, de voir dans votre lettre quelque chose qui me marque un plus grand calme. Vous pouvez, sans vous opposer aux desseins de Dieu, souhaiter que vos peines cessent, et reconnaître la grâce de Dieu et une grande miséricorde, en vous mettant sous la conduite particulière de votre évêque, à qui il inspire dans le même temps un infatigable désir de vous faire marcher dans ses voies.

Il est vrai, sur le sujet des Capucins, que je ne voudrais pas qu'on en fît un ordinaire : mais il est vrai aussi que je n'ai pas cru qu'on dût révoquer leurs pouvoirs, et on y peut aller tant qu'il n'y a point de révocation. Au surplus je serai très-aise qu'on s'en tienne, autant qu'on pourra, aux confesseurs ordinaires. Je ne change pourtant rien à cet égard à votre conduite particulière, et je vous laisse entièrement à votre liberté.

Je crois que je trouverai parmi mes papiers une copie de ma lettre à Madame la prieure. On n'excommunie pas comme cela par lettres. Mais en serait-on quitte pour tenir une lettre bien cachetée? Vous pouvez vous assurer, ma fille, que je vous offrirai à Dieu très-particulièrement durant ces saints jours.

Ne pourriez-vous point dire confidemment à Madame de Giri, que je vous ai priée de la faire souvenir de la promesse qu'elle m'a déjà faite, de se défaire promptement de ce chien qui importune la communauté.

A Meaux, ce 8 avril 1691.

22. Vous avez très-bien résolu le cas de conscience : il n'y a nul doute que la permission de l'évêque ne suffise pour autoriser un confesseur, quelque contradiction qu'une abbesse y puisse apporter ; cela n'a aucune difficulté.

Vous verrez dans la lettre à Madame votre sœur, ce que je mande pour la prière. Que deviendrait le saint homme Job, si les maladies et les peines étaient des marques du courroux de Dieu? C'était l'erreur des amis de ce saint homme : Jésus-Christ les a réfutés par sa croix. Au contraire, les tentations et les souffrances sont la marque de la volonté de Dieu, et seront pour nous des sources de grâces. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 10 avril 1691.

23. Vous ne devez point appréhender que vos peines me rebutent : elles ont quelque chose de fort caché ; mais cela même m'encourage, parce que l'œuvre de Dieu, qui est la sanctification des âmes, doit être conduite parmi les ténèbres et dans un esprit de foi et d'abandon, tant du côté des directeurs que de celui des pénitents. Allez donc de foi en foi, et en l'espérance contre l'espérance.

24. Ils loueront, parce qu'ils aimeront; et ils aimeront, parce qu'ils verront. C'est ce que dit saint Augustin, et c'est la source de cet éternel *Alleluia:* qui retentit du ciel jusqu'à la terre, par l'écoulement qui se fait en nous de la joie du ciel, dont notre foi et notre espéranee renferment un commencement : c'est aussi pour cette raison que saint Paul nous avertit si souvent que nous devons être en joie. Il n'est pas nécessaire que cette joie soit sensible; elle est souvent renfermée dans les actes imperceptibles aux sens.

Le simple abandon de Dieu est pour vous une des meilleures pratiques, en récitant l'Office divin. On ne fait que se tourmenter vainement la tête, en s'efforçant en certains états de faire des actes contraires à ce que la tentation nous demande. Un simple regard à Dieu, et laisser passer avec le moins d'attention qu'on peut à ces peines, c'est le mieux pour vous.

Ce que l'on commence par l'ordre de Dieu, comme de se confier à son évêque et de se soumettre à sa conduite, doit être suivi persévéramment; et les peines qui naissent de là sont une marque de la tentation, qui voudrait bien s'y opposer. Une douce et constante persévérance vaut mieux en ce cas, que de se tuer à faire des actes pour combattre ces peines.

Nous pourrons parler à fond de vos vœux[1] à la première entrevue : je pense même que nous en avons déjà parlé beaucoup. Je les suspens tous jusqu'à ce que j'en sois informé, et alors il y a beaucoup d'apparence que je vous en déchargerai tout à fait. Je vous laisse celui qui me regarde, et vous savez que je l'ai accepté.

La confession annuelle est déterminée par l'usage au temps de Pâques. Je la crois d'obligation pour tout le monde, à cause de l'exemple, quoique l'intention de l'Eglise ne soit pas qu'on la fasse pour des péchés véniels, qu'on n'est pas obligé de confesser. Mais comme on ne sait si précisément la nature et le poids des péchés, il s'en faut toujours décharger en recourant aux Clefs de l'Eglise.

Je prie, ma fille, Notre Seigneur qu'il soit avec vous. Je salue ces dames, dont les noms sont devant mes yeux par votre lettre.

A Meaux, ce 28 avril 1691.

25. Quand je reçus la lettre où vous me demandiez quelque chose pour le 8 de septembre, ce jour était passé. J'ai fait aujourd'hui ce que vous souhaitiez pour ce jour-là, et écoutant Dieu pour vous, il ne m'est venu que ces deux grands mots : *Votre volonté soit faite*[2]; et : *Il fera la volonté de ceux qui le craignent*[3].

1. Il s'agit ici de vœux particuliers, et non des vœux solennels que Madame d'Albert de Luynes avait prononcés dans sa profession.
2. *Matth.*, VI, 10. — 3. *Psal.*, CXLIV, 19.

J'ai fait à M. de la Trappe la prière que vous souhaitiez; mais assurez-vous que Dieu demande de vous un grand abandon. Je prie Dieu, ma chère fille, qu'il soit toujours avec vous.

Qu'on redouble secrètement les prières pour les affaires de Jouarre : avertissez nos chères filles, à qui je me recommande de tout mon cœur. Je ne pourrai point vous voir à l'Ascension, et le bien des affaires demande que je sois où les grandes affaires se traitent. Consolez nos filles, et assurez-les que ma bonne volonté est entière.

Encouragez, je vous en conjure, Madame de Lusanci; exhortez-la à avoir un peu de patience. Je connais son obéissance et son zèle : Dieu la récompensera du sacrifice qu'elle fait de son repos au bien commun. Je prie Dieu que sa santé n'en souffre point; je sais que le courage ne lui manque pas.

A Meaux, ce 13 mai 1691.

26. Je vous exhorte, ma chère fille, à demander à Dieu cette joie du Saint-Esprit, qui est tant recommandée dans les saints Livres. Comme elle est, selon saint Paul[1], au-dessus des sens, elle n'est pas toujours sensible : mais soit qu'elle se déclare, soit qu'elle se renferme au dedans, c'est le seul remède à ces chagrins désolants. Elle viendra, et nous la verrons quelque jour sortir de ces ténèbres, par la vertu de celui qui dès l'origine du monde fit sortir et éclater la lumière du sein du chaos et du néant. *Amen, amen.*

Ce 8 mai 1691.

27. Les affaires de l'ordination de samedi prochain me tenant continuellement occupé dans les premiers jours de cette semaine, il n'est pas possible, ma fille, que j'aille passer dans ces entrefaites un jour entier, comme je me l'étais proposé; et tout ce que je pourrai, c'est d'y aller vendredi matin de la Ferté-sous-Jouarre, où j'irai coucher jeudi, et de revenir ici vendredi soir, sans préjudice d'une autre plus longue visite.

Je suis très-persuadé des bons sentiments de toutes celles que vous me nommez, et en particulier de Madame du Mans. J'écris à Madame votre sœur : j'écris aussi à Mesdames de la Grange et Renard, qui m'ont écrit.

Sur le cas de conscience que vous me proposez, je crois qu'il faut user de distinction. Si la permission du supérieur est restreinte à une certaine action, il n'est pas permis de passer outre. Si c'est une simple permission d'entrer indéfiniment, le supérieur est censé accorder la vue des lieux, pour en user néanmoins avec circonspection, et sans troubler le repos et le silence des communautés.

Je n'ai nulle peine sur les consultations que quand on recommence la même chose, parce que outre le temps que cela fait perdre, c'est un effet d'une inquiétude qu'il ne faut pas entretenir. Mais quand on est en doute si on a consulté, ou si la réponse est précise, ou qu'il y ait quelque nouvelle circonstance, il n'y a nulle difficulté qu'il ne faille consulter de nouveau. Vous me demandez franchement ma pensée, et moi je vous la dis avec la même franchise.

1. *Philip.*, IV, 7.

Pour le fait particulier de l'entrée à l'occasion des saintes reliques, en attendant qu'on y ait pourvu, je vous permets de conduire celles que vous trouverez à propos où vous voudrez, avec toutes les convenances nécessaires. Je ne crois pas même que les autres religieuses, ni les personnes qu'elles conduiront, encourent aucune peine, à cause que c'est une coutume que jusqu'ici les supérieurs semblent avoir tolérée, puisqu'ils ne l'ont pas contredite la sachant.

Je vous donne aussi les permissions que je vous avais permis de recevoir de Madame de Lusanci.

Vous m'aviez dit qu'on proposait Madame de Goussault pour remplir la place de prieure; mais je ne me souviens pas que vous m'eussiez dit que la chose fût faite. Ce choix est bon, et je voudrais qu'on en fît toujours de semblables. Je vous prie de lui dire que j'aurai de la joie de la voir au premier voyage de Jouarre.

Je ne suis engagé à rien pour le congé de Madame l'abbesse. Nous pourrons parler vendredi de ce que vous aurez appris sur ce sujet-là.

Je vous ai offerte à Dieu tous ces saints jours, et je continuerai toute la semaine avec une application particulière.

A Meaux, ce 3 juin 1691.

28. Sur votre lettre du 11, j'ai su la mort des deux Sœurs, et je les ai déjà recommandées à Notre Seigneur.

Je n'ai dit qu'en riant que je ne voulais plus recevoir d'avis. Il y avait pourtant là quelque chose de sérieux; et il est vrai qu'il ne convient pas qu'on m'en donne par inquiétude, par doute ou par présomption; mais m'avertir pour m'instruire ou pour me faire souvenir, non-seulement vous, ma fille, mais toutes le peuvent.

Je n'ai pas eu le loisir de conférer votre version avec l'original : il eût fallu pour cela être ici un peu plus longtemps et en liberté; ce qui se pourra faire en un autre temps.

La foi explicite de certains articles est nécessaire, mais non en tout temps; et très-souvent il est mieux de se contenter simplement d'un acte de soumission envers l'Eglise : ce qui a lieu principalement dans les états de peine et de tentation comme le vôtre. Je donnerai, quand vous voudrez, une ample audience sur toutes vos difficultés à Madame votre sœur et à vous.

Il y a beaucoup d'apparence que mon retour à Paris sera trop pressé, pour me laisser le loisir de retourner à Jouarre avant mon départ.

L'office pontifical que vous souhaitez se fera, s'il plaît à Dieu, et le plus tôt qu'il sera possible.

Nous sommes débiteurs à tout le monde, disait saint Paul, *et jusqu'aux petits et aux insensés* (Rom., I, 14). Ceux qui croient qu'il est au-dessous du ministère épiscopal de s'occuper avec prudence à la direction, ne songent guère aux paroles et aux soins d'un si grand apôtre.

M. de la Trappe m'a fait réponse sur la demande que vous lui faisiez par mon entremise, et m'a promis d'y satisfaire : mais il conclut comme moi que, quoi qu'il en coûte, il faut se soumettre à la volonté de Dieu aveuglément, et consentir en tout à ce qu'il ordonne.

La première fois que j'irai à Sainte-Marie, je me souviendrai, s'il plaît à Dieu, de Madame de Harlay, et de ma sœur Catherine Eugénie.

Sur la lettre du 12, je rends grâces à toutes celles que vous me nommez.

Je vous envoie copie de la lettre que j'ai écrite à Port-Royal[1] : vous y verrez ce que je dis sur l'arrêt; c'est la vérité. Vous pouvez montrer cette lettre à Madame de Lusanci et à quelques autres bien affidées, même en retenir une copie en me renvoyant la mienne dont j'ai besoin; mais que cela n'aille qu'à peu de personnes.

Il n'y a nul péril à me mander tout : ce à quoi je ne dirai rien, doit passer pour peu important dans mon opinion.

Les ressentiments de Madame de Jouarre sont une marque de faiblesse, dont je suis fâché pour l'amour de celles qui ont à les souffrir, mais beaucoup plus par rapport à elle.

Je salue Madame de Luynes, et suis à vous de tout mon cœur.

A Germigny, ce 13 juin 1691.

29. J'ai répondu, ma fille, à Madame de Lusanci, sur son cas de conscience, vous pourrez apprendre d'elle ma résolution, et le reste de ce qui se passe.

Pour votre difficulté, elle est nulle, et il n'y a qu'à continuer à communier avec une pleine confiance, sans même s'embarrasser de ces péchés oubliés qui se pourraient présenter : car dès qu'on a eu intention de les confesser, ils sont pardonnés avec les autres; et il ne faut point apporter à la communion, de ces retours inquiets qui empêchent la dilatation du cœur envers Jésus-Christ; ce qui a lieu principalement à l'égard de ceux qui sont sujets à se faire des peines. Ainsi je vous défends d'avoir égard à ces sortes de craintes; et entendez toujours, quand je vous décide quelque chose, que je vous défends le contraire.

Les prières que je conseille de faire pour le bien de la maison, sont les psaumes L et CI, où l'on demande sous la figure du rétablissement de Jérusalem celui de toutes les maisons consacrées à Dieu. J'y ajouterais les litanies, en y joignant en particulier, avec les saints de l'ordre, celui des saints et des saintes dont les reliques reposent à Jouarre, et surtout des saintes abbesses et des saintes religieuses, et des saints évêques sous qui cette maison a fleuri, particulièrement saint Ebrigisille, que le monastère a toujours vénéré comme son pasteur, sans oublier saint Faron, sous qui le saint monastère a été construit.

Ce que j'ai mandé pour ma sœur de Baradat, peut avoir lieu pour ma sœur Faure, supposé que la communauté en soit également satisfaite. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 18 juin 1691.

30. Vous ne devez point douter, ma fille, que je n'étende les défenses que je vous ai faites à toutes les choses que je vous ai décidées. En effet, ce serait une erreur de croire que les maux que Dieu envoie, de quelque nature qu'ils soient, doivent toujours être pris pour des coups d'une main irritée : et en votre particulier, je vous assure que c'est ici plutôt

1. Port-Royal de Paris, où l'abbesse de Jouarre était retirée.

une épreuve d'un père que la rigueur d'un juge implacable. Soumettez-vous à cette médecine spirituelle que Dieu emploie à guérir les maux de nos âmes, lui, qui en connaît si bien et la malignité et les remèdes. Souvenez-vous de cette parole : *Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous : résistez au diable et il prendra la fuite*[1] : c'est saint Jacques qui nous le dit. J'ajoute : Cessez de l'écouter, et bientôt il ne parlera plus. La fréquentation des sacrements est un excellent moyen pour l'abattre et pour vous soutenir.

Ma sœur Cornuau peut vous communiquer ce que Dieu m'a quelquefois donné pour elle, sur quelques passages de l'Ecriture dont elle m'a demandé l'explication.

Quant à ce que vous dites que je vous ai dit sur la liaison inséparable de la confiance et de l'amour, je voudrais bien pouvoir vous satisfaire en vous le redisant; mais je vous assure, ma fille, que je ne me souviens jamais de telles choses. Je reçois dans le moment, et je donne aussi dans le moment ce que je reçois. Le fond demeure; mais pour les manières il ne m'en reste rien du tout. Il ne m'est même pas libre de les reprendre ni d'y retourner : et quant à présent, je ne pourrais pas vous dire autre chose que ce que vous avez si bien répété : Qu'on ne se fie point sans aimer, ni qu'on n'aime point sans que le cœur s'ouvre à ce qu'il aime, et s'appuie dessus. C'est pourquoi S. Jean, le docteur du saint amour, dit que *l'amour parfait bannit la crainte*[2]; et David a chanté : *Je vous aimerai, mon Seigneur, ma force, ma retraite, mon refuge, mon appui*, et en un mot, selon l'original, *mon orcher*[3].

A Germigny, ce 28 juin 1691.

31. La peine que j'ai d'accorder tant de confesseurs, ne regarde pas Madame Renard en particulier, ni même à vrai dire, personne dans l'état de défiance où l'on est. Loin de révoquer la permission du P. Claude, je la confirme de nouveau par une lettre que j'en écris à Madame la prieure.

Je connais bien les dispositions de M. Girard : elles sont bonnes dans le fond ; mais il faudra tempérer beaucoup de choses à l'extérieur : pour l'intérieur, je n'en juge pas, et je suis fort sobre sur cela en ce qui touche la confession. Je tâche pourtant de remarquer tout, et de donner des avis proportionnés aux besoins et aux temps.

Je ne sais rien des dispositions présentes de Madame de Jouarre : mais ce qu'on me dit de Madame de *** est bien contraire à ce qu'on vous en écrit : je n'en sais rien d'assuré. Quoique Madame ***, qui en paraît fort contente, s'en soit expliquée en termes très-forts, le témoignage d'une tante n'ôte pas tout doute.

Vous me ferez plaisir, ma fille, d'écrire au P. Toquet ce que vous me marquez pour lui. Quand M. le cardinal de Bouillon sera de retour, je tâcherai de le rapprocher.

Il est certain, dans le cas que vous proposez, qu'on n'est point obligé de se déclarer, et même qu'on ne le peut pas en conscience, ni rien faire qui tende à cela, mais seulement par voies indirectes procurer du soulagement à celle qui est soupçonnée avec discrétion.

1. *Jac.*, IV, 7, 8. — 2. *I. Joan.*, IV. 18. — 3. *Psal.*, XVII, 1, 2.

Je ne changerai rien sur les confesseurs, quoique à vous parler franchement et entre nous, M. le*** me paraisse assez incapable. Je n'irai point vite en tout cela, et j'aurai tout l'égard possible pour celles qui s'y confessent, surtout comme vous pouvez croire, pour Madame de Luynes, dont je connais la vertu.

Je pourrai adresser les lettres par ma sœur Cornuau, qui sera très-aise de rendre ce service à la maison et à moi.

Mon départ est toujours pour lundi, s'il plaît à Dieu. Vous n'aurez pas si tôt des nouvelles des affaires de Jouarre, parce que j'irai à Versailles dès le lendemain matin, s'il plaît à Dieu.

Je prie Dieu, ma fille, qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 30 juin 1691.

32. C'est le jour de mon saint Patron que je vous écris cette lettre, et je le prie, ma fille, de m'obtenir de Dieu des réponses dont vous puissiez profiter, à chaque article de vos lettres.

Sur votre lettre du 17, je n'ai nullement dessein de vous renvoyer à un autre pour une confession générale : s'il en faut faire une, je me servirai du premier temps de liberté pour l'entendre : mais comme je doute qu'il en faille faire, je me suis remis à ce que Dieu m'inspirerait de vous conseiller. C'est ce que nous pourrons traiter à fond quand nous serons en présence, et il est assez malaisé de le faire par lettres. En attendant, allez sans hésiter votre train ; faites vos confessions et communions à l'ordinaire ; la résolution de m'exposer tout est très-suffisante. Gardez-vous bien de céder aux peines qui surviendront sur les péchés confessés, ou dont vous douteriez; car ce serait une source inépuisable de scrupules.

C'est un usage assez général de faire répéter quelques péchés de sa vie passée, mais je pense qu'il faut user sobrement de cette méthode; et il me semble qu'on trouve toujours, ou presque toujours, assez de matière. Il ne m'est point encore arrivé de n'en trouver pas.

L'affaire de l'intention demande plus de temps que je n'en ai à présent : elle est pourtant plus délicate qu'embarrassée. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous. Vivez en paix et en espérance, et que ce soit là votre soutien et votre joie.

P. S. Le cardinal Pignatelli, archevêque de Naples, est pape sous le nom d'Innocent XII.

A Versailles, ce 25 juillet 1691.

33. Ma lettre à la communauté vous instruira, ma fille, de beaucoup de choses; celle à Madame de Lusanci vous éclaircira sur ce que vous m'avez toutes deux mandé. J'écris, sans lui en rien dire, à Madame la prieure, sur le sujet du Tour, de la manière que j'ai cru la plus propre à ne lui rien faire soupçonner. Sur le reste de votre lettre du 11, je ne crois pas être en droit de nommer une boursière, qu'avec connaissance de cause et étant moi-même sur les lieux en visite. La réponse que me fera Madame la prieure sur le Tour me donnera lieu de parler, et de faire plus ou moins. Mon intention n'est point du tout de décharger Madame de Lusanci du dépôt : mais je ne lui dirai rien qu'en présence, et il faut de votre côté l'encoura-

ger à porter avec courage le joug que Dieu lui impose.

Mon voyage de la Trappe ne sera en tout que de neuf ou dix jours. Je le romprais sans hésiter, si je prévoyais que Madame de Jouarre dût venir; mais il n'y a nulle apparence. Il n'y aura qu'à m'écrire directement à Paris en mon logis : d'où il y aura bon ordre de m'envoyer tout. Sur les autres propositions qui regardent le temporel, nous en parlerons à Madame de Luynes, vous et moi, et il faudra m'en ressouvenir à Jouarre.

Quant à Madame de Menou, j'avoue que je n'ai pas été fâché qu'elle vît Madame de Farmoutiers et Madame sa sœur, dont elle pourra recevoir de bons conseils. Au surplus j'ai présupposé, comme on me le mandait, qu'elle avait l'agrément de Madame : si elle ne l'eût pas eu, elle n'eût dû ni pu sortir: le reste n'est rien. Je prendrai pourtant garde une autre fois à ces sortes de permissions. Ce que vous avez dit sur cela n'est d'aucune conséquence, et vous n'avez point à vous en confesser. J'ai encore donné depuis une permission pour Mademoiselle votre sœur, qui semble avoir quelque dessein de se consacrer à Dieu à Jouarre. J'ai vu la lettre qu'elle écrivait sur ce sujet à M. Fouquet, chanoine de Meaux. Ma permission suppose le consentement de Madame l'abbesse, avec qui je ne doute pas que Mademoiselle de Luynes ne prenne les mesures nécessaires, et avec la famille, principalement avec vous; et j'ai dit à M. Fouquet que je n'accordais rien qu'à cette condition. Je vous prie d'en donner avis à Madame votre sœur, si elle ne le sait déjà.

Ce que j'ai dit dans mon *Catéchisme* est certain; mais il n'est pas nécessaire qu'on sente cette préférence, et il ne faut point chercher d'en être assuré, puisqu'on ne le peut jamais être en cette vie. Il suffit de faire tout l'effort qu'on peut, et demander toujours pardon à Dieu de ce qu'on n'en fait pas assez. Au surplus je vous recommande de nouveau de vous abandonner à sa sainte volonté, et je vous défends de croire que vos peines vous soient envoyées pour autre fin que pour vous servir d'épreuve et vous épurer. J'aurai soin de rendre les lettres à la Trappe.

Ce que vous me mandez du dimanche est la même chose sur quoi je m'explique à Madame de Lusanci. Avant qu'on donnât à Madame de Jouarre l'argent qu'elle demande pour revenir, il faudrait auparavant qu'elle fît voir premièrement qu'on le peut; secondement ce qu'elle doit et l'état où elle a mis les affaires : laissez-la venir. Je prends en bonne part ce qu'on m'écrit pour m'exciter à ne me point relâcher : mais en vérité je n'ai pas besoin de tout cela : et quand les choses en sont venues à un certain point, je vois qu'il n'y a plus rien à faire qu'à ne jamais reculer.

Je vous prie de dire ce qui regarde Madame Menars à Madame de S. Ignace qui m'en a écrit.

Je salue de tout mon cœur Madame de Luynes et toutes nos chères filles.

A Germigny, ce 16 août 1691.

34. Je suis ici de samedi, et je ne crois pas en partir avant lundi : j'y ai beaucoup d'affaires que je tâche d'expédier. J'expédierai aussi celles de Paris, dont la principale est de résoudre la forme qu'on donnera aux affaires de Jouarre à la conclusion de la visite. Je prendrai toutes les mesures qu'il sera possible pour cela. Je vous assure, ma fille, et vous en pouvez assurer nos chères filles, que ce que j'ai fait à Jouarre la dernière fois était absolument nécessaire. Il n'en peut arriver aucun mal, que quelques gronderies de Madame; et cependant je me mets en droit de la régler, sans qu'elle ose rien dire; ou si elle parle, elle ne fera qu'affermir ce que je fais, étant à mon avis très-certain qu'elle sera condamnée : tout cela prépare la définitive.

Celles qui disent qu'elles ne signeront plus rien, auront beau faire; il faudra bien qu'elles répondent quand je les interrogerai, et qu'elles signent leur réponse qui n'est qu'un témoignage de la vérité, que je rendrai pour elles avec autant d'efficace quand elles refuseront.

La signification faite à Jouarre opère le même effet que faite à Port-Royal[1], où j'ignore qu'on soit, parce qu'on y est sans mon congé. Au surplus je ne dis pas que je ne ferai point signifier; mais je demande qu'on attende jusqu'à la semaine prochaine, où j'enverrai des ordres précis, et marquerai très-exactement à Madame de Lusanci ce qu'on aura à faire.

On m'est venu ce matin rendre une lettre du P. Colombet, jésuite de la province de Bordeaux, que Madame votre abbesse a nommé pour prédicateur. Je l'ai approuvé pour cela, mais non pas pour confesser. J'attends d'apprendre de vous ce qui vous paraîtra de lui.

M. le Chantre prendra la peine d'envoyer cette lettre par un homme exprès, qui rapportera vos réponses, et celles de nos chères filles qui voudront m'écrire. Vous lui pouvez adresser les paquets pour moi. On dit toujours que Madame de Jouarre part; mais on ne se remue pas.

Je ne vous dis rien sur votre sujet : allez toujours d'un même pas, selon la règle que je vous ai donnée. Le chapitre de saint Jean que j'ai eu intention de vous faire lire, est le ve : *L'Esprit souffle où il veut, et personne ne sait d'où il vient, ni où il va; il en est de même de ceux qui sont nés de l'Esprit*[2]. Tout à vous.

A Versailles, ce 25 août 1691.

35. Je reçois votre lettre du 29 : je ne vois pas qu'on ait reçu un paquet que j'ai adressé à Jouarre par M. le curé de la Ferté, incontinent après mon arrivée de la Trappe à Versailles. Comme on l'aura reçu à présent, il sera bon de m'en avertir par une voie sûre et prompte, et des dispositions où l'on sera.

Pour moi, sans vous répéter ce que vous pourrez apprendre de Madame de Lusanci, je vous dirai que je n'ai rien appris de nouveau : que j'ai mandé à mon official de tenir une sentence toute prête, portant défense à Madame de Jouarre et aux Sœurs, de sortir du monastère sous peine d'excommunication *ipso facto*, laquelle sera signifiée aussitôt qu'on aura nouvelle qu'on arrivera. Je ne crois pas qu'elle se presse; et en tout cas je la préviendrai ou je la suivrai de si près, qu'elle

1. Port-Royal de Paris, où était l'abbesse de Jouarre. — 2. *Joan.*, III, 8.

ne pourra pas gâter beaucoup de choses. Quant à sa démission, elle en parle toujours; mais d'une manière si captieuse, qu'on voit bien que ce n'est que tromperie et amusement. Elle se moque de Madame de Soubise comme des autres. Dans cette incertitude, je ne puis former aucun plan, que de faire dans l'occasion ce que je pourrai. Je pense ni plus ni moins à Madame votre sœur que ci-devant : si j'étais le maître, je la mettrais sans hésiter au-dessus de toutes les autres, quand je devrais offenser son humilité que je ne puis assez louer. Pour ce qui est du gouvernement, quand Madame sera à Jouarre nous en conférerons amplement sur les lieux, avant que de prendre un parti. Je partirai bien instruit de ce que je puis; et mon principe est de laisser le moins de matière qu'on pourra aux irrésolutions et irrégularités de Madame. Je ne la verrai point du tout, que je n'aie tout arrêté et conclu avec M. Petitpas, et que je ne voie l'exécution; sinon j'irai mon chemin, et je serai à Meaux le 6 de septembre, si le départ de Madame ne m'oblige de me hâter. Je crois en attendant qu'il y aura ordre de faire cheminer M. de la Vallée : comptez que je ne me relâcherai de rien du tout. Il y a beaucoup d'autres choses à dire, que je réserve à Madame votre sœur et à vous, lorsque nous serons en présence, étant certain que vous avez et aurez toujours ma principale confiance, comme vous avez d'ailleurs toute mon estime.

Je n'ai défendu ni improuvé aucun livre : il y en a seulement que je crois peu utiles à une religieuse, et quelques-uns qui ne sont pas assez nécessaires pour se faire des affaires sur cela. Cependant allez votre train, et ne vous émouvez jamais de ce que j'écris pour les autres, puisque je me réserve toujours une oreille pour les raisons particulières.

Je suis, ma fille, en bonne santé par vos prières : assurez-vous que je veille sur vous et sur Jouarre comme à la plus grande et la plus pressante de mes affaires.

A Paris, ce 30 août 1691.

36. Je vous envoie, ma chère fille, par cet exprès, la réponse de M. l'abbé de la Trappe pour Madame votre sœur et pour vous. Vous voulez bien que je vous charge d'une réponse à Madame de Harlay sur les bruits qui ont couru, je ne sais pourquoi, de la mort de cet abbé. Vous pouvez l'assurer que je ne l'ai jamais vu en meilleure santé.

Je n'apprends rien de Paris : il me paraît seulement qu'on n'y songe à Jouarre que pour en tirer de l'argent que j'ai constamment refusé, ayant ajouté à cette fois une nouvelle raison, qui est qu'il n'y en a point. On s'est servi de l'entremise de M. de Troisville, mon ancien ami; et moi je m'en suis aussi servi pour parler des confesseurs et du médecin, et pour conseiller de nouveau que l'on commence à agir de meilleure foi et plus nettement qu'à l'ordinaire.

Pour ce qui vous touche, ma fille, je vous prie de lire le troisième chapitre des *Lamentations* de Jérémie. Ce saint prophète paraît l'avoir fait dans le cachot, dont il est parlé dans les XXXVII et XXXVIII de sa prophétie. Comparez ce chapitre avec le psaume LXXXVII, vous trouverez dans l'un et dans l'autre des sentiments très-propres à votre état, et vous verrez comment, jusque dans le plus profond abîme de tristesse, on peut trouver de l'espérance. Le tableau que vous m'avez donné me fait trembler : quoi! que je regarde ce soleil sans baisser les yeux! cela n'est pas possible.

Je salue de tout mon cœur mes chères filles, et surtout Madame votre sœur. Je ne cesse de prier pour vous, et surtout durant cette octave. Notre Seigneur soit avec vous, ma chère fille. Souvenez-vous toute votre vie de ce que je vous ai dit sur votre dernière revue; c'est qu'il ne faut jamais s'en inquiéter.

A Germigny, ce 12 septembre 1691.

37. Je vous assure, ma fille, que votre confession dernière est très-bonne et très-suffisante : une autre plus générale serait inutile et dangereuse à votre état. Vous ne devez point avoir égard à ces dispositions, où vous croyez avoir rétracté toutes vos résolutions précédentes. Toutes les fois que cela vous arrivera, il n'y a qu'à rejeter cette pensée comme une tentation, et aller toujours votre train. Je vous défends d'avoir de l'inquiétude de vos confessions passées ni à la vie ni à la mort, ni de les recommencer en tout ou en partie à qui que ce soit, fussiez-vous à l'agonie : ce ne serait qu'un embarras d'esprit qui ne ferait qu'apporter du trouble et de l'obstacle à des actes plus importants et plus essentiels, qui sont l'abandon, l'amour de Dieu et la confiance en sa miséricorde.

C'est une erreur trop grande à la créature de s'imaginer pouvoir se calmer à force de se tourmenter de ses péchés. On ne trouve ce calme que dans l'abandon à l'immense bonté de Dieu, en lui remettant sa volonté propre, son salut, son éternité; et le priant seulement par Jésus-Christ de ne nous pas souffrir dans le rang de ceux qu'il hait et qui le haïssent, mais au rang de ceux qu'il aime et qui lui rendent éternellement amour pour amour. Hors de cette confiance, il n'y a que trouble pour les consciences timorées, et surtout pour les consciences scrupuleuses comme la vôtre.

Vous ne devez jamais craindre de vous abandonner trop aux impressions de l'amour divin. Il faut toujours avoir dans le cœur que Dieu ne donne pas de tels attraits selon nos mérites, mais selon ses grandes bontés, et qu'il faut non-seulement se laisser tirer, mais s'aider de toute sa force à courir après lui, en se souvenant de cette parole : *Je t'ai aimée d'un amour éternel; c'est pourquoi je t'ai attirée par miséricorde*[1]; et en disant avec l'Epouse : *Tirez-moi; nous courrons après vos parfums : ceux qui sont droits vous aiment*[2].

Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Germigny, ce 12 septembre 1691.

38. Plus on ira en avant, plus on verra qu'il n'y a point à se prévaloir de la bonne ou de la mauvaise mine que fera le monde : mais en tout cas, il est bon de se faire du dernier un exercice d'humilité et de patience; ce qui sans doute vaut mieux que les plus favorables accueils.

1. *Jerem.*, XXXI, 3. — 2. *Cant.*, I, 3.

Pour faire achever ce qui reste, je n'ai point d'autres moyens à employer que ceux dont j'ai usé jusqu'à présent, si ce n'est que les derniers actes seront toujours les plus forts et les délais plus courts.

Entre nous, le Père S*** ne fait que tortiller et pateliner, et avec cela il se croit bien fin.

J'assure nos chères filles, et Madame de Luynes en particulier, de mon affection et de mes services.

Croyez qu'à la vie et à la mort je ne vous manquerai pas, s'il plaît à Dieu. Tout à vous.

A Germigny, ce 30 septembre 1691.

39. Dieu que vous réclamez avec confiance, ma chère fille, ou vous ôtera ce chagrin, ou vous soutiendra d'ailleurs, pourvu que vous soyez fidèle à obéir à la défense que je vous ai faite et que je vous réitère encore, de le regarder comme un effet du courroux de Dieu, puisque au contraire toutes les souffrances qu'il nous envoie en cette vie, et celle-ci comme les autres, sont selon saint Paul une épreuve de notre patience et par là un fondement de notre espoir[1]. Demeurez donc ferme dans ce sentiment, et ne laissez point ébranler votre foi par la tentation.

La coutume de dire Matines dès le soir, vers les quatre à cinq heures pour le lendemain, est si répandue, que je ne crois pas qu'on doive en faire aucun scrupule. J'approuverais pour le mieux qu'on les dît plus tard, afin d'approcher davantage de l'esprit de l'Eglise. Je trouve encore plus nécessaire de séparer les Heures, et de les dire à peu près chacune en son temps. Mais ce ne sont pas là des obligations si précises qu'on ne s'en puisse dispenser, quand on a quelque raison de le faire, sans encourir de péché et sans avoir besoin de recourir à la dispense des supérieurs.

Les œuvres d'Origène ont été autrefois rigoureusement défendues, à cause de ses erreurs ou de celles qu'on avait glissées dans ses livres. Maintenant que les matières dont il s'agissait alors sont tellement éclaircies qu'il n'y a plus de péril qu'on s'y trompe, vous pouvez le lire à cause de la piété qui règne dans ses ouvrages, en vous souvenant néanmoins que c'est un auteur dont l'autorité n'est pas égale à celle des autres Pères.

Ce n'est pas tant dans les livres que dans soi-même et dans son propre cœur, qu'il faut chercher la résolution des doutes que vous proposez sur l'intention. Et d'abord pour la définir, c'est un acte de notre esprit par lequel nous le dirigeons à une certaine fin que la raison nous présente, et que la volonté suit.

Cela, comme vous voyez, est bien clair : la bonne intention est celle qui a une bonne fin; la mauvaise intention est celle qui en a une mauvaise. C'est là cet œil de notre âme, lequel, quand il est simple, c'est-à-dire quand il est droit, tout est éclairé en nous; et au contraire s'il est mauvais ou malicieux, tout est couvert de ténèbres selon la parole de Notre Seigneur[2].

Ce n'est pas là la difficulté; il s'agit de vous faire entendre comment cette intention subsiste en vertu, lorsque l'acte en est passé et qu'il semble qu'on n'y pense plus. Il faut donc premièrement distinguer l'acte et l'habitude; et tout le monde entend cela. Mais si nous rentrons en nous-mêmes, nous y trouverons quelque chose de mitoyen entre les deux, qui n'est ni si vif que l'acte, ni si morne pour ainsi parler et si languissant que l'habitude.

L'acte est quelque chose d'exprès et de formel, comme quand on dit : Je veux aller à Paris, à Rome, où vous voudrez : on marche, on s'avance, et on ne fait pas un pas ni un mouvement qui ne tende à cette fin : mais néanmoins on n'y songe pas toujours, ou du moins on n'y songe pas aussi vivement qu'on avait fait la première fois, lorsqu'on avait pris sa résolution. On ne laisse pas néanmoins d'aller toujours, et tous les pas qu'on fait se font en vertu de cette première résolution si marquée : ce qui fait aussi que si quelqu'un nous arrête pour nous demander où nous allons, nous répondons aussitôt et sans hésiter que nous allons à Paris, ou en tel autre lieu qu'on voudra prendre.

On demande ce qu'il y a dans l'esprit qui nous fait parler ainsi. Je réponds premièrement qu'il n'importe pas de le savoir : il suffit de savoir que la chose est, et trop de subtilité en ces choses ne fait qu'embrouiller. En second lieu, je réponds que ce qui reste, c'est l'acte même, mais plus obscur et plus sourd, parce qu'on n'y a pas la même attention. Car il faut soigneusement observer que l'acte et l'attention à l'acte sont choses fort distinguées; de sorte qu'il peut arriver qu'un acte continue, encore qu'on n'y pense pas toujours également; d'où pas à pas et en diminuant l'attention par degrés, il peut arriver qu'on n'y pense guère ou point du tout : ce qui ne détruit pas l'acte; mais le laissant en son entier, fait seulement qu'il demeure un peu à l'écart par rapport au regard de l'âme, c'est-à-dire à la réflexion, jusqu'à ce qu'on nous réveille comme on faisait à notre voyageur en lui demandant : Où allez-vous? A quoi il répond d'abord : Je vais à Rome; ce qui ne demande pas qu'il fasse toujours un nouvel acte, mais qu'il fasse réflexion sur celui qu'il avait déjà fait, et qui subsistait sourdement et obscurément dans son esprit, sans qu'il songeât à l'y regarder.

A vrai dire, cela n'a point de difficulté. On pourrait dire qu'il en est de cet acte comme d'un trait qu'on lance d'abord, et qui avance en vertu de la première impulsion qui n'est plus. En cette sorte on pourrait penser qu'après la direction de l'esprit, qui s'appelle intention et résolution, il y reste une impression qui le fait tendre à la même fin.

Mais qu'est-ce que cette impression? Je dis que c'est l'acte même; ou si on ne veut pas de cette sorte, c'est une disposition en vertu de laquelle on est toujours prêt à en faire un autre semblable. Mais j'aime encore mieux dire que c'est l'acte même qui subsiste sans qu'on y ait la même attention, ainsi que je l'ai supposé d'abord, quoique au fond il importe peu et que ces deux manières d'expliquer ne diffèrent guère.

La difficulté consiste à savoir quand est-ce que cet acte cesse, et comment. Mais premièrement il est constant qu'il cesse par une actuelle et certaine révocation de son intention; secondement, on ne doute pas qu'il ne cesse encore par une longue interruption de la réflexion qu'on y fait.

1. *Rom.*, v, 4. — 2. *Matth.*, vi, 22, 23.

C'est ici que les docteurs se tourmentent à chercher quel temps il faut pour cela. Mais la question est bien vaine, puisqu'il est certain qu'il n'y a pas là de temps précis et déterminé, et que l'acte dure plus ou moins dans sa vertu, selon qu'il a été plus ou moins fort lorsqu'il a été commencé, comme l'impression dure plus longtemps dans le trait ou dans une pierre, selon que l'impression a été plus grande.

Ce qu'on peut dire, c'est en premier lieu, que régulièrement le sommeil emporte une interruption inévitable à un acte libre, à cause de la suspension qui arrive alors dans l'usage de la liberté et de la raison. C'est aussi pour cela qu'on conseille de renouveler ses bonnes résolutions en s'éveillant. Secondement, on doit dire qu'une grande occupation de l'esprit cause aussi une interruption, parce que deux actes ne peuvent pas se trouver ensemble dans un degré éminent et fort, de sorte qu'ordinairement l'un efface l'autre en cet état. Le moyen d'éviter tout embarras, c'est de renouveler de temps en temps ses bonnes résolutions : et aussi quand on l'a fait sérieusement, il ne faut plus s'embarrasser si l'acte subsiste, puisqu'il est certain qu'il peut subsister longtemps, et souvent des journées entières sans qu'on y pense.

Quelques docteurs estiment qu'il peut être fait avec tant de force qu'il subsiste plusieurs années, même au travers du sommeil et des autres occupations, à cause de l'éminence et de la vertu de cet acte : ce qu'il n'est pas nécessaire de combattre, puisque régulièrement cela n'est pas ainsi, et que c'en est assez pour voir qu'il ne faudrait pas s'y fier : outre qu'il paraît manifestement contradictoire qu'un acte soit aussi fort qu'on le dit, et qu'à la fois on cesse d'y penser un très-long temps, puisque le propre des sentiments qui nous tiennent fort au cœur, c'est de revenir souvent et de s'attirer souvent notre attention.

Au reste, il faut ici remarquer qu'il y a des vérités si simples, qu'elles nous échappent quand on entreprend de les entendre mieux qu'on n'a fait d'abord. Si quelqu'un voulait définir ce que c'est qu'assurer, ou que nier, ou qu'une opinion, ou qu'un doute, ou qu'une science certaine, et chercher à ajouter quelque chose à la première et droite impression que ces mots font d'abord dans nos esprits, il ne ferait que se tourmenter et s'alambiquer, pour mieux entendre ce qu'il avait déjà entendu parfaitement du premier coup. Il en est de même de l'intention virtuelle, que chacun trouve en soi-même sitôt qu'il l'y cherche. De là il suit clairement qu'elle suffit pour les sacrements en toute opinion, et pour le mérite, parce que c'est ou l'acte même continué plus sourdement, ou quelque chose d'équivalent à l'acte.

Pour en venir à ce qui vous touche en votre particulier, ne croyez jamais que vous ayez révoqué vos résolutions, sans que vous en trouviez en vous-même une révocation marquée; et croyez encore moins qu'elles finissent pour ainsi dire comme d'elles-mêmes, par une interruption de quelques moments, ou même de quelques heures, puisqu'il est bien certain que non, et que les actes durent plus sans difficulté que la réflexion qu'on y fait. Allons simplement avec Dieu : quand notre conscience ne nous dicte point que nous ayons changé de pensée ou de sentiment, croyons que cette même pensée et le même sentiment subsistent toujours.

Les actes qu'on aperçoit vivement ne sont pas toujours les meilleurs. Ce qui naît comme naturellement dans le fond de l'âme, presque sans qu'on y pense, c'est ce qu'elle a de plus véritable et de plus intime; et les intentions expresses qu'on fait venir dans son esprit comme par force ne sont souvent autre chose que des imaginations, ou des paroles prises dans notre mémoire comme dans un livre.

Comment faut-il faire maintenant pour former ces actes qui naissent comme de source? C'est une chose facile à entendre; et je crois vous en avoir assez dit pour ne vous laisser aucun doute sur ce sujet. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

Mandez-moi sincèrement comment on se trouve du confesseur.

A Germigny, ce 30 septembre 1691.

40. Madame d'Alègre a pensé d'elle-même à vous aller voir, Madame votre sœur et vous; et vous n'avez à me savoir gré que d'avoir résolu sur l'heure à l'accompagner dans un voyage dont vous étiez toutes deux l'agréable sujet.

Je ne compte point aller à Fontainebleau, ni sortir du diocèse qu'après la Toussaint; mais je ferai beaucoup de visites dans le diocèse et autour d'ici.

Vous n'avez point du tout à vous confesser des peines que vous savez, même dans le cas dont vous me parlez.

Ce que j'appelle sortir de source dans l'âme et comme naturellement, c'est lorsque les actes sont produits par la seule force des motifs qu'on s'est rendus familiers et intimes, en les repassant souvent avec foi dans son esprit, sans qu'il soit besoin d'arracher ces actes comme par une espèce de force, et qu'ils viennent comme d'eux-mêmes sans réflexion et attention expresse. Voilà les bons actes, et ceux qui viennent du cœur.

Je songerai à M. Morel; et je vous dirai par avance qu'un homme qui a un emploi réglé, n'en doit pas être aisément tiré pour un emploi passager.

Vous faites trop d'honneur à ma sœur : elle vous en est fort obligée; elle se porte à son ordinaire.

A Germigny, ce 5 octobre 1691.

41. Votre lettre du 23, ma fille, me marque le contentement que vous avez, Madame votre sœur et vous, de l'ouvrage qu'on vous a envoyé de ma part; Dieu soit loué. Il y avait plusieurs jours que j'enfantais, ce me semblait, quelque chose pour vous, quand vous m'avez exposé les désirs de Madame de Harlay. Tout ce que je méditais y revenait fort, et il n'y aura qu'à le tourner au renouvellement des vœux et de la retraite. Ainsi cela se fera, s'il plaît à Dieu, au premier jour, et peut-être cette nuit, si Dieu le permet.

Je suis bien aise que M. le Blond vous demeure : je lui écris pour l'y exhorter. Je n'ai pu aller à Jouarre pendant que vous étiez indisposée : je se-

rais entré sans hésiter pour vous voir. J'ai demain une conférence à Meaux. Si M. l'intendant y vient, ce sera un retardement pour mon voyage ; mais il se fera certainement, s'il plaît à Dieu. Le congé que j'ai donné à Madame votre abbesse est de deux mois, à compter depuis le jour de son départ de Jouarre.

Les confesseurs des religieuses, soit ordinaires ou extraordinaires, n'ont pas les cas réservés, si on ne les leur donne expressément; mais aussi n'y manque-t-on pas pour l'ordinaire.

Vous avez déjà vu qu'il me sera fort facile de tourner quelque chose que je vous destinais, à la retraite et au renouvellement des vœux ; et ainsi vous serez contente, tant pour vous que pour elle, s'il plaît à Dieu. Il s'agit d'un acte d'abandon que je crois spécialement nécessaire à votre état, suivant que je vous l'ai déjà dit. Je n'y dirai rien qui ne puisse paraître commun à tout chrétien dans le fond.

Je suis bien éloigné de croire que votre santé me soit présentement inutile. Vous savez combien de choses nécessaires j'apprends tous les jours de vous. C'est vous qui m'avez fait connaître les sujets ; et je ne trouve la dernière certitude sur laquelle il faut que je m'appuie dans les affaires, que dans le concert de vous deux avec Madame de Lusanci. Car sa fidélité me la fait mettre en tiers, et je reconnais encore que vous lui êtes fort nécessaire, pour lui inspirer le courage qu'elle a besoin de renouveler à chaque moment. Au surplus il n'est pas question avec vous de m'être ou ne m'être pas nécessaire. Vous m'êtes chère par vous-même, et c'est Dieu même qui a fait cette liaison. Ainsi vous devez sans hésiter me dire ce scrupule ou cette peine, comme vous voudrez l'appeler, à notre premier entretien; et dès à présent je vous l'ordonne, et de me découvrir tout ce dont le retour pourra vous faire de la peine, quand même vous vous seriez calmée là-dessus, à la réserve des choses dont je vous ai défendu de me parler davantage, de peur de nourrir une inquiétude que je veux calmer et déraciner, s'il se peut.

Ne dites pas que votre état nuise à votre perfection; dites plutôt avec saint Paul : *Nous savons que tout coopère à bien à ceux qui aiment Dieu*[1]. Or il n'y a nul état qui empêche d'aimer Dieu, que celui du péché mortel. Il n'y a donc nul état, excepté celui du péché mortel, qui loin d'être un obstacle au bien des fidèles, ne puisse avec la grâce de Dieu y concourir. Je veux donc bien que vous lui demandiez avec cet apôtre qu'il vous délivre de cet ange de Satan[2], quand vous seriez assurée que c'en est un, mais non pas qu'il vous empêche de bien espérer de votre perfection.

Je vous parle fort franchement et nullement par condescendance : je suis incapable de ce rebut que vous craigniez; et le plus sensible plaisir que vous me puissiez faire, c'est non-seulement de ne m'en parler jamais, mais d'agir comme assurée qu'il n'y en a point. Vous voyez par cette réponse, que j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée par la poste. Je vous prie de dire à Mesdames Gobelin, d'Ardon et du Mans, que j'ai aussi reçu leurs lettres, et que je n'ai nul loisir de leur répondre. A vous de tout mon cœur, sans oublier Madame de Luynes.

A Germigny, ce 24 octobre 1691.

1. *Rom.*, VIII, 28. — 2. *II. Cor.*, XII, 8.

42. J'ai reçu, ma fille, vos lettres du 30 octobre, du 1, 2 et 4 novembre avec ma béatitude, qui est celle en vérité que j'aime le plus, quoique la dernière soit constamment la plus parfaite, et celle sur laquelle le Sauveur appuie le plus : mais celle-ci y prépare; et le cœur pour être pur doit être mis dans le feu de la souffrance. Mais hélas! je n'en ai pas le courage : priez Dieu qu'il me le donne.

Vous vous préparez beaucoup de peine, si vous ne vous attachez constamment à la pratique que je vous ai ordonnée sur ces matières pénibles. Ce que vous diront sur cela les confesseurs sera bon, solide, véritable, mais peu convenable à votre état, et capable de vous détourner de cet esprit de dilatation et de confiance où vous avez besoin d'être conduite. Soyez une fois persuadée que ces sentiments qui vous viennent par des choses d'ailleurs innocentes, ne vous obligent point à la confession, et qu'il n'y a que l'assurance du consentement exprès et formel au péché mortel qui vous y oblige dans l'état où vous êtes. Remettez toutes ces peines à mon retour, et tenez-vous en repos. Toute l'inquiétude que vous vous donneriez sur ce sujet ne serait qu'un empêchement à l'œuvre de Dieu; et vous croirez toujours que vous ne vous êtes pas assez expliquée à moi, quoi que vous fassiez et quoi que je puisse vous dire. Je vous renouvelle donc toutes les défenses que je vous ai faites sur ce sujet-là, sans dessein de vous obliger à péché quand vous y contreviendrez par faiblesse et par scrupule.

Vous avez parfaitement bien pris l'esprit des sentences que je vous ai données. Mais ce que vous ajoutez sur votre mélancolie, que vous croyez incompatible avec cette joie, n'est pas véritable. Croyez-vous que le saint homme Job n'ait pas ressenti cette tristesse, qui nous fait voir un Dieu armé contre nous? Vous savez bien le contraire. Et Jésus-Christ n'a-t-il pas été lui-même plongé dans l'ennui et dans la tristesse jusqu'à la mort? Croyez donc que ces tristesses, quelque sombres et quelque noires qu'elles soient, et de quelque côté qu'elles viennent, peuvent faire un trait de notre ressemblance avec Jésus-Christ, et peuvent couvrir secrètement ce fond de joie qui est le fruit de la confiance et de l'amour.

Je vous reconnais toujours pour ma première fille, et dès le temps de votre profession et depuis mon installation à Jouarre, et cela vous est bon pour vous.

A Meaux, ce 5 novembre 1691.

43. Vous n'avez rien, ma fille, à confesser davantage sur la matière dont vous me parlez, ni à vous inquiéter de vos confessions passées. Vous n'avez rien à dire sur cela qu'à moi, pour les raisons que vous aurez pu voir dans ma lettre de ce matin, et pour d'autres encore plus fortes, qui ne se peuvent pas écrire si aisément. Je vous entends très-bien, et vous pouvez vous reposer sur ma décision.

C'est à l'heure de la mort qu'il faut le plus suivre les règles que je vous ai données, parce que c'est alors qu'il faut le plus dilater son cœur par un abandon à la bonté de Dieu. C'est alors, dis-je encore un coup, qu'il faut le plus bannir les scrupules. Mettez-vous donc en repos pour une seconde fois ; ne croyez point que vous me fatiguiez jamais : toute ma peine est pour vous ; et je ne veux point, si je puis, laisser prévaloir la peine ; ce qui ne manque point d'arriver quand on s'accoutume à revenir aux choses déjà résolues. Tenez-vous donc ferme, ma fille, à ce que je vous décide, et ne vous laissez ébranler ni à la vie ni à la mort. Y a-t-il quelqu'un sur la terre qui doive répondre de votre âme plus que moi ? Vous reconnaissez que je vous ai enfantée par la divine parole ; vous êtes la première qui vous êtes soumise à ma conduite à l'extérieur et dans l'intérieur : que sert tout cela, si vous ne croyez pas à ma parole ? Tenez-vous donc, pour la troisième fois, à ma décision.

Nous sommes affligés au dedans et au dehors par la tentation ; mais nous ne sommes pas angoissés, c'est-à-dire resserrés dans notre cœur ; mais nos entrailles sont dilatées par la confiance[1]. Nous sommes agités par des difficultés où il semble que l'on ne voie aucune issue ; mais nous ne sommes point abandonnés ; et la main qui seule nous peut délivrer, ne nous manque pas. Nous sommes abattus jusqu'à croire, en nous consultant nous-mêmes, qu'il ne nous reste aucune ressource ; mais nous ne périssons pas, parce que celui qui a en sa main la vie et la mort, qui abat et qui redresse, est avec nous.

C'est, ma fille, ce que je veux que vous alliez dire à Dieu au moment que vous aurez lu cette lettre.

A Dammartin, ce 5 novembre 1691.

44. J'ARRIVE en bonne santé, Dieu merci, ma fille, et on me rend vos lettres du 7 et du 8.

Il ne faut point s'embarrasser des confessions passées pour les cas réservés. Je vous avoue qu'à la vérité je ne sais pas bien si la réserve a lieu à l'égard des religieuses ; et si en cas qu'elle ait lieu, leurs confesseurs sont censés avoir les cas réservés à leur égard. Mais quoi qu'il en soit, il est constant que la bonne foi suffit dans les uns et dans les autres, et qu'il ne faut point songer à recommencer les confessions. Depuis que le doute est levé, et qu'ainsi la bonne foi n'y pourrait pas être, je déclare que mon intention est que tous ceux qui confesseront à Jouarre puissent absoudre de tout cas ; et ainsi on est assuré et pour le passé par la bonne foi, et pour l'avenir par ma permission expresse, que j'envoie à Madame la prieure.

A votre égard je vous défends de réitérer vos confessions, sous prétexte d'omission ou d'oubli, à moins que vous ne soyez assurée, premièrement, d'avoir omis quelque péché ; et secondement, que ce péché soit mortel ; ou, si c'est une circonstance, à moins qu'elle ne soit du nombre de celles qu'on est obligé de confesser ; et je vous défends sur tout cela de vous enquérir à personne, et vous ordonne de passer outre à la communion en plein abandon et confiance, à moins que par vous-même vous ne soyez entièrement assurée de ce que je viens de vous dire. Pour le surplus, vous devez être très-assurée que je vous entends, parce que sachant très-bien tous les côtés d'où peut venir cette peine, je vois que la résolution et l'ordre que je vous donne ne peut être affaibli ou changé par quelque côté que ce soit. Tenez-vous-en donc là, et ne vous laissez point troubler par toutes ces peines. M. de Sainte-Beuve avait raison, et il y a plutôt à étendre qu'à rétrécir ces défenses : car il faut établir surtout l'abandon entier à la divine bonté, qui est un moyen encore plus sûr et plus général d'obtenir la rémission des péchés que l'absolution, puisqu'il en renferme toujours le vœu et en contient la vertu.

Au reste, je n'oublie point de prier pour obtenir la délivrance de ce noir chagrin : mais je ne veux point que votre repos dépende de là, puisque Dieu seul et l'abandon à sa volonté en doit être l'immuable fondement. C'est l'ordre de Dieu ; et ni je ne puis le changer, puisque c'est l'annexe inséparable de sa souveraineté ; ni je ne le veux, parce qu'il n'y a rien de plus aimable ni de meilleur que cet ordre, dans lequel consiste toute la subordination de la créature envers Dieu.

Vous pouvez envoyer à Madame de Harlay ce qui regarde l'intention : je vous enverrai le reste quand il me sera donné. Je ne crains aucun verbiage de votre côté ; et vos lettres, quelque longues qu'elles soient, ne me feront jamais la moindre peine, pourvu seulement que vous n'épargniez point le papier, et que vous vouliez prendre garde à ne point presser sur la fin des pages vos lignes et votre écriture ; car au reste elle est fort aisée.

A Paris, ce 9 novembre 1691.

45. J'AI reçu, ma fille, votre lettre du 12. Je vous envoie l'écrit pour la retraite : vous en pouvez laisser tirer des copies, non-seulement pour Madame de Harlay, mais encore à nos chères Sœurs et à ma sœur Cornuau. Vous me ferez plaisir après cela de me renvoyer l'original, parce que j'en veux envoyer autant aux filles de Sainte-Marie de Meaux.

J'ai une grande consolation de ce que vous me mandez de ma sœur de la Guillaumie et de ses compagnes, aussi bien que de nos dernières professes. Ce m'est en vérité une grande joie d'avoir mis la dernière main à leur consécration. J'espère que Dieu leur fera sentir du fruit de la conduite épiscopale, à laquelle elles sont soumises d'abord ; et je les exhorte à y demeurer.

Quant à ces peines dont vous me parlez, elles ne doivent non plus vous arrêter, quand elles arrivent à la communion, que dans un autre temps ; autrement le tentateur gagnerait sa cause. Car, comme vous le remarquez, il ne demande qu'à nous tirer des sacrements et de la société avec Jésus-Christ. Vous avez donc bien fait de passer par-dessus, et de ne vous en confesser pas. La bonne foi et l'obéissance vous mettraient absolument à couvert, quand vous vous seriez trompée. Mais loin de cela, vous avez bien fait ; et plût à Dieu que vous fissiez toujours de même ! Il n'y a point eu d'irrévérence dans votre communion, ni de péché à vous être élevée par-dessus la pensée que vous

1. *II. Cor.*, IV, 8, 9.

faisiez mal, parce que c'est précisément ces sortes de pensées scrupuleuses et déraisonnables qu'il faut mépriser. Je ne veux point que vous vous confessiez à M. le curé, non plus qu'aux autres, de semblables peines.

Je veux bien, ma fille, que vous m'en rendiez compte, quand vous ne pourrez pas les vaincre sans cela : mais le fond le meilleur serait de ne plus tant consulter sur des choses dont vous avez eu la résolution ou en elles-mêmes, ou dans d'autres cas semblables. Ces consultations entretiennent ces dispositions scrupuleuses, et empêchent de parler de meilleures choses. Ne vous étonnez donc pas si je tranche dorénavant en un mot sur tout cela; car je pécherais en adhérant à ces peines.

Je ne vous ai parlé de prévenir nos chères Sœurs, que parce que la charité est prévenante. Je fais réponse à Madame de Lusanci pour les affaires, et je vous prie de la bien assurer que je ne serai jamais prévenu contre elle.

Je prie Dieu, ma fille, qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 14 novembre 1691.

46. L'ÉCRIT que je vous envoie est plus long que je ne pensais; mais c'est que j'ai voulu rendre tout ce que Dieu me prêtait. Je prévois qu'il sera assez difficile qu'on l'ait décrit assez tôt pour me donner le loisir de l'envoyer à nos Sœurs de Meaux avant la Présentation, qui, ce me semble, est le 21. Cela se pourra pourtant, si ma sœur de la Guillaumie veut bien pour l'amour de moi, puisque je l'en prie, faire un peu de diligence pour la première copie, et pour celle de Madame de Harlay. Quant à nos autres filles, je laisse la distribution à votre discrétion, et pour cause.

A Versailles, ce 15 novembre 1691.

47. ÉCRIVEZ-MOI sans hésiter cette pensée que vous ne voulez me dire que par mon ordre. J'ai répondu à tous vos doutes. C'est pour vous plutôt que pour moi que je vous défends de répéter.

Je salue Madame votre sœur de tout mon cœur. Mon entretien avec Madame n'a pas plus opéré que les autres : mais ce n'est pas là que je mets ma confiance; et soit qu'elle retourne, soit qu'elle demeure en ce pays, j'espère établir une conduite uniforme et certaine. Dieu soit avec vous.

† J. BÉNIGNE, *Ev. de Meaux.*

Je remercie aussi Madame de Rodon, et je suis bien aise que vous en soyez contente.

A Versailles, ce 20 novembre 1691.

48. Vous avez très-bien fait de communier sans vous confesser de ces peines. M. le curé a toujours les mêmes approbations; mais je vous ai défendu, et je vous défends de vous confesser de ces peines à lui ou à d'autres, à moins que vous ne soyez assurée, jusqu'à en pouvoir juger s'il était besoin, que vous avez consenti à un péché mortel, si c'en est un; ou si ce n'en est pas un, je ne veux point que vous consultiez sur cela d'autre que moi, ni que vous me consultiez par écrit. Tout ce que je puis faire, c'est de souffrir que vous m'en parliez de vive voix, encore ne vous le permettrai-je que par condescendance.

Je vous défends tout empressement et toute inquiétude pour cette consultation que vous pourrez me faire à moi-même, remettant la chose à mon grand loisir. Vous voyez bien après cela, ma fille, que me demander des règles pour distinguer le sentiment d'avec le consentement, et en revenir aux autres choses dont vous me parlez dans vos lettres, c'est recommencer toutes les choses que nous avons déjà traitées, et je ne le veux plus, parce que c'est trop adhérer à vos peines. Ainsi je vous déclare que voici la dernière fois que je vous ferai réponse sur ce sujet : et que dès que j'en verrai le premier mot dans vos lettres, je les brûlerai à l'instant sans les lire seulement; ce que je ne vous dis ni par lassitude, ni par dégoût de votre conduite, mais parce que je vois la conséquence de vous laisser toujours revenir à de tels embarras sous d'autres couleurs.

J'ai reçu agréablement les reproches de Madame votre sœur : je n'ai pas le loisir d'y répondre, et j'en suis fâché.

Quant à mon écrit, votre correction n'est pas mauvaise; mais vous avez trop deviné. La première ligne naturellement ne signifiait rien, sinon que le sens était complet à cet endroit; et la seconde, que c'était la fin de tout le discours. Le changement que vous avez fait n'altère rien dans le sens; mais je l'aime mieux comme il était : mon intention a été que les paroles de l'*Apocalypse* fussent une conclusion du tout,

Il faut bien encourager Madame de Lusanci, qui agit à la vérité avec un courage qu'on ne peut assez louer. On s'élève beaucoup, et très-injustement contre elle; je n'oublierai rien pour la soutenir.

A Paris, ce 24 novembre 1691.

49. J'ai lu, ma fille, la petite lettre qui était incluse dans celle de Madame de Lusanci. Offrez vos peines à Dieu, pour en obtenir la cessation ou l'adoucissement et la conversion des pécheurs. Je vous assure qu'il n'y a point eu de péché mortel dans tout ce que vous m'avez exposé, ni aucune matière de confession : ce que vous me proposez en dernier lieu est de même nature. A quoi songez-vous, ma fille, de chercher à calmer ces peines par des résolutions à chaque difficulté? C'est une erreur : elles croîtront à mesure qu'on s'appliquera à les résoudre; et il n'y a de remède que celui de l'obéissance et de l'abandon, qui tranche le nœud.

Je vous défends encore une fois de vous tourmenter à chercher la différence du sentiment et du consentement. Tenez-vous-en à mes décisions précédentes, et surtout à celles de la dernière lettre qui comprend tout. Je sais mieux ce qu'il vous faut que vous-même. Si vous étiez autant fidèle et obéissante qu'il faudrait, vous ne diriez jamais un mot à confesse de toutes ces peines : vous faites de grands efforts pour vaincre vos peines, et puis vous en revenez à la même chose.

Vous ne m'avez pas entendu quand je vous ai dit que le consentement à une certaine chose était péché mortel. Je m'expliquai après, et je vous assure qu'il n'y en a point dans ce que vous m'exposiez. Vous vous tendez des piéges à vous-même, et vous êtes ingénieuse à vous chercher des embarras. La vivacité de votre imagination est justement ce qui a besoin des remèdes que je vous donne.

Ainsi décisivement ce sera la dernière fois que je répondrai à de telles choses. Il n'y a nul péché dans ces peines que celui d'y adhérer trop, et d'y trop chercher de remèdes. Si ceux que je vous donne ne vous apaisent pas, il n'y a plus qu'à s'abandonner à la divine bonté. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 29 novembre 1691.

50. Je n'ai reçu votre lettre, qui est venue par la poste, que fort tard et dans un temps où il eût été difficile d'y faire réponse. Je crains bien cependant que cela ne vous ait causé de l'embarras dans vos dévotions : il n'y en a pourtant point de sujet. Pour le passé, la revue que vous m'avez faite a été bien faite de votre part, et très-bien entendue de la mienne. La répétition que vous en avez faite à votre dernière confession m'a suffisamment remis les choses que vous m'aviez dites, et assez pour donner matière à l'absolution. Ainsi je vous défends tout retour et toute inquiétude sur cela, et de vous en confesser de nouveau ni à moi ni à d'autre.

L'autre peine que vous m'expliquez ne doit non plus vous embarrasser, après les résolutions que vous avez eues sur cela de M. l'abbé de la Trappe et de moi. A la vérité je ne voudrais pas exciter ces tendresses de cœur directement : mais quand elles viennent ou par elles-mêmes, ou à la suite d'autres dispositions qu'il est bon d'entretenir et d'exciter, comme la confiance et l'obéissance, et les autres de cette nature, qui sont nécessaires pour demeurer ferme et avec un chaste agrément sous une bonne conduite; il ne faut nullement s'en émouvoir ni s'efforcer à les combattre ou à les éteindre, mais les laisser s'écouler et revenir comme elles voudront.

C'est une des conditions de l'humanité, de mêler les choses certainement bonnes avec d'autres qui peuvent être suspectes, douteuses, mauvaises même si l'on veut. Si par la crainte de ce mal on voulait ôter le bien, on renverserait tout, et on ferait aussi mal que celui qui voulant faucher l'ivraie, emporterait le bon grain avec elle. Laissez donc passer tout cela, et tenez-vous l'esprit en repos dans votre abandon. Je vous défends d'adhérer à la tentation de quitter, ou à celle de croire qu'on soit fatigué ou lassé de votre conduite, puisqu'en effet on ne l'est pas et on ne le sera jamais, s'il plaît à Dieu; car il ne faut jamais abandonner ni se relâcher dans son œuvre.

Pour vous dire mes dispositions, autant qu'il est nécessaire pour vous rassurer, je vous dirai qu'elles sont fort simples dans la conduite spirituelle. Je suis conduit par le besoin : je ne suis pas insensible, Dieu merci, à une certaine correspondance de sentiments ou de goûts; car cette indolence me déplaît beaucoup, et elle est tout à fait contraire à mon humeur : elle ferait même dans la conduite une manière de sécheresse et de froideur qui est fort mauvaise. Mais quoique je sente fort ces correspondances, je ne leur donne aucune part au soin de la direction, et le besoin règle tout. Au surplus je suis si pauvre, que je n'ai jamais rien de sûr ni de présent. Il faut que je reçoive à chaque moment, et qu'un certain fond soit excité par des mouvements dont je ne suis pas tout à fait le maître. Le besoin, le besoin, encore un coup, est ce qui détermine. Ainsi tout ce qu'on sent par rapport à moi, en vérité ne m'est rien de ce côté-là, et il ne faut pas craindre de me l'exposer, parce que cela n'entre en aucune sorte dans les conseils, dans les ordres, dans les décisions que j'ai à donner.

Je vous ai tout dit; profitez-en et ne vous laissez point ébranler : ce serait une tentation trop dangereuse, à laquelle je vous défends d'adhérer pour peu que ce soit. Je prie Dieu, ma chère fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 26 décembre 1691.

51. J'ai reçu toutes vos lettres, et entre autres celles qu'un capucin m'a rendues. Vous avez fort bien fait de passer par-dessus vos dernières peines; et je vous défends de vous y arrêter jamais, ni de vous confesser de ne les avoir point confessées. Si vous continuez de cette sorte à entrer dans les pratiques que je vous ai marquées, vous vous faciliterez beaucoup la réception des sacrements, et vous y trouverez la consolation qu'y doit trouver une âme chrétienne, c'est-à-dire une âme confiante.

Je prie Dieu, ma fille, qu'il soit avec vous. Je le prierai de tout mon cœur pour Madame la comtesse de Verue : on la disait morte à Versailles ces jours passés; j'en serais fâché, et je voudrais autre chose d'elle auparavant.

A Meaux, ce 27 décembre 1691.

52. L'acte de contrition nécessaire au sacrement de pénitence, ne demande pas un temps précis, et ne consiste pas dans une formule qu'on se dit à soi-même dans l'esprit. Il suffit de s'y exciter quelques heures avant la confession : quelquefois même l'acte qu'on excite longtemps devant est si efficace, que la vertu en demeure des journées entières. Je ne croirais pas qu'un acte pût subsister en vertu, quand le sommeil de la nuit ou quelque grande distraction est intervenue : à plus forte raison quand le péché mortel, qui est une rétractation trop expresse de l'acte d'amour, se trouve entre l'acte et la confession ou l'absolution. Il ne faut donc point s'inquiéter si on a répété cet acte ou immédiatement avant l'absolution, ou à la confession de quelque péché oublié : il suffit qu'il n'y ait pas eu d'interruption ou de rétractation, selon les manières que je viens de dire. Au reste il faut tâcher de former en soi une habitude si forte et si vive des vertus et des sentiments de piété, qu'ils naissent comme d'eux-mêmes et presque sans qu'on les sente, du moins sans qu'on y réfléchisse. Je n'ai rien à ajouter à mon *Catéchisme* sur les actes de contrition et d'attrition.

Il est inutile de savoir si les sacrements opèrent physiquement ou moralement; ce qui est très-assuré, c'est que ce physique tient bien du moral, et que ce moral, par sa certitude, sa promptitude et son efficace, tient bien du physique : et c'est peut-être ce que veulent dire ceux qui leur attribuent une opération physique. Il suffit de savoir que l'opération du Saint-Esprit qui s'applique et se développe pour ainsi parler dans les sacrements, est très-réelle et très-physique, et qu'elle sort pour ainsi parler à la présence du sacrement, comme d'un signe qui

la détermine en vertu de la promesse de Dieu très-infaillible. Adorez cette grâce, admirez cette opération, croyez en cette puissance, conformez-vous à cette efficace par une volonté vive, qui s'accommode à l'impulsion et à l'action d'un Dieu.

A la fin de 1691.

53. Votre lettre du 30 décembre, ma chère fille, m'oblige à vous dire d'abord que je suis content de votre obéissance. La règle que je vous ai donnée sur les peines que vous savez, s'étend à toutes les autres quant à l'obligation de les confesser, mais non pas quant à la défense de le faire. Car je ne vous défends pas de vous confesser de ces peines, ou des péchés que vous pourrez croire y avoir commis, pourvu que ce ne soit pas avec cette anxiété qui vous empêche de communier, ou ne vous permet pas de le faire avec toute la dilatation que cette action demande. Ce que je vous défends précisément à cet égard, c'est que vous ne songiez jamais à vous priver de la communion, ni à recommencer vos confessions avant ou après vous en être approchée, à moins que vous ne soyez assurée jusqu'à en pouvoir jurer, qu'il y a eu un péché mortel dans vos jugements, dans vos distractions, dans vos soupçons et dans tous les sujets de vos peines. Je vous l'ai déjà dit, et vous deviez l'avoir entendu ; mais à présent que vous l'avez par écrit, je m'attends à une entière obéissance.

Je serais bien fâché que nous perdissions ma Sœur de Saint-Gabriel. Je lui donne de tout mon cœur ma bénédiction, et je ne manquerai pas de l'offrir à Dieu, dont elle recevra, et en cette vie et en l'autre, la récompense de sa fidélité et de son obéissance.

On s'est contenté de vous donner la copie de la réquisition du promoteur, parce que c'est le fondement de ce qui se fera dans la suite : on n'eut pas le temps d'écrire le reste. Il n'y a point de façon à faire de cette réquisition, et au contraire il est bon qu'on le sache. Pour ce qui est des dispositions de Madame votre abbesse, elle voudrait bien ne pas retourner; mais elle sent qu'il faudra le faire. Je suis résolu à la pousser, si dans huit jours sans retardement elle ne prend un parti; pour lui parler, c'est temps perdu. J'envoie à Madame la prieure et à Madame de Lusanci les ordres pour ce qu'il faut faire, si elle s'avisait de prévenir la signification de mon *Ordonnance*, comme le sieur de la Madeleine l'en presse bien fort: mais ce n'est pas à lui qu'elle se fie sur cela. Que ceci ne soit que pour Madame de Luynes, pour Madame de Lusanci et vous.

Il ne faut jamais avoir de réserve en me parlant : vous voyez bien qu'à la fin il y faut venir, et que Dieu le veut.

Il n'y a rien à recommencer dans le Bréviaire que les endroits où l'on serait assuré, dans le degré que je vous marque pour les autres choses, ou d'avoir omis, ou d'avoir été distrait volontairement. Je vous défends tout autre recommencement. Ne vous allez point rejeter dans l'embarras de distinguer ce qui est volontaire ou non ; cela ramènerait toutes vos peines l'une après l'autre, et vous n'en sortiriez jamais. *Amen* et *Alleluia*. C'est dans l'acte d'abandon, que se trouve le seul remède à vos maux : je m'y unis de tout mon cœur, et vous le pouvez mander à Madame de Harlay.

C'est un grand mot que celui du saint prophète ; *Elegi abjectus esse*[1] *: J'ai choisi d'être des derniers dans la maison de Dieu;* et je rends grâces à Dieu de vous l'avoir mis dans le cœur avec un sentiment particulier. Je le prie, ma chère fille, qu'il soit avec vous.

Priez pour moi, demandez pour moi des prières de tous côtés ; et surtout à Madame de Harlay et à la sainte communauté où elle est. *Amen*, *Alleluia.*

A Paris, ce 5 janvier 1692.

54. Je ne crains point de prendre sur moi l'obéissance que vous rendrez, ma chère fille, aux ordres que je vous ai donnés pour vos confessions.

Quant à cette disposition qui vous fait voir un Dieu toujours irrité, sans en examiner le principe, offrez pour la conversion des pécheurs, et surtout des plus endurcis, les peines qu'elle vous cause ; j'espère que vous en serez soulagée : du reste je vous mets et vous abandonne entre les mains de la miséricorde de Dieu. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 8 janvier 1692.

55. Je suis, ma fille, très-sensible à vos douleurs : je vous suis très-obligé de les offrir à Dieu pour moi ; mais je le prie qu'il vous en décharge, et qu'il n'accumule pas tant de croix ensemble. Si mes vœux sont exaucés, vous serez bientôt dans un état plus tranquille. Ces noirceurs dans l'esprit avec des peines si aiguës dans le corps, ah! mon Dieu, c'en est trop; arrêtez vos bras, et faites sentir vos consolations ; je vous en conjure par notre grand médecin, qui a guéri nos plaies en les portant, et qui nous a laissé après lui un Consolateur, dans lequel toutes les bontés sont passées de votre sein. *Amen, amen.* C'est pour réponse à votre lettre du 12.

Pour les autres, je vous dirai que j'accepte de tout mon cœur ce qui m'est échu en partage pour cette année, et je vous prie d'en bien faire mes remerciements à Madame de Luynes, par les mains de qui me sont venues toutes ces grâces.

Vous avez si bien fait parler saint Ambroise, que je ne puis assez vous en remercier ; et j'espère bien quelque jour me servir utilement de cette oraison. Je vous promets de la faire pour vous au premier quart-d'heure que j'aurai libre.

Pour les passages que vous citez de Job et des saints, quand vous les aurez conciliés avec ces paroles de Notre Seigneur : *Ne craignez point, petit troupeau*[2] ; et avec celles de saint Paul : *Réjouissez-vous; encore une fois je vous le dis, réjouissez-vous*[3] ; et avec celles de saint Jean : *La parfaite charité bannit la crainte*[4] ; et avec toutes celles où il est dit que celui qui se fie au Seigneur et qui s'abandonne à lui n'a rien à craindre : tout ce que vous me direz pour concilier ces passages avec ceux qui font peur, je vous le dirai pour concilier ceux qui font peur avec les règles que je vous ai données.

1. *Psal.*, LXXXIII, 11. — 2. *Luc.*, XII, 32. — 3. *Philip.*, IV, 4. — 4. *I. Joan.*, IV, 18.

Faites-en l'essai, ma fille, et par avance je vous déclare que vous trouverez qu'à proportion que la crainte augmente, on doit faire surnager la confiance, quand il n'y aurait que cette règle de saint Paul : *Où le péché a abondé, la grâce a surabondé*[1]. Puissiez-vous être pénétrée de cette parole à l'instant que vous la lirez !

A Versailles, ce 17 janvier 1692.

56. Je vous écrivis encore hier, ma fille, et je crois avoir répondu à tous vos doutes. Si vous y prenez bien garde, ce n'est toujours que la même peine qui revient sous d'autres couleurs, et tout au plus avec quelques circonstances qui ne changent rien. Il ne servira de rien de vous confesser au P. Toquet : vous ne manquerez jamais de gens pour qui vous croirez avoir des exceptions à faire. Pour moi, je n'en fais aucune, et je ne consens point du tout que vous vous confessiez à lui de ces peines ; tout cela est directement contraire au dessein qu'il faut avoir, si on ne peut les étouffer, du moins de ne les nourrir pas.

Le principe de faire toujours le plus sûr n'est point pour les personnes peinées, parce que le plus sûr pour elles c'est d'obéir : autrement elles se perdraient, et à force de chercher le plus sûr pour elles, il n'y aurait rien de sûr pour elles.

J'ai fait aujourd'hui pour vous à Dieu la prière de saint Ambroise, et je crois que Notre Seigneur m'aura exaucé.

On vient de m'écrire que Madame de Jouarre s'en va tout de bon. Je la suivrai de plus près qu'il me sera possible, et je n'abandonnerai jamais le saint ouvrage, ni le général ni le particulier. Cela est pour vous.

A Versailles, ce 18 janvier 1692.

57. Je souhaite d'apprendre, ma fille, si vos douleurs vous ont quittée : j'en prie Dieu, et qu'enfin il commence à vous soulager après vous avoir poussée si loin.

Enfin Madame de Jouarre se déclare malade, à la seconde signification de mon *Ordonnance*. Vous verrez dans la lettre de Madame de Lusanci, la signification qu'elle m'a fait faire.

Autre histoire : La Vallée écrit une grande lettre pour obtenir permission de venir à Paris, pour se faire traiter d'un cancer : on m'a envoyé la lettre, pour y faire telle réponse que je voudrais. J'ai dit qu'il n'y avait qu'à le laisser là. M. de la Madeleine confirme sa maladie, et trouve étrange la demande qu'il fait à Jouarre d'une somme si considérable pour un petit homme comme lui. Tout considéré, il y a beaucoup d'apparence que vous verrez votre abbesse ; mais au moins je n'assure rien, sinon que je ne vous laisserai pas longtemps combattre avec elle seule à seule, s'il plaît à Dieu.

O que Dieu est grand ! ô que ses volontés sont souveraines et pleines de bonté ! ô que Jésus-Christ est humble, patient et doux ! Abandonnons-nous à lui, soumettons-nous avec agrément et complaisance : *Oui, mon Père, puisque vous le voulez ainsi*[2].

A Paris, ce 21 janvier 1692.

58. Je suis fâché, ma fille, de voir durer si longtemps vos peines, tant celles de l'esprit que celles du corps. Au premier moment que j'aurai libre, j'écouterai ce qui me viendra sur la prière que vous me demandez. En attendant, souvenez-vous de celle de Notre Seigneur : *Mon Père, détournez de moi ce calice; non ma volonté, mais la vôtre*[1] : voilà tout, en trois mots. Lisez les endroits des évangiles où cette prière est racontée, et unissez-vous-y en esprit de foi, puisque Jésus-Christ l'a faite non tant pour lui-même qu'en la personne des pécheurs.

Tout ce que j'ai voulu conclure des passages que je vous ai laissés à concilier, c'est, ma fille, qu'ils sont propres à certains états, tant ceux qui inspirent la crainte que ceux qui portent à la confiance : et ce qu'il faut conclure de là, c'est qu'il les faut appliquer par l'ordre et sous la conduite de celui que Dieu a chargé de votre âme, et c'est là tout le dénouement de ces apparentes contrariétés ; il y en a pourtant encore une autre, mais qui n'est pas de ce temps.

Je ne voudrais pas vous exempter de dire dans votre Bréviaire ce que vous seriez assurée, jusqu'à en pouvoir jurer, d'avoir omis. Mais ce qui est bien assuré, c'est qu'à moins que d'en avoir cette certitude, vous faites mal de répéter, et de vous accuser de ces incertitudes et de toutes les autres. Ainsi je persiste à ne vouloir pas que vous parliez de ces peines à qui que ce soit, pas même au P. Toquet, dont je connais la prudence. Tous les petits mots auxquels vous revenez toujours ne sont que la même chose sous différentes couleurs, comme je vous l'ai déjà dit souvent, et je n'ai plus rien à vous dire sur ce sujet.

M. le Preux peut confesser celles qui ont accoutumé de s'y confesser à l'ordinaire ou à l'extraordinaire, et non les autres. Si quelqu'une s'y est confessée depuis le synode, par la permission verbale que j'en ai donnée et dans la bonne foi, il n'y a qu'à demeurer en repos.

Madame de Lusanci vous dira l'état des affaires : de vous dire ce que je ferai, moi-même je ne le puis : tout ce que je puis dire, c'est que je me gouvernerai selon l'occurrence, et n'omettrai aucune diligence.

Mon Dieu, je m'unis de tout mon cœur à votre saint Fils Jésus, qui, dans sa sueur et son agonie, vous a porté la prière de tous ses membres infirmes. O Dieu, vous l'avez livré à la tristesse, à l'ennui, à la frayeur ; et le calice que vous lui avez donné à boire était si amer et si plein d'horreur, qu'il vous pria de le détourner de lui. En union avec sa sainte âme, je vous le dis, ô mon Dieu et mon Père, détournez de moi ce calice horrible ; toutefois que votre volonté soit faite, et non pas la mienne. Je mêle ce calice avec celui que votre Fils Notre Sauveur a avalé par votre ordre. Il ne me fallait pas une moindre médecine ; ô mon Dieu, je la reçois de votre main avec une ferme foi que vous l'avez préparée pour mon salut, et pour me rendre semblable à Jésus-Christ mon Sauveur. Mais, ô Seigneur, qui avez promis de ne nous mettre pas à des épreuves qui passent nos forces, vous êtes fidèle et véritable. Je crois en votre parole, et je vous prie par Jésus-Christ votre Fils de me donner de la force, ou d'épargner ma faiblesse.

1. *Rom.*, v, 20. — 2. *Matth.*, xi, 26.

1. *Luc.*, xxii, 42.

Jésus mon Sauveur, nom de miséricorde et de grâce, je m'unis à la sainte prière du Jardin, à vos sueurs, à votre agonie, à votre accablante tristesse, à l'agitation effroyable de votre sainte âme, aux ennuis auxquels vous avez été livré, à la pesanteur de vos immenses douleurs, à votre délaissement, à votre abandon, au spectacle affreux qui vous fit voir la justice de votre Père armée contre vous, aux combats que vous avez livrés aux démons dans le temps de vos délaissements, et à la victoire que vous avez remportée sur ces noirs et malicieux ennemis; à votre anéantissement et aux profondeurs de vos humiliations, qui font fléchir le genou devant vous à toute créature dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. En un mot, je m'unis à votre croix, et à tout ce que vous choisissez pour crucifier l'homme. Ayez pitié de tous les pécheurs, et de moi qui suis la première de tous : consolez-moi, convertissez-moi, anéantissez-moi : régnez, et rendez-moi digne de porter votre livrée. *Amen*, *amen*. Tout à vous.

A Versailles, ce 27 janvier 1692.

59. J'ai oublié de répondre à votre lettre du 28. Vous pouvez et vous devez sans hésiter, ma fille, demander à Dieu mon retour dans le diocèse, et vous avez raison de croire que je suis à mon troupeau, et par conséquent à vous toutes, qui en faites une si chère et si considérable partie, plus qu'à tout le reste de l'Eglise, autant par inclination que par devoir.

Je ne prétends point du tout que le retour de Madame de Jouarre rende le commerce moins libre avec moi, et c'est à quoi je pourvoirai capitalement. Vous ferez très-bien de me dire toutes vos pensées sur la matière du livre de la conférence, et je loue Dieu en attendant que vous en soyez consolée. A vous, ma fille, de bien bon cœur.

A Versailles, ce 2 février 1692.

60. J'envoie à ma Mère la prieure l'ordre de faire venir le médecin de la Ferté-sous-Jouarre, pour vous et pour ma Sœur de Saint-Ignace. Il pourra voir en même temps ma Sœur de Saint-Gabriel, que je vous prie d'assurer du soin que j'ai d'elle devant Dieu : c'est une de mes meilleures filles, que Dieu a fait entrer d'abord dans le bon chemin avec ma Sœur de Saint-Nicolas. Je les bénis de tout mon cœur.

Je ne me souviens plus du tout de ce que je dis au sermon de la Nativité, ni sur le *Salve*. Ce n'est pas mal fait d'écrire, comme on s'en souvient, ce qu'on croit qui peut être utile dans mes sermons : cela peut m'aider à les rappeler dans ma mémoire.

Il est bien aisé d'entendre que lorsqu'on appelle la sainte Vierge *notre vie*, *notre douceur et notre espérance*, c'est par rapport à Jésus-Christ que Dieu nous a donné par elle, et que nous la prions de nous montrer dans la suite de la prière. Mais de répéter d'où cela vient, ce serait un trop long discours.

Je vous promets de permettre à ma Sœur de Sainte-Hélène une retraite après Pâques, et de l'aider à la faire.

Je n'ai pas seulement songé que vous ayez eu dessein de vous opposer à mes sentiments, en expliquant les passages que je vous avais proposés Il n'est point du tout nécessaire que je vous dise comment je les entends à votre égard, puisque vous voyez bien que je les entends et que je vous les applique dans le sens qui vous doit porter à bannir la crainte, et à vous abandonner à la confiance. On se jetterait dans des embarras infinis, si on changeait la direction en dissertation. Je ne trouve point à redire que vous m'exposiez vos sentiments : au contraire, je le souhaite; et sans m'en plaindre jamais, je vous dirai en simplicité ce qui sera nécessaire.

Ces fâcheux temps, Dieu merci, ne m'ont fait aucun mal, puisque vous souhaitez de le savoir. Je vous ai offerte à Dieu de tout mon cœur avec Jésus-Christ, et je le prie qu'il vous soulage.

Vous m'avez très-bien et très-souvent exposé cette peine que vous avez à l'occasion du sommeil. C'est à cette occasion que je vous ai dit que les dispositions sensibles ou sensuelles qui viennent en conséquence des choses nécessaires comme le sommeil, encore qu'on y consente, ne doivent point faire de scrupule, parce que ce consentement est une suite de celui qu'on donne au sommeil. Je vous prie, ne m'en parlez plus après cela; et le plus que vous pourrez épargnez-moi les redites, qui ne font que nourrir les peines et tenir lieu de meilleures choses.

Pour ce qui regarde les difficultés que vous me proposez sur la règle, je vous y répondrai quand je l'aurai entre mes mains.

Pour les rechutes, je vous ai dit, et il est vrai, qu'encore qu'il faille toujours avoir une ferme résolution de s'abstenir des péchés dont on se confesse, même véniels, il n'est pas nécessaire que cette résolution soit d'une égale fermeté dans ces péchés-là comme dans les autres; et qu'on ne doit point conclure par les rechutes que la résolution n'ait pas été ferme et sincère, pourvu que de bonne foi on ait la volonté de se corriger, et qu'on emploie même la confession comme un secours contre ses faiblesses.

Ce qu'on appelle mépris à l'égard des règles monastiques, est l'opposite de ce qui s'appelle faiblesse, inconsidération, surprise, et emporte une malice délibérée. Une longue et opiniâtre négligence, qu'on ne prend aucun soin de vaincre, enferme du mépris, et à la longue peut dégénérer en péché mortel, mais non pas une négligence passagère. La règle du silence, je ne dis pas seulement celle du grand silence, mais encore celle du silence ordinaire pendant le jour, est digne de vénération et c'est un des fondements de la vie monastique. Mais tout le monde ne l'entend pas aussi rigoureusement que M. de la Trappe, et vous devez vous en tenir aux observances reçues dans la maison.

Que j'aime le silence! que j'en aime l'humilité, la tranquillité, le sérieux, le recueillement, la douceur! qu'il est propre à attirer Dieu dans une âme, et à y faire durer sa sainte et douce présence!

Je dis tout cela sans rétracter ce que je vous ai dit sur ce sujet-là par rapport à vos peines et à vos tristesses. Je prie Dieu, ma chère fille, qu'il soit avec vous. Je salue Madame du Luynes de tout mon cœur. † J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

Il y a deux sortes de distractions volontaires, dont l'une emporte une extinction, et l'autre un relâchement de l'attention. C'est du dernier qu'a voulu parler le P. Toquet, et il a raison.

Encore un coup, ma chère fille, Dieu soit avec vous.

Marie est la nouvelle Eve, au même sens que Jésus est le nouvel Adam. Marie est notre vie, notre salut, notre espérance, au même sens qu'Eve est notre perte, notre damnation, notre mort : voilà le fond.

A Versailles, ce 2 février 1692.

61. Pour réponse à votre lettre du 10, je ferai savoir, ma chère fille, à ma sœur Cornuau le soin que vous prenez d'elle, et je lui écrirai au premier loisir, en commençant par la recommander sincèrement à Notre Seigneur.

L'affaire du blé[1] est la moindre de toutes celles qui peuvent me regarder, et je voudrais qu'elle fût perdue à condition que celles de Jouarre prissent fin : je n'y oublierai rien.

Sur la lettre du 14, je suis fort en peine de Madame Gobelin. Aussitôt que j'ai su par vous sa maladie, j'ai commencé par l'offrir à Dieu, afin qu'il la comblât de ses grâces, et qu'il daignât écouter les vœux que nous lui faisons pour sa conservation. Vous la pouvez assurer qu'elle doit regarder toute pensée de faire quelque excuse à Madame, de quelque côté qu'on tâche de la lui inspirer, non-seulement comme un scrupule, mais encore comme une tentation, puisque ce n'est point offenser une abbesse que de rendre obéissance à celui à qui elle en doit tant elle-même, et de respecter l'ordre de la hiérarchie, qui est celui de Jésus-Christ.

Je me joins à la prière que vous faites à Dieu, qui empêche la désolation de son sanctuaire, pour qu'il ne permette pas qu'on ferme les bouches qui qui le louent d'une manière si édifiante.

A Versailles, ce 18 février 1692.

62. Votre lettre du 17 me fait beaucoup appréhender pour ma Sœur des Archanges : je la bénis de tout mon cœur, et je prie Dieu qu'il nous la conserve. Je n'ai pas encore reçu le jubilé : mais comme je sais qu'il est accordé, et que le temps dépend des évêques, je donne à M. le confesseur le pouvoir de l'appliquer tant à elle qu'à celles des Sœurs qui se trouveraient en pareil état, en leur ordonnant ce qu'il trouvera à propos de leur imposer.

Je loue Dieu du bon effet que vous ressentez de la prière. Avant que de faire celle que vous demandez sur la mort, je voudrais bien avoir une copie de l'autre, pour ne point tomber dans des redites. Mais en faveur de ma Sœur des Archanges, je passerai outre sans attendre. Les tentations contre la foi, contre la soumission, contre la confiance, sont en effet les grands maux de ce dernier état : mais surtout vous avez raison de croire qu'il n'y a rien qu'il faille plus exciter que la confiance. Je souhaite que Dieu vous conserve, et qu'il ne me donne pas le déplaisir d'avoir à vous assister dans cet état. Mais je vous tiendrai, s'il plaît à Dieu, la parole de ne vous manquer ni à la vie ni à la mort.

Usez de votre prudence sur les livres dont vous me parlez, mais sans faire bruit. Je suis à vous, ma fille, de tout mon cœur.

A Versailles, ce 19 février 1692.

63. Vous me consolez, ma chère fille, en me racontant la sainte et heureuse fin de notre Sœur des Archanges. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il nous conserve ma Sœur de Saint-Ignace. Lorsque vous et les saintes âmes pour qui je travaille goûtent ce que je fais, je reconnais la vérité de ce que dit un saint du cinquième siècle : *Le docteur reçoit ce que mérite l'auditeur*[1].

Pour guérir ma sœur de Saint-Louis, il ne faut que lire avec elle l'évangile de la Pécheresse pénitente, et la décision expresse du Sauveur, qui dit : *Celui à qui on remet moins aime moins ; celui à qui on remet davantage aime davantage*[2]. Quand le maître décide, les disciples n'ont qu'à se taire.

Vous n'êtes point obligée à faire sur le Carême d'autre épreuve que celle des années précédentes, et vous devez prévenir le mal plutôt que de l'attendre.

C'est l'Eglise qui avertit ses enfants d'étendre le jeûne sur tout, et de retrancher de tous côtés, aux yeux, aux oreilles, aux discours, autant qu'à la nourriture : mais quand on est venu à une certaine mesure, si on ne mettait une fin au retranchement, à la fin on ôterait tout.

Vous ferez bien de mêler la lecture de Jérémie à celle des deux *Epîtres aux Corinthiens*.

Je salue Madame de Luynes de tout mon cœur, avec Mesdames de Fiesque, Renard, Fouré, etc. Notre Sœur des Archanges voudrait venir avec les autres selon la coutume ; mais il ne nous en reste plus que le souvenir et l'exemple ; Dieu a pris le reste. Dieu soit avec vous, ma fille.

A Paris, ce 22 février 1692.

64. J'ai reçu votre lettre du 22. Je rends grâces à Dieu, ma fille, du bon effet que fait sur vous la prière de la mort. Il n'y a rien qui presse de me la renvoyer ; mais quand les choses sont faites, ce m'est un soulagement de m'en pouvoir servir pour d'autres qui ont le même désir. Au reste, je ne me fâche point du tout de ce que vous me demandez, et vous ne devez jamais hésiter à me dire toutes vos vues, parce qu'enfin je n'en prendrai que ce que je pourrai faire ; autrement vous voyez bien que je m'accablerais. Vous avez le fond, et il est bien aisé de suppléer au reste, quand on est pénétré.

M. Ledieu vous portera un petit traité *de l'Adoration de la Croix*, qu'on a imprimé de moi sans mon ordre ; c'était une lettre à un religieux de la Trappe.

J'ai répondu sur les images, tant sur celles qui sont devant les yeux que sur celles que l'imagination se forge au dedans. Quoique ces dernières se présentent au milieu du culte, il ne s'ensuit pas qu'on les adore ; et la crainte que vous avez que cela ne vous arrive, est une de ces peines qu'il faut mépriser aussi bien que celles que vous avez sur les images du dehors. Je vous assure que vous

1. Les lettres suivantes expliqueront en quoi consistait cette affaire.

1. S. Petr. Chrysolog. — 2. *Luc.*, VII, 47.

ne terminez point votre culte au bois ni à la figure, mais au seul original; car le contraire n'est pas possible à une personne instruite; et cela vous doit aider à connaître le fond de vos peines, qui sont pour la plupart de cette nature : cependant vous vous attachez à cela, comme si c'était quelque chose. Mettez-vous bien dans l'esprit ce que je vous ai dit, que attaquer directement ces peines, c'est les émouvoir et les fortifier, et qu'il n'y a qu'à les laisser s'écouler, et ne se point tourmenter de ces vains fantômes.

Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 25 février 1692.

65. Ma santé est parfaite, ma fille : vous n'avez rien à craindre sur ma disposition à votre égard, qui ne sera jamais altérée. C'est pour vous, et non pas pour moi, que je tiens ferme. Je suis persuadé de la sincérité avec laquelle vous me parlez : je veux bien que vous me parliez de cette disposition pour le prochain, à condition que ce ne sera pas une occasion de nouveaux scrupules, et une peine qui vous rende l'approche des sacrements plus difficile. Je loue fort la réponse que vous avez faite au P. Toquet, dont je vous renvoie la lettre avec la préparation à la retraite. Je verrai avec soin votre relation, et vous pouvez m'en envoyer la suite. M. le grand-vicaire écrira de ma part au P. Basile : mais si Madame la prieure ne tient bas ma Sœur***, et ne se résout une fois à me dire ce qu'elle fait, tout ce que je lui ai dit servira de peu. Le P. Toquet vous fait espérer de grandes désolations : souvenez-vous-en, et ne me les imputez pas; car pour moi j'espère que Dieu vous consolera. Mettez-vous entre ses mains : expirez-y, mourez avec Jésus-Christ à la croix : qu'il ne reste rien de l'ancien homme; que Jésus-Christ seul vive en vous.

A Meaux, ce 18 mars 1692.

66. Sur la lettre que j'ai écrite à M. de la Madeleine, dont j'ai mandé la substance à Madame de Lusanci, on me répond, ma fille, que Madame de Jouarre partira sans retardement samedi. Au reste elle est, dit-on, fort étonnée de la manière dont j'écris sur son sujet. Elle me trouve fort prévenu contre elle, et je suis tout prêt à en convenir, sans pouvoir me désabuser jusqu'à ce qu'elle change de conduite. M. le premier président m'a fait avertir qu'elle lui avait demandé une audience, et qu'il l'avait remise après Pâques : il n'a point dit ce que c'était; mais je crois que pour le grain, je ferai doucement entendre à M. le premier président que c'est un prétexte pour retourner, et que je me crois obligé à refuser un congé sur ce motif-là. Demain ou après, j'enverrai un exprès pour porter à Madame de Lusanci les ordres qui lui seront nécessaires, et dont nous sommes convenus.

Ne vous étonnez pas, ma chère fille, de me trouver si ferme sur les règles que je vous ai une fois prescrites. C'est par la connaissance certaine que j'ai des suites épouvantables de la grande facilité qu'on pourrait avoir, et de la nécessité qu'il y a de ne point laisser prévaloir la peine : car on tombe dans des états vraiment désolants, auxquels Dieu ne veut pas qu'on donne lieu. Dieu sera avec vous, quand vous seriez dans les noirceurs de la mort; et plus vous y serez enfoncée, plus il faut que tous vos os crient : *O Seigneur, qui est semblable à vous*[1]*?* Ne regardez pas tellement ces noirceurs comme une suite de votre complexion mélancolique, que vous oubliiez cependant qu'il y a une main suprême et invisible qui conduit tout, et se sert du tempérament qu'il a donné à chacun pour nous mener où il veut : cela est ainsi. Priez cette Puissance suprême qu'elle vous soutienne de la même main dont elle vous accable; car c'est là de tous les tourments le plus délicat, de n'avoir de soutien que de son propre fardeau. Dieu soit éternellement avec vous.

A Meaux, 19 mars 1692.

67. Je vais vous offrir à Dieu en ce saint jour, et lui offrir en même temps le renouvellement de vos vœux.

J'ai bien pris garde à l'image et au verset, qui répond bien à la réponse que vous avez faite au P. Toquet, et j'ai dit avec vous : *Amen, Alleluia.*

Prenez garde, ma chère fille, à ne vous laisser pas agiter, mais à tenir ferme dans les règles que je vous ai données, non-seulement par rapport à la résolution finale, mais encore par rapport à la délibération. Il ne doit point y en avoir où la décision est si expresse : *Amen*, il est ainsi. Je le souhaite; je l'ordonne, sans vous obliger à pécher, quand bonnement vous ne pourrez pas empêcher cette agitation.

Ce que je vous ai dit de la jalousie de Dieu et de l'âme pour Dieu, n'a eu d'autre fin que de vous dire une vérité, et de vous découvrir une des causes des peines qu'on ressent souvent quand on veut aimer Dieu purement, sans aucun rapport à celles que vous avez eues sur mon sujet, que vous devez mépriser.

Vous pouvez me demander tout, même mon explication sur le *Salve*, et ce qui regarde la règle : mais je ne puis, ma fille, vous promettre une si prompte réponse. C'est beaucoup d'avoir demandé, d'avoir frappé; et quelquefois on frappe si bien que la porte s'ouvre toute seule : comme il arriva à celui qui était venu de loin consulter Grégoire Lopez, sur un passage de l'Ecriture, dont il reçut l'explication avant qu'il lui en eût proposé la difficulté. Je prie Dieu qu'il soit avec vous; qu'il vous soit Emmanuel *Dieu avec nous*, et qu'il accomplisse en vous ce qu'il est venu opérer dans le mystère de ce jour. *Amen, amen, Alleluia.*

J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

M. le premier président m'a seulement fait donner avis qu'il avait accordé l'audience pour incontinent après *Quasimodo.*

M. le procureur général, consulté par Madame de Jouarre sur son temporel, lui a dit pour conclusion qu'il fallait s'entendre avec moi. Elle a bien envie de déposer Madame de Lusanci; mais je ne crois pas qu'elle ose, ni qu'elle croie le pouvoir. Elle ne mène point M. de la Madeleine, mais un nommé de la Rasturière, si on me l'a bien nommé, qui était avec elle à Port-Royal, et que je ne connais pas. Ne m'en dira-t-on rien de Jouarre?

A Meaux, ce 22 mars 1692.

1. *Psal.*, XXXIV, 10.

68. Il est vrai que je n'ai pas approuvé en général qu'on changeât l'heure des Matines, parce que les relâchements peuvent donner lieu à des introductions qui ne sont pas bonnes. Les raisons particulières peuvent rendre la chose excusable; et pour vous, votre bonne intention vous a très-assurément sauvée du péché. Vous verrez le reste dans la lettre à Madame de Lusanci. Je vous verrai, s'il plaît à Dieu, lundi matin.

A Meaux, ce 27 mars 1692.

69. J'envoie faire compliment à Madame de Jouarre, et en même temps vous assurer, ma fille, que je vous verrai toujours lundi à midi. Je souhaite que Madame votre abbesse prenne des exemples plus heureux que celui de Madame de Saint-Andoche, qui a été interdite cinq ou six ans, réduite à cent écus de pension, et à la fin rétablie en se soumettant aux ordres et se remettant à la miséricorde de son évêque. J'espère que nous n'en viendrons pas si avant.

Je ne laisse pas de vous plaindre beaucoup; car il n'est pas possible qu'il n'y ait à souffrir. Préparez-vous à le faire chrétiennement, et à porter cette petite partie de votre croix. J'en dis autant à Madame votre sœur, à Madame de Lusanci et à nos chères Sœurs, que je salue de tout mon cœur.

Qu'on prie Dieu pour le succès de la prochaine visite : priez en particulier, et mandez à ma Sœur Cornuau qu'elle prie. Adressez-vous à Dieu en qualité de moteur des cœurs : j'ai souvent éprouvé que cette sorte d'adoration lui est agréable, et qu'elle est suivie de grands changements.

A Meaux, ce 28 mars 1692.

70. Je serai lundi à Luzarches pour y voir le roi sur son passage, et revenir ici le lendemain, s'il plaît à Dieu. Vous aurez des nouvelles avant mon départ, et vous m'obtiendrez par vos prières un prompt retour à mon devoir.

Puisse ce Jésus ressuscité, qui a triomphé des faiblesses de notre nature, vous tirer comme d'un tombeau de cette profonde et si noire mélancolie, afin que vous chantiez avec tous les saints cet *Alleluia* qui fera un jour l'occupation de notre éternité.

Ne craignez rien, ma chère fille, Dieu est avec vous. Pensez à monter au ciel avec Jésus-Christ par la partie sublime de l'âme et dans l'esprit de foi et de confiance ; le reste sera plus tranquille.

A Meaux, ce 5 avril 1692.

71. Je vous prie, ma fille, avant toutes choses, de vous désabuser une fois pour toutes de la pensée où vous êtes que vos lettres me fassent de la peine, ou par leur nombre, ou par leur longueur. Celles où vous me parlez des affaires m'ont été et me sont encore si utiles pour m'instruire de ce qui se passe et du fond des choses, que je serais ennemi du bien de la maison et de mes propres intérêts, si je n'étais ravi de les recevoir : et pour celles qui regardent en particulier votre consolation et votre soulagement, je les devrais agréer par reconnaissance, quand ma charge et mon amitié ne m'en imposeraient pas d'ailleurs une étroite obligation.

La défense de prendre dans les actes la qualité de relevant immédiatement du Saint-Siége est plutôt faite pour empêcher que ce titre, lorsqu'on le prendra, ne nuise à mes droits comme si j'y consentais moi-même, que pour en faire aucun embarras. D'ailleurs cette défense regarde Madame l'abbesse quand elle est présente plutôt que les religieuses, qui peuvent sans difficulté signer après elle ; n'étant pas juste ou de retarder les affaires de la maison pour ce sujet-là, ou de donner prétexte à une abbesse de leur faire de la peine. Ainsi voilà déjà une affaire résolue bien nettement, et il ne faut point être en peine de la suite : car quand je voudrai, je ferai donner un arrêt qui ensevelira pour jamais ce vain titre.

Quant à l'affaire de la redevance, il importe moins que dans les autres que vous mettiez ce titre dans l'acte qu'on pourrait vous faire signer pour intervenir, parce que paraissant aux yeux du parlement, ce sera une occasion de le faire rayer. Pour cet acte, il n'y a rien à observer que de ne consentir à aucun emprunt sous ce prétexte : tout le reste est indifférent.

Pour une protestation contre mes ordonnances, cela serait dangereux, parce que vous protesteriez contre votre propre liberté : ainsi il faudrait encore y prendre garde. On pourrait insinuer quelque chose de cela dans l'acte qu'on vous proposerait à signer pour la redevance. Cet acte ne doit contenir autre chose qu'une procuration pour défendre avec Madame l'abbesse l'affranchissement de la redevance. En ce cas vous le devez faire sans peine, et au contraire vous y offrir quand on voudra.

Si l'on avait agi de bonne foi avec moi, il n'y aurait eu pour vous nul embarras dans le changement des offices, ni dans la protestation de Madame l'abbesse : car on m'avait promis positivement qu'elle n'assemblerait la communauté que pour confirmer les officières, sans parler de déposition : et quant à l'appellation ou protestation, on me l'avait proposée comme un acte que Madame ferait en son particulier, et non pas comme un acte qu'elle ferait la communauté assemblée. Au surplus, à mon égard la chose est indifférente ; car si l'effet et la force de mes ordonnances était empêché par l'appel ou l'opposition, ou, ce qui est encore plus faible, par une protestation de Madame de Jouarre, il ne faudrait jamais faire d'ordonnance, parce que je ne puis empêcher qu'on n'appelle, ou qu'on ne suppose, ou qu'on ne proteste. Mais ce qui établit la force des ordonnances de visite, c'est qu'elles sont exécutées par provision, nonobstant toutes appellations et oppositions, prises à partie et le reste, sauf à en examiner le fond devant les supérieurs, qui peuvent être, ou le parlement dans l'appel comme d'abus, ou le métropolitain dans l'appel simple. La force de ces ordonnances consiste encore à les faire si justes et si canoniques, qu'elles ne puissent recevoir d'atteinte dans le fond ; et c'est jusqu'ici ce qui a rendu les miennes invincibles.

Les dernières sont encore de cette force ; et le métropolitain n'y peut donner aucune atteinte, parce qu'elles sont données en exécution d'un arrêt. J'avoue bien qu'on peut s'opposer à l'arrêt, principalement en ce qu'il ordonne que je nomme-

rai la dépositaire ; car il est vrai que c'est là une chose extraordinaire, et qui n'est pas régulièrement du droit de l'évêque.

Voici donc ce qu'on ne peut me disputer : premièrement l'obligation de me rendre compte de tout ce qui regarde le temporel, et le pouvoir de régler et de statuer sur les comptes qu'on me rendra : secondement, le pouvoir de déposer les officières qui me seraient réfractaires, et même de les nommer s'il y paraissait une affectation de désobéissance : mais de les nommer de plein droit, vous savez bien que j'ai toujours dit que cela ne m'appartenait pas, et que la disposition qui m'en avait été accordée à la réquisition de M. le procureur général, dépendait du cas particulier. Au reste je ne crois pas que Messieurs du parlement défassent ce qu'ils ont fait, étant absolument nécessaire pour régler les affaires de la maison, que j'aie du moins un an une dépositaire de conscience et de confiance. Je crois avoir des moyens certains pour soutenir cet arrêt, et Madame de Jouarre y perdra si elle l'entame. Pour ce qui est de la signature de la dépositaire, assurément ce ne sera pas une difficulté.

Si j'ai dit qu'il m'était indifférent que ma Sœur de Sainte-Hélène se soit déposée ou non, ce sera peut-être pour dire que sa déposition ne fait point de tort à mon droit, ni ne casse pas un arrêt ou l'ordonnance d'un évêque : mais qu'il me soit indifférent qu'on m'ait manqué de parole, ni que M. de la Madeleine agisse avec si peu de sincérité, cela n'est point sorti de ma bouche. Il est vrai que je le reçois bien, parce que je suis sans aigreur : mais cela ne change rien dans ma conduite ni dans mes résolutions. Je donne si naturellement à tout le monde un extérieur de civilité, qu'il ne faut point s'en prévaloir.

Au reste j'apprends ce matin que l'affaire de la redevance[1] sera jugée lundi, et sur ce fondement j'avais réitéré les ordres pour partir demain : mais après y avoir pensé, je me suis enfin résolu à laisser juger cette affaire sans y être, de peur de donner lieu aux plaintes, quoique injustes, que pourraient faire les avocats, que j'empêche une abbesse d'aller défendre les droits de sa maison, pendant que je vais solliciter les miens : ainsi je ne partirai pas. Je ne crois pourtant pas vous pouvoir aller voir, ni le devoir dans cette conjoncture : le moins que je puisse faire, c'est d'être ici pour donner à chaque moment les éclaircissements qu'on pourra me demander, selon mes ordres, par des envoyés exprès.

J'abandonne donc cette affaire à la providence de Dieu, et je la hasarde beaucoup, à cause de la prévention que j'ai marquée ce matin : néanmoins elle est si bonne, que j'ai peine à croire qu'on veuille ni qu'on puisse me faire tort. J'enverrai souvent apprendre des nouvelles, et vous en donner. Ecrivez-moi ce que vous voudrez pour ce qui vous touche : je ne perdrai point de temps à vous répondre. Cette lettre peut être montrée à qui vous voudrez. Tout à vous, ma chère fille.

A Meaux, ce 18 avril 1692.

1. D'un nombre de muids de blé, que l'abbesse de Jouarre refusait d'acquitter depuis que Bossuet avait fait supprimer l'exemption de cette abbaye.

72. Le P. Prieur du séminaire a eu tort de dire, ma fille, que je n'irai point à Jouarre ; car jusques à hier j'étais résolu à y aller. Il faut partir maintenant après les nouvelles que je reçois ; et ce qui m'est assurément fort fâcheux, partir sans vous voir. L'ordre a été donné pour demain : cela peut aller jusqu'à lundi au plus tard. J'espère être ici dans quinze jours. M. le Chantre sera toujours prêt à monter à cheval dans vos besoins ; et si quelque chose presse davantage, j'enverrai de Paris M. le trésorier. Je ne vous répéterai pas ce que vous pouvez apprendre de Madame de Lusanci.

Pour ce qui regarde la nouvelle abbesse, qu'on dit qui est sur les rangs, il n'en faut pas croire le P. des Londes, qui s'imagine toujours pouvoir réussir pour Madame de Croissi. Je ne crois pas non plus que Madame de Jouarre dise sincèrement ce qu'elle pense ; et s'il fallait juger de ses sentiments, je croirais presque que ce qu'elle dit est justement ce qui est le plus loin de son cœur. Quoi qu'il en soit, la nouvelle abbesse, s'il y en a une, quelle qu'elle soit, sera bien farouche si je ne l'apprivoise, et bien indocile si je ne la réduis à la raison. Je n'y oublierai rien ; et c'est tout ce que je puis. Du reste, ma fille, Dieu se mêlera de cette affaire, et je n'en perdrai jamais l'espérance.

Les personnes malintentionnées ne font pas toujours tout ce qu'elles veulent. Dieu se montre le moteur des cœurs, et fait tourner à ses fins même les passions injustes ; et je ne vois rien de bon que de s'abandonner à lui en pure perte ; car cette perte, c'est un gain assuré. *Qui perd son âme la gagne, qui la veut gagner la perd*[1] ; qui craint trop, fait tort à la sagesse et à la bonté qui gouverne tout.

On doit faire assigner le couvent en mon nom : je vous prie que nos chères filles fassent en cette occasion, mais en celle-là seulement, ce qu'il faudra contre moi, et ne se montrent pas les moins zélées pour le bien de la maison : loin de le trouver mauvais, j'en serai bien aise. Je ne m'embarrasse nullement de ce procès : selon les règles, je dois le gagner ; selon les préventions que M. Talon a mises dans les esprits, je devrais le perdre : mais mes raisons sont si fortes, qu'il y en a assez pour faire même revenir les entêtés. Quoi qu'il en soit, cela sera court, et c'est ma joie, parce que je reviendrai sur mes pas, et me rendrai aussitôt auprès de vous.

Je ne pouvais m'empêcher d'aller consoler Madame de Farmoutiers[2] sur la mort de M. son père, ni y rester moins d'un jour. Je ne me plaindrai jamais des peines qu'on peut me donner à Jouarre ; mais je plaindrai seulement celles que je ne puis assez soulager, ni assez tôt. Je salue Madame votre sœur, Madame de Fiesque, etc. Votre lettre du jour de Pâques m'a rempli de consolation ; continuez.

A Meaux, ce 18 avril 1692.

73. Je suppose, ma fille, qu'après l'arrivée de ce messager, vous serez en liberté de parler de ma lettre d'hier, et qu'il n'est plus nécessaire que je répète tout ce qu'elle contient. Au lieu de cela je vous envoie copie de celle que j'écris par ce

1. *Matth.*, x, 39. — 2. Madame de Béringhen, abbesse de Farmoutiers.

même messager à Madame de Jouarre : et je vous ajouterai seulement que ce n'est point du tout mon intention de vous faire des affaires, par mes défenses, pour de petites choses, pourvu que l'essentiel de l'autorité subsiste. Vous pouvez donc souscrire aux actes où sera l'immédiation[1] : ils ne me nuiront pas, tant qu'ils ne passeront pas sous mes yeux, comme il faudra qu'ils y passent quand je me ferai représenter les baux dans les comptes. J'écris ce que vous souhaitez à Madame la prieure, avec d'autres choses que vous pourrez savoir d'elle, sur les confesseurs. Vous n'avez que faire de vous mettre en peine des papiers qui regarderaient la redevance, puisque vous n'en avez nulle conséquence : il est vrai que s'il y en avait quelqu'un qui fût décisif en ma faveur et qu'on le sût, on serait obligé de me le déclarer, à peine d'être coupable ; et j'en userais ainsi sans difficulté, si j'en avais qui fussent pour vous. Je ne crois pas qu'on vous parle de rien sur l'affaire de la redevance ; elle est trop prête à juger, et il faudrait déjà l'avoir fait. En tous cas signez sans hésiter, à la réserve des deux cas que je vous ai marqués dans ma lettre d'hier. On ne dira pas à la face du parlement que je suis un usurpateur du spirituel : ce qu'on dira du temporel est cela même qui est en question : et vous pouvez parler conformément à la prétention de votre maison.

Madame ne pourra plus crier sur mon refus, puisque je demeure moi-même : elle ne manquera pas de dire que c'est que je crains d'être condamné en ma présence. Je crois devant Dieu ma cause si bonne, qu'elle ne devrait souffrir aucune difficulté ; mais ce sont des hommes qui jugent, et des hommes prévenus par le plaidoyer de M. Talon. Je ne puis empêcher que M. de Paris ne soit mon supérieur, ni qu'il n'abuse de son pouvoir en cette occasion ; mais ce sera sans conséquence pour les autres. J'ai grand besoin de savoir les mouvements qui se feront à Jouarre pour cela, si on se vante d'avoir un congé, si on est en état d'aller, si on se trémousse : pénétrez, et mandez-moi tout.

Je ne dis rien sur Madame de Matignon, que je ne connais pas. Il ne sert de rien de raisonner sur tout cela, puisqu'on y voit si peu clair. Je discontinue, pour lire une lettre qu'on m'apporte en ce moment de Madame de Lusanci.

Il serait bien plus doux de parler de cette paix qui surmonte tout sentiment, qui se cache, qui se montre, qui se retire, et qui jamais n'est plus parfaite que lorsque rentrée dans le fond, elle y règne sans être sentie. Dieu vous la donne ; je l'en prie.

Ce 19 avril 1692.

74. Puisque vous voulez, ma fille, que je vous instruise du droit de mon église sur la redevance, je vous dirai, en peu de mots, que la sentence du cardinal Romain n'établit pas cette redevance comme une chose qui soit donnée de nouveau, encore moins qui soit donnée pour l'exemption. Il était constitué juge, premièrement de ce qui regardait l'exemption et la juridiction. Mais il est à remarquer qu'après qu'il a spécifié dans l'exposé du droit des parties, dans sa sentence, tout ce qui regardait cette matière de la juridiction jusqu'au dernier détail, sans rien omettre, il ajoute qu'on lui remettait le jugement de toute autre matière quelle qu'elle soit, qui pouvait appartenir au droit de l'évêque en quelque manière que ce fût ; et en conséquence il prononce sur le temporel, à savoir sur deux muids de blé que l'évêque avait en fonds et sur la cire du trésorier. On ne voit pas pourquoi il aurait parlé de ces deux articles, s'il n'y avait rien eu sur le temporel qui eût été remis à son arbitrage. Ce qu'il ajoute sur les dix-huit muids, est une suite de cette prononciation ; et la différence qu'il met entre les deux muids et les autres, n'est pas que l'un fût ancien et les autres nouveaux ; car on ne lui a point accordé le pouvoir de rien donner : mais c'est que le tout était dû, que les deux muids avaient un fonds fixé sur quoi on les prenait, au lieu que les dix-huit muids devaient être pris indéfiniment sur tous les fonds et dîmages d'un certain canton.

Cela étant, il paraît que les dix-huit muids ne sont point donnés de nouveau, ni pour l'exemption ; et c'est aux religieuses à prouver que c'est pour cela qu'ils sont donnés, faute de quoi l'évêque demeure dans sa possession. Aussi est-il à remarquer qu'elles ont contesté ce droit par deux fois, en soutenant que c'était un abus de donner du grain pour une exemption, et l'évêque soutenant au contraire que cette redevance était de l'ancien domaine et dotation de l'Eglise ; ce qui obligea les religieuses à mettre en fait que ce n'était point de l'ancien domaine et dotation : elles offrirent la preuve, à laquelle étant admises elles succombèrent, et elles ont été condamnées par deux arrêts contradictoires, contre lesquels il n'y a plus lieu de se pourvoir. Voilà, ma fille, à peu près le droit de mon église, qui, comme vous voyez, est assez clair ; et quand il le serait moins, je n'en dois pas moins gagner ma cause, parce que le doute me suffit, attendu que dans le doute on adjuge à celui qui possède. C'est donc au monastère à prouver, et vous voyez qu'il a déjà succombé dans cette preuve. Aussi vous puis-je assurer qu'on revient déjà un peu de la prévention ; et on commence à voir que les conclusions de M. Talon ne sont pas aussi bien fondées qu'on le croyait. Quand mon avocat aura plaidé, on reviendra encore davantage ; et les juges sont bien avertis que c'est une affaire où il faut donner de l'attention. Ainsi je crois toujours que je gagnerai ; et je ne vois pas que j'aie à craindre autre chose que la commisération que la famille de Madame de Jouarre tâche d'inspirer pour elle aux juges, pour les empêcher de lui ôter tout.

Au reste, vous avez raison de dire que s'il y a de la simonie dans cette affaire, elle est également des deux côtés. L'argent que voulait donner Simon le Magicien était pour acheter le don de Dieu, et ce n'était pas lui qui le voulait vendre : tellement que si c'était un crime à mes prédécesseurs de se laisser corrompre, les religieuses qui les auraient corrompus ne seraient pas moins criminelles. Et on ne peut pas dire que ce soit un bien donné pour se racheter de la vexation, pour deux raisons : l'une, que c'étaient les religieuses qui étaient pour ainsi parler les vexatrices, l'évêque étant en possession du droit de visite, comme il paraît par la

1. C'est-à-dire la qualité de relevant immédiatement du Saint-Siége.

sentence même du cardinal : secondement, on pourrait bien par une espèce de compensation abandonner un droit pour conserver l'autre, si c'étaient des droits de même nature, ou si le droit était litigieux des deux côtés. Mais ce n'est pas ce que prétendent les religieuses; elles disent au contraire qu'elles ont créé sur elles une redevance nouvelle pour obtenir l'exemption : ce qui n'est pas abandonner un droit litigieux, mais donner un bien temporel certain pour affermir un droit spirituel litigieux; ce qui est toujours constamment dans l'idée de la simonie. Il n'y a donc point de réplique à faire à votre raisonnement; et si vous gagnez ce procès, votre exemption n'en sera que plus ruineuse, puisque le fondement en sera une simonie et une corruption : et quand vous le perdriez, il n'y aurait point d'excuse pour vous, parce que ni moi qui l'attaquais, ni le parlement qui vous l'a fait perdre, ne nous sommes fondés sur cette prétendue simonie; autrement le procès serait déjà jugé, sans qu'on plaidât davantage; et la redevance s'en serait allée avec l'exemption, à laquelle elle aurait servi de fondement.

Il y a beaucoup d'apparence que nous ne serons pas jugés jeudi prochain, parce que vous commencez à reculer, et à vous défier un peu plus de votre cause que vous ne faisiez au commencement. Voilà comme sont les affaires de Jouarre : on croit tout assuré d'abord; on commence à douter, et puis on perd. Voilà ce qui doit arriver selon les règles : mais je ne réponds pas des hommes, surtout ayant contre moi tant de fortes sollicitations, sans aucun secours de ma part, pas même de mes neveux. Je ne sais pas qui sollicite, et on ne m'a encore parlé que de Madame de Marsan. Si Madame de Luynes sollicite avec Mesdames vos Sœurs, il n'y aura qu'à les laisser faire; car elles auront plus de raison de solliciter à cette fois qu'à l'autre. Le secours est bien vain, d'espérer pouvoir revenir de l'arrêt, sur le fondement qu'il n'est point rendu entre les religieuses, le clergé et le peuple. Car rien ne m'est plus aisé que de le faire déclarer commun, puisqu'il est visible qu'on n'a point d'autres raisons à dire que celles que Madame l'abbesse a dites, et que personne n'est plus recevable à contester après que tout le monde exécute, et que j'ai fait une infinité d'actes de juridiction sans contradiction.

Mademoiselle de la Rasturière prétend être fort persuasive, et qu'elle aurait obtenu le congé de Madame l'abbesse, si elle me l'avait envoyée au lieu de M. de la Madeleine. Elle croit aussi obtenir de moi un congé absolu pour aller aux eaux, sans y ajouter des défenses de passer et repasser par Paris : mais avec toute la politesse que je pus, je lui fis bien voir que cela n'était pas à espérer.

On n'obtiendra jamais de Madame de Jouarre qu'elle vous justifie, parce qu'elle veut avoir de qui se plaindre, et qu'elle croit faire plus de pitié en disant que c'est par des nièces qu'elle a perdu de si beaux droits. Je ne sais plus que faire pour la désabuser.

Il ne faut pas laisser croire à Madame de Lusanci que j'ai usé de tout mon pouvoir : à mesure que la conduite paraîtra mauvaise, mon pouvoir augmentera; ou plutôt ce ne sera pas mon pouvoir qui augmentera, mais ce sera l'application qui s'en étendra plus loin et se fera mieux sentir.

Pour vos peines particulières, il n'est pas vrai que la tristesse ne puisse pas venir de Dieu : témoin celle de l'âme sainte de Notre Seigneur. L'ennui où l'Evangéliste confesse qu'elle fut plongée, ne différait point en substance de ce qu'on appelle *chagrin*. N'alla-t-il pas jusqu'à l'angoisse, jusqu'à l'abattement? Et n'était-ce pas une agitation, que de dire : *Mon âme est troublée, et que ferai-je? dirai-je à mon Père : Mon Père, sauvez-moi de cette heure*[1]? N'y avait-il pas même une espèce d'inquiétude, d'aller par trois fois à ses apôtres, et de revenir par trois fois à son Père? Il est vrai qu'il n'y a point de défiance; car cela ne convenait pas à l'état du Fils de Dieu : mais n'en a-t-il pas pris tout ce qu'il en pouvait prendre sans dégénérer de la qualité de Fils de Dieu, lorsqu'il a dit : *L'esprit est prompt, mais la chair est faible*[2]? et encore lorsqu'il a dit : *Mon Père, s'il est possible*[3]; et selon l'autre Evangéliste : *Mon Père, si vous le voulez*[4], comme s'il doutait du pouvoir et de la volonté de son Père?

Tout cela fait voir que notre Chef a transporté en lui toutes les faiblesses que devaient éprouver ses membres, autant que la dignité de sa perfection et de son état le pouvait souffrir. Mais la chose a été poussée bien plus loin dans ses serviteurs, puisque Job a été poussé jusqu'à dire : *Je suis au désespoir;* et ailleurs : *J'en suis réduit au cordeau*[5]. Et saint Paul n'a-t-il pas été poussé jusqu'à n'avoir de repos ni jour ni nuit, jusqu'à être accablé au delà de toutes bornes et au-dessus de ses forces, jusqu'à porter dans son cœur une réponse de mort[6], et n'avoir besoin de rien de moins que d'une résurrection!

Ne pensons donc point à donner des bornes aux exercices que Dieu peut envoyer à ses serviteurs; mais livrons-nous entre ses mains pour recevoir tel caractère qu'il lui plaira de la croix de notre Sauveur : et il ne faut point se tourmenter en examinant si c'est là ou un effet de notre faiblesse, ou un exercice divin; car en s'en tenant au premier, qui est le plus sûr, il ne laisse pas d'être véritable que Dieu s'en peut servir pour nous conduire à ses fins, autant que ce qui viendrait immédiatement de lui-même, ayant tout en sa main et même notre faiblesse et nos inclinations vicieuses, tout enfin jusqu'à nos péchés pour les faire servir à notre salut.

Au milieu de ces opérations et de ces états, s'éloigner du pain des forts, c'est renoncer à la force dont on a besoin; et c'est une illusion de croire qu'on se porte mieux en se privant de la communion : car c'est le cas alors de s'en approcher en espérance contre l'espérance, qui est cette plénitude de foi que nous devons imiter d'Abraham, pour être justifiés à son exemple.

Je ne connais du livre intitulé : *l'Esprit de Gerson*, que le nom de l'auteur[7], qui est un très-malhonnête homme et très-ignorant en théologie : mais après tout il peut avoir pris quelque chose de fort bon de l'auteur qu'il cite, à quoi mon sermon du clergé pourrait être conforme.

1. *Joan.*, XII, 27. — 2. *Matth.*, XXVI, 41. — 3. *Idem*, 39. — 4. *Luc.*, XXII, 42. — 5. *Job.*, VII, 15, 16. — 6. *II. Cor.*, I, 8, 9. — 7. Eustache le Noble.

L'oraison méthodique et régulière ne convient ni aux dispositions de votre corps, ni à celles de votre âme. Marchez en foi, ma fille; c'est là tout. Je n'ai le loisir d'écrire qu'à vous seule.

A Meaux, ce 23 avril 1692.

75. Monsieur Eudes m'a rendu votre lettre, ma fille. Sur l'accident qui est arrivé, on a bien fait. En cas qu'il eût fallu transporter le Saint-Sacrement, il eût été indifférent où on l'eût mis, pourvu que c'eût été dans un lieu sacré et décent.

Je prie Notre Seigneur qu'il bénisse ma Sœur de Saint-Ignace, que j'offre tous les jours à Dieu de tout mon cœur. Patience, persévérance, et au terme la couronne d'immortalité. Il n'y a nulle difficulté de redonner le saint viatique au bout de neuf ou dix jours, pourvu qu'on soit en état; mais on dit que notre chère Sœur malade ne saurait pas avaler. Qu'elle y supplée par sa foi et par de pieux désirs. On pourrait aussi en cas de besoin faire l'office, et dire la messe au dedans, si le cas échéait de le faire.

Il semblait hier au soir que nous ne pourrions pas être jugés, à cause que le parlement était mandé pour aller prendre congé du roi; et M. l'avocat-général avait dit qu'il ne pouvait pas s'engager à conclure. Nous saurons demain s'il n'y aura rien eu de changé : je ne le crois pas. Nos avocats auront conclu, et le jugement sera le lendemain de l'Ascension. Je ne raisonne plus du tout sur l'événement, que j'abandonne tout à fait à Dieu.

Demain j'espère aller coucher à Chantilly, où le Roi arrivera samedi, y séjournera dimanche, et en partira lundi, et moi le même jour ou le mardi au plus tard, pour retourner ici. J'enverrai aussitôt après quérir votre lettre. Je crois l'avoir bien entendue, sans la voir, par celle que vous m'écrivez. Redoublez vos prières dans ce saint temps des Rogations. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous, et je vous offre à lui tous les jours.

A Meaux, ce 8 mai 1692.

76. J'arrive de mon petit voyage : j'ai vu partir le Roi et toute la Cour. Si les vents étaient favorables, il y a beaucoup d'apparence qu'on verrait bientôt éclore quelque grand dessein, et qui pourrait décider. Il faut beaucoup prier pour le Roi et pour les prospérités de l'Etat.

J'ai reçu, ma fille, en arrivant, votre lettre du 9 et celle du 12. Je n'ai point vu le P. Soanen, ni rien ouï de sa part. M. le théologal ira avec tous les pouvoirs, s'il peut aller; mais il est malade. Il écrira ou fera écrire à Madame de Jouarre, et vous ne l'aurez pas pour cette fois. Vous pouvez me dire tous vos doutes, et ce que vous m'en avez dit en général ne m'a nullement importuné. Je souhaite de tout mon cœur que la ferveur se soutienne à Jouarre, principalement dans celles qui me sont unies, et je n'oublierai rien pour les y porter.

Je suis fâché de la perte de ma Sœur de Saint-Ignace, qui assurément était une de nos plus saintes religieuses. Dieu sait ce qu'il veut faire, et il ne faut qu'attendre ses volontés avec une foi courageuse et persévérante. Il faut mettre en lui sa confiance : il donne l'humilité, comme il donne les autres vertus, et même plus que les autres, puisque le premier effet de sa grâce est de faire rentrer l'homme dans son néant.

Vous manderez ce qu'il vous plaira à cette bonne fille. Je serai ici, s'il plaît à Dieu, jusques après l'octave. M. Phélipeaux pourra revenir quand notre affaire sera jugée : elle le doit être vendredi prochain.

Je loue le sentiment que Dieu vous donne, qu'on est bienheureux d'avoir à souffrir pour la justice, Madame avance sans y penser l'œuvre de Dieu, quand elle vous donne lieu d'exercer la patience. Je songerai à la prière.

Il est bien vrai que Madame de Jouarre donne le dernier coup à l'exemption par l'arrêt qu'elle poursuit. J'ai appris pourtant à la Cour qu'elle se donnait encore beaucoup de mouvements du côté de Rome pour la faire revivre. Elle a écrit au roi en faveur de M. de la Vallée, et n'a reçu aucune réponse. Vous le pouvez dire à nos chères filles, en recommandant qu'on n'en parle point : il ne sera peut-être pas hors de propos que Madame la prieure le sache.

J'ai vu en passant M. et Madame de Chevreuse, qui se portaient bien. Votre famille sollicite à cor et à cri pour Madame de Jouarre : on devrait donc du moins obtenir par là qu'on vous traitât mieux. Pour moi, cela ne me fâche point du tout. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 12 mai 1692.

77. J'envoie plutôt pour quérir vos lettres, ma fille, que pour vous donner de mes nouvelles, puisque vous en reçûtes hier. Ce n'est pas que je me lasse de vous en donner, ou que je soupçonne que vous vous lassiez d'en recevoir : une amitié aussi cordiale et aussi vive que la vôtre est bien éloignée de cette disposition. Celle que forme le christianisme est un effet du Saint-Esprit : celle qui est fondée sur la subordination ecclésiastique a son fond dans le caractère du baptême ; et quand on y joint la confiance absolue, c'est un soutien; c'est quelquefois un martyre et une croix, et toutes les grâces chrétiennes y sont renfermées.

Dieu me garde de vous faire des réprimandes de commande. Il en faut faire quand il le faut, quand la charité le demande, quand le Saint-Esprit le donne.

Il ne faut jamais signer de protestation qui regarde la conservation des priviléges : pour le temporel, tant qu'on voudra, pourvu que ce ne soit pas un moyen pour parler du spirituel dans le même acte. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 13 mai 1692.

78. Votre lettre du 17 que je viens de recevoir, ma fille, ne m'apprend rien de nouveau, en me marquant les sentiments que vous avez pour moi. Je les sais et je les ressens.

Pour ce qui est du procès, je vous ai souvent marqué l'extrême prévention des juges. Je ne sache d'autre cause de l'arrêt qui me l'a fait perdre : du reste il importe peu de le savoir, et je ne m'en informe pas. M. Phélipeaux, qui revient lundi et

pourra aller à Jouarre durant le jubilé, nous en dira davantage. Ce qui est bien constant, c'est que cet arrêt donne le dernier coup au privilége, et que les juges les plus favorables qu'on pourrait choisir ne pourraient plus le relever quand ils le voudraient.

J'ai été fâché de cette perte par rapport à mon église et à mes successeurs : mais comme j'ai fait ce que je devais, je n'ai senti le coup qu'un seul moment; et du reste, de très-bonne foi, je ne sens pas seulement que j'aie perdu. Assurez-en bien nos chères filles, et que très-assurément je ne souffrirai plus le titre d'indépendance dans aucun acte. J'ai donné le coup mortel à l'exemption : Madame de Jouarre a voulu l'ensevelir, et il ne faut plus qu'il en soit parlé.

Il n'y a pas moyen de vous aller voir pendant le jubilé ni durant le reste de la mission. On ne peut non plus vous envoyer le P. Claude, qui est un des principaux prédicateurs. Celles qui souhaitent de s'y confesser le pourront avoir après la mission, et on leur pourra différer leur jubilé, si elles le souhaitent.

Quelle pensée vous avez sur mes visites! tenez pour assuré que j'y serai plus attaché, et que j'y agirai plus hautement que jamais : mais chaque chose a son temps, et tout doit être réglé par la prudence. Je salue nos chères Sœurs, et en particulier Madame de Luynes. Jésus-Christ a bien fait toutes choses. *Amen*, *amen* : il est ainsi. Tout à vous, ma chère fille.

A Meaux, ce 17 mai 1692.

79. J'envoie, ma chère fille, pour apprendre de vos nouvelles et de celles de nos chères filles : on vous porte aussi une lettre de M. l'abbé de la Trappe. J'ai reçu la vôtre du 19. Je me dispose pour le jubilé dans cette semaine, et je m'en vais commencer mes stations. La prière que je vous ai promise ne sera prête que vers la fin de cette semaine : je n'ai pas eu le loisir d'y travailler plus tôt; et il me semble aussi que vous me mandiez qu'il suffisait qu'on l'eût dans la semaine prochaine, qui était celle qu'il paraissait qu'on destinait au jubilé.

M. Phélipeaux pourra aller la semaine prochaine à Jouarre : pour le P. Claude, il ne pourra pas y aller si tôt, à cause qu'il a des engagements précédents dont nous ne sommes pas tout à fait les maîtres.

La part que vous prenez à mes intérêts me touche fort : mais je vous assure, en vérité, que je ne le suis de la perte que par la part que vous et vos chères Sœurs y voulez bien prendre. La soumission est le seul bien; et quand Dieu donne des occasions de la pratiquer, il lui en faut rendre grâces. Vous aurez su ce qui m'empêcha de faire réponse à Madame votre sœur et au cher chapitre soumis; je répare cela à cette fois.

J'entre beaucoup en matière sur les indulgences, dans la méditation que je vous prépare à Madame de Luynes et à vous. Je loue vos sentiments généreux de ne vouloir pas profiter des sollicitations de votre famille contre moi : vous méritez par cet endroit-là beaucoup de reconnaissance de ma part, aussi bien que par beaucoup d'autres qui me marquent la sincérité et droiture de votre cœur. Je fais mettre au net un sermon dont j'espère que vous pourrez être édifiée; c'est celui de l'ouverture de la mission.

J'ai oublié de remercier ma Sœur de la Guillaumie du soin qu'elle a de transcrire mes écrits. Je la bénis de tout mon cœur, et je vous souhaite, ma fille, la consolation du Saint-Esprit. Je serai bien aise que vous remettiez votre jubilé à la semaine prochaine, afin que vous ayez la prière, que je tâcherai d'envoyer mardi ou mercredi au plus tard. A vous, ma fille, de tout mon cœur.

A Meaux, ce 21 mai 1692.

80. Voila, ma fille, la prière du jubilé : je souhaite qu'elle vous prépare à une si grande grâce. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous pouvez en faire part à Madame votre sœur, et à celles de nos chères filles que vous trouverez à propos. C'est l'extrait d'une plus longue méditation qui n'est pas encore achevée : et comme il faudra du temps pour l'achever et la décrire, je vous envoie toujours cet extrait, qui en comprend toute la substance et toute la force. Le reste viendra en son temps : mais je ne puis me presser, étant d'ailleurs très-occupé durant ce saint temps.

J'ai promis une copie de cette prière à ma Sœur Cornuau : elle viendra faire ici son jubilé pendant l'octave, et il suffira que je l'aie pour ce temps-là. Vous pouvez aussi, sans vous presser, m'envoyer la copie de la prière de la mort. Comme je suis souvent consulté sur des choses semblables, vous voulez bien, pour me soulager, que ce qui est pour vous par destination et par préciput, vous soit commun avec d'autres par charité.

Portez vos maux et ces noirs chagrins en soumission : c'est là jusqu'à ce que Dieu vous en délivre, ce qui doit faire la principale partie de votre pénitence. *Amen*, *amen*, ma chère fille.

A Meaux, ce 23 mai 1692.

81. Je suis fâché, ma fille, de n'avoir pas la même liberté de vous aller voir, qu'a M. le trésorier. Pour votre cas de conscience, qui saurait bien distinctement les sentences d'excommunication portées contre celles qui entrent dans les monastères de filles, en encourrait la peine. Ceux qui ne sont pas instruits et ne le veulent pas croire, mais se persuadent que ce sont des discours de religieuses sans fondement, sont excusés par leur ignorance : et en tout cas, il n'y aurait obligation de les éviter qu'après que l'excommunication serait déclarée par sentence. Je suis tout à vous, ma fille, sans réserve.

A Meaux, ce 27 mai 1692.

82. J'ai vu votre lettre du 19, qui ne me paraît point demander de réponse. Sur les premiers articles, il suffit, ma fille, que j'aie été averti. Il n'y a plus à me consulter sur le sujet de ces peines : il ne les faudrait pas même confesser à l'heure de la mort. Il n'y a qu'à se tenir aux règles que je vous ai données. La diversité des sentiments des confesseurs est un des maux que vous éviterez par là. Les peines sur la foi, en cela sont de même nature que les autres. Vous pouvez dire en général qu'il

vous a passé dans l'esprit des doutes contre la foi, sans rien spécifier davantage et en disant que vous n'avez pas remarqué que vous y avez adhéré : car vous devez, selon vos règles, présupposer que vous n'y adhérez pas quand vous n'êtes pas assurée de l'avoir fait. Il ne faut point recommencer vos confessions.

On peut écouter les raisons de douter pour consulter, mais toujours avec soumission. Vos peines ne doivent point vous empêcher de communier deux fois la semaine, mais au contraire vous y engager.

Sur votre lettre du 22, je vous dispense des jeûnes absolument et des abstinences que vous ne croirez pas pouvoir faire. Votre confesseur les changera en quelques autres œuvres : vous ne pouviez mieux choisir que M. le curé.

Le P. Claude est malade ; on ne peut l'envoyer de longtemps. Il n'y a point d'apparence qu'il soit en état d'aller à la mission d'Aci.

L'arrêt[1] porte restitution de fonds, depuis la demande, c'est-à-dire rien. Quand je voudrai faire payer les dépens du premier procès, ce sera quelque chose. Tout cela ne mérite pas qu'on en parle. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 30 mai 1692.

83. Vous ferez fort bien, ma fille, de mettre ces impatiences avec les autres peines dont il ne faut pas ordinairement vous confesser. Il faut choisir des personnes qui sachent les faire servir aux desseins de Dieu, c'est-à-dire, humilier sans décourager ; et au contraire à faire jeter son venin à la concupiscence, et à purifier le cœur par la contrariété. Ceux qui ne sont pas assez exercés à ces dispositions se scandalisent et s'embarrassent beaucoup, en embarrassant leurs pénitentes par des pénitences qui ne leur tournent à aucun bon usage. Ainsi mettez cela avec tout le reste. Acceptez ce que M. le curé a substitué à la place du jeûne.

Il est vrai que nous ne pouvons rien sans la grâce, et nous ne pouvons non plus faire les autres actions de piété que celles que vous me priez de demander pour vous ; mais il ne faut pas pour cela cesser de vous exciter à celle-là comme aux autres, et bien croire en attendant que cette même excitation est encore un don de la grâce.

Sans hésiter, je prends votre parti sur les ouvrages : je n'aime point ce qui coûte trop de temps, et de l'argent par-dessus. Je suis pour Marie contre Marthe, et pour la pauvreté contre ces petites libéralités. Je suis très-mortifié quand on m'en fait de cette nature, et encore plus mortifié quand on croit que je m'y plais, cela étant éloigné de mon esprit autant que le levant l'est du couchant.

Quant aux entrées, je n'ai pu refuser dans la conjoncture à la femme de la Madeleine : j'ai eu tort de n'avoir pas expliqué que ce n'était que pour une fois. On est accoutumé dans le reste du diocèse à le restreindre ainsi, à moins que le contraire ne soit spécifié. Je serai fort réservé pour Jouarre par toutes sortes de raisons, et en particulier par celle que vous me marquez : vous m'avez fait grand plaisir. Je salue de tout mon cœur

1. Il s'agit de l'arrêt qui décharge l'abbaye de Jouarre de la redevance qu'elle payait aux évêques de Meaux.

Madame de Luynes et Madame de Fiesque. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

J. Bénigne, *évêque de Meaux*.

Ne dites rien de peur de contrister nos chères filles.

J'ai reçu la prière de la mort ; je vous enverrai bientôt celle du jubilé entière ; on la met au net. J'écris si vite que j'ai souvent peine à me déchiffrer moi-même.

A Meaux, ce 31 mai 1692.

84. Vous me ferez plaisir de m'envoyer la sentence dont vous me parlez. Pour moi je n'aime point à donner des sentences de ma façon ; mais en voici deux bien courtes, et que j'aime fort : *Tout tourne à bien à ceux qui aiment Dieu*[1], et encore : *Espérance contre espérance*[2].

Vous recevrez le *Mandement* pour les prières de quarante-heures par M. le curé de la Ferté-sous-Jouarre : le *Mandement* instruit de tout. On vous en porte un pour vous, et un pour Madame la prieure. Régulièrement on ne doit point prier publiquement pour personne sans ordre ; mais on n'y prend pas garde de si près. Ce n'est pas non plus la coutume de prier pour un autre roi, à moins qu'il ne soit ordonné, si ce n'est par des prières particulières, comme on fait dans les sacristies.

J'ai bien expliqué que je ne voulais point de pareils présents ; et en effet s'il en venait je refuserais et renverrais. Ce que je vous écris est la vérité, et non une complaisance. Vos lettres me font plaisir, loin de me fatiguer ; donnez-vous une liberté tout entière.

Ma sœur Cornuau est aux Ursulines, en grande paix ; je la mande quelquefois.

Le *Mandement* porte expressément que les prières de quarante-heures ne se feront qu'après l'octave.

Les décisions du Pape ont la souveraine et infaillible autorité, de l'aveu de tout le monde, quand elles sont acceptées de toute l'Eglise. Vous avez très-bien fait de communier malgré vos peines. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 6 juin 1692.

85. J'allais envoyer à Jouarre quand votre paquet est venu, ma chère fille, et on a donné à la messagère les lettres que j'avais écrites dès hier. J'approuve fort la prière que vous m'avez envoyée, et ma Sœur Cornuau sera bien aise de voir des extraits faits de si bonne main et avec un si bon goût. C'est en effet ma Sœur de Saint-Antoine Subtil qui a l'original que vous souhaitez. Quand je serai à Coulommiers, où l'on a la mission et le jubilé, je verrai ce que je pourrai obtenir d'elle ; car je sais qu'elle a de la peine à se dessaisir de l'original : du reste je ne me suis point du tout mêlé de la distribution que M. Ledieu fait de ces écrits ; mais je me prêterai fort volontiers à vous les faire avoir tous, puisque vous en êtes touchée.

J'avais déjà séparé votre relation pour la porter à Germigny, où j'irai me reposer quelques jours après l'octave. Je ne vous oublie jamais, soyez-en bien assurée. Je prie Notre Seigneur qu'il diminue vos peines, et qu'il augmente votre patience.

1. *Rom.*, VIII, 28. — 2. *Idem*, IV, 18.

Le sacrement de Confirmation est en effet réservé aux évêques, pour en être les ministres ordinaires. L'Eglise grecque le fait donner maintenant par les prêtres, avec la permission de l'évêque; et cet usage était ancien dans quelques églises, sans même qu'il y fallût une dispense particulière du Pape. Il n'est pas bien constant que les Papes en aient donné; et quoi qu'il en soit, la principale dispensation de ce sacrement demeure toujours à l'évêque, parce qu'on ne le donne que par l'onction qu'il a consacrée. Vous avez ma réponse sur le reste. Voici une lettre de Madame de Harlay, à laquelle je ne ferai de réponse qu'après avoir su vos sentiments.

Je salue de tout mon cœur Madame de Luynes.

A Meaux, ce 7 juin 1692.

86. Je me sers de la commodité de ma Sœur Cornuau, pour vous dire, ma chère fille, que je suis arrivé ici en bonne santé : j'y serai le reste de la semaine, ensuite à Coulommiers, et à Jouarre au commencement du mois de juillet. J'espère avant ce temps-là d'avoir de vos nouvelles par ma Sœur de Sainte-Pélagie, et peut-être par ma Sœur de Lusanci. Je crois que vous aurez fort approuvé ma conduite sur le congé à son égard. Depuis que je suis ici, je commence à me trouver l'esprit en repos.

L'Epoux et l'Epouse me ravissent : c'est une matière sur laquelle on ne tarirait jamais, mais qui n'est pas propre à tout le monde. C'est une amante et c'est une amie, et en un mot c'est l'Epouse qui dit : *Je l'ai cherché, et je ne l'ai pas trouvé; je l'ai appelé, et il ne m'a pas répondu*[1]. C'est cette Epouse qui est frappée, blessée, dépouillée par les gardes de la ville. Tout le secret qu'elle y sait, c'est, malgré l'éloignement de l'Epoux, de retourner toujours à lui avec la même familiarité et liberté.

Vous voyez bien que ce que j'ai dit des rigueurs de la pénitence, suppose un sujet capable de les porter. Acceptez vos maux en pénitence, et tout vous tournera à bien. Les maux que Dieu nous envoie sont en quelque sorte imposés par son Eglise, lorsqu'elle nous ordonne de les accepter volontairement et humblement en satisfaction.

Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous. Je salue Madame de Luynes, Mesdames de Fiesque, de Lusanci, Fouré, Renard, Courtin, etc.

A Germigny, ce 14 juin 1692.

87. J'espère, ma fille, qu'on sera content de la résolution que j'ai prise sur les confesseurs. Il y a longtemps que j'y pense, et le peu de profit qu'ils ont fait des avis que je leur ai fait donner, m'oblige à venir enfin à un remède plus efficace.

Je vous renvoie les sentences, afin que vous fermiez vous-même le paquet et que vous me le renvoyiez. Il n'y a rien de plus aisé que de reconnaître les fermetures à cachet volant. Les sentences sont très-bien choisies, la lettre n'est pas moins bonne; mais vous avez voulu m'en priver.

Ma santé est parfaite par vos prières. C'est samedi que je pars pour la mission d'Aci, et lundi j'espère être de retour ici. J'ai achevé ce matin la révision des *Cantiques*.

Il n'y a que pour les crimes certains et marqués que je voulusse empêcher une âme de reprendre avec Dieu sa première familiarité : encore aurais-je peine à l'en exclure, si l'attrait y était. Autre est la conduite régulière, autre celle de miséricorde et de grâce que Dieu choisit quelquefois.

Je trouve très-bon l'avis sur la nécessité de recevoir des filles, et je ne m'y épargnerai pas.

A Germigny, ce 19 juin 1692.

88. Je vous pardonne vos exagérations, qui assurément ne me trompent pas, et Dieu vous les pardonne aussi. Ne vous en inquiétez pas, ma fille; mais apprenez par votre peine à ne vous servir jamais de pareils moyens.

Il me semble que l'attrait qui a suivi ce que je vous ai dit sur le silence, vous est une marque que c'était Dieu qui me mettait à la bouche ce que je vous disais sur cela : mais je n'ai pourtant pas prétendu vous en faire une loi si étroite, que vous ne puissiez quelquefois vous en dispenser lorsque ce mal vous pressera. J'espère pourtant que Dieu vous soutiendra sans cela, et je l'en prie. Ce que vous me marquez de vos peines n'est point du tout une rétractation de votre acte d'abandon. Notre Seigneur a dit lui-même : *Mon Père, si vous voulez; si cela se peut;* et le reste que vous savez. Il faut porter cet état comme les autres du Sauveur.

A Dieu ne plaise que vous et moi jugions de la vérité que je vous propose, par les dispositions où je pourrais être en la proposant. La vérité, c'est la vérité, et elle ne dépend point des dispositions de ceux qui l'annoncent. Je n'ai aussi accoutumé de sentir aucune disposition, sinon que dans ce qui regarde mon ministère, et surtout dans la conduite des âmes, ma conscience me rend témoignage que je ne parle pas selon l'homme, et je crus sentir distinctement ce témoignage la dernière fois : mais ne vous arrêtez à cela, non plus que je m'y arrête moi-même. Encore un coup, la vérité est la vérité, et c'est Dieu même, c'est Jésus-Christ même.

Laissez-vous aller à l'abandon, à l'attrait qui vous presse, quoi qu'il en puisse arriver : ne laissez pas dominer la peine, et attachez-vous aux règles que je vous ai données; c'est la vérité. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai écrit ce matin sur le confesseur et sur mon voyage. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

J. Bénigne, *év. de Meaux.*

L'amour est fort comme la mort, sa jalousie est dure comme l'enfer[1]. Ce qu'un Dieu jaloux fait souffrir à un cœur qu'il veut posséder, est inouï : ce que le cœur jaloux pour Dieu de ses moindres mouvements, dont il ne veut réserver aucun, se fait souffrir à lui-même, est inexplicable. Pour vous, ma fille, assurez-vous que Dieu vous regarde dans vos peines.

A Germigny, ce 8 juillet 1692.

89. Ma plus grande joie, ma fille, est que nos chères sœurs soient contentes; et vous avez raison de dire que la vraie reconnaissance qu'on doit,

1. *Cant.*, III, 1, v, 6.

1. *Cant.*, VIII, 6.

non pas à moi, mais à Dieu, pour les instructions qu'on reçoit, c'est d'en profiter.

Ne faites point ce vœu : mais ne doutez jamais que je ne me charge devant Dieu de tout le péché qui pourrait être dans l'obéissance que vous me rendez. Cela vous doit mettre dans un parfait repos : mettez tout sur moi, comme je mets tout sur Jésus-Christ.

Si vous prenez la peine, à votre loisir, de mettre mon exhortation sur le papier en grandes marges, j'y écrirai ce qui me reviendra de plus ou de moins que vous n'en aurez extrait.

Je n'ai nulle nouvelle de Madame de Jouarre, et je n'aurais point le loisir d'entendre le sieur de la Madeleine quand il viendrait aujourd'hui. Je pars après midi pour Juilly, et demain à Paris, s'il plaît à Dieu. Notre Seigneur soit avec vous à jamais.

J. Bénigne, *év. de Meaux.*

Je ne crois point pouvoir cette année aller à la Trappe : j'y enverrai votre lettre. Abandonnez-vous à celui auquel seul on se peut livrer sans crainte : il ne peut jamais délaisser ceux qui se donnent à lui en cette sorte.

Ce 16 août 1692.

90. J'ai reçu, ma fille, votre lettre du 15 : cette réponse ira par un exprès qu'on m'a envoyé de la Ferté-sous-Jouarre. Dieu conduise et daigne inspirer Madame l'abbesse : nous saurons ce qu'elle fera. Ne craignez point de m'interrompre, et instruisez-moi de tout. Ce qu'il y aura à dire sur ces professions, c'est qu'après avoir fait l'examen des filles, porté par le concile de Trente, j'allai le jour de ces professions à la Ferté-sous-Jouarre y donner quelques ordres nécessaires; et qu'on crut que ce fut un prétexte que je pris pour n'assister point à cette cérémonie, ne voulant point donner prétexte à la retarder, comme il aurait pu arriver, si j'avais voulu insister à faire ôter de la profession la dépendance immédiate. Vous savez le reste. Je vous renvoie votre relation, afin que vous l'acheviez : je sais qu'il faut tout avoir devant les yeux.

Vous avez bien décidé; et quand il n'y a qu'une messe à laquelle on puisse assister, on peut l'entendre en touchant de l'orgue. On peut satisfaire au devoir d'entendre la messe en faisant quelques lectures, et disant quelque heure dans l'intervalle que vous marquez[1].

Les péchés que vous n'aurez point confessés pour obéir à la règle que je vous ai donnée, vous seront remis comme les autres : l'obéissance tient lieu de tout en cette occasion.

Notre Seigneur soit avec vous, ma chère fille.

A Germigny, ce 17 septembre 1692.

91. Vous ne me mandez pas si d'autres que vous se sont aperçues du tremblement de terre : il a fait de grands fracas. Ne craignez point les signes du ciel; ne craignez non plus ceux de la terre. Quoique ces tremblements aient des causes naturelles, on y doit toujours remarquer que Dieu, pour se faire craindre, a laissé de l'instabilité dans les corps à qui d'ailleurs il a donné le plus de consistance.

1. Comme par exemple lorsque l'orgue joue un temps considérable, ou pendant le chant du chœur, aux endroits où le prêtre s'arrête, si l'on n'est pas en état de s'unir à ce chant.

Quant au pur amour, je suis tout à fait de votre sentiment; et tout ce que vous dites de l'amour de Dieu est très-véritable. Ceux qui font les abstractions dont vous me parlez, ne songent pas assez à ce commandement de l'Apôtre : « Réjouissez-vous; je vous le dis encore une fois, réjouissez-vous[1]; » ni à celui de Jésus-Christ même : « Réjouissez-vous, et soyez transportés de joie, de ce que vos noms sont écrits dans le ciel[2]. » Ce n'est donc pas une imperfection de l'amour, mais une pratique commandée. Ce mot de saint Augustin décide tout : « Qu'est-ce, dit-il, que la béatitude? Une joie qui naît de la jouissance de la vérité : *Gaudium de veritate*[3]. » Jésus-Christ veut qu'on souhaite d'être heureux; il donne partout ce goût; partout il inspire ce désir; et l'amour est pur quand on est heureux du bonheur de Dieu, qu'on aime plus que soi-même.

Il ne laisse pas d'être véritable que l'homme, comme fait à son image, voudrait s'anéantir, si c'était sa volonté ou sa gloire. L'amour peut faire quelquefois de ces précisions; mais la charité ne consiste pas dans ces sentiments abstraits, quoiqu'on s'en serve quelquefois pour en exprimer la force.

Je ne crois pas que M. le grand-vicaire ni M. Ledieu puissent aller à Jouarre pour la Saint-Michel; ainsi je ne me suis pas pressé de travailler au sermon : je l'aurais fait, et je m'étais ravisé pour vous satisfaire. Permettez-moi de laisser sortir d'autres choses qui me pressent dans le cœur : je vous assure que tout ira mieux quand je suivrai ces mouvements. J'espère qu'il m'en viendra quelques jours qui me feront parler de ce pur amour; mais il n'en faudrait parler qu'avec transport. A vous, ma chère fille, de bien bon cœur.

A Germigny, ce 25 septembre 1592.

92. Je me suis avisé trop tard que c'est demain Saint-Remi; car si j'y avais pensé plus tôt, je vous aurais demandé une communion à ce jour-là pour le Roi et le royaume. C'est le père des Français et de leurs rois. Saint Denis est l'apôtre de l'ancienne Gaule; saint Remi l'est en particulier de la France. Sa mission pour la conversion de nos rois et de leur peuple est toute divine : il les a consacrés à Dieu pour être les défenseurs de son Eglise. Il faut employer son intercession pour obtenir de Dieu la conservation du royaume; et pour nos rois et tous les Français, la grâce d'accomplir l'ouvrage auquel Dieu semble les avoir dévoués et destinés par le ministère de saint Remi, qui est de maintenir la foi et l'Eglise catholique. Quoique la fête soit passée quand vous recevrez cette lettre, ne laissez pas de communier à cette intention.

Gardez-vous bien d'avoir du scrupule de désirer de goûter à la communion combien le Seigneur est doux : ce n'est pas chercher sa propre satisfaction, quand on ne veut goûter que Jésus-Christ. Du reste si c'était là de l'amour-propre, le Saint-Esprit ne nous en aurait pas fait un précepte par la bouche de David. Ce que je vous ai écrit d'éviter de communier pour votre propre satisfaction, doit avoir quelque relation à quelque chose que vous m'avez écrit, dont je ne me souviens que fort

1. *Philip.*, IV, 4. — 2. *Luc.*, X, 20. — 3. *Confess.*, lib. X, cap. XXIII.

confusément. Quoi qu'il en soit, cela ne regarde point ce goût spirituel de Jésus-Christ, qui assurément n'est autre chose que le pur amour, quand on ne goûte que lui et qu'on l'aime mieux que tous ses dons, mais non pas mieux que lui-même, puisque lui-même c'est lui-même, et que c'est lui purement qu'on veut goûter.

J'ai bien envie, il y a longtemps, de dire quelque chose sur le pur amour et sur l'oraison; et j'ai dans l'esprit un sermon que j'ai fait autrefois sur ces paroles de saint Jacques : *Approchez de Dieu, et il approchera de vous*[1]. Mais je ne me souviens plus de ce que je dis alors, et après je n'ose entamer une matière dont il faut moins parler par son propre esprit que de toutes les autres de la vie spirituelle.

A Germigny, ce 30 septembre 1692.

93. Je vous mets, ma fille, de tout mon cœur, sous la protection spéciale du saint ange qui est chargé de vous garder. C'est aujourd'hui dans le diocèse la fête des saints Anges gardiens.

J'ai reçu ce matin votre lettre du 16. Je ne vous dirai rien sur le silence dont vous vous plaignez : il est bon quelquefois d'accoutumer les âmes à se tourner uniquement vers Dieu, et à respirer pour ainsi dire de ce côté-là; et on peut les laisser à cette épreuve principalement en deux cas; l'un, quand on ne voit point de nouvelles difficultés; l'autre, quand Dieu aussi ne donne rien de particulier. Ce n'est pourtant pas de dessein que je me suis tû : c'est d'un côté par occupation, et de l'autre par un peu de paresse : j'avoue ma faute, et je vous prie non-seulement de me pardonner, mais encore d'obtenir de Dieu qu'il me pardonne.

Vous avez bien fait de ne rien dire à personne de la peine qui est expliquée dans votre billet du 8; il n'y a rien dans cette peine qui vous ait dû obliger d'aller à confesse, ni de vous priver de la communion. Je vous défends de nouveau de faire, sur cette matière principalement, aucune consultation à d'autre qu'à moi. Voilà la réponse à la lettre du 8.

Pour vous calmer l'esprit sur celle du 3, ou plutôt sur une lettre sans date, que je crois être venue avec celle-là, je vous dirai que les illusions que les spirituels font tant craindre, et avec raison, sur la dévotion sensible, ne conviennent pas à vos dispositions. Vous ne devez rien faire qui vous en tire : ainsi les actes suivis que vous voudriez faire à la messe, ne vous sont pas nécessaires. Il y a des actes très-simples qui en réunissent beaucoup dans leur simplicité : ceux-là ne veulent point être changés. C'est à ceux-là que vous êtes attirée : soyez fidèle, et suivez. Ne craignez point d'illusion, tant que vous m'exposerez simplement vos dispositions. Je veille, et ce vous doit être assez. Livrez-vous à Dieu, et confiez-vous en sa bonté, et à l'esprit de conduite qu'il a mis dans les pasteurs de son Eglise.

A vous, ma fille, de tout mon cœur.

A Germigny, ce 17 octobre 1692.

94. Vous ne devez point avoir de peine, ma fille, du temps que vous m'avez occupé à la dernière visite, non plus que de celui que vos lettres me peuvent ôter. Je prends mon temps pour les considérer et pour y répondre, de manière que cela ne me cause aucun embarras, et ne vous doit causer ni scrupule ni inquiétude.

Je ne vous dirai rien, ma fille, sur le sujet de ce chagrin : quelque noir qu'il soit, il ne peut point empêcher les touches du ciel, ni en offusquer les lumières. Vous savez ce que dit saint Paul au sujet de l'ange de Satan qui l'affligeait : il pria trois fois, c'est-à-dire souvent et instamment, et il lui fut dit : *Ma grâce te suffit, et ma force se perfectionne dans l'infirmité*[1] : le contraire par son contraire. Qui sait si la lumière ne doit point sortir de ces ténèbres, et la joie du Saint-Esprit de cette tristesse? Priez trois fois, et croyez que Dieu ne vous laissera pas tenter par-dessus vos forces.

Vous donneriez gain de cause à la tentation, si lorsqu'elle vous envoie cette peine que vous ne pouvez bien exprimer, et que j'entends pourtant bien, vous descendiez du ciel où Dieu vous attire. Laissez être cette peine; ne vous en confessez pas. Humiliez-vous, comme je vous l'ai expliqué; mais ne vous troublez pas, ou ne cédez point au trouble. Recevez l'attrait de Dieu sans hésiter et sans examiner les suites; recevez les larmes. Les spirituels qui les décrient tant, ne songent pas assez qu'elles ne sont pas toutes si superficielles et si sensibles qu'ils pensent. Il y en a qui viennent du fond, comme celles de saint Pierre qui étaient accompagnées de tant d'amertume; comme celles de David, qui étaient accompagnées d'un gémissement semblable au rugissement du lion. Il y en a de plus douces comme celles de la pénitence qui en arrosait les pieds de Jésus. Recevez celles que Dieu vous envoie; quoiqu'elles soient d'une autre nature que celles-là, elles viennent du fond également. Qu'est-ce que ce trait de feu qui fait fondre le cœur comme la cire?

Vous ne pouvez pas pratiquer plus d'observances que vous en faites : je vous donne le mérite de l'obéissance dans toutes celles dont vous vous privez par mon ordre.

Ce que j'ai dit sur cette parole : *Qui persévérera sera sauvé*, est entièrement de saint Augustin.

Vous prenez bien mon intention sur la pénitence que je vous ai imposée : tâchez une autre fois de vous faire bien expliquer mes intentions; car ordinairement au sortir du confessionnal ce que j'ordonne me sort de l'esprit, et cela pourrait vous causer des embarras. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Germigny, ce 3 novembre 1692.

95. J'envoie faire la signification : il est trop de conséquence de primer, pour hasarder plus longtemps cet avantage. Il n'est pas nécessaire de se presser pour Paris : c'est ce que je vous prie de dire à Madame votre sœur et à Madame de Lusanci, à qui je n'écrirai pas.

Je vous dirai, ma fille, de bonne foi que dans une histoire à laquelle on veut donner de la croyance, il ne faut point de louanges. Ce qu'on peut faire, c'est de faire voir par les actions et autres choses de fait, les bonnes qualités qu'on veut qui pa-

1. *Jacob.*, IV, 18.

1. *II. Cor.*, XII, 8, 9.

raissent : en quoi il y a beaucoup plus d'adresse et de peine qu'à donner des louanges manifestes.

Vous pouvez faire ce que vous voudrez sur mon dernier discours, et il n'y a point de permission à me demander sur cela. Le fond fera partie des réflexions sur la cène; mais les tours et l'application sont fort différents. Je vous offre à Dieu de tout mon cœur, ma fille.

A Paris, ce 5 novembre 1692.

96. Pour réponse à votre lettre du 5, qui est venue avec celle du 6, il n'y a point à hésiter à demeurer dans la voie où vous êtes : elle n'a rien de suspect; mais j'avoue qu'il faut y être conduit de la main de Dieu, et affermi par un conseil ordonné de Dieu, avec cela tout est sûr.

N'étourdissez jamais cette touche intime, sous quelque prétexte que ce soit. Recevez les ardeurs; les lumières en sortiront quand Dieu voudra : elles ne sont nécessaires qu'aux docteurs, qui doivent conduire et enseigner.

Puisque vous souhaitez qu'on vous désigne un chapitre à lire, divisez le cinquième en autant de jours que Dieu vous inspirera, et marquez-moi les endroits qui auront rapport à vos états. Ne vous confessez point du tout de ces impatiences, ni de ces peines contre Dieu, non plus que des autres.

Je ne crois pas que la *Clémentine*[1] oblige sous peine de péché mortel, le concile de Trente[2] l'ayant ou interprétée ou réduite à une admonition. A vous de tout mon cœur, ma fille.

J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

Les ardeurs ne sont jamais sans quelques lumières sombres et confuses, mais néanmoins pénétrantes, qui soutiennent, excitent et nourrissent les ardeurs. Il s'y faut donc abandonner; je dis aux ardeurs, sans rien désirer davantage, mais en recevant ce que Dieu donne.

A Germigny, ce 7 novembre 1692.

97. Le Père gardien de Coulommiers me rendit hier vos lettres à Farmoutiers. J'en suis revenu plus précipitamment que je ne pensais, pressé par beaucoup d'affaires de différente nature, qui m'obligent d'être demain à Paris. Je dirai bien à M. le duc de Chevreuse; mais rien n'empêchera Madame de Luynes de solliciter : elle s'en fait un point d'honneur.

Quand au surplus de votre lettre et à celle d'hier, je n'ai de loisir que pour vous dire que si vous ne vous tenez rigoureusement à la règle que je vous ai donnée, et que vous vous laissiez entraîner, comme vous avez fait cette fois, à vous confesser de cette peine et des autres, vous serez le jouet de la peine, et vous perdrez des communions qui vous soutiendraient beaucoup. Vous ne recevrez plus de lettres que de Paris.

A Germigny, ce 14 novembre 1692.

98. J'arrivai samedi en cette ville. Je vais aujourd'hui à Versailles, où je porte toutes les lettres et tous les papiers concernant Jouarre, pour y prendre les résolutions que je viendrai ici exécuter. Il me semble qu'on a trop d'inquiétude. Il faudrait une fois être contente de faire ce qu'on peut, et au reste s'abandonner à la divine Providence. C'est ce que je fais; et bien résolu de ne manquer pas de ma part à ses moments, j'attends et je suis toutes les ouvertures qu'il me donne. On retarde autant l'œuvre de Dieu, qu'on retarde à se mettre dans cette disposition. J'en dirai davantage quand j'aurai eu le loisir de réfléchir sur tout : je n'ai pas encore eu le temps de me tourner.

Pour vous, ma fille, laissez-vous conduire; ne succombez point à la peine : jusqu'ici je la vois toujours la même, quelque différente que vous en paraisse la forme. Je prie Dieu, ma fille, qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 17 novembre 1692.

99. Que la nature humaine est dépravée! l'Eglise n'ose décider que la sainte Vierge, Mère de Dieu, ait été exemptée de cette tâche. Que la nature humaine est dépravée! que le mal est profond! qu'il est général! que nous avons besoin d'être purgés pour être capables de voir Dieu! *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.* Soumettez-vous à l'ordre caché par lequel Dieu purifie les cœurs, pour les rendre dignes de le voir. O pureté! ô vision! ô lumière! ô vérité! ô vie! quand vous verrai-je? O Dieu! quand vous verrai-je?

J'ai reçu hier une visite de Madame la duchesse de Luynes, dont je fus fort satisfait : Mademoiselle de Luynes y était. Mais Madame de Jouarre est toujours en même état, et ne songe point du tout à sa conscience; ce qui inquiète beaucoup Madame de Luynes, dont les intentions sont très-pures. On parle toujours de départ : Madame de Lusanci vous dira le reste, s'il vous plaît. Je salue Madame votre sœur et nos chères filles.

A Paris, ce 16 décembre 1692.

100. Ce que dit M. de la Trappe, de l'attention continuelle qu'on doit avoir aux jugements de Dieu, est vrai pour l'ordinaire, mais non pas universellement; et il ne l'entend pas autrement lui-même. D'ailleurs qui désire de voir Dieu craint de le perdre : mais cette crainte ne l'abat, ni ne le décourage, parce qu'il sait qu'il est bon, et il s'abandonne à lui.

Croyez-moi, vous donnez trop dans ces peines : je vous assure qu'elles ne doivent point vous empêcher de communier sans que vous les confessiez. Je n'ai pas besoin de décider s'il y a du péché on non : à parler franchement, je crois pouvoir assurer qu'il n'y en a point; mais en tout cas je vous assure qu'il n'y a point d'obligation de s'en confesser, et que vous feriez mieux de ne le pas faire. Vous ne savez pas combien Dieu est bon, et ce que peut l'abandonnement qu'on lui fait de tout.

J'approuve fort le sentiment de M. de Sainte-Beuve, et vous pouvez vous reposer dessus; mais je crois la voie que je vous montre plus conforme à votre état présent. Son sentiment et le mien ne sont qu'un dans le fond, et nous allons à la même fin.

Je vois à peu près ce qu'a voulu dire le prédica-

1. Qui prescrit aux religieuses de se confesser tous les mois.
2. Sess. 25, *de Regular.*, cap. 10.

teur, et je voudrais bien qu'on ne fût pas si affirmatif en choses où l'Eglise n'a pas parlé[1].

Celui qui a enseigné à saint Paul que *la force se perfectionne dans la faiblesse*, et que la tentation donne occasion à notre avancement, peut seul vous faire entendre que les peines que vous déplorez peuvent aider à purifier le cœur.

Tout ce qu'on dit de vous à Paris, au sujet de l'obéissance que vous me rendez, augmente la couronne que vous devez attendre pour cette action de justice. Le monde parle et juge sans savoir; mais Jésus-Christ l'a jugé, et a cassé par avance tous ses jugements.

Encouragez Madame la prieure à ne point quitter, quoi qu'il arrive. Le soldat de Jésus-Christ ne doit jamais poser les armes : le temps viendra de se délasser. Je suis avec vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 20 décembre 1692.

101. Ma Sœur Cornuau s'est volontiers chargée de ce paquet : elle porte aussi une lettre à Madame la prieure, où est une permission pour les Capucins; aussi bien j'aurais de la peine à en donner pour des gens qui passent, à moins que je ne les connusse. Souvent ils laissent des impressions auxquelles ils ne peuvent plus remédier, parce qu'ils s'en vont, et qu'on n'entend plus parler d'eux. Au contraire, ceux qui sont stables songent aux reproches qu'ils pourraient s'attirer s'ils faisaient mal, et sont en état de réparer ce qu'ils pourraient avoir fait par mégarde.

Madame de Baradat a parfaitement bien répondu, et il n'y a qu'à parler toujours sur le même ton.

On me mande, ma fille, que Madame de Luynes dit qu'il n'y a pas un mot pour elle dans toutes mes lettres. Souvenez-vous que j'ai répondu à celle que vous m'écriviez sur ce qu'on disait de vous deux : ainsi elle était comprise dans cette réponse, et vous m'étiez toutes deux également présentes.

Voici un très-petit exercice pour Noël : vous en pouvez faire part à ma Sœur Cornuau, à qui je n'en parle point.

Pour vous, ma fille, assurez-vous que Dieu regarde dans vos peines. Je suis à vous de tout mon cœur. J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

Abraham a vu mon jour, et il s'en est réjoui[2]. Il a vu mon jour, le jour auquel j'ai paru au monde. Isaïe a aussi vu ce jour, et voici ce qu'il en a vu : *Un petit enfant nous est né, un fils nous est donné, et sa principauté est sur ses épaules; et son nom sera l'Admirable, le Conseiller, le Dieu fort, le Père futur, le Prince de Paix*[3].

De toutes ces qualités, je choisis pour vous celle d'*Admirable*, que je vous donne à méditer. Songez bien à cette belle qualité, et donnez-vous à Dieu, afin qu'il daigne vous faire sentir en quoi principalement ce divin Enfant est admirable. Donnez la même à méditer à Madame de Luynes et à ma Sœur Cornuau.

Donnez à Madame de Lusanci à méditer la qualité de *Conseiller*, et qu'elle songe bien aux conseils de ce divin Enfant : qu'elle lui demande conseil sur tout ce qu'elle a à faire, et qu'elle songe en même temps que tout faible qu'il paraît dans son berceau, c'est un Dieu fort : qu'elle donne la même chose à méditer à sa nièce.

Donnez à Mesdames de Rodon et du Mans, à considérer cette aimable qualité de *Prince de Paix;* et à Madame de Paradat celle de *Père du siècle à venir.*

Toutes ensemble méditez ces mots : *Un petit enfant nous est donné, un fils nous est né :* prenez-le toutes, puisqu'il vous est donné à la sainte table; prenez-le comme un petit enfant, puisque c'est pour vous qu'il est né en cette qualité.

Associez à cette pratique celles que vous croirez qui y entreront.

Je ne parle point exprès de *la principauté sur les épaules*, qui regarde selon les Pères un autre mystère qui est celui de la croix.

Ce sera le sujet de mon sermon de Noël que je vous donne à méditer. Priez Dieu qu'il m'ouvre l'intelligence de cette admirable prophétie, la plus capable que je sache de faire connaître et aimer ce divin Enfant. Puisse-t-il être aimé de toute la terre!

A Meaux, ce 21 décembre 1692.

102. Vous pouvez vous dispenser de l'abstinence de Noël. Il n'y a point d'obligation d'entendre trois messes le jour de Noël.

Vous pouvez les jours de dimanches et fêtes, après vos prières et lectures, employer le reste du temps, quelque long qu'il soit, à transcrire mes écrits, à votre relation et autres choses.

Songez bien à cet Enfant admirable, et songez particulièrement en quoi il l'est pour vous : j'en suis pénétré.

A Meaux, ce 22 décembre 1692.

103. J'approuve fort, ma fille, l'avis que vous avez inspiré pour le règlement. Il faut mener les choses avec douceur et prudence, et plutôt faire qu'ordonner. Il faut même ne faire que ce qui sera nécessaire, et le moins qu'on pourra de changement : car il faut entrer dans tous les ménagements que M. de Soubise est obligé d'avoir. Pour le fond, lui et Madame de Soubise sont dans toutes les dispositions que nous pouvions souhaiter. Je dois voir après dîner la nouvelle abbesse, et j'ajouterai un article à cette lettre quand je l'aurai vue.

Je commence à croire plus que jamais que tout le bien se fera à Jouarre, et que Madame votre sœur et vous y aurez la plus grande part : heureuses d'y coopérer sans y paraître. Je vous dirai une parole qu'un religieux[1] très-saint, très-humble et très-pénitent, de l'ordre de Saint-Dominique, me dit une fois avant que je fusse évêque : Que Dieu m'avait destiné à avoir part à beaucoup de bien sans que je le susse. Sans examiner par quel esprit il parlait, je vous avoue que j'ai toujours été fort touché de cette manière de coopérer aux desseins de Dieu, et que je souhaite une pareille grâce à ceux que j'aime.

J'ai vu le P. Moret et le P. Toquet : le premier m'a dit que les infirmités de Madame de Lavardin

1. Sur la doctrine de l'Immaculée Conception, laquelle n'a été définie que de nos jours. — 2. *Joan.*, VIII, 56. — 3. *Isa.*, IX, 6.

1. On a quelques lettres de ce religieux à Bossuet : il se nommait le Père Antoine, et il est célèbre dans son ordre par la réforme qu'il a établie dans plusieurs des maisons de la Provence et du Comtat. (*Les édit.*)

ne permettraient pas qu'elle suivît Madame de Rohan. Je la demanderai; nous verrons. On a envoyé à Rome pour les bulles : ne le dites qu'à très-peu de personnes, et commandez de ma part un grand secret. Madame de Jouarre[1] ne sait où elle en est : il lui prend quelquefois des envies de retour. Je ne l'ai pas vue encore, Madame de Lusanci vous dira ce que je lui mande, et Madame la prieure aussi.

A Paris, ce 15 janvier 1693.

104. J'AI envoyé votre lettre à la Trappe. Sur votre lettre du 17, vous n'avez, ma fille, qu'à vous tenir à la règle que je vous ai donnée. Tous les raisonnements que vous faites sont bons : mais je dois agir par d'autres principes, qui sont encore meilleurs par rapport à vous; et je persiste à vous dire que vous n'avez point à vous confesser des choses dont vous me parlez.

Rien ne vous oblige à rester dans l'église ni au lieu de l'oraison, encore que vos attraits continuent lorsque le temps est passé. Suivez sans crainte l'attrait durant la messe : ce sacrifice comprend tout, et convient à tout.

Vous avez raison de dire qu'il ne faut pas aller vite; mais il faut aller, et faire ce qui sera jugé nécessaire. Ne craignez point de proposer vos sentiments, et après abandonnez tout à Dieu. Il faut bien se garder de faire beaucoup de bruit pour un petit bien.

Le sieur de la Vallée ne paraît pas, et je ne le crois pas de retour. Assurez-vous que ni lui ni son frère n'approcheront de Jouarre tant que Dieu me conservera la vie.

J'ai été ravi d'entendre le P. Toquet sur la pauvreté : rien ne me touche plus que cette vertu, et le silence. Il le faut rompre sans crainte, pour dire votre avis sans hésiter : vous n'en aurez jamais d'occasions plus pressantes. Dieu qui a tiré la lumière du sein des ténèbres, tire les bons avis d'où il lui plaît. Il faut même redire plusieurs fois les mêmes choses, jusqu'à ce qu'on entre. Quand on trouve tout bouché, et qu'on a assez frappé sans qu'on ouvre, alors il se faut retirer aussi content que si on avait réussi, parce qu'on a réussi à contenter Dieu, qui est ce qu'il faut chercher.

Pourquoi ne voulez-vous pas que le *Trahe me*, et le reste, soit dans la Vulgate? Il y est, tout au commencement du Cantique[2]. J'aime beaucoup cette parole à cause du rapport qu'elle a avec celle du Fils de Dieu : *Nisi Pater meus traxerit eum*[3]; et à celle-ci, *Omnia traham*[4]. Il tire en bien des manières; quelquefois il se cache, et alors il tire par le fond.

Que j'aime ce bon P. Toquet! j'entre dans toutes ses pensées. Prenez bien garde comme je parle, je veux dire dans toutes celles de sa lettre, et j'espère que le temps approche d'accomplir le reste : bientôt vous le verrez. Dieu est avec vous.

A Versailles, ce 22 janvier 1693.

105. AU lieu de vous unir à ce que je fais pendant le carême, unissez-vous, ma fille, à mes intentions, et surtout à celles que j'ai pour vous, et que j'offre à Dieu tous les jours en votre nom.

Le volume des notes sur Salomon tire à sa fin, et vous en aurez des premières.

Pour gagner les indulgences, le plus sûr est de se confesser, encore qu'on ne sente pas en avoir besoin.

Dans le changement d'un office pour un autre par mégarde, il n'est pas d'obligation de recommencer, quand même l'office omis serait plus long.

Je n'entends point encore parler de la bénédiction de la nouvelle abbesse. Quand elle sera à Jouarre, nous aviserons aux livres qu'on lui pourra proposer.

Je pense sérieusement aux confesseurs.

Je donne de tout mon cœur ma bénédiction à Madame la prieure. Notre Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 9 février 1693.

106. JE veillerai à tout, s'il plaît à Dieu. Il y a une permission aux deux la Vallée d'aller où ils voudront, à l'exclusion du diocèse de Meaux. Je presse fort qu'on me tienne parole sur leurs bénéfices; mais on n'a pas pu mettre cela en condition.

Je suis très-en peine de Madame votre sœur : je m'en vais dire la messe à son intention et à celle de Madame la prieure.

Quand les médecins jugent le gras nécessaire, et que la supérieure l'ordonne, la plus prompte obéissance est la meilleure, et il ne faut point se laisser forcer. J'approuve fort la pratique de se priver de boire hors des repas, quand il n'y a aucune sorte de nécessité.

Dans les grâces qu'on reçoit de Dieu, ce serait une fausse humilité et une vraie ingratitude de ne les pas reconnaître : mais dès qu'on les reconnaît comme grâces, l'humilité est contente. Il ne faut point décider si Dieu ne les donne qu'aux âmes pures; car il les donne à qui il lui plaît, et il est au-dessus de toutes les règles, outre encore qu'un grand attrait se peut rencontrer avec une grande infidélité. Dieu n'en est pas moins bon, et la grâce n'en est pas moins grâce; encore qu'on n'y réponde pas autant qu'on devrait; et c'est de quoi pousser l'âme jusqu'à son néant. Il ne faut pas pour cela recevoir le don de Dieu avec inquiétude; mais dilater son cœur par la confiance, sur cette parole de saint Paul : *Où le péché a abondé, la grâce a surabondé*[1].

N'hésitez point à communier trois fois la semaine, sans même attendre cette impression, qui assurément est de Dieu : de quoi néanmoins je ne vous fais pas une règle; mais quand cette faim spirituelle se fait sentir, il faut l'assouvir et se livrer à l'amour de Jésus-Christ.

Vous aurez part au sacrifice, et la même que les deux malades.

A Versailles, ce 12 février 1693.

107. POUR réponse à votre lettre du 16, je n'ai point encore parlé de la bénédiction de la nouvelle abbesse : je m'expliquerai sur tout cela avant mon départ. Le cérémonial me touche peu, et je ne m'attacherai qu'à l'obéissance.

J'ai été fort surpris d'apprendre que Madame de

1. Qui avait donné sa démission. — 2. *Cant.*, I, 3. — 3. *Joan.*, VI, 44. — 4. *Idem*, XII, 32.

1. *Rom.*, V, 20.

Thou n'était pas partie. Il y a près d'un mois qu'elle a ordre de moi de s'en retourner, et qu'on m'avait assuré qu'elle partait le lendemain. J'ai écrit pour avancer son départ, et j'ai fait dire à M. l'abbé de Thou que je ne recevais pas l'excuse des mauvais chemins. J'attends l'effet de ma lettre, et ne donnerai aucun relâche.

Il n'est pas possible à mon avis que la Burie soit de retour, et c'est tout ce qu'il pourra faire d'en avoir la permission. Mon déplaisir serait extrême, s'il avait trouvé Madame de Thou encore à Paris. J'ai dit ce qu'il fallait dire sur ces deux frères.

Il est certain qu'on peut être infidèle à un grand attrait de la grâce, et c'est ce qui concilie la reconnaissance avec l'humilité. Il faut prier l'auteur de la grâce de nous donner cet attrait auquel on ne sait pas résister.

Vous feriez mal de vous retirer souvent de la communion. Je ne vous le permets que très-rarement, et lorsque vous sentirez que la faim de cette viande céleste pourra être excitée par cette espèce de jeûne spirituel.

J'instruirai M. votre frère des choses que vous me mandez sur la religieuse étrangère, qui pourrait accompagner Madame de Rohan. Je ferai ce qu'il faudra sur tout cela. Je salue de tout mon cœur Madame de Luynes, et me réjouis de sa convalescence. Tout à vous, ma fille.

A Versailles, ce 21 février 1693.

108. Vous devez savoir à présent, ma fille, que j'ai reçu toutes vos lettres précédentes. Celles du samedi 28 février et du 2 mars me furent rendues hier en même temps. N'hésitez point à communier malgré cette peine : gagnez sur vous de ne la confesser pas. Suivez votre attrait dans l'oraison. Si Dieu vous le continue, malgré toutes les infidélités où vous pouvez tomber, c'est un effet de sa bonté, à laquelle vous ne pouvez ni ne devez donner des bornes. Vous auriez à craindre l'illusion, si vous agissiez sans conduite et hors de l'ordre de l'obéissance : ne craignez rien en obéissant. Vous êtes précisément dans le cas où il faut suivre Jésus-Christ qui dit : *Qui vous écoute m'écoute*[1]. Vous ne m'avez pas assez expliqué votre peine sur la passion de Jésus-Christ et sur celle des saints, pour que je puisse vous y donner une décision précise. Quelle qu'elle soit, elle ne doit point vous empêcher de vous appliquer à ces objets quand vous y serez attirée : mais aussi suivez votre attrait, et ne forcez pas votre esprit à s'y attacher. Dites à votre loisir le psaume *Super flumina*, et *Te decet hymnus Deus in Sion.*

Quant à Madame de Rohan, il est vrai qu'elle ne croit pas pouvoir se passer de quelque religieuse, et il serait dur de l'y obliger. Celle qu'elle ménera est la personne du monde dont il y a le moins à craindre, et qui paraît me devoir être la plus soumise : elle n'aura point du tout un air de gouvernante ni de conseillère : ce ne sera que pour un temps, et nous en serons le maître. L'autre Sœur est une converse, qui prend soin de Mademoiselle de Rohan. On n'a pas encore de nouvelle de la signature des bulles : on ne les aura que pour Pâques ou environ. Laissez dire au P. Toquet ce que Dieu lui inspirera; mais ne paraissez en rien. Je serai, s'il plaît à Dieu, lundi à Meaux. Je vous verrai bientôt après, s'il plaît à Dieu, et nous dirons ce qui ne se peut écrire.

A Versailles, ce 5 mars 1693.

109. J'ai su, ma fille, ce qui s'est passé à la prise de possession : vous avez bien fait, Madame votre sœur et vous : au reste la chose n'était pas d'une extrême conséquence. Le procureur de Madame de Rohan est fort satisfait : il a dû retourner hier par la faute du notaire apostolique. Les privilèges sont ensevelis par cet acte, et le monastère est qualifié comme étant *in diœcesi Meldensi*, sans aucune mention d'exemption, même prétendue. Je manderai de Paris ce qu'il faudra faire pour l'installation, après avoir conféré avec les intéressés. La pension se doit expédier par un autre acte, et la communauté n'a plus rien à faire.

Il est vrai que la lettre de Madame de Soubise a quelque chose d'un peu vif : mais aussi vous m'avouerez qu'il y avait quelque chose d'assez fort à dire qu'elle amenait des religieuses pour servir de conseil, et son père semblait accuser la nouvelle abbesse de quelque sorte d'incapacité. Au fond tout cela n'est rien, et on n'en traitera pas moins bien Madame la prieure : elle a bien fait de son côté de parler franchement.

Quant à votre lettre du jeudi saint, marchez en repos sur ma décision. Je vous ai déjà distingué la différence qu'il y avait entre s'humilier devant Dieu pour un péché, et l'obligation de le porter à la confession : cela est certain, et vous n'avez qu'à vous y soumettre sans raisonner davantage. C'est qu'on ne doit confesser en certains états, que des choses très-assurées : ce qui n'empêche pas qu'on ne s'en humilie devant Dieu dans toute l'étendue qu'on peut donner à cet acte : abandonnant tout à la bonté de Dieu.

Bonsoir, ma fille : *Jésus-Christ est hier et aujourd'hui, et il est aux siècles des siècles*[1]. Sa résurrection est une extension de sa génération éternelle : et saint Paul applique à ce mystère cette parole de David : *Ego hodie genui te*[2]. Je vous ai engendré aujourd'hui. Renaissons avec lui, et vivons éternellement dans son amour.

A Meaux, le jour de Pâques 1693.

110. J'ai cru, ma fille, avoir satisfait par mes lettres précédentes aux difficultés de celle à laquelle vous me demandiez une réponse. Il n'y a rien de nouveau ; et tout était résolu, en vous ordonnant de communier tous les jours que vous me marquiez.

Il est vrai que M. le Chantre est mort[3]. Voilà la lettre de M. l'abbé qui m'en donne avis. Vous pouvez la faire voir, la copier, et me la renvoyer ensuite. Je pars mercredi ou jeudi sans remise, s'il plaît à Dieu.

La copie de la lettre que vous m'envoyez est bien remarquable : je vous garderai le secret.

Madame de Lusanci m'écrit le voyage du sieur de la Burie à Torci, et les assurances qu'il donne d'elle à Jouarre : d'où j'ai pris occasion de lui en-

1. *Luc.*, x, 16.

1. *Hebr.*, XIII, 8. — 2. *Psal.*, II, 7. — 3. Le grand-chantre de l'église de Meaux, qui s'était retiré à la Trappe.

voyer la défense en question; et cela m'a paru plus naturel que de vous l'adresser, étant en toutes façons plus convenable que vous ne paraissiez en rien.

Vous me faites plaisir de me circonstancier tout le cérémonial : je répondrai sur tout, s'il plaît à Dieu. Il me paraît que les chanoines ne veulent pas s'en tenir au passé.

J'accepterai demain de très-bon cœur au saint autel le renouvellement de vos vœux, et l'acceptation que vous faites, comme pour votre devise, des mots du Psalmiste que je vous ai appliqués : *Elegi abjectus esse in domo Dei mei*[1]. C'est là cette meilleure part qui ne vous sera pas ôtée.

J'aurai soin de faire décrire le sermon de la Cène, et de vous en faire part.

Je salue Madame votre sœur de tout mon cœur. Notre Seigneur vous bénisse : je vous bénis en son nom.

A Meaux, ce 28 mars 1693.

111. Je conseillerai fort à Madame de Jouarre d'en user sobrement et modérément, et selon vos remarques pour les lettres et les assistances. C'est en effet un style de bulle, que cette obligation de ne rien faire sans l'ancienne : je crois néanmoins qu'il s'y faut conformer autant qu'on peut. Sur ce qui regarde Jouarre, je ne vous dirai plus rien que de Paris, et après avoir vu les gens.

A votre égard, la disposition fâcheuse dont vous me parlez, loin d'être une marque que celle du matin n'était pas de Dieu, en est plutôt une qu'elle en était, puisque l'ennemi l'a imitée à contre-sens. Vous avez bien fait de communier; et ces fâcheuses dispositions vous y doivent plutôt déterminer que vous en détourner.

Quand les entrées sont permises, et comme publiques, il n'y a point de mal de prendre part à quelques-unes. Je veux bien que vous en usiez pour les lettres, comme vous avez fait jusqu'à présent; et cette permission durera jusqu'à ce que je l'aie révoquée. Prenez garde néanmoins qu'il n'en revienne rien, à cause des conséquences et de l'exemple.

Ce que vous écrivez du 30 et qui regarde l'étoffe du voile, sera remis pour Paris.

M. l'archidiacre vous est bien obligé, et vous rend grâces très-humbles. Je ne crois pas qu'il ait vu Madame de Jouarre. Il a vu M. de Soubise sur la redevance; et on est convenu que tout se traiterait à l'amiable. J'aurai soin de la lettre de la Trappe. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous et avec Madame votre sœur.

Que je suis aise de ce que tout ce qui se passe de bien en vous, unit votre cœur à cet aimable verset : *Elegi abjectus esse.* C'est là le fond de la vocation religieuse.

Je permets cette demande de la vue du Seigneur, comme une saillie, et comme un transport du saint amour : mais au reste ce n'est pas chose à faire autrement, puisqu'on ne la doit point espérer, après ce que Dieu a dit : *Nul vivant ne me verra*[2].

La disposition dont vous me parlez n'est pas un empêchement à la communion. Courez-y avec ardeur, et mettez en Dieu tout votre appui par Jésus-Christ.

J'ai permis l'entrée de M. *** pour une fois seulement, et dans la pensée que j'ai eue qu'il était bon qu'il vît les dedans.

A Meaux, ce 31 mars 1693.

1 *Psal.*, LXXXIII, 11. — 2. *Exod.*, XXXIII, 20.

112. J'arrivai hier; je me dispose, s'il plaît à Dieu, à commencer l'office cette après-dînée, à chanter les Matines demain à quatre heures, et à prêcher l'après-dînée. Mardi je retournerai pour prendre congé du Roi, et achever mes affaires. Vendredi je retournerai, s'il plaît à Dieu, pour l'ordination du samedi; et le jour de la Trinité, sans manquer et au plus tard, à Jouarre jusqu'au mercredi matin : je prendrai le temps qu'il faudra pour vous entretenir.

Ma Sœur Cornuau a tout sujet d'être contente de vous. Je n'entrerai là dedans[1] qu'avec mesure et précaution; et quoique je lui souhaite un bon succès, et que je sois disposé à lui prêter la main, je doute fort qu'on puisse réussir.

Adorez le Saint-Esprit sous le titre d'esprit de vérité, qui est celui que lui donne Jésus-Christ en le promettant[2]. Que tout soit vrai en vous : c'est tout dire, et je vous laisse à méditer cette parole, ou plutôt je prie cet Esprit de vérité de vous introduire dans ce secret.

Vous pouvez, Madame votre sœur et vous, suivre Madame votre abbesse, si elle désire que vous la suiviez, après lui avoir dit humblement qu'elle vous ferait plaisir de choisir des personnes plus grandes observatrices que vous de ce qui est du dehors; mais néanmoins que vous obéissez sans peine. Je ne crois pas qu'elle sorte avant que je l'aie vue, parce que la permission qu'elle a de sortir n'est que pour les dehors de la maison : si néanmoins elle l'interprète avec plus d'étendue, suivez sans scrupule. Je prie Dieu, ma fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 29 mai 1693.

113. L'obligation où j'étais, ma fille, de renvoyer promptement le nouveau confesseur, ne me laissa de loisir que ce qu'il en fallait pour faire réponse à Madame votre abbesse. Il me paraît que ce confesseur est fort capable; et je le trouve, à en juger par le peu de temps que je l'ai vu, autant et plus capable qu'aucun de ceux qu'on m'a adressés pour Jouarre. J'ai conseillé à Madame l'abbesse de bien éprouver si la communauté en sera contente, et si lui de son côté sera content de la condition, avant que de renvoyer M. d'Ajou, dont on paraît content; et c'était là aussi sa pensée.

Je n'ai jamais été de sentiment qu'il fallût juger de l'état de celles qu'on a à conduire : il suffit de les mettre en repos sur les voies qu'elles suivent, en les assurant qu'il n'y a rien de suspect, et en leur faisant suivre l'attrait de la grâce. Pour ce qui est de l'état, il dépend non pas des attraits, mais de la fidélité qu'on apporte à y correspondre, et c'est sur quoi non-seulement je ne trouve pas nécessaire de prononcer aucun jugement, mais je le trouve très-dangereux.

1. Dans le désir qu'elle avait d'être religieuse à Jouarre. — 2. *Joan.*, XIV, 17; XV, 26; XVI, 13.

Dieu veut qu'on marche en obscurité sur son état durant cette vie. J'avoue bien qu'on sent quelquefois, comme dit saint Jean[1], une certaine confiance, lorsque notre cœur ne nous reprend pas : mais toutes les âmes ne sont pas appelées à ce genre de confiance. Il y en a qui ne trouvent dans leur cœur que des ténèbres par rapport à leur état. Leur confiance doit être fondée sur la pure bonté de Dieu, et si Dieu veut qu'elles aient quelque sorte d'assurance, il faut que Dieu la donne par ce secret langage que lui seul peut faire entendre, et non pas les hommes. J'improuve donc absolument la curiosité sur son état, et encore plus sur le passé que sur le présent : tout cela n'étant nullement nécessaire, et étant sujet d'ailleurs à beaucoup de témérité et d'illusion.

Vous voyez bien par ce discours, que le silence que je vous ai prescrit n'est point par rapport à ceux qui sont chargés de la conduite : car au contraire il leur faut tout dire, parce que c'est de là que vient l'assurance que la voie est sûre, ce qui est absolument nécessaire, parce qu'autrement on marcherait toujours dans la crainte, et jamais dans la confiance. Distinguez toujours entre la voie où l'on marche, et l'état où l'on parvient par cette voie. La première doit être sûre, parce qu'elle dépend de l'attrait; et la seconde non, parce que, comme je viens de vous le dire, elle dépend de la fidélité et de la correspondance.

Voilà tout ce que je sais dans les voies spirituelles : s'il était nécessaire d'avancer plus ou moins, je me confie que Dieu me le révélerait dans l'occasion.

On ne m'a rien dit du tout sur les communications que vous pouvez avoir eues avec une personne que vous me désignez confusément : il n'importe pas non plus que je le sache : il suffit que vous soyez assurée des règles que je vous donne, sans que rien vous puisse ébranler là-dessus; et comme je vous y crois bien affermie, vous n'avez qu'à marcher en confiance.

J'approuve fort que vous ayez communié en mémoire des grâces que vous reçûtes dans votre première communion. Dieu posa là le fondement de la crainte, parce qu'il voulait construire dessus l'édifice de l'amour. Je trouve très-bon que vous communiez tous les jours des quarante-heures, si Dieu vous en inspire le désir, et que Madame votre abbesse le trouve bon. Ce désir est en effet une des meilleures raisons de communier; et le faire dans l'obéissance est encore un nouveau degré de grâce dans la fréquentation de ce divin sacrement, où nous célébrons la mémoire de l'obéissance de Jésus-Christ jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. Par la même raison je trouve très-bon que vous demandiez, et que vous fassiez des communions extraordinaires quand vous en serez pressée, et que vous disiez à Madame votre abbesse que je l'approuve. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 14 juin 1693.

114. Monsieur le grand-vicaire vous ayant instruite de ma marche, je commencerai d'abord, ma fille, par répondre à toutes vos lettres.

Les assurances morales qu'on cherche de son état ne sont nullement nécessaires : on n'en doit chercher aucune par réflexion. Si Dieu inspire un certain repos dans la conscience, et que par cette secrète réponse, il semble vouloir garantir à une âme humble et fidèle qu'il la regarde avec bonté, il faut recevoir ce témoignage; et au surplus, sans examiner son état et marchant en simplicité, il faut toujours recevoir le pain de vie et les consolations du Saint-Esprit, avec un entier abandon, sans même, s'il se peut, songer à soi, mais à la seule bonté de Dieu.

Vous avez bien fait de communier sans vous confesser de cette peine, et vous devez toujours agir de cette manière, par foi et obéissance. Ces dispositions données ou soustraites ne sont point la marque que l'Epoux vienne à contre-cœur : mais c'est qu'il va et qu'il vient, et que son esprit souffle où il veut, comme bientôt vous le verrez expliqué dans le saint *Cantique.*

Je n'empêche point du tout que vous ne parliez de bonnes choses avec celles qui auront de l'ouverture pour vous, et pour qui vous en ressentirez; et ce n'a jamais été mon intention de l'empêcher. Pour ce qui est de ses dispositions particulières, celles-là en peuvent parler à qui Dieu en donne le mouvement, et on peut les écouter : mais on doit être fort réservé là-dessus, non par estime de son état, comme si c'était quelque chose de rare, mais en s'oubliant soi-même et se laissant telle qu'on est.

Je suis très-aise de la réception de ma Sœur Griffine : vous pouvez l'assurer de mon amitié. Encouragez Madame de Saint-Louis, et assurez-la aussi que les soins qu'elle prend d'elle et du noviciat me sont très-agréables.

Je suis toujours dans les mêmes sentiments pour les affaires de Madame de Luynes, et je ne me relâcherai de rien : j'aurai égard à tout ce que vous me mandez. J'ai peur que Madame de Luynes ne façonne un peu trop avec moi.

A Meaux, ce 27 juin 1693.

115. Je crois, ma fille, pouvoir vous assurer que j'ai reçu toutes vos lettres, quoique je ne puisse pas à présent vous les accuser par dates, non plus que vous répondre sur toutes vos demandes : je répondrai seulement à la plus importante, qui est celle où vous demandez d'être instruite sur ce qu'on appelle la voie de la foi.

Je vous dirai que celles qui disent que c'est la seule à désirer, ne parlent pas juste; car il n'y a rien à désirer que l'accomplissement de la volonté de Dieu. J'avoue qu'il peut arriver qu'on soit quelquefois plus touché du goût sensible qu'on a de Dieu, que de Dieu même. Dieu se sert aussi quelquefois des sécheresses pour nous détacher de ce goût; mais c'est à lui à le faire, et non pas à nous à rien désirer. Il faut tâcher seulement d'aller si droitement à Dieu, que les réflexions sur nous-mêmes ne nous y donnent point de retour. Dieu seul peut opérer un si grand effet, en tirant à lui le cœur par son fond : c'est à quoi porte le *Cantique des cantiques;* et c'est pourquoi vous ferez fort bien de continuer vos oraisons dessus.

Il y a un état où Dieu met les âmes, au-dessus des privations et des grâces, au-dessus des séche-

[1] *I. Joan.*, III, 21.

resses et des goûts; ou plutôt il les met au-dessus de tout cela par l'abandon à sa volonté : c'est la voie où il faut entrer; car pour s'ôter à soi-même les attraits ou demander à Dieu qu'il les ôte, il y aurait en cela trop de péril. Ne changez rien, allez devant vous, et Dieu ne vous quittera jamais.

J'ai offert à Dieu de tout mon cœur Madame de Lavardin et M. le duc de Montfort, dans des vues bien différentes.

A Meaux, ce 3 juillet 1693.

116. Nous arrivâmes dimanche avec le tonnerre et le déluge, mais heureusement, Dieu merci, par vos prières. Sur cette peine humiliez-vous, et continuez sans vous arrêter, recevant l'attrait de Dieu comme il le donne. Ne faites point de nouvelles épreuves : contentez-vous de ce que votre abbesse vous ordonnera. Vous pouvez faire la lecture du *Cantique* à tel moment que vous voudrez, avant ou après l'oraison journalière, et je ne vous astreins à rien sur cela.

J'approuve fort vos vues sur le lieu de repos du Fils et du Père : ajoutez-y le sein de l'Eglise et celui des âmes pures, et tout y sera. Faites part de ces vues et des autres sur le *Cantique*, à ma Sœur Cornuau, et lisez-lui-en quelquefois. Vivez dans la dépendance intime et perpétuelle de la grâce, sans laquelle à chaque moment votre volonté vous échapperait : mais il faut retenir la grâce en s'abandonnant sans cesse à elle; car elle vous fera veiller par ce moyen.

Je pars samedi pour Paris : si je puis avoir lu votre papier avant cela, je vous en rendrai compte. Je prie Notre Seigneur, ma fille, qu'il soit avec vous et avec Madame de Luynes. Voilà la lettre pour ma Sœur Saint-Antoine, que je vous prie de lui envoyer ; je lui ai écrit ce que vous avez souhaité.

Dieu est avec vous : j'admire ses infinies miséricordes. *Louez le Seigneur, parce qu'il est bon, parce que ses miséricordes sont éternelles.*

A Germigny, ce 15 juillet 1693.

117. Vous avez tout dit, ma fille, par ces mots : Ce n'est pas le plaisir d'aimer, c'est aimer que je veux. Tenez-vous-en là : relisez ma lettre ; et si vous ne l'entendez pas d'abord, priez Dieu qu'il vous la fasse entendre. Tout consiste à pénétrer cette vérité, qu'il faut aller à Dieu pour ainsi parler en droiture, et s'en remplir tellement qu'il n'y ait plus de retour sur nous. Joignez cela avec les paroles que je viens de marquer de votre lettre ; tout s'accomplira en vous par ce moyen.

Je vous répète vos paroles : « Je ne sais point distinguer le goût de Dieu, de Dieu même : il me semble que le goût de Dieu que j'éprouve, n'est qu'un amour de Dieu qui unit à lui et qui le fait posséder : car je ne veux de douceurs que par rapport à lui ; et ce n'est, ce me semble, que parce que je l'aime, que je prends du plaisir à l'aimer; et enfin ce n'est point le plaisir que je veux, je veux seulement aimer. » Vous distinguez, en disant cela, tout ce qu'il faut distinguer : et tout ce qu'on dirait au delà ne serait pas vrai ni solide.

Je vous assure qu'au premier moment de loisir je reverrai le *Porrò unum*[1]. Je repasserai aussi sur l'écrit que vous m'avez donné à Jouarre la dernière fois, pour voir s'il plaît à Dieu de me donner quelque chose.

Mettez votre peine sur le jugement téméraire avec les autres, et ne vous détournez de la communion ni de l'oraison qu'aux mêmes cas. Dilatez-vous; possédez votre âme, ne vous laissez point atterrer, ni assujettir à la peine.

Il ne faut pas vous étonner si je ne dis rien sur tous les bruits qu'on répand sur l'archevêché de Lyon. Dans mon âme, quoiqu'on m'en dise, je sens qu'on n'y pense pas, et qu'il n'en sera rien : mais je crois devoir garder la fidélité à Dieu, de ne penser rien sur tout ce qui me touche, que quand il faut y penser. *A chaque jour suffit sa malice.* J'approuve tous les sentiments de mes filles, parce qu'ils sont bons pour elles, et non point par rapport à moi. J'approuve les vôtres en particulier, et je vous permets d'employer tout auprès de Dieu.

A Germigny, ce 5 août 1693.

118. J'ai prié M. Phelippeaux de vous aller voir, quoique je ne sache pas bien, ma fille, ce qu'on souhaite de lui : mais sa présence est toujours bonne à Jouarre, et on pourra m'écrire avec liberté.

Je crois que vous devez être contente sur le sujet de l'attachement que quelques-uns craignent pour le goût qu'on ressent de Dieu. Il est vrai que Dieu le cache quelquefois aux âmes qu'il veut attirer, et qu'il a mille moyens de le faire. Ce qui l'y oblige, c'est entre autres choses, le dessein de prévenir la présomption qui pourrait suivre, si une âme se connaissait elle-même : et je ne puis ni ne dois vous dissimuler que vos peines pourraient être une couverture des grâces que Dieu vous fait, qui ne serait pas inutile si vous étiez fidèle au divin attrait. Soyez-le donc, et sachez que cette fidélité consiste principalement à s'abandonner à cet attrait indépendamment de toute autre vue, et avec le moins de retour qu'il se pourra sur soi-même, parce que l'effet de cet attrait n'est pas tant à faire que l'âme cherche à s'humilier, mais qu'elle cherche à s'oublier tout à fait par un céleste enivrement, qui la sépare d'elle-même beaucoup plus que ne feraient toutes les réflexions qu'elle pourrait faire pour s'humilier; et c'est là le vrai fond de l'humilité, puisqu'on apprend par ce moyen à se compter pour rien, et en quelque sorte à n'être plus. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Germigny, ce 7 août 1693.

119. J'approuve fort, ma fille, que vous entriez dans cet esprit de séquestration particulière où vous croyez que Dieu vous pousse ; je le crois aussi bien que vous. L'amour-propre, qui y peut trouver son compte, ne vous doit pas empêcher de vous rendre à cet attrait. Nos faiblesses n'empêchent point la vérité ; et elle n'en est pas moins souveraine, encore qu'il s'y mêle quelque chose du nôtre. Au contraire c'est une manière d'honorer la vérité, que de la démêler de tout ce qui l'accompagne et de la suivre. Faites-le donc; mais prenez

1. Sermon pour une vêture, ayant pour texte : *Martha, Martha, sollicita es et turbaris circa plurima ; porrò unum est necessarium.*

bien garde de le faire de manière qu'on ne s'aperçoive pas de votre dessein. Retirez-vous peu à peu : je prie Dieu qu'il vous couvre de ses ailes.

Je trouve très-dangereux le commencement d'attache que vous savez : n'oubliez rien pour le rompre, mais sans rien faire paraître. N'hésitez point à retenir Madame de Maubourg; elle manquerait à la vocation et à l'œuvre de Dieu en se retirant : mais il faut l'exhorter à mener la chose doucement, sans trop peiner la personne; cela ferait un effet contraire : il faut aider la faiblesse avec un peu de condescendance.

Sacrifiez à Dieu la tendresse de votre cœur, qui vous a tiré des larmes des yeux. N'ayez de cœur que pour Dieu, ni de larmes que pour vos péchés, et pour le bannissement de sa Cité sainte. Dieu vous donnera ce saint loisir, où désoccupée de la créature, vous serez toute à vous pour être toute à lui. Votre confiance redouble l'estime que j'ai pour votre personne, et le désir d'avancer votre perfection.

Ce sont ces peines dont vous vous plaignez si souvent à moi, qui peuvent servir de couverture à cet attrait et à ce goût de l'amour divin. L'enveloppe est faite; priez Dieu d'y mettre, et d'y cacher son trésor. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 13 août 1693.

120. Ma santé est fort bonne, Dieu merci, et je ne mérite pas qu'on s'en mette en peine. J'aurai soin du sermon de *Maria optimam partem elegit :* mais il faut prier Dieu qu'il m'en donne le loisir comme j'en ai la volonté. Il vient tous les jours tant de choses, que je ne puis pas toujours tout ce que je veux; le plus pressé l'emporte.

Je vous ai dit, ma fille, sur le sujet de cette peine, que vous ne devez point du tout vous en inquiéter, ni interrompre votre sommeil. Je voudrais que vous pussiez communier tous les jours durant cette octave. Le P. de la Pause est assurément un digne prédicateur, et je n'ai pas douté qu'il ne fût goûté. J'ai lu ce que vous m'avez donné du P. Toquet : je révère ses sentiments comme ceux d'un saint. Exhortez-le à prier pour le Roi et pour l'Etat, et à ne m'oublier pas. Tout ce qu'on a dit de l'archevêché de Lyon n'est que chimère. J'ai fort prié M. le cardinal de Bouillon de nous laisser le P. Toquet.

Generationem ejus qui enarrabit[1]*?* « Qui entendra sa nativité? » celle par laquelle il sort du sein de son Père; celle par laquelle il sort du sein d'une Vierge; celle par laquelle il sort du sein du tombeau; celle par laquelle il sort des paroles sacramentales, et comme de la bouche de ses ministres pour venir à tous ses fidèles, et leur porter dans le sein la vie et la grâce? Qui entendra ces nativités de Jésus-Christ? Mais puisqu'on ne peut pas les entendre sur la terre, qui ne désirera d'en sortir, pour voir ce qu'on n'entend pas de ces admirables naissances du Dieu-Homme?

Je salue Madame de Luynes et nos chères Sœurs.

Vendredi matin.

121. Ma Sœur Cornuau m'a rendu, ma fille, votre lettre du 13. Ne vous embarrassez point de la confession générale que vous m'avez faite. Les questions que je puis vous avoir faites n'ont aucun rapport à cela, et je vous défends de vous en inquiéter, non plus que de ce que vous m'avez dit sur l'agrément : je vous ai très-bien entendue, et ma réponse vous doit entièrement calmer.

Si je n'ai pas répondu sur cette dissimulation dans les bonnes œuvres, c'est assurément que je n'y ai rien trouvé d'obscur. Il est vrai que souvent on ne sait pourquoi on agit; et si on pouvait se connaître parfaitement soi-même et tous les motifs qui nous font agir, on aurait cette certitude de sa justice que le concile de Trente ne veut pas qu'on puisse avoir en cette vie. Le tout est d'agir autant qu'on peut en simplicité, en droiture et en sincérité devant Dieu; en reconnaissant que Dieu peut voir du péché où nous n'en voyons pas, et en nous abandonnant à sa miséricorde pour en avoir le pardon, sans pourtant discontinuer ses exercices ou se laisser abattre par la défiance.

Vous pouvez assurer le P. Toquet que je recevrai avec joie son présent, et y joindre l'estime sincère que je fais de ce saint religieux.

J'espère pouvoir travailler au premier jour au sermon de Marthe et de Marie. J'aurais pu commencer dès aujourd'hui, s'il n'était à Germigny; et vous pouvez assurer Madame l'abbesse qu'elle aura part à la révision que j'en ferai.

Ma Sœur Cornuau s'en retourne à la Ferté-sous-Jouarre, bien fâchée que ce ne soit pas droit à Jouarre, où tout ce qu'elle a vu l'édifie de telle sorte, qu'elle en est tout occupée et n'en parle qu'avec effusion de cœur. Cependant la conjoncture où elle est ne lui permet d'y rentrer si vite, et elle souhaite seulement qu'on lui conserve sa place. Je reconnais en effet qu'elle a profité de ce séjour, et qu'elle en peut profiter encore pour s'avancer à la perfection à laquelle elle paraît appelée d'une façon particulière : mais il y a encore beaucoup à travailler, surtout à rompre cette activité et vivacité prodigieuse qui la prévient presque en toutes choses. Cherchez des occasions naturelles de lui parler sur cela, sans qu'il paraisse que je vous en écris : elle vous rendra ce billet. J'apprends avec joie que M. le prince de Bournonville est hors de péril. Je salue Madame de Luynes et mes chères filles. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 17 août 1693.

122. Je suis bien aise, ma fille, avant mon départ qui sera, s'il plaît à Dieu, demain matin, de vous accuser la réception de vos paquets, en particulier de celui de M. le grand-vicaire, et celui que j'ai reçu en réponse de la lettre que vous a rendue ma Sœur Cornuau.

Je vous ferai réponse à loisir sur toutes vos autres demandes : en voici deux en particulier sur lesquelles je vous réponds. Premièrement, n'ayez point de crainte de recevoir l'attrait que vous m'avez expliqué, nonobstant les pensées qui l'accompagnent ou le suivent : secondement, ne vous pressez pas de vous ouvrir sur les affaires dont vous m'écrivez. Ma Sœur Cornuau attendra bien que je vous aie écrit plus amplement; ce que je ferai quand j'aurai trouvé le temps de faire mes réflexions.

1. *Isa.*, LIII, 8.

Au surplus, soyez assurée que je vous entends, que je crois de bonne foi ce que vous m'exposez sur vos dispositions, et que je vous dis fort sincèrement ce que j'en pense, autant qu'il est nécessaire. Ainsi vous n'avez, ma fille, qu'à suivre sans hésiter ce que je vous marque. Je salue Madame votre sœur, et prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 21 août 1693.

123. Après la copie de la lettre que vous m'avez envoyée, vous voyez bien, ma fille, qu'il n'y a point de difficulté, et que les confesseurs de Jouarre ont par cette lettre les cas réservés. Il n'y aura en tout cas qu'à la faire voir à Madame la prieure, ou le faire dire par elle à Madame l'abbesse, et au défaut de tout cela laisser chacun dans la bonne foi jusqu'à ce que j'y aie pourvu. Vous n'avez point mal fait, et vous n'avez point à vous confesser pour avoir répondu comme vous me l'avez mandé : continuez vos communions à l'ordinaire.

Tout ce que je puis répondre, c'est que je suis content, et Dieu en moi, de votre obéissance. Pour le progrès, je ne dirai rien, sinon que je crois qu'il vous est utile de demeurer dans la conduite où vous êtes. Quand Dieu donne plus, il faut plus aimer. Vous avez reçu l'absolution de tous vos péchés confessés et non confessés. Allez en paix, et vivez, enfoncez-vous de plus en plus dans le silence.

Je suis très-aise que Madame votre sœur soit contente de moi. Madame de Lusanci me fera plaisir de m'exposer ses doutes, et je la préviendrai sur cela. Je pars lundi, s'il plaît à Dieu, pour me montrer au Roi et à Monseigneur avant leur départ; je ne serai que trois jours. Si Madame de Soubise est encore à Jouarre à mon retour, je l'irai voir sans manquer. Ne dites pas que vous m'ayez rien écrit. Il sera fort à propos que nous nous rencontrions un jour tous trois ensemble, Madame de Soubise, Madame l'abbesse et moi.

J'ai lu le passage de saint Bernard que vous m'avez envoyé, et j'en ai été touché; mais comme je ne m'en souviens plus que dans un fond indistinct, marquez-moi l'endroit.

Le silence intérieur et extérieur, la retraite et l'éloignement de la créature, c'est ce qui vous délivrera du péché, et vous attirera de particulières assistances. Notre Seigneur, ma fille, soit avec vous. J. Bénigne, *Ev. de Meaux*.

Je suis en tout et partout du sentiment de sainte Thérèse : je croirais le contraire fort périlleux.

Ce 12 septembre 1693.

124. Il y a deux choses à distinguer dans la lettre des évêques : le style, qui est toujours fort humble; le fond, qui à le bien prendre n'est qu'un compliment, qui laisse la doctrine en son entier. On appellera cela rétractation parmi ceux qui veulent toujours tourner tout à l'avantage de Rome : il n'importe guère. Quant à moi, je n'ai rien à signer. On n'a pas seulement songé à toucher le moins du monde à mon sermon : de grands cardinaux m'ont écrit que le Pape l'avait lu et approuvé. C'est la pure et saine doctrine de l'antiquité : il n'en faut croire ni plus ni moins. Je ne suis point en peine de votre foi sur cet important sujet.

Mettez les peines qui vous viennent avec les autres, et n'en chargez pas vos confessions. Je vous écouterai volontiers sur toutes vos questions : ce sera bien fait de les mettre par écrit, afin qu'il y ait moins de temps à donner pour les résoudre. Pour l'oraison, suivez toujours votre attrait : l'opposition de la nature n'en doit pas empêcher l'effet, et ne mettra point d'obstacle au don de Dieu.

C'est un grand acte que de se laisser pénétrer par le trait qui vient de Dieu. Il faut aller droit à lui, avec le moins de retour qu'il sera possible. Les considérations ne feraient que vous casser la tête : l'impression simple d'une vérité connue ou inconnue, selon qu'il plaît à Dieu, avec ce trait lancé dans le cœur, l'oraison est faite; il n'y a plus qu'à la continuer.

La doctrine de sainte Thérèse convient très-bien avec cette disposition. Il faut être parmi ces attraits, et dans cet état, fort souple sous la main de Dieu; et lorsqu'il s'approche de lui-même, il ne faut pas perdre le temps à l'appeler, mais jouir de sa présence et le goûter. Il fera de vous ce qu'il lui plaira : il veut être aimé. Les considérations sont nécessaires pour ébranler un cœur encore insensible : quand il est pris, il n'est pas temps de chercher des motifs; il ne faut que se laisser prendre, et saisir à ces doux liens. Cet acte est très-libre et très-réel; mais il ne s'y faut exciter que fort doucement. Quelquefois, quand il semble se ralentir, Dieu veut insensiblement et peu à peu le tourner en habitude, et le ramasser dans le fond. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 25 septembre 1693.

125. Je passe dans votre lettre du 23 tout ce qui regarde l'affaire de Rome, à laquelle j'ai satisfait.

Vous ferez bien d'avertir Madame de Baradat sur le manger, et de lui dire que j'approuve fort votre sentiment.

Je ne ferai point de réponse à Madame de Lusanci : je vous dirai seulement sur les affaires de la maison, qu'après que j'aurai parlé une ou deux fois à Madame l'abbesse, s'il se peut même en présence de Madame sa mère, je prendrai le parti de continuer la visite, et de la conclure par une ordonnance qui ne contiendra que peu d'articles, mais qui donneront une forme. Que cela demeure entre Madame votre sœur et vous avec Madame de Lusanci, que je ne presserai plus de demeurer dépositaire. Nous conviendrons de ce qui sera à faire à la première conversation. Je crois que le bon parti est celui que vous prenez de demeurer en repos : je le prendrai de mon côté, mais c'est après avoir fait et en continuant de faire ce que je pourrai. Vous pourriez même, ma fille, ce me semble, vous épargner les décharges de cœur, et vous renfermer dans ce qui sera nécessaire : mais cette nécessité n'a pas des bornes si étroites, et il n'est pas donné à l'esprit humain d'être si précis, qu'on puisse entièrement séparer le superflu d'avec le nécessaire, qui serait trop sec, et même peu intelligible si on ne lui donnait de l'étendue. Agissez donc

en liberté, et songez que la charité c'est la liberté véritable.

Il faut laisser dire celles qui parlent de Madame de L***, et encore plus celle qui dit que je ne la puis souffrir, moi qui ne songe pas seulement à elle, si ce n'est quand il le faut pour son bien et celui de la maison.

Il n'y a rien du tout à espérer pour Madame de Giri, après les décisions que m'envoie Madame de Jouarre.

Je connais fort bien cette peine, et je vous assure que vous n'en devez point troubler votre sommeil. Pour ce qui est de cette espèce d'assurance de la rémission de vos péchés; elle n'a rien de suspect, et vous pouvez recevoir ce don de Dieu.

J'ai reçu bien assurément la lettre dont vous êtes en peine, et je crois avoir répondu à une partie de ce qu'elle contenait.

Vous ferez bien, quand vous aurez à m'écrire quelque chose sur votre état, de le faire dans une lettre séparée, et de mettre à part ce qui regarde la maison ou autre chose.

Je voudrais bien voir tout d'une suite ce que vous m'avez écrit dans les trois ou quatre dernières lettres. O que Dieu demande de dégagement, de pureté, d'abandon! Notre Seigneur, ma fille, soit avec vous. J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

J'enverrai la lettre.

A Germigny, ce 27 septembre 1693.

126. Vous avez vu dans mes précédentes la réception du passage de saint Bernard, qui accompagnait une lettre que je crois être du 29 septembre. Je n'ai pas encore eu le loisir de lire la grande lettre; c'est ce que je ferai au premier moment de liberté. En attendant, soyez assurée que lorsque vous parlerez de vos dispositions plus qu'il ne faudra, Dieu me fera la grâce de vous arrêter.

Je sens qu'il y a quelque chose à vous dire pour vous exciter à suivre et même à perfectionner, si Dieu le veut, l'attrait qui vous presse. Allons pas à pas : c'est assez que vous soyez assurée que vous n'avez rien à craindre.

Je ne me sens aucun mouvement de changer pour les mépris, mais plutôt dans ce point-là une inébranlable fermeté fondée sur ce qu'autrement les délibérations ne sont pas libres. Pour m'ébranler sur cela, il me faudra dire des raisons que je ne prévois pas.

Je vous prie d'assurer le Père Cosme que je n'ai eu aucune raison de lui différer ses pouvoirs, sinon que ne le connaissant pas et n'ayant aucune lettre de Jouarre ni de Madame l'abbesse ni de personne, je n'ai pu moins faire que de m'informer de lui : maintenant qu'on m'en a fait de si bons rapports, j'espère beaucoup de sa conduite : il m'a parlé comme il faut sur la juridiction.

Laissez écouler ces dispositions de l'humeur mélancolique, même celles qui vous soulèvent contre Dieu. Dieu est, et vos mouvements ne lui peuvent rien ôter. Attachez-vous à ce qu'il est, au préjudice de ces émotions étrangères.

Je répondrai point à point à la grande lettre; et s'il y a quelque chose de plus à vous demander pour m'éclaircir, je vous le dirai à Jouarre, où je donnerai le temps qu'il faudra, quoique fort pressé et fort occupé d'une œuvre que je crois de Dieu. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 3 octobre 1693.

127. Nous avons fait à notre aise et en peu de temps ce périlleux voyage de Germigny. Vous ne me donnez pas lieu de vous désavouer, et ainsi, ma fille, vous ne vous devez pas étonner que je me déclare sur la préférence.

Commencez votre retraite, au nom de Dieu, aussitôt que vous le pourrez, et que le mal de Madame votre sœur vous en donnera le moyen. L'esprit où vous y devez entrer doit être un esprit de pauvreté, afin de vous exposer à Dieu pour recevoir plutôt que pour agir et pour donner. Vous donnerez après ce que vous aurez reçu : le donner, c'est le bien garder pour l'amour de Dieu. Quand l'attrait vous laissera à vous-même, prenez par partie la première lettre de saint Jean : vous y trouverez partout les grands mystères, sources des grandes vertus et des grandes opérations de la grâce. Jésus-Christ, lumière, vie, avocat, victime, Dieu en nous : le nouveau commandement fondé sur la nouvelle union du Verbe avec nous : Dieu dès le commencement qui attire les prémices du cœur; le malin vaincu, le monde et ses convoitises; l'antechrist : tout ce qui sépare Jésus-Christ, qui le divise d'avec l'âme, et l'empêche d'être un avec elle : l'onction : Dieu amour : les enfants de Dieu et leur héritage; les petits enfants et leur simplicité, leur docilité, leur facilité à se laisser mener où l'on veut, la lisière pour ainsi parler par où on les tient; être né de Dieu, connaître Dieu; l'amour prévenant de Dieu qui nous a aimés le premier : nous devons prévenir comme lui, non pas Jésus-Christ, cela ne se peut, mais à son imitation et pour l'amour de lui nos frères infirmes et ingrats; l'extinction de la jalousie dans la charité; l'amour des dons de Dieu dans les autres comme dans nous, en regardant Dieu dans ses dons, ou plutôt ce don qui est Dieu même : le témoignage de Trois qui ne sont qu'un : Dieu plus grand que le cœur, le pénétrant, le perçant; Dieu nous écoutant : la prière selon sa volonté : Dieu se priant et s'écoutant lui-même en nous : être de Dieu, être en Dieu, entrer et sortir : l'amour accru, la crainte bannie, l'abandon et la confiance; tout en proie à l'amour divin : silence; cependant écouter toujours; laisser faire la parole, et ne faire que lui prêter l'oreille attentive. En voilà assez pour reprendre haleine. Communiez tous les jours.

Etre de Dieu, ne pécher plus; tout le monde plongé dans le mal : connaître le vrai Dieu; être en son Fils. Le commencement de l'*Epître : Ce que nous avons vu, ce que nous avons ouï;* la fin : *Celui-ci est le vrai Dieu, et la vie éternelle;* qu'il soit avec vous, ma fille.

A Germigny, ce 11 octobre 1693.

128. J'ai bien cru, ma fille, que vous ne seriez pas longtemps sans que le goût de l'*Epître* de saint Jean vous vînt.

Souvenez-vous que ces adhérences qui vous inquiètent ne doivent point vous empêcher de faire vos exercices. Je ne sais point décider avec certitude jusqu'où en va le péché; mais je sais bien

qu'elle ne doit vous faire obstacle pour rien. Toute ma doctrine sur ces sortes de sujets est renfermée dans ces deux paroles : Se servir de ces peines pour s'humilier; point pour se décourager, ni pour s'arrêter sur son chemin.

Je ne comprends plus rien aux directeurs; et à force de raffiner sur les goûts, sur les sensibilités, sur les larmes, on met les âmes tellement à l'étroit, qu'elles n'osent recevoir aucun don de Dieu. Celui des larmes est à chaque page dans saint Augustin; mais dans David, mais dans saint Paul, mais dans Jésus-Christ. Pleurez, pleurez, fondez en larmes quand Dieu frappera la pierre. J'appelle ainsi votre cœur, non point à raison de la dureté, mais de la stérilité naturelle pour les larmes de dévotion et de tendresse. Modérez-les quand la tête en est troublée : quand il n'y a que le cœur qui se fond, je veux qu'on pleure; et si vous avez trop de ces larmes, envoyez-en-moi; je les recevrai, surtout celles que Dieu envoie sans nous; ce sont les bonnes. J'approuve aussi ce goût de la communion tel que vous me le représentez : il me tarde que vous commenciez cette retraite, et je prie Dieu qu'il calme les douleurs de Madame votre sœur.

Je ne m'arrête pas à dire que Dieu peut supprimer les actes de l'imagination; il en supprime de bien plus délicats, quand il veut rendre l'âme docile au joug qu'il a à lui imposer. Allez donc en paix.

Je ne dois point me mêler des réceptions, ni même y entrer trop avant, mais régler la manière de les faire; et c'est là ce que je ferai, s'il plaît à Dieu. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 13 octobre 1693.

129. Je veux bien que vous m'écriviez sur l'oraison, à la manière que vous le marquez par votre lettre du 14.

Sur celle du 15, je vous assure qu'il n'y a point d'illusion dans vos attraits ni dans vos larmes. J'aime à entendre que vous sentez que ce n'est pas vous qui aimez, mais quelque chose qui aime en vous. La cause de ses attraits, c'est la bonté infinie de Dieu. Si elle veut tirer de là quelque instruction pour les autres par mon moyen, je me donne à lui pour faire sa volonté.

Je n'ai rien de particulier à vous dire sur vos dispositions par rapport à moi. Il me semblerait seulement qu'il n'y faudrait pas prendre garde de si près, à cause de la liaison du ministère avec Dieu et ses plus vives opérations. Je répondrai au premier loisir à la grande lettre; mais je voudrais bien que ce fût dans une parfaite désoccupation de toute autre pensée. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 16 octobre 1693.

130. Vous aurez vu par mes lettres qu'on vous rendra ce matin, que j'ai répondu aux vôtres. Il reste à vous décider que la petite confession générale que vous me fîtes dans le voyage qui a précédé le dernier, est très-bonne, et que vous avez très-bien fait de ne vous pas confesser de ces adhérences. Ce que je vous en ai dit depuis ne change rien en cela : je vous permets pourtant de vous en confesser en général, à condition que quand vous ne le ferez pas, vous n'en irez pas moins à la sainte table.

Accoutumez-vous à étendre à tout la règle que je vous ai donnée pour la confession. Sans cette règle vous ne sauriez avoir de paix, ni être fidèle à l'attrait de Dieu. Je le prie de modérer vos inquiétudes qui vont à un trop grand excès sur la confession : trop de ces délicatesses avec un Dieu si bon ne convient pas. Si vous ne voulez pas m'envoyer des larmes, pleurez pour moi, ma fille, et croyez que vous ne sauriez me faire plus de plaisir.

Vous ne me dites rien de votre malade dans votre dernière lettre : cela me fait croire qu'elle est mieux.

A Germigny, ce 17 octobre 1693.

131. Je ne sais plus, ma fille, quand se fera mon voyage de Coulommiers. Il survient une affaire qui en rend le temps incertain.

Je ne vois guère d'apparence à vous voir devant la Toussaint. Ainsi vous ferez très-bien de commencer votre retraite le plus tôt qu'il sera possible : je vous donne ma bénédiction pour cela. Vous ne serez point sans secours; Dieu sera avec vous : abandonnez-vous à lui; j'espère que vous sentirez son secours, et cette épreuve vous sera utile. En tout cas je serai ici pour vous répondre. Vous serez avertie du jour de mon départ; et quelque part que je sois, les lettres me seront apportées sûrement de Meaux, où il les faut adresser. Commencez donc à la bonne heure et au nom de Dieu. Humiliez-vous; et ne vous embarrassez pas de ces jalousies : abandonnez-vous à l'attrait. Si vous pouvez dévorer entre Dieu et vous ces noirceurs, cela lui sera fort agréable, et j'espère que ce sera un moyen pour faire que ces attraits passagers se tournent en fond et en habitude. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 19 octobre 1693.

132. Bienheureux *ceux qui ont le cœur pur; car ils verront Dieu*. C'est la béatitude qui m'est venue la première à la lecture de votre lettre, et je vous la donne. Celle que j'aurai à prêcher le jour de la Toussaint est celle-ci : *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice*, etc. Qu'est-ce que cette faim et cette soif? qu'est-ce que ce rassasiement? Dans la vôtre, par pureté, j'entends le dégagement.

C'est une chose admirable que la dépendance où Dieu met les âmes du ministère ecclésiastique, à mesure qu'il les veut rendre plus indépendantes de toute autre chose. Il permet pourtant des contre-temps pour faire son coup par lui-même : la conjoncture de votre retraite vous en doit être un exemple.

Je m'en vais à Dammartin jusqu'à la Toussaint : j'y serai fort occupé; et peut-être le plus loin de vous qui se puisse dans le diocèse. Je vous remets à Dieu pour ce peu de temps. Je serai avec vous en esprit; et Dieu sera le moyen entre vous et moi.

Ne vous mettez en peine de rien : laissez-vous conduire à l'attrait : celui qui le donne saura bien vous faire trouver l'Ecriture sainte quand il faudra, et il le faudra quand il le voudra; du reste tout à l'abandon. L'âme souffre, je l'avoue, à n'ê-

tre occupée que de Dieu en nudité et désolation : mais c'est alors que plus caché dans le fond, il soutient ce qu'il semble avoir délaissé.

J'écrirai pour vous assurément; Dieu le veut : mais il veut qu'on n'écrive qu'après avoir eu le temps d'écouter. Ce qui occupe au dehors est un empêchement qu'on ne peut pas toujours lever, quand il est imposé d'en-haut.

Si votre santé souffre, quittez sans hésiter. Ce n'est pas la retraite, c'est la volonté de Dieu qui sanctifie. Si vous avez à avoir de la jalousie, ayez-en pour les grâces les plus excellentes, et pour cette voie que saint Paul nous a montrée[1]. Il y a des nécessités de différents degrés; les bienséances en font une. L'application que vous donnerez à écrire vos difficultés sur les auteurs mystiques ne vous fera point de tort, je vous en assure. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 28 octobre 1693.

133. Pour moi, ma fille, je n'y sais pas tant de finesse que votre auteur : j'appelle la foi nue, une foi qui demeure dans son obscurité et s'en soutient; j'appelle désolation la disposition d'une âme qui ne reçoit aucun secours aperçu. Je ne veux point du tout qu'on désire cette disposition. Quand Dieu y met, je ne veux point qu'on fasse d'effort; je dis d'effort pour en sortir, ni autre chose que ce qu'a fait Jésus-Christ dans son agonie, en concluant : *Non pas ma volonté*, *mais la vôtre :* ce qu'il a dit positivement en notre personne, puisque pour lui sa volonté était toujours dans le fond celle de son Père.

Les nouveaux spirituels se font un jargon que je n'entends pas : ils parlent trop de passiveté. Je n'en reconnais point de pure, parce qu'il y a toujours un acte très-libre et très-paisible, aussi bien que très-intime de la volonté, et un libre consentement, sans quoi l'oraison ne pourrait avoir ce mérite chrétien, qui est tout ensemble notre mérite et un don de Dieu. Tout le secret de l'oraison me paraît être dans cette parole de saint Jacques : *Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous*[2]. On s'approche de Dieu, lorsqu'on se met en sa présence; c'est-à-dire lorsqu'on se recueille en soi-même pour recevoir l'impression de sa vérité, quelle que soit celle à laquelle il lui plaira de nous appliquer, ou à celle que la lecture ou notre volonté soumise à Dieu nous présentera. Quand l'âme est déterminée et comme entraînée d'en-haut, soit avec force et avec puissance, soit avec suavité, soit avec un trait mêlé de l'un et de l'autre, qu'elle suive : quand elle est comme laissée à elle-même, qu'elle s'aide de tout ce qui lui est laissé ou donné d'ailleurs.

Je ne sais où votre auteur a pris que lorsqu'on est appelé à cette oraison de pure foi, tout autre exercice est interdit. Ce sont des règles qu'on se fait arbitrairement, sans aucune autorité de l'Ecriture ou des saints. C'est autre chose, si Dieu ne le permet pas; mais ce n'est pas une règle. La seule règle dans ces occasions est de ne rien forcer, parce que cet effort trop vif et trop marqué ordinairement est un effet d'une imagination échauffée, qu'il faut bannir et tenir captive autant qu'on peut. Mais une manière de s'exciter, douce et paisible, quelquefois fervente, toujours simple, ne doit point être exclue de l'oraison, mais plutôt y doit et y peut être très-utilement exercée.

Pour ce qui est du raisonnement exprès et méthodique, j'avoue qu'il me peine dans la communication : mais cette simple attention avec cette admiration de la vérité est bien loin de là; et loin de nuire à la contemplation, elle en fait une des plus belles parties, puisque rien ne dispose tant à aimer, qui est le but et l'essence de la contemplation. Voilà donc ce que j'appelle s'approcher de Dieu.

Pour ce qui est de l'autre partie, qui est que Dieu s'approche de nous, elle est sans règle; et lui en vouloir donner, c'est en vouloir donner à Dieu. Je vous dirai seulement que les spirituels, du caractère de l'auteur que vous me citez, me semblent trop attachés à tout rapporter à la présence de Dieu en nous, qui n'est qu'un de ses attributs particuliers, et qui en soi-même n'est pas des plus touchants, puisque selon cette présence divine qui répond à l'immensité de Dieu, il est dans toutes ses créatures animées et inanimées. C'est autre chose que cette présence par laquelle il nous est présent comme bonté, comme vérité, comme sainteté qui nous rend saints. O! celle-là, ma fille, je veux dire cette présence, c'est ce qui nous unit à Dieu de cette manière intime que lui seul sait expliquer.

Il est bien certain que le fond de l'oraison de contemplation, c'est le recueillement et le silence : mais si l'effet de ce recueillement était de nous retenir toujours en nous-mêmes pour ne regarder Dieu que là, Jésus-Christ ne nous aurait pas fait dire tous les jours : *Notre Père*, *qui êtes dans les cieux;* et il ne serait pas dit de lui tant de fois, qu'il leva les yeux au ciel en bénissant et en priant. Sortons donc de nous-mêmes en cette sorte, et laissons-nous ravir hors de nous; c'est un des effets de l'amour. Quand on est ravi hors de soi de cette sorte, on y demeure; et ce n'est pas tant en sortir, qu'y rentrer d'une autre manière. Toute vérité, quelle qu'elle soit, aperçue ou non aperçue distinctement, est l'objet de l'union avec Dieu, qui est toute vérité : et aussi réciproquement, toute vérité est de Dieu, parce que c'est en Dieu que tout est vrai immuablement et éternellement.

Je suis ravi de vous voir ravie de la divinité et de la grandeur de Jésus-Christ : soyez-la encore de sa béatitude : soyez-la de celle de Dieu, qui est heureux et le seul puissant, comme l'appelle saint Paul[1]. Réjouissez-vous de ce que Dieu est une nature heureuse et bienfaisante, et bienfaisante parce qu'elle est heureuse : heureuse et béatifiante, qui fait ses délices de la bonté, qui se dégage sur tout ce qu'il aime, et à qui il communique son amour conformément à cette parole : *Mes délices sont de converser avec les enfants des hommes*[2]; combien plus avec les anges, où il n'y a rien d'impur? mais combien plus en autre sens avec les hommes, afin de les purifier en leur appliquant sa pureté purifiante. C'est ainsi qu'on a le cœur pur.

Vous me demandez ce que c'est que le dégage-

1. *I. Cor.*, XII, 31. — 2. *Jacob.*, IV, 8.

1. *I. Tim.*, VI, 15. — 2. *Prov.*, VIII, 31.

ment où je mets cette pureté? Cela s'explique de soi-même. Il y a des choses sur lesquelles il faut sentir, et non pas interroger. Relisez l'endroit où je vous parle de ce dégagement; vous trouverez tout votre doute éclairci. Vous vous faites souvent de la peine, en disant que je ne vous réponds pas à certaines choses auxquelles je sens que je réponds, parce que je donne un principe par lequel on se répond à soi-même, qui est une manière de répondre qu'il faut souvent pratiquer, parce qu'elle apprend l'âme à consulter en soi-même la vérité éternelle, c'est-à-dire à s'y rendre attentive. C'est ce qui fait que je ne vous dis mot sur ces oppositions à l'attrait divin. N'est-ce pas répondre à tout que de vous dire de le suivre? Allez donc à Dieu en abandon : assurez-vous que j'ai répondu à toute votre lettre; dilatez-vous, marchez en liberté. Ne vous faites point de la confession un exercice angoisseux, mais de confiance et d'amour; par conséquent d'humilité, parce qu'il n'y a point de confiance qui ne sorte de ce fond.

Vous souhaitez à l'heure de la mort la confiance que vous avez ressentie : ignorez-vous que celle qu'on a pendant tout le cours de la vie, a son effet pour la mort? Que sommes-nous, sinon des mourants? Celui qui la donne ne la peut-il pas continuer? Que fera l'âme à la dernière heure, sinon ce qu'elle a toujours fait? Dieu n'a-t-il pas en son pouvoir tous les moments, et y en a-t-il un seul qui ne puisse être celui de la mort? Que faut-il donc faire à chaque moment, sinon d'étendre sa confiance à tous les moments suivants, et à l'éternité tout entière, si notre vie pouvait durer autant?

Vous voyez que j'ai répondu à tout. Je me suis trouvé cette nuit en disposition et en loisir de le faire. J'ai eu plus tôt fait de lire votre lettre tout entière, que d'y aller chercher les distinctions que vous m'y avez marquées. Vous êtes trop angoisseuse; dilatez-vous, quoique les angoisses aident aussi à leur manière à dilater d'un côté ce qui se resserre de l'autre. Si cela est en vous, Dieu en soit loué. Ce noir chagrin est en sa main, et il sait bien s'en servir : il n'y a qu'à s'abandonner, et se laisser pousser haut et bas, puisque l'état de cette vie demande ces vicissitudes, et que l'immutabilité est réservée à la vie future.

Dites-moi qui est cet auteur, s'il est imprimé? Si c'est un auteur que le public ne connaisse pas, je ne suis point pressé de le connaître. Je vous dirai seulement qu'en ce siècle je vois dans les spirituels beaucoup de jargon, beaucoup de règles qu'on forge sur ses expériences ou par raisonnement : mais ni nos expériences, non plus que celles des personnes que nous connaissons, ne font toutes les voies de Dieu, ni nos raisonnements ne font pas sa loi. Il pousse et il retire. Ce qu'on appelle état permanent, ne l'est qu'à comparaison d'un autre plus agité ou plus variable; et si l'on avait l'entière et absolue permanence, on aurait l'éternité.

Quand le compte que je vous ordonne de me rendre causera trop d'interruption à votre oraison, ou trop d'accablement à votre tête, remettez à un temps plus libre, et marchez en tout à dilatation de cœur, autant que Dieu vous le donnera, sans contraindre son Saint-Esprit, qui veut qu'on le laisse souffler où il veut et comme il veut. Je le prie qu'il soit avec vous.

Je suis bien aise de voir par la lettre de Madame de Baradat le contentement que vous m'aviez déjà marqué. J. Bénigne, *Év. de Meaux*.

P. S. Il reste à vous dire que pour vous donner moins de peine, je ne vous demande aucun raisonnement sur vos dispositions, mais une nue exposition de ce qui se passe tant en peines qu'en attraits, tout cela m'étant nécessaire pour me fixer dans ma conduite. Je n'empêche pourtant pas que vous ne m'exposiez aussi vos réflexions.

Les auteurs dont vous me parlez, ne me paraissent pas distinguer la voie de la foi nue d'avec celle du pur amour. Il n'y a rien de si certain que ce principe, que l'amour présuppose quelque connaissance et qu'il l'augmente. Une lumière plus sombre est changée par l'amour en une lumière plus claire, une lumière plus variable en une lumière plus fixe, une lumière plus resserrée en une lumière plus étendue, et ainsi du reste : et cette nouvelle lumière qui vient par l'amour l'augmente encore, et ainsi jusqu'à l'infini. Dieu soit avec vous.

A Dammartin, ce 31 octobre 1693.

134. Vous ferez très-bien de communier tous les jours de votre retraite. Vous ne devez point hésiter à commencer votre office selon l'ordre du chœur. Je vous donne à lire un des jours le premier chapitre d'Ezéchiel, où est la gloire de Dieu. Adorez-en l'obscurité sainte : abandonnez-vous à Dieu pour ne rien entendre. S'il sort quelque rayon de la profondeur de la nue, recevez-le avec respect. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 31 octobre 1693.

135. Je connais M. de Malaval[1] : laissez-le là, et conseillez à Madame de Baradat d'en faire autant. Il est de ceux qui font une méthode réglée de leurs expériences, et qui contraignent par là l'esprit de Dieu, qui veut être libre. Quand je dis : Laissez cela, je ne veux pas dire pour vous : Ne le lisez pas; je le dis à Madame de Baradat. Je n'aime pas qu'à l'entrée des voies de Dieu on fasse de ces lectures qui pourraient prévenir l'esprit par des impressions, et substituer des pensées humaines à la place des mouvements du Saint-Esprit.

Je ne vous tairai point que dans le compte que vous me rendez de votre retraite, j'ai senti un esprit trop raisonneur : trop de réflexions sur votre état, trop de comparaison de votre oraison avec les autres, et de celle de l'amour avec celle de la pure foi, qui dans le fond sont les mêmes. Il m'a paru même dans vos attraits quelque chose de plus brouillé, de moins net que dans ce qui précédait votre retraite. J'en ai attribué la cause à tant de réflexions sur les états et les oraisons, qui n'étaient pas tant de saison, et qui pouvaient trouver leur place dans l'exposition que vous me voulez faire des difficultés. Pour me les faire, je vous permets la lecture de Malaval. Au reste je vous ai instruite par ma lettre de Dammartin, de ce que vous avez à faire.

Ne faites point de communions par épreuve de

1. Partisan de Molinos, se rétracta dès que Rome eut condamné son livre.

ce qui pourra en arriver, mais par attrait, par obéissance et par goût. La présence de Dieu, dans l'oraison, ne doit pas être une présence sèche, mais pleine d'amour. Rien ne rend l'objet si présent que l'amour même, qui lui unit le fond de l'âme, et qui en rappelle tous les traits. Peut-on oublier et n'avoir pas présent ce qu'on aime? Vous vous êtes donc bien trompée, quand vous avez distingué cette oraison de présence d'avec celle d'amour. Dieu présent comme vérité, comme justice, comme bonté infiniment communicative; Dieu présent dans le cœur et y habitant, y demeurant, y agissant avec liberté, s'y promenant, comme parle l'Écriture, *deambulabo in eis*[1]; n'est-ce pas la véritable matière de l'amour jouissant?

Si méditer, c'est faire des raisonnements dans son esprit avec un effort de la tête, M. Nicole n'aura pas raison de vouloir qu'on en revienne toujours à la méditation. S'il appelle raisonner, contempler une vérité révélée de Dieu, y être attentif, l'admirer, s'y unir par un acte de foi, par la même foi en contempler la liaison avec d'autres vérités également révélées, et la liaison révélée aussi : je le veux bien, et en tout cela c'est le cœur qui fixe l'esprit; et s'il y a un raisonnement, comme en effet il y en a un, c'est un raisonnement dont la foi, qui opère en amour, fait toute la liaison des principes et des conséquences. La tête y a peu ou point de part : tout consiste principalement dans une attention paisible de l'âme sur ce qu'elle aime, et l'attention de cette sorte est un effet de l'amour.

L'attention vient d'un acte de la volonté qui la fixe. C'est autre chose quand il part un trait du fond de l'âme, qui la transporte, et lui fait désirer de voir à découvert la vérité même, qui a été jusqu'ici ce que Dieu a semblé vouloir de vous. Mais sans chercher à rien décider là-dessus, laissez-le décider tout seul; et parmi des choses qui toutes sont bonnes et toutes peuvent venir de son esprit, laissez-vous déterminer par l'attrait.

Ne craignez rien dans les larmes que le mauvais effet qu'elles peuvent faire sur votre santé et sur votre tête : du reste, ni David, ni saint Paul, ni saint Augustin à leur exemple, n'y ont trouvé la nature. Elle se trouve partout, et se peut trouver dans les actes les plus purs, qui peuvent servir à la repaître. Le moyen le plus efficace pour l'empêcher de s'y trouver, c'est de la laisser comme oubliée, et songer plutôt à l'outre-passer qu'à la combattre.

Ne dites point que vous aimez et que vous admirez sans acte, car tout cela sont des actes : dites sans acte marqué et sans paroles expresses, et vous direz bien. Je sais aussi que c'est cela que vous entendez.

Ce rassasiement dans la sainte communion me plaît beaucoup, et je ne m'étonne pas qu'il ne soit pas plein ni parfait dans une âme qui espère et qui désire. Vous avez bien fait de prier en cet état pour les âmes que Dieu purifie, et en ce monde et en l'autre; car il y a un purgatoire mystique dans cette vie.

Voilà la réponse à vos lettres du 29, du 30, du 31. Il est mardi. Elle partira par la poste.

Notre Seigneur soit avec vous.

J. Bénigne, *Év. de Meaux.*

1. *Levit.*, XXVI, 12.

Je m'en vais à Germigny jusqu'à samedi. Ce jour-là à Coulommiers, à Farmoutiers, etc., etc., s'il plaît à Dieu. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

J'ai reçu tous les paquets du 31 et du 1er. Vous aurez réponse demain. Vous pourrez vous ouvrir au P. Toquet, autant que Dieu vous l'inspirera. Je laisserai ordre qu'on l'invite à me venir voir à Germigny, où je vais coucher.

A Meaux, ce 3 novembre 1693.

136. L'avis est bon à donner au P. Toquet. Je vous ai mandé ce matin que je donnerais ordre à Meaux, s'il y passait, qu'on me l'envoyât ici.

Si je vous réponds par principes, souvent sans application, ma vue est que vous trouviez les réponses dans la vérité éternelle plutôt que dans ma bouche.

Cette présence de Dieu indéfiniment dans toutes choses, est la plus sèche et la moins touchante de toutes. Attachez-vous aux présences que je vous ai marquées, plutôt qu'à celle-là, que les spirituels d'aujourd'hui semblent regarder comme le fondement principal de leur oraison.

Il ne m'importe guère que vous vous donniez la peine de transcrire le sentiment de Malaval, que je n'estime pas assez pour en faire une autorité. On allègue certains passages du *Traité de l'Amour de Dieu* de saint François de Sales, dont j'entendrais parler plus volontiers si vous les saviez.

Je ne songe point du tout à écrire de l'oraison en général; c'est bien assez que j'aide à marcher ceux que Dieu m'adresse. Si j'avais à écrire, je le ferais par principes, comme vous le dites, plutôt que par réfutation. Il y aurait du péché à ne vouloir pas être toujours occupé de Dieu si on le pouvait. Il n'y a point de péché à donner quelquefois du relâchement à cette douce occupation, quand elle vient à trop échauffer la tête. Il ne s'agit pas non plus de l'opposition par nature, mais de celle de consentement et de volonté : sur quoi vous avez votre grande règle pour la confession.

Il ne faut point chercher d'autre raison pourquoi Dieu retire son attrait, sinon qu'il souffle où il veut : les autres sont accessoires, et ne se trouvent pas partout. Qui dit dégagement, dit dégagement de tout; c'est là cette pureté de cœur qui concourt avec la parfaite liberté. J'ai ajouté que ce dégagement n'ôtait pas la dépendance envers l'Eglise et son ministère : c'était tout ce que je voyais sur cette matière, et ce qui suffit pour entendre ce dégagement, qui n'est qu'une séparation de tout ce qui n'est pas dans l'ordre divin.

Les distractions n'obligent pas à recommencer les endroits du Bréviaire où elles arrivent, quand on n'est pas certain qu'elles sont volontaires; autrement, contre l'esprit de l'Eglise vous vous chargeriez de plus de prières vocales qu'il ne faut, et vous vous mettriez dans des angoisses, dont l'Esprit de Dieu est ennemi.

Je trouve plus de netteté dans les sentiments du 1er novembre, que dans ceux qui précédaient immédiatement. Allez toujours, Dieu est avec vous. Je vous loue de vous attacher à la charité fraternelle : mais songez qu'elle réside dans un certain fond, et n'a non plus besoin d'actes marqués que la charité envers Dieu et les autres vertus. Tout

n'est rien effet : tout ce qu'on pense de Dieu est un songe à comparaison de ce qu'on voudrait et penser et faire pour célébrer sa grandeur. Offrez-lui le néant de vos pensées, qui se perdent et s'évanouissent devant la plénitude de sa perfection et de son être.

A Germigny, ce 3 novembre 1693.

137. Je ne dis point que vous ne parliez pas nettement : au contraire, c'est en faisant comparaison des lettres où je trouvais de la brouillerie avec les autres, que je vous ai dit qu'elles me paraissaient moins nettes.

Je ne connais le P. Guilloré que par des extraits que j'en ai vus, qui me parurent un peu extraordinaires. On perd bien du temps à ces lectures.

La lettre que vous m'écriviez pour le renouvellement de vos vœux, arriva lorsque la messe que vous vouliez que je dise à cette intention était finie : ainsi je n'avais plus rien à dire sur cela. Je connais le fond de ces jalousies spirituelles : c'est de quoi s'humilier, mais non pas de quoi se décourager. Que voulez-vous que je vous dise sur mes louanges? Le mieux que je puisse faire, c'est de passer par-dessus. Voulez-vous que je vous parle franchement sur les réceptions? on se défie un peu trop de moi. La réponse que je ferais aujourd'hui, ne serait pas plus ferme que celle des temps précédents; et c'est pourquoi j'aime autant garder le silence que de répondre sans nécessité.

J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

P. S. *Qui vicerit, sic vestietur vestimentis albis, et non delebo nomen ejus de libro vitæ, et confitebor nomen ejus coram Patre meo et coram angelis ejus :* « Celui qui sera victorieux, sera ainsi vêtu d'habits blancs ; et je n'effacerai point son nom du livre de vie, et je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges. » Voilà ce qui est venu à l'ouverture de l'*Apocalypse*. J'approuve fort que vous continuiez la lecture de cet admirable livre. Je prie Dieu, ma fille, qu'il soit avec vous : je lui rendrai grâces au saint autel de celles qu'il vous a faites dans cette retraite.

Ce 4 novembre 1693.

138. Laissez, ma fille, Dieu le maître des grâces qu'il vous voudra faire : il l'est aussi, quoi qu'on puisse faire, ni penser au contraire; mais il faut consentir à ce qui est, et s'y soumettre avec amour. Ainsi on ne perd rien, et Dieu sait bien récompenser d'ailleurs ce qu'on semble perdre : car il est celui à qui pour faire et pour donner ce qu'il lui plaît, le néant est aussi bon que l'être, et ce qui n'est pas aussi bon que celui qui est. Croyez-le, et vous vivrez. Mettez Jésus-Christ à la place de tout ce qui vous manque. Peut-être que Dieu vous fera sentir par avance cette oraison en Jésus-Christ et par Jésus-Christ, dont je me propose de vous parler.

N'allant point à l'office, ne faites pas ce peu qui vous accable. Profitez des humiliations que cela vous attire. Je vous permets quelque société durant vos maux : ne forcez rien, et passez ce que vous pourrez entre Dieu et vous. Ne faites aucun effort, quel qu'il soit, et ne vous livrez pas à de trop grands mouvements. Lisez à votre loisir le chapitre XL de l'*Ecclésiastique*, et le chapitre IX de la *Sagesse*. Portez Adam et son joug. Portez l'image de l'Adam terrestre, et vous porterez un jour celle du céleste. Communiez le plus souvent que vous pourrez : quand vous ne pourrez pas, mettez-vous en la personne d'Adam privé du fruit de vie : humiliez-vous en cet état, et revêtez-vous du nouvel Adam. Vous aurez plus que vous ne perdez : c'est là encore une fois cette oraison en Jésus-Christ. N'argumentez point sur les grâces, si elles sont passagères ou non : recevez-les comme éternelles et elles le seront.

S'unir à Dieu sans combattre directement un sentiment, est une manière très-efficace de n'y adhérer pas : c'est le cas de trouver en Jésus-Christ tout ce qu'on ne peut trouver en soi.

Il y a des prophéties de toutes les sortes : il y en a où Jésus-Christ est tout pur, et il y en a où il est enveloppé. Celles où il est tout pur assurent dans les autres le sens où il est caché. Vous trouverez cela expliqué à la fin de notes sur Salomon, sous le titre de *Supplenda in Psalmos*. Le Père qui dit : *Totus Deus*, c'est saint Augustin sur l'*Epîtres aux Galates*, et il l'applique à Jésus-Christ ressuscité. Joignez à l'Evangile de saint Jean le *Missus est* de saint Luc[1], et arrêtez-vous à tous les degrés par lesquels le Verbe descend. C'est un premier pas d'envoyer un ange; un autre, d'inspirer à la sainte Vierge cet amour de la chasteté; un autre, de lui inspirer l'obéissance avec l'*Ecce ancilla;* un autre, de venir lui-même, après que l'humilité a si fort rapproché de lui celle qui le devait attirer et recevoir.

Il n'y a rien du tout de secret dans cette affaire, Il est public que Madame de Jouarre[2] a donné un placet pour rentrer, que le Roi a mis un néant avec indignation, et il a dit que c'était l'effet des mauvais conseils des prêtres qu'elle avait voulu ravoir, et qu'il les fallait éloigner. On a plaidé au grand-conseil, et elle a été condamnée contradictoirement.

Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

P. S. J'ai lu un peu plus de la moitié de votre grand écrit, et jusqu'ici je n'ai rien trouvé dans vos sentiments que je n'approuve.

Je trouve qu'on parle beaucoup contre les larmes, et j'aurais intérêt à suivre ce sentiment : mais je ne sais que répondre à saint Augustin, à tous les saints, à David, à saint Paul, à Jésus-Christ même. Il faut tâcher de les modérer, quand cela accable le corps et fait du mal : du côté de Dieu, ordinairement je n'y vois rien qui ne soit désirable. On a mis dans les litanies de Paris : *Ut fontem lacrymarum nobis dones, te rogamus, etc.*, et cela est tiré des anciens Rituels. Je sais bien que ce qui est bon de soi, par accident peut tourner en mal, mais en soi c'est un don de Dieu qu'il faut accepter, et l'on doit lui en rendre grâces. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, 14 décembre 1693.

139. Voila, ma fille, une lettre de M. l'abbé de la Trappe. Je continue la lecture de votre grand livre, où je ne trouve toujours rien que je n'approuve. Je suis dans l'étonnement de beaucoup de

1. *Luc.*, I, 26 et seq. — 2. La précédente abbesse qui s'était démise.

spiritualités inconnues aux Pères, et inconnues aux Apôtres. Il faut pourtant bien qu'elles soient bonnes dans un certain sens, et vous tâchez de le trouver. Si vous aviez coté les endroits, vous m'auriez soulagé de quelques petits soins; mais cela n'est rien, et j'y suppléerai aisément. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 17 décembre 1693.

140. J'ai reçu, ma fille, vos lettres du 16, du 18, du 19 et du 22, avec une autre sans date, mais qui était jointe à une qui était datée.

Totus Deus ne convient pas à l'incarnation dans l'intention de saint Augustin, lorsqu'il s'est servi de ce mot, parce qu'il ne s'en sert que par rapport à la pleine manifestation de la divinité de Jésus-Christ.

Quand on dit qu'on est favorisé par sentiment plutôt que par réflexion et par retour sur soi-même, ou en tout cas par reconnaissance, il n'y a point de vanité : le premier est le meilleur.

Il n'est pas toujours nécessaire de connaître distinctement ce que Dieu veut de nous, et il suffit de s'y abandonner. Ainsi je ne connais rien davantage au sujet dont vous me parlez. Beaucoup de foi et d'abandon avec peu de vues distinctes, c'est le plus souvent ce que Dieu veut.

Quand je dis que vous ne vous livriez pas à des attraits et opérations trop fortes, je parle par rapport au corps, qu'il ne faut pas laisser accabler : à cela près, livrez-vous.

Je vous avoue que je n'entends pas ces grandes défiances qu'on veut inspirer aux hommes de Dieu; c'est peut-être par un défaut de lumières : en tout cas elles suffisent pour vous, et vous n'avez rien à rechercher davantage, comme aussi ne le faites-vous pas. L'obéissance supplée à tout, et l'ordre de Dieu.

Il y a des sensibilités de plusieurs degrés : celles qu'on craint tant sont fort superficielles. Il y a un sens intérieur bien profond, et ce qui s'y passe n'a rien de suspect. Je vous répète encore qu'il faut recevoir ces dons de Dieu avec liberté et dilatation. Je suis étonné du dernier passage du cardinal Bona, que vous m'envoyez aujourd'hui.

Je persiste à dire qu'on ne peut aimer sans connaître : mais quoique connaître et aimer soient deux opérations très-différentes, il est très-possible et très-commun qu'on ne les distingue pas; et souvent l'amour semble prévenir, parce qu'on le sent davantage. Au reste, tout cela n'importe à rien, pourvu qu'on ne déroge pas à la parole de Notre Seigneur, qui dit : *La vie éternelle est de vous connaître*[1].

Pour ce qui est de l'acte de contemplation sans s'appliquer aux images, je n'y vois aucune impossibilité. Au reste, quoique l'amour divin ne soit point à craindre, il y a quelquefois des circonstances qui le sont : mais on le connaît bientôt, et Dieu ne tend point de piéges aux âmes qu'il tire. Je n'entre point dans l'avis qui préfère les privations sèches. On raffine trop; je dis trop, et même de très-saints auteurs. J'ai peine à céder à de certains sentiments des plus grands spirituels modernes. Il semble qu'on ne s'étudie qu'à trouver des subtilités pour faire qu'on se défie de Dieu. Il n'y a presque que sainte Thérèse dont je puisse m'accommoder tout à fait : mais encore un coup, c'est ma faiblesse de ne pouvoir atteindre au raffinement des autres. Nous perdrions trop de temps à renvoyer cet écrit. Je choisirai les questions auxquelles il faudra répondre en un mot, et je les ai déjà marquées autant qu'il est nécessaire par rapport à vous; il n'y a que le temps à trouver.

Portez votre infirmité sur ces jalousies spirituelles entre Dieu et vous, et jamais à confesse, et qu'elles ne vous empêchent jamais de faire ce qui vous est prescrit, surtout de communier. Ne raisonnez pas davantage sur le consentement, et abandonnez tout à la bonté de Dieu. Ne songez plus à vos confessions précédentes, nonobstant la peine nouvelle que vous donnent ces dispositions. Il n'y a qu'à obéir sans raisonner, et à dilater son cœur. Il n'y a pas de loisir et encore moins de nécessité de vous donner des pratiques comme l'an passé.

Gloria in excelsis Deo, pax hominibus, etc. Ce sera le sujet de mon sermon. Dieu bénisse les nouvelles officières.

Quand ces fantômes de divinité passent par l'esprit, je n'y vois autre chose à faire qu'à les laisser passer sans s'en émouvoir, et sans même y faire attention; et s'ils se rendent importuns, encore plus les mépriser, sans effort contre eux, de peur de combattre contre le vent.

Il ne faut rien désirer, ni ravissements ni extases, mais seulement d'aimer Dieu : mais n'ayez point de scrupule de cela; laisser passer. Ne demandez pas à Dieu qu'il retire aucun de ses dons, mais qu'il vous donne celui d'en bien user.

Si vous voulez mettre par écrit ces qualités du Sauveur, du chapitre IX d'Isaïe, tirez-les au sort entre celles qui en seront édifiées, et priez Madame l'abbesse d'y entrer, si vous l'y croyez disposée. Le sort vous tiendra lieu d'obéissance, et je prie Dieu d'y donner sa bénédiction. Du reste ces pratiques viennent bien quand on y est poussé : la répétition devient sèche et affectée.

Assurez-vous qu'on ne verra plus entrer d'homme à Jouarre sans une nécessité absolue, et assurez-en mes chères filles. Je salue Madame de Luynes.

Notre Seigneur, ma fille, soit avec vous.

A Meaux, ce 23 décembre 1693.

141. Retranchez encore, ma fille, de vos réflexions la question inquiète que vous faites, si Dieu vous veut faire de nouvelles grâces. Soyez soumise à sa volonté dans une attente paisible : bien loin de vous tourmenter à chasser les réflexions, ce qui les ferait plutôt venir, laissez-leur avoir leur cours; qu'elles s'écoulent sans que vous vous y attachiez; entrez dans le fond. Malgré nos infidélités, Dieu veut toujours donner de nouvelles grâces : il les donne au-dessus de tout mérite; il les donne sans qu'on le sente, sans qu'on le sache, souvent même sans qu'on le soupçonne : il se sait lui-même, et c'est à lui à qui il faut tout remettre. C'est bien fait de remettre tout à la main toute-puissante de Jésus-Christ.

Vous voilà toujours dans vos craintes de consen-

1. *Joan.*, XVII, 3.

tement, et vous voulez m'y faire entrer. Vous détruisez ce que vous veniez de dire, et mes règles ne seront plus rien si vous vous écoutez ainsi vous-même : mais si vous allez pousser la chose jusqu'à vous retirer de la communion, ou à vous troubler en allant à ce banquet de délices, vous renversez tout. Si je ne vous fais pas beaucoup de remarques sur les attraits que vous sentez, c'est que je souhaite aussi que vous y fassiez moins de réflexion. Quand vous avez exposé, mon silence marque mon approbation contre les illusions que vous pourriez craindre, et cela suffit sans tant raisonner.

Rien ne peut mieux faire le sujet de la retraite que je vous permets, que cette sublime purification de la religieuse des Clairets. J'ai vu ce récit, et comme vous j'ai fort remarqué cet endroit : c'est la disposition la plus convenable à la qualité d'Epouse.

Votre esprit qui prévient trop les difficultés, et qui par avance demande des conseils contre les peines que vous craignez qui ne reviennent, s'écarte de la simplicité. Quoi, la parole du Fils de Dieu : *A chaque jour suffit sa malice*, ne regarde-t-elle pas la vie intérieure comme l'autre ! Oui, sans doute, elle la regarde : tenez-vous-en là : car enfin quelle est cette inquiétude ? Si ces peines reviennent, n'avez-vous pas le remède dans les règles et dans les ordres que vous avez reçus de moi ? Que voulez-vous davantage ?

Voudrait-on que j'allasse m'inquiéter, comme on fait à Jouarre, de tous les projets qu'on conçoit, et qu'on dit qu'on fait du côté de Rome ? A chaque jour suffit sa malice, encore un coup. Pour dire que j'obéirai, s'il vient des ordres en forme, vous avez bien remarqué que c'est un *si*. Que sert de perdre le temps en paroles superflues ? Dites à celles qui se troublent que mon repos doit calmer leur inquiétude. On ne songe point du tout à remuer l'affaire de l'exemption, et on y songerait en vain. Madame de Soubise a raison de ne songer pas à M. l'archevêque en matière de congé : ce n'est pas là une cause d'appel. Je n'ai encore aucune réponse ; quand j'en aurai, je vous en dirai ce qui se pourra.

Ne vous troublez de rien ; tout est compris dans la volonté de Dieu ; en s'y abandonnant, qu'a-t-on à craindre ? Notre Seigneur soit avec votre esprit.

A Meaux, ce vendredi, vers la fin de 1693.

142. Il y a déjà, ma fille, plus de cinq cents pages des miennes dans la continuation de la Cène : il n'y a plus que quatre versets à expliquer, avec une récapitulation de la prière de Notre Seigneur.

Je n'ai rien ouï de vous sur le jansénisme, ni sur autre chose. Je me ferai un honneur et un plaisir de vous justifier. Laissez écouler ces peines ; elles ne feront, s'il plaît à Dieu, que concentrer la charité dans votre fond. Si Dieu vous veut sans action, soyez-y, et ne forcez rien. Active, passive, tout est bon, si Dieu le veut, disait saint François de Sales à la Mère de Chantal. Tout ce que Dieu a fait dans les saints n'est pas écrit : ils n'ont pas toujours su eux-mêmes ce que Dieu opérait en eux. Le fond de la grâce est toujours le même. La manière de l'appliquer, et l'attention qu'on y a peuvent augmenter ou diminuer, s'expliquer ou plus ou moins. Il y a un mot de saint Antoine qui comprend bien des secrets : c'est que le moine, pour bien prier, ne doit songer ni à lui-même ni à sa prière. Je ne sais s'il n'est point dans votre écrit : quoi qu'il en soit, je l'ai dans Cassien.

Il n'y a aucun sujet de croire que Dieu permette au démon de remuer cette humeur noire : ne doutez pas qu'elle n'ait son utilité pour entretenir le don de Dieu.

Je salue Madame votre sœur, et suis à vous, comme vous savez.

A Meaux, ce 30 décembre 1693.

143. J'envoie exprès pour vous souhaiter une heureuse année, pour vous dire adieu, et recevoir les papiers que vous aurez à m'envoyer.

Je n'ai rien, ce me semble, à vous mander sinon : Renouvelez-vous, dilatez-vous. Sur l'oraison, je pense et repense aux paroles de saint Antoine : les voici de mot à mot, telles qu'elles sont rapportées par Cassien dans sa neuvième Conférence, chapitre XXXI : « L'oraison n'est point parfaite, où le moine se connaît lui-même ou sa prière : » *Non est perfecta oratio in quâ se monachus, vel hoc ipsum quod orat intelligit.* Cela dit beaucoup.

Il y a encore dans saint Augustin, au commencement du livre IX de ses *Confessions*, un silence qui est admirable. Pour moi je crois qu'on ne traitait guère de ces choses particulières : on se renfermait entre Dieu et soi : *Intra in cubiculum*[1], selon l'Evangile. C'est un des défauts de la dévotion d'aujourd'hui, de se trop observer dans l'oraison et d'en trop parler. C'est autre chose pour ceux que Dieu met dans la dépendance d'un directeur, pour s'assurer de la voie : mais avec cela, je suis fort d'avis qu'on se laisse beaucoup aller à Dieu, sans tant craindre l'illusion. Il faut exposer, et demeurer en repos.

Je crois être obligé de vous dire que je doute que Madame de Saint-Bernard ait reçu nos lettres et qu'elle les puisse recevoir. Je n'irai par là, qu'à mon retour qui sera en bref, s'il plaît à Dieu. Notre Seigneur, ma fille, soit avec vous. Je salue Madame votre sœur. Pour la lettre de M. de Chevreuse elle est partie. Je salue et je dis adieu à nos chères filles.

A Meaux, ce 1er janvier 1694.

144. Je n'ai rien reçu de vous sur les sujets dont vous m'avez écrit, qui ne fût digne d'une religieuse aussi détachée que vous êtes. Vous aurez vu par ma lettre que vous recevrez ce matin, que je pars lundi sans tarder. L'affaire de Notre-Dame de Soissons, apparemment ne se terminera qu'à Pâques. Tout est entre les mains de Dieu.

J'ai redemandé à ma Sœur Subtil le commencement que je lui avais envoyé sur la Cène, pour le corriger, et le renvoyer avec tout le reste : il n'est pas possible que cela se fasse avant mon départ, ni que j'écrive rien de considérable,

J'ai eu beaucoup de joie de ce que vous m'avez mandé de la conduite édifiante de Madame de Baradat la tante : c'est un bon esprit, qui ne se met-

1. *Matth.*, VI, 6.

tra pas au bien à demi. Je vous prie de témoigner mes sentiments à Madame de Blaienne. Je n'ai rien à vous dire de Farmoutiers que lorsque j'y irai moi-même, ce qui est fort loin. J'approuve au reste toutes les démarches que la charité vous inspire. Je vous permets d'écrire, et à elle de recevoir ce que vous trouverez à propos de lui mander, pourvu que la voie soit sûre, et que je ne paraisse pas. J'ai des raisons d'agir de cette sorte : vous pouvez l'assurer de ma charité.

Je me doutais bien que votre explication sur le jansénisme serait celle que vous me donnez, et j'en suis très-aise.

Je vous répète que les actes que l'on appelle *formels*, ordinairement ne sont rien que de vrais actes. Un simple retour vers Dieu emporte un plus parfait désaveu de tout ce qui est contraire à sa volonté, que tous ces actes en forme qui ne sont que dans la mémoire. En un mot, c'est assez de dire dans le langage du cœur : Mon Dieu, j'aime ce que vous aimez, et je désavoue ce qui ne vous plaît pas.

A Meaux, ce 2 janvier 1694.

145. J'AI, ma fille, reçu votre lettre du 4. Je suis ici depuis trois jours : M. de Chevreuse n'y sera que dans deux jours : vos lettres ne seront rendues qu'en ce temps-là. On attribue beaucoup à M. du Maine la nomination de Madame de Fiesque[1] : on pense qu'il a cru que Madame la comtesse de Fiesque l'avait fort servi auprès de Mademoiselle. J'ai dit à Madame de Soubise combien vous vous sentiez obligées, Madame votre sœur et vous, aux amitiés que Madame de Jouarre vous avait faites en cette occasion, et à toute la manière dont elle en avait usé.

La joie qu'on doit avoir dans les occasions d'humiliation n'est pas toujours une joie sensible, mais une simple complaisance de l'esprit à la volonté de Dieu, en lui disant : *Ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te*[2] *:* Oui, mon Père, je vous en rends gloire, parce qu'il vous a plu que cela fût ainsi. Madame votre sœur est entrée dans les véritables sentiments que Dieu demande d'elle. Il n'y a aucune apparence que M. votre frère songe à rien, et vous avez raison de croire que c'est une suite des dispositions de la divine Providence. Après tout, qu'y a-t-il sur la terre qui ne doive céder infiniment à la joie de contenter Dieu? Notre Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 9 janvier 1694.

146. JE distingue, ma fille, sur les causes de sortie celles qui sont fondées sur la santé, c'est-à-dire sur un véritable besoin des eaux, et autres remèdes qu'on ne peut pas prendre ni faire dans le monastère : j'y ai aisément égard et je les reçois, quoique j'estime plus parfait, dans les Carmélites et à la Visitation, d'y renoncer. Quant aux autres raisons de sortir que vous me marquez, je doute fort qu'elles soient légitimes, et que je doive m'y rendre; ou pour mieux dire, je ne doute pas, et je vois bien clair là-dessus.

1. Il s'agit ici de la nomination de cette dame à l'abbaye de Soissons, pour laquelle on proposait Madame de Luynes, sœur de Madame d'Albert.
2. *Matth.*, XI, 26.

Pour en venir maintenant au particulier de Madame votre sœur et de vous, si les eaux vous sont nécessaires, à elle pour ses fluxions, et à vous dans la juste crainte de devenir non-seulement boiteuse, mais encore impotente, j'entrerai dans tous les moyens pour vous procurer ce soulagement.

Quant à cette humeur noire, c'est autre chose; je crois que vous n'en devez attendre la guérison que de Dieu, qui la fait servir à ses fins cachées d'une façon particulière. Humiliez-vous, et soumettez-vous : souvenez-vous de cette parole : *Ma grâce te suffit; car la force se perfectionne dans l'infirmité.* Priez trois fois comme saint Paul[1]. Je ne crois pas que vous ayez une autre réponse. De quelle manière l'ange de Satan agissait dans la peine de l'Apôtre, il ne l'a pas expliqué, et nous a montré à ne pas chercher ces explications, mais à nous contenter humblement de la réponse de Jésus-Christ.

Je me suis expliqué sur le livre avec celui qui en devait traiter avec moi, d'une manière à ne laisser aucun doute de ma résolution très-déterminée. On ne m'a point rendu de réponse; mais j'ai déclaré nettement que je persisterais, quelle qu'elle fût, et que je ne mettrais pas cela en délibération : en un mot, le livre est mauvais.

Pour celui du *Cantique des cantiques* du bon homme, dont la préface vous a peinée, je l'avais vu sans peine. Ce bon homme est peu pénétrant, et ne songe guère à prendre l'esprit de l'Ecriture. Il le faut laisser faire, puisqu'il a pour lui de grands auteurs : mais c'est craindre où il n'y a rien à craindre, et ôter toute la grâce du livre que de suivre ce sentiment.

Sur le sujet de ces jalousies, Dieu en ôtant, comme je l'en prie, la malignité, et vous en laissant comme je crois qu'il le veut faire, l'humiliation, elles vous tourneront à salut; et vous n'avez qu'à continuer vos communions à votre ordinaire, et à recevoir la grâce qu'il vous y fera. L'esprit de gémissement pour les péchés est enfermé pour vous dans l'esprit d'amour.

Je suis bien aise de vous entendre dire que quand on vous offrirait cent abbayes, vous n'en accepteriez aucune. Portez Madame votre sœur aux mêmes sentiments; je ne dis pas à la soumission où elle est, mais à l'exclusion; car j'ai toujours cru, et crois plus que jamais, que Dieu veut cela d'elle. Sa volonté se déclare par deux endroits : l'un est la disposition où est M. votre frère, l'autre est la disposition de ceux par qui passent ces affaires. Dieu se déclarant assez par là, il faut aussi se déclarer avec Dieu, et regarder ce dernier événement comme un dernier coup où il manifeste sa volonté sur elle : et c'est là, je ne dirai pas le sacrifice qu'il lui demande, mais la récompense du courage avec lequel elle s'est donnée à lui.

Songez au mot que je vous ai écrit sur ce sujet, ou à elle ou à vous. Lorsqu'on se consacre à Dieu, et qu'on veut qu'il règne sur nous, il faut lui rendre grâces de ce qu'il vient à l'effet, et qu'il exerce actuellement cet empire auquel nous sommes soumis; et c'est pour chacun de nous ce que veut dire : *Adveniat regnum tuum.*

1. *II. Cor.*, XII, 9.

Je n'ose vous rien dire sur ce que vous me marquez de vos sentiments par rapport à moi; cela n'est pas seulement obligeant par rapport à ma personne, mais encore utile à votre âme par rapport à la conduite où Dieu vous a mise. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

† J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

P. S. Ma Sœur Cornuau donne trop dans tout. Sera-t-elle bien plus avancée à Soissons qu'à Jouarre sans association? Je n'approuve point ses vivacités. Je vous prie de dire à Madame de Rodon que je suis de son avis sur ce sujet.

Il faut vous justifier sur le sujet des abbayes dans l'occasion, pour l'édification publique : du reste qu'importe que le monde pense? Il faut tout laisser passer, comme les figures des nuages, qui ne sont qu'imagination et s'effacent les unes les autres de moment en moment.

A Paris, ce 16 janvier 1694.

147. Il ne faut point, ma fille, vous détourner de la communion pour toutes ces peines. La pensée de votre sortie avec Madame votre abbesse, supposé qu'elle arrive, de quoi je doute beaucoup, étant soumise à ma volonté comme à celle du supérieur donné de Dieu, n'a rien que de bon.

Celle de ces jalousies, dès qu'elle vous fait de la peine, n'est qu'un mouvement de la partie inférieure. Pour détruire toute l'adhérence que vous croyez y avoir, il ne faut qu'un simple désaveu. J'approuve, et dans cette occasion et dans toute autre, la demande faite à Dieu de faire lui-même ce qu'il veut dans sa volonté, que nous lui remettons; et c'est le meilleur désaveu qu'on puisse faire de tout ce qui s'oppose à Dieu en nous. Faites cet acte, tant qu'il vous sera donné de le faire. Si quelquefois il vous semble que vous ne le faites pas si formé, sachez qu'il se fait en vous et par vous-même, sous la motion de Dieu, d'une façon plus intime. Surtout, quoi qu'il arrive, ne vous détournez ni de la communion ni de la sainte familiarité que Dieu vous demande. Laissez-vous conduire à son attrait; laissez-vous consumer de ce trait de flamme.

Loin de vous défendre de me communiquer votre intérieur, je crois cela nécessaire, et vous devez continuer sans hésiter. Si j'aperçois que le temps vienne de ne plus communiquer qu'avec Dieu seul, je vous le dirai : mais c'est à quoi je ne vois aucune ouverture ni apparence. Vous n'avez que cette voie pour vous assurer; et livrée à vos peines, vous ne pourriez contenter Dieu ni vous mettre au large.

Quant au reste dont vous m'écrivez, assurez-vous que je n'ai rien cru de vous qui fût indigne d'une âme que Dieu visite de ses grâces. Il n'y a personne de qui j'aie dit plus de bien et plus hautement, même par rapport au gouvernement, que de Madame votre sœur et de vous. Les discours des hommes prennent dans les autres hommes comme Dieu veut. Laissez donc discourir le monde, puisqu'il veut parler : il y aurait quelque chose de moins mortifiant dans son oubli, et il faut avaler toute la médecine comme Dieu la prépare.

Je crois très-inutile de faire écrire à ce bon Monsieur sur son livre des *Cantiques*. L'autre livre dont vous me parlez est sur le point de paraître : il en paraîtra dans peu un de M. Pelisson sur l'Eucharistie, que vous serez bien aise de voir. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 25 janvier 1694.

148. Je n'ai point reçu de paquet où il y eût une lettre de Madame de Fiesque : si je le reçois, je vous en donnerai avis. Voilà, ma fille, une lettre de M. l'abbé de la Trappe. La mort de Madame de Lorraine[1] m'a plus affligé qu'elle ne m'a surpris. Je prie Notre Seigneur qu'il regarde son âme en pitié. Toutes mes réflexions sont renfermées dans ces paroles de Notre Seigneur : *Veillez et priez.* Je verrai M. et Madame de Soubise pour voir ce qu'il y aura à faire à la maison. Je n'ai point ici les mémoires qu'on avait faits de l'argenterie. Il faudra aussi se précautionner pour empêcher que les la Vallée ne puissent aller à Jouarre : cette mort ne change rien à leur état.

Ne vous inquiétez point de ces choses de votre vie passée, dont vous avez dessein de vous confesser de nouveau à moi : cela même n'est pas nécessaire. Je salue de tout mon cœur Madame de Luynes.

A Paris, ce 28 janvier 1694.

149. La règle sur les dots, c'est, ma fille, premièrement qu'on peut prendre non-seulement des pensions, mais à cause des embarras qu'elles causent, des fonds par rapport à la subsistance des filles, quand la maison n'est pas en état de les nourrir. La quantité de ce fonds se doit régler par l'autorité de l'évêque selon les besoins, et on permet dans le diocèse, d'aller jusqu'à cinq à six mille livres. Il y a une nouvelle déclaration du Roi, qui oblige les évêques à lui donner leur avis sur ce sujet. On ne se presse pas de faire ce règlement, ni de donner cet avis, tant qu'on voit qu'on n'excède pas, et il n'y a qu'à se reposer sur la conscience de l'évêque.

Il n'est pas permis de demander plus pour une fille, sous prétexte qu'elle serait de moindre naissance. Je trouve pourtant très-bon qu'on prenne garde à la condition jusqu'à un certain point, parce que cela entretient dans les monastères une certaine noblesse de sentiments, dont on peut tirer de l'utilité. Voilà, ma fille, ce que j'ai à dire sur votre consultation; et cette réponse vous fait voir que vous n'avez rien fait de mal en écoutant la proposition qu'on vous a faite, et que vous n'en auriez point fait en y entrant davantage : mais du reste, je ne vois pas qu'en soi elle soit utile.

Puisque l'affaire des fèves a été jusqu'à vous, et qu'on en a fait du bruit dans le monastère, je vous dirai franchement que je me suis expliqué déterminément sur cela, et que je ne crois pas devoir changer. On me propose de différer : je ne veux m'engager à rien, et je prétends que sans s'en mêler davantage, on me laissera prendre le temps que je croirai le plus convenable. Ainsi, ma fille, il est inutile de me parler là-dessus : il n'y a qu'à voir si on est véritablement soumis, ou si tout ce qu'on m'a dit et fait dire sur cela n'a été que compliment et amusement. Voilà parler franche-

1. L'ancienne abbesse de Jouarre, décédée le 25 janvier 1694.

ment : du reste tout se fera sans altération de ma part : je n'ai que Dieu en vue, et ainsi il ne sert de rien de m'inquiéter. Je condescendrais de bon cœur à vos désirs, si je voyais d'autres voies d'établir la liberté des suffrages; mais comme je n'en connais point, il faut finir là.

Au reste on perdrait trop de temps à vous dire dans le détail, tous les propos qu'on a tenus sur cela, aussi bien qu'à répondre aux peines que donne le retardement de mes réponses. Il suffit de bien poser pour principe que ce n'est point que je sois capable de me rebuter pour quelque considération que ce puisse être. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 16 février 1694.

150. Ne songez point au jeûne, et n'attendez pas des besoins qui vous accableraient : mettez à la place l'acceptation de vos infirmités.

Je n'ai rien, ma fille, à vous dire de nouveau. Je vous ai permis de désirer les attraits en tant qu'ils portent à l'amour. Je ne révoque point cette permission : mais je crois meilleur, avec une parfaite abnégation de ses désirs, de s'abandonner à celui qui seul sait se faire aimer. Je le prie d'être toujours avec vous.

A Paris, ce 17 février 1694.

151. Je viens de recevoir votre lettre du premier : j'ai reçu le paquet où était celle pour le P. Moret, qu'on lui a portée ce matin. Je vois par toutes les dates qu'il ne s'en est perdu aucune de celles que vous m'adressiez. Je serai, s'il plaît à Dieu, samedi à Meaux, ou lundi au plus tard. Je ne tarderai pas à aller à Jouarre.

Ne laissez pas de recevoir les grâces de Dieu, quoiqu'elles ne vous profitent pas autant qu'elles pourraient. Ce serait encore plus mal fait de se défier : à la longue, la confiance l'emportera. Je suis bien aise du sermon que le P. de la Pause vous a accordé, et je l'en remercierai moi-même bientôt, s'il plaît à Dieu. Je salue de tout mon cœur Madame de Luynes. Je prie Dieu, ma fille, qu'il soit avec vous. Je donnerai les ordres qu'il faudra pour chercher la lettre pour laquelle vous appréhendez. Consolez Madame Renard, et témoignez-lui la part que je prends à ses peines.

Paris, ce 2 mars 1694.

152. Il n'y a rien, ma fille, de difficile à entendre sur ces jalousies pour le temporel et le spirituel : il me paraît très-inutile que vous m'expliquiez cette dernière. C'est autre chose d'être tenté de semblables peines, comme vous dites qu'il peut arriver à de saintes âmes; autre chose d'y adhérer et d'y consentir. Je vous défends de vous laisser détourner de la communion par cette peine, et de vous en confesser autrement qu'en termes très-généraux, sans que cela vous empêche de communier. Les marques que vous me donnez de consentement à ces peines sont très-fausses. Vous m'en direz ce que vous voudrez au premier entretien, quoique cela soit fort inutile : en attendant, allez votre train, sans rien changer à vos communions, en quelque degré qu'elles soient : et ne me demandez pas pourquoi je vous parle si précisément : c'est assurément que Dieu le veut, et que vous n'avez qu'à m'obéir, à lui en moi.

Ne cherchez point de raison pourquoi l'onction du Saint-Esprit se fait sentir plus ou moins : il suffit que cet Esprit souffle où il veut, et quand il veut. J'approuve la disposition de demeurer dans l'attente du regard divin.

Il est inutile que vous me parliez de mes dispositions. De moi-même je n'aurai jamais rien à vous dire sur cela, puisque moi-même je n'y pense point, et tâche de demeurer devant Dieu dans une ignorance absolue. Vous direz que c'est donc là ma disposition. Non; n'y pensez pas, et n'en parlez plus.

Je reconnais mes paroles, et n'y trouve rien que je n'approuve encore : mais ne me faites point faire de réflexions de ce genre sur moi-même; ce n'est pas là ce que Dieu demande de moi.

Je ne sais ce que vous me demandez sur la pénitence que je vous ai imposée. Quand je les ai une fois données, ordinairement je les oublie; et il faut tâcher de me parler bien clair quand il en est question, et après cela ne m'en parler plus, si ce n'est pour me rendre compte, quand on en aura le mouvement, de l'effet qu'elles auront produit.

Vous voyez bien que j'ai reçu vos lettres du 20, du 1er, et j'ajoute aujourd'hui celle du 2.

Je serai content de votre soumission, si vous ne me questionnez plus sur les articles sur lesquels je vous réponds dans cette lettre.

Ce 4 mars 1694.

153. On désire des ravissements; on désire des paroles intérieures qu'on entend dire aux autres qui leur sont secrètement adressées : on porte envie à celles qui reçoivent de telles grâces; on voudrait en avoir plus qu'elles : est-ce péché? quel péché est-ce?

Si on désire ces ravissements ou ces paroles intérieures comme pour avoir quelque chose d'extraordinaire, par curiosité ou par vanité, c'est péché, et un péché qui peut être grand, selon le degré et la plénitude du consentement. Si on désire ces ravissements en tant qu'on voit dans les autres qu'ils ravissent l'âme à elle-même, pour l'unir davantage à Dieu et enflammer son amour, il n'y a point là de péché; car c'est désirer l'amour même : mais à cause de la vanité et de la curiosité, il est dangereux de s'abandonner à ce désir; et il vaut mieux désirer l'effet que le moyen, c'est-à-dire le ravissement. Car Dieu n'est point astreint à ce moyen, et il peut produire l'effet de l'amour en tel degré qu'il voudra, par d'autres moyens que celui-là. Il en est de même des paroles intérieures : on en peut désirer l'effet; on peut même en quelque sorte désirer ces paroles intérieures que désirait David, lorsqu'il disait : *Dic animæ meæ : Salus tua ego sum*[1] : « Dites à mon âme : Je suis ton salut. » Mais il ne faut pas entendre que ce soit toujours des paroles formées et comme articulées au dedans : le plus souvent ce n'est autre chose qu'une secrète confiance que Dieu inspire, par laquelle il certifie l'âme autant qu'il convient à l'état de cette vie, qu'il est son salut, et lui en donne la même assurance que s'il lui disait en termes formels : Je

1. *Psal.*, XXXIV, 3.

suis ton salut. On peut désirer cette parole, ou plutôt cette douce et intime inspiration d'une confiance inébranlable, puisque c'est là un des aliments les plus propres pour exciter et fortifier l'amour de Dieu.

Quand, en apprenant les grâces que Dieu fait à certaines personnes, on sent en quelque sorte qu'on leur porte envie, c'est-à-dire qu'on voudrait être comme elles unies parfaitement à Dieu, ce mouvement est bon : car on ne veut pas dire par là qu'on souhaitât de leur ôter leur grâce pour l'avoir, puisqu'on sait que Dieu est assez riche pour nous donner tout ce qu'il voudra sans avoir besoin, comme les hommes, de rien refuser ni de rien ôter aux autres. On peut même en quelque façon, désirer d'aimer Dieu plus que les autres ; et c'est à quoi Jésus-Christ même semble avoir sollicité saint Pierre, en lui disant : *M'aimez-vous plus que ceux-ci*[1] *?* Il faut toutefois observer que saint Pierre n'osa répondre : Oui, je vous aime plus qu'eux ; mais seulement : *Vous savez que je vous aime.* On peut néanmoins désirer en un certain sens d'aimer plus que les autres, et plus même, s'il se pouvait, que les séraphins, pour exprimer que quelque amour qu'on puisse avoir, on n'en aura jamais autant que Dieu en mérite. Tenez-vous à ce que je vous ai écrit.

Ce 4 mars 1694.

154. Je reçois votre lettre, et cette réponse sera commune entre vous et Madame votre sœur. Pour réponse donc, je vous dirai que je suis toujours dans la résolution de conclure la visite, et de mettre les réceptions par fèves dans les règlements. Le temps de l'exécution dépendra des conjonctures : mais je ne veux point laisser acquérir sur moi cet avantage, qu'on me fasse changer d'avis en me résistant, surtout dans des choses si justes et si nécessaires, et après que je m'en suis expliqué.

Je suis étonné, ma fille, que Madame votre abbesse prenne cela si fort à cœur : et après ce qu'elle m'a dit sur cela, je crois bien voir qu'elle agit par des impressions venues du dehors. Quoi qu'il en soit, j'irai mon train, et je verrai une fois si l'obéissance qu'on m'a tant promise est un compliment ou une chose effective.

Je n'ai rien à craindre du métropolitain, et cette affaire n'est point de sa connaissance. Je ne dois non plus attendre de faire ce règlement à l'occasion des réceptions ; au contraire, il est bon que la chose soit réglée avant que le cas arrive. Le sentiment de Madame la prieure ne m'ébranle pas, parce que je sais ce qu'elle m'a dit en des temps où elle me parlait en liberté.

Pour ce qui est de la division qui en pourrait arriver, et des discours qu'on en répandra dans le monde, si je me laissais arrêter par là, je n'aurais qu'à laisser tout là ; et au lieu de faire ma charge sérieusement, la mettre tout en compliments. Quant aux discours, à Dieu ne plaise que je les craigne ; et je vois trop clairement qu'à la fin ils tourneront à mon avantage, agissant par des raisons si essentielles. Toute ma peine consiste à voir qu'on semble vouloir rejeter sur vous la résolution où je suis : mais outre que je ne crois pas qu'on pousse si loin l'injustice contre vous, que de vous imputer une chose à laquelle vous n'avez aucune part ; et contre moi, que de me croire si incapable d'agir, que je ne puisse me déterminer que par des conseils étrangers : je vous crois toutes deux assez fidèles à Dieu, pour ne vouloir pas que je m'arrête par des vues humaines.

Quelque déterminé que je vous paraisse, je ne suis point pressé du tout de faire une chose que je puis faire quand je voudrai : bien plus, je suis tout prêt à changer quand on me dira des raisons, et qu'on sera dans la soumission où l'on doit être. Si l'on pense me faire peur en me faisant voir des contradictions, je me croirai alors obligé à user sans crainte et sans hésiter de l'autorité que Jésus-Christ m'a donnée ; et je sens qu'il faudra bien qu'on y cède.

Je ne prétends point cacher ces dispositions : vous les pouvez dire à qui vous voudrez avec discrétion, même à Madame l'abbesse, et lui montrer cette lettre, mais non pas la lui laisser : car quand il faudra que je m'explique, ce doit être dans une autre forme. Mais j'ai cru vous devoir écrire franchement ce que je pense des raisons que vous et Madame votre sœur me représentez : je les loue dans votre bouche ; mais elles seraient trop faibles dans la mienne, si je m'y rendais.

Au reste, je vous dis encore que je ne me presserai pas. Dès le lendemain que je serai à Meaux, qui sera mardi, s'il plaît à Dieu, j'enverrai apprendre des nouvelles de la santé de Madame, dont je suis dans une véritable inquiétude. Peu de jours après, j'irai à Jouarre où, soit en visite ou hors de visite, tout le monde, et vous, mes filles, en particulier, et Madame l'abbesse plus que toutes les autres, pourront me représenter tout aussi au long qu'on voudra tout ce qu'on aura à me dire, ou sur cette affaire, ou sur toute autre : mais je ne m'engage à rien qu'à suivre les mouvements d'en-haut et ceux de ma conscience.

J'aurai d'autres choses à dire et à régler, qu'on trouvera peut-être encore plus mauvaises que celles des fèves : mais il faut que j'agisse selon Dieu, c'est-à-dire fort au-dessus des complaisances et de toutes les raisons humaines, pour ne point introduire un esprit mondain dans la maison de Dieu : tant pis pour ceux qui ne voudront pas se laisser conduire par cet esprit dégagé et supérieur à tout. Pour moi, qui ne dois avoir dans l'esprit, surtout dans l'âge où je suis, que de tenir mon compte prêt pour le grand Juge, je ne puis avoir en vue que le bien, et le plus grand bien, et tout ce qui est nécessaire pour empêcher le péché. Je vous salue toutes deux dans le saint amour de Notre Seigneur.

Assurez dans l'occasion, Madame l'abbesse de toute mon affection et de toute mon estime.

A Paris, ce 6 mars 1694.

155. Si je donne ouverture à de tels raisonnements, on me dira toujours que je suis poussé comme si j'étais un novice : ainsi vous voudrez bien que j'aille mon train : vous n'avez qu'à ne rien dire et me laisser faire. Je ne voudrais pourtant pas que l'on contredît une abbesse par un esprit d'opposition : et c'est ce qu'il faut empêcher, comme j'espère le faire. Au reste ne croyez pas que

1. *Joan.*, XXI, 15.

ces manières d'agir me rebutent de Jouarre. On ne me connaît pas, si l'on croit me faire avancer ou reculer par des vues humaines : il n'y a qu'à me laisser faire ma charge, et que chacun se mêle de ce qui lui est commis. J'avais résolu de ne vous écrire pas un mot de cette affaire, et de la conclure sans en parler à qui que ce soit : mais comme on veut vous intéresser, il a fallu vous témoigner mon sentiment, et vous prier de trouver bon que j'aille mon train, comme je ferai, s'il plaît à Dieu, sans me détourner. Dieu veut peut-être me faire perdre à cette occasion, certaines condescendances et ménagements, qu'une prudence peut-être humaine m'aurait inspirés pour continuer la bonne intelligence : Dieu sera plus maître, quand je serai affranchi de ces considérations. Si pendant qu'on veut se fâcher contre moi, on vous mêle dans cette querelle, Dieu est votre juge et votre témoin, et moi très-ouvertement votre défenseur. Assurez-vous qu'à la fin il faudra bien qu'on me cède. Gardez le silence autant qu'il sera possible : ne dites jamais que j'aie rien promis, ni que je sois engagé à autre chose qu'à la règle et à la raison. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

Ce 6 mars 1694.

156. Le jubilé sera pour la quinzaine de Pâques, à commencer le lundi du dimanche des Rameaux, et finira à Quasimodo. On commencera le jour de la Notre-Dame les prières des quarante-heures pour le Roi, pour l'Etat et pour la paix. J'aurai de la peine à être à Jouarre plus d'un jour entier pour cette fois. Si l'on ne perd point de temps, il y en aura pour tout le monde. J'espère en trouver pour faire l'instruction que j'ai promise sur l'oraison par Jésus-Christ : la parole de saint Bernard est fort belle, et j'en profiterai s'il plaît à Dieu.

Il ne faut point me presser pour écrire sur l'oraison : il faut que l'esprit me presse, et je n'y résisterai pas, s'il lui plaît, du reste j'ai tant à dire et à écrire, que si je me laissais aller, il y en aurait peut-être de quoi m'accabler.

Je suis content de la disposition que vous me marquez sur ce que j'aurai à faire à Jouarre. Dieu bénira tout, et moins il y aura en moi de complaisance humaine, plus l'Esprit de Dieu se rendra le maître. La crainte de troubler Madame l'abbesse ne sera pas ce qui m'empêchera de conclure la visite. Il faut qu'elle s'accoutume à n'être pas troublée de pareilles choses : mais vous voyez bien, au peu de temps que j'ai, qu'il n'y a point d'apparence de conclure.

Il est bon, ma fille, que vous ignoriez en effet beaucoup de choses, afin d'assurer en toute sincérité que vous les ignorez : et quand je vous tais quelque chose, c'est par cette considération plus que par toute autre.

Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous. Je salue Madame de Luynes.

A Meaux, ce 13 mars 1694.

157. Tenez-vous, ma fille, dans ce repos divin que l'obéissance vous fait trouver, et ne le laissez pas troubler par ces peines renouvelées. Plus le trouble s'élève, plus vous devez passer par-dessus. Ne différez vos communions que par pure impossibilité de maladie : du reste n'hésitez pas, et regardez tout autre retardement comme une tentation. Je loue l'obéissance que vous avez exercée en m'écrivant la lettre du 16.

Faites le moins que vous pourrez de réflexions sur la nature des grâces que vous recevez. Exposez le fait pour être assurée dans votre voie : du reste demeurez soumise à Dieu, et recevez en grande simplicité ce qu'il vous donne par pure bonté.

Il ne faut point rejeter cette idée de Jésus-Christ présent ; il est présent, et comme Dieu, par sa nature et par l'influence de ses grâces ; et comme homme, par la communication de ses mérites, et l'infusion continuelle de son Saint-Esprit, que sa sainte âme ne cesse de demander et d'obtenir pour nous : car c'est par là qu'il est notre Chef ; et on n'a besoin d'aucune autre représentation que de celle de cette ineffable vérité.

Il n'est pas vrai que la dévotion à Jésus-Christ soit l'attrait des commençants ; et quand cela serait, il faut toujours se mettre en ce rang, et souffrir que Dieu nous y mette, quand il lui plaît ; car il faut dire tous les jours avec David : *Dixi : nunc cœpi, hæc mutatio dexteræ Excelsi*[1]. Voilà sur la lettre du 17.

Sur celle du 18, il n'y a qu'à vous confirmer ce que je viens de vous dire, et ajouter sur les larmes, qu'il en faut laisser couler des torrents. Je suis content, Dieu en moi et la charité dans mon cœur, de l'obéissance que vous me rendez : je suis bien aise que vous la soyez de ma Sœur Cornuau ; elle ressent vivement toutes vos bontés.

Je salue de tout mon cœur Madame Renard.

J'ai fait un tour à Paris. J'y arrivai il y a aujourd'hui huit jours, et le jour même à Versailles, d'où je retournai samedi ici.

Je trouve encore de vous une lettre du 14, une du 16, et une seconde du 18.

Le silence dans le cloître et dans le dortoir est de même obligation que celle des autres observances, où la négligence et le mépris font le péché.

Il est vrai qu'il ne faut point ordinairement, et sans grande nécessité ou utilité, dire ses pénitences, parce que cela peut commettre le confesseur, qui de son côté ne peut rien dire pour sa défense : et je puis bien l'avoir dit à Madame de Lorraine ; car je le dis à tout le monde dans l'occasion.

Il faut beaucoup respecter les lieux où le silence domine, et aimer les occasions et raisons de ne point parler, comme des occasions de grande grâce.

Je n'ai point parlé douteusement à Madame votre abbesse sur les réceptions par les fèves : en tout cas, je lui envoie aujourd'hui une grande lettre pour son instruction sur ce sujet.

Il ne sert de rien d'écrire de tout ceci à M. de la Trappe, comme vous me le proposez. L'ordre de Saint-Bernard a ses observances et cet abbé a les siennes, auxquelles je ne me crois pas obligé de céder. D'ailleurs je n'ai pas besoin qu'on consulte tant, ni qu'on me cherche tant de justifications ; ainsi laissez tout cela : j'espère que ma conduite se justifiera par elle-même. Je n'ai pas besoin non plus qu'on me justifie la conduite de M. de la Pause,

1. *Psal.*, LXXVI, 11.

dont je n'ai aucun soupçon. Je le trouvai samedi en passant chemin avec Mesdames de Fiesque, qui allaient coucher à Claye. Nous arrêtâmes les carrosses : Madame la comtesse de Fiesque me fit en riant quelques reproches sur Madame de Jouarre; tout se passa bien.

Ne vous attachez jamais dans la prière à suivre ce que vous aurez d'abord voulu considérer. L'Esprit de Dieu sait mieux ce qu'il nous faut que nous-mêmes, et c'est dans la prière qu'il veut exercer cette souveraineté qui le fait souffler où il veut; témoin ce passage de saint Paul : *L'Esprit prie pour nous*[1], et le reste. Vous ne sauriez trop déraciner les réflexions sur la nature des grâces, ni trop vous laisser conduire au Saint-Esprit, qui veut prier en vous à sa mode, et non à la vôtre.

A Meaux, ce 26 mars 1694.

158. Vous avez très-bien remarqué, ma fille, que l'orgueil et la colère sont, comme l'envie, des péchés mortels de leur nature. Ils sont véniels, ou par la légèreté de la matière, ou par celle de l'adhérence, lorsqu'il y a plus de surprise que de malice. Envier aux autres les profits spirituels et la préférence du côté de Dieu, serait en soi une jalousie qui tiendrait de celle du démon, et par conséquent très-griève. Ce n'est donc point à la légèreté de la matière qu'il s'en faut prendre; mais il en faut revenir à notre règle, de ne tenir pour péché mortel qu'on soit tenu de porter à la confession, que ceux où l'on est certain, jusqu'à en jurer, qu'on a pleinement consenti. Vous feriez une chose agréable à Dieu de vous en tenir à cette règle sur tous les péchés, et vous me sauveriez la peine de recommencer toujours la même chose, qui ne m'est peine pourtant que par la perte du temps qu'on remplirait de meilleures choses, et par la crainte que j'ai de nourrir de vains scrupules en y adhérant pour peu que ce soit.

Au lieu de vous tourmenter par la crainte de consentir à ces péchés, lorsque la pensée vous en vient, vous devriez vous contenter de mettre votre volonté entre les mains de Dieu, qui saura bien la tenir dans les bornes où elle doit être, et cette simplicité est le plus assuré préservatif dont vous puissiez user.

Je ne me souviens pas de vous avoir dit autre chose sur vos impuissances à l'égard des observances de l'Eglise, sinon qu'il les fallait prendre comme une partie de la peine que Dieu vous impose : et quant au désir des croix, il en faut aussi accepter l'imposition, avec l'humiliation de les recevoir sans avoir la consolation de les désirer, avec une soumission très-entière aux ordres de Dieu qui les envoie.

A l'égard du P. abbé de la Trappe, toute ma peur c'est que vous ne passiez dans son esprit pour une personne inquiète; ce qui n'est pas assurément. Je ne prétends point par là vous empêcher de lui écrire, quand il y aura des raisons.

Je connais l'esprit doux et docile de Madame votre abbesse : elle serait heureuse, si elle agissait par ses propres mouvements, et ne le sera jamais qu'elle ne se soit mise au-dessus des impressions qu'on lui donne. Je suis ravi de la voir attachée à Messieurs ses parents; mais je voudrais que ce fût comme le doit être une personne consacrée à Dieu. La réponse de saint Augustin est très-à propos sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, une religieuse ne se doit pas tenir pour mécontente qu'on prenne soin de la renfermer, puisque c'est avec celui qu'elle a choisi pour Epoux, et à qui seul elle a donné son cœur. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 28 mars 1694.

159. Pour réponse à votre lettre du 3, le délai de ce paiement n'a pas dû, ma fille, vous faire retourner à confesse, tant à cause de la légèreté de la somme qu'à cause de la volonté où vous étiez d'y satisfaire.

Il n'y a point d'obligation de faire entendre la messe aux enfants avant sept ans; au contraire, il peut y avoir de l'inconvénient; mais il faut pourtant peu à peu les y accoutumer.

Selon l'ordre du diocèse, le matin du vendredi saint est au rang des fêtes. Je ne crois pas qu'on se doive faire une peine de ne pas venir à l'office pour les prophéties. Il suffit d'assister à la passion, à l'adoration de la croix et à la communion du prêtre. Encore ne voudrais-je pas condamner absolument ceux qui n'assisteraient pas à la passion tout entière, sans mépris et sans négligence. Celles qui ont des affaires ou des indispositions peuvent sortir et rentrer, sans s'en faire une peine, après avoir adoré la croix, ou durant la passion, s'il le faut, et pendant vêpres. Je mets hors de peine par cette réponse Madame de Lusanci, et les autres qui auront des raisons à peu près semblables, quoique d'une autre nature.

A Meaux, ce 6 avril 1694.

160. Je crois, ma fille, que vous aurez bien entendu que le petit mot que je dis à Madame de Notre-Dame sur les jalousies qu'on aurait à Jouarre, n'était qu'une petite raillerie très-innocente : car au reste je sais trop qu'une âme attirée comme vous à la vérité n'a point de ces jalousies de recevoir des civilités mondaines, qu'on doit et qu'on rend à tout le monde, encore moins de celles de voir des maisons et des jardins. Votre esprit est trop au-dessus de cela, et vous dites de trop bon cœur : *Sursùm corda.*

Il y a longtemps que je ressens dans vos lettres quelque chose de ce que vous m'expliquez enfin ouvertement sur Madame de Luynes. Je vous assure pourtant qu'il n'y a lieux sur la terre, sans en excepter les plus hauts, où je ne me sois expliqué sur sa vertu, sur sa sagesse, sur sa grande capacité pour les plus grandes places. Il est vrai en même temps, qu'en considérant les dispositions de la divine Providence sur elle et sur vous, j'ai cru que Dieu voulait d'elle une abjection volontaire et une entière abnégation de tous les honneurs où elle pouvait naturellement parvenir. Je suis encore dans cette pensée, et regarde ces desseins de Dieu comme la plus grande grâce qu'il lui ait faite, après celle de lui avoir inspiré le mépris du monde. Que si je ne cherche pas autant à lui parler qu'à vous, ou si j'écoute davantage celles qui me parlent, c'est que Dieu ne lui donnant pas le mouvement de s'ouvrir à moi, je ne puis entrer avec elle que

1. *Rom.*, VIII, 26.

dans des généralités qui sont bientôt épuisées. Je vous prie pourtant, ma fille, de me dire sincèrement et bonnement ce que je puis faire pour lui persuader toute mon estime : vous verrez qu'il n'y a rien que je ne fasse pour cela.

Sur le sujet de Madame votre abbesse, je ressens tout ce que vous en dites. J'ai dans l'esprit une lettre pour elle, où je lui exposerai en ami et en père tout ce que je crois de ses bonnes dispositions, et tout le tort qu'on lui fait en lui faisant plutôt écouter des pensées mondaines que celles qui la porteraient à sa perfection, et lui attireraient de très-grandes grâces. Mais pour écrire ces choses il faut que Dieu auparavant se fasse entendre, et j'en attends le moment.

Vous pouvez mander au P. Moret, comme de vous-même, ce que vous m'écrivez. S'il ne fallait qu'un petit délai pour contenter la vanité de Madame de Soubise, qui à quelque prix que ce soit, veut avoir le faible avantage d'avoir emporté quelque chose sur moi, je suis capable de l'accorder pourvu qu'ensuite le bien se fît; car c'est tout ce que je désire.

A Meaux, ce 12 avril 1694.

161. Je ne doute point, ma fille, que Dieu ne vous veuille communiquer quelque nouvelle grâce. Je vous y prépare il y a longtemps, par les continuels avertissements que je vous donne de moins réfléchir sur la nature des grâces. Dieu ne veut pas tant être étudié, et il ne se cache pas avec tant de soin qu'il fait dans les âmes pour se laisser découvrir, mais trop chercher. Le moyen de modérer ces réflexions, c'est de se tenir *dans un profond abaissement devant Dieu*, n'en sortant que par force, c'est-à-dire quand une main souveraine à laquelle on ne peut pas résister nous en tire. C'est à quoi vous invite cette attente où Dieu vous tient.

Pour les réceptions, il faut laisser au Saint-Esprit le temps dont il veut bien avoir besoin pour mener les âmes par les voies douces de son imperceptible providence, au point où il a dessein de les conduire.

Les agitations doivent précéder. J'aurai du moins fait ce que je dois. Il ne me souvient d'autre expédient proposé par le P. Moret, que de celui d'un délai illimité, moyennant quoi on me donnera toutes les paroles que je voudrai : cela n'étant qu'un amusement qui remettrait la conclusion au jour du jugement, je n'y ai pas donné, non plus que dans la voie du scrutin, qui est une autre illusion. Voilà pour la lettre du 25.

Pour celle du 26, je vous dirai assurément tout ce qui se pourra dire sur la suite de cette affaire. Tout ce que je vous ai dit par rapport à M. de la Trappe ne vous accuse de rien; mais vous explique seulement une vérité à laquelle il se faut tenir. Je loue le zèle que vous avez à me justifier. Vous ne songez peut-être pas qu'il y a des occasions où il faut être blâmé. Vous faites pourtant bien, pourvu que ce soit par les voies douces, et sans rien forcer ni tirer de trop loin.

Je n'ai nulle intention que l'affaire que j'ai proposée à Madame votre sœur réussisse : je ne laisserai pas de prendre tous les éclaircissements, sans la commettre. Je n'écris rien à Madame de Baradat qui intéresse votre secret : vous l'avez bien conseillée, et j'approuve fort que dans l'occasion vous lui continuiez vos bons avis.

Ne sortez point de cette attente : noyez les réflexions dans le fond de la vérité et de l'abandon; vous verrez le don de Dieu. Vous avez eu raison de dire que je ne permets jamais la séparation des cérémonies d'avec le baptême, et on y est si fait qu'on ne m'en parle plus, Dieu merci. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

Il faut dans cette conjecture prier beaucoup pour Madame de Jouarre, le Dieu qui fléchit les cœurs : avertissez-en les amies sûres. Assurément elle est peinée, et ma lettre doit augmenter ses inquiétudes; et si elle préfère Dieu au monde, qui la persécute jusque dans le sein de la vie religieuse, elle se rendra.

A Meaux, ce 27 avril 1694.

162. Je vous rends grâces, ma fille, des prières que vous faites pour moi, et vous me ferez plaisir de les continuer. Je ne vous ai rien dit en particulier sur ces impatiences contre Dieu; cela entre dans nos règles. Vous ne devez point les porter à la confession, ni vous en émouvoir, laissant tout à la bonté de Dieu, qui les permet pour vous exercer et vous humilier. Quand je vous donne des sujets de méditer, je les soumets à l'attrait de Dieu qui doit l'emporter. Vous devez continuer vos communions sans trop d'égard à votre santé, si ce n'est qu'il en arrivât quelque préjudice notable. Quand Notre Seigneur désire de célébrer avec nous sa Pâque, il le désire pour nous plutôt que pour lui, et nous le fait désirer. J'approuve fort le désir que vous avez de le voir de la manière que vous l'expliquez : c'est le même qu'avait saint Paul. Au lieu de nous mander qu'il y a des arrêts, le P. Moret devrait nous les envoyer.

A Germigny, ce 4 mai 1694.

163. Je suis bien fâché, ma fille, de l'indisposition de Madame votre sœur et du retardement de votre retraite.

Il me semble que vous ne devez ni presser ni détourner Madame de la Tour, mais la laisser simplement à elle-même. La raison est que je ne vois rien qui détermine ni qui fasse bien connaître la volonté de Dieu. Je trouve cependant que Madame n'a pas raison de vous inquiéter sur son sujet, et vos sentiments sont justes.

Vous avez mandé tout ce qu'il fallait au P. Moret : son expédient est tout à fait pauvre. S'il y a des arrêts formels en cas pareils, il ne faut point tenter l'impossible : s'il n'y en a point, comme je le crois, je n'ai qu'à aller mon train. Je m'étonne en tout cas que le P. Moret, au lieu de m'envoyer ces arrêts, s'il y en a, s'amuse à une négociation qui n'est bonne à rien, comme je le lui ai mandé; et vous pouvez lui écrire sur ce sujet ce que Dieu et la raison vous inspireront.

On négociera inutilement le retour du sieur de la Burie. Je n'ai nulle nouvelle du P. Soanen.

Rien ne vous oblige à dire votre Bréviaire pour le lendemain plus tard que quatre à cinq heures.

Quand Dieu attire à des choses dont il montre

qu'il ne veut point l'accomplissement, puisqu'il les rend impossibles, il nous fait un double bien : l'un, de nous sanctifier par un bon désir; et l'autre, de nous exercer et humilier par le refus.

Ce qu'il y a à faire dans cette faiblesse de la patience et dans toutes les complaisances qu'on a pour soi-même, c'est de s'humilier beaucoup sans perdre la confiance, au contraire, espérer d'autant plus en Dieu qu'on trouve en soi un plus profond néant.

Il faut être sur les lieux pour profiter de tous les avis que vous me donnez sur certaines choses. J'y ai cependant beaucoup d'attention.

Il faut rendre grâces à Dieu, si les écrits de la Cène ont quelque chose de touchant.

Je crois que pour bien régler toutes choses sur le sujet de ma Sœur Griffine, il faudrait prendre du temps, deux ou trois mois pour le moins : j'aurais le loisir entre deux de voir Jouarre, et on écouterait Dieu. La matière est fort ambiguë en toutes manières. Voilà tout ce que je pense sur ce sujet. Mes sentiments de l'année passée ne concluent rien pour elle, parce qu'on peut parler plus ferme après l'épreuve : ainsi je suis en suspens.

Ne vous inquiétez point des doutes dont vous me parlez, ni du soin de les déposer. Tenez-vous aux règles que je vous ai données, qui vous défendent de vous troubler de la crainte du péché mortel, tant que vous n'avez point la certitude au degré que je vous y ai obligée. Ne voyez-vous pas que votre peine se tourne en toutes formes, pour vous ôter les règles sur lesquelles seules vous pouvez fonder votre paix? Donnez-vous bien de garde d'en sortir.

Je vous prie de dire à Madame de Baradat que je lui ferai réponse au premier jour.

Je loue Dieu des grâces qu'il vous fait : je lui demande pour vous quelque chose de plus dégagé, de moins raisonnant et de moins réfléchissant dans votre fond, pour commencer cette nouvelle fortification.

Il n'est pas nécessaire de renoncer à ces délectables dispositions de l'amour de Dieu, mais de les perdre et de les retrouver dans quelque chose de plus nu, qui est la simple volonté de Dieu. Je le prie qu'il soit avec vous.

J. Bénigne, *évêque de Meaux.*

Je salue Madame votre sœur, et lui souhaite du soulagement.

Je serai ici à la Pentecôte : pour l'Ascension je n'en réponds pas.

A Germigny, ce 10 mai 1694.

164. Le P. Soanen m'a rendu votre lettre, ma fille : il ne m'a parlé de rien du tout. Je l'ai mis sur le discours de la Sœur Griffine. Je ne me suis pas expliqué autrement que j'ai fait avec vous. Il dit toujours qu'il s'en veut aller, et à tout hasard je fais cette réponse. Je n'ai jamais eu de sentiment fixe sur cette Sœur. Qu'en pourrai-je dire par un moment d'entretien? Si l'on sursoit, on aura du temps pour examiner. Je suis d'avis que ce soit, si on le fait, avec douceur et sans aucun rebut. Je m'en suis ainsi expliqué au P. Soanen, m'en remettant au surplus sur la prudence de Madame.

Le reproche que je vous fais sur votre raisonnement, regarde uniquement tous les tours divers avec lesquels vous ne cessez de revenir à vos doutes et à vos scrupules, que je voudrais voir amortis; et j'espérerais plus de grâce avec une conscience moins peinée : mais Dieu sait pourquoi il le permet : du reste continuez à votre ordinaire. Je salue Madame de Luynes.

A Germigny, ce 13 août 1694.

165. Le mystère de l'Ascension comprend trois choses principales, dont l'une est le grand détachement où il faut être à l'égard de Jésus-Christ même, qu'il ne faut plus connaître selon la chair, mais uniquement par la foi. Oh! quelle pureté! quel détachement! La seconde, son intercession par sa présence auprès de son Père, qui paraît par les endroits de l'*Apocalypse*, où l'Agneau est devant le trône, et qui est parfaitement expliquée dans les dix premiers chapitres de l'*Epître aux Hébreux*, que vous lirez durant l'octave, sans discontinuer l'*Apocalypse*. La troisième est la descente du Saint-Esprit, qui devait être le fruit, et de la présence de Jésus-Christ auprès de son Père, et de notre détachement.

Il faut beaucoup prier Dieu durant cette octave, pour les âmes qui s'attachent trop à leur directeur. J'en ai ici un exemple qui me fait beaucoup de peine.

Quant à ma Sœur Griffine, je n'ai garde d'avoir formé un jugement fixe, la connaissant si peu. Si j'oublie si facilement tout ce que je semble avoir dit comme par un mouvement particulier, c'est qu'en effet je n'en fais nul cas et ne désire point qu'on en fasse, mais qu'on s'attache aux raisons. Ce qui me fait douter, c'est cet esprit de hauteur et même d'aigreur que l'on convient qui est en elle. La question est en quel degré, et s'il y a apparence qu'elle se corrige. Vous avez bien fait de porter ma Sœur de Saint-Louis à ne point quitter.

Il ne faut point que ces émotions contre le prochain empêchent la communion, et j'approuve fort en ce cas d'approcher de Jésus-Christ comme de celui qui calme les flots et les tempêtes.

Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 15 mai 1694.

166. Sur vos lettres du 20 et du 22, il me semble qu'il n'y a rien à vous dire sur les lectures que vous pourrez faire. L'*Apocalypse* sera admirable avec les chapitres XIV, XV et XVI de saint Jean, en s'attachant à ce qui regarde la descente du Saint-Esprit et les caractères de cette divine personne, en y joignant le chapitre VIII aux Romains, avec le V aux Galates, depuis le verset 16. Il me semble qu'il y a là de la pâture.

Vous ne devez point être en peine de ce que vous m'avez écrit sur ma Sœur Griffine, je sais la même chose par d'autres endroits et des deux côtés. Mais vous avez tort de dire que je sois prévenu contre elle : ce n'est point être prévenu que de vouloir écouter tout le monde, et sur le tout Dieu même et son Saint-Esprit. Vous êtes, dites-vous, mortifiée de ce que je ne vous crois pas en cette affaire autant que dans d'autres. Dès que le doute est levé, il n'en faut croire personne absolument, mais tout entendre. Dans le fond je suis toujours

porté pour elle. Du reste le moyen dont vous me mandez qu'elle se sert contre ses imperfections est excellent, et je ne voudrais point lui en donner d'autre, ni lui souhaiter d'autres dispositions que celles que vous me marquez. Vous avez bien fait de la soulager en ce que vous avez pu et su : c'est très-bien fait de la fortifier contre les insultes qu'on lui fait ; car j'appelle ainsi ces mortifications qu'on multiplie sans mesure : je veux qu'on humilie et qu'on relève.

Vous n'avez fait aucun mal de dire à ma Sœur Griffine qu'elle pouvait s'ouvrir de ses peines avec les circonstances que vous lui avez marquées. La manière dont Dieu a calmé ces peines que vous me marquez, vous montre la voie que vous devez suivre dans des occasions semblables. C'est assez de demander à Dieu par Jésus-Christ d'en être délivré, et puis aller en paix, se soumettant à la volonté de Dieu.

Vous n'avez point à vous mettre en peine, ni vous, ni les autres religieuses, de ceux qui manquent aux statuts sur l'habit ecclésiastique. C'est à moi à y pourvoir : je le fais et le ferai.

A Versailles, ce 24 mai 1694.

167. S'unir à Dieu parfaitement comme à la souveraine vérité, c'est, ma fille, le voir tel qu'il est et face à face. Voilà le dernier effet que fera en nous l'Esprit de vérité ; et en attendant, pendant le temps de cette privation, pendant que l'éternelle et souveraine vérité ne nous paraît qu'à travers des ombres, et que nous en sommes privés, le même esprit se tourne en nous en esprit de gémissement, en esprit d'enfantement et de travail, en nous faisant déplorer notre privation et notre exil, et attendre avec patience la révélation des enfants de Dieu. Communiez dans cette pensée, non-seulement le jeudi, mais encore le mardi même ; et dites, si vous le voulez, que je vous ai demandé la communion du jeudi pour quelque vue particulière, comme je le fais en effet, après celle de mardi qui sera à la communauté. Je ne veux point que l'une empêche l'autre.

Ces changements d'états, de quelque côté qu'ils viennent, car il ne faut point trop s'en informer, ne vous doivent point empêcher de recevoir la grâce de Dieu. C'est une conduite de sa sagesse de laisser sa créature à elle-même, quelquefois même à la tentation et aux noirceurs qu'elle amène, après l'avoir occupée. On ressent davantage par ce moyen, l'empire de Dieu et son propre néant, le combat des deux esprits et la supériorité de celui de Dieu.

Ne feignez point d'accompagner Madame l'abbesse, Madame votre sœur et vous, quand elle vous l'ordonnera, sans lui marquer autre chose que le plaisir de lui obéir et de la suivre. Je suis bien persuadé que vous lui serez toutes deux plus utiles que personne.

Je ne puis m'imaginer que ma Sœur *** ose se présenter pour entrer à Jouarre sans ma permission, et encore moins qu'on la reçoive : c'est un esprit fort peu propre à se faire voir dans une communauté.

Si quelque jour en visitant ses fermes, Madame votre abbesse vient à Germigny, je vous permettrai aisément de succomber à la tentation de la suivre avec Madame votre sœur, et Madame de Lusanci. Car je sais bien que vous aimez à fond la retraite toutes trois, et que vous ne sortirez qu'avec l'esprit qu'il faut : mais il ne faut point lui inspirer cette pensée, qui pourra lui venir par elle-même et avec quelque raison.

Je ne partirai point de Jouarre sans y prêcher, s'il plaît à Dieu. Je tâcherai de vous rapporter le cantique ; cela du moins ne tardera pas.

Le lundi de la Pentecôte, ce 31 mai 1694.

168. Je ne crois pas avoir rien de nouveau à vous dire. Vous n'avez, ma fille, qu'à continuer vos exercices, vos confessions, vos communions, toujours attachée à vos règles et en vous mettant au-dessus et au-dessous de vos peines. Je réponds toujours à Dieu pour vous, et vous offre à lui au saint autel.

Le livre va toujours, et même l'obstacle qu'on croyait y pouvoir faire difficulté semble se tourner à rien. Je n'ai point vu le P. Moret. Notre Seigneur soit avec vous. Je salue Madame de Luynes.

A Paris, ce 4 juin 1694.

169. J'envoie la permission à Madame pour l'entrée que vous souhaitez. En ces cas, ma fille, l'utilité fait toute la nécessité.

Il n'y a rien à faire du côté de M. de Paris : on ne sait ce que les papiers deviennent chez lui ; mais aussi on n'y regarde pas, et la plupart se perdent sans qu'on y pense. Je n'en garde guère des vôtres sur les dispositions particulières.

Reposez-vous en Dieu. Ceux qui vous disent que c'est amour-propre de craindre d'abandonner ce repos pour de bonnes œuvres, disent vrai et faux. Saint Augustin et saint Bernard décident souvent qu'on a peine à quitter la contemplation pour l'action. Ce besoin et l'ordre de Dieu décident. En ce cas si l'opération de Dieu est empêchée pour un temps, elle sait bien par où revenir.

Laissez-là tous ces vains efforts que vous feriez pour vaincre ces jalousies spirituelles ; laissez-les passer : remettez votre volonté à Dieu par Jésus-Christ, afin qu'il fasse en vous ce qu'il veut.

Vous avez bien parlé à Madame la prieure sur ma Sœur Griffine. Je ne suis point surpris que ma Sœur de Sainte-Gertrude m'écrive : je lui fais réponse par Madame.

Communiez cette octave tous les jours, si votre santé le permet. Abandonnez-vous à Dieu, afin qu'il fasse en vous par lui-même cet acte de désappropriation qui ne vous laissera en partage que les richesses de votre Epoux. Plus vous craignez de vous laisser occuper de Dieu, plus il se faut plonger à l'abandon dans cet abîme, et vaincre toute opposition. Ne vous forcez point pour pleurer, ne déplorez point de ne le pas faire : recevez ce qui vous vient : vivez en paix et dans une humble attente de Dieu. Lisez quand vous pourrez : quand Dieu voudra parler, quittez tout pour écouter ; un mot de lui vaut tout un livre.

Vous pouvez désirer ces saintes délectations, vous en réjouir en Notre Seigneur, le prier de les continuer, et à quelque prix que ce soit de faire que vous l'aimiez.

Recevez sans vous mettre en peine si vous donnez quelque chose. Recevoir de Dieu c'est lui donner ; et comme il n'a pas besoin de nos biens, tout ce qu'il demande de nous c'est que nous recevions ceux qu'il nous fait. Cette disposition de recevoir ce que Dieu donne est de grand mérite devant lui. Une âme ne doit point chercher de mériter, mais de plaire à Dieu. Si elle sait plaire à Dieu, elle enferme tous les mérites dans cette science. Ne songez point à changer votre oraison. Les spiritualités où l'on désire que Dieu mette moins du sien, afin que l'âme y mette davantage, me sont suspectes ; et si l'on comprenait bien que tout ce que nous pouvons mettre du nôtre dans l'oraison, s'il n'est pas de Dieu n'est rien, je crois qu'on serait plus sobre à parler ainsi.

Les goûts sensibles pour lesquels les spirituels ordonnent une certaine sorte d'abnégation, sont d'une autre nature que ceux dont vous me parlez. L'imagination y a trop de part, et il faut outrepasser ses sentiments.

Je n'aime point non plus ces témoignages si sensibles d'affection. La sainteté de la vocation chrétienne et religieuse ne souffre point ces tendresses toujours trop humaines. Ménagez-vous pourtant avec certaines personnes qu'il ne faut pas rebuter pour leur bien. Ce train est mauvais, et il le faut rompre autant qu'on pourra.

Je crois présentement avoir répondu aux demandes de l'écrit que vous me donnâtes à Jouarre au dernier voyage.

Le bien dans cette vie n'est jamais sans quelque mal ; mais il ne faut pas que le mal qui l'accompagne nous empêche de le goûter en lui-même. Voilà la résolution de bien des doutes. *Amen*, *amen*, il est ainsi. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 8 juin 1694.

170. Il n'y a nulle difficulté de prendre cet argent avec la charge de nourrir les filles, et de les élever aux conditions que vous me marquez. Cela n'a rien de commun avec le cas du concile. La conséquence est de faire de tels emprunts sans consulter la communauté : mais cela ne regarde pas Madame votre sœur plus qu'une autre, et c'est un point qu'il faudra prévoir dans mon règlement.

Je vous ai dit plusieurs fois, ma fille, qu'il faut mettre ces jalousies et ces doutes sur la foi avec les autres peines, et s'y conduire par les mêmes règles, qu'il n'est pas bon que je recommence toujours. Je crois avoir répondu à vos autres doutes dans ma lettre d'hier, et il faudrait une bonne fois vous tenir pour dit que vos peines, en venant d'un même fond, ne font que prendre d'autres formes. Dieu exerce votre patience à les expliquer, et peut-être un peu la mienne à y répondre et à dire la même chose. Je n'y ai nulle répugnance en vérité ; mais cela peut empêcher de meilleurs discours, et restreindre un peu le cœur. Je suis à vous en Notre Seigneur, ma fille. Ne vous allez pas rebuter de m'écrire vos peines, quand vous verrez qu'elles vous accablent, et que vous ne pouvez les vaincre autrement : mais au reste mettez-vous au large et ne faites jamais dépendre vos communions d'une réponse ; Dieu le veut ainsi.

A Meaux, ce 9 juin 1694.

171. Oui, ma fille, c'est de bon cœur que je me rends garant pour vous auprès de Dieu que vous désavouez tout ce qui lui déplaît, et tout ce qui blesse la foi et la charité. Je désavoue tout cela pour vous : je renonce de bon cœur pour vous à Satan et à ses œuvres, et à ses pompes : donnez votre foi à l'Epoux céleste. Madame votre abbesse ne me répond sur quoi que ce soit : elle n'ose ; mais je crois qu'elle le voudrait : j'espère que le temps de sa liberté viendra. Madame sa mère se déchaîne contre moi, principalement sur le refus : tout cela ce sont des couronnes ; et assurément, s'il plaît à Dieu, mon cœur n'en sera ni aigri ni altéré.

L'écrit dont vous m'avez envoyé copie vous peut convenir en quelque chose, mais peu, et en rien exactement. Je vous le renvoie pour en prendre ce qui vous sera propre : Dieu vous le fera sentir. Vous me ferez plaisir à votre loisir de m'envoyer une copie de ce même écrit. J'honore de tout mon cœur Madame votre sœur.

Je vous offre à Dieu sans relâche, surtout au saint autel. C'est là qu'on est Epoux et Epouse, n'ayant point puissance sur son corps, mais se le donnant mutuellement, et s'unissant corps à corps, cœur à cœur, esprit à esprit. O la divine société ! Tout à vous en Notre Seigneur.

A Meaux, ce 14 juin 1694.

172. Le P. Claude s'est trouvé fort à propos pour vous porter cette lettre. Je commence par vous envoyer l'image au dos de laquelle j'ai suivi scrupuleusement, et toutefois pas trop bien, les règles de ma Sœur de Sainte-Gertrude. Je connais maintenant le P. Côme, et je le recevrai très-bien. Je profiterai dans l'occasion des avis que vous me donnez sur certaines choses qui se passent. Je vous renvoie la lettre de Madame de Soissons.

Vous me pouvez mander toutes les vues dont vous me parlez confusément, quel qu'en soit le sujet. Ne craignez pas de m'écrire ce qui me touche, que je lirai, s'il plaît à Dieu, comme vous le dites, c'est-à-dire comme s'il ne me touchait pas.

Mandez toujours vos dispositions pour les soumettre. Cela se peut faire sans vous en occuper, et au contraire en vous détachant de tout ce qui n'est pas Dieu : ce qu'on soumet à l'Eglise n'attache pas.

On peut recevoir cette fille avec ses mille écus, s'il n'y a autre empêchement ; mais la chose ne laisse pas d'avoir son danger. Je salue Madame votre sœur de tout mon cœur.

On me mande de Paris que Madame de Soubise doit bientôt aller à Jouarre ; mais l'on ne m'explique pas si c'est avec le P. Bourdaloue. Je ne me défie point de ce Père. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 18 juin 1694.

173. Ne vous affligez point, ma fille, Dieu vous regardera en pitié : communiez à votre ordinaire, malgré cette peine. Je réponds pour vous à Dieu de tout ce que vous ne pourrez pas faire : ne vous confessez point de tout cela. Ne capitulez point avec Dieu sur ce que vous voulez qu'il vous donne

et qu'il vous ôte : tout est à lui ; et il ne s'en tiendra pas à votre mot, ni aux conditions que vous voulez lui imposer : il sait ce qu'il veut donner et ôter ; il n'y a qu'à lui dire avec Job : *Quand il me tuerait, j'espérerais en lui*[1].

Si on vous parle des fèves, vous n'avez, Madame votre sœur et vous, qu'à écouter, dire doucement mes raisons, ne vous donner aucune part aux premiers desseins, dire que vous ne savez rien de ce que je veux faire ou ne faire pas ; mais seulement qu'il ne paraît pas que j'aie changé d'avis, et que je ne parle plus de cette affaire, sachant apparemment à quoi m'en tenir. Laissez-moi blâmer si l'on veut, sans vous animer à me défendre : dites que je dis là-dessus que Dieu me défendra. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 18 juin 1694.

174. Ne songez pas, ma fille, à être contente, ni savoir si Dieu est content de vous : c'est un secret qu'il s'est réservé. Abandonnez-vous à lui, afin qu'il se contente lui-même en vous, et en toute créature, par sa volonté toujours sainte. Quelle joie de savoir qu'il est, et qu'il est heureux ! C'est la seule chose qui doit véritablement contenter une Epouse. Ce qui nous touche lui doit être remis par un abandon absolu et volontaire : c'est lui qui fait tout en nous, j'entends tout le bien ; et c'est lui seul qui nous empêche de faire tout le mal.

Je suis très en peine de Madame du Mans. Je vais demain en visite au Mesnil, d'où j'irai faire un tour à Paris pour quelques affaires. Notre Seigneur soit avec vous. Je vous bénis de tout mon cœur, Madame votre sœur et vous.

Madame l'abbesse me fait part de la bonne compagnie qui lui arrive.

Ces dernières lignes sont écrites depuis la lecture de votre lettre du 19. Gardons-nous bien de juger de la Sœur Griffine par nos dispositions. Il ne me reste plus rien de celle dont vous me parlez, et dont vous m'avez déjà parlé une fois : si elle est de Dieu, elle reviendra.

A Meaux, ce 21 juin 1694.

175. Je vous envoie, ma fille, la lettre pour ma Sœur de l'Assomption, tout ouverte, afin que vous lui en fassiez la lecture, et lui en inculquiez les vérités dans l'occasion.

Je ne trouve pas que le sermon XLIX de saint Bernard vous puisse beaucoup soulager sur ces peines de jalousie : s'il le fait pourtant, à la bonne heure. Dieu fait un remède tel qu'il lui plaît de tous les discours de ses saints ; mais ici le vrai et grand remède est dans les plaies du chaste Epoux, où l'âme trouve la source de tous les dons, et les aime dans toute la distribution qui s'en fait ; comme qui aimerait l'eau dans le réservoir, l'aimerait dans tous les canaux qu'elle remplit sans s'y gâter. Il est vrai qu'on peut dire à Dieu : *Non fecit taliter omni nationi*[2], et se réjouir par ce moyen de la singularité de ses dons, en tant qu'elle vient de lui, et que tout finalement se rapporte à sa volonté.

Pour les autres choses dont vous m'écrivez, je ne vois pas qu'il y ait à s'en mettre en peine. Je réponds en tout pour vous, et souvent, principalement au saint autel. Ne cherchons point d'explication avec Dieu dans la manière dont il agit en nous ; il la sait, et c'est assez.

Je vous ai déjà dit sur ma Sœur Griffine que quand on me dit des faits contraires, il ne s'agit pas de s'en rapporter à celles qui parlent. Les supérieurs doivent venir à éprouver et connaître autant qu'ils peuvent par eux-mêmes : c'est ce que j'ai conseillé à Madame de Jouarre, et de m'écrire ce qu'elle aura vu. Il vous est permis cependant de suivre vos lumières, mais non pas de croire qu'elles doivent être une raison pour moi. Assez d'autres choses vous doivent lier à ma conduite, sans celle que vous me marquez. Je ne crois pas qu'on ose proposer la réception de cette fille autrement qu'on a fait la dernière fois pour son noviciat : si on le faisait, vous et les autres religieuses sont en droit de refuser leurs suffrages, et doivent plutôt n'en point donner ; mais déclarer seulement qu'il faut attendre mes ordres, sans contredire davantage, et sans tenir aussi la fille pour[1].....

Ce 22 juin 1694.

176. Je crois vous avoir mandé que ce qu'on croyait pouvoir opposer au livre n'est d'aucune force, et ainsi qu'il pourra paraître bientôt. Je n'ai point vu le P. Moret : je ne partirai point sans le voir.

Il n'y a nul doute qu'on puisse procéder à la réception d'une fille, quand il y aurait quelque point de la règle ou des constitutions qu'elle ne pourrait accomplir, pourvu que l'essentiel s'y trouvât. On m'a parlé de certaines choses qui regardent le coucher et l'habillement, qui sont un peu singulières.

Votre expédient sur les notes du livre qui doit paraître, n'est point à rejeter ; mais je crois les autres meilleurs. Laissez vaguer votre imagination : vous ne la sauriez retenir que par le fond, ni dissiper que par là toutes les images qu'elle fait rouler devant vous. Je réponds à Dieu que votre cœur n'y est pas attaché. Ne demandez point trop d'être délivrée de ces peines : songez à ce qui fut dit à saint Paul : *Ma grâce te suffit, et ma force se perfectionne dans l'infirmité*[2]. Je vous entends bien ; allez en paix.

Que vous dirai-je du céleste Epoux ? Il faut qu'il parle, afin qu'on parle ; et quand il ne parle pas, il faut songer que son nom nouveau est inconnu, et sa gloire inénarrable. Vous ferez bien de continuer la lecture du *Cantique*, et vous approprier ce que l'Epoux et l'Epouse se disent mutuellement, surtout au dernier chapitre. Qui est cette petite Sœur qui n'a pas encore de mamelles ? N'est-ce point une âme à donner à Jésus-Christ, encore qu'il lui manque beaucoup de choses ? Ecoutez Dieu là-dessus : il faut glorifier Jésus-Christ à la vie et à la mort.

Je n'oublie ni Madame de l'Assomption, ni ma Sœur Cornuau, ni vous, ni Madame votre sœur dans mes prières. Notre Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 8 juillet 1694.

177. Continuez à m'écrire à votre ordinaire :

1. *Job.*, XIII, 15. — 2. *Psal.*, CXLVII, 9.

1. Il manque ici un feuillet dans l'original. (*Les Bénéd. des Blancs-Manteaux.*) — 2. *II. Cor.*, XII, 9.

ne croyez jamais que vos lettres ni rien du tout me rebute. Je prends beaucoup de part aux appréhensions de Madame de Sainte-Madeleine, et j'ai recommandé à Dieu de tout mon cœur la malade. J'apprends depuis qu'elle est morte. Je vous prie de faire mes compliments aux deux Sœurs : je ressens d'autant mieux leur juste douleur, que je connais mieux le sujet qu'elles ont de s'affliger.

Dites à Madame de Sainte-Madeleine que le saint Epoux aime qu'on lui offre un cœur percé de douleur comme le sien, et que ce sont de tels cœurs qu'il aime à percer des traits de son amour. Je prie Dieu de la soutenir si fortement qu'elle soit capable de consoler sa famille.

Priez Dieu qu'il m'inspire dans un grand besoin où je suis des plus pures lumières du ciel.

Notre Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 10 juillet 1694.

178. J'AURAI soin, ma fille, de faire passer votre lettre au P. abbé de la Trappe. J'approuve l'application que vous vous faites à vous-même du verset des *Cantiques* et de mon interprétation. Dans le dessein de vous conformer à la communauté, surtout dans l'office, n'en prenez point au-dessus de vos forces : Dieu ne demande pas cela de vous, et votre expérience doit servir de règle. Autre chose est de chercher la délivrance de cette humeur, autre de s'exposer à en augmenter la noirceur.

Je ne trouverais pas bon que vous vous séquestrassiez de l'office pour vaquer à l'oraison dans un coin : il faut assister du moins, s'il se peut, à une Heure, afin qu'on voie que vous faites ce que vous pouvez.

Le sentiment de M. de la Trappe, pour les réceptions, peut recevoir une restriction, si la fille ne se trouvait pas en état d'accomplir la plus grande partie et les articles les plus importants de la règle. Je vous promets de demeurer en suspens, jusqu'à ce que j'aie vu ma Mère de Saint-Louis et ma Sœur Griffine.

Allez votre chemin dans l'oraison, et laissez-vous conduire à l'esprit de Dieu, en qui je suis tout à vous. J. BÉNIGNE, *Eév. de Meaux.*

P. S. J'approuve votre prière avec la lettre à la main, et je vous rends grâce de la charité que vous avez pour mon âme.

A Germigny, ce 17 juillet 1694.

179. J'AI reçu votre lettre du 19, ma fille. Ne vous faites point un scrupule de vous être abandonnée au sommeil : vous le deviez, et vous le devez dans le même cas. Quoique Dieu nous occupe, on doit alors se désoccuper, en considérant les nécessités qu'il impose comme une loi souveraine, aimable même en ce point qu'elle est un exercice de sa justice sur notre coupable mortalité.

Je tâcherai de voir le P. Moret avant que de partir : mon départ est fixé au lundi 2 août. On achèvera les traductions commencées par M. du Bois[1]. Sa préface a été fort combattue : personne n'a approuvé ce qu'il a dit, à l'exclusion de l'imagination, dont il faut se servir pour prendre l'esprit.

On n'est point obligé de se confesser des mouvements d'impatience auxquels on ne croit point avoir adhéré : mais s'ils ont paru sur le visage, ou par le son de la voix, on peut demander pardon à celle qui en a été le sujet, et on le doit régulièrement pour l'édification. Quand on s'en confesserait, il n'y aurait point de mal en général : mais quand cela tourne au scrupule et retire des sacrements, il ne le faut plus. Qui veut aimer parfaitement, doit laisser bannir la crainte et dilater son cœur : il en est de même des autres dispositions.

Je répondrai à toutes les peines que vous me ferez connaître, en aussi peu de mots qu'il se pourra. Ne recommencez point votre Bréviaire que dans le cas de la règle, c'est-à-dire, quand l'omission est certaine, et que l'on en peut juger. Je salue Madame votre sœur.

A Marly, ce 24 juillet 1694.

180. LE P. Bourdaloue a bien voulu être le porteur du paquet où sera incluse cette lettre. Il nous a fait un sermon qui a ravi tout notre peuple et tout le diocèse.

J'ai, ma fille, reçu votre lettre du jour de saint Jacques et celle du 27. Je suis toujours fâché quand il se trouve des obstacles aux saints désirs de Madame votre abbesse. Je ne veux pourtant point blâmer les excuses que vous lui faites sur la charge qu'elle a voulu vous donner de la conduite des converses : il n'y a que votre santé qui m'ait touché là-dessus. Du reste, quoique vos scrupules aient été un des motifs pour vous en retirer, ils sont d'une nature à ne point vous porter à faire de la peine aux autres.

Continuez vos communions : faites celle du samedi ; je vous connais assez pour prendre hardiment sur moi toute la faute. Dilatez-vous et allez en paix. Je ne crains point d'illusion quand on se soumet ; et cela vous doit obliger à ne la pas craindre.

Le goût que vous avez quand on vous parle des délices de la possession de la vérité, est très-bon. Si Dieu ne vous donne pas le goût de la mortification, il ne faut pas vous en étonner : vous n'êtes pas en état de vous en servir. .

Sur la lettre du 28, je plains avec vous les prédicateurs qui débitent des antithèses : l'Esprit de Dieu n'entre point par là.

J'enverrai dans quelques jours à Jouarre. Vous me ferez plaisir de m'envoyer par le P. Bourdaloue les cahiers dont vous me parlez : si vous y avez de la peine, j'enverrai dans quelque temps à Jouarre les quérir, et je répondrai aux difficultés. Dieu soit avec vous.

A Germigny, ce 4 août 1694.

181. SUR votre lettre du 3, j'ai reçu les papiers que vous m'avez envoyés par le P. Bourdaloue. Je suis bien obligé à Madame de Sainte-Théodore, et je ne doute point de son affection. Il ne faut point s'arrêter aux discours qu'on rapporte de mes gens : il suffit que je reçoive agréablement les lettres de

1. Philippe du Bois, de l'Académie française, traducteur d'un grand nombre d'ouvrages de saint Augustin, entreprit de prouver dans la Préface qu'il mit à la tête de sa traduction des sermons du saint docteur sur le Nouveau Testament, que l'éloquence humaine ne convenait pas aux orateurs chrétiens, et qu'ils avaient tort de l'employer dans leurs prédications.

Jouarre, et les siennes en particulier. Je ne veux point décider l'affaire de ma Sœur Griffine; et si je le voulais, il serait bien difficile que ce ne fût pas en sa faveur.

Je n'approuve pas les manières de rabaisser qui rebutent et découragent: la charité n'en veut point de telles. Vous ne devez point avoir de scrupule quand vous avez dit dans le moment ce que vous suggérait votre conscience. Madame de l'Assomption me paraîtrait fort propre pour le noviciat.

Sur la lettre du 4, l'attrait pour la solitude est un préparatoire à un autre attrait, sur lequel il faut attendre et écouter Dieu. Vous eûtes tort de ne point communier samedi. La douleur de ne point aimer l'Epoux qui est si aimable et si aimant, est la plus juste qu'on puisse avoir, et il faudrait fondre en larmes pour n'être point assez à lui. Priez-le qu'il vous possède, et livrez-vous à lui. Je le prie de vous rendre sa sainte présence; mais je ne le prie pas de vous la faire toujours sentir. Je répondrai au surplus de cette lettre quand j'aurai vu l'écrit. Vous me ferez plaisir de m'expliquer votre acte d'abandon: il y en a un qui approche fort de tenter Dieu, ce n'est pas là le vôtre ni le mien. Pour le repos et le silence, je n'en suis pas en peine.

Sur la lettre du 5, vous avez bien fait avec le P. Bourdaloue. Vous ne serez jamais trompée, tant que vous exposerez vos dispositions; et c'est là le remède sûr contre les illusions. Envoyez-moi les papiers dont vous me parlez.

Sur la lettre du 6, vous trouverez l'explication du passage de saint Pierre à la fin des notes sur Salomon, dans le *Supplenda in Psalmos*, pages 644 et 645. Je n'ai point vu le P. Moret: le livre ira son train. Ne craignez jamais de m'importuner, mais seulement de vous resserrer le cœur que Dieu veut dilater. Samedi j'irai coucher à Meaux, dimanche l'office, lundi séjour, mardi coucher à Paris pour affaires très-nécessaires.

Celle de Rebais n'a aucune difficulté dans le fond. Il s'agit de savoir si les moines seront mes grands-vicaires: j'ai des raisons pour ne le vouloir plus: cela m'inquiète peu, parce que je serai toujours le maître de l'exécution.

Je salue Madame votre sœur de tout mon cœur. Dilatez-vous: que Dieu vous dilate.

J. Bénigne, *Év. de Meaux.*

P. S. Je vous envoie deux exemplaires d'un *Discours sur la Comédie*, dont je vous prie de présenter l'un à Madame; l'autre sera pour vous et pour Madame votre sœur, etc., etc.

A Germigny, ce 11 août 1694.

182. J'en userai, ma fille, comme vous souhaitez avec ma sœur Griffine, et qui plus est, je vous entendrai avant que de rien dire sur son sujet. On travaille toujours à Paris à empêcher l'édition du livre. Je verrai le P. Moret, quoique apparemment il n'aura rien à dire de nouveau.

L'acte d'abandon est excellent; mais j'ai mes raisons pour vous demander la manière dont vous le faites, non par aucun doute sur vous, mais par rapport à d'autres personnes qui le font très-mal, et de la manière qui induit à tenter Dieu; ce qui est bien loin de vous. Continuez comme vous faites.

Je vous répondrai sur votre écrit et sur celui de l'oraison, s'il plaît à Dieu. J'ai envoyé à Madame l'abbesse la permission pour Madame de Sainte-Dorothée; et en tant que besoin est, je la confirme par cet envoyé. Je vous offrirai à Dieu de bon cœur dimanche prochain.

A Germigny, ce 12 août 1694.

183. Je vous envoie, ma fille, deux lettres que j'ai reçues aujourd'hui de M. de Chevreuse: il m'écrit de Forges du 9, et espère se rendre bientôt à Paris.

Je croyais recevoir aujourd'hui des exemplaires du *Discours de la Comédie*, pour en envoyer à Jouarre, surtout à Madame de Luynes. Je vous prie de lui faire mes excuses pour cette fois: car il n'en est point venu.

J'ai commencé à lire vos difficultés avec une pleine persuasion de la pureté de votre foi. Je n'ai lu encore que la première difficulté sur la confession, et je ne vois pas bien encore ce que vous désirez de moi. Car s'il faut entrer dans la discussion des passages de saint Chrysostome, de saint Basile, de saint Jean Climaque, vous voyez bien que pour cette seule question il faudrait un volume: que si je ne dis que deux mots pour trancher seulement ce qu'il faut croire, il y a à craindre que je n'augmente plutôt la difficulté que de la résoudre. Je répondrai pourtant le mieux et le plus tôt qu'il sera possible.

Quant à vos peines, je vous assure que vous n'avez qu'à demeurer en repos: allez en paix à Dieu et avec votre abandon ordinaire. J'ai connu et entendu tout: demeurez en sûreté et en repos. Communiez, confessez-vous à votre ordinaire, et ne vous départez point de vos règles, ni des ordres que je vous ai donnés pour votre conduite. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous. Je pars lundi pour Paris.

A Germigny, ce 13 août 1694.

184. Je ferai rendre vos lettres au plus tôt et les enverrai à Forges à M. votre frère. Je ferai ce que je pourrai pour l'obliger à vous venir voir, et même vous l'amener: je l'y ai vu fort disposé. Vous m'avez fait plaisir de m'envoyer copie d'un petit avis, que je ne me souvenais plus de vous avoir donné sur l'oraison. Il me semble que vous y pourriez trouver la résolution de vos peines. La règle est de suivre l'attrait: lorsqu'il y en a deux qui sont bons, comme les vôtres, on les peut suivre alternativement; dans le moment, celui qui est le plus fort et qui prédomine, celui enfin pour qui on se sent le plus de facilité et qui produira le plus de fruit, sans négliger ni l'un ni l'autre, tant qu'il plaît à Dieu de les continuer: s'il en ôte l'un, garder l'autre, et ne se croire pas plus parfaite pour cela, parce que la perfection consiste dans la volonté de Dieu.

Saint François de Sales dit: Active, passive, ou patiente, tout est égal, pourvu que la volonté de Dieu soit suivie. C'est, ma fille, ce que je vous dis, et la décision de vos doutes. Seulement gardez-vous bien de quitter vos communions et vos exercices, ni de vous laisser empêcher par le scrupules. Vos règles et la confiance vous mettront au large; le saint abandon pour faire et recevoir ce

que Dieu veut, et y coopérer selon qu'il le veut, qu'il y attire; s'exciter même dans la langueur à se remettre paisiblement entre ses bras; ne point craindre l'illusion quand vous marchez dans les voies que vous m'avez exposées; vous souvenir que je réponds pour vous à Dieu, et vous attache à l'obéissance : voilà tout pour vous.

Je suis très-content de l'écrit du P. Toquet, qui est bien plus sûr dans ses maximes que plusieurs de ceux qui écrivent cette oraison. Dieu n'envoie pas deux attraits même opposés pour tenir l'âme en incertitude, mais pour suivre tantôt l'un, tantôt l'autre, suivant le mouvement présent.

Je ne vais point à la Trappe ce voyage. J'ai différé le synode à la fin d'octobre : cela ne veut pas dire que mon voyage soit long; je n'en sais pas davantage.

A Meaux, ce 16 août 1694.

185. Votre conclusion, ma fille, sur les chansons de l'opéra est fort bonne; et c'est bien fait de les éviter. Vous avez tort de croire que votre recommandation ne soit pas bien forte; le bénéfice est donné. M. d'Ajou ne doit pas se tenir exclus des grâces en son temps. Je ne m'éloignais pas de mon déni; mais Madame l'abbesse y a de la peine, et ce n'est pas sans raison.

N'hésitez point à m'écrire ce qui vous a été donné par rapport à moi : ne croyez jamais que je reçoive rien en me moquant; je ne déteste rien tant que l'esprit de moquerie.

La foi nue est la foi sans aucun soutien sensible, contente de son obscurité, et ne cherchant point d'autre certitude que la sienne, avec un simple abandon.

Je ne me souviens pas bien distinctement du passage de sainte Thérèse. S'il n'est point dans votre écrit de l'oraison, je vous prie de me le marquer. Je n'ai aucun loisir de répondre à vos demandes sur l'écrit du P. Toquet.

Je crois répondre à tous vos doutes, en vous disant de suivre l'attrait. Rappelez-vous le mot de saint François de Sales : Active, passive et patiente, tout est bon, pourvu qu'on suive la volonté de Dieu.

Les petits caractères du livre du P. Toquet me peinent un peu, et c'est une des raisons qui m'empêchent de vous répondre. Notre Seigneur soit avec vous. Comment dites-vous que je ne vous bénis pas? quand je mets ce mot, c'est une vraie bénédiction.

A Paris, ce 23 août 1694.

186. Vous êtes, ma fille, punie par vos peines de celle que vous avez eue de me mander franchement toutes vos vues : faites-le toujours sans hésiter. Ne craignez rien; je réponds toujours à Dieu pour vous. Que l'obéissance a de grands effets! Vous n'avez rien à craindre, encore un coup, en agissant dans cet ordre. Que Dieu est grand, et que ses opérations dans les âmes sont merveilleuses! Elles s'appliquent par l'obéissance : c'est la mère des vertus et le remède certain pour éviter les illusions. O vérité! ô vérité! puisse-t-elle vous faire vraiment libre, selon la parole du Fils de Dieu!

A Paris, ce 25 août 1694.

187. Il y a, ce me semble, trois points à résoudre dans votre lettre. Premièrement vous demandez si vous entrerez dans la dévotion de Madame de Sainte-Gertrude : j'y consens; faites-le par obéissance, dans une union avec elle et celles à qui j'en explique les lois, sans faire aucune austérité ni station. Vous verrez le reste dans la lettre que Madame de Sainte-Gertrude vous communiquera.

Secondement, sur cet abandon : c'est assez que vous sachiez que je l'approuve, sans vous mettre en peine davantage de pénétrer les desseins de Dieu. Il veut quelquefois qu'on entre dans ses desseins comme dans une certaine obscurité douce, où l'on acquiesce à sa volonté sans en voir et sans en vouloir voir le fond. En général, vous pouvez croire que le dessein de tels jeux de Dieu, qui laissent un goût dont il semble ne vouloir pas l'accomplissement, mais pousser l'âme par des instincts d'une autre nature, est de la rendre souple sous sa main et mobile à lui seul : ce qui doit d'un côté produire au fond une grande humilité, et de l'autre une grande confiance en sa bonté.

En troisième lieu, je ne sais pourquoi vous voulez que je vous parle de mes dispositions sur le sujet des vues que Dieu vous a données. Il ne faut jamais me presser sur de telles choses, sur lesquelles je n'ai jamais rien à dire qu'il soit utile de savoir, et je devrais suivant mes règles garder un éternel silence. Et toutefois je veux bien vous dire qu'en parlant de l'attrait, vous avez raison; car celui de la vertu dont vous parlez m'a été donné en un haut degré; en sorte que je la vois toujours comme un fondement d'une sainteté éminente : mais autre chose d'en avoir l'attrait, autre chose d'y être fidèle autant que Dieu le demande. Tout est dit; n'y pensez pas davantage. Je verrai l'endroit de sainte Thérèse. Notre Seigneur soit avec vous.

P. S. Vous m'avez autrefois envoyé un passage de saint Bernard, sur les grâces attachées au souvenir de quelque homme. Votre écrit est à Meaux : marquez-moi seulement l'endroit de ce Père.

A Versailles, ce 29 août 1694.

188. J'ai reçu avec plaisir, ma fille, votre lettre du 7. Ne doutez point que je n'aie reçu toutes celles que vous m'avez adressées à Paris. J'ai fait réponse à quelques-unes, et je m'étais proposé de faire réponse à toutes, et à vos écrits, que j'avais mis à part pour cela dans un portefeuille séparé. Je l'ai oublié dans une armoire, où je l'avais renfermé avec tout ce qui regardait Jouarre. Je demande pardon à Dieu et à vous de cet oubli. La chose est irréparable jusqu'à mon retour à Paris, qui sera le 15 octobre. Je vous verrai, s'il plaît à Dieu, avant ce temps-là. Je suis vraiment peiné de mon oubli; car j'aurais passé les trois jours de Germigny, qui précéderont mon voyage de Châlons, dans cette occupation. Mortifiez-vous, et croyez que cela me mortifie beaucoup : au moins ne soyez en peine de rien; tout est renfermé sous une clef que je porte toujours avec moi.

J'enverrai à Jouarre lundi pour prendre congé de Madame et de vous. Je partirai mardi pour Châlons : ce voyage pourra durer quinze jours. Je

reviendrai à Germigny, d'où je vous irai voir sans manquer.

Je ne manquerai pas de vous offrir à Dieu très-particulièrement le jour de votre baptême. Je répondrai de nouveau à Dieu pour vous, et me conformerai à tous les désirs que vous me marquez. Je salue de tout mon cœur Madame de Luynes et nos autres chères filles.

† J. Bénigne, *Év. de Meaux.*

P. S. Regardez toujours ces chagrins comme un instrument dont Dieu se sert : tout est grâces en ses mains. Je ne prétends point vous empêcher de vous occuper de ces attraits dont vous me parlez. Dieu a mille moyens de me faire paraître à vos yeux meilleur que je ne suis, sans offenser la vérité : ne vous appuyez qu'en lui seul. Songez au sermon XIV de saint Bernard. Notre Seigneur est avec vous.

A Meaux, ce 10 septembre 1694.

189. J'ai reçu, ma fille, toutes les lettres dont vous me marquez l'envoi. Que le jour de votre baptême, qui est aujourd'hui, soit pour vous un jour de saint renouvellement. Je ne manquerai pas de vous y offrir à Dieu. Vous aurez de mes nouvelles de Châlons, et vous en ferez part à nos chères filles. C'est toujours demain mon départ. Je dirai la messe à l'intention de Jouarre, afin que Dieu y daigne suppléer mon absence par sa présence plus particulière.

Je voudrais que vous eussiez été plus soumise sur l'oubli de vos papiers, non point par rapport à moi qui ai tort, mais par rapport à Dieu qui l'a permis. Je vous assure du moins que le cours de ses miséricordes et de toute votre conduite n'en souffrira rien. Toutes vos peines, quelles qu'elles soient, et en quel temps qu'elles viennent, n'empêchent pas la vérité des dons de Dieu, et en particulier de l'impression du sang de Jésus-Christ, dont en effet vous ne m'aviez jamais témoigné de semblable sentiment : mais c'est que l'Epoux de sang vous a voulu donner cette marque de son union avec lui.

Les actes ne laissent pas d'être méritoires, quoique reçus : autrement, comme tout est reçu, il n'y aurait rien de méritoire. L'acceptation volontaire de ce que Dieu fait lui est toujours parfaitement agréable ; et la force de son action empêche si peu la nôtre, qu'elle l'excite, quoique ce soit pour ensuite l'absorber tout en elle-même. Cela est ainsi ; Dieu veut qu'on le croie, sans même l'entendre : s'il ouvre les yeux, il faut voir sans curiosité ni recherche.

Je répondrai bien assurément à tous vos papiers, s'il plaît à Dieu. Soyez soumise à l'ordre pour ce qui en peut arriver à l'heure de ma mort : j'y donne l'ordre que je puis. Soyez-la aussi pour l'impression de ce livre. Je vous trouve trop vive sur ce sujet-là : Dieu veut une attente plus tranquille de ses volontés. Vous faites bien de me dire le bien et le mal. Laissez passer toutes les peines que vous me marquez, et suivez vos règles.

Le P. Toquet est un saint, et moi-même je suis disposé à me mettre sous sa conduite plutôt qu'à en retirer qui que ce soit : mais vous n'avez à vous attacher qu'à celle où vous êtes.

Ce n'est pas assez de brûler ; il faut se laisser consumer des flammes dont vous me parlez, et demeurer allumée comme une torche qui se consume en elle-même tout entière aux yeux de Dieu : il en sait bien retirer à lui la pure flamme, quand elle semble s'éteindre et pousser les derniers élans. Saint Paul nous a appris que ce feu ne périt jamais[1], et l'Epouse a chanté que les eaux ne l'étouffent point[2].

Consolez nos filles, et dites-leur que si Dieu leur donnait des espérances, elles ne seraient point filles d'Abraham, qui vivait en espérance contre l'espérance.

Il ne faut point s'attacher à ces dispositions qui passent ; mais s'en servir pendant que Dieu les envoie et les entretient, pour s'unir au seul qui ne passe pas. C'est l'état de cette vie de passer et s'écouler continuellement par le temps à l'éternité. J'ai lu avec plaisir les endroits de saint Bernard et de sainte Thérèse. C'est une chose admirable comme Dieu unit à ses ministres, et comme il veut en même temps qu'on s'en détache.

Notre Seigneur soit avec vous à jamais. Consolez de ma part Madame la prieure. Madame se chargera de lui porter ma bénédiction. J'offre à Dieu Madame de Montmorency, et les regrets avec les besoins de toute la famille en cette occasion.

A Germigny, ce 13 septembre 1694.

190. J'ai, ma fille, reçu votre lettre du 15. Vous me ferez toutes grand plaisir, et vous beaucoup en particulier de vous souvenir de moi le jour de mon sacre : je ne vous y oublierai pas. L'anniversaire de la consécration d'un évêque est une fête pour le troupeau, et autrefois elle était dans le calendrier. Ma santé est parfaite, Dieu merci. Je vous bénis de tout mon cœur, et Madame de Luynes, etc., et très-particulièrement Madame la prieure.

A Châlons, ce 18 septembre 1694.

191. Monsieur l'abbé de Soubise a passé ici, et y a laissé en passant votre lettre du 21. Je continue demain mon voyage à Reims, et incontinent après je tournerai face vers Germigny. Mon chemin est de passer par Soissons : ainsi j'espère y aller rendre à Madame de Soissons la visite que je lui ai promise. Elle a satisfait tout le monde, et je ne vois personne qui n'en dise beaucoup de bien. Ma santé est parfaite par vos prières. Je vous rends grâce, ma fille, et à toutes nos chères filles. Je prends beaucoup de part à la douleur de Madame de Luynes et à la vôtre. Je serai, s'il plaît à Dieu, dans le diocèse dans cinq ou six jours. Je suis à vous comme vous savez. Demeurez ferme dans vos règles. Notre Seigneur soit avec vous.

A Châlons, ce 22 septembre 1694.

192. J'ai reçu vos lettres du 2 et du 3. Laissez là les abbayes et les louanges des hommes : il n'y a qu'une occasion où il faille être loué, c'est quand Jésus-Christ paraîtra. En attendant il faut dire : *Mon âme sera louée en Notre Seigneur*[3]. Qu'est-ce qu'on appelle élévation, avantages, et tout le reste? C'est le langage des étrangers qu'on apprend pendant son exil, et non pas celui des citoyens. Ma-

1. *I. Cor.*, XIII, 8. — 2. *Cant.*, VIII, 7. — 3. *Psal.*, XXXIII, 3.

dame votre sœur remplirait très-bien une telle place : mais si elle sait bien remplir celle d'une humble religieuse, elle aura moins de compliments, mais plus d'estime, du moins de ma part. Je n'approuve point le zèle de celles qui, sous couleur de procurer le salut des autres, veulent s'agrandir et devenir séculières après avoir été religieuses. Une abbesse qui n'est pas plus petite dans cette dignité que dans son abjection, ne connaît pas la valeur du précieux néant de Jésus-Christ. Il est vrai, j'ai une idée de la pauvreté intérieure et extérieure, qui me la fait aimer comme Jésus-Christ. Tout ce qui m'environne me semble emprunté, et tout ce qui semble m'agrandir au fond ne me fait voir que le vide infini de la créature. De quoi se remplit-on, hélas! et dans quelle inanité demeure-t-on, lorsqu'on ne prend que des ombres avec une main et une bouche avide! *Vanité des vanités*, dit l'Ecclésiaste, *vanité des vanités, et tout est vanité*[1], et on ne peut assez nommer la vanité.

Je ne savais point la maladie de Madame la princesse de Rohan, et vous m'avez fait plaisir de me la mander. Je salue de tout mon cœur Madame votre sœur. Je lui connais de tout temps un bon cœur, et un esprit solide.

Je trouve bien faux que la sainte délectation de l'amour divin diminue la liberté. Je ne puis vous assurer du jour de mon arrivée à Jouarre; ce ne peut être déjà avant le synode. Je répondrai à ce que vous m'écrirez : en attendant mon cœur me presse pour Jouarre.

Si Dieu vous veut environner et au dehors et au dedans, et dans l'intellectuel et dans le sensible, laissez-le faire. Tout ce qui fait aimer Dieu est bon : mais l'aimer, c'est vouloir sa gloire au-dessus de tout.

Je me suis ouvert au P. Toquet de mon dessein : je l'ai trouvé comme je le souhaitais; il ne faut que trouver un temps.

Vous parlez beaucoup d'abbayes, et vous y revenez souvent. Laissez là ces vaines grandeurs, ce vain éclat : il n'en faut pas tant parler, même pour le mépriser. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 5 octobre 1694.

193. Je me suis très-volontiers offert à Dieu, ma fille, pour continuer à prendre le soin de votre âme. La pensée qui m'est venue en le faisant, c'est de vous unir aux volontés secrètes de Dieu pour votre sanctification et pour la mienne; en unité de cœur; non que je souhaite ces correspondances à mes dispositions, qui en vérité sont moins que rien par rapport à moi : au contraire je vous conseille d'outre-passer tout cela, et de ne regarder en moi qu'un ministre de Jésus-Christ, et un docteur sincère et désintéressé de la vérité; car je vous permets de vous unir à cette disposition, que vous avez sujet de croire en ma personne quoique indigne. Tout le reste, en vérité, est sans fondement : mais si Dieu veut honorer, comme disait saint Bernard, l'opinion qu'on a, ou plutôt que vous avez de mes bonnes dispositions, qui suis-je pour empêcher ses conseils?

1. *Eccle.*, I, 2; XII, 8.

Ce chagrin, quoi qu'il en soit, et quelle qu'en soit la cause, est un instrument de Dieu, dont il faut le prier de se servir pour ses fins cachées; et après l'avoir prié de l'ôter, il faut acquiescer à la réponse qui dit : Il suffit. Je ne dis pas pour cela que ce soit un ange de Satan : mais je dis que la vertu se perfectionne dans ces infirmités comme dans les autres. Quand vous comparez vos fautes avec les dons de Dieu, concluez que Dieu est bon au-dessus de toute idée des hommes et des anges, et dites-lui en confiance : *Mon Dieu, ma miséricorde*[1] !

Les croix régulièrement sont une marque de l'amour de Jésus-Christ : quand on n'en profite pas, c'est un motif de s'humilier, et par là de se crucifier encore davantage. Tout va bien dans la vie spirituelle, pourvu qu'on ne perde jamais courage; ou quand on le perd, qu'on aille avec un cœur humble et désolé le rechercher en Jésus-Christ qui est notre force.

Ma visite à Jouarre aura ses moments, que je ne puis encore connaître précisément. Pour le voyage de la Trappe et des Clairets, j'en doute pour cette année. J'avais d'abord résolu d'enfermer la lettre de Madame de Maubourg dans votre paquet : cela m'a échappé. Beaucoup de choses commencent à m'échapper de cette sorte, dont je suis fâché. Faites mes excuses à Madame de Maubourg.

Venons à la lettre du 7, et à l'endroit de la prière et de la foi nue. Tous les mystiques que j'ai vus n'en ont jamais donné une idée bien nette. La définition que je vous en ai donnée est celle que j'ai recueillie de ceux qui en ont parlé le plus nettement. Votre auteur, qui met dans cette foi nue la consommation de l'état mystique et de l'union avec Dieu, s'éloigne de leur langage. La foi nue, selon eux tous, est celle par où commence la contemplation, ou en autres termes l'oraison de recueillement, de quiétude, de simple présence, qui toutes ne signifient que la même chose. Tout cela est fondé sur cette foi nue, qui proprement fait le passage de l'état considératif, ou méditatif, ou discursif à l'état contemplatif. Car, disent-ils, l'âme exercée dans la méditation, où elle agit par raisonnement ou par lumière, en vient par là à n'avoir plus besoin de méditations, de discours, de réflexions, de raisonnements; et c'est alors que n'ayant besoin ni de lumière ni de goût, elle est conduite par une simple foi nue et obscure où elle plonge et perd tous ses goûts, tous ses soutiens et appuis sensibles. Ce pas est grand, selon eux; mais infiniment au-dessous des autres états, dont le dernier est non pas précisément l'anéantissement, mais l'anéantissement en Dieu, qu'ils appellent transformation, déification, perte en Dieu, union parfaite, et parfaite consommation du sacré mariage de l'âme avec Jésus-Christ son Epoux.

Que la foi nue commence seulement alors, c'est renverser les principes de tous les autres; et je ne m'étonne pas que cela soit arrivé à ce docteur. Ceux qui comme lui font à Dieu une méthode et l'astreignent à certain nombre de degrés, à quatre comme celui-ci, et à plus ou moins selon les autres, sont sujets à des pensées particulières.

Ce rayon que met votre auteur est encore une

1. *Psal.*, LVIII, 18.

invention de son esprit : peut-être pourtant n'est-ce qu'un langage, qui, réduit en termes communs, reviendrait à peu près aux pensées des autres mystiques. En général, ils sont grands exagérateurs, et peu précis dans leurs expressions ; en sorte que qui prendrait ce qu'ils disent au pied de la lettre, il n'y aurait pas moyen de le soutenir. Par exemple, quand celui-ci dit que la foi nue nous élève jusqu'à l'état ou conversation des bienheureux, c'est parler contre saint Paul, qui enseigne que la foi n'est plus dans cette béatitude[1]. Pour être bien assuré du sentiment de cet homme, il faudrait peut-être l'entendre parler, et peut-être qu'on trouverait bien à rabattre de ses expressions outrées. Pour moi, sans entrer dans ces discussions, je crois pouvoir vous assurer que les larmes dont vous me parlez ne sont pas de celles que produit la pure sensibilité, et que les nouveaux spirituels décrient si fort; mais plutôt elles ont leur source dans la même grâce pour le fond, quoique non en même degré, qui faisait couler celles de David, celles des autres prophètes, celles de saint Paul, et pour aller au premier principe, celles de Jésus-Christ même.

Pleurez donc, pleurez encore un coup, et laissez pour ainsi parler dissoudre votre cœur en larmes. Il n'est pas besoin de savoir pourquoi vous pleurez, non plus de demander (si l'on aime), quand on aime sans savoir qui, ni pourquoi, parce qu'on se perd dans quelque chose aussi souverain qu'inconnu. Il faut aimer sans songer qu'on aime, souvent même sans le savoir, encore moins sans savoir pourquoi ; car il n'y a point de raisons particulières. C'est ce que dit la sainte Epouse : « Il est tout aimable, tout désirable : » *Totus desiderabilis*[2]; selon l'original, tout amour. Voilà ce que j'appelle la foi nue, qui n'a besoin ni de goût, ni de sentiment, ni de lumière distincte, ni de soutien aperçu ; mais qui contente de sa sèche obscurité et simplicité, y demeurerait l'éternité tout entière, si Dieu le voulait : mais comme elle sait qu'il ne le veut pas, elle s'élance sans cesse vers l'état où cet obscur et cet inconnu se changera en pure lumière, pour nous abîmer par là éternellement dans l'amour parfait et consommé. Je n'en sais pas davantage, ou ce que je sais davantage n'est pas nécessaire.

Je ne puis dire quand je pourrai vous aller voir : croyez seulement qu'il ne m'entrera jamais dans la pensée de différer ce voyage, par la crainte d'être importuné sur ce que j'aurai à faire ou ne faire pas.

Mandez-moi ce que vous saurez des mesures qu'on aura prises sur la vêture de Mademoiselle de Soubise : le dessein était de la faire avant la Toussaint. Je ne sais si la petite vérole, ou quelque autre raison, n'aura pas changé cette disposition. Je ne veux pas le demander à Madame de Jouarre, qui continue à ne m'écrire que des compliments avec une affectation manifeste de ne me parler de rien. Je vais ce soir à Meaux, pour préparer lundi le synode, et le tenir mardi. Après cela je commencerai à chercher à m'affranchir pour vous aller voir. Je salue Madame de Luynes. Notre Seigneur soit avec vous deux.

J. Bénigne, *Ev. de Meaux*.

P. S. Sainte Teutechilde, priez pour votre troupeau et pour leur pasteur.

A Germigny, ce 10 octobre 1694.

194. Il faut encore, ma fille, vous donner avis que j'ai reçu, outre la lettre qu'un de mes gens qui avait été à Jouarre m'a rendue, une autre lettre de vous du 10. Vous m'avez fait grand plaisir de faire pour moi la demande que vous avez faite, qui m'est en vérité fort nécessaire.

J'approuve vos larmes, et je les offre à Dieu de tout mon cœur. Dieu vous fasse la grâce de perdre et de plonger toutes vos lumières et toutes vos vues particulières, tant sur moi que sur toutes choses, dans cette sainte et divine obscurité de la foi, et n'avoir de soutien qu'en elle : non que je veuille anéantir ces lumières ni ces vues qui sont bonnes et utiles; mais je veux que vous ne mettiez votre appui que sur Dieu appréhendé par la foi, selon ce qui est écrit : *Le juste vit de la foi*. Tout à vous en Notre Seigneur.

A Meaux, ce 12 octobre 1694.

195. Vous vous êtes émue sans sujet, ma fille. Je n'ai pas dit un seul mot de foi nue, je n'ai point parlé de vos dispositions : j'ai parlé de vues et de lumières, qui toutes doivent céder à la sainte obscurité de la foi, non de la foi des mystiques qu'ils n'ont point encore définie, mais de celle des chrétiens que saint Paul a définie si nettement. J'ai toujours tenu pour maxime que toutes vues et lumières doivent se réunir au principe de la foi, qui seule ne nous peut tromper. On peut se tromper à croire dans quelqu'un de certaines dispositions, telles que celles que vous croyez ressentir en moi : mais on ne peut se tromper à réduire tout cela au seul principe de la foi, dont la sainte et divine obscurité est accompagnée d'une certitude qui ne nous trompe jamais.

Ces saintes délectations dont vous désirez la continuation appartiennent à l'amour, et en sont ou la nourriture ou la flamme. Je n'ai point reçu la lettre dont vous me parlez; elle viendra. Je vous prie de témoigner bien particulièrement à Madame que je suis touché de son mal, et que je rends grâces à Dieu de sa guérison, que je suppose à présent très-parfaite.

Il suffit que ma Sœur Cornuau sache que j'ai reçu son billet. Il est sans doute que dans la visite je commencerai tout le scrutin.

Notre Seigneur soit avec vous.

Rassurez bien celles qui craignent que je ne relâche mes soins sur Jouarre ; on verra que non. Je salue Madame de Luynes.

A Germigny, ce 16 octobre 1694.

196. Je me mets devant Dieu, ma fille, pour vous expliquer en simplicité, indépendamment des pensées particulières des mystiques, ce que l'Ecriture me fait entendre sur l'oraison de la foi.

La foi est le principe de l'oraison, conformément à cette parole : *Comment invoqueront-ils, s'ils ne croient pas*[1] ? Par cette foi, j'entends la foi commune des chrétiens, que saint Paul a définie en cette sorte : *La foi est la substance et le soutien des choses*

1. *I. Cor.*, xiii. — 2. *Cant.*, v, 16.

1. *Rom.*, x, 14.

qu'il faut espérer, la conviction des choses qui ne paraissent pas[1]. Cette conviction est expliquée par ces paroles du même Apôtre : *Il sut pleinement, il eut une pleine persuasion que Dieu peut faire tout ce qu'il promet*[2]*;* et c'est encore ce qu'il appelle ailleurs *la plénitude de la foi et de l'espérance*[3]. Cette même foi, sur quoi est fondée une si pleine confiance et espérance, est en même temps animée par la charité, selon ce que dit saint Paul : *La foi opère par la charité*[4].

Voilà donc les trois vertus des chrétiens, la foi, l'espérance et la charité, fondées primitivement sur la foi : c'est ce qui fait dire au Prophète, et après lui à saint Paul : *Le juste vit de la foi*[5]. S'il vit de la foi, il prie en foi, et la foi comprend toutes ses prières.

Il faut donc être appuyé sur ce fondement; et c'est là ce qui constitue le chrétien. L'homme comme homme s'appuie sur la raison, le chrétien sur la foi : ainsi il n'a pas besoin de raisonner ni de discourir, ni même de considérer, en tant que considérer est une espèce de discours, mais de croire : et jusque-là je suis d'accord avec ces mystiques qui excluent si soigneusement le discours. Je veux bien aussi qu'on l'exclue, mais par la foi, qui n'est ni raisonnante ni discursive, mais qui a son appui immédiatement sur Dieu : d'où s'ensuit la foi des promesses et l'espérance, et enfin la charité qui est la perfection.

Pour espérer en Dieu, pour aimer Dieu, on n'a donc besoin d'aucun discours : quand on en ferait, ce n'est pas là notre fondement, et le chrétien n'a besoin que de la foi seule.

Le fruit de la foi, c'est l'intelligence[6], comme dit saint Augustin : mais quand on ne viendrait pas à l'intelligence, la foi dans son obscurité suffit; et tout ce qu'on a d'intelligence en cette vie étant trop faible pour faire l'appui de l'homme, toute l'intelligence doit être plongée finalement dans la foi.

Par la même raison, toute délectation, toute douceur se doit encore aller perdre là dedans. Car le cœur humain ne doit s'appuyer ni sur goût, ni sur douceur, mais uniquement sur la foi, qui est le bon fondement. Ainsi, et en sécheresse et en jouissance, on doit demeurer égal et comme indifférent, content de la foi, tout obscure qu'elle est. Je ne dis pas que si Dieu donne des goûts, il les faille craindre ou rejeter : et c'est en quoi je vois les mystiques ordinairement trop précautionnés contre Dieu, portant les âmes en quelque sorte à s'en défier. Ils parlent aussi trop généralement contre les goûts, puisqu'ils avouent qu'il y en a de plus profonds et de plus intimes que ceux qu'on appelle sensibles. Mais ni les uns ni les autres ne sont l'appui du chrétien, à qui la foi suffit pleinement. Ce ne sont donc pas des appuis; mais ce sont des consolations dans le désert. Du reste la vraie conduite est de marcher uniformément en vraie et pure foi.

Je ne suis non plus d'accord avec les mystiques sur le rejet de ces goûts intérieurs : je crois qu'on peut, et qu'on doit les désirer comme des attraits à l'amour : mais quand ils manquent, il n'en faut pas moins aller son chemin en foi : et cela concilie parfaitement ce qui pourrait vous avoir paru peu suivi dans les endroits de mes lettres, que vous rapportez dans la vôtre.

Au reste il est certain que l'espérance et la charité portent en elles-mêmes consolation et douceur; et une telle douceur, que si la foi est bien vive, c'est comme un commencement de la vie future. La foi même est consolante et soutenante dans son obscurité. Car qu'y a-t-il de plus soutenant que de se tenir à Dieu sans y rien voir, lorsque perdu dans sa vérité, on entre dans l'inconnu et l'incompréhensible de sa perfection? Alors, soit qu'on voie par la foi ses perfections distinctes, en disant : Je crois en Dieu le Père tout-puissant; et encore : Saint, saint, saint; soit que sans rien voir de particulier, on se perde avec le Prophète[1], en disant : Grand en ses conseils, incompréhensible à connaître, devant qui toute pensée demeure court : le cœur avide est content; et embrassant ce qu'il ne voit pas, il en prévient la vue par la foi, et l'aime sans le connaître. C'est sur cela que je fonde toute l'oraison, autant la commune que l'extraordinaire, qui doit à la fin revenir à la simplicité de la foi : elle n'est pas moins aimable dans sa nue et sèche obscurité, que quand elle étincelle et qu'elle flamboie. Marchez donc dans votre voie; ne désirez point de changer : si Dieu veut de vous autre chose, il saura le faire au-dessus de toute intelligence et de tout désir. Le reste se dira en présence, le plus tôt qu'il sera possible.

A Germigny, ce 26 octobre 1694.

197. .... Pour mon frère, il n'a point encore tant été ici qu'à cette fois; et nous n'avons pu trouver le temps d'aller à Jouarre, quoique comme moi il vous honore et vous estime très-particulièrement, Madame de Luynes et vous. Il sait combien nous sommes amis. Il sera bien aise aussi de rendre ses respects à Madame de Jouarre. Pour moi, j'espère toujours vous voir le jour des Morts après dîner. Je ne vous conseille pas de différer pour cela votre communion : il sera meilleur de la réitérer après. Croyez-moi, tout est fête pour les épouses de Jésus-Christ.

Ne soyez point en peine comment Dieu vous purifiera des péchés que vous n'aurez pas confessés; croyez en cette parole : *Plusieurs péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé*[2]. Pour avoir cette vertu purifiante, il n'est pas toujours nécessaire que l'amour soit gémissant, ni que les larmes qu'il fait verser soient amères : celles qui sont plus douces et plus tendres attendrissent aussi l'Époux, l'adoucissent, l'apaisent, calment sa colère, en contentant son amour. Allez donc, et vivez en paix. Ne désirez ni la foi nue, ni la foi plus consolante : tout est égal, actif, passif ou patient, comme disait saint François de Sales. Dieu a des moyens pour rendre actifs ceux qui reçoivent, pour rendre patients, et si l'on veut passifs, ceux qui agissent; le tout est de se ranger doucement à l'ordre de sa volonté.

Je n'empêche pas que vous ne receviez ce qu'il vous donne par rapport à moi, pourvu que vous ne mettiez votre appui que sur mon envoi et mon ministère; tout le reste pouvant être faux, sans que rien vous dépérisse pour cela. Dites-moi ou

1. *Hebr.*, XI, 1. — 2. *Rom.*, IV, 21. — 3. *Hebr.*, VI, II; X, 22. — 4. *Gal.*, V, 6. — 5. *Habac.*, II, 4; *Rom.*, I, 17. — 6. *In Joan.*, tract. XXII, n. 2.

1. *Jerem.*, XXXII, 19. — 2. *Luc.*, VII, 47.

ne me dites pas ce qui se passe en vous sur ce sujet-là, en soi cela ne fait rien à la conduite ; et il vaut mieux le dire que le supprimer, pourvu que vous ne me parliez pas de sainteté ni de chose semblable, parce que j'aurais trop de peine de vous voir trompée. Car encore que Dieu même ait des moyens de tromper les âmes qui ne sont pas opposées à sa vérité, je suis bien aise de ne pas entrer là dedans, et de demeurer pour tel que je suis, pourvu que mon ministère soit honoré en vous par la foi. La foi est délectable, quand il veut; quand il veut, elle ne l'est pas, ou l'est moins, ou même est désolante et accablante : pourvu qu'elle demeure toujours foi, et que dans l'ébranlement de tout le dehors ce fondement demeure ferme, tout va bien.

Vous aurez à présent reçu ma lettre sur la vôtre; celle-ci viendra en confirmation. Je crois sentir que j'ai dit au fond tout ce qui vous était nécessaire : si vous priez Dieu, le reste vous sera aussi révélé. Surtout gardez-vous bien d'imiter ceux qui veulent toujours savoir où ils en sont pour l'oraison. Je n'aime pas qu'on veuille marquer si précisément les degrés, ni qu'on fasse la loi à Dieu, comme en lui déterminant ce qu'il doit faire à chaque degré, et en décidant : Cela n'est pas de cet état, cela en est; il y a là une présomption secrète et une pâture de l'amour-propre. Pour moi je crois, et je crois savoir que Dieu sait mettre les âmes parfaites à l'A B C de la piété sans les reculer; et qu'il en avance d'autres à la perfection, sans paraître les tirer de l'infirmité du commencement. Il est maître à tromper les âmes de cette sorte ; c'est là comme le jeu de sa sagesse : il le joue si bien et si secrètement, que personne n'y connaît rien que lui seul, et il n'y a qu'à le laisser faire en la foi de cette parole : « Il a bien fait toutes choses : » *Bene omnia fecit*[1]. Sachez que comme il donne quand il veut le lait aux forts, il peut aussi quand il veut donner le pain aux enfants, en le lactifiant pour ainsi parler, ou en donnant à l'estomac des forces cachées : il n'y a qu'à marcher en simplicité et en confiance, et sans tant raisonner sur les états, aider chacun suivant la mesure du Seigneur, et lui prêter la main selon qu'il se découvre.

Ne me dites pas après cela que quelquefois je ne réponds pas à tous vos doutes : je sens qu'ordinairement je réponds à tout sans qu'il y paraisse. Je ne refuse pourtant pas d'être averti; mais cependant cassez le noyau, vous trouverez la substance.

Je n'ai jamais tant ouï parler d'oraison, et il me reste malgré moi un certain dégoût des spirituels ; je dis de ceux qui le sont plus, en ce qu'ils se font un peu trop une loi de leurs expériences, et n'entrent pas dans l'étendue des voies de Dieu, qui, parmi une infinité de complications d'états, sait conserver et cacher l'unité de son action. A lui gloire, à lui sagesse, à lui bénédiction, adoration et amour.

Gardez cette lettre, dont il faudra peut-être un jour m'envoyer copie aussi bien que de la précédente. Quelquefois on me consulte en général sur l'oraison, et je sens que je ne réponds jamais mieux que lorsque je parle à celles à qui Dieu me rend redevable ; car alors c'est son onction qui m'instruit.

1. *Marc.*, VII, 37.

Que je suis édifié de voir Madame votre sœur s'affectionner à son office de chantre : je prie Dieu, en récompense de cette affection, de la guérir de son rhume, et je la bénis dans ce dessein. Cette affection vaut mieux que cent mille crosses : ce n'est pas cet extérieur qui remplit l'âme. Non, l'âme n'est pas si peu de chose, que ces petits jeux des hommes qui puissent la remplir. Souvent ou l'on désire ces élévations, ou l'on s'en contente par rapport aux autres plutôt qu'à soi-même : il n'y a alors qu'à s'interroger, et qu'à se dire à soi-même : En serai-je mieux ou plus mal au fond quand le monde dira : La voilà bien, on lui fait justice, elle a sujet d'être bien contente. Mais qu'est-ce que tout cela, sinon une pitoyable illusion de notre esprit, qui se mêle dans celui des autres pour s'asservir à leur goût? Heureux qui ne se regarde que par rapport à Dieu seul, à ce qu'il pense de nous, à ce qu'il en veut.

Vous voyez bien que j'ai reçu vos deux lettres : celle du 27 est venue à moi avant celle du 24. J'ai lu avec plaisir l'endroit de saint Jean Climaque sur les larmes, qui est très-beau et très-véritable. Notre Seigneur soit avec vous.

Ce 26 octobre 1694.

198. Je me disposais à vous écrire quand j'ai reçu votre lettre. Ce que je voulais vous dire, c'est que vous ne deviez point être troublée sur votre confession. Quoique je n'eusse point lu votre billet, j'en avais le fond dans l'esprit. On ne me dit point qu'il eût rapport à votre confession ; et en effet il n'y était point nécessaire. Je vous ai dit sur ces tendresses tout ce qui était nécessaire. On ne doit point exciter ce que ces tendresses ont de sensible : on peut exciter ce qui est du fond de la charité, qui a sa tendresse dont saint Paul était tout rempli. Voilà ce que je voulais vous écrire.

Après avoir lu votre lettre, j'ajoute, ma fille, à la première demande, que je vous ai réitéré l'absolution ; à la seconde, que je l'ai appliquée à tout ce qui regardait les causes et les effets de cette tendresse ; à la troisième, cette absolution était une suite de la confession qui venait de précéder, et subsistait moralement ; à la quatrième, il suffit pour en profiter que vous fussiez dans le dessein de faire ce que je vous avais prescrit et ce que j'aurais à vous prescrire.

L'extrait que vous m'envoyez est d'une bonne doctrine, et je m'y tiens en y ajoutant ce que je viens de vous dire, qui n'en est qu'une plus ample explication.

Je vous répète que la charité, qui est l'amour même, a sa tendresse, à laquelle il est permis de s'exciter comme à la charité même. Profitez bien de l'endroit que vous me répétez sur le calme qu'on cherche à force de se tourmenter. C'est ce qu'on ne saurait assez vous rappeler; ni vous, vous le mettre trop dans le cœur. Je salue Madame de Luynes. Je suis si éloigné de craindre l'illusion pour vous, que je ne vous blâme que de la trop craindre.

N'attendez jamais rien de moi sur ces rapports à

mes dispositions : je vous laisse à Dieu sur cela, et à toutes les innocentes tromperies qu'il peut vous faire à cet égard ; mais je ne puis y entrer : je ne dis pas : Je ne le veux pas ; mais : Je ne le puis. Vous raisonnez trop sur les causes, pourquoi ces goûts se font et se défont? Le Verbe va et vient : son esprit souffle où il veut. Il faut être souple sous sa main, sans raisonner sur ses conduites. Je vous bénis en Notre Seigneur, pour dissiper vos peines sur votre confession. J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

P. S. Je n'ai rien à dire à Madame Renard : si elle est encore à Paris, elle me pourra voir ; sinon, dites-lui qu'elle me trouvera toujours père, et c'est tout dire pour elle.

A Meaux, ce 5 novembre 1694.

199. Il faut, ma fille, vous répondre aussi brièvement qu'il se pourra, non pour épargner la peine d'écrire, mais pour éviter l'embarras des paroles, et vous donner une décision plus précise.

Vous vous êtes suffisamment expliquée sur ces sentiments excités : vous ne devez pas vous expliquer davantage, ni même vous en inquiéter. Votre obéissance couvrirait tous les défauts de vos confessions, quand il y en aurait eu ; ce qui n'est pas. Vous cherchez à vous tourmenter vous-même par ces souvenirs rappelés des personnes, dont la mémoire vous fait un bien à peu près de même nature que celui que vous avez remarqué dans un sermon de saint Bernard. Les satisfactions humaines qui se pourraient mêler dans cette grâce, car c'en est une, n'en empêchent pas l'effet, ni ne sont pas des péchés dont on doive se confesser. Je n'ai rien changé sur ce sujet-là, dans les sentiments que je vous ai exposés dès le commencement. Vous vous tendez des piéges à vous-même, quand vous faites sur cela tant de questions et que vous me demandez des réponses plus précises. Les suites mêmes de ces sentiments, que vous appelez plus fâcheuses ne devraient point vous troubler quand elles arriveraient, ni ne vous engageraient à la confession : tenez-vous invariablement à mes règles. Vous vous forgez des peines sur tout cela, qui devraient être bannies il y a longtemps. Le mal que vous imaginez dans cette épreuve que vous avez voulu faire, n'est rien. Vous vous repliez trop sur vous-même, et vous devriez suivre plus directement le trait du cœur qui veut s'unir à Dieu. Notre Seigneur soit avec vous.

Je vous recommande Madame Renard : mais prenez garde de ne point vous laisser accabler par le soin que vous prendrez à la consoler. Exhortez-la à la patience et à la soumission, c'est le meilleur remède à ses maux ; et j'entends ici par ces remèdes un vrai remède même pour le corps. Parce que Dieu est bon, ma fille, nos infidélités ne lui font pas toujours retenir sa main ou retirer ses dons. Recevez avec reconnaissance les touches de son Saint-Esprit. L'épouse, qui avait laissé passer l'Epoux qui frappait, ne laisse pas à la fin de le retrouver. Le tout est de revenir toujours à lui avec une sainte familiarité. Quelque irrité qu'il paraisse, il fait quelquefois comme un souris à une âme désolée. *Venez*, dit-il, *mon épouse ; venez des lieux affreux où vous êtes, et des retraites des bêtes sauvages* (*Cant.*, IV, 8).

Quant à mes dispositions, dont vous me parlez; je n'y sais rien, si ce n'est que par ma charge je suis un canal par où passent les instructions pour les autres, et que j'ai grand sujet de craindre que je ne sois que cela. Il faut du moins donner et distribuer ce qu'on reçoit, autant qu'on peut, et tâcher qu'il nous en revienne quelque goutte.

Madame de Lusanci sera bien prise, quand vous lui direz que je ne me suis pas aperçu que votre lettre fût longue.

Je repasse sur le *Cantique des cantiques* à l'occasion de mes notes, et j'en suis à l'endroit où l'Epouse dit : *Je sommeille; mais mon cœur veille*[1]. Que ce sommeil est mystérieux ; mais que l'Epoux est jaloux, et qu'il passe vite! Je porterai à Germigny votre relation : mon repos s'y passera sur le *Cantique*, et il y faudra mêler mille brouilleries que je réserve à ce temps-là.

Anima mea liquefacta est ut locutus est : quæsivi et non inveni illum; vocavi, et non respondit mihi[2] : « Mon âme s'est comme fondue au son de sa voix : je le cherchai, et je ne le trouvai point; je l'appelai, et il ne me répondit point. » Qui expliquera ce mystère? Tout à vous, ma fille.

A Paris, ce 9 novembre 1694.

200. Je ne vous dissimule point que je n'aie été fort surpris de la promotion de Madame de Fiesque ; je n'aurais pas cru qu'elle dût aller si haut d'abord : mais il faut adorer les dispositians de la divine Providence. Il y a ici quelque chose de bien particulier à l'égard de Madame votre sœur. Je ne saurais vous rien dire des démarches que pouvait faire ici M. de Chevreuse : il faut lui parler auparavant. De croire que votre conduite à l'égard de Madame de Lorraine ait produit un mauvais effet, vous voyez bien qu'on ne l'estime pas assez pour cela. J'ai toujours ouï dire que votre éducation de toutes deux à Port-Royal avait fait une mauvaise impression, que M. votre frère même avait eu bien de la peine à lever par rapport à sa personne : j'ai dit ce que je devais là-dessus et au P. de la Chaise et au Roi même. Je n'en sais pas davantage.

Mais il faut percer plus avant que tout cela. Dieu sait ce qu'il faut à tout le monde, et les voies propres pour y parvenir, et les effets qui s'en doivent suivre. Tout ce qui se passe ici n'est que l'écorce de son ouvrage ; et lorsqu'on verra le fond, lorsque le rideau sera tiré, et que nous entrerons au dedans du voile, nous verrons combien il est véritable que *qui s'humilie sera relevé, et qui se relève sera humilié.* Vous n'avez autre chose à faire qu'à continuer comme vous avez commencé. Entrez bonnement avec Madame de Fiesque comme ne songeant qu'à son avantage. Elle sera fort en vue dans une grande communauté, dans une grande ville : il faut un grand sérieux et un extérieur très-régulier, où rien ne se démente : le dedans est bien plus important; mais il faut que Dieu s'en mêle. Je prie Dieu, ma fille, qu'il soit avec vous.

J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

P. S. Le messager va pour Madame votre sœur et pour vous seules ; les autres lettres sont la couverture : j'ai cru qu'il ne fallait pas faire paraître

1. *Cant.*, V, 2. — 2. *Idem*, V, 6.

qu'il y eût rien de particulier pour vous en cette occasion.

A Meaux, ce 3 décembre 1694.

201. Je vous renvoie, ma fille, sur le procès à Madame votre sœur, et je me sauve la peine du recommencement. M. votre frère a votre lettre. Vous avez succombé encore une fois à une tentation dont je croyais vous avoir guérie : c'est celle de croire que les lettres de Jouarre m'importunent. Vous m'avez déjà écrit qu'on vous l'avait dit, et de chez moi, et je vous avais assuré que cela n'était pas. Il fallait s'en tenir à une réponse si précise. Cependant vous voilà encore dans la peine, qui n'a pas plus de fondement maintenant qu'alors. Je vous dis donc encore une fois que cela n'est pas, mais tout le contraire. Je prie qu'à cette fois vous vous guérissiez de tous les discours qu'on vous fera sur cela, et que vous ne croyiez sur moi qu'à moi-même. Il est vrai que j'ai différé à vous répondre jusqu'à ce que je fusse un peu plus en liberté; mais cela même, c'est pour mieux répondre. Demeurez donc en repos, et continuez à votre ordinaire.

J'ai assurément reçu toutes vos lettres : vos règles rendaient les réponses peu nécessaires. Vous n'avez qu'à vous y tenir : c'est assez que je réponde pour vous à Dieu.

Le P. Toquet a raison : j'en ferais autant que lui en pareil cas; mais je ne désire pas que vous en veniez au cas qu'il vous a marqué. Quant aux grâces que vous recevez, je ne crois être en obligation de les examiner que pour deux fins : l'une, pour vous assurer contre l'illusion ; l'autre, pour être attentif aux indices que Dieu pourrait donner par là de ce qu'il demande de vous de nouveau. Quand je n'ai rien à vous dire sur cela, vous n'avez qu'à aller votre chemin. Pour ce qui est de l'assurance que vous voudriez que je vous donnasse sur votre état, votre assurance consiste en ce que je réponds de vous à Dieu : tout le reste est curieux plutôt qu'utile.

J'ai reçu et vu le passage de sainte Thérèse; je le connaissais : il est plein de vérité et de lumière; mais mon fondement n'est pas sur ces discours, quoique j'y défère beaucoup. J'ai ma règle dans l'Ecriture ; et c'est selon celle-là, qui ne peut faillir, que je tâche de vous conduire. Marchez donc en la foi de cette parole : *Qui vous écoute, m'écoute*[1], puisque vous êtes dans le cas plus que personne.

Je vois par la suite de vos lettres, qu'il n'y en a point de perdues : tenez-vous en repos sur cela. Je suis très-aise que le P. Toquet acquiesce. Faites, non pas des compliments de ma part, mais des amitiés sincères à Madame de la Grange, dont le mal me peine, et que j'offre à Dieu de tout mon cœur, afin qu'il la soulage. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 4 décembre 1694.

202. Pour répondre par ordre à vos lettres depuis celle du 6 décembre, je voudrais bien, ma fille, que vous fussiez une fois bien persuadée que je ne suis point changeant envers mes amis, et moins avec vous qu'avec qui que ce soit : du reste j'écris ou n'écris pas selon les affaires et les besoins. Le cœur est le même : je vous porte toujours devant Dieu, et je lui réponds de vous avec le même cœur. Du reste, il faut vous avouer qu'il y a des temps où je ne puis écrire sans m'incommoder. Il ne faut pas laisser de m'écrire et de m'envoyer les papiers dont vous me parlez : il faut seulement me laisser prendre le temps qui me convient. Je vous assure, encore une fois, que je ne vous abandonnerai ni à la vie ni à la mort.

Ne changez rien à votre oraison. Si Dieu ne vous donne pas l'amour des souffrances, il vous donne les souffrances mêmes; et les sentir avec peine, c'en est une partie si considérable, qu'il ne veut peut-être pas vous en décharger. Qu'était-ce en Jésus-Christ que *mœrere et tœdere, et dolere et pavere?* Qu'était-ce que dire : *Mon Père, s'il se peut?* Tout est bon, pourvu qu'on finisse en disant avec lui : *Fiat voluntas tua*. Il a tout pris, excepté les impatiences; et celles que nous ressentons font un caractère d'humiliation qui ne lui convenait pas, mais qui ne laisse pas de nous être utile, pourvu que nous souhaitions de les tenir sous le joug avec son secours.

Je ne me repens pas de n'être point entré dans le détail de vos peines : assurez-vous que c'eût été en semer d'autres. Il faut trancher d'un seul coup ce qui sans cela serait infini. Vous avez bien entendu ce que j'ai voulu dire sur le P. Toquet. Tenez-vous-en à vos règles, et pour conclusion dites que je réponds pour vous.

Vous avez mal fait de consulter ce livre. Tenez-vous-en sur ces peines à ma décision : sortir de là pour entrer dans un plus grand détail, ce serait le moyen de les fortifier. Confiance, dilatation, délectation en Dieu par Jésus-Christ, c'est tout ce que Dieu demande. Vous avez bien fait, toutes les fois que vous êtes passée par-dessus ces peines dans la confession; tenez-vous-en là. Vous avez bien fait encore un coup; et le trait qui vous a empêchée de vous en confesser au P. Toquet était de Dieu, qui vous a fait pratiquer l'obéissance par ce moyen.

Vous me ferez plaisir de témoigner en particulier à toutes mes chères filles, que je ressens vivement les témoignages de leur amitié. Je n'ai point été aux Carmélites de ce voyage. Je n'y vois que celles qu'il faut voir, et j'ai peu de temps à donner aux compliments simples.

Assurez Madame de Harlay que je lui suis obligé de ses prières : je suis en peine de sa maladie, et je l'offrirai à Dieu de bon cœur comme une âme qui lui est chère.

Le P. Moret ne voit guère clair, s'il croit que ces arrêts doivent m'arrêter. Son expédient a cheminé par divers endroits, et je crois jusqu'ici que ce n'est qu'un amusement. J'ai toujours beaucoup d'estime pour lui.

J'ai reçu les extraits de mes lettres.

Je vous renvoie l'écrit du P. Toquet : faites-lui bien mes excuses; il n'y a pas moyen de se mettre dans cette petite écriture. Je crois que vous m'aviez redemandé cette lettre de M. l'abbé de la Trappe que je vous renvoie.

Mon rhume se guérira, s'il plaît à Dieu, pourvu que je me mette, comme je fais, la tête en repos.

Notre Seigneur soit avec vous. Souvenez-vous

1. *Luc.*, x, 16.

de la lettre de saint Jean. Ah! qu'elle est divine! que le caractère en est haut dans sa simplicité!

Je salue Madame de Luynes. Il me semble que les affaires de M. le comte de N*** étaient en bon train, et que M. de Chevreuse en avait bonne opinion.

A Meaux, ce 21 décembre 1694.

203. J'ai reçu vos deux paquets. Loin d'être persuadé que vous deviez cesser votre traduction, je vous exhorte d'y joindre celle du *Benedictus* et du *Nunc dimittis*. Je n'improuve pas que vous composiez en latin; mais pour le grec, je crois cette étude peu nécessaire pour vous : je vous l'ai mandé par une feuille séparée, et je ne sais pourquoi elle n'a pas été mise dans le paquet.

Assurez-vous, ma fille, que je ferais mal d'entrer davantage dans la discussion de vos peines. Vous vous en faites par là de nouvelles : comme quand vous allez deviner que je mollis sur la défense de vous confesser, à cause de ce que je dis sur la parole du P. Toquet : cela est à cent lieues de ma pensée. Au contraire, je crois tous vos doutes si bien résolus par la règle que je vous ai donnée, qu'il n'y a qu'à vous la répéter quand vous rentrez dans vos peines. Serez-vous bien plus avancée, quand je vous aurai dit qu'une pensée morose est une pensée où l'on s'entretient volontairement dans des objets impurs? N'en faut-il pas toujours revenir à être assuré, jusqu'à en jurer, que cet arrêt de l'esprit est volontaire? Vous raisonneriez sans fin, et vous ne feriez que vous embarrasser vous-même, si on entrait avec vous dans toutes ces questions. Croyez-moi, ma fille, c'est assez que je vous décide d'un côté, et que de l'autre je réponde à Dieu pour vous.

Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

Passez outre dans saint Jean, et lisez ces mots : *Mes petits enfants, je vous écris ces choses, afin que vous ne péchiez pas; mais si vous péchez, nous avons pour avocat auprès du Père Jésus-Christ le Juste, et il est la propitiation de nos péchés*[1]. Souvenez-vous, ma fille, de la grâce que Dieu vous a faite de vous témoigner dans le cœur qu'il vous les avait pardonnés. Rendez-lui-en grâce par Jésus-Christ le Juste, en qui je vous bénis de tout mon cœur.

A Meaux, ce 22 décembre 1694.

204. Je n'ai de temps que pour vous mander, ma fille, que j'ai reçu votre lettre, celle de Madame de Sainte-Gertrude et celle de ma Sœur Cornuau. Je mis hier une lettre pour vous à la poste, que vous recevrez peut-être après celle-ci. Ne soyez point en peine de vos papiers; ils sont bien enfermés ensemble, et j'y répondrai au premier loisir.

Je connais le fond de ces peines dont vous me parlez, et je ne puis vous répondre que ces paroles dites à saint Paul : *Ma grâce vous suffit*. Offrez-les à Dieu pour les fins cachées pour lesquelles il vous les envoie. Quelles qu'elles soient, c'en est là le seul remède et le seul soutien.

Quand vous m'enverrez la traduction des notes, je vous enverrai mes remarques. Vous verrez par ma réponse d'hier que je ne suis pas pour le grec.

1. *I. Joan.*, II, 1, 2.

Dites à Madame de Sainte-Gertrude que j'ai lu sa lettre, et qu'elle ne manque pas de communier à Noël et durant toutes ces fêtes, à son ordinaire.

Ce que vous avez à faire pour vos péchés, c'est de vous soumettre à la volonté de Dieu, qui vous exerce en tant de manières : le reste ne serait pour vous que de vains efforts, et peut-être une pâture subtile de l'amour-propre. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 23 décembre 1694.

205. Je vous puis dire, ma fille, avec assurance, à présent que j'ai reçu toutes vos lettres, même celle que Madame votre abbesse me devait envoyer, et qui est depuis venue par la poste.

Développez-moi un petit mystère. Que veut dire le voyage de Mademoiselle de S.? Madame de Jouarre mande que Madame sa mère la mande pour lui faire prendre la mesure pour un corps de jupe. Je le croirai si l'on veut. Mais c'est beaucoup plaindre la peine d'un tailleur; car le tailleur est trop précieux et trop important. Venons à des choses plus importantes.

Je ne doute point, ma fille, que ce n'ait été une vue de la Providence divine, en m'appelant à Jouarre, de vous procurer par mon ministère, le secours qui est attaché à l'épiscopat, et vous ne devez rien craindre pour vous y être attachée.

Vous faites bien de tout rapporter à la jouissance de la vie future : j'approuve un état dont le fond nous attache et nous transporte à ce dernier terme. Dieu en donne tel avant-goût, tel pressentiment qu'il lui plaît : mais je trouve communément que les âmes qu'on appelle grandes et qui en cela sont bien petites, font trop de cas des jouissances et des unions de cette vie. L'attache qu'elles y ont me fait trembler, dans la crainte qu'elles ne soient de celles que leur propre élévation précipite dans la présomption. Je vous parle ainsi sans me sentir en aucune sorte la pénétration que vous m'attribuez dans les voies de Dieu : il me suffit que dans le moment il daigne éclairer ma petitesse pour les âmes qu'il m'a confiées, principalement pour la vôtre.

Quels que soient vos désirs pour la vie future, ne laissez pas de chanter tout le Cantique de l'Epouse : prévenez la jouissance de l'éternité; et livrée à cette douce espérance, croyez que tout est présent à l'âme qui aime. J'approuve votre pensée sur le sentiment de la foi. Son propre est de tout cacher, et souvent jusqu'à elle-même, sans qu'il soit besoin de la sentir, puisque le soutien qu'elle nous donne est au-dessus de tout sens.

Vous ferez mieux de suivre votre simple attrait que des raisonnements et réflexions : et je vous ai dit souvent qu'il n'est pas nécessaire de former des actes, dont vous portez le fond dans le cœur : ainsi continuez dans cette conduite. Ne vous inquiétez pas quand l'Hostie sacrée ne fait pas les impressions ordinaires, et n'en cherchez point la cause. Le céleste Epoux donne et retire, et ne veut pas qu'on s'accoutume à ses dons, ou qu'on les regarde comme une dette, mais qu'on profite à chaque moment de sa libéralité. Demeurez donc en repos, et ne doutez point pour cela de la vérité de la grâce.

J'approuve vos pensées sur les passages du *Can-*

tique, en particulier celle du souhait des patriarches, sur ces mots : *Qui me donnera*[1], et le reste.

Il n'y a point de nécessité de considérer en particulier l'enfance de Jésus. Je trouve quelque chose de plus fort encore à s'attacher à sa croix; et c'est un mystère qu'on ne doit que le moins qu'on peut perdre de vue : mais quand Dieu conduira votre esprit à quelque chose de plus abstrait sur la personne de Jésus-Christ, tout est bon, et il n'y a qu'à suivre l'attrait.

Il est certain que l'état infirme du corps empêche l'âme quelquefois de porter l'attrait dans toute sa force : tenez-vous-en à la règle que je vous ai donnée là-dessus, et aux paroles que vous m'avez rapportées d'une de mes lettres. Pour ce qui est de ces peines qui viennent avec ces attraits, je ne veux pas seulement que vous y pensiez.

Tout le remède que je puis vous donner sur le trouble où vous entrez par le délai de mes réponses, c'est que vous soyez bien persuadée que ce n'est point par épreuve, ni manque de bonne volonté que je me tais, mais par occupation ou par impuissance. Ce n'est pas la longueur ou la brièveté des réponses qui me recule ou m'avance; c'est l'état présent d'occupation ou de loisir où je me trouve : et comme mes occupations ne sont pas humaines, il faut s'accommoder à ce que Dieu permet : par ce moyen tout tournera à profit. Du reste quand vous croyez que je me ralentis, c'est une tentation à laquelle il ne faut pas donner lieu, non plus qu'écouter tous les discours qu'on vous fait, ou qu'on vous rapporte.

Le passage de sainte Gertrude est fort beau et fort à propos pour vous. L'amour divin est dévorant : il brûle le sang, il dessèche les moëlles, il peut causer mille infirmités; et quand cela est, il n'en est que plus certainement un sacrifice agréable à Dieu, dont il se sert aussi pour crucifier et anéantir la nature, à laquelle il est si pénible. Il faut pourtant quelquefois, et quand on se sent tomber dans l'accablement, ménager sa tête, son cœur et la commotion trop violente du sang.

Je vous renvoie le *Magnificat;* j'en suis très-content : vous avez pris un tour si naturel, qu'on ne peut point apercevoir que ce soit une version, tant tout y est droit et original. Faites de même le *Benedictus* et le *Nunc dimittis*, et à votre grand loisir le psaume *Eructavit*, ou le *Dixit Dominus*, qui sont ceux qui me paraissent les plus élevés sur le mystère de Jésus-Christ. Je salue Madame de Luynes, et suis tout à vous. Notre Seigneur vous bénisse, ma fille.

A Meaux, ce 30 décembre 1694.

206. Je vous plains d'un côté, ma fille, dans l'état pénible où vous êtes; et de l'autre je me console dans l'espérance que j'ai que Dieu travaillera en vous très-secrètement. Il sait cacher son ouvrage, et il n'y a point d'adresse pareille à la sienne pour agir à couvert. Ce n'est point par goût, et encore moins par raison ou par aucun effort que vous serez soulagée; c'est par la seule foi obscure et nue, par laquelle vous mettant entre ses bras, et vous abandonnant à sa volonté en espérance contre l'espérance, comme dit saint Paul, vous attendrez son secours. Pesez bien cette parole de saint Paul : *Contra spem in spem*, « en espérance contre l'espérance[1]. » Je vous la donne pour guide dans ce chemin ténébreux; et c'est vous donner le même guide qui conduisit Abraham dans tout son pèlerinage.

Communiez sans hésiter, dans cette foi, tous les jours ordinaires, et non-seulement toutes les fois que l'obéissance vous le demandera, mais encore lorsque vous y serez portée, si Dieu le permet, par quelque instinct, pour obscur qu'il soit. Faites de même vos autres fonctions, sans faire aucun effort pour sortir d'où vous êtes, persuadée que plus Dieu vous plongera dans l'abîme, plus il vous tiendra secrètement par la main. Il n'y a point de temps à lui donner, ni de bornes à lui prescrire. Quand vous n'en pourrez plus, il sortira des ténèbres un petit rayon de consolation, qui vous servira de soutien parmi vos détresses. Notre Seigneur soit avec vous. *Soyez fidèle jusqu'à la fin, et je vous donnerai la couronne de vie*[2].

Je suis bien aise, ma fille, du bon effet qu'ont produit en vous le passage de saint Basile, et ceux des autres saints cités dans le livre de la *Comédie.* C'est un flambeau allumé devant les yeux des chrétiens, tant dans le siècle que dehors, pour les faire entrer dans l'incompréhensible sérieux de la vertu chrétienne.

Sur le sujet de vos sécheresses, songez seulement que l'ouvrier invisible sait agir sans qu'il y paraisse; que le tout est de lui abandonner secrètement son cœur pour y faire ce qu'il sait, de ne perdre jamais la confiance, non plus que la régularité aux exercices prescrits de l'oraison et de la communion, sans avoir égard au goût ou au dégoût qu'on y ressent, mais dans une ferme foi de son efficace cachée. Notre Seigneur soit avec vous.

A la fin de 1694.

207. Quand vous m'avez exposé les choses, et que je ne les improuve pas, vous pouvez toujours compter sûrement que je n'y trouve rien à redire, et ensuite aller votre train. Voilà, ma fille, de quoi vous mettre l'esprit en repos.

Je vous suis obligé de tous les avis que vous me donnez sur les compliments. Je suis peu propre à ces bagatelles, et j'ai aussi peu de peine à prévenir que de plaisir à être prévenu dans de telles choses. Je voudrais une bonne fois qu'on se mît sur un pied solide et de confiance sincère : tout le reste en mon âme me paraît grimace. J'enverrai pourtant après-demain; car aujourd'hui j'ai déjà trop écrit de lettres. S'il y avait eu quelque chose à dire de nécessaire à Madame de Rodon, je l'aurais fait : il faut un peu m'épargner pour ce qui ne l'est pas.

L'affaire de ces personnes est très-faisable, puisque leur parenté est fort éloignée, et du trois au quatre.

Je prie Notre Seigneur qu'il vous enseigne toujours par son onction ce qu'il veut de vous. Sans vos peines, je vous dirais qu'il faudrait moins raisonner sur ses conduites : mais vous avez besoin d'être assurée; et ainsi continuez.

Je salue de tout mon cœur Madame de Luynes : faites aussi mes compliments à Madame la prieure,

1. *Cant.*, VIII 1.

1. *Apoc.*, II, 10. — 2. *Rom.*, IV, 18.

à Mesdames de la Grange et Renard, et à Madame de Saint-Paul. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 2 janvier 1695.

208. Mademoiselle de Soubise a passé sans que je l'aie su; et quand j'ai voulu l'aller voir elle était partie : elle ne m'a fait faire aucune honnêteté. J'entends bien tout ce que cela veut dire, et ne m'en émeus point du tout. Vous ferez bien d'en user avec réserve sur ces visites.

Je vous ai dit très-souvent que je ne voulais pas que ces peines, grandes ou petites, vous empêchassent de suivre ce qui vous est prescrit, et que vous faites bien de passer par-dessus.

Modérez les conversations inutiles, autant que la bienséance le permet et sans scrupule : mais, encore un coup, que ces peines n'aient point de part à ce que vous ferez ou ne ferez pas là-dessus. Vivez en espérance, sans désirer de la sentir. C'est bien fait de ne songer qu'à aimer, et même d'aimer sans songer qu'on aime. Lisez les Evangiles de l'enfance de Jésus-Christ, et demandez la simplicité; exercez-vous-y.

Je vous pardonne vos questions; mais, ma fille, il y en a que je voudrais bien ne plus entendre.

J'ai oublié de vous dire qu'en traduisant le psaume xliv, quand vous le ferez, vous ferez bien d'ajouter ce qui est dans le *Supplenda*.

Je suis fâché de l'état de Madame de la Grange, et je prie Notre Seigneur de la soulager.

Vous faites bien de m'écrire, et de me proposer toutes choses. Il ne faut jamais se servir de ce terme d'importunité : il faut tâcher seulement de diminuer les peines, de peur qu'elles n'étrécissent le cœur que Dieu veut dilater.

J'ai oublié d'envoyer; ce sera pour une autre occasion. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

P. S. Je vous prie de me mander franchement si vous voyez quelque apparence à associer ma Sœur Cornuau. Vous voyez bien que de la manière dont on agit avec moi, je ne dois pas me commettre : mais je ferai volontiers ce que Madame de Luynes et vous me conseillerez. Je sais que vous l'aimez, et je lui en vois beaucoup de reconnaissance.

A Meaux, ce 4 janvier 1695.

209. Vos passages sont fort beaux, ma fille, aussi bien que vos réflexions. Vous remarquerez seulement qu'il se faut bien garder de vous les appliquer toutes. Les conseils des Saints sont des remèdes qu'il faut appliquer avec connaissance, et selon les dispositions : ainsi ne changez rien dans les vôtres.

Je n'ai pas eu le loisir de lire le *Benedictus*, et je n'en ai que pour vous dire que je ne vous oublierai pas. J'attends avec impatience le retour de ce messager, et de vos nouvelles. Je salue Madame de Luynes. Mon départ à vendredi.

A Meaux, ce 12 janvier 1695.

210. Madame votre sœur m'a fait un agréable récit, et bien circonstancié. Je vous prie, ma fille, de l'en remercier de ma part. J'apprends de tous côtés, comme du vôtre, les bons sentiments de Madame de Sainte-Marie, et j'en suis en vérité très-content.

Je pars demain, s'il plaît à Dieu, en bonne santé. J'emporte le *Benedictus*. Je prie Notre Seigneur de vous confirmer de plus en plus la grâce de la rémission des péchés.

Je ne sais si je me suis servi du mot d'*indifférence :* je ne l'aime guère à l'égard des dons de Dieu. En tout cas, je n'y veux entendre autre chose qu'une entière résignation; et au-dessus de tous dons particuliers, un attachement immuable à celui qui donne. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 13 janvier 1695.

211. J'ai reçu, ma fille, vos deux lettres. Ce que ma Sœur de Saint-Louis doit recommander particulièrement à ses novices et à ses professes, c'est un grand silence, de ne se plaindre ni ne murmurer jamais, et de suivre la règle et les coutumes bien établies, et non les exemples. Je l'offrirai de bon cœur à Dieu.

Je suis très-aise de la réception de ma Sœur Griffine. Je laisse sur les réceptions chacun à sa liberté. Je parlerai franchement à celles qui, comme vous, se soumettront à moi. Conduisez ma Sœur Cornuau, et allez doucement. J'ai un peu de peine de l'obliger à montrer les lettres qui pourraient découvrir le fond et le particulier de ses peines. Je crois que Dieu aura fort agréable la réserve que vous aurez pour cela; et c'est là mon dernier sentiment, après y avoir pensé devant Dieu. On se trompe de croire qu'étant reçue, elle serait plus hautaine; je crois qu'elle serait plus humble.

Une fille peut demander à ses parents quelque chose, pour les petits frais que vous me marquez.

L'autre fille peut aussi presser ses parents, tant pour ses petits ajustements que pour quelque augmentation de sa dot, qui est assez modérée.

Mon neveu n'a pu écrire, à cause d'un accès de fièvre de trente heures qui l'a assez affaibli.

Je profiterai de vos avis sur Madame de la Tour.

J'ai eu mes raisons pour écrire comme j'ai fait à Madame de Luynes. Je l'ai fait fort sincèrement, mais plus encore pour les autres que pour elle : on ne peut la trop distinguer. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 19 janvier 1695.

212. Vous nous faites trop d'honneur à mon neveu et à moi. Sa fièvre n'a pas eu de suite, sinon qu'il est un peu échauffé : son remède est pour quelque temps un grand repos.

J'ai bien cru que ma réponse sur ma Sœur Cornuau vous ferait quelque peine : mais il faut que la vérité l'emporte toujours, et faire ce qu'il plaît à Dieu par-dessus tout. Mes paroles n'en sont pas meilleures, pour avoir en vous l'effet que vous me marquez. Dieu bénit votre obéissance; et celui dont je tiens la place veut se faire sentir. Brûlez, soupirez pour lui; dites-lui avec son Epouse : *Tirez-moi; nous courrons : ceux qui sont droits vous aiment.* Mais qu'il aime aussi ceux qui sont droits, qui le sont avec lui, et avec les hommes, et avec eux-mêmes, se simplifiant tous les jours, et deve-

nant un sans diversion et sans partage de désirs. Notre Seigneur soit avec vous.

J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

Lisez le *Cantique.*

A Versailles, ce 23 janvier 1695.

213. Pour réponse à trois de vos lettres, je n'ai nulle intention de vous détourner de cette union nuptiale avec l'Epoux. S'il y a quelque grâce que j'estime en cette vie au-dessus de celle-là, c'est, ma fille, celle de ne souhaiter aucune grâce d'un état particulier; mais seulement celle de contenter Dieu, et de le voir pour l'aimer et le glorifier sans fin. Celle-là enferme toutes les autres, et c'est la substance même du christianisme.

Vous n'avez pas bien fait de vous confesser de l'adhérence à cette peine, puisqu'assurément vous n'eussiez pas pu jurer que vous y aviez donné un consentement volontaire. Laissez être le péché ce qu'il est : une autre fois tenez-vous-en à ma règle, et ne vous confessez plus de telles choses. Ne quittez jamais vos communions sans un ordre exprès. Offrez vos peines à Dieu selon ses desseins. Modérez vos larmes pendant la nuit et le jour, quand vous craindrez d'être vue : Dieu vous en donnera la force; je l'en prie.

Je suis demeuré ici exprès pour y voir avec plus de loisir Monsieur et Madame de Soubise, quand ils y seront. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

Lisez le *Cantique*. Les droits qui aiment l'Epoux sont ceux qui, sans retour sur eux-mêmes, se livrent à ses chastes attraits, qui sont la vérité, la douceur et la justice, et se transforment en eux : *Propter veritatem, et mansuetudinem, et justitiam*[1].

A Versailles, ce 31 janvier 1695.

214. Continuez, ma fille, à m'écrire sur ce qui se passe en vous : ayez-y l'attention qu'il faut pour m'en rendre compte. Ce compte vous est nécessaire pour recevoir des réponses qui vous assurent, et vous empêchent de demeurer dans la peine. Ne vous confessez point de ces peines, nonobstant l'exposé que vous m'en faites : je vous le défends, et de rien changer pour cela dans vos communions et dans votre conduite. Je réponds toujours de vous également. Mes sentiments ne changent pas; mais on en inspire aux âmes de plus ou de moins simples, selon que leur attrait le demande. Tenez pour certain qu'il est mieux de s'abandonner à la volonté de Dieu sur la diversité des attraits, que de rien déterminer par son choix.

Toute âme sainte est Epouse. Dieu appelle dans cette vie à de certains états où cette grâce se déclare davantage : bien certainement la perfection en est réservée à la gloire : c'est donc là qu'il faut terminer ses désirs, et recevoir en attendant ce que Dieu donne comme il le donne, sans croire qu'on en vaille ou plus ou moins, qu'autant qu'on est plus ou moins uni à la volonté de Dieu. Je n'ai de temps que pour écrire ce mot : je ferai réponse à ma Sœur Cornuau une autre fois.

A Paris, ce 10 février 1695.

1. *Psal.*, XLIV, 5.

215. Ecoutez bien, ma fille, je n'improuve pas votre voie : je ne veux pas même vous en détourner; mais je vous en montre une meilleure, non afin que vous la suiviez, car il faut que Dieu le veuille : mais afin que, s'il veut vous y conduire, j'aie fait ce qu'il demande d'un Pasteur, qui est de lui préparer les voies, étant bien certain que selon les règles communes de sa providence, il fait précéder quelque connaissance des voies où il veut mener les âmes, avant que de les y faire entrer.

Or quelle est cette voie meilleure? Je vous le dirai en trois mots. Ce n'est point d'agir sans attraits; car cela ne se peut : il faut que le Père tire, et par conséquent il faut un attrait; et si l'Epouse n'avait pas besoin d'attrait, elle ne dirait pas : *Tirez-moi.* Que veux-je donc? Que vous connaissiez qu'il y a une infinité d'attraits connus et inconnus auxquels il faut s'étendre, pour laisser à Dieu la liberté de nous tirer par l'un plutôt que par l'autre; non qu'il soit nécessaire pour cela d'en envisager l'un comme absolument le plus parfait, car il n'y en a point qui étant choisi de Dieu, ne mène à la perfection; mais afin que Dieu choisisse celui qu'il voudra, qui dès là deviendra le meilleur et le plus perfectionnant pour vous.

Je vous dis donc : Suivez le vôtre; c'est le meilleur pour vous tant que Dieu le donne : mais entrez dans toute l'étendue de ses voies; et sans vous attacher à une seule, ayez la foi en celui qui en a mille pour vous attirer. C'est là que vous trouverez la véritable dilatation de cœur. Je ne vous demande donc que de vous remplir de cette foi qu'on appellera, si l'on veut, la foi nue. Pour moi, je n'entends par là que la foi de l'immense sagesse, puissance et bonté de Dieu, pour faire porter à chaque membre de Jésus-Christ le caractère qu'il doit avoir dans son corps, par les voies qui lui sont connues.

Cela ne veut pas dire qu'on renonce à rien, ni même qu'on demande rien; mais qu'on se tienne en attente de tout ce que Dieu veut faire de nous dans le corps de Jésus-Christ, connu et inconnu, en présupposant toujours qu'il nous veut effectivement dans ce corps. Voilà tout.

Pour ce qui est du carême, je vous ai dit plusieurs fois, aussi bien que sur l'office, que vous fassiez comme nous l'avons déterminé par le passé, sans seulement songer à de nouvelles tentatives, puisque je vous le défends. Le Dieu Moteur des cœurs et Père des lumières soit avec vous. Lisez le troisième chapitre de l'*Epître aux Philippiens.*

A Paris, ce 28 février 1695.

216. Je ressens très-vivement, ma fille, les douleurs de Madame votre sœur, dont vous me faites dans vos lettres une si vive peinture, surtout par celle du 12 : j'ai reçu les précédentes. Je suis aussi très-affligé du péril de Madame de la Grange et des maux de toutes mes filles, que je ne cesse d'offrir à Dieu au saint autel, et toujours, surtout Madame de Luynes. Je prie Dieu de lui mettre dans le cœur la vertu de la croix et de la résurrection de Jésus-Christ, et de lui donner du soulagement. Je le prie aussi de lui appliquer la vertu toujours vivante dans les saintes et précieuses reliques du glorieux martyr saint Potentien, qui

semblent avoir déjà opéré sur elle. Continuez à me mander de ses nouvelles.

Pour vous, vous n'avez qu'à suivre vos attraits, que j'approuve autant que jamais : pour le reste je vous le montre seulement, non pour vous obliger à rien faire pour vous y porter, au contraire je vous le défends ; mais pour donner lieu à Dieu de vous tirer où il voudra. Tant qu'il ne fera rien sur cela, ce sera signe qu'il vous mènera à la perfection qu'il vous destine, par la voie où il vous a mise. Gardez-vous bien de croire qu'il y ait rien de défectueux : on va par toutes voies choisies de Dieu à la même perfection, et il n'y a qu'à se conformer à sa volonté.

En soi, il n'y a rien de plus excellent que l'amour de Jésus-Christ où vous tendez, et le désir de le voir face à face, puisque c'est là que se trouve la plus grande gloire de Dieu, et l'entière destruction du péché par l'union consommée à la justice éternelle. Il n'est question que des moyens; et je vous montre seulement que, sans quitter ceux que Dieu nous offre, il n'y a, quand il y attire, qu'à s'abandonner à tout ce qu'il peut vouloir. Sa volonté est la source où tout est compris, et d'où tout dérive. Notre Seigneur soit avec vous. Je bénis de tout mon cœur Madame de Luynes, et toutes nos autres malades.

Il me semble que je vous ai autrefois envoyé une image de Jésus-Christ flagellé : montrez-la-leur de ma part, si vous l'avez : mais je me souviens que c'était pour Coulommiers, si je ne me trompe. En tout cas, faites-leur vous-même ce tableau par ce seul trait d'Isaïe : *C'est l'homme de douleur, et celui qui a expérimenté toutes les faiblesses du corps*[1]. Je n'ai de temps que pour vous dire ceci. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 16 mars 1695.

217. Ne craignez point, ma fille, pour le désir que vous avez que Jésus-Christ accomplisse en vous comme dans un de ses membres, ce qu'il doit porter comme Chef. Ce sentiment n'a rien de superbe; au contraire, c'est une parfaite humilité de ne se retrouver qu'en Jésus-Christ. Je vous ai bien entendue : cette influence du chef se répand sur tous les membres de son corps mystique, selon l'âme et selon le corps. La joie que vous avez de la gloire de Jésus-Christ, par rapport à celle de Dieu, est du pur amour; et ce pur amour, il le faut pratiquer plutôt que de songer si on l'a : plus on l'a, moins on y pense, si ce n'est dans certains cas. Pour vous, vous n'avez à réfléchir sur vous-même que par rapport à l'obéissance, et au compte que Dieu veut que vous me rendiez.

Madame l'abbesse ne m'assure point du jour de la prise d'habit : je ne manquerai pas, s'il plaît à Dieu ; et ce me sera une joie qu'une âme si pure et si bien appelée soit la première que je lui offre dans la sainte solitude de Jouarre, où je souhaite de voir régner le silence intérieur et extérieur où l'Epoux parle.

Les papiers du *Benedictus* me tomberont sous la main quand j'y songerai le moins : en tout cas, rien ne traîne ni ne se perd. Notre Seigneur soit avec vous.

1. *Isa.*, LIII, 3, 4.

Faites, je vous prie, mes compliments, et portez ma bénédiction à Mesdames de la Grange et de Rodon. Il y a longtemps, ce me semble, que je n'ai eu de nouvelles de Madame du Mans.

A Meaux, ce 29 mars 1695.

218. Communiez sans hésiter, malgré ces peines : ne vous en confessez pas. Ne vous embarrassez point à faire des actes contraires : consentez à ceux que je fais pour vous à ce moment, et que je ferai à Complies, demain à Matines, à la Messe et Vêpres : je prends tout sur moi.

Le quiétisme ne se peut pas définir en un mot. N'ayez, ma fille, aucun regret à ce que vous avez écrit : j'y ferai réponse tout à coup quand vous vous y attendrez le moins, s'il plaît à Dieu : ma bonne volonté vous soutiendra peut-être en attendant. Nous dirons le reste mercredi. Je salue Madame de Luynes. Notre Seigneur soit avec les deux Sœurs.

A Meaux, ce 2 avril 1695.

219. Je n'ai pas manqué, ma fille, de prier pour vous. Je suis très-aise de votre meilleure disposition. Vous aurez vu par mes précédentes que je ne suis pas aussi occupé, étant ici, que vous pensez, et que j'y trouve du temps pour mettre votre conscience en repos.

Recevez ce cher Sauveur, ce cher Epoux, ce cher et unique Amant des âmes pudiques et saintes. J'irai sans doute à la Ferté en même temps que Madame de Miramion ; et ce ne sera pas sans passer à la sainte montagne. Je souhaite fort d'écouter tout ce que votre cœur veut éclore. Je serai bien aise d'avoir la copie de la lettre dont vous me parlez. Vous offrez un trop grand prix pour une vie aussi inutile que la mienne. Entrez dans le sentiment que le Sauveur inspire aux apôtres, en leur disant : *Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez de ce que je vais à mon Père, parce que mon Père est plus grand que moi*[1]; c'est-à-dire : Vous vous réjouiriez de ma gloire et de mon retour à la source d'où je suis sorti, et d'où je tire toute ma grandeur. C'est là le plus pur amour, et celui qui nous suivra dans le ciel, où la gloire du Bien-aimé fera notre joie et notre vie. Je vous la souhaite, avec la bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Amen, amen.*

A Versailles, ce 27 avril 1695.

220. Les plaintes de votre dernière lettre s'évanouiront, ma fille, aussitôt que la réponse précise que j'y ai faite sera arrivée entre vos mains. Je vous y décide nettement que, sans avoir aucun égard à la peine que vous m'exposez, vous devez aller votre train, et surtout vous bien garder de rejeter, ou d'interrompre, ou de différer votre sommeil pour cette peine. Je vous défendais aussi de vous en confesser, quand vous seriez à l'heure de la mort. Cette réponse, qui a précédé celle dont vous me marquez la réception, a dû vous être remise il y a longtemps, et elle vous aura rendu le calme.

Si je ne vous parle pas le même langage qu'à ma Sœur Cornuau, c'est que je réponds à chacun

1. *Joan.*, XIV, 28.

selon son attrait, sans que cela marque rien de plus ou de moins, ni de mon côté ni du côté des personnes. Il ne faut donc jamais regarder ces choses par rapport aux autres, mais tout par rapport à soi; et pour empêcher l'inconvénient, je crois que dorénavant le mieux sera de ne se plus rien entre-communiquer sur ce qui regarde l'état intérieur d'un chacun.

J'espère être à Meaux au plus tard à la fin de la semaine prochaine. Je vous prie de me mander seulement si c'est la coutume de porter tous les corps à la porte; je ne dis pas à la grille, mais à la porte de l'église du monastère.

Je suis en peine de la santé de Madame de Luynes et de la vôtre. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

Suivez votre attrait en toutes choses, et dites au céleste Epoux : *Tirez-moi; nous courrons : ceux qui sont droits vous aiment.*

A Paris, ce 30 avril 1695.

221. J'avais écrit la lettre ci-jointe pour l'envoyer par la poste avant la réception de la vôtre du 31. Je ne puis vous envoyer ces écrits quant à présent; ce sera bientôt. J'irai à la Ferté après l'octave; et c'est dans ce temps que se feront toutes choses.

Si Madame estime le peu que j'ai fait par ma bonne volonté, elle a raison. Je ferai précisément pour vous, ma fille, ce que vous souhaitez pendant cette octave. Je vous envoie l'Ordonnance pour Madame de Harlay, aux conditions marquées par mon autre lettre.

Vous voyez qu'à l'endroit que vous me marquez, on ne condamne que le dessein de supprimer les efforts du libre arbitre; de quoi je suis bien certain que vous êtes fort éloignée. Vous me direz sur cela ce que vous voudrez. Prenez garde seulement qu'il n'y ait un peu de tentation à vouloir toujours vous expliquer davantage; ce qui pourrait empêcher le parfait repos et l'entière dilatation de cœur que je vous souhaite. Dites pourtant à la bonne heure ce que vous pensez. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 1er mai 1695.

222. Je n'ai, ma fille, jamais douté de votre sincérité. Quand je vous prie d'examiner ce que vous pouvez me promettre sincèrement, c'est afin que vous vous examiniez devant Dieu sur cela. Je laisse les choses en l'état où elles étaient. Vous savez que j'ai toujours excepté ce qui regarde le particulier des états, qu'il faut réserver à Dieu : pour le reste je laisse une liberté tout entière à vous et à ma Sœur Cornuau, et je me contente de la disposition où vous êtes de ne rien faire que vous croyiez qui répugne à mes sentiments. Je n'entends pas même vous gêner sur les demandes que vous pourriez faire pour connaître les dispositions des personnes et en profiter; mais je ne veux obliger personne à rien répondre là-dessus, et je crois même absolument mieux de retrancher sur cela toutes sortes de curiosités.

Quand Madame votre abbesse vous invitera à la suivre dans la visite des terres de l'abbaye, suivez sans hésiter, si vous êtes en état de le faire, Madame votre sœur et vous, en quelque lieu qu'elle aille. Pour ici, il n'y a nulle difficulté : pour Soissons, je n'en refuserai pas la permission; mais je ne le conseillerai pas. Vous pouvez souhaiter de guérir pour ce petit voyage, et marquer qu'il y a de la différence entre aller dans une maison religieuse, et visiter des personnes séculières : mais je ne crois pas que vous fissiez prudemment de conseiller ce voyage entièrement inutile.

Quand vous aurez lu attentivement l'Ordonnance, vous verrez que je m'y suis expliqué sur l'opinion des mystiques dont vous me parlez. Comment entendez-vous Moïse et saint Paul : l'un, qui veut être ôté du Livre de Vie; et l'autre, être anathème *à Christo?* Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 10 mai 1695.

223. Dans la plus ample instruction, j'expliquerai en particulier mes raisons contre Malaval : en attendant on peut m'en croire. C'est de lui que sont les propositions que j'ai marquées page 7, et qui m'ont fait tant d'horreur. Gardez, ma fille, celui qu'on vous a remis en main, jusqu'à ce que vous ayez occasion de me le donner. Vous pouvez y lire ce que vous voudrez. Je ne sais si cette personne qui le défend tant, sait qu'il est noté à Rome. Je reverrai tout votre écrit sur l'oraison, et je satisferai à tout, s'il plaît à Dieu, dans mon *Instruction.*

L'amour-propre se fourre partout : ceux qui ne parlent que d'amour pur sont-ils quittes d'amour-propre? C'est tenir les âmes dans une gêne ennemie de la liberté de l'esprit de Dieu, que de leur rendre suspect tout ce qu'il y a de meilleur, sous prétexte que l'amour-propre se niche partout. Il n'est plus faible nulle part que dans la production des désirs, qu'on trouve de mot à mot dans la parole de Dieu.

Le Chrétien intérieur est condamné à Rome : je ne l'ai jamais lu, non plus que les Guilloré sur les tentations. Un cœur chrétien a pour ainsi dire naturellement je ne sais quoi de particulier pour Jésus-Christ, parce qu'il est l'Emmanuel, Dieu avec nous : mais cela même est la voie pour aller à la divinité.

Les passages de Moïse et de saint Paul demanderaient un plus grand discours. Priez celui qui ne les a pas inspirés pour rien, de m'en ouvrir l'intelligence.

L'acte marqué dans l'article xxxiii, loin d'être d'obligation, doit être fait avec beaucoup de précaution. Je ne le trouve nulle part dans saint Augustin, ni rien d'approchant : cependant c'est lui, après les apôtres, qui est le docteur de la charité comme de la grâce.

Je vous renvoie votre version corrigée : vous pouvez tout entreprendre après cet endroit-là.

Je serais bien aise de savoir à peu près quand on viendra ici, et il est bon de m'avertir quelques jours avant, parce qu'autrement je pourrais naturellement aller ailleurs : la semaine prochaine sera plus libre. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille, à jamais.

A Germigny, ce 14 mai 1695.

224. Je suis tout à fait de votre avis sur la délectation du bien éternel, et je ne puis approuver

les prétendues mortifications des mystiques. Je crois en effet, ma fille, que Malaval a eu bonne intention, et encore plus celles qui ont profité de sa lecture : mais il faut avouer que ces mystiques ont enseigné une mauvaise théologie, et qui induit sans y penser à beaucoup d'erreurs, et à un grand affaiblissement de l'ancienne piété.

Je ne change rien à la permission que je vous ai donnée, de continuer la lecture des lettres de M. de Saint-Cyran : je ne le permettrais pas si aisément à quelqu'un qui ne l'aurait pas lu, ou que je ne croirais pas capable d'en profiter. La concession ou refus de telles permissions sont relatives aux dispositions des personnes. Ainsi vous pouvez continuer, et me marquer les endroits excellemment beaux.

Je n'ai rien dit de ce qu'on me fait dire sur les oraisons extraordinaires, sinon qu'en effet elles sont rares. Vous êtes bien éloignée des illusions qu'on y appréhende. Vous n'avez rien à craindre de votre oraison, ni pour le présent, ni pour le passé.

J'ai fait donner une Ordonnance au P. Moret; on a oublié le P. Soanen. On a beau faire, on oublie toujours quelqu'un, et ce sont souvent ceux qu'on voudrait le moins oublier. On réparera ou ici, s'il y vient, ou à Paris. Je salue Madame de Luynes, Notre Seigneur soit avec vous.

P. S. N'interrompez point vos communions pour ces peines sur le prochain ; mais offrez-les, afin d'obtenir de Dieu une véritable charité pour lui.

A Meaux, ce 17 mai 1695.

225. De tous les fruits du Saint-Esprit, celui qui m'a le plus touché à cette fête, que je vous donne et que je tâche de prendre pour moi, c'est la paix, avec cette parole de Jésus-Christ : *Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix*[1] : L'effet de cette paix, c'est que vous demeuriez tranquille dans votre état, sans rien consulter davantage. Il n'y a point d'illusion : j'approuve tout ce que vous m'en avez exposé, même par rapport à moi. Agissez suivant les dispositions que Dieu vous donne, et ne craignez rien : la vérité vous répond par ma bouche, autant pour ce qui me regarde que sur toute autre chose ; c'en est assez. Pour ce qui est de mes dispositions, vous n'avez pas besoin que je vous en explique d'autres que celle de vouloir faire jusqu'à la fin toutes les fonctions du bon pasteur : Dieu m'en fasse la grâce.

Pour le voyage, je vous avoue que si j'eusse prévu qu'on dût aller à Paris, je ne l'aurais pas permis, ou j'y aurais apporté des restrictions. Néanmoins puisque la parole est lâchée pour les terres en général, je ne la révoquerai pas. A votre égard, ne contristez point Madame votre abbesse ; et si elle veut que vous la suiviez, obéissez. Quant à moi, je n'ai nul dessein bien fixe pour cette semaine, et je me conduirai suivant les lettres que je recevrai de Jouarre.

Il est vrai qu'il y a un édit du Roi, vérifié au parlement, qui soumet tous les monastères, même ceux qui sont en congrégation, aux évêques, d'une certaine manière ; et qui est non-seulement de ce côté-là, mais en beaucoup d'autres points, très-avantageux à la discipline ecclésiastique. Je n'ai pas besoin de raisonner sur cela par rapport à moi : il me suffit d'avoir fait dans le moment ce que je devais, pour le temporel et pour le spirituel également. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 23 mai 1695.

1. *Joan.*, XIV, 27.

226. A la première commodité on vous enverra un exemplaire de l'Ordonnance pour Madame de Harlay, que vous lui ferez tenir vous-même : je ne veux point qu'il paraisse que je la divulgue hors de mes limites.

Je n'ai remarqué dans saint Jean Climaque nul vestige d'oraison passive ; je reverrai les endroits. Je suis bien aise, ma fille, que vous soyez satisfaite du petit voyage à Trilpat. Je sentis de la peine, qui se termina en actions de grâces, en voyant les Epouses de Jésus-Christ retourner en la maison de leur Epoux.

Ne soyez point embarrassée des sentiments que vous m'exposez : songez plus à vous unir au divin Epoux qu'à vous détacher des autres. Puisse la joie du Saint-Esprit triompher de la tristesse que vous portez dans le fond ! Je crois pourtant qu'elle est selon Dieu, et qu'elle tient un peu du naturel et des infirmités.

Je ferai décrire les papiers ici, et ne puis à présent les envoyer. Quand Dieu me donnnera ce que vous souhaitez que je vous donne, vous l'aurez. Communiez tous les jours dans cette octave : que nulle peine prévue ou imprévue ne vous en empêche. Ce que Dieu demande de vous, c'est la confiance et la dilatation du cœur. Vos papiers sont dans d'autres portefeuilles, et ne tiendraient pas aisément dans ceux qui ne renferment que le courant. Mon neveu vous rend grâces et vous salue, et tous deux Madame de Luynes.

On dit M. de la Trappe fort malade.

A Meaux, ce 1er juin 1695.

227. Vous me faites, ma fille, très-grand plaisir de me témoigner les amitiés du P. Soanen, et la grande satisfaction que vous avez et qu'on a à Jouarre des excellents sermons de son neveu. Il m'a fait le plaisir de me l'amener à Paris, et je suis très-aise qu'il réussisse comme vous le dites. Je suis à présent si occupé, que je ne sais quand précisément je pourrai penser à vos questions. Je travaille néanmoins encore à la suite des Mystères, que je veux tâcher de mener jusqu'à un certain point : cela ne me coûte aucune application, et me délasse plutôt.

Tant que vous songerez à établir votre confiance sur vous-même, vous n'y parviendrez jamais. Je lisais hier de pieux vers de Gerson, dont le sens est : Je sais que les dogmes que je viens d'enseigner de la vie mystique sont très-véritables : mon âme les ressent, mon expérience en est le témoin ; mais ce n'est point par là que je serai glorifié : mon espérance est la croix de Jésus-Christ ; sa grâce, et non pas mes œuvres. Dites à son exemple : Je vis à l'ombre de la grâce et de la miséricorde de Dieu, comme une plante qui croît dans la maison du Seigneur, qu'il nourrit de la pluie du ciel, et qu'il anime par la chaleur de son soleil, qui est Jésus-Christ.

J'ai lu les extraits de mes lettres que vous m'avez envoyés, et celui que je reçois aujourd'hui revient beaucoup à ce que je viens de dire. Je ne souhaite point que vous vous tourmentiez à vous détacher de votre attrait; mais qu'en dilatant votre cœur à Dieu, vous l'ouvriez à tout ce qui peut venir de ses montagnes éternelles. Il y a beaucoup de mérite à se livrer à Dieu, à la manière que vous me marquez; et le véritable mérite est de suivre Dieu.

Il est vrai que le livre du *Chrétien intérieur* a été noté par une censure de l'inquisition à Rome. Je n'y ai encore rien trouvé de mauvais : mais en général les nouveaux spirituels outrent beaucoup les matières, et semblent vouloir enchérir sur les saints Pères; ce qui me fait beaucoup de peine. Je ne saurais vous rien dire de la Ferté-sous-Jouarre, ni de Jouarre. Notre Seigneur soit avec vous.

P. S. Aimable plante, olivier fécond et fructifiant, arbre chéri de celui qui l'a planté dans sa maison, qu'il regarde continuellement avec des yeux de complaisance, qu'il enracine par l'humilité, qu'il rend fécond par ses regards favorables, comme un soleil bienfaisant, dont il prend les fleurs et les fruits pour en faire une couronne à sa tête; croissez à l'ombre de sa bonté, et ouvrez-vous à ses bénignes influences. *Amen*, *amen*.

A Meaux, ce 4 juin 1695.

228. Je vous ai déjà dit, ma fille, ce que je pensais sur le voyage de Soissons, et vous savez quel plaisir j'aurais d'en donner à Madame votre sœur. Mais assurément ces visites d'abbesse à abbesse ne sont guère conformes à l'esprit de clôture; et comme je vous ai dit, je ne dirai mot si on les fait sans me le demander; mais je ne les conseillerai pas si on me consulte. Je suis très-content, ma fille, des dispositions que vous me marquez, et vous n'avez qu'à continuer dans cette voie.

Je n'ai rien du tout à ajouter à ce que je vous ai dit du mérite : le principe en est la charité, et le degré de l'un dépend de l'autre. Il est vrai que, toutes choses égales, l'état que marque Grégoire Lopez peut être plus méritoire par accident : mais dans le fond, qui aime plus mérite plus, l'amour étant toujours libre en cette vie. Il y a une belle sentence dans le bienheureux Jean de Dieu, qui est le réciproque de l'amour entre Dieu et l'homme : il dit que comme Dieu nous choisit librement, nous le devons choisir de même; et c'est à peu près ce que disait saint Clément d'Alexandrie, que comme Dieu prédestine l'homme, l'homme aussi en quelque façon prédestine Dieu. Mais après tout la comparaison est fort imparfaite, puisque c'est Dieu qui commence, et que notre amour est un fruit du sien.

Demain nous allons tous en visite, moi d'un côté, mon neveu de l'autre, et mes grands-vicaires de l'autre. Je vais demain à Farmoutiers et aux environs, d'où je reviendrai quand j'aurai fait, et n'en puis dire davantage. Je passerai à Coulommiers, où la bonne Sœur Subtil et ses Sœurs apprendront volontiers de vos nouvelles. Je salue Madame de Luynes. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille. J. Bénigne, *Év. de Meaux*.

P. S. On ne me parle plus il y a longtemps de Madame de la Grange : je présuppose qu'on a toujours d'elle un soin égal. Je n'oublie pas Madame Renard. Samedi le P. Berard me rendit votre lettre, comme je partais pour Farmoutiers; ainsi je diffère la réponse.

A Meaux, ce 10 juin 1695.

229. J'arrivai hier de Créci : j'ai été à Coulommiers, où j'ai accordé à ma Sœur de Saint-Antoine ce qu'elle souhaitait, et vous pour elle. Je m'en vais à Meaux à la conférence, et demain je retournerai en visite à une des extrémités du diocèse, où je demeurerai autant que les besoins des lieux le demanderont. De là je reviendrai encore à Créci, s'il plaît à Dieu; et voilà, ma fille, tout ce que je puis prévoir de ma marche. Vos lettres portées à Meaux me seront fidèlement envoyées où je serai, et je vous prie de me mander la suite des voyages.

Je ne sens point du tout que j'aie rien de nouveau à vous dire sur ces peines, dont je vous ai souvent défendu de vous inquiéter : je vous le dis néanmoins encore. Il ne sera peut-être pas inutile que vous m'envoyiez ce livre ici, où je serai bien certainement, s'il plaît à Dieu, le vendredi après la Saint-Jean, et le samedi suivant toute la matinée. Priez Dieu de plus en plus pour les travaux dont il me charge, afin que je les subisse entièrement détaché de moi-même. Je le prie aussi qu'il soit avec vous, et je vous assure que je ne cesse de lui offrir les douces blessures de votre cœur. Ne rejetez point ses grâces; laissez-vous tirer où il voudra, et courez après ses parfums.

A Germigny, ce 17 juin 1695.

230. J'ai, ma fille, reçu les paquets et le livre : je vous prie de le dire à nos chères filles; et qu'occupé de plusieurs affaires, avant mon départ pour Créci, qui sera aussitôt après le dîner, je ne puis faire réponse qu'à mon retour.

J'ai lu votre lettre : vous eussiez mieux fait de lire le livre; et sans hésiter de m'en marquer tous les endroits, puisque je ne l'ai pas défendu, et pour cause. Je parlerai pour Madame Viart. Madame de Jouarre arriva ici à minuit, et y demeura jusqu'à six heures du soir. Vous aurez vos versions : j'ai celle de saint Siméon. Je ne puis dire précisément combien je serai dans le diocèse : il ne paraît pas que rien me presse avant le 15 ou le 16.

Tous les passages de saint Jean Climaque et de Cassien seront examinés dans mon Traité. Je ne puis vous dire autre chose en général, sinon que je n'y trouve pas jusqu'ici bien clairement l'oraison de quiétude, ni ces impuissances des mystiques nouveaux, même de ceux qui sont approuvés : cela dépend de plus hauts principes, qu'il serait long de déduire. Tout ce que je puis faire quand j'en serai là, sera de vous envoyer mes écrits à mesure que je les ferai. Vous me citez saint Jean Climaque par nombres, je les lis dans l'original où ne sont point ces distinctions : il suffit de me marquer les degrés de son *Echelle* mystérieuse. Je bénis de tout mon cœur notre chère Sainte-Dorothée.

A Meaux, ce 25 juin 1695.

231. Par votre lettre du 28 je vois, ma fille, que Madame de Jouarre était indisposée à Paris : il me tarde qu'elle finisse ses courses qui commencent à mal édifier. Le Roi a dû être à Marly jusqu'à aujourd'hui, et Madame votre sœur aura eu peine à voir Madame de Chevreuse; mais j'espère que cela se sera réparé au retour.

Je laisse à votre liberté de me dire, ou ne me pas dire, les peines qui ont rapport à moi; et je puis vous assurer, sans en savoir davantage, que vous n'avez qu'à toujours aller votre train.

Nos voyageurs de Soissons sont fort contents de Madame l'abbesse, qui ne leur a rien dit que je sache sur la visite qu'elle espérait. Il est vrai qu'elle a eu ce qu'il y avait de mieux entre Mesdemoiselles de Rohan; et je trouve Madame de Soubise fort modeste, de se contenter de la petite qu'on vous a donnée. Les dix mille écus sont véritables.

Je suis toujours très-disposé à écouter Dieu sur votre sujet : mais quand on a résolu les principales difficultés, Dieu laisse dans le silence, et veut qu'on profite de ce qu'il a donné. Mon silence n'est donc point une punition de Dieu, mais une sage et ordinaire économie de sa grâce. Ce silence pourtant n'est pas bien grand, et je tâche de ne vous rien laisser d'indécis. Tout viendra en son temps, et il ne faut pas s'accabler d'écriture.

La prière que vous me demandez est en cent endroits de l'Ecriture, et très-nettement dans les oraisons de Prime : *Domine Deus*, etc., et *Dirigere*, etc. Pourquoi vouloir après cela quelque chose de particulier, et de moi? Puis-je mieux dire que l'Eglise? Au contraire, quand il y a des prières ecclésiastiques sur certains sujets, il y a de la foi et de la soumission à s'en tenir là. C'est peut-être pour cela qu'il ne me vient rien sur ce sujet, et que Dieu veut que je vous renvoie à l'Eglise.

Je continue de temps en temps les Mystères : quand j'en serai à la Conception de Notre Seigneur, je m'arrêterai, et j'enverrai ce qui sera fait pour vous et pour ma Sœur Cornuau. Voilà pour la lettre du 27.

Je vous renvoie le *Nunc dimittis* revu. Je ne suis guère content de beaucoup de lettres que vous m'avez envoyées de M. de Bernières. Outre les endroits marqués, j'y en trouve beaucoup d'autres très-suspects, surtout la manière dont il parle de l'indifférence pour les émotions de la sensualité. C'est bien fait de ne se pas trop raidir à faire des actes contraires ; mais aussi d'en venir à dire que c'est l'affaire de Dieu, et non pas la nôtre; qu'un rien ne réfléchit pas, ne résiste pas : je ne puis consentir à ces expressions. Je dirai de même : Un rien ne prie pas, ne s'unit pas, n'aime pas, ne se soumet pas; un rien ne s'anéantit pas : et voilà toute la piété réduite à rien, ou à des allégories sur le néant; cela peut conduire à de très-grands maux. Pour vous, ma fille, vous êtes instruite sur ce sujet-là, et vous n'avez, sans vous arrêter, qu'à continuer dans ses peines ce que vous avez commencé, mais non pas à en venir jamais à ces expressions et sentiments de nonchalance.. C'est la réponse à ce qui restait de la lettre du P. Berard. Je ne dis rien sur les attraits dont vous y parlez, parce que je les approuve.

Je n'ai point parlé pour raison à Madame de Richelieu; c'est assez qu'elle ne m'ait parlé de rien. Je vous plains d'être si souvent distraite, et même quand vous écrivez. Songez bien, mais sans scrupule, si vous ne pouvez pas un peu vous affranchir de cette captivité extérieure. Ce n'est pas le goût des souffrances, c'est la soumission à la volonté de Dieu qui les envoie, que je vous demande. Voilà réponse à la lettre du 24. Dans la lettre du 20, vous demandez s'il ne vaudrait pas mieux songer à la mort que de recevoir ces touches qui occupent si doucement. Je réponds que non, et que la grande règle est de se laisser tirer au céleste Epoux.

Vous en dites trop en assurant sur le sujet de Madame Guyon, que mon discernement est à l'épreuve de toute dissimulation. C'est assez de dire que j'y prends garde, et je tâcherai de prendre des précautions contre toutes les dissimulations dont on pourrait user. On peut être trompé en deux manières, ou en croyant ce qui n'est pas, ou en ne croyant pas tout ce qui est. Le dernier peut arriver aisément; mais il faut prendre des précautions à toutes fins, pour empêcher qu'on n'induise les âmes à erreur par une mauvaise doctrine ou de mauvaises pratiques.

Je suis obligé aux bontés de Madame de Harlay, et l'aurais été à ses lettres.

La vraie raison qui empêche mon *Traité sur l'oraison* d'aller aussi vite qu'on voudrait, c'est la délicatesse et l'étendue de la matière, et la multiplicité des occupations. Votre zèle pour ma perfection, en y comprenant la pénitence, me plaît beaucoup. Cette bonne fille ne m'a rien dit là-dessus : l'Ecriture m'en dit assez; et pour le reste, ni je ne le dédaigne, ni je ne le demande.

J'ai reçu une lettre de M. l'abbé de la Trappe : son mieux est bien faible. Le Roi lui a permis de choisir un successeur dans sa communauté. Je ne puis rien dire sur mon séjour, ni sur mon départ; le dernier ne sera qu'à l'extrémité. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 1er juillet 1695.

232. Monsieur d'Ajou m'a rendu vos billets : je ne trouve rien que de bon dans celui daté du dimanche, et vous pouvez suivre ces dispositions. Je vois quelque sujet d'espérer la venue de Madame de Miramion, qui me déterminera d'aller à la Ferté, d'où je monterai la montagne.

Je verrai la version de la Préface des Psaumes. Je n'ai de garde d'être contraire à l'oraison de quiétude que j'ai si expressément approuvée, pourvu qu'on ne l'outre pas, comme on fait si souvent les bonnes choses. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 3 juillet 1695.

233. Je pars aujourd'hui pour la Trappe. Avant mon départ, je vous donne avis de la réception de votre lettre du 14. Madame l'abbesse vous portera un billet de moi. Je vous ferai rendre une Ordonnance à mon retour.

Je vous fais de très-bon cœur la dernière réponse de saint Bernard. Car par la grâce de Dieu, je la porte dans mon fond, et vous m'avez fait grand plaisir de me la marquer dans ce saint. Elle me donne une nouvelle vénération pour lui, par-

dessus celle que j'ai toujours eue très-grande pour sa très-pure et paternelle charité. Enracinez-vous dans l'humilité, par la foi et par le chaste et pur amour : c'est la source de la véritable humilité. Qui aime, s'oublie soi-même, et n'a garde de se compter pour quelque chose, puisqu'il s'est oublié et ne se retrouve qu'en Dieu par Jésus-Christ. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille, à jamais.

A Paris, ce 16 juillet 1695.

234. J'ai reçu la lettre dont vous êtes en peine, vous ne doutez point, ma fille, que je n'aie pris beaucoup de part à l'affliction de Madame votre sœur et à la vôtre. J'ai appris de M. de Chevreuse que la fin de M. de Morstein a été précédée d'une vie si chrétienne, qu'on peut croire que Dieu le préparait à ce dernier moment. Pour M. le comte d'Albert, lundi à six heures du soir que je quittai M. de Chevreuse, M. de Guiscard ne lui en écrivait pas un mot, ne lui circonstantiant que ce qui regardait M. de Morstein; et c'est ce qui lui faisait croire qu'il n'était rien de ce qu'on disait de M. le comte d'Albert.

Je prie Dieu qu'il bénisse votre retraite. Vous trouverez dans les Evangiles et dans la seconde *Epître* de saint Pierre, de quoi vous entretenir sur Jésus-Christ transfiguré. C'est en cet état où il paraît le plus beau des enfants des hommes par l'anticipation de sa gloire, par le témoignage que lui rendent Moïse et les prophètes, et par l'invitation qui nous vient du ciel de l'entendre. Faites le sujet de votre retraite de l'Evangile des dix Vierges : préparez-vous à entrer aux noces de l'Epoux, en disant avec saint Jean : *Venez, Seigneur Jésus, venez;* et le reste de la fin de l'*Apocalypse*, joint au chapitre I[er] du *Cantique des Cantiques*.

Monsieur l'abbé de la Trappe m'a donné cette lettre en réponse aux vôtres. Sa main droite est toujours ulcérée; mais il me paraît en état de vivre encore quelques années. Le repos où il va entrer contribuera à le conserver. Son successeur est un saint et éclairé religieux[1], qui a le don de la parole avec celui de l'exemple et de la conduite. J'ai été très-édifié du monastère des Clairets, où l'œuvre de Dieu avance sous la conduite d'une sainte et zélée abbesse. Ma santé est bonne, mais j'ai besoin d'un peu de repos à Germigny, où je vais. Je prie le saint Epoux d'être avec vous.

A Meaux, ce 4 août 1695.

235. Continuez à suivre votre attrait : recevez sans scrupule les larmes que Dieu vous envoie. Laissez dire les hommes : écoutez Dieu; écoutez Jésus : l'Epouse se réjouit à la seule voix de l'Epoux. Il est vrai que j'ai beaucoup estimé la *Vie de la Mère de l'Incarnation*[2]. Vous avez raison de vous en tenir à saint Augustin, qui ne connaît point ces abstractions. Il y a un sensible qui est bien profond et bien intime; assurez-vous-en. Modérez l'oraison, ma fille, quand vous vous sentirez faible; Dieu l'aura fort agréable.

Si ces peines viennent, soumettez-vous à la volonté de Dieu, et laissez-lui le choix de ses contrepoids. Je le prie pourtant de les détourner, et en même temps je vous défends de vous laisser détourner de ce que vous avez à faire. Quand vous désirez de sentir plus de foi envers le mystère de l'Eucharistie, vous avez raison d'un côté; dites seulement avec les apôtres : *Seigneur, augmentez-nous la foi;* et avec cet autre : *Je crois, Seigneur; aidez mon incrédulité;* et laissez tout passer.

Si vous connaissez en cette fille un grand progrès, avec une forte envie de se corriger, vous pouvez la recevoir. Mandez-moi ce qu'on a fait de la fille du P. Antheaume. Ce Père me presse fort en sa faveur, et je voudrais lui faire plaisir, mais non pas faire mon affaire de cette réception.

Abandonnez-vous à l'amour et à toute l'étendue de l'attrait divin, avec une entière dilatation de cœur.

J'ai vu ici le P. Soanen, et je l'ai arrêté à souper et à coucher à l'évêché : j'ai fait ce que j'ai pu pour le satisfaire.

Je ne trouve rien que de bien dans les sentiments que vous me marquez pour la confession, dans votre lettre de dimanche. Je ne vois pas qu'on puisse être dangereusement trompé, en consultant et suivant en simplicité son évêque. Encore un coup, suivez l'attrait, et laissez-vous tenir doucement en oraison autant qu'il plaira à Dieu, sans vous inquiéter du diable qui pourrait intervenir; mais assurez-vous en Dieu : on peut prétendre à tout avec Jésus-Christ, pourvu qu'on veuille l'aimer. Espérez en Dieu à la vie et à la mort. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Germigny, ce 8 août 1695.

236. J'approuve fort que vous fassiez un compliment à Madame de Harlay votre amie, sur la mort de M. le marquis de Vieux-Bourg, qui était en vérité un aimable homme et digne d'être regretté.

Dieu soit loué, ma chère fille, et sa bonté adorée, sur la préservation de cette peine incommode et affligeante. Souvenez-vous, si elle vient, de l'offrir à Dieu pour tels pécheurs qu'il voudra : il a cela fort agréable, et qu'on souffre en charité et en esprit de communion pour ses frères.

Sur vos lettres du 10 et du 11, je vous avertirai fidèlement de tout ce que je saurai. Il y a toute apparence, et pour mieux dire toute certitude, que Dieu par miséricorde autant que par justice, me laissera dans ma place[1]. Quand vous souhaitez qu'on m'offre et que je refuse, vous voulez contenter la vanité; il vaut bien mieux contenter l'humilité, et dire avec David sur cette petite humiliation, si c'en est une : *Bonum mihi quia humiliasti me*[2].

Le P. Antheaume ne saura rien. Je ne connais pas assez cette fille pour me rendre son intercesseur auprès de Madame. J'honore fort le bon Père; mais il ne la connaît guère plus que moi, et cela ne peut pas faire un engagement assez fort pour moi : peut-être tiendrait-elle la place de quelque plus digne sujet; ainsi je m'en tiens là.

Assurez Madame Renard de mon amitié. J'aurai soin de vous envoyer l'Ordonnance de M. de

1. Dom Zozime.
2. *Vie de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, supérieure des Ursulines au Canada*, que dom Claude Martin, son fils, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, publia en 1677.

1. On parlait de Bossuet pour remplir le siége de Paris, vacant par la mort de M. de Harlay.
2. *Psal.*, CXVIII, 71.

Châlons[1], qui est à la vérité très-belle, très-sainte et très-intérieure : je vous renverrai aussi la mienne.

J'ai fait à l'égard de Madame Guyon tout ce que demandait l'ordre de la discipline : je ne juge point du cœur. Sa rétractation ne vous est point nécessaire; elle paraîtra en son temps. Ne vous embarrassez point sur le quiétisme : vous êtes très-éloignée de cet esprit-là.

Il faudrait éviter sur les réceptions les crieries qui semblent vouloir imprimer des nécessités : ce sera une matière de visite.

J'ai vu ce matin le P. Toquet, et j'ai fort combattu ses vues de la Trappe. Je lui ai dit ce que vous souhaitiez pour moi, qui est la nomination et le refus : il n'a pas paru éloigné d'un pareil souhait; mais au fond il ne convient pas.

C'est bien fait d'avoir mis fin à votre retraite, et je loue Madame de sa précaution. On peut aspirer à tout avec Dieu, pourvu qu'on soit soumis. Les dernières et les premières places à cet égard sont égales, et les premières se trouvent souvent dans les derniers rangs. Il n'y a rien que Dieu cache tant que les grandes grâces. Laissez Dieu le maître de ses touches, et priez-le de vous aider par les moyens les plus secrets, si c'est sa volonté. Il n'y a point de résolution à écrire sur votre retraite, si ce n'est de bien aimer Dieu. Je suis obligé de partir mardi ou mercredi au plus tard pour Paris. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 13 août 1695.

237. Je n'y fais pas tant de façons : j'ai, ma fille, écrit tout simplement à Madame l'abbesse que je ne connaissais pas assez cette fille pour prendre part à ce qui la regarde. J'en ai mandé autant à celles qui m'en ont écrit, non pour approuver ces grands bruits, mais afin qu'on ne pense pas que j'entre dans les desseins du P. Antheaume, ni que ce Père pousse si loin de pures civilités. Je ne laisse pas de ressentir les égards qu'on a eus pour moi, surtout ceux de Madame de Luynes et les vôtres. Laissez toutes deux discourir celles dont vous me parlez, et continuez à bien faire sans aucune récompense sur la terre du côté de celles à qui vous faites du bien ; car c'est là où il faut espérer ce que dit le Fils de Dieu : *Il vous sera rendu dans la résurrection des justes*[2]. Il ne faut jamais souhaiter la reconnaissance par rapport à soi ; mais seulement par rapport à ceux qui la doivent.

Je suis bien aise de l'accroissement de cet esprit de retraite ; quand Dieu change les dispositions, il ne laisse pas de bâtir sur le même fond. Il n'est pas besoin que vous méditiez beaucoup : exercez l'amour doucement et en toute simplicité, sans rien forcer, et sans vous troubler pour la cessation ou pour la continuation, et pour le renouvellement des dispositions qui ne sont pas essentielles à l'esprit de foi. Ne vous inquiétez non plus de ces goûts ou de ces dégoûts : tout est dans le fond, d'où il sortira ou demeurera concentré quand Dieu le voudra ; et c'est assez.

Voilà l'Ordonnance de M. de Châlons, et un autre exemplaire de la mienne : elles sont de même esprit, quoique différentes dans les manières.

Il passa hier à deux heures après midi un courrier qui dit qu'il allait porter de bonnes nouvelles à M. de Châlons : ce serait un choix dont j'aurais une grande joie. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 16 août 1695.

238. Vous aurez appris, ma fille, que la grande expectation du public sur l'archevêché de cette ville a été heureusement terminée par la nomination de M. de Châlons, dont je me suis beaucoup réjoui, non-seulement parce qu'il est mon ami intime, mais plus encore pour le grand bien qu'un tel pasteur apportera à tout le troupeau. Voilà vos appréhensions finies : pour moi je puis vous assurer que je n'ai pas cru un moment que cela pût tourner autrement, et que tous mes souhaits sont accomplis. Il n'y a plus à douter malgré tant de vains discours des hommes, que selon tous mes désirs je ne sois enterré aux pieds de mes saints prédécesseurs, en travaillant au salut du troupeau qui m'est confié, dont votre saint monastère fait une des principales parties, et vous-même la première fille de votre pasteur.

Je n'ai pas discontinué un seul moment de travailler à l'*Instruction* que j'ai promise, et que vous souhaitez sur l'Oraison : c'est une ample et délicate matière autant qu'elle est importante. Nous étions convenus ensemble que les articles dressés par nos communs soins seraient publiés de même, sans nommer aucun auteur particulier.

La supériorité de Navarre vaut autant que la provisorerie de Sorbonne; c'est-à-dire rien du tout qu'un titre d'honneur, et un soin de ces deux maisons qui ne m'attache en aucune sorte à Paris.

Je suis ravi du bien que vous dites de cette religieuse : je crois qu'elle viendra dans le diocèse, où nous lui ferons faire ce qu'il faudra. Puissiez-vous être de celles qui sont formées par la grâce, pour trouver devant Dieu la paix et pour elles et pour les autres. Il en coûte bon, et on a besoin pour cela d'être ferme comme une muraille pour soutenir les assauts de l'ennemi, et d'avoir pour tous les pécheurs des mamelles que la charité remplisse. Notre Seigneur soit avec vous.

J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

P. S. Aimez Dieu et le désert avec Jésus-Christ, avec ses anges et avec les bêtes sauvages.

J'irai tenir le synode, et vous voir bientôt après, s'il plaît à Dieu.

A Paris, ce 22 août 1695.

239. Il est difficile, ma fille, qu'occupé autant que je le suis de la manière que j'ai à traiter, je puisse trouver tout le temps que je donnais autrefois à vous écrire. Je répondrai à tous vos doutes particuliers, en instruisant toute l'Eglise selon les lumières et la mesure que Dieu me donnera. Je crois aussi vous avoir donné tous les principes dans mes lettres; et entre autres choses, de vous avoir bien fait entendre que je n'ai jamais eu aucune vue de changer vos attraits, ni de vous en souhaiter d'autres : recevez-les donc. Je révère tout ce qui vient de Dieu, et n'approuve pas ceux qui veulent toujours rejeter ces délectations célestes.

1. Louis-Antoine de Noailles, depuis archevêque de Paris et cardinal, qui publia cette année une Ordonnance contre le quiétisme.
2. *Luc.*, XIV, 14.

Je ne suis pas persuadé qu'on mérite plus dans la privation et la sécheresse, mais qu'on mérite d'une autre sorte; et j'aime mieux qu'on s'occupe de l'amour saint que du mérite qu'on acquiert en le pratiquant. Vous entendez bien l'abandon : exercez-le de même, et ne vous embarrassez point de M. Nicole, qui n'improuverait pas votre abandon : en tous cas vous avez à écouter au dedans un autre maître.

On peut souhaiter l'attrait, comme on peut souhaiter l'amour où il porte; on peut souhaiter la délectation comme une suite et comme un motif de l'amour, et un moyen de l'exercer avec plus de persévérance. Quand Dieu retire ses délectations au sensible, il ne fait que les enfoncer plus avant, et ne laisse non plus les âmes saintes sans cet attrait, que sans amour. Quand la douce plaie de l'amour commence une fois à se faire sentir à un cœur, il se retourne sans cesse, et comme naturellement, du côté d'où lui vient le coup; et à son tour il veut blesser le cœur de l'Epoux, qui dit dans le saint *Cantique : Vous avez blessé mon cœur, ma Sœur, mon Epouse : encore un coup, vous avez blessé mon cœur par un seul cheveu qui flotte sur votre cou*[1]. Il ne faut rien pour blesser l'Epoux : il ne faut que laisser aller au doux vent de son inspiration le moindre de ses cheveux, le moindre de ses désirs. Car tout est dans le moindre et dans le seul : tout se réduit en la dernière simplicité. Soyez donc simple et sans retour, et allez toujours en avant vers le chaste Epoux : suivez-le, soit qu'il vienne, soit qu'il fuie; car il ne fuit que pour être suivi. Dieu soit avec vous.

A Meaux, ce 25 septembre 1695.

240. Madame du Chalard arriva ici hier tout à la nuit, et en est repartie à sept heures du matin. Je lui ai répondu sur tous ses doutes autant que j'ai pu, et j'ai été fort content d'elle.

Je vous charge volontiers de mes reconnaissances envers saint Ebrigisille, et j'attends encore de lui de plus grandes grâces. Je vais dimanche en visite à Nanteuil-le-Haudoin jusqu'à mardi. Il y a longtemps que vous ne me dites rien de Madame de Luynes. Mon frère et toute la famille vous est bien obligé, et vous rend avec moi mille grâces très-humbles. Le religieux prémontré dont vous me parlez n'a point rendu de lettres de vous : peut-être l'a-t-il fait rendre par quelque autre main. J'en ai reçu une du même sens que celle dont vous me faites l'exposé, et j'y consens de bon cœur, n'ayant rien qui me presse plus que d'annoncer à Jouarre la sainte parole.

Vous pouvez apprendre à ces demoiselles ce que vous savez d'arithmétique, de la carte et de l'histoire : le blason est moins que rien : mais aussi on le peut apprendre en peu de temps; et je ne haïrais rien tant qu'un attachement pour cela, où il n'y a que vanité. Il n'y a nul inconvénient à leur faire lire l'Histoire romaine, soit dans les originaux ou dans Coeffeteau. Pour le latin, vous pouvez ajouter aux lettres de saint Jérôme les histoires de Sulpice Sévère. Bannissez en toutes manières les chansons d'amour : ne souffrez pas qu'on nomme ce nom en votre présence : je vous donne toute liberté de vous servir de mon nom pour cela. Vous pouvez dissimuler quelquefois; mais que ce soit dans l'intention de mieux frapper votre coup. Parlez humblement, mais franchement à Madame là-dessus : dites-lui que tout le monde n'est pas comme elle d'une innocence inaltérable : enfin n'épargnez rien pour cela : et, je vous prie, point de complaisance : je ne ferai jamais rien paraître. Notre Seigneur, ma fille, soit avec vous.

J. Bénigne, *évêque de Meaux*.

P. S. On blâme dans les jeux de hasard le hasard même, pour ne point parler de la perte du temps, de l'attache, des passions, de l'avarice, qui règnent dans ces jeux, et il ne les faut en aucune sorte souffrir aux pensionnaires dans un cloître.

A Germigny, ce 30 septembre 1695.

241. Le paquet dont vous êtes en peine m'a été rendu, et la lettre de Madame la duchesse de Luynes est brûlée. Je compte, ma fille, de ne bouger d'ici dans toute la semaine prochaine, ni dans les premiers jours de la suivante. Commencez par là vos petites courses. Nous écrirons ici tout ce qu'il faudra pour votre conscience. Je commencerai par prendre toute l'autorité de M. de Rouen, et ensuite j'agirai toujours comme étant votre propre prélat. Ainsi je ne changerai en rien du tout, et seulement on sera un peu plus loin : mais la grâce de Dieu ne s'éloigne pas, et son Evangile marche.

Ma Sœur Cornuau vous fera voir, et à Madame votre sœur, la lettre que je lui écris sur ses vues. Aidez-la à se bien conduire. Je ferai ce qu'il faudra avec Madame d'Alègre. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous, et je vous bénis en son nom.

J. Bénigne, *évêque de Meaux*.

P. S. Soyez ferme en Notre Seigneur : ne vous faites point malade. Dieu disposera toutes choses; et encore un coup, je ne vous manquerai en rien, s'il lui plaît.

A Germigny, ce 8 octobre 1695.

242. Vous voulez que je vous dise, ma fille, ce que Dieu demande de vous pour vous conformer à l'état où il vous met. Je vous réponds qu'avant toutes choses il veut que vous continuiez, peut-être que vous augmentiez vos communions; et c'est visiblement où vous conduit cette union aux dispositions de Jésus dans l'Eucharistie. Il ne faut point adhérer à ceux qui veulent régler si précisément le nombre des communions à chaque semaine : ces règles des communautés ont de bons motifs; mais ne règlent pas les désirs des âmes, ou plutôt les désirs de Dieu dans les âmes mêmes.

Mais quelles sont ces dispositions de Jésus dans l'Eucharistie? Ce sont des dispositions d'union, de jouissance, d'amour. Tout l'Evangile le crie : Jésus veut qu'on soit un avec lui; il veut jouir, il veut qu'on jouisse de lui. Sa sainte chair est le milieu de cette union : il se donne; mais c'est qu'il veut se donner encore davantage : *Se ipsum dabit, quia se ipsum dedit*, disait saint Augustin[1]. Il est le gage de lui-même : sa présence réelle sentie par la foi, est le gage de sa présence parfaite, lorsque nous lui serons semblables en le voyant tel qu'il

1. *Cant.*, IV, 9.

1. *Enar. in Psal.* XLII.

est. Ainsi l'esprit de Jésus dans l'Eucharistie, c'est que l'union nous soit un gage de l'union, et accomplisse le mystère de l'amour ici en espérance, et là en effet.

Jésus-Christ nous a donné une vraie idée de ses dispositions dans l'Eucharistie, en nous rappelant cette vertu qui découlait de son corps sur ceux qui savaient le toucher comme il veut l'être; car il ne faut pas croire que cette vertu sorte seulement pour guérir les corps. Jésus-Christ est encore plus Sauveur des âmes : il en pique le fond; il y excite les saints désirs; il les unit à lui-même, et les prépare à une union plus divine et plus excellente; et tout cela est l'effet de la vertu qu'il portait dans son humanité, et qui se dégage sur ceux qui le touchent avec foi.

Je ne m'étonne donc pas si en recevant dans l'Eucharistie par la sainte chair de Jésus et par son humanité unie au Verbe, cette divine vertu, on fond en larmes. Cette vertu émeut, attendrit, amollit le cœur qu'elle touche, et en fait couler comme le sang par les yeux. Ne vous arrêtez point à ceux qui accusent ces larmes de faiblesses : il y a des larmes semblables à celles d'un David, à celles d'un Paul, à celles de Jésus-Christ même; et s'opposer au cours de telles larmes, c'est s'opposer à la doctrine de tous les Saints. C'est bien fait alors avec l'Epouse sacrée de tirer l'Epoux dans le désert, dans la maison de notre Mère, dans le secret des instructions de l'Eglise et de ses Pasteurs, et de boire en sûreté sous leur conduite ces enivrantes douceurs.

Il est vrai que cette vertu dont Jésus est plein ne demande qu'à sortir; et ainsi, comme elle a choisi la divine Eucharistie comme le canal où elle se veut dégorger sur les âmes, c'est lui faire violence que de retarder ses écoulements en différant les communions. Ainsi pour ôter en vous tout empêchement qui vous pourrait séparer de cette divine viande, je vous réitère les défenses que je vous ai faites de vous retirer de ce sacrement, et de la confession qui y prépare, par les craintes d'avoir consenti à certaines tentations, ou de ne les avoir pas repoussées par actes exprès et formels. Ne vous arrêtez à aucun péché quel qu'il soit, envie, jalousie, aversion, à moins, comme je vous l'ai dit souvent, que l'assurance d'y avoir consenti puisse être confirmée par serment avec une pleine certitude. Ne vous tourmentez point inutilement et très-dangereusement à faire ces actes exprès quand vous n'en aurez point la facilité, ni même quand vous l'auriez, lorsque Dieu vous demandera autre chose au dedans. Ne vous confessez jamais de ces peines que vous savez. Ne laissez point gêner votre cœur par toutes ces anxiétés; mais dans la sainte liberté des enfants de Dieu, et d'une Epouse que son amour enhardit, livrez-vous aux opérations du Verbe, qui veut laisser couler sa vertu sur vous. Elle aime les âmes chastes; mais aussi elle les fait telles; et vous trouverez l'explication de cette chasteté des âmes dans ces paroles de saint Pierre : *Vous devez purifier vos âmes, et les rendre chastes par l'obéissance de la charité, dans l'amour de la fraternité, en se rendant attentifs à s'aimer de plus en plus avec un cœur simple; renouvelés et régénérés non d'une semence corruptible, mais d'une semence immortelle, par la parole du Dieu vivant qui demeure éternellement*[1].

Ne vous étonnez pas quand vous trouverez en vous-même des penchants contraires à la vertu, et ne concluez pas de là que vous devez vous retirer de la communion, dont vous pourriez abuser. Gardez-vous bien de céder à cette peine; car c'est donner à la tentation ce qu'elle demande. Cherchez votre force dans l'Eucharistie, qui seule vous peut assujettir à la divine vertu, qui sort de Jésus pour imprimer en nous sa ressemblance. Laissez-vous heureusement enivrer du désir de cette union avec le plus beau, et en même temps le plus pur des enfants des hommes. Quand accablé avec saint Bernard du poids de ses grâces, vous ne saurez où vous mettre pour les recevoir, dites-lui qu'il fasse en vous ce qu'il veut, et qu'il se reçoive lui-même. Portez vos infirmités corporelles et spirituelles avec Jésus-Christ, et mettez votre force dans sa croix, en écoutant ce qu'il dit au saint apôtre : *Ma vertu*, cette vertu dont je suis rempli et qui découle de moi, *se perfectionne dans l'infirmité*[2].

Tenez pour certain, quoi qu'on vous dise, et qui que ce soit qui vous le dise, que les mystiques se trompent, ou ne s'entendent pas eux-mêmes, quand ils croient que les saintes délectations que Dieu répand dans les âmes soient un état de faiblesse, ou qu'il leur faille préférer les privations, ou que ces délectations empêchent ou diminuent le mérite. Vous avez raison de dire qu'on ne trouve point tout cela dans saint Augustin; et on ne le trouve pas dans saint Augustin, parce qu'il ne l'a pas trouvé dans l'Evangile. La source du mérite, c'est la charité, c'est l'amour; et d'imaginer un amour qui ne porte point de délectation, c'est imaginer un amour sans amour, et une union avec Dieu sans goûter en lui le souverain bien, qui fait le fond de son être et de sa substance. Il est vrai qu'il ne faut pas s'arrêter aux vertus et aux dons de Dieu; et saint Augustin a dit que « c'est de Dieu, et non pas de ses dons, dont il faut jouir : » mais enfin il ajoute aussi que c'est par ses dons qu'on l'aime, qu'on s'y unit, qu'on jouit de lui; et s'imaginer des états où l'on jouisse de Dieu par autre chose que par un don spécial de Dieu lui-même, c'est se repaître l'esprit de chimères et d'illusions. La pureté de l'amour consiste en deux choses : l'une, à rendre à Dieu tous ses dons comme choses qu'on tient de lui seul; l'autre, de mettre ses dons dans leur usage véritable, en nous en servant pour nous plaire en Dieu, et non en nous-mêmes.

Les mystiques raffinent trop sur cette séparation des dons de Dieu d'avec lui. La simplicité du cœur fait recevoir ces dons comme étant de Dieu, qui les met en nous; et on aime à n'être riche que par ses largesses. Au surplus, un vrai amour ne permet pas d'être indifférent aux dons de Dieu. On ne peut pas ne pas aimer sa libéralité : on l'aime tel qu'il est et pour ainsi dire dans le plus pur de son être; quand on l'aime comme bienfaisant et comme béatifiant; et tout le reste est une idée qu'on ne trouve ni dans l'Ecriture, ni dans la doctrine des Saints.

Ajoutez à cette parole que vous rapportez de

1. *I. Pet.*, I, 22. — 2. *II. Cor.*, XII, 9.

David : *Delectare in Domino, et ipse dabit tibi cogitationes cordis tui*[1]*;* ces autres paroles du livre des *Machabées*, qui semblent être une plus ample explication de la courte sentence de David : « Dieu nous donne un cœur pour le servir, et pour faire sa volonté avec grand courage et une pleine volonté : » *Corde magno, et animo volenti*[2]. De dire que cette grandeur d'un cœur courageux, et cette volonté pleine diminue le mérite et nous rend moins agréables à Dieu, c'est dire que la chaleur diminue dans le midi.

Ces raffinements dans la piété montrent qu'on la met dans des réflexions et dans des raisonnements, et non dans la vérité, quoiqu'on s'en vante. Au surplus, j'approuve votre sentiment, de penser peu à ses mérites, pour deux raisons : l'une, comme dit saint Bernard, « que nous avons des mérites pour mériter de Dieu, et non pour nous applaudir à nous-mêmes[3]; l'autre, qu'en pensant à la grâce, qui est la source de tout mérite, on honore les mérites dans leur principe.

Ce qu'on souffre dans l'opération où Dieu délecte les âmes, vient de l'un de ces trois principes : l'un, que les délectations ne sont pas pleines, et que l'amour qu'elles inspirent n'est pas jouissant; l'autre, que l'âme y est trop poussée au-dessus d'elle-même, ce qui n'est pas sans une secrète souffrance de la difficulté qu'on trouve à les suivre; le dernier, qu'elles sont détruisantes, crucifiantes, anéantissantes, tendant, comme dit saint Paul[4], à la division de l'âme avec l'esprit, jusqu'aux dernières jointures et à la moëlle des os. Il s'y mêle encore d'autres causes, comme sont le poids de la grâce même, et la conviction qu'elle porte de l'ingratitude de l'âme : mais en même temps que la grâce pèse, la grâce soutient aussi, et Dieu qui la donne d'en-haut est en nous pour y soutenir ses propres efforts.

Quand vous vous sentez attirée à quelque chose d'intime, n'acquiescez point à la volonté ni de lire, ni de penser à autre chose, si ce n'est que la nécessité ou la charité le demande : autrement l'Epoux s'en ira, et vous aurez peine à le rappeler.

Je crois avoir répondu à vos demandes, et vous avoir expliqué ce que Dieu exige de vous. Réjouissez-vous avec Jésus-Christ, de ce qu'il est le plus beau des enfants des hommes, et souvenez-vous qu'il faut mettre parmi ces beautés, la bonté qu'il a de vouloir gagner les cœurs et les remplir de lui-même.

Je n'approuverais pas qu'au milieu des récréations, vous fissiez une autre raison que celle qu'on doit toujours faire. Pour la retraite, tenez-vous-y autant que la tête la pourra porter, et prenez les relâchements nécessaires à votre tempérament. Continuez à m'écrire : Dieu veut que vous vous assuriez par l'obéissance, et c'est par là qu'il vous veut conserver la liberté où il vous demande. Je suis à vous en son saint amour.

† J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

P. S. Je n'ai pas le temps de relire. Je salue Madame de Luynes, et le reste de nos chères filles affligées, sans oublier ma Sœur Cornuau.

A Germigny, ce mardi 12 octobre 1695.

1 *Psal.*, XXXVI 4. — 2. *II. Machab.*, I, 3. — 3. *In Cant.*, *serm.* LXVIII, n. 6. — 4. *Heb.*, IV, 12.

243. Il m'est bien aisé de vous dire en général, ma fille, pourquoi Dieu inspire aux âmes tant de saints désirs dont il ne veut point l'accomplissement. Car il nous a révélé qu'il leur donne en cela double mérite : l'un, de vouloir un bien; et l'autre, de se soumettre aux ordres de Dieu. De rendre compte du particulier, vous ne me le demandez pas, et je ne le puis.

Vous ferez votre retraite quand il lui plaira de le permettre, et je le prie d'accepter en attendant votre bonne volonté.

Que sert, ma fille, que le monde sache la facilité ou difficulté que j'ai ou que je n'ai pas à la composition? Il me suffit de prendre les moments de Dieu, et de n'en perdre aucun de ceux qu'il me donne. — J'ai reçu la réponse de M. le duc de Chevreuse, conforme à ce que vous me mandez, mais dans le fond un peu étonné du changement de Madame votre sœur.

La vie de sainte Catherine de Gênes est pleine de choses extraordinaires, mais simples et très-éloignées des nouveaux raffinements, quoiqu'on se serve beaucoup de son autorité et de ses exemples.

Si Madame votre sœur persiste dans le véritable désir de se cacher avec Jésus-Christ, elle est heureuse d'avoir refusé le prieuré. Je loue beaucoup les amitiés de Madame la duchesse de Luynes; mais la vie cachée en Jésus-Christ vaut mieux que tous les bénéfices du monde. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 28 octobre 1695.

244. J'ai pourtant toujours le même cœur. Il ne faut, ma fille, attribuer mon silence qu'au peu de loisir. N'ayez point de regret d'être demeurée : je suis à vous et à Jouarre autant que jamais. Je vous verrai assurément après la fête, s'il plaît à Dieu : je souhaite que vous la passiez saintement. Dans quelle troupe des adorateurs voulez-vous que je vous mette? De celle des anges, ou de celle des bergers? Votre état vous appelle aux premiers : dites donc avec ces esprits célestes votre *Gloria in excelsis*. La simplicité des bergers vous tend les bras : allez avec zèle, et retournez avec joie en glorifiant Dieu dans la compagnie des autres.

J'ai vu Madame de Chevreuse, et nous avons tout traité à fond : j'ai vu aussi le P. Moret. J'ai dit tout ce qu'il fallait, et à qui il fallait. Sur ce qu'on a dit de Madame votre sœur et vous, nous en parlerons. Cette lettre n'est que pour vous dire que j'arrive.

Je ne me souviens point d'avoir reçu de lettre de Madame de Lusanci qui demandât réponse, depuis une à laquelle j'ai assurément répondu, et qui en attendait d'elle une seconde sur le sujet de Madame sa nièce. Je vous prie de lui donner avis de ce messager, afin qu'elle ne perde pas cette occasion de me faire savoir ce qu'il lui plaira. Il me semble que c'est vous qui m'avez écrit que Mademoiselle de Soubise avait été attaquée de ce mal presque universel à Jouarre : je l'ai recommandée à Notre Seigneur. J'aurai tout l'égard possible à Jouarre dans la capitation : nous serons tous accablés, et il faudra porter notre mal avec patience. Je suis à vous de tout mon cœur.

J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

P. S. Voici le principal : continuez vos communions malgré tout ce que vous dites de vos infidélités. Dieu est fidèle et bon, c'est assez.

A Meaux, ce 16 décembre 1695.

245. J'ÉCRIS à ma Sœur Cornuau, dont la lettre presse. Je n'ai pas le loisir de chercher celle de Madame de Lusanci, J'ouvre, et lis d'abord toutes les lettres ; j'en brûle quelquefois, et ce sont celles qui ne demandent point de réponse : les autres entrent dans des portefeuilles, avec lesquels elles me suivent partout, et je n'en laisse jamais au lieu d'où je pars. Je prendrai le premier temps libre pour y repasser, les revoir, et faire réponse.

Suivez vos attraits sans crainte dans chaque moment, et ne vous arrêtez point à M. Nicole, qui a ses manières de s'expliquer, où vous n'êtes point obligée d'entrer. Je travaille sans relâche; c'est tout ce que je puis dire.

La meilleure disposition pour recevoir la confirmation, est toujours de la regarder comme le remède à la persécution que le monde fait sans cesse aux enfants de Dieu, par ses exemples pervers et surtout par ses coutumes et ses maximes tyranniques et corrompues, qui entraînent les âmes faibles, c'est-à-dire la plupart de celles qui vivent au milieu du monde. Cette tyrannie s'étend jusque dans la maison de Dieu, où quelquefois l'on n'ose pas même pratiquer ce qui est parfait; tant la coutume s'oppose à la vérité.

Vous recevrez de Madame votre abbesse les ordres pour les pensionnaires qui devront être confirmées.

Il est vrai qu'on a dit au Roi ce que vous avez su ; mais cela n'avait rien de commun avec Villarseaux : ce sont de vieilles impressions de Port-Royal, dont en a peine à revenir; mais qui, Dieu merci, ne font aucun mal, si ce n'est de retarder le cours des grâces de la Cour, ce qui est souvent un avancement de celles de Dieu. Je n'ai pas le temps d'en dire davantage : je crois que je vous verrai avant la Circoncision. Dieu soit avec vous.

A Meaux, ce 20 décembre 1695.

246. JE me suis bien souvenu, ma fille, de l'état que vous m'aviez représenté : j'ai même trouvé la lettre. Je me suis souvenu aussi que déjà jusqu'à deux fois vous avez eu de pareilles dispositions, et cela revenait par intervalle, mais faibles d'abord à comparaison de celles-ci et peu durables : ainsi cet état ne m'a point surpris; vous y pouvez marcher sans crainte. Il ne faut point que mon livre vous en rebute : il est fait pour empêcher que l'on en abuse ; mais on ne peut pas empêcher Dieu de tirer les âmes à lui par les voies qu'il veut.

Je vous dirai, comme disait saint François de Sales : Soyez active, passive ou patiente, comme Dieu voudra. Ce qu'on appelle cessation d'actes n'est après tout qu'une concentration des actes au dedans. Laissez-vous conduire à Dieu. Tant que je ne vous verrai point indifférente à la damnation, vous ne serez point du nombre des quiétistes que je réprouve. Du reste, l'oraison de quiétude est une oraison en soi vraiment divine; et vous savez bien que loin de la rejeter, j'en ai donné les principes dans les livres VII et VIII. Vivez donc en paix. Notre Seigneur soit avec vous à jamais.

A Paris, ce mercredi matin 1695.

247. Vous avez bien fait, ma fille, d'accepter l'emploi qu'on vous a donné, et vous le devez continuer tant que votre santé n'en sera point incommodée. L'amour de la retraite est quelquefois dans le cœur sans être sensible, et alors il n'en vaut que mieux, parce que c'est une partie de la retraite que la volonté soit si forte en elle-même, et l'âme dans un si grand recueillement que les sens n'y entrent point. Si on vous eût donné les novices, il eût fallu accepter avec soumission : maintenant tenez-vous en repos.

Il n'y a rien eu dans le fond en l'affaire de Villarseaux, qui doive peiner votre conscience. Si vous n'avez pas agi dans tout le degré de perfection que Dieu demandait, c'est que vous êtes une créature faible et pécheresse ; et il n'y a point à s'en étonner. Humiliez-vous, ne vous découragez pas, et n'y pensez plus. Quand vous avez agi et parlé dans les moments selon les mouvements de la conscience, ne vous inquiétez plus : l'amour-propre, que vous craignez tant, excite ces inquiétudes, et veut être trop assuré d'avoir bien fait : mais la vraie charité abandonne tout à Dieu.

Pour ce qui est des entretiens sur le sujet du prochain et de ses défauts, la règle certaine est de n'en parler qu'à ceux à qui il est utile de le faire, ou pour leur faire connaître une vérité par un exemple, ou pour aviser avec eux aux moyens de corriger ceux qui manquent, quand leur avis y peut être utile.

La règle de saint Augustin sur le désir qu'on soit content de nous, est bonne et très-suffisante. C'est une espèce d'amour-propre de tant raisonner sur l'amour-propre. L'amour-propre veut paraître éclairé sur la découverte qu'on fait des vices de l'amour-propre, où il trouve une pénétration qui le satisfait. J'aime mieux une espèce d'oubli de soi-même que la déploration des fautes de son amour-propre, et cet oubli ne nous vient que lorsqu'on est plein de Dieu.

Je ne conviens point du tout qu'on ne puisse pas, quand la prudence et la nécessité le demandent, faire des actions d'où il arrive que le prochain soit trompé; par exemple, une fausse marche pour se dérober à l'ennemi. Si le prochain est trompé, c'est alors sa faute. Pourquoi précipite-t-il son jugement? Que ne veille-t-il si c'est un bien? Pourquoi est-il injuste si c'est un mal? Pourquoi est-il curieux, et veut-il savoir ce qui ne lui convient pas? Vous n'êtes pas obligée de lui découvrir votre secret ou celui de vos amis. Que ne se tient-il dans ses bornes? A la vérité je ne voudrais pas faire finesse de tout, ni se déguiser à tout moment; car c'est prendre un esprit artificieux : mais quand il y a raison et nécessité, je n'hésiterai pas à aller d'un côté où je ne veux pas continuer d'aller, à prendre un habit qui me fasse méconnaître, et à éluder la poursuite d'un ennemi. Il n'en est pas de cela comme de la parole, qui est l'expression naturelle de la pensée, et ne lui doit jamais être contraire. Les autres signes sont équivoques; et pour la parole même, on peut substi-

tuer des expressions générales à des expressions précises. Ce n'est point tromper le prochain; et s'il se trompe en précipitant son jugement, c'est sa faute, et non pas la vôtre. Les auteurs que vous m'alléguez outrent la matière : saint Augustin l'a poussée jusqu'où il fallait aller, et il n'en faut pas davantage. Quelqu'un s'est-il avisé de blâmer ce chrétien[1] qui prit l'habit d'une fille, ni la fille qui prit l'habit de ce jeune chrétien? Néanmoins ils trompaient l'attente des brutaux, qui espéraient toute autre chose que ce qu'ils trouvèrent. Il faut aimer la vérité; mais la vérité elle-même veut qu'on la cache par des moyens innocents à ceux qui en abusent, et à qui elle nuit.

Vos sentiments sont justes sur les écrits des païens et des écrivains profanes. A force de craindre l'orgueil dans la lecture des grands ouvrages des saints, on en viendrait à le craindre encore dans la lecture de l'Ecriture et des paroles de Jésus-Christ. Il faut marcher en simplicité. Il y a quelquefois un grand orgueil à craindre tant l'orgueil : il se faut familiariser avec son néant; et quand après on s'élève, c'est sans sortir de ce fond.

Madame de Sainte-Gertrude entre dans de bons sentiments.

Il est vrai qu'il y a des états fort conformes à celui des âmes du purgatoire, et Dieu y jette certaines âmes : il l'en faut louer. Saint François de Sales tenait pour indifférent de faire les choses avec attrait ou sans attrait. Il y a toujours un attrait caché qui se fait suivre : le tout est d'aimer, c'est-à-dire de se conformer à la volonté de Dieu. Aimer Dieu sans savoir pourquoi, ou plutôt sans sentir pourquoi et sans le savoir distinctement, est un bel amour. J'approuve fort le passage qui transporte notre cœur de l'amour du corps naturel de Jésus-Christ à l'amour de son corps mystique.

La pensée de saint Bernard est ravissante. Le goût que sainte Catherine de Gênes trouve si mauvais, est un goût qui en s'occupant de soi-même, nous désoccupe de Dieu. Cette sainte est toute pleine du vrai goût de Dieu : mais Dieu qui le lui donnait lui apprenait à s'en détacher, c'est-à-dire à n'y mettre pas sa félicité, mais en Dieu. Ces raffinements sont bien délicats; et quoique Dieu les inspire à certaines âmes, celles qui prennent bonnement et plus simplement les choses ne valent pas moins. En général, on peut dire que les goûts purement sensibles sont bien dangereux : mais quand le goût se trouve dans l'endroit où se trouve aussi la vérité, il est bon et désirable, et il ne faut pas s'en défier.

Je suis revenu en bonne santé, puisque vous voulez le savoir. Je ne prévois point d'affaire qui empêche mon retour au commencement du carême. Je n'ai point encore marqué le jour du départ; mais il sera dans peu.

Je trouve très-bon que vous fassiez des traductions : cela ne vous retirera point de l'esprit d'oraison, non plus que l'emploi où l'obéissance vous engage, et où je vous en donne le mérite. Je salue Madame de Luynes. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 2 janvier 1696.

248. Je ne puis absolument excuser de quelque péché ces conversations sans nécessité sur les défauts du prochain, quand on ne les mettrait qu'au rang des paroles inutiles : mais ces péchés ne sont pas d'une nature à annuler les confessions; et il suffit en général de vouloir toujours mieux faire, et ne cesser jamais de se corriger. Tenez-vous-en là, sans questionner davantage. Car, ma fille, il ne faut pas que la vérité vous soit un piége pour réveiller vos scrupules. Il se peut même qu'il y ait plus de nécessité qu'on ne pense à s'entretenir un peu des choses où l'on doit prendre un intérêt commun, et où il faut savoir les sentiments des autres. Tout cela se doit prendre bonnement; et le scrupule est un plus grand mal que ce mal-là, quel qu'il soit. En voilà assez pour vous calmer pour tout le reste de vos jours.

Il est impossible de rien décider sur les réceptions sans voir les choses soi-même : tout dépend des circonstances particulières qu'on ne peut voir que de près. Mettez-vous donc devant Dieu; pesez tout en sa présence, et faites sans scrupule ce qui vous paraîtra le meilleur. Je vous dirai en général que le seul soupçon ne suffit pas pour exclure; mais qu'il faut qu'il soit fondé sur des faits, ou sur une exquise connaissance de l'humeur de la personne dont il s'agit.

Vous n'avez pas eu raison en ces matières de déférer à ce qu'on vous a dit que j'approuvais. J'approuve tout en général : en particulier, je n'approuve ni n'improuve; mais je laisse agir chacun selon ses lumières. Il en est de même du choix de Madame de Saint-M***. Je crois qu'elle a de la bonne volonté; mais je connais bien qu'elle aurait besoin elle-même d'un bon noviciat, que Dieu peut-être lui fera faire avec celles qu'elle conduira. Je crois qu'en lui parlant avec charité et sans prendre aucun avantage, on lui peut être fort utile.

J'ai toujours trouvé les communautés trop délicates sur les avertissements généraux. Je ne me serais pas aisément résolu à parler aux particulières, qui souvent rapportent mal ce qu'on leur dit. Il vaut bien mieux parler franchement, puisqu'aussi bien tout se dit, et qu'on sache ce que vous pensez.

Je ne sais si l'on a ici le *Traité de la communion sous les deux espèces;* il faudra s'en souvenir à Paris.

J'avoue que les novices ne doivent point avoir un esprit plaintif : mais aussi il faut avouer que quand tant de gens leur parlent et les reprennent, il est naturel que ne sachant plus par ce moyen à quoi s'en tenir, elles souhaitent de sortir de cet embarras. Ce serait un raisonnement bien creux et bien détourné, que d'aller fonder sur cela une exclusion.

J'ai lu la lettre que Madame de Harlay voulait que je visse, et j'en avais déjà vu autant en d'autres mains. Ne diminuez point vos communions; mais au contraire plus on vous occupe au dehors, plus vous devez au dedans chercher Jésus-Christ avec toute l'avidité d'un cœur affamé. Si vous aimez la vérité, la vérité vous délivrera, et vous serez vraiment libre. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 6 janvier 1696.

249. Je commence, ma fille, par me réjouir de

1. Il se nommait Didyme, et la fille Théodore. Voir les *Vies des Saints.*

votre meilleure disposition. J'espère que Dieu me fera la grâce, si je suis au monde, de vous introduire à la porte du ciel.

Pour réparer toutes vos fautes dans votre maladie, priez Dieu qu'il vous fasse la grâce, non de sentir ou d'apercevoir votre soumission et conformité aux ordres de Dieu, mais de l'avoir en effet. Aimez Dieu plutôt que de vous inquiéter si vous l'aimez ; et réparez le défaut d'aimer, en aimant plutôt qu'en vous affligeant de ne pas aimer. Demeurez ferme à ne vous confesser pas de ces peines, fussiez-vous aux portes de la mort. Tout est assuré pour vous, si vous conservez la confiance absolue en la divine miséricorde. Laissez-vous sauver par pure grâce. Communiez le plus tôt que vous pourrez.

Vous me faites une agréable peinture de l'endroit de l'infirmerie où vous étiez. Je suis bien content de votre infirmière, et de ce que vous l'êtes. Je suis en esprit avec vous ; je prends part à vos feux de joie. Priez Dieu que l'augmentation de ma charge tourne au salut du troupeau nouvellement réuni : je fais ces vœux pour Jouarre autant ou plus que pour Rebais. Je suis bien aise des réceptions. Je vous louerai toujours beaucoup de parler franchement à Madame votre abbesse : je souhaite que tout le monde en fasse autant. J'avoue que je suis bien aise de ma Sœur Baubé. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Paris, ce 25 janvier 1696.

250. Ayez courage, ma fille ; votre cher Epoux ne vous a point abandonné dans votre maladie : s'il vous a fait participante des détresses de sa croix, vous n'en aurez par là qu'une plus intime société avec lui. Continuez vos communions, sans même aller à confesse. Tant que vous serez renfermée, Notre Seigneur vous aidera : mettez toute votre assurance en sa bonté. Il est vrai qu'il est lui-même l'amour, et que s'il ne se donne, on n'aime point : mais il sait se donner sans qu'on le sache : il ne faut que s'abandonner à lui ; tout ira bien. Vous n'êtes point obligée à vous entendre vous-même quand vous récitez le Bréviaire, surtout dans l'office du chœur et avec votre dureté d'oreille, mais seulement de prononcer articulément et rondement.

On décrit mon *Traité de l'Oraison :* je ne perds pas un moment de temps. Ne m'en demandez pas davantage ; mais demandez tout à Dieu pour moi dans un ouvrage de cette importance.

J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

P. S. Dieu daigne donner son repos à la bonne Mère Gabriel ; je la lui recommanderai avec affection.

Je n'attaque point l'exemption du monastère de Rebais. Les paroisses me sont soumises par le concile de Trente : je rends le prix de la juridiction aliénée. Tout se fait dans l'ordre ; mais les moines voudraient bien qu'on eût peur, et qu'on les crût assez puissants pour remuer Rome, comme quelques-uns sont assez malins pour le vouloir. Vous voyez bien que je ne parle pas de tous : leur général les désavoue ; et cette bulle est une chose manifestement surprise, dont le Pape ne sait rien du tout. J'en ai rendu compte au nonce, qui n'en a nulle connaissance, et n'approuve pas que l'on commette aussi mal à propos le nom du Pape.

A Paris, ce 31 janvier 1696.

251. Je prie Dieu qu'il guérisse vos yeux. Si Notre Seigneur voulait y laisser tomber une goutte de son sang, ah ! la vraie lumière y luirait aussitôt. Je ne puis partir d'ici que la semaine prochaine ; je vous verrai le plus tôt qu'il sera possible, mais je ne puis assurer que ce soit avant le jubilé. Je suis tout à vous par le cœur ; mais les temps ne sont pas en notre pouvoir. A toutes fins tâchez d'exposer vos peines par écrit : j'enverrai quérir votre lettre aussitôt que je serai à Meaux.

Mon neveu est aujourd'hui parti pour Lyon, pour Marseille, et enfin pour Rome, où il passera avec M. le cardinal nonce.

On recommence à dire que je suis fort brouillé avec Rome, et que le Pape a écrit un bref très-fort au Roi contre moi. Cependant loin de cela, M. le cardinal de Janson m'écrit par le dernier ordinaire, qu'on ne parle point du tout à Rome de cette affaire, qu'on veut être si grande. Il est vrai que le Pape a écrit un bref au Roi, où il n'est parlé de moi ni directement ni indirectement. Ainsi je n'ai, Dieu merci, aucune affaire de ce côté-là ni d'aucun autre, qui me regarde ; et si je suis arrêté, c'est par toute autre chose.

Que je suis aise de la convalescence du P. Toquet ! Dieu nous conserve un trésor. Nous vous porterons l'*Instruction du Jubilé*, que vous connaissez, augmentée et imprimée, avec la *Communion sous une espèce.* Je prie Notre Seigneur d'être avec vous.

A Paris, ce 11 février 1696.

252. Je souhaite, ma fille, que Madame la prieure reçoive la bénédiction et la consolation que vous pouvez lui donner par cette lettre. En l'état où elle est, lorsque Dieu permet ces agitations, c'est qu'il veut pousser les âmes en renonçant à tout appui propre ; et sur ses œuvres, de rejeter sur Dieu tous leurs soins, même celui de leur salut, dans la ferme foi qu'il a soin de nous : ce qui n'est pas un abandon, tel que le veulent les quiétistes, à être sauvé ou damné, à Dieu ne plaise ; mais au contraire dans la volonté de jouir de Dieu, d'abandonner à sa grâce un si grand effet, parce qu'encore qu'il ne veuille pas nous sauver sans nos bonnes dispositions, il est maître à chaque moment de nous les donner ; et en faisant ce qu'on peut, se livrer à lui comme à celui par qui nous faisons ce que nous pouvons. Dites donc à cette bonne Mère, si cette lettre la trouve encore au monde, qu'elle se souvienne de ce qu'autrefois je lui ai dit sur ce sujet-là et dont elle parut être contente, et qu'elle mette uniquement son repos en Dieu.

Prenez pour vous le même conseil, à la vie et à la mort. Gardez soigneusement cette lettre ; et lisez dans le livre *du Bien de la Persévérance*, de saint Augustin, chapitre vi, le lieu qu'il y apporte de saint Cyprien pour montrer qu'il faut tout donner à Dieu ; et encore le xxi, où il nous apprend que le vrai moyen d'espérer en Dieu, c'est de perdre jusqu'au fond toute espérauce en soi-même.

Quant au commandement que vous voulez que je fasse au mauvais air, votre affection vous trompe : Dieu n'a point donné cette autorité à ses ministres. Et qui suis-je pour entreprendre de si grandes choses? Je fais néanmoins ce que je puis, en vous ordonnant de conseiller à Madame de faire faire une aspersion d'eau bénite par toute la maison, afin de chasser toute la puissance de l'ennemi. Faites faire en particulier cette aspersion dans votre chambre; tout ira bien.

Quant à moi, je vous confirme que le Roi n'a eu à me parler d'aucune affaire, petite ou grande, qui me regardât : je n'ai même nulle part à ce qui se fait avec les moines sur le sujet de la bulle. On n'a garde de soutenir à Rome ce qu'ils désavouent : on n'y aime pas trop les exemptions, dont on commence à voir les abus : on n'y songe plus seulement que celle de Jouarre ait été. Voilà des vérités que vous pouvez dire et écrire à qui vous voudrez. A vous en la charité de Notre Seigneur.

A Paris, ce 18 février 1696.

253. Portez, ma fille, vos distractions avec patience; c'est prier que d'être distrait de cette sorte. Recevez ce que Dieu donne. La sécheresse est fort bonne dans les actes de piété; car ils sont dans la suprême partie et fort au-dessus des sens.

Je me réjouis des saintes dispositions que Dieu commence à mettre dans l'âme de Mademoiselle de Guimené. C'est un grand don de Dieu, dont elle doit être fort reconnaissante. La lecture que vous lui faites de l'*Ecclésiaste* est fort propre à l'attrait par où Dieu la prend : elle recevra d'autres grâces. Encouragez-la, et l'assurez de mes prières. Les bontés de Dieu sur les âmes sont inestimables; et il faut bien savoir profiter de ses premiers dons, qui sont le fondement de toute la suite.

L'aspersion de l'eau bénite sera bonne, en quelque manière qu'on la fasse; et je m'en remets à la prudence de Madame, que je vous prie de saluer de ma part, et de la bien assurer de mes très-humbles services.

J'ai prié Dieu pour vos yeux, et j'espère de sa bonté qu'il en accordera la guérison à votre foi.

Je loue Dieu de m'avoir donné la pensée de vous exhorter à vous laissez sauver par grâce. Ces choses qu'on dit en passant sont des traits qui viennent de lui, et qui de ce côté-là font un grand effet.

Madame du Chalard doit me faire parler de son affaire : j'en prendrai tout le soin possible.

Je chargerai M. Ledieu de me faire souvenir du livre que vous demandez, aussitôt que nous retournerons à Paris.

On peut bien réitérer le viatique au bout de neuf ou dix jours, surtout dans les maladies de langueur, et lorsqu'il y a eu quelque relâchement : mais pour communier deux fois en un jour, on ne le doit permettre en aucun cas : à chaque jour suffit son festin. C'est douter de la vertu de l'Eucharistie, que d'en multiplier la réception avec trop d'empressement. Il n'y a point de commandement divin de communier en forme de viatique : c'est une ancienne et sainte institution ecclésiastique.

Quand on vous demande si vous avez quelque chose contre ceux envers qui vous vous confessez de n'être pas bien disposée, répondez que vous tâchez d'étouffer tous les ressentiments, ou que vous le souhaitez, et passez outre sans scrupule.

La lettre que j'ai reçue de ma Sœur des Séraphins était, ce me semble, une réponse à celle que je lui avais écrite sur la mort de Madame sa sœur, ou sur quelque maladie : je lui écrirai à la première occasion.

J'enverrai savoir des nouvelles de M. de Senez[1]. Je suis fort peu régulier en visites, ou plutôt je suis assez régulier à n'en guère faire. On m'excuse, parce qu'on sait bien que ce n'est ni par gloire, ni par dédain, ni par indifférence; et moi je me garantis d'une perte de temps infinie. Notre Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 25 février 1696.

254. Il n'y a point d'obligation de spécifier la circonstance du dimanche et d'une fête : il est bon de le faire quand on est instruit, sans inquiétude pourtant, et du moment qu'on y tomberait. Il vaut mieux laisser là cette circonstance, qui n'est pas absolument nécessaire, et ne doit faire de peine à qui que ce soit. On n'est non plus obligé de spécifier qu'on a ouï la messe en mauvais état, même aux jours d'obligation, parce que, comme vous dites fort bien, le confesseur doit présupposer qu'on a durant ce temps ouï la messe, quand on ne lui confesse pas le contraire. Comme l'expression de ces circonstances n'est pas nécessaire, il ne sert de rien de marquer le moyen d'y suppléer. Voilà, ma fille, vos doutes bien précisément résolus.

Par le peu que j'ai entretenu ce bon et docte religieux, j'ai reconnu qu'il lui manquait un degré de précision et d'exactitude. Ce qu'il a prêché sur la communion spirituelle n'a nulle solidité, quoiqu'il puisse l'avoir pris dans de bons auteurs, mais en cela alambiqués. Notre Seigneur soit avec vous. Vous pouvez communiquer cette réponse à quiconque en aura besoin, mais sans scandaliser ce bon Père. J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

P. S. Je prie, et je prierai Dieu qu'il confirme en vous les bonnes dispositions que vous me marquez sur la mort. La gloire de Dieu que nous devons désirer, est la sanctification et la glorification de Jésus-Christ dans ses membres.

Vous pouvez dire, il est vrai, que j'ai été reçu à Rebais de tout le clergé et de tout le peuple, comme Jésus-Christ même. Les religieux, après avoir un peu chicané sur la manière de me recevoir, ont obéi à mes ordres, et m'ont reçu en corps à l'entrée avec la croix, l'encens et l'eau bénite. Le prieur revêtu à la tête, m'a fait une harangue latine, respectueuse et pieuse. J'ai donné avant la messe la bénédiction solennelle. Le prieur et le sous-prieur ont reçu avec soumission la permission de confesser; et leur général l'a approuvé.

Ne recommencez aucune confession; n'y ajoutez rien; demeurez en repos. Ma santé, dont vous voulez que je vous informe, est fort bonne, quoique j'aie communié de ma main presque tout le peuple, et confirmé mille à onze cents personnes. J'ai prê-

1. Jean Soanen, fut un des quatre évêques appelants contre la constitution *Unigenitus*.

ché cinq ou six fois en deux jours; ce qui n'a pas empêché que je ne prêchasse hier, et que je ne prêche dimanche et le jour de Pâques. En voulez-vous davantage? Je salue Madame de Luynes. Dieu soit avec vous.

A Meaux, ce 14 avril 1696.

255. Je ne manquerai pas, ma fille, de dire à M. votre frère ce que vous demandez. J'entends bien que sacrifier sa vue, c'est sacrifier plus que sa vue en un certain sens; mais il n'en faut pas moins faire le sacrifice. Dieu n'a pas besoin de votre consentement pour faire sa volonté, et il y faut acquiescer quelle qu'elle soit : j'espère pourtant.

Je vous ai dit et redit que vous ne devez point vous tourmenter ni à dire les Psaumes que vous ne savez point par cœur, ni à vous faire lire lés leçons de votre Bréviaire ; et cependant vous me faites encore la même demande : à la fin vous deviendrez aussi raisonnante que Madame du Mans.

Laissez voir les vers, avec le même secret, à Mesdames du N***, de Lusanci, et de Rodon si elle en a entendu parler, même à Madame la Guillaumie : permettez-en la lecture à ma Sœur Cornuau tant qu'elle voudra. Dieu veut que vous soyez unies ensemble d'une manière surnaturelle, et autant inséparable qu'épurée : je le connais.

Je pourrai passer à Jouarre allant à Rebais, le lundi de la Pentecôte, mais comme un éclair. Je crois à présent mon neveu passé; je n'en ai point de nouvelle depuis le 30 : priez pour lui. Je vous remercie de toutes vos bontés. Je salue votre secrétaire de bien bon cœur.

C'est mal fait de demander à Dieu de vous ôter des désirs, sous prétexte qu'il ne veut pas toujours qu'on les accomplisse dans toute leur étendue. N'est-il pas le maître et du pasteur et du troupeau, et ne sommes-nous pas en sa puissance nous et nos paroles? Notre Seigneur soit avec vous.

Le lundi, 14 mai 1696.

256. J'ai envoyé votre lettre à la Trappe. J'aurai soin, ma fille, de vous faire porter les livres que vous demandez. Un directeur qui croit la maladie un obstacle à la perfection de l'oraison, ne sait pas que la perfection en est dans le *Fiat voluntas tua*. J'entrerai dans votre neuvaine, et j'y dirai la messe que vous souhaitez dès demain, s'il plaît à Dieu. Vous devriez en faire une à sainte Fare, qu'on réclame tant pour les yeux.

Je ne demande point maintenant de qui sont les vers que j'ai trouvés dans votre lettre du 21 : je suis déjà bien assuré qu'ils ne sont point de Madame de Sainte-Gertrude. Je les attribue à Madame votre sœur, dont j'en ai vu de très-beaux, de très-élevés et de très-réguliers sur cette mesure. Je suis très-aise qu'elle soit contente de mes Psaumes.

Le mot que vous n'avez pu lire est celui de *los* pour louange, antique, mais qui se conserve dans la poésie et y a même de la noblesse.

Je pars toujours pour Meaux, sans manquer s'il plaît à Dieu, de mercredi en huit. Je crois vous avoir mandé que mon neveu a passé à Florence avec M. Phelippeaux, et qu'ils ont été reçus avec des bontés et honnêtetés très-particulières. Je suis à vous, ma fille, comme vous savez.

J. Bénigne, *Ev. de Meaux*.

P. S. Je ne partirai pas d'ici sans voir M. l'abbé de Soubise. Je me promets bien que vous aurez donné part à Madame des nouvelles de mon neveu, en l'assurant de mes très-humbles services et des siens.

A Versailles, ce mardi 29 mai 1696.

257. Communiez, ma fille, à votre ordinaire, en vous occupant de vous-même comme souffrante. Communiez en même temps au sang et aux souffrances de Jésus. Si vous sortiez de vous-même parmi les souffrances, elles cesseraient d'être souffrances, et de vous unir autant qu'elles peuvent faire à Jésus-Christ. Ne réglez pas vos communions et votre oraison sur ce que Dieu vous donne où vous ôte, ni sur vos infidélités, ni sur vos dispositions grandes ou petites, mais sur la bonté de Dieu et les règles de l'obéissance. Si votre état est pénible, il est par là comme Dieu le veut : il n'y a qu'à demeurer dans vos règles. Si vous n'êtes point contente dans vos privations, c'est ce que Dieu veut : il ne faut la vouloir être que quand il le veut. Si le cœur vient une fois à bout de dire dans le fond : *Fiat voluntas!* il ne faut rien davantage ; car l'impression durera, s'il plaît à Dieu.

Les vers latins sont très-beaux : vous pourriez les avoir faits comme les français, dont vous m'avez enveloppé l'auteur : je soupçonnais que c'était vous. Il n'y aurait point de mal d'apprendre un peu les règles de la poésie française à Madame de Sainte-Gertrude, si l'on ne craignait qu'elle s'y donnât trop. Il y a aujourd'hui huit jours, qui était le jour de l'Ascension, qu'il sortit en voyant le lever du soleil, une hymne en français sur ce mystère, que je voudrais que vous eussiez, et vous l'aurez en effet quand elle sera à son point.

Ne parlons point de me divulguer comme faisant des vers, quoi qu'en dise le P. Toquet, à qui je défère beaucoup. *Poeta* est toujours masculin : pour une femme on dit *poetria*, ou *poetris;* au pluriel, *poetrides*, qui est plus en usage. Je ne fais des vers que par hasard, pour m'amuser saintement d'un sujet pieux, par un certain mouvement dont je ne suis pas le maître. Je veux bien que vous les voyiez, vous et ceux qui peuvent en être touchés. A tout hasard, voilà l'hymne, sauf à y ajouter et entrelacer un sixain. Vous aurez bientôt les Mystères jusqu'à l'Incarnation.

Je suis fâché d'avoir à vous dire qu'apparemment je ne pourrai pas arrêter à Jouarre lundi, à cause que le matin je fais une profession, et qu'il faudra arriver le soir à Rebais. J'échapperai au retour pour vous aller voir, quoique je doive aller à Banost, et que l'ordination pressera. Tout à vous dans le saint amour de Notre Seigneur.

A Meaux, ce 7 juin 1696.

258. Que j'ai de regret, ma fille, de n'avoir pas le temps d'user de la commodité que vous m'envoyez! Il faut partir en vous bénissant, comme Jésus-Christ en montant aux cieux. Otez la dernière stance de son hymne : elle n'est pas en sa place. Offrez-lui la peine de vos impatiences en

expiation de leur faute. Que vos faiblesses ne vous rendent pas suspect le don de Dieu. Il faut sentir; car c'est en cela que consiste la croix : mais en même temps il faut se soumettre, dire son *In manus*, et faire expirer le vieil homme. Je salue Madame de Luynes. Notre Seigneur soit avec vous.

A Lusanci, ce 15 juin 1696.

259. Je ne sais, ma fille, si vous avez bien pris ma pensée. Je ne trouve point à redire que vous entriez dans les desseins que vous savez. Je trouve très-bien de vouloir sacrifier ces desseins à l'obéissance, et je ne doute pas que ce que vous m'écrivez sur cela ne soit sincère : ainsi vous vous défendez très-bien du côté où vous n'êtes point attaquée. Ce qui m'a surpris, c'est qu'il ait fallu vous ouvrir les yeux sur cela, et que vous n'ayez pas senti d'abord qu'il ne fallait pas sortir de l'esprit de stabilité, ni éviter l'humiliation, ni enfin entrer dans des vues qui sont tout humaines. Il n'y a rien à faire sur cela, sinon reconnaître une petite faiblesse que je voudrais ne point voir en vous; mais que je suis bien aise que vous y voyiez, pour en tirer l'utilité que Dieu sait. Je serais bien fâché que vous changeassiez sur cela de dessein : moi-même qui n'y entre point par moi-même, non-seulement je n'y apporterai aucun obstacle, mais je ferai sincèrement ce qui pourra l'avancer, faites-en de même. Je n'ai au reste aucune nouvelle de ce côté-là, et n'en puis rien dire du tout.

Il y a bien d'autres Cantiques sur le métier. *Prenez les petits renards*[1] *:* taillez dans le vif; que ce soit là le fruit de cette poésie. Je salue Madame de Luynes. Je vous offrirai demain très-particulièrement. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous, qu'il fortifie votre vue et votre patience.

A Germigny, ce 11 août 1696.

260. Il faut, ma fille, adorer en toutes choses la disposition de la divine Providence. Je vous ai promis de ne vous abandonner jamais : je vous réitère de bon cœur cette sainte et inviolable promesse. Dites à M. de Paris ce que Dieu vous inspirera là-dessus.

Vous aurez une obédience de moi pour aller avec Madame votre sœur; et dès à présent je vous permets de la suivre. Dites sans hésiter le Bréviaire de Paris jusqu'à nouvel ordre. Je vous permet de demander à Jouarre tout ce que vous y avez à votre usage : je vous donne pareil pouvoir pour prendre sur votre pension ce que vous croirez qui vous sera nécessaire. Donnez et recevez ce que vous voudrez. Sans doute, quand vous serez à Torci, vous devez regarder Madame votre sœur comme votre supérieure.

Je vous ai déjà dit, ma fille, que je n'avais agréé votre vœu à sainte Fare que dans la vue du retour à Jouarre : ainsi hors de ce cas, je vous en décharge, en vous permettant néanmoins de faire quelque diligence pour un équipage, mais sans scrupule et sans vous croire obligée à vous priver de rien pour avoir le moyen de faire ce voyage. Sainte Fare vous écoutera en quelque lieu que vous soyez. Ma Sœur Cornuau peut entrer avec vous dans ce saint monastère, si vous y allez.

Je vous donnerai de bon cœur des croix de la Trappe, la première fois que je vous verrai. Nous règlerons vos occupations extérieures quand vous serez à Torci. Je prie le Verbe de vous parler dans le fond le plus intime de votre cœur. J'ai écrit à Madame votre sœur sur ses devoirs.

A Meaux, ce 20 octobre 1696.

261. Il me fâche, ma fille, de vous entendre dire que je ne lis pas vos lettres. Quelle marque en avez-vous? Parce que je ne réponds pas dans le moment à toutes vos peines? Quelquefois j'oublie pour un temps; quelquefois aussi, quand ce sont de vains scrupules et que j'ai souvent résolus en cas semblables, je ne dis mot, comme dans le cas qui vous met en peine.

Les soupçons ne sont pas péchés quand on n'y adhère pas, ou quand on ne les fait pas sans fondement, ou que l'on ne s'en occupe pas lorsqu'on n'y est pas obligé : ainsi soyez en repos.

Je pourrai aller pour cette affaire à la Ferté-sous-Jouarre demain ou après-demain : ce ne sera pas sans aller à Jouarre; on ne s'y doute encore de rien du tout.

J'attends des nouvelles de M. le curé de Banost, qui est allé joindre à Torci M. l'abbé Berrier, pour savoir s'ils viendront ici avant que d'aller à la Trappe. J'expédie ici le plus que je puis : mais l'affaire dont vous vous doutez mérite que je la suive, et Dieu le veut. Je suis bien éloigné de la vouloir étouffer comme on le voudrait à Jouarre, si ce n'est par la retraite du coupable : en ce cas, et si les preuves manquaient, j'assurerai la retraite; sinon il faut un exemple d'un si grand scandale, et je n'y épargnerai rien. Ne dites mot; assurez Madame de Luynes que je pense à tout. M. de Chevreuse ne dira rien que de concert avec moi. Notre Seigneur soit avec vous.

P. S. Je suis bien édifié des saintes dispositions de la supérieure de Torci.

A Meaux, ce 18 novembre 1696.

262. On a raison, ma fille : il n'y a point à hésiter à suivre le sentiment de M. l'abbé Berrier : suivez; vous en avez toute permission.

Je pars demain, et je ne puis sortir d'aujourd'hui, étant assez enrhumé et occupé de plus d'une sorte.

Je bénis le petit couvent, et vous en particulier. Vous devez faire ce que vous pourrez pour aller au-devant des larmes : Dieu l'aura ainsi agréable, assurez-vous-en : l'obéissance est au-dessus de toutes les grâces. Nous en dirons davantage une autre fois. Je vous charge de mes compliments envers M. l'abbé Berrier. J'espère le trouver au retour, et je m'en fais une joie. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 16 décembre 1696.

263. Je loue Dieu, ma fille, de la paix qu'il vous donne : c'est le fruit sacré de l'obéissance que vous avez rendue aux conseils que je vous ai donnés en Notre Seigneur. J'ai bien peur que le fond de Madame de Luynes ne change pas, et que le délai ne serve qu'à rendre les choses à la fin plus embarrassantes. Cependant la raison veut qu'on gagne

1. *Cant.*, II, 15.

du temps le plus qu'on pourra, pour donner à Dieu le temps qu'il demande pour développer ses conseils.

Pour la spiritualité, celle dont vous me parlez est en effet fort sèche ; et ce qui m'y fait de la peine, c'est le peu de conformité que j'y trouve avec l'esprit de saint Augustin, qui me paraît être celui de Jésus-Christ et de l'Evangile. Marchons dans nos anciennes maximes.

J'ai cru qu'il fallait exposer les dispositions présentes de Madame votre sœur assez à fond à M. le duc de Chevreuse, à toutes fins, en l'assurant néanmoins que nous n'oublierions rien pour l'affermir.

Je ne puis vous dire précisément quand mon livre paraîtra, parce que j'attends les remarques et l'approbation de M. de ***.

A Versailles, ce 28 février 1697.

264. Monsieur l'abbé Berrier m'a rendu votre lettre, ma fille. Je vous ai écrit d'ici par M. Gueniot, et à Madame votre sœur. Je conseillais à M. le curé de Banost de différer son voyage à Torci jusqu'après la *Quasimodo*, et j'espérais aussi de m'y rendre.

Je suis bien aise que vous soyez contente de mon livre, et que vous n'ayez pas improuvé la défense de sainte Thérèse. Je souhaite sur toutes choses d'être entendu et goûté des âmes à qui Dieu se communique, et il me semble que sa bonté me favorise en cela. Patienter pour un an, c'est une faible ressource, si ce n'est dans l'espérance de plus. Je réponds de vous à Dieu avec autant de foi et de confiance que par le passé.

Priez pour l'Eglise, pour ses défenseurs et pour les dévoyés. Il n'y a point d'erreur plus dangereuse que celle qui énerve tout avec des paroles douces, un extérieur de spiritualité et un artificieux étalage de contemplation. Je salue Madame de Luynes. Le saint Epoux soit votre soutien et votre paix.

A Meaux, ce 28 mars 1697.

265. Pour éviter les redites, je mande, ma fille, à Madame de Luynes la difficulté du voyage que je méditais à Torci, et la nécessité de le différer de quelques jours. La question que vous me proposez demanderait un plus long discours, mais à mon avis peu nécessaire. Il ne faut que recevoir la grâce de Dieu, et y consentir; ce qui se faisant librement, ne peut manquer de mériter, sans s'inquiéter de savoir à quel moment est ce mérite. Je crois même qu'il y a en cela un peu de curiosité, qui pourrait plutôt empêcher qu'avancer l'effet de la grâce.

Il a fallu que j'entrasse un peu dans cet examen, pour rabattre l'arrogance des faux mystiques, qui ne veulent trouver de perfection que dans la voie où ils s'imaginent qu'ils sont. Toute voie est bonne quand elle est de Dieu. Il faut toujours distinguer l'attrait du consentement ; et quoique l'attrait ne soit pas précisément le mérite, c'en est le principe ; du reste il n'y a rien que de bon dans ce que vous marquez de vos dispositions. Il faut juger de même de la suspension des puissances : quand elle arrive, il la faut recevoir, et demeurer bien persuadé de deux choses : l'une, que tout ce qui vient de Dieu a son utilité ; l'autre, qu'il a mille autres voies de nous mener à ses fins cachées : de sorte qu'il faut entrer en général dans l'admiration de ses voies, et s'attacher en particulier à celle où il nous met.

Portez avec résignation le délai de mon voyage, s'il le faut : vous ne voudriez pas que je m'exposasse à être noyé comme la dernière fois. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 1er avril 1697.

266. Il me semble, ma fille, qu'il y a longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles, ni de celles de Madame de Lusanci ; j'en ai su pourtant par M. l'abbé Berrier. En repassant mes papiers, j'ai trouvé la lettre où vous me demandiez d'être réglée sur les communions des octaves de la Pentecôte et de la Fête-Dieu. Quoique ces fêtes soient passées, je ne laisserai pas de vous dire que je serai bien aise d'apprendre que vous ayez communié tous les jours : cela servira pour d'autres fêtes.

Ne rejetez jamais l'attrait de communier, quand il plaira à Dieu de vous le faire sentir. Ne refusez non plus les goûts de Dieu, ni les larmes, ni les douceurs de ses consolations : mais plus il vous fera sentir ses grâces, plus vous devez tâcher de purifier votre cœur.

Il semble que les affaires qui m'occupent depuis si longtemps sont à leur crise ; mais c'est dans ces états qu'on a besoin de réveiller son attention. Priez Dieu pour moi : priez pour celui que nous tâchons de ramener de son prodigieux égarement; mais qui ne paraît pas encore disposé à s'humilier.

Je salue de tout mon cœur Madame de Luynes : demandez-lui pour moi de ses nouvelles ; mandez-m'en de la novice[1], et croyez-moi tout à vous.

A Versailles, ce 19 juin 1697.

267. Je veux bien, ma fille, que vous communiquiez cette lettre, après pourtant que je l'aurai vue. Au reste, que veut-on dire sur mon ignorance dans les voies intérieures? C'est pour prétendre les trop savoir qu'on s'y perd, et qu'on y perd les autres. Il faut apprendre de Dieu à chaque moment ce qu'il faut dire. Souvenez-vous de la préface de mon livre. Les humbles ignorants en savent plus sur ce sujet que ceux qui disent qu'ils voient, et que leur orgueil aveugle.

Voilà des consolations que je vous envoie : faites-en part à Madame de Luynes, sans oublier ma Sœur Bénigne. Je vous en permets des copies, à condition, aussitôt qu'il y en aura une, de me renvoyer le tout.

M. de Cambrai est parti : il prend le ton plaintif comme si on l'opprimait, quoiqu'on ne fasse rien que selon la règle. Il nous a appelés à témoin M. de Paris et moi, avec M. de Chartres. On a tâché de le ramener par toutes les voies amiables depuis deux ou trois mois. Enfin, pour la décharge de nos consciences, nous déclarons nos sentiments. Nous envoyons au Pape notre *Déclaration* : le Roi nous appuie ; il a parlé à M. le nonce ; il a écrit au Pape de sa propre main. En voilà assez pour le présent : n'en faites part qu'à Madame de Luynes, et toutes

1. La Sœur Cornuau.

deux gardez le secret, jusqu'à ce qu'il éclate par ailleurs. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce vendredi 9 août 1697.

268. Je ne suis pas d'avis, ma fille, de faire voir vos deux lettres à d'autres qu'à M. de Saint-André, parce qu'encore qu'elles soient très-bonnes, par rapport à la conjoncture on en pourrait abuser et les prendre mal.

Quant à vos attraits, suivez-les et ne soyez en peine de rien ; je vous en réponds. Enfoncez-vous dans l'intime. Ceux qui ne sentiront pas dans mon livre une solide spiritualité, ne s'en persuaderont pas par ailleurs, et diront que je répète les leçons des autres.

Vous me renverrez les vers quand vous les aurez fait décrire comme à l'ordinaire. Je serai ici le plus longtemps que je pourrai, et du moins toute la semaine prochaine. Samedi j'irai coucher à Jouarre, et dimanche à Germigny. Je salue Madame de Luynes. Je n'ai point de difficulté pour M. le curé de Banost ; mais pour les autres, il faut en ce temps se tenir clos et couvert sur les choses particulières, dont on veut faire des règles. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 15 août 1697.

269. Prenez garde, ma fille, d'être trop raisonnant : recevez à pleines mains ce que Dieu vous donne. Pourquoi vous étonnez-vous que sous la main de Dieu vous aimez mieux, que lorsqu'il se retire pour vous faire sentir ce que vous êtes? Au reste il ne faut pas se plaindre des célestes délectations : l'état d'innocence, où l'amour eût été si pur, n'en aurait pas été privé. Si c'était une chose dont il fallût songer à se détacher, saint Paul dirait-il si souvent : *Réjouissez-vous?* Saint Jean n'a-t-il pas tressailli de joie avant que de naître? Qu'est-ce qui a fait dire à la sainte Vierge : *Exultavit spiritus meus?* Et n'est-il pas écrit de Jésus-Christ même : *Exultavit in Spiritu Sancto?* Je voudrais bien demander à nos nouveaux raffineurs si Jésus-Christ a jamais abdiqué les célestes délectations, s'il a cru qu'elles fussent un obstacle à l'amour, s'il a souhaité que Dieu l'en privât pour l'aimer plus parfaitement et plus purement. En vérité on pousse trop loin les raffinements.

Puisque M. de Chevreuse vous doit aller voir, demandez-lui si Jésus-Christ, si la sainte Vierge, si saint Jean-Baptiste du moins ont jamais songé à ces suppositions impossibles, où l'on voudrait maintenant mettre la pureté de l'amour. Au surplus écoutez-le : promettez-lui tout le secret qu'il vous demandera par rapport à moi ; mais dites-lui bien que pour moi je n'exige aucun secret. Je veux que vous lui disiez avec une pleine liberté tout ce que vous savez de mes sentiments. Qu'il vous rende, s'il peut, une bonne raison pourquoi M. de Cambrai a refusé si obstinément de conférer avec moi. S'il vous parle de mes prétendus emportements qui lui ont servi de prétexte, niez-lui hardiment que j'en sois capable; et assurez-le, sans hésiter, que par la grâce de Dieu je sais garder toutes les mesures de respect et de bienséance dans des conférences sérieuses. Après tout, je suis toujours ce que j'étais, aussi tendre pour les personnes qu'inflexible contre la doctrine. Priez Dieu qu'il les convertisse, qu'il éclaire leur aveuglement, en abaissant leur présomption. Notre Seigneur soit avec vous. Je suis toujours de plus en plus édifié de M. l'abbé Berrier.

A Meaux, 6 septembre 1697.

270. Je suis fâché, ma fille, de n'avoir pu satisfaire à votre désir en venant : je ferai mieux, s'il plaît à Dieu, au retour. Je pars demain : je serai jeudi à Fontainebleau, où vous pouvez m'écrire par les voies ordinaires, qui sont ouvertes partout où est la Cour. Je tâcherai d'y voir M. de Chevreuse. Rien ne change en moi; mais je vois qu'on change beaucoup quand on a un parti dans la tête et une nouveauté à soutenir. Dieu les aide par sa grâce.

La définition de l'espérance chrétienne est connue ; c'est un désir de posséder Dieu en lui-même comme son bien, qu'on peut acquérir, quoique avec difficulté, sur le fondement de son éternelle fidélité et de sa toute-puissance, et en vertu de ses promesses. On en veut venir à dire que la charité ne doit donc pas renfermer le désir de posséder Dieu : on ne songe pas que c'est une vertu universelle, qui enferme les motifs des autres vertus. Au reste elle ajoute à l'espérance, et au désir de posséder Dieu, un désir efficace des moyens, qui comprennent l'observation des commandements.

Je rendrai public ce que j'ai écrit sur la charité.

Le vers que vous désirez est ainsi :

.... Tout ce qu'on a pensé,
Sans que d'un Dieu jaloux l'honneur soit offensé.

On dit indifféremment *avec* ou *avecque;* ce dernier rend la mesure complète. M. Ledieu aura lu cet écrit à Jouarre. Nous ne saurions fournir aux copies : on imprime cet écrit.

Vous pouvez garder l'exemplaire de la *Déclaration :* on en donnera un autre à M. l'abbé. Vous pouvez lui dire que j'ai donné une bourse à la décharge de mes premiers engagements, et que son tour viendra.

Je vais travailler à la distribution des stations, avec une attention particulière sur le P. Michel et sur le désir que vous me marquez. La Ferté-Gaucher est destinée. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 10 octobre 1697.

271. J'ai reçu, ma fille, votre lettre du premier, dont vous étiez en peine. Dans celle du 13, je vous permets d'accompagner Madame de Luynes quand elle sortira. Pour votre oraison, il n'en faut point être en peine, ni quitter l'attrait pour suivre les prières de la messe. Ces attraits ne me déplaisent point du tout : au contraire, c'est une grâce dont je suis très-reconnaissant pour vous, et vous n'avez qu'à les suivre et tout abandonner à Dieu.

Vous verrez dans peu ma réponse à *l'Instruction pastorale* de M. de Cambrai. Je suis bien aise que vous ayez su ce qui s'est passé à notre serment : j'eusse bien souhaité de vous le pouvoir écrire. Notre Seigneur soit avec vous.

J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

P. S. Il m'est bien fâcheux, aussi bien qu'à vous, de ne pouvoir vous aller voir, ni même vous donner par lettres tout le secours que vous souhaitez : j'en demande pardon au Saint-Esprit, qui vous inspire ce désir. Souvenez-vous de ce saint évêque Fructueux, qui, allant au martyre et sollicité par quelqu'un de prier pour lui, répondit : Il faut que je prie pour la sainte Eglise catholique, répandue par toute la terre. J'oserais bien, sans me comparer à ce grand saint, dire aujourd'hui qu'attentif à toute l'Eglise, ce que ce soin général m'emporte, est rendu par un autre endroit à ceux qui ont besoin de mon secours.

A Paris, ce 14 janvier 1698.

272. J'apprends, ma fille, avec déplaisir que votre mal d'yeux recommence. En commençant cette lettre, je suis arrêté par la vôtre qu'on vient de me rendre du 18.

Il n'y a rien de décidé du côté de Rome. Nous croyons toujours que la vérité prévaudra, malgré la cabale la plus puissante qu'on vit jamais. Vous aurez bientôt mon livre, s'il plaît à Dieu. Priez-le qu'il y donne sa bénédiction, pour sa gloire et pour le bien de son Eglise. Je compte que je serai bientôt à Meaux : je n'attends que la publication de ce livre. Au surplus pouvez-vous croire que j'abandonne mes chères brebis, pour m'attacher aux vues générales de l'épiscopat? L'exemple de saint Fructueux n'est rapporté que pour montrer en certains temps, des applications particulières à certains objets, et non pas l'exclusion des autres. Mon fond est le même : mais le temps ne seconde pas toujours mes intentions. Pour vous, je vous renouvelle de bon cœur toutes les saintes promesses que je vous ai faites, et quand le temps le permettra, je vous le ferai connaître par une visite. Ne négligez pas de m'écrire. Assurez Madame de Luynes de la continuation de mes sentiments. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 18 février 1698.

273. Je vous remercie, ma fille, pour ma Sœur de Saint-Bénigne[1] qui est ravie, et elle a raison. Je vous annonce mon arrivée à Torci, vendredi prochain au soir, pour en partir le lendemain après dîner. Nous parlerons de vos peines et de vos états, et je ne veux point que vous vous en ouvriez à personne. Dieu est avez vous et c'est assez.

Allez au sacré tombeau avec Marie-Madeleine, et criez de tout votre cœur, *Rabboni*. C'est le seul maître, le seul docteur qui sait parler au dedans.

J'ai assurément reçu vos lettres; mais je ne puis en marquer la date. Je rendrai compte du reste à Madame de Luynes, à qui je m'en vais écrire. Empêchez tout appareil vendredi, et modérez-le pour le samedi. Assurez-vous que vous êtes et serez toujours ma première fille. L'écran est admirable : recevez-en mes merciements, et faites-les à Madame votre sœur. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 4 avril 1698.

274. Je ne puis tarder à vous dire, ma fille, que je parlai hier à Monseigneur l'archevêque pour la conservation de Fremoy. Il me dit qu'il irait bientôt à Torci, et qu'à mon retour il voulait bien conférer avec moi sur cette affaire avant que de la déterminer. Vous en avertirez, s'il vous plaît, Madame de Luynes, afin qu'on prépare tout ce qui sera nécessaire de lui faire voir. Tout consiste à montrer d'un côté la nécessité d'étendre le logement pour les novices et les pensionnaires; et de l'autre, l'impossibilité d'en commencer de nouveaux : d'où se conclut invinciblement la nécessité de se servir des anciens, en attendant qu'on puisse faire autre chose. Faites-lui bien voir d'un côté que la dépense de l'arcade ne sera pas grande, et de l'autre que le noviciat sera régulier; sans oublier les autres raisons qu'on m'a exposées, et le besoin où l'on est de loger les pensionnaires de condition qu'on vous veut donner, ce qui ne contribuera pas peu à la subsistance de la maison. J'ai un peu parlé de M. l'abbé Dreux, qui par complaisance pour M. Paulet, et par le bruit que fait votre chapelain, se tourne tout à la démolition. Dites-lui tout comme à un père; car il n'y a point dans l'épiscopat un cœur plus paternel que le sien. Rendez grâces à Dieu du prodigieux effet de sa réponse aux quatre lettres. M. Ledieu est chargé de vous envoyer ma *Relation du quiétisme*. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous, ma chère fille.

J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

M. de Chevreuse tourne la tête quand il me rencontre; je n'en suis pas moins son ami et son serviteur; il se fait plus de tort qu'à moi.

A Paris, ce 6 juin 1698.

275. Ce que dit M. de Cambrai sur le sujet de la confession, est incompréhensible, ma fille. Il sait bien en sa conscience que je ne l'ai jamais confessé. Je ne sais ce qu'il veut dire de sa confession par écrit. Il n'articule rien de net, et il tâche seulement de donner l'idée d'un crime capital dont il m'accuse. Je répondrai sans doute, s'il plaît à Dieu, et en bref. Je me souviens très-bien du bon esprit et de la droiture de Madame la Tour-Maubourg. Jamais homme n'a écrit plus artificieusement que M. l'archevêque de Cambrai, ni n'a été plus capable de soutenir l'étonnante cabale dont il est environné. C'est la cause de Dieu, qu'il veut défendre tout seul; car les hommes ne feraient qu'y nuire, si Dieu ne s'en mêlait.

Le pauvre abbé Dreux est mort, et vous n'aurez plus d'obstacle de sa part. Ainsi je conseille à Madame de Luynes de commencer son bâtiment, à moins qu'elle n'ait des défenses de M. l'archevêque, ce que je ne crois pas, car je le vis encore hier dans la disposition où nous le pouvions souhaiter, Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, jeudi soir, 1698.

276. Ne vous découragez point, ma fille, de l'état où vous vous trouvez devant Dieu. Il n'en est pas moins avec vous; et à mesure qu'il paraîtra vous dépouiller, il vous remplira au dedans de dons plus intimes, pourvu que vous persévériez dans l'oraison à votre ordinaire, aussi bien que dans la sainte communion, sans vous laisser ralentir ou détourner par quelque considération que ce soit : c'est moi qui vous le dis au nom de Jésus-

[1] La sœur Cornuau, qui avait fait profession religieuse à Torci sous ce nom.

Christ. Souvenez-vous de cette parole : *En espérance contre l'espérance;* et encore : *Dilatez-vous;* et encore : *Ne cessez de vous réjouir*; et encore : *Ne craignez point, petit troupeau.*

Consolez et conduisez ma Sœur de Saint-Bénigne dans ses obédiences; et du reste dites-lui que je lui permets de pleurer et de s'épancher avec vous, mais avec vous seule. Je n'ai pu trouver le loisir de lire ses consultations. Notre Seigneur soit avec vous, ma chère et première fille.

A Paris, ce 28 juin 1698.

277. Le jugement que vous faites de la *Réponse* et des trois Lettres de M. de Cambrai est juste en tous points : vous le verrez bientôt très-clairement par ma réponse, dont l'impression s'achève. Je vous envoie le billet pour l'imprimeur que vous souhaitez : ne le donnez pas que vous ne sachiez que ma *Réponse* soit affichée; car on n'y aurait pas tout l'égard que je souhaite à cause de l'impossibilité. J'espère que ma *Réponse* édifiera l'Eglise, et préviendra le public contre le caractère séducteur de M. l'archevêque de Cambrai. Il me fait pitié; mais ma pitié se tourne toute vers les infirmes de l'Eglise qu'il séduit. Son éloquence, si vous y prenez bien garde, consiste dans une aisance d'un style contentieux, où le solide manque tout à fait. Les endroits qui regardent M. l'archevêque sont un peu fâcheux; et le monde jugera que sa bonté n'a pas été assez précautionnée contre un homme dont il n'a pas connu assez tôt les chicanes et les artifices : mais vous verrez que le fond est bon.

J'ai cru au reste que vous connaîtriez par mes précédentes, qu'ayant reçu le devis que Madame de Luynes m'envoyait, j'avais par conséquent reçu la lettre dont il était accompagné. Du reste il ne faut jamais qu'elle soit en peine sur la pensée que je puis avoir de ses bons sentiments pour moi. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 9 octobre 1698.

278. J'ai reçu votre lettre du 10, au retour de Fontainebleau, c'est-à-dire depuis trois jours. M. de Chevreuse ne songe plus à me voir, mais à détourner les yeux quand il me rencontre : j'aime mieux cela que la dissimulation. Il faut espérer que la décision qu'on attend du Pape, dans ce mois-ci ou dans l'autre, changera les cœurs, et ne nous donnera pas, comme je le crains beaucoup, de simples dehors. Assurez-vous que de mon côté le cœur est le même. Ma réponse contient une exacte vérité. Tout ce qu'on fait contre moi est plein d'aigreur et d'une hauteur affectée. On craint de ne le pas prendre d'un ton assez haut, et de paraître me céder en quoi que ce soit. Pour moi, je ne verrai jamais que l'avantage de la cause, et encore poussé par la charité.

J'irais avec plaisir à Torci, mais vous voyez la saison et le temps. Tenez-vous ferme aux règles que je vous ai données, surtout dans la matière dont vous me parlez. Mettez en Dieu toute votre sollicitude, assurée qu'il a soin de vous : je vous en suis caution. Conduisez ma Sœur de Saint-Bénigne. Dieu vous conduira, et je ne vous manquerai jamais ni à la vie ni à la mort, ni à Madame de Luynes dans l'occasion. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 21 novembre 1698.

279[1]. Vous n'avez point à vous confesser ni à vous embarrasser de ces peines qui ont rapport à moi, ni d'aucune autre. Gardez-vous bien de vous retirer pour cela de la communion.

Dieu, qui par son commandement fait sortir la lumière des ténèbres, a répandu dans nos cœurs la lumière qui rejaillit de la face de Jésus-Christ[2]. C'est peut-être le secret dessein de Dieu dans ces noirceurs qu'il a permises : c'est peut-être aussi qu'il a coutume de donner un contre-poids à ses grâces. Quoi qu'il en soit, on n'a pas besoin de pénétrer ses desseins, et il suffit d'être bien certain qu'il faut recevoir ce qu'il donne. C'est de quoi je vous assure, et qu'il n'y a point là d'illusion.

Il ne faut point chercher à se défaire de ces fantômes : on n'en sera tout à fait défait que lorsqu'on le sera de la chair et de la mortalité. Il suffit de s'élever au-dessus, et d'épurer ses pensées en désavouant tout ce qui vient des sens; ou, ce qui fait le même effet, et plus grand, en ouvrant les yeux à de plus pures lumières.

Marchez en confiance et en sûreté, allez votre train malgré vos scrupules et vos peines. Dieu supporte nos faiblesses; et le chaste Epoux, tout jaloux qu'il est, ne nous traite pas à la rigueur. Recevez ses grâces particulières : mais gardez-vous bien d'en faire dépendre vos communions. A vous, ma fille, de bon cœur.

280. Les réponses précises ordinairement sont un peu sèches. La consolation dans les peines consiste plus dans la décision qui expose la vérité toute nue, que dans des discours pour la soutenir. Cette dilatation de cœur ne se trouve guère dans les réponses qu'il faut faire à des questions de la nature de celles que vous proposiez; et c'est pourquoi je souhaiterais que vous vous tinssiez aux résolutions qu'on vous donne, sans vous mettre à recommencer. Ce n'est point par rapport à moi, mais par rapport à votre repos que je parle ainsi : assurez-vous-en, et que je porte sincèrement vos peines devant Dieu. Je le prie qu'il soit avec vous.

281. Je vous ai offert ce matin à Dieu, afin que vous ayez part avec moi à la gloire de Notre Seigneur, et que nous nous en rendions dignes vous et moi par celles que nous prendrons à ses humiliations.

Pour vous préparer à votre confession, les psaumes XVII, XXXIII, CII et CIII, avec les sept Pénitentiaux, seront les plus propres; le VIIe chapitre de saint Luc, les XXI, XXII, XXIII, XXIV, XXV, et le XXVIe jusqu'au verset 15 de saint Matthieu, avec le XIIe de saint Jean. Tout y parle de la préparation à la dernière heure par une humble pénitence, et il faut apprendre à s'y élever des pieds de Jésus à sa tête.

Vous ne devez point appréhender que vos peines me rebutent : elles ont quelque chose de fort ca-

1. Nous donnons ici quelques lettres ou fragments qui sont sans date.
2. *II. Cor.*, IV, 6.

ché; mais cela même m'encourage, parce que l'œuvre de Dieu, qui est la sanctification des âmes, doit être conduite parmi les ténèbres et dans un esprit de foi et d'abandon, tant du côté des directeurs que de celui des pénitents. Allez donc de foi en foi, et en espérance contre l'espérance.

Je salue Mesdames de Fiesque, de Lusanci, de Rodon, etc.

282. Vous n'avez plus à vous troubler de ces adhérences après la résolution précise que je vous ai donnée sur cela, ni à chercher les raisons sur lesquelles je me fonde, puisque je vous assure qu'elles sont certaines et si claires, qu'il n'y en a point en matière de direction de plus manifeste : mais c'est assez qu'elles me le soient, et le temps est venu où il faut absolument que vous vous reposiez sur ma foi en pleine soumission et obscurité.

C'est pour la même raison que vous devez continuer à tout exposer, parce que tout le repos, et pour le présent et pour l'avenir, qui vous est absolument nécessaire pour entrer dans les voies où Dieu vous veut, dépend de là.

Tenez-vous donc ferme à suivre la même conduite : je vous arrêterai où il faudra et quand il faudra; je vous l'ai déjà dit plus d'une fois, et je vous le répète encore. Dieu le veut ainsi : cela est, *Amen, amen :* croyez et votre foi vous sauvera.

Vous recevrez cette lettre par ma Sœur Cornuau. Donnez-lui vos conseils : les miens sont qu'elle se soumette sans réplique et sans résistance.

Ecrivez au reste ce que Dieu vous inspirera dans l'occasion à Madame de Saint-Bernard. Dieu est seul : sa sainte volonté en toutes choses.

283. Depuis ma lettre écrite, on me rend votre lettre du 16, sur laquelle je ne vois pas que j'aie rien de nouveau à vous dire. Noyez vos infidélités dans le sang de Jésus-Christ et dans l'abîme des bontés de Dieu, et continuez à marcher dans les voies qu'il vous ouvre. Il est au-dessus de tous ses dons et de toutes nos ingratitudes; et il donne, parce qu'il est bon. La crainte de l'illusion est ce que vous avez le plus à craindre. Parce que vous êtes infidèle, s'ensuit-il que les dons de Dieu ne soient pas, et que sa vérité ne subsiste pas?

Vous vous embarrassez peut-être trop de la manière dont on me recevra. J'offrirai à Dieu de tout mon cœur Madame votre nièce. Je vous bénis en partant, autant que je puis, de la bénédiction que Jésus-Christ donna à ses apôtres en s'élevant vers les cieux. Notre Seigneur soit avec vous.

284. *A la Sœur Cornuau, religieuse à Torci.*

Voila, ma fille, ce qui m'est venu sur l'épitaphe de feu Madame d'Albert : il en faudrait dire davantage, si dans cette matière il n'était nécessaire de trancher court. Présentez-la de ma part à Madame de Luynes, dont je voudrais contenter l'amour par quelque chose de plus étendu.

Ci-gît

MARIE-HENRIETTE-THÉRÈSE D'ALBERT DE LUYNES.

Elle préféra aux honneurs
D'une naissance si illustre et si distinguée
Le titre d'épouse de Jésus-Christ
En mortification et en piété.
Humble, intérieure, spirituelle
En toute simplicité et vérité,
Elle joignit la paix de l'innocence
Aux saintes frayeurs d'une conscience timorée.
Fidèle à celui qui, presque dès sa naissance,
Lui avait mis dans le cœur le mépris du monde,
Elle fut longtemps l'exemple
Du saint et célèbre monastère de Jouarre;
D'où étant venue en cette maison
Pour accompagner une sœur chérie,
Elle y mourut de la mort des justes,
Le 4 février 1699,
Subitement en apparence,
En effet avec les mêmes préparations
Que si elle avait été avertie de sa fin.....

Pour vous, ma fille, comme je vous l'ai déjà dit tant de fois, vivez et mourez comme sous les yeux d'une sainte amie.

Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 29 décembre 1700.

LETTRES
A L'ABBESSE ET AUX RELIGIEUSES
DE L'ABBAYE DE JOUARRE.

1. *A Madame de la Croix, prieure.*

Je veux bien vous l'avouer, Madame, car je ne puis me résoudre à vous appeler ma fille, jusqu'à ce que vous le méritiez par votre soumission, ou du moins par votre confiance. Je ne comprends rien à votre conduite; me trompiez-vous, ou vouliez-vous m'amuser de belles paroles, quand en effet vous m'en donniez de si agréables? A Dieu ne plaise. Qu'est-ce donc qui vous a changée si soudainement. Est-ce crainte, légèreté, complaisance? Tout cela est bien peu digne d'une religieuse de votre mérite et de votre âge.

Qu'attendez-vous, et quelle fin auront ces dissensions? Espérez-vous qu'on vous donne un supérieur que Madame votre abbesse ne demande pas, et ne peut ni n'ose demander? Mais que ne vient-elle donc gouverner son monastère, plutôt que de vous laisser dévorer les unes les autres? Si elle était ici, tout serait en paix; car il faudrait bien qu'elle obéît elle-même, et qu'elle fît obéir les autres. Quel parti est celui-là, de n'oser venir, et de soulever de loin tout un monastère?

Mais quel parti est-ce à vous, Madame, d'être l'instrument dont on se sert pour tenir dans l'oppression, plus de la moitié de la communauté; en sorte qu'elle ne peut traiter avec moi qu'avec le secours de la justice séculière? Vous jugez bien que cela ne peut pas durer, et que je ne délaisserai pas celles qui me reconnaissent, et qui obéissent aux conciles en m'obéissant.

Vous attirez des affaires à Madame votre abbesse, dont elle ne sortira jamais; car vous voyez bien jusqu'où elle peut être poussée sur son absence sans ma permission. Ses flatteurs, qui la perdent, ne la tireront pas d'un si mauvais pas. Il faudra donc, et bientôt, qu'elle révoque les ordres secrets qu'elle envoie ici pour tout troubler; puisqu'on ne garde plus avec moi aucune mesure, et

qu'on pousse la violence jusqu'à vous empêcher vous-même de me tenir des paroles si précises. Vous concevez aisément ce que je dois faire contre elle. Vous déplorez avec moi son aveuglement, et vous coopérez aux mauvais desseins que lui donne un conseil autant aveugle que violent et intéressé. Je suis obligé de vous avertir que c'est agir contre votre conscience.

Je vous garderai le secret sur ce que vous m'avez dit de particulier, et même je suis tout prêt à vous recevoir encore, si vous revenez à vos premiers sentiments. C'est pousser la complaisance trop loin, que de se laisser priver des sacrements. Pousserez-vous cela jusqu'à Pâques? car pour moi je ne puis vous donner ni permettre qu'on vous donne un sacrement que vous n'êtes pas en état de recevoir. Vous en avez assez fait pour conserver, si vous croyez qu'il le faille, un droit ruineux, ou plutôt un droit ruiné, et nul de son origine.

Quoi qu'il en soit, le Pape ne viendra pas vous gouverner. Ayant à vous remettre en d'autres mains, pour la décharge de sa conscience et pour votre propre salut, pouvait-il rien faire de mieux que de vous remettre à celui que Jésus-Christ avait chargé de vous? et le pouvait-il faire d'une manière plus avantageuse que dans un concile œcuménique? Seriez-vous bien mieux gouvernées par quelques religieux de Cluni, ou quelque autre prêtre séculier ou régulier, qui vous verrait en passant deux ou trois fois en plusieurs années, ou par un évêque qui ne vous verrait jamais, et qui, accablé du fardeau qu'il a déjà sur les épaules, se chargerait encore de celui d'autrui? Ne verrez-vous jamais que l'Eglise ne peut plus souffrir de telles conduites, et qu'il faut en revenir à ce que Jésus-Christ a fait?

Revenez, ma fille, revenez à celui qui vous tend les bras. Donnez la paix à vos Sœurs qui vous aiment. Donnez-la-vous à vous-même, et ne vous jouez pas de Jésus-Christ pour l'amour des créatures.

Ce 4 mars 1690.

2. *A Madame Renard.*

Je me souviens, ma fille, de cette religieuse de Tours, qui se prive des sacrements depuis si longtemps. Je ne vous puis rien dire de précis sur ce qu'il y aurait à faire : tout ce que je puis, c'est de parler des choses dont je suis chargé, et j'évite d'entrer dans les autres. Je dirai bien seulement que la privation du droit de suffrage, et les autres peines de cette nature, apparemment feront peu d'effet sur un esprit de ce caractère. Elle sait les peines portées par les décrets de l'Eglise, qui sont bien plus redoutables.

Je croirais en général qu'il faut la traiter comme une malade, et songer à guérir son esprit blessé, avec douceur, avec patience, en lui expliquant les miséricordes de Dieu, et en lui montrant les passages des saints, où ils ont combattu si vivement ceux qui se retirent du Saint-Sacrement par des vues de perfection, qui leur en font perdre la grâce. Je ne sais rien davantage.

Si on est porté à me consulter, à cause que j'ai eu longtemps entre les mains une personne qui a été dans le même état, on doit songer en même temps que je ne l'en ai pas tirée : elle se confessa et communia en mourant sans aucune peine : elle n'avait jamais été opiniâtre ; et ce caractère que vous me marquez dans cette religieuse, est celui qui me paraît le plus fâcheux. Mais cela même est quelquefois une maladie ; et ces sortes d'aheurtements qui viennent d'une certaine faiblesse d'esprit, demandent la même douceur et la même patience que les autres peines : ordinairement elles ne veulent pas être attaquées directement ; souvent même il ne faut pas faire semblant qu'on les attaque, ni qu'on en soit si fort étonné ; car cela rebute un pauvre esprit : je dis pauvre en cela, encore que je voie bien que celle-ci est forte d'ailleurs. Je prie Dieu qu'il l'éclaire, et qu'il éclaire ceux qui sont chargés de sa conduite.

Ce 6 mars 1690.

3. *Aux religieuses de Jouarre, qui lui avaient rendu les premières une obéissance particulière.*

Mes chères filles, *la paix et la charité soient avec vous*. Outre les lettres que vous avez vu que nous écrivons à la communauté, nous vous faisons celle-ci, pour vous témoigner la satisfaction que nous avons de votre conduite, depuis que, prévenant le reste de vos Sœurs par la promptitude de votre obéissance, vous nous avez reconnu pour le supérieur légitime que Jésus-Christ vous envoyait. Vous voyez que Dieu a béni nos soins.

Madame votre abbesse a trouvé dans le rapporteur qu'elle avait choisi pour rapporter sa requête, un avocat plutôt qu'un juge, je le dirai franchement : elle n'a rien oublié pendant six semaines, non-seulement pour instruire messieurs les commissaires et les juges, mais encore pour les irriter contre moi par tous les moyens possibles, sans oublier les faux récits qu'on lui inspirait de faire et de publier. Mais la vérité a triomphé, et de trente-cinq à quarante juges, à peine a-t-elle eu trois ou quatre suffrages favorables : ainsi toutes les chicanes sont finies. Il ne reste plus autre chose, sinon que nous travaillions à l'avancement spirituel de la maison, tant en particulier qu'en général, et au rétablissement du temporel dans sa première splendeur : c'est à quoi vous devez maintenant concourir avec moi, en vous déclarant plus hautement que jamais pour l'obéissance.

J'abandonnerai dorénavant celles qui auront peur, si leur crainte retarde leur zèle.

Ne manquez point de respect à Madame votre abbesse : mais gardez-vous bien de croire qu'elle puisse rien contre mes ordres. Tâchez de ramener toutes vos Sœurs par la douceur. Je pourvoirai au surplus dans la visite que j'espère faire dans les premiers jours du mois prochain, et encore que je veuille espérer que toutes vos Sœurs suivront alors vos bons exemples, je me souviendrai toujours que vous êtes les saintes prémices recueillies en Notre Seigneur, que je prie d'être avec vous, et suis de bon cœur, etc.

A Versailles, ce 28 juillet 1690.

4. *A la prieure et communauté de Jouarre.*

La requête de Madame votre abbesse, en cassation de l'arrêt du 26 janvier dernier, après avoir

été vue durant trois ou quatre séances par MM. les commissaires du conseil, avec toutes les pièces dont elle était soutenue, a enfin été rapportée mercredi dernier en plein conseil, où elle a été rejetée tout d'une voix, à la réserve de trois ou quatre. Vous devez juger par là combien sa cause était déplorée; puisque Madame votre abbesse a été condamnée sur sa propre requête, sans que je fusse en cause, et n'a même pu obtenir de m'y mettre. Après cela vous voyez bien, mes filles, qu'elle n'a plus nulle ressource dans le royaume.

Rome, qu'on a tâché d'émouvoir, n'a rien voulu écouter, encore qu'on ait écrit en votre nom, quoique apparemment sans votre approbation, quatre ou cinq lettres également irrespectueuses contre moi, et contre tout le clergé de France, qu'on n'a pas épargné : mais on sait bien en ce pays-là que je ne fais rien que conformément aux bulles des papes, et aux décrets des conciles œcuméniques. Ainsi, mes filles, sans vous laisser désormais flatter par les discours vains et mensongers, dont on vous amuse depuis six mois, commencez à chercher la paix de votre maison dans l'obéissance que vous devez à Jésus-Christ et à l'Eglise en ma personne.

Je me prépare à faire une nouvelle visite au commencement du mois prochain, où j'espère que, toutes altercations éteintes, et avec moi et entre vous à jamais, nous ne parlerons que des instructions et consolations spirituelles qui sont attachées aux fonctions de notre ministère apostolique. Celles de vous qui voudraient croire qu'il y ait plus de grâces dans les religieux qui vous viennent voir sans ordre, que dans notre caractère où réside la plénitude de l'esprit de gouvernement et de conduite, ne prévaudront pas, et leur erreur comme leur faiblesse sera connue de tous. Vous ne verrez aucun changement dans les louables coutumes de votre maison, où je tâcherai seulement de vous confirmer, et en toutes manières de vous faire croître en Jésus-Christ.

Je vous ordonne, en vertu de la sainte obéissance, de tenir prêt pour la visite tout ce que vous aurez en main chacune de vous, pour me faire connaître l'état du temporel de la maison, c'est-à-dire, tant du revenu que des dettes, charges et dépenses ordinaires; afin que réglant le tout avec une juste proportion, je travaille à ramener toutes choses à l'état des anciens jours. Que toutes celles qui ont quelques comptes à rendre les tiennent prêts, pour nous les faire voir et les rendre devant nous.

Si Madame votre abbesse veut entrer dans un concours amiable avec moi, pour votre bien et pour le sien propre, elle m'y trouvera très-disposé : et pour cela je vous permets de lui envoyer copie de cette lettre; car je ne m'ingérerai plus à lui donner de conseils, après le peu de succès qu'ont eus ceux que je lui ai donnés ci-devant, quoiqu'ils fussent très-salutaires et très-propres à lui faire éviter les inconvénients où elle est tombée.

Je vous défends d'avoir égard à tous les changements qu'on pourrait faire dans les offices, et en général dans la maison, jusqu'à mon arrivée.

Je souhaite de tout mon cœur que ni Madame l'abbesse ni aucunes de vous ne m'obligent jamais à leur faire sentir la puissance qui est en nous; car les effets en sont terribles, et en ce monde et en l'autre.

Soyez fidèles à mes ordres, sans écouter rien au contraire; parce que rien ne vaut contre celui à qui le Saint-Esprit a donné sur vous la première et principale autorité : je veux dire en un mot, et pour éviter toute équivoque, aussi bien que pour ne vous laisser aucune vaine terreur, que l'autorité de Madame l'abbesse est nulle contre la mienne; de quoi je suis obligé de vous avertir, afin que vous connaissiez ce que vous n'avez jamais su, ce que c'est qu'un supérieur.

Je viendrai à vous en esprit de paix et de douceur, mais aussi de fermeté et de zèle : celles qui craindront Dieu seront avec moi. Je suis en la charité de Notre Seigneur, mes filles.

A Versailles, ce 28 juillet 1690.

5. *A une religieuse de Jouarre.*

J'ai envoyé quérir mes receveurs, et les ai priés de traiter Jouarre le plus doucement qu'il se pourrait. Ils m'ont dit qu'ils avaient offert tous les accommodements possibles pour faciliter toutes choses et éviter les frais. Ils m'ont payé, et je ne puis les empêcher d'exercer mes droits dont ils ont traité. Ils disent que M. Cheverin leur a dit qu'on regorgeait de grain dans la maison; de sorte que ce n'était que pour faire beaucoup de bruit qu'on criait tant à cette occasion. Le fermier de Mée a répondu qu'il était prêt à payer, mais qu'il en était empêché par les religieuses : il ne s'agit que de dix muids de très-petit blé. Si Madame la prieure proposait quelque chose pour assurer le paiement, je ferais ce que je pourrais. On voit bien ma bonne volonté dans la diminution des décimes, qui était bien difficile dans ce temps : mais je ne puis pas donner le bien d'autrui, ni faire perdre à mes receveurs ce qui leur est dû. Voilà, ma fille, ce que je vous prie de dire à Madame la prieure : si je pouvais faire davantage, je le ferais pour l'amour de la communauté, et en particulier pour l'amour de vous qui m'en priez de si bonne grâce.

A Meaux, ce 30 septembre 1690.

6. *A Madame de Luynes.*

La mort, toutes les fois qu'elle nous paraît, nous doit faire souvenir de l'ancienne malédiction de notre nature, et du juste supplice de notre péché : mais parmi les chrétiens, et après que Jésus-Christ l'a désarmée, elle nous doit faire souvenir de sa victoire, et du royaume éternel où nous passons, en sortant de cette vie. Ainsi, dans la perte de nos proches, la douleur doit être mêlée avec la consolation. *Ne vous affligez pas*, disait saint Paul[1], *à la manière des Gentils qui n'ont point d'espérance.* Il ne défend pas de s'affliger, mais il ne veut pas que ce soit comme les Gentils. La mort parmi eux fait une éternelle et irrémédiable séparation : parmi nous ce n'est qu'un voyage, et nous devons nous séparer comme des gens qui doivent bientôt se rejoindre. « Que les chrétiens dans ces occasions, répandent donc des larmes, que les consolations de la foi répriment aussitôt : » *Fundant ergo Christiani consolabiles lacrymas, quas citò reprimat*

1. *I. Thess.*, IV, 12.

fidei gaudium[1]. Ces larmes, en attendant, font un bon effet : elles imitent Jésus qui pleura en la personne de Lazare la mort de tous les hommes : elles nous font sentir nos misères, elles expient nos péchés, elles nous font désirer cette céleste patrie où toute douleur est éteinte et toutes larmes essuyées. Consolez-vous, ma fille, dans ces pensées; croyez que je prends part à votre douleur, et que je m'unis de bon cœur à vos prières.

A Germigny, ce 13 octobre 1690.

7. *Aux religieuses de Jouarre.*

Je reçois, mes filles, avec une sincère reconnaissance les témoignages de votre amitié. Je souhaite que tout le monde vienne bientôt boire avec vous ce vin nouveau de l'Evangile, que je suis prêt à distribuer également à toutes et à chacune selon sa mesure, c'est-à-dire, selon les degrés de ses besoins et de sa foi, sans aucune autre distinction de mon côté. Enivrez-vous, mes saintes filles, de ce vin céleste, que les vierges de Jésus-Christ ont droit de prendre plus que tous les autres fidèles; puisque c'est ce vin qui les rend fécondes à Jésus-Christ leur Epoux, et qui les produit elles-mêmes. Je prie Dieu, mes chères filles, qu'il soit avec vous. Votre bon Père, etc.

P. S. Il ne faut pas oublier la bonne coutume de saluer en particulier la secrétaire.

A Meaux, ce 22 janvier 1691.

8. *A Madame du Mans.*

Les circonstances que vous me marquez ne changent rien dans mes résolutions; parce que ou vous les avez expliquées, ou elles ne sont pas essentielles : ainsi vous pouvez demeurer en repos. Il y a des choses qu'on doit supposer que le confesseur entend, par l'usage même de les entendre, et par les réflexions qu'il y doit faire. Vous avez dit tout ce qu'il fallait pour me faire bien entendre vos péchés : j'en ai été content alors ; il n'en faut plus parler. Voilà, ma fille, la courte réponse que vous souhaitez.

A Meaux, ce 22 janvier 1691.

9. *A Madame de Luynes.*

Je suis bien aise, ma fille, de la satisfaction que vous témoignez de mes Psaumes. Je vous propose la traduction de la préface, qui pourra aider celles de nos filles à qui Dieu donnera le goût et le désir d'en profiter; mais à votre grand loisir.

Madame d'Albert vous aura pu dire combien j'ai été touché du doute où vous paraissiez être, du plaisir que je prenais à recevoir les témoignages de votre amitié, n'y ayant personne de la maison que j'estime plus que vous. Vous pouvez apprendre ici de nos amis communs avec quel sentiment je parle de vous : en un mot, je vous prie, ma fille, d'être bien persuadée que vous n'avez point d'ami plus fidèle, ni de serviteur plus acquis. J'en prends à témoin M. de Chevreuse, avec qui je m'entretins encore hier très-longtemps de vous.

Madame d'Albert vous dira ce qui regarde les affaires; et toutes deux vous en direz à nos chères Sœurs ce que vous jugerez convenable.

A Paris, ce 6 mars 1691.

1. *S. Aug., serm.* CLXXII.

10. *A Madame du Mans.*

Le Père Gardien des Capucins de Coulommiers me sera toujours considérable, et par son mérite, et par ce qu'il vous est. Je fus fâché d'avoir si peu de temps pour l'entretenir, à cause que j'étais fort las, venant de donner la confirmation à douze ou treize cents personnes. J'approuve que vous ayez fait ce que vous m'avez proposé pour avoir quelques livres, et vous avez pu en ce cas prendre mon silence pour un aveu.

Madame de Lusanci, à qui je réponds sur les avis qu'elle me donne par votre moyen, vous communiquera ma réponse. Assurez-vous toujours, ma fille, de mon estime et de ma confiance particulière, et que je vous offre à Dieu de tout mon cœur.

A Meaux, ce 18 juin 1691.

11. *A la même.*

L'avis a été lu trop tard. Je commençais à ouvrir la lettre, quand M. Girard m'a rendu le gros paquet. J'ai interrompu pour voir ce que c'était. Je me suis mis à considérer la plus jolie reliure du monde : les anges, les dauphins, tout m'a frappé. J'ai bientôt connu, aux ornements et au volume, que c'était l'*Exposition*, qu'on avait voulu si bien parer. J'ai lu ensuite votre lettre : il n'était plus temps; M. Girard avait vu tout le mystère. Je n'ai pu après cela que ne plus mot dire, et je ne crois pas qu'il y ait fait grande attention.

Voilà, ma fille, un récit fidèle de ce qui s'est passé. Il ne me reste qu'à vous remercier, et à admirer la belle reliure de Jouarre : en vérité, il n'y a rien de plus industrieux, et on y a de toutes sortes d'esprits. Le bon est qu'on y trouve aussi des cœurs bien disposés à la soumission et au devoir; et c'est de quoi je rends grâces à Dieu de tout mon cœur, le priant d'avancer le temps que j'aurai à travailler uniquement à les unir à Dieu.

P. S. J'aurai soin de vous envoyer des reliures de ma manière, en récompense des vôtres.

A Germigny, ce 28 juin 1691.

12. *Aux religieuses de Jouarre.*

J'ai reçu, mes filles, ma béatitude[1]. Si j'ai cette faim et cette soif de la justice, je l'aurai pour moi et pour les autres, ce qui est le devoir d'un pasteur; et si je suis rassasié, vous serez toutes heureuses. La terre qui nous est promise, est la terre des vivants; et la douceur qui nous est donnée comme le moyen d'y arriver, est la fleur de la charité.

Ma Sœur du Mans, qui a les larmes en partage, a aussi la consolation qui les accompagne : qu'elle pleure aux pieds du Sauveur par pénitence, et qu'elle y laisse à jamais tout ce qui est ou superflu ou délicat. Ma Sœur de Saint-Michel sera vraiment pauvre, si pénétrant jusqu'au plus intime de son cœur, elle n'y laisse que Dieu, et met en lui tout son trésor : où sera son trésor, là sera son cœur. En général, mes filles, renouvelez-vous tous les jours. L'ouvrage est pénible, mais la récompense est grande. Et qu'est-ce qu'un vrai et sincère amour

1. On tirait tous les mois à Jouarre, selon le pieux usage de plusieurs monastères, des sentences de l'Ecriture au sort, pour chacune des religieuses, et il y en avait une pour le prélat, intimement uni à ces saintes filles.

n'adoucit pas? Regardez l'attention qu'on a sur vous, comme un continuel avertissement qu'on vous donne de vous avancer à la perfection de votre état, qui est celle du christianisme.

Prenez garde qu'on n'aille pas s'imaginer que je vous aie obligées à renouveler vos vœux, comme si je jugeais ou insuffisants ou imparfaits ceux que vous avez faits avant moi; car il y aurait peut-être des esprits assez malins pour tourner si mal les choses; et vous en voyez la conséquence. Du reste je ne vois pas qu'il y ait de façons à faire sur un renouvellement qui se fait tous les ans dans tous les monastères, ni sur la foi que vous aurez eue en la grâce du ministère épiscopal, en le faisant entre mes mains. La grâce de Notre Seigneur soit avec votre esprit, mes filles.

A Meaux, ce 5 novembre 1691.

13. *A. Madame de Lusanci.*

Je commence, ma fille, par vous faire excuse de ce que je me sers d'une main étrangère pour épargner une tête appesantie par le rhume. Il ne m'a pas empêché, Dieu merci, de faire écrire le sermon que je vous envoie, comme je vous l'avais promis. Vous le trouverez peu conforme à votre état, puisqu'il attaque les pécheurs les plus endurcis : mais il faut que les âmes innocentes apprennent à gémir pour eux dans leur retraite; et qu'en voyant leurs excès, elles s'accoutument à rendre grâces à Dieu des miséricordes qu'elles en ont reçues. Vous ne laisserez pas de voir dans ce sermon, les plus utiles sentiments où l'on puisse entrer à la vue des mystères de Jésus-Christ. Il n'y a rien de meilleur que de regarder toujours qu'ils peuvent être en ruine aussi bien qu'en résurrection à plusieurs; afin que si on est assez heureux pour en profiter, on l'attribue à sa grâce. Vous pouvez faire part de cette instruction à celles que vous croirez qui en seront édifiées; et à votre grand loisir vous me ferez plaisir d'en tirer une copie, et de me renvoyer l'original : car encore qu'il ait été fait uniquement pour vous, vous ne serez pas fâchée d'être l'occasion que d'autres en profitent.

Aussitôt que j'aurai des nouvelles à vous mander, vous en aurez, et je vous prie d'être bien persuadée que je ne perdrai pas un seul moment. Je conçois parfaitement la conséquence de tout ce que vous me mandez sur ce sujet-là, et je ne désire rien tant que de procurer du repos à la maison et à vous.

P. S. Renvoyez le sermon quand vous voudrez, par la poste ou autrement. La crainte doit porter à la confiance, et la confiance produire dans le cœur le désir de le purifier, afin de voir Dieu. Ceux qui y travaillent sont bien éloignés de ce péché contre le Saint-Esprit, qui ne se remet jamais. Personne ne sait quel il est; mais il consiste principalement dans la malice, dans l'aveuglement, dans l'endurcissement.

Dites à ma Sœur de Sainte-Madeleine, que je lui sais bon gré de son zèle, et que je l'invite aussi bien que vous à espérer plutôt qu'à craindre. L'acte d'abandon est le plus puissant remède contre ce terrible péché dans lequel les impies mourront.

A Versailles, ce 8 janvier 1692.

14. *A Madame du Mans.*

J'ai reçu, ma fille, avec joie votre lettre du 9, pour ce qui vous touche; mais j'y ai vu avec déplaisir la maladie de Madame d'Ardon. Obligez-la aux précautions nécessaires pour se guérir, et pour prévenir la rechute; car je ne veux point qu'elle soit malade, encore moins qu'elle se la fasse. Je vous charge de ce soin, et je vous donne pour cet effet le pouvoir que j'ai sur elle. Je la bénis de tout mon cœur, et je prie Notre Seigneur qu'il verse sur vous et sur elle ses saintes bénédictions; afin que vous le serviez en crainte et en joie, en humilité et en courage, en abandon et en confiance. Je suis à vous en son saint amour.

A Versailles, ce 17 janvier 1692.

15. *A la même.*

Je suis, ma fille, fort en peine de la santé de Madame de Saint-Ignace. Je vous charge d'en prendre soin, de la consoler en mon nom, et de l'assurer de mes prières. Prenez soin aussi de Madame de Rodon. Je vous donne tout le mérite de l'obéissance pour les assister, et j'en prendrai sur moi l'obligation; de sorte que vous contenterez Dieu et les hommes; et votre inclination, aussi bien que votre charité, sera satisfaite.

Il me semble que Madame de Jouarre songe tout de bon à s'en retourner : elle sent bien qu'il faut obéir mal gré qu'on en ait. Je crois que la fin des affaires approche plus qu'on ne pense, et qu'il n'y a qu'à l'attendre avec foi et patience. Madame de Lusanci vous dira où l'on en est. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous, et je vous bénis de tout mon cœur vous et nos deux Sœurs que je vous ai recommandées.

A Versailles, ce 29 janvier 1692.

16. *A la même.*

Je ne vous tiendrai point coupable de la rupture du carême, quand même vous vous y trouveriez obligée par l'abstinence de la Septuagésime : mais quand cette expérience sera bien confirmée, il faudra une autre fois se réserver pour ce qui est plus nécessaire. Dieu aura, en attendant, votre bonne volonté pour agréable, et il ne vous imputera pas à péché d'avoir commencé avec une sincère intention de continuer.

Ayez grand soin de mes Sœurs de Saint-Ignace et de Rodon. Je suis bien en peine de ma Sœur des Archanges, et j'aurais un grand regret si nous la perdions. Conservez-vous aussi, ma chère fille, et me croyez tout à vous dans le saint amour de Notre Seigneur.

A Paris, ce 19 février 1692.

17. *A Madame de Lusanci.*

Votre lettre du 18, que j'ai reçue en arrivant en cette ville, a fait, ma fille, une grande plaie dans mon cœur, en m'apprenant la mort de notre chère Sœur des Archanges. C'est la première que je rencontrai avec un visage soumis et content, en entrant à Jouarre. Son zèle ni sa foi n'ont jamais été ébranlés. Dieu nous l'ôte cependant lorsque nous avions encore tant besoin de ses saints exemples : c'est à nous à baisser la tête sous ses ordres

souverains. Consolez nos chères filles, en les assurant de la part que je prends à leur douleur, et du soin que j'aurai de l'offrir à Dieu, en lui recommandant l'âme bien-aimée que nous avons perdue sur la terre des morts, mais que nous retrouverons dans la terre des vivants.

J'ai vu dans une lettre de Madame d'Albert, une plainte de Madame de Luynes, de Madame Renard et de vous, que je vous laisse mourir. Sans passer plus outre, je me suis senti saisi de douleur en déplorant l'impuissance humaine, qui ne peut retenir ce qu'elle voudrait le plus pouvoir conserver, c'est-à-dire, de bons cœurs à qui on se trouve uni par l'amour de la vertu : mais en même temps j'ai adoré la souveraineté de Dieu dans l'inévitable arrêt de mort, qu'il a donné contre nous dès que le péché est entré dans le monde. Il faut trembler et nous taire sous l'autorité de ses jugements, et nous souvenir pourtant que le premier sur qui a été exécutée cette sentence de mort, est le juste Abel : par où, comme disait un ancien, Dieu nous a voulu montrer que la mort avait un faible fondement; puisque le premier qui a succombé sous ses coups, est en même temps le premier de tous les amis de Dieu. Ce qu'il a permis pour nous faire voir que l'empire de la mort ne durerait pas, et qu'il serait obligé de le détruire, puisqu'il avait si mal commencé, que sa justice ne le pouvait pas souffrir.

Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 19 février 1692.

18. *A Madame du Mans.*

Je ferai tout ce que je pourrai pour la consolation de mes filles. Je me donnerai tout le soin possible du spirituel comme du temporel de la maison : il faudra un peu considérer ce que mes forces et mes autres occupations demandent. Vous me réjouissez de m'apprendre qu'on espère bien de ma Sœur de Saint-Ignace, que je salue de tout mon cœur, aussi bien que ma Sœur de Saint-Michel, dont je suis en peine à cause du long temps qu'il y a que je n'en ai ouï parler. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous, ma fille.

A Paris, ce 25 février 1692.

19. *A la même.*

La règle pour les confessions, c'est déjà, ma fille, qu'on ne doit point se gêner à répéter les péchés véniels, quelque empêchement qu'on soupçonne avoir été dans le confesseur; et pour le surplus, à moins d'avoir vu clairement qu'il n'avait pas l'esprit libre, il faut demeurer en repos, quand même il se serait troublé davantage dans la suite : ainsi il n'est pas besoin que vous recommenciez vos confessions en cette occasion. Je trouve très-bon que ma Sœur Cornuau reçoive les lettres dont vous me parlez. Je salue de tout mon cœur la chère malade et je prie Dieu qu'il la soulage.

A Meaux, ce 18 mars 1692.

20. *A Madame de Lorraine, abbesse de Jouarre.*

Je crois, Madame, être obligé de vous donner avis que je pars, et en même temps de vous faire souvenir de la promesse que vous m'avez faite de partir vous-même bientôt.

Vous voyez que je ne vous presse pas. Vous êtes venue ici contre la parole qu'on m'a portée de votre part, que j'ai par écrit. Vous demeurez hors de chez vous au delà de tous les termes de votre obédience, sans que j'entende seulement parler de vous. Je ne sais qui vous peut donner de tels conseils, ni en quelle sûreté vous pouvez recevoir les sacrements; puisque, dans quelque nécessité où vous vous croyiez être de passer un si long temps hors de la clôture, vous devez savoir qu'il ne vous est pas permis de le faire sans congé. Je me tais cependant; et sans vous rien permettre, ni vous rien défendre, je vous laisse au jugement de Dieu et à votre conscience.

Je sais vos infirmités, et je veux bien ne vous pas presser. Faites, Madame, de vous-même ce que vous demande votre devoir et la règle de l'Eglise. Si vous ne pouvez partir si tôt, renvoyez ce que vous pourrez de vos religieuses : vous ne songez pas combien l'air du siècle est contagieux pour celles qui font profession de s'en éloigner. Et pour vous, Madame, profitez du temps. Parmi tant d'habiles gens qui sont ici, choisissez-en quelqu'un, comme je vous y ai déjà exhortée, entre les mains de qui vous remettiez votre conscience.

Je prie Dieu sincèrement qu'il vous conserve : mais enfin on ne doit pas vous dissimuler que les maladies sont des avertissements de Jésus-Christ qui frappe à la porte. Prenez une bonne foi un conseil solide, et qui, éloigné de tout intérêt, ne songe qu'à votre salut.

Pour ce qui est de votre maison, outre les choses que j'ai eu l'honneur de vous représenter par ma lettre précédente, il y en a deux à vous dire : l'une, que vous preniez soin de faire ramasser les papiers de votre abbaye, qui sont ici en grand nombre, et de les renvoyer à Jouarre : tous les procès où ils pouvaient être nécessaires sont finis, et il y va de votre conscience de les remettre en leur lieu : l'autre chose, c'est que vous vouliez bien une fois nous faire voir tout ce que vous devez, et tout l'état de vos affaires; afin qu'on sache sur quoi compter. Du reste, donnez vos ordres de manière que je ne sois pas obligé d'en donner aucun. Soyez, Madame, bien persuadée que je ne souhaite rien tant que de vous voir en repos; et sans avoir rien à ordonner sur l'administration du temporel, de n'avoir à m'appliquer qu'à votre salut, et à celui de vos filles.

A Paris, avril 1692.

21. *A Madame du Mans.*

Je donne de tout mon cœur ma bénédiction à notre chère Sœur de Saint-Ignace, et je ne manquerai pas de la recommander à Dieu toute ma vie, en quelque sorte que sa divine bonté dispose d'elle. Je lui confirme ce que je lui ai dit du regard miséricordieux qui était sur elle, et je l'exhorte à augmenter et à embellir ses couronnes par la patience et la confiance.

C'est un grand vœu à une religieuse que celui de la pauvreté : celui-là rend le vœu à Notre-Dame de Liesse peu nécessaire. Que peut donner une religieuse qui n'a rien? Il n'y a rien de meilleur que de donner son rien à Dieu. Pour les petites choses que vous vous êtes données mutuellement,

elle et vous avec Madame de Rodon, je les permets.

Priez Dieu pour moi, et soyez-lui toujours fidèle.

A Meaux, ce 5 mai 1692.

22. *A la même.*

Dieu a voulu avoir notre chère Sœur de Saint-Ignace : il le faut louer des consolations qu'il lui a données, et des bons exemples qu'elle nous laisse. Je ne laisse pas d'être fort touché de cette perte, et il me fâche que votre maison perde tant de bons sujets. Dieu saura bien réparer nos pertes, et il ne faut qu'avoir la foi pour tout attendre de lui. Les Heures ne peuvent pas être mises en meilleures mains que celles que vous me marquez. Consolez Madame de Rodon; qu'elle vous console. Je ne puis vous dire le temps que je serai à Jouarre. Je vous donnerai, ma fille, le temps que vous demandez, et serai toujours disposé à vous aider au grand ouvrage auquel vous travaillez. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 12 mai 1692.

23. *A la même.*

Je crois, ma fille, que vous avez su la raison qui m'a obligé à renvoyer ensemble les deux confesseurs. Toutes les fois qu'il y en aura qui ne pourront s'accorder entre eux, et qui donneront lieu à des partialités, j'en userai de même. Je les avais fait avertir tous deux de changer de conduite, et que s'ils ne le faisaient, je serais obligé d'en venir où j'en suis venu. Voilà, ma fille, ma raison, qui est très-solide. Je ne sais rien des discours que vous dites qu'on a tenus à Jouarre : mais je puis bien vous assurer que personne ne m'a rien écrit pour me porter à ce que j'ai fait, et que je n'y ai été déterminé que par la continuation des divisions.

Je ne refuserai jamais de vous entendre autant que personne, et avec autant de confiance; mais à ce coup, je crois que le meilleur sera de se soumettre. Je ne fais tort à personne, et il ne tiendra qu'à Madame de Jouarre de réparer la perte qu'on fait; ce qui ne lui sera pas fort difficile. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 26 juin 1692.

24. *A la même.*

Vous n'avez qu'à demeurer en repos sur l'affaire dont vous m'écrivez : continuez vos communions à votre ordinaire, sans recommencer vos confessions. Je serai bien aise de ce qu'on vous communiquera du côté de Coulommiers, et je donne toutes les permissions de part et d'autre.

Dans le cas que vous proposez, il n'y a nul doute qu'aussitôt qu'on se sent en péché mortel, on ne soit obligé à la pénitence, et à se disposer à la confession; mais non pas toujours à la faire sur-le-champ : il est bon de gémir auparavant, et de se mettre en état de bien faire, sans rien précipiter, ni rien négliger.

Il est sans doute que les péchés oubliés sont pardonnés avec les autres, quelque temps qu'ait duré l'oubli, et qu'on ne doit confesser que celui dont on se rappelle.

Je prie Dieu qu'il console ma Sœur de Saint-Michel, et je vous donne, ma fille, une bénédiction très-cordiale.

A Paris, ce 19 juillet 1692.

25. *A la même.*

Vous ne devez point douter, ma fille, que je ne fasse avec plaisir tout ce qui sera utile au bien de votre âme et à votre perfection. Les choses qui ont été faites à Jouarre avant que je fusse entré dans les affaires, conservent toute leur force, et je les approuve. Ce que vous me dites de mes réflexions sur le sermon de Notre Seigneur sur la montagne, me donne courage pour achever quelques autres ouvrages de cette nature.

Soyez Marie de désir, et Marthe par obéissance. Afin de gagner les indulgences, pour le plus sûr il se faut confesser à cette intention. Je prie Dieu, ma fille, qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 25 septembre 1692.

26. *A la même.*

Vous avez tort, ma fille, de croire que vous me causiez une insupportable fatigue : où allez-vous prendre cela? Ce qui me fatigue, n'est pas d'avoir à écouter; mais d'avoir à le faire quand je vois le temps qui presse. Loin de vous abandonner, j'ai au contraire formé le dessein de vous entendre une autre fois préférablement, et je ne vous manquerai en rien.

Un cœur pur, c'est un cœur dégagé de tout; et c'est ce qui rend capable de voir Dieu. Quelle pureté, quel détachement demande une si pure et si sublime vision!

Dieu daigne bénir par sa grâce ceux qui profitent de sa parole. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous, ma fille.

A Germigny, ce 3 novembre 1692.

27. *A la même.*

J'ai reçu, ma fille, la demande que vous me faites, pour donner un confesseur à Mesdames Paget, de Menou et Jourdin. Puisque le premier dimanche de l'Avent, pour lequel elles le demandaient, est passé, il est bon qu'elles attendent jusqu'à ce que je sois à Meaux, c'est-à-dire, à la semaine prochaine, s'il plaît à Dieu. Madame de Jouarre m'ayant en quelque sorte reproché la facilité que j'avais à donner des confesseurs extraordinaires, ces dames ne trouveront pas mauvais que j'examine un peu les temps convenables. J'ai fait la même réponse à Madame de Lusanci, croyant que la demande m'était venue de sa part : mais votre lettre du 21 du passé, que je viens de relire, m'a fait voir que c'était vous.

Je ne me suis jamais plaint de la longueur des lettres, mais seulement de la résistance qu'on apporte aux décisions, et du temps que l'on y perd; et tout cela, sans vouloir rebuter personne, mais au contraire tout faciliter à tout le monde.

J'approuve pour trois fois la semaine ce que vous me proposez, à condition que vous discontinuerez de bonne foi si vous vous en trouvez incommodée. Dieu aura votre bonne volonté plus agréable, et je le prie, ma fille, de bénir vos bons desseins.

P. S. Je donne ma bénédiction de tout mon cœur

à toutes nos malades, et en particulier à Madame la prieure.

A Versailles, ce 9 février 1693.

28. *A la même.*

Je n'ai reçu que hier votre lettre, et il n'était plus temps de vous envoyer la permission pour ma Sœur Cornuau : mais, ma fille, je vous assure que si elle est entrée, j'en serai bien aise.

Recevez les consolations que Dieu vous envoie avec une entière reconnaissance, sans vous mettre en peine de la suite ; Dieu est puissant pour y pourvoir. Dites seulement avec David : *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus*[1]. Vous me direz quand vous voudrez vos difficultés. Je prie Notre Seigneur d'être avec vous.

A Meaux, ce 24 mars 1693.

29. *A la même.*

J'ai, ma fille, reçu agréablement le travail de votre pinceau, et les témoignages de votre amitié. Il n'y a ni or ni argent et vous avez été fidèle à mes ordres.

Pour ce qui regarde votre intérieur, vous n'avez, ma fille, qu'à recevoir ce que Dieu vous donne, en admirant ses bontés. Il ne faut point faire d'acceptation expresse des croix et des privations qui vous sont montrées confusément et en gros ; mais seulement en général de la volonté de Dieu, qui vous donnera des forces à proportion des exercices qu'il lui plaira de vous envoyer.

Vous pouvez me communiquer la suite de ces états. Ne vous servez plus de ce terme, que je ne veux pas répéter. Je vous écoute avec joie ; soyez soumise seulement : ces dispositions demandent beaucoup de fidélité et d'obéissance, et peu de raisonnement.

La fréquente communion doit être votre grand soutien, et vous devez suivre Jésus-Christ qui vous y attire. Il n'y a rien de suspect dans vos dispositions, ni dans vos vues. Dieu ne s'est pas fait une loi de ne faire des grâces particulières qu'aux âmes pures et innocentes. Voyez comme il traite la pécheresse, et quelle douceur il mêle dans ses larmes. Voyez comme il traite Marie-Madeleine, de laquelle il avait chassé sept démons, et combien agréablement il se montre à elle après lui avoir envoyé ses anges. Ses bontés sont au-dessus de toutes ses œuvres. Marchez en confiance, et ne craignez rien ; Dieu est avec vous.

A Meaux, ce 29 mars 1693.

30. *A la même.*

J'ai oublié, ma fille, à vous répondre sur un des articles principaux de votre lettre. Il est vrai que les grâces que vous recevez demandent une grande séparation des compagnies ; car Dieu veut les âmes à soi : mais il ne faut pourtant rien faire qui vous fasse remarquer; et quand il arrivera dans les conversations quelque forte touche, si vous prévoyez qu'il en doive paraître quelque chose au dehors, vous devez alors vous étourdir, et, s'il se peut, détourner le cours de vos pensées : que si vous ne croyez pas le pouvoir, retirez-vous doucement. Au reste, il faut beaucoup de courage pour soutenir les efforts d'un Dieu jaloux, lorsqu'il veut posséder une âme. Vous entrez dans une carrière difficile par l'extrême fidélité qu'il y faut garder : mais le secours est grand, et la couronne digne du combat. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 30 mars 1693.

31. *A la même.*

J'ai reçu, ma fille, celle que vous m'avez écrite. Abandonnez-vous à la divine Providence, et abandonnez-y les affaires de la maison. Assurez-vous que je ne perdrai jamais de vue ce qui sera pour son bien, et que je m'attacherai plus que jamais, quoique d'une autre manière, à ce qui la touche, et vous toutes.

A Paris, ce 19 avril 1693.

32. *A la même.*

Abandonnez le passé à la divine miséricorde : ne vous en inquiétez pas ; ne refusez point les grâces que Dieu vous offre, par la crainte des difficultés qui en naîtront. Songez à celui qui dit : *J'ai vaincu le monde.* Il vaincra le monde en nous, quand il anéantira les mauvais désirs ; c'est-à-dire la concupiscence des yeux ; c'est-à-dire, la curiosité de l'esprit, la concupiscence de la chair ; c'est-à-dire tout le sensible et tout orgueil.

Recevez, ma fille, ce que Dieu vous donne, et à la manière qu'il voudra vous le donner. Il saura proportionner ses dons et ses exercices à votre faiblesse : c'est un sage médecin, laissez-le faire. Ne vous embarrassez pas si c'est lui qui parle : attribuez-lui sans hésiter, tout ce qui vous invite à la perfection ; car c'est toujours lui qui le dit.

Je vous permets l'usage de cette ceinture, deux jours de cette semaine. Ne me fatiguez plus à me demander des austérités. Je n'aurai rien sur cela à vous répondre, sinon : Allez doucement. Ne quittez le Saint-Sacrement que le moins que vous pourrez. Ecoutez, priez pour le Roi, pour l'Etat et pour la paix. Ne m'oubliez pas. Dieu soit avec vous.

A Meaux, ce 25 mai 1693.

33. *A Mesdames du Mans et de Rodon.*

Voila, mes filles, ma Sœur Cornuau qui va jouir de la grâce que vous lui avez procurée : je vous la recommande : instruisez-la, conseillez-la, conduisez-la. Priez pour moi, et me croyez à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 1er juin 1693.

34. *A Madame du Mans.*

Je connais la disposition de nos Sœurs encore désobéissantes : je les ai toutes vues, à la réserve d'une ; et je vous assure, ma fille, qu'elles ne me tromperont pas, s'il plaît à Dieu. Laissons rapporter l'affaire du conseil. Si Madame votre abbesse est refusée de sa requête, tout est fini, et elle demeurera sans aucune ressource : ou elle sera reçue, et cela n'aboutira qu'à m'assigner, l'arrêt du parlement restant toujours dans sa force. Lequel des deux qui arrive, je vous assure, ma fille, et vous pouvez en assurer nos chères filles, que vous

1. *Ps.*, CXVII, 1.

me verrez bientôt, s'il plaît à Dieu, et que je viendrai à des remèdes plus forts, sans tous les ménagements que j'ai eus jusqu'ici. Au surplus, vous pouvez tenir pour certain tout ce que j'ai mandé par mes précédentes, et encore, que tous les gens de bon sens ne veulent pas qu'il y ait le moindre sujet de douter que la requête de Madame de Jouarre ne soit rejetée. Je prie, ma fille, Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, 9 juin 1693.

35. *A la même.*

J'ai lu votre lettre, ma fille : il n'y a rien de nouveau à y répondre, si ce n'est sur la communion de tous les jours : je vous en permets le désir. Suivez Dieu, marchez en confiance et en assurance. Ce n'est pas à vous à prescrire à Dieu les voies qu'il veut tenir. La foi consiste à suivre ce qu'il veut, à attendre ce qu'il voudra faire, à se soumettre à ce qu'il veut. Quand vous avez exposé, vous n'avez plus qu'à vivre en paix.

A Meaux, ce 18 juillet 1693.

36. *A la même.*

Vous faites bien, ma fille, d'exposer les choses; vous ne devez point hésiter à continuer. Réprimez, autant que vous pourrez, ce qui se peut faire connaître au dehors : c'est là seulement que je vous permets de résister à l'attrait, et de le vaincre à quelque prix que ce soit. Il faut demeurer maître de l'extérieur, et en demander la grâce à Dieu. Je vous permets ce que vous me demandez pour l'octave de l'Assomption, mais avec modération. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 5 août 1693.

37. *A la même.*

Lorsqu'il nous arrive, ma fille, de nous oublier nous-mêmes, et de commettre quelque péché, il ne faut pas perdre courage; mais au contraire reprendre de nouvelles forces, et se souvenir de cette parole de saint Jean[1] : « Si nous péchons, » nous avons un avocat, un intercesseur, un dé» fenseur, savoir Jésus-Christ, ce juste qui est la » propitiation pour nos péchés; et non-seulement » pour nos péchés, mais encore pour ceux de tout » le monde. »

Vous avez bien fait de communier, et de ne pas attendre ma permission pour cela : l'avis de votre confesseur suffit, et vous en devez juger ainsi en toutes rencontres. J'espère aller à Jouarre dans quelques jours, et y faire, sans manquer, le discours sur la prière.

Quant à la maison, mettez tout entre les mains de Dieu, et assurez-vous que je serai toujours attentif à y faire ce que je pourrai. Je prie Notre Seigneur qu'il bénisse ma Sœur de Rodon, et nos autres chères filles que vous me nommez.

A Germigny, ce 25 septembre 1693.

P. S. Je ne vois nul inconvénient à recevoir Madame de Giri : elle est infirme à la vérité, mais, à ce qu'il me paraît, bonne religieuse; et cette réception sera utile à la maison.

1. *I. Joan.*, II, 1 et 2.

38. *A la même.*

Je suis étonné ma fille, après toutes les choses que je vous ai dites, que vous me recommenciez votre confession. Ne le faites plus dorénavant, et ne parlez plus du passé à qui que ce soit, à confesse, ni hors de confesse.

Je n'ai rien à vous dire de nouveau sur les austérités. Mortifiez votre propre volonté, gouvernez votre cœur, et rendez-vous-en la maîtresse. Demandez à Dieu son secours : ne parlez qu'en charité et avec mesure, ne donnez rien à votre humeur; voilà les austérités que je vous ordonne. Portez en pénitence celles que la religion prescrit; aimez le silence et la retraite. Il y a une retraite et un silence que les emplois du dehors n'altèrent pas. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 26 septembre 1693.

39. *A la même.*

Encore un coup, ma fille, que vos fautes ne vous découragent pas; au contraire, qu'elles vous animent : ne perdez point votre confiance. Si vous saviez les bontés de Dieu et les ardentes poursuites de ce céleste amant, avec quelle sainte familiarité vous reviendriez à lui après vos faiblesses! Exposez-lui tout, et il sera facile à vous pardonner.

Je prie Dieu que le nom d'Ange ne soit pas donné inutilement à celle à qui on l'a donné. Je salue nos Sœurs.

A Germigny, ce 13 octobre 1693.

40. *A Madame de Lusanci.*

Je suis bien aise, ma fille, de ne pas tarder à répondre à vos demandes, et j'ai de la joie de vous pouvoir donner cette satisfaction. On peut et on doit croire très-certainement qu'on est du nombre de ceux pour qui Jésus-Christ a opéré ses mystères : le baptême et les sacrements nous en sont un gage, et il ne nous est pas permis d'en douter. Pour ce qui est de la prédestination, c'est un secret impénétrable pour nous; et le doute sur une chose si importante nous rendrait la vie insupportable, si nous n'étions invités par là à mettre notre salut entre les mains de Dieu, et à dépendre de lui beaucoup plus que de nous-mêmes. On est assuré d'être exaucé, pourvu qu'on attende tout de sa bonté paternelle. Ce qui nous oblige le plus à prier, c'est l'extrême bonté de Dieu qui nous donne au-dessus de nos mérites, et encore qu'il faille tâcher d'accomplir les conditions de la prière, il faut être persuadé que Dieu ne nous juge pas à la rigueur, et qu'il se laisse fléchir au moindre commencement de bonne volonté.

Ce que je vous disais dernièrement, c'est si je ne me trompe, que Dieu a su tirer le plus grand de tous les biens du plus grand de tous les péchés, qui est la trahison de Judas, l'injustice de Pilate, et l'ingratitude des Juifs. Ce grand mystère nous doit faire voir, qu'il ne permet le péché que pour sa gloire : et quoiqu'on ne puisse assez haïr le péché, cela n'empêche pas d'aimer le bien que Dieu sait en faire sortir. S'il n'y avait point de haine, d'impatience, d'injustice dans le monde, les vertus ne parviendraient pas à leur perfection. Déplorons

donc le péché; mais en rendant grâces à Dieu de l'extrême patience avec laquelle il le supporte, et de la toute-puissante bonté par laquelle il le tourne en bien pour ses amis. Je ne vous répondrai rien sur ce qu'on vous dit que j'approuve; vous savez bien mes sentiments. Je prie, ma fille, Notre Seigneur, qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 16 octobre 1693.

41. *A Madame de Baradat.*

Je ne connais point du tout le livre dont vous me parlez. La méditation de Jésus-Christ en qualité d'homme n'oblige pas toujours à le regarder selon son humanité. La contemplation de la divinité n'est pas une oraison abstraite, mais épurée; c'est la première vérité. Mais la vue de Jésus-Christ ne peut pas en détourner : au contraire, Jésus-Christ en tant qu'homme a été en tout et partout guidé par le Verbe, animé du Verbe : il n'a pas fait une action, il n'a pas prononcé une parole, il n'a pas fait un clin d'œil qui ne soit plein de cette sagesse incréée que le Père engendre dans son sein. Ainsi, pour concilier toutes choses, il ne faut point séparer la nature humaine de la divine. C'est un effet de sa bonté infinie que de s'être si étroitement uni à l'homme. Tout ce qui reluit de divin dans l'homme Jésus-Christ, retourne à Dieu : quand nous y sommes, on peut s'y tenir avec un secret retour sur Jésus-Christ, qu'on ne perd guère de vue quand on aime Dieu. Après tout, c'est l'attrait qu'il faut suivre dans les objets où tout est bon, et il n'y a qu'à marcher avec une entière liberté.

Ce sont de faux spirituels qui blâment le saint attachement qu'on a à Jésus-Christ, à son Ecriture, à ses mystères et aux attributs de Dieu. Il est vrai que Dieu est quelque chose de si caché, qu'on ne peut s'unir à lui, que quand il y appelle, et qu'avec une certaine transcendance au-dessus des vues particulières : la marque qu'il y appelle, c'est quand on commence à le pratiquer. En cela on ne quitte point les attributs de Dieu, mais on entre dans l'obscurité, c'est-à-dire, en d'autres paroles, dans la profondeur et dans l'incompréhensibilité de l'Etre divin. C'est là sans doute un attribut divin, et des plus augustes. On ne sort donc jamais tellement des attributs de Dieu, qu'on n'y rentre d'un autre côté, et peut-être plus profondément.

Les jours ne sont pas faits pour Dieu. Ceux que l'Eglise destine aux mystères, parlent d'eux-mêmes à l'âme attentive : demeurer en Dieu, c'est demeurer au centre de tous les mystères.

L'état où l'on reçoit l'impression d'une certaine vérité cachée, qui semble ne faire qu'effleurer l'esprit, et qui fait taire cependant toute autre pensée, n'est pas oisif; ou c'est dans cette bienheureuse oisiveté que consiste le divin sabbat, et le jour du repos du Seigneur.

Dieu semble nous échapper quand il se communique plus obscurément, et que par là il nous fait entrer dans son incompréhensible profondeur : alors, comme toute la vue semble être réduite à bien voir qu'on ne voit rien, parce qu'on ne voit rien qui soit digne de lui, cela paraît un songe à l'homme animal; mais cependant l'homme spirituel se nourrit.

Où le péché a abondé, la grâce a surabondé[1]. C'est honorer cette vérité que de recevoir les dons de Dieu, quelque grands qu'ils soient, et malgré ses péchés, de tendre de tout son cœur à lui être uni, sans donner aucunes bornes à ce désir.

C'est assez d'avoir dit ses péchés, sans marquer les occasions : la foi bannit les vains scrupules.

Je vous renvoie votre lettre, afin, si vous ne l'avez pas assez présente, que vous voyiez la réponse à chaque article.

Ne craignez point, ma fille; Dieu est avec vous : soyez fidèle et courageuse, vous avez un bon défenseur.

A Germigny, ce 25 octobre 1693.

42. *A Madame de Lusanci.*

J'ai reçu, ma fille, vos lettres du 1 et du 2. J'ai envoyé les pouvoirs pour le Père Côme, après lui avoir donné en peu de mots les avis que j'ai crus nécessaires.

Pour ce qui est de la mitigation de Jouarre, vous n'êtes obligée à garder la règle sur ce point, que selon la pratique reçue et usitée dans le monastère : le surplus pourrait regarder les supérieurs, et leur donner lieu d'approfondir davantage la matière. Mais dans ces choses qui ne sont pas de droit divin, ni même de l'essentiel de l'institution monastique, la pratique qui se continue au vu et au su des supérieurs, peut mettre en repos la conscience des inférieurs; et vous devez, ma fille, vous en tenir là; la seule uniformité vous y obligerait. Quoique j'aie approuvé le livre de M. de la Trappe, ce n'est pas à dire pour cela que j'approuve toutes ses pensées comme nécessaires : il suffit qu'elles soient utiles, pour donner lieu à l'approbation. Du reste, je n'approuverais point du tout qu'on se distinguât des autres, et vous devez vous conformer au général de la maison, jusqu'à ce qu'il y soit pourvu, s'il le faut.

Le dessein de votre retraite doit être principalement de vous avancer dans la perfection de votre institut. Dieu permettra peut-être que dans le premier voyage, en vous parlant de l'oraison, je vous donnerai de la pâture pour votre retraite. Il ne me vient rien à présent, sinon que vous devez lire le chapitre XVII de saint Jean, et apprendre à prier en conformité de la prière de Notre Seigneur, et en union avec lui : cela, avec les vérités du sermon dont vous vous souvenez, vous suffira. Abandonnez tout à Dieu, unissez-vous à sa sainte volonté, tant pour votre particulier que pour la maison en général. Cherchez votre paix en Dieu, et goûtez combien il est bon. Je le prie, ma fille, d'être avec vous.

Je n'ai pas le loisir d'écrire à mes Sœurs du Mans et de Rodon.

Germigny, ce 30 octobre 1693.

43. *A Madame du Mans.*

Qui pratique la charité est en Dieu, et Dieu en lui. Ainsi, ma fille, ne vous plaignez pas de vos distractions dont la charité est la cause. *La charité couvre la multitude des péchés*[2] : ainsi ne vous découragez pas, puisque cette charité dont vous croyez que l'exercice cause vos péchés en vous dissipant,

1. *Rom.*, V, 20. — 2. I. Petr., IV, 8.

au contraire en est le remède. Pour ce qui est des pénitences que vous me demandez, mon silence est un refus. Je ne suis pas de l'avis que vous souhaitez : les austérités de la religion vous doivent suffire, avec le travail de votre obédience. Je suis bien obligé à Mesdames de Saint-Maur et de Saint-Placide de leur souvenir. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 3 novembre 1693.

44. *A la même.*

Je vous prie de faire mes compliments à vos malades. Ne vous mettez point du nombre : modérez les exercices de l'esprit; ne vous abandonnez pas aux larmes. Soyez à Dieu, ma fille, je le veux : soyez oubliée et comptée pour rien; Dieu vous regardera. La considération est bonne, l'attention, l'admiration : ce n'est point une perte de temps. *Dieu a tant aimé le monde*[1] : vous avez raison; c'est l'abrégé de l'Evangile et de tout le mystère de Jésus-Christ. L'amour ne connaît point d'ordre, et ne peut s'assujettir à des méthodes. La confusion est son ordre : la distraction ne vient point de ce côté-là. Expliquez-vous nettement sur la personne dont vous me parlez. Trève d'austérités, même des communes, tant que ce rhume durera. C'est assez faire que d'obéir sans réplique, et sans demander des explications. Gardez votre poitrine et votre tête. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 12 décembre 1693.

45. *A la même.*

J'ai, ma fille, reçu votre lettre, dont je profiterai dans l'occasion : vous avez bien fait de me l'écrire. Je ne vous dissimule point qu'ayant entrevu, par quelque conjecture, que cette personne se servait de certains livres, j'en ai d'autant plus rabattu, que j'ai vu sur tout cela un silence qui m'a fait beaucoup de peine. Pour ce qui est de vous, je ne vous ai rien révoqué; mais j'ai ajouté une certaine discrétion et modération qu'il est juste de vous prescrire. Vous faites bien de n'user point des livres d'oraison. Ecoutez Dieu : je le prie, ma fille, qu'il soit avec vous. Lisez le psaume XXXIII en humilité et confiance.

A Meaux, ce 14 décembre 1693.

P. S. Il faudra voir la conduite de Madame de B*** : le mieux qu'elle puisse faire, est de se tenir en repos; et si elle veut rester, en revenir à être simple religieuse bien humble.

46. *A la même.*

Oui, ma fille, faites l'impossible, et Dieu le fera avec vous. Vous avez bien fait de vous humilier. Je consens au rétablissement de ce que j'avais suspendu à cause du rhume, supposé qu'il soit passé tout à fait. Recevez les touches de Dieu, et les larmes comme le reste, en faisant ce qui se pourra pour les empêcher de paraître : Dieu vous aidera à le faire. Recevez aussi l'assurance de la rémission de vos péchés, telle qu'on la peut recevoir en cette vie, et la consolation du Saint-Esprit. Dispensez-moi de vous donner des pratiques : ni cela n'est nécessaire, ni je n'en ai le loisir. Ecrivez, si vous voulez, les qualités de l'Enfant Jésus : je vous donne à méditer celles que le sort vous fera échoir; et le sort, qui est dirigé par le Seigneur, vous tiendra lieu d'obédience. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 23 décembre 1693.

47. *A Madame de Lusanci.*

Jésus-Christ, le prince de paix, ma fille, a pacifié le ciel et la terre par son sang et par son abandon à son Père : c'est aussi par cet abandon que vous aurez la paix que le monde ne peut donner. Le principe de la paix est dans ces paroles : *Fiat voluntas tua;* avec cela tout est bon, parce que Dieu est la bonté même.

Je tâcherai, à la visite, de soutenir la discipline..... Une échappée peut être exempte de péché, mais non pas une continuité qui n'est jamais sans quelque mépris et quelque scandale... Malgré toutes les raisons qu'on dit en faveur de l'infirmité, à moins d'une vocation tout à fait extraordinaire, c'est une raison d'exclure. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 30 décembre 1693.

48. *A Madame de Luynes.*

Je ne puis, Madame, que vous rendre grâces très-humbles de tous vos présents, et de toutes les bontés que vous me marquez. J'y réponds avec une parfaite sincérité, et je vous prie de ne jamais révoquer en doute cette fidèle correspondance. Je suis, ma fille, à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 2 janvier 1694.

P. S. Je n'ai pas trouvé dans le paquet le billet de la sainte Vierge. Je me trompe : en dépliant le paquet, je le trouve avec plaisir et reconnaissance. Je la prie de vous impétrer ce bon vin de la nouvelle alliance, qui n'est autre chose que l'esprit dont les apôtres furent enivrés à la Pentecôte, et le sang de Jésus-Christ, qui a été exprimé de la vraie vigne. L'étude des Ecritures convient parfaitement avec ce bon vin, et c'est dans ce divin cellier qu'on le boit. Vous êtes de celles, ma fille, qui pouvez entrer plus avant dans ce cellier mystique, et vous y laisser transporter au-dessus du monde et de toutes ses pensées. Personne au monde ne ressent plus cette vérité que moi.

49. *A plusieurs religieuses de Jouarre.*

J'ai reçu, mes filles, votre eulogie avec beaucoup de reconnaissance et de joie; et vous jugez bien que celle que j'ai ressentie en voyant à la tête le nom de votre sainte et illustre abbesse, a été très-grande. Répondez, mes filles, à ses bontés et à l'exemple qu'elle vous donne. Assurez-vous toujours, mes filles, de mon amitié et de l'estime que j'ai pour vous.

A Paris, ce 15 janvier 1694.

50. *A Madame de Lusanci.*

Il est vrai, ma fille, que j'ai oublié de vous répondre sur l'assistance au chœur et sur le chant : l'un et l'autre est d'obligation, et on ne peut s'en dispenser sans raison. Je ne crois pas qu'on puisse excuser de péché mortel la négligence qu'on aurait à cet égard, et encore moins le mépris. Vous

1. *Joan.*, III, 16.

entendez bien que la négligence consiste dans l'habitude et la trop grande facilité de manquer à un des devoirs principaux de la vie religieuse.

Je ne doute point que la mort de Madame de Lorraine ne vous ait vivement touchée : c'est-à-dire, qu'il faut toujours se tenir prêt, parce qu'on ne sait à quelle heure doit venir le maître. Je verrai ce qu'il y aura à faire pour les intérêts de la maison. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 27 janvier 1694.

51. *A Madame du Mans.*

J'ai vu une résolution de cas de conscience sur la réception par scrutin[1], qui ne fait rien à notre question : car il ne s'agit pas de savoir si les abbesses sont obligées en conscience de changer la forme qui y est marquée; mais si les supérieurs majeurs ne peuvent pas introduire l'autre pour un plus grand bien, et s'ils n'y sont pas obligés dans certains cas particuliers.

A Farmoutiers, ce 2 avril 1694.

52. *A la même.*

Croyez-moi, ma fille, communiez à votre ordinaire : faites votre jubilé, ne raisonnez point, obéissez. Ne répétez rien de vos confessions passées, ni des pénitences omises, vous pouvez réserver de m'en parler à loisir; mais cela n'oblige pas à suspendre le cours ordinaire de vos confessions et communions. Acceptez la peine que Dieu permet qui vous arrive; mais n'y adhérez pas davantage, et suivez ponctuellement cette réponse.

Il n'y aura point de guerre entre Madame votre abbesse et moi. Pour sa sortie, si elle écoutait ce que lui dit le fond de son cœur, sans être prévenue d'ailleurs, elle m'en remercierait; car ce fond aime la retraite. Pour les réceptions, je lui donnerai le temps de revenir à ses premiers sentiments, qui étaient de laisser la chose en ma disposition. Cette obéissance simple et sincère serait une action digne d'une religieuse; Dieu le lui avait inspiré : si elle était fidèle à cette grâce, elle lui en attirerait d'autres plus grandes : mais elle se laisse étourdir par les sentiments du dehors, au lieu d'écouter son cœur, et ce que le Saint-Esprit y disait.

Vous aurez vu, par le mot que je vous ai dit sur la consultation de M. de Sainte-Beuve, qu'elle ne fait rien à notre sujet : nous la savions bien. La question, encore un coup, n'est pas de savoir à quoi une abbesse est obligée par elle-même; mais à quoi elle l'est, quand son supérieur parle et ordonne, et encore quand il ordonne avec autant de connaissance, et d'aussi pressantes raisons que celles qui me déterminent.

Le Saint-Esprit avait fait sentir d'abord à Madame de Jouarre que le bon parti était d'obéir; c'est aussi la vérité. Priez Dieu qu'elle y revienne; ce sera une grande avance pour sa sanctification, et Dieu me le fait sentir ainsi. Notre Seigneur soit avec vous. Obéissez, ne raisonnez pas.

A Meaux, ce 5 avril 1694.

53. *A la même.*

Je veux bien, ma fille, que vous communiquiez à Madame de Luynes ce que je vous ai écrit sur les réceptions. Je l'ai fait à tout hasard; afin que dans l'occasion vous en pussiez dire quelque mot, dans la liberté que vous avez à parler. Du reste ne hasardez rien, ne faites point d'affaires; surtout parlez sobrement de ce que j'ai dit sur le péché mortel : je ne vous oblige à rien du tout. Vous avez très-bien parlé et très-bien répondu sur ma Sœur Cornuau : Madame elle-même m'a écrit la chose. Ma Sœur Cornuau lui fait ses remercîments, et lui demande ses ordres. Je vous donne de tout mon cœur à Notre Seigneur.

A Meaux, ce 6 avril 1694.

54. *A Madame de Soubise, abbesse de Jouarre.*

J'apprends, Madame, de tous côtés, qu'il se répand un bruit dans Paris, d'où j'arrive, que nous ne sommes pas bien ensemble, et que messieurs vos parents se plaignent de moi comme si je vous étais opposé : ce que je puis croire assez aisément, puisqu'ils m'ont témoigné à moi-même qu'ils étaient mécontents, et même offensés de l'ordre que je voulais établir pour la réception des filles. Je ne vous dis point ceci par forme de plaintes contre des personnes que je continue et continuerai d'honorer toute ma vie. Je respecte leur vertu plus encore que leur naissance; et je n'ai rien à leur reprocher que d'entrer peut-être un peu trop avant dans des choses dont il se faudrait reposer sur moi, comme attachées à mon ministère. Aussi, lorsqu'ils me tinrent ce discours, ils vous pourront dire que, sans me fâcher, ce qui ne m'arrivera jamais, s'il plaît à Dieu, avec personne, et moins encore avec eux qu'avec tous les autres; je leur répondis seulement, avec toute l'honnêteté qu'on doit à des personnes de ce rang, mais en même temps avec la franchise qui convient à un évêque, que je les priais de me laisser traiter avec vous une affaire où leur état ne devait pas leur permettre d'entrer, et où j'étais assuré de vos sentiments, toutes les fois que vous agiriez entièrement par vous-même. Car, en effet, vous me les aviez assez déclarés, et que quelles que fussent vos pensées, vous les soumettriez aux miennes avec une entière obéissance. Mais comme il se pouvait faire que par des raisons plutôt politiques que religieuses, on tâcherait de vous inspirer d'autres sentiments, j'ai cru devoir vous dire encore une fois toutes mes raisons en esprit de charité et de douceur, comme il convient à un père, et vous les dire même par écrit et amplement; afin que vous ayez plus de moyen d'y réfléchir, et même de prendre avis de personnes doctes et spirituelles, si vous croyez en devoir chercher d'autres que les miens, en ce qui regarde le gouvernement de votre monastère.

Je suppose comme certain, que, selon la pratique de Jouarre même, les réceptions se doivent faire à la pluralité des suffrages des religieuses, sur la proposition que l'abbesse en fait dans le chapitre. Il n'y a point là-dessus de question; et tout ce qui reste à examiner est la manière de donner les suffrages. Or je dis que celle de les donner publiquement et de vive voix, expose vos religieuses au danger de trahir leur conscience en matière grave, et par conséquent à commettre autant de

[1] Bossuet, à cause des abus qui résultaient de la réception des novices par suffrages publics, voulut établir à Jouarre l'usage des ballottes secrètes.

péchés mortels qu'il se ferait de réceptions dans votre maison.

Que la matière soit grave, personne n'en peut douter; puisqu'il s'agit de la réception des sujets, d'où dépend tout l'ordre, toute la régularité, toute la bonne constitution d'un monastère.

Qu'en faisant donner des suffrages à haute voix, on expose les religieuses à cet inconvénient, la chose est claire pour deux raisons, qui ne peuvent pas être meilleures : l'une qu'elles craindront toujours de déplaire à leur abbesse, sous laquelle elles sont dans une absolue et perpétuelle dépendance, en refusant un sujet qu'elle leur propose : l'autre, qu'elles craindront en même temps d'offenser leurs Sœurs; l'expérience faisant voir que celles qu'on propose sont ordinairement portées par une partie de la communauté. Quand on s'oppose à leur sentiment, cela cause des contestations infinies : celles dont le sentiment a été combattu, préparent de semblables exclusions à l'autre parti : les novices ou les professes, dont on aura voulu empêcher la réception, sont tentées si violemment d'en garder le ressentiment dans leur cœur, qu'il n'y en a presque point qui n'y succombent, ou qui n'aient besoin, pour y résister, de si grands efforts, que la charité ne permet pas qu'on les y expose. Pour ne se point attirer de semblables aversions, on prend le parti de dissimuler, et de laisser aller les réceptions comme elles pourront, au gré d'une abbesse, et de celles qui favoriseront la personne proposée; en sorte que tout est plein de respects humains, et qu'à vrai dire, il n'y a ni liberté ni véritable délibération.

On me demandera si je connais et d'où je connais cette disposition dans le couvent de Jouarre : et je répondrai que je la connais dans la timidité naturelle d'un sexe infirme; je la connais par l'expérience des autres couvents de filles, où, lorsqu'on a voulu établir, par des moyens assurés, la liberté des suffrages, et ôter tout respect humain dans les réceptions, on n'a rien trouvé de meilleur que les suffrages secrets; et ce qui est vrai ordinairement de ces monastères, je sais, par la connaissance particulière que j'ai de celui de Jouarre, depuis que je le gouverne, c'est-à-dire, depuis trois ou quatre ans, que cette disposition de crainte pour leur abbesse, et d'égards les unes pour les autres, y est autant et plus que dans aucun autre; et je puis dire devant Dieu que j'en suis aussi certain qu'on le peut être humainement de choses de cette nature.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, Madame, ni seulement de votre temps que je suis de ce sentiment : je puis justifier par mes procès-verbaux, signés de toutes les officières, grandes et petites de votre maison, que je suis entré avec elles, dès mes premières visites, dans cet examen : j'y suis encore entré plus avant dans une visite générale, où j'entendis toutes les religieuses en particulier, dès le temps de Madame de Lorraine, où je puis dire que le plus grand nombre, et presque toutes, tant celles qui m'étaient le plus soumises, que celles qu'on appelait alors le parti de Madame, me déclarèrent qu'il n'y aurait jamais ni de liberté de suffrages ni de réceptions sincères, qu'on ne les fît faire par ballottes ou fèves blanches et noires, toute autre voie ne suffisant pas pour donner aux religieuses la liberté, sans laquelle leurs suffrages ne seraient que l'effet des regards humains, et une profonde dissimulation de leurs sentiments.

Voilà, Madame, quel était alors le sentiment de vos religieuses. S'il vous paraît maintenant qu'elles changent, ce que pourtant j'ai peine à croire, ce me sera une nouvelle preuve que dès qu'une abbesse parle, elles n'ont plus de liberté, et que c'est le cas, plus que jamais, où il faut que je parle pour elles. Je l'aurais fait il y a longtemps, et sous Madame de Lorraine, si cette abbesse, avec qui je voulais, comme avec vous, traiter tout à l'amiable, n'avait été toujours absente de son monastère : et pour la stabilité d'un règlement si nécessaire, je croyais le devoir faire dans une visite où l'abbesse fût présente.

Au surplus, ce n'est pas ici une nouveauté; mais une manière d'assurer la liberté des suffrages, dont je trouve la nécessité déjà établie. C'est un moyen d'unir davantage la communauté; et plus les religieuses auront de liberté dans les réceptions, plus celles qu'elles recevront et avec qui elles ont à passer leur vie, auront de part à leur commune charité. Les postulantes et les novices s'appliqueront aussi d'autant plus à leur devoir, qu'elles se verront obligées à contenter non la seule abbesse, mais tout une communauté où elles auront autant d'inspectrices qu'il y aura de capitulantes.

Que si je m'attache à la voie secrète comme au moyen le plus propre à procurer tous ses biens à votre maison, et à remédier aux inconvénients que j'ai remarqués, je ne fais que suivre l'exemple des grands monastères, qui sont gouvernés par les évêques; et je puis ici alléguer non-seulement ceux du diocèse, comme celui de Farmoutiers, qui le premier a donné l'exemple de la plus étroite observance: mais encore hors du diocèse, comme dans la métropole les célèbres monastères de Montmartre, de Chelles, du Val-de-Grâce, pour ne point parler des autres, et en particulier le saint monastère de Chasse-Midi, où vous avez été si bien élevée. Une illustre tante qui en a été encore plus le modèle par ses vertus que l'institutrice par ses sages constitutions, en a fait une expresse pour cette manière de recevoir. C'est pourquoi vous êtes vous-même venue à Jouarre avec une sincère disposition de recevoir les filles dans la religion, de la même sorte que vous y étiez vous-même entrée : et si maintenant vous hésitez, nous savons d'où vous en viennent les impressions.

Si tant de grands évêques ont établi cette règle, principalement depuis le concile de Trente, c'a été en suivant l'exemple de saint Charles, dont voici un canon célèbre, livre VI des constitutions de ce saint, titre, *De la manière de recevoir les filles à la religion*, chapitre VIII. « Qu'il soit procédé à la réception des filles pour le noviciat, et du noviciat à la profession, par suffrages secrets; afin que chacune des religieuses puisse satisfaire librement à sa conscience, sans être empêchée par aucune passion. » Il est porté expressément dans ce canon, qu'il est du premier concile de la province de Milan, qu'il a été expressément confirmé par Pie V,

et que toute réception faite dans une autre forme, sera nulle et sans effet.

Voilà le modèle qu'ont depuis suivi les évêques ; et ce canon de saint Charles contient en abrégé toutes les raisons qui appuient ma résolution. Elles se rapportent à deux générales, qui, si l'on veut, n'en feront qu'une : que les suffrages doivent être secrets, pour mettre les religieuses en état, premièrement de satisfaire librement à leur conscience, et secondement d'y satisfaire sans aucune crainte, sans aucune affection, passion ou égard humain, *nullo affectu impeditæ*, qui sont précisément les deux motifs que je viens d'étendre plus au long. Et remarquez, Madame, s'il vous plaît, qu'il paraît par les paroles de saint Charles, qu'il s'agit ici de satisfaire à un devoir de la conscience, et de donner à des filles, c'est-à-dire, à un sexe infirme et timide, le moyen d'y satisfaire avec liberté, qui est aussi le grand motif que je me propose.

Il est vrai que le concile de Trente n'a pas voulu établir cette loi, laissant à la discrétion des évêques de le faire peu à peu, en temps convenable : mais il a assez indiqué que c'était l'esprit de l'Eglise et le sien, lorsqu'en réglant la forme de l'élection des supérieurs ou supérieures, il a voulu qu'elle se fît par suffrages secrets, *per vota secreta;* en sorte que le nom des élisants ne fût jamais su : et cela, dit le saint concile, afin que tout se fasse droitement et sans aucune fraude, *rectè et sine ullâ fraude*[1] : indiquant par là que les élections faites par suffrages publics, sont exposées au péril de fraude et de peu de sincérité, par les dissimulations qui s'y pratiquent.

C'est en conséquence de ce décret du concile, que saint Charles, qui a tout fait dans l'esprit de cette sainte assemblée, et ensuite tous ou presque tous les évêques ont étendu cette obligation de procéder par vœux secrets, aux réceptions des filles, qui dans le fond sont de véritables élections : et c'est tellement l'esprit de l'Eglise, que dans tous les brefs de translation d'un ordre à un autre, le Pape qui ordonne que la réception dans un autre couvent se fasse par les suffrages des religieuses, exprime nommément qu'elle se fera par des suffrages secrets : ce qui est la clause ordinaire de semblables brefs, dont j'ai un exemple tout nouveau dans une translation qui m'est renvoyée, laquelle, aux termes du bref, doit être faite, *prævio consensu monalium, capitulariter, tacitisque suffragiis :* « avec le consentement préalable des religieuses capitulairement assemblées, et par suffrages secrets : » le Saint-Siége ne jugeant pas que sans cette précaution, la liberté des suffrages soit suffisamment établie.

On n'oppose à tant de fortes raisons et à tant de graves autorités que ce seul inconvénient, que donner cette liberté aux religieuses, c'est rendre les réceptions trop douteuses et trop difficiles, et donner lieu à l'exclusion de beaucoup de filles, dont la vocation sera très-bonne, par un esprit de contradiction à une abbesse qui les aura proposées. Je ne nierai point que cela ne puisse arriver quelquefois : mais de deux inconvénients celui qu'il faut le plus éviter, c'est celui qui sera le plus ordinaire et le plus grand. Or il est bien plus ordinaire que l'esprit de timidité se trouve dans les religieuses, que l'esprit de contradiction contre leurs abbesses, pour lesquelles on les voit plutôt disposées à une excessive flatterie qu'à la résistance. Il n'est pas moins véritable que le plus grand inconvénient est celui de contraindre la liberté, dont le défaut entame le fond de la délibération, n'y en ayant point de véritable où la liberté ne se trouve pas : ce qui fait aussi que saint Charles et les évêques, selon l'esprit du concile et du Saint-Siége, ont pris le parti prudent d'établir la liberté des suffrages, plutôt que celui de prévoir la contradiction des religieuses, qui non-seulement est plus rare, mais encore moins essentielle, comme on vient de le voir.

Je sais bien que votre intention n'est pas de contraindre vos filles, mais au contraire de leur déclarer en toute sincérité que vous prendrez tous leurs sentiments en bonne part. Mais outre que les règlements ne doivent pas être faits seulement pour le temps présent, mais pour toute la postérité, ni sur les dispositions particulières, mais sur celles qu'on sait être les plus ordinaires ; je vous dirai encore, Madame, qu'avec toute votre bonté, vous ne sauriez rassurer vos filles contre vous-même : elles craindront toujours des retours secrets, que la flatterie ou les intérêts de celles qui obsèdent souvent les abbesses, rappellent dans leur esprit ; et quelque injuste que fût leur crainte par rapport à vous, il y en aurait assez pour les empêcher de vous parler librement. Et quand vous seriez venue à bout de leur lever cette appréhension, vous ne les mettrez jamais à couvert des divisions auxquelles les exposerait la déclaration de leurs sentiments, puisque vous-même vous seriez bien empêchée à les éteindre.

On objecte enfin une consultation de M. de Sainte-Beuve, où sur le cas d'une abbaye de Saint-Benoît, dans laquelle les suffrages pour les réceptions se portent secrètement à l'oreille de l'abbesse, qui conclut ensuite à la pluralité des voix ; M. de Sainte-Beuve résoud que cette abbesse n'est point obligée, sous peine de péché mortel, à abolir cette coutume. Mais, Madame, on vous trompe visiblement si on vous flatte de la réponse de ce docteur. Notre question n'est pas si vous êtes obligée, sous peine de péché mortel, d'abolir de vous-même une coutume de votre abbaye ; mais si vous pouvez, sans péché mortel, désobéir à votre évêque lorsqu'il trouve nécessaire de la changer. Si on avait consulté un si habile homme sur ce cas, je ne suis pas en peine de ce qu'il aurait répondu, surtout cet évêque ne voulant rien faire qui ne soit visiblement canonique, établi dans tout le diocèse, conforme à l'exemple de la plupart des évêques et de saint Charles, et dans l'esprit du concile de Trente et du Saint-Siége. Songez que votre maison n'a jamais été visitée depuis cinq cents ans. Si durant une si longue et une si dangereuse indépendance on n'y a pas établi tout l'ordre que je crois nécessaire, pour des raisons générales et particulières, c'est à moi à y pourvoir selon Dieu ; et vous voulez bien, Madame, que je vous dise que c'est à vous à obéir. C'est aussi ce que votre cœur vous a dit d'abord, et ce qu'il vous dira toujours, toutes les fois qu'en

1. *Conc. Trid., de Regul. et Monial. Sess.* XXV, *cap.* VI.

vous mettant devant Dieu en toute humilité, vous n'écouterez que lui seul.

Mais venons au fond : pourrait-on croire que les règlements des évêques dans les monastères, ne doivent s'étendre qu'à empêcher ce qui serait précisément un péché mortel? Ce serait une doctrine tout à fait absurde. Ils ne doivent pas seulement détruire les péchés mortels effectifs, mais en prévenir les périls et les tentations, du moins les plus ordinaires, et même, selon l'exigence des cas, établir par leur autorité ce qui tend à la perfection, ce qui assure le bon état d'un monastère, ce qui est de plus grande édification, ce qui fait entrer davantage dans l'esprit de l'Eglise. M. de Sainte-Beuve, qui est consulté sur le cas précis du péché mortel d'une abbesse, ne répond qu'à la demande qu'on lui fait, et n'aurait eu garde dans le reste, de restreindre l'autorité des évêques : ainsi sa résolution ne regarde point notre cas.

Mais il énonce que dans la règle de Saint-Benoît il n'y a rien qui oblige l'abbé à procéder par suffrages secrets dans les réceptions : on pourrait encore ajouter qu'il n'y a rien qui l'oblige à y suivre la pluralité des voix, et même qu'il y a un chapitre où il est généralement affranchi de cette nécessité.

Cela néanmoins n'empêche pas que M. de Sainte-Beuve ne conclue que l'abbesse dont il s'agit est obligée de suivre la pluralité dans les réceptions : ce qui suffit pour montrer qu'il y a des cas où le temps et l'expérience ont fait apporter des restrictions à l'autorité des abbesses. On en pourrait alléguer plusieurs ; mais celui-ci nous suffit.

Que si on a pu restreindre cette autorité sur la pluralité des suffrages, à plus forte raison le doit-on faire pour en établir la liberté, sans que l'on puisse alléguer ni l'autorité de la règle, ni la coutume contraire ; puisqu'on y peut déroger par des statuts postérieurs, et qu'on le doit même selon l'exigence des cas.

Au surplus, la plus mauvaise manière de procéder aux réceptions, est celle de porter sa voix à l'oreille de l'abbesse : car ni elle ne déracine tout à fait la crainte où l'on est que le secret n'échappe, ni elle ne remédie en aucune sorte au principal sujet de l'appréhension ; puisque c'est l'abbesse elle-même que l'on craint le plus. Ainsi on ne pourvoit point à la liberté des suffrages, et on attire à une abbesse des soupçons tout à fait préjudiciables et au respect qui lui est dû, et au repos de sa communauté. Personne ne niera jamais qu'un évêque ne pût abolir une coutume qui a ses inconvénients, sans que la consultation de M. de Sainte-Beuve, qui ne le regarderait point, fût capable de l'en détourner.

On avoue donc sans difficulté, avec ce docteur et avec les auteurs qu'il allègue, que les coutumes diverses de donner les voix, même celle de n'en donner point et de laisser tout faire aux abbés seuls, comme il se pratique ordinairement dans les monastères d'hommes, absolument peut subsister sans péché mortel : mais la prudence qui restreint cette autorité dans un sexe plus infirme, doit avec la liberté des suffrages donner aussi les moyens les plus convenables pour la maintenir ; et en cela les évêques, selon leur prudence et l'exigence des cas, peuvent se conformer aux meilleurs exemples, encore que tout le monde ne les suive pas : et aucun docteur n'a dit ni ne dira qu'on puisse leur désobéir quand ils le feront.

Au reste, rien ne montre tant l'esprit de l'Eglise, et le besoin où l'on est de rendre les suffrages le plus secret qu'on pourra, que la coutume constante de toutes les nouvelles communautés, et en particulier de celles-là même où la supériorité n'est que triennale. Car si on craint qu'une supérieure d'un pouvoir si court ne contraigne les suffrages, que ne doit-on pas craindre en ce genre des abbesses dont on dépend si absolument dans toute sa vie?

Il ne me reste après cela, Madame, qu'à vous exhorter à rentrer dans vos premiers sentiments, qui étaient en m'exposant les difficultés de part et d'autre, de vous soumettre au jugement de celui que Dieu vous a donné pour supérieur. Si vous saviez les grâces qui sont attachées pour vous à cette soumission, rien ne serait capable de vous en détourner. Surtout ne vous laissez pas tromper par ceux qui veulent vous inspirer de plaider plutôt que d'obéir. Ils ne songent pas que ce n'est pas ici une matière contentieuse, ou de la nature de celles qui puissent être portées par appel au métropolitain. Tant qu'un évêque ne fait rien qui ne soit bon, convenable, utile, conforme aux canons, aux meilleurs exemples, à l'esprit de l'Eglise et du Saint-Siége, il peut suivre avec une sainte liberté les mouvements de sa conscience, et c'est le cas où il ne doit compte de ses actions qu'à Dieu seul. Nous avons un trop habile métropolitain pour entrer avec moi dans ces discussions, dont il n'a non plus à se mêler que de la conduite de mon séminaire. Et d'ailleurs trouvera-t-il mauvais que je ne me conforme aux usages de son diocèse et à l'exemple de la métropole?

Où iriez-vous donc porter vos plaintes? à la justice séculière, dans un cas de cette nature, de pure discipline monastique? Dieu vous en préserve. Les juges laïques seront les premiers à vous dire que ce n'est pas ici une matière de possessoire, qui soit de leur compétence. Si ce n'est lorsque les évêques voudront faire quelque nouveau statut pour la bonne observance de ceux qui sont déjà établis, ou pour le bien de la paix, ou introduire cette nouvelle prononciation, que les monastères seront maintenus dans la possession de ne pas obéir : chose si absurde qu'on ne la peut seulement penser. Pour l'abus dans des choses de cette nature, où je ne fais que suivre les meilleurs exemples, sans outre-passer le pouvoir qui est attaché à mon caractère, où le mettra-t-on? Croyez-moi, Madame, je vous le dis en ami, en père qui désire la véritable droiture de votre conscience devant Dieu, et votre honneur devant les hommes : il ne vous convient pas de vous exposer à soutenir une cause si déplorée, et de vous mettre au rang des abbesses qui préfèrent la domination à l'obéissance. Il y a des choses où, pour être vraiment maîtresse selon Dieu, il ne faut pas souhaiter d'être maîtresse absolue. Votre communauté, quoi qu'on vous en dise peut-être à cette occasion, n'est point contrariante ni entreprenante contre ses abbesses. Au contraire, je n'en connais point où l'on y soit plus attaché, et où l'obéissance soit plus sincère. Laissez-moi donc lui donner la liberté qui

lui convient par tant de raisons : elle n'en sera que plus volontairement soumise à vos ordres.

Je sais que vous trouverez de mauvais conseils : on m'a même fait voir un mémoire dressé par un avocat pour les suffrages publics : mais il est rempli de si pitoyables raisons, qu'en vérité j'en ai honte. Ce ne sont que subtilités et politiques humaines, bien éloignées des maximes qui doivent régler la conscience d'une religieuse. Il ne s'agit pas de chercher ce qui pourrait peut-être éblouir les ignorants, mais de peser ce qu'on peut porter devant le tribunal de Jésus-Christ. Les raisonnements du palais sont peu propres à cela. Fiez-vous à votre pasteur, qui sait mieux que qui que ce soit ce qui vous est utile, et qui le veut plus que personne.

Je ne me presse pas comme vous voyez : j'attends avec patience un paisible consentement ; et j'aime mieux, s'il se peut, que vous preniez de vous-même une bonne résolution, que d'user de l'autorité que le Saint-Esprit m'a donnée. Si vous n'écoutez que Dieu seul et votre propre conscience, vous m'écouterez. Ne croyez pas vous abaisser en vous humiliant devant celui qui vous tient lieu de Jésus-Christ. Ne croyez pas vous élever en lui résistant : car tout cela est du monde et de l'esprit de grandeur, auquel vous avez renoncé, et dont il ne faut point garder le moindre reste. Ne croyez pas que l'obéissance ne soit qu'en paroles, comme si la reconnaissance de la supériorité ecclésiastique ne consistait qu'en compliment. Il en faut venir aux effets quand on veut être vraiment religieuse et vraiment humble. Alors on reçoit de Dieu les plus pures et les véritables lumières de son état.

Au reste, je ne vous parlerai point de la sortie qu'on vous a proposée, pour assister à Paris à la bénédiction de Madame de Notre-Dame de Soissons, où le moindre inconvénient eût été celui d'une grande dépense inutile. L'assistance de deux abbesses, dans une cérémonie si sainte et si nécessaire, s'est introduite contre l'ordre du Pontifical, qui ne demande la présence que de deux matrones, c'est-à-dire, de deux femmes vénérables par leur âge et par leur vertu. Moi-même j'ai béni deux abbesses avec cette simplicité et cette régularité. Il n'eût pas été digne de vous de sortir pour un si frivole sujet d'un monastère où à peine êtes-vous entrée. Je ne vous fais donc point d'excuse de ce que je vous ai dit sur ce sujet-là, et que vous avez si bien reçu. Je vous prie seulement d'apaiser ceux qui semblent y vouloir trouver à redire, et de croire que tout ce que je fais en cette occasion vient d'un désir sincère de conserver la réputation de votre régularité, si nécessaire non-seulement à votre maison, mais encore à l'édification publique, accompagnée d'une estime particulière de votre vertu.

A Meaux, ce 25 avril 1694.

55. *A la même.*

En arrivant de Paris, j'envoie, Madame, selon ma coutume, apprendre des nouvelles de votre santé, et en même temps je vous envoie aussi une grande lettre à laquelle ce petit voyage, qui n'a duré que trois jours, a donné occasion. Je vous supplie de la lire à part vous seule, sous les yeux de Dieu. Dans quelques jours je vous prierai de me déclarer vos intentions. Vous y verrez les miennes ; et après avoir tant agité cette affaire, il en faut venir à une décision pour avoir la paix, n'y ayant rien de moins propre à la conserver que de laisser les choses trop longtemps en suspens. Je n'ajouterai rien sur ce sujet à la lettre qui dit tout : croyez seulement que la charité l'a dictée.

Meaux, ce 26 avril 1694.

56. *A Madame du Mans.*

Ne cherchez point de repos qu'en la pure bonté de Dieu : jusqu'à ce que vous en soyez là, vous ne serez jamais sans trouble. C'est à tort que vous vous êtes inquiétée sur cette pénitence ; avant ou après, tout est bon. Ne me parlez jamais de recommencer vos confessions.

Je ne souhaite point, ma fille, que vous fassiez rien pour vous décharger des novices. Ce que vous me mandez sur la première maîtresse est digne de réflexion. Consolez ces âmes affligées, et faites-les marcher dans la latitude. Ma Sœur Cornuau me paraît fort contente. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 26 avril 1694.

57. *A la même.*

Puisque l'affaire du noviciat est consommée, et que l'obéissance l'a décidée, Dieu le veut ainsi. Il est vrai que j'avais consenti aux désirs de Madame de Rodon ; mais à condition que l'obéissance en décidât.

Vous êtes bien simple, ma fille, quand vous vous troublez, faute de croire que vous ayez mérité la rémission de vos péchés. Ne songez-vous pas quelle est gratuite, et que si vous y cherchez d'autres mérites que ceux de Jésus-Christ, vous ne sentez pas assez le fruit de votre rachat?

J'ai reçu la lettre dont vous me faites mention dans celle du 26. Quand ma lettre[1] ne produirait d'autre effet que celui d'avoir fait précéder l'instruction et l'exhortation à la conclusion, c'est tout pour moi. Au reste, s'il vient un ordre de Rome en forme, j'obéirai certainement avec joie, et je serai ravi d'avoir à donner un exemple d'obéissance. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 27 avril 1694.

58. *A la même.*

Je vous offrirai à Dieu de tout mon cœur, ma fille. Ne vous mettez point tant en peine si votre état de langueur est agréable à Dieu. Sa volonté est d'une étendue infinie et embrasse tout, pourvu qu'on se conforme à elle.

La règle pour vos retraites est, ma fille, de consulter avant toutes choses ce qui se peut ou ne se peut pas du côté du dehors ; et quand vous serez en liberté de ce côté-là, entrer en retraite ; sinon trouver la retraite comme tout le reste dans la volonté de Dieu.

Quant à l'autre point[2] dont vous me parlez, on ne doit point penser à cela ; j'y penserai moi-même quand il faudra. Il faut auparavant savoir l'état

1. La lettre 54e.
2. Le désir de se retirer à l'abbaye des Clairets, proche celle de la Trappe.

des choses en général, et je n'en puis être informé que par un voyage à la Trappe. Alors quand je verrai ce qui se pourra, je réglerai sous les yeux de Dieu ce qu'il faudra. En attendant, être en repos est le seul parti : autrement le bon désir se tourne en agitation et inquiétude. Notre Seigneur soit avec vous. Recommandez le secret.

A Germigny, ce 13 mai 1694.

59. *A Madame de la Guillaumie.*

Je vous plains d'un côté, ma fille, dans l'état pénible où vous êtes; et de l'autre je me console, dans l'espérance que j'ai que Dieu travaillera en vous très-secrètement. Il sait cacher son ouvrage, et il n'y a point d'adresse pareille à la sienne pour agir à couvert. Ce n'est point par goût, et encore moins par raison ou par aucun effort que vous serez soulagée; c'est par la seule foi obscure et nue, par laquelle vous mettant entre ses bras, et vous abandonnant à sa volonté en espérance contre l'espérance, comme dit saint Paul, vous attendrez son secours. Pesez bien cette parole de saint Paul, *in spem contra spem*, « en espérance contre l'espérance. » Je vous la donne pour guide dans ce chemin ténébreux, et c'est vous donner le même guide qui conduisit Abraham dans tout son pèlerinage. Communiez sans hésiter, et dans cette foi, tous les jours ordinaires; et non-seulement toutes les fois que l'obéissance le demandera, mais encore lorsque vous y serez portée, si Dieu le permet, par quelque instinct, pour obscur qu'il soit. Faites de même vos autres fonctions, sans aucun effort, pour sortir d'où vous êtes, persuadée que plus Dieu vous plongera dans l'abîme, plus il vous tiendra secrètement par la main. Il n'y a point de temps à lui donner, ni de bornes à lui prescrire. Quand vous n'en pourrez plus, il sortira des ténèbres un petit rayon de consolation qui vous servira de soutien parmi vos détresses. J'aurai soin de ce que vous me mandez sur le sujet de M. le grand-vicaire : sa conduite est sainte; vous ne devez pas vous en retirer : la mienne et la sienne n'est qu'un. Notre Seigneur soit avec vous.

P. S. *Soyez fidèle jusqu'à la fin, et je vous donnerai la couronne de vie.*

A Meaux, ce 8 juin 1694.

60. *A Madame du Mans.*

On m'a rendu votre lettre ce matin, ma fille, dans une conjoncture où à peine avais-je le loisir de l'ouvrir, bien loin d'y pouvoir répondre. La lettre est fort bien. Conseillez à votre amie de ne se donner aucun mouvement. Si j'avais suivi le mien, j'aurais tout rompu d'un seul coup : mais il faut être plus attentif aux désirs que Dieu inspire, quoiqu'il n'en veuille pas toujours l'accomplissement. Je le prie beaucoup pour cette personne, et j'espère qu'il me donnera la décision sur ce qu'il veut d'elle; mais il faut auparavant tout connaître. Pour vous, ma fille, marchez en fidélité et en confiance. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 14 juin 1694.

61. *A Madame de la Guillaumie.*

Je me réjouis, ma fille, de votre tranquillité. Je n'écris rien, ni n'écrirai rien à personne sur votre désir[1]. Je penserai soigneusement à vous faire faire la volonté de Dieu : ce n'est pas chose où il faille aller vite, ni sans des marques extraordinaires, ou du moins bien particulières de vocation. Dieu ne veut pas toujours l'accomplissement de tous les désirs qu'il inspire. Soyez donc toujours soumise et fort secrète : j'en userai avec le même secret.

Vous tirerez tout le fruit que Dieu veut de vos sécheresses, si vous continuez, ma fille, à vous acquitter de vos devoirs comme vous pourrez, sans quitter aucun de vos exercices, et moins encore l'oraison et la communion. Mettez à la place des regrets de vos péchés, qui vous manquent, celui que Jésus-Christ en a offert pour vous à son Père, et rendez-le-vous propre par la foi. Je n'ai plus rien à vous dire sur le reste. Notre Seigneur, que je prie sans cesse de vous aider, soit avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 18 et 21 juin 1694.

62. *A Madame du Mans.*

Je suis en peine de votre santé, et encore plus de votre peine qui peut même nuire beaucoup à votre santé. Je suis, au reste, bien assuré que vous n'avez rien à craindre pour les péchés de votre vie passée, ni rien à suppléer d'obligation dans les confessions générales, et dans les revues que vous avez faites; et vous feriez chose agréable à Dieu de vous en tenir là, sans rien remuer davantage : que si je vous ai promis de vous ouïr, c'est par pure condescendance. Ainsi vous feriez très-bien de déposer tout doute et tout scrupule, et quand même vous seriez à l'article de la mort; car c'est même principalement à ce moment-là qu'il faut, à l'abandon, se jeter entre les bras de la miséricorde de Dieu, et quitter tout ce qui empêche le cœur de se dilater en elle. Faites ainsi, et ne craignez rien, et ne songez point à vous confesser de rien du passé; puisque je vous assure que vous y avez satisfait : je vous connais assez pour vous mettre en repos sur cela et sur toutes choses. Allez donc en paix, si Dieu le veut.

Vous voyez, ma fille, jusqu'où je pousse les choses. Je ne me dépars point cependant de la promesse que je vous ai faite, quoique je n'y croie point de nécessité. Portez votre mal en humilité et en patience. Jésus-Christ soit avec vous. Appliquez-vous, autant que le peut une foi vive, la grande indulgence de sa mort : la foi en porte l'effet jusqu'à l'infini; et toutes les autres indulgences, qu'il est bon de chercher et de désirer, sont fondées sur celle-là. Je vous bénis de tout mon cœur, et ne cesserai de vous offrir à Dieu.

A Meaux, ce 22 juin 1694.

63. *A Madame de la Guillaumie.*

Les plaies que fait le Bien-aimé sont le soutien d'un cœur blessé de son amour : croyez, ma fille, que c'est de lui qu'est parti ce trait qui vient de vous percer. Ne le priez pas qu'il adoucisse la rigueur du coup, mais qu'il vous soutienne pour le bien porter. Les temps des croix sont les temps précieux de la vie : il faut se donner en proie à celui qui, par les plaies qu'il nous fait, veut

1. Elle avait dessein de solliciter une place dans le monastère des Clairets.

tirer tout notre sang, c'est-à-dire, toute la vie des sens. Songez à ce que Dieu ôta à Job en un instant, et comme tout ce qu'il lui laissa lui tourna en supplice : il n'eut pas de honte de confesser et de témoigner sa douleur. Ne déchirez pas votre habit; mais laissez-vous déchirer le cœur par celui qui a voulu vous mettre à cette rigoureuse épreuve. Réunissez en lui seul tout ce que cet objet mortel pouvait attirer, et vivez de la vérité. Je prie pour vous : Notre Seigneur soit avec vous à jamais.

A Marly, ce 24 juillet 1694.

64. *A Madame du Mans.*

Quoique je plaigne les novices que vous avez sous votre charge, pour être au nombre des Sœurs, je trouve l'autre affaire, que Madame votre abbesse vous confie, d'une telle conséquence, que vous ne devez pas y refuser votre ministère. Il n'est point question, ma fille, de conduire des contemplatives; mais, sans aucun égard à ces hauts états vrais ou prétendus, d'en examiner les qualités par rapport à la vocation au monastère de Jouarre, sans écouter autre que Dieu. Quand je dis, écouter Dieu, je n'entends pas que vous attendiez qu'il vous parle d'une façon particulière : ces manières particulières d'écouter Dieu me font plus douter qu'elles ne me rassurent.

Ecouter Dieu, c'est bien examiner les faits qui peuvent faire ou pour ou contre, peser les raisons, et assurer l'esprit de Madame dans les divers rapports qu'on a pu lui faire. Vous parviendrez à cela, ma fille, si vous vous tenez sans prévention sur tout ce qui se dit de part ou d'autre; si vous priez Dieu avec une sainte indifférence de vous éclairer, et que, sans avoir égard à ce qui se dit de part ou d'autre, vous vous rendiez attentive à la vérité; car Dieu parle quand on la connaît, et on la connaît quand on la cherche. N'ayez donc ni éloignement ni prévention; penchez plutôt à secourir une âme qui se veut donner à Dieu, qu'à la bannir de sa maison; mais regardez les choses simplement; dites-les de même, et Dieu bénira vos intentions qui seront pures, comme celles de Madame votre abbesse le sont.

Tâchez de n'abandonner pas entièrement vos novices : peut-être que la seconde cellérière pourrait en conserver le soin sous votre conduite, et profiter de vos connaissances et du crédit que vous avez sur elles. Voilà, ma fille, ce que vous avez à faire à cet égard.

Pour ce qui est de vos confessions passées, et de l'omission des péchés ou des circonstances aggravantes, vous ferez bien de n'y plus songer. Vous avez bien fait de ne vous en pas confesser ni pendant votre maladie, ni depuis le rétablissement de votre santé. Tenez-vous-en à cette réponse, et me croyez tout à vous.

A Paris, ce 26 juillet 1694.

65. *A la même.*

Après vous avoir mandé mon sentiment sur vos obédiences, par conseil, et non autrement, je vous laisse, ma fille, à la disposition de Madame votre abbesse et de la divine Providence. Il n'y a plus rien à dire sur les deux novices dont vous m'écrivez : je n'entre pas volontiers dans cet examen sans nécessité. L'année ne se passera pas, s'il plaît à Dieu, que je ne conclue la visite par les règlements qui seront le plus nécessaires. Ne faites point d'austérités que votre santé ne soit plus forte. Je prie Dieu qu'il vous sanctifie en vérité.

Continuez toujours, ma fille, dans votre conduite ordinaire avec Madame votre abbesse. Je suis obligé de partir lundi pour Paris : j'irai mon train dans le temps convenable; et comme je vous l'ai dit, je prends pour compliment tout ce qui n'est pas une entière obéissance, comme on la doit à un supérieur qui représente Jésus-Christ, et qui ne veut que la règle. Aussitôt qu'il y aura des *Discours sur la Comédie*, j'en enverrai pour vous, pour mesdames de Lusanci et de Rodon, et pour nos autres chères filles et ma Sœur Cornuau.

Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 11 et 13 août 1694.

66. *A Madame de la Guillaumie.*

Je suis bien aise, ma fille, du bon effet qu'ont produit en vous les passages de saint Basile et des autres saints, cités dans le livre de la *Comédie :* c'est un flambeau allumé devant les yeux des chrétiens, tant dans le siècle que dehors, pour les faire entrer dans l'incompréhensible sérieux de la vertu chrétienne.

Sur le sujet de vos sécheresses, songez seulement que l'ouvrier invisible sait agir sans qu'il y paraisse, et que le tout est de lui abandonner secrètement son cœur pour y faire ce qu'il sait, et de ne perdre jamais la confiance, non plus que la régularité aux exercices prescrits de l'oraison et de la communion, sans avoir égard au goût ou au dégoût qu'on y ressent, mais dans une ferme foi de son efficace cachée. Notre Seigneur soit avec vous : je ne vous oublie jamais devant lui.

P. S. Je vous bénis de tout mon cœur avec vos novices, et je loue Dieu des grâces qu'il vous fait pour elles.

A Germigny, ce 13 septembre 1694.

67. *A Madame du Mans.*

Je vois bien que la nouvelle de ma mort subite a été portée jusqu'à Jouarre : je n'en sais point de fondement; puisque en vérité je n'ai pas eu seulement mal au bout du doigt. Le fruit de ces bruits que Dieu permet, est, ma fille, de nous tenir tous en la main de Dieu.

Tant que je vivrai, je n'abandonnerai jamais la sainte maison. Il faut se soumettre à la volonté de Dieu pour l'affaire des réceptions. Si en cette affaire, ou dans les autres choses, je tardais par des vues ou pour des affaires humaines, je me reprocherais mes retardements et mes absences : mais comme Dieu sait que non, c'est à lui à suppléer par sa présence ce qu'il ferait par la mienne. C'est ce que vous pourrez dire à celles qui en sont capables. Je vous donne les permissions et les approbations que vous me demandez, qui sont très dans l'ordre. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 13 septembre 1694.

68. *A la même.*

C'est à la paroisse de Coulommiers que j'ai cru faire plaisir, en lui donnant le Père gardien pour

prédicateur. J'ai beaucoup d'estime pour lui, et je tâcherai de le conserver en ce pays.

On n'a garde de savoir mes intentions pour la visite, je ne les sais pas moi-même. Je ne porte jamais à ces actions des jugements déterminés : l'occasion, le besoin décide, et la charité, toujours douce, toujours patiente, par-dessus tout. Il faut sur cela s'abandonner à la Providence. Vous parlez bien sur ce sujet, et j'en suis content.

Pourvu que le vin soit pur, naturel, et non mélangé, quoique faible par sa nature, il peut servir au sacrifice. Il est bien pourtant d'en donner qui soit un peu plus fort, et surtout qui ne soit point dégoûtant, à cause des mauvais effets de ce dégoût. Quand le vin nouveau sera reposé, il n'y a point d'inconvénient d'en donner.

Désirer et s'humilier sans découragement ni inquiétude, voilà, ma fille, ce que je vous souhaite.

A Germigny, ce 10 octobre 1694.

69. *A la même.*

Le tout est, ma fille, de ne vous pas décourager de votre découragement. Que trouvez-vous de si nouveau dans vos faiblesses, que pour cela vous vous troubliez jusqu'à vouloir tout laisser là? Quand vous seriez cent fois plus faible, votre infidélité anéantit-elle la bonté de Dieu? et votre infirmité détruit-elle sa force? Pauvre créature! vous vous imaginiez être forte, et voilà que vous vous êtes trouvée telle que vous étiez en effet. Repentez-vous, demandez pardon avec douleur, mais sans chagrin; dites avec David : « C'est maintetant que je commence : » *Dixi nunc cœpi*[1]. Et que savez-vous si Dieu ne veut pas commencer en vous quelque chose de nouveau, par une expérience si forte de votre néant? Donnez-vous à lui : remettez-vous tranquillement dans vos exercices. J'espère vous voir le jour des Morts. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 28 octobre 1694.

70. *A Madame de la Guillaumie.*

La foi, qui est le principe et le fondement de l'oraison, est la même qui est définie par saint Paul[2], *le soutien des choses qu'il faut espérer, la conviction de ce qui ne paraît pas.* C'est, ma fille, cette foi qui nous attache à la vérité de Dieu sans la connaître. Contente de sa sainte obscurité, elle ne désire aucune lumière en cette vie. Sa consolation est de croire et d'attendre : ses désirs sont ardents, mais soumis. L'Epoux lui donne un soutien obscur comme la foi : elle l'aime de cette main; elle baise cette main souveraine, qui la caresse et la châtie, comme il lui plaît : ses châtiments mêmes sont des caresses cachées. Il a pitié de sa faiblesse, toujours prêt à lui pardonner ses infidélités, pourvu qu'elle ne perde point courage : il l'entretient à son gré, lorsqu'elle se retire pour l'amour de lui.

Je ne trouve rien que de bien dans l'écrit que vous a lu ma Sœur Cornuau. Je prendrai le temps de lui insinuer ce que vous souhaitez : tenez-vous-en à ce que vous m'avez dit sur son sujet, et agissez avec cette sainte liberté et cordialité qui est le propre des âmes dévotes. Désirez l'union parfaite; séparez-vous de tout, et le vrai tout vous sera donné. C'est à peu près ce que je vous ai dit sur la foi, autant qu'il m'en souvient. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 5 novembre 1694.

71. *A Madame du Mans.*

Vous n'avez point, ma fille, à vous mettre en peine de vos confessions précédentes, et je vous le défends absolument : c'est moi qui en réponds à Dieu. Vivez dans cette confiance, et mettez-vous dans le repos qui est nécessaire pour laisser agir le Saint-Esprit. Recevez ses dons sans craindre que vos infidélités en empêchent la vérité : recevez à chaque moment ce que Dieu vous donne; tâchez d'en profiter : quand vous ne le ferez pas, ne vous en affligez pas jusqu'au point de vous chagriner et de perdre courage. Quelle merveille que Dieu soit meilleur que vous, et que sa grâce abonde malgré vos péchés!

Les austérités sont très-bonnes; mais saint François de Sales m'a appris que celles qu'on demande par-dessus la règle, régulièrement ne sont pas utiles. Tenez-vous-en là.

A Paris, ce 4 décembre 1694.

72. *A la même.*

Je veux absolument que vous me mandiez qui sont ceux qui se mêlent de me faire parler; afin que je leur fasse savoir doucement dans l'occasion, et sans vous commettre, que je n'ai pas besoin d'interprète. Au reste, ma fille, ne vous étonnez pas de ces vicissitudes de l'âme; c'est l'apanage de la créature d'être sujette au changement. Priez le seul immuable qu'il vous affermisse : ne changez rien dans votre conduite au dehors.

Offrez à l'Enfant Jésus le désir d'imiter en tout son obéissance et sa petitesse. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 21 décembre 1694.

73. *A la même.*

Il faut, ma fille, tenir un milieu avec les Sœurs, ne leur laisser rien passer de considérable; car ce leur serait un titre pour se mettre comme en possession de mal faire. Du reste, c'est un grand sujet de nous humilier, lorsque nous commettons des fautes nous-mêmes en reprenant celles des autres; mais il n'en faut pas moins faire son devoir : ce n'est pas nous, c'est la charge, c'est l'ordre de Dieu qui doit agir: c'est Dieu même par conséquent et nous ne faisons que lui prêter ministère.

Si nous étions bien persuadés de notre extrême faiblesse, nous ne serions pas si étonnés lorsque nous tombons dans des fautes, et je vous avertis que dans la description que nous en faisons, il s'y peut souvent mêler beaucoup d'amour-propre, qui attire insensiblement un certain découragement ou une espèce de chagrin. Ne vous arrêtez pas à éplucher tout avec inquiétude : mais quand votre conscience vous avertira d'une faute bien véritable, tournez-vous à Dieu en lui disant : Hé bien! Seigneur, quelle merveille qu'une pécheresse pèche? soutenez-moi, je vous en prie; autrement je

1. *Ps.*, LXXVI, 2. — 2. *Hebr.*, XI, 1.

ferai toujours de même. Cela dit, demeurez humiliée, et non troublée devant lui, et il viendra à votre secours quand vous y penserez le moins. Seulement soyez fidèle à vos exercices, et à la fréquentation des sacrements, surtout de ce grand sacrement de l'Eucharistie où est toute notre force. Notre Seigneur daigne vous donner une bonne année.

A Meaux, ce 31 décembre 1694.

74. *Questions faites par Madame du Mans, avec les réponses de Bossuet.*

Première demande. Quand on a reçu pour pénitence en confession d'offrir à Dieu toutes les bonnes actions de sa vie, toutes celles de la règle que l'on a embrassée, peut-on, Monseigneur, recevoir plusieurs fois cette même pénitence de différents confesseurs, et à plusieurs confessions même générales?

Réponse. Quand c'est le même confesseur, il faut croire qu'il n'a dessein que d'inculquer davantage cette obligation, qui d'ailleurs est de droit divin et naturel dans son fond : quand c'est un autre confesseur, il faut l'avertir, afin qu'il s'explique.

Seconde demande. Quand on craint d'abuser des grâces de Dieu, peut-on, dans cette vue-là, le prier de nous en faire moins, afin d'être moins coupable; et ne se la rend-on point de se priver de ces grâces particulières si volontairement?

Réponse. Ce serait un mauvais motif, qu'il ne faut jamais avoir. Quand les saints ont dit : C'est assez, c'était des grâces de douceur et de sensibilité, comme contraires souvent à l'esprit de la croix.

Troisième demande. Ne se trompe-t-on point quand les touches de Dieu font verser des larmes, lorsqu'on se trouve encore sensible aux créatures, et qu'à leur occasion on en verse? Il me semble que les premières devraient tarir les secondes.

Réponse. C'est faiblesse d'être si sensible pour les créatures : mais il ne s'ensuit pas que ce soit tromperie de s'abandonner aux mêmes impressions pour les choses de Dieu; ce qui est imparfait n'est pas toujours faux pour cela.

Quatrième demande. Peut-on se distraire et se dissiper volontairement, quand une certaine application à Dieu cause quelque mal de tête; et dans la crainte de devenir infirme, ne pas aller aussi loin que semblent le demander les vues que nous croyons que Dieu nous donne?

Réponse. Cela se peut et se doit.

Cinquième demande. Quand on se sent dans l'abattement du corps et de l'esprit, et qu'on ne saurait discerner si c'est paresse, dégoût des choses de Dieu, tentation, négligence ou infirmité, fait-on autant de fautes devant Dieu que cet état-là nous le donne à croire, et faut-il le dire au confesseur?

Réponse. Ce ne sont pas là toujours des fautes : il n'est pas besoin de les confesser, ni encore de s'en faire un scrupule. Il y a bien des choses qu'il n'est pas besoin de trop pénétrer. Il faut toujours s'humilier devant Dieu, mais non toujours se livrer à l'anxiété de se confesser.

Sixième demande. Est-il plus parfait, dans les peines intérieures et extérieures, de s'abandonner à Dieu, sans en demander du soulagement ou la délivrance, quoique avec soumission à sa volonté; et n'y a-t-il point de la témérité à les vouloir porter sans le soulagement d'un directeur ou d'une amie confidente?

Réponse. Cela dépend des occasions qu'on a de traiter avec un sage directeur, et des circonstances particulières. Il y a beaucoup de choses à traiter entre Dieu et soi, sans y admettre un tiers, qui souvent fait un embarras.

Septième demande. Quand la nature se sent plus contrariée d'une chose que d'une autre, et qu'on a vu que Dieu demande qu'on fasse choix de celle qui nous fait peine, est-ce, Monseigneur, une faute de ne pas suivre cette vue? L'on nous dit que toutes ces pensées-là ne sont pas des inspirations, comme nous le croyons.

Réponse. Ces vues particulières ne sont pas des règles : il y faut fort peu adhérer, et agir bonnement avec Dieu qui est la bonté même.

Huitième demande. Peut-on faire servir la lecture que nous faisons faire à nos enfants, pour celle que la règle nous prescrit? ce ne sont pas de celles à qui l'on apprend; j'entends celles qui le savent parfaitement.

Réponse. Cela se peut; et encore qu'on n'apprenne rien de nouveau, c'est toujours beaucoup de renouveler et comme rapprendre de nouveau, en se mettant au rang des enfants.

Neuvième demande. Doit-on, sans votre permission, se faire donner par les confeseurs, des pénitences extraordinaires, dans des temps de ferveur qui prennent.

Réponse. On le peut, avec discrétion et circonspection.

Dixième demande. Quand une supérieure a ordonné quelque chose qu'on n'approuve pas, quoiqu'on veuille bien obéir, il se fait un murmure et un caquet intérieur qui se soulève contre elle et contre ce qu'elle ordonne : cela est-il mal, et l'obéissance est-elle désagréable à Dieu?

Réponse. Ce murmure est le plus souvent involontaire, et de ceux qu'il faut laisser écouler comme l'eau, sans s'entêter à le combattre.

Onzième demande. Lorsqu'une personne vous a fâché et vous a fait peine, quoiqu'on réprime ce mouvement en se taisant, l'intérieur étant troublé, et ne pouvant empêcher le trouble ni dans l'oraison ou autres prières, est-on coupable devant Dieu? est-ce une faute dont il faille se confesser et qui doive empêcher la communion?

Réponse. J'en dis autant que du précédent article.

Douzième demande. Puis-je sans scrupule préférer les besoins ou instructions de mes novices à mes lectures spirituelles, que vous savez que notre sainte règle nous prescrit chaque jour, quand l'on a aussi peu de temps, et chargée comme je la suis?

Réponse. Vous le pouvez sans scrupule et vous le devez, Dieu l'aura fort agréable.

Treizième demande. J'aurais bien souhaité que vous eussiez la bonté de me fixer le temps où il vous plaît que je fasse la lecture des évangiles, que vous m'avez donnés pour pénitence à lire pendant quinze jours.

Réponse. Il faut tâcher de n'avoir plus rien à me dire sur les pénitences que j'ai données, après la

chose faite; parce que, pour plusieurs raisons, je n'y puis rien ajouter ni diminuer.

Quatorzième demande. Il faut vous avouer que tout ce qui me consolait le plus, et où je trouvais de l'onction et du goût, me fait peur, et je crains de m'y ennuyer : je ne sais ce que je vais devenir, Monseigneur. O! que le salut me paraît difficile aujourd'hui! Ne rien faire pour Dieu, n'être qu'importune à son pasteur, et être insupportable à soi-même : enfin, Monseigneur, que devient-on dans un tel état? Je n'ai presque plus d'espérance d'aucun côté. Vous nous avez dit, dans votre exhortation, que celui-là aime davantage à qui on a plus remis, et que celui-là aime moins à qui on a moins remis : je crains donc que tous mes péchés ne me soient point remis, puisque je n'aime point, et que je ne gagnerai pas le jubilé, puisque je me sens déjà toute désespérée. Enfin je n'ai point coutume d'être comme je suis : d'où cela peut-il venir? J'ai la cervelle toute renversée; de sorte que j'oublie que j'abuse de votre patience. Je vous en demande mille pardons, et mille fois je me prosterne devant vous, Monseigneur, pour vous conjurer d'avoir pitié de moi. Ce n'est pas manque de vénération et de respect, que je vous dis tout ceci : je vous honore et chéris plus que jamais, et vous promets, en tout ce qu'il vous plaira de m'ordonner, une parfaite soumission, etc. *Sœur* Du Mans.

Ce 30 mars 1695.

Réponse. Quoi, vous pensez à ce que vous allez devenir! Est-ce là comme vous vous abandonnez à Dieu?

Vous avez peur que le temps des consolations ne soit passé. Qui vous a dit les desseins de Dieu, et comment osez-vous entrer dans ses conseils? recevez humblement ce qu'il vous donne, et ne pensez point à ce qu'il veut faire que lorsqu'il lui plaît de se déclarer. — Ma Sœur Cornuau est ici : je lui ai dit l'état des choses et vos bonnes volontés : du reste votre bonne et prudente abbesse fera ce qu'il lui plaira. Si c'est par rapport à moi qu'elle change et qu'elle vacille, je crains qu'elle n'en réponde un jour à Dieu : quant à moi j'ai dit ce que j'ai à dire, et n'y ajouterai pas une syllabe. Notre Seigneur soit avec vous.

75. *A la même.*

Reprenez vos communions : demandez pardon à Dieu de les avoir interrompues. Pour vos novices, tenez-les autant que vous pourrez entre le désir et la jouissance : ménagez-leur les consolations comme les peines : servez-vous de la faim de communier dont quelques-unes vous paraissaient pressées, pour les engager à devenir humbles : faites-leur dire *Magnificat* toutes ensemble dans le noviciat, et dites-le avec elles.

Je vous vois, ma fille, trop étonnée quand vous tombez en quelque faute : humiliez-vous, encouragez-vous, mettez votre confiance en Dieu seul, et demeurez en repos. Je trouve très-bon que vous parliez à celles des novices qui ont été sous votre charge. Pour les abstinences, après l'âge de sept ans je m'en rapporte aux médecins : avant cela, il ne faut point en être en peine. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 4 et 5 janvier 1695.

76. *A Madame de Luynes.*

Quoi, ma fille, tant d'éloquence avec un si beau présent! C'en est trop, et je ne puis y répondre. Je remettrai en effet la réponse à demain; mais je ne puis tarder davantage les remerciements que je dois à un secrétaire, dont le mérite est si rare et brille avec tant d'éclat; qui m'a toujours honoré d'une affection si distinguée, comme j'ai toujours eu pour lui tant d'estime et de confiance.

A Meaux, ce 4 janvier 1695.

77. *A Madame du Mans.*

Je suis bien aise, ma fille, que tout se soit bien passé, et que Madame soit aussi contente de la communauté que la communauté d'elle : c'est ainsi qu'il faut agir. Plus elle montre de bonté et de confiance, plus il faut avoir de complaisance et de soumission; et ce sera là ma joie. Je me réjouis en particulier avec nos filles : apprenez-leur bien qu'elles doivent prendre un autre esprit que celui qui a régné jusqu'ici parmi les Sœurs à Jouarre. Travaillez à le déraciner, et concourez en cela avec tous les bons desseins de Madame votre abbesse. La soumission est le principal; la fidélité à la maison est le second point; la paix et la concorde, le troisième. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 13 janvier 1695.

78. *A Madame de Luynes.*

Le récit que vous me faites me ravit : le comble de ma joie, c'est de voir cette parfaite union; une digne abbesse contente, et une communauté également satisfaite. Vous voyez, ma fille, que Dieu aime Jouarre. Vous en faites un ornement principal, et je vous y vois honorée et chérie de tout le monde. Je suis ravi quand j'entends Madame l'abbesse parler de vous comme elle fait : mais vous avez encore plus le solide que tout le reste. Je vous rends grâces de votre lettre, et suis à vous, ma fille, comme vous savez.

A Meaux, ce 13 janvier 1695.

79. *A Madame du Mans.*

Prenez, ma fille, un soin particulier de vos filles qui sont à recevoir : faites-leur promettre d'entrer dans un esprit de soumission particulière, et de se gouverner par la règle et l'obéissance, et non point par les exemples.

Vous pouvez dire à Madame d'Albert que j'ai fort approuvé vos vues sur les vœux, et que j'en ai écrit à Madame comme de moi-même. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 19 janvier 1695.

80. *A la même.*

Je ne suis point d'avis, ma fille, que vous remettiez votre office à Madame votre abbesse. Considérez ce que c'est que de travailler pour les âmes : on regagne avec usure d'un côté ce qu'on croit perdre de l'autre. Il faut préférer à tout, excepté à l'obéissance, le bonheur de n'avoir à songer qu'à soi. Continuez à bien instruire vos filles sur les points que je vous ai marqués. Dites sincèrement vos sentiments sur celles qui sont à recevoir : dans le doute, inclinez par charité à

la réception. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Paris, ce 28 février 1695.

81. *A Madame de la Guillaumie.*

ETANT revenu ici, ma fille, où j'ai trouvé parmi mes papiers votre lettre du 12 avril, je vous y fais réponse sur-le-champ, et je vous prie de m'excuser sur la peine que vous aura donnée un billet de moi à ma Sœur Cornuau, où j'avais confondu cette lettre de vous avec quelques autres.

Ce que vous avez à faire à l'égard de votre novice, c'est premièrement, comme je crois vous l'avoir dit, de lui faire envisager les obligations de son état en lui-même, selon la règle, et sans aucun égard à tous les exemples qu'elle verra, en quelque lieu et en quelque personne que ce soit; parce qu'elle ne sera pas jugée selon les exemples, mais selon les règles qui sont dictées par le Saint-Esprit, approuvées de toute l'Eglise et conformes à l'Evangile. Secondement, mettez-lui bien dans l'esprit cette parole du Psalmiste[1] : *Ecoutez, ma fille, et voyez; oubliez votre peuple et la maison de votre père.* Dites-lui bien qu'un des grands obstacles à la grâce que Dieu veut faire aux personnes de sa naissance qui se consacrent à Dieu, c'est de s'occuper, pour peu que ce soit, de leur extraction : car une chrétienne doit croire qu'il n'y a rien dans sa naissance qui ne soit à déplorer, et qu'elle doit compter pour sa véritable naissance sa seconde nativité par le baptême, où l'image de Dieu, qui fait toute la dignité de la créature raisonnable, a été réformée et renouvelée.

C'est à cette condition, et par le mépris de tous les avantages, que la faiblesse humaine veut imaginer dans les naissances que le monde appelle grandes, qu'elle acquerra une beauté intérieure très-cachée, qui fait ajouter au Psalmiste : *Et le Roi désirera votre beauté.* Ce Roi, c'est Jésus-Christ, le vrai Roi de gloire, mais qui a mis sa gloire et sa beauté dans l'humilité et dans la bassesse. Il ne peut être touché que de ce qui lui ressemble; et le moindre acte d'humilité vaut mieux, pour une âme chrétienne, que tout l'éclat du monde, qu'il faut oublier entièrement, et dont il faut perdre, autant qu'on peut, toute l'idée, selon ce que dit le Psalmiste : *Obliviscere*, « Oubliez. » Il ne dit pas, faites-en peu d'état; mais, oubliez, comptez tout cela comme n'étant pas et n'ayant jamais été, parce qu'en effet ce n'est rien. Et pour effacer cette idole trop inhérente dans les esprits, il est bon de faire des actes d'humiliation, tels que les feraient les servantes : mais le secret est de les faire dans l'esprit d'un véritable dépouillement, ne s'estimant pas plus que si en effet on était né dans la plus basse condition; à cause, encore un coup, que tout ce qui n'est pas Dieu et ne nous approche pas de Dieu, est un rien, et moins qu'un rien; puisqu'il ne sert qu'à nous faire pécher et à nous enorgueillir; ce qui est la chose du monde qui déplaît le plus à Dieu; ce qui aussi lui fait dire par la bouche de son prophète : *Pourquoi vous glorifiez-vous, terre et cendre ?* En voilà assez pour cette fois : une autre fois, quand Dieu le donnera, nous en dirons davantage.

1. *Ps.*, XLIV, 11.

Pour ce qui est de votre oraison, laissez là Malaval et tous les maîtres humains, si vous voulez que le Saint-Esprit vous enseigne au dedans. C'est lui qui vous apprendra ce silence de paroles et de pensées, qui consiste à se tenir devant Dieu dans le vrai esprit de la foi, qui est sans doute une pensée, mais une pensée très-simple, qui en produit d'autres aussi simples qu'elle, qui sont l'espérance et l'amour. Quant à la sécheresse où l'on tombe dans la cessation de l'attrait, il ne faut point s'en étonner; mais aller son train avec Dieu, se réduisant à la simple obscurité de la foi, et s'enfonçant dans son pur néant où l'on trouve Dieu.

Je suis très-aise de vous voir peinée de l'inutilité des discours : c'est ce qui vous doit attirer à parler beaucoup à Dieu, et à ne parler aux créatures qu'autant que l'obéissance et la charité le demandent. La bienséance fait une partie de la charité; parce que la charité, autant qu'elle peut, ne veut fâcher personne. Pour celles qu'il faut fâcher en les reprenant, c'est un grand don de Dieu de le bien faire. Il faut bien se garder de mollir, ni de leur faire des excuses, car ce serait détruire l'ouvrage de la correction; mais l'accompagner de toute humilité et douceur. Et loin que la mauvaise disposition de celles qui la reçoivent mal doive éloigner de prier, c'est un nouveau sujet de prier : car lorsque ceux à qui nous parlons de la part de Dieu ne nous écoutent pas, c'est alors qu'il faut parler à Dieu pour eux, et le prier de nous donner le véritable esprit de charité dans la répréhension. Pour ce qui est de cesser de les reprendre, il ne le faut faire qu'à l'égard des incorrigibles; et encore quand on y voit de l'orgueil; et en même temps leur faire entendre que si on les reprend moins, ou qu'on cesse de les reprendre tout à fait, c'est un grand sujet de tremblement pour eux; puisque leur état en ce cas ne diffère en rien de celui d'un malade abandonné par les médecins, à qui l'on ne donne plus de remèdes, ou à qui l'on n'en donne guère. Il faut qu'ils sentent qu'on est toujours prêt à les leur rendre avec autant de charité et de patience que jamais, pour peu que le sentiment et la santé leur reviennent : et quand on en est réduit à ne leur plus parler, c'est une raison de se rejeter dans ce silence intérieur; afin que Dieu parlant en nous, nous ne parlions plus que par son esprit.

Je vous dirai encore un mot sur le sujet de Malaval; c'est que son livre a été condamné à Rome, et que peut-être je serai obligé de le condamner moi-même pour plusieurs excès, et, entre autres, parce qu'il éloigne de Jésus-Christ et de sa sainte humanité. Il ne laisse pas d'y avoir quelques bonnes choses dans son livre; mais si mêlées, que la lecture n'en peut être que dangereuse. Ne vous étonnez pourtant pas du goût que vous y avez trouvé, car Dieu se sert de qui il lui plaît : il suffit de laisser là les livres mêlés de bien et de mal, quand on est averti.

Ma Sœur Cornuau peut vous laisser ses papiers; je lui en donne une entière liberté. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 25 avril 1695.

P. S. Si vous avez la *Vie de saint François de Sales*, par M. de Maupas, évêque du Puy, lisez la

page 42 et suivante de l'Abrégé de l'esprit intérieur; vous verrez qu'il dit mieux que Malaval.

82. *A la même.*

Ne soyez point en peine de votre oraison, ma fille, elle est très-bonne, comme vous me l'avez exposée; et si Malaval vous instruisait en quelques endroits, Dieu, qui vous instruisait bien, vous en a fait prendre ce qui était bon, et il a béni, selon sa coutume, vos bonnes intentions. Vous n'avez rien à dire à personne sur ce sujet; et mon Ordonnance, que j'enverrai lundi de Meaux, vous instruira toutes. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 6 mai 1695.

83. *A Madame de Lusanci.*

Il est vrai, ma fille, que les péchés véniels n'ont pas causé la mort à Jésus-Christ : mais outre qu'ils sont par d'autres endroits haïssables en eux-mêmes, ils ont encore ceci de malin, que faits volontairement ils disposent au péché mortel, et peuvent de ce côté-là avoir rapport à la mort du Sauveur des âmes : du moins on ne peut douter qu'ils n'aient pu ajouter quelque augmentation à ses peines : puisque c'est par le mérite de son sang qu'ils sont remis. La confession de ces péchés, faite avec les dispositions convenables, et surtout avec un désir sincère de s'en corriger, produit l'accroissement de la grâce sanctifiante, et des secours actuels pour les éviter.

A Germigny, ce 17 mai 1695.

84. *A Madame du Mans.*

On a bien parlé de vous à Germigny; on y a vu de vos lettres : on vous y désirait d'un côté; de l'autre on préférait les solitaires. Il ne faut point s'embarrasser des actes : il y a un article qui doit tirer de peine celles qui les veulent faire trop méthodiques, trop arrangés et trop formels. Ne soyez en peine de rien sur cela : votre oraison doit être simple, de cœur et non de l'esprit, et plus humble que délectable. Abandonnez vos infidélités à la miséricorde de Dieu, et vivez en paix.

Régulièrement parlant, le plus sûr pour les dispenses, comme pour le reste, c'est de s'en tenir à l'obéissance. Je ne trouverais pas mauvais que vous vous en affranchissiez quelquefois sur le sujet des dispenses, quand ces deux choses concourent ensemble : l'une, que vous vous soyez assurée qu'il n'arrivera aucun accident ou inconvénient à la santé ou autrement, pour s'être tenu à la régularité; l'autre, que vous voyez clairement qu'on relâche de l'obligation du maigre et du jeûne plutôt par une espèce d'inadvertance, qu'avec une attention sérieuse. Dans le doute, prenez le parti de l'obéissance. Pour le reste, le temps viendra; et il vaut mieux avoir patience, que de tout pousser à bout en précipitant. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 27 mai 1695.

85. *A Madame de Lusanci.*

Il est vrai, ma fille, que M. l'abbé, votre frère, m'a prié, de la part de toute la famille, d'inviter Madame votre abbesse à vous mener à Lusanci : mais je lui ai répondu fort franchement que c'était chose peu convenable que je prévinsse, et que tout ce qu'on pouvait attendre de moi, c'était de permettre. Je sais vos sentiments là-dessus, aussi bien que ceux de Madame votre nièce. Je ne vous dissimulerai pas, à présent que les choses sont faites, que je n'eusse été bien aise de vous voir avec les autres : mais il ne m'arrivera jamais de prévenir là-dessus, et je ne croirais pas obliger celles pour qui je ferais ces avances. Je ne saurais assez louer l'amour que vous avez, et que vous inspirez à Madame votre nièce pour la clôture. Hélas! Dieu nous échappe assez par notre faiblesse, sans que nous allions encore nous échapper davantage. Fuyons, fuyons, cachons-nous; fuyons les saints mêmes que nous ne trouvons pas dans le clos sacré de l'Epoux. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 10 juin 1695.

P. S. J'ai depuis reçu votre lettre par le Père Berard : je n'ajoute rien pour la sortie. Les entretiens utiles sur les choses fâcheuses, sont bons : ceux de décharge sont meilleurs étant supprimés.

Quand vous aurez des personnes de naissance à proposer pour Jouarre, j'en ferai très-volontiers la proposition sur votre parole, sans vous y mêler qu'autant que vous voudrez. Pour celle-ci, je ne la connais en aucune sorte; et quelque obligé que je sois à Madame de Jouarre de la bonne réception qu'elle lui a faite, je ne m'y intéresse pas davantage, sans pourtant lui vouloir nuire. J'approuve fort la préférence donnée aux personnes de naissance qui ont de bonnes dispositions, dont l'éducation est meilleure, et souvent les besoins plus grands d'une certaine façon.

86. *A Madame du Mans.*

Je n'approuve point du tout que vous ayez remis votre obédience. Je vous admire de vouloir qu'on vous règle en tout, et cependant, ma fille, de faire des choses si importantes sans en dire un mot. Sachez que dans la vie spirituelle il ne faut jamais rien donner à la peine. Si vous alliez un peu mieux votre droit chemin, vous songeriez plutôt à avancer toujours devant vous qu'à tant réfléchir sur vous-même. Je ne dis pas qu'il ne faille examiner ses dispositions; mais ce n'est pas pour abandonner les emplois où Dieu nous a mis. Puisque cela est fait, attendez l'ordre de Madame votre abbesse, et ne répliquez seulement pas.

J'approuve bien que cette bonne fille fasse la règle le mieux qu'elle pourra; mais non qu'elle s'y astreigne par vœu. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 10 juin 1695.

87. *A la même.*

J'ai vu à Meaux un moment cette sainte et humble servante de Dieu, qui m'a paru fort pressée : ainsi je n'ai pas compris qu'elle eût rien à demander. C'est au retour, en venant ici, qu'on m'a rendu vos lettres. Je m'en vais demain en visite, et je ne sais, ma fille, quand je reviendrai précisément. Cette bonne fille vous trouve bien précipitée : cependant toute la vertu consiste à attendre les moments de Dieu, et à porter avec patience ce qu'on ne peut empêcher. Vous avez bien fait de demeurer dans votre obéissance. Agissez en conscience dans le rapport que vous faites des filles, et

puis abandonnez tout à la Providence. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 17 juin 1695.

88. *A la même.*

Je suis très-touché de la mort de Madame de la Grange : je la recommande à Notre Seigneur. Je suis arrivé depuis lundi, et je n'ai eu qu'aujourd'hui le temps d'écrire.

Songez, ma fille, que la sécheresse est un des moyens dont Dieu se sert pour nous réunir à lui, en nous faisant perdre toute espérance en nous-mêmes.

Ne réitérez jamais vos confessions : quand vous avez fait un examen sérieux durant un petit quart-d'heure, abandonnez tout le reste à la miséricorde de Dieu. Quand dans un doute raisonnable vous vous croyez obligée de recommencer, si la matière est griève, marquez la faute comme oubliée dans la confession précédente. J'appelle doute raisonnable, celui où l'on a une espèce de certitude de n'avoir pas confessé un certain péché : le reste doit être à l'abandon. Il n'est pas nécessaire d'en faire la confession au même. Laissez croire au confesseur ce qu'il lui plaira, et ne vous inquiétez pas quand vous ne serez pas connue : il est bon pourtant que vous la soyez.

Je crois qu'en l'absence de Madame l'abbesse vous aurez pu exécuter ce qu'a souhaité de vous Madame de Sainte-Dorothée. Je trouve bon que vous payiez les petites dépenses pour les lettres. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 1er juillet 1695.

89. *A la même.*

Jouissez, ma fille, en paix et en soumission de la grâce que Dieu vous a faite à la dernière confession ; mais ne vous y arrêtez pas de manière que vous abandonniez vos communions, si cette onction vient à vous manquer : je m'en charge de bon cœur devant Dieu. Quant à cette bonne personne, je lui aurais donné tout le temps qu'elle eût voulu, si elle n'eût paru si pressée. Notre Seigneur en a disposé autrement. J'aurai soin de faire rendre à Madame d'Albert l'Ordonnance qu'elle vous a donnée pour elle. Je m'offre à Dieu de tout mon cœur pour prendre tous les soins nécessaires pour établir à Jouarre le règne de Dieu. Je le prie d'être avec vous à jamais.

A Paris, ce 16 juillet 1695.

90. *A la même.*

Je crois, ma fille, que Dieu vous inspire la prière que vous voulez faire, et je vous l'ordonne de bon cœur. Conformez-vous à l'obéissance, et contentez Madame l'abbesse. Il n'y a guère d'apparence au voyage que je méditais avant la fête. Je ne vous oublierai pas au saint autel au jour du prochain triomphe. Puissiez-vous être une vraie fille de l'Assomption[1], élevée au-dessus du monde, et tout abîmée dans la gloire de Jésus-Christ par l'espérance, en attendant la jouissance.

Je suis bien aise, ma fille, de voir dans votre lettre du 22 août, les dispositions de Madame votre abbesse pour contenir les Sœurs, et la consolation que vous a donnée le chapitre qu'elle a tenu sur ce sujet. Sur l'observance dont vous me parlez, je m'en rapporte à votre sentiment, et à la décision de Madame l'abbesse. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous, et je vous bénis en son saint nom.

A Germigny, ces 13 août et 25 septembre 1695.

1. Elle s'appelait Sœur de l'Assomption.

91. *A la même.*

N'hésitez point, ma fille, faites votre charge ; n'engagez point votre conscience, en vous retirant ou vous taisant, quand il faut que vous parliez, ou parlant contre votre pensée. Il ne faut point pour cela demander votre décharge ; demeurez dans l'obéissance : vous pouvez dire seulement avec beaucoup de respect qu'on vous ôte de votre place, si on ne vous laisse point parler librement, et qu'on ne se donne pas à Dieu pour lui manquer. Pour le surplus, j'écris à ma Sœur Cornuau comme vous le souhaitez. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 30 septembre 1695.

92. *A la même.*

Je plains Jouarre, et il est vrai, mes filles, que ce que j'y perds[1] m'y faisait trouver beaucoup de consolation : mais vous pouvez vous assurer que ma considération ni mes soins ne diminueront pas par cette retraite. Ma conscience et la volonté de Dieu sont mon unique règle. Je suis à vous, mes filles, comme vous savez, et je ne vous manquerai jamais, ni à pas une de mes filles : assurez-les-en comme si je les nommais toutes en particulier.

A Germigny, ce 8 octobre 1695.

93. *A Madame de Luynes.*

Je ne crois pas, ma fille, que vous deviez différer d'envoyer votre procuration. J'avoue que c'est un nouveau pas, et que c'en sera un bien plus grand de partir ; car le retour sera presque impossible, et les religieuses de Vilarseaux emploieront tout pour vous retenir. Quelle raison leur pourra-t-on dire qui ne soit très-désobligeante ? je n'en envisage presque point. Cependant je crois qu'il faut partir, et que Dieu le veut. Je n'y sais point autre chose, que de prendre pour marque de sa volonté les conjonctures inévitables, selon la prudence et les conseils des gens sages, et surtout de ceux à la conduite de qui Dieu vous a soumise. Allez donc avec le mérite de l'obéissance. Quand il faudrait revenir, Jouarre ne serait pas pour cela votre pis-aller, puisqu'on voit que vous n'en partez que pressée et presque violentée par votre famille, à qui le moins que vous puissiez accorder, c'est de reconnaître et d'éprouver. Quant à vos nouvelles religieuses, la raison de votre santé, qu'on sait être délicate, sera suffisante, et n'aura rien de choquant. Madame de Notre-Dame de Soissons, qui a été quoique en passant dans ce monastère, dit qu'il est fort beau, et la communauté très-réglée ; mais que la situation dans un fond n'est pas agréable : l'air pourrait ne vous être pas bon ; mais le dire sans épreuve, ce serait montrer trop de répugnance à une chose qui vous est offerte si obligeamment. Enfin donc, ma fille, il faut dispo-

1. Les dames de Luynes qui y étaient religieuses, et qui paraissaient devoir bientôt quitter Jouarre pour aller à Vilarseaux. Ce projet n'eut pas lieu ; mais deux ans après l'aînée fut faite prieure de Torci, dans le diocèse de Paris, où sa sœur madame d'Albert la suivit.

ser toutes choses pour partir, et sacrifier vos répugnances aux ordres de Dieu, qui sait ce qu'il en veut faire. Vous verrez le reste dans la lettre à Madame d'Albert. Ne vous engagez ni pour la Sœur de l'Assomption ni pour saint Placide : je ne vois rien de faisable dans leurs projets.

A Germigny, ce 12 octobre 1695.

94. *A la même.*

Je crois, ma fille, qu'il n'y a plus à délibérer : l'attrait invincible que Dieu vous rend pour demeurer dans l'humilité d'une vie privée et obéissante, est un grand don de sa grâce ; et vous devez suivre l'instinct que vous avez d'y persévérer. Dieu n'a permis ce qui est arrivé que pour donner lieu à la réflexion que vous avez faite sur le poids de la supériorité. Vivez donc dans la soumission : prenez une ferme résolution de n'écouter plus rien qui vous en tire : prenez les moyens les plus efficaces pour être plus que jamais retirée et dans le silence; vous y connaîtrez Dieu mieux que jamais. J'écris à M. le duc de Chevreuse, qui cédera à mes raisons, et fera entrer dans nos sentiments Madame la duchesse de Luynes. Ecrivez-lui vos sentiments en toute simplicité : priez-la de remercier Madame l'abbesse de Saint-Cyr et ces saintes religieuses, qui vous ont tant désirée. Dieu sera avec vous, et vous ferez sa volonté. Je salue Madame votre sœur, et suis à vous dans le saint amour de Notre Seigneur.

Pardonnez-moi mon brusque départ d'hier : je voyais le temps s'avancer, et je ne voulais pas me mettre comme la derniere fois dans la nuit, où je courus risque de verser : d'ailleurs je n'avais rien à vous dire encore, et il me fallait le peu de temps que j'ai pris pour me déterminer.

A Germigny, ce 18 octobre 1695.

95. *A Madame du Mans.*

On ne doit point retirer un confesseur du confessional, ni, en quelque manière que ce soit, interrompre la confession, sans une extrême nécessité.

Si la communion accordée extraordinairement à quelques-unes des Sœurs trouble la paix des autres au point que vous me le dites, il vaut mieux, ma fille, rendre la chose égale.

Pour vous, allez toujours en simplicité : ne vous défiez point de Dieu : abandonnez-vous à lui. Tout le bien vient de lui, et lui seul peut empêcher le mal qui viendrait de nous naturellement. A lui soit honneur et gloire dans tous ses saints.

A Germigny, ce 22 octobre et 7 novembre 1695.

96. *A Madame de Luynes.*

Vous êtes heureuse, ma fille, si vous persistez dans le dessein que vous avez pris par un véritable amour d'une vie particulière et très-retirée. Si vous sentez dans votre cœur quelque autre motif, quel qu'il soit, de la répudiation de la supériorité qu'on vous offre, purifiez votre cœur; et cachée en Jésus-Christ le reste de votre vie, songez à ne paraître qu'avec lui. Heureuse, encore une fois, trois et quatre fois heureuse, et plus heureuse que si l'on vous donnait les plus belles crosses, de posséder votre âme en retraite et en solitude, sans être chargée de celles des autres. C'est ce que Dieu demande de vous, et il me le fait sentir plus que jamais.

A Meaux, ce 23 octobre 1695.

97. *A Madame du Mans.*

L'ordre de l'Eglise était anciennement de recevoir la confirmation avant la communion : c'est encore aujourd'hui son esprit; puisqu'elle fait donner la confirmation à sept ans, et qu'elle diffère la communion jusqu'à dix ou douze, ou plus. Il n'y a que la nécessité qui dispense de ces règles : vous pouvez là-dessus prendre votre résolution.

A Meaux, ce 20 décembre 1695.

98. *Aux religieuses de Jouarre.*

Tout ce qui part de vos mains, mes filles, est agréable et béni de Dieu. Je reçois de bon cœur votre agape, comme sortie de la crèche de Bethléem. Je révère l'illustre abbesse qui a bien voulu paraître à la tête de vos signatures. Je répute pour très-présente celle qui a signé sans y être. J'honore la sainte assemblée, et j'assure le secrétaire d'une reconnaissance particulière.

A Meaux, ce 5 janvier 1696.

99. *A Madame du Mans.*

Croyez-moi, ma fille, rendez-vous à l'obéissance pour l'abstinence et le jeûne du carême : n'hésitez pas, et non-seulement pour cela, mais encore pour le double office. Mesurez vos forces ; Dieu ne veut pas que vous vous laissiez accabler. Pour les maladies, il est le maître ; mais de son côté il faut faire ce qu'on ordonne pour les éviter. De croire que quand elles viennent on ne les ait pas naturellement en horreur, c'est une erreur : cette horreur en fait souvent le mérite. Je prie Dieu pour votre santé; mais je prie Dieu en même temps qu'il vous fasse dire : Non ma volonté, mais la vôtre.

On me mande, ma fille, que vous êtes fort peinée des maladies, et que vous voudriez choisir toute autre croix que celle-là. Mais Jésus-Christ n'a pas eu le choix de la sienne. Il est dans les malades, et c'est à lui à nous crucifier à sa mode : car il a vu toutes nos croix dans son agonie, et il les a toutes bénies. Je le prie pourtant qu'il allège votre fardeau, du moins en le portant avec vous.

A Paris, ces 11 et 25 février 1696.

100. *A la même.*

J'ai cru, ma fille, que la résolution que j'ai donnée à Madame d'Albert sur les scrupules causés par les sermons du prédicateur, satisferait à toutes les peines de celles qui en avaient été inquiétées : il n'y a sur tout cela qu'à se tenir en repos. Vous en revenez trop souvent aux peines de vos confessions passées : il les faut entièrement éloigner. S'il fallait raisonner avec un chacun sur le temps qu'on donne aux autres, on ne finirait jamais ; on donne le temps selon les besoins. Soyez en paix.

A Meaux, ce 23 avril 1696.

101. *A la même.*

Pour vous ôter tout scrupule sur le sujet de la remise de votre volonté à Madame de Saint-Michel, en voici, ma fille, les conditions.

Je ne prétends pas vous tenir toujours dans cette condition; mais tant que le médecin jugera que vous serez au rang des infirmes.

J'oblige Madame de Saint-Michel à prendre l'avis du médecin, quand on en aura le loisir; et ce n'est que quand on n'a pas un moyen aisé de le consulter, que je vous ordonne de lui obéir.

Cet ordre n'est pas seulement pour les jeûnes et les abstinences de la règle; mais encore pour celles de l'Eglise. Voici bientôt la semaine des Rogations qui sera presque toute d'abstinence : les vendredis et les samedis peuvent causer de grandes incommodités et reculer la parfaite guérison. Il n'y a pas moyen de vous entendre tout raisonner : encore un coup, rompez votre volonté et obéissez.

Vous êtes dans le cas de dire avec David[1] : *Si je monte au ciel, vous y êtes; si je descends aux enfers, vous y êtes aussi présent, et votre main me guide partout.* Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 12 mai 1696.

102. *A la même.*

Il n'est pas besoin, ma fille, de demander pardon à celui que vous n'avez point offensé. Si je me fâche, c'est pour vous; parce que je vois que par vos raisonnements vous mettez un obstacle à l'œuvre de Dieu. Je ne vous permettrai jamais de recommencer vos confessions, pas même à l'heure de la mort, si je vous voyais inquiète et angoissée. Il faut finir en cherchant et en mettant son repos dans la miséricorde de Dieu et dans le sang de son Fils : c'est par là qu'on en vient à cette dilatation de cœur, où Dieu vous appelle par ma voix. Je ne sais où vous avez pris qu'elle n'est que pour les âmes innocentes : vous avez donc oublié toutes les paroles de Jésus-Christ aux pécheurs. Est-ce en vain qu'il a dit de l'enfant prodigue : *Rendez-lui sa première robe*[2]? Est-ce en vain qu'il met en joie le ciel et la terre à la conversion d'un pécheur? Ce céleste médecin ne dit-il pas qu'il est venu pour les malades? Et de qui est-il Sauveur, si ce n'est des pécheurs[3]? Entrez donc dans la confiance et cette bienheureuse dilatation : je ne puis plus souffrir autre chose en vous; et sans cela, il faudrait recommencer toujours, et votre conduite deviendrait non-seulement pénible et angoisseuse, ce qu'assurément Dieu ne veut pas, mais encore impossible et praticable.

Je vous en dis autant pour l'autre point. Rompez votre volonté, et apprenez la pratique de cette parole : *L'obéissance vaut mieux que le sacrifice.*

A Germigny, ce 12 mai 1696.

103. *A la même.*

Il est certain, ma fille, que les défenses que je vous ai faites ne sont point du tout une marque de votre réprobation; et loin de cela, elles sont au contraire des moyens de vous unir davantage à Dieu, si vous êtes fidèle et obéissante. Prenez garde que cette impression de réprobation ne soit un effet de vos mauvais raisonnements, que je veux détruire. Quoi qu'il en soit, ne quittez aucun de vos exercices, ni la confession ni la communion, à votre ordinaire : faites l'oraison comme vous pouvez.

1. *Ps.*, CXXXVIII, 7, 8, 9, 10. — 2. *Luc.*, XV, 22. — 3. *Idem*, V, 31, 32.

N'hésitez point à faire communier à la Pentecôte vos enfants qui ont communié à Pâques. Je trouve le terme trop long pour des personnes innocentes, de les différer deux mois : je voudrais les accoutumer à la communion les premiers dimanches du mois, en observant néanmoins leur progrès dans la vertu selon leur âge.

Gardez-vous bien de perdre la confiance : savez-vous que Dieu veut de vous un courage qui égale celui des martyrs? L'enfer déchaîné n'est pas moins à craindre que la fureur des tyrans armés. Je vous mets sous la protection de votre saint ange et de saint Michel. Dieu Père, Fils et Saint-Esprit soit avec vous. *Non mea, sed tua voluntas fiat.*

A Meaux, ce 7 juin 1695.

104. *A la même.*

Ne craignez point, ma fille, de faire la confession que je vous ai permise pour une fois seulement : Dieu vous apprendra dans la suite à ne plus tant raisonner.

Je suis très-fâché de votre fièvre : en cet état le mal prie, pourvu qu'on le prenne, sinon avec patience, du moins avec soumission, lors même que l'impatience se soulève le plus. Si tout vous embarrasse, apprenez à mettre votre confiance en la seule bonté de Dieu, et regardez ma condescendance comme venant de cette source infinie. Notre Seigneur soit avec vous. Communiez sans vous gêner, quand vous le pourrez dans cette octave.

J'ai, ma fille, reçu votre lettre par ma Sœur Cornuau. Apaisez-vous l'esprit, je vous en prie. Vous voyez bien que les confessions répétées ne vous peuvent causer que de l'embarras, étant faites à d'autres personnes : pour moi bien résolument, je n'en veux ni n'en dois écouter aucune de cette sorte.

Pour le maigre, ne voyez-vous pas que je ne puis rien décider sur une chose qui change tous les jours, et dont il n'est pas possible que je juge? Je prie Madame de vous décider ce que vous avez à faire. Ne répliquez pas, n'hésitez pas : puisque vous ne voulez pas de votre infirmière, ce que je croyais plus doux, vous serez conduite par les formes. Ne vous faites point de nouvelles peines, soumettez-vous à celles que Dieu vous envoie. Je prie Dieu de bon cœur de vous soutenir par sa grâce.

A Germigny, ces 19 et 20 juin 1696.

105. *A Madame de Soubise, abbesse de Jouarre.*

Je ne puis, Madame, assez louer votre charité et votre sagesse dans le mal de Madame d'Albert. J'approuve fort qu'elle sorte pour Paris, puisqu'il s'agit d'une opération de la main, et que Madame de Luynes l'accompagne avec ma Sœur Cornuau. J'envoie dès aujourd'hui votre lettre à M. de Chevreuse, et je l'accompagne d'une des miennes, où je conclus sans hésiter au voyage de Paris. C'est, Madame, tout ce que la solennité me laisse le temps d'écrire. Vous savez, Madame, mon sincère attachement à vos intérêts.

A Meaux, ce 20 juin 1696.

106. *A Madame du Mans.*

Croyez, ma fille, qu'il ne m'est pas si aisé

qu'on pense de faire des voyages, quoique petits, et que c'est avec déplaisir que je ne vais point à Jouarre : le temps viendra et bientôt.

Vous ne savez pas tout le tintamarre qu'a fait ici le tonnerre. Il a frappé deux hauts chênes dans la forêt; il a grillé et séché un poirier chez mon curé : mais ce qui est déplorable, il a tué un homme, et en a blessé si cruellement un autre, qu'on n'en peut apaiser les douleurs. Soyons bien entre les bras de Dieu.

Je suis et serai toujours le même, et pour Jouarre en général, et pour chacune de mes filles en particulier. Tout ce qui de soi est réservé au jour du Seigneur, se dissipera par la confiance et par un saint abandon. Je ne vous oublie jamais, et mercredi j'aurai de vous un souvenir particulier. La part qui ne vous sera point ôtée, est encore plus celle de Marie, mère de Dieu, que celle de Marie, sœur de Marthe et de Lazare. Soyez vraie fille de l'Assomption, et habitez aux lieux hauts et seuls.

Les joies que Dieu envoie en certains moments, sont, ma fille, une voix secrète par laquelle l'Époux nous appelle. C'est donc bien fait de l'écouter; et la faute qu'on fait à cette occasion, c'est de se rebuter quand elle cesse. Ainsi, ma fille, réjouissez-vous en Notre Seigneur, et vivez en paix.

A Germigny, ces 12 et 16 août 1696.

107. *A la même.*

Je vous rends grâces, ma fille, et à toute la sainte communauté, je suis très-persuadé en particulier de la sincérité de vos prières, dont je vous demande la continuation.

Dieu peut jeter en un moment au fond de la mer cet amas, qui fait devant vous une montagne.

Les poses dont vous me parlez, seront très-agréables à Dieu, et vous pouvez, après cette interruption, reprendre où vous en serez demeurée.

Je veux bien que vous lisiez les lettres de M. l'abbé de Saint-Cyran que vous me proposez, à condition que vous me marquerez quelles elles sont, et l'effet que vous en aurez ressenti.

Il ne vous est point permis du tout de faire chanter des chansons d'amour à vos pensionnaires : dites-le à Madame, et priez-la de vous appuyer dans le dessein de vous décharger de ce joug. Du reste, obéissez à tous ses ordres, et entre autres choses continuez vos soins à vos enfants.

Quand j'aurai un peu le loisir de faire transcrire ces vers[1], je le ferai de bon cœur. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 22 septembre 1696.

108. *A la même.*

Je prends part, ma fille, à votre douleur et à la perte de Jouarre : votre consolation doit être que Dieu l'a voulu, et que lui seul fait bien toutes choses. Il n'eût servi de rien de vous dire ce que je savais de cette affaire, ni de vous affliger avant le temps : j'ai laissé aller les choses naturellement. Dites à Madame de Saint-Michel qu'elle est avec celui d'où viennent les consolations. Je vous reçois toutes deux de nouveau dans mon cœur, et je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Lusanci, lundi matin 1696.

1. Apparemment des vers du prélat.

109. *A la même.*

Je n'espère pas grand profit pour vous des lettres dont vous souhaitez que je vous permette la lecture : vous la pouvez faire, ma fille; mais par le peu que j'en ai lu elles m'ont paru fort alambiquées : je m'en rapporte pourtant au succès que je prie Dieu d'y donner.

Continuez vos communions; ne vous rebutez pas pour ces désagréables pensées; obéissez à votre confesseur : voilà pour la lettre du 1. Celle du 25 marque seulement la peine où vous êtes, n'ayant point de mes nouvelles : elles sont très-bonnes par vos prières. J'approuve le prosternement après la communion, quand la communauté est retirée : du reste, il faut éviter les choses extraordinaires.

Je ne puis plus vous rien dire de Mesdames de Luynes, depuis un grand mal de Madame d'Albert à la jambe. Je prie Dieu, ma fille, qu'il soit avec vous, et qu'il vous inspire l'humilité et le saint amour. Mon voyage de la Trappe s'est passé avec beaucoup de consolation. Le saint ancien est bien faible; mais j'espère que Dieu le conservera. Notre Seigneur soit avec vous, encore un coup.

A Germigny, ce 27 octobre[1].

110. *A la même.*

Assurez-vous, ma fille, que la retraite de Mesdames de Luynes ne change rien dans ma conduite pour Jouarre, et que je n'y abandonnerai pas l'œuvre de Dieu. Vous avez pensé et fait tout ce qu'il fallait sur le sujet de ma Sœur Cornuau. Rien ne vous oblige à pénétrer les motifs de Madame de Luynes : ne doutez point de ses bonnes intentions, ni de ses bonnes raisons; mais elle n'a pas besoin de s'en expliquer : mettez tout entre les mains de Dieu. — Quant à M. le curé, c'est assez que vous sachiez que la justice sera mêlée avec la douceur, et que le temps le fera voir.

Je suis bien aise, ma fille, que les affaires se soient terminées à la satisfaction de Madame votre abbesse. Il faut avouer aussi qu'elle a des intentions admirables : il serait seulement à souhaiter que sa famille, d'elle-même pleine de piété, prît de meilleurs conseils. Tout le monde se veut faire de fête auprès des grands; et, aux dépens de la vérité, on veut leur plaire et se rendre nécessaire auprès d'eux.

Songez plutôt à contenter Dieu qu'à savoir s'il est content : par ce moyen tout ira en simplicité et en confiance. Je le prie d'être avec vous.

A Meaux, ce 3 et 28 décembre 1696.

111. *A la même.*

Me voilà arrivé, ma fille, et en état de vous aller voir incontinent après Pâques, s'il plaît à Dieu. Vous aimez bien à vous tourmenter, quand vous croyez que je songe à vous en parlant de ceux qui s'empressent auprès des grands : c'est de quoi je ne vous ai jamais soupçonnée. Je ne sais non plus pourquoi vous doutez que je n'aie toujours agréable que vous me parliez et des choses et des personnes convenables. Excusez si vous n'avez pas encore de mes livres.

1. Cette lettre est sans date. Mais le voyage de la Trappe indique qu'elle fut écrite en 1696.

Je ne vois aucune difficulté à dire du Commun, quand le Propre manque. L'affectation de prier entre les deux élévations n'a, que je sache, aucun fondement, et il n'en faut pas beaucoup faire sur de semblables observances.

Je suis, ma fille, plus fâché que vous de ne pouvoir vous aller voir : il faut céder à la nécessité, qui est le plus certain interprète de la volonté de Dieu.

J'attends de jour en jour de mes livres pour en envoyer à Jouarre : celui de M. de Cambrai[1] n'est bon qu'à tourmenter les cervelles.

Je salue Madame de Sainte-Gertrude dont j'ai reçu la lettre, à laquelle assurément je ferai réponse. Je n'ai de loisir que pour vous assurer de mon souvenir et de mes prières.

A Meaux, ces 25 mars et 3 avril 1697.

112. *A la même.*

J'ai, ma fille, reçu votre lettre du 18 avril. Ne souffrez point les dévotions qui éloignent de Jésus-Christ, sous le prétexte de la pure essence : c'est un moyen d'éteindre la foi chrétienne. Déclarez-vous hautement contre ces fausses spiritualités.

Je vous plains toutes de manquer de confesseurs. Allez votre train, comme vous me marquez ; je l'approuve fort. Marchez avec une sainte liberté et confiance : mettez tout sur moi, et moi aussi sur l'immense bonté de Dieu. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 22 avril 1697.

P. S. Il doit en effet y avoir cinq traités dans mon ouvrage[2] ; mais les trois derniers seront très-courts, parce que les principes seront posés ; et il n'y aura plus qu'un volume comme celui que vous avez : il faut se donner un peu de repos.

113. *Consultations faites par Madame du Mans, avec les réponses de Bossuet.*

Première demande. Est-il permis, Monseigneur, de se dissiper au dehors pour faire passer certaines touches de Dieu, quand on craint d'être aperçu? car on sent en se dissipant que tout s'en va ; mais on est fâché après d'avoir tout perdu.

Réponse. C'est bien fait de cacher le don de Dieu en s'étourdissant, par la crainte d'être aperçu, sans trop de violence.

Seconde demande. J'ai toujours de la peine sur mes communions fréquentes, par le peu de profit que j'en fais ; et je crains que les grands désirs que je sens d'en approcher, ne soient une tromperie du démon. Il y a quelques Pères qui disent qu'il ne faut pas s'arrêter à ces désirs, et que ce sont des abus quand le profit ne s'ensuit pas. Saint Grégoire, saint Bernard, Gennade, et le Père Avila, dans le livre de la *Tradition de l'Eglise*, de M. Arnauld, ont ce sentiment ; et que quand saint Paul dit de nous éprouver nous-mêmes pour ne pas manger ce pain céleste à notre condamnation, cela ne s'entend point des péchés mortels seulement, mais aussi des véniels ; ce qui est confirmé par saint Bonaventure : et que c'est recevoir Jésus-Christ indignement, que de ne s'en pas approcher avec assez d'attention et de révérence ; et que c'est de ceux-là que l'Apôtre dit qu'ils boivent et qu'ils mangent leur jugement.

Réponse. Le profit n'est pas toujours aperçu ; c'en est un de ne pas tomber plus bas : je ne comprends pas dans ces chutes le péché mortel, et je parle pour ceux qui vivent bien dans la religion.

Je conviens que l'épreuve, dont saint Paul parle, comprend même le péché véniel qui se fait avec attache et trop délibérément.

Je conviens de toutes les maximes ; mais souvent on les applique mal : l'amour et la confiance sont la meilleure disposition.

Troisième demande. C'est sur cela que je crois être obligée de m'en priver, quand je sens que cette privation m'est sensible, et que je me sens la conscience chargée de fautes auxquelles je retourne toujours, pensant que cette pénitence humiliante me rendra plus vigilante sur moi-même, et plus digne d'en approcher.

Réponse. Usez avec discernement de cette pénitence, et par les avis d'un guide éclairé.

Quatrième demande. Je vois de meilleures âmes que moi qui communient bien moins, qui sont plus exactes et qui en profitent plus, et que je crois cependant qui prennent conseil de vous.

Réponse. Les comparaisons sont plus dangereuses qu'utiles : il faut communier sans juger des autres.

Cinquième demande. Est-il vrai que ce sont les trop fréquentes absolutions qui font tort à notre salut, et que cela damne les religieuses? C'est l'opinion de M. le curé de, etc.

Réponse. Je n'en crois rien, quoique je conseille aisément à des personnes retirées du monde de ne pas toujours se confesser pour la communion.

Sixième demande. Quand je touche l'orgue les grandes fêtes à tout l'office, peut-on y satisfaire ne le recommençant point, le sentiment de M. D***, confesseur, est qu'on y satisfait.

Réponse. Je n'en doute point du tout.

Septième demande. Quand on vous a demandé quelque permission, Monseigneur, quoique cela regarde la règle ou les vœux, ne doit-on pas être en sûreté de conscience, sans en rien communiquer à l'abbesse, même à la mort?

Réponse. Les supérieurs majeurs doivent bien prendre garde aux permissions qu'ils donnent : mais quand ils les ont données avec connaissance, il n'y a plus de compte à rendre aux abbesses et autres supérieures.

Huitième demande. Est-ce une inspiration qu'il faut suivre, quand il vient dans la pensée de faire un acte de foi, d'adoration, d'amour de Dieu, ou enfin quelque autre, dans le moment que cette pensée là vient et sur-le-champ : doit-on s'en faire de la peine, si on y a manqué?

Réponse. On ne saurait trop faire ces actes, pourvu qu'ils soient simples, et sans scrupule si on y manque : on les a faits souvent sans le remarquer, et ceux-là ne sont pas les moins bons.

Neuvième demande. Puis-je, Monseigneur, vous demander la permission de voir et lire des livres, écrits, cahiers volants, que l'on me prête, quand ils ne sont point mauvais, mais seulement curieux comme tout ce qui se fait contre M. de Cambrai présentement, ou autrefois contre d'autres?

Réponse. Les choses seulement curieuses dessè-

1. L'*Explication des Maximes des Saints*, qui venait de paraître.
2. *Sur les Etats d'oraison.*

chent l'esprit : les livres de M. de Cambrai font cet effet, et ceux contre ne sont nécessaires qu'autant qu'on y traite de grandes et utiles vérités.

Dixième demande. Je crains d'avoir tiré les actes que je vous envoie de quelques livres que vous n'approuvez pas. Je vous supplie de les lire, Monseigneur; je les ai faits dans la bonne foi, et croyant être choses agréables à Dieu : c'est ce petit papier volant.

Réponse. Je ne vois rien de mauvais dans ces actes; mais beaucoup de discours, d'efforts inquiets et de réflexions peu naturelles : Dieu veut quelque chose de plus simple.

Onzième demande. Si c'est mal fait de croire qu'on n'a pas la grâce pour avancer plus dans la vertu, et que peut-être Dieu ne nous veut pas plus saintes que nous ne sommes.

Réponse. C'est très-mal fait d'attribuer notre peu d'avancement au défaut de la grâce, et d'ailleurs c'est trop sonder le secret de Dieu : il n'y a qu'à toujours marcher devant soi sans s'arrêter.

Douzième demande. Quand de bonnes âmes exposent quelques difficultés, qu'elles croient devoir les empêcher de communier, puis-je les rassurer? Ce sont des doutes contre la foi, des tentations de blasphème, ou bien des dégoûts pour ce sacrement, dont elles se croient bien indignes. Ne rendrai-je point compte à Dieu des communions que je suis cause qu'elles font, n'ayant aucune autorité, mais seulement une liberté comme entre amies? Je l'ai fait quelquefois.

Réponse. Dans le doute, conseillez toujours la communion à celles que vous voyez avoir de bonnes volontés : je prends sur moi, sans hésiter, les conseils que vous donnerez sur cela. La communion est le vrai remède de ces tentations; et si l'on adhère aux peines, on montre au démon ce qu'il a à faire pour nous retirer de Jésus-Christ.

Treizième demande. Quand les consolations intérieures sont sensibles, et que l'on craint qu'il ne s'y mêle du naturel, est-on obligé d'y renoncer et de faire quelque acte pour cela afin de se rassurer?

Réponse. Il faut tâcher de prendre le spirituel, et de laisser là le naturel qui voudrait s'y mêler : une pure intention fait ce discernement.

Quatorzième demande. L'on m'a dit que la règle certaine pour connaître si les larmes venaient de Dieu, était de voir l'avancement et le progrès dans la vertu qui s'ensuivait; et si on se trouvait sujet aux mêmes défauts et aussi plein d'amour-propre après, qu'on pouvait croire qu'elles n'étaient que naturelles. Cependant, Monseigneur, il arrive que c'est en entendant la parole de Dieu dont on se sent pénétré, comme à votre sermon d'hier, ou en lisant quelques-uns de vos écrits : que faut-il faire quand cela arrive, et qu'on craint de n'en pas profiter? C'est une décision, Monseigneur, qui servira à bien d'autres qu'à moi, qui ont cette difficulté, et qui par confiance m'ont parlé de ces touches qui leur arrivent.

Réponse. La règle pour toutes les grâces, c'est en effet d'en profiter : mais qui sait quel est ce profit?

Pleurer au sermon et dans la lecture des pieux écrits, est une grâce qu'il ne faut pas rejeter quand elle vient, ni aussi l'estimer beaucoup, ou s'affliger quand elle ne vient pas : c'est là que je permets une espèce d'indifférence.

Quinzième demande. C'est vous seul, Monseigneur, qui soutenez l'usage fréquent de la sainte communion dans cette maison. Les confesseurs et directeurs en retirent les meilleures âmes, qui autrefois en approchaient souvent; et les âmes timides et tremblantes se moulent sur ces modèles : je vous avoue que c'est cela qui contribue beaucoup à me mettre dans la crainte. L'on nous rapporte tous les passages et l'autorité de ces grands saints, dont je vous ai parlé dans le second article de cet écrit, qu'il faut bien qu'on n'entende pas comme vous. Que l'Esprit de Dieu, Monseigneur, vous fasse mettre ici ce qui sera le plus pour sa gloire et l'avancement des âmes à qui j'en pourrai communiquer quelque chose : je vous en supplie très-humblement, et pour l'amour de lui. Vous jugez bien que les personnes dont je veux parler, sont Mesdames de Lusanci, de Saint-Paul, Sainte-Madeleine, Sainte-Gertrude, Théodore : c'est avec celles-là qu'on parle le plus confidemment.

Réponse. Je remédierai à ce désordre, et je ne permettrai pas qu'on établisse là-dessus de fausses et excessives rigueurs.

Ceux qui ramassent avec tant de soin les sentences rigoureuses des Pères, seraient bien étonnés en voyant celles où ils disent que la multiplicité des péchés, ce qui s'entend des véniels, loin d'être un obstacle à la communion, est une raison pour s'en approcher; et que qui peut communier une fois l'an, peut communier tous les jours. Si ces passages ont leurs correctifs, les autres plus rigoureux en ont aussi : et moi, sans entrer dans les règles qu'on peut donner aux gens du monde, à cause de la multiplicité des occupations et distractions, j'assurerai bien que dans la vie religieuse, c'est presque une règle de faire communier souvent celles qui craignent de le faire trop.

Seizième demande. Le Père Toquet m'a dit autrefois qu'il faudrait demander à Dieu, quand je serais plus avancée, d'être privée des douceurs et consolations spirituelles, et que celles qui ne le faisaient pas manquaient de courage; que c'étaient des récompenses données en ce monde, qui me priveraient de plus grandes dans l'autre. Je ne veux et ne ferai rien là-dessus que ce que vous m'ordonnerez.

Réponse. Je ne vois point dans l'Ecriture, ni dans les anciens Pères, ces sortes de prières : quand le Père Toquet les conseille, un si saint homme a ses raisons. Pour moi je ne veux point que les âmes humbles fassent ainsi les dédaigneuses et les dégoûtées, et rejettent les petits dons : il est bon d'être soumise et sans attache.

Comme je sais que votre charité ne se rebute point, je prends encore la liberté, Monseigneur, de vous supplier d'ajouter à la bonté que vous avez eue hier de m'écouter avec tant de patience, celle de vouloir bien me faire seulement un mot de réponse sur ce qui suit.

Dix-septième demande. Premièrement si je puis également croire les confesseurs à qui j'irai à confesse, comme M. Dajou ou autre, lorsque la mala-

die ou autre raison m'empêcheront d'aller à M. de la Jaille.

Réponse. Vous pouvez et devez croire et obéir à tous vos confesseurs, conformément à l'exposé d'autre part, selon cette parole du Sauveur : *Qui vous écoute, m'écoute.*

Dix-huitième demande. Si je puis m'en tenir si expressément à ce qu'ils me diront, que je puisse même ne me pas servir de la permission que vous avez eu la bonté de me donner de vous consulter dans la suite.

Réponse. Vous n'avez à me consulter que dans certains cas extraordinaires, et quand votre conscience le demandera : du reste, vous n'avez qu'à suivre celui qui vous aura confessée.

Dix-neuvième demande. Si, étant sacristine et obligée par là de sortir souvent de l'office pour répondre au tour de la sacristie, je puis dire mon office en y allant et revenant ensuite à l'église; afin de pouvoir rejoindre le chœur sitôt que je serai de retour à ma place, quand même cela irait à dire plus d'une heure d'office ainsi en marchant.

Réponse. Vous le pouvez.

Vingtième demande. Si je puis prendre des choses qui ont été bénites, comme des chasubles, nappes, et autres choses qui ont servi à l'église, pour d'autres usages, lorsqu'elles ne sont plus en leur entier.

Réponse. Vous le pouvez; mais il faut que ce soit pour des usages honnêtes.

Vingt et unième demande. J'ai oublié encore hier à vous dire que M. de la Jaille ne veut point que je retourne à confesse, lorsque j'y ai été une fois pour communier. Je crois que la raison est que, n'étant pas des plus raisonnables, je ne finirais point d'y retourner : sur ce principe apparemment il veut absolument que je communie sans y retourner, ni même sans lui dire ce qui m'inquiète. Je vous supplie, Monseigneur, de me marquer si je dois lui obéir aussi aveuglément en cela qu'en tout le reste.

Réponse. M. de la Jaille a raison : obéissez-lui simplement.

Vingt-deuxième demande. S'il arrivait que les confesseurs à qui j'irai me parussent en quelque rencontre dans des sentiments opposés à ce que je saurais de vous sur ce que je leur dirais, si je pourrais, à ces choses-là près, m'en tenir à tout ce qu'ils me diraient d'ailleurs.

Réponse. En ce cas, il me faudrait consulter, et en attendant croire le confesseur qui administrera.

Vingt-troisième demande. Je vous supplie, Monseigneur, de me donner un ordre exprès sur tout ce que je viens de vous marquer; afin que je trouve dans ma soumission le mérite de l'obéissance, surtout si vous voulez que je communie toutes les communions générales de la communauté, qui sont, comme vous savez, très-fréquentes.

1697, 1698.

Réponse. Je vous ordonne de vous conformer aux réponses ci-dessus faites à vos demandes; et continuez vos communions comme votre confesseur et moi l'avons ordonné. Fait à Meaux, le 2 de l'an 1698.

Voilà, ma fille, la réponse à vos demandes : tenez-vous-en là. Je vous donne sur tous ces points le mérite de l'obéissance, et suis à vous de bien bon cœur.

A Meaux, le 2 de l'an 1698.

114. *A Madame de Luynes.*

Nous avons pris jour pour votre affaire : M. l'archevêque nous a donné mercredi pour la décider. M. l'abbé Dreux est toujours contraire; M. de Ventabrun n'est pas ici : je suis seul à vous défendre; mais j'espère que M. l'archevêque sera pour vous. Instruisez-moi pourtant, ma fille, sur la clôture du Fresmoy, et dites-moi toutes les difficultés et tous les remèdes.

J'ai obtenu pour les accommodements de ma Sœur Bénigne treize ou quatorze cents francs, que je pourrai vous faire tenir au retour de Versailles : donnez votre ordre pour les recevoir. Ne parlez point du tout de moi, si ce n'est à Madame d'Albert et à ma Sœur Bénigne, et défendez-lui d'en dire un mot : on n'a que faire de dire d'où cela vient. Agissez comme une mère; donnez-lui ses ajustements comme à une religieuse, c'est-à-dire, à une pauvre infirme. C'est assez, qu'on sache dans le monastère que c'est en vue de la Sœur Bénigne que cette somme a été donnée. Vous voyez, ma fille, qu'encore que je sois un peu paresseux à écrire, je n'en suis pas moins attentif à ce qui regarde votre maison. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

J'attends réponse au plus tôt : j'ai votre lettre pour M. de Ventabrun; mais je ne sais quel usage en faire, faute d'adresse.

Prenez courage en Notre Seigneur, et croyez qu'il ne vous abandonnera pas, si vous n'abandonnez point son œuvre.

A Paris, ce 23 août 1698.

115. *A Madame du Mans.*

Ma santé est parfaite par la grâce de Dieu, ma fille, et par vos bonnes prières.

La cause que je défends est celle de Dieu, et il faut le prier de la soutenir. Quant à M. le curé de Vareddes, il est toujours bien disposé pour Jouarre : mais les temps sont fâcheux.

Pour vos confessions, ma fille, je vous conseille et je vous ordonne de mettre le repos de votre conscience en la seule bonté de Dieu, en vous soumettant à ses ministres sans résistance, comme à ceux qui vous représentent Jésus-Christ. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Meaux, ce 24 novembre 1698.

116. *A Madame de Luynes.*

Dieu, ma fille, écoute les affligés pour les affligés, et il a fort agréable qu'ils se consolent les uns les autres, pendant que la douleur encore récente de leurs plaies les rend plus sensibles à celles des autres. Sacrifions à Dieu notre perte. J'ai invité le Père Toquet à vous aller consoler; et pour moi je ne puis vous dire autre chose, sinon que je suis et serai toujours également à vous.

A Paris, ce 5 février 1699.

117. *A Madame du Mans.*

Je vous sais bon gré, ma fille, de ce que vous

avez fait pour Madame d'Albert, et de tous vos bons sentiments. Il la faut mettre parmi les saintes de Jouarre : on ne vit jamais une âme si pure, ni où l'estime de sa profession fût si parfaite. Je vous rends grâces aussi de la part que vous avez prise à mon malheur; je n'attendais rien moins d'une aussi bonne fille que vous.

A Versailles, ce 21 février 1699.

118. *A Madame de Luynes.*

Je fus d'autant plus fâché, ma fille, de ne vous trouver pas hier, que je ne vois aucune assurance à pouvoir retourner chez vous avant votre départ. Je ne perds pas pour cela l'espérance ni le dessein de vous aller voir à Torci, où je suis très-aise de vous voir retourner. Les tentations de quitter ce lieu étant surmontées par l'obéissance, vous ferez l'œuvre de Dieu avec plus de liberté, et l'Eglise en sera édifiée. Vous songerez plus que jamais à vous rendre la mère et l'exemple en toutes choses de votre communauté : vous vous sanctifierez aussi bien qu'elle par ce moyen.

Je vous recommande la Sœur de Saint-Bénigne, qui s'attachera plus que jamais à vous obéir, et même à vous soulager dans ce que vous voudrez lui confier et lui ordonner. Consolez-la, je vous prie, du peu d'espérance que je lui donne de la voir. Notre Seigneur soit avec vous à jamais.

A Paris, dimanche matin, à la fin de 1699.

119. *A Madame du Mans.*

Mon neveu m'a rapporté de vos nouvelles, ma fille, et votre lettre me fait connaître une partie de vos dispositions et de celles de la maison. Détachez-vous de vous-même; et remplissez-vous de Jésus-Christ, afin de le faire naître dans ces âmes tendres; en sorte qu'il y établisse sa demeure.

Ayez soin de Madame de Rodon, et écrivez-moi de ses nouvelles ; donnez-lui ma bénédiction avec ma lettre, et croyez, ma fille, que je n'oublie aucune de vous, et vous moins que personne.

A Meaux, ce 21 janvier 1700.

120. *Aux religieuses de Jouarre.*

Il ne se peut rien ajouter, mes filles, à la beauté de votre présent. Les témoignages de votre amitié, si bien exprimés dans votre lettre, sont d'un ouvrage incomparablement au-dessus, puisqu'il est spirituel et immortel. L'illustre et digne abbesse qui a signé à votre tête, relève le prix d'un si riche présent, et fait souvenir d'une naissance que rien ne peut surpasser que sa vertu. N'oublions pas l'autre illustre abbesse, qui fait si bien voir, en continuant de se joindre à vous, qu'on ne peut jamais oublier Jouarre, et que les sociétés qu'on y contracte ont le caractère de l'éternité. Il ne me reste qu'à vous assurer, mes filles, que si je souhaite avec impatience le renouvellement des belles saisons, ce n'est pas tant pour voir de nouveaux soleils, que pour contempler dans votre célèbre maison des vertus plus éclatantes que les soleils les plus beaux.

A Meaux, ce 5 janvier 1701.

121. *A Madame du Mans.*

J'ai peine à croire qu'on ait dit crûment qu'on pèche en entendant la messe en péché mortel. Il y faudrait ajouter, ou avec la volonté actuelle, ou sans aucune volonté de se convertir, ou enfin sans sentiment, sans componction, ni avec un désir de l'exciter.

Quant à la confession, il est vrai que celles qui viennent à ce sacrement avec une présomption qui leur fait regarder l'absolution comme une chose qui leur est due, quelque indignes de cette grâce que les juge leur confesseur, et se rendent par ce moyen juges du juge donné de Dieu et choisi par elles, sont bien éloignées de la soumission que demande ce saint ministère. C'est contre de tels gens que se tiennent avec raison les discours que vous me marquez. Il est vrai qu'il faut parler avec circonspection, et prendre garde de faire craindre ni les sacrements ni la messe; ce qui est le plus grand de tous les maux. Nous en dirons davantage quand nous nous verrons. Demeurez ferme dans les pratiques que je vous ai enseignées pour les sacrements et pour la prière : amour, confiance, crainte en même temps, voilà votre vie. *Amen, amen.* Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 11 janvier 1701.

122. *Questions de la même, avec les réponses de Bossuet.*

Je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien avoir la bonté de me répondre aux choses que je vais prendre la liberté de vous exposer.

Première demande. Quelles grâces recevrait, par la confession et l'absolution du prêtre, une personne qui s'approcherait du tribunal de la pénitence après avoir produit un véritable acte de douleur, qui par conséquent lui aurait obtenu le pardon de ses péchés, surtout lorsqu'elle n'est coupable que de péchés véniels.

Réponse. On reçoit avec ces dispositions augmentation de grâces, et force pour les conserver. On satisfait, lorsqu'on est coupable de péché mortel, à la condition de confesser ses péchés, sous laquelle on est remis en grâce. Il ne faut pas regarder cela comme une chose commune.

Seconde demande. Si l'on peut désirer sans aucune condition toutes les vertus dans les degrés les plus éminents, comme une charité parfaite, une humilité profonde, etc., ayant lu qu'on devrait être contente du degré de vertu que Dieu nous accordait, et que l'on devait se réjouir que les autres fussent plus vertueux que nous.

Réponse. On le peut, sans jalousie pour celles qui recevront de plus grands dons.

Troisième demande. Je vous supplie aussi de vouloir m'écrire quelque chose sur Notre Seigneur Jésus-Christ comme médiateur, et si nous devons croire que toutes les grâces que nous avons reçues et recevrons dans le temps et dans l'éternité, nous sont accordées par ses mérites, même l'être, et la vie que nous possédons; en un mot toutes les grâces spirituelles et temporelles, et la préservation des péchés où Dieu nous empêche de tomber.

Réponse. On reçoit par Jésus-Christ dieu et homme les biens même temporels, en tant qu'ils ont rapport au salut. Le reste est inutile à demander, et il suffit qu'on reçoive par lui le bon usage de l'être et de la vie, sans songer au reste.

Quatrième demande. Si c'est un mal que de dire les pénitences que les confesseurs imposent pour pénitences de confession.

Réponse. C'est un mal ordinairement, et sans raison particulière.

Cinquième demande. Si l'on peut accepter les pénitences extérieures, imposées par le confesseur ou directeur, sans en rien communiquer à la supérieure, quoiqu'elle prétende et dise qu'on ne le peut sans sa permission, et que la règle porte qu'on ne fera rien sans le lui avoir communiqué : cela est marqué au chapitre qui traite du carême.

Réponse. Le confesseur en peut imposer avec discrétion, dont on ne doit aucun compte; mais il faut prendre garde que ce soit avec discrétion.

Sixième demande. Si l'on peut payer l'intérêt de l'argent qu'on doit à des mineurs, quoiqu'il n'y ait point de contrat de constitution ni de sentence obtenue; mais seulement les tuteurs disant qu'ils paient l'intérêt de l'argent qu'ils ont prêté ou qu'ils prêtent, et le demandant pour cette raison.

Réponse. Cela ne se peut qu'en aliénant le fonds.

Septième demande. Si l'on peut faire changer une pénitence de confession, lorsque l'on n'est plus dans le sacrement, quand c'est le même confesseur qui l'a imposée à qui on le demande.

Réponse. Cela se peut, lorsque le confesseur juge qu'il y a des raisons suffisantes pour faire ce changement.

Huitième demande. Si une personne qui irait à un confesseur qui ne serait point approuvé, sans le savoir, serait obligée, l'apprenant dans la suite, de recommencer sa confession.

Réponse. Si on l'a faite de bonne foi, il faut demeurer sans scrupule et en repos.

Neuvième demande. Comment une personne qui ne craint rien tant que de mourir, peut satisfaire à cette obligation qu'un chrétien a de désirer la vie éternelle, et de souhaiter l'avénement de Notre Seigneur Jésus-Christ; et si ce souhait s'entend du jugement général ou du particulier, ou de tous les deux ensemble.

Réponse. En disant, comme a fait Notre Seigneur : *Non ma volonté, mais la vôtre.*

Toute l'Ecriture est pleine de ces souhaits, aussi bien que l'Oraison dominicale.

Dixième demande. Je vous supplie aussi, Monseigneur, de vouloir bien m'écrire un acte pour quand on reçoit Jésus-Christ comme viatique, et un autre pour unir notre agonie et notre mort à la sienne, afin que je les puisse ajouter à la préparation à la mort que vous avez eu la bonté de donner ici il y a plusieurs années.

Réponse. Je crois que vous êtes la résurrection à la vie. Je m'unis à vous, votre corps au mien, votre âme à la mienne, ma vie, mes souffrances et ma mort à votre vie, à vos souffrances, à votre agonie et à votre mort.

Onzième demande. Si l'on peut satisfaire à deux obligations à la fois, comme de dire un Bréviaire durant la messe un jour de fête et dimanche, s'acquitter des pénitences de confession, etc.

Réponse. Je le crois, pourvu que ce soient des obligations de même ordre, et que l'extérieur se puisse observer.

Douzième demande. Comme il m'arrive très-ordinairement lorsque j'assiste au chœur, que je crains d'offenser Dieu en n'en sortant pas pour donner ordre à des affaires qui me viennent successivement dans l'esprit, je vous supplie de me marquer si je puis, malgré toutes ces craintes, ne rien examiner, et demeurer constamment au chœur; et quand même la force de mon inquiétude me ferait arrêter volontairement à réfléchir sur ce qui me trouble, si je dois plutôt y céder en sortant pour faire ce qui est le sujet de ma peine, ou bien rester au chœur malgré tout cela, et ne rien recommencer de l'office que j'aurai dit avec ces distractions, d'une manière, comme je vous l'explique, volontaire : et afin que vous jugiez de leur nature, je vous dirai que souvent cela regarde des entrées d'ouvriers et gens de journées, que je ne sais pas dans le temps être nécessaires, et qui cependant se feront dans le temps que je serai au chœur, à moins que je ne donne des ordres contraires. Car il faut vous dire que Madame se repose sur moi de la plus grande partie de tout ce qui se trouve à faire à Jouarre, et que par là je me trouve chargée d'une infinité d'affaires, qui ne sont pas toujours peu importantes, et qui occupent si fort mon esprit, qui a une vivacité déraisonnable sur les choses temporelles comme sur les spirituelles, que cela me remplit en tout temps et me jette souvent dans des perplexités très-grandes : et voilà le sujet de mes peines durant que j'assiste au chœur; parce que je crains ou d'avoir mal fait par le passé, ou de mal faire même dans ce temps par des ordres que j'ai donnés, dont l'exécution ne pourrait se retarder qu'en en donnant promptement de contraires. Cependant je ne vois que trop que si j'écoutais une fois cela, il me faudrait sortir très-souvent du chœur, ou passer la plus grande partie de l'office à examiner si les choses qui m'inquiètent le demandent; ce qui me jetterait, comme vous voyez, dans de grands inconvénients, et me donnerait une conduite peu régulière, surtout dans la place où je suis. Je vous supplie, Monseigneur, de me déterminer dans le parti que je dois prendre sur l'exposé que je vous fais.

Réponse. Ne vous embarrassez point des distractions que vous donnent les affaires : quand vous vous croirez obligée de quitter le chœur, ne recommencez point pour cela ce que vous aurez dit de l'office. On ne vous peut donner d'autre règle, sinon d'aller au plus pressé, et de quitter le chœur, seulement quand la nécessité vous semblera le demander. N'ayez point de scrupule de ce que vous aurez fait bonnement. Prenez sur vous ce que vous pouvez pour donner à Madame le repos, la liberté d'esprit, et en un mot le soulagement dont elle a besoin.

Treizième demande. Voilà, Monseigneur, un commencement de mon peu de raison : mais il passe encore à bien d'autres sujets; car, comme je me suis donné l'honneur de vous le dire, je n'en ai plus dans les choses les plus essentielles de la religion. Et pour en venir au détail, il faut que je vous dise que je doute presque de tout, non point tant d'un doute d'infidélité que d'un doute d'ignorance, ne sachant plus ce que je dois croire ni espérer, etc. Ce doute s'étend même sur mes péchés, ne sachant plus qu'en général que j'ai offensé Dieu

bien des fois en ma vie. Mais d'une confession à l'autre, et même quand je veux en venir à des faits particuliers de ma vie passée, je ne sais plus d'aucun, tant du passé que du présent, si effectivement il y a du péché; ce qui fait que je ne sais ce que c'est que regret d'avoir offensé Dieu.

Je suis tout de même au sujet de la reconnaissance si nécessaire à la piété. Les bienfaits généraux ne me touchent point, par un doute qui se rencontre toujours, et qui me fait penser que n'étant pas assurée d'être du nombre des élus, les mystères que Notre Seigneur a opérés, son incarnation, sa vie, ses sueurs, sa mort, en un mot, tout ce qu'il a fait pour le salut du genre humain n'est pas opéré pour moi, du moins quant à l'efficacité : et lorsque je veux en venir aux bienfaits particuliers, un doute universel se répand sur tout; de sorte que je n'ose m'assurer d'aucune grâce spirituelle. Si je veux regarder une conduite du moins extérieurement régulière comme un sujet de ma reconnaissance, je pense que n'étant point assurée du motif qui me fait agir, ce n'est peut-être qu'un pur amour-propre qui en est le principe. Si je me regarde exempte de plusieurs péchés grossiers, je pense que je puis être coupable d'un grand nombre de péchés spirituels, comme l'orgueil, etc. Enfin tous ces doutes tarissent en moi la reconnaissance.

Réponse. Vous n'avez pas besoin de tant raisonner : allez de moment à moment; Dieu vous prêtera de la raison pour chaque chose, pourvu que vous modériez l'empressement. Tous les actes sont compris dans la foi, dans l'espérance et dans l'amour : la reconnaissance des grâces et bienfaits particuliers s'y trouve aussi. Tout cela ne manquera pas de revenir en son temps, pourvu, encore une fois, que vous modériez l'inquiétude.

Quatorzième demande. Lorsque je m'approche du Saint-Sacrement de l'autel, une foule de doutes, aussi peu raisonnables que les précédents, me viennent devant et après la communion. D'entreprendre de vous les expliquer, ce serait chose d'une trop longue discussion. Les deux plus considérables sont que je pense toujours que l'hostie que je reçois n'est peut-être pas consacrée, ce qui m'empêche encore d'entrer dans les sentiments de reconnaissance que je dois avoir; et de plus, que n'étant pas assurée d'avoir reçu le sacrement en état de grâce, je ne le dois pas peut-être regarder comme un bienfait, mais comme la punition de mes péchés précédents; puisqu'il y a des péchés qui sont la peine des péchés mêmes : et quand même j'espérerais l'avoir reçu en état de grâce, ne sachant point les dispositions avec lesquelles je l'ai reçu, je me trouve encore dans un autre doute touchant les grâces qui m'auront été communiquées; ce qui me cause la même insensibilité au sujet de la reconnaissance.

Réponse. Mettez la foi et l'obéissance à la place de la raison; passez outre sur ma parole, et rendez-moi cette obéissance.

Quinzième demande. Je vous avoue sincèrement que je ne trouve pas de remède au déraisonnement de mon esprit : mais du moins j'espère que lorsque vous l'aurez bien examiné, vos décisions feront mon repos, et votre raison suppléera à la mienne; car je crains toujours d'approcher des sacrements dans l'état que je vous marque, et qui ne dure pas seulement lorsque je les reçois, mais qui dure toujours.

Réponse. Votre obéissance vous sauvera.

Seizième demande. Voilà, Monseigneur, le plus grand sujet de mon inquiétude : car je ne serais pas si surprise de me trouver quelquefois dans des états embrouillés; mais y être toujours, ne savoir ce que c'est que de goûter Dieu, que de le désirer, que de craindre ce qui est à craindre, et d'aimer ce qui doit être uniquement aimé; voilà ce qui m'accable.

Réponse. Dieu sait se faire goûter dans un intérieur où le sens ne pénètre pas.

Dix-septième demande. Voilà, Monseigneur, le grand sujet de ma peine, et de l'appréhension d'être tombée dans l'endurcissement du cœur. Il faut que je vous dise que ce qui l'augmente est que je me trouve entièrement insensible à l'offense de Dieu, si grande qu'elle puisse être; ce que j'expérimente lorsque j'apprends des choses que je ne puis douter être d'énormes péchés. De plus, non-seulement j'aime la vie; mais à consulter mon inclination, mis à part les principes de religion, qui me font encore voir ce qu'il faut que je désire, je serais très-aise de ne mourir jamais. Enfin, Monseigneur, pour finir tout, je vous dirai que la seule chose qui me reste, est de voir encore, par un principe de raison éclairée par la foi, ce que je dois craindre, ce que je dois désirer; mais cela se termine là.

En voilà assez pour vous faire connaître combien je suis à plaindre, et pour vous exciter à vous souvenir devant Dieu de mes misères. Je vous supplie, Monseigneur, de me mettre à chaque article à quoi je m'en dois tenir sur l'exposé que je prends la liberté de vous faire, et de me déterminer absolument la conduite que je dois tenir malgré tout ce que je viens de vous marquer.

Réponse. Jésus-Christ est propitiateur pour les péchés : il faut lui offrir le faible désir de les éviter.

Dix-huitième demande. A l'égard de M. de Saint-André, quoique j'aie pour lui une entière confiance, fondée sur le bon témoignage que vous m'en avez rendu et sur son propre mérite, je suis bien aise encore, Monseigneur, de dépendre de lui, et de demeurer sous sa conduite par vos ordres précis. Ainsi je vous supplie de me donner encore en cela le mérite de l'obéissance. Je me suis donné l'honneur de vous dire que j'allais à confesse à lui lorsqu'il venait à Jouarre; et même c'est moi qui le supplie, avec l'agrément de Madame, d'y venir. Plusieurs personnes se servent aussi de lui, tant pour la confession que pour la conduite. Comme vous avez à présent nommé le révérend Père Thouront pour extraordinaire, je vous supplie d'accorder cependant que celles qui voudront s'adresser à M. de Saint-André, tant pour la confession que pour la conduite, aient une fois pour toujours là-dessus votre approbation, dont nous ne nous servirons point qu'avec celle de Madame.

Réponse. Je vous mets avec connaissance sous sa conduite : ce que vous me ferez dire par lui de vos peines, trouvera son soulagement par mon

ministère : je l'enverrai le plus souvent qu'il sera possible.

Dix-neuvième demande. Je vous supplie de me marquer aussi si l'on peut sans difficulté communier avant que d'entendre la messe, lorsque l'on en entend une dans la matinée, et si l'on est obligé absolument d'en entendre une le jour que l'on communie ; ce que je vous demande particulièrement, parce que les troubles qui m'arrivent presque toujours lorsque je dois communier, me mettent hors d'état d'entendre la messe tranquillement ; ce qui me fait prendre le parti d'assister à une messe avant où après, et d'assister comme je peux, à celle où je communie, en m'arrêtant à ces troubles.

Réponse. Il faut communier, autant qu'il se peut, à la messe que l'on a eu dessein d'entendre, et non pas avant sans besoin. Laissez aller les distractions leur train, sans vous y arrêter, ni vous fatiguer à les repousser.

Vingtième demande. Si l'on peut prendre des gens à la corvée, ayant trouvé des titres dans les archives, à ce que l'on m'a dit, qui les obligeaient à y venir trois jours chaque année.

Si l'on peut faire entrer les domestiques en dedans le monastère, pour les y faire travailler les jours de fêtes qui se trouvent dans le temps de la moisson, que l'on ne fête plus à présent, et celles qui se trouvent dans d'autres saisons, que l'on ne fête plus, comme aussi les séculières à gages et les pensionnaires qui demeurent au dedans.

Réponse. Usez de la liberté que l'on donne aux autres fidèles.

Vingt et unième demande. Si l'on peut faire de la pâtisserie les jours de fêtes et dimanches, quand cela n'est point cause que l'on perde beaucoup de la grand'messe, et que l'on assiste aussi à vêpres.

Si les jours qu'il est marqué que l'on ne travaillera point qu'après la messe, cela se doit entendre de la grande, tant pour les séculières que pour les religieuses, ou bien si l'on peut travailler aussitôt la messe entendue, quelque matin qu'on la dise.

Réponse. Tout ce qui n'est point nécessaire doit être remis à un autre temps, pour peu qu'il détourne ces jours-là du service divin.

Régulièrement c'est de la grand'messe que s'entend la défense de travailler avant la messe, à moins que le travail ne presse beaucoup.

Vingt-deuxième demande. Si l'on peut dire en carême les psaumes graduels et pénitentiaux, le mardi et jeudi avant complies, cet office étant pour le lendemain, ou si l'on peut du moins les dire après complies.

Réponse. Cela est indifférent, et doit être réglé par les affaires qu'on a ou qu'on prévoit.

Vingt-troisième demande. Si l'on peut dire aussi l'office des Morts avant ou après vêpres, quand c'est pour le lendemain, comme le dimanche en carême pour le lundi ; et même avant quatre heures du soir, quand il se trouve quelque raison de commodité pour cela, quoiqu'on puisse le dire en un autre temps.

Réponse. Suivez à cet égard la même règle que je viens de vous donner sur l'autre article.

Vingt-quatrième demande. Si l'on peut dire aussi au chœur none avant neuf heures du matin, et vêpres en carême avant dix heures, pour des raisons de commodité plutôt que de nécessité.

Réponse. La commodité, à des personnes fort occupées, tient souvent lieu de nécessité : mais il faut, autant qu'il est possible, ne point trop devancer les heures de l'office canonial ; c'est là l'esprit de l'Eglise.

Vingt-cinquième demande. Si lorsque l'on fait l'office d'un saint double, et que l'on dit la grand'-messe votive, ce qui arrive ici la Vigile de l'Assomption, l'on doit faire chanter une autre messe de l'office, ce qui se peut par nos chanoines, ou se contenter seulement d'en faire dire une basse ; ce qui arrive encore lorsque l'on dit la messe de *Requiem* à un enterrement.

Réponse. Faites-moi expliquer le cas par M. de Saint-André, et en attendant conformez-vous à l'usage.

Vingt-sixième demande. Comme je me trouve souvent en perplexité ne sachant quel parti prendre, je vous supplie de me marquer si, malgré le principe que les bonnes intentions ne peuvent justifier une chose qui d'elle-même est mauvaise, je puis me déterminer à tel parti que je voudrai, ayant dans moi, ce me semble, une volonté sincère de prendre celui que l'on me dirait être le plus agréable à Dieu si je le connaissais.

Réponse. Oui sans doute, la bonne intention d'un cœur droit, quoique peiné, vaut mieux que tous les scrupules, tant du passé que de l'avenir.

Vingt-septième demande. Les personnes qui ont commis de grands péchés, doivent-elles dans la suite de leur vie communier aussi fréquemment que celles qui ont mené une vie innocente, supposé qu'il n'en demeure aucun reste ; et quand bien même il y en aurait encore, comme par tentation, peuvent-elles user de la fréquente communion ?

Reponse. Cela dépend entièrement des dispositions présentes, sans trop s'inquiéter du passé.

La fréquente communion est un remède qu'on peut appliquer contre les restes du péché, quand on travaille sérieusement à les détruire, et qu'on les voit diminuer.

Vingt-huitième demande. Quand ces sortes de personnes croient être attirées de Dieu à la fréquente communion, n'est-ce point une présomption ?

Réponse. Point du tout, et cela dépend du fruit qu'on en tire : il faut savoir distinguer la confiance d'avec la présomption.

Vingt-neuvième demande. Que si elles sont religieuses, peuvent-elles également suivre les règles établies dans leur communauté pour la fréquente communion ?

Réponse. Non-seulement elles le peuvent, mais encore régulièrement elles le doivent.

Trentième demande. Si par malheur c'est depuis leur profession qu'elles sont tombées, peuvent-elles, après s'être relevées de leur chute, garder la même conduite ?

Réponse. Sans doute, après avoir expié leur faute par une sincère pénitence, elles peuvent rentrer dans l'ordre commun.

Trente et unième demande. N'y a-t-il point de distinction à faire entre les fautes commises dans la

jeunesse et celles d'un âge plus avancé? Celles qui y sont tombées, et sont parfaitement revenues, peuvent-elles communier aussi fréquemment?

Réponse. La distinction de ces fautes entre religieuses n'est pas assez grande, pour donner lieu à des usages et des pratiques fort différentes.

Il ne faut point gêner sur cela celles qu'on suppose et qu'on voit parfaitement revenues.

Trente-deuxième demande. On dit qu'il est d'obligation, sous peine de péché, de choisir toujours dans la nourriture ce qu'on aime le moins. Si cela est, nous nous croyons toutes en péché sans l'avoir confessé, et il nous paraît très-difficile de s'amender.

Réponse. Il y a une obligation générale de mortifier le goût; mais c'est sans fondement qu'on introduirait cette obligation.

Trente-troisième demande. La règle n'obligeant point à péché, le mépris est-il dans les fautes de négligence, ou faut-il une volonté de faire le mal pour qu'il y ait du mépris?

Réponse. La trop grande négligence tombe dans le cas du mépris et dans celui du relâchement : c'est ce qu'il faut savoir observer, et distinguer la faiblesse d'avec le relâchement habituel : il faut aussi avoir grand égard au cas du scandale, qui est un des plus dangereux.

Trente-quatrième demande. Les quinze cents livres que l'on prétend avoir payées à M. de la Vallée, ont été mises entre les mains de Madame de Lorraine, par les mains de la Mère Grenetière, qui les lui a comptées. Elle assure qu'on les a envoyées à Paris par le messager nommé Picard, dans un petit coffre, qu'on lui a rendu ensuite rompu; mais on ne lui donna point aussitôt la quittance, dont voici la copie. Ainsi il n'y a nulle apparence que les quinze cents livres aient été remises entre les mains des personnes qui l'ont signée. Celle qui se dit fondée en procuration assure qu'elle n'en a point eu; et lorsqu'on lui objecte d'où vient qu'elle signe une chose qui n'est point, elle répond qu'on lui promit alors ces procurations, et que la crainte de déplaire lui a fait signer comme les ayant en main. L'on vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien dire si nous pouvons en conscience, quoiqu'il n'y ait point d'apparence que l'argent ait été mis entre les mains de ceux qui ont signé, mais bien qu'il a été envoyé à Paris, si nous pouvons, dis-je, malgré cela, en cas que ledit sieur de la Vallée ne veuille point reconnaître avoir reçu cette somme, avoir notre recours sur les personnes qui ont signé la quittance, quoique d'ailleurs celui qui se dit fondé en procuration n'ait qu'un fort petit bien, dont il ne peut retirer une somme de quinze cents livres sans que cela ne l'incommode beaucoup, n'ayant, à ce que l'on m'a dit, que quatre cents livres de rente.

Réponse. Le recours est légitime contre celui qui énonce les deux procurations faites en bonne forme par-devant notaires. La réponse qu'on y donne n'est pas suffisante. Si toutefois on sait d'ailleurs que l'énoncé est faux, il ne faut pas pousser à toute outrance celui qui l'énonce, surtout s'il est aussi pauvre qu'on le dit. Vous entendez bien qu'on sera condamné contre la Vallée. Il faudrait chercher dans l'étude des notaires d'Orléans les minutes de ces procurations, et les lever, et après cela on prendra nouveau conseil; c'est par où il faut commencer. Notre Seigneur soit avec vous, et vous donne sa paix.

Ce 27 mai 1701.

123. *A Madame de Lusanci.*

Vous direz à ma Sœur de Sainte-Madeleine, que j'attendais qu'elle demandât elle-même; et que n'ayant pas trouvé à propos de s'expliquer, j'ai appréhendé de faire quelque contre-temps. Du reste je la blâmerais et la condamnerais, si elle se retirait de la fréquente communion : c'est un secours qui lui est absolument nécessaire. Je lui réponds qu'elle fera chose agréable à Dieu; et que plus elle sent d'infirmités, plus elle doit approcher de celui qui dit : *Venez à moi, vous tous qui êtes peinés et chargés, et je vous soulagerai.*

Je la crois obligée de donner quelque temps à quelque conversation douce, familière, libre et innocente, qui se rapporte toujours à Dieu. Si j'ai autrefois donné quelque conseil différent de celui-ci, il était accommodé au temps d'alors, et celui-ci l'est au temps présent.

Loin de la tenir telle qu'elle pense, je la crois très-agréable à Dieu, et je me confirme dans les sentiments que j'en ai toujours eus.

Ce 3 juin 1701.

124. *A Madame du Mans.*

J'approuve, ma fille, ce que vous avez fait et dit de ma part, sur le sujet des sacrements, à celles qui sont de la qualité que vous me marquez, c'est-à-dire, vertueuses et édifiantes, mais avec cela scrupuleuses : exhortez-les en mon nom à ne se pas laisser rebuter de la fréquente communion.

Pour l'absolution, voici une règle bien claire; c'est qu'on peut recevoir l'absolution du prêtre, toutes les fois qu'on croit avec un juste fondement être en état de recevoir de Dieu même le pardon qu'on lui demande. Or pour se mettre en cet état à l'égard des péchés qu'on nomme véniels et de tous les jours, il suffit d'avoir un désir sincère de faire croître l'amour, et d'affaiblir la concupiscence. Sur cela l'on peut obtenir le pardon qu'on demande de ses péchés, et de Dieu hors de la confession, et de ses ministres dans la confession même. Aimez et vivez avec confiance.

A Germigny, ce 4 juin 1701.

125. *A Madame de Luynes.*

Vous savez, ma fille, la part que je prends à ce qui vous touche. Je ressens la perte que vous faites en la personne de M. le chevalier d'Albert, dont le mérite connu le rend regrettable. La seule consolation est de se soumettre à la volonté de Dieu, toujours bonne et toujours juste : mais afin que cet acte soit de vertu, et non de nécessité, il faut y joindre le désir de plaire à Dieu, et de croître en charité et en bonnes œuvres. C'est la grâce que je vous souhaite, et celle, ma fille, de me croire toujours à vous.

A Paris, ce 22 juillet 1701.

126. *A Madame du Mans.*

Vous pouvez, ma fille, recevoir les livres; je

n'en dis pas autant de l'argent en cette occasion. Quant à ces petites bagatelles, je vous en permets la disposition.

Il sera agréable à Dieu que vous acquériez la liberté de tout dire à Madame votre abbesse, comme à une bonne mère : le temps achèvera cet ouvrage de simplicité et de soumission. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 11 août 1701.

127. *A la même.*

Pour réponse à votre lettre du 10, je vous dirai, ma fille, que j'espère me rendre à Jouarre, non à l'ouverture, mais dans les premières semaines de la mission. Il est bon que les choses soient en train; afin que je puisse voir les dispositions, confirmer le bien commencé, et rectifier ce qui pourrait avoir manqué. J'aurai grand soin de la liberté de la confession : et de choisir pour cela ce qu'il y aura de meilleur dans la mission, puisque c'en est là un des plus grands fruits : je n'oublierai rien de ce qui pourra dépendre de mes soins. Vous pouvez faire part de mes sentiments à nos filles, et en particulier à ma Sœur de Saint-Michel. Le reste se dira mieux en présence. Notre Seigneur soit avec vous, ma fille.

A Versailles, ce 14 mars 1702.

128. *A la même.*

Pour répondre à vos deux difficultés, je vous dirai au sujet de celles dont les communions doivent être réglées par vos ordres, que dans la conjoncture présente vous ne pouvez pas les empêcher; parce que, encore qu'elles soient suspectes, elles ne sont pas même accusées dans les formes, loin qu'elles soient convaincues : ainsi il faut les laisser faire, comme Jésus-Christ fit à l'égard de Judas, que non-seulement il connaissait, lui à qui rien n'était inconnu, mais contre qui ses murmures et les paroles de Jésus-Christ même donnaient des soupçons si légitimes.

Pour la charge de cellérière, vous ne devez point la quitter, mais y faire votre devoir comme auparavant, en refusant à l'ordinaire les communions pour d'autres cas que celui qui vient de passer, et abandonnant votre vie à Dieu, qui en aura soin; avec une ferme foi que Dieu vous soutiendra, et que sa bonté suprême récompensera la piété et la bonne volonté, et pour conclusion la sagesse d'une abbesse qui fait ce qu'elle peut pour établir le bon ordre. Je ne puis croire que ses pieux désirs soient frustrés de l'effet de leur espérance : au contraire, les entreprises si atroces de l'ennemi me font croire qu'il sent que Dieu remue quelque chose pour la désolation de son règne. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 21 juin 1702.

P. S. Il ne faut point craindre de m'écrire, et de m'avertir de ce qui se passe dans les affaires d'importance.

129. *A la même.*

Le rétablissement dont il s'agit est une chose trop sérieuse, ma fille, pour être fait par une espèce de cérémonie et de compliment de votre part envers moi; ainsi ne m'en parlez point : cela dépend d'une longue épreuve, et en attendant il faut laisser les choses comme elles sont.

Allez votre train pour l'exécution de votre obédience; donnez vos ordres à toutes les Sœurs à l'ordinaire. Quand les fautes seront manifestes, usez également envers toutes de l'autorité de votre charge : quand elles seront plus douteuses, il vous est permis d'user de ménagement et de consulter Madame pour exécuter ses ordres.

Pour ce qui regarde les communions, n'en perdez pas une pour tout ce qu'on vous dira; vous ferez la volonté de Dieu. Répondez à celles qui vous parleront, que vous agissez par mon ordre exprès, et vous pouvez montrer ma lettre à quelques-unes de celles qui en douteront, afin que tout le monde le sache. Je voudrais bien pouvoir aller à Jouarre; j'espère le pouvoir dans quelque temps. Notre Seigneur soit avec vous. Je salue nos chères filles.

Encore un coup, vos communions ne dépendent pas de quelques cérémonies; ce n'est point ici une affaire de grimaces : j'y ai une attention particulière sous les yeux de Dieu; et il s'agit du bon ordre de la maison, auquel il faut que vous cédiez.

A Germigny, ce 10 août 1702.

130. *A Madame de Baradat.*

Je trouve le moment, ma fille, de vous faire la réponse que vous demandez, et je le prends comme donné de Dieu.

Pour seconder, ou plutôt pour soutenir vos bonnes intentions sur le silence, ne vous lassez point : ne cessez de recommander cette observance comme celle d'où dépend la récollection, l'exercice de la présence de Dieu et l'opération de la grâce. Dieu ne parle pas à ceux qui aiment mieux parler aux autres que de l'écouter seul. Si Dieu écoute mes vœux, et me fait la grâce de pouvoir aller à Jouarre, je tâcherai de trouver quelques paroles fortes pour rendre les âmes attentives à Dieu, qui ne demande qu'à parler à ceux qui l'écoutent.

C'est un abus insupportable de s'exempter de l'office, sous prétexte des parents et des amis qu'on aura dans la maison : cela se peut tolérer un jour ou deux à cause de la dureté des cœurs; mais d'en faire une coutume, c'est directement introduire le désordre dans la maison de Dieu.

Je n'ai rien de nouveau à dire sur le travail : c'est un point de règle dont il n'est pas permis de se dispenser.

Je n'ai nul dessein de rétablir la Sœur Rassicot, quand même sa tante remettrait la charge. Sur ce refus, vous ne sauriez mieux faire que d'obtenir de Madame qu'on mette dans cette obédience quelque jeune Sœur, qui puisse apprendre.

Je ne sais comment on n'est point touché de l'uniformité dans les cellules, qui est, à mon avis, une des choses qui marque le plus d'unité d'esprit si agréable à Dieu : il faut pourtant s'arrêter au gros, sans trop insister sur ce qui tiendrait trop visiblement de la minutie.

La relaxation du jeûne des fêtes doubles ne doit pas être empêchée, si la coutume en est ancienne.

Au surplus souvenez-vous que mon intention n'est pas de vous obliger à pousser tout à la rigueur, mais à faire bonnement ce que vous pour-

rez. La douceur, l'insinuation, la répréhension à propos, la déclaration de mes sentiments comme conformes à la règle, à la fin, s'il plaît à Dieu, feront quelque chose, pourvu qu'on n'abandonne pas l'œuvre de Dieu.

Il n'y a rien à dire de ma part sur les collations, que dans l'occasion et en présence.

J'ai vu sur le passé les règles que vous a données M. de Saint-André, et je vous dis que vous devez vous y tenir. Vous pouvez sans empressement, et sans scrupule, dire à l'occasion des réceptions ce qui vous paraîtra utile et convenable.

Souvenez-vous de dilater votre cœur, et d'y entretenir une sainte liberté. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 17 octobre 1702.

131. *A Madame de Lusanci, et à plusieurs religieuses attachées au prélat.*

Je n'ai, mes filles, aucune bonne raison à vous dire de mon long silence. Il est vrai, beaucoup d'affaires : mais il fallait trouver du temps pour m'acquitter de mon devoir, surtout au sujet de la sainte agape, qui, par toutes ses excellentes qualités, méritait tant de remercîments. Ma reconnaissance a été sincère, et mon cœur plein d'affection ; mais la parole et l'écriture ne devaient pas manquer. Pardon, mes filles, et assurez-vous que vous ne verrez plus de telles fautes.

A Paris, ce 10 février 1703.

132. *A Madame du Mans.*

Vous serez toujours raisonnante. Ne croyez pas que je vous permette de raisonner autant que vous voudriez avec le médecin : dites simplement vos pensées ; contentez-vous du oui et du non, sans répliquer ; autrement je ne serai pas content : du reste marchez sans crainte. Que voulait dire David : *Si je marche au milieu de l'ombre de la mort, je ne craindrai rien, parce que vous êtes avec moi?* Quand je vous verrai bien obéissante et peu raisonnante, je vous reconnaîtrai pour ma fille.

Lundi 14.

133. *A la même.*

Agissez, ma fille, avec simplicité, gardez-vous bien de vous troubler en m'écrivant : ce n'est que le raisonnement contredisant que je ne veux plus souffrir en vous. Quant on vous a une fois bien entendue, et qu'on vous a donné une décision, il n'y faut plus revenir ; Dieu l'a ainsi agréable : si vous faites l'impossible, tant mieux. Je ne veux en vous de raisonnement que pour vous soumettre : je permets le raisonnement des doigts très-volontiers, surtout quand ce sera pour chanter le Cantique de la confiance. Vous voyez bien que j'ai lu votre épigramme. J'ai lu aussi le sonnet, dont le sens est bon : les règles ne sont pas tout à fait gardées ; mais il n'importe pas beaucoup, puisque vous vous déclarez contre les occupations poétiques. Je prie, ma fille, Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, mardi 29 mai.

134. *Extraits de plusieurs lettres, à Madame du Mans.*

Votre double troupeau soit béni de Dieu. Ne songez pas tellement à vos novices, que vous ne disiez encore au Sauveur : *J'ai d'autres brebis qu'il faut que j'amène :* priez Jésus de les amener à lui. Je suis bien aise qu'elles commencent à se rendre plus dociles.

A Meaux, ce 30 décembre 1693.

A Mesdames du Mans et de Rodon.

Voila, mes filles, ma Sœur Cornuau que je remets entre vos mains : conduisez-la bien, et ne lui laissez pas faire sa volonté : ce n'est pas aussi ce qu'elle cherche ; mais sans qu'on la cherche elle ne revient que trop.

A Meaux, ce 12 avril 1694.

J'étais bien aise, ma fille, à la dernière réception, de faciliter toutes choses : je n'agirai pas toujours de même. Dites franchement au chapitre ce que votre conscience vous dictera. Si ma Sœur Barbier demeure toujours incertaine, et qu'elle ne s'affermisse pas, je doute qu'on la puisse recevoir.

Ne quittez point la communion ; abandonnez-vous à la divine Miséricorde. Quand communierez-vous, si vous attendez que vous en soyez digne? Prenez courage.

Une autre fois n'acceptez plus d'être marraine : pour cette fois j'accorde tout.

A Meaux, ce 14 avril 1695.

Je vous adresse cette lettre pour les trois dont vous m'envoyez les remercîments, dont je suis très-édifié.

Je n'en ai pas trop dit sur les fréquentes visites inutiles des ecclésiastiques : je n'ai parlé qu'en général, et je ne descendrai au particulier qu'avec circonspection. Je vous loue de la charité que vous avez pour Mademoiselle Nacart. J'exhorte toujours vos novices à aimer l'humiliation et la correction.

A Meaux, ce 24 avril 1702.

Je prie Dieu, ma fille, qu'il vous protége contre les fureurs de l'enfer. Je commence plus que jamais à espérer quelque grand bien ; puisque le démon déploie tout ce qu'il a de plus malin. J'envoie M. le prieur du séminaire, à qui vous pouvez parler avec confiance, comme j'ai fait sur les personnes dont je me défie. En de telles occasions il faut être soupçonneuse, pour empêcher le mal qu'on est obligé de chercher. Je suis assuré que vous tiendrez le cœur pur par la charité.

A Germigny, ce 11 juin 1702.

Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous, qu'il vous donne sa paix, qu'il vous rende toujours attentive à ses moments, qu'il vous tienne dans le silence intérieur et extérieur, qu'il vous le fasse aimer dans vous-même et dans les autres, et qu'il vous fasse porter, à l'exemple de saint Luc, la mortification de Jésus.

A Germigny, ce 17 octobre 1702.

Recevez sans hésiter les bons sujets : il les faudra précautionner contre les mauvais exemples, et leur montrer les bons. On dit que des deux converses qui se présentent, il y en a une dont il n'y

a rien de bon à espérer. Je voudrais qu'on ne la proposât pas : en tout cas, il n'y a pas lieu de la recevoir.

A Germigny, ce 21 octobre 1702.

LETTRES A DES RELIGIEUSES DE DIFFÉRENTS MONASTÈRES.

1. *A la Supérieure et Communauté de la Congrégation à Coulommiers.*

Dieu, en qui vous mettez votre espérance, me donnera, par vos saintes prières, la même vigilance qu'avait feu Monseigneur de Meaux, comme j'aurai pour vous le même cœur et la même affection : c'est ce que j'espère de sa bonté, et je vous assure en même temps que je suis sincèrement en son saint amour, etc.

A Versailles, ce 6 juin 1681.

2. *A une Supérieure de religieuses.*

J'ai reçu, ma chère fille, votre lettre du 13, et j'entre dans vos sentiments et dans vos raisons. J'ai lu les ordonnances de visite que vous m'avez envoyées, tant de feu Monseigneur que de M. Pastel. J'ai été très-aise de les voir, et je ne me départirai jamais de ces saints règlements, par lesquels le bon ordre et la paix régneront dans votre maison. Conservez ce précieux dépôt, plus encore dans vos cœurs que dans vos archives. Je vous renvoie le tout; et je vous aurais fait réponse dès le matin, si on m'avait dit que votre messager l'attendait ici. Je serai, s'il plaît à Dieu, mercredi à Meaux : je ne tarderai pas à vous voir, et je déclarerai à la communauté mes sentiments conformes aux vôtres. L'unité de la conduite m'a toujours paru un des plus grands biens dans les monastères.

Je parlerai aussi à ma Sœur de Sainte-Agathe : je suis bien aise du témoignage que vous me rendez de sa soumission.

Pour ce qui est de M. Pastel, vous ne sauriez mieux faire, ni rien qui me soit plus agréable, que de persister toutes dans sa conduite; parce que tous les jours je le reconnais de plus en plus très-propre au gouvernement des âmes, et à élever les religieuses à la perfection de leur saint état. Je suis de tout mon cœur, ma chère fille, etc.

A Germigny, ce 15 novembre 1682.

3. *A Madame de Béringhen, abbesse de Farmoutiers.*

Je vous avoue, Madame, que je suis revenu le cœur affligé, de voir que ces préventions qu'on a mises contre vous dans les esprits avant votre arrivée, n'aient pu encore être dissipées. Il ne faut pourtant pas perdre l'espérance de ramener les esprits; c'est ce que vous devez vous proposer pour but. Car la supériorité ecclésiastique étant un ministère de charité, il faut tâcher de rendre l'obéissance volontaire, afin que le sacrifice en soit agréable : et se faire tout à tous, avec saint Paul[1], afin de gagner tout le monde. En attendant que cette confiance soit parfaitement établie, il faut avoir une autre fin subordonnée à celle-là, qui est de faire toujours les affaires tout le mieux qu'il se pourra, sans s'émouvoir des murmures qu'on n'aura pas pu empêcher; mais en réprimant aussi tout ce qui les peut exciter.

Le jour de mon départ je recommandai à la mère prieure, à la sous-prieure, et aux religieuses qui étaient avec elles, de n'insulter, ni triompher, ni faire aucun reproche amer à personne sur tout ce qui s'était passé. Rien n'est plus indigne d'un bon parti, qui s'unit non point par cabale, mais par l'obéissance et par la règle, que de se servir de telles manières : il les faut laisser à celles qui s'unissent par des préventions, ou pour contenter leur humeur : mais celles qui n'ont que le bien commun pour objet, ne doivent donner aucun lieu à la contradiction par la raillerie ou par l'aigreur : rien aussi ne gâte plus les affaires. Nous n'en sommes pas encore au bout; et il s'en faut bien. La procuration est l'essentiel, et il ne faut point y susciter d'obstacles en aigrissant les esprits, ni faire des partages où le consentement est nécessaire.

Contenez donc, Madame, les discours, surtout ceux qui peuvent être rapportés. J'en ai entendu quelques-uns, et des manières de raillerie, assez innocentes en elles-mêmes, qui, étant rapportés, porteraient les choses à des aigreurs irrémédiables. Ce n'est rien d'avoir de l'esprit et de bien parler; tout cela sans la prudence et la charité, ne fait que nuire. Vous parlez et vous agissez avec tant de modération, que tout le monde doit vous imiter. Vous savez comme les choses se changent et s'aigrissent par les rapports. On n'est attentif dans la maison, qu'à ce qui se passe chez vous : non-seulement ce que vous dites, Madame, mais encore ce qui se dit en votre présence est tourné en cent façons différentes; et c'est ce qu'il faut arrêter dans la source, en réprimant tout ce qui peut causer de mauvaises dispositions. Cette contrainte est une partie de la servitude que la charité impose aux supérieurs. Je vous prie, Madame, accommodons-nous aux infirmes que nous voulons gagner; ne changeons rien que ce qui est absolument mal : viendra le temps, s'il plaît à Dieu, où vous aurez le moyen de faire la plénitude du bien. Cette liberté est le fruit de la patience; c'est par la condescendance qu'on établit l'autorité : vous ferez tout, pourvu que vous commenciez tout à propos, et chaque chose en son temps.

Il n'est pas temps de contraindre ces filles sur les communions, et c'est pourquoi je n'en parle pas encore : nous ferons en son temps ce qu'il faudra. Je crois, Madame, qu'il est à propos de laisser aller les choses à l'ordinaire. Avertissez, instruisez, persuadez, n'usez d'autorité que pour empêcher ce qui sera absolument mal. Vous savez aussi bien que moi tout ce que je vous dis : mais Dieu attache de si grandes bénédictions à ses vérités, quand elles sont portées par les canaux ordinaires, et par la bouche de ceux qu'il en a chargés, que je crois même pour cette raison vous devoir dire ce que vous savez, afin qu'il fructifie davantage dans votre cœur, et qu'il se répande dans toute votre conduite.

1. *I. Cor.*, IX, 22.

Je vous envoie l'obédience de Madame du Mastelle ; M. le promoteur me l'a présentée de votre part et de la sienne. J'ai mis une petite clause aux entrées, que je crois nécessaire surtout dans la conjoncture présente. Tout cela est remis à votre prudence. Trouvez bon que j'efface les couchées, qui feraient présentement trop de bruit, et qui au fond doivent être réservées pour les personnes d'une certaine considération, dont l'amitié est utile, dont la présence est fort rare, dont le respect impose une espèce de nécessité. Tout cela est entre nous ; et si le mémoire des entrées devait être vu, on n'y verrait pas une rature faite de ma main, dans une chose qui a dû passer par les vôtres. Au surplus, dans les occasions extraordinaires, vous êtes la maîtresse, et vous pouvez, sans attendre aucune permission, faire ce que votre prudence vous inspirera.

Surtout, Madame, mettons notre confiance en celui qui tourne les cœurs comme il lui plaît, par des voies aussi douces que sûres. J'ai souvent éprouvé que cette confiance en Dieu, moteur des cœurs, fait trouver des facilités dans des choses qui paraissaient impossibles : mais cette dévotion doit être accompagnée de douceur, de charité, de patience, et de persévérance.

J'espère être aujourd'hui à Paris, où je recevrai dorénavant les avis que vous voudrez me donner. Je n'ai pas besoin de vous recommander de ne procéder à l'emprunt qu'à mesure qu'il sera nécessaire : c'est vous-même qui m'avez dit que vous en vouliez user ainsi. Ce serait un bon moyen de calmer les esprits, que de ne consommer pas d'abord tout le pouvoir que vous avez. Mais vous savez mieux tout cela que moi ; et je finis en vous assurant, Madame, que je n'oublierai rien pour vous procurer toute la satisfaction possible, et tout le repos que vous méritez. Je vous envoie la lettre que j'écris à vos religieuses tout ouverte, et il n'y aura, s'il vous plaît, qu'à la leur rendre dans le même état.

A Meaux, ce 8 janvier 1682.

4. *Aux religieuses de Farmoutiers.*

Je ne veux point sortir du diocèse sans vous assurer qu'en quelque lieu que je sois, je vous porte toutes dans le cœur. Soyez persuadées invinciblement que je n'ai rien qui me touche plus que le désir de conserver dans votre sainte communauté tout le bien que vos vénérables abbesses, dont la mémoire m'est chère autant qu'à vous, ont établi parmi vous. Par la grâce de Dieu, je vous assure que celle que Dieu vous a donnée ne songe qu'à maintenir la régularité et l'observance qu'elle a trouvée dans la maison, et que je me crois obligé en conscience de ne me départir jamais de la résolution que Dieu m'inspire, d'employer à un si grand bien toute l'autorité qu'il m'a donnée. Ce fondement étant posé, voilà bien des craintes, bien des soupçons, bien des défiances dissipées. Il faut après cela que peu à peu la confiance s'établisse entre Madame votre abbesse et vous, et par la confiance, l'union parfaite des esprits et la consommation de l'obéissance.

Vous n'ignorez pas, mes filles, que l'obéissance à la supérieure ne soit ce qu'il y a de plus essentiel à la vie religieuse : c'est proprement ce qui en fait le fond. L'obéissance aux supérieurs majeurs est l'obligation commune de tous les fidèles de Jésus-Christ envers les pasteurs qu'il a établis, et qu'il ne cesse de substituer à la place de ses apôtres : mais l'obéissance du dedans, j'entends celle qu'on doit à la supérieure, c'est celle qui fait proprement les religieuses. Sur ce fondement, mes filles, je me sens obligé de vous déclarer que l'empressement du temps, et peut-être d'autres raisons ayant retardé la publication de l'ordonnance de visite, vous devez en attendant obéir à votre abbesse.

Je loue le pieux désir que vous avez de conserver jusqu'aux moindres observances. Il faut aimer jusqu'aux moindres choses de sa profession, quand on veut soigneusement conserver les grandes, et baiser, pour ainsi dire, avec respect jusqu'à la frange de l'habit de l'Epouse : mais en même temps il faut entendre que tout n'est pas d'une égale importance, et que dans celles qui de leur nature sont indifférentes, l'obéissance doit être la règle. Par exemple, j'en vois parmi vous qui sont émues, je le dirai franchement, plus que de raison sur l'ordre des antiennes : je ne les condamne pas, parce qu'elles croient que c'est la règle ; mais je dois vous assurer que la règle n'est pas si expresse qu'elles pensent, et que la pratique des monastères les plus réformés de l'ordre, tant d'hommes que de filles, est conforme à ce qu'a réglé Madame l'abbesse. Au fond, ce qu'il y a ici d'essentiel, c'est d'éviter la confusion, de s'entendre, de garder l'uniformité, et d'exercer l'obéissance. Il ne faut donc pas se laisser tellement choquer de ce qui est nouveau, qu'on ne regarde le fond des choses, et qu'on n'apprenne à mettre la perfection où elle est. Au surplus, je ne détermine encore rien ; j'aime mieux persuader qu'ordonner. Madame l'abbesse cédera toujours contre ses propres pensées à ce qui sera raisonnable ; mais il ne faut point s'opiniâtrer sur les choses peu essentielles.

Assurez-vous, encore une fois, que l'intention est de maintenir l'observance dans Farmoutiers avec autant de vigueur et de pureté que jamais. Vivez dans cette assurance, et ne croyez pas que les divisions soient jamais irrémédiables, où la charité domine au fond.

Priez sans relâche ; je prierai avec vous. Si mes péchés empêchent que mes bonnes intentions aient d'abord tout leur effet, je crois fermement qu'en me purifiant tous les jours devant Dieu, et en mettant ma confiance comme je le fais de tout mon cœur en sa sainte grâce, il ne tardera pas à me donner l'accomplissement de mes désirs. Vous les savez, je vous les ai dits en entrant chez vous ; c'est que la paix que j'étais venu vous annoncer ne revînt pas à moi. Coopérez à mes soins, et à mes prières par les vôtres. Soyez attachées à Dieu, conversez beaucoup avec lui, et peu avec les créatures : songez à la compagnie que vous trouverez toujours dans vos cellules, pourvu que vous n'y cherchiez que celle-là : Dieu vous y attend à chaque moment ; Jésus-Christ votre Epoux vous y appelle. Si vous êtes véritablement avec lui, chacune de vous sera douce, modeste, charitable envers ses Sœurs : nulle parole d'aigreur ni de rail-

lerie ne s'entendra parmi vous : la charité sera seule victorieuse, et l'on ne se glorifiera jamais que de cette seule victoire.

Faites tout selon l'ordre, et chaque chose à l'heure marquée ; songez à la manière admirable dont la règle exprime cette ponctualité : que tout autre ouvrage cesse à l'instant, quand il s'agit d'accomplir celui de l'obéissance.

Ainsi vous serez ma consolation et ma joie en Notre Seigneur Jésus-Christ ; et moi, en son saint amour, votre serviteur très-acquis, et vraiment un père commun, qui ne sera ni pour Apollo, ni pour Céphas, ni pour Paul, mais pour Jésus-Christ ; et toujours avide de faire cesser tous les noms de partialité, afin que celui de Jésus-Christ soit seul entendu parmi vous.

Ne soyez point en peine des entrées ; on les modérera de telle sorte qu'en écoutant les désirs des particuliers, le repos commun n'en sera pas troublé. Ecrivez-moi avec confiance tout ce qui méritera de m'être écrit. Soyez persuadées que votre abbesse a le temporel à cœur comme un fondement nécessaire du bon ordre. Je suis dans le même sentiment, n'en doutez pas, et me croyez, encore une fois, en la charité de Notre Seigneur.

Ce 8 janvier 1683.

5. *A Madame de Béringhen.*

Me voilà donc, Madame, bien multiplié : si on m'avait encore donné la parole, vous étiez perdue, et vous ne reviendriez jamais de l'étourdissement où vous jetteraient tous mes beaux propos. Jouissez du moins, Madame, de mon silence : mais soyez bien persuadée que je ne voudrais le rompre, que pour vous dire combien je suis sensible à vos bontés. Je salue de tout mon cœur Mesdames vos Sœurs. J'userai de votre mémoire selon vos désirs, et, puisque vous le voulez, je ménagerai surtout le chagrin d'un père que vous aimez tant.

A Germigny, ce 6 octobre 1684.

6. *A Madame de Tanqueux, supérieure des filles charitables de la Ferté.*

Il m'a été impossible, Madame, quelque volonté que j'en eusse, de trouver le temps d'aller à la Ferté. Je pars lundi pour Crécy, où j'achèverai le mois : s'il reste quelque beau temps après la Toussaint, je ferai ce que j'avais projeté, sinon je pourvoirai d'ailleurs à votre satisfaction.

J'ai revu très-soigneusement vos règlements, où j'ai réformé quelque chose ; rien dans la substance. J'aurai quelque chose à considérer avec vous sur le règlement de la journée : je ferai après cela mettre le tout au net, et vous le donnerai revêtu de toutes les formalités requises. Soyez persuadée, Madame, que j'affectionne cette œuvre, et que j'en prendrai un soin particulier, surtout quand j'y verrai une supérieure, dont vous serez parfaitement contente, et sur laquelle je pourrai m'assurer.

Il faudra chercher un prêtre pour vous faire avoir deux messes à Chamigny. Nous sommes dans une grande disette de prêtres, et si vous en connaissez quelqu'un, vous me ferez plaisir de me l'adresser : mais les paysans, qui s'obstinent à ne vouloir pas qu'il serve de maître d'école, en se chargeant d'avoir un garçon pour le service, nous font de la peine ; parce qu'un prêtre ne saura que faire quand il aura dit sa messe : vous savez ce qui en arrive. Je suis, Madame, de tout mon cœur, etc.

A Germigny, ce 20 octobre 1684.

7. *Aux religieuses de Coulommiers.*

Je vous envoie la *Vie de la vénérable Mère d'Arbouze*, abbesse et réformatrice du Val-de-Grâce, qu'un saint prêtre a écrite avec grand soin, sur de bons mémoires. Les exemples de piété et de régularité que Dieu produit dans nos jours ont quelque chose de plus touchant pour nous, que ce que l'on peut recueillir des siècles passés ; et Dieu ne manque pas de susciter de temps en temps dans son Eglise, des personnes d'une vertu éminente, afin que tout le siècle en soit échauffé. Profitez donc de cette vie ; car encore que la sainte abbesse dont il s'agit soit d'un autre ordre et d'une observance plus rigide, vous y trouverez dans un haut degré les pratiques communes de la piété chrétienne et de la perfection religieuse, et vous tirerez un grand profit de cette lecture, si vous la faites dans l'esprit que je vous ai marqué dans mon ordonnance de visite. Ecoutez sur toutes choses ce que vous verrez sur l'obéissance.

Je ne dois point vous dissimuler, mes filles, que c'est à cette vertu qu'on manque principalement dans votre maison. Je vous ai rendu ce témoignage, que je trouvais parmi vous beaucoup de commencement de piété, et une grande espérance d'une moisson abondante ; mais ce sera par l'obéissance que ces fruits viendront à maturité. Il ne faut plus que chacune de vous veuille faire en tout à sa volonté, et que votre soin soit de faire entrer les supérieurs dans vos sentiments, mais d'entrer dans les leurs. C'est là que réside la perfection aussi bien que le repos, et tout le reste n'est qu'illusion et vaine agitation d'esprit.

Cette multiplicité de directeurs que l'on recherche est un effet de l'attachement que l'on a à soi-même. Je souffre beaucoup de ce qu'il faut condescendre à vous en donner tant, quoiqu'ils soient très-honnêtes gens. Mais quand je vois qu'on ne se contente pas d'avoir des directeurs capables de donner de bons avis dans le besoin, et qu'on est si difficile dans les confesseurs ordinaires, je reconnais qu'on est bien éloigné de l'esprit des saints. Si l'on regardait en eux Jésus-Christ qui nous absout, on n'aurait pas tant de vains raffinements. Sans vouloir faire le panégyrique de votre confesseur, que j'estime beaucoup plus qu'une partie de vous ne peut faire, il en sait plus qu'il n'en faut pour vous appliquer le sang de Jésus-Christ. Je le trouve judicieux, et d'une saine doctrine ; et si vous avez ou croyez avoir des besoins extraordinaires, il devrait vous suffire d'avoir des directeurs que vous pouvez consulter de temps en temps. Prenez garde attentivement au chapitre où il est parlé de ce sujet, et à ce qu'en disait la Mère d'Arbouze. Mais enfin puisque vous n'êtes pas encore parvenues à la perfection de l'unité, soyez du moins soumises à l'ordre de Dieu ; et sans vouloir censurer les autres, obéissez à celui que vous avez vous-mêmes demandé.

Souvenez-vous de ce que je vous ai dit sur la

communion. Méditez sur cette parole de Notre Seigneur : *Ne jugez point, et vous ne serez point jugés;* et celle de saint Paul : *Pourquoi jugez-vous le serviteur d'autrui?* On se trompe quand on croit qu'un directeur ne peut priver de la communion que pour des crimes; et ce n'est pas une moindre erreur de croire que toutes les religieuses soient exemptes de grands péchés. Laissez le jugement à ceux auxquels Jésus-Christ l'a donné, et que chacune pratique ce que dit saint Paul : *Pensez à ceux qui doivent rendre compte de vos âmes.*

Au surplus je vous déclare encore une fois, que celles à qui la privation de la communion est une occasion de relâchement, sont dans une erreur manifeste. Celle qui n'est pas jugée digne de communier avec les Sœurs, doit se tenir ce jour-là plus que tous les autres dans la récollection, et dans l'esprit d'humilité et de pénitence. Il faut que, privée du pain de vie, elle se nourrisse de ses larmes, et se garde bien d'être plus gaie ou plus libre, dans un temps où l'Eglise exerce sur elle un si sévère jugement. Si vous vous mettez en cet état les jours que vous serez privées de la communion, vous en viendrez bientôt à la communion fréquente, où vous trouverez en Jésus-Christ le repos de vos âmes. Les inquiétudes trop vives, les violentes agitations seront dissipées; Dieu fera couler sur vous un fleuve de paix, dont les eaux rejailliront à la vie éternelle.

Lisez et relisez cette lettre; ce que Dieu dicte aux supérieurs est le vrai remède des maladies d'une maison, surtout quand ils sont instruits, comme je le suis, de ce qui se passe, et que vous les voyez occupés du soin de votre salut. Leurs soins et leur vigilance vous doivent faire sentir combien vos âmes leur sont chères et précieuses; et celle pour qui son évêque veille a le cœur bien dur, si elle n'est sollicitée de veiller sur elle-même.

Veillez donc et priez, parce que vous ne savez pas ni le jour ni l'heure à laquelle l'Epoux viendra : et malheureuses les vierges qui trouveront les portes fermées, et auxquelles il dira : *Je ne vous connais point*, et enfin qu'il exclura éternellement des délices nuptiales. Ah! que mes filles de Coulommiers ne soient point de ces vierges folles, que l'huile ne leur manque pas, que leurs lampes soient allumées, que leurs vertus et leurs bonnes œuvres soient exposées devant Dieu et devant les hommes, afin qu'on y glorifie en elles le Père céleste. C'est la grâce que je vous souhaite en vous donnant ma bénédiction à toutes, et à chacune en particulier; et je suis en la charité de Notre Seigneur, etc.

A Meaux, ce 17 janvier 1685.

8. *A des religieuses de la ville de Meaux.*

La paix et l'amour de Notre Seigneur soit avec vous. — Je reçois votre présent avec joie et reconnaissance : tout y est bénignité, tout y est paix, tout y est douceur; voyez ce que Dieu fait par le chétif ministère de ses serviteurs. Mais si c'est ici une œuvre de Dieu, il faut qu'elle soit durable; car l'esprit pacifique que vous avez, selon l'Evangile, représenté par la colombe, vient dans les cœurs non-seulement pour y être, mais pour y demeurer. *Il y demeurera*, vous dit Jésus-Christ, *et il y sera.*

Que je suis ravi, mes filles, que vous goûtiez ce silence où Dieu seul se fait entendre! qu'il parle puissamment quand la créature se tait devant lui, et s'occupe du seul nécessaire! Si vous continuez, vous serez vraiment ma joie, ma consolation et ma couronne au jour de Notre Seigneur. Vos prières m'obtiendront la miséricorde dont j'ai tant de besoin, et Dieu ne me jugera pas dans ses rigueurs.

Je vous envoie l'Ordonnance, que je vous prie de relire et d'observer soigneusement : elle est écrite d'une main qui vous est connue et qui vous est chère. Abandonnez-vous à Dieu; vous aurez toutes en général et toutes en particulier, ce que vous avez demandé. Car au fond que demandez-vous, sinon la paix dans l'obéissance? Dieu pourvoira à tout, Dieu fera tout.

Je retournerai demain à Meaux, s'il plaît à Dieu, et jeudi j'irai célébrer la messe chez vous, et y honorer les mystères incompréhensibles de la croix, source d'éternelle concorde et de paix entre Dieu et les hommes. Je suis en la charité de Notre Seigneur, etc.

A Germigny, ce jour de saint Jacques et saint Philippe, 1685.

9. *A Madame de Béringhen, religieuse à Farmoutiers.*

Votre lettre d'hier, Madame, m'avait donné un peu de repos, sur le sujet de Madame votre tante : mais j'apprends aujourd'hui que les choses ne vont pas mieux, et qu'elle a reçu le saint Viatique. J'ai cru qu'il était nécessaire que le Père visiteur se rendît aussitôt à Farmoutiers. Il ne faut pas l'exciter à vous procurer, à Mesdames vos Sœurs et à tout le couvent, toutes les consolations possibles. Je n'ai pas laissé de l'en charger; et sans la visite que j'ai indiquée, j'aurais été moi-même pour vous soulager. Je vous prie d'être persuadée qu'on ne peut être plus touché que je le suis du triste état où vous êtes. Dieu n'envoie de tels fléaux qu'avec des desseins de miséricorde, pour attirer à lui les cœurs qu'il afflige. Je suis, Madame, comme vous savez très-cordialement à vous.

A Germigny, ce 30 mai 1685.

10. *Aux religieuses de Farmoutiers*[1].

Quand Dieu frappe de cette sorte, mes filles, il avertit de prendre garde à soi, et de songer non-seulement à son salut, mais encore à la perfection. Je puis dire que votre perte m'a fait sentir que j'étais père : mais ce n'est pas assez de l'être en ressentant votre affliction; il faut l'être encore en vous exhortant à profiter de ces moments précieux. C'est assurément dans les grandes douleurs que Dieu se plaît à travailler dans les cœurs. Il y applique, avec la croix de son Fils, les grâces qui l'accompagnent; et en nous ôtant les personnes chères, il veut que nous apprenions à réunir nos affections en lui seul.

Je m'en vais offrir à Dieu le saint sacrifice pour la défunte. Je rendrai grâces à ses bontés, de lui avoir donné une fin si sainte et si exemplaire, si digne des saintes abbesses qui l'ont précédée, et de la sainteté du monastère de Farmoutiers. J'espère que la gloire s'en relèvera de plus en plus,

1. Elles venaient de perdre presque subitement leur abbesse, Madame de Béringhen.

et que Dieu saura donner à cette abbaye une abbesse digne de sainte Fare. Je ne vous dis point mes vœux ; je les ai exposés ailleurs, et ne cesse de les répandre devant Dieu. Reposez-vous, mes filles, sous les ailes de sa Providence paternelle ; mettez en lui seul votre espérance, et considérez que tout ce qui se passe ne mérite point l'attention de celles qui sont nées pour l'éternité. Je suis à vous de tout mon cœur en la charité de Notre Seigneur.

A Germigny, ce 1er juin 1685.

11. *A Madame de Béringhen, nommée abbesse de Farmoutiers.*

La nouvelle que je viens d'apprendre de votre nomination, était la seule qui pouvait diminuer la peine que me donnait la perte d'une abbesse aussi illustre que feu Madame de Farmoutiers. Ce qu'on me mande des sentiments de la communauté, me fait espérer que votre gouvernement sera heureux. Je suis confirmé dans cette pensée par la grâce que Dieu vous fait de ressentir le poids de la charge qui vous est imposée : une charité sincère vous le rendra léger. Songez, ma fille, qu'il faut cesser d'être à soi, quand on est aux autres ; et que quand on est appelé à la conduite des âmes, on est appelé plus que jamais à l'humilité et à l'anéantissement de tout ce qu'il y a d'humain.

Je n'ai pas le loisir d'écrire à Madame d'Arminvillers, ni à la communauté, pas même au Père prieur. Commencez à prendre soin du monastère ; et assurez toutes vos Sœurs, qui seront bientôt vos filles, qu'ayant pris une part extrême à leur juste douleur, j'en prends aussi beaucoup à la consolation que Dieu leur envoie. Soyons-nous les uns aux autres un exemple de sainteté. Je ferai l'oraison funèbre de Madame votre tante, puisque vous le souhaitez, et que vous voulez bien que je prenne le temps qui me sera le plus commode.

A la Ferté-sous-Jouarre, dimanche 3 juin.

12. *A la même.*

J'ai de la peine à croire, Madame, que vos bulles puissent être retardées par le défaut d'agrégation ; puisque, comme vous le remarquez, vous êtes dans la maison depuis tant d'années : mais comme cette agrégation ne peut nuire, vous pouvez la prendre et l'envoyer à M. le premier, en lui marquant l'avis qu'on vous a donné de Paris. M. l'archevêque de Reims saura bien choisir ce qui sera nécessaire, et en tout cas cet acte ne peut que faciliter du côté de Rome. Votre information est signée, et doit être envoyée aujourd'hui chez M. le Premier.

Au reste, souvenez-vous, ma fille, de l'obligation où vous êtes de résister à votre douleur. La douleur a je ne sais quelle trompeuse douceur, à laquelle il faut s'opposer comme aux autres : mais elle abat à la fin et rend l'âme paresseuse. Dieu veut qu'on soit vigilant, surtout quand on se prépare à entrer dans un état où l'on doit rendre compte de soi et des autres. Je prie Dieu qu'il vous remplisse de son Esprit consolateur.

A Germigny, ce 15 juin 1685.

13. *A la même.*

Je ne puis quitter le diocèse, pour peu de temps que ce soit, sans vous dire adieu, ma chère fille. J'espère être ici sur la fin du mois, et nous ferons le service avec l'oraison funèbre de cette chère tante dans le mois de septembre, s'il plaît à Dieu. Il sera bientôt temps de m'envoyer ce que vous saurez, pour le joindre à l'imprimé que j'ai reçu, et il sera bon de m'instruire de quelque chose de la famille : car encore qu'il ne faille pas, dans l'éloge d'une religieuse, appuyer beaucoup là-dessus, il ne faut pas tout à fait l'omettre. Je m'en vais pour l'oraison funèbre de Madame la princesse Palatine [1], où Farmoutiers aura beaucoup de part. Je vous prie de me mander si vous comptez parmi les abbesses qui vous ont précédée, quelques princesses ou de France ou de quelque autre maison souveraine. Je salue de tout mon cœur Madame votre sœur, et suis à vous très-sincèrement.

A Meaux, ce 2 août 1685 [2].

14. *A la Supérieure des Ursulines de Meaux.*

Je me réjouis, ma chère fille, du témoignage que vous rendez à la manière sincère dont toutes vos Sœurs me témoignent leur obéissance : je vous prie de les assurer que plus elle sera grande et sincère, plus je me sens engagé à prendre un soin particulier de leur avancement et de leur repos. Pour vous, je ne puis vous dire combien je suis content de votre conduite, et combien je la trouve digne d'une bonne religieuse et d'une bonne supérieure. Je suis de tout mon cœur, ma chère fille, votre très-affectionné serviteur.

A Paris, ce 20 août 1685.

15. *Aux Ursulines de Meaux.*

Je reçois, mes chères filles, avec une joie sensible, le témoignage sincère de votre obéissance, que vous me donnez en commun : rien ne me pouvait donner plus de joie ; puisque rien ne marque tant le progrès que vous faites dans la vertu et dans le chemin de la perfection, dont l'obéissance est le fondement. D'ailleurs rien ne peut toucher davantage un père que l'obéissance, qui marque le vrai caractère de fille, et lui donne une favorable ouverture pour avancer dans la perfection, les enfants que Dieu lui a donnés. Priez Dieu que dans le désir immense qu'il m'inspire de vous avancer à la perfection de votre état, je travaille aussi à la mienne sans relâche, et que nous nous soyons les uns aux autres un motif de plaire à Notre Seigneur, dans l'amour duquel je suis cordialement, mes filles, votre très-affectionné serviteur.

A Paris, ce 20 août 1685.

16. *A Madame de Tanqueux, supérieure des filles charitables de la Ferté.*

Comme vous m'avez demandé à deux différentes fois la permission de communier, vous et les Sœurs, les jours ouvriers dans la chapelle, la première pour les infirmes, la seconde en général pour toutes les Sœurs, à cause des classes : hier en dictant ma lettre je ne me souvins que de la première concession que j'avais faite ; mais je me suis souvenu depuis, et j'ai trouvé dans les mémoires que j'avais

1. Elle avait été élevée à Farmoutiers, où, dans ses premières années, elle paraissait vouloir se consacrer à Dieu.
2. Voir une lettre de la même date, dans le recueil des *Lettres diverses*, dont un bon nombre sont adressées à Madame de Béringhen.

faits pour la visite, que j'avais aussi accordé la communion pour toutes les Sœurs. Ainsi mon intention est de vous continuer ce que j'ai accordé pour bonne raison. Vous pouvez dire à M. Rousseau qu'il peut continuer à vous communier comme auparavant, selon l'ordre qu'il en avait reçu de moi. Je dis le même pour la confession; et afin que cela soit fixé sans qu'il y arrive de difficulté, renvoyez-moi ma lettre, afin que je fasse une ordonnance en forme, qui établira les choses comme elles doivent demeurer. Il est bon aussi de m'envoyer copie de ce que feu M. de Meaux a accordé pour la fête de sainte Anne.

Je suis fâché que M. de Fortias s'en soit allé sans que j'aie eu le bien de le voir. Je vous prie d'être persuadée que l'affection que j'ai pour la communauté ne peut être ralentie; et que j'ai une estime très-particulière pour votre personne, et suis très-cordialement, etc.

A Germigny, ce 30 septembre 1685.

17. *A Madame de Sainte-Agnès, supérieure des Ursulines de Meaux.*

Je croyais, ma fille, pouvoir vous voir avant mon départ, et dire à la communauté ce que Dieu demande d'elle en cette occurrence : c'est de se dépouiller de toute vue particulière sous les yeux de Dieu; en sorte qu'on ait dans le cœur ce sentiment. Si cela est, Dieu donnera ses lumières, et le Saint-Esprit présidera à vos élections : ainsi soit-il. Je ne puis pas dire précisément quand je les ferai faire; des affaires peuvent me retenir plus ou moins : tout ce que je vous puis dire, c'est que mon cœur me rappelle continuellement ici, et que votre communauté a beaucoup de part à l'attrait que je ressens.

J'apprends avec déplaisir qu'il y en a qui ne se confessent pas à M. de l'Isle : je vous prie de déclarer de ma part à la communauté que je désire absolument que tout le monde s'y confesse à l'ordinaire, ne pouvant en aucune sorte souffrir cette diversité qui vous rejeterait dans de nouveaux troubles. Déclarez donc à vos Sœurs, que c'est un ordre général et irrévocable, et lisez-leur cette lettre.

Plus je connais ce prêtre, plus je le trouve saint et éclairé; et Dieu m'a fait ressentir qu'il fera un grand bien à la communauté. Je lui ai parlé de certaines choses qui pouvaient faire de la peine : c'étaient de bonnes pratiques en elles-mêmes; mais que je ne croyais pas bonnes pour votre communauté. Il en connaît les raisons; et il n'aura pas encore été trois mois dans cet exercice, que vous ressentirez que la grâce de Dieu est en lui.

Mais je suis bien aise de vous dire, vous voyez, ma fille, que c'est à la communauté que je parle, qu'il y a un manquement essentiel parmi vous; c'est que chacune rapporte à sa compagne ce qu'on lui dit et ce qu'on lui ordonne dans la confession, tant par conseil que par pénitence : c'est une mauvaise et très-injuste pratique; mauvaise, parce qu'elle est contre la révérence due au sacrement et à son ministre; injuste et très-injuste, parce qu'elle expose au blâme un confesseur à qui il n'est pas permis de se défendre. Il est juste que l'Eglise, qui lui ferme la bouche, la ferme aussi à celles qui pourraient parler contre lui. Qu'on ne le fasse plus, par considération de mon juste désir, et qu'on ne m'oblige pas à des défenses absolues. Ne souffrez pas, ma fille, que vos Sœurs aient de fréquentes et longues conversations avec les directeurs que je tolère. Si je n'apprends à mon retour qu'on est sur ce point dans la modération nécessaire, je serai contraint à révoquer tous les pouvoirs.

Pour vous, ma fille, qui, Dieu merci, êtes exempte de toutes les choses qui font le sujet de cette lettre, rendez-en grâces à Dieu, vous et celles qui sont aussi dans la même pratique que vous, et inspirez ce sentiment aux autres. En votre particulier suivez sans crainte votre attrait, qui est bon. J'ai fait beaucoup de réflexions sur tout ce que vous m'avez dit de votre état : et très-content de ce récit, je n'ai qu'à vous exciter à vous perfectionner dans cette voie, qui est simple et droite.

Je remercie la communauté du présent que M. Morin m'a apporté de sa part, et suis, ma fille, bien persuadé que mon portrait est dans les cœurs, gravé par les saints sentiments que Dieu m'a fait la grâce d'y porter selon mon ministère. A vous de bon cœur.

Janvier 1686.

P. S. J'oubliais de vous dire que je parlerai à toute la communauté avant les élections.

18. *A Madame de Béringhen, abbesse de Farmoutiers.*

Je prie Dieu, ma fille, qu'il vous renouvelle à ce renouvellement d'année, et de mon côté je suis bien aise de vous renouveler les assurances d'une fidèle et constante amitié.

J'apprends avec joie, de M. Morin votre médecin, que votre santé est bonne, et que le repos est extrêmement propre à rétablir votre poitrine affaiblie. Je vous prie donc de vous ménager, et de croire qu'en le faisant dans l'esprit d'obéissance et de charité pour vos filles, vous offrirez à Dieu un sacrifice agréable.

On me propose il y a longtemps, de faire à Farmoutiers un établissement d'une école de filles, et d'y envoyer la sœur Berin, qui est capable d'enseigner la jeunesse. On me fait entendre que vous voulez bien donner un logement, quelques pains toutes les semaines, et du bois. Je vous prie de me mander ce que vous pouvez faire : et comme on me dit en même temps que la nièce de M. Vaillant peut contribuer à cette bonne œuvre, je vous serai obligé de parler avec M. le curé, afin que je sache de quoi on peut faire état. Véritablement ce sera un bien inestimable de pouvoir procurer une école aux filles, qui sont très-mal instruites : mais je serai bien aise de savoir au vrai ce qu'on peut faire sur les lieux, afin que je prenne mes mesures là-dessus. Je vous prie donc de mander toutes les personnes qui peuvent savoir ce qu'il y aurait à faire, M. le curé, M. Vaillant, sa nièce et la mère de cette nièce, qu'on m'a dit qui prêterait des meubles, et de m'instruire de tout, afin que je prenne une résolution avant mon départ. Je me recommande de tout mon cœur à la sainte communauté, et en particulier à Madame votre sœur. De tout mon cœur à vous.

A Meaux, ce 5 de l'an 1686.

19. *A la Supérieure et Communauté des filles charitables de la Ferté.*

Mes filles, je n'ai point douté que vous n'eussiez de la joie d'instruire les nouvelles Catholiques. Ce n'est pas assez de les recevoir quand elles viendront; il faut que la charité vous fasse trouver le moyen de les attirer, et que vous les alliez chercher dans leurs maisons. C'est là ce que Dieu demande de vous, d'aller au devant de la foi encore infirme, et de travailler à la soutenir : il faut beaucoup de douceur et de patience.

Inspirez-leur les dévotions communes et solennelles de l'Eglise; les particulières doivent être réservées à un autre temps : surtout qu'elles connaissent que nous savons goûter Dieu et Jésus-Christ, et quelles ressentent que parmi nous on s'unit à Dieu par Jésus-Christ et ses saints mystères, et surtout par celui de la communion, plus intimement, et par des voies plus pénétrantes qu'elles ne l'ont appris dans leur première religion. Apprenez-leur l'humilité et la docilité d'esprit, sans laquelle on ne connaît jamais Dieu ni ses vérités : celles qui seront jugées capables de lire le Nouveau Testament, et particulièrement l'Evangile, doivent apprendre de vous que l'humilité est celle qui introduit au secret, et qui apprend à goûter la parole de l'Epoux. Enfin, mes filles, contentez mon cœur dans le désir qu'il a que ces nouvelles plantes prennent tout à fait racine, et portent des fruits agréables à Dieu et dignes de sa sainte Eglise. *Amen*, *amen*. Dieu soit avec vous, mes filles.

A Meaux, ce 13 janvier 1686.

20. *A Madame de Béringhen.*

Vous pouvez croire, Madame, que je n'ai nul dessein de vous faire tort. Je n'ai pas même conçu que les comptes de la paroisse se rendissent devant vous, et j'avais commis seulement à la place du curé, parce que les curés sont bien aises quelquefois de n'avoir rien à démêler avec leurs paroissiens dans le temporel. Il n'y aura qu'à faire les choses à la coutume; et mon dessein, non plus que le vôtre, n'est pas d'innover. Surtout rien ne changera jamais dans l'attachement que j'ai à votre service.

A Paris, ce 27 janvier 1686.

21. *A la Supérieure des Ursulines de Meaux.*

Il est vrai, ma fille, que je ne puis être à Meaux au commencement du carême; je ne tarderai pourtant pas : voyez ce que vous avez à faire, et ne manquez pas de me l'écrire.

L'attrait que je vous exhorte de suivre, regarde principalement l'occupation envers les perfections divines : j'approuve aussi tout le reste que vous m'avez exposé de vos dispositions. Je ne crois pas qu'il faille tant éplucher si on a commis dans toute sa vie des péchés mortels, ou non : il faut toujours supposer qu'on n'a que trop mérité l'enfer, si Dieu nous traitait à la rigueur, et mettre son appui sur son infinie miséricorde et sur les mérites du Sauveur; c'est le vrai soutien du chrétien.

Exhortez ma Sœur de *** à faire effort sur elle-même, et à ne désespérer jamais de la grâce de Dieu; puisqu'il ne la conserve que pour lui donner le temps de se convertir tout à fait. Je suis bien aise de ce que vous me mandez des dispositions de vos Sœurs. A mon retour, je m'appliquerai à mettre M. de l'Isle au point où il faut qu'il soit, afin que la maison tire le profit qu'on peut espérer de ses talents. Je suis à vous, ma fille, de tout mon cœur.

A Paris, ce 20 février 1686.

22. *A Madame de Béringhen.*

J'ai, Madame, une proposition à vous faire, mais à vous seule, afin que vous me disiez avec une entière liberté votre pensée. Madame de Chevri, fausse convertie de ce diocèse, me donne de l'inquiétude, et il est nécessaire de la renfermer. J'ai de la peine à vous proposer de la recevoir, du moins pour quelques jours; mais deux raisons m'y obligent : l'une, que votre maison est la plus voisine de chez elle; et l'autre, qu'apparemment elle aura moins de répugnance à y être que dans toute autre, et que j'aurai plus de moyen de la voir là qu'ailleurs.

Je fais état, et c'est indépendamment de tout ceci, de me rendre chez vous lundi soir. J'y demeurerai, si vous l'agréez, mardi tout le long du jour jusqu'au soir, que j'irai à Coulommiers. Je vois tous les inconvénients; mais je vois aussi ce que la charité de Jésus-Christ peut demander. Pour manier ces esprits, il faut de la dextérité et de la charité; et, sans flatterie, je ne vois que vous et Madame votre sœur, où je puisse espérer ces deux qualités si nécessaires. Au surplus, quand vous aurez un peu essayé ce que vous pourrez gagner sur cet esprit, et que je lui aurai parlé moi-même, vous serez libre; et n'ayant aucun engagement que volontaire avec moi, vous vous en déferez quand il vous plaira. Mais il importe que je puisse lui parler en lieu sûr et commode; et je vous en délivrerai aussitôt que vous le voudrez, la chose étant nuement entre vous et moi. Si vous pouvez la recevoir à ces conditions, vous me délivrerez d'une grande inquiétude. S'il y a quelque difficulté, vous me le direz franchement comme à un ami, qui au fond ne veut autre chose que ce que vous voulez vous-même. M. de Chevri, qui va lui-même vous porter ce billet, saura de vous vos intentions, et vous instruira de ce qu'il faudra que vous sachiez. Tout à vous, ma fille, de tout mon cœur.

A Germigny, ce 18 juin 1686.

23. *A une supérieure de religieuses.*

Vous pouvez sans hésiter, ma fille, procéder à la conclusion par suffrages de la novice; et si elle est reçue, j'en louerai Dieu. Quant....., je ne vois aucune apparence de le faire, ni même de le lui permettre. Je crois, et je dois croire selon ses lettres, qu'il attendra mes ordres sur cela; et s'il les prévenait, je n'aurais pas sujet d'être content. Ces manières... ne me plaisent guère; et le compte que vous m'en avez rendu était assez nécessaire pour me faire connaître le personnage. Je vous verrai peut-être plus tôt que vous ne pensez.

Quant aux vérités dont je vous parlai dernièrement, je vous réitère encore que je ne vois ni joie,

ni repos, ni adoration véritable, ni sincère amour, ni rien en un mot que dans ce haut abandon à la divine, suprême et inaltérable bonté, à laquelle seule il se faut fier, et non-seulement plus qu'aux autres, mais incomparablement plus qu'à soi-même. Voilà tout ce que je connais dans le mystère de la piété : une grande attention et une grande vigilance quand Dieu commande, et par-dessus toute activité naturelle et surnaturelle, un repos inébranlable dans l'abandon à celui qui seul est bon. Il n'y a de bon que Dieu, dit Jésus-Christ, et par conséquent il n'y a que lui à qui on se doive pleinement fier pour le temps et pour l'éternité. Dieu vous donne cette confiance, ma fille.

A Meaux, ce 28 juin 1686.

24. *A Madame de Béringhen.*

Il n'y a pas moyen, Madame, de refuser à Madame de Chevri l'entrée qu'elle désire tant dans votre maison, où j'espère qu'elle aura trouvé le commencement de son salut. Elle a fait sa confession aussi bien qu'on le pouvait désirer d'une personne qui jusqu'ici n'a rien su ni jamais pensé à une si importante action. Continuez-lui votre charité, et croyez, Madame, que je suis à vous de tout mon cœur.

A Germigny, ce 1er juillet 1686.

25. *A la Supérieure des Ursulines de Meaux.*

J'ai lu, ma fille, avec beaucoup d'attention votre lettre, celle de la Mère dépositaire, et les deux de M. André. Après y avoir fait devant Dieu une sérieuse réflexion, je ne trouve point à propos ce voyage de M. André, qui ne pourra que réveiller le trouble des esprits, et sera trop court pour l'apaiser. C'est peu pour celles qui se persuadent d'avoir besoin de son secours, de ne le voir qu'en passant : les autres qui auraient le même désir, se feront mille sujets de plainte de l'impossibilité ou du refus; en un mot, c'est occasionner de nouvelles affaires. Je suis satisfait au dernier point des dispositions que je vois dans la Mère dépositaire : elles sont selon Dieu et selon mon cœur, qui en cela, j'ose le dire, est selon Dieu.

Je parlerai, s'il est nécessaire, à M. André; mais comme ce qu'il témoigne le plus désirer, c'est un témoignage de sa conduite, le mien sur ce point lui doit tenir lieu de tout· et afin qu'il l'ait aussi authentique qu'il le pourra désirer, je vous envoie cette lettre ouverte que vous ou la Mère dépositaire pouvez lui envoyer.

Vous pouvez dire aussi à la Sœur de la ***, que le désir qu'a M. André de la mettre en repos une bonne fois, est très-louable, mais impossible : on ne finit pas en une fois de telles peines. Je prendrai soin d'elle; et si elle a à recevoir quelque soulagement dans les angoisses où Dieu permet qu'elle tombe, ce ne peut être par ce qui passe; c'est un secours permanent dont elle a besoin.

Ceci sera commun, s'il vous plaît, à vous et à la Mère dépositaire; le surplus sera pour la Mère assistante. J'aurais fort désiré de la voir avant mon départ : et d'entendre d'elle-même ce qu'elle vous a dit, qui est l'abrégé pour elle de ce qu'elle doit présentement à Dieu. L'abandon à la Providence et à la conduite des supérieurs pour l'avenir, et à l'égard des choses passées faire tout nouveau, selon la parole de l'Epoux dans l'Apocalypse[1]; voilà ce que Dieu veut. Tout à vous en la charité de Notre Seigneur.

A Meaux, ce 18 juillet 1686.

26. *A Madame de Béringhen.*

Je reçois, Madame, avec joie, les continuels témoignages de vos bontés. M. Rueil se ressentira dans l'occasion de l'affection que vous avez pour son avancement, et du bon témoignage que vous donnez à sa vertu. Je consens que vous receviez madame le Boussi, prieure de Bray. Quant au balcon sur lequel vous souhaitez que je vous fasse réponse, je vous dirai franchement que ces ornements mondains ne conviennent pas à la simplicité d'un monastère, et que vous ne les devez pas souffrir. Tout à vous de tout mon cœur, Madame et très-chère fille.

A Meaux, ce 19 septembre 1686.

27. *A la même.*

Vous pouvez dire, Madame, à la Sœur Berin, qu'elle ne doit point hésiter de donner la quittance en la forme qu'on la lui demande; parce que sa réception dans une des maisous ne dépend point de la réserve qu'elle fera de ses droits, mais de moi uniquement. Je lui donnerai cela sur toutes les sûretés qu'elle pourra désirer : elle n'a qu'à bien travailler et demeurer en repos. Je suis plus en peine de ce qu'on m'a dit qu'elle avait rebuté Madame Vaillant sa compagne, en la voulant astreindre à son directeur. Ce n'est pas mon intention qu'on entre dans de telles contraintes; et quoique je ne prétende pas obliger les Sœurs à se confesser au curé, je serai toujours plus aise, tout le reste égal, qu'on le préfère à tout autre; et l'esprit de ces maisons est toujours d'être attaché à la hiérarchie.

Je ne sais plus où en sont les affaires avec Madame de Bonneval : il me semble qu'elles étaient en assez bon train, et qu'en l'état où M. de Chevri avait porté les choses de part et d'autre, c'était assez l'intérêt commun qu'elles se terminassent selon son projet. Au retour du petit voyage que je m'en vais faire à la Cour de Madame la Dauphine, je vous en demanderai des nouvelles. Il sera temps aussi de parler de Madame de Notre-Dame, qui a enfin donné sa démission, sans qu'on ait pu la faire changer de dessein, quelques délais qu'on apportât à l'exécution de ses anciennes résolutions.

Je ne sais si Mademoiselle de Mauléon se sera acquittée du présent qu'elle s'était chargée de vous faire de l'Oraison funèbre de M. le Prince : c'était bien son intention de le faire quand je suis parti de Paris. Soyez, s'il vous plaît, toujours bien persuadées vous et Madame votre sœur de mon amitié très-sincère.

A Meaux, ce lundi de la Pentecôte.

28. *A la même.*

Il est vrai, Madame, qu'au retour de Farmoutiers nous eûmes tout loisir de dire : *A fulgure et tempestate libera nos*, *Domine*. Tout le ciel était en feu de toutes parts : la pluie tombait à verse;

1. *Apoc.*, XXI, 5.

la nuit survint bientôt, et on n'avait de lumière que par les éclairs : mais enfin par les prières de sainte Fare et de ses filles, nous arrivâmes heureusement à l'Hermitage. Le lendemain on s'y reposa : on va aujourd'hui à Nanteuil conclure une mission. Lundi on reviendra faire sa volonté à Germigny un jour ou deux : ensuite on ira aux conférences voisines ; et samedi on pourra faire un tour à Versailles, pour revenir à la saint Etienne. Voilà, Madame, tout le projet.

Madame de Notre-Dame, au lieu de se faire saigner, ferait mieux de s'épargner davantage, jusqu'à ce que sa santé soit parfaitement rétablie. Mais en cela je me plains de son peu d'obéissance, et vous n'aurez pas peu gagné si vous emportez sur son esprit de se laisser conduire sur ce point plus qu'elle n'a fait. Je suis bien obligé aux inquiétudes des grandes et des petites, et enfin tout va selon leurs vœux.

A Germigny, ce 5 juillet 1687.

29. *A la même.*

J'ACCORDE la permission que vous demandez pour le Père de la Tour. Vous pouvez aussi, ma fille, en cas pareil la tenir pour donnée aux gens que vous saurez bien approuvés, quand on n'aura pas le temps de recourir à moi. Vous voyez que je suis bien aise de ce recours, qui me donne des occasions de vous assurer de mon amitié et de mon estime.

Je ne manquerai pas de vous recommander aux prières du saint homme dont vous me parlez. A ce que je vois, vous m'observez de près ; je ne suis pas en humeur de m'en fâcher : de telles prières nous peuvent tous sanctifier; mais il faut nous-mêmes prier beaucoup, afin que les prières des saints nous profitent.

A Meaux, ce 23 août 1687.

30. *Aux Religieuses de la Congrégation de Coulommiers.*

MES chères filles, la paix et la charité de notre Seigneur soient avec vous à jamais, et qu'elles y soient en particulier dans l'action qui se présente à faire, qui est la réception ou le refus des postulantes. Après avoir lu les lettres des Mères conseillères et maîtresses, et de quelques autres de vous, je n'ai qu'à laisser agir chacune des sœurs selon les mouvements de sa conscience : prenez garde seulement de ne laisser entrer dans vos cœurs aucun esprit de parti, ni aucune pique ; car l'action étant de telle importance, je vous déclare encore une fois qu'on ne peut agir par ces motifs sans péché mortel. Je défends étroitement à toutes les Sœurs, et même sous peine d'obéissance, d'user de reproches ou de censures les unes envers les autres, voulant que chacune demeure tranquille pour donner lieu au Saint-Esprit, et lui laisser gouverner son cœur. Surtout qu'on se garde bien de faire dépendre le refus ou la réception de l'une, de celle de l'autre ; vu même que les qualités des sujets sont si différentes, qu'il ne paraît nulle conséquence à tirer de l'un à l'autre, et que si on le faisait, ce ne pourrait être que par pique.

Je suis obligé de vous dire, par l'amour que j'ai pour la maison, qu'elle doit beaucoup aux soins de M. Chibert et de sa famille : à la vérité ce n'est pas là une raison décisive pour conclure en faveur de sa fille, si elle avait des exclusions essentielles ; mais ce peut être un motif pour supporter certaines choses dont on peut espérer la correction. Pour ce qui est de ma sœur Grassot, je lui souhaite une entière satisfaction sans la connaître. J'estime tant le bonheur d'être retiré du monde et de vivre dans la maison du Seigneur, que j'aurais peine à en exclure personne par mon inclination. C'est à vous à examiner sous les yeux de Dieu ce qui convient aux sujets et à la maison, et à donner votre suffrage par le seul motif de la conscience, en vue de la révision qui en sera faite un jour devant le tribunal de Jésus-Christ. Tous les jours jusqu'à vendredi que l'affaire se consommera, si tout y est disposé d'ailleurs, je vous offrirai toutes à Dieu au saint autel, afin qu'il vous inspire ce qui lui est agréable.

Je ne toucherai en aucune sorte aux constitutions ni à la délibération que vous ferez, à moins que je ne reconnaisse que les constitutions aient été violées ; ce que je ne présume pas, et ne croirai point aisément. Suivez-les en toutes choses avec une pleine liberté d'esprit et de cœur, et gouvernez-vous de telle manière que j'aie sujet de rendre grâces à Dieu de votre conduite, et de vous en donner à toutes de justes louanges. Je prie, mes filles, Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 10 septembre 1687.

31. *A Madame de Tanqueux.*

ON a trouvé bon, Madame, qu'on rendît les filles de Sacy à leurs parents, sous la promesse qu'ils m'ont faite de les envoyer aux instructions. Vous prendrez, s'il vous plaît, le soin de faire payer aux Sœurs, en les rendant, la pension réglée par M. l'intendant, ou convenue avec eux. Pour celle qui s'est sauvée, M. l'intendant a ordonné qu'elle serait ramenée chez vous pour l'exemple, et que vous la retiendriez jusqu'à nouvel ordre.

On se plaint à la Ferté, que les Sœurs mettent des bâillons et des cornes aux petites filles : ces châtiments sont bons quelquefois pour leur éviter le fouet ; mais le bâillon paraît un peu rude, et en un mot il faut épargner aux filles des convertis ce qui leur donne prétexte de plainte. La douceur et la patience sont ici le seul moyen qui nous reste. Je suis, Madame, de tout mon cœur, etc.

A Lusanci, ce 3 novembre 1687.

32. *A la sœur Jeanne Guyeux, religieuse de la Congrégation à Coulommiers.*

J'APPROUVE fort, ma fille, que les religieuses cherchent à entendre ce qu'on dit, et ce qu'elles disent dans le service divin ; parce que c'est un moyen très-utile pour faciliter l'attention et exciter la piété. Je ne vois rien qui vous empêche de vous servir de la version dont vous m'écrivez, et je vous en donne la permission, jusqu'à ce qu'étant sur les lieux, je traite avec vous plus à fond de cette affaire.

Je loue votre soumission et vos sentiments sur la révérence qui est due au Saint-Siége ; mais je ne sache pas qu'il se soit rien publié en France sur ces

matières depuis fort longtemps : vivez donc en repos et sans scrupule. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 25 juin 1688.

33. *Aux Religieuses Ursulines de Meaux.*

Dans le déplaisir où je suis, mes filles, de l'interruption de la visite, et dans le dessein que j'ai de la reprendre le plus tôt qu'il me sera possible, Dieu me met dans le cœur de vous avertir sur quoi elle roulera principalement. Les choses sur quoi je désire que chacune de vous s'examine, et dont je veux qu'on me rende compte, sont premièrement sur le silence : si on le garde, si on l'aime, si on est bien persuadé que c'est le gardien de l'âme et la mortification de la langue, le moyen le plus nécessaire pour désarmer l'ennemi dont elle est l'instrument, selon saint Jacques; puisque c'est l'enfer qui l'anime et qui l'enflamme; sur l'office divin, et sur l'oraison : si on y est ponctuel, si on craint de perdre les précieux moments que l'on doit passer avec Dieu, et si on les emploie utilement sous ses yeux; sur la charité qui doit être entre les Sœurs : si on sait se supporter mutuellement comme on veut que Dieu nous supporte, et si loin de se provoquer les unes les autres à la colère, on se prévient mutuellement en honneur; si on rend bénédiction pour emportement ou pour outrage, lorsqu'il arrive à quelqu'une de s'oublier assez pour s'y laisser aller; sur la pauvreté : si l'on est véritablement dépouillé de tout, et délivré à fond du désir de recevoir ou de donner, si ce n'est avec permission, et sans jamais se fâcher d'être refusé; sur les directions : si on entre véritablement dans l'esprit d'unité, ne désirant de communiquer avec des hommes spirituels que dans les cas marqués dans les constitutions, c'est-à-dire, lorsque les besoins sont véritablement extraordinaires et connus des supérieurs, sans s'abandonner au découragement, et encore moins, ce qui serait détestable, au murmure, lorsqu'on nous refuse ou qu'on nous diffère, pour entretenir l'ordre et éviter les mauvais exemples; sur l'obéissance : si on obéit de cœur, comme dit l'Apôtre[1], comme à Dieu, et non pas aux hommes; si on accepte, sans répliquer et sans murmurer, les obédiences, souhaitant de suivre les ordres de la supérieure, et non pas de la faire céder à nos désirs et à nos plaintes; et en général si on pratique ce que dit saint Paul[2] : *Tout ce que vous avez à faire, faites-le de tout votre cœur, comme ayant à en rendre compte à Dieu, et non pas aux hommes.*

Mes filles, évitez l'oisiveté et les entretiens du monde : craignez les parloirs, où l'on se dissipe quand d'autres raisons que le devoir indispensable vous y conduisent. Dieu soit en vous et avec vous toutes.

Jeudi matin 1688.

34. *A Madame de Tanqueux.*

J'ai revu les règlements; il n'y aura qu'à les faire mettre au net, prendre garde à l'orthographe, et en faire deux copies, dont l'une demeurera dans les archives de l'évêché. Ma Sœur Cornuau vous témoignera combien j'en suis satisfait, et le soin avec lequel j'ai tout examiné. Je vous envoie aussi mon Ordonnance, dont il faudra donner copie à M. le curé, aussi bien que des précédentes, tant de celles de feu Monseigneur[1] d'heureuse mémoire, que de la mienne.

Vous, Madame, et toutes les Sœurs verront par là combien je désire les favoriser et assurer, afin qu'elles puissent tranquillement vaquer avec vous, et sous votre conduite, au grand ouvrage de leur perfection, et de la parfaite glorification de Dieu en elles; en sorte qu'elles soient partout la bonne odeur de Jésus-Christ à la vie et à la mort. *Amen, amen.* Je vous prie de les assurer de mon affection, et de me croire, Madame, avec une estime particulière, etc.

A Germigny, ce 5 mai 1689.

35. *A Madame de Béringhen.*

Je ne pouvais pas trouver, Madame, une occasion plus favorable pour faire réponse à votre lettre, que celle du Père Gardeau, curé de Saint-Etienne-du-Mont à Paris. Vous connaissez son mérite, et comme il est aussi bien persuadé du vôtre, votre entrevue ne peut être que très-agréable. Il n'y a nulle difficulté de faire entrer M. l'évêque d'Eli : c'est un homme dont je connais le rare mérite, et nous ne pouvons lui marquer assez de considération dans le diocèse. Je vous prie que le Père Gardeau lui tienne compagnie : je voudrais bien pouvoir moi-même vous aider à faire les honneurs. J'espère vous voir lundi sans manquer, et il y a même beaucoup d'apparence que j'irai dîner à Farmoutiers.

Il ne faut pas oublier la permission de confesser que demande cette dame anglaise pour ce Père anglais, autant de fois et autant de temps qu'elle le souhaitera. Pour Madame de Jouarre, je n'ai point d'autre raison que celle ou de m'acquitter du devoir de ma conscience, ou de connaître avec certitude que je suis déchargé : cela se passera avec toutes sortes d'honnêtetés de ma part.

A Meaux, ce 24 juin 1689.

36. *A Madame de Tanqueux.*

Je crois, Madame, être obligé de vous dire que je ne pourrai aller à la Ferté-sous-Jouarre que vers la fin d'août. En attendant, je vous prie de dire à nos Sœurs qu'elles prient Dieu pour l'heureux succès de la visite, qui doit être un fondement du bonheur de la maison, par les principes de bonne conduite que je tâcherai d'y affermir.

Entre nous et dans le dernier secret, il est nécessaire d'insinuer à nos Sœurs qu'elles ne doivent point aller à Rueil, ni recevoir dans la maison d'autres religieux que le Père prieur. Ce n'est rien qui regarde les filles; mais une précaution générale très-nécessaire pour les raisons que je vous dirai. Je pars demain pour Soissons, et espère être samedi à Meaux. Je suis, Madame, de tout mon cœur, et avec l'estime que vous savez, etc.

A Germigny, ce 7 août 1689.

37. *A la même.*

Je vous renvoie, Madame, les règlements et les constitutions approuvées de moi : il en faudra faire

1. *Coloss.*, III, 22. — 2. *Idem*, 23.

1. M. de Ligny, prédécesseur de Bossuet.

une copie qui demeure dans les archives de l'évêché.

Pour l'avis que je vous ai donné, vous ne devez pas croire que ce soit l'effet d'aucune plainte qu'on m'ait faite de la maison; mais une précaution causée par des connaissances que vous et vos filles pourriez n'avoir pas. La visite sera remise au mois de septembre : je la veux faire avec loisir et attention. Je prie Dieu qu'il envoie son ange à la garde de M. votre fils, et qu'il écoute vos prières.

A Germigny, ce 25 août 1689.

38. *A la même.*

J'ai reçu, Madame, avec ma sœur Cornuau, les règles avec les constitutions. Les petites diversités qui étaient entre la copie et l'original corrigé de ma main, sont venues, principalement sur les règles, de ce qu'on avait pris un livre pour un autre. J'ai réformé toutes choses suivant que je l'avais agréé d'abord. L'article du curé est absolument nécessaire, et j'y ai mis les tempéraments qu'il faut. Au surplus, je ne veux pas lui donner plus d'autorité que ne portent mes règlements, ni qu'il se mêle plus avant des affaires de la maison sans mon ordre exprès. J'ai trouvé, en relisant les constitutions, qu'on aurait pu éviter un si grand détail : il y a beaucoup de choses qu'il semble mieux de laisser à l'usage que de les écrire; et quand on écrit tant, cela est cause qu'on ne relit point, ou qu'on relit précipitamment et par manière d'acquit. C'est pourquoi je croirais, en écrivant moins, qu'on donnerait lieu à plus penser : je m'en remets néanmoins à vous; car il n'y a là rien de mauvais. Que si vous jugez à propos de décharger quelque chose de l'écrit, il ne faudra que marquer les endroits qui seraient les moins nécessaires, et les plus aisés à suppléer par la pratique : encore un coup, je remets le tout à votre prudence. J'espère que ma visite donnera la dernière forme à la maison, du moins pour le fond. Je suis, Madame, de tout mon cœur, etc.

A Germigny, ce 30 août 1689.

39. *A la même.*

Je fus, Madame, hier fort alarmé d'avoir vu dans une lettre d'un de mes amis, que M. votre fils a été blessé : mes lettres d'aujourd'hui m'ont rassuré, en le mettant au rang de ceux qui sont blessés légèrement. Je le souhaite, et je vous prie de m'en faire écrire des nouvelles. Je prierai cependant Notre Seigneur qu'il vous le conserve, et qu'il vous fasse la grâce de porter ce malheur en chrétienne : c'est tout dire, et vous savez bien que toutes les vertus sont renfermées dans ce nom. Souvenez-vous de la sainte Vierge et de toutes ses dispositions, lorsqu'elle vit les blessures de ce cher et de ce divin Fils unique, qui était en même temps le Fils de Dieu comme le sien. Je vous mets de tout mon cœur entre ses mains maternelles, et je la prie de vous obtenir une imitation de sa résignation. Croyez, Madame, que personne ne prend plus de part que moi à vos peines. Je suis de tout mon cœur, etc.

A Meaux, ce 31 août 1689.

40. *A la même.*

J'entre, Madame, dans toutes les peines que vous me marquez dans votre lettre; et dans ce sentiment je redoublerai les prières que je vous ai promises pour M. votre fils, afin que Dieu lui apprenne à faire sa volonté, et qu'il ait le même cœur pour son service que pour celui de son prince. Je serai, s'il plaît à Dieu, à la Ferté dans la semaine prochaine, pour y faire la visite de la maison. Je suis de tout mon cœur, etc.

A Meaux, dimanche 25 septembre 1689.

41. *A Madame de Béringhen.*

Je me proposais, Madame, d'avoir bientôt l'honneur et la joie de vous voir. Cela se différant un peu par les affaires qui arrivent, j'envoie savoir de vos nouvelles.

J'avais à vous parler de ma Sœur Berin, que les Ursulines n'avaient pu garder : je l'avais bien prévu, et je ne trouve rien de meilleur que de la renvoyer reprendre son école, si cela vous plaît et si vous voulez lui continuer les mêmes grâces comme je ferai de mon côté. J'aurai beaucoup de joie d'apprendre votre parfaite disposition et j'en attends, Madame, la nouvelle avec impatience.

J. Bénigne *de Meaux.*

Sœur Bénigne m'écrit de la solitude, qu'elle y est accablée de maux et de travail, en sorte qu'elle ne peut vous écrire comme elle le souhaiterait, et elle espère qu'un mot de ma part en son nom vous obligera à lui pardonner. Elle demande la même grâce à Madame votre sœur, que je salue de tout mon cœur.

A Germigny, 17 octobre 1689.

42. *Extraits de lettres à la Sœur André, de la communauté des filles charitables de la Ferté.*

Quand la paix sera dans la maison, Dieu y sera, et c'est de quoi je le prie. On voit, par expérience, que la grâce de la visite épiscopale est grande; mais il faut y être fidèle, autrement elle se perd; et il faut joindre le soin du pasteur avec l'obéissance et la docilité du troupeau; c'est ce que j'espère. Tenez-y la main, ma fille; et pour vous, allez toujours dans votre voie. J'approuve votre conduite avec ma Sœur Cornuau. Je prie Notre Seigneur qu'il bénisse ma Sœur Chevri : la simplicité et la vérité doivent être son partage.

A Meaux, ce 3 novembre 1689.

Ce que vous me mandez de la communauté et de quelques Sœurs en particulier me réjouit. Il sera utile à la maison que je l'aie bien connue, s'il plaît à Dieu. Je n'ai rien à vous répondre présentement sur les messes. Je ne partirai pas de cette ville sans avoir vu ce qu'il y aura à faire pour la supériorité. Je salue nos chères Sœurs. Il faut tâcher dans les distractions, qu'il n'y en ait point dans le cœur; et que l'amour qui se sert de tout et même de ses faiblesses, demeure sans interruption.

A Paris, ce 17 janvier 1690.

Madame votre mère m'a écrit souvent qu'elle souhaitait de me parler de son affaire. Je n'ai vu nulle utilité dans cette entrevue, parce qu'elle m'a toujours paru fort entêtée de sa prétention. Quand

je verrai ouverture à quelque bien, je ne la négligerai pas; surtout après ce que vous me marquez du péril de son salut, qui en effet est fort grand, lorsqu'on s'emporte, comme elle fait, à dire des choses aigres contre le prochain, et qui, sans servir aux affaires, ne font que lui nuire. Je profiterai des choses que vous me faites connaître, pour en traiter où il faudra, et en chercher les remèdes.

Il faut tâcher de se faire quelques heures libres seules, où l'on puisse converser avec Dieu : mais c'est ordinairement une tentation que de vouloir pousser à bout la solitude, puisqu'il y a si peu d'âmes qui puissent porter cet état. J'ai peine à rien décider sur les austérités, et je m'en rapporte volontiers à un confesseur discret, qui voit le fond et la suite : ainsi je n'accorde rien là-dessus.

Je ne vous dis rien sur le désir d'avoir le Saint-Sacrement, vous savez ce que j'ai dit là-dessus. Ce serait une tentation que cela se tournât en dégoût de votre vocation. Le diable se sert de tout pour nous détourner de Dieu et de notre vocation : servons-nous aussi de tout et même des privations pour nous y attacher............

Il entre beaucoup de tentation dans les peines de ma Sœur André : il n'est pas besoin qu'elle me spécifie rien davantage; mais que plus l'obscurité est grande, plus elle marche en foi et en soumission; plus l'agitation est violente, plus elle s'abandonne à Dieu avec courage sans rien céder à la tentation, ni se laisser détourner de la vocation à laquelle Dieu a attaché son salut. Quand on fait ces actes d'abandon que je demande, je ne prétends pas qu'on doive sentir qu'on les fait, ni même qu'on le puisse savoir; mais qu'on fasse ce que l'on peut dans le moment, en demandant pardon à Dieu de n'en pas faire davantage. C'est à l'espérance qu'elle se doit abandonner plutôt qu'à la crainte.

A Paris, ce 26 janvier 1690.

43. *A Madame de Béringhen.*

Il y a trop longtemps que je suis en ce pays, Madame, sans y avoir de vos nouvelles. J'envoie en apprendre et vous dire des miennes.

Hier j'eus le bonheur d'avoir ici Monseigneur : il y arriva à cinq heures, et il voulut bien partir de Versailles de fort bonne heure pour me donner plus de temps. Il est parti ce matin à sept heures, et me voilà bien honoré.

Vous aurez su la mort de M. Pastel : c'est un redoublement de soin pour moi. Quoique j'aie mis M. Phelippeaux à sa place, et qu'il soit très-capable de cet emploi, il faut quelque temps pour acquérir la croyance et l'expérience nécessaires à un si grand emploi. M. le curé de Doui m'a dit qu'on vous avait envoyé son mémoire. Voyez, s'il vous plaît, Madame, ce que vous avez à dire. Je salue de tout mon cœur Madame d'Arminvilliers. J'espère vous voir bientôt, et je ne veux pas que Jouarre ait à reprocher à mes anciennes filles qu'elles m'obligent à le négliger. Mais aussi comment négliger Farmoutiers? mon cœur y sera toujours.

A Germigny, ce 18 mai 1690.

44. *Aux filles charitables de la Ferté-sous-Jouarre.*

J'ai reçu, mes filles, la lettre que vous m'avez écrite, pour me prier de vous donner comme supérieure ma Sœur des Noyers, que les Sœurs de l'Union nous ont donnée. Je consens à vos désirs; et sans conséquence pour les autres élections, où j'observerai les formes prescrites par vos règlements, je vous ordonne de lui obéir comme à votre supérieure. Je n'entends pas qu'elle change rien aux règlements et constitutions que j'ai approuvés, comme aussi n'en a-t-elle pas le dessein : s'il y a quelque chose à faire de conséquence, elle m'en rendra compte. J'espère vous voir dans le mois prochain. Les affaires de Jouarre m'arrêtent encore ici pour quelques jours : j'aurai une singulière consolation de trouver l'ordre et l'obéissance, qui est la source de l'union, bien établie. Je prie, mes filles, Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 16 juillet 1690.

45. *A une religieuse de la Congrégation, à Coulommiers.*

Il y a longtemps, ma fille, que je devrais avoir répondu à votre lettre. Vous avez dû entendre que j'accordais les permissions que vous me demandiez, puisque vous ne receviez point de défenses contraires ni de refus. C'est mon intention d'en user ainsi dans ces sortes de choses : il n'en serait pas de même pour de plus importantes, où il faudrait attendre un ordre exprès.

Vous êtes bien heureuse d'avoir été choisie de Dieu pour concourir à la conversion d'une âme : priez-le qu'un reflux de grâce vous convertisse vous-même. C'est un bonheur d'avoir à souffrir des contradictions pour de tels sujets, et c'est là le sceau de la croix qui marque l'œuvre de Dieu.

Les conseils qu'on vous a donnés sur les résolutions de votre retraite sont très-saints : faites votre exercice le plus ordinaire de ces mots sacrés du *Pater : Fiat voluntas tua.* Goûtez Jésus-Christ, méditez-en nuit et jour les actions, les paroles et les souffrances; tout y est esprit de vie. Songez bien à ce qu'il a dit : *Venez à moi;* et surtout à ce qui suit : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.* Pour vous fonder dans l'humilité, qui est le grand remède, non-seulement contre l'enflure du cœur, mais encore contre la dissipation, pénétrez cette parole de saint Paul[1] : *Celui qui pense qu'il est quelque chose, quoiqu'il ne soit rien, se trompe lui-même.*

J'ai besoin de prendre ici un peu de repos, après quoi je songerai à vous aller voir, et j'en ai grand désir. Je suis fâché de la peine de ma Sœur du Saint-Esprit : je lui ai offert tout le secours qu'elle pouvait attendre de moi; mais ni moi ni M. le grand-vicaire n'avons pu, pour certaines raisons, nous rendre à Coulommiers pour cela; et je me sens encore obligé, comme je viens de vous le dire, à prendre un peu de repos.

Ma Sœur de Saint-Antoine pourra vous instruire de ce qui regarde les novices et votre lettre du 3. Vous pouvez communiquer par lettres avec la pensionnaire qui souhaite tant d'être au nombre des

1. *Gal.*, vi, 3.

postulantes, et l'assurer de ma protection. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 7 septembre 1690.

P. S. Je vous permets le jeûne des samedis jusqu'à la visite.

46. *A Madame de Tanqueux.*

Voila, Madame, le règlement de visite pour votre chère maison : vous suppléerez à ce qui y manque, par votre prudence. J'ai grande espérance que Dieu y sera servi, pourvu qu'avec l'exercice de la charité on y cultive l'esprit de silence et de recueillement.

Ma Sœur André revient bien, et j'espère que Dieu lui continuera ses regards. Ma Sœur Cornuau se réduit de plus en plus à l'obéissance. N'oubliez pas de dire à ma Sœur Mabillon que je suis bien content d'elle, et que la première fois que j'irai à la Ferté, elle sera la première que j'écouterai en plein loisir.

Faites, s'il vous plaît, entendre aux confesseurs l'endroit qui les touche. Je ne vous dis que de petits mots, parce que Dieu vous dit le reste. Je prie Dieu qu'il vous bénisse et votre famille qui m'est très-considérable et très-chère.

A Germigny, ce 14 octobre 1690.

47. *A la Sœur André.*

Dieu soit béni à jamais, ma fille, Dieu soit béni à jamais pour les miséricordes qu'il commence à exercer envers vous : il vous rendra tout. Ce n'est pas à nous à songer à réparer le temps perdu : à notre égard il est irréparable; mais celui dont il est écrit[1], que *où le péché a abondé la grâce a surabondé*, peut non-seulement réparer tout le passé qu'on a perdu, mais encore le faire servir à notre perfection. Quant à nous, tout le moyen qui nous reste de profiter de nos égarements passés, c'est de nous en humilier souvent jusqu'au centre de la terre et jusqu'au néant : mais du fond de ce néant, et du fond même de ces ténèbres infernales où sont les âmes encore éloignées de Dieu, mais repentantes, il doit sortir un rayon de bonne confiance qui rélève le courage et fasse marcher gaiement dans la voie de Dieu, sans se laisser accabler par ses péchés, ni engloutir par la tristesse de les avoir commis. Cette douleur doit nous piquer jusqu'au vif, et non nous abattre, mais nous faire doubler le pas vers la vertu. Vivez entièrement séquestrée du monde et des affaires : vaquez à la seule affaire nécessaire, en simplicité et en silence.

Le vœu de ne jamais accepter la supériorité a dû être subordonné à celui de l'obéissance, et je ne l'accepte qu'à cette condition : mais mon esprit est de vous tenir fort soumise, fort intérieure, fort dans le silence, hors les emplois nécessaires. Domptez votre volonté, rompez-la en toutes rencontres, laissez-la rompre, fouler aux pieds et mettre en pièces à qui voudra : c'est votre ennemie, et il ne doit vous importer par quel coup elle périsse : c'est un serpent tortueux qui se glisse d'un côté pendant qu'on le chasse de l'autre ; c'est ce serpent dont nous devons tous écraser la tête.

Ne vous informez pas si vous avez offensé Dieu, et combien, dans beaucoup d'états que vous me marquez : jetez tout à l'aveugle dans le sein immense de la divine bonté et dans le sang du Sauveur; il s'y peut noyer plus de péchés que vous n'en avez commis et pu commettre. Ne vous hâtez pas, pour cause, de faire des confessions générales, même depuis le temps que vous savez ; je vous la ferai faire, s'il le faut : en attendant, vivez en repos, puisque vous avez pourvu à ce qui était nécessaire. Dieu est si bon, si bon encore un coup, si bon pour la dernière fois à ceux qui retournent à lui, qu'on n'ose presque le leur dire ; de peur, pour ainsi parler, de relâcher les sentiments de la pénitence. Il est vrai que d'autre part il est jaloux, attentif à tout, sévère observateur de nos moindres démarches : il faut le servir en crainte, et se réjouir devant lui avec tremblement, comme chantait le Psalmiste[1] : mais si la consolation et la joie de l'esprit veut dominer, laissez-la faire. Jésus est toujours Jésus : je le prie qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 14 octobre 1690.

48. *A Madame de Tanqueux.*

Ma Sœur André m'a écrit, et je vous puis dire, Madame, que loin qu'elle ait aucune peine de la saisie que nous avions résolue, elle me prie de vous obliger à la faire faire comme on en était convenu, et au surplus à ne lui plus parler du tout de ces affaires, qui renouvellent ses tentations et ses peines toutes les fois qu'elle est obligée à y songer. Elle me mande cela, autant qu'il me paraît, de fort bonne foi. Je ne vous dissimulerai point qu'elle ne me paraisse peinée d'une lettre qu'elle craignait que vous ne vissiez, d'elle à sa sœur, et d'autres papiers de confiance qu'on lui envoyait : je suis bien persuadé que vous aurez tout fait avec votre prudence ordinaire. La grande affaire est de leur trouver une supérieure : la maison n'ira qu'à demi, tant que cette conduite lui manquera. Je suis bien résolu de m'appliquer à remédier à ce mal : jusqu'à ce que cela soit, il nous faudra supporter beaucoup de choses, et n'exiger pas la perfection tout entière d'une communauté qui n'est pas encore tout à fait formée. Cependant ce qui doit vous consoler, c'est, Madame, que vous trouveriez très-difficilement des filles particulières mieux disposées que celles-là. Ainsi il faut attendre le moment, et ne les pas tant presser sur certaines choses de la dernière régularité, qu'elles ne peuvent pas encore porter. Je finis, Madame, en vous assurant que je suis avec toute l'estime et la confiance possible.....

A Germigny, ce 29 octobre 1690.

49. *A la Sœur André.*

Je souhaite fort, ma fille, qu'on ne vous parle jamais des affaires qui renouvellent vos peines, et j'écris sur cela ce que je crois nécessaire à Madame de Tanqueux. Je lui parle aussi des autres parties de votre lettre, et surtout de la peine que vous avez touchant celles que vous envoyez à votre sœur. Au surplus, prenez bien garde à la fidélité que Dieu vous demande, et souvenez-vous des inconvénients où vous avez pensé tomber et où vous étiez tombée en partie : mais Dieu vous a soutenue et rappelée

1. *Rom.*, v, 20.

1. *Ps.*, II, 11.

sur ce penchant. Epanchez donc votre cœur en actions de grâces envers son infinie bonté, et soyez attentive à sa volonté, à l'ordre de sa providence et à votre vocation; de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis. Je pourvoirai toujours, autant que je pourrai, à vos peines, et je tâcherai de les prévenir. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 29 octobre 1690.

50. *A la Sœur Chevri, fille charitable de la Ferté-sous-Jouarre.*

Vous faites bien, ma fille, de laisser passer avec indifférence les peines que vous m'avez expliquées : la tentation a gagné ce qu'elle voulait, quand on s'en embarrasse, et qu'on se détourne de la voie où Dieu nous appelle.

Il n'y a rien de suspect dans la voie de l'oraison à laquelle vous êtes attirée, ou plutôt dans laquelle vous êtes jetée. Ce qu'il y aurait à craindre serait d'adhérer à ces vues des âmes privées de Dieu, si elles sont particulières ; car il y aurait du péril d'être jetée par là dans des jugements trompeurs et préjudiciables au prochain et à la gloire de Dieu : mais ces vues venant comme par force et par nécessité, il n'y a qu'à les laisser passer. Il ne faut pas se laisser plonger dans les tristesses accablantes qui en résultent, mais il y faut apporter une certaine résistance, douce pourtant, quoique forte, et toujours soumise à l'ordre de Dieu. La règle dans ces occasions, est de résister doucement, en cette sorte, à ce qui peut jeter dans l'accablement ou dans le danger : que si on y est jeté par une force supérieure et inévitable, il n'y a qu'à se laisser aller, avec une ferme confiance que Dieu qui y pousse d'un côté saura soutenir de l'autre, et que tout aura sa juste mesure. Suivez donc cette lumière intérieure qui vous guide, et priez celui qui l'envoie de vous conduire intérieurement et secrètement dans les pas les plus ténébreux.

Dieu donne souvent des désirs dont il ne veut pas donner l'accomplissement. Cette vérité est constante : il montre des voies de perfection qu'il ne veut pas toujours qu'on suive : il a ses raisons pour cela. Les âmes sont exercées par ces vues et par ces désirs ; cependant Dieu se réserve son secret.

Il y a beaucoup d'apparence que ces désirs et ces vues d'être religieuse, sont de ce genre; j'ose presque vous en assurer : mais néanmoins pour écouter Dieu, j'entrerai volontiers avec vous plus à fond sur cette matière. Tout ce qu'il faut éviter en cette occasion, c'est l'agitation et l'inquiétude : car partout où Dieu a un dessein, la tentation en a un autre; et si elle ne peut jeter les âmes dans des infidélités grossières et manifestes, elle tâche de les jeter dans le trouble ; afin de resserrer le cœur, et d'en dissiper les désirs qui doivent tous être réunis au seul nécessaire. Ecoutez donc cette parole du Sauveur : *Marthe, Marthe, très-inquiète, il n'y a qu'une seule chose qui soit nécessaire* : *Marie a choisi la meilleure part.*

Cette lettre a été écrite à Meaux; mais vous la recevrez de Jouarre, où vous pouvez m'écrire dimanche, lundi, et mardi jusqu'à deux heures. Tout à vous en Notre Seigneur.

A Meaux, ce 4 novembre 1690.

51. *A la même.*

Il n'y a pas eu moyen, ma fille, de vous parler à Jouarre, ni même de vous y voir dans le mauvais temps qu'il faisait : je vous donnerai volontiers une paisible et une longue audience sur la difficulté et les désirs dont vous me parlez. Ce ne pourra être que dans l'Avent, puisque je pars samedi, pour aller faire un tour à Paris, s'il plaît à Dieu. Il n'y a rien qui presse sur cette affaire, surtout Dieu vous faisant la grâce d'attendre sans inquiétude la déclaration de sa volonté. Si vous trouvez à propos de m'écrire sur ce sujet, vous le pouvez ; mais il est bien pénible de s'expliquer par écrit suffisamment sur des choses de cette nature. Faites ce que Dieu vous inspirera : s'il vous donne le mouvement de m'écrire, j'espère qu'en même temps il me donnera la grâce de vous bien entendre. Je n'ai garde de rien dire de tout ceci.

A Meaux, ce 7 novembre 1690.

52. *A la Sœur André.*

Soyez donc pauvre à jamais comme Jésus-Christ; j'y consens, ma fille, et j'en accepte le vœu. Ne craignez jamais ni de m'écrire, ni de me parler : je prendrai le temps convenable pour vous répondre, ou plutôt pour écouter Dieu qui vous répondra en moi. Dites souvent sans rien dire, dans cet intime silence et secret de l'âme : *Tirez-moi, nous courrons après l'odeur de vos parfums;* et encore : *Venez, Seigneur Jésus, venez :* c'est la parole que l'Esprit dit dans l'Epouse, selon le témoignage de saint Jean. Laissez les affaires du monde, et répétez souvent aux pieds de Jésus ce que Jésus dit de Marie étant à ses pieds : *Il n'y a qu'une seule chose qui soit nécessaire.* Fondez-vous en douleur, fondez-vous en larmes, arrosez les pieds de Jésus, et mêlez-y la consolation avec la tristesse. Ce composé est le doux parfum des pieds du Sauveur : essuyez-les de vos cheveux, sacrifiez-lui tous les désirs inutiles. Vous ferez la confession que vous souhaitiez, quand Dieu le permettra. Puisse Jésus vous dire encore : *Plusieurs péchés lui seront remis, parce qu'elle a beaucoup aimé.* Vous voyez bien que j'ai reçu votre lettre. Cachez-vous en Dieu avec Jésus-Christ; entendez cette parole. Dieu soit avec vous.

A Meaux, ce 10 novembre 1690.

53. *A Madame de Béringhen.*

Je suis bien aise, Madame, que M. de Gondon, que j'envoie desservir la cure de Farmoutiers, se présente à vous avec ce billet, et de vous assurer en même temps de la continuation de mes services durant cette année et toute ma vie. C'est un homme qui a du talent, au-dessus de ce qu'ont accoutumé d'en avoir les gens de cette sorte. On m'assure qu'il prêche très-bien, et vous pouvez, Madame, en essayer, si vous le trouvez à propos. Je salue de tout mon cœur Madame d'Arminvilliers.

A Meaux, 3 janvier 1691.

54. *A Madame de Saint-Etienne, religieuse Ursuline de Meaux.*

Le compte que vous me rendez, ma fille, de la disposition de vos prétendantes et de vos novices,

m'a donné beaucoup de consolation. Menez-les efficacement et doucement par la voie de l'obéissance, dont le fruit principal est de tenir l'âme en repos dans une parfaite conformité au gouvernement établi par les supérieurs.

Je suis bien aise qu'on sache profiter de la sage conduite de M. le grand-vicaire. L'obligation de me suivre ne le distraira guère du diocèse, où je suis toujours en esprit, et d'où je ne m'absente que le moins que je puis selon le corps : ainsi il n'y a point à douter que je ne le conserve à votre sainte communauté pour supérieur.

Pour vous, ma fille, je n'ai à vous proposer que cette mort spirituelle, qui, vous rendant semblable à ce mystérieux grain de froment dont la chute jusqu'au tombeau a été le salut du genre humain, vous rendra en vous-même féconde en vertus, et féconde à engendrer en Notre Seigneur un nouveau peuple pour la sainte maison où vous êtes. Il faut tomber, il faut mourir, il faut être humble et renoncer à soi-même, non-seulement jusqu'à s'oublier, mais encore jusqu'à se haïr; car sans cela on ne peut aimer comme il faut celui qui veut avoir tout notre cœur. Je le prie, ma fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 19 mai 1691.

55. *Aux Religieuses de la Congrégation, à Coulommiers.*

Plusieurs de vous, mes filles, m'ont demandé la permission de communier plus ou moins que ne portent vos constitutions. D'autres m'ont fait quelques plaintes de ce que M. votre confesseur les privait des communions extraordinaires que la Mère supérieure leur permettait, et les obligeait à prendre sa permission expresse. Il n'est pas possible, mes filles, que j'entre dans les raisons particulières de priver de la communion, ou d'y admettre. Ainsi, sans faire réponse sur ce sujet aux lettres particulières, je vous donnerai des règles que chacune pourra s'appliquer facilement.

Pour cela il faut distinguer le cas d'indignité, qui est l'état de péché mortel, où l'on mange sa condamnation, où l'on ne discerne pas le corps du Seigneur, où enfin on s'en rend coupable, d'avec les autres cas où sans cette indignité, on peut être privé de la communion ou s'en priver soi-même.

Je n'ai rien à vous dire sur le cas d'indignité : tout le monde sait qu'en ce cas on ne peut approcher de la sainte table sans l'absolution du prêtre. Si l'on doutait qu'un péché fût mortel ou véniel, il faudrait encore recourir à lui; parce qu'il est préposé pour discerner la lèpre d'avec la lèpre, et se reposer sur son avis.

Pour venir maintenant aux autres cas où cette indignité ne se trouve pas, le confesseur ne peut refuser la communion à celles qu'il a absoutes; mais il peut la différer quelque peu de temps, s'il trouve qu'on ne s'y soit pas assez préparé.

Je n'approuverais pas régulièrement qu'on usât dans les grandes fêtes de cette sorte de délai, à cause du scandale; et parce que, absolument parlant, la disposition essentiellement requise se trouve dans ceux qui, étant sincèrement convertis, et suffisamment purifiés par la pénitence, sont hors du péché mortel par l'absolution.

Pour venir maintenant au cas de fréquenter plus ou moins la communion en état de grâce, il est certain que le confesseur étant, comme prêtre, le dispensateur établi de Dieu pour l'administration des sacrements, c'est principalement par son avis qu'il se faut régler, et ne point multiplier les communions contre sa défense au delà des jours marqués par les constitutions.

Il peut même, pour de bonnes raisons, diminuer aux particulières les communions ordinaires selon l'exigence des cas, et pour exciter davantage l'appétit de cette viande céleste en la différant : mais, à moins de fortes raisons, cela doit être rare; parce que les constitutions ayant pour ainsi dire arbitré le temps qu'on peut communier en religion, communément il s'en faut tenir à cette règle.

Le confesseur peut aussi imposer pour pénitence la privation de certaines communions plus fréquentes, s'il connaît par expérience que les âmes soient retenues du péché par la crainte d'être privées du don céleste, et qu'ensuite elles y reviennent avec une nouvelle ferveur.

Il paraît, mes filles, par toutes ces choses qui ne souffrent aucun doute, qu'on ne doit point communier contre la défense du confesseur. S'il abusait de cette défense, et qu'il privât trop longtemps ou trop souvent des communions ordinaires celles qu'il aurait reçues à l'absolution, on s'en pourrait plaindre à l'évêque, qui est préposé pour donner, tant au confesseur qu'aux pénitentes, les règles qu'il faut suivre. Pour ce qui regarde le détail, on voit bien que le secret de la confession ne permet pas à l'évêque d'y entrer, et qu'il doit seulement instruire le confesseur, en cas qu'il eût des maximes qui tendissent à éloigner trop légèrement de la fréquentation des sacrements, non-seulement les religieuses que leur vocation met en état d'en approcher plus souvent, mais encore le reste des fidèles.

Quand il n'y a point de défense du côté du confesseur, on est libre de demander à la Mère des communions de dévotion, et il n'est nullement nécessaire de demander pour cela le consentement du confesseur; puisque d'un côté il ne s'agit que de la liberté naturelle que Dieu donne à ses enfants, et que de l'autre la constitution suppose que la supérieure connaît assez ses religieuses, pour juger s'il est à propos de leur accorder ou refuser des communions extraordinaires. Elle peut aussi priver des communions ordinaires celles qu'elle jugera à propos, pour punir certaines désobéissances ou certaines dissensions entre les Sœurs, et enfin les autres fautes qui auront mal édifié la communauté.

Il faut sur toutes choses, que le confesseur et la supérieure agissent avec concert, et conviennent des maximes de conduite dont ils useront envers les Sœurs pour les porter à la perfection de leur état, et déraciner leurs défauts et imperfections.

Je ne parle point des cas auxquels le confesseur peut suspendre l'absolution, même pour des péchés véniels, dont on ne prend aucun soin de se corriger; parce qu'encore que le péché véniel ne rende pas les communions indignes ni sacriléges, c'est la pratique ordinaire des Sœurs de s'abstenir

par révérence de la communion, lorsque l'absolution leur a été différée.

Voilà, mes filles, les règles que vous devez suivre, et la conciliation de vos constitutions avec l'autorité des confesseurs. Il ne faut rien craindre en suivant les constitutions, parce qu'elles ont été approuvées par les évêques.

Il ne me reste qu'à renouveler les défenses que j'ai faites si souvent de se juger les unes les autres sur le délai ou la fréquence des communions, et de faire la matière des conversations de ce qui se passe dans le tribunal, qui doit être enveloppé dans un mystérieux secret, par respect pour un sacrement où le secret est si nécessaire, et pour ne point exposer le jugement prononcé par le prêtre, qui est celui de Jésus-Christ même, à la censure des Sœurs, qui ne peut être que téméraire; puisque même le confesseur ne peut point rendre raison de ce qu'il fait, et ne le doit qu'à Dieu seul.

Au surplus, mes chères filles, vivez en paix, ne laissez point troubler votre repos par celles qui semblent mettre la perfection à communier, sans se mettre en peine de profiter de la communion: car je suis obligé de vous dire, et je le dis en gémissant, que celles qui crient le plus haut qu'on les excommunie, sont souvent les plus imparfaites, les plus immortifiées, les moins régulières. Ne faites pas ainsi, mes filles, et qu'on voie croître en vous avec le désir de la communion, celui de mortifier vos passions et de vous avancer à la perfection de votre état.

Croyez-moi tout à vous, mes chères filles, dans le saint amour de Notre Seigneur. Je vous verrai sans manquer, s'il plaît à Dieu, au premier temps de loisir, et je réglerai en vous écoutant, autant qu'il sera possible, ce que je ne puis régler à présent qu'en général, mais toutefois suffisamment pour mettre fin à vos peines, si vous apportez un esprit de paix à la lecture de cette lettre, et que vous en pesiez les paroles.

A Germigny, ce 26 juin 1691.

56. *A Madame de Tanqueux.*

Je vous envoie, Madame, la minute de l'acte d'établissement de Madame de Beauvau, vous priant de faire remplir de son nom et du nombre des chapitres et articles des constitutions le blanc que j'ai fait laisser: aussitôt je renverrai l'acte signé et scellé pour être gardé dans vos archives.

Au reste, il y a beaucoup à louer Dieu de nous avoir envoyé Madame de Beauvau, sous laquelle, et par votre sainte et parfaite correspondance, la piété fleurit et la grâce fructifie dans notre chère maison.

Je n'ai pas encore bien examiné les livres des Sœurs, et je le ferai, s'il plaît à Dieu, au premier jour: en gros, je n'y vois rien de suspect, mais comme je n'ai fait que parcourir le mémoire, il faut attendre une dernière résolution après un examen exact. S'il y a quelque règlement pressant à faire, je vous prie de me le mander; sinon il faudra remettre à la visite que je ferai dans le mois d'août, s'il plaît à Dieu. Cette lettre vous sera commune avec Madame de Beauvau, et il ne me reste qu'à vous assurer l'une et l'autre de mon estime et de ma confiance. Je suis, Madame, comme vous savez, etc.

A Germigny, ce 1er juillet 1691.

57. *Aux Sœurs charitables de la communauté de la Ferté-sous-Jouarre.*

Je vous envoie, mes filles, l'acte d'établissement de Madame de Beauvau pour votre supérieure, mis en bonne forme. J'ai sujet de rendre grâces à Dieu du choix qu'il m'a inspiré; puisque la paix, le bon ordre et le service de Dieu, avec le soin d'acquérir la perfection chrétienne s'augmente visiblement dans votre maison, depuis qu'elle en a pris en main la conduite. Vous savez que mon intention est que vous conserviez toujours à Madame de Tanqueux, votre chère mère, le respect et la reconnaissance que vous lui devez en cette qualité: j'en ai dit ce qui convenait dans l'acte que vous recevez, et autant que la brièveté de ces sortes d'actes le pouvait souffrir. Je vous dirai en même temps qu'ayant appris qu'on reparlait de la Sœur Saint-Mars, je me suis très-bien souvenu qu'elle m'avait elle-même demandé de se retirer de la maison, et que je l'avais accordé pour le bien commun; en sorte qu'il ne reste plus qu'à procéder à la résolution du contrat, à quoi je consens. Au surplus, mes chères filles, croissez en humilité et en douceur, et vivez en paix; c'est le bien que je vous souhaite.

A Germigny, ce 1er août 1691.

Acte d'établissement de Madame de Beauvau, pour supérieure dans la communauté des Sœurs charitables de la Ferté-sous-Jouarre.

Nous, évêque de Meaux, désirant pourvoir autant qu'en nous est à l'avancement de nos chères filles, les filles charitables de Sainte-Anne de la Ferté-sous-Jouarre; ce que nous avons toujours cru dépendre de l'établissement d'une supérieure actuellement résidente avec elles, qui leur fît observer les règles et constitutions que nous leur avons données, et les unît ensemble plus étroitement sous le doux joug de l'obéissance: bien informé d'ailleurs de la piété, discrétion et capacité de notre chère fille en Jésus-Christ, dame Marie de Beauvau, nous l'avons appelée en cette maison; et après avoir ouï la dame de Tanqueux, ci-devant par nous préposée à la conduite de cette maison, établie et soutenue par ses soins, laquelle nous aurait déclaré que les soins qu'elle doit à sa famille ne lui permettaient pas de vaquer autant qu'elle désirerait au bien spirituel et temporel de ladite maison de Sainte-Anne, et nous a requis pour ce sujet d'y établir ladite dame de Beauvau, qu'elle juge la plus capable d'y accomplir l'œuvre et la volonté de Dieu: ouïes aussi en particulier nosdites filles de la communauté de Sainte-Anne, avons ladite dame de Beauvau, ordonné et établi, l'ordonnons et l'établissons pour supérieure de cette communauté, tant qu'il nous plaira; lui enjoignons par l'autorité du Saint-Esprit, qui nous a établi évêque pour régir l'Eglise de Dieu, de leur faire exactement observer lesdites règles et constitutions, sans y rien changer ni altérer que de notre permission et ordre exprès; et à elles de lui obéir comme à leur légitime supérieure, établie de notre autorité, sans préjudice de l'élection que nous avons accordée à nosdites filles et communauté, par le chapitre xx, articles 53, 54 et 55 de leurs dites constitutions, et pareillement sans préjudice des honneurs et préséances, que ladite dame de Beauvau et nosdites filles nous ont requis vouloir conserver à ladite dame de Tanqueux; ce que nous aurions accordé à la commune sa-

tisfaction de ladite communauté. Donné à la Ferté-sous-Jouarre, en visite, le vendredi huitième jour de juin 1691.

58. *Extraits de différentes lettres à Madame de Tanqueux.*

Comme je ne doute pas que la peine de M. de Fortia ne soit venue ou ne vienne jusqu'à nos Sœurs, je vous prie, Madame, de leur dire que l'humilité de ce saint prêtre a cédé à mes raisons et à mes prières : aidez-moi, Madame, à l'en remercier.

A Meaux, ce 10 novembre 1690.

Je me réjouis, Madame, de l'heureuse arrivée de Madame de Beauvau. J'ai divers engagements qui ne me permettent pas de l'aller installer jusqu'à jeudi ; mais ce sera ce jour-là sans manquer, et je tâcherai d'arriver de bonne heure à la Ferté, après avoir néanmoins dîné ici.

A Germigny, ce 1er juin 1691.

Je me réjouis avec vous, Madame, des heureux commencements de notre nouvelle supérieure : je ne doute point que ce ne soit Dieu qui nous l'ait adressée. Elle vous communiquera ce que je lui mande sur les communions.

A Meaux, ce 17 juin 1691.

Je suis bien persuadé que vous serez toujours la mère de vos filles de la Ferté-sous-Jouarre, et une bonne mère; et je serais bien fâché que cela fût autrement. Rien ne peut altérer l'affection que j'ai pour cette communauté : j'espère y aller bientôt, et avoir l'honneur de vous y voir.

A Germigny, ce 29 septembre 1692.

M. l'abbé de Fortia me paraît assez content de la disposition de la visite : quand vous la serez, je le serai aussi. C'est toujours sur vos bontés que je compte pour ce qui touche cette communauté, dont j'espère toujours beaucoup, et que je favoriserai de tout mon pouvoir : je souhaite principalement d'y voir l'obéissance bien rétablie.

A Germigny, ce 8 novembre 1692.

Je suis fâché, Madame, d'être si près de vous sans avoir la consolation de vous aller voir et la chère communauté; les affaires de deçà m'en empêchent : pour vous, j'espère vous voir à Paris. Il faut que vous m'appreniez l'état où vous laisserez la communauté, et le profit qu'on y fait de la supérieure que vous lui avez procurée : il faudra aussi me dire comment elle s'y prend dans le gouvernement, s'il y a à l'avertir de quelque chose, et comment. Au fond, tout roule sur vous et sur la confiance que j'ai à votre prudence et à votre bonté maternelle pour la maison. J'écris à Madame de Beauvau que s'il y a quelque chose à me dire de plus pressé, elle m'envoie quelqu'une des Sœurs avec ma Sœur Cornuau que je mande ici. Je suis à vous, Madame, comme vous savez et avec toute l'estime possible.

A Jouarre, mardi matin.

59. *A Madame d'Épernon, prieure des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, à Paris.*

Nous ne la verrons donc plus cette chère Mère; nous n'entendrons plus de sa bouche ces paroles que la charité, que la douceur, que la foi, que la prudence dictaient toutes, et rendaient si dignes d'être écoutées! C'était cette personne sensée qui croyait à la loi de Dieu, et à qui la loi était fidèle : la prudence était sa compagne, et la sagesse était sa sœur; la joie du Saint-Esprit ne la quittait pas; sa balance était toujours juste et ses jugements toujours droits. On ne s'égarait point en suivant ses conseils; ils étaient précédés par ses exemples. Sa mort a été tranquille, comme sa vie, et elle s'est réjouie au dernier jour. Je vous rends grâces du souvenir que vous avez eu de moi en cette triste occasion. J'assiste avec vous en esprit aux prières et aux sacrifices qui se feront pour cette âme bénie de Dieu et des hommes. Je me joins aux pieuses larmes que vous versez sur son tombeau, et je prends part aux consolations que la foi vous inspire.

Sur la fin de septembre 1691.

60. *A Madame de Béringhen.*

C'est, Madame, un effet de votre bonté dont j'ai beaucoup de reconnaissance que d'avoir été attentive au gain du procès. La petite augmentation de mes soins qui me viendra de ce côté-là ne m'embarrassera guère et ne m'empêchera pas d'avoir une attention particulière à Farmoutiers plus que jamais.

J'ai parlé et fait parler à la reine d'Angleterre; mais il ne paraît pas encore de dénoûment.

A Paris, 5 décembre 1691.

61. *A la même.*

J'avoue, Madame, que j'aurai beaucoup de joie de toutes les mesures que vous pourrez prendre pour rétablir à Farmoutiers la beauté du chant, qui est la seule chose qui manque au service, tout plein d'ailleurs de piété.

A Meaux, ce 9 décembre 1691.

62. *A une communauté de religieuses.*

Mes filles, j'ai invité M. votre confesseur à venir ici, par le désir que j'avais de conférer avec lui du progrès spirituel de la communauté. Le compte qu'il m'en a rendu me donne beaucoup de sujets de louer Dieu; et il me paraît qu'à l'extérieur il n'y a plus rien à désirer, sinon que toutes se rendent à l'ordre commun; ce qui est même déjà accompli dans la plupart. Je vois quelques difficultés sur la communion : mais d'abord il n'y a nul doute que les prêtres étant par leur caractère les dispensateurs des sacrements, le confesseur, qui est le prêtre de la maison, ne puisse ordonner la communion ou la suspendre. Lequel des deux qu'il ait fait, une religieuse qui s'adresse à la Mère le lui doit auparavant déclarer; et comme elle ne la peut accorder au préjudice de la défense du confesseur, elle ne la peut refuser au préjudice de son commandement, si ce n'est qu'il fût arrivé depuis la confession quelque chose qui y obligeât, ou que le cas qui donnerait lieu au refus de la supérieure

fût si grief, qu'elle eût sujet de présumer que la religieuse ne l'aurait pas exposé au confesseur. En ce cas, elle devra lui en parler et céder à son autorité, se réservant d'avertir les supérieurs majeurs, si la chose était d'une assez grande importance pour cela. Il faut grièvement châtier une religieuse qui s'adresserait à la Mère, sans lui dire l'ordre qu'elle aurait reçu du confesseur; ou au confesseur, sans lui dire celui qu'elle pourrait avoir reçu de la Mère. Il en doit être de même pour les novices à l'égard de leur maîtresse; et je me suis expliqué avec M. le confesseur de ce qu'il peut y avoir ici de particulier à observer : c'est qu'on doit leur accorder peu de communions extraordinaires, et que leur maîtresse étant appliquée à les observer de plus près, le confesseur doit avoir plus d'égard aux ordres qu'elle donnera, et ne les contrarier jamais; mais toujours inspirer à la novice l'humilité et l'obéissance envers sa maîtresse, sauf à remontrer secrètement à la maîtresse elle-même ce qu'il trouvera convenable; auquel cas la maîtresse doit céder.

Au surplus, il n'y a nul doute que le confesseur ne puisse ordonner des communions extraordinaires, non point tant à mon avis par pénitence, ce qui me paraît peu convenable à la perfection d'un sacrement si désirable; mais par des raisons particulières du bien spirituel des âmes, dont le confesseur est le juge. Pour la communion journalière, il est vrai que c'est l'objet des vœux de l'Eglise dans le concile de Trente, et un des fruits de la demande que nous faisons dans l'Oraison dominicale, en demandant notre pain tous les jours : mais en même temps il est certain que ce n'est pas une grâce qu'il faille rendre commune dans l'état où sont les choses, même dans les communautés les plus réglées; et il n'en faut venir là qu'après de longues précautions et préparations, et lorsqu'on voit que la chose tourne si manifestement à l'édification commune, qu'il y a sujet de croire que Dieu en sera loué. Comme il faut être sobre sur ce point, il faut d'autre part combattre celles qui mettent la perfection à se priver de la communion d'elles-mêmes, ou à chercher des directeurs qui les en privent sans des raisons suffisantes; puisqu'au contraire il est certain que c'est un des plus grands sujets de gémissements qu'une âme chrétienne puisse avoir, et que se priver de la communion sans en même temps se mettre en peine de se rendre digne d'une communion fréquente, c'est une illusion grossière, comme je vous l'ai dit souvent.

Voilà les maximes de M. votre confesseur comme les miennes, et si on en a pensé autre chose, on ne l'aura pas entendu. Je suis obligé de vous dire aussi que lui ayant fait expliquer ses sentiments sur les dispositions nécessaires au sacrement de pénitence, et en particulier sur les péchés d'habitude et les occasions prochaines, je l'ai trouvé dans les sentiments communs et droits que j'ai établis dans mon Catéchisme; de quoi il a fallu vous avertir, parce qu'on n'avait pas bien entendu ses sentiments sur ce sujet-là.

Il reste encore à vous dire que loin de croire que les contraventions aux règles et constitutions ne puissent pas être matière de confession, il est d'avis au contraire avec tous les docteurs, qu'elles le sont ordinairement à raison du scandale, ou du mépris, ou de la négligence tendante au mépris, qui les accompagne : ainsi tous les obstacles qu'on pouvait trouver au profit que vous tirerez de sa capacité et de ses instructions étant levés, il reste que vous jouissiez des lumières que Dieu lui donne, et du zèle qu'il lui inspire pour votre perfection.

Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 29 mars 1692.

63. *A Madame de Béringhen.*

Il n'y a Madame, que les saints jours qui m'empêchent d'aller mêler mes douleurs avec les vôtres, et offrir à Dieu vos larmes. Toute la France regrette M. votre père, et on ne se lasse non plus de louer sa belle vie et sa belle mort, que lui à faire paraître dans une carrière si glorieuse tout ce qu'on pouvait attendre de rares vertus d'une sagesse aussi consommée que la sienne. J'ai des raisons particulières de le regretter, par les extrêmes bontés dont il m'a toujours honoré : vous le savez, Madame; et vous savez que quand je ne le regretterais pas au dernier point, je serais touché de sa perte jusqu'au vif pour l'amour de vous.

A Meaux, ce 2 avril 1692.

64. *A Madame d'Arminvilliers, religieuse à Farmoutiers, et sœur de l'abbesse.*

Dieu vous donne une terrible occasion, Madame, de lui offrir durant ces saints jours un grand et douloureux sacrifice. Je le prie qu'il vous soutienne de ses grâces, et de faire que la profonde blessure d'un cœur aussi tendre que le vôtre, vous donne la part que vous souhaitez de prendre à la croix et aux plaies de Jésus-Christ. Je ressens, Madame, votre juste affliction, et je conserverai une éternelle vénération pour un homme, qui a terminé la plus belle vie et la vieillesse la plus révérée qui fût jamais, par la mort la plus chrétienne et la plus sainte.

A Meaux, ce 2 avril 1692.

65. *A Madame de Béringhen.*

Je me sers, Madame, de la commodité de M. le Chantre et de M. Baubé, pour vous remercier de toute votre amitié, et de vous renvoyer la lettre de Madame des Clairets. Vous m'avez fait grand plaisir de m'en faire part. Que nous serions heureux, si nous pouvions trouver cet unique confesseur qui sût prendre l'ascendant qu'il faut sur les esprits, pour les porter à la perfection chrétienne! Elle a raison d'admirer le dernier livre de M. l'abbé de la Trappe, et de dire que le vrai moine, c'est-à-dire le parfait chrétien, y est caractérisé d'une manière incomparable. Si jamais elle vous envoie les exhortations dont elle vous parle, je vous aurai une extrême obligation de me les communiquer.

Je serai ravi d'apprendre de vos nouvelles par ces messieurs, et rien ne me peut jamais être plus agréable. Je voudrais bien pouvoir imiter M. de la Trappe, et vous aider à sanctifier de plus en plus la sainte maison de Farmoutiers. Je salue de tout mon cœur Madame votre sœur.

A Meaux, ce 7 mai 1692.

66. *A la Sœur André.*

Les dispenses que vous demandez, ma fille, n'ont aucune difficulté ; parce que tous vos vœux, à la réserve de celui de la chasteté perpétuelle, dont aussi vous ne voulez point être déchargée, sont absolument remis à ma discrétion, et ont eu leur rapport à l'état où vous étiez dans notre maison. Ainsi Monseigneur de Troyes peut vous dispenser ou faire dispenser de tous ces vœux, sans les commuer en quoi que ce soit ; et cette lettre vous donne tout pouvoir de vous en faire relever par qui il voudra. Le vœu d'obéissance que vous m'avez fait ne peut pas plus subsister que les autres, parce qu'il était relatif à votre stabilité dans la maison, qui n'a été que conditionnelle ; et je n'aurais accepté aucun de ces vœux, sans la réserve que je me faisais de vous en dispenser toutes fois et quantes que je trouverais à propos. Le vœu de pauvreté, le vœu de renoncement à toute liaison avec vos parents, avait le même rapport et la même condition, aussi bien que celui d'obéissance aux supérieurs et supérieures, et aux règlements et constitutions de la maison. Si la divine Providence permet que vous retourniez dans ce diocèse, et qu'il soit utile que vous rentriez dans l'obéissance que vous m'avez vouée, pour vous déterminer davantage à la perfection de la vocation où vous étiez, nous pourrons faire alors ce qui sera le plus agréable à Dieu.

Demeurez donc, ma fille, entièrement libre : aimez le silence et la retraite : ne vous attachez à aucune créature, et qu'aucune créature ne s'attache à vous : vivez dans un esprit d'humilité et de pauvreté. Ne faites jamais de vœu que de la manière de ceux que j'ai reçus, dont il ne puisse vous rester aucun scrupule ; car il faut éviter ces angoisses intérieures qui empêchent qu'on ne dilate son cœur par la confiance envers Dieu. N'oubliez pas l'oraison, et faites-la sans trop vous gêner. Il y a tout sujet de croire que la vie contrainte d'une communauté ne convient pas à votre santé. Souvenez-vous de moi dans vos prières, et croyez que je vous offrirai de bon cœur à Dieu. Je salue de tout mon cœur M. André : vous êtes heureuse de l'avoir trouvé. Tout à vous, ma fille, en la charité de Notre Seigneur.

A Meaux, ce 27 mai 1692.

67. *A Madame de Béringhen.*

Je cède, Madame, à vos obligeants reproches, et j'ai envie tout de bon de me corriger. Les méditations de nos missionnaires sur le *Pater*, assurément ne seront pas aussi belles que celles de sainte Thérèse. Je trouve très à propos les entrées que vous souhaitez pour votre maître de musique. Rien ne manquera à Farmoutiers, si vous pouvez y établir ce chant. J'ai oublié de vous apporter ici votre nomination et vous prie d'attendre que je sois de retour pour vous continuer selon votre désir. Le Père Chasserau laisse cela. Que je suis touché de cet admirable et unique confesseur et que je plains Madame des Clairets! Vous pouvez joindre, Madame, aux permissions d'entrer, celle de Madame de Molac et de Madame Delagnette et Chapel Chastelain. Je salue de tout mon cœur Madame d'Arminvilliers. Madame de la Vieuville, Madame, vous souhaite une parfaite santé.

A Paris, 19 juillet 1692.

68. *A une religieuse.*

J'ai retrouvé, ma fille, parmi mes papiers votre lettre du 22 juillet, que je craignais d'avoir laissée à Paris : elle était dans un portefeuille que je n'avais pas encore bien visité. Quand il me viendra quelque chose sur l'endroit de saint Matthieu que vous me marquez, je vous en ferai part avec joie. Vous faites bien de le choisir pour votre directeur; vous avez en effet bien besoin de cette douceur et de cette humilité de Jésus-Christ. Vous ne sauriez vous trop dompter sur cela : vous faites bien de le faire principalement à l'égard de la personne dont je vous ai parlé et de ses nièces, et je suis bien aise de ce que vous me mandez là-dessus. J'ai toujours un peu sur le cœur ce que vous me dites sur celle que vous avez appelée d'un nom expressément défendu par l'Evangile : vous ne m'en paraissez pas assez touchée. Plus les personnes sont infirmes, plus on est obligé de les ménager. Je ne vous dis pas ceci pour vous donner du scrupule du passé, sur quoi vous m'avez dit que vous aviez fait votre devoir; encore moins pour vous obliger à me dire des raisons, car cela ne sert de rien; mais pour vous rendre plus attentive sur vous-même et sur vos paroles : ce que je fais de moi-même, sans que personne m'ait parlé de vous, et par le soin particulier que votre confiance m'oblige à prendre de votre âme.

J'ai déjà répondu que je voulais bien dispenser ces deux religieuses de la discipline, supposé que leur confesseur jugeât qu'elle pût leur nuire en l'état où elles sont; mais que je ne pouvais entrer dans ce détail, encore moins changer, pour des cas ou sentiments de particulières, ce qui est établi par une coutume universelle. Vous leur pouvez lire cet article, et leur en laisser prendre un extrait si elles veulent.

Domptez-vous, n'écoutez aucune excuse qui flatte votre hauteur; aplanissez les voies, si vous voulez que le Seigneur vienne à vous. Je le prie d'être avec vous à jamais.

A Germigny, ce 10 août 1692.

69. *A Madame de Béringhen.*

Nous devons, Madame, commencer samedi des prières publiques où l'on descendra la châsse de saint Fiacre, pour la porter en procession générale dimanche après vêpres. On fera une octave solennelle : tous les jours on viendra en procession à la cathédrale. Je voudrais bien faire quelque chose d'approchant pour sainte Fare, et faire moi-même l'ouverture de la cérémonie : mais avant que de rien déclarer, je vous prie, Madame, de me mander ce qui aura pu être fait en cas pareils, et ce que vous croyez qu'on pourra faire avec les communautés et paroisses du voisinage. J'attends cela de votre piété, et suis, Madame, comme vous savez, très-parfaitement à vous.

Il faudra laisser passer la dévotion de la cathédrale; après cela nous prendrons le temps qui sera plus convenable aux uns et aux autres.

A Meaux, ce 29 mai 1693.

70. *Extraits de plusieurs lettres à Madame de Tanqueux.*

J'APPRENDS, Madame, en arrivant ici, que vous êtes à la Ferté, et que Madame de Miramion doit venir bientôt. J'espère que vous me donnerez part de son arrivée, et me marquerez ce qu'elle et vous souhaiterez que je fasse pour l'affaire de l'union, à laquelle je concourrai de tout mon pouvoir. Je me rendrai à la Ferté quand vous le jugerez nécessaire, et je vous prie d'inviter Madame de Miramion de passer à Germigny auparavant, pour disposer toutes choses.

Ma Sœur Cornuau vous aura mandé, selon l'ordre qu'elle en avait de moi, la permission que je lui ai donnée de faire une retraite à Jouarre. L'exemple de ma Sœur Crespoil lui a inspiré cette pensée, à laquelle je n'ai pas cru devoir m'opposer. Du reste vous êtes maîtresse de la mander quand il vous plaira : elle vous rendra, comme elle doit, toute obéissance.

A Meaux, ce 27 juin 1693.

Vous aurez su, Madame, de Madame de Miramion, qu'elle a été ici ce matin en allant à la Ferté-sous-Jouarre. Je ne vous répéterai pas ce que nous nous sommes dit l'un à l'autre, puisque vous le saurez d'elle, et je vous dirai seulement que j'ai été fort content de ses projets. Elle ne paraît pas disposée à conclure d'abord; mais seulement après que nos chères filles auront passé quelques mois l'une après l'autre à sa communauté de Paris. Exhortez-les à se conformer à ses intentions. Je ne vous dis rien de ma Sœur Cornuau. Prescrivez-lui ce qu'elle aura à faire; elle vous obéira.

J'ai reçu une lettre de Mademoiselle de Croze, qui se plaint que nous entrions dans une nouvelle union, au préjudice de celle que nous avions faite avec elle. Je me souviens de quelque chose, mais non pas de tout : ainsi je n'ai point encore fait de réponse. Il me semble que cette union n'a été suivie d'aucun effet. J'approuverai ce que vous ferez avec Madame de Miramion; et si vous jugez nécessaire que je fasse un tour à la Ferté avant qu'elle en parte, je le ferai : mais je trouve qu'il sera meilleur que vous arrêtiez ensemble toutes choses.

Voici apparemment le moment d'accomplir l'œuvre que Dieu a commencée par vous. Donnez-vous à lui, afin qu'il vous inspire ce qui sera le plus avantageux à sa gloire.

A Germigny, ce 5 août 1693.

J'APPRENDS, Madame, avec déplaisir, que Madame de Beauvau, qui m'avait comme promis qu'elle ne quitterait la maison que pour la remettre entre les mains de Madame de Miramion, n'avait pu exécuter ce projet, et que ses affaires l'avaient obligée de venir à Paris. J'ai peur que son départ ne cause quelque dérangement parmi nos filles. Je vous prie de me mander ce que vous croyez qu'il y ait à faire; à quoi je ne puis aussi bien pourvoir, qu'étant instruit de l'état où l'on en est avec Madame de Miramion. Pressez-la, Madame, si elle ne peut aller selon son premier dessein, d'envoyer quelque personne de confiance. Je vous prie, Madame, de dire à M. Ledieu ce qui regarde ces affaires, afin qu'il vienne ici m'en rendre compte. Je suis, comme vous savez, avec toute la confiance possible, etc.

A Versailles, mardi soir.

71. *Aux Sœurs de la communauté de Sainte-Anne, à la Ferté-sous-Jouarre.*

MES filles, je me réjouis avec vous de la charité que Madame de Miramion va témoigner à votre communauté, en la visitant d'elle-même et en disposant les choses à cette union tant désirée. Je la crois très-nécessaire pour soutenir l'œuvre que Dieu a commencée en vous : tout se fera parfaitement bien, et avec une commune satisfaction. Faites de votre côté, mes filles, ce qu'il faudra pour cela, et conformez-vous aux bons sentiments de Madame de Tanqueux. Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 5 août 1693.

72. *A Madame de Béringhen.*

VOUS voulez bien, Madame, que j'aie l'honneur de vous dire que Madame la duchesse de Choiseul ayant souhaité une permission d'entrer chez vous, je n'ai pas trouvé à propos de l'accorder. Je vous dirai entre nous que Madame de la Vallière la Carmélite m'a prié d'en user ainsi ; et vous pouvez, Madame, après cela mettre tout sur moi. Je dispose mes affaires à vous aller voir le plus tôt qu'il sera possible, et je sens que je me le promets comme quelque chose de bon, depuis bien du temps.

A Germigny, ce 29 septembre 1693.

73. *A une religieuse.*

JE loue, ma fille, le désir que vous avez de vous vaincre à quelque prix que ce soit. Vous n'êtes pas de caractère à être chef de parti : mais comme vos vivacités y donnent lieu, il faut les amortir jusqu'à la dernière étincelle.

J'approuve fort le désir de faire en tout la volonté de Dieu ; mais le vœu pourrait causer beaucoup d'embarras. Vous ferez bien d'aller au confesseur, je lui donnerai les ordres qu'il faut : mais comme votre obéissance ne doit pas dépendre de ses dispositions, souffrez tout pour vous conformer à l'ordre commun ; prévenez ces personnes en toute douceur et humilité, et tâchez de les gagner, quoi qu'il vous en coûte. Ne dites jamais : J'ai fait ce que j'ai pu ; car c'est chercher sa propre justification ; mais : Je ferai ce que je pourrai et tout ce que je croirai utile pour ramener les esprits à la paix. Ne songez à vous justifier qu'aux yeux de Dieu qui voit le fond des cœurs, et qui vous jugera selon les règles de l'Evangile que je vous ai expliquées. Je prie Dieu, ma fille, qu'il soit avec vous.

A Coulommiers, ce 20 novembre 1693.

74. *A Madame de Béringhen.*

SI vos malades savent profiter, Madame, du remède que je leur ai présenté, leur santé est indubitable. Il est à souhaiter qu'elles aient vivement senti la piqûre, et que l'orgueil crève et s'exhale par là : mais je ne les crois pas assez heureuses pour cela. N'oubliez rien cependant pour les ramener : mais je pense qu'il leur sera bon d'être un peu laissées à elles-mêmes, pour leur donner le

loisir de revenir de leur propre mouvement : après tout il en faudra venir à leur faire garder l'ordonnance. Leur erreur et celle des autres sur les grands couvents est pitoyable : le caractère des grands couvents est d'être fermes dans les observances, par un esprit ancien qui s'y soutient par l'antiquité même, et auquel on est porté à revenir. Je vous envoie l'ordonnance avec les petites additions que vous avez souhaitées : vous n'avez qu'à renvoyer à moi pour les dispenses ; je ne crois pas qu'on ose m'en demander.

Vous pouvez faire entrer Madame de Roquepine et Madame de Maupertuis à l'ordinaire : elles entreront aisément dans l'esprit de l'Ordonnance ; et il importe qu'on voie que vous y veillez, pour ôter tout prétexte à celles qui en cherchent. Chargez-moi de tout ce que vous voudrez, je suis fait pour tout porter.

M. Fouquet, par humilité, a eu un peu de peine à se rendre : il a cédé par obéissance, et je lui ai fait regarder votre nomination comme un ouvrage du Saint-Esprit : c'est un très-saint prêtre.

Je garderai quelques jours votre ordonnance : je vous verrai assurément, s'il plaît à Dieu, quand j'irai à Creci. Ma sœur vous assure de ses respects : vous êtes présentement sa seule abbesse, après la perte qu'elle vient de faire de Madame de Notre-Dame de Soissons.

A Meaux, ce 1er décembre 1693.

P. S. Je crois qu'on se moque avec la distinction des collations ; et pour donner l'exemple, dès à présent je me prive du café.

75. *A la même.*

Je crois, Madame, comme vous que dans l'occasion de la maladie vous ne pouvez refuser l'entrée et la demeure au dedans à Madame de la Vallière ni à Madame de Choiseul. Je souhaite à vos malades de meilleurs conseils, ce serait la guérison de leur vrai mal : l'humiliation leur est bonne ; si elles pouvaient revenir de bonne foi, il leur faudrait l'huile et le baume.

M. Dubois ne vous fait-il point de réponse? Les plaintes volent assurément beaucoup contre moi ; mais il était nécessaire de marquer à la communauté que les rebelles ne sont soutenues par aucun endroit. C'est, Madame, M. Morin le médecin qui m'a rendu votre lettre ; et il me fait souvenir qu'une des choses par où vous pouvez le plus gagner votre communauté, c'est en leur donnant le secours d'un médecin dans les maladies. Elles trouvent M. Morin fort éloigné : si Saint-Victor n'était pas un peu ami du vin, il serait bon de l'appeler quelquefois : on dit pourtant qu'il se corrige, et il m'a paru fort sobre à Coulommiers, pendant que j'y ai été.

A Meaux, ce 2 décembre 1693.

76. *A la même.*

Je ne croyais rien de plus certain, Madame, que mon voyage à Farmoutiers, et je me faisais même un honneur de vous mener votre visiteur : il n'y a pas eu moyen, quoique j'aie été à Créci ; et les affaires, plutôt que le mauvais temps, m'ont rappelé ici.

Je suis bien aise qu'on entre en raison sur le sujet de Madame de Saint-Louis. Je n'ai jamais douté de M. Dubois : quant à moi, vous jugez bien que je n'étais pas en peine de ce qui me touche. Vous avez parlé dignement à Madame Saint-Bernard : Mesdames de Luynes ont fait ce qu'elles pouvaient pour l'apaiser, et plus même que je n'eusse voulu. Quand on m'a entretenu de cette affaire à Jouarre, j'ai répondu en trois mots que les choses en étaient venues à un point, que c'eût été autoriser la désobéissance, que de la dissimuler dans une visite, qui arrivait dans ce temps-là même.

M. Fouquet, dont on se plaint sans le connaître, est assurément un des plus saints prêtres, des plus sages et des plus modérés qu'on puisse voir. Vous pouvez, Madame, essayer pour la confession, de ce prêtre dont vous me parlez.

Madame de la Vallière la Carmélite me mande que Madame la marquise de la Vallière pourra bien aller voir Mademoiselle sa fille, qu'elle me fait encore fort malade : en tout cas vous ne pouvez lui refuser l'entrée.

Je ne doute point, Madame, que cherchant Dieu et la pureté de la règle, comme vous faites, vous ne receviez de grands secours : je me joindrai de tout mon cœur à vous pour les demander.

Je tarderai le moins que je pourrai à vous aller voir.

Ce 23 décembre 1693.

77. *A la même.*

Je vous plains, Madame, d'avoir à essuyer l'embarras que vous causera mademoiselle de la Vallière, si elle contraint Madame la princesse de Conti à en venir à la violence. Elle y est entièrement résolue ; et si cette demoiselle ne se laisse vaincre à la raison, il en faudra nécessairement venir à la force. Ce sera un grand point à délibérer entre nous, savoir qu'il faudra permettre les entrées des pères et mères ou autres proches parents aux vêtures et professions. En attendant que nous nous soyons bien résolus sur ce point, vous pourrez recevoir à cette occasion qui il vous plaira.

J'espère vous voir dans les premières semaines du Carême. Je prie Dieu sans cesse qu'il vous comble de ses grâces : elles vous sont bien nécessaires pour détruire cet esprit de raillerie que Madame Saint-Bernard excite dans votre maison : c'est le pire de tous les esprits, et il faudra plus que toutes choses chercher les moyens de le déraciner.

A Paris, ce 15 février 1694.

78. *A la même.*

Enfin, Madame, ce sera moi qui frapperai le dernier coup, et qui vous arracherai Madame de la Vieuville : ma consolation est qu'elle fait la volonté de Dieu qu'elle a cherchée. J'espère que sa retraite, loin de nuire à votre maison, y donnera peut-être des vues plus approchantes des vôtres ; et si ce n'est d'abord, ce sera, s'il plaît à Dieu, avec le temps. Je ne puis cependant assez louer, ni votre bon cœur, ni la soumission que vous avez aux ordres de Dieu : votre vertu et votre modération sont en cela d'un grand exemple.

J'irai vers la Pentecôte prendre part à votre douleur, et vous consoler. Nous ferons, si vous l'avez agréable, les cérémonies du baptême de Made-

moiselle votre nièce le mardi ou le mercredi, et je serai avec vous tout le temps que je pourrai. Si le jour de la Trinité était plus commode, j'arrangerais mes affaires sur cela ; et je m'avise que ce serait ce qui me contraindrait le moins, à cause de l'ordination. Je ne vous parle point de mademoiselle de Pons, que Madame de Notre-Dame a retenue.

A Germigny, ce 5 mai 1694.

79. *A la même.*

Comme je serai, s'il plaît à Dieu, à Farmoutiers le samedi de la Trinité, pour y faire en ce saint jour les cérémonies du baptême de Mademoiselle votre nièce, il sera, Madame, agréable à Dieu et aux hommes que le public profite de mon séjour, et que nous fassions, si vous l'avez agréable, la descente de la châsse de sainte Fare, avec une procession solennelle. Je ne manquerai pas d'envoyer les mandements nécessaires pour cela; et comme il faudra quelque temps pour disposer les choses, je vous prie de trouver bon que je suppose votre agrément.

J'ai nouvelle de l'arrivée de Madame de la Vieuville à la Trappe. Mademoiselle de Pons partit hier pour aller aux Clairets, dans un équipage que lui donne Madame sa mère.

A Paris, ce 26 mai 1694.

80. *A la même.*

J'ai, Madame, entretenu M. de Louville, et il me paraît que tout se dispose à consentir à la retraite, pour un temps, de Madame de Saint-Bernard. On la propose pour deux ans : il faut l'accepter pour cela; parce qu'après nous ne manquerons pas de raisons pour proroger l'obédience. Je lui dis qu'elle comptait sur deux cents livres de pension de sa famille, et qu'il faudrait tâcher de porter le monastère à faire le reste. Il répliqua que c'était bien peu, de ne faire à Farmoutiers que cent livres pour une fille qui avait porté huit mille livres. Je ne poussai pas plus avant. Afin de vous tout dire en une fois, elle propose le monastère de Mondenis, où est Mademoiselle Nisard, en s'expliquant bien fortement que ce n'est pas pour l'amour d'elle, mais par la facilité qu'elle a trouvée du côté de Madame de Richelieu. Régulièrement il faudrait un monastère de même observance : mais comme on serait longtemps à en chercher, je ne m'éloignerais pas de celui-là : Je le puis permettre à cause des infirmités de Madame de Saint-Bernard, ne s'agissant de le faire que pour un temps. Notre véritable motif, qui est de nous défaire au plus tôt d'un esprit très-dangereux, est très-légitime. Je n'ai pourtant voulu m'engager à rien sans savoir votre sentiment : ainsi je ne m'explique de rien qu'en général dans la lettre que j'écris à Madame de Saint-Bernard. Vous lui pourrez dire ce que vous voudrez sur ce que j'ai l'honneur de vous écrire. Je pourrai recevoir de vos nouvelles à Meaux, où je serai lundi, s'il plaît à Dieu, pour dîner.

A Versailles, ce 30 juillet 1694.

81. *A Madame de la Vieuville, religieuse de Farmoutiers.*

Je vous suis, Madame, très-obligé de la bonté que vous avez de me donner de vos nouvelles et de celles de Mademoiselle de Pons. Vous verrez par la lettre ci-jointe, que je vous prie de lui rendre, que j'assisterai en esprit au commencement de son sacrifice. On ne peut assez louer sa circonspection à considérer ce qu'elle allait faire, ni sa fidélité à l'exécuter, quand elle a vu par une première épreuve, les marques de l'appel de Dieu. Le père Touron est un digne prédicateur, et je n'ai qu'à me réjouir qu'il soit échu en partage à cette chère cousine, pour lui annoncer les voies de Dieu. Il n'y a qu'à louer Dieu en toutes manières des grâces qu'il donne à la conduite de votre sainte abbesse. Madame d'Ablois paraît toujours si déterminée à vous suivre, que je ne pense plus à la retenir, et que je commence à trouver son épreuve suffisante. Je prie Dieu, Madame, qu'il bénisse vos intentions et les siennes, et je vous prie de vous assurer pour tout le reste de mes jours, d'une entière fidélité à me souvenir de vous devant Dieu.

A Germigny, ce 27 octobre 1694.

82. *A Madame de Béringhen.*

J'ai, Madame, fait connaître vos sentiments, qui sont aussi les miens, à la reine d'Angleterre, qui vous demande encore un mois tout au plus pour prendre le temps de se dégager en quelque manière que ce soit de la demoiselle.

Si Madame de Saint-Bernard voulait sérieusement se donner à Dieu, elle choisirait un confesseur plus vigoureux qu'un vieillard de cent ans, qui n'a pas assez de fermeté pour conduire sa famille, et réprimer les brutaux emportements d'un neveu qu'il a fait curé. Le curé de Dammartin nous accommoderait mieux ; ou enfin quelqu'un qui sût un peu prendre d'autorité, et lui faire connaître le mal de l'esprit railleur qui la possède.

Vous savez, Madame, combien je suis à vous.

A Paris, ce 15 janvier 1695.

P. S. Depuis tout ceci écrit, j'ai cru qu'il serait bon d'écrire ce que vous verrez à Madame de Saint-Bernard.

83. *A la même.*

Je vous avoue, Madame, que j'ai beaucoup de peine à remettre la conscience de Madame de Saint-Bernard à ce vieillard ; et c'est parce que je ne puis me déterminer à cela que j'ai tant tardé à faire réponse. Où va-t-on chercher ce bon homme pour lui faire une confession générale? Je ne puis, Madame, y consentir, et je vous prie qu'on me demande tout autre confesseur. Je n'ai pu encore voir la reine d'Angleterre : ce sera avant mon retour, et je la déterminerai absolument à vous défaire de cette fille.

Madame d'Ablois n'a rien à demander à son abbesse, si ce n'est quand elle accomplira son grand dessein.

Je salue Madame d'Arminvilliers de tout mon cœur.

A Versailles, ce 2 mars 1695.

84. *A la même.*

Je vous prie encore, Madame, de faire tout votre possible pour faire choisir un autre confesseur à Madame de Saint-Bernard. Il n'y a qu'un seul cas qui puisse mettre ma conscience en repos sur cela ;

c'est, Madame, si l'on ne pouvait absolument en venir à bout : auquel cas il vaudrait mieux se confesser à ce bon homme que de ne se confesser point du tout; et je vous envoie une permission dont je vous prie de n'user qu'en cas que vous ne puissiez faire autrement; car en vérité il nous faut une autre tête que celle-là.

A Versailles, ce 2 mars 1695.

85. *A la même.*

Vous voulez bien, Madame, que j'aie l'honneur de vous dire que je ne me suis jamais mêlé de ces septièmes garçons, que pour les empêcher de tromper le monde, en exerçant leur prétendue prérogative qui n'a aucun fondement. Le Roi ne touche plus de ces sortes de gens que dans le cas qu'il touche les autres, c'est-à-dire, dans le cas des écrouelles. Ainsi tournez, Madame, la charité que vous avez pour ce jeune homme, qui paraît un fort bon enfant, au soin de le consoler, et de le rendre capable de renoncer à une prétention qui n'est que superstition.

Je n'ai aucune réponse de ma Sœur de Saint-Bernard sur la lettre où je lui représentais fort sincèrement et fort charitablement, et je puis dire paternellement, ses besoins. Voici pourtant les jours salutaires et les temps de propitiation.

A Meaux, ce 27 mars 1695.

86. *A la même.*

Le Père de Riberolles vous sera, Madame, un bon témoin du déplaisir où je suis de m'en retourner d'un lieu si proche de vous, sans avoir l'honneur de vous voir : il vous en fera mes justes et nécessaires excuses.

M. le curé est venu ici me représenter, de la part des habitants, que la mission que nous avions résolu de leur donner incontinent après la Toussaint, leur sera plus utile durant le Carême; et j'ai cédé à leurs désirs. Ainsi je remettrai à ce temps la visite que je vous dois, et je vous promets aussi de la faire plus longue : je trouverai même, s'il plaît à Dieu, le loisir de vous voir auparavant, et je vous assure de n'en perdre aucun. Je trouve partout des marques de vos bontés et de celles de Madame d'Arminvilliers, dont Madame de Sainte-Avoye m'a fait les très-obligeantes recommandations. Nous allons donner une supérieure à ce monastère, et je prie Dieu que ce soit lui-même qui la choisisse.

Je vous envoie la permission d'entrer pour Madame de Besmana. Cette lettre vue de vous lui suffira pour cela : c'est pourquoi je vous l'envoie tout ouverte. Cette dame me pardonnera si j'accorde trop tard ce que je voudrais pouvoir n'accorder jamais à qui que ce soit. Ce me serait une grande consolation de voir la maison de sainte Fare redevenir sous votre gouvernement, selon vos souhaits, inaccessible comme elle devrait être aux personnes séculières, même pieuses et modestes. Je ne puis m'empêcher pourtant, malgré la généralité de cette expression, d'y faire secrètement quelques exceptions, et surtout en faveur d'une personne aussi exemplaire et aussi retirée que Madame de Caumartin.

A Coulommiers, ce 27 octobre 1695.

87. *A la même.*

Je me rends, Madame, à toutes les raisons que M. le curé me mande, et que vous approuvez, de remettre le jubilé à la quinzaine de Pâques à Farmoutiers, et dans les lieux du voisinage qui sont à portée de profiter de la mission; et je mande à M. le curé de le faire savoir à sa paroisse, comme je vous prie, Madame, de le déclarer à votre sainte communauté.

L'abbaye de la Trappe ne perdra rien à la mort de dom Zozime; puisque le Roi a nommé dom Armand[1], qui a été vingt ans et plus carme déchaux, professeur en philosophie et en théologie dans son ordre à Meaux, prieur dans son ordre plusieurs fois, et dans le fond un excellent homme.

Tout le monde veut que j'aie des affaires à Rome, et il ne tient pas à certains moines qu'on ne le croie dans tout le royaume : cependant je n'en ai aucune, ni petite ni grande; et le voyage de mon neveu n'est qu'un voyage comme celui de cent autres jeunes abbés, résolu il y avait déjà longtemps, et déterminé en ce temps par l'occasion du passage de M. le cardinal Cavallerini, sur les galères du grand-duc. On n'a pas seulement parlé à Rome de l'affaire de Rebais, et M. le cardinal de Janson me le mande positivement : cependant on n'en veut rien croire, et je vous supplie, Madame, de n'en pas douter. Ce n'est pas à vous que je voudrais donner du galimatias; mais il n'y a rien, rien du tout, vous le pouvez croire. Le nonce même n'a rien trouvé à redire dans mon procédé : il s'est expliqué hautement sur la bulle du bénédictin de Rebais, comme d'une chose surprise. Si on savait le soin que je prends de vous expliquer tout cela, on croirait qu'il y a quelque chose : à tout autre qu'à vous je ne répondrais qu'en riant; mais à vous, il faut vous mettre l'esprit en repos, puisque votre bonté vous fait prendre tant d'intérêt à ce qui nous touche.

Je me réjouis d'avoir l'honneur et la consolation de vous voir.

A Paris, ce 19 mars 1696.

88. *A la même.*

Vous voulez bien, Madame, qu'en vous demandant de vos nouvelles je vous en dise des nôtres. Vous serez bien aise d'apprendre que mon neveu a eu l'honneur de baiser les pieds au Pape, et que Sa Sainteté a témoigné toute sorte de bonté pour lui et pour moi : ce que je suis bien aise de faire savoir à des amis tels que vous, principalement à cause des bruits impertinents que les moines ont fait courir, que j'étais très-mal avec Rome. Tout le contraire paraît par la réception qu'on lui fait dans toute cette Cour, et il n'y a pas eu seulement le moindre nuage.

Le curé de Douy dit que son affaire, mise en compromis entre mes mains, demeure indécise par le défaut de la ratification des religieuses, qui en effet est nécessaire.

Ce 25 juin 1696.

1. François Gervaise, né à Paris en 1660; d'abord carme déchaussé, puis religieux, et enfin abbé de la Trappe. Il donna sa démission en 1698, et mourut exilé à l'abbaye de Reclus, au diocèse de Troyes, le 21 septembre 1751.

89. *A la même.*

J'ai reçu ici, Madame, par les mains de M. Morin, la lettre que vous m'aviez annoncée par celle que j'ai reçue à Paris. Je vous dirai franchement que je trouve le sujet de la sortie fort léger, pour aller voir le médecin de Chaudrez. S'il fallait à tous les nouveaux, ou médecins, ou charlatans qui s'élèvent, faire sortir les religieuses, la conséquence en serait trop grande. On peut exposer le mal, et recevoir les avis nécessaires sur cet exposé. Quant à l'inspection de la personne, c'est là un de ces soulagements d'imagination, auxquels on renonce quand on s'est consacré à Dieu. Je suis à vous, Madame, comme vous savez.

A Meaux, ce 21 septembre 1696.

90. *A la même.*

J'ai été à Mantes, à deux lieues du médecin de Chaudrez, et résolu, Madame, d'y aller moi-même le consulter pour notre religieuse, si je n'eusse appris que pour aucune considération il n'écoutait aucune consultation, et voulait voir la personne; ce qui m'a enfin fait résoudre, par une indulgence peut-être excessive, d'accorder le congé à cette religieuse et à la compagne que vous voudrez lui donner, plutôt pour la satisfaire, que par aucune espérance de soulagement; cet homme étant incapable, autant que j'en puis juger, de lui en donner aucun. Je lui conseille donc de renoncer, pour l'amour de Dieu, à cette frivole satisfaction : si elle ne peut s'y résoudre, déterminez-lui vous-même, si vous l'avez agréable, un terme fort court; et prions Dieu tous ensemble qu'il ne m'impute pas ma facilité à péché. J'espère être lundi à la Trappe, et quatre jours après aux Clairets. Je prie Dieu, Madame, qu'il soit avec vous.

Cette lettre servira d'obédience avec la vôtre à Madame de Sainte-Menoux et à sa compagne.

A la Ronce, près Evreux, ce 6 octobre 1696.

91. *A la même.*

Peut-on douter de vos bontés, quand on en a tant et de si sincères témoignages? Je n'ai qu'à vous en demander la continuation et à vous assurer, Madame, qu'il n'y a rien que je ne fasse pour le mériter par mes services.

A Paris, 4 juillet 1697.

92. *A la même.*

Je vous supplie, Madame, que nous ne changions rien du tout au temps que nous avons arrêté pour votre bénédiction. Ma conscience ne me permet pas de reculer davantage; et je vous avoue que je fus un peu étonné du délai que vous me proposâtes. La raison tirée de la grille me parut si légère, que naturellement tout autre que moi l'aurait prise pour un prétexte. D'autres croiraient que vous ne faites pas l'état que vous devez d'une si sainte et si nécessaire cérémonie, ou même que vous reculez à faire la profession d'obéissance. Pour moi je vous connais trop pour adhérer à ces pensées, qui pourtant ne peuvent pas ne point passer dans l'esprit.

Pour le sermon de Mademoiselle votre nièce, vous savez bien que nous avions arrêté le Père de la Pause, pour joindre ensemble l'une et l'autre cérémonie. Mais de cela, Madame, vous en serez la maîtresse, et je serai de ma part très-aise de vous contenter sur le Père de la Ferté. Je ne vous oblige à aucune célébrité, mais seulement à ce que l'Eglise commande. Pardonnez-moi, Madame, si je vous dis si franchement toutes choses; croyez que c'est un effet de ma sincère amitié. Je serai samedi à Meaux, où j'attendrai de vos nouvelles : je m'attends à un oui formel; car pour moi il n'y aura point dans mon discours de oui ou non, ni aucun doute.

A Paris, ce 10 juillet 1698.

93. *A la même.*

Je n'ai, Madame, qu'à louer Dieu de la déclaration de votre obéissance pour votre bénédiction. Vos excuses m'avaient fait beaucoup de peine; parce que je les trouvais, à ne rien dissimuler, peu dignes de vous, aussi bien que peu convenables aux obligations de ma conscience. Vous ordonnerez comme il vous plaira des prédicateurs, et je m'en repose sur vous.

Quand Madame de Roquepine vous mènera Madame sa belle-fille, je serai très-aise que vous la traitiez comme Madame sa mère.

Je suis bien aise que la *Relation* vous ait contentée. Je vois de tous côtés qu'elle a ouvert les yeux à tout le monde. Dieu soit loué de ce bon effet et du triomphe manifeste de la vérité. Nous le verrons, s'il plaît à Dieu, bientôt déclaré à Rome, où la *Relation* paraît avoir produit le même effet qu'à Paris et dans toute la France. Madame d'Arminvilliers me fait plaisir de me dire par vous ses sentiments, et je vous salue, Madame, toutes deux de tout mon cœur.

A Meaux, ce 13 août 1698.

94. *A la même.*

Ce n'est pas une raison canonique pour dispenser de la clôture que l'assistance à une bénédiction. Vous savez bien, Madame, que c'est là mon sentiment, et qu'il faut s'en tenir aux termes du Pontifical. Le saint abbé de la Trappe à qui vous déférez tant, s'est expliqué là-dessus. Le diocèse ne fait rien à cela. Quand je permis à Madame de la Vieuville de venir à la bénédiction de feu Madame de Berci qui lui avait succédé, c'était la ramener dans son monastère d'où j'eusse bien voulu qu'elle ne fût jamais sortie. Madame de Jouarre prendra bien cette excuse. Au lieu de me permettre le délai de la sainte cérémonie de cette bénédiction, ma conscience me reproche de l'avoir trop différée, et de ne m'être pas assez opposé à l'indifférence qu'on a à la recevoir. Ainsi, Madame, nous nous fixerons, si vous l'avez agréable, au 19 octobre, qui est le jour le plus commode à M. le Premier, aussi bien qu'à moi. Il ne me reste qu'à vous assurer vous et Madame votre sœur de mes très-humbles services.

A Compiègne, ce 13 septembre 1698.

95. *A la même.*

Le soin que vous avez des pauvres est digne, Madame, de votre charité. J'ai écrit de Meaux à M. de Villacerf pour les terres de Madame de Bes-

maux, et il m'a mandé qu'il en prenait soin. Je ne puis, Madame, vous témoigner assez ma reconnaissance de toutes vos bontés et je n'ai rien qui soit plus intimement dans mon cœur que l'estime, et, je le puis dire, la vénération que j'ai pour vous. Madame votre sœur y entre en part et je souhaite bénédiction à la chère famille et en particulier à ma filleule.

A Paris, 20 janvier 1699.

96. *A la même.*

Je ne puis voir partir ce messager sans vous faire, Madame, mille remercîments pour Mademoiselle de Pons et sa compagnie que vos bontés ont charmées. C'est un effet ordinaire dans ceux qui ont la joie de vous approcher. J'espère, Madame, l'avoir bientôt.

A Germigny, 9 août 1699.

97. *A la même.*

Votre lettre m'a trouvé, Madame, prêt à monter à cheval, c'est-à-dire en carosse, pour aller coucher à Jouarre, après un an et demi d'absence. L'abbé et le président sont à Paris, où ils apprendront avec joie l'honneur de votre souvenir; vous pourrez faire entrer Madame de la Marchère et faire confesser M. l'abbé Prion autant que vous le jugerez à propos pour celles qui le désirent. J'espère bien entonner la Messe pontificale. J'irai à Lusanci et à la Ferté-sous-Jouarre, et me rendrai ici mercredi. Je salue de tout mon cœur Madame d'Arminvilliers et toute la religieuse et sainte jeunesse.

A Germigny, 12 octobre 1699.

98. *A la même.*

Il est vrai, Madame, que je vous ai ôté un bon curé; mais il m'était nécessaire au lieu où je l'appelle. Nous aurons tout loisir de conférer ensemble sur le sujet de son successeur.

Il vaque à votre nomination une cure considérable, et qui a bien besoin d'un bon pasteur : c'est celle de Moron dans votre voisinage. Comme je sais vos intentions très-pures pour fournir l'Eglise de bons pasteurs, je vous indique les sieurs l'Enfant et Folien, vicaires de Coulommiers, et les sieurs Landis, vicaires de Saint-Nicolas de cette ville, comme les meilleurs sujets du diocèse. Vous ne sauriez trop prendre garde à ce bénéfice, dont le dernier possesseur n'a pas été de grande édification. Je salue Madame votre sœur de tout mon cœur.

A Meaux, ce 19 décembre 1699.

99. *A la même.*

Comme j'espère, Madame, être dans peu de jours dans le diocèse où je verrai moi-même les présentations et provisions de la cure de Farmoutiers, je vous rendrai compte de cette affaire, et je vous prie seulement de charger quelque homme de créance de voir avec moi ce qui sera dans nos registres, afin de vous en instruire.

Quant aux pensionnaires qu'on vous propose, dont l'une vous convient, et l'autre non, je m'accommoderai toujours à vos sentiments, sans que vous y paraissiez qu'autant que vous le jugerez à propos; et pour cela il faudra que vous me mandiez les qualités de l'une et de l'autre, et les circonstances qui peuvent déterminer, pour fonder mon consentement ou mon refus là-dessus. Je ne doute point, Madame, que vous et Madame d'Arminvilliers n'entriez dans nos sentiments sur la perte que nous avons faite de M. le procureur-général, et je vous en rends grâces très-humbles.

A Paris, ce 2 octobre 1700.

100. *A la même.*

Je viens, Madame, de recevoir votre lettre du 15 octobre : je vous envoie la confirmation de votre élection, et je retiens M. Fouquet selon votre intention.

Quant à la pensionnaire que vous agréez, j'y consens. Je me tiendrais honoré de donner l'habit de novice à mademoiselle d'Helicour; mais je me réserverai plus volontiers pour la profession, si Madame la comtesse de Cayeux l'a agréable. J'entendrais avec joie le révérend Père général : je lui envoie tout pouvoir.

Quant à la démission, on a peine à trouver des provisions, le cas n'étant arrivé de longtemps : on cherche pourtant; et si vous envoyez à Meaux de mardi en huit, on vous donnera connaissance de tout : mais vous voulez bien que je vous dise que c'est à vous à prouver, et que faute de preuve de votre part, non-seulement la présomption, mais le droit même est tout entier et incontestablement à l'évêque. Néanmoins je veux bien encore faire rechercher tous les éclaircissements qui vous peuvent être favorables, s'il s'en trouve, voulant toujours prendre avec vous les partis les plus honnêtes.

Je salue toute la bonne compagnie, et suis comme vous savez très-sincèrement attaché à ce qui vous touche.

A Germigny, ce 18 octobre 1700.

101. *A la même.*

Je suis bien aise, Madame, que vous ayez agréé l'expédient que j'ai pris. Il fallait finir cette affaire, et ne pas laisser plus longtemps un si grand troupeau sans pasteur : si les pièces qu'on a montrées à Meaux à M. Loyseau, sont telles qu'on me les a rapportées, elles sont plus que suffisantes : quoi qu'il en soit, c'est assez que vous ayez un bon sujet, et celui que vous avez désiré. Vos protestations vaudront ce qu'elles pourront à l'avenir : elles n'empêchent pas l'effet présent que nous souhaitions tous deux : je ne crois pas, au surplus, que vous trouviez rien que vous puissiez opposer au titre d'évêque qui se soutient seul. Je salue Madame votre sœur, et suis toujours ce que vous savez.

A Paris, ce 26 novembre 1700.

102. *A la même.*

Monsieur le curé de Farmoutiers est fort satisfait de vos bontés. Je vous prie de les continuer et de lui faire justice sur l'affaire des menues dîmes. Je lui ai expressément ordonné de ne rien entreprendre sans me rapporter auparavant une bonne consultation. Vous voulez bien que je vous dise franchement que le bruit de tout le pays est que le troupeau est au sieur Raoul. En ce cas,

votre conscience serait chargée seule de la prétendue exemption de la dîme. Je finis, Madame, en vous assurant très-sincèrement de mes services.

A Meaux, ce 20 décembre 1700.

103. *A la même.*

J'ENVERRAI, Madame, au premier jour l'obédience pour Madame de Saint-Bernard et ma Sœur de Saint-Augustin, limitée à trois jours de séjour à Paris.

Je n'ai donné aucun ordre à M. le curé, que de n'entreprendre aucun procès qu'avec bonne consultation dont il m'aura rendu compte. Pour dire autre chose, il faudrait que je fusse instruit d'un droit certain, ce que je ne sais pas; et en ce cas je ne ferais rien qui vous regardât sans vous en parler auparavant; cela étant du devoir paternel, de la satisfaction que j'ai tout entière de vous, et de l'amitié qui est entre nous de tout temps.

A Paris, ce 15 février 1701.

104. *A la même.*

Vous voyez bien, Madame, que je ne me presse pas d'envoyer mon obédience, et que j'ai attendu de votre part les éclaircissements que j'ai reçus par votre lettre du 8. Je suis donc déjà déterminé à ne point donner l'obédience pour la Sœur de Saint-Augustin. La grande difficulté est de savoir si l'on peut passer à une moindre observance. Jusqu'ici je ne le crois pas : j'y aviserai pourtant. Je ne sais pas aussi quel secours on attend de vous pour le temporel, et je vous prie de vous expliquer sur ce sujet un peu davantage; car la Sœur de Saint-Bernard m'en écrit aussi. Vous verrez la réponse que je lui fais : pour le choix de la religieuse qui pourra l'accompagner, je m'en rapporte à vous, et serai toujours disposé, Madame, à ne rien faire qui ne vous contente.

A Paris, ce 25 février 1701.

105. *A la même.*

POUR répondre, quoique trop tard, Madame, à vos lettres du 12 et du 24 juin, dont la dernière m'a été rendue un peu tard, vous ne doutez point que je n'aie beaucoup de joie de l'entrée que vous donnerez à Madame votre nièce et à Madame de Surville. Vous y pouvez joindre Madame des Goths et Mademoiselle Burel, à condition qu'elles ne coucheront point au dedans.

Mon conseil ecclésiastique trouve quelque difficulté à ce que je ratifie les pensions de Mesdames vos nièces. Je reverrai les écrits que j'ai sur cela; quoiqu'ils ne soient pas dans la dernière régularité. Il ne s'agit pas du fond, mais de la manière dont j'entrerai dans la chose, qui pourrait tirer à conséquence.

Je m'en vais dans le moment donner l'obédience pour la Sœur Louise Molin de Saint-Antoine, converse : peut-être ne pourra-t-on pas l'envoyer aujourd'hui. La religieuse peut partir en attendant et sur la foi de l'obédience, où je mettrai expressément que c'est sans la dispenser de la grande règle. Je joins à la permission les deux personnes dont vous me parlez dans votre lettre du 24, aux mêmes conditions de ne point coucher en dedans. Je retournerai pour le mois d'août, et reprendrai avec joie le dessein de vous aller voir. Je salue Madame votre sœur et vos chères nièces.

A Versailles, ce 3 juillet 1701.

106. *A la même.*

C'EST par mon ordre, Madame, que M. Culambourg est venu ici : c'est qu'en rappelant plusieurs choses que vous m'avez dites et que j'ai apprises d'ailleurs, j'ai cru qu'il avait de l'éloignement de servir dans les couvents, et qu'il songeait à se retirer : c'est pourquoi ne voulant pas que le diocèse le perdît, je l'ai destiné à être ici avec nous dans l'hôtel-Dieu. J'ai voulu savoir ses sentiments; et comme il a témoigné que cet emploi était de son goût, je vous supplie, Madame, de vous y accorder; vous me ferez beaucoup de plaisir. Il pourra rester à Farmoutiers huit ou quinze jours, si vous l'avez agréable, et cependant on disposera tout ici pour le placer. Vous savez, Madame, ce que je vous suis.

A Meaux, ce 5 septembre 1701.

107. *A la même.*

JE vous rends grâces, Madame, du renouvellement des assurances de vos bontés, et je vous assure que j'y réponds fidèlement. Quant à la pension de Mesdames vos nièces, la difficulté de mon côté est que j'entre là dedans en les approuvant; ce qui est de conséquence pour l'exemple. J'ai revu depuis peu les papiers de cette affaire, et il est certain que l'expédient de M. Nouet n'était pas bon. Je prendrai nouveau conseil à Paris, et j'assemblerai quelques docteurs pour faire ce qui sera le plus favorable à votre maison, autant que la conscience le pourra permettre. Je salue Madame votre sœur et Mesdames vos nièces de tout mon cœur.

A Meaux, ce 15 janvier 1702.

108. *Aux Sœurs de la communauté de Sainte-Anne, de la Ferté-sous-Jouarre.*

IL est venu à ma connaissance, mes filles, que quelques-unes de vous prenaient des mesures pour avoir une supérieure des filles de Sainte-Geneviève de Paris : c'est ce qu'on n'a pas dû faire sans permission. Avertissez donc celles qui se sont mêlées de cette affaire, de demeurer en repos jusqu'à ce que M. votre supérieur étant arrivé, j'aie concerté avec lui ce que le bien de la maison demandera. Notre Seigneur soit avec vous, mes filles.

A Meaux, ce 3 juin 1702.

109. *A Madame de Béringhen.*

JE vous recommande, Madame, Mademoiselle Croyer, qui est digne de votre protection par sa foi et par son courage. Sa piété ne peut être mieux cultivée que par des mains comme les vôtres, ni avoir un meilleur guide que vos instructions et vos exemples. Depuis le temps qu'elle est entrée dans l'Eglise, je ne l'ai vue ni vaciller ni varier, et je n'ai point encore connu dans une si jeune personne une plus sûre vocation. Je voudrais bien que celle de votre novice pour la vie religieuse fût aussi bonne. On me parle diversement du succès de la nouvelle épreuve, et c'est de vous, Madame, que j'attends la vérité.

Puisque M. Culambourg ne peut, à ce qu'on me

dit, se résoudre pour Farmoutiers, je ne veux point que le diocèse le perde : je le placerai bien, et je vous prie de m'aider à le conserver.

A Germigny, ce 30 septembre 1702.

Questions faites à Bossuet, par les religieuses de la Visitation, avec les réponses.

Première question. Comment se défaire de soi-même, puisque nous sommes toujours avec nous ?

Réponse. Saint François de Sales dit, que l'amour-propre ne meurt jamais qu'avec nous, c'est-à-dire, avec nos corps : il faut toujours que nous sentions ses attaques sensibles et ses pratiques secrètes ; mais nous devons nous beaucoup humilier, nous défier de nous-mêmes, et sans nous décourager, nous confier pleinement à Dieu, en tâchant de rendre involontaires ces mouvements qui nous sont si propres et si naturels durant cette misérable vie.

Seconde question. Qu'est-ce que porter devant Dieu à l'oraison, non-seulement un fond soumis, mais un laisser faire? Qu'est-ce que ce laisser faire ?

Réponse. Ce mot signifie deux choses, le faire de Dieu et le laisser faire de la créature. Quand l'âme cesse de vouloir agir par elle-même, et qu'elle s'offre à Dieu avec des dispositions propres à recevoir l'opération de sa grâce ; alors elle est dans l'état que Dieu désire d'elle.

Troisième question. N'est-ce point une oisiveté, que de demeurer sans rien faire, sous prétexte de laisser faire Dieu ?

Réponse. Ce n'est pas ne rien faire que d'être soumis à Dieu ; au contraire, c'est alors que l'on fait davantage ce qu'il veut de nous. Un arbre l'hiver ne produit rien ; il est couvert de neige, tant mieux : la gelée, les vents, les frimas le couvrent tout : pensez-vous donc qu'il ne fasse rien pendant qu'il est ainsi tout sec au dehors ? sa racine s'étend, se fortifie et s'échauffe par la neige même : et quand il s'est étendu dans ses racines, il est en état de produire de plus excellents fruits dans la saison. L'âme sèche, désolée, aride et en angoisse devant Dieu, croit ne rien faire ; mais elle se fonde en humilité, et elle s'abîme dans son néant : alors elle jette de profondes racines pour porter les fruits des vertus et de toutes sortes de bonnes œuvres, au goût de son Dieu.

Quatrième question. Quel est le moyen le plus court et le plus sûr, pour parvenir à la vraie humilité, si difficile à acquérir ?

Réponse. Saint Bernard y répond admirablement, lorsqu'il dit que le chemin à l'humilité c'est l'humiliation. Quand on se sert de tout ce qu'il y a dans la vie chrétienne de contraire à l'orgueil de l'homme, pour avancer dans la vertu, c'est assurément le chemin le plus court. Porter le fardeau de la loi de Dieu, le poids de sa divine conduite, et tout ce qu'il lui plaît de nous envoyer par sa providence ; s'anéantir sous sa main puissante; marcher et avancer toujours ainsi dans le chemin de la vertu, et ne s'arrêter jamais, c'est le vrai moyen pour parvenir à l'humilité.

Cinquième question. L'Ecriture dit dans un endroit : *Je ferai que vous fassiez ce qui est de mes ordonnances*[1] : comment cela doit-il s'entendre ?

Réponse. Il faut demander à Dieu qu'il fasse que nous marchions toujours dans ses voies par l'opération de son esprit, avec la plus humble dépendance des mouvements de sa grâce, et marcher ainsi sans discontinuer un seul moment.

Sixième question. Il est dit encore ailleurs : *Soutenez les attentes du Seigneur*[1].

Réponse. C'est qu'il y a des temps où Dieu veut envoyer des secours particuliers : mais il en faut attendre les moments ; et l'âme doit être ferme, constante et patiente pour soutenir cette longue attente avec la soumission et l'abandon qu'il demande d'elle.

Autres questions proposées à Bossuet, avec ses réponses.

Première demande. Comment peuvent s'accorder ces paroles : *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*[2], avec le mystère de la prédestination?

Réponse. La bonté générale et paternelle de Dieu pour tous les hommes, n'empêche pas le choix particulier et spécial qu'il fait de certains au-dessus des autres, pour les appeler à son royaume, et en faire les membres vivants et inséparables de Jésus-Christ.

Seconde demande. De quoi sert-il de demander dans ses prières d'être du nombre des élus, puisque si nous n'en sommes pas de toute éternité, nous ne pouvons changer notre sort ?

Réponse. Quand nous demandons à Dieu ce qu'il veut de toute éternité, ce n'est pas pour le changer, mais pour nous y conformer : autrement il ne faudrait jamais prier ; puisque Dieu sait bien ce qu'il veut faire pour toutes choses, et qu'il ne le sait et ne le veut pas d'aujourd'hui, mais de toute éternité ?

Troisième demande. Comment s'accordent ces paroles de Notre Seigneur en saint Matthieu et en saint Marc[3] : *Ceci est mon sang, le sang du Nouveau Testament, qui est répandu pour plusieurs*, avec celles de saint Paul aux Romains, chapitre v : *Comme c'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation, ainsi c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie :* et ces autres de saint Jean, chapitre II : *C'est lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés, et non-seulement pour les nôtres, mais pour ceux de tout le monde?*

Réponse. Saint Paul nous apprend que *Dieu est le Sauveur de tous, mais principalement des fidèles*[4]; et on peut ajouter par d'autres passages, principalement des élus. Jésus-Christ est donc le prix de tous, parce qu'il n'y a personne qui ne puisse jouir du bénéfice de sa rédemption : mais il y en a plusieurs pour qui il s'offre par une prédilection particulière et avec effet ; et ce sont ceux-là qu'il appelle plusieurs. En un mot, il s'offre pour tous, mais principalement pour ceux qui par une foi sincère reçoivent le fruit de sa mort ; et cette foi, c'est lui qui la donne.

Quatrième demande. Si Jésus-Christ n'a répandu son sang efficacement que pour les élus, personne n'étant assuré d'être de ce fortuné nombre, com-

1. *Ezech.*, XXXVI, 27.

1. *Eccli.*, II, 3. — 2. *I. Tim.*, II, 4. — 3. *Matth.*, XXVI, 28; *Marc.*, XIV, 24. — 4. *I. Tim.*, IV, 10.

ment peut-on croire et dire qu'il est mort pour soi en particulier?

Réponse. Tous ceux qui sont baptisés, tous ceux qui reçoivent les sacrements, et qui tâchent de les bien recevoir, sont assurés dès là que Jésus-Christ est mort pour eux ; puisque tout cela n'est qu'un effet et une application de sa mort : mais la vraie marque qu'on a en soi-même que Jésus-Christ est mort pour soi en particulier, c'est de faire ce qu'il lui plaît, d'attendre tout de sa grâce, et de s'abandonner entièrement à son infinie bonté.

Cinquième demande. Les raisonnements que j'ai faits malgré moi, ont produit un très-grand trouble dans mon esprit : car d'après ceux que je viens de marquer, je me suis trouvée dans l'impossibilité de m'occuper d'aucun mystère, à cause des réflexions qui me viennent; et même je me suis trouvée insensible à tous les mystères par ce principe : Que si je n'étais pas du nombre heureux des élus, Jésus-Christ ne les avait pas opérés pour moi. Vous voyez que tout cela conduit à de grandes inquiétudes, et empêche entièrement les sentiments de reconnaissance et d'amour.

Réponse. Ces pensées, quand elles viennent dans l'esprit, et qu'on ne fait que de vains efforts pour les dissiper, doivent se terminer à un abandon total de soi-même à Dieu, assuré que notre salut est infiniment mieux entre ses mains, qu'entre les nôtres; et c'est là seulement qu'on trouve la paix. C'est là que doit aboutir toute la doctrine de la prédestination, et ce que doit produire le secret du souverain Maître qu'il faut adorer, et non pas prétendre le sonder. Il faut se perdre dans cette hauteur et dans cette profondeur impénétrable de la sagesse de Dieu, et se jeter comme à corps perdu dans son immense bonté, en attendant tout de lui, sans néanmoins se décharger du soin qu'il nous demande pour notre salut.

Sixième demande. Il y a longtemps que je suis tourmentée de ces réflexions, que j'ai tâché de dissiper, en croyant en général tout ce que l'Eglise croit : mais je trouve que cela me cause tant de peines dans le temps où je devrais être tout occupée de Dieu, que je me suis crue obligée de vous exposer toutes mes difficultés, et de vous supplier de me les résoudre.

Réponse. La fin de ce tourment doit être de vous abandonner à Dieu, qui par ce moyen sera obligé par sa bonté et par ses promesses de veiller sur vous. Voilà le vrai dénouement pour nous, durant le temps de cette vie, de toutes les pensées qui viennent sur la prédestination : après cela il se faut reposer, non sur soi, mais uniquement sur Dieu et sur sa bonté paternelle.

Septième demande. Comment s'accordent ces paroles de saint Paul aux Romains : *Je trouve en moi la volonté de faire le bien ; mais je ne trouve pas le moyen de l'accomplir*[1] ; avec ces autres : *C'est Dieu qui inspire le vouloir et le faire*[2].

Réponse. On trouve dans la grâce de Dieu le moyen d'accomplir le bien, mais non pas dans toute la perfection : parce qu'on ne l'accomplit qu'imparfaitement dans cette vie, où l'on est toujours combattu ! et où l'on a par conséquent toujours à combattre : et parce que la grâce ne nous est donnée qu'avec mesure, et n'agit en nous que par degré, pour mieux nous faire sentir notre dépendance et nos besoins, et nous fonder dans l'humilité. Il faut donc uniquement espérer en celui qui seul nous donne la victoire. Ainsi, lorsqu'on trouve le bien en soi, quelque petit qu'il soit, on doit croire que ce commencement, tel quel, vient de Dieu ; et il le faut prier d'achever son œuvre, en se donnant à lui de tout son cœur, et à l'opération de sa grâce.

1. *Rom.*, VII. 18.— 2. *Philip.*, II., 13.

Huitième demande. Comment une personne qui ne connaît point en elle de grands crimes, peut-elle se dire et se croire la plus méchante des créatures, et demander à Dieu dans ses prières qu'il la retire de l'état de mort où elle est, qu'il lui rende la vie, et les autres demandes de cette nature?

Réponse. Nous portons dans notre fond le principe, la source de tous les désordres et la disposition à tous les péchés, auxquels nous serions livrés et précipités de l'un à l'autre, si Dieu ne nous en préservait malgré notre pente naturelle. Ceux donc que Dieu a préservés, ont reçu un grand don ; mais qui les rend plus ingrats, plus infidèles et plus coupables que les autres qui n'en ont pas reçu de si grands, si leur vie, leur reconnaissance et tous leurs sentiments ne répondent à une si grande miséricorde. Et oseraient-ils le dire et se le persuader? Ainsi ils se doivent regarder comme les plus grands pécheurs, parce que Dieu juge de l'ingratitude d'une âme par les grâces qu'elle a reçues. On se doit aussi regarder comme coupable devant Dieu de tous les péchés dans lesquels nous tomberions, si nous n'étions soutenus : on se doit regarder comme mort devant lui; parce que s'il nous laissait un moment à nous-mêmes, notre perte serait inévitable. Mais il est bon, et il ne nous abandonne point que nous ne l'abandonnions les premiers. Ainsi le salut est dans la confiance en la bonté de Dieu : qui espère en lui n'est point confondu, et on ne saurait trop y espérer, pourvu qu'en même temps on tâche de travailler, en s'appuyant uniquement sur sa grâce qu'il nous donne abondamment, en proportion de nos désirs et de notre confiance.

Sur l'état de sécheresse.

Je vous dirai d'abord que dans cet état de sécheresse, vous ne devez pas faire plus qu'une terre sèche et aride. Que fait-elle, tout épuisée qu'elle est d'humeur, et pleine de crevasses? elle demeure toujours exposée simplement au même soleil qui la dessèche. Pensez ainsi, dans les sécheresses, que votre âme est une misérable terre. Ne faites donc qu'exposer en l'oraison cette terre à son divin soleil, qui a causé ses aridités, non par son ardeur, mais par son absence : croyez-moi, n'en faites pas davantage ; car cette soif de votre pauvre âme dit toutes choses à Dieu par son humble exposition : comme c'est lui qui vous a retiré toute l'humeur et l'onction pour les choses divines, il sait bien aussi qu'il ne faut que la divine rosée pour contenter votre soif. Je voudrais que vous aimassiez cet état plus qu'aucun autre; parce que nous apprenons du Prophète que l'âme aride et desséchée de toutes les douceurs des consolations, est plus capable de voir la vertu et la gloire de Dieu. Ne fut-

ce pas dans le désert que Dieu fit éclater ses miracles, tirant l'eau d'une roche? et n'est-ce pas dans les aridités de l'âme que Dieu se fait mieux connaître, en l'arrosant de cette divine eau quand elle n'en attend rien?

Je vous déclarerai ici deux sentiments bien opposés; c'est que quand vous êtes dans la sécheresse, j'aime l'état où vous êtes, et que je le crains : je l'aime, parce que vous tombez dans cette heureuse pauvreté d'esprit, laquelle nous rend dignes d'être remplis de Dieu, puisque alors la place est toute pour lui : mais aussi je crains cet état, parce qu'il est facile dans cette disposition, de se laisser aller en cent actions à une manière d'agir fort naturelle, ou de donner au moins quelque peu à ses sens : l'esprit peut être touché raisonnablement de cette crainte, considérant sa faiblesse et sa légèreté.

Vous devez donc penser que vous n'êtes que comme un enfant, qui a été porté jusqu'ici par la force de la grâce, n'étant pas capable de marcher de lui-même ; si bien que cette tendresse de vertu naissante venant à être tentée par ce genre d'épreuve intérieure, elle vous doit faire appréhender quelque relâchement : car il n'est pas croyable combien d'une part il est facile en cette disposition d'aridité d'agir humainement, et de perdre cette délicatesse de conscience si nécessaire pour conserver la pureté de l'âme; et de l'autre, combien Dieu se retire pour une petite liberté : et par une même suite, il n'est pas croyable combien alors l'âme est digne de compassion dans les efforts qu'elle fait pour se remettre dans la voie, sans y pouvoir réussir.

Soyez donc, en cet état de votre âme, plus rigoureuse à vous-même que jamais, plus proche de vous pour conduire vos sens, et plus ennemie des moindres satisfactions : car il n'est guère de tentation plus dangereuse que celle des aridités intérieures; parce qu'elles viennent pour l'ordinaire de l'épuisement et du dessèchement du cœur, causé par les images des créatures, et l'attache qu'on leur porte. Il en est comme d'un parterre sec et aride, qui n'est pas capable de pousser aucune belle fleur, par le défaut d'humeur nécessaire pour être fécond. Ainsi l'âme, dans cet état d'aridité, venant à perdre l'onction dont elle a besoin pour agir, que peut-elle produire? le cœur étant desséché, elle est réduite à un etat de langueur qui lui ôte ses fonctions, et il ne lui reste presque plus de moyens de produire les belles fleurs des vertus.

Au reste, ne vous lassez point dans cet état et dans ces épreuves, de vous défaire de toutes ces images inutiles et de ces fantômes qui se présentent à l'esprit, et qu'on appréhende trop peu, parce que de leur nature ils sont indifférents, et qu'ils n'ont rien qui fasse peur. Cependant il n'est que trop vrai qu'ils sont les sources malheureuses de ces sécheresses déplorables, et que semblables à une éponge ils tirent du cœur toute l'onction et l'humeur qui pourrait y nourrir et y entretenir la piété. C'est pourquoi dans ces états de sécheresses on ne saurait trop parmi les autres soins avoir celui d'écarter, autant qu'il est possible, les pensées vaines que l'imagination ne cesse de présenter à l'esprit. Faites donc votre étude particulière et votre propre occupation de vous dégager doucement l'esprit de tous ces fantômes de distraction. C'est la plus nécessaire application que vous puissiez avoir; parce que le défaut le plus dangereux pour ceux qui veulent s'avancer dans la vertu, c'est de donner une trop grande liberté à leur imagination, qui pour cela est toujours grosse de cent images extravagantes qui accablent l'âme et l'épuisent. Ces peintures ridicules laissent après elles de si vives impressions, que le cœur en est tout desséché, et perd tout goût et tout sentiment pour les choses divines. Est-on ensuite fondé à se plaindre qu'on souffre de si grandes aridités? Serait-il possible qu'avec cette espèce de libertinage d'esprit, que se permettent si fréquemment ces âmes si peu mortifiées, elles fussent capables de sentir de l'attrait et du goût pour l'oraison?

Le meilleur avis qu'on puisse donc vous donner, c'est de ne souffrir jamais volontairement ces pensées inutiles qui vous assiégent; et quand vous ne feriez pas plus tous les jours que celui qui écarte incessamment des mouches qui l'importunent, vous travailleriez toujours beaucoup, et votre temps serait utilement employé. Vous pourriez dire alors à qui vous demanderait : Que faites-vous tous les jours? Je ne travaille qu'à me défaire de toutes les extravagances de mon imagination, et qu'à m'en éloigner doucement pour me tenir proche de mon Dieu. Que cette occupation est efficace pour conserver l'onction de l'âme, et qu'elle attire puissamment les douces influences de la grâce!

Mais, me direz-vous, si ces mouches me poursuivent avec une importunité opiniâtre : hé bien, souffrez humblement l'importunité, sans vous plaindre et sans vous lasser pour cela de les chasser, vous tenant toujours bien renfermé dans votre fond. Nous sommes toujours en cette vie comme dans un désert et au temps de la tentation : il faut donc demeurer dans le désert de son cœur, lors même qu'il ne s'y trouve rien de bon et de doux, sans que la tentation et les peines des sécheresses puissent jamais nous en faire sortir. Du reste, priez avec persévérance, avec soumission, avec confiance; et les secours de la manne et des eaux du rocher ne vous seront pas refusés, pour vous soutenir au milieu de la disette et des aridités de ce désert.

Sur l'excellence de l'âme.

L'âme est si admirablement élevée au-dessus de la condition du corps, que vous diriez qu'elle approche plus de Dieu qui l'a créée que du corps auquel il l'a attachée. A vrai dire, il n'y a qu'elle seule, de toutes les créatures qui sont dans ce bas monde, dans laquelle on peut remarquer quelques traits ou quelques linéaments visibles des perfections de Dieu. Elle est spirituelle comme Dieu, incorruptible et éternelle comme Dieu : elle est libre, elle a une providence, elle a sa volonté dont elle dispose. Ne semble-t-il pas qu'elle jouisse des priviléges de l'éternité, lorsqu'elle anticipe sur le futur, qu'elle fait revivre le passé, qu'elle dispose du présent, etc.?

Mais jamais elle ne paraît plus semblable à Dieu que lorsque s'élevant au-dessus de tout ce qui est

créé, elle va se perdre dans le vaste abîme de ses perfections infinies ; et que voyant qu'elle ne les peut comprendre, elle les admire et les adore, et consent d'y demeurer perdue pour jamais, sans s'en vouloir plus retirer : car qui la verrait dans cet état, dirait que ce serait plutôt un Dieu qu'une créature : quand elle revient de là, il lui semble qu'elle est perdue, parce qu'elle n'est plus dans son aimable centre; elle ne cherche plus rien que Dieu. Enfin cette âme est quelque chose de si grand et de si admirable, qu'elle ne se connaît pas elle-même ; et saint Augustin s'écriait là-dessus, comme ravi hors de lui-même : Je ne sais pas moi-même ce que vous m'avez donné, ô mon Dieu, mon créateur, en me donnant une âme de cette nature ; c'est un prodige que vous seul connaissez; personne ne le peut comprendre, et si je le pouvais concevoir, je verrais clairement qu'après vous il n'y a rien de plus grand que mon âme.

Jamais nous n'eussions pu connaître la nature de ce précieux don de Dieu, ni jamais nous n'eussions remarqué la grande estime qu'il en fait, si l'Ecriture sainte, pour s'accommoder à notre façon d'entendre n'eût usé d'une métaphore, où sous le voile de six paroles elle nous cache et nous laisse entrevoir six grandes merveilles dans la création de notre âme : *Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ*[1] : « Il souffla sur sa face l'esprit de la vie. » Pesez toutes ces paroles. Premièrement elle nous dit que notre âme a été produite avec le souffle de Dieu : ce n'est pas qu'il ait en effet une bouche pour souffler à la façon des hommes; mais c'est pour nous faire entendre qu'il estime cette âme et la tient chère comme une respiration de sa propre vie. Il est bien vrai qu'il l'a tirée du néant comme le reste des créatures; mais l'Ecriture, en nous disant que c'est un souffle de sa poitrine, nous veut exprimer qu'il l'a produite avec une affection si particulière et si tendre, que c'est comme s'il l'avait tirée de la région de son cœur, *inspiravit*. De plus, l'Ecriture sainte ne nous dit pas que Dieu a produit notre âme de ses mains comme notre corps, ni qu'il l'ait créée en parlant, comme le reste des êtres, mais en respirant ou soupirant : pour nous faire entendre que c'est comme s'il eût enfanté une très-chère conception, qu'il avait portée dans ses entrailles durant toute l'éternité : c'est comme si elle disait qu'elle procède de l'intérieur de Dieu ainsi que la respiration; et que comme le souffle ou la respiration n'est qu'une sortie ou une rentrée continuelle de l'air qui s'en va visiter le cœur, qui ne le quitte qu'un seul moment, et puis y retourne aussitôt pour le rafraîchir et pour lui conserver la vie; de même notre âme n'est sortie de Dieu que pour y rentrer, il ne l'a respirée que pour l'aspirer de nouveau. Que si elle a comme soulagé son cœur quand elle en est sortie, il semble qu'elle le rafraîchisse en quelque manière, et qu'elle le console quand elle retourne à lui par quelque aspiration amoureuse. Oh! si nous savions ce que notre âme est au cœur de Dieu! Elle ne saurait vivre sans lui, et il n'est pas content sans elle. C'est plus incomparablement que la respiration n'est à notre cœur. Qui m'empêcherait la respiration ferait étouffer mon cœur : ne puis-je pas croire que je fais violence au cœur de Dieu, quand mon âme ne suit pas les divines inspirations qui l'attirent amoureusement à lui pour se reposer dans son sein?

1. *Gen.*, II, 7.

Après tout cela nous n'arriverons pas à la profondeur des mystères qui sont cachés sous l'intelligence de ces paroles : Il souffla sur sa face une respiration de vie. Je conçois bien que ces paroles sont grosses de quelques grandes vérités qu'elles voudraient enfanter dans nos esprits, si nous étions capables de les concevoir : car elles semblent nous dire que notre âme est un esprit que Dieu met en nous, et qu'il produit par voie de spiration. Quelle merveille est-ce ici? Souvenez-vous que Dieu n'a que deux voies pour produire tout en lui-même : en l'une il parle, et il produit son Fils unique, que nous appelons son Verbe : en l'autre il ne parle pas; mais il soupire, et il produit de son cœur, c'est-à-dire de sa volonté, son divin amour, que nous appelons son Saint-Esprit; et cet Esprit adorable est la clôture et l'accomplissement de tout ce qu'il fait en lui-même. Et considérant si Dieu ne fait pas quelque chose de semblable au dehors de lui, il semble qu'il a produit toutes les créatures par deux voies, en parlant et en soupirant. Premièrement, il créa tous les êtres qui composent ce grand univers; mais c'est en parlant : *Fiat lux, fiat firmamentum*[1] : et quand il vient après tout cela à produire notre âme, ce n'est pas en parlant, mais c'est en soupirant. C'est ainsi que l'Ecriture sainte nous en parle; puis elle ajoute que cette dernière production de l'esprit fut la clôture et l'accomplissement de toutes les œuvres de Dieu au dehors de lui-même, et qu'il se reposa comme dans une divine complaisance d'un si bel ouvrage.

Où est une âme tant soit peu éclairée, qui ne soit pas transportée de joie, si elle considère ici la convenance et la liaison admirable que Dieu a voulu mettre entre son Esprit et notre esprit? Le Saint-Esprit est un sacré soupir du cœur de Dieu, qui le comble d'une joie infinie en lui-même; et notre âme est un souffle de la poitrine de Dieu, qui lui donne de la complaisance au dehors de lui-même. Le Saint-Esprit est la dernière des ineffables productions de Dieu en lui-même, et notre âme est la dernière de toutes les admirables productions de Dieu au dehors de lui-même. O Dieu d'amour, à quel ravissement nous emporterait cette vérité, si elle nous entrait bien dans l'esprit, et si nous la pouvions comprendre! Qui est-ce qui ne dirait pas avec saint Augustin et saint Bernard : O mon âme, qui as la gloire de porter l'image de Dieu; ô mon âme, qui as reçu ce très-grand honneur d'être un esprit de son Esprit, d'être sortie comme de sa poitrine, d'être un soupir de son cœur amoureux et tout plein de bonté pour toi! aime donc ce Dieu de bonté qui t'a tant aimée; aime uniquement, aime ardemment, et te consume dans les flammes de son divin amour.

Amen, ainsi soit-il.

1. *Gen.*, I, 36.

LETTRES
A MADAME DE LA MAISONFORT.

A Paris, ce 21 mars 1696.

1. Voila, ma fille, mes réponses à vos demandes. Faites effort, afin que ma méchante écriture ne vous dégoûte pas du fond des choses. Quand vous aurez bien lu et bien compris, s'il reste quelque difficulté, vous pourrez encore la proposer, et je vous ferai réponse de Meaux, comme de Paris ou de Versailles. Prions Dieu les uns pour les autres, en l'unité du Saint-Esprit. Notre Seigneur soit avec vous.

I. *Demande.* Saint François de Sales répondait à ceux qui lui reprochaient le temps qu'il employait à écouter certaines personnes, que, si l'on savait ce que c'est de mettre la paix dans un cœur, on s'estimerait heureux d'y contribuer. J'espère, Monseigneur, qu'entrant dans les mêmes sentiments, vous ne vous rebuterez point de ce que je vais vous écrire.

Réponse. Oui, j'entre de tout mon cœur dans les sentiments de ce digne évêque. Il faudrait écouter jusqu'à des inutilités pour disposer ceux qui les disent à recevoir la consolation qu'on leur doit. A plus forte raison, faut-il entendre vos propositions, qui sont sérieuses. Je vais donc y répondre article par article.

II. *Demande.* J'ai reçu des règles pour ma conduite intérieure, dans lesquelles j'ai besoin, Monseigneur, que vous m'affermissiez. Elles m'ont été données par un homme d'une grande lumière, d'une grande piété, que je crois même un saint, et qui m'a laissé cette idée toutes les fois que je suis sortie d'auprès de lui; qui m'a paru avoir grâce pour moi, et sous la conduite duquel j'ai été mise par mes supérieurs : ce qui a été précédé, accompagné et suivi de circonstances qui ne me permettent pas de douter que Dieu ne me voulût sous une telle conduite.

C'est bien assez, ce semble-t-il, pour devoir être en paix sur les décisions d'un tel homme : mais ce n'est pas tout; elles ont été approuvées par un très-saint prêtre que j'ai vu deux ou trois fois en ma vie, et qui a dû savoir, et par un nouveau directeur[1] que je consulte depuis quelque temps, qui est docte, généralement estimé, d'une grande piété, et qui est plutôt accusé d'être opposé à une spiritualité extraordinaire, que de la favoriser. Ajoutez, s'il vous plaît, que mes supérieurs et mes confesseurs ne m'inquiètent point. Mais je m'inquiète moi-même, et pour ne vous rien dissimuler, cela vient de ce que les deux hommes dont je viens de parler sont un peu soupçonnés par quelques personnes de favoriser trop une certaine spiritualité, et que je crains (que le second) n'approuve les sentiments du premier, que parce que son autorité l'entraîne. C'est ainsi que je raisonne en certains temps, que je pourrais, je crois, appeler moments de tentation. En d'autres temps, quoique je ne sois pas ferme dans les règles que j'ai reçues, je ne laisse pas d'être persuadée qu'elles sont conformes à la doctrine de saint François de Sales, excellentes en elles-mêmes, et proportionnées à mes besoins. Quelquefois je doute seulement de ce dernier, et crains uniquement qu'elles ne conviennent point à mes dispositions. Je vais, Monseigneur, vous en faire juge; et j'espère que, si vous approuvez ces règles, cela m'y affermira, et me mettra dans la paix, qui est un bien si désirable.

Réponse. Vous paraissez dans une bonne disposition pour écouter Dieu ; il ne reste qu'à l'écouter pour vous avant de vous parler.

III. *Demande.* Il y a environ six ans que Dieu a commencé à m'attirer au recueillement. Il y avait plusieurs autres années que je m'appliquais à l'oraison, et que j'aimais cet exercice. Je n'étais pas alors sous la conduite du directeur dont je viens de parler. Il me dit que, lorsque je me sentais recueillie en la présence de Dieu, je devais y demeurer en paix : du reste, il me conseillait une oraison d'affection fort libre de raisonner même, si je m'y sentais portée, et d'être fort fidèle à suivre l'attrait de Dieu.

Plusieurs mois après, il me parut me gêner davantage, au moins par la manière dont j'entendis le conseil suivant : savoir, de chercher dans l'oraison l'occupation des actes et des sujets particuliers; mais que, si l'un et l'autre m'échappaient, je pouvais demeurer en paix en la présence de Dieu, pourvu que j'y eusse de l'attrait, et que cette sorte d'occupation ne me rendît ni plus négligente pour me corriger, ni moins humble, ni moins docile, ni moins défiante de mes lumières, ni moins prête à être privée de consolations.

Comme j'ai l'esprit prodigieusement fertile en réflexions, et que je suis portée par timidité, aussi bien que par activité, à multiplier les actes à l'infini, cette décision de demeurer en la présence de Dieu, quand le reste m'échapperait, m'embarrassait : car lors même que j'étais recueillie, je ne laissais pas d'avoir des actes dans l'esprit; je n'étais même pas dans l'impuissance de faire des raisonnements : ainsi les actes et les sujets ne m'échappaient point.

Trois mois après, on me dit qu'on avait voulu m'en faire essayer, mais qu'on n'avait pas eu intention que je m'en embarrassasse; on me dit de ne plus chercher cette sorte d'occupation, de me contenter de la simple présence de Dieu, si Dieu lui-même ne m'attirait à quelque chose de distinct, soit acte ou occupation de quelque sujet; de revenir à cette présence de Dieu dès que je m'apercevrais de la distraction.

On m'a toujours depuis tenu le même langage, m'assurant qu'il n'y avait rien à craindre, quand on n'avait pas voulu se mettre en soi-même dans cette sorte d'oraison, et que les directeurs, par industrie, n'y avaient pas voulu introduire. On m'a reproché cent fois mon indécision, et j'avoue que je ne conçois pas comment je puis avoir tant de doutes sur ce qui m'est décidé par un homme en qui j'ai d'ailleurs une pleine confiance, et pour qui je sens une parfaite vénération.

Il m'a conseillé plusieurs fois de m'exciter par la lecture au recueillement dans les temps de sécheresse, si j'éprouvais que cela me réussît; mais

1. M. Boudon, archidiacre d'Évreux.

lui ayant dit que, dès que j'avais commencé à faire un acte, je les multipliais à l'infini, ce qui me desséchait le cœur, il me disait alors de n'en point faire, que quand le mouvement de la grâce m'y porterait; et une autre fois, lui ayant dit que je ne les multipliais plus trop, et ne m'en trouvais pas mal, il me dit que, lorsque je ne sentirais plus rien dans mon fond, et que je serais dans le dessèchement, je m'excitasse par quelque petit acte d'amour de Dieu, ou autre fort court. Apparemment qu'à l'heure qu'il est, il me dirait de n'en plus faire; car j'en suis présentement revenue à les multiplier à l'excès, et depuis plus de quatre ans qu'on m'a déterminé à cette sorte d'oraison, je n'ai pas encore commencé d'une bonne manière à suivre cette voie.

J'ai naturellement l'esprit plus réfléchissant qu'un autre, l'imagination vive, en un mot, une prodigieuse activité; la conscience timide, même portée au scrupule, et un amour-propre qui veut toujours se complaire dans son ouvrage, et s'assurer de faire quelque chose.

Réponse. C'est à des âmes de cette sorte que l'oraison passive fait de grands biens, témoin la vénérable Mère de Chantal. Il faut faire, mais non pas s'assurer qu'on fait.

IV. *Demande.* Dans les temps où Dieu me fait sentir sa présence, je ne doute pas que cette voie ne me soit bonne, excepté dans les commencements, où je crois que je n'étais pas assurée, lors même que je n'étais pas recueillie. Présentement, souvent même dans les temps de sécheresse, je crois que rien ne m'est meilleur que ce qu'on m'a conseillé; mais, comme je vous l'ai dit, Monseigneur, l'incertitude revient de temps en temps.

Je ne suis pas attirée bien extraordinairement; je n'ai point eu, pour entrer dans cette sorte d'oraison, ce signal dont vous avez parlé, je veux dire l'impuissance de pouvoir faire autrement; je sens bien seulement que les discours ne me sont point nécessaires pour me convaincre, puisque, par la miséricorde de Dieu, je suis convaincue des plus grandes vérités, et qu'ils ne le sont point aussi pour m'unir à Dieu.

Réponse. J'ai rapporté ce signal de l'impuissance comme celui que demandent tous les spirituels après le bienheureux Jean de la Croix; mais, du reste, je suis pour moi bien persuadé qu'en se livrant à la seule foi, qui, de sa nature, n'est pas discursive ni raisonnante, on peut faire cesser le discours, sans être dans l'impuissance d'en faire. Je ne veux pas assurer qu'on soit alors dans l'état d'oraison passive, ainsi que l'appelle ce bienheureux; mais, quoi qu'il en soit, cet état est bon et conforme à la doctrine de saint Paul, qui ne demande pas le discours, mais la seule foi, pour conviction des choses qui ne paraissent pas. Quand donc je trouverai un chrétien qui, sans être dans cette impuissance de discours, ou sans songer qu'il y est, priera sans discours, je n'aurai rien à lui dire, sinon qu'il croie et qu'il vive en paix.

V. *Demande.* Il me paraît que ce qui est le plus conforme à ma disposition est un simple retour de mon cœur vers Dieu.

Réponse. Je n'ai rien non plus à dire contre ce simple retour du cœur à Dieu, pourvu qu'on l'entende bien; ce que nous verrons dans la suite.

VI. *Demande.* Je trouve que ce simple retour me convient, non-seulement pour l'oraison, mais dans le cours de la journée pour revenir à Dieu, et que les oraisons jaculatoires ne me conviendraient pas si bien.

Réponse. Il faut d'abord supposer que ce simple retour à Dieu contient un acte de foi fort simple et fort nue avec toute son obscurité et toute sa certitude, et qu'il contient aussi un acte d'amour d'une pareille simplicité.

Les oraisons jaculatoires sont les affections expresses, qui pourraient sortir de ce fond de foi et d'amour; mais l'âme qui a ce fond peut se passer de ces affections, et jusque-là je suis d'accord avec vous.

VII. *Demande.* Je trouve aussi que la simple attente du recueillement, pour ainsi dire, m'y prépare mieux que ne feraient les efforts. J'entends par cette attente une certaine tranquillité où je tâche de me mettre, et une attention à Dieu qui est quelquefois bien sèche et presque imperceptible.

Réponse. La difficulté commence, lorsque, après avoir dit l'état où vous êtes durant le cours de la journée, vous réduisez toute votre action à une simple attente du recueillement; de sorte que, de journée à journée, il ne vous reste aucun lieu pour les actes expressément commandés de Dieu.

Le recueillement qui revient à la simple présence de Dieu, ne contient ni espérance, ni désir, ni action de grâces, ni demande; et ainsi tous ces actes sont supprimés; ce qui ne compatit pas avec l'Évangile.

La simple attente est très-distincte de l'excitation qu'on se fait à soi-même. Or, de croire qu'on en vienne en cette vie à un état où l'on n'ait jamais besoin de cette excitation, David nous est un bon témoin du contraire, puisqu'il en revient si souvent à dire : *Élevez-vous, ma langue*[1]; *mon âme bénis le Seigneur*[2]; *mon âme loue le Seigneur*[3]. *J'ai dit : J'observerai mes voies, pour ne point pécher par la parole*, etc[4].

Il y a de doux efforts que la foi et l'amour inspirent et rendent fort naturels.

Les spirituels nous enseignent que, s'il y a quelques âmes qui soient tellement mues de Dieu, qu'elles n'aient aucun besoin de faire effort, ce sont des âmes uniques et privilégiées, comme serait la sainte Vierge, ou quelqu'autre qui en ait approché.

VIII. *Demande.* J'aurai peine à dire précisément ce que c'est que mon oraison, sinon que c'est un simple souvenir de Dieu, ou attention à Dieu, sans rien de distinct, sans me le représenter en nul endroit, et sans même le chercher au dedans de moi.

Réponse. Tout cela se peut pour le temps de l'oraison; mais Dieu prescrit d'autres exercices pour le cours de la vie. Encore faut-il prendre garde de de ne point exclure du temps spécial de l'oraison l'espérance, la demande et l'action de grâces. Je suis de l'avis de ceux qui n'obligent point à chercher Dieu uniquement en nous-mêmes, puisqu'on

1. *Psal.*, XV, 9. — 2. *Idem*, CII, 1. — 3. *Ibid.*, CXLV, 2. — 4. *Ibid.*, XXXVIII, 2.

le peut également regarder au ciel où Jésus-Christ tournait ses regards, ou en lui-même indépendamment de tout lieu, quoiqu'il y ait une manière admirable de le regarder en son intérieur, comme celui qui y forme la prière.

IX. *Demande.* Cette attention à Dieu est quelquefois accompagnée d'une douceur sensible, et d'une difficulté aux actes distincts et à prier vocalement. Je sens même souvent cette difficulté aux prières vocales dans des temps de sécheresse. On m'a dit de me contenter des prières prescrites.

Réponse. Je crois que par les prières prescrites, vous entendez l'office et les autres d'observance. Il y faut aussi ajouter celles que le confesseur donne pour pénitence; mais il n'est pas nécessaire de se charger de beaucoup de prières de cette sorte.

X. *Demande.* Un homme que je n'ai vu que deux ou trois fois en ma vie[1] m'a dit que, quand on ne pouvait qu'avec difficulté dire les prières marquées pour gagner les indulgences, parce qu'on se sentait attiré au recueillement, il n'y avait qu'à s'abstenir de ces prières.

Réponse. Je le crois ainsi; mais dans le cas présent, où il s'agit de difficulté et non d'impossibilité, je crois plus humble et par là plus sûr, de dire les prières prescrites dans un Jubilé. On a sept jours, et on peut partager ces prières dans tout ce temps. La difficulté peut faire en ce cas partie de la pénitence; mais, après tout, il ne faut pas gêner ces âmes sans nécessité.

XI. *Demande.* Il me semble qu'entre les personnes qui sont dans cette oraison simple, les unes n'ont nulle difficulté aux prières vocales, les autres y ont beaucoup, et quelques autres y ont une espèce d'impossibilité. Il est rapporté que la Mère Marie de l'Incarnation, qui a établi les Carmélites en France, ne pouvait dire un *Pater* de suite.

Réponse. Je crois ces dispositions très-réelles dans les âmes. Il est écrit, dans la vie du P. Balthasar Alvarez, qu'il fallut demander pour saint Ignace de Loyola la dispense de dire le Bréviaire, à cause de l'absorbement où il en était d'abord. Cela n'empêche pas que l'on ne doive de temps en temps tenter la prière vocale, la commencer du moins, si l'on ne peut l'achever; avoir la volonté de la faire, si l'on n'en a pas l'effet, afin d'adorer Dieu de tout ce qu'on est, c'est-à-dire de l'extérieur et de l'intérieur, sans gêne toutefois, avec une sainte liberté, car elle est inséparable de l'amour.

XII. *Demande.* Les temps de sécheresse sont fréquents chez moi; mais je les supporte mieux que l'inquiétude et le trouble.

Réponse. Il faut se laisser troubler quand Dieu le veut, parce que ce trouble est quelquefois le trouble de l'eau par l'ange, qui précède la guérison. C'est quelquefois une participation du trouble de la sainte âme de Notre Seigneur qu'il faut remarquer dans l'Evangile en diverses occasions.

XIII. *Demande.* Il me paraît que le mieux, alors, serait de tâcher de me calmer en la présence de Dieu, et les réflexions et les discours (supposé qu'on en puisse faire, ce qui ne serait peut-être pas impossible) ne remédieraient pas à ces inquiétudes et à ces troubles.

Réponse. Le discours n'accroît pas de tels troubles; une douce conformité à la volonté de Dieu en est seul remède, et l'exemple de Jésus-Christ nous y conduit.

XIV. *Demande.* C'est dans ces temps de trouble que je me jette dans la multiplicité des actes, pour m'assurer, sans y pouvoir parvenir.

Réponse. Il ne faut chercher d'assurance qu'en la seule bonté de Dieu, et entièrement hors de soi-même, surtout celles qui expérimentent, comme vous, que ces assurances qu'on cherche ailleurs n'ont point l'effet qu'on en prétend. Sans multiplier les actes par un travail inutile, il y en a de fort simples qu'on peut pratiquer.

XV. *Demande.* Une lettre de Madame de Chantal aux supérieures de son ordre, où elle parle de certaines âmes attirées à une oraison si simple, qu'il leur paraît qu'elles ne font rien, qui veulent toujours agir par la crainte de perdre le temps, et qui ont grand besoin qu'on les encourage à suivre l'attrait de Dieu, m'a fort consolée. J'ai cru trouver mon portrait dans cette lettre, excepté que Madame de Chantal dit que, pour l'ordinaire, on voit reluire une grande pureté et une grande régularité dans ces âmes.

Réponse. Vous avez raison d'être consolée de cette lettre. Nous parlerons tout à l'heure de la pureté et régularité que Dieu demande à ces âmes.

XVI. *Demande.* Ce qui devrait le plus faire douter ceux qui me conduisent et moi-même, de mon oraison, c'est le peu de progrès que je fais dans la vertu. Il me paraît, et à bien des gens qu'au lieu d'avancer je recule. Non-seulement on ne voit guère de progrès en moi pour la correction de certains défauts extérieurs, mais je trouve mes dispositions intérieures plus imparfaites qu'elles n'étaient.

Réponse. La grande et la seule preuve de la bonne raison est le changement de la vie. Le dessein de l'oraison n'est pas de nous faire bien passer quelques heures avec Dieu, mais que toute la vie s'en ressente et en devienne meilleure. Mais la difficulté est de bien faire cet examen de la vie, parce que Dieu cache souvent le progrès des âmes, non-seulement à elles-mêmes, mais à leurs directeurs, s'ils ne sont extrêmement attentifs : il le cache même quelquefois sous une forme contraire. Je crois, pour moi, que la grande épreuve doit être à l'égard de la charité fraternelle. Si l'extérieur est bien réglé sur cela, on doit croire que l'oraison fait son effet; qu'elle porte son fruit, et par conséquent qu'elle est bonne, quelque mauvaise disposition qu'on sente au dedans, parce que la véritable disposition est celle qui paraît par les œuvres, selon cette parole de Notre Seigneur : *Vous les connaîtrez par leurs œuvres et par leurs fruits*[1]. Ainsi un confesseur attentif et qui puisera ses lumières dans la prière, sentira à la longue si la charité et l'obéissance prévalent, surtout s'il est soigneux à observer certaines occasions délicates et surprenantes, où il est malaisé que l'âme n'agisse selon son fond, et qu'elle se démente elle-même.

XVII. *Demande.* Je ne suis point assez livrée à la grâce.

Réponse. Ce mot peut avoir un bon et un mauvais sens. Le bon est de se livrer à l'esprit contre

1. M. Boudon.

1. *Matth.*, VII, 16.

la chair; le mauvais est de croire être livré à la grâce, quand on est dans la pure attente, sans vouloir agir de son côté ou s'exciter soi-même à agir.

XVIII. *Demande.* Le nouveau directeur dont j'ai parlé, à qui je me confesse quelquefois, trouve que je suis plus mauvaise que je ne l'étais autrefois; mais il n'en conclut point que je sois dans l'illusion.

Réponse. Humiliez-vous sous son jugement; c'est beaucoup qu'il vous rassure contre l'illusion. Vivez dans l'obéissance, et gardez-vous bien de vous juger vous-même, en bien ni en mal, d'un jugement qui tende à un changement de conduite; car, pour le jugement qui consiste à présumer contre soi-même, on ne s'y trompe guère, et, en tout cas, la tromperie est heureuse.

XIX. *Demande.* Il y a dans saint François de Sales un endroit consolant : c'est celui où il dit que Dieu met souvent dans cette oraison simple des âmes imparfaites. Sans cela, ce que j'éprouve de misères augmenterait les craintes que j'ai quelquefois; car ma vie ne répond point à mon oraison ni à mes sentiments.

Réponse. Cet endroit de saint François de Sales est, en effet, consolant pour les âmes attirées à une oraison fort simple et fort pure; mais, quoique cette doctrine soit très-véritable, il faut pourtant à la fin que l'oraison fasse son effet, puisqu'elle est donnée pour cela, et que Dieu n'agit point en vain, ni n'envoie point des attraits toujours stériles. Il faut pourtant marcher sans crainte, et sans s'appuyer sur sa propre fidélité, mais en dilatant son cœur du côté de Dieu en foi et en amour.

XX. *Demande.* L'homme que j'ai cité ci-dessus[1], en parlant des prières vocales, prétendait qu'une âme de bonne foi, et d'une disposition telle qu'il supposait la mienne, ne se confesse point sans avoir celles qui sont nécessaires au sacrement de pénitence; qu'en allant à confesse, son intention est non-seulement d'exposer les fautes qu'elle a commises, mais de haïr par amour pour Dieu son péché et son imperfection; que cette haine qu'elle a pour le péché passé, la porte à ne le plus commettre; qu'elle va chercher dans le sacrement le pardon, en tant qu'il est inséparable de la grâce et de l'amour de Dieu dont elle ne veut jamais se déporter, et dans lequel elle ne cherche qu'à croître; qu'il n'est pas nécessaire que ces dispositions soient sensibles, ni d'être sûr d'avoir fait tous ces actes distinctement. Ainsi il me dit qu'il n'était pas nécessaire que je fisse d'acte positif de contrition.

Réponse. Il a raison, et je suis de son sentiment. J'y ajouterais seulement une chose; en quoi il serait aussi du mien, qui est qu'avec toutes ces bonnes dispositions, cette âme doit faire de temps en temps un acte de foi fort simple sur la rémission des péchés, et sur la haine que Dieu a pour le péché, ou sur sa sainteté qui est incompatible avec lui : non que je veuille qu'elle se tourmente à faire cet acte expressément dans la confession; il suffit de le faire de temps en temps, quand elle en aura la liberté tout entière, car cet acte fait sans angoisse fortifie la bonne disposition : d'où il arrive que, dans chaque temps, on fait ce qu'il faut, comme sans y penser. Si vous ne m'entendez pas, dites-le-moi simplement, je tâcherai de me mieux faire entendre.

1. M. Boudon.

XXI. *Demande.* Saint François de Sales disait à Madame de Chantal, que la contrition est fort bonne sèche et aride, parce que c'est une action de la partie supérieure.

Réponse. La réponse du saint est admirable, et montre qu'il supposait dans sa sainte fille un vrai acte de contrition, quoique sec.

XXII. *Demande.* Dans ses *Entretiens*, il dit qu'il ne faut presque point de temps pour faire l'acte de contrition, puisqu'il ne faut autre chose que se prosterner devant Dieu en esprit d'humilité, et de repentance de l'avoir offensé.

Réponse. Tout cela est véritable et incontestable; mais si vous y prenez garde, tout cela suppose un vrai et actuel mouvement dans l'âme contre le péché, en la manière expliquée ci-dessus. Il est impossible qu'une âme de bonne volonté aille à confesse sans avoir ce sentiment dans le cœur, quoique souvent on puisse n'y faire pas de réflexion, ou en faire plus ou moins.

XXIII. *Demande.* Celui que je vous ai cité disait qu'un Jésuite nommé le P. Sagot ou Bagot, était de son sentiment sur l'acte de contrition pour la confession.

Réponse. C'est apparemment le P. Bagot, homme célèbre.

XXIV. *Demande.* Quoique ma timidité et mon activité m'aient toujours portée à faire plutôt trop d'actes que pas assez, je ne laissai pas apparemment de suivre quelque temps le conseil de me confesser sans faire d'acte distinct. Je n'en suis pourtant pas sûre; j'entrai sur cela dans le scrupule. Le nouveau directeur m'a rassurée.

Réponse. Il a eu raison; vous devez vivre en paix sur sa parole. Je ne crois pas que jamais la confession puisse être révoquée en doute sur ces sortes d'appréhensions; et quand il y aurait quelque défaut, ce qu'on ne doit pas présumer, ce sont de ces défauts qui sont suppléés disant de bonne foi : *Ab occultis meis munda me*[1] : purifiez-moi de mes fautes et de mes défauts cachés. Il n'est point besoin de pénétrer davantage, mais de se plonger dans l'abîme de la bonté de Dieu, en pure perte de tout appui créé, sans chercher jamais d'autre assurance.

XXV. *Demande.* Quoique j'aie quelquefois de la difficulté aux actes distincts dans le temps de la confession, et que j'en aie fait avant d'entrer dans le confessional, je fais de nouveaux efforts, par timidité, pour les renouveler.

Réponse. Ne faites point ces seconds efforts, et faites tranquillement et simplement les premiers.

XXVI. *Demande.* J'ai pratiqué pendant quelque temps cette manière-ci de m'examiner : je me mettais simplement en la présence de Dieu, dans le désir de me souvenir de mes péchés, et puis je disais ceux qui me venaient.

Réponse. Souvent, sans faire tous ces actes distinctement, on peut laisser venir les péchés comme tout seuls, et les dire comme ils viennent, après un peu de recueillement : ce qui s'entend des âmes de bonne volonté, à qui aussi très-souvent leur bonne volonté suffit pour toute préparation.

1. *Psal.*, XVIII, 13.

Il est bien certain en tout état, qu'il faut moins de préparation pour ceux qui fréquentent les sacrements que les autres.

(*Suite.*) — XXVII. *Demande.* M. l'évêque de Belley[1] paraît goûter ces idées d'abandon et de désintéressement qui vont un peu loin. Il cite avec éloge ce que saint François de Sales dit dans le 4e chapitre du IXe livre *De l'amour de Dieu*, que le cœur indifférent préférerait l'enfer au paradis, s'il savait qu'en celui-là il y eût un peu loin du bon plaisir de Dieu qu'en celui-ci, etc. M. de Belley ajoute que le saint ne s'est pas contenté de mettre dans le *Traité de l'amour de Dieu* cette proposition; qu'il a encore dit, dans ses *Entretiens*, que les saints qui sont au ciel ont une telle union avec la volonté de Dieu, que s'il y avait un peu plus de son bon plaisir en enfer, ils quitteraient le paradis pour y aller.

Réponse. Je ne sais pas ce qu'a dit M. de Belley; mais je crois savoir que saint François de Sales ne parle jamais d'indifférence dans le choix du paradis et de l'enfer. Il dit bien que si, par impossible, il y avait plus du plaisir de Dieu dans l'enfer, le juste le préférerait; ce qui est certain : mais comme cela n'est pas, et ne peut être, c'est précisément pour cela qu'il n'y a point d'indifférence, ne pouvant jamais y en avoir entre le possible et l'impossible, entre ce que Dieu veut effectivement, et ce que, non-seulement il ne veut pas, mais encore qu'il ne peut pas vouloir.

XXVIII. *Demande.* M. de Belley dit encore, que, quand saint Philippe de Néri assistait certaines personnes à la mort, il leur disait : Abandonnez-vous à Dieu sans réserve, soit à salut ou à damnation; il n'y a rien à craindre en s'abandonnant ainsi, puisqu'il est impossible à Dieu d'envoyer aux ténèbres extérieures une âme soumise à sa volonté, puisqu'elles ne sont destinées qu'aux rebelles à sa lumière et à son amour.

Réponse. Je ne saurais approuver cette alternative, ni que l'homme puisse consentir à sa damnation; c'est une chose qui n'a d'exemple ni dans l'Écriture ni dans aucun saint. J'entends bien qu'on abandonne son salut à Dieu, parce qu'on ne peut remettre en meilleures mains ce qu'on désire le plus, et ce que lui-même nous commande de désirer.

XXIX. *Demande.* Je ne me souviens pas bien si, dans ce que je viens de citer de saint Philippe de Néri, il n'y a pas beaucoup du raisonnement de M. de Belley, qui dit encore, dans le même endroit, que sainte Catherine de Sienne consentit d'être en enfer pour l'éternité, pourvu que ce fût sans perdre la grâce; et il ajoute que plusieurs autres saints et saintes ont eu la même pensée, qui semble, dit-il, fondée sur ce souhait de Moïse[2], d'être effacé du livre de vie, pourvu que Dieu pardonnât à son peuple; et sur celui de saint Paul[3], d'être anathème pour ses frères.

Réponse. Le souhait ou consentement de sainte Catherine de Sienne est le même que celui de Moïse ou de saint Paul, qui procède toujours par l'impossible, et ainsi ne présuppose aucun souhait réel ni aucune indifférence dans le fond; car on ne peut dire que Moïse ni saint Paul aient sacrifié à Dieu une chose indifférente : au contraire, tout le mérite de cette action ne peut être que de lui avoir sacrifié ce qu'on désire le plus, et encore de le lui avoir sacrifié sous une condition impossible de soi. Or, en cela il n'y a rien moins qu'indifférence, puisque l'impossible ne peut pas même être l'objet de la volonté, et qu'il ne peut y avoir d'indifférence entre le possible et l'impossible, c'est-à-dire, entre ce qu'on sait que Dieu veut, et ce qu'on sait qu'il veut si peu, qu'il ne peut pas même le vouloir, ainsi qu'il a été dit.

XXX. *Demande.* Dans un livre du P. Saint-Jure, qu'on lisait il y a quelque temps au réfectoire, il dit que la charité pure n'est touchée ni des menaces ni des promesses, mais des seuls intérêts de Dieu; qu'une personne qui aime Dieu purement ne le sert point pour la récompense considérée par rapport à son intérêt, mais seulement pour l'amour de Dieu; que si elle devait être anéantie à sa mort, elle ne l'aimerait pas moins; que celui qui aime ainsi n'observe point les commandements par la crainte des châtiments éternels, et ne craint point l'enfer pour sa considération propre, mais pour celle de Dieu.

Réponse. Ces expressions doivent être entendues avec un grain de sel, c'est-à-dire, en expliquant que la charité ou l'amour pur n'est pas touché des promesses en tant qu'elles tournent à notre avantage, mais en tant qu'elles opèrent la gloire de Dieu, et l'accomplissement parfait de sa volonté, comme il est ici remarqué. Il y faut encore ajouter que la gloire de Dieu est la fin naturelle de ces désirs, de sorte que le désir du salut naturellement de soi est un acte de pur amour. Saint Jean nous dit bien que *la parfaite charité chasse la crainte*[1]; mais il ne dit pas de même qu'elle chasse l'espérance, ni le désir qui en est le fruit naturel.

XXXI. *Demande.* De tout cela ne peut-on pas conclure que, quoique le bonheur éternel ne puisse être réellement séparé de l'amour de Dieu que dans nos motifs, on peut néanmoins séparer ces deux choses; qu'on peut aimer Dieu purement pour lui-même, quand même cet amour ne devrait jamais nous rendre heureux, et que, si Dieu devait nous anéantir à la mort, ou nous faire souffrir un supplice éternel, sans perdre son amour, on ne l'en servirait pas moins; que ce qu'on veut à l'égard du salut, est l'accomplissement de la volonté de Dieu et la perpétuité de son amour; qu'enfin on peut ne vouloir point son salut comme son propre bonheur, et à cet égard y être comme indifférent; mais qu'on le veut comme une chose que Dieu veut, et en tant que le salut est la perpétuité de l'amour divin? Et c'est proprement ce que dit le P. Saint-Jure dans l'endroit que j'ai cité; car, après avoir parlé du désintéressement des âmes attirées au pur amour, il conclut par dire qu'elles désirent leur salut plus que les autres personnes, mais non pour leur propre intérêt.

Réponse. Sainte Thérèse fait expressément cette supposition, qu'on aimerait Dieu à ce moment, quand même on devrait être anéanti dans le sui-

1. Jean-Pierre Camus, ami de saint François de Sales.
2. *Exod.*, XXXII, 32. — 3. *Rom.*, IX, 3.

1. *Joan.*, IV, 18.

vant : mais cela ne conclut point à l'indifférence entre le possible et l'impossible, par les raisons qui ont été dites. Par là on voit que je ne nie point les abstractions marquées dans l'article précédent; mais ce qui fait que je ne les crois pas nécessaires pour la perfection, c'est que plusieurs saints n'y ont jamais songé. Les véritables motifs essentiels à la perfection, c'est d'y regarder le réel comme Dieu l'a établi, et non pas ce qu'on imagine sans fondement. Ainsi ces expressions ne sont tout au plus que des manières d'exprimer que l'amour qu'on a pour Dieu est à toute épreuve : j'ajoute qu'il est dangereux de les rendre si communes; car elles ne sont sérieuses que dans les Paul, dans les Moïse, dans les plus parfaits, et après de grandes épreuves.

XXXII. *Demande.* Saint François de Sales reprenait ses filles, quand elles parlaient de mérite, leur disant que, si nous pouvions servir Dieu sans mériter, nous devrions choisir de le servir ainsi.

Réponse. Cette proposition est de même que serait celle-ci : Si nous pouvions servir Dieu sans lui plaire, il le faudrait faire; car mériter, et plaire à Dieu, est précisément la même chose. Il faut donc entendre sainement ces sortes de suppositions, et n'en conclure jamais qu'on doit être indifférent à mériter ou à voir Dieu, non plus qu'à lui plaire. Qui dit charité dit amitié des deux côtés, et un amour réciproque, pour lequel si on était indifférent, on cesserait d'aimer Dieu.

XXXIII. *Demande.* Il est dit, dans la *Vie de M. Olier*, que la pureté de son amour fut telle, que, dans un temps d'épreuve où il se trouva, il s'offrit de bon cœur à endurer les peines de l'enfer pour toute l'éternité, si Dieu devait trouver sa gloire à les lui faire souffrir.

Réponse. On trouve la même chose à peu près dans la *Vie de saint François de Sales*. Mais il y a deux observations à faire dans tous ces exemples : l'une, de les entendre sainement; l'autre, de se bien garder de rendre ces suppositions aussi vulgaires qu'on fait, parce que bien certainement c'est se mettre au hasard de les rendre illusoires, présomptueuses, et une vraie pâture de l'amour-propre par une vaine idée de perfection. Saint Pierre a été repris pour avoir cru son amour, quoique fervent, à l'épreuve de la mort. Quelle distance d'un martyre passager à un supplice éternel! Le sens est : J'aimerais mieux mille enfers que de m'écarter pour peu que ce fût, par le moindre péché véniel, de la volonté de Dieu; et si Dieu, par une impossible supposition, pouvait mettre sa gloire dans le tourment éternel de ceux qu'il aime, je consentirais à cette épreuve. Mais ces suppositions et conditions impossibles n'altèrent rien dans ce qu'on veut actuellement, et par conséquent sont infiniment éloignées de l'indifférence.

XXXIV. *Demande.* Obligez-moi, Monseigneur, de m'expliquer ces expressions : Se perdre en Dieu; s'abandonner non-seulement à sa miséricorde, mais à sa justice; et ces paroles de Notre Seigneur, que « celui qui perd son âme, la recouvrera pour la vie éternelle[1]. »

Réponse. 1° Se perdre en Dieu, c'est s'oublier soi-même pour n'avoir le cœur occupé que de lui, et s'absorber dans l'infinité de sa perfection, par une ferme foi qu'on ne peut ni rien penser ni rien faire qui soit tant soit peu digne de lui. 2° On peut s'abandonner à sa justice comme à sa miséricorde, en considérant une justice qui est en effet une miséricorde, qui frappe en cette vie pour épargner en l'autre; mais qu'on puisse jamais s'abandonner à la justice de Dieu pour la porter en toute rigueur, c'est ce qui ne s'est trouvé nulle part, parce que cette justice à toute rigueur enferme la damnation et toutes ses suites, jusqu'à l'éternelle privation de l'amour de Dieu, qui entraîne l'esprit de blasphème et de désespoir, et en un mot la haine de Dieu, ce qui fait horreur : et c'est ce qui me fait dire que ceux qui parlent ainsi ne s'entendent pas eux-mêmes. 3° Perdre son âme, selon le précepte de Jésus-Christ, c'est dans toute son étendue renoncer entièrement à soi-même, et à toute propre satisfaction, pour uniquement contenter Dieu.

1. *Matth.*, x, 39.

XXXV. *Demande.* Quelque éclaircissement encore, s'il vous plaît, sur ce dénûment dont parle saint François de Sales, et cette perte même des vertus et du désir des vertus; et sur ce qu'il dit que l'amour est fort comme la mort pour nous faire tout quitter, et magnifique comme la résurrection pour nous parer de gloire et d'honneur[1]. Ces endroits-là ne m'auraient, ce me semble, point embarrassée, s'il ne me semblait que certaines choses approchantes sont blâmées.

Réponse. Saint François de Sales dit que, dans l'état de perfection, on perd les vertus en tant qu'on y cherche à se contenter soi-même, et qu'en même temps on les reprend comme contentant Dieu; ce qui est très-juste. Il n'est pas permis de songer à exterminer en soi-même ses bonnes œuvres ou ses actes tant qu'on les aperçoit; car les apercevoir n'est pas mauvais, mais peut être très-excellent, pourvu que ce soit pour en rendre grâces à Dieu, et confesser son nom, comme ont fait les apôtres et les prophètes en cent et cent endroits. Alors c'est une erreur de dire qu'on soit propriétaire de ces actes. En être propriétaire, c'est les faire de soi-même comme de soi-même, contre la parole de saint Paul, et se les attribuer plutôt qu'à Dieu.

XXXVI. *Demande.* La lettre 73e et la 157e de M. Olier m'ont paru bien fortes; mais comme tout cela est infiniment au-dessus de moi, l'éclaircissement que j'ose, Monseigneur, vous demander, est seulement pour avoir sur cela une idée qui ne me rende point suspect ce qui est innocent, et qui m'empêche d'approuver ce qui irait trop loin.

Réponse. Je n'ai point vu ces lettres de M. Olier, ne les trouvant point sous ma main. Je vous dirai seulement que tout ce qui est contraire à la doctrine précédente est faux et insupportable, sauf à excuser les auteurs en corrigeant leurs exagérations par d'autres passages, s'il s'en trouve, sinon en les laissant là pour ce qu'ils sont, sans s'y arrêter.

XXXVII. *Demande.* Je serais bien aise aussi de savoir si cette manière simple d'unir votre volonté à celle de Dieu, dont parle saint François de Sales dans le 14e chapitre du IXe livre se peut étendre jusqu'aux volontés de Dieu signifiées, aussi bien

1. Fin du IXe livre de l'*Amour de Dieu*.

qu'aux événements. Il semble qu'il entend tout, car il cite d'abord un des commandements de Dieu. Il est vrai que, dans la suite du chapitre, il ne parle plus que des événements.

Réponse. L'esprit du saint, dans ce chapitre, est d'expliquer deux manières de se conformer à la volonté de Dieu ; l'une, en voulant ce qu'il veut par un acte positif de notre volonté, qui est la manière de vouloir l'accomplissement de sa volonté signifiée par ses commandements ; l'autre par forme d'acquiescement en général à la volonté de Dieu, plutôt que par forme de volonté positive de cette chose-ci ou de celle-là ; et cette manière-là est celle qu'il propose par rapport aux événements, comme il paraît par la suite. Tout ce qu'il dit de la disposition du saint enfant Jésus, sur son abandon à l'extérieur à la volonté de sa sainte Mère, se doit entendre par rapport aux événements, comme d'être porté au temple, ou en Egypte, ou à Nazareth, et partout ailleurs ; car en cela le Fils de Dieu était absolument sans action, ce qu'il faut entendre à l'extérieur ; car au dedans on sait bien que c'est lui qui conduisait sa sainte Mère. Il faut donc l'imiter, en se laissant, pour ainsi dire, porter par notre mère la Providence à cet événement ou à celui-là, sans prescrire à Dieu ce qu'il voudra qui nous arrive dans tout le cours de la vie, et sans lui marquer sur cela aucun désir empressé. Conférez ce chapitre avec le 6e, où vous verrez comment on peut vouloir saintement et fortement tout ensemble le contraire de ce que Dieu veut, et vous verrez ce que c'est que s'unir parfaitement à sa volonté.

Conclusion : Il faut vouloir positivement ce que Dieu commande, et, à l'égard des événements, se laisser conduire par un très-simple acquiescement, sans pour cela se priver de vouloir certains événements même extérieurs, lorsque Dieu nous y incline en quelque sorte que ce soit, comme il est porté au chapitre 6, et en cent autres endroits.

Remarquez aussi ces paroles du chapitre 4 : « Le cœur le plus indifférent du monde peut être touché de quelque affection. »

Si l'on poussait à toute rigueur toutes les expressions du saint évêque, il serait impossible de les concilier ensemble : il les faut donc prendre par le gros, et croire seulement avec une foi certaine, qu'à l'égard des événements de la vie, parmi lesquels il faut compter les consolations et les sécheresses, quand il est question de conclure, il se faut conserver assez d'indifférence pour dire du fond du cœur : *Votre volonté soit faite, Amen, amen.*

XXXVIII. *Demande.* Voici, Monseigneur, divers passages de saint François de Sales, que je vous supplie d'agréer que je vous marque ici. Il dit dans l'*Entretien de la confiance*, en parlant de l'occupation intérieure d'une âme tout abandonnée à Dieu, qu'elle ne fait autre chose que de demeurer auprès de Dieu, comme « Madeleine tout abandonnée à sa sainte volonté, qui l'écoutait lorsqu'il parlait, et lorsqu'il cessait de parler, qui cessait d'écouter, mais qui ne bougeait pourtant d'auprès de lui. »

Réponse. Ne *bouger* d'auprès du Sauveur, même quand il cesse de parler, c'est secrètement prêter l'oreille comme prêt à recevoir la moindre parole, et ne rien perdre du discours dès qu'il daignera le recommencer : ce qu'il y a à conclure de là, c'est qu'il ne faut point être agité, ni se livrer à une inquiète mobilité ; mais ce n'est pas dire qu'on n'agisse point.

XXXIX. *Demande.* Le saint dit, dans un petit chapitre qui a pour titre : « *Exercice du dépouillement de soi-même :* Demeurez fidèlement invariable en cette résolution de vous tenir en la très-simple unité et très-unique simplicité de la présence de Dieu, par un entier dépouillement et remise de vous-même entre les bras de sa sainte volonté ; et toutes les fois que vous trouverez votre esprit hors de cet agréable séjour, ramenez-l'y doucement, sans faire pourtant des actes sensibles de l'entendement et de la volonté, etc. »

Réponse. Ramener son esprit, n'est-ce pas un acte et une sorte d'effort sur soi-même, mais doux et tranquille? Quand on le fait, on le sent ; et si l'on dit qu'il n'est point sensible, c'est que ce n'est point de son acte qu'on est occupé, mais de Dieu.

XL. *Demande.* Plus bas, il ajoute : « S'il vous dépouillait même des consolations et sentiments de sa présence, c'est afin que sa présence même ne tienne plus votre cœur. »

Réponse. Le sensible se diminue jusqu'à l'infini, et un sensible plus grossier se perd dans un sensible et plus simple encore, et ainsi toujours ; et tout cela est quelquefois absordé dans un inconnu : mais il n'y a rien à conclure de là contre les actes même distincts, comme on le verra dans la suite.

XLI. *Demande.* Dans un autre petit chapitre, qui a pour titre : *D'une oraison où l'âme, sans user de discours, regarde Dieu présent*, saint François de Sales paraît s'apostropher lui-même dans ce chapitre ; mais je crois que c'est une lettre qu'il écrivait à la Mère de Chantal, lorsqu'elle croyait que s'il commandait à son esprit, qui voulait toujours discourir, de s'arrêter, il craindrait le commandement. Je vous cite, Monseigneur, ces deux petits chapitres, parce qu'ils ne sont pas dans les livres ordinaires, où les œuvres de saint François de Sales sont séparées, mais dans un gros livre où elles sont toutes réunies, et qui est imprimé par un plus vieux libraire que Léonard.

Réponse. On a dit déjà que le discours n'est pas nécessaire pour l'exercice de la foi.

XLII. *Demande.* Dans l'endroit que je cite article précédent, saint François de Sales dit : « Demeurez simplement en Dieu, ou auprès de Dieu, sans vous essayer de rien faire, et sans vous enquérir de lui ni de chose du monde, sinon à mesure qu'il vous excitera, etc. »

Réponse. Tout cela est vrai dans certains moments où Dieu tient une âme actuellement sous sa main ; mais que cela puisse être dans toute la vie, cent passages du saint et de la Mère de Chantal font voir le contraire, et l'Evangile y répugne aussi bien que l'expérience.

XLIII. *Demande.* « Sus, mon pauvre esprit, rejetons toutes sortes de discours, d'industries, de curiosités et de répliques ; simplifions-nous, et vidons-nous de cet ennuyeux soin de nous-mêmes ; fermons-nous en la simple vue de tout de Dieu et de notre néant ; accroissons-nous dans les effets de

cette souveraine volonté, sans nous remuer pour produire des actes de l'entendement ni de la volonté; oui, fermons-nous là sans nous bouger ni peu ni prou, voire même quand il faudra pratiquer les vertus, et que nous serons tombés en quelque faute; car le doux Jésus nous donnera les sentiments nécessaires, mieux que nous ne nous les saurions procurer avec toutes nos imaginations. »

Réponse. On se simplifie activement, on est quelquefois passivement simplifié : ce soin ennuyeux est en même temps inquiet, et il est bon de s'en vider. Il est bien certain que les actes d'entendement que le saint évêque exclut sont ceux qui rompent la tête; les actes de volonté sont ceux qui troublent le cœur. Il est vrai qu'il faut s'affliger, mais non pas s'inquiéter de ses fautes : ce sont des conseils que les saints donnent dans tous les états, mais principalement aux âmes qui se consument par leur excessive activité. Ceux qui croient se procurer de meilleurs sentiments par leur imagination, que par une simple attention à la vérité, sont dans l'erreur, et personne ne révoque en doute cette doctrine du saint; mais elle ne conclut rien pour la suppression universelle des actes, ni même des pieux efforts de la volonté, pourvu qu'ils se fassent en toute vérité et douceur du Saint-Esprit.

XLIV. *Demande*. Sa lettre, qui est rapportée dans le quatrième chapitre de la troisième partie de la *Vie de Madame de Chantal*, est une réponse à plusieurs questions qu'elle avait faites au saint évêque, pour savoir si son union simple, lors même qu'elle était dans la sécheresse, ne suffisait pas à bien des choses qu'elle avait citées. C'est dans cette lettre que saint François de Sales dit : « Soyez active et passive, ou patiente, selon que Dieu voudra;... mais de vous-même ne sortez point de votre place... Vous êtes la sage statue; le Maître vous a posée dans la niche : ne sortez de là que quand lui-même vous en tirera. »

Réponse. Le saint explique en termes exprès que la comparaison de la statue ne regarde que les temps de l'oraison; il n'y a qu'à voir les endroits du livre *De l'amour de Dieu*, et des lettres où il emploie cette comparaison, pour en être convaincu.

XLV. *Demande*. J'avais compris par ces mots : « Soyez active quand Dieu voudra : » faites des actes dans votre oraison, quand Dieu, par le mouvement de sa grâce, vous y portera. Et ce qui suit ces mots et ce qui me portait à le concevoir de la sorte, et aussi les questions de Mme de Chantal, auxquelles cette lettre paraît répondre, dans lesquelles elle citait même les temps de sécheresse; car il me semblait que s'il avait prétendu que, dans ces temps-là, elle devait s'exciter à faire des actes, il aurait dû le lui dire. Tout ce que je viens de vous marquer, et d'autres endroits encore m'avaient fait penser que, selon saint François de Sales, certaines âmes, dans l'oraison, pouvaient se contenter de la présence de Dieu et du recueillement, et attendre, pour faire des actes intérieurs sensibles, que certain mouvement de grâce les y portât; et, dans la conduite de leur vie, être fort abandonnées à la Providence, fidèles à marcher en la présence de Dieu, à l'écouter et à suivre les mouvements de sa grâce, sans attendre pourtant, pour se déterminer à la pratique des vertus et des bonnes œuvres convenables à leur état, des inspirations et des mouvements particuliers; ne négligeant point, non plus que les autres personnes, les autres signes de la volonté de Dieu et les règles de la prudence chrétienne.

Réponse. Etre active, ce n'est pas faire des actes libres et méritoires, car il est certain qu'on en fait de cette sorte dans l'état passif; autrement cet état serait mauvais, et exclurait les actes libres et méritoires d'amour de Dieu, ce qui n'est pas être active. C'est donc autre chose, et c'est s'exciter en soi-même à faire des actes; ce qui n'est point ordinairement dans l'état passif, au temps de l'oraison dont il s'agit. Le saint veut donc dire : *Soyez active;* faites dans la voie et avec la grâce commune de ces actes excités qu'on appelle de propre industrie et de propre effort; mais quand Dieu vous tient actuellement sous sa main laissez-le faire, et ne vous tourmentez point à faire de tels efforts ou aucun discours. Je ne parle point ici de l'oraison de patience, dont je crois avoir donné les principes dans une des conférences, et il ne me paraît pas qu'on forme aucun doute sur la définition que j'en proposai. Tenons donc pour assuré qu'une âme toujours passive est une chose sans exemple; aucun spirituel n'en vit jamais de cette sorte. Pour Mme de Chantal, il ne faut pas songer qu'elle ait été dans cet état, ni approchant. Réservons, dit-elle, cette grâce à la sainte Vierge, avec le bienheureux Jean de la Croix, ou plutôt laissons à Dieu son secret sur la sainte Vierge, et ne parlons pas de ce qui nous passe. Pour les âmes que nous avons à conduire, disons-leur avec saint François de Sales : Quand Dieu se déclare, qu'il se rend le maître, qu'il nous meut actuellement, laissez-vous mouvoir, et alors ne vous tourmentez pas à vous exciter; mais ne croyez pas qu'en cette vie, cette opération dure toujours. Quand il retire son opération, servez-vous de la manière ordinaire; usez de vos facultés, « mais de vous-même ne songez jamais à changer l'état de votre oraison. »

Ne doutez point qu'il n'arrive dans l'oraison, même aux plus parfaits, de ces moments où Dieu retire ses opérations; et c'est dans ces moments que la vénérable Mère de Chantal en venait jusqu'à des prières vocales et autres, auxquelles on s'excite soi-même; ce qui lui arrivait principalement, à ce qu'elle écrit, à l'occasion des tentations.

Pesez bien la distinction de l'état actif et passif; c'est le dénoûment parfait de toute la doctrine du saint directeur et de la vénérable et digne fille. Remarquez bien qu'il ne faut point attendre d'excitation particulière de Dieu dans les choses qu'il a commandées, et où sa volonté nous est déclarée, soit par notre état particulier, soit par l'état commun de la vocation chrétienne. Ce serait visiblement tenter Dieu, que de ne s'exciter pas soi-même avec le secours de la grâce dans les choses de cette nature, et de croire toujours avoir besoin d'une opération extraordinaire, telles que sont celles de l'oraison passive.

XLVI. *Demande*. Mais il reste une chose sur quoi je désirerais particulièrement quelque éclaircissement, c'est sur les actes qui se font dans le cours de la vie; car je suis très-persuadée que tout le monde en doit faire, que non-seulement les per-

sonnes qui sont dans la voie active en font, mais aussi les âmes tout à fait passives, et des actes distincts et même en grand nombre, et que, comme le dit Madame de Chantal dans le chapitre que j'ai cité, ceux qui croient n'en point faire ne l'entendent pas bien.

Réponse. Croyez cela très-certain comme une vérité révélée de Dieu.

XLVII. *Demande.* Elle dit d'elle-même qu'elle en faisait, quand Dieu lui témoignait le vouloir par les mouvements de sa grâce.

Réponse. La Mère de Chantal dit qu'elle faisait des actes, quand Dieu lui témoignait le vouloir; ce qui est bien vrai : mais elle ne dit pas qu'elle n'en fît jamais autrement. Le contraire paraît dans toute sa conduite.

Il faut entendre aussi que ce témoignage de Dieu n'est pas toujours une opération qui mette l'âme en passiveté. Dieu témoigne suffisamment qu'il veut quelque chose, quand il y incline doucement; en sorte néanmoins qu'après, l'âme achève ce qu'il commence, en s'excitant elle-même, comme quand David disait : « Mon âme, bénis le Seigneur[1]; » et encore : « Je vous aimerai, mon Dieu, ma force[2]. » Il paraît que Dieu l'excitait; mais il paraît en même temps que l'âme déjà émue s'excitait aussi elle-même ou à achever l'acte ou à le continuer.

XLVIII. *Demande.* Et quoiqu'il soit vrai que M. de Maupas dit, dans le commencement de cette *Vie de Madame de Chantal*, que lorsque Dieu avait retiré son opération, elle faisait quelque petit acte fort court dans l'oraison, il fait pourtant remarquer, dans le chapitre que je cite, que c'était par le mouvement de la grâce, et non autrement qu'elle faisait ces actes.

Réponse. Quant à ce que vous dites, que, de l'aveu de M. de Maupas, la sainte Mère ne faisait jamais aucun acte que par le mouvement de la grâce, cela convient à tout état; et nul ne peut dire : *Le Seigneur Jésus*, qu'incité auparavant par le Saint-Esprit. Ainsi l'incitation de la voie commune et active, bien loin d'être incompatible avec cette impulsion, l'accompagne ordinairement dans tout le cours de la vie. Au reste, quand M. de Maupas remarque que Dieu retire souvent son opération, il parle avec tous les spirituels, et principalement avec saint François de Sales dans l'endroit qu'on vient de voir, où il dit : *Soyez active, passive*, etc.; car on est passif quand Dieu continue son opération, et actif quand il la retire, et qu'il vous laisse à vous-même; ce qui arrive aux âmes les plus éminentes, comme on le pourrait montrer par l'exemple des apôtres et des prophètes; mais la chose n'étant pas contestée, il est inutile d'en entreprendre la preuve.

XLIX. *Demande.* Dans une lettre de saint François de Sales, il dit à la personne à qui il écrivait : « Il n'est plus besoin que vous fassiez d'actes, si Dieu ne vous le met au cœur. »

Réponse. Dans l'action de l'oraison, je l'avoue; dans tout le cours de la vie, c'est un prodige inouï, et toute la conduite de la Mère prouve le contraire.

L. *Demande.* Dans un des endroits que j'ai cités ci-dessus, le saint dit : « Ne nous bougeons ni peu ni prou, voire même quand nous serons tombés en quelque faute, ou qu'il nous faudra pratiquer les vertus; car le doux Jésus nous donnera les sentiments nécessaires, mieux que nous ne nous les saurions procurer. »

Réponse. Sans avoir vu ce passage, je crois, sur la foi des autres que j'ai vus, avoir expliqué ci-dessus ce qu'il en faut croire. Il ne faut ni pratiquer les vertus, ni se corriger de ses fautes, avec ces inquiétudes, ces chagrins, ces découragements, ces étonnements, comme si c'était une chose fort merveilleuse que nous soyons tombés dans quelque faute, ou que la vertu nous soit difficile. Du reste, si on poussait ces expressions à la rigueur de la lettre, elles seraient insoutenables. Il faut donc entendre qu'on ne doit se remuer ni peu ni prou par son propre esprit, par cette mobilité et activité inquiète et empressée que l'amour-propre inspire.

LI. *Demande.* Dans le chapitre 7 du XIe livre *De l'amour de Dieu*, qui a pour titre : *Que la charité comprend toutes les vertus*, il rapporte cet endroit de saint Paul : « La charité est patiente, douce, etc.[1], » et que saint Thomas dit qu'elle accomplit les œuvres de toutes les vertus; et vous avez dit vous-même que, dans la vie et l'oraison la plus parfaite, tous les actes sont unis dans la seule charité, parce qu'elle commande l'exercice de toutes les vertus. Si elle les commande, elle y incline donc le cœur.

Réponse. Une des manières dont la charité commande les actes et y incline, c'est de s'exciter elle-même à les produire. La charité fait plus encore, car elle se commande à elle-même de produire un acte d'amour, en disant : « Mon âme, bénis le Seigneur[2]; mon Dieu, ma force, je vous aimerai, je vous confesserai, je vous louerai[3]. » C'est l'action ordinaire et naturelle de l'âme hors des temps où, comme ravie par des impulsions extraordinaires, elle est entièrement sous la main de Dieu.

LII. *Demande.* Ne peut-on pas dire que les âmes passives attendent, pour ne point faire les actes avec empressement et recherche d'elles-mêmes, une certaine disposition ou attrait, qui vient de l'habitude de leur oraison, mais non une inspiration miraculeuse?

Réponse. L'empressement est mauvais, ou au moins imparfait en tout état. Ainsi éviter l'empressement n'est pas une propriété ou un caractère de l'état passif. Cette attente ne paraît pas nécessaire pour éviter l'empressement ou la recherche de soi-même; il suffit, sans cette attente passive, de produire les actes comme commandés de Dieu, et sur lesquels sa volonté est déclarée, en esprit de soumission et d'obéissance, et avec une ferme foi que c'est Dieu qui opère en nous tout le bien. Demeurer dans l'attente d'une disposition extraordinaire, c'est tenter Dieu. Vous ne croiriez pas être empressée en produisant l'acte qu'un supérieur vous commanderait : à plus forte raison ne l'est-on pas quand on regarde celui qu'on fait comme expressément commandé de Dieu. Par ces attentes, on veut avoir un témoignage qu'on est mû de Dieu par quelque chose d'extraordinaire, comme si on était d'un rang particulier, et que le commande-

1 *Psal.*, CII, 2. — 2. *Idem*, XVII, 2.

1. *I. Cor.*, XIII, 4 seq. — 2. *Psal.*, CII, 2. — 3. *Idem*, XVII, 2.

ment donné à tous les fidèles ne nous suffit pas. C'est donc remettre l'amour-propre sur le trône, que de rechercher cette singularité, et de vouloir qu'il y ait pour nous des impulsions particulières, sans lesquelles on ne veut rien faire. Il ne sert de rien de répondre que l'inspiration qu'on attend n'est pas miraculeuse ; il suffit qu'elle doive être extraordinaire et particulière à un certain état. Car si l'on ne demandait d'autre inspiration que celle qui est commune à tous les chrétiens, il ne faudrait point distinguer l'état passif de l'actif; tout chrétien serait passif; tous les justes le seraient, puisqu'ils n'agissent jamais, pas même pour confesser le nom de Jésus, ou pour former la moindre pensée, que par une motion, impulsion, inspiration prévenante du Saint-Esprit. Ainsi il faut autre chose pour constituer l'état qu'on nomme passif; et l'inspiration qu'on y a, quoiqu'on ne veuille pas l'appeler miraculeuse, est du moins bien constamment extraordinaire : et j'en reviendrai toujours à dire que l'attendre pour agir, c'est tenter Dieu, et tomber dans tous les inconvénients qu'on a marqués.

LIII. *Demande.* Je conclurais que ces âmes ne manquent pas, dans l'occasion, d'être inclinées à produire les actes nécessaires.

Réponse. Quand vous concluez que les âmes passives ne manquent pas, dans l'oraison, d'être inclinées à produire les actes nécessaires, je l'avoue, pourvu qu'elles soient bien déterminées à faire de leur côté doucement et simplement tout ce qui est en elles avec le secours de la grâce commune à tous les fidèles; mais non pas si elles s'attendent, comme vous les représentez, à de particulières instigations : ce qui, loin d'exciter la grâce, l'éloigne plutôt en vous faisant tenter Dieu.

Remarquez donc avec attention que tout chrétien qui fait bien en tout et partout, est mû de Dieu, en sorte que Dieu commence tout, opère tout, achève tout en lui ; je dis tout ce qu'il fait de bien : et en même temps l'homme, ainsi mû de la grâce, commence, continue, achève tout ce qu'il fait de bonnes œuvres; il est excité et il s'excite lui-même, il est poussé et il se pousse lui-même, il est mû de Dieu et il se meut lui-même, et c'est en tout cela que consiste ce que saint Augustin appelle l'effort du libre arbitre. Dans cet état, qui est l'état commun du chrétien, il n'est pas permis, pour agir, d'attendre que Dieu agisse en nous et nous pousse: mais il faut autant agir, autant nous exciter, autant nous mouvoir, que si nous devions agir seuls, avec néanmoins une ferme foi que c'est Dieu qui commence, achève et continue en nous toutes nos bonnes œuvres. Qu'y a-t-il donc de plus, dites-vous, dans l'état passif? Il y a de plus que la manière d'agir naturelle est entièrement changée; c'est-à-dire qu'au lieu que, dans la voie commune, on met toutes ses facultés et tous ses efforts en usage, dans les moments de l'état passif, on est entraîné par une force majeure, et que la manière d'agir naturelle est entièrement absorbée; ce qui fait qu'il n'y a plus ni discours, ni propre industrie, ni propre excitation, ni propre effort.

LIV. *Demande.* Je voudrais bien savoir, les actes distincts étant si nécessaires, comment un pécheur que Dieu convertirait miraculeusement à la mort, et qui n'aurait que le temps de produire un acte d'amour de Dieu, pourrait satisfaire à cette obligation, ou si elle ne serait point pour lui.

Réponse. Vous demandez comment un homme que Dieu convertirait miraculeusement à la mort satisferait à l'obligation de faire distinctement tous les actes. Il est aisé de vous répondre ; car, qu'on dise tout ce qu'on voudra, Dieu ne sauvera jamais ni ne convertira parfaitement aucun homme, qu'il ne croie en lui, qu'il n'y espère, qu'il ne l'aime. Ces actes sont toujours trois en nombre, comme ces trois vertus, foi, espérance, charité, selon saint Paul, sont et seront toujours trois choses; mais comme ces trois vertus sont infuses dans tout chrétien pour agir ensemble, leurs actes sont faits aussi pour être unis, et se font pour ainsi dire, en un moment. Il en est de même des autres actes qui dépendent de ceux-là, et Dieu les fait faire distinctement à ceux qu'il convertit. Tout pécheur qui se convertit croit aux promesses, espère en la miséricorde, la désire, la demande, la reçoit, aime Dieu qui la lui fait, et désire de lui être uni éternellement. Il agit plus ou moins, suivant qu'il plaît à Dieu de le presser; mais il agit toujours, et Dieu voit en lui très-distinctement ce que lui-même souvent n'y démêle pas.

LV. *Demande.* Dans ce grand acte d'abandon que la Mère de Chantal renouvelait tous les ans, elle dit qu'elle se réserve le seul soin de retourner son esprit vers Dieu.

Réponse. La Mère de Chantal ne renouvelait pas seulement tous les ans, mais tous les jours, ce grand acte qu'elle avait écrit et signé de son sang, où elle exprimait tous les autres. Tout était compris dans son intention, et elle avait une intention très-expresse d'y comprendre tout ce à quoi elle se croyait obligée comme chrétienne, comme mère, comme amie, comme supérieure, comme religieuse ; et quand, dans son acte d'abandon, elle se réserve le seul soin de retourner son esprit vers Dieu, c'est comme si elle disait qu'elle se réserve le principal. Par là elle reconnaît qu'on n'est pas toujours passif, et que Dieu retire souvent son opération, ce qui oblige à user de ses facultés et des efforts de son libre arbitre.

Quand elle dit qu'elle se réserve de donner ce coup, pour ainsi parler, elle ne veut pas dire qu'elle fera cela toute seule. A Dieu ne plaise! ce serait être pélagien, et nier la nécessité de la grâce prévenante ; mais elle veut dire qu'alors elle agira à la manière ordinaire avec effort, et qu'elle mettra tout en œuvre pour se rappeler soi-même à Dieu, sans attendre qu'il l'y rappelle par cette sorte de motion et d'impulsion qui est propre à l'état passif. Ainsi dans le fond, l'homme est toujours également mû en tout état, mais non pas toujours de la même manière, et c'est ce qui fait la distinction de l'état actif d'avec le passif; mais c'est ce qui fait aussi que l'un et l'autre font également de grands saints, parce que le mérite de la sainteté ne dépend pas de la manière dont on est tiré à Dieu, mais de l'union qu'on a avec lui, laquelle peut être égale dans tous les états et manières d'oraison.

C'est ce que saint François de Sales, sainte

Thérèse et tous les spirituels enseignent expressément et unanimement. J'en ai cité les endroits dans les conférences, et c'est une vérité constante.

LVI. *Demande.* Le simple retour n'est-il pas fort bon lorsqu'on est tenté?

Réponse. Le simple retour, quand on est tenté, est fort bon et souvent meilleur que d'affronter, pour ainsi dire, la tentation; ce qui souvent ne ferait qu'échauffer davantage l'imagination.

LVII. *Demande.* Saint François de Sales dit que ce n'est point en disputant contre la tentation qu'on s'en délivre le mieux.

Réponse. Cette expression de ne point disputer avec la tentation, est aussi précise que belle; et il n'y a ordinairement qu'à la tenir pour vaincue, sans même la combattre directement, et se retourner tout court à Dieu, comme dans une chose résolue où il n'y a pas à hésiter.

LVIII. *Demande.* Il paraît, par un endroit de saint François de Sales, que j'ai cité ci-devant, qu'après ses fautes, un retour humble et simple vers Dieu serait très-convenable à certaines âmes.

Réponse. Ce retour est aussi très-bon, après les fautes, pour les âmes déjà exercées dans la vertu et dans la sainte familiarité avec Dieu, qui l'entend, pour ainsi parler, à demi-mot, soit qu'elles soient actives ou passives.

LIX. *Demande.* Je ne crois pas que vous désapprouviez ces expressions, *laisser tomber les réflexions, s'oublier, aller à Dieu sans retour sur soi-même.*

Réponse. Ceux qui se sont servis de ces termes dans ces derniers temps ont parlé trop généralement contre les réflexions; et en cela, comme en beaucoup d'autres propositions de leurs livres, ils sont tombés dans l'erreur qui fait confondre la chose avec l'abus qu'on en fait; c'est-à-dire la rejeter à cause qu'on en abuse.

LX. *Demande.* Il me semble que ceux qui se sont servis de ces expressions entendent le retranchement des réflexions empressées de l'amour-propre. Je ne comprends pas qu'on puisse supposer que la vie se passe sans faire des réflexions, quoique je comprenne bien que les âmes simples en font moins que les autres. Ce que je conçois donc sur cela, c'est qu'il faut retrancher les réflexions d'amour-propre, et pour certaines âmes, celles qui interrompraient la vue de Dieu dans les temps d'oraison simple, et enfin toutes celles qui ne viennent point d'impression de grâce.

Réponse. C'est une grande erreur d'exclure la reconnaissance et l'action de grâces, qui ne peut être sans qu'on réfléchisse sur les dons qu'on a reçus; ce qui est conforme à cette parole de saint Paul: *Nous avons reçu un esprit qui est de Dieu, afin de connaître les dons qu'il nous a donnés*[1].

Il est vrai que, quand l'âme se simplifie tous les jours, les réflexions se simplifient aussi: on en a moins besoin quand on a pris l'habitude de porter directement son cœur à Dieu. Mais quand vous mettez parmi les réflexions, qu'il faut exclure celles qui ne viennent point d'impression de grâce: ou, par l'impression de grâce, vous entendez celle qui vient de la grâce ordinaire; et, en ce cas, il n'y en a point qui n'en vienne, et penser autrement, ce serait l'erreur des pélagiens: ou vous entendez, par l'impression de la grâce, une grâce et une impression extraordinaire; et s'attendre à celle-là, c'est ce qui s'appelle tenter Dieu, et se jeter dans tous les inconvénients qu'on a marqués.

Toute la doctrine contenue dans ces réponses se réduit à ces chefs.

1° Il faut croire, comme une vérité révélée de Dieu, qu'on doit expressément et distinctement pratiquer toutes les vertus, et en particulier ces trois, la foi, l'espérance et la charité, parce que Dieu les a commandées, et leur exercice.

2° Il faut croire avec la même certitude qu'il a pareillement commandé les actes qu'elles inspirent, qui sont la demande et l'action de grâces, comme des actes où consistent la perfection de l'âme en cette vie, et la vraie adoration qu'elle doit à Dieu.

3° Pour s'exciter à faire ces actes, il suffit de connaître que Dieu les a commandés, et il n'est pas permis de demeurer pour cela dans l'attente d'une impulsion et opération extraordinaire, ce qui serait tenter Dieu, et ne se pas contenter de son commandement exprès.

4° Il faut croire pourtant qu'on ne pratique aucun acte de vertu sans une grâce qui nous prévienne, qui nous soutienne et qui nous fasse agir.

5° Cette grâce n'est pas celle qui met les hommes dans l'état passif, puisqu'elle est commune à tous les saints, qui pourtant ne sont pas tous passifs.

6° L'état qu'on nomme passif consiste dans la suspension du discours, des réflexions et des actes qu'on nomme de propre effort et de propre industrie, non pour exclure la grâce, puisque ce serait l'erreur de Pélage, mais pour exclure les voies et manière d'agir ordinaires.

7° C'est une erreur de croire que cet état passif soit perpétuel, si ce n'est peut-être dans la sainte Vierge ou dans quelque âme d'élite qui approche en quelque façon d'une perfection si éminente.

8° De là il s'ensuit que l'état passif ne regarde que certains moments, et entre autres ceux de l'oraison actuelle, et non tout le cours de la vie.

9° C'est pareillement une erreur de croire qu'il y ait un acte qui contienne tellement tous les autres qui sont expressément commandés de Dieu, qu'il exempte de les produire distinctement dans les temps convenables. Ainsi on doit toujours être dans cette disposition.

10° Il se peut donc faire qu'on soit en certains moments dans l'impuissance de faire de certains actes commandés de Dieu; mais cela ne peut pas s'étendre à un long temps.

11° L'obligation de faire ces actes est douce, aussi bien que la pratique, parce que c'est l'amour qui l'impose, l'amour qui commande cet exercice, l'amour qui l'inspire et le dirige.

12° Il ne faut point gêner, sur la pratique des actes, les âmes qu'on voit sincèrement disposées à les faire. Au contraire, on doit présumer qu'elles font dans le temps ce qu'il faut, surtout quand on les voit persévérer dans la vertu; car, au lieu de gêner les âmes de bonne volonté, il faut, au contraire, leur dilater le cœur, soit qu'elles soient dans les voies communes, ou dans les voies extraordinaires; ce qui en soi est indifférent, et tout consiste à être dans l'ordre de Dieu.

1. *I. Cor.*, II, 12

A Lisy, ce 5 avril 1696.

2. Quoique je sois en visite, et assez occupé, Dieu me presse, ma fille, de vous répondre. Rendez-vous bien attentive à mes réponses, où j'espère que Dieu vous fera trouver tout ce qui vous est nécesssaire.

Dieu vous donne la véritable et parfaite simplicité; qu'il tempère votre activité; qu'il vous donne une vraie action, et dans cette vraie action, un vrai et parfait repos. Dieu est là. Je suis à vous en son saint amour[1].

I. *Demande.* — Quand j'ai dit, Monseigneur, que la simple attente de recueillement et une certaine douce attention à Dieu me disposaient mieux au recueillement, que ne feraient certains efforts, je n'ai prétendu parler que pour le temps de l'oraison.

Réponse. — Je ne sais ce que veut dire cette douce attention distinguée du recueillement. Quand on distingue des choses si unies, ou plutôt si unes, je présume qu'on n'entend pas bien ce que l'on dit, et qu'on cherche à s'éblouir soi-même.

Il y a de certains efforts qui répugnent à un certain genre d'oraison parfaite. Il y a même un certain état d'oraison où l'on est purement passif en certains moments sans aucune action, sans aucun effort; mais cela est momentané, et seulement pour certains temps qui ne peuvent être longs.

II. *Demande.* Je me sers du simple retour pour commencer mon oraison, et pour y revenir, lorsque je m'aperçois de la distraction.

Réponse. Cet acte de simple retour, renfermant au moins un acte de foi et un acte d'amour, contient au fond deux actes distincts, mais qui s'unissent dans la même fin; car l'acte de foi et l'acte d'amour sont toujours très-distingués, encore que la distinction n'en soit pas toujours connue.

III. *Demande.* Je fais plus encore, je multiplie, pour ainsi dire, ce retour, et j'interromps mon oraison, pour le recommencer, ce qu'on n'approuve pas: car je le fais pour m'assurer et pour me contenter.

Réponse. On a raison de n'approuver pas ce qui vient du principe de se contenter et de s'assurer en autre chose qu'en Dieu.

IV. *Demande.* Saint François de Sales, dans le chapitre où il parle de la statue[2], dit, en parlant d'une présence de Dieu bien sèche et bien nue, que c'est attendre si Dieu voudra nous parler, ou nous faire parler à lui, ou demeurer où il lui plaît que nous soyons, parce qu'il lui plaît que nous y soyons. Je crois donc, Monseigneur, que lorsque vous avez dit que le recueillement qui revient à la simple présence de Dieu, ne contenant ni espérance, ni désir, ni demande, ni action de grâces: que ces actes y étant supprimés, cela ne compatit pas avec l'Evangile: vous avez prétendu dire que cela n'y compatirait pas, si l'on ne voulait jamais faire autre chose; mais que, dans l'oraison, cette simple présence de Dieu peut être pratiquée.

Réponse. C'est en effet ce que j'ai voulu dire, pourvu qu'on n'exclue jamais l'acte d'espérance et le désir même au temps de l'oraison. Dieu peut, en certains moments, suspendre ces actes; ils peuvent, en certains moments, ne pas revenir; mais il n'y en a nul où on doive les exclure, parce que naturellement ils sont unis à la foi et à l'amour. Ainsi ces manières de saint François de Sales d'être en la présence de Dieu, peuvent se pratiquer, mais au sens que je viens de dire, par abstraction et non pas par exclusion.

V. *Demande.* Je n'ai jamais compris que la comparaison de la statue dût s'étendre à un autre temps que celui de l'oraison.

Réponse. Tant mieux; et encore faut-il ajouter qu'il est rare qu'elle convienne à tout ce temps.

VI. *Demande.* Suffit-il, Monseigneur, d'être disposée à faire des actes d'espérance, de demande, etc., quand Dieu y excitera, comme il paraît par cet endroit de saint François de Sales: « Il n'est pas besoin que vous fassiez d'actes, s'ils ne vous viennent au cœur; formons-nous en la simple vue du tout de Dieu, et de notre néant: accroissons-nous dans les effets de cette sainte volonté, sans nous remuer pour produire des actes de l'entendement et de la volonté? »

Réponse. Je tiendrais une oraison fort suspecte, où des actes si précieux ne viendraient jamais.

Ils viennent de deux manières, ou par une espèce de saint emportement dont on n'est pas maître, ou par une douce inclination ou impulsion qui veut être aidée par un simple et doux effort du libre arbitre coopérant. On peut et on doit aussi les exciter, quand Dieu laisse l'âme à elle-même; et il faut entendre sainement cette exclusion des actes de l'entendement et la volonté dont parle le saint; car, à la rigueur, c'est chose impossible; il n'y a d'actes qu'on puisse exclure sans crainte, que les inquiets et les turbulents qui tourmentent l'âme.

VII. *Demande.* Quand Dieu retire son opération, n'est-ce pas s'exciter que de ramener son esprit à Dieu.

Réponse. Sans doute, c'est une manière de s'exciter, que de ramener doucement son esprit à Dieu. Quand Dieu retire son opération, je crois que c'est le cas de se recueillir comme les autres fidèles, mais avec douceur, et surtout sans anxiété ni inquiétude, car c'est la ruine de l'oraison.

VIII. *Demande.* On m'a conseillé, lorsque je suis dans la sécheresse et que je ne sens plus rien dans mon fond, de me servir de quelques petits actes d'amour ou autres?

Réponse. Le conseil est bon.

IX. *Demande.* Je ne me contente pas de quelques-uns, je les multiplie et je me jette par là dans l'agitation et le desséchement?

Réponse. Tout ce qui cause cette agitation doit être évité. Je n'entends pas bien ce que vous appelez desséchement; je ne crois pas qu'on y tombe ni dans l'agitation par ces actes courts et simples, et qu'ils puissent troubler l'âme qui n'est point occupée de Dieu et sous son actuelle opération.

X. *Demande.* Ensuite je reviens à la simple présence de Dieu?

Réponse. Y revenir, n'est-ce pas un acte, mais doux et paisible? C'en est même plus d'un, car l'acte de foi et l'acte d'amour y interviennent toujours.

1. Je ne sais de quelle date étaient mes secondes demandes, elles revinrent répondues avec la lettre qui précède, datée du 3 avril 1696. (Note de Madame de la Maisonfort.)

2. *Traité de l'amour de Dieu*, liv. VI, chap. II; *Epîtr.*, liv. II, ép. 51, 53.

En tout cela, il faut une grande liberté d'esprit et que l'âme ne perde jamais une secrète disposition vers tout acte commandé de Dieu, quoiqu'on ne les pratique pas tous.

XI. *Demande.* Dans les temps mêmes de sécheresse, j'ai souvent de la répugnance aux actes discursifs?

Réponse. Il y a une bonne sécheresse qui consiste dans une foi si simple et si nue, qu'on n'y reçoit que l'impression et l'amour de la vérité sans aucun accompagnement de douceur et de lumière sensible.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de s'efforcer à faire des actes distinctement, encore moins des actes discursifs.

XII. *Demande.* Est-il à propos, dès que l'opération divine se retire, de recourir à l'excitation?

Réponse. Je crois avoir satisfait à cette demande. Ce serait être inquiet, de vouloir toujours s'exciter dès qu'on sent que l'opération se retire sans attendre si elle ne veut pas revenir bientôt.

XIII. *Demande.* Je crois qu'on pourrait se contenter des actes qui se présentent pour s'exciter, ne fût-ce toujours que des actes d'amour et d'abandon et que ce ne serait pas exclure les autres?

Réponse. Je ne m'éloigne pas de ce sentiment et suis persuadé que, demeurant dans la disposition de faire des actes commandés, il n'est pas possible qu'ils ne viennent à leur tour; et il faudrait les exciter s'ils ne venaient pas. Déjà l'amour n'en exclut aucun puisqu'il les embrasse, les anime et les produit tous.

XIV. *Demande.* Quand les actes commandés ne se feraient pas dans l'oraison, ils se feraient, ce me semble, dans le cours de la vie en certaines occasions?

Réponse. L'occasion détermine souvent et les objets qui se présentent.

XV. *Demande.* Le recueillement et la quiétude ne sont-ils pas un tissu d'actes très-simples et presque imperceptibles?

Réponse. Cela peut être et n'être pas; l'amour ne peut être longtemps sans espérance, ni l'espérance sans désir, ni le désir sans demande et sans action de grâces; ni ces actes ne peuvent revenir souvent sans qu'on les aperçoive, comme on aperçoit l'amour et la foi dont le recueillement est inséparable.

XVI. *Demande.* Outre l'oraison, Dieu prescrit d'autres exercices, j'en conviens et vous l'avez dit; mais dans les différents exercices on porte son même attrait?

Réponse. Le mal est d'exclure ces actes comme peu convenables à l'état; mais quand on y est disposé, ils reviennent infailliblement en la manière qui a été dite, et ce serait une erreur de croire qu'ils fussent moins aisés que les autres, puisqu'ils viennent du même fond.

Sondez votre cœur; j'ai peur que vous n'y trouviez une certaine répugnance à désirer de voir Dieu par amour.

XVII. *Demande.* Ne suffit-il pas aux âmes attirées à cette oraison simple de dire l'office avec recueillement et présence de Dieu?

Réponse. Cela suffit, en effet, avec intention d'entrer dans les sentiments de David et de l'Eglise; il n'y a rien là que de simple.

XVIII. *Demande.* Je crois qu'à la messe, à la communion, cette simple oraison est une bonne disposition pour action de grâces de la communion?

Réponse. Je le crois ainsi; ce que je blâme, c'est l'exclusion des actes à la manière qui vient d'être expliquée.

XIX. *Demande.* Il me paraît plus facile de demeurer dans sa disposition ordinaire pendant la messe sans attention bien positive au sacrifice?

Réponse. Je ne suis pas de ce sentiment et j'y craindrais un éloignement de Jésus-Christ que je trouverais pernicieux.

XX. *Demande.* On m'a dit de ne me point gêner pour les examens que prescrivent les règlements de communauté?

Réponse J'approuve de ne se point gêner et d'éloigner tout effort inquiet : mais je tiendrais votre état suspect si vos fautes ne vous revenaient jamais ou si elles ne revenaient pas assez ordinairement. J'en dis autant du regret qui peut-être n'est pas sensible, mais qui ne peut pas toujours ne l'être pas, surtout quand on dit : « Pardonnez-nous nos fautes[1]. »

XX. *Demande.* Le souvenir et le regret de mes fautes revient indépendamment des temps marqués pour les examens de conscience.

Réponse. L'attachement au temps précis n'est point absolument nécessaire, et il faut marcher dans une sainte liberté.

XXII. *Demande.* Le regret de mes fautes est d'ordinaire aussitôt que je les ai faites.

Réponse. Cela est bon, et l'impression doit être forte et durable, quoique les actes ne s'ensuivent pas toujours.

XXIII. *Demande.* Quoique vous disiez, Monseigneur, qu'il ne faut point gêner les âmes de bonne volonté sur la pratique des actes commandés, la timidité de conscience me fait craindre d'y manquer.

Réponse. « Le parfait amour bannit la crainte[2], » dit saint Jean; mais il n'est pas dit de même que le parfait amour bannit l'espérance ni le désir, encore moins la foi et l'amour même. Il faut voir ses obligations sans crainte, parce que la confiance, qui prédomine, et la foi qui est vive, nous font voir dans le Bien-Aimé un secours tout-puissant et toujours prêt.

XXIV. *Demande.* Si, pour s'assurer, il ne fallait que s'assujettir à quelque formule qui comprendrait tous les actes, et la répéter de temps en temps, je le ferais.

Réponse. Les formules ne sont point nécessaires; au contraire, elles pourraient mettre un obstacle en certaines âmes, et, en général, il est certain que l'amour prévient toutes les formules.

XXV. *Demande.* J'ai fait cette convention-ci avec Dieu, que, par le simple retour de mon cœur vers lui je prétendais renouveler tous les actes de foi, d'espérance, d'amour, de contrition, de sacrifice, d'abandon, de demande, d'action de grâces, et autres qui peuvent lui être agréables; et souvent, en faisant ce simple retour, j'ai expressément cette intention. Cela peut-il, Monseigneur, être compté pour quelque chose?

1. *Matth.*, VI, 12. — 2. *I. Joan.*, IV, 18.

Réponse. Si cette intention est actuelle, on fait tous les actes qu'on a intention de faire. Si non-seulement elle ne l'était pas, mais encore qu'on répugnât à la rendre telle, ou qu'on ne le fît jamais, ce serait une illusion manifeste de dire qu'on a cette intention.

XXVI. *Demande.* Je crois que souvent, dans le cours de la vie, on fait des actes sans qu'on s'en aperçoive.

Réponse. Il est impossible qu'on fasse souvent des actes sans qu'il arrive aussi très-souvent qu'on s'en aperçoive; et alors, sans s'y arrêter comme à un appui, on en doit suivre et on en suit la douce impression.

XXVII. *Demande.* Je vous ai déjà dit, Monseigneur, que la crainte me fait multiplier les actes et me jette dans l'agitation.

Réponse. Il faut apprendre à séparer les actes du cœur d'avec l'agitation et la crainte, et cette séparation se fait par l'exercice du parfait et sincère amour.

XXVIII. *Demande.* Je sais qu'il est difficile de dire précisément le temps où les actes commandés sont d'obligation.

Réponse. Ces temps convenables ne sont pas les mêmes pour tout le monde, et cela dépend des circonstances particulières; mais si l'on en conclut que ces actes ne sont pas d'obligation, parce qu'on n'en peut marquer les temps précis, on en dira autant de la foi et de l'amour même, et même du simple retour. Il faut toujours conserver la disposition et la volonté de les faire, alors on peut s'assurer que Dieu les fera faire quand il faut, quoique non pas toujours de la même manière.

XXIX. *Demande.* Un mot, s'il vous plaît, Monseigneur, sur ces doux efforts que vous dites que la foi et l'amour inspirent.

Réponse. Ces doux efforts ne sont autre chose que ceux que fait le libre arbitre pour exercer son acte, lorsqu'un chaste amour le possède. David faisait de ces doux efforts, quand il disait : « Mon âme, bénis le Seigneur, etc.[1]. »

XXX. *Demande.* J'ai, ce me semble, bien compris ce que vous m'avez dit sur la contrition, et je n'aurais rien à objecter, si après être convenu de ce que m'avait dit l'homme que je vous ai cité, vous ne m'aviez dit de ne plus faire certains efforts que je fais dans le sacrement même, mais de faire ceux que je vous marquais que je faisais avant la confession.

Réponse. Il faut exclure en tout temps les efforts inquiets et d'agitation, autant que l'on peut. Quand je vous attache à ceux que vous faites avant la confession, c'est en supposant avec vous que ceux-là vous sont plus faciles.

XXXI. *Demande.* Je ne me contente pas de ce prosternement devant Dieu en esprit de foi et de repentance de l'avoir offensé, comme parle saint François de Sales : je cherche encore ordinairement d'autres assurances que ma contrition est telle qu'elle doit être.

Réponse. Le prosternement en esprit d'humilité et de repentance est très-suffisant; mais, quelque sincère que soit cette disposition, ce n'est pas en elle, mais en Dieu seul, qui la donne, qu'il faut chercher son assurance. Cessez donc de vous agiter, et reposez-vous en Dieu.

1. *Psal.*, CII, 22.

XXXII. *Demande.* Je sens d'ordinaire un certain désir de me confesser, dans le dessein, après avoir été lavée dans le sacrement, de commencer à mener une vie nouvelle.

Réponse. Tout cela est bon; mais il ne faut pas mettre son appui dans ces dispositions : il le faut mettre, comme on vient de dire, en Dieu qui le donne.

XXXIII. *Demande.* D'autres fois que je suis dans le trouble, je me confesse je ne sais comment.

Réponse. Il ne faut pas s'embarrasser de ce trouble, mais faire ce qu'on peut, et s'abandonner à Dieu, sans tant de retours sur soi-même.

XXXIV. *Demande.* Quoique vous m'ayez mandé, Monseigneur, qu'une douce conformité à la volonté de Dieu est le remède aux troubles, et non pas le discours, c'est pourtant alors que je me jette dans l'activité.

Réponse. Je vous le dis encore, et ce n'est pas mon intention de vous obliger à des actes discursifs.

XXXV. *Demande.* Quand je vous ai dit[1], Monseigneur, que je ne suis pas assez livrée à la grâce, c'est qu'on m'a décidé que je devais suivre certains mouvements qui me portent à faire ou à dire certaines choses innocentes qui me mortifieraient beaucoup, comme certaines simplicités, certaines manières de parler, en un mot, des riens, mais dont la seule prévoyance me fait une espèce de peur; ce qui m'a fait vous dire que je ne suis pas livrée à la grâce comme il faudrait. Au reste, Monseigneur, en me conseillant de me livrer à ces petits sacrifices, on m'a prescrit les bornes qu'ils doivent avoir, comme de ne rien faire contre l'édification, à plus forte raison contre la charité, le secret; de ne pas même suivre certains instincts qui pourraient aller à des choses trop fortes, et qui iraient à me faire croire insensée; que Dieu ménage trop ma faiblesse pour rien exiger de semblable de moi; et qu'enfin l'obéissance me mettrait à couvert de tout ce qui irait au delà de certaines simplicités qui ne peuvent jamais aller à l'éclat, ni me rendre inutile à l'œuvre de ma vocation.

On m'a dit de plus, lorsque je ne discerne pas bien si c'est une simple pensée de l'esprit, ou un mouvement de grâce qui me porte à ces petits sacrifices, de décider dans le doute en ma faveur, et de supposer que tout ce qui me vient avec inquiétude et par réflexion, vient de mon scrupule, et point de l'Esprit de Dieu. Ainsi, dans la pratique, je trouve que Dieu me demande peu de ces sacrifices; mais j'en prévois beaucoup, je les crains; il me semble que dans l'occasion je serais infidèle, et c'est, encore une fois, ce qui m'a fait dire que je ne suis pas assez livrée à Dieu.

Réponse. Tout cet article précédent est très-bon en ce sens. Ne soyez point enfant en sentiments, mais soyez enfant en malice, c'est-à-dire, en bannissant toute disposition maligne, ou même trop humaine, par une sainte simplicité[2].

1. *Voyez* ci-dessus.
2. Je vais transcrire ici de suite ce qu'il m'a dit dans d'autres lettres sur ces petits sacrifices.
Dans une lettre du 15 juin 1696 :
« Ne vous arrêtez point à ces petits sacrifices qui vous viennent par un

Ne craignez rien, humiliez-vous sous la puissante main de Dieu. Cessez pourtant plutôt ces sacrifices, que de vous laisser jeter dans l'inquiétude et le scrupule.

XXXVI. *Demande.* Outre une convention dont j'ai parlé, j'ai encore fait celle-ci avec Dieu : que mon intention est de le prier pour toutes les personnes et pour toutes les choses pour lesquelles j'ai et pourrai avoir dans la suite quelque engagement de le faire. Je l'ai prié de faire, du bien qu'il m'a fait et me fera pratiquer, l'application qui lui sera la plus agréable, ne voulant obtenir, satisfaire et même mériter, que pour les fins qui lui seront les plus glorieuses.

Réponse. Cette convention est bonne, et il n'est point nécessaire qu'elle soit réduite en formule. [Il suffit] qu'elle soit dans le fond du cœur, où Dieu seul la voie, et nous la fasse voir ou clairement ou confusément, quand il lui plaira.

Prenez garde seulement que cette convention ne soit une imitation recherchée de Madame de Chantal.

XXXVII. *Demande.* Je sais bien qu'on ne peut mériter que pour soi-même ; mais je m'entends bien par cette expression.

Réponse. La sainte société des enfants de Dieu, et l'unité des membres de Jésus-Christ, font que tout ce qui se fait dans l'un profite à l'autre.

XXXVIII. *Demande.* On m'a dit que ma convention suffit pour toutes les prières qu'on me demande ; qu'elle renferme tout ; qu'il ne faut pas me distraire de mon oraison pour recommander à Dieu les personnes pour lesquelles je me souviens d'avoir promis de prier, ou pour qui mes constitutions me recommandent de le faire.

Réponse. Cela est vrai, pourvu qu'on ait cette intention bien simplement dans le cœur.

XXXIX. *Demande.* En conséquence de ma convention, par laquelle j'ai abandonné à Dieu tout le bien que sa grâce me fera faire, je n'ose promettre de faire certaines bonnes œuvres qu'on me demande pour les intentions qu'on souhaite.

Réponse. Promettez simplement ce qu'on vous demande ; Dieu sait bien comment il vous le fera appliquer et exécuter.

XL. *Demande.* J'ai été surprise, Monseigneur, que vous ayez paru désapprouver un article de mes premières demandes, où je mettais au rang des réflexions qu'il faut retrancher, celles qui interrompaient la vue de Dieu dans la quiétude ; puisque je n'ai prétendu dire autre chose par là, sinon qu'il ne faut point interrompre l'opération de Dieu, pour faire des réflexions ou actes discursifs.

Réponse. Il faudrait me marquer mes propres paroles, car certainement je n'ai eu nulle intention de rien dire d'opposé à ce que vous avez mis dans cet article.

XLI. *Demande.* A l'égard des réflexions qui ne viennent point d'impression de grâce, comme toutes celles qui sont bonnes en viennent, je crois que ce serait une bonne pratique, dans quelque voie qu'on soit, de laisser tomber toutes les autres réflexions ; c'est ainsi que j'ai entendu ces deux sortes de réflexions.

Réponse. Tout cela est bon, pourvu qu'on entende bien ce que c'est qu'impression de grâce. On pourrait se tromper, en prenant l'impression de la grâce pour quelque chose qui soit toujours passif.

XLII. *Demande.* M. de Maupas[1] dit que la voie de Madame de Chantal était d'être toujours passive, et, autre part, que Dieu lui retirait quelquefois son opération. Cela me fait voir que, quand on dit quelquefois que certaines âmes sont tout à fait passives, il ne faut pas prendre cela au pied de la lettre, et qu'on veut dire seulement par là que leur oraison est une oraison passive.

Réponse. Cela est comme vous le dites.

XLIII. *Demande.* Peut-être encore que ces âmes pures et attentives à Dieu, ne manquant point, dans l'occasion, d'être excitées à faire les actes nécessaires, peuvent attendre, pour faire ces actes, une certaine disposition ou attrait qui vient de l'habitude de leur oraison.

Réponse. Elles ne manquent ni d'être excitées ni de s'exciter elles-mêmes activement, mais doucement et paisiblement.

XLIV. *Demande.* A l'égard de l'acte de simple retour vers Dieu, je crois que ces âmes doivent le faire dès qu'elles s'aperçoivent de la distraction. C'était le sens que j'avais donné à cette expression de saint François de Sales : « Soyez active, etc., mais de vous-même ne sortez point de votre place ; » car il semblait que c'est ne point sortir soi-même de sa place que de n'agir que lorsqu'on a ce mouvement de grâce, et que c'est cependant être actif, puisque ensuite on s'excite soi-même, on se fait effort pour continuer avec la grâce ce qu'elle a commencé.

Réponse. J'ai satisfait à cet article.

XLV. *Demande.* La fin de la lettre où sont ces mots : « Soyez active, etc., » semble favoriser le sentiment de ceux qui, ne doutant point que le mouvement de la grâce ne se fasse sentir à ces âmes pures dans les occasions, croient qu'elles doivent l'attendre.

Réponse. Il faut quelquefois attendre et quelquefois s'exciter, tout cela par moment, et il est rare que l'un et l'autre tournent en habitude, et impossible que l'un et l'autre soient perpétuels.

» instinct particulier qui vous paraît divin. Mettez à la place les humbles petitesses des observances religieuses, qui sont certainement de l'ordre de » Dieu. Pour ces sacrifices distincts particuliers, pour bonnes raisons, laissez-les là, si ce n'est que vous sentissiez un certain remords vif et profond, » et encore qui revînt souvent ; faites-les alors avec discrétion, et pour peu » qu'il y ait de doute, dans l'ordre de l'obéissance, c'est-à-dire par l'ordre » des supérieurs ou confesseurs. »

Autre lettre du 24 septembre 1699 :

« Loin d'improuver l'attention à certains mouvements de la grâce, et la » fidélité à les suivre, entendez bien, ma fille, que je n'ai voulu ôter de ces » impulsions secrètes et particulières que l'anxiété et le trouble. »

Depuis toutes ces lettres, disant à ce prélat que la décision dont je m'étais le mieux trouvée, par rapport à ces sacrifices distincts, était celle-ci : « Pour » bonnes raisons, laissez-les là ; » il me répondit : « Je vous le répète en» core. » Et lui objectant ce qu'il m'avait mandé dans le dernier article que je viens de citer, qu'il ne désapprouvait que l'inquiétude, et point la fidélité à ces sacrifices, et que mon trouble à cet égard n'était qu'un trouble d'amour-propre, il me répondit : « N'importe d'où il vienne. »

A quelque temps de là, lui disant quelques petites vues que j'avais sur la pauvreté, il me répondit :

« En général, il est bon de faire ces petites choses, parce qu'on obtient » par là la grâce d'en faire de plus grandes ; mais dès que cela vient avec » trouble, il est mieux de laisser cela. »

« Ce sont, ajouta-t-il, des suites de ces petits sacrifices dont vous m'avez » parlé : vous n'avez qu'à suivre les règles que je vous ai données. Ordinai» rement la paix accompagne ces sortes de vues, quand elles viennent de la » grâce ; et l'on peut présumer, quand elles sont accompagnées de trouble, » que Dieu ne demande pas qu'on les suive. Enfin la paix est préférable à ces » petits sacrifices, qui se peuvent faire ou laisser. »

Depuis ce temps-là, j'ai été assez en paix sur ces sortes de sacrifices. (Note de Madame de la Maisonfort.)

1. Henri Cauchon de Maupas du Tour, évêque du Puy.

XLVI. *Demande.* Le saint continue ainsi : « Vous êtes la sage statue que le Maître a posée dans la niche; n'en sortez point que lui-même ne vous en retire[1]. »

Réponse. Dans le temps de l'opération, cela est vrai, mais non pas toujours quand il la retire; car c'est alors le temps d'agir, ce qui pourtant n'exclut pas toute attente; car l'Epoux, en se retirant, vous fait quelquefois sentir qu'il va revenir.

Une sainte liberté doit toujours accompagner l'oraison. Toute inquiétude volontaire doit être bannie.

XLVII. *Demande.* Il paraît, par la lettre que je viens de citer, qu'il ne s'agissait pas seulement du temps de l'oraison, et que Madame de Chantal avait demandé au saint évêque si son union simple ne suffisait pas à tous les actes, même dans les temps de sécheresse.

Réponse. Dans les temps de sécheresse, le saint dit toujours que les actes se font, quoique sèchement; ce qui n'est pas un obstacle à leur vérité et intégrité.

XLVIII. *Demande.* Je sais bien que Madame de Chantal ne réduisait pas tout à cette simple union, et que Dieu fait pratiquer les actes dans les occasions.

Réponse. Dieu les fait pratiquer, et une des manières de les faire pratiquer, c'est de vouloir qu'on s'y excite doucement et sans anxiété.

XLIX. *Demande.* Je crois que l'inspiration et l'impulsion qu'attendent ces âmes pour ne point agir avec empressement, n'est point une inspiration miraculeuse.

Réponse. Je connais un auteur qui parle ainsi : l'erreur est à rappeler l'oraison passive aux principes communs de la grâce chrétienne. Tout le monde n'est pas dans la voie passive; et cet auteur, pour n'avoir pas assez démêlé en quoi les spirituels ont mis la passiveté, assurément a confondu ce qu'il fallait distinguer.

L. *Demande.* Vous m'avez dit vous-même, Monseigneur, sur ce que je vous citais, que la Mère de Chantal faisait des actes, quand Dieu lui témoignait le vouloir par le mouvement de sa grâce, que ce témoignage de Dieu n'est pas toujours une opération qui mette l'âme en passiveté; que Dieu témoigne suffisamment qu'il veut une chose, quand il y incline doucement, en sorte néanmoins qu'après, l'âme achève ce qu'il a commencé, en s'excitant elle-même. Cette inclination douce, n'est-ce pas l'inspiration dont je viens de parler.

Réponse. Si c'est là ce que veut dire l'auteur que j'ai dans l'esprit, il a raison; mais il poussait plus loin la chose. Je crois qu'il en peut être revenu, ou en cas qu'il en reviendra.

LI. *Demande.* Serait-ce une expression trop forte, en parlant généralement de tous les actes que ces âmes font dans le cours de la vie, par ce mouvement de la grâce ordinaire, après avoir dit qu'elles les font sans empressement, d'ajouter que c'est ce que les mystiques appellent coopérer avec Dieu sans activité propre?

Réponse. L'activité ainsi définie ne diffère pas de l'empressement; mais les nouveaux mystiques poussent plus loin.

1. Voy. ci-dessus.

Vous voyez bien, par mes réponses, que je n'approuve pas l'empressement dans les âmes.

LII. *Demande.* Je crois entendre ces mots d'une de vos réponses : « On se simplifie activement; on est quelquefois passivement simplifié; » mais je n'en suis pas sûre.

Réponse. Les actes même excités se terminent à la simplification du cœur, et quelquefois Dieu nous simplifie, sans que nous soyons à certains moments obligés à nous exciter. J'aurais de la peine à m'expliquer plus clairement et plus simplement.

Retenez bien que l'erreur des nouveaux mystiques consiste en deux points : l'un, de supprimer certains actes commandés; l'autre, dans ceux qu'ils permettent, d'en ôter trop la propre excitation.

Parmi les actes supprimés, il faut compter l'espérance, le désir d'être avec Dieu et d'en jouir, les actes distincts de la foi et de la Trinité, de l'Incarnation, des attributs, sous prétexte de s'absorber dans l'essence.

Sondez votre cœur, et si vous y sentez quelque répugnance secrète à ces actes, défiez-vous de votre oraison. Surtout consultez les œuvres, mais sous les ordres d'un bon directeur, car vous ne devez vous juger vous-même absolument ni en bien, ni en mal.

Je vous souhaite une vraie simplicité.

A Villeneuve, 1er juin 1696.

3. Il n'est pas nécessaire jusqu'à présent que je sache de votre conduite et de votre vie plus que nous en avons dit. Retenez bien ce que je vous ai prescrit au nom de Notre Seigneur; pour me faire connaître que vous l'avez bien compris, mettez-le-moi par écrit à loisir en moins de mots qu'il se pourra; cela suffira : et Dieu, qui jusqu'ici a tout disposé par sa providence, ne vous manquera en rien. Humiliez-vous, lisez et relisez mes réponses jusqu'à ce qu'elles soient tout à fait dans votre cœur. Je dirai ce qu'il conviendra sur votre dernière lettre, s'il y reste quelque chose encore à vous expliquer; je ne l'ai pas ici et je ne crois pas pouvoir y répondre que de Meaux; aussi n'y a-t-il rien de pressé. Vivez en paix en silence; c'est là l'effet véritable du recueillement.

A Lusanci, 15 juin 1696.

4. Après avoir attentivement examiné le tableau que vous me faites de vous-même et tout le reste de vos écrits, je vous parlerai, ma fille, plus sûrement; mais ce sera pour vous confirmer ce que je vous ai déjà dit. Parlez peu, c'est le plus sûr moyen de vous mettre en recueillement, de modérer vos activités inquiètes et d'ôter la matière et l'occasion à vos scrupules.

Outre la multiplicité des paroles extérieures, il y a celle des intérieures, qui n'est autre chose que la multiplication des pensers et des soucis superflus. Pour les modérer et en dessécher la racine, jetez-vous en simplicité entre les bras de Dieu, lui abandonnant à pur et à plein la disposition de votre personne pour tous les emplois auxquels vous destinera l'obéissance dans la maison où vous êtes. Vous devez présupposer que votre vocation est bonne, quoiqu'elle n'ait point été accompagnée de ces goûts dont vous parlez. Le changement qu'on

a fait est visiblement pour le mieux. Vous y êtes, vous l'avez accepté, vous y vivez; il n'y a plus qu'à en prendre l'esprit en tout et partout. Par là s'affermira votre volonté, et s'il y avait quelque chose à rectifier, cela se fera à peu près.

Vous ne paraissez pas avoir une idée assez claire de ce qu'on appelle la perfection dans la vie religieuse. Il y a la perfection de la fin, qui consiste uniquement dans l'amour de Dieu. Il y a la perfection des moyens, où quelquefois ce qui paraît plus opposé à l'esprit naturel et à une certaine hauteur qu'on affecterait volontiers, est le meilleur.

Les petitesses de la vie religieuse, tant inculquées par les saints fondateurs des ordres et tant approuvées par l'Eglise, en sont de bons témoins. Vous l'expérimentez vous-même dans les petits sacrifices que vous dites que Dieu vous demande.

Les plus petits sont quelquefois les plus crucifiants et les plus anéantissants. Tout ce qui éteint cette hauteur intérieure, tout ce qui rompt cette volonté propre et arrache l'homme à soi-même, prépare la voie à Dieu, et par là on a raison d'y mettre la perfection de certains états.

Mettez votre fondement dans cette parole de Notre Seigneur : « Qui vous écoute m'écoute[1]. » Elle ne doit avoir pour vous d'exception que le seul cas, qui n'arrivera point, où les supérieurs demandent ce qui serait manifestement contraire à la volonté de Dieu et à sa gloire. Comme ces cas n'arriveront point, par là toutes vos actions sont réglées et votre état demande que vous trouviez, autant qu'il se peut, tout décidé.

Surtout n'hésitez jamais sur les pratiques reçues dans la maison. Je vous ai conseillé de proposer vos doutes humblement et modestement aux supérieurs et surtout à Madame de Maintenon, dans une entière ouverture de cœur. Après cela, soumettez-vous; ne vous attachez jamais à votre sens. Tel a la pénétration, à qui le jugement n'est pas donné, du moins dans la dernière précision. Quand on demande votre avis, dites-le sans affectation, sans prendre aucun avantage, et sans effort pour attirer les autres à votre sentiment. Après, demeurez tranquille, et d'autant plus heureuse, quand on prendra le parti contraire, que vous y aurez appris à rompre votre volonté.

Défaites-vous des airs décisifs dans les délibérations, dites vos raisons en toute simplicité; n'ayez non plus de ces humilités affectées qui bien souvent ne sont que sur le bord des lèvres et de faibles palliations de l'amour-propre. Soyez humble, sans vous trop soucier de le paraître; faites ce que demande l'édification, sans rien affecter de plus.

Voilà déjà beaucoup de ces multiplications retranchées, et toutes celles qui ont relation avec le dehors le sont presque par ces conseils. J'y ajoute, pour aller au fond, qu'autant que vous pourrez, vous cherchiez la décision de vos doutes dans l'obéissance, sans sortir de la maison.

S'il arrivait par hasard qu'on vous prescrivît des choses trop gênantes, proposez humblement vos difficultés, et par votre soumission changez la gêne en liberté.

Aimez les mortifications intérieures; ne négligez pas les extérieures, et connaissez combien elles abattent et crucifient la nature; réglez-les par l'obéissance et par le conseil des confesseurs et supérieurs : tenez-vous-en là. Je vous ai déclaré que je n'entrerai point là dedans.

Venons à l'intérieur et à l'oraison. Faites-la comme vous pourrez, dans une entière liberté d'esprit. Si l'esprit de Dieu vous saisit, laissez-vous aller au recueillement et au repos où il vous attire. N'en sortez pas que vous ne sentiez qu'il vous a laissée à vous-même. Vous l'apprendrez par une douce liberté d'agir. Alors, par de doux efforts, mettez-vous en action. Je me contente de ces espérances, de ces demandes, de ces actes fonciers que vous m'expliquez : des actes plus exprès sont souvent moins réels quoiqu'ils occupent davantage.

En un endroit de votre écrit, il semble que vous me fassiez confondre les réflexions avec les inquiétudes, ce n'est pas ma pensée. Il y a de douces réflexions qui sont très-naturelles et très-bonnes, et que je n'exclus d'aucun état d'oraison. En même temps elles sont tranquilles, et tiennent à l'*un nécessaire* où il faut établir son cœur.

Il ne me vient rien sur les actes que je ne vous aie expliqué. Vous pouvez à votre loisir, recueillir de çà et de là, dans mes réponses, ce que je vous ai décidé, et vous en tenir à cela comme à une règle certaine, parce que tout est tiré de l'Ecriture et de la tradition constante.

Supprimez toute réflexion sur la perfection ou l'imperfection, et sur la nature de votre état d'oraison. Prenez ce que Dieu vous donne, sans vous comparer à personne en général, mettant tout le monde au-dessus de vous, sans jamais vous juger vous-même, mais vous laissant aux yeux de Dieu telle que vous êtes, plus soigneuse d'avancer que d'apercevoir votre progrès. Gardez-vous bien surtout de croire qu'on en soit meilleur pour être dans une oraison active et passive, et sans même examiner ce que c'est, contentez-vous d'éviter les inquiétudes. Ne vous astreignez point aux pensées discursives. Sortez de vous-même et de tout appui humain et mettez votre appui en Dieu au-dessus de tout.

Dilatez vos voies par la confiance, en espérant contre l'espérance, en foi, en attente, en désir et en amour.

Dans la confession, dites ce qui vous vient sans anxiété, recevez ou l'absolution ou la bénédiction, comme on vous la donnera; ne vous tourmentez point à confesser quelque chose de votre vie passée, si on ne vous l'ordonne. Ce n'est pas à vous à vous mettre en peine s'il y a matière à l'absolution. Quoiqu'il ne vienne rien qu'on juge péché, ne vous en jugez pas plus innocente; mais appuyée sur le sang de Jésus-Christ, entrez dans l'étendue infinie des miséricordes de Dieu. Quand on vous a défendu de relire ce que vous aviez écrit, on a reconnu l'excès d'agitation où vous jette votre activité naturelle; mais l'expérience fait voir que ce remède n'est ni propre ni suffisant. Relisez et corrigez ce qui sera évidemment et certainement mauvais; dans le doute, exposez-vous plutôt au hasard de quelque faute, que de vous jeter dans l'embarras et dans le scrupule.

Pour vos lectures, faites-les sans tant raffiner,

1. *Luc.*, x, 16.

par ce seul motif que la lecture est un moyen donné de Dieu pour la sanctification des âmes. Prenez toute la nourriture qui s'y trouvera, sans vous mettre en peine si en particulier elle vous est propre ou non; car il y a là un trop grand et inutile tourment de l'esprit. C'est aussi se travailler inutilement, que d'attendre que vous sentiez le besoin de lire; ce qui n'est pas bon pour un temps l'est pour un autre, et il faut prendre à toutes mains ce qui se présente : je dis ce qui se présente comme naturellement, et sans trop le chercher, ni rien tirer par les cheveux; car tout cela est de simplicité et de vérité.

C'est un scrupule de se croire obligé à quitter tout ce à quoi on est attaché. Il y a de saints et utiles attachements : celui, par exemple, à des lettres d'instruction; c'est autre chose si on s'y attache par partialité.

Ne désirez point la mort comme mort et par découragement; mais désirez de voir Jésus-Christ, parce que c'est en le voyant qu'on l'aime parfaitement, et qu'on est certain de l'aimer toujours.

Faites les prières vocales, comme la lecture en grande simplicité. Pesez bien ces deux mots, *comme la lecture;* relisez ce qu'on vient de dire de la lecture, vous y trouverez toute l'instruction nécessaire.

Je ne vous renvoie de vos papiers que cette feuille. Vous avez compris ce que je vous ai dit autant qu'il faut. Je relirai encore une fois tous vos écrits, et j'ajouterai ce qui manquera, quand Dieu m'en donnera la lumière et le mouvement. Après je brûlerai le tout.

Vous ne paraissez pas avoir bien compris ce que je vous ai dit de saint Paul, que chacun doit considérer ce qui est utile aux autres, et non à soi-même. L'intention de l'Apôtre est d'apprendre au chrétien à conformer ses paroles et ses actions à ce qui est, en effet, utile à calmer et à édifier le prochain, sans même qu'il s'en aperçoive; et c'est là le fond de la charité où la nature et l'amour-propre sont crucifiés à chaque moment, parce qu'à chaque moment on se dépouille de soi-même pour se faire tout à tous. Prions les uns pour les autres. Vivez en paix et en patience. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 24 septembre 1696.

5. Ne doutez jamais, ma fille, un seul moment que Dieu, qui vous donne le mouvement de m'écrire, ne me donne celui de vous écouter, et de vous répondre avec toute la précision possible. Et d'abord je commence à louer Dieu de ce qu'il vous a fait connaître vos fautes avec simplicité, et qu'il a inspiré à vos supérieurs de vous en reprendre, et de vous en humilier aussi fortement qu'ils ont fait. C'est un effet de la grande bonté de Dieu, et de son soin paternel de votre salut. Ce n'est pas ici un langage, c'est une vérité puisée en Dieu même, et une leçon de son Saint-Esprit. Nous avions pris des règles si sûres pour vous empêcher de trop abonder en votre sens, de pousser, de faire valoir, de trop appuyer vos sentiments; tout le contraire est arrivé. Humiliez-vous jusqu'au centre de la terre et jusqu'aux enfers. Priez Dieu de vous en tirer; dites un profond *De profundis* sur votre âme qui s'est égarée. Laissez-vous priver de la fréquente communion, pourvu que ce soit par l'ordre de vos supérieurs. Suivez ce que vous dira votre confesseur.

Gardez-vous bien de vous éloigner de Madame de Maintenon sous quelque prétexte que ce soit : parlez-lui à cœur ouvert, toujours humblement, sans déguisement ou ménagement aucun, selon que votre cœur vous y poussera. Ne songez à rien pour les emplois; oubliez tout. Laissez-vous mettre haut et bas dans les charges de confiance ou dans les autres avec soumission. Ce que Dieu fera au dedans de vous par ces exercices extérieurs de l'autorité sainte des supérieurs, qui est la sienne même, sera grand. A la fin vous apprendrez à être véritablement petite, et c'est là que vous trouverez Jésus-Christ.

Tâchez de goûter les petitesses de la religion, et tout ce qui va à honorer la sainte pauvreté : vous en avez lu tant d'éloges dans le bon saint François de Sales. Bon Dieu! ce n'est pas pour le rabaisser que j'aime à l'appeler bon. Si vous aviez bien conçu que n'avoir rien de fermé est une sorte de désappropriation excellente, vous ne vous y seriez pas opposée. Il m'est arrivé une fois, par des raisons qui semblaient pressantes, d'accorder des écritoires fermées à un couvent; je m'en dédis bientôt, averti par les instances des autres couvents du même ordre, et Dieu a béni après cela ma sainte et doucement inexorable sévérité. Servez-vous des secrets permis dans les charges et les obédiences, et n'en désirez point de particuliers. Soyez toujours bien persuadée que l'extérieur a je ne sais quoi qui met l'intérieur en paix aux yeux de Dieu, et règle et compose l'âme comme la demande le céleste et jaloux amant...

La contrariété naturelle que vous éprouvez avec Madame de M... vous doit être un exercice continuel de mortification. Contentez en elle, non pas elle, mais Dieu; et en tout et partout, avec elle et avec les autres, suivez cette règle de perfection de saint Paul : *Que chacun de vous agisse par rapport aux autres, et non pour se contenter soi-même*[1]; *car*, comme dit le même apôtre, *Jésus-Christ ne s'est pas plu à lui-même*[2] : et cet exercice de faire et dire tout pour les autres, et non pas pour soi, est dans la véritable charité l'entier anéantissement de l'homme. Lisez deux ou trois fois, mais plutôt du cœur que des yeux, les quatre premiers versets de l'*Epître aux Philippiens*, chap. II, avec le second et le troisième du chap. VI *aux Galates*. Faites-vous-en une règle, et préférez-en la pratique humble et foncière à toutes le sublimités de l'oraison. *Ne changez rien dans la vôtre*, et ne croyez pas *que ce soit illusion*, sous prétexte que votre vie n'y répond pas; mais croyez que, si la pratique ne suit, vous en rendrez un grand compte. Entendez-moi bien; ne concluez pas qu'il la faut quitter, ou y changer quelque chose, ou l'imputer à illusion, quand les fruits ne suivent pas; mais que Dieu en demandera un compte sévère. Craignez et aimez sa sainte jalousie.

Selon cette règle de saint Paul, dites ou ne dites pas les prières vocales dont vous me parlez, avec vos demoiselles. Faites tout selon l'édification, et

1. *Rom.*, XV, 2. — 2. *Idem*, 3.

quand vous le pourrez sans la blesser, préférez l'oraison, à condition que vous la rendrez pratique par un actuel dépouillement de vous-même par rapport aux autres; car ce dépouillement seulement par rapport à soi est une chose souvent bien creuse, et une dangereuse pâture de l'amour-propre. La peine que vous aviez sur la lecture, suivant que Madame de Maintenon me l'exposa en me lisant une lettre que vous lui écriviez, n'avait pas besoin, ce me semble, de nouvelles instructions; car je crois que nous avions dit en général qu'il faut user de la lecture comme de la prière vocale, avec une sainte liberté d'esprit. Puisque la pénitence que vous avez demandée à votre confesseur, pour modérer ces actes agités et inquiets, vous réussit, continuez ce remède, et offrez-vous à Dieu, afin qu'il vous calme; car il le peut seul, et il s'est réservé de dominer à la puissance de la mer et d'en apaiser et adoucir les flots émus.

Après avoir repassé sur vos lettres précédentes, sur la demande s'il ne faut pas, dans un conseil, avoir plus d'égard au bien particulier de la personne que l'on conseille, qu'au général : cela dépend de la nature du conseil et des divers rapports qu'ont les choses. Ordinairement, en ce qui regarde les dispositions intérieures, il ne faut regarder que la personne. Toutefois, par l'influence de l'intérieur sur l'extérieur, on peut aussi avoir quelque égard au bien commun, suivant la règle de saint Paul que je viens de vous rapporter; et il ne faut pas oublier ce qu'il dit aux Galates, chapitre VI, 2; c'est la règle des directeurs comme des âmes dirigées; et absolument parlant, il faut régler chaque âme par rapport à elle dans l'intérieur, sans les rendre trop assujetties aux autres, si ce n'est par la charité, et non par des égards humains.

Parlez à M. de Chartres et à vos supérieurs en toute simplicité; ne craignez point de leur ouvrir votre cœur, afin qu'ils vous reprennent ou qu'ils vous approuvent, selon que Dieu leur inspirera.

Considérez bien notre règle de saint Paul *aux Philippiens*[1]; vous verrez comment et quand il faut ou ne faut pas se faire aimer. Cette règle empêche de préférer ceux qui ont du goût pour nous, à cause de ce goût; mais [elle enseigne] à s'en servir pour les détacher de tout et de nous-mêmes, pour les unir à Dieu de plus en plus.

A Versailles, 16 février 1697.

6. .... Pour Madame de Maintenon, vous voyez une grande marque de sa charité, non-seulement dans le soin qu'elle prend de m'envoyer vos lettres, mais encore d'en solliciter elle-même les réponses. Mais après tout cela, ma fille, sacrifiez à Dieu tout le goût de son amitié. Ne faites rien qui vous la puisse faire perdre. Dites-lui naturellement ce que vous croirez utile; faites si bien, que votre conduite se justifie elle-même, quand il faudra en venir à quelque éclaircissement. Dites en simplicité et humilité ce qui sera convenable, et demeurez en repos, soit qu'on vous blâme, ou qu'on vous approuve, ou qu'on vous excuse. Mon livre sur l'oraison ne peut paraître que dans quelque temps; vous y verrez que la vérité y règle seule.

1. *Philip.*, II, 1-4.

6 mars 1697.

7. Il faut tâcher, dans les mouvements que font dans les couvents les changements des charges des supérieurs et des obédiences, de se souvenir qu'on s'est dévoué à la volonté de Dieu, et de trouver la paix en s'y abandonnant. Si on vous met dans quelque place qui vous accommode, louez Dieu qui ménage la faiblesse. Si l'on vous abaisse, dites-lui : Il m'est bon que vous m'ayez humiliée, et demeurez attachée à la seule chose qui est nécessaire. Dieu est le seul qui ne change point. Tout le reste, et surtout les hommes, change ou avec ou sans raison. Croyez toujours le premier, et croyons que, si l'on change envers nous, c'est que nous changeons nous-mêmes, ou que nous ne changeons pas assez tout ce qu'il fallait changer. Ne cessons donc de nous changer en mieux, et mettons notre consolation en celui qui est immuable.

Dieu vous a inspiré le moyen de concilier tout ce qui vous semble n'être pas suivi, en vous laissant régler par l'obéissance. C'est un bonheur que vous vous trouviez en correspondance avec celle sous qui on vous a mise; mais quand cela changerait, croyez que les fruits de l'obéissance, qui nous sont les plus salutaires, sont souvent les plus amers.

Je crois vous avoir dit la conduite que vous devez tenir avec Madame de Maintenon. Elle consiste à savoir ce qu'il faut conserver et ce qu'il faut sacrifier sur ce sujet; heureuse d'avoir à sacrifier quelque chose d'aussi considérable selon le monde!

Ce n'est point par effort et violence qu'on fait cesser les actes inquiets. Les saints nous apprennent qu'en faisant de certains efforts pour les éviter, on retombe dans une autre sorte d'inquiétude. Il faut sans s'opposer à ce torrent, en laisser tranquillement écouler les eaux comme celles qui tombent sur les toits, et qui font pendant la pluie, des ruisseaux dans la campagne.

Pour ainsi laisser écouler ces eaux, auxquelles je compare vos activités, il faut avoir un fondement ferme, qui est l'appui en la pure bonté de Dieu. Il n'y a guère de moyens humains pour en venir à ce grand et unique appui. Ce ne sont pas des pénitences que des hommes imposeront, ni aucun de leurs commandements, qui apaiseront cette tempête intérieure. Ce sera un mot que Jésus dira au dedans pour commander aux flots et à la mer : Taisez-vous, soyez en silence. Puisse Jésus prononcer en vous cette parole! Mais quand il l'aura prononcée une fois, ne croyez pas que ce soit pour toujours. Le trouble reviendra de temps en temps, et la pratique constante doit être celle de se retirer au dedans, et de retrouver si l'on peut, ce fond où Jésus habite, et où il dort quelquefois, pendant que nous sommes agités.

Mes soins ne vous manqueront jamais. Je suis de votre avis, et c'est un assez grand dessein de Dieu sur les âmes que de les faire pour lui-même : cela suffit pour déterminer les pasteurs à le seconder, sans qu'ils aient besoin d'autre chose.

Il faut s'attacher aux choses que Dieu demande de nous par sa volonté déclarée, c'est-à-dire, par sa loi, par nos règles, par les ordres des supérieurs. Pour celles que nous croyons que Dieu nous

demande par des instincts particuliers, elles sont sujettes à grand examen; et je vous donne pour règle certaine, que, pour peu qu'elles nous excitent de trouble, il n'y a, sans hésiter, qu'à les laisser là.

Il y a plus d'orgueil que d'humilité dans ces petits sacrifices d'écrire ou de parler mal à dessein, pour s'humilier. Par là il semble qu'il faille affecter, comme si nous étions quelque chose, de nous abaisser par quelque endroit, pendant que nous sommes tous néant. Nous n'avons que faire des petites fautes d'écriture ou de langage que nous ferons exprès; il n'y en a que trop de ce genre-là et d'autres genres plus importants, où nous tomberons de nous-mêmes.

Vos sentiments sont droits sur les choix des supérieurs, soit qu'on laisse une pleine liberté, soit qu'on indique un parti. C'est bien fait de renvoyer tous ces soins au temps de l'élection, et alors laisser incliner son cœur aux doux mouvements du Saint-Esprit, sans se laisser émouvoir de petites scrupules. L'essentiel est le mérite suffisant dans les personnes; mais il ne faut pas mépriser les convenances avec les personnes dont la maison a besoin.

Il en faut user à peu près de même pour la réception des filles : parler toujours selon son cœur aux supérieurs, lorsqu'ils nous demandent notre sentiment. Dans le doute, je vous dirai pour moi que je penche à la réception; mais j'entends dans le doute absolu, tout étant égal, et même les inconvénients. Du reste, marchez toujours en simplicité, et la lumière de Dieu inclinera votre cœur.

Pour la confession et la communion, ne me demandez jamais rien; car je n'aurai jamais rien à vous dire, sinon que vous croyiez votre confesseur.

Ne vous laissez point entamer au dégoût, mais prenez le vrai goût plus haut que les sentiments de la créature. Gardez-vous bien de vous dégoûter de votre état. *Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et le reste sera ajouté*[1].

Il faut parler du prochain en grande simplicité, sans faire finesse de ce que tout le monde voit également, mais en évitant seulement le mépris et la jalousie.

Oh! que l'on est heureux dans le silence et qu'il faut l'aimer, sans que rien le rompe, que la charité, s'il se peut! que ce sont de belles paroles que de vouloir être oublié et caché, et qu'il est rare qu'on en vienne profondément à l'effet! il faut pourtant y tâcher, sans se décourager, quand on revient par faiblesse aux premières fautes. C'est un secret orgueil de se trop étonner de faire des fautes.

A Paris, 12 mai 1697.

8. Je vous reçois, ma fille, dans mon diocèse, avec le dessein de vous y donner tout le secours que je pourrai, etc.

A Paris, 24 juin 1697.

9. Je crois avoir oublié à Meaux, dans un tiroir bien fermé, la lettre où étaient vos difficultés, sur mon livre. Ainsi, ma fille, si vous désirez une réponse prompte, renvoyez-les-moi. Pour vos autres lettres, mettez tout dans l'abîme de la miséricorde de Dieu, et ne songez point à des confessions générales. J'approuve fort la méthode de surmonter le scrupule en communiant, et quand cette action est suivie du calme, c'est bon signe.

Ne soyez jamais en peine de votre oraison; songez au fruit : devenez petite; aimez les petites observances comme les grandes, c'est-à-dire les cheveux et jusqu'aux souliers de l'Epoux, et les franges comme les habits. Si vous ne devenez petite, mais très-petite, les sublimités de l'oraison vous seront ôtées : il n'y a de sublimité que celle qui nous rend plus humbles : voilà le premier point que j'attends de votre conversion. L'autre, laissez-là Saint-Cyr et le monde qui l'environne, avec l'éclat qui en rejaillit malgré la retraite et l'air même qu'on y respire. Que Madame de Maintenon ne tienne plus de place dans votre cœur; renouvelez-vous à l'intérieur et à l'extérieur. Tous ces honorables liens du monde captivent insensiblement le cœur que Dieu veut affranchir. Soyez libre en Jésus-Christ, souvenez-vous de ses petitesses, et croyez qu'une partie de la croix qu'il veut vous imposer sera là dedans. Noyez les scrupules dans la confiance.

A Germigny, ce 16 mars 1698.

10. ..... Quant aux autres dispositions, il faut tâcher de les laisser au-dessous de soi, du moins à côté, sans leur permettre d'entrer dans l'intime. Il y faut même plus de mépris que de combat, et sur tout cela se contenter d'un abandon général à Dieu, sans plus de curiosité ni de recherche. La meilleure disposition en général, à l'égard des créatures pour lesquelles on pourrait avoir actuellement ou du dégoût ou du goût, ou du dédain ou de l'indifférence, c'est de laisser tout cela être ce qui est, c'est-à-dire rien, et comme chose qui s'écoule en pure perte, sans s'en troubler ou inquiéter. Je vous verrai, s'il plaît à Dieu, avant mon départ. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 22 avril 1699.

11. Je ne puis partir, ma fille, sans vous recommander de plus en plus la simplicité.

..... Ces désappropriations des dons de Dieu ne sont que raffinement. Je sais que les spirituels des derniers siècles se sont servis de ces termes, mais si on ne les entend sainement, on tombe dans de grandes erreurs. C'est une vérité constante qu'on n'est uni à Dieu que par ses dons. La sainteté, la justice, la grâce sont des dons de Dieu; ce sont des moyens par lesquels on le possède. Songer à s'en détacher, c'est songer à se détacher de Dieu même. J'en dis autant de la foi, de l'espérance et de la charité. On ne peut être agréable à Dieu que par ces vertus, qui sont autant de dons de Dieu. Ces unions immédiates avec Dieu, tant vantées par beaucoup de mystiques, même par les bons, sont une illusion, si on les entend mal. Il n'y a qu'un seul moyen de les bien entendre et de se désapproprier les dons de Dieu : c'est en évitant, comme l'écueil de la piété, de se les attribuer à soi-même. Mais si on les prend comme venant du Père des lumières, on en est suffisamment désapproprié. On peut s'en détacher encore d'une autre manière :

1. *Matth.*, VI, 33.

c'est de ne les pas chercher pour le plaisir qui nous en revient, mais par la vertu qu'ils ont de nous unir à Dieu même, puisqu'il ne s'unit à nous que par ses dons. Encore y a-t-il une céleste et victorieuse et foncière délectation, dans laquelle consistent la grâce et la charité et s'en détacher, c'est se détacher de la charité et de la grâce, c'est-à-dire de Dieu même. Croyez, ma fille, que toute autre doctrine n'est qu'illusion. Il ne faut que toujours revenir aux idées simples, qui sont celles de l'Ecriture.

Mettez-vous sérieusement dans la lecture de l'Evangile, et prenez les idées que vous donnera la simple parole; vous vous en trouverez bien : je m'en rapporte à l'expérience que vous en ferez. C'est de quoi je vais traiter à fond avec vous à mon retour, et entrer non-seulement dans tous vos doutes, mais encore intimement dans toutes vos peines, pour petites qu'elles soient. Notre Seigneur soit avec vous.

Le 1er mai 1700.

12. I. *Demande.* Comme on rapporte de diverses personnes qu'elles étaient dans une actuelle et continuelle présence de Dieu, au moins pendant qu'elles veillaient, j'aurais quelque penchant à croire que Dieu fait cette grâce à quelques âmes.

Réponse. Cela se peut, mais je n'en sais rien.

II. *Demande.* Il est rapporté de la Mère de l'Incarnation, Ursuline, que rien ne la pouvait distraire de son union avec Dieu, ni les travaux, ni la conversation, ni la nuit, ni le jour.

Réponse. Je crois que ces âmes ont souvent des distractions dont elles ne s'aperçoivent pas; mais comme elles ont une grande facilité à revenir à Dieu, on en conclut, etc.

III. *Demande.* Elle dit elle-même : « Je me vois » par état perdue dans la divine Majesté, qui, de- » puis plusieurs années, me tient dans une union » que je ne puis expliquer... Il y a près de cin- » quante ans que Dieu me tient dans cet état... Ce » que je fais à mon oraison actuelle, je le fais tout » le jour, à mon coucher, à mon lever, et ailleurs. »

Réponse. Si la disposition avait été un acte direct et continu, elle aurait dû ignorer son état; car ce ne peut être que par réflexion qu'on sait tout ce que cette Mère démêle ici.

IV. *Demande.* Je n'ai lu que quelques endroits de la vie de cette religieuse; mais par ce que j'en ai vu, il m'a paru que cette union, quoique continuelle, ne l'empêchait pas de s'exciter aux actes distincts.

Réponse. Cela est vrai.

V. *Demande.* Il est dit et souvent répété, dans la *Vie du bienheureux Grégoire Lopez*, qu'il était dans un acte perpétuel et continuel d'amour de Dieu; et dans une conversation qu'il eut avec un de ses amis, à qui il fit cette confidence, il dit qu'il connaissait une âme qui, depuis trente-six ans, n'avait pas discontinué un seul moment de faire de toute sa force un acte de pur amour de Dieu.

Réponse. Si cela est, il n'a pas de péché, et, en effet, il disait à son confesseur : « Mon père, par » la grâce de Dieu, je ne me souviens pas de l'a- » voir offensé. » Mais c'est discontinuer de faire un acte direct, de revenir sur son état. Je ne dis pas qu'on ne puisse avoir une certaine sorte de présence de Dieu, qui peut, quoiqu'on la nomme simple, compatir avec de délicates réflexions.

VI. *Demande.* Il est rapporté, dans la *Vie de Grégoire de Lopez*, qu'un grand et savant prédicateur, nommé le P. Jean de Saint-Jacques, l'étant allé trouver pour lui parler sur ce sujet, Dieu fit en lui quelque chose de semblable à la disposition de Grégoire Lopez, et, par une lumière intérieure, il lui fit connaître que c'était là la manière dont Grégoire Lopez l'aimait de toutes ses forces, sans qu'aucune chose créée pût empêcher cet acte d'amour, et qu'en cette sorte, il était compatible avec les œuvres extérieures faites, par obéisssance ou autrement, pour la gloire de Dieu.

Réponse. On ne peut répondre de ce que Dieu a fait dans certaines âmes; il est le maître de ses dons; mais elles ont dû être toujours dans la disposition de n'exclure aucun des actes essentiels au chrétien; on ne doit en aucun moment les exclure; il faut toujours être disposé à les faire.

VII. *Demande.* Quoiqu'il soit rapporté, à la page 293 de la *Vie* de ce saint homme, qu'il disait qu'il ne pouvait faire autre chose, si Dieu ne lui en donnait le moyen, il est rapporté en d'autres endroits, qu'il faisait divers autres actes, à quoi il paraît qu'il s'excitait, sans attendre d'inspirations particulières : ainsi, il fallait que son acte continu fût bien différent de celui des nouveaux mystiques.

Réponse. Il est vrai.

VIII. *Demande.* A la page 295 et à la suivante, il est rapporté qu'il ne croyait pas que nulle pure créature, excepté la sainte Vierge, demeurât toujours dans une sorte d'union à Dieu fort parfaite, quoique, dans l'union ordinaire telle que celle dont il avait plu à Dieu de le favoriser, il pût bien y avoir une continuelle persévérance.

Réponse. Je suis bien persuadé que la sainte Vierge a été unie à Dieu d'une manière très-éminente; mais on ne sait point au vrai comment Dieu l'a mue, et quelque passive qu'ait été sa voie, elle n'a laissé d'être méritoire; car Dieu, quand il lui plaît, laisse la liberté dans les états passifs, comme il est croyable qu'il la laissa à Salomon dans ce ravissement où il choisit la sagesse, puisque Dieu le récompensa de ce choix.

Quelquefois aussi Dieu agit avec une pleine autorité, et quoique l'âme alors ne mérite point, cela ne laisse pas de lui être très-utile, parce que Dieu par là, en la captivant, la prépare et la dispose à des actes très-parfaits.

IX. *Demande.* Grégoire Lopez, était comme saint François de Sales, et d'autres que vous citez, Monseigneur, bien éloigné d'attacher la perfection aux états passifs. Cette Vie m'a paru d'une assez grande autorité; car, outre ceux qui ont approuvé la traduction, le chapitre XXXVIII contient neuf ou dix, tant d'éloges de la vertu de ce saint homme qu'approbations du livre, et il y a six ou sept évêques. Ainsi, j'ai été surprise que vous n'ayez pas cité ce livre.

Réponse. Je n'ai pas eu besoin de cette autorité; celle de l'Ecriture m'a paru encore plus grande.

X. *Demande.* Dès que, dans le temps convenable, on fera les actes distincts à quoi le chrétien est obligé, et qu'on ne voudra point exclure de l'état

de contemplation ni les personnes divines, ni aucun des attributs, ni les mystères de Jésus-Christ et que, comme il est dit dans les *Articles d'Issy*, articles 24 et 34, on sera persuadé que tout ce qui n'est vu que par la foi est l'objet du chrétien contemplatif; vous ne blâmerez pas, ce me semble, que dans l'oraison on suive son attrait, n'occupât-il toujours, dans le temps de l'oraison actuelle, que du même objet.

Réponse. Je ne blâme point cela; il suffit de ne point exclure.

XI. *Demande.* La Mère de l'Incarnation disait que quelquefois elle voulait se distraire pour s'occuper des mystères, mais qu'aussitôt elle les oubliait, et que l'esprit qui la conduisait la remettait plus intimement dans son fond.

Réponse. Je crois bien que cela était ainsi. Quand on est dans la disposition de ne point exclure les autres actes, ils viennent quand même on ne s'en apercevrait pas.

XII. *Demande.* Dans la définition de l'état passif, vous dites, Monseigneur, que l'âme demeure alors impuissante à produire des actes discursifs; il me paraît que cela n'est pas toujours de la sorte.

Réponse. Cette impuissance n'est pas toujours absolue.

XIII. *Demande.* Il paraît, par divers endroits des écrits de saint François de Sales, qu'il voulait que certaines âmes se contentassent, lorsqu'elles apercevaient de la distraction dans leur oraison, de revenir à Dieu par un simple retour, et que de ramener ainsi leur esprit à Dieu était le seul effort qu'il voulait qu'elles fissent alors.

Réponse. Ce simple retour est très-suffisant; c'est l'acte le plus effectif : souvent les autres ne sont que dans l'imagination.

XIV. *Demande.* Supposé que ce simple retour ne fût pas suffisant dans certains temps que l'attrait s'est retiré, vous ne demanderiez pas que ces âmes en revinssent à la méditation, mais qu'elles se contentassent de faire de petits actes courts de temps en temps.

Réponse. Non à une méditation méthodique; mais quand l'opération de Dieu cesse, et qu'on a besoin du discours, il faut y revenir, et c'est y revenir que de faire ces actes courts. Ce qu'on a condamné dans la 16e proposition[1], c'est qu'il est dit qu'alors l'âme n'a plus besoin de revenir au discours. Or, quand Dieu laisse les âmes à elles-mêmes, il faut bien qu'elles s'excitent, et au lieu de dire *toutes les fois qu'une âme de cet état*, l'auteur aurait dû dire *ordinairement*.

XV. *Demande.* La Mère de Chantal voulait que ces âmes se contentassent, quand elles ne sentaient plus d'attrait, de dire de temps en temps quelques paroles d'abandon et de confiance, et de demeurer en révérence devant Dieu.

Réponse. Je ne blâmerai jamais cela.

XVI. *Demande.* Je comprends bien, Monseigneur, que, sans les oraisons extraordinaires, on peut parvenir à une grande pureté d'amour, et que la purification des péchés n'est point attachée à ces oraisons.

Réponse. Cela est certain.

1. La 16e proposition condamnée par le bref d'Innocent XII contre le livre des *Maximes*.

XVII. *Demande.* Mais cet épurement des puissances de l'âme, qui est si bien expliqué au ve livre des *Etats d'Oraison*, pourrait-il se faire sans la contemplation?

Réponse. C'est dans la contemplation que se fait cet épurement; c'est là proprement l'acte de contemplation, cet acte pur, simple et direct. Mais sans la contemplation, on peut avoir une très-grande charité, en quoi consiste la vraie perfection.

XVIII. *Demande.* Je n'entends pas bien pourquoi la proposition 13 (d'Issy) joint à la vie la plus parfaite l'oraison la plus parfaite, parce qu'en expliquant cet article vous marquez que l'intention de cette proposition est de montrer aux quiétistes, qui s'imaginent être les seuls qui connaissaient la simplicité, la manière dont tous les actes se réduisent à l'unité dans la charité.

Réponse. L'oraison et la vie la plus parfaite peuvent être séparées, supposé que l'oraison la plus parfaite soit l'oraison passive. La fin de cette 13e proposition n'a pas été de marquer que ces deux choses sont inséparables, ni de distinguer les parfaits des imparfaits par la réunion des vertus dans la charité, puisque tous les actes méritoires, dans les justes, doivent être commandés par la charité. Mais les parfaits sont plus fidèles que les autres à rapporter à la charité les actes des vertus inférieures. C'est la vertu universelle, qui comprend sous soi tous les objets des autres vertus, pour s'en servir à s'exciter et à se perfectionner elle-même. Mais les parfaits, quoique plus rarement que les imparfaits, font quelquefois des actes de vertu qu'ils ne rapportent pas à la charité et qui ne sont pas commandés par elle.

XIX. *Demande.* Il est dit[1] qu'une âme continuellement passive ne pourra pécher même véniellement.

Réponse. Cela est vrai.

XX. *Demande.* Mais ne pourrait-elle pas résister à cet attrait?

Réponse. Dès qu'elle y résisterait, elle ne serait plus passive.

XXI. *Demande.* Ou si Dieu agit avec une pleine autorité, comment cet état est-il méritoire? La sainte Vierge qu'on suppose dans cet état, est pourtant parvenue à un si haut degré de mérite.

Réponse. Cet état n'est pas méritoire lorsqu'on n'y a pas l'usage de son libre arbitre; mais quelquefois on y agit avec liberté. L'état de la sainte Vierge était méritoire et au-dessus de tout ce qu'on en peut dire.

XXII. *Demande.* Je sais, Monseigneur, que vous dites en quelque endroit que le libre arbitre agit dans la passivité; qu'il y a certaines actions tranquilles que l'âme y exerce; que cela suffit pour y mériter; que la liberté se conserve même quelquefois dans les extases et les ravissements.

Réponse. Tout cela est vrai.

XXIII. *Demande.* Ainsi, ma difficulté, c'est qu'il est dit dans votre livre, comme je viens de le marquer, qu'une âme toujours passive ne pourrait déchoir de la grâce.

Réponse. Quand on pèche, on cesse d'être passif; ce n'est plus alors Dieu qui meut l'âme.

1. Liv. X, art. 15.

XXIV. *Demande.* L'article 8 (d'Issy) dit que l'Oraison dominicale est l'oraison journalière de toute âme fidèle. Cela se doit-il entendre à la rigueur? Il est rapporté de la Mère de l'Incarnation, Carmélite, qu'elle ne pouvait dire un *Pater* de suite; et il me semble que cela se dit encore de quelques autres.

Réponse. Il est vrai; mais elle avait l'intention de le dire; elle en disait le principal. Quelqu'un qui manquerait quelquefois de dire le *Pater*, parce qu'il serait occupé d'autres bonnes choses, et parce qu'il n'y penserait point, ne pécherait pas; mais il n'en serait pas de même de celui qui ne voudrait pas le dire.

XXV. *Demande.* Il est rapporté dans la *Vie de la Mère de Chantal*, qu'à la messe, pour préparation et action de grâces de la communion, elle demeurait dans la simple union à Dieu.

Réponse. Je ne blâme point tout cela.

XXVI. *Demande.* Elle dit qu'ayant voulu, dans le temps de la communion, faire des actes plus distincts, Dieu l'en avait reprise. Je crois donc, Monseigneur, que ce que vous blâmez est un certain laissez faire Dieu, qui exclut par état la propre excitation.

Réponse. Oui.

XXVII. *Demande.* Je crois de même que ce que vous désapprouviez par rapport à la contrition, c'est de ne vouloir jamais s'y exciter; mais que vous n'exigeriez pas toujours d'une personne qui, loin de faire profession de haïr le péché en la manière que Dieu le hait, sans douleur, sait au contraire qu'on doit s'en affliger, et s'en afflige; qui va, dans la résolution de ne le plus commettre, chercher le pardon dans le sacrement de pénitence; vous n'exigeriez, dis-je, pas toujours d'une telle personne qu'allant à confesse, elle fît des actes distincts de contrition, puisque, lors même qu'elle serait demeurée dans son recueillement, il serait à supposer qu'elle aurait eu dans le fond du cœur vraiment la contrition.

Réponse. Cela est vrai.

XXVIII. *Demande.* Dans une de mes anciennes lettres, je vous demande comment un pécheur que Dieu convertirait miraculeusement à la mort, pourrait en un moment faire tous les actes distincts que Dieu a commandés. Vous répondez que Dieu ne convertira jamais parfaitement aucun homme sans lui faire faire distinctement divers actes que vous expliquez[1]. Mais, par l'article 5 du livre IV de votre livre, il semble que, dans certaines circonstances, un acte d'amour peut suffire à la justification du pécheur.

Réponse. C'est qu'il y a des occasions où un acte d'amour, sans songer en particulier à regretter un péché qu'on aurait commis, ne laisserait pas de justifier.

XXIX. *Demande.* Dans une autre de vos réponses, parlant sur l'oraison de simple présence de Dieu, vous dites que, quand Dieu retire un long temps son opération, c'est alors le temps de s'exciter comme les autres fidèles. Ces actes courts que pratiquait et que conseillait la Mère de Chantal ne suffiraient-ils pas?

Réponse. Oui : les actes les plus longs ne sont pas les meilleurs. J'aime la simplicité, et je conviens de ce que disait cette Mère.

XXX. *Demande.* Je n'entends pas tout à fait bien ces mots de l'article 13 du livre II : « La raison » essentielle et constitutive de Dieu...; » et ces autres-ci : « Dans un acte de simple et pure intelli» gence. »

Réponse. Ce mot *raison*, qui vous a paru obscur en cet endroit, est un terme de l'Ecole, qui signifie ce qui donne la forme à une chose, qui la fait être. J'ai marqué à cet endroit du livre, que dans l'Ecole on n'est pas d'accord de la notion qu'il faut avoir de ce qui fait proprement l'essence divine.

« Un acte de simple et pure intelligence » est un acte où l'imagination n'a point de part.

XXXI. *Demande.* Je n'entends pas bien non plus, à l'article 49 du livre VI, ces mots d'un passage de saint Clément d'Alexandrie : « L'âme parfaite ne médite rien moins que d'être Dieu. »

Réponse. Par participation.

XXXII. *Demande.* L'oraison que saint François de Sales appelle oraison de patience, et celle qu'on nomme proprement oraison de pure foi, n'est-ce pas la même chose? l'âme alors, non-seulement ne raisonnant ni ne discourant plus, mais étant privée de tous les goûts.

Réponse. Cette oraison est celle que le saint explique en se servant de la comparaison de la statue. Dans cette oraison, les actes sont insensibles; on les croit perdus, mais ils ne le sont pas.

A Paris, 1er mars 1701.

13. J'AI, ma fille, reçu vos deux lettres, dont la dernière m'apprend la peine que souffre notre Sœur N. de la privation de ma réponse. Je lui écris par cet ordinaire, et ne cesse de l'offrir à Dieu. J'ai vu Madame de Villette, à qui j'ai raconté la grande mention que nous avions souvent faite d'elle, et que vous en faisiez dans votre dernière lettre. On met en vogue, dans cette maison, toutes sortes d'amitiés. Pour vous, ma fille, consommez l'œuvre de Dieu en vous. Pour l'oraison, laissez-vous aller; et croyez que le sceau de la vérité, c'est la mortification intérieure et extérieure, dont l'humilité est le fondement. Prions avec confiance les uns pour les autres. Votre salut m'est très-cher.

Mai 1701.

14. LA circonspection que je vous demande mène de soi-même à la perfection du christianisme, et à un entier détachement des créatures. Il n'y en a point d'assez attirante auprès de vous, pour vous faire de la peine. Je vous ai parlé à fond par une véritable amitié. Il est de la dernière conséquence que rien n'échappe de notre dernier entretien. Quand on tourne les avis en éclaircissements et en justifications, on en perd tout le fruit, et on les tourne en aigreur. Je suis à vous, ma fille, de tout mon cœur. Je ne veux point vous mettre dans la gêne; il suffit d'avoir une fois bien compris ce qu'on a à faire, le reste se fait comme tout seul, par la suite de cette impression.

29 mai 1701.

15. I. *Demande.* Si j'agissais naturellement, je

1. Voyez ci-dessus.

ferais sentir à la (*supérieure*) que ce ne sont pas des procédés tels que le sien qui sont propres à m'attirer[1].

Réponse. Il n'est pas question de rien faire sentir à la.... : ce qui serait une espèce de déclaration de ressentiment ; il faut agir à l'ordinaire sans affectation.

II. *Demande.* La maxime d'éviter tout ce qui plaît, autant que cela se peut, me paraît au-dessus de mes forces. Quoique je pratique mal celles-ci : 1° de ne rien faire par le principe de se satisfaire ; 2° agir dans la société, non pour se contenter, mais selon ce qui convient aux autres ; elles sont plus conformes à mon attrait. Peut-être qu'en attendant bien la première, elle revient à ces dernières.

Réponse. Il est vrai que ces deux choses bien entendues reviennent à la première ; et je n'en demande pas davantage, pourvu qu'on l'exécute sincèrement devant Dieu.

III. *Demande.* Vous m'avez dit autrefois, Monseigneur, qu'il suffisait de traiter tout le monde avec politesse, et que je pouvais marquer de la distinction à certaines personnes qui en méritent, et à qui je puis en témoigner sans leur nuire.

Réponse. Cela se peut, en observant bien les conditions marquées dans l'article qui précède.

IV. *Demande.* Je ne voudrais pas aussi être obligée d'éviter celles qui tiennent à moi d'une manière plus vive.

Réponse. Celles-ci font plus de difficulté que les autres, parce que la liaison en est trop humaine, et sujette à de grands inconvénients ; mais c'en serait un autre aussi grand, d'affecter un éloignement en toute rencontre.

V. *Demande.* Je me mettais autrefois toujours à la même place aux récréations ; par là j'évitais l'embarras de choisir la compagnie.

Réponse. C'est une espèce de choix de se mettre toujours à la même place, et c'est une sorte d'avertissement pour celles qui nous chercheront ; ainsi il faut témoigner plus d'indifférence, et faire si bien, s'il se peut, qu'on ne marque pas plus d'attachement aux unes qu'aux autres, et le faire non-seulement par rapport aux... (supérieures), mais plutôt pour l'édification commune.

VI. *Demande.* Comme je suis libre de ne venir aux récréations que lorsque tout le monde y est assemblé, je pourrais imiter ce que j'ai ouï dire que pratiquait une personne, qui se déterminait, avant que d'entrer, à se mettre à un tel endroit ; et alors elle y prenait la compagnie qu'elle y trouvait, agréable ou non.

Réponse. Il y aurait là trop d'affectation, et un soin inutile : il faut que la rencontre et une espèce de hasard déterminent, comme il se fait dans les choses indifférentes.

VII. *Demande.* Ne dois-je pas, par ma conduite, éviter d'exciter la jalousie de celles qui sont attachées à moi ?

Réponse. Il ne faut guère avoir égard à de semblables jalousies, et l'on se doit beaucoup plaindre soi-même quand on s'y assujettit.

1. Cette phrase, et plusieurs autres de la même lettre, font allusion à quelques désagréments que la supérieure du monastère de la Visitation de Meaux, fait alors éprouver à Madame de la Maisonfort.

VIII. *Demande.* L'une d'elles est d'une sagesse et d'une circonspection avec moi, qui m'édifie et qui me plaît.

Réponse. Qui pourrait aimer comme Jésus-Christ aimait l'apôtre saint Jean, à cause de sa pureté, de sa candeur, de sa simplicité et de sa bonté, cela serait bon. Tout le reste est suspect et dangereux, et il le faut craindre, non par scrupule, ce qui est toujours faible, mais par réflexion et par raison.

IX. *Demande.* La même me dit un jour, en me parlant de ses sentiments : « Vous devez remarquer que je ne suis pas bien maîtresse du sensible. » Je ne sais ce qu'elle voulait dire par là ; car je ne remarque qu'une grande réserve et qu'une grande modération dans sa conduite.

Réponse. Il la faut estimer de savoir si bien gouverner ce sensible, que la connaissance n'en vienne pas jusqu'à vous. Il n'y a qu'à observer la réponse de l'article précédent.

X. *Demande.* Vous m'avez dit une fois, Monseigneur, que M. de Cambrai a une maxime admirable, qui est de ne se point conduire par les livres, mais par pure obéissance. Vous ajoutâtes quelque chose dont je ne me souviens point.

Réponse. J'ai voulu dire que les livres ne faisant aucune application, et laissant la chose indéterminée, l'obéissance, qui descend aux circonstances particulières, est préférable ; il ne me vient point d'exception à cette règle.

XI. *Demande.* Entre plusieurs livres que je prétends donner à la fête de la Mère supérieure, j'ai dessein d'y joindre une petite instruction morale de feu M. de la Trappe. Je désirerais savoir si vous connaissez ce livre, et si je puis le donner, l'auteur n'étant pas à la mode ici.

Réponse. Je ne connais point ce livre ; mais s'il est véritablement de feu M. de la Trappe, il ne peut qu'être bon en soi, quoiqu'il puisse arriver qu'il ne serait pas convenable à telles et telles maisons d'une autre observance que la sienne.

XII. *Demande.* Faut-il se confesser d'avoir dit du prochain une chose, qui, étant un grand péché en soi, ne déshonore pas selon le monde, comme, qu'un homme s'est battu en duel, qu'il a eu une galanterie ; qu'une femme, avant sa conversion, était galante ; en un mot, les autres choses qui semblent réparées par le changement de vie ; de dire de personnes du monde, qu'elles ont fait de certains mensonges dont elles ne faisaient point de honte, ou d'avoir parlé de défauts très-visibles qu'on n'apprend point à ceux à qui l'on parle ?

Réponse. Si les choses marquées dans l'article précédent se disent avec louange, d'une manière qui inspire de l'estime ou des sentiments mondains pour de telles actions, il faudrait s'en humilier beaucoup, et s'en confesser. On ne doit parler qu'avec mépris de toutes les maximes du monde, si contraires à celles de Jésus-Christ, autrement c'est introduire dans Jérusalem le langage de Babylone.

XIII. *Demande.* Et d'avoir parlé des choses importantes, mais publiques, à des personnes qui les ignoraient ?

Réponse. M. de la Trappe, que vous paraissez estimer, et qui le vaut, était bien contraire à ces nouvelles du monde, et se faisait un honneur de

les ignorer. Lorsqu'elles deviennent si publiques et si communes, qu'elles forcent en quelque façon les solitudes, on en peut parler, mais sobrement, et comme d'affaires étrangères aux chrétiens.

XIV. *Demande.* Je ne crois pas devoir entreprendre de gagner les mères ; je suis trop naturelle pour y réussir.

Réponse. Vous n'avez pas compris dans quel esprit je vous ai parlé de cette sorte.

J'ajoute à mes réponses certaines choses générales qui les peuvent rendre faciles.

Premièrement, d'arracher de plus en plus de son cœur tout désir naturel de plaire à la créature, comme portant toujours quelque obstacle et quelque entre-deux à celui de plaire à Dieu.

Secondement, de se bien imprimer une fois les vérités qu'on peut pratiquer; ce qui fait qu'elles s'exécutent presque d'elles-mêmes, sans une attention inquiète, dans toutes les occasions.

30 mai 1701.

XV. *Demande.* Vous m'avez dit, Monseigneur, que la règle de saint Paul[1], empêche de préférer ceux qui ont du goût pour nous, à cause de ce goût, mais de s'en servir pour les porter à Dieu.

Réponse. Autant que le peut permettre l'édification de la communauté, qui doit être préférée à tout.

XVI. *Demande.* Vous êtes convenu que je peux avoir des manières affables, ouvertes et attirantes.

Réponse. Le tout par rapport à Dieu et au bien des autres, non pour s'attacher les personnes.

XVII. *Demande.* N'êtes-vous pas convenu que certaines prédilections étaient permises, et ne m'avez-vous pas cité l'exemple de Notre Seigneur ?

Réponse. A Dieu ne plaise que nous voyions en Notre Seigneur des prédilections par un goût humain et sensible ! Quand saint Jean et saint Jacques firent demander par leur mère la préférence sur les autres diciples, Jésus-Christ la leur refusa, et leur présenta son calice.

XVIII. *Demande.* Je ne crois pas qu'on puisse en général blâmer l'amitié.

Réponse. L'amitié, c'est la charité en tant qu'elle est déterminée, par les occasions et les liaisons, à rendre certains offices plus aux uns qu'aux autres, le fond étant le même pour tous : autrement l'amitié serait sensuelle.

XIX. *Demande.* Je crois que la meilleure conduite à l'égard des diverses dispositions qu'on peut sentir pour les créatures, est de les négliger, et que le mépris y est meilleur que le combat.

Réponse. Cette règle ne va donc pas à les laisser subsister (ces dispositions), mais à les détruire en détournant la vue, sans trop les combattre exprès ; ce qui ne fait qu'échauffer l'imagination.

XX. *Demande.* N'est-ce pas combattre, que d'éviter les personnes pour qui on sentirait de l'inclination, ou que nous saurions en avoir pour nous?

Réponse. Fuir n'est pas un combat.

XXI. *Demande.* J'avoue que j'ai peine à entrer dans cette pratique.

Réponse. Tant pis, c'est une marque que le sensible est peu mortifié.

1. *Philip.*, II, 4.

XXII. *Demande.* Je pourrais éviter ou rechercher ces personnes d'une manière qui paraîtrait un hasard.

Réponse. Il ne faut point d'affectation ; mais on trouve le moyen de faire naturellement ce qu'on a gravé dans le cœur.

XXIII. *Demande.* Je remarque bien qu'on m'évite, quoiqu'on le fasse avec adresse ; celles que j'éviterais le remarqueraient peut-être de même.

Réponse. Quel mal que cela soit remarqué secrètement, et qu'on fasse sentir qu'on craint le sensible, qui est la source des attachements particuliers?

XXIV. *Demande.* Il m'a paru que cela irritait la passion en quelqu'une de ces personnes.

Réponse. Il y a donc de la passion, il n'est pas permis de la nommer. Si elle s'irrite par les remèdes, c'est signe que la maladie est grande.

XXV. *Demande.* Vous êtes convenu qu'il faudrait, pour guérir ces sortes de maladies, de vraies absences, et que celles de quelques jours ou de quelques semaines n'y feraient rien.

Réponse. J'en conviens encore, et je conclus à l'absence quand cela se peut.

XXVI. *Demande.* Je me souviens, en ce moment, de ce mot de M. de La Rochefoucauld : « L'absence augmente les grandes passions et diminue les médiocres, comme le vent éteint la bougie, et allume le feu. » (*Max.* 284.)

Réponse. Vous citez en ce fait un mauvais auteur.

XXVII. *Demande.* Une de ces personnes attachées à moi m'a confié qu'ayant consulté la disposition où elle se mettait en m'évitant, on était convenu que ce remède ne lui convenait pas.

Réponse. Cela ne l'excuse pas. L'abus qu'on fait des remèdes est toujours un mal.

XXVIII. *Demande.* Ces personnes ont besoin d'être ménagées, parce qu'elles sont délicates et d'un naturel jaloux.

Réponse. Quelle misère !

XXIX. *Demande.* L'une me plaît et m'édifie.

Réponse. C'est vous qui êtes la malade.

XXX. *Demande.* L'une prend un air renfrogné quand elle me rencontre, qui m'en fait prendre un air sérieux.

Réponse. L'air sérieux est fort bien.

XXXI. *Demande.* L'autre en prend un gracieux et moi de même.

Réponse. L'air gracieux a ses degrés et ses manières.

XXXII. *Demande.* Elle m'a prié de lui faire toujours le même air : je lui ai répondu que je n'y aurais pas de peine.

Réponse. C'est là une déclaration délicate et très-dangereuse.

XXXIII. *Demande.* J'ai ouï dire que les supérieures par leur conduite sévère, augmentent ces attachements, ou d'y remédier, qu'elles n'y ont réussi qu'une fois.

Réponse. Il faut pourtant mêler des amertumes dans les sensibilités ; mais c'est autre chose de tourmenter les personnes, autre chose de les troubler sagement.

XXXIV. *Demande.* Il y a eu des occasions où ces personnes m'ont laissé voir de la jalousie et de l'inquiétude sur mon amitié.

Réponse. Vous voyez donc bien que ces amitiés sont directement opposées à la charité, qui n'est ni inquiète ni jalouse.

XXXV. *Demande*. J'ai su me débarrasser de l'empressement de quelques-unes qui ne me plaisaient pas.

Réponse. C'est n'agir que par goût sensible; et cela même, c'est la maladie du cœur.

XXXVI. *Demande*. J'ai dit à une de ces personnes, qui me marquait de l'inquiétude sur mon amitié, que ses craintes étaient mal fondées, puisque je l'aimais plus que d'autres qu'elle me soupçonnait d'aimer plus qu'elle.

Réponse. Dangereuse déclaration qui ne va qu'à contenter la nature et les sens.

XXXVII. *Demande*. C'est parce que je sentais que cette personne souffrait, que j'ai cru pouvoir lui parler ainsi.

Réponse. Ce serait bien mieux fait de lui faire connaître sa maladie par sa souffrance.

XXXVIII. *Demande*. Ce n'a jamais été que par occasion, ou comme forcée par certaines questions que je lui ai faites, qu'elle m'a déclaré son attachement et ses peines; car elle est très-sage et très-réservée.

Réponse. C'est une malade qui connaît et qui craint son mal, et même qui le combat, mais qui l'a.

XXXIX. *Demande*. Il est difficile de ne pas dire certaines paroles honnêtes et tendres, dans les conversations, aux personnes qu'on goûte, puisqu'on en dit bien de semblables à d'autres qui plaisent médiocrement.

Réponse. Les paroles tendres que la charité ordonne ne flattent point la nature.

XL. *Demande*. Je regarde quelquefois d'un air gracieux celles qui sont à d'autres cantons que le mien à la récréation.

Réponse. Ces secrètes intelligences viennent-elles de la charité, ou d'une complaisance humaine? Lisez bien les caractères de la charité dans saint Paul[1].

XLI. *Demande*. Lorsqu'il m'est arrivé de faire ce qui est marqué dans les deux articles qui précèdent, par rapport aux filles qui tiennent à moi d'une manière trop vive, je m'en suis confessée à tout hasard, quoique ma conscience ne me reproche pas ces sortes de choses, et j'ai peine à croire qu'il y ait du péché.

Réponse. On ne connaît guère l'horreur et la maladie du péché, lorsqu'on n'en sent point à contenter les sens.

Dieu veuille vous éclairer, et vous faire entendre la délicatesse de sa jalousie! C'est celui à qui tout est dû, et qui peut justement être jaloux.

Le 14 septembre 1701.

16. J'ai fait beaucoup d'attention à votre proposition pour les Ursulines, et j'ai déjà fait les pas qu'il fallait pour préparer la supérieure en grand secret. Une de mes raisons est que, quand on est sur un certain pied dans une communauté, on n'y peut rien changer; mais, dans une nouvelle communauté, on le peut faire parfaitement. Avant que d'enfoncer davantage, écrivez-moi amplement comme on vous traite à Sainte-Marie pour la nourriture. Pour la pension, il me semble qu'on se dispose à se contenter de quatre cents livres, et que le surplus est à votre disposition sous l'obéissance, selon que le demande le vœu de pauvreté.

Le tour que j'ai donné à la chose, c'est que votre inclination vous avait d'abord portée pour les Ursulines, où la conformité de l'institut était semblable, et que d'ailleurs il paraissait que, devant être avec moi dans une relation particulière, le voisinage la faciliterait davantage. Je n'ai pu m'empêcher de laisser entrevoir que vous n'étiez pas avec les mères dans une si parfaite intelligence, et que du reste je répondais de tout. Au surplus, j'ai réservé à pousser les choses jusqu'à ce que je fusse instruit de votre part; ce que vous ferez fort secrètement par M. P..., par qui je vous écris. Vous voyez l'attention que j'ai à votre repos, et que, pour cette transmigration, j'aurai à recevoir les ordres de la Cour. Il faudra trouver un prétexte honnête; et vous pouvez, dès à présent, me dire vos vues, en tenant le tout très-secret entre vous et moi. Dieu conduise tout à sa gloire.

A Germigny, ce 3 octobre 1701.

17. Votre lettre pour Madame de Maintenon est très-bien, et je l'enverrai au premier jour. J'eus hier une nécessité pressante de lui écrire, et ce me fut une occasion pour lui dire tout ce que nous avions jugé à propos sur votre sujet. Je fis en même temps parler à la Mère des Ursulines, et je parlai moi-même à M. Cat., gouverneur de ces filles. Tout se dispose à merveille. Nous n'exécuterons rien qu'après la réception de nos lettres à Madame de Maintenon, et son agrément sur le tout. Mais il a fallu faire les pas que j'ai faits à Meaux, parce que je devais venir ici dès hier au soir. M. Ph. y est; en son absence, M. P. peut s'ouvrir à M. Cat. et à la Mère seuls, sans aucun tiers : cela sera mieux de toute manière. Vous verrez que tout ira bien, s'il plaît à Dieu. Je vous assure très-sincèrement que j'ai de la joie de vous approcher de moi. Je vous irai prendre à Sainte-Marie, quand il sera temps, et que tout sera disposé. Les Mères ne sauront rien du tout, et nous garderons un grand secret, du moins jusqu'aux réponses de Fontainebleau. Notre Seigneur soit avec vous à jamais.

A Germigny, 4 octobre 1701.

18. Votre lettre de ce matin m'apprend que tout était arrêté avec les Ursulines, et même qu'elles vous offraient un meuble en attendant : j'en reçois une autre ce soir, qui me fait craindre que la chose n'éclate plus tôt qu'il ne faut. Cependant nous ne pouvons rien exécuter, que la réponse de Fontainebleau ne soit venue. Vous savez que j'ai écrit dimanche, et j'ajoute que j'écrivis encore hier en envoyant votre lettre. Les réponses de ce pays-là ne viennent pas toujours si vite, et je suis d'avis que vous parliez vous-même à la Mère. Il vaut mieux que la chose lui soit déclarée par vous-même, plutôt que de lui venir par la traverse. Poussons pourtant le secret autant qu'il se pourra. Je vous demande pour ces Mères, un adieu honnête, à quoi vous n'avez garde de manquer. Il ne faut ni plaintes, ni reproches, ni aucune sorte d'éclaircisse-

[1] *I. Cor.*, XIII.

ment. Je les ai préparées sans leur rien dire. Mettez sur moi ce que vous voudrez. Point de lamentations, je vous prie : quelque chose de court, c'est ce que je souhaite. Notre Seigneur soit avec vous, et conduise tout par sa grâce, selon sa volonté. Dieu est tout; le reste n'est qu'un songe.

19. *A la supérieure de la Visitation.*

A Germigny, 20 octobre 1701.

Quoique Madame de la Maisonfort vous soit obligée de vos bontés, et qu'elle ait toute l'estime possible pour votre maison, où elle est aussi fort estimée, j'ai, ma fille, trouvé à propos de la mettre aux Ursulines. J'irai la prendre lundi pour l'y conduire, et tout est déjà disposé pour cela. Je suis à vous, ma fille, de tout mon cœur.

20. *A Madame de la Maisonfort.*

A Germigny, 20 octobre 1701.

Ce sera lundi, Madame, que je vous mènerai aux Ursulines, entre une et deux. Vous pouvez rendre à la Mère le mot que je vous adresse pour elle, ou la veille, ou le matin même, ou quand vous voudrez. Je ne vois point de nécessité de raisonner avec elle sur les causes de votre retraite, non plus qu'avec le reste du couvent. La véritable raison, c'est qu'il faut faire un changement de conduite, qui ne se peut faire qu'en changeant de lieu. Songez donc seulement, pour plaire à Dieu, à vous mettre d'abord aux Ursulines sur le pied où vous devez y demeurer, et qui seul vous peut garantir de l'inconvénient des amitiés particulières actives ou passives, et des autres qui font paraître aux supérieurs comme peu conforme au gouvernement de la maison. Ne vous communiquez guère; ne vous mêlez d'aucune affaire. Mettez-vous d'abord sur le pied d'une personne qui ne veut entendre aucune plainte, mais seulement vaquer à soi et à sa perfection. Soyez sérieuse, quoique honnête, et plutôt froide que caressante, sans prendre néanmoins un air rebutant. Entrez dans le sentiment de ceux qui gouvernent, en sorte qu'on ne sente point que vous l'improuviez. Par ce moyen vous servirez Dieu, et pourrez rentrer dans l'intérieur dont vous avez été un peu distraite. La raison de vous approcher de moi, poussée trop avant, et donnée pour seul motif de votre retraite, aurait un ridicule qui ne convient point ni à vous ni à moi. Je vous laisse dire ce que vous voudrez sur cela. Vous pouvez faire entrer cette raison comme en passant dans vos motifs; mais de s'arrêter à cela, et de l'écrire à toute une communauté, cela ne se peut. Il se pourra faire qu'on croira, et c'est ce qui doit arriver naturellement, que vous ne conveniez pas tout à fait aux Mères, ni elles à vous. Qu'importe qu'on le croie ainsi, puisqu'il demeurera pour constant qu'il n'y a point de plaintes contre vous, et que je vous en rends témoignage? C'en est assez. Notre-Seigneur soit avec vous. Ce sera ici un jour d'entier renouvellement pour les conduites extérieures, et Dieu en sera glorifié et la nature mortifiée.

A Versailles, 28 janvier 1702.

21. J'ai reçu avant-hier, Madame, par ordre de Madame de Maintenon, cinq cent soixante livres, etc... Usez de ménage; ne songez point tant à donner qu'à payer ce que vous devez. Il me semble qu'on aime trop à donner dans les couvents : c'est un plaisir auquel on a renoncé quand on s'est fait pauvre comme Jésus-Christ. Il s'était pourtant réservé de donner aux pauvres sur la juste récompense de son travail, mais de ces présents d'honneur nous ne lisons pas qu'il en ait fait. Je ne les défends pourtant pas; mais c'est une des choses dont il faut se détacher, et demeurer dans un grand dépouillement, si l'on veut être riche en Dieu. Je ne vous dis rien sur la lettre et sur vos remarques. Allons au fond, et soyons véritablement contents de Dieu seul : c'est là toute la consolation du chrétien. Que restait-il à celui dont on avait joué le vêtement, et qui disait : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé? Je suis un ver, et non pas un homme[1], et le reste que vous savez.

Je n'ai point encore vu Madame de Maintenon. Je lui ferai vos remercîments, et entretiendrai, autant que possible, ses bonnes dispositions, très-résolu, de vous soutenir en toutes manières jusqu'à la fin de mes jours.

A Versailles, ce 20 février 1702.

22. Je ne sais rien du tout, ma fille, de ce qu'on vous a dit sur Saint-Cyr. Ce sont des bruits qui ne sont pas venus jusqu'à moi, et où je ne vois aucune apparence. Quoi qu'il en soit, abandonnez-vous à la divine Providence, qui fera tout pour le mieux et pour votre salut. Je suis en attendant le moment où je puisse voir Madame de Maintenon, et lui rendre votre lettre avec un peu de loisir. Nous nous sommes fort entretenus sur votre sujet M. de V. et moi, en présence de M. l'abbé de Caylus. Vous avez là de bons amis et avec qui on peut parler à cœur ouvert. Notre Seigneur soit avec vous à jamais.

23. Je ne doute point, ma fille, de la sensibilité d'un aussi bon cœur que le vôtre. Je vous demande vos prières, où j'ai confiance. Remerciez de ma part Madame de S. Je ne manquerai pas de témoigner vos reconnaissances à M... Madame votre sœur a bien des bontés dont je suis très-reconnaissant. Je prends part à la joie que vous donne sa meilleure santé, et je ressens tout ce qui vous touche.

A Paris, ce 17 mai 1703.

24. Vous ne devez pas croire, ma fille, qu'il y ait apparence que je ne serai que rarement dans mon diocèse, c'est là une inquiétude sur des apparences qui n'ont rien de solide, puisque je vous assure, au contraire, que mes sentiments y sont tout à fait opposés.

Comptez que, quand Dieu vous ôtera un père, il vous en donnera un autre. Quand Dieu donne de la confiance aux âmes, c'est une marque qu'il veut qu'on les aide.

1. *Psal.*, XXI, 7 et seq.

LETTRES
SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.

En tête de ces lettres, nous plaçons deux écrits très-propres à donner une idée générale de l'affaire. Le premier fut envoyé à Rome en 1697. Le second, daté du même mois que la condamnation de Fénelon, était resté inédit jusqu'à M. Lachat. Le manuscrit se conserve au séminaire de Meaux.

DE QUIETISMO IN GALLIIS REFUTATO.

De his quæ à me per totum ferè quinquennium in refutando apud nos Quietismo gesta sint, multa sparguntur in vulgus; et ea quidem ab adversariis, non studio veritatis, sed aulicis artibus tribui multi me monent : his aulam, his urbem, his provincias, his Romam ipsam caput orbis oppleri rumoribus : et hic quidem, ubi res notæ sint, liquidò confutari; Romanis autem longè positis faciliùs obrepi : periculumque esse ne ea quæ in meum nomen centum occultis divulgentur oribus, in causam transferantur : his occurri posse simplici narratione rerum; ac si conticescam, non jam modestiæ, sed inertiæ imputandum. Hæc igitur summa gestorum est.

Quinque ferè anni sunt, ex quo vir illustrissimus, summâque dignitate præditus, à Meldensi Episcopo postulabat ut Guyoniæ libros, doctrinam, totumque, ut vocant, orandi ac supplicandi genus examinare vellet : id illam flagitare, atque omnino in ejus Antistitis potestate se futuram polliceri. Recusare Meldensis : ille urgere, ac pro amicitiæ jure reposcere ut rem aggrederetur; Deo id gratum futurum; pertinere denique ad obsequium veritatis, nec integrum Episcopo suum officium denegare, cùm ei ultro omnia deferrentur.

His victus Episcopus dat manus : afferuntur cum aliquot libellis editis manuscripti, grandes feminæ commentarii in Scripturas, ingens quoque scriptum de vitâ suâ, quod jussu directoris elaboratum videbatur. Hæc omnia gesta esse auctore Fenelono, jam tum Principum studiis præposito, et ipse fatebatur. Viri amicissimi auctoritate motus Antistes, eò diligentiùs omnia pertractabat.

Sex ferè mensibus in librorum lectione et examinatione consumptis, gravi longoque colloquio cum feminâ habito, rebusque perpensis, satis sibi visus est Episcopus omnia explorasse ut sententiam promeret. Prompsit, certissimisque argumentis commonstravit id genus orationis, quod femina frequentabat, erroneum esse, pertinere ad Quietismum; ipsam miris inauditisque, imò etiam insanis laudibus seque et sua prædicantem summo in periculo versari, nisi quamprimum à cæcis illusionibus revocata, melioribus quàm antea ducibus uteretur. Facilè persensit non haberi sibi fidem; Fenelono feminam esse miraculo : quo in stuporem actus, ac tam clari ingenii miseratus errorem, id apud se noctes diesque versabat Episcopus, ut illum, sed paulatim ac per vias mollissimas inde deduceret.

Jam si commemorare incipiam ea quæ tunc reprehendebat Episcopus, incredibilia videbuntur. Narrabat enim mulier in eâdem *Vitâ* suâ, se gratiarum copiâ prægravante pressam, mirum, toto corpore turgescentem, dirupturamque vestes, nisi continuò vincula solverentur. Itaque assidere ipsi

DE LA RÉFUTATION DU QUIÉTISME EN FRANCE.

On répand dans le public bien des discours sur ce que j'ai fait pendant l'espace de près de cinq années pour combattre le Quiétisme; et beaucoup de personnes m'avertissent que mes adversaires attribuent mes efforts, non au zèle pour la vérité, mais à une politique toute mondaine. La Cour, ajoute-t-on, la ville, les provinces, Rome même, la capitale de l'univers, sont remplies de tous ces bruits, qui se détruisent d'eux-mêmes ici où les choses sont connues, mais que les Romains, dans un si grand éloignement, écouteraient avec plus de facilité : en sorte qu'il est à craindre que les mauvais propos, que cent bouches débitent en secret contre moi, ne retombent sur la cause que je soutiens. Or, observe-t-on, un simple exposé des faits suffit pour prévenir les suites de ces complots; et si je me taisais on imputerait avec raison mon silence, non à ma modestie, mais à une lâche insensibilité. Voici donc en abrégé le récit de ce qui s'est passé.

Il y a près de cinq ans qu'un homme très-illustre [1], décoré d'une grande dignité, pria l'évêque de Meaux d'examiner les livres de la dame Guyon, sa doctrine, et toute sa manière, comme l'on dit, de faire l'oraison. Il ajouta que cette dame le demandait elle-même, et promettait de s'abandonner entièrement à la disposition de cet évêque. Le prélat refusant, ce seigneur le pressa de consentir, et le sollicita par tous les droits de l'amitié d'entreprendre cet examen. Il ajoutait, pour l'y déterminer, que ce travail serait agréable à Dieu, qu'enfin c'était un service qu'il devait à la vérité, et qu'un évêque n'était pas maître de dénier son ministère, lorsque de plein gré tout était soumis à son jugement.

L'évêque de Meaux, déterminé par ces considérations, se rendit à ce qu'on désirait de lui. On lui apporta, en conséquence, avec quelques livres imprimés, plusieurs manuscrits, de longs commentaires de la dame Guyon sur l'Ecriture, un grand ouvrage concernant sa vie, qui paraissait avoir été composé par l'ordre de son directeur [2]. C'était l'abbé de Fénelon, dès lors instituteur des princes, qui portait à toutes ces démarches, et il l'avouait lui-même. Le prélat, excité par les sentiments qu'il avait pour un ami très-intime, apportait d'autant plus de soin à cette discussion.

Six mois presque entiers ayant été employés à lire et à examiner les livres qui lui avaient été confiés; après une longue et sérieuse conférence avec la dame Guyon, toutes choses bien considérées, l'évêque de Meaux crut être suffisamment instruit pour porter son jugement. Il prononça donc, et par des raisons indubitables il démontra que le genre d'oraison que cette dame pratiquait, était erroné, appartenait au Quiétisme; qu'en se donnant à elle-même, et à tout ce qui la concernait, des louanges excessives, inouïes, et même extravagantes, elle courait les plus grands risques de se perdre, à moins que désabusée bientôt d'illusions si grossières, elle ne suivît de meilleurs guides. L'évêque de Meaux s'aperçut aisément qu'on ne le croyait pas, et que l'abbé de Fénelon révérait la dame Guyon comme une femme fort extraordinaire. Surpris de cet étrange aveuglement, et déplorant l'erreur d'un si beau génie, jour et nuit il s'occupait des moyens de l'en retirer peu à peu, et de la manière la plus douce.

Si déjà je commençais à rapporter ce que l'évêque de Meaux reprenait dans les écrits et la conduite de cette femme, on aurait peine à le croire. En effet, elle racontait elle-même dans sa *Vie*, que suffoquée par l'abondance des grâces dont elle était remplie, son corps s'enflait d'une manière si prodigieuse, qu'elle eût rompu ses habits, si on ne l'eût promptement délacée. Ainsi ceux qui avaient coutume dans ces états de s'asseoir auprès d'elle, recueillaient en silence la grâce qui découlait de sa plénitude, et elle ne pouvait être soulagée qu'en se déchargeant dans ces vases, comme le fait un tonneau qui se rompt et répand la liqueur qu'il contient. Que dirai-je de ce qu'elle déclare elle-même dans ce livre, qu'elle est cette femme que saint Jean vit dans l'Apocalypse revêtue du soleil; qu'elle enfanterait un premier-né, qui est l'esprit d'oraison, qui devait régner dans tout l'univers après avoir surmonté tous les efforts de la persécution? et sur ce règne elle débitait des choses étranges et inouïes; qu'elle était cette pierre angulaire représentée au prophète; qu'elle était celle dont il est dit : Tout ce que vous lierez, tout ce que vous délierez, sera lié

1. Le duc de Chevreuse. – 2. Le P. La Combe.

solitos, tacitosque capere gratiam effluentem; nec aliter levari eam, nisi subjectis velut exundandi ac rupto dolio vasculis. Quid quod eadem eodem in libro memorabat : se esse mulierem illam Joanni Apostolo in Apocalypsi visam, sole amictam, ac primogenitum parituram, spiritum orationis scilicet, persecutione victâ, toto orbe regnaturum; quo de regno mira et inaudita jactabat : esse se lapidem angularem Prophetæ memoratum : eam esse se de quâ esset dictum : Quæcumque ligaveris, quæcumque solveris, ea ligata, ea soluta sunto. Et quid non?

Quin etiam rogata ab Episcopo de postulationibus, quas ipsa cum Quietistis omnino respuebat, quippe quæ ad illud quod interest pertinerent : Tune, mulier, negas à te postulari posse quidquam? Sanè. Tu non potes dominicum illud petere : Dimitte nobis debita nostra? Fatebatur. Atqui ego, cui te tuaque submisisti, pro potestate jubeo, imò per me Dominus, ut id petas. At illa : Possum, inquiebat, verba recitare memoriter; rem animo infigi vetat is in quo sum orationis puræ et amoris gratuiti status.

Quæ cùm Episcopus memoraret, quâ est dexteritate, mollire, excusare Fenelonus; magnanimitatem sinceræ mentis extollere; memorare Paulum qui se et sua tam magnificè commendasset; probari oportere spiritus, non statim condemnari : spiritus sanè, non aperta deliria. Quid plura? Pudebat Episcopum infirmitatis humanæ, sperabat, admonebat, omnia occultabat.

Dum hæc agebantur, illustris femina, parique pietatis ac modestiæ laudæ conspicua, accersit Episcopum nihil cogitantem. Jam pridem Guyonia aulam penetraverat, Versaliæ occultos conventus egerat, in inclyto et regio sancti Cyri monasterio miras turbas dederat : à vigilantissimo Episcopo Carnotensi eodem monasterio prohibita erat unà cum Fenelono, clam cujus præcipuâ operâ mulier utebatur; divulgatâ etiam illâ erga assidentes gratiæ effusione, quam diximus. Exinde inter Episcopum et illustrissimam feminam de Quietismi technis retegendis, deque Fenelono utrisque amicissimo ab errore revocando communicata consilia : quâ simplicitate, quo utrinque candore, Deus testis est.

Id autem imprimis cavere oportebat, ne res ad Regem permanaret; qui quidem, quâ pietate est, et quo in novatores odio, Quietismi artium gnarus à pessimâ sectâ vehementissimè abhorrebat. Franciscus autem Harlæus, Archiepiscopus Parisiensis, pessimè in Guyoniam affectus, et eam arctissimâ custodiâ in quodam monasterio tenuerat, et relaxatam infensissimo animo observabat : neque Fenelono favebat; et si qua pateret nocendi via, eam initurus facilè videbatur.

Neque ita multò post Guyonia, ab Archiepiscopo malè sibi metuens, præsidia conquirebat; amicorumque operâ à Rege impetravit, ut darentur consultores quorum judicio staret, Catalaunensis Episcopus, nunc Archiepiscopus Parisiensis, et Tronsonius Presbyter, Sulpicianæ Congregationis præpositus generalis : hos Meldensi additos voluere. In eorum potestate se futuros, et Guyonia et ipse Fenelonus testabantur. Scripta commeabant : grandi se volumine Guyonia tuebatur; nec pauciora Fenelonus congerebat. Mira et inaudita promebat : Guyoniæ artificiosissimas excusationes conquirebat : eam magistram facilè agnoscebat, à quâ nempe se plura majoraque quàm à quibuscum-

et délié. Et quelles folies, quelles impertinences ne soutenait-elle pas?

Bien plus, interrogée par l'évêque de Meaux sur les demandes qu'elle rejetait entièrement avec les Quiétistes, comme appartenantes à notre intérêt propre : Quoi, Madame, lui dis-je, niez-vous que vous puissiez demander quelque chose à Dieu? Oui, répondit-elle. Vous ne pouvez donc lui faire cette demande de l'Oraison dominicale : *Remettez-nous nos dettes?* Elle en convenait. Et moi, repris-je, à qui vous avez soumis votre personne et tout ce qui la regarde, selon le pouvoir que j'en ai, je vous ordonne, et bien plus le Seigneur vous commande par moi de lui demander cette grâce. Quelle fut sa réponse? Je puis, dit-elle, réciter les paroles de mémoire; mais pour imprimer dans mon cœur la chose qu'elles signifient, l'état d'oraison pure et d'un amour gratuit où je suis élevée, ne me le permet pas.

Lorsque l'évêque de Meaux exposait toutes ces erreurs, l'abbé de Fénelon s'étudiait, avec tout l'art dont il est capable, à adoucir et à excuser les discours de cette femme. Tantôt il relevait la franchise d'une âme droite et sincère; tantôt il alléguait saint Paul, qui avait loué sa personne et ses actions si pompeusement. Il fallait, ajoutait-il, éprouver les esprits, et ne les pas condamner avec précipitation. Oui, sans doute, les esprits, et non des rêveries extravagantes et manifestes. Que dirai-je encore? l'évêque de Meaux était confus des tristes suites de l'infirmité humaine; mais espérant toujours dissiper l'illusion, il ne cessait d'avertir, il tenait secrets tous ces égarements.

Pendant que ces faits se passaient, une dame illustre[1], aussi recommandable par sa piété que par sa modestie, fit appeler l'évêque de Meaux, qui ne se doutait pas du sujet de cette invitation. Depuis un temps Madame Guyon s'était introduite à la Cour : elle avait tenu à Versailles des assemblées secrètes, et causé de grands troubles dans le célèbre et royal monastère de Saint-Cyr, d'où le très-vigilant évêque de Chartres l'avait éloignée, ainsi que l'abbé Fénelon, qui la secondait principalement en cachette. On était également instruit de cette effusion de la grâce, dont j'ai parlé, qu'elle répandait sur ceux qui étaient auprès d'elle. L'évêque de Meaux et l'illustre dame se communiquèrent leurs vues mutuelles sur les moyens de découvrir les tromperies du Quiétisme, et de retirer de l'erreur l'abbé de Fénelon leur ami commun. Avec quelle simplicité, quelle candeur ils le firent l'un et l'autre, Dieu le sait.

Avant tout, on voulait éviter que l'affaire ne vînt aux oreilles du Roi, qui certes, selon sa piété, et l'aversion qu'il a pour les novateurs, très-instruit des artifices du Quiétisme, avait une extrême horreur de cette secte détestable. François de Harlay, archevêque de Paris, fort indisposé contre la dame Guyon, l'avait retenue très-étroitement captive dans un monastère, et après lui avoir rendu sa liberté, il observait d'un regard sévère toutes ses démarches. Loin de se montrer favorable à Fénelon, il faisait bien voir que s'il eût trouvé quelque occasion de lui nuire, il l'eût saisie avec empressement.

Peu de temps après, Madame Guyon craignant les effets du mécontentement de l'archevêque de Paris, cherchait de tout côté du secours pour s'en garantir. Par la protection de ses amis, elle obtint du Roi des examinateurs, au jugement desquels elle devait s'en rapporter. L'évêque de Châlons, aujourd'hui archevêque de Paris, M. Tronson, supérieur-général de la congrégation de Saint-Sulpice, étaient ceux que l'on choisit, et que l'on voulut joindre à l'évêque de Meaux. La dame Guyon et l'abbé de Fénelon même, déclaraient qu'ils se remettaient entièrement à la disposition de ces juges. Les écrits se répandaient : madame Guyon avait composé un gros volume pour sa défense, et les productions de l'abbé de Fénelon n'étaient pas moins considérables. Il avançait des choses étonnantes et inouïes, et employait des excuses très-artificieuses pour justifier la dame Guyon. Sans peine, il la reconnaissait pour un maître, de qui il avouait avoir appris, soit de vive voix ou par écrit, plus de choses et de plus grandes que de quelque docteur que ce soit. Avec des paroles fort élégantes, il insinuait un Quiétisme tant soit peu coloré.

Les trois examinateurs avaient dessein, s'ils ne pouvaient encore le faire renoncer à ses sentiments, et l'engager à condamner Madame Guyon, de le resserrer au moins dans des bornes si étroites, qu'il ne fût pas maître de débiter dans le public ce qu'il lui plairait. Pour cet effet, ils préparèrent les

1. Madame de Maintenon.

que Doctoribus didicisse profitebatur et vivâ voce et scriptis : Quietismum utcumque coloratum mirâ verborum elegantiâ inducebat.

Certum consultoribus, si eum statim à sententiâ revocare, et ad Guyoniam condemnandam adducere non possent, arctis tamen finibus coercere virum, ne quidquid collibuisset efferret in vulgus : ejusque rei gratiâ triginta quatuor Issiacenses articulos concinnabant : Molinosi, Guyoniæ dogmata proscribebant; multa Feneloni aliis intacta damnabant. Ipse nonnihil tergiversatus, subscribebat tamen, ne pollicita penitus inficiari videretur, cùm ad consultores, et privatim ad Meldensem datis litteris, testaretur, se, quidquid judicaret, dicto audientem futurum, nec ab ejus doctrinâ discessurum unquam. Id etiam verebatur, ne, si subscriptionem denegaret, Quietismi deprehensus, non modò omni gratiâ excideret, verùm etiam gravi apud plebem et aulam invidiâ laboraret.

Nam à decem ferè annis, eo vel maximè tempore quo in Molinosum decreta fervebant, ipsum Fenelonum inter Guyoniæ amicos et sectæ fautores variis rumusculis recensebant; et Molinoso studentes Angli Protestantes, edito in Hollandiâ libro de ejusdem Molinosi rebus et scriptis, Fenelonum ipsum ejus occultum defensorem prædicabant. His itaque motus, Articulis subscribebat; ac ne illa subscriptio in retractationis suspicionem traheretur, consultoribus visum ultro eum quartum adciscere, qui secum de re maximâ disceptaret : adeo ejus nomini famæque parcebant; eumque emendatum, non perditum, quod absit, ac dehonestatum volebant.

Hæc igitur agebantur unâ consciâ eâ, quam memoravimus, illustri feminâ, quâ amicissimâ, atque, ut aiunt, patronâ Fenelonus utebatur. Ea autem assiduè hortabatur virum, ut à pessimæ sectæ pravæque mulieris defensione desisteret : ipse se modestissimum et obedientissimum præferebat; tantoque silentio peractæ res sunt, ut eum interim Rex maximus Cameracensem Archiepiscopum designaret.

Interea Guyoniam, ultro postulantem, Meldensi Episcopo curandam tradidere. Translata ad Moniales Meldenses egregias, triginta quatuor Articulis, censurisque Episcoporum Meldensis et Catalaunensis in libros suos latis subscribebat : ipsos etiam libros, ut qui pravam doctrinam continerent, manu propriâ proscribebat. Omnia pollicebatur : ab Episcopo denique ferebat obedientiæ testimonium his conditionibus; ut à docendo et scribendo abstineret; ne quemquam susciperet in viis spiritualibus dirigendum; ipsa frequentaret postulationes aliosque actus Christianis imperatos. Hæc illa est commendatio, quam ab Episcopo se tulisse gloriatur. Hæc jussa suscepit, his etiam subscripsit, ut acta demonstrant : à quibus exequendis quàm postea abhorruerit, non est hujus loci dicere.

Eò deventum est ut novus Archiepiscopus consecrationis munus acciperet : delectus ab ipso Meldensis Episcopus, qui, assistente etiam Catalaunensi Episcopo, sacro officio fungeretur. Uno alterove circiter ante consecrationem die, ipse Archiepiscopus flexis genibus Episcopi dexteram osculatus : Per hanc ego, inquit, dexteram, quâ me consecratum volo, polliceor me à tuâ doctrinâ nunquam recessurum. Quod, uti prædiximus, multis jam litteris significaverat, nec unquam

trente-quatre articles d'Issy, où les dogmes de Molinos et de la dame Guyon furent proscrits, avec beaucoup d'opinions particulières à l'abbé de Fénelon. Après avoir un peu tergiversé, il souscrivit cependant à ces articles, pour ne pas paraître manquer à toutes ses promesses, car il avait protesté par lettres aux examinateurs de sa soumission, et écrit spécialement à l'évêque de Meaux, qu'il acquiescerait à tout ce qu'il déciderait, et que jamais il ne s'écarterait de sa doctrine. Il craignait en outre que s'il refusait de souscrire aux articles, convaincu d'être l'auteur du Quiétisme, non-seulement il ne se privât de toutes les grâces auxquelles il pouvait prétendre, mais qu'il ne s'attirât encore l'indignation de la ville et de la Cour.

Et en effet, depuis environ dix ans, dans le temps surtout où les décrets contre Mélinos étaient encore récents, ses partisans répandaient à petit bruit, que l'abbé de Fénelon luimême était des amis de Madame Guyon, et attaché à la secte. Les Protestants anglais, dévoués à Molinos, dans un livre imprimé en Hollande sur la conduite et les écrits de ce chef des Quiétistes, publiaient que cet abbé était un de ses défenseurs cachés. Déterminé par toutes ces considérations, l'abbé de Fénelon signa les articles d'Issy. Mais de peur que cette signature ne passât pour une rétractation, les examinateurs résolurent d'eux-mêmes de se l'associer comme un quatrième juge, qui discuterait avec eux cette matière importante : tant ils ménageaient son nom et sa réputation, et tant ils désiraient de le corriger et non de le perdre, ce qu'à Dieu ne plaise, ou de le déshonorer.

L'illustre dame, dont j'ai fait mention, très-amie et grande protectrice de l'abbé de Fénelon, était la seule qui fût instruite de ces conférences. Elle ne cessait de l'exhorter à abandonner la défense d'une secte si perverse, et d'une femme si dangereuse. Pour lui il se déclarait alors, avec beaucoup de modestie, très-soumis à ce qui avait été décidé. Toutes ces choses se traitèrent dans un si grand secret, que sur ces entrefaites le Roi nomma l'abbé de Fénelon à l'archevêché de Cambrai.

Cependant la dame Guyon, à sa propre réquisition, fut confiée à l'évêque de Meaux, pour en prendre soin. On la transféra dans un monastère distingué de son diocèse : elle souscrivit aux trente-quatre articles, et à la condamnation que les évêques de Meaux et de Châlons avaient faite de ses livres, les proscrivant elle-même de sa propre main, comme contenant une mauvaise doctrine. Enfin elle promettait tout ce qu'on exigeait d'elle : l'évêque de Meaux lui donna une attestation de sa soumission, à ces conditions : qu'elle s'abstiendrait désormais d'enseigner et d'écrire, qu'elle ne se chargerait plus de diriger personne dans les voies spirituelles, qu'elle ferait les prières et les autres actes commandés aux chrétiens. Telles sont les clauses de cette attestation, qu'elle se glorifie d'avoir reçue de l'évêque de Meaux; tels sont les ordres qu'elle reçut, auxquels elle souscrivit, comme les actes le prouvent. Mais ce n'est pas ici le lieu de dire combien elle témoigna dans la suite d'opposition à s'y conformer.

Le moment arriva où le nouvel archevêque devait être consacré. Il choisit pour son ordination l'évêque de Meaux, lequel assisté de l'évêque de Châlons, en fit la cérémonie. Un jour ou deux avant son sacre, cet archevêque à genoux devant l'évêque de Meaux, lui baisa la main droite, et lui dit : Par cette main dont je veux être sacré, je vous promets de ne jamais m'écarter de votre doctrine. C'était la même protestation qu'il avait déjà faite dans plusieurs de ses lettres, et qu'il ne cessait de renouveler en toutes les manières possibles : ces mêmes lettres font foi de ce que j'avance. L'évêque de Meaux recevait sans peine ces témoignages de soumission, bien assuré que pour lui il n'enseignait rien de nouveau, rien de suspect, et qu'il avait puisé toute sa doctrine dans les Pères.

Cependant il lui restait encore quelque sujet de défiance, attendu que cet archevêque n'avait pas expressément condamné la dame Guyon. L'évêque de Meaux faisait tout ce qu'il pouvait pour l'y engager. Dans cette vue, comme il devait bientôt publier un livre sur les Etats d'oraison, où il réfutait les principes et les écrits de cette femme artificieuse, il le donna à examiner à l'archevêque de Cambrai, pour qu'il l'approuvât. Il espérait que la lecture de ce livre lui ouvrirait les yeux sur l'ignorance et les erreurs de cette femme; qu'en approuvant l'ouvrage, il la condamnerait, et déclarerait ouvertement qu'il la rejetait, ce qui lui ferait honneur et édifierait toute l'Eglise.

omnibus modis significare cessabat : cujus rei testes eædem epistolæ fidem facient. Hæc autem Episcopus suscipiebat libens, satis sibi conscius quàm nihil novi, nihil suspecti traderet, doctrinamque omnem suam à Patribus mutuaret.

Unus hærebat scrupulus, de Guyoniâ nondum ab Archiepiscopo apertis vocibus improbatâ : id autem ut præstaret, quantùm poterat agebat Episcopus. Itaque cùm in eo esset ut librum ederet de statibus orationis; in quo artificiosissimæ feminæ dogmata et libros confutaret, eum Archiepiscopo examinandum approbandumque tradidit; in eam spem adductus, ut per hanc occasionem, libri lectione, mulieris imperitiam erroresque detegeret, approbatione proscriberet, et proscribi à se palam testaretur; quod et ipsi decori, et toti Ecclesiæ ædificationi foret.

Librum Archiepiscopus accepit legendum : approbandum promisit more solito, facto scilicet examine. Neque clam tulerat Meldensis Episcopus quæsitam Cameracensis approbationem, cum Parisiensis et Carnotensis approbationibus conjungendam. Sed frustra fuit. Tribus enim elapsis integris hebdomadibus, adest vir illustrissimus, idem quo auctore examinandam Guyoniam Episcopus susceperat, cum Archiepiscopi litteris, quas vocant fiduciariis, clarâ voce testatus non posse ab Archiepiscopo approbari librum.

Quid autem causæ erat? An libri doctrinam improbabat? An aliquos locos molliendos, explicandos, eradendos postulabat? Neutiquam. Approbationem denegabat eo tantùm nomine, quòd Episcopus in libro Guyoniam proscriberet, quam idem Archiepiscopus improbatam nollet. Quæ quàm Episcopo, non sibi, sed ipsi Fenelono gravia futura visa sint; quàm adversa Ecclesiæ rebus, ipsiusque Archiepiscopi gloriæ, quam in fide Episcopos habere oportet maximam; quàmque gravibus verbis inde secutura incommoda prænuntiaverit, hic quidem commemorare non est animus.

Quò sinceriùs atque libentiùs Cameracensi Meldensis communicabat sua eò ille omnia dissimulantiùs occultabat. Itaque cùm librum adornaret, unus erat Meldensis cui rem impenetrabilem et inaccessam vellet. Factum. Vix ad eum mox prodituri libri fama pervenerat : quo allato nuntio, pro rei gravitate commotus adit Carnotensem, adit Parisiensem, Fenelono amicissimos. Quid de libro resciverit, memorat : quæ mala, quæ dissidia, quæ scandala secutura sint, promit. Quid enim tam latenter ac velut obductis tenebris librum Cameracensis involveret, tantoque studio caveret ne Meldensi fieret notus, nisi suspecta et adversa cogitaret? Quid deinde futurum? Taceret Episcopus? contradiceret? Utrinque vel proditæ veritatis, vel læsæ charitatis metus. Ageret ergo Parisiensis cum amicis Cameracensis, ipse enim aberat, cum ipso Rege, ne prodiret liber nisi communi consilio? Sed frustra. Cameracensis amici, ne quid Parisiensis tentaret ampliùs, postridie librum evulgant, ipsi Regi tradunt; salubre consilium, ac tanta mala prohibiturum eludunt.

Quæ deinde secuta sint, omnibus nota. Motus undique ingentes, in urbe, in aulâ, in provinciis : Romam usque pervadunt. Simul omnia commoventur tanto impetu, celeritate tantâ, ut non citiùs silvam flamma corriperet. Hærere amici Cameracensis, et, quod unum poterant, uni Meldensi tam præcipitem imputare motum; tanquam urbs, aula, docti indoctique omnes ejus nuti-

L'archevêque de Cambrai prit le livre, promit de l'approuver après l'avoir examiné selon l'usage; car l'évêque de Meaux n'avait pas cherché à lui dérober son approbation, pour la joindre à celles de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres : mais son attente fut vaine. Trois semaines entières s'étaient écoulées, lorsque l'illustre personnage [1] qui avait engagé l'évêque de Meaux à examiner la doctrine de Madame Guyon, vint le trouver avec des lettres de créance de l'archevêque de Cambrai, et lui déclara nettement que ce prélat ne pouvait approuver son ouvrage.

Mais quel était le motif de ce refus? Est-ce qu'il improuvait la doctrine du livre? Voulait-il qu'on en adoucît quelques endroits, qu'on en expliquât certaines propositions, ou qu'on en retranchât d'autres? Point du tout. Il refusait son approbation uniquement parce que l'évêque de Meaux condamnait dans son *Instruction* la dame Guyon, que cet archevêque ne voulait pas blâmer. Je n'ai pas dessein de rapporter ici avec quelle force je représentai combien cette conduite de M. de Fénelon ferait de tort, non à l'évêque de Meaux, mais à lui-même; combien elle serait nuisible à l'Eglise, préjudicierait à la gloire de cet archevêque, parce que c'est dans la pureté de la foi que les évêques doivent la faire consister, et enfin combien d'autres inconvénients résulteraient d'un pareil procédé.

Plus l'évêque de Meaux communiquait franchement et facilement ses écrits à l'archevêque de Cambrai, plus celui-ci usait de dissimulation pour lui cacher les siens. Ainsi, pendant qu'il préparait son livre des *Maximes*, l'évêque de Meaux était le seul à qui il voulut en faire un mystère impénétrable et inaccessible. C'est en effet ce qui est arrivé. Car, quoique ce livre dût bientôt paraître, à peine le prélat en avait-il entendu parler. Dès qu'il en fut informé, affecté de cette nouvelle autant que l'importance du fait le demandait, il vint trouver l'évêque de Chartres et l'archevêque de Paris, amis particuliers de Fénelon. Il leur rapporta ce qu'il avait appris de ce livre, leur exposa les maux, les dissensions, les scandales que produirait la publication d'un tel ouvrage. Pourquoi, en effet, l'archevêque de Cambrai le composait-il dans un si grand secret, et l'enveloppait-il, pour ainsi dire, de ténèbres épaisses? Pourquoi prenait-il tant de précautions, afin qu'il ne vînt pas à la connaissance de l'évêque de Meaux, si ce n'est qu'il avait dessein d'y établir une doctrine suspecte et opposée à la sienne? Qu'en résulterait-il? L'évêque de Meaux se tairait-il, ou réclamerait-il? Dans les deux partis on devait craindre ou de trahir la vérité, ou de blesser la charité. Il fallait donc que l'archevêque de Paris agît auprès des amis de l'archevêque de Cambrai, qui était alors absent, auprès du Roi même, pour que le livre de ce prélat ne parût que d'un commun accord : mais en vain. Les amis de M. de Cambrai, pour que M. de Paris ne pût les traverser, publièrent le livre dès le lendemain, le présentèrent au Roi, et éludèrent ainsi un avis salutaire qui devait empêcher de si grands maux.

Tout le monde sait quelles furent les suites de cette conduite. On vit de tous côtés une grande commotion, à la ville, à la Cour, dans les provinces, et qui s'étendit jusqu'à Rome. Tous les esprits furent émus en même temps avec une si grande vivacité et tant de promptitude, que la flamme n'embraserait pas plus vite une forêt. Les amis de l'archevêque de Cambrai furent saisis de cet événement, et ils firent ce qu'ils pouvaient, qui était d'attribuer à l'évêque de Meaux un mouvement si subit; comme si la ville et la Cour, les savants et les ignorants se remuaient à ses ordres. Ils disaient qu'offusqué par l'éclat d'un si beau génie, l'envie qu'il portait à M. de Cambrai, l'engageait à exciter tous ces troubles à l'aide d'une aveugle cabale.

Mais quoi? qu'on nous dise en quel temps, dans quel lieu, avec quelles personnes cette grande faction s'est formée. Est-ce donc avec ceux qui étaient le plus attachés à cet archevêque, avec ceux dont la protection l'a élevé aux plus grandes dignités? En quel temps ces complots ont-ils été tramés? était-ce lorsque Fénelon remettait tout entre les mains de l'évêque de Meaux? Serait-ce dans le cours des trois années où cet évêque travaillait avec tant de soin, pour que Fénelon ne parût pas être attaché à la nouvelle prophétesse, ni approuver une doctrine très-pernicieuse? Soupçonnera-t-on que ce fut dans les circonstances où il protestait par une multitude de lettres, qu'il ne s'écarterait jamais des sentiments de l'évêque de Meaux. Les lettres qui le déclarent, existent. Dira-t-on que

[1] Le duc de Chevreuse.

bus ageruntur; ipse Cameracensis invidiâ, tantique ingenii fulgore præstrictus cæcâ factione omnia conturbaret.

Quid autem? quo tempore, quo loco, quibuscum grandis inita factio est? Cum amicissimis, cum iis quorum vel maximè operâ ipse Cameracensis ad summa quæque provectus est? Quo deinde tempore? An cùm idem Fenelonus Episcopo omnia permittebat? An cùm Episcopus toto triennio id agebat, ne novæ prophetidi, ne nocentissimæ doctrinæ Fenelonus addictus esse videretur? An cùm tot datis litteris idem profitebatur se à Meldensis sententiâ nunquam recessurum? Extant litteræ testes. An cùm consecrandus ejusdem Meldensis deposcebat manus, eademque obtestatus, ei probatum se tanto studio cupiebat? An postea cùm Episcopus librum suum eidem Cameracensi approbandum traderet?

Hactenus Cameracensi tuta omnia : alto omnia sepulta silentio; nec ejus errorum, absit à verbo injuria, ad Regem vel tenuis fama perlabitur. Ipse se Archiepiscopus libello edito publicavit; in se commovit omnes : liceat verum dicere ipsâ rerum serie confirmatum. Antea à Meldensi sic omnia occupata benefactis, ut nullus pateat locus in quo insidias collocare potuerit. Ex libello Cameracensis orta pericula : hic malorum fons et caput; hinc retecta omnia quæ in Feneloni gratiam Meldensis, nonnullo suo periculo, occulta voluerat.

Quid quod Episcopus omni operâ id egerat, ut liber premeretur? Quid quod publicato libro usque adeo diu tacuit, ut per eam occasionem amici Cameracensis efferrent in vulgus, Meldensem Episcopum nec multa conatum in libro Cameracensis quidquam omnino noxæ invenire potuisse? Ille conticescebat, donec omnibus erratis liquidò exploratis et inter se collatis, jam nefas videretur veritati denegare episcopalis vocis obsequium.

At enim Archiepiscopo prodi errata oportebat. Factum luculentissimis scriptis, alibi recensitis : tamque omnia objecta constat ei in manus tradita, ut etiam ejus ad omnia responsa teneamùs. Quid clarius? Si quid defuisset, ne res per scripta mutua in infinitum tenderet, collatione habitâ omnia explicari Parisiensis, Carnotensis, ipse vel maximè Meldensis flagitabant. Ne illa iniretur elucidationis via, etiam suadente apostolico Nuntio hujus rei teste, etiam adhortante Rege, Feneloni animus obstinatissimè repugnabat. Meldensis factioni scilicet serviebat : ipsius livori, piget commemorare, tam æquam excusationem comparabat.

Quid autem erat, per Deum immortalem, quòd Episcopus antea prono animo favens, tandem post librum editum invidere cœperit? Quid enim Archiepiscopo invideret? Inanes argutias, vacuam et infrugiferam theologiam, sublime ingenium ad ima et vana depressum, sermonis elegantiam vano cultui servientem, Guyoniæ magisterium, Quietismi defensionem specie pietatis adumbratam? Me miserum, qui hæc enarrare cogar quorum piget pudetque!

Demum in testimonium vocati Episcopi, cùm animadverterent Archiepiscopum totis viribus incumbere, ut libri doctrinam erroneam mordicus defenderet, scriptâ etiam hac de re ad summum Pontificem epistolâ, omnia in vanum conati et experti, ut fraternum animum flecterent, necessitati cesserunt, et Declarationem de doctrinâ libri in manus apostolici Nuntii tradidere.

Hæc igitur gesta rerum evincit series. Quàm au-

cet évêque préparait les traits de sa jalousie contre Fénelon, au moment où il le priait de le consacrer, et où lui renouvelant toutes ses promesses, il témoignait tant de désir de le convaincre de ses dispositions? Enfin sera-ce lorsque l'évêque de Meaux confia son livre à cet archevêque, pour qu'il l'approuvât?

Jusqu'ici nul sujet de crainte pour M. de Cambrai : tout ce qui concernait cette affaire était enseveli dans un profond silence ; et le plus petit bruit de ses erreurs, que personne ne s'offense de cette expression. n'était pas encore parvenu aux oreilles du Roi. C'est cet archevêque lui-même qui s'est manifesté par la publication de son livre, et qui a ému contre lui tous les esprits. La suite des faits confirme cette vérité, et l'on me permettra de la dire. Toute la conduite de l'évêque de Meaux à l'égard de M. de Cambrai, avant cette époque, est remplie de tant de marques de bienveillance, qu'il ne s'y trouve aucun espace où il ait pu lui tendre des embûches. Tous les périls qu'il a courus ont été causés par son livre : c'est là la source et le principe de tous les maux : de là la divulgation des faits que l'évêque de Meaux, par affection pour M. de Fénelon, avait voulu tenir cachés, en s'exposant lui-même à quelque disgrâce.

Si l'évêque de Meaux n'avait été bien disposé en faveur de M. de Cambrai, pourquoi aurait-il travaillé de tout son pouvoir à empêcher que son livre ne parût? Pourquoi, après qu'il eut été publié, garda-t-il le silence si longtemps, que les amis de M. de Cambrai en prirent occasion de répandre, que l'évêque de Meaux, malgré tous ses efforts, n'avait rien pu trouver de répréhensible dans cet ouvrage? Il se taisait en effet, jusqu'à ce que après avoir clairement reconnu toutes les erreurs du livre, et les avoir comparées entre elles, il fût manifeste qu'un évêque ne pouvait dans cette occasion se dispenser, sans crime, de parler en faveur de la vérité,

Mais avant tout, il convenait de mettre sous les yeux de cet archevêque les fautes de son livre. C'est ce qui a été exécuté par des écrits très-lumineux, dont on a parlé ailleurs. Il est si constant que toutes les objections qu'on formait contre ce livre lui ont été communiquées, que nous avons les réponses qu'il fit à chacune. Quoi de plus évident? S'il manquait encore quelque chose, pour que l'affaire traitée par des écrits réciproques n'allât pas à l'infini, l'archevêque de Paris, l'évêque de Chartres, et surtout celui de Meaux, demandaient avec instance que les questions fussent discutées dans une conférence. M. de Fénelon s'opposait fortement à ce qu'on prît cette voie pour éclaircir les difficultés, quoique le nonce apostolique, témoin de ce que je rapporte, voulût l'y engager, quoique le Roi même l'y exhortât. Sans doute il avait dessein de servir la faction de l'évêque de Meaux ; il voulait fournir à sa jalousie, j'ai honte de le dire, une excuse si raisonnable.

Et par quel motif, grand Dieu, l'évêque de Meaux, auparavant si porté à favoriser M. de Cambrai, serait-il devenu jaloux de ce prélat, après la publication de son livre? Que pouvait-il donc lui envier? Quoi? de vaines subtilités, une théologie vide de choses et sans utilité, un génie sublime rabaissé à des spéculations basses et futiles, une élégance de style employée à décorer un faux culte, les leçons de la dame Guyon, la défense du Quiétisme couverte des apparences de la piété? Ah! que je suis à plaindre, d'être obligé de raconter des choses que je déplore et dont je rougis!

Les évêques, que M. de Cambrai avait appelés en témoignage, voyaient avec douleur son obstination à défendre les erreurs de son livre : ils savaient qu'il avait écrit pour cet objet une lettre au Souverain Pontife. Leurs efforts et leurs démarches pour fléchir l'esprit de leur frère ayant été inutiles, il leur fallut céder à la nécessité, et ils remirent au Nonce apostolique leur Déclaration sur la doctrine du livre.

La suite des événements démontre donc la vérité de ces faits. Fénelon lui-même a publié combien il était attaché au Quiétisme et dévoué à la nouvelle prophétesse. Et pourquoi, tandis qu'il fait plusieurs fois une énumération des faux mystiques, ce qu'on remarque avec raison dans la *Déclaration des évêques*, s'arrête-t-il aux illuminés d'Espagne, et passe-t-il entièrement sous silence Molinos, la dame Guyon, et tous les Quiétistes de notre siècle? Pourquoi dans sa lettre à Innocent XII, ne parle-t-il point de cette femme, affaiblit-il les censures portées contre les Quiétistes, et laisse-t-il intact le livre de Molinos? Maintenant animé du même esprit, quoiqu'il eût souvent promis qu'il condamnerait en termes clairs Madame

tem Quietismo, quàm novæ prophetidi faveret Fenelonus, etiam ipse prodidit. Quid enim recensitis, quod in Episcoporum Declaratione est positum, falsis spiritualibus semel et bis, in Hispaniensibus illuminatis constitit : Molinosum, Guyoniam, nostri ævi Quietistas omnino prætermisit? Cur in Epistola ad Innocentium XII Guyoniam tacuit, Quietistarum censuras elevavit, Molinosi librum reliquit integrum? Nunc eodem spiritu actus, sæpe licet pollicitus futurum ut apertis verbis Guyoniam condemnaret, amplissimo Mandato edito, Molinosum ejusque propositiones LXVIII carpit; non verò librum ipsum ab apostolicâ quoque Sede damnatum : tacitam Guyoniam voluit, quippe cui toto libello suo occultam excusationem præparasset. Quæ omnia facilè probaremus : sed jam de Meldensis innocuis gestis, deque Cameracensis prono in Guyoniam animo satis superque dictum est.

Hæc pro veritatis testimonio quæsitus scripsi.

J. Benignus, *Episcopus Meldensis.*

Guyon, il s'est contenté dans un très-gros Mandement qu'il a publié, de noter Molinos et les LXVIII propositions de cet auteur, que Rome a flétries; mais il n'a dit mot de son livre, également proscrit par le Siége apostolique, et il a gardé un grand silence sur la dame Guyon, comme ayant destiné tout son écrit à la justifier secrètement. Il nous serait aisé de prouver toutes ces allégations; mais nous en avons assez dit pour montrer la droiture des procédés de l'évêque de Meaux, et la force de l'attachement de l'archevêque de Cambrai pour Madame Guyon.

Sur la demande qu'on m'en a faite, j'ai écrit ceci pour rendre témoignage à la vérité. J. Bénigne, *Evêque de Meaux.*

DERNIER ÉCLAIRCISSEMENT

SUR LA RÉPONSE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI AUX REMARQUES DE M. DE MEAUX.

Tout le monde demeure d'accord que la réponse de M. de Cambrai à mes *Remarques* n'a presque rien de nouveau que la violence de ses expressions, qui se réfute par son propre excès : en sorte que jamais livre ne mérita moins de réplique que celui-ci. Car encore que l'auteur déclare dès les premiers mots qu'il me veut rendre plus inexcusable que jamais[1], loin d'alléguer contre moi de nouveaux faits qui aggravent les fautes dont il m'accuse, il fait plutôt, comme on le va voir, un pas en arrière, et relâche de la rigueur de l'accusation. Il ne fait cependant qu'enflammer et aigrir, et il semble vouloir regagner par la véhémence de ses expressions, ce que la raison lui fait perdre. C'est ce que ses amis appellent une éloquence tonnante, et le dernier effort de l'esprit humain. Pour moi, j'ai en effet avoué sans peine dans mes *Remarques*, qu'il « faisait de prodigieux efforts et les plus grands peut-être qu'on eût jamais vus[2]; » mais en même temps malheureux, puisqu'il vaudrait bien mieux avoir une cause qui ne demandât point de ces violences. Il les redoute cependant : mais pourquoi? J'ai honte de le dire : c'est pour défendre plus que jamais Madame Guyon, pour s'emporter contre moi avec d'autant plus de hauteur que je donne de plus solides et de plus sincères éclaircissements, et pour déguiser l'état de la question. Voilà trois

1. *Rép. aux Rem.*, p. 1. — 2. *Rem.*, avant-propos, ad fin.

choses qu'il faut voir, avant que de finir cette dispute. Si M. de Cambrai persiste à dire que c'est une loi qu'il doit parler le dernier, où l'a-t-il prise? Il ne dira pas du moins que je veux allonger l'affaire, en écrivant après lui. Il voit qu'indépendamment de tous nos écrits on procède au jugement : il est peut-être déjà résolu, peut-être déjà prononcé; et sans vouloir prévenir cette décision, on verra bientôt, si je ne me trompe, que M. l'archevêque de Cambrai n'en augure rien de bon. Quoi qu'il en soit, dans un dernier livre qui a suivi sa réponse à mes *Remarques*[1], il commence à prévenir ses lecteurs sur ce qu'on doit croire, s'il est censuré, de moi et de la doctrine que je lui oppose. Etrange précaution, je l'avoue; et peut-être qu'on ne la croira, tant elle est extraordinaire, qu'après avoir vu ses paroles que je ne tarderai pas à rapporter[2]. Mais enfin elle m'oblige à pourvoir non pas à moi qui ai sacrifié tous mes intérêts à la vérité dès le commencement de cette dispute, mais à l'Eglise, et à dissiper les impressions qu'il prétend qui doivent rester par ses livres après sa censure.

ARTICLE I.

Que tout l'effort de M. de Cambrai tend à justifier Madame Guyon.

Je commence mes réflexions par cet endroit capital : M. de Cambrai ne travaille que pour Madame Guyon : c'est là le vrai dénoûment de son livre des *Maximes des Saints*, et des autres qui ont suivi; c'est le désir de l'excuser et de la défendre qui lui a fait inventer la distinction du vrai sens d'un livre avec l'intention de son auteur. On lui a demandé ses auteurs sur cette distinction : sans en avoir nommé un seul et sans en pouvoir apporter un seul exemple dans toute l'histoire de l'Eglise, il persiste dans cette doctrine inouïe. Il n'en faut pas davantage pour la condamner. Mais pour un plus grand éclaircissement, j'ajoute à toutes les choses que j'ai proposées sur cette matière, cette dernière réflexion.

Depuis que M. l'archevêque de Cambrai excuse Madame Guyon contre le sens de son livre par un autre sens qu'elle avait dans son esprit, apparemment il a dû savoir quel était ce sens; il le doit savoir du moins à présent, qu'il fait les derniers efforts pour soutenir la bonne intention d'une femme dont tout le texte porte, comme il l'avoue, à l'impiété. Car, je lui demande, quand il dit que dans son esprit elle donne à son livre un bon sens qu'elle exprimait mal, et qu'en effet elle a blasphémé contre sa pensée, ou c'est un bon sens indéterminé que lui-même n'a pas en vue, ou c'est un sens fixe qu'il a eu dans l'esprit en écrivant. Dire le premier, ce serait dire : Je ne sais pas ce qu'a voulu dire Madame Guyon, mais je sais qu'elle n'a pu se tromper en elle-même, ou du moins qu'elle ne s'est point trompée, c'est-à-dire en autres termes : A quelque prix que ce soit je veux la défendre, sans savoir si elle a raison ni ce qu'elle a voulu dire. Est-ce ainsi que veut répondre M. de Cambrai? Ne lui imputons pas cette absurdité : il l'a démentie par ces paroles du *Mémoire* que j'ai im-

1. *Rép.* de M. de Cambrai à l'écrit de M. de Meaux, intitulé : *Quæstiuncula.* — 2. *Rép. aux Quæst.*

primé : « Je lui ai fait, dit-il, expliquer souvent ce qu'elle pensait sur les matières qu'on agite : je l'ai obligée à m'expliquer la valeur de chacun des termes de ce langage mystique dont elle se servait dans ses écrits. J'ai vu clairement en toutes occasions qu'elle les entendait dans un sens très-innocent et très-catholique. » Il ajoute : « Je dois selon la justice juger du sens de sès écrits par ses sentiments que je sais à fond, et non pas de ses sentiments par le sens rigoureux qu'on donne à ses expressions, et auquel elle n'a jamais pensé[1]. » Il a donc ce bon sens, ce sens catholique dans l'esprit ; et une femme qui a eu pour lui toute *l'ouverture* qu'il marque ou l'aurait dit à un tel ami, ou elle-même elle l'ignorait.

Poussons encore : Il est vrai que M. de Cambrai insinue dans sa réponse à ma *Relation* que « la bonne opinion qu'il avait de cette personne ignorante, lui faisait excuser ses intentions dans les expressions les plus défectueuses. » Ce qui semble marquer indéfiniment une prévention favorable sans voir encore un sens déterminé. Mais il n'en est pas demeuré là, puisqu'après avoir observé que « par rapport au public, il laissait l'examen rigoureux des deux livres de cette femme (de son *Moyen court* et de ses *Cantiques*), à son évêque, il ajoute incontinent ces termes précis : « N'étant que prêtre, je croyais assez faire en tâchant de connaître à fond ses vrais sentiments; je crus les connaître. » Il avait donc dans l'esprit le sens fixe et déterminé qu'il voulait donner à ses livres selon l'intention de l'auteur, pour s'empêcher de les condamner : que ne l'a-t-il dit depuis tant de temps qu'il en parle? Il savait ce sens, quand il a écrit le *Mémoire;* il le savait, quand il a écrit sa *Réponse à la Relation;* il ne l'avait pas oublié, quand il a écrit la *Réponse aux Remarques*. Pourquoi en faire un mystère, et défendre toujours un auteur sur la bonne intention d'un sens qu'on ne veut jamais expliquer?

Naturellement on doit penser que le bon sens qu'il prétend donner aux livres de Madame Guyon, est une illusion. Car s'il l'avait dans l'esprit, il le dirait. Or est-il qu'il ne le dit pas, depuis tant de temps qu'il se vante de l'avoir ; il ne l'a donc pas ; il amuse son lecteur. Peut-être aussi que l'on pourrait rendre une autre raison de son silence. C'est que s'il nous expliquait le bon sens qu'il donne à de mauvais livres, on verrait qu'insensiblement il referait son propre ouvrage, et les *Maximes des Saints*. Il paraîtrait par conséquent qu'il n'a fait ce livre que pour excuser Madame Guyon, et que c'en est, comme nous l'avons toujours soutenu, la fine et secrète apologie.

C'est aussi le vrai secret de cette parole de son *Avertissement* à la tête de ses *Maximes des Saints* : « Les mystiques, s'ils veulent m'écouter sans prévention, verront bien que je les entends, et que je prends leurs expressions dans la juste étendue de leur sens véritable. Je leur laisse même à juger, si je n'explique pas leurs maximes avec plus d'exactitude que la plupart d'entre eux n'ont pu jusqu'ici les expliquer. » Voilà sans doute, Madame Guyon, dont ce prélat a écrit « qu'il savait mieux ce qu'elle voulait dire que ses livres ne l'ont expliqué[1]. » Sous ce nom général de *mystiques*, il cache principalement la première des mystiques selon lui : celle à qui il fait expliquer toute la valeur des termes mystiques dans ses écrits; celle dont il a su le sens véritable et qu'il se vante, comme on vient de voir, de mieux entendre qu'elle ne s'explique.

S'il donne à cette mystique le nom d'*ignorante*, ce n'est pas pour la dégrader, mais au contraire pour la relever en disant dans sa *Réponse à la Relation :* « Je la crus fort expérimentée et éclairée sur les voies intérieures; quoiqu'elle fût *fort ignorante*, je crus apprendre plus sur la pratique de ces voies en examinant avec elle ses expériences, que je n'eusse pu faire en consultant des personnes plus savantes, etc. » J'ai donc eu raison de dire que selon M. de Cambrai elle était de ces ignorantes dans lesquelles les voies parfaites étaient pour ainsi dire si réalisées, qu'on les y voyait comme en celles qui sont enseignées de Dieu par l'onction de son Saint-Esprit[2] : c'est à une telle ignorante qu'il a prêté ses paroles, pour l'expliquer mieux qu'elle ne pouvait s'expliquer elle-même.

En effet, parcourons un peu les dogmes de cette ignorante, et voyons quel commentaire en aura fait M. de Cambrai dans ses écrits. Il reconnaît et condamne dans les faux mystiques « l'acte simple et unique qui est permanent, qui n'a jamais besoin d'être réitéré et qui subsiste toujours par lui-même, à moins qu'il ne soit révoqué par un acte contraire[3]. » Tel est l'acte d'abandon que Molinos, après Falconi et Madame Guyon après eux, a reconnu dans les mêmes termes. On voit cet acte dans le *Moyen court*, puisqu'on y voit un acte toujours subsistant par lui-même, sans qu'on doive le réitérer[4]. Il est appelé du nom de *consentement passif*, et il n'est actif qu'au commencement de la voie[5], où l'on se donne à Dieu à perpétuité; ce qui a aussi de soi-même un effet perpétuel. Cet acte est le fondement du quiétisme. La lettre de Falconi où il établit cet acte dont il paraît l'inventeur, est imprimée avec le *Moyen court*[6]. C'est cette lettre que suit Molinos de point en point. Chacun le sait : Madame Guyon marche sur ses pas. M. de Cambrai qui condamne cette doctrine, quel bon sens peut-il donner à son amie qui l'enseigne, et qu'à quelque prix que ce soit il veut excuser? Quel bon sens, encore un coup, peut-il lui donner, sinon celui qu'il suit lui-même, en substituant à la place de cette continuité un équivalent[7], c'est-à-dire, comme porte la *Déclaration des trois évêques*, une si grande uniformité qu'il « n'y a rien de marqué et qu'on croit ou ne faire jamais d'acte ou n'en faire qu'un seul durant tout le cours de la vie, en ne sentant qu'un seul mouvement, savoir celui qui est imprimé[8]. »

Madame Guyon enseigne après Molinos un abandon, une perte, « un renoncement à toutes inclinations particulières, quelque bonnes qu'elles paraissent, sitôt qu'on les sent naître, pour se mettre dans l'indifférence, et être indifférent pour toutes choses, soit pour le corps, soit pour l'âme, pour

1. *Mém.* de M. de Cambrai, *Relat.*

1. *Mém.* de M. de Cambrai, *Ret.* — 2. *Rem.* — 3. *Maxim..* — 4. *Moyen court*, § 22. — 5. *Idem*, § 24. — 6. *Ibid.* — 7. *Maxim.* — 8. *Declar. trium episc.*

les biens temporels et éternels[1]. » M. de Cambrai n'ose soutenir ces paroles ; mais s'il y veut trouver un bon sens à sa manière, ce ne peut être que celui qu'il a tâché de donner dans tout son livre à la sainte indifférence ; de sorte que, visiblement, c'est pour Madame Guyon qu'il travaille. Mais il n'y a rien de moins soutenable dans cette femme, que sa doctrine sur le sacrifice de soi-même et de son propre salut, lorsqu'après avoir supposé que « l'âme parfaite entre dans l'intérêt de la justice divine, consentant à ce qu'elle fera d'elle, et soit pour le temps ou pour l'éternité en elle[2] ; elle appelle ce sentiment qui enferme un consentement à sa damnation, « les derniers renoncements et les plus extrêmes sacrifices, où l'âme sacrifie à Dieu la répugnance qu'elle sentait au dépouillement de sa propre justice[3]. » Un peu après : « L'âme se relève par un renouvellement d'abandon et une étendue de sacrifice[4]. » Et enfin : « J'ai levé, dit-elle, cette barrière par l'abandon le plus courageux et le sacrifice le plus pur qui fût jamais : » cet abandon, « c'est d'avoir laissé le manteau si cher de sa propre justice[5]. » Ce n'est pas une fausse justice qu'elle sacrifie, puisqu'elle avoue aussitôt après que « c'était son principal ornement. » Indifférente pour sa justice et toujours prête à l'abandonner, son salut ne lui peut plus tenir au cœur. C'est aussi ce qu'elle explique à la fin en cette sorte : « Elle ne pourrait vouloir autre sort pour elle ni pour autre quelconque que celui que cette divine justice lui voudrait donner pour le temps et pour l'éternité[6]. » Un peu après : « Elle est indifférente pour le succès » (du désir de son salut ou de celui des autres) : ce qu'elle conclut en disant qu'elle « est dans une si entière désappropriation de toutes choses, qu'elle ne saurait plus arrêter un désir sur quoi que ce soit, non pas même sur les joies du paradis[7]. On voit que cette doctrine règne dans tout le *Cantique*, et on a vu la même chose dans le *Moyen court*. On ne niera pas que Molinos n'ait dit au fond la même chose, en ôtant toute pensée du salut avec toute soif de la justice éternelle ; et je l'ai démontré ailleurs[8]. C'est ainsi qu'avec de belles paroles et sous prétexte de conformité et d'abandon à la volonté de Dieu, d'amour désintéressé et de sacrifice, on apprend aux chrétiens comme une perfection, de perdre le soin de leur salut ; et voilà le mystère d'iniquité qui se forme et se met en train de nos jours, par ceux qu'on appelle *quiétistes*. M. de Cambrai n'osera pas approuver la doctrine de son amie ; mais pour excuser ses intentions, le sens le plus innocent qu'il puisse donner aux sacrifices extrêmes de cette femme, est celui du sacrifice absolu. Il n'y a rien qui s'accorde mieux que ces deux choses : un sacrifice absolu de son salut sous le nom d'intérêt propre pour l'éternité dans M. de Cambrai, et dans Madame Guyon un oubli de tout intérêt autant pour l'éternité que pour le temps. Rien ne revient davantage aux derniers renoncements de Madame Guyon, à ses plus extrêmes et en même temps à ses plus purs sacrifices, que dans M. de Cambrai la conviction invincible qu'on est justement réprouvé de Dieu. Il n'y a rien aussi de plus semblable au dépouillement de sa propre justice, de ce *manteau précieux*, de ce *principal ornement*, enseigné par Madame Guyon que cette conviction invincible de l'avoir perdue sans ressource, qu'on trouve dans M. de Cambrai. L'acquiescement simple à sa juste condamnation de la part de Dieu chez M. de Cambrai ne diffère point du consentement que donne Madame Guyon à tout ce que Dieu ordonnera d'elle pour son salut ou pour sa perte : ce qui induit à la fin à ne penser ni à l'enfer ni au paradis, comme disait Molinos, et à ne se mettre non plus en peine que lui, ni de sa perfection, ni de son salut, en cessant d'avoir soif de Dieu et de craindre de le perdre.

1. *Moyen court*, § 6. — 2. *Cant.* — 3. *Idem.* — 4. *Ibid.* — 5. *Ibid.* — 6. *Ibid.* — 7. *Ibid.* — 8. *Quiet. red.*, sect. I, cap. 1.

C'est là que nous mène cette indifférence à être heureux ou malheureux, que M. de Cambrai établit partout dans la volonté délibérée des parfaits : c'est, dis-je, là que nous mène ce désintéressement de toute la béatitude, qui ne peut être pratiqué que par ceux qui, à l'exemple de Madame Guyon et de Molinos, sacrifient leur beatitude et y sont absolument indifférents.

La source de l'indifférence de Molinos et de Madame Guyon est dans la conformité prétendue à la volonté de Dieu, et l'excuse de cette doctrine est dans les désirs généraux qu'admet M. de Cambrai, pour toutes les volontés connues et inconnues de Dieu[1].

M. de Cambrai semble corriger Madame Guyon en ce qu'elle paraît rejeter toutes les demandes ; mais comme elle réserve celles que Dieu inspire lui-même, il revient à ce sentiment par la vertu qu'il donne dans les parfaits à la grâce actuelle pour leur faire connaître la volonté de Dieu à chaque moment, à chaque occasion, à chaque acte, par conséquent et aux désirs et demandes comme aux autres.

Selon ces idées, Madame Guyon exclut en général dans les parfaits, tout acte de propre industrie, de propre excitation ; ce qui est contraire à David et aux autres saints lorsqu'ils disent : *Prévenons sa face*[2], etc. C'est la mauvaise doctrine qu'enseigne Madame Guyon : Pour la rectifier à sa mode, M. de Cambrai se contente de lui apprendre, non pas à exclure l'impression extraordinaire, mais à l'appeler ordinaire en l'attachant à la grâce commune à tous les justes, à condition toutefois comme on vient de voir, d'attribuer à cette grâce la faculté particulière de faire connaître aux parfaits la volonté de Dieu. Ce qui ne fait que changer les mots, et revient au fond à la même chose.

L'exclusion que donne Madame Guyon aux attributs absolus et relatifs, à Jésus-Christ, à ses mystères et à sa sainte humanité dans la haute contemplation, visiblement a donné lieu aux distinctions de M. de Cambrai sur ce sujet et fournissent à Madame Guyon la seule excuse, quoique fragile, qu'on puisse trouver à ses excès tirés de Molinos et des autres quiétistes.

Elle est toujours, après Molinos et les autres faux mystiques, ennemie des actes réfléchis qu'elle appelle dans les parfaits *se chercher et se reprendre soi-même* après s'être quitté par l'acte direct d'abandon. M. de Cambrai, qui n'ose ôter aux parfaits les actes réfléchis à l'exemple de ces faux

1. *Maxim.* — 2. *Psal.*, XCIV, 2.

docteurs, fait deux choses par où il revient à leur sentiment : l'une, de réduire les réflexions aux actes qui sont ou expressément commandés à certains moments, le nombre desquels est petit, ou inspirés par l'impression de cette grâce actuelle, qui, selon lui, fait connaître aux parfaits en particulier la volonté de Dieu sur eux ; l'autre encore plus pernicieuse, qui est de renvoyer les réflexions à la partie inférieure, pendant qu'il met précisément « la supérieure dans l'opération directe et intime de l'entendement et de la volonté[1]. »

Madame Guyon en général peu favorable à la mortification, « qui met, selon elle, les sens en vigueur et irrite les passions loin de les amortir ou de les éteindre[2], » trouve de quoi vérifier sa maxime, du moins dans le cas particulier des tentations, où selon M. de Cambrai la mortification tant l'intérieure que l'extérieure sont absolument inutiles[3].

Selon Madame Guyon, « les actions vertueuses, quoique faites avec la grâce de Jésus-Christ, sont des actions imparfaites[4]. Le nom de *vertu* est odieux : « Une âme parfaite est incapable d'user de quelque parole d'humilité, parce qu'elle n'a qu'une seule affaire qui est la recherche de son bien-aimé[5]. » Comme si ce n'était pas à la sainte Vierge une parole d'humilité que de dire : *Voici la servante du Seigneur*[6]*;* ou qu'elle se soit relâchée dans ce moment de la recherche de Dieu. C'est ce qui lui fait établir comme une maxime, « qu'on ne pratique jamais plus fortement la vertu, que lorsqu'on ne pense pas à la vertu en particulier[7]. » Y a-t-il rien de plus semblable à cette maxime que celle de M. de Cambrai, « qui fait exercer les vertus sans penser qu'elles sont vertus, et qui empêche d'en vouloir aucune en tant que vertu[8] ? »

On sait que je pourrais rapporter beaucoup d'autres maximes de Madame Guyon également pernicieuses et auxquelles M. de Cambrai trouve un bon sens, comme à celle-ci dans son livre des *Maximes*, je ne dois pas ici m'attacher à réfuter ses solutions, je l'ai fait ailleurs, et je n'ai maintenant qu'un seul mot à dire. Lorsqu'on écrit durant la vigueur d'une hérésie, et en traitant la matière, on doit éviter soigneusement non-seulement les sentiments de ceux qui l'établissent, mais encore les locutions semblables : et il ne faut point réduire sa différence d'avec eux dans de prétendus correctifs qui sont presque toujours des inconséquences et des contradictions; ni même à des choses fines qu'on n'aperçoit qu'avec des efforts extrêmes, quand à force de les alambiquer on les trouverait en quelque façon soutenables.

Les maximes qu'on vient d'entendre règnent dans tous les livres de Madame Guyon.

C'est en vain que M. de Cambrai nous veut faire accroire « qu'une femme si ignorante, » comme il affecte de la nommer, n'a point de système suivi. C'est parler contre le fait évident. Soit par sa propre industrie, soit par le secours de ses directeurs, ses livres n'ont... par des principes dont la liaison est bien connue[9]; et s'il y a un sens mauvais qu'il faille excuser avec M. de Cambrai, il faut que ce sens soit perpétuel dans ses livres.

1. *Maxim.* — 2. *Moyen court*, § x. — 3 *Maxim.* — 4. *Moyen court*, § 21. — 5. *Cant.* — 6. *Luc.*, I, 38. — 7. *Moyen court.* — 8. *Maxim.*
9. « On prendra garde à quatre ou cinq endroits où le sens n'est point parfait. »

Il faut ici examiner une altération de son texte, dont m'accuse M. de Cambrai sur le terme de *perpétuel.* Voici les paroles qu'il me reproche : « Peut-on distinguer l'intention d'un auteur d'avec le sens naturel, unique et perpétuel de son livre ? Ce terme *perpétuel*, me dit-il, est de vous et non pas de moi[1] ; c'est, poursuit-il, une altération. » Mais voyons donc une bonne fois à quoi M. de Cambrai donne ce titre. Et d'abord il est constant que je rapporte ses propres paroles, sans y changer un seul mot. C'est lui qui, dans sa *Réponse à la Relation*, a ainsi défini le sens d'un livre : « Le sens d'un livre, dit-il, est celui qui se présente naturellement en examinant tout le texte. » J'ai rapporté ses propres paroles, où je prie que l'on remarque ces mots : « Tout le texte. » J'ai encore récité de mot à mot ces paroles : « Le sens véritable, propre, naturel et unique, pris dans toute la suite du texte et dans la juste valeur des termes[2]. » Remarquez encore ces mots : « Dans toute la suite du texte et que j'ai nommé *sensus obvius*, en ajoutant : *naturalis.* » Voilà les paroles de M. de Cambrai fidèlement rapportées dans mes *Remarques*, sans y changer un mot. Il est vrai, j'en ai conclu dans la suite que le sens d'un livre de cette nature règne partout, puisqu'on le trouve partout dans la liaison de tout l'ouvrage, ou la racine ou les branches, ou les principes ou les conséquences. C'est ce qu'on appelle un sens perpétuel, ou en d'autres termes avec M. de Cambrai, un sens tiré « de tout le texte : un sens unique pris dans toute la suite du texte. » Je ne sache point d'autre sens perpétuel que celui-là : c'est celui que j'ai dit qu'on ne peut jamais séparer de l'intention de l'auteur. Où est donc l'altération tant reprochée par M. de Cambrai? Est-ce une altération du texte de ce prélat, que d'en tirer une conséquence, ou plutôt d'en marquer un équivalent, après l'avoir rapporté de mot à mot? Et cet exemple seul ne suffit-il pas pour conclure qu'on ne doit pas croire qu'il soit blessé, toutes les fois qu'il se plaint?

« Mais qu'y aurait-il d'étonnant, dit ce prélat, qu'une femme ignorante dans la théologie, sans penser l'impiété, l'ait exprimée dans ses écrits[3]. » Voilà proprement donner le change, et dissimuler la difficulté que j'ai proposée. Il est question de savoir si dans tout un livre où l'on agit par principes, il peut arriver qu'avec une intention toujours innocente, on puisse trouver le moyen d'exprimer un sens suivi et perpétuel qui soit impie.

Est-ce là l'effet du hasard ou du dessein ? M. de Cambrai veut-il soutenir que l'ignorance le puisse produire? Est-ce là ce qu'il appelle « une règle reçue dans toute l'Eglise[4] ? » Où trouve-t-il cette règle? Voilà quelle était ma difficulté. M. de Cambrai, sans la toucher, fait néanmoins semblant de répondre. Comment veut-il qu'on appelle un tel détour? Pour moi, je n'ai plus de termes pour expliquer l'artifice. Par là on sauve un livre qu'on fait semblant de vouloir condamner. On y veut trouver un bon sens malgré tout le texte, on éta-

1. *Rép. aux Rem.* — 2. *Rép. à la Relat.* — 3. *Rép. aux Rem.* — 4. *Rép. à la Rel.; Rép. aux Rem.*, p. 26.

blit la liberté d'expliquer en un bon sens tous les mauvais livres. On en élude la condamnation : on élude celle des auteurs les plus condamnables. Quand tout un concile ordonnerait à M. de Cambrai : *Aperte, aperte dic anathema Nestorio :* avec cette adresse, il pourrait encore les sauver par l'intention, sans qu'on le pût jamais convaincre. Molinos n'est pas moins à couvert que Madame Guyon. M. de Cambrai croit se sauver en disant que la mauvaise intention de ces hérésiarques est trop connue par leurs œuvres. Mais s'il en vient d'assez hypocrites pour couvrir entièrement leur iniquité, ne pourra-t-on les pousser à bout par leurs livres seuls, quelque mauvais qu'en soit toute la suite? Sera-t-il dit qu'un archevêque leur fournira une défense invincible, des armes impénétrables? Le souffrira-t-on dans l'Eglise? Me tairai-je? Ou à ma grande douleur, faudra-t-il que j'aie à combattre un tel dogme dans un tel prélat, et que ce travail me soit réservé dans mes vieux jours? Mais laissons ma peine, dont le public n'a que faire. Parlons du péril de l'Eglise. Peut-on n'en pas être inquiété? Peut-on voir un tel subterfuge présenté aux hommes artificieux par un prélat si capable de se faire tant de partisans par son éloquence et par son autorité? Espérons du moins, pour nous consoler, que sa soumission future fera oublier toutes ses vaines excuses.

Quoi qu'il en soit, j'ai prouvé tout ce que j'avais promis de prouver dans ce chapitre. Il a paru clairement dans le fait que M. de Cambrai attribue à Madame Guyon dans ses livres, une intention qu'elle ne peut avoir eue en les écrivant, et qu'il les défend en effet, quelque semblant qu'il fasse de les condamner. Mais ce qu'il y a de plus essentiel, c'est que pour défendre cette seule femme, il fournit des armes à tous les livres et à tous les auteurs contre l'Eglise qui les voudrait condamner.

Il faudrait régulièrement s'arrêter là, sans prolonger une dispute ennuyeuse. Mais la nécessité de mettre au jour les manières de M. de Cambrai, m'oblige à examiner par abondance de droit une seconde falsification qu'il m'a objectée : « Vous donnez, dit-il, en lettres italiques les paroles suivantes, comme de mon texte : *M. de Meaux devrait dire qu'on pourrait conclure du texte de Madame Guyon, des erreurs qu'elle n'avait pas eu intention d'enseigner*[1]. » Sur cela M. de Cambrai s'écrie : « Etrange effet d'une habitude enracinée! Vous ne pouvez plus vous passer d'altérer mon texte, etc. » Après ces terribles paroles où l'on me reproche une *habitude* si *enracinée* d'altérer le texte que je ne puis plus m'en passer, si je ne suis pas le plus hardi falsificateur qui fût jamais, M. de Cambrai se trouvera être le plus injuste des accusateurs. Que le lecteur ne réponde point que la chose au fond est peu importante; le fût-elle cent fois moins, il n'est pas indifférent de savoir si je suis effectivement falsificateur par une *habitude enracinée*, ou si c'est M. de Cambrai qui affecte de me décrier. « Voici, dit-il, mes vraies paroles : Si M. de Meaux n'eût fait que condamner les livres de cette personne, en disant qu'on pouvait conclure de son texte des erreurs qu'elle n'avait pas eu intention d'enseigner, il aurait parlé sans se contredire et conformément à l'acte de soumission qu'il avait dicté[1]. » M. de Cambrai me montre donc ce qu'il fallait que je dise pour parler conséquemment. Je veux prouver que c'est lui-même qui se contredit, en me conseillant de dire ce qu'on vient d'entendre. Dans ce dessein, voyons où consiste cette horrible falsification dont il m'accuse. « Voici, dit-il, mes vraies paroles. » Je l'avoue, et ce sont aussi celles que j'ai récitées de mot à mot. Il n'y a qu'à ouvrir le livre. C'est dans la page 79 des *Remarques* que j'ai, dit-on, altéré le texte. Mais c'est dans cette même page que j'ai rapporté ses vraies paroles. Qu'on lise cet endroit de mon livre, on y trouvera ces paroles de M. l'archevêque de Cambrai, tirées de sa *Réponse à ma Relation :* « Si M. de Meaux n'eût fait que condamner le livre de cette personne[2], » et le reste comme il vient lui-même de le réciter, sans y altérer le moindre trait. Il n'y a donc point d'altération, et cette grande accusation s'en va en fumée.

Six lignes après, dans la même page, où l'on a toujours devant les yeux cette objection fidèlement rapportée, je l'abrège un peu et j'en prends le sens pour faire voir à M. de Cambrai qu'il se contredit : voilà cette altération pour laquelle il pousse les clameurs qu'on vient d'entendre.

Mais il soutient qu'il ne s'est pas contredit. A la bonne heure; quand cela serait, ce qui n'est pas, il prouverait donc tout au plus que j'aurais fait un faux raisonnement; et cependant je demeurerais à couvert de l'*habitude invétérée de l'altération*, dont on fait de si grandes plaintes. Mais encore n'est-il pas vrai que j'ai mal raisonné. Ce que M. de Cambrai voulait que je dise, c'est qu'on « pouvait conclure du texte de Madame Guyon des erreurs qu'elle n'avait pas eu intention d'enseigner. » Mais si M. de Cambrai demeure d'accord qu'elle ne manifestait pas son intention, comment pouvais-je la conclure autrement que par des conséquences? Je n'avais point, comme lui, examiné Madame Guyon pour juger de ses écrits par ses intentions, plutôt que de ses intentions par ses écrits; je ne pouvais juger des écrits que par eux-mêmes. M. de Cambrai convient qu'ils sont censurables dans leur propre sens naturel, qui se présente d'abord. Je ne pouvais plus seulement songer à justifier Madame Guyon, qu'en renversant ce principe. Ainsi M. de Cambrai se contredisait, et me voulait faire favoriser son amie plus que ses propres principes ne le permettaient.

« Mais quoi? dit-il, quand je dirai par exemple que de la confession de foi des protestants, il résulte et on conclut l'erreur de l'absence réelle, s'ensuivra-t-il que je prétende que l'absence n'y est que par des conséquences[3]? » Il se trompe en tout dans cet exemple : ni on ne dira « qu'il résulte et qu'on peut conclure l'absence réelle » de la confession des protestants, mais seulement qu'elle y est expressément et formellement enseignée; ni l'exemple n'est à propos, puisque les bonnes intentions de Madame Guyon qu'on veut me faire avouer contre le texte, supposent le texte ambigu contre la supposition, et me voilà réduit à deviner ou à me jeter dans des conséquences pour connaî-

1. *Rép. aux Rem.*

1. *Rép. aux Rem.* — 2. *Rem.; Rép. à la Relat.* — 3. *Rép. aux Rem.*

tre tant le sens du livre que les intentions de l'auteur.

Que deviennent donc ces reproches d'*habitude enracinée* de falsifier, sans laquelle je ne puis plus vivre? Sont-ce des injures? M. de Cambrai n'en dit jamais, et « il n'oppose que des raisons à des duretés. » Que sera-ce donc, sinon de vaines clameurs par lesquelles ou l'on veut imposer au monde, ou en tous cas lui faire pitié en se plaignant sans sujet?

Il est fâcheux, je l'avoue, d'entrer dans ces minuties; mais l'on nous y force, puisqu'on en veut faire dépendre une cause aussi grave que celle-ci. M. de Cambrai veut qu'on en juge par mes falsifications, et il ne cesse de s'écrier à la fausseté, à l'altération. Il fallait donc une fois lui fermer la bouche, et faire sentir au lecteur par quelques exemples, que plus il a tort, plus il augmente ses cris. C'est encore une autre dispute de même nature, que celle où je vais entrer pour l'instruction du lecteur.

M. l'archevêque de Cambrai se trompe en disant qu'il ne veut rien avancer sur les bonnes intentions de Madame Guyon, que ce que j'en ai approuvé moi-même, quand je lui ai donné acte de sa déclaration, qu'elle n'a jamais eu intention de rien enseigner contre la foi de l'Eglise catholique[1]. C'est autre chose de dire, comme fait M. de Cambrai, qu'elle n'a eu aucune erreur contraire à la foi; ou de dire comme je fais, « qu'elle n'avait pas un dessein formé d'écrire contre l'Eglise : c'était faiblesse : c'était ignorance[2]; » c'était si l'on veut, une déférence trop aveugle pour des directeurs qui la trompaient sous prétexte de piété. On me dit : Elle ne pouvait pas ignorer l'impiété manifeste des dogmes monstrueux qu'on lui veut faire enseigner[3]. Sans doute il faudra penser qu'elle n'a pas voulu enseigner le dogme prodigieux de la continuité des actes, ni des sacrifices extrêmes où l'on abandonne sa propre justice et son principal ornement, ni les autres dogmes qu'on a remarqués. Leur excès servira d'excuse à l'intention de celle qui les avance; et malgré l'Evangile il ne faudra plus la juger par ses paroles : *Ex ore tuo*, même prises dans leur sens unique, et encore dans toute leur suite.

Mais vous la faites, me dira-t-on, trop savante, ou trop ignorante; et vous contrariez vos propres discours. Vous la faites une ignorante qu'il faut excuser : vous la faites « un auteur profond, qui embrasse des systèmes et qui fait des enchaînements de principes[4]. » Je réponds : Qu'y a-t-il là de contraire? Elle est ignorante dans le fond, mais séduite par des directeurs qui savaient couvrir toutes choses de belles couleurs, elle s'est laissée entraîner à leur autorité et à la suite apparente et spécieuse des principes qu'ils lui proposaient.

Elle errait donc et grièvement : et même son ignorance ne l'excuse pas tout à fait : mais comme elle paraissait docile et soumise, on imputait ses erreurs plutôt à ses guides qu'à sa malice déterminée. Ce n'est pas là ce que veut M. de Cambrai. Il veut effectivement la rendre innocente des erreurs qu'on trouve dans le sens unique et perpétuel de son texte, c'est-à-dire dans toute la suite de son livre. Il est donc plus clair que le jour qu'il ne veut qu'amuser le monde, lorsqu'il allègue mon exemple.

Aussi a-t-il bien senti qu'il fallait dire autre chose pour se justifier, en récriminant contre moi; et c'est ce qui lui a fait inventer cet acte dont j'ai démontré la fausseté. Voyons l'état du procès qu'il entreprend contre moi.

Supposons d'abord qu'ici M. de Cambrai est accusateur et par conséquent, selon le premier principe de toute récrimination, comme de toute accusation en général, que c'est à lui à prouver.

Supposons en second lieu que si celui qui doit prouver ne donne que des détours au lieu de preuves, non-seulement il perd sa cause, mais encore il fait illusion à la bonne foi. Cela supposé, je raisonne ainsi : M. l'archevêque de Cambrai, pour me convaincre d'être coupable de la même faute dont je l'accuse, c'est-à-dire d'excuser les erreurs connues de Madame Guyon, me produit un acte faux : c'est ce que je mets en fait dans mes *Remarques;* et je soutiens que cet acte allégué positivement par cet archevêque est inventé d'un bout à l'autre. Sur cet acte faux est fondée plus de la moitié de ma réponse à ma *Relation :* sur cet acte faux est fondée l'accusation de M. l'archevêque de Cambrai, que j'ai donné le saint aux chiens, c'est-à-dire la communion à une personne qui selon moi en était indigne, et que je l'ai fait mentir au Saint-Esprit, quand je lui ai fait répondre devant moi et contre sa conscience qu'elle n'avait eu aucune erreur; c'est ce que M. de Cambrai a répété trente fois dans sa *Réponse à ma Relation* et dans sa *Réponse aux Remarques*. Voilà de quelle importance est l'acte que ce prélat m'a supposé. Je le somme, je l'interpelle sous les yeux de Dieu, ou de produire cet acte s'il l'a en main, ou de le désavouer et d'abandonner l'accusation s'il ne l'a pas. Il ne veut faire ni l'un ni l'autre : il ne veut donc satisfaire ni à ce que demande la vérité qui est de montrer son acte, ni à ce que demande la bonne foi, qui est d'avouer qu'il n'en a point et de renoncer à l'accusation qui n'a point d'autre fondement.

Ecoutons néanmoins ses paroles : « Ne dites plus que c'est à moi à produire cet acte : vous savez bien en votre conscience que je ne puis l'avoir[1]. » Pourquoi donc l'alléguez-vous, pour me convaincre devant le public d'un crime atroce? « Quand vous me défiez, continuez-vous, de le produire, c'est un jeu indécent. » C'est donc un jeu indécent à un homme que vous accusez devant le public, de presser son accusateur de produire les instruments de sa preuve, à peine de se déclarer calomniateur.

« Vous oubliez, ajoutez-vous, ce que vous avez dit vous-même[2]. » Il est vrai, j'ai dit moi-même que Madame Guyon s'étant soumise volontairement à mes instructions sur son *Oraison* et sur ses livres, et s'étant rendue pour cela dans un monastère de mon diocèse, avait souscrit à la condamnation des livres où son *Oraison* était expliquée comme contenant une mauvaise doctrine. C'est un fait que j'ai énoncé dans les *Etats d'Oraison*, que j'ai répété dans la *Relation*, que j'ai confirmé dans les *Remarques*. Vous alléguez un autre acte que

1. *Rép. aux Rem.* — 2. *Idem.* — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

1. *Rép.* — 2. *Idem.*

vous me faites approuver, et vous répétez cent fois que je l'ai dicté moi-même à cette femme, qui m'y déclare à moi-même, avec mon approbation, qu'elle n'a jamais eu aucune erreur. Sans cet acte, vous ne pouvez rien. Vous avouez que vous n'avez point cet acte, vous avouez donc que votre preuve vous manque, et que votre accusation est calomnieuse.

Vous continuez à me parler en cette sorte : « Vous savez bien que je ne puis avoir qu'une copie de cet acte : vous me demandez si j'en ai une expédition, c'est-à-dire une copie que vous ayez expédiée sur l'original. Je ne sais point comment elle a été faite : je sais seulement qu'elle vient d'un ami des parents de Madame Guyon[1]. » *Vous ne savez pas*, dites-vous, *comment cette copie a été faite?* mais vous savez bien, du moins, si c'est une copie que j'ai expédiée sur l'original. C'est sur quoi on vous presse de répondre : on voit bien que vous n'avez point de telle copie; car vous le diriez et je serais convaincu. Au lieu d'une copie que j'ai attestée, vous en alléguez une autre dont vous n'osez dire qu'elle vienne de Madame Guyon ni de ses parents : « Elle vient d'un ami de ses parents. » C'est sur une pièce de cette sorte, aussi informe, aussi vague, que vous faites le procès à un confrère : que vous lui soutenez devant Dieu et devant les hommes, qu'il a donné le Saint aux chiens. Quoi! parce que je ne sais qui, ou Madame Guyon si vous voulez, car vous ne le dites pas, aura écrit ce qu'il lui a plu, et qu'un ami des parents de cette femme aura remis un acte de ce fond et de cette forme entre les mains de M. de Cambrai : sans autre fondement, sans autre pièce, un évêque sera coupable d'une sacrilége prévarication! Depuis quand est-il permis de se jouer en cette sorte de la foi publique?

Je ne veux rien oublier de ce qu'allègue M. de Cambrai pour sa justification. Il ajoute donc : « Si cet acte est supposé, du moins je l'ai produit de bonne foi[2]. » Mais la bonne foi demandait qu'il pût servir à la preuve de l'accusation intentée devant le public; cette preuve consistait à faire voir que j'avais non-seulement approuvé cet acte, mais encore que je l'avais dicté moi-même; il fallait donc qu'il fût du moins autorisé de ma signature; je n'ai reçu aucun acte des soumissions de Madame Guyon où je n'aie signé avec elle comme l'ordre le demandait. Mais un acte qu'elle aurait fait seule, quand on voudrait le supposer, ne prouve rien contre moi, puisqu'on n'ose pas même avancer que j'y sois intervenu en aucune sorte. Il ne peut donc être allégué que pour imposer au monde, et la bonne foi devait obliger à le supprimer, loin d'en faire un titre d'une accusation si outrée.

« J'ai eu raison, continue M. de Cambrai, de supposer sur les témoignages de ceux qui me l'ont donné, que cet acte était véritable[3]. » Mais a-t-il eu raison de supposer sur le témoignage de qui que ce soit, que je fusse intervenu dans cet acte, où ma seule signature qu'on n'y voyait pas, pourrait faire foi, et sur cela de m'accuser d'avoir profané les mystères et trahi la vérité et ma conscience?

Mais voici un autre tour d'esprit : « On m'a trompé, » dites-vous, ce sont les paroles que m'adresse M. de Cambrai, « eh bien, si on m'a trompé, détrompez-moi; je ne demande qu'à être détrompé. Si vous avez tant de zèle pour me tirer de l'erreur, produisez cet acte sur lequel vous assurez qu'on m'a imposé : envoyez-le à Rome en original; j'y ai déjà envoyé de l'écriture de Madame Guyon qu'on pourra comparer avec cet écrit. Avant que de faire partir cet original, faites-le montrer à Madame Guyon par MM. l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres, par le P. de la Chaise et par M. Tronson. Ces témoins ne doivent pas vous être suspects. Que ces quatre personnes fassent lire à Madame Guyon son acte : qu'ils lui fassent reconnaître son écriture : qu'elle avoue par écrit que c'est son propre acte : qu'elle déclare en termes exprès qu'elle ne vous en a jamais donné aucun autre, où elle ait dit qu'elle n'a eu aucune des erreurs, etc. Et que ces quatre personnes fassent ensemble sur ce fait un procès-verbal signé d'eux. Voilà la vraie manière d'éclaircir pleinement le fait. Toute autre laisse de violents soupçons contre vous[1]. »

Quel embarras, je ne dirai pas de discours, mais de procédures, pour éviter de répondre à la plus simple comme la plus nécessaire de toutes les questions, qui est celle-ci : M. de Cambrai a-t-il prouvé son accusation, et a-t-il produit l'acte par lequel seul il l'a établie? Qui veut nettoyer les affaires, n'en doit jamais perdre de vue l'état primitif. M. de Cambrai veut faire oublier qu'en m'accusant d'un crime énorme devant le public, il s'obligeait à la preuve; et que dès qu'il demeure court, sans autre raisonnement, il est manifestement faux accusateur. Ainsi tout ce long discours ne tend qu'à embrouiller une chose claire, et qui ne consiste qu'en un seul mot.

Voyons néanmoins si son procédé est sincère : « Je ne demande, dit-il, qu'à être détrompé. » Mais tout le monde voit comme moi si c'est vouloir l'être, de ne me laisser pour détromper M. de Cambrai qu'un procès immense à la Cour de Rome contre Madame Guyon, avec laquelle je n'en puis jamais avoir aucun. Elle est venue, sans que je songeasse à la rechercher, me consulter sur son *Oraison* et sur ses livres : elle a voulu d'elle-même se mettre dans un monastère de mon diocèse, pour faciliter cette instruction paternelle et y donner plus d'autorité; je l'ai instruite, elle s'est soumise comme elle l'avait cent fois promis et de vive voix et par écrit; elle a fait ses soumissions que j'ai signées avec elle dans un acte du 15 de janvier, et un autre du 1er de juillet 1695. Est-ce là la matière d'un procès? Ce sont actes de bonne foi s'il en fut jamais, les moins contentieux, les plus volontaires qu'on puisse passer; et sans les livres de cette femme qui scandalisaient les fidèles, il n'en aurait jamais été parlé; mais il a fallu dire au public ce que demandait l'édification de l'Eglise. Madame Guyon a paru soumise; elle est passée en d'autres mains, et cette affaire est finie à mon égard.

Sur une action, je le répète, si volontaire, si peu contentieuse, si simple, le seul M. de Cambrai (afin, dit-il, « de le détromper et de le tirer de l'erreur »), me propose d'un ton sérieux un vrai procès dans toutes les formes avec Madame Guyon. « Pro-

1. *Rép.* — 2. *Rem.* — 3. *Idem.*

1. *Rép.*

duisez cet acte, dit-il, sur lequel vous dites qu'on m'a imposé; envoyez-le à Rome en original : J'y ai, dit-il, déjà envoyé de l'écriture de Madame Guyon, qu'on pourra comparer avec cet écrit. Nous voilà dans la Cour de Rome, à l'inscription de faux et à la comparaison des écritures! Peut-on croire qu'on parle ainsi sérieusement? Et si trop visiblement on se moque du public, ne craint-on pas que le public ne se moque à son tour, ou plutôt qu'il ne déplore véritablement l'illusion qu'on lui veut faire?

M. de Cambrai n'omet rien pour rendre ceci sérieux. « Avant que de faire partir mon original, il faut le faire connaître à Madame Guyon. » Et M. de Cambrai nomme pour cela M. de Paris et M. de Chartres. La foi d'un seul évêque ne suffit pas : il en faut deux : deux évêques ne suffisent, il y faut joindre deux prêtres, le P. de la Chaise et M. Tronson. On croirait du moins que M. de Cambrai honorerait l'épiscopat : qu'il songerait qu'un évêque est juge, et que sa signature fait foi, surtout en une occasion où il s'agit d'une instruction, et de prononcer sur la participation des saints sacrements; mais non : j'ai besoin de quatre certificateurs que M. de Cambrai m'a nommés lui-même. On me va faire mon procès dans les formes sur une fausseté dont personne au fond ne m'accuse. On va procéder avant toutes choses sur la connaissance des écritures. Il faut que Madame Guyon avoue la sienne, car je pourrais bien l'avoir falsifiée : il faut au reste qu'elle déclare « en termes exprès, qu'elle ne m'a donné aucun autre acte où elle ait déclaré qu'elle n'a eu aucune erreur. » Car sans doute si elle le dit, elle en sera crue sur sa parole, ou bien M. de Cambrai en fera informer; et cet acte qu'elle prétendra m'avoir présenté, fût-il contraire à ceux qu'elle a signés avec moi, les détruira. Cette procédure achevée, les quatre commissaires qui me sont nommés d'autorité par M. l'archevêque de Cambrai, enverront à Rome leur procès-verbal bien signé d'eux quatre, car ce prélat a pourvu à tout : il n'a oublié qu'à dire si le reste de l'instruction se fera à Rome ou *in partibus*. Où se jugera le procès? quelles parties seront appelées? quelle action aura contre moi Madame Guyon quand elle m'aura fait déclarer faussaire par jugement définitif? appellera-t-elle de mes instructions paternelles? mais que deviendrais-je moi-même? où se donneront les trois sentences conformes? quelle part aura M. de Cambrai à ces procédures? Car encore « qu'il n'y ait, dit-il, aucun intérêt que celui de la vérité[1], » après tout c'est lui qui propose une instruction si exacte de tout le procès, afin d'être détrompé : sans quoi il sera en droit de me soutenir que j'ai donné le Saint aux chiens, et que j'ai fait mentir au Saint-Esprit celle qui avait remis sa conscience entre mes mains! En vérité on est honteux de relever tant de petitesses et de si basses chicanes; mais enfin nous sommes contraints de les examiner et même de les réfuter, du moins en les racontant, par la crainte que nous avons que les infirmes ne se laissent prendre dans ces lacets qu'on leur tend : *Has nugas*, car je puis bien les nommer ainsi, *audire, et discutere, et refellere cogimur. Tantum timemus infirmis, ne intellectu tardiore in vestros laqueos celeriter currant*, comme disait saint Augustin[1].

1. *Rép.*

Cependant on ne voit que trop de si grossières finesses. Loin de chercher à vous détromper, on voit que vous ne cherchez qu'à faire un procès. Vous voudriez pouvoir engager à Rome une éternelle procédure. Mais quoi? M. de Cambrai sait bien en sa conscience qu'il n'en sera rien, qu'il n'en peut rien être; il ne peut donc proposer cette procédure que comme une diversion pour faire oublier au lecteur qu'il demeure court dans sa preuve et que son accusation est calomnieuse. M. l'abbé de Fénelon était-il né pour jouer de semblables tours? D'ailleurs Madame Guyon ne veut plus avoir failli. Il lui fournit des moyens pour rétracter ses soumissions, si elle pouvait. Il lui dicte ce qu'elle a à dire pour les éluder[2]. Il prépare à Rome en sa faveur la longue instruction à une inscription de faux qui tiendra tout en suspens. Mais quoi? vous n'y avez point d'intérêt, vous l'avouez : il n'importe, c'est l'intérêt de votre amie : vous en êtes comme le tuteur, et vous agissez en son nom. Par l'effet du même dessein, vous prêtez[3] des interprétations favorables à une réponse de cette femme que j'ai rapportée ou reprise « précisément par une lettre de moi, » sur ces prodigieuses communications de grâces, sur l'autorité de lier et de délier, sur les visions de l'*Apocalypse* et les autres faits positifs de cette nature. Elle répète à chaque ligne : « Je me suis trompée, j'accuse mon orgueil, ma témérité, ma folie, et remercie Dieu qui vous a inspiré de me retirer de mon égarement : je renonce de tout mon cœur à cela, » et le reste que j'ai transcrit de mot à mot dans mes *Remarques*[4]. Quelque claires que soient ces paroles, M. l'archevêque de Cambrai saura les tourner en faveur de Madame Guyon : « Les saints, dit-il, peuvent parler ainsi en général par humilité; mais quand on les presse sur un fait précis, ils n'avouent que ce que leur conscience leur montre de leurs intentions[5]. » Rien n'empêche par ce moyen que Madame Guyon ne soit une sainte, pendant même qu'elle confesse tant d'égarements véritables. Elle n'est convaincue de rien par son aveu; et il n'y a qu'à admirer son humilité, qui met le comble à sa sainteté qu'on veut faire admirer en elle. M. de Cambrai ne veut pas voir que cette Réponse de Madame Guyon ne contenait pas un discours « en général : » c'était, comme on a vu, sur des faits précis, sur lesquels elle était pressée, un aveu formel. Mais ce prélat sait le style et les faux-fuyants du parti; il en connaît les mystérieuses désappropriations, par lesquelles on se dépouille et on se revêt de tous les sentiments qu'on veut; il n'ouvre les yeux que sur ce qui flatte sa prévention; et quoi que je puisse faire, j'aurai toujours tort. Ainsi ce serait en vain qu'on travaillerait à de nouveaux éclaircissements, qui au lieu de détromper ce prélat, ne feraient que multiplier les altercations et produire de nouvelles chicanes. Le temps viendra peut-être que, pour confondre une secte enflée d'une fausse spiritualité, il faudra non point indiquer au public ce qui suffit à présent, mais lui montrer tout au long tous les actes, tous les écrits

1. Lib. II, *Cont. Petil.*, cap. XCII, n. 209. — 2. *Rép. aux Rem.* — 3. *Idem.* — 4. *Rem. sur la Rép. à la Relat.* — 5. *Rép. aux Rem.*

et toutes les lettres justificatives des faits qu'on a avancés. Maintenant ne détournons point l'état de la question : ne donnons point lieu à des diversions : il s'agit uniquement de savoir si M. de Cambrai a prouvé ou non le crime dont il m'accuse, et s'il a produit l'acte qui seul le peut établir. Mais cette unique question de notre dispute présente est vidée de son aveu : « Voilà, dit-il, un grand nombre de choses qui font que je n'ai aucun besoin de l'acte que vous désavouez et qui le rendent très-vraisemblable[1]. » Il n'a point besoin de vérifier un acte qu'on l'accuse d'avoir supposé! Après avoir épuisé son esprit à le soutenir, il reconnaît qu'il n'a que des *vraisemblances;* c'est donc par des vraisemblances, c'est-à-dire, de son aveu par des conjectures, et dans le fond par des riens, qu'il prétend convaincre un évêque dans l'accusation outrageuse d'une sacrilége prévarication! Pour éviter de répondre net sur une si simple question, il veut que « je produise à Rome[2], » où personne ni ne m'accuse ni ne me soupçonne : il veut, dis-je, que je produise sur un procès qu'il n'oserait faire, sur une action de faux qu'il n'oserait intenter, et que personne n'intente... Je lui remets de bon cœur autant que je puis la réparation qu'il doit à mon innocence après une accusation si odieuse, et je le renvoie à sa conscience sous les yeux de Dieu,

L'endroit de la confession est encore un autre cas dont je ne puis m'empêcher de dire un mot. pour deux raisons : la première, à cause des nouveaux faits qu'il avance dans sa *Réponse aux Remarques;* la seconde, à cause de ses paroles outrées de la même *Réponse :* « Je crains bien qu'en souffrant tout (sur cette accusation de la confession révélée), je n'accumule sur votre tête des charbons ardents. » On le voit : après avoir épuisé les reproches les plus amers, il craint, trop facile et trop endurant, qu'il n'ait eu trop d'indulgence pour moi; et il veut que je craigne encore quelque chose de plus funeste. Et que sera-ce, sinon une accusation dans les formes? tant il est outré. Mais entrons un peu dans cet examen : voyons comment il s'y pourrait prendre; la discussion n'en sera pas inutile, puisqu'il est constant que m'ayant accusé devant le public, il n'est pas moins obligé à la preuve qu'il ne le serait dans une procédure juridique; voyons donc, encore un coup, comme il s'y prendrait, et supposons avant toutes choses qu'il avoue en termes formels qu'il n'y a point eu de confession auriculaire et sacramentelle. Cela supposé, je réduis la question à deux points, dont le premier est : Si M. de Cambrai en a donné l'idée à son lecteur dans sa *Réponse à la Relation*, il l'a donnée manifestement par cet endroit où il répète mes paroles que voici : « On a vu (c'est moi qui parle) dans une des lettres de M. de Cambrai qu'il s'était offert à me faire une confession générale : il sait bien que je n'ai jamais accepté cette offre. » — « Et moi, dit M. de Cambrai, je déclare qu'il l'a acceptée. » Donc l'offre que j'ai acceptée, c'est celle que j'ai dit qu'il m'avait faite. Mais l'offre que j'ai dit qu'il m'avait faite, est celle « de me faire une confession générale : » c'est donc cette offre que j'ai acceptée, selon M. de Cambrai. Mais selon lui-même, dans son nouvel écrit, « quand on dit : *faire une confession générale*, ces termes expriment naturellement le sacrement de la confession[1]. » Et c'est cela même que ce prélat me fait accepter. Il me fait donc accepter ce qui exprime naturellement le sacrement de la confession. »

M. de Cambrai objecte ici que j'avais mal expliqué sa lettre. Elle portait : « Quand vous le voudrez, je vous dirai comme à un confesseur tout ce qui peut être compris dans une confession générale de toute ma vie et de tout ce qui regarde mon intérieur[2]. » « Voilà, dit maintenant M. de Cambrai, un changement manifeste de mon texte auquel je n'avais pas pris garde d'abord : je n'avais offert que de dire comme à un confesseur ; ce qui exclut évidemment la confession sacramentelle[3]. » Quoi qu'il en soit, je l'ai pris autrement. Mettons si l'on veut, que ce terme : *dire comme à un confesseur*, exclut en effet la confession sacramentelle : il s'agit de ce que j'ai entendu. J'ai entendu que *dire*, c'était dire, et non pas donner par écrit; et que *dire comme à un confesseur*, c'était dire en confession. Que je me sois trompé si l'on veut, et que je n'aie pas assez pénétré le sens des paroles, ce sens est si naturel, que M. de Cambrai l'a pris d'abord comme moi : il en convient. Il faut donc prendre ces paroles, non dans le nouveau sens, quand il serait véritable que M. de Cambrai y voit maintenant, et que d'abord nous ne voyions ni lui ni moi; mais dans le sens où tous deux nous l'avions pris naturellement d'abord. Or pour M. de Cambrai, ce sens exprimait naturellement la confession sacramentelle : donc les paroles de ce prélat exprimaient naturellement ce sens, et par conséquent elles exprimaient naturellement une calomnie, puisque cette confession sacramentelle ne fut jamais.

Cela supposé, venons maintenant à la prétendue confession générale par écrit. Pour finir la question en deux mots, je passe à M. de Cambrai tout ce qu'il veut. Il m'a envoyé un écrit où était la confession de toute sa vie. Je l'ai pressé de me le donner chez Madame la duchesse de Noailles qui n'en a rien ouï, puisque M. de Cambrai ne le dit pas[4]. Mais enfin il a voulu circonstancier. J'ai eu envie de sacrer M. de Cambrai : j'ai eu envie de savoir sa confession; et il n'y eut jamais homme plus curieux de ces fonctions. Il n'en est rien, mais passons. C'est à moi seul : ce n'est pas aux autres qu'il a donné cette confession, et ils ne l'ont eue que par mon canal; j'ai obtenu de M. de Cambrai la permission de leur communiquer cet écrit. Je nie tous ces faits; mais j'avoue qu'il ne serait pas impossible que j'eusse communiqué quelques écrits à ces messieurs, comme ils m'en communiquaient d'autres. Et ce qui est bien certain, c'est que nous n'avons jamais rien reçu pour être particulier à aucun de nous. Quoi qu'il en soit, j'en ai obtenu la permission de M. l'archevêque de Cambrai : il le déclare et il reconnaît mon exactitude dans le secret confié. J'ai parlé de cette confession : Non, j'ai parlé d'une confession auriculaire sacramentelle et proprement dite. Mais quand M. de Cambrai m'en aurait fait une telle, il n'oserait dire

1. *Rép. aux Rem.* — 2. *Idem.*

1. *Rép. aux Rem.* — 2. Lettre de M. de Cambrai, *Relat.* — 3. *Rép. aux Rem.* — 4. *Idem.*

que ce soit révéler une confession, que dire qu'on vous l'aurait faite. Il faut montrer qu'on en ait révélé les faits, ou du moins qu'on s'en soit servi. Mais quel fait ai-je révélé? Le quiétisme de M. de Cambrai? C'est ce qu'il prétend; et s'il ne le prouve pas, il sera en cause très-grave, très-manifeste calomniateur. Mais que prouve-t-il? « Que vous avez (c'est lui qui parle) averti toute l'Eglise que ce secret était oublié; c'est dans la *Relation du quiétisme,* où je suis le Montan d'une nouvelle Priscille, que vous vous faites un mérite d'oublier tout ce qui pourrait regarder des secrets de cette nature, c'est-à-dire l'écrit d'une confession générale[1]. » Voilà où vous réduisez toute votre preuve; et vous concluez que j'ai révélé que vous étiez quiétiste, et que j'insinue que vous me l'avez confessé. Mais qu'on prenne garde où se résout cette preuve, c'est que j'ai dit ces paroles, dans la *Relation du quiétisme :* donc c'était du quiétisme que je parlais. Mais qu'on relise l'endroit : on verra que je n'y fais mention ni de quiétisme ni de Priscille, ni de Montan, ni de rien qui en approche[2]. C'est peut-être aussi que l'on ne traite jamais dans un livre, des affaires incidentes : et qu'à cause que je faisais la *Relation du quiétisme* je n'ai pu parler d'autre chose. On ne le peut dire ; car après tout, voyons en quels termes on m'avait offert cette confession générale. Les voici dans la lettre en question : « Quand vous le voudrez, je vous dirai comme à un confesseur tout ce qui peut être compris dans une confession générale de toute ma vie et de tout ce qui regarde mon intérieur. » M. de Cambrai ne veut pas réduire tout son intérieur au quiétisme. Il s'agissait en général de toutes ses dispositions bonnes ou mauvaises, ou indifférentes, qui pouvaient servir à connaître son état. Ecoutons encore ce que dit ce prélat dans sa *Réponse à la Relation :* « M. de Meaux va jusqu'à parler d'une confession générale que je lui confiai, et où j'exposai comme un enfant à son père toutes les grâces de Dieu et toutes les infidélités de ma vie[3]. » N'y a-t-il que le quiétisme qui soit enfermé dans des clauses si universelles? Et moi aussi en conformité de ces expressions si générales de M. l'archevêque de Cambrai, j'ai parlé en général « de tout ce qui pourrait regarder des secrets de cette nature sur les dispositions intérieures de ce prélat comme d'une chose oubliée[4] : » — « ce qui comprend indifféremment, comme je l'ai remarqué ailleurs, tout le bien et tout le mal. » Où est là le quiétisme ? M. de Cambrai l'y amène par violence : et il n'y est en aucune sorte que dans le soupçon qu'il pouvait donner malgré moi et de lui-même, qu'il a confessé en effet ce qu'il m'accuse d'avoir révélé dans sa confession.

— Mais je me fais un mérite d'avoir oublié quelque chose. — Je ne me fais point un mérite; je dis un fait véritable, qui est que j'ai oublié tout ce qu'il peut m'avoir dit durant toutes nos conversations, qui m'obligeât à un secret de cette sorte. Et si M. de Cambrai donne un tour odieux à des paroles innocentes, il n'en change pas la nature.

Mais on dira : Pourquoi parlez-vous de confession? J'ai dit ailleurs quelle vue j'avais : j'entendais de sourds reproches sur la confession ; j'ai voulu prévenir ces bruits par une précaution innocente. En tout cas quand j'aurais péché très-légèrement contre la prudence, ce que pourtant je ne sens pas, l'on n'y peut attacher le crime d'une confession révélée.

Cependant loin de réparer une accusation si atroce, qui n'a pas le moindre fondement quand même j'accorderais à M. l'archevêque de Cambrai les petits faits qu'il suppose, il y persiste en m'avertissant, « que Dieu qui est patient est juste; et je crains bien, ajoute-t-il, qu'en souffrant tout, je n'accumule des charbons ardents sur votre tête[1]. » On voit comme il souffre tout! Que pouvait-il faire, que pouvait-il dire de pis? Et cependant il prétend que nous admirions son indulgence : et si l'envie lui en prend, il me fera un nouveau procès sur la confession révélée, aussi bien fondé que sur l'inscription en faux. Qu'il est loin de se reconnaître! Jamais les charbons ardents furent-ils plus légèrement employés? Il ne sent pas qu'il s'échauffe à mesure qu'il écrit, et que tout le monde s'en étonne. Et moi, faut-il que je voie des discours si outrés dans un homme de ce caractère et de cet esprit!....

ARTICLE II.

Excès et emportements de M. de Cambrai dans ses derniers discours.

« Jamais rien ne m'a tant coûté que ce que je vais faire. Vous ne me laissez plus aucun moyen pour vous excuser en me justifiant[2]. » C'est ainsi que M. l'archevêque de Cambrai commence sa *Réponse* à mes *Remarques* en défense de ma *Relation* sur le quiétisme. On voit bien qu'il me prépare bien des duretés, et je les attends avec patience; je m'en tairais même absolument, s'il m'était permis d'abandonner l'instruction du peuple fidèle, comme je fais de tous mes intérêts.

M. de Cambrai a senti que le lecteur serait étonné de l'âpreté de son style. On voit pour s'en excuser ce qu'il dit d'abord : elle lui coûte beaucoup, mais après tout il ne sait plus comment s'excuser; de sorte qu'il est raisonnable que j'essuie toute sa colère. En vérité les paroles des évêques devraient avoir plus de sérieux. M. de Cambrai m'excusait-il dans les discours précédents, en me supposant sur la foi de Madame Guyon et, comme il l'avoue à présent, « sur celle d'un de ses parents[3], » des actes qui ne furent jamais, en poussant à toute outrance l'accusation de la confession révélée, en m'accusant s'il pouvait par les termes les plus exagératifs? Comment donc suis-je devenu plus inexcusable? Il n'allègue aucun fait nouveau qui puisse l'avoir irrité; et je ne sais plus que dire, sinon qu'il s'aigrit en écrivant, et que la faiblesse de ses raisons se découvrant de plus en plus, il leur cherche un fragile appui par la hauteur et par l'amertume de ses expressions.

Voici pourtant encore une autre raison qui outre son style. Il voit approcher la décision du Saint-Siége ; et il le faut dire, on ressent à ses discours qu'il n'en attend rien de bon : sa conscience lui fait sentir que, malgré ses explications aussi dan-

1. *Rép. aux Rem.* — 2. *Relat.*, sect. III. — 3. *Rép. à la Relat.* — 4. *Relat.*

1. *Rép. aux Rem.* — 2. *Rép.* de M. l'archevêque de Cambrai *aux Rem.* de M. l'évêque de Meaux. — 3. *Rép. aux Rem.*

gereuses que son texte, son livre que ses amis ne peuvent sauver que par des ambiguïtés qu'il avait promis de prévenir, n'évitera pas la censure. Pendant tout cela, on ne songe pas seulement à soupçonner la doctrine que j'ai opposée à la sienne. En vain il a tâché de soulever et toutes les Universités, et même la Chaire de Saint-Pierre; et comme je l'ai dit dans les *Remarques*[1], il a fait les derniers efforts « pour introduire une nouvelle question, et faire donner des examinateurs à mon livre comme au sien. Mais il crie en vain; rien ne s'émeut, et ma foi n'est suspecte en aucun endroit. » Il ne faut pas s'en étonner : par une grâce que je ne puis assez reconnaître, je marche dès mon jeune âge dans le chemin battu par nos pères. Je n'outre point la métaphysique : je trouve ma scolastique dans les princes des deux écoles, et dans les auteurs les plus reçus, anciens et modernes, assuré de tous côtés par une doctrine visiblement orthodoxe et que M. de Cambrai attaque seul. Il me prédit par ses discours une flétrissure qu'il ne peut m'attirer d'aucun endroit, et voici comme il parle dans son dernier livre : « Quelque événement que Dieu prépare, j'ose dire qu'il ne justifiera jamais votre procédé : je puis m'être trompé; mais vous ne pouvez, supposé même que je me trompe, avoir eu aucune raison de faire tout ce que je vous reproche d'avoir fait. Si je suis dans l'erreur, je me trouverai trop heureux d'être détrompé par le Père commun; et mon humiliation même que je cherche, si j'en ai besoin, me sera précieuse en me faisant trouver la vérité; mais rien ne peut jamais autoriser le refus que vous avez fait, de me laisser expliquer un livre que beaucoup de grands théologiens choisis par le Pape trouvent bon et correct. Après tant de critiques et d'examens durant quinze mois, rien ne peut justifier les altérations innombrables de mon texte, et les sophismes odieux par lesquels vous voulez me mettre dans la bouche les blasphêmes les plus contraires à ma doctrine. Rien ne peut effacer les étranges mécomptes où vous êtes tombé à la vue de toute l'Eglise, pour les faits comme pour les dogmes. Enfin, rien ne peut excuser ce silence si mystérieux et si obstiné que vous gardez sur tout le fond de votre doctrine, malgré les questions essentielles que je vous fais sans cesse. Voilà ce qui demeurera éternellement sur vous, et que nulle censure de mon livre ne peut jamais faire oublier. » Ainsi voyant la censure de ce livre et de sa doctrine comme pendante sur sa tête, M. de Cambrai s'en dédommage par avance par celle qu'il fait de ma conduite et de ma foi. C'est ce qu'il dit dans son dernier livre, où il répond en français, je ne sais pourquoi, à un écrit d'une feuille que j'ai donnée en latin, sous le nom de *Quæstiuncula*[2]. Ce livre où M. de Cambrai ne fait que répéter ses autres ouvrages, ne mérite de l'attention que par l'endroit qu'on vient d'entendre, où ce prélat se console dans la vue de la flétrissure dont il croit me laisser l'empreinte éternelle sur le front par ses écrits.

Dans le même livre, il m'adresse encore à moi-même ces paroles : « Vous êtes docteur en Israël : j'en conviens sans peine, Monseigneur, mais vous avez, je ne le dis qu'avec confusion et avec douleur, vous avez ignoré les vrais principes de ce que vous avez examiné si tard et avec tant de prévention[1]. » Sans doute j'ai appris trop tard le traité de l'espérance et de la charité, auquel M. de Cambrai rappelle tout; et ma mère, la Faculté de théologie de Paris qui m'a nourri dans son sein durant tant d'années, ne m'a point enseigné la nature de ces deux vertus : ou peut-être (car il est permis, quand on a vieilli dans les études sacrées, de parler quelquefois avec confiance); peut-être donc, pendant que M. de Cambrai se reconnaissait pour disciple, que je devais aller apprendre à son école la rare doctrine du sacrifice absolu et de la persuasion réfléchie avec celle du renoncement à « l'intérêt propre éternel. » Mais lui qui reprend les autres d'avoir étudié trop tard, croit-il qu'on ait oublié qu'on lui voit tous les jours former sa théologie en écrivant, et hasarder à chaque livre de nouveaux dogmes et de nouvelles interprétations? Croit-il enfin qu'on ait oublié qu'il n'a pas pu composer un très-petit livre sans le remplir d'équivoques malgré la solennelle promesse de les éviter, et qu'il ne peut encore aujourd'hui convenir du sens de ce livre avec ses amis : car c'est là un fait avoué, comme on le verra dans un moment. Et quoi qu'il en soit, il est bien tard, après qu'il m'a déféré lui-même le jugement de cette matière avec la soumission qu'on a vue; il est bien tard, dis-je, quand on a jugé contre lui, de venir reprocher aux juges qu'il avait choisis, que ce sont des ignorants prévenus. Voilà ce que dit celui qui répète encore dans ses derniers livres qu'il n'oppose que des raisons à des injures. Mais voyons ses autres reproches, et ce qui me laisse noté à jamais, quelque censure qui tombe sur le livre de M. de Cambrai : « Rien, dit-il, n'autorisera le refus que vous avez fait, de me laisser expliquer un livre que beaucoup de grands théologiens choisis par le Pape trouvent bon et correct[2]. » Voilà donc mon crime. Il fallait approuver des explications ennemies du texte et de son sens naturel, afin qu'après que le livre aurait passé à leur faveur, on laissât là les explications postiches et forcées pour en revenir au texte même et aux erreurs qu'il contenait dans son propre sens. Car voilà ce qui arrive de ces belles explications.

Vous dites que « de grands théologiens choisis » par le Pape ont trouvé votre livre correct. » Mais si ces théologiens ne l'ont pu sauver qu'à la faveur de perpétuelles ambiguïtés : si ce sont vos meilleurs amis qui y trouvent encore aujourd'hui un mauvais sens et très-censurable; s'ils s'expliquent ouvertement que pour le bien de l'Eglise il vaudrait mieux que votre livre, pour ce qu'il valait, n'eût jamais paru; si vous avouez vous-même que ce livre a un double sens qui règne partout et que vos plus grands défenseurs tant à Paris qu'à Rome, sans vouloir suivre votre explication de l'amour naturel où vous mettez à présent toute votre confiance[3], entreprennent de vous mieux entendre que vous ne vous entendez vous-même, chose inouïe parmi les hommes et dont vous êtes le premier et le seul exemple : est-ce un crime de n'avoir pas approuvé des explications, je ne dirai pas si

1 *Rem.*, III. — 2. Rép. de M. de Cambrai à l'écrit de M. de Meaux, intitulé : *Quæstiuncula*.

1. *Rep. ad Quæstiuncula.* — 2. *Idem.* — 3. *Lett. à M. de Chart.*

suspectes et si mauvaises, comme je les crois; mais du moins, du propre aveu et de vos amis et de vous, si douteuses et si vacillantes? Mais si, laissant à part ces théologiens dont aussi bien le sentiment nous est peu connu, si le Pape « qui les a choisis » malgré leurs opinions, ne juge pas votre livre « aussi bon et aussi correct » que vous dites qu'ils l'ont trouvé; s'il le censure, s'il le défend comme contenant une mauvaise doctrine : dans cette supposition, selon vous, je n'en serai pas moins flétri; j'aurai tort de n'avoir pas cru qu'on dût recevoir des explications auxquelles le Saint-Siége même n'aura eu aucun égard. Assurément vous n'y songez pas, et vous auriez trop oublié vos soumissions, si vous persistiez dans ce sentiment.

Mais que dirai-je des altérations? Qu'elles me sont reprochées avec des clameurs inouïes, mais sans fondement, comme on a pu s'en convaincre par quelques exemples, par ce discours. Mais que dira M. de Cambrai qui, surpris en flagrant délit d'avoir pris une objection que je me fais à moi-même pour ma doctrine, et expressément averti dans ma réponse à ses quatre lettres d'une si grossière altération, on en a fait trois contre celle-là[1]; et depuis quatre ou cinq écrits contre moi sans en dire mot? Je ne lui demandais qu'un humble et sincère aveu d'une bévue, d'un mécompte, s'il eût mieux aimé l'appeler ainsi; il n'en eût jamais été parlé davantage. Mais sans cesse me reprocher des altérations réfutées, et pris sur le fait dans celle-là, dissimuler, passer par-dessus et la couler en silence, c'est trop déclarer qu'on ne veut jamais avouer les fautes les plus avérées.

J'ai bien prouvé à M. de Cambrai d'autres altérations plus importantes, où il change, non pas deux ou trois endroits de mes écrits, mais tout le corps de ma doctrine, en me faisant dire à chaque page de ses livres sur la nature de la charité tout le contraire de ce que je dis et que j'établis, non point en passant, mais en termes exprès et vingt fois, comme on parle, *ex professo*. Mais quant aux altérations par où M. de Cambrai prétend que je lui impute des blasphêmes, elles regardent principalement son sacrifice absolu, sa persuasion réfléchie, sa conviction invincible, son acquiescement simple à sa juste condamnation. La censure de son livre ne peut tomber que sur de telles ou de semblables propositions. Je les aurai donc en ce cas bien entendues : je ne les aurai pas altérées; et cependant on osera dire que *nulle censure* ne peut couvrir les altérations qu'on me reproche, quand il est clair comme le soleil que cette censure ne pourra paraître sans me justifier des principales.

C'est donc en vain qu'il espère que je resterai flétri par ses écrits, quelque censure qui arrive. Et encore que je sache bien toutes les impressions que peuvent laisser dans certains esprits des traits enflammés et une plume tranchante, c'est une faible menace que de vouloir me les faire craindre. Si je me sens obligé à faire connaître un prélat qui abuse de son éloquence pour soutenir une indigne amie au préjudice de la vérité, et pour orner de belles couleurs sa pernicieuse doctrine, je ne dis rien qui ne soit public : je découvre un péril extrême dont l'Eglise est menacée; et je tâche d'imiter saint Paul, qui a si bien caractérisé ceux dont il a dévoilé la fausse philosophie, qu'il n'était plus permis de les méconnaître[1].

M. de Cambrai me reproche l'aveu que j'ai fait d'avoir écrit pour le peuple[2], et il dissimule par où je suis venu à cette expression. Il voudrait faire accroire au monde que par nos écrits nous instruisons un procès devant le Saint-Siége; et pour allonger le prétendu procès, il me propose des communications juridiques et respectives de pièces et d'écritures. Je lui réponds que j'ignore cette procédure contentieuse; et qu'au surplus « j'écris pour le peuple, c'est-à-dire manifestement pour son instruction, et non pour l'instruction d'un procès devant le Saint-Siége. » Ecoutons ce que me répond M. de Cambrai : « C'est donc, dit-il, jusqu'au peuple (qu'il appelle dans le même lieu une *populace*), que s'étend votre charité[3]. » Qui en doute et à qui veut-on donc qu'elle s'étende? Nous n'enseignons pas des mystères pour de prétendus parfaits, que le commun des chrétiens doive ignorer : nous parlons au peuple, pour ce peuple d'acquisition dont il est écrit : « Vous n'étiez pas le peuple, et vous êtes maintenant le peuple de Dieu. » Où il s'agit d'instruction, l'on ne connaît point de *populace*, toutes les âmes rachetées sont de même prix en Jésus-Christ, et la mesure de leur valeur est dans la commune rançon de son sang. Il ne faut donc point ici donner des tours odieux à un dessein innocent. Je ne prétends point, comme dit M. de Cambrai, qu'on le montre au doigt; je veux qu'on ouvre les yeux, je veux qu'on prie, qu'on gémisse, qu'on tremble pour l'Eglise; et que M. de Cambrai touché de cette attention de tous les fidèles, laisse Madame Guyon et Molinos où ils doivent être.

Au surplus je dois avertir M. de Cambrai qu'il m'accuse à tort d'avoir enlevé ses feuilles à l'imprimerie; je voudrais bien ne pas relever ce nouveau fait, qu'il avance sans la moindre preuve, comme tous les autres[4]. Il est vrai que j'ai cité dans les *Remarques*[5], une édition de la *Réponse à la Relation* très-différente de celle qu'il a depuis répandue. Voici comme ce prélat tourne ce fait : « Dès que je veux faire un ouvrage qui ne serve qu'à ma défense nécessaire à Rome et qui ne se répande point ailleurs, ou bien que je fais un premier essai d'un ouvrage par un recueil d'épreuves, malgré toutes mes précautions vous trouvez moyen d'enlever mes feuilles et de les avoir aussitôt que moi[6]. » Voilà un fait que ce prélat trouve *remarquable* contre moi[7]. Mais je lui réponds : Premièrement, qu'il a tort de faire pour Rome des écrits cachés : on a dessein de surprendre ceux à qui on présente des défenses qu'on n'ose exposer à la vue publique et à la contradiction; pour nous, nous exposons tout au public : M. de Cambrai le voit comme nous, et nous ne lui cachons rien. S'il parle naturellement contre lui-même, si la vérité le confond, s'il est contraint de changer, ce n'est pas ma faute. Secondement, il ne s'agit point ici d'un recueil d'épreuves : c'est une édition tout entière, très-suivie et très-complète qu'apparem-

1. *Rép.*

1. *Col.*, II, 8, etc. — 2. *Rép. aux Rem.*, § 4. — 3. *Idem.* — 4. *Ibid.* — 5. *Rem.*, art. 5, n. 2 et suiv. — 6. *Rép. aux Rem.* — 7. *Idem.*

ment M. de Cambrai avait faite pour Rome, ainsi qu'il le vient de dire. Ce ne sont donc point des épreuves que j'ai enlevées. Cette édition m'est venue par des mains qui ne fouillent point dans les secrets des imprimeries.

Il joint l'insulte à la fausseté; et ce prélat qui ne dit jamais que des insultes pour des raisons, me parle en cette sorte : « Le plus souple de tous les hommes et qui remue de si grands ressorts par toute la terre, ne peut se garantir de l'*innocent théologien*. Non, Monseigneur, un *innocent théologien* n'est pas éveillé. Ne dites point : Je n'en sais pas tant : vous n'en savez que trop, et il y paraît bien[1]. » Je demande s'il est permis par les règles de la conscience, après avoir avancé sans preuve à la face de toute l'Eglise un fait de cette nature, de l'accompagner de termes si méprisants et d'une si amère raillerie? Il est vrai, dans un endroit de la *Relation*, je me suis appelé moi-même par une espèce de confiance « le plus simple de tous les hommes[2]. » M. de Cambrai en revient sans cesse à me reprocher cette parole comme une louange excessive que je me donne à moi-même. Mais il retranche la ligne suivante, où j'explique la simplicité que j'ose m'attribuer : « Le plus simple de tous les hommes : je veux dire, le plus incapable de toute finesse et de toute dissimulation. » En supprimant ces paroles, M. de Cambrai laisse croire au monde que je m'attribue la simplicité qui est le comble de la perfection dans les saints, je m'explique ailleurs en cette sorte : « Simple et innocent théologien, je crus avoir assez fait en liant M. de Cambrai par des articles théologiques[3]. » En effet, combien d'amis me reprochent tous les jours mon peu de finesse et mon peu de précaution avec un esprit si délié? Qu'il me soit du moins permis de m'excuser, en disant que je suis incapable de toute finesse : mon cœur les dédaigne, mon esprit ne monte pas jusque-là. Le seul M. de Cambrai, j'ai honte de le répéter, veut que je sois un éveillé. De quel style est cette expression? Quelle humeur et quel sentiment a pu l'arracher à une plume si noble et si modérée? Mais passons et finissons par le bel endroit de la *Réponse aux Remarques*[4].

Il regarde le XXXIV[e] article d'Issy; et je commence par le rapporter tout entier, afin qu'un sage lecteur juge par lui-même s'il y a de quoi former le moindre incident. « Au surplus il est certain que les commençants et les parfaits doivent être conduits chacun selon sa voie par des règles différentes, et que les derniers entendent plus hautement et plus à fond les vérités chrétiennes[5]. » J'ajouterai ce que je remarque sur le dessein de cet article et que M. de Cambrai ne contredit pas dans les *Etats d'oraison :* Les directeurs des âmes sont établis par le Saint-Esprit[6] dispensateurs d'une grâce qui se diversifie en plusieurs manières[7]. « Il ne faut pas s'en étonner, puisque la sagesse de Dieu étant elle-même, comme dit saint Paul, fort diversifiée dans ses desseins, les grâces qu'elle distribue ne peuvent être uniformes. Ainsi le fidèle directeur des âmes, dont tout le travail est d'accommoder sa conduite à l'opération de Dieu, la doit changer selon ses ordres : et cette remarque est utile à faire observer qu'il ne s'ensuit pas que, pour tenir des voies différentes, les ministres de Jésus-Christ ne soient pas animés de même esprit. On ajoute qu'une même vérité de l'Evangile est entendue plus profondément des uns que des autres, suivant les degrés de grâce où chacun est appelé : ce qui est certain en soi-même et propre d'ailleurs à autoriser la conduite des saints directeurs, qui sans rien forcer laissent sagement entrer les âmes dans l'infinie variété des voies de Dieu, et enfin ne font autre chose que seconder son opération[1]. » Tel est l'esprit de cet article, où il n'y a, comme on voit, aucune difficulté, et qui fait voir seulement qu'il faut conduire les âmes selon la diversité des voies d'oraison ou active ou passive, plus ou moins parfaite, d'épreuves ou ordinaires, dont il a été parlé dans les articles précédents, et que chacun est éclairé selon son état.

Sur cet article M. l'archevêque de Cambrai a remarqué ces faits : que par son original signé de moi il paraît que cet article n'avait point d'abord été mis parmi les autres, qu'il a été ajouté après coup de la main de M. l'archevêque de Paris, et que j'en ai un original où cela doit paraître comme dans le sien. Si c'est là une discussion qui mérite de nous occuper, j'avoue tout cela; et dans mon original comme apparemment dans les autres, il est vrai que l'article XXXIV est en effet écrit de la main de M. l'archevêque de Paris. Il a donc été ajouté après tous les autres? Je ne l'ai jamais contesté, et cela ne vérifie pas ce qu'avait avancé M. de Cambrai. Le fait qu'il avance dans sa *Réponse à la Relation*, est « qu'on ne lui donna d'abord que trente articles, que le XII[e], le XIII[e], le XXXIII[e], et le XXXIV[e] n'y étaient pas encore, et qu'il gardait l'écrit des trente articles qu'on lui donna[2]. » Tel est le fait qu'il avait articulé; mais il l'abandonne aujourd'hui, puisque celui qu'il met à la place ne prouve que l'addition du XXXIV[e] article seul. J'ai articulé au contraire en fait positif, « qu'on ne produirait jamais aucune copie des articles donnés de notre[3]..., où le VII[e], le XIII[e], le XXXIII[e] et le XXXIV[e] ne se trouvent pas[4]. » C'est ce qui demeure justifié par la propre pièce dont se sert M. de Cambrai, puisqu'elle ne prouve tout au plus que l'addition du XXXIV[e] article, qui ne disait rien de fort important comme on a vu, sans rien prouver sur le XII[e], le XIII[e], et le XXXIII[e] qui étaient les seuls importants. Voilà comme M. de Cambrai justifie ces faits : au lieu de prouver que quatre articles manquaient à la copie des articles qu'on lui avait donnée d'abord, il prouve évidemment le contraire. Mais il ajoute « que le XXXIV[e] article fut dressé sur-le-champ entre nous, dans la chambre même de M. Tronson à Issy, et ajouté dans le moment même où l'on allait signer[5]. » Cela n'est d'aucune importance et la seule vérité me le fait nier. Je sais où et comment il fut rédigé, et je répondrai quant à moi, que M. l'archevêque de Cambrai ne me l'a jamais proposé en présence comme chose qu'il désirât. Et en tout cas que prouvera-t-il, quand on

1. *Rép. aux Rem.* — 2. *Relat.*, sect. VI, n. 5. — 3. *Rem.*, art. 3, n. 8. — 4. *Etats d'orais.*, liv. X. — 5. *Idem.* — 6. *I. Petr.*, IV, 10. — 7. *Ephes.*, II, 10.

1. *Etats d'oraison*, loc. cit. — 2. *Rép. à la Relat.* — 3. « Il manque un mot. » (*Note marginale.*) — 4. *Rem.*, art. 7, n. 38. — 5. *Rép. aux Rem.*

lui accordera ce qu'il demande? Quoi? qu'on aura consulté avec lui un article qui n'avait besoin d'aucune consultation? Est-ce pour cela qu'il se débat? Cependant à la faveur de ce petit différend, il fait éclipser de devant nos yeux le fait qu'il avait posé sur les trois principaux articles. Peut-être que le XXXIVe, dont jusqu'ici M. de Cambrai n'a tiré aucune conséquence, deviendra bientôt le plus important entre ses mains. Que lui sert au reste de se tourmenter, pour montrer qu'on peut avoir ajouté quelques petits mots par-ci par-là, par son avis, ou que nous eussions cette déférence à ses sentiments? C'est assez que dans son *Mémoire* et dans son *Avertissement* à la tête des *Maximes des Saints*[1], il ait parlé des articles comme de l'ouvrage de deux prélats, sans songer alors à s'y donner aucune part[2]. Le reste est de si petite importance, que je me sens prêt à tout accorder à M. l'archevêque de Cambrai, si la vérité le permettait.

J'ai répondu à tous les faits que M. de Cambrai ajoute à ses précédentes réponses dans son dernier ouvrage : et ce que j'omets de propos délibéré, ou ne mérite pas d'être relevé, ou demeurera suffisamment éclairci en relisant ma *Relation* ou mes *Remarques*, si ce n'est peut-être qu'on me demande encore un mot sur trois écrits répandus à Rome, encore que je ne sache ce que veut nier M. de Cambrai. Veut-il nier que je n'aie en main ces écrits injurieux au clergé de France, dont j'ai remarqué le sujet et les outrages dans ma *Relation*[3]? Rome les connaît : ils ne sont pas venus tout seuls dans mes propres feuilles, en papier et en écriture de ce pays-là; ce n'est pas moi qui les ai remplis des louanges de M. de Cambrai, à nos dépens et au mépris du clergé de France. En tout cas par les sentiments les plus équitables, je lui proposai l'expédient de désavouer ces écrits malins par une expresse et *authentique déclaration*[4]. Mais il a fait sa réponse si ample et si bien circonstanciée, sans dire un seul mot d'un fait de cette importance, que j'ai été forcé de lui remontrer « qu'il laissait par son silence toute la France chargée de reproches odieux[5]. » Il prétend enfin avoir satisfait à ce devoir dans « une lettre latine à M. l'archevêque de Paris : et vous avez vu, me dit-il, ma réponse précise sur cet article, puisque vous avez cité deux fois cet ouvrage[6]. » Quand cela serait, M. de Cambrai a supprimé cette lettre : n'avait-il point d'autres moyens de réparer des outrages dont Rome a été instruite et scandalisée, que par un ouvrage supprimé? Mais voyons encore cette réponse précise : « Voici, dit-il, mes paroles traduites. Il n'est pas juste de me rendre responsable des bruits répandus dans Rome : le seul homme qui y parle en mon nom est reconnu pour si sage et pour si pieux, que je puis répondre sûrement qu'il n'a jamais rien avancé que de vrai, que de très-nécessaire à ma cause, que de conforme à la vénération intime que vous méritez[7]. » Je demande : Est-ce là répondre? On lui parle de livres outrageux; il répond sur des bruits répandus. On lui demande justice sur des outrages : satisfait-on à de pareils attentats, ou si l'on y met le comble en disant : On n'a rien dit que de vrai et de nécessaire à ma cause? Une telle réparation ne serait-elle pas une illusion à la raison et à la justice? Mais il ajoute à M. de Paris : On n'a rien dit que de conforme à la vénération intime que vous méritez. Il est vrai : mais ni on ne répare par un compliment général des outrages positifs, ni on ne satisfait à tant d'évêques dont on accuse la foi et la charité, par une honnêteté faite à un seul. Tous les autres demeureront donc impunément jansénistes, suspects au Saint-Siége et ennemis des religieux[1]! Voilà comme M. de Cambrai sait réparer une injure; il en sort par des termes vagues qui font voir seulement qu'il n'ose nier ce que Rome a vu. Cependant si nous l'en croyons, ces paroles vagues « sont sans doute plus que suffisantes pour désavouer des écrits touchant lesquels il ne s'agissait que du jansénisme et des religieux[2], » sans qu'il y ait un seul mot qui sente le désaveu. Il ne veut pas entrer dans le reste, qui n'est pas moins vrai. Au surplus, je suis assuré que ses confrères lui pardonnent : plût à Dieu que la foi blessée ne nous donnât pas un plus grand sujet de le plaindre.

1. *Mém.* de M. de Cambr. *sur la Relat.*, *Avertiss.*— 2. *Rép. aux Rem.* — 3. *Relat.*, sect. X, n. 1. — 4. *Idem.* — 5. *Rem.*, art. 11, n. 10. — 6. *Rép. aux Rem.* — 7. *Idem.*

1. *Rép. aux Rem.* — 2. *Idem.* — 3. Voyez *Relation sur le Quiétisme*, sect. II, n. 21.

LETTRES SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.

1. *A Madame Guyon.*

J'ai reçu, Madame, la lettre que M. de Chevreuse m'a rendue de votre part[3]. Je n'ai pas eu besoin de changer de situation, pour me mettre en celle que vous souhaitiez. Comme je sens le besoin extrême que j'ai de la grâce de Dieu, je demeure naturellement exposé à la recevoir, de quelque côté qu'il me l'envoie. Je suis très-reconnaissant de la charité que vous avez pour mon âme ; et je ne puis mieux vous en marquer ma reconnaissance, qu'en vous disant, en toute simplicité et sincérité, ce que je crois que vous avez à faire; en quoi je satisferai également, et à votre désir et à mon obligation. Je ne dois pas aussi vous taire, que je ressens en vous quelque chose dont je suis fort touché : c'est cette insatiable avidité de croix et d'opprobres, et le choix que Dieu fait pour vous de certaines humiliations et de certaines croix, où son doigt et sa volonté semblent marqués. Il me semble qu'on doit être excité par là à vous montrer, autant qu'on peut, ce qu'on croit que Dieu demande de vous, et à vous purifier de certaines choses, dont peut-être il veut vous purger par la coopération de ses ministres. Les grâces qu'il fait aux âmes par leur ministère, quelque pauvres qu'ils soient d'ailleurs, sont inénarrables.

Pour commencer donc, je vous dirai que la première chose dont il me paraît que vous devez vous purifier, c'est de ces grands sentiments que vous marquez de vous-même. Ce n'est pas que j'aie peine à croire qu'on puisse dire de soi, comme d'un autre, certaines choses avantageuses, surtout des choses de fait, quand il y a raison de les dire, et qu'on y est obligé par l'obéissance. Mais celles que je vous ai montrées sont sans exemple,

et outrées au delà de toute mesure et de tout excès. Ce qui me rassure un peu, c'est que j'ai vu, dans une de vos lettres à M. de Chevreuse, que vous êtes vous-même étonnée d'avoir écrit de telles choses, étant très-éloignée d'avoir de vous ces sentiments. Apparemment Dieu vous fait sentir que telles manières de parler de soi, et une si grande idée de sa perfection, serait une vraie pâture de l'amour-propre. Déposez donc tout cela, et suivez le mouvement que Dieu vous en donne; d'autant plus que l'endroit où vous dites : *Ce que je lierai sera lié*, *ce que je délierai sera délié*, et le reste, est d'un excès insupportable, surtout quand on considère que celle qui parle ainsi se croit dans un état apostolique, c'est-à-dire, se croit un apôtre par état. Je ne crois pas qu'il vous soit permis de retenir de telles choses. Déposez-les donc, et et exécutez la résolution que Dieu vous inspire, de vous séquestrer, de ne plus écrire, de ne plus exercer ni recevoir ces communications de grâces, que vous expliquez d'une manière qui n'a point d'exemple dans l'Eglise, surtout quand vous les comparez à la communication qu'ont entre eux les saints anges et les autres bienheureux esprits ; et quand vous marquez en vous une plénitude, que vous appelez infinie, pour toutes les âmes, qui cause un regorgement dont je n'ai jamais ouï parler qu'à vous, quelque soin que j'aie pris d'en chercher ailleurs des exemples. Vous remédierez à tout cela en vous retranchant toute communication, comme vous m'avez témoigné que vous y étiez résolue.

Je ne prétends pas vous exclure d'écrire pour vos affaires, ni pour entretenir avec vos amis une correspondance de charité ; ce que je prétends, c'est l'exclusion de tout air de dogmatiser, ou d'enseigner, ou de répandre les grâces par cette si extraordinaire communication qu'on pourrait avoir avec vous.

Je mets encore dans le rang des choses que vous devez déposer, toutes prédictions, visions, miracles, et en un mot, toutes choses extraordinaires, quelque ordinaires que vous vous les figuriez dans certains états ; car tout cela est au rang des pâtures de l'amour-propre, si l'on n'y prend beaucoup garde. Dieu est indépendamment de tout cela : c'est à quoi vous devez vous attacher, même selon les principes de votre oraison. Que s'il vous vient des choses de cette nature, que vous ne croyiez pas pouvoir empêcher, laissez-les écouler, autant qu'il est en vous, et ne vous y attachez pas. En voilà assez sur ce point, et je n'ai point de peine sur cela ; parce que vous m'avez dit et écrit que vous étiez disposée à vous conformer au conseil que je vous donne en Notre Seigneur.

Il y aurait beaucoup de choses à vous dire sur vos écrits. Je puis vous assurer qu'ils sont pleins de choses insupportables et insoutenables, ou selon les termes, ou même selon les choses et dans le fond. Mais je ne m'y arrêterai pas, quant à présent, puisque vous consentez qu'on les brûle tous; ce qu'on fera, s'il le faut. A l'égard de ceux qui sont imprimés et qu'on ne saurait brûler, comme je vous vois soumise à consentir, et à vous soumettre à toute censure, correction et explication qu'on y pourrait faire, aimant mieux mourir mille fois, et souffrir toutes sortes de confusions, que de scandaliser un des petits de l'Eglise, ou donner le moindre lieu à l'altération de la saine doctrine ; vous n'avez qu'à persister dans ce sentiment, et vous soumettre à tout ce qu'il plaira à Dieu d'inspirer aux évêques et aux docteurs, approuvés pour réduire vos expressions et vos sentiments à la règle de la foi, et aux justes bornes des traditions et des dogmes catholiques.

Ma seule difficulté est sur la voie, et dans la déclaration que vous faites que vous ne pouvez rien demander pour vous, pas même de ne pécher pas, et de persévérer dans le bien jusqu'à la fin de votre vie, qui est pourtant une chose qui manque aux états les plus parfaits, et que, selon saint Augustin, Dieu ne donne qu'à ceux qui la demandent. Voilà ce qui me fait une peine, que jusqu'ici je n'ai pu vaincre, quelque effort que j'aie fait pour entrer, s'il se pouvait, dans vos sentiments et dans les explications des personnes spirituelles que vous connaissez, avec qui j'ai traité à fond de cette disposition. La raison qui m'en empêche c'est qu'elle paraît directement contraire aux commandements que Jésus-Christ nous fait tant de fois de prier et de veiller sur nous : ce qui regarde tous les chrétiens et tous les états. Quand vous me dites que cela vous est impossible, c'est ce qui augmente ma peine : car Dieu, qui assurément ne commande rien d'impossible, ne rend pas ses commandements impossibles à ceux qu'il aime; et la prière est ce qui leur est le moins impossible, puisque c'est par elle, selon le concile de Trente, session VI, chapitre XI, que ce qui était impossible cesse de l'être.

Je n'ignore pas certaines impuissances, que des personnes très-saintes ont observées et approuvées en certains degrés d'oraison; mais ce n'est pas là ma difficulté. On sait que des préceptes affirmatifs, tels que celui de prier, ne sont pas obligatoires à chaque moment : mais qu'il y ait un degré, où permanemment et par état on ne puisse pas prier pour soi, c'est ce qui me paraît opposé au commandement de Dieu, et de quoi aussi je ne vois aucun exemple dans toute l'Eglise. La raison de cette impossibilité me paraît encore plus insupportable que la chose en elle-même. A l'endroit où vous vous objectez à vous-même, qu'on a du moins besoin de prier pour soi, afin de ne pécher pas, vous faites deux principales réponses : l'une, que c'est quelque chose d'intéressé, où une âme de ce degré ne peut s'appliquer, que de prier qu'on ne pèche pas : l'autre, que c'est l'affaire de Dieu, et non pas la nôtre. Ces deux réponses répugnent à la règle de la foi autant l'une que l'autre.

Que ce soit quelque chose d'intéressé de prier Dieu qu'on ne pèche pas, c'est de même que si on disait que c'est quelque chose d'intéressé de demander à Dieu son amour ; car c'est la même chose de demander à Dieu de l'aimer toujours, et de lui demander de ne l'offenser jamais. Or Jésus-Christ ne prétend pas nous ordonner un acte de propriété et d'intérêt, quand il commande tant de fois de telles prières, qui au contraire font une partie très-essentielle de la perfection chrétienne.

On dit que l'âme, attirée à quelque chose de plus parfait et de plus intime, deviendrait propriétaire et intéressée, si elle se détournait à de

tels actes; et que sans les faire, elle est assez éloignée du péché. Mais c'est précisément où je trouve le mal, de croire qu'on en vienne dans cette vie à un degré, où par état l'on n'ait pas besoin d'un moyen aussi nécessaire à tous les fidèles, que celui de prier pour eux-mêmes comme pour les autres, jusqu'à la fin de leur vie. Ce qui rend la chose encore plus difficile et plus étrange, c'est que ce n'est pas seulement par une impuissance particulière à un certain état et à certaines personnes, qu'on attribue cette cessation de toutes demandes pour soi : ce qui du moins semblerait marquer que ce serait une chose extraordinaire; mais au contraire on éloigne cette idée : on veut que ce soit une chose ordinaire et comme naturelle au dernier état de la perfection chrétienne : on donne des méthodes pour y arriver : on commence dès les premiers degrés à se mettre dans cet état : on regarde comme le terme de sa course d'en venir à cette entière cessation; et c'est là qu'on met la perfection du christianisme. On regarde comme une grâce de n'avoir plus rien à demander, dans un temps où l'on a encore de si grands besoins, et la demande devient une chose si étrangère à la prière, qu'elle n'en fait plus aucune partie, encore que Jésus-Christ ait dit si souvent : *Vous ne demandez rien en mon nom; demandez et vous obtiendrez; veillez et priez; cherchez, demandez, frappez*[1]; et saint Jacques : *Quiconque a besoin, qu'il demande à Dieu*[2] : de sorte que cesser de demander, c'est dire en d'autres termes qu'on n'a plus aucun besoin.

L'autre réponse, qui est de dire qu'on n'a point à se mettre en peine de ne plus pécher, ni à faire à Dieu cette demande, parce que c'est l'affaire de Dieu, ne me paraît pas moins étrange. En effet, quoique ce soit véritablement l'affaire de Dieu, c'est aussi tellement la nôtre, que si nous nous allions mettre dans l'esprit que Dieu fera en nous tout ce qu'il faudra, sans que nous nous disposions à coopérer avec lui, et même à exciter notre diligence à le faire, ce serait tenter Dieu autant et plus que si l'on disait, qu'à cause que Dieu veut que nous abandonnions à sa providence le soin de notre vie, il ne faudrait, ni labourer, ni semer, ni apprêter à manger : et je dis que s'il y a quelque différence entre ces deux sortes de soins, c'est que celui qui regarde les actes intérieurs, est d'autant plus nécessaire, que ces actes sont plus parfaits, plus importants, plus commandés, et voulus de Dieu plus que tous les autres. La nature du libre arbitre est d'être instruit, conduit, exhorté; et non-seulement il doit être exhorté et excité par les autres, mais encore il le doit être par lui-même : et tout ce qu'il y a à observer en cela, c'est que, lorsqu'il s'excite et s'exhorte ainsi, il est prévenu, et que Dieu lui inspire ces exhortations qu'il se fait ainsi à lui-même. Mais il ne s'en doit pas moins exciter et exhorter au dedans, selon la manière naturelle et ordinaire du libre arbitre; parce que la grâce ne se propose pas de changer en tout cette manière, mais seulement de l'élever à des actes, dont on est incapable de soi-même. Ce sont ces actes qu'on voit perpétuellement dans la bouche de David; et non-seulement de David, mais encore de tous les prophètes. C'est pourquoi ce saint

1. *Joan.*, VI, 24; *Matth.*, XXVI, 41; *Luc.*, XI, 9. — 2. *Jac.*, I, 5.

prophète se dit à lui-même : *Espère en Dieu : élève-toi, mon esprit*, et le reste.

Que si l'on dit qu'il le fait étant appliqué, j'en conviens; car aussi ne prétends-je pas qu'on puisse faire ces actes de soi-même, sans être prévenu de la grâce. Mais comme il faut s'exciter avec David, il faut aussi, en s'excitant, dire avec lui : *Mon âme ne sera-t-elle pas soumise à Dieu, parce que c'est de lui que vient mon salut?* et encore : *Que mon âme soit soumise à Dieu, parce que c'est de lui que vient ma patience*[1]. Par de tels actes, l'âme en s'excitant, reconnaît que Dieu agit en elle, et lui inspire non-seulement cette sujétion, mais encore l'acte par lequel elle s'y excite. Et si Dieu, en faisant parler David et tous les prophètes, aussi bien que les apôtres, selon la manière naturelle d'agir du libre arbitre, n'avait pas prétendu nous insinuer cette manière d'agir, dont nous voyons en tous ces endroits une si vive et si parfaite représentation, il nous aurait tendu un piége pour nous rendre propriétaires. Mais au contraire, il est clair qu'il a voulu donner dans un homme aussi parfait que David, un modèle de prier aux âmes les plus parfaites. On se trompe donc manifestement, quand on imagine un état où tout cela est détruit, et qu'on met dans cet état la perfection du culte chrétien, sans qu'il y ait aucun endroit de l'Ecriture où on le puisse trouver, et y ayant tant d'endroits où le contraire paraît.

On ne se trompe pas moins, quand on regarde comme imperfection, de réfléchir et se recourber sur soi-même. C'est imperfection de se recourber sur soi-même par complaisance pour soi; mais, au contraire, c'est un don de Dieu de réfléchir sur soi-même pour s'humilier comme faisait saint Paul, lorsqu'il disait : *Je ne me sens coupable de rien; mais je ne suis pas pour cela justifié*[2] : ou pour connaître les dons qu'on a reçus, comme quand le même saint Paul dit que *nous avons reçu l'esprit de Dieu pour connaître ce qui nous a été donné*[3]; et cent autres choses semblables. C'est encore, sans difficulté, un acte réflexe et recourbé sur soi-même; que de dire : *Pardonnez-nous nos péchés, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*[4]. Mais l'Eglise a défini, dans le concile de Carthage, qu'un acte, qui est réfléchi en tant de manières, peut convenir aux plus parfaits, comme à l'apôtre saint Jean, comme à l'apôtre saint Jacques, comme à Job, comme à Daniel, qui sont nommés avec Noé par Ezéchiel comme les plus dignes intercesseurs qu'on peut employer auprès de Dieu : et néanmoins ces actes réfléchis ne sont pas au-dessous de leur perfection. Mais celui qui fait cet acte réfléchi, *Pardonnez-nous*, peut bien faire celui-ci : *Ne nous induisez pas en tentation, mais délivrez-nous du mal* : et ces demandes ne sont pas plus répugnantes à la perfection que cette autre, *Pardonnez-nous*.

Voilà donc des actes réfléchis et très-parfaits : ce qui me fait conclure encore, que les actes les plus exprès et les plus connus ne répugnent en aucune sorte à la perfection, pourvu qu'ils soient véritables. Car il est vrai qu'il y a des actes qu'on appelle exprès, qui ne sont qu'une formule dans

1. *Ps.*, LXI, 2, 6. — 2. *I. Cor.*, IV, 4. — 3. *Idem*, II, 12. — 4. *Matth.*, VI, 12.

l'esprit ou dans la mémoire; mais pour ceux qui sont en vérité dans le cœur, et se produisent dans son fond, ils sont très-bons, et n'en seront pas moins parfaits pour être connus de nous, pourvu qu'ils viennent véritablement de la foi qui nous fait attribuer à Dieu, et reconnaître venir de lui tout le bien qui est en nous. Il ne faut donc pas rejeter les actes exprès; et c'est le faire que de mettre la perfection à les faire cesser : ce qui fait dans le fond, qu'on exclut tout acte, puisqu'on n'ose en produire aucun, et qu'on ferait cesser les moins aperçus, si on pouvait les apercevoir en soi. Mais cela ne peut pas être bon; puisque par un tel sentiment on exclut l'action de grâces, tant commandée par saint Paul; cet acte n'étant ni plus ni moins intéressé que la demande.

De là suit encore, qu'il ne faut pas tant louer la simplicité, ni porter le blâme qu'on fait de la multiplicité, jusqu'à nier la distinction des trois actes, dont l'oraison, comme toute la vie chrétienne, est nécessairement composée, qui sont les actes de foi, d'espérance et de charité. Car, puisque ce sont trois choses selon saint Paul, et trois choses qui peuvent être l'une sans l'autre, leurs actes ne peuvent pas n'être pas distincts : et encore qu'à les regarder dans leur perfection, ils soient inséparables dans l'âme du juste, il n'y aura rien d'imparfait de les voir comme distincts, puisque ce n'est que connaître une vérité; non plus que de les exercer comme tels, puisque ce n'est que les exercer selon la vérité même. Il ne faut donc pas mettre l'imperfection ou la propriété à faire volontairement des actes exprès et multipliés, mais à les faire comme venant de nous.

Tout cela me fait dire, que l'abandon ne peut pas être un acte si simple qu'on voudrait le représenter : car il ne peut pas être sans la foi et l'espérance ou la confiance, étant impossible de s'abandonner à celui à qui on ne se fie pas, ou de se fier absolument à quelqu'un sans s'y abandonner autant qu'on veut s'y fier, c'est-à-dire jusqu'à l'infini. Ainsi il ne faut pas séparer l'abandon, qu'on donne, et avec raison, pour la perfection de l'amour, d'avec la foi et la confiance : ce sont assurément trois actes distincts, quoique unis; et c'est aussi ce qui en fait la simplicité.

Il ne faut donc point se persuader qu'on y déroge, ni qu'on fasse un acte imparfait et propriétaire, quand on demande pardon à Dieu, ou la grâce de ne pécher plus : et la proposition contraire, si elle était mise par écrit, serait universellement condamnée, comme contraire à un commandement exprès, et par conséquent à une vérité très-expressément révélée dans l'Evangile.

Ce qu'on dit de plus apparent contre une vérité si constante, c'est qu'il y a des instincts et des mouvements divins certainement tels, qui sont clairement contre des commandements de Dieu, tel que l'instinct qui fut donné à Abraham d'immoler son fils. On ne peut douter que Dieu ne puisse inspirer de tels mouvements, et en même temps une certitude évidente que c'est lui qui les inspire; et ces certitudes se justifient par elles-mêmes dans l'esprit du juste qui les reçoit. Il ne faut donc pas les rejeter, sous prétexte qu'elles seraient contraires au commandement de Dieu; puisque celle qui fut donnée à Abraham, qu'il fallait immoler son fils, et que Dieu le voulait ainsi, était contraire au commandement de ne tuer pas, et encore contraire en apparence à la promesse que Dieu avait faite de multiplier la postérité d'Abraham par Isaac. Il n'y a donc plus qu'à examiner si elles sont de Dieu ou de nous; ou en d'autres termes, si ceux qui reçoivent de semblables impressions sont de ceux que Dieu meut spécialement, ou qu'on appelle mus de Dieu.

Voilà, Madame, ce qu'on pourrait dire de plus apparent pour soutenir cet état, qui fait dire qu'on ne peut rien demander à Dieu. Mais cela ne résout pas la difficulté; car c'est autre chose de recevoir une fois un pareil instinct, comme Abraham, autre chose d'être toujours dans un état où l'on ne puisse observer les commandements de Dieu. D'ailleurs cet état, qui vous fait dire en cette occasion, je ne puis, selon vous n'est pas un état extraordinaire, mais un état où l'on vient naturellement avec une certaine méthode et de certains moyens, qui sont même qualifiés courts et faciles. C'est donc dire qu'on doit travailler à se mettre dans un état, dont la fin est de ne pouvoir rien demander à Dieu, et que c'est la perfection du christianisme. Or, c'est là ce que je dis qu'on n'exposera jamais au jour, sans encourir une censure inévitable.

Et si l'on demande en quel rang je mets donc ceux qui douteraient de mon sentiment, ou qui en auraient de contraires; je répondrais que je demeure non-seulement en union, mais encore en union particulière avec eux, conformément à ce que dit saint Paul : *Demeurons dans les choses auxquelles nous sommes parvenus ensemble; et s'il y a quelque vérité où vous ne soyez pas encore parvenus, Dieu vous le révélera un jour*[1]. C'est, Madame, ce que je vous dis. Vous avez pris certaines idées sur l'oraison : vous croiriez être propriétaire et intéressée en faisant de certains actes, quoique commandés de Dieu : vous croyez y suppléer par d'autres choses plus intimement commandées, soit faiblesse, ou habitude, ou ignorance, ou aheurtement dans votre esprit; je n'en demeure pas moins uni avec vous, espérant que Dieu vous révélera ce qui reste, d'autant plus que vous demandez avec instance qu'on vous redresse de vos égarements; et c'est ce que je tâche de faire avec une sincère charité.

Déposez donc, Madame, peu à peu ces impuissances prétendues, qui ne sont point selon l'Evangile. Croyez-moi, la demande que vous ferez pour vous-même, que Dieu vous délivre de tout mal, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il vous fasse persévérer dans son amour, n'est pas d'Isaac qu'il faut immoler. Que voyez-vous dans cet acte qui en rende le sacrifice si parfait? Quand Abraham entreprit, contre la défense générale de tuer, de donner la mort à son fils, Dieu lui fit voir ce qui est très-vrai, qu'il était le maître de la vie des hommes, que c'était lui qui lui avait donné cet Isaac, qui avait droit de le lui redemander, et qui pouvait le lui rendre par une résurrection comme saint Paul le remarque[2]. Dieu par là ne faisait point cesser en Abraham des actes saints; mais il en faisait

1. *Philip.*, III, 15, 16. — 2. *Hebr.*, XI, 19.

exercer un plus saint encore, qui néanmoins, après tout, n'eut point son effet.

Mais quelle perfection espérez-vous dans la cessation de tant d'excellents actes de la demande, de la confiance, de l'action de grâces? C'est de demeurer défaite d'actes intéressés. Mais c'est l'erreur, de prendre pour des intéressés des actes commandés de Dieu comme une partie essentielle de la piété, tels que sont ceux qu'on vient de marquer, ou d'attendre à les faire, que Dieu vous y meuve par une impression extraordinaire; comme si ce n'était pas un motif suffisant de s'exciter à les faire, qu'ils soient non-seulement approuvés, mais encore expressément commandés. L'excuse de l'impuissance n'est pas recevable, pour les raisons qu'on a rapportées : celle du rassasiement, poussé jusqu'au point de le trouver assez grand en cette vie, pour n'avoir plus rien à demander, s'il devient universel pour tout un état, c'est-à-dire, pour toute la vie, est une erreur : on ne voit rien de semblable dans l'Ecriture, ni dans la tradition, ni dans les exemples approuvés. Quelques mystiques, quelque âme pieuse, qui, dans l'ardeur de son amour ou de sa joie, aura dit qu'il n'y a plus de désir, en l'entendant des désirs vulgaires, ou en tous cas des bons désirs pour certains moments, ne feront pas une loi; et plutôt il les faut entendre avec un correctif. Mais en général, je maintiens que mettre cela comme un état, ou comme le degré suprême de la perfection et de la pureté du culte, c'est une pratique insoutenable.

Quand on n'attaque que ces endroits de l'intérieur, ce n'est point l'intérieur qu'on attaque, et c'est en vain qu'on s'en plaint; car les personnes intérieures n'ont point eu cela. Sœur Marguerite du Saint-Sacrement était intérieure; mais après qu'elle eût été choisie pour épouse, comblée de grâces proportionnées, et élevée à une si haute contemplation, elle disait : « Sans la grâce de Dieu je tomberais en toutes sortes de péchés; et je la lui dois demander à toute heure, et lui rendre grâces de la protection qu'il me donne. » Dans sa *Vie*, liv. VI, chap. VIII, n° 2, p. 244. Sainte Thérèse était intérieure; mais elle finit son dernier degré d'oraison où elle est absorbée en Dieu, en disant : « Bienheureux l'homme qui craint Dieu : notre plus grande confiance doit être dans la prière, que nous sommes obligés de faire continuellement à Dieu, de vouloir nous soutenir de sa main toute-puissante, afin que nous ne l'offensions point. » *Château de l'âme*, septième demeure, chap. IV, p. 822. On n'a qu'à lire ses lettres; on trouvera que l'état d'oraison où elle fait cette prière, est celui où elle était après quarante ans de profession, et vingt-deux années de sécheresse, portées avec une foi sans pareille parmi des persécutions inouïes.

Si on veut remonter aux premiers siècles, saint Augustin était intérieur; mais on n'a qu'à lire ses *Confessions*, qui sont une perpétuelle contemplation, on y trouvera partout des demandes qu'il fait pour lui-même, sans qu'on y puisse remarquer le moindre vestige de la perfection d'aujourd'hui. Saint Paul était intérieur; mais non-seulement il prie pour lui-même, mais il invite les autres à prier pour lui. *Priez pour moi*, dit-il, *mes frères*[1]. Sans doute qu'il faisait lui-même la prière qu'il faisait faire pour lui.

Je me souviens, à ce propos, de l'endroit où il est dit que vous ne pouvez invoquer les saints en aucune sorte. Cela déjà est assez étrange; mais la raison est encore pire : « Il me vient, dit-on, dans l'esprit, que les domestiques ont besoin d'intercesseurs, mais les épouses non. » Sur quoi se fonde cette doctrine? Sur rien, si ce n'est seulement sur le mot d'épouse. Mais toute âme chrétienne et juste est épouse, selon saint Paul; nul ne doit donc invoquer les saints, et Luther gagne sa cause : et l'âme de saint Paul était épouse dans le degré le plus sublime, sans cesser de se procurer des intercesseurs. Enfin, qu'on me montre dans toute la suite des siècles un exemple semblable à celui dont il s'agit, je dis un exemple approuvé; je commencerai à examiner la matière de nouveau, et je tiendrai mon sentiment en suspens; mais s'il ne s'en trouve aucun, il faut qu'on cède.

Je n'ai jamais hésité un seul moment sur les états de sainte Thérèse, parce que je n'y ai rien trouvé que je ne retrouvasse aussi dans l'Écriture, comme elle dit elle-même que les docteurs de son temps le reconnaissaient. C'est ce qui m'a fait estimer, il y a trente ans, sans hésiter, sa doctrine, qui aussi est louée par toute l'Eglise; et à présent, que je viens encore de relire la plus grande partie de ses ouvrages, j'en porte le même jugement, toujours sur le fondement de l'Ecriture : mais ici je ne sais où me prendre; tout est contre, et rien n'est pour.

On dit : *l'Eprit prie pour nous*[2], il faut donc le laisser faire; mais cette parole regarde tous les états de grâce et de sainteté. D'ailleurs, la conséquence n'est pas bonne : au lieu de dire : Il prie en nous, donc il le faut laisser faire; il faut dire : Il prie en nous, donc il faut coopérer à son mouvement, et s'exciter pour le suivre, comme la suite le démontre. On dit que, selon le même saint Paul, *le chrétien est poussé par l'Esprit de Dieu*[3]*;* que Jésus-Christ dit que *le chrétien est enseigné de Dieu*[4]. Cela est vrai, non d'un état particulier, mais de tous les justes; et Jésus-Christ dit expressément : *Tous seront enseignés de Dieu.* On ne prouve donc point, par ces paroles, cette surprenante singularité qu'on veut attribuer à un état particulier. On dit : Il est écrit, *Qu'on se renonce soi-même*[5]. Est-ce à dire qu'il faut renoncer à demander ses besoins à Dieu par rapport à son salut? Ce serait trop visiblement abuser de la parole de Jésus-Christ. On dit : *Dieu est amour, et qui demeure dans l'amour de Dieu, demeure en Dieu et Dieu en lui*[6] *:* donc il n'y a qu'à demeurer, et il n'y a rien à demander. Mais cela serait contre Jésus-Christ même, qui, après avoir dit à ses apôtres : *Nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure*[7]; et encore : *Demeurez en moi et moi en vous*[8]; et encore : *Le Saint-Esprit viendra en vous, et il y demeurera*[9], inculque plus que jamais le commandement de la prière.

Je ne sais donc, encore un coup, à quoi recourir : je n'ai trouvé ni Ecriture, ni Tradition, ni

1. *I. Thess.*, V, 25; *Heb.*, XIII, 18. — 2. *Rom.*, VIII, 26. — 3. *Idem*, 14. — 4. *Joan.*, VI, 45. — 5. *Matth.*, XVI, 44. — 6. *I. Joan.*, VI, 16. — 7. *Joan.*, XIV, 23. — 8. *Idem*, XV, 4. — 9. *Ibid.*, XIV, 17.

exemple, ni personne qui pût ou qui osât dire ouvertement : En cet état ce serait une demande propriétaire et intéressée, de demander pour soi quelque chose, si bonne qu'elle fût, à moins d'y être poussé par un mouvement particulier; et la commune révélation, le commandement commun fait à tous les chrétiens, ne suffit pas. Une telle proposition est de celles où il n'y a rien à examiner, et qui portent leur condamnation dans les termes.

J'écris ceci sous les yeux de Dieu, mot à mot comme je crois l'entendre de lui par la voix de la Tradition et de l'Ecriture, avec une entière confiance que je dis la vérité. Je vous permets néanmoins de vous expliquer encore : peut-être se trouvera-t-il dans vos sentiments quelque chose qui n'est point assez débrouillé; et je serai toujours prêt à l'entendre. Pour moi, j'ai voulu exprès m'expliquer au long, et ne point épargner ma peine, pour satisfaire au désir que vous avez d'être instruite.

Je vous déclare cependant que je loue votre docilité, que je compatis à vos croix, et que j'espère que Dieu vous révélera ce qui reste, comme je l'ai dit après saint Paul. J'aurai encore beaucoup de choses à vous dire sur vos écrits; et je le ferai quand Dieu m'en donnera le mouvement, comme il me semble qu'il me l'a donné à cette fois. Au reste, sans m'attendre trop à des mouvements particuliers, je prendrai pour un mouvement du Saint-Esprit, tout ce qui m'inspirera pour votre âme la charité qui me presse, et la prudence chrétienne. Je suis dans le saint amour de Notre Seigneur, très-parfaitement à vous, et toujours prêt à vous éclaircir sur toutes les difficultés que pourra produire cette lettre dans votre esprit.

ADDITION.

Pendant que je ferme ce paquet, Dieu me remet dans l'esprit le commencement de l'action du sacrifice, qui se fait par ces paroles du pontife : *Sursum corda*, le cœur en haut : par où le prêtre excite le peuple, et s'excite lui-même le premier à sortir saintement de lui-même, pour s'élever où est Jésus-Christ. C'est là sans doute un acte réfléchi, mais très-excellent, et qui peut être d'une très-haute et très-simple contemplation. A quoi le peuple répond avec un sentiment aussi sublime : Nous l'avons (notre cœur) à Notre Seigneur; c'est-à-dire, nous l'y avons élevé, nous l'y tenons uni : ce qui emporte sans difficulté une réflexion sur soi-même, mais une réflexion qui en effet nous fait consentir à l'exhortation du prêtre, qui, en s'excitant soi-même à ce grand acte, y excite en même temps tout le peuple pour lequel il parle, et dont il tient tous les sentiments dans le sien, pour les offrir à Dieu par Jésus-Christ. Le prêtre donc, ou plutôt toute l'Eglise et Jésus-Christ même en sa personne, après avoir ouï de la bouche de tout le peuple cette humble et sincère reconnaissance de ses sentiments, *Nous avons le cœur élevé au Seigneur*, la regarde comme un don de Dieu; et afin que les assistants entrent dans la même disposition, il élève de nouveau sa voix en ces termes : *Rendons grâces au Seigneur notre Dieu*, c'est-à-dire, rendons-lui grâces universellement de tous ses bienfaits, et rendons-lui grâces en particulier de cette sainte disposition où il nous a mis, d'avoir le cœur en haut; et tout le peuple y consent par ces paroles : *Il est raisonnable, il est juste*. Après quoi, il ne reste plus qu'à s'épancher en actions de grâces, et commencer saintement et humblement tout ensemble, par cette action, le sacrifice de l'Eucharistie.

Voilà sans doute des actes parfaits, des actes très-simples, des actes très-purs, qui peuvent être, comme je l'ai dit, d'une très-haute contemplation, et qui sont très-assurément des actes d'une foi très-vive, d'une espérance très-pure, d'un amour sincère; car il est bien aisé d'entendre que tout cela y est renfermé : ce sont pourtant des actes de réflexion sur soi-même et sur ses actes propres. Et si le retour qu'on fait sur soi-même, pour y connaître les dons de Dieu, était un acte intéressé, il n'y en aurait point qui le fût davantage que l'action de grâces. Mais ce serait une erreur manifeste de le qualifier de cette sorte, et encore plus d'accuser l'Eglise d'induire ses enfants à de tels actes, quand elle les induit à l'action de grâces. Il en faut dire autant de la demande, qui, comme nous avons dit, n'est ni plus ni moins intéressée que l'action de grâces.

Toutes ces actions sont donc pures, sont simples, sont saintes, sont parfaites, quoique réfléchies et ayant toutes un rapport à nous. Il faut que tous les fidèles se conforment au désir de l'Eglise, qui leur inspire ces sentiments dans son sacrifice : ce qu'on ne fera jamais; mais plutôt on fera tout le contraire, si on regarde ces actes comme intéressés; car c'est leur donner une manifeste exclusion.

Il faut donc entrer dans ces actes : il faut qu'il y ait dans nos oraisons une secrète intention de les faire tous; intention qui se développe plus ou moins, suivant les dispositions où Dieu nous met; mais qui ne peut pas n'être pas dans le fond du chrétien, quoiqu'elle y puisse être plus ou moins cachée, et quelquefois tellement, qu'on ne l'y aperçoit pas distinctement. Ce sera là peut-être un dénouement de la difficulté : mais pour cela il faut changer, non-seulement de langage, mais de principes, en reconnaissant que ces actes sont très-parfaits en eux-mêmes, soit qu'ils soient aperçus ou non, excités ou non par notre attention et par notre vigilance; pourvu qu'on croie et qu'on sache qu'on ne les fait comme il faut, qu'autant qu'on les fait par le Saint-Esprit : ce qui n'est pas d'une oraison particulière, mais commun à tous les états du christianisme, quoique non toujours exercé avec une égale simplicité et pureté. Si on entre véritablement dans ces sentiments, la doctrine en sera irrépréhensible.

AUTRE ADDITION.

Pour m'expliquer mieux sur les actes réfléchis, en voici un de saint Jean[1] : *Mes petits enfants, n'aimons pas de parole ni de la langue, mais par œuvres et en vérité. C'est par là que nous connaissons que nous sommes de la vérité*, (ses enfants et animés par elle,) *et que nous en persuaderons notre cœur en la présence de Dieu, parce que, si notre cœur nous reprend, Dieu est plus grand que notre cœur, et il connaît tout. Mes bien-aimés, si notre cœur ne nous reprend pas, nous avons de l'assu-*

1. *I. Joan.*, III, 18.

rance devant Dieu; et quoi que ce soit que nous lui demandions, nous l'obtiendrions de lui. Voilà des actes manifestement réfléchis sur soi-même, et un fondement de confiance établi sur la disposition qu'on sent en son cœur. Je demande si ce sont là des sentiments des parfaits ou des imparfaits. S'ils sont des parfaits, ils ne sont donc ni intéressés ni propriétaires. On ne peut pas dire qu'ils n'en soient pas, puisque saint Jean les connaît en lui comme dans les autres. D'ailleurs on les voit expressément dans saint Paul, lorsqu'il se dit prêt à consommer son sacrifice, et dans l'état le plus parfait de sa vie : *J'ai bien combattu*[1], et le reste. On voit qu'il s'appuie sur ses œuvres; mais comment? Il est sans doute que c'est en tant qu'elles sont de Dieu, et un effet comme une marque de son amour.

Il ne faut donc point tant blâmer ces actes réfléchis, qui sont, comme on voit, des plus parfaits, et en même temps des plus humbles, et qui néanmoins, bien loin d'étouffer en nous l'esprit de demande, sont, selon saint Jean, un des fondements qui nous fait demander avec confiance.

Au reste, je ne veux pas dire que toutes les âmes saintes doivent toujours être expressément dans la pratique de ces actes : ce que je veux dire, c'est que ces dispositions sont saintes et parfaites, et que c'est combattre directement le Saint-Esprit que de les traiter, non-seulement d'imparfaites, mais encore de propriétaires et d'impures, ou de faire comme une espèce de règle pour les parfaits, des dispositions différentes.

2. *A M. Tronson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice.*

Je m'acquitte, Monsieur, de ce que je dois en vous envoyant cette *Ordonnance,* qui fut seulement publiée hier à Meaux. Je vous supplie de la voir. Elle est faite selon les règles dont nous sommes convenus. Vous trouverez trois mots ajoutés dans nos articles, dans le XII, dans le XX et dans le XXXIV; ils ne sont d'aucune conséquence, et rendent seulement le discours plus net. Je n'ai rien encore conclu avec la dame qui est à Meaux, à cause de sa maladie. Elle paraît fort soumise. Je m'en retourne samedi. Je souhaiterais avoir l'honneur de vous voir auparavant. Je doute que j'en puisse trouver le loisir. Conservez-moi l'honneur de votre précieuse amitié, et soyez persuadé de l'estime et de la vénération avec laquelle, je suis, Monsieur, etc.

A Paris, lundi soir (mai 1695).

Je me recommande de tout mon cœur aux prières de M. Bourbon[2].

3. *A M. de la Broue, évêque de Mirepoix.*

Je me suis fort réjoui, Monseigneur, de votre heureuse arrivée : c'est beaucoup se déclarer à M. de Paris[3], que de vous avoir parlé comme il a fait. Je crois malgré tout cela, et jusqu'à ce qu'il éclate davantage, qu'il n'y a qu'à le laisser faire, sans se soucier ni de lui ni de ses mémoires. J'ai bien voulu lui rendre compte de ma conduite dans cette affaire, et il avait hautement témoigné qu'il en était content. J'ai bien prévu qu'il serait fâché qu'on osât mieux faire que lui, et condamner les propositions fondamentales du Quiétisme, qu'il n'a pas seulement connues. Après tout, il en sera, s'il plaît à Dieu, comme de *l'Exposition*, qu'il a voulu condamner, et qu'après il a approuvée.

Je continue cependant à travailler à mon Instruction. Une grande partie de vos remarques viendront mieux là, ce me semble, que dans une Ordonnance, où l'on ne pourrait s'expliquer que sommairement et substantiellement.

J'ai bien pensé à l'article XXXIII, et je le trouve en tant de livres approuvés, que je n'ai pas cru qu'on le pût révoquer en doute. L'exemple de faire des actes sur des suppositions fausses, est venu de Moïse et de saint Paul. Les interprétations de saint Chrysostome et de Théodoret sont formelles pour ce genre d'actes; et il m'a paru que la chose n'a besoin que de limitation, comme j'ai fait; mais c'est de quoi nous parlerons plus amplement. Pour ce qui est du Père Valois, jésuite, puisqu'il s'explique à vous si franchement, je voudrais bien dans l'occasion que vous lui demandassiez, s'il improuve cet acte, ou par l'abus qu'on en peut faire et par les illusions qu'on y peut mêler, ou en soi-même. Si c'est en la première manière, il ne dit que ce que je dis, et ce que je dirai plus amplement dans mon Instruction. Si c'est en la seconde, je voudrais lui demander premièrement, s'il n'est pas vrai que cet acte est de plusieurs auteurs très-approuvés, et notamment de saint François de Sales, en plusieurs endroits; mais en particulier marqué comme un acte d'une grande perfection, dans sa *Vie* par M. d'Evreux, Henri de Maupas, pag. 26.

Secondement, je demande en quoi cette proposition diffère de celle-ci : Il vaudrait mieux souffrir toutes les peines d'enfer dans toute l'éternité, que de faire un péché mortel ou véniel : celle-ci est pourtant incontestable; donc l'autre, qui ne fait que s'y conformer, le doit être aussi.

Je voudrais, en troisième lieu, demander à ce Père ce qu'il pense de la doctrine qu'on introduit dans l'Ecole, et qui fait consister la charité dans la volonté d'aimer Dieu, quand on ne devrait jamais parvenir par là à aucune sorte de béatitude. Or, celle-là visiblement enferme l'autre; donc, etc.

J'espère rendre cette matière si claire, qu'il n'y restera aucune difficulté, ni aucun moyen de rejeter mon article *ut jacet.* Faites-en l'analyse, et vous en serez convaincu.

Pour ce qui est de la perfection, il n'est pas nécessaire de s'en expliquer davantage après les articles VI et VII.

Quant à l'indifférence, c'est tout le contraire : car dès qu'on regarde la supposition comme fausse, il n'y a plus de moyen de soutenir l'indifférence; outre que, n'y ayant point d'indifférence pour aimer dans la supposition, il n'y a point d'indifférence pour le salut ni pour la béatitude, qui est essentiellement dans l'amour même.

Au surplus, je répète que j'y ai bien pensé et que j'y pense encore, et que jusqu'ici je ne puis apercevoir aucune raison de douter. Tout ce qu'on pourrait dire, c'est que ces actes sont très-inutiles, et que les esprits les plus solides, comme saint Augustin, ont atteint la perfection sans les faire; mais comme d'autres saints les ont faits, il faut

1. *II. Tim.*, IV, 7. — 2. Secrétaire de M. Tronson. — 3. M. de Harlay.

les réduire à une explication légitime, qui n'est autre que d'exprimer, que l'amour de Dieu est désirable de soi, plus que tous les tourments possibles ne sont à haïr.

M. de Châlons m'a répondu sur ce passage de saint Bernard, qu'il ne l'entend qu'en supposant que les mouvements intérieurs qu'on donne pour divins, soient conformes à la tradition, desquels les évêques sont juges.

Pour le bienheureux Jean de la Croix, je n'ai rien à dire, sinon que je ne le crois pas assez autorisé, pour faire de ses sentiments, un motif pour approuver une doctrine dans une Ordonnance.

Je suis après à conclure avec Madame Guyon : elle a souscrit les articles avec toutes les soumissions que l'on pouvait exiger; elle est prête à se soumettre à nos Ordonnances et à la condamnation de ses livres, y contenue, s'y conformant en tous points. Mon sentiment est que cela suffit : d'autres voudraient qu'on entrât dans le détail, ce qui serait infini et pourrait tomber dans des altercations sur les explications, indignes de nous. Je suis donc assez porté à me contenter de ce que j'ai dit le premier, en lui défendant d'écrire et dogmatiser, etc., et de plus, de débiter des livres si justement flétris. Il faut remarquer que, jusqu'à présent, il n'a paru que soumission, et qu'on n'a aucune preuve de révolte ou de désobéissance dans sa conduite.

A Meaux, le 24 mai 1695.

4. *Au même.*

Je voudrais bien, Monseigneur, avoir une heure de conversation avec vous, et au plus tôt; et je crois que l'affaire est assez importante pour vous inviter à un petit tour : car pour moi je ne puis quitter pendant cette octave, ni de quelque temps après; cependant la chose presse. Il n'est pas question d'absoudre Madame Guyon : elle est tout absoute, puisque je l'ai trouvée communiant, et que je la laisse communier sur sa soumission. Il est donc question de savoir de quelle soumission l'on peut et l'on doit se contenter, pour lui continuer l'usage des sacrements; s'il faut descendre aux minuties avec une femme, ou exiger seulement, avec la profession dans le détail d'une bonne et saine doctrine, la condamnation en termes généraux, mais précis, de ses livres. Je ne doute pas que ses partisans ne soient toujours également entêtés d'elle; et rien ne peut les désabuser ou leur fermer la bouche sur leur bonne opinion. Tant qu'en effet elle sera soumise il faut laisser à part tout ce qu'on dit de part et d'autre de M. le cardinal le Camus, ou pour ou contre. Venons au fait : que doit-on faire pour la mettre en voie de salut et édifier l'Eglise, sans avoir égard à autre chose qu'à la vérité et à la charité?

Pour la proposition [1], j'ai cru deux choses; l'une qu'elle était incontestable, l'autre que je ne devais pas la dissimuler : car voulant parler à fond, je ne devais pas éviter la difficulté, ce que j'eusse fait en me taisant d'une chose qu'on trouve dans tous les livres de dévotion, et dans les plus approuvés depuis plusieurs siècles, et à remonter jusqu'aux sources, dans saint Chrysostome, etc. Les nouveaux mystiques en abusent; c'est pour cela qu'il fallait marquer l'abus qu'ils en font. J'ai bien cru qu'on y trouverait de la difficulté; mais j'ai cru en même temps qu'elle tomberait quand la matière serait éclaircie, et je le crois encore. Au surplus, pour l'indifférence, j'avouerai ce que vous voudrez, quand vous voudrez aussi qu'on compare ensemble, une velléité et encore une velléité de choses impossibles, et connues pour telles, avec une volonté efficace et absolue. C'est ce que j'aurai à dire aux faux mystiques, qui concluent leur indifférence que je crois hérétique, d'une proposition qui bien assurément ne l'est pas, puisqu'elle passe dans tous les livres sans être reprise.

Ne croyez pas que je parle ainsi par attachement, à mon sens; mais c'est qu'ayant bien pensé et repensé à cette affaire et à cette proposition, plus qu'à toute autre, je ne crois pas devoir aisément céder, qu'à des raisons claires ou à des autorités plus grandes que celles qui m'ont déterminé. J'aurais pu éviter la difficulté, et j'en ai été tenté; mais en même temps il fallait abandonner le dessein que Dieu me mettait, ce me semblait, dans le cœur, de démêler le bon d'avec le mauvais dans les mystiques. J'éclaircirai tout cela dans mon Instruction, à laquelle je travaille sans relâche. Mais comme il ne faut rien précipiter, la question est de savoir s'il ne faudrait point prévenir sur cette difficulté ceux qui pourraient en mal juger : car pour la proposition en elle-même, je vous prie de n'en être pas en peine. Dérobez-vous donc un jour ou deux pendant cette octave; nous viderons cette affaire ensemble en très-peu de temps. Donnez-moi du moins de vos nouvelles, et de celles de l'assemblée. Je suis, etc.

A Germigny, ce 29 mai 1695.

5. *Au même.*

Vous savez, Monseigneur, que je n'ai nul dessein de favoriser Madame Guyon. Je ne me presserai pas de la renvoyer, tant qu'elle me sera obéissante. Au surplus, je recevrai les preuves; mais j'ai à vous dire que, selon mes connaissances, elles sont fort faibles : elle nie qu'on lui ait fait aucunes défenses à l'archevêché de Paris. M. l'archevêque, qui m'avait dit qu'il m'enverrait ce qui avait été fait, ne m'a rien envoyé du tout : on ne lui a fait souscrire tout au plus qu'un désaveu général et conditionnel de toute erreur; et moi je ne crois pas cela suffisant.

Quant à la déclaration d'un certain prélat éloigné, que vous avez vue, c'est moins que rien. Je vois dans certaines gens, et je vous nomme, sans hésiter, M. B., un grand zèle, mais faux, et une très-grande ignorance de la matière.

Je n'accorderai jamais au Père de la Tour la tolérance pour un sentiment, que saint Chrysostome, sur de très-solides fondements, a trouvé et admiré dans saint Paul. Il est suivi de Théodoret, de saint Isidore de Damiette, d'Ecuménius; et dans nos jours d'Estius et de Fromont, sans avoir encore examiné les autres : saint François de Sales, sainte Thérèse et beaucoup d'autres âmes saintes, dont je ne dois point souffrir qu'on condamne les sen-

1. C'est la proposition qui suppose qu'on peut désirer ou demander d'être séparé éternellement de Dieu par un excès de charité, ou pour ses frères, ou pour Dieu même.

timents, sont de même avis. Quand je dis qu'on peut inspirer, j'explique assez que ce n'est pas à à tout venant, *positis ponendis;* et en tout cas, il faudra expliquer ou déterminer un terme général, dont je ne me suis servi que faute d'en avoir un plus propre. Au surplus, c'est à moi à m'humilier, si Dieu le veut; mais non pas à mollir ni à condamner, sans qu'on me produise aucune autorité, ce que j'ai avancé sur les autorités que je viens de dire, et sur beaucoup d'autres que je n'ai pas encore eu le temps de rappeler en ma mémoire. Dieu, que je regarde seul, me donnera ses lumières, si les miennes sont trop courtes.

A Meaux, le 3 juin 1695.

6. *A Madame Guyon.*

Vous pouvez, Madame, aller aux eaux. Vous ferez bien d'éviter Paris, ou en tout cas de n'y point paraître. Ne faites de bruit nulle part. Donnez-nous une adresse pour vous écrire ce qui sera nécessaire. On dit ici que Madame de Mortemart et Madame de Morstein sont allées vous voir à Meaux. On les a trouvées toutes deux sur ce chemin vendredi que j'arrivai ici; et je crois même avoir vu leur livrée et leur équipage en passant. Cela vous fera des affaires, s'il est véritable; et on ne trouvera pas bon que vous ramassiez autour de vous des personnes qu'on croit que vous dirigez. Si vous voulez hors du monastère être en sûreté, vous devez agir avec beaucoup de précaution et demeurer partout fort retirée. Donnez-nous une adresse pour vous écrire ce qui sera nécessaire. Je suis très-sincèrement, etc.

A Paris, ce 16 juillet 1695.

Je suis un peu étonné de n'apprendre aucune nouvelle de Madame la duchesse de Charost sur ce que vous m'avez promis.

7. *A M. Tronson.*

On m'a mandé qu'on avait vu entre vos mains une attestation de moi où je déchargeais Madame Guyon de toutes choses, et pour la doctrine et pour les mœurs. Je vous prie, si cela est, de vouloir bien me l'envoyer, parce qu'apparemment elle sera fausse. Pour la doctrine, 1° elle a souscrit nos Articles, où nous avons compris la condamnation de toute la sienne; 2° elle a souscrit la censure de M. de Châlons et la mienne, et a condamné elle-même ses propres livres, au sens que nous les avons condamnés, c'est-à-dire, comme contenant une mauvaise doctrine; 3° je lui ai ordonné de faire des actes intérieurs marqués dans nos Articles; 4° à quoi elle s'est soumise; elle a pareillement souscrit à la défense que je lui ai faite de dogmatiser, écrire, répandre ses livres imprimés ou manuscrits, diriger, etc. Par tout cela, vous voyez bien que la doctrine est flétrie; et je me réserve à publier ces actes souscrits par elle, quand on le trouvera à propos. En attendant, je lui ai donné une attestation relative à ces actes, où, à raison de sa soumission, je lui continue les sacrements, dans la réception desquels je l'ai trouvée. Pour ses mœurs, je déclare que je n'ai rien trouvé contre elle sur les abominations de Molinos, qu'elle m'a toujours paru détester. Au reste, elle s'est mal séparée d'avec moi, puisque m'ayant demandé une permission seulement d'aller aux eaux, avec parole de revenir, 1° elle a prévenu mon congé, en supposant à la supérieure de Sainte-Marie, que je l'avais accordé : et secondement aussitôt qu'elle a été sortie, elle m'a cherché une querelle pour ne revenir plus. Tout cela est un procédé où je ne veux point entrer, et qui n'en vaut pas la peine avec une femme. Je n'ai point promis de la garder, ni de l'empêcher de sortir; et on ne me l'a jamais proposé. Mais elle ne peut pas soutenir que s'étant d'elle-même engagée à revenir au couvent où elle était, aussitôt qu'elle en est sortie elle ait rompu tout commerce sans aucune raison. Quant à moi, j'ai fait à son égard tout ce qui dépendait de mon ministère; et si elle veut me désobéir et manquer à ses paroles, elle se trompera elle-même, et non pas moi. Je l'ai très-bien connue; mais autre chose est de connaître : autre chose de convaincre par actes. Je suis de tout mon cœur et avec l'estime que vous savez, etc.

A Germigny, 30 septembre 1695.

Acceptation écrite au bas de la soumission de Madame Guyon.

Nous évêque de Meaux, avons reçu les présentes soumissions et déclarations de ladite dame Guyon, tant celle du 15 avril 1695, que celle du 1er juillet de la même année, et lui en avons donné acte pour lui valoir ce que de raison; déclarant que nous l'avons toujours reçue et la recevons sans difficulté à la participation des sacrements dans laquelle nous l'avons trouvée; ainsi que la soumission et protestation de sincère obéissance, et avant et depuis le temps qu'elle est dans notre diocèse, y joint la déclaration authentique de sa foi, avec le témoignage qu'on nous a rendu et qu'on nous rend de sa bonne conduite, depuis six mois qu'elle est audit monastère, le requéraient. Nous lui avons enjoint de faire en temps convenable les demandes et autres actes que nous avons marqués dans lesdits articles par elle souscrits, comme essentiels à la piété, et expressément commandés de Dieu, sans qu'aucun fidèle s'en puisse dispenser sous prétexte d'autres actes prétendus plus parfaits ou éminents, ni autres prétextes quels qu'ils soient; et lui avons fait itératives défenses, tant comme évêque diocésain, qu'en vertu de l'obéissance qu'elle nous a promise volontairement comme dessus, d'écrire, enseigner ou dogmatiser dans l'Eglise, ou d'y répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les âmes dans les voies de l'oraison ou autrement; à quoi elle s'est soumise de nouveau, nous déclarant qu'elle faisait lesdits actes. Donné à Meaux audit monastère, les jours et an que dessus.

Signé J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*
J. M. B. de la Motte-Guyon.

Certificat donné à Madame Guyon par M. l'Évêque de Meaux, lorsqu'elle quitta son diocèse.

Nous évêque de Meaux, certifions à qui il appartiendra, qu'au moyen des déclarations et soumissions de Madame Guyon, que nous avons par-devers nous, souscrites de sa main, et les défenses par elle acceptées avec soumission, d'écrire, enseigner, dogmatiser dans l'Eglise, ou de répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les âmes dans les voies de l'oraison ou autrement : ensemble des bons témoignages qu'on nous a rendus depuis six mois qu'elle est dans notre diocèse, et dans le monastère de Sainte-Marie, nous sommes demeuré satisfait de sa conduite, et lui avons continué la participation des saints sacrements dans laquelle nous l'avons trouvée; déclarons en outre qu'elle a toujours

détesté en notre présence les abominations de Molinos et autres condamnées ailleurs, dans lesquelles aussi il ne nous a point paru qu'elle fût impliquée, et nous n'avons entendu la comprendre dans la mention qui en a été par nous faite dans notre Ordonnance du 16 avril 1695. Donné à Meaux le 1er juillet 1695.

Signé J. BÉNIGNE, *Ev. de Meaux.*

Et plus bas :

Par mondit seigneur, *Signé* LEDIEU.

8. *A Monsieur de la Broue.*

LES remarques, Monseigneur, de votre dernière lettre sont justes. On a ouï au parlement le *Religieux particulier*, qui n'a répondu que sur son fait, et a déchargé ses supérieurs. On a ouï aussi le général de Saint-Maur et le prieur de Rebais, qui ont désavoué. Le procureur général écrit de Rome, *in verbo sacerdotis*, qu'il n'a rien su, et on a commencé à le croire. Il est certain, en tout cas, qu'on ne les peut pousser plus loin que le désaveu. Pour le remède qu'on apporta à ces entreprises, il faut s'en reposer sur le parlement, et je ne m'en mêle pas.

Quant à la défense de la doctrine de France, je vois, Monseigneur, tout ce que vous voyez; mais Dieu m'a de tout temps mis dans le cœur qu'il fallait, en toute occasion convenable, défendre la vérité pour elle-même, sans aucune vue de récompense sur la terre; et que cela même valait mieux que toutes les récompenses. Jésus-Christ me met maintenant à cette épreuve, et même encore à une plus rude, puisqu'il faut même s'exposer à un abandon parfait à la Providence contre tout ce qui pourra venir de Rome. Voilà ce que je ressens que Dieu me demande; et tout résolu que je suis, j'avoue que la faiblesse humaine a besoin d'être fortifiée dans cet état. Dans le fond je suis heureux qu'il n'y ait pour moi que l'attente de cette promesse. Il vous sera rendu dans la résurrection[1].

J'aurais seulement à souhaiter que la défense de saint Augustin et de la grâce eût précédé cet ouvrage[2], pour ne pas attirer sur l'un la haine qu'on aura pour l'autre; mais il faut suivre les conjonctures, et en cela même tout abandonner à la Providence.

Pour ce qui regarde Madame Guyon, s'il faut encore qu'on dise qu'elle m'a trompé parce qu'elle m'a menti, j'y consens; et il me suffit d'avoir agi selon la règle. A présent qu'on voit son mensonge, on doit agir autrement. Mais quand je l'ai crue, il n'y avait aucun acte contre sa personne, et l'extérieur de la soumission était entier. Je crois qu'à ce coup on ne songera qu'à la renfermer, et je ne sais pas comment.

L'ouvrage contre les Quiétistes ne m'arrêtera que fort peu : outre la partie que vous avez vue, qui n'a dû être que la seconde, j'en ai fait une autre aussi grande depuis votre départ.

A Paris, ce 18 février 1696.

9. *A M. Tronson.*

JE vous envoie, Monsieur, cette petite *Méditation sur les Indulgences.* Elle est faite principalement pour mon diocèse, et ainsi j'en donne très-peu; mais, Monsieur, je ne puis oublier la sainte société que Dieu a mise entre nous pour l'ouvrage où nous avons travaillé sous ses ordres dans une si parfaite union, et je ne veux rien faire sans vous en donner part.

On m'objecte souvent l'autorité de M. Olier, et entre autres deux de ses lettres : la LXXIII et la XC. Je vous prie de les faire examiner, ou de m'en expliquer par vous-même, à votre loisir, l'esprit et la doctrine.

Dans toute cette matière, il faut, Monsieur, sur toutes choses se rendre attentif aux équivoques des nouveaux auteurs, qui, en faisant semblant de tout accorder, réservent tout le venin dans de petits mots ambigus. J'ai bien envie de vous entretenir sur cela, et ce sera au premier loisir. Prions pour les périls de l'Eglise, attaquée plus finement que jamais sous prétexte de piété. Je suis, Monsieur, très-sincèrement, etc.

A Paris, 21 mars 1696.

10. *A l'abbé Bossuet, son neveu.*

SOYEZ le très-bien arrivé à Pise, vous et votre compagnie[1]. Nous attendons la suite de vos relations, afin de les faire imprimer, comme celles de M. l'abbé de Choisi sur le voyage de Siam. Nous venons du sacre de M. de Châlons[2], fait par M. l'archevêque de Notre-Dame. Il avait pour assistants messieurs de Chartres et de Laon.

La Faculté a nommé des commissaires, pour examiner le livre de la Mère d'Agreda[3]. Les gens de bien et les vrais savants sont terriblement soulevés. Il a été censuré à Rome par décret[4] des cardinaux de l'Inquisition, confirmé par le pape Innocent XI, le jeudi 26 juin 1681, et la censure affichée à l'ordinaire, le 4 août 1681. Tâchez de nous envoyer l'imprimé de cette censure de la même année à Rome.

J'attends aujourd'hui l'Apologie[5] de M. le cardinal Noris, dont il m'a honoré par le Père Estiennot[6]. J'ai impatience de la voir. Je salue M. Phelippeaux, sans oublier M. l'abbé de Gomer.

A Paris, ce 20 mai 1696.

11. *Au même.*

NOUS reçûmes samedi vos lettres du 11; elles ont fourni un agréable entretien à toute la famille. J'ai vu sur cela, dès hier matin, M. le marquis Salviati, qui m'a envoyé ce matin une lettre de Monsieur le grand-duc, qui parle de vous en termes très-obligeants. M. l'abbé Renaudot m'en a aussi apporté une fort honnête, sur votre sujet, de M. l'abbé de Gondi. J'écris par cet ordinaire à Son Altesse et à MM. de Gondi, Salviati et Ricasoli.

Je fais aussi vos remerciements à M. Dupré[7], dont je vis hier la sœur. Nous attendons avec im-

1. *Luc.*, XIV, 14.
2. Il s'agit de la *Défense des quatre articles du Clergé de France*, qu'il sentait ne devoir pas plaire à la Cour de Rome.

1. L'abbé Phelippeaux, dont il sera souvent parlé dans la suite.
2. Gaston de Noailles, qui succédait à son frère, devenu archevêque de Paris.
3. La Faculté censura en 1697 plusieurs propositions de son livre, intitulé : *La mystique Cité de Dieu, etc.* On peut consulter la critique que Bossuet a faite de cet ouvrage.
4. Le Pape ne ratifia pas ce décret.
5. C'est l'Apologie de cette proposition des moines de Scythie : *Un de la Trinité a souffert dans sa chair.*
6. Il était Bénédictin, procureur général de la congrégation de Saint-Maur en Cour de Rome, très-estimable par sa vertu, ses talents, son application, qui le rendaient infiniment cher à dom Mabillon et à tous ses confrères occupés de travaux littéraires.
7. Correspondant de l'abbé Bossuet à Florence.

patience les nouvelles de Rome : il me semble que vous ferez bien de faire un petit journal de ce que vous verrez et apprendrez. Nous vous demanderons les nouvelles : c'en a été pour vous une bien fâcheuse que celle de la mort de M. de la Bruyère[1]. Toute la Cour l'a regretté, et M. le Prince plus que tous les autres. M. d'Aquin, ancien premier médecin, s'est tué aux eaux par son art, en agissant contre l'avis de ses confrères des provinces.

Le roi a la goutte bien serré, et cela a empêché S. M. d'aller passer à Trianon le reste de ce beau mai. Il n'y a rien encore de nouveau. Je ne sache pas qu'on ait encore nouvelle de l'arrivée du prince d'Orange en Flandre; mais on disait ces jours passés son passage en Hollande. La santé du roi, à sa goutte près, est très-bonne. Je pars pour Versailles, où si j'ai occasion d'amuser le roi de votre voyage, je le ferai. Je verrai les mesures qu'on pourra prendre pour avoir de bonne main les portraits de nos beaux princes[2], et pour les livres j'y donnerai ordre.

Je reçus hier par M. l'abbé de Louvois l'*Apologie* de M. le cardinal Noris, dont cette Eminence m'a fait présent. Faites-lui-en bien des compliments de ma part. Je n'en ai vu que la moitié, et quand j'aurai tout lu j'écrirai moi-même. Le style est noble et savant, la théologie exacte, les remarques judicieuses : son ennemi[3] est à bas, sans avoir sujet de se plaindre. † J. Bénigne, *év. de Meaux.*

P. S. Je vous prie de bien assurer de mes très-humbles respects M. le cardinal de Janson. J'attends avec impatience des nouvelles de votre arrivée auprès de lui.

A Paris, ce 28 mai 1696.

12. *Au même.*

Je vous crois présentement à Rome, et je souhaite apprendre bientôt que vous y êtes arrivé en bonne santé avec votre compagnie.

Je crois vous avoir mandé que les compliments que je faisais au grand-duc sur votre sujet, furent prévenus d'une réponse de ce prince à celle que vous lui aviez présentée de ma part, où il fait de vous une agréable peinture. On a pris grand soin dans cette Cour de nous faire savoir que vous y aviez donné satisfaction : et je reçois encore à présent une lettre de M. de Ricasoli la plus obligeante du monde.

J'ai fait les diligences qu'il fallait pour vous procurer les tableaux des princes. Je n'ai pu parler au roi ni de cela, ni de votre voyage, à cause de sa goutte, dont il se porte très-bien à présent.

M. de Beauvilliers était aux eaux; mais M. l'abbé de Langeron s'est chargé de lui en parler.

Il n'y a encore aucune nouvelle, sinon que nous nous trouverons partout les plus forts. Je ne sais pourquoi on parle de paix plus que jamais, et ce semble, plus sérieusement.

J'ai lu les dissertations dont M. le cardinal de Noris a bien voulu me faire présent. Ce sont des pièces achevées en savoir, en élégance, en délicatesse; et je vous prie de le bien dire à Son Eminence, en attendant que j'aie l'honneur de lui en écrire.

Ajoutez au chiffre *Diomède* pour ce cardinal, *saint Narcille* pour Casanatta, *l'Archidiacre* pour Cibo, *le bon Ange* pour Altieri.

On parle beaucoup ici de la censure qu'on médite à Rome contre Papebrock[1] en faveur des Carmes, sur leur descendance d'Elie. J'ai une thèse de ces Pères sur ce sujet-là, de la dernière impertinence. Je souhaite de tout mon cœur qu'il ne parte rien de Rome qui ne convienne à sa dignité.

Je m'en vais dîner à Conflans; et mercredi je serai à Meaux, s'il plaît à Dieu.

Tout le monde paraît bien content de M. Phelippeaux, et j'en reçois de grands témoignages.

A Paris, ce 7 juin 1696.

13. *A M. de la Broue.*

Je voudrais bien, Monseigneur, vous pouvoir écrire certaines choses qui se passent : vous verriez que je n'oublie pas celles que vous me recommandez avec tant de raison si pressamment. Je tâcherai de vous envoyer au plus tôt ce qui regarde le Quiétisme. Vous ne sauriez croire ce qui se remue secrètement en faveur de cette femme : mais enfin on me paraît résolu de la renfermer loin d'ici, dans un bon château, et de lui ôter tout commerce. Ses déguisements sont évidents; on en a la preuve; et cependant ses partisans ne reviennent point. Si l'on vous pouvait tout mettre sur le papier, vous verriez bien des choses qui vous feraient beaucoup de peine. J'ose vous dire seulement que, si je lâchais le pied, tout serait perdu : mais jusqu'ici on n'a pu rien gagner contre moi; et je ne crois pas qu'on gagne rien, tant que je serai en vie. Je suis, Monseigneur, comme vous savez, etc.

A Paris, ce 7 juin 1696.

14. *A son neveu.*

Je reçois avec plaisir votre lettre de Rome, du 22 mai; une de pareille date de M. le cardinal de Janson, me témoigne toute sorte de bontés et une particulière satisfaction de vous. Il m'écrit aussi très-obligeamment de M. Phelippeaux. Nous attendons la suite de vos Relations tous les ordinaires. Je ne manquerai pas de vous écrire : aujourd'hui, la fête ne m'a laissé que le loisir qu'il fallait pour écrire aux deux cardinaux[2]. Vous faites bien de ne vous embarrasser que le moins que vous pourrez de..... Il me semble que vous devez avoir un cachet semblable au mien.

Ce 10 juin 1696.

15. *Au même.*

J'ai grande joie d'apprendre par votre lettre du 4 la continuation des bontés de Monseigneur le cardinal de Janson. Je ne le fatiguerai pas de remerciements, et jamais on ne finirait. Témoignez-lui bien ma reconnaissance.

Je suis ravi du bonheur que vous avez eu de baiser les pieds de Sa Sainteté, et de toutes les bontés qu'il vous a témoignées. Je crois qu'il faudra trou-

1. L'auteur des *Caractères*, qui mourut d'apoplexie le 10 mai 1696.
2. Le grand-duc de Toscane désirait ces portraits, ainsi que les ouvrages du prélat.
3. Cet ennemi était un anonyme, qui, sous le nom simulé d'un *Docteur de Sorbonne scrupuleux*, s'était élevé avec beaucoup de violence contre l'*Histoire du Pélagianisme* du savant cardinal.

1. Les Carmes obtinrent une condamnation de l'inquisition d'Espagne, mais Rome refusa de censurer les Bollandistes, et imposa silence aux deux partis. — 2. De Janson et Noris.

ver quelque occasion de lui écrire. En attendant, vous ne sauriez assez marquer à tout le monde, ni assez chercher les moyens de faire insinuer au Pape même ma reconnaissance, mes respects et mes soumissions.

Il revient de tous côtés qu'on est content de vous à Florence : j'espère qu'il en sera de même à Rome. Le commencement est fort beau. Je suis bien aise que vous paraissiez avec toute la bienséance possible, et même avec de l'éclat convenablement.

Je ne manquerai pas à mon retour à Paris, qui sera au commencement du mois prochain, de voir M. le nonce, et en attendant de lui faire par lettres nos remerciements[1].

J'ai obtenu la permission de faire tirer les portraits des princes. On trouve plus à propos de les faire faire par Troye, dont le pinceau passe pour meilleur, et il fera un effort pour l'Italie. Nous commencerons aussitôt après mon retour, et j'écris dès à présent pour le préparer.

On ne manquera pas de vous mander les nouvelles. Il n'y en a point de considérable. Les armées se regardent en Flandre, et de notre côté on prend des postes avantageux pour tout empêcher. M. Chasot m'écrit de Metz que la nôtre d'Allemagne fait toujours bonne contenance au delà du Rhin. Plusieurs veulent encore la paix de Savoie, dont on dit que les conditions sont assez avantageuses pour le duc; et qu'on a cru qu'il était de la politique de rompre la ligue, quoiqu'il en coûtât beaucoup. Le roi se porte toujours parfaitement mieux. Quand je serai sur les lieux, je me rendrai attentif à ce qui se passera.

J'attends des nouvelles de vos visites, et surtout chez les cardinaux d'Aguirre, Colloredo et Noris.

Le Père général des Jacobins[2] est trop habile et de trop bon sens pour ne pas trouver ridicule le livre de la Mère d'Agréda, quand même elle n'aurait pas fait Dieu Scotiste. M. le nonce a fait quelques efforts pour empêcher le cours de la censure de la Faculté : il paraît qu'on passera outre.

A Meaux, ce 24 juin 1696.

16. *Au même.*

Je suis étonné de voir par votre lettre du 12, que vous n'avez encore reçu aucune lettre de nous en Italie. Depuis la réception de vos lettres de Florence, j'ai écrit tous les ordinaires, très-peu exceptés. M. Phelippeaux ne parle non plus des lettres que je lui ai écrites. Il faut prendre garde aux causes du retardement, et rectifier les désordres s'il y en a eu.

On ne peut vous mander de nouvelles certaines. On se regarde en Flandre. Le prince d'Orange tient en jalousie Dinant et Charleroy, pour apparemment chercher l'occasion de l'attacher au premier, qu'on ne pourrait sauver en ce cas. Cela fatigue les troupes, et tient tout en incertitude. Les bruits de la paix de Savoie changent tous les jours; depuis hier on semble fixé à la croire manquée, et de l'armée on l'écrit ainsi. Vous en devez savoir plus que nous au lieu où vous êtes.

Lundi les commissaires feront leur rapport sur la Mère d'Agréda, et ils doivent qualifier dix ou douze propositions : le reste en gros : la Faculté n'aura pas le temps de délibérer au *prima mensis :* je n'en sais pas davantage. M. le nonce a rendu quelque office à la sollicitation des Cordeliers auprès de M. le chancelier.

On est dans une grande expectation de ce qui se fera à Rome sur le P. Papebrock.

Je serai à Paris sans manquer, s'il plaît à Dieu, de samedi ou de lundi en huit jours, et vous ne recevrez plus de lettres d'ici.

Nous vous avons écrit la mort du pauvre M. de la Bruyère, et cependant nous voyons que vous l'avez apprise par d'autres endroits.

Je ferai vos compliments à toute la maison de Noailles, sur la mort de M. le marquis de Noailles.

Les pluies désolent les jardins. On n'espère ni pêches, ni melons. Les vignes sont menacées de tous côtés. Il n'y a de ressource que dans les vins de Vareddes[1].

Au reste Castor a été enrôlé dans un régiment qui est passé à Meaux. Il n'y avait plus moyen de supporter sa mordacité. Nous nourrissons la postérité qu'il nous a laissée de Junon; la beauté en est encore assez ambiguë.

Je salue M. Phelippeaux, sans oublier M. l'abbé de Lusanci. On dit ici qu'il doit revenir au mois de septembre. † J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

P. S. J'ai reçu une lettre du 4, de M. le cardinal de Janson, toute pleine de bontés pour vous, à laquelle je fais réponse.

A Germigny, ce 30 juin 1696.

17. *Au même.*

Par votre lettre du 19, vous arriviez de la campagne, et vous alliez vous mettre en train de visites doucement. Pour moi j'arrivai ici samedi. Je trouvai l'affaire de la Mère d'Agréda embarquée. Les députés ont fait leur rapport, qu'on a imprimé. La Faculté doit commencer à délibérer samedi 14, et continuer jusqu'à la fin de l'affaire. Les Cordeliers font leur brigue, mais on croit que tout passera à l'avis des députés.

Un cordelier nommé Mérom a dit qu'il était porteur de deux brefs, où Sa Sainteté se réservait la connaissance de cette affaire; et au cas que l'on passât outre, a déclaré qu'il en appelait au Pape. Il s'est depuis, dans l'assemblée même, désisté de son appel. On a su qu'il n'y avait point de brefs qui portassent ce qu'il a dit, et l'on a passé outre à la délibération. Vous savez que ce qui a engagé la Faculté, c'est l'approbation de deux de ses docteurs.

M. le premier président a mandé Mérom sur ce qu'il avait voulu présenter des brefs qui n'avaient point passé par les formes ordinaires, et on vient de me dire qu'on l'avait envoyé hors de Paris. Tout le monde est soulevé contre l'impertinence impie du livre de cette Mère.

M. le cardinal d'Aguirre n'a pas voulu s'expliquer sur cette matière, apparemment ne voulant ni approuver une chose mauvaise, ni condamner ce que sa nation approuve aussi bien que son roi. J'ai grande impatience que vous ayez rendu vos respects à cette Eminence, et aux autres dont vous

1. Pour les lettres de recommandation qu'il avait données à l'abbé Bossuet.

2. Le Père Cloche, français de nation, dont il sera souvent parlé dans la suite de cette correspondance.

1. A deux lieues de Meaux.

savez que je souhaite particulièrement que vous méritiez les bonnes grâces.

J'ai mandé Troye, et nous allons faire travailler aux portraits des princes. Je verrai demain Monseigneur le nonce.

Il n'y a point de nouvelles. On se regarde en Flandre : on prend des postes : on fourrage à ce moment. On me vient dire qu'on croit qu'il pourrait y avoir une action. Tout est en Piémont en même état. On parle tantôt de paix, tantôt de guerre : vous en savez plus que nous de ce côté-là.

Mes très-humbles respects à Son Éminence. Vous ne dites plus rien de M. l'abbé de Lusanci. Nous nous portons par merveille, Dieu merci, mais toujours en même état. J'embrasse M. Phelippeaux. † J. Bénigne, *Év. de Meaux.*

P. S. Je vous envoie l'imprimé des députés de la Faculté. La Faculté n'oubliera pas le décret de la commission.

A Paris, ce 9 juillet 1696.

18. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 26 juin. M. de Reims m'a dit qu'il avait aussi reçu votre relation. Vous lui avez fait plaisir et à moi aussi. M. le cardinal de Janson continue à lui écrire sur votre sujet d'une manière si obligeante, que nous ne saurions assez l'en remercier, ni vous ni moi. J'en ai le cœur pénétré.

Le roi arriva le jour même de Marly à Trianon. Je suis revenu hier de Versailles pour assister à la réception de M. l'abbé Fleury[1] et à sa harangue à l'Académie. Il a la place de notre pauvre ami[2], que je regrette tous les jours de plus en plus.

Je ne vous dirai rien de nouveau. Les armées ne font que s'observer en Flandre. On dit tous les jours qu'il y aura quelque action. Vous savez plus de nouvelles que nous, de celles de Piémont. Tout le monde et les personnes les plus sérieuses veulent et assurent la paix.

Tout est ici dans le même état dans la famille. Ayez soin de votre santé pendant ces chaleurs.

A Paris, ce 16 juillet 1696.

19. *Au même.*

On ne dira pas cette fois qu'il n'y a point de nouvelles. Vous aurez su aussitôt que nous la trêve de Savoie, qui est une paix. On croit qu'on aura bientôt la princesse aînée de Savoie, qui doit épouser Monseigneur de Bourgogne, et qu'elle viendra à Fontainebleau. On vient d'apprendre que M. de Savoie avait congédié les Allemands avec ordre de se bien conduire, sinon qu'on les chargerait. Il a en même temps retiré la garde allemande, qu'il avait donnée à Madame de Savoie dès le commencement de la guerre, et lui a donné la sienne.

Le prince d'Orange a renvoyé son gros canon et les pionniers qu'il avait assemblés de tous côtés, après la visite qu'il a reçue du pensionnaire de Hollande de la part des Etats. On assure qu'il lui a été demander un pouvoir, pour faire la paix, qu'il a été obligé de lui donner. On espère bientôt une trêve de ce côté-là et dès à présent on y est sans action. Nos généraux ont bon ordre de se tenir sur leurs gardes.

1. C'est le célèbre historien de l'Eglise. — 2. La Bruyère.

Le roi est à Marly, jusqu'à samedi, en bonne santé et fort content. On donne de grandes louanges à M. de Teste, qui suit cette négociation avec M. de Sauvage depuis six mois. Le R. P. Péra a mandé ici à M. le cardinal d'Estrées, que vous étiez très-bien venu en Italie.

On continue à délibérer en Sorbonne sur la Mère d'Agréda. Les avis se partagent fort sur la manière de censure. Ceux qui favorisent le livre traînent en longueur les opinions.

J'ai reçu la censure des inquisitions d'Espagne sur Papebrock, dans le paquet de M. Phelippeaux, du 3, à mon frère.

On raisonne beaucoup sur la condition du traité. Il est certain qu'on rend tout à la France, et qu'on démolit Pignerole. Du côté d'Allemagne, il est question de Strasbourg démoli ou de l'alternative qui est, dit-on, Brissac et Fribourg; du côté d'Espagne, de Luxembourg ou de l'alternative qui est, dit-on, Ypres, Condé et Vervins. Tout cela conclurait la paix générale, et on dit que c'est ainsi que la Hollande la négocie. Tout cela est encore caché : voilà les bruits les plus vraisemblables.

Il y a eu une petite affaire entre M. de Lyon et M. de Rouen, à la messe du roi : le premier qui avait occupé la place, l'a soutenue contre l'autre, qui la voulait prendre sur lui. Le roi n'a pas paru voir : moi qui y étais, je ne vis rien.

A Paris, ce 23 juillet 1696.

20. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 10, et à peu près de même date celles des cardinaux Cibo, Altieri, Casanate et Colloredo, toutes très-obligeantes. Celle du cardinal Casanate a un caractère particulier d'amitié et d'estime pour vous et pour moi. Je suis ravi que vous fréquentiez sa maison et sa bibliothèque, et que vous vous entreteniez et moi aussi dans ses bonnes grâces.

M. de Croissy est mort cette nuit, après avoir reçu la veille et l'avant-veille tous les sacrements avec une piété exemplaire.

M. de Croissy est ici avec M. l'abbé. J'en viens : on ne les voit pas. Je pars pour Versailles.

J'avais fait vos conpliments à toute la famille et même à Madame de Boussole sur le mariage, et il a été bien reçu.

Le mariage de M. de Torci avec Mademoiselle de Pompone est arrêté. Le roi l'a souhaité, et son désir s'étant déclaré davantage dans la maladie, on juge que Sa Majesté voulait lier les deux familles, pour traiter les affaires étrangères avec M. de Pompone durant quelque temps. On ne doute point que l'exercice de la charge ne demeure à M. de Torci, dont la sagesse, l'honnêteté et les manières sont universellement approuvées, en sorte qu'on aura de la joie de tout ce qui se fera à son avantage. S'il y a ce soir ou demain quelque chose de nouveau, je vous l'écrirai de Versailles.

Par la fin de vos lettres du 10, on avait reçu à Rome la nouvelle de la paix de Savoie, qu'on appelle encore ici une trêve de trente jours. M. le prince d'Orange a fait défense de parler de paix dans son armée, où l'on ne parlait d'autre chose. On doute beaucoup qu'il ait donné des pouvoirs de faire la paix. Mais l'on ne doute presque plus qu'on

ne la veuille en Hollande et en Angleterre même, où l'on se lasse beaucoup de tout payer et de manquer d'argent.

On continue les délibérations sur la Mère d'Agréda. La question est entre la censure *in globo* et la censure avec des qualifications particulièrement appliquées, dont plusieurs disent que le livre n'est pas digne. On dit ici que la censure contre le *Propylæum* du P. Papebrock a passé à Rome.

Nous entendîmes hier la Robertine de M. l'abbé de Louvois, qui se fit avec autant de savoir, de précision et d'élégance qu'il était possible. M. l'abbé de Janson y disputa et fit très-bien : on le loue beaucoup. A mon retour de Meaux, qui sera après l'Assomption, je chercherai l'occasion de le connaître.

Je pars jeudi matin, 2 août, avec le P. Séraphin, qui vient prêcher Saint-Etienne.

Nous avons vu le livre du cardinal Sfondrate sur la Conception immaculée[1] : il est élégant et curieux. Il y fait beaucoup valoir un livre sous le nom de Flavius Dexter, auteur du quatrième siècle, que le cardinal d'Aguirre a mis en pièces dans ses *Conciles*. M. de Paris vous prie de lui rendre grâces de son présent, et de le bien assurer de ses services.

Votre compliment est très-bien reçu.

M. le nonce est ici fort estimé par mille belles qualités. M. de Reims lui donna ces jours passés un grand dîner, où M. le cardinal d'Estrées fit excellemment les honneurs. J'embrasse M. Phelippeaux.

Les lettres de M. le cardinal de Janson sont toujours si pleines de bonté pour vous, que je me crois obligé de m'en entretenir encore avec lui.

Tout se porte céans à l'ordinaire. Voilà une lettre de Madame de Jouarre, que j'aurais dû vous envoyer il y a longtemps. Gardez-vous bien, en lui faisant réponse, de ne lui pas marquer ce retardement ; je serais perdu sans ressource.

Mesdames de Luynes sont ici au sujet d'un grave mal d'yeux de Madame d'Albert. Elles vous saluent.

Je ne sais si je vous ai mandé la disgrâce et l'éloignement de Castor pour avoir osé, après M. d'Alègre, mordre encore Madame Etienne. Jamais Germigny ni Meaux n'ont été si beaux que cette année.

A Paris, ce 29 juillet 1696.

21. *Au même.*

Vous m'avez fait plaisir de m'envoyer la lettre de M. de Savoie à Sa Sainteté. M. de Reims m'a mandé que vous la lui aviez aussi envoyée. Elle fait voir qu'on parlait ouvertement à Rome d'une paix dont, quand je suis parti de la Cour, on faisait encore un peu de mystère. Le mariage m'a donné une occasion de parler de ce que j'ai perdu en Madame la Dauphine[2]. J'ai été favorablement écouté. Je ne pouvais me taire en cette occasion, quel qu'en doit être l'événement. Vous en voyez toutes les raisons et toutes les difficultés.

Vous ne pouviez pas choisir deux livres plus propres que les *Variations* et l'*Apocalypse*[1]. D'abord que je serai à Paris, c'est-à-dire après l'Assomption, je commencerai à envoyer les passages latins qu'on demande, et avec raison. Voilà deux illustres traducteurs, à qui je vous prie de faire de ma part toutes sortes de remerciements et d'honnêtetés.

Le cardinal d'Aguirre m'écrit avec une tendresse et une bonté extrêmes pour vous et pour moi. Il me dit qu'il est actuellement occupé de la lecture des *Variations*, dont il fait un grand éloge.

J'écris à M. de Malézieu pour le chevalier tartare[2], qui m'a écrit et à qui je ferai réponse par le premier ordinaire. Dites-lui bien que je prendrai tout le soin possible de ses intérêts.

Je suis venu ici pour une thèse qui m'y est dédiée. Il y a nombre d'honnêtes gens et la fleur de l'Oratoire. On y attend le P. de la Tour, qu'on regarde comme devant être bientôt général. Le P. de Sainte-Marthe se doit démettre dans une assemblée qui se tiendra au mois prochain à l'Institution. Son grand âge et ses infirmités donnent un prétexte à sa démission, que tous les amis de cette congrégation ont crue nécessaire.

L'on continue les délibérations de Marie d'Agréda sur le même pied. Les moines et leurs partisans occupent le temps en vains et mauvais discours, espérant qu'on se servira de l'autorité pour les hâter. On n'en fera rien. Cette vengeance est enragée contre moi, parce qu'ils veulent croire que j'agis plus que je ne fais et ne veux faire dans cette affaire.

Je n'ai point reçu de lettre du cardinal Noris : c'est le seul. Peut-être viendra-t-elle par le P. Estiennot ou ses compagnons. Je soupçonne un peu de froid de son côté. Quoi qu'il en soit, c'est un homme qu'il faut tâcher de gagner pour le bien de l'Eglise. Il est fort gouverné par la Cour de Florence.

Les trois têtes de princes sont faites. On pourra envoyer le tout au mois prochain.

Il faudra bien dire à M. cardinal de Noris combien j'estime ses ouvrages, et en particulier son *Apologie*, sur laquelle je lui écrirai, s'il m'en donne la moindre ouverture.

J'ai fait vos compliments à M. l'archevêque de Paris, qui vous les rend de bon cœur, et vous prie de faire ses remerciements à M. le cardinal d'Aguirre.

La famille est toujours en même état.

J'embrasse M. Phelippeaux.

Le roi a dit à Madame de Maintenon ma proposition[3], et elle m'en a écrit d'elle-même obligeamment. Je n'en crois pas davantage.

Mandez quelques mots de l'abbé de Lusanci, que je puisse marquer à sa famille.

Jeudi encore le prince d'Orange était campé

1. Ce livre est intitulé *Innocentia vindicata*. L'auteur entreprend d'y prouver sur la foi de Flavius Dexter, que la Conception immaculée de la sainte Vierge a été définie dans un concile des apôtres ; d'où il conclut que la fête de la Conception est d'institution apostolique. Mais les *Chroniques* publiées sous le nom de Flavius Dexter et imprimées à Sarragosse en 1619 avec un Commentaire de François Bivarius, moine de l'ordre de Cîteaux, sont un ouvrage supposé. *Voyez* D. Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*

2. Il en avait été premier aumônier. Il demanda d'être premier aumônier de Madame la duchesse de Bourgogne ; ce qu'il obtint dans cette année, comme on le verra par les lettres suivantes.

1. Il s'agissait de traduire en italien ces deux ouvrages ; et les traducteurs, pour faciliter leur travail, demandaient qu'on leur envoyât les passages latins des auteurs, qui étaient rapportés seulement en français dans ces ouvrages.

2. Voyez sur ce chevalier tartare, la lettre de Bossuet au comte de Pontchartrain, et l'*Histoire de Bossuet*, liv. VII, *pièces justificatives*, n. 1.

3. Pour le titre de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne.

près d'Ath. Il a fait fourrager pour huit jours. Il est au désespoir de la paix de Savoie. Elle est admirable, et on a bien su mépriser ce qui en effet ne servait plus de rien : *Bene ausus vana contemnere.*

Le roi est à Marly. Je m'en retourne à Meaux et à Germigny jusqu'à la fête.

A Jully, ce 6 août 1696.

22. *Au même.*

Après vous avoir dit que j'ai reçu votre lettre du 1er, il faut commencer par la nouvelle la plus importante, qui est celle de la santé du roi. Il lui est venu un clou sur le col, dont toute la capacité est comme d'un œuf de poule. Il a commencé à suppurer, mais non pas encore à fond. Sa Majesté souffre un peu : mais il n'y a point eu de fièvre, et quand il y en aurait eu, on ne s'en étonnerait pas. Cet accident a rompu un voyage de Meudon. Le roi se lève, s'habille, mange en public à l'ordinaire, soir et matin. On le voit à son lever : il tient ses conseils et il n'y a rien de changé. On ne peut avoir meilleur visage, ni se porter mieux dans le fond. Je le vois tous les jours, et je puis vous en être un bon témoin.

J'ai reçu un billet de M. le cardinal d'Aguirre, d'une bonté sans exemple. J'y fais la réponse que je vous envoie tout ouverte, et qui vous fera entendre les deux lettres auxquelles je réponds. Je suppose que vous avez mon cachet.

Je suis bien aise que le livre de la Mère d'Agréda soit connu. Ce qui retarde la conclusion de la Sorbonne, c'est cent quatre-vingts opinans, parmi lesquels les défenseurs indirects du livre, partisans secrets des Cordeliers, parlent des quatre, des cinq et des six heures.

Assurez toujours bien de mes respects M. le cardinal de Janson : dites-lui que j'ai le cœur pénétré de ses bontés. Suivez en tout ses conseils, non-seulement pour ce qui regarde Rome, mais pour toute votre conduite.

Avant que de faire réponse au chevalier tartare, il faut que je parle à M. de Malézieu, qui ne sera ici que ce soir. Ainsi la réponse sera pour le premier ordinaire. Assurez-le de mon amitié. J'embrasse M. Phelippeaux.

On croit que le prince d'Orange retournera en Angleterre le 24 ou le 27. Les troupes de Hesse se sont retirées de son armée de Flandre, faute du paiement promis. Cela paraît d'une étrange conséquence.

Sur les bruits de la paix, le roi et la reine d'Angleterre demandent seulement qu'on ne les engage à rien, et qu'on ne stipule pour eux aucune pension du côté de l'Angleterre, ni rien qui tende à abdication de leur part.

Vous aurez vu, par la gazette, que milord chancelier d'Ecosse[1] est gouverneur du prince de Galles. Vous jugerez bien par le style extraordinaire de ma lettre au cardinal d'Aguirre, que les siennes m'y ont engagé.

A Versailles, ce 20 août 1696.

23. *Au même.*

Pour commencer par la santé du roi, son clou allait bien ce matin, sa goutte s'était relâchée et il paraissait assez gai. Il en a été de même à dîner. Il n'y a que du temps et d'une assez grande douleur, mais sans aucun accident.

Sa Majesté déclara hier qu'elle envoyait pour otages à Turin MM. les ducs de Foix et de Choiseul, avec dix mille écus à chacun pour leur voyage, et mille écus par mois pour leur table. On croit toujours que la princesse viendra à Fontainebleau. On n'a rien déclaré sur son sujet. M. de Savoie va se mettre à la tête de nos armées. On croit celle de M. de Catinat de trente à trente-cinq mille hommes, avec dix-mille de celle de Savoie. Vous aurez su aussitôt que nous que M. de Mansfeld est à Turin, où il a offert le roi des Romains, et que cela n'a rien opéré. On fait dire à M. de Savoie qu'on le verrait à la tête des troupes de France avec autant de gaieté qu'il en avait à paraître à la tête des troupes alliées, avec cette différence que celles de France étaient meilleures.

Vous aurez encore une fois de mes nouvelles d'ici; après il faudra aller au synode.

Il y a eu à Meaux quelque altercation entre le chapitre et les compagnies pour les places du chœur. Messieurs du présidial, pour se venger, ont informé et décrété d'ajournement personnel contre M. Noblin, pour avoir été à heure indue au ratafia chez Rametin. Noblin est venu au parlement solliciter des défenses, que je crois qu'il obtiendra aisément[1].

J'ai fait convenir les compagnies pour leur marche à la procession de l'Assomption. Je crois qu'il ne me sera pas malaisé de faire encore convenir le chapitre et les compagnies; mais ce sera pour mon retour. M. le lieutenant général, avec M. le procureur du roi, m'avaient dit qu'on ne pousserait pas plus loin que l'information l'affaire de Noblin. Peut-être n'en ont-ils pas été les maîtres, le lieutenant criminel étant plus ardent.

Nous nous portons à l'ordinaire. M. Chasot vous écrira. Nous conviendrons, mon frère et moi, pour les copies que vous proposez; faites toujours travailler en attendant. Songez aussi aux belles estampes des lieux et des statues et peintures.

Nous aurons bientôt les tableaux des princes. Madame de Rouvray fait faire une copie de Monseigneur de Bourgogne pour Madame de Savoie.

Je souhaite d'apprendre au premier jour que l'indisposition de M. Phelippeaux n'aura rien été.

Mille respects à M. le cardinal.

A Versailles, ce 28 août 1693.

24. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 14. Je vous envoie une *Ordonnance* de M. de Paris[2], vraiment admirable, qui étonnera ici beaucoup de monde. On avait fort pressé ce prélat, de certains endroits, de condamner un livre qui avait paru avant votre départ. Il a fait sur cela ce qui était juste; mais il y a ajouté le plus beau témoignage qu'on pût souhaiter pour la grâce et pour l'autorité de saint Augustin.

1. Milord Perth.

1. Le père de l'abbé Bossuet lui marque, dans une lettre du 5 octobre 1695, que le parlement avait renvoyé l'affaire à l'official, et fait défense aux officiers du présidial de Meaux de connaître des affaires criminelles des ecclésiastiques, excepté dans les cas privilégiés.

2. C'est l'*Ordonnance* et *Instruction pastorale* de M. de Noailles, archevêque de Paris, du 20 août 1696, sur la grâce et la prédestination.

Il souhaite que vous présentiez de sa part les exemplaires que je vous envoie de cette *Ordonnance*, à Messieurs les cardinaux Casanate et Noris : je me sers de cette occasion pour leur écrire. Quant à M. le cardinal d'Aguirre, il lui écrit lui-même, et je ne l'importune pas cette fois. Je vous prie de rendre ces lettres le plus tôt que vous pourrez, avec les *Ordonnances*.

Je ne crois pas que le terme : *Accepter les constitutions des Papes*, puisse déplaire : c'est la formule ordinaire. Elle est de tous nos auteurs et de Duval : elle est même de saint Antonin, très-favorable à la puissance des Papes. Il établit l'autorité de la détermination de Jean XXII contre les fratricelles, entre autres raisons, sur ce qu'elle est *acceptata, examinata et approbata.* Vous trouverez ces paroles mémorables, SUMMÆ, IV part., tit. XII, cap. IV : *Fratricelli sunt hæretici veri*, *qui asserunt contra determinationem catholicam*, *factam per Ecclesiam et Joannem XXII*, *per omnes successores ejus et omnes alios prælatos Ecclesiæ et doctores utriusque juris et magistros plurimos in theologiâ*, *acceptatam*, *examinatam et approbatam ut verissimam.*

Pour les nouvelles, on en a ici qui marquent que M. le maréchal de Catinat est en marche ; qu'il doit être le 7 à Casal, c'est-à-dire à la place où il était ; que M. de Savoie s'y doit rendre le 15 ; que l'armée sera de quatre-vingts bataillons, dont il y en a seize de M. de Savoie, et de cent escadrons. On a envoyé à M. de Savoie les patentes de généralissime. Il a reçu d'avance cent mille écus pour deux mois de subsides : vous voyez bien que c'est cinquante mille écus par mois, tant que la guerre durera.

Le roi se porte de mieux en mieux. Il n'a point été saigné ; on n'a point fait d'incision : un baume excellent a fait des merveilles. C'est celui de Me Feuillet, déjà connu et en réputation.

Les délibérations de Sorbonne sur Marie d'Agréda vont finir. Apparemment le décret passera à l'avis des députés. Il faut attribuer la longueur au nombre des opinans, qui sont cent quatre-vingts, et à l'affectation de ceux qui, engagés par les Cordeliers, ont voulu éluder ou reculer la condamnation.

A Paris, ce 3 septembre 1696.

25. *A M. de la Broue.*

JE me sers, Monseigneur, de la commodité de M. de Vares pour vous faire rendre de la part de M. de Paris, cette *Ordonnance* qu'il vient de publier. On l'a fort pressé d'un certain côté, de condamner le livre dont il y est fait mention. Il crut cela juste ; mais en même temps il résolut de mettre un contre-poids en faveur de la grâce efficace et de l'autorité de saint Augustin. C'est ce qu'il a fait comme vous verrez, et à mon avis de la manière du monde la plus forte et la plus précise. La lecture de cette *Ordonnance* vous fera sans doute souvenir de ce que je vous écrivis, il y a quelque temps, au sujet de mon ouvrage sur la grâce : c'est là ce que j'avais en vue, et je ne puis vous dire la consolation que je ressens de voir la vérité affranchie, et l'autorité de saint Augustin autrefois tant vilipendée par certaines gens, si hautement rétablie. Dieu soit loué de son don inexplicable. C'est M. de Paris qui m'a envoyé cet exemplaire pour vous ; ne manquez pas de lui en écrire, et à moi quelque chose qu'on puisse montrer. On a été un peu étonné que vous n'ayez fait aucune réponse sur l'*Ordonnance* sur l'ordination[1], que M. Pirot vous a envoyée : M. de Nismes a répondu.

Peut-être que cette *Ordonnance* sur la grâce donnera lieu, avec le temps, à faire paraître mon ouvrage sur cette matière. Je suis aux écoutes pour faire ce qui conviendra suivant la disposition que Dieu fera naître.

On va imprimer l'ouvrage sur le Quiétisme[2] : on vous l'enverra feuille à feuille, à mesure qu'on l'imprimera. On ne peut faire autrement, sans une longueur extrême. On fera tant de cartons qu'il faudra : il y a de bonnes raisons de ne plus tarder. Enfin M. de Cambrai s'est déclaré sur l'approbation. Après avoir eu ce livre entre ses mains trois semaines entières et plus, il l'a entièrement refusée, et n'a pu se résoudre à condamner Madame Guyon. J'ai été obligé d'en rendre compte : et c'est enfin à quoi aboutit cette docilité ou, pour parler plus juste, cette soumission sans réserve : je n'ai jamais vu d'exemple d'un pareil aveuglement.

Madame Guyon a souscrit à la condamnation de ses ouvrages comme contenant une mauvaise doctrine, contraire aux articles qu'elle a signés : moyennant cela et la renonciation à son directeur, avec quelques autres choses conformes à sa déclaration faite entre mes mains, on l'a reçue aux sacrements. Il y a un peu de discours dans sa soumission. Elle n'a pas voulu souscrire que M. Tronson ne l'ait assurée par écrit qu'elle le pouvait, et qu'elle y était obligée. On ne vit jamais tant de présomption et tant d'égarement que cette personne en a fait paraître : ses amis ne reviennent pas pour cela. Ce qu'il y a de meilleur, c'est qu'elle demeurera enfermée.

Je veillerai soigneusement à l'avis que vous m'avez donné pour l'Allemagne, et ne manquerai aucune occasion : mais il faut que Dieu la donne, et les bonnes affaires se décrient par des projets mal concertés.

L'affaire de la Mère d'Agréda va s'achever en Sorbonne, et passera à l'avis et aux qualifications des députés, avec quelques légères explications. Il faut imputer en partie la longueur de la délibération au nombre des délibérans, qui étaient cent quatre-vingts. Il y a eu aussi beaucoup d'affectation dans la cabale : on a vu en cette occasion combien il y avait de fausses dévotions dans la tête de plusieurs docteurs, combien d'égarements dans certains esprits, et combien de cabales monacales dans un corps qui en devait être pur.

Vous m'avez parlé d'un mémoire que j'avais fait envoyer au cardinal d'Aguirre sur ce sujet par le cardinal de Bouillon : le voilà ; il vous instruira de ce livre. La réponse du cardinal à son confrère a d'abord été ambiguë et sans décision ; depuis il a parlé franchement. On a découvert que toute l'approbation que ce livre a eue en Espagne est l'effet d'une intrigue de cour : et le cardinal s'en est expliqué à Rome assez ouvertement à mon neveu. Vous me renverrez, s'il vous plaît, ce mémoire ; car je n'en ai que cela.

1. Chez les anglicans. — 2. *L'Instruction sur les états d'oraison.*

Vous savez apparemment la congrégation que les Jésuites vont tenir à Rome. Leur général a mandé que tout le monde apportât une liste des propositions relâchées dont on accusait sa Compagnie ; et lui-même il donnera la sienne. Je crois qu'à la fin, de bon ou de mauvais jeu, ils deviendront orthodoxes. On ne paraît pas à Rome leur être fort favorable.

Vous aurez su la nomination des dames et de quelques autres pour la future duchesse de Bourgogne : on n'a point parlé des charges d'Eglise. Je vous avouerai sans hésiter, que j'ai fait ma demande : elle a été aussi bien reçue qu'il se pouvait ; et les apparences sont bonnes de tous côtés. Dieu sait ce qu'il veut ; et pour moi je suis bien près de l'indifférence. Je suis comme vous savez, etc.

† J. Bénigne, *Ev. de Meaux.*

Je pars demain pour m'en retourner.

A Paris, ce 4 septembre 1696.

26. *A son neveu.*

On a dû publier aujourd'hui la paix, et chanter le *Te Deum* à Paris. Elle a été publiée à Turin, et le mariage de la princesse de Piémont avec le duc de Bourgogne a été signé : M. de Mansfeld y était encore. M. le maréchal de Catinat et tous les officiers de l'armée ont été trois jours à Turin très-bien régalés, et tout le peuple ravi de les voir.

Les ducs qui vont en otage doivent partir aujourd'hui, pour être à Turin jusqu'à la paix générale. Ils y auront le même traitement qu'on y faisait au marquis de Leganez, grand d'Espagne. Les dames partent aussi pour aller au-devant de la princesse au Pont-de-Beauvoisin. L'ordre est donné pour mardi.

M. le maréchal de Catinat et M. le duc de Savoie seront toujours à Casal, l'un le 7 et l'autre le 15, comme je vous l'ai mandé ; et ce prince, le jour de son arrivée, dînera chez le maréchal. Le reste est attendu avec impatience.

On est épouvanté de l'empoisonnement de la reine d'Espagne, et de ses terribles circonstances. Trois personnes qui ont mangé du pâté où elle a trouvé la mort, sont mortes avec elle.

La censure contre la Mère d'Agréda tire à sa fin. Elle passera de cinquante voix à l'avis des députés. On dit de très-belles choses, et de temps en temps de grandes pauvretés. Je serai à Paris le 12, s'il plaît à Dieu.

A Meaux, ce 8 septembre 1696.

27. *Au même.*

Votre lettre du 28 m'apprend des choses si agréables pour Madame la princesse des Ursins, qu'on ne peut trop s'en réjouir avec elle. Toute la Cour en témoigne ici de la joie, et je vous prie de ne pas manquer de lui témoigner la mienne.

L'affaire des Pères de l'Oratoire fut consommée vendredi : le jour même que le P. de Sainte-Marthe fit sa démission, le P. de la Tour fut élu par quarante-deux suffrages sur quarante-cinq. Toute la Cour, aussi bien que toute la ville, a applaudi à un si digne choix.

La santé du roi va de mieux en mieux. Il a été purgé ce matin, et le sera encore vendredi. Nous le voyons tous les jours trois fois. Il a très-bon visage : il s'habille et commence à sortir. Il ira samedi à Marly, et on croit le voyage de Fontainebleau pour le 4.

On attend avec impatience les nouvelles d'Italie. M. de Savoie doit être mis à la tête des troupes hier, et a dû dîner chez M. le maréchal de Catinat. Il y a des parieurs pour dire que les Impériaux et les Espagnols accepteront la neutralité, d'autres disent qu'on fera la paix. Il passe pour bien constant que l'argent manque partout en Angleterre.

On parle d'un grand combat près de Thémesvar, où l'on dit que les Allemands ont été défaits et qu'il y a eu bien du sang répandu. La nouvelle en vient de toutes parts ; mais on ne sait encore aucune circonstance positive. Après avoir passé la rivière de Teil, le grand seigneur fit rompre le pont de bateaux, et dit qu'il fallait vaincre ou mourir ensemble. Thémesvar est délivré.

Vous lirez ma lettre au tartare, et vous lui parlerez en conformité.

A Paris, ce 17 septembre 1696.

Je vous prie de recueillir soigneusement ce qui a été fait contre Molinos, Malaval, Madame Guyon, l'*Analysis*, de La Combe, Falconi, Bernières, etc.

On commence à imprimer mon ouvrage contre les Quiétistes.

L'*Ordonnance* de M. de Paris est très-bien reçue et très-applaudie.

Je ne manquerai point d'écrire à M. le cardinal Barberin au premier courrier.

M. Marescotti a écrit très-avantageusement sur votre sujet; et M. l'abbé Belot, à qui la lettre était adressée, a fort répandu vos louanges.

Nous avons des obligations infinies et au delà de tout à M. le cardinal de Janson. Vous pouvez lui dire sans façon, que je ferai dans le temps ce qu'il faudra pour l'affaire dont il vous a parlé. Le témoignage qu'il rendra de votre conduite pourra vous être utile dans le temps. Mais il a raison de vous dire qu'il faut aller en cela fort naturellement et fort délicatement : en sorte qu'on ne sente pas le moindre dessein ; ce qui oblige à se renfermer dans des termes fort généraux.

Les tableaux des princes sont presque finis ; ils seront beaux et fort ressemblants.

L'affaire d'Agréda doit être finie aujourd'hui[1], et a dû passer *magno numero* à l'avis des députés.

Je salue M. Phelippeaux.

Je m'en retourne jeudi ; et vendredi je célébrerai, en attendant mon obit, l'anniversaire de mon sacre.

Soyez bien attentif à nous rendre compte de ce qui se dira de l'*Ordonnance*.

Les évêques de Flandre ont écrit au Pape sur son bref, où il veut qu'on entende les propositions *in sensu obvio;* et ils tâchent de faire voir qu'on abuse beaucoup de ce terme, que M. de Paris a suivi.

Les Jansénistes sont consternés, mais il paraît qu'ils se consolent de la première partie par la seconde[2].

Ma sœur et la famille vous embrassent.

1. Elle finit, en effet, ce jour-là, par une censure conforme à l'avis des députés, qui fut confirmée le 1er octobre suivant.
2. Il s'agit de l'*Ordonnance* de M. de Noailles.

Soyez bon Italien et conservez-vous dans ce grand chaud.

A Paris, ce 17 septembre 1696.

28. *Au même.*

Je n'ai pas encore reçu vos lettres de cet ordinaire.

Nous attendons avec impatience les nouvelles de Rome sur l'*Ordonnance*. M. le nonce en a parlé froidement, et a dit qu'il n'appartenait qu'au Pape de s'expliquer sur la foi. Vous savez nos sentiments sur cela, et la pratique de l'antiquité. On s'en est expliqué à Rome même dans l'affaire de Jansénius ; et Innocent X a loué des lettres du clergé, où les évêques s'attribuaient le premier jugement.

Souvenez-vous des bulles et autres décrets sur le Quiétisme du temps d'Innocent XI : il y en a sept ou huit, et je prie M. Phelippeaux de vous aider à les bien chercher, sans en omettre aucun.

La censure de la Mère d'Agréda sera relue au 1er octobre, et paraîtra aussitôt après, selon l'avis des députés, avec quelques adoucissements.

Nous chantâmes hier le *Te Deum* pour la paix de Savoie.

On assure que les Espagnols se sont expliqués dans le Milanais sur le sujet de la neutralité, et cela paraît certain. On croit que Mansfeld en fera autant au premier coup de mousquet.

Vos tableaux s'achèvent, et il faudra bientôt nous marquer le moyen de les faire tenir à Florence. Je reverrai vos lettres précédentes pour m'y conformer.

Il y a eu à Meaux des difficultés infinies pour les places et pour les rangs. J'ai tout réglé.

Je célébrai solennellement mes obsèques le 21[1], jour de saint Matthieu, avec grand concours. M. le théologal[2] fit un beau sermon.

MM. les abbés de Fleury et de Langle sont ici, et vous saluent.

A Germigny, le 24 septembre 1696.

29. *Au même*[3].

Je suis bien aise de voir que votre accès n'ait rien été. Je vous ai écrit tous les ordinaires, excepté le dernier, que je n'avais pas encore reçu votre paquet. J'arrivai hier de Rosay ou plutôt de La Fortelle, où l'on but fort à votre santé. J'y allai avec M. l'abbé de Fleury. Je pars pour Versailles et jeudi, après le départ du roi, pour la Trappe. Vos tableaux s'achèvent. (La censure de la Mère d'Agréda a été relue ce matin et paraîtra dans peu de jours.) Ayez soin de votre santé. J'embrasse M. Phelippeaux. Nous attendons M. l'abbé de....

A Paris, 1er octobre 1696.

30. *Au même.*

J'ai reçu vos lettres du 15 et du 26 septembre, et celles du 2.

L'affaire de la neutralité est donc dénouée.

On attend la princesse[4] à Fontainebleau le 5 au plus tard. Le roi s'avancera à une petite journée et jusqu'à Montargis, qui est à huit lieues, avec Monseigneur et Monsieur, et ira la recevoir. On ne me marque pas que les princes y doivent être. J'espère être à Fontainebleau le 3, et vous aurez de là de mes nouvelles, s'il plaît à Dieu. Les dames paraissent toujours bien contentes de la princesse. On attend à la Cour M. de Brionne, qui en dira les premières nouvelles *de visu*.

Tout ce que vous me mandez de l'*Ordonnance*[1] est su de M. de Reims et à l'archevêché par le moyen du P. Estiennot et de M. Vivant. J'ai envoyé à M. de Paris ce que le cardinal Casanate et Fabroni pensent. On sait tous les sentiments du cardinal de Janson, par les manières dont écrit celui qui est auprès de lui. Le cardinal Noris fait fort le mystérieux. Le P. Estiennot a écrit à M. de Reims que M. le cardinal Noris avait trouvé du mais dans l'*Ordonnance*. Vous avez fort bien tourné la chose. M. de Reims a dit que si M. le cardinal de Janson savait où en sont les Jésuites ; vous entendez le reste. Je ne dis rien de vous ; mais on sait tout par ailleurs.

On m'a donné copie d'une déclaration et supplique de Hennebel[2], Lovanien, qui accepte le *sensu obvio*, et demande qu'on s'en contente. On a envoyé de Flandre à Rome une grande quantité d'exemplaires de l'*Ordonnance*, et quoique les Jansénistes de ce pays-là en aient été d'abord consternés, on croit qu'à présent ils s'en veulent aider.

Nous avons ici Madame et Mademoiselle de Mérat. Nous y sommes tous, excepté ma sœur. Toute la bonne compagnie vous salue. M. Chabert fait merveille à la farine. Je suis bien aise de vous savoir à la campagne. La nôtre est plus charmante que jamais. Les fontaines vont jusqu'aux nues. Nous allons commencer un bel ouvrage le long de la rivière, et en noyer les petites îles. Le fonds se prendra sur le prix des routes. Cela embellira la Marne.

On croit la paix générale assurée : on parle de conditions fort douteuses. M. l'abbé de Gomer est dans sa famille jusqu'à la Toussaint.

Je n'ose rien dire de Strasbourg ni de Luxembourg. On ne dit mot de tout cela, et on souhaite tant la paix qu'il n'est question que de l'équivalent. Brissac est pour Strasbourg, et quelque chose de semblable pour Luxembourg.

Le P. Estiennot a écrit M. de Reims que le cardinal Noris me ferait réponse ; mais rien.

Ajoutez au chiffre *Chien vivant*, Pirot la Cadette.

A Germigny, ce 27 octobre 1696.

31. *Au même.*

Nous venons de voir arriver Madame la princesse de Savoie. Elle est fort bien faite : d'une physionomie fort vive et fort spirituelle, elle a un sourire fort agréable et un air qui plaît beaucoup. Le roi en écrivit hier ici des merveilles : il est content au dernier point et comblé de joie de l'humeur et du bon esprit de la princesse, qui n'a point paru étonnée, et qui a répondu à Sa Majesté et à tout le monde d'une manière où il a paru beaucoup de rai-

1. Bossuet avait fondé dans son église cathédrale, un service qui devait être célébré tous les ans après sa mort au jour de son décès ; et pour acquitter cette fondation, on disait pour lui, pendant sa vie, une messe solennelle chaque année.
2. M. l'abbé Treuvé : son sermon fut imprimé.
3. Publiée pour la première fois par M. Lachat, dans l'édition Vivès.
4. De Savoie.

1. De l'archevêque de Paris sur la grâce.
2. Docteur de Louvain, que sa Faculté avait envoyé à Rome, au sujet des troubles excités dans les Pays-Bas.

son et de grâce. Le roi fut hier l'attendre à Montargis, où elle devait arriver. Monseigneur était avec lui, avec peu de monde de la Cour et les domestiques seulement. Monsieur avait eu dessein d'aller plus loin, et pour cela était parti devant le roi; mais il s'est arrêté à Montargis. Toutes les dames qui l'ont vue durant le voyage et ont eu l'honneur de la suivre, en sont charmées. L'entrevue entre Monseigneur le duc de Bougogne et elle, s'est faite dans le carrosse du roi. Monseigneur de Bourgogne n'a fait que descendre du sien pour entrer dans celui du roi. Ils ont paru contents l'un de l'autre, et voilà tout ce qu'on sait du premier abord. Comme elle appelait toujours le roi Sire, Sa Majesté lui a dit de l'appeler dorénavant Monsieur : ce qui décide le rang et le traitement de duchesse de Bourgogne. On ne croit pourtant pas qu'elle paraisse beaucoup en public. Le roi l'a toujours appelée Madame la princesse de Savoie, ou Madame la princesse tout court.

Nous savons ici que le Pape fait secrètement examiner l'*Ordonnance;* mais ce qu'on écrit de tous côtés conformément à ce que vous dites, fait espérer que tout tournera en approbation. Soyez bien en repos en votre maison de Frescati : je voudrais que ce fût en la maison de Cicéron.

J'ai reçu une lettre, toujours de plus en plus obligeante de M. le cardinal de Janson, que je vous prie d'assurer derechef de mes respects.

J'ai oublié de vous marquer que le roi menait la princesse, ce qui la faisait paraître un peu plus petite qu'elle n'est. Sa taille est très-jolie. Le roi à table dans sa place ordinaire fit mettre la princesse entre lui et Monseigneur, à sa droite : Monsieur était à la gauche. Elle était dans le carrosse sur le devant avec Monsieur.

A Fontainebleau, ce 5 novembre 1696.

32. *Au même.*

Après vous avoir marqué la réception de vos lettres du 2 et du 9 octobre, que je vous ai peut-être déjà accusée de Fontainebleau, je vous dirai que le cardinal Casanate m'écrit du 23 octobre une lettre pleine d'amitié et de confiance. Il se déclare pour l'*Ordonnance*[1], et insinue qu'on l'a lue et approuvée dans le consistoire, du moins dans une assemblée de cardinaux; mais il s'explique en même temps, pour interpréter le *sensu obvio* du Pape. On écrit de plusieurs côtés de ce pays-là, qu'il en va venir un nouveau bref[2] sur cette interprétation, et sur les propositions de morale déférées au Pape. Les Pays-Bas espagnols, et par contagion les nôtres, sont en trouble sur toutes ces choses.

Je suis ici encore pour quelques jours.

MM. Courtin et de Harlay sont nommés plénipotentiaires pour la paix. M. de Gergit accompagnera M. de Harlay. On n'attend que les passeports. Du reste on ne parle de rien.

La princesse continue à plaire beaucoup. Je crois vous avoir mandé que par le traité elle doit être mariée aussitôt après sa douzième année, qui arrivera l'an prochain, au six de décembre.

A Germigny, ce 18 novembre 1696.

1. De M. de Paris.
2. Il en vint un en effet, du 24 novembre 1696.

33. *Au même.*

J'ai reçu vos lettres du 23 et 30 octobre, de Frescati. Je suis bien aise que vous vous y trouviez bien et en bonne compagnie : c'est à vous à prendre garde, si un si long séjour y est convenable. J'entends bien que le vrai objet, dans un voyage de la nature du vôtre, est de se faire des connaissances et des amis, surtout parmi les personnes les plus considérables, qui sont les cardinaux : mais il faut bien choisir, et que ce soient les meilleurs, autant qu'il se peut. Des deux que vous me nommez, il y en a un qui n'est pas, ce me semble, en grande estime. Du reste je ne vous parle de cette sorte par aucun avis particulier, ni autrement que par conjecture. Vous êtes sage, et vous saurez bien réfléchir sur les idées que vous donnerez de vous-même. Jusqu'ici on paraît vous distinguer fort : il faut soutenir votre réputation.

Vous savez que par toutes sortes de raisons, c'est M. le cardinal de Janson qu'il faut contenter.

Nous attendons ce que l'on fera sur le *sensus obvius.*

Il n'y a point de nouvelles. Je serai mardi à Paris, s'il plaît à Dieu. Je suis arrêté par le procès qu'on fait ici à l'officialité au curé de Jouarre. Il est question de bien remplir cette place si importante au diocèse.

A Meaux, ce 1er décembre 1696.

34. *Au même.*

Le courrier apparemment n'est pas encore arrivé, et nous ne vous accusons aucune lettre. Nous attendons avec impatience ce que vous aurez résolu pour Naples. M. de Chaulnes dit que c'est un voyage hasardeux; mais vous saurez prendre vos mesures.

M. Troye avait enfin habillé les princes : nous ne songions qu'à les envoyer, après avoir fait copier les têtes, quand Troye m'est venu dire qu'il y avait défense par le ministère de M. de Torci de les envoyer sans nouvel ordre. Je m'en vais à Versailles pour savoir ce que c'est. Je pourvoirai incessamment à la somme pour les copies que vous faites faire.

Le Traité du feu cardinal Sfondrate est ici méprisé et condamné de tous les honnêtes gens. Songez à nous l'envoyer, aussi bien que son *Innocentia vindicata*, en sa conception immaculée définie par un concile des apôtres, et dont la fête est d'une institution apostolique.

Mes respects à M. le cardinal.

A Paris, ce 9 décembre 1696.

35. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 4 par l'ordinaire, et un peu après le paquet où étaient les propositions que vous me promettiez par vos précédentes : dont j'écris à M. Phelippeaux.

J'ai donné des ordres très-exprès pour les quinze cents livres, et cela bien assurément ne tardera pas. Il n'y a rien de nouveau à vous dire sur les tableaux des princes. J'espère trouver fait celui de la princesse en arrivant à Paris le 4 ou le 5, et on ne perdra point de temps à les envoyer. Je n'entends pas encore parler du départ des plénipoten-

tiaires, qui ont seulement ordre de se tenir prêts. Vous jugez bien de la joie qu'a M. de Harlay de se trouver à la tête.

Nous avons grand intérêt de savoir si l'on persiste toujours à n'accorder aucune pension pour les cures, pour quelque cause que ce soit, et quelque âge ou quelque service qu'aient les curés, et de quelque valeur que soient les cures tant en fonds qu'en casuel. Faites-moi, je vous prie, toutes les distinctions là-dessus, en sorte que cette instruction puisse servir dans l'occasion pour la cure de Saint-Eustache, dont vous savez la nature.

Je vous prie aussi de faire chercher la dispense de ce mémoire, et d'en prendre le *transsumptum* pour me l'envoyer, s'il ne coûte pas beaucoup. Il s'agit d'une vieille affaire du diocèse, que nous ne saurions finir. Souvenez-vous aussi des décrets sur le Quiétisme, surtout de ceux dont j'ai envoyé le mémoire et la date à M. Phelippeaux; ils me sont de conséquence. Mon impression sur le Quiétisme en est au dernier livre, de dix qui sont assez courts.

M. Chasot est ici en bonne santé, et vous manderait les nouvelles s'il y en avait. La seule qui regarde la littérature consiste en deux thèses soutenues à Reims coup sur coup, dans l'une desquelles la doctrine de Molina sur la conciliation du libre arbitre avec la prédestination est proposée comme étant sortie toujours plus pure de toutes les épreuves où elle a été mise; et l'autre se sert de cette doctrine comme tirée de saint Augustin même dans le livre *de Bono perseverantiæ*, et propre à établir les préfinitions de Suarez et la prédestination gratuite *etiam ad gloriam*, qui est proposée comme étant de saint Augustin, qu'on veut suivre en tout.

Nous attendons toujours ce que fera Rome sur le livre du cardinal Sfondrate, contre qui tout est soulevé.

A Meaux, ce 30 décembre 1696.

36. *A M. l'abbé de Maulevrier.*

Je sais d'une manière à n'en pouvoir douter, que M. de Cambrai veut écrire sur la spiritualité. Premièrement, il me l'a écrit, et j'ai sa lettre; secondement, j'en suis averti de très-bonne part. Je suis assuré que cet écrit ne peut causer qu'un grand scandale; 1° parce qu'après ce qu'il m'a fait dire sur le refus d'approuver mon livre, il ne se résoudra jamais à condamner les livres de Madame Guyon, ce qui est introduire une nouvelle distinction du fait et du droit, et faire voir que M. de Paris et moi nous avons condamné cette dame sans entendre sa pensée. Cela est d'un si grand scandale, que je ne puis en conscience le supporter, et que Dieu m'oblige à faire voir qu'on veut soutenir des livres dont la doctrine est le renversement de la piété; 2° je vois par les lettres et par les discours de M. de Cambrai, qu'il tendra à établir comme possible la perpétuelle passiveté; ce qui mène à des illusions insupportables. Car si cet état est possible, à moins de le restreindre, comme je le fais après le B. Jean de la Croix, à la sainte Vierge ou à quelque autre âme aussi extraordinaire, telle que celle de saint Jean-Baptiste, on donnera ouverture à conduire les âmes sur ce pied-là; ce qui serait renverser la bonne conduite des âmes, et un des articles que M. de Cambrai a signés, qui est le XXIXe; 3° je suis assuré qu'il laissera dans le doute ou dans l'obscurité plusieurs articles, sur lesquels il me sera aisé de faire voir qu'il fallait s'expliquer indispensablement dans la conjoncture présente. Et si cela est, comme il sera, qui me peut me dispenser de faire voir à toute l'Eglise combien cette dissimulation est dangereuse? Tout cela démontre qu'à moins de concerter tous ensemble ce qu'il faut dire, c'est qu'on veut tromper, c'est qu'on veut montrer que M. de Paris et moi l'avons mal condamnée, ce que j'avouerais sans peine s'il était vrai. Mais comme bien assurément cela n'est pas, la vouloir défendre, c'est vouloir rétablir et remettre sur l'autel une idole brisée. Voilà la vérité à laquelle il faut que je sacrifie ma vie. Je le répète, on veut rendre la condamnation de Madame Guyon douteuse, par là la remettre en honneur; et on ne m'évite en cette occasion après m'avoir témoigné tant de soumission en paroles, que parce qu'on sent que Dieu en qui je me fie me donnera de la force pour éventer la mine.

Je me réduis à ce dilemme. Ou l'on veut écrire la même doctrine que moi, ou non. Si c'est la même, l'unité de l'Eglise demande qu'on s'entende; si c'en est une autre, me voilà réduit à écrire contre, ou à renoncer à la vérité.

Janvier 1697.

37. *A son neveu.*

Votre dernière sans date m'apprend que vous avez enfin reçu vos passeports pour Naples, et qu'apparemment vous devez être à présent parti pour ce pays-là. Je vous souhaite heureux voyage et un prompt retour.

Je croyais vous avoir mandé ce que vous me dites qu'on a écrit de M. de Cambrai : apparemment ce sera M. Pirot qui l'aura mandé à M. Vivant, à qui il communique tout. J'attendrai les pièces sur le Quiétisme, selon les dates que j'ai envoyées à M. Phelippeaux.

Vous aurez vu à présent qu'on a pourvu aux quinze cents livres. Troye a commencé le tableau de la princesse et je le presse de finir.

J'ai reçu le bref qui paraît juridique. On dit que la paix chemine toujours. Les plénipotentiaires croient partir au commencement du mois prochain et que le lieu du congrès sera Nimègue.

A Versailles, ce 20 janvier 1697.

38. *Au même.*

Cette lettre vous trouvera revenu à Rome, et je souhaite que ce soit en bonne santé. Vous aurez su la nouvelle de M. le cardinal de Bouillon qui, sur les instances de M. le cardinal de Janson pour son retour, doit aller à Rome vers la Pentecôte, chargé des affaires dans l'attente du décanat du sacré collège. Il est vrai que M. de Cambrai a refusé d'approuver mon livre, en déclarant qu'il ne veut pas improuver Madame Guyon. Il a même depuis deux jours imprimé un livre sur la spiritualité [1], où tout tend à la justifier sans la nommer. Il

1. C'est le livre : *Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure.*

n'a pris aucune mesure avec personne, et l'on trouve cela un peu hardi. A peine ai-je eu le loisir de parcourir son livre. J'embrasse M. Phelippeaux.

A Paris, ce 3 février 1697.

39. *Au même.*

Vous nous avez fait grand plaisir de nous donner de vos nouvelles de Naples. Nous espérons apprendre bientôt de celles du Vésuve, sans pourtant vous demander une recherche aussi curieuse que celle de Pline pour le mont Gibel. Vous auriez su que M. le cardinal de Bouillon devait aller à Rome après Pâques, chargé des affaires, et que M. le cardinal de Janson devait revenir au mois d'août ou de septembre. J'en ai fait mes compliments à cette Eminence.

Mon frère m'a dit qu'il vous avait mandé quelque chose du procédé de M. de Cambrai, et du livre qui a paru de lui depuis peu. Il s'est entièrement rallié avec les Jésuites, et il a dit qu'il n'avait point à la Cour d'ami plus cordial que le P. de la Chaise. Il n'a pris aucune mesure qu'avec les Jésuites : aucune avec Madame de Maintenon, ni avec le roi. Quelle sera la suite de cette affaire? Dieu le sait.

On tient celle de la paix fort avancée, et que tout sera conclu avant l'assemblée, en sorte que les plénipotentiaires ne partiront que pour signer. Il paraît ici un manifeste du roi d'Angleterre, qu'il devait envoyer au Pape pour en faire part par ses nonces aux princes catholiques.

Mon livre sur le Quiétisme[1] est achevé d'imprimer, et va paraître incessamment. M. de Cambrai en a publié un, qui a pour titre : *Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure.* Il le prend d'un ton bien haut et bien décisif. Il parle dans l'avertissement de trente-quatre articles[2] de deux grands prélats, qu'il veut expliquer avec plus d'étendue : il ne dit pas qu'il les ait signés. On trouve un peu extraordinaire qu'il ait entrepris de le faire sans concert avec eux, et après avoir vu mon livre. Ce procédé étonne tout le monde, et à la Cour et à la ville. On remarque beaucoup qu'il a dit dans l'avertissement : « Les mystiques savent bien que je les entends, et je leur laisse à juger si je n'explique pas leurs maximes avec plus d'exactitude que la plupart d'entre eux n'ont pu jusqu'ici les expliquer. » On dit tout haut que par ces paroles il se veut mettre à la tête du parti. Le livre est fort peu de chose : ce n'est que propositions alambiquées, phrases et verbiage. On est assez déchaîné contre tout cela. Il y aurait des propositions essentielles à relever. Nous garderons toutes les mesures de charité, de prudence et de bienséance. On trouve l'action hardie et sans mesure.

Je salue M. Phelippeaux.

M. de Cambrai a pressé et précipité son livre.

M. l'archevêque de Paris est irrité de ce procédé. Vous n'avez, vous et M. Phelippeaux, qu'à ouvrir les oreilles.

A Paris, ce 11 février 1697.

40. *A M. Godet des Marais, évêque de Chartres.*

J'ai vu M. de Paris, j'ai vu M. de Cambrai, et je n'ai rien appris de nouveau. Le livre fait grand bruit et je n'ai pas ouï nommer une personne qui l'approuve. Les uns disent qu'il est mal écrit; les autres, qu'il y a des choses très-hardies; les autres, qu'il y en a d'insoutenables; les autres, qu'il est écrit avec toute la délicatesse et toute la précaution imaginables, mais que le fond n'en est pas bon; les autres, que dans un temps où le faux mystique fait tant de mal, il ne fallait écrire que pour le condamner, et abandonner le vrai mystique à Dieu; ceux-là ajoutent que le vrai est si rare et si peu nécessaire, et que le faux est si commun et si dangereux, qu'on ne peut trop s'y opposer. Je souhaite de tout mon cœur que Dieu mène tout à sa gloire. On se pare fort de M. Tronson; et je ne sais si ce que vous appelez sagesse en lui, n'est pas un trop grand ménagement.

Ce 13 février 1697.

41. *A M. de la Broue.*

Vous aurez à présent reçu l'exemplaire de mon livre, que M. l'abbé de Catelan vous a envoyé. J'ai eu l'honneur, mon cher Seigneur, de vous écrire ce que j'attendais de vous. M. de Cambrai a imprimé un livre que je souhaite qu'on vous envoie : M. l'abbé de Catelan prendra ce soin; sans lui je l'aurais fait. On est fort soulevé contre : la manière n'y nuit pas peu; car on a vu qu'il se cachait de M. de Paris, et principalement de moi. On a su pourquoi il me refusait son approbation : on a trouvé malhonnête qu'il voulût expliquer nos Articles sans concert, et écrire sur une matière que nous avons traitée en commun sans prendre aucune mesure. Nous tâcherons d'agir de manière que la vérité soit en sûreté, sans qu'il arrive de scandale de notre côté. Priez Dieu pour l'Eglise, pour M. de Paris, pour M. de Chartres et pour moi. Je voudrais bien pouvoir m'expliquer davantage : tout à vous, mon très-cher Seigneur.

M. de Paris et M. de Chartres m'approuveront; et cela est très-à propos, à cause de la liaison qui a été marquée entre nous dans cette affaire.

Mon neveu est de retour de Naples, où il a reçu toutes sortes de civilités, et il est charmé de ce voyage : il vous assure de ses respects; toute la famille vous en dit autant. Ma sœur est toujours de même. Ha! que vous avez bien prédit beaucoup de choses! Je vous écrirai ce qui se passera de plus remarquable, autant qu'il sera possible.

A Paris, 16 févier 1697.

42. *Au même.*

Assurez-vous, Monseigneur, que je ne vous laisserai rien ignorer de ce qui se pourra écrire sur l'affaire dont vous désirez avec tant de raison d'être informé. Le livre de M. de Cambrai continue à soulever tout le monde, c'est-à-dire docteurs et autres, et la Cour comme la ville. Nous sommes résolus, M. de Paris, M. de Chartres et moi, après avoir tout pesé, de lui présenter les articles sur lesquels il aura à s'expliquer brièvement et précisément, après les avoir pesés et réduits en termes précis. Nous procéderons en esprit de vérité et de charité par les voies les plus prudentes et les plus pressantes, selon que Dieu nous l'inspirera. Nous n'oublierons rien, s'il plaît à Dieu; et quoique M. de

1. *Instruction sur les états d'oraison.* — 2. Les articles d'Issy.

Cambrai ait engagé le P. de la Chaise à parler pour son livre, nous espérons que la vérité sera si bien soutenue par tous ceux que vous avez vus engagés à sa défense, que la victoire lui demeurera tout entière. Priez Dieu pour nous : vous nous manquez bien ; suppléez-y par vos prières.

On vous donne avec raison beaucoup de gloire, pour avoir réduit à l'obéissance les ennemis de M. de Saint-Pons[1]. Je n'en dirai rien davantage, étant fort pressé ; je pars pour Versailles.

On ajoutera quelques chapitres à l'ouvrage que vous avez : on vous enverra tout ce qu'on pourra.

A Paris, ce 23 février 1697.

43. *A son neveu.*

Je vous envoie ma réponse à Messeigneurs les cardinaux Barberin et Denhoff ; je vous prie de bien faire valoir mes reconnaissances à ces dignes cardinaux. Le livre de M. de Cambrai fait ici, et à la Cour et à la ville, le plus mauvais effet du monde pour son auteur, dont le procédé et la doctrine soulèvent tout le monde contre lui. Le roi en est ému au delà de ce qu'on peut penser : il lui revient de tous côtés que tout le monde en est scandalisé. C'est M. le duc de Beauvilliers qui, le premier, en a porté la nouvelle au roi[2] ; Madame de Maintenon a suivi, et le roi était en impatience de savoir mes sentiments.

Le soulèvement est au delà de l'imagination. Je dois faire encore avec M. l'archevêque de Paris un extrait des propositions censurables, que je vous enverrai.

M. le cardinal de Janson recevra par cet ordinaire, une lettre de cinq évêques au Pape contre le livre du cardinal Sfondrate. Aussitôt que j'eus vu le livre, j'imaginai ce dessein, qui depuis s'est trouvé conforme à la pensée de M. Phelippeaux. Le roi a fort approuvé la lettre, dont il a demandé la traduction. J'ai fait la lettre, chargé par M. de Reims. Je vous prie de faire sur ce sujet-là, à M. le cardinal de Janson, toutes sortes d'honnêtetés de ma part. M. de Reims s'est chargé de lui adresser la lettre. Le roi l'a fort approuvée, et c'est tout ce que je puis vous en dire quant à présent. Vous ferez part à M. Phelippeaux de ce que je vous en ai dit ci-dessus.

Il y a un article dans la lettre du roi à M. le cardinal de Janson, pour lui ordonner de rendre la lettre en la propre main du Pape. Je suppose qu'il vous la fera voir : qui que ce soit n'en sait rien ici. Vous ne direz pas, si vous le voulez, que c'est moi qui ai fait la lettre.

Le roi sait le bon traitement que vous ont fait les Espagnols, et la manière dont le vice-roi vous a parlé de Sa Majesté, de la famille royale et de la France ; et elle a paru en être contente. M. de Reims lui a lu l'article de votre lettre sur les choses que vous a dites le cardinal Denhoff. J'ai vu ici M. le comte Denhoff, à qui j'ai beaucoup parlé de la religion : il est calviniste opiniâtre.

1. Les Récollets, avec qui ce prélat avait des démêlés.

2. C'est-à-dire que le duc de Beauvilliers, en l'absence de M. de Cambrai pour lors retiré dans son diocèse, présenta son livre au roi et en fit les honneurs à toute la Cour. M. de Pontchartrain, alors contrôleur général des finances, fut le premier qui avertit le roi que Madame Guyon avait trouvé un défenseur dans sa Cour, dans sa maison, auprès des princes ses enfants. M. le Tellier, archevêque de Reims, en parla aussi plusieurs fois au roi.

Nous attendons la suite du livre[1] contre la probabilité.

A Versailles, ce 23 février 1697.

44. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 12 février. Nous avons déjà parlé de vous ensemble, M. le cardinal de Bouillon et moi : il témoigne de la joie de vous rencontrer à Rome. Je lui ferai bien vos compliments, et votre lettre sur sa mission m'en donnera un grand sujet. Je ne doute pas du regret qu'on aura à Rome d'y perdre M. le cardinal de Janson ; ce que vous me dites *del grand concetto* qu'on a de lui en Italie, m'a fait un grand plaisir. Il est égal ici ; et nous y aurons autant de joie de le voir qu'on aura de regret de le perdre de delà. Assurez-le bien de mes respects : vous ne lui en sauriez trop dire, ni trop l'assurer d'un sincère attachement et d'une parfaite reconnaissance de toutes les bontés qu'il nous témoigne par des effets si agréables.

Je fais réponse à M. Phelippeaux sur les décrets du Quiétisme. Mon livre achève de s'imprimer ; je vous l'enverrai aussitôt avec une lettre au Pape, pour le présenter à Sa Sainteté. Celui de M. de Cambrai a excité un soulèvement si universel et qui, au lieu de diminuer, s'augmente si fort, que jamais il ne s'en est vu un pareil. Il y faudra apporter quelque remède : je vous en parlerai quand on aura pris un parti. Le mien, en attendant, est de parler le moins que je puis. Nous garderons toutes les mesures que la charité et la paix demandent.

Soyez attentif à notre lettre sur le cardinal Sfondrate. Je vous ai mandé que M. le cardinal de Janson, à qui on l'a adressée, a ordre de la rendre lui-même à Sa Sainteté. Je vous en enverrais une copie, si je ne croyais pas que M. le cardinal de Janson vous la fera voir.

Le portrait de la princesse est presque achevé, et on travaille sans relâche à mettre notre présent en état. Faites-nous faire de votre côté des originaux et autant d'antiques que vous pourrez, du moins en estampes. Vous aurez su la mort de Madame la chancelière. Les princes ont rendu à M. le chancelier les visites accoutumées, à commencer par Monsieur. Les plénipotentiaires sont partis. Je vais à Versailles à l'instant. On mande du bien de vous de tous côtés : soutenez.

Je ferai vos compliments à M. Phelippeaux sur son mariage avec Mademoiselle de Cheboutanne, que vous avez vue à Soissons. Ecrivez-lui-en un mot. Ce mariage est fort approuvé.

A Paris, ce 4 mars 1697.

45. *A M. de la Broue.*

Je vous ai déjà fait mes compliments, mon cher Seigneur, sur la grande part que vous avez eue à la satisfaction qui a été faite et donnée à M. de Saint-Pons. Quand vous aurez occasion de faire savoir à ce prélat la joie que j'en ai par le respect particulier que j'ai pour lui, aussi bien que pour l'intérêt commun, vous me ferez plaisir.

M. de Cambrai ne donne point d'autre cause du refus de l'approbation sinon qu'il ne pouvait pas consentir, comme il eût fait par cet acte, à condamner Madame Guyon.

1. Du P. Gonsalez, général des Jésuites.

Je ferai une attention nouvelle à la huitième proposition des bégards : il m'a paru que c'eût été trop tirer les choses par les cheveux, que de l'attribuer aux nouveaux mystiques. Je suis bienheureux en effet d'avoir eu saint Chrysostome pour moi[1] dans le trente-troisième article : car sans cela vous m'écrasiez avec saint François de Sales et toutes les saintes, même avec les plus excellents commentateurs ; mais, Dieu merci, je suis sauvé. J'ai bien su que Cassien était de même avis : mais je ne le cite qu'à regret dans de telles choses, où le plus souvent il est outré dans ce qu'il dit le mieux.

Si l'on n'est pas content de la raison que j'ai donnée dans la préface du soin que je prenais pour certains mystiques, j'aurai du moins fait connaître que ce n'est pas par la grande estime que je fais de leur autorité. J'ai un peu corrigé les six dernières lignes que vous avez vues : mais quand on pensera que j'ai un peu regardé, quoique obliquement, M. de Cambrai, je ne m'en offenserai pas : et il était difficile de laisser passer l'affectation de défendre Madame Guyon, sans en dire quelque mot en général.

Si vous avez de l'impatience de voir le livre de M. de Cambrai, j'en ai encore plus pour en savoir votre sentiment, maintenant que vous le devez avoir reçu de M. l'abbé de Catelan. Ce que je vous puis dire en attendant, c'est que le soulèvement est universel, et augmente à mesure que le livre se répand. La Cour s'est d'abord soulevée autant et plus que la ville. Quelques Jésuites s'y sont déclarés, entre autres le P. de Valois et, à ce qu'on dit, le P. de la Chaise ; mais cela n'apaise pas les esprits : vous aurez appris tout le reste par ma lettre précédente.

Je compte que mon livre sera présenté dans la semaine prochaine, et que de lundi en huit je l'enverrai au Pape avec une lettre pour Sa Sainteté. Vous saurez tout exactement. Je suis avec le respect que vous savez, etc.

A Meaux, ce 9 mars 1697.

46. *A son neveu.*

Voila quatre exemplaires de mon livre, dont j'en destine un à Sa Sainteté, l'autre à M. le cardinal de Janson, le troisième au cardinal Spada et le quatrième pour vous. Vous pouvez toujours faire relier ces livres. Je joindrai une lettre pour Sa Sainteté et pour M. le cardinal Spada, par l'ordinaire prochain. J'en parlerai au roi entre ci et là, qui le trouvera très-bon. Je présenterai le livre à Sa Majesté. Vous ne sauriez croire l'expectation du public : on s'attend de trouver la consolation et l'instruction, que M. de Cambrai a ôtées au peuple par sa sécheresse. Le soulèvement continue avec indignation et mépris. On ne voit paraître de défenseurs déclarés que les Jésuites. M. le cardinal de Bouillon se mêle dans la chose pour soulager ce prélat. On est engagé dans une autre route avec le roi, par M. de Paris, et Madame de Maintenon. Je ne vous puis rien dire du P. de la Chaise, qui ne s'explique pas. Par parenthèse, il n'est point dans notre chiffre ; nous le nommerons *Théocrite* et 67.

Il y a un grand mouvement à la Cour sur un démêlé pour la place au sermon, entre M. d'Orléans[1] et M. de la Rochefoucauld : je vous en manderai le détail de Versailles, où je vais.

Nous vous enverrons des livres pour nos amis par une autre voie.

Vous savez que le chambellan, le gentilhomme de la chambre et le capitaine des gardes occupaient au sermon le dos de la chaise du roi. Le premier aumônier avait une quatrième place, à la droite du premier gentilhomme. C'est celle-là que M. de la Rochefoucauld a demandée et obtenue pendant l'absence de M. d'Orléans, et de M. l'abbé de Coislin. M. d'Orléans est revenu d'Orléans pour cette affaire.

A Paris, ce 11 mars 1697.

47. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 26 février. Nous approuvons beaucoup la résolution que vous prenez de revenir aussitôt que vous aurez vu à Rome M. le cardinal de Bouillon. Il vous prépare toute sorte de bon accueil, et m'a même dit qu'il prétendait bien que vous n'auriez point d'autre logis que le sien. Mais il faut demeurer dans votre train ordinaire, et seulement lui rendre fort assidûment vos respects. C'est bien fait aussi de faire votre voyage comme vous l'avez projeté, et de ne donner point de fatigue à M. le cardinal de Janson.

J'ai vu partir le roi pour Marly en très-bonne disposition, à un peu de goutte près qui ne l'empêche pas de marcher. On tient pour assuré que l'empereur a donné son consentement pour Delft, et quoi qu'il en soit, tous les autres alliés y persistant, il faudra bien qu'il y vienne. On croit aussi les affaires de la paix fort avancées, et on ne doute plus qu'elle ne se conclue avant la campagne.

Voilà ma lettre au Pape[2] : je n'ai rien fait, comme vous pouvez croire, qu'avec l'agrément du roi. Recevez les ordres de M. le cardinal de Janson pour votre audience ; résolvez avez lui les pas qu'il faudra faire du côté du cardinal Spada, ne perdez point de temps à mettre ma lettre aux pieds du Pape.

Tout le monde est ici si déclaré contre M. de Cambrai, et pour le procédé et pour le fond de la doctrine, qu'il ne s'y peut rien ajouter.

Vous verrez bien que j'ai évité de parler contre M. de Cambrai, quoique tous les principes soient contraires.

Je vous envoie son livre, et au premier ordinaire vous pourrez avoir mes remarques : faites les vôtres, en attendant, avec M. Phelippeaux.

On presse les portraits autant qu'on peut.

Prenez bien garde à ajuster les cartons qu'on vous envoie : ils sont de conséquence[3].

A Paris, ce 18 mars 1697.

48. *Au cardinal Altieri*[4].

Dans la liberté que je prends de mettre aux pieds de Sa Sainteté mon ouvrage pour la défense

1. Sur les demandes et désirs excessifs d'un amour sans règle.

1. M. du Cambout de Coislin, qui était alors premier aumônier, et fut dans la suite grand-aumônier. Bossuet explique à la fin de cette lettre le sujet de la dispute.
2. Cette lettre, ainsi que la réponse du Pape, se trouve en tête de l'*Instruction sur les états d'oraison*.
3. Pour l'*Instruction sur les états d'oraison*.
4. Cette lettre est sans date ; mais on voit qu'elle se rapporte à la précédente.

des décrets du Saint-Siége contre les Quiétistes, je supplie humblement Votre Eminence de procurer à mon neveu l'audience pour s'acquitter de ce devoir envers notre Saint-Père le Pape. J'espère aussi, Monseigneur, que Votre Eminence fera valoir par ses offices, mes bonnes et respectueuses intentions. Protégé par un si grand ministre qui nous a déjà fait l'honneur de nous témoigner tant de bonté à mon neveu et à moi, je présente ce petit ouvrage avec confiance, et je finis par les assurances, etc.

49. *A son neveu.*

J'ai reçu à Paris votre lettre du 5. J'attends avec impatience vos sentiments et l'effet de la lettre que nous avons écrite sur le cardinal Sfondrate. On aura vu du moins que nous sommes entrés de nous-mêmes dans les sentiments des bien intentionnés de Rome.

Je viens d'écrire au grand-duc, en lui envoyant mon livre. Nous en ferons passer le plus tôt que nous pourrons, à Rome, pour nos amis.

Nous sommes convenus, M. de Paris et moi, par ordre du roi, de travailler incessamment à l'extrait des propositions du nouveau livre et leur qualification. Il faut un peu de temps pour mettre cela en état. Le livre est insoutenable et abandonné. Les Jésuites, qui le soutenaient d'abord, ne parlent plus que des moyens de le corriger, et ceux qu'on a proposés jusqu'ici sont faibles. Le P. de la Chaise a dit au roi qu'un de leurs Pères, qu'il dit être grand théologien, y trouvait quarante-trois propositions à réformer. Il m'a dit à moi-même la même chose, à la réserve du compte. Il y a plusieurs propositions directement contraires aux trente-quatre articles que l'auteur a signés, entre autres contre le VIIIe et le XIe. Ce qui est répandu dans tout le livre contre le désir du salut et l'indifférence à cet égard, le trouble involontaire de la perte inférieure en Jésus-Christ, page 122, est erroné et plein d'ignorance. Le sacrifice absolu de son salut et l'acquiescement simple à sa perte et à sa damnation, pages 90 et 91, est une impiété manifeste, réprouvée à l'article XXXI signé par l'auteur. La page 92 contredit les autres, et n'est qu'une vaine palliation de l'erreur. Un amour qui, pages 3 et 17, est appelé *impie et sacrilége*, est marqué en la même page 17 comme *une préparation à la justification*. Autour de la page 97, vous trouverez le Quiétisme tout pur, c'est-à-dire, l'attente oisive de la grâce sous prétexte qu'il ne la faut pas prévenir. Plusieurs passages cités pages 55 et 126, de saint François de Sales, ne se trouvent pas, et les autres sont pris à contre-sens, et même manifestement tronqués. Vous en trouverez de marqués dans mon livre, pages 8 et 9. Les premières définitions, sur lesquelles roule le système, sont fausses et erronées. L'avertissement et tout le style du livre a paru d'une arrogance infinie; et tout est tellement alambiqué depuis le commencement jusqu'à la fin, que la plupart n'y entendent rien, et il reste seulement la douleur de voir la piété dans des phrases, dans des subtilités, dans des abstractions. Je n'ai pas le temps d'en dire davantage; et en voilà plus qu'il n'en faut, pour vous faire voir les causes du soulèvement et de l'indignation universelle.

J'écris tout ceci avec douleur, à cause du scandale de l'Eglise et de l'horrible décri où tombe un homme dont j'avais cru faire le meilleur de mes amis, et que j'aime encore très-sincèrement malgré l'irrégularité de sa conduite envers moi. Je ne suis point dans la liberté de me taire après l'avertissement où il dit qu'il expose notre doctrine, de M. de Paris et de moi, dans les trente-quatre articles. Nous serions prévaricateurs, si nous nous taisions, et on nous imputerait la doctrine du nouveau livre.

Au reste, il a assuré le roi et tout le monde, qu'il aurait la docilité d'un enfant et se rétracterait hautement, si on lui montrait de l'erreur. Nous le mettrons à l'épreuve; car ce sera par lui-même que nous commencerons. En voilà assez sur ce sujet, et trop; mais il n'est pas inutile que vous soyez instruits, vous et M. Phelippeaux. J'ajouterai seulement que tout l'écrit est plein de contradictions, et que le faux et le vrai conviennent souvent.

M. de Paris, ni M. de Reims et moi n'avons aucune part à la lettre du roi, pour désavouer ce que le P. de la Chaise a écrit à M. le cardinal de Janson en faveur de M. de Cambrai. M. le cardinal d'Estrées est déclaré contre ce prélat assez ouvertement. M. le cardinal de Bouillon tortille.

A Meaux, ce 24 mars 1697.

50. *A Monsieur de la Broue.*

J'ai reçu, Monseigneur, votre lettre du 13 : j'ai donné ordre qu'on vous adressât un paquet de livres pour vous, et pour Messeigneurs de votre voisinage. Je vous envoie en attendant les derniers cahiers qui, joints avec ce que vous avez, feront l'ouvrage complet.

Vous avez raison sur l'article 8 des Bégards : je n'y avais pas regardé d'assez près; je tâcherai de réparer le tort que j'ai.

Quant à M. de Cambrai, le soulèvement et l'indignation augmentent de jour en jour contre son livre, et on se déclare à mesure qu'on lit le mien. Il est consterné; mais je ne vois pas encore qu'il soit humilié, puisqu'il ne songe qu'à pallier. Les Jésuites sont ses seuls partisans : encore disent-ils eux-mêmes que leurs plus habiles théologiens trouvent jusqu'à quarante-trois propositions à corriger. J'attends avec impatience vos sentiments, sans les vouloir prévenir en rien par les miens. Je pardonne à M. l'abbé de Catelan d'être politique avec tout autre que vous. M. de Cambrai a endormi M. de Fleury comme beaucoup d'autres. Je reçus hier une lettre de M. l'ancien abbé de la Trappe, d'une force incomparable contre M. de Cambrai : prions pour lui, car il est à plaindre et à déplorer. Je suis avec le respect que vous savez, etc.

A Meaux, ce 29 mars 1697.

51. *A son neveu.*

J'ai reçu votre lettre du 12, et mon frère m'en envoie une de même date. Je suis bien aise que M. le cardinal d'Estrées ait eu la sincérité d'expliquer à M. le cardinal de Janson ses sentiments qu'il n'a pas cachés en ce pays. Vous faites bien

de parler modestement avec votre compagnon : la chose ne parlera que trop par elle-même.

Les Jésuites font le plongeon, comme je vous l'ai mandé. Personne ici ne peut comprendre pourquoi on y veut voir le cardinal de Janson. J'apprends avec plaisir ce que vous me mandez de l'estime universelle où est à Rome M. le cardinal de Janson.

Troye m'a dit que le portrait de la princesse ne pouvait être séché ni en état de partir qu'incontinent après Pâques. Je serai alors à Paris, faisant état de m'y rendre la seconde fête, et là j'avancerai tout.

Pour vous dire des nouvelles des livres, le mien paraît bien reçu ; et la doctrine que j'y propose a augmenté le soulèvement contre l'autre, qui en est consterné. Il devait aller passer les fêtes à Cambrai ; il est demeuré et ne paraît point à la Cour. M. de Malézieu lui a prêté sa petite maison que vous connaissez, et il y est dans un état dont on écrit avec compassion. Il sera question de s'expliquer ; et quelque envie qu'on ait de le soulager, on ne veut point que la vérité en souffre.

M. le nonce me parla avant mon départ, du bon témoignage qu'il me rendait à Rome ; je l'ai su depuis par d'autres personnes, à qui il l'a dit.

Voici le temps où il faudra que vous retourniez : un plus long séjour serait interprété à oisiveté. Jusqu'ici tout va bien ; mais il ne le faut pas gâter. J'ai besoin de vous et de M. Phelippeaux ; et je compte que l'arrivée de M. le cardinal de Bouillon vous déterminera, sans attendre M. le cardinal de Janson. Vous aurez encore quelque chose à voir en Italie, et vous saurez bien prendre votre tour.

Si vous vous portez bien, nous nous portons bien aussi, moyennant les huîtres en écailles, le Volney et le Laurent. Mon frère se porte à merveille, et jamais sa santé n'a été meilleure.

J'envoie à M. Pirot la lettre qui était dans votre paquet.

Souvenez-vous, dans quelque occasion, de m'écrire quelque chose d'obligeant pour M. l'abbé Renaudot, qui dit en toute occasion mille biens de vous.

A Meaux, ce 31 mars 1697.

52. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 19 mars : vous en recevrez deux de moi par cet ordinaire, parce que celle que j'écrivis dimanche dernier arriva trop tard d'un jour à Paris. Nous attendons l'effet de notre lettre à Sa Sainteté sur le livre du cardinal Sfondrate, et nous prions Dieu qu'il conduise l'esprit du Pape. Il serait triste pour l'Eglise et pour son pontificat qu'on épargnât un livre plein de si grandes erreurs, et le déshonneur en demeurerait au Saint-Siége.

Je n'ai rien davantage à vous dire sur le livre de M. de Cambrai. Je vous ai mandé où il était : on dit qu'il y est avec des docteurs. Nous tâcherons de mettre fin à cette affaire, aussitôt que je serai à Paris.

Il est difficile que le cardinal d'Estrées ait fait voir aux Jésuites ce que vous soupçonnez[1] ; car je ne crois pas qu'il l'ait eu en son pouvoir.

1. La lettre des cinq évêques contre le livre du cardinal Sfondrate.

Je ne doute point que ce que vous pensez du P. de la Chaise[1] ne soit véritable : il est jésuite autant que les autres.

Faites bien mes amitiés au P. Dez : vous savez qu'il est de mes amis particuliers. Assurément c'est une tête et un homme bien intentionné et droit[2].

Je n'ajoute rien à ce que je vous ai mandé de votre retour. Tous nos amis sont ici d'accord qu'il est temps d'y penser, et qu'un plus long séjour ne ferait pas bien ici.

Je vous aurais envoyé la lettre des cinq évêques au Pape, si je n'avais tenu pour certain que M. le cardinal de Janson vous en ferait part. On n'en a donné ici aucune copie qu'au roi en français et aux évêques souscrivants.

Je ne sais si je vous ai mandé que M. de Cambrai fait ce qu'il peut pour nous détacher M. de Paris et moi : ses efforts ont été très-inutiles jusqu'ici. Je ne puis me dispenser de parler, puisqu'il dit dans son avertissement qu'il ne veut qu'expliquer nos articles : mais j'ai agi et continuerai d'agir avec toute la modération possible.

A Meaux, le jour de Pâques, ce 7 avril 1697.

53. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 26, où vous acccusez la réception des paquets du 23 février et du 9 mars, venus ensemble.

De peur d'oublier encore de vous parler de l'affaire avec M. le cardinal de Janson, au sujet de mon abbaye de Beauvais, j'ai dit il y a longtemps à ses gens d'affaires, qu'il n'y avait qu'à me donner un mémoire, et qu'assurément je n'aurais point de procès avec Son Eminence.

Je suis ravi des commencements de l'effet que devait avoir la lettre des cinq évêques[3]. Il ne se peut rien ajouter à ce qu'a dit en la présentant M. le cardinal de Janson : j'en ai rendu compte en bon lieu ; et quoique la dépêche de Son Eminence doive mieux faire connaître toutes choses que je ne le puis, j'ose dire que ce que j'en ai rapporté ne nuira pas à faire connaître combien Son Eminence a servi et sert l'Eglise en cette occasion.

Tant mieux si l'on a ajouté au livre du cardinal Sfondrate[4]. Ce n'est qu'au livre que nous en voulons et à sa mauvaise doctrine, et non pas à la personne, dont nous respectons la vertu et la dignité, et en elle le choix du Pape.

Je suis bien aise que cette lettre ait paru devant les yeux éclairés et favorables du R. P. général des Jacobins[5]. Tout ce que j'entends dire de ce Père me donne de la vénération pour lui, et je vous prie de lui demander son amitié pour moi.

Je n'ai point encore reçu de lettre du cardinal d'Aguirre sur Sfondrate, si ce n'est une vieille lettre où il me parlait avec douleur de la mort de ce cardinal, son intime ami.

1. Qu'il protégeait le livre de M de Cambrai.
2. Il était jésuite ; on verra par la suite qu'il fut à Rome un zélé partisan de Fénelon.
3. Revue et complétée sur l'original. Le Pape avait nommé huit consulteurs pour examiner la doctrine du livre de Sfondrate, devant les cardinaux d'Aguirre et Noris. Mais bientôt après on suspendit l'examen, et la réclamation des évêques tomba dans l'oubli.
4. On publia à Rome que les éditeurs du livre de Sfondrate, le P. Jean Damascène et le P. Gabrieli, avaient ajouté bien des choses erronées dans le livre.
5. Le P. Cloche, qui fut très-lié dans la suite avec Bossuet.

Je ne doute pas que le P. de la Chaise, n'ait bon ordre de se rendre attentif à cette affaire, et à celle de M. de Cambrai. Les Jésuites le favorisent ici ouvertement; mais on ne s'en émeut guère, et leur crédit n'est pas si grand que leur intrigue.

Je loue la discrétion qui vous fait ménager sur l'auteur de la lettre des cinq évêques. M. de Reims a dit au roi que c'était moi, et tout le monde le sait ici. On l'a mis dans les gazettes de Hollande et des Pays-Bas.

Aussitôt que je serai à Paris, c'est-à-dire dès demain, on pourvoira à l'envoi des tableaux, qui sont en état.

Il ne faut pas vous cacher ce que m'a dit ici un homme de considération sur le sujet du livre de M. de Cambrai. Il dit qu'il y a à craindre une nouvelle hérésie; qu'il en est né de plus grandes de moindres commencements : que je devais me tirer de cette affaire; qu'il fallait plâtrer, et laisser dire à M. de Cambrai ce qu'il voudrait. Vous pouvez juger de ce que j'ai répondu : ce que vous pouvez le moins deviner, je vous le dirai; c'est que M. de Cambrai nous a appelés comme en garantie de son Avertissement, en disant qu'il ne voulait qu'expliquer les principes de deux grands prélats et de leur XXXIV articles.

Pour vous dire maintenant l'état des choses, M. de Paris, M. de Chartres et moi nous sommes réunis pour examiner le livre, en extraire les propositions, les qualifier, les donner au roi et par le roi à M. de Cambrai. Nous ne voulons pas prévoir le cas qu'il refuse de satisfaire à l'Eglise. Quoi qu'il en soit, nous mettrons les choses dans la dernière évidence. Le roi est bien intentionné pour la religion, plus que prince qui soit au monde, et nous tâcherons de faire en sorte que l'affaire finisse ici à l'amiable. Après cela nouvelles choses, nouveaux conseils.

Je n'écrirai pas par cet ordinaire à M. Phelippeaux, n'en ayant pas le loisir.

L'auteur du discours que je vous ai rapporté, est le cardinal de Bouillon. C'est Madame de Maintenon qui a raconté tous ses discours, conformes à ceux qu'il m'a tenus.

Il n'y a point de nouvelles. On croit que la campagne pourra commencer. On espère bien de la paix. Le roi se porte très-bien, quoiqu'il ait pris aujourd'hui médecine.

M. l'abbé de Chavigny est nommé à l'évêché de Troyes sur la démission de M. son oncle, qui se retire dans son séminaire et renonce au monde et à Paris, sans lever l'étendard.

Madame de Pons est à Paris plus agréable que jamais.

J'ai fait vos compliments à M. Phelippeaux, que le roi a nommé M. le comte de Maurepas.

MM. les abbés de Fleury, le précepteur, et de Catelan, ici présents, vous saluent.

A Versailles, ce 15 avril 1697.

54. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 2. J'attends des nouvelles de la présentation de mon livre et de ma lettre. Vous aurez pris garde au carton, et à le faire insérer dans l'exemplaire du Pape, qui sera mis entre les mains de quelque personne importante, qui sera sans doute M. le cardinal Casanate. Je vous prie de bien remercier Son Eminence de toutes les bontés qu'il me fait témoigner par vous. Sa profonde intelligence et son grand zèle pour la vérité paraissent assez par le peu que vous me dites de sa part.

Il n'y a rien à ajouter à ce que vous avez dit sur le sujet du cardinal Sfondrate. Nous serons très-aises non-seulement qu'on mette à couvert la personne, mais encore qu'on l'honore et qu'on la recommande. Il faut avouer pourtant que son *Innocentia vindicata*, dont nous avons parlé autrefois, laissant à part le fond du sujet, ne fait guère d'honneur à son savoir.

C'est une chose surprenante de voir jusqu'à quel point va le soulèvement contre M. de Cambrai, et comment il augmente tous les jours. M. de Paris, M. de Chartres et moi continuons l'examen de son livre avec toute la diligence et toute la modération possibles, sans aucun égard à la personne, encore qu'elle nous soit chère; mais la vérité est la plus forte.

On fera partir au premier jour les quatre portraits. De Troye demande encore quelques jours pour laisser sécher celui de la princesse. Ils sont fort beaux, et le sien particulièrement.

M. le cardinal de Bouillon s'est ici fort déclaré pour le livre de M. de Cambrai. Je lui ai parlé sur cela en vrai ami de l'un et de l'autre.

La Cour est à Marly jusqu'à samedi. J'aurai soin de votre lettre à M. de Phelippeaux, qu'on appelle le comte de Maurepas. Le roi l'a nommé.

Le roi, M. de Paris, M. de Reims et Madame de Maintenon paraissent toujours dans la même situation.

Toute la famille se porte bien.

Songez au retour : un plus long séjour serait mal interprété ici, et deviendrait une affaire. Jusqu'ici tout se prend bien.

Vos entretiens avec le cardinal Denoff et les cardinaux Casanate et Noris nous font bien voir l'état des choses.

Nous croyons que vous aurez reçu une vingtaine d'exemplaires de mon livre par les correspondants d'Anisson.

A Paris, ce 22 avril 1697.

55. *Au même.*

J'ai appris par votre lettre du 9 les préparations de M. le cardinal de Janson et la bonne réception dont elles ont été suivies. J'avoue que j'ai vivement senti les témoignages de la bonté paternelle de Sa Sainteté, et que ce m'est une grande consolation de voir les petits travaux que j'ai entrepris pour l'Eglise si approuvés de son Chef. Vous ne sauriez assez marquer ma reconnaissance à toute cette Cour : faites-la retentir si haut, qu'elle vienne aux oreilles du Pape, et priez M. le cardinal de Janson de vouloir bien joindre à toutes ses grâces celle de la faire entendre à Sa Sainteté. J'attends la suite : et il est important au bien de l'Eglise dans la conjoncture présente que je sois honoré de quelque réponse.

Vous avez bien fait d'éviter d'avoir à parler sur le sujet de M. de Cambrai, continuez à en parler avec la modération que vous avez fait.

Ma lettre à Sa Sainteté a été envoyée à M. de Reims par M. Vivant, qui a même remarqué quelque chose du style des lettres qui ont été écrites à Rome dans l'affaire de Jansénius par les évêques de France. Il se fonde sur cette parole : *In quâ fides non potest sentire defectum*. Mais outre qu'elles sont de saint Bernard, je crois qu'il sait bien la haute profession que j'ai toujours faite de soutenir l'indéfectibilité du Saint-Siége, de l'Eglise et de la foi romaine. Au surplus on ne trouve pas ici que je me sois trop avancé; et ma lettre que M. Vivant a comme rendue publique, y est bien reçue.

M. de Cambrai a écrit au Pape en lui envoyant son livre traduit en latin[1], pour le soumettre à sa censure. La lettre doit être à présent arrivée à Rome. Cependant nous avons ici continué de nous assembler, M. de Paris, M. de Chartres et moi; nous avons arrêté les propositions, qui ne sont pas en petit nombre, que nous trouvons dignes de censure, pour en envoyer au premier jour, et dès qu'elles seront rédigées, les qualifications précises à ce prélat. Nous ferons ensuite tout ce qu'il faudra en charité, pour défendre la vérité. Les bonnes intentions de M. de Cambrai nous étant connues, nous ne doutons pas qu'il ne satisfasse l'Eglise, et ce nous serait une grande douleur d'avoir à envoyer des instructions à Rome contre les erreurs qui tendent à la subversion de la religion. Cela est pour vous seulement et pour M. Phelippeaux : je remets à votre discrétion d'en dire ce que vous jugerez à propos à M. le cardinal de Janson. Notre examen étant connu, il n'y a point à en faire de mystère.

M. le cardinal de Bouillon ayant voulu savoir mon sentiment avant son départ, je lui ai parlé en ami, comme il l'exigeait de moi. Cela ne l'empêchera pas de se déclarer ouvertement protecteur de M. de Cambrai, et indirect défenseur de son livre.

Nous attendons la réponse sur le cardinal Sfondrate. On mande ici publiquement que le général des Jésuites a offert toutes les plumes de sa Compagnie pour le défendre; qu'il est pourtant un des commissaires nommés pour l'examen; que le P. Diaz, cordelier, est aussi fort zélé pour lui et irrité contre les évêques de France à cause de la Mère d'Agréda. Nous avons vu agréablement parmi ces commissaires, le P. général des Jacobins et les cardinaux d'Aguirre et Noris à la tête. C'est la cause de Dieu, et non pas la nôtre.

Les portraits sont prêts à partir. M. Anisson m'a assuré que vous deviez avoir à présent une vingtaine de mes livres pour faire vos présents.

J'attends de vos nouvelles au sujet de la préparation de votre retour, à peu près dans le temps de celui de M. le cardinal de Janson. Vous pouvez aller jusque-là, mais pas plus loin. Celui qui fit les réflexions que je vous ai mandées par ma précédente en faveur du pauvre défunt La Bruyère, est le cardinal de Bouillon. Vous aurez beaucoup à vous en donner garde : vous savez combien il est de mes amis.

Tout est ici pour la santé en même état.

1. Bossuet avait été mal instruit : la traduction du livre n'était pas encore achevée, et M. de Cambrai promettait seulement au Pape de lui envoyer cette traduction.

J'ai rendu compte à la Cour de votre réception; et ne pouvant y aller que dans quelques jours, j'ai envoyé un grand extrait de votre lettre à Madame de Maintenon que j'ai suppliée de le faire voir au roi.

Je vous prie, en rendant ma lettre à M. le cardinal de Janson, d'y joindre toutes les marques de ma reconnaissance. J'embrasse M. Phelippeaux. Vous aurez été tous les deux bien aises que nous ayons fait M. Ledieu chancelier de notre Eglise.

M. le maréchal de Villeroy part jeudi. Vous aurez su que les ennemis ont occupé le poste qui nous avait été si avantageux l'année passée.

A Paris, ce 17 avril 1697.

56. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 16 avril. Nous attendons la réponse de Sa Sainteté[1] avec respect. Nous ne craignons le P. Diaz, ni même le P. Tyrso[2] encore que nous le respections beaucoup, ni les plumes de ses confrères; et nous savons que la vérité sera maîtresse dans l'Eglise romaine.

Pour l'affaire de M. de Cambrai, il n'y a plus de mystère à en faire. Nous avons tenu huit ou dix conférences, M. de Paris, M. de Chartres et moi, pour arrêter les propositions que nous croyons condamnables dans son livre, les lui communiquer et l'inviter à les rétracter. Il a trouvé à propos d'en écrire au Pape et il a bien fait, si c'est avec la soumission et la sincérité qu'il doit. Mais comme nous avons sujet de craindre qu'il ne biaise, et que nous ne croyons pas devoir laisser courir son livre, que nous croyons devoir tendre à la subversion de la religion, nous nous sentons obligés d'instruire le Pape de l'importance de la chose et des raisons que nous avons d'en éclaircir Sa Sainteté.

Nous voyons M. de Cambrai toujours très-attaché à défendre Madame Guyon, que nous croyons toute molinosiste et dont nous ne pouvons souffrir que les livres demeurent en leur entier sans mettre au hasard toute la piété. Nous avons eu toute la patience possible, et fait toutes sortes d'efforts pour finir l'affaire par les voies de la charité. Puisqu'on la pousse jusqu'à Rome, il faudra éclater malgré nous, et montrer que nous ne sommes pas disposés à épargner notre confrère, qui met la religion et la vérité en péril. Vous pouvez dire avec discrétion et avec choix ce que vous trouverez à propos de ce que je vous écris, sans vous déclarer. Je prie M. Phelippeaux d'en faire autant, et cette lettre vous sera commune.

Je ne vous dissimulerai pas que M. le cardinal de Bouillon, qui a de grandes liaisons politiques avec M. de Cambrai et ses amis, n'aille à Rome avec dessein de le défendre plus ou moins ouvertement, selon les occasions et dispositions qu'il trouvera. Mais entre nous, je vous dirai bien que cela ne nous étonne guère, et que nous ne doutons pas que la religion ne prévale. Je parlerai fort modestement, en vous assurant que le roi ne nous sera pas contraire : tout le monde est pour nous, et surtout le clergé : on craint tout pour la piété, si M. de Cambrai évite la censure. Encore

1. A la lettre des cinq évêques contre le cardinal Sfondrate.
2. Tyrso Gonzalès, général des Jésuites.

un coup, parlez prudemment, comme vous avez fait jusqu'ici. Dites ce qu'il faut, où il faut, quand il faut. Assurez bien que nous ne laisserons pas la vérité captive : c'est tout ce que je vous puis dire. J'ai parlé à M. le cardinal de Bouillon avec la sincérité que je devais.

L'explication que nous avons vue[1] est pire que le texte, et ne peut passer.

A Paris, ce 6 mai 1697.

1. Il s'agit des différentes explications que Fénelon avait données de son livre à l'évêque de Chartres.

57. *A M. de la Broue.*

Je n'ai reçu, Monseigneur, que depuis trois jours votre lettre du 18 avril, où vous me dites votre sentiment sur le livre de M. de Cambrai. Je ne sais par quelle aventure il est arrivé qu'une lettre de date postérieure et qui m'annonçait celle-là l'a précédée. Quoi qu'il en soit, je suis très-aise d'apprendre votre sentiment. Mais il me semble qu'il faut aller plus avant, et me dire encore si vous y trouvez quelque autre chose, et en particulier si vous trouvez que sa doctrine soit fort conforme aux articles qu'il a signés avec nous.

Le livre que vous souhaitez que je donne était, comme vous l'avez vu, presque en état avant votre départ; et en moins d'un mois je pourrais y mettre la dernière main : mais celui de M. de Cambrai oblige à bien d'autres choses qu'à montrer la fausse idée qu'il a de l'amour. Le passage de saint Ignace est vraiment admirable et, comme vous le dites, très-convaincant. Tous les martyrs ont parlé dans ce même sens. Je souhaite que les dispositions de ce prélat soient aussi bonnes que M. de Béziers vous l'a écrit; mais je ne sais ce qu'il faut attendre d'un prélat qui, sentant un soulèvement si universel et si étrange contre son livre, bien loin de s'humilier, veut encore faire la loi et ne songe qu'à le défendre. Priez Dieu qu'il le change, et qu'il lui inspire un remède plus efficace dans une sincère humilité.

Je suis bien persuadé que M. de Rieux, quand il se serait laissé éblouir d'abord au beau style de ce livre et à des paroles spécieuses, ne persistera pas quand il en aura pénétré le fond. J'attends ce que vous me manderez du sentiment de M. de Saint-Pons. J'ai été ravi de voir celui de M. de Béziers expliqué en si beaux termes et si obligeants pour moi : je vous prie de lui en marquer ma reconnaissance. Mon livre réussit à Rome, comme il a fait ici; il en faut louer Dieu : l'autre est improuvé aussi hautement.

M. de Cambrai met sa confiance dans le cardinal de Bouillon et dans les Jésuites. Il emploie ici toute son adresse; mais la vérité y est jusqu'ici la plus forte, et la sera s'il plaît à Dieu. Il y aura des choses à vous écrire sur cela, qui jusqu'ici doivent être encore secrètes : j'aurai peut-être la bouche ouverte par le prochain ordinaire. Pour moi, je ferai mon devoir avec la grâce de Dieu. Je voudrais bien vous avoir à mon secours; et si vous aviez quelque honnête prétexte de venir ici, ce me serait une singulière consolation.

Vous apprendrez mieux l'affaire du cardinal Sfondrate par la lettre que nous avons écrite au Pape contre son livre, que par le récit que je pourrais vous en faire. J'espère être bientôt en état et en liberté de vous l'envoyer avec la réponse du Pape, que nous savons être résolue et devoir être fort honnête : mais Rome a bien de la peine à noter un cardinal, et le Pape une créature dont il a cru que la promotion lui ferait honneur. Nous avons écrit comme devaient faire des évêques.

On espère recevoir bientôt de Rome un bref à M. de Paris, confirmatif de son *Ordonnance* sur la grâce.

Vous avez bien fait de préparer le peuple sur le Quiétisme : nous avons su la bénédiction que Dieu a donnée à vos sermons.

La seconde édition de mon livre s'achève : il y aura un petit supplément que vous ne jugerez pas inutile. Il faut combattre pour la foi jusqu'au dernier soupir. Dieu me donne beaucoup de courage et de santé dans un grand travail et dans un grand âge : je ne m'en sens point par sa grâce. Prions les uns pour les autres. Vous savez mon respect.

M. de Metz est mort[1] : on donne son évêché à M. l'abbé d'Auvergne, le cordon à M. de Paris, la charge de conseiller d'État à qui vous voudrez : je ne demanderai rien. *Rétribuetur tibi in resurrectione Justorum.*

A Paris, ce 18 mai 1697.

58. *A son neveu.*

Nous avons reçu votre lettre du 30. Je parlerai à M. de Torci ce soir, pour le faire agir en votre faveur[2], comme vous le désirez, auprès du nonce. Je ferai aussi ma batterie de ce côté-là. J'écrirai aux cardinaux ce que vous souhaitez; mais ce ne peut être par cet ordinaire. Vous me ferez grand plaisir de tâcher d'avoir l'écrit pour Sfrondate, et de me l'envoyer au plus tôt.

Je m'étonne que les exemplaires de mon livre, qu'Anisson a envoyés pour Rome, n'y soient pas encore arrivés. La traduction en latin ne se peut faire qu'avec beaucoup de temps.

Il est de la dernière conséquence pour vous et pour moi, que vous partiez à peu près en même temps que M. le cardinal de Janson avec M. Phelippeaux. Des deux difficultés que vous apportez pour différer votre départ, mon frère en lève une, qui est celle de l'argent; vous surmonterez celle du temps, comme M. le cardinal de Janson.

On a chassé trois religieuses de Saint-Cyr pour le Quiétisme, et une entre autres qui a été au commencement une des meilleures amies de Madame de Maintenon, et que vous pouvez avoir souvent ouï appeler Madame la chanoinesse; elle s'appelle Madame de Maisonfort[3]. Elle a demandé en grâce de venir dans le diocèse de Meaux, et on l'envoie à Jouarre. Cette affaire a fait grand bruit; on a cru voir dans cet événement la disposition de la Cour contre cette secte, dont la petite cabale a été fort alarmée.

L'affaire de M. de Cambrai semble être à sa crise. Il n'a de confiance que dans sa traduction latine, par où il espère de surprendre Rome, à ce que l'on dit. Car pour moi, il ne me voit plus et voudrait me faire regarder comme sa partie. A la

1. Georges d'Aubusson de la Feuillade, nommé en 1668, et mort le 18 mai 1697, âgé de quatre-vingt-huit ans.
2. L'abbé Bossuet sollicitait à Rome un indult pour son abbaye de Savigni.
3. Voir les lettres à Madame de la Maisonfort.

Cour on dit qu'il attend tout de la protection de M. le cardinal de Bouillon et des Jésuites. Soyez attentif à ce qui se passera, sans vous ouvrir autrement que comme je vous l'ai marqué par ma précédente.

Le pauvre M. de Cambrai est fort abattu, et n'en fait pas moins le fier. Je suis sa bête. On croit ici que M. le cardinal de Bouillon trouvera à Rome de quoi ralentir son ardeur pour ce prélat. Ce dernier croirait venir à bout de tout, s'il n'avait pas en tête M. l'archevêque de Paris aussi bien que moi.

Nous attendons le bref sur Sfondrate et la réponse à M. de Paris. J'espère aussi qu'on ne m'oubliera pas.

On trouve ici assez étrange le déguisement du livre de M. de Cambrai ; et l'on croit que Rome s'apercevra aisément du change, et de l'affectation de défendre un livre français par une traduction latine du même livre.

Ménagez-vous avant de partir quelque bonne correspondance.

A Paris, ce 19 mai 1697.

59. *Au même.*

J'ai reçu ici, avec votre lettre du 7, le bref du Pape[1]. J'en ai envoyé aussitôt une copie à mon frère, pour vous la faire passer. Nous avons sujet d'être très-contents. Je serai mercredi à Paris, où je verrai M. le nonce tant sur cela que sur votre indult, et ferai toutes les diligences nécessaires.

Par la lettre très-obligeante de M. le cardinal de Janson, la réponse aux cinq évêques devait venir par cet ordinaire. Apparemment elle aura été portée à M. de Reims, qui est à Reims : ainsi je ne sais rien encore.

M. le cardinal de Janson ne me parle point du bref pour moi. Vous ne sauriez lui trop marquer de reconnaissance de toutes ses bontés.

Je pourrai vous mander par l'ordinaire prochain, la résolution qu'on prendra sur le livre de M. de Cambrai. Il est bien certain que ceux qu'il a appelés en garantie, ne peuvent pas se taire.

Je vous ai parlé, en retournant, d'établir quelque correspondance. Il me paraît que M. le cardinal Denhoff[2] peut être mis à quelque usage à sa façon.

Anisson n'a pas encore avis que les livres qu'il a envoyés par Marseille soient arrivés.

La seconde édition va se distribuer.

A Meaux, le jour de la Pentecôte, ce 26 mai 1697.

60. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 14 mai. Je vous enverrai bientôt un imprimé où sera notre lettre sur Sfondrate et le bref du Pape[3], qui est ici trouvé fort bon, très-honorable pour nous, et du côté du Pape plein de dignité et de sagesse.

Toutes les lettres de Rome parlent des menaces de certaines gens qui veulent défendre Sfondrate ; nous verrons.

1. En réponse à la lettre que Bossuet avait envoyée au souverain Pontife avec l'*Instruction sur les états d'oraison.*
2. Ce cardinal, natif de Prusse, d'une illustre famille, était venu à Rome sans autre dessein que de voyager. Le pape Innocent XI, qui le goûta beaucoup, le fit prélat domestique et peu après cardinal. Il mourut à Rome le 20 juin 1697, âgé de quarante-huit ans. — 3. Voir aux *Lettres diverses.*

On prendra ici demain une résolution finale sur le livre de M. de Cambrai, et vous ne la pourrez apprendre que dans huit jours.

Ajoutez à ce que je vous ai mandé du discours du roi à Saint-Cyr, qu'il parla avec étonnement de ceux qui pouvaient estimer la plus grande folle de son royaume. Cela a fait beaucoup penser aux amis de Madame Guyon.

Je pars mercredi pour Meaux dès le matin : je ne tarderai pas à revenir; et je ne crois pas y passer l'octave. Dimanche je donnerai l'habit à la fille aînée de M. le Premier à Farmoutiers.

Je chercherai les moyens de faire savoir au cardinal Casanate que le livre de M. de Cambrai est ici fort odieux, et que le roi en est indigné.

J'oubliais de vous dire que M. de Cambrai se tourmente à donner des explications aussi mauvaises que le texte. Les prélats croient qu'il y a beaucoup de propositions à qualifier durement; et qu'outre cela il faut abandonner le livre, qui n'est qu'un quiétisme pallié. Il a refusé de conférer à l'amiable avec moi, en présence de MM. de Paris et de Chartres. Il tourne son esprit et ses artifices à diviser, ou à amuser les prélats ; mais il ne viendra à bout ni de l'un, ni de l'autre. On croit qu'il éclatera bientôt quelque chose.

Je vous envoie copie de la lettre de M. de Cambrai[1]. Nous sommes résolus de répondre, et peut-être de le dénoncer dans les formes : c'est le seul parti que je vois, et le livre fait trop de mal pour être souffert.

Disposez-vous au retour le plus tôt que vous pourrez : vous en voyez toutes les raisons qui augmentent de jour en jour. Si vous avez des raisons nécessaires de prolonger pendant quelque temps votre séjour à Rome sans affectation, j'ai prié M. Phelippeaux de ne vous pas quitter, et je l'en prie encore.

M. de Cambrai est superbe et consterné : on ne saurait croire jusqu'à quel point il est devenu odieux à toute la Cour.

Songez à votre santé. M. le cardinal de Bouillon vous observera fort, et rendra bon compte de vous. Cette Eminence croit tout devoir à la cabale ; je dis tout : le roi est averti.

Je ne doute pas que vous n'ayez été bien aise de la promotion de M. l'abbé de Coislin à l'évêché de Metz.

Assurez bien de mes très-humbles respects M. le cardinal de Janson.

J'avoue que je suis inquiet du retardement des exemplaires de mon livre, envoyés par Anisson.

Considérez bien cette lettre de M. de Cambrai : tout y est captieux et artificieux. L'auteur s'y déclare pour les ascètes : mais M. l'abbé de la Trappe, le plus saint de tous les ascètes, le rejette et a écrit contre lui de terribles lettres, qu'on dit ici que M. le Nonce a envoyées au Pape.

J'ai reçu une lettre très-obligeante de M. le cardinal Spada sur mon livre.

A Paris, ce 3 juin 1697.

61. *Au même.*

J'ai reçu à Meaux votre lettre du 21 avril : j'y étais allé pour la fête, d'où je suis venu à Farmou-

1. C'est celle qu'il écrivit au Pape, le 27 avril 1697.

tiers pour y donner l'habit à la fille aînée de M. le Premier. Cela fut fait hier, et je vins coucher ici pour me rendre ce soir à Paris, d'où cette lettre partira. J'aurai soin de vos lettres pour Madame de Pons et pour le nouvel évêque de Troyes[1].

La veille de mon départ de Paris, nous avions pris une résolution finale, qui devait être portée au roi par M. de Paris. Elle allait à dire que le livre dans son tout et dans ses parties était plein d'erreurs, un renouvellement pallié du Quiétisme et une apologie secrète de Madame Guyon ; que le seul remède était de l'abandonner purement et simplement, et de condamner les livres de Madame Guyon et de Molinos, sinon d'instruire Rome et d'en attendre la décision, sans rien faire que donner les instructions nécessaires au peuple pour empêcher l'effet de la cabale qui se remue. Je ne sais pas comment cela aura été exécuté, et je retourne à Paris pour m'instruire du succès. Ceci est pour vous seul.

Quant au cardinal de Bouillon, vous devez vous attendre qu'il rendra votre séjour à Rome fort curieux : vous m'entendez.

Je n'ai rien à attendre du roi ni de Madame de Maintenon, que des choses générales dans l'occasion.

M. de Paris craint M. de Cambrai, et me craint également. Je le contrains ; car sans moi tout irait à l'abandon, et M. de Cambrai l'emporterait. On a de bonnes raisons de ne pas mêler M. de Reims dans cette affaire qu'indirectement. Les avis que vous me donnez par rapport à M. le nonce, sont les seuls dont je puisse profiter, et je le ferai. Si la Cour s'apercevait qu'il y eût le moindre dessein, elle gâterait tout ; et c'est la principale raison de Madame de Maintenon, qui n'a de bonne volonté que par rapport à M. de Paris. Du reste MM. de Paris et de Chartres sont faibles, et n'agiront qu'autant qu'ils seront poussés.

On commence à dire ici que Rome et le Pape ont quelque estime pour moi. Je ne dis sur cela que ce qu'il faut ; vous en voyez les conséquences. Je suis seul en butte à la cabale.

Vous devez bien prendre garde à qui vous parlerez. Je crois M. l'abbé de la Trémouille[2] et les siens gens d'honneur, mais faire sa cour est une grande tentation. Vous saurez connaître votre monde.

A Arminvilliers, ce 10 juin 1697.

62. *Au même.*

J'ai reçu la lettre de M. de Cambrai[3], que vous m'avez envoyée, pendant que de mon côté je vous en envoyais un exemplaire : que cela ne fasse point ralentir votre zèle à m'envoyer tout ce que vous pourrez avoir de lui. Il enverra son livre traduit, sa traduction, et surtout des explications de sa doctrine. Il nous cache tout ici autant qu'il peut ; mais vous pouvez tenir pour assuré que ses explications ne seront ni bonnes en elles-mêmes, ni conformes à son livre.

Nous en avons fait au roi notre rapport ; et M. de Paris lui a porté notre avis commun, qui était que le livre était rempli, depuis le commencement jusqu'à la fin, dans son tout et dans ses parties, d'erreurs sur la foi et de quiétisme pallié ; en sorte qu'on ne pouvait ni le soutenir ni le corriger. On attend là-dessus sa dernière résolution. Jusqu'ici il persiste à ne vouloir point abandonner son livre, et à refuser obstinément de conférer avec nous de vive voix. Nous avons pris encore huit jours pour faire les derniers efforts ; et si nous ne pouvons le réduire à la raison, nous écrirons à Rome sans hésiter par l'ordinaire prochain.

Toute la finesse de M. de Cambrai consiste à donner des explications telles quelles à son livre. Ses amis croient tout sauver, pourvu qu'ils le sauvent ; et nous sommes résolus à ne recevoir aucune explication que celles qui s'y trouveront véritablement conformes. Et quand la doctrine de ses explications serait bonne, si elle n'est conforme au livre, nous demeurerons fermes à poursuivre sa condamnation, parce que nous voyons clairement que tant que le livre subsistera, tout le Quiétisme demeurera en honneur.

Je vis hier le roi et Madame de Maintenon, de la part de M. de Paris et de M. de Chartres, pour leur dire que notre parti est pris d'écrire au Pape, si M. de Cambrai ne fait pas ce qu'il doit. J'ai porté la même parole à M. le nonce, du consentement du roi. Je pense que si M. de Cambrai s'opiniâtre, il ne restera plus guère à la Cour[1].

Vous direz à M. le cardinal de Janson ce que vous voudrez du commencement de cette lettre, et s'il sait quelque chose de ce qu'on a dit à M. le nonce, vous ferez semblant de l'ignorer.

Vous n'oublierez pas de faire votre compliment à M. de Metz[2].

A Paris, ce 17 juin 1697.

63. *Au même.*

Votre lettre du 4 m'apprend l'arrivée en bonne santé, quoique avec une extrême lassitude, de M. le cardinal de Bouillon[3], et me fait espérer pour l'ordinaire prochain quelque chose de plus spécifié.

M. de Cambrai a déjà donné deux explications sur son système. La dernière, qu'il prétendait décisive, est plus longue de beaucoup que son livre. Ceux à qui il l'a communiquée me dissuadent de la lire, et disent qu'elle ne satisfait à rien. On ne sait donc plus comment en sortir avec lui. Ses amis proposent des explications plus courtes et plus précises, qu'on nous promet demain. Il rend le traité fort difficile, par le refus opiniâtre de conférer avec nous trois ensemble de vive voix. Tout le monde le blâme sur cela, plus que sur tout le reste. Il fait rouler la difficulté sur moi, avec qui il ne veut point de commerce sur cette matière. Il ne fallait donc pas me prendre en garantie comme les autres. On ne comprend rien à son procédé, qui, je vous assure, devient de plus en plus odieux, d'autant plus que j'apporte de mon côté

1. Denis-François Bouthillier de Chavigny, nommé évêque de Troyes le 22 avril 1697. Il fut fait archevêque de Sens en 1716, et mourut le 9 novembre 1730, âgé de soixante-cinq ans.
2. Depuis cardinal.
3. Sa lettre au Pape, dont on a déjà parlé.

1. Il n'y resta plus guère en effet : il reçut, le 1er août suivant, l'ordre de se retirer dans son diocèse.
2. Henri-Charles du Cambout de Coislin, né le 13 septembre 1664, nommé évêque de Metz le 26 mai 1697, mort le 28 novembre 1732.
3. Il arriva à Rome le 3 juin, avec le P. Charonnier, jésuite, et le P. Serri, dominicain, qu'il avait choisi pour théologien.

toutes les facilités possibles. Vous pouvez dire de ceci ce que vous trouverez à propos.

A Paris, ce 24 juin 1697.

64. *A M. de Noailles, archevêque de Paris.*

Est-il possible, mon cher Seigneur, qu'il n'y ait point de réponse? Si cela est, on se moque visiblement, puisqu'il ne s'agit que de quatre mots et de leur définition. Cependant assurément la vérité souffre. On imprime le livre partout; il l'est à Bordeaux : le nouveau bref[1] lui donne de l'autorité par sa seule ambiguïté. Pressez, je vous en supplie : on ne demande qu'à tourner tout en plaintes et en procédés contre moi, on contre vous-même. Si vous saviez ce qu'on dit au nom de M. de Cambrai et comme on vous met en jeu, vous verriez qu'il y va du tout pour vous, pour les évêques qui ont travaillé avec vous et pour l'Eglise. Au nom de Dieu, finissons les procédés : venons au fond de la cause. Tout à vous, comme vous savez, mon cher Seigneur : je m'en vais coucher à Versailles.

1er juillet 1697.

65. *A son neveu.*

La nouvelle de la place du conseil qu'on me donnait jusqu'à Rome, comme vous me l'apprenez par votre lettre du 11 juin, est véritable de samedi dernier. Le roi me l'accorda à son lever à Marly, sans que je l'eusse demandée, avec toutes les bontés dont Sa Majesté sait accompagner ses grâces. Ainsi vous devez en faire part à vos amis, après l'avoir dit d'abord à M. le cardinal de Bouillon et à M. le cardinal de Janson, que leur extrême bonté intéressera pour nous dans ce nouveau témoignage de celle du roi.

Je l'ai mandé tout aussitôt à M. de Paris et à M. de Reims dans son diocèse, où il est il y a près de deux mois : il ne parle point encore d'en revenir.

M. de Cambrai gagne ici du temps, par l'énorme longueur de ses explications. Il a refusé obstinément de conférer avec nous, à cause de moi, à qui seul il ne veut point parler, ni même communiquer quelques-unes de ses réponses. Il y en a d'autres sur lesquelles il demande mes réponses; et j'en ai donné une d'une demi-feuille de papier, pour le prier d'expliquer quatre termes ambigus, dont il se sert, par une définition précise, après quoi on lui donnera en très-peu de mots la réponse qu'il demande[2]. On y joindra les extraits des propositions condamnables dans son livre, et l'on se mettra en état de les envoyer à Rome, après le temps que la bonté de M. de Paris souhaite que nous lui donnions pour venir à résipiscence; ce que quelques-uns espèrent encore. Pour moi, quelque désir que j'en aie, je ne sais plus que penser, voyant ses tortillements. M. le nonce nous témoigne qu'on souhaite à Rome que la chose se termine ici plutôt que d'être portée à l'Inquisition, qui aussi, comme vous savez, n'accommode guère ce pays-ci.

On souhaite fort d'apprendre bientôt que M. le cardinal de Bouillon soit quitte, comme on le croit à présent, de l'indisposition causée par la lassitude. Je vous prie de le bien assurer de la part que je prends à son heureuse arrivée, et à la bonne espérance que vous avez du prompt rétablissement de sa santé.

Je pars pour Versailles, où M. le chancelier veut me recevoir mercredi au conseil qui s'y tiendra.

M. le nonce m'a montré une lettre du Pape à M. de Cambrai[1], assez sèche, quoiqu'on le loue, mais sans y dire un seul mot de son livre. On est toujours à la Cour dans les mêmes dispositions à son égard. M. de Cambrai amuse M. de Paris : toute mon application est, comme vous pouvez penser, à faire en sorte qu'il ne le surprenne pas.

Le roi est fort content de moi : Madame de Maintenon est toujours de même, et je suis très-bien auprès d'elle. Le nonce m'a dit très-fortement qu'il fallait me faire cardinal et m'envoyer à Rome : quelques autres personnes parlent ici de la même manière.

La Cour est en grande attente de ce qui arrivera de M. de Cambrai. Il ne paraît pas que ce prélat songe au livre qu'il avait promis au Pape[2].

Nous espérons toujours votre retour au plus tôt : ne faites aucun mouvement pour moi au sujet du cardinalat.

A Paris, 1er juillet 1697.

Les XX articles de M. de Cambrai, avec les réponses de M. de Meaux.

M. DE CAMBRAI.	M. DE MEAUX.
ARTICLE Ier.	
N'est-il pas vrai que tout le système de mon livre se réduit à exclure du cinquième état d'amour les actes intéressés, sans exclure jamais les actes désintéressés de toutes les vertus distinctes; et que tout mon système étant borné au désintéressement de l'amour, mon système, loin d'exclure les actes désintéressés, demande naturellement tous ces actes?	Nous n'avons vu, dans son livre, de distinction entre les actes intéressés et désintéresssés, que celle qui regarde le *bonum in se* et celle qui regarde le *bonum sibi*, ou la béatitude et le salut.
ARTICLE II.	
N'est-il pas vrai qu'on n'a jamais eu d'autre idée du désintéressement que celle que nous donne le pur amour de charité, par lequel nous aimons Dieu pour lui-même, nous et notre prochain en lui et pour lui seul?	Cela est vrai, mais vague et indifférent, et d'autant plus impertinent à la question que nous traitons, que l'auteur change toutes les notions qu'il avait auparavant données du pur amour dans son livre.
ARTICLE III.	
N'est-il pas vrai qu'on n'a jamais eu d'autre idée de l'intérêt propre, que celle	Non, cela n'est pas vrai. Toute l'Ecole regarde l'amour d'espérance ou de con-

1. Il s'agit du bref adressé à l'archevêque de Cambrai, en réponse à sa lettre au Pape. En voici la teneur :

« Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem. Pergratæ acciderunt nobis Fraternitatis tuæ litteræ IV kalendas maii datæ. In iis enim eximiam quam erga sanctam hanc Sedem profiteris, observantiam apertè cognovimus, inque præclarâ opinione quam de zelo quo flagras in adimplendis muneris tui partibus gerebamur, confirmati sumus; meritò confidentes fore ut doctrinam, quâ præstas, divinæ gloriæ ad incrementum animarumque profectum, omni contentione ac studio impendas. Fraternitati interim tuæ apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ, apud sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die primâ junii 1697, Pontificatûs nostri anno sexto. »

2. C'était une réponse aux vingt articles que M. de Cambrai avait dressés pour justifier son livre, et qu'il envoya à M. de Paris. Bossuet ne crut pas devoir les discuter fort au long, et il se contenta de mettre en marge de ces articles des réponses très-courtes. Nous rapporterons les articles et les réponses à la suite de cette lettre : pour rendre le lecteur plus attentif aux endroits défectueux de l'écrit de M. de Cambrai, nous mettrons en italique tous ceux que Bossuet avait marqués avec du crayon. (*Les premiers édit.*)

1. La lettre précédente.

2. A la traduction latine des *Maximes des Saints*. Il ne tarda pas à l'envoyer à Rome.

M. DE MEAUX. — M. DE CAMBRAI.

cupiscence comme intéressé, quoiqu'il comprenne le prochain au même sens que nous-mêmes.

Cet amour qui est soumis à l'ordre, est un amour de charité.

Tout amour de charité est un amour de pur zèle, selon toute l'Ecole.

Saint Bernard n'a rien de semblable.

d'une cupidité ou amour particulier de nous-mêmes, par lequel nous nous désirons le bien *autrement* qu'à notre prochain; en sorte que cet amour ne vient point de pur zèle pour la gloire de Dieu, mais qu'il est tout au plus soumis à l'ordre? C'est ce que saint Bernard nomme *cupidité* soumise : *Cupiditas quæ à superveniente charitate ordinatur.*

ARTICLE IV.

Béatitude et parfait contentement, selon cet article, c'est la même chose.

Que pour. On peut ici demander si la béatitude ou la gloire de Dieu sont fins subordonnées; et s'il n'est pas vrai, par la définition de la fin dernière, qu'il n'y en a point d'autre que la béatitude.

N'est-il pas vrai que cette *cupidité soumise* peut regarder la béatitude comme un état de l'homme, où elle serait *pleinement contente*, au lieu que l'amour de charité pour nous-mêmes, ne nous fait désirer notre béatitude ou *parfait contentement*, *que pour* glorifier Dieu en nous?

ARTICLE V.

La notion de l'école de Scot, que tout le reste a suivie, confond l'intérêt avec la béatitude. Ainsi pour répondre avec précision, il faut faire précéder la définition, et répondre différemment selon les différents principes.

N'est-il pas vrai que l'inclination naturelle, nécessaire et indélibérée que nous avons pour nous-mêmes et qui accompagne tous nos actes, même les plus délibérés, est ce qui rend nos actes intéressés, et ce qui les empêche d'être désintéressés?

ARTICLE VI.

Se désirer le souverain bien, en tant que souverain bien, ne peut être sans le désir naturel de la béatitude, qui est soumis et ordonné quand on met sa béatitude en Dieu : non pas en faisant deux fins dernières de la béatitude et de Dieu, ou regardant la béatitude, qui est la fin dernière, comme référible à une autre fin; mais en expliquant que l'idée de Dieu et celle de la béatitude ne diffèrent que comme le confus et le distinct.

N'est-il pas vrai que quand on ne s'aime délibérément que *d'un amour de charité,* on peut, *en vertu de cet amour* si pur se désirer le souverain bien, en tant qu'il est souverain bien pour soi; et par conséquent faire des actes de vraie espérance avec son motif propre et spécifique, sans avoir besoin que la *cupidité soumise* s'y mêle *d'une manière délibérée?*

ARTICLE VII.

Il n'y a point d'erreur dans une opinion qui est suivie du torrent de l'Ecole.

N'est-il pas vrai que de tels actes, par lesquels nous *désirons* notre *souverain bien* en tant que nôtre, et qui sont de vraie espérance, ne peuvent sans erreur être mis au rang des *actes intéressés*, puisque la *cupidité même soumise* n'y a aucune part *d'une manière délibérée*, et qu'ils ne sont fondés que sur le seul amour de charité pour nous?

ARTICLE VIII.

L'intérêt propre, qui est pris pour l'espérance même, ne diminue pas, mais augmente plutôt par la parfaite charité.

Propriétaires et *mercenaires* sont deux choses différentes.

N'est-il pas vrai que l'intérêt propre, qui se trouve dans les justes moins parfaits, que les Pères ont nommés souvent *mercenaires*, et que les saints des derniers siècles appellent *propriétaires*, diminue dans ces justes à mesure qu'ils se perfectionnent, quoique leur espérance avec son motif propre augmente toujours à proportion que leur charité croît?

M. DE CAMBRAI. — M. DE MEAUX.

ARTICLE IX.

N'est-il pas vrai que les désirs et les demandes de la *sainte Vierge, de David, de saint Paul et des autres grands saints pour leur perfection ou pour leur béatitude*, étaient dans ce parfait *désintéressement*, et que leur espérance, pour être si épurée, n'en était pas moins véritable et n'en avait pas moins son motif spécifique, qui est toujours *bonum mihi?*

Bonum mihi est inséparable de ce que Scot et son école, que le torrent des théologiens suit, ont appelé, *utilité propre.*

ARTICLE X.

N'est-il pas vrai que ces actes d'espérance et des autres vertus, que la charité commande expressément pour les rapporter en même temps à sa propre fin, et qu'elle anime en leur communiquant sa propre perfection, *prennent l'espèce de la charité même*, sans perdre leur motif spécifique, qui est toujours le *bonum mihi*, ni par conséquent leur espèce particulière, comme *saint Thomas* l'assure : *Assumit speciem, transit in speciem?*

Cela est vrai. Mais si l'auteur n'avait pas voulu dire autre chose, il aurait parlé de la vertu et de son motif autrement qu'il n'a fait.

ARTICLE XI.

N'est-il pas vrai que de tels actes, en conservant le motif spécifique qui, par exemple, est le *bonum mihi* dans l'espérance, ne sont point intéressés, et par conséquent que le *bonum mihi* n'est point le *motif intéressé?*

C'est parler contre les idées du torrent de l'Ecole.

Si toutefois l'auteur veut s'en tenir à cette idée, il s'ensuivra que l'amour d'espérance pure sera désintéressé, et par conséquent un amour pur contre toutes les idées qu'on a du pur amour.

Ceci peut être appliqué aux articles X et XI.

ARTICLE XII.

N'est-il pas vrai qu'un juste, si parfait et si désintéressé qu'il puisse être, peut faire à toute heure et à tous moments de tels actes d'espérance et des autres vertus avec leurs motifs propres, sans sortir du *plus parfait désintéressement de la charité*, puisque c'est la charité même qui les lui fait faire?

Cela ne se peut, selon les idées communes de l'Ecole.

Le désintéressement de la charité consiste à regarder Dieu comme *bonum in se*, ce qui diffère du *bonum mihi*, en quoi on met l'intérêt.

ARTICLE XIII.

N'est-il pas vrai que *dans la vie et dans l'oraison la plus parfaite, tous les actes d'espérance et des autres vertus sont unis dans la seule charité, en tant qu'elle anime toutes les autres vertus, et en commande l'exercice*, etc., et qu'ainsi tous ces actes sont désintéressés?

Voyez les XXXIV articles.

Dans la seule charité, en tant qu'elle est seule celle qui commande les autres, et rien de plus.

ARTICLE XIV.

N'est-il pas vrai que cette expression générale et absolue : *sont unis dans la seule charité*, emporterait *en rigueur l'exclusion* de tous les actes qui ne seraient pas unis dans la seule charité, et que cette exclusion s'étendrait sur toute la vie et l'oraison *la plus parfaite;* qu'ainsi j'ai *tempéré* cette *expression*, en la restreignant toujours à un état *seulement habituel* et non *invariable?*

Point du tout, mais seulement que la charité seule les commanderait au sens qu'on vient de voir.

Invariable, selon la notion de l'auteur, veut dire, *dont on ne peut déchoir.*

ARTICLE XV.

N'est-il pas vrai que quand on dit d'un côté, que la sainte *indifférence* n'est que

Tout cela ne signifie rien.

On est intéressé pour le prochain comme pour soi,

M. DE MEAUX.	M. DE CAMBRAI.
quand on recherche l'intérêt commun. Si l'on exclut le *bonum mihi* de la notion d'intérêt, il faut prendre une autre idée de l'amour pur que celle qui la distingue de l'espérance.	le désintéressement de l'amour : et de l'autre, que le désintéressement de l'amour n'est que le *retranchement de la cupidité soumise,* pour ne désirer plus aucun bien que *par la charité,* comme on en désire au prochain, on dit évidemment que la sainte *indifférence renferme* tous les désirs que la charité pour nous-mêmes nous doit inspirer, et qu'elle n'exclut jamais que les désirs *mêlés de cupidité soumise, ou intérêt propre?*

ARTICLE XVI.

M. DE MEAUX.	M. DE CAMBRAI.
Le sacrifice de l'intérêt propre, est par tout le livre celui du salut. On ne sait ce que veut dire tout ceci. Si l'on n'a à sacrifier autre chose que l'amour naturel qu'on a volontairement pour soi-même, le mystère n'en est pas bien grand, puisqu'on a toujours tout son bien et tout son salut.	N'est-il pas vrai, que si l'intérêt propre n'est pas *mon bien désiré par charité pour moi comme pour le prochain,* mais seulement le *contentement de la cupidité soumise,* le sacrifice de l'intérêt propre pour l'éternité, ne peut jamais être que le sacrifice ou retranchement du *contentement* de cette cupidité? d'où il s'ensuit qu'on peut continuer, dans la partie supérieure de l'âme, à désirer et attendre *son souverain bien* par un amour de *charité pour soi,* dans le moment même où la *cupidité soumise perd tout appui en soi,* par la supposition imaginaire qui se fait dans la partie inférieure, qu'on est réprouvé.

ARTICLE XVII.

M. DE MEAUX.	M. DE CAMBRAI.
L'Ecole ne le définit pas ainsi. Il faut convenir des notions, et répondre différemment selon chacune. *D'ordinaire* : ce mot est remarquable.	N'est-il pas vrai que si *l'intérêt propre n'est que cette cupidité soumise,* on peut dans la vie et dans l'oraison la plus parfaite, ne désirer plus d'*ordinaire* les vertus pour son propre intérêt, c'est-à-dire pour *consoler cette cupidité,* quoiqu'on ne cesse jamais de les désirer pour la gloire de Dieu en nous, et par un amour de charité pour nous-mêmes?

ARTICLE XVIII.

M. DE MEAUX.	M. DE CAMBRAI.
La cupidité soumise, c'est-à-dire, comme l'explique l'auteur, l'amour naturel et délibéré de soi-même, est impertinente à la charité et à l'espérance, et d'un genre entièrement disparate.	N'est-il pas vrai que la *cupidité soumise est permise à cause de sa soumission* à la charité, mais qu'elle n'est pas commandée; et qu'elle serait commandée, si elle était ce qui constitue les vertus les plus commandées, *telles que l'espérance;* et qu'ainsi elle ne peut être essentielle au motif spécifique qui constitue cette vertu? Autrement il faudrait dire que la sainte Vierge, qui n'agissait point par *cupidité soumise,* et qui ne s'aimait que d'un *amour de charité,* n'a jamais fait un seul acte d'espérance.

ARTICLE XIX.

M. DE MEAUX.	M. DE CAMBRAI.
C'est bien fait de rapporter à Dieu tout l'amour qu'on a pour soi-même; mais l'amour de la béatitude ne peut être ôté à l'homme, quelque saint qu'il soit. Que si l'on dit que l'amour délibéré peut être ôté; j'en conviens; mais on ne voit pas que ce soit une chose si rare, ni qu'en cela consiste la perfection.	N'est-il pas vrai que si nous devons tâcher de ne nous désirer les biens inférieurs, que Dieu nous donne par sa volonté de bon plaisir dans les événements de la vie, que par un amour de charité pour nous-mêmes et *sans intérêt propre ou cupidité même soumise :* à plus forte raison nous devons tâcher de ne nous désirer les biens supérieurs qui nous sont déclarés dans la volonté signifiée, tels que les vertus, la persévérance et la béatitude, que par ce même amour de charité pour nous et *sans intérêt propre ou cupidité même soumise?* Faut-il désirer moins parfaitement les biens les plus parfaits? L'Ecriture qui les promet, et qui en commande le désir, nous engage-t-elle à les vouloir d'une manière moins pure et moins désintéressée que les événements de la vie?

ARTICLE XX.

M. DE CAMBRAI.	M. DE MEAUX.
N'est-il pas vrai que quand on dit que le chrétien doit toujours exercer les vertus distinctes par conformité à la volonté de Dieu, on renferme nécessairement dans cette *conformité* les motifs spécifiques de toutes les vertus, puisqu'ils leur sont essentiels, et qu'autrement elles ne seraient plus *ces vertus commandées?* Peut-on se conformer à la volonté de Dieu, sans vouloir non-seulement ce qu'il veut, mais *encore par la raison précise* pour laquelle il nous engage à le vouloir avec lui? En veut-on moins la bonté propre d'une chose et sa convenance pour notre dernière fin, quand on ne veut cette bonté et cette convenance que pour nous conformer à la volonté de Dieu, qui, selon saint Thomas, est la *seule règle suprême* par laquelle toutes nos vertus, loin de perdre leur essence, trouvent leur perfection?	Cela est vrai; et c'est pourquoi on condamne les expressions de l'auteur, qui, parlant autrement, montre qu'il pense autrement aussi.

66. *A M. de Rancé.*

Je sais, Monsieur, que M. l'évêque de Noyon vous a écrit sur le sujet du Quiétisme, dans le dessein de joindre vos réponses à sa lettre, et de les faire imprimer ensemble. Vous savez bien les raisons d'éviter cette conjoncture, et il me semble que vous n'avez rien à ajouter au sentiment d'un si grand prélat. La liberté que je prends est l'effet de mon zèle pour votre service, et pour votre réputation qu'il faut conserver à l'Eglise. J'espère ne passer pas cet été sans vous voir, et je suis à vous, Monsieur, comme vous savez.

A Paris, ce 4 juillet 1697.

67. *A son neveu.*

Je suis ici d'hier, et j'y passerai la semaine. On y est avec grande joie par l'élection de M. le prince de Conti et par l'espérance de la prise de Barcelone dans huit ou dix jours. On s'est logé sur la contrescarpe avec perte de 1000 à 1200 hommes, après une opiniâtre résistance des ennemis, qui ont regagné ce poste jusqu'à trois fois, mais il nous est demeuré. L'audace et l'intrépidité de nos troupes est au delà de tout, et il faut que tout lui cède.

C'est le jeune Galeran, secrétaire de M. l'abbé de Polignac[1], qui a apporté les nouvelles. De trente-deux palatinats, nous en avons vingt-huit : les quatre autres sont faibles, et nous en avons près de la moitié. L'archevêque et le maréchal ont proclamé l'élection, et en ont chanté le *Te Deum :* qui sont les marques portées par les constitutions de la république pour une élection valide et complète.

M. le prince de Conti a reçu cette nouvelle avec une modération admirable. On attend la députa-

1. Ce fut par les soins de l'abbé de Polignac, depuis cardinal, et alors ambassadeur en Pologne, que le grand nombre des palatinats de ce royaume élurent pour roi le prince de Conti. Mais bientôt, comme on sait, les Polonais changèrent de disposition, et donnèrent la couronne à l'électeur de Saxe.

tion solennelle, et cependant on ne change rien à l'extérieur.

Il est vrai, comme le porte votre lettre du 25 en conséquence de la mienne, qu'on a été content du bref aux cinq évêques; mais si l'on ne dit mot sur le livre, il ne sera pas aisé d'empêcher que quelqu'un ne parle ici. Pour moi, j'attendrai toujours une décision avec respect et patience; mais je gémirai en mon cœur, si l'on voit une acceptation de personnes dans la chaire de saint Pierre, dont je souhaite la gloire entière, qui est celle de Jésus-Christ même.

A ce coup on a promis dans huit jours la dernière réponse de M. de Cambrai, que la charité fait attendre. La disposition de la Cour est toujours la même contre lui; et sa fierté, depuis le bref qu'il a reçu, s'est augmentée. Il ne le montre pourtant pas, et il serait à souhaiter que nous en eussions une copie. Ni M. de Reims, ni moi ne l'emporterons sur l'archevêque de Paris [1], dont la famille..... Ce n'est pas à moi qu'il convient de se donner du mouvement. Ma vraie grandeur est de soutenir mon caractère, d'édifier et de servir l'Eglise, etc. La parabole de saint Luc, XIV, 12, est ma leçon. Je ne dois être ni remuant ni insensible.

On espère ici la promotion dans peu.

Le cardinal de Bouillon sera toujours le même : il doit tout aux amis de M. de Cambrai dans la conjoncture présente.

De concert avec M. de Torci, je parlerai au roi, afin qu'il permette que ce ministre dise à M. le nonce qu'on fera plaisir au roi de vous accorder l'indult [2].

Lundi 16, il n'y a rien de nouveau.

A Marly, ce 15 juillet 1697.

68. *Au même.*

M. PHELIPPEAUX nous a assuré par sa lettre du 3, que vous étiez à Frescati; nous n'en avons point eu des vôtres.

On attend ici la promotion de jour en jour. On commence à dire que M. le cardinal de Janson a ordre de retarder, et que c'est pour cela : ainsi je lui écris à tout hasard. Vous verrez ma lettre et celle à M. le cardinal de Bouillon, à qui vous vous expliquerez vous-même.

Vous leur pourrez dire que M. l'archevêque de Cambrai donne ici à son ouvrage des explications mauvaises en elles-mêmes et qui ne conviennent nullement au texte. Il parle en tout cela avec une fierté étonnante. M. de Paris fait toujours des efforts pour le convertir, on attend le succès.

Il n'y a point encore de nouvelles de Barcelone. Celles de Pologne sont mauvaises, et les espérances s'éloignent. La conversion de M. l'électeur de Saxe [3] paraît être une illusion. On dit néanmoins qu'il est appuyé du Pape, et que le nonce est déclaré contre nous. Le roi n'en voulait rien croire, et se croyait assuré du Pape, dont on disait que le nonce avait outrepassé les ordres.

J'oubliais de vous marquer que sans la participation de M. de Chartres ni de moi, M. de Paris avait consulté huit docteurs non suspects à M. de Cambrai, qui tous avaient rapporté que le livre et les explications ne se pouvaient soutenir. Deux évêques, à qui M. de Cambrai les avait remises ont répondu de même. L'un est M. de Toul; je ne sais pas l'autre. Il avait voulu consulter M. d'Amiens, qui s'est excusé, ne croyant pas pouvoir rien gagner.

Le roi a résolu d'écrire de sa main au Pape sur cette affaire, afin que Sa Sainteté parle au plus tôt sur le livre. Il doit demain s'expliquer au nonce, et la lettre partira lundi, auquel jour M. de Paris, M. de Chartres et moi enverrons par le nonce notre déclaration sur le livre, signée de notre main, dont on vous enverra une copie.

M. de Reims est de retour.

A Versailles, ce 22 juillet 1697.

69. *Au même.*

J'AI reçu par le dernier courrier vos deux lettres, celle du 2 et celle du 9.

On vous envoie par cet ordinaire huit de mes livres, de la seconde édition; six sont déjà partis par un autre ordinaire. Peut-être qu'à la fin le paquet de M. Anisson, qui est arrivé à Livourne, cheminera. La seconde édition est remarquable par son addition, qui est importante : lisez-la bien, et la faites bien remarquer. Les huit livres qu'on vous envoie seront en deux paquets : on paiera ici le port sur le pied de douze livres.

Il n'y a point encore de nouvelles de la prise de Barcelone. L'affaire de Pologne se soutient. Nous avons contre nous l'éloignement. La meilleure nouvelle qu'on puisse mander est celle de la parfaite santé du roi.

L'Ordonnance de M. de Reims [1] ne fait ici aucun bruit. Je ne me signalerai pas par de semblables actes. C'est à ceux qui remplissent les grands siéges à parler; pour moi, je me contenterai de faire les choses sans éclat.

Je n'ai point reçu la lettre que M. le cardinal de Bouillon me devait écrire. Je ne l'attendrais pas pour lui envoyer les propositions qu'on reprend dans le livre de M. de Cambrai, si cela était en mon pouvoir. Mais il faut que tout soit arrêté avec deux autres prélats; et encore qu'on soit d'accord du fond, chacun ajoute et diminue comme il l'entend : de sorte que je ne puis rien écrire de précis, et que d'ailleurs il me fâche d'écrire en l'air. C'est ce que vous direz à M. le cardinal. Vous y pourrez ajouter que M. de Cambrai n'avance pas ses affaires par ses procédés : il croit tout gagner en me disant sa partie; mais personne n'en veut rien croire. On n'est guère content de son obstiné refus à conférer avec nous, tant que je serai présent. Il y perd lui-même beaucoup; car j'ai pour lui un fond de bonne intention inaltérable, malgré ses emportements contre moi. Il se taille bien des affaires, dont il sortira très-mal apparemment des deux côtés; et l'air plaintif et opprimé qu'il se veut donner ne plaît guère.

Nous attendons toujours votre retour, et il n'y

1. Pour le cardinalat.
2. Pour l'abbaye de Savigni, dont on a parlé plus haut.
3. Ce prince se fit catholique pour pouvoir être roi de Pologne.

1. Cette Ordonnance, du 24 mai 1697, regardait les réguliers, et portait qu'aucun ne serait admis dans le diocèse de Reims à l'administration des sacrements, que lorsque, outre le certificat de vie et de mœurs de leurs supérieurs, l'évêque dans le diocèse duquel ils auraient fait leur dernier séjour leur aurait donné un témoignage authentique de la sagesse de leur conduite, et du bon usage qu'ils auraient fait des pouvoirs qui leur avaient été confiés.

a que les chaleurs qui vous puissent retarder. Nous nous portons bien, Dieu merci.

J'ajoute sur M. de Cambrai qu'il ne croit personne que ceux qui le flattent : cela répond à une des choses que M. le cardinal de Bouillon vous ordonne de m'écrire. Assurez-le de mes très-humbles respects, et M. le cardinal de Janson. J'embrasse M. Phelippeaux.

Vous devez commencer à parler d'une manière plus douteuse de M. de Cambrai, dont je vous écrirai plus précisément, quand j'aurai eu le loisir de voir les dispositions de la Cour. M. de Paris me retient ici; et j'y suis occupé à rédiger les articles sur le livre de M. de Cambrai, qu'on remettra lundi à M. le nonce pour le Pape. Cependant le roi a parlé très-puissamment au nonce, qui écrit conformément au discours de Sa Majesté; j'ai vu sa lettre. Le roi écrit lui-même aujourd'hui très-fortement. On se défie des Jésuites et du cardinal de Bouillon : on se servira de la main du roi pour écrire au Pape. Le pauvre M. de Cambrai aura ordre de se retirer. Le P. de la Chaise, patron du cardinal de Bouillon, ne paraît point dans tout cela; mais on lui attribue tout. On croit que cette affaire reculera l'abbé d'Auvergne[1].

Aussitôt qu'on aura remis à M. le nonce la lettre du roi, j'agirai, et de mon chef. Retenez M. Phelippeaux; écoutez beaucoup à Rome. La fureur de M. de Cambrai contre moi est extrême : sa cabale est terrible, et ses artifices également; mais nous avons pour nous Dieu, la vérité, la bonne intention, le courage, le roi, Madame de Maintenon, etc. J'ai besoin d'attention et de patience. M. le nonce est bien intentionné pour moi.

D'où vient que vous n'avez pas encore écrit à M. de Metz?

A Paris, ce 29 juillet 1697.

70. *A M. de la Broue.*

Pour réponse à vos précédentes, le roi et Madame de Maintenon sont toujours d'accord sur le livre de M. de Cambrai. J'en suis content, et les évêques qui ont parlé au roi sur le livre doivent donner lundi leur *Déclaration*, pour être envoyée à Rome par l'agent du Pape. Le roi lui a parlé nettement de M. de Cambrai et du livre, fondé sur l'avis des évêques. Le roi a écrit au Pape de sa main : tout cela est fait, et vous voyez ce qui reste à faire. M. de Paris fait un peu de peine : mais la patience vient à bout de tout. Tout sera fait pour lundi : le roi le désire. Après cela M. de Paris s'expliquera par une *Instruction*, en attendant que Rome parle. Rome n'est point favorable au livre, quoiqu'il ait pour lui le P. de la Chaise et les Jésuites. M. de Cambrai n'évitera pas le saint Office. Je souhaiterais une autre manière; mais il faut laisser faire Rome à sa mode. Les évêques se déclareront : on n'en vient à tout cela qu'après avoir tout tenté. M. de Cambrai est inexorable, et d'un orgueil qui fait peur : on n'a rien voulu vous dire que les choses ne fussent réglées.

Outre l'examen que nous avons fait, M. de Paris, M. de Chartres et moi, comme appelés en témoignage par M. de Cambrai dans son Avertissement et dans sa Lettre au Pape, M. de Cambrai a demandé le sentiment de M. d'Amiens et de M. de Toul, dont le premier s'est excusé, et l'autre lui a déclaré son sentiment contraire au sien. Outre cela M. de Paris a donné le livre à examiner à huit théologiens sorbonnistes et autres, qui sans aucune communication et sans se connaître, se sont déclarés contre le livre et contre les explications que l'auteur leur voulait donner. Il a pris le ton plaintif et opprimé; mais tout cela sera faible, et on découvrira tous ses artifices. Le refus obstiné qu'il a fait de conférer avec les trois évêques, scandalise les honnêtes gens, et fait voir qu'il a bien vu qu'on le convaincrait.

A Paris, ce 1er août 1697.

71. *A l'abbé Renaudot.*

Vous me ferez plaisir, Monsieur, de remercier Monseigneur le nonce du soin qu'il prend de m'avertir. Tout serait prêt de ma part; mais le concert pourra prolonger les affaires de huit jours. J'aurai l'honneur, avant lundi, de voir Monseigneur le nonce. Je dînerai ici, et n'en partirai qu'à cinq heures : en attendant, votre visite me sera toujours fort agréable.

Jeudi matin.

72. *Bossuet à son neveu.*

J'ai reçu vos deux lettres, l'une par le courrier de M. le cardinal de Janson, l'autre de date antérieure par l'ordinaire du 16 juillet. La joie qu'on a eue ici de la promotion[1] a été très-grande. On a vu la bonne volonté du Pape pour la France, qui a beaucoup réjoui; et la personne de M. le cardinal de Coislin étant fort aimée, on eût dit selon l'expression de M. de Noyon, que tout le monde avait été fait cardinal. M. Noblet m'a vu ce matin; j'ai été longtemps avec lui. Selon ce que je vois, cette lettre ne trouvera plus son patron[2] à Rome.

M. l'archevêque de Cambrai, après avoir refusé tous les partis où M. de Paris avait tâché de le porter pendant trois mois pour le tirer d'affaire, a eu ordre de se retirer dans son diocèse, et il est parti de samedi. Il a fait auparavant entre les mains de M. le nonce, un acte dont je ne sais pas encore le contenu. Il proteste en général de nullité de tout ce qu'on peut faire contre lui, attendu qu'il s'est soumis au Pape, et qu'il a demandé de s'aller présenter en personne à Sa Sainteté; ce qu'il espère encore obtenir, quoiqu'en effet il sache bien que le roi n'en veut point entendre parler. Ainsi c'est en quelque façon contre le roi qu'il proteste. Personne ne peut, ni ne veut rien faire juridiquement contre lui : mais pour empêcher que nous ne rendions au Pape même le témoignage de la vérité, auquel il nous appelle lui-même, rien ne le peut empêcher; et ce n'est pas là prévenir le jugement du Pape, non plus que les instructions que nous donnerons sans aucune marque de juridiction, pour empêcher l'erreur de gagner.

Vous me faites plaisir de me mander la bonté et la confiance que M. le cardinal de Bouillon vous témoigne. Sur ce que toutes les fois qu'il m'a parlé ou écrit de l'affaire de M. de Cambrai, il en parlait comme d'une affaire entre ce prélat et moi, je l'ai supplié, et même par une lettre depuis son

1. Neveu du cardinal de Bouillon.

1. Des cardinaux. — 2. Le cardinal de Janson.

départ, de ne me point faire le tort de me considérer comme partie. Je n'ai aucune affaire avec M. de Cambrai, que celle qu'il a avec tous les évêques et toute l'Eglise par sa mauvaise doctrine. M. le cardinal m'a fait l'honneur de me marquer la réception de la lettre où je lui écrivais cela; mais il n'y répond rien. Ainsi je vous prie de ne point manquer de lui faire faire attention sur le tort qu'il me ferait de tourner ceci en affaire particulière; et au reste vous pouvez dire que je n'ai ni n'ai jamais eu aucun démêlé particulier avec M. de Cambrai, à qui j'ai fait en tout temps toutes sortes de plaisirs, dont j'ai tout le monde et le roi même pour témoins. Gardez pourtant toujours beaucoup de modération sur son sujet.

Notre *Déclaration* sur le livre de M. de Cambrai est arrêtée, sera signée demain et donnée à M. le nonce pour Rome : c'est un témoignage au Pape de notre doctrine. Les trois évêques n'ont pu faire autre chose : tout le clergé se serait fâché, s'ils s'étaient portés pour accusateurs de M. de Cambrai. En effet, pourquoi M. de Paris, M. de Chartres et moi, serions-nons plutôt ses accusatenrs que les autres évêques? Ce qui nous donne droit d'agir, c'est que M. de Cambrai nous ayant appelés en témoignage dans la préface de son livre, on nous regarderait avec raison comme les fauteurs et les garants de ses erreurs, si nous restions dans le silence : mais aussi nous ne pouvons aller au delà d'une déclaration de nos sentiments. Le roi a suppléé à tout, en demandant au Pape un jugement. Je vous enverrai notre *Déclaration* par le prochain ordinaire : je joindrai de temps en temps d'autres mémoires. Entendez bien la procédure. Madame de Maintenon m'écrit qu'il faut que vous et M. Phelippeaux soyez attentifs. Il faut parler avec modération, comme j'ai marqué par mes précédentes.

J'attendrai l'écrit que vous me promettez de M. Phelippeaux[1]. Je crains que la tête du Pape ne soit pas trop bonne. J'étudierai la matière et me servirai de la conjoncture, auprès du nonce. M. le nonce[2] est bien disposé pour moi, et contre M. de Cambrai. Il n'est pas content du cardinal de Bouillon, croyant être cardinal plutôt que celui de son pays.

Nous nous portons bien. M. Noblet m'a dit mille biens de M. Phelippeaux; et je lui ai dit qu'il m'en avait beaucoup écrit de lui, et vous aussi.

On vous enverra quatre livres de la seconde édition par le prochain ordinaire : ainsi avec six et huit des deux envois précédents, vous en aurez dix-huit.

A Paris, ce 5 août 1697.

73. *Au même.*

Aujourd'hui enfin partira la *Déclaration des trois Evêques :* prenez-en bien l'esprit. M. le nonce écrit tout ce qu'il faut pour y faire entrer la Cour de Rome.

M. de Cambrai a répandu une lettre sur sa retraite forcée, qui lui prépare des apologies et des évasions. Il ne songe qu'à se donner un air plaintif et opprimé. Vous ne manquerez pas de bien remarquer les excuses qu'il se prépare, si on le condamne en général : si même l'on désigne les propositions en particulier, il se sauvera par le sens et il menace de souscription avec restriction.

Tout le monde trouve ces manières étranges, et préparatoires au schisme. L'auteur en témoigne toutes les dispositions; et rien ne l'en sauvera que de se voir, comme il sera, entièrement destitué de sectateurs. Il met toute sa confiance au cardinal de Bouillon, aux Jésuites, en ses airs plaintifs et à ses explications, sur lesquelles vous recevrez bientôt un mémoire fort instructif. Il se fonde fort sur saint François de Sales. Outre ce que vous en verrez dans mon Livre, vous recevrez aussi un Mémoire, où il sera démontré qu'il en a tronqué, altéré et pris à contre-sens huit ou dix passages capitaux.

J'ai parlé de vous faire demeurer à Rome avec M. Phelippeaux : le roi l'a fort approuvé, aussi bien que Madame de Maintenon. Vous tournerez votre lettre de manière que je la puisse faire voir à Sa Majesté; vous saurez bien tourner le séjour de Rome, et me dire ce qu'il faudra à part; M. de Reims, M. de Paris et M. de Chartres le sauront.

Il n'y aura sur M. de Cambrai qu'à parler sobrement, et à prêter l'oreille. Il croit la Cour de Rome favorable. Vous aurez reçu pour les trois cardinaux[1] les lettres que vous souhaitiez.

L'abbé de Chanterac, grand-vicaire de M. de Cambrai, doit aller à Rome[2]. Il va encore un homme dont je ne sais pas le nom[3].

Les nouvelles de Pologne ne nous disent rien de certain. Au mouvement qu'on voit ici, on conjecture qu'on trame quelque chose pour le départ soudain du prince. Mais ce n'est que conjecture. Barcelone va lentement, mais sûrement. On veut la paix faite surtout avec l'Angleterre.

Je reçois en ce moment votre lettre du 3. Je suis bien aise que vous ayez reçu les lettres pour les trois cardinaux.

Le nonce est fâché. Point cardinal. Il espère au premier chapeau. Il est fort bien en cette Cour. Il fait fort bien contre M. de Cambrai. Il a eu une audience sur les chapeaux; il y a été parlé de Pologne.

Necte causas sur votre séjour sans vous déclarer. Vous avez beaucoup à vous défier de M. le cardinal de Bouillon. Vous en avertirez M. Phelippeaux.

Les Jésuites ont soutenu ici quatre thèses, et font valoir le *pur amour;* je crois qu'on leur parlera.

Nos articles et nos censures, dont il est parlé dans notre *Déclaration*, sont, comme vous savez, à la fin de mon Livre[4].

A Paris, ce 12 août 1697.

74. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 30 juillet. Vous aurez reçu à présent mes lettres aux trois cardinaux. Je fais réponse au cardinal de Bouillon, sur le compliment qu'il m'a fait comme conseiller d'Etat.

1. C'étaient des remarques sur le livre des *Maximes des Saints.*
2. M. Delphini, nonce en France, qui devint cardinal en 1699. Il croyait avoir sujet de se plaindre du cardinal de Bouillon qui, selon lui, n'avait pas assez fortement sollicité sa promotion.

1. Ces trois cardinaux étaient Casanate, Noris et d'Aguirre. Bossuet était en relation avec eux; mais la plupart des lettres qu'il leur écrivait nous manquent.
2. Il y arriva le 12 septembre 1697. — 3. C'était un ecclésiastique nommé la Templerie. — 4. L'*Instruction sur les états d'oraison.*

Il n'y a rien de nouveau sur M. de Cambrai, sinon que sa lettre, qu'on a répandue avec tant de soin, soulève tout le monde autant que le Livre. Je vous envoie à toutes fins une réponse que j'y ai faite comme sous le nom d'un tiers[1]. Je ne sais encore quel usage j'en ferai ici; mais par l'ordinaire prochain vous recevrez une instruction latine[2] très-importante, avec des lettres pour quelques cardinaux à qui vous la pourrez présenter. Vous aurez reçu avant cette lettre, les douze exemplaires de mon livre que vous souhaitiez.

Le cardinal Petrucci[3] est un pauvre acteur. Je suis étonné de la netteté avec laquelle il vous a parlé : j'aimerais mieux que l'affaire fût plus secrète. Portez-vous bien : je continuerai à vous écrire à Rome, présupposant que mes lettres précédentes vous arrêteront.

Je ne vous dis rien de la prise de Barcelone, du 10. On a accordé une bonne capitulation en faveur de la reddition du château de Mont***. On ne dit rien de fort bon du côté de la Pologne.

J'ai vu entre les mains de M. le Nonce une protestation en français, écrite de la main de M. de Cambrai, où il commence par dire qu'un évêque l'ayant accusé d'avoir contrevenu aux Articles délibérés à Issy, il proteste qu'il s'en tient à cette doctrine : il se plaint qu'on lui a refusé la liberté de s'expliquer : proteste de sa soumission en termes fort simples et fort clairs : est prêt à soutenir devant le Pape qu'il n'a rien dit de contraire aux Articles d'Issy : s'il n'a pas envoyé son livre latin, c'est que le roi lui a témoigné qu'il valait mieux traiter à l'amiable : qu'il aurait été à Rome, si le roi l'avait voulu permettre : il supplie M. le Nonce de garder l'original de sa protestation, et d'en envoyer une copie au Pape.

On lui a si peu refusé de s'expliquer, que nous avons en seize gros cahiers ses explications. Elles ne sont ni bonnes en elles-mêmes, ni conformes au texte : il répond sur la plupart des difficultés qu'on lui a faites, et ce n'est qu'illusion. Il ne manquera pas de les ajuster, et même d'en envoyer d'autres : à quoi il faudra être attentif, aussi bien qu'à son Ordonnance ou Lettre pastorale explicatoire, qu'on dit toujours qu'il prépare, et qu'il pourra bien envoyer à Rome sans la publier sur les lieux.

Il y a une affectation à m'attaquer seul, pendant qu'avec trois autres... Il faut parler avec beaucoup de modération, de peur de donner lieu à ce qu'il dit contre moi comme sa partie; et je vous prie de bien avertir de ceci M. Phelippeaux.

Assurez bien de mes respects très-particuliers M. le cardinal Casanate.

A Germigny, ce 18 août 1697.

75. *A M. de Rancé.*

Monsieur l'abbé Berrier me donne la joie, Monsieur, de m'apprendre que votre santé se soutient, et que votre vivacité pour la saine doctrine ne diminue pas. On a bien politiqué sur vos lettres : mais après tout, qui peut trouver à redire que vous ayez écrit votre sentiment à un ami? Ce serait en tous cas à moi qu'il se faudrait prendre du cours qu'ont eu vos deux lettres. Mais je n'ai jamais eu le dessein de les divulguer; et après tout, c'est l'effet d'une particulière permission de Dieu. Oui, Dieu voulait que vous parlassiez. Peut-être veut-il encore que vous souteniez votre sentiment de raisons. Faites-le, Monsieur, si Dieu vous en donne le mouvement, et envoyez-moi votre écrit. J'en ferai l'usage que Dieu veut, et je ne cacherai pas la lumière sous le boisseau. Si une lettre de M. de Cambrai, qui a couru dans le monde sur sa retraite, vient à vous, vous y sentirez sans doute, aussi bien que moi, un très-mauvais caractère, mais Dieu y mettra la main, et j'espère qu'à cette occasion la fausse spiritualité sera découverte. Je suis à vous, Monsieur, de tout mon cœur.

Rien ne m'empêchera, s'il plaît à Dieu, de vous aller voir, que la conjecture des affaires. Si j'ai huit jours de libre, je ne manquerai pas d'en profiter et je l'espère.

A Germigny, le 22 août 1697.

76. *A son neveu.*

J'ai reçu votre lettre du 26 juillet. Je vous envoie ce que je vous avais promis par l'ordinaire précédent. Il a fallu joindre cet éclaircissement[1] et cette confirmation à notre *Déclaration*, qui devait être plus sommaire; et y ajouter ce qui regardait l'état où M. de Cambrai voulait mettre la question, et quelque chose en général sur ses explications que nous avons entre les mains, mais auxquelles nous ne savons pas s'il se veut tenir.

Je ne laisserai pas à tout hasard de vous envoyer quelques remarques[2] dessus, pour vous seulement et pour vous en servir dans le besoin.

La pièce latine est fort importante. Remarquez bien qu'une des illusions qu'on veut faire à la vérité, c'est de tourner cette question en pure question d'école; et c'est pourquoi je m'attache, comme vous verrez, à démêler ce qui est d'opinion dont on dispute, et ce qui est de la foi où l'on est d'accord. Rendez-vous attentifs à ce point qui est capital dans cette affaire, vous et M. Phelippeaux.

Il importe aussi beaucoup de bien établir que quand les explications, ce qui n'est pas, seraient bonnes en elles-mêmes, c'est le livre qui fait le mal, et c'est le livre qu'il faut juger.

J'ajoute au *Mémoire* latin un *Mémoire* français[3] sur saint François de Sales, parce que l'opinion qu'on aurait que ce saint serait impliqué dans cette cause retiendrait avec raison; au lieu qu'en voyant que M. de Cambrai en abuse jusqu'à l'excès, ce que ce *Mémoire* fait paraître, cela donne de la confiance et même une juste indignation.

Au surplus je joins encore une lettre qu'on publie sous le nom de M. l'abbé de Chanterac[4], parent et grand-vicaire de M. de Cambrai. Cette lettre, avec celle de M. de Cambrai que vous devez avoir reçue, fait connaître le caractère de ces esprits. Observez principalement, après les grandes

1. *Réponse à une lettre de M. l'archevêque de Cambrai.* — 2. Summa doctrina libri cui titulus : *Explication des Maximes des Saints.* — 3. Ce cardinal avait été disciple de Molinos. Il en sera parlé plusieurs fois dans la suite.

1. C'est-à-dire le *Summa doctrinæ*, et la *Lettre d'un Docteur*.
2. Ces remarques, faites d'abord pour l'abbé Bossuet, furent refondues par l'auteur et publiées sous ce titre : *Les passages éclaircis*, ou réponse au *livre intitulé : Les principales propositions du livre des Maximes des Saints, justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs.*
3. *Troisième écrit ou mémoire de M. l'évêque de Meaux sur les passages de saint François de Sales.*
4. Cette lettre était adressée à Madame de Ponthac. Bossuet en parle dans son *second écrit*, n. XXIII.

louanges où l'on fait paraître M. de Cambrai comme un saint et comme un esprit au-dessus des autres, de quelle sorte on conclut et comme on affecte de parler de lui comme les apôtres ont fait de Notre Seigneur.

On se servira peut-être de tout cela pour intimider la Cour de Rome ; et je sais en particulier que c'est l'esprit de M. le cardinal de Bouillon. Mais il n'y a rien à craindre : le livre ne trouvera ici aucun approbateur : dès le premier air de condamnation, ce prélat demeurera abandonné, et n'osera souffler lui-même. La Cour est ferme pour la vérité, et ne sera point ébranlée.

Il est vrai que les Jésuites remuent beaucoup ici, et remueront sans doute à Rome; mais leur pouvoir est petit. Ils affectent de soutenir des thèses sur le pur amour, qui ne font rien dans le fond, mais qui donnent néanmoins dans la conjoncture un air d'approbation à la doctrine suspecte. On fera ici ce qu'il faudra.

N'oubliez pas, par parenthèse, d'écrire au P. de la Chaise sur la mort de M. le comte de la Chaise son frère, et sur la charge donnée à son neveu avec cent mille écus de retenue; ce que le roi a fait avec toute sorte de démonstration d'estime et de considération pour ce Père. Tenez pour certain qu'il n'en sera pas pour cela plus écouté dans cette affaire.

Pour entrer un peu dans le fond de ce qu'on peut faire, Rome peut prononcer ou par une condamnation générale du livre ou en qualifiant des propositions, soit en particulier comme on a fait dans l'affaire de Jansénius, ou par un *respectivè* comme dans la bulle d'Innocent XI contre Molinos : et cela ou par un décret de l'inquisition ou par bulle qu'on nous pourrait adresser ici, comme dans la même affaire de Jansénius.

Cette dernière procédure serait en ce pays-ci la plus authentique par les raisons que vous savez; mais ce sera aussi celle où la Cour de Rome aura plus de peine à entrer par sa prudence. Ainsi je crois qu'il faut tendre d'abord à une condamnation générale du livre et de la doctrine qu'il contient ; ce qui ne doit point paraître difficile, y ayant tant de propositions manifestement condamnables comme contraires à la foi. Ce premier pas en pourra attirer d'autres successivement, selon l'occurrence.

A toutes fins je vous enverrai par l'ordinaire prochain, des qualifications précises sur les propositions marquées dans le dernier écrit : ce sera pour vous seul et pour les intimes confidents selon l'occurrence.

Attentif à tout, jusqu'aux moindres choses : tout est de conséquence en ces matières : c'est là votre principale fonction. Il n'est plus question de ménager autrement M. de Cambrai qu'en n'en parlant qu'autant qu'il sera nécessaire.

Vous aurez, en voyant M. le cardinal Spada, à lui expliquer les motifs des deux écrits que vous lui rendrez pour les mettre aux pieds du Pape, et à me préparer une favorable attention sur tout ce que je pourrai envoyer par rapport aux dispositions de deçà.

Insinuez à qui et quand vous le jugerez à propos, qu'il sera utile de deçà pour y préparer la voie à la décision, de faire paraître des écrits forts, où l'on instruise le peuple de l'importance de la chose, toujours en marquant le respect convenable au Saint-Siége, et l'attente de son jugement. Sur tout il faudra faire voir que ce n'est point une pointille de dispute théologique, mais d'une erreur qui irait, comme celle de Molinos, qui n'y est que déguisée, à la subversion du culte.

Vous n'avez rien à faire avec M. l'abbé de Chanterac, que d'user de civilité dans la rencontre comme avec un homme de condition, sans faire de votre côté aucune avance, puisqu'il vous est inconnu.

Pour le cardinal Petrucci, c'est un homme qu'on a obligation, et qu'il ne faut ni mépriser ni en faire cas.

Vous serez plus embarrassé avec M. le cardinal de Bouillon : vous pouvez lui faire confidence de certaines choses, et surtout de celles qui doivent nécessairement venir à sa connaissance. Vous lui aurez sans doute déjà fait remarquer que je n'étais pas libre, ni dans la possibilité de lui rien expliquer sur notre *Déclaration*, qui ne dépendait point de moi seul, et sur laquelle j'avais à recevoir la loi.

Il n'en est pas de même de mes *Ecrits* particuliers, sur lesquels vous êtes plus libre : mais agissez toujours en sorte que vous assuriez les affaires préférablement à tout. Vous pouvez croire que je ne fais rien sans la participation de la Cour. Dans la place où se trouve M. l'archevêque de Reims, vous voyez qu'on est obligé à le mettre dans notre concert.

Au surplus, comme c'est ici l'affaire de Dieu, où par sa grâce je n'ai en vue que la vérité, c'est une affaire de prière, de confiance et de piété.

Après mon synode, qui sera de jeudi en huit, je retournerai à la Cour : j'irai à Fontainebleau et je ne quitterai plus guère.

Vous pouvez joindre, si vous le trouvez à propos, à la pièce que je vous envoie en minute, une copie plus lisible pour le cardinal Spada. Dans la suite et à propos, vous donnerez des copies à Messieurs les cardinaux Casanate, d'Aguirre, Noris, Colloredo, Albano, Ferrari, Pansiatico, en les assurant de mes respects particuliers. Il faudra, je crois, alors que M. le cardinal de Bouillon soit des premiers : tout est remis à votre prudence. Surtout veillez à nous envoyer les pièces et explications qu'on donnera.

Les Jésuites nous chicanent par leurs thèses sur le pur amour, comme vous entendez. Mais exprès pour brouiller ils en avaient fait une contre le Pape qui disait tout. On ne veut pas de bruit. Je l'ai empêchée. On empêchera les Jésuites par autres voies.

A Juilly, ce 26 août 1697.

77. *Au même.*

Je vous ai annoncé la réception de vos lettres par les courriers extraordinaires. J'ai reçu celles du 12 et du 13, et depuis celle du 6 par l'ordinaire.

M. l'archevêque de Cambrai, qui avait retiré sa protestation mise entre les mains de M. le nonce, en a remis une autre sur laquelle je n'en sais pas assez pour vous en mander le détail ; mais elle ne change rien dans la disposition des choses. M. le

nonce est venu chez moi pour me la montrer : on la donnera au roi, et je la verrai.

On a nouvelle d'Avignon de M. le cardinal de Janson, qui sera le 5 à Paris.

On dit qu'on vendra toutes les charges de la maison de Madame de Bourgogne, et que celle de premier aumônier sera de cent vingt mille livres, que je ne donnerai pas.

Je vous envoie mes qualifications sur les propositions extraites du livre de M. de Cambrai : l'usage en est marqué dans la page suivante.

Vous observerez M***, qui est un homme fort ignorant et non moins impertinent. Le discours qu'il a tenu sur les livres de M. de Cambrai et les miens, est le même que celui que M. de Cambrai répandait ici pour amuser. On s'en est moqué, et il en faut faire de même.

Les lettres de Rome font connaître qu'on y sait que le roi a écrit au Pape sur M. de Cambrai.

Si ce n'était jeudi mon synode, je me rendrais à Paris pour y voir M. le cardinal de Janson. Je n'y serai que lundi.

Il faut laisser procéder les députés pour l'examen du livre comme ils l'entendront, étant juste qu'ils fassent la loi plutôt que de la recevoir.

Ce qui sera le plus facile, sera une condamnation en général sans rien spécifier; et après cela une condamnation par un *respectivè,* soit à l'inquisition, soit dans une bulle comme celle de Molinos. Il faut seulement représenter à quelques personnes affidées, qui sachent le dire à propos tant pour le lieu que pour le temps, que comme c'est à la France qu'on veut profiter, il serait à désirer qu'on fît des choses que la France puisse recevoir directement et sans réserve.

Il faut bien prendre garde de ne faire envisager rien de pénible ou de difficile. De quelque façon qu'on prononce, M. de Cambrai demeurera seul de son parti, et n'osera résister.

On croit que ses lettres, dont je vous ai envoyé copie, tendent à faire peur à Rome, et à lui faire craindre de s'engager dans une grande affaire. Prenez le contre-pied et montrez que, quoi qu'on fasse, il n'y a rien à craindre d'un homme qui ne peut rien. Il est regardé dans son diocèse comme un hérétique; et dès qu'on verra quelque chose de Rome, dans Cambrai surtout et dans les Pays-Bas, tout sera soulevé contre lui.

Quoique je présume bien qu'on aura peine à entrer dans des qualifications particulières, et qu'on ne jugera pas le démêlé assez important pour demander une bulle, j'envoie cependant mes qualifications, qui vous serviront en tout cas d'instruction, ainsi qu'à M. Phelippeaux.

La différence d'hérétique et d'erroné ne vous est pas inconnue. Hérétique, est ce qui est contraire expressément, en termes clairs et directement aux décisions de l'Eglise ou à la sainte Ecriture. Pour peu qu'il y ait d'obscurité ou de besoin de raisonner, on s'en tient à la qualification d'erroné, qu'il faut prendre dans le moindre doute plutôt que l'autre, qui demande une évidence absolue. Il y a là bien de l'arbitraire et du goût; mais ce qu'il y a de certain, c'est que l'erroné suffit presque toujours en cette occasion.

A Germigny, ce 2 septembre 1697.

78. *A M. de la Broue.*

J'ai reçu votre lettre, Monseigneur, du 23 d'août. Je ne puis vous rien dire de nouveau, n'ayant encore rien appris du côté de Rome depuis l'exécution des choses dont vous avez su le projet. M. de Cambrai est chez lui, et il passe pour constant que c'est par ordre du roi. Je ne sais ce qui arrivera de changement du côté de la maison des princes. Il n'a pas tenu à mon témoignage, que l'état de M. l'abbé de Catelan ne fût assuré, et en effet je ne vois aucune raison d'y craindre aucun changement.

Il ne s'agit point du tout d'avoir recours au saint Office, dont il n'est fait mention dans aucun acte. C'est M. de Cambrai lui-même qui a porté l'affaire à Rome sans désigner à quel tribunal. Pour nous, nous ne nous rendons ni dénonciateurs ni accusateurs : et nous parlons comme témoins et comme appelés en garantie par M. de Cambrai. Je n'ai point eu de loisir pour m'appliquer à d'autres affaires qu'à celle-là, depuis qu'elle est entamée. On va commencer à donner les éclaircissements nécessaires, dont l'un sera le livre que vous avez vu, concernant la même matière. Pour l'autre dont vous souhaitez que je traite au plus tôt, il en faut laisser venir les occasions, qui ne semblent pas éloignées. Du reste je suis, Monseigneur, comme vous savez, avec tout le respect possible, etc.

J'ai reçu de gros paquets de M. de Saint-Pons sur la nouvelle rupture avec les Récollets : il m'écrit aussi sur la matière du temps, et me parle de conciliations que je n'entends pas, sur les divers sentiments, quoique opposés.

A Germigny, ce 3 septembre 1697.

79. *A son neveu*[1].

J'arrive de Dammartin où j'ai passé le 8 tout entier, et ne sais aucune nouvelle depuis samedi à Meaux. J'y reçus votre lettre du 20 août, où vous m'annonciez vos lettres du 15 par le courrier de M. de Torci, et une du 17 par M. de Barrière. J'ai reçu la première, mais non la seconde : ce qui m'a causé un grand embarras, parce que je n'y ai rien entendu.

Le mal est qu'on sera longtemps sans s'entendre. Remédiez-y le plus tôt que vous pourrez. Je devinerai le mieux qu'il sera possible. Je trouve toutes les lettres du mois d'août du 3, du 6, du 12, du 15, du 20. Celle du 17 est éclipsée seule. J'apprends à ce moment par mon frère qui rentre, que M. le cardinal de Janson est arrivé. Qu'un abbé qui était avec lui, lui avait dit que C..... n'allait point à F..... mais à quelque chose de moins. Ce ne serait rien. Tout dépendra de savoir si M. de Barrière est arrivé. Je ne sais si c'est l'abbé de Barrière; quoi qu'il en soit, il faudra attendre.

Depuis ma lettre écrite, j'ai su de M. de Reims que l'abbé de Barrière était arrivé avant-hier et en même temps que M. le cardinal de Janson. Ainsi nous avons le paquet. Demain la cérémonie se fera et l'abbé de Barrière reviendra coucher chez M. le duc de Coislin. M. le cardinal de Janson a dit de vous et de la considération où vous

1. Cette lettre qui manque dans l'édition de Versailles, a été donnée par M. Lachat dans l'édition Vivès.

étiez à Rome, tout ce qui se peut d'avantageux, à M. de Reims.

A Paris, 9 septembre 1697.

80. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 27 août. On a nouvelle que M. l'abbé de Chanterac est parti de Toulon : nous aurons besoin d'être instruits de ses démarches : surtout des explications qu'il pourrait porter. J'ai répondu à ce que j'ai pu prévoir : si vous pouvez les avoir, il faudra me les envoyer aussitôt; je donnerai toutes sortes d'éclaircissements. Il tâchera d'embrouiller, et c'est tout. Sa lettre, dont je vous ai envoyé copie, fera connaître le caractère de son esprit, qu'on dit assez de même genre que celui de M. de Cambrai, sinon qu'il est moins aigu et aussi plus solide. Vous voyez comme il est livré.

Voilà encore une lettre qu'on répand[1]. M. de Cambrai répand par là ce qu'il a déjà dit à tout le monde, qu'on était d'accord dans le fond; ce qui n'est pas vrai. Vous aurez vu dans les écrits précédents ce qu'on pense des explications.

Le roi a été bien aise de voir la diligence qu'on a faite à Rome, et le caractère des examinateurs que vous marquez.

Tout le monde à Rome qui a ici correspondance, écrit en conformité.

On vous envoie la *Déclaration* imprimée. On l'a fait imprimer, pour dissiper les faux bruits que M. de Cambrai faisait semer, qu'on n'avait rien pu trouver à reprendre dans son livre; et aussi afin qu'elle vînt plus facilement entre les mains des cardinaux et des examinateurs. On s'est dépêché de vous l'envoyer, avant qu'on eût fait les dernières corrections : vous en aurez des exemplaires corrects au premier ordinaire. Remarquez que dans l'exemplaire manuscrit que nous avons signé pour Sa Sainteté, on avait laissé des fautes, même assez considérables, surtout pour les citations, par le peu d'exactitude des correcteurs : on s'en était chargé à l'archevêché.

Les lettres de Cambrai portent que M. l'archevêque y fait bonne mine, et qu'on croit qu'il y fera une Ordonnance explicative, mais secrète. Si elle est publique, nous l'aurons. Tout n'est que finesse. artifice et embrouillement.

La cabale est puissante, mais le livre trouve toujours peu d'approbateurs.

M. de Paris donnera une Instruction, comme je vous l'ai mandé.

Nous vous envoyons encore six exemplaires de mon Livre, par l'ordinaire qui part.

M. le cardinal de Bouillon s'est excusé sur son indisposition et a peu écrit au roi.

On vous mandera d'ailleurs les nouvelles.

M. le cardinal de Janson dit ici mille biens de vous; il parle aussi très-bien de M. Phelippeaux : il doit vous écrire à tous deux. M. le cardinal de Janson a écrit à quelques-uns des députés. Il m'a dit qu'il fallait laisser quelqu'un à Rome, pour observer M. le cardinal de Bouillon et le tenir en bride. M. le cardinal de Janson et M. le cardinal d'Estrées parlent du cardinal de Bouillon. On sait que les Jésuites sont pour M. de Cambrai.

Le roi dit hier en pleine table que le parti de M. le prince de Conti se fortifiait et réussissait tous les jours. On espère beaucoup de la présence de ce prince. Le vent lui a été assez favorable. On ne le laissera manquer de rien.

Je vous prie de faire bien mes compliments à M. l'abbé d'Auvergne.

M. le cardinal de Janson dit que vous et M. Phelippeaux, vous pourrez vous servir utilement de M. Charlas[1] à qui le cardinal Albane et le cardinal Casanate se fient. J'ai fait parler le cardinal de Janson, sur ce que le premier vous dit sur mon compte; il a paru ne rien savoir de tout cela; ni rien du tout par rapport à moi, qu'en général l'estime du Pape. M. l'abbé de Barrière m'a vu, et n'a rien dit davantage; on ne soupçonne rien,

On dit ici que M. le cardinal Albane est fort ami de M. le cardinal de Bouillon. Je suis fâché de l'indisposition de cette Eminence : il faut espérer que ce ne sera rien.

Nous nous portons tous à merveille, Dieu merci. Le roi part jeudi pour Fontainebleau. Je suivrai bientôt. Je revins samedi de Marly, où il ne se fit rien pour les charges de la maison de la princesse. Je retourne demain à Versailles.

M. de Cambrai continue à semer partout, que c'est moi seul qui remue la cabale qui est contre lui. Il m'a cru le meilleur de tous ses amis, quand il m'a prié de le sacrer, et qu'il a remis tant de fois sa doctrine entre mes mains. Toute la cabale a été de le retirer de l'entêtement de Madame Guyon, à quoi j'ai travaillé de concert avec Madame de Maintenon, sa protectrice, à laquelle il doit tout, et à cacher son erreur au roi, dans l'espérance qu'il donnait de se corriger. Le roi a bien su me reprocher que j'étais cause, en lui taisant un si grand mal, qu'il était archevêque de Cambrai : voilà tout mon crime à son égard et toute ma cabale. Cependant il m'a mis seul à la tête de sa protestation à M. le nonce, et il a supprimé M. de Paris, avec lequel il m'avait mis la première fois. Le reste de sa protestation n'a rien de fort remarquable, de ma connaissance.

A Paris, ce 16 septembre 1697.

81. *Au cardinal d'Aguirre.*

La lettre de Votre Eminence m'a donné beaucoup de joie. Je suis ravi de l'approbation dont elle honore ce qu'elle a vu de mon Livre; j'espère que la suite lui paraîtra encore plus importante. Il est, Monseigneur, de la dernière conséquence qu'on donne le dernier coup au Quiétisme, qui avec de belles paroles réduit la piété à des choses vaines, la fait consister en phrases, en rabat tous les motifs, et pose des principes d'où l'on tire des conséquences affreuses. Ce qu'il y a de plus à craindre, sont les équivoques, dans lesquelles on déguise et on renferme tout le venin. Je souhaite, Monsei-

1. M. de Cambrai écrivit cette seconde lettre, pour adoucir ce qu'il avait dit de trop dur dans celle à M. le duc de Beauvilliers.

1. Antoine Charlas, de la ville de Conserans, était supérieur du séminaire de Pamiers, sous M. Caulet. Après la mort de ce prélat, les violences qu'on exerça dans le diocèse, à l'occasion de la Régale, l'obligèrent de sortir de France et de se réfugier à Rome, où il composa son livre *de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, que Bossuet réfute si souvent dans sa *Défense de sa Déclaration*.

gneur, que la santé de Votre Eminence lui permette d'entrer en cette affaire.

Je porte envie à mon neveu de l'honneur qu'il a de vous voir. Si vous étiez venu en France pour y prendre les bains, comme on l'assurait, nous partions à l'instant, M. de Reims et moi, pour jouir de la présence désirée, et de la candeur, de la piété, du savoir d'un tel ami que Votre Eminence. Je la supplie de tout mon cœur de continuer à mon neveu et à moi la précieuse amitié dont M. le cardinal de Janson me rend un si précieux témoignage. Je suis toujours avec un respect sincère, etc.

A Versailles, ce 16 septembre 1697.

82. *A Monsieur de la Broue.*

Je vous envoie, Monseigneur, la *Déclaration* que nous avons enfin été contraints d'envoyer à Rome, après qu'on a eu perdu toute espérance de ramener M. de Cambrai par la douceur. Il est vrai qu'on a nommé sept examinateurs. On ne doute point qu'il ne se prépare des embrouillements et des chicanes sans fin, dès que M. l'abbé de Chanterac sera arrivé.

On prend les mesures qu'on peut, pour empêcher Rome d'agir par le saint Office. Le Pape a dit qu'il ferait par lui-même. J'ai écrit à l'abbé Bossuet ce qu'il faut, et il sera utile à Rome. Le roi et Madame de Maintenon persistent. Les Jésuites se déclarent beaucoup. On a parlé de divers mouvements à la Cour. Je puis vous assurer que je tiens pour vous. Je ne vois rien à craindre pour M. l'abbé de Catelan, qui se conduit bien.

Je ne tarderai pas à me rendre à Fontainebleau. Nous savons que M. de Rieux parle en vacillant sur le livre et sur la matière, qu'il paraît ne pas trop bien entendre. Ceux qui ne voient pas le fond prennent ceci pour des pointilles.

A Paris, ce 21 septembre 1697.

83. *A son neveu.*

J'ai reçu votre lettre du 3 septembre, dont j'ai envoyé en même temps un grand extrait à la Cour. Vous avez vu par mes dernières lettres, que j'ai fait à M. le cardinal de Janson la confidence que vous souhaitiez avec raison [1]. Il continue à parler de vous de la manière du monde la plus obligeante, et à laquelle on ne peut rien ajouter.

Je crois que le roi est bien informé de l'état de la santé de M. le cardinal de Bouillon, par lui-même. Je suis fâché pour cette Eminence et pour les affaires du roi, que sa santé soit mauvaise : mais je vois que, Dieu merci, le mal est plus incommode que dangereux. Il a mandé au roi que le livre de M. de Cambrai n'éviterait pas la condamnation.

M. de Paris fera paraître bientôt une Instruction pour prémunir contre l'erreur, en attendant le jugement de Rome. On imprime actuellement l'écrit intitulé *Summa doctrinæ;* à quoi je joindrai une courte résolution des trois questions que M. de Cambrai m'a faites, et de deux autres.

Nous dînâmes hier chez M. le nonce : il fit un repas magnifique aux trois cardinaux, à M. de Reims, à M. de Metz et à moi. Rien n'égale la splendeur et l'honnêteté avec laquelle il vit ici, ni la considération où il est à la Cour et dans toute la prélature. Il me fit voir une lettre de M. le cardinal Spada, qui lui mandait d'envoyer sept exemplaires de mon livre, en spécifiant les additions, et sept de celui de M. de Cambrai; c'est pour les sept examinateurs. J'ai donné ordre à Anisson de porter les sept derniers à M. le nonce dès aujourd'hui sans parler de moi. Pour les miens, vous les pourrez fournir, moyennant les six que je mis encore à la poste par le dernier ordinaire, et quatre que j'enverrai par le prochain.

M. de Paris a reçu un bref fort honnête. Le Pape lui a fait dire par M. le nonce, qu'il accorderait des pensions aux curés infirmes de son diocèse par forme d'aliment à certaines conditions. J'en demanderai autant; mais je réserve d'en parler aussi bien que de votre indult, jusqu'au temps où je verrai M. le nonce à Fontainebleau : il est toujours bien disposé. Si la lettre du roi au Pape se divulgue, envoyez-la-nous : quoique nous en sachions le contenu, la propre teneur est bonne à garder [1].

J'ai oublié de vous dire sur le livre de M. de Cambrai, que visiblement son dessein est de défendre indirectement Madame Guyon, et de se mettre à couvert en faisant voir que le refus de la condamner n'empêche pas qu'il n'enseigne une bonne doctrine. On ne croit pas que ce livre lui fasse beaucoup d'honneur, n'étant élevé qu'en paroles et en phrases, comme j'ai dit. Nous n'avons sur ce point qu'à ne dire mot. On ne parlera que trop pour nous, et le livre tombera de lui-même.

A Paris, ce 23 septembre 1697.

84. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 10; au moins j'ai lu ainsi, quoique le chiffre fût un peu brouillé. Tâchez d'écrire les dates, les chiffres et les noms bien nettement. La lettre de M. Phelippeaux, qui était dans le même paquet, était du 2.

L'addition du P. Damascène aux examinateurs [2] est fâcheuse. Voilà trois examinateurs indisposés contre le Français et contre nous, à cause du cardinal Sfondrate : cela paraît ici bien affecté. J'en parlerai à M. le nonce à Fontainebleau, où je serai jeudi. Je coucherai mercredi à la Fortelle.

Nous savons que M. de Cambrai envoie son livre en latin avec quelques notes : la question sera principalement de voir si le tout sera bien conforme à l'original.

J'enverrai les mémoires nécessaires. Un Père Jacobin, nommé le P. Clerc, du couvent du faubourg Saint-Germain, est venu me demander des instructions de la part du P. Massoulié.

J'ai envoyé par M. Anisson quatre exemplaires de la seconde édition de mon livre *sur les états d'oraison*, vingt *Déclarations* latines, vingt *Additions* [3]. M. le nonce m'a fait voir dans une lettre de M. le cardinal Spada, qu'on demandait fort les *Additions*. On y joint un mémoire manuscrit, sur lequel on a fait la *Déclaration*. Il comprend beaucoup plus de choses, les traite bien plus amplement et qualifie :

1. Du séjour que l'abbé Bossuet devait faire à Rome.

1. Il paraît bien clairement que Bossuet n'était pas l'auteur de cette lettre, comme les partisans de Fénelon le répandaient.
2. Le P. Damascène, de l'ordre des Mineurs conventuels, était l'approbateur du *Nodus prædestinationis dissolutus*, du cardinal Sfondrate.
3. Il s'agit des additions faites par Bossuet à son *Instruction sur les états d'oraison*.

c'est pour cela qu'on ne l'a point fait imprimer. Vous n'aurez aujourd'hui que la première partie, qui consiste en vingt remarques : il y en a encore vingt-trois, qu'on enverra par l'ordinaire prochain. On pourra mettre ces instructions en mains affidées : étudiez-les, vous et M. Phelippeaux, vous y trouverez tout; mais nous avons voulu nous réduire à ce qui est de plus essentiel. Il est bon qu'il y ait des gens qui voient tout : vous pouvez montrer le mémoire à Granelli[1].

On verra au premier jour dans une Lettre pastorale de M. de Paris, qui ne se publiera point que nous ne l'ayons vue. Je fais imprimer pour vous, mais non pas divulguer ici, l'écrit latin intitulé *Summa doctrinæ*.

J'attends les nouvelles de l'arrivée de M. de Chanterac : il est fort artificieux.

Je vous prie, vous et M. Phelippeaux, de bien couvrir votre marche, et de concerter tous vos pas : cela est de la dernière conséquence pour les deux Cours et pour tous les spectateurs.

A Meaux, ce 29 septembre 1697.

85. *Au même.*

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui seulement votre lettre du 17 septembre : le courrier est arrivé tard à Paris, et les lettres ont retardé de deux jours entiers. J'ai fait imprimer l'écrit latin, qui est intitulé *Summa doctrinæ*, pour Rome seulement, et vous l'aurez par l'ordinaire prochain. Vous recevrez peut-être par celui-ci, une *Ordonnance* de M. de Reims contre des thèses que les Jésuites ont soutenues à Reims à la louange de Molina et de sa doctrine. Je n'ai que faire de vous en dire; vous la verrez.

Vous ne me parlez point du tout de M. le cardinal Nerli; cependant on dit que c'est un personnage.

Je crois vous avoir mandé que M. l'abbé de Chanterac porte la version latine du livre des *Maximes des Saints,* avec des notes. Je suis bien aise de vous voir appliqué à l'ouvrage sans trop de confiance.

Avant mon arrivée ici, le roi avait parlé à M. le nonce de Damascène, comme d'un surnuméraire suspect, qu'il fallait ôter. On avait aussi parlé de Gabrieli, feuillant, sans le nommer, parce qu'on n'en savait pas le nom. J'ai empêché qu'on ne poussât plus loin cette affaire, et je l'ai fait de concert avec M. le nonce, qui paraît toujours bien disposé : nous le tiendrons en bonne humeur.

Vous recevrez deux gros cahiers de Remarques sur le livre de M. de Cambrai, dont je vous ai déjà écrit. La dernière correction n'y est pas, parce qu'on n'a eu aucune vue de les donner au public, surtout à cause des qualifications; mais des gens instruits s'en pourront servir pour découvrir le venin du livre.

On fait grand bruit à Paris de deux livres envoyés à Rome de la part de M. de Cambrai : l'un autorisé par M. de Paris, alors évêque de Châlons, c'est le livre du Frère Laurent, dont je crois que nous avons parlé; l'autre s'appelle *Les fondements de la vie spirituelle*, approuvé de moi étant doyen de Metz, où l'on prétend que la nouvelle spiritualité est tout du long; mais ce n'est rien, et tout le contraire s'y trouve dans l'endroit qu'on m'oppose, chapitre V, que je vous marque à tout hasard, afin que s'il vous tombait entre les mains vous sussiez ce que c'est.

Continuez à m'instruire; rien ne tombe à terre. Si la cabale est grande à Rome, comptez qu'il en est de même ici : mais nous avons toujours pour nous le roi et Madame de Maintenon. J'instruirai M. de Paris et M. de Chartres de ce que vous m'apprendrez.

J'approuve tout ce que vous me mandez que vous faites. Portez-vous bien seulement, et priez Dieu qu'il vous conduise dans la défense de sa cause.

A Fontainebleau, ce 7 octobre 1697.

86. *Au même.*

Je ne sais pourquoi votre paquet ne m'a point encore été rendu. M. le cardinal d'Estrées a eu le sien : je ne vois pas à quoi attribuer ce retardement[1]. Je vous prie d'être soigneux d'envoyer à temps à la poste : je suis bien persuadé que vous n'y manquez pas.

Nous avons vu des lettres où il paraît que M. l'abbé de Chanterac commence à débiter ses denrées, et que tout Rome est attentive à cette matière.

Le P. Estiennot écrit au cardinal d'Estrées qu'on vise du côté du cardinal de Bouillon à un *donec corrigatur*. Ce ne serait qu'augmenter le mal, au lieu de l'apaiser. Si l'on ne fait quelque chose de tranchant, on perdra tout, et la dignité du Saint-Siége sera rabaissée. Cette qualification ne convient point à un livre dont le tout, dès le fondement, est mauvais; et elle ne ferait qu'un mauvais effet. Le cardinal d'Estrées croit qu'il se faut contenter d'une censure *in globo :* il dit que le détail causerait un *imbroglio,* qui ferait tout abandonner au Pape.

Le cardinal de Bouillon enrage de vous voir à Rome. Il faut que vous et M. Phelippeaux couvriez votre jeu, pour ne point faire dire que les Français se battent. Faites bien considérer ceci à M. Phelippeaux, et considérez-le bien vous-même : vous avez affaire de tous côtés à des gens bien fins.

Vous recevrez un paquet de l'ouvrage latin[2] : prenez bien garde à la manière de le donner. On ne vise qu'à faire paraître que c'est ici une querelle particulière.

M. de Cambrai a fait une assemblée de docteurs, pour examiner une *Ordonnance* imprimée et non publiée.

Nous nous portons tous parfaitement bien. M. Chasot a eu un tantin de goutte.

Souvenez-vous bien de frère Laurent[3], qu'on objecte à M. de Paris. Vous recevrez peut-être par cet ordinaire, une lettre sur cela, qui est fort bien faite sous le nom de M. de Beaufort, et qu'on pourra faire courir, pour peu qu'on parle de ce livret.

L'*Ordonnance* de M. de Reims, sur Molina et la grâce[4], est ici et à Paris admirée de tout le monde : il vous en envoie; il est à Reims.

A Fontainebleau, ce 14 octobre 1697.

1. L'un des examinateurs.

1. Le cardinal de Bouillon avait retenu le paquet jusqu'après le départ du courrier.
2. *Summa doctrinæ.* — 3. Carme déchaussé, un de ces mystiques qui ne gardent aucune mesure dans l'expression.
4. Cette *Ordonnance*, datée du 15 juillet 1697, condamnait deux thèses soutenues chez les Jésuites de Reims, au mois de décembre précédent. Pour

87. *Au même.*

VOTRE lettre du 1er octobre, qui était dans le paquet de M. Blondel, me fut rendue hier. Le courrier extraordinaire nommé Raisin, qui devait apporter le paquet de la veille, m'a dit qu'il avait reçu défense de M. le cardinal de Bouillon de se charger d'aucun paquet; et que tout ce qu'il avait pu faire était de prier le secrétaire de Son Eminence de vous renvoyer le vôtre, sans qu'il en sache rien davantage. Les ministres du roi ont leurs raisons, et c'est à vous à prendre d'autres mesures par les voies ordinaires.

On est bien aise ici de savoir que M. le cardinal de Bouillon ait été si heureusement rétabli par le bon air de Frescati. J'apprends qu'il a mandé au roi, à ce qu'il paraît, de très-bonne foi, comme j'apprends, qu'il ne se mêlerait de rien en l'affaire de M. de Cambrai. J'ai envoyé à M. le nonce sept exemplaires qu'il m'a demandés, du livre français de ce prélat. Nous vous avons envoyé deux douzaines d'additions, qui serviront à suppléer les premières éditions qui pourront venir par Livourne. Vous direz toujours que vous partez.

On trouve ici que tout est à craindre des artifices de la cabale : que tout traînera en longueur; qu'il arrivera quelque changement; et on ne peut prendre confiance aux examinateurs. Je suis presque le seul qui croit que Dieu fera un coup de sa main, et ne permettra pas que la chaire de saint Pierre se déshonore par conniver à une si mauvaise doctrine, et si contraire à l'Evangile et à ses propres décisions.

M. de Cambrai a cent bouches pour débiter ses faux avantages. On mande de Rome qu'on consultera le cardinal Pétrucci, qui voudrait tenir un milieu entre M. de Cambrai et nous. Il serait bien étrange qu'on nous mît entre ses mains. Nous l'avons épargné, jusqu'à ne faire nulle mention des censures de ses livres[1].

Faites bien réflexion à ce que je vous ai mandé par l'ordinaire dernier. Allez au mieux plutôt qu'au plus court, si ce n'est que vous prévissiez de grandes longueurs. Le roi attend ce qu'on aura fait sur ce qu'il a fait dire par M. le nonce[2]; et Sa Majesté pressera quand il sera temps. Je ferai la relation que vous désirez.

J'ai vu une lettre de Monsignor Giori à M. le cardinal d'Estrées, qui dit que tout va bien, mais qu'on prépare des longueurs. Il faut faire entendre que le livre est court, la matière bien examinée, déjà jugée en la personne de Molinos, de La Combe, de Madame Guyon, de Bernières, et qu'ainsi l'on doit être prêt.

M. le cardinal d'Estrées m'a parlé du P. Péra, jacobin, comme pouvant donner des avis sûrs.

La lettre de M. de Cambrai est imprimée. Il se fait applaudir dans tous les lardons et les journaux de Hollande. Je vous en envoie l'extrait : c'est constamment M. de Harlay qui a fait dresser l'article.

Par les lettres du 7, les affaires de Pologne prennent un bon tour. Les ratifications de la paix sont venues. On la publie aujourd'hui à Paris. On dit que l'empereur fait le difficile, mais on ne doute pas de l'acceptation. On n'a rien déclaré pour les charges. Je pars demain à Fontenay coucher. Le lendemain dîner à la Fortelle. Jeudi à Meaux, où se rendra ce jour-là même M. l'intendant que nous trouverons le soir à Fontenay.

Prenez garde, en donnant l'imprimé de la *Déclaration*, de corriger les endroits qu'on a marqués à la main, qui sont importants.

Nous nous portons fort bien, Dieu merci.

Faites bien, dans l'occasion, mes compliments respectueux à M. le cardinal de Bouillon. M. le cardinal de Janson est à Beauvais, fort occupé de son diocèse.

Faites bien sur l'Ordonnance de M. de Reims, qui est ici fort estimée, et en effet fort sage, fort savante, fort curieuse et nécessaire après les thèses.

Le roi est prévenu qu'on machinera pour vous obliger à revenir. On croit votre séjour nécessaire.

A Fontainebleau, ce 21 octobre 1697.

88. *Au même.*

IL faut commencer par vous annoncer la réception de vos lettres du 8 et 11. Le dernier paquet par M. le cardinal d'Estrées, celui de M. de Reims, qui est chez lui, n'est pas encore arrivé jusqu'à moi.

M. le cardinal de Bouillon m'a honoré d'une grande lettre pleine de bonté. Vous jugerez par ma réponse, que je vous envoie, de ce qu'elle contenait.

Je retournerai à Paris incontinent après la Toussaint.

On n'a encore rien déterminé sur la maison de la princesse.

Je conçois votre raison pour que le roi parle au nonce.

J'ai bien entendu l'Allemagne et l'Espagne.

Vous aurez par l'ordinaire prochain, sans tarder, la *Relation*[1] que vous voulez. J'ai reçu la copie que M. Phelippeaux m'a envoyée.

M. de Paris prépare, et imprime actuellement une *Ordonnance* contre M. de Cambrai.

Le mouvement que se donnent ici les amis de M. de Cambrai est incroyable; ce qui nous oblige à instruire le peuple, et à préparer les voies au jugement qu'on attend. Les politiques répandent qu'on aura de grands ménagements, pour ne point flétrir un archevêque. Je ne le puis croire : ce serait tout perdre. Plus une erreur si pernicieuse vient de haut, plus il en faut détruire l'autorité. Il sera temps de le ménager pour sa personne, quand on aura foudroyé une doctrine qui tend au renversement de toutes les prières et de toutes les conduites de l'Eglise.

Gardez toujours avec M. le cardinal de Bouillon, les mesures de respect et de confiance, que je vous ai marquées par ma précédente.

C'est M. le maréchal de Noailles qui m'a prié de

la rédiger, M. le Tellier avait emprunté la plume du célèbre Vuilasse, professeur de Sorbonne; c'est du moins ce que dit le *Journal des Savants*, du 17 janvier 1698. La querelle entre M. de Reims et les Jésuites fit alors beaucoup de bruit, et il en sera plusieurs fois question dans la suite de cette correspondance.

1. Le cardinal Pétrucci avait été disciple de Molinos. L'inquisition l'obligea d'abjurer ses sentiments.

2. Le roi avait témoigné le désir que le P. Damascène fût retranché du nombre des examinateurs.

1. Les remarques latines de cet abbé sur les dix premiers articles du livre des *Maximes*.

vous envoyer la lettre sur le frère Laurent[1] : vous ne vous presserez pas.

M. l'archevêque de Cambrai a imprimé et publié une *Ordonnance* explicative de son livre, et pareillement explicative de sa prétendue tradition : il la tient cachée, et à Cambrai même on n'en a point d'exemplaire[2]. Il l'a fait imprimer en trois ou quatre lieux différents, afin de rendre plus difficile le ramas des feuilles. On est étonné du soin de cacher une Ordonnance publique. Il la veut envoyer à Rome furtivement et nous la cacher, pour surprendre et nous ôter le moyen d'en découvrir les erreurs. Un évêque savant, à qui il l'a communiquée, m'a fait savoir qu'elle était pire que le livre : l'évêque de Toul[3].

J'embrasse M. Phelippeaux.

A Germigny, ce 27 octobre 1697.

89. *A M. de Noailles, archevêque de Paris.*

Je ne trouve rien qu'à admirer dans votre *Instruction*. Elle est solide, elle est profonde, elle est correcte, elle est docte; et si j'avais à reprendre quelque chose, c'est seulement qu'elle pourrait paraître un peu trop chargée de doctrine et de passages. Ce défaut est trop beau pour le corriger. J'ajoute que tout le monde n'en verra pas également l'ordre, quoique si l'on suit avec attention les titres de la marge, ils serviront de reposoirs et de guides. Il me semble qu'à la page 51 il ne faudrait pas dire[4] si généralement, qu'on ne trouve aucune trace dans les martyrs de ces précisions subtiles. Il y en a un exemple dans Victor de Vite : on en pourrait trouver quelque autre. Cela ne fait rien dans le fond, et on en est quitte pour adoucir un tant soit peu l'expression.

Je vous supplie, mon cher Seigneur, de bien observer ces mots de la page 75, que *si l'on continue à vous accuser, comme on a fait*, etc. Il me paraît que ces excuses ne sont pas de la sublimité et, pour ainsi dire, de la magnanimité d'une *Instruction pastorale*. Vous paraîtrez trop ému du bon méchant mot d'un prélat que vous connaissez, et que tout le monde connaît, et des caractères qu'il vous a donnés à vous et à moi. Plusieurs croiront même que vous aurez voulu repousser à mes dépens le caractère de rigueur qu'il m'attribue. Ce n'est pas votre intention, je le sais; mais je dis aussi qu'il ne faut pas qu'on le puisse ni dire, ni penser. Votre indulgence, qu'il faudrait plutôt appeler *patience sainte et charitable*, a servi à la vérité, puisqu'elle a servi à la conviction. Il n'y a point eu de rigueur en cette affaire, puisqu'on ne s'est déclaré qu'à l'extrémité. Notre *Déclaration* n'est pas un acte de rigueur; elle porte sa justification en elle-même. Ce n'est pas une rigueur dans votre *Instruction*, d'avoir marqué en trente endroits les paroles du livre de M. de Cambrai : il est désigné trop clairement pour donner lieu à aucun doute. J'ôterais pour cette raison ces mots : *Le ménagement qui est dû au mérite et au caractère de l'auteur*. Ces excuses me semblent peu nécessaires après notre *Déclaration;* et il me paraît plus noble, par conséquent plus épiscopal, de se justifier par le fond. C'est une assez bonne raison que celle *d'attendre le jugement du Pape*, et je crois que le reste fera parler sans nécessité. Je suis à vous, comme vous savez, mon cher Seigneur.

J'ajoute que cette *Instruction*, avec ces petits correctifs, ne saurait trop tôt paraître : je la garde pour la mieux goûter moi seul.

A Marly, ce 3 novembre 1697.

90. *A son neveu.*

J'ai reçu vos lettres du 15 octobre. Vous apprendrez par cet ordinaire, que le roi m'a donné la charge de premier aumônier de Madame la duchesse de Bourgogne. J'en reçus la nouvelle mercredi dernier à Germigny, par un courrier de M. de Pontchartrain, de la part du roi. J'ai laissé passer la Toussaint, pour faire l'office; et hier je partis pour venir ici coucher, et faire mes remercîments. Le roi me dit tout ce qui se peut d'obligeant, de confiance, et Monseigneur de même; et je vous puis dire que ce fut une joie publique dans toute la Cour. Je verrai demain la princesse. On croit que le roi, qui n'a point nommé la chapelle, me veut faire l'honneur de m'en parler : il ne m'a encore rien dit. Nous avons résolu, mon frère et moi, de ne vous proposer pour rien. Il faut espérer que par votre bonne conduite on aura mieux. Ne doutez pas que je ne m'applique à vos avantages plus qu'aux miens, puisque dans les choses temporelles, vous pouvez, en continuant, faire mon principal objet.

Vous recevrez par cet ordinaire, la nouvelle *Instruction pastorale* de M. de Cambrai, dont je vous ai tant parlé dans mes précédentes : rappelez-en la mémoire. Je vous ai mandé combien artificieusement elle a été faite, et quel en est le dessein. Vous verrez par la date, qu'il y a six semaines qu'elle est publiée : on a voulu avoir tout ce temps-là pour prévenir Rome si l'on pouvait, et embrouiller les affaires. Elle doit faire un effet tout contraire. On voit un homme qui recule sur tout, qui ne sait comment couvrir ses erreurs, et qui n'a pas l'humilité de les avouer. C'est justement pour convaincre que le livre est visiblement condamnable, puisque l'auteur ne le peut sauver qu'en le tournant à contre-sens. C'est l'effet que vous attendiez de l'explication : vous avez très-bien raisonné; et en général, je vous puis dire que tous les raisonnements que vous faites dans la matière sont très-justes. Je vous enverrai bientôt de courtes remarques[1] sur cette *Ordonnance*. En attendant, voilà le récit que je vous ai promis[2] : il ne le faut communiquer qu'à peu de personnes qui soient sûres.

M. le cardinal de Janson est à Beauvais, très-

1. Cette lettre, adressée au maréchal de Noailles par l'abbé de Beaufort, grand-vicaire de Paris, avait pour but de justifier ou d'expliquer le livre du frère Laurent.

2. Il s'agit ici de *l'Instruction pastorale* datée du 15 septembre, mais qui ne fut en effet publiée qu'à la fin d'octobre.

3. Henri-Pons de Thiard de Bissy, né le 25 mai 1657, nommé évêque de Toul en 1687. Il refusa l'archevêché de Bordeaux en 1697, et fut choisi par Louis XIV, le 10 mai 1704 pour successeur de Bossuet dans le siége de Meaux, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Clément XI le fit cardinal en 1715. Il mourut à Paris, à Saint-Germain-des-Prés, dont il était abbé, le 26 juillet 1737.

4. On voit dans l'*Instruction* de M. de Noailles, qu'il a eu égard aux observations de Bossuet, en corrigeant ou adoucissant les différentes expressions que le prélat reprenait.

1. Bossuet ne se borna pas à de courtes remarques, mais il fit un écrit assez étendu, sous ce titre : *Préface sur l'Instruction pastorale donnée à Cambrai le 15 de septembre 1697*.

2. C'est l'écrit intitulé : *De quietismo in Galliis refutato,* que nous avons placé à la tête de cette correspondance.

heureusement appliqué à son diocèse. Ne doutez pas de mon attention à ce que vous me marquez par rapport à lui[1], et à M. le cardinal d'Estrées. Le dernier n'est point ici.

M. de Celi apporta avant-hier la nouvelle de la signature de l'empereur.

Tant ce qu'il y a ici de bons évêques, et moi plus que personne, nous faisons des vœux continuels pour la conservation de Sa Sainteté; et jamais Pape ne fut ni plus révéré ni plus chéri.

Assurez-vous que je ne partirai point d'ici, s'il plaît à Dieu, sans avoir fait résoudre ce que vous croyez nécessaire. Le roi est toujours porté pour le même zèle, et il ne faut que lui montrer le bien. C'en est un grand qu'il a fait d'avoir dès le lendemain de la paix, et avant la signature de l'empereur, déchargé tout le royaume de l'ustensile, de la capitation et de la milice : c'est relâcher tout d'un coup quarante millions.

Les nouvelles de la Pologne vont toujours de mieux en mieux pour M. le prince de Conti, dont la prudence, la modération et la capacité font la merveille de toute la nation, dont les seigueurs le trouvent instruit de leurs affaires mieux qu'eux-mêmes.

M. le cardinal de Bouillon sera bien aise par sa bonté de la nouvelle grâce que j'ai reçue; et je vous prie de lui en donner l'avis de ma part, en l'assurant de mes respects.

Le P. Augustin voudrait qu'on fît agir le roi dans l'affaire du P. Serri : je le voudrais, mais il faut du temps et des occasions pour cela.

A Marly, ce 4 novembre 1697.

91. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 22 octobre. Quoique après ma nomination on attendît celle du reste de la chapelle, il ne s'est rien dit du tout sur cela. On revint samedi de Marly, d'où je suis venu ici. Je vais faire un tour à Paris, pour retourner au plus tôt à la Cour.

M. le cardinal de Bouillon a écrit sur mon sujet à M. l'abbé de Fleury[2], une lettre à peu près de même sens que celle que vous pouvez avoir comprise par ma réponse. Il se défend fort de se mêler de l'affaire de M. de Cambrai, et dit qu'il ne croit pas que vous ayez aucun sujet de vous plaindre de lui. C'est ainsi qu'il a la bonté de parler, ajoutant même qu'il vous avait offert de tenir chez lui la place d'ami, qu'y tenait M. l'abbé de Polignac. J'ai prié M. l'abbé de Fleury de faire de ma part toutes les honnêtetés que je dois à des bontés si obligeantes. J'ai fort assuré que vous étiez dans les mêmes sentiments : je suis bien persuadé que vous parlerez et agirez sur ce même pied, et je vous en prie.

Je pensais vous envoyer quelques remarques sur l'*Instruction pastorale* de M. de Cambrai : je ne sais si j'en aurai le loisir.

J'envoie à M. le grand-duc, pour contenter sa dévotion, l'office de saint Fiacre, qu'il a demandé.

Le roi a parlé à M. le nonce, et fera ce qu'il faut. M. le nonce dit qu'on ne lui mande rien de Rome, ni pour ni contre. Le roi continuera d'agir.

Conduisez-vous toujours avec votre prudence ordinaire. Vous pouvez adresser à M. Torci et à M. Blondel ce que vous aurez de conséquence à m'envoyer.

M. de Metz[1] et l'abbé de Castries, qui sont venus me surprendre ici à dîner, vous font bien des compliments.

A Versailles, ce 11 novembre 1697.

92. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 29 d'octobre, et je suis bien aise de vous voir toujours au fait et fort attentif. J'attends par l'ordinaire prochain l'événement de votre projet[2]. Il ne faut point sans nécessité demander l'audience au Pape, à cause du grand éclat que cela ferait; mais agissant par le conseil que vous me marquez, vous ne sauriez que bien faire. Prenez garde de parler toujours en mon nom, sans mettre en jeu celui dont on ne doit point parler sans ordre[3].

Vous avez vu présentement l'*Instruction pastorale* de M. de Cambrai : vous remarquerez aisément que tout y est déguisement et artifice. Je travaille à la réfuter sommairement. Ce n'est pas une explication, mais un autre livre, mauvais et censurable comme le premier.

M. de Paris doit envoyer aujourd'hui à Rome son *Instruction pastorale*[4]. Il n'y nomme point M. de Cambrai, ni son livre; mais en trente endroits il en rapporte des quatre et cinq lignes, qu'il foudroie d'une étrange force.

Je vous envoie une petite lettre de M. l'abbé de Beaufort à M. le maréchal de Noailles, sur le sujet du frère Laurent, carme déchaussé. Vous verrez avec combien peu de ménagement un homme de l'archevêché et bien avoué de son patron, parle de M. de Cambrai.

Outre l'*Instruction pastorale* de M. de Cambrai, il remplit le monde de petits ouvrages, qu'il répand par le nombre infini de ses émissaires. En un mot, quoi qu'il dise et quelque beau semblant qu'il fasse, il n'a guère envie de se soumettre; mais il le fera malgré lui, parce que si Rome prononce, il ne trouvera pas un seul homme pour le suivre.

M. l'abbé de Fleury l'aumônier a reçu une lettre de M. le cardinal de Bouillon par rapport à moi, où il veut toujours que je croie qu'il ne se mêle de rien. Cet abbé doit répondre que je crois tout ce qu'il dit, et que je n'entre en nulle connaissance de sa conduite, qui ne peut être que bonne et conforme aux ordres qu'il a. Je me réduis toujours sans plainte et sans chagrin, à dire que cette Eminence ne me fait pas assez de justice, sur ce qu'il me paraît trop regarder cette affaire comme une querelle particulière entre M. de Cambrai et moi.

Comme il parle de vous, je prie cet abbé d'assurer que vous recevez de ce cardinal toutes sortes de bons traitements, et que vous n'avez qu'à vous en louer. En lui demandant toujours sa bienveil-

1. Il s'agissait d'engager l'un ou l'autre de ces deux cardinaux à prendre pour conclaviste l'abbé Bossuet, si le Pape venait à mourir.

2. André-Hercule de Fleury, né à Lodève le 22 juin 1653, d'abord aumônier du roi, fut nommé en 1698 à l'évêché de Fréjus, dont il se démit en 1715. Il devint précepteur de Louis XV, cardinal en 1726, puis ministre d'Etat, et mourut à Issy, le 29 janvier 1743.

1. Du Cambout de Coislin, neveu du cardinal de ce nom.

2. Ce projet consistait à demander qu'on se conformât dans l'affaire de M. de Cambrai, aux règles du saint Office, et qu'on ne communiquât point à l'abbé de Chanterac les délibérations.

3. Le roi. — 4. Elle est intitulée : *Instruction pastorale... sur la perfection chrétienne, et sur la vie intérieure, contre les illusions des faux mystiques.* 6 octobre 1697.

lance et sa protection, vous ne sauriez lui rendre trop de devoirs.

Pour les écrits que j'envoie, que votre prévention pour moi ne vous empêche pas d'examiner ce qui convient au lieu où vous êtes ; pour moi je ne puis voir assurément que ce qui convient ici.

Les amis de M. de Cambrai n'ont rien à dire autre chose, sinon que je lui suis trop rigoureux. Mais si je mollissais dans une querelle où il y va de toute la religion, ou si j'affectais des délicatesses, on ne m'entendrait pas et je trahirais la cause que je dois défendre.

La traduction en latin de mes Remarques françaises serait bien longue. M. Phelippeaux prendra bien la peine d'en traduire ce qui sera plus utile. Mon intention est qu'elles puissent servir de mémoire à quelqu'un de confiance.

Vous devez avoir reçu deux pièces latines, qui sont pour vous et pour les personnes affidées : l'une est *Narratio;* l'autre est *Errores et qualificationes*.

Vous ne manquerez pas de nous écrire sur l'*Ordonnance* de M de Reims. On dit qu'il court une lettre contre fort impertinente.

M. Chasot, qui est ici, vous mandera les nouvelles.

Tout est encore en son entier pour la chapelle : on n'en vendra point les charges.

Le roi a pris médecine par précaution et se porte mieux que jamais.

J'attends avec impatience l'écrit latin de M. Phelippeaux : je l'embrasse de tout mon cœur.

Nous nous portons tous à merveille.

M. le cardinal de Janson est encore à Beauvais ; on l'attend ici dans peu.

A Versailles, ce 18 novembre 1697.

93. *Au même.*

Je vois, par votre lettre du 5, que vos travaux augmentent; Dieu vous bénira. Nous sommes au temps de l'embrouillement : celui du dénouement viendra, qui nous sera favorable.

Nous avons avis qu'on a ôté Damascène. J'en suis bien aise pour faire voir le zèle du roi, et pour la réputation de l'affaire, quoique ce religieux se fût expliqué pour la censure du livre. J'ai conseillé de ne rien pousser sur Gabrieli.

M. de Cambrai et ses amis crient ici victoire, mais ne nous étonnons pas de ce style. Quand ce prélat fut chassé, tout résonnait ici de sa victoire : le roi ne se souciait plus de l'affaire et tout allait bien. Il est vrai qu'en cette occasion ce n'est pas de même, et qu'on ne voyait pas une cabale si puissante et si concertée; mais la vérité sera la plus forte.

Je vous prie de chercher les moyens de voir M. le cardinal de Bouillon, et de lui dire qu'encore que je croie tout ce qu'il lui plaît sur la neutralité qu'il promet, je ne cesserai jamais de me plaindre à lui avec respect du peu de justice que Son Eminence me rend, sur la plainte que j'ai eu l'honneur de lui faire des discours qu'on avait tenus, et tendant à réduire cette affaire à une querelle particulière entre M. de Cambrai et moi. Toute la France sait que je n'ai aucune affaire avec ce prélat, ni aucun démêlé avec lui qui ne me soit commun avec les autres prélats. Je ne cesserai de renouveler cette plainte à M. le cardinal de Bouillon, jusqu'à ce qu'il m'ait fait justice, et qu'il ait daigné me répondre sur ce point. Du reste toutes les lettres de Rome disent qu'il fait son affaire secrètement de celle de M. de Cambrai : n'en croyons rien ni vous ni moi. Agissez toujours avec lui dans les mêmes sentiments de respect et de confiance, quand il vous jugera digne de vous écouter.

Vous avez pris l'esprit des explications de M. de Cambrai : comme si vous aviez eu le livre des jours entiers entre vos mains[1].

Les harangues des compagnies que je viens d'entendre, m'empêchent de vous écrire sur vos réflexions qui sont très-justes.

Vous avez reçu à présent *l'Instruction pastorale* de M. de Cambrai. C'est un moyen incontestable pour condamner le livre : et si l'Église romaine se laissait éblouir d'une explication si grossière, ce serait à ce coup qu'on pourrait dire : *Tunc qui in Judæâ sunt, fugiant ad montes.* Mais ce que dit saint Augustin sur les pélagiens arrivera plutôt : *Sed Ecclesiam Romanam fallere usquequaque non potuit.*

Il est vrai qu'il y a dans le livre, beaucoup de choses outrées contre Molinos; mais ce n'est que pour le favoriser plus finement, et mettre toute sa doctrine dans des excès.

Je vous envoie un Mémoire[2], qui vous marquera

1 L'abbé Bossuet avait envoyé de Rome à son oncle, des remarques sur la traduction latine du livre de M. de Cambrai, après l'avoir seulement parcourue rapidement.

2. Voici ce Mémoire : *Extrait de l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris contre les faux mystiques, du 27 octobre 1697, fait par l'évêque de Meaux pour montrer que l'unique but de cet ouvrage est de combattre les erreurs de M. de Cambrai.*

Instruction pastorale, p. 7, 8, sur la tradition, réfute la doctrine de l'Explication des Maximes des Saints, p. 261 ; et en particulier là même, p. 7 : *Un secret*, etc. repris de l'Explic., Avertiss. p. 1, 2 ; livre, p. 261. Encore, p. 7 : *A un très-petit nombre d'âmes parfaites*, contre l'Explic., p. 34. Encore, p. 8 : *La perfection nécessaire*, etc. Explic., p. 34, 35, 261. Là même encore : *Doctrine cachée aux Saints;* Explic., ibid. Encore Instruct. past., p. 8, 9 : *Si la perfection était celle dont parle l'Evangile;* Explic., p. 261.

Instruct. past., p. 9 : *On ose dire qu'on a caché la doctrine de la perfection presque à tous les chrétiens, même à la plupart des saints, et cela de peur de les scandaliser;* Explic. des Maximes, p. 34, 35. Là même, Instr., ibid. : *Tombe dans le désespoir;* Explic., p. 90. Instr., ibid. : *Acquiesce à sa réprobation :* Explic., p. 91. Instr., ibid. : *Faire un mystère de la perfection chrétienne :* Explic., p. 34, 35, 261; et dans l'Avertiss.. p. 1, 2, 4, 5. Instruc., ibid. : *Le lait des enfants... la nourriture des forts*, repris de l'Explic., p. 261.

Instruct. past., p. 12, contre les précisions du pur amour enseignées dans l'Eplication des Maximes, p. 28, 29, 44, 226, 227, et en général sous ces termes de *précision*, *petites subtilités*, *abstractions*, *idées abstraites*, *petites distinctions de métaphysique*, *raffinements de spiritualité*, et autres semblables répandus à toutes les pages de l'Instruct. past., surtout, p. 12, 13, 16, 17, 25, 34, 39, 40, 41, 49, 51, 52. 56, 62, 63, etc. C'est un caractère continuel du livre de l'Explic. et de son auteur, comme il est évident par l'esprit même de l'ouvrage et par sa propre expression, p. 28, 29, 44, 45, 226, 227.

Instruct. past., p. 12 : *On considère Dieu en lui-même, sans aucun rapport à soi;* Explic.. p. 28, 42, 43. Instruct., ibid. : *Désirer Dieu comme son bien, même en rapportant tout cela à sa gloire, ce n'est qu'une charité mélangée;* Explic., p. 6, 8, 9. 14, 15, etc.

Instruct. past., p. 15 et 17, à la marge : *Tous les chrétiens appelés à la perfection;* Explic., p 34, 35, 261. Instruct., p. 16 : *La plupart des saints n'ont pas été capables de la perfection, quoique ce soit la simple perfection de l'Evangile;* Explic., p. 34, 35, 261. Instruc., ibid. : *Par la subtilité de leurs précisions*, contre la précision du pur amour ; Explic., p. 28, 29, 44. Instruct., ibid. : *Avoir renoncé à tout intérêt, même éternel;* Explic., p 73.

Instruc. past., p. 17; *La chair entièrement soumise à l'esprit;* Explic., p. 76. Instruct., p. 17. : *Raffinements de spiritualités, subtilités, précisions chimériques*, contre l'Explic., p. 28, 29, 44.

Instruct. past., p. 18. : *Sans rapport à nous*, Explic., p. 28, 42, 43.

Instruct. past., p. 19. : *Une âme ne doit plus avoir..... pour tout ce qui la regarde, non pas même pour son intérêt éternel;* Explic., p 72, 73. Instruct., ibid. : *Ni perfection, ni salut, ni paradis*, etc.; Explic., p. 52, 54, 57. 226. *Instruc.*, Ibid. : *Aussi un auteur célèbre*, etc..... *un raffinement insensé;* Explic., p. 63. Plus, trois lignes de suite prises mot à mot de M. de Cambrai; explic., art. v, pag. 59. Instruct. past., ibid. : *Sacrifice de notre salut dans les dernières épreuves;* Explic., p. 90.

Instruct. past., p. 20 : *Ne vouloir plus pour soi, ni mérite, ni perfection, ni*, etc.; Explic., p. 52, 54, 57, 226. Instruc., ibid. : *Invinciblement*

dans l'*Instruction pastorale* de M. de Paris, les endroits extraits du livre de M. de Cambrai.

A Versailles, ce 25 novembre 1697.

Je diffère de parler, parce que je veux donner une courte, mais forte réfutation de l'*Instruction pastorale* de M. de Cambrai.

J'admire le peu de sincérité de M. l'abbé de Chanterac, de dire qu'on se ralentit ici. M. de Cambrai, qui se vante d'avoir pour lui la moitié de la Sorbonne, ne saurait trouver un seul approbateur de sa doctrine, ni d'aucune des propositions qu'on reprend dans son livre. Il n'a même osé dire, comme ont fait M. de Reims et M. de Paris, qu'ils avaient consulté des évêques et des docteurs.

Jamais il n'y eut une pareille illusion à celle de son amour naturel permis, qu'il étale dans son *Instruction pastorale*, pages 9 et 16. On ne pouvait rien inventer de moins convenable au livre, de moins fondé en soi-même et de plus outré. Il n'y a point de plus claire démonstration de la fausseté du livre en soi, ni de l'illusion que l'auteur fait à ses lecteurs. Son impudence est extrême d'avoir assuré, page 103, qu'il a toujours pensé de même, quand il n'y a pas trois lignes de suite qui demeurent en leur entier.

J'avoue que mes *Remarques* sont précises ; mais il n'y a pas eu moyen de les faire paraître comme elles sont, et je me remets à votre prudence.

Nous avons perdu notre cher ami l'archevêque d'Arles.

M. de Reims arrive demain à Paris.

Je viens de voir dans une lettre de Rome que M. Bernini, assesseur du saint Office, se déclare fort partisan de M. de Cambrai. A Dieu ne plaise pour l'honneur du Pape et de l'Eglise romaine, qu'elle se laisse surprendre à la plus grossière des illusions.

M. de Cambrai a écrit une nouvelle lettre au Pape au sujet de sa nouvelle explication. J'aurai la foi jusqu'au bout.

Tout à vous.

M. le prince de Conti revient. On a pillé la vaisselle d'argent et tout l'équipage de l'ambassadeur qui revient avec ce prince. J'embrasse M. Phelippeaux.

A Versailles, ce 25 novembre 1697.

94. *Au même.*

Je viens de recevoir votre lettre du 12 novembre. On va travailler à l'impression que vous souhaitez : que l'on doit envoyer feuille à feuille.

MM. les cardinaux ne sont pas ici. Prenez garde aux endroits chiffrés ; on est sujet à manquer quelques lettres qui embarrassent.

A samedi le mariage. La princesse communiera mercredi pour cela, et je ferai ma première fonction.

persuadée ; Explic., p. 87. Instruct., ibid. : *Acquiescer à la juste condamnation où elle croit être de la part de Dieu;* Explic., p. 91. Instruct., ibid. : *Il n'est plus question de lui dire;* Explic., p. 88, 89 : *Rien ne la rassure;* Explic., p. 89. Instruct., ibid., à la marge : *Sacrifice absolu de son salut, et le directeur la laissera faire;* Explic., p. 90, 91. Instruct., ibid. : *Désespoir apparent..... trouble involontaire;* Explic., p. 89, 90. Instruct., ibid. : *L'espérance désintéressée des promesses;* Explic,, p. 91.

Instruct. past., p. 21 : *Le désir désintéressé consiste à ne vouloir le salut qu'en tant que Dieu le veut;* Explic., p. 26, 27, qu'à cause que Dieu le veut. Instruc., ibid. : *L'âme persuadée invinciblement;* Explic., p. 87. Instruc., ibid. : *Le trouble est involontaire, dit-on, mais le sacrifice n'est-il pas volontaire?* Explic., p. 89, 90. Instruct., ibid. : *Sacrifice conditionnel..... absolu;* Explic., p. 87. Instruct., ibid. : *Ne pas coopérer à toute sa grâce;* Explic., p. 50. Instruct., p. 21 : *L'âme acquiesce à sa réprobation par un acte réfléchi,... et conserve l'espérance par un acte direct;* Explic., p. 87, 90, 91.

Instruct. past., p. 22. *Désespoir apparent..... péché apparent..... trouble involontaire;* tout cela réfuté; Explic., p. 87, 88, 89, 90, 91.

Instruct. past., p. 23. *Ame indifférente pour tout ce qui la regarde;* Explic., p. 72. Instruct., ibid. : *Le directeur n'a d'autre ressource que de laisser faire un acquiescement simple;* Explic.; p. 91. Instruct., ibid. : *L'ignorance orgueilleuse de ceux qui font les maîtres en Israël, sans avoir ni science ni vocation;* l'auteur de l'*Explication des Maximes* désigné; et il l'était encore mieux dans la première édition qui a été retirée, on y lisait : *Sans avoir les premières notions de la théologie.*

Instruct. past., p. 29 : *Le Dictionnaire des nouveaux mystiques;* Explic., Avertis., p. 26.

Instruct. past., p. 30 : *Ne reproche que d'avoir manqué de zèle, pour réprimer la témérité d'une femme qui enseignait la doctrine des Nicolaïtes.* C'est un caractère de M. de Cambrai et de Madame Guyon.

Instruct. past., p. 31, à la marge : *Dans le cas du précepte;* Explic., p. 66, 99.

Instruct. past., p. 34 : *L'amour pur consiste à aimer Dieu pour lui-même, sans rapport à nous;* Explic., p. 28, 42, 43. Instruct., ibidem : *Pour son intérêt éternel;* Explic., p. 73. Instruct., ibid. : *Nous ne serions pas dans la sainte indifférence, nous ne serions pas dans le degré de la résignation;* et p. 35 : *Le Fils de Dieu n'aura donc été que dans le degré de la résignation où l'on a des désirs soumis, et non pas dans la parfaite indifférence où l'on n'a plus de désirs à soumettre;* Explic., p. 49, 50.

Instruct. past., p. 35 : *Trouble involontaire de Jésus-Christ, anathème dans le concile général;* Explic., p. 122. Instruct., ibid. La résignation et l'indifférence expliquées sur d'autres principes.

Instruct. past., p. 38 : *Saint Paul et saint Martin*, etc. L'*Explication des Maximes* réfutée sur ce sujet, p. 49, 52, 56, 57.

Instruct. past., p. 39, 40 : *Vouloir son salut comme chose que Dieu veut; ne le vouloir précisément, exclusivement que parce que Dieu le veut;* doctrine de l'Explication, p. 26, 27, 52, 53, réfutée. Instruction., ibid. *Petites subtilités..... précisions métaphysiques;* c'est encore le caractère de M. de Cambrai, qui revient souvent dans l'*Instruction pastorale.* Et p. 40 : *Précisions subtiles;* le même caractère.

Instruct. past., p. 41 : *Acquiescer aux volontés connues et inconnues;* Explic., p. 61. Instruct., ibid. : *Excitations empressées;* Explic., p. 99, 100 : *Intérêt propre..... amour mélangé;* Explic., pages ci-dessus cotées et dans tout le livre.

Instruct. past., p. 44 : *Sans l'amour d'espérance notre intérêt domine sur la gloire de Dieu;* Explic., p. 4, 5, 8, 14, 22. Réfutation de ce sentiment attribué à saint François de Sales par l'auteur de l'Explic.

Instruct. past., p. 47 : *Jamais les justes ne regardent comme un cas possible, qu'ils puissent souffrir les peines éternelles, ni être privés de Dieu après l'avoir aimé toute leur vie;..... il n'y a que les nouveaux spirituels qui croient ce mal non-seulement possible, mais réel;* Explic., p. 90.

Instruct. past., p. 51. C'est une réfutation des précisions qui règnent dans tout le livre, et qui en sont le véritable caractère, comme on a dit ci-dessus.

Instruct. past., p. 53 : *Mélange de charité..... propre intérêt, etc.* Explic., p. 4, 5, 8, 9, 14, 15, 22, 23. Instruct., ibid. : *Pur amour..... vue mélangée.... cet amour étrange qui nous fait acquiescer..... purification de l'amour..... épreuves funestes :* toutes propositions tirées du livre de l'Explic., p. 10, 15, 22, 23, 87, 91, 121, 143, 144.

Instruct. past., p. 55 : *Quand on s'est échauffé..... il n'est rien de si aisé que de dire à Dieu qu'on l'aime sans rapport;* Explic., p. 28, 43. Instruct., ibid. : *Motif précis;* Explic., p. 44, 45.

Instruct. past., p. 58 : *L'idée abstraite de l'être en général;* Explic., p. 187.

Instruct. past., p. 59 : *Perdez non-seulement toute image sensible, mais toute idée distincte et nominable,* etc. *La contemplation pure bannit tout cela : aucun n'a cru que la considération des personnes divines et de l'humanité de Jésus-Christ fût incompatible avec la pure contemplation : qu'il n'y peut avoir d'autres idées que l'idée abstraite de l'être en général;* contre l'Explic. des Maximes, p. 186, 187 et suiv.

Instruct. past., p. 60 : *La pure contemplation exclut les idées*, etc. Explic., p. 189.

Instruct. past., p. 62 : *Idées particulières et nominables;* contre l'Explic, p. 186.

Instruct. past., p. 65 : *Dès lors la vie intérieure et l'oraison est en péril;* c'est la lettre de M. de Cambrai du 3 août, écrite à un ami que l'on reprend.

Instruct. past., p. 66 : *Ne voulant rien d'extraordinaire..... la grâce commune des justes suffit selon eux;* contre l'Explic., p. 64, 65, etc., 150, etc.

Instruct. past., p. 68 : *C'est mal combattre le Quiétisme, de dire simplement que l'âme contemplative n'est pas privée pour toujours de la connaissance du Sauveur;* Explic., p. 194, 195. Instruct., ibid. : *C'est mal parler, de dire qu'on en perd la vue distincte au commencement;* contre l'Explic., p. 194, 195 et suiv.

Instruct. past., p. 69. Il réfute ceux qui croient qu'*on perd Jésus-Christ de vue dans les épreuves;* contre les endroits marqués en dernier lieu du livre de l'Explic. des Maximes.

Instruct. past., p. 71 : *Ne pas répondre à toute l'étendue de sa grâce;* Explic., p. 50. *Etre indifférent à son intérêt même éternel;* Explic., p. 8, 73. Instruct., ibid. : *Cet amour de nous-mêmes..... que la jalousie de Dieu attaque précisément en nous;* Explic., p. 8. Instruct., ibid. : *L'amour qui provoque la jalousie de Dieu..... ces idées bizarres de la jalousie de Dieu, qu'on nous a débitées;* Explic., p. 8, et ailleurs très-souvent, comme pag. 7, 28, 29, 73, 74, 89.

Instruct. past., p. 75 : *On sera surpris que nous n'ayons pas prononcé sur ce livre de spiritualité :* c'est celui de M. de Cambrai, de l'*Explication des Maximes des Saints*, qui pourtant est réfuté dans toute l'Instruction pastorale, comme on vient de voir, même avec des qualifications très-fortes et très-dures.

Vous verrez, par les remarques ci-jointes que M. l'archevêque de Paris, sans nommer M. de Cambrai, se déclare si ouvertement contre son livre, dont il cite en trente endroits des lignes entières, qu'il ne s'y peut rien ajouter. M. de Chartres n'a encore rien fait. L'*Instruction* de M. de Paris est très-bien reçue, et il met M. de Cambrai en pièces. La lettre de M. de Beaufort, que je vous ai envoyée sur le frère Laurent, est perçante. Vous connaissez M. de Beaufort, qui est l'homme de confiance de M. de Paris.

Le roi a encore parlé très-fortement à M. le nonce, et celui-ci a écrit selon l'intention de Sa Majesté.

M. de Cambrai continue à faire le soumis avec l'air du monde le plus arrogant. Il a fait les derniers efforts pour venir ici à la noce, mais on n'a pas voulu; dont il est bien mortifié.

Il n'y a pas un seul docteur de son sentiment. La cabale est puissante : mais tout cédera à la condamnation; il n'en faut pas douter.

A Versailles, ce 2 décembre 1697.

95. *Au même.*

On n'a point encore reçu les lettres de ce courrier : je vous écris cependant; et si elles arrivent, j'en accuserai la réception.

Toute cette Cour est d'une magnificence inouïe pour le mariage de Monseigneur le duc de Bourgogne : il fut célébré samedi; j'eus l'honneur de servir la princesse. Tout fut fait avec une grâce merveilleuse de la part des mariés. M. le cardinal de Coislin fit l'office : ce ne fut qu'une messe basse. On fit les fiançailles et le mariage en même temps, dans la chapelle royale. Les évêques étaient en rochet et camail, MM. les cardinaux à leur tête : Estrées, Furstemberg et Janson. Ils eurent hier, avec M. le cardinal de Coislin, leur audience parculière de Madame la duchesse de Bourgogne, qui les fit asseoir à l'ordinaire sur un pliant. Hier elle tint le cercle; qui fut d'un éclat extraordinaire. Toutes les princesses du sang, Madame entre autres, avaient à leur tête Madame la duchesse de Bourgogne.

M. Chasot vous dira le reste et la magnificence du feu d'artifice. Jamais le roi n'eut la mine si haute, ni ne marqua plus de joie. Monseigneur seul en approchait. On ne sait lequel des deux aime plus la princesse. Mercredi sera le grand bal royal où tout sera nouveau. Nous attendons le jour qu'on nous donnera pour prêter notre serment. J'irai à Meaux pour l'ordination et pour Noël, et reviendrai ici le lendemain de la Saint-Etienne.

Vous aurez l'imprimé des *Observations* en latin le plus tôt qu'il sera possible ; je suis très-content de ce que j'ai vu de la version. On imprimera en même temps la réfutation de l'*Instruction pastorale* de M. de Cambrai, qui est une pépinière d'erreurs. On la mettra à la tête de mes *cinq Ecrits*, que vous devez à présent avoir reçus.

L'*Instruction pastorale* de M. de Paris fait fort bien ici. Tout le monde entend qu'il n'y manque que le nom de M. de Cambrai et de son livre, car du reste de tous côtés il est mis en pièces.

Les Jésuites ont fait une remontrance à M. l'archevêque de Reims sur son *Ordonnance :* elle est respectueusement insolente. M. l'archevêque ne s'oubliera pas. J'ai un grand plaisir de voir triompher la véritable doctrine de saint Augustin. Les Jésuites me font plus de caresses que jamais, quoique je défende M. de Reims, et que, etc.; c'est avec modération, et le roi trouve tout bon, aussi bien que Madame de Maintenon.

Outre la remontrance que les Jésuites donnent publiquement, sans nom pourtant, ni d'auteur, ni d'imprimeur, ni d'approbateur, et sans privilége, il court un autre libelle outrageant contre M. de Reims : tout roule sur son humeur et sur sa famille. La remontrance n'est pas mal écrite pour le style : mais elle énonce faux en deux endroits ; l'un, où elle dit que M. de Reims condamne la science moyenne ; l'autre, où elle prétend qu'il oblige d'enseigner la prédestination *ad goriam ante prævisa merita ;* mais il a dit le contraire. Un des moyen d'autoriser à Rome l'*Ordonnance* de M. de Reims, serait de la faire imprimer à Rome, avec les marques ordinaires d'approbation ; comme on fit de mon *Exposition*, traduite en italien, qui fut imprimée à l'imprimerie de la Propagande ou du saint Office.

On écrit ici de Rome que M. l'abbé de Chanterac vante M. de Cambrai comme le défenseur contre les évêques de France, de l'autorité du Pape, de l'anti-jansénisme et des moines. Il les gracieuse à Cambrai, et leur dit qu'il se contentera, pour les recevoir à l'administration des sacrements, du témoignage de leurs supérieurs. Ils n'ont pas un homme plus opposé que lui dans le fond, mais il sait jouer.

La lettre qu'il a répandue en confirmation de celle à l'ami est pire que l'autre. Car encore qu'il y promette de se soumettre à la décision du Pape, en quelque forme qu'il parle, il menace de passer ses jours à questionner le Pape en particulier; et toute sa soumission n'est que jeu.

M. le cardinal de Janson m'envoya hier une lettre en réponse à la vôtre, qu'il m'a aussi envoyée. Il parle toujours de vous avec la même estime, la même considération et la même tendresse.

Sur le sujet de ce qu'on dit du clergé de France, vous savez quelle fut ma conduite dans l'assemblée [1] et ce que je fis pour empêcher. Du reste il faut laisser oublier cela, et prendre garde seulement à ce qui se dira sur mon compte. Vous connaissez mon manuscrit sur cette matière[2], et que M. de Cambrai peut avoir eu de M. Fleury ; mais il ne faut rien remuer.

A Versailles, ce 9 décembre 1697.

96. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 26 : je commencerai par le chevalier de la Grotte. Sa pension est assurée de deux cents écus, tant qu'il sera en pays de connaissance : à mon retour, j'entrerai dans le détail.

Je pars demain, pour ne revenir à Versailles que le 27, jour de Saint-Jean, pour le serment[3] et les autres choses. On nous a donné pour aumôniers ordinaires M. l'abbé de Castries, à qui vous ferez votre compliment, l'abbé de la Boulidière,

1. De 1682. — 2. Le manuscrit de la *Défense de la déclaration du clergé de France*.

3. Le serment que Bossuet devait prêter comme premier aumônier de la duchesse de Bourgogne.

de la Roche-Jacquelin, de Lévis de la maison de Mirepoix, et de Montmorel, frère de l'abbé des Alleurs. Le sacre de M. de Metz est dimanche prochain aux Feuillants, où il est en retraite, par M. le cardinal de Coislin, et Messieurs de Verdun et de Carcassonne.

M. de Reims apparemment vous écrira sur la *Remontrance* insolente contre son *Ordonnance*[1], par un qui se dit jésuite, mais sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans aveu, sans permission : cela réussit très-mal.

J'ai fait ce matin vos compliments à M. de Paris, qui m'a montré une lettre d'un Père Minime, qui écrit de bon sens et qui mande qu'il se concerte avec vous; ce que j'approuve beaucoup, et que je vous prie de continuer. Il lui parle de la nouvelle Congrégation, pour laquelle on avait fait une tentative inutile, et lui marque que vous m'en écrivez.

Je trouve bien long d'imprimer mes Remarques : j'en ferai un extrait, où je répondrai en abrégé aux notes et aux explications de l'*Instruction pastorale* en latin, et je serrerai la matière.

Quant à la dissension entre les évêques, il n'y en a point. Nous avons leurs lettres, contraires au livre et à l'*Instruction pastorale.* Il n'en a pas un seul pour lui, et vous pouvez le mettre en fait : j'en dis autant des docteurs. Si l'affaire n'était pas portée au Pape, on prendrait ici d'autres moyens de réprimer une erreur si dangereuse : mais M. de Cambrai s'étant adressé lui-même au Pape, on serait dans le dernier étonnement, si Rome ne condamnait pas un livre par lequel tout Molinos revient.

Je ne vous dis rien sur la joie que vous avez de ma charge : la mienne se rapporte à la vôtre.

Vous aurez des lettres sur Sfondrate. Nous sommes convenus qu'on ne ferait rien à présent sur cela, et qu'on songera uniquement à Cambrai.

Je reçois à l'instant une lettre pleine d'amitiés de M. le cardinal de Bouillon sur ma charge. Je vous prie de l'assurer de mes respects.

Je serais bien aise d'avoir l'écrit du P. Dez, s'il se peut.

M. Chasot vous mandera les magnificences plus que royales de la noce. On ne vit jamais rien d'égal.

La présence de M. le prince de Conti a consolé tout le monde de ce qui s'est passé. Le roi l'a reçu avec toutes les marques de joie et de tendresse.

Je ne sais si je vous ai mandé que j'avais vu un avis du P. Serri, admirable, sur le livre de M. de Cambrai.

Tout ce que M. de Cambrai expose dans son *Instruction pastorale* sur la doctrine, est déguisé. Il omet les articles les plus importants. Il coule sur Madame Guyon, qu'il veut défendre à quelque prix que ce soit, et l'enveloppe avec les mystiques des siècles passés, auxquels il veut faire accroire que nous en voulons dans nos censures. La traduction latine de son livre est un grossier artifice : elle est aussi vraie que les passages de saint François de Sales, dont il en a supposé, tronqué, altéré et pris à contre-sens plus de vingt.

A Paris, ce 17 décembre 1697.

1. L'auteur était le P. Daniel.

97. *Au même.*

Nous n'avons pas encore ici les lettres du dernier ordinaire.

J'ai pris mon parti de ne point faire imprimer les Remarques, qui seraient une trop longue affaire. Je ferai l'analyse des notes et de l'*Instruction pastorale* en latin. Cela sera mieux, parce qu'il contiendra un extrait des Remarques et une réponse aux explications de M. de Cambrai. Cela viendra parfaitement après le *Summa doctrinæ*, où j'en ai parlé en général, et en un mot je sens que cela sera bien.

Un Père Minime de la Trinité-du-Mont mande à M. l'archevêque de Paris, qu'après son *Ordonnance* il ne faut plus rien faire; et il me semble que le sentiment de M. le cardinal d'Estrées était de ne rien faire du tout. Mais je ne suis ni de l'un ni de l'autre avis. Il faut ici instruire les peuples, qu'on séduit par mille petits écrits et par cent bouches cachées et découvertes. L'*Instruction* de M. de Paris est admirable; mais il n'a pas trouvé à propos de la faire précise contre ce qu'a dit en particulier M. de Cambrai. Il n'y a rien contre son *Instruction pastorale*, ni contre ses notes. Je suis convaincu qu'il faut que Rome voie par nos écrits la nécessité de parler : c'est votre sentiment et celui de M. Phelippeaux. Vous me mandez même tous deux séparément, que nous n'emporterons rien que par l'évidence. Ce que je ferai sera court, et ne tendra pas à allonger : j'ajoute qu'il sera précis et démêlé, et ne laissera aucun doute, s'il plaît à Dieu. M. de Cambrai est trop inventif, et il croit trop aisément en imposer au monde.

Voilà une réponse à M. le cardinal de Bouillon sur son compliment. Nous recevons tous les jours des lettres de tous les évêques, approbatives de notre doctrine et en particulier du *Summa doctrinæ*, qui a servi à beaucoup de monde.

M. de Chartres prépare quelque chose. L'*Instruction pastorale* de M. de Cambrai a encore aliéné tous les esprits.

M. Vivant a écrit des merveilles sur la lettre[1] dès la première lecture, et encore plus après la seconde. M. Pirot m'a envoyé ce que M. Vivant lui avait écrit sur ce sujet.

A Meaux, ce 22 décembre 1697.

98. *Au même.*

Je reçois présentement votre lettre du 3 avec les papiers joints : il est fort tard, et je n'ai de temps que pour vous en accuser la réception. Vous faites bien de ne parler au Pape que dans la nécessité. Vous pouvez assurer que le roi a toujours le même zèle; mais gardez-vous bien de procéder en rien comme si vous agissiez par son ordre. On a peine à revenir d'une fausse démarche[2]. Contentez-vous d'écouter : le reste dépend du temps. Je vous en dirai davantage une autre fois.

A Meaux, lundi 23 décembre 1697.

99. *Au même.*

J'ai vu la lettre à mon frère, du 10. Il ne faut

1. La lettre de Bossuet en réponse à celle de M. de Cambrai à un ami.
2. Ce trait a rapport aux éclats que fit le cardinal de Bouillon, pour soutenir le livre du P. Dez, rejeté par les examinateurs.

point vous embarrasser des ports ni des frais pour les copistes, et autres de cette nature : n'y épargnez rien, et en m'envoyant le mémoire, j'y satisferai sur-le-champ. J'entrerai aussi très-volontiers dans les moyens de vous faire subsister, vous et M. Phelippeaux : il convient en toutes manières que ce soit honorablement, et même il ne faut point se dégrader; mais il me semble aussi que vous l'avez pris d'un ton un peu haut, et que vous devez le baisser un peu sans qu'il y paraisse. Du reste, il faut prendre courage et essuyer toutes les longueurs, même celles qui sont affectées.

C'est un bon effet de vos sollicitations, d'avoir obtenu qu'on reprît les conférences.

Il est vrai qu'il n'y a rien de plus indigne que le procédé de M. de Cambrai à notre égard, et au mien en particulier. Il y a sur cela deux choses à faire, à quoi nous ne manquerons pas : l'une de le faire connaître, et l'autre de nous montrer les plus sages.

Mon frère vous aura marqué ce qu'il a fait dire à M. de Paris de votre part. Je suis bien aise que son *Instruction pastorale* plaise : sa gloire est la mienne. Nous sommes très-unis; et vous me ferez plaisir de lui rendre bon compte, surtout de ce qui aura rapport à lui. Je n'ajoute rien de mes sentiments sur son *Instruction;* je vous les ai déjà dits, et il est vrai qu'elle est excellente et très-théologique.

Les bons Pères Minimes, qui lui rendent compte de ce qui se passe, lui inspirent quelquefois, à bonne intention, des choses qui ne sont pas convenables, comme est de n'écrire plus après son *Ordonnance*, parce que ce n'est qu'un prétexte d'allonger. Mais comme il n'a rien dit, ni sur les explications, ni sur l'*Instruction pastorale*, ni même sur beaucoup de points de la question principale, il faut bien donner les instructions nécessaires, en sorte, autant qu'il sera possible, que cela n'allonge pas. Voyez ces bons Pères, et entendez-vous avec eux autant qu'il se pourra. J'irai mon train, allez le vôtre : concilions tout; vous verrez ce que j'écris à M. Phelippeaux.

La *Remontrance* des Jésuites à M. de Reims fait grand bruit : ils l'avouent publiquement. Ils la faisaient imprimer à Rouen, où le roi en a fait saisir tous les exemplaires. Le libraire a reconnu qu'il imprimait par ordre des Jésuites; on l'a mis en prison, d'où M. de Reims a supplié le roi de le délivrer. Je vous manderai la suite de cette affaire.

Nous attendrons les moyens que vous nous donnerez de ménager sur les ports ; on prend ici les mesures qu'on peut pour ne vous point charger. On ne pouvait se dispenser de vous envoyer l'*Instruction pastorale* de M. de Cambrai, qui devient une pièce essentielle du sac.

Les bons Pères Minimes ont mandé ici, qu'on avait trouvé mauvais à Rome la *Déclaration*, comme une chose qui ressemblait trop à un jugement anticipé : mais il n'y a rien qui y revienne moins. Elle ressemble davantage à une espèce de dénonciation raisonnée, quoique ce ne soit point cela. C'est un témoignage de gens qu'on a voulu engager dans une mauvaise cause, et qui disent très-modestement les raisons qu'ils ont de désavouer ce qu'on voulait leur imputer. Aussi n'avons-nous pas vu qu'on y eût rien trouvé de mal : ce sont des tours qu'on voudrait donner aux choses.

A Versailles, ce 30 décembre 1697.

100. *A M. de la Broue.*

On a imprimé avec diligence, Monseigneur, la préface aux écrits déjà imprimés; mais j'en ai suspendu la publication, pour faire paraître à la tête dans cette préface la réfutation de l'*Instruction pastorale,* qui achèvera, s'il plaît à Dieu, la démonstration de l'erreur et de l'ignorance de M. de Cambrai. Après je me donnerai tout entier à la seconde partie, que vous souhaitez tant de voir paraître : en attendant je travaille à beaucoup de mémoires nécessaires. Du côté de Rome, les affaires y languissaient par les efforts de la cabale puissante, qui ne tâchait qu'à les faire oublier : mais j'ai envoyé des instructions, par le secours desquelles mon neveu a trouvé le moyen de ranimer tout; en sorte qu'on ira bon train, s'il plaît à Dieu. Le roi continue de presser avec zèle et vivacité. Vous seriez étonné de voir les écrits qu'on distribue à Rome de la part de M. de Cambrai : on y lit que c'est une cabale de jansénistes qui le persécute, parce qu'il n'a pas voulu entrer dans leur faction; qu'au reste c'est un homme à ménager pour défendre l'autorité du Saint-Siége, attaquée par des hommes turbulents. Il se donne aussi pour protecteur des ordres religieux : enfin il est tombé dans l'aveuglement.

Je m'assure que M. de Saint-Pons ne sera guère content de ses excès; et s'il est ébranlé par le *Summa doctrinæ,* j'ose assurer qu'il sera convaincu par les écrits que j'aurai l'honneur de lui envoyer.

Je suis, Monseigneur, comme vous savez, etc.

A Versailles, ce 3 janvier 1698.

101. *A son neveu.*

On était ici fort étonné de la lenteur qu'on semblait vouloir apporter à l'affaire de M. de Cambrai, et l'on avait peine à comprendre après la part que le roi y prend d'une manière si déclarée pour la paix de son royaume et pour le bien de la religion, qu'on y dût procéder si mollement. Il y allait même beaucoup de l'honneur et de l'autorité du Saint-Siége, que ceux qui avaient donné ces conseils n'ont guère eus en vue. Maintenant que la chose reprend son train, on est bien aise de l'heureux succès de vos sollicitations.

Il est bon de vous dire sans façon que M. le cardinal de Bouillon avait ici insinué par ses lettres, que notre *Déclaration* avait fait un mauvais effet pour nous; que le Pape l'avait regardée comme un jugement par lequel nous prévenions celui du Saint-Siége, et qu'enfin nous avions perdu toute croyance. Je vous puis assurer qu'on ne l'a pas cru, et je n'en dirai pas davantage. Rendez en toute occasion tout respect à ce cardinal : mais comme il y va de la cause de Dieu, qui ne souffre nul faible ménagement, allez votre train, et assurez-vous que vous ne serez pas abandonné. Je veux bien vous dire que le roi par sa bonté a la complaisance de n'exiger rien de M. le cardinal de Bouillon contre M. de Cambrai, qu'il sait que ce cardinal favorise; mais c'est que Sa Majesté est persuadée qu'une affaire de cette nature n'a pas besoin des offices vulgaires

de ses ministres. C'est une affaire proprement entre le Pape et le roi, une affaire de confiance entre les deux puissances; et le roi croit que c'est assez pour lui de s'expliquer à M. le nonce. Voilà ce qui est de ma connaissance, sans vouloir entrer plus avant dans les mystères d'Etat, dont je ne me mêle point. Vous pouvez vous ouvrir de ce que je vous dis à des personnes sages et bien confidentes.

On a beaucoup d'obligation à Monseigneur Giori, et on la ressent[1]. Je vois qu'il a quelque peine de ce que je n'ai pas empêché la promotion de M. de Cambrai; et il est vrai que j'aurais pu lui donner de fortes atteintes : mais les conjonctures me déterminaient alors à prendre un autre parti, et M. de Cambrai était si soumis, il savait si bien dissimuler, qu'encore que je ne fusse pas sans quelque crainte, j'avais beaucoup plus d'espérance. Quoi qu'il en soit, je me laisserai sur cela blâmer tant qu'on voudra, parce que le blâme qu'on me donne est l'effet d'un zèle que je révère.

J'ai vu ici une lettre de M. Pequini à M. le cardinal de Janson, qui parle de moi d'une manière qui me donne du courage : il me fait l'honneur de comparer mes écrits à ceux des Pères. Je vous instruis de tout cela, afin que dans l'occasion et à propos, sans affectation, vous me ménagiez les bonnes grâces de ces prélats dans l'affaire dont il s'agit.

Je verrai demain M. de Paris, et lui ferai vos compliments. Il sera bien aise de la manière dont vous faites valoir son *Instruction pastorale*, qui est venue dans une conjoncture où elle était fort nécessaire : cette *Instruction* est très-excellente.

Vous avez su la *Remontrance* à M. de Reims, que les Jésuites ont fait imprimer sans aucune permission. Cette affaire va faire grand bruit : vous en saurez davantage par le prochain ordinaire. Les Jésuites la veulent soutenir, et vous voyez ce qui en peut arriver. M. de Reims m'a fait voir sur son *Ordonnance* une lettre de M. le cardinal d'Aguirre, qui remplit de joie tous les gens de bien, et qui est digne des premiers siècles de l'Eglise.

A Paris, ce 6 janvier 1698.

102. *Au même.*

Votre lettre du 10 m'apprend des choses que je serais fâché d'ignorer. Je crois vous avoir mandé que j'ai vu entre les mains du cardinal de Janson une lettre de Monseigneur Giori, où il est écrit conformément à ce que vous me marquez : M. le cardinal de Janson m'a promis de la faire voir où il faut. On est fort aise ici de la continuation des conférences des examinateurs.

J'ai reçu de Flandre un petit livre contre le *Summa doctrinæ*, qui a beaucoup de venin et de dissimulation. Il y fait mention d'une réponse à la *Déclaration*, qui n'est pas encore venue à ma connaissance : je l'attends pour prendre ma résolution. Je ne ferai rien que de court. On ne croira pas aisément que M. le cardinal de Bouillon ait hâté la suite des conférences.

Il se passe ici une chose qui fait grand bruit au sujet de la *Remontrance* à M. de Reims sur son *Ordonnance*, que les Jésuites ont fait imprimer. Ils la croient fort respectueuse, et ce prélat la trouve pleine de dérision et de brocards. Après avoir attendu longtemps et avoir pris les mesures qu'il fallait, on lui a permis d'avoir recours à la justice du parlement, sans entamer le fond. Il s'agira seulement de la réparation sur le manquement de respect et sur une impression sans aveu. M. de Reims a donné une requête forte, mais modérée. Le provincial et les supérieurs des trois maisons des Jésuites ont été mandés à demain, pour venir avouer ou désavouer la *Remontrance*, et faire leur déclaration telle qu'ils jugeront à propos. Ils avoueront sans doute, et sur la forme leur condamnation est indubitable. Savoir comment cela tournera, et quelle satisfaction donneront les Jésuites pour prévenir ce coup, c'est ce qu'on ne peut encore prévoir. Le R. P. de la Chaise prit la peine de venir hier ici avec le P. Gaillard : ils me parlèrent amplement de cette affaire. Je leur fis quelque ouverture comme de moi-même; je les reverrai demain : il sera encore temps, parce qu'on croit que les Jésuites ont obtenu un délai de quelques jours.

Vous êtes bien obligé à M. le cardinal de Bouillon de toutes ses bontés, que je publierai ici pour vous en faire honneur. On enverra au premier jour l'*Exposition de la foi*, et le recueil d'*Oraisons funèbres* que vous m'avez demandés. Vous aurez aussi les Remarques des Anglais[1] sur M. l'abbé de Fénelon. Nous y joindrons la *Remontrance* à M. de Reims, sa Requête et l'Arrêt intervenu dessus pour mander les Jésuites. Cela s'est fait très-civilement par un greffier, qui est Dongois leur ami. Cet arrêt préjuge assez contre eux. Continuez à servir l'Eglise, Dieu vous aidera de plus en plus. Je ferai voir à M. le prince de Conti ce que vous m'écrivez sur son sujet, qui est très-juste.

Paris, le 13 janvier 1698.

103. *Au même.*

Je vois avec plaisir par votre lettre du 31, que vous êtes, Dieu merci, hors d'affaire. M. de Paris est content de votre lettre. Je n'ai point vu M. de Reims, qui apparemment est occupé de son affaire avec les Jésuites. Elle a été remise entre les mains de M. le premier président[2], en conséquence des paroles données au roi par les deux parties, sur les offres de M. de Reims.

J'ai appris aujourd'hui de M. le cardinal d'Estrées qu'il y a deux nouveaux consulteurs, dont l'un est M. l'archevêque de Chiéti, et l'autre le sacriste de Sa Sainteté. On dit que ce dernier est habile homme et fort porté au jansénisme; pour le premier, qu'il est un peu parent du Pape, qu'il veut être cardinal, et que le Pape s'y fie beaucoup. On ajoute que Sa Sainteté lui fait quitter son archevêché et lui donne une abbaye.

Le bruit de l'effet de ma *Relation* retentit ici par toutes les lettres de Rome. C'est bien fait de n'en point donner de copies : mais il sera difficile de ne la pas rendre publique, si l'on se détermine à la présenter au Pape. Dans ce cas, il faudra faire du mieux qu'on pourra. Il est bon que le

1. Ce prélat avait parlé au Pape contre la nouvelle spiritualité de M. de Cambrai. C'est ce que Bossuet avait appris par la lettre de M. Phelippeaux, et plus particulièrement encore par une lettre de M. Giori même au cardinal de Janson.

1. Bossuet veut parler ici d'un livre qu'on attribuait au docteur Burnet, anglais, imprimé en 1688 à Amsterdam, sous ce titre : *Recueil de diverses pièces concernant le Quiétisme*.

2. C'était Achille de Harlay.

Pape en soit instruit. Le roi continue à presser M. le nonce. Vous faites fort bien de vous défier des coups fourrés et de la bonne mine. On est ici bien persuadé que le P. la Chaise est pour M. de Cambrai. Nous nous portons bien.

A Paris, 20 janvier 1698.

104. *A M. de la Broue.*

Je vous supplie, Monseigneur, de me pardonner si je ne vous écris pas aussi ponctuellement que je le désirerais, lorsqu'il n'y a rien de particulier. Nous apprenons par ce dernier ordinaire, que le Pape a ajouté deux nouveaux consulteurs, dont l'un est Monseigneur Rodolovic, archevêque de Chiéti, que Sa Sainteté a appelé à Rome; l'autre est le sacriste du Pape, qu'on dit être savant homme et bien intentionné pour la bonne cause.

L'archevêque passe pour le plus savant homme d'Italie dans la lecture des Pères, après le cardinal Noris. C'est un homme de soixante-dix ans, qu'on dit être un de ceux que le Pape a réservés *in petto* pour le chapeau, et qu'il voudrait bien montrer comme son successeur.

Il paraît qu'on veut faire une bulle en forme, et qualifier les propositions : si ce sera *præcisè* où par un *respectivè*, comme dans l'affaire de Molinos, nous n'en savons rien; et il ne leur faut point faire de nouvelles peines.

Le Pape a fait dire au roi par M. le nonce, que pour faire quelque chose de solide, et ôter tout prétexte à M. de Cambrai de dire qu'il n'a pas été entendu, on attendrait ses réponses à notre *Déclaration* et à mon *Summa doctrinæ;* mais en même temps qu'on ne lui permettrait point d'abuser de cette juste complaisance, ni de pousser trop avant cette longueur nécessaire.

On ne laisse pas cependant de continuer les congrégations des consulteurs, parmi lesquels on en voit deux déclarés pour M. de Cambrai, dont l'un est le jésuite Alfaro, espagnol, qui suit le mouvement de la société toute déclarée contre nous; et l'autre se nomme Gabrieli, feuillant, si je ne me trompe, qui nous a été suspect dès le commencement. On n'a pas voulu le faire ôter, quand on fit Damascène, récollet, éditeur de Sfondrate, pour ne pas paraître incidenter. Tout le monde tient à Rome pour constant que le livre ne se peut sauver. Pour moi, par la confiance en la bonté et l'importance de la cause, je ne doute point que Dieu ne veuille à ce coup révéler cette iniquité, qui va s'insinuant dans l'Eglise d'une manière d'autant plus dangereuse qu'elle est plus secrète.

On a achevé d'imprimer ma réfutation de l'*Instruction pastorale*, et quelques autres écrits que vous aurez au premier jour, et que je vous prierai de distribuer. J'espère que la conviction de l'erreur y sera complète. Je ne ménage plus guère M. de Cambrai, qui se déclare trop ouvertement, et veut faire une illusion trop manifeste à l'Eglise.

Les écrits qu'on donne à Rome de sa part et dont j'ai des copies, portent expressément que si nous nous sommes déclarés contre lui, c'est à cause qu'il n'a pas voulu entrer dans notre cabale, qui était celle des jansénistes; et qu'on a besoin en France d'évêques comme lui, pour défendre l'autorité du Saint-Siége. Ces bassesses sont bien indignes d'un archevêque : mais j'ai vu l'accusation du janséniste écrite de sa main. Il dit aussi qu'on empêche par violence les docteurs de Sorbonne de se déclarer pour lui.

Le saint Office se remue beaucoup contre Sfondrate, et il n'y a que le Pape qui a peine à consentir à la censure : nous ne disons mot pour ne pas mêler tant d'affaires.

Vous aurez su le bruit qu'a fait la *Remontrance* des Jésuites, et la requête de M. de Reims au Parlement pour s'en plaindre. M. le premier président a accommodé cette affaire par ordre du roi. M. de Reims s'est déclaré qu'il remettrait volontiers ce qui regardait sa personne, pourvu qu'on satisfît à l'injure de l'épiscopat. On y a pourvu par l'écrit donné à M. de Reims : et avant-hier leur provincial et les supérieurs de leurs trois maisons d'ici, qui l'ont signé, le portèrent assez humblement à M. de Reims, qui les reçut assez bien.

Je ne vous dirai rien de la Déclaration, où l'on a suivi les instructions de M. de Basville de point en point. On lui est bien obligé du soin qu'il prend des affaires de la religion : je vous supplie, dans l'occasion, de lui en faire mes compliments.

Paris, le 25 janvier 1698.

105. *A son neveu.*

Votre lettre du 7 nous fait voir les nouveaux efforts de la cabale, pour traîner l'affaire en longueur, et la réduire, s'il se pouvait, à rien. Dieu ne le permettra pas, et au contraire tout tournera à la confusion de la mauvaise doctrine. On prendra les mesures qu'il faudra, pour rompre celle des partisans de M. de Cambrai : je dois aujourd'hui parler au roi sur cela. S'il y a du temps, on vous mandera le détail. Tout aboutira à faire connaître avec quelle affectation on cherche à prolonger.

Le Mémoire que je joindrai à ma lettre, si l'on a le temps, vous instruira de la conduite que vous aurez à tenir. Assurez-vous qu'on n'oubliera rien ni sur la chose, ni sur votre personne, pour prévenir les inconvénients. Le prétexte de nommer les deux nouveaux examinateurs est si évidemment mauvais, qu'il ne faut que le montrer sans le combattre. Je parlerai sobrement à M. le nonce de ce que vous m'avez mandé sur Monseigneur le sacriste. Il faut le moins qu'on pourra, rendre suspect et odieux votre ministère.

J'ai vu, entre les mains de M. le nonce deux lettres du cardinal Spada, dans lesquelles il tâche d'appuyer les raisons du délai de l'examen, et de la communication des objections à M. l'abbé de Chanterac. Il n'y a rien de mieux tourné : nous aurons soin d'y répondre ce qu'il faut, pour empêcher qu'on n'en abuse; car le fond en est bon. On fera écrire M. le cardinal de Janson, comme vous le souhaitez : on ne manquera pas aussi d'écrire à M. Giori.

Il faut tout remarquer, et ne se point montrer difficile ni pointilleux. Votre conduite est dans cet esprit : je le vois bien, et je le fais remarquer à ceux qui doivent en être instruits.

Je viens de chez le roi, tout va bien pour l'affaire générale. J'ai fait un Mémoire, dont on me doit rendre réponse dans deux jours : il est capable d'acheminer les affaires.

Mais comme je parlais au roi sur votre sujet, pour le prévenir contre les mauvais offices, il m'a fait une histoire sur votre compte. On lui a dit que vous aviez été attaqué la nuit, pistolet appuyé, et qu'on vous avait fait promettre que vous n'iriez jamais dans une certaine maison, sinon la vie : j'ai dit ce qu'il fallait. Ne vous lassez pas d'agir pour l'affaire dont vous êtes chargé : Dieu sur tout.

A Versailles, 27 janvier 1698.

106. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 21 janvier. Je vous en envoie une pour Monseigneur Giori : M. de Paris écrira dans le même sens ; je ne crois pas qu'il soit nécessaire que M. de Chartres écrive. Vous rendrez à M. le cardinal de Bouillon, à votre commodité, la lettre que je lui écris.

L'affaire de la dispute était mortelle : nous verrons si le remède que vous tâchez d'y apporter, aura le succès que vous en espérez[1].

L'affaire de l'assassinat[2] fait ici grand bruit. J'ai fait part à mon frère, qui vous l'écrira, de ce qu'on en a dit ici en bon lieu. Il faut nous mander jusqu'aux moindres circonstances, qui servent à éclaircir tout ce qu'il y a de faux ou de vrai.

M. le cardinal de Bouillon ne voudra jamais avancer, et il faut tâcher de le faire indépendamment de lui.

Le P. Latenai sera bien servi. Vous verrez, dans la lettre à M. Phelippeaux, ce que je lui mande de cette affaire.

Modérez-vous dans votre dépense, mais ne vous dégradez pas. Vous savez tout ce que suis obligé de faire : l'argent comptant est fort rare. Vous pouvez tirer sur moi de petites sommes, en les réitérant dans le besoin. Commencez par deux cents écus : mon frère vous aidera, et nous nous entendrons ensemble pour vous secourir.

A Paris, ce 9 février 1698.

107. *Ad D. Georium.*

Viro *illustrissimo Domino meo Georio, Jacobus Benignus Bossuetus, Meldensis Episcopus, salutem plurimam dat.* — Pridem suadet animus, vir illustrissime, ut significem per litteras maximam illam existimationem tuî, quam præclarissimarum artium studia, et ipsa commendatio tantæ virtutis exposcunt. Urget beneficium singulare, quo nos, pro amicâ tuâ veritate certantes, apud optimum beneficentissimumque Pontificem omni ope, nec minùs feliciter quàm diligenter, adjuvas. Sanè vides occulta, imò verò, aperta molimina ad tuendum librum, quo Gallia conturbatur, ingemiscunt passim episcopi, regis pietas commovetur : nempè sperant etiam Ecclesiæ Romanæ sese impondituros splendore verborum. Redibit quietismus adscitis novi libri coloribus, suorumque tractationes faciliùs quàm istam excusari et explicari posse confidet. Non id feret veritas, non id Innocentii XII sapientia et pietas : neque per blandos sermones illudi patietur Ecclesiæ, aut infringi tanti pontificatûs gloriam.

Tu verò, vir illustrissime, quem sanctus Pontifex celebratâ universo orbi terrarum, Galliæque imprimis, benevolentiâ atque etiam fiduciâ cohonestat, age more tuo, et laboranti veritati succurras : abbati Bossueto tibi devinctissimo, et laudum tuarum studiosissimo assertori faveas. Ego certè supplicare vix audeo ut me statim in hoc candidissimum pectus admittas, cultorem licèt ac veneratorem præcipuum virtutis illius, cujus vivam imaginem inclyti cardinales ac duo purpurati ordinis decora, Estreus et Jansonius, toties expresserunt. Illud interim, vir illustrissime, postulanti et flagitanti negare non potes, quin scilicet benignis auribus proni et humilis obsequii testificationem accipias. Vale.

Lutetiæ Parisiorum, 10 februarii 1698.

108. *A son neveu.*

Votre lettre du 14, jointe à la lettre que j'écrivais à peu près dans le même temps, est très-importante. Ne soyez en peine de rien, tout tournera à bien : ne faites point d'éclat, je crois que ces mauvais bruits se dissiperont d'eux-mêmes. Vous devriez avoir circonstancié davantage ce qui s'est passé à Rome : il aurait fallu marquer qui est celui qu'on accuse du prétendu assassinat, et rapporter toute l'histoire comme on l'a répandue. Ce n'est pas assez de dire que celui qu'on croit ennemi, est le meilleur ami ; ni, comme vous l'écrivez à mon frère, qu'on ne voit que ceux que l'on doit voir pour la réputation et pour le bien de l'affaire : il faut donner tout le détail. Cependant vous devez toujours aller votre train, sans vous rebuter : car par ce moyen tout tombera de soi-même, s'il n'y a rien, comme je le crois. Vous avez été en péril de perdre un bon ami : M. le cardinal de Janson a été fort mal d'un fâcheux rhume. On l'a saigné trois fois de ma connaissance, et il devait l'être une quatrième fois, si le mal avait pressé : il est à présent, Dieu merci, hors de péril. Le roi et toute la Cour en ont été fort en peine.

M. le cardinal de Bouillon m'a écrit une grande lettre sur votre conversation : il dit, entre autres choses, qu'il vous a parlé avec ouverture sur bien des articles. Vous a-t-il donné quelques avis sur votre conduite? Il faut tout savoir pour parer ici les coups.

Je n'écrirai point encore par cet ordinaire à Monseigneur Giori, parce que je suis bien aise de voir auparavant M. le cardinal de Janson et M. le cardinal d'Estrées. J'enverrai par le premier ordinaire, un Mémoire que le roi donnera demain à M. le nonce : on a eu de bonnes raisons pour ne le pas envoyer plus tôt. Ce Mémoire dira tout ce qu'il faut.

Je ne parle point des choses marquées dans mes précédentes lettres. Vous n'avez à penser qu'à ce qui regarde l'affaire de l'Eglise : tout le reste ira de lui-même, et tournera à bien. Vous devez être persuadé qu'on pense à tout, et qu'on se sert de tout. Vous voyez bien qu'on est attentif à vos actions : marchez avec précaution, Dieu sera pour

1. Le cardinal de Bouillon ayant su que le Pape désirait qu'on accélérât l'affaire, et voulait même pour cet effet que les consulteurs s'assemblassent deux fois la semaine, trouva un nouvel expédient pour éluder les bonnes intentions du Pape, et rendre l'affaire interminable. Il fit représenter au Pape, par l'assesseur Bernini, que la matière ne pourrait être bien éclaircie, à moins qu'on ne la discutât à fond, en disputant sur les différents objets controversés entre M. de Cambrai et les trois évêques. On vit bientôt quel était le but que s'étaient proposé les instigateurs de cette méthode. M. l'abbé Bossuet voulant en prévenir les suites, engagea M. Giori à agir auprès du Saint-Père pour faire révoquer l'ordre donné.

2. Dont on disait que l'abbé Bossuet avait été menacé.

vous. Je ne répondrai à M. le cardinal de Bouillon que par l'ordinaire prochain.

A Versailles, ce 15 février 1698.

109. *Au même.*

Je reçus hier fort tard votre lettre du 28 janvier. Je vois l'état des choses par votre récit, et le péril où tous les efforts de la brigue mettent la bonne cause : mais Dieu la soutiendra par la vérité. Le roi manda M. le nonce exprès dimanche, afin qu'il envoyât dès le lendemain, de la part de Sa Majesté, le Mémoire dont je vous fais passer copie[1]. Le roi s'est expliqué fortement. Le second Mémoire, qui est le petit, n'a pas été donné : on a cru qu'il fallait voir auparavant ce que deviendrait la dispute, qui peut avoir un bon effet, en faisant expliquer les examinateurs entre eux avant de voter; ce qu'ils doivent faire en secret et par écrit.

M. le nonce m'a fait voir une lettre de M. de Cambrai, qui ne tend qu'à allonger. Il renouvelle sa demande d'aller à Rome, et prie qu'on lui obtienne la permission d'y envoyer toutes ses réponses qui sont imprimées, mais qu'il tient secrètes jusqu'à ce qu'on lui ait accordé de les produire. Sa lettre ne renferme que des plaintes : il répète huit ou dix fois qu'il ne veut point d'accommodement, que ce serait flétrir sa foi. Vous diriez qu'on cherche des explications, quand il ne s'agit plus que d'attendre un jugement. Il déclare qu'il nous a offert d'écrire conjointement avec nous à Rome pour demander un jugement : c'est de quoi nous n'avons jamais ouï parler ; d'ailleurs avec la cabale qu'il a, il eût écrit sous main ce qu'il aurait voulu. Tout cela n'eût été qu'un amusement ; et si nous avions fait ce qu'il dit nous avoir proposé, nous aurions eu l'air d'être ses parties, que nous ne devons pas nous donner. Du reste des tours artificieux remplissent toute la lettre. M. le nonce a fait une réponse courte et sèche, sans se charger d'aucune proposition envers Rome.

La lettre de Monseigneur Giori fera un bon effet : j'y serai fort attentif. M. de Paris lui a écrit par le cardinal de Janson. Vous avez reçu ma lettre dans laquelle je vous ai marqué ce que le cardinal d'Estrées m'a dit, qui est que M. Giori devait beaucoup se ménager, qu'il était trop franc, qu'il lui conseillait de ne pas montrer les lettres de M. de Paris. J'apprends pour la première fois, que les ennemis de la France[2] se mêlent de cette affaire : je m'en doutais.

Voilà bien des cabales réunies : celle de Sfondrate, de Marie d'Agréda, etc.

J'attends avec impatience la nouvelle Déclaration des examinateurs. C'est un coup de partie.

La Cour ne voudra point agir auprès du cardinal que vous marquez ; mais je trouverai moyen de le faire.

M. de Paris a fait voir à M. le nonce les lettres d'un grand nombre des plus excellents évêques, déclarés pour nous. J'en ai aussi beaucoup ; mais nous ne trouvons pas à propos de faire agir ces prélats.

On a découvert que le P. de La Combe, barnabite, directeur de Madame Guyon, chef de la cabale, était en tout et partout un second Molinos, et on l'a resserré dans le château où il est relégué.

On ménagera le P. Latenai, qui mérite d'être servi pour ses qualités personnelles : on a déjà mis les fers au feu. Ce Père doit être assuré qu'il ne sera commis en rien : on connaît ici son mérite.

A Paris, ce 17 février 1697.

Mémoire remis par le roi entre les mains du nonce, pour être envoyé à Rome, et porter le Pape à accélérer la condamnation du livre de M. de Cambrai.

On ne peut que louer Sa Sainteté de la prudence avec laquelle elle veut procéder à l'examen du livre de l'archevêque de Cambrai, et ôter à ce prélat tout prétexte de s'excuser, en disant qu'on n'aura pas ouï ses réponses. On craint seulement que ce ne lui soit une occasion de tirer cette affaire en longueur.

On a déjà donné à Rome divers écrits très-amples, tant pour la défense de ce livre que contre la *Déclaration* des trois évêques de France. On y a aussi distribué le livre du même archevêque traduit en latin, et ensemble des notes latines très-amples sur tous les endroits qui font quelque difficulté.

Il paraît donc par là que l'affaire est suffisamment instruite, et qu'il est peu nécessaire d'attendre de nouvelles réponses de cet archevêque.

Si néanmoins il voulait répondre en particulier aux objections de ces trois évêques, il n'a tenu qu'à lui de le faire il y a longtemps, puisque leurs écrits sont imprimés depuis quatre mois ; de sorte que la communication qu'il en demande à présent est une affectation par laquelle il semble vouloir tirer la chose en longueur, et embrouiller une affaire qui est toute simple.

Il a même déjà répondu, et l'on a vu ici ses réponses imprimées à Bruxelles, d'où l'on ne peut douter qu'il ne les ait envoyées où il a voulu.

Si les évêques de France publient d'autres écrits contre les livres de l'archevêque de Cambrai, ce n'est point pour l'instruction du procès à Rome, mais seulement pour l'instruction de leurs peuples, et afin qu'on soit prémuni contre son *Instruction pastorale*, et cent autres livres qui viennent de tous côtés pour sa défense, tant du dedans que du dehors du royaume.

Quoiqu'on n'ait rien à dire au choix des personnes que Sa Sainteté a nommées de nouveau pour l'examen dont il s'agit, il y a sujet de craindre qu'on ne se serve encore de cette occasion pour obtenir de nouveaux délais, sous prétexte qu'il faudra instruire de nouveaux examinateurs.

On voit bien que l'examen du livre de l'archevêque de Cambrai, traduit en latin, peut avoir son utilité par la confrontation du latin avec le français ; mais on pourrait aussi se servir de cet examen comme d'un détour pour éluder le jugement du livre français, qui est celui qui fait tout le trouble.

Le livre traduit en latin n'est point connu, et l'on croira aisément que l'archevêque de Cambrai en aura tourné la version à sa défense. C'est le livre français qui fait le bruit, et c'est aussi sur ce livre que le roi demande une décision et que Sa Sainteté l'a promise.

Comme Sa Majesté tient tous les évêques et les Universités de son royaume dans l'attente du jugement du Saint-Siége, il est du bien de l'Eglise et de l'honneur de ce pontificat, que l'espérance qu'on y a ne soit pas trop prolongée, et qu'on ne laisse pas échauffer une dispute qui ne cause déjà que trop de scandale, dont le remède deviendrait plus difficile dans la suite.

Pour cela il est nécessaire de donner des bornes aux communications demandées par l'archevêque de Cam-

1. Ce Mémoire fut envoyé par le nonce au cardinal Spada, secrétaire d'Etat du Pape. C'est Bossuet qui l'avait composé, et nous le donnons à la suite de cette lettre.

2. Les ambassadeurs de l'empereur et du roi d'Espagne sollicitaient ouvertement pour M. de Cambrai.

brai ; et sans s'arrêter à tant d'explications qui mèneraient la chose à l'infini, de prononcer sur un livre très-court, qui porte en lui-même sa justification ou sa condamnation.

110. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 4 : je suis bien aise d'apprendre que votre santé se conserve parmi tant de travail.

La nomination des deux cardinaux pour présider aux assemblées ne peut faire que beaucoup de bien. Je concerterai aujourd'hui avec M. de Paris ce que nous aurons à leur écrire. Je rends bon compte au roi de ce que vous et M. Phelippeaux m'écrivez. L'esprit même du cardinal Noris est contre le livre; et il faudrait avoir oublié saint Augustin, pour donner dans ces rêveries et dans ces petitesses.

Loin que l'*Instruction pastorale* de M. de Cambrai ait adouci M. de Paris et M. de Chartres sur le livre, elle les a convaincus de plus en plus qu'il est pernicieux et nécessairement censurable. Non-seulement nous sommes parfaitement d'accord, mais encore nous donnerons dans l'occasion toutes les marques possibles de notre union. Je puis vous assurer en général que ceux qui dans cette affaire voudront faire leur cour au cardinal de Bouillon et aux Jésuites, la feront fort mal au roi et à Madame de Maintenon, qui ne conservent les dehors avec quelques-uns de la cabale qu'en attendant la censure, après laquelle on verra bien du changement.

Les bruits qu'on répand ici contre vous ne sont rien moins qu'un mauvais commerce, ce qui a donné lieu au Pape, ajoute-t-on, de vous éloigner de Rome, et de faire demander justice au roi par le nonce. Comme cela ne se trouve pas avoir la moindre vraisemblance, c'est la justification de votre conduite. Cependant vous voyez bien que vous ne sauriez trop vous rendre en toutes manières irrépréhensible.

Vous pouvez être assuré d'une parfaite union de M. de Paris et de M. de Chartres avec moi; et si l'on ne craignait dans la conjoncture présente de trop émouvoir les évêques, on en ferait paraître cinquante lettres. La vérité est que si Rome ne fait pas quelque chose digne d'elle, et les cardinaux de leur réputation, ce sera un scandale épouvantable qui fera beaucoup de tort à la religion.

Il faut qu'on ait écrit de Rome quelque chose à M. de Cambrai sur l'accommodement projeté, puisque ce prélat a tant écrit contre à M. le nonce, comme vous l'avez vu par ma précédente. Il n'y a point d'accommodement dans une affaire de religion : la vérité veut être nettement victorieuse, et tout ce qui biaise a toujours été rejeté.

Il faut espérer que le P. Latenai reviendra; en tout cas il sera servi.

Votre travail sur le livre de M. de Cambrai sera grand, mais très-utile. Le cardinal Albani se perdra ici de réputation, par ses complaisances pour M. le cardinal de Bouillon. Les accommodements rendront ridicules tous ceux qui les proposeront.

Le roi sait ce que M. le cardinal de Bouillon a fait publier par l'abbé de Chanterac, de la lettre qu'il lui a écrite. C'est une manière de noter ce cardinal, que de faire passer les instances que fait Sa Majesté par la voie du nonce. Si l'on savait ce qu'écrit l'abbé de Fourci, il aurait ici une grande affaire. La famille de M. le chancelier est toute pour M. de Cambrai, parce que ce prélat est soutenu par M. de Harlay.

Vous aurez bientôt toute ma réponse à M. de Cambrai. Je vous envoie une lettre que vous joindrez à ce livre, quand vous le rendrez à M. le cardinal Spada, pour le Pape et pour lui. Je dis un mot dans ma lettre du tort qu'on fait aux vrais spirituels, de les alléguer pour M. de Cambrai.

Avant qu'il soit peu, vous verrez à Rome le provincial de France des Carmes déchaussés, qui est ami de son général. Il est bien instruit et très-persuadé que sainte Thérèse et le bienheureux Jean de la Croix sont fort éloignés de M. de Cambrai, et qu'on leur a fait injure de les citer en sa faveur. Je ferai sur cela un petit écrit latin, où je joindrai saint François de Sales.

Ayez bon courage : ne vous rebutez point; c'est le moyen de venir à bout de tout.

J'espère présenter mon livre au roi demain ou après-demain. L'écrit latin, dont je viens de parler, suivra bientôt contre la réponse au *Summa doctrinæ.*

Attendez-vous à voir votre prétendue affaire dans la gazette de Hollande : M. de Cambrai y fait dire tout ce qu'il veut par M. de Harlay.

A Versailles, ce 24 février 1698.

111. *Ad cardinalem Spadam.*

Eminentissimo Domino meo D. cardinali Spadæ, Jacobus Benignus Bossuetus, episcopus Meldensis, salutem et obsequium. — Vellem equidem conticescere, Eminentissime Cardinalis, et Sedis apostolicæ tacitus expectare judicium. Dùm enim Ecclesia Romana tàm gravi examine rem tantam expendit, quid est præstabilius quàm ut *præstolemur salutare Dei*, et ut *in silentio et in spe sit fortitudo nostra?* Sed per manus hominum tot currunt epistolæ, tot responsa prodeunt, *Instructiones pastorales* tantâ arte sparguntur, ut meritò vereamur, si nihil opponimus, ne *doctrinis variis et peregrinis* plebs Christi *abducatur* à simplicitate Evangelii.

Neque enim hic de unius tantùm libri sorte agitur; sed an prævaleant spirituales argutiæ; verique spirituales ab Ecclesiâ Romanâ approbati, dùm ad asserenda hæc inventa perperàm licèt et inviti adducuntur, trahi videantur in erroris consortium.

Non ergo, Eminentissime Cardinalis, tanquàm ad contestandàm instruendamque litem hæc scribimus; aut, quod absit, docendam suscipimus magistram Ecclesiarum, à quâ doceri cupimus. Rogamus autem ut hunc librum, quem extorsit ipsa necessitas, et benignus accipias, et ad sanctissimi Domini nostri pedes offerre velis. Redeunt enim ad nos libri nostri cariores atque firmiores, cùm vel tetigere apostolicum limen. Si verò ipse Paulus, arcanorum auditor et tertii cœli discipulus, venit Jerosolymam videre et contemplari Petrum, cum eoque conferre Evangelium quod prædicabat in gentibus, ne fortè in vacuum curreret aut cucurrisset : quantò magis nos humiles, sed cathedræ Petri communione gloriantes, ad eam afferre omnia nostra debemus; vel incitandi, si legitimè currimus; vel emendandi, si vel minimùm abberramus?

Ego verè quidquid scribo, hâc mente me scribere volo, sanctoque Pontifici fausta omnia apprecor; utque te rerum præclarissimo administro diutissime utatur oro. Eminentiæ tuæ addictissimus. Vale, Eminentissime Cardinalis.

Datum in palatio Versaliano, 24 feb. an. 1698.

112. *A son neveu.*

J'ai reçu votre lettre du 11 février, qui ne fait que confirmer les précédentes. J'ai donné ce matin mon livre au roi : je le donnai hier à M. le nonce, pour le Pape, pour M. le cardinal Spada et pour lui. J'y joignis la lettre pour ce cardinal, un peu abrégée et comme je vous l'envoie : ainsi celle que vous avez sera inutile. J'ai voulu la faire plus modeste, en m'abstenant davantage de juger. Vous aurez une lettre ostensible de M. de Chartres : M. de Paris en écrira une au P. Roslet [1], à qui je vous prie de faire bien des honnêtetés et des amitiés de ma part; je suis ravi de votre concert avec lui.

M. de Cambrai a écrit à M. le nonce, pour lui représenter qu'il ne faut plus que j'écrive, qu'il cessera d'écrire aussi, que c'est le moyen de finir promptement; qu'aussi bien ce que nous dirons ne sera plus que redites. D'ailleurs, que si j'écris, il demandera du temps pour répondre, et qu'il est juste que l'accusé parle le dernier. Il y a là beaucoup d'artifice, à son ordinaire. Il aura su que mon livre allait paraître, ce qui était trop public pour être ignoré. Ainsi il n'a pas pu espérer que je retirasse un livre que j'étais sur le point de donner; et il a voulu seulement se préparer un moyen pour allonger, en faisant semblant d'abréger.

J'ai fait voir à M. le nonce l'injustice et l'affectation de ce procédé, par lequel il est visible que M. de Cambrai donne le change, et fait passer pour pièces du procès ce que nous écrivons pour l'instruction, non du procès, mais des peuples. J'ai dit la même chose dans mon Avertissement. Je lui ai fait lecture de ma lettre à M. le cardinal Spada, dont il a paru content. Si M. de Cambrai voulait qu'on n'écrivît pas, il ne devait pas donner son *Instruction pastorale*, qui contenant un nouveau système et de nouvelles erreurs, demande une réfutation particulière. D'ailleurs si nos écritures ressemblaient à celles d'un procès, il aurait dû nous communiquer sa version, ses notes et tout ce qu'il a voulu, et tout ce qu'il a écrit, puisque nous ne faisons rien qui ne soit public. C'est vouloir trop visiblement abuser le monde, de s'aviser de demander que nous cessions d'écrire, quand il a dit tout ce qu'il a voulu, et que nous n'avons rien dit sur ces nouvelles idées. Il faut que vous fassiez valoir ces raisons, et que vous découvriez la finesse de M. de Cambrai pour éloigner la décision.

On nous fait craindre beaucoup de longueurs, en nous annonçant qu'on va recommencer l'examen du livre, article par article, et que chaque article occupera une conférence. En effet c'en serait pour quarante-cinq semaines, sans compter les préliminaires des cinq amours. Je ne veux pas croire que cela soit réglé de cette manière : car en vérité ce serait un peu se moquer de la chrétienté et de nous.

1. Il était procureur général des Minimes, très-estimé à la Cour de Rome, et l'homme de confiance de l'archevêque de Paris.

J'ai vu une lettre où l'on fait dire à un cardinal, qu'on semble insinuer être le cardinal Casanate, qu'on peut bien condamner le livre en général, à cause du scandale qu'il a donné par des expressions abstraites et ambiguës, mais non pas qualifier les propositions à cause des précisions où on les a réduites. J'ai peine à croire qu'on change ainsi du blanc au noir [1].

Je vis hier M. le cardinal de Janson en bonne santé, Dieu merci. Nous traitâmes tous les chapitres, et principalement celui qui vous regarde sur les bruits qu'on a fait courir : il veut qu'on tâche d'aller à la source. J'ai justifié M. le cardinal de Bouillon sur votre parole : je n'ai parlé que des Jésuites. Le cardinal se fonde fort sur ce qu'on ne lui a pas écrit un mot de cette prétendue histoire, dont Rome retentirait. On n'a rien écrit non plus à M. le cardinal d'Estrées, ni à personne; et cette histoire tombera par-là d'elle-même.

M. le cardinal de Janson écrira à M. l'archevêque de Chiéti, et lui fera parler comme il faut. Tout le monde sait que le sacriste va mal. Le général des Carmes ne demande rien autre chose, sinon qu'on ne confonde pas la doctrine de sainte Thérèse et du P. Jean de la Croix avec celle des quiétistes. Ainsi on le peut avoir, en l'éclaircissant sur cela, à quoi l'on travaillera ici efficacement. Ne manquez pas de voir le provincial des Carmes déchaux, de la province de France, que nous avons bien instruit.

Nous savons que l'ambassadeur d'Espagne a parlé à M. l'archevêque de Chiéti pour le livre. Nous avons fait remarquer que c'est trop, d'être recommandé de France et d'Espagne tout à la fois.

On s'est expliqué ici très-clairement sur les avis qu'on avait du chapeau, que M. le cardinal de Bouillon voulait faire donner à M. l'abbé d'Auvergne, son neveu. Je pense qu'il aura bien de la peine à le faire nommer. M. le cardinal en impose par ses belles relations.

On verra bientôt quelque chose de nouveau : c'est un mémoire du P. de La Combe, où il avoue ses illusions impures. On justifiera la liaison de Madame Guyon avec ce Père, qui était son directeur, et celle de M. de Cambrai avec le même P. de La Combe. M. de Paris envoie au P. Rollet cette déclaration du P. de La Combe, qui fait horreur. Nous surseoirons un peu les impressions pour nous donner du repos, et aussi jusqu'à ce qu'on voie comment M. le nonce prendra la lettre de M. de Cambrai.

J'ai un écrit tout prêt, de la dernière force, en latin.

On a fait payer sept écus de port, à M. le cardinal d'Aguirre, de l'*Instruction pastorale* de M. de Paris.

Ce cardinal a écrit à M. l'abbé Pomponne une lettre pitoyable en faveur de la Mère d'Agréda. Il dit que cette affaire est capable de renouveler la guerre entre les couronnes.

M. le président Talon mourut hier de la pierre : tout le palais le regrette comme l'homme le plus capable qu'il eût à expédier, et le plus fertile en expédients.

A Versailles, ce 3 mars 1698.

1. C'était sans raison qu'on suspectait le cardinal.

113. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 18 février. Vous me marquez la réception de la mienne, où je vous avais parlé de la prétendue histoire : cela tombe tout à fait ici, parce que personne n'en a reçu aucune nouvelle, ni M. le nonce, ni M. de Torci, ni MM. les cardinaux, ni M. de Monaco, ni aucun de ceux qui ont quelque correspondance connue.

Il faut pourtant s'attendre au rimbombo de toute la France, et à la *Gazette de Hollande*, où les amis de M. de Cambrai font dire tout ce qu'ils veulent. Tout tournera à bien, même pour vous. Je pars bientôt pour Meaux : je dirai ce qu'il faudra avant mon départ.

Vous devez avoir vu maintenant l'*Avertissement* que j'ai mis à la tête de mon dernier livre, dans lequel je me suis proposé de donner des vues pour abréger la discussion, en réduisant la matière à huit ou neuf chefs qui comprennent tous les autres. Je n'écrirai plus qu'en latin, et je le ferai avec toute la diligence possible, sans pourtant me casser la tête. Ma *Préface* fait ici un effet prodigieux, et met plus que jamais tout le monde, et en particulier tout l'épiscopat, contre M. de Cambrai, malgré la cabale qui ne laisse pas d'être très-forte. Nous verrons ce que fera, pour accélérer, le dernier Mémoire que le roi a donné à M. le nonce. On n'oubliera rien ici de ce qu'il faudra faire.

Nous avons enfin la réponse de M. de Cambrai à la *Déclaration des trois évêques*, avec trois lettres de ce prélat à M. de Paris contre son *Instruction pastorale*.

M. Phelippeaux paraît s'ennuyer à Rome. Tâchez de le retenir : car s'il revenait dans les circonstances présentes, cela ferait un mauvais effet : instruisez-le des Mémoires ci-joints et surtout de la *Déclaration du P. La Combe*.

On a envoyé à Rome au P. Roslet la copie authentique de cette *Déclaration*, dans laquelle le P. La Combe avoue des ordures horribles, où il a cru être entraîné de Dieu, après les actes les plus parfaits de résignation. Il semble reconnaître son illusion ; mais la manière dont il parle est encore trop entortillée.

Ses histoires avec Madame Guyon, dont il est le grand directeur, et le correcteur de ses livres, sont comprises en partie dans la Vie de feu M. de Genève, par le Père général des Chartreux[1], dont on vous envoie quelques feuilles, en attendant qu'on vous envoie le livre entier.

De quelque artifice qu'use M. de Cambrai pour pallier sa liaison avec Madame Guyon, elle paraît tout entière dans une lettre écrite de sa main[2], où tâchant de s'excuser sur le tort qu'on lui donnait de tous côtés, au sujet du refus d'approuver mon livre sur les états d'oraisons, il répète cent fois que Madame Guyon est son amie, et qu'il répond de sa doctrine corps pour corps. M. de Chartres a fait voir cette lettre en original à M. le nonce, et doit lui en avoir laissé copie pour la faire connaître à Rome. Je lui conseille de la répandre lui-même en ce pays-là. Mais quoiqu'on soit déclaré, autant qu'il se peut, contre la doctrine de M. de Cambrai, et que M. de Chartres doive l'écrire d'une manière très-précise, ou à vous ou à M. Phelippeaux, on a encore ici sur les faits, certaine sorte de ménagements, qui ne devraient plus avoir lieu dans un mal aussi déclaré.

Tout le parti du Quiétisme et de Molinos ressuscité se rallie sous l'autorité du livre de M. de Cambrai, et n'a plus de protection que de son côté. Ainsi on a bien besoin que Rome se hâte de prononcer. Le parlement et les Universités, aussi bien que les évêques, voudraient qu'on prît ici des voies plus courtes, et nous avons beaucoup de peine à tenir tout en surséance : c'est ce que vous pouvez dire à des personnes confidentes.

Ayez courage et patience ; vous travaillez pour la cause de l'Eglise : il s'agit d'exterminer une corruption et une hérésie naissante. Si le roi n'était persuadé qu'à Rome on prendra des mesures justes pour finir et pour accomplir les saintes intentions du Pape, on ne sait quelle résolution il prendrait pour mettre fin à une cabale qu'il voit sous ses yeux, et qu'il supporte avec une modération digne de respect ; mais ce prince veut terminer une affaire de l'Eglise par des moyens ecclésiastiques.

On répand ici le bruit que M. Hennebel a été gagné par la faction de M. de Cambrai, et qu'à son tour il a gagné M. le cardinal Noris[1]. Je n'en crois rien : cependant voyez le premier, et donnez-lui mes livres, même de ma part. Il est impossible qu'on puisse aimer saint Augustin et saint Thomas, et souffrir la doctrine de M. de Cambrai.

Samedi je fus averti que M. l'archevêque de Cambrai, après avoir rempli toute la France et tous les Pays-Bas de livres contre nous, avait écrit au P. de la Chaise pour insinuer au roi qu'il fallait m'empêcher d'écrire. Il marquait dans cette lettre qu'il en avait écrit autant à M. le nonce. Mon livre venait en ce moment d'être publié, et je le donnais au roi, quand on reçut cette lettre.

Dimanche, en le présentant à M. le nonce, il m'exhorta à ne plus écrire, et sur cela je lui exposai ce que je savais des desseins de M. de Cambrai.

Je lui montrai l'injustice du procédé de ce prélat, de proposer de n'écrire plus, après qu'il a rempli toute l'Europe d'écrits contre moi. Je lui fis voir les livres de M. de Cambrai, où il me fait dire tout le contraire de ce que je dis ; dans lesquels sur ce faux fondement, il me déchire partout comme l'ennemi de l'Ecole, à laquelle, dit-il, je fais la guerre jusqu'à la déclarer impie, et contre lequel toutes les Universités se devraient réunir.

Nous savons depuis qu'il a fait imprimer trois lettres contre l'*Instruction pastorale* de M. l'archevêque de Paris, où il avance comme un fait certain que ce prélat avait approuvé son livre avant qu'il fût imprimé. Il remplit sa réponse à notre *Déclaration* de faits très-faux et très-outrageants contre nous.

Il dit entre autres choses qu'il nous a proposé d'écrire tous ensemble au Pape, pour lui deman-

1. *Vie de M. Jean d'Aranthon d'Alex*, évêque de Genève, composée par D. Innocent le Masson, général des Chartreux. On peut la consulter avec l'*Eclaircissement sur cette vie* : on y apprendra bien des choses intéressantes touchant la nouvelle spiritualité de Madame Guyon et du P. La Combe, son directeur.

2. C'est la lettre à Madame de Maintenon. Bossuet la donne tout entière dans la *Relation sur le Quiétisme*, section IV.

1. Ce double fait était faux.

der de nous juger. C'est de quoi je n'ai jamais entendu parler : c'eût été un piége pour faire de cette affaire une querelle particulière de trois évêques contre un. On ne nous accusait de rien ; et nous n'avions à nous justifier que de l'attribution que M. de Cambrai nous faisait de sa doctrine, dans l'Avertissement de son livre des *Maximes des Saints*.

Quand il y aurait quelques mesures à prendre sur les écrits que l'on fait, on ne peut s'assurer de rien avec M. de Cambrai, qui fait tout imprimer hors du royaume, sans que personne puisse lui servir de caution touchant le silence qu'il offre après avoir répandu tout son venin.

Nous n'avons pas dessein d'écrire beaucoup, mais seulement de petits livres latins, qui ne contiendront presque autre chose que ce que nous avons mis en français ; ce qui nous est nécessaire, non-seulement pour l'Italie, mais encore pour les Pays-Bas, où l'on tâche de corrompre la simplicité de la foi, d'où le mal passe en Espagne et en Allemagne. Les affaires allant à Rome avec la lenteur que nous voyons malgré les saintes intentions du Pape, il faut que nous tâchions de garantir, en attendant, nos peuples et nos voisins de la contagion.

C'est faire tort à Rome que de croire qu'elle ait besoin de nos instructions pour juger. Il s'agit d'un petit livre français, et non d'une version latine altérée, ni des explications trompeuses, à la faveur desquelles on veut faire revivre Molinos et éluder sa condamnation, dont ses sectateurs le sauveront par les mêmes distinctions et subtilités dont se sert M. de Cambrai.

Nous n'avons pas encore, par respect, nommé un cardinal[1] que Rome n'a pas épargné, quoique ses écrits donnent moins de prise que ceux de notre confrère.

M. le nonce a bien compris nos raisons, et que M. de Cambrai lorsqu'il demandait du temps pour nous répondre, ne cherchait que des prétextes pour allonger.

S'il n'y a qu'à se sauver par des équivoques et des subtilités, on ouvre une grande porte à Molinos et à toutes les sectes.

M. de Cambrai a déclaré à plusieurs personnes, qu'il condamnerait les livres de Madame Guyon comme contenant une mauvaise doctrine. Tout cela n'est qu'artifice, s'il ne spécifie en quoi il les condamne; et s'il ne condamne son propre livre, qui renouvelle toutes les erreurs contenues dans ceux de Madame Guyon. Les partisans de ce prélat feront pourtant bien valoir ce consentement ; car tout ce qu'il a de bouches parlantes font bien retentir tout ce qu'il fait. L'Eglise est en grand péril, et l'intérêt de la vérité demande que je demeure ferme.

A Versailles, ce 10 mars 1638.

114. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 25 février : le paquet était en bon état. Je commence par vous louer d'avoir écrit directement à M. de Paris. La réponse, par M. de Cambrai, à la *Déclaration* se répand ici avec trois lettres contre M. de Paris, bénignement outrageuses et moqueuses. Il faut

1. Le cardinal Pétrucci.

de nécessité qu'il y fasse répondre. Voilà ce que nous cachait M. de Cambrai, lorsqu'il offrait de se taire si nous nous taisions. Comme il continue à se donner pour un évêque opprimé et persécuté, il faut que nous parlions là-dessus, et que nous montrions que les airs plaintifs ont toujours accompagné les airs schismatiques.

On imprime trois discours latins dont le premier sera *Mystici in tuto*, en faveur du P. Philippe[1]; le second, *Schola in tuto;* le troisième, qui emporte la pièce, *Quietismus redivivus*. Je travaille à faire qu'on prouve par actes la liaison du P. La Combe, de Madame Guyon et de M. de Cambrai. Il faut espérer qu'à cette fois la tour de Babel et le mystère de la confusion sera détruit. Vous pouvez choisir en attendant, pour les mettre en latin, les endroits de ma *Préface* les plus convenables aux dispositions que vous connaissez. Je suis bien aise des nouveaux ordres du Pape, et de ce que vous me mandez de M. le cardinal Casanate.

Le roi ne cesse de presser par M. le nonce. Sa Majesté a redoublé ses ordres au cardinal de Bouillon, pour le rendre responsable des lenteurs.

J'ai bien compris votre récit : je l'envoie à mon frère par l'exprès qui porte cette lettre à Paris. Vous voyez; faites comme vous dites : nul ressentiment, mais les mettre au pis, et leur ôter tout prétexte.

Mercredi dernier, avant mon départ, fut déclaré le mariage de M. le comte d'Ayen avec Mademoiselle d'Aubigné. Le roi lui donne huit cent mille francs, outre cela cent mille en pierreries : la survivance des gouvernements de Perpignan et de Berri, dont le dernier qui est au père de la mariée, le cas échéant, sera vendu au profit de la mariée. Le cardinal de Bouillon sera bien aise[2].

M. de Paris ne s'endormira pas : peut-être le chapeau.

M. le cardinal de Janson se rétablit fort bien. Je n'ai pu le voir avant mon départ.

L'affaire de M. le prince de Conti contre Madame de Nemours, après un délibéré sur le régime, a été appointée.

A Meaux, ce 17 mars 1698.

115. *Au même.*

Je ne vous dirai qu'un mot, parce que je n'ai reçu votre lettre du 4 qu'hier fort tard, et que j'ai passé la matinée à écrire à la Cour sur votre affaire, que j'ai réduite à un Mémoire plus court, craignant que votre lettre à Madame de Maintenon ne fût trop longue. J'envoie le tout par un exprès à M. de Paris et à Versailles. On fera tout ce qu'il faut, ne soyez en peine de rien. Dieu vous aidera. si vous apprenez à mettre en lui de bon cœur votre confiance. M. Phelippeaux vous fera part de ce que je lui écris.

Si l'on veut s'en tenir à une condamnation générale, il faudra s'en contenter en faveur de la brièveté.

A Meaux, ce 24 mars 1698.

1. Général des Carmes déchaussés, l'un des consulteurs, qui craignait que la condamnation du livre des *Maximes* n'entraînât celle des ouvrages de sainte Thérèse, du bienheureux Jean de la Croix et de plusieurs autres saints mystiques.

2. On comprend quel contentement le cardinal de Bouillon devait avoir de ce mariage; car tout le monde sait qu'il était ennemi déclaré de la maison de Noailles.

116. *Au même.*

Votre lettre du 11 me fait voir beaucoup d'embarras dans les Congrégations. Le principal est que le Pape est à présent bien instruit, et que les deux cardinaux font leur devoir. Ce que vous nous mandez du cardinal Noris est excellent. Le cardinal Ferrari ne fera pas moins bien : nous savons que cette Eminence veut un examen sérieux; mais je vois que c'est à bonne intention. C'est beaucoup que la cabale soit connue : et il y a apparence qu'on n'aura plus guère d'égard à ce qu'elle aura fait et ménagé contre les intérêts de la vérité, et contre le véritable honneur du Saint-Siége.

La lettre que M. Giori m'écrit est si forte, que je ne puis l'admirer assez. Je vous en dirais le détail, si je ne croyais qu'il vous l'aura fait voir. Il parle de vous avec estime, sans entrer dans le fait de la calomnie; mais il en a écrit partout ailleurs avec force. Pour moi, j'en suis à la honte, tant elle m'est avantageuse.

Les lettres viennent en foule de Rome, de l'étonnement où l'on y est de la calomnie. Dieu tournera tout à bien, et fera que le roi verra ce qui vous regarde par des voies désintéressées. Vous verrez par ce billet de M. Pirot ce que fait M. de Paris, qui pourtant ne m'en a pas encore écrit, ni qu'il ait rendu la lettre que je lui adressai pour le roi et pour Madame de Maintenon : il aura bien fait.

M. le nonce m'a fait l'honneur de m'envoyer l'extrait d'une lettre à lui de M. le prince Vaïni, qui elle seule suffirait pour faire voir la fausseté visible d'une si odieuse calomnie.

Je vous prie, en rendant ma réponse à M. l'abbé de la Trémouille, de lui faire vos remercîments et les miens. Il a écrit ici tout ce qui se peut dans l'occurrence en votre faveur.

Vous ne sauriez assez remercier M. l'abbé Renaudot qui répand, et ce qu'il reçoit par lui-même, et ce qu'on lui communique de tous côtés, avec un zèle et une amitié que nous ne saurions assez reconnaître.

Je ferai partir par l'ordinaire prochain le premier écrit latin[1]. Je vous ai mandé le dessein des autres, qui iront coup sur coup; et je prétends que le dernier emportera la pièce. Je n'espère rien de l'archevêque de Chiéti, qu'on a ménagé, tâté et gagné. Je ne répéterai plus ce que j'écris à M. Phelippeaux, qui vous le fera voir, sur mes écrits. Je les aurais préparés plus tôt, si j'eusse vu la réponse à la *Déclaration*. J'avancerai ici la semaine où le travail avance beaucoup plus qu'ailleurs.

Il y a du pour et du contre sur la censure, en général ou en particulier : celle-là sera plus prompte, l'autre plus honorable à Rome. Le cardinal d'Estrées a toujours été pour la première, à cause de l'embrouillement du Pape. Vous êtes à la source; agissez suivant votre prudence.

Vous avez des obligations infinies à MM. les cardinaux d'Estrées et de Janson : n'oubliez pas de leur faire vos remercîments, et vos compliments à la maison de Noailles sur le mariage.

Voilà des nouvelles qu'on m'envoie de Versailles. J'attends celles de la distribution si elles viennent d'assez bonne heure.

On vous enverra par la prochaine commodité mon livre entier : une réponse latine sur le *Summa* suivra de près, et enfin un autre latin qui sera *Analysis explicationum*[1], tout par principes. J'attendais à y mettre la dernière main, que j'eusse quelque nouvelle de la réponse à la *Déclaration* : on nous l'a cachée soigneusement; et il n'a paru ici que deux exemplaires de la réponse à *Summa*. Les observations de M. Phelippeaux sur l'*Instruction pastorale* sont excellentes : je n'ai pas encore tout lu. Vous devez avoir à présent le livre où M. de Cambrai est rangé parmi les partisans de Molinos[2].

M. le cardinal de Janson ne voit encore qui que ce soit, quoiqu'il soit hors d'affaire, Dieu merci. On lui conseille d'affermir sa poitrine. S'il se renferme encore quelque temps, je lui écrirai pour le brouiller et Chiéti.

Votre lettre à M. l'abbé de Gondi a été fort à propos, et sa réponse fort avantageuse. Je ne manquerai pas de lui en écrire, et de la faire savoir à la Cour.

A Meaux, ce 31 mars 1698.

117. *Au cardinal d'Aguirre.*

J'ai reçu vos savants *Prolégomènes* contre les nouveaux Ariens : il n'y a rien de plus concluant, ni de mieux raisonné. La mention que Votre Eminence y fait de moi avec sa bonté ordinaire me touche beaucoup, aussi bien que la manière obligeante dont elle parle de l'abbé Bossuet, dans la lettre dont elle m'honore dans le même paquet. Vous savez, Monseigneur, la calomnie dont on a voulu le noircir à Rome et ici; et quoique par la grâce de Dieu, il en soit bien lavé par la voix publique et par toutes les lettres qui viennent de Rome, on voit la malignité de ceux qui l'ont inventée.

Je rends grâces très-humbles à Votre Eminence, Monseigneur, de la peine qu'elle se donne à lire mes livres contre la nouvelle oraison. Nous avons été obligés de nous élever fortement contre cette secte naissante, qu'on tâche de répandre dans tout ce royaume. Il est fâcheux qu'un si grand prélat ait voulu se mettre à la tête, et soutenir une fausse prophétesse nommée Madame Guyon, à laquelle il a tant déféré qu'il la mettait au-dessus de tous les docteurs : c'est ce que nous avons ouï de sa propre bouche avec une incroyable douleur. Tout son livre des *Maximes des Saints*, n'est qu'une excuse cachée de la doctrine de cette femme et de celle de Molinos : ainsi nous n'avons garde de douter, Monseigneur, que le Saint-Siége ne nous en fasse justice. Tout ce que nous avons un peu appréhendé durant quelque temps, je vous l'avouerai, Monseigneur, a été que la brigue ouverte de certaines gens, jointe aux embarras que l'auteur tâche de faire trouver dans son livre par ses équivoques, par ses innombrables écrits et par ses interprétations artificieuses, ne tirât l'affaire, non pas au silence, mais à des excessives longueurs. Maintenant que nous voyons que Sa Sainteté est si bien intentionnée pour juger la cause par son

1. *Mystici in tuto.*

1. On n'a point cet écrit.

2. Ce livre est un recueil de diverses pièces concernant le Quiétisme, imprimé à Amsterdam en 1688, qu'on attribua au docteur Burnet, Anglais. Nous en avons parlé dans une autre note.

suprême jugement, nous demeurons en paix et en espérance.

Nous avons même été fort scandalisés de quelques lettres que M. l'archevêque de Cambrai a répandues manuscrites, et puis imprimées, où il répétait que si le Pape ne marquait précisément les propositions qu'il voudrait condamner, et encore le sens auquel il les condamnerait, sa soumission ne serait pas sans réserve. Cette manière de soumission ayant fait horreur aux gens de bien, l'auteur a voulu se corriger par une seconde lettre, où il dit qu'il sera soumis à la décision du Pape en quelque forme qu'il prononce; mais que s'il n'explique le sens des propositions condamnées, il le questionnera en particulier sur l'explication de son décret. Ces manières de s'expliquer touchant son juge suprême, nous ont paru peu conformes à la soumission qui lui est due; et nous aimons mieux croire qu'il s'en tiendra à la soumission pure et simple de son *Instruction pastorale*. Aussi puis-je assurer Votre Eminence qu'il ne trouvera sans cela aucun secours. Il a affaire à un roi qui saura bien faire obéir à Sa Sainteté, et tout l'épiscopat est bien réuni dans cette soumission.

Si nous écrivons cependant, nous le faisons pour découvrir un mal qui voudrait se cacher, et partager dans ce royaume très-chrétien, non pas l'épiscopat qui est d'accord contre ces nouvelles imaginations, mais de faibles dévots et dévotes qui soutiennent le Quiétisme avec opiniâtreté, avec artifice et quelques-uns même avec beaucoup de crédit. C'est donc, Monseigneur, pour empêcher ce mal de gagner que nous écrivons. Mais à Dieu ne plaise que nous donnions nos écrits comme des préjugés. Nous reconnaissons dans la chaire de saint Pierre le dépôt inviolable de la foi, et la source primitive et invariable des traditions chrétiennes. Pour moi, en mon particulier, je soumets de bon cœur tous mes écrits à cette autorité; et je me tiens pour assuré que ce qui sortira de ce Siége, sera le meilleur. C'est par là qu'a commencé la condamnation de Molinos et des quiétistes : les adresses et l'éloquence de ceux qui veulent le déguiser, ne le rendront pas plus soutenable. La chaire de saint Pierre voit trop clair : tant de savants cardinaux découvriront tout ce mystère d'iniquité. Votre Eminence, qui donne de si grands et de si justes éloges à saint Augustin, trouvera en trop d'endroits de ce saint et incomparable docteur, les principes qui empêchent de séparer de l'amour de Dieu le désir de le posséder, et qui ne permettent pas de sacrifier son salut par des actes invincibles et réfléchis.

Pour moi, Monseigneur, je dirai à Votre Eminence comme à un ami, que n'ayant jamais eu pour ce prélat qu'une amitié pure et constante, qui a été suivie de quelques succès très-favorables pour lui, je n'ai été contraint de me déclarer qu'après avoir tenté toutes les voies secrètes, pour retirer un si bel esprit de l'estime aveugle pour une femme insensée et pour ses principes outrés : mais les gens qui croient que Dieu leur parle, ne reviennent pas si aisément; il y faut l'autorité du Saint-Siége.

C'est ici un pur fanatisme, que je connais il y a longtemps, et contre lequel il a fallu enfin éclater. Je ne parle point par cœur; et Dieu, sous les yeux duquel j'écris, est témoin que je n'use pas d'exagération. Je n'avais nul dessein d'écrire à Votre Eminence de cette matière; mais comme elle m'a fait l'honneur de m'en parler, je réponds comme à un ami cordial, à qui on ouvre son cœur; et je suis avec tout le respect possible, etc.

Ce 6 avril 1698.

118. *A son neveu.*

Votre lettre du 18 me fut apportée ici hier par un exprès de mon frère. Je viens de recevoir de la main de Madame de Maintenon la lettre dont je vous envoie la copie : elle doit vous mettre l'esprit en repos. Je ne m'éloigne pas de la précaution du côté de la *Gazette de Hollande :* nous concerterons, mon frère et moi, ce qu'il faudra faire. A mon retour je parlerai à M. le Dauphin. La longue lettre que j'envoie à M. le cardinal d'Aguirre, m'a paru nécessaire à l'occasion d'une lettre qu'il m'écrit. Aidez-le à lire, et à entendre ce que je ne puis expliquer. Je rendrai compte de votre audience, et des suites qu'elle pourra avoir.

J'approuve fort votre vue sur le Père Latenai et sur le Père général de la Minerve, et sur la voie du cardinal Noris et du cardinal Ferrari pour y parvenir. Prenez courage : Dieu est avec vous, c'est sa cause que vous soutenez. Ménagez votre santé; assurez-vous que vous ne manquerez de rien. Je serai samedi à Paris. Voilà mes nouvelles d'un bon fureteur de la Cour. Mes écrits latins ne commencent à partir que lundi prochain : je presse autant que je puis.

La lettre de Madame de Maintenon doit être vue peu à peu par des personnes confidentes, comme M. l'abbé de la Trémouille et autres, que vous saurez discerner. Je suppose que tout est commun avec M. Phelippeaux.

A Meaux, ce 6 avril 1698.

119. *A l'abbé Renaudot.*

J'ai reçu votre lettre du 5 : vous savez, Monsieur, les remercîments que je vous dois, et je vous prie d'en faire beaucoup à M. le nonce. J'espère être à Paris samedi prochain, sans manquer. Nous parlerons de l'affaire dont M. de Montpellier m'écrit, et je vous supplie, en attendant, de l'assurer de mes respects. Je ne m'étonne pas de l'audace de M. de Cambrai : cela est de l'esprit qui le pousse. Je viens de recevoir sa quatrième Lettre contre M. de Paris. Je ne sais où il a pris sa maxime, qu'il faut en matière de doctrine que l'accusé ait le dernier. En tout cas, puisqu'il nous accuse, il faut donc aussi que nous répondions. Il faudra pourtant donner des bornes à nos écrits : en faire en latin, parce qu'on les demande à Rome et en Flandre; les faire courts et décisifs. Dieu confond toujours la témérité des novateurs. Je vous rends mille grâces, Monsieur, et suis à vous avec toute l'estime et la confiance que vous savez.

A Germigny, ce 7 avril 1698.

120. *A son neveu.*

Votre lettre du 25 mars m'a été rendue samedi, en arrivant de Meaux en cette ville. J'y ai appris les extrêmes obligations qu'a la bonne cause à

Monseigneur Giori. Il combat pour l'Eglise catholique contre les protestants, qui font tout ce qu'ils peuvent contre nous. Toutes les gazettes, tous les lardons et tous les journaux de Hollande font l'apologie de M. de Cambrai contre moi : on a réimprimé son livre en Hollande, chez le même libraire qui imprimait autrefois pour la fanatique Bourignon[1] qui ne vantait que le pur amour. Les quakers[2] faisaient venir le livre de M. de Cambrai avec tant d'empressement, qu'on a été obligé d'en arrêter le cours. Je ne suis pas encore bien assuré de ce dernier fait, mais les autres sont certains, et si une sentence de Rome ne décide bientôt ce grand différend, très-aisé à déterminer par la tradition, les protestants et les fanatiques diront les premiers, que Rome commence à douter de ses lumières; et les seconds, qu'elle n'a osé les condamner à cause de ses mystiques qui pensent comme eux.

Vous devez recevoir à peu près dans le temps qu'arrivera cette lettre, le *Mystici in tuto*. J'ai voulu commencer par là, comme par l'endroit sensible des spirituels : le reste suivra avec toute la diligence possible.

M. de Cambrai, après avoir écrit quatre lettres à M. de Paris, commence à m'écrire, à moi, et j'ai reçu une première lettre imprimée. On dit que j'en aurai ma douzaine. Jusqu'ici il n'y a que du verbiage. Quand j'aurai eu le loisir de lire, je vous en dirai davantage.

Depuis le bruit du chapeau pour M. l'abbé d'Auvergne, on parle de M. l'archevêque de Paris. J'aurai toute l'attention possible sur ce qui pourrait vous faire plaisir. Je serai demain à Versailles.

Je vous envoie les nouvelles que j'en reçus avant mon départ sans garantie. Je n'ai pu voir M. de Paris, qui y était aujourd'hui. Ainsi je ne vous puis rien dire de précis de ce qui se passe à la Cour. Je n'y présume rien de nouveau.

Vous ne sauriez marquer assez de reconnaissance aux amis de M. le nonce et à lui-même, puisqu'il a agi en cette Cour avec toute l'affection possible pour votre justification; faisant voir aux ministres les lettres qu'il avait de Rome, dont il m'envoyait des extraits, et en rendant compte au roi même.

A Paris, 14 avril 1698.

121. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 1er. Nous attendions le résultat d'une conférence de M. Giori avec le cardinal Noris, après laquelle il avait mandé qu'il espérait faire tout d'un coup tourner le Pape contre M. de Cambrai. La lettre portait que les cinq examinateurs qui sont contre le livre, étant bien unis, et les autres ne l'étant pas, détermineraient infailliblement à la condamnation, surtout si le cardinal Noris se joignait avec le cardinal Ferrari, Monseigneur Giori mande qu'il n'a pu rencontrer le cardinal de Noris.

On a dit au roi que pour abréger on avait proposé de faire cesser la congrégation, et de laisser le jugement de l'affaire aux cardinaux, et que vous l'aviez empêché; ce qui a surpris Sa Majesté. On lui a expliqué cela par votre lettre précédente[1] : mais vous devez prendre garde à ne vous charger de rien que le moins que vous pourrez. Vous avez pourtant bien fait, et l'on a fait entendre au roi que vos raisons étaient très-bonnes : vous devez vous concerter avec M. le cardinal Casanate.

Il vient d'arriver la chose la plus extraordinaire qui se soit passée depuis longtemps dans la distribution des bénéfices. Le roi avait nommé à l'évêché de Poitiers l'abbé de Coidelet[2], que le P. de la Chaise lui avait proposé pour remplir la charge d'aumônier, vacante par la promotion de M. l'archevêque d'Arles. On rapporte que le roi ayant répondu au P. de la Chaise qu'il avait d'autres vues pour la charge d'aumônier, Sa Majesté, qui ne songe qu'à donner de bons sujets à l'Eglise, avait dit que si l'abbé de Coidelet avait toutes les bonnes qualités qu'on lui attribuait, il fallait le faire évêque de Poitiers; à quoi le Père avait applaudi. Quoi qu'il en soit, il fut nommé évêque de Poitiers : mais avant que la feuille fût présentée au roi pour être signée, quelques rapports faits à Sa Majesté de la vie de cet abbé, comme peu régulière pour un évêque, firent qu'elle ne voulut plus ratifier cette nomination; et que samedi dernier elle nomma M. l'abbé Girard à l'évêché de Poitiers, et M. l'abbé de Langle à celui de Boulogne. On dit qu'en effet cet abbé, que je ne connais point du tout et dont je n'avais jamais entendu parler, est un homme de fort peu de capacité, qui passe sa vie à tailler à la bassette, et qui est un peu entaché du vice qu'on reproche aux Bretons, qui est d'aimer le vin. Il est certain qu'il n'avait nul air de la profession ecclésiastique. Cela fait bien connaître l'attention du roi à nommer de bons évêques. J'ai vu ce matin, au sacre de M. de Troyes, les deux évêques nommés, qui ont fait leur remercîment à Sa Majesté.

On veillera au surplus de votre lettre. Nous savons, il y a longtemps, les affaires de M. de Saint-Pons[3]. Il est certain qu'il n'est point favorisé à la Cour; du reste on ne lui fera point d'injustice. Je m'informerai, et je vous en dirai peut-être davantage au premier ordinaire.

Je ne sais quel est cet homme, devenu confesseur d'un grand prince par les intrigues de M. de Cambrai. Si l'on connaissait le prince, on devinerait le directeur.

1. Antoinette Bourignon, née à Lille en Flandre, en 1616, fut fameuse par ses prétendues révélations, et par les dogmes de sa fausse spiritualité.

2. Les quakers ou trembleurs surgirent en Angleterre pendant les guerres civiles du règne de Charles Ier : leur père fut un nommé Fox, cordonnier à Nottingham, qui se croyait envoyé du ciel et inspiré par le Saint-Esprit pour réformer l'Eglise.

1. Voici le fait. Le cardinal de Bouillon, en habile politique, chercha à profiter du Mémoire envoyé par le roi, et que nous avons donné ci-dessus, pag. 494. Il feignit donc de vouloir suivre les ordres de Sa Majesté, et travailla en conséquence à précipiter la décision de l'affaire. Pour cet effet, il sollicita le Pape de faire finir l'examen des consulteurs, et de renvoyer aux cardinaux le jugement du livre, afin que les cardinaux, pressés d'un côté de juger et voyant de l'autre un partage entre les consulteurs, se contentassent d'une simple prohibition du livre, *donec corrigatur*. L'abbé Bossuet demanda qu'on laissât aux consulteurs la liberté de terminer leur examen, afin que les cardinaux fussent en état de rendre avec connaissance de cause un jugement équitable et digne du Saint-Siége. On publia à ce sujet un Mémoire qui avait été envoyé par l'évêque de Meaux, et que nous plaçons à la suite de cette lettre.

2 Son nom était Mathurin Léni de Koetlez; il avait été archidiacre de Vannes. Voyez *Gallia christ.*, tom. II, col. 1210.

3. Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, né en 1633, nommé évêque de Saint-Pons, en 1664. Ce prélat eut de grandes démêlés avec les Récollets de son diocèse. Il eut aussi des contestations avec l'évêque de Toulon, touchant le *Rituel d'Alet*; et avec Fénelon au sujet du *Silence respectueux*. Le mandement et les lettres qu'il publia dans cette occasion furent condamnés à Rome. Il mourut le 13 mars 1713, après avoir écrit peu de temps auparavant une lettre de soumission au Pape.

M. de Paris vous écrira sur le sujet du P. Cambolas[1], et qu'on ne peut mieux faire que de suivre les avis du P. Latenai, pour lequel le roi est bien prévenu. Le P. Cambolas passe généralement pour homme de mérite. M. de Paris m'a paru le tenir un peu douteux : mais au reste bien loin d'être prévenu contre lui, il est très-porté à le servir sur de meilleures informations. Il sait qu'il est favorisé par les Jésuites, en particulier par le P. de la Chaise, ce qui ne prévient pas en sa faveur : pour moi, je m'en rapporte au P. Latenai.

Portez-vous bien : prenez courage, Dieu ne vous abandonnera pas. C'est sa cause que vous soutenez : c'est pour sa cause que vous avez été attaqué d'une si noire calomnie. On n'en parle plus, tout le monde est bien persuadé de votre innocence.

Les amis de M. de Cambrai chantent victoire par toute la France : c'est leur artifice ordinaire. Les Jésuites continuent à le défendre ouvertement dans les provinces, et ici avec quelques ménagements, mais assez faibles. Je ne puis douter du succès. Ce serait le plus grand scandale qui pût arriver dans l'Eglise, si Rome, je ne dis pas approuvait le livre, car on sait bien que cela ne se peut, mais biaisait et mollissait pour peu que ce fût dans une affaire où il ne s'agit de rien moins que du rétablissement du Quiétisme, et de l'entière subversion de la religion.

Mémoire dans lequel on prouve que le Saint-Siége ne doit pas se contenter d'une simple prohibition du livre de M. de Cambrai, mais qu'il doit censurer et qualifier les propositions extraites de ce livre par les examinateurs.

Les partisans de M. de Cambrai, après avoir épuisé toute leur adresse pour retarder l'examen du livre, veulent aujourd'hui tout précipiter, afin qu'on se contente d'une simple prohibition. Mais il est nécessaire, pour les raisons suivantes, de qualifier en particulier les propositions extraites de ce livre.

1º Le roi, dans sa lettre écrite de Meudon le 26 juillet 1697, supplie Sa Sainteté de prononcer, le plus tôt qu'il lui sera possible, sur le livre et sur la doctrine qu'il contient.

2º Les évêques de France ont marqué en particulier dans leur *Déclaration*, les propositions qui ont excité un si grand scandale, et qui leur ont paru mériter une censure particulière.

3º M. de Cambrai dans sa lettre au Pape du 3 août 1697, et dans ses autres écrits postérieurs, demande que le Pape ait la bonté de lui marquer précisément les endroits ou propositions de son livre qu'il condamnera, afin que sa soumission soit sans restriction.

4º La solennité et la longueur de l'examen si sérieux et si public qu'on a fait du livre, demande qu'on la termine par des qualifications précises, selon l'usage et la pratique ordinaire du Saint-Siége. Il a qualifié les propositions erronées qu'on lui avait déférées sous les pontificats d'Innocent X, Alexandre VII, Innocent XI et Alexandre VIII.

5º Si l'on se contente d'une simple prohibition du livre, sa doctrine, quelque erronée qu'elle soit, demeurera autorisée; et chacun sera libre de la soutenir, dès qu'elle aura passé sans atteinte par un examen si rigoureux.

6º Les ennemis du Saint-Siége ne manqueront pas de l'insulter, et de dire que Rome ou n'a pu qualifier les propositions, faute de science; ou n'a pas voulu, faute de zèle, condamner une doctrine dont les suites sont si affreuses.

7º Les quiétistes triompheront et diront qu'on a prohibé le livre par politique, mais qu'on n'a pu se dispenser d'en reconnaître la doctrine orthodoxe.

8º Une simple prohibition du livre augmentera le trouble et le scandale, bien loin d'y remédier; et par conséquent le roi sera contraint, pour empêcher le progrès de l'erreur, de faire qualifier sa doctrine par les évêques ou universités de son royaume; ce qui ne serait pas honorable au Saint-Siége.

9º On défend un livre, lorsqu'il contient des expressions équivoques qui peuvent porter à l'erreur, mais celui de M. de Cambrai renferme des propositions évidemment scandaleuses, erronées et hérétiques, et tout un système dangereux.

10º Beaucoup de livres prohibés à Rome n'en sont pas moins estimés en France. Ainsi la simple prohibition ne fera nulle impression sur les esprits, qui seront imbus de cette mauvaise doctrine, et qui auront intérêt, ou de la défendre, ou de la pratiquer.

11º Toute la chrétienté demeure en suspens, en attendant une décision précise, solennelle et digne d'un saint pontificat, qui fixe les esprits, termine les disputes et rende la paix à l'Eglise. Or que produira une simple prohibition? Elle ne servira qu'à rendre le mal plus dangereux, et Rome se verra bientôt dans un nouvel embarras.

12º Quoiqu'il soit de la dignité du Saint-Siége d'expliquer la doctrine catholique et de qualifier les propositions, on peut pourtant, si l'on veut, se contenter d'une qualification des propositions avec la clause *respectivè,* qui lève tout embarras, comme il s'est pratiqué dans de semblables occasions.

13º Le partage des examinateurs ne doit pas empêcher les qualifications. 1º On sait par quels ressorts et à quel dessein l'adjonction des trois examinateurs a été faite. 2º Quelques-uns d'entre eux sont portés par différents intérêts à défendre le livre. 3º Le jugement doctrinal des consulteurs n'est pas décisif : on doit peser leurs raisons, sans avoir égard à la division que l'esprit de parti a mise entre eux. 4º Le devoir du souverain Pontife est de rappeler à la vraie foi les errants soit qu'ils soient en grand ou en petit nombre, dit Melchior Canus, lib. v, *De auct. Conc.*, p. 317, edit. Venet. 1567 : *Sive pauci, sive plures ad errorem defluxerint, munus est apostolici Antistitis ad veram eos fidem revocare.*

14º L'autorité des mystiques ne doit pas non plus empêcher la qualification. 1º Nul d'eux n'a enseigné un amour pur, qui détruit l'espérance; nul n'a enseigné l'indifférence au salut, le sacrifice absolu de la béatitude éternelle, l'attente oisive de la grâce avec l'exclusion des propres efforts, le trouble involontaire en Jésus-Christ, etc. 2º Quand ils se seraient servis de quelques expressions dures et peu exactes, il faudrait dire d'eux ce que saint Augustin disait des Saints Pères qui vivaient avant l'hérésie pélagienne : *Nondùm litigantibus Pelagianis securiùs locuti sunt.* 3º L'Ecriture et la tradition sont les seuls fondements de la doctrine orthodoxe, et non les transports et les expressions outrées de quelques mystiques. 4º Voudrait-on décider à Rome des matières de foi sur l'autorité de quelques mystiques, qu'on ne pourrait même citer avec honneur dans une école de théologie? 5º M. de Cambrai ne peut alléguer en sa faveur les mystiques puisqu'il parle ainsi dans sa lettre au Pape : *Ab aliquot sæculis multi mystici scriptores, mysterium fidei in conscientiâ purâ habentes, affectivæ pietatis excessu, verborum incuriâ, theologicorum dogmatum veniali inscitiâ, errori adhuc latenti faverunt.* Peut-on appuyer une décision sur des auteurs qui n'ont ni pensé ni parlé correctement; qui n'ont su ni le dogme, ni la manière de l'expliquer, et qui se sont aban-

1. Il était provincial des Carmes déchaussés de Paris, et il était venu à Rome pour concourir à l'élection d'un général de son ordre, qui devait succéder au P. Philippe.

donnés aux excès d'une piété affective, *affectivæ pietatis excessu?*

15° M. de Cambrai est soupçonné depuis longtemps de favoriser le Quiétisme, comme il paraît par une apologie de Molinos imprimée en Hollande. Il est certain qu'il n'a composé son livre que pour défendre les erreurs d'une femme fanatique, déjà condamnée à Rome et en France. Il a écrit après la décision de l'Eglise; et par conséquent il devait parler correctement sur le dogme défini. Ainsi donc il est clair qu'il a écrit son livre dans un temps suspect, et lorsque lui-même était suspect. Or ne pas censurer un tel livre, ce serait en quelque sorte faire revivre une doctrine déjà condamnée par toute l'Eglise, et dont on ne voit que trop les affreuses conséquences.

A Paris, ce 20 avril 1698.

122. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 8. Je n'imagine que deux raisons de la démarche nouvelle de M. de Cambrai : l'une qu'il se défie des écrits qu'il a donnés, qui en effet lui doivent nuire beaucoup dans l'esprit des gens sensés, et qu'il veut changer quelque chose dans ceux mêmes selon lesquels il demande d'être jugé; l'autre, que dans le dessein d'étrangler l'affaire pour en venir à une moindre condamnation, il veut réduire l'examen au moins qu'il pourra.

Dans la réponse latine au *Summa doctrinæ*, imprimée à Bruxelles, vous trouverez deux choses erronées : la première, que *desideria salutis*, *ut explicentur*, *imperfecta a Patribus habentur*, *qui ea perfectis animabus nec imperant nec suadent.* Il cite saint Chrysostome et saint Ambroise, pour prouver que ces désirs du salut *sunt angusti animi, infirmi et imbecillis*, p. 54, *ad objec.* 13.

La seconde, que l'amour du quatrième degré, qui est le justifiant, ne se rapporte à Dieu que *habitu, non actu*, comme l'acte du péché véniel: où il y a deux erreurs : l'une, que l'amour justifiant n'ait de rapport à Dieu que celui du péché véniel, l'autre, que l'acte du péché véniel se rapporte habituellement à Dieu; ce qu'il fait dire à saint Thomas; II. II, *quæst.* LXXXI, *ad* 2; de quoi ce saint est tout à fait éloigné. Il dit bien que dans celui qui pèche véniellement, le sujet et l'acte humain indéfiniment se rapportent habituellement à Dieu; mais non pas l'acte du péché véniel, lequel pourrait être rapporté à Dieu actuellement, s'il y était habituellement référible. Ce passage se trouve dans la réponse au *Summa*, p. 50, après la 11e object. et p. 62, 14e object. Il pose, p. 63, pour règle certaine, que ce qui n'est pas habituellement subordonné à Dieu est péché mortel; ce qui détruirait le péché véniel. Il faudrait prendre garde à ce qu'il pourrait changer dans ces endroits.

Vous aurez, si je puis, par l'ordinaire prochain le *Schola in tuto*, qui résoudra beaucoup de choses. Mais je me propose de faire le dernier effort de l'esprit au *Quietismus redivivus*, et de ne laisssr rien de ce que vous m'avez marqué dans vos précédentes.

Le P. La Combe, directeur de Madame Guyon, est à Vincennes[1], où on le doit interroger et confronter avec cette Dame. On a sa *Déclaration*, où il avoue toutes les pratiques de Molinos par inspiration. Il ne reste plus qu'à faire voir la liaison avec M. de Cambrai : nous la prouverons par acte; et je suis chargé d'en faire la relation, qui paraîtra au plus tôt, où je citerai le roi et Madame de Maintenon, comme témoins sur tous les faits. Vous pouvez vous fier à Monseigneur Giori.

Je vous prie de voir de ma part M. l'abbé Piquigni, dont j'ai vu des lettres admirables sur la matière à M. le cardinal de Janson, où il fait honorable mention de moi, et souhaite qu'on me les fasse voir. Faites-lui bien des honnêtetés de ma part : il agit beaucoup auprès de l'archevêque de Chiéti. M. de Paris va faire paraître sa *Relation*, dans laquelle il n'omettra rien d'essentiel : M. de Chartres en fait une autre, pour expliquer les variations de M. de Cambrai. Pour ce qui est d'un ambassadeur, on est embarrassé pour le choix.

On ne fera plus rien, qu'on ne mette en latin et en français.

A Versailles, ce 28 août 1698.

123. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 15 avril : vous aurez, par l'ordinaire prochain, le *Schola in tuto*. Je vous envoie, en attendant, la copie de deux pièces dont l'une est l'aveu du P. La Combe, l'autre est une copie d'une lettre de M. l'archevêque de Cambrai, que nous avons écrite de sa main, où sa liaison avec Madame Guyon est manifeste. Vous aurez bientôt une réponse de M. de Paris aux quatre lettres de ce prélat. J'en ferai une pareillement aux lettres qu'il m'écrit : M. de Chartres travaille aussi à un nouvel écrit. On a bien perdu du temps, mais on tâchera de hâter ce qui reste à faire.

On ne parle plus de votre affaire : tout le monde vous tient pour très-bien justifié, et il ne reste pas même un nuage sur ce sujet. Il faut achever : Dieu vous récompensera de tout ce que vous avez souffert pour la défense de sa cause. Vous ne devez point douter que je ne fasse dans l'occasion, tout ce qui dépendra de moi.

Usez sobrement de la lettre de M. de Cambrai à Madame de Maintenon; mais usez-en sans hésiter, quand il sera nécessaire.

Je partirai pour Meaux de vendredi en huit.

La *Réponse* de M. de Cambrai à la *Déclaration des trois évêques*, que vous m'avez envoyée, est d'une autre édition que celle qu'il a adressée et répandue ici. La vôtre est en plus gros caractères, et contient deux cent trente-six pages : elle n'a point de nom de ville. La mienne est à Bruxelles, chez Fricx, et a cent cinquante-deux pages : je n'y ai point encore remarqué de différence pour les choses. On aura soin de collationner les deux éditions pour montrer les variations, s'il y en a : celles que M. Phelippeaux m'envoie sont impudentes.

A Versailles, ce 5 mai 1698.

124. *Au même.*

J'ai reçu hier seulement votre lettre du 22 avril. La calomnie tourne en louange pour vous, et en indignation contre les auteurs : vous l'aurez vu par la lettre de Madame de Maintenon, que je vous ai envoyée de Meaux.

Je suis fort aise que les examinateurs, qui sont bien intentionnés, conviennent de leurs qualifica-

1. Il y avait été transféré du château de Lourdes.

tions. Si pour aller plus vite on prenait le parti d'une condamnation générale, cela ne serait pas à la vérité si honorable pour Rome, mais ferait ici le même effet.

Le *Quietismus redivivus* qualifiera bien; mais il faut auparavant faire l'ample relation dont on est convenu. Elle ne tient de ma part qu'à celle que M. de Paris doit faire paraître, et qu'il envoie aujourd'hui manuscrite à Rome : ce qu'on verra sera concluant. Il ne tient pas à moi qu'on ne diligente.

Ne craignez rien de M. de Chartres; il est toujours le même par rapport à M. de Cambrai. J'attends une lettre de lui, qui vous expliquera ses sentiments. Il est plus vif que jamais, et il voit plus clairement le péril extrême de l'Eglise dans le Quiétisme renouvelé.

Je crois avoir écrit à M. Phelippeaux touchant M. Charmot, qui est affectionné par le cardinal Casanate, que j'ai parlé fortement en sa faveur à Messieurs des Missions étrangères, dont il est le procureur. Ils l'estiment beaucoup; mais ces Messieurs sont un peu politiques. Je leur marquerai l'estime de M. le cardinal de Casanate, ce qui sera d'un grand poids. Ayez soin de bien dire à ce cardinal que je ne négligerai rien de ce qu'il aura à cœur tant soit peu, à plus forte raison de ce qu'il affectionnera beaucoup. Je ne crois pas qu'on ait voulu rendre ici de mauvais offices à M. Charmot. Je m'en informerai, et non-seulement je prendrai hautement son parti, mais j'y engagerai tous mes amis : vous en pouvez assurer M. le cardinal Casanate, en lui renouvelant toujours mon grand respect.

Vous devez avoir reçu à présent le *Mystici in tuto*. Le *Schola in tuto* est parti vendredi dernier : vous trouverez la notion de la charité et les suppositions par impossible, traitées à fond. Il est parlé de cette matière dans le *Mystici in tuto* : mais le *Schola* emporte la pièce, et est tout à fait démonstratif.

M. de Reims part demain pour son diocèse, et moi vendredi pour Meaux jusqu'après l'octave, s'il n'arrive rien qui dérange ces dispositions.

Il ne faut pas s'attendre que je puisse m'aider ici pour le chapeau : cette dignité sera vraisemblablement pour M. l'archevêque de Paris, que M. le cardinal de Bouillon n'aimera pas plus que moi, mais qui aura toute la Cour pour lui. Il n'y a point d'apparence pour M. de Chartres. M. le cardinal de Bouillon tâchera de vous faire parler; mais vous saurez bien être sur vos gardes. Vous ne devez pas supposer que M. de Paris soit content de l'attente.

Voilà une lettre pour un Cordelier, qui est opposé au P. Dias; il se faut aider de tout : vous la fermerez quand vous l'aurez vue, et vous la rendrez. Donnez nos livres à ce Père. Il me tarde que la Relation paraisse : travaillons pour Dieu.

Le P. Roslet vous communiquera la réponse de M. de Paris aux lettres de M. de Cambrai : elle est admirable. La mienne s'imprime.

Le roi et Madame de Maintenon seront bien aises de mon avancement; mais ils n'agiront point, ni moi non plus.

N'hésitez pas à mander vos sentiments sur ce qui se passe à Rome. Nous pèserons ici ce qu'il sera utile de faire.

Vous devez cultiver avec soin Monseigneur Giori. M. de Paris a tiré de M. le cardinal d'Estrées une lettre de créance vers lui pour le P. Roslet : vous voyez le dessein.

Continuez, surtout pendant mon absence, à rendre compte à M. de Paris comme à moi-même.

Voilà la lettre de M. de Chartres; il parle assez nettement. Vous la pouvez supposer écrite à vous-même, ou en faire le dessus à qui vous voudrez.

Paris, 12 mai 1698.

125. *Au même.*

M. Ledieu vous écrivit un mot de ma part sur votre lettre du 29 avril. J'ai reçu celle du 6 mai, où vous rendez bon compte de votre audience : j'en suis très-content, et j'en rends compte à la Cour. Rien ne peut mieux justifier les faits que de les imprimer publiquement. Je presse MM. de Paris et de Chartres. Je fais une *Relation*, où la lettre de M. de Cambrai, dont je vous ai envoyé copie, sera imprimée tout du long, aussi bien que les lettres que ce prélat m'a écrites.

Il me tarde que vous ayez le *Mystici in tuto* et le *Schola in tuto*. On a fait partir pour Rome vendredi dernier, ma *Réponse aux quatre lettres* que M. de Cambrai m'a adressées, qui prépare bien la voie à ma *Relation*. Depuis, il en imprime une cinquième. Je ne répondrai plus, ni ne ferai rien que ma *Relation* et *Quietismus redivivus*. Ma *Relation* est aussi nécessaire pour ici que pour là : M. de Cambrai sera couvert de confusion.

N'hésitez pas à dépêcher un courrier exprès, quand la chose le méritera : j'en ferai autant d'ici.

Mon frère vous mandera l'état de sa santé : la mienne est parfaite à l'ordinaire, Dieu merci. Vous voyez que je profite de tous les avis.

J'embrasse M. Phelippeaux, que je remercie de sa lettre très-instructive.

Il faut insinuer la condamnation de tous les livres faits en défense de celui de M. de Cambrai, et, s'il se peut, qu'on ne parle point de l'Inquisition, à cause de nos coutumes, quoiqu'au reste cela n'arrêtera pas.

A Germigny, ce 25 mai 1698.

126. *A M. de la Loubère.*

Puisqu'il n'y a, Monsieur, ni fracture, ni déboîtement, ni contusion, ni blessure, la chute est heureuse; du moins elle ne vous a pas estropié le raisonnement. Vous voyez très-bien le faible de celui du pauvre M. de Cambrai, qui s'égare dans le grand chemin, et qui a voulu se noyer dans une goutte d'eau. Il fait trop d'efforts d'esprit; et s'il savait être simple un seul moment, il serait guéri. Si Dieu le veut sauver, il l'humiliera. Quand on veut forcer la nature et Dieu même, pour lui dire en face qu'on ne se soucie pas du bonheur qu'on trouve en lui, il donne des coups de revers terribles à ceux qui lui osent dire que c'est là l'aimer. Ah ! que je suis en bon train, et que c'est dommage qu'on vienne me quérir pour vêpres! Je vous prie de mander à M. de Mirepoix que j'approuve la comparaison d'Abailard; et que de toutes les aventures de ce faux philosophe, je ne souhaite à M. de Cambrai que son changement. Mille remercîments, et à vous sans fin.

1er juin 1698.

127. *A son neveu.*

J'ai reçu votre lettre du 13 mai. Le roi s'est expliqué le plus fortement qu'il le pouvait à M. le nonce contre les accommodements et le *mezzo termine*, et pour demander une décision précise. Sa Majesté dira ce qu'il faut sur l'union des évêques contre M. de Cambrai.

Je penserai sérieusement à la vue que vous me proposez touchant les articles de doctrine : vous en aurez bientôt des nouvelles. *Mystici in tuto* et *Schola in tuto*, qui arriveront avant cette lettre, vous instruiront beaucoup. Ma *Relation* est à la Cour : elle sera foudroyante. On travaillera avec toute la diligence possible, et l'on ne fera rien hors de propos. On ne plaindra pas les courriers extraordinaires dans le besoin. La lettre de M. l'archevêque de Paris en réponse à celles de M. de Cambrai, et la mienne font un bon effet.

On est bien obligé à Monseigneur Giori : M. le nonce va fort bien. Je reviendrai à Paris après l'octave et plus tôt, s'il est besoin. M. de Chanterac a dit, à ce que l'on nous mande de Rome, que je méritais punition : on lui a répondu selon sa sagesse. Il n'y a rien à ajouter à ce que vous avez dit au cardinal Casanate et contre les accommodements.

La tête a tourné à deux docteurs qui ont travaillé pour M. de Cambrai : l'un est Laverdure de Douai, et l'autre est Colombet de Paris, principal du collége de Bourgogne. Le prélat souffre lui-même, tant ce qu'il écrit à M. le nonce est extravagant. Il se plaint toujours de ce qu'on écrit contre lui, pendant qu'il inonde la terre de ses écrits. Dieu l'aveugle visiblement.

Songez à votre santé : la mienne est parfaite. Ce que M. de Chartres va faire imprimer sera fort : vous en avez vu le projet par la lettre que je vous ai adressée.

A Meaux, ce 2 juin 1698.

128. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 20 mai. Je suis ravi que vous ayez reçu *Mystici in tuto* : *Schola in tuto* sera encore plus fort.

Nonobstant tout l'empressement que témoigne le nonce de la part du roi, vous pouvez assurer sans crainte que quand on prendrait quinze jours et un mois, même plus, pourvu qu'il y ait des bornes et qu'on emploie le temps à faire une décision digne du Saint-Siége, loin de faire de la peine au roi, ces délais lui feront plaisir.

Le roi s'est clairement déclaré touchant le préceptoriat, puisqu'il a renvoyé les subalternes, qu'on savait être les créatures de M. de Cambrai, l'abbé de Beaumont son neveu, l'abbé de Langeron son élève, les sieurs Dupuy et de Leschelles, quiétistes déclarés. Cela fut fait mardi matin ; et l'on a nommé à l'une de ces places M. de Vittement, recteur de l'Université, que je présentai il y a quelque temps au roi. C'est ce même recteur qui lui fit sur la conclusion de la paix, une harangue magnifique, qui fut admirée de toute la Cour. Il a fait depuis à moi-même comme conservateur des priviléges de l'Université, une harangue latine admirable contre le Quiétisme. L'autre homme qu'on a nommé est l'abbé le Febvre. C'est un très-saint prêtre et très-habile, qui travaillait à la Pitié : on ne pouvait pas faire un plus digne choix. Je ne doute pas après cela qu'on ne nomme bientôt un précepteur, et que la foudre ne suive de près l'éclair : on verra par là comment le roi et la Cour reviennent pour M. de Cambrai. Ma *Relation* s'imprime : celle de M. de Paris a déjà paru ; vous l'aurez d'abord manuscrite, et bientôt après imprimée.

Le roi ne cessera point de témoigner son zèle pour la promptitude de la décision ; mais il ne faut point douter qu'il n'entende raison, et qu'il ne donne volontiers tout le temps qu'il faudra pour faire une décision plus à fond.

Le P. Philippe sera bien sourd, si le *Mystici in tuto* ne le fait pas entendre. Inspirez toujours que la décision soit telle, qu'elle puisse être reçue unanimement et sans aucune difficulté. Il est important qu'il y ait un décret contre tous les livres faits en faveur de la doctrine condamnée : moyennant cela, tout ira bien. Mais au reste, quoi qu'il arrive, on fera toujours obéir à la décision du Pape, et il ne sera question que du plus ou moins d'agrément.

On peut s'assurer que tous les évêques et tous les docteurs seront en gros très-unis contre M. de Cambrai. Le parti est grand par cabale ; mais il n'est pourtant composé que de femmes et de courtisans, pour qui les exils de l'abbé de Beaumont et des autres sont des coups de foudre. Ayez soin de votre santé, embrassez M. Phelippeaux.

On pousse le P. La Combe, qui avoue et demande pardon. Madame Guyon est opiniâtre : vous verrez bientôt quelque chose sur cela. Encore un peu de temps, et tout ira bien.

A Germigny, 8 juin 1698.

129. *A M. de la Broue.*

J'ai reçu votre lettre du 29 mai. Vous avez vu que j'ai répondu à quatre lettres de M. de Cambrai, et ma réponse vous a été envoyée. En même temps il en a paru une de M. l'archevêque de Paris, qui a eu ici un grand effet. Cela joint avec ce qui s'est passé à Versailles sur M. l'abbé de Beaumont, etc., a désolé le parti. Nous avons tous répondu de M. l'abbé Catelan : on a aussi sauvé M. de Fleury. Je ne sais encore ce qu'on fera sur la place principale : vous savez les vues que j'ai eues, les pas que j'ai faits ; je persiste, et rien ne me pourrait faire plus de plaisir. Cent fois le jour je vous souhaite ici pour nous aider dans une affaire qui demande tant d'attention et de lumières, qu'on ne doit rien désirer davantage que d'y être aidé [1].

A Paris, ce 15 juin 1698.

130. *A son neveu.*

Sur votre lettre du 27 mai, je dis hier à M. le nonce tout ce qu'il fallait, pour lui faire connaître ce que vous m'écrivez au sujet du Pape et des cardinaux, et l'engager à écrire une lettre conforme à ce que vous m'avez mandé.

Vous recevrez par cet ordinaire, cinquante exemplaires des premières feuilles de ma *Relation*, qui

1. Il y a une continuation qui est imprimée séparément dans les Lettres diverses sur la conduite à tenir avec les nouveaux convertis.

en comprennent la moitié, et toutes les lettres de M. de Cambrai avec son Mémoire à Madame de Maintenon, qui y est inséré de mot à mot. Il n'y a point de plus grande authenticité que d'imprimer ces pièces ici à la face de toute la Cour. On voit bien qu'on n'oserait le faire, si l'on n'était assuré de deux choses : l'une, de ne pouvoir être contredit; l'autre, que le roi et Madame de Maintenon le trouvent bon. En effet, tout leur a été communiqué, et j'ai réponse positive qu'on agrée cette publication. Au surplus M. le nonce a vu entre les mains de M. de Chartres le Mémoire entier, de la main de M. de Cambrai. Il m'a dit qu'il en avait écrit à M. le cardinal Spada, et qu'il l'avait assuré qu'autant qu'il en pouvait juger par l'inspection, c'était le propre caractère de M. de Cambrai. On lui fera voir encore une fois ce Mémoire en original; mais il n'y a rien à ajouter à l'authenticité de l'impression, où l'on dit publiquement et sans crainte d'être démenti que ce Mémoire est transcrit de mot à mot, et sans y changer ou ajouter une seule parole : c'est ce que vous verrez dans les feuilles qu'on vous envoie L'ordinaire prochain, vous recevrez la continuation de la *Relation*, où seront mes réflexions sur ces faits, qui donnent une nouvelle force à ce Mémoire. M. de Paris vous instruira sur ce qui regarde le reste des faits, et je ne puis que m'en rapporter à lui. Je n'ai pu le voir depuis mon arrivée, qui fut avant-hier; je le verrai ce matin. J'irai ce soir coucher à Versailles.

Le bruit est ici public qu'on a rayé les appointements de M. de Cambrai, comme on a fait bien certainement ceux des subalternes qui ont été renvoyés. Si cela n'est pas encore fait, on peut compter que cela sera, et que M. de Cambrai ne verra jamais la Cour. La cabale est humiliée jusqu'à la désolation, depuis l'expulsion des quatre hommes remerciés; et les Jésuites, qui disaient hautement que c'était leur affaire, n'osent plus dire mot.

J'ai instruit Monseigneur le Dauphin des faits. Il est aussi éloigné de la nouvelle cabale que le roi, outre que naturellement il n'a point d'autre volonté que la sienne, et en ce cas particulier son sentiment y est conforme. Ainsi vous voyez que ce qu'on vante du crédit du P. de la Chaise sur son esprit sera en cette occasion fort inutile. Nous attendrons le P. Dez en patience.

Il me tarde de savoir si vous avez reçu le *Mystici in tuto*. Je vais reprendre le *Quietismus redivivus*, qui sera court et tranchant. M. de Cambrai fait imprimer en Flandre et à Liége des écrits de ses émissaires, qui ne font que mal répéter ce qu'il dit. Il a pour lui les gazettes et les journaux de Hollande, à qui un Jésuite envoie des Mémoires : nous le savons à n'en point douter.

Mon frère a toujours la goutte; et après beaucoup de douleurs, il en est réduit à une faiblesse importune : mais le fond de sa santé est indiqué par le bon visage : du reste sa bonne humeur ne s'altère jamais.

Vous pouvez tirer sur moi en deux fois, jusqu'à douze cents livres : j'ai donné des ordres pour cela. Je suppose que vous aiderez M. Phelippeaux, s'il a quelque besoin. On ne vous laissera manquer de rien, persuadé que l'on est de votre sagesse : il nous tarde bien à tous de vous revoir.

Je suis étonné qu'on omette parmi les propositions condamnables, les deux dont vous parlez : la première : *Ce qui n'est pas charité est cupidité*, où l'auteur admet une charité qui n'est pas la théologale; et la seconde : *L'amour de pure concupiscence, quoique sacrilége, est une disposition à la justice.* Ces deux propositions ne peuvent être excusées par nulles tergiversations.

A Paris, ce 16 juin 1698.

131. *A son neveu.*

J'ai reçu votre lettre du 3. Vous avez bien fait de montrer le Mémoire de M. de Cambrai à Madame de Maintenon. Toutes les lettres de Rome retentissent du bon effet que cette lecture a produit; cela a été trouvé ici fort bon et fort à propos. Vous allez présentement recevoir la suite de ma *Relation :* elle authentiquera tout, et l'on verra bien que je n'écris pas sans aveu. M. de Chartres envoie aussi par cet ordinaire sa *Lettre pastorale*, qui sera d'un grand poids : il vous en fera part. Le surplus des faits vous sera mandé par M. de Paris. Je fais mettre en latin ma *Relation :* je la ferai traduire aussi en italien, si l'on peut trouver une plume assez élégante.

M. le nonce m'a assuré qu'il avait écrit sur le Mémoire de M. de Cambrai, qu'il lui paraissait être de la main de ce prélat. Le principal est qu'on connaisse deux choses : l'une que le roi est implacable sur M. de Cambrai; ce qu'il a fait dans la maison des princes en est la preuve. Assurez-vous qu'il n'y a point de retour; ce que nous imprimons ici aux yeux de la Cour en est une confirmation. Quoiqu'il arrive, et quand même on mollirait à Rome, ce qui ne paraît pas être possible, on n'en agira pas ici moins fortement : car le roi voit bien de quelle conséquence il est pour la religion et pour l'Etat, d'étouffer dans sa naissance une cabale de fanatiques, capable de tout, et qui en est venue à une insolence qui a étonné ici tout le monde. L'autre chose qu'on peut tenir pour assurée, c'est le parfait concert des évêques avec le roi, pour couper la racine d'une dévotion qui tend manifestement à la ruine de la religion.

On n'a garde de nommer en rien le cardinal Casanate, dont le nom est à ménager en tout et partout.

Des deux concurrents que vous nommez pour la place d'assesseur, on ne sait ici lequel est plus digne d'être exclus.

Quant au chapeau, le cardinal de Bouillon le voudrait plutôt pour M. de Chartres que pour M. de Paris, et plutôt pour M. de Paris que pour moi.

Je pense et repense à ce que vous m'avez mandé sur la vue de M. de Paris : cela est fort délicat.

Vous trouverez des ouvertures pour répondre à toutes les objections dans le commencement du *Schola in tuto :* il y en aura d'autres dans le *Quietismus redivivus*. Je ne vois rien de meilleur que de poser pour principe qu'il faut joindre les deux motifs de l'amour de Dieu *in praxi*, et de donner quelque mot fort pour décrier les chimères des suppositions impossibles. Je roule cela dans mon esprit, et ne sais encore que dire.

Pour la place vacante d'assesseur, j'entends vanter M. Nucci à M. le cardinal d'Estrées.

Vous avez très-bien fait de commencer par M. le cardinal de Bouillon, à montrer l'écrit de M. de Cambrai.

J'ai fait connaître à M. le nonce qu'une décision ambiguë ou faible ne serait ni de l'honneur du Saint-Siége, ni du goût du roi et du royaume, ni d'aucun effet; et que la cabale, qu'il faut étouffer, ne ferait que s'en moquer et devenir plus insolente : il le voit aussi bien que moi.

Une des choses, pour la doctrine, des plus importantes, est d'observer que le désintéressement que met l'Ecole dans la charité, n'a rien de commun avec l'amour désintéressé de M. de Cambrai, qui consiste dans un cinquième degré au-dessus de la charité justifiante, laquelle dans son système fait le quatrième : mais je crois qu'il n'y a plus rien de considérable à dire là-dessus.

Je ne sais si je vous ai dit que l'effet de nos deux Lettres, de M. de Paris et de moi, en réponse à celles de M. de Cambrai, a été prodigieux : celle de M. de Paris a fait et fait revenir une infinité de gens. S'il plaît à Dieu de donner sa bénédiction à ma *Relation*, elle achèvera de confondre M. de Cambrai.

J'embrasse M. Phelippeaux. Il sera bien aise d'apprendre que M. Obin étant mort, j'ai donné sa prébende à M. Moreri, qui est utile au diocèse dans l'hôtel-Dieu, et un homme qui paraît sûr.

Mon frère est tenu longtemps par la goutte : j'admire sa tranquillité et sa bonne humeur.

Je vous prie, en rendant à M. le cardinal de Bouillon la lettre que je lui écris sur le mariage de Mademoiselle de Château-Thierry avec le prince de Guiméné, de le bien assurer de la sincère continuation de mes respects, malgré le Quiétisme.

A Paris, ce 23 juin 1698.

132. *Au même.*

Je vois par votre lettre du dernier ordinaire, que les assemblées continuent trois fois la semaine, et néanmoins que les choses vont assez lentement.

Je n'ai point reçu la lettre que vous avez mise dans le paquet de M. l'archevêque de Paris : ce prélat est en visite autour de Paris.

Vous ne sauriez croire le prodigieux effet que fait ici et à Paris ma *Relation sur le Quiétisme*. Vous pouvez compter qu'à la Cour et à la ville, M. de Cambrai est souverainement décrié; et qu'il ne lui reste pas un seul défenseur, excepté M. le duc de Beauvilliers et M. le duc de Chevreuse, qui sont si honteux qu'ils n'osent lever les yeux. Le roi a déclaré d'une manière qui ne peut être ignorée de personne, que les faits de ma *Relation* étaient de sa connaissance et très-véritables. On commence à murmurer contre les longueurs de Rome, et nous ne retenons les plaintes qu'en disant que la censure du Saint-Siége n'en deviendra que plus forte. Il n'est pas croyable combien ce parti est devenu odieux.

Je fus hier à Versailles, où je donnai ma *Relation* dans la Cour des princes : on y frémit plus qu'ailleurs contre M. de Cambrai. L'abbé de Fleury n'a été conservé que parce que j'en ai répondu : et l'on soupire après une forte décision, qui seule peut sauver l'honneur de Rome.

Si l'on pouvait donner un bon conseil à M. le cardinal de Bouillon, ce serait celui d'ôter publiquement son estime à un livre qui est bien constamment devenu l'objet du mépris et de la haine publique, sans qu'il y ait de contradiction. Je fais mettre ma *Relation* en latin.

J'ai fait dire, autant que j'ai pu, aux amis du cardinal de Bouillon, comme en étant moi-même un des plus zélés, qu'il ne peut mieux faire sa cour, ni se rendre le public plus favorable, qu'en se déclarant contre le livre.

Nous nous attendons aux beaux rapports du P. Dez; et il sera ici peu écouté. Le P. de la Chaise, depuis la *Relation*, se déclare si hautement contre le livre qu'il ne s'y peut rien ajouter.

Tous ceux qui voient dans le Mémoire de M. de Cambrai à Madame de Maintenon, que j'ai fait imprimer, combien ce prélat était lié avec Madame Guyon, sont étonnés de l'hypocrisie de ce prélat, qui faisait semblant ici comme à Rome de ne la point connaître.

On est surpris de voir que ceux qu'on accusait d'être emportés contre M. de Cambrai aient eu la patience de taire depuis si longtemps ce qu'ils savaient. La charité seule les retenait, et le désir d'épargner la personne d'un archevêque. S'il a la hardiesse de répondre et de nier quelqu'un des faits, on le confondra dans les formes et on le couvrira de confusion. J'attends avec impatience la nouvelle de la réception du *Schola in tuto* et de la *Relation*.

Je vous envoie un projet d'admonition générale, que vous communiquerez avec prudence.

Croyez, encore un coup, que le parti est désolé et consterné, et qu'il n'y a plus de retour.

Vous verrez par le lardon de la *Gazette de Hollande*, que je mets dans ce paquet, ce que M. de Cambrai fait débiter en Hollande. C'est un jésuite nommé Doucin, qui envoie les Mémoires.

Il importe beaucoup de voir une fin.

La Lettre pastorale de M. de Chartres réussit très-bien.

A Marly, 30 juin 1698.

Admonitio generalis, ad animarum directores, de orationis statu.

Admonendi theologi ac doctores, ac piarum animarum directores, ne motiva sive incentiva et incitamenta charitatis in praxi separent : sed attendant verbis magni mandati charitatis, prout in Scripturis sacris continetur ejusque connexis. Neque in præcisionibus, subtilitatibus, argutiis christianam perfectionem reponant; nec ambulent in magnis et mirabilibus super se : et Ecclesiæ peregrinantis, et cum Davide et Paulo aliisque propheticis et apostolicis scriptoribus, ad patriam spirantis, orationes frequentent Devitent autem novas et extraordinarias locutiones, à piis licèt auctoribus nonnunquàm usurpatas, quibus indocti et pravi homines, his maximè temporibus, ad suam ipsorum aliorumque perditionem abusi sunt : ac formam habentes sanorum verborum, Sedisque apostolicæ præcepta retinentes, mysterium fidei sanctæque orationis, quoad fieri potest, planis ac simplicibus, et in Scripturâ contentis, verbis atque sententiis tradant.

Non plus sapere quàm oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem. *Rom,* XII, 3.

133. *A M. de Noailles, archevêque de Paris.*

J'ai reçu, mon très-cher Seigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Saint-Prix, avec celle que mon neveu avait pris la liberté de mettre pour moi dans votre paquet. Je ne comprends rien à l'ordre dont vous me mandez qu'on vous a donné part, touchant l'extrait de quatre-vingts propositions à faire par M. Phelippeaux. Pour moi tous mes ordres, conformes aux vôtres, sont à abréger, et à laisser retrancher des propositions plutôt que d'en fournir de nouvelles, parce qu'il y aura toujours un *non intendentes approbare*, etc., qui sauvera tout. Il ne faut plus tendre qu'à abréger et conclure.

Quand on aura reçu ma *Relation*, on verra ce que c'est que mon attestation à Madame Guyon : et si vous jugez qu'il soit nécessaire, j'en enverrai l'extrait authentique tiré de mon registre.

On demande à vous parler pour vous dire deux choses. La première, qu'on a appris par ma *Relation* des vérités qu'on ne savait pas. C'est un mensonge ; car j'ai lu tout ce qui est tiré de la vie de Madame Guyon, à Messieurs de Beauvilliers et de Chevreuse chez M. l'abbé de Fénelon. La seconde, c'est qu'on voudra prendre des mesures avec vous, pour vous faire contenter de l'abjuration qu'on fera de Madame Guyon. J'en ai entendu parler, et j'ai répondu que ce n'était rien ; que ce qu'il fallait abjurer c'était, non le livre de Madame Guyon, qu'on aurait honte de défendre, mais celui de M. de Cambrai, fait pour la défense de cette trompeuse. J'ai cru vous devoir donner avis de ceci, parce qu'encore que je ne doute pas que vous ne soyez sur vos gardes et bien éloigné de prendre le change, il est bon de se tenir les uns les autres avertis de tout.

Ils sont au pied du mur par notre concert, ou plutôt ils ne savent plus où ils en sont, ni que dire, ni à Paris, ni ici ; il n'y a qu'à nous tenir fermes.

On m'a mandé de Paris qu'on y disait qu'on avait arrêté au Bourget cinq cents exemplaires d'une réponse à votre désolante lettre. Si cela est, je vous supplie de me la communiquer au plus tôt. Je trouverai peut-être dans mes extraits quelque chose dans le fait, pour convaincre les menteurs.

Ils ne songent qu'à déguiser ; je dis les plus sincères. Le parti les aveugle ; vous savez qu'on y écrit tout ce qu'on veut. La continuation de notre concert les mettra à bout.

Ils ne songent qu'à nous séparer ; et ce qu'ils publient de ma prévention contre eux pour se cacher de moi, n'est qu'artifice. Je ne vous dis rien de Torci : vous verrez tout par vous-même. Donnez du courage à Madame de Luynes pour vous parler, comme je l'y exhorte, avec une pleine liberté.

Vous savez avec quel respect, quelle obéissance, et quelle tendresse je suis à vous, priant Dieu pour vous comme pour moi-même.

Je vous conjure de vous ménager ; le travail est grand.

Marly, 2 juillet 1698.

134. *A son neveu.*

J'ai reçu votre lettre du 17 du mois précédent. Je vais vous faire un récit fidèle de l'état des choses depuis nos derniers écrits, et surtout depuis ma *Relation*, à qui Dieu a donné une si manifeste bénédiction, qu'il est impossible que le bruit n'en aille pas jusqu'à Rome. Je n'ai pu voir M. le nonce ; mais je suis bien assuré qu'il a su et vu en grande partie ce qui s'est passé à Paris et à la Cour, où le déchaînement contre M. de Cambrai a été si grand, qu'il est à craindre que l'indignation n'aille trop loin, et ne fasse perdre le respect à beaucoup de gens. Nous en trouvons même qui nous insultent, de ce que bonnement et simplement nous nous sommes attachés à consulter le Saint-Siége : mais je ne m'en repentirai jamais, moi qui puis vous dire, et M. le nonce le sait, que j'ai plus que personne donné le conseil de consulter Rome, et conseillé plus que jamais de s'en tenir-là.

J'interromps ma lettre pour aller voir M. de Paris chez le roi, où nous nous sommes donné rendez-vous. Je la reprendrai au retour.

Je vous dirai pourtant, en attendant, que ceux à qui l'on avait fait accroire que j'avais poussé M. de Cambrai avec trop de chaleur, ne sont plus étonnés que de ma trop grande patience ; mais j'ai eu mes raisons. Si j'ai bien espéré dans les commencements de M. de Cambrai ; les promesses que vous avez vues dans ses lettres en étaient la cause. Ceux qui voudraient que je l'eusse d'abord décelé au roi, ne songent pas que je ne savais que par lui seul les erreurs dans lesquelles il était tombé, dont par conséquent je ne pouvais en honneur et en conscience tirer avantage contre lui, ni faire autre chose que de travailler de tout mon pouvoir à le tirer de son égarement.

Je ne me suis donc déclaré que quand son livre, ses mauvaises explications et son opiniâtreté m'ont fait perdre toute espérance. Encore n'ai-je éclaté sur les faits qui regardent la conduite, que quand tout le monde a vu qu'il n'y avait plus moyen de se taire. Vous avez pu le remarquer par la petite narration latine[1], que je vous envoyai avec tant de précaution, et que vous avez fait voir de même. Maintenant si j'explique tout, on voit bien que j'y suis forcé, ainsi que M. de Paris et M. de Chartres, qui sont obligés par intérêt pour la vérité, de dire ce qui a passé par leurs mains. Cependant, quoique le public se déclare contre la mauvaise doctrine de M. de Cambrai, le mal gagnera en secret ; et la religion, la vérité, ainsi que la foi que l'on a au Saint-Siége, en souffriront : c'est ce qui m'a porté à vous envoyer ce récit latin, que j'aurais pu augmenter des choses que je viens de dire. Mais par le rapport qu'elles ont à moi, je remets à votre prudence de les expliquer, comme aussi de faire passer cet écrit par les mains que vous croirez les plus propres à un secret si important.

Vous verrez par la *Gazette de Hollande*, que je vous envoie, ce que disent les partisans de M. de Cambrai ; car ce sont eux qui font ici ces articles, et qui se font écrire de Rome des choses semblables.

Tout Paris était hier ému et scandalisé de la défense d'écrire, qu'on disait faite également aux deux partis, sans mettre aucune différence entre nous qui

1. C'est la relation qui se trouve à la tête des *Lettres sur le Quiétisme*.

écrivons pour éclaircir la vérité, et ceux qui n'écrivent que pour l'embrouiller et la combattre. Mais ces bruits, qui viennent des émissaires de M. de Cambrai, tomberont d'eux-mêmes. Le roi est un peu étonné de la longueur de cette affaire, et je ne sais pas ce qu'il en dira à M. le nonce.

Pour vous, parlez toujours sobrement et avec tout le respect convenable. Je fais valoir ici, le mieux que je puis, ce que vous m'écrivez des saintes intentions du Pape et de la Congrégation. Mais on attend des effets ; et les paroles, quoique véritables, mais dont l'accomplissement est trop tardif et paraît peu certain, ne contentent guère. Pour moi, je vais toujours mon train, et je demeure inviolablement attaché à faire valoir la conduite et l'autorité de Rome. Nous sommes dans les mêmes sentiments, M. de Paris et moi, aussi bien que M. de Chartres, dont l'écrit fait ici l'effet que vous pouvez attendre de ses solides remarques sur les variations de M. de Cambrai. Ce prélat ne laisse pas de protester toujours, et de prendre Dieu à témoin qu'il n'a jamais eu que les mêmes pensées; ce qui le rend odieux aux gens de bien au delà de ce qu'on peut exprimer. M. le nonce, qui voit ce que je vous dis, peut en rendre témoignage.

On aura soin de toutes les choses que vous marquez, et vous en verrez bientôt des effets.

Il faut du temps pour bien digérer ce que m'envoie M. Phelippeaux. Je lui suis obligé de sa diligence, tout est excellent : il aura sur son travail de mes nouvelles par le premier courrier.

Cependant notez bien ceci : comme il pourra arriver qu'à l'occasion de nos derniers écrits, M. de Cambrai donne quelque chose de nouveau, ou qu'il en demande communication et du temps pour répondre, ou qu'enfin il fasse quelque chose tendant à obtenir du délai, ne manquez pas de nous avertir par courrier exprès : le roi le trouvera très-bon, et vous le commande. Adressez-moi le courrier; prenez toutes les mesures nécessaires, et rendez-vous maître du courrier. Faites les choses à petit bruit; mais encore une fois, adressez-moi tout : je porterai à l'instant vos lettres au roi, soit qu'elles soient en chiffre ou non. Cela n'empêchera pas que s'il y a quelque chose qui regarde vos affaires particulières, vous ne le mandiez à mon frère. Ne faites qu'avec discrétion la dépense d'un courrier exprès ; mais quand elle sera à propos, n'y manquez pas. On en fera autant de ce côté-ci.

J'ajoute, après avoir vu M. de Paris, qu'il doit vous écrire. Nous ne nous sommes vus qu'en passant très-légèrement chez le roi. Demain nous devons avoir un grand entretien, dont le résultat fera la matière des lettres de lundi.

Au surplus si les choses cheminent, peut-être ma lettre latine ne sera-t-elle pas nécessaire : peut-être paraîtra-t-elle un peu forte. Quoi qu'il en soit, usez-en selon votre prudence et le conseil des sages. Vous verrez par cette lettre du P. Séraphin, le langage de tout le monde en ce pays. Je vais à Paris, où M. le cardinal de Janson doit arriver ce soir ou demain.

Versailles, 7 juillet 1698.

135. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 24, avec celle de M. Phelippeaux de même date et le nouveau projet pour abréger, en réduisant la matière à sept chefs, au lieu de cinq que marquait votre lettre du 10 à M. de Paris. L'un et l'autre étaient bons : le dernier est le meilleur, et je le suivrai dans mes qualifications[1]. Je ne puis encore vous les envoyer : car il faut du temps pour digérer de pareilles choses. Vous avez déjà des qualifications de moi, auxquelles il y a très-peu à ajouter.

Le cardinal Ferrari doit recevoir par cet ordinaire une lettre et une censure très-bien faite, du P. Alexandre, à qui j'ai parlé. Tout est bon, et va en droiture.

Selon ce que diront vos lettres, nous pourrons bien envoyer nos avis par un courrier exprès. Souvenez-vous d'en user de même selon les instructions de ma précédente, et encore en cas qu'il paraisse quelque chose de M. de Cambrai contre M. de Paris ou contre moi. Nous avons avis qu'il a fait un écrit latin, dont il a retiré tous les exemplaires, jusqu'aux épreuves et maculatures, et dont on n'a pu même savoir le titre. C'est signe qu'il veut nous le cacher[2].

Nous attendons l'effet de ma *Relation*, que je fais mettre en latin et en italien. Si elle faisait à Rome un aussi prompt effet qu'en France, elle changerait tout le monde, et jusqu'aux plus zélés partisans de M. de Cambrai. Tout tourne ici contre lui; et l'on s'étonne, non-seulement des longueurs de Rome, mais encore de ce que nous ne parlons pas. Il faudra voir aussi ce que produiront les lettres de M. l'archevêque de Paris, dans lesquelles il déclare qu'il parlera, si Rome tarde trop.

Le P. Estiennot écrit à M. l'archevêque de Reims, de manière à faire entendre que Rome ne sait plus où elle en est, que tout y est ignorance ou politique. Selon lui, le cardinal Casanate même n'est pas exempt de ce mal : il dit que les Jésuites lui cassent la tête, et qu'une proposition mauvaise trouve aussitôt sa contradiction ; ce qui paraît l'embarrasser. L'ignorance pourrait bien obliger à une censure *in globo :* en tous cas, on vous enverra un modèle.

Si l'on ne change point la manière dont on se conduit dans les examens, on croira ici qu'il n'y a rien à espérer qu'une longueur affectée et sans fin ; et je crains qu'on ne prenne d'autres mesures : car on ne peut pas supporter un livre qui fait tous les mauvais effets qu'on peut craindre, et qui rallie tous les disciples de Madame Guyon et de Molinos.

Il n'est pas vrai que M. de Fleury soit précepteur en titre : il fait la charge de sous-précepteur auprès de Monseigneur de Bourgogne. Il y a apparence que ce prince étant marié et bientôt tiré du gouvernement, on ne lui nommera point de précepteur. Quoi qu'il en soit, le roi a bien déclaré que M. de Cambrai ne reviendrait jamais.

Il me semble que ma lettre au cardinal Spada, à l'occasion de l'envoi de ma *Préface*, fait assez voir la nécessité d'écrire pour éclaircir la matière.

Je vous envoie, à toutes fins, copie des attesta-

1. On n'a pas conservé ces qualifications, probablement parce que les propositions erronées du nouveau Quiétisme se trouvent suffisamment qualifiées dans les écrits de Bossuet.

2. *Réponse de M. l'archevêque de Cambrai à la lettre de M. l'archevêque de Paris.*

tions que Madame Guyon a eues de moi. Je n'ai pas jugé nécessaire de vous envoyer les autres actes, où elle condamne ses livres comme contenant une mauvaise doctrine. Vous verrez bien que par les abominations de Molinos, nous avons entendu les impuretés et les ordures qu'en effet Madame Guyon a toujours détestées devant moi, et où il est vrai que je ne l'ai point trouvée impliquée; ce qui ne la justifie qu'à mon égard, et encore parce que je n'en ai fait aucune information.

J'ai aussi déclaré sans difficulté que je n'ai pas eu dessein de la comprendre dans ce qui est dit contre ces abominations, à la fin de ma censure du 16 avril 1695, ses livres étant suffisamment condamnés dans la même censure, comme contenant une mauvaise doctrine. Voyez dans mon *Ordonnance sur les états d'oraison* les pages LXXIV, LXXV; et la censure de M. de Châlons, p. LXXXVII, lesquelles censures elle a souscrites.

A Germigny, ce 14 juillet 1698.

136. *A M. de la Broue.*

Il me tarde beaucoup, Monseigneur, que j'aie votre sentiment sur la *Relation*. Il est vrai qu'elle a eu ici tout l'effet qu'on en pouvait attendre, et au delà. A la Cour et à la ville, tous les partisans secrets ou déclarés se sont rendus; et deux ou trois qui restaient ont été si visiblement consternés et désolés, que tout le monde s'en est aperçu. J'attends avec quelque impatience ce qu'elle aura opéré à Rome; et vous serez le premier à qui j'en écrirai la nouvelle.

Il me semble que vous n'avez pas trop sujet de vous plaindre de mon silence. Je vous écrirais plus souvent, si je pouvais me résoudre à vous mander des incertitudes et des conjectures. Les longueurs de Rome sont insupportables. On fait ce qu'on peut pour les presser : le zèle du roi ne se ralentit pas. On voudrait bien avoir à concerter avec vous tant ce qui regarde le dogme que ce qui regarde la conduite.

Au reste vous n'avez pas oublié votre..., et l'aigle vous est fort obligé.

Je n'empêcherai pas qu'on imprime en vos quartiers la *Réponse à quatre lettres* et la *Relation*, pourvu que je n'y paraisse pas. Pour cela on vous enverra les secondes éditions, qui sont plus correctes; et je marquerai quelques fautes qu'on n'y a pas corrigées.

Il n'y a rien de nouveau. M. l'abbé de Catelan est fort estimé; et il doit imputer à sa modestie de ce qu'on ne lui a pas fait faire une fonction de précepteur. Il n'y a point apparence qu'on change rien à présent, ni même qu'on donne la place de M. de Cambrai, le prince étant si proche de sortir d'entre les mains des gouverneurs et des précepteurs. Mon témoignage au reste n'a pas manqué à M. l'abbé de Catelan, et ne lui manquera jamais.

J'ai reçu la copie de votre lettre à M. de Montpellier : je ne sais encore quel tour prendra cette affaire. J'attends vos remarques avec un esprit de docilité. Je suis avec le respect que vous savez, avec toute la confiance et toute la cordialité, Monseigneur, votre, etc.

Germigny vous baise les mains, et rend ses hommages à Maoserettes[1].

A Germigny, 18 juillet 1698.

137. *A M. de Noailles, archevêque de Paris.*

Quoique je doive être à Paris lundi au soir au plus tard, je ne laisse pas, mon cher Seigneur, de vous écrire aujourd'hui sur la proposition qu'on dit être faite au Pape par le général de la Minerve, de défendre le livre par provision, en attendant que l'examen soit achevé, et les qualifications particulières résolues[2]. Mon neveu me renvoie à vous pour apprendre les raisons de part et d'autre : quoiqu'il ne me les explique pas, je crois les voir. D'un côté Rome, contente de cette prohibition, s'en tiendrait là et croirait apaiser, ou du moins amuser le roi et la France par cette expédition palliative, et en même temps éluder tout ce qu'on dirait sur les longueurs de l'examen. D'autre côté Rome préviendrait le mal de laisser le livre en autorité pendant l'examen, et s'engagerait à une expresse qualification de la doctrine. Sur cela je vous avoue, mon cher Seigneur, que je voudrais bien vous écouter pour me déterminer par votre avis. Mais, pour vous dire le mien en attendant, j'accepterais le parti à deux conditions : l'une, que dans la prohibition fût appelée la condition ci-jointe; et l'autre, qu'on déterminât en même temps une voie courte de finir l'examen, en réduisant les propositions à six chefs, sur lesquels les examinateurs ne pussent parler que demi-heure, ainsi qu'on l'a proposé de notre part.

Des six chefs, il y en a cinq dans la lettre que mon neveu vous écrivit sur ce sujet, et dont vous me donnâtes la lecture le dernier jour que j'eus l'honneur de vous voir. Le sixième serait sur la tradition secrète, et sur ce que l'état d'amour pur est inaccessible aux saints, et leur doit être caché.

Le tour de persécution qu'on donne à l'exil des quatre exclus de la maison des princes, est le plus malin qu'on y pouvait donner; mais après tout il est bien faible.

Après ce que nous avons écrit vous et moi sur le jugement qu'on pourra prononcer ici, si l'on ne prend des expédients pour abréger les longueurs, il semble qu'il va être temps que le roi s'explique d'un ton ferme à M. le nonce. Mais comme on nous fait espérer qu'on aura pris sur cela un parti à Rome le jeudi qui devait suivre les lettres du premier juillet, la prudence voudra peut-être qu'on attende encore jusqu'à la réception des lettres de l'ordinaire prochain, afin qu'on puisse parler plus précisément.

Quant à la menace qu'on nous fait d'émouvoir l'Université de Salamanque, il me semble, mon cher Seigneur, qu'il est bon d'en avertir Sa Majesté, afin qu'elle ordonne à son ambassadeur d'Es-

1. Germigny et Maoserettes, maisons de campagne, l'une de Bossuet et l'autre de M. de la Broue. (Edit. Vivès.)

2. Voici le projet de cette prohibition : « Cùm ex occasione libri gallici cui titulus, *Explication*, etc. ab archiepiscopo Cameracensi editi, grave scandalum ac perturbatio animarum exorta sint, et incrementum capere non cessent, Sanctissimus decrevit ut ejusdem libri examen, quod jamdiù incœptum est, quàm diligentissimè ad optatum et debitum finem perducatur. Atque interim, ne periculosissimi ac damnosissimi libri lectio in grave detrimentum vertat animarum, idem Sanctissimus eumdem librum, et omnes libros ad ejusdem defensionem pertinentes, sub excommunicationis latæ sententiæ pœnâ prohibuit ac prohibet. Omnibus locorum ordinariis auctoritate apostolicâ districtè præcipiens, ut hujus Decreti executioni, pro suâ quisque parte, diligenter intendant. »

pagne de veiller à cette affaire ; et cependant pour son instruction et pour celle des docteurs de delà, on pourrait lui envoyer la *Déclaration des évêques* en latin, le *Summa doctrinæ*, votre *Instruction pastorale* en français et en latin, votre *Réponse aux quatre lettres*, la *Lettre pastorale* de M. de Chartres, ma *Réponse* et ma *Relation*. Anisson vous enverra tout ce que vous lui ordonnerez par rapport à moi. Tout à vous, mon cher Seigneur, avec le respect que vous savez.

† J. Bénigne, *év. de Meaux*.

P. S. Vous voyez à la colère de qui s'expose l'abbé Bossuet, par les vives remontrances qu'il fait au Pape et aux cardinaux. Je vous supplie, mon cher Seigneur, de l'encourager et de l'assurer que vous veillerez aux mauvais offices qu'on lui pourrait rendre ici, comme je vous en supplie et je l'attends de votre amitié.

A Meaux, 19 juillet 1698.

138. *A son neveu.*

Votre lettre du premier m'apprend que malgré les saintes intentions du Pape, l'on n'a point encore pris de parti sur les expédients proposés pour avancer la délibération. Il faut encore attendre ce qu'auront fait la *Relation* et les autres choses que nous avons écrites, ou que le roi pourra avoir dites à M. le nonce. Pour moi, je ne vois pas d'autre moyen d'abréger que d'obliger les examinateurs à donner leurs vœux par écrit, qu'ensuite les cardinaux donnent leur avis, et que le Pape prononce.

Je ne crois pas que vous puissiez venir à bout d'une qualification particulière, à cause de la quantité de propositions que l'ignorance ou la politique ne voudront pas ou même ne pourront déterminer, à moins que quelque habile homme, comme le cardinal Noris, ne prenne sur lui de mettre la main à la plume ; mais je n'y vois guère d'apparence.

Je conclus pour une censure *in globo*, dont vous trouverez ici un modèle qui serait plus que suffisant, ou à quelque chose d'approchant, si l'on y voulait passer. Je ne m'éloignerais pas d'un jugement provisoire, tel que serait celui dont je vous envoie aussi une formule.

Je travaille à une censure qualifiée ; mais je doute que je puisse l'achever pour partir demain. Quoique cette lettre soit écrite à Meaux, elle partira demain de Paris, où j'arriverai sans manquer le même jour.

J'ai écrit afin qu'on prît des mesures du côté d'Espagne. Si l'on fait parler Salamanque, nous ferons parler la Sorbonne et les autres universités du royaume ; et ceci deviendra une affaire de docteurs ; ce qui ne convient à personne.

Toutes les lettres qu'on écrirait d'ici, ne feraient rien sur la proposition du général de la Minerve. Mais si l'on faisait ce que je propose, vous pourriez la laisser passer sans en être auteur et sans vous charger de rien, à moins que vous ne vissiez jour à faire passer l'autre modèle.

Il y a longtemps que nous prêchons à la Cour qu'il faut rendre le ministre garant des événements : mais il y a là dedans un mystère que je ne conçois pas.

J'ai fait des remercîments au grand-duc sur ses offices puissants : on lui en fera parler de la Cour. Ce prince a voulu avoir mon portrait. Nous ne saurions trop estimer ses bontés, ni trop faire valoir ce qu'il fait.

Ne manquez pas, aussitôt qu'il paraîtra quelque chose à Rome de la part de M. de Cambrai, surtout à l'égard des faits contre M. de Paris ou contre moi, de me l'envoyer par un courrier.

J'achèverai le vœu dont je vous envoie le commencement, quoique je ne pense pas qu'il faille s'attendre à une censure qualifiée, et qu'il ne faille pas même la désirer à cause de sa longueur. On en viendra toujours à un *respectivè :* cependant l'avis servira à faire entendre la matière.

Pour la censure provisoire, vous entendez bien qu'elle n'est bonne qu'en cas que l'affaire dût traîner excessivement en longueur ; car sans cela elle la ralentirait : Rome croirait avoir frappé son coup, et en demeurerait là.

Au reste je ne vois pas qu'on puisse faire aucun bon usage de trente-huit propositions en l'état où elles sont, par la chicane que ne manqueraient pas de faire les partisans du livre : ce sera une affaire inextricable d'en démêler les contradictions.

Plus j'y pense, moins je trouve qu'on puisse suivre d'autre expédient que celui de prescrire un temps précis et court aux examinateurs pour donner leur vœu par écrit, sans plus parler, et après cela laisser faire les cardinaux et le Pape.

A Meaux, ce 20 juillet 1698.

J'arrive, et je n'apprends rien de nouveau qui soit certain. On parle de plusieurs ducs et duchesses, qui depuis ma *Relation* ont abjuré, non-seulement Madame Guyon, mais encore M. de Cambrai. Cela était en branle avant mon départ pour Meaux, et il est vrai que tous les amis de ce prélat ont honte de lui.

Il a fait une réponse latine à M. de Paris, que nous ne pouvons avoir[1]. On croit qu'il ne lui sera pas si aisé de me répondre.

Je vous envoie un avis *in globo*, composé par M. Pirot. Le mien est meilleur ; mais vous choisirez dans le sien ce qui pourra être utile.

A Paris, le 21 juillet 1698.

139. *A M. de Noailles, archevêque de Paris.*

Je vous renvoie, mon cher Seigneur, la lettre de mon neveu, du 1er juillet, déchiffrée. Encore qu'on soit entré dans les expédients d'abréger, les instances du roi seront toujours nécessaires.

Mes lettres du 8 juillet semblent marquer un dessein d'accélérer les affaires. Nous en sommes à dépendre de la vie du Pape. Mais s'il venait à mourir, et qu'aussitôt vous fissiez une censure, comme vous me le dîtes dernièrement, plusieurs évêques vous suivraient et la vérité n'y perdrait rien.

L'expédient de la censure provisoire et interlocutoire est tombé tout seul, et il n'en est plus question. Il avait été proposé à bonne intention, du moins il l'avait été par des personnes bien in-

1. On voit, par la correspondance de Fénelon avec l'abbé de Chanterac, que cette *Réponse* fut imprimée à très-petit nombre ; et que Fénelon en retira presque tous les exemplaires, parce que, dans le temps de la publication de cet écrit, il fut question d'un rapprochement entre lui et l'archevêque de Paris.

tentionnées ; mais il était dangereux, et je suis bien aise qu'on n'en parle plus.

Le P. Roslet vous aura sans doute rendu compte d'une vive conversation qu'il a eue avec M. le cardinal de Bouillon.

Je ne manquerai point de vous envoyer ce qui peut être utile pour Salamanque, dès que je serai à Paris. A vous, mon cher Seigneur, comme vous savez.

A Versailles, ce 27 juillet 1698.

140. *A son neveu.*

Je suis bien aise de voir, par votre lettre du 8, qu'on ait pris l'expédient que vous aviez proposé pour abréger. C'était le meilleur dans l'état des choses, encore qu'il nous mène à une excessive longueur. On l'abrégerait beaucoup en faisant donner aux examinateurs leurs avis par écrit, sur lesquels les cardinaux formeraient le leur; mais comme ce n'est pas la méthode du pays, il faut se contenter de presser le plus qu'on pourra. Vous ferez de votre mieux de votre côté, et nous du nôtre, pour parvenir à une heureuse fin.

J'ai rendu compte à l'ordinaire de votre lettre. On souhaiterait bien qu'on allât plus vite; mais quelque las qu'on soit de Rome et de ses longueurs, on est obligé d'en prendre ce qu'on peut.

Vous recevrez bientôt le *Quietismus redivivus;* après quoi je n'écrirai plus rien, ni en latin ni en français pour le public, à moins qu'il ne vienne quelque chose de nouveau qui m'y oblige.

Je vous envoie par avance une préface du *Quietismus redivivus*, qui me semble toucher vivement l'état présent de la défense du livre. Comme elle est fort courte, on la pourra donner à part aux cardinaux et aux examinateurs. Vous ferez à cet égard ce que vous jugerez à propos.

La version italienne de ma *Relation* est fort avancée : c'est M. l'abbé Régnier[1] qui l'a préparée, mais il ne veut pas être nommé. Il sait parfaitement l'italien, et est de l'Académie *della Crusca.*

J'avoue que j'ai quelque impatience de savoir l'effet de ma *Relation :* vous m'en instruirez quand vous l'aurez reçue tout entière.

On cherchera les moyens de vous envoyer les livres que vous avez demandés.

Nous faisons connaître ici l'utilité des offices que rend M. le grand-duc, et l'on en est fort content.

Nous ne pouvons trouver ici la réponse latine de M. de Cambrai à M. de Paris. Ne manquez pas de nous faire passer ce qui vous viendra et contre lui et contre moi, et ne vous contentez pas d'en envoyer un seul exemplaire.

Si vous pouvez faire usage de mon écrit secret en latin[2], ne le manquez pas sans égard aux vues politiques.

A Versailles, 28 juillet 1698.

141. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 15 juillet : c'est bien peu, d'avoir seulement dix-huit exemplaires de la *Lettre pastorale* de M. de Chartres. Je suis pourtant bien aise que vous les ayez reçus, et du bon effet que cet ouvrage produit à Rome. Je le ferai savoir à ce prélat, afin qu'il en envoie un plus grand nombre d'exemplaires.

Vous aurez bientôt la traduction italienne de ma *Relation :* j'en enverrai du moins cent exemplaires.

Les amis de M. de Cambrai sont consternés; mais ils ne laissent point de répandre mille écrits secrets, où ils assurent que ce prélat répond à ma *Relation*, et qu'au reste quoi qu'il arrive, et quand même il serait condamné à Rome, ce prélat reviendra à la Cour plus glorieux que jamais. Ils osent compter sur la mort de trois ou quatre personnes, parmi lesquelles ils me mettent. C'est une chose inouïe que l'audace de ce parti, que des vérités si déshonorantes pour leur chef et pour eux-mêmes ne peuvent abattre. Tout ce que je vous marque est en termes formels dans leurs libelles manuscrits, qui se répandent sans nombre.

Vous pouvez tenir pour chose certaine que les prétendues intercessions des communautés pour M. de Cambrai, et ce qu'on fait dire là-dessus au roi par M. le nonce, est chose inventée depuis le commencement jusqu'à la fin.

Si vous pouvez obtenir qu'on achève l'examen au commencement de septembre, on sera fort content de vous. En cas qu'il arrive quelque chose qui vise un peu droit à quelque accélération ou à quelque retardement, soyez-y bien attentif et faites-le-moi savoir par courrier exprès : ayez aussi l'attention de m'envoyer les réponses de M. de Cambrai aux faits, comme je vous l'ai déjà mandé.

La réduction des trente-huit propositions aux sept chapitres est fort bien. Il sera aisé d'y réduire celles qui ont été omises, et qu'il faudra ajouter.

Il est certain que la *Relation* a eu un effet si prodigieux, que ceux qui s'intéressent à M. de Cambrai, ont été forcés de renoncer non-seulement à Madame Guyon, mais encore à lui-même, pour contenter le roi qui eût fait un coup d'éclat. Il y a sur cela jalousie contre moi.

Le P. Dez a eu audience.

On a écrit ici que le Pape a parlé fortement dans la congrégation, en disant : *ch'era una vergogna*, qu'on devait avoir honte de parler si longtemps; qu'il avait été interrompu par le cardinal de Bouillon, qui voulait lui faire donner audience au P. Philippe, lequel attendait son ordre à ses pieds; et qu'il avait repris son discours contre le cardinal avec aigreur. C'est Monseigneur Giori qui l'écrit ici à M. le cardinal d'Estrées.

J'ai vu entre les mains de M. le cardinal de Janson une longue et admirable lettre de M. l'abbé Péquigni, qui définit M. de Cambrai par ces mots : *Un quietismo soprafino, un fanatismo stravagante, un pedantismo cicanoso.* Je juge par une lettre du P. Estiennot à M. l'archevêque de Reims, que ce Père prend mal l'affaire et ma *Relation*, dont il a vu la moitié. Ainsi, sans lui montrer de défiance, il faut ou le redresser, ou marcher avec lui bride en main. Peut-être aussi n'ose-t-il pas parler ouvertement par lettres; mais tout ce qu'il écrit est faible. Il ne faut pas qu'il sache que M. de Reims me communique toutes les lettres qu'il reçoit de lui. Ce prélat est en visite et va à Metz, dont il s'approche d'une journée en visitant.

A Meaux, 4 août 1698.

1. L'abbé Régnier des Marais, de l'Académie française, auteur d'un grand nombre d'ouvrages.

2. Probablement la Relation qui se trouve en tête des *Lettres sur le Quiétisme.*

142. *A M. de Noailles, archevêque de Paris.*

Je ne vous dis rien, mon cher Seigneur, des nouvelles de Rome dont mon neveu vous rend un meilleur compte qu'à moi; cependant comme il me marque quelque chose sur la réduction des trente-huit propositions, qui semble demander quelque instruction, je vous supplie de me les renvoyer, ou d'en donner l'ordre à M. Pirot qui vous les a remises de ma part. Vous savez mon respect, mon cher Seigneur.

On répand ici, comme ailleurs, des manuscrits contre vous, contre M. de Chartres, contre moi. M. de Cambrai nous va répondre. Il reviendra plus glorieux que jamais à la Cour. Ses amis, qui sont nommés, ne l'ont abandonné que de concert avec lui. Pour moi, je n'ai de ressource que dans la mort prochaine que mon âge me pronostique. Il ne faut que la mort de deux personnes, qui sont bien nommées, pour changer la persécution en triomphe. Nous savons bien le mépris qu'il faut faire de tels écrits, mais ils montrent l'acharnement du parti. Beaucoup de confesseurs me font avertir que l'erreur se répand sourdement : à Dijon, elle ne fait que couver sous la cendre. Vous savez la correspondance du curé de Seurre avec Madame Guyon. Enfin l'Eglise est terriblement menacée. Dieu ne vous a mis où vous êtes que pour résister comme vous faites.

Quand vous me l'ordonnerez, je vous enverrai mes réflexions sur l'affaire de la religion.

Comme le capital est de mettre de bons curés, on pourrait se servir de cette occasion pour établir le concours, et M. le chancelier y est favorable.

A Meaux, 4 août 1698.

143. *A son neveu.*

Votre lettre du 22 juillet, qui m'apprend votre mal de tête, me donne en même temps la consolation de savoir que vous avez bonne espérance d'en être quitte bientôt.

Je suis bien aise que la *Relation* fasse son effet. Elle est traduite en italien par M. l'abbé Régnier, et très-élégamment, autant que j'en puis juger. Nous avons achevé aujourd'hui de la revoir, et aussitôt après je la ferai imprimer pour vous l'envoyer avec toute la diligence possible. Si la traduction que vous faites faire nous prévient, il vaut mieux, dans le doute où vous êtes, hasarder d'en avoir deux que d'en manquer.

Je pense que vous avez à présent la *Réponse de M. de Cambrai* à cette *Relation* et que le prélat n'aura pas manqué de l'envoyer à Rome, où il dépêche souvent des courriers. Mais pour nous, il nous est bien difficile d'avoir ce qu'il fait imprimer, parce qu'il se couvre d'un secret presque impénétrable. J'ai pourtant sa *Réponse* à ma *Relation*, à la réserve de quelques feuilles. Il ne fait que s'embarrasser davantage. Aussi mande-t-on qu'il n'est pas content de cette réponse, et qu'il la refait. On dit aussi qu'il a supprimé sa Réponse latine à M. de Paris, et qu'il l'insère dans celle qu'il fait contre moi. Quoi qu'il en soit, envoyez-nous en diligence tout ce qui tombera entre vos mains.

Servez-vous avec prudence de mon Mémoire latin, et n'ayez égard qu'au bien de l'affaire.

On n'a jamais tant parlé d'ambassadeur à Rome qu'on fait à présent. Je ne sais quel en sera l'événement. On dit que M. le duc de Grammont s'excuse sur la dépense. On craint que M. de Monaco ne soit trop ami de M. de Cambrai ou plutôt des Jésuites défenseurs ardents de ce prélat. Le premier, qui est allié si étroitement à la maison de Noailles, ne serait pas suspect de ce côté-là. Je passerai ici la fête, et aussitôt après je retournerai à Paris.

Je n'ai plus qu'un mot à vous dire : tout le *Quietismus redivivus* va partir; on tire la dernière feuille.

A Germigny, ce 10 août 1698.

144. *Au même.*

J'ai reçu ici votre lettre du 29 juillet, par un courrier extraordinaire. J'ai envoyé un récit du tout à la Cour, avec l'insinuation de ce qu'il faudra dire à M. le nonce; savoir, que Sa Majesté n'attend pas seulement une décision prompte, mais encore digne du Saint-Siége, et qui donne le dernier coup à une secte toujours renaissante; en sorte qu'il n'y ait plus rien à désirer, ni à faire ici pour l'extirper tout à fait.

Je m'étonne des raisonnements du cardinal Nerli, auxquels ni le cardinal de Janson, ni le cardinal d'Estrées ne peuvent apporter aucun remède : le dernier étant même d'avis d'une condamnation en gros pour ne point embarrasser le saint Office, d'autant plus qu'un *respectivè* n'instruit guère plus; de sorte qu'il faut se réduire à l'instruction que vous pouvez donner sur les lieux, en insistant du moins en tout cas sur le *respectivè*.

Je n'ajoute rien à mes précédentes observations. On vous enverra le *Quietismus redivivus*, si le courrier s'en veut charger. On va imprimer la *Relation* traduite en italien par M. l'abbé Régnier, que j'ai revue avec lui : elle est si bien, que je doute qu'on puisse mieux faire au pays où vous êtes. Après cela la traduction latine sera inutile pour l'Italie.

A Jouarre, le 13 août 1698.

145. *A M. de Noailles, archevêque de Paris.*

Voila, Monseigneur, la réponse latine de M. de Cambrai à la vôtre française. Mon neveu me l'a envoyée par un courrier exprès, selon l'ordre que je lui en avais donné avec la permission du roi. Il a cru que vous ne pouviez être trop tôt averti, ainsi que moi, des impostures qu'on répand à Rome contre nous.

C'est par M. le cardinal de Bouillon que mon neveu l'a vue. Ce cardinal a fait semblant de ne savoir ce que c'était que cet écrit, et cela par une affectation manifeste, puisque M. l'abbé de Chanterac, qui le lui avait mis en main, sortait de chez lui après une conférence de deux heures. Dans le peu de temps qu'on donna à l'abbé Bossuet pour le lire, il remarqua bien qu'il était tout plein d'impostures : il s'en est convaincu de plus en plus par l'exemplaire qu'on a confié depuis à M. Phelippeaux, qui en a fait faire cette copie en diligence. Je l'ai parcourue fort légèrement, et quoiqu'elle me regarde beaucoup, néanmoins comme elle est pour vous, j'ai cru, mon cher Seigneur, que je ne pouvais trop tôt vous l'envoyer.

Si l'on n'eût pris cette voie extraordinaire, nous eussions été trop longtemps sans apprendre ce qu'on disait. Il y a eu un retardement d'un jour, parce que mon frère à qui le paquet était adressé s'est trouvé à dix lieues de Paris. On m'a éveillé de fort bonne heure pour recevoir le paquet, qui était sous mon adresse. J'ai cru d'abord que je devais ouvrir le paquet qui était pour vous, quand ce n'eût été que pour suppléer par la lettre qui m'est adressée, ce qui pourrait manquer à la vôtre; mais enfin le respect l'a emporté. Je serai, sans tarder, mardi au soir à Paris, et je chercherai dès le lendemain les moyens de vous voir. Je vous supplierai, quand vous aurez vu la lettre latine et que vous en aurez tiré copie, que je la puisse revoir.

L'état des choses est que, malgré les longs discours des Cambrésiens, le rapport des qualificateurs finira à la mi-septembre, et qu'il n'y aura qu'à attendre l'avis des cardinaux. Les bien intentionnés croient qu'il serait honteux au Saint-Siége et contraire au bien de la religion, après un si grand éclat, de ne faire aboutir un si long examen qu'à une simple prohibition, sans aucune qualification particulière avec du moins un *respectivè*, qui ôterait tout l'embarras de la discussion, et c'est à quoi il faut s'en tenir, à mon avis.

M. le nonce continue à écrire fortement. Il me semble absolument nécessaire que le roi, en lui témoignant la satisfaction qu'il en a, lui déclare qu'il s'attend non-seulement à une prompte expédition, mais encore à une décision digne du Saint-Siége et de l'attente de la chrétienté, et qui soit capable de mettre fin à un mal si contagieux.

On répand plus que jamais sous main le Quiétisme, et les preuves que j'en ai sont démonstratives.

Je suppose qu'on vous écrira sur le sermon prononcé aux Jésuites, le jour de saint Ignace, où l'on a prêché avec l'amour pur l'indifférence pour le salut, en comparant saint Ignace à Jésus-Christ, qui avait abandonné la béatitude pour venir sauver les hommes.

Voici sans doute une grande crise pour l'Eglise et une pressante occasion de mettre fin aux nouvelles spiritualités, qui produiront un grand mal, si l'on n'en arrête le cours.

Je vous supplie qu'en arrivant j'apprenne où je pourrai avoir, dès le lendemain, la joie de vous voir. Vous connaissez mes respects, mon cher Seigneur, et mon vif attachement.

L'abbé Bossuet me mande qu'il sait que le cardinal de Bouillon lui rend à la Cour tous les mauvais offices qu'il peut. L'abbé lui témoigne toutes sortes de respects : mais quoique ce cardinal m'écrive sur son sujet d'une manière très-obligeante, il est fâché dans son cœur de le voir si attentif à solliciter et à agir contre la cause qu'il favorise. Il est de votre bonté, en vous souvenant du passé, de pénétrer ce qui peut être de l'avenir : pourvu qu'on soit averti, l'abbé Bossuet se promet de tout détruire par preuves.

A Meaux, ce 16 août 1698.

146. *A son neveu.*

J'ai reçu vos lettres du 12 du mois dernier par le courrier de M. le cardinal de Bouillon, celle du 22 écrite d'une autre main, celle que Madame de Foix m'a fait tenir, celle du 29 par l'ordinaire, et celle de votre courrier extraordinaire du 4 de ce mois.

Vous avez appris apparemment par M. de Paris qu'aussitôt que j'eus reçu votre paquet par le valet de chambre de M. d'Azuque, mon frère m'envoya un exprès. Je le fis repartir le plus tôt qu'on put, pour faire tenir à l'archevêché la réponse latine de M. de Cambrai et le paquet qui regardait M. de Paris, avec une lettre que j'y joignis. Quoique la réponse latine n'ait été par ce moyen que très-peu de temps entre mes mains, et qu'on ne puisse la parcourir plus légèrement que je l'ai fait, j'y ai remarqué en gros les impudentes impostures dont elle est pleine. Ce sont à peu près les mêmes qui remplissent la réponse française à la *Relation*, que j'ai toute, à la sixième feuille près. J'espère que si elle vient entre vos mains, vous me l'enverrez, ainsi que vous avez fait la latine, par un courrier exprès. Quand je l'aurais déjà tout entière, vous me ferez toujours plaisir de me l'envoyer. Les changements des diverses éditions sont à observer, et il vaut mieux en avoir trop que d'en manquer.

Le *Quietismus redivivus* doit vous arriver par le courrier de M. le cardinal de Bouillon, qui n'a voulu se charger que d'un très-petit nombre d'exemplaires : le reste ira par la voie ordinaire. Je vous enverrai par votre courrier la version italienne de la *Relation*. Toutes les lettres de Rome retentissent de l'effet qu'elle y a eu.

Je serai mardi à Paris; je dirai ce qu'il faudra dire sur votre compte.

J'ai reçu une lettre de M. le cardinal de Bouillon, du 22. Voici ce qu'il dit en parlant de vous : « Je souhaite que M. votre neveu soit content de moi; au moins puis-je vous assurer qu'il en a sujet. » Et dans un *post-scriptum* : « M. votre neveu m'a donné votre dernier ouvrage, que j'ai lu avec toute l'attention et les réflexions que demandent les faits qui y sont rapportés. Je suis sûr que loin de désirer que je vous mande mes sentiments sur ce dernier ouvrage, non plus que sur les précédents, concernant cette trop malheureuse affaire, vous me prescririez de ne vous en rien faire connaître, si je voulais vous le faire savoir. »

J'avoue pourtant que ce silence sur une affaire de procédé, dont on n'est pas juge, me paraît bien sec.

Pour vous, vous ne sauriez faire trop d'honnêtetés à Son Eminence.

A Meaux, ce 17 août 1698.

147. *Au même.*

Je vous apprendrai que la *Réponse de M. de Cambrai à la Relation* en français devient publique à Paris, et je l'ai. Il y en avait une autre édition plus courte et assez différente que j'ai encore, quoique l'auteur l'ait supprimée. Tout y est plein d'impostures et de pauvretés, de répétitions et de faiblesses.

J'ai vu, entre les mains de M. le nonce, une lettre de l'archevêque de Chiéti, qui semble tourner tout court sur le livre de M. de Cambrai, et qui prouve par l'exemple de saint Denis d'Alexandrie

et de saint Basile, que des propositions approuvées dans des gens de bonne intention sont condamnées dans des gens dont l'intention est connue mauvaise, comme la *Relation* le montre de M. de Cambrai.

La traduction italienne de la *Relation* est avancée.

Je n'ai pu encore achever la réponse au nouvel écrit de M. de Cambrai, ni même faire aucun projet. Quoi qu'il en soit, nous mettrons tout en italien ou en latin.

Quand j'aurai parlé sur votre courrier, on prendra la résolution pour le renvoyer : j'espère bien que le roi le paiera.

M. le cardinal d'Estrées m'a dit que Monseigneur Giori n'avait rien contre vous; mais que comme vous voyiez souvent M. le cardinal de Bouillon qu'il n'aime pas, il avait eu quelque défiance de vous. Ce cardinal m'a assuré qu'il avait écrit à ce prélat d'une manière à lever tous ses soupçons. Souvenez-vous que c'est un homme qu'il faut ménager.

Je ne vois jusqu'ici rien contre vous : je veillerai à tout, et je dirai ce qu'il faudra.

Le cardinal de Bouillon n'est pas fort bien ici. On ne trouve pas bon qu'il n'y envoie pas ce que M. de Cambrai répand en secret.

J'ai presque achevé de lire la Réponse de M. de Cambrai à ma *Relation*. Elle est pitoyable; et l'on s'étonne beaucoup ici que M. le cardinal de Bouillon se déclare protecteur d'un homme qui ne fait que se moquer du public. On s'étonne aussi qu'il retourne aux congrégations[1].

M. l'abbé de la Trémouille a mandé la conversation où M. de Chanterac a été appelé avec vous; mais il ne rapporte pas que M. le cardinal de Bouillon y eût dit qu'il se retirait des congrégations, pour ne pas voir condamner ses amis.

La réponse à ma *Relation*, que M. de Cambrai fait distribuer, a 170 pages; et celle qu'il a supprimée, dont j'ai un exemplaire, en a 143.

M. le cardinal de Janson est allé chez lui; il a toujours pour nous toutes les bontés imaginables.

Versailles, 24 août 1698.

148. *A M. de la Broue.*

M. le cardinal de Bonzy s'excuse, Monseigneur, pour cette année, par les engagements déjà pris ; mais il promet pour l'année prochaine, de tourner les choses de manière que vous soyez député des Etats. Je suis fâché de ce retardement de ma joie, et de la privation du secours dont j'aurais besoin dans les occurrences présentes. Le cardinal m'a parlé avec toute sorte d'estime pour vous, et témoigne qu'il aurait beaucoup de plaisir à vous obliger.

La *Réponse à ma Relation* est si pleine de déguisement et d'artifice, qu'on croit que je dois répliquer. Je pars pour Meaux et de là pour Compiègne, où je tâcherai de ne pas perdre de temps. Vous savez mon respect, mon cher Seigneur.

Le livre dont vous m'avez envoyé le titre n'est rien.

A Paris, le 30 août 1698.

1. Le cardinal de Bouillon avait déclaré, comme on le voit dans la lettre de l'abbé Bossuet, du 29 juillet, qu'il se retirait à Frescati pour ne plus assister aux congrégations; mais il ne tint point parole, et continua jusqu'à la fin d'y assister.

149. *A M. de Noailles, archevêque de Paris.*

Voila, mon cher Seigneur, la lettre de mon neveu, apportée par le valet de chambre de M. le marquis de Torci. Il me semble qu'elle est importante, et fait bien voir l'état des choses. Il faut engager M. le cardinal d'Estrées à écrire fortement au cardinal Carpegna. Faites, je vous prie, réflexion sur les circonstances de la lettre de mon neveu, et prenez la peine de m'en dire votre sentiment. Il est vrai qu'une simple prohibition, après un si grand fracas, serait honteuse au Saint-Siége et d'ailleurs un remède peu proportionné à la grandeur du mal : le *respectivè* les tirera d'embarras, et cependant il aura l'effet de proscrire les propositions.

Je vois qu'on attend que je fasse quelque réponse; j'y travaille. Il me semble, mon cher Seigneur, que vous ne pouvez en refuser une à la réponse latine que M. de Cambrai vous a faite. Quelque mine qu'on fasse de vous vouloir ménager, il n'y a rien de sincère. Ils ne veulent que nous désunir, parce que notre union les confond. Vous connaissez mon respect.

A Germigny, ce 31 août 1698.

150. *A son neveu.*

Je reçus hier, avant de partir pour Meaux, votre lettre du 19, par les mains du valet de chambre de M. le marquis de Torci, qui avait ordre d'aller rendre quelques paquets à M. de Paris. J'envoie à ce prélat un ample extrait de votre lettre. J'ai reçu aussi la lettre qui est venue par le courrier. Votre lettre est très-importante : J'en ferai usage le plus tôt qu'il sera possible.

Je ne m'étonne pas des ménagements qu'on a pour M. de Paris. Tout l'effort de la cabale va maintenant contre moi, parce que l'on sait que je suis inexorable quand il s'agit de la religion, et qu'on ne m'en imposera pas sur la doctrine.

J'attends avec impatience quel effet la nomination de M. le prince de Monaco pour ambassadeur à Rome y produira. Ici elle marque beaucoup, et l'on ne croit pas que M. le cardinal de Bouillon soit bien à la Cour.

J'ai vu Madame de Lanti une seule fois. Elle me témoigna être tout à fait de vos amies. Je ne pus lui parler en particulier; mais je sais qu'elle a bien parlé sur votre compte aux personnes les plus intimes. Elle est fort mal, et tout le monde la plaint : elle croit être mieux.

Vous avez bien répondu au secrétaire d'ambassade de M. le cardinal de Bouillon. Le zèle du roi s'anime plutôt qu'il ne se ralentit.

On ne songe nullement à accommoder l'affaire de M. de Cambrai; mais ses amis étourdis de l'effet de la *Relation*, font semblant de le vouloir abandonner.

Le jésuite italien dont vous me parlez, est tel que vous le peignez.

Selon toutes les apparences, M. le cardinal de Bouillon aura peu de crédit dans le conclave; et le cardinal Carpegna se rassurera, quand il verra M. l'ambassadeur.

Je vois dans toutes les lettres du P. Estiennot, qu'il en revient toujours à une condamnation *ut*

jacet, qui est très-mauvaise : on donnerait lieu à mille détours sur l'explication, ce qui serait pire que le premier mal.

On croit ici qu'il faut répondre quelque chose à M. de Cambrai. J'y ai travaillé, quoique tous les gens sensés voient bien qu'il ne fait qu'éluder, et se rendre plus odieux par ses artifices et ses déguisements.

On garde votre courrier pour porter la traduction italienne de ma *Relation*, faite par l'abbé Régnier. J'enverrai ma réponse au nouvel écrit de M. de Cambrai contre cette *Relation*, par un extraordinaire : j'y joindrai un petit écrit sur les actes *imperati à charitate*.

Votre conversation avec le cardinal Noris me fait grand plaisir. Puisqu'il a bien voulu que vous m'en écrivissiez, dites-lui que l'espérance de la bonne cause est tout en son pouvoir et en son courage, qui a paru avec tant d'éclat dans ses livres précédents ; que cette affaire mettra le comble à sa gloire. Sans doute qu'il ne croira pas tout ce qu'on dit contre moi. Nul autre motif ne me fait agir, que celui d'empêcher que les vaines dévotions ne prévalent contre l'ancienne piété enseignée par saint Augustin et par saint Thomas.

Le détour des actes commandés par la charité est un pur plâtrage, qui ne s'accommode nullement avec le dénouement d'amour naturel. M. de Cambrai n'a non plus parlé de l'un que de l'autre dans son livre des *Maximes*. Le quatrième amour a cet avantage, aussi bien que le cinquième : *Omnia in charitate fiant; omnia propter gloriam Domini nostri Jesu Christi.* Soit qu'on regarde l'amour comme précepte avec l'école de saint Thomas, ou comme conseil avec l'école relâchée, il s'étend à tous les états, et ne se borne pas au seul état passif, où l'on avoue que tout le monde n'est pas appelé. Enfin on ne s'explique pas pourquoi la charité commanderait l'espérance, qui, selon le nouveau système, ne lui sert de rien et ne la peut augmenter.

Je suis très-aise d'avoir la traduction latine du livre de M. de Cambrai : j'en ai dit dans la *Relation* ce que j'en ai su par les mémoires de M. Phelippeaux, et M. de Cambrai y répond très-mal.

Le P. Alexandre n'a point fait de réponse sur la proposition de la pure concupiscence qui sert de préparation à la justice, quoiqu'elle soit sacrilége. Je n'ai rien non plus à dire là-dessus que ce que j'en ai dit dans ma *Préface sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai*, n° 47. M. Phelippeaux a très-bien marqué dans un de ses écrits et dans la qualification de cette proposition, qu'elle égale un acte sacrilége à la crainte *ex impulsu Spiritûs sancti*, qui ne fait que *removere prohibens*. On ne peut résister à ses raisons, ni s'empêcher de mettre cette proposition avec les autres censurables.

A Germigny, ce 31 août 1698.

151. *Au même.*

Le dernier ordinaire ne m'apporte point de vos nouvelles : j'en conclus qu'il n'y a rien de nouveau. Toutes les lettres que je vois de Rome marquent qu'on s'y attend à une qualification. Il est à propos qu'on évite dans la bulle le terme de *motu proprio*, dont nous ne nous accommodons point en France.

Je ne suis ici que d'avant-hier, et je n'ai pu encore parler de rien. M. le nonce n'est pas ici à cause du *pour*[1] qu'il a prétendu avec tous les autres ambassadeurs, qui se sont aussi absentés pour la même raison. La vérité est qu'on ne l'a jamais donné qu'aux princes tant du sang qu'étrangers, et aux cardinaux. Il est arrivé une fois que M. le nonce logeant avec M. le cardinal d'Estrées, on a mis : *Pour M. le cardinal d'Estrées et M. le nonce ;* ce qui a donné occasion à M. le nonce de croire que le *pour* lui était dû, mais sans fondement, parce que si dans cette occasion on avait voulu donner le *pour* au nonce, il eût fallu le mettre double de cette manière : Pour *M. le cardinal d'Estrées*, en ajoutant pour *M. le nonce*. Cela n'est rien, et on cherche des expédients pour faire que M. le nonce puisse venir. C'est l'ambassadeur de Savoie qui a élevé le premier la difficulté.

J'espère que vous aurez par cet ordinaire la version italienne de ma *Relation*.

La *Réponse de M. de Cambrai* à cette *Relation* tombe pour le fond ; et il s'acquiert seulement la réputation de bien et éloquemment pallier une cause visiblement mauvaise. On y voit autant de déguisement que de négligence ; car ses répétitions sont insupportables. Du reste le langage coule. Ma *Réponse*, qui est jugée ici très-nécessaire pour mettre au jour une bonne fois le mauvais et dangereux caractère de l'esprit de M. de Cambrai, suivra de près, s'il plaît à Dieu.

Le roi est étonné de la hardiesse à mentir de ce prélat sur des choses dont, pour la plupart, Sa Majesté elle-même est témoin. Il s'étonne surtout que M. de Cambrai ose dire qu'il a écrit par ordre. Le roi le lui avait seulement permis de la plus simple permission : il avait vu la lettre de ce prélat, mais sans y prendre aucune part, ni y donner aucune approbation quelle qu'elle fût. Vous pouvez le dire positivement, et le roi même le dit. Il n'est pas moins étonné que M. de Cambrai ait pu révoquer en doute ce que j'ai dit sur la première nouvelle portée à Sa Majesté du soulèvement contre son livre. Elle sait bien que je ne lui dis pas un seul mot sur tout cela que trois semaines après la publication et le soulèvement général. Le roi a dit hautement que je n'avais rien avancé que de vrai et de sa connaissance particulière.

Vous recevrez bientôt une réponse très-courte et très-décisive *De actibus à charitate imperatis.* On imprime actuellement cet écrit. Vous vous souvenez de celui qui vous dit, qu'il ne savait point de réponse à l'explication que M. de Cambrai et ses partisans donnaient à l'amour du cinquième état[2] : c'est n'avoir guère compris la matière. Il y a bien d'autres faussetés que je ferai voir aussi clair que le jour. Il n'est plus ici question de rien éclaircir par rapport à Rome, mais de faire connaître M. de Cambrai, afin qu'il ne puisse plus en imposer aux simples par des discours où il n'y a que déguisement et qu'artifice.

1. Voici le sujet de cette querelle. Lorsque le roi va dans quelques-unes de ses maisons, l'usage est de marquer les appartements de ceux qui sont du voyage de cette manière : *Pour M. le Dauphin, pour M. le duc d'Orléans ;* mais le mot *pour* ne se met qu'aux appartements des princes et des cardinaux. Ceux des autres sont seulement marqués de leurs noms, comme *M. le duc de Noailles, M. l'ambassadeur d'Espagne, etc.* Le mécontentement du nonce et des ambassadeurs sur le refus du *pour*, montre à quelles bagatelles les hommes s'attachent, et de combien de minuties des personnages graves s'occupent sérieusement.

2. Le cardinal Ferrari.

J'ai vu plusieurs fois le P. de la Rue, qui ne m'a pas dit un mot sur l'affaire de M. de Cambrai.

A Compiègne, 7 septembre 1698.

152. *Au même.*

J'ai reçu aujourd'hui seulement votre lettre du 26. Vous aurez vu que j'ai reçu toutes les vôtres par toutes les voies.

Je suis bien aise d'apprendre l'effet de la déclaration de l'ambassadeur. Ce n'est pas une affaire à M. le cardinal de Bouillon de feindre des lettres. On n'avait pas encore parlé ici de protecteur ; on y sera attentif.

La personne de M. de Monaco a beaucoup de dignité et de représentation : il est honnête et magnifique, sûr et prudent. Je lui écrirai et lui ferai écrire de bon endroit : n'en soyez point en peine. On croit qu'il viendra ici recevoir ses ordres, avant que d'aller à Rome.

Je réponds sur la *Relation*, non pas tant pour soutenir les faits, qui sont certains et avoués et dont des tours d'esprit n'éludent pas l'importance et la vérité, que pour faire voir le mauvais caractère de l'homme. Le fait de la confession générale qu'il dit m'avoir envoyée et qu'il m'accuse d'avoir révélée, montre son audace à mentir, et en même temps son emportement.

Il vient encore de faire paraître une première lettre sur ma *Réponse aux quatre lettres*. Je ne l'ai pas lue ; mais je l'ai ici. Un chef de parti doit toujours répondre, et jamais homme n'en a plus eu toutes les qualités.

On rend ici si publique la *Réponse à la Relation*, que je ne doute point qu'on n'en fasse autant à Rome. M. de Cambrai et ses affidés se fient aux mensonges et aux tours d'esprit.

Votre audience est avantageuse. Le cardinal de Janson sort d'ici. Il a les mêmes nouvelles que vous me mandez sur la censure avec qualifications et sur tout le reste. La lettre de Monseigneur Giori qu'il m'a montrée est admirable : et la vôtre la confirme bien.

J'espère aussi que le roi parlera en conformité ; mais il faut prendre son temps ici, où le camp[1] occupe beaucoup.

M. le cardinal de Janson, dans le diocèse duquel il est situé, fait ici une chère prodigieuse et la plus polie du monde.

M. le duc d'Estrées est mort après avoir souffert l'opération de la taille. Cela nous a fait perdre pour quelques jours M. le cardinal d'Estrées, qui revient demain. Il a de bonnes paroles pour conserver le gouvernement au jeune duc, qui a seize ans, et dont le cardinal sera tuteur.

Il ne faut rien précipiter ; mais si l'on ne frappe fort, on ne sera pas longtemps sans s'en repentir[2]. M. de Cambrai est un homme sans mesure, qui donne tout à l'esprit, à la subtilité et à l'invention ; qui a voulu tout gouverner, et même l'Etat, par la direction, ou rampant, ou insolent outre mesure.

Je ne puis encore vous rien dire de fort particulier sur la réception du P. Dez ; je sais depuis longtemps qu'il est bien éloigné d'être jamais confesseur du roi. Je crois vous avoir mandé que ce Père, nouveau provincial, allant en Flandre et demandant à voir M. de Cambrai, a eu des défenses précises.

La jalousie dont je vous ai parlé ne regarde point la Cour, mais M. de Paris plus que personne et quelques évêques, entre autres le diocésain[1].

On fera ce qu'on pourra pour M. Poussin ; et je n'ai pas oublié tout ce que vous m'en avez toujours écrit ; je vous rendrai compte des démarches que je ferai en sa faveur.

Je crois que vous savez que Madame de Richelieu est morte, et M. de Richelieu un bon parti.

Nous commençons à faire aller les *in tuto* en Espagne, dans les Pays-Bas, etc.

J'aurai bientôt une audience, après quoi nous renverrons votre courrier, dont on prend soin en attendant.

J'ai vu le P. Dez. Il nie la partialité : mais la neutralité qu'il affecte ne fait pas pour lui un fort bon effet. Tout ce qu'il dit sur le cardinal de Bouillon, c'est qu'il est et sera très-exact à obéir pour faire terminer promptement ; mais pour le fond, il suivra sa conscience. On se moque, quand on entend ces discours.

Je retourne demain à Germigny.

Le zèle des troupes à se faire voir au maître dans une occasion où l'on a vu qu'il voulait former M. le duc de Bourgogne à la guerre, est encore plus admirable que toute la magnificence et tout l'ordre qu'on y a vu. Le jeune prince a soutenu toute la fatigue, et se porte parfaitement bien. Il n'y avait rien de plus beau que de voir Messeigneurs d'Anjou et de Berry, saluer à la tête de leurs régiments et compagnies de gendarmes.

On retourne demain pour Chantilly, où l'on passera un jour. Le départ pour Fontainebleau est toujours au 2 d'octobre.

Le mariage de M. le duc[2] est différé. On s'est avisé de la parenté au quatrième degré ; et on envoie au Pape pour la dispense, qu'on a reconnu que les évêques ne pouvaient donner.

J'ai nouvelle de main savante de Madrid et de Cuença, qu'on attend là comme ici la condamnation du livre de M. de Cambrai comme favorable à Molinos. On y demande mes livres, surtout les latins.

A Compiègne, ce 14 septembre 1698.

153. *Au même.*

Pour répondre à votre lettre du 2, je vous dirai que le roi approuve fort le compte que vous avez rendu à Sa Sainteté des sentiments des évêques de France, et du respect avec lequel ils attendent sa décision.

Il n'y a qu'à s'en tenir aux termes de votre écrit[3], et demander la promptitude sans tomber dans la précipitation. C'est ce que j'ai appris ce matin de la bouche de Sa Majesté, en lui rendant compte de la disposition des choses.

1. Le camp que le roi fit tenir à Compiègne, pour former à la guerre le duc de Bourgogne.

2. Bossuet avait écrit sur une feuille séparée : « Le monde se remplit de fanatisme. Si l'on frappe fort à Rome, il tombera ; si l'on tâtonne, on n'attirera que du mépris, et l'erreur n'attendra que l'occasion de lever les cornes. »

1. L'évêque de Soissons, Fabio Brulard de Sillery, né en 1655, mort le 19 novembre 1714.

2. De Lorraine.

3. C'est le Mémoire que le cardinal de Bouillon avait demandé à l'abbé Bossuet.

Vous verrez par les Mémoires ci-joints ce que Sa Majesté a agréé. Tenez-les fort secrets, jusqu'à ce qu'ils vous viennent par voie naturelle; autrement, vous voyez bien que vous en détruiriez l'effet. Je ne sais rien de celui de l'écrit signé de vous et donné à M. le cardinal; mais vous pouvez sans hésiter aller votre train, assuré que votre conduite sera approuvée, en parlant toujours d'une bonne et solide décision avec diligence, sans précipiter. Car c'est le bien de la chose. Tout le monde voit ici la mauvaise finesse de presser l'affaire pour en venir à une misérable prohibition qui ne dise rien. Vous avez raison de croire que ce serait un opprobre pour le Saint-Siége, et un faible palliatif qui ne ferait qu'augmenter le mal. Si on marchande M. de Cambrai, audacieux et artificieux comme il l'est, il ne marchandera pas l'Eglise, et ne fera qu'attendre à frapper son coup.

M. le cardinal de Bouillon a proposé un beau décret : *Prohibendus liber, molliendus seu mitigandus sensus*. On ne sait ce que cela veut dire.

Vous serez bien recommandé à M. l'ambassadeur : je lui écrirai, et on lui parlera de bon lieu. *Monseigneur* est de devoir : je ne puis vous rien dire encore du reste du traitement. Vous ne sauriez manquer de continuer à lui écrire.

On va imprimer ma *Réponse :* on l'enverra par votre courrier, qu'on réserve pour cela.

On a su ici la folie[1] de vouloir être protecteur de la France, et on s'en est fort moqué.

A Compiègne, ce 21 septembre 1698.

154. *Au même.*

Pour réponse à votre lettre du 9, on imprime actuellement ma Réponse avec toute la diligence possible : on la mettra en même temps en italien : on la fera partir par un courrier extraordinaire. Elle sera forte et démonstrative. Elle fera voir le caractère dangereux de l'homme, et combien l'Eglise a à craindre de tels esprits, qui donnent aux faits et à la doctrine tous les tours qu'ils veulent. C'est proprement, avec la hauteur et la présomption, ce qui fait les chefs de parti dans l'Eglise, et en un mot les hérésiarques.

Je vous ai mandé par le dernier ordinaire le projet proposé par M. le cardinal de Bouillon : *Prohibendum librum, molliendos propositionum sensus*, et qu'il avait été rejeté avec indignation. Une lettre de Monseigneur Giori à M. le cardinal de Janson nous en avait instruits.

Le roi a parlé à M. le nonce avec toute la force possible sur une décision convenable. Il a demandé une bulle, comme contre Jansénius, et quelque chose qui pût déraciner le mal. Ce qu'il a dit est au-dessus de tout ce qu'on lui avait proposé.

Nous attendons avec impatience la nouvelle de la conclusion des examinateurs.

Je n'ai rien à vous ajouter sur votre écrit[2]. M. le cardinal de Janson, à qui j'en avais dit la substance, l'a fort approuvé.

Le roi est trop zélé, trop informé et trop attentif à l'affaire, pour pouvoir être surpris par qui que ce soit.

C'est jeudi le départ pour Fontainebleau, où les fiançailles et le mariage se feront le 12 et le 13. Madame la duchesse de Lorraine à ce qu'on croit passera par Meaux, où j'irai l'attendre bientôt. Mon synode est remis au 16. Le 19, à Farmoutiers, d'où le lendemain à Fontainebleau jusqu'à la Toussaint. Je n'ai encore vu personne. Demain, à Versailles.

J'aurai soin des lettres et des affaires du chevalier de la Grotte, à qui je vous prie de faire mes recommandations.

A Paris, ce 29 septembre 1698.

155. *Au même.*

Pour réponse à la lettre du 16, j'ai impatience d'apprendre ce que la réponse à la *Relation* aura fait dans l'esprit. Ce qu'elle doit faire naturellement, c'est de faire connaître un dangereux esprit, qui peut tout entreprendre et tout défendre : ce qui compose le génie le plus propre à faire un hérésiarque. Dieu nous en préserve! Un homme sans mesure, sans égards.

Je ne me fie plus à celui qui nous a donné de si belles paroles. La *Réponse à la Relation* a fait l'effet que M. le cardinal de Bouillon a jugé. Le parti a repris cœur, et fait les derniers efforts. J'espère que ma réponse achèvera et fera sentir le caractère. Elle sera achevée d'imprimer dans cette semaine. On la met en même temps en italien. J'enverrai l'une et l'autre par exprès.

Je vais à Meaux. A Farmoutiers le 19, et de là le lendemain à Fontainebleau.

On dit ici que le cardinal d'Aguirre ne va pas trop bien, non plus qu'Albane et le cardinal Nerli. Je vous ai envoyé pour le dernier *Quæstiuncula*, qui répond à son argument *de actibus imperatis*. Vous trouverez un *errata*, qui indique les fautes qu'il faut corriger à la main.

Je suis bien aise que vous ayez vu M. le bailli de Noailles. Il est certain que M. de Monaco viendra à la Cour avant Rome, et y sera au retour de Fontainebleau.

Je serai attentif à l'affaire du P. Charonnier.

Nous ne sommes pas d'avis ici de rien faire insinuer sur la mention qu'on pourra faire du clergé de France dans le décret, de peur qu'on ne nous dise des choses *quæ invidiæ forent*. Il faut être fort délicat là-dessus par rapport au saint Office. Jansénius est le modèle, et si après la bulle on prohibait les livres particuliers, comme je vous l'ai autrefois mandé, comme on fit alors, cela serait bien. M. de Cambrai a fait trois lettres contre ma *Réponse à quatre*, et deux contre M. de Chartres, que je viens de recevoir.

Je n'ai pas le loisir de faire réponse à M. Phelippeaux. M. l'archevêque de Séville a déjà fait écrire la même chose par M. le cardinal d'Estrées.

A Paris, ce 5 octobre 1698.

156. *Au même.*

Le courrier arrivé la nuit d'entre le 10 et le 11, ne nous apporte aucune lettre de vous : cela est déjà arrivé une fois, et nous mit en peine. S'il n'y a rien, il faudrait mander qu'il n'y a rien ; autrement on ne sait que penser. Peut-être aurez-vous écrit à M. de Paris, car pour M. de Reims il prend peu de soin de m'instruire.

1. Du cardinal de Bouillon.
2. Le Mémoire donné par l'abbé Bossuet au cardinal de Bouillon.

N'hésitez pas à conclure toujours, comme vous avez fait, à une prompte décision, sans précipiter. Outre mes trois Lettres contre ma *Réponse à quatre*, il y en a deux en réponse à M. de Chartres, dont je lui ai donné avis. Il a promis de répondre, et s'il veut il pourra tirer de grands avantages.

Ma réponse n'est pas achevée à l'impression; elle partira par un exprès. On travaille à la version en même temps. Vous ne nous avez rien mandé de l'évêché de Brescia, donné à M. le nonce, de quarante à cinquante mille livres de rentes.

A Germigny, ce 12 octobre 1698.

157. *Au même.*

Je viens de recevoir votre lettre du 23, et j'y réponds précipitamment, à cause qu'il faut envoyer cette réponse à Paris.

J'ai reçu la première de M. de Cambrai contre ma *Réponse à ses quatre*. Vous aurez vu par ma précédente que j'en ai trois de cette sorte. J'en ai encore deux contre M. de Chartres, auxquelles ce prélat répondra.

Votre audience m'a fait beaucoup de plaisir, et j'en rendrai grâces à Dieu de tout mon cœur.

On ne perd pas un moment de temps pour vous faire passer ma réponse. Il est vrai que je n'ai pas suivi le vœu[1]. On va au plus pressé. On le peut conclure du *Redivivus;* et il faut bien prendre garde à tous mes mémoires, quoiqu'ils soient imparfaits, à cause des vues.

Il n'y a pas un mot de vrai sur ce qu'on dit de la censure de la Sorbonne. Il y aurait longtemps qu'on l'aurait produit.

Pour ce qui est de M. l'évêque de Belley, le Camus, c'est un auteur si confus et dont la théologie est si peu précise, qu'il n'y a point à s'inquiéter de ce qu'il dit.

Je ne répète point ce que j'ai mandé par mes précédentes de mon voyage à Fontainebleau, pour le 29 revenir faire la Toussaint, et le lendemain y retourner, pour ne plus quitter la Cour que tout ne soit fait.

A Germigny, ce 13 octobre 1698.

158. *Au même.*

Je viens de recevoir votre lettre du 30. Le courrier que nous dépêchons exprès pour porter ma réponse à celle de M. de Cambrai sur la *Relation*, doit être parti ce matin. J'avais fait le Mémoire ci-joint pour l'accompagner : le passage de Madame la duchesse de Lorraine m'a fait perdre le temps de l'envoyer.

Je serai lundi à Fontainebleau, où je ferai bon usage de vos lettres, et surtout de la dernière.

Faites voir mon Mémoire latin à tous les cardinaux, auxquels vous croirez devoir le montrer.

Il n'y a qu'à dire que nos écrits ne font rien au jugement du livre accusé, et que nous les publions uniquement pour l'instruction du peuple[2].

J'ai su ce qui s'était passé sur la lettre de Malaval[3], par vous ou par M. Phelippeaux.

1. On a vu dans les lettres précédentes que M. de Meaux s'était chargé de faire ce qu'on appelait un *votum*, pour servir de modèle à quelqu'un des consulteurs.

2. Ceci est relatif à l'avis que l'abbé Bossuet lui avait donné, que les partisans de M. de Cambrai prétendaient qu'on lui accordât un délai pour répondre, si ses adversaires produisaient quelque nouvel écrit contre lui.

3. On a vu dans les lettres précédentes de l'abbé Bossuet, qu'on avait déféré en 1697 à Rome une lettre de Malaval, remplie des erreurs du Quiétisme, et qu'ayant été condamnée par les examinateurs, au nombre desquels Granelli et le Mire se trouvaient, le cardinal de Bouillon empêcha la censure sous prétexte que ces examinateurs ne savaient pas assez le français pour porter un jugement de cette lettre.

Nous n'avons rien à dire sur Sfondrate; et si l'on fait quelque réponse de notre part[1], il sera bon qu'elle ne paraisse qu'après la conclusion de l'autre affaire.

Je suis bien aise que le rapport des examinateurs soit achevé. Il n'y a maintenant qu'à ouvrir les oreilles, et qu'à bien instruire les cardinaux et les théologiens.

J'enverrai la traduction italienne de mes *Remarques* par un courrier extraordinaire.

Je dois aujourd'hui aller à Farmoutiers pour la bénédiction de Madame l'abbesse et la prise d'habit d'une de ses nièces.

A Meaux, 18 octobre 1698.

Mandatum ad abbatem Bossuetum, ab episcopo Meldensi.

Rebus ad supremum sanctæ apostolicæ Sedis judicium egregiè comparatis, de hoc postremo opusculo meo[2] ad abbatem Bossuetum hæc perferenda volo.

Primùm ut qualecumque hoc opusculum meum ad apostolici Præsulis pedes datâ opportunitate quamprimùm deferat, non quasi huic causæ necessarium, quippe quæ uno exiguoque libello *de Sanctorum decretis* continetur, sed humillimi obsequii mei ac summæ reverentiæ gratiâ.

Quòd autem hunc libellum ad asserendam verissimam *Relationem* sive Narrationem meam ediderim, has imprimis causas fuisse memoret.

Quòd propulsandæ necessariò fuerint de Guyoniâ à me plus æquo toleratâ, conflictis etiam actis falsissimis, illatæ calumniæ[3].

Quòd item propulsanda fuerit gravis æquè ac iniqua accusatio de revelatâ à me Domini Cameracensis confessione[4], quem ne quidem unquam confitentem audivi, aut aliquid ejus habui quod confessionem attineat.

Quòd aliæ item fallacissimæ quærimoniæ ex ejus scriptis confutandæ fuerint[5].

Ita quippe constare Dominum Cameracensem, qui me assiduè persecutorem appellet, usum esse me tanquàm amico fidelissimo, ac suprà modum omnem indulgentissimo, quandiù spes fuit ejus abstrahendi à Guyoniæ falsæ prophetidis libris et erroribus.

De summâ rei : demonstrandum fuit versionem latinam libri *de Sanctorum decretis* à Domino Cameracensi pessimam, et ab archetypo gallico alienissimam fuisse editam[6]; et ab ipso interpolatum librum, super quo judicari se postulaverit; nempe latinum illum, quem Pontifici optimo maximo, Dominis cardinalibus eminentissimis et examinatoribus à Sede apostolicâ deputatis, tradidit.

Frustrà autem obtendi dulcissimum ac sanctissimum puri amoris nomen; cùm purum amorem eum, quem Dominus Cameracensis quarto loco posuit, cum universâ Scholâ agnoscamus, et modis omnibus propugnemus[7] : proscribendum tantùm putemus quinti gradûs falsò appellatum amorem purum, quem in Ecclesiam primus et solus Dominus Cameracensis invexit.

Neque nobis fraudi esse debet quòd sanctorum, ante motam eliquatamque quæstionem securè loquentium, dicta ad falsos alienosque sensus detorqueat; ut, quod

1. Le P. Gabrieli, procureur général des Feuillans, l'un des examinateurs du livre de M. de Cambrai, avait fait imprimer un ouvrage pour justifier le *Nodus Prædestinationis* du cardinal Sfondrate.

2. Cui titulus : *Remarques sur la Réponse de M. l'archevêque de Cambrai à la Relation sur le Quiétisme.*

3. *Remarques sur la Réponse de M. l'archevêque de Cambrai à la Relation sur le Quiétisme*, art. II, III.

4. *Idem*, art. I, § 3. Conclus. — 5. *Ibid.*, art. VIII, § 1, etc. § 8. — 6. *Ibid.*, art. X, § 1. — 7. *Ibid.*, Conclus., § 3.

nunc vel maximè, dato ad meam *de Quietismo Relationem* responso, præstat, Guyoniam amicissimam tueatur[1].

Hæc et alia tot libris Domini Cameracensis toto terrarum orbe dispersis, opponi à nobis oportebat sub magisterio apostolicæ Sedis, ne plebs christiana, tot delusa præstigiis ac verborum pigmentis, ad Molinosum ejusque sectatricem Guyoniam, et ad salutis æternæ infandum sacrificium incauta deduceretur.

Rogamus autem Patrem luminum, ut cathedræ Petri dignam infundat tantâ auctoritate ac majestate, tantâque orbis christiani expectatione sententiam; quâ hujus mali labes latentissimè serpens ita radicitùs recidatur, ut nullo unquàm prætextu, nullo quæsito colore reviviscat.

Hæc abbas Bossuetus ad amplissimos et eminentissimos cardinales; hæc ad ipsum opimum sanctissimumque Pontificem, seu voce, seu scripto pro datâ occasione perferat, animi demissione quanta potest esse maximâ; meque in apostolicæ Sedis potestate futurum, proque ejus decretis nullum non certamen subiturum spondeat, et pro Domino meo D. Innocentio XII assiduè supplicantem apostolicâ benedictione impertiri curet.

† JAC. BENIGNUS, episcopus Meldensis.

Scripsi Meldis, die S. Lucæ sacrâ, anno 1698.

159. *A M. de Noailles, archevêque de Paris.*

VOTRE lettre à M. le nonce a tout expliqué, mon cher Seigneur : il écrira de manière qu'on aura tout sujet d'en être content. Il prend tout du bon côté; et un ministre du Pape, de cette humeur et de cet esprit, aide beaucoup aux affaires.

J'aurai bien de la joie de voir l'écrit[2], et je vous rends grâces de l'ordre que vous avez donné de me l'envoyer. Nous avons désabusé M. le nonce du bruit répandu sur Salamanque[3]. Si vous êtes content du commencement de ma Réponse, ce dont je suis ravi, j'espère que la fin vous satisfera encore davantage. Vous savez mon respect, mon cher Seigneur.

A Fontainebleau, ce 26 octobre 1698.

160. *A M. Pirot.*

L'AFFAIRE tourne très-bien : une lettre de M. l'archevêque à M. le nonce a tout expliqué; j'espère même que Rome ne sera pas mécontente. M. de Paris m'écrit qu'il vous envoie ordre de me faire tenir ici copie de la signature des docteurs : passé mardi, il faudra me l'adresser à Meaux. La réponse à M. de Cambrai fait ici un grand effet, et plus encore que la *Relation*. Dieu soit loué! Vous savez, Monsieur, ce que je vous suis.

A Fontainebleau, 26 octobre 1698.

161. *A M. de Noailles, archevêque de Paris.*

QUOIQUE je ne doute pas, mon cher Seigneur, que vous ne soyez bien averti de tout, je crois être obligé à toutes fins de vous rendre compte de ce qui se passe sous mes yeux. M. le nonce nous a lu ce matin, à M. le cardinal d'Estrées et à moi, sa dépêche pour M. le cardinal Spada. Il lui envoie votre lettre, et tourne parfaitement bien ce qui s'est passé : il ne se peut rien ajouter à la manière dont il fait valoir les raisons de votre lettre. Votre zèle pour la bonne cause et votre respect particulier pour le Pape et le Saint-Siége, sont expliqués par des expressions très-vives et très-naturelles. Il se sert parfaitement bien de cette occasion pour montrer la nécessité de finir cette affaire au plus tôt, et en presse la conclusion au nom du roi avec la dernière force et la plus douce insinuation. Ainsi il y a sujet de croire que tout ceci aura un très-heureux succès.

Il ne me reste qu'à vous assurer, mon cher Seigneur, de mes très-humbles respects.

Je me rendrai à Meaux pour la Toussaint, et j'y recevrai vos ordres, si vous en avez à me donner.

A Fontainebleau, 27 octobre 1698.

162. *A son neveu.*

M. DE PARIS m'a envoyé la lettre que vous lui écriviez le 29 septembre, et j'ai reçu en ce lieu celle du 7.

En y arrivant, M. le nonce me parla de la signature de soixante docteurs de la Faculté[1], dont plusieurs sont religieux. On voulait mal tourner cette affaire; mais M. de Paris lui en a écrit, et lui rend si bonne raison de ce qui s'est fait qu'il ne s'y peut rien ajouter. J'étais alors dans mon diocèse, et je n'ai rien su de cette souscription.

Les raisons de M. de Paris sont qu'elle était nécessaire à Rome, pour fermer la bouche à ceux qui vantent l'approbation des docteurs de Paris ou des autres universités; qu'elle y était attendue et demandée par plusieurs cardinaux, et qu'elle serait mise en mains qui sauraient en faire l'usage qui sera le plus convenable.

Ce qu'il y aurait à craindre serait que cela ne donnât à M. de Cambrai des prétextes pour éloigner, ou donner des ombrages à la Cour de Rome. M. le nonce envoie à M. le cardinal Spada la lettre que lui a écrite M. de Paris sur ce sujet-là : elle est très-belle, et M. le nonce y a joint tout ce qu'il fallait pour prévenir les tours artificieux que M. de Cambrai pourrait donner à la signature.

Je n'ai point encore vu les qualifications, et je ne puis vous en parler.

Tout ce que vous aurez à prendre garde avec le P. Roslet, c'est aux prétextes pour allonger, et aux ombrages qu'on pourrait prendre. Le sujet en serait léger, puisque ce n'est qu'un avis de particuliers. M. de Cambrai pourrait aussi faire faire des signatures à ses amis; mais je doute qu'il réussît à un nombre considérable; au lieu que si l'on avait voulu, deux cents docteurs auraient signé.

On ne donne point ici dans la défense de voter au cardinal de Bouillon : ce serait un titre pour réclamer, et il n'y faut point penser.

On attend M. de Monaco, et vous serez recommandé de bonne part.

Je m'en vais faire un tour pour la Toussaint, et je serai ici lundi.

Ma réponse à M. de Cambrai fait ici et à Paris un prodigieux effet contre lui; et tout le monde voit que ce n'est qu'artifice, illusion et tromperie de sa part. Je répondrai peut-être aux trois Lettres. M. de Chartres répond.

Il ne faut pas être en peine du roi, ni du nonce. Quand il y aura quelque chose à dire en particulier, il faut le marquer, mais en général. On fait

1. *Remarques sur la Réponse*, etc., art. IV et V.

2. C'était une censure du livre de M. de Cambrai, signée de soixante docteurs de Sorbonne, et dont il sera beaucoup parlé dans les lettres suivantes.

3. Les partisans de M. de Cambrai voulaient faire croire que cette célèbre école approuvait sa doctrine.

1. Il s'agit de la censure portée, le 16 octobre, contre plusieurs propositions du livre de M. de Cambrai. C'est le docteur Pirot qui dressa cette pièce.

bien, et on dit et on écrit ce qu'il faut. Je n'ai pas continué les qualifications, occupé ailleurs, et aussi parce que *Quietismus redivivus*[1] y supplée. Le tout est de voir et instruire les cardinaux et leurs théologiens. On attend d'eux quelque chose qui fasse honneur à l'Eglise romaine, et qui coupe la racine d'un si grand mal. Remarquez bien *Admonitio prævia*, et la conclusion du *Quietismus*.

A Fontainebleau, ce 27 octobre 1698.

163. *Au même.*

J'ai reçu ici, en y arrivant vendredi pour la Toussaint, votre lettre du 14 octobre. Je retourne demain à Fontainebleau, dont je ne partirai qu'avec le roi. Je repasserai par ici, et ne tarderai pas d'aller à Paris.

Il me tarde que j'aie nouvelle de l'arrivée de ma réponse. Si le courrier a tenu parole, vous avez dû l'avoir il y a quinze jours. Je puis vous assurer qu'elle fait ici un prodigieux effet pour la bonne cause, et contre M. de Cambrai. M. l'abbé Régnier achève sa version à la campagne. Je lui ai envoyé copie de l'article de votre lettre qui le regarde; cela lui donnera courage. Je lui ai mandé que quand la décision précéderait sa version, elle n'en serait que plus utile et plus recherchée.

Vous mettez la chose au vrai point de la question, quand vous la faites consister dans le pur amour du cinquième degré, au-dessus du pur amour de l'Ecole. Je me suis fort attaché à suivre cette idée dès le *Summa*, dans la *Préface*, dans le second des cinq Ecrits, et surtout dans la dernière Réponse, sur la fin[2]. Il n'y a qu'à joindre à cela le sacrifice absolu et ses dépendances.

Vous aurez reçu la manière de censure signée de beaucoup de docteurs. Le P. Roslet a ordre de vous la communiquer pour la rendre publique si vous le jugez à propos : pour moi, je n'y fais nulle difficulté. J'étais dans mon diocèse, quand on l'a dressée et signée. M. de Paris me l'a envoyée : elle est très-bien, et donnée pour ce qu'elle est; c'est-à-dire, pour l'avis de beaucoup de particuliers seulement, sans autorité du corps. Elle rembarrera les cambrésistes, qui se vantent d'avoir l'Ecole pour eux, et fera voir l'uniformité de nos sentiments. Tout est dans l'esprit de la *Déclaration*, du *Summa*, des *In tuto*, etc. Néanmoins voyez sur les lieux avec le P. Roslet, ce que porte la disposition des esprits. J'ai vu une lettre de ce Père; qui nous rend bonne raison de l'état des choses. Faites-lui bien des honnêtetés de ma part.

Je vous indique une bulle de Jean XXII contre les erreurs d'un nommé Ekard, dominicain de Cologne, où sont condamnées vingt-huit propositions, dont plusieurs ressentent beaucoup l'esprit du Quiétisme d'aujourd'hui, principalement la septième, la huitième et la neuvième : mais ce qu'il y a principalement, c'est les deux sortes de qualifications, l'une sur les erreurs précises, et l'autre sur les ambiguïtés; qui peuvent donner des vues étant insinuées. L'histoire et la bulle en est rapportée dans Rainaldus, tom. XV, an. 1329, n. 70, 71, 72[3]. Cet Ekard était pourtant un grand spirituel, très-loué par Taulère, etc., comme le marque Rainaldus, *ibid.*, n. 73.

Il y a quatre cents ans qu'on voit commencer des raffinements de dévotion sur l'union avec Dieu et sur la conformité à sa volonté, qui ont préparé la voie aux quiétistes modernes. C'est pourquoi il serait très-important d'insinuer une admonition générale contre l'abus qu'on fait des pieux auteurs. Vous trouverez un modèle d'une semblable prononciation parmi mes Mémoires précédents. Il faut tâcher de donner ces vues.

Il n'est pas que les deux Lettres de M. de Cambrai à M. de Chartres, en réponse à la *Lettre pastorale*, ne tombent à Rome entre vos mains. Dans la première, vous trouverez qu'il reconnaît un double sens dans son livre, l'un et l'autre soutenable, qu'à Rome même on s'est partagé là-dessus, que l'équivoque règne dans tout l'ouvrage. Je ne crois pas que jamais auteur ait fait un pareil vœu. Lisez depuis la page cinquante-cinquième jusqu'à la soixante-dixième. S'il y a deux sens soutenables selon lui, il faut qu'il y en ait un troisième, qui sera le mauvais et l'inexcusable, qui est le vrai, *obvius*, d'où il avoue qu'on ne sort que par des explications ambiguës.

Il faut voir aussi à la page soixante-huitième, comment il répond à la protestation qu'il avait faite de n'avoir jamais eu d'autre pensée, après avoir avoué qu'il n'avait point parlé selon la sienne. Si on n'ouvre les yeux à de semblables artifices, on veut perdre l'Église. Trouvez le moyen d'avoir cette lettre, qui doit être fort répandue à Rome. Faites voir ces endroits, qui sont plus forts et plus étranges que je ne vous l'ai dit.

J'ai envoyé la lettre pour M. Madot à M. le grand-duc. Pour M. de Salviati, je vous en enverrai une par le premier ordinaire, et serai ravi de servir ce gentilhomme qui a un frère ecclésiastique que j'estime fort, et qui vous a communiqué de ses lettres qui sont d'un homme habile et bien instruit.

M. le maréchal de Villeroy a pensé mourir d'un étranglement de boyaux. On lui a fait une terrible opération. On le croit hors de danger. Nous perdrions beaucoup en notre particulier, et la France encore plus.

Le départ de demain ne me donne pas le loisir de faire réponse au P. Campioni, ni à M. Phelippeaux.

A Meaux, 2 novembre 1698.

164. *Au même.*

J'ai reçu ici votre lettre du 21 du mois passé. Hier M. le nonce me montra chez le roi deux lettres de même date, de M. le cardinal Spada, dont la première portait que vous l'aviez prié de lui écrire que vous n'aviez jamais demandé ce délai. Il déclarait dans les termes les plus clairs et les plus précis que bien loin d'en demander, vous n'aviez pas cessé de presser une décision; ce que ce cardinal déclarait à ce ministre, afin qu'il se servît de la connaissance qu'il lui en donnait.

L'autre lettre de M. le cardinal Spada portait une espèce de reconnaissance envers le roi, de l'assurance que Sa Majesté avait donnée au même nonce, de faire exécuter le jugement du Saint-

1. *Les Remarques de M. de Cambrai à la Relation sur le Quiétisme.*
2. *Rem. sur la Rép. à la Relat.*, Conclus., § III.
3. Fleury a donné un extrait de cette bulle, *Hist. ecclés.*, liv. XCIII, n. 59.

Siége; à quoi il ajoutait que l'on verrait au plus tôt une décision qui couperait la racine du mal, comme le roi le souhaitait.

M. le nonce s'étant présenté au sortir du dîner du roi comme ayant quelque chose à dire, le roi le fit entrer dans son cabinet, où ce ministre rendit compte de la dernière dépêche du cardinal, dont le roi fut très-content. Il pressa plus que jamais M. le nonce d'écrire de sa part tout ce qu'il y a de plus fort.

Après ce compte de la dépêche principale, M. le nonce dit au roi qu'il ne pouvait s'empêcher de dire un mot sur votre sujet, et supplia Sa Majesté d'entendre la lettre de M. le cardinal Spada, qui n'était que de quatre lignes. La lecture en fut écoutée très-agréablement, et le roi répondit qu'il ne doutait pas que vous n'eussiez dit et fait tout ce qu'il fallait; qu'en effet on avait répandu le bruit que vous aviez demandé quelque délai, mais qu'il avait bien entendu que ce bruit était un de ceux que des ennemis répandent pour en tirer avantage.

M. le nonce en dit autant à M. de Pomponne et à M. de Torci, de qui je l'ai su, et qui m'ont ajouté que la chose s'était passée avec le roi comme je viens de vous le raconter. M. le nonce a fait cela avec toute la démonstration possible de bonne volonté, et toute l'attention à nous faire plaisir. Il a souhaité que je vous en informasse. Il en rend compte à M. le cardinal Spada par une lettre de sa main, et lui spécifie tout ce qu'il a dit et tout ce que le roi a répondu.

Je me suis cru obligé d'en faire mes remercîments à M. le cardinal Spada par la lettre ci-jointe[1], que vous rendrez le plus tôt que vous pourrez à cette Eminence, et que vous remercierez tant en votre nom qu'au mien.

Vous ne manquerez pas de bien faire des remercîments à M. le nonce par une lettre expresse pour cela, et de témoigner à tous ses amis comme nous sommes sensibles à ses bonnes manières. Il faut faire en sorte que cela lui revienne par divers endroits. Je vous assure qu'il ne se peut rien de plus honnête, ni de plus obligeant que son procédé.

Vous avez vu par mes précédentes, que le roi était bien informé et content de votre conduite, dès le temps du séjour de Compiègne. Il en avait encore été instruit par vos lettres à M. de Paris, qui les avait envoyées à Madame de Maintenon, qui me l'a dit elle-même. Mais ce dernier éclaircissement poussé jusqu'à la dernière preuve, a produit un grand effet.

Je n'ai voulu parler que de ce fait particulier dans ma lettre à M. le cardinal Spada, pour ne point mêler l'affaire générale avec la nôtre. Mais vous pouvez lui dire que je vous ai informé de ce qu'il avait mandé à M. le nonce sur la prompte décision qui doit couper la racine du mal, sur le compte que ce ministre en a rendu au roi et sur la satisfaction que Sa Majesté en a témoignée, qui est devenue publique. Vous pourrez ajouter que le moyen de couper la racine, est de ne laisser aucune ressource au livre des *Maximes*, ni à la doctrine de l'auteur, qui a révolté toute la France, et qui soulève à présent presque toute la chrétienté; que pour peu qu'on ait de ménagements sur cela, M. de Cambrai, souple et adroit comme il est, ne cherchera qu'à échapper : ce qui tournerait au grand dommage de l'Église et de M. de Cambrai lui-même; mais que plus on frappera fort sur la doctrine du livre, plus l'auteur sera soumis, et plus l'affaire sera terminée avantageusement pour la religion; ce qui n'empêchera pas qu'on ne fasse tout le bon traitement possible à la personne, en la regardant comme soumise et obéissante, ainsi que ce prélat l'a promis dans ses dernières déclarations.

Je suis persuadé que M. le cardinal Spada vous montrera la lettre de M. le nonce, par où vous verrez l'attention qu'il a eue à vous faire plaisir, et qu'il désire que vous le sachiez.

Au reste, après une déclaration si authentique faite au roi de la part du Pape, je ne crois pas qu'on puisse reculer, ni s'empêcher de faire quelque chose de fort. Que signifierait une bulle qui ne ferait point mention du livre, quand même il aurait été condamné par un acte séparé du saint Office[1]? Allez pourtant au-devant de tout, et prévoyez tous les côtés dont on peut regarder la chose.

Quant à l'amour pur de M. de Cambrai, on laisserait la racine du mal en son entier, si l'on ne le condamnait pas. Il est absolument nécessaire de le proscrire, en distinguant l'amour du quatrième degré de l'amour du cinquième degré, qui est celui que M. de Cambrai nomme le *pur amour*. On peut dire avec certitude que sur ce point il n'a aucun auteur pour lui. Vous trouverez dans la *Quæstiuncula*, et surtout dans ma dernière Réponse, *Conclusion*, § III, *de l'état de la question*, n. 3, 4, 5, 6, de quoi faire un excellent mémoire latin ou français sur cette matière. Vous l'adapterez, mieux que je ne pourrais le faire ici, aux dispositions présentes de ceux avec qui vous avez à traiter, et M. Phelippeaux saura bien dire ce qu'il faut.

Il sera utile qu'on trouve à Rome de quoi mieux attaquer M. de Cambrai, qu'on ne l'a fait ici : nous laisserons aisément cette gloire à ceux qui regardant de plus haut que nous, verront plus loin. Mais de dire qu'on le défende mieux qu'il ne s'est défendu, c'est dire qu'on l'entend mieux qu'il ne s'est entendu lui-même.

Il me semble que j'ai démontré en peu de mots l'inutilité de ses réponses, dans le *Quietismus redivivus*, *Admonitione præviâ*, depuis le n. 1 jusqu'au 21. En général, cette admonition va très-nettement au-devant de tout. Quant à ceux qui voudraient avoir égard aux explications de M. de Cambrai, du nombre desquels je crains que le cardinal Noris et le cardinal Ferrari ne soient un peu, il leur faut représenter vivement les variations et les erreurs de ces explications. Consultez la section VII de la *Relation*. Voyez aussi dans la *Réponse aux quatre lettres de M. de Cambrai*, la section XX, où je prouve que l'explication donnée par l'auteur même à la proposition de son livre sur le trouble involontaire de Jésus-Christ, augmente l'erreur au lieu de la corriger.

1. Nous n'avons point cette lettre.

1. Quelques cardinaux projetaient de réduire les trente-huit propositions extraites du livre de M. de Cambrai, à sept ou huit, de les qualifier, de mettre au décret un préambule dans lequel on exposerait la doctrine catholique, mais de ne nommer dans le décret ni l'auteur ni le livre.

Faites bien des réflexions, et faites-en faire sur la première lettre de ce prélat à M. de Chartres, et sur la bulle de Jean XXII contre Ekard, rapportée dans Raynaldus.

On attend dans peu de jours M. de Monaco : il ne viendra qu'à Versailles.

Il ne faut point du tout songer, comme je vous l'ai déjà dit, à empêcher M. le cardinal de Bouillon de voter. Personne n'approuve ici ce projet par la raison marquée dans ma lettre précédente. On fera agir M. de Toureil : aucun de vos avis ne tombe à terre.

Je ne crois pas devoir donner d'autre préservatif que mon Admonition contre les expressions exagératives et excessives de quelques pieux auteurs, non plus que contre les spéculations trop abstraites. On doit regarder dans tout cela, ce qui est bon *in praxi*. Vous trouverez mon Admonition parmi mes Mémoires précédents. Au reste il n'est pas possible de donner des règles fixes qu'en revenant aux Articles d'Issy, ce qu'on ne fera pas à Rome; et d'ailleurs il faudrait y ajouter quelque chose contre les nouvelles subtilités de M. de Cambrai.

Pour ce qui concerne les articles, vous trouverez beaucoup de lumière dans le corollaire du *Quietismus redivivus*.

Je rends tous les bons offices possibles au sieur Poussin : vous pouvez l'en assurer.

M. l'abbé Régnier nous promet au premier jour la traduction de mon dernier livre[1].

A Fontainebleau, ce 10 novembre 1698.

165. *Au même.*

Quoique l'ordinaire de Rome ne soit pas venu, je vous écris au hasard, sans pourtant rien ajouter de considérable à mes précédentes lettres.

J'ai reçu deux lettres françaises de M. de Cambrai sur les *In tuto*. J'ai bien envie d'y répondre sous ce titre[2] : *Le dernier livre, où l'on montre à M. de Cambrai qu'il n'a répondu à rien*. Je me contenterai de relever les difficultés faites contre son livre, sur lesquelles il ne dit mot. Cela le ferait paraître bien ridicule; et montrerait que comme bon chef de parti, il n'a d'autre vue que d'entretenir sa réputation parmi ses partisans, en leur faisant accroire qu'il répond à tout.

Je vois par diverses lettres qu'on pense toujours à Rome à faire une exposition doctrinale : cela sera fort difficile; néanmoins on en voit un crayon dans les trente-six propositions de *Schola in tuto*, quæst. I, art. 1.

Si l'on ne condamne le pur amour de M. de Cambrai, qui est celui du cinquième degré, on laissera renaître le mal. Vous en trouverez la preuve en divers endroits marqués par mes lettres précédentes, et surtout dans le *Quietismus redivivus*, sect. IV, cap. V, n. 1, 2, 3, 4. Cela n'est nulle part plus nettement.

Depuis mes lettres précédentes, j'ai reçu une lettre très-honnête de M. l'archevêque de Séville[3], avec un exemplaire de sa *Lettre pastorale*. Il ne faudra pas laisser de lui envoyer par son agent le double de ma lettre, que j'ai adressée à M. Phelippeaux.

A Germigny, 16 novembre 1698.

166. *Au même.*

Depuis ma lettre d'hier, j'ai reçu la vôtre du 28 octobre, dont j'ai rendu compte où il fallait.

M. de Paris a eu quelques accès assez légers de fièvre tierce : il en a été quitte, Dieu merci, pour quelques prises de quinquina.

Tous les jours il se présente de nouveaux docteurs pour signer après les soixante, et le nombre passe la centaine; mais on n'a pas voulu multiplier les signatures.

C'est M. Pirot qui a dressé le fond de l'acte et les qualifications : ainsi s'il n'a pas signé, c'est seulement à cause qu'il avait déjà trop témoigné son sentiment en travaillant avec nous.

Il n'y a rien à souhaiter du roi et de M. le nonce, qui font tout ce qu'il faut, et aussi bien qu'il se peut.

J'ai fait à merveille la cour de M. Poussin auprès de MM. de Pomponne et de Torci, et je continuerai sans l'oublier dans l'occasion auprès de M. Noblet.

Il y a longtemps que je n'ai vu M. le cardinal de Janson, qui depuis le départ de Compiègne et durant tout Fontainebleau a travaillé à Beauvais aux affaires de son diocèse.

Vous avez bien fait d'avoir supprimé les remarques de M. de Paris, qui donnaient à M. de Cambrai ce qu'il demande.

A Germigny, 17 novembre 1698.

167. *Au cardinal Altiéri.*

J'ai vu entre les mains de M. le nonce la lettre très-obligeante par laquelle Votre Eminence daigne justifier l'abbé Bossuet sur le bruit qu'on avait voulu répandre qu'il avait demandé quelque délai dans l'affaire de M. de Cambrai. Votre Eminence s'explique si nettement et si obligeamment sur ce sujet-là, que nous ne saurions assez, Monseigneur, vous en marquer de reconnaissance. M. le nonce a profité de la connaissance que Votre Eminence lui donnait de la manière du monde la plus obligeante auprès du roi : c'est un heureux effet de l'impression que Votre Eminence lui avait donnée, je lui en dois et je lui en fais, Monseigneur, de très-humbles remercîments. L'abbé Bossuet aura l'honneur de se présenter à Votre Eminence pour les lui faire en particulier, et il ne me reste qu'à vous assurer, etc.

A Fontainebleau, le 18 novembre 1698.

168. *A son neveu.*

Je viens de recevoir votre lettre du 4, qui m'apprend l'arrivée de notre courrier extraordinaire, avec les *Remarques*. Elles sont ici jugées accablantes pour M. de Cambrai. La version italienne est faite; mais Anisson fait difficulté de l'imprimer, parce qu'elle n'aura, dit-il, nul débit ici. Je verrai à Paris, où je serai demain, ce qu'il faudra faire.

L'*in praxi*[1] est le mot sacramental sur lequel il

1. Les *Remarques sur la Réponse de M. de Cambrai à la Relation du Quiétisme*.
2. Bossuet n'exécuta pas ce projet.
3. On a pu remarquer, dans les lettres précédentes, que l'archevêque de Séville était très-opposé au Quiétisme. Nous n'avons pas la *Lettre pastorale* dont il est ici question, non plus que sa lettre à Bossuet, ni celle que Bossuet avait adressée à l'abbé Phelippeaux pour être envoyée à cet archevêque.

1. Bossuet par ce mot *in praxi* rappelle ce qu'on a vu plus haut dans son *Admonitio generalis*.

faut insister ; et l'on doit être attentif à bien avertir de l'abus du langage des bons mystiques. Il y a trois cents ans, c'est-à-dire depuis le temps des Bégards, que le langage se mêle et s'embrouille : si l'on n'y met fin, le mal augmentera. Le pur amour et tout ce qui est au-dessus du quatrième degré, est la source du mal. Je l'ai démontré dans la *Conclusion* des *Remarques*.

Je ne puis vous envoyer la sainte Thérèse du P. de la Rue[1] : voici les extraits qu'on m'en communiqua dans le temps.

On continue à interroger Madame Guyon ; et M. de Cambrai y est impliqué du côté du commerce spirituel. Le P. Roslet aura par M. de Paris le secret de tout cela.

Vous aurez reçu un Mémoire latin par l'ordinaire qui partit un peu après le départ de notre courrier, dans lequel est renfermée une instruction pour vous. Vous y ferez les remarques convenables. Je laisse le tout à votre discrétion.

Nous avons perdu M. de Simoni, c'est-à-dire chacun de nous un second frère. Mon frère a bien besoin d'être consolé.

Je salue de bon cœur M. Phelippeaux. Il faut avoir patience jusqu'au bout. On a reçu les livres dont il m'avait donné avis. A entendre les nouveaux-venus de Rome, M. le cardinal de Bouillon est un favori du Pape. Ce n'est pas ce qu'on écrit ici de tous les côtés. Pour moi, je me réjouis des mesures respectueuses que vous gardez avec cette Eminence. On parle ici de vous très-avantageusement.

A Meaux, ce 24 novembre 1698.

169. *Au même.*

J'ai reçu aujourd'hui seulement votre lettre du 11 novembre, et la nouvelle des deux audiences très-importantes que vous avez eues de Sa Sainteté, dont je rendrai compte et dont j'espère qu'on sera bien aise. Le *Mandatum*[2] vous est venu bien à propos. Il n'y a rien à ajouter aux diligences que vous faites. On enverra les livres que vous demandez ; mais ce ne peut être que par l'ordinaire qui suivra celui-ci.

Vous ne sauriez trop répéter à Leurs Eminences, et au Pape dans l'occasion, que si l'on mollit le moins du monde, on aura au lieu d'un homme soumis, un ostentateur, un triomphateur et un insultateur.

Je sais ce qui s'est trouvé dans les registres secrets du saint Office sur la doctrine de Molinos[3] conforme à la cambrésienne : ne laissez pas de m'en envoyer les actes les plus authentiques qu'il se pourra.

Je suis bien aise que le Pape ait repoussé si vivement la demande que lui faisait M. de Chanterac pour allonger l'affaire. On m'a envoyé un extrait des vœux des examinateurs qui nous sont contraires, qui est fait par les amis de M. de Toureil.

Je crois vous avoir mandé que l'original de mon portrait est à Florence, par les ordres du grand-duc qui l'a demandé. Je vous ai rendu compte de M. de Madot. Son frère l'abbé doit prêcher, et je tâcherai de l'entendre. Je ferai ici la cour de M. l'agent de Florence, en sorte que cela retourne aux oreilles de son maître.

Je ferai bien votre cour à M. le nonce. Vous avez raison de croire qu'il est ici en vénération, et que sa conduite y est au gré de tout le monde. Je vous ai mandé par mes précédentes combien elle est obligeante pour vous et pour moi.

Nous avons vu ici M. Raguenet et M. Langlois. Ce dernier a beaucoup d'esprit. Il faut prendre le bon de tout le monde. M. l'abbé Fiot, qui est présent, veut bien vous assurer de son amitié.

Appuyez principalement sur l'*in praxi* et *reviviscere Molinosum*, et sur l'abus qu'on peut faire du langage des mystiques, *qui ante exortam quæstionem securiùs loquebantur.*

Je suis bien aise d'apprendre que l'avis des docteurs de Paris vous sera utile. M. Pirot qui l'a formé était bien instruit de nos principes.

A Versailles, ce 1er décembre 1698.

170. *A M. de la Broue.*

Je ne me contenterai pas, Monseigneur, de faire écrire M. l'abbé de Castries, qui ne me le refusera pas quand je l'en prierai ; mais j'écrirai moi-même en même temps, et dans le temps que vous souhaitez. Je ne mentirai pas, quand je dirai que je souhaite plus de vous voir ici que vous d'y venir.

Les nouvelles de Rome marquent toutes une prochaine et ferme décision ; et je la crois sur ma Réponse. Je vois par l'attente où l'on en était, combien la séduction et la prévention d'un grand parti ont d'effet : elle fait jusqu'à Rome une prodigieuse cabale ; mais ma Réponse a mis tout le monde en garde contre l'artifice. Je suis, mon cher Seigneur, avec le respect et la cordialité que vous savez, etc.

A Paris, ce 6 décembre 1698.

171. *A son neveu.*

J'ai reçu votre lettre du 18 novembre. J'ai vu M. de Paris : nous nous sommes naturellement communiqué ce que vous nous écriviez. Dieu préside à ce qui se passe. On a donné avis au roi que M. le cardinal de Bouillon, ne sachant plus où se tourner pour sauver M. de Cambrai, pourrait faire mettre dans la préface d'une Bulle quelque clause qui blesserait les droits du royaume, et en empêcherait l'exécution. Le roi fut touché de cet avis, et je crois être assuré qu'il est parti un courrier exprès pour lui porter des ordres bien précis sur cela. C'est aussi principalement à quoi vous avez à prendre garde. On veut faire un bien solide. Il ne faut donc rien qui déroge à une fin si sainte et si grande. C'est M. de Cambrai qui a porté l'affaire au Pape, en lui soumettant son livre. Nous, qui étions appelés en témoignage, nous l'avons rendu à toute l'Eglise : nous n'avons rien demandé au Pape ; nous ne sommes ni dénonciateurs ni accusateurs. Le roi a parlé ; et je ne vois rien qui empêche de faire mention de ses instances réitérées. Moyennant cela, tout ira bien ; et l'autorité du

1. Nos Mémoires ne nous instruisent point assez sur le fond du discours dont il s'agit ici. Mais nous savons que le P. de la Rue prêcha le jour de saint Bernard de la même année, dans l'église des Feuillans, à Paris, un sermon dans lequel il combattit le prétendu amour pur du nouveau quiétisme, dont il fit voir l'illusion et les funestes conséquences. Il ne fut pas difficile à l'auditoire de reconnaître M. de Cambrai et Madame Guyon dans le portrait que le prédicateur fit d'Abailard et d'Héloïse. Aussi les partisans de Fénelon furent-ils très-choqués de ce sermon.

2. Il se trouve ci-dessus, après la Lettre du 18 octobre 1698.

3. Le saint Office ne crut pas devoir divulguer toutes les obscénités et abominations qu'il avait découvertes dans l'instruction du procès de Molinos.

Saint-Siége mettra fin à une hérésie dont les suites seraient funestes au christianisme, si l'on n'y pourvoyait bientôt.

Je n'écrirai plus du tout. Quand la décision sera venue, je pourrai sans plus disputer faire mon second traité *sur les états d'oraison*, où j'en donnerai les principes ; et je comprendrai dans un seul volume les cinq traités que j'ai promis. Cela ne peut être qu'utile, puisque je suivrai les principes que la bulle du Pape donnera. Il sera même nécessaire d'en donner sur ce sujet-là, à cause de l'ignorance et du galimatias de la plupart des spirituels et de l'abus qu'on fait de l'autorité de l'Ecole. Vous pourrez même après que l'affaire sera terminée, insinuer que si on l'a pour agréable, je dédierai mon ouvrage au Pape.

Il n'y a rien à ajouter aux principes que j'ai posés dans le *Summa*, ensuite dans les *In tuto* et dans la *Réponse aux quatre lettres.* Il n'y aura que l'ordre à changer et à procéder par principes, en laissant le polémique. Le livre est presque tout fait. Je réduis toute l'oraison à l'exercice de la foi, de l'espérance et de la charité, après saint Augustin dans sa lettre à Probe. J'expliquerai en détail ce que la foi met dans la prière, ce qu'y met l'espérance, ce qu'y met la charité et le vrai amour. Saint Augustin ira partout à la tête, et saint Thomas sera le premier à sa suite. Je n'oublierai pas les autres saints, sans mépriser les mystiques que je mettrai en leur rang, qui sera bien bas, non par mes paroles, mais par lui-même, comme il convient à des auteurs sans exactitude. Je ferai pourtant valoir ce qu'ils ont de bon, afin que ceux qui les aiment ne se croient pas méprisés.

Pour revenir à notre affaire, je suis ravi que les signatures des docteurs de cette faculté tournent à bien. Je n'y trouve en effet qu'une chose à reprendre, qui est la faiblesse des qualifications. M. de Paris en convient, mais le tour de modestie que vous y donnez sauvera tout.

Est-il possible que l'erreur sur le trouble involontaire de Jésus-Christ échappe, sous prétexte du passage de saint Thomas, dont j'ai donné une si claire solution en trois mots, dans mon Avertissement sur les *cinq Ecrits*, n. 7? Il serait honteux qu'une proposition que l'auteur a abandonnée et puis reprise à la fin, quand il a vu qu'il avait trouvé des flatteurs, évite la censure du Saint-Siége. Repassez ce que j'ai dit dans la *Réponse aux quatre lettres*, sect. 20.

Dans le fond M. de Chartres est de même avis que moi sur les motifs seconds de la charité. Il en a approuvé, et la doctrine, et les principes établis dans les *Etats d'oraison;* mais occupé d'autres affaires, il est vrai qu'il n'a pas pris autant de soin que moi de montrer par principes l'inséparabilité des deux motifs, comme je l'ai fait dans le *Summa doctrinæ* et dans les *In tuto*.

J'ai clairement démontré que ces deux motifs pouvaient bien être séparés *per mentem* et par abstraction, à l'égard de l'intention explicite, dans des actes passagers ; et c'est le dernier point où l'on peut aller, en remarquant seulement que l'amour de la béatitude, subordonné toutefois à la gloire de Dieu, se trouve du moins implicitement et virtuellement, dans tout acte raisonnable. Il n'y a que moi proprement qui ai expliqué ceci par principes, *Schola in tuto*, quæst. I, n. 4, prop. 6, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33 ; et n. 18, jusqu'au n. 22 et n. 33 ; ce qui est prouvé par saint Augustin, n. 228 et suiv.; par saint Thomas, q. II et III, n. 8, 34, 35 et suivants. *Réponse aux quatre lettres*, sect. IX et XV, etc.

Si je vous marque ces endroits, ce n'est pas que je ne sente que vous avez pris tout cela parfaitement bien.

J'ai vu dans une lettre du P. Estiennot à M. de Reims, que le maître du sacré Palais l'ayant été voir, l'avait beaucoup questionné sur l'aigreur que les Cambrésiens m'imputent. Il a répondu que M. de Cambrai me devait tout : qu'il ne faut pas s'étonner que sur l'accusation formée contre moi d'avoir révélé sa confession et sur d'autres imputations extrêmement odieuses, j'avais répondu sérieusement, que pour me bien connaître, il ne fallait que lire les *Variations*, où l'on voit autant de modération que de force. Je pense qu'il faut insister sur cela auprès des amis particuliers, et notamment auprès du maître du sacré Palais. Voyez ce que j'ai dit sur ce sujet, *Réponse aux quatre lettres*, sect. 24.

Paris, 7 décembre 1698.

172. *Au même.*

J'AI reçu votre lettre du 25 novembre. Je suis très-content du progrès de l'affaire. Il ne faut point perdre de temps à cause du grand âge du Pape.

J'ai reçu la *Réponse* de M. de Cambrai *sur les Remarques :* je ne l'ai pas encore lue. Mon frère et M. Chasot disent que ce n'est que redites : je verrai s'il est besoin que je réponde. M. le nonce paraît y répugner : je prendrai dans peu mon parti. Dans mon inclination, je ne laisserais jamais un méchant esprit en repos.

Je conviens que M. le cardinal Casanate serait un grand et digne sujet[1] : j'en parle toujours ici comme je dois. Quand on aimera fortement l'Eglise, il ne faudra regarder que lui.

M. l'archevêque de Paris est celui qui est le plus opposé à écrire, parce que le cardinal de Bouillon, à mon avis, a été chapitré dans les précédents.

Quand M. de Cambrai rejette la condamnation sur Madame de Maintenon, il montre ses mauvais desseins.

M. d'Argenson interroge Madame Guyon par rapport à M. de Cambrai ; et l'on a déjà trouvé que c'était lui que Madame Guyon entendait sous le nom qui est marqué, *Relation*, section VI, n. 18. La liaison de la dame avec lui est manifeste. Pour le crime entre le P. La Combe et Madame Guyon, il est prouvé.

Alcala n'est rien[2]. On parle de la thèse de Louvain : je la fais chercher, et ne l'ai pas vue.

Je remets à M. Chasot de vous donner des nouvelles de mon frère. Il a un peu de fièvre avec quelque sentiment de goutte.

M. de Monaco m'a parlé de vous très-obligeamment. Je ne partirai pas d'ici pour Meaux sans

1. Pour la Papauté.

2. On répandait faussement que les facultés d'Alcala, de Salamanque et de Louvain approuvaient la doctrine de Fénelon.

l'entretenir à fond : j'en suis très-content. Il partira au commencement de l'année prochaine. J'embrasse M. Phelippeaux, et je suis très-content de sa lettre du 25 novembre.

A Paris, 15 décembre 1698.

173. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 2 par la voie ordinaire, et aujourd'hui, à neuf heures du matin, celle du 10, par le courrier particulier de Florence. J'ai conféré sur votre lettre avec M. de Paris, qui va coucher à Versailles. Il y rendra bon compte et dira comment malgré toutes les bonnes dispositions, on a à craindre des délais et des embrouillements dans l'affaire; que M. le cardinal de Bouillon en est la seule cause; qu'il se sert pour cela de longs discours qui consument les congrégations sans conclure, et de la distinction des deux sens pour embrouiller la matière; que sans cela nous aurions une décision à la fin de ce mois; que vous vous étiez cru obligé d'en avertir, à cause du grand péril où l'âge du Pape met cette affaire; qu'il est également à craindre que de bons cardinaux ne viennent à mourir; qu'eux-mêmes ne cachent pas la cause de ces délais; que vous prenez toutes les mesures possibles; mais que les grands remèdes venant d'ici, vous ne pouvez vous empêcher de nous donner avis de ce qui se passe. Nous proposerons au roi d'écrire au Pape, de faire passer sa lettre par le nonce, et de la tourner de manière qu'elle fasse sentir à M. le cardinal de Bouillon qu'on est averti de ses démarches, et que s'il affecte encore d'allonger, on prendra de bonnes mesures contre lui.

Je pars demain pour Meaux, d'où je reviendrai aussitôt après les fêtes. Je laisse ordre de satisfaire le courrier, qui s'en retournera doucement, et vous portera quelques exemplaires de la dissertation du P. Alexandre, qui par parenthèse est toute pleine de mes livres. Voilà tout ce que je puis vous dire.

M. de Salviati, que j'ai vu et remercié ce matin, m'a répété deux ou trois fois qu'il croyait que ce courrier apportait quelque nouvelle importante, ou même la décision. Nous saurons au retour de M. de Paris, comment le roi aura pris cet envoi. Pour moi, je suis toujours bien aise d'être averti, et cela ne peut être que très-bon; mais vous devez prendre garde aux courriers extraordinaires, non-seulement par rapport à la dépense, mais par rapport à vous, sur qui seul la chose roule. Le P. Roslet sait bien dire que c'est vous qui l'avez voulu envoyer.

Nous nous sommes cherchés plusieurs fois M. de Monaco et moi; enfin je l'ai vu ce matin, et je juge par la manière dont il m'a parlé que nous devons attendre de lui toute sorte de confiance. Je n'ai pas manqué de lui dire que vous rendiez à M. le cardinal de Bouillon tous les devoirs qu'exige sa place; mais que c'était de son côté seul que venait le retardement et l'embrouillement de cette affaire, sans quoi elle serait achevée dans ce mois, sauf l'expédition de la bulle.

L'*ut sonat* et l'*ut jacet* exprimé dans la bulle, ne vaudrait rien, parce que ce serait ouvrir une porte aux évasions par des explications.

Le cardinal Casanate serait un digne Pape. M. Feydé est ici bien servi, aussi bien que M. Poussin. M. de Monaco m'a confirmé qu'on le pressait fort de partir avant la fin de l'année; mais qu'il tâcherait de gagner le commencement de l'autre. Il m'a promis de m'avertir de sa marche. Je me déterminerai suivant les circonstances, à revenir ici aussitôt après les fêtes, sinon au plus tard après le jour de l'an.

Malgré ce que je vous mande sur les courriers extraordinaires, qui, en effet, sont à ménager à cause que tout le monde ne sent pas également la nécessité où nous sommes d'être avertis de bonne heure, quand ce ne serait que de quelques moments de plus, n'hésitez point dans les occasions importantes, lorsqu'il s'agira d'apporter quelque prompt remède au mal qu'on aurait à craindre.

Le paquet a été rendu à M. de Noirmoustier, sans dire comment il était venu. J'ai fait voir à M. de Paris la lettre de Monseigneur Giori, qui est un homme admirable. Sa lettre est très-consolante pour nous.

J'ai montré à M. l'abbé Régnier la lettre de M. l'abbé de Gondi. Nous sommes un peu embarrassés pour faire imprimer la version italienne des *Remarques :* Anisson qui n'en voit ici aucun débit, n'y veut pas entrer. Si un libraire de Florence s'en voulait charger, il trouverait là de bons correcteurs. M. l'abbé Régnier assure qu'il a fait un nouvel effort pour les *Remarques;* que son toscan n'a jamais été plus fin ni plus pur. Je salue le P. Roslet, et de bon cœur M. Phelippeaux.

A Paris, ce 21 décembre 1698.

174. *Au même.*

J'ai reçu votre billet du 9. Vous saurez par une de mes précédentes lettres à mon frère[1], que je l'ai prié de vous envoyer les résolutions qu'on a prises ici pour faire accélérer l'affaire. Quand la Cour de Rome verra les nouvelles instances, elle ne pourra peut-être se dispenser de mander au roi que le retardement ne vient que de la part de M. le cardinal de Bouillon. Je retournerai d'aujourd'hui en huit à Paris.

A Meaux, ce 28 décembre 1698.

175. *Au même.*

J'ai reçu ce matin de Paris votre lettre du 16. On exposera tout au roi, qui verra le parti qu'il aura à prendre. Je crois premièrement qu'il y aurait de l'inconvénient à défendre au cardinal de Bouillon d'assister aux congrégations; secondement, que le roi ayant écrit fortement au Pape, il faut attendre l'effet de ses lettres. Le roi paraît irrité, et le cardinal de Bouillon ne voit pas à quoi il s'expose; ou s'il le voit, Dieu veut le punir.

Le roi a écrit une lettre pressante au Pape, et une très-forte, à ce qu'on me mande de très-bon lieu, à M. le cardinal de Bouillon.

Je ne comprends pas la difficulté qu'on fait de s'arrêter au *sensus obvius*. Jamais on n'en prend d'autre, et jamais on n'exprime qu'on le prend; car c'est le sens naturel auquel on doit toujours s'attacher. Jamais on n'exprime deux sens, pour justifier une proposition; et quand elle en a un

1. Cette lettre ne s'est pas retrouvée.

mauvais, qui est l'*obvius*, c'est assez pour la condamner, quoiqu'on puisse lui en donner un bon, mais forcé, parce qu'on présuppose qu'un homme qui se mêle d'écrire doit savoir parler correctement.

Continuez à travailler, Dieu sera avec vous. Je crois que les lettres du roi auront leur effet. En tout cas, elles pourront produire qu'on mandera de Rome de qui vient le retardement; et alors vous voyez ce qui en résultera.

Je serai à Paris samedi prochain sans manquer, et je ne quitterai plus.

Quand on donne la bulle *per manus*, on doit donner en même temps un terme préfix pour en dire son avis, et ce terme ne peut aller bien loin.

Nous aviserons efficacement, dès que je serai à Paris, à vous faire la somme que vous demandez, et on ne vous laissera manquer de rien.

A Meaux, ce 30 décembre 1698.

176. *Au même.*

Je vous souhaite une heureuse année. Je vous prie de la souhaiter de ma part à nos amis et, si c'est la coutume, au Pape même : *Dominus vivificet eum, et beatum illum faciat in terrâ. Amen. Amen.*

Le paquet ci-joint serait parti par le courrier extraordinaire, sans un retardement survenu à celui de Meaux.

Je vous envoie une thèse soutenue à Douai par les Carmes déchaussés, de concert avec M. de Cambrai, qui même a gagné quelques docteurs de cette université, et qui s'applique extrêmement à ménager les religieux. Ajoutez que M. d'Arras[1], évêque diocésain, quoique sans s'expliquer ouvertement, est tout cambrésien dans le cœur; et que s'il y a quelque évêque qu'on puisse soupçonner de favoriser les intérêts de M. de Cambrai, c'est celui-là, quoiqu'il soit de nos amis. Nous l'avons vu fort politique par rapport à M. de Cambrai son métropolitain. Il est au reste homme de mérite et un peu théologien, mais court.

Les bons Pères, après M. de Cambrai, se servent de l'autorité de l'*Opuscule* LXIII de saint Thomas, qui constamment n'est pas de lui. Voyez la note au lecteur devant l'*Opuscule* XLI.

Au fond cet *Opuscule* est pour nous. L'endroit que cite la thèse, cap. II, n. 3, où l'auteur dit : *Diligetur Deus propter Deum*, n'est pas exclusif du motif de la béatitude : *Diligit Deum non solùm*, etc., *et ob hoc multò fortiùs*, etc. De plus ce qu'il dit : *Diligit multò fortiùs, quòd simpliciter in se bonus, largus et misericors*, etc., montre que la charité a égard aux attributs qu'on nomme relatifs, quoiqu'on les regarde comme absolus; et ils le sont en effet, comme je l'ai remarqué, *Schola in tuto*, prop. 16, 17, 18.

Le même auteur remarque aussi, *ibidem*, qu'il y a d'autres motifs d'accroître l'amour, que la seule excellence de la nature divine. Ainsi le dessein de cet auteur est de dire seulement que la charité ne se porte pas à Dieu comme communicatif *finaliter*, et c'est ce qu'il marque expressément cap. I, n. 3; ni même *principaliter*, comme il le répète sans cesse cap. IV, n. 3; cap. VI, n. 3, etc.

Cela étant, la glose de la thèse sur le *nequaquàm*, exclusive du *motivum secundarium*, est une addition à l'auteur contre son intention; et il faut entendre, selon les autres textes, *nequaquàm finaliter*, et *nequaquàm principaliter*. Au surplus l'exclusion du motif *secundarium* est directement contre le vrai sens de saint Thomas, dans l'endroit rapporté au *Schola in tuto*, n. 84, 85.

La thèse cite encore le passage de saint Thomas, où il dit que la charité ne désire pas que *aliquid ex Deo sibi proveniat*, II-II, quæst. 23, art. 6; à quoi j'ai répondu très-précisément, *Schola in tuto*, n. 130, 131.

Ainsi la thèse qui exclut le motif *secundarium*, et par conséquent qui veut que la béatitude *non sit ullum motivum*, est qualifiable comme contraire à la parole de Dieu écrite et non écrite, puisqu'il est constant que la bonté communicative et bienfaisante de Dieu est toujours rapportée dans l'Écriture et dans les Pères comme un vrai motif d'aimer.

Ce qu'ajoute la thèse, à la fin, de *ratio essentialis*, est une équivoque que j'ai souvent démêlée, où l'on prend *essentialis* pour spécifique. C'est l'erreur perpétuelle de M. de Cambrai. Entre le spécifique et l'accidentel il y a le propre, qu'on nomme essentiel et inséparable, comme je l'ai remarqué, *Schola in tuto*, n. 147.

On aurait donc belle prise contre cette thèse; mais nous ne ferons rien, pour ne point occasionner de diversion, qui est où tend M. de Cambrai.

Sur le *quatenùs* de la consultation des soixante docteurs, vous avez fort bien remarqué qu'il est expressif de la raison précise de censurer, et non indicatif d'un autre sens excusable. Après tout, quand le Saint-Siége parlera, il faut qu'il parle plus précisément.

M. de Cambrai prépare un dernier livre, où il fera un parallèle de ses propositions avec celles des mystiques. Il trouvera bien un air confus de ressemblance, dont Molinos et plusieurs autres ont abusé; mais jamais précisément les mêmes choses, *sacrifice absolu, persuasion réfléchie, exclusion du motif de l'intérêt propre*, etc. Si l'on ne s'élève une fois au-dessus des mystiques, même bons, non pas pour les condamner, mais pour ne prendre point pour règle leurs locutions peu exactes et ordinairement outrées, tout est perdu. C'est une illusion dangereuse de pousser à bout ceux qui ont dit dans leurs excès qu'ils n'avaient de souci ni de leur salut, ni de leur perfection, etc., mais seulement de la gloire de Dieu. Car M. de Cambrai n'ose dire qu'ils n'en avaient point de souci; et pour sauver cet inconvénient, il leur fait seulement mépriser l'amour naturel, dont aucun d'eux n'a parlé. Il faut donc entendre qu'ils n'en avaient point de souci *finaliter, principaliter*, etc.; à quoi la décision du concile de Trente, sess. VI, cap. II, a un rapport manifeste : *Cùm hoc ut imprimis glorificetur Deus, mercedem quoque intuentur æternam.*

Nous attendons avec impatience ce qu'auront produit les lettres du roi au Pape et à M. le cardinal de Bouillon.

M. de Monaco part au premier jour. Il sera bien averti et bien instruit.

Pour l'argent, mon frère en veut bien payer

[1] Gui de Sève de Rochechouart, nommé évêque d'Arras en 1670, se démit en faveur de son neveu en 1721.

2,000 livres, dont vous aurez ordre par cet ordinaire. Pour moi, ou ce sera par cet ordinaire, à quoi on travaille actuellement, mais au plus tard pour l'ordinaire prochain. Après cela, roulez doucement. On ne prétend pas que vous diminuiez ce qui est essentiel pour vous soutenir; mais cette année est si mauvaise, et nous sommes si chargés de pauvres, qu'on ne peut pas ce qu'on veut. J'embrasse M. Phelippeaux.

Paris, ce 5 janvier 1698.

177. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 23 décembre dernier : j'y vois la continuation lente des congrégations, et que le Pape a toujours les mêmes bonnes intentions. Nous attendons avec impatience la nouvelle de ce qu'auront produit les lettres du roi à Sa Sainteté et à M. le cardinal de Bouillon. Le courrier n'est pas encore de retour.

Toutes les lettres de Rome parlent de la nouvelle de l'archevêque de Chiéti[1], et des emportements sans mesure du cardinal de Bouillon. Le roi a vu vos lettres, et est étonné de la conduite de ce cardinal.

On va travailler à avoir les signatures d'un grand nombre de docteurs. L'écrit de M. Phelippeaux sera très-utile, si l'on continue à faire fort sur les deux sens. Les lettres de Rome marquent toutes que l'embarras des cardinaux roule particulièrement sur les sentiments des mystiques.

M. l'archevêque de Cambrai fait répandre ici un très-petit écrit intitulé : *Préjugés décisifs*, qui avec beaucoup de hauteur ne contient que des redites et des affirmations entièrement fausses. Il y en a un autre sur deux colonnes, dans lequel il fait le parallèle de la doctrine des mystiques avec la sienne. C'est à celui-ci qu'il faut répondre, aussitôt qu'on le pourra avoir. Si vous l'avez, envoyez-le, et cependant que M. Phelippeaux travaille; le *Mystici in tuto* pourra l'aider. Si M. de Cambrai prétend s'appuyer de Blosius[2], vous pouvez tenir pour certain qu'on ne trouvera jamais dans cet auteur, le sacrifice absolu de son salut, ni les suites de ce système, ni l'article III et ses annexes, ni la séparation des deux parties poussée au point où ce prélat la porte. D'ailleurs on ne peut prendre pour règle, ni pour excuse, les expressions outrées de la plupart des mystiques : autrement on justifierait par cette méthode Molinos et tous les quiétistes.

J'admire les sentiments du Pape sur le séjour des cardinaux à Rome : il y a longtemps qu'on devrait avoir rétabli l'ancien usage.

On a raison de dire que ce n'est pas la coutume de l'Eglise d'opiner seulement par écrit. Il est à souhaiter qu'on double les conférences; mais cela est difficile, à ce qu'on dit, à cause des autres congrégations. Le mieux serait de bien employer le temps, et que le Pape témoignât efficacement qu'on le fâchera, si l'on ne retranche les longs discours.

M. le cardinal de Janson m'a montré votre lettre : il est plein de bontés pour nous. M. de Monaco partira vers la fin du mois, ou au commencement de l'autre : j'espère qu'il sera instruit de tout.

Versailles, 12 janvier 1699.

178. *Au même.*

Votre lettre du 30 décembre ne me fut rendue qu'hier au soir.

L'ordre de doubler les congrégations fait voir dans le Pape un vrai dessein de finir, puisqu'enfin si cette affaire traînait longtemps, toutes les autres demeureraient en suspens.

J'attends toujours que vous m'appreniez l'effet qu'ont produit les lettres du roi. Je voudrais savoir encore si vous avez obtenu cette accélération sans ce secours[1]; car dans ce cas que ne doit point opérer une telle instance, d'autant plus que le roi, tout sage qu'il est, paraît à ceux qui l'approchent très-irrité des retardements et de la cause qui les produit? On attribue même à ce secret mécontentement la résolution prise de rayer M. de Cambrai sur l'état de cette année, et de donner son logement; ce qui fut exécuté la semaine passée. Sa Majesté attendait apparemment la décision, mais la conjoncture de ce qui se passe à Rome a fait hâter l'exécution du projet. Ce n'est pas qu'on puisse rien imputer au Pape ni aux cardinaux : l'on voit bien ici que tout l'obstacle vient d'un cardinal français, qui devait plus que tous les autres, et par les bienfaits dont il est comblé et par sa charge, seconder les pieuses intentions de son maître.

Quand on entend dire ici que M. le cardinal de Bouillon cite le *Combat spirituel* et les autres livres mystiques, et qu'il se rend le défenseur et le docteur du pur amour, je tranche le mot, tout le monde a envie de rire; et l'on aurait peine à le croire, si toutes les lettres de Rome ne le portaient pas. J'avoue pour moi que je m'y perds, et si je crains beaucoup pour l'Eglise, je crains aussi de fâcheuses suites pour ce cardinal. Je parle sur cela le moins que je puis; mais voyant tout le monde instruit du manége, je ne puis pas faire un mystère de ce qui est trop public.

On vous enverra cent ou cent vingt signatures de docteurs, et peut-être plus. Tout le monde signe avec ardeur et avec indignation contre le livre. Il y a quelques politiques, en très-petit nombre. auxquels on n'a point parlé pour ne les pas mettre dans l'embarras. Mais je puis vous assurer que si l'affaire avait été mise en délibération dans la Faculté, la censure aurait été unanime.

Vous serez content de l'ambassadeur.

M. de Chartres est assurément de même avis que moi, puisqu'il a approuvé mon livre *des Etats d'oraison*, où j'ai tout dit; et entre autres choses, qu'on ne pouvait en aucun acte raisonnable s'arracher le motif de la béatitude. Il convient avec toute l'Ecole qu'on fait pour le motif de la béatitude comme pour la dernière fin, implicitement ou explicitement.

1. Sur la nouvelle qui s'était répandue dans Rome de la nomination d'un archevêque au cardinalat, l'archevêque de Chiéti en avait reçu les compliments. Mais on sut bientôt que le choix du Pape tombait sur Jacques-Antoine Moriggia, Milanais, barnabite et archevêque de Florence.

2. Blosius ou Louis de Blois de Châtillon, religieux bénédictin, et abbé de Liesse en Hainault, a composé plusieurs ouvrages fort estimés. Fénelon voulut justifier sa doctrine par celle de ce pieux abbé, mais Bossuet en fit voir la différence dans son écrit intitulé : *Les passages éclaircis*.

1. On voit, par les lettres de l'abbé Bossuet, que ce fut le 23 décembre que le Pape lui promit d'ajouter à la congrégation qui s'occupait déjà de cette affaire celle du mercredi, afin d'en accélérer davantage la conclusion. Or la lettre du roi ne lui avait sûrement pas encore été présentée, puisqu'elle est du 23 décembre 1698, et que le courrier qui la porta n'arriva à Rome que le 23 janvier suivant.

Quand ce n'est pas explicitement, c'est alors que les motifs sont séparés *per mentem*, comme vous le dites, mais jamais véritablement ni autrement que par abstraction; ce qui est au fond tout ce que je dis. Mais M. de Chartres n'est pas entré aussi avant que moi dans l'explication et dans les suites de ces beaux principes. Vous verrez bientôt une réponse pour lui, sous le nom d'un théologien qu'il a mis en œuvre, n'ayant pas le loisir de travailler lui-même. Je l'ai faite[1]. Nous croyons ici qu'autant qu'il se pourra il ne faut rien laisser sans réponse, à cause de l'insolente affirmation de l'auteur, qui en vérité perd toute honte et qui séduit le peuple. Cependant tout l'épiscopat et tout le doctorat est contre lui, tellement *magno numero*, que le reste ne paraît rien.

Les livres que M. de Cambrai a fait porter à Rome par un courrier extraordinaire, sont la réponse au *Mystici* et au *Schola in tuto*, *ad Quæstiunculam;* et en latin, les Propositions de son livre comparées à celles des saints qu'il allègue. J'ai tout cela. Ce n'est rien du tout que fécondité de paroles et tours d'esprit. Je n'ai que par emprunt le parallèle en français, et personne ne l'a en latin. Mauvaise et petite finesse, de cacher ici ce qu'on donne à Rome : c'est une preuve que l'on veut surprendre. Mais si la finesse convient au caractère et aux desseins de l'auteur, il nous convient à nous d'aller franchement et nettement. On n'a qu'à nous envoyer une bonne bulle, nous saurons bien l'exécuter et la soutenir. En attendant, nos écrits y prépareront les esprits, et empêcheront l'éblouissement des ignorants et des faux savants.

On m'a fait voir une lettre où l'on raconte une historiette qui ferait paraître que le cardinal Ottoboni n'estime pas trop M. de Cambrai. Il s'agit de vers faits par ce cardinal, dans lesquels le livre de M. de Cambrai est mis au rang des livres hérétiques. Le cardinal del Giudice le fit remarquer au cardinal de Bouillon.

Je suis très en peine de l'incommodité de M. le cardinal Casanate. La force de son génie et de ses discours est bien nécessaire à la bonne cause. Ce serait une de mes joies de voir ce grand homme; et si j'étais libre...

J'attends M. Tiberge, qui doit m'expliquer ce qu'on lui objecte sur l'oraison funèbre. Cela fait voir qu'il faut former le langage par une bonne décision.

Ne soyez point inquiet pour l'argent que vous demandez. Vous recevrez des lettres de crédit pour quatre mille livres; on fera le reste le plus tôt qu'on pourra. On n'entend pas ici mot des bruits qu'on répand à Rome sur le P. de Valois : on le croit mort. Nous parlons souvent où il faut des grands services de Toscane, et on n'oublie pas M. l'abbé Feydé.

Vous devez prendre garde à ne point parler avec affectation de mon portrait.

A Paris, 19 janvier 1699.

179. *Au même.*

J'ai reçu vos lettres du 8 et du 9, avec celle du 6 de ce mois. Je ne sais rien des dispositions de la Cour sur les réponses de M. le cardinal de Bouillon. M. l'abbé Langlois m'a montré la lettre où cette Eminence lui écrit ce qu'elle vous avait dit au sujet de ma conversation avec ce M. l'abbé Langlois. Cela ne mériterait pas d'être relevé. On ne peut pas ignorer que toutes les lettres de Rome et d'Italie parlent de M. le cardinal de Bouillon comme d'un défenseur ardent et sans mesure de M. de Cambrai. On marquait même dans les lettres des ordinaires précédents qu'à un festin solennel donné par cette Eminence le jour de Sainte-Luce, tout le monde avait été invité selon la coutume, excepté vous. Ce petit fait m'est revenu de tous côtés, et je n'ai pu répondre autre chose, sinon que ni vous, ni M. Phelippeaux, n'en aviez rien mandé ici.

Au surplus, sans faire valoir à M. le cardinal de Bouillon les sentiments que j'ai pour lui, je ne puis m'empêcher d'être fâché de voir son nom dans une cause si mauvaise et si déshonorante pour ceux qui s'en mêlent : je ne parle point des autres inconvénients. On croit le roi irrité contre cette Eminence, à cause du retardement d'une affaire que le bien de la chrétienté devait faire aller plus vite.

Je suis en repos, quand je songe que j'ai fait ce que j'ai pu pour prendre des tempéraments convenables, et ensuite pour la défense de la vérité; ce que je continuerai jusqu'au dernier soupir, Dieu aidant. Je crois que cette lettre partira par un extraordinaire qu'on m'a indiqué.

Paris, 22 janvier 1699.

180. *Au même.*

Nous n'avons point de lettres de vous par le dernier courrier; mais nous avons reçu par le courrier extraordinaire, parti depuis, celles du 8 et du 9. Je vous en ai accusé la réception par un courrier extraordinaire de M. le cardinal de Bouillon, dont on m'avait donné avis.

Je vous parle dans ma lettre, de ce que vous a dit M. le cardinal de mon entretien avec M. Langlois, que ce docteur lui avait écrit. Il m'en a fait voir la réponse, qui est enjouée et telle qu'il convenait à ce personnage. Je lui dis, il est vrai, que nous ne pouvions pas n'être point attentifs à ce que portent toutes les lettres de Rome, sur le dévouement presque sans mesure de M. le cardinal de Bouillon aux intérêts de M. de Cambrai; mais en même temps je lui témoignai ma douleur à cause de l'intérêt que je prends à la gloire de ce cardinal, sans entrer dans les autres inconvénients. Cette Eminence disait dans sa lettre à M. Langlois que si je pouvais savoir son vœu, j'en serais content. J'oserais lui dire que cela ne me paraît guère possible, attendu l'excessive prévention qu'il a témoignée jusqu'à présent.

Toutes les lettres portent aussi l'étonnement où l'on était de ce qu'au festin de Sainte-Luce, tout le monde avait été invité, excepté vous; ce qui paraissait bien affecté. Quand on m'en parle, je ne puis répondre autre chose, sinon que vous et M. Phelippeaux ne nous en avez rien écrit, et que je trouvais de bon goût d'avoir fait si peu d'attention à de si petites choses. Vous direz à M. le cardinal ce que vous jugerez à propos de tout cela : continuez-lui vos respects et les assurances des miens.

1. Elle a été imprimée sous ce titre : *Réponse d'un théologien à la première lettre de M. l'archevêque de Cambrai à M. l'évêque de Chartres.*

Vous recevrez par cet ordinaire la *Réponse d'un théologien pour M. de Chartres;* et la mienne très-courte aux *Préjugés* de M. de Cambrai. Faites avec prudence la distribution de ces écrits, en représentant que ces réponses sont nécessaires pour empêcher le triomphe du parti de M. de Cambrai et la séduction des peuples, que peut causer le nombre infini de petits écrits qu'il répand.

La cabale est plus violente que jamais ; mais il n'y entre ni évêques ni docteurs, Dieu merci. Vous aurez des signatures de docteurs en très-grand nombre : si nous en avions voulu encore cinquante, nous les aurions. M. le nonce m'a montré une lettre de M. de Cambrai, où il se plaint qu'on a extorqué ces signatures : jamais rien ne fut plus volontaire. Il écrit d'un ton victorieux, et l'on dirait que c'est moi dont on examine les livres. J'en ai beaucoup de prêts, et je suis du sentiment que jusqu'à la décision il faut écrire sur le même ton.

M. l'envoyé de Toscane m'est venu dire, de la part de son maître, que M. de Madot[1] pouvait aller à Florence, et qu'on verrait ce qu'on pourrait faire pour lui. Je tire bon augure de cette réponse, qui me paraît être de la main du prince, et j'en ai fait part aussitôt à M. l'abbé de Madot.

Paris, 27 janvier 1699.

181. *Au même.*

J'AI reçu votre lettre du 13 ; celle du 16, qui est venue par le courrier extraordinaire, avait prévenu toutes les nouvelles.

Vous aurez reçu à présent la *Réponse d'un théologien* pour M. de Chartres, qui est fort estimée, et ma petite *Réponse aux Préjugés.*

J'ai vu M. le nonce sur ce petit écrit. Je lui ai représenté la nécessité de détruire ici le mauvais effet que produit dans le peuple le nombre infini d'écrits de M. de Cambrai, et la nécessité de nous y opposer; sans quoi les émissaires de ce prélat tirent avantage de notre silence, et l'imputent à impuissance de répondre, et à la faiblesse de la cause. J'ai conclu qu'il fallait répondre, surtout au traité des *Propositions principales*[2], qui n'est rien en soi, mais dont il est demeuré d'accord qu'il éblouit beaucoup de monde, et a ajouté que je ferais bien d'y répondre. Il m'a même promis d'écrire à Rome à M. le cardinal de Spada que je ferais bien et qu'il me le conseillait. Il faut user sobrement de ce dernier mot.

Il est vrai au surplus que si l'on n'écrit de notre côté, tout le monde nous croira battus, et dira que nous n'avons pour nous que l'autorité, qui, destituée de raisons, nous abandonnerait bientôt.

Votre audience a bien touché toutes ces choses, et elle est venue bien à propos, quoique le Pape vous y ait montré plus de patience que d'approbation pour les écrits. Il les faudra faire courts, et ne les présenter à Rome qu'à ceux que vous choisirez.

1. C'était un gentilhomme français, de la Marche. Il avait été attaché au maréchal de la Feuillade, qui l'avait connu avantageusement dans le service; mais ayant eu le malheur de se battre en duel, il fut obligé de quitter la France, et se retira en Italie, où l'abbé Bossuet eut l'occasion de le connaître. Il se lia d'amitié avec lui, et le recommanda à son oncle.

2. Ce traité avait pour titre : *Les principales propositions du livre des Maximes des Saints, justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs.* Bossuet le réfuta par son écrit intitulé : *Les Passages éclaircis*, etc.

Prenez bien garde aussi aux signatures, dont M. le nonce m'a parlé plus douteusement que la première fois. Il m'a montré deux lettres de M. de Cambrai sur ce sujet, et se plaint dans la dernière nommément, qu'on a dit à ceux dont on a demandé les signatures que lui, nonce, l'avait approuvé ; ce qui lui a fait de la peine. Ainsi ménagez le tout, et donnez-les à propos et avec la précaution des premières souscriptions.

Les nouvelles que l'on reçoit de Rome semblent réduire les délibérations des cardinaux à tout le mois de février ; et les autres poussent jusqu'au commencement du Carême. Ne vous relâchez point ; mais redoublez vos soins sur la fin.

A Paris, 2 février 1699.

Mémoire sur la récrimination.

Vous me marquez dans une de vos précédentes dernières, qu'elle se réduit à trois chefs, que je vois aussi marqués par d'autres lettres, comme aussi par les écrits de M. de Cambrai. Le premier est sur la charité inséparable du désir de la béatitude; le second, sur la suspension des puissances et du libre arbitre; le troisième, sur les pieux excès et amoureuses extravagances.

Je suppose qu'on n'admettra pas une récrimination dans les formes, et qu'on ne songe en manière quelconque à me donner des examinateurs; ce serait une illusion trop manifeste : à toutes fins je vous marquerai ici les endroits où j'ai traité ces matières.

Le premier point a été traité dans les *Etats d'oraison,* liv. X, n. 29, p. 457, 458, 459, 460, etc., 463, 464, 465, où il faut remarquer sur la fin de la page ce terme : *Du moins subordonné,* et le reste jusqu'à la fin du livre.

La même doctrine est expliquée dans les *additions,* surtout à la page 476, etc., 481, 482, 485, 486 ; très-expressément 487, 488, 490 ; et enfin 499 et 500.

Il faut voir aussi, p. 296 et 297, la réciprocité de l'amour.

La page 82, etc., donnera aussi un grand éclaircissement à la vérité. Je ne parle point du *Summa doctrinæ.* Le *second Ecrit* depuis le n. V jusqu'au XI, et depuis le n. XV jusqu'au XXIII. Le *quatrième Ecrit,* 1re partie. Le *cinquième,* principalement n. XI. *Préface,* sect. IV, n. XXXII, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XLVI, sect. VII et VIII.

Dans la *Réponse aux quatre lettres,* ceci est très-expressément enseigné p. 97 ; et il y est porté en termes formels que la béatitude est la fin dernière, voulue implicitement ou explicitement, du commun consentement de toute l'Ecole.

La même chose est expliquée *Schola in tuto,* q. I, par trente-six propositions, notamment par la sixième; n. 4, q. II, n. 33, q. III, IV, V, VI.

Pour la seconde récrimination qui regarde la suspension des puissances, tout est dit dans *Mystici in tuto,* p. I, art. I, tout du long.

Pour les pieux excès, ils dépendent de deux principes : l'un est que quiconque dévoue son salut, le fait en présupposant la chose impossible; d'où suit le second principe : *Securus hoc fecit;* et la conclusion est que celui qui sacrifie ainsi son salut, sachant bien qu'il n'en sera ni plus ni moins, ne le peut faire que par un excès et par un transport amoureux. Tout cela est expliqué à fond *Schola in tuto,* q. XII, art. II, n. 194 et seq. La sécurité est traitée dans cet article second, et encore *Quietismus redivivus,* p. 399 ; et les folies amoureuses, *Schola in tuto,* q. XVI, art. XXI, p. 306. Il faut voir *Schola in tuto,* q. XIII, *de Fine ultimo,* où le principe est expliqué.

182. *Au même.*

DIEU est le maître. Je croyais mon frère entièrement délivré de ce fâcheux accident de goutte,

qui lui avait si vivement serré les mamelles et attaqué la poitrine. Il s'était levé, et alla faire ses dévotions à la paroisse, comme un homme qui, sans dire mot et ne voulant point nous attrister, songeait à sa dernière heure. J'étais à Versailles, pensant à toute autre chose, et fort réjoui d'une longue lettre d'une main très-ferme et de ses manières ordinaires, mercredi matin.

Que sert de prolonger le discours? Il en faut venir à vous dire que la nuit suivante, il appela sur les trois heures par un coup de cloche, qui ne fit que faire venir d'inutiles témoins de son passage. On me manda seulement à Versailles qu'il était à l'extrémité. Je me vis séparé d'un frère, d'un ami, d'un tout pour moi dans la vie.

Baissons la tête, et humilions-nous. Consolez-vous, en servant l'Eglise dans une affaire d'une si haute importance, où il vous a rendu nécessaire. Ne soyez en peine de rien : votre présence sera suppléée par moi, par M. Chasot, par votre frère même. Faites les affaires de Dieu, Dieu fera les vôtres. Le roi s'attend que vous n'abandonnerez pas; car encore qu'on n'eût pas prévu cette affligeante mort, il en a su les dispositions. Ce me serait la plus sensible, et presque la seule sensible consolation, de vous avoir près de moi; mais offrons, vous et moi, ce sacrifice que Dieu demande de nous. Dieu est tout, faites tout pour lui.

M. Chasot vous instruira de tout ce détail. Je me suis appliqué comme il faut, n'en doutez pas; mais je veux tâcher de m'épargner un récit trop affligeant, que vous pouvez recevoir d'ailleurs. On tiendra les affaires secrètes : c'est la vraie sagesse dans ces tristes accidents. Elles sont bonnes, Dieu merci.

Je vous embrasse de tout mon cœur. Ne vous embarrassez point de votre dépense : allez toujours votre train, avec votre retenue et votre prudence ordinaires. Ma santé est meilleure que ma douleur ne le devrait permettre. Je me conserverai le mieux qu'il me sera possible pour le reste de la famille, qui a perdu sa consolation et son soutien sur la terre. Nous avons bien de l'obligation à M. Chasot qui a bien soulagé mon frère dans ces derniers accidents. Ma sœur est comme vous pouvez juger. Bonsoir, mon cher neveu; fortifiez-vous en Notre Seigneur.

Paris, 2 février 1699.

183. *Au même.*

Vous avez bien besoin que Dieu vous soutienne dans le coup que vous venez de recevoir : c'est lui qui frappe, c'est lui qui console. Vous êtes seul, et ce nous serait une espèce de consolation mutuelle de pleurer ensemble le plus honnête homme, le plus ferme, le plus agréable, le plus tendre qui fut jamais. C'en est fait; il n'y a qu'à baisser la tête, et à se consoler en servant Dieu. Vous en avez une grande occasion, et Dieu vous a mis en tête une cabale si puissante, si artificieuse, si dangereuse, qu'il y va de tout pour l'Eglise. Ainsi rappelez toutes vos forces, et songez qu'il faut qu'il en coûte quand on est appelé de Dieu pour défendre la vérité, et s'exposer seul à la fureur de ses ennemis pour elle.

J'ai reçu votre lettre du 20, et le journal de M. de Paris a tout vu. On a fait un extrait pour la Cour, qui sera rendu à Madame de Maintenon. Personne n'a rien vu que (Bossuet père) qui a fait l'extrait. On croit y être.

Vous aurez vu par mes précédentes ce qui fit connaître le courrier. C'est une lettre qu'il porta au cardinal d'Estrées.

M. de Cambrai a écrit au nonce trois superbes lettres sur les signatures des docteurs. Il dit qu'il répondra, et en demande la permission à M. le nonce, qui ne dira rien. Extorquées, tronquées, etc.

Nous attendons un écrit de M. de Cambrai sur les qualifications des docteurs. Il est ravi d'avoir occasion d'écrire par anticipation contre les qualifications qu'il craint de Rome.

Le P. Dez et le P. Gaillard sortent d'ici : ils m'ont dit que le P. Charonnier leur avait écrit, qu'il croyait que le décret de censure du livre arriverait aussitôt que sa lettre.

La lettre du roi est admirable et digne d'un Constantin et d'un Charlemagne. Tout y est de sentiment : il faut être roi pieux et habile pour écrire ainsi. Le secret est bien recommandé.

La lettre du théologien de M. de Chartres fait ici un effet prodigieux : on ne devine point qui en est l'auteur. M. de Chartres y a mis de sa main beaucoup d'excellentes choses. Remarquez bien ce qu'il dit sur les prières de M. de Cambrai avant toutes ces affaires. C'est sur la fin.

M. le nonce a bien remarqué que par l'écrit M. de Cambrai s'engageait terriblement.

Je suis bien en peine de la manière dont la triste nouvelle vous sera venue. Je crains les lettres de traverse et les contre-temps qui les accompagnent. Je n'aurai point de repos que je n'aie votre réponse.

J'ai reçu les thèses; je n'y trouve rien contre nous, bien entendues.

Ce serait un grand malheur que le cardinal Albani fît la bulle : il faut toucher cette corde délicatement. Je suppose que, malgré les mauvais offices, Dieu vous donnera les moyens de vous bien entretenir avec le Pape.

M. le Prince[1] nous fait mille amitiés sur notre malheur. Je lui ai demandé sa protection pour la famille sans rien articuler, et il l'a promise de l'air le plus sincère du monde.

Nous allons tous à Versailles.

Je crains d'avoir oublié de vous parler d'un libelle contre M. de Paris[2], qui a été brûlé par la main du bourreau. Ce prélat y est accusé d'être le chef des jansénistes, et d'en avoir donné la profession de foi dans la seconde partie de son *Instruction pastorale* sur cette matière[3]. Son jansénisme est attaché principalement à l'approbation du livre du P. Quesnel sur le Nouveau Testament. On s'en avise bien tard, après que ce livre a passé sans atteinte durant feu M. de Paris, et après cinq ans d'approbation de celui-ci comme évêque de Châlons.

On s'avise aussi, après dix ans, d'accuser de jansénisme par un libelle l'édition bénédictine de

1. De Bourbon-Condé.
2. Il était intitulé : *Problème ecclésiastique proposé à M. l'abbé Boileau de l'archevêché, etc.*
3 Cette seconde partie de l'*Instruction pastorale* de M. de Noailles, du 20 août 1696, avait pour auteur Bossuet, comme il l'avoua à l'abbé Ledieu.

saint Augustin[1], à cause des notes, des lettres majuscules et des renvois. Certaines gens voudraient bien faire une diversion au Quiétisme en réveillant la querelle du jansénisme; mais on ne prendra pas le change.

A Paris, 9 février 1699.

184. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 27 janvier, et je viens de la lire à M. de Paris, qui avait les mêmes choses de vous-même.

M. le prince de Monaco a pris son dernier congé, et doit partir mercredi ou jeudi. J'eus avec lui samedi une longue conversation, où il témoigna toute sorte d'amitié et de confiance pour vous. Madame de Maintenon lui a parlé avec la dernière force. Le roi lui dit dans le dernier adieu, qu'il avait de grandes affaires à Rome; mais qu'il devait assurer le Pape, qu'il n'en avait point qui lui tînt tant au cœur que celle-ci; qu'il ne pouvait trop inculquer que le bien de l'Eglise et de son royaume, et la gloire de Sa Sainteté, demandaient une décision prompte, nette, précise, sans ambiguïté, sans retour, et qui coupât la racine. C'est M. de Monaco qui l'a dit lui-même. Il me dit qu'il vous écrirait, et qu'il pourrait recevoir encore de vos lettres à Monaco, où le roi lui permettait d'être quinze jours.

Vous jugez bien du cardinal Albani malgré ses beaux discours; mais vous avez raison de dire le mieux qu'on pourra.

La censure de nos docteurs est assurément trop faible : tant mieux au sens que vous le dites.

Il y a trois nouvelles lettres de M. de Cambrai adressées à moi : deux sur la censure, avec ce titre : *Lettre I et II à M. l'évêque de Meaux, sur douze propositions qu'il veut faire censurer par les docteurs de Paris*[2].

La première commence : « Je ne puis vous regarder autrement que comme la source de tous les desseins qu'on a formés contre moi, et je prends l'Eglise à témoin de celui qui vient d'éclater, etc. » Partout il me dit : *vous tronquez, vous altérez*, etc., comme si j'étais l'auteur; au lieu qu'il est vrai que je n'ai aucune part, ni au conseil, ni à l'exécution, et je n'ai rien su, ni des qualifications ni des signatures : je dis *rien du tout*, qu'après que tout a été fait. M. le nonce l'a su dès l'origine, et je l'ai même prié dans ce temps-là de le mander à Rome; ce qu'il m'a dit avoir fait.

Outre ces deux lettres, il y en a une troisième à moi sur la *Charité*, nouveau recommencement.

L'acharnement de M. de Cambrai à me mettre tout sur le dos, a pour principe, outre la haine, le dessein de faire voir que je suis sa partie formelle, et de me rendre en cette cause, non-seulement suspect, mais encore odieux.

Si j'avais eu la moindre part à la censure, elle serait plus juste, par conséquent plus forte, et l'on n'aurait pas omis des propositions capitales.

On me promet fort secret.

M. l'archevêque de Paris m'a dit que M. le cardinal de Bouillon négociait avec l'abbé de Chanterac une rétractation de M. de Cambrai; le tout afin d'arrêter une décision, puis gagner du temps pendant qu'on nous la communiquera. Il faut s'attendre à tous les artifices. Vous aurez à veiller, si cela arrive, aux tentatives que fera M. de Cambrai pour me faire exclure, comme son ennemi. C'est ce qui ne se fit jamais. Saint Cyrille, qui s'était déclaré dénonciateur de Nestorius auprès du Pape, loin d'être exclu du jugement, y présida. Cela est capital, et donnerait lieu à tout éluder. D'ailleurs, j'ai seul la clef de cette affaire : c'est où il faut être attentif plus qu'à tout le reste. Le courrier de l'abbé de Chanterac est chargé de l'instruction pour cette rétractation.

Le livre de Vargas[1] sont des lettres atroces contre le concile de Trente avec une préface de le Vassor, l'apostat, qui soutient Molinos contre le zèle de l'Eglise romaine : qu'il ne fallait pas crier à l'hérétique contre M. de Cambrai, auteur d'une spiritualité raffinée, dont le Nouveau Testament ne dit mot, parce que, quelque inconnue qu'elle soit aux apôtres, elle ne fait aucun mal; et que si elle est hérétique, il y a longtemps que cette hérésie a cours dans l'Eglise de Rome. Il ajoute que M. de Paris et M. de Meaux ont dérogé aux libertés gallicanes, en permettant que cette affaire fût portée à Rome, et que le roi s'est laissé trop engager à cette poursuite. Cet ignorant malicieux abuse du nom de *libertés gallicanes*. Je vous donne ce petit extrait en attendant le livre, aussitôt que j'en aurai un exemplaire que je vous puisse envoyer.

Il est certain que les Anglais ont traduit le livre des *Maximes* avec de grands éloges, et que les Hollandais impriment un recueil des ouvrages des deux partis, avec une préface en faveur de M. de Cambrai.

On agira efficacement pour le procureur général des Augustins[2]. Le principal du collége de Bourgogne, nommé Colombet, frère de l'assistant, est celui à qui la tête a tourné pour avoir trop travaillé pour M. de Cambrai.

L'ambassadeur est ami du cardinal de Bouillon. Palliera, vous nul secret intime, le gagner, paraître instruit avec un grand ménagement pour M. le cardinal de Bouillon, 35... de l'accès de M. de Meaux et de M. de Paris près de Madame de Maintenon et du roi; ménager cela délicatement.

Vous jugez bien de l'impatience que j'ai d'avoir de vos nouvelles. Consolez-vous, et songez que vous servez Dieu et son Eglise. Ne vous laissez point abattre à une douleur, quoique si juste.

Vous devez avoir reçu des ordres pour quatre

1. Peut-être Bossuet veut-il parler ici de la *Lettre de l'abbé de *** aux RR. PP. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, sur le dernier tome de leur édition de saint Augustin*, imprimée à Rome en 1698. On disait qu'elle était d'un abbé allemand, et Dupin l'attribue au P. Lallemant, jésuite. Elle fut mise à l'*index* à Rome par décret du 2 juin 1700, ainsi que deux autres *lettres* contre la même édition; l'une sous le nom d'*un abbé commendataire*, et l'autre sous celui d'*un bénédictin non réformé*. Il serait malaisé de décider de laquelle de ces trois lettres il est ici question. Au reste, le général des Bénédictins et le provincial des Jésuites se réunirent, d'après le désir du roi pour imposer à cet égard un silence réciproque à leurs religieux.

2. Bossuet répondit à ces trois lettres dans l'*Avertissement sur les signatures des docteurs*, qu'il a placé à la tête des *Passages éclaircis*.

1. Les *Lettres et Mémoires de François Vargas*, jurisconsulte espagnol, *concernant le concile de Trente*, dont l'abbé Bossuet demandait un exemplaire à son oncle, mis en français, et publiés à Amsterdam avec plusieurs autres lettres et mémoires de Pierre Malvenda, et de quelques autres évêques espagnols, au commencement de 1699, par Michel le Vassor, d'abord prêtre de l'Oratoire, et depuis ministre anglican, connu principalement par sa mauvaise Histoire de Louis XIII.

2. Il se nommait Nicolas Serrani, et avait été un des examinateurs du livre des *Maximes*, contre lequel il s'était fortement déclaré.

mille livres. On achèvera le reste et on ne vous laissera manquer de rien.

J'embrasse M. Phelippeaux de tout mon cœur.

Tout le diocèse se signale envers nous à l'occasion de notre malheur. On n'en revient pas, et on se trouve à dire à tous les moments : Dieu, Dieu, et c'est tout.

A Versailles, ce 16 février 1699.

185. *Au même.*

Votre lettre du 3 fait si bien voir la suite de l'affaire et le doigt de Dieu dans cette conduite, que j'ai cru devoir en donner copie pour la Cour, où je suis assuré qu'elle sera lue comme j'en ai prié.

Vous voilà presque au bout de cette épineuse carrière, où il y a eu de si surprenantes aventures. Je me console beaucoup, quand je sens approcher le temps de votre retour. Mais il faut voir la bulle faite et publiée, et l'effet que produira la réception qu'on en fera dans le royaume. Car ce sera un pas assez délicat, quoique, si j'y puis quelque chose, il n'y aura aucune difficulté.

Les propositions présentées à Louvain par M. de Cambrai[1], sont captieuses : mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que ce prélat, qui prend pour un si étrange attentat contre Rome les signatures d'ici, trouve très-bon d'en rechercher à Louvain.

On m'a rendu deux lettres de M. de Cambrai, qui me sont adressées, dans lesquelles il m'impute les signatures, qui pourtant ont été faites sans que j'y aie eu aucune part; et une troisième *sur la Charité*, où il ne fait que recommencer avec une nouvelle aigreur ce qu'il m'a déjà reproché si injustement. Nous attendons la suite du jubilé au sujet de la persécution d'Angleterre.

Il faut bien prier Dieu que la bulle soit mise en bonnes mains, et que l'on coupe la racine d'un si grand mal.

J'ai oublié de vous dire dans mes lettres précédentes, que Madame Guyon n'est rien moins que morte[2].

J'embrasse M. Phelippeaux.

A Versailles, 23 février 1699.

186. *A M. de la Broue.*

Vous savez mieux que personne, Monseigneur, ce que j'ai perdu. Quel frère! quel ami! quelle douceur! quel conseil! quelle probité! tout y était. Dieu a tout ôté; et je me trouve si seul, qu'à peine me puis-je soutenir. A cela il n'y a qu'à dire : Dieu est maître et un bon maître; et Jésus-Christ, selon sa parole, nous tient lieu de tout.

Je crois bien qu'à présent, et dès le mercredi 11, les délibérations sont achevées, et la condamnation du livre résolue, c'est tout ce qu'on peut savoir. Je souffre du délai de votre arrivée; mais j'entends bien que les mal convertis vous demandent vos soins. Je suis ce que vous savez.

Il est vrai qu'il est bien étrange que M. de Cambrai parle si hautement à la veille d'une rétractation; et le changement sera bien grand et bien soudain. Il m'écrit trois dernières lettres, dont l'une n'est qu'une répétition sur la charité; les deux autres me reprochent les signatures des docteurs, auxquelles tout le monde sait que j'ai aussi peu de part que vous, qui en êtes à cent lieues. Je n'étais pas si loin, étant à Meaux; mais je n'y pensais en nulle manière.

A Versailles, 24 février 1699.

187. *A son neveu.*

Je reçus hier votre lettre du 10 : j'attends avec impatience vos nouvelles sur notre malheur. J'espère que Dieu vous aura donné la force pour sacrifier, autant qu'il sera possible, votre juste douleur à son Eglise.

Nous ne verrons bien clair que par vos lettres de l'ordinaire prochain. Peut-être que M. le cardinal de Bouillon donnera des nouvelles de la conclusion par un extraordinaire. La lettre de M. de Cambrai n'est qu'un ennuyeux recommencement. Il ne peut oublier Madame Guyon. Je ne crois pas que ce soin, non plus que le reste de la lettre, lui fasse honneur.

Vous avez vu par mes précédentes que j'ai deux lettres contre moi sur les signatures, une troisième *sur la Charité*, une quatrième en réponse à ma *Réponse sur les Préjugés*. On croit encore un supplément à sa *Tradition*, que je n'ai pas. Vous recevrez ma réponse sur *Les principales propositions*, sous le titre de *Passages éclaircis*. On a jugé absolument nécessaire cette réponse, pour empêcher la séduction dans un certain étage du peuple, qui se laisserait gagner si on se taisait. Faites valoir cette raison, que M. le nonce a approuvée, et a connu la vérité par expérience. Au surplus, Dieu merci, les docteurs ne se laissent pas entamer, et encore moins les évêques. M. de Cambrai affecte de toujours répondre, et il met la victoire dans la facilité, dans l'artifice et dans la hauteur. Si on le ménage, on perdra tout : *Et erunt novissima pejora prioribus.*

Je suis ravi de la bonne disposition de M. le cardinal Casanate. C'est lui qui est appelé à sauver l'Eglise. Nous faisons bien connaître le service qu'il lui rend, ainsi qu'au clergé et à la France.

Vous avez vu le soin qu'on a eu de la somme que vous demandiez. M. Chasot vous expliquera ce qu'il y a sur vos lettres de change. Je n'entends non plus que vous à quoi aboutit la lettre du P. Augustin, ni ce qu'il veut dire de sainte Sabine. J'ai vu ce matin entre les mains de l'abbé de... la lettre de M***.

Les derniers écrits de M. de Cambrai sont bien outrés. Vous dites la messe, me dit-il, et vous écrivez cela! Il s'agit de la contrariété de M. de Chartres. Il ne répond pas cependant à l'approbation de ce prélat au livre des *Etats*, où sur la fin j'ai avancé la proposition qu'il m'impute à erreur. Et dans son *Instruction pastorale*, il dit, il est vrai, qu'il a soutenu comme une opinion d'école l'indépendance du motif de la charité de tout motif par rapport à nous. Mais il explique expressément que c'est quant au profit spécificatif, ce que je n'ai pas nié; mais il inculque en même temps que les motifs secondaires sont augmentatifs et excitatifs; ce qui suffit pour mon intention contre M. de Cam-

1. Ces propositions étaient au nombre de quatre. L'auteur ne put réussir dans son projet, aucun docteur n'ayant voulu répondre à sa consultation. On trouve ces quatre propositions dans la *Relation du Quiétisme*, de l'abbé Phelippeaux, part. II, pag. 156, 157.

2. Le bruit avait couru à Rome qu'elle était morte, et l'abbé Bossuet avait prié son oncle de l'instruire sur ce fait.

brai, quoique au reste il soit bien certain que j'ai expliqué cette vérité avec plus de soin que ce prélat; mais il eût fallu un trop long discours pour développer tout cela.

Je ne crois pas qu'il faille parler du décret prohibitif des livres en explication et en défense, que l'on ne voie la délibération conclue.

Souvenez-vous de l'union de tous les motifs *in praxi*, et de l'abus qu'on fait des mystiques.

Dans un Mémoire in-4° sur les signatures qui a été imprimé à Cambrai et nous est venu de là, tout à la fin : « Rome a un extrême intérêt, qui est tout fondé sur sa réputation, de montrer qu'on ne gagne rien avec elle en voulant lui faire la loi. » SUR SA RÉPUTATION! Est-ce sur cette pierre que Jésus-Christ a fondé l'Eglise romaine? et n'est-ce pas là un discours politique, et non théologique?

J'embrasse M. Phelippeaux.

A Paris, ce 2 mars 1699.

188. *Au même.*

J'AI vu par votre lettre du 17 les effroyables mouvements que s'est donnés la cabale et son chef, dans les trois dernières assemblées depuis celle du mercredi 11. La première nouvelle qui m'en est venue, est l'abrégé que vous en donniez à M. de Reims, et qu'il reçut vendredi 6. Nos lettres n'étant arrivées que dimanche 9, j'ai tout communiqué à M. de Paris, à qui j'ai envoyé l'extrait de votre lettre. M. Chasot part pour le porter aujourd'hui à la Cour, où je ne puis aller à cause d'un rhume.

Votre audience fait voir que tout se dispose à une prompte et vigoureuse décision : Dieu en soit béni, et du repos qu'il vous a donné, dont vous aurez eu grand besoin pour vous soutenir dans le malheur que vous deviez apprendre sitôt après.

J'attends avec impatience et tremblement vos lettres prochaines, où vous aurez appris la triste nouvelle. J'espère que Dieu vous aura donné de la force pour ne vous point laisser abattre dans le soutien de sa cause, pour laquelle il est visible que la Sagesse éternelle a préparé votre voyage. J'ai pris ce moment, comme le plus favorable, pour aller faire à Meaux un voyage de trois jours.

Au pied de la lettre, j'ai été aussi surpris que vous du commerce que vous me mandez de M. Phelippeaux avec M. de Paris. J'en ai porté le même jugement que vous, et pour la même raison j'ai cru qu'il le fallait dissimuler très-profondément.

Je crois que M. le nonce enverra à Rome, par l'ordinaire de ce jour, la réponse aux *Propositions*[1], que vous devez avoir reçue. Vous n'avez à Rome qu'à en user comme vous avez fait de la *Réponse aux préjugés*. Vous avez bien raison de dire que ces réponses étaient tout à fait nécessaires. Je ne ferai plus rien du tout, puisque les choses sont si disposées : j'aurai satisfait au principal. Les amis de M. de Cambrai sont ici fort consternés. On vous enverra peut-être une addition dans ce paquet d'un seul feuillet.

Paris, 9 mars 1699.

189. *L'abbé Renaudot à Bossuet.*

AYANT été obligé de revenir chez moi sans pouvoir

1. *Les Passages éclaircis*, etc.

passer chez vous, Monseigneur, j'ai cru vous devoir mander ce que voulait dire M. Giori au P. Roslet, en cas que vous ne le sachiez pas. C'est qu'il avait découvert que M. Fabroni, qui est entièrement dévoué aux partisans de M. de Cambrai, a été faire une retraite de huit jours au Giésu. Le prétexte était les exercices spirituels, et le vrai motif un conciliabule où se sont trouvés les principaux jésuites et le P. Charonnier, où on a délibéré des moyens de faire naître de nouvelles longueurs, surtout de tâcher de porter le Pape à écrire un bref exhortatoire à M. de Cambrai, pour lui dire de mieux expliquer sa doctrine. Voilà le fait, dont vous voyez les conséquences. M. de Paris a l'extrait, et l'a porté à Versailles. Je lui ai dit ce soir tout ce que j'ai cru de meilleur sur cela. Je vous salue, Monseigneur, avec tout le respect possible.

Bossuet ajoute à cette lettre les paroles suivantes :

C'est l'explication d'un billet de M. Giori au P. Roslet, que nous lûmes hier à l'archevêché : on l'a par le cardinal d'Estrées ; ignorez les noms.

On pourra porter à Rome le bruit répandu ici depuis quelques jours, que le P. Roline, augustin estimé, s'est repenti en mourant d'avoir signé avec les docteurs. Cela est très-faux; et M. le syndic a en main une attestation contraire, signée du prieur et des autres docteurs de la Faculté.

9 mars 1699.

190. *Bossuet à son neveu.*

Vous verrez par le prompt départ de ce courrier, dépêché extraordinairement, comme le roi a pris la chose[1]. Je vous envoie le Mémoire que nous avons dressé, par où vous verrez les raisons dont il a été touché. Il lui a été donné ce matin. Nous lui avons parlé M. de Paris et moi dans les mêmes sentiments, à diverses heures, pour ne point donner une scène sans nécessité au courtisan attentif à cette affaire plus qu'on ne peut vous le dire. Le Mémoire est excellent; M. de Paris me l'a donné.

Vous voyez que j'ai reçu non-seulement vos lettres du 24 par l'ordinaire, mais encore celle du 1er, du 3, où était la lettre de change de Chubéré, et du 5 à moi, et que j'ai vu celle du 6 et du 7. J'espère que les cardinaux auront mis fin à cet incident, et auront bien su empêcher qu'on ne commette de telles choses à l'autorité du Saint-Siége. C'est en vérité tout pousser à bout et à toute outrance, et s'égarer au delà de toute mesure. Dieu sera le protecteur de sa cause.

Vous ne devez pas vous repentir de nous avoir averti; et si nous pouvions encore avoir ce projet de canons, nous n'en plaindrions pas l'argent ni la peine. J'ai offert à satisfaire Lantivaux, qui a fait une diligence extraordinaire, étant arrivé le 14 au soir : M. de Paris a voulu y pourvoir. Nous nous portons bien, Dieu merci. Le courrier a ordre de prendre nos lettres, de les rendre à leur adresse, et aussi de nous rapporter les réponses. J'ai peur qu'à la fin le cardinal de Bouillon ne se fasse tort : c'est à lui à se garder.

Quand les choses seront décidées, vous aurez encore à attendre les démarches de M. de Cambrai et l'effet de la réception. Il ne faut point se commettre à demander la prohibition des livres en

1. Un projet de canons imaginés par les défenseurs de Fénelon.

explication. Voici la lettre ostensible ; vous en ferez l'usage que vous voudrez.

A Paris, ce 16 mars 1699.

191. *Au même.*

Un bruit se répand ici d'un nouveau projet qu'on a donné aux cardinaux, de la part du Pape : la source en vient de Cambrai. On publie que ces Eminences sont partagées, comme l'ont été les qualificateurs. On compte quatorze voix, y compris M. l'assesseur et M. le commissaire; et de ces quatorze, on en donne sept à M. de Cambrai. Ce bruit remplissait hier toute la Cour. On dit qu'il s'agit de certains canons sur la vie spirituelle, dressés il y a longtemps par M. de Cambrai lui-même, limés par le P. Charonnier et proposés par M. le cardinal de Bouillon avec, dit-on, une ardeur et une hauteur inouïes. Par ce moyen, plus de censure précise du livre; il deviendra une règle à toute épreuve après un si long examen. On donnera pareille autorité aux explications qui l'auront sauvé? et les défenseurs de la vérité demeureront accablés par une cabale de mystiques, composée malgré les évêques et les docteurs de fanatiques ralliés sous un nom autorisé, parmi lesquels les femmes dominent : voilà l'état où sera l'Eglise, si ce projet prévaut.

Pour moi je ne comprends pas les ménagements qu'on cherche à M. de Cambrai, qu'on veut trouver si terrible ou si considérable, qu'on aime mieux hasarder tout que de le noter comme il le mérite. Nous voyons son livre jugé mauvais et rempli d'erreurs, sans qu'on veuille les marquer. Quand tout est fait, rien n'est fait, et c'est toujours à recommencer. Je parle ainsi selon les bruits qu'on répand ; mais au reste je n'en puis rien croire.

On dirait que M. de Cambrai est le seul évêque dans l'Eglise dont l'esprit et la piété doivent être considérés. Il semble que l'on compte pour rien un archevêque de Paris, aussi saint, aussi habile, aussi autorisé, aussi zélé pour le Saint-Siége que celui-ci, qui a sous sa charge plus de savants hommes qu'il n'y en a peut-être dans tout le reste de la chrétienté. Il est vrai qu'il ne veut pas se faire craindre à l'Eglise, à Dieu ne plaise. On ne peut pas lui donner des airs menaçants, si contraires à sa modestie et à sa douceur ; mais lui doit-on pour cela préférer M. de Cambrai avec son caractère hautain, qui croit éblouir le monde par l'adresse qu'il a pour excuser tout?

On parle des grands services qu'il est capable de rendre, et j'en conviens, s'il s'était tourné d'une autre sorte, et si jusqu'ici on lui voyait d'autre service que celui de bien défendre Madame Guyon ; et si pour premier ouvrage de réputation il n'avait pas composé un livre qu'on met en toutes les langues, même depuis peu en espagnol, afin de porter par tous les autres pays le feu qu'il a mis dans le sien.

On vante ici le beau dessein de donner des règles à toute l'Eglise sur la spiritualité. C'est un ouvrage encore de cinq ou six mois, et l'on veut cependant que toute la chrétienté attentive à Rome, la voie elle-même détruire son propre travail et les délibérations de tant de grands cardinaux commencées depuis quatre mois, et se jeter dans un abîme de difficultés, dans une source d'équivoques inévitables avec un esprit si fécond en interprétations nouvelles, et qui tâche d'accoutumer le monde à faire dire aux paroles tout ce qu'il lui plaît ; et cela sans nécessité, seulement pour sauver un livre du moins inutile, équivoque et dangereux, quand on voudrait l'exempter des autres notes plus graves, dont on le reconnaît digne.

On est étonné en France que M. le cardinal de Bouillon ose se donner cette autorité. Vous savez combien je suis de ses serviteurs ; mais où il s'agit de la foi, tout doit céder. Ici on ne s'est pas encore avisé de le suivre, en matière de doctrine spirituelle du moins; et quelque respect qu'on ait pour le rang qu'il tient dans le sacré Collége, on n'en est pas moins surpris d'entendre publier par les amis de M. de Cambrai, qu'il maîtrise Rome ; et que tant de gens aiment mieux le croire sur ce qu'on veut présumer des sentiments du roi que le roi lui-même, qu'il s'explique si clairement et avec autant de respect pour le Saint-Siége qu'aucun roi ait jamais fait.

Je vous envoie une douzaine d'exemplaires de la *Lettre du théologien* avoué par M. de Chartres, qui convainc M. de Cambrai d'avoir altéré manifestement le sens du concile de Trente, et d'avoir varié jusqu'au point de changer une explication qu'il avait donnée sous les yeux de Dieu comme celle qu'il avait eue toujours en vue.

Je vous envoie aussi ma réponse aux *Propositions principales* de M. de Cambrai, avec un *Avertissement sur les signatures des docteurs*, que ce prélat m'attribue, quoiqu'il soit notoire que je n'y ai aucune part, pour continuer à m'imputer tout ce qu'il lui plaît.

Après cela, il n'y a plus qu'à prier Dieu qu'il inspire au vicaire de Jésus-Christ une décision digne de la chaire de saint Pierre, et à mettre sa confiance en Jésus-Christ qui ne manquera jamais à son Eglise, quoiqu'on tâche de jeter Rome dans des adoucissements, je l'ose dire, qui mettraient tout en feu, et son autorité en compromis.

Je vous confirme qu'on remplit tout Paris du bruit du nouveau partage de la congrégation. Actuellement on me le rapporte de tous côtés. Je vous laisse à penser ce que cela fait dire sur ce qui nous reste à faire, si Rome ne veut pas prendre un parti. Ces discours qu'on ne peut empêcher me percent le cœur, Dieu le sait. On croit ce qui vient de ce côté-là, parce qu'on voit M. de Cambrai mieux averti que qui que ce soit de ce qui se passe à Rome. Il est bien certain qu'on lui rend compte de tout, et il est vrai que nous n'apprenons la plupart des choses que par les bruits que répandent ses partisans. On ne saurait trop tôt faire taire une cabale remuante et hardie, mais faible au fond, puisqu'elle a contre elle tout l'épiscopat et tous les docteurs appuyés d'un roi comme le nôtre, qu'il semble ici à tout le monde qu'on veut amuser. Je ne dis rien davantage ; et content de gémir devant Dieu du péril de la chrétienté, j'en reviens à la confiance et à la prière.

Il nous avait toujours semblé que M. de Cambrai recevrait de Rome tout le bon traitement possible, si en excusant sa personne à cause de la

soumission qu'il a témoignée, on condamnait son livre selon ses mérites avec la doctrine qu'il contient; c'est ce qu'on attend ici, et l'on n'y peut attendre autre chose.

A Paris, ce 16 mars 1699.

Mémoire envoyé à Rome par le roi contre le projet des canons qu'on voulait substituer à la condamnation du livre de M. de Cambrai.

Sa Majesté apprend avec étonnement et avec douleur, qu'après toutes ses instances et après tant de promesses de Sa Sainteté réitérées par son nonce, de couper promptement jusqu'à la racine, par une décision précise, le mal que fait dans tout son royaume le livre de l'archevêque de Cambrai, lorsque tout semblait terminé, et que ce livre était reconnu rempli d'erreurs par tant de congrégations des cardinaux et par le Pape lui-même, les partisans de ce livre proposaient un nouveau projet qui tendait à rendre inutiles toutes les délibérations, et à renouveler toutes les disputes.

Le bruit répandu dans Rome de ce projet, le fait consister dans un certain nombre de canons qu'on donnerait à examiner aux cardinaux, dans lesquels l'on établirait la saine doctrine sur la spiritualité, en laissant le livre en son entier.

Cette discussion plus difficile que toutes celles qui ont précédé sur la censure des propositions, ou se ferait précipitamment et sans l'exactitude requise dans un ouvrage si délicat, ou rejetterait cette affaire dans de nouvelles longueurs dont on ne sortirait jamais : et cependant le mal, qui demande les remèdes les plus efficaces et les plus prompts, irait toujours en augmentant, comme il a fait, jusqu'à l'infini. On verrait naitre tous les jours de nouvelles difficultés et de nouveaux incidents par les subtiles interprétations d'un esprit fécond en inventions captieuses, comme il paraît par tous ses écrits.

Ainsi loin de terminer par un seul coup en prononçant sur le livre et sur sa doctrine, comme il a été tant de fois promis, les disputes qui mettent le feu dans son royaume, Sa Majesté les verrait croître sous ses yeux, sans que le Pape, à qui il a eu recours avec une révérence et confiance filiale, daignât y apporter le remède.

Ce qui étonne le plus, c'est qu'on ait ce ménagement pour un livre reconnu mauvais et pour un auteur qui voudrait se faire craindre, encore qu'il ait contre lui tous les évêques du royaume et la Sorbonne, dont deux cent cinquante docteurs viennent encore d'expliquer leurs sentiments.

Sa Majesté ne peut croire que sous un pontificat comme celui-ci, on tombe dans un si fâcheux affaiblissement; et l'on voit bien que Sa Majesté ne pourra recevoir ni autoriser dans son royaume que ce qu'elle a demandé et ce qu'on lui a promis, savoir un jugement net et précis sur un livre qui met son royaume en combustion, et sur une doctrine qui le divise : toute autre décision étant inutile pour finir une affaire de cette importance, et qui tient depuis si longtemps toute la chrétienté en attente. Il est visible que ceux qui proposent ce nouveau projet à la fin d'une affaire tant examinée, ne songent pas à l'honneur du Saint-Siége, dont ils ne craignent point de commettre l'autorité dans un abîme de difficultés, mais seulement à sauver un livre déjà reconnu digne de censure.

Il serait trop douloureux à Sa Majesté de voir naître parmi ses sujets un nouveau schisme, dans le temps qu'elle s'applique de toutes ses forces à éteindre celui de Calvin. Et si elle voit prolonger par des ménagements qu'on ne comprend pas une affaire qui paraissait être à sa fin, elle saura ce qu'elle aura à faire, et prendra des résolutions convenables, espérant toujours néanmoins que Sa Sainteté ne voudra pas la réduire à de si fâcheuses extrémités.

192. *Au même.*

C'est vraiment un coup du Ciel que ce qui s'est fait. Les qualifications ne peuvent être plus sages, ni plus fortes, ni mieux appliquées. Le cardinal Casanate et le cardinal Panciatici sont vraiment des hommes divins. Rien ne fera jamais plus d'honneur à la chaire de saint Pierre que cette décision, ni au sacré Collége de montrer qu'il a de si grands sujets. Nous ne cessons ici d'en faire l'éloge. Il n'y a qu'une seule chose à désirer; c'est qu'on eût fait une bulle en forme comme à Jansénius et comme à Molinos. Je ne sais s'il se trouvera un exemple ni qu'il y ait une décision de foi par un bref *sub annulo Piscatoris*, ni si jamais on en a passé ici de telle sorte. Je ne doute point que M. le cardinal de Bouillon n'ait laissé passer cela exprès. Mais si ces petits défauts de formalité se peuvent si aisément réformer, et sans aucun intérêt du Saint-Siége, qu'il faut tâcher de ne s'en point embarrasser.

Je n'ai point encore vu le roi, ni M. de Paris, qui l'a vu; mais je sais qu'il est ravi, et qu'hier il prenait plaisir à parler à tout le monde de la *bulle;* car il l'appelle toujours ainsi. Nous verrons dans peu ce que lui diront, sur la réception d'un bref, les officiers de son parlement. Je chercherai tous les exemples, et par l'ordinaire prochain je vous dirai plus amplement toutes choses. Si l'on a quelque chose à proposer à Rome, on attendra l'ambassadeur, qui doit y être dans peu. On sera bien aise aussi de voir quel parti prendra M. de Cambrai, qui n'a aucun moyen de reculer.

Je vous puis assurer que tous les évêques, toute la Sorbonne et tout Paris est ravi. On donne des louanges immortelles au Pape comme au restaurateur de la religion, que cette secte artificieuse allait renverser avec son faux air de piété. Le parti de M. de Cambrai est mort, et il ne faut pas croire qu'il puisse se relever de ce coup, ni qu'il ose seulement souffler. Rendez grâces à Dieu de vous avoir conduit par la main.

A Paris, ce 23 mars 1699.

193. *Au même.*

Nous avons vu par vos lettres du 10 que vous aviez préparé et prévu ce que nous avons appris par le courrier extraordinaire du 13. Dieu soit loué à jamais.

On attend ici, pour prendre une résolution sur l'exécution de ce bref, le paquet de M. le nonce, qu'on ne pourra recevoir que par l'ordinaire prochain. Cependant vous pouvez assurer le Pape et les cardinaux que le bref est estimé, applaudi, reçu avec joie par le roi, par les évêques et par tout Paris et toute la Cour. L'Eglise romaine n'a fait de longtemps un décret ni si beau, ni si précis. On marquera tout le respect possible au Saint-Siége.

La seule difficulté est qu'il n'y a point d'adresse aux évêques. Le reste n'est rien du tout. J'espère qu'on trouvera les moyens de donner à un bref de cette importance, toute l'autorité qui convient à une décision aussi formelle et aussi authentique du Saint-Siége.

La précision du bref consiste principalement en

quatre points. Premièrement, à condamner le livre *quocumque idiomate :* par conséquent la propre version latine de M. de Cambrai, que nous avons accusée de fausseté; et l'on a bien remarqué que dans la version des propositions, on ne s'est point servi de l'opposition de M. de Cambrai. Secondement, en ce qu'il est dit que le livre induit[1] *sensim in errores ab Ecclesiâ catholicâ jam damnatos;* ce qui confirme tout ce que nous avons dit sur ce sujet. Troisièmement, le *perniciosas in praxi;* ce qui appuie encore ce que nous avons dit sur les conséquences. Quatrièmement, l'*erroneas*, avec la clause *sive in sensu obvio, sive ex connexione sententiarum* : ce qui exclut toutes les explications. Jamais on n'a fait censure si docte ni si profonde, et nous en sommes ravis au pied de la lettre.

Tout le monde vous loue, on est fort content de votre conduite.

Lisez la lettre à M. Phelippeaux et aidez-le à profiter de la grâce que j'ai dessein de lui faire.

M. le cardinal de Bouillon a écrit au roi qu'il avait cacheté son avis signé de lui avant la décision, sous son cachet et celui du P. Roslet, par lequel il constaterait qu'il avait pris un sentiment meilleur, et plus capable de déraciner l'erreur que tout ce qui a été fait. On a fait voir au roi qu'apparemment il avait dit ce qu'il savait de meilleur dans les congrégations; et que cela bien assurément n'était rien qui vaille, et ne tendait qu'à tout détruire et à élever le molinosisme sur le fond du livre.

Il a écrit à M. le nonce : « Voilà le décret, Dieu veuille qu'il donne la paix à l'Eglise. » Vous verrez bien assurément le consentement universel de l'épiscopat.

Par une lettre écrite du 14 à M. le nonce, M. de Cambrai demande d'abord trois choses : l'une, que si la doctrine est mauvaise on la condamne nettement; l'autre, que si elle est ambiguë, on lui déclare nettement le parti à prendre; la troisième, que si elle est bonne, on la déclare authentique et nettement, pour empêcher les avantages qu'on pourrait prendre sur lui : qu'au reste, si l'on ne parle avec la netteté qu'il demande, il ne laissera pas d'être soumis; mais que d'autres écriront.

Il dit encore dans la même lettre, que M. de Meaux répand partout qu'il n'aura qu'une soumission apparente et extérieure, et qu'il faut que lui M. de Meaux, retracte ses erreurs, notamment sur la charité et la passiveté.

Il conclut enfin sa lettre, en disant que le Pape lui doit montrer en quoi il est contraire aux saints canonisés qu'il a cités. Ainsi voilà le Pape obligé à faire un livre contre M. de Cambrai. Cette lettre a été trouvée fort menaçante : et en même temps pleine d'impertinence.

Nous avons nouvelle qu'il a appris sa condamnation le 25, deux heures avant le sermon qu'il devait faire, et qu'il a tourné son sermon, sans rien spécifier, sur la soumission aveugle qui était due aux supérieurs et aux ordres de la Providence.

J'ai été chez M. de Beauvilliers me réjouir avec lui de sa soumission, et l'assurer que je n'ai pas seulement songé à dire ce que M. de Cambrai m'impute sur la sienne.

1. Le bref *induci possent.*

Jamais décision du Saint-Siége n'a été reçue avec plus de soumission et de joie. M. de Beauvilliers et M. de Chevreuse ont envoyé leur livre des *Maximes* à M. de Paris; et tout le monde les imite, sans attendre que le bref soit publié dans les formes.

Cette décision tournera à l'honneur du Saint-Siége; cela s'appelle *absoluta, docta et cauta censura.* Vous ne sauriez aller trop tôt aux pieds du Pape pour lui témoigner ma profonde vénération et ma grande joie, ni témoigner trop promptement à ces doctes et courageux cardinaux, et surtout au cardinal Casanate, mon admiration.

On fait dire ici au cardinal d'Aguirre : *Dominus Meldensis vult vincere, est justum : vult triumphare, nimis est.* Je ne veux non plus vaincre que triompher; et l'un et l'autre n'appartient qu'à la vérité et à la chaire de saint Pierre.

Je ne puis vous dire le particulier : on ne prendra des mesures que sur le paquet de M. le nonce. Le roi m'appela dès qu'il me vit. Je lui fis connaître, le mieux que je pus, ce qu'on devait au Pape et aux grands cardinaux. Tout à vous.

A Paris, lundi 30 mars 1699.

194. *Au même*[1].

Je profite d'un courrier dont M. de Chuberé me donne avis, pour vous avertir comme j'ai fait tant par l'ordinaire que par l'extraordinaire de M. de Torci, qu'un prieuré de la Sainte-Trinité d'Eu, diocèse d'Amiens, dépendant de Saint-Lucien de Beauvais, vaque par la mort d'un Père Faverolles, ci-devant jésuite et moine bénédictin, arrivée le 24 mars 1699. Il est de neuf cent ou mille. Mon intention serait de me laisser prévenir en faveur de M. Phelippeaux. Si pendant que vous êtes à Rome, vous pouviez l'obtenir en commande pour lui, du moins *ad vitam.* Je sais bien que vous y ferez ce que vous pourrez. On attend le paquet du Pape pour le roi par M. le nonce, qui doit arriver aujourd'hui ou demain. Les amis de M. de Chuberé disent qu'il attend que le bref lui soit notifié dans les formes, avant que de se soumettre. En attendant, le 25 mars, jour de Notre-Dame, qu'il reçut l'avis, il devait prêcher et tourna son sermon sur la soumission en général aux supérieurs et à la Providence.

A Paris, 2 avril 1699.

195. *A M. de Noailles, archevêque de Paris.*

Permettez-moi, Monseigneur, dans la petite peine que j'ai à écrire, de vous rendre compte par une main étrangère des lettres que j'ai reçues de mon neveu, hier et aujourd'hui, du 24 et du 31 mars.

M. le cardinal de Bouillon était fort fâché contre M. Madot, et je crois être obligé de vous en avertir, afin que vous préveniez les mauvais offices tant contre lui que contre mon neveu. Le sujet de sa plainte est qu'il nous a avertis, vous et moi, par un homme exprès et que ce gentilhomme lui a offert son ministère pour cela. Mais outre toutes les raisons pour lesquelles il ne pouvait pas s'en dispenser, le Pape lui avait fait expressément témoi-

1. Cette lettre manque dans l'édition de Versailles : elle a été publiée dans l'édition Vivès.

gner qu'il le devait faire; craignant apparemment qu'on ne tournât de l'autre côté la chose au désavantage de Sa Sainteté et des congrégations, surtout des dernières qu'elle a fait tenir devant elle.

Le cardinal de Bouillon traite mon neveu avec un froid inouï. Mais j'ose vous dire qu'il ne s'en tourmente pas beaucoup, et qu'il continue à ne manquer en rien à ce qu'il lui doit. On apprend tous les jours de plus en plus son obstination à défendre M. de Cambrai ; et je ne sais si vous savez que jusqu'au jeudi que le décret fut donné, il voulait qu'on mît après l'énoncé des propositions que M. de Cambrai ne les avouait pas, quoiqu'elles fussent conçues dans les propres termes de son livre ; ce qui fut sifflé par les cardinaux, si on ose employer ce terme, et rejeté par le Pape avec force.

Il est bien constant qu'il n'a tenu qu'à lui qu'on n'ait fait une bulle avec tous ses accompagnements, et on n'a pris le parti d'un bref que pour mettre l'affaire entre les mains du cardinal Albani ; mais tous les adoucissements de ce cardinal n'empêchent pas la force de la constitution. Tous les gens de bien à Rome en sont ravis, et bénissent Dieu d'avoir si bien inspiré le Pape malgré la cabale dont il était obsédé. Au reste il est remarquable que dès le temps de Molinos le cardinal Azolin, qui était porté à le sauver, proposa de faire des canons; ce qui fut rejeté alors comme il l'a été aujourd'hui.

Par la lettre du 31, M. le cardinal de Bouillon était encore plus fâché de ce qu'on avait averti du projet des canons. Mais quoique les lettres du roi soient arrivées après la chose faite, elles n'ont pas laissé de réjouir beaucoup le Pape, qui a jugé par là que le roi serait content de sa décision ; ce que le Saint-Père désirait beaucoup. M. le grand-duc lui a fait témoigner une vraie joie de sa prononciation ; ce qui l'a extrêmement satisfait. Au surplus tous les avis portent qu'on obtiendrait aisément de faire changer le bref en bulle : mais plus je pense à cette affaire, plus je trouve que la sagesse du roi lui fait prendre le bon parti, de se contenter de ce qu'il a, qui aussi est pleinement suffisant, sans entamer aucune nouvelle négociation, parce qu'il y aurait toujours, sinon du doute, au moins une longueur et de l'embarras sans nécessité, avec quelque sorte d'affaiblissement de ce qui a été fait, puisqu'on voudrait le corriger.

Mon neveu m'envoie un billet de M. Giori, où il marque qu'ayant rencontré M. le cardinal de Bouillon et lui ayant fait le salut qu'il devait, ce cardinal avait affecté de ne le pas rendre. Il traite ainsi tous ceux qu'il n'a pas pu attirer à ses sentiments, et continue à faire peur de M. de Cambrai.

Nous sommes bien heureux de trouver un prince que sa grande autorité et sa grande sagesse mettent au-dessus des minuties. C'est aussi un avantage que M. le premier président sache si bien ce que c'est que l'Église et l'épiscopat, surtout quand il s'agit de la foi, dont Jésus-Christ a mis le dépôt entre les mains des évêques. Je prie Dieu qu'il bénisse ce que vous aurez à dire sur ce sujet-là, pour lever les impressions qu'on voudrait donner.

M. Phelippeaux me mande que le prince Vaïni doit arriver bientôt à la Cour, et qu'on lui doit savoir gré d'avoir si bien fait. Il m'envoie deux lettres de M. l'archevêque de Séville, qui marque qu'on ne connaissait en Espagne, de ce qui s'est écrit dans cette querelle, que votre seule *Instruction pastorale* en latin.

J'attends de jour en jour la soumission de M. de Cambrai, et je ne doute point qu'elle ne soit nette. Les lardons de Hollande continuent à se déchaîner contre moi, et à donner des espérances que, par la définition qu'on demandera au Pape de la charité, je serai condamné, quoique avec moins d'éclat que M. de Cambrai. Je finis en vous assurant de ma sincère et perpétuelle obéissance.

A Meaux, ce 4 avril 1699.

196. *Au cardinal d'Aguirre.*

Comme ce n'est que le seul respect qui a suspendu mes lettres à Votre Eminence, après le jugement d'une cause où j'ai été plus mêlé que je ne voulais, je reprends l'ancien exercice de l'amitié cordiale que vous avez bien voulu qui fût entre nous. Elle est, Monseigneur, accompagnée de ma part, d'un tendre respect qui ne mourra jamais : j'espère toujours du côté de Votre Eminence les mêmes bontés. On m'a donné sur ce sujet-là quelque peine, en voulant me persuader qu'elle avait un peu écouté certains discours contre la douceur et la modération de ma conduite. Ma conscience, qui est pure de ce côté-là sous les yeux de Dieu, se justifiera aisément envers un homme aussi bon et aussi juste que Votre Eminence. Continuez-moi donc, Monseigneur, vos mêmes bontés : j'ai été un peu envieux des marques que j'en ai vues en d'autres mains ; mais ç'a été sans me défier d'une amitié qui fait ma joie ; et je suis, comme j'ai toujours été, avec le même respect, Monseigneur, de Votre Eminence, le très-humble, etc.

Versailles, ce 6 avril 1699.

197. *A son neveu.*

Votre lettre du 17 fait voir au doigt et à l'œil le coup visible de la main de Dieu, dans la condamnation du livre de M. de Cambrai. Quelques adoucissements qu'on ait tâché d'apporter à la censure, elle ne laisse pas d'être fulminante. Ce qui a paru ici de plus fâcheux, c'est le défaut de formalité. Sans bref joint au roi[1], sans aucune clause aux évêques pour l'exécution ; sans rien notifier à M. de Cambrai lui-même, qui prétendra, faute de cela, cause d'ignorance du tout. Mais on suppléera à tous ces défauts, sans fatiguer davantage la Cour de Rome, ni s'exposer à essuyer de nouvelles tracasseries.

De vous dire précisément ce qu'on fera, c'est ce que je ne puis encore. Vous pouvez seulement tenir pour assuré que la France signalera son respect et sa soumission envers le Saint-Siége, et ne laissera pas tomber à terre le décret que le Saint-Esprit lui a inspiré, quelque destitué qu'il soit des formalités ordinaires en ce royaume. Il nous a paru étonnant que M. le nonce n'ait eu aucun ordre particulier pour le roi, pour M. de Cambrai, ni pour les évêques. Il semble que Rome ait eu peur du coup qu'elle a fait, et qu'elle craigne M. de Cam-

1. Il y avait un bref du 30 mars, au roi : Bossuet ne le connaissait pas encore.

brai, comme un homme qui puisse exciter des partialités dans le royaume. Mais vous les pouvez rassurer de ce côté-là. Nous lui savons gré de sa soumission ; mais je vous assure que s'il prenait un autre parti, de quoi il est fort éloigné, il ne trouverait pas un seul homme capable de remuer pour lui. Mais il se prépare à la soumission, et vous en verrez la preuve dans la copie d'une de ses lettres à M. d'Arras, que ce prélat vient de m'envoyer et que je vous envoie.

Nous croyons qu'en réponse à sa lettre à M. de Barbezieux, comme au secrétaire d'Etat de la province, le roi lui fera écrire qu'il peut faire telle soumission qu'il trouvera à propos. Je crois qu'il n'oubliera pas ce qu'il doit dire, pour reconnaître son erreur et donner gloire à la vérité, et qu'il parlera moins de croix que de soumission à une décision du Saint-Siége. La croix doit être pour un chrétien une persécution pour la justice ; mais la condamnation d'une erreur doit être acceptée par un autre principe. Dieu lui inspirera les termes propres, et comme il les appelle, les plus courts, les plus simples et les plus absolus.

M. le nonce m'a parlé de ne plus écrire, et a lu au roi une grande dépêche de trois ou quatre pages pour cela. Je lui ai répondu fort franchement que personne n'avait ici l'envie d'écrire contre M. de Cambrai, ni de le harceler; mais j'ai ajouté en même temps, qu'on ne pouvait s'accommoder d'une défense en égalité d'écrire de part et d'autre : nous avons bien vu de telles défenses quand on traite les questions indécises, mais qu'après une décision la défense d'écrire est uniquement pour ceux qui ont combattu la vérité, laquelle si on fait égale à ceux qui l'ont défendue, on donne lieu à ses ennemis de triompher, et on confond la vérité avec l'erreur.

Il nous a montré lui-même une lettre, où M. de Cambrai dit nettement que s'il n'écrit pas, d'autres pourront écrire. En ce cas, faudrait-il se taire? La matière de l'oraison est-elle si indifférente, qu'on puisse n'en plus parler dans l'Eglise? Un tel ordre, je l'ose dire, ferait peu d'honneur au Saint-Siége. On doit croire que les défenseurs de la vérité écrivent avec précaution et sans irriter les esprits ; mais il ne faut pas croire que nous acceptions des défenses en égalité. C'est ce qu'il faut faire entendre, et y ajouter en même temps que je suis peut-être un de ceux qui aient le moins d'envie d'écrire sur cette matière. J'avoue que des ordres sur ce sujet-là ne me sembleraient pas honorables ni équitables à un homme qui n'a jamais mis la main à la plume que pour défendre l'Eglise.

M. le nonce me dit en même temps qu'on m'exhortait à travailler à ramener M. de Cambrai. Je lui répondis avec la même franchise, que je n'étais pas en demeure de ce côté-là. Aussitôt que j'eus la nouvelle de la censure, je fis écrire à M. de Cambrai par M. le duc de Beauvilliers que j'avais une lettre de ce prélat, où il m'accusait de répandre de tous côtés que sa soumission ne serait qu'apparente et extérieure; que cela était bien éloigné de ma pensée, et que je souhaitais qu'il le sût, afin de prévenir ceux qui tâchaient de l'aigrir contre moi.

Je n'ai reçu aucune réponse à ce compliment, et je demeure en repos, toujours prêt à faire tous les pas que la charité la plus tendre et la plus sincère pourra m'inspirer, sans donner aucunes bornes à ces sentiments.

Il sera temps que vous songiez au retour quand vous aurez vu l'effet des soumissions de M. de Cambrai et de celles de toute la France. Nous ne doutons pas que ceux qui ont travaillé à adoucir une sentence très-juste et très-nécessaire, ne tâchent d'inspirer encore quelque chose qui l'affaiblisse, en faisant peur de M. de Cambrai, qui n'est assurément à craindre en rien que dans le cas où l'on entrerait dans de faibles ménagements par une politique indigne de Rome.

Tout est calme et tout le sera dans le royaume; et tant que nous sommes, sans mêler la moindre insulte envers la personne, nous ne songerons qu'à faire régner et triompher doucement et modestement la vérité et l'autorité du Saint-Siége.

Nous nous en allons dans nos diocèses, et tout sera en suspens durant les solennités pascales. Présentez les bonnes fêtes de ma part au grand cardinal Casanate, et assurez dans l'occasion de mes respects ces courageux défenseurs de la vérité, qui font la gloire de l'Eglise romaine et la feront respecter par les hérétiques.

A Versailles, ce 6 avril 1699.

198. *A l'abbé Renaudot.*

J'ai reçu ce matin, Monsieur, avant mon départ pour Issy, le paquet que vous m'avez envoyé, et je vous en rends grâces très-humbles. J'aurais bien voulu conférer un moment avec vous sur ce sujet-là. Mais cela se pourra faire à une autre fois, puisque je serai sans faute, s'il plaît à Dieu, à Paris le mercredi d'après Pâques. Je vous supplie, en attendant, de vouloir bien témoigner à M. le nonce que plus je reçois de lettres de mon neveu et de mes amis, plus je vois sensiblement l'obligation extrême que nous lui avons. Vous ne sauriez trop lui en marquer ma reconnaissance. On ne peut point être longtemps sans recevoir la soumission de M. l'archevêque de Cambrai : je ne doute point qu'elle ne soit comme il faut, et j'en prie Dieu de tout mon cœur. Je lui ai fait une avance de civilité, à laquelle il n'a point trouvé à propos de rien répondre. Il me suffit qu'il fasse bien envers le public, et je serai toujours des plus aisés à contenter. J'espère qu'à votre ordinaire vous aurez toujours la bonté de m'avertir, et la justice de croire que je suis à vous comme à moi-même.

A Meaux, 11 avril 1699.

199. *Au cardinal d'Aguirre.*

Quand j'eus l'honneur de vous écrire par le dernier ordinaire, la lettre de Votre Eminence ne m'avait pas encore été rendue. Elle m'a comblé de joie par les marques sensibles qu'elle contenait de votre tendre et précieuse amitié. Je sais, Monseigneur, avec quel zèle Votre Eminence a concouru à la suprême décision du Saint-Siége. Elle arrête un mal qui menaçait la France et toute l'Eglise, de suites plus dangereuses encore que celles qu'on a peut-être vues : le reste s'achèvera deçà avec toute prudence et douceur; mais la chose, Monseigneur, était venue au point où il fallait éclater, et bien

haut. Je me réjouis au dernier point de voir recommencer notre commerce. Mon neveu m'apprendra bientôt de vos nouvelles; et je supplie Votre Eminence de lui conserver quelque part dans l'honneur de vos bonnes grâces. Je suis avec le respect le plus sincère, etc.

A Meaux, le 12 avril 1699.

200. *A son neveu.*

Je reçus vendredi 10 et samedi 11, en partant pour Meaux, vos lettres du 24 et du 31 mars, avec la copie de celle à M. de Paris, du 30. Je vous écris par une main étrangère, à cause d'une petite ébullition [1], dont il ne faut point du tout être en peine, Dieu merci. Je souhaite que votre rhume se passe de même.

Il est inutile de parler davantage du bref. On le recevra comme il est, et on le fera valoir du mieux qu'il sera possible. On trouve ce parti plus convenable que d'entamer de nouvelles négociations, et de s'exposer à voir peut-être affaiblir encore le jugement, en le faisant réformer. Je retournerai à Paris, Dieu aidant, le mercredi d'après Pâques, pour voir de près ce qui se fera.

La lettre de M. de Cambrai à M. d'Arras est ici prise fort diversement. La cabale l'exalte, et les gens désintéressés y trouvent beaucoup d'ambiguïtés et de faste.

Je me réjouis beaucoup de votre prochain retour, et je ne vois rien qui doive vous arrêter.

A Meaux, ce 12 avril 1699.

Mémoire présenté au roi le 18 *avril* 1699, *au sujet des assemblées provinciales projetées par Sa Majesté.*

Le concile de Trente, dans sa session XXIV *de Reformatione,* ch. II, jugeant à propos de rétablir l'usage des conciles provinciaux, qui avait été interrompu, ordonna à tous les métropolitains de les convoquer de trois en trois ans.

En exécution d'un décret si utile pour la réformation de l'Eglise, M. le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, tint à son retour de Trente un concile de sa province en 1564, dans son église métropolitaine.

On en a tenu depuis un second à Reims, un à Rouen, deux à Bordeaux, un à Tours, un à Bourges, un à Aix, un à Toulouse.

Le dernier de ces conciles provinciaux est le second de Bordeaux, qui fut assemblé en 1624; tellement qu'en soixante ans on en a tenu neuf en France.

M. le cardinal du Perron, archevêque de Sens, assembla à Paris, en 1612, messieurs les évêques de sa province, pour la condamnation du livre du docteur Richer.

M. l'archevêque d'Aix tint, dans la même année, une pareille assemblée de sa province pour la même raison.

Ces deux dernières assemblées tenues pendant la minorité de Louis XIII, eurent la même forme que celles qu'on projette de convoquer aujourd'hui.

Aucuns commissaires de nos rois n'ont été présents aux séances des conciles provinciaux, ni des assemblées dont on vient de parler.

On ferait donc une chose nouvelle, si l'on prenait le parti d'en envoyer dans les assemblées dont il s'agit aujourd'hui.

D'ailleurs qu'est-ce que ces commissaires y feraient? Ils n'y seraient pas pour y délibérer avec nous, ni pour nous aider de leurs lumières : ils ne pourraient donc passer que pour des inspecteurs envoyés par le roi, afin de nous contenir pour ainsi dire dans notre devoir; comme si Sa Majesté se défiant de ceux de notre ordre, croyait devoir nous faire tous veiller par des laïques, et ne pouvoir s'assurer de notre fidélité qu'avec cette précaution, qui nous déshonorerait dans l'esprit des peuples et avilirait notre ministère dans nos diocèses.

Je dis plus : car j'ose avancer que cette nouveauté empêcherait le bien que le roi veut faire, et ferait une plaie mortelle à nos libertés qu'il a pourtant un véritable intérêt de maintenir contre toutes les vaines prétentions de la Cour de Rome.

Sa Majesté croit que pour étouffer dans ses Etats la doctrine erronée et pernicieuse du livre de M. de Cambrai, elle doit procurer la publication du jugement que le Pape vient de rendre contre ce livre. On convient que cette publication est nécessaire, et qu'elle sera très-utile; mais il faut tabler sur nos maximes, suivant lesquelles un jugement du Pape en matière de foi ne doit point être publié en France, qu'après une acceptation solennelle de ce jugement faite dans une forme canonique, par les archevêques et évêques du royaume. Une des conditions essentielles à cette acceptation, est qu'elle soit entièrement libre. Passerait-elle de bonne foi pour l'être, si les peuples voyaient des commissaires du roi dans nos assemblées? Peut-on nier que leur présence n'y portât un air de contrainte, qu'on ne manquerait pas d'alléguer quelque jour pour donner atteinte à tout ce qu'on y fera?

Le roi voudrait-il en pareille matière ordonner, sans aucune nécessité, une nouveauté de cette conséquence et si affligeante pour le premier ordre de son royaume, composé de prélats ses sujets, tous aussi attachés à son service et à sa personne sacrée qu'ils le doivent être par leur état et par leur reconnaissance, et dont Sa Majesté n'a jamais eu lieu de soupçonner la fidélité?

L'exemple que le roi donnerait en cette occasion serait d'autant plus dangereux, que ses successeurs, même les plus sages, croiraient pouvoir en toute sûreté régler leur conduite sur tout ce qu'ils verraient avoir été pratiqué dans le long et glorieux règne de Sa Majesté. Ainsi l'Eglise qui est libre courrait risque par cet exemple, dont on pourrait abuser dans les siècles à venir, d'être asservie contre l'intention du prince incomparable, qui lui donne tous les jours des marques si éclatantes et si effectives de sa protection.

201. *Au cardinal Altieri.*

Je ne sais par où commencer les très-humbles et très-respectueuses reconnaissances de tous les bons traitements que mon neveu a reçus de Votre Eminence pendant son séjour à Rome. Il en reviendra tout pénétré, et si j'ose, Monseigneur, vous supplier encore de vouloir bien favoriser l'humble demande que je souhaite qu'il ait l'honneur de faire à Sa Sainteté pour l'indult de son abbaye; ce qui me le fait désirer avec tant d'ardeur, c'est, Monseigneur, l'avantage qu'il lui donnera de pourvoir de meilleurs sujets des bénéfices vacants. Si j'osais, je témoignerais à Votre Eminence la grande reconnaissance que lui doit l'Eglise, et non-seulement celle de France, mais encore l'Eglise universelle, de la dernière décision si essentielle et si importante. Je pousserais même plus loin ma respectueuse liberté, si j'osais, Monseigneur, supplier Votre Eminence de poser aux pieds de Sa Sainteté ma reconnaissance profonde sur le grand ouvrage qu'elle vient de faire, qui rendra son pontificat,

1. Cette indisposition était un érysipèle considérable, occasionné selon Fagon, médecin du prélat, par la mauvaise nourriture du Carême et par un rhume négligé. Bossuet consentit avec bien de la peine, comme l'exigea Fagon, à rompre le jeûne et le maigre, et à prendre du repos.

avec les autres merveilles dont il est rempli, éternellement mémorable. Votre Eminence ne doit pas douter qu'on ne rende ici à la constitution de Sa Sainteté tout le respect et toute l'obéissance qu'on lui doit, en observant en même temps toute la douceur qu'on sait qui lui est agréable; nul homme, Monseigneur, ne fera jamais des vœux plus sincères que les miens pour la conservation d'un si grand et si bon Pape; on ne sera jamais avec un respect plus véritable, etc.

A Meaux, le 16 avril 1699.

202. *A son neveu.*

Je n'ai reçu par l'ordinaire qu'une lettre de M. Phelippeaux, du 31. Je commencerai celle-ci par le mandement latin et français de Monseigneur l'archevêque de Cambrai, que nous vous envoyons, et je vous dirai les réflexions qu'on a faites dessus.

Tout le monde a remarqué d'abord qu'il ne dit pas même que le livre soit de lui; il s'en est désapproprié, et il a écrit en quelque part dans un de ses livres imprimés, qu'il n'y prenait aucune part. Madame Guyon en a aussi usé de même. On est encore plus étonné que, très-sensible à son humiliation, il ne le paraisse en aucune sorte à son erreur, ni au malheur qu'il a eu de la vouloir répandre. Il dira, quand il lui plaira, qu'il n'a point avoué d'erreur; et il lui sera aussi aisé de s'excuser qu'il l'a été à Madame Guyon. Car encore qu'il ne puisse pas se servir du prétexte de l'ignorance, il n'en manquera jamais. La clause de son mandement, où il veut qu'on ne se souvienne de lui que pour reconnaître sa docilité supérieure à celle de la moindre brebis du troupeau, n'est pas moins extraordinaire. Il veut qu'on oublie tout, excepté ce qui lui est avantageux. Enfin ce mandement est trouvé fort sec, et l'on trouve qu'il n'a songé qu'à se mettre à couvert de Rome, sans avoir aucune vue de l'édification publique. Les rétractations qu'on a dans l'antiquité, et entre autres, celle de Leporius[1] dressée par saint Augustin, sont d'un autre caractère.

Avec tout cela je crois que Rome doit être contente, parce qu'après tout l'essentiel y est ric-à-ric, et que l'obéissance est bien étalée. Il faut d'ailleurs se rendre facile pour le bien de la paix à recevoir les soumissions, et à finir les affaires. Ainsi ces réflexions seront pour vous et pour M. Phelippeaux seulement; mais je serai bien aise que tous deux vous vous rendiez attentifs à ce que diront de delà les gens d'esprit.

Il est grand bruit de l'éclat de M. le cardinal de Bouillon contre vous[2]. M. de Paris, en mon absence, a pris votre parti. Je serai samedi prochain à la Cour, à son retour de Marly. Il ne faut être en peine de rien : vous avez satisfait à votre devoir en nous avertissant, le reste ne roule point sur vous. Il est constant par trop d'endroits, que M. le cardinal de Bouillon se déclarait avec un excès qu'on ne pouvait pas dissimuler. Dans une affaire de la nature de celle-ci, comme il s'agissait de la foi et du tout pour la religion, la mollesse ou la complaisance serait un crime; et M. le cardinal de Bouillon dans son cœur, ne vous sait pas mauvais gré de n'y être pas tombé. Je sais que vous ne perdrez aucune occasion de lui rendre vos respects, et de l'apaiser, s'il se peut, avant votre départ. Je souhaite toujours que ce départ soit dans le temps que vous avez destiné.

Je n'ai pas encore de réponse de la Cour sur ce que j'y ai mandé pour votre indult. Il faut attendre que j'y sois pour agir moi-même. Il s'agissait principalement de faire agir M. l'ambassadeur; mais comme il a la goutte à Monaco, on ne croit pas que vous l'ayez sitôt qu'on pensait.

Je souhaite que mes lettres à MM. les cardinaux Casanate, d'Aguirre et Spada soient rendues, et que vous leur ayez bien fait mes compliments sincères et respectueux.

Vous entendrez bientôt dire qu'on aura fait pour la nouvelle constitution tout ce qu'il y a de plus fort, avec tout le respect possible pour Rome, en conservant tous les droits de l'épiscopat, comme on fit dans l'affaire de Jansénius.

On dit, mais en termes généraux, que M. le nonce nous veut accommoder avec M. de Cambrai. Nous verrons; et assurément je ne souffrirai pas d'égalité.

La paresse plutôt que l'incommodité, me fait écrire d'une main étrangère. Du reste j'ai fait tout l'office tant du jeudi saint que d'aujourd'hui, en me dispensant des matines et de prêcher.

A Meaux, ce 19 avril 1699.

203. *Au même.*

Je ne vous annoncerai point de lettres reçues. Il n'est point venu d'ordinaire, et l'on croit qu'il a manqué, pour cette fois, par quelque accident qui ne m'est point connu.

Je ne puis mieux vous instruire de ce que le roi a résolu pour la réception de la constitution, qu'en vous envoyant la lettre de Sa Majesté à M. de Paris. Il y en aura une pareille à tous les métropolitains. Celle de M. de Paris lui a déjà été adressée, et il nous a convoqués pour le 13 mai. Tout se fera respectueusement, de la manière la plus convenable.

Le tour qu'on prend de n'expédier les lettres patentes qu'après l'avis des évêques, est tout à fait ecclésiastique; et jamais rien n'aura été reçu avec plus de solennité. Vous verrez par la lettre du roi qu'on tient M. de Cambrai pour bien soumis; et on le doit, afin qu'on voie l'affaire finie. Sur ce fondement, on lui adressera la constitution, comme aux autres métropolitains, avec une très-légère différence.

A Paris, ce 27 avril 1699.

204. *Au même.*

On a reçu enfin, mais hier au soir seulement, vo-

1. La rétractation de Leporius, moine des Gaules, condamné par Procule, évêque de Marseille et par quelques autres évêques des Gaules, est en effet un modèle digne d'être proposé à tous ceux qui auraient eu le malheur d'errer dans la foi. Les erreurs de Leporius roulaient sur le mystère de l'Incarnation, et tendaient à introduire deux personnes en Jésus-Christ, c'est-à-dire qu'il établissait le nestorianisme, avant même que Nestorius eût enfanté son hérésie. Instruit par les leçons de saint Augustin, auprès duquel il s'était réfugié, et touché des exhortations de ce charitable pasteur, il voulut réparer le scandale qu'il avait donné, en confessant dans l'amertume de son cœur ses égarements.

On peut voir la rétractation de Leporius dans Cassien, *de Incarnat. Dom.*, lib. 1, cap. 4; dans *les conciles des Gaules*, du P. Sirmond, tom. 1, p. 52; aussi dans saint Augustin, tom. 11, *Epist.* CCXIX, p. 811.

2. Le cardinal de Bouillon faisait un crime à l'abbé Bossuet, d'avoir envoyé à Paris M. Madot, pour y porter le bref.

tre lettre du 7 avril. M. de Madot, qui partira cette nuit, vous portera cette réponse. Je lui ai fait part de ce qu'on disait contre vous et de ce que vous aviez répondu pour votre défense. Il vous en dira lui-même son sentiment, qui se trouve conforme au vôtre.

Vous verrez, par la lettre dont je vous envoie copie[1], la résolution qu'on a prise ici pour l'exécution de la constitution apostolique. On la recevra avec tout le respect dû au Saint-Siége et avec la plus grande solennité.

Si les évêques entrent dans cette affaire, c'est parce qu'il le faut conformément à nos maximes pour authentiquer la constitution, et faire exécuter ce qui y est porté, après l'avoir reçue canoniquement, etc.

J'ai rendu compte de ce qu'on projette à M. le nonce, qui en a paru assez content, et qui le sera tout à fait, quand il aura vu les lettres du roi. M. de Paris nous a convoqués pour le 13 de mai.

On adressera une pareille lettre à tous les métropolitains et à M. de Cambrai même, avec quelque légère différence tirée des circonstances de sa personne. Par ce moyen tout sera fini du consentement de tout le monde, et il n'y aura pas de question de fait. C'est pourquoi l'on veut se contenter de la soumission de cet archevêque, quoiqu'on voie bien ce qui y manque, combien elle diffère de celle de Leporius dictée par saint Augustin, et se trouve peu conforme à ce que les auteurs du temps marquent de celle de Gilbert de la Poirée[2].

Je vis hier chez le roi M. le prince de Vaïni, qui me parla de vous de la manière du monde la plus obligeante. Il me fit tant d'honnêtetés de la part de Sa Sainteté, que j'en étais tout confus. Il me témoigna qu'il avait beaucoup de particularités à me dire. Je tâcherai de le voir demain à Paris.

On ne croit pas que M. le prince de Monaco puisse être sitôt à Rome, la goutte le retenant à Monaco. Je vous envoie une lettre à toutes fins pour lui, sur votre indult. Le roi lui a fait écrire de vous accorder ses bons offices auprès du Pape et de ses ministres.

Vous faites bien de ne cesser de rendre tous vos respects à M. le cardinal de Bouillon : n'oubliez pas de le bien assurer des miens.

On doute que vous puissiez voir M. le prince de Monaco à Rome. Je trouve très-bon que vous différiez le plus que vous pourrez, pour toutes les raisons que vous me marquez, et surtout par rapport à votre indult, supposé que vous voyiez jour à réussir. Mais enfin il faut revenir le plus tôt qu'il sera possible.

Il faudra remettre à l'extrémité l'affaire de Sfondrate. Il sera bien délicat d'en parler au Pape et de le chagriner, pendant qu'il semble qu'il n'y a qu'à se réjouir de ce qu'il vient de faire pour l'Église. Faites cependant avec bon conseil ce que Dieu vous inspirera. Il est vrai que rien ne serait plus glorieux à ce pontificat que de voir ce digne Pape sacrifier tout à la vérité et au bien de l'Église.

J'ai vu ici entre les mains de M. de Janson des lettres admirables de M. l'abbé Péquigni. Témoignez-lui bien qu'on sait ici avec quel esprit, quel savoir et quel zèle il a parlé pour la bonne cause, et avec quelle bonté il écrit sur mon sujet. Je lui en ai une obligation que vous ne sauriez assez lui témoigner, et dont il me paraît que le témoignage lui sera agréable.

Vous faites bien de ménager M. Phelippeaux : c'est un homme qui nous est utile ici. Je compte beaucoup sur le soulagement que je recevrai de vous; mais il nous faut des seconds. Celui que j'ai dans ce pays[1], n'est pas de la force de M. Phelippeaux, à beaucoup près.

M. de Torci entre dans le moment, et me rend une lettre de M. le cardinal de Bouillon à cachet volant. Il est bon que vous en ayez la copie; mais quoique je vous l'envoie, ne faites pas encore semblant de la savoir. Je juge à propos d'envoyer une réponse au cardinal par le même canal. Cependant, comme vous voyez qu'il veut revenir, faites tous les pas convenables, et continuez à ne manquer en rien envers lui, comme je veux faire moi-même.

A Versailles, ce 29 avril 1699.

205. *Au marquis de Torci.*

Vous voulez bien, Monseigneur, que je prenne la liberté de faire passer ma réponse à M. le cardinal de Bouillon par le même canal dont il s'est servi pour faire venir sa lettre jusqu'à moi. Comme il vous a envoyé sa lettre ouverte, j'en fais autant de la mienne. Comme lui, je vous supplie de la lire, et s'il est arrivé, Monseigneur, que le roi ait su quelque chose de ses plaintes et de ses honnêtetés, j'ose encore vous supplier de vouloir bien donner à Sa Majesté une pareille connaissance de mes réponses. Je vous fais cette prière avec confiance, comme je suis avec respect, etc.

A Paris, ce 3 mai 1698.

206. *Au cardinal de Bouillon.*

J'ai reçu par les mains de M. le marquis de Torci, la lettre de Votre Eminence, du 7 avril. Elle me fut rendue mercredi dernier, et j'ai cru devoir faire passer ma réponse par le même canal.

Je ne puis assez me louer de la bonté avec laquelle cette lettre est écrite; et après vous en avoir fait mes très-humbles remerciements, j'accepte au nom de mon neveu et au mien, le retour que vous lui offrez dans l'honneur de vos bonnes grâces.

Je suis d'accord, Monseigneur, que ces choses se doivent faire sans trop entrer dans le délai. Mais je ne dois point omettre qu'assurément on n'a pas fait un fidèle rapport à Votre Eminence, quand on lui a dit que mon neveu avait voulu que le courrier qu'il m'a envoyé devançât le vôtre. Il n'a eu garde de donner de pareils ordres, ou d'avoir de semblables vues, puisque étant contre le respect dû au caractère de ministre que porte Vo-

1. C'était la lettre du roi aux archevêques.

2. Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers, était savant, mais trop livré aux subtilités de la philosophie d'Aristote. Il voulut juger des choses divines par les faux raisonnements d'une vaine dialectique, et s'égara sur le mystère de la Trinité. Saint Bernard, plein de zèle pour la doctrine catholique, attaqua fortement ses erreurs, le convainquit dans le concile tenu à Reims en 1148, par Eugène III, et dressa une profession de foi toute contraire, qui fut adoptée par le concile. Gilbert se soumit, et condamna humblement les fausses opinions qu'il avait avancées (S. Bernard, *In Cantic.*, Serm. LXXX, tom. I, p. 1546).

1. Bossuet veut parler de l'abbé de Saint-André, d'abord curé de Vareddes et ensuite grand-vicaire du prélat.

tre Eminence, il aurait manqué non-seulement contre vous, mais encore contre le roi même ; de quoi nous sommes incapables, mon neveu et moi.

Il est vrai qu'il nous a dépêché un courrier extraordinaire, à M. de Paris et à moi, aussitôt après le bref publié. Mais il ne pouvait s'en dispenser, puisqu'il était nécessaire que nous sussions la manière dont les choses s'étaient passées, parce qu'elles pouvaient beaucoup influer sur la manière de procéder à la réception de ce bref. Mais pour devancer votre courrier, c'était chose à laquelle nous ne pensions pas, et qui paraissait impossible, le vôtre étant parti onze heures avant que mon neveu eût songé à faire partir M. de Madot.

Ce gentilhomme m'a assuré positivement qu'on ne lui avait pas touché un seul mot de ce dessein. Mon neveu, à qui Votre Eminence s'est expliquée sur ce soupçon, m'assure la même chose; et je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de n'avoir aucun égard au récit contraire, tant envers mon neveu qu'envers M. de Madot, qui doit être bientôt à Rome.

Quant au froid que Votre Eminence me reproche au sujet du livre de M. l'archevêque de Cambrai, sans revenir à ces détails, je supplie seulement Votre Eminence de se souvenir de ce que j'eus l'honneur de lui dire à l'hôtel de Chaulnes, et de vous bien persuader que je n'ai jamais fait mon affaire de celle-ci, ni pris d'autre part dans le succès que celle qui devait y prendre tout évêque fidèle à son ministère. Après ce petit mot, Monseigneur, dont j'ai cru ne pouvoir me dispenser, je n'ai plus rien à vous dire, sinon que je suis à votre égard dans mon état naturel, conforme à tous les devoirs de respect et d'amitié, puisque vous voulez, Monseigneur, que je parle ainsi, auxquels je suis obligé par tous ces titres, que je prendrai toujours plaisir de reconnaître, plus encore par les effets dont je puis être capable que par les paroles.

Agréez sur ce fondement que mon neveu ait l'honneur de vous approcher avec toute la confiance que mérite le renouvellement de vos bontés, et qu'il vous rende tous les respects que nous vous devons l'un et l'autre. Je suis et je serai toujours, etc.

A Paris, ce 2 mai 1699.

207. *A M. de la Broue.*

Avant, Monseigneur, que de répondre à votre lettre du 9 avril, que j'ai reçue à Meaux, j'ai voulu en communiquer selon votre ordre à M. d'Aguesseau, dont voici le sentiment. Il ne croit pas que le roi soit en état d'entrer dans cette construction. Le mieux, selon lui, que vous puissiez obtenir, est une imposition sur votre diocèse; encore la croit-il prématurée dans l'accablement où sont les peuples. Je ne crois pas que l'exemple de Blois nous serve beaucoup. L'évêché de Blois paraît au roi plus nécessaire qu'une simple translation de votre évêché à Maoserettes ; et de plus, M. de Chartres, en faveur de qui s'est faite cette érection, est le prélat du royaume le plus favorisé par les raisons que vous savez[1]. Quand après ces difficultés vous trouverez à propos de tenter la chose, vous devez dresser un placet au roi, en envoyer une copie à M. de Paris et une au P. de la Chaise, auxquels vous en écrirez. J'aiderai auprès de l'un et de l'autre, et dans l'occasion auprès du roi ; tout ce que je ferais au delà nuirait plutôt qu'il ne servirait, et au reste vous savez bien que la bonne volonté ne me manque pas.

Je parlai à M. d'Aguesseau du dessein de venir ici. Il me dit que vous aviez à y prendre garde, et qu'on avait mal tourné auprès du roi le séjour que vous y avez fait du temps de votre affaire. Voilà, Monseigneur, ce qui regarde vos intérêts particuliers, qui seront comme vous savez, toujours les miens.

Quant à l'affaire générale, vous voyez le tour qu'elle prend ; et si votre métropolitain ne vous a pas encore envoyé copie de la lettre circulaire que le roi écrit aux archevêques, celle que vous devez recevoir par M. l'abbé de Catelan vous instruira du tout. Vous voyez qu'on ne pouvait pas donner dans cette affaire un tour plus avantageux à la chose, plus honorable à l'Eglise, ni plus canonique. Il faut achever cette affaire avant que de penser à aucune instruction pour le peuple. En écrivant à présent, on semblerait vouloir harceler M. de Cambrai, qui joue, quoique assez sèchement, le personnage d'un homme soumis, et qu'on veut regarder comme tel, afin que l'affaire paraisse finie de son consentement. M. l'abbé de Catelan ne vous a pas laissé ignorer son mandement sur ce bref. On commence à répandre de petits écrits contre M. de Cambrai : on fait réimprimer sous mains quelques-uns de ses ouvrages contre moi. Dieu, qui a mené cette affaire à une conclusion si heureuse achèvera le reste. Le *motu proprio* n'arrêtera pas. Le parlement ne rejette cette clause que dans les affaires que l'on prétend, avec raison, qui se doivent faire à l'instance et réquisition du roi. Tel fut le bref d'érection de l'archevêché de Paris : cette clause n'empêcha pas l'effet du bref; mais il fut dit seulement qu'on n'y aurait point d'égard, et qu'une autre fois on exprimerait *ad Christianissimi Regis instantiam et requisitionem;* ce qui a été pratiqué dans les érections d'Albi et de Blois.

Je m'en retourne dans mon diocèse jusqu'au 13, qui est le jour de notre assemblée provinciale. On doit à la bonté et à la sagesse du roi tout ce qu'on fait dans cette affaire. M. de Paris y a servi l'Eglise très-utilement aussi bien que M. de Reims, qui sera député de la province à l'assemblée générale de 1700 ; ce qui semble le désigner président. J'ai toujours le même besoin et la même envie de vous voir, et je suis, comme vous savez, etc.

A Paris, ce 3 mai 1699.

208. *A son neveu.*

J'ai reçu votre lettre du 14 avril. Vous voyez à présent qu'on est content du bref tel qu'il est, et qu'on ne pense qu'à le publier avec toute la solennité possible.

Vous verrez par la lettre que M. le cardinal de Bouillon m'a écrite et par ma réponse dont je vous envoie copie, que vous n'avez qu'à vous présenter

1. Il était directeur de Madame de Maintenon.

chez lui, en faisant peut-être demander quand il l'aura pour agréable. Ne craignez rien du côté de la Cour.

Je vais à Meaux mercredi pour revenir lundi prochain, être mardi à l'archevêché, pour préparer l'assemblée, et la tenir le lendemain. Tout sera fait en un jour.

Il ne faut plus disputer sur la nature et l'effet du bref. Celui contre le *Missel* de Voisin, donné par Alexandre VII, n'a jamais été porté au parlement, ni les lettres patentes vues. On n'a eu en France aucun égard à ce bref; et l'on fut obligé, pour l'instruction des nouveaux catholiques, de répandre des milliers d'exemplaires de la messe en français.

Je suis très-content de la lettre que vous a écrite M. le prince de Monaco, et je souhaite qu'il arrive bientôt.

On a envoyé la lettre de cachet à M. de Cambrai, comme aux autres métropolitains, en le supposant soumis. Tâchez de désabuser le Pape et ses ministres de l'opposition qu'ils ont pour les livres qu'on pourrait publier sur la matière. Ceux qu'on imprime par inondation pour l'erreur pervertissent tous les esprits, si l'on se tait. Malgré les décisions prononcées dans les différents temps contre les faux dogmes, les Pères ont bien senti les dangers que couraient les peuples : aussi n'ont-ils cessé de les prémunir, en parlant en faveur de la vérité contre l'erreur.

Il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que j'aie fait supprimer un ouvrage composé contre le *Problème*. Je vois bien ce qu'on veut dire. On a déguisé une vieille affaire de trois ans, et qui n'était rien[1]. Si l'on savait tout, on verrait que je sers l'Eglise dans les choses qu'on ne sait pas plus que dans celles qu'on sait. Cela soit dit entre nous et pour nous seuls : *Retribuetur vobis in resurrectione justorum.* J'embrasse M. Phelippeaux.

Soyez un peu attentif à ce qui se passe sur l'édition bénédictine de saint Augustin. Ayez soin de votre santé, et pensez au retour, aussitôt après l'arrivée de M. l'ambassadeur. Vous avez bien raison de vous affliger : vous trouverez un grand vide dans la maison : Dieu est tout.

A Paris, ce 4 mai 1699.

209. *Au même.*

J'ARRIVE de Meaux, et je reçois votre lettre du 21 avril. Je suis bien aise que le Pape soit content : il le sera encore davantage, quand il verra ce qui a été fait et ce qui se fera. M. de Cambrai a convoqué son assemblée provinciale pour le 25, comme M. de Reims pour le 24 ; la nôtre est pour mercredi.

Ce qu'on appelle l'adresse aux évêques, dans une bulle, c'est la clause : *Mandantes venerabilibus Fratribus nostris patriarchis*, *archiepiscopis*, etc., ce qui saisit les évêques et les rend exécuteurs du décret ou de la bulle. C'est la manière de procéder la plus canonique et la plus exécutoire; mais elle n'est pas universelle, c'est-à-dire dans toutes les bulles.

Le P. Dez nie en effet qu'il ait jamais approuvé le livre de M. de Cambrai : il avoue qu'il était neutre, et rien de plus, dans cette affaire. Vous avez vu par mes précédentes ce que m'a écrit M. le cardinal de Bouillon, et la réponse que j'ai faite. On ne parle point que M. de Monaco soit en état de partir sitôt. Ainsi s'il n'arrive pas à la fin du mois, vous ne pouvez vous dispenser de partir, étant important de ne nous pas arrêter davantage à Rome après l'affaire conclue.

Tout le monde juge ici, comme le cardinal Casanate, que M. de Cambrai est plus soumis à l'extérieur que persuadé. Mais on veut et on doit accepter sa soumission telle qu'elle est, afin que ce soit une affaire finie.

Je suppose que vous établirez à Rome pour ce qui regardera votre indult et autres choses occurrentes, une bonne correspondance. N'oubliez pas d'assurer de mes respects et de ma vénération le cardinal Casanate, et ne revenez pas sans me rapporter la bénédiction particulière du Pape, après avoir assuré Sa Sainteté de ma dévotion et des vœux continuels que je fais pour sa santé.

On n'a rien vu ici du vœu du cardinal de Bouillon. Tout cela n'est qu'illusion et amusement, et on le voit bien.

A Paris, ce 11 mai 1699.

210. *Au même.*

J'AI reçu votre lettre du 28 avril. Le Pape a trop de bonté pour moi, et vous ne sauriez trop lui marquer ma vive et profonde reconnaissance.

M. le prince de Vaïni m'a fait voir ce matin dans une lettre de M. l'abbé Péquigny, les sentiments qu'il vous a fait l'honneur de vous expliquer. Ne partez pas, je vous prie, sans me procurer l'amitié d'un si galant homme, si bien intentionné et si savant.

Je me doutais bien qu'on sentirait à Rome la sécheresse de M. de Cambrai, comme on la sent ici. Il est beau au Pape d'avoir dit qu'il sent mieux qu'il ne s'explique, et nous le voulons entendre ainsi pour le bien de la paix ; mais nous serons secrètement attentifs à ses démarches.

Je vous envoie à toutes fins le procès-verbal de notre assemblée, avant qu'il s'imprime. Tenez-le fort caché : ne le montrez à qui que ce soit qu'à M. Phelippeaux, et qu'il n'en sorte de vos mains aucune copie. J'espère qu'il fera honneur à notre métropolitain et à la province. Entre nous, on y a adouci bien des choses. Outre les fautes de copistes, on y a encore changé des expressions, qu'on n'a pas eu le loisir d'y insérer : suppléez à tout. Vous voyez la lettre de M. Giori, qui donne sujet à la mienne. Pour votre départ, quand il ne tiendra qu'à attendre quelque huit ou quinze jours pour voir à Rome M. l'ambassadeur, j'y consens; sinon je remets à votre prudence d'engager l'affaire de votre indult, et d'en venir attendre ici l'événement par le secours de M. de Monaco. J'ai lu ce matin toute votre lettre à M. de Paris, à Conflans, d'où je viens.

J'avais tant de choses à vous écrire la dernière fois, que l'affaire des Bénédictins m'a échappé[1]. Elle fait pourtant grand bruit parmi les savants. M. de Chartres a paru prévenu contre eux. J'ai tâché de l'apaiser un peu.

1. L'affaire de l'*Avertissement sur le livre des Réflexions morales.*

1. Au sujet de la nouvelle édition de saint Augustin.

Vous aurez les lettres que vous souhaitez pour les Cours de Modène et de Savoie.

Votre conversation avec le Pape sur Madame de Maintenon, est considérable : il en sera fait mention. Je vais samedi à Versailles : on est à Marly jusqu'à ce temps-là. On ne peut trop marquer l'obligation qu'on a ici à M. le nonce.

Le *Télémaque* de M. de Cambrai, c'est sous le nom du fils d'Ulysse, un roman instructif pour Monseigneur le duc de Bourgogne. Il partage les esprits : la cabale l'admire; le reste du monde trouve cet ouvrage peu sérieux pour un prêtre. Bonsoir, bon retour.

N'oubliez pas à Florence de faire souvenir Monseigneur le grand-duc qu'il m'a fait l'honneur de me promettre son portrait et ceux de sa sérénissime famille, pour orner mon cabinet de Germigny avec ceux de mes maîtres.

A Paris, ce 18 mai 1699.

211. *Au même.*

J'ai reçu votre lettre du 5; je la lus hier à M. de Paris, qui en a rendu compte à la Cour. On est étonné de trois mots de la lettre de M. de Cambrai au Pape : *Innocentiam*, *probra*, *explicationes*. M. de Cambrai pourrait dire ailleurs tout ce qu'il voudrait, sans que nous songeassions un moment à nous en plaindre, désirant autant qu'il nous est possible de ne donner à ce prélat aucune occasion d'exciter de nouveaux troubles. Mais aujourd'hui qu'il nous attaque devant le Saint-Siége, si l'on ne nous fait pas justice, nous ne pouvons nous taire sans nous confesser coupables.

Innocentiam. Nous n'accusons point ses mœurs; à Dieu ne plaise. Il n'en a pas même été question, mais de sa seule doctrine. Or si sa doctrine est innocente, que devient le bref? C'est le Saint-Siége et son décret qu'on attaque, et non pas nous.

Probra. Quels outrages avons-nous faits à M. de Cambrai? Tout ce que nous avons dit contre sa doctrine et contre son livre, est de mot à mot ce qui est porté dans la constitution. Si nous avons dit que le livre était plein d'erreurs, portant à de pernicieuses pratiques, capables d'induire à des doctrines déjà condamnées, telles que celles des béguards, de Molinos, des quiétistes et de Madame Guyon, la bulle dit-elle autre chose?

Quand il nous a forcés, par ses reproches les plus violents et les plus amers, à découvrir la source du mal, on a démontré son attachement insensé pour une femme trompeuse et fanatique; mais seulement par rapport à l'approbation qu'il donnait à sa spiritualité, à sa doctrine et à ses livres, qui ne respiraient que le quiétisme. Peut-on excuser les efforts qu'il a faits pour la justifier? Veut-on laisser établir qu'un livre plein d'erreurs, selon toute la suite de son texte, ait été fait avec une bonne intention? C'est une excuse inouïe, inventée exprès pour mettre à couvert Madame Guyon, et pour se mettre à couvert lui-même par le même principe.

Explicationes. Si elles sont justes, si elles conviennent au livre, le Saint-Père a mal condamné le livre *in sensu obvio*, *ex connexione sententiarum*, etc., etc. Il ne faut que brûler le bref, si ces explications sont reçues.

Indépendamment de cela, on est prêt à faire voir dans les explications du prélat autant et d'aussi grandes erreurs que dans son livre même.

Cependant si l'on lui passe toutes ces excuses mises par lui-même sous les yeux du Pape, et si on le loue, c'est les approuver. Tout l'univers publiera qu'on laisse la liberté à M. de Cambrai de se plaindre des injustices et des opprobres qu'on lui a faits, comme si nos accusations étaient des calomnies, et toutes ses excuses justes et légitimes, puisque le Pape les ayant vues, non-seulement n'en aura rien dit, mais encore aura comblé l'auteur de louanges.

Ce serait là véritablement *novissimus error pejor priore*. On espère que le même esprit qui a présidé aux congrégations précédentes, empêchera qu'on n'affaiblisse ce qui y a été fait.

Ajoutons encore *ærumnas*. Est-ce un si grand malheur d'être repris de ses erreurs? M. de Cambrai ne se plaint que de la correction, en évitant d'avouer sa faute. Si l'on passe cela à Rome, et si celui qui avance de telles choses n'en remporte que des louanges, il se trouvera non-seulement mieux traité que les défenseurs de la vérité, mais encore honoré par le Saint-Siége, pendant que les autres demeureront chargés du reproche d'être des calomniateurs.

Dieu détournera ce malheur. On ne dira rien ici : on attendra dans la ferme espérance que Rome, assistée d'en-haut, ne se démentira pas et n'affaiblira pas son propre ouvrage.

Quant à la manière dont nous avons procédé pour l'acceptation du bref, on trouve dans saint Antonin, parlant des décrets apostoliques, qu'ils ont été *acceptata*, *examinata et approbata;* ce qui est plus que nous n'avons voulu dire.

On trouve dans le même auteur, qui n'est pas suspect à Rome, sur le *motu proprio*, que c'était le terme dont on se servait, lorsque le Pape parlait comme docteur particulier. Cette formule est très-nouvelle : jamais elle n'a été usitée en cas pareil; et néanmoins nous recevons par respect un décret où cette clause se trouve.

Tenez pour certain que le bref d'Alexandre VII, sur la traduction du Missel, n'a jamais été appuyé de ce qui s'appelle lettres patentes, ni porté au Parlement.

Au surplus il suffit de voir l'intitulation au nom du Pape et sa décision faite avec la pleine autorité de son conseil, confirmée par le jugement des Eglises particulières, pour reconnaître que de droit on y doit toute obéissance. Voilà les maximes dont la France ne se départira jamais.

J'espère demain entretenir ici M. le nonce.

Madame des Ursins mande des merveilles de vous.

S'il ne tient qu'à attendre un peu pour voir M. l'ambassadeur, je suis d'avis que vous l'attendiez. Je suis bien aise, à cela près, que vous vous disposiez à partir le 8 de juin. J'embrasse M. Phelippeaux. Il me tarde bien de vous voir tous les deux.

Je viens d'écrire à Madame la princesse, pour lui demander des lettres pour la Cour de Modène[1];

1. L'abbé Bossuet avait demandé des lettres de recommandation pour les Cours d'Italie.

et j'espère que Madame de Hanovre d'elle-même voudra bien se souvenir un peu de moi, et des bontés dont m'honorait Madame la princesse Palatine sa mère.

A Versailles, ce 25 mai 1699.

212. *Au même.*

Selon l'ordre de votre lettre du 6, j'adresse ce paquet à M. Dupré à Florence, et je lui écris pour le supplier de l'avoir agréable.

Nous attendons avec impatience le bref à M. de Cambrai; et nous croyons que ceux qui le dresseront auront égard à l'utilité de l'Eglise et à la dignité du Saint-Siége, plus qu'à quelque petite complaisance qui ne ferait qu'enorgueillir un esprit superbe, et donner des forces à un parti tombé.

On est ici fort content du procès-verbal de l'assemblée de Reims, que je vous envoie. Mais j'aimerais encore mieux vous pouvoir envoyer celui de Cambrai, où M. de Saint-Omer ayant proposé, comme Paris et Reims, la suppression de tous les livres faits en défense de celui des *Maximes*, M. de Cambrai s'y est opposé de toute sa force par de méchantes raisons, et s'est vu contraint de prononcer à la pluralité des voix, en énonçant que c'était contre son avis que le roi serait supplié de supprimer tous ses livres. On voit par le peu de crédit qu'il a eu dans sa province, combien peu il trouvera de complaisance dans les autres. Assurément il n'a et n'aura pas pour lui un seul évêque. M. d'Arras a voulu en quelque sorte éluder l'acceptation, par des sentiments opposés à ceux de tout le reste des évêques : mais enfin elle a passé dans le fond ; et voilà déjà quatre provinces, c'est-à-dire celle de Toulouse, qui a commencé, et celles de Paris, de Reims et de Cambrai, uniformes.

M. de Saint-Omer et M. de Tournai ont fait expliquer M. de Cambrai sur sa soumission plus qu'il n'avait fait encore; et quoiqu'on l'eût pu pousser davantage, on a mieux aimé pour le bien de la paix à la fin demeurer content. Il continue à se renfermer et à travailler, on ne sait à quoi. Pour moi je pars vendredi pour mon diocèse. J'y passerai les fêtes avec l'octave du Saint-Sacrement.

Quoi qu'on fasse, nous ne dirons rien sur ce qu'écrit M. de Cambrai de son innocence, des outrages qu'il prétend avoir reçus et de ses explications. C'est lui qui nous agace de gaieté de cœur; mais nous voulons être les plus sages, et le traiter avec toute sorte d'honnêteté et de douceur. On m'assure que sur le *probra*, qui dans le fond attaque plus le bref que nous, puisque nous n'avons rien dit de son livre que ce que le Saint-Siége en a décidé, il a dit qu'il m'avait en vue, lorsqu'il écrivait ce mot, parce que je l'ai nommé *le Montan de la Priscille*. Mais je me suis assez expliqué. Ni Eusèbe de Césarée, et les auteurs qu'il cite, ni saint Epiphane, ni saint Jérôme, ni saint Augustin, ni Philastrius, n'accusent Montan d'autre commerce avec les fausses prophétesses, que de celui d'une fausse spiritualité. Au surplus je lui ai fait faire des honnêtetés depuis la censure, auxquelles il n'a pas répondu un seul mot. D'autres personnes ont voulu s'entremettre entre ses amis et moi : j'ai répondu très-honnêtement, comme je ferai toujours.

Le P. de la Ferté a été relégué à Blois, avec défense de prêcher, à ce qu'on prétend, pour avoir parlé en chaire très-ouvertement contre le roi et Madame de Maintenon.

J'embrasse M. Phelippeaux. Venez vite. Ma santé est bonne, Dieu merci.

A Paris, ce 1er juin 1699.

213. *Au même.*

Je continue à vous écrire par Florence, quoique je pense que pour avoir l'honneur de voir M. l'ambassadeur, vous serez à Rome plus longtemps que vous ne pensiez. Vous avez vu par mes précédentes le résultat de l'assemblée de Cambrai, où cet archevêque a prononcé à la pluralité des voix que le roi serait supplié de supprimer ses écrits. Il a voulu spécifier qu'il prononçait ainsi contre son avis. Quant à sa soumission, il y aurait beaucoup de choses à dire; mais on a voulu être content, et ne prendre pas garde si les discours étaient bien suivis. On a été étonné de M. d'Arras, qui, seul de tous les évêques de France, a témoigné ne pas approuver ce que disent tous les autres du royaume, quoiqu'il soit pris de mot à mot des procès-verbaux des assemblées du clergé.

Nous vous attendons avec impatience. Je ne sais si je vous ai mandé la mort funeste de l'abbé de la Chatre par une chute de carrosse. Sa charge est donnée à l'abbé de Sourches.

A Meaux, ce 7 juin 1699.

214. *Au même.*

Je n'ai reçu que ce matin votre lettre de Rome, du 19 mai. Nous avons vu le bref adressé à M. de Cambrai le 12 mai, en réponse à la lettre de ce prélat, qui accompagnait son mandement. Ainsi il n'est fait nulle mention de celle du 4 avril, qui le promettait seulement, et que vous m'avez envoyée. Il faut qu'on ait jugé que la seconde lettre était plus digne de réponse que celle où il était parlé de l'*innocence*, etc. Le temps peut-être nous en instruira davantage. Le bref, tel qu'il est, ne dit rien du tout dont M. de Cambrai puisse tirer avantage. Il est fort sec, et ne loue précisément que son obéissance et sa soumission à vouloir être instruit, et recevoir la parole de vérité de l'Eglise mère et maîtresse.

Si l'on a quelque jalousie à Rome de l'autorité qu'on donne aux évêques, elle pourra augmenter, lorsqu'on verra la manière dont elle a été exercée : mais enfin on n'a fait que répéter ce qui avait été pratiqué par nos prédécesseurs. M. le nonce a paru content. Il ne m'a point dit qu'il eût ordre de parler en votre faveur à cette Cour, ni de témoigner qu'on fût content de vous en celle de Rome. Il m'a seulement promis d'en parler dans l'occasion, sans me dire qu'il en eût ordre, et m'a fait mille remercîments de la manière dont vous vous étiez exprimé à son sujet auprès de Sa Sainteté et de ses ministres.

Je vous envoie à toute fin le procès-verbal de Cambrai : vous devez avoir reçu le nôtre. M. de Reims vous a envoyé le sien. Vous y verrez bien exprimé que le consentement des évêques aux constitutions apostoliques, est réellement un acte d'autorité qui exclut l'obéissance aveugle, qui ne

convient à personne, et encore moins à ceux qui sont par leur caractère docteurs de l'Eglise. N'entrez point dans tout ce détail, et assurez seulement en général que les évêques ont intention de rendre au Saint-Siége le respect qui lui est dû. On ne fera pas seulement semblant ici qu'on craigne d'avoir déplu pour peu que ce soit.

A Meaux, ce 8 juin 1699.

Mémoire de Bossuet à Louis XIV.

La peine de M. le cardinal de Bouillon et des autres amis de M. de Cambrai, à voir l'abbé Bossuet à Rome en état de nous avertir de ce qui se passait, a paru par trop d'endroits pour n'être pas remarquée. On se servit, pour l'intimider et l'obliger à sortir de Rome, de la noire calomnie dont les inventeurs ont été si visiblement confondus par le témoignage de tout Rome. Depuis, dans le temps qu'on voulait, non pas hâter, mais étrangler et précipiter l'affaire, M. le cardinal de Bouillon a mandé que l'abbé Bossuet proposait des retardements, ce qui ne s'est pas trouvé véritable; et on ne répète pas ce qu'il a eu à essuyer de mauvais offices, pour les soins qu'il a eus de nous avertir.

Ce n'était pas par curiosité que nous désirions d'être informés; c'était pour en rendre compte au roi, et parce que ces avis fidèles donnaient le moyen de prévenir les difficultés, qui naissaient à chaque pas dans cette affaire.

Quand le jugement a paru, il n'était pas moins nécessaire que nous fussions bien instruits des dispositions de la Cour de Rome, parce qu'il fallait les savoir pour prendre des mesures justes dans l'exécution. Ainsi l'abbé Bossuet nous dépêcha selon sa coutume; et à cette dernière occasion, ce fut M. de Madot, un de ses amis, qui vint nous apporter la nouvelle.

M. le cardinal de Bouillon éclata à cette fois avec emportement, et ses amis répandirent à Rome qu'il ferait assassiner ce gentilhomme, s'il osait jamais y retourner. Mais n'osant dire qu'il lui sût si mauvais gré d'être parti à la prière de l'abbé Bossuet pour nous apporter les nouvelles, il prit pour prétexte de son indignation que ce gentilhomme avait promis d'arriver à Paris avant le courrier que ce cardinal dépêchait au roi : à quoi non-seulement on n'avait point songé, mais on ne pouvait même pas le faire, puisque M. de Madot n'était parti que quinze ou vingt heures après ce courrier dépêché au roi. Ainsi cette circonstance ajoutée au fait, n'était que le prétexte du véritable sujet de la colère de M. le cardinal, qui en effet était fâché qu'on nous avertît.

Ce gentilhomme retourné à Rome le 22 de mai, alla dîner chez l'abbé Bossuet, qui le mena chez le P. Roslet, minime, à qui il avait des lettres à rendre de M. l'archevêque de Paris, et de là sur le soir chez Madame la princesse des Ursins, où se trouvent tous les Français, et dont il est serviteur.

Cependant M. le cardinal de Bouillon ayant voulu croire que l'abbé Bossuet le logeait chez lui, ce qui n'était pas, puisqu'il avait un autre logis arrêté, a fait à cet abbé l'affront de lui envoyer sous le nom de conseil l'ordre dont on a joint la copie; et pour le faire avec tout l'éclat qu'il souhaitait, il fit chercher partout Rome M. Poussin, secrétaire de l'ambassade, à qui il commanda devant douze ou quinze personnes de trouver, à quelque heure que ce fût, l'abbé Bossuet, pour lui faire savoir ce qu'il lui prescrivait avec tant de hauteur et de menaces.

Le lendemain l'abbé Bossuet se rendit chez M. le cardinal pour lui représenter, avec le respect dont il n'a jamais manqué envers lui, qu'il aurait pu lui épargner l'affront de lui envoyer un tel ordre avec tant d'éclat, puisqu'il était vrai qu'il n'avait jamais logé M. de Madot, et qu'il n'avait point à en répondre. Voilà pour ce qui regarde l'abbé Bossuet.

Pour ce qui touche M. de Madot, c'est un malheureux gentilhomme, qui ayant toujours été avec honneur dans le service, s'est vu contraint de se réfugier à Rome depuis trois ou quatre ans pour une rencontre qu'on a qualifiée de duel, en attendant qu'il pût se justifier et rentrer dans les bonnes grâces du roi.

Il n'a jamais voulu prendre de parti avec les ennemis de son maître, et s'est donné à la fin à M. le grand-duc, jusqu'à ce qu'il ait le bonheur d'éclaircir sa malheureuse affaire. Dans la peine de trouver quelqu'un qui se chargeât des dépêches de l'abbé Bossuet, il avait été obligé de le dépêcher. Il est demeuré sous un autre nom chez l'évêque de Meaux, et n'a vu que M. le cardinal de Janson, qui le connaissait de Rome comme un homme de mérite, et M. l'archevêque de Paris, sur qui l'évêque de Meaux s'est reposé pour dire sur ce sujet à Sa Majesté ce qu'il trouverait nécessaire.

Il est demeuré à Rome quatre ou cinq jours seulement, pour quelques affaires dont il était chargé. Si M. le cardinal de Bouillon, comme ministre du roi, lui eût ordonné de partir plus tôt, il l'eût fait; car il a trouvé moyen de lui faire dire qu'il serait parti à l'instant, toujours prêt à respecter jusqu'à l'ombre de l'autorité de son roi. Cet ordre lui étant refusé, il n'a pas jugé à propos de s'ébranler des menaces; et ses affaires finies dans le moins de temps qu'il a pu, il s'est rendu à Florence aux ordres de M. le grand-duc. M. le cardinal continue à le poursuivre dans cette Cour, et le menace de le perdre auprès de ce prince, ne voulant laisser aucun asile à un malheureux dont tout le crime est de nous avoir apporté des nouvelles, que nous avions raison de souhaiter.

Cependant on peut assurer qu'il est homme de cœur et de service, bien connu pour tel par les plus honnêtes gens de la Cour, parmi lesquels je nommerai M. de Chaseron, qui en a parlé avec distinction.

L'évêque de Meaux espère que Sa Majesté, daignant écouter ces faits, n'improuvera pas la conduite de l'abbé Bossuet, et qu'il paraîtra que les menaces de M. le cardinal de Bouillon ne sont ni justes ni généreuses; que ses hauteurs sont à contre-temps, et, si on ose ajouter ce mot, un peu petites.

12 juin 1699.

215. *A Madame de Maintenon.*

M. le marquis de Torci a été instruit par M. le cardinal de Bouillon, des honnêtetés qu'il a faites à l'évêque de Meaux sur le sujet de l'abbé Bossuet. C'est pourquoi on a été obligé de l'instruire de cette affaire, afin qu'il en pût rendre compte à Sa Majesté. Mais on a cru qu'on devait ici circonstancier davantage les choses, afin qu'il vous plût, Madame, prévenir plus efficacement les mauvais offices.

A Meaux, le 12 juin 1699.

216. *A son neveu.*

Votre lettre du 2 m'a été envoyée ce matin par un exprès de votre frère, par qui je réponds. Plus Rome est raisonnable, plus je souhaite qu'on la ménage et qu'on en conserve l'autorité, où consiste le salut, et le soutien de l'Eglise et de la catholicité.

J'attends avec impatience le succès de votre indult. Les lettres que m'ont écrites sur ce sujet-là M. le cardinal Panciatici et M. le cardinal de Casanate en réponse aux miennes, sont très-obligeantes, particulièrement celle du dernier.

Je suis ravi de la réponse de M. le grand-duc sur le sujet de M. de Madot[1]. J'ai instruit amplement sur cette affaire, et j'ai envoyé des mémoires

1. Le grand-duc avait répondu qu'il garderait à son service M. de Madot, sur la recommandation de l'évêque de Meaux et de l'archevêque de Paris.

les plus circonstanciés que j'ai pu par les voies les plus efficaces.

Je ferai savoir les nouvelles de cet ordinaire à M. de Paris; il a eu quelques accès de fièvre, dont le quinquina l'a défait. Pour moi je suis ici pour l'octave à mon ordinaire. Je continue à prendre les bains que j'ai commencés à Germigny, il y aura demain huit jours, et j'y retournerai les achever, s'il plaît à Dieu. Ils me font fort bien et on les a crus nécessaires pour guérir à fond une manière d'érysipèle, qui me tient depuis environ deux mois, sans aucune incommodité considérable, sans m'ôter ni l'appétit ni le sommeil. J'ai fait la procession à l'ordinaire et sans aucune peine. Je demeure fort en repos et ne songe qu'à vivre avec un bon régime, et qu'à me rétablir entièrement. Il n'y paraît rien au dehors. Votre présence achèvera.

Vous avez bien fait de parler au Pape comme vous avez fait. Je rendrai compte de tout, et M. le cardinal de Bouillon vous doit être fort obligé. Il ne paraît pas à la Cour qu'on prenne grande part à son démêlé avec l'ambassadeur de l'empereur, dont on sait les causes; et on s'en explique presque publiquement.

A Meaux, ce 20 juin 1699.

217. *Au même.*

J'ai reçu vos lettres de Rome, du 27 et du 29, par des courriers extraordinaires, et depuis par l'ordinaire celle du 23. Selon celle du 29, vous devez être parti le lendemain. M. de Monaco n'avait pas encore reçu ma lettre que vous lui avez rendue. Il promettait d'agir pour votre indult le plus efficacement qu'il lui serait possible, et parlait très-obligeamment pour vous à M. le marquis de Torci.

Je me réjouis avec vous du plaisir que vous avez eu d'embrasser M. le comte de Brionne, qui vous aura procuré une bonne réception dans la Cour de Turin. Je n'en puis point douter, après la manière obligeante dont Madame la duchesse de Bourgogne a bien voulu écrire de vous et de moi. Cette princesse est toujours la merveille et les délices de la Cour : elle croît sensiblement, et on est ravi de la voir. Je pars demain pour Meaux, où quelques affaires m'appellent. J'embrasse M. Phelippeaux.

A Paris, 12 juillet 1699.

218. *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.*

Monsieur de Séez, votre cher évêque, se charge, mon révérend Père, de vous envoyer avec cette lettre un exemplaire de la *Relation* sur l'affaire de Cambrai, et un de la censure de notre assemblée. Je ne doute pas que vous ne rendiez grâces à Dieu de nous avoir inspiré ces deux choses, qui seront, s'il plaît à Dieu, utiles à l'Eglise. Il me resterait une chose à faire, qui serait la consolation de vous aller voir ; mais je crains d'être privé cette année de cette joie par le besoin que j'ai d'aller chez moi, après quatre mois d'absence, sans presque avoir eu le temps de pourvoir aux affaires de mon diocèse. Aimez-moi toujours, mon révérend Père, et soyez persuadé de mon inviolable attachement à votre personne et à la sainte maison.

A Saint-Germain, ce 16 septembre 1700.

OPUSCULES DIVERS.

TRAITÉ DE LA CONCUPISCENCE,

OU

EXPOSITION DE CES PAROLES DE SAINT JEAN :

N'aimez pas le monde, ni ce qui est dans le monde, etc. (*I. Joan.*, II, 15, 16, 17).

CHAPITRE PREMIER.

Paroles de l'apôtre saint Jean contre le monde, conférées avec d'autres paroles du même apôtre, et de Jésus-Christ. Ce que c'est que le monde, que cet apôtre nous défend d'aimer.

N'aimez *pas le monde, ni ce qui est dans le monde. Celui qui aime le monde, l'amour du Père n'est pas en lui; parce que tout ce qui est dans le monde, est concupiscence de la chair, et concupiscence des yeux, et orgueil de la vie : laquelle concupiscence n'est pas du Père, mais elle est du monde. Or le monde passe, et la concupiscence du monde passe* avec lui : *mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement*[1].

1. *I. Joan.*, II, 15, 16, 17.

Les dernières paroles de cet apôtre nous font voir que le monde, dont il parle ici, sont ceux qui préfèrent les choses visibles et passagères aux invisibles et aux éternelles.

Il faut maintenant considérer à qui il adresse cette parole. Et pour cela il n'y a qu'à lire les paroles qui précèdent celles-ci : *Je vous écris, mes petits enfants, que tous vos péchés vous sont remis au nom de Jésus-Christ. Je vous écris, pères, que vous avez connu celui qui est dès le commencement,* celui qui est le vrai Père de toute éternité. *Je vous écris, jeunes gens,* qui êtes au commencement de votre jeunesse, *que vous avez surmonté le mauvais; je vous écris, petits enfants, que vous avez reconnu votre Père : je vous écris, jeunes gens,* qui êtes dans la force de l'âge, *que vous êtes courageux, et que la parole de Dieu est en vous, et que vous avez vaincu le mauvais*[1]. A quoi il ajoute aussitôt après : *N'aimez pas le monde*, et le reste que nous venons de rapporter.

Cela est conforme à ce que dit le même apôtre au commencement de son Évangile, en parlant de Jésus-Christ : *Il était dans le monde, et le monde a*

1. *I. Joan.*, II, 12, 13, 14.

été fait par lui, et le monde ne l'a point connu[1]. Et la source de tout cela est dans ces paroles du Sauveur : Je vous *donnerai l'Esprit de vérité*, *que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le veut pas, et ne le reçoit pas, et ne le connaît pas*[2]; ou il ne sait pas qui il est. Et encore : *Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï le premier. Si vous eussiez été du monde, le monde aimerait ce qui est à lui : mais parce que vous n'êtes pas du monde, et que je vous ai élus du milieu du monde*, je vous en ai tirés, *c'est pour cela que le monde vous hait*[3].

Et encore : *Vous aurez de l'affliction dans le monde : mais prenez courage; j'ai vaincu le monde*[4]. Et enfin : *J'ai manifesté votre nom aux hommes que vous avez tirés du monde pour me les donner*[5]... *Je ne prie pas pour le monde, mais pour ceux que vous m'avez donnés, parce qu'ils sont à vous*[6]... *Je ne suis plus dans le monde*, je retourne à vous; et l'heure d'aller à vous est arrivée : *pour eux ils sont dans le monde; mais pour moi je viens à vous*[7]... *Je leur ai donné votre parole : et le monde les a haïs; parce qu'ils ne sont pas du monde : et je ne suis pas du monde. Je ne vous prie pas de les tirer du monde, mais de les garder du mal*, ou de les garder du mauvais. *Ils ne sont pas du monde, comme je ne suis pas du monde. Sanctifiez-les en vérité*[8]... *Mon Père juste, le monde ne vous connaît pas : mais moi je vous connais; et ceux-ci ont connu que vous m'avez envoyé*[9].

Toutes ces paroles de notre Sauveur font voir que tous ceux qui font profession d'être ses disciples, sont tirés du monde; parce qu'ils sont sanctifiés en vérité : que la parole de Dieu est en eux, qu'ils le connaissent, pendant que le monde ne le connaît pas, et qu'ils connaissent Jésus-Christ, le suivent et l'imitent. La vie du monde est donc la vie éloignée de Dieu et de Jésus-Christ : et la vie chrétienne, la vie des disciples de Jésus-Christ, est la vie conforme à sa doctrine et à ses exemples.

C'est ce que saint Jean nous explique plus en détail par ces tendres paroles : *Mes petits enfants*, jeunes et vieux, *je vous l'écris*, je vous le répète, *n'aimez pas le monde;* n'aimez pas ceux qui s'attachent aux choses sensibles, aux biens périssables : ne les aimez point dans leur erreur; ne les suivez point dans leur égarement : aimez-les pour les en tirer, comme Jésus-Christ a aimé ses disciples qu'il a tirés du milieu du monde, du milieu de la corruption, mais gardez-vous bien de les aimer comme amateurs du monde, d'entrer dans leur commerce, dans leur société, dans leurs maximes, et d'imiter leurs exemples; parce qu'il n'y a parmi eux que corruption. Et en voici les trois sources : c'est *qu'il n'y a dans le monde que concupiscence de la chair, que concupiscence des yeux, et orgueil de la vie*, qui sont toutes choses trompeuses, inconstantes, périssables, et qui perdent ceux qui s'y attachent. Je le crois, il est ainsi; c'est le Saint-Esprit qui l'a dit par la bouche d'un apôtre : mais il faut encore tâcher de l'entendre, afin de haïr le monde avec plus de connaissance.

1. *Joan.*, I, 10. — 2. *Idem*, XIV, 17. — 3. *Ibid.*, XV, 18, 19. — 4. *Ibid.*, XVI, 33. — 5. *Ibid.*, XVII, 6. — 6. *Ibid.*, 9. — 7. *Ibid.*, II. — 8. *Ibid.*, 14, 15, 16, 17. — 9. *Ibid.*, 25.

CHAPITRE II.

Ce que c'est que la concupiscence de la chair : combien le corps pèse à l'âme.

La concupiscence de la chair est ici d'abord l'amour des plaisirs des sens : car ces plaisirs nous attachent à ce corps mortel, dont saint Paul disait : *Malheureux homme que je suis! qui me délivrera du corps de cette mort*[1]*?* et nous en rendent l'esclave. Ce qui fait dire au même saint Paul : *Qui m'en délivrera?* qui m'affranchira de sa tyrannie? qui en brisera les liens? qui m'ôtera un joug si pesant?

Les pensées des mortels sont timides et pleines de faiblesse, *et nos prévoyances incertaines, parce que le corps qui se corrompt appesantit l'âme, et que notre demeure terrestre opprime l'esprit, qui est fait pour beaucoup penser : et la connaissance même des choses qui sont sur la terre nous est difficile. Nous ne pénétrons qu'à peine et avec travail les choses qui sont devant nos yeux; mais pour celles qui sont dans le ciel, qui de nous les pénétrera*[2] *?*

Le corps rabat la sublimité de nos pensées, et nous attache à la terre, nous qui ne devrions respirer que le ciel. Ce poids nous accable; *et c'est là cet empêchement qui a été créé pour tous les hommes* après le péché, *et le joug pesant qui a été mis sur tous les enfants d'Adam, depuis le jour qu'ils sont sortis du sein de leur mère, jusqu'à celui où ils rentrent, par la sépulture, à la mère commune, qui est la terre*[3]. Ainsi l'amour des plaisirs des sens, qui nous attache au corps, qui par sa mortalité est devenu le joug le plus accablant que l'âme puisse porter, est la cause la plus manifeste de sa servitude et de ses faiblesses.

CHAPITRE III.

Ce que c'est, selon l'Ecriture, que la pesanteur du corps, et qu'elle est dans les misères et dans les passions qui nous viennent de cette source.

Ce joug pesant, qui accable les enfants d'Adam, n'est autre chose, comme on vient de voir, que les infirmités de leur chair mortelle, lesquelles l'*Ecclésiastique* raconte en ces termes : *Ils ont les inquiétudes, les terreurs d'un cœur* continuellement agité, *les inventions de leurs espérances* trompeuses et trop engageantes, *et le jour* terrible *de la mort.* Tous ces maux sont répandus sur tous les hommes, *depuis celui qui est assis sur le trône, jusqu'à celui qui couche sur la terre et dans la poussière* par sa pauvreté, *ou sur la cendre* dans son affliction et dans sa douleur : *depuis celui qui est revêtu de pourpre, et qui porte la couronne, jusqu'à celui qui est habillé du linge le plus grossier. La fureur, la jalousie, le tumulte* des passions, *l'agitation de l'esprit, la crainte de la mort, la colère et les longs tourments qu'elle nous attire par sa durée, les querelles*, et tous les maux qui les suivent, tout cela se répand partout. *Dans le temps du repos et dans le lit, où on répare ses forces par le sommeil*, le trouble nous suit, *les songes pendant la nuit changent nos pensées : nous goûtons pendant un moment un peu de repos qui n'est rien; et tout d'un coup il nous vient des soins, comme dans le jour, par les songes : on est troublé dans les visions*

1. *Rom.*, VII, 24. — 2. *Sap.*, IX, 14, 15, 16. — 3. *Eccli.*, XL, 2.

de son cœur, comme si l'on venait d'éviter les périls d'un jour de combat : dans le temps où l'on est le plus en sûreté, on se lève comme en sursaut, et on s'étonne d'avoir eu pour rien tant de terreur. Tous ces troubles sont l'effet d'un corps agité et d'un sang ému, qui envoie à la tête de tristes vapeurs : *c'est pourquoi ces agitations*, tant celles des passions que celles des songes, *se trouvent dans toute chair, depuis l'homme jusqu'à la bête, et se trouvent sept fois davantage sur les pécheurs*, où les terreurs de la conscience se joignent aux communes infirmités de la nature. *A quoi il faut ajouter les morts violentes, le sang répandu, les combats, l'épée, les oppressions, les famines, les mortalités, et tous les autres fléaux de Dieu. Toutes ces choses*, qui, dans l'origine ne se doivent pas trouver parmi les hommes, *ont été créées pour la punition des méchants, et c'est pour eux qu'est arrivé le déluge.* Et la source de tous ces maux, *c'est que tout ce qui sort de la terre, retourne à la terre, comme toutes les eaux viennent de la mer, et y retournent*[1].

En un mot, la mortalité introduite par le péché a attiré sur le genre humain cette inondation de maux, cette suite infinie de misères d'où naissent les agitations et les troubles des passions qui nous tourmentent, nous trompent, nous aveuglent. Nous, qui dans notre innocence devions être semblables aux anges de Dieu, sommes devenus comme les bêtes, et, comme disait David, nous avons perdu le premier honneur de notre nature : *Homo cùm in honore esset, non intellexit, comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis*[2]. *Pendant que l'homme était en honneur,* dans son institution primitive, *il n'a pas connu cet avantage : il s'est égalé aux animaux insensés, et leur a été rendu semblable.* Répétons une et deux fois ce verset avec le Psalmiste. Nous ne saurions trop déplorer les misères et les passions insensées où nous jette notre corps mortel; et tout ce qui y attache, comme fait l'amour du plaisir des sens, nous fait aimer la source de nos maux, et nous attache à l'état de servitude où nous sommes.

CHAPITRE IV.

Que l'attache que nous avons au plaisir des sens est mauvaise et vicieuse.

Pour connaître encore plus à fond la raison de la défense que nous fait saint Jean, de nous laisser entraîner à la concupiscence de la chair, c'est-à-dire, à l'attache au plaisir des sens, il faut entendre que cette attache est en nous un mal qu'il faut ôter, un vice qu'il faut vaincre, une maladie qu'il faut guérir. Ou l'on cède, et on se livre tout à fait à ce violent amour du plaisir des sens, et on se rend criminel et esclave de la chair et du péché : ou on combat; ce qu'on ne se croirait pas obligé de faire, si elle n'était mauvaise. Et ce qui la rend visiblement telle, c'est qu'elle nous porte au mal, puisqu'elle nous porte à des excès terribles, à la gourmandise, à l'ivrognerie, ou à toutes sortes d'intempérances. Ce qui faisait dire à saint Paul : *Je sais que le bien n'habite point en moi, c'est-à-dire, dans ma chair*[3]. Et encore : *Je trouve en moi une loi* de rébellion et d'intempérance, qui me fait apercevoir *lorsque je m'efforce à faire le bien, que le mal m'est attaché*[1], et inhérent à mon fond. Ainsi le mal est en nous, et attaché à nos entrailles d'une étrange sorte, soit que nous cédions au plaisir des sens, soit que nous le combattions par une continuelle résistance; puisque, comme dit saint Augustin, pour ne point tomber dans l'excès, il faut combattre le mal dans son principe; pour éviter le consentement, qui est le mal consommé, il faut continuellement résister au désir, qui en est le commencement : *Ut non fiat malum excedendi, resistendum est malo concupiscendi.*

Nous faisons une terrible épreuve de ce combat dans le besoin que nous avons de nous soutenir par la nourriture. La sagesse du Créateur, non contente de nous forcer à ce soutien nécessaire, par la douleur violente de la faim et de la soif, et par les défaillances insupportables qui les accompagnent, nous y invite encore par le plaisir qu'elle a attaché aux fonctions naturelles de boire et de manger. Elle a rempli de biens toute la nature, *envoyant*, comme dit saint Paul[2], *la pluie et le beau temps, et les saisons qui rendent la terre féconde en toutes sortes de fruits, remplissant nos cœurs de joie par une nourriture convenable.* Et par là, comme dit le même saint Paul, *Dieu rend lui-même témoignage* à sa providence et à sa bonté paternelle, qui nourrit les hommes comme les animaux, et sauve les uns et les autres de la manière qui convient à chacun.

Mais les hommes ingrats et charnels ont pris occasion de ce plaisir, pour s'attacher à leur corps plutôt qu'à Dieu qui l'avait fait, et ne cessait de le sustenter par des moyens si agréables. Le plaisir de la nourriture les captive : au lieu de manger pour vivre, *ils semblent*, comme disait un ancien, et après lui saint Augustin, *ne vivre que pour manger.* Ceux-là mêmes qui savent régler leurs désirs, et sont amenés au repas par la nécessité de la nature, trompés par le plaisir, et engagés plus avant qu'il ne faut par ses appas, sont transportés au delà des justes bornes; ils se laissent insensiblement gagner à leur appétit, et ne croient jamais avoir satisfait entièrement au besoin, tant que le boire et le manger flattent leur goût. Ainsi, dit saint Augustin, la convoitise ne sait jamais où finit la nécessité : *Nescit cupiditas ubi finiatur necessitas*[3].

C'est donc là une maladie que la contagion de la chair produit dans l'esprit; une maladie contre laquelle on ne doit point cesser de combattre, ni d'y chercher des remèdes par la sobriété et la tempérance, par l'abstinence et par le jeûne.

Mais qui oserait penser à d'autres excès qui se déclarent d'une manière bien plus dangereuse dans un autre plaisir des sens? Qui, dis-je, oserait en parler, ou oserait y penser, puisqu'on n'en parle point sans pudeur, et qu'on n'y pense point sans péril, même pour le blâmer? O Dieu, encore un coup, qui oserait parler de cette profonde et honteuse plaie de la nature, de cette concupiscence qui lie l'âme au corps par des liens si tendres et si violents, dont on a tant de peine à se déprendre, et qui cause aussi dans le genre humain de si effroyables désordres? Malheur à la terre, malheur

1. *Eccli.*, XL, 2-12. — 2. *Ps.*, XLVIII, 13 et 21. — 3. *Rom.*, VII, 18.

1. *Rom.*, VII, 21. — 2. *Act.*, XIV, 16. — 3. *Confess.*, *lib.* X, *cap.* XXXI, *et alibi.*

à la terre, encore un coup, malheur à la terre, d'où sort continuellement une si épaisse fumée, des vapeurs si noires qui s'élèvent de ces passions ténébreuses, et qui nous cachent le ciel et la lumière; d'où partent aussi des éclairs et des foudres de la justice divine contre la corruption du genre humain.

O que l'apôtre vierge, l'ami de Jésus, et fils de la Vierge mère de Jésus, que Jésus aussi toujours vierge lui a donné pour mère à la croix; que cet apôtre a raison de crier de toute sa force aux grands et aux petits, aux jeunes gens et aux vieillards, et aux enfants comme aux pères : *N'aimez pas le monde, ni tout ce qui est dans le monde, parce que ce qu'il y a dans le monde est concupiscence de la chair;* un attachement à la fragile et trompeuse beauté des corps, et un amour déréglé du plaisir des sens, qui corrompt également les deux sexes.

O Dieu, qui par un juste jugement avez livré la nature humaine coupable à ce principe d'incontinence, vous y avez préparé un remède dans l'amour conjugal : mais ce remède fait voir encore la grandeur du mal, puisqu'il se mêle tant d'excès dans l'usage de ce remède sacré. Car d'abord ce sacré remède, c'est-à-dire, le mariage, est un bien et un grand bien, puisque c'est un grand sacrement en Jésus-Christ et en son Eglise, et le symbole de leur union indissoluble. Mais c'est un bien qui suppose un mal dont on use bien; c'est-à-dire, qui suppose le mal de la concupiscence, dont on use bien, lorsqu'on s'en sert pour faire fructifier la nature humaine. Mais en même temps, c'est un bien qui remédie au mal, c'est-à-dire, à l'intempérance; un remède de ses excès, et un frein à sa licence. Que de peine n'a pas la faiblesse humaine à se tenir dans les bornes de la liaison conjugale, exprimées dans le contrat même du mariage? C'est ce qui fait dire à saint Augustin, qu'*il s'en trouve plus qui gardent une perpétuelle et inviolable continence, qu'il ne s'en trouve qui demeurent dans les lois de la chasteté conjugale; un amour désordonné pour sa propre femme étant souvent*, selon le même Père, *un attrait secret à en aimer d'autres.* O faiblesse de la misérable humanité, qu'on ne peut assez déplorer! Ce désordre a fait dire à saint Paul même, que *ceux qui sont mariés doivent vivre comme n'ayant pas de femmes*[1]*;* les femmes par conséquent comme n'ayant pas de maris : c'est-à-dire, les uns et les autres sans être trop attachés les uns aux autres, et sans se livrer aux sens, sans y mettre leur félicité, sans les rendre maîtres. C'est encore ce qui fait dire au même saint Paul, que ceux qui sont dans la chair, qui y sont plongés, et attachés par le fond du cœur à ses plaisirs, ne peuvent plaire à Dieu : *Qui in carne sunt, Deo placere non possunt*[2]. C'est ce qui fait la louange de la sainte virginité; et sur ce fondement, saint Augustin distingue trois états de la vie humaine par rapport à la concupiscence de la chair. Les chastes mariés usent bien de ce mal; les intempérants en usent mal; les continents perpétuels n'en usent point du tout, et ne donnent rien à l'amour du plaisir des sens.

Disons donc avec saint Jean, à tous les fidèles, et à chacun selon l'état où il est : O vous qui vous livrez à la concupiscence de la chair, cessez de vous y laisser captiver; et vous qui en usez bien dans un chaste mariage, n'y soyez point attachés, et modérez vos désirs : et vous qui plus courageux, comme plus heureux que tous les autres, ne lui donnez rien du tout, et la méprisez tout à fait, persistez dans cette chaste disposition qui vous égale aux anges de Dieu : tous ensemble abattez cette chair rebelle, dont la loi impérieuse qui est dans nos membres, a tant fait répandre de larmes, tant pousser de gémissements à tous les saints : à l'exemple de saint Paul, fortifiez-vous contre elle par les jeûnes; et mortifiant votre goût, travaillez à rendre plus facile la victoire des autres appétits plus violents et plus dangereux.

CHAPITRE V.

Que la concupiscence de la chair est répandue par tout le corps et par tous les sens.

Il ne faut pas s'imaginer que la concupiscence de la chair consiste seulement dans les passions dont nous venons de parler : c'est une racine empoisonnée qui étend ses branches sur tous les sens, et se répand dans tout le corps. La vue en est infectée, puisque c'est par les yeux que l'on commence à avaler le poison de l'amour sensuel; ce qui faisait dire à Job : *J'ai fait un pacte avec mes yeux, pour ne pas même penser à une fille*[1] : et à saint Pierre, que les yeux des personnes impudiques sont *pleins d'adultère*[2]*;* et à Jésus-Christ même : *Celui qui regarde une femme pour la convoiter, s'est déjà souillé avec elle dans son cœur*[3].

Ce vice des yeux est distingué de la concupiscence des yeux, dont saint Jean parle dans notre passage. Car ici, où l'on ouvre les yeux pour s'assouvir de la vue des beautés mortelles, ou même se délecter à les voir, et à en être vu, on est dominé par la concupiscence de la chair. Les oreilles en sont infectées, quand, par de dangereux entretiens, et des chants remplis de mollesse, l'on allume ou l'on entretient les flammes de l'amour impur, et cette secrète disposition que nous avons aux joies sensuelles : car l'âme, une fois touchée de ces plaisirs, perd sa force, affaiblit sa raison, s'attache aux sens et au corps. Cette femme, qui dans les *Proverbes* vante les parfums qu'elle a répandus sur son lit, et la douce odeur qu'on respire dans sa chambre, pour conclure aussitôt après : *Enivrons-nous de plaisirs, et jouissons des embrassements désirés*[4], montre assez par son discours à quoi mènent les bonnes senteurs préparées pour affaiblir l'âme, l'attirer aux plaisirs des sens par quelque chose, qui ne semblant pas offenser directement la pudeur, s'y fait recevoir avec moins de crainte, la dispose néanmoins à se relâcher, et détourne son attention de ce qui doit faire son occupation naturelle.

Tous les plaisirs des sens s'excitent les uns les autres : l'âme qui en goûte un, remonte aisément à la source qui les produit tous. Ainsi les plus innocents, si l'on n'est toujours sur ses gardes, préparent aux plus coupables; les plus petits font sentir la joie qu'on ressentirait dans les plus grands, et réveillent la concupiscence. Il y a même une mollesse et une délicatesse répandue dans tout

1. *I. Cor.*, VII, 25. — 2. *Rom.*, VIII, 8.

1. *Job.*, XXXI, 1. — 2. *II. Petr.* II, 14. — 3. *Matth.*, V, 28. — 4. *Prov.*, VII, 24.

le corps, qui faisant chercher un certain repos dans le sensible, le réveille et en entretient la vivacité. On aime son corps avec une attache qui fait oublier son âme, et l'image de Dieu qu'elle porte empreinte dans son fond : on ne se peut rien refuser : un soin excessif de sa santé fait qu'on flatte le corps en tout ; et tous ces divers sentiments sont autant de branches de la concupiscence de la chair.

Hélas ! je ne m'étonne pas si un saint Bernard craignait la santé parfaite dans ses religieux ; il savait où elle nous mène, si on ne sait châtier son corps avec l'Apôtre, et le réduire en servitude par les mortifications, par le jeûne, par la prière, et par une continuelle occupation de l'esprit. Toute âme pudique fuit l'oisiveté, la nonchalance, la délicatesse, la trop grande sensibilité, les tendresses qui amollissent le cœur, tout ce qui flatte les sens, les nourritures exquises : tout cela n'est que la pâture de la concupiscence de la chair, que saint Jean nous défend, et en entretient le feu.

CHAPITRE VI.

Ce que c'est que la chair de péché dont parle saint Paul.

TOUTES ces mauvaises dispositions de la chair l'ont fait appeler par saint Paul la chair de péché : *Dieu*, dit-il, *a envoyé son Fils dans la ressemblance de la chair du péché*[1]. Remarquez donc en Jésus-Christ non pas la ressemblance de la chair absolument, mais la ressemblance de la chair du péché. En nous se trouve la chair du péché, dans les impressions du péché que nous portons dans notre chair, et dans la pente qu'elle nous inspire au péché, par l'attache aux sens : et en Jésus-Christ seulement *la ressemblauce de la chair du péché;* parce que sa chair virginale est exempte de tout le désordre que le péché a mis dans la nôtre. Il a donc non la ressemblance de la chair, car sa chair est très-véritable, faite d'une femme, et vraiment sortie du sang d'Abraham et de David ; ce qui emporte non la ressemblançe, mais la véritable nature de la chair. Aussi saint Paul lui attribue-t-il, non pas la ressemblance de la chair, mais *la ressemblance de la chair du péché*, à cause que, sans avoir les perverses inclinations dont les semences sont en notre chair, il en a pris seulement la passibilité et la mortalité ; c'est-à-dire, la seule peine du péché, sans en avoir ni la coulpe, ni aucun des mauvais désirs qui nous y portent.

Jugeons à présent avec combien de raison saint Jean nous commande d'avoir le monde en horreur, à cause qu'il est tout rempli de la concupiscence de la chair. Il y a dans notre chair une secrète disposition à un soulèvement universel contre l'esprit : *La chair convoite contre l'esprit*, comme dit saint Paul[2] ; c'est-à-dire, que c'est là son fond depuis la corruption de notre nature. Tout y nourrit la concupiscence, tout y porte au péché, comme on a vu. Il la faut donc autant haïr que le péché même, où elle nous porte.

CHAPITRE VII.

D'où vient en nous la chair de péché, c'est-à-dire la concupiscence de la chair.

LORSQUE saint Paul a parlé de notre chair, comme d'une chair de péché, il semble avoir voulu expliquer cette parole du Sauveur : *Tout ce qui est né de la chair est chair, et tout ce qui est né de l'esprit est esprit. Ne vous étonnez donc pas si je vous dis que vous devez naître de nouveau*[1].

Cette parole nous ramène à l'institution primitive de notre nature. *Dieu a fait l'homme droit*, dit le Sage[2] : et cette droiture consistait en ce que l'esprit étant parfaitement soumis à Dieu, le corps aussi était parfaitement soumis à l'esprit. Ainsi tout était dans l'ordre ; et c'est cet ordre que nous appelons la justice et la droiture originelle. Comme il n'y avait point de péché, il n'y avait point de peine : par la même raison il n'y avait point de mort, la mort étant établie comme la peine du péché. Il y avait encore moins de honte : Dieu n'avait rien mis que de bon, que de bienséant, que d'honnête dans notre corps, non plus que dans notre âme : l'ouvrage de Dieu subsistait en son entier : *Ils étaient nus l'un et l'autre*, dit l'Ecriture[3], *et ils n'en rougissaient pas*.

Mais aussitôt qu'ils ont désobéi à Dieu, ils se cachent : *J'ai entendu votre voix*, dit Adam, *et je me suis caché* dans le bois, *parce que j'étais nu.* Et Dieu lui dit : *Qui vous a fait connaître que vous étiez nu, si ce n'est que vous avez mangé du fruit que je vous avais défendu*[4] *?* Le corps cessa d'être soumis, dès que l'esprit fut désobéissant : l'homme ne fut plus maître de ses mouvements, et la révolte des sens fit connaître à l'homme sa nudité ; *leurs yeux furent ouverts ; ils se couvrirent et se firent comme une ceinture de feuilles de figuier*[5]. L'Ecriture ne dédaigne pas de marquer et la figure et la matière de ce nouvel habillement, pour nous faire voir qu'ils ne s'en revêtirent pas pour se garantir du froid ou du chaud, ni de l'inclémence de l'air ; il y en eut une autre cause plus secrète, que l'Ecriture enveloppe dans ses paroles, pour épargner les oreilles et la pudeur du genre humain, et nous faire entendre, sans le dire, où la rébellion se faisait le plus sentir. Ce ménagement de l'Ecriture nous découvre d'autant plus notre honte, qu'elle semble n'oser la découvrir, de peur de nous donner trop de confusion. Depuis ce temps, les passions de la chair, par une juste punition de Dieu, sont devenues victorieuses et tyranniques ; l'homme a été plongé dans le plaisir des sens ; « Et au » lieu, *dit saint Augustin*, que par son immortalité, » et la parfaite soumission du corps à l'esprit, il » devait être spirituel, même dans la chair, il est » devenu charnel, même dans l'esprit : *Qui futu-* » *rus erat etiam carne spiritalis, factus est mente* » *carnalis*[6]. » On est tombé d'un excès dans un autre : l'homme tout entier fut livré au mal. *Dieu vit que la malice des hommes était grande sur la terre, et que toute la pensée du cœur humain à tout moment se tournait au mal*[7].

Mais en quoi ce dérèglement paraissait-il davantage ? Allons à la source, et nous trouvons que l'occasion d'une si forte expression de l'Ecriture, et la cause de tout ce désordre y est clairement marquée dans ces paroles qui précèdent : *Les enfants de Dieu virent que les filles des hommes*

1. *Rom.*, II, 5 ; IV. — 2. *Gal.*, V, 17.

1. *Joan.*, III, 6, 7. — 2. *Eccle.*, VII, 30. — 3. *Gen.*, II, 25. — 4. *Idem*, III, 10, 11. — 5. *Ibid.*, 7. — 6. *De Civitate Dei*, *lib.* XIV, *cap.* XV, *n.* I. — 7. *Gen.*, VI, 5.

étaient belles, et s'allièrent avec elles[1], par une nouvelle transgression du commandement de Dieu qui avait voulu les tenir séparés, de peur que les filles des hommes n'entraînassent ses enfants dans la corruption. Tout le désordre vint de la chair, et de l'empire des sens qui toujours prévalaient sur la raison. Ce désordre a commencé dans nos premiers parents : nous en naissons, et cette ardeur démesurée est devenue le principe de notre naissance et de notre corruption tout ensemble. Par elle nous sommes unis à Adam rebelle, à Adam pécheur ; nous sommes souillés en celui en qui nous étions tous, comme dans la source de notre être. Nos passions insensées ne se déclarent pas tout à coup ; mais le germe qui les produit toutes, est en nous dès notre origine. Notre vie commence par les sens. Qu'est-on autre chose dans l'enfance, pour ainsi parler, que corps et chair ?

Mais poussons encore plus loin : nous nous trouverons corps et chair encore plus en quelque façon dans le sein de nos mères ; et dès le moment de notre conception, ou sans aucun exercice de la vue ni de l'ouïe, qui sont ceux de tous les sens qui peuvent un peu plus réveiller notre raison, nous étions sans raisonnement, sans intelligence, une pure masse de chair, n'ayant aucune connaissance de nous-mêmes, ni aucune pensée que celles qui sont tellement conjointes au mouvement du sang, qu'à peine encore pouvons-nous les en distinguer. C'est donc ce qui fait dire au Sauveur, que nous sommes tous chair, en tant que nous naissons par la chair. La raison est opprimée et comme éteinte dans ceux qui nous produisent ; nous n'avons pas le moindre petit usage de la raison au commencement et durant les premières années de notre être : dès qu'elle commence à poindre, tous les vices se déclarent peu à peu : quand son exercice commence à devenir plus parfait, les grands dérèglements de la sensualité commencent en même temps à se déclarer. C'est donc là ce qui s'appelle la chair de péché.

Livrés au corps, et tout corps dès notre conception, cette première impression fait que nous en demeurons toujours esclaves. Quel effort ne faut-il point pour faire que nous distinguions notre âme d'avec notre corps ? Combien y en a-t-il parmi nous qui ne peuvent jamais venir à connaître ou à sentir cette distinction ? Et ceux mêmes qui sortent un peu de cette masse de chair, et en séparent leur âme, ne s'y replongeraient-ils pas toujours comme naturellement, s'ils ne faisaient de continuels efforts pour empêcher leur imagination de dominer ; et non-seulement de dominer, mais encore de faire tout, et même d'être tout en nous ? Nous sommes donc entièrement corps, et nous ne serions jamais autre chose, si par la grâce de Jésus-Christ nous ne renaissions de l'esprit.

Voyons un peu ce que c'est que la nature humaine dans ce reste immense de peuples sauvages qui n'ont d'esprit que pour leur corps, et en qui, pour ainsi parler, ce qu'il y a de plus pur est de respirer. Et les peuples plus civilisés et plus polis sortent-ils par là de la chair et du sang ? Comment en sortiraient-ils, s'il y a si peu de chrétiens qui en sortent ? De quoi s'entretient, de quoi s'occupe notre jeunesse, dans cet âge où l'on se fait un opprobre de la pudeur ? Que regrettent les vieillards, lorsqu'ils déplorent leurs ans écoulés ; et qu'est-ce qu'ils souhaitent continuellement de rappeler, s'ils pouvaient, avec leur jeunesse, si ce n'est les plaisirs des sens ? Que sommes-nous donc autre chose que chair et que sang ? Et combien devons-nous haïr le monde, et tout ce qui est dans le monde, selon le précepte de saint Jean ; puisque ce que dit cet apôtre est si véritable : *Que tout ce qui est au monde, c'est la concupiscence de la chair !*

1. *Gen.*, VI, 5.

CHAPITRE VIII.

De la concupiscence des yeux, et premièrement de la curiosité.

La seconde chose qui est dans le monde, selon saint Jean, c'est la concupiscence des yeux. Il faut d'abord la distinguer de la concupiscence de la chair : car le dessein de saint Jean est ici de nous découvrir une autre source de corruption, et un autre vice un peu plus délicat en apparence ; mais dans le fond aussi grossier et aussi mauvais ; qui consiste principalement en deux choses, dont l'une est le désir de voir, d'expérimenter, de connaître, en un mot la curiosité ; et l'autre est le plaisir des yeux, lorsqu'on les repaît des objets d'un certain éclat capable de les éblouir ou de les séduire.

Le désir d'expérimenter et de connaître, s'appelle la concupiscence des yeux, parce que de tous les organes des sens, les yeux sont ceux qui étendent le plus nos connaissances. Sous les yeux sont en quelque sorte compris les autres sens ; et dans l'usage du langage humain, souvent sentir et voir, c'est la même chose. On ne dit pas seulement : Voyez que cela est beau ; mais : Voyez que cette fleur sent bon, que cette chose est douce à manier ; que cette musique est agréable à entendre. C'est donc pour cela, dit saint Augustin[1], que toute curiosité se rapporte à la concupiscence des yeux.

Le désir de voir, pris en cette sorte, c'est-à-dire, celui d'expérimenter, nous replonge enfin dans la concupiscence de la chair, qui fait que nous ne cessons de rechercher, et d'imaginer de nouveaux plaisirs, avec de nouveaux assaisonnements, pour en irriter la cupidité. Mais ce désir a plus d'étendue, et c'est pourquoi il faut distinguer cette seconde concupiscence de la première. Il faut donc mettre dans ce second rang toutes ces vaines curiosités de savoir ce qui se passe dans le monde, tout le secret de cette intrigue, de quelque nature qu'elle soit ; tous les ressorts qui ont fait mouvoir tels et tels qui se donnent tant de mouvements dans le monde, les ambitieux desseins de celui-ci, et de celui-là, avec toute l'adresse qu'ils ont de les couvrir d'un beau prétexte ; souvent même de celui de la vertu. O Dieu, quelle pâture pour les âmes curieuses, et par là vaines et faibles ! Et qu'apprendrez-vous par là qui soit si digne d'être connu ? Est-ce une chose si merveilleuse de savoir ce qui meut les hommes, et la cause de toutes leurs illusions, de tous leurs songes ? Quel fruit retirerez-vous de ces curieuses recherches, et que vous produiront-elles, sinon des soupçons ou des jugements injustes, et pour vous une redoutable matière des

1. *Confess.*, *lib.* X, *cap.* XXXV.

jugements de celui qui dit : *Ne jugez pas, et vous ne serez pas jugé*[1]*?*

Cette curiosité s'étend aux siècles passés les plus éloignés : et c'est de là que nous vient cette insatiable avidité de savoir l'histoire. On se transporte en esprit dans les Cours des anciens rois, dans les secrets des anciens peuples : on s'imagine entrer dans les délibérations du sénat romain, dans les conseils ambitieux d'un Alexandre, ou d'un César, dans les jalousies politiques et raffinées d'un Tibère. Si c'est pour en tirer quelque exemple utile à la vie humaine, à la bonne heure ; il le faut souffrir, et même louer, pourvu qu'on apporte à cette recherche une certaine sobriété. Mais si c'est, comme on le remarque dans la plupart des curieux, pour se repaître l'imagination de ces vains objets : qu'y a-t-il de plus inutile, que de se tant arrêter à ce qui n'est plus, que de rechercher toutes les folies qui ont passé dans la tête d'un mortel, que de rappeler avec tant de soin ces images que Dieu a détruites dans sa cité sainte, ces ombres qu'il a dissipées, tout cet attirail de la vanité, qui de lui-même s'est replongé dans le néant, d'où il était sorti? *Enfants des hommes, jusques à quand aurez-vous le cœur appesanti? Pourquoi aimez-vous tant la vanité, et pourquoi vous délectez-vous à étudier le mensonge*[2]*!*

Il faut encore ranger dans ce second ordre de concupiscence toutes les mauvaises sciences, telles que sont celles de deviner par les astres, ou par les traits du visage et de la main, ou par cent autres moyens aussi frivoles, les événements de la vie humaine que Dieu a soumis à la direction particulière de sa Providence. C'est entreprendre sur les droits de Dieu, c'est détruire la confiance avec laquelle on se doit abandonner à sa volonté, que de donner dans ces sciences aussi vaines que pernicieuse ; c'est accoutumer l'esprit à se repaître de choses frivoles, et à négliger les solides. On n'a pas besoin de remarquer que c'est encore un plus grand excès, que de chercher les moyens de consulter les démons, ou de les voir, et de leur parler, ou d'apprendre des guérisons qui se font par leur ministère, et par des pactes formels ou tacites avec ces esprits malins. Car, outre que dans toutes ces curiosités il y a de l'impiété et une damnable superstition, on peut encore ajouter qu'elles sont l'effet de la faiblesse d'un cerveau blessé ; de sorte que c'est éteindre la véritable lumière que d'en suivre de si fausses.

Voilà pour ce qui regarde les vaines et fausses sciences. Et pour ce qui est des véritables, on excède encore beaucoup à s'y livrer trop, ou à contre-temps, ou au préjudice de plus grandes obligations ; comme il arrive à ceux qui dans le temps de prier, ou de pratiquer la vertu, s'abandonnent ou à l'histoire, ou à la philosophie, ou à toutes sortes de lectures, surtout des livres nouveaux, des romans, des comédies, des poésies, et se laissent tellement posséder au désir de savoir, qu'ils ne se possèdent plus eux-mêmes. Car tout cela n'est autre chose qu'une intempérance, une maladie, un dérèglement de l'esprit, un dessèchement du cœur, une misérable captivité qui ne nous laisse pas loisir de penser à nous, et une source d'erreurs.

1. *Matth.*, VII, I. — 2. *Ps.*, IV, 3.

C'est encore s'abandonner à cette concupiscence que saint Jean réprouve, que d'apporter des yeux curieux à la recherche des choses divines, ou des mystères de la religion. *Ne cherchez point*, dit le Sage, *ce qui est au-dessus de vous*[1]. Et encore : *Celui qui sonde trop avant les secrets de la divine Majesté, sera accablé de sa gloire*[2]. Et encore : *Prenez garde de ne vouloir point être sages plus qu'il ne faut, mais d'être sages sobrement et modérément*[3]. La foi et l'humilité sont les seuls guides qu'il faut suivre. Quand on se jette dans l'abîme, on y périt. Combien ont trouvé leur perte dans la trop grande méditation des secrets de la prédestination et de la grâce ! Il en faut savoir autant qu'il est nécessaire pour bien prier, et s'humilier véritablement, c'est-à-dire, qu'il faut savoir que tout le bien vient de Dieu, et tout le mal de nous seuls. Que sert de rechercher curieusement les moyens de concilier notre liberté avec les décrets de Dieu? N'est-ce pas assez de savoir que Dieu l'a faite, la sait mouvoir et la conduire à ses fins cachées, sans la détruire? Prions-le donc de nous diriger dans la voie du salut, et de se rendre maître de nos désirs par les moyens qu'il sait. C'est à sa science, et non à la nôtre, que nous devons nous abandonner. Cette vie est le temps de croire, comme la vie future est le temps de voir. C'est tout savoir, dit un Père, que de ne rien savoir davantage : *Nihil ultra scire, omnia scire est.*

Toute âme curieuse est faible et vaine : par là même elle est discoureuse, elle n'a rien de solide, et veut seulement étaler un vain savoir, qui ne cherche point à instruire, mais à éblouir les ignorants.

Il y a une autre sorte de curiosité, qui est une curiosité dépensière. On ne saurait avoir trop de raretés, trop de bijoux précieux, trop de pierreries, trop de tableaux ; trop de livres curieux, sans avoir même le plus souvent envie de les lire. Ce n'est qu'amusement et ostentation. Malheureuse curiosité, qui pousse à bout la dépense, et sèche la source des aumônes ! Mais elle pourra revenir à la seconde manière de concupiscence des yeux dont nous allons parler.

CHAPITRE IX.

De ce qui contente les yeux.

Dans cette seconde espèce, on prend les yeux à la lettre, et pour les yeux de la chair. Et d'abord, il est bien certain que ce qui s'appelle attachement du cœur, et en général sensibilité, commence par les yeux : mais tout cela, comme nous l'avons déjà dit, appartenant à la concupiscence de la chair, nous avons à présent à remarquer avec saint Jean, une autre sorte de concupiscence. Disons donc, avec cet apôtre, à tous les fidèles : *N'aimez pas le monde*, ni ses pompes, ni ses spectacles, ni son vain éclat, ni tout ce qui vous attire ses regards, ni tout ce qui éblouit et séduit les vôtres. Vos yeux sont gâtés, vous ne pouvez souffrir la modestie, ni les ornements médiocres, vous étalez vos riches ameublements, vos riches habits, vos grands bâtiments. Qu'importe que tout cela soit grand en soi-même, ou par rapport aux proportions et aux bienséances de votre état? Comme vous voulez être regardés,

1. *Eccli.*, III, 22. — 2. *Prov.*, XXV, 27. — 3. *Rom.*, XII, 3.

vous voulez aussi regarder; et rien ne vous touche, ni dans les autres, ni dans vous-mêmes, que ce qui étale de la grandeur, et ce qui distingue. Et tout cela qu'est-ce autre chose qu'ostentation d'abondance, et désir de se distinguer par des choses vaines? C'est donc là, au lieu de grandeur, ce qui marque en vous de la petitesse. Une grande taille ne songe point à se rehausser en exhaussant sa chaussure. Tout ce qui emprunte est pauvre : et tout l'éclat que vous mendiez dans les choses extérieures, montre trop visiblement combien de vous-mêmes vous êtes destitués de ce qui relève.

Il faut rapporter l'amour de l'argent à cette concupiscence des yeux. Quand on le regarde comme un instrument pour acquérir d'autres biens, par exemple, pour acheter des plaisirs, ou s'avancer dans les grandes places du monde, on n'est pas avare, on est sensuel, ambitieux. Celui qui n'ose toucher à son argent, qui n'en est que le triste gardien, et semble ne se réserver aucun droit que celui de le regarder, est proprement celui qu'on appelle avare. Aussi le Sage le décrit-il en cette sorte : *L'avare ne se remplit point de son argent. Celui qui aime les richesses n'en reçoit aucun fruit. Et que sert au possesseur de tout cet argent, si ce n'est qu'il le regarde de ses yeux*[1]*?* C'est pour lui comme une chose sacrée, dont il ne se permet pas d'approcher ses mains. Tout cœur passionné embellit dans son imagination l'objet de sa passion. Celui-ci donne à son or et à son argent un éclat que la nature ne lui donne pas; il est ébloui de ce faux éclat; la lumière du soleil, qui est la vraie joie des yeux, ne lui paraît pas si belle. Et que lui sert de posséder ce qui, demeurant hors de lui, ne peut remplir son intérieur? Quel bien lui revient-il de tant de richesses? C'est pourquoi le Sage lui préfère celui qui boit et qui mange, et qui jouit avec joie du fruit de son travail : car il remplit du moins son estomac, et il engraisse son corps[2]. Mais pour les richesses, elles ne repaissent que les yeux. Disons-en autant des meubles, des bâtiments, de tout l'attirail de la vanité. Vous n'en êtes qu'un possesseur superficiel, puisque les voir, c'est tout pour vous. Et cependant, comme si c'était un grand bien on ne s'en rassasie jamais. Le gourmand trouve des bornes dans son appétit, quelque déréglé qu'il soit : cette gourmandise des yeux n'est jamais contente; elle n'a, pour ainsi parler, ni fond ni rive. L'avare *ne cesse de se consumer par un vain travail; et ses yeux*, continue le Sage, *ne se rassasient point de richesses*[3]. Et encore : *L'enfer,* le sépulcre, la mort *ne remplissent jamais leur avidité*, et engloutissent tout, sans se satisfaire; *ainsi les yeux des hommes sont insatiables*[4].

N'aimez donc point le monde, ni tout ce qui est dans le monde; car tout y est plein de la concupiscence des yeux, qui est d'autant plus pernicieuse qu'elle est immense et insatiable. Ne dites point que tout ce bien que vous vous plaisez à avoir devant vos yeux soit à vous; vous n'avez rien en vous-même de quoi le saisir et vous l'approprier; vous ne savez pour qui vous le gardez; il vous échappe malgré vous par cent manières différentes, ou par la rapine, ou par le feu, ou enfin sans remède par la mort : et il passera avec aussi peu de solidité, et une semblable illusion, à un possesseur inconnu, qui peut-être ne vous sera rien, ou plutôt, qui certainement ne vous sera rien, quand ce serait votre fils; puisqu'un mort n'a plus rien à soi, et que ce fils, pour qui vous avez tant travaillé, non-seulement ne vous servira de rien dans ce séjour des morts où vous allez; mais sur la terre, à peine se souviendra-t-il de vos soins; et croira avoir satisfait à tous ses devoirs, quand il aura fait semblant de vous pleurer quelques jours, et se sera paré d'un deuil très-court. Et jamais vous ne vous dites à vous-même : Pour qui est-ce que je travaille? Quoi, pour *un héritier dont je ne sais pas s'il sera fou ou sage*, et s'il ne dissipera pas tout en un moment? *Et y a-t-il rien de plus vain*, s'écrie le Sage[1]! Qu'y a-t-il de plus insensé, que de se tant tourmenter pour se repaître de vent? Que vous servent tant de fatigues et tant de soucis, que vous a causé le soin d'entasser et de conserver tant de richesses? Vous n'en emporterez rien, et *vous sortirez de ce monde comme vous y êtes entré, nu et pauvre*[2]. Que reste-t-il à ce mauvais riche, de s'être habillé de pourpre, et d'avoir orné sa maison d'une manière convenable à un si grand luxe? Il est dans les flammes éternelles; pour tout trésor, il a les trésors de colère et de vengeances, qu'il s'est amassés par sa vanité. *Vous vous amassez*, dit saint Paul, *des trésors de colère pour le jour de la vengeance*[3].

Par conséquent, encore un coup, n'aimez point le monde; n'en aimez point la pompe et le vain éclat, qui ne fait que tromper les yeux; n'en aimez point les spectacles, ni les théâtres, où l'on ne songe qu'à vous faire entrer dans les passions d'autrui, à vous intéresser dans ses vengeances et dans ses folles amours. Et quel plaisir y prendriez-vous, si l'on ne réveillait les vôtres? Pourquoi versez-vous des larmes sur les malheurs de celui dont les amours sont trompées, ou l'ambition frustrée de ce qu'elle souhaitait? Pourquoi sortez-vous content du rassasiement de ces passions dans les autres? si ce n'est parce que vous croyez que l'on est heureux ou malheureux par ces choses. Vous dites donc avec le monde : Ceux qui ont ces biens sont heureux : *Beatum dixerunt populum cui hæc sunt.* Et comment dans ce sentiment pouvez-vous dire : *Ceux-là sont heureux dont le Seigneur est le Dieu? Beatus populus cujus Dominus Deus ejus*[4].

Voulez-vous voir un spectacle digne de vos yeux? Chantez avec David : *Je verrai vos cieux*, *qui sont les ouvrages de vos doigts; la lune et les étoiles que vous avez fondées*[5]. Ecoutez Jésus-Christ, qui vous dit : *Considérez les lis des champs, et ces fleurs qui passent du matin au soir. Je vous le dis en vérité, Salomon dans toute sa gloire*, et avec ce beau *diadème dont sa mère a orné sa tête, n'est pas si richement paré qu'une de ces fleurs*[6]. Voyez ces riches tapis dont la terre commence à se couvrir dans le printemps. Que tout est petit en comparaison de ces grands ouvrages de Dieu! On y voit la simplicité avec la grandeur, l'abondance, la profusion, d'inépuisables richesses qui n'ont coûté qu'une parole, qu'une parole soutien. Tant de beaux objets

1. *Eccle.*, v, 9, 10. — 2. *Idem*, v, 17, 18. — 3. *Ibid.*, iv, 8. — 4. *Prov.*, xxvii, 20.

1. *Eccle.*, ii, 19. — 2. *Idem*, v, 14, 15. — 3. *Rom.*, ii, 5. — 4. *Ps.*, cxliii, 15. — 5. *Idem*, viii, 4. — 6. *Matth.*, vi, 28, 29; *Cant.*, iii, 11.

ne se montrent et n'attirent vos regards, que pour les porter à leur auteur incomparablement plus beau. *Car si les hommes, ravis de la beauté du soleil et de toute la nature, en ont été transportés jusqu'à en faire des dieux; comment n'ont-ils pas pensé de combien doit être plus beau celui qui les a faits, et qui est le père de la beauté*[1]*?*

Voulez-vous orner quelque chose digne de vos soins? Ornez le temple de Dieu, et dites encore avec David : *Seigneur, j'ai aimé la beauté et l'ornement de votre maison, et la gloire du lieu où vous habitez*[2]*?* Et de là que conclut-il? *Ne perdez point mon âme avec les impies*[3]*;* car j'ai aimé les vrais ornements, et ne me suis point avec eux laissé séduire à un vain éclat.

Les hommes étalent leurs filles, pour être un spectacle de vanité, et l'objet de la cupidité publique, et *les parent comme on fait un temple*[4]. Ils transportent les ornements, que votre temple devrait avoir seul, à ces cadavres ornés, à ces sépulcres blanchis; et il semble qu'ils aient entrepris de les faire adorer en votre place. Ils nourrissent leur vanité et celle des autres. Ils remplissent les autres filles de jalousie, les hommes de convoitise; tout par conséquent d'erreur et de corruption. O fidèles, ô enfants de Dieu, désabusez-vous de ces fausses concupiscences. Pourquoi tournez-vous vos nécessités en vanités? vous avez besoin d'une maison, comme d'une défense nécessaire contre les injures de l'air : c'est une faiblesse. Vous avez besoin de nourriture, pour réparer vos forces qui se perdent et se dissipent à chaque moment : autre faiblesse. Vous avez besoin d'un lit pour vous reposer dans votre accablement, et vous y livrer au sommeil qui lie et ensevelit votre raison : autre faiblesse déplorable. Vous faites de tous ces témoins et de tous ces monuments de votre faiblesse, un spectacle à votre vanité; et il semble que vous vouliez triompher de l'infirmité qui vous environne de toutes parts.

Pendant que tout le reste des hommes s'enorgueillit de ses besoins, et semble vouloir orner ses misères, pour se les cacher à soi-même; toi du moins, ô chrétien, ô disciple de la vérité, retire tes yeux de ces illusions; aime dans ta table le nécessaire soutien de ton corps, et non pas cet appareil somptueux. Heureux ceux qui, retirés humblement dans la maison du Seigneur, se délectent dans la nudité de leur petite cellule, et de tout le faible attirail dont ils ont besoin dans cette vie, qui n'est qu'une ombre de mort; pour n'y voir que leur infirmité, et le joug pesant dont le péché les a accablés! Heureuses les vierges sacrées, qui ne veulent plus être le spectacle du monde, et qui voudraient se cacher à elles-mêmes sous le voile sacré qui les environne! Heureuse la douce contrainte qu'on fait à ses yeux, pour ne voir point les vanités, et dire avec David : *Détournez mes yeux, afin de ne les pas voir*[5]*!* Heureux ceux qui en demeurant selon leur état au milieu du monde, comme ce saint roi, n'en sont point touchés; qui y passent sans s'y attacher; *qui usent*, comme dit saint Paul[6], *de ce monde comme n'en usant pas;* qui disent avec Esther sous le diadème : *Vous savez, Seigneur, combien je méprise ce signe d'orgueil, et tout ce qui peut servir à la gloire des impies; et que votre servante ne s'est jamais réjouie qu'en vous seul, ô Dieu d'Israël*[1]*;* qui écoutent ce grand précepte de la loi : *Ne suivez point vos pensées et vos yeux, vous souillant dans divers objets*, qui est la corruption, et pour parler avec le texte sacré, la fornication des yeux : *Nec sequentur cogitationes suas, et oculos per res varias fornicantes*[2]*;* enfin qui prêtent l'oreille à saint Jean, qui pénétré de toute l'abomination qui est attachée aux regards, tant d'un esprit curieux, que des yeux gâtés par la vanité, ne cesse de leur crier : *N'aimez pas le monde, où tout est* plein d'illusion et de corruption par la *concupiscence des yeux.*

CHAPITRE X.

De l'orgueil de la vie, qui est la troisième sorte de concupiscence réprouvée par saint Jean.

Quoique la curiosité et l'ostentation, dont nous venons de parler, semblent être des branches de l'orgueil; elles appartiennent plutôt à la vanité. La vanité est quelque chose de plus extérieur et superficiel : tout s'y réduit à l'ostentation, que nous avons rapportée à la concupiscence des yeux. La curiosité n'a d'autre fin que de faire admirer un vain savoir, et par là se distinguer des autres hommes. L'ostentation des richesses vient encore de la même source, et ne cherche qu'à se donner une vaine distinction. L'orgueil est une dépravation plus profonde : par elle l'homme, livré à lui-même, se regarde lui-même comme son Dieu, par l'excès de son amour-propre. *Etre superbe*, dit saint Augustin[3], *c'est en laissant le bien et le principe commun, auquel nous devions tous être attachés, qui n'est autre chose que Dieu, se faire soi-même son bien et son principe, ou son auteur*, c'est-à-dire, se faire son Dieu : *Relicto communi, cui omnes debent hærere, principio, sibi ipsi fieri atque esse principium.*

C'est ce vice qui s'est coulé dans le fond de nos entrailles à la parole du serpent, qui nous disait, en la personne d'Eve : *Vous serez comme des dieux*[4]*;* et nous avons avalé ce poison mortel, lorsque nous avons succombé à cette tentation. Il a pénétré jusqu'à la moëlle de nos os; et toute notre âme en est infectée. Voilà en général ce que c'est que cette troisième concupiscence, que saint Jean appelle *l'orgueil :* et il ajoute : *l'orgueil de la vie*, parce que toute la vie en est corrompue : c'est comme le vice radical, d'où pullulent tous les autres vices : il se montre dans toutes nos actions. Mais ce qu'il a de plus mortel, c'est qu'il est la plus secrète comme la plus dangereuse pâture de notre cœur.

CHAPITRE XI.

De l'amour-propre, qui est la racine de l'orgueil.

Pour pénétrer la nature d'un vice si inhérent, il faut aller à l'origine du péché, et pour cela en revenir à cette parole du Sage : *Dieu a fait l'homme droit*[5]. Cette rectitude de l'homme consistait à aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de toutes ses forces, de toute son intelligence, de

1. *Sap.*, XIII, 3. — 2. *Ps.*, XXV, 8. — 3. *Idem*, 9. — 4. *Ps.*, CXLIII, 12. — 5. *Ps.*, CXVIII, 37. — 6. *I. Cor.*, VII, 31.

1. *Esth.*, XIV, 15, 16, 18. — 2. *Num.*, XV, 39. — 3. *De Civ. Dei*, *lib.* XIV, *cap.* XIII, *n.* 1. — 4. *Gen.*, III, 5. — 5. *Eccle.*, VII, 30.

toute sa pensée, d'un amour pur et parfait, et pour l'amour de lui-même ; et de s'aimer soi-même en lui et pour lui. Voilà la droiture et la rectitude de l'âme : voilà l'ordre ; voilà la justice. Il est juste de donner l'amour à celui qui est aimable : et le grand amour à celui qui est très-aimable : et le souverain et parfait amour à celui qui est souverainement et parfaitement aimable : et tout l'amour à celui qui est uniquement aimable, et qui ramasse en lui-même tout ce qui est aimable et parfait ; en sorte qu'on ne se regarde et qu'on ne s'aime soi-même que pour lui.

Telle est donc la rectitude où l'homme avait été créé. Cela même fait la beauté de la créature raisonnable, faite à l'image de Dieu : Dieu étant la bonté et la beauté même, ce qui est fait à son image ne peut pas n'être pas beau. Cette beauté est relative à celle de Dieu, dont elle est l'image, et entièrement dépendante de son principe, lequel par conséquent il fallait aimer d'un seul amour sans bornes. Mais l'âme se voyant belle, s'est délectée en elle-même, et s'est endormie dans la contemplation de son excellence : elle a cessé un moment de se rapporter à Dieu : elle a oublié sa dépendance : elle s'est premièrement arrêtée, et ensuite livrée à elle-même : déçue par sa liberté, qu'elle a trouvée si belle et si douce, elle en a fait un essai funeste ; *suâ in æternum libertate deceptus*. Mais en cherchant d'être libre jusqu'à s'affranchir de l'empire de Dieu, et des lois de sa justice, l'homme est devenu captif de son péché.

Quiconque n'aime pas Dieu, n'aime que soi-même : mais quiconque n'aime que soi-même, uniquement occupé de sa propre volonté et de son plaisir, n'est plus soumis à la volonté de Dieu ; et demeurant incapable d'être touché des intérêts d'autrui, il est non-seulement rebelle à Dieu, mais encore insociable, intraitable, injuste, déraisonnable envers les autres ; et veut que tout serve non-seulement à ses intérêts, mais encore à ses caprices.

Dieu est juste, et c'est une loi de sa justice publiée dans le livre de la Sagesse, et justifiée par toute sa conduite sur les impies, que quiconque pèche contre lui, soit puni par les choses qui l'ont fait pécher : *Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur*[1]. Il a fait la créature raisonnable, de telle sorte que se cherchant elle-même, elle serait elle-même sa peine, et trouverait son supplice où elle a trouvé la cause de son erreur. L'homme donc étant devenu pécheur en se cherchant soi-même, est devenu malheureux en se trouvant. Dieu lui a soustrait ses dons, et ne lui a laissé que le fond de l'être, pour être l'objet de sa justice, et le sujet sur lequel il exercerait sa vengeance. Il n'est plus demeuré à l'homme que ce qu'il peut avoir sans Dieu, c'est-à-dire, l'erreur, le mensonge, l'illusion, le péché, le désordre de ses passions, sa propre révolte contre la raison, la tromperie de son espérance, les horreurs de son désespoir affreux, des colères, des jalousies, des aigreurs envenimées contre ceux qui le troublent dans le bien particulier qu'il a préféré au bien général, que personne ne nous peut ôter que nous-mêmes, et qui seul suffit à tous.

1. *Sap.*, XI, 17.

Voilà donc dans nos passions et dans notre ignorance, et le péché, et à la fois la peine du péché ; et non-seulement au premier abord, le commencement, mais encore dans la suite, la consommation de l'enfer. Car c'est de là que naissent ces rages, ces désespoirs, ce ver dévorant qui ronge la conscience, et enfin ce pleur éternel dans des flammes qui ne s'éteignent jamais : elles sortent du fond de notre crime. *Je tirerai,* dit le saint prophète, *un feu du milieu de toi pour te dévorer : Producam ignem de medio tuî qui comedat te*[1]. Ce sont nos péchés qui allument le feu de la vengeance divine, d'où sort le feu dévorant qui pénètre l'âme par l'impression d'une vive et insupportable douleur. Voilà ce que produit l'amour de nous-mêmes ; voilà comme il fait d'abord notre péché, et ensuite notre supplice.

CHAPITRE XII.

Opposition de l'amour de Dieu, et de l'amour-propre.

Les contraires se connaissent l'un par l'autre : l'injustice de l'amour-propre se connaît par la justice de la charité, dont l'amour-propre est l'éloignement et la privation. Saint Augustin les définit toutes deux en cette sorte : *La charité,* dit ce saint[2], *c'est l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi-même ;* et au contraire, *la cupidité est l'amour de soi-même, jusqu'au mépris de Dieu.* Quand on dit que l'amour de Dieu va jusqu'au mépris de soi-même, on entend jusqu'au mépris de soi-même par rapport à Dieu, et en se comparant à lui : et en ce sens, douter qu'on se puisse mépriser soi-même, ce serait douter des premiers principes de la raison et de la justice. Le mépris est opposé à l'estime. Mais que peut-on estimer en comparaison de Dieu? ou que lui peut-on comparer? puisqu'il est *celui qui est*, et le reste n'est rien devant lui : ce qui fait dire au prophète : *Les nations devant Dieu ne sont qu'une goutte d'eau, et comme un petit grain dans une balance ; et les plus vastes contrées ne sont qu'un peu de poussière*[3]. On ne peut rien de plus vil : et cependant l'Ecriture n'est pas contente de cette expression, et la trouve encore trop forte pour la créature : elle en vient donc, pour parler avec une entière justesse et précision, à cette sentence : *Toutes les nations devant Dieu sont comme n'étant pas, et il les estime comme un néant*[4].

En voulez-vous davantage? Ce n'est pas d'un homme qu'il parle en particulier, c'est de toute une nation, auprès de laquelle un seul homme n'est rien. Mais toute cette nation n'est elle-même qu'une goutte d'eau, qu'un petit grain, qu'un vil amas de poussière : et non-seulement une nation n'est que cela, mais toutes les nations sont encore moins : elles ne sont qu'un néant. Plus il entasse de choses ensemble, plus il déprise ce qu'il entasse avec tant de soin. Une nation n'est qu'une goutte d'eau, mais toutes les nations que seront-elles? Quelque chose de plus peut-être? Point du tout : plus vous mettez ensemble d'êtres créés, plus le néant y paraît.

Il ne faut donc pas s'étonner que l'amour de Dieu aille jusqu'au mépris de soi-même : on ne peut pas se mépriser davantage, que de se consi-

1. *Ezech.*, XXVIII, 18. — 2. *De Civ. Dei, lib.* XIV, *cap.* XXVIII. — 3. *Is.*, XL, 15. — 4 *Idem*, XL, 17.

dérer comme un néant. C'est donc la justice d'être un néant devant Dieu, et d'avoir pour soi-même le dernier mépris. Il n'y a qu'à dire avec saint Michel : *Qui est comme Dieu?* Qui mérite de lui être comparé, ou d'être nommé devant sa face? Il est *celui qui est;* et la plénitude de l'être est en lui. Multipliez les créatures, et augmentez-en les perfections de plus en plus jusqu'à l'infini ; ce ne sera toujours, à les regarder en elles-mêmes, qu'un non être. Et que sert d'amasser beaucoup de non être? De tout cela en fera-t-on autre chose qu'un non-être? Rien autre chose sans doute. O homme! aime donc Dieu comme celui qui est seul ; et porte l'amour de Dieu jusqu'à te mépriser comme un néant.

Mais au lieu de pousser l'amour de Dieu, comme il devait, jusqu'au mépris de soi-même, il a poussé l'amour de soi-même jusqu'au mépris de Dieu : il a suivi sa volonté propre, jusqu'à oublier celle de Dieu, jusqu'à ne s'en soucier en aucune sorte, jusqu'à passer outre malgré elle, et à vouloir agir et se contenter indépendamment de Dieu ; et ne s'arrêter non plus à sa défense, que s'il n'était pas. Ainsi c'est le néant qui compte pour rien celui qui est, et qui au lieu de se mépriser soi-même pour l'amour de Dieu, qui était la souveraine justice, sacrifie la gloire et la grandeur de Dieu, qui seul possède l'être, à la propre satisfaction de soi-même, quoiqu'il ne soit qu'un néant; qui est le comble de l'injustice et de l'égarement.

CHAPITRE XIII.

Combien l'amour-propre rend l'homme faible.

Celui qui compte Dieu pour rien ajoute à son néant naturel celui de son injustice et de son égarement. Ce n'est pas Dieu qu'il dégrade, mais lui-même. Il n'ôte rien à Dieu ; mais il s'ôte à lui-même, son appui, sa lumière, sa force, et la source de tout son bien; et devient aveugle, ignorant, faible, impuissant, injuste, mauvais, captif du plaisir, ennemi de la vérité. Celui qui recherche quelque chose, non à cause de ce qu'elle est, mais à cause qu'elle lui plaît, n'a point la vérité pour objet. Avant qu'il y ait aucune chose qui plaise, ou qui déplaise à nos sens, il y a une vérité, qui est naturellement la nourriture de notre esprit. Cette vérité est notre règle ; c'est par là que nos désirs doivent être réglés, et non par notre plaisir. Car la vérité qui fait, pour ainsi dire, le plaisir de Dieu, c'est Dieu même ; et ce qui fait notre plaisir, c'est nous-mêmes, qui nous préférons à Dieu. Hélas ! nous ne pouvons rien, depuis que nous avons compté Dieu pour rien, en transgressant sa loi, et agissant comme si elle n'était pas. C'est ce qu'ont fait nos premiers parents : c'est le vice héréditaire de notre nature. Le démon nous dit comme à eux : Pourquoi Dieu vous a-t-il défendu ce fruit, qui est si beau à la vue, et si doux au goût? *Cur præcepit vobis Deus*[1] *?* Depuis ce temps, le plaisir a tout pouvoir sur nous, et la moindre flatterie des sens prévaut à l'autorité de la vérité.

CHAPITRE XIV.

Ce que l'orgueil ajoute à l'amour-propre.

Toute âme attachée à elle-même, et corrompue

1. *Gen.*, III, 1.

par son amour-propre, est en quelque sorte superbe et rebelle, puisqu'elle transgresse la loi de Dieu. Mais lorsqu'on la transgresse, ou parce qu'on est abattu par la douleur, comme ceux qui succombent dans les maux ; ou parce qu'on ne peut résister à l'attrait trop violent du plaisir des sens ; c'est faiblesse, plutôt qu'orgueil. L'orgueil dont nous parlons consiste dans une certaine fausse force, qui rend l'âme indocile et fière, ennemie de toute contrainte ; et qui, par un amour excessif de sa liberté, la fait aspirer à une espèce d'indépendance : ce qui est cause qu'elle trouve un certain plaisir particulier à désobéir, et que la défense l'irrite. C'est cette funeste disposition que saint Paul explique par ces mots : *Le péché m'a trompé par la loi, et par elle m'a donné la mort*[1]*;* c'est-à-dire, comme l'explique saint Augustin[2], le péché m'a trompé par une fausse douceur, *falsâ dulcedine*, qu'il m'a fait trouver à transgresser la défense ; et par là il m'a donné la mort : parce que, par une étrange maladie de ma volonté, je me suis d'autant plus volontiers porté au plaisir, qu'il me devenait plus doux par la défense : *Quia quantò minùs licet, tantò magis libet.* Ainsi la loi m'a doublement donné la mort, parce qu'elle a mis le comble au péché par la transgression expresse du commandement; et qu'elle a irrité le désir par le trop puissant attrait de la défense : *Incentivo prohibitionis, et cumulo prævaricationis.*

La source d'un si grand mal, c'est que nous trouvons, en trangressant la défense, un certain usage de notre liberté, qui nous déçoit ; et qu'au lieu que la liberté véritable de la créature doit consister dans une humble soumission de sa volonté à la volonté souveraine de Dieu, nous la faisons consister dans notre propre, en affectant une manière d'indépendance contraire à l'institution primitive de notre nature, qui ne peut être libre ni heureuse que sous l'empire de Dieu.

Ainsi nous nous faisons libres à la manière des animaux, qui n'ont d'autres lois que leurs désirs, parce que leurs passions sont pour eux la loi de Dieu et de la nature, qui les leur inspire. Mais la créature raisonnable, qui a une autre nature et une autre loi que Dieu lui a imposée, est libre d'une autre sorte, en se soumettant volontairement à la raison souveraine de Dieu, dont la sienne est émanée. C'est donc en elle un grand vice, lorsqu'elle met son plaisir à secouer ce bienheureux joug, dont Jésus-Christ a dit : *Mon joug est doux, et mon fardeau est léger*[3]*;* et qu'elle se fait libre comme un animal insensé, conformément à cette parole : *L'homme vain est emporté par son orgueil, et se croit né libre à la manière d'un jeune animal fougueux*[4].

A cet orgueil, qui vient d'une liberté indocile et irraisonnable, il en faut joindre encore un autre, qui est celui que saint Jean nous veut faire entendre particulièrement en cet endroit ; qui est dans l'âme un certain amour de sa propre grandeur, fondée sur une opinion de son excellence propre : qui est le vice le plus inhérent, et ensemble le plus dangereux de la créature raisonnable.

1. *Rom.*, VII, 11. — 2. *De div. quæst. ad Simplic.*, *lib.* 1, *n.* 3, *et seq.* — 3. *Matth.*, XI, 30. — 4. *Job.*, XI, 12.

CHAPITRE XV.

Description de la chute de l'homme, qui consiste principalement dans son orgueil.

On ne comprendra jamais la chute de l'homme, sans entendre la situation de l'âme raisonnable, et le rang qu'elle tient naturellement entre les choses qu'on appelle *biens*.

Il y a donc premièrement le bien suprême, qui est Dieu, autour duquel sont occupées toutes les vertus, et où se trouve la félicité de la nature raisonnable. Il y a en dernier lieu les biens inférieurs, qui sont les objets sensibles et matériels, dont l'âme raisonnable peut être touchée. Elle tient elle-même le milieu entre ces deux sortes de biens, pouvant, par son libre arbitre, s'élever aux uns, ou se rabaisser vers les autres; et faisant par ce moyen comme un état mitoyen entre tout ce qui est bon.

Elle est donc, par son état, le plus excellent de tous les biens après Dieu; infiniment au-dessous de lui, et de beaucoup au-dessus de tous les objets sensibles, auxquels elle ne peut s'attacher, en se détachant de Dieu, sans faire une chute affreuse. Mais afin qu'elle tombe si bas, il faut nécessairement qu'elle passe, pour ainsi parler, par le milieu qui est elle-même; et c'est là sans difficulté sa première attache. Car ne trouvant au-dessous de Dieu, auquel elle doit s'unir et y trouver sa félicité, rien qui soit plus excellent qu'elle-même, qui est faite à son image; c'est là premièrement qu'elle tombe : et saint Augustin a dit très-véritablement que *l'homme en tombant d'en-haut et en déchéant de Dieu, tombe premièrement sur lui-même*[1]. C'est donc là que perdant sa force, il tombe de nécessité encore plus bas : et de lui-même, où il ne lui est pas possible de s'arrêter, ses désirs se dispersent parmi les objets sensibles et inférieurs, dont il devient le captif. Car le devenant de son corps, qu'il trouve lui-même assujetti aux choses extérieures et inférieures, il en est lui-même dépendant, et contraint de mendier dans ces objets les plaisirs qui en reviennent à ses sens.

Voilà donc la chute de l'homme tout entière : semblable à une eau qui d'une haute montagne coule premièrement sur un haut rocher, où elle se disperse, pour ainsi parler, jusqu'à l'infini, et se précipite jusqu'au plus profond des abîmes; l'âme raisonnable tombe de Dieu sur elle-même, et se trouve précipitée à ce qu'il y a de plus bas.

Voilà une image véritable de la chute de notre nature. Nous en sentons le dernier effet dans ce corps qui nous accable, et dans les plaisirs des sens qui nous captivent. Nous nous trouvons au-dessous de tout cela, et vraiment esclaves de la nature corporelle, nous qui étions nés pour la commander. Telle est donc l'extrémité de notre chute.

Mais il a fallu auparavant tomber sur nous-mêmes. Car comme cette eau qui tombe premièrement sur ce rocher, le cave à l'endroit de sa chute, et y fait une impression profonde : ainsi l'âme, tombant sur elle-même, fait aussi en elle-même une première et profonde plaie, qui consiste dans l'impression de son excellence propre, de sa grandeur propre, voulant toujours se persuader qu'elle est quelque chose d'admirable, se repaissant de la vue de sa propre perfection, qu'elle veut toujours concevoir extraordinaire, et ne voyant rien autour d'elle, qu'elle ne veuille s'assujettir; d'où vient l'ambition, la domination, l'injustice, la jalousie : ni rien en elle-même qu'elle ne veuille s'attribuer comme sien; d'où vient la présomption de ses propres forces. Et c'est en tout cela qu'il faut reconnaître la naissance de ce qui s'appelle orgueil.

1. *De Civ. Dei, lib.* XIV, *cap.* XIII, *et seq.*

CHAPITRE XVI.

Les effets de l'orgueil sont distribués en deux principaux. Il est traité du premier.

Par là donc nous concevons que l'orgueil, c'est-à-dire, comme nous l'avons défini, l'amour et l'opinion de sa grandeur propre, a deux effets principaux, dont l'un est de vouloir en tout exceller au-dessus des autres; l'autre est de s'attribuer à soi-même sa propre excellence.

Quant au premier effet, on pourrait croire qu'il ne se trouve que dans les gens savants ou riches; et qu'il n'est guère dans le bas peuple, accoutumé au travail, à la pauvreté, et à la dépendance. Mais ceux qui regardent les choses de plus près voient que ce vice règne dans tous les états, jusqu'au plus bas. Il n'y a qu'à voir la peine qu'on a à réconcilier les esprits dans les conditions les plus viles, lorsqu'il s'élève des querelles, et des procès pour cause d'injures. On trouve les cœurs ulcérés jusqu'au fond, et disposés à pousser la vengeance, qui est le triomphe de l'orgueil, jusqu'à la dernière extrémité. Ceux qui voient tous les jours les emportements des paysans pour des bancs dans leurs paroisses, et qui les entendent porter leur ressentiment jusqu'à dire qu'ils n'iront plus à l'église si on ne les satisfait, sans écouter aucune raison, ni céder à aucune autorité; ne reconnaissent que trop, dans ces âmes basses, la plaie de l'orgueil, et le même fond qui allume les guerres parmi les peuples, et pousse les ambitieux à tout remuer, pour se faire distinguer des autres. Il ne faut pas beaucoup étudier les dispositions de ceux qui dominent dans leurs paroisses, et qui s'y donnent une primauté et un ascendant sur leurs compagnons, pour reconnaître que l'orgueil et le désir d'exceller les transportent avec la même force et plus de brutalité que les autres hommes.

Et pour passer des âmes les plus grossières aux plus épurées, combien a-t-il fallu prendre de précautions pour empêcher dans les élections, même ecclésiastiques et religieuses, l'ambition, les cabales, les brigues, les secrètes sollicitations, les promesses et les pratiques les plus criminelles, les pactes simoniaques, et toutes les autres ordures trop connues en cette matière; sans qu'on se puisse vanter d'avoir peut-être fait autre chose que de couvrir ou pallier ces vices, loin de les avoir entièrement déracinés? Malheur donc, malheur à la terre infectée de tous côtés par le venin de l'orgueil.

Ecoutons saint Paul, qui nous en remarque les fruits par ces paroles : *Les fruits de la chair*, dit-il[1], et sous ce nom il comprend l'orgueil, *sont les inimitiés*, *les disputes*, *les jalousies*, *les colères*, *les querelles*, sous lesquelles il faut comprendre les

1. *Gal.*, v, 19.

guerres, *les dissensions*, les schismes, les hérésies, *les sectes, l'envie, les meurtres*, dont la vengeance, fille de l'orgueil, cause la plus grande partie; les médisances, où l'on enfonce jusqu'au vif une dent aussi venimeuse que celle des vipères dans la réputation, qui est une seconde vie du prochain : ces pestes du genre humain, qui couvrent toute la face de la terre, *sont autant d'enfants* de l'orgueil, autant de branches sorties de cette racine empoisonnée.

Arrêtons-nous un moment sur chacun de ces vices, que saint Paul ne fait que nommer; et nous verrons combien s'étend l'empire de l'orgueil. On en voit les derniers excès dans les guerres, dans tout leur appareil sanguinaire, dans tous leurs funestes effets, c'est-à-dire, dans tous les ravages et dans toutes les désolations qu'elles causent dans le genre humain; puisque dans tout cela il ne s'agit souvent que d'assouvir le désir de domination et la gloire dont les premières têtes du genre humain sont enivrées. Les sectes et les hérésies font encore mieux voir cet esprit d'orgueil; puisque c'est là uniquement ce qui anime ceux qui, pour se faire un nom parmi les hommes, les arrachent à Dieu, à Jésus-Christ, à son Eglise, pour se faire des disciples qui portent le leur. Et si nous voulons entendre la malignité de l'orgueil dans des vices plus communs, il ne faut que s'attacher un moment à l'envie, et à sa fille la médisance, pour voir tous les hommes pleins de venin et de haine mutuelle, qui fait changer la langue en arme offensive, plus tranchante qu'une épée, et portant plus loin qu'une flèche, pour désoler tout ce qui se présente. Tout cela vient de ce que chacun, épris de soi-même, veut tout mettre à ses pieds, et s'établir une damnable supériorité, en dénigrant tout le genre humain. Voilà le premier effet de l'orgueil, et ce qu'il fait paraître au dehors.

Il entre dans toutes les passions, et donne aux autres concupiscences plus grossières et plus charnelles, je ne sais quoi qui les pousse à l'extrémité. Voyez-moi cette femme dans sa superbe beauté, dans son ostentation, dans sa parure. Elle veut vaincre, elle veut être adorée comme une déesse du genre humain. Mais elle se rend premièrement elle-même cette adoration ; elle est elle-même son idole; et c'est après s'être adorée et admirée elle-même, qu'elle veut tout soumettre à son empire. Jézabel, vaincue et prise, s'imagine encore désarmer son vainqueur, en se montrant par ses fenêtres avec son fard. Une Cléopâtre croit porter dans ses yeux et sur son visage de quoi abattre à ses pieds les conquérants; et accoutumée à de semblables victoires, elle ne trouve plus de secours que dans la mort, quand elles lui manquent. Tous les siècles portent de ces fameuses beautés, que le Sage nous décrit par ces paroles : Elle a renversé un nombre infini de gens percés de ses traits; toutes ses blessures sont mortelles, et les plus forts sont tombés sous ses coups : *Multos vulneratos dejecit, et fortissimi quique interfecti sunt ab eâ*[1]. Ainsi la gloire se mêle dans la concupiscence de la chair. Les hommes, comme les femmes, se piquent d'être vainqueurs. *C'est un opprobre parmi les Assyriens, si une femme se moque d'un homme en se sauvant de ses mains*[2].

1. *Prov.*, VII, 26. — 2. *Judith.*, XII, 11.

Quelle nation n'est pas assyrienne de ce côté-là? Où ne se glorifie-t-on pas de ces damnables victoires? Où ne célèbre-t-on pas ces insignes corrupteurs de la pudeur, qui font gloire de tendre des piéges si sûrs, que nulle vertu n'échappe à leurs mains impures? La gloire se mêle donc dans les désirs sensuels; et on imagine une certaine excellence, d'un côté à se faire désirer, et de l'autre à corrompre, ou, comme parle l'Ecriture, à humilier un sexe infirme.

CHAPITRE XVII.

Faiblesse orgueilleuse d'un homme qui aime les louanges, comparée avec celle d'une femme qui veut se croire belle.

Mon Dieu, que je considère un peu de temps sous vos yeux la faiblesse de l'orgueil, et la vaine délectation des louanges où il nous engage. Qu'est-ce, ô Seigneur, que la louange, sinon l'expression d'un bon jugement que les hommes font de nous? et si ce jugement et cette expression s'étendent beaucoup parmi les hommes, c'est ce qui s'appelle la gloire; c'est-à-dire, une louange célèbre et publique. Mais, Seigneur, si ces louanges sont fausses ou injustes, quelle est mon erreur de m'y plaire tant? Et si elles sont véritables, d'où me vient cette autre erreur, de me délecter moins de la vérité que du témoignage que lui rendent les hommes? Est-ce que, me défiant de mon jugement, je veux être fortifié dans l'estime que j'ai de moi-même par le témoignage des autres, et s'il se peut, de tout le genre humain? Quoi, la vérité m'est-elle si peu connue, que je veuille l'aller chercher dans l'opinion d'autrui? Ou bien, est-ce que connaissant trop mes faiblesses et mes défauts, dont ma conscience est le premier et inévitable témoin, j'aime mieux me voir, comme dans un miroir flatteur, dans le témoignage de ceux à qui je les cache avec tant de soin? Quelle faiblesse pareille!

Voyez cette femme amoureuse de sa fragile beauté, qui se fait à elle-même un miroir trompeur, où elle répare sa maigreur extrême, et rétablit ses traits effacés, ou qui fait peindre dans un tableau trompeur ce qu'elle n'est plus, et s'imagine reprendre ce que les ans lui ont ôté. Telle est donc la séduction, telle est la faiblesse de la louange, de la réputation, de la gloire. La gloire ordinairement n'est qu'un miroir, où l'on fait paraître le faux avec un certain éclat. Qu'est-ce que la gloire d'un César, ou d'un Alexandre, de ces deux idoles du monde, que tous les hommes semblent encore s'efforcer de porter, par leur louange et leur admiration, au faîte des choses humaines? Qu'est-ce, dis-je, que leur gloire, si ce n'est un amas confus de fausses vertus et de vices éclatants, qui, soutenus par des actions pleines d'une vigueur mal entendue, puisqu'elle n'aboutissait qu'à des injustices, ou, en tous cas, à des choses périssables, ont imposé au genre humain, et ont même ébloui les sages du monde, qui sont engagés dans de semblables erreurs, et transportés par de semblables passions? Vanité des vanités, et tout est vanité : et plus l'orgueil s'imagine avoir donné dans le solide, plus il est vain et trompeur.

Mais enfin mettons la louange avec la vertu et la vérité, comme elle y doit être naturellement; quelle

erreur de ne pouvoir estimer la vertu sans la louange des hommes! La vertu est-elle si peu considérable par elle-même? Les yeux de Dieu, sont-ce si peu de chose pour un vertueux? Et qui donc les estimera, si les sages ne s'en contentent pas? Et toutefois je vois un saint Augustin[1], un si grand homme, un homme si humble, un homme si persuadé qu'on ne doit aimer la louange que comme un bien de celui qui loue, dont le bonheur est de connaître la vérité, et de faire justice à la vertu : je vois, dis-je, un si saint homme, qui, s'examinant lui-même sous les yeux de Dieu, se tourmente, pour ainsi dire, à rechercher s'il n'aime point les louanges pour lui-même, plutôt que pour ceux qui les lui donnent; s'il ne veut point être aimé des hommes pour d'autre motif que pour celui de leur profiter; et en un mot, s'il n'est point plutôt un superbe qu'un vertueux : tant l'orgueil est un mal caché : tant il est inhérent à nos entrailles; tant l'appas en est subtil et imperceptible : et tant il est vrai que les humbles ont à craindre jusqu'à la mort, quelque mélange d'orgueil, quelque contagion d'un vice qu'on respire avec l'air du monde, et dont on porte en soi-même la racine.

CHAPITRE XVIII.

Un bel esprit, un philosophe.

PARLONS d'une autre espèce d'orgueil, c'est-à-dire d'une autre espèce de faiblesse. On en voit qui passent leur vie à tourner un vers, à arrondir une période; en un mot, à rendre agréables des choses, non-seulement inutiles, mais encore dangereuses, comme à chanter un amour feint ou agréable, et à remplir l'univers des folies de leur jeunesse égarée. Aveugles admirateurs de leurs ouvrages, ils ne peuvent souffrir ceux des autres; ils tâchent parmi les grands, dont ils flattent les erreurs et les faiblesses, de gagner des suffrages pour leurs vers. S'ils remportent, ou qu'ils s'imaginent remporter l'applaudissement du public, enflés de ce succès, ou vain ou imaginaire, ils apprennent à mettre leur félicité dans des voix confuses, dans un bruit qui se fait dans l'air; et prennent rang parmi ceux à qui le prophète adresse ce reproche : *Vous qui vous réjouissez dans le néant*[2]. Que si quelque critique vient à leurs oreilles; avec un dédain apparent, et une douleur véritable, ils se font justice à eux-mêmes : de peur de les affliger, il faut bien qu'une troupe d'amis flatteurs prononce pour eux, et les assure du public. Attentifs à son jugement, où le goût, c'est-à-dire, ordinairement la fantaisie et l'humeur, a plus de part que la raison, ils ne songent pas à ce sévère jugement, où la vérité condamnera l'inutilité de leur vie, la vanité de leurs travaux, la bassesse de leurs flatteries, et à la fois le venin de leurs mordantes satyres, ou de leurs épigrammes piquantes, plus que tout cela les douceurs et les agréments qu'ils auront versés sur le poison de leurs écrits, ennemis de la piété et de la pudeur. Si leur siècle ne leur paraît pas assez favorable à leurs folies, ils attendront la justice de la postérité, c'est-à-dire, qu'ils trouveront beau et heureux d'être loués parmi les hommes pour des ouvrages que leur conscience aura condamnés avec Dieu même, et qui auront allumé autour d'eux un feu vengeur. Ô tromperie! ô aveuglement! ô vain triomphe de l'orgueil!

Une autre espèce d'orgueilleux. Les philosophes condamnent ces vains écrits. Il n'y a rien en apparence de plus grave, ni de plus vrai que le jugement qu'un Socrate, un Platon, d'autres philosophes, à leur exemple, portent des écrits des poètes. Ils n'ont, disent-ils, c'est le discours de Platon, aucun égard à la vérité : pourvu qu'ils disent des choses qui plaisent, ils sont contents : c'est pourquoi on trouvera dans leurs vers le pour et le contre; des sentences admirables pour la vertu, et contre elle : les vices y seront blâmés et loués également; et pourvu qu'ils le fassent en de beaux vers, leur ouvrage est accompli. On trouvera dans ce philosophe un recueil de vers d'Homère pour et contre la vérité et la vertu : le poète ne paraît pas se soucier de ce qu'on suivra; et pourvu qu'il arrache à son lecteur le témoignage que son oreille a été agréablement flattée, il croit avoir satisfait aux règles de son art : comme un peintre, qui sans se mettre en peine d'avoir peint des objets qui portent au vice, ou qui représentent la vertu, croit avoir accompli ce qu'on attend de son pinceau, lorsqu'il a parfaitement imité la nature. C'est pourquoi, ceci est encore le raisonnement de Platon, sous le nom de Socrate, lorsqu'on trouve dans les poètes de grandes et admirables sentences, on n'a qu'à approfondir, et à les faire raisonner dessus, on trouvera qu'ils ne les entendent pas. Pourquoi, dit ce philosophe? Parce que songeant seulement à plaire, il ne se sont mis en aucune peine de chercher la vérité.

Ainsi voit-on dans Virgile le vrai et le faux également étalés. Il trouve à propos de décrire dans son *Enéïde* l'opinion de Platon sur la pensée et l'intelligence qui anime le monde; il le fera en vers magnifiques. S'il plaît à sa verve poétique, et au feu qui en anime les mouvements, de décrire le concours d'atomes qui assemble fortuitement les premiers principes des terres, des mers, des airs et du feu, et d'en faire sortir l'univers, sans qu'on ait besoin, pour les arranger, du secours d'une main divine; il sera aussi bon épicurien dans une de ses églogues, que bon platonicien dans son poème héroïque. Il a contenté l'oreille; il a étalé le beau tour de son esprit, le beau son de ses vers, et la vivacité de ses expressions : c'est assez à la poésie; il ne croit pas que la vérité lui soit nécessaire.

Les poètes et les beaux esprits chrétiens prennent le même esprit : la religion n'entre non plus dans le dessein et dans la composition de leurs ouvrages que dans ceux des païens. Celui-là s'est mis dans l'esprit de blâmer les femmes; il ne se met point en peine s'il condamne le mariage, et s'il en éloigne ceux à qui il a été donné comme un remède : pourvu qu'avec de beaux vers, il sacrifie la pudeur des femmes à son humeur satyrique, et qu'il fasse de belles peintures d'actions bien souvent très-laides, il est content. Un autre croira fort beau de mépriser l'homme dans ses vanités et ses airs; il plaidera contre lui la cause des bêtes, et attaquera en forme jusqu'à la raison, sans songer

1. *Confess., lib.* X, *cap.* XXXVII, *num.* 60, *et seq.* — 2. *Amos.*, VI, 14.

qu'il déprise l'image de Dieu, dont les restes sont encore si vivement empreints dans notre chute, et qui sont si heureusement renouvelés par notre régénération. Ces grandes vérités ne lui sont de rien; au contraire, il les cache de dessein formé à ses lecteurs, parce qu'elles rompraient le cours de ses fausses et dangereuses plaisanteries : tant on s'éloigne de la vérité, quand on cultive les arts à qui la coutume et l'erreur ne donnent dans la pratique d'autre objet que le plaisir.

Un philosophe blâme ces arts, et les bannit de sa *République* avec des couronnes sur la tête, et une branche de laurier dans sa main. Mais ce philosophe est-il lui-même plus sérieux, lui qui ayant connu Dieu, ne le connaît pas pour Dieu; qui n'ose annoncer au peuple la plus importante des vérités; qui adore avec lui des idoles, et sacrifie la vérité à la coutume? Il en est de même des autres, qui, enflés de leur vaine philosophie, parce qu'ils seront ou physiciens, ou géomètres, ou astronomes, croiront exceller en tout, et soumettront à leur jugement les oracles que Dieu envoie au monde pour le redresser : la simplicité de l'Ecriture causera un dégoût extrême à leur esprit préoccupé; et autant qu'ils sembleront s'approcher de Dieu par l'intelligence, autant s'en éloigneront-ils par leur orgueil : *Quantum propinqueverunt intelligentiâ, tantùm superbiâ recesserunt,* dit saint Augustin[1]. Voilà ce que fait dans l'homme la philosophie, quand elle n'est pas soumise à la sagesse de Dieu; elle n'engendre que des superbes et des incrédules.

CHAPITRE XIX.

De la gloire : merveilleuse manière dont Dieu punit l'orgueil, en lui donnnant ce qu'il demande.

Mon Dieu, que vous punissez d'une merveilleuse manière l'orgueil des hommes! La gloire est le souverain bien qu'ils se proposent : et vous, Seigneur, comment les punissez-vous? en leur ôtant cette gloire dont ils sont avides? quelquefois; car vous en êtes le maître, et vous la donnez ou l'ôtez comme il vous plaît, selon que vous tournez l'esprit des hommes. Mais pour montrer combien elle est, non-seulement vaine, mais encore trompeuse et malheureuse, vous la donnez très-souvent à ceux qui la demandent, et vous en faites leur supplice.

Que désirait ce grand conquérant qui renversa le trône le plus auguste de l'Asie et de tout le monde, sinon de faire parler de lui, c'est-à-dire, d'avoir une grande gloire parmi les hommes? *Que de peine,* disait-il, *il faut se donner, pour faire parler les Athéniens!* Lui-même, il reconnaissait la vanité de la gloire qu'il recherchait avec tant d'ardeur; mais il y était entraîné par une espèce de manie, dont il n'était pas le maître. Et que fait Dieu pour le punir, sinon de le livrer à l'illusion de son cœur, et de lui donner cette gloire dont la soif le tourmentait, avec encore plus d'abondance qu'il n'en pouvait imaginer? Ce ne sont pas seulement les Athéniens qui parlent de lui; tout le monde est entré dans sa passion, et l'univers étonné lui a donné plus de gloire qu'il n'en avait osé espérer. Son nom est grand en Orient comme en Occident, et les Barbares l'ont admiré comme les Grecs. Loin de refuser la gloire à son ambition, Dieu l'en a comblé; il l'en a rassasié, pour ainsi parler jusqu'à la gorge; il l'en a enivré; et il en a bu plus que sa tête n'était capable d'en porter. O Dieu, quel bien est celui que vous prodiguez aux hommes que vous avez livrés à eux-mêmes, et que vous avez repoussés de votre royaume!

Et pour la gloire du bel esprit, qui peut espérer d'en avoir autant, et durant sa vie, et après sa mort, qu'un Homère, qu'un Théocrite, qu'un Anacréon, qu'un Cicéron, qu'un Horace, qu'un Virgile? On leur a rendu des honneurs extraordinaires pendant qu'ils étaient au monde, et la postérité en a fait ses modèles, et presque ses idoles. La folie de les louer a été poussée jusqu'à leur dresser des temples : ceux qui n'ont pas été jusque-là, n'ont pas laissé de les adorer à leur mode, comme des esprits divins et au-dessus de l'humanité. Et qu'avez-vous prononcé dans votre Evangile de cette gloire qu'ils ont reçue, et reçoivent continuellement dans la bouche de tous les hommes? *Je vous le dis en vérité, ils ont reçu leur récompense*[1].

O vérité, ô justice, et sagesse éternelle, qui pesez tout dans votre balance, et donnez le prix à tout le bien, pour petit qu'il soit, vous avez préparé une récompense convenable à cette telle quelle industrie qui paraît dans les actions de ceux qu'on nomme héros, et dans les écrits de ceux qu'on nomme les grands auteurs! Vous les avez récompensés et punis tout ensemble : vous les avez repus de vent : enflés par la gloire, vous les en avez, pour ainsi dire, crevés. Combien ces grands auteurs ont-ils donné la gêne à leur esprit, pour arranger leurs paroles, et composer leurs poëmes? Celui-là étonné lui-même du long et furieux travail de son *Enéide*, dont tout le but, après tout, était de flatter le peuple régnant, et la famille régnante, avoue dans une lettre, qu'il s'est engagé dans cet ouvrage par une espèce de manie, *penè vitio mentis.* Leur conscience leur reprochait qu'ils se donnaient beaucoup de peine pour rien, puisque ce n'était après tout que pour se faire louer.

Que d'étude, que d'application, que de curieuses recherches, que d'exactitude, que de savoir, que de philosophie, que d'esprit faut-il sacrifier à cette vanité! Dieu la condamne, et à la fois il la contente, pour laisser aux hommes un monument éternel du mépris qu'il fait de cette gloire si désirée par des gens qui ne le connaissent pas; il leur en donne plus qu'ils n'en veulent. Ainsi, dit saint Augustin, ces conquérants, ces héros, ces idoles du monde trompé, en un mot, ces grands hommes de toutes les sortes, tant renommés dans le genre humain, sont élevés au plus haut degré de réputation où l'on puisse parvenir parmi les hommes; et vains ils ont reçu une récompense aussi vaine que leurs desseins : *Perceperunt mercedem suam, vani vanam*[2].

CHAPITRE XX.

Erreur encore plus grande de ceux qui tournent à leur propre gloire les œuvres qui appartiennent à la véritable vertu.

Ce ne sont pas là toutefois ceux que la gloire

1. *Serm.* CXLI, *n.* 2.

1. *Matth.*, VI, 2. — 2. *S. Aug.*, *in Ps.* CXVIII. *Serm.* XII, *n.* 2.

trompe le plus. Plus vains encore, et plus déçus par leur orgueil sont ceux qui sacrifient à la gloire, non des choses vaines, mais les propres œuvres que la vertu devait produire. Tels sont *ceux qui font leurs bonnes œuvres, pour être glorifiés des hommes :* qui *sonnent de la trompette devant eux-mêmes, quand ils font l'aumône :* qui *affectent de prier dans les coins des rues, et d'attrouper le monde autour d'eux :* qui *veulent rendre leurs jeûnes publics, et veulent les faire paraître dans la pâleur de leur visage*[1].

Ceux qui, parmi les païens, ou parmi les Juifs, ou même, par le dernier des aveuglements, parmi les chrétiens, ont été justes, équitables, tempérants, cléments, pour se faire admirer des hommes, sont de ce rang. Et tous *ils ont reçu leur récompense;* et ils sont beaucoup plus punis que ceux qui mettent la gloire dans des choses vaines. Car plus les œuvres qu'ils étalent sont solides par elles-mêmes; plus est-il indigne et injuste de les sacrifier à l'orgueil, et de tenir la vertu si peu de chose, qu'on ne daigne la rechercher que pour en être loué par les hommes, comme si Dieu ne lui suffisait pas.

CHAPITRE XXI.

Ceux qui dans la pratique des vertus ne cherchent point la gloire du monde, mais se font eux-mêmes leur gloire, sont plus trompés que les autres.

Mais, ô mon Dieu, ô éternelle vérité, qui illuminez tout homme venant au monde, vous me découvrez dans votre lumière une autre plus dangereuse séduction et déception de l'esprit humain, dans ceux qui, s'élevant, à ce qui leur semble, au-dessus des louanges humaines, s'admirent eux-mêmes en secret, se font eux-mêmes leur dieu et leur idole, en se repaissant de l'idée de leur vertu, qu'ils regardent comme le fruit de leur propre travail, et qu'ils croient, en un mot, se donner eux-mêmes!

Tels étaient ceux qui disaient parmi les païens : *Que Dieu me donne la beauté et les richesses; pour moi je me donnerai la vertu et un esprit équitable et toujours égal;* et qui par là même s'élevaient en quelque façon au-dessus de leur Dieu, *parce qu'il était*, disaient-ils, *sage et vertueux par sa nature; et qu'ils l'étaient eux, par leur industrie.* Et ils croyaient, dans cette pensée, se mettre au-dessus des hommes et de leurs louanges : comme si eux-mêmes, qui se louaient et s'admiraient en cette sorte, étaient autre chose que des hommes; et les louanges qu'ils se donnaient secrètement, autre chose que des louanges humaines; ou que tout cela fût autre chose que de servir la créature plutôt que le Créateur; puisqu'eux-mêmes bien certainement ils étaient des créatures, et des créatures d'autant plus faibles, et d'autant plus livrées à l'orgueil, que leur orgueil paraissait plus indépendant et plus épuré; lorsqu'affranchis, s'ils l'étaient, du joug de la dépendance des opinions et des louanges des autres, ils faisaient leur félicité et l'objet unique de leur admiration, d'eux-mêmes, et de leurs vertus, qu'ils regardaient comme leur ouvrage, et en même temps comme le plus bel ouvrage de la raison.

O Dieu! qu'ils étaient superbes, et que leur orgueil était grossier, encore qu'ils prissent un tour apparemment plus délicat, pour se reposer en eux-mêmes! O qu'ils étaient pleins de faste et de jalousie, qu'ils étaient dédaigneux, et qu'ils méprisaient les autres hommes! Ils ne faisaient en effet que de les plaindre, comme des aveugles, et de déplorer leur erreur, réservant toute leur admiration pour eux-mêmes. Tel était ce pharisien, qui disait à Dieu dans sa prière : *Je ne suis pas comme le reste des hommes qui sont ravisseurs, injustes, impudiques, tel qu'est aussi ce publicain*[1]. S'il appliquait à cet homme particulier son mépris universel pour le genre humain, c'est parce qu'il le trouva le premier devant ses yeux, et il en eût fait autant à tout autre qui se serait présenté de même; et ce dédain était l'effet de l'aveugle admiration dont il était plein pour lui-même. Il est vrai qu'en apparence il attribuait à Dieu les vertus dont il se croyait revêtu; puisqu'en se mettant au-dessus du reste des hommes, il disait à Dieu : *Je vous en rends grâces*[2], et semblait le reconnaître comme l'auteur de tout le bien qu'il louait en lui-même. Mais s'il eût été de ceux qui disent sincèrement avec David : *Mon âme sera louée dans le Seigneur*[3]; non content de lui rendre grâces, il aurait connu son besoin, et lui aurait fait quelque demande; il ne se serait pas regardé comme un vertueux parfait, qui n'a pas besoin de se corriger d'aucun défaut, mais seulement de remercier de ses vertus : enfin il n'aurait pas cru que Dieu le regardât seul et l'honorât seul de ses dons.

Quand donc il disait à Dieu : *Je vous rends grâces*, c'était dans sa bouche une formule de prier, plutôt qu'une humilité sincère dans son cœur : et qui eût pénétré le dedans de ce cœur tout à lui-même, y eût trouvé qu'en rendant grâces à Dieu de ses vertus, dans un fond plus intérieur il se rendait grâces à lui-même de s'être attiré le don de Dieu, et de s'être seul rendu digne qu'il arrêtât ses yeux sur lui. Par où il retombait nécessairement dans cette malédiction du prophète : *Maudit l'homme qui espère en l'homme, et qui se fait un bras de chair*[4]; puisque lui-même, qui se confiait en lui-même, était un homme de chair, c'est-à-dire, un homme faible; qui mettait sa confiance en lui-même, en lui-même sa force et sa vertu. Et son erreur est, poursuit le prophète, de retirer son cœur de Dieu, pour l'occuper de soi-même et de sa vertu : *Maledictus homo qui confidit in homine, et ponit carnem brachium suum, et à Domino recedit cor ejus.*

CHAPITRE XXII.

Si le chrétien, bien instruit des maximes de la foi, peut craindre de tomber dans cette espèce d'orgueil.

Tels étaient les pharisiens, et telle était leur justice, pleine d'elle-même et de son propre mérite. Ils se regardaient comme les seuls dignes du don de Dieu; et de même que s'ils étaient d'une autre nature, ou formés d'une autre masse, et d'une autre boue que le reste des humains, ils les excluaient de sa grâce, ne pouvant souffrir qu'on annonçât l'Evangile aux Gentils, ni qu'on louât d'autres hommes qu'eux. C'est là donc cette fausse et abominable justice, qui est détestée par saint Paul en tant d'endroits : et une telle justice, si

1. *Matth.*, XXIII, 5; VI, 2, 5, 16.

1. *Luc.*, XVIII, 11. — 2. *Idem.* — 3. *Ps.*, XXXIII, 3. — 4. *Jer.*, XVII, 5.

clairement réprouvée dans l'Evangile, ne devrait point trouver de place parmi les chrétiens.

Mais les hommes corrompent tout, et abusent du christianisme, comme du reste des dons de Dieu. Il s'est trouvé des hérétiques, tels qu'étaient les pélagiens, qui ont cru se devoir à eux-mêmes tout leur salut; et il s'en est trouvé d'autres, qui, en ne s'en attribuant qu'une partie, ont cru avoir toute l'humilité nécessaire au christianisme, et rendre à Dieu toute la gloire qui lui était due.

Mais les véritables chrétiens, tel qu'était un saint Cyprien, tant loué par saint Augustin, pour cette sentence, ont dit qu'il *fallait donner, non une partie du salut, mais le tout à Dieu; et ne nous glorifier jamais de rien, parce que rien n'était à nous*[1]. Et ils l'avaient pris de saint Paul, dont toute la doctrine aboutit à conclure, non que celui qui se glorifie se puisse glorifier, du moins en partie, en lui-même; mais qu'il ne doit nullement se glorifier en lui-même, mais en Dieu, c'est-à-dire, uniquement en lui.

CHAPITRE XXIII.

Comment il arrive aux chrétiens de se glorifier en eux-mêmes.

TELLE est donc la justice chrétienne, opposée à la justice judaïque et pharisaïque, que saint Paul appelle *la propre justice*[2], c'est-à-dire, celle qu'on trouve en soi-même, et non pas en Dieu. On tombe dans cette fausse justice, ou par une erreur expresse, lorsqu'on croit avoir quelque chose, pour peu que ce soit, ne fût-ce qu'une petite *pensée*, et le moindre de tous les désirs, *de soi-même, comme de soi-même*[3], contre la doctrine de saint Paul; ou sans erreur dans l'esprit, par une certaine attache ou complaisance du cœur. Car comme, après Dieu, il n'y a rien de plus beau ni de plus semblable à Dieu que la créature raisonnable, sanctifiée par sa grâce, soumise à sa grâce, pleine de ses dons, vivante selon la raison et selon Dieu, usant bien de son libre arbitre; une âme qui voit ou croit voir cette beauté en elle-même, qui sent qu'elle fait le bien, et s'y attache par un amour sincère, autant qu'elle peut, touchée d'un si beau spectacle, s'y arrête et regarde un si grand bien, plutôt comme étant en soi, que comme venant de Dieu. Ce qui fait qu'insensiblement elle oublie que Dieu en est le principe, et se l'attribue à soi-même par un sentiment d'autant plus vraisemblable, qu'en effet elle y concourt par son libre arbitre.

C'est par son libre arbitre qu'elle croit, qu'elle espère, qu'elle aime, qu'elle consent à la grâce, qu'elle la demande : ainsi, comme ce bien qu'elle fait lui est propre en quelque façon, elle se l'approprie et se l'attribue, sans songer que tous les bons mouvements du libre arbitre sont prévenus, préparés, dirigés, excités, conservés par une opération propre et spéciale de Dieu, qui nous fait faire, de la manière qu'il sait, tout le bien que nous faisons; et nous donne le bon usage de notre propre liberté, qu'il a faite, et dont il opère encore le bon exercice : en sorte qu'il n'y a rien de ce qui dépend le plus de nous, qu'il ne faille demander à Dieu et lui en rendre grâces.

1. *S. Cypr., Test. adversùs Judæos, ad Quirin., l.* III, *cap. 4. Ed. Baluz., pag.* 305; *S. Aug., contrà duas Ep. Pelag., l.* IV, *cap.* X, *n.* 25 *et seq.*

2. *Rom.*, X, 3. — 3. *II. Cor.*, III, 5.

L'âme oublie cela, par un fonds d'attache qu'elle a à elle-même, par la pente qu'elle a de s'attribuer et s'approprier tout le bien qu'elle a, encore qu'il lui vienne de Dieu, et aime mieux s'occuper d'elle-même qui le possède, que de Dieu qui le donne : ou si elle l'attribue à Dieu, c'est à la manière de ce pharisien, qui dit à Dieu : *Je vous rends grâces*, et qui s'attribue à soi-même de rendre grâces : ou si elle surpasse ce pharisien, qui se contente de rendre grâces, sans rien demander, et qu'elle demande à Dieu son secours : elle s'attribue encore cela même, et s'en glorifie : ou si elle cesse de s'en glorifier, elle se glorifie de cela même, et fait renaître l'orgueil, par la pensée qu'elle a de l'avoir vaincu.

O malheur de l'homme, où ce qu'il y a de plus épuré, de plus sublime, de plus vrai dans la vertu, devient naturellement la pâture de l'orgueil! Et à cela quel remède, puisqu'encore on se glorifie du remède même? En un mot, on se glorifie de tout, puisque même on se glorifie de la connaissance qu'on a de son indigence et de son néant; et que les retours sur soi-même se multiplient jusqu'à l'infini.

Mais c'est peut-être que c'est là un petit défaut? Non, c'est la plus grande de toutes les fautes, et il n'y a rien de si vrai que cette parole de saint Fulgence, dans la lettre à Théodore[1] : « C'est à l'homme un orgueil détestable, quand il fait ce que Dieu condamne dans les hommes; mais c'est encore un orgueil plus détestable, lorsque les hommes s'attribuent ce que Dieu leur donne, c'est-à-dire la vertu et la grâce. Car plus ce don est excellent, plus est grande la perversité de l'ôter à Dieu, pour se le donner à soi-même, et plus injuste est l'ingratitude de méconnaître l'auteur d'un si grand bien. »

C'est donc la plus grande peste, et en même temps la plus grande tentation de la vie humaine, que cet orgueil de la vie, que saint Jean nous fait détester. C'est pourquoi il nous le rapporte après les deux autres, comme le comble de tous les maux, et le dernier degré du mal. *Mes petits enfants*, nous dit-il, *n'aimez pas le monde, ni tout ce qui est dans le monde, parce que tout y est concupiscence de la chair;* c'est ce qui présente le premier et ce qui fait le premier degré de notre chute : ou *concupiscence des yeux*, curiosité et ostentation; qui est comme le second pas que vous faites dans le mal : ou *orgueil de la vie*, qui est l'abîme des abîmes, et le mal dont toute la vie et tous ses actes sont infectés radicalement et dans le fond.

CHAPITRE XXIV.

Qui a inspiré à l'homme cette pente prodigieuse à s'attribuer tout le bien qu'il a de Dieu?

MON Dieu, quel est le principe de cette attache prodigieuse que nous avons à nous-mêmes, et qui nous l'a inspirée? Qui nous a, dis-je, inspiré cette aveugle et malheureuse inclination, cette pitoyable facilité, d'attribuer à nos propres forces, et à nos propres efforts, en un mot, à nous-mêmes, tout le bien qui est en nous par votre libéralité? Ne sommes-nous pas assez néant, pour être capables d'entendre du moins que nous sommes un

1. *Epist.* VI, *cap.* VIII, *n.* 11, *édit.* 1684, *pag.* 189.

néant, et que nous n'avons rien qui ne soit de vous? Et d'où vient que la chose la plus difficile à ce néant, c'est de dire véritablement : Je suis un néant : Je ne suis rien? En voici la cause première.

Parmi toutes les créatures, Dieu, dès l'origine et avant toute autre nature, en avait fait une qui devait être la plus belle et la plus parfaite de toutes; c'était la nature angélique : et, dans une nature si parfaite, il s'était comme délecté à faire un ange plus excellent, plus beau, plus parfait que tous les autres : en sorte que sous Dieu et après Dieu l'univers ne devait rien voir de si parfait ni de si beau. Mais tout ce qui est tiré du néant peut succomber au péché. Une si belle intelligence se plut trop à considérer qu'elle était belle. Elle n'était pas, comme l'homme, attachée à un corps; de sorte que n'ayant point à tomber plus bas qu'elle-même, par l'inclination aux biens corporels, toute sa force se réunit tellement à s'admirer elle-même, et à aimer sa propre excellence, qu'elle ne put aimer autre chose.

Vraiment toute créature n'est rien; et quiconque s'aime soi-même, et sa propre perfection, excepté Dieu, qui est seul parfait, se dégrade, en pensant s'élever. Que servirent à ce bel ange tant de lumières, dont son entendement était orné? *Il ne demeura pas dans la vérité*[1], où il avait été créé. C'est ce qu'a prononcé la Vérité même. Que veut dire cette parole : *Il ne demeura pas dans la vérité?* Est-ce qu'il tomba dans l'erreur ou dans l'ignorance? Point du tout, il connaît encore la vérité dans sa chute même; et, comme dit l'apôtre saint Jacques, *lui et ses anges la croient, et en tremblent*[2]. Ainsi, ne demeurer pas dans la vérité, fut à cet ange superbe la vouloir plutôt regarder en soi-même qu'en Dieu, et la perdre, en cessant d'en faire sa règle et de l'aimer, comme elle veut et doit être aimée, c'est-à-dire, comme la maîtresse et la souveraine de tous les esprits.

Ange malheureux, qui êtes comparé, à cause de vos lumières, à l'étoile du matin, *comment êtes-vous tombé du ciel*, dit Isaïe [3]? Et Ezéchiel[4] : *Vous étiez le sceau de la ressemblance :* nulle créature n'était plus semblable à Dieu que vous : *vous étiez plein de sa sagesse, et parfait dans votre beauté : créé dans les délices du paradis de votre Dieu, vous étiez orné*, comme d'autant *de pierres précieuses*, de toutes les plus belles connaissances : *l'or* précieux de la charité *vous avait été donné;* et dès votre création vous aviez été préparé à la recevoir : *vous étiez parfait dans vos voies dès le jour de votre origine, jusqu'à ce que l'iniquité s'est trouvée en vous*. Et quelle est cette iniquité, sinon de vous trop regarder vous-même, et de faire votre piége de votre propre excellence?

Une intelligence si lumineuse, qui perçoit tout d'un seul regard, avait aussi une force dans sa volonté, qui dès sa première détermination fixait ses résolutions, et les rendait immuables : qui était l'un des plus beaux traits, et peut-être le plus parfait de la divine ressemblance. Mais pendant qu'il l'admire trop, et qu'il en est trop épris, il pèche, et en même temps il se rend inflexible dans le mal; et sa force, que Dieu abandonne à elle-même, le perd à jamais.

1. *Joan.*, VIII, 44. — 2. *Jac.*, II, 19. — 3. *Is.*, XIV, 12. — 4. *Ezech.*, XXVIII, 12, 14 et 15.

Malheur, malheur, encore une fois, et cent fois malheur à la créature qui ne veut pas se voir en Dieu, et se fixant en elle-même, se sépare de la source de son être, qui l'est aussi par conséquent de sa perfection et de son bonheur! Ce superbe, qui s'était fait son dieu à lui-même, mit la révolte dans le ciel; et Michel, qui se trouva à la tête de l'ordre où la rébellion faisait peut-être le plus de ravage, s'écria : *Qui est comme Dieu?* D'où lui vient le nom de Michel; Michel, c'est-à-dire, Qui est comme Dieu? comme s'il eût dit : Quel est celui-ci qui nous veut paraître comme un autre Dieu, et qui a dit dans son orgueil : *Je m'élèverai jusqu'aux cieux;* je dominerai tous les esprits, et *j'exalterai mon trône par-dessus les astres de Dieu : je monterai sur les nuées les plus hautes,* dont Dieu fait son char, *et je serai semblable au Très-Haut*[1]*?* Qui est donc ce nouveau Dieu, qui se veut ainsi élever au-dessus de nous? Mais il n'y a qu'un seul Dieu; rallions-nous tous à le suivre : disons tous ensemble : *Qui est comme Dieu?* car voyez ce que devient tout à coup ce faux dieu, qui se voulait faire adorer. Dieu l'a frappé, et il tombe avec les anges ses imitateurs. Toi qui t'élevais au plus haut du ciel, *tu es précipité dans les enfers*, *dans les cachots les plus profonds : In infernum detraheris*, *in profundum laci*[2]. Dans sa chute il conserve tout son orgueil, parce que son orgueil doit être son supplice. N'ayant pu gagner tous les anges, pour étendre le plus qu'il pouvait ce règne d'orgueil, dont il est le malheureux fondateur, il attaque l'homme que *Dieu avait mis au-dessous des anges*, *mais seulement un peu au-dessous;* parce que c'était après eux la créature la plus excellente, une créature où l'image de Dieu reluisait comme dans les anges mêmes, quoique dans un degré un peu inférieur : *Minuisti eum paulò minùs ab Angelis*[3].

Cet ange devenu rebelle, devenu satan, devenu le diable, vient donc à l'homme dans le paradis, où Dieu l'avait fait heureux et saint. Chaque chose qui en touche une autre, la pousse par l'endroit par où elle est elle-même le plus en mouvement. Le mouvement par lequel ce mauvais ange est entraîné, c'est l'orgueil; et jamais il n'y en eut ni il ne peut y en avoir de plus violent ni de plus rapide que le sien. Il pousse donc l'homme par l'endroit par où il était tombé lui-même; et l'impression qu'il lui communique, est celle qui était en lui la plus puissante, c'est-à-dire, celle de l'orgueil : *Unde cecidit*, *inde dejecit*[4]. L'homme se trouva trop faible pour y résister; et l'empire de l'orgueil, qui avait commencé dans le ciel, par un seul coup s'étendit sur toute la terre.

CHAPITRE XXV.

Séduction du démon; chute de nos premiers parents : naissance des trois concupiscences, dont la dominante est l'orgueil.

Mon Dieu, je repasserai dans mon esprit l'histoire trop véritable de ma chute, dans celui en qui j'étais avec tous les hommes, en qui j'ai été tenté, en qui j'ai été vaincu, de qui j'ai tiré en naissant toute la

1. *Is.*, XIV, 13, 14. — 2. *Idem*, XIV, 15. — 3. *Ps.*, VIII, 6. — 4. *S. Aug.*, *Serm.* CLXIV, *n.* 8.

faiblesse et toute la corruption que je sens. Malheureux fruit du péché où je suis né, preuve incontestable et irréprochable témoin de ma misère! O Dieu! j'ai écouté, dans ma mère Eve, le tentateur, qui lui disait par la bouche du serpent[1] : *Pourquoi Dieu vous a-t-il commandé de ne point manger* du fruit de cet arbre? Ce n'est qu'une question : ce n'est qu'un doute qu'il veut introduire dans notre esprit : *Pourquoi Dieu vous a-t-il commandé?* Mais qui est capable d'écouter une question contre Dieu, et de se laisser ébranler par le moindre doute, est capable d'avaler tout le poison.

Eve lui répondit la vérité : *Dieu a mis tous les autres fruits en notre puissance : il n'y a que l'arbre qui est au milieu de ce jardin de délices dont il nous a commandé de ne manger point le fruit, et même de ne le point toucher, de peur que nous ne mourions*[2]. Elle répondit la vérité ; mais le premier mal fut de répondre : car il n'y a point de *pourquoi* à écouter contre Dieu ; et tout ce qui met en doute la souveraine raison et la souveraine sagesse, devait dès là nous être en horreur. Le tentateur s'étant donc fait écouter, passe du doute à la décision : *Vous ne mourrez point*, dit-il[3], *mais Dieu sait qu'au jour que vous mangerez de ce fruit, vos yeux seront ouverts et vous serez comme des dieux, sachant le bien et le mal. Vos yeux seront ouverts :* vous vous verrez vous-mêmes en vous-mêmes ; et au lieu de vous voir toujours en Dieu, vous aurez vous-mêmes une excellence divine ; et tout à coup devenus comme des dieux, vous saurez par vous-mêmes le bien et le mal, et tout ce qui vous peut faire bons ou mauvais, heureux ou malheureux : vous en aurez la clef, vous y entrerez par vous-mêmes ; vous serez parfaitement libres et dans une sorte d'indépendance.

Le père de mensonge, pour se faire écouter, enveloppait ici le vrai avec le faux ; car il est vrai qu'en se soulevant contre Dieu, et se faisant un dieu soi-même, on devient comme indépendant de la loi de Dieu : on connaît d'une certaine façon le bien, en le perdant; on connaît le mal qu'on n'aurait jamais éprouvé ; on a les yeux ouverts, pour voir son malheur, et un désordre en soi-même qu'on n'aurait jamais vu sans cela, comme il arriva à Adam et à Eve, aussitôt après qu'ils eurent désobéi : *leurs yeux furent ouverts*, dit le texte sacré[4], *et ils virent qu'ils étaient nus;* et leur nudité commença à les confondre. Et dans tout cela il s'éleva dans leur cœur une certaine attention à eux-mêmes qui ne leur était point permise, un arrêt à leur propre volonté, un amour de leur propre excellence : et de tout cela un secret plaisir de se goûter eux-mêmes avant que de goûter le fruit défendu et de se plaire en eux-mêmes, et en leur propre perfection, que jusqu'alors innocents et simples ils n'avaient vue qu'en Dieu seul.

Cela commença par Eve, que le démon avait attaquée la première, comme la plus faible ; mais il lui parla pour tous les deux : *Pourquoi Dieu vous a-t-il défendu? Cur præcepit vobis Deus? Vous ne mourrez point; vous saurez : Nequaquam moriemini; scientes*[5]*;* en nombre pluriel. Eve porta en effet à son mari toute la tentation du malin, qui l'avait séduite : elle commença par considérer ce fruit défendu qu'apparemment elle n'avait encore osé regarder, par respect pour l'ordre de Dieu : elle vit qu'il était bon à manger, beau à voir, et promettant par la seule vue un goût agréable : elle se promit en le mangeant un nouveau plaisir, qui manquait encore à ses sens. Elle en mangea, et en donna à manger à son mari, qui le prenant de sa main, avec les mêmes sentiments qui l'avaient séduite, mit le comble à notre malheur, et fut à toute sa postérité une source éternelle de péché et de mort.

Comprenons donc tous les degrés de notre perte. Dans une si grande félicité, dans une si grande facilité de ne pécher pas; n'y ayant dans le corps nulle faiblesse, nulle révolte dans les sens, nulle sorte de concupiscence dans l'esprit, l'homme n'était accessible au mal que par la complaisance pour soi-même, par l'amour de sa propre excellence, et en un mot, par l'orgueil. C'est donc par là qu'on le tente : obliquement on lui montre Dieu comme jaloux de son bien : *Pourquoi le Seigneur vous commande-t-il de ne point toucher à ce fruit? C'est qu'il sait qu'en le mangeant*, vous éprouverez un bonheur qu'il vous envie : *Vous serez comme des dieux*, et vous aurez par vous-mêmes la science du bien et du mal, qui est un attribut divin.

C'était donc alors qu'il fallait dire, comme avait fait saint Michel : *Qui est comme Dieu?* Qui, comme lui, doit se plaire dans sa propre volonté? être par lui-même parfait et heureux? savoir tout, et n'être guidé dans tous ses desseins que de sa propre lumière? L'homme, à l'exemple de l'ange rebelle, et par son instigation, se laissa prendre à ce vain éclat : et dès-là l'amour de soi-même et de sa propre grandeur pénétra tout le genre humain, s'enfonça dans notre sein, pour se produire à toute occasion et infecter toute notre vie; et fit en nous une empreinte et une plaie si profonde, qu'elle ne se peut jamais ni effacer ni guérir entièrement, tant que nous vivons sur la terre. Et ce fut l'effet de ces paroles : *Vous serez comme des dieux.*

Les mêmes paroles portèrent encore une curiosité infinie au fond de nos cœurs : car étant le propre de Dieu de tout savoir, en nous flattant de la pensée d'être une espèce de divinité, le tentateur ajouta à cette promesse la science du bien et du mal, c'est-à-dire, toute science ; et enveloppa sous ce nom les sciences bonnes et mauvaises, et tout ce qui pouvait repaître l'esprit par sa nouveauté, par sa singularité, par son éclat.

Ce qui vint après tout cela, fut l'amour du plaisir des sens : en voyant avec agrément le fruit défendu, en le dévorant d'abord par les yeux, et prévenant par son appétit son goût délectable ; l'amour du plaisir est entré, et nos premiers parents nous l'ont inspiré jusque dans la moëlle des os. Hélas! hélas! le plaisir des sens se fit bientôt sentir par tout le corps : ce ne fut point seulement le fruit défendu qui plut aux yeux et au goût : Adam et Eve se furent l'un à l'autre une tentation plus dangereuse que toutes les autres sensibles : il fallut cacher tout ce qu'on sentait de désordre.

1. *Gen.*, III, 1. — 2. *Idem*, 2, 3. — 3. *Ibidem*, 4. — 4. *Ibidem*, 7. — 5. *Ibidem*, I, 4, 5.

CHAPITRE XXVI.

La vérité de cette histoire trop constante par ses effets.

Les esprits superbes, qui dédaignent la simplicité de l'Ecriture, et se perdent dans sa profondeur, traitent cette histoire de vaine, et presque de puérile. Un serpent qui parle; un arbre d'où l'on espère la science du bien et du mal; les yeux ouverts tout à coup, en mangeant son fruit; la perte du genre humain attachée à une action si peu importante; quelle fable moins croyable trouvet-on dans les poètes? C'est ainsi que parlent les impies. Et la Sagesse éternelle, si on la consulte, répond au contraire : Pourquoi Dieu n'aurait-il pas défendu quelque chose à l'homme, pour lui faire mieux sentir qu'il avait un souverain? Mais n'était-il pas de la félicité de l'état où Dieu l'avait mis, que le commandement qu'il lui ferait fût facile?

Qu'y avait-il de plus doux, dans une si grande abondance de toutes sortes de fruits, que de n'en réserver qu'un seul? Quel inconvénient que Dieu, qui avait fait l'homme composé de corps et d'âme, attachât aux objets sensibles des grâces intellectuelles, et fît de l'arbre interdit une espèce de sacrement de la science du bien et du mal? Qui sait si ce n'était pas le dessein de sa sagesse de faire un jour goûter ce fruit à nos premiers parents, et de leur en donner la jouissance, après avoir, durant quelque temps, éprouvé leur fidélité? Quoi qu'il en soit, était-il indigne de Dieu de les mettre à cette épreuve, et de leur laisser attendre de sa seule bonté la connaissance si désirée du bien et du mal?

Pour ce qui était du serpent, voulait-on qu'Eve en eût horreur, comme nous avons à présent, dans un temps où tous les animaux étaient obéissants à l'homme, sans qu'aucun lui pût nuire, ni par conséquent l'effrayer? Mais pourquoi, sans imaginer que les bêtes eussent un langage, Eve n'aurait-elle pas cru que Dieu, des mains de qui elle sortait, et dont la toute-puissance lui était sensible par la création de tant de choses merveilleuses, n'eût pas fait d'autres créatures intelligentes que l'homme; ou que ces créatures lui apparussent, et se rendissent sensibles, sous la forme des animaux? Dieu même, qui avait fait les sens, prenait bien, pour rendre heureux l'homme tout entier, une figure sensible, qui ne nous est pas exprimée. On entendait sa voix, on l'entendait comme marcher et s'avancer vers Adam dans le paradis. Pourquoi donc les autres esprits, différents de celui de l'homme, ne se seraient-ils pas montrés à ses yeux sous les figures que Dieu permettrait? Le serpent alors innocent, mais qui devait dans la suite devenir si odieux comme si nuisible à notre nature, devait servir en son temps à nous rendre la séduction du démon plus odieuse; et les autres qualités de cet animal étaient propres à nous figurer le juste supplice de cet esprit arrogant, atterré par la main de Dieu, et devenu si rampant par son orgueil.

Voilà une partie des mystères que contient l'Ecriture sainte, dans sa merveilleuse et profonde brièveté. Mais, sans tous ces raisonnements, l'histoire de notre perte ne nous est devenue que trop sensible, et trop croyable par les effets que nous en sentons. Est-ce Dieu qui nous avait faits aussi superbes, aussi curieux, aussi sensuels; en un mot, aussi corrompus en toutes manières que nous le sommes?

Mon Dieu, n'entends-je pas encore tous les jours le sifflement du serpent, quand j'hésite si je suivrai votre volonté, ou mes appétits? N'est-ce pas lui qui me dit secrètement : *Pourquoi Dieu vous a-t-il défendu?* quand je m'admire moi-même, dès que je sens en moi la moindre lumière, ou le moindre commencement de vertu, et que je m'y attache plus qu'à Dieu même qui me l'a donné, jusqu'à ne pouvoir en arracher ni mes regards ni ma complaisance, et jusque même à ne pouvoir pas retenir mon cœur, qui se l'attribue, comme si j'étais moi-même à moi-même ma règle, mon Dieu, et la cause de mon bonheur?

N'est-ce pas ce serpent qui me dit encore : *Vous serez comme des dieux?* Toutes les adresses, par lesquelles il m'insinue l'orgueil, ne sont-ce pas autant d'effets de sa subtilité, et autant de marques de ses replis tortueux? Mais quelle source de curiosité ne m'ouvre-t-il pas dans le sein, en me promettant de m'ouvrir les yeux, et de me faire trouver, dans le fruit qu'il me montre, la science du bien et du mal? Et lorsqu'à la moindre atteinte du plaisir des sens, je me sens si faible, et que mes résolutions, que je croyais si fermes dans l'amour de Dieu, tout d'un coup se perdent en l'air, sans que ma raison impuissante puisse tenir un moment contre cet attrait : Hélas! qu'est-ce autre chose que le serpent, qui me montre ce fruit décevant? Je ne le vois encore que de loin; et déjà mes yeux en sont épris. Si je le touche, quel plaisir trompeur ne se coule pas dans mes veines! Et combien serai-je perdu, si je le mange! Qu'y a-t-il donc de si incroyable que l'homme ait péri dans son origine, par ce qui me rend encore si malade, ou plutôt par ce qui me montre que je suis vraiment mort par le péché?

CHAPITRE XXVII.

Saint Jean explique toute la corruption originelle dans les trois concupiscences.

Ainsi il manifeste que saint Jean, en nous expliquant la triple concupiscence, celle de la chair et des sens, celle des yeux et de la curiosité, et enfin celle de l'orgueil, est remonté à l'origine de notre corruption, dans laquelle nous avons vu cette triple concupiscence, et dans la tentation du démon, et dans le consentement du premier homme. Qu'a prétendu le démon, que de me rendre superbe comme lui, savant et curieux comme lui; et à la fin sensuel, ce qu'il n'était pas, parce qu'il n'avait point de corps; mais ce qu'il nous a fait être, en ravilissant notre esprit, jusqu'à le rendre esclave du corps; pour y effacer d'autant plus l'image de Dieu, qu'il tomberait par ce moyen dans une bassesse et abjection plus extrême?

Voilà les trois concupiscences. Saint Jean les rapporte dans un autre ordre qu'elles ne paraissent dans l'histoire de la tentation, que nous venons de voir; parce que dans cette histoire primitive le Saint-Esprit a voulu tracer tout l'ordre de notre chute. Il fallait que la tentation commençât à ins-

pirer l'orgueil, d'où sortît la curiosité, qui est mère, comme on a vu, de l'ostentation; afin que notre chute se terminât enfin, comme à l'endroit le plus bas, dans la corruption de la chair. Comme c'était par ces degrés que nous étions tombés, Moïse, qui nous a d'abord regardés comme étant encore debout, dans la rectitude de notre première institution, a voulu marquer nos maux comme ils sont venus. Mais saint Jean qui nous trouve déjà perdus, remonte de degré en degré, par la concupiscence de la chair et par la curiosité de l'esprit, au premier principe et au comble de tout le mal, qui est l'orgueil de la vie.

Qui pourrait dire quelle complication, quelle infinie diversité de maux sont sortis de ces trois concupiscences? On craint, on espère, on désespère, on entreprend, on avance, on recule suivant les désirs, c'est-à-dire, suivant les concupiscences dont on est prévenu; on n'envie, on n'ôte aux autres que le bien qu'on désire pour soi-même : on n'est ennemi de personne, qu'autant qu'on en est contrarié : on n'est injuste, ravisseur, violent, traître, lâche, trompeur, flatteur, que selon les diverses vues que nous donnent nos concupiscences : on ne veut ôter du monde que ceux qui s'y opposent, ou qui y nuisent en quelque manière que ce soit, ou de dessein, ou sans dessein : on ne veut avoir de puissance, ni de crédit, ni de biens que pour contenter ses désirs : on veut ne se rendre redoutable, que pour effrayer ceux qui nous pourraient contredire : on ne médit, que pour avoir ses armes comme toujours prêtes dans sa langue, et s'élever sur la ruine des autres.

O Dieu, dans quel abîme me suis-je jeté? Quelle infinité de péchés ai-je entrepris de décrire? C'est là le monde dont Satan est le créateur; c'est sa création opposée à celle de Dieu. Et c'est pourquoi saint Jean nous crie avec tant de charité : *Mes petits enfants, n'aimez pas le monde ni tout ce qui est dans le monde, parce que tout ce qui est dans le monde*, de quelque nom qu'il s'appelle, de quelque couleur qu'il se pare, n'est après tout qu'*amour du plaisir des sens*, que *curiosité et ostentation, et* enfin que ce *fin orgueil*, par lequel l'homme, enivré de son excellence, s'attribue l'ouvrage de Dieu, et se corrompt dans ses dons.

CHAPITRE XXVIII.

De ces paroles de saint Jean : LAQUELLE N'EST PAS DU PÈRE, MAIS DU MONDE; *qui expliquent ces autres paroles du même apôtre :* SI QUELQU'UN AIME LE MONDE, L'AMOUR DU PÈRE N'EST PAS EN LUI.

TEL est donc l'œuvre du démon, opposé à l'œuvre de Dieu; et c'est pourquoi saint Jean, après avoir dit : *N'aimez pas le monde, ni ce qui est dans le monde; parce que tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie*, ajoute : *laquelle* concupiscence, ainsi divisée dans ses trois branches, *n'est pas du Père, ni du monde*[1]. Ce n'est pas l'ouvrage du Père, qui d'abord n'avait inspiré à l'homme que la soumission à Dieu seul, la sobriété de l'esprit, pour ne savoir et ne voir que ce qu'il voulait dans toutes les choses qui nous environnent, et la parfaite sujétion de la chair à l'esprit.

1. *I. Joan.*, II, 16.

Ainsi les concupiscences nommées par saint Jean ne sont pas de Dieu, et ne trouvaient aucun rang dans son ouvrage. Car, en regardant tous les ouvrages qu'il avait faits pour être vus, parmi lesquels l'homme était le meilleur, il avait dit que *tout était bon et très-bon*[1]; et ainsi il n'a pas fait la concupiscence, qui est mauvaise dans sa source et dans ses effets; ni le monde, qui est tout entier dans le mal : *in maligno*, dit saint Jean[2]. Elle vient du monde que Satan a fait, de cette fausse création dont il est l'auteur; elle est née en Adam avec le monde; et passant de lui à tout le genre humain, elle en a composé ce monde, qui n'est que corruption.

Prenez donc garde à n'aimer jamais aucune partie de cet ouvrage, où Dieu ne veut avoir aucune part. De quelque côté que le monde veuille vous attirer; soit que ce soit en vous faisant admirer votre propre perfection, ou vous incitant à aimer l'ostentation des sciences, et toutes les autres vanités dont se repaissent les créatures; soit en vous engageant dans les plaisirs dont la chair est la source et l'objet, n'entrez en aucune sorte dans cette séduction : n'y entrez, dis-je, par aucun endroit; parce qu'il n'y a rien qui soit de Dieu : tout y est du monde, qu'il n'a pas fait, qu'il déteste, qu'il condamne. Et c'est aussi ce qui a fait dire à son apôtre : *Si quelqu'un aime le monde*, et le moindre de ses attraits, jusqu'à y donner son cœur, *l'amour du Père n'est pas en lui*[3]. On ne peut pas aimer Dieu et le monde : on ne peut pas nager comme entre deux, se donnant tantôt à l'un et tantôt à l'autre; en partie à l'un, et en partie à l'autre. Dieu veut tout; et pour peu que vous lui ôtiez, ce peu que vous donnerez au monde, à la fin entraînera tout votre cœur, et sera le tout pour vous.

CHAPITRE XXIX.

De ces paroles de saint Jean : *Le monde passe, et sa concupiscence passe; mais celui qui fait la volonté de Dieu, demeure éternellement.*

APRÈS avoir parlé du monde, et des plaies de la concupiscence, saint Jean découvre la cause de notre erreur, et en même temps le remède de tout le désordre, dans ces dernières paroles de notre passage : *Et le monde passe avec sa concupiscence; mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement*[4]. Comme s'il disait : A quoi vous arrêtez-vous, insensés? Au monde, à son éclat? à ses plaisirs? Ne voyez-vous pas que le monde passe? Les jours sont tantôt sereins, tantôt nébuleux : les saisons sont tantôt réglées, tantôt déréglées : les années tantôt abondantes, tantôt infructueuses : et pour passer du monde naturel au monde moral, qui est celui qui nous éblouit et qui nous enchante, les affaires tantôt heureuses, tantôt malheureuses; la fortune toujours inconstante. Le monde passe : *La figure de ce monde passe*[5]. Le monde, que vous aimez, n'est point une vérité, une chose, un corps : c'est une figure, et une figure creuse, volage, légère, que le vent emporte; et ce qui est encore plus faible, une ombre qui se dissipe d'elle-même.

Le monde passe et sa concupiscence : non-seulement le monde est variable de soi, mais encore la

1. *Gen.*, I, 31. — 2. *I. Joan.*, V, 19. — 3. *Idem*, II, 19. — 4. *Ibidem*, II, 17. — 5. *I. Cor.*, VII, 31.

concupiscence varie elle-même : le changement est des deux côtés. Souvent le monde change pour vous : ceux qui vous favorisaient, qui vous aimaient, ne vous favorisent plus, ne vous aiment plus ; mais souvent même sans qu'ils changent vous changez : le dégoût vous prend : une passion, un plaisir, un goût en chasse un autre ; et de tous côtés vous êtes livrés au changement et à l'inconstance.

Ecoutez le Sage : *La vie humaine est une fascination*[1], une tromperie des yeux : on croit voir ce qu'on ne voit pas ; on voit tout avec des yeux malades. Mais vous l'aimiez si éperduement, et maintenant vous ne l'aimez plus? J'étais ébloui ; j'avais les yeux fascinés, je les avais troubles. Qui vous avait fasciné les yeux? Une passion insensée : il me semble que c'est un songe qui s'est dissipé.

Ajoutez à la déception, la folie, la niaiserie, la stupidité : *Fascinatio nugacitatis*[2]. Ajoutez-y l'inconstance de la concupiscence : *Inconstantia concupiscentiæ :* voilà son propre caractère. Elle va par des mouvements irréguliers, selon que le vent la pousse. Non-seulement on veut autre chose malade que sain ; autre chose dans la jeunesse que dans l'enfance, et dans l'âge plus avancé que dans la jeunesse, et dans la vieillesse que dans la force de l'âge ; autre chose dans le beau temps que dans le mauvais ; autre chose pendant la nuit, qui vous présente des idées sombres, que dans le jour qui les dissipe ; mais encore dans le même âge, dans le même état, on change, sans savoir pourquoi : le sang s'émeut, le corps s'altère, l'humeur varie : on se trouve aujourd'hui tout autre qu'hier ; on ne sait pourquoi, si ce n'est qu'on aime le changement : la variété divertit, elle désennuie : on change pour n'être pas mieux ; mais la nouveauté nous charme pour un moment : *Inconstantia concupiscentiæ.*

Prenez garde, disait Moïse[3], *à vos yeux*, *et à vos pensées : ne les suivez pas; car elles vous souilleront sur divers objets.* Souvenons-nous, dit saint Paul[4], *quels nous étions tous autrefois*, *lorsque nous vivions dans les désirs de notre chair, faisant la volonté de notre chair et de nos pensées?* Il ne s'élève pas plus de vagues dans la mer, que de pensées et de désirs dans notre esprit et dans notre cœur : elles s'effacent mutuellement, et aussi elles nous emportent tour à tour : nous allons au gré de nos désirs : il n'y a plus de pilote : la raison dort, et se laisse emporter aux flots et aux vents.

Saint Augustin compare un homme qui aime le monde, qui est guidé par les sens, à un arbre, qui s'élevant au milieu des airs, est poussé tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, selon que le vent qui souffle le mène : « Tels, dit-il, sont les hommes sen» suels et voluptueux : ils semblent se jouer avec les » vents, et jouir d'un certain air de liberté, en pro» menant deçà et delà leurs vagues désirs. » Tels sont donc les hommes du monde : ils vont deçà et delà avec une extrême inconstance, et ils appellent liberté leur égarement ; comme un enfant qui se croit libre, lorsqu'échappé à son conducteur il court deçà et delà, sans savoir où il veut aller.

O homme ! ne verras-tu jamais ton erreur? Tous ces désirs, qui t'entraînent l'un après l'autre, sont

1. *Sap.*, IV, 12. — 2. *Idem.* — 3. *Num.*, XV, 39. — 4. *Ephes.*, II, 3.

autant de fantaisies de malades, autant de vaines images qui se promènent dans un cerveau creux, il ne faudrait que la santé pour dissiper tout. Ta santé, ô homme, c'est de faire la volonté du Seigneur, et de t'attacher à sa parole : *Le monde passe, la concupiscence passe,* dit saint Jean[1] ; *mais celui qui fait la volonté du Seigneur demeure éternellement :* rien ne passe plus, tout est fixe, tout est immuable.

O homme ! tu étais fait pour cet état immuable; pour cette stabilité, pour cette éternité : tu étais fait pour être avec Dieu un même esprit, et participer par ce moyen à son immutabilité. Si tu t'attaches à ce qui passe, une autre immutabilité, une autre éternité t'attend : au lieu d'une éternité pleine de lumière, une éternité ténébreuse et malheureuse te sera donnée ; et l'homme se rendra digne d'un mal éternel, pour avoir fait mourir en soi un bien qui le devait être : *Et factus est malo dignus æterno*, *qui hoc in se peremit conum*, *quod esse posset æternum*[2].

Ainsi, dit saint Jean, mes frères, mes petits enfants, *n'aimez pas le monde*, *ni tout ce qui est dans le monde ;* parce que tout y passe et s'en va en pure perte. *Ne nous arrêtons point à ce qui se voit, mais à ce qui ne se voit pas ; parce que ce qui se voit est temporel, mais les choses qui ne se voient point sont éternelles. Ce moment si court et si léger des afflictions de cette vie*, que nous pleurons tant, et qui nous fait perdre patience, *produira en nous dans un excès surprenant*, *l'excès inespéré*, *et tout le poids éternel d'une gloire qui ne finira jamais*[3].

CHAPITRE XXX.

Jésus-Christ vient changer en nous, par trois saints désirs, la triple concupiscence que nous avons héritée d'Adam.

VOILA donc la folie et l'erreur de l'homme. Dieu l'avait fait heureux et saint : ce bien de sa nature était immuable, car Dieu, lorsqu'il l'a donné, de lui-même ne le retire jamais, parce qu'il est Dieu, et ne change pas : *Ego Dominus*, *et non morut*[4]. L'homme donc n'avait qu'à ne changer pas, et il serait demeuré dans un état immuable : et il a changé volontairement, et la triple concupiscence s'en est ensuivie : il est devenu superbe, il est devenu curieux, il est devenu sensuel. Mais pour nous guérir de ces maux, Dieu nous a envoyé un Sauveur humble, un Sauveur qui n'est curieux que du salut des hommes, un Sauveur noyé dans la peine, et qui est un homme de douleurs.

L'homme superbe s'attribue tout à lui-même : et Jésus, qui fait de si grandes choses, dont la doctrine est si sublime, et les œuvres si admirables, ne s'attribue rien à lui-même : *Ma doctrine n'est pas ma doctrine*, *mais de celui qui m'a envoyé*[5]. *Mon Père*, *qui demeure en moi*, *y fait les œuvres* que vous admirez[6]. *Ma nourriture*, *c'est de faire la volonté de mon Père*[7]. Il a des élus, et c'est sa gloire : mais son *Père les* lui *a donnés : et* si *on ne peut les* lui *ôter*, c'est que son *Père*, *qui les* lui *a donnés, est plus grand que tout, et que rien ne peut être ôté de ses mains* toutes-puissantes[8]. *Toute*

1. *I. Joan.*, II, 17. — 2. *S. Aug.*, *De Civit. Dei*, *lib.* XXI, *cap.* XII. — 3. *II. Cor.*, IV, 17, 18. — 4. *Malac.*, III, 6. — 5. *Joan.*, VII, 16. — 6. *Idem*, XIV, 10. — 7. *Ibid.*, IV, 34. — 8. *Ibid.*, X, 28.

puissance m'est donnée dans le ciel et dans la terre[1] : je l'ai, mais comme donnée : j'ai en moi-même, et je donne à qui je veux la vie éternelle; mais c'est mon Père qui m'a donné d'avoir la vie en moi-même : *Vous boirez bien mon calice; mais pour être assis à ma droite ou à ma gauche, ce n'est pas à moi de le donner, mais ceux-là l'auront à qui mon Père l'a préparé*[2] : c'est lui qui dispose et de moi-même, et des places qu'on aura autour de moi : il a mis tous les temps en sa puissance, et je ne suis que le ministre de ses conseils.

Chrétien, écoute : ne sois point superbe; ne fais point ta volonté; ne t'attribues rien; tu es le disciple de Jésus-Christ, qui ne fait que la volonté de son Père, qui lui rapporte tout, et lui attribue tout ce qu'il fait.

Jésus-Christ était *la science et la sagesse de Dieu*[3]: quelle doctrine ne pouvait-il pas étaler? Mais il ne montre aucune science que celle du salut. A la vérité, de ce côté-là sa science est haute au delà de toute hauteur; mais, dans les choses humaines, il n'est curieux ni de doctrine ni d'éloquence. Il ne montre aucune étude recherchée; ses similitudes sont tirées des choses les plus communes, de l'agriculture, de la pêche, du trafic, de la marchandise, de l'économie; des choses les plus communes et les plus connues, de la royauté, et ainsi du reste. Il voile les secrets de Dieu sous cette apparence vulgaire, sans aucune ostentation : il dit seulement ce que son Père lui met à la bouche pour l'instruction du genre humain : il ne veut point qu'il se trouve parmi ses disciples plusieurs sages, ni plusieurs savants, non plus que plusieurs puissants, plusieurs nobles et plusieurs riches. Toute la science qu'il faut avoir dans son école, *est de connaître Jésus-Christ, et encore Jésus-Christ crucifié*[4] : le plus docte de tous ses disciples ne sait et ne veut savoir autre chose, et c'est de quoi uniquement il se glorifie.

Peut-être sera-t-il curieux de ce qui se passe dans le monde, ou des desseins des politiques? Non : il se laisse raconter, à la vérité, ce qui était arrivé à ceux dont Pilate mêla le sang à leur sacrifice; mais sans s'arrêter à cette nouvelle, non plus qu'à celle de la tour de Siloë, dont la chute avait écrasé dix-huit hommes, il conclut de là seulement à profiter de cet exemple[5]. Et pour ce qui est de la politique, il montre qu'il connaît bien celle d'Hérode, et ce qu'il tramait secrètement contre lui; mais seulement pour le mépriser; et il lui fait dire : *Allez, dites à ce renard que*, malgré lui et ses finesses, *je chasserai les démons, et je guérirai les malades aujourd'hui et demain; et* quoi qu'il fasse *je ne mourrai* qu'*au troisième jour*[6] : par où il entend le troisième an, parce que c'est le moment de son Père. C'est tout ce qu'il faut savoir des choses du monde : que Dieu en dispose, et qu'elles roulent selon ses ordres. C'est pourquoi étant renvoyé au même Hérode, loin de contenter le vain désir qu'il avait de voir des miracles, il ne daigne pas même lui dire une parole; et pour confondre la vanité et la curiosité des politiques du monde, il se laisse traiter de fou par Hérode et par sa cour curieuse, qui lui mettent par mépris un habit blanc, comme à un insensé : il ne les reprend, ni ne les punit. C'est à la sagesse divine assez punir et assez convaincre les fous, que de se retirer du milieu d'eux, sans daigner s'en faire connaître, et les laisser dans leur aveuglement.

S'il n'est curieux ni des sciences ni des nouvelles du monde, il l'est encore moins des riches habits et des riches ameublements : *Les renards ont leurs tanières, et les oiseaux leurs nids; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête*[1]. Il dort dans un bateau, sur un coussin étranger. Ne pensez pas lui prendre les yeux par des édifices éclatants : quand on lui montre ces belles pierres et ces belles structures du temple, il ne les regarde que pour annoncer que tout y sera bientôt détruit[2]. Il ne voit dans Jérusalem, une ville si superbe et si belle, que sa ruine qui viendrait bientôt; et au lieu de regards curieux, ses yeux ne lui fournissent pour elle que des larmes.

Enfin, pour combattre la concupiscence de la chair, il oppose au plaisir des sens un corps tout plongé dans la douleur, des épaules toutes déchirées par des fouets, une tête couronnée d'épines et frappée avec une canne par des mains impitoyables, un visage couvert de crachats, des yeux meurtris, des joues flétries et livides à force de soufflets, une langue abreuvée de fiel et de vinaigre, et pardessus tout cela une âme triste jusqu'à la mort, des frayeurs, des désolations, et une détresse inouïe. Plongez-vous dans les plaisirs, mortels : voilà votre Maître abîmé, corps et âme, dans la douleur.

CHAPITRE XXXI.

De ces paroles de saint Jean : Je vous écris, pères; je vous écris, jeunes gens; je vous écris, petits enfants. *Récapitulation de ce qui est contenu dans tout le passage de cet apôtre.*

En cet état de douleur, que nous dit Jésus autre chose, si ce n'est ce que nous dit en son nom son disciple bien-aimé : *N'aimez point le monde, ni tout ce qui est dans le monde :* car je l'ai couvert de honte et d'horreur par ma croix; n'en aimez pas les concupiscences, que j'ai déclarées mauvaises par ma mort.

Ne présumez point de vous-mêmes; car c'est là le commencement de tout péché; c'est par là que votre mère a été séduite, et que votre père vous a perdus.

Ne désirez pas la gloire des hommes; car vous auriez reçu votre récompense, et vous n'auriez à attendre que d'inévitables supplices.

Ne vous glorifiez pas vous-mêmes, car tout ce que vous vous attribuez dans vos bonnes œuvres, vous l'ôtez à Dieu qui en est l'auteur, et vous vous mettez en sa place.

Ne secouez point le joug de la discipline du Seigneur, et ne dites point en vous-mêmes, comme un rebelle orgueilleux : *je ne servirai point*[3] : car si vous ne servez à la justice, vous serez esclave du péché, et enfant de la mort.

Ne dites point : *Je ne suis point souillé*[4]; et ne croyez pas que Dieu ait oublié vos péchés, parce que vous les avez oubliés vous-mêmes; car le Seigneur vous éveillera en vous disant : *Voyez vos*

1. *Matth.*, XXVIII, 18. — 2. *Idem*, XX, 23. — 3. *I. Cor.*, I, 30; *Coloss.*, II, 3. — 4. *I. Cor.*, II, 2. — 5. *Luc.*, XIII, 1, 3, 4, 5. — 6. *Idem*, 32.

1. *Matth.*, VIII, 20; *Marc*, IV, 38. — 2. *Matth.*, XXIV. — 3. *Jerem.*, II, 20. — 4. *Idem*, 23.

voies dans ce vallon secret. Je vous ai suivi partout, et j'ai compté tous vos pas[1].

Ne résistez point aux sages conseils, et ne vous emportez pas, quand on vous reprend; car c'est le comble de l'orgueil de se soulever contre la vérité même lorsqu'elle vous avertit, et de regimber contre l'éperon.

Ne recherchez point à savoir beaucoup : apprenez la science du salut; toute autre science est vaine; et, comme disait le Sage : *En beaucoup de sagesse, il y a beaucoup de fureur et d'indignation; et qui ajoute la science, ajoute le travail*[2].

Ne soyez point curieux en choses vaines, en nouvelles, en politique, en riches habillements, en maisons superbes, en jardins délicieux : *Vanité des vanités*, a dit l'Ecclésiaste, *vanité des vanités, et tout est vanité*[3]. *Malgré elle la créature est assujettie à la vanité,* et en est frappée; mais elle doit gémir en elle-même, jusqu'à ce qu'elle ait secoué ce joug, et soit appelée *à la liberté des enfants de Dieu*[4].

N'aimez point à amasser des trésors, ni à repaître vos yeux de votre or et de votre argent; car *où sera votre trésor, là sera votre cœur*[5] : et jamais vous n'écouterez l'Eglise, qui vous crie de toute sa force, à chaque sacrifice qu'elle offre : *Sursum corda :* Le cœur en haut.

N'aimez point les plaisirs des sens : n'attachez point vos yeux sur un objet qui leur plaît, et songez que David périt par un coup d'œil[6].

Ne vous plaisez point à la bonne chère, qui appesantit votre cœur; ni au vin, qui vous porte dans le sein le feu de la concupiscence : *Sa couleur trompe*, dit le Sage[7], *dans une coupe; mais à la fin il vous pique comme une couleuvre.*

Ne vous plaisez point aux chants qui relâchent la vigueur de l'âme; ni à la musique amoureuse, qui fait entrer la mollesse dans les cœurs par les oreilles.

N'aimez point les spectacles du monde, qui le font paraître beau; et en couvrent la vanité et la laideur.

N'assistez point aux théâtres : car tout y est comme dans le monde, dont ils sont l'image, ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie; on y rend les passions délectables, et tout le plaisir consiste à les réveiller.

Ne croyez pas qu'on soit innocent en jouant ou en faisant un jeu des vicieuses passions des autres; par là on nourrit les siennes. Un spectateur du dehors est au dedans un acteur secret. Ces maladies sont contagieuses; et de la feinte on en veut venir à la vérité.

Je vous l'écris, pères; je vous l'écris, jeunes gens; je vous l'écris, petits enfants, dit saint Jean[8]. Il parle à trois âges; aux pères, qui sont déjà vieux ou approchent de la vieillesse; aux jeunes gens, qui sont dans la force; et aux enfants.

Vieillards, qui dans la faiblesse de votre âge, mettez votre gloire dans vos enfants, mettez-la plutôt à connaître celui qui est dès le commencement, et à l'avoir pour votre père.

Jeunes gens, saint Jean vous parle deux fois. Vous glorifiez dans votre force; et par vos vives saillies et vos fougues impétueuses vous voulez tout emporter : mais vous devez mettre votre gloire à vaincre le malin, qui inspire à vos jeunes cœurs tant de désirs, d'autant plus dangereux qu'ils paraissent doux et flatteurs.

Je dirai un mot aux enfants : et puis, jeunes gens, dont les périls sont si grands, je reviendrai encore à vous. Petits enfants; c'est par tendresse que je vous appelle ainsi; car je n'adresserais pas mon discours à ceux qui, dans le berceau, ne m'écouteraient pas encore. Je parle donc à vous, ô enfants, qui commencez à avoir de la connaissance. Dès qu'elle commence à poindre, connaissez votre véritable père, qui est Dieu : honorez-le dans vos parents, qui sont les images de son éternelle paternité : ayez sa crainte dans le cœur, et apprenez de bonne heure à vous laisser enseigner, corriger et conduire à sa sagesse.

Qu'on ne vous apprenne point à aimer l'ostentation et les parures : que la vanité ne soit en vous ni l'attrait ni la récompense du bien que vous faites : et surtout qu'on ne fasse point un jeu de vos passions. Parents, ne nous donnez point ces petites comédies dans vos familles : ces jeux encore innocents, viennent d'un fond qui ne l'est pas. Les filles n'apprennent que trop tôt qu'il faut avoir des galants : les garçons ne sont que trop prêts à en faire le personnage. Le vice naît sans qu'on y pense, et on ne sait quand il commence à germer.

Enfin je reviens à vous, jeunes gens. Il est vrai, vous êtes dans la force : *fortes estis*[1]*;* mais votre force n'est que faiblesse, si elle ne se fait paraître que par l'ardeur et la violence de vos passions. Que la parole de Dieu demeure en vous : vous commencez à l'entendre, commencez à la révérer. Vous voulez l'emporter sur tout le monde; mais je vous ai déjà dit que celui sur qui il faut l'emporter c'est le malin qui vous tente.

Tous ensemble, pères déjà avancés en âge, jeunes gens, enfants, chrétiens tant que vous êtes, *n'aimez pas le monde, ni ce qui est dans le monde :* car tout y est amour des plaisirs, curiosité et ostentation; enfin, un orgueil foncier, qui étouffe la vertu dans sa semence, et ne cessant de la persécuter, la corrompt, non-seulement quand elle est née, mais encore quand elle semble avoir pris son accroissement et sa perfection.

CHAPITRE XXXII.

De la racine commune de la triple concupiscence, qui est l'amour de soi-même : à quoi il faut opposer le saint et pur amour de Dieu.

SOUVENONS-NOUS, malheureux enfants d'Adam, qu'en quittant Dieu, en qui est la source et la perfection de notre être, nous nous sommes attachés à nous-mêmes; et que c'est dans ce malheureux et aveugle amour que consiste la tache originelle, principalement dans cet amour de notre excellence propre : puisque c'est celui qui nous fait véritablement dieux à nous-mêmes, idolâtres de nos pensées, de nos opinions, de nos vices, de nos vertus mêmes, incapables de porter, je ne dirai pas seulement les faux biens du monde qui nous maîtrisent et nous transportent, mais encore les vrais

1. *Jerem.. et Job*, XIV, 16. — 2. *Eccle.*, I, 18. — 3. *Idem*, 2. — 4. *Rom.*, VIII, 20, 21. — 5. *Matth.*, VI, 21. — 6. *II. Reg.*, XI, 2. — 7. *Prov.*, XXIII, 32. — 8. *I. Joan.*, II, 13.

1. *I. Joan.*, II, 14.

biens qui viennent de Dieu; parce qu'au lieu de nous élever à celui qui les donne afin qu'on s'unisse à lui, nous nous y attachons, je ne sais comment, de même que s'ils nous étaient propres, ou que nous en fussions les auteurs. Notre libre arbitre, qui a trompé nos premiers parents, nous séduit encore : et parce que vous avez voulu, ô mon Dieu, qu'il concourût à votre grand œuvre, qui est notre sanctification; sans songer que c'est vous, ô moteur secret, qui lui inspirez le bon choix qu'il fait, il s'arrête, je ne sais comment, en lui-même, et croit être quelque chose, quoiqu'il ne soit rien.

Mon Dieu, sanctifiez-nous en vérité : que nous soyons saints, non pas à nos yeux, mais aux vôtres : cachez-nous à nous-mêmes, et que nous ne nous trouvions plus qu'en vous seul.

Je me suis levé pendant la nuit avec David, *pour voir vos cieux qui sont les ouvrages de vos doigts, la lune et les étoiles que vous avez fondées*[1]. Qu'ai-je vu, ô Seigneur, et quelle admirable image des effets de votre lumière infinie! Le soleil s'avançait, et son approche se faisait connaître par une céleste blancheur qui se répandait de tous côtés : les étoiles étaient disparues, et la lune s'était levée avec son croissant, d'un argent si beau et si vif, que les yeux en étaient charmés. Elle semblait vouloir honorer le soleil, en paraissant claire et illuminée par le côté qu'elle tournait vers lui; tout le reste était obscur et ténébreux; et un petit demi-cercle recevait seulement dans cet endroit-là un ravissant éclat, par les rayons du soleil, comme du père de la lumière. Quand il la voit de ce côté, elle reçoit une teinte de lumière : plus il la voit, plus sa lumière s'accroît. Quand il la voit tout entière, elle est dans son plein; et plus elle a de lumière, plus elle fait honneur à celui d'où elle lui vient. Mais voici un nouvel hommage qu'elle rend à son céleste illuminateur. A mesure qu'il approchait, je la voyais disparaître; le faible croissant diminuait peu à peu; et quand le soleil se fut montré tout entier, sa pâle et débile lumière s'évanouissant, se perdit dans celle du grand astre qui paraissait, dans laquelle elle fut comme absorbée. On voyait bien qu'elle ne pouvait avoir perdu sa lumière par l'approche du soleil qui l'éclairait; mais un petit astre cédait au grand, une petite lumière se confondait avec la grande; et la place du croissant ne parut plus dans le ciel, où il tenait auparavant un si beau rang parmi les étoiles.

Mon Dieu, lumière éternelle, c'est la figure de ce qui arrive à mon âme, quand vous l'éclairez. Elle n'est illuminée que du côté que vous la voyez : partout où vos rayons ne pénètrent pas, ce n'est que ténèbres; et quand ils se retirent tout à fait, l'obscurité et la défaillance sont entières. Que faut-il donc que je fasse, ô mon Dieu, sinon de reconnaître de vous toute la lumière que je reçois? Si vous détournez votre face, une nuit affreuse nous enveloppe, et vous seul êtes la lumière de notre vie. *Le Seigneur est ma lumière et mon salut, qui craindrai-je? Le Seigneur est le protecteur de ma vie, de qui aurai-je peur*[2]*?* Nous sommes de ceux à qui l'Apôtre a écrit : *Vous avez été autrefois ténèbres, mais maintenant vous êtes lumière, en notre Seigneur*[3]. Comme s'il eût dit : Si vous étiez par

1. *Ps.*, VIII, 4. — 2. *Ps.*, XXVI, 1. — 3. *Ephes.*, V, 8.

vous-mêmes lumineux, pleins de sainteté, de vérité et de vertu; et si vous étiez vous-mêmes votre lumière, vous n'auriez jamais été dans les ténèbres, et la lumière ne vous aurait jamais quittés. Mais maintenant vous reconnaissez, par tous vos égarements, que vous ne pouvez être éclairés que par une lumière qui vous vienne du dehors et d'en-haut; et si vous êtes lumière, c'est seulement en Notre Seigneur.

O lumière incompréhensible, par laquelle vous illuminez tous les hommes qui viennent au monde, et d'une façon particulière ceux de qui il est écrit : *Marchez comme des enfants de lumière*[1] *:* outre l'hommage que nous vous devons, de vous rapporter toute la lumière et toute la grâce qui est en nous, comme la tenant uniquement de vous, qui êtes le vrai Père des lumières; nous vous en devons encore un autre, qui est que notre lumière, telle quelle, doit se perdre dans la vôtre et s'évanouir devant vous. Oui, Seigneur, toute lumière créée, et qui n'est pas vous, quoiqu'elle vienne de vous, vous doit ce sacrifice de s'anéantir, de disparaître en votre présence; et disparaître principalement à nos propres yeux : en sorte que, s'il y a quelque lumière en nous, nous la voyions, non point en nous-mêmes, mais en celui que vous nous avez donné *pour nous être sagesse, et justice, et sainteté, et rédemption*[2] *;* afin *que celui qui se glorifie, se glorifie*, non point en lui-même, mais uniquement *en Notre Seigneur*[3].

Voilà, mon Dieu, le sacrifice que je vous offre : et l'oblation pure de la nouvelle alliance, qui vous doit être offerte en Jésus-Christ et par Jésus-Christ dans toute la terre. Je vous l'offre, ô Dieu vivant et éternel; autant de fois que je respire, je veux vous l'offrir; autant de fois que je pense, je souhaite de penser à vous, et que vous soyez tout mon amour : car je vous dois tout. Vous n'êtes pas seulement la lumière de mes yeux : mais si j'ouvre les yeux pour voir la lumière que vous leur présentez, c'est vous-même qui m'en inspirez la volonté.

O Seigneur, de qui je tiens tout, je vous aimerai à jamais; je vous aimerai, ô Dieu, qui êtes ma force. Allumez en moi cet amour : envoyez-moi du plus haut des cieux, et de votre sein éternel, votre Saint-Esprit, ce Dieu amour, qui ne fait qu'un cœur et qu'une âme de tous ceux que vous sanctifiez : qu'il soit la flamme invisible qui consume mon cœur d'un saint et pur amour; d'un amour qui ne prenne rien pour soi-même, pas la moindre complaisance, mais qui vous renvoie tout le bien qu'il reçoit de vous.

O Dieu, votre Saint-Esprit peut seul opérer cette merveille : qu'il soit en moi un charbon ardent, qui purifie de telle sorte mes lèvres et mon cœur, qu'il n'y ait plus rien du mien en moi; et que l'encens que je brûlerai devant votre face, aussitôt qu'il aura touché ce brasier ardent que vous allumerez au fond de mon âme, sans qu'il m'en demeure rien s'exhale tout en vapeurs vers le ciel, pour vous être en agréable odeur. Que je ne me délecte qu'en vous, en qui seul je veux trouver mon bonheur et ma vie, maintenant et aux siècles des siècles. *Amen, Amen.*

1. *Ephes.*, V, 8. — 2. *I. Cor.*, I, 30, 31. — 3. *II. Cor.*, X, 17.

DISCOURS

SUR LA VIE CACHÉE EN DIEU,

OU

EXPOSITION DE CES PAROLES DE SAINT PAUL :

Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ. Quand Jésus-Christ, qui est votre vie, apparaîtra, alors vous apparaîtrez en gloire avec lui (Aux Col., chap. III, ℣. 3 et 4).

Vous *êtes morts :* à quoi? *au péché.* Vous y êtes morts par le baptême, par la pénitence, par la profession de la vie chrétienne, de la vie religieuse. Vous êtes *morts au péché : et comment* pourriez-vous donc *maintenant y vivre*[1]*?* Mourez-y donc à jamais et sans retour. Mais pour mourir parfaitement au péché, il faudrait mourir à toutes nos mauvaises inclinations, à toute la flatterie des sens et de l'orgueil : car tout cela dans l'Ecriture s'appelle péché, parce qu'il vient du péché, parce qu'il incline au péché, parce qu'il ne nous permet pas d'être absolument sans péché.

Quand est-ce donc que s'accomplira cette parole de saint Paul, *Vous êtes morts?* à quel bienheureux endroit de notre vie? quand serons-nous sans péché? Jamais dans le cours de cette vie; puisque nous avons toujours besoin de dire : *Pardonnez-nous nos péchés.* A qui donc parle saint Paul, quand il dit : *Vous êtes morts?* Est-ce aux esprits bienheureux? Sont-ils morts, ne sont-ils pas au contraire dans la terre des vivants? Sans doute; ce n'est point à eux à qui saint Paul dit : *Vous êtes morts :* c'est à nous; parce qu'encore qu'il y ait en nous quelque reste de péché, le péché a reçu le coup mortel. La convoitise du mal reste en nous; et nous avons à la combattre toute notre vie. Mais nous la tenons atterrée : nous la tenons? Mais la tenons-nous atterrée et abattue? Nous le devrions, nous le pouvons avec la grâce de Dieu; et alors elle recevrait le coup mortel : et si pendant le combat elle nous donnait quelque atteinte, nous ne cesserions de gémir, de nous humilier, de dire avec saint Paul : *Qui me délivrera de ce corps de morts*[2]*?* Vous en êtes donc délivrée, âme chrétienne! Vous en êtes délivrée en espérance et en vœu. *Vous êtes morts :* il ne vous faut plus qu'une impénétrable retraite pour vous servir de tombeau : il ne vous faut qu'un drap mortuaire, un voile sur votre tête, un sac sur votre corps, d'où soient bannies à jamais toutes les marques du siècle, toutes les enseignes de la vanité : cela est fait : *Vous êtes morts.*

Et votre vie est cachée. Ce n'est donc pas une mort entière : c'est ce que disait saint Paul : *Si Jésus-Christ est en vous, votre corps est mort à cause du péché* qui y a régné, et dont les restes y sont encore : *mais votre esprit est vivant à cause de la justice* qui a été répandue dans vos cœurs avec la charité[3]. C'est à raison de cette vie de la justice que saint Paul nous dit aujourd'hui, *Et votre vie est cachée.* Qu'on est heureux; qu'on est tranquille! Affranchi des jugements humains, on ne compte plus pour véritable que ce que Dieu voit en nous, ce qu'il en sait, ce qu'il en juge. Dieu ne juge pas comme l'homme : l'homme ne voit que le visage, que l'extérieur; Dieu pénètre le fond des cœurs. Dieu ne change pas comme l'homme; son jugement n'a point d'inconstance; c'est le seul sur lequel il faut s'appuyer. Qu'on est heureux alors; qu'on est tranquille! On n'est plus ébloui des apparences; on a secoué le joug des opinions; on est uni à la vérité, et on ne dépend que d'elle.

On me loue, on me blâme, on me tient pour indifférent, on me méprise, on ne me connaît pas, ou l'on m'oublie : tout cela ne me touche pas, je n'en suis pas moins ce que je suis. L'homme se veut mêler d'être créateur; il me veut donner un être dans son opinion, ou dans celle des autres : mais cet être qu'il me veut donner, c'est un néant. Car qu'est-ce qu'un être qu'on me veut donner, et qui néanmoins n'est pas en moi, sinon une illusion, une ombre, une apparence; c'est-à-dire, dans le fond, un néant? Qu'est-ce que mon ombre qui me suit toujours, tantôt derrière, tantôt à côté? Est-ce mon être, ou quelque chose de mon être? Rien de tout cela. Mais cette ombre semble marcher et se remuer avec moi? Ce n'en est pas plus mon être. Ainsi en est-il du jugement des hommes qui veut me suivre partout, me peindre, me figurer, me faire mouvoir à sa fantaisie; et il croit par là me donner une sorte d'être. Mais au fond, je le sens bien, ce n'est qu'une ombre, qu'une lumière changeante, qui me prend tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, allonge, apetisse, augmente, diminue cette ombre qui me suit, la fait paraître en diverses sortes à ma présence, et la fait aussi disparaître en se retirant tout à fait, sans que je perde rien du mien. Et qu'est-ce que cette image de moi-même que je vois encore plus expresse, et en apparence plus vive dans cette eau courante? Elle se brouille, et souvent elle s'efface elle-même, elle disparaît quand cette eau est trouble. Qu'ai-je perdu? Rien du tout, qu'un amusement inutile. Ainsi en est-il des opinions, des bruits, des jugements fixes si vous voulez, où les hommes avaient voulu me donner un être à leur mode. Cependant, non-seulement je m'y amusais comme à un jeu, mais encore je m'y arrêtais comme à une chose sérieuse et véritable : et cette ombre et cette image fragile me troublait et m'inquiétait en se changeant; et je croyais perdre quelque chose. Désabusé maintenant d'une erreur dont jamais je ne me devais laisser surprendre, et encore moins entêter, je me contente d'une vie cachée; et je consens que le monde me laisse tel que je suis. Qu'on est tranquille alors! Encore un coup, qu'on est heureux!

O homme, qui me louez, que voulez-vous faire? Je ne parle pas de vous, homme malin, qui me louez artificieusement par un côté, pour montrer mon faible de l'autre; ou qui me donnez froidement de fades, de faibles louanges, qui sont pires que des blâmes; ou qui me louez fortement, peut-être pour m'attirer de l'envie, ou pour me mener où vous voulez par la louange, ou pour faire dire que j'aime à être loué, et ajouter ce ridicule, le plus grand de tous, aux autres que j'ai déjà. Ce n'est pas de vous que je parle, louangeur faible ou

1. *Rom.*, VI, 2. — 2. *Idem*, VII, 24. — 3. *Ibid.*, VIII, 10.

malin : je parle à vous, qui me louez de bonne foi : et c'est à vous que je demande : Que voulez-vous faire de moi? Me cacher mes défauts; m'empêcher de me corriger; me faire fol de moi-même; m'enfler de mon mérite prétendu? Dès là me le faire perdre, et m'attirer trois ou quatre fois de la bouche du Sauveur cette terrible sentence : *En vérité, en vérité je vous le dis, ils ont reçu leur récompense?* Taisez-vous, ami dangereux : montrez-moi plutôt mes faiblesses; ou cessez du moins de m'empêcher d'y être attentif, en m'étourdissant du bruit de vos louanges. Hélas! que j'ai peu de besoin d'être averti de ces vertus telles quelles que vous me vantez! Je ne m'en parle que trop à moi-même; je ne m'entretiens d'autre chose : mais à présent je veux changer : *Ma vie est cachée* : s'il y a quelque bien en moi, Dieu qui l'y a mis, qui l'y conserve, le connaît; c'est assez : je ne veux être connu d'autre que de lui. Je veux me cacher à moi-même. *Malheureux l'homme qui se fie à l'homme*[1], et attend sa gloire de lui! par conséquent malheureux l'homme qui se fie, ou qui se plaît à lui-même! parce que lui-même n'est qu'un homme, et un homme à son égard plus trompé et plus trompeur que tous les autres. Taisez-vous donc, pensers trompeurs, qui me faites si grand à mes yeux. *Ma vie est cachée;* et si je vis véritablement de cette vie chrétienne, dont saint Paul me parle, je ne le sais pas : je l'espère; je le présume de la bonté de Dieu; mais je ne le puis savoir avec certitude.

On me blâme; on me méprise; on m'oublie. Quel est le plus rude à la nature, ou plutôt à l'amour-propre? Je ne sais. Qu'importe au monde qui vous soyez, ou vous soyez, ou même que vous soyez? Cela lui est indifférent; on n'y songe seulement pas. Peut-être aimerait-on mieux être tenu pour quelque chose étant blâmé, que d'être ce pur néant qu'on laisse là. Vous n'êtes pas fait, vous, dit-on, pour cet oubli du monde, pour cette obscurité où vous passez votre vie, pour cette nullité de votre personne, s'il est permis de parler ainsi : vous étiez né pour toute autre chose, ou vous méritiez toute autre chose : que n'occupez-vous quelque place comme celui-ci, comme celle-là, qui n'ont rien au-dessus de vous? Mais pour qui voulez-vous que je l'occupe? Pour moi, ou pour les autres? Si c'est seulement pour les autres, je n'en ai donc pas besoin pour moi; je n'en voudrais pas, si on ne me comparaît avec les autres. Mais n'est-il pas bien plus véritable de me regarder moi-même que de m'attacher bassement par rapport avec moi-même, à l'opinion d'autrui, et en faire dépendre mon bonheur? Allez, laissez-moi jouir de ma vie cachée. Que suis-je, si je ne suis rien que par rapport aux autres hommes aussi indigents que moi? Si pour être heureux chacun de nous a besoin de l'estime et du suffrage d'autrui; qu'est-ce autre chose que le genre humain, qu'une troupe de pauvres et de misérables, qui croient pouvoir s'enrichir les uns les autres, quoique chacun y sente qu'il n'a rien pour soi, et que tout y soit à l'emprunt?

Vous voulez que je fasse du bruit dans le monde, que je sois dans une place regardée, en un mot qu'on parle de moi. Quoi donc? afin que je dise, comme faisait ce conquérant parmi les travaux immenses que lui causaient ses conquêtes : Que de maux pour faire parler les Athéniens; pour faire parler des hommes que je méprise en détail, et que je commence à estimer quand ils s'assemblent pour faire du bruit de ce que je fais! Hélas! encore une fois, que ce que je fais est peu de chose, s'il y faut ce tumultueux concours des hommes, et cet assemblage de bizarres jugements pour y donner du prix!

Il ne faut point vous ensevelir avec ce mérite et ces autres distinctions de votre personne : faites paraître vos talents; car pourquoi les enterrer et les enfouir? De quels talents me parlez-vous, et à qui voulez-vous que je les fasse paraître? Aux hommes? est-ce là un digne objet de mes vœux? Que devient donc cette sentence de saint Paul : *Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ*[1]? Mais à quels hommes, encore un coup, voulez-vous que je paraisse? Aux hommes vains et pleins d'eux-mêmes, ou aux hommes vertueux et pleins de Dieu? Les premiers méritent-ils qu'on cherche à leur plaire? Si les derniers méritent qu'on leur plaise, ils méritent encore plus qu'on les imite. Eteignons donc avec eux tout désir de plaire à autre qu'à Dieu.

Vous voulez que je montre mes talents. Quels talents? la véritable et solide vertu, qui n'est autre que la piété? Irai-je donc, avec l'hypocrite, sonner de la trompette devant moi? Prierais-je dans les coins des rues, afin qu'on me voie? Défigurerai-je mon visage, et ferai-je paraître mon jeûne par une triste pâleur? Oublierai-je, en un mot, cette sentence de Jésus-Christ? *Prenez garde :* à quoi, mon Sauveur? à ne point faire de péché? à ne scandaliser point votre prochain? Ce n'est pas là ce qu'il veut dire en ce lieu : prenez garde à un plus grand mal que le péché même; *prenez garde de ne pas faire votre justice devant les hommes pour en être vu : autrement vous n'aurez point de récompense de votre Père céleste*[2]. Ces vertus, qu'on veut montrer, sont de vaines et fausses vertus : on aime à cacher les véritables; car on y cherche son devoir, et non pas l'approbation d'autrui; la vérité, et non l'apparence; la satisfaction de la conscience, et non des applaudissements; à être parfait et heureux, et non pas à le paraître aux autres. Celui à qui il ne suffit pas d'être parfait et heureux, ne sait ce que c'est de perfection et de félicité. Ces vertus, ces rares talents, que vous voulez que je montre, sont donc ceux que le monde prise; l'esprit, l'agrément, le savoir, l'éloquence si vous le voulez, la sagesse du gouvernement, l'adresse de manier les esprits, c'est-à-dire le plus souvent, l'adresse de tromper les hommes, de les mener par leurs passions, par leurs intérêts, de les amuser par des espérances. Hélas! est-ce pour cela que je suis fait? Que je suis donc peu de chose! Que ces talents sont vils et de peu de poids! Est-ce la peine de me charger du soin des autres, de mendier leur estime, d'écouter leurs importuns discours, de flatter leurs passions, de les satisfaire quelquefois, de les tromper le plus souvent? Car c'est là ce qu'on appelle gouverner les hommes; c'est ce qu'on appelle supériorité de génie, puissance, autorité, crédit : et pour cela je

1. *Jerem.*, XVII, 5.

1. *Gal.*, I, 10. — 2. *Matth.*, VI, 1.

me chargerais devant les hommes de soins infinis, de mille chagrins envers moi-même, et devant Dieu d'un compte terrible? Qui le voudrait faire, s'il n'était trompé par des opinions humaines? Ou qui voudrait étaler ces vains talents, s'il considérait qu'ils ne sont rien que l'appât de la vanité, la nourriture de l'amour-propre, la matière des feux éternels? Ha, que ma vie soit cachée, pour n'être point sujette à ces illusions!

Dites ce que vous voudrez; il est beau de savoir forcer l'estime des hommes, de se faire une place, où l'on se fasse regarder : ou si l'on y est par son mérite, par sa naissance, par son adresse, en quelque sorte que ce soit, y étaler toutes les richesses d'un beau naturel, d'un grand esprit, d'un génie heureux, et vaincre enfin l'envie, ou la faire taire. C'est une fumée si vous le voulez, disait quelqu'un; mais elle est douce : c'est le parfum, c'est l'encens des dieux de la terre. Est-ce aussi celui du Dieu du ciel? S'en croit-il plus grand, plus heureux pour être loué et adoré? a-t-il besoin de cet encens? et l'exige-t-il des hommes et des anges pour autre raison que parce qu'il leur est bon de le lui offrir? Et que dit-il à ceux qui se font des dieux par leur vanité? sinon *qu'il brisera leur fragile image dans sa cité sainte, et la réduira au néant*[1], *afin que nulle chair ne se glorifie devant lui*[2], et que toute créature confesse qu'il n'y a que lui qui soit.

Et pour ceux qu'il a fait des dieux, véritables en quelque façon, en imprimant sur leur front un caractère de sa puissance, les princes, les magistrats, les grands de la terre; que leur dit-il du haut de son trône, et dans le sein de son éternelle vérité? *J'ai dit : Vous êtes des dieux, et vous êtes tous les enfants du Très-Haut : mais vous mourrez comme les hommes, et comme ont fait tous les autres grands*[3] : car personne n'en est échappé. *Terre et poudre, pourquoi donc vous enorgueillissez-vous*[4]*?* Laissez-moi donc être terre et cendre à mes yeux, terre et cendre dans le corps, quelque beau, quelque sain qu'il soit : encore plus terre et cendre au dedans de l'âme, c'est-à-dire, un pur néant; plein d'ignorance, d'imprudence, de légèreté, de témérité, de corruption, de faiblesse, de vanité, d'orgueil, de jalousie, de lâcheté, de mensonge, d'infidélité, de toutes sortes de misères : car si je n'ai pas tout cela à l'extrémité, j'en ai les principes, les semences; j'en ressens dans les occasions les effets funestes. Je résiste dans les petites et faibles tentations, par orgueil plutôt que par vertu; et je voudrais bien me pouvoir dire à moi-même que je suis quelque chose, un grand homme, une grande âme, un homme de cœur et de courage. Mais qui m'a dit que je me tiendrais, si j'étais plus haut? Est-ce qu'à cause que je serai vain à me produire, et téméraire à m'élever, Dieu se croira obligé à me donner des secours extraordinaires? Voilà donc les talents que vous voulez que j'étale; mes faiblesses, mes lâchetés, mes imprudences. Non, non, ma vie est cachée; laissez-moi dans mon néant; laissez-moi décroître aux yeux du monde, comme aux miens; que je connaisse le peu que je suis, puisque je n'ai que ce seul moyen de me corriger de mes vices. Les yeux ouverts sur moi-même, sur mes péchés et sur mes défauts, en un mot, sur mon indignité; je jouirai sous les yeux de Dieu de la justice que me fait le monde, de me blâmer, de me décrier, de me déchirer, s'il veut; de me mépriser, de m'oublier, s'il l'aime mieux de la sorte; et de me tenir pour indifférent, pour un rien à son égard. Et plût à Dieu! car je pourrais espérer par là de devenir quelque chose devant Dieu.

Et ma *vie est cachée en Dieu :* cachée en Dieu; quel mystère! cachée dans le sein de la lumière, dans le principe de voir. Oui, cette haute et inaccessible lumière me cache le monde, me cache au monde et à moi-même. Je ne vois que Dieu : je ne suis vu que de Dieu : je m'enfonce si intimement dans son sein, que les yeux mortels ne m'y peuvent suivre. De mon côté, je ne puis me détourner d'un si digne, d'un si doux objet : attaché à la vérité, je n'ai plus d'yeux pour les vanités. C'est ainsi que je devrais être : s'il y a en moi quelque chose de chrétien, c'est ainsi que je veux être. O Dieu, *mes yeux s'affaiblissent, s'éblouissent, se confondent à force de regarder en haut*[1]. *Mes yeux défaillent, ô Seigneur, pendant que j'espère en vous*[2]. O Seigneur, soutenez ces yeux défaillants, arrêtez mes regards en vous, et détournez-les des vanités, des illusions des biens trompeurs, de tout l'éclat de la terre; afin que je ne les voie seulement pas, et qu'un tel néant ne tire pas seulement de moi un coup d'œil. *Averte oculos meos, ne videant vanitatem.* Ajoutez ce qui suit : *in viâ tuâ vivifica me*[3]; donnez-moi la vie en m'attachant à vos voies : que je ne voie pas les vanités; que j'en retire tout, jusqu'à mes yeux. C'est par là qu'en m'attachant à vos voies, vous me donnerez la vie, et ma vie sera cachée en vous.

Celui qui aime Dieu, disait saint Paul, *en est connu*[4]. *Maintenant que vous connaissez Dieu, ou plutôt que vous en êtes connu, comment pouvez-vous retourner à ces faibles et stériles observances, où vous voulez vous assujettir de nouveau*[5]? C'est ce que disait saint Paul, en parlant des observances de la loi; et on le peut dire de même de tous les stériles attachements de la terre, et de toute la gloire du monde. Maintenant que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous êtes connu de lui; que votre vie est cachée en lui, que vous ne voyez que lui; et qu'il est, pour ainsi parler, attentif à vous regarder, comme s'il n'avait que vous à voir : comment pouvez-vous voir autre chose? et comment pouvez-vous souffrir d'autres yeux que les siens?

Et votre vie est cachée en Dieu. Je vous vois donc, Seigneur, et vous me voyez; et plût à Dieu que vous me vissiez de cette tendre et bienheureuse manière dont vous privez justement ceux à qui vous dites : *Je ne vous connais pas*[6]; plût à Dieu que vous me vissiez de cette manière dont vous voyiez votre serviteur Moïse, en lui disant : *Je te connais par ton nom, et tu as trouvé grâce devant moi*[7] : et un peu après : *Je ferai ce que tu demandes, car tu plais à mes yeux, et je te connais*

1. *Ps.*, LXXII, 20. — 2. *I. Cor.*, I, 30. — 3. *Ps.*, LXXXI, 6 *et* 7. — 4. *Eccli.*, X, 9.

1. *Is.*, XXXVIII, 14. — 2. *Ps.*, LXVIII, 4. — 3. *Idem*, CXVIII, 37. — 4. *I. Cor.*, VIII, 3. — 5. *Galat.*, IV, 9. — 6. *Matth.*, VII, 23; XXV, 12. — 7. *Exod.*, XXXIII, 12.

par ton nom[1], c'est-à-dire, je t'aime, je t'approuve! Mon Dieu, si vous me connaissez de cette sorte, si vous m'honorez de tels regards, qu'ai-je à désirer davantage? Si vous m'aimez, si vous m'approuvez, qui serait assez insensé pour ne se pas contenter de votre approbation, de vos yeux, de votre faveur? Je ne veux donc autre chose; content de vous voir, ou plutôt d'être vu de vous, je vous dis avec le même Moïse : *Montrez-moi votre gloire*, montrez-vous vous-même. Et si vous me répondez comme à lui : *Je te montrerai tout le bien*, tout le bien qui est en moi, et toute ma perfection, tout mon être, *et je prononcerai mon nom devant ta face, et tu sauras que je suis le Seigneur, qui ai pitié de qui je veux, et qui fais miséricorde à qui il me plaît*[2] : que me faut-il de plus pour être heureux autant qu'on le peut être sur la terre? Et quand vous me direz comme à Moïse : *Tu ne verras point maintenant ma face :* tu la verras un jour; mais ce n'en est pas ici le temps : *car nul mortel ne la peut voir : mais je te mettrai sur la pierre :* je t'établirai sur la foi, comme sur un immuable fondement : *et je te laisserai une petite ouverture*, par laquelle tu pourras voir mon incompréhensible lumière : *et je mettrai ma main devant toi :* moi-même je me couvrirai des ouvrages de ma puissance : *et je passerai devant toi, et je retirerai ma main* un moment, et je te ferai outre-passer tout ce que j'ai fait, *et tu me verras par derrière*[3], obscurément, imparfaitement, par mes grâces, par une réflexion et un rejaillissement de ma lumière; comme le soleil qui se retire, qui se couche, est vu par quelques rayons qui restent sur les montagnes à l'opposite : n'est-ce pas de quoi me contenter, en attendant que je voie la beauté de votre face désirable que vous me faites espérer? Qu'ai-je besoin d'autres yeux? N'est-ce pas assez de vos regards et du témoignage secret que vous me rendez quelquefois dans ma conscience, que vous voulez bien vous plaire en moi, et que j'ai trouvé grâce devant vous? Et si cette approbation, si ce témoignage me manque, que mettrai-je à la place, et à quoi me servira le bruit que le monde fera autour de moi? Cette illusion me consolera-t-elle de la perte de la vérité? ou faudra-t-il que je me laisse étourdir moi-même par ce tumulte, pour oublier une telle perte, et faire taire ma conscience qui ne cesse de me la reprocher? Non, non, quand vous cesserez de me regarder, il ne me restera autre chose que de m'aller cacher dans les enfers. Car qu'est-ce en effet que l'enfer, sinon d'être privé de votre faveur? Qu'aurai-je donc à faire, que d'en pleurer la perte nuit et jour? Et où trouverai-je un lieu assez sombre, assez caché, assez seul, pour m'abandonner à ma douleur, et rechercher votre face, pour cacher de nouveau ma vie en vous, ainsi que dit notre apôtre?

Et ma vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ. C'est ici qu'il faut épancher son cœur en silence et en paix, dans la considération de la vie cachée de Jésus-Christ. Le Dieu de gloire se cache sous le voile d'une nature mortelle : *Tous les trésors de la sagesse et de la science de Dieu sont en lui*; mais *ils y sont cachés*[4] : c'est le premier pas. Le second : il se cache dans le sein d'une vierge : la merveille de sa conception virginale demeure cachée sous le voile du mariage. Se fait-il sentir à Jean-Baptiste, et perce-t-il le sein maternel où était ce saint Enfant? c'est à la voix de sa mère que cette merveille est opérée. *A votre voix*, dit Elisabeth, *l'enfant a tressailli dans mes entrailles*[1]. Peut-être du moins qu'en venant au monde il se manifestera? Oui, à des bergers; mais au reste, jamais il n'a été plus véritable qu'alors, et dans le temps de sa naissance, *qu'il est venu dans le monde, et que le monde avait été fait par lui, et que le monde ne le connaissait pas*[2]. Tout l'univers l'ignore, son enfance n'a rien de célèbre : on parle du moins des études des autres enfants : mais on dit de celui-ci : *Où a-t-il appris ce qu'il sait, puisqu'il n'a jamais étudié*[3], et n'a pas été vu dans les écoles? Il paraît une seule fois à l'âge de douze ans : mais encore ne dit-on pas qu'il enseignât : *il écoutait les docteurs, et les interrogeait*[4], doctement à la vérité; mais il ne paraît pas qu'il décidât; quoique c'était en partie pour cela qu'il fût venu. Il faut pourtant avouer que *tout le monde*, et les docteurs comme les autres, *étaient étonnés de sa prudence et de ses réponses*[5] *:* mais il avait commencé par entendre et par demander; et tout cela ne sortait pas de la forme de l'instruction enfantine. Et quoi qu'il en soit, après avoir éclaté un moment, comme un soleil qui fend une nue épaisse, il y rentre, et se replonge bientôt dans son obscurité volontaire. Et lorsqu'il répondit à ses parents qui le cherchaient : *Ne savez-vous pas qu'il faut que je sois occupé des affaires de mon Père? ils n'entendirent pas ce qu'il leur disait*[6]. Ce qu'il ne faut point hésiter à entendre de Marie même, puisque c'est à elle précisément qu'il fait cette réponse, pour montrer qu'elle ne savait pas encore entièrement elle-même ce que c'était que cette affaire de son Père. Et encore qu'elle n'ignorât ni sa naissance virginale, qu'elle sentait en elle-même, ni sa naissance divine, que l'ange lui avait annoncée, ni son règne, dont le même ange lui avait appris la grandeur et l'éternité; c'est comme si elle ne l'eût pas su, puisqu'elle n'en dit mot, et qu'elle ne fait qu'écouter tout ce qu'on dit de son Fils, en paraissant étonnée comme les autres, comme si elle n'en eût point été instruite; ainsi que dit saint Luc : *Son père et sa mère étaient en admiration de tout ce qu'on disait de lui*[7]. Car c'était le temps de cacher ce dépôt qui leur avait été confié. Et c'est pourquoi on ne sait rien de lui durant trente ans, sinon qu'il était fils d'un charpentier, charpentier lui-même, et travaillant à la boutique de celui qu'on croyait son père; obéissant à ses parents, et les servant dans leur ménage et dans cet art mécanique, comme les enfants des autres artisans. Quel était donc alors son état, sinon qu'il était caché en Dieu, ou plutôt que Dieu était caché en lui? Et nous participerons à la perfection et au bonheur de ce Dieu caché, *si notre vie est cachée en Dieu avec lui.*

Il sort de cette sainte et divine obscurité, et il paraît comme la lumière du monde. Mais en même temps le monde, ennemi de la lumière qui lui découvrait ses mauvaises œuvres, a envoyé de tous

1. *Exod.*, XXXIII, 17. – 2. *Idem*, 18, 19. — 3. *Ibid.*, 20, 21, 22, 23. — 4. *Col.*, II, 3.

1. *Luc.*, I, 44. – 2. *Joan.*, I, 10. — 3. *Idem*, VII, 15. — 4. *Luc.*, II, 46. — 5. *Idem*, 47. — 6. *Ibid.*, 49, 50. — 7. *Ibid.*, II, 33.

côtés, comme de noires vapeurs, des calomnies pour l'obscurcir. Il n'y a sorte de faussetés dont on n'ait tâché de couvrir la vérité que Jésus apportait au monde, et la gloire que lui donnaient ses miracles et sa doctrine. On ne savait que croire de lui : *C'est un prophète ; c'est un trompeur : C'est le Christ, ce ne l'est pas : C'est un homme qui aime le plaisir, la bonne chère et le bon vin ; c'est un Samaritain*[1], un hérétique, un impie, un ennemi du temple et du peuple saint : *il délivre les possédés au nom de Béelzébub : c'est un possédé lui-même*[2], le malin esprit agit en lui : *Peut-il venir quelque chose de bon de Galilée? Nous ne savons d'où il vient*[3] : mais certainement *il ne vient pas de Dieu, puisqu'il n'observe pas le sabbat*[4], qu'il guérit les hommes, qu'il fait des miracles en ce saint jour. *Qui est cet homme* qui entre aujourd'hui avec tant d'éclat dans Jérusalem et dans le temple? nous ne le connaissons pas : *Et il y avait parmi le peuple une grande dissension sur son sujet*[5]. Qui vous connaissait, ô Jésus? *Vraiment vous êtes un Dieu caché, le Dieu et le Sauveur d'Israël*[6].

Mais quand l'heure fut arrivée de sauver le monde, jamais il ne fut plus caché. *C'était le dernier des hommes : ce n'était pas un homme, mais un ver : il n'avait ni beauté, ni figure d'homme*[7]. On ne le connaissait pas ; il semble s'être oublié lui-même. *Mon Dieu, mon Dieu!* ce n'est plus son Père : *pourquoi m'avez-vous délaissé*[8]*?* Quoi donc, n'est-ce plus ce Fils bien-aimé qui disait autrefois : *Je ne suis pas seul; mais nous sommes toujours ensemble, moi et mon Père qui m'a envoyé;* et *Celui qui m'a envoyé est avec moi; et il ne me laisse pas seul*[9]. Et maintenant il dit : *Pourquoi me délaissez-vous?* Couvert de nos péchés, et comme devenu pécheur à notre place, il semble s'être oublié lui-même ; et c'est pourquoi le Psalmiste ajoute en son nom : *Mes péchés,* les péchés du monde que je me suis appropriés, *ne me laissent point espérer que vous me sauviez des maux que j'endure*[10] : je suis chargé de la dette, comme caution volontaire du genre humain, et il faut que je la paie tout entière.

Il expire ; il descend dans le tombeau, et jusque dans les ombres de la mort. Tôt après il en sort, et Madeleine ne le trouve plus : elle a perdu jusqu'au cadavre de son maître. Après sa résurrection, il paraît et il disparaît huit ou dix fois ; il se montre pour la dernière fois, et un nuage l'enlève à nos yeux : nous ne le verrons jamais. Sa gloire est annoncée par tout l'univers ; mais *s'il est la vertu de Dieu pour les croyants, il est scandale aux Juifs, folie aux Gentils. Le monde ne le connaît pas*[11], et ne le veut pas connaître. Toute la terre est couverte de ses ennemis et de ses blasphémateurs. Il s'élève des hérésies du sein même de son Eglise, qui défigurent ses mystères et sa doctrine. L'erreur prévaut dans le monde, et jusqu'à ses disciples, tout le méconnaît. *Nul ne le connaît*, dit-il lui-même, *que celui qui garde ses commandements*. Et qui sont ceux qui les gardent? Les impies sont multipliés au-dessus de tout nombre, et on ne les peut plus compter. Mais vos vrais disciples, ô mon Sauveur, combien sont-ils rares, combien clair-semés sur la terre, et dans votre Eglise même! Les scandales augmentent, et la charité se refroidit. Il semble que nous soyons dans le temps où vous avez dit : *Pensez-vous que le Fils de l'homme trouvera de la foi sur la terre*[1]*?* Cependant vous ne tonnez pas, vous ne faites point sentir votre puissance. Le genre humain blasphème impunément contre vous : et à n'en juger que par le jugement des hommes, il n'y a rien de plus équivoque ni de plus douteux que votre gloire ; elle ne subsiste qu'en Dieu où vous êtes caché. Et moi aussi, je veux donc *être caché en Dieu avec vous.*

En cet endroit, mon Sauveur, où m'élevez-vous? Quelle nouvelle lumière me faites-vous paraître? je vois l'accomplissement de ce qu'a dit le saint vieillard : *Celui-ci est établi pour être en ruine et en résurrection à plusieurs, et comme un signe de contradiction à toute la terre*[2]. Mais, ô mon Sauveur! que vois-je dans ces paroles? Un caractère du Christ qui devait venir ; un caractère de grandeur, de divinité. C'est une espèce de grandeur à Dieu d'être connaissable par tant d'endroits, et d'être si peu connu ; d'éclater de toutes parts dans ses œuvres, et d'être ignoré de ses créatures. Car il était de sa bonté de se communiquer aux hommes, et de ne se pas laisser sans témoignage : mais il est de sa justice et de sa grandeur de se cacher aux superbes, qui ne daignent, pour ainsi dire, ouvrir les yeux pour le voir. Qu'a-t-il affaire de leur connaissance? Il n'a besoin que de lui : si on le connaît ; ce n'est pas une grâce qu'on lui fait ; c'est une grâce qu'il fait aux hommes ; et on est assez puni de ne le pas voir. Sa gloire essentielle est toute en lui-même : et celle qu'il reçoit des hommes est un bien pour eux, et non pas pour lui. C'est donc aussi un mal pour eux, et le plus grand de tous les maux, de ne le pas glorifier ; et en refusant de le glorifier, ils le glorifient malgré eux d'une autre sorte, parce qu'ils se rendent malheureux en le méconnaissant. Qu'importe au soleil qu'on le voie? Malheur aux aveugles à qui sa lumière est cachée. Malheur aux yeux faibles qui ne la peuvent soutenir. Il arrivera à cet aveugle d'être exposé à un soleil brûlant ; et il demandera, Qu'est-ce qui me brûle? On lui dira : C'est le soleil. Quoi! ce soleil que je vous entends tous les jours tant louer et tant admirer, c'est lui qui me tourmente : maudit soit-il : et il déteste ce bel astre, parce qu'il ne le voit pas ; et ne le pas voir sera sa punition : car s'il le voyait, lui-même il lui montrerait, avec sa lumière bénigne, où il pourrait se mettre à couvert contre ses ardeurs. Tout le malheur est donc de ne le pas voir. Mais pourquoi parler de ce soleil, qui après tout n'est qu'un grand corps insensible, que nous ne voyons que par deux petites ouvertures qu'on nous a faites à la tête? Parlons d'une autre lumière toujours prête par elle-même à luire au fond de notre âme, et à la rendre toute lumineuse. Qu'arrive-t-il à l'aveugle volontaire, qui l'empêche de luire pour lui, sinon de s'enfoncer dans les ténèbres, et de se rendre malheureux? Et vous, ô éternelle lumière! vous demeurez dans votre gloire, et dans votre éclat ; et vous manifes-

1. *Joan.*, VII, 12, 20 40, 41 ; *Matth.*, XI, 19 ; *Luc.*, XI, 15. — 2. *Joan.*, VIII, 48. — 3. *Idem*, IX, 16, 29. — 4. *Matth.*, XXI, 10. — 5. *Joan.*, VII, 43. — 6. *Is*, XLV, 15. — 7. *Idem*, LIII, 3, 4. — 8. *Matth.*, XXVII, 46 ; *Ps.*, XXI, 1. — 9. *Joan.*, VIII, 16, 29. — 10. *Ps.*, XXI, 2. — 11. *Rom.*, I, 16 ; *I. Cor.*, I, 23, 24 ; *Joan.*, I, 10.

1. *Luc.*, XVIII, 8. — 2. *Idem*, II, 34.

tez votre grandeur, en ce que nul ne vous perd que pour son malheur. Vous donc, Père des lumières! vous avez donné à votre Christ un caractère semblable; afin de manifester qu'il était Dieu comme vous : *l'éclat de votre gloire, le rejaillissement de votre lumière, le caractère de votre substance*[1]. *Et il est en ruine aux uns, et en résurrection aux autres;* et par son éclat immense, *il est en butte aux contradictions*[2] *:* car quiconque n'a pas la force ni le courage de le voir, il faut nécessairement qu'il le blasphême.

O mon Dieu! ce qui a paru dans le chef et dans le maître, paraît aussi sur les membres et sur les disciples. Le monde superbe n'est pas digne de voir les disciples et les imitateurs de Jésus-Christ, ni de les connaître; et il faut qu'il les méprise et les contredise, et qu'il les mette au rang des insensés, des gens outrés, des gens qui ont un travers, et un secret dérèglement dans l'esprit; qui font un beau semblant, et au dedans se nourrissent de gloire ou de vanité comme les autres. Et que n'a pas inventé le monde contre vos humbles serviteurs? Et vous voulez par là leur donner part au caractère de votre Fils et au vôtre. Je veux donc être caché en vous avec Jésus-Christ, jusqu'à ce que la vérité paraisse en triomphe.

Quand Jésus-Christ votre gloire apparaîtra, alors vous apparaîtrez en gloire avec lui[3]. Je ne veux point paraître quand mon Sauveur ne paraîtra pas. Je ne veux de gloire qu'avec lui; tant qu'il sera caché, je le veux être : car si j'ai quelque gloire pendant que la sienne est encore cachée en Dieu, elle est fausse, et je n'en veux point, puisque mon Sauveur la méprise et ne la veut pas. Quand Jésus-Christ paraîtra, je veux paraître; parce que Jésus-Christ paraîtra en moi. *Quand vous verrez arriver ces choses*, et que la gloire de Jésus-Christ sera proche, *regardez, et levez la tête : car alors votre rédemption, votre délivrance approche*[4]. La gloire que nous aurons alors sera véritable, parce que ce sera un rejaillissement de la gloire de Jésus-Christ. Jusqu'à ce temps bienheureux je veux être caché, mais en Dieu avec Jésus-Christ, dans sa crèche, dans ses plaies, dans son tombeau, dans le ciel où est Jésus-Christ à la droite de Dieu son Père, sans vouloir paraître sur la terre. Je ne veux plus de louanges : qu'on les rende à Dieu, si je fais bien : si je fais mal, si je m'endors dans mon péché, dans la complaisance du monde enchanté, ou de ses honneurs et de son éclat, ou de ses plaisirs et de ses joies; qu'on me blâme, qu'on me condamne, qu'on me réveille par toutes sortes d'opprobres, de peur que je ne m'endorme dans la mort. Que me profitent ces louanges qu'on me donne? Elles achèvent de m'enivrer, et de me séduire. Si le monde loue le bien, tant mieux pour lui : *Mes frères,* disait ce saint[5], *ce serait vous porter envie de ne vouloir pas que vous louassiez les discours où je vous annonce la vérité.* Louez-les donc; car il faut bien que vous les estimiez, et les louiez, afin qu'ils vous profitent : je veux donc bien vos louanges, parce que sans elles je ne puis vous être utile. Mais pour moi, qu'en ai-je affaire? Ma vie et ma conscience me suffisent. L'approbation que vous me donnez vous est utile; mais elle m'est dangereuse. Je la crains, je vous la renvoie, je ne la veux que pour vous; et pour moi *ma vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ;* c'est là ma sûreté, c'est là mon repos.

Pour moi, disait saint Paul[1], *je me mets fort peu en peine d'être jugé par les hommes, ou par le jugement humain.* Les hommes me veulent juger, et ils m'ajournent, pour ainsi dire, devant leur tribunal, pour subir leur jugement : mais je ne reconnais pas ce tribunal; et le jour qu'ils ont marqué, comme on fait dans le jugement, pour prononcer leur sentence, ne m'est rien. Qu'on me mette devant ou après celui-ci ou celui-là, au-dessus ou au-dessous; qu'on me mette en pièces, qu'on m'anéantisse comme par un jugement dernier : je me laisse juger sans m'en émouvoir; ou si je m'en émeus, je plains ma faiblesse; car ce n'est pas aux hommes à me juger : *Je ne me juge même pas moi-même*[2]. Le premier des jugements humains, dont je suis désabusé, c'est le mien propre : *Car encore que ma conscience ne me reproche rien, je ne me tiens pas justifié pour cela. C'est le Seigneur seul qui me juge*[3]. Soyez donc cachés aux hommes sous les yeux de Dieu, *comme inconnus*, disait le même saint Paul, *et toutefois bien connus*, puisque nous le sommes de Dieu : *comme morts* à l'égard du monde, où nous ne sommes plus rien, et *toutefois nous vivons*[4]*;* et notre vie est cachée en Dieu : *la balayure du monde*[5], mais précieux devant Dieu, pourvu que nous soyons humbles, et que nous sachions tirer avantage du mépris qu'on fait de nous : tranquilles et indifférents à tout ce que le monde dit et fait de nous; soit qu'il nous mette *à droite ou à gauche*, du bon ou du mauvais côté; *dans la gloire ou dans l'ignominie, dans la bonne ou dans la mauvaise réputation;* nous allons toujours le même train : *comme tristes* par la gravité et le sérieux de notre vie, par la tristesse apparente de notre retraite et de nos humiliations; *et néanmoins toujours dans la joie* par une douce espérance qui se nourrit dans le fond de notre cœur : *comme pauvres, et enrichissant* le monde par notre exemple, si nous avons le courage de lui montrer seulement qu'on se peut passer de lui : *comme n'ayant rien, et possédant tout*[6], parce que moins nous avons des biens que le monde donne, plus nous possédons Dieu qui est tout. Fuyons, fuyons le monde et tout ce qui est dans le monde; car ce n'est que corruption. *Vanité des vanités,* dit l'Ecclésiaste, *vanité des vanités, et tout est vanité*[7]... *Crains Dieu, et garde ses commandements; car c'est là tout l'homme*, ou, comme d'autres traduisent, *c'est le tout de l'homme*[8].

Allez, ma fille, aussitôt que vous aurez achevé de lire ce petit et humble écrit; et vous, qui que vous soyez, à qui la divine Providence le fera tomber entre les mains, grand ou petit, pauvre ou riche, savant ou ignorant, prêtre ou laïque, religieux et religieuse ou vivant dans la vie commune; allez à l'instant au pied de l'autel. Contemplez-y Jésus-Christ dans ce sacrement où il se cache. Demeurez-y en silence; ne lui dites rien : regardez-

1. *Heb.*, I, 3. — 2. *Luc.*, II, 34. — 3. *Colos.*, III, 4. — 4. *Marc.*, XIII, 29; *Luc.*, XXI, 28. — 5. *S. Aug.*, *Serm. Eccl.*

1. *I. Cor.*, IV, 3. — 2. *Idem.* — 3. *Ibid.*, 4. — 4. *II. Cor.*, VI, 8, 9. — 5. *I. Cor.*, IV, 13. — 6. *II. Cor.*, VI, 7, 8, 10. — 7. *Eccl.*, I, 2. — 8. *Idem*, XII, 13.

le, et attendez qu'il vous parle; et jusqu'à tant qu'il vous dise dans le fond du cœur : Tu le vois, je suis mort ici, et ma vie est cachée en Dieu jusqu'à ce que je paraisse en ma gloire pour juger le monde. Cache-toi donc en Dieu avec moi; et ne songe point à paraître que je ne paraisse. Si tu es seul, je serai ta compagnie; si tu es faible, je serai ta force; si tu es pauvre, je serai ton trésor; si tu as faim, je serai ta nourriture; si tu es affligé, je serai ta consolation et ta joie; si tu es dans l'ennui, je serai ton goût; si tu es dans la défaillance, je serai ton soutien : *Je suis à la porte, et je frappe : celui qui entend ma voix et m'ouvre la porte, j'entrerai chez lui;* et j'y ferai ma demeure avec mon Père ; *et je souperai avec lui et lui avec moi*[1] : mais je ne veux point de tiers, ni autre que lui et moi. *Et je lui donnerai à manger du fruit de l'arbre de vie, qui est dans le paradis de mon Dieu, avec la manne cachée, dont nul ne connaît le goût, sinon celui qui la reçoit*[2]. *Que celui qui est altéré vienne à moi, et que celui qui voudra, reçoive de moi gratuitement l'eau qui donne la vie*[3]. Ainsi soit-il, ô Seigneur, qui vivez et régnez avec le Père et le Saint-Esprit aux siècles des siècles. Amen.

RÉFLEXIONS
SUR QUELQUES PAROLES DE JÉSUS-CHRIST.

Et *moi je vous dis : Ne résistez point à celui qui vous traite mal* (Matth., v, 39). Ne point résister au prochain qui nous traite mal, c'est ne se point mettre en danger de perdre la patience, la charité, la douceur, la modération; car ce sont des biens que nous devons avoir principalement soin de conserver. Ne point résister, c'est vaincre en vertu celui qui nous veut attaquer; et c'est ainsi qu'il faut être plus fort que lui. Ne point résister, c'est ôter au feu le moyen de s'allumer, ne répondant rien, et adoucissant tout.

Bienheureux sont les doux, parce qu'ils posséderont la terre (Matth., v, 4).

Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur (Matth., xi, 29).

Pour entretenir le bon ordre et la paix dans votre communauté, pour gagner peu à peu tous les cœurs, pour persuader sans difficulté et sans disputer, pour entraîner les autres sans effort, pour attirer les personnes les plus éloignées de suivre le bon chemin, il n'y a qu'à pratiquer envers elles la douceur; mais la pratiquer comme Jésus-Christ : car il ne suffit pas d'être doux, si on ne l'est comme lui. Il est vrai que pour y parvenir il faut beaucoup prendre sur soi. Il faut compatir, excuser, supporter, condescendre, se soumettre, s'humilier; et j'avoue que cela est très-difficile. Mais souvenons-nous que la grande vertu, la grande sévérité du christianisme consiste dans la pratique de la charité, de l'humilité et de la douceur, dans la patience, et le pardon de toutes offenses, même les plus sensibles; et que c'est une grande illusion que de vouloir chercher la perfection hors de là, ou de prétendre la trouver sans cela.

Saint François de Sales s'est adonné à un continuel exercice de douceur pour l'intérêt de la foi; et nous devons nous y attacher pour l'intérêt de la charité : car la charité ne nous doit pas être moins précieuse que la foi, et nous ne devons pas faire moins pour l'une que pour l'autre. La miséricorde veut qu'on fasse du bien à son prochain en toutes rencontres; qu'on ne le juge jamais, qu'on ne le condamne point, et que dans ses peines et afflictions on l'assiste et le console.

Si le grain de froment, dit Jésus-Christ, *ne tombe en terre et ne meurt, il demeure seul; mais s'il meurt, il se multiplie et porte beaucoup de fruit* (Joan., xii, 24, 25).

Nous sommes ce grain de froment, et nous avons un germe de vie caché en nous-mêmes : c'est par là que nous pouvons porter beaucoup de fruit, et du fruit pour la vie éternelle : mais il faut pour cela que tout meure en nous; il faut que le germe de vie se dégage, et se débarrasse de tout ce qui l'enveloppe. La fécondité de ce grain ne paraît qu'à ce prix. Tombons donc et cachons-nous en terre; humilions-nous; laissons périr tout l'homme extérieur, la vie des sens, la vie du plaisir, la vie de l'honneur, la vie du corps. Entendons bien la force de ce mot : *Se haïr soi-même*[1]. Si les choses de la terre n'étaient que viles et de nul prix, il suffirait de les mépriser; si elles n'étaient qu'inutiles, il suffirait de les laisser là : s'il suffisait de donner la préférence au Sauveur, il se serait contenté de dire comme ailleurs : *Si on aime ces choses plus que moi, on n'est pas digne de moi*[2] : mais pour nous montrer qu'elles sont nuisibles, il se sert du mot de *haine.* Entendons par là le courage que demande le christianisme : tout perdre, tout sacrifier. Cette vie est une tempête; il faut soulager le vaisseau, quoi qu'il en coûte : car que servirait-il de tout sauver, si soi-même il faut périr?

Périsse donc pour nous tout ce qui nous plaît; qu'il s'en aille en pure perte pour nous. Haïr son âme, c'est haïr tous les talents et tous les avantages naturels, comme étant à nous; et peut-on s'en glorifier quand on les hait? Mais peut-on ne les pas haïr quand on considère qu'ils ne nous servent qu'à nous perdre, dans l'état d'aveuglement et de faiblesse où nous sommes, toujours en danger de tout rapporter à nous, au lieu de tendre à Dieu par ses dons? Gloire, fortune, réputation, santé, beauté, esprit, savoir, adresse, habileté, tout nous perd : le goût même de notre vertu nous perd plus que tout le reste. Il n'y a rien que Jésus-Christ ait tant répété et tant inculqué que ce précepte : *Si on veut être mon disciple, il faut*, dit-il, *haïr son père, sa mère, ses frères et ses sœurs, femme et enfants, et sa propre âme*, et tout le sensible en nous; alors cette fécondité intérieure développera toute sa vertu, et nous porterons beaucoup de fruit.

Notre Seigneur ajoute encore : *Qui aime son âme, la perdra.* C'est la perdre que de chercher à la satisfaire. Il faut qu'elle perde tout, et qu'elle se perde elle-même, qu'elle se haïsse, qu'elle se refuse tout, si elle veut se garder pour la vie éternelle.

Toutes les fois que quelque chose de flatteur se présente à nous, songeons à ces paroles : *Qui aime son âme, la perd.* Toutes les fois que quelque chose de dur et de pesant se présente, songeons aussitôt : Haïr son âme, c'est la sauver. Ainsi nous vivrons de la foi, et nous serons vrais justes dans l'esprit et les maximes de l'Evangile.

SUR LA PRIÈRE.

Prier Dieu véritablement, c'est lui exposer avec humilité nos misères, et lui demander d'en avoir compassion selon la grandeur de sa miséricorde, et des mérites de Jésus-Christ. *Demandez, et vous recevrez; frappez, et on vous ouvrira; cherchez, et vous trouverez*[3]. Ce sont trois degrés, et comme trois instances qu'il faut faire persévéramment, et coup sur coup. Mais que faut-il demander à Dieu? Saint Jacques nous le dit : *Si quelqu'un manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne abondamment à tous, sans jamais reprocher ses bienfaits*[4]. Mais il faut demander la sagesse d'en-haut avec confiance, et sans hésiter dans son cœur. C'est ce

1. *Apoc.*, iii, 20. — 2. *Idem*, ii, 7, 17. — 3. *Ibid.*, xxii, 17.

1. *Luc.*, xiv, 26. — 2. *Matth.*, x, 37. — 3. *Idem*, vii, 7, 8. — 4. *Jac.*, i, 5.

que Notre Seigneur nous apprend lui-même : *En vérité, en vérité, je vous le dis, que si vous aviez de la foi, et que vous n'hésitiez pas, vous obtiendriez tout, jusqu'à précipiter les montagnes dans la mer; et je vous le dis encore un coup, tout ce que vous demanderez dans votre prière, croyez que vous le recevrez, et il vous arrivera*[1].

Regardons donc où nous en sommes par nos péchés, et demandons à Dieu notre conversion avec foi, et ne disons pas qu'il est impossible : car quand nos péchés seraient d'un poids aussi accablant qu'une montagne, prions, et il cédera à la prière; croyons que nous obtiendrons ce que nous demandons. Jésus-Christ se sert exprès de cette comparaison familière, pour nous montrer que tout est possible à celui qui prie, et à celui qui croit. Animons donc notre courage, ô chrétiens, et jamais ne désespérons de notre salut.

Apprenons maintenant ce que c'est que de frapper, et qu'il faut persévérer à frapper, jusqu'à nous rendre importuns si cela se pouvait : car il y a une manière de forcer Dieu, et de lui arracher, pour ainsi dire, ses grâces; et cette manière, c'est de demander et de crier sans relâche à son secours, avec une ferme foi, et une humble et haute confiance. D'où il faut conclure avec l'Evangile : *Demandez, et on vous donnera; cherchez, et vous trouverez; frappez et on vous ouvrira.* Ce que Jésus répète encore une fois en disant : *Car quiconque demande, reçoit; quiconque cherche, trouve; et on ouvre à celui qui frappe.*

Il faut donc prier pendant le jour, prier pendant la nuit autant de fois qu'on s'éveille; et quoique Dieu semble ne pas écouter, ou même nous rebuter, frappons toujours, attendons tout de Dieu, et cependant agissons aussi : car il ne faut pas seulement demander comme si Dieu devait tout faire tout seul; mais encore chercher de notre côté, et faire agir notre volonté avec la grâce; car tout se fait par ce concours : mais il ne faut jamais oublier que c'est toujours Dieu qui nous prévient, et c'est là le fondement de l'humilité.

Jésus-Christ dit encore qu'*il faut toujours prier, et ne cesser jamais*[2]. Cette prière perpétuelle ne consiste pas dans une continuelle contention d'esprit, qui ne ferait qu'épuiser les forces, et dont on ne viendrait peut-être pas à bout. Cette prière perpétuelle se fait lorsque, ayant prié aux heures réglées, on recueille de sa prière ou de sa lecture quelques vérités que l'on conserve dans son cœur, et que l'on rappelle sans effort, en se tenant le plus qu'on peut dans l'état d'une humble dépendance envers Dieu, en lui exposant ses besoins; c'est-à-dire, les lui remettant devant les yeux sans rien dire. Alors comme la terre entr'ouverte et desséchée semble demander la pluie, seulement en exposant au ciel sa sécheresse; ainsi l'âme, en exposant ses besoins à Dieu, le prie véritablement. C'est ce que dit David : *Mon âme, Seigneur, est devant vous comme une terre desséchée et sans eau*[3]. Ah! Seigneur, je n'ai pas besoin de vous prier; mon besoin vous prie, ma nécessité vous prie, toutes mes misères et toutes mes faiblesses vous prient : tant que cette disposition dure, on prie sans prier; tant qu'on demeure attentif à éviter ce qui met en danger de déplaire à Dieu, et qu'on tâche de faire en tout sa volonté, on prie, et Dieu entend ce langage.

O Seigneur, devant qui je suis, et à qui ma misère paraît tout entière, ayez-en pitié; et toutes les fois qu'elle paraîtra à vos yeux, ô Dieu infiniment bon, qu'elle sollicite pour moi vos miséricordes. Voilà une manière de prier toujours, et peut-être la meilleure.

Apprenons encore à demander par Jésus-Christ. Par Jésus-Christ, c'est demander sa gloire; c'est interposer le sacré nom du Sauveur ; c'est mettre sa confiance en ses bontés, et aux mérites infinis de son sang. Ce qu'on demande par le Sauveur doit être principalement le salut; le reste est comme l'accessoire : on est assuré d'obtenir quand on demande en un tel nom, auquel le Père ne peut rien refuser. Si donc on n'obtient pas, c'est qu'on demande mal, ou qu'on ne demande pas ce qu'il faut demander. Demander mal, c'est demander sans foi : si vous demandez avec foi et persévérance, vous l'obtiendrez : demandons notre conversion, et nous l'obtiendrons.

Le fruit de la doctrine de Jésus-Christ sur la prière, doit être de s'y rendre fidèle aux heures qu'on y a consacrées. Fût-on distrait au dedans, si on gémit de l'être, si on souhaite seulement de ne l'être pas, et qu'on demeure humble et recueillie au dehors; l'obéissance qu'on rend à Dieu et à l'Eglise, à la règle de son état, l'attention à observer les cérémonies, et tout ce qui est de l'extérieur de la piété, prononçant bien les paroles, etc.; on prie alors par état et par disposition, par volonté; mais surtout si on s'humilie de ses sécheresses, de ses distractions. O que la prière est agréable à Dieu, quand elle mortifie le corps et l'âme! qu'elle obtient de grâces, et qu'elle expie de péchés!

SUR LA PRIÈRE AU NOM DE JÉSUS-CHRIST.

Toutes les fois que nous disons : *Per Dominum nostrum Jesum Christum*, et nous devons le dire toutes les fois que nous prions, ou en effet, ou en désir et en intention n'y ayant point d'autre nom par lequel nous devions être sauvés : toutes les fois donc que nous le disons, nous devons croire et connaître que nous sommes sauvés par grâce, uniquement par Jésus-Christ et par ses mérites infinis; non que nous soyons sans mérites mais à cause que nos mérites sont ses dons, et que ceux de Jésus-Christ en font tout le prix; parce que ce sont les mérites d'un Dieu. C'est ainsi qu'il faut prier par Notre Seigneur Jésus-Christ; et l'Eglise qui le fait toujours, reçoit par là tout l'effet de la divine prière qu'il fit pour nous la veille de sa passion. Si elle célèbre la grâce et la gloire des saints apôtres, qui sont les chefs du troupeau, elle reconnaît l'effet de la prière que Jésus-Christ a faite distinctement pour eux. Mais les saints, qui sont consommés dans la gloire, n'ont pas moins été compris dans la vue et dans l'intention de Jésus-Christ, encore qu'il ne l'ait pas exprimé. Qui doute qu'il n'y vît tous ceux que son Père lui avait donnés dans la suite des siècles, et pour lesquels il allait s'immoler avec un amour particulier? Entrons donc avec Jésus-Christ et en Jésus-Christ dans la construction de tout le corps de l'Eglise; et rendant grâces avec elle par Jésus-Christ, pour tous ceux qui sont déjà consommés en lui, demandons l'accomplissement de tout le corps mystique de ce divin chef, et de toute la société des saints. Demandons en même temps, avec confiance, que nous nous trouvions rangés dans ce nombre bienheureux et fortuné. Ne doutons point que cette grâce ne nous soit donnée, si nous persévérons à la demander par pure miséricorde et par grâce; c'est-à-dire, par les mérites infinis du sang précieux de Jésus-Christ, qui a été versé pour nous, et dont nous avons le gage sacré dans l'eucharistie.

Prière. — « O mon Sauveur, mon Médiateur et mon Avocat, je n'ai rien à espérer que par vous : j'entre dans vos voies pour obéir à vos préceptes; ainsi je justifie ce que vous dites : *Je suis la voie*[1]. C'est par vous qu'il faut aller ; c'est par vous qu'il faut demander ; c'est par vous qu'il faut demander vos grâces. »

Tant de vérités sont renfermées dans ces paroles : *Per Dominum nostrum Jesum Christum*. Toutes les fois qu'elles retentissent à nos oreilles, ou que nous les prononçons, rappelons ces vérités dans notre esprit, et conformons-y notre cœur. Les vœux montent par Jésus-Christ; les grâces viennent par lui : pour l'invoquer il faut l'aimer et l'imiter; c'est l'abrégé du christianisme.

1. *Matth.*, XXI, 21, 22. — 2. *Luc*, XVIII, 1. — 3. *Ps.*, CXLII, 6.

1. *Joan.*, XIV, 6.

DE LA MEILLEURE MANIÈRE DE FAIRE L'ORAISON.

Tout ce qui unit à Dieu, tout ce qui fait qu'on le goûte, qu'on se plaît en lui, qu'on se réjouit de sa gloire, et qu'on l'aime si purement qu'on fait sa félicité de la sienne, et que, non content des discours, des pensées, des affections et des résolutions, on en vient solidement à la pratique du détachement de soi-même et des créatures; tout cela est bon, tout cela est la vraie oraison. Il faut observer de ne pas tourmenter sa tête, ni même trop exciter son cœur; mais prendre ce qui se présente à la vue de l'âme, avec humilité et simplicité, sans ces efforts violents qui sont plus imaginaires que véritables et fonciers; se laisser doucement attirer à Dieu, s'abandonnant à son Esprit. S'il reste quelque goût sensible, on le peut prendre en passant sans s'en repaître, et aussi sans le rejeter avec effort; mais se laisser couler soi-même en Dieu et en éternelle vérité par le fond de l'âme; aimant Dieu, et non pas le goût de Dieu, sa vérité, et non le plaisir qu'elle donne. Ne souhaitez pas un plus haut degré d'oraison pour être plus aimé de Dieu; mais désirez d'être toujours de plus en plus uni à Dieu, afin qu'il vous possède. La meilleure oraison est celle où l'on s'étudie, avec plus de simplicité et d'humilité, à se conformer à la volonté de Dieu et aux exemples de Jésus-Christ, et celle où l'on s'abandonne le plus aux dispositions et aux mouvements que Dieu met dans l'âme par sa grâce et par son Esprit.

PENSÉES DÉTACHÉES

Sur les visites du Seigneur, l'attention à lui plaire, l'efficace de la parole de Dieu.

I. Il y a un jour que Dieu seul sait, après lequel il n'y a plus pour l'âme aucune ressource; c'est parce que Jésus-Christ a dit : *Tu n'as pas connu, ô Jérusalem, le temps où Dieu te visitait*[1]; espère encore, il est encore temps; et si jusqu'ici tu as été insensible à ta propre perte, pleure aujourd'hui, et tu vivras : car c'est le grand signe de la miséricorde divine, de reconnaître sa misère et d'en gémir sincèrement.

II. Nous devrions tellement nous occuper de Dieu, en nous tenant en sa divine présence, que nuit et jour rien ne nous revienne tant dans l'esprit, que le soin et le désir de le contenter en tout, de l'aimer et de lui plaire. Certainement c'est un grand don de Dieu que de l'aimer, et d'être toujours pressé d'un ardent désir d'augmenter dans son amour.

III. La médecine des âmes malades, c'est la parole de Jésus-Christ. Prendre cette médecine, c'est la lire avec respect et attention, y réfléchir, et la méditer en esprit de prière. Le fondement du salut, c'est de croire, et de s'unir non-seulement à la vérité en général, mais encore à chaque vérité particulière qu'on lit, par un acte de foi qu'on fait dessus. Le commencement du salut, c'est lorsque ces vérités reviennent comme d'elles-mêmes dans la mémoire, et y ramènent l'attention à Dieu et au salut : le fruit, c'est de vaincre ses passions, et de devenir plus fort et plus courageux par cette victoire : l'effet accompli de ce remède céleste, c'est de rendre l'âme parfaitement saine : elle le serait d'abord, si elle le voulait. Car comme sa maladie est le dérèglement de sa volonté, sa santé serait parfaite par un seul acte parfait de sa volonté pour plaire en tout à Dieu. La force ne manque pas au remède. La parole de Jésus-Christ est vive et efficace; elle pénètre jusqu'à la moëlle, jusque dans l'intérieur de l'âme : une vertu divine l'accompagne; et Jésus-Christ ne manque jamais de parler au dedans à ceux qui s'affectionnent au dehors à sa sainte parole. Le respect que lui portent ces âmes fidèles, est même une marque qu'il leur a déjà parlé.

1. *Luc.*, XIX, 44.

MANIÈRE COURTE ET FACILE

Pour faire l'oraison en foi, et de simple présence de Dieu.

I. Il faut s'accoutumer à nourrir son âme d'un simple et amoureux regard en Dieu, et en Jésus-Christ Notre Seigneur; et pour cet effet il faut la séparer doucement du raisonnement, du discours, et de la multitude d'affections pour la tenir en simplicité, respect et attention, et l'approcher ainsi de plus en plus de Dieu, son unique souverain bien, son premier principe, et sa dernière fin.

II. La perfection de cette vie consiste en l'union avec notre souverain bien, et tant plus la simplicité est grande, l'union est aussi plus parfaite. C'est pourquoi la grâce sollicite intérieurement ceux qui veulent être parfaits, à se simplifier pour être enfin rendus capables de la jouissance de l'*un* nécessaire, c'est-à-dire, de l'unité éternelle; disons donc souvent du fond du cœur : *O unum necessarium, unum volo, unum quæro, unum desidero, unum mihi est necessarium, Deus meus et omnia.* O un nécessaire! c'est vous seul que je veux, que je cherche, et que je désire! vous êtes mon un nécessaire, ô mon Dieu et mon tout!

III. La méditation est fort bonne en son temps, et fort utile au commencement de la vie spirituelle; mais il ne faut pas s'y arrêter, puisque l'âme, par sa fidélité à se mortifier et se recueillir, reçoit pour l'ordinaire une oraison plus pure et plus intime, que l'on peut nommer de simplicité, qui consiste dans une simple vue, regard ou attention amoureuse en soi, vers quelque objet divin, soit Dieu en lui-même, ou quelqu'une de ses perfections, soit Jésus-Christ, ou quelqu'un de ses mystères. ou quelques autres vérités chrétiennes. L'âme quittant donc le raisonnement, se sert d'une douce contemplation qui la tient paisible, attentive et susceptible des opérations et impressions divines, que le Saint-Esprit lui communique : elle fait peu, et reçoit beaucoup : son travail est doux, et néanmoins plus fructueux : et comme elle approche de plus près de la source de toute lumière, de toute grâce et de toute vertu, on lui en élargit aussi davantage.

IV. La pratique de cette oraison doit commencer dès le réveil, en faisant un acte de foi de la présence de Dieu, qui est partout, et de Jésus-Christ, les regards duquel quand nous serions abîmés au centre de la terre, ne nous quittent point. Cet acte est produit, ou d'une manière sensible et ordinaire, comme qui dirait intérieurement : Je crois que mon Dieu est présent; ou c'est un simple souvenir de foi, qui se passe d'une façon plus pure et spirituelle de Dieu présent.

V. Ensuite il ne faut pas se multiplier à produire plusieurs autres actes ou dispositions différentes, mais demeurer simplement attentif à cette présence de Dieu, exposé à ses divins regards, continuant ainsi cette dévote attention ou exposition, tant que Notre Seigneur nous en fera la grâce, sans s'empresser à faire d'autres choses que ce qui nous arrive, puisque cette oraison est une oraison avec Dieu seul, et une union qui contient en éminence toutes les autres dispositions particulières, et qui dispose l'âme à la passiveté, c'est-à-dire, que Dieu devient le seul maître de son intérieur, et qu'il y opère plus particulièrement qu'à l'ordinaire : tant moins la créature travaille, tant plus Dieu opère puissamment; et puisque l'opération de Dieu est un repos, l'âme lui devient donc en quelque manière semblable en cette oraison, et y reçoit aussi des effets merveilleux; et comme les rayons du soleil font croître, fleurir et fructifier les plantes, ainsi l'âme qui est attentive et exposée en tranquillité aux rayons du divin Soleil de justice, en reçoit mieux les divines influences qui l'enrichissent de toutes sortes de vertus.

VI. La continuation de cette attention en foi, lui servira pour remercier Dieu des grâces reçues pendant la

nuit, et en toute sa vie, d'offrande de soi-même et de toutes ses actions, de direction d'intention, et autres, etc.

VII. L'âme s'imaginera de perdre beaucoup par l'omission de tous ces actes, mais l'expérience lui fera connaître qu'au contraire elle y gagne beaucoup, puisque plus la connaissance qu'elle aura de Dieu sera plus grande, son amour sera aussi plus pur, ses intentions plus droites, son aversion pour le péché plus forte, son recueillement, sa mortification et son humilité plus continuels.

VIII. Cela n'empêchera pas qu'elle ne produise quelques actes de vertus, intérieurs ou extérieurs, quand elle s'y sentira portée par le mouvement de la grâce; mais le fond et l'ordinaire de son intérieur doit être son attention susdite en foi, ou l'union avec Dieu, qui la tiendra abandonnée entre ses mains, et livrée à son amour, pour faire en elle toutes ses volontés.

IX. Le temps de l'oraison venu, il faut la commencer en grand respect par le simple souvenir de Dieu, invoquant son esprit, et s'unissant intimement à Jésus-Christ, puis la continuer en cette même façon; comme aussi les prières vocales, le chant du chœur, la sainte messe, dite ou entendue, et même l'examen de conscience, puisque cette même lumière de la foi, qui nous tient attentifs à Dieu, nous fera découvrir nos moindres imperfections, et en concevoir un grand déplaisir et regret. Il faut aussi aller au repas avec le même esprit de simplicité, qui tiendra plus attentif à Dieu qu'au manger, et qui laissera la liberté d'entendre mieux la lecture qui s'y fait. Cette pratique ne nous attache à rien qu'à tenir notre âme détachée de toutes imperfections, et attachée seulement à Dieu, et unie intimement à lui, en quoi consiste tout notre bien.

X. Il faut se récréer dans la même disposition, pour donner au corps et à l'esprit quelques soulagements, sans se dissiper par des nouvelles curieuses, des ris immodérés, ni aucune parole indiscrète, etc.; mais se conserver pur et libre dans l'intérieur, sans gêner les autres; s'unissant à Dieu fréquemment, par des retours simples et amoureux; se souvenant qu'on est en sa présence, et qu'il ne veut pas qu'on se sépare en aucun temps de lui et de sa sainte volonté; c'est la règle la plus ordinaire de cet état de simplicité : c'est la disposition souveraine de l'âme, qu'il faut faire la volonté de Dieu en toutes choses. Voir tout venir de Dieu, et aller de tout à Dieu, c'est ce qui soutient et fortifie l'âme en toutes sortes d'événements et d'occupations, et ce qui nous maintient même en possession de la simplicité. Suivez donc toujours la volonté de Dieu, à l'exemple de Jésus-Christ, et uni à lui comme à notre chef, c'est un excellent moyen d'augmenter cette manière d'oraison, pour tendre par elle à la plus solide vertu, et à la plus parfaite sainteté.

XI. On doit se comporter de la même façon et avec le même esprit, et se conserver dans cette simple et intime union avec Dieu, dans toutes ses actions et sa conduite, au parloir, à la cellule, au souper, à la récréation; sur quoi il faut ajouter, que dans tous les entretiens on doit tâcher d'édifier le prochain, en profitant de toutes les occasions de s'entreporter à la piété, à l'amour de Dieu, à la pratique des bonnes œuvres, pour être la bonne odeur de Jésus-Christ. *Si quelqu'un parle,* dit saint Pierre, *que ce soit de paroles de Dieu,* et comme si Dieu même parlait par lui; il suffit pour cela de se donner simplement à son esprit; il vous dictera, en toutes rencontres, tout ce qui convient sans affectation. Enfin, on finira la journée avec cette sainte présence, l'examen, la prière du soir, le coucher, et on s'endormira avec cette attention amoureuse, entrecoupant son repos de quelques paroles ferventes, et pleines d'onction, quand on se réveille pendant la nuit, comme autant de traits et de cris du cœur vers Dieu. Par exemple : Mon Dieu, soyez-moi toutes choses; je ne veux que vous pour le temps et pour l'éternité : Seigneur, qui est semblable à vous? Mon Seigneur et mon Dieu, mon Dieu et rien plus.

XII. Il faut remarquer que cette vraie simplicité nous fait vivre dans une continuelle mort, et dans un parfait détachement, parce qu'elle nous fait aller à Dieu avec une parfaite droiture et sans nous arrêter en aucune créature; mais ce n'est pas par spéculation qu'on obtient cette grâce de simplicité, c'est par une grande pureté de cœur, et par la vraie mortification et mépris de soi-même; et quiconque fuit de souffrir, et de s'humilier, et de mourir à soi, n'y aura jamais d'entrée : et c'est aussi d'où vient qu'il y en a si peu qui s'y avancent, parce que presque personne ne se veut quitter soi-même, faute de quoi on fait des pertes immenses, et on se prive des biens incompréhensibles. O heureuses sont les âmes fidèles, qui n'épargnent rien pour être pleinement à Dieu! heureuses les personnes religieuses qui pratiquent fidèlement toutes leurs observances, selon leur institut! cette fidélité les fait mourir constamment à elles-mêmes, à leur propre jugement, à leur propre volonté, inclinations et répugnances naturelles, et les dispose ainsi d'une manière admirable, mais inconnue, à cette excellente sorte d'oraison; car qu'y a-t-il de plus caché qu'un religieux et une religieuse, qui ne suit en tout que ses observances, et les exercices communs de la religion, n'y ayant en cela rien d'extraordinaire, et qui néanmoins consiste dans une mort totale et continuelle; par cette voie, le royaume de Dieu s'établit en nous, et tout le reste nous est donné libéralement.

XIII. Il ne faut pas négliger la lecture des livres spirituels; mais il faut lire en simplicité et en esprit d'oraison, et non pas par une recherche curieuse : on appelle lire de cette façon, quand on laisse imprimer dans son âme les lumières et les sentiments que la lecture nous découvre, et que cette impression se fait plutôt par la présence de Dieu, que par notre industrie.

XIV. Il faut au reste être prévenu de deux ou trois maximes : la première, qu'une personne dévote sans oraison, est un corps sans âme; la seconde, qu'on ne peut avoir d'oraison solide et vraie sans mortification, sans recueillement, et sans humilité; la troisième, qu'il faut de la persévérance pour ne se rebuter jamais dans les difficultés qui s'y rencontrent.

XV. Il ne faut pas oublier qu'un des plus grands secrets de la vie spirituelle, est que le Saint-Esprit nous y conduit non-seulement par les lumières, douceurs, consolations, tendresses et facilités; mais encore par les obscurités, aveuglements, insensibilités, chagrins, angoisses, tristesses, révoltes des passions et des humeurs; je dis bien plus, que cette voie crucifiée est nécessaire, qu'elle est bonne, qu'elle est la meilleure, la plus assurée, et qu'elle nous fait arriver beaucoup plus tôt à la perfection; l'âme éclairée estime chèrement la conduite de Dieu, qui permet qu'elle soit exercée des créatures, et accablée de tentations et de délaissements; et elle comprend fort bien que ce sont des faveurs plutôt que des disgrâces, aimant mieux mourir dans les croix sur le Calvaire, que de vivre dans les douceurs sur le Thabor. L'expérience lui fera connaître avec le temps la vérité de ces belles paroles : *Et nox illuminatio mea in deliciis meis, et mea nox obscurum non habet, sed omnia in luce clares cunt.* Après la purgation de l'âme dans le purgatoire des souffrances, où il faut nécessairement passer, viendra l'illumination, le repos, la joie, par l'union intime avec Dieu, qui lui rendra ce monde, tout exil qu'il est, comme un petit paradis. La meilleure oraison est celle où l'on s'abandonne le plus aux sentiments et aux dispositions que Dieu même met dans l'âme, et où l'on s'étudie avec plus de simplicité, d'humilité et de fidélité à se conformer à sa volonté, et aux exemples de Jésus-Christ.

Grand Dieu, qui, par un asssemblage merveilleux de circonstances très-particulières, avez ménagé de toute éternité la composition de ce petit ouvrage, ne permet-

tez pas que certains esprits, dont les uns se rangent parmi les savants, les autres parmi les spirituels, puissent jamais être accusés à votre redoutable tribunal, d'avoir contribué en aucune sorte, à vous fermer l'entrée de je ne sais combien de cœurs, parce que vous vouliez y entrer d'une façon dont la seule simplicité les choquait, et par une porte, qui tout ouverte qu'elle est par les saints depuis les premiers siècles de l'Eglise, ne leur était peut-être pas encore assez connue : faites plutôt, que devenant tous aussi petits que des enfants, comme Jésus-Christ l'ordonne, nous puissions entrer une fois par cette petite porte, afin de pouvoir ensuite la montrer aux autres, plus sûrement et plus efficacement. Ainsi soit-il.

EXERCICE JOURNALIER,

Pour faire en esprit de foi toutes ses actions, pendant le noviciat.

Pour bien commencer votre journée, dès le moment que vous serez éveillée, faites le signe de la croix. Adorez la majesté de Dieu par un acte de retour sur tout ce que vous êtes : rendez grâces à Dieu de toutes ses miséricordes sur vous, et vous donnez toute à lui.

Lorsque vous serez levée, mettez-vous à genoux, et faites votre exercice du matin en cette manière :

Très-sainte Trinité, je vous adore de toutes les puissances de mon âme : je vous remercie de ce que vous m'avez préservée de tant de périls et de dangers, que d'autres meilleures que moi n'ont pas évités. Je me donne toute à vous, et vous remercie très-humblement de ce que vous m'avez créée à votre image et ressemblance. Rachetée de votre sang précieux, appelée à la foi et à la vocation religieuse, je vous supplie de me faire la grâce de reconnaître toutes ces miséricordes, et de vous être fidèle tout le temps de ma vie. Père de toute bonté, je m'offre à vous, et vous adore comme votre fille, voulant vous obéir en toutes choses. Remplissez mon entendement de vos connaissances et de vos grandeurs, et mon cœur de votre amour; afin que je vous serve comme je dois.

Verbe divin, je vous honore et adore avec tous les respects que je dois, et je m'offre à vous comme esclave; mais esclave de votre amour, voulant m'assujettir à la vraie vie de l'esprit, que vous avez enseignée venant au monde. Mais comme je ne peux rien de moi-même que le péché, donnez-moi, s'il vous plaît, la grâce pour enflammer mon cœur dans la pratique des vertus. Présentez à ma mémoire le souvenir de ce que vous avez fait pendant que vous conversiez parmi les hommes, et de tout ce que vous avez souffert pour me racheter : c'est la miséricorde que je vous demande, ô mon Jésus, et que j'en fasse l'usage conforme à vos desseins.

Divin Esprit, je vous adore de toutes les forces de mon âme, et je m'offre à vous comme écolière et disciple, pour être instruite de ce que j'ai à faire pour posséder votre amour; vous suppliant que mon cœur en soit enflammé, et qu'il soit détaché de l'affection des créatures, auxquelles je renonce pour adhérer à vous seul. Je vous demande la lumière, pour connaître ce que je dois faire pour ma perfection ; vous demandant pardon de la négligence que j'ai apportée à suivre les inspirations, que vous m'avez données tant de fois pour mon salut.

Très-sainte et adorable Trinité, prosternée à vos pieds, je vous adore de toutes les forces de mon âme ; et vous supplie d'agréer que je vous offre tout ce que je ferai aujourd'hui, intérieurement et extérieurement, en l'honneur des mérites de Jésus-Christ, et pour honorer toutes ses actions ; lui demandant la grâce que les miennes soient sanctifiées par les siennes, désirant de les unir à ses mérites.

POUR LE DIMANCHE.

Mon Dieu, ayant uni toutes mes actions intérieures et extérieures à celles de mon Jésus, je vous les offre aussi, pour vous remercier de ce que vous avez donné l'infaillibilité à la sainte Eglise pour nous enseigner, comme elle l'apprend à ses enfants par ce qu'elle leur commande de croire ; je me rends de tout mon cœur à ses lois amoureuses.

POUR LE LUNDI.

Mon Dieu, je vous supplie que toutes les actions de ce jour soient à l'intention et pour le repos des âmes du purgatoire, particulièrement pour celles qui sont le plus délaissées; vous conjurant que, par les douleurs et l'effusion du plus précieux sang de mon Sauveur, il vous plaise les délivrer, et les faire jouir de votre gloire; vous demandant la foi, l'humilité, et le mépris de tout ce qui n'est point vous.

POUR LE MARDI.

Mon souverain Seigneur, je vous offre toutes mes pensées, mes paroles et mes actions, intérieures et extérieures, pour honorer toutes celles de mon Jésus lorsqu'il était sur la terre, et pour vous remercier des grâces et prérogatives que vous avez accordées à tous les saints et saintes; mais particulièrement à ceux et celles que l'Eglise honore en ce jour; vous demandant, par leur intercession, ma conversion parfaite.

POUR LE MERCREDI.

Mon Dieu, je vous offre tout ce que je ferai en ce jour, pour vous remercier de ce que vous m'avez fait naître de parents catholiques qui m'ont élevée dans la foi; vous suppliant de me faire la grâce d'y vivre et mourir, de daigner convertir tous les hérétiques, et de donner votre Esprit au Pape et à tous ceux qui conduisent visiblement l'Eglise, pour en bannir toutes les erreurs.

POUR LE JEUDI.

Mon Dieu, agréez que je fasse aujourd'hui toutes mes actions intérieures et extérieures, pour honorer la demeure de mon Jésus dans le très-saint Sacrement de l'autel, et que j'adore son humilité et son amour; vous suppliant, par cet anéantissement où il s'est réduit pour moi, que je sois humble, et que je me conforme aux états de mon Jésus dans ce sacrement auguste, que je révère de tout mon cœur.

POUR LE VENDREDI.

Je vous consacre en ce jour, mon Dieu, tout ce que je ferai intérieurement et extérieurement, pour honorer la passion et les souffrances de mon Jésus, et pour imprimer sa croix dans mon cœur; vous suppliant que, par sa mort et ses douleurs, j'aie la force pour supporter toutes les croix qu'il lui plaira m'envoyer, auxquelles je me soumets de tout mon cœur.

POUR LE SAMEDI.

Je vous présente, ô mon souverain Seigneur, tout ce que j'ai dessein de faire aujourd'hui, pour votre plus grande gloire, et pour honorer en la sainte Vierge sa virginité et sa maternité tout ensemble; vous suppliant, mon Dieu, de me donner la pureté de corps et d'âme, la grâce que je vous sois fidèle, et que je ne m'éloigne point de vos desseins sur moi.

Sainte Vierge, je vous supplie de me prendre en votre protection, et de m'obtenir de votre Fils la grâce que je lui sois constamment unie, et que je m'étudie toujours à suivre ses volontés saintes.

Sub tuum præsidium, etc.

Saint Ange, qui m'avez été donné de la bonté divine pour gardien de mon corps et de mon âme, je vous supplie de me préserver en ce jour des périls spirituels et corporels, et que vous m'empêchiez d'offenser la majesté de mon Dieu ; me portant à faire le bien et à m'éloigner du mal, et détournant de moi les occasions du péché : assistez-moi en tous les moments de ma vie, mais surtout à celui de ma mort.

Finissez après avoir adoré encore la très-sainte Trinité, disant :

« Sainte Trinité, je vous adore de toutes les forces de mon âme ; et je vous demande votre sainte bénédiction, et qu'il vous plaise remplir les puissances de mon âme de votre connaissance, de votre amour et de votre souvenir. »

Puis tâchez, en vous habillant, de vous entretenir l'esprit en la présence de Dieu ; le suppliant de vous revêtir de sa grâce, en vous couvrant des habits de la sainte religion, que vous baiserez par respect en les mettant, et demandant avec instance à Notre Seigneur, qu'il vous donne le vrai esprit de votre père saint Benoît, qui est dans le silence et dans l'obéissance.

Vous irez à Prime, et tâcherez d'assister à ce premier office avec le plus de ferveur que vous pourrez, et vous chanterez les louanges de Dieu avec respect et avec application d'esprit, vous souvenant que vous faites en terre ce que les anges font au ciel ; et si cela ne suffit pas, vous offrirez cette heure en l'honneur de Jésus cruellement flagellé. Pénétrez profondément ce mystère ; et abîmez-vous, voyant un Dieu de majesté traité en esclave, qui, depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, n'a aucune partie saine en lui. Que cet état de Jésus vous excite à l'aimer de tout votre cœur, et à souffrir pour lui tout ce que la Providence permettra qu'il vous arrive.

Pour l'oraison, tâchez d'avoir un grand désir de converser avec Dieu. Vous commencerez votre oraison par un acte de foi et d'une profonde humilité, dans la vue de la grandeur de Dieu et de votre bassesse.

Après cela entrez doucement en votre sujet avec beaucoup de dépendance de Dieu, pour recevoir ce qu'il lui plaira vous donner, sans empressement de votre part, n'y apportant rien de vous que l'anéantissement et l'abaissement ; car bien souvent, faute de laisser agir la grâce, on la perd. Si vous avez quelque sécheresse, impuissance ou distraction, faites ce que vous pourrez pour rejeter les dernières ; afin qu'il n'y ait point de votre faute ; et pour les dérélictions, acceptez-les avec humilité, croyant que c'est ce que vous méritez ; et dites à votre bon Dieu, dans le silence, par un simple regard, ou parlant intérieurement : Ah! mon Dieu, j'avoue que j'ai mérité ce traitement par mes infidélités ; mais je vous supplie que je n'y commette point de fautes, et que je fasse bon usage de ce qu'il vous plaît que je souffre. Je vous aime de tout mon cœur, et en cet état de privation ; sachant bien que vous êtes la bonté même, et que vous ne faites rien que pour votre gloire et pour mon salut. D'autres fois, vous lui pourrez dire : Mon Dieu, je suis bien aise de vous servir à mes dépens ; puisque vous le voulez ainsi, je m'y soumets de toutes les forces de mon esprit, et je renonce à tout ce qui vous pourrait déplaire.

Au commencement de la Messe, excitez-vous à une grande douleur de vos péchés, et offrez le grand sacrifice de la Messe, pour honorer celui que Jésus a consommé sur la croix pour nos péchés : remerciez-le de cet adorable mystère, lui demandant la grâce de vous rendre digne d'une si copieuse rédemption. Offrez-le aussi pour remercier Dieu des grâces infinies qu'il a départies à la sainte Vierge sa mère, pour honorer Dieu en ses saints, et pour les âmes du purgatoire. Si cela ne suffit pas, servez-vous de l'exercice de la Messe et de la Communion, quand vous communierez.

Après la Messe basse, vous souvenant que vous venez de converser avec Dieu, faites l'offrande de toutes vos actions dans cet esprit de recueillement, avec beaucoup de respect et d'attention à sa présence.

Après cette offrande, vous vous occuperez aux emplois de votre charge avec soin et diligence, travaillant, autant que vous pourrez, à être fidèle à la grâce ; car de cette fidélité dépend votre avancement à la perfection. Dieu a tant de pente à se communiquer à nous, qu'il ne cherche que des âmes préparées à s'unir à lui. Disposez-vous pour recevoir ses dons. La meilleure disposition est de faire bon usage des grâces qu'il vous donne pour vous avancer ; et c'est pour cela qu'il dit : *Celui qui est fidèle en peu, je l'établirai en beaucoup* [1]. Soyez donc soigneuse et courageuse à mortifier vos passions et vos cinq sens ; mais particulièrement lorsque vous en avez le mouvement.

Le ressouvenir de ces choses vous aidera à retourner à Dieu, et à rentrer en vous-même pendant votre travail manuel, pour vous donner toute à Dieu qui vous a créée pour lui, et pour vous engager à l'aimer. Comment le ferez-vous, sinon en détruisant en vous, par la mortification, l'Adam terrestre, pour vous revêtir du céleste qui est Jésus-Christ? Je vous conjure en son nom de vous rendre exacte en ces points par la pratique de ce qui suit.

Le premier point, être fidèle aux obligations de votre condition, et qu'il n'y ait jamais que l'obéissance qui vous en dispense ; et que vous ne fassiez rien de ce que vous devez faire, que pour Dieu, donnant une âme à tout ce que vous devez faire ; parce qu'il n'y a rien de petit, quand on fait avec esprit et obéissance les actions religieuses.

Le deuxième, être fidèle aux traits de Dieu dans votre intérieur ; obéissant à sa voix, quelque répugnance que vous y ayez : rendez cette fidélité à sa grâce, et il vous en donnera de nouvelles. C'est ce qui fait avancer les âmes ; parce qu'elles reçoivent de plus en plus de nouvelles grâces, par le bon usage des premières.

Le troisième est d'être inviolablement fidèle à la mortification de vos passions et des cinq sens ; vous assurant que vous ne pouvez tendre à la perfection, ni devenir fille d'oraison que par cette voie.

Il y a encore trois autres principes sur lesquels je suis bien aise de vous instruire, qui, bien pratiqués, remédient aux trois occasions par lesquelles les chrétiens et les religieuses reculent au lieu d'avancer, et qui, lorsqu'elles ne sont pas encore dans le chemin, les empêchent d'y entrer.

Le premier, sont les tentations, les sécheresses, déréliction, impuissances, pauvreté, aveuglement, soit pour l'oraison mentale ou autres prières. Et afin que ces peines ne vous empêchent pas de servir Dieu, priez-le par foi, par fidélité, par obéissance ; vous imprimant bien cela en l'esprit, pour vous engager avec courage au service que vous lui devez. Il est mon Sauveur, lui direz-vous, ma force, mon commencement et ma fin ; cela étant, je dois le servir également au milieu de ces tentations, de ces impuissances, etc.

Produisez en ces commencements des actes de foi de ces vérités, pour vous en donner l'habitude.

Le deuxième, sont les maladies, infirmités, assujettissements du corps, qui souvent, si l'on n'est fidèle, relâchent l'esprit, et l'entretiennent dans les soins de ce corps, dans la mollesse et dans la lâcheté. Il faut, pour y remédier et l'empêcher, accepter de la main de Dieu et de sa très-sainte volonté l'état de la maladie ; et vous persuader, par réflexion et par acte de foi, ce qui est dit dans le premier empêchement, qui est que, dans l'état de la maladie, vous devez rendre à Dieu service, fidélité, adoration, tendre à votre perfection par ces voies, et conserver toujours la mortification : si elle ne peut être exercée sur le corps par les austérités, il faut qu'elle soit dans l'esprit, les passions et les cinq sens. Qu'il y a de sujets de grande pénitence dans les maladies, quand on les sait prendre comme l'on doit!

Le troisième empêchement, sont les occupations, obédiences, contradictions, et embarras que vous devez éviter : mais quand l'obéissance vous y emploie, il s'y faut soumettre, et vous souvenir que vous devez être fidèle, et que Dieu est votre Dieu, que vous êtes sa créature, et par conséquent obligée de l'aimer et servir :

1. *Matth.*, XXV, 21.

faire usage de ces embarras étant inviolablement fidèle à ce Dieu de bonté, et lui demander par aspiration, ou par la foi en sa présence, la grâce de lui rendre ce que vous lui devez comme à votre Créateur. C'est en cette manière que l'on pratique la vertu, et que l'on tend à la perfection; et ce qu'on acquiert dans ces oppositions est bien plus solide que lorsque nous avons des goûts, des facilités à prier et à agir, de la santé, et bien du temps pour la retraite. C'est pourquoi, pendant que vous êtes dans la force et dans la vigueur de la grâce de votre vocation, imprimez-vous ces pratiques qui font toute la perfection des âmes religieuses, ou dont le défaut cause leur entière infidélité et relâchement au service de Dieu, que vous devez préférer à tout, disant : C'est cette souveraine bonté qui m'a donné l'être, et qui m'a faite pour lui; et ainsi du reste : et lorsque vous y aurez commis quelques fautes, vous pratiquerez trois choses.

La première, de rentrer dans votre intérieur pour vous en humilier, et en porter le poids devant la Majesté divine.

La deuxième, est de vous confier en sa miséricorde, et lui demander la grâce de vous en amender, lui promettant que vous le ferez par la force de sa grâce.

La troisième, est de vous en humilier devant votre directeur, en lui découvrant l'état de votre intérieur. Je vous puis assurer que si vous voulez, avec la grâce de votre vocation, vous rendre fidèle à ces principes dans toutes les rencontres, en peu de temps vous y aurez une telle habitude, que vous n'aurez plus de peine dans la pratique de ces choses, comme dit votre sainte règle; et pour vous aider à les retenir plus facilement, je les mettrai en abrégé.

La première, être inviolablement fidèle à tous les devoirs de votre condition, les faisant pour Dieu, donnant une âme à toutes les actions extérieures.

La deuxième, est la fidélité aux inspirations intimes que vous ressentirez de quitter le mal et de faire le bien. Si l'on consultait bien ce fonds, l'on ne ferait pas tant de fautes, et l'on adhérerait plus qu'on ne fait aux saintes inspirations.

La troisième, est la fidèle pratique de la mortification des passions, des cinq sens et de tout le grossier.

La quatrième, est de porter les peines et privations dans l'esprit de soumission et de fidélité, et d'en faire un saint usage par un acte de foi.

La cinquième, est la maladie qu'il faut souffrir et accepter de la main de Dieu, pour être fidèle à ne se point relâcher de la pratique intérieure de la mortification.

La sixième, est d'être soigneuse dans l'obédience, et dans les emplois que l'obéissance vous donne, de vous y conserver dans un esprit intérieur, et une attention à la présence de Dieu en vous.

Sachez que si vous voulez tendre à la perfection et à la sanctification de votre âme, vous devez, durant les années de votre noviciat, vous engager dans une entière pratique de tout ceci; afin d'en prendre les habitudes : cela étant, vous pouvez en peu acquérir cet esprit d'oraison, qui est si avantageux pour les âmes religieuses, et qui les fait parvenir à cette union divine, qui leur fait aimer Dieu de tout leur cœur. Mais comment pouvez-vous garder ce premier commandement que Dieu nous a fait, si par toutes ces pratiques de mortification, vous ne détruisez tout ce qui est opposé à ce Dieu d'amour?

Je vous conseille de ne point quitter ces petites pratiques, que votre direction vous donne, si ce n'est que Dieu vous accorde quelques grâces surnaturelles, qui n'arrivent, pour l'ordinaire, qu'après la purgation et la pratique d'une sérieuse mortification en toutes (qui dit toutes n'excepte rien) les voies de votre sanctification; faisant tout ce que je viens de vous marquer avec une obéissance entière; car je désire que vous ne fassiez rien sans une actuelle obéissance, et que vous vous accoutumiez à la demander pour tout ce que vous avez à faire, soit pour votre intérieur ou extérieur, du moins une fois la semaine : et quand vous rendrez compte de votre intérieur, premièrement vous commencerez toujours, disant : Je vous supplie de me donner le mérite de l'obéissance pour dire ma coulpe, et pour rendre compte de mon intérieur; secondement vous direz : Depuis que je suis sortie de ma direction, je me suis trouvée, en tous mes exercices et à l'oraison, de telle et telle manière : troisièmement, vous direz comment vous avez travaillé à détruire le vice qu'on vous aura donné à combattre, et à acquérir la vertu opposée que vous deviez pratiquer : quatrièmement, vous déclarerez si vous avez été soigneuse de mortifier vos sens, et particulièrement celui que vous aurez eu la semaine à combattre : cinquièmement, quelles impressions vos lectures vous ont faites, quel fruit vous en avez retiré pour l'accomplissement de vos devoirs : sixièmement, si vous avez quelque avis à demander, ou quelque peine à exposer, vous le ferez : septièmement, vous en allant vous tâcherez de vous souvenir des instructions qu'on vous aura données, avec une forte résolution d'en venir à la pratique.

Quand on sonnera le deuxième office, rentrez dans votre intérieur, et vous réjouissez de ce que vous allez chanter les louanges de Dieu; et vous lui direz avec un saint transport : Mon Seigneur, préparez mon cœur et ma langue, afin que l'un et l'autre vous louent. Et tâchez d'être à l'office avec grande modestie et recueillement, ne pensant qu'à la majesté de Dieu : ou si cela ne suffit, honorez les ignominies et douleurs que les Juifs firent souffrir à Jésus, lui mettant une couronne d'épines sur la tête, que l'on enfonçait dans son sacré chef. Adorons-le profondément, pour réparer les outrages que lui firent souffrir les Juifs, qui se moquaient de cet innocent Agneau, se mettant à genoux et le saluant par dérision. Quel spectacle de voir un Dieu abandonné à la raillerie de ses ennemis! Excitez votre âme à connaître la grandeur de votre ingratitude par les excessives douleurs de ce divin Sauveur.

Vous irez ensuite faire votre examen, vous mettant en la présence de Dieu, l'adorant avec le plus d'application que vous pourrez; en rentrant dans votre intérieur, vous connaîtrez ce que vous avez fait contre Dieu, contre l'obéissance, votre prochain et vous-même; demandant à Notre Seigneur qu'il vous fasse connaître toutes les fautes que vous avez commises, et qu'en les connaissant, il vous en donne le regret, la douleur, et la volonté de ne les plus commettre; car tout bien vient de Dieu père des lumières. C'est pourquoi, il faut que vous demandiez avec confiance à Notre Seigneur tout ce qui est pour votre sanctification; il vous invite à demander tout à son Père en son nom.

Vous irez au réfectoire, vous humiliant de voir à quel assujettissement nous sommes obligés; et pendant que vous donnerez la nourriture à votre corps, priez Notre Seigneur qu'il sustente votre âme : de temps en temps renouvelez votre attention pour entendre la lecture; et ne laissez jamais passer aucun repas sans vous mortifier, en vous privant de quelque chose de ce que vous mangez avec trop d'appétit, ou en mangeant ce que vous n'aimez pas : mais que ce soit en peu de chose; parce qu'il faut estimer davantage l'esprit général que la singularité, prenant en esprit de simplicité et de pauvreté ce que la religion vous donne.

Après le réfectoire, vous monterez au dortoir pour garder le silence; ce que vous ferez en union avec celui que Jésus-Christ a gardé dans l'état d'abaissement de son enfance; et vous vous occuperez à quelque petit ouvrage, si vous en avez à faire, ou à quelque lecture peu appliquante.

Quand on dira None à midi, vous adorerez Jésus-Christ portant sa croix. Pénétrez-vous intérieurement de l'ex-

cès des douleurs qu'il souffrait, pendant que l'on clouait ses mains et ses pieds, que vous adorerez profondément, en offrant au Père éternel toutes ces souffrances de Jésus pour le salut des hommes, mais en particulier pour votre âme criminelle.

Quand on sonnera le silence, vous ferez de même que j'ai dit au matin; vous souvenant, pendant vos occupations, que les dispositions éloignées pour l'oraison sont la fidélité aux inspirations de Notre Seigneur; la mortification de vos passions et des cinq sens, et de faire vos actions pendant la journée en la présence de Dieu : et de temps en temps vous vous entretiendrez avec Notre Seigneur, selon l'attrait que vous en aurez, tantôt par adoration, par consécration, et par des actes d'humilité; considérant la grandeur de Dieu et votre bassesse, sa charité pour vous, et votre indignité; ce qui vous doit bien engager à l'aimer de tout votre cœur. D'autres fois, confiez-vous en lui et lui demandez miséricorde, avec protestation de fidélité; le priant de vous accorder le pardon de vos fautes. Vous pourrez, de toutes ces pensées, prendre celle pour laquelle vous aurez plus d'attrait et de pente selon vos besoins. Si vous voulez, vous vous contenterez de celle de la présence de Dieu, comme il est en vous et dans votre intime, et y adhérerez par la foi.

Sitôt que l'on sonnera l'oraison, vous serez diligente à y aller, et tâcherez de vous consacrer toute à Notre Seigneur; le priant qu'il remplisse les puissances de votre âme de sa connaissance et de son amour, et qu'il vous donne sa grâce pour converser avec lui par l'exercice de l'oraison, que vous ferez comme on vous l'a appris, ou de cette façon. Vous vous soumettrez pleinement au domaine de Dieu, que vous adorerez, et à qui vous offrirez le temps que vous allez passer en sa sainte présence, en union des oraisons de Jésus-Christ; le suppliant amoureusement qu'il sanctifie la vôtre par les siennes. Renoncez à toutes les pensées étrangères, et faites un désaveu de toutes les inutilités qui vous viendront; et appliquez-vous paisiblement, sous les yeux de Dieu, au sujet de votre oraison.

S'il arrive que vous ne le puissiez, par tentation ou distraction, causée par votre infidélité, humiliez-vous devant la majesté souveraine de Dieu ; et après deux ou trois actes, si vous voyez que vous ne puissiez rien, souffrez cette peine, impuissance et pauvreté : renoncez à toute la coulpe, et acceptez-en la peine. Parlez à Dieu par quelque acte de confiance, d'abandon et de soumission à sa volonté ; et demeurez avec respect en sa présence, supportant humblement les sécheresses que vous éprouvez. Ne sortez jamais de l'oraison sans en tirer quelque fruit ; demandant à Notre Seigneur la grâce de pratiquer tout ce que vous voyez qu'il demande de vous ; prenant des résolutions d'être obéissante, assujettissant votre jugement et toutes vos raisons à celle qui vous gouverne ; et protestant que quelque difficulté que vous y trouviez, vous en voulez venir à la pratique, à l'imitation de Jésus-Christ, duquel l'Apôtre dit : *Il a été obéissant jusqu'à la mort de la croix ; et pour cet effet, il a été exalté*[1].

Les Vêpres se disant ensuite, vous tâcherez de les chanter dans l'esprit que votre oraison vous aura laissé, ou bien dans la considération de Jésus-Christ sur la croix, mourant par amour pour nous. Voyez la plaie de son côté ; et le priez que vous puissiez être toute recueillie en elle, considérant l'excès de son amour.

Après Vêpres, vous irez en votre cellule, où étant vous vous mettrez à genoux ; en rentrant dans votre intérieur, vous y adorerez la majesté de Dieu, et lui offrirez ce temps en union de la retraite de Jésus-Christ ; le suppliant qu'il sanctifie cette heure, et qu'il vous donne son Esprit et l'intelligence pour concevoir votre lecture, et être instruite de ce qu'il veut de vous, pour sa gloire et votre plus grande perfection. Cette lecture se doit plutôt appeler une méditation ou étude de toutes les vertus : et quand quelque vérité vous aura touchée, recueillie et éclairée, fermez votre livre, et la pénétrez à loisir : laissez agir la grâce en vous, selon toute son étendue ; et lorsque ce mouvement sera passé, relisez et employez ainsi cette heure de temps qui vous sera fort utile si vous la pratiquez en cette manière.

Vous irez au réfectoire, et observerez les mêmes choses que le matin, après lequel vous irez faire une visite au Saint-Sacrement, que vous adorerez avec respect, rentrant dans votre intérieur : offrez par obéissance votre heure de récréation; suppliant Jésus-Christ qu'il lui plaise vous donner sa bénédiction, et vous faire la grâce de ne rien dire qui lui puisse déplaire. Pendant votre conversation, rappelez-vous de temps en temps que Dieu vous regarde, et qu'ainsi il ne faut rien dire ni rien faire qui soit indigne de sa présence.

Lorsque la cloche sonnera pour aller à Complies, tâchez d'élever votre cœur à Dieu avec une nouvelle ferveur, pour suppléer à toutes les négligences de ce jour. Honorez, durant cette dernière heure de l'office, la descente de Jésus-Christ de la croix ; et reconnaissant par quelque acte d'amour celui qu'il vous a porté en achevant de consommer son sacrifice, demandez-lui que par sa mort il vous fasse mourir au péché pour ne vivre qu'en lui.

A la fin, vous ferez votre examen avec le plus d'application que vous pourrez, en cette manière :

Mon Seigneur, je vous adore du profond de mon âme : prosternée à vos pieds, je vous rends grâces de ce que vous m'avez créée à votre image et ressemblance, rachetée de votre précieux sang, fait naître en la foi catholique, appelée à la sainte religion, et préservée de tant de périls et dangers, auxquels beaucoup d'autres, qui vous ont été plus fidèles que moi, ont été exposés, et surtout en ce jour, dans lequel vous m'avez tant fait de miséricordes. Béni soyez-vous, mon Dieu. Esprits bienheureux, aidez-moi à le remercier de toutes les grâces qu'il me fait ; et lui demandez pour moi celle de connaître les péchés que j'ai commis contre sa bonté, et qu'en les connaissant j'en aie le véritable regret que je dois.

Je vous adore, mon Sauveur Jésus, comme mon souverain juge ; je me soumets de tout mon cœur à la puissance que vous avez de me juger : je suis très-aise que vous ayez ce pouvoir sur moi ; et je vous supplie de me faire participante de la lumière par laquelle vous me ferez voir mes péchés à l'heure de la mort, lorsque je comparaîtrai devant votre tribunal. Faites-moi aussi participante du zèle de votre justice ; afin que je haïsse mes péchés comme vous les haïssez.

Veni, sancte Spiritus, etc.

Mon Seigneur, voilà un grand nombre de péchés que j'ai commis contre votre bonté infinie : mais j'en ai regret, et je m'en accuse à vos pieds ; non-seulement de ceux que je connais, mais aussi de ceux dont je n'ai pas la connaissance et que vous voyez en moi : je vous en demande pardon, espérant, s'il vous plaît, en vos divines miséricordes.

Miserere meî, Deus, etc.

Oui, mon Dieu, je crie vers vous, pour obtenir miséricorde de votre infinie bonté : je vous supplie de me pardonner par votre infinie clémence, par les mérites du sang de mon Sauveur, ayant un vif regret de vous avoir offensé, non point pour la crainte de l'enfer ni pour quelque motif temporel, mais uniquement pour l'amour de vous-même ; et c'est pour cela que je suis, par votre grâce, dans la volonté de n'y retomber jamais, et de vous être fidèle jusqu'à la mort : je voudrais avoir toute la douleur dont un cœur humain est capable, par le secours de votre grâce.

Confiteor, etc.

Mon Dieu, je vous donne mon cœur ; et je vous aime avec une telle complaisance, que de toute ma volonté

1. *Philip.*, II, 8, 9.

j'aime, j'accepte et embrasse tout ce qu'il vous plaira qui m'arrive, tant à moi qu'à toutes les personnes qui me regardent, pour lesquelles je vous demande, comme pour moi, l'accomplissement des desseins de miséricorde que vous avez sur nous de toute éternité.

Je vous offre, mon Seigneur, le sommeil que je vais prendre, en union de celui que mon Jésus a pris lorsqu'il était en cette vie mortelle; vous suppliant d'animer mon cœur si puissamment, que tous ses mouvements se portent vers vous, et qu'il s'unisse, par ses désirs, à tous les bienheureux pour vous aimer, vous louer, vous bénir et vous adorer dans leur société.

In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.

In te, Domine, speravi; non confundar, etc.

Suscipe me, Domine, etc.

J'espère et j'espérerai toute ma vie, ô mon Dieu, en vos grandes miséricordes, où je mets toutes mes espérances.

Venez, ô mon Dieu, posséder mon cœur; qu'il n'aime que vous dans l'éternité.

Veni, Domine Jesu.

Je veux, ô mon Dieu, faire en tout votre sainte volonté, et m'y soumets de toute la mienne.

Non mea, sed tua volontas fiat.

Je me soumets de tout mon cœur à la mort, et je l'accepte humblement; parce que c'est votre volonté que je meure : je veux toutes les circonstances qui la doivent accompagner, comme pour le temps et l'heure; vous suppliant de m'assister en ce moment, et que je meure en votre sainte grâce; adorant, dès maintenant et pour cette heure, ce que je ne pourrai peut-être pas faire alors, le jugement que vous porterez de mon âme, m'y soumettant de toute ma volonté; vous suppliant de me traiter non selon mes mérites, mais selon toute l'étendue de vos miséricordes et de la charité de Jésus-Christ pour moi.

Sainte Vierge, je vous prie de me prendre sous votre protection particulière; et demandez pour moi à votre Fils que je ne m'éloigne jamais de lui tant soit peu, mais que mon âme veille avec lui pendant le sommeil. Assistez-moi en tous les moments de ma vie, et surtout en celui de ma mort.

Saint Ange, à qui la bonté de Dieu a donné charge de mon âme et de mon corps, je vous supplie d'en prendre un soin singulier, et de me préserver de tout danger, des illusions et tentations, et de m'obtenir que je n'offense point mon Dieu, mais que mon âme soit toujours unie à lui par amour.

Je vous adore, très-sainte Trinité; c'est de tout mon cœur que je vous révère, vous suppliant de me donner votre sainte bénédiction, de me garder de tout péché, et de remplir les puissances de mon âme de votre connaissance, de votre amour et de votre souvenir. Ainsi soit-il.

Après l'examen, on monte au dortoir, où se commence le silence souverain, jusqu'au lendemain, que vous observerez avec toute l'exactitude possible. Vous vous déshabillerez en diligence pour être couchée à huit heures; et vous ne vous occuperez à rien du tout, sinon à lire votre sainte oraison auparavant.

Quand on vous éveillera pour Matines, levez-vous en diligence et avec une nouvelle ferveur; remerciant Dieu de vous avoir appelée à une vocation où vous avez le moyen de le louer, durant que le monde n'y pense pas. Allez à l'église faire votre préparation, et offrez ce moment en l'honneur du moment de la naissance de Jésus-Christ : honorez toutes les circonstances de ses abaissements dans la crèche; vous unissant à tous les bienheureux, qui donnent gloire au Seigneur de ce que le Rédempteur est né.

Consacrez-vous toute à lui, et le priez de sanctifier toutes les actions de votre journée, ou, si vous aimez mieux, consacrez-la à Jésus agonisant.

Quel spectacle de voir un Dieu de majesté prosterné en terre sur sa face, priant et disant : *Mon Dieu, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi; mais votre volonté soit faite, et non la mienne*[1] *!* Que cet exemple vous apprenne à prier avec humilité et soumission aux volontés de Dieu, et qu'il sanctifie toutes les petites angoisses et abandons que la Providence permettra vous arriver.

Avant que de finir cet Exercice, il faut que je vous dise que je ne l'ai fait que pour les âmes qui ne sont pas encore dans la pratique des vertus, et qui n'ont point l'habitude à la mortification, et rien de bien surnaturel. S'il se trouvait des âmes à qui Notre Seigneur fît quelque grâce extraordinaire, elles ne se doivent servir de ces petits moyens que dépendamment de la même grâce : car ce ne sont là que de faibles moyens, pour aider et suppléer aux impuissances, et défaut d'habitude : néanmoins, si l'on est exact à les suivre, ils peuvent beaucoup aider, pourvu qu'on les embrasse avec esprit et de cœur, sans se violenter ni aller contre le trait intérieur, à qui l'on doit se rendre très-fidèle : cela étant, Notre Seigneur bénira tout : je le supplie qu'il vous fasse cette grâce. Ainsi soit-il.

EXERCICE DE LA SAINTE MESSE.

Au commencement de la Messe, voyant le prêtre, vous vous représenterez Jésus-Christ revêtu de cet habit blanc, qui est signifié par l'aube du prêtre, adorant le Père éternel; et vous lui offrirez ce sacrifice, lui disant de cœur :

Mon Dieu, je vous adore de toutes les forces de mon âme, et je vous offre ce saint sacrifice pour honorer et renouveler la passion de mon Jésus, et, par lui, le mérite de ses douleurs. Je vous demande pardon de mes crimes et la grâce d'une parfaite conversion : que je sois par amour totalement à vous, confessant, mon Dieu, que je suis indigne d'assister à ce grand sacrifice. Mais je m'accuse à vos pieds de tous les péchés que j'ai commis, selon la parfaite connaissance que vous en avez; je vous en demande pardon et miséricorde, et une véritable douleur de vous avoir offensé.

Dites le *Confiteor.*

*A l'*Introït.

Vous honorerez la première entrée du Fils de Dieu dans le monde pour la rédemption des hommes, et tâcherez de reconnaître cet amour par amour, lui disant :

Ah! mon doux Jésus, je vous aime, et je veux vous aimer de toutes les forces de mon âme; et qu'à jamais je reconnaisse les bontés que vous avez pour tous les hommes, et pour mon âme en particulier.

Faites en sorte que votre esprit s'applique à la reconnaissance des miséricordes de Jésus-Christ venant au monde.

Au Kyrie, eleison.

Imaginez-vous toute la nature humaine prosternée devant la majesté de Dieu, demandant miséricorde à ce bon Jésus, qui ne vient au monde que pour vous la faire. Honorez toujours cette première entrée, et lui dites :

Ah! mon Seigneur, faites-moi miséricorde, s'il vous plaît, et à tout votre pauvre peuple qui vous le demande avec moi.

Au Gloria in excelsis.

Vos anges, Seigneur, nous ont annoncé, par ce cantique, la réconciliation des hommes avec votre majesté. Vous promettez, mon Dieu, que la paix et la tranquillité seront assurées aux hommes de bonne volonté. Donnez-la-moi bonne, s'il vous plaît; puisque je ne veux chercher de véritable repos qu'en vous, qui êtes mon souverain bien.

1. *Luc.*, XX, 42.

Honorez la charité infinie de Jésus-Christ venant au monde; et voyez que c'est pour glorifier le Père éternel, et sauver le genre humain. Demandez-lui que vous reconnaissiez cette bonté, par une grande fidélité à son service.

A l'Evangile.

Vous tâcherez de l'entendre avec respect, vous représentant que c'est la vraie publication des œuvres du Fils de Dieu étant au monde, pour servir de modèle de perfection aux âmes chrétiennes, et aux religieuses plus particulièrement; puisque, pour imiter Jésus-Christ, elles ont renoncé à tout pour suivre, aimer et servir Dieu; sachant qu'on ne peut avoir deux maîtres sans aimer l'un et haïr l'autre, comme dit le même Seigneur[1]. Anéantissez-vous; avouez que vous n'avez pas ouï la parole du saint Evangile avec le respect que vous deviez; puisque bien souvent, quoique consacrée à Dieu, vous avez voulu, en le servant, aimer le monde avec lui. Pendant que l'on achèvera l'Evangile, faites des résolutions contraires.

Pendant le *Credo*, vous ne ferez autre chose que dire intérieurement à Dieu : Je crois ce que la sainte Eglise me commande de croire, sans en douter; et je vous remercie, ô mon Dieu, de ce que vous m'avez fait naître dans la vraie Eglise; je vous supplie que j'y meure, et que, par votre sang et l'amour que vous lui portez comme à votre épouse, vous augmentiez le nombre de ses enfants et la renouvelliez; convertissant les Juifs, avec tous les infidèles et les hérétiques, à la vraie et unique foi, pour laquelle je souhaite, par votre grâce, donner ma vie.

Si cela ne suffit pas pour vous occuper pendant le *Credo*, vous n'avez qu'à vous arrêter intérieurement aux paroles qui y sont dites, que Jésus est né d'une vierge, qu'il a souffert la mort, et est descendu aux enfers, ressuscité et assis à la droite de son Père, où il prie pour nous, et est notre unique avocat; voyant en tous ces mystères l'amour de votre Dieu pour tous les hommes.

A l'Offertoire.

L'offertoire de la Messe représente ce que Jésus a fait dans le jardin des Olives, acceptant la mort, et s'offrant à son Père. Renouvelez cette même offrande, disant intérieurement :

Père de toute bonté, je vous offre mon Jésus et l'acceptation qu'il fit de souffrir pour mon salut; vous suppliant qu'elle me soit méritoire, que je sois toute à vous, et que j'accepte toutes les souffrances qu'il vous plaira de m'envoyer comme je fais maintenant de tout mon cœur.

A la Préface.

Il faut que votre cœur s'élève d'une façon plus spirituelle; vous détachant de toutes sortes de pensées pour paraître devant Dieu avec plus de pureté, vous unissant avec tous les esprits bienheureux pour entonner : *Sanctus, Sanctus, Sanctus.*

A l'Elévation.

Adorez Jésus-Christ avec foi et respect; le priant qu'il vous élève et attire à lui par sa grâce, et par sa présence dans le Très-Saint-Sacrement. Offrez-vous à sa divine majesté en ce moment, pour honorer l'offrande qu'il a faite de lui-même à son Père, pour vos péchés et pour ceux de tout le monde; tâchant de vous unir à lui intimement, par amour et par foi.

Pendant le *Pater*, appliquez-vous à quelqu'une des demandes de l'Oraison dominicale, en en prenant une pour chaque jour, vous unissant avec le prêtre dans l'esprit de l'Eglise.

Aux *Agnus Dei*, vous demanderez au Père éternel, par Jésus-Christ, le pardon de vos péchés, et vous le lui offrirez comme le vrai Agneau sans tache; puisqu'il n'est venu que pour effacer les péchés du monde, et pour vous faire miséricorde.

1. *Matth.*, vi, 24.

Pour la Communion spirituelle.

Vous tâcherez de faire une communion spirituelle, vous y préparant par une confession intérieure en la présence de Dieu, auquel vous demanderez pardon, et produirez quelque acte de contrition. Excitez votre cœur à le recevoir chez vous d'une façon toute spirituelle; après, vous l'adorerez profondément, et produirez des actes d'une vive foi de la présence sacramentelle de votre Dieu, avec lequel vous unirez les puissances de votre âme le plus intimement que vous pourrez; et vous vous abandonnerez toute à lui, pour qu'il prenne une pleine possession de votre cœur, et qu'il en dirige tous les mouvements. Vous veillerez avec soin sur vous-même, pour vous conserver dans cette union avec le divin Epoux; et vous entretiendrez Jésus aussi familièrement, comme si vous aviez reçu les saintes espèces. Ainsi vous pourrez, durant tout le jour, manger spirituellement Jésus, vous unissant intimement à lui avec de profonds actes d'adoration. Il ne faut point qu'il y ait obstacle en l'âme, si petit soit-il, pour rendre la communion spirituelle efficace.

Le reste de la Messe se doit employer à entretenir Jésus, et lui exposer vos nécessités spirituelles.

Aux dernières Oraisons.

Demandez à Dieu, dans l'esprit de l'Eglise, qu'il vous fasse la grâce d'avoir participé à ce saint sacrifice; le priant par les mérites d'icelui, que vous ne vous éloigniez jamais de la fidélité que vous lui devez, soit en ce jour, soit pendant toute votre vie.

A la bénédiction du prêtre, priez la sainte Trinité de vous donner la sienne. Ainsi soit-il.

PRIÈRES

POUR SE PRÉPARER A LA SAINTE COMMUNION.

PREMIÈRE PARTIE DE LA PRIÈRE.

Le chrétien reconnaît le dessein du Sauveur dans l'institution de l'Eucharistie, et admire l'excès de son amour.

Il faut avouer, ô Jésus mon Sauveur, que vous avez voulu nous témoigner votre amour par des effets incompréhensibles. Cet amour a été la cause de cette union réelle, par laquelle vous vous êtes fait homme. Cet amour vous a porté à immoler pour nous ce même corps, aussi réellement que vous l'aviez pris : et voulant, ô Jésus, faire ressentir à chacun de vos enfants, en vous donnant à lui en particulier, la charité que vous avez témoignée à tous en général; vous avez institué l'admirable sacrement de l'Eucharistie, ce chef-d'œuvre de votre toute-puissance, ce rare effet de votre bonté, par lequel vous nous rendez tous réellement participants de votre corps divin; afin de nous persuader par là que c'est pour nous que vous l'avez pris, et que vous l'avez offert en sacrifice. Car si les Juifs, dans l'ancienne alliance, mangeaient la chair des hosties pacifiques, offerte pour eux, comme une marque de la part qu'ils avaient à cette immolation : de même, ô Jésus, vous avez voulu, après vous être fait vous-même notre victime, que nous mangeassions effectivement cette chair de notre sacrifice; afin que la manducation actuelle de cette chair adorable, fût un témoignage perpétuel à chacun de nous en particulier, que c'est pour nous que vous l'avez prise, et que vous l'avez immolée. O prodige de bonté! ô abîme de charité! ô tendresse de l'amour de notre Sauveur! Quel excès de miséricorde! O Jésus, quelle invention de votre sagesse! Mais quelle confiance nous inspire la manducation de cette chair sacrifiée pour nos péchés! Quelle assurance de notre réconciliation avec vous! Il était défendu à l'ancien peuple de manger de l'hostie

offerte pour ses crimes, pour lui faire comprendre que la véritable expiation ne se faisait pas dans cette loi par le sang des animaux : tout le monde était comme interdit par cette défense, sans pouvoir actuellement participer à la rémission des péchés. Ce n'est pas ainsi que vous traitez vos enfants, divin Sauveur : vous nous commandez de manger votre corps, qui est la vraie hostie immolée pour nos fautes, pour nous persuader que la rémission des péchés est accomplie dans le Nouveau Testament. Vous ne vouliez pas non plus, ô mon Dieu, que ce même peuple mangeât du sang[1]; et une des raisons de cette défense était que le sang nous est donné pour l'expiation de nos âmes. Mais au contraire, vous nous donnez votre sang, et vous nous ordonnez de le boire; parce qu'il est répandu pour la rémission des péchés; nous marquant par là, en même temps que la manducation de votre corps et de votre sang est aussi réelle à la sainte table, que la grâce et l'expiation des péchés est actuelle et effective dans la nouvelle alliance.

IIe PARTIE DE LA PRIÈRE.

Le chrétien excite sa foi sur ce mystère, et renonce au jugement des sens.

Il est ainsi, mon Dieu, je le crois; c'est la foi de votre Eglise : c'est ce qu'elle a toujours cru, appuyée sur votre parole. Car vous l'avez dit vous-même de votre bouche sacrée : *Prenez, c'est mon corps; buvez, c'est mon sang*[2]. Je le crois; votre autorité domine sur toute la nature. Sans me mettre donc en peine comment vous exécutez ce que vous dites, je m'attache, avec votre Eglise, précisément à vos paroles. Celui qui fait ce qu'il veut, opère ce qu'il dit en parlant : et il vous a été plus aisé, ô Sauveur, de forcer les lois de la nature, pour vérifier votre parole, qu'il ne nous est aisé d'accommoder notre esprit à des interprétations violentes, qui renversent toutes les lois du discours. Cette parole toute-puissante a tiré toutes choses du néant : lui serait-il donc difficile de changer en d'autres substances ce qui était déjà? Je crois, Seigneur; mais augmentez ma foi : rendez-la victorieuse dans le combat que lui livrent les sens. Ce mystère est un mystère de foi : que je n'écoute donc que ce qu'elle m'en apprend; que je croie, sans aucun doute, que ce qui est sur cet autel est votre corps même, que ce qui est dans le calice est votre propre sang répandu pour la rémission des péchés.

IIIe PARTIE DE LA PRIÈRE.

Le chrétien demande à Jésus-Christ les saintes dispositions qu'il faut apporter à la réception d'un si grand sacrement.

Qu'il opère en moi, mon Sauveur, la rémission de mes péchés : que ce sang divin me purifie, qu'il lave toutes les taches qui ont souillé cette robe nuptiale, dont vous m'aviez revêtu dans le baptême; afin que je puisse m'asseoir avec assurance au banquet des noces de votre Fils. Je suis, je l'avoue, une épouse infidèle, qui ai manqué une infinité de fois à la foi donnée : *Mais revenez,* nous dites-vous, ô Seigneur, *revenez, je vous recevrai*[3]; pourvu que vous ayez repris votre première robe, et que vous portiez, dans l'anneau que l'on vous met au doigt, la marque de l'union où le Verbe divin entre avec vous. Rendez-moi cet anneau mystique : revêtez-moi de nouveau, ô mon Père, comme un autre enfant prodigue qui retourne à vous, de cette robe de l'innocence, et de la sainteté que je dois apporter à votre table. C'est l'immortelle parure que vous nous demandez, vous qui êtes en même temps l'époux, le convive, et la victime immolée qu'on nous donne à manger. Les riches habits sont une marque de joie; et il est juste de se réjouir à votre table, ô Roi tout-puissant, lorsque vous célébrez les noces de votre Fils avec les âmes saintes; lorsque vous nous en donnez le corps pour en jouir, et pour nous faire devenir un même corps et un même esprit avec lui par la communion. Car ce festin nuptial est aussi en un autre sens, ô mon Dieu, la consommation de ce mariage sacré, où l'Eglise et toute âme sainte s'unit à l'Epoux corps à corps, cœur à cœur, esprit à esprit; et c'est là qu'on trouve l'accomplissement de cette parole : *Qui me mange, vivra par moi*[1]. Qu'elle s'accomplisse en moi, mon Sauveur, que j'en sente l'effet; transformez-moi en vous, et que ce soit vous-même qui viviez en moi. Mais pour cela, que je m'approche de ce céleste repas avec les habits les plus magnifiques : que j'y vienne avec toutes les vertus; que j'y coure avec une joie digne d'un tel festin, et de la viande immortelle que vous m'y donnez. *Ce pain est un pain du ciel; c'est un pain vivant, qui donne la vie au monde*[2]. *Venez, mes amis,* nous dites-vous, ô céleste Epoux, *venez, mangez, buvez, enivrez-vous, mes très-chers*[3], de ce vin, qui transporte l'âme, et lui fait goûter, par avance, les plaisirs des anges. Mais, ô Jésus, pour avoir part à ces chastes délices, faites-moi cesser de vivre selon les sens : car la mortification doit faire une des parties de notre habit nuptial; et il faut se mortifier pour célébrer votre mort, ô mon Sauveur.

DISCOURS SUR L'ACTE D'ABANDON A DIEU.

Ses caractères, ses conditions et ses effets.

Je voudrais qu'on lût attentivement le chapitre x de l'Evangile de saint Luc, depuis le verset 38 jusqu'à la fin. Après l'avoir lu et un peu considéré en grand silence, je souhaiterais que, par un acte de foi, on se mît aux pieds de Jésus avec Marie, pour entendre sa parole.

Jésus parle encore tous les jours dans son Evangile; mais il parle d'une manière admirable dans l'intime secret du cœur : car il est la parole même du Père éternel, où toute vérité est renfermée. Il faut donc lui prêter ces oreilles intérieures dont il est écrit : *Vous avez, Seigneur, ouvert l'oreille à votre serviteur*[4].

Heureux ceux à qui Dieu a ouvert l'oreille en cette sorte; ils n'ont qu'à la tenir toujours attentive, leur oraison est faite de leur côté. Jésus leur parlera bientôt, et il n'y a qu'à se tenir en état d'entendre sa voix.

Marie était assise aux pieds de Jésus[5]. Assise tranquille aux pieds de Jésus; humilité, soumission; se soumettre à la parole éternelle, à la vérité. Silence : que tout se taise : *Il se fit un silence dans le ciel, environ d'une demi-heure*[6]. Qui parle durant ce temps? Dieu seul. *Environ une demi-heure.* Ce grand silence de l'âme, où tout cesse, où tout se tait devant Dieu, dans le ciel, dans la haute partie de notre âme, ne dure guère durant cette vie : mais pour peu qu'il dure, qu'il se dit de choses, et que Dieu y parle! Sois attentive, âme chrétienne; ne te laisse pas détourner dans ces bienheureux moments.

Entrez dans le cabinet, et fermez la porte sur vous : priez votre Père dans le secret; et votre Père, qui vous voit dans le secret, vous le rendra[7]. Que vous rendra-t-il? Parole pour parole : pour la parole par laquelle vous l'aurez prié de vous instruire, la parole par laquelle il vous fera entendre ce qu'il veut de vous, et son éternelle vérité.

Entrez donc, et fermez la porte. Entrez en vous-même, et ne vous laissez détourner par quoi que ce soit. Quand ce serait une Marthe, une âme sainte qui viendrait vous inviter à servir Jésus, demeurez toujours enfermée dans ces saints et bienheureux moments. Jésus ne veut point de vous ces services extérieurs : tout le

1. *Levit.*, XVII, 10, 11. — 2. *Matth.*, XXVI, 26, 27, 28. — 3. *Jerem.*, III, 1.

1. *Joan.*, VI, 58. — 2. *Idem*, 33, 51. — 3. *Prov.*, IX, 5; *Cant.*, V, 1. — 4. *II. Reg.*, VII, 27. — 5. *Luc.*, X, 39. — 6. *Apoc.*, VIII, 1. — 7. *Matth.*, VI, 6.

service qu'il veut de vous, c'est que vous l'écoutiez seul, et que vous prêtiez l'oreille du cœur à sa parole.

Parlez donc, *Seigneur*; il est temps : *votre serviteur écoute*[1], parlez : et que direz-vous? *Marthe, Marthe, tu es empressée, et tu te troubles dans le soin de beaucoup de choses : or, il n'y a qu'une seule chose qui soit nécessaire*[2]. Ne faut-il donc pas s'acquitter de tous ses devoirs, de toutes ses obédiences? Il le faut, sans doute : mais il ne faut jamais être empressée; et il y a d'heureux moments où tout autre devoir, tout autre exercice, toute autre obédience cessent en vous : il n'y a pour vous d'autre obédience que celle d'écouter Jésus qui veut vous parler.

Il n'y a qu'une seule chose qui soit nécessaire. Il n'y a que Dieu seul qui soit nécessaire; il est tout : le reste n'est rien; et *tout ce qui est, disparaît devant sa face; et toutes les nations sont un vide et un néant à ses yeux*[3]. Il est le seul nécessaire à l'homme; c'est lui seul qu'il faut désirer, et à qui il faut s'unir. *Crains Dieu, et observe ses commandements; car c'est là tout l'homme*[4]. Tout le reste lui est étranger; cela seul lui appartient, comme une chose qui lui est propre : c'est tout le fonds de l'homme, toute sa substance, tout son être. Quoique tu perdes, ô homme, pourvu que tu ne perdes pas Dieu, tu n'as rien perdu du tien. Laisse donc écouler le reste : ne te réserve que de craindre et aimer Dieu; c'est là tout l'homme.

Il n'y a qu'une chose qui soit nécessaire. Comme Dieu est seul, et que l'homme se considère comme seul devant lui; il faut trouver quelque chose en l'homme qui soit parfaitement un, un acte qui renferme tout dans son unité; qui d'un côté renferme tout ce qui est dans l'homme; et d'autre côté réponde à tout ce qui est en Dieu.

Faites-moi trouver cet acte, ô mon Dieu, cet acte si étendu, si simple, qui vous livre tout ce que je suis, qui m'unisse à tout ce que vous êtes. O Jésus, je suis à vos pieds; faites-le-moi trouver, faites-moi trouver cet *un nécessaire*. Tu l'entends déjà, âme chrétienne : Jésus te dit dans le cœur, que cet acte c'est l'acte d'abandon. Car cet acte livre tout l'homme à Dieu; son âme, son corps en général et en particulier, toutes ses pensées, tous ses sentiments, tous ses désirs, tous ses membres, toutes ses veines, avec tout le sang qu'elles renferment, tous ses nerfs, jusqu'aux moindres linéaments, tous ses os, et jusqu'à l'intérieur et jusqu'à la moëlle, toutes ses entrailles, tout ce qui est au dedans et au dehors. Tout vous est abandonné, ô Seigneur, faites-en ce que vous voulez. O mon Dieu, je vous abandonne ma vie; et non-seulement celle que je mène en captivité et en exil sur la terre; mais encore ma vie dans l'éternité. Je vous abandonne mon salut; je remets ma volonté entre vos mains : je vous remets l'empire que vous m'avez donné sur mes actions. Faites-moi selon votre cœur; et *créez en moi un cœur pur*[5], un cœur docile et obéissant. *Tirez-moi; nous courrons après vous et après les douceurs de vos parfums. Ceux qui sont droits vous aiment*[6]. Faites-moi donc droit, ô mon Dieu; afin que je vous aime de tout mon cœur, de ce cœur que vous formez en moi par votre grâce. Je vous ai tout livré; je n'ai plus rien : c'est là tout l'homme.

Que si cet acte répond à tout ce qui est en l'homme, il répond aussi en même temps à tout ce qui est en Dieu. Je m'abandonne à vous, ô mon Dieu; à votre unité, pour être fait un avec vous; à votre infinité et à votre immensité incompréhensible, pour m'y perdre et m'y oublier moi-même; à votre sagesse infinie, pour être gouverné selon vos desseins, et non pas selon mes pensées; à vos décrets éternels, connus et inconnus, pour m'y conformer, parce qu'ils sont tous également justes; à votre éternité, pour en faire mon bonheur; à votre toute-puissance, pour être toujours sous votre main; à votre bonté paternelle, afin que, dans le temps que vous m'avez marqué, vous receviez mon esprit entre vos bras; à votre justice, en tant qu'elle justifie l'impie et le pécheur, afin que d'impie et de pécheur vous le fassiez devenir juste et saint. Il n'y a qu'à cette justice qui punit les crimes, que je ne veux pas m'abandonner; car ce serait m'abandonner à la damnation que je mérite : et néanmoins, Seigneur, elle est sainte cette justice, comme tous vos autres attributs; elle est sainte, et ne doit pas être privée de son sacrifice. Il faut donc aussi m'y abandonner. Et voici que Jésus-Christ se présente; afin que je m'y abandonne, en lui et par lui.

Donc, ô Dieu saint, ô Dieu vengeur des crimes, j'adore vos saintes et inexorables rigueurs; et je m'y abandonne en Jésus-Christ, qui s'y est abandonné pour moi, afin de m'en délivrer : car il s'est soumis volontairement à porter tous mes péchés, et ceux de tout le monde, et s'est livré pour eux tous aux rigueurs de votre justice; parce qu'il avait un mérite et une sainteté infinie à lui opposer. Je m'y livre donc, en lui et par lui; et je vous offre, pour vous apaiser envers moi, ses mérites et sa sainteté, dont il m'a couvert et revêtu. Ne me regardez pas en moi-même; mais regardez-moi en Jésus-Christ, et comme un membre du corps dont il est le chef. Donnez-moi telle part que vous voudrez à la passion de votre saint fils Jésus; afin que *je sois sanctifié en vérité*, en celui *qui s'est sanctifié pour moi*, comme il dit lui-même[1].

Enfin, ô Dieu, unité parfaite, que je ne puis égaler, ni comprendre par la multiplicité, quelle qu'elle soit, de mes pensées; et au contraire dont je m'éloigne d'autant plus, que je multiplie mes pensées, je vous en demande une, si vous le voulez, où je ramasse en un, autant qu'il est permis à ma faiblesse, toutes vos infinies perfections, ou plutôt cette perfection seule et infinie, qui fait que vous êtes Dieu, le seul qui est, de qui tout est, en qui tout est, qui est heureux par lui-même. O Dieu, soyez heureux éternellement; je m'en réjouis : c'est en cela que je mets tout mon bonheur. En cet esprit, ô mon Dieu, *grand dans vos conseils, incompréhensible à penser, qui vous êtes fait un nom et une gloire immortelle*[2], par la magnificence de vos œuvres; je m'abandonne à vous de tout mon cœur, à la vie et à la mort, dans le temps et dans l'éternité. Vous êtes ma joie, mon consolateur, mon refuge, mon appui; qui m'avez donné Jésus-Christ pour être *la pierre posée dans les fondements de Sion, la pierre principale, la pierre de l'angle, la pierre éprouvée, choisie, affermie, inébranlable, la pierre solide et précieuse; et qui espère en cet appui, qui s'y abandonne, ne sera point confondu dans son espérance*[3].

Faisons donc comme ceux qui accablés de travail, et ne pouvant plus se soutenir; aussitôt qu'ils ont trouvé quelque appui solide, quelque bras ferme et puissant, mais bienfaisant tout ensemble, qui se prête à eux, s'y abandonnent, se laissent porter et se reposent dessus. Ainsi nous qui ne pouvons rien par nous-mêmes, que nous tourmenter vainement jusqu'à l'infini, laissons-nous aller avec foi entre les bras secourables de notre Dieu, notre Sauveur, et notre Père : car c'est alors que nous apprenons véritablement à l'appeler de ce nom; puisque comme de petits enfants innocents et simples, sans peine, sans inquiétude, sans prévoyance, en un certain sens, pour l'avenir, *nous rejetons en lui toutes nos inquiétudes; parce qu'il a soin de nous*, comme dit saint Pierre[4], fondé sur cette parole du Sauveur : *Votre Père sait que vous avez besoin de ces choses*[5].

Je te dis donc, âme chrétienne, quelle que tu sois, et de quelques soins que tu sois agitée, je te dis au nom du Sauveur : *Votre Père sait de quoi vous avez besoin*. Ne vous laissez donc point agiter; et, comme dit le

1. *I. Reg.*, III, 10. — 2. *Luc.*, X, 41. — 3. *Isai.*, XL, 17. — 4. *Eccle.*, XII, 13. — 5. *Ps.*, L, 12. — 6. *Cant.*, I, 3.

1. *Joan.*, XVII, 19. — 2. *Jerem.*, XXXII, 19, 20. — 3. *Is.*, XXVIII, 16. — 4. *I. Petr.*, V, 7. — 5. *Matth.*, VI, 32.

même Sauveur en saint Luc[1], *ne vous laissez point élever en haut,* et comme tenir en suspens entre le ciel et la terre, incertain de quel côté vous allez tomber ; mais laissez-vous doucement tomber entre les bras secourables de votre Père céleste.

Avec cet acte, mon cher frère, ma chère sœur, chrétien qui que vous soyez, ne soyez en peine de rien : ne soyez point en peine de votre faiblesse ; car Dieu sera votre force. Le dirai-je ? Oui, je le dirai : ne soyez point en peine de vos péchés mêmes, parce que cet acte, s'il est bien fait, les emporte tous : et toutes les fois qu'il n'a pas tout son effet, c'est à cause qu'il n'est pas fait dans toute sa perfection. Tâchez donc seulement de le bien faire, et livrez-vous tout entier à Dieu, afin qu'il le fasse en vous, et que vous le fassiez avec son secours. Tout est fait, et vous n'avez qu'à y demeurer.

Cet acte est le plus parfait et le plus simple de tous les actes : car ce n'est pas un effort comme d'un homme qui veut agir de lui-même ; mais c'est se laisser aller pour être *mû et poussé par l'Esprit de Dieu ;* comme dit saint Paul[2], non pas toutefois, à Dieu ne plaise, à la manière des choses inanimées ; puisque c'est se laisser aller à cet Esprit qui nous meut volontairement, librement, avec une sincère complaisance pour tout ce que Dieu est, et par conséquent pour tout ce qu'il veut ; puisque sa volonté, c'est Dieu lui-même : pour dire avec le Sauveur : *Oui, mon Père, il est ainsi; parce qu'il a été ainsi déterminé devant vous*[3].

Il ne faut donc pas s'imaginer, comme quelques-uns, qu'on tombe, par cet abandon, dans une inaction ou dans une espèce d'oisiveté. Car, au contraire, s'il est vrai, comme il l'est, que nous soyons d'autant plus agissants, que nous sommes plus poussés, plus mus, plus animés par le Saint-Esprit ; cet acte par lequel nous nous y livrons, et à l'action qu'il fait en nous, nous met, pour ainsi parler, tout en action pour Dieu. Nous allons avec ardeur à nos exercices ; parce que Dieu, à qui nous nous sommes abandonnés, le veut ainsi : nous recourons continuellement aux saints sacrements, comme au secours que Dieu, à qui nous nous sommes livrés, nous a donnés pour nous soutenir. Ainsi un acte si simple enferme tous nos devoirs, la parfaite connaissance de tous nos besoins, et un efficace désir de tous les remèdes que Dieu a donnés à notre impuissance.

C'est cet acte qui nous fait dire : *Que votre nom soit sanctifié.* Car nous sanctifions, autant qu'il est en nous, tout ce qui est en Dieu, quand nous nous y unissons de tout notre cœur. Ce même acte nous fait dire encore : *Que votre règne arrive*[4] ; puisque nous ne nous livrons à Dieu qu'afin qu'il règne en nous, et qu'il règne sur nous, qu'il règne sur tout ce qui est, qu'il fasse en nous son royaume, ainsi que dit le Sauveur : *Le royaume de Dieu est au dedans de vous*[5]. Cet acte nous fait dire aussi : *Votre volonté soit faite dans la terre comme au ciel*[6] ; parce que nous consentons, de tout notre cœur, de la faire en tout ce qui dépend de nous, et que Dieu la fasse en tout ce qui n'en dépend pas : en sorte qu'il soit maître en nous, comme il l'est au ciel sur les esprits bienheureux, qui n'ont, lorsque Dieu agit, qu'un *Amen* à dire, c'est-à-dire, *ainsi soit-il ;* qu'un *Alleluia* à chanter, c'est-à-dire, *Dieu soit loué* de tout ce qu'il fait, comme il paraît dans l'Apocalypse[7], et comme dit l'apôtre saint Paul[8] : *Abondant en actions de grâces, rendant grâces en tout temps et en toutes choses à Dieu le Père, par Notre Seigneur Jésus-Christ.*

Ainsi le partage du chrétien est une continuelle action de grâces, rendue à Dieu de tout ce qu'il a fait ; parce que tout ce qu'il fait tourne à sa gloire : et cette action de grâces est le fruit de cet abandon, par lequel nous nous livrons à lui par une entière complaisance pour ses volontés.

1. *Luc.*, XII, 29. — 2. *Rom.*, VIII, 14. — 3. *Matth.*, XI, 26. — 4. *Luc.*, XI, 2. — 5. *Idem*, XVII, 21. — 6. *Matth.*, VI, 10. — 7. *Apoc.*, XIX, 4. — 8. *Colos.*, II, 7; *Eph.*, V, 20.

Vous trouverez dans cet acte, âme chrétienne, un parfait renouvellement des promesses de votre baptême : vous y trouverez une entière abnégation de tout ce que vous êtes née ; parce que si vous n'étiez née dans l'iniquité, et que vous ne fussiez point, par votre naissance, toute remplie de péché et d'ordure, vous n'auriez pas eu besoin de renaître : vous y trouverez un entier abandon à *cet esprit de nouveauté*[1], qui ne cesse de vous réformer intérieurement et extérieurement, en remplissant tout votre intérieur de soumission à Dieu, et tout votre extérieur de pudeur, de modestie, de douceur, d'humilité et de paix.

Vous trouverez dans le même acte, âme religieuse, le renouvellement de tous vos vœux ; parce que si Dieu seul est votre appui, auquel vous vous livrez tout entière, vous ne voulez donc nul appui dans ces biens extérieurs qu'on nomme richesses ; et ainsi vous êtes pauvre. Vous en voulez encore moins dans tout ce qui flatte les sens ; et ainsi vous êtes chaste : et encore moins, sans hésiter, en tout ce qui flatte au dedans votre volonté ; et ainsi vous êtes obéissante.

Car qu'est-ce que l'amour des richesses, si ce n'est un emprunt qu'on fait des choses extérieures, et par conséquent une marque de la pauvreté du dedans ? Et qu'est-ce que l'amour des plaisirs des sens, sinon encore un emprunt que l'âme va faire à son corps et aux objets qui l'environnent ; et par conséquent toujours une pauvreté du dedans ? Et qu'est-ce que l'amour de sa propre volonté, si ce n'est encore un emprunt que l'âme se va faire continuellement à elle-même pour tâcher de se contenter, sans pouvoir jamais en venir à bout ? au lieu de se faire riche une bonne fois, en s'abandonnant à Dieu, et en prenant tout en lui, ou plutôt en le prenant lui-même tout entier.

Te voilà donc, âme chrétienne, rappelée à ton origine, c'est-à-dire, à ton baptême. Te voilà, âme religieuse, rappelée à ton origine, c'est-à-dire, au jour bienheureux de ta profession. Que reste-t-il maintenant, sinon que tu renouvelles ta ferveur, et que ton sacrifice soit agréable comme le sacrifice des premiers jours, lorsque, toute abîmée en Dieu, et toute pénétrée du dégoût du monde, tu ressentais la première joie d'une âme renouvelée et délivrée de ses liens ?

Cet abandon est la mort du péché : et premièrement c'est la mort des péchés passés ; parce que, lorsqu'il est parfait, il les emporte. Car cet acte, qu'est-ce autre chose qu'un amour parfait, et une parfaite conformité de nos volontés avec celle de Dieu ? A qui se peut-on livrer, sinon à celui qu'on aime ? Et qui est celui qu'on aime, sinon celui à qui on se fie souverainement ? Qu'est-ce donc, encore un coup, qu'est-ce que cet acte, sinon, comme dit saint Jean, *cet amour parfait, cette parfaite charité qui bannit la crainte*[2] ? Il n'y a donc plus rien à craindre pour ceux qui feront cet acte avec toute la perfection que Dieu y demande : il n'y a plus rien à craindre, ni péchés passés, ni supplice, ni punition. Tout disparaît devant cet acte, qui enferme par conséquent toute la vertu de la contrition, et celle du sacrement de pénitence, dont elle emporte le vœu. Mais quels regrets, quelle repentance ne reste-t-il point de cet abandon ? Quelle douleur d'avoir abandonné, quand ce ne serait qu'un seul moment, celui à qui on s'est livré en s'abandonnant tout entier ?

O mon Dieu, je n'aurai jamais assez de larmes pour déplorer un si grand malheur, quand je serais tout changé en pleurs. Mais si jamais j'ai des larmes, si je regrette jamais mes péchés, ce sera pour avoir tant offensé et outragé cette divine bonté, à laquelle je m'abandonne.

Mais aussi pour faire un tel acte, et s'abandonner tout à fait à Dieu, à quoi ne faut-il pas renoncer ? à quelles inclinations, à quelles douceurs ? Car puis-je me livrer à Dieu, avec l'amour, pour petit qu'il soit, des biens de la

1. *Ps.*, L, 12. — 2. *I. Joan.*, IV, 18.

terre, sans craindre cette sentence du Sauveur : *Vous ne pouvez pas servir deux maîtres*[1] ? Il faut renoncer à tout autre maître, c'est-à-dire, à tous les désirs qui me maîtrisent, et qui dominent dans le cœur. Il faut renoncer jusqu'au bout; car il serait encore mon maître où je ne voudrais pas renoncer tout à fait. Ainsi cet abandon n'est pas seulement la mort des péchés passés, c'est encore celle des péchés à venir. Car quelle âme qui se livre à Dieu, pourrait, dans ce saint état, se livrer à l'iniquité et à l'injustice? Et en même temps, c'est la mort de tous les scrupules; parce que l'âme, livrée à Dieu et à sa bonté infinie, afin qu'il fasse et excite en elle tout ce qu'il faut pour lui plaire, ne peut rien craindre, ni d'elle-même ni de son péché ; puisqu'elle est toujours unie, par son fond, au principe qui les guérit et les purifie.

Comment donc, direz-vous, une telle âme n'est-elle pas assurée de sa sainteté et de son salut? Comment, si ce n'est pour cette raison, qu'il ne lui est jamais donné en cette vie, de savoir si elle s'abandonne à Dieu de bonne foi, ni si elle persévérera à s'y abandonner jusqu'à la fin? Ce qui la porte à s'humilier jusqu'aux enfers; et en même temps lui sert d'aiguillon pour s'abandonner à Dieu de nouveau à chaque moment, avec la même ferveur et la même ardeur que si elle n'avait jamais rien fait; mettant sa force, son repos et sa confiance, non en elle-même ni dans ce qui est en elle, mais en Dieu, dont tout lui vient.

C'est là enfin, pour revenir à l'Evangile que nous avons lu au commencement, et à Marie que nous y avons vue si attentive au Sauveur : c'est là, dis-je, ce qui s'appelle *être* véritablement *assise aux pieds du Sauveur,* pour écouter ce qu'il veut et se laisser gouverner par ce qu'on écoute comme sa loi. C'est là cet *un nécessaire* que Jésus explique, et que Marie avait déjà choisi, et il ne faut pas s'étonner si Jésus ajoute : *Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée*[2].

Elle a choisi d'être assise aux pieds du Sauveur ; d'être tranquille, attentive, obéissante à sa parole, c'est-à-dire, à sa volonté, et à sa parole intérieure et extérieure, à ce qu'il dit au dedans et au dehors; d'être unie à sa vérité, et abandonnée à ses ordres.

Elle a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée. La mort viendra ; et, *en ce jour, toutes les pensées des hommes périront*[3] : mais cette pensée, par laquelle l'homme s'est livré à Dieu, ne périra pas; au contraire, elle recevra sa perfection : car *la charité,* dit saint Paul[4], *ne finira jamais, pas même lorsque les prophéties s'évanouiront, et que la science humaine sera abolie* : la charité ne finira pas ; et rien ne périra que ce qu'il y a d'imparfait en nous.

Viendra le temps de sortir de la retraite, et de rentrer dans les exercices ordinaires : mais le partage de Marie ne périra pas. La parole qu'elle a écoutée, la suivra partout : l'attention secrète qu'elle y aura, lui fera tout faire comme il faut; elle ne rompra ce silence intime qu'avec peine, et lorsque l'obéissance et la charité le prescriront : une voix intérieure ne cessera de la rappeler dans son secret. Toujours prête à y retourner, elle ne cesse pas de prêter son attention à ses emplois : mais elle souhaitera, avec une infatigable ardeur, sa bienheureuse tranquillité aux pieds du Sauveur; et encore avec plus d'ardeur, la vie bienheureuse, où la vérité sera manifestée, et où Dieu sera tout en tous. *Amen, Amen.*

Au reste, mes frères, que tout ce qui est véritable, tout ce qui est honnête, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui peut nous rendre aimables (sans vouloir plaire à la créature;) *tout ce qui est d'édification et de bonne odeur : s'il y a quelque sentiment raisonnable et vertueux, et quelque chose de louable dans le réglement des mœurs; que tout cela soit le sujet de vos méditations, et l'unique entretien de vos pensées*[5].

1. *Matth.*, VI, 24. — 2. *Luc.*, X, 43. — 3. *Ps.*, CXLV, 4. — 4. *I. Cor.*, XIII, 8, 9, 10. — 5. *Philip.*, IV, 8.

Car à quoi pense celui qui est uni à Dieu, sinon aux choses qui lui plaisent? *Que si quelqu'un parle, que ce soit comme si Dieu parlait en lui. Si quelqu'un sert dans quelques saints exercices, qu'il y serve comme n'agissant que par la vertu que Dieu lui donne; afin qu'en tout ce que vous faites, Dieu soit glorifié par Jésus-Christ*[1]. *Et tout ce que vous ferez, faites-le de tout votre cœur;* jamais avec nonchalance, par coutume, et comme par manière d'acquit : *faites-le,* dis-je, *de tout votre cœur, comme le faisant pour Dieu, et non pour les hommes. Servez Notre Seigneur Jésus-Christ*[2]. que ce soit votre seul Maître. Amen, Amen. *Oui, je viens bientôt. Ainsi soit-il. Venez, Seigneur Jésus; venez. La grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous*[3]. Amen, Amen.

SUR LE PARFAIT ABANDON.

Quand on est bien abandonné à Dieu, on est prêt à tout : on suppose le pis qu'on en puisse supposer, et on se jette aveuglément dans le sein de Dieu. On s'oublie, on se perd; et c'est là la plus parfaite pénitence qu'on puisse faire, que cet entier oubli de soi-même : car toute la conversion ne consiste qu'à se bien renoncer et s'oublier, pour s'occuper de Dieu et se remplir de lui. Cet oubli est le vrai martyre de l'amour-propre : c'est sa mort et son anéantissement, où il ne trouve plus de ressource : alors le cœur se dilate et s'élargit. On est soulagé en se déchargeant du dangereux poids de soi-même, dont on était accablé auparavant. On regarde Dieu comme un bon père, qui nous mène, comme par la main, dans le moment présent; et on trouve tout son repos dans l'humble et la ferme confiance en sa bonté paternelle.

Si quelque chose est capable de rendre un cœur libre, et de le mettre au large, c'est le parfait abandon à Dieu et à sa sainte volonté : cet abandon répand dans le cœur une paix divine, plus abondante que les fleuves les plus vastes et les plus remplis. Si quelque chose peut rendre un esprit serein, dissiper les plus vives inquiétudes, adoucir les peines les plus amères, c'est assurément cette parfaite simplicité et liberté d'un cœur entièrement abandonné entre les mains de Dieu. L'onction de l'abandon donne une certaine vigueur dans toutes les actions, et épanche la joie du Saint-Esprit jusque sur le visage et dans les paroles. Je mettrai donc toute ma force dans ce parfait abandon entre les mains de Dieu par Jésus-Christ, et il sera ma conclusion pour toutes choses, en la vertu du Saint-Esprit. *Amen.*

ACTE D'ABANDON.

O Dieu saint, ô Dieu vengeur des crimes, j'adore vos saintes et inexorables rigueurs, et je m'y abandonne entièrement en Jésus-Christ, qui s'y est abandonné pour moi, afin de m'en délivrer. Il s'est soumis volontairement à porter mes péchés et ceux de tout l'univers. Il s'est livré pour eux tous aux rigueurs de votre justice; parce qu'il a un mérite infini à lui opposer pour vous apaiser envers moi. Je vous offre ses mérites et sa sainteté parfaite, dont il m'a couvert et revêtu : ne me regardez pas en moi-même; mais regardez-moi en Jésus-Christ, comme un membre dont il est le chef : donnez-moi telle part que vous voudrez à son sacrifice, et à sa sainte mort et passion; afin qu'en Jésus-Christ votre Fils, je sois sanctifié en vérité. *Amen.*

AUTRE ACTE.

Mon Dieu, qui êtes la bonté même, j'adore cette bonté infinie; je m'y unis, je m'appuie sur elle, plus encore en elle-même que dans ses effets. Je ne sens en moi aucun bien, aucunes bonnes œuvres faites dans l'exactitude de la perfection que vous voulez, ni par où je puisse

1. *I. Petr.*, IV, 11. — 2. *Colos.*, III, 23, 24. — 3. *Apoc.*, XXII, 20, 21.

vous plaire : aussi n'est-ce pas en moi ni en mes œuvres que je mets ma confiance; mais en vous seul, ô bonté infinie, qui pouvez, en un moment, faire en moi tout ce qu'il faut pour vous être agréable. Je vis dans cette foi; et je remets durant que je vis, jusqu'au dernier soupir, mon cœur, mon corps, mon esprit, mon âme, mon salut et ma volonté entre vos divines mains.

O Jésus, Fils unique du Dieu vivant, qui êtes venu en ce monde pour racheter mon âme pécheresse, je vous la remets. Je mets votre sang précieux, votre sainte mort et passion, et vos plaies adorables, et surtout celle de votre sacré cœur, entre la justice divine et mes péchés; et je vis ainsi dans la foi et dans l'espérance que j'ai en vous, ô Fils de Dieu, qui m'avez aimé, et qui vous êtes donné pour moi. *Amen.*

Ne craignez rien avec cet acte[1], qui efface les péchés en un moment. Faites-vous-le lire dans vos peines; tenez-le tant que vous pourrez entre vos mains; et quand vous croyez ne le pouvoir plus produire, tenez-en le fond, et incorporez-le dans l'intime de votre cœur.

RÉNOVATION
DE L'ENTRÉE DANS LA SAINTE RELIGION.

Il faut la célébrer tous les ans dans les transports de joie, de reconnaissance et d'amour, pour le choix plein de miséricorde et de bonté que Dieu a fait de nous, en nous attachant pour jamais à lui. *O mon âme, bénissez le Seigneur; et que tout ce qui est en moi loue son saint nom* en Jésus-Christ et par Jésus-Christ. *O mon âme, bénissez le Seigneur, et n'oubliez jamais toutes les grâces qu'il vous a faites*[2]; et efforcez-vous sans cesse, avec son divin secours, à y répondre de plus en plus, à mériter celle qu'il vous prépare, et à parvenir à leur parfaite consommation par une heureuse persévérance. *Amen.*

Laissons de nouveau évanouir le monde et tout son faux éclat, tout ce qui le compose, et qui fait l'empressement des hommes insensés; et quand, par les lumières de la foi, tout sera mis en pièces et en morceaux, et que nous le verrons comme déjà détruit, restons seuls avec Dieu seul, environnés de ce débris et de ce vaste néant : laissons-nous écouler dans ce grand tout qui est Dieu; en sorte que nous-mêmes nous ne soyons plus rien qu'en lui seul. Nous étions en lui, avant tous les temps, dans son décret éternel; nous en sommes sortis, pour ainsi dire, par son amour qui nous a tirés du néant. Retournons à cette fin adorable, à cette idée, à ce décret, à ce principe et à cet amour; et le jour anniversaire que nous partîmes pour aller à la maison de Dieu, la sainte religion, afin de nous immoler à lui, disons, avec une plénitude de cœur, dans une joie pure, le psaume CXXI : *Lætatus sum in his.* Le jour de notre arrivée, et de notre entrée, le psaume LXXXIII : *Quàm dilecta,* et le LXXXIV : *Benedixisti,* appuyant sur les versets 8 et 9. Le lendemain, le psaume XC : *Qui habitat,* et le LXXXI : *Memento, Domine, David;* arrêter sur le verset 15. Le troisième jour, le psaume LXXXVI : *Fundamenta :* admirons les fondements de Sion, qui sont l'humilité et la confiance. Le quatrième jour, pour rendre grâces à Dieu de notre liberté, les psaumes CXIV : *Dilexi, quoniam exaudiet,* et CXV : *Credidi propter,* qui n'en font qu'un dans l'original, et qui sont de même dessein : appuyer sur les versets, 7, 8, du psaume *Credidi.* Le cinquième jour, dans les mêmes vues encore, mais avec une plus intime joie de notre sortie du monde, le psaume CXIII : *In exitu Israel de Ægypto.* Le sixième jour, le psaume CXXV et le XXII : *In convertendo,* et *Dominus regit me.* Le septième jour, adorons l'Epoux céleste dans le sein et à la droite de son Père, et au sortir des temps de sa sainte enfance, par les psaumes XXIX : *Exaltabo te, Domine,* et XXXIX : *Expectans expectavi.* Le huitième jour de l'octave, disons, avec une pleine effusion de cœur, en éclatant en reconnaissance et en action de grâces, le psaume CII : *Benedic, anima mea. Domino,* le CXLIV : *Exaltabo te,* et le CXVII : *Confitemini.* Ainsi se célébrera notre heureuse délivrance de la servitude du siècle.

Consacrons-nous donc de nouveau au Seigneur notre Dieu, de tout notre cœur, de toute notre âme et de toutes nos forces, comme des victimes qu'on mène librement à l'autel, qui est le sens des versets 26, 27, de ce dernier psaume. Voilà les psaumes pour la veille et l'octave de la fête de notre sainte dédicace. Lisons encore, durant cette aimable octave, les chapitres LI et LIV d'Isaïe, le chapitre VIII de l'Evangile de saint Jean; et demandons à Dieu la liberté véritable, qui est celle que Jésus-Christ donne par la vérité. Ecoutons plutôt les promesses que les menaces Accoutumons-nous à craindre la vérité; mais à espérer encore davantage en la grande bonté de Dieu : lisons-en les merveilles dans le chapitre V de l'Epître aux Romains.

Du Prophète Isaïe.

CHAPITRE LII, VERSETS CHOISIS.

1. Levez-vous, Sion, levez-vous; revêtez-vous de votre force, parez-vous des vêtements de votre gloire, Jérusalem ville du Saint; parce qu'à l'avenir il n'y aura plus d'incirconcis et d'impurs qui passent au milieu de vous.

2. Sortez de la poussière, levez-vous, asseyez-vous, ô Jérusalem, rompez les chaînes de votre cou, filles de Sion captive.

3. Car voici ce que dit le Seigneur : Vous avez été vendues pour rien, et vous serez rachetées sans argent.

4. Il viendra un jour auquel mon peuple connaîtra la grandeur de mon nom; un jour auquel je dirai : Moi qui parlais autrefois, me voici présent.

7. Que les pieds de celui qui annonce et qui prêche la paix sur les montagnes, sont beaux! les pieds de celui qui annonce la bonne nouvelle, qui prêche le salut, qui dit à Sion : Votre Dieu va régner.

8. Alors vos sentinelles se feront entendre : ils élèveront leur voix; ils chanteront ensemble des cantiques de louanges; parce qu'ils verront, de leurs yeux, que le Seigneur aura converti Sion.

9. Réjouissez-vous, désert de Jérusalem, louons tous ensemble le Seigneur; parce qu'il a consolé son peuple, et racheté Jérusalem.

10. Le Seigneur a fait voir son bras saint à toutes les nations; et toutes les régions de la terre verront le Sauveur que notre Dieu doit envoyer.

11. Retirez-vous, sortez de Babylone, ne touchez rien d'impur : sortez du milieu d'elle; purifiez-vous, vous qui portez les vases du Seigneur.

12. Vous n'en sortirez point en tumulte, ni par une fuite précipitée; parce que le Seigneur marchera devant vous, le Dieu d'Israël vous rassemblera.

13. Mon serviteur sera rempli d'intelligence; il sera grand et élevé; il montera au plus haut comble de la gloire.

14. Il paraîtra sans gloire et sans éclat devant les hommes, et dans une forme méprisable.

15. Il arrosera beaucoup de nations. Les rois se tiendront devant lui dans le silence : ceux à qui il n'a pas été annoncé le verront; et ceux qui n'avaient point entendu parler de lui, le contempleront.

CHAPITRE LV, VERSETS CHOISIS.

1. Vous tous qui avez soif, venez aux eaux : vous qui n'avez point d'argent, hâtez-vous, achetez et man-

1. C'est-à-dire l'*Acte de charité parfaite.* Voyez ce qui est dit à ce sujet, ci-dessus pag. 591.
2. *Ps.*, CII, 1, 2.

gez ; venez et achetez sans argent, et sans aucun échange, le vin et le lait.

2. Pourquoi employez-vous votre argent à ce qui ne peut vous nourrir, et vos travaux à ce qui ne peut vous rassasier? Ecoutez-moi avec attention : nourrissez-vous de la bonne nourriture que je vous donne ; et votre âme, en étant comme engraissée, sera dans la joie.

3. Abaissez votre oreille, et venez à moi; écoutez-moi, et votre âme trouvera la vie : je ferai avec elle une alliance éternelle.

6. Cherchez le Seigneur pendant qu'on le peut trouver ; invoquez-le pendant qu'il est proche.

7. Que l'impie quitte ses voies, et l'injuste ses pensées, et qu'il retourne au Seigneur; et il lui fera miséricorde : qu'il retourne à notre Dieu, parce qu'il est plein de bonté pour pardonner.

8. Car mes pensées ne sont pas vos pensées; et vos voies ne sont pas mes voies, dit le Seigneur.

9. Mais autant que le ciel est élevé au-dessus de la terre, autant mes voies et mes pensées sont au-dessus de vos pensées.

10. Et comme la pluie et la neige descendent du ciel et n'y retournent plus; mais qu'elles abreuvent la terre, la rendent féconde et la font germer ; en sorte qu'elle donne la semence pour semer, et le pain pour s'en nourrir :

11. Ainsi ma parole, qui sort de ma bouche, ne retournera point sans fruit, mais elle fera tout ce que je veux.

12. Vous sortirez avec joie et vous serez conduits dans la paix. Les campagnes et les collines retentiront de cantiques de louanges.

13. Le sapin s'élèvera au lieu des herbes les plus viles : le myrte croîtra au lieu de l'ortie; et le Seigneur éclatera comme un signe éternel qui ne disparaîtra jamais.

RÉFLEXION.

Il y a un livre éternel, où est écrit ce que Dieu veut de tous ses élus; et à la tête, ce qu'il veut en particulier de Jésus-Christ, qui en est le chef. Le premier article de ce livre, est que Jésus-Christ sera mis à la place de toutes les victimes, en faisant la volonté de Dieu avec une entière obéissance. C'est à quoi il se soumet ; et David lui fait dire : *Mon Dieu, je l'ai voulu; et votre loi est au milieu de mon cœur*[1].

Soyons donc, à l'exemple de Jésus-Christ, en esprit de victime; soyons abandonnés sans réserve à la volonté de Dieu : autrement nous n'aurons point de part à son sacrifice. Fallût-il être un holocauste entièrement consumé par le feu ; laissons-nous réduire en cendres, plutôt que de nous opposer jamais à ce que Dieu veut de nous. C'est dans la sainte volonté de Dieu que se trouvent l'égalité et le repos. Dans la vie des passions et de la volonté propre, on pense aujourd'hui une chose et demain une autre ; une chose durant la nuit, et une autre durant le jour ; une chose quand on est triste, une autre quand on est de bonne humeur. Le seul remède à ces alternatives journalières, et à ces inégalités de notre vie, c'est la soumission à la volonté de Dieu. Comme Dieu est toujours le même dans tous les changements qu'il opère au dehors, l'homme chrétien est toujours le même lorsqu'il est soumis à sa volonté. On n'a pas besoin de chercher des raisons particulières pour se calmer ; c'est l'amour-propre ordinairement qui les fournit : la souveraine raison, au-dessus de toute raison, c'est ce que Dieu veut. La volonté de Dieu, seule sainte en elle-même, est elle seule sa raison et toute notre raison pour toutes choses. Prenons garde néanmoins que ce ne soit pas par paresse, et pour nous donner un faux repos, que nous ayons recours à la volonté de Dieu : elle nous fait reposer ; mais en agissant et en faisant tout ce qu'il faut. Qu'importe donc ce que nous devenions sur la terre? arrive ce qui pourra de nous; il n'y a qu'une seule chose à vouloir et à demander toujours : c'est d'accomplir la divine volonté; parce que quiconque fait la volonté de Dieu, demeurera éternellement. *Amen.*

1. *Ps.*, XXXIX, 8.

ÉLÉVATION

POUR LE RENOUVELLEMENT DES VŒUX,

Le jour de la Toussaint.

Seigneur, qui ne manquez jamais de vous laisser trouver à ceux qui vous cherchent, qui avez tendu la main à votre peuple toutes les fois qu'il a levé les siennes vers vous, et que du comble de son iniquité et de son ingratitude, aussi bien que de son affliction et de son malheur, il a eu recours à votre clémence.

Seigneur, de qui les yeux sont incessamment ouverts sur les besoins de ceux qui s'appliquent à ne rien vouloir en ce monde, que l'exaltation de votre saint nom, et la sanctification de leurs âmes; recevez dans votre miséricorde les promesses que nous faisons aujourd'hui, pressés par le désir de réparer les maux que nos langueurs, nos négligences et nos infidélités nous ont causés, et par la crainte que nous avons de continuer à vous déplaire, et enfin de vous perdre.

Formez dans le fond de nos cœurs ces protestations saintes que nous allons faire, avant que nos bouches les prononcent ; afin qu'étant votre œuvre beaucoup plus que la nôtre, le même esprit qui les aura dictées veille sans cesse pour les rendre inviolables, et que malgré les tentations qui s'opposent toujours aux résolutions les plus saintes, rien n'empêche que celle-ci n'ait son effet et son accomplissement tout entier.

Nous renouvelons donc, Seigneur, dans la présence de tous vos saints, dont nous célébrons aujourd'hui la fête, et sous la protection de votre sainte Mère, que nous regardons comme le soutien de notre faiblesse et l'appui de notre fragilité, les engagements que nous avons déjà pris au pied de vos sacrés autels; et nous vous promettons tout de nouveau de garder notre sainte règle d'une manière plus exacte que nous n'avons fait jusqu'ici, conformément aux usages, aux pratiques et aux maximes établies dans ce monastère, que nous avons reçues de nos pères et de nos saints instituteurs, comme si vous nous les aviez donnés par le ministère de vos anges. Nous vous promettons donc de nouveau de vivre dans l'oubli de toutes les choses qui passent, dans la fuite et dans l'éloignement des hommes, dans l'amour de la retraite, dans la prière, dans l'observation d'un silence rigoureux, dans la mortification des sens, dans l'austérité de la nourriture, dans la pauvreté, dans les travaux des mains, dans l'humiliation de l'esprit, dans l'exercice des humiliations si utiles et si sanctifiantes, dans cette obéissance, dans ce parfait délaissement et abandon de nous-mêmes entre les mains de celui qui aura l'autorité pour nous conduire, tant qu'il aura votre esprit et vos lumières ; et que conformément à nos obligations et à nos désirs, il n'aura point d'autres vues que de nous élever à la perfection à laquelle notre profession nous destine ; dans cette confiance sincère et cette affection cordiale, que notre règle nous ordonne d'avoir pour nos supérieurs ; et enfin dans cette charité si ardente, si soigneuse et si tendre, que nous devons exercer à l'égard de nos frères, et que nous reconnaissons, selon votre parole, être le véritable caractère qui distingue vos élus de ceux qui ne le sont pas.

Nous espérons, Seigneur, que vous ferez descendre les flammes sacrées de votre divin amour sur le sacrifice que nous vous offrons, comme vous fites autrefois tomber le feu du ciel sur celui qui vous fut offert par votre prophète; et que l'odeur qui s'élèvera de l'embra-

sement de la victime, étant portée jusqu'à votre trône, obtiendra de votre bonté toutes les grâces qui nous sont nécessaires; afin que persévérant tous ensemble, d'un même zèle et d'une même fidélité, dans cette sainte carrière, dans laquelle nous nous trouvons engagés par l'ordre de votre providence, nous puissions terminer nos combats et consommer heureusement notre course; et que dans ce jour redoutable, auquel vous viendrez juger le ciel et la terre, lorsque votre archange nous éveillera de notre sommeil, nous allions, malgré toutes les puissances de l'air, à votre rencontre, pleins de cette joie et de cette confiance que vous donnerez à tous ceux qui, selon vos déterminations éternelles, doivent avoir part à votre gloire et à votre triomphe.

RETRAITE DE DIX JOURS,

SUR LA PÉNITENCE.

AVERTISSEMENT.

QUAND je dis, dans tout ce discours, qu'on pèse, qu'on appuie, qu'on considère sérieusement; je veux dire qu'on s'arrête un peu en faisant un acte de foi : Je crois; cela est vrai; celui qui l'a dit est la vérité même.

Considérer cette vérité particulière comme une parcelle de la vérité qui est Jésus-Christ même; c'est-à-dire, Dieu même s'approchant de nous, se communiquant et s'unissant à nous : car voilà ce que c'est que Jésus-Christ. Il faut donc considérer cette vérité qu'il a révélée de sa propre bouche, s'y attacher par le cœur, l'aimer; parce qu'elle nous unit à Dieu par Jésus-Christ qui nous l'a enseignée, et qui dit qu'il est *la voie, la vérité et la vie*[1].

AVANT LA LECTURE OU MÉDITATION :

Veni, sancte Spiritus, etc.

Parlez, Seigneur; votre serviteur, votre servante vous écoute.

En finissant :

Faites croître, ô mon Dieu, dans mon âme la divine semence que vous venez d'y jeter : je vous le demande par les mérites infinis, et au nom de votre Fils Jésus-Christ Notre Seigneur, par l'intercession de la très-sainte Vierge, de saint Joseph, et de tous les anges et saints.

PREMIER JOUR.

Lisez le chapitre III de saint Matthieu; pesez sur ces paroles : *Faites pénitence; car le royaume des cieux est proche:* ℣. 2 : et sur celles-ci : *Préparez les voies du Seigneur; faites ses sentiers droits*, ℣. 3. Entrez dans les dispositions qui ouvrent le cœur à Dieu, et l'invitent à demeurer en nous : faites ses sentiers droits; redressez votre cœur; excitez-vous à aimer Dieu, après avoir tant aimé la créature, vous-même principalement, et la moindre partie de vous-même, c'est-à-dire, votre corps. Rétablissez en vous-même la droiture, en préférant l'âme au corps, et Dieu à l'un et à l'autre : c'est ce qui rend le cœur droit, et les voies droites.

Pesez ces paroles : *Et Jean les baptisait dans le Jourdain, pendant qu'ils confessaient leurs péchés*, ℣. 6 : c'est faire sortir le pus de l'ulcère; et celles-ci : *Faites de dignes fruits de pénitence*, en vous corrigeant, et en évitant, comme la mort, les choses mêmes qui seraient d'ailleurs innocentes ou moins défendues, si elles vous disposaient au péché; en vous châtiant vous-même par des mortifications volontaires, lorsqu'on trouvera à propos de vous en prescrire ou de vous en permettre. Pesez encore ces paroles : *Jean avait un habit de poil de chameau, et une ceinture de cuir sur ses reins, vivant de sauterelles et de miel sauvage*, ℣. 4. Si un innocent et un juste si parfait s'affligeait ainsi lui-même, combien plus les pécheurs y sont-ils obligés? Pesez enfin ces paroles : *Dieu peut tirer de ces pierres des enfants d'Abraham*, ℣. 9. Ne désespérez jamais de votre conversion : d'un cœur endurci, Dieu en peut faire un cœur pénitent; d'un cœur de pierre, un cœur de chair; pourvu qu'on lui soit fidèle : car il faut de la fidélité et du courage, pour faire de dignes fruits de pénitence.

Il se faut faire violence, *afin que la coutume de pécher cède à la violence du repentir*, comme dit saint Augustin[1]. Méditez, et goûtez cette parole.

Le même jour, vous direz le psaume VI, qui est le premier de la pénitence. Se présenter soi-même à Dieu, comme un malade ulcéré, gangrené, affaibli, épuisé : demander à Dieu qu'il nous guérisse; lui dire du fond du cœur : *Sed tu, Domine, usquequo? Mais vous, Seigneur, jusqu'à quand?* ℣. 4 : jusqu'à quand me laisserez-vous dans ma nonchalance? Excitez ma langueur, excitez ma foi; donnez-moi de la force et du courage; car il faut vous être fidèle. Vous m'excitez au dehors par vos ministres, vous m'excitez au dedans par vous-même; et si je n'étais pas sourd, j'entendrais votre voix. Tâchez d'attendrir votre cœur sur ce verset : *J'ai été travaillé dans mon gémissement : toutes les nuits je laverai mon lit, et je l'arroserai de mes larmes*, ℣. 7.

O Dieu, quand pleurerai-je ma malheureuse âme, plongée volontairement dans le péché et dans les ombres de la mort? O Dieu, frappez cette pierre, et faites-en découler les larmes de la pénitence.

Je n'exclus pas les autres pensées; je donne celle-ci pour aider : si une suffit, on s'y tiendra. On passera une demi-heure le matin, et autant l'après-dînée, dans cet exercice. On laissera passer dans la lecture ce qu'on n'entend pas, sans même s'efforcer à l'entendre; et on tâchera de graver dans son cœur ce qu'on entend, en pesant chaque parole, surtout celles que je viens de marquer, en en remarquant quelques-unes pour les rappeler de temps en temps pendant le jour et la nuit.

On commencera par se mettre à genoux, en invoquant le Saint-Esprit, et en se mettant devant Dieu. On pourra lire le chapitre assis, et on dira le psaume à genoux; on fera ainsi tous les autres jours.

IIe JOUR.

Lisez le même chapitre III de saint Matthieu; appuyez sur ces paroles : *La hache est déjà à la racine de l'arbre*, ℣. 10. Etat d'une âme pécheresse sous le coup inévitable et irrémédiable de la justice divine, prête à trancher non les branches, mais la racine : la main déjà appliquée, et le tranchant enfoncé; il va tomber, et il n'y a plus que le feu pour un tel arbre. Mais quel feu! Pesez ces paroles : *Il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais*, ℣. 12.

A ces paroles : *Celui qui vient après moi est plus fort que moi*, ℣. 11, pensez à Jésus-Christ, qui est venu laver nos péchés en nous donnant le baptême et le feu du Saint-Esprit, pour nous purifier; et après ce baptême, il nous donne encore le baptême de la pénitence et des larmes : s'exciter aux regrets, et dire : O mon âme, seras-tu encore longtemps insensible? O Jésus, attendrissez, amollissez mon cœur. En continuant, appuyez sur cette parole : *C'est ici mon Fils bien-aimé, en qui je me plais uniquement*, ℣. 17. Excitez votre âme à se plaire en celui en qui le Père met toute sa complaisance.

Le même jour, le psaume XXXI, qui est le second de la pénitence. Appuyez sur ces mots : *Bienheureux ceux à qui les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts*, ℣. 1. *Bienheureux l'homme!* Goûtez le bonheur de celui à qui ses péchés sont pardonnés, qui est réconcilié avec Dieu. Et encore sur ces paroles : *J'ai dit : Je confesserai mon iniquité au Seigneur*, ℣. 5. O bonté! j'ai dit : Je confesserai; et vous avez pardonné : vous avez prévenu même l'exécution de la résolution de me confesser, et vous me pardonnez avant que je m'acquitte de ce devoir. C'est ce qui arrive à ceux qui ont le

1. *Joan.*, XIV, 6.

1. *In Joan.*, *Tract.* XLIX, n. 19.

cœur contrit de la contrition parfaite; et pour les autres, c'est déjà un commencement de pardon, que de leur donner un commencement de repentir. Dieu achèvera son ouvrage : mais il faut lui être fidèle, et coopérer à sa grâce, c'est-à-dire, en suivre les impressions et les mouvements.

Sur ces paroles : *Ne soyez pas comme le cheval et le mulet*, ℣. 9 : inclinations bestiales, l'abrutissement dans les sens de la chair, impétuosité aveugle et indomptable; aller toujours devant soi au gré de son appétit insensé : mais dans la suite, écoutez : O Seigneur, *tenez-leur la mâchoire par le mors et par la bride :* puisqu'ils sont comme des chevaux et des mulets, traitez-les comme ces animaux. Toi-même, âme chrétienne, prends la bride en main, et retiens tes emportements : car il faut être fidèle; et pendant qu'il tient la bride, la tenir aussi, se dompter soi-même et se faire violence.

IIIe JOUR.

Lisez le chapitre XIII de saint Luc, jusqu'au ℣. 18. Appuyez sur la parabole de l'arbre infructueux, ℣. 6 : c'est un figuier, un excellent arbre, dont le fruit est des plus exquis. Ce que Dieu attend de nous est excellent, un très-bon fruit, qui est son amour. Pesez ces paroles : *Il y a trois ans que je viens chercher du fruit à ce figuier, et je n'en trouve point;* et celles-ci : *Coupez l'arbre*, ℣. 7 : pourquoi tient-il une bonne place, et occupe-t-il inutilement la culture et les soins de l'Eglise? Et encore ces paroles : *Laissez-le encore cette année*, ℣. 8. Prolongation du temps de la pénitence, les soins de la culture redoublés, le coup bientôt après si on n'est fidèle : espérer; mais craindre, et se souvenir de cette hache terrible, et de son tranchant, appliqué par une main toute-puissante à la racine, dans l'évangile des jours précédents.

Le psaume XXXVII, qui est le troisième de la pénitence, ℣. 5 : considérer encore les plaies de notre âme, ses ulcères invétérés, la corruption, la gangrène, la mort dans les veines, le cœur attaqué et déjà presque pénétré par le venin. Appuyez encore sur ces paroles : *Ma force m'a délaissé, et la lumière de mes yeux n'est plus avec moi*, ℣. 11; et sur celles-ci : *Mes amis et mes proches se sont approchés de moi, et se sont arrêtés pour me considérer*, ℣. 12. Les prêtres, les confesseurs, les supérieurs sont venus auprès de moi, pour m'aider dans mon mal extrême : saisis d'étonnement, ils se sont arrêtés, ne sachant plus que me faire : enfin ils se sont retirés; ils se sont éloignés de moi : *De longe steterunt.* O Seigneur, où en suis-je? Mais, *ô Seigneur, j'espère en vous : Quoniam in te speravi, Domine*, ℣. 16. *Ne me délaissez pas, Seigneur : Ne derelinquas me, ne discesseris à me : intende in adjutorium meum. O Seigneur, Dieu de mon salut, qui en êtes le seul auteur, appliquez-vous à mon secours*, ℣. 22, 23. Apprenez, par ces paroles, qu'il faut faire tous nos efforts pour prendre de bonnes résolutions; mais encore en faire davantage pour demander de tout son cœur à Dieu son secours, sans lequel on ne peut rien. Il faut encore appuyer sur ces paroles : *J'annoncerai mon péché : Iniquitatem meam annuntiabo*, ℣. 19. C'est la confession; mais il faut y joindre : *Cogitabo pro peccato meo : Je penserai à mon péché;* je ferai réflexion sur un si grand mal et sur les moyens de m'en délivrer.

IVe JOUR.

Le même chapitre XIII de saint Luc jusqu'au même endroit. Appuyez sur cette femme qui avait, depuis dix-huit ans, un esprit d'infirmité, une habitude de faiblesse, qui la rendait incapable de soutenir son corps et sa tête, qui ne pouvait même, en aucune sorte, regarder en haut, ℣. 11. Appliquez-vous le tout à vous-même; et prenez cette habitude dans toutes les lectures que je vous prescris. Passez au ℣. 12, où Jésus la guérit. Il n'y a rien à désespérer : le mal est grand; mais le médecin est tout-puissant. Pesez encore, dans le ℣. 16 : *Ne fallait-il pas délivrer cette fille d'Abraham, que Satan tenait liée?* etc. Songez ce que c'est qu'une âme liée par Satan, par l'habitude du mal : nul autre que Jésus-Christ ne la pouvait délier. Il s'applique, avec un amour particulier, à délivrer les filles d'Abraham, celles qui sont dans l'alliance; celles qui, à l'exemple de ce patriarche, ont quité leurs pays, et tout ce qu'elles avaient ou espéraient sur la terre, pour suivre Dieu. Il en a pitié : *Ne fallait-il pas*, dit-il, *la délier et rompre ses mauvaises habitudes?* Finissez enfin votre lecture avec ces paroles : *Tout le peuple se réjouissait*, ℣. 17. Goûtez la joie que vous donnerez à tous ceux qui, ayant été témoins de votre indifférence pour votre salut le seront du renouvellement de votre zèle.

Le Psaume L, qui est le quatrième de la pénitence. Tout y parle également en faveur du pécheur, qui a pitié de lui-même, et qui prie Dieu de le regarder aussi avec compassion. Appuyez sur ces paroles : *Créez en moi un cœur pur*, ℣. 12. C'est un ouvrage du Tout-Puissant, et plus qu'une création. Et encore sur ces paroles : *Fortifiez-moi par l'esprit principal*, ℣. 14, l'esprit de courage, de persévérance et de force, opposé à cet esprit de faiblesse que vous venez de voir dans cette femme de notre Evangile. A ces mots : *Usez, Seigneur, de votre bonté; afin que les murailles de Jérusalem soient rebâties*, ℣. 20; songez à Jérusalem ruinée, ville autrefois si belle et si sainte, qui n'est plus qu'un amas de pierres : ainsi est votre âme. Il la faut réédifier depuis le fondement jusqu'au comble, avec tous ses ornements. Quel travail! quel courage! quelle application! mais aussi quelle joie après l'accomplissement d'un si bel ouvrage!

Ve JOUR.

Lisez le chapitre XVI de saint Luc, depuis le ℣. 19 jusqu'à la fin. Considérez-y deux choses : la fin des plaisirs par la mort; le commencement des supplices dans l'enfer. Pesez ces mots : *Le riche mourut*, ℣. 22. L'homme attaché à son corps mourut : que lui servirent ses plaisirs? Quelle folie de tant travailler pour un corps mortel! Appuyez sur la pensée de la mort; mais voyez-y commencer le supplice éternel de ceux qui sont attachés à leur corps. Appuyez sur ces paroles : *Je suis tourmenté; je souffre cruellement dans cette flamme;* et sur celles-ci : *Qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau, pour rafraîchir ma langue*, ℣. 24. A quoi en est-on réduit? à quoi se termine notre abondance de plaisirs tant recherchés? On se réduit à demander une goutte d'eau, éternellement demandée, éternellement refusée. Et encore sur ces paroles : *Il y a un grand chaos entre vous et nous*, ℣. 26. Voir de loin le lieu de repos et de gloire : voir, entre soi et ce lieu, un espace immense, un impénétrable chaos : on voudrait s'y élancer, on ne peut : on voudrait que quelqu'un vînt de ce lieu-là pour nous apporter le moindre soulagement; rien n'en viendra jamais : on n'aura que supplice, désespoir, grincements de dents; des ennemis impitoyables autour de soi; soi-même plus ennemi que tous les autres ennemis joints ensemble : trouble immense au dedans; au dehors, nul secours et rien à espérer. Quel état! Pesez enfin sur cette parole : *Ils ont Moïse et les prophètes*, ℣. 29. Ils sont inexcusables : combien plus le sommes-nous, nous qui avons Jésus-Christ et les apôtres, qui avons reçu tant de grâces, qui avons été, par tant d'exemples des saints, favorisés de tant d'instructions et de moyens de sanctification?

Le psaume CI, qui est le cinquième de la pénitence. Pesez ces mots : *Hâtez-vous de m'écouter dans mon extrême faiblesse; j'ai besoin d'un prompt secours : mes jours se sont dissipés comme une fumée; j'ai oublié de manger mon pain*, ℣. 3, 4, 5. J'ai perdu le pain de vie, la sainte parole, le goût de la vérité, et celui de la table sacrée de Jésus-Christ. Revenez encore à la pensée de la mort, à ces mots : *Mes jours se sont abaissés et échappés comme l'ombre*, ℣. 12; et encore : *Il est temps de vous souvenir de Sion, de Jérusalem ruinée : les pierres*

en sont agréables à vos serviteurs, ℣. 14, 15. Il faut aimer en soi-même ce qui reste de la ruine de notre âme, ces pierres, quoique renversées, qui autrefois ont composé l'édifice : conserver soigneusement le peu de bien qui reste dans son âme, et songer à rétablir Jérusalem; c'est-à-dire, à renouveler l'âme ruinée et désolée par le péché.

VIe JOUR.

Lisez le chapitre IX de saint Marc, depuis le ℣. 42. Appuyez sur ces mots, que Jésus-Christ inculque tant, que *le ver* des damnés *ne mourra point, et* que *le feu qui les brûlera ne s'éteindra jamais*. Ce ver rongeur est la conscience réveillée après le long assoupissement de cette vie, qui ne nous laissera de repos ni jour ni nuit. Songez à ce feu qui ne s'éteindra pas : pesez encore ces paroles de saint Matthieu [1] : *Les enfants du royaume*, ceux à qui le royaume céleste était destiné, *seront envoyés*, à cause de leurs infidélités, *dans les ténèbres extérieures*, hors de la lumière céleste, hors le lieu de paix : *c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents;* là, les grâces méprisées ou négligées, se tourneront en fureur : il n'y aura pas moyen d'apaiser les reproches de sa conscience; un mal si interne ne laissera aux damnés que la rage et le désespoir. Concluez que pour éviter un mal si étrange, ce n'est pas trop nous demander que nos mains, nos pieds, nos yeux : il faut arracher tous nos membres, toutes nos mauvaises habitudes, toutes nos mauvaises inclinations les unes après les autres, plutôt que de périr à jamais dans de si cruels supplices. Songez aussi à la violence qu'il se faut faire par la pénitence, comme s'il fallait s'arracher un pied, une main, ses propres yeux. Pesez enfin quel aveuglement c'est de s'attacher à son corps, qu'il faut, pour ainsi dire, mettre en pièces; de peur qu'il ne soit l'instrument de notre supplice, après avoir été l'appât qui nous a trompé.

Le psaume CXXIX, qui est le sixième de la pénitence. Entonner un lugubre *De profundis*, sur la mort de son âme; se représenter dans l'enfer, au milieu de ces affreux et intolérables supplices qu'on vient de voir; crier à Dieu du fond de cet abîme, *De profundis*, et n'attendre rien que de sa miséricorde. Pesez surtout cette parole : *Copiosa apud eum redemptio : La rédemption chez lui est abondante*, ℣. 7. Pensez ici à ses infinies miséricordes, et aux mérites infinis du sang de son Fils. Ah! que la rédemption est abondante du côté de Dieu! Que la fidélité à la recevoir soit égale de votre côté, par le secours de sa grâce qu'il faut demander avec ardeur. Interposez souvent dans vos prières, entre Dieu et vous, le nom adorable de notre Sauveur Jésus-Christ, à l'exemple de l'Eglise, qui conclut toutes ses prières par ces mots : *Per Dominum nostrum Jesum Christum :* Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ.

VIIe JOUR.

Lisez le chapitre XXV de saint Matthieu, jusqu'au ℣. 14 : *Le royaume des cieux est semblable à dix vierges*. Elles sont toutes vierges; toutes elles ont une lampe allumée; toutes étaient en grâce; toutes également dans une profession sainte où elles attendaient l'Epoux céleste, et ne demandaient que d'entrer dans son festin nuptial; mais la moitié en est excluse. Pesez sur cette huile qui devait entretenir les lampes : ce sont les saintes pratiques, et en particulier celles de la vie religieuse, toutes faites pour entretenir la présence de Dieu, et l'esprit de piété. Faute de s'attacher à ces observances, les lampes s'éteignent : c'est en vain qu'on demande aux autres une partie de leur huile; chacun a à répondre de soi.

Pesez sur cette forte clameur, ce grand cri qui se fait entendre tout à coup : *Voici l'Epoux qui vient; il faut aller au-devant de lui*, ℣. 6. Il faut mourir; il arrive, il faut aller comparaître à son jugement. On craint d'y paraître avec des lampes éteintes; on va pour acheter de l'huile. On s'efforce près de la mort de faire de bonnes œuvres, et on regrette le temps perdu : il n'est plus temps; il y avait le moment à prendre. Ce n'est pas qu'il ne soit toujours temps à notre égard; parce que nous ne savons pas jusqu'où l'Epoux veut étendre ses miséricordes : c'est pourquoi il faut toujours approcher, à quelque heure qu'il nous invite. Mais l'Epoux sait ses moments; et il faut aussi toujours veiller; parce qu'on ne sait ni le jour ni l'heure : et si on la passe, on criera en vain : *Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous*. Le Seigneur nous répondra *: Nescio vos : Je ne vous connais point*, ℣. 12. O terribles paroles! Je ne vois en vous aucune des marques que j'ai mises dans mes enfants, aucune marque de la piété chrétienne, aucune vraie observance de la vie religieuse. Retirez-vous; la porte est fermée à jamais; je ne sais qui vous êtes. Allez, allez avec ceux que je ne connais pas, et qui ne me connaissent pas aussi. Elles périssent donc par leur négligence, et pour avoir méprisé ou négligé ce qui entretenait la lampe allumée; c'est-à-dire, la piété véritable, la piété fervente. Pesez le mal de la négligence : ce n'est pas tant le crime qui nous perd, que la négligence; car on sortirait du crime sans la négligence. C'est elle qui, en empêchant d'entretenir l'esprit de piété, fait venir les crimes qui l'éteignent tout à fait : ceci est bien à peser.

Le psaume CXLII, qui est le septième de la pénitence. Appuyez sur ces paroles : *N'entrez point en jugement avec votre serviteur*, ℣. 2; ne m'imputez point toutes mes négligences : qui se peut sauver si vous les imputez? Mais il faut donc travailler sans cesse à les diminuer; autrement c'est se moquer que de le prier de ne les pas imputer. Et encore : *Mon ennemi m'a mis dans des lieux obscurs : ma vie est éteinte, et on me va mettre dans le tombeau; je suis parmi les morts*, ℣. 3, 4. Et encore : *Mon âme est comme une terre desséchée; hâtez-vous de m'écouter : mon esprit est défailli, et je tombe sans force : si vous ne m'aidez, mes résolutions seront vaines; apprenez-moi à faire votre volonté*, ℣. 6, 7, 10. Mais il faut donc que je vous écoute; autrement je n'apprendrai rien, et tous vos enseignements seront sans effet.

VIIIe JOUR.

Le même chapitre XXV de saint Matthieu, depuis le ℣. 14 jusqu'à la fin. Les talents sont les dons de Dieu. Pesez sur la nécessité de les faire valoir : pesez sur la rigueur extrême du compte qu'on vous en demandera. Appuyez encore sur ces paroles : *Le serviteur inutile...*, ℣. 30, et voyez où on le jette. Son crime, c'est son inutilité; c'est de n'avoir pas fait profiter les grâces, ce sont des talents enfouis; ce qui est confirmé par ces paroles : *Serviteur paresseux et mauvais*, ℣. 26. Un serviteur est assez mauvais quand il est paresseux, lâche et nonchalant; il n'en faut pas davantage pour le chasser : on lui ôte même ce qu'il a, ℣. 28, 29; il est nu, dépouillé, misérable, et dans une indigence éternelle. Le bon serviteur profite de sa perte; parce qu'il devient encore plus soigneux et plus diligent, par l'exemple d'une si sévère punition de la négligence. Pesez encore ces paroles du maître : *Parce que vous avez été fidèle en peu, il vous sera donné beaucoup*, ℣. 21; car il le répète deux fois. Prenez garde à ne pas négliger les petites choses, car de là dépendent les grandes; et le Sage a raison de dire : *Qui méprise les petites choses, tombe peu à peu* [1]. L'on se trouve, sans y penser, dans l'abîme, d'où l'on ne sort point; car le juge a dit : *Allez, maudits, retirez-vous*, ℣. 41. Cet abîme, c'est le chaos que vous avez déjà vu. Tremblez à ces mots : *Retirez-vous;* et à ceux-ci : *au feu éternel;* et encore à ceux-ci : *préparé au diable et à ses anges*. Quel est le lieu où l'on est banni? avec qui est-on? et pourquoi? On ne raconte point d'autres crimes que celui d'avoir omis et négligé les bonnes œuvres. Ainsi, à vrai dire, la nonchalance est le seul crime qu'on punit : donc tout faire, et toujours avec zèle, avec ferveur, avec persévérance.

1. *Matth.*, VIII, 12.

1. *Eccli.*, XIX, 1.

Le psaume LXXXVII. Appuyez sur ces mots : *Mon âme est remplie de mal; ma vie est proche de l'enfer : je suis mis au rang de ceux qui ont été jetés dans le lac,* ℣. 4, 5. C'est le cachot des criminels, si profond qu'on a trouvé l'eau en le creusant; et encore : *Dans le lac inférieur,* ℣. 7; dans le cachot le plus profond et le plus ténébreux, *comme ceux qui sont blessés, et déjà mis dans le tombeau, dont vous ne vous souvenez plus,* ℣. 6. Il faut donc crier jour et nuit, et prévenir Dieu dès le matin : car encore que par son long endurcissement on soit mis au rang des morts, on peut ressusciter par sa bonté. Les médecins ne ressuscitent pas : mais Jésus-Christ est un médecin tout-puissant, qui peut rendre la vie à l'âme, et qui ressuscite les morts.

IXe JOUR.

Le chapitre XVI de saint Matthieu, depuis le ℣. 21 jusqu'à la fin; et en saint Luc, le chapitre IX, ℣. 21 jusqu'au 27. Pesez ces mots : *Porter sa croix,* ℣. 24; et ce mot que saint Luc ajoute : *tous les jours,* ℣. 13. Crucifier ses passions, c'est l'ouvrage de tous les jours. Pesez ces mots : *Qu'il renonce à soi-même;* à son corps, à ses sens, à tout ce qu'ils présentent; à son âme, comme Jésus-Christ dit ailleurs, à sa propre volonté, à sa propre joie. Si cela semble rude, deux choses adoucissent cette peine : la première c'est que Jésus-Christ nous a précédés dans cette voie; c'est ce qu'il pose pour fondement : c'est pourquoi il ajoute qu'il faut le suivre. C'est la première considération qui doit nous consoler dans cet étrange dépouillement.

La seconde considération, qui adoucit cette croix et ce prodigieux renoncement que l'Evangile nous prescrit, c'est que par là on sauve son âme. *Qui la perd* en cette sorte, la *sauve,* la trouve, la garde : *mais qui la garde* en cette vie, qui lui épargne les croix, qui lui procure les plaisirs, qui ménage ses inclinations, *la perd sans ressource*[1]. Jésus-Christ achève de surmonter la difficulté, en nous disant : *Que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il perd son âme? Que donnera-t-il en échange pour son âme*[2]*?* Il faut donc répéter souvent, et se dire souvent à soi-même : Que sert à l'homme, que sert à l'homme; que lui sert d'avoir tout le monde, s'il perd son âme, s'il se perd lui-même? et le dire souvent pendant le jour. Quand il faut quitter quelque chose qui plaît, se dire toujours, quand ce serait tout le monde : *Que sert à l'homme?* Hélas! encore un coup, que sert à l'homme? Que peut gagner celui qui se perd soi-même? que lui reste-t-il de ce qu'il croyait avoir gagné, après que lui-même il s'est perdu? Cette parole a fait tous les solitaires, tous les pénitents, tous les martyrs, tous les saints. Faute de l'avoir entendue, saint Pierre est appelé Satan[3]; et tous les apôtres sont jugés indignes d'annoncer Jésus-Christ.

Le psaume XII : *Usquequo, Domine : Jusqu'à quand, Seigneur, jusqu'à quand m'oublierez-vous?* Mais vous ne m'oubliez que parce que je m'oublie moi-même. Jusqu'à quand oublierai-je mon âme, et tâcherai-je de lui gagner ce qui la perd? Serai-je encore longtemps à rouler de vains desseins dans mon esprit? ne me résoudrai-je jamais? Pourquoi veux-je faire triompher mon ennemi? quel plaisir prends-je à me perdre? Mon âme, prends une fois une bonne résolution. Et vous, Seigneur, éclairez-moi; de peur que je ne m'endorme dans la mort. Pesez ces mots : *S'endormir dans la mort.* Affreux sommeil, funeste repos, perte irréparable, quand on est dans la mort; et que loin de veiller pour en sortir, on s'y endort volontairement.

Xe JOUR.

Le chapitre IX de saint Matthieu, depuis le ℣. 9 jusqu'au 14; et le chapitre XV de saint Luc tout du long. Pesez ces paroles : *Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs*[4]. Les pécheurs sont la cause de sa venue : il leur doit en quelque sorte son être : combien donc les aime-t-il? S'approcher de Jésus-Christ, comme d'un médecin des maux incurables; lui exposer ses plaies cachées; considérer combien *il aime à exercer la miséricorde.* Contempler, des yeux de la foi, la brebis égarée et perdue; soi-même : le bon Pasteur, qui la cherche, qui s'abaisse pour la relever; sa pitié, sa condescendance : qui la porte, parce qu'elle est faible; qui la charge sur ses épaules, et ne se plaint point de ce fardeau; parce qu'il l'aime, et qu'il ne la veut plus perdre · la joie du ciel. Le pécheur pénitent est, en un certain sens, préféré au juste; et un seul, à quatre-vingt-dix-neuf[1]. Considérer le grand prix d'une âme devant Jésus-Christ : la grande douleur qu'il a de la perdre, et la joie de la recouvrer, comme la dragme perdue, ℣. 8. Le prodigue qui veut son bien hors des mains et de la maison de son père, ℣. 12 : il perd tout par ses plaisirs. Ses propres excès le ramènent : il a honte d'avoir à nourrir les pourceaux, ses passions, ses sens; troupeau immonde et infâme. Il ne dit pas seulement : *Je me lèverai,* ℣. 18; il ne prend pas de vaines résolutions : il se lève, il marche, il arrive. *Mon père,* dit-il, *j'ai péché; je ne suis pas digne....,* ℣. 21 : dire cela du fond du cœur. Plus il s'humilie, plus le père s'attendrit. Il le voit de loin; dès le premier pas qu'il fait, il accourt, il s'attendrit, il tombe sur son cou : remarquez, il ne s'y jette pas, il y tombe; il ne se peut retenir, il s'incline, il s'abaisse lui-même : il semble qu'il ne veuille plus avoir de soutien qu'en ce fils qu'il a recouvré; et il le comble de tant de biens, que le juste, qui a toujours persévéré, semble avoir quelque sujet d'entrer en jalousie. Laissons-nous toucher à sa bonté; disons souvent : *Je me lèverai, j'irai à mon Père.* Ayons pitié de nous-mêmes, en disant : *je meurs ici de faim,* ℣. 17. Mon père donne à toutes ses créatures, jusqu'aux plus viles, ce qui leur est nécessaire, et il nourrit jusqu'aux corbeaux : et moi, qui suis son fils, *je meurs ici de faim;* je cherche une nourriture qui m'affame; parce qu'elle me prive du pain de vie. Allons, allons, je me lèverai, j'irai à mon père · il est temps; il est plus que temps.

Qui ne pleurerait son âme égarée, en lisant ces paroles, qui ne s'empresserait de se ranger parmi les pécheurs pénitents? On a vu dans le second psaume de la pénitence, que tous les saints prient pour nous et pour notre iniquité : il faut donc les appeler à notre secours, et dire les Litanies des Saints avec les prières qui suivent; et pour psaume, le LXIX, qui fait partie de ces prières. Pesez ces mots : *Hâtez-vous.* Le prodigue, qui dit déjà : *Je me lèverai; j'irai...,* sent qu'il a eu besoin de Dieu pour le dire, et qu'il en a encore besoin pour l'exécuter. Il dit donc, dans son besoin et dans sa faiblesse : Hâtez-vous, hâtez-vous : je suis un mendiant, je suis un pauvre; aidez-moi, Seigneur : je n'ai rien à vous donner; je suis pauvre et mendiant, je suis votre pauvre; je n'ai rien pour vous exciter à la pitié, que mon extrême misère. Voulez-vous faire un coup digne de votre miséricorde? mes péchés vous présentent une occasion de la signaler. Mais, mon aide, mon libérateur, ne tardez pas : hâtez-vous, ne tardez pas : hâtez-vous, je péris : la force me manque; je ne puis me tenir à ce bâton que vous me tendez au-dessus de l'eau : je n'en puis plus; mes mains défaillent. Tirez-moi de cet abîme; je n'en puis plus, je me noie.

CONCLUSION.

Finir la retraite en lisant les derniers versets de saint Matthieu, chapitre XI, depuis le verset 28 : *Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et fatigués, et je vous soulagerai.* C'est Jésus qui vous invite, le même que vous avez offensé : il vous cherche, il revient à vous. A qui vient-il? à moi qui suis un pécheur, un ingrat, un prodigue, un malade. Il revient donc à moi comme un médecin, comme un Sauveur aussi bon que puissant. Venez, ô âme malade et mourante; venez, vous que vos

1. *Matth.*, XVI, 25; *Luc.*, IX, 24. — 2. *Matth.*, XVI, 26. — 3. *Idem*, 23. — 4. *Ibid.*, IX, 13.

1. *Luc.*, XV, 4.

faiblesses troublent, que vos péchés accablent : venez; imitez ma douceur. Ne vous plaignez pas, ne vous aigrissez pas, ne vous soulevez pas contre ceux qui vous veulent guérir. Soyez doux quand on vous reprend; je l'ai bien été quand on m'a mis à la croix, moi en qui il n'y avait rien à reprendre. Soyez humble à mon exemple. Si vous êtes humble, vous serez doux, vous vous laisserez conduire, vous vous laisserez reprendre; vous changerez votre aigreur indocile en douceur et en reconnaissance. N'appréhendez pas mon joug, il est doux, ni mon fardeau, il est léger. Le saint amour que j'inspire adoucit tout; il rend tout agréable et aisé. C'est un joug cependant, c'est un fardeau : il faut du courage pour le porter; mais on est bien payé de sa peine. J'ai beaucoup à donner et en cette vie et en l'autre; on ne perd rien avec moi : il n'y a qu'à venir lorsque j'appelle. Répétez souvent, et croyez toujours entendre : *Venez*, cette douce invitation du Sauveur, ce doux *Venez*.

Quelle doit être notre espérance et notre consolation, dans quelque angoisse que nous pussions nous trouver! Comme c'est à titre de misère que Jésus-Christ nous invite de venir à lui, les plus misérables sont les plus appelés. *Amen.*

RETRAITE DE DIX JOURS,

SUR LES JUGEMENTS TÉMÉRAIRES

Et autres sujets.

PREMIER JOUR.

NE *jugez pas*[1]; *car qui êtes-vous pour juger le serviteur d'autrui? S'il demeure ferme, ou s'il tombe, cela regarde son maître, et c'est à lui de le juger. Mais le Seigneur est puissant pour l'établir et le faire demeurer ferme*[2], soit en le soutenant ou en l'empêchant de tomber, soit en le relevant de sa chute. Celui que vous croyez tombé, ou dont vous regardez la chute comme prochaine, sera peut-être élevé plus haut que vous dans le ciel. Car savez-vous la grâce que le Seigneur lui réserve? Songez à cette parole du Sauveur : *Les femmes de mauvaise vie, et les publicains vous précéderont dans le royaume de Dieu*[3]. Vous qui nous vantez votre zèle pour observer la loi; à qui donc oserez-vous désormais vous préférer, si les excès de ceux que vous méprisez n'empêchent pas la préférence que Dieu leur réserve en ses miséricordes? Qui êtes-vous donc encore un coup, pour juger votre frère? Qui vous a donné ce droit sur votre égal? ou pourquoi méprisez-vous votre frère? *Car il faut que nous comparaissions tous devant le tribunal de Jésus-Christ : chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi-même*, et non pour les autres qu'il juge si sévèrement. *Ainsi ne nous jugeons plus les uns les autres;* nous devons être assez occupés du jugement que nous avons à craindre pour nous-mêmes. *Voyez* saint Paul aux Romains, XIV, 10, 12, 13.

Représentez-vous par la foi ce redoutable jugement de Jésus-Christ, et combien vous avez d'intérêt à en éviter la rigueur : mais vous l'évitez en ne jugeant pas. *Ne jugez point*, dit-il, *et vous ne serez pas jugé : car*, poursuit-il, *on vous jugera comme vous aurez jugé les autres, et par la même règle*[4]. *C'est pourquoi*, dit saint Paul[5], *vous êtes inexcusable, ô vous, qui que vous soyez, qui jugez votre frère : car en ce que vous jugez les autres; vous vous condamnez vous-même; puisque vous faites les mêmes choses que vous jugez :* et quand vous ne feriez pas les mêmes, vous en faites d'autres qui ne sont pas moins mauvaises, et vous devez vous souvenir de cette parole : *Celui qui transgresse la loi en un commandement, la méprise en tous les autres. Car celui qui a dit : Tu ne commettras point d'impureté, a dit aussi : Tu ne tueras point*[1].

Regarde-toi donc toi-même comme trangresseur de toute la loi; et vois si, en cet état de criminel, tu oseras entreprendre de juger ton frère. Prends garde, sévère censeur de la vie des autres, et trop rigoureux exacteur de ses devoirs; prends garde que tu ne prononces toi-même ta propre sentence, et qu'il ne te soit dit un jour : *Tu seras jugé par ta bouche, mauvais serviteur*[2].

IIe JOUR.

Pourquoi voyez-vous ce fétu dans l'œil d'autrui, et que vous ne songez pas plutôt à la poutre qui crève le vôtre[3]*?* Songez premièrement à vous rappeler en votre mémoire les paroles de saint Paul : *En jugeant les autres, vous vous condamnez vous-même.* Vous laissez vivre vos vices, et vous condamnez ceux d'autrui. Clairvoyant en ce qui ne vous touche pas, vous êtes aveugle pour vous-même. Que vous serviront vos lumières, votre vaine curiosité, et la pénétration dont vous vous savez si bon gré à connaître les vices des autres, et à juger de leurs secrètes intentions? que vous servira tout cela, sinon à vous perdre? Hypocrite, songez à la qualité que le Sauveur, c'est-à-dire, la Vérité même, donne à ces sévères censeurs, qui, trop attentifs aux vices des autres, oublient les leurs que leur amour-propre leur cache. Vous auriez honte d'avoir à vous reprocher un vice si bas et si honteux que celui de l'hypocrisie : c'est Jésus-Christ, c'est la Vérité même qui vous le reproche.

Songez à cette parole du Sauveur, lorsqu'on accusa devant lui la femme adultère : *Que celui qui est innocent jette la première pierre*[4].

Ne songez pas à accuser ou à juger les autres; mais à vous corriger vous-même. Lisez les paroles de saint Paul : *La charité est patiente, elle est douce, elle n'a point de jalousie, elle n'est point maligne ni malicieuse dans les jugements : elle ne s'enfle point elle-même par la présomption ou par la fierté : elle n'est point ambitieuse, ni ne s'élève au-dessus des autres par les jugements : elle ne s'aigrit ni ne s'irrite contre personne : elle ne soupçonne pas le mal, elle ne prend pas plaisir de trouver le mal dans les autres :* toute sa joie est d'y trouver du bien, et elle regarde toujours le prochain du beau côté. Loin de se laisser aigrir par le mal qu'elle croit qu'on lui a fait, *elle souffre tout, elle croit tout, elle espère tout de son prochain, elle en endure tout*[5]; trop heureuse, par l'équité qu'elle garde envers les autres, et par la condescendance qu'elle a pour eux, d'obtenir de Dieu qu'il la traite avec une pareille miséricorde, et d'éviter ce reproche : Hypocrite.

Faisons donc un rigoureux examen de nos propres défauts, et laissons à Dieu à juger de ceux des autres.

IIIe JOUR.

Ne donnez pas les choses saintes aux chiens, ni les perles aux pourceaux[6].

La chose sainte des chrétiens, c'est l'Eucharistie. L'ange, en parlant à la sainte Vierge, de Jésus-Christ qu'elle devait concevoir dans ses bénites entrailles, lui dit : *La chose sainte qui naîtra de vous*[7]. Cette chose sainte, c'est le corps de Jésus-Christ, c'est le même corps que nous recevons : ne le donnez pas aux chiens ni aux pourceaux.

Les chiens et les pourceaux, à qui il ne faut pas donner la chose sainte, sont ceux dont parle saint Pierre : *Un chien qui ravale ce qu'il a vomi; un pourceau qui, vraiment lavé, se vautre de nouveau dans le bourbier*[8]; c'est-à-dire, un pécheur qui ne prend aucun soin de se corriger, et se salit de nouveau après la communion et la pénitence : ne lui donnez pas aisément la chose sainte; qu'il s'en rende digne par sa fidélité.

Les choses saintes aux saints : c'est ce qu'on criait

1. *Matth.*, VII, 1. — 2. *Rom.*, XIV, 4. — 3. *Matth.*, XXI, 31. — 4. *Idem*, VII, 11. — 5. *Rom.*, II, 1.

1. *Jac.*, II, 10, 11. — 2. *Luc.*, XIX, 22. — 3. *Matth.*, VII, 3. — 4. *Joan.*, VIII, 7. — 5. *I. Cor.*, XIII, 4, 5, 6. — 6. *Matth.*, VII, 6. — 7. *Luc.*, I, 35. — 8. *II. Petr.*, II, 22.

autrefois, et ce que l'Eglise orientale crie encore avant la communion. *Quelle société entre la justice et l'iniquité, entre la lumière et les ténèbres, entre Jésus-Christ et le démon*[1]*?* Ne venez donc à la chose sainte que lorsque vous serez saints.

Mais quand donc y viendrons-nous? Dieu tiendra pour saint à cet égard celui qui aura un sincère désir de l'être; et qui, après avoir travaillé sérieusement à se corriger, va chercher la sainteté dans sa source, et dans le corps du Sauveur, dans le dessein de s'en remplir et de soutenir sa faiblesse.

Les pourceaux qui foulent les perles aux pieds, et se jettent avec fureur contre ceux qui les leur présentent, sont ceux qui, étant repris et recevant de saints avis de leurs supérieurs ou de leur frères, s'aigrissent par orgueil, et s'irritent contre ceux qui les leur donnent. Prenez garde à n'être pas de ce nombre; et en quelque sorte qu'on vous fasse connaître vos défauts, humiliez-vous, et profitez de l'avis.

IVe JOUR.

Demandez[2]. Ce n'est pas assez : n'attendez pas que Dieu vous donne tout sans vous-même, ni que les bonnes œuvres que vous souhaitez d'obtenir, tombent du ciel toutes seules, sans que vous vous excitiez à coopérer à la grâce. Demandez et cherchez tout ensemble. Ne demandez pas faiblement : frappez persévéramment à la porte. Lisez attentivement la parabole de l'ami qui presse son ami, en saint Luc, XI, 5 et suiv.

Cherchez la cause profonde de ce que vous n'êtes pas toujours exaucé, et apprenez-la de saint Jacques, I, 5, 6, 7, et encore IV, 3.

Demandez à Dieu le vrai bien, qui est la sagesse du ciel : demandez-la persévéramment et avec foi au Père des lumières; elle vous sera donnée : car il donne abondamment, et sans reprocher ses bienfaits.

Demandez à Dieu comme à un père, et pesez bien ces paroles : *Si vous qui êtes mauvais;* et encore : *Si vous donnez volontiers les biens qui vous sont donnés,* et que vous n'avez que par emprunt; *combien plus votre Père céleste,* qui est la source du bien et la bonté même, dont la nature, pour ainsi parler, est de donner, combien plutôt *vous donnera-t-il les biens véritables*[3]*?* Demandez donc, encore un coup, comme à un Père; demandez avec foi et confiance; votre Père céleste ne vous pourra rien refuser.

Demandez avec confiance jusqu'aux moindres choses : mais insistez principalement sur les grandes, qui sont le salut et la conversion, qui sont celles qu'il ne refuse jamais.

Ne vous découragez point de vos chutes si fréquentes; ne dites pas : Jamais je ne viendrai à bout de ce défaut. *Opérez votre salut avec tremblement;* mais en même temps avec confiance; parce que ce n'est pas vous seul qui devez agir : *C'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire,* comme dit saint Paul[4]. Appuyez-vous donc sur la grâce, et demandez-la avec foi à celui qui ne demande que de vous la donner.

Ve JOUR.

Faites comme vous voulez qu'on vous fasse[5]. C'est la règle la plus simple qu'on se puisse proposer, et en même temps la plus droite et la plus naturelle. C'est sur cette loi qu'est fondée la société et l'équité naturelle : mais Notre Seigneur l'a relevée, en ajoutant : *C'est la loi et les prophètes.*

La racine de cette loi est dans ce précepte : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même.* Tu lui souhaiteras la même chose qu'à toi-même : tu ne voudras donc point lui faire ce que tu ne voudrais pas en souffrir. Tous ces préceptes sont compris dans ce seul précepte : apprenez-le de saint Paul (Rom., XIII, 8, 9, 10).

Lisez aussi dans la même Epître, chapitre XII, ℣. 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21; appuyez sur ces paroles du ℣. 18 : *S'il se peut et autant qu'il est en vous.* Quand votre frère ne répondrait pas au désir que vous avez de vivre en paix avec lui; vous, de votre côté, *autant qu'il est en vous, gardez la paix et la charité :* car si vous aviez l'esprit droit, vous souhaiteriez qu'on en usât ainsi avec vous-même. Faites-le donc avec les autres, et imprimez dans votre cœur cette belle règle de l'Evangile.

1. *II. Cor.*, VI, 14, 15. — 2. *Matth.*, VII, 7. — 3. *Idem*, 11. — 4. *Phil.*, II, 12, 13. — 5. *Matth.*, VII, 12.

VIe JOUR.

Appuyez sur ces paroles : *Efforcez-vous :* le salut ne se fait point avec mollesse et nonchalance : *Le royaume des cieux souffre violence, et les violents l'emportent*[1]. *D'entrer :* ne vous contentez pas d'approcher; entrez en effet, *par la porte étroite* de la mortification de vos passions, par la crainte de votre humeur altière qu'il faut dompter en toutes choses. *La porte est large, la voie est spacieuse*[2]. Se laisser aller à ses désirs, c'est la voie large : il est aisé d'entrer par cette porte; mais songez où elle mène; à la perdition. Peu entrent par la porte étroite; beaucoup trouvent la voie large. Ne songez donc pas à ce qu'on fait communément : les mauvais exemples l'emportent par le nombre. Imitez le petit nombre de ceux qui pensent solidement à leur perfection. Pesez encore sur cette parole : *Que la porte est petite, et que la voie est étroite!* comme qui dirait : Vous ne sauriez assez comprendre combien elle l'est. Concluez donc : Il faut faire effort, il faut se faire violence; point de paresse ni de langueur dans la voie du salut. Qui n'avance pas, recule. Ainsi le soin de la perfection et celui du salut sont inséparables. Qui ne vise pas à être parfait, à monter jusqu'au haut avec un effort continuel, retombe par son propre poids.

La voie étroite, en un autre sens, est la voie large. Plus on se met à l'étroit en mortifiant ses désirs, plus Dieu dilate le cœur par la consolation de la charité.

La vie religieuse est la voie étroite, par l'observance des conseils évangéliques : il y faut donc entrer non-seulement par la profession et par l'habit, mais par la pratique. Il ne suffit pas d'y être appelé; il faut entrer jusqu'au fond. *Beaucoup d'appelés et peu d'élus*[3] *:* peu entrent de bonne foi dans la voie étroite.

VIIe JOUR.

Vous les connaîtrez par leurs fruits[4]. Le figuier, que Jésus-Christ maudit avec ses feuilles, avait l'apparence d'un bel arbre : mais parce qu'il manquait de fruit, il fut maudit.

La malédiction consista à le priver de fruit à jamais : prenez-y garde.

Les feuilles sont l'apparence d'une bonne vie : les fleurs sont les fruits commencés. Si l'on ne porte de vrais fruits, et des œuvres parfaites de la justice chrétienne, on est maudit.

Faites de dignes fruits de pénitence[5]. Quand un arbre produit continuellement de mauvais fruits ou qu'il n'en porte pas de bons, il est mauvais : triste état d'un arbre qui, faute de porter des fruits, n'est plus propre que pour le feu. *Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits est coupé, et jeté au feu*[6]. Songez à ces paroles : *La cognée est à la racine des arbres;* non aux branches, mais à la racine : tout va périr tout d'un coup.

Interrogez-vous vous-même : Quel bon fruit ai-je porté? quelle passion ai-je corrigée? quelle bonne habitude ai-je acquise?

Si un sage confesseur vous prive quelquefois des sacrements, parce qu'il ne voit en vous que des feuilles ou des fleurs, et non des fruits, ne vous en étonnez pas.

Lisez le chapitre XIII de saint Luc jusqu'au ℣. 10; et appuyez sur la parabole du figuier infructueux malgré la culture, ℣. 6 et suiv.

VIIIe JOUR.

Versets 21, 22, 23[7] : ces versets sont la confirmation

1. *Luc.*, XIII, 24; *Matth.*, XI, 12. — 2. *Matth.*, VII, 13. — 3. *Idem*, XX, 16. — 4. *Ibid.*, VII, 20. — 5. *Ibid*, III, 8. — 6. *Ibid.*, 10. — 7. *Ibid.*, VII,

des précédents. Celui qui répète si souvent : *Seigneur, Seigneur,* et n'accomplit pas ses préceptes, c'est l'arbre qui porte des feuilles et des fleurs tout au plus; mais nul fruit. Il vaudrait mieux ne pas tant dire : Seigneur, Seigneur, et accomplir ses préceptes.

Je ne vous connais pas, ô vous qui n'avez que des paroles : je ne vous connais pas; vous n'avez pas le vrai caractère du chrétien. *Retirez-vous;* vous n'êtes pas de mes brebis. Pesez, et tremblez à ces paroles : *Je ne vous connais point; retirez-vous.* Et où irez-vous, en vous retirant de la vie et de tout le bien, sinon à la mort et à tout le mal ?

Eussiez-vous fait des miracles au nom de Jésus-Christ, retirez-vous; il ne vous connaît pas. Les bonnes œuvres sont les vrais miracles, et la vraie marque qu'il désire. Humiliez-vous, abaissez-vous aux pieds de tous vos frères et de toutes vos sœurs; cela vaut mieux que des miracles.

O mon Jésus, comment pourrai-je entendre ces paroles : *Retirez-vous?* Quoi, mon bien et le seul objet de mon amour, vous perdrai-je à jamais? ne vous verrai-je jamais dans toute l'éternité? Ah! plutôt mille morts.

IXe JOUR.

Celui qui écoute, et fait, en qui la vertu se tourne en habitude par la pratique, *c'est l'homme sage qui bâtit sur la pierre*, ℣. 24, 25, 26, 27.

Ecouter n'est rien; faire c'est tout. Toutes les fois qu'on conçoit de bons désirs, ou qu'on forme de bonnes résolutions, on écoute; mais on est encore du nombre des écoutants. *Celui qui écoute mon Père, et qui apprend, vient à moi*[1], dit Jésus-Christ. Ecoute, âme chrétienne; écoute au dedans de toi-même : retire-toi à l'endroit intime où la vérité éternelle se fait entendre. Ecoute, et apprends sous un tel maître; écoute ce que dit l'Esprit qui te sollicite, et qui t'appelle à la perfection. Mais la marque que tu auras écouté et appris, c'est que tu viens à Jésus. Marche après lui; suis ses exemples; c'est bâtir sur la pierre. Mais celui qui ne fait qu'écouter, c'est-à-dire, que considérer et méditer la sainte parole, sans en venir réellement à la pratique, bâtit sur le sable. Les tentations, les afflictions, les dégoûts viennent : la maison tombe; et la ruine est si grande que souvent elle devient irréparable. Songez à la véritable sagesse et à la véritable folie, dont vous voyez un exemple dans cette parabole du Sauveur.

Xe JOUR.

Qui n'admirerait la doctrine de Jésus-Christ, sa pureté, sa sublimité, son efficace dans la conversion du monde, dans la mort de tant de martyrs, dans le mépris des grandeurs et des plaisirs, qu'elle a inspiré à tant de millions d'âmes?

Par elle, les honneurs du monde ont perdu tout leur éclat; toutes les fleurs sont tombées. L'homme est devenu un ange par le détachement de ses sens; et il est porté à se proposer pour modèle la perfection de Dieu même : *Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait*[2]. Qui n'admirerait donc, encore un coup, cette doctrine céleste? Mais ce n'est pas tout de l'admirer. Jésus enseigne avec puissance, comme ayant la souveraine autorité; parce qu'il est la vérité même : il faut que tout cède, que tout orgueil humain baisse la tête.

Dieu vous préserve d'un docteur timide et vacillant, qui n'ose vous dire vos vérités, ni vous faire marcher à grands pas à la perfection; à la manière des pharisiens et des docteurs de la loi, qui ne songeaient qu'à s'attacher le peuple, et non à le corriger. Demandez à Dieu un docteur qui vous parle avec efficace et avec puissance, sans vous épargner : c'est à celui-là que votre conversion est réservée.

Songez à l'autorité de la doctrine de Jésus-Christ, et combien il lui appartient de parler avec puissance : ainsi laissez-vous conduire à sa direction et à ses maximes.

Lisez pour conclusion le chapitre XVII de saint Jean.

1. *Joan.*, VI, 45. — 2. *Matth.*, V, 48.

Conformez-vous aux intentions et aux prières du Maître céleste; et disposez-vous à en faire le sujet d'une autre retraite, si Dieu vous en fait la grâce.

Il est aisé de faire de cette matière des sujets de méditation pour plusieurs heures par jour.

Il n'est pas besoin de multiplier ses pensées : en faisant un acte de foi sur chacune des vérités, et en le répétant souvent, ou plutôt en le continuant par une adhérence à la vérité qu'il contient, et une soumission à l'autorité du Fils de Dieu qui l'enseigne, il en naît naturellement des désirs et des résolutions. On priera Dieu qu'il les tourne en œuvres et en pratiques solides. D'un clin d'œil, on fait l'application de chaque vérité à son état, à sa vocation, à ses besoins particuliers. Plus de foi que de raisonnements; plus d'affection que de considération. Digérer, c'est se nourrir; prendre beaucoup de nourriture, sans la digérer, c'est se suffoquer : lire peu chaque fois, et en tirer le suc. *Amen. Amen.*

PRÉPARATION A LA MORT.

PREMIÈRE PRIÈRE.

Le coupable attend son supplice, et adore la puissance qui le punit.

SEIGNEUR, *vous n'avez pas fait la mort*[1] : elle n'était pas au commencement; et *elle n'est entrée dans le monde qu'en punition du péché*[2]. *Vous avez créé l'homme immortel*[3]; et s'il fût demeuré obéissant, la mort eût été pour lui un mal inconnu : mais c'était le moindre de nos malheurs. L'âme mortellement blessée par le péché, par la mort temporelle nous précipitait dans l'éternelle; et l'enfer était notre partage.

O Dieu, voici la merveille de votre grâce. La mort n'est plus mort, après que Jésus-Christ l'a soufferte pour nos péchés et pour les péchés du monde. Elle n'est plus qu'un passage à l'immortalité; et notre supplice nous a tourné en remède; puisqu'en portant avec foi et avec soumission la mort, à laquelle nous avons été justement condamnés, nous l'évitons à jamais.

Voici donc, Seigneur, votre coupable qui vient porter la mort à laquelle vous l'avez condamné : enfant d'Adam, pécheur et mortel, je viens humblement subir l'exécution de votre juste sentence. Mon Dieu, je le reconnais, j'ai mangé le fruit défendu, dont vous aviez prononcé qu'au jour que je le mangerais, je mourrais de mort. Je l'ai mangé, Seigneur, ce fruit défendu, non-seulement une fois en Adam, mais encore toutes les fois que j'ai préféré ma volonté à la vôtre. Je viens donc subir ma sentence; je viens recevoir la mort que j'ai méritée. Frappez, Seigneur; votre criminel se soumet. J'adore votre souveraine puissance dans l'exécution de cette sentence, dont nul n'a jamais pu éviter l'effet, ni même le reculer d'un moment. Il faut mourir; vous l'avez dit : le riche comme le pauvre; le roi comme le sujet. C'est ce coup inévitable de votre main souveraine qui égale toutes les conditions, tous les âges, tous les états, et la vie la plus longue avec la plus courte; parce qu'il ne sert de rien d'écrire beaucoup, si, en un moment et par une seule rature, tout est effacé.

J'adore donc, ô mon Dieu, ce coup tout-puissant de votre main souveraine; j'entre dans la voie de toute chair. Il fallait à notre orgueil et à notre mollesse ce dernier coup pour nous confondre. Les vanités nous auraient trop aisément enivrés, si la mort ne se fût toujours présentée en face; si, de quelque côté qu'on se peut tourner, on ne voyait toujours devant soi ce dernier moment, lequel, lorsqu'il est venu, tout le reste de notre vie est convaincu d'illusion et d'erreur. O Seigneur, je vous rends grâces de ce secours que vous laissez à notre faiblesse, de cette humiliation que vous en-

1. *Sap.*, I, 13. — 2. *Rom.*, V, 12. — 3. *Sap.*, II. 23.

voyez à notre orgueil, de cette mort que vous donnez à nos sens. O Seigneur, la vie de nos sens et de notre vanité serait trop vive, si vous ne la mortifiiez par la vue continuelle de la mort. Taisons-nous, mortels malheureux; il n'y a plus de réplique : il faut céder; il faut, malgré qu'on en ait, mépriser ce squelette, de quelques parures qu'on le revêtisse. La mort en montre le fond à tous les hommes, même à ceux qui y sont le plus attachés. Que toute chair demeure atterrée et anéantie. O Dieu, j'adore ce bras souverain, qui détruit tout par un seul coup. O mort, tu m'ouvres les yeux; afin que je voie mes vanités. Ainsi, ô mort, tu m'es un remède contre toi-même. Il est vrai, tu ôtes tout à mes sens : mais, en même temps, tu me désabuses de tous les faux biens que tu m'ôtes. O mort, tu n'es donc plus mort que pour ceux qui veulent être trompés. O mort, tu m'es un remède : tu envoies tes avant-coureurs, les infirmités, les douleurs, les maladies de toutes les sortes; afin de rompre peu à peu les liens qui me plaisent trop, quoiqu'ils m'accablent. O mort, Jésus-Christ crucifié t'a donné cette vertu. O mort, tu n'es plus ma mort; tu es le commencement de ma délivrance.

IIe PRIÈRE.

Le chrétien attend sa délivrance, et adore son libérateur.

O Seigneur, nous avions fait un traité avec la mort, et un pacte avec l'enfer : nous nous y étions vendus et livrés; et vous avez dit : *Je poserai en Sion une pierre fondamentale, une pierre précieuse et choisie*; *la pierre de l'angle, fondée sur un fondement inébranlable. Que celui qui croit* en celui qui est figuré par cette pierre, *ne se presse pas* d'exécuter le traité qu'il a fait avec la mort et avec l'enfer. *Car le traité que vous avez fait avec la mort sera effacé; et le pacte que vous avez fait avec l'enfer ne tiendra pas*[1]. Et voici comme ce pacte a été rompu. Le Juste, le Saint des saints, celui que Dieu a sacré par une onction qui est au-dessus de tout, et par la divinité même, s'est livré volontairement à la mort : il s'est soumis à la puissance des ténèbres; et, en même temps, le traité de notre servitude a été annulé. Jésus-Christ l'a mis en croix, et l'a effacé par son sang. Il est entré dans le tombeau, il est descendu jusqu'aux enfers; et au lieu d'y demeurer assujetti, il y a chanté ce cantique, que David, son père selon la chair, avait composé pour lui : *J'avais toujours le Seigneur en vue; je le voyais à ma droite, jusque dans les ombres de la mort,* jusque dans les tristes prisons dont j'ai été délivrer les âmes qui attendaient ma venue. *C'est pour cela que mon cœur était plein de joie, et que mon corps même s'est reposé en espérance; parce que vous ne laisserez pas mon âme dans l'enfer, et vous ne permettrez pas que votre Saint éprouve la corruption. Vous m'avez montré le chemin à la vie*[2] : j'y retournerai victorieux de la mort.

Je le crois ainsi, mon Sauveur. David, qui a composé ce divin cantique, ne l'a pas composé pour lui; puisque sa chair a été corrompue, comme celle de tous les autres hommes : mais il a vu en esprit la vôtre qui sortait de lui, et qui est demeurée incorruptible. Il est ainsi, je le crois; il est ainsi. Vous êtes ressuscité le troisième jour; et votre résurrection, manifestée à toute la terre par le témoignage de vos saints apôtres, suivie de tant de miracles, a été le signal donné aux Gentils et aux Juifs que vous aviez choisis, pour se rassembler sous l'invocation de votre nom : il est ainsi, je le crois.

Mais je crois encore que vous n'avez pas surmonté la mort pour vous seul : vous l'avez surmontée pour nous, qui croyons en vous. Nous n'aurons pas, à la vérité, votre privilége, de ne pas trouver la corruption dans le tombeau : car il faut que notre chair, qui est une chair de péché, soit dissoute, et poussée jusqu'à la dernière séparation de ses parties. Mais notre corps sera mis en terre comme un germe qui se reproduira lui-même. *Il est mis en terre dans la corruption; il sera reproduit incorruptible : il est mis en terre difforme et défiguré; il sera reproduit, et ressuscitera glorieux : il est mis en terre sans force et sans mouvement; il en sortira plein de vie et de vigueur : il est mis en terre comme on y mettrait le corps d'un animal; mais il ressuscitera comme un corps spirituel*[1], et ne laissera à la terre que la mort, la corruption, l'infirmité et la vieillesse.

Je vous adore, ô Jésus mon libérateur; je vous adore, ô Jésus ressuscité pour vous-même, et pour tous vos membres que vous avez remplis de votre esprit, qui est l'esprit de la vie éternelle. Vous avez enduré la mort; *afin que la mort fût vaincue. Satan désarmé, son empire abattu; et afin d'affranchir ceux que la crainte de la mort tenait dans une éternelle servitude*[2]. *Vous serez vraiment libres, quand le Fils vous aura délivrés*[3]. Je le crois, Seigneur, il est ainsi. Mon unique libérateur, je vous adore : il faut que je meure comme vous; afin que je vive comme vous. *Je sais que mon Rédempteur est vivant; et au dernier jour je ressusciterai de la poussière, et je serai de nouveau environné de ma peau; et je verrai mon Dieu dans ma chair. Je le verrai moi-même de mes yeux; ce sera moi, et non pas un autre. Je conserverai cette espérance dans mon sein*[4] : Je la porterai jusqu'au milieu des ombres de la mort. *Qui me donnera que ce discours soit écrit comme avec le fer et le diamant sur le rocher*[5]; que le caractère en soit immortel, et gravé éternellement dans mon cœur, dans un cœur affermi dans la foi?

Ce sera vous, ô Seigneur, ce sera vous qui mettrez votre main sur moi; et qui me direz comme vous dites à votre disciple bien-aimé. *Ne crains point; je suis le premier et le dernier; je suis vivant, et j'ai été mort, et je vis aux siècles des siècles; et j'ai en ma main les clefs de la mort et de l'enfer*[6]. Tout le monde entendra ma voix; *et tous ceux qui sont dans les tombeaux, entendront la voix du Fils de Dieu : et ceux qui auront bien fait ressusciteront pour la vie; et ceux qui auront mal fait, ressusciteront pour le jugement*[7].

IIIe PRIÈRE.

Le chrétien s'abandonne à la confiance.

O mon Dieu, cette dernière parole me rejette dans de plus grandes frayeurs qu'auparavant : car elle m'annonce qu'il faudra comparaître devant votre tribunal redoutable. Et comment oserai-je y comparaître avec tant de péchés? Mais quoi, est-ce donc en vain que vous avez dit : *Qui espère en moi ne sera pas confondu*[8]? Et encore : *Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Celui qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous à la mort, quels biens ne nous a-t-il pas donnés avec lui. Qui osera accuser les élus de Dieu? c'est Dieu même qui les justifie. Qui les condamnera? c'est Jésus-Christ, qui est mort, mais qui est ressuscité, qui est à la droite de son Père, qui ne cesse d'intercéder pour nous*[9]. Et encore : *Je vis en la foi du Fils de Dieu qui m'a aimé, qui s'est livré pour moi*[10]; *qui a porté nos péchés dans son propre corps sur le bois de la croix; et nous avons été guéris par ses blessures*[11]. Je n'ai donc point à craindre mes péchés, qui sont effacés au moment que je m'abandonne à la confiance. Je n'ai à craindre que de craindre trop : je n'ai à craindre que de ne me pas assez abandonner à Dieu par Jésus-Christ. O mon Dieu, ma miséricorde; ô mon Dieu, je m'abandonne à vous : je mets la croix de votre Fils entre mes péchés et votre justice.

Mon Sauveur, vous avez deux titres pour posséder l'héritage de Dieu votre Père : vous avez le titre de votre naissance; vous avez celui de vos travaux. Le royaume vous appartient comme étant le Fils; et il vous

1. *Is.*, XXVIII, 16, 18. — 2. *Ps.*, XV, 8-10; *Act.*, II, 29-31.

1. *I. Cor.*, XV, 42, 43, 44. — 2. *Hebr.*, II, 14, 15. — 3. *Joan.*, VIII, 36. — 4. *Job.*, XIX, 25-28. — 5. *Idem*, 24. — 6. *Apoc.*, I, 17, 18. — 7. *Joan.*, V, 28, 29. — 8. *Eccli.*, II, 11. — 9. *Rom.*, VIII, 31, 32, 33, 34. 10. *Gal.*, II, 20. — 11. *I. Petr.*, II, 24.

appartient encore en qualité de conquérant. Vous avez retenu pour vous le premier titre, et vous m'avez abandonné le second. Je le prends, je m'en saisis avec foi. Mon âme, il faut espérer en Dieu. *Mon âme, pourquoi es-tu triste, et pourquoi me troubles-tu?* Pourquoi me troubles-tu, encore une fois? *Espère en lui*, mon âme, et dis-lui de toutes tes forces : *O mon Dieu, vous êtes mon salut*[1]. Mon âme, tu n'as rien à craindre que de ne pas crier assez haut.

IVe PRIÈRE.

A la vue du temps qui approche, le chrétien renouvelle les actes de Foi, d'Espérance et de Charité.

Le temps approche, Seigneur, que les ténèbres seront dissipées, et que la foi se changera en claire vue : le temps approche où je chanterai avec le Psalmiste : O Seigneur, *nous avons vu ce que nous avons ouï*[2]. O Seigneur, tous nous paraît comme il nous avait été prêché. Je n'ai plus qu'un moment; et dans un instant je verrai à découvert toutes vos merveilles, toute la beauté de votre face, la sainteté qui est en vous, votre vérité tout entière. *Mon Sauveur, je crois; aidez mon incrédulité*[3], et soutenez ma faiblesse. O Dieu, je le reconnais, je n'ai rien à espérer de moi-même : mais vous avez commandé d'aller *en espérance contre l'espérance*[4]. Ainsi en espérance contre l'espérance, je crois avec Abraham. Tout tombe; cet édifice mortel s'en va par pièce. Mais *si cette maison de terre se renverse et tombe sur ses propres ruines, j'ai une maison céleste*[5], où vous me promettez de me recevoir. O Seigneur, j'y cours, j'y vole, j'y suis déjà transporté par la meilleure partie de moi-même. *Je me réjouis d'entendre dire que j'irai dans la maison du Seigneur. Je suis à ta porte, ô Jérusalem; me voilà debout; mes pieds sont en mouvement*[6], et tout mon corps s'élance pour y entrer.

Quand vous verrai-je, ô le bien unique, quand vous verrai-je? Quand jouirai-je de votre face désirable, ô vérité, ô vraie lumière, ô bien, ô source du bien, ô tout le bien, ô le tout parfait, ô le seul parfait, ô vous qui êtes seul, qui êtes tout, en qui je serai, qui serez en moi, qui serez tout à tous, avec qui je vais être *un seul esprit*[7]? Mon Dieu, je vous aime : mon Dieu, ma vie et *ma force, je vous aime, je vous aimerai*[8]; je verrai vos merveilles. Enivré de votre beauté et de vos délices, je chanterai vos louanges. Tout le reste est passé; tout s'en va autour de moi comme une fumée : mais je m'en vais où tout est. Dieu puissant, Dieu éternel, Dieu heureux, je me réjouis de votre puissance, de votre éternité, de votre bonheur. Quand vous verrai-je, ô principe qui n'avez point de principe? Quand verrai-je sortir de votre sein votre Fils, qui vous est égal? Quand verrai-je votre Saint-Esprit procéder de votre union, terminer votre fécondité, consommer votre éternelle action? Tais-toi, mon âme, ne parle plus. Pourquoi bégayer encore quand la vérité te va parler?

Mon Sauveur, en écoutant vos saintes paroles j'ai tant désiré de vous voir et de vous entendre vous-même : l'heure est venue; je vous verrai dans un moment : je vous verrai comme juge, il est vrai; mais me serez un juge sauveur. Vous me jugerez selon vos miséricordes; parce que je mets en vous toute mon espérance, et que je m'abandonne à vous sans réserve. Sainte cité de Jérusalem, mes nouveaux citoyens, mes nouveaux frères; ou plutôt mes anciens citoyens, mes anciens frères, je vous salue en foi. Bientôt, bientôt, dans un moment, je serai en état de vous embrasser : recevez-moi dans votre unité. Adieu, mes frères mortels; adieu, sainte Eglise catholique. Vous m'avez porté dans vos entrailles, vous m'avez nourri de votre lait : achevez de me purifier par vos sacrifices; puisque je meurs dans votre unité et dans votre foi. Mais, ô Eglise, point d'adieu pour vous : je vais vous trouver dans le ciel dans la plus belle partie de vous-même. Ah! je vais voir votre source et votre terme, les prophètes et les apôtres vos fondements, les martyrs vos victimes, les vierges votre fleur, les confesseurs votre ornement, tous les saints vos intercesseurs. Eglise, je ferme les yeux : je vous dis adieu sur la terre; je vous trouverai dans le ciel.

1. *Ps.*, XLI, 6, 12, 13. — 2. *Idem*, XLVII, 9. — 3. *Marc*, IX, 23. — 4. *Rom.*, IV, 18. — 5. *II. Cor.*, V, 1. — 6. *Ps.*, CXXI, 1. — 7. *I. Cor.*, VI, 17. — 8. *Ps.*, XVII, 1.

Ve PRIÈRE.

Le chrétien fait sa dernière confession pour mourir.

O Dieu, *je vous découvre mes péchés, et je ne vous cache point mes injustices. J'ai dit : Seigneur, je confesserai mon injustice contre moi-même, et vous avez remis mon iniquité*[1]. J'ai dit : Je confesserai; et vous avez déjà remis. Je l'ai dit avec tant de foi et une si vive ardeur, avec tant de contrition et tant d'espérance, que la rémission a prévenu la confession. Mais comment sais-je si je l'ai dit de cette sorte? Je n'ai pas besoin de le savoir, je ne veux pas le savoir; ce n'en est pas ici le temps. Mais vous, Seigneur, qui savez ce qu'il faut faire pour le bien dire, donnez ce que vous commandez, et commandez ce qu'il vous plaira. Je vous le demande par vous-même, par votre bonté, par Jésus-Christ, par sa mort, par tous ses mystères. Je vous donne ma volonté, qui est à vous par tant de titres : faites en moi ce qu'il faut qui y soit pour vous plaire. Pour moi je ne puis vous prêter qu'un faible effort, qui encore vient de vous : J'ai dit : Je confesserai. Votre ministre m'ordonnera-t-il de repasser sur les péchés de ma vie passée? J'ai dit : Je confesserai. Me défendra-t-il de me troubler par cette vue effroyable? J'ai dit : Je confesserai de ma vie passée ce qu'il voudra que je confesse. Vous lui avez ordonné de me lier et de me délier, de pardonner, de retenir. Il a vos clefs en sa main; et c'est à lui à y soumettre ce qu'il trouvera à propos : et vous lui avez donné votre Saint-Esprit; esprit de discernement, qui sonde le fond des cœurs pour exercer cette fonction : *Recevez le Saint-Esprit*[2], avez-vous dit, grand Pontife, C'est vous qui me gouvernez, qui me purifiez par son ministère. Mon Sauveur, je me réjouis de ce que le péché va finir en moi. Je vous ai tant offensé, bon Père, bon Juge, bon Sauveur; pardon. Mais les péchés vont finir : la mort ne sera pas la fin de ma vie; elle le sera de mon péché. O mort, que je t'aime par cet endroit-là! Remettez tout, Seigneur, par votre bonté; et retirez-moi promptement, de peur que je ne pèche de nouveau.

VIe PRIÈRE.

Le chrétien reçoit le Viatique.

Je *suis la résurrection et la vie : celui qui croit en moi, encore qu'il soit mort, il vivra; et tout homme qui vit et croit en moi, ne mourra point à jamais. Le croyez-vous ainsi*[3]? O chrétien, je ne te dis plus rien; c'est Jésus-Christ qui te parle en la personne de Marthe : réponds avec elle : *Oui, Seigneur, je crois que vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant, qui êtes venu en ce monde*[4]. Ajoute avec saint Paul : *afin de sauver les pécheurs, desquels je suis le premier*[5].

Crois donc, âme chrétienne, adore, espère, aime. O Jésus, ôtez les voiles, et que je vous voie. O Jésus, parlez dans mon cœur, et faites que je vous écoute. Parlez, parlez, parlez; il n'y a plus qu'un moment, parlez. Donnez-moi des larmes pour vous répondre : frappez la pierre; et que les eaux d'un amour plein d'espérance, pénétré de reconnaissance, vraiment pénitent, coulent jusqu'à terre.

VIIe PRIÈRE.

Le chrétien demande et reçoit l'Extrême-Onction.

Venez, prêtres du Seigneur, venez soutenir mon infirmité de votre huile adoucissante, purifiante et confortative. Hélas! j'ai désiré d'un grand désir de recevoir ce

1. *Ps.*, XXXI, 5. — 2. *Joan.*, XX, 22. — 3. *Idem*, XI, 25, 26. — 4. *Ibid.*, 27. — 5. *I. Tim.*, I, 15.

soutien de vos saintes mains. Je me souviens des prières avec lesquelles on a consacré cette huile sainte le jeudi saint, avec un si grand concours de saints ministres, et une si grande attention de tout le peuple. Voici le temps de la lutte : Eglise sainte, oignez vos athlètes, afin que le démon soit vaincu. O saints prêtres, j'entends votre sainte voix qui m'annonce la promesse du Saint-Esprit, écrite par l'apôtre saint Jacques : *Le Seigneur soulagera le malade; et s'il est en péché, il lui sera remis*[1]. Voix de consolation et d'espérance. Effacez, Seigneur, tous mes péchés; effacez, déracinez : purifiez tous mes sens; afin que je vous sois présenté comme *une oblation sainte*[2], et digne de vous.

VIIIe PRIÈRE.

Le chrétien expire en paix en s'unissant à l'agonie du Sauveur.

Mon Sauveur, je cours à vos pieds dans le sacré jardin : je me prosterne avec vous la face contre terre : je m'approche autant que je puis de votre saint corps, pour recueillir sur le mien les grumeaux de sang qui découlent de toutes vos veines. Je prends à deux mains le calice que votre Père m'envoie. Vous n'aviez pas besoin d'un ange pour vous consoler dans votre agonie[3] : c'est pour moi qu'il vient à vous. Venez, ange saint; venez, aimable consolateur de Jésus-Christ souffrant et agonisant dans ses membres; venez. Fuyez, troupe infernales; ne voyez-vous pas ce saint ange, la croix de Jésus-Christ en main? Ah! mon Sauveur, je le dirai avec vous : *Tout est consommé*[4]. *Amen*, *amen;* tout est fait. *Je remets mon esprit entre vos mains*[5]. Mon âme, commençons l'*Amen* éternel, l'*Alleluia* éternel, qui sera la joie et le cantique des bienheureux dans l'éternité.

Je chanterai éternellement les miséricordes du Seigneur : *Misericordias Domini in æternum cantabo*[6].

Amen, Alleluia.

O moment heureux, où nous sortirons des ombres et des énigmes pour voir la vérité manifestée! courons-y avec ardeur. Hâtons-nous de purifier notre cœur, afin de voir Dieu selon la promesse de l'Evangile. C'a été le temps du voyage : *Là finissent les gémissements*[7]; là s'achèvent les travaux de la foi, quand elle va, pour ainsi dire, enfanter la claire vue. Heureux moment, encore une fois! qui ne le désire pas, n'est pas chrétien.

COURTES PRIÈRES,

Que l'on peut faire réitérer souvent à un malade, aux approches de la mort.

CONTRE LES TERREURS DE LA MORT.

Je *suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi, quand il serait mort, il vivra; et celui qui vit et croit en moi, ne mourra point à jamais. Celui qui croit en moi ne connaîtra point la mort*[8].

O Jésus, soyez ma vie et ma résurrection, selon votre parole.

Je me soumets, ô Dieu, ô juste Juge, à la sentence de mort que vous avez donnée contre moi, à cause de mon péché. *O mort, je serai ta mort,* dit le Fils de Dieu. *O mort, où est ta victoire? où est ton aiguillon*[9]*?* où sont tes armes? Mon Seigneur t'a désarmée.

CONTRE LES TERREURS DE LA CONSCIENCE.

Mon Dieu, ayez pitié de moi, pauvre pécheresse. Mon Dieu, *j'ai péché contre le ciel et contre vous; je ne suis pas digne d'être appelée votre fille : traitez-moi comme le moindre de vos serviteurs*[10].

Qui accusera les élus de Dieu? c'est Dieu qui les justifie. Qui les condamnera? c'est Jésus-Christ, qui est mort, qui est aussi ressuscité, qui est à la droite de son Père, et qui intercède pour moi Qui donc me séparera de la vérité et de la charité de Jésus-Christ[1]? Qui me privera de son amour? qui m'empêchera de l'aimer?

Celui à qui on remet davantage, aime davantage[2].

In te, Domine, speravi; non confundar in æternum. In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum. Redemisti me, Domine Deus veritatis[3].

Où le péché a abondé, la grâce surabonde[4].

DANS LES GRANDES DOULEURS.

Je suis attaché à la croix avec Jésus-Christ; et je vis, non pas moi, mais Jésus-Christ en moi. Je vis en la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé, et qui s'est livré à la mort pour moi[5].

Que *je porte* mon Dieu, *sur mon corps, l'impression de la mort de Jésus; afin que la vie de Jésus se développe sur moi*[6]. *O mon Père, si vous le voulez, vous pouvez détourner de moi ce calice : mais, ô mon Dieu, votre volonté soit faite, et non pas la mienne*[7].

Mon Dieu, donnez-moi la patience. Vous nous avez promis *que vous ne nous laisseriez pas tenter au-dessus de nos forces*[8]. Vous êtes fidèle, ô mon Dieu; je me fie à votre promesse. Je le sais, Seigneur, si ce grain, si ce corps mortel n'est mortifié, il ne portera aucun fruit. Faites-moi faire de dignes fruits de pénitence. O Jésus, j'embrasse la croix que vous m'imposez : je la veux porter jusqu'au bout; donnez-moi la force de la soutenir.

Acceptez ce faible sacrifice; et unissez-le au vôtre, qui est parfait et infini.

EN ADORANT ET BAISANT LA CROIX.

O Jésus, vous avez été élevé sur cette croix pour être l'objet de notre espérance. *Il fallait que vous fussiez élevé* sur cette croix, *comme le serpent dans le désert*[9]; afin que tout le monde pût tourner ses yeux vers vous. La guérison de tout l'univers a été le fruit de cette cruelle et mystérieuse exaltation. O Jésus, je vous adore sur cette croix; et m'y tenant à vos pieds, je vous dis comme l'Epouse: *Tirez-moi; nous courrons après vous*[10]. La miséricorde, qui vous fait subir le supplice de la croix, l'amour qui vous fait mourir, et qui sort par toutes vos plaies, et le doux parfum qui s'exhale pour attirer mon cœur. Tirez-moi de cette douce et puissante manière, dont vous avez dit que *votre Père tire à vous tous ceux qui y viennent*[11]; de cette manière toute-puissante, qui ne me permette pas de demeurer en chemin. Que j'aille jusqu'à vous, jusqu'à votre croix : que j'y sois uni, percé de vos douleurs, crucifié avec vous; en sorte que je ne vive plus que pour vous seul, et que je n'aspire plus qu'à cette vie immortelle, que vous nous avez méritée par la croix.

O Jésus, que tout est vil à qui vous a trouvé, à qui est attiré jusqu'à vous, jusqu'à votre croix! O Jésus, quelle vertu vous avez cachée dans cette croix! Faites-la sentir à mon cœur, maintenant que mes douleurs m'y tiennent attaché.

Le psaume, *Miserere,* versets choisis.
Le psaume, *Lætatus sum,* de même.
Le psaume, *Benedic, anima mea, Domino.*
Le psaume, *Quàm dilecta,* de même.
Le psaume, *Quemadmodum desiderat.*

Il faut choisir les traits les plus perçants de la préparation à la mort, et les réciter de temps en temps.

Misericordias Domini in æternum cantabo.
Deus meus, misericordia tua.

On peut dire en latin ce que le malade entend.

1. *Jac.*, V, 15. — 2. *Rom.*, XII, 1. — 3. *Luc.*, XXII, 43. — 4. *Joan.*, XIX, 30. — 5. *Luc.*, XXIII, 46. — 6. *Ps.*, LXXXVIII, 1. — 7. *Apoc.*, XXI, 4. — 8. *Joan.*, XI, 25, 26; VIII, 51, 52. — 9. *Osee*, XIII, 14; *I. Cor.*, XV, 55. — 10. *Luc.*, XV, 18, 19.

1. *Rom.*, VIII, 33, 34, 35. — 2. *Luc.*, VII, 47. — 3. *Ps.*, XXX, 2, 6. — 4. *Rom.*, V, 20. — 5. *Gal.*, II, 19, 20. — 6. *II. Cor.*, IV, 10. — 7. *Luc.*, XXII, 42. — 8. *I. Cor.*, X, 13. — 9. *Joan.*, III, 14. — 10. *Cant.*, I, 3. — 11. *Joan.*, VI, 44.

EXERCICE

POUR SE DISPOSER A BIEN MOURIR.

Vous ferez un acte de foi en la présence de Dieu, et demeurerez avec respect devant lui, comme si vous n'aviez plus que ce moment à vivre; et en cet état, vous l'adorerez profondément, lui disant :

Mon Dieu, je vous adore de toute ma volonté; et pour le faire plus dignement, je m'unis à toutes les saintes âmes du ciel et de la terre, qui le font maintenant; et je crois fermement que vous êtes mon Dieu et mon juste juge, auquel je dois un jour, et peut-être dans ce moment, rendre un compte exact de toutes mes pensées, paroles et actions.

ACTE DE FOI.

Je proteste aussi, mon Dieu, que je crois tout ce que l'Eglise croit; et je veux mourir dans la vraie et vive foi de tout ce qu'elle m'enseigne, étant prête, par votre grâce, de donner ma vie, et de répandre mon sang jusqu'à la dernière goutte, pour confirmer cette divine foi.

ACTE DE DÉSIR DE VOIR DIEU.

Je désire ardemment, ô mon Dieu, de jouir de vous et de vous voir; puisque c'est vous qui êtes mon bonheur et ma vraie félicité. Mais je sais, ô mon Dieu, que je ne le mérite par aucune de mes œuvres, mais uniquement par les mérites de mon Jésus. C'est aussi par tout ce qu'il a fait et souffert pour moi, que j'ose espérer, quoique misérable pécheresse, que je jouirai de vous éternellement.

ACTE DE CONTRITION.

Toute ma confiance, ô mon Dieu, est dans les mérites du sang précieux que Jésus-Christ a répandu pour effacer mes crimes; et c'est en son saint nom que je vous demande pardon, prosternée aux sacrés pieds de ce divin Sauveur de mon âme, dans un vrai ressentiment d'humiliation à la vue de mes résistances à vos grâces, et des infidélités que j'ai commises contre vous. Je vous en demande pardon, dans la confiance que vous ne pouvez refuser un cœur contrit et humilié.

Miserere meî, Deus, etc.

ACTE D'AMOUR.

Ah! mon Dieu, faites-moi miséricorde, et la grâce que mon cœur brûle de votre saint amour pour le temps et pour l'éternité. Je ne le puis que par votre grâce; ô mon Dieu, ne me la refusez pas : je vous la demande de tout mon cœur; et vous proteste que je veux et consens d'être séparée, par la mort, de tout ce qui m'est le plus cher, quand il vous plaira et de la manière que vous le voudrez; puisque vous m'êtes plus cher que tout et que moi-même.

ACTE DE SOUMISSION.

Prosternée à vos pieds cloués pour moi sur la croix, ô Jésus, je proteste que, de toute ma volonté, j'accepte la mort par soumission à votre sainte volonté, et par hommage à la vôtre, adorant le jugement que vous ferez de moi. Je vous supplie, par les mérites de votre mort, de me rendre favorable, pour que je puisse m'unir à vous éternellement : car, par votre grâce, je vous aime et désire vous aimer de tout mon cœur, plus que moi-même et que toutes les choses de ce monde, que je vous sacrifie de toute ma volonté.

RÉFLEXIONS

SUR L'AGONIE DE JÉSUS-CHRIST.

Ce qui s'appelle agonie, selon l'usage ordinaire, c'est cet intervalle de temps qui se passe depuis que l'âme, forcée de se séparer du corps, vient se retirer au cœur, qui est le dernier mourant, jusqu'à ce qu'elle s'en sépare effectivement par la mort.

Comme Jésus-Christ, dans sa passion, voulut que la nature humaine, dont il s'était revêtu, fît en lui à la mort ce qu'elle fait dans les autres hommes, et souffrît sur la croix cette agonie : ce fut dans les derniers moments qui se passèrent entre la plus belle de toutes les vies et la plus précieuse de toutes les morts, qu'il éprouva le dernier effort de la nature; lorsque, ayant remis son esprit entre les mains de son Père, sa tête, pour donner passage à son âme vers son cœur, se baissa; et son âme divine s'y étant en effet retirée tout entière, s'en sépara pour s'y réunir au troisième jour par sa glorieuse résurrection.

Les chrétiens ont un si grand intérêt à savoir les mystères, et à prendre les sentiments et les dispositions de Jésus-Christ leur adorable Sauveur, dans tous ses états, qu'ils devraient sans cesse s'y appliquer; mais surtout à ces grands et terribles mystères de sa passion et de sa mort, par lesquels il a consommé l'œuvre de notre salut éternel par la rédemption, et terminé sa très-sainte vie. Puisque, de tous temps, il n'y en a point de plus important, que celui de la mort, qui est celui de la décision de notre sort pour toute l'éternité; c'est aussi celui sur lequel Dieu et le démon ont de plus grands desseins pour ou contre nous : c'est enfin celui où l'on peut réparer toutes les pertes passées; puisque n'y ayant alors rien de médiocre dans les sentiments de l'âme, c'est le temps de pratiquer les plus hautes vertus d'une manière grande et héroïque, sur le modèle de celles que le Fils de Dieu a voulu y pratiquer pour notre exemple.

C'est l'opinion de plusieurs célèbres docteurs, et même de quelques saints Pères, que le démon, qui avait tenté lui-même Jésus-Christ au désert, fit encore visiblement un dernier effort lorsqu'il le vit attaché à la croix; ou pour reconnaître avec certitude s'il était effectivement le Messie promis, et le libérateur du genre humain, ce qu'il craignait infiniment; ou, s'il ne l'était pas, pour le surprendre, et pour lui faire commettre quelques péchés qui rendissent sa mort criminelle ou moins parfaite. Cette opinion a beaucoup de vraisemblance : car cet esprit infernal remarquant tant de sagesse, tant de courage, tant de sainteté en Jésus-Christ dans le désert, désespéra pour lors de le vaincre, et *se retira,* dit saint Luc; *mais ce ne fut que pour un temps* [1].

Si nous cherchons ce temps auquel Satan ranima toutes ses espérances et sa rage par de nouveaux efforts, nous l'apprenons du Sauveur même. Car dans cet admirable discours qu'il fit à ses apôtres dans le cénacle, immédiatement après l'institution de la divine eucharistie, et avant que de partir pour aller au jardin des Olives, il leur dit *: Voici le Prince du monde qui va venir, et il ne trouvera rien en moi qui lui appartienne* [2]. Ce fut peut-être pour le surprendre d'une manière qui confondit davantage sa fausse et maligne prudence, que le Fils de Dieu s'écria sur la croix : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné* [3]*?* Le démon n'en pénétra ni le sens ni le mystère : il crut, comme il l'a inspiré depuis à un hérésiarque, que c'était un désespoir, étant pris lui-même au piége qu'il tendait au Sauveur, et qui lui fut un sujet d'aveuglement. Il se trouva donc vaincu par un triomphe d'amour, de puissance et de sagesse, au moment qu'il se croyait victorieux. On peut même, sans forcer les paroles, tirer cette opinion de saint Paul aux Colossiens : *Que Jésus-Christ vainquit en lui-même, et mena en triomphe sur la croix, les principautés et les puissances de l'enfer* [4]. Ce terme, *en lui-même,* paraît nous devoir faire conclure que le combat se fit en lui-même, et qu'il fut attaqué sur la croix; soit que le démon eût reçu le pouvoir de faire quelque impression sur l'imagination du Sauveur, ou que

1. *Luc.*, IV, 13. — 2. *Joan.*, XIV, 30. — 3. *Matth.*, XXVII, 46. — 4. *Colos.*, II, 15.

toute cette tentation demeurât au dehors, et se bornât à des efforts inutiles. Le démon se mit dans la partie avec les Juifs et avec les Gentils, et se présenta dans l'agonie de Jésus-Christ, pour l'y attaquer et l'y renverser.

Mais de ces mêmes paroles de l'Apôtre, les enfants de la nouvelle alliance tirent un grand sujet de confiance et de consolation : car il n'est pas dit seulement que le Sauveur vainquit les puissances infernales; il est encore ajouté qu'il les désarma. Les démons peuvent donc bien nous attaquer dans ces derniers moments de la vie, comme ils attaquèrent Jésus-Christ : mais étant sans armes, sans courage et sans force contre ceux qui s'appuient sur le secours d'un si puissant défenseur; ce n'est qu'une rage impuissante, laquelle jette dans l'air des feux et des flèches qui retombent sur elle. Si l'on menace tant les pécheurs du pouvoir et de la malice de Satan à la mort, ce ne sont que ceux qui jusque-là lui ont donné sur eux ce pouvoir, et se sont mis à son égard dans une espèce de servitude, dans laquelle il les surprend. Ils ont bien voulu être surpris dans son esclavage; ils s'y sont exposés librement, en voulant bien risquer leur salut. Ils ne peuvent, il est vrai, échapper alors à ce pouvoir que par une grâce privilégiée d'une puissance extraordinaire, laquelle il ne se faut pas promettre, parce que Jésus-Christ ne l'a jamais promise; qu'il a même menacé du contraire, en criant si souvent, dans son Evangile, que l'on veillât et que l'on se tînt prêt[1] : car cette grâce s'étend en effet sur bien moins de personnes qu'on ne pense, même de celles qui meurent au milieu des prêtres, et avec les sacrements.

Mais pour ceux que la dernière maladie trouvera dans l'union avec Jésus-Christ, qui portent les chaînes sacrées qu'il donne à ceux que la charité fait ses esclaves, et qui sont dans son parti, comme étant les enfants de Jérusalem, et non pas de Babylone; c'est un droit que la victoire de Jésus-Christ leur a acquis pour ces derniers moments, que d'être hors de la portée des flèches du démon. Sa victoire a tiré la leur en conséquence : c'est pour eux comme pour lui qu'il a vaincu et triomphé, parce que c'est plutôt pour eux que pour lui qu'il a désarmé cet ennemi désespéré.

C'est enfin, en un sens, pour eux comme pour lui qu'il a dit que *le démon n'a nul pouvoir sur lui*[2]; parce qu'étant sous la protection et sous la puissance du vainqueur, le vaincu ne trouve rien en eux qui lui appartienne.

Cette victoire du Fils de Dieu à l'agonie et sur la croix, de quelque manière qu'on la comprenne, est un des grands bienfaits dont les chrétiens lui sont redevables : car qui pourrait échapper, dans ces moments de faiblesse, à la rage d'un ennemi si puissant et si rusé? Ce doit donc être là un des principaux objets de la dévotion de ceux qui veulent rendre un hommage singulier à ce dernier état de la vie du Sauveur : ils doivent adorer cette puissance victorieuse, et ce triomphe de Jésus-Christ sur la croix. S'il leur paraît alors agonisant, il doit être vu, des yeux de la foi, comme triomphant dans son agonie, et triomphant déjà par avance pour eux quand ils seront en cet état. Ils doivent se pénétrer de reconnaissance pour un si grand bienfait, se persuader du besoin qu'ils ont, pour avoir part à ce privilége et à ce droit, de vivre sous la puissance et dans le parti de Jésus-Christ; afin de n'être pas surpris dans un assujettissement contraire, qui ferait alors toute la force de Lucifer. Il faut qu'ils demandent à cet adorable victorieux, avec une humble instance, qu'il les associe à sa victoire et à son triomphe : en un mot, ils doivent, par une entière confiance à cette victoire à laquelle ils ont droit, calmer toutes les agitations qu'une crainte trop vive de la mort, du démon, de leurs péchés passés et des jugements de Dieu, pourrait faire dans leur cœur, en affaiblissant la foi.

1. *Matth.*, XXIV, 42; *Marc.*, XIII, 33, *et seq.; Luc.*, XII, 37, *et seq.* — 2. *Joan.*, XIV, 30

Si c'est une grâce de l'agonie du Sauveur, que de rendre vains les efforts de Satan, dans un temps où la raison obscurcie, affaiblie et préoccupée, aurait peine à s'en défendre, ou, pour mieux dire, ne s'en défendrait pas; c'est encore une plus grande grâce que d'associer cette âme, par un droit d'union, de société et de commerce entre le chef et les membres vivants, aux emplois divins de l'âme de Jésus-Christ, et aux vertus héroïques qu'il pratiqua dans cet état. Le Sauveur s'était chargé non-seulement des péchés; mais aussi de tous les intérêts, des obligations et de tous les devoirs de ses enfants, et de ses véritables membres mystiques. Leur agonie était à la croix distinctement présente aux yeux de son cœur : il prévit le genre de maladie dont ils devaient mourir; et comme il n'ignorait pas combien les douleurs et les symptômes d'une maladie violente ou précipitée lieraient avec les sens les plus nobles puissances de l'âme, et les rendraient faibles et impuissantes dans leur abattement; qui pourrait comprendre l'étendue et l'effort de la charité avec laquelle il regarda leur agonie comme inséparable de la sienne? Tout ce qu'il fit alors, il le fit en acquit de leurs obligations, et en supplément de ce qu'ils ne pourraient faire en ce temps. Il consacra en lui la peine naturelle que l'âme ressent, quand elle est frappée des sombres et affreuses idées d'une séparation inévitable : il la sanctifia dans un esprit de soumission et de pénitence, de sacrifice et d'hommage à la souveraineté de son Père. Il offrit cette agonie de ses enfants, et toute sa suite, par un mouvement d'amour qu'il leur communiqua dès lors, s'ils sont en état d'y avoir part, et dont il leur fit le transport aux yeux et dans le sein de son Père, en supplément de leur impuissance, si leur raison obscurcie les rendait incapables d'entrer actuellement dans ses dispositions. S'ils ne peuvent les avoir en eux-mêmes, ils les ont en Jésus-Christ; et les avoir en lui, c'est les avoir en soi, par le droit de la société que la grâce de leur union avec lui met entre lui et eux.

Que de grandeurs, que de priviléges de grâce, que de miracles d'amour qu'on ne connaîtra qu'après la mort! Le chrétien les trouve en Jésus-Christ : et que ceux-là sont malheureux que le péché mortel excommunie, tient séparés de lui, et prive de ces avantages merveilleux en ces derniers moments! Quelles pertes! quelles angoisses! quelles suites de justes frayeurs! Il faut tirer trois instructions de ce principe, qui est une vérité constante dans la foi, et très-bien établie dans les saintes Ecritures. Comme c'est au même degré que la grâce aura uni les âmes à Jésus-Christ, et les aura fait participer à ses sentiments et à son esprit, qu'elles auront part à ce divin supplément, qui, dans la faiblesse où la maladie réduit doit être d'un grand secours; il est donc d'une conséquence infinie de s'appliquer pendant la vie à se remplir de cet esprit, en prenant les mesures de sa conduite sur les sentiments, les maximes et les exemples du Sauveur.

Il est vrai que le moindre degré de la grâce justifiante, qui lie l'âme à Jésus-Christ, la rend participante de tout ce qu'il a fait pour elle dans cet état. C'est toujours là un grand fonds de consolation pour tant d'âmes, que leur simplicité rend ignorantes des grandeurs de Dieu et du christianisme, et que l'on ne peut même en informer; parce qu'une éducation grossière et rustique les en rend incapables, et que la misère et la nécessité de leur condition leur fait compter les heures du jour par celles de leur travail. Ces âmes, si elles ont observé la loi de Dieu selon le degré de leur lumière, trouveront en Jésus-Christ ce supplément sur le pied de leur bonne foi et de leur innocente simplicité. C'est ce qui sanctifie leur mort, quoique les prêtres, qui seraient peu instruits de ces sentiments, ne les leur inspirent pas. La vertu de Jésus-Christ n'est bornée ni aux sacrements, ni aux ministres, ni à la connaissance de ceux qui y sont intéressés. Il nous fait du bien sans nous le dire; parce qu'étant le Verbe et la parole du Père, il nous le dira pour

nous charmer durant toute l'éternité. Cependant il n'est pas moins vrai que ces grands priviléges d'amour se communiquent aux âmes, avec des effusions beaucoup plus riches et plus abondantes, à qui une union plus étroite d'esprit et de sentiment y donne plus de droit. Ce lien, qui est aussi un canal de communication, à mesure qu'il sera fort et qu'il sera grand, portera du cœur de Jésus-Christ dans l'âme fidèle, des gouttes, des ruisseaux, des torrents, des fleuves entiers de grâce et de miséricorde.

L'autre instruction est qu'au lieu d'embarrasser, par un zèle mal entendu, les âmes agonisantes de mille actes confus, au hasard de l'imagination; il faut les faire entrer doucement, de temps en temps, dans la vue de ce que Jésus-Christ leur est et de ce qu'elles lui sont; leur insinuer, par cette vue, une entière confiance en lui et en ce qu'il a fait pour elles; le leur faire voir agonisant avec elles, et se chargeant de leurs intérêts et de leurs obligations; exciter en elles le désir d'union et de société avec lui, dans toutes les dispositions de son agonie et de sa mort : et si on leur fait produire des actes de contrition, de soumission, de confiance, d'amour, qu'on ne les sépare jamais de Jésus-Christ dans ces actes; mais qu'on leur dise, par exemple : Le cœur sacré de Jésus-Christ a été rempli dans sa passion de la douleur de vos péchés; il faut participer à cette douleur, il faut s'y unir et la demander, l'offrir en supplément de la faiblesse de la vôtre; et pour l'exciter dans leur cœur, faire pour eux, en peu de paroles, des actes qui en expriment tout le sentiment. Mais animez, leur doit-on dire, un acte formé sur ce modèle, par la soumission de Jésus-Christ, qui, en acceptant et offrant sa mort, a accepté la vôtre, et l'a offerte à son Père. Il lui a remis entre les mains votre vie, en lui remettant la sienne; il l'a fait en votre nom et en acquit de votre obligation. Il faut donc dire avec lui, et avoir intention de le dire dans tous les sentiments dans lesquels il l'a dit : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*[1].

C'est ainsi qu'il faut rendre conforme, autant qu'on peut, l'agonie des âmes chrétiennes à celle du Fils de Dieu leur unique exemplaire, leur chef et leur espérance. Il n'y a presque autre chose à faire, si l'on suppose des âmes qui aient fait pendant leur vie une attention principale et souveraine à leur salut : car pour celles qui ont besoin qu'on s'applique alors à l'essentiel, à étonner leur insensibilité, à développer les replis corrompus de leur conscience, à réconcilier, à restituer, à réparer des scandales; il faudrait tenir un autre langage : mais ce ne sont pas de pareilles âmes que nous avons ici en vue.

Enfin la troisième instruction qui regarde la dévotion à l'agonie de Jésus-Christ, c'est qu'il faut adorer tous les mouvements de son divin Cœur en cet état, s'y consacrer, en implorer la puissance et la vertu, s'y unir de toute son âme par avance pour ces moments-là : et comme ces mouvements du sacré Cœur de Jésus-Christ sont renfermés, et exprimés prophétiquement, pour la plupart, en mêmes termes qu'il les exprima sur la croix, dans les psaumes XXI et XXX; ce doit être l'application de l'âme de les prononcer souvent de cœur et de bouche; parce que le Sauveur l'a fait; et si elle ne peut les dire tout entiers, d'en prononcer au moins les principaux versets.

La dévotion à l'agonie du Fils de Dieu doit aussi appliquer l'âme singulièrement à cette grande et importante parole, qui fut la dernière qu'il proféra : *Consummatum est*[2]. Cette parole est comme le sceau du Nouveau Testament et de la nouvelle alliance : mais sans entrer dans tous les sens dans lesquels on la peut entendre, en voici un de pratique, et qui est très-propre à notre salut et à notre sujet.

Il n'y a rien de plus grand dans l'univers que Jésus-Christ : il n'y a rien de plus grand dans Jésus-Christ

1. *Luc.*, XXIII, 46. — 2. *Joan.*, XIX, 30.

que son sacrifice; et il n'y a rien de plus grand dans son sacrifice que son dernier soupir, et que le moment précieux qui sépara son âme très-sainte de son corps adorable. Ce fut dans cet instant fatal à l'enfer, et infiniment favorable à l'Eglise, que toute la vieille loi étant finie, et toutes les promesses du testament étant confirmées, ce qui ne se pouvait accomplir que par l'achèvement du sacrifice du Médiateur; tous les anciens sacrifices des animaux perdirent alors leur vertu : tous les enfants des promesses prirent alors leurs places avec le Sauveur; et devenant des victimes, leur mort, qui n'aurait pu être jusque-là qu'une peine du péché, fut changée, dans celle de Jésus-Christ, en nature de sacrifice.

Tout est consommé, nous crie-t-il; et les digues de mon cœur étant levées, mon amour va répandre sans bornes, dans tout l'univers, la vertu de mon sacrifice. *Tout est consommé;* et la mort de mes membres mystiques étant unie à la mienne, ne sera désormais que l'accomplissement de mes promesses et de mes desseins sur eux. *Tout est consommé;* et la consommation de leur vie, dans leur dernier moment, doit recevoir de ma mort la vertu d'être un sacrifice parfait, qui rende hommage à toutes les perfections de la divinité. C'est dans ce sens que l'Apôtre la comprit, quand il dit aux Hébreux, que le Sauveur, *par une seule oblation, a consommé pour toujours ceux qu'il a sanctifiés*[1]; c'est-à-dire, que la mort des vrais chrétiens, consacrés dans le baptême pour être des victimes, est devenue dans celle de Jésus-Christ un sacrifice parfait; et que, de son oblation et de la leur, il ne s'en est fait qu'une seule oblation.

Voilà le terme de la grâce des sacrements, et de toute la religion. C'est donc là que toutes les agonies se terminent : c'est le grand sacrifice de Jésus-Christ qui en est le préparatif, et, si on l'ose dire, le pompeux appareil. Jésus-Christ en est le souverain prêtre; n'y envisageons rien de naturel : et un des grands emplois de sa sacrificature, jusqu'à la fin des siècles, sera de renouveler et de perpétuer son sacrifice, non-seulement dans le mystère de la divine Eucharistie, mais encore dans la mort de tous les vrais fidèles.

C'est dans cet esprit qu'il faut recevoir le saint Viatique. Le grand Pontife de la loi nouvelle se transporte pour cela dans son temple; c'est-à-dire, dans le corps et l'âme du chrétien : il y offre premièrement le sacrifice de lui-même, y étant en état de victime par le sacrement, et y représentant cette destruction, qui se fit sur le Calvaire, de sa vie naturelle. Il exerça alors singulièrement auprès de son Père le grand emploi de sa médiation, y traitant avec lui de tous les intérêts éternels de ses élus; et tout cela se fait dans l'âme et le corps du fidèle même : et celui qui est le temple du sacerdoce de Jésus-Christ, pour ces augustes usages et ces divines fonctions de son sacerdoce, devient aussi prêtre et victime avec lui.

C'est en dernier ressort que le Pontife souverain prend possession de la victime dans ce sacrement; qu'il consacre sa mort; qu'il devient lui-même le sceau, qui est la marque du caractère de victime; et qu'usant de ses droits sur une vie qui lui appartient, il se sert de la maladie comme du couteau et du glaive, avec lequel il égorge et immole cette hostie. Ainsi le chrétien s'unissant alors, non-seulement au corps adorable de Jésus-Christ dans son sacrement, mais encore à son esprit et à son cœur; entrant par soumission et par adhérence dans tous ses desseins; voulant disposer de son être et de sa vie, comme le grand sacrificateur en dispose, devient prêtre avec lui dans sa mort; et achève, dans ce dernier moment, ce sacrifice auquel il avait été consacré au baptême, et qu'il a dû continuer tous les moments de sa vie.

C'est ainsi que la vérité de ces paroles, *Consummatum*

1. *Hebr.*, X, 14.

est, s'accomplit dans les membres, comme en Jésus-Christ leur chef.

L'Extrême-Onction contribue encore à la perfection de ce sacrifice; et c'était l'ancien usage de l'Eglise de la donner avant le saint Viatique, à ceux qui avaient perdu par des crimes l'innocence de leur baptême, et avaient été assujettis à la pénitence canonique. Car quoiqu'on supposât que le sacrement de la réconciliation leur avait rendu la grâce; l'on savait cependant que les crimes laissent ordinairement dans l'âme de certains vestiges de certains dérèglements qui sont des impuretés ou des taches. Or, il faut à Dieu, qui est infiniment pur, des victimes pures et sans défaut. Ce sacrement, et la grâce qu'il communique, était en partie pour rendre la victime pure : c'est pourquoi il précédait le saint Viatique; afin que le grand Prêtre, trouvant la victime en état d'être sacrifiée, pût la présenter toute pure à son Père par l'oblation, avant que de l'immoler par la mort.

Mais quoique l'on donne ce sacrement après l'Eucharistie, l'on doit toujours le donner dans ce sentiment; y avoir en vue l'infinie pureté de Dieu; et aspirer à cette grâce de pureté, dont le caractère est d'ôter de la victime les impuretés et les taches, qui rendent sa vie moins propre et moins digne d'être immolée à un Dieu si pur et si saint.

Une compagnie de fidèles qui assistent à la réception de ces sacrements, et à l'agonie d'une âme; un prêtre qui tient lieu de Jésus-Christ comme son ministre, ne doivent-ils pas détourner leur esprit de tout ce qui frappe les sens, pour ne se remplir que de l'idée d'un sacrifice où celui du Sauveur va se renouveler, et auquel ils doivent concourir chacun en leur manière? Dieu nous fasse la grâce d'entrer dans ces vérités, et d'en être remplis à la mort. *Amen.*

PRIÈRE.

En union et hommage des trois heures de vos extrêmes langueurs, et des douleurs de la séparation de votre âme très-sainte d'avec votre corps adorable, ô Jésus, je vous consacre ma dernière agonie, et les douleurs de ma mort. Faites, mon cher Sauveur, que mon âme soit entre vos mains toute couverte de vos infinis mérites, et de votre précieux sang; que mon dernier instant honore le vôtre; et que le dernier mouvement de mon cœur soit un acte de votre très-saint et très-pur amour. Je réitère de tout mon cœur la protestation que j'ai faite tant de fois, que je déteste tous mes péchés, et tout ce qui vous déplaît; que je vous aime par-dessus toutes choses; que je vous rends grâces de tous vos infinis bienfaits; que je veux être à jamais uni à vous; et que je mets en vous seul, et par vous en votre Père, toute ma confiance; et que j'espère mon salut de son éternelle miséricorde, par vos souffrances et par votre mort. O Jésus, victime sacrée, seul digne de Dieu, daignez nous joindre et nous unir à votre sacrifice.

O Jésus, vous êtes le refuge et le salut des pécheurs; soyez le mien, et dites à mon âme : Je suis ton salut. Mettez votre croix, votre mort et votre passion entre nous et vos divins jugements; afin de nous faire grâce et miséricorde. O divine Marie, ouvrez-nous votre sein maternel; recevez-nous en votre protection toute-puissante : mettez-nous dans le cœur adorable de Jésus-Christ votre Fils. O grand saint Joseph, saint Michel, saint Gabriel, saint Raphaël, tous les anges et saints, intercédez pour nous, maintenant et à l'heure de notre mort. *Amen.*

PRIÈRE POUR UNIR NOS SOUFFRANCES
A CELLES DE JÉSUS-CHRIST.

Mon Dieu, je m'unis de tout mon cœur à votre saint Fils Jésus, qui, dans la sueur de son agonie, vous a présenté la prière de tous ses membres infirmes. O Dieu, vous l'avez livré à la tristesse, à l'ennui, à la frayeur; et le calice que vous lui avez donné à boire était si amer et si plein d'horreur, qu'il vous pria de le détourner de lui. En union avec sa sainte âme, je vous le dis, ô mon Dieu et mon Père : *détournez de moi ce calice* horrible; *toutefois que votre volonté soit faite, et non pas la mienne*[1]. Je mêle ce calice avec celui que votre Fils notre Sauveur a avalé par votre ordre. Il ne me fallait pas un moindre remède, ô mon Dieu : je le reçois de votre main avec une ferme foi que vous l'avez préparé pour mon salut, et pour me rendre semblable à Jésus-Christ mon Sauveur. Mais, ô Seigneur, qui avez promis de ne nous mettre pas à des épreuves qui passent nos forces, vous êtes fidèle et véritable : je crois en votre parole; et je vous prie, par votre Fils, de me donner de la force, ou d'épargner ma faiblesse.

Jésus mon Sauveur, nom de miséricorde et de grâce, je m'unis à la sainte prière du jardin, à vos sueurs, à votre agonie, à votre accablante tristesse, à l'agitation effroyable de votre sainte âme, aux ennuis auxquels vous avez été livré, à la pesanteur de vos immenses douleurs, à votre délaissement, à votre abandon, au spectacle affreux qui vous fit voir la justice de votre Père armée contre vous, aux combats que vous avez livrés aux démons dans ce temps de vos délaissements, et à la victoire que vous avez remportée sur ces noirs et malicieux ennemis, à vos anéantissements, et aux profondeurs de vos humiliations, qui font fléchir le genou devant vous à toutes créatures, dans le ciel, dans la terre, et dans les enfers : en un mot, je m'unis à votre croix, et à tout ce que vous choisissez pour crucifier l'homme. Ayez pitié de tous les pécheurs, et de moi, qui suis la première de tous : consolez-moi, convertissez-moi, anéantissez-moi, rendez-moi digne de porter votre livrée. *Amen.*

DISCOURS AUX FILLES DE LA VISITATION,
SUR LA MORT,

Le jour du décès de M. MUTELLE, *leur confesseur.*

Vous voyez, mes filles, la fin de toutes choses : tout passe, tout nous quitte, tout nous abandonne, tout finit; et nous passons et nous finissons aussi nous-mêmes.

C'est la mort, oui, c'est la mort qui finit tout, qui détruit tout, qui renverse tout et qui anéantit tout. Tout fait effort contre la mort, tout se révolte contre elle : les hommes, les bêtes même emploient toutes leurs forces pour se défendre de la mort. Cependant rien ne lui peut résister : elle brise, elle écrase, elle détruit, elle anéantit tout. Grandeur, puissance, élévation, rois, empereurs, souverains, grands et petits de la terre, nul ne s'en peut défendre : elle confond et réduit en poussière les plus superbes monarques, comme les derniers de leurs sujets. C'est donc la mort qui finit tout, qui détruit tout, qui nous réduit au néant; et qui, en même temps, nous fait voir que nous ne pouvons sortir de ce néant, et nous relever par conséquent, qu'en nous élevant envers Dieu, qu'en nous portant à Dieu, qu'en nous attachant à Dieu par un immortel amour.

Rien n'établit et ne prouve mieux l'être souverain de Dieu et de son domaine sur nous que la mort.

Dieu est celui qui est : tout ce qui est et existe, est et existe par lui. Il est cet Etre vivant, en qui tout vit et respire. Remarquez donc bien, mes filles, ce que je vais vous dire; écoutez-le avec une profonde attention. Quelle consolation et quel sujet de joie pour vous, en quelque état que vous soyez! Quand quelquefois même vous vous trouveriez à l'oraison l'esprit rempli de mille fantômes, sans aucun arrêt, ne pouvant assujettir l'ima-

1. *Luc.*, XX, 42.

gination, cette folle de l'âme, comme l'appelle sainte Thérèse; d'autres fois, sèches et arides, sans pouvoir produire une seule bonne pensée, comme une souche, comme une bête devant Dieu; qu'importe? Il n'y a alors qu'à consentir et qu'à adhérer à la vérité de l'être de Dieu : consentir à la vérité, cet acte seul suffit. Prenez garde que je dis consentir à la vérité : car Dieu seul est le seul Etre vrai. Adhérer à la vérité : consentir à la vérité; c'est adhérer à Dieu, c'est mettre Dieu en possession du droit qu'il a sur nous. Cet acte seul comprend tous les actes : c'est le plus grand, c'est le plus élevé que nous puissions faire.

Mais, vous me direz : Cela est bien difficile. Non, mes filles, il n'est point difficile; faites attention à ce que je vous dis. Cet acte est grand, il est parfait : mais en même temps je dis qu'il doit être fait fort simplement. Il n'y a rien de si simple que cet acte; adhérer à la vérité, consentir à la vérité, se rendre à la vérité, se soumettre à la vérité. Mais cet acte doit être fait sans effort, par un retour de tout le cœur vers Dieu. Il doit être, je cherche un terme pour m'expliquer, il doit être affectueux, tendre, sensible. Me comprenez-vous? mais me comprends-je bien moi-même? Car c'est un certain mouvement du cœur, qui n'est point sensible de la sensibilité humaine; mais qui naît de cette joie pure de l'esprit, de cette joie du Seigneur qu'on ne peut exprimer. Et partant réjouissez-vous; et dites seulement en tout temps : Je consens, mon Dieu, à toute la vérité de votre être : je fais mon bonheur de ce que vous êtes ce que vous êtes; c'est ma béatitude anticipée; c'est mon paradis à présent, et ce sera mon paradis dans le paradis. *Amen.*

SENTIMENTS DU CHRÉTIEN,

TOUCHANT LA VIE ET LA MORT,

Tirés du chapitre cinquième de la seconde Epître aux Corinthiens.

SCIMUS *enim, quoniam si terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quod ædificationem ex Deo habemus, domum non manufactam, æternam in cœlis. Nous savons,* dit l'Apôtre; nous ne sommes pas induits à le croire par des conjectures douteuses; mais nous le savons très-assurément, et avec une entière certitude, *que si cette maison de terre et de boue dans laquelle nous habitons,* c'est-à-dire notre chair mortelle, *est détruite; nous avons une autre maison que Dieu nous a préparée au ciel, laquelle n'étant point bâtie de main d'homme,* ni sur des fondement caducs, ne peut jamais être ruinée; mais *subsiste éternelle* et inébranlable. C'est pourquoi, lorsque nous approchons de la mort, nous ne nous affligeons pas, comme des personnes qui vont être chassées de leur maison; mais nous nous réjouissons, au contraire, comme étant prêts de passer à un palais plus magnifique : et en attendant ce jour *nous gémissons continuellement par le désir que nous avons d'être bientôt revêtus de cette demeure céleste : Nam et in hoc ingemiscimus, habitationem nostram, quæ de cœlo est, superindui cupientes.* Ce qui nous arrivera infailliblement; *pourvu que nous paraissions devant Dieu comme revêtus et non pas comme dépouillés : Si tamen vestiti, non nudi inveniamur* : parce qu'il est écrit qu'*on ne donne rien, sinon à celui qui a déjà quelque chose*[1]; et que nul ne peut espérer d'être revêtu de cet habillement de gloire, s'il n'a eu soin de couvrir sa nudité ignominieuse par le vêtement des bonnes œuvres.

Nous donc, qui vivons dans cette espérance, *tandis que nous sommes enfermés dans cette demeure terrestre, étant appesantis par ce corps de mort,* qui est un fardeau insupportable, et un empêchement étrange à l'esprit, *nous ne cessons de gémir : Nam et qui sumus in hoc tabernaculo, ingemiscimus gravati* : comme ceux qui étant dans une prison soupirent et gémissent, quand ils rappellent en leur souvenir les beautés et les douceurs de la maison paternelle; et la cause la plus pressante de nos gémissements, *c'est que nous ne voulons point être dépouillés : Eò quòd nolumus expoliari.* C'est pourquoi cette vie misérable, dans laquelle les ans, qui vont et qui viennent, nous enlèvent continuellement quelque chose, nous est extrêmement à charge; parce que nous sentant nés pour être immortels, nous ne pouvons nous contenter d'une vie qui n'est qu'une ombre de mort. Mais nous soupirons de tout notre cœur après cette vie bienheureuse, qui, nous revêtant de gloire de toutes parts, engloutira tout d'un coup ce qu'il y a en nous de mortel : *Sed supervestiri; ut absorbeatur quod mortale est, à vita.*

Ce serait véritablement une témérité bien criminelle, si nous prenions de nous-mêmes des pensées si hautes; mais c'est Dieu qui nous a faits pour cela : *Qui autem nos efficit in hoc ipsum, Deus;* parce qu'il nous a créés au commencement pour ne mourir jamais : et après que notre péché nous a fait déchoir de cette grâce, en laquelle Jésus-Christ nous a rétablis; afin de soutenir notre confiance dans des prétentions si relevées, il nous a donné son Saint-Esprit, esprit de régénération et de vie, pour nous être un gage certain de notre immortalité : *Qui dedit nobis pignus Spiritûs.* C'est ce qui fait que, contre toute apparence humaine, nous osons espérer sans crainte des choses qui sont si fort au-dessus de nous : *Audentes igitur semper.* Et comme cette loi nous est imposée par un ordre supérieur et irrévocable, que tant que nous serons dans ce corps mortel, nous serons éloignés du Seigneur, nous nous excitons nous-mêmes à concevoir une volonté déterminée de nous éloigner du corps pour être présents devant Dieu : *Scientes quoniam, dum sumus in corpore, peregrinamur à Domino... Audemus autem, et bonam voluntatem habemus magis peregrinari à corpore, et præsentes esse ad Dominum.* Car nous sentons en effet que nous sommes bien loin de lui; parce que *nous le connaissons par la foi, et non point encore en lui-même et en sa propre nature : Per fidem enim ambulamus, et non per speciem.* Cette obscurité de nos connaissances est une marque trop convaincante, que nous sommes fort éloignés de la source de la lumière. C'est pourquoi nous désirons ardemment que les nuages soient dissipés, que les énigmes s'évanouissent; et que nos esprits, qui ne font qu'entrevoir le jour parmi les ténèbres qui nous environnent, soient enfin réjouis par la claire vue de la vérité éternelle.

Nous devons entendre par là que nous avons à faire un double voyage : car tant que nous sommes dans le corps, nous voyageons loin de Dieu; et quand nous sommes avec Dieu, nous voyageons loin du corps. L'un et l'autre n'est qu'un voyage, et non point une entière séparation, parce que nous passons dans le corps pour aller à Dieu, et que nous allons à Dieu dans l'espérance de retourner à nos corps. D'où il faut tirer cette conséquence, que lorsque nous vivons dans cette chair, nous ne devons pas nous y attacher comme si nous y devions demeurer toujours, et que lorsqu'il en faut sortir, nous ne devons pas nous affliger comme si nous n'y devions jamais retourner.

Ainsi étant délivrés, par ces sentiments, des soins inquiets de la vie et des appréhensions de la mort, nous tournons toutes nos pensées à celui auquel seul aboutit tout notre voyage; et nous ne songeons qu'à lui plaire, soit que nous soyons absents ou présents; parce que, pendant ce temps malheureux que nous passons loin de sa présence, nous travaillons à nous rendre dignes de paraître un jour devant sa face : *Et ideo contendimus, sive absentes, sive præsentes, placere illi.*

Telle doit être la vie chrétienne; et pour vivre comme chrétiens, il faut vivre comme voyageurs : car vivre

1. *Matth.*, XXV, 29.

chrétiennement, c'est vivre selon la foi, selon ce qui est écrit : *Le juste vit de la foi : Justus autem ex fide vivit*[1].

Or, vivre selon la foi, c'est vivre comme voyageur, *en ne contemplant pas ce qui se voit, mais ce qui ne se voit pas*, qui est la vraie disposition d'un homme qui passe son chemin : *Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur*[2]. Que si nous vivons comme voyageurs, nous devons considérer tout ce que nous possédons sur la terre, non pas comme un bien véritable, mais comme un rafraîchissement durant le voyage : *Instrumentum peregrinationis, non irritamentum cupiditatis*, dit saint Augustin[3]; comme un bâton pour nous soutenir dans le travail, et non comme un lit pour nous reposer ; comme une maison de passage où l'on se délasse, et non comme une demeure où l'on s'arrête. C'est pourquoi l'apôtre saint Paul appelle notre corps un tabernable ; c'est-à-dire, une tente, un pavillon, une cabane, en un mot, un lieu de passage, et non une demeure fixe.

Cet esprit de pèlerinage, qui est l'esprit de la foi, et par conséquent l'esprit du christianisme, nous est excellemment représenté par ces beaux mots de l'Apôtre : « Je vous le dis, mes frères, le temps est court : reste » que ceux qui ont des femmes soient comme n'en ayant » pas ; et ceux qui s'affligent, comme ne s'affligeant » pas ; et ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant pas ; et ceux qui achètent, comme ne possédant » pas ; et ceux qui usent de ce monde, comme n'en » usant pas ; parce que la figure de ce monde passe : » *Hoc itaque dico, Fratres, tempus breve est : reliquum est ut qui habent, uxores, tanquam non habentes sint; et qui flent, tanquam non flentes ; et qui gaudent, tanquam non gaudentes ; et qui emunt, tanquam non possidentes ; et qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur : præterit enim figura hujus mundi*[4]. C'est-à-dire, selon saint Augustin, que « ceux qui ont des femmes ne » doivent point y être liés par aucun attachement cor- » porel ; que ceux qui s'affligent par le sentiment du » mal présent doivent se réjouir par l'espérance du » bien futur ; que la joie de ceux qui s'emportent parmi » les commodités temporelles, doit être tempérée par » la crainte des jugements éternels ; que ceux qui achè- » tent doivent posséder ce qu'ils ont, sans que leur cœur » y soit engagé ; enfin que ceux qui usent de ce monde, » doivent considérer qu'ils passent avec lui ; parce que » la figure de ce monde passe : » *Qui habent uxores, non carnali concupiscentiæ subjugentur ; et qui flent, tristitiâ præsentis mali, gaudeant spe futuri boni ; et qui gaudent, propter temporale aliquod, commodum, timeant æternum supplicium ; et qui emunt, sic habendo possideant, ut amando non hæreant ; et qui utuntur hoc mundo, transire se cogitent, non manere*[5].

Si nous entrons comme il faut dans cet esprit de la foi, nous prendrons les choses comme en passant ; et lorsque ceux qui nous sont chers s'en iront à Dieu devant nous, nous ne serons pas inconsolables comme si nous les avions perdus ; mais nous travaillerons à nous rendre dignes de les rejoindre au lieu où ils nous attendent. De là vient que nous ne devons pas nous laisser abattre par une douleur sans remède, comme si nous n'avions plus aucune espérance ; mais nous affliger seulement comme feraient des personnes proches, qui ayant longtemps voyagé ensemble, seraient contraintes de se séparer ; lesquelles, ayant donné quelques larmes à la tendresse naturelle, vont, continuant leur chemin, où leurs affaires les appellent, non sans quelque regret qui les accompagne toujours, mais qui est notablement allégé par l'espérance de se revoir. « C'est ainsi, dit » saint Augustin[6], qu'on permet à la tendresse des » fidèles de s'attrister sur la mort de leurs amis, par le » mouvement d'une douleur passagère. Que les senti- » ments de l'humanité leur fassent répandre des larmes » momentanées, qui soient aussitôt réprimées par les » consolations de la foi ; laquelle nous persuade que les » chrétiens qui meurent, s'éloignent un peu de nous » pour passer à une meilleure vie : » *Permittuntur itaque pia corda charorum de suorum mortibus contristari dolore sanabili, et consolabiles lacrymas fundant conditione mortali ; quas citò reprimat fidei gaudium, quâ creduntur fideles, quando moriuntur, paululum à nobis abire, et ad meliora transire.*

Mais si, dans les pertes que nous faisons, notre cœur est abattu et désolé, cela nous doit avertir de penser à nous : car c'est par là que nous connaissons qu'une grande partie de nous-mêmes est appuyée sur la créature ; puisque ce fondement lui ayant manqué, elle s'abat et tombe par terre ; ou bien, demeurant comme suspendue, elle souffre beaucoup d'inquiétude, pour ne savoir plus où se reposer : ce qui nous doit faire recueillir nos forces, pour retirer et réunir au Créateur cette partie de nous-mêmes, qui se détachait sans que nous nous en fussions aperçu : d'où passant encore plus outre, nous devons apprendre à ouvrir les yeux pour reconnaître les autres liens également imperceptibles, par lesquels notre cœur étant captivé dans l'amour des biens qu'il possède, ne se donne pas tout entier, et ne s'appuie qu'avec réserve sur celui en qui seul il doit espérer, s'il ne veut pas être confondu.

1. *Rom.*, I, 17. — 2. *II. Cor.*, IV, 18. — 3. *In Joan., Tract.* XL, *n.* 10. — 4. *I. Cor.*, VII, 29, 30, 31. — 5. *De Nupt. et Concup., lib.* I, *cap.* XIII, *n.* 15, *tom.* X, *col.* 288. — 6. *Serm.* CLXXII, *n.* 3.

RÉFLEXIONS

SUR LE TRISTE ÉTAT DES PÉCHEURS,

Et les ressources qu'ils ont dans la miséricorde de Dieu.

C'est une coutume ordinaire aux hommes, de s'appliquer sérieusement et assidûment à des affaires très-inutiles, et de ne se donner aucun soin pour celles qui leur sont de la dernière conséquence. Vous dépensez beaucoup, et vous prenez bien de la peine pour vous délivrer des maux que votre corps souffre. Certes, le péché n'est pas un mal de peu d'importance, qui doive être négligé, et dont le malade ait sujet de rire. Il n'y a point d'homme sage sur la terre, qui n'aimât mieux perdre tous ses biens, et la vie même, plutôt que de commettre un péché mortel. Les anges et les saints sont si sensibles à l'outrage que le péché fait à Dieu, que, malgré la charité dont ils sont remplis pour les hommes, le zèle de la justice, qui les dévore, les porte à demander vengeance contre les pécheurs impénitents. Saint Paul, transporté du même zèle, trouvait qu'il lui serait plus doux de mourir, et d'être anathème pour ses frères[1], que de voir régner dans leur cœur le péché qu'ils aimaient, qu'ils y souffraient sans se plaindre. Ce grand Apôtre parlait sincèrement ; parce qu'il connaissait très-bien les deux propriétés essentielles du péché de l'homme, qui sont d'être la vraie mort de l'âme immortelle, et la vraie cause de la mort d'un Dieu.

Vous qui employez les années à penser à d'autres choses qu'à votre salut et qu'aux affaires de l'éternité; ne refusez pas à votre conscience le temps pour écouter ce qu'elle vous dira de la part de Dieu sur ce grand sujet. C'est alors que vous pourrez apprendre d'elle l'explication de ces paroles de saint Denis : « Que la lumière » porte dans soi la connaissance de la nuit; qu'en se » voyant et se connaissant elle connaît les ténèbres. » Saint Denis veut dire, que Dieu pense du péché de l'homme, ce que le soleil penserait de la nuit, s'il pouvait se voir, et se connaître lui-même.

Et en effet, quoiqu'il n'y ait rien de ténébreux dans

1. *Rom.*, IX, 3.

le soleil; néanmoins si cet astre avait de l'intelligence et des yeux vivants, comme il verrait mieux que personne que la lumière est la plus parfaite des beautés visibles, il verrait aussi mieux que la laideur, la plus effroyable des laideurs, et la plus ennemie des yeux, c'est la nuit. Quoiqu'il n'ait jamais été avec elle, et que jamais il ne l'ait vu; il suffirait à cet astre d'être parfaitement lumineux, pour la connaître, et la mesurer parfaitement. Il est vrai qu'il ne se trouve en Dieu aucune tache, ni aucun péché; que tout y est parfaitement lumineux : néanmoins c'est dans cette essence pure et impeccable qu'il voit, mieux que tous les hommes ne l'ont jamais vu dans leur substance pécheresse et corrompue, ce que c'est que le péché.

Je vous laisse ici avec vous-même, âme chrétienne : levez les yeux; contemplez en silence ces vérités théologiques, que Dieu par sa propre sainteté connaît votre péché, qu'il le considère, qu'il l'examine, et qu'il en sait toutes les dimensions; que c'est par elle qu'il mesure ce que vous êtes durant vos désordres; qu'autant qu'il voit d'infinité dans les beautés et les grandeurs de ses perfections divines, autant il en voit dans les laideurs, les bassesses, et les opprobres de votre vie criminelle. Il mesure votre état au sien; et il trouve qu'il n'y a pas plus de hauteur ni de gloire dans les plus sublimes élévations de sa sagesse et de son amour envers son Verbe, qu'il y a de néant où vous êtes tombée en vous éloignant de lui. Il voit les unes et les autres par la même vision.

Qu'est-ce ceci, grand Dieu, s'écrie le prophète tremblant d'horreur? Faut-il donc que ce soit dans un jour si éclatant que vous contempliez les disgrâces et les hontes de notre vie misérable; et que, parmi les splendeurs du paradis, le siècle de notre ingratitude soit un spectacle de votre éternité? Voilà comme Dieu connaît ce qui se passe parmi nous; et voilà ce qu'il pense d'un seul et du moindre des péchés.

Mais combien en voit-il? Regardez-vous tandis que votre juge vous regarde Voyez dans votre âme ce qu'il y voit, ce nombre innombrable de péchés invétérés, cet amas de corruption ancienne et nouvelle, toutes ces funestes dispositions que Dieu contemple dans vous; contemplez-les vous-même; ne vous cachez rien. Il connaît vos pensées; connaissez les siennes, et considérez ce qu'il médite. Au moins voyez ce qui est autour de vous, à l'heure que je vous parle : sa justice qui vous environne, qui observe et qui écrit votre vie : sa miséricorde qui vous délaisse, et qui vous livre à la mort; l'une et l'autre, qui par des cris intérieurs vous reprochent ce que vous êtes aujourd'hui, et vous annoncent ce que vous serez demain, ou cette nuit, et peut-être dans une heure; inopinément, au milieu de vos plaisirs, mort, jugé, condamné : en trois minutes ce grand changement sera fait. C'est Dieu qui vous parle; pesez ses paroles; méditez, et accordez à votre conscience la solitude où elle vous appelle; afin que vous réfléchissiez un peu sur ces grands objets, et que vous délibériez avec elle. Il est question de vous résoudre ou à périr, en demeurant, par un choix de désespoir, dans le déplorable état où vous êtes, ou bien à vous en retirer au plus tôt par la pénitence.

Peut-être que ni l'un ni l'autre ne vous plaît. Vous ne répondez que par des larmes, comme un malade désespéré, étendu sur son lit, et agité par la violence de son mal, qui ne peut s'exprimer que par des cris ou des soupirs. Il semble que la pensée vous vienne de faire comme le pécheur dont parle le Prophète, et de vous informer s'il n'y a point quelque endroit au monde où Dieu ne soit point, et où vous puissiez n'être point vu de lui, et n'être point persécuté par sa voix foudroyante. Vous sentez combien il est terrible d'être vu d'un Dieu, tandis qu'on est dans le péché, et qu'on ne fait aucun effort pour en sortir; combien il est malheureux d'être appelé à une nouvelle vie par des inspirations si fortes et si douces, tandis qu'une longue accoutumance nous tient attachés à la vie mondaine, et qu'une cruelle et invincible passion nous engage à aimer la créature. Grand Dieu, dites-vous, ayez pitié de moi. Je ne vous demande qu'une grâce, qui est que vous me disiez ce que vous savez vous seul; en quel endroit du monde je pourrai m'enfuir pour me cacher à vos yeux, et pour ne plus entendre les menaces de votre justice, ni le bruit des poursuites et des invitations de votre amour.

Voilà certes une résolution bien étrange, de demander à Dieu même ce qu'il faut faire, et où il faut aller, pour s'enfuir de sa présence : mais c'est une merveille plus admirable, que ce grand Dieu ne refuse pas de répondre au pécheur et de l'instruire. La réponse qu'il lui donne, et que je vous adresse, âme chrétienne, c'est d'aller à l'endroit où habite la miséricorde, c'est-à-dire, sur le Calvaire; que là, pourvu que vous disiez sincèrement ce qui doit être dit à la miséricorde souveraine, et que vous la laissiez faire ce qu'il lui plaira dans votre cœur, vous y trouverez le repos et la sûreté que vous désirez.

Jusqu'à ce que les ombres se dissipent, et que le jour de la bienheureuse éternité paraisse, j'irai dans la solitude, sur la montagne de la myrrhe, et sur la colline de l'encens, pour contempler de là les vérités éternelles, et pour m'élever à Dieu par la pénitence et par l'oraison, comme l'encens monte au ciel en se détruisant lui-même, et en se consumant dans la flamme.

Ce n'est point ma voix, âme chrétienne, ni la voix de l'homme; c'est quelque chose de plus puissant et de plus digne d'être écouté, qui vous appelle au Calvaire, et qui vous y attend, comme à l'endroit le plus propre pour apaiser les agitations de votre cœur, et pour vous établir en l'état heureux où vous aspirez. Dites-y d'abord ce que votre douleur vous inspirera. Continuez de vous y plaindre de la nécessité fatale, où vous pensez être d'aimer partout votre péché, et partout d'être vu d'un Dieu, et persécuté par ses inspirations et par ses menaces. Levez ensuite les yeux, et contemplez Celui qui paraît sur la croix. Vous verrez, dans son cœur ouvert, une miséricorde, qui voit à la vérité les pécheurs en quelque endroit qu'ils puissent être; mais qui ne les regarde que pour mesurer les grâces qu'elle leur destine sur ses bontés, et les proportionner à la grandeur de leurs fautes et des châtiments qu'ils ont mérités. Vous y verrez que ce Dieu, que vous fuyez, ne vous poursuit que parce qu'il a dans ses mains ce que vous cherchez en le fuyant, le repos de votre âme; et ce que vous ne trouverez jamais, si cet incomparable bienfaiteur manque à vous atteindre, avant que la mort, qui vous poursuit elle-même, l'ait prévenu.

Remarquez que le dernier état, et le plus bas où l'homme puisse se trouver, est l'état du péché; et que l'éclat le plus haut et le plus divin où puisse être un Dieu, est celui de la grande miséricorde. Dieu et l'homme sont parvenus chacun à cette dernière extrémité; l'un de la hauteur, et l'autre de la bassesse, le jour de la passion; l'homme en répandant le sang du Sauveur crucifié, et Dieu le Père en recevant l'oblation de ce sang précieux. Voilà de quoi contempler et vous arrêter un peu. Je n'ai pas de longs discours à vous faire, pour vous porter à entrer dans les sentiments que demande de vous ce grand spectacle. Il me suffit de vous dire, que s'il y a de grands péchés dans l'homme, il y a en Dieu une grande miséricorde.

Les grands péchés sont ceux qui se commettent contre les préceptes divins, et qui naissent dans le cœur de l'homme ingrat, après le baptême, au milieu des grâces et des bienfaits de la rédemption; qui y renaissent après le pardon reçu, et après toutes les promesses de la pénitence; qui se multiplient par les rechutes, qui se fortifient par l'impunité, qui s'endurcissent par le châtiment. Voilà les différents degrés par lesquels le pécheur est conduit dans l'abîme le plus profond de l'ini-

quité. Alors insensible sur ses désordres, il parvient à étouffer les cris de sa conscience ; il perd de vue les jugements de son Dieu, et bannit toutes les craintes qui pouvaient le retenir au commencement.

Mais si Dieu, pour troubler le funeste repos que goûte le pécheur, étend sur lui sa main, et lui fait voir l'horreur de son état ; bientôt cette fausse paix, dont il jouissait, se dissipera ; il ne pourra plus se souffrir lui-même ; et continuellement pressé par les inquiétudes qui le dévoreront, il se répandra de tous côtés pour se délivrer de ces insupportables agitations de son cœur : semblable à un cheval, qui couvert d'une armée d'abeilles, et piqué jusqu'aux entrailles par leurs aiguillons, se met en fuite, portant avec soi ses ennemis et son mal ; et qui brisant ce qu'il rencontre, terrassant ceux qui l'arrêtent, et les foulant aux pieds, s'égare où il peut et où la fureur le conduit, à travers les précipices, cherchant partout son remède, et partout semblant demander où est la mort. Tel est l'état des pécheurs livrés aux cruels remords de leur conscience.

Quelque terrible que soit l'extrémité où ils se trouvent réduits, qu'ils ne perdent pas confiance : car ils ont encore une ressource assurée dans la grande miséricorde de leur Dieu. La grande miséricorde, c'est celle qui contemple ce spectacle du pécheur épuisé par de vains efforts, avec des sentiments de compassion, et qui entreprend efficacement d'y remédier. Elle le fait lorsque rassemblant ce qu'il y a de plus fort et de plus doux dans sa grâce victorieuse, elle en forme une lumière semblable à celle de l'aurore. C'est par cette lumière répandue sur le visage des pécheurs profondément endormis, qu'elle ouvre leurs yeux aveugles ; et que, sans violence et sans douleur, brisant toutes les chaînes de leur sommeil, elle les éveille et les éclaire, et leur fait voir inopinément dans un grand jour toutes les beautés de la vertu. Grande et adorable miséricorde, qui n'a point de bornes dans l'étendue de ses bienfaits ; et qui ne voit aucun crime sur la terre qu'elle ne soit prête d'oublier, si le pécheur, après toutes ses impiétés, ses révoltes et ses désordres, entrait dans les sentiments d'une sincère pénitence, et soumettait son orgueil à faire l'aveu humble de toutes ses iniquités.

Chrétiens, qui lisez ces lignes, combien de péchés en votre vie, depuis le premier jour que vous avez commencé d'être pécheurs ; et combien de bonté dans Dieu depuis ce moment! Quel jour s'est-il passé où cet aimable Père des enfants prodigues ne vous ait attendus, où il ne vous ait été chercher pour vous tendre la main, et pour vous aider à sortir de cet état d'impénitence? Que n'a-t-il pas fait pour vous ramener des portes de la mort et de l'enfer, où vous a conduit votre vie licencieuse? De quelque côté que vous vous considériez, vous ne voyez en vous que de grands péchés et d'effroyables ingratitudes : mais aussi de quelque côté que vous examiniez la conduite que Dieu a tenue sur vous jusqu'à ce jour, vous ne découvrez en lui que d'ineffables miséricordes. Voudriez-vous ensuite exécuter la résolution que vous aviez prise de vous enfuir assez loin de Dieu, pour ne plus entendre sa voix paternelle, et pour courir où le désespoir et l'aveuglement vous mèneront? Ne préférerez-vous pas plutôt de vous abandonner à cette miséricorde si pleine de tendresse qui vous ouvre son sein, et vous invite avec tant d'amour à vous y réfugier?

Quoi, pécheur, vous hésitez? vous êtes incertain sur le choix que vous devez faire? Hélas! disait saint Pierre, *à qui irons-nous, Seigneur, vous avez les paroles de la vie éternelle? Ad quem ibimus, verba vitæ æternæ habes* [1]? Divin Sauveur, la grâce et la vie sont sur vos lèvres, pour se répandre sur les hommes : mon cœur soupire après l'une et l'autre. Je suis pécheur, et je suis mort. Je porte dans mon sein la mort et le péché, qui m'étouffent : il ne me reste qu'un moment de vie ; et une éternité de peines m'attend, si je ne pense sérieusement à ma guérison. Où chercherai-je mon remède, si ce n'est auprès de celui qui peut seul me délivrer des maux que je souffre, et de ceux qui me menacent? *Où irai-je*, sinon *à vous qui avez les paroles de la vie éternelle* [1]*?* Pesez ces paroles ; et tâchez d'entendre ce qu'on vous répond du ciel.

Je n'ai rien à vous dire davantage, que ce que je viens de vous représenter : vous avez de grands péchés ; vous avez par conséquent besoin d'une grande miséricorde. Allez au Calvaire ; c'est l'unique endroit où elle se trouve, et l'unique endroit où vous la devez chercher. Il est vrai qu'on vous y accusera d'avoir répandu le sang du Sauveur, et d'être le parricide qui l'avez crucifié : on vous y montrera sur le haut d'un arbre le plus énorme de tous les crimes ; et c'est à vous qu'on l'attribue. Mais ne vous effrayez pas : ayez seulement soin, d'abord que vous entrerez et que vous verrez le Crucifié, de faire sortir la vérité de votre cœur et de votre bouche. Confessez que vous êtes le coupable contre qui le ciel et la terre crient vengeance : dites avec le Prophète, et dans les mêmes dispositions : *Je reconnais mon iniquité* [2] : *Iniquitatem meam ego cognosco.* Vous verrez aussitôt la miséricorde qui sortira du cœur de Dieu, pour venir à votre rencontre, pour vous embrasser, et joindre sur vos lèvres la grâce avec la vérité, c'est-à-dire, la confiance du pardon à la sincérité de la douleur qui vous aura fait confesser votre injustice.

Parlez donc, et avouez votre crime ; dites avec David : *Mon péché est toujours présent devant moi : Peccatum meum contra me est semper* [3]. Il est vrai, Seigneur, mon péché est grand ; puisqu'il comprend la multitude infinie des péchés que j'ai commis. Je le vois imprimé sur votre croix qui me le reproche : mais votre miséricorde y est aussi gravée en caractères ineffaçables. C'est sur elle que vous devez régler les desseins de votre cœur envers moi ; et c'est par elle qu'il faut que vous appreniez la réponse que vous devez donner à mes larmes. Je n'implore pas la miséricorde des anges et des saints, ni la miséricorde d'un Dieu glorieux dans le ciel. J'ai besoin de la grande et suprême miséricorde, que je ne trouve que dans un Dieu crucifié. Celui que j'ai fait mourir est le seul qui me doit ressusciter. O Dieu souffrant et mourant, le mal que je vous montre en moi n'est pas un mal passager ou indifférent ; c'est la mort de l'âme, pour le temps et l'éternité. Ramassez la multitude de vos grâces et des pardons que vous avez accordés aux pécheurs depuis le commencement du monde ; ramassez-les aujourd'hui pour moi seul. Vous trouverez en moi tous les pécheurs : il faut que je trouve en vous toutes les bontés, et tout l'amour qui les a convertis jusqu'à cette heure. Divin Sauveur, glorifiez votre puissance ; et faites voir dans cette créature si criminelle, ce que c'est qu'un Dieu fait homme pour le salut des hommes, et ce que peut sa grâce sur un cœur désespéré.

DISCOURS SUR L'UNION DE JÉSUS-CHRIST AVEC SON ÉPOUSE.

Comment Jésus-Christ est-il l'Époux des âmes dans l'oraison.

Veni in hortum meum, soror mea, sponsa.
Je suis venu dans mon jardin, ma sœur, mon épouse.
(Cant., v, 1.)

Le nom d'épouse est le plus obligeant et le plus doux dont Jésus-Christ puisse honorer les âmes qu'il appelle à la sainteté de son amour ; et il ne pouvait choisir un nom plus propre que celui d'époux, pour exprimer l'amour qu'il porte à l'âme, et l'amour que l'âme doit avoir réciproquement pour lui. Il ne reste qu'à voir où se fait

1. *Joan.*, vi, 69.

1. *Joan.*, vi, 69. — 2. *Ps.*, l, 5. — 3. *Idem.*

leur alliance, et de quelle manière ils s'unissent ensemble.

Saint Bernard dit que c'est dans l'oraison, qui est un admirable commerce entre Dieu et l'âme, qu'on ne connaît jamais bien qu'après en avoir fait l'expérience. C'est là que l'Epoux visite l'épouse; c'est là que l'épouse soupire après son Epoux : c'est là que se fait cette union déifique entre l'Epoux et l'épouse, qui fait le souverain bien de cette vie, et le plus haut degré de perfection où l'amour divin puisse aspirer sur la terre.

Les visites que l'Epoux céleste rend à l'épouse, se font dans le cœur : la porte par où il entre est la porte du cœur. Les discours qu'il lui tient sont à l'oreille du cœur : le cabinet où elle le reçoit est le cabinet du cœur. Le Verbe, qui sort du cœur du Père, ne peut être reçu que dans le cœur.

Je confesse, dit saint Bernard[1], que cet amoureux Epoux m'a quelquefois honoré de ses visites ; et, si je l'ose dire dans la simplicité de mon cœur, il est vrai qu'il m'a souvent fait cette faveur. Dans ces fréquentes visites, il est arrivé parfois que je ne m'en suis pas aperçu. J'ai bien senti sa présence; je me souviens encore de sa demeure : j'ai même pressenti sa venue ; mais je n'ai jamais su comprendre comment il entrait, ni de quelle manière il sortait : si bien que je ne puis dire ni d'où il vient, ni où il va, ni l'endroit par où il entre, ni celui par où il sort. Certainement il n'est pas entré par les yeux; car il n'est point revêtu de couleur : il n'est pas aussi entré par l'oreille; car il ne fait point de bruit : ni par l'odorat; car il ne se mêle point avec l'air comme les odeurs, mais seulement avec l'esprit. Ce n'est point une qualité qui fasse impression dans l'air; mais une substance qui le crée. Il ne s'est point coulé dans mon cœur par la bouche ; car on ne le mange pas : il ne s'est point fait sentir par l'attouchement; il n'a rien de grossier ni de palpable : par où est-ce donc qu'il est entré?

Peut-être qu'il n'était pas besoin qu'il entrât, parce qu'il n'était pas dehors. Il n'est pas étranger chez nous : mais aussi ne vient-il pas du dedans, parce qu'il est bon ; et je sais que le principe du bien n'est pas en moi. J'ai monté jusqu'à la pointe de mon esprit; mais j'ai trouvé que le Verbe était infiniment au-dessus. Je suis descendu dans le plus profond de mon âme, pour sonder curieusement ce secret; mais j'ai connu qu'il était encore dessous. Jetant les yeux sur ce qui est hors de moi, j'ai vu qu'il était au delà de tout ce qui m'est extérieur; et rappelant ma vue au dedans, j'ai aperçu qu'il était plus intime à mon cœur, que mon cœur même.

Mais comment est-ce donc que je sais qu'il est présent; puisqu'il ne laisse point de trace ni de vestige qui m'en donne la connaissance? Je ne le connais pas à la voix, ni au visage, ni au marcher, ni par le rapport d'aucun de mes sens; mais seulement par le mouvement de mon cœur, par les biens et les richesses qu'il y laisse, et par les effets merveilleux qu'il y opère. Il n'y est pas sitôt entré qu'il le réveille incontinent. Comme il est vif et agissant, il le tire du profond sommeil où il était comme enseveli : il le blesse pour le guérir; il le touche pour le ramollir, parce qu'il est dur comme le marbre. Il y déracine les mauvaises habitudes; il y détruit les inclinations déréglées, et il y plante la vertu. S'il est sec, il l'arrose des eaux de sa grâce ; s'il est ténébreux, il l'éclaire de ses lumières; s'il est fermé, il l'ouvre; s'il est serré, il le dilate; s'il est froid, il le réchauffe; s'il est courbé, il le redresse. Je connais la grandeur de son pouvoir, parce qu'il donne la chasse aux vices, et qu'il n'a pas plus tôt paru, que ces monstres prennent la fuite. J'admire sa sagesse, quand il me découvre mes défauts cachés dans les plus secrets replis de mon âme. Le changement qu'il opère en moi par l'amendement de ma vie, me fait goûter avec plaisir les douceurs de sa bonté : le renouvellement intérieur de mon âme me découvre sa beauté; et tous ces effets ensemble me remplissent d'un étonnement extraordinaire, et d'une profonde vénération de sa grandeur.

1. *In Cant.*, *Serm.* LXXIV, *n.* 5.

Si les entretiens de l'Epoux étaient aussi longs qu'ils sont agréables à l'épouse, elle serait trop heureuse et satisfaite : mais quoiqu'il ne l'abandonne jamais, si elle ne l'y oblige par quelque offense mortelle, il ne laisse pas de lui soustraire souvent le sentiment de sa présence par un effet tout particulier de sa bonté, que nous avons coutume d'exprimer par ces noms d'éloignement, de fuite et d'absence. C'est une mer qui a son flux et son reflux, ses mouvements réguliers et irréguliers qui nous surprennent. C'est un soleil qui donne la lumière, et la retire quand il lui plaît : sa clarté donne de la joie à notre âme ; son éloignement lui cause bien des soupirs et des gémissements.

Dieu m'est témoin, dit Origène[1], que j'ai souvent reçu la visite de l'Epoux ; et qu'après l'avoir entretenu avec de grandes privautés, il se retire tout d'un coup, et me laisse dans le désir de le chercher, et dans l'impuissance de le trouver. Dans cette absence, je soupire après son retour : je le rappelle par des désirs ardents ; et il est si bon qu'il revient. Mais aussitôt qu'il s'est montré, et que je pense l'embrasser, il s'échappe de nouveau ; et moi je renouvelle mes larmes et mes soupirs.

Cette conduite est propre à l'état où nous vivons dans cet exil; état de changement, sujet à plusieurs vicissitudes qui interrompent la jouissance de l'épouse par de fréquentes privations. Nous n'avons ici qu'un avant-goût, un essai, et comme l'odeur de la béatitude. Dieu s'approche de nous comme s'il voulait se donner à nous ; et lorsque vous pensez le saisir, il se retire à l'instant. Et comme l'éclair, qui sort de la nue et traverse l'air en un moment, éblouit la vue plutôt qu'il ne l'éclaire ; de même cette lumière divine, qui vous investit et vous pénètre, fait un jour dans la nuit, une nuit mystique dans le jour. Vous êtes touché subitement, et vous sentez cette touche délicate au fond de l'âme ; mais vous n'apercevez pas celui qui vous touche. On vous dit intérieurement des paroles secrètes et ineffables, qui vous font connaître qu'il y a quelqu'un auprès de vous, ou même au dedans de vous qui vous parle ; mais qui ne se montre pas à découvert.

Dieu se présente à notre cœur ; il lui jette un rayon de lumière, il l'invite, il l'attire, il pique son désir; mais parce que le cœur ne sent qu'à demi cette odeur et cette saveur délicieuse, qui n'a rien de commun avec les douceurs de la chair, il demeure ravi d'étonnement ; et la souhaite avec d'autant plus d'ardeur, qu'elle surpasse tous les contentements de la terre : son désir est suivi de la jouissance. Bientôt après suit la privation, qui, par la renaissance des désirs qu'elle rallume, fait un cercle de notre vie, qui passe continuellement du désir à la jouissance, de la jouissance à l'absence, et de l'absence au désir.

Qui est-ce qui me pourra développer le secret de ces mystérieuses vicissitudes, dit saint Bernard[2]? Qui m'expliquera les allées et les venues, les approches et les éloignements du Verbe? L'Epoux n'est-il point un peu léger et volage? D'où peut venir et où peut aller ou retourner celui qui remplit toutes choses de son immense grandeur? Sans doute le changement n'est pas dans l'Epoux; mais dans le cœur de l'épouse, qui reconnaît la présence du Verbe lorsqu'elle sent l'effet de la grâce; et quand elle ne le sent plus, elle se plaint de son absense, et renouvelle ses soupirs. Elle s'écrie avec le Prophète : « Seigneur, mon cœur vous a dit : Les yeux de » mon âme vous ont cherché[3]. » Et peut-être, dit saint Bernard[4], que c'est pour cela que l'Epoux se retire; afin qu'elle le rappelle avec plus de ferveur, et qu'elle l'arrête avec plus de fermeté : comme autrefois s'étant

1. *In Cant.*, *Homil.* I, *n.* 7, *tom.* III, *p.* 16. — 2. *In Cant.*, *Serm.* LXXIV, *n.* 1. — 3. *Ps.*, XXVI, 8. — 4. *S. Bern.*, *idem*, *n.* 3.

joint aux deux disciples qui allaient à Emmaüs, il feignit de passer outre; afin d'entendre ces paroles de leur bouche même : *Mane nobiscum, Domine*[1] : « Demeurez » avec nous, Seigneur : » car il se plaît à se faire chercher; afin de réveiller nos soins, et d'embraser notre cœur.

Il ne fait que toucher en passant la cime de notre entendement : comme un éclair, dit saint Grégoire de Nazianze, qui passe devant nos yeux; partageant ainsi notre esprit entre les ténèbres et la lumière, afin que ce peu que nous connaissons soit un charme qui nous attire, et que ce que nous ne connaissons pas soit un secret qui nous ravisse d'étonnement : en sorte que l'admiration excite nos désirs, et que nos désirs purifient nos cœurs, et que nos cœurs se déifient par la familiarité que nous contractons avec Dieu dans cette aimable privauté.

Les vents qui secouent les branches des arbres les nettoient : les orages qui agitent l'air le purifient : les tempêtes qui ébranlent et renversent la mer, lui font jeter les corps morts sur le rivage : de même l'agitation du cœur, ému par ces saintes inquiétudes, contribue beaucoup à sa pureté, et l'exemple de beaucoup de taches et d'ordures, qui s'amassent au fond de l'âme pendant qu'elle est dans le calme, et qu'elle jouit d'un repos tranquille. L'eau qui croupit dans un étang se corrompt et devient puante : le pain qui cuit sous la cendre se brûle si on ne le retourne, comme dit le Prophète[2] : les corps qui ne font point d'exercice amassent beaucoup de mauvaises humeurs, qui sont des dispositions à de grandes maladies : et ainsi le cœur, qui n'est point exercé par ces épreuves, et par ces mouvements alternatifs de douceur et de rigueur, s'évapore au feu des consolations divines, se corrompt par le repos, et se charge de mauvaises habitudes. C'est pourquoi le Fils de Dieu, qui l'aime et qui prend soin de le cultiver, lui procure de l'exercice; ne voulant pas qu'il demeure oisif, ou qu'il se relâche par une trop longue jouissance de ses faveurs et de ses caresses.

Il semble qu'il se joue avec les hommes, dit Richard de Saint-Victor[3], comme un père avec ses enfants : tantôt ils se figurent qu'ils le tiennent; et puis tout à coup il leur échappe : tantôt il se montre comme un soleil avec beaucoup de lumière ; et puis en un moment il se cache dans les nuages. Il s'en va, il revient; il fuit, il s'arrête; il les surprend, il se laisse surprendre, et tout aussitôt il se dérobe : et puis après avoir tiré quelques larmes de leurs yeux, et quelques soupirs de leurs cœurs, il retourne; enfin il les réjouit de la douceur de ses visites.

« Je m'en vais pour peu de temps, et je vous reverrai bientôt[4] : » souffrez mon absence pour un moment. O moment et moment! ô moment de longue durée! Mon doux Maître, comment dites-vous que le temps de votre absence est court? Pardonnez-moi, si j'ose vous contredire; mais il me semble qu'il est bien long et qu'il dure trop. Ce sont les plaintes de l'épouse, qui s'emporte par l'ardeur de son zèle, et se laisse aller à la violence de ses désirs. Elle ne considère pas ses mérites : elle n'a pas égard à la majesté de Dieu; elle ferme les yeux à sa grandeur, et les ouvre au plaisir qu'elle sent en sa présence. Elle rappelle l'Epoux avec une sainte liberté : elle redemande celui qui fait toutes ses délices, lui disant amoureusement : « Retournez, » mon bien-aimé; revenez promptement; hâtez-vous de » me secourir; égalez la vitesse des chevreuils et des » daims[5]. »

Au reste, ne pensez pas que ces larmes soient stériles, ni ces soupirs inutiles : cet état de privation est très-avantageux à qui sait s'en prévaloir. C'est là que notre amour-propre, qui est aveugle, trouve des yeux pour sonder l'abîme de ses misères, et reconnaître son indigence : c'est là que notre cœur apprend à compatir aux autres, par l'expérience de ses propres peines : c'est là qu'il trouve un torrent de larmes pour noyer ses crimes, et un trésor si précieux, qu'il suffit non-seulement pour payer ses dettes, mais encore celles du prochain. C'est une fournaise d'amour, où l'épouse échauffe son zèle, et lui donne des ailes de feu, pour voler à la conquête des âmes, aux dépens de son consentement et de son repos : c'est une école de sagesse, où elle apprend les secrets de la vie intérieure : c'est une épreuve où elle se fortifie par la pratique des vertus chrétiennes; comme les plantes jettent de profondes racines durant les rigueurs de l'hiver. C'est là qu'elle goûte cette importante vérité, qu'il faut interrompre les délices de la contemplation par les travaux de l'action; qu'elle doit laisser les secrets baisers de l'Epoux, pour donner les mamelles à ses enfants; que l'amour effectif est préférable à l'amour affectif; et que personne ne doit vivre pour lui seul, mais que chacun est obligé d'employer sa vie à la gloire de celui qui a voulu mourir pour tous les hommes. C'est le creuset où elle met sa charité à l'épreuve, pour savoir si elle est de bon aloi. C'est la balance où elle pèse les grâces de Dieu, pour en faire un sage discernement, et préférer l'auteur des consolations à tous ses dons. C'est un exil passager, qui lui fait sentir, par précaution, combien c'est un grand mal d'être abandonné de Dieu pour jamais; puisque une absence de peu de jours lui paraît plus insupportable que toutes les peines du monde : mais surtout, c'est une excellente disposition à l'union intime avec son divin Epoux, qui est à vrai dire, le fruit de ses désirs, la fin de ses travaux et la récompense de toutes ses peines.

Tous les saints Pères qui parlent de l'union qui se fait entre l'âme et l'Epoux céleste, dans l'exercice de l'oraison, disent qu'elle est inexplicable. Saint Thomas l'appelle un baiser ineffable; parce qu'on peut bien goûter l'excellence des affections et des impressions divines, mais on ne la peut pas exprimer. Saint Bernard dit que c'est un lien ineffable d'amour; parce que la manière dont on le voit est ineffable, et demande une pureté de cœur toute extraordinaire. Saint Augustin dit que cette union se fait d'une manière qui ne peut tomber dans la pensée d'un homme, s'il n'en a fait l'expérience.

On peut dire que le propre de l'amour est de tendre à l'union la plus intime et la plus étroite qui puisse être, et qu'il ne se contente pas d'une jouissance superficielle; mais qu'il aspire à la possession parfaite. De là vient que l'âme qui aime parfaitement Jésus-Christ, après avoir pratiqué toutes les actions de vertu et de mortification les plus héroïques; après avoir reçu toutes les faveurs les plus signalées de l'Epoux, les visions, les révélations, les extases, les transports d'amour, les vues, les lumières, croit n'avoir rien fait et n'avoir rien reçu; à cause, dit saint Macaire, du désir insatiable qu'elle a de posséder le Seigneur; à cause de l'amour immense et ineffable qu'elle lui porte, qui fait qu'elle se consume de désirs ardents, et qu'elle aspire sans cesse au baiser de l'Epoux.

On peut bien dire encore que cette union parfaite, qui est l'objet de ses désirs, n'est pas seulement une simple union, par le moyen de la grâce habituelle qui est commune à tous les justes, ou par l'amour actuel, même extatique et jouissant, qui ne se donne qu'aux grandes âmes; mais c'est le plus haut degré de la contemplation, le plus sublime don de l'Epoux, qui se donne lui-même, qui s'écoule intimement dans l'âme, qui la touche, qui se jette entre ses bras, et se fait sentir et goûter par une connaissance expérimentale, où la volonté a plus de part que l'entendement, et l'amour que la vue. D'où vient que Richard de Saint-Victor dit « que l'amour est un œil; et qu'aimer, c'est voir[1] : » et saint Augustin : « Qui connaît la vérité, la connaît; et qui la connaît, connaît l'éternité : c'est la charité qui la connaît[2]. »

1. *Luc.*, XXIV, 29. — 2. *Osee*, VII, 8. — 3. *De grad. Charit.*, *cap.* II, *p.* 351. — 4. *Joan.*, XVI, 16, 22. — 5. *Cant.*, II, 17.

1. *De grad. Charit.*, *cap.* III, *p.* 353. — 2. *Conf.*, *lib.* VII, *cap.* X.

On peut bien dire avec saint Bernard, que cet embrassement, ce baiser, cette touche, cette union, n'est point dans l'imagination ni dans les sens; mais dans la partie la plus spirituelle de notre être, dans le plus intime de notre cœur, où l'âme, par une singulière prérogative, reçoit son bien-aimé; non par figure, mais par infusion; non par image, mais par impression. On peut dire avec Denis le Chartreux, que le divin Epoux voyant l'âme toute éprise de son amour, se communique à elle, se présente à elle, l'embrasse, l'attire au dedans de lui-même, la baise, la serre étroitement avec une complaisance merveilleuse; et que l'épouse étant tout à coup, en un moment, en un clin d'œil, investie des rayons de la divinité, éblouie de sa clarté, liée des bras de son amour, pénétrée de sa présence, opprimée du poids de sa grandeur, et de l'efficace excellente de ses perfections, de sa majesté, de ses lumières immenses, et tellement surprise, étonnée, épouvantée, ravie en admiration de son infinie grandeur, de sa brillante clarté, de la délicieuse sérénité de son visage, qu'elle est comme noyée dans cet abime de lumière, perdue dans cet océan de bonté, brûlée et consumée dans cette fournaise d'amour, anéantie en elle-même par une heureuse défaillance, sans savoir où elle est, tant elle est égarée et enfoncée dans cette vaste solitude de l'immensité divine. Mais de dire comment cela se fait, et ce qui se passe en ce secret entre l'Epoux et l'épouse, cela est impossible : il le faut honorer par le silence; et louer à jamais l'amour ineffable du Verbe, qui daigne tant s'abaisser pour relever sa créature.

LES DEVOIRS DE L'AME QUI EST ÉPOUSE DE JÉSUS-CHRIST.

Entre les devoirs de l'épouse envers son divin Epoux, celui de l'amour est le premier; et même l'on peut dire qu'il est unique, parce qu'il contient tous les autres avec éminence. Car il faut considérer que Jésus-Christ prend quelquefois le nom de Seigneur, quelquefois celui de Père, et quelquefois celui d'Epoux. Quand il veut nous donner de la crainte, dit saint Grégoire[1], il prend la qualité de Seigneur : lorsqu'il veut être honoré, il prend celle de Père : mais quand il veut être aimé, il se fait appeler Epoux.

Faites réflexion sur l'ordre qu'il garde : de la crainte procède ordinairement le respect; du respect l'amour. En cet amour consiste, comme dit excellemment saint Bernard[2], la ressemblance de l'âme avec le Verbe, selon cette parole de l'Apôtre[3] : « Soyez les imitateurs de Dieu, comme étant ses enfants bien-aimés; et marchez dans l'amour de la charité, comme Jésus-Christ nous a aimés; » afin de vous joindre, par conformité, à celui dont l'infinité vous sépare. Cette conformité marie l'âme avec le Verbe, lorsqu'elle se montre semblable en volonté et en désir, à celui à qui elle ressemble par le privilége de la nature, aimant comme elle est aimée : si donc elle aime parfaitement, elle est épouse.

Qu'y a-t-il de plus doux que cette conformité? Qu'y a-t-il de plus souhaitable que cet amour, qui fait, ô âme fidèle, que ne vous contentant pas d'être instruite par les hommes, mais vous adressant vous-même confidemment au Verbe, vous lui adhérez constamment, vous l'interrogez familièrement, vous le consultez sur toutes choses; égalant la liberté de vos désirs à l'étendue de vos pensées et de vos connaissances?

Certainement on peut dire que c'est ici que l'on contracte un mariage spirituel et saint avec le Verbe : je dis trop peu quand je dis que l'on contracte; on le consomme : car c'est en effet le consommer, que de deux esprits n'en faire qu'un, en voulant et ne voulant pas les mêmes choses. Au reste il ne faut pas craindre que l'inégalité des personnes affaiblisse aucunement la conformité des volontés, parce que l'amour n'a pas tant d'égard au respect. Le mot d'amour vient d'aimer, non pas d'honorer. Que celui-là se tienne en respect, qui frissonne, qui est interdit, qui tremble, qui est saisi d'étonnement : tout cela n'a point de lieu en celui qui aime. L'amour est plus que satisfait de lui-même; et quand il est entré dans le cœur, il attire à soi toutes les autres affections et se les assujettit. C'est pourquoi celle qui aime s'applique à l'amour, et ne sait autre chose; et celui qui mérite d'être honoré, respecté et admiré, aime mieux néanmoins être aimé : l'un est l'Epoux; l'autre est l'épouse.

Quelle affinité et quelle liaison cherchez-vous entre deux époux, sinon d'aimer et d'être aimé? Ce lien surpasse celui des pères et des mères à l'égard de leurs enfants, qui est celui de tous que la nature a serré plus étroitement. Aussi est-il écrit à ce sujet que « l'homme laissera son père et sa mère, et s'attachera à son épouse[1]. » Voyez comme cette affection n'est pas seulement plus forte que toutes les autres, mais qu'elle se surmonte elle-même dans le cœur des époux. Ajoutez, que celui qui est l'Epoux n'est pas seulement épris d'amour; il est l'amour même. Mais n'est-il point aussi l'honneur? Pour moi je ne l'ai point lu : j'ai bien lu que « Dieu est charité[2]; » mais je n'ai point lu qu'il soit honneur ni dignité. Ce n'est pas que Dieu rejette l'honneur, qui lui dit : « Si je suis père, où est l'honneur qui m'est dû[3]? » mais il le dit en qualité de Père. Que s'il veut montrer qu'il est époux, il dira : Où est l'amour qui m'est dû? Car il dit aussi au même endroit : « Si je suis Seigneur, où est la crainte qui m'est due? » Dieu donc veut être craint comme Seigneur, honoré comme Père, aimé et chéri comme Epoux.

De ces trois devoirs, lequel est le plus excellent et le plus noble? L'amour. Sans l'amour, la crainte est fâcheuse, et l'honneur n'est point agréable. La crainte est une passion servile, tandis qu'elle n'est point affranchie par l'amour; et l'honneur qui ne vient point du cœur, n'est point un vrai honneur, mais une pure flatterie. La gloire et l'honneur appartiennent à Dieu : mais il ne les accepte point, s'ils ne sont assaisonnés par l'amour : car il suffit par lui-même; il plaît par lui-même et pour l'amour de lui-même. L'amour est lui-même, et son mérite et sa récompense. Il ne demande point d'autre motif ni d'autre fruit que lui-même : son fruit, c'est son usage. J'aime parce que j'aime; j'aime pour aimer. En vérité, l'amour est une grande chose, pourvu qu'il retourne à son principe; et que, remontant à sa source par une réflexion continuelle, il y prenne des forces pour entretenir son cours.

De tous les mouvements, de tous les sentiments et de toutes les affections de l'âme, il n'y a que l'amour qui puisse servir à la créature pour rendre la pareille à son auteur, sinon avec égalité, pour le moins avec quelque rapport. Par exemple, si Dieu se fâche contre moi, me fâcherai-je contre lui? Non, certes; mais je craindrai, mais je tremblerai, mais je lui demanderai pardon : de même s'il me reprend, je ne le reprendrai pas à mon tour; mais plutôt je le justifierai : et s'il me juge, je n'entreprendrai pas de le juger; mais plutôt de l'adorer. S'il domine, il faut que je serve; s'il commande, il faut que j'obéisse : je ne puis pas exiger de lui une obéissance réciproque. Mais il n'est pas ainsi de l'amour : car quand Dieu aime, il ne demande autre chose qu'un retour d'amour, parce qu'il n'aime que pour être aimé; sachant bien que ceux qui l'aiment sont rendus bienheureux par l'amour même qu'ils lui portent.

Ainsi l'âme, qui est assez heureuse pour y être parvenue, brûle d'un si ardent désir de voir son Epoux dans la gloire, que la vie lui est un supplice, la terre un exil, le corps une prison, et l'éloignement de Dieu une espèce d'enfer, qui la fait sans cesse soupirer après la mort. Dans cet état, dit saint Grégoire[4], elle ne reçoit aucune consolation des choses de la terre; elle n'en a aucun goût, ni sentiment, ni désir : au contraire, c'est

1. *In Cant. Prœm.*, *n.* 8. — 2. *In Cant.*, *Serm.* LXXXIII, *n.* 3. — 3. *Ephes.*, V, 1, 2.

1. *Genes.*, II, 24; *Matth.*, XIX, 5. — 2. *I. Joan.*, IV, 8. — 3. *Malac.*, I, 6. — 4. *In Cant.*, *c.* III.

pour elle un sujet de peine, qui la fait soupirer jour et nuit, et languir dans l'absence de son Epoux : car elle est blessée d'amour; et cette plaie, qui consume les forces du corps, est la parfaite santé de l'âme, sans laquelle sa disposition serait très-mauvaise et très-dangereuse. Plus cette plaie est profonde, plus elle est saine. Sa force consiste dans la langueur ; et sa consolation est de n'en avoir point sur la terre. Tout ce qu'elle voit ne lui cause que de la tristesse, parce qu'elle est privée de la vue de celui qu'elle aime. Il n'y a qu'une seule chose qui la puisse consoler; c'est de voir que plusieurs âmes profitent de son exemple, et sont embrasées de l'amour de son Epoux.

Tel était saint Ignace, martyr, qui soupirait après les tourments et la mort, par l'extrême désir qu'il avait de voir Jésus-Christ. Quand sera-ce, disait-il [1], que je jouirai de ce bonheur, d'être déchiré des bêtes farouches dont on me menace? Ah! qu'elles se hâtent de me faire mourir et de me tourmenter; et, de grâce, qu'elles ne m'épargnent point comme elles font les autres martyrs : car je suis résolu, si elles ne viennent à moi, de les aller attaquer, et de les obliger à me dévorer. Pardonnez-moi ce transport, mes petits enfants; je sais ce qui m'est bon : je commence maintenant à être disciple de Jésus-Christ; ne désirant plus rien de toutes les choses visibles, et n'ayant qu'un seul désir, qui est de trouver Jésus-Christ, Qu'on me fasse souffrir les feux, les croix et les dents des bêtes farouches : que tous les tourments que les démons peuvent inspirer aux bourreaux viennent fondre sur moi; je suis prêt à tout, pourvu que je puisse jouir de Jésus-Christ. Quel amour! quels transports! quelle ardeur pour Jésus-Christ! Puissions-nous entrer dans ces sentiments; et comme le saint martyr, n'avoir plus de vie, d'être, de mouvements, que pour consommer notre union avec le divin Epoux.

REMARQUES

Sur le livre intitulé : LA MYSTIQUE CITÉ DE DIEU [2], *etc., traduite de l'espagnol, etc., à Marseille, etc.*

LE seul dessein de ce livre porte sa condamnation. C'est une fille qui entreprend un journal de la vie de la sainte Vierge, où est celle de Notre Seigneur, et où elle ne se propose rien moins que d'expliquer jour par jour et moment par moment tout ce qu'ont fait et pensé le Fils et la Mère, depuis l'instant de leur conception jusqu'à la fin de leur vie ; ce que personne n'a jamais osé.

On trouve, dans quelques révélations qui n'obligent à aucune croyance, certaines circonstances particulières de la vie de Notre Seigneur ou de sa sainte Mère : mais qu'on ait été au détail et à toutes les minuties que raconte celle-ci de dessein formé, et comme par un ordre exprès de Dieu, c'est une chose inouïe.

Le titre est ambitieux jusqu'à être insupportable. Cette religieuse appelle elle-même son livre, *Histoire divine,* ce qu'elle répète sans cesse ; par où elle veut exprimer qu'il est inspiré et révélé de Dieu dans toutes ses pages. Aussi n'est-ce jamais elle, mais toujours Dieu et la sainte Vierge par ordre de Dieu qui parlent; et c'est pourquoi le titre ajoute que cette Histoire divine a été manifestée « dans ces derniers siècles par la sainte » Vierge, à la sœur Marie de Jésus. » On trouve de plus dans l'espagnol, que « cette vie est manifestée » dans ces derniers siècles pour être une nouvelle lu- » mière du monde, une joie nouvelle à l'Eglise catho- » lique, et une nouvelle consolation et sujet de con- » fiance au genre humain. » Il faut garder tous ces titres pour le Nouveau Testament : l'Ecriture est la seule histoire qu'on peut appeler divine. La prétention d'une nouvelle révélation de tant de sujets inconnus doit faire tenir ce livre pour suspect et réprouvé dès l'entrée. Ce titre au reste est conforme à l'esprit du livre.

Le détail est encore plus étrange. Tous les contes qui sont ramassés dans les livres les plus apocryphes, sont ici proposés comme divins, et on y en ajoute une infinité d'autres avec une affirmation et une témérité étonnantes.

Ce qu'on fait raconter à la sainte Vierge, dans le chapitre xv, sur la manière dont elle fut conçue, fait horreur, et la pudeur en est offensée. Ce chapitre est un des plus longs, et suffit seul pour faire interdire à jamais tout le livre aux âmes pudiques. Cependant les religieuses s'y attacheront d'autant plus, qu'elles verront une religieuse qu'on donne pour une béate, demeurer si longtemps sur cette matière.

Au même chapitre, après avoir dit combien de temps il faut naturellement pour l'animation d'un corps humain, elle décide que Dieu réduisit ce temps, qui devait être de quatre-vingts jours ou environ, à sept jours seulement. Ce jour de la conception de la sainte Vierge, dit-elle, *fut pour Dieu comme un jour de fête de Pâque, aussi bien que toutes les créatures* (p. 237, 238).

C'est, dit-on, *une chose admirable* que ce petit corps animé, qui n'était pas plus grand qu'une abeille (p. 241), et dont à peine *on pouvait distinguer les traits,* dès le premier moment, *pleurât et versât des larmes dans le sein de sa mère, pour déplorer le péché* (p. 251).

Tous les discours de sainte Anne, de saint Joachim, de la sainte Vierge même, de Dieu et des anges, sont rapportés dans un détail qui seul doit faire rejeter tout l'ouvrage, n'y ayant que vues, pensées, et raisonnements humains.

Depuis le troisième chapitre jusqu'au huitième, ce n'est autre chose qu'une scholastique raffinée, selon les principes de Scot. Dieu lui-même en fait des leçons et se déclare scotiste, encore que la religieuse demeure d'accord que le parti qu'elle embrasse est le moins reçu dans l'Ecole. Mais quoi! Dieu l'a décidé, et il l'en faut croire.

Elle outre ces principes scotistiques, jusqu'à faire dire à Dieu que le décret de créer le genre humain a précédé celui de créer les anges.

Tout est extraordinaire et prodigieux dans cette prétendue histoire. On croit ne rien dire de la sainte Vierge ni du Fils de Dieu, si l'on n'y trouve partout des prodiges, tel qu'est par exemple, l'enlèvement de la sainte Vierge dans le ciel en corps et en âme, incontinent après sa naissance, et une infinité de choses semblables, dont on n'a jamais ouï parler, et qui n'ont aucune conformité avec l'analogie de la foi.

On ne voit rien, dans la manière dont parlent à chaque page Dieu, la sainte Vierge et les anges, qui ressente la majesté des paroles que l'Ecriture leur attribue. Tout y est d'une fade et languissante longueur ; et néanmoins cet ouvrage se fera lire par les esprits faibles, comme un roman d'ailleurs assez bien tissu, et assez élégamment écrit; et ils en préféreront la lecture à celle de l'Evangile, parce qu'il contente la curiosité, que l'Evangile veut au contraire amortir ; et l'histoire de l'Evangile ne leur paraîtra qu'un très-petit abrégé de celle-ci.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est le nombre d'approbations qu'a trouvées cette pernicieuse nouveauté. On voit, entre autres choses, que l'ordre de Saint-François, par la bouche de son général, semble l'adopter, comme une nouvelle grâce faite au monde par le moyen de cet ordre. Plus on fait d'efforts pour y donner cours, plus il faut s'opposer à une fable, qui n'opère qu'une perpétuelle dérision de la religion.

On n'a encore lu que ce qui a été traduit ; mais en parcourant le reste, on en voit assez pour conclure que ce n'est ici que la vie de Notre Seigneur et de sa sainte Mère changée en roman, et un artifice du démon pour faire qu'on croie mieux connaître Jésus-Christ et sa sainte Mère par ce livre, que par l'Evangile.

1. *Ep. ad Rom.* — 2. Par Marie d'Agréda.

SUPPLÉMENT A LA CORRESPONDANCE.

LETTRES INÉDITES.

A DIVERSES PERSONNES.

1. *Lettre de Bossuet à M. Conrart, secrétaire perpétuel de l'Académie française*[1].

Je vous envoie, Monsieur, mon discours que j'eusse bien désiré de vous lire quand j'eus l'honneur de vous voir, mais je craignis que l'état où vous étiez ne fût pas propre à cette lecture. Voyez-le donc maintenant, je vous en supplie, comme ami et comme censeur. Après y avoir retouché sur les lumières qu'il vous plaira me donner en cette qualité, je vous le présenterai en qualité de secrétaire de l'Académie. Si vous n'avez pas la liberté d'écrire, comme apparemment vous ne l'avez pas, M. l'abbé de Cassaignes[2] prendra bien la peine de me faire savoir vos remarques. Personne n'en fera jamais, sur les ouvrages de l'esprit, de plus judicieuses, ni de plus solides que vous. Je vous dirai par avance que je ressens quelque chose dans le commencement du discours qui paraîtra un peu languissant en comparaison de la suite et qui pourrait être en effet plus pressé. Et toutefois, en le regardant de plus près, je ne vois presque aucune proposition qui puisse être retranchée sans rompre la suite du discours. Il est vrai que je n'ai eu le loisir de considérer cela que dans une vue générale, si bien que je ne puis pas déterminer précisément si cette différence est née ou de quelque défaut particulier de ce discours, ou de la nature du discours en général, qui doit s'élever et devenir plus fort par degrés, et qui marche, pour ainsi dire, plus libre et plus serré après que les fondements de tout le raisonnement sont posés. Pour moi, je penche plutôt à croire qu'il faudrait un peu retoucher aux cinq ou six premières pages, sans préjudice des autres remarques qu'on pourra faire sur la suite. Vous jugerez du tout souverainement. Je vous supplie, Monsieur, que je sache des nouvelles de votre santé, que je souhaite plus que personne de voir rétablie.

J. Bénigne, *évêque de Condom.*

A Saint-Germain, 12 juin 1671[3].

1. Extraite des *Mélanges* publiés par la Société des Bibliophiles, 1822, t. II. L'original, est-il dit, appartient à M. de Noailles. Voir plus haut, Lettres diverses, n. 14.

2. L'abbé Cassaigne ou Cassagnes, qui vit sa carrière brisée et sa vie empoisonnée par un trait satirique de Boileau, était bibliothécaire du roi, membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions.

3. La séance de réception eut lieu le 8 juin ; il faut donc croire que Bossuet s'est trompé en écrivant la date de sa lettre. M. Floquet a relevé plusieurs distractions de ce genre. Il est probable que la lettre est du 2 juin. On ignore si Conrart proposa des changements au discours de Bossuet.

2. *A M. Obrecht, préteur royal à Strasbourg*[1].

Monsieur, pour vous délivrer de la peine de me chercher le *Via pacis*, du Père Denys[2], je commencerai par vous dire que Madame la duchesse d'Hanovre a pris soin de me l'envoyer par Madame la marquise de Béthune. Pour les *Annales* d'Abraham Scultet[3], elles me seront absolument nécessaires. Voici encore d'autres livres cités par Seckendorf, dans sa nouvelle Histoire du luthéranisme : *Hortlederus*[4]; *Hottingerus*[5]; *Acta eruditorum, Lipsiæ*, 1687. Je ne connais point ce dernier. Je juge aussi par le titre que ceux-ci me seront fort utiles : *Valentinus Alberti*[6]; *Historia editionum Confessionis Augustanæ*, 1684, dédiée à l'électeur de Saxe; et encore *Relatio de Confessione Aug. et Apologia de Augustana Confessione*[7]. Enfin pour l'histoire du livre de la Concorde : *Concordia concors*; contre, *Concordia discors*, d'Hospinien[8]. J'ai lu presque les trois parties de l'*Histoire de Seckendorf*[9], je voudrais bien qu'il l'eût poussée jusqu'au livre de la Concorde, ou du moins, jusqu'au temps de la mort de Mélanchthon, et un peu après. Je trouve dans cet auteur beaucoup de pièces contre lui. Je finis en vous suppliant de me donner de vos Mémoires ; celui de l'Instruction du landgrave pour son second mariage, avec les pièces suivantes, m'eût été d'une extrême conséquence[10]. Je suis

1. Aussi publiée par la Société des Bibliophiles, *ibid.*, sur l'original appartenant à M. de Monmerqué. Sur le destinataire, voici le témoignage de Ledieu, *Mémoires*, p. 180 : « M. d'Obrecht, de Strasbourg, vint en 1684, à Germigny, se faire instruire, et fit sa réunion le 15 d'octobre dans la chapelle de l'évêché. Peu après, il fut fait préteur royal (avocat général) de Strasbourg. Il est demeuré en grande liaison avec M. de Meaux, et il est mort dans sa charge au mois d'août 1701. »

2. *Via pacis patris Dionysii, Capucini Werlensis, provinciæ Coloniensis concionatoris, inter dissidentes Germaniæ religiones, in qua præcipuæ controversiæ pacifice Componuntur, et innumeris testimoniis mendacia in catholicos a novatoribus inventa deteguntur et destruuntur*. Hildesheim, 1684, in-4°.

3. *Annales Abrahami Sculteti*. Il n'y a que deux décades qui aient paru. Elles ne pouvaient servir à Bossuet, suivant Obrecht, que par quelques extraits de lettres, que l'auteur y a insérées, et qui n'ont pas été publiées ailleurs.

4. L'ouvrage d'Hortleder n'est qu'un recueil d'actes publics, en allemand.

5. Jean-Henri Hottinger, auteur d'une *Histoire de la Réformation en Suisse*, et de plusieurs traités de controverse.

6. L'évêque de Neustadt recueillit, dans un traité qui a pour titre : *Augustana et Anti-augustana Confessio*, tout ce qui avait été dit autrefois à ce sujet : l'Electeur de Saxe fit répondre par un professeur de Leipzig, appelé Valentin Alberti. Ces deux ouvrages sont en allemand.

7. L'*Apologie de la Confession d'Augsbourg*, écrite par Philippe Mélanchthon, a été souvent imprimée.

8. Rodolphe Hospinien a composé l'ouvrage intitulé : *Concordia discors*; Hutterus lui a opposé *Concordia concors*.

9. Le baron Gui-Louis de Seckendorf a écrit en latin l'*Histoire apologétique du Luthéranisme*. Francfort, 1692, 2 vol. in-fol. Il n'est pas possible de trouver ailleurs un plus grand désordre; il a rendu son travail désagréable même à ceux de son parti.

10. Inséré par Bossuet dans son *Histoire des Variations*, livre 6.

toujours ravi, Monsieur, quand j'entends parler de vous avec l'estime qu'on fait, et on ne peut pas être avec plus d'estime, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

J. Bénigne, *évêque de Meaux.*

A Meaux, 17 mai 1692.

3. *A M. Gerbais, docteur de Sorbonne, principal du collége de Reims*[1].

Assurément, Monsieur, je n'ai jamais voulu que du bien à M. Dupin, et on ne pouvait pas être plus prévenu que je l'étais en sa faveur. Il est vrai, à ne vous rien dissimuler, que jetant de temps en temps les yeux sur sa *Bibliothèque*[2], j'ai souvent trouvé qu'il allait bien vite et qu'il était bien hardi. Mais ce qui m'a fait faire plus d'attention à sa doctrine, c'est qu'ayant lu, au dernier voyage que j'ai fait à Paris, sa réponse aux Pères de Saint-Vanne et aussi divers endroits de sa *Bibliothèque*, j'ai trouvé deux choses constantes; l'une qu'il favorisait les hérétiques et qu'il affaiblissait la tradition, non-seulement sur le péché originel, mais encore sur beaucoup d'autres articles, et qu'il tranchait sur les saints Pères avec une témérité que les catholiques n'avaient pas coutume de se permettre. Je vous avoue que je fus étonné qu'un siècle aussi critique que celui-ci demeurât en silence; et c'est par où je me crus obligé de dire un mot à Navarre, afin qu'il y eût quelque témoignage que tout le monde n'approuvait pas les manières et les sentiments de M. Dupin, en épargnant néanmoins son nom et me tenant autant que je pus dans les termes généraux. Le jour même je fis des plaintes à M. Varet, l'un de ses approbateurs, de la hardiesse de son ami qu'il trouva aussi mauvaise que moi et me promit qu'il remédierait à ses excès et me verrait pour cela. Je n'avais pas droit d'exiger une telle visite, mais comme pendant un mois je n'ai rien ouï de M. Dupin que plusieurs propos qu'il tenait assez inconsidérément à mes amis, la veille de mon départ, pour ne laisser point sans remède un mal qui n'est que trop grand, je donnai un mémoire à M. le Chancelier que depuis j'ai fait rendre à M. l'Archevêque, afin qu'on prît garde aux écrits passés et à venir de M. Dupin. Voilà, Monsieur, toute l'histoire. Je serai toujours d'avis qu'on ménage l'honneur d'un homme qui a du mérite et qui en peut acquérir beaucoup davantage, quand il sera plus modeste et moins précipité. Je vous ai toujours regardé comme le seul dont il faudrait se servir pour lui faire ouvrir les yeux sur ses erreurs. Je sais d'où il les a prises, et les sentiments de M. de Launoy[3] ne me sont pas inconnus. Vous les connaissez aussi bien que moi, vous qui les avez si bien réfutés, et vous savez qu'avec un tel guide on peut beaucoup s'égarer. Je veux bien au reste que mon mémoire soit communiqué à M. Dupin. Car encore qu'il soit fait fort à la hâte et que les choses n'y soient qu'ébauchées, s'il ne veut point s'aveugler lui-même, il trouvera de quoi se convaincre de beaucoup de fautes très-essentielles. Je ne suis ni son dénonciateur ni sa partie. Je puis être son juge, et je serai volontiers son médiateur, quand il voudra de bonne foi donner gloire à Dieu et la vérité; c'est de quoi vous pouvez l'assurer; et pour vous, Monsieur, vous ne pouvez être trop persuadé de mon amitié et de mon estime. C'est pour épargner votre vue que je n'écris pas de ma main.

Je suis, Monsieur, etc.

A Meaux, ce 19 mars 1692.

1. Cette lettre et les suivantes ont été publiées par la Société des Bibliophiles, *ibid.*, sans indication de provenance.
2. *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, par Ellies Dupin. On trouvera au tome 3e de cette édition les observations de Bossuet sur cet ouvrage.
3. Auteur bien connu pour les excès de sa critique et pour ses funestes théories sur la constitution de l'Eglise. Ses ouvrages ont été condamnés à Rome.

4. *Au même.*

Je ne trouve aucune difficulté que vous voyiez le Mémoire[1] et que vous le fassiez voir à M. Dupin. Mais comme j'espère être bientôt à Paris, je serai bien aise que vous le receviez de mes mains. Vous reconnaîtrez bientôt que ce n'est pas sans raison ni sans nécessité que je me suis ému. Si l'affaire est encore en son entier, je vois dans les sentiments où M. Dupin me paraît être, qu'il sera aisé de la terminer avec la satisfaction du public. Je suis toujours, etc.

A Meaux, 14 avril 1692.

5. *Au révérend Père* ***.

Je vous prie, mon révérend Père, qu'il ne soit point parlé de moi dans la déclaration du Père Lami[2]. Il suffit qu'il dise son sentiment avec tel tour qu'il lui plaira sur les deux chefs. Je dois vous dire par les connaissances que j'ai, que le plus tôt sera le meilleur. J'ai fort examiné les deux opinions; et si le Père Lami venait ici, j'espérerais lui pouvoir lever toutes ses difficultés en votre présence. Je ne laisse pas de louer et d'estimer son ouvrage qui réveille beaucoup l'esprit sur la suite de l'histoire de Notre Seigneur et des Evangiles.

Je suis, mon révérend Père, etc.

A DANIEL HUET[3].

1. — Monsieur, le plaisir de vivre avec vous a été pour moi l'un des plus grands agréments de la charge dont le roi m'a honoré. Je connais parfaitement les grandes et excellentes qualités de votre esprit et de votre cœur et je ne doute pas que nous ne vivions non-seulement dans une honnête correspondance, mais encore dans une amitié très-étroite. M. le duc de Montausier vous pourra dire avec quel plaisir j'entendis votre nom[4]. Vous êtes

1. Voir au tome 3e déjà indiqué.
2. Le P. Lami, de l'Oratoire, dans son *Harmonia sive Concordia Evangelica*, avança trois opinions qui furent également combattues, sans mériter également de l'être. Il distinguait deux emprisonnements de saint Jean-Baptiste, prétendait que Jésus-Christ ne mangea pas l'agneau pascal dans la dernière cène, et soutenait que les deux Marie et la pécheresse étaient la même personne. Bossuet, paraît-il, ne l'attaquait que sur deux points Le P. Lami, loin de se rétracter, chercha à fortifier ses opinions dans son *Commentaire sur l'Harmonie des quatre Evangélistes.*
3. Ces lettres sont imprimées pour la première fois, d'après une copie qui se conserve à la Bibliothèque Nationale. M. Léopold Delisle (Cabinet des manuscrits, t. I, p. 438) donne les renseignements suivants sur cette copie et sur les originaux : « Huet avait disposé d'une partie de ses papiers et notamment de sa correspondance en faveur de son neveu, Jean-Baptiste Piedone, sieur de Charsigné. La Biblioth. Impér. (fonds français, n. 15188-15190) possède une copie d'une portion considérable de cette correspondance, dont M. Léchaudé d'Anisy avait préparé une édition. La correspondance originale remplit trente volumes inscrits sous le no 1866 du fonds Libri, chez lord Ashburnham. »
4. Les provisions de l'office de sous-précepteur du Dauphin, en faveur de

ici fort attendu et vous y serez reçu comme un homme d'un mérite aussi distingué que le vôtre le doit être. Je ne vous dis rien davantage par écrit, puisque j'aurai le plaisir de vous entretenir bientôt de vive voix. Je le souhaite avec ardeur et je souhaite encore plus que toutes choses de vous faire connaître avec quelle passion je suis, Monsieur, etc. J. BÉNIGNE, *Ev. de Condom.*

La fièvre de Monseigneur le Dauphin est visiblement sur son déclin et nous espérons qu'il en sera quitte dans sept ou huit jours.

Je prends la liberté de vous adresser la lettre pour Monseigneur de Bayeux, ne sachant s'il sera encore à Caen.

A Paris, le 24 septembre.

2. — IL est raisonnable, Monsieur, que vous profitiez de mon séjour à Saint-Germain. Tout ce que je puis faire pour cela, c'est de vous mander les nouvelles, si vous ne les savez d'ailleurs. Monseigneur le Dauphin eut hier un second accès, qu'on pourrait compter pour le troisième à cause d'une émotion qui marqua un peu, jeudi dernier. L'accès fut assez doux et assez court hier. Cependant sur l'avis de cette fièvre, le Roi, qui avait fixé son départ à samedi, l'a avancé à mercredi et sera ici samedi. J'ai cru qu'il était bon que vous en fussiez averti. Cela ne vous presse en rien que pour faire votre cour; mais songez principalement à vos yeux. Nous ferons ici vos excuses. Cette fièvre nous donne un fâcheux loisir. Croyez, au reste, Monsieur, que personne ne sera jamais plus à vous que, etc.

A Saint-Germain, 21 octobre 1670.

3. — JE vous prie, Monsieur, de me mander des nouvelles de vos yeux. J'entends de vive voix par ce porteur; car il vous est défendu d'écrire. Monseigneur est en parfaite santé. Il tua avant-hier un sanglier. Il commence depuis quatre ou cinq jours à écrire lui-même ses thèmes. Il les fait mieux qu'il n'a jamais fait; il est ravi de cette jolie et divertissante nouveauté. Voilà nos nouvelles. Celles de la grande cour sont que les travaux sont incommodés par les pluies; on espère pourtant être ici, dans le 8 ou le 10 juillet. Ayez soin de votre santé qui me sera toujours très-chère.

A Saint-Germain, lundi matin.

4. — JE vous envoie, Monsieur, un présent de M. Gallois[1], que j'ai reçu pour vous : vous voyez qu'il vous croit à Saint-Germain. Je vous renvoye aussi un billet, qui pourrait bien être pour vous. J'y ai appris cet important secret qu'on nous cherchait un carrosse; mais autant serait s'il y avait eu autre chose. Je vous le renvoye à condition que l'adresse ne vous servira pas de titre contre moi. Vous êtes longtemps sans nous venir voir, et sérieusement je m'en ennuye. Donnez-moi du moins de vos nouvelles et surtout revenez entièrement guéri. Personne, Monsieur, ne le souhaite tant, ni n'est plus à vous que moi.

Samedi matin.

Daniel Huet, ne furent délivrées que le 4 décembre 1670. Mais la nomination fut faite le 5 septembre, en même temps que celle de Bossuet. (Voir sur la plupart des circonstances auxquelles ces lettres font allusion les précieux écrits de M. Floquet : *Etudes*, etc., t. III, et *Bossuet précepteur*).

1. Probablement quelque ouvrage de l'abbé Gallois, écrivain très-versé dans la connaissance des langues grecque et hébraïque, à qui Colbert avait confié la direction du *Journal des Savants*. (Nous empruntons cette note et plusieurs autres au manuscrit de M. Léchaudé d'Anisy.)

5. — J'AI fait réponse au P..... conformément à votre lettre, et j'ai eu soin, Monsieur, de faire faire vos compliments à Mr Torck[1], sur son ode. Je vous supplie de faire savoir à M. de Maimbourg, que je sais qui est ce sieur Noguier[2] qui a écrit contre mon *Exposition*, et que, quand je ne le connaîtrais pas, je suis bien persuadé que s'il avait à écrire sur cette matière, ce serait plus fortement et pour moi[3]. Je loue le dessein qu'il a de combattre les sociniens, et je le trouve et je le tiens très-capable de l'exécuter. Achevez promptement, Monsieur, de vous guérir, et venez nous voir au plus tôt, je vous en prie.

A Saint-Germain, 5 juin 1673.

6. — J'AI appris, Monsieur, avec déplaisir, le mal qui vous a pris si fort en traître. Il ne faut pas le négliger, et puisque vous avez trouvé un médecin sûr, laissez-vous guérir avec patience. Je n'ai point ouï parler de la chaire dont vous me faites l'honneur de m'écrire, mais j'ai appris depuis que l'affaire était finie comme vous souhaitiez. M. de Montausier m'a dit que M. le premier médecin l'en avait assuré. Je serai toujours pour l'ordre et pour vous, contre toutes recommandations.

A Versailles, ce 23 septembre 1674.

7. — IL ne peut, Monsieur, y avoir d'étude demain que sur le soir à Versailles. Mais nous sommes convenus ce matin, que si le voyage vous incommodait et qu'il troublât l'ordre de vos remèdes, vous pourriez vous dispenser d'aller à Versailles. J'ai promis à M. le D. de Montausier de vous le faire savoir. Il s'intéresse comme vous savez à votre santé, et en l'état où je vois par votre lettre que vous vous trouvez, je crois que vous ferez bien de demeurer en repos. Monseigneur le Dauphin s'en promènera davantage, et je vous promets votre grâce. Je suis à vous de tout mon cœur.

Le vendredi, à deux heures.

8. — J'AI prié mon frère, Monsieur, d'avoir l'honneur de vous voir pour une affaire où j'espère que vous voudrez bien m'obliger.

Il vous nommera un homme qui postule pour une chaire vacante en droit canon, et je m'intéresse tellement pour lui, que vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir que de le protéger par vous-même en lui donnant votre voix, et en lui procurant celle de plusieurs personnes que je sais déférer beaucoup à vos sentiments. C'est assurément un fort bon sujet et un homme très-capable, que j'ai des raisons si considérables d'affectionner que vous ne m'obligerez jamais davantage que de me donner en cette occasion des marques de votre amitié et de votre crédit. Je suis, Monsieur, tout

1. Voir Lettres diverses, n. 38.

2. David Noguier, ministre à Orange, publia : *Réponse au livre de M. de Condom*. etc. Orange, 1763.

3. Théodore Maimbourg, dans le moment même, abusait de la confiance de Bossuet. Retournant pour la troisième ou quatrième fois au calvinisme, il écrivait en secret contre l'*Exposition*. On sait qu'il devint presbytérien, *socinien*, et enfin anabaptiste.

à vous, avec la passion et l'estime que vous savez.

A Saint-Germain, 13 décembre 1674.

9. — Je vous rends, Monsieur, très-humbles grâces du présent que vous m'avez fait au nom de M. Halley[1], et vous supplie me faire la grâce de lui envoyer mes remerciements. Monseigneur le Dauphin reçut votre lettre avec joie; et il la lut et l'expliqua en même temps avec beaucoup d'agrément; et en recevant le livre, il me dit qu'il serait bien aise de le lire, et qu'il ne doutait pas qu'il n'eût beaucoup de plaisir à lire les vers d'un homme qui vous avait appris à en faire de si beaux. Voilà sa réponse en propres termes, et je crois que M. Halley sera bien aise d'apprendre de vous les sentiments du Prince.

Puisque votre santé vous permet de venir ici quelques jours, je vous ferai savoir le temps où nous aurons besoin de vous, et je m'accommoderai autant qu'il sera possible, au jour que vous souhaitez. Je suis fâché d'un si long mal; prenez tout le temps nécessaire pour vous guérir. Quelque joie qu'on ait de vous voir, on ne veut point l'acheter au prix d'une santé si considérable et si chère que la vôtre. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Saint-Germain, 19 mars 1675.

10. — Je suis obligé, Monsieur, d'être mardi après dîné à Paris. Ainsi je vous prie de vouloir être le matin à la leçon de Monseigneur le Dauphin, afin que je vous montre ce qu'il y aura à faire pour l'après-dîné. Je vous attendrai et je vous supplie de ne pas manquer sur les onze heures ou onze heures et demie. Je suis à vous de tout mon cœur.

Dimanche soir.

11. — J'ai écrit, Monsieur, comme vous l'avez souhaité, à M. le cardinal de Bouillon, pour le prier de pourvoir M. Dubois[2] d'une manière plus assurée et de décharger le collége des fripons qui en ruinent toute la discipline. Quand j'aurai sa réponse, je ne manquerai pas de vous l'envoyer, et cependant je demeurerai toujours, comme vous savez, très-parfaitement à vous.

A Saint-Germain, le dimanche des Rameaux.

12. — Je regardais, Monsieur, votre conversation pendant le voyage, comme un grand adoucissement des peines qu'on y peut souffrir. Ainsi je suis fâché qu'elle me manque, principalement pour un sujet aussi triste que celui de votre mal d'yeux. Conservez-les, Monsieur, et ayez soin de votre santé, qui doit être chère à tout ce qu'il y a d'habiles gens en Europe, mais qui ne l'est assurément à personne plus qu'à moi.

J. Bénigne B., *Ev. de Condom.*

Je vous prie de faire dire à M. Crépin[3] qu'il me fera bien plaisir de se rendre mercredi sur les sept heures du matin, à mon logis au doyenné.

A Versailles, 16 avril.

1. Professeur royal à l'Université de Caën. Le présent dont il s'agit est un Recueil de poésies latines, composées par Halley.

2. On verra, dans la suite de cette correspondance, que ce Dubois ne méritait ni les recommandations de Huet ni les bontés de Bossuet.

3. Probablement Daniel Crespin, qui prépara l'édition d'Ovide *ad usum Delphini*.

13. — Je vous supplie, Monsieur, si votre sante vous le permet, toute autre affaire cessante, de vous rendre ici sans tarder, c'est-à-dire s'il se peut demain matin avant midi; mais songez principalement à votre santé. Je suis, Monsieur, très-parfaitement à vous.

A Versailles, 21 avril 1675.

14. — Je ferai réponse au Père de la Rue, Monsieur, et je ferai aussi ce qu'il souhaite pour les exemplaires des *Bucoliques* et des *Géorgiques*[1]. C'est-à-dire que je vous renverrai tant ceux de Monseigneur le Dauphin que les miens, pour y faire ajouter les cartons, puisque vous voulez bien en prendre la peine. Pour ce qui est de M. de Cordemoy[2], on veut absolument que son affaire soit assurée, et selon ce qu'on me dit, je n'en doute pas. Je vous supplie de demander à M. de Ségrais[3] son suffrage, dont je lui serai très-obligé. Pour vous, Monsieur, vous savez combien je compte sur vos bontés, et avec quelle confiance je vous les demande. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Saint-Germain, 20 novembre 1675.

15. — Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien prendre la peine de vous rendre ici demain, dimanche de la Pentecôte. Vous savez que c'est mardi la profession de Madame de la Vallière. Si vous ne le savez pas, je vous l'apprends; et que peut-être dès lundi, je me rendrai de fort bonne heure à Paris. Je m'attends donc, Monsieur, à votre secours, et demeure toujours très-parfaitement à vous.

A Saint-Germain, 1er juin 1675.

16. — De conseil pris avec Monsieur de Montausier, je ferai la leçon demain; et l'après-midi, Monsieur, nous ferons vaquer Monseigneur. J'envoie dès ce soir un homme pour vous en donner l'avis, et vous prier de m'attendre à l'Académie, où je ne manquerai point de vous voir. On me marque que la brigue est grande contre nous, et qu'on s'est servi du nom de M. de Colbert, pour M. de Félibien[4]. Je vous assure positivement, que lui en ayant fait parler par M. le duc de Chevreuse, il a dit qu'il ne prenait aucun intérêt à la chose, et qu'il estimait beaucoup M. de Cordemoy. C'est ce que vous pouvez dire en secret à sept ou huit personnes, à condition de le dire à qui ils voudront avec le même secret. On avait dit aussi que M. de Paris serait contre nous. J'ai su de lui-même qu'il n'en était rien; ainsi nous n'avons point à craindre l'autorité. Nous verrons le reste. J'espère qu'avec votre secours tout ira bien. Vous n'aurez pas oublié M. de Ségrais.

A Saint-Germain, dimanche soir.

17. — Je suis obligé, Monsieur, d'être samedi à

1. Le P. de la Rue, jésuite, prépara l'édition de Virgile, *ad usum Delphini*.

2. M. Léchaudé d'Anisy pense qu'il s'agissait de faire donner à Géraud de Cordemoy le titre de lecteur du Dauphin; mais il le possédait depuis deux ans. Il est question de son entrée à l'Académie française, qui, effectivement, eut lieu en 1675.

3. Compatriote de Huet, que ses poésies pastorales et ses romans avaient fait recevoir à l'Académie.

4. André Félibien, sieur des Avaux, fut secrétaire de l'Académie d'architecture et membre de celle des Inscriptions. Il n'entra pas à l'Académie française.

Paris, où je dois présider à un acte de M. l'abbé Colbert[1]. Je vous supplie donc de vouloir vous rendre ici vendredi matin. Nous nous entretiendrons à loisir, et cependant je serai toujours, avec l'attachement et l'estime que vous savez, très-parfaitement à vous.

A Saint-Germain, 10 juin 1676.

18. — PUIS-JE espérer, Monsieur, avoir demain matin l'honneur de vous voir. Je vous demande cette grâce et celle de m'apporter le grec de l'oraison manuscrite d'Origène *de la prière*, avec la version latine que vous m'avez dit autrefois que M. Fleury[2] en a faite. Je vous prie aussi que je puisse voir un mot dans le manuscrit grec du livre de l'*Exhortation au martyre*, parce que je trouve quelque embarras dans l'imprimé de Welstenius. Vous savez qu'il faut que je parte de Paris au plus tard à huit heures. Bonsoir, Monsieur, je suis tout à vous.

A Paris, vendredi 26 juin 1676.

19. — J'AURAI soin, Monsieur, de vous envoyer la suite de l'*Histoire*[3]. Je suis très-obligé à Monseigneur le Dauphin de l'honneur de son souvenir, Je vous supplie de l'assurer de mes très-humbles respects. Je fais tout ce que je puis pour me mettre en état de me rendre auprès de lui; mais j'ai encore trop de peine à lire et à écrire. Au surplus, mes forces reviennent assez, et puisque vous avez la bonté, Monsieur, de vouloir savoir avec certitude en quel état je me trouve, je vous dirai que pour ce qui regarde le sommeil et la nourriture, je suis, Dieu merci, comme j'étais dans ma meilleure santé, et même mieux, car je dors huit et dix heures de suite, et je n'ai pas senti depuis un mois la moindre marque d'indigestion. Je me ménage pourtant pour le manger, et ne mange que d'une sorte de viande pour l'ordinaire, quoiqu'en ayant quelquefois usé autrement, je n'en aie ressenti aucune incommodité. A la vérité, je n'ai pas encore les jambes assez fortes, pour grimper avec vous où nous avons autrefois fait de si belles courses; mais je me promène le matin et l'après-dîné deux à trois heures de suite sans en être fatigué. Je me fais lire de toutes sortes de matières sans en être peiné. Avec tout cela je ne puis pas vous dire quand je pourrai recommencer les leçons, à cause que la difficulté que j'ai à lire et à écrire marque que la tête a encore besoin de se reposer.

Je me propose bientôt de me rapprocher de Versailles, pour pouvoir faire ma cour, en attendant que je rentre dans l'exercice. Je vous supplie d'assurer M. de Montausier de mes respects et de saluer nos amis. Je suis à vous de tout mon cœur.

Je suis bien aise que Monseigneur le Dauphin avance si fort. Je le conjure de tout mon cœur de continuer à vous donner satisfaction, et je me fais une grande joie de l'espérance que j'ai de le trouver plus savant.

A Villeneuve-le-Roi, 6 octobre 1676[4].

20. — Vous pouvez, Monsieur, vous assurer que dès la première fois que je verrai M. le cardinal de Bouillon, je lui parlerai de l'affaire de M. Dubois, avec toute la chaleur que mérite un homme que vous appuyez. Je suis très-fâché de votre mal; prenez tout le temps qu'il faudra pour vous guérir. Dieu merci, je suis en état de faire ce qu'il faut sans en être incommodé. Je prie Dieu qu'il bénisse vos intentions sur le sujet de votre dessein[1], et qu'il les rende utiles à l'Eglise, à qui un homme comme vous peut rendre de grands services. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Saint-Germain, 22 novembre 1676.

21. — Vous pouvez, Monsieur, différer, si vous l'avez agréable, votre voyage de Versailles à samedi matin. Je m'en retournerai demain et reviendrai samedi ici. Je vous prie de m'excuser.

Jeudi, matin.

22. — JE ne crois pas, Monsieur, pouvoir me rendre à Saint-Germain avant dimanche matin; ainsi je vous prie de vous tenir prêt à suivre demain Monseigneur le Dauphin. Si vous prenez la peine de vous rendre ce soir chez lui, je vous dirai ce qu'il y a à faire.

Jeudi, à deux heures.

23. — ON trouve à propos, Monsieur, que je paraisse lundi à l'Académie; ainsi je suis obligé de vous prier de venir pour la leçon du lundi tout du long du jour. Je partirai après le lever du roi, et je pourrai encore avoir l'honneur de vous voir. Le roi a très-bien reçu nos auteurs[2]; M. de Montausier a fait très-bien votre cour qui a été bien reçue. J'ai confirmé tout ce qu'il a dit sur votre sujet, et le roi en a paru fort persuadé. Je suis fâché de priver l'Académie de votre présence. Je suis, etc.

A l'oreille : Je n'ai pas touché un sol[3].

A Saint-Germain, samedi 23...

24. — JE vous assure, Monsieur, que j'ai autant à cœur que vous l'affaire de M. Dubois, et que je ne perds pas un moment pour tâcher de lui procurer la satisfaction que j'espère enfin obtenir. C'est de quoi je vous prie d'être persuadé, et que ce qui est recommandé de votre part, me sera toujours très-considérable.

Pour ce qui est de votre livre[4], il y a déjà quinze jours que j'ai achevé de le lire avec une entière satisfaction. Il n'y a que le seul endroit de la prophétie de Jacob à quoi je ne puis accommoder mon esprit; et je ne puis consentir qu'un homme, je ne dis pas, de votre savoir, mais de votre piété, préfère dans un endroit si important, les Juifs et encore les Juifs modernes, à tous les auteurs chrétiens anciens et modernes, à la réserve de Cajétan[5] que je n'ai pas lu sur cela, et dont l'opinion

1. Jacques-Nicolas, fils du grand Colbert, fut reçu docteur en Sorbonne et devint archevêque de Rouen.
2. Cette traduction était de Julien Fleury, à qui on doit une édition d'Apulée, réputée l'une des meilleures de la collection *ad usum Delphini*.
3. Preuve nouvelle, et d'ailleurs superflue, que l'*Histoire de France* est de Bossuet.
4. Nous avons donné dans les Lettres diverses, n. 321, une grande partie de cette lettre, extraite du *Bossuet précepteur*, de M. Floquet. C'est la maladie qui avait obligé Bossuet à se retirer au château de Villeneuve-le-Roi, près de Choisy, chez le président Claude Le Pelletier.

1. Huet s'occupait alors de sa *Démonstration évangélique*.
2. *Ad usum Delphini*.
3. De ses honoraires, comme précepteur du Dauphin.
4. La *Démonstration évangélique*.
5. Le cardinal Cajétan est auteur d'un *Commentaire de la Bible*, où l'on trouve plusieurs opinions singulières.

en ce genre n'est pas fort considérable. Au surplus il y a quelques autres petits endroits dont nous conviendrons aisément et la discussion en sera fort courte. Les remarques des bonnes choses que j'ai apprises de vous ne se feront pas si vite, et je vous assure, Monsieur, que je n'ai rien lu, il y a longtemps, de mieux fait ni de plus solide. Quand il vous plaira, nous en parlerons; mais le mauvais temps ne me fait pas espérer si tôt l'honneur de vous voir, quand même votre santé vous le permettrait. Je vous la souhaite parfaite et suis, etc.

A Saint-Germain, 10 janvier 1677.

Extrait de la réponse de Huet.

Je vous félicite, Monseigneur, d'être délivré de la pénible lecture de mon ouvrage. Vous avez eu besoin de toute votre patience pour une si longue corvée, et pour tant de défauts que vous y avez sans doute découverts. S'il se présente quelque occasion sûre et commode pour me renvoyer ma copie, je vous supplie très-humblement de m'en faire la grâce. En attendant que j'aie l'honneur de vous voir et de vous remercier comme je le dois, permettez-moi de vous dire quelque chose pour ma justification sur le passage du XLIXe chapitre de la Genèse. Je vous avoue, Monseigneur, que je suis très-fâché que vous n'ayez pu goûter ma pensée, et d'autant plus qu'il n'y a rien dans tout l'ouvrage, dont je me susse meilleur gré que de cette explication : de sorte qu'il m'arrive justement ce qu'on dit qui arriva à Ovide, lorsqu'un de ses amis, au jugement de qui il avait abandonné ses Poésies, n'y trouva à refaire que les trois vers précisément qu'il avait exceptés de sa censure, comme ses vers favoris.

Néanmoins, devant que de me condamner tout à fait, je vous supplie de faire réflexion sur les raisons qui m'ont déterminé à l'opinion que j'ai proposée. Premièrement, sur le grand nombre d'expositions différentes, que les Pères et les interprètes apportent sur ce passage, toutes opposées et se détruisant les unes par les autres. Secondement, sur le peu de solidité de toutes les explications que l'on a avancées jusqu'ici. Ce qui paraît principalement par les objections infinies que leurs partisans se font les uns aux autres. *Disquire,* dit Cajétan sur ce passage, *discute opiniones omnes tam Hebræorum quam aliorum, et reperies nullam quadrare verbis Jacob.* Et ailleurs : *Libra cæteras expositiones, et invenies in illis multa falsa permissa et multa voluntarie et gratis dicta.* Ce que j'ai trouvé très-véritable. De sorte que, quand mon opinion serait mauvaise, je ne pourrais la quitter que pour en prendre une autre aussi mauvaise et peut-être pire. Troisièmement, sur la netteté et la simplicité de mon explication, qui est naturelle et aisée, et ne fait aucune violence à la lettre ni à l'esprit, comme toutes les autres. Quatrièmement, sur la conformité de l'expression du passage, dans le sens que je lui donne, avec les expressions ordinaires de la sainte Ecriture. Cinquièmement, sur la convenance parfaite du sens que je donne à cette prophétie, avec une infinité d'autres prophéties de la sainte Ecriture, faites sur le même sujet.

Quant au reproche que vous me faites de préférer le sentiment des Juifs, et des Juifs modernes, à celui de tous les auteurs chrétiens, considérez, s'il vous plaît, Monseigneur, que je suis bien éloigné de suivre les opinions des Juifs sur ce passage, puisque je les réfute toutes exactement dans la suite. Aussi n'employé-je leur autorité, qu'en ce qu'ils demeurent d'accord, que Jacob promet à Juda une possession assurée de la royauté, lorsque le Messie sera venu, ce qui est conforme à la doctrine chrétienne. Je les allègue encore pour autoriser l'explication que je donne au mot hébreu עד, ce qui est une question purement de grammaire et littérale, et on ne peut pas trouver mauvais que je les prenne pour témoins dans leur propre langue.

Si l'on se plaint que je m'éloigne de la tradition des Pères sur le sens de ce passage, je réponds qu'il n'y a là-dessus aucune tradition constante des Pères, à quoi on puisse s'arrêter, et qu'il y a une aussi grande diversité d'avis parmi eux, que parmi les modernes. Joint à cela qu'en prenant une opinion différente des leurs, je ne fais que ce qu'ont fait la plupart des interprètes modernes, qui se sont donné impunément la liberté d'expliquer ce passage à leur fantaisie ; et non-seulement celui-ci, mais une infinité d'autres importants du Vieux Testament, que les interprètes anciens avaient appliqués à nos mystères, et que les nouveaux ont fait voir ne s'y rapporter aucunement. La plus forte objection que j'ai à soutenir est celle que vous m'avez déjà faite, et à quoi j'ai répondu dans mon livre : savoir, que j'ôte à la religion chrétienne un passage dont elle se sert utilement pour prouver le temps de la venue de Notre Seigneur ; mais j'ajouterai à mes réponses que vous avez pris la peine de lire, qu'il y a bien de la différence entre dire que la religion chrétienne se sert d'un passage, et dire que les docteurs chrétiens s'en servent. Je conviens du dernier à l'égard de notre passage, mais non pas du premier. De plus, si mon explication ôte à notre religion une preuve du temps de la venue du Messie, ceux qui se servent de ce passage pour prouver le temps de la venue du Messie, non-seulement ôtent à notre religion une preuve de la promesse faite à Juda de la possession éternelle de la dignité royale, mais ils font encore cette possession passagère et périssable. Car si *donec* marque la cessation de la chose dont il s'agit, comme ceux qui défendent cette explication sont obligés de le dire, il faut qu'ils disent aussi que Juda a perdu le sceptre, quand le Messie est venu. Et cela répugne directement à plusieurs grandes et illustres prophéties que j'ai marquées, qui promettent aux descendants de Juda une éternelle possession de la royauté ; au lieu que l'explication que je donne à la prophétie de Jacob, est entièrement confirmée par les autres prophéties qui disent la même chose que je fais dire à celle de Jacob.

Du reste, quand je tomberais d'accord qu'il y aurait plus d'utilité pour notre religion et plus de piété à faire signifier à ce passage le temps de la venue du Messie qu'à lui donner le sens que je lui donne, ce ne serait pas un motif qui dût obliger personne à suivre cette explication, si d'ailleurs elle ne paraissait plus véritable que les autres. Les interprètes n'établissaient pas dans leurs commentaires les explications les plus pieuses, mais les plus véritables. Et ce serait même abuser du nom de piété que de le donner à ce qui choquerait la vérité et la raison.

J'ai encore à dire sur ce sujet que je n'ai pas cité le cardinal Cajétan pour me prévaloir de son nom et de son autorité (je sais bien que j'ai des adversaires d'un bien plus grand poids que lui); mais seulement pour faire voir que mon exposition n'est pas tout à fait nouvelle, puisqu'un interprète de la sainte Ecriture en a déjà avancé une assez approchante, sans que personne s'en soit scandalisé. Isidorus Clarius, évêque de Foligno, qui rapporte la même opinion et l'attribue à un homme savant et versé dans la langue hébraïque, sans le nommer, ne témoigne point en être choqué, et semble plutôt la vouloir suivre, puisqu'il n'y ajoute aucune note ni aucune réfutation. Et Melchior Canus, évêque des Canaries, en suit une différente, mais qui est sujette aux mêmes objections que la mienne, puisqu'elle ôte à la prophétie de Jacob la marque du temps de la venue du Messie, sans que pourtant il en ait été blâmé de personne.......

A Paris, le 14 janvier 1677,

25. — Je ne manquerai pas, Monsieur, de vous renvoyer votre livre à la première commodité sûre

qui se présentera. J'ai eu tant de plaisir en le lisant, que je suis plus prêt à en faire une seconde lecture, qu'à plaindre le temps que j'ai donné à la première. J'ai fait des *oreilles* et certaines marques que je vous prie de conserver, si vous voulez que je puisse aisément retrouver les endroits sur lesquels j'aurai quelques remarques à vous faire.

Pour ce qui est de la prophétie de Jacob, je suis fâché de me trouver si contraire à une pensée qui vous plaît si fort. J'ai fait beaucoup de réflexions sur les raisons que vous voulez bien encore me représenter, et qui sont très-bien déduites dans votre livre. Je ne conviens pas que le sens que vous donnez à la prophétie soit aussi simple et aussi naturel que vous le dites, ni que celui que vous combattez soit si forcé. Je trouve tout le contraire dans toutes les deux parties, et je n'ai point de preuves plus sensibles du sens naturel de la particule qui signifie *donec*, que de voir que de tout temps et les Juifs et les chrétiens ont été assez frappés de ce sens. Tous ont entendu que dans le temps de l'arrivée du Messie, il devait arriver un grand changement dans l'empire de la maison de Juda, et que ce changement serait si visible, qu'il serait la marque certaine de l'arrivée du Messie. C'est ce que vous combattez, et vous ôtez par ce moyen aux chrétiens, un des plus grands arguments qu'ils aient contre les Juifs, pour montrer la venue du Christ, par leurs propres principes.

Vous dites que les SS. PP. et les autres auteurs chrétiens se contredisent entre eux en beaucoup de chefs, lorsqu'ils expliquent cette prophétie : et je prétends au contraire qu'ils sont d'accord dans le fond, et que les opinions que vous rapportez la troisième et la quatrième ne sont en substance que la même, ne différant que dans la manière de l'expliquer et pouvant être facilement conciliées[1]. Cependant c'est par la diversité de ces deux opinions que vous prétendez établir la contrariété des sentiments qui vous donnent fondement de croire que vous pouvez quitter les uns et les autres.

Que s'il est vrai, comme je crois le pouvoir montrer aisément, que ces deux opinions ne soient en substance que la même chose, vous aurez contre vous le consentement unanime de tous les auteurs chrétiens, à la réserve du seul Cajétan. Car pour l'auteur cité par *Clarius*, autant que je m'en puis souvenir, il dit autre chose que ce que vous pensez; et il me semble que je pourrais vous le faire voir si j'avais le livre sous ma main. Quoi qu'il en soit, vous avez tout ce qu'il y a de plus vénérable et de plus docte parmi les chrétiens de toutes les sectes, catholiques et protestantes, contre vous; et Grotius même, ordinairement trop hardi dans ces matières et que vous blâmez avec raison de sa hardiesse.

Vous dites, Monsieur, qu'on se donne souvent la liberté d'abandonner certains arguments que les Pères ont fort pressés. Mais il y a grande différence d'en abandonner quelques-uns qui ne sont pas si importants, ou qui sont fondés sur des erreurs insoutenables, tel que peut être, par exemple, celui du *regnavit a ligno*, et d'abandonner celui sur lequel tous ont appuyé avec plus de force et qu'ils ont tenu le plus décisif, et si je puis parler ainsi, le plus capital. En cela, je ne pense pas qu'il soit permis de donner essor à son génie et je crois qu'on est obligé de suivre la tradition. De plus, je ne prétends pas seulement vous presser par l'autorité; mais je prétends que le consentement des Juifs et des chrétiens dans l'explication du *donec* en cet endroit, est une marque que cette explication est la bonne et la simple, et celle qui frappe naturellement les esprits : de sorte que tout ce qu'on dit contre est plutôt un raffinement que le sens naturel; et je le prouve par vous-même. Si les Juifs n'avaient pas cru que le *donec* marque un changement visible dans l'empire, ils ne se seraient pas tant tourmentés à faire voir que l'empire durait encore dans leur nation, dans leurs patriarches, dans leurs chefs de captivité, à Bagdath ou ailleurs. Si Josèphe n'avait pas cru la même chose, il n'aurait rien eu pour fonder sa flatterie à Vespasien, qui, selon vous-même, est appuyée sur la prophétie de Jacob. Il fallait donc bien qu'il crût que la ruine de l'Etat des Juifs et leur exil sur la terre où Dieu avait établi le gouvernement légitime de leur nation, était la marque de l'arrivée de Celui qui devait régner sur les Gentils, et en un mot que le temps de la venue du Messie devait être clair par là.

Vous-même, Monsieur, vous-même, tant ce sens est simple et naturel, vous-même, vous l'avez suivi; et vous qui dites tant que le temps de l'arrivée du Messie n'est point marqué dans ce texte, vous l'alléguez sous le titre : *Tempus adventus Jesu.* Vous l'avez allégué ailleurs pour montrer que le Christ devait être de la maison de Juda. Ici vous le rapportez encore pour marquer le temps de son arrivée, et vous le mettez en parallèle avec les passages de l'Evangile qui disent que Jésus est né. Vous-même, vous louez un argument d'Origène par lequel, dites-vous, il presse vivement Celse, et cet argument est tiré en partie de la prophétie de Jacob. Je vous prie, Monsieur, de me dire quel avantage pouvait tirer Origène de ce passage. Etait-ce de faire voir que le Christ devait naître de Juda? Chose que les Juifs n'ont jamais contestée, tant elle est de soi peu efficace à montrer que Jésus soit le Messie? Qui ne voit qu'Origène en voulait conclure autre chose? et ce qu'il voulait conclure, c'est que le Christ était venu; et vous-même vous apportez cette prophétie en ce lieu, comme une de celles qui ne peut être détournée ailleurs, mais qui convient proprement au seul Jésus. Et comment lui est-elle propre? si ce n'est en tant qu'il paraît par l'événement même, qu'il n'y avait plus en Juda aucune forme d'empire. C'est ce qu'Origène prétend en ce lieu. Vous approuvez son sentiment et même vous ajoutez : *Hæc si quis alteri cuipiam aptare voluerit, ostendat necesse est quomodo regiam potestatem Juda retinuerit quoad* Siloh *ille advenerit.* Je vois par là que, selon vous-même, on ne peut défendre les Juifs qu'en disant que le

1. « Une autre opinion (la troisième), dit Huet, voudrait que la prophétie de Jacob s'appliquât à la nation juive tout entière, en ce sens que chez elle la tribu de Juda aurait toujours une certaine supériorité; et, selon cette opinion, Jacob aurait simplement donné à entendre, que la nation juive subsisterait toujours en corps de peuple, gouverné par ses lois particulières, qui aurait ses chefs pris n'importe dans quelle tribu, et cela jusqu'à la venue du Messie... Saint Epiphane, saint Cyrille, saint Augustin et quelques modernes trouvant l'explication précédente trop vague, l'ont restreinte à la tribu de Juda... » (*Dem. Evang.*, 9e prop., chap. 4.) Les autres opinions alléguées ne diffèrent que sur la manière dont la tribu de Juda a continué d'exercer le pouvoir suprême jusqu'à la venue du Messie.

royaume de Juda a subsisté même quand Jésus est venu, de cette manière sensible qu'on [l'] a vu en effet durer en son entier jusqu'à ce temps, et s'en aller peu à peu jusqu'à une entière ruine, précisément alors.

Le passage que vous produisez (*Ezech.*, 21, 26, 27) prouve encore la même chose. Vous produisez ce passage comme le plus propre à bien faire entendre la prophétie de Jacob; et je conviens que c'est en effet la même prophétie. Toutes les deux marquent la venue du Christ dans le temps que le royaume judaïque cessera. Cela n'est point arrivé, dit le prophète, jusqu'à ce que soit venu Celui à qui appartient le jugement, et je lui donnerai [ou le jugement ou la couronne tombée]. Il faut donc qu'il arrive un changement dans le royaume des Juifs dans le temps que le Christ viendra, ou cette prophétie ne conclut rien.

Vous demandez, Monsieur, ce que deviendra cette éternité du trône si souvent promise à David et à Salomon en la personne du Messie, si au contraire le royaume doit cesser dans la maison de Juda, et par conséquent dans la leur quand il viendra : c'est ce qui me semble très-aisé à démêler. Dans le temps que le Christ viendra, j'avoue avec vous, Monsieur, que le royaume de Juda subsistera plus que jamais en sa personne; mais ce sera un royaume d'une autre nature que celui dont cette tribu avait joui jusqu'alors. Jusqu'alors on avait vu toujours subsister le royaume de Juda dans la terre promise à Abraham, sous un certain gouvernement politique prescrit par la loi de Moïse. A l'arrivée du Christ, ils devaient être chassés de cette terre, réduits à une éternelle captivité et à un éternel bannissement. Ainsi ce royaume particulier de la maison de Juda, attaché à la terre promise, devait être ruiné alors; mais à celui-là devait succéder un autre royaume qui serait le royaume de toutes les nations; non un royaume renfermé dans la terre de Chanaan, mais un royaume qui s'étendrait, selon la promesse faite à Abraham, à toutes les nations de la terre, bénites en Jésus-Christ, et c'est ce qui est marqué plus clair que le jour dans la prophétie de Jacob, qui dit que dans le temps que le royaume de Juda attaché à la terre promise sera tellement détruit, qu'il n'en restera plus aucune apparence dans la maison de Juda, qui, non-seulement donnait le nom à ce royaume, mais qui le composait elle seule presque tout entier; dans ce temps, dis-je, viendra Celui qui devait être envoyé, ou à qui un nouvel empire était réservé, c'est-à-dire l'empire de toutes les nations, marqué par Jacob en ces mots : *Et ipse erit expectatio gentium.* Il devait donc arriver en ce temps un grand changement dans le royaume de Juda, puisque l'ancien royaume du peuple de Dieu qui ne subsistait plus que dans ce royaume, celui d'Israël, ayant été absolument rejeté, devait visiblement aller en décadence en ce temps et peu à peu tomber par terre; pendant que Dieu, fidèle à Abraham, à Jacob, à Juda et à David, susciterait un nouvel empire en la personne de Jésus, dans lequel toutes les nations seraient comprises.

J'accorde donc en ce sens que l'empire devait être plus que jamais dans la maison de David à la venue de Jésus; mais toutefois il se devait faire un grand changement en ce temps dans le royaume de Juda; et c'est manifestement ce que Jacob a voulu marquer. C'est ce que l'événement même a marqué, dans une évidence aussi grande, ce me semble, que celle du soleil même, et il n'y a qu'à considérer l'état des Juifs à la naissance de Jésus-Christ, et ce qui s'est ensuivi peu à peu, pour voir que la république judaïque a pris cours, si on peut se servir de ce mot, dans le temps qu'il est venu et que tout y a commencé à tomber en ruine : *Ex illo fluere.* Et ce n'est pas sans raison que Jacob a prédit ce grand changement, en marquant la destinée, pour ainsi parler, de la maison de Juda. Car il avait vu en esprit que le royaume, le gouvernement, les promesses qui lui avaient été faites à lui-même et à ses descendants, devaient un jour être réduites à la maison de Juda et ne subsister que là. C'est ce qu'il avait marqué prophétiquement dans ces paroles : *Juda, te laudabunt fratres tui.* Où un des anciens paraphrastes (je crois que c'est Jonathan) dit expressément : *Ils seront nommés de ton nom.* Et, en effet, en considérant les anciennes prophéties sur l'état des deux royaumes, je vois que Dieu n'a promis aucune ressource à celui d'Israël : au contraire, celui de Juda devait être rétabli et vivre encore sous ses lois après Nabuchodonosor, et c'est sous le nom de Juda que les restes des autres tribus devaient être recueillis, et ce royaume en cet état ainsi rétabli a duré précisément jusqu'au temps du Christ dans lequel il reçoit un coup, et encore un autre, et ainsi jusqu'à son dernier renversement. Un si grand événement se trouvant conforme à ce que Jacob a prédit tant de siècles auparavant, est la chose du monde la plus capable de confondre les Juifs, quand il plaira à Dieu de les faire entrer dans ces réflexions. Il ne faut donc pas que les chrétiens travaillent eux-mêmes à affaiblir une considération si essentielle, ni qu'ils leur donnent les moyens d'éluder une prophétie que leurs pères, aussi bien que les nôtres, ont entendue en ce sens.

Voilà, Monsieur, ce qui me fait croire qu'un homme comme vous ne doit pas être si jaloux d'une opinion ingénieuse, mais nouvelle parmi les chrétiens et, à mon avis, très-peu solide, qu'il donne atteinte pour la suivre à un argument qu'aucun chrétien devant nous n'aura affaibli. Car encore que Cajétan ait été de cet avis, c'est un auteur en ce genre si plein d'ignorance et qui a donné si grossièrement dans le Rabbinisme moderne, depuis qu'il a eu un peu goûté de l'Hébreu, qu'à peine s'est-on aperçu de son sentiment : au lieu qu'un homme de votre savoir, entrant dans cette pensée et travaillant de toute sa force à l'établir, serait trop loué par les Juifs pour le pouvoir être par les chrétiens, qui pèsent les conséquences de telles choses.

Croyez-moi, Monsieur, assurément vous en auriez du reproche; et si vous voulez bien me permettre de me mêler ici avec vous, j'en aurais ma part : car on croira avec raison que c'était là justement un point où un ami consulté ne devait point avoir de complaisance. J'admire en tout votre savoir et je vous observe très-sincèrement que je ne me compare à vous par aucun endroit; mais en ce qui regarde ces matières, comme je

les ai méditées toute ma vie, je crois en avoir vu les conséquences, peut-être même plus que beaucoup d'autres de notre profession. Et en vérité, permettez-moi de vous le dire, je ne puis comprendre ce qui vous plaît tant dans votre interprétation. Les Juifs modernes l'ont inventée les premiers. Les remarques sur le *donec* ont été faites par d'autres avant vous; vous les trouverez dans Grotius et dans beaucoup d'autres; les passages que vous avez cités pour cela ont été tous ou presque tous déjà rapportés. Que vous restera-t-il donc en tout cela, sinon que vous aurez été le premier des chrétiens qui aurez relevé et appuyé la plus subtile objection des Juifs? Vous ne voudrez pas à mon avis d'une gloire de cette sorte.

Quant à vos remarques sur la particule hébraïque qui est rendue par *donec*, il n'y a rien en cela de particulier. Le *donec* en toutes les langues peut être pris quelquefois comme vous voulez qu'on le prenne ici. Vous en citez des exemples de la langue grecque et de la latine aussi bien que de l'hébraïque. La question est de savoir si, parce que, quelquefois, il le faut entendre ainsi, cette interprétation convient à ce lieu. Je prétends que non, et je pourrais vous le démontrer, si je ne vous avais déjà trop fatigué. Mais ce qui prouve invinciblement que le sens naturel n'est pas celui que vous donnez, c'est que tout le monde dès le commencement l'a pris autrement.

Il y a assurément d'autres endroits de votre ouvrage qui sont bien d'une autre force que celui que vous aimez tant. La prophétie de Daniel, celle d'Isaïe, la dissertation du sépulcre, celle des ressuscités, tant d'autres si doctes et si solides, pour ne pas dire la suite même et le continuel raisonnement de tout l'ouvrage, vous attireront de justes louanges, auxquelles je souscrirai par écrit et de vive voix, avec une joie que je ne puis vous exprimer.

Et il me semble que j'entrevois un moyen de vous servir des plus belles remarques que vous avez faites en cet endroit, en disant qu'à la vérité le *donec* de ce passage marque un changement visible dans le royaume de Juda, en tant que le royaume y cesse d'une certaine manière; mais en même temps que Juda reçoit un nouvel empire qui continue d'une autre façon l'empire de David : ce qui me semble si beau, qu'il n'y a rien qui me touche tant dans toutes les anciennes prophéties[1].

Il y a au surplus quelques petites choses que je crois que vous changerez. Vous dites dans la *Préface* à Monseigneur le Dauphin et ailleurs, que personne encore n'a bien traité les prophéties. Cela a un air qui ne convient pas à la modestie qui paraît partout dans votre ouvrage. Il me semble qu'on entendra avec peine qu'on dise que les fondements de la religion chrétienne, c'est-à-dire les prophéties, n'aient pas encore été établis par des preuves suffisantes, et au fond cela n'est pas. J'avoue bien que dans ces derniers siècles la connaissance des langues a fait qu'on a serré en certaines choses les rabbins un peu de plus près; mais le fond des preuves se trouve si bien dans Eusèbe, dans saint Justin, dans saint Chrysostome, dans saint Augustin et dans saint Jérôme, qu'il me semble qu'il ne reste plus guère à ceux qui les ont suivis, que de bien comprendre leurs raisonnements et de les défendre contre les nouvelles subtilités que les Juifs ont inventées depuis leur temps.

1. Huet suivit le conseil de Bossuet. *Dem. Evang.*, *ibid.*, *n.* 6 et 7.

Je ne sais aussi s'il est véritable que personne n'ait travaillé avant vous à établir l'authenticité des livres sacrés, puisque le cardinal Bellarmin a fait voir la tradition sur laquelle est fondée leur autorité, et que saint Augustin avant lui en avait posé les principes. Eusèbe même a eu en vue de faire voir cette tradition dans les Ecritures du Nouveau Testament, et c'est un des principaux objets de son histoire. Je crois aussi que ceux qui ont écrit contre l'auteur des Préadamites auront traité le sujet. Il est vrai que vous avez plus ramassé et plus trouvé que personne. Mais il me semble que le lecteur savant vous fera sur cela assez de justice, sans que vous-même vous preniez le soin de l'avertir que vous êtes le premier à traiter ces choses.

Il me souvient encore d'une épithète que vous donnez aux oracles du Saint-Esprit, en les appelant *flexiloquens*, etc., qui conviennent[1] très-proprement aux oracles des païens, ainsi que Cicéron, qui se sert de quelques-uns de ces mots, l'a reconnu. Mais les oracles du Saint-Esprit ont une autre sorte d'obscurité fondée sur leur hauteur, mais qui n'a rien de commun avec les discours équivoques à qui on fait dire ce qu'on veut.

Voilà, si je ne me trompe, les principales difficultés que je trouve en votre ouvrage, après l'avoir examiné, selon votre désir, avec rigueur et sans complaisance. C'est peu de choses pour un traité si grand et rempli de tant de matières. Il y a d'autres choses en quoi je ne suis pas de votre avis comme sur vos Moïse et sur Joseph. Mais en cela, après vous avoir fait mes réflexions et vous avoir exposé ce que je crois meilleur pour le succès de votre livre, je ne puis que m'en rapporter à votre jugement, parce que vous pouvez vous-même mieux juger que personne de ce qui convient à un dessein que vous avez conduit et formé avec tant de jugement et de réflexion.

J'espère que M. le cardinal de Bouillon achèvera bientôt l'affaire de M. Dubois, et il ne tiendra pas à mes pressantes sollicitations que ce ne soit à votre contentement.

Vous me pardonnerez, s'il vous plaît, la longueur de cette lettre. Vous savez qu'on les fait plus courtes quand on a plus de loisir. Cependant je suis tout à vous et je vous souhaite une parfaite santé.

A Saint-Germain, le 17 janvier 1677.

26. — J'ai reçu, Monsieur, de devant Cambrai, des provisions pour M. Dubois[2]. Je suis bien aise qu'il en apprenne de vous la nouvelle, et je vous prie en même temps de lui mander qu'il ne man-

1. Ce pluriel est dans le manuscrit de la Biblioth. Nation.; nous le conservons, parce qu'il semble s'accorder avec la pensée de Bossuet, et que, dans une lettre qui doit son éloquence entraînante à la vivacité du premier jet, il a pu facilement lui échapper.

2. M. Léchaudé d'Anisy a placé cette lettre parmi celles de l'année 1675. Nous ne pouvons être du même avis, puisque Louis XIV ne fit le siége de Cambrai qu'en 1677. D'ailleurs des lettres de 1676 parlent encore de la peine que se donnait Bossuet pour obtenir à Dubois une place que l'indignité de celui-ci lui fit perdre presque aussitôt.

que pas, s'il lui plaît, de venir ici; s'il peut, dès demain, sinon mardi au plus tôt pour les recevoir, et afin aussi que nous résolvions ce qu'il y aura à faire en exécution. Mandez-moi des nouvelles de votre santé, et croyez, Monsieur, que je suis à vous de tout mon cœur.

A Saint-Germain, dimanche soir.

27. — Je vous prie, Monsieur, de ne parler point, ni que vous ayez parlé, ni que je vous aie parlé de quoi que ce soit.

Sans date ni signature.

28. — J'ai parlé, il n'y a rien à faire pour faire valoir la provision de M. Marure, donnée contre l'ordre exprès de M. le cardinal de Bouillon. Conseillez donc à M. Dubois de céder honnêtement et de se soumettre absolument; aussi bien, Monsieur, selon la disposition que je vois, il n'y a rien à faire que cela, et je vous assure toutefois que j'ai dit toutes les raisons. Quand il aura fait ce qu'il faut à cet égard, après, s'il est honnête homme, comme je n'en doute pas sur votre témoignage, nous tâcherons de raccommoder l'affaire.

A Saint-Germain, lundi à midi.

29. — Je pensais, Monsieur, que je pourrais avoir l'honneur de vous voir ce matin. N'en ayant pas le loisir, je vous prie de me mander de vos nouvelles et aussi de dire à M. Dubois qu'il continue toujours d'être sage. J'ai encore parlé aujourd'hui de cette affaire et je n'oublierai rien pour la faire réussir à votre satisfaction. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Paris, ce vendredi matin.

30. — M. Dubois vous dira ce que je lui ai conseillé. Je suis, Monsieur, fort en peine de votre santé. Quand il vous plaira de m'envoyer votre livre, vous m'obligerez. J'ai impatience de le voir et d'en profiter; mais pour le pouvoir avec plus de loisir, je souhaite être quitte de quelque chose qui me tiendra environ huit à dix jours.

Sans date ni signature.

31. — Je suis très-fâché, Monsieur, de la continuation de votre indisposition. Ce qui a fait que j'ai souhaité d'avoir l'honneur de vous voir, c'est pour vous dire une chose dont d'abord je n'ai pas fait beaucoup de cas, mais dont j'ai cru à la fin être obligé de vous avertir. Il est venu chez moi (par une aventure qu'il serait trop long de vous expliquer) un petit garçon qui a dit à mes gens des choses sur le sujet d'Honoré, qui sont très-fâcheuses. J'ai été longtemps sans les savoir : aussitôt que je les ai sues, j'ai fait venir le petit garçon, qui dit qu'étant à l'âge de six à sept ans il accompagnait des voleurs de grand chemin, parmi lesquels était Honoré, à qui il a vu faire des actions exécrables plusieurs fois réitérées. Cela m'a fait horreur, et j'ai eu peine à le croire. Mais la manière dont le petit drôle rapporte les choses, la connaissance avec laquelle il les rapporte et les circonstances précises qu'il marque, font qu'après avoir fait plus de réflexion, je crois être obligé de vous en donner avis. Je ne veux pas, sur la simple déposition de ce petit homme, ruiner dans votre esprit un valet, dont d'ailleurs vous me paraissez content et qui peut ou être innocent ou s'être corrigé. Mais la chose vaut bien d'y penser. Ce que j'ai appris de celui qui vous a trompé, m'a réveillé sur le sujet de l'autre : faites donc, ou que je puisse vous voir pour vous dire tout, ou donnez charge à M. Dubois ou à quelque autre à qui vous vous fierez, de venir apprendre les circonstances qui ne sont pas à mépriser. Cependant gardez le secret. J'ai donné ordre de ma part que la chose en demeurât là, et qu'il ne s'en parlât plus dans ma maison. Je suis fâché de vous donner ce déplaisir dans votre mal, mais l'importance de la chose me met en inquiétude; et je me reproche à moi-même d'avoir tant tardé à vous la dire. Si ce n'est rien, tant mieux; si c'est quelque chose, il faut y pourvoir. Je suis à vous de tout mon cœur et je prie Dieu pour votre santé.

Mercredi soir.

32. — Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien demain matin vous rendre auprès de Monseigneur le Dauphin. Je suis arrêté ici pour une affaire dont il faudra peut-être que je vous entretienne un jour. Je vous envoie la clef du tiroir où sont les papiers. Nous lisons de Plaute le matin et l'après-dîner Virgile : le thème comme il vous plaira. Monseigneur le Dauphin en fait à présent de trois sortes : ou version de l'oraison *Pro Ligario*, ou quelque chose du français en latin, ou quelques discours de raisonnement en français. Si vous croyez avoir quelque chose à savoir de plus, demain en passant je vous le dirai; mais je ne le crois pas. Je suis fâché dans l'état où vous êtes de vous donner cette peine. Ce ne sera que pour un jour. Vous voudrez bien donner ce billet à M. de Montausier. Croyez, Monsieur, etc.

A Paris, vendredi soir.

33. — Je ne puis, Monsieur, rien accorder à ceux dont vous m'écrivez, parce que l'abbaye[1] étant donnée à des fermiers généraux, le détail ne me regarde point. Vous savez au reste en quelle considération me sont les personnes que vous me recommandez. Je suis très-parfaitement à vous.

A Saint-Germain, 30 mars.

34. — Je vous envoie, Monsieur, l'approbation de votre excellent ouvrage. Je ne me suis pas contenté moi-même dans les louanges que je lui donne. Je vous assure du moins qu'elles sont sincères et que si j'avais mis sur le papier ce que mon cœur me dictait, j'aurais de beaucoup excédé les bornes de ces sortes de témoignages. Je suis, Monsieur, etc.

Demonstrationem evangelicam a V. C. atque in omni genere doctrinæ celeberrimo Petro Daniele Huetio Serenissimi Delphini hypodidascalo editam, summa cum animi voluptate perlegi; opus elaboratissimum ac reconditæ eruditionis, quippe quo Prophetarum reserentur oracula, ipsique Scripturarum recludantur fontes; Judæi porro ac cæteri Religionis

1. Bossuet avait été nommé à la commende de l'abbaye de Saint-Lucien-lès-Beauvais, le 14 août 1672.

hostes haud minus copiose quam solide refellantur. Quo in argumento vir doctissimus ita est versatus, ut sanam doctrinam non modo nihil læserit, sed invictissime propugnaverit, ipsamque pietatis arcem et validis munimentis undecumque protexerit, et iis armis instruxerit, quibus insurgentes hostes facile proturbentur ac profligentur.

Datum in palatio San-Germano, 8 Jul. an. R. S. 1678.

JACOBUS BENIGNUS, *Ep. Condomen.*

Vendredi matin.

35. — JE vous supplie, Monsieur, de vouloir bien venir ici lundi matin; je serai très-aise d'avoir l'honneur de vous voir avant que de partir. Cela ne vous obligera pas à vous lever trop matin, parce que je ne partirai au plus tôt qu'après le lever du roi. Je suis très-parfaitement à vous.

Si par hasard vous voyez Léonard[1] avant que de venir, je vous prie de le faire souvenir que je lui ai demandé *Rationarium temporum* et l'*Epitome* pour Monseigneur le Dauphin, de la plus grosse impression qui se trouvera.

A Saint-Germain, samedi soir.

36. — JE n'hésiterai jamais, Monsieur, quand j'aurai votre témoignage. Vous avez la conscience trop bonne pour la charger de l'établissement d'un mauvais curé : mais, comme je me suis fait une loi indispensable de n'en nommer aucun que je ne sache auparavant s'il est agréable à M. de Bayeux[2], trouvez bon que je lui en écrive pour savoir son sentiment. Je ne manquerai pas, Monsieur, de rendre compte au roi des causes de votre absence qui ne sont que trop pressantes. J'attends votre ouvrage avec impatience et suis, etc.

A Versailles, 12 novembre 1678.

37. — JE vous assure, Monsieur, que je ne connais non plus le vicaire de Saint-Lô à qui j'ai donné la cure, que M. Guerouts que vous me recommandez. M. de Bayeux m'a déterminé, et il s'est déterminé lui-même sur ce qu'il connaît ce vicaire pour le service actuel qu'il rend dans le diocèse, et j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que, dans une chose où il y va du salut de tant d'âmes, je prisse le parti qui seul peut mettre ma conscience en repos. Je suis fâché des maux que vous souffrez et ne doute nullement que vous n'en fassiez l'usage que Dieu veut des chrétiens dans les douleurs, qui est d'éteindre en eux tout attachement au bien sensible jusqu'à la dernière étincelle, et de les rendre conformes à la croix de Jésus-Christ.

J'attends avec impatience votre ouvrage qui sera d'un grand secours en ce siècle, où j'éprouve tous les jours que le libertinage et l'impiété se réveillent plus que jamais. Je suis, etc.

A Versailles, ce 7 décembre 1678.

38. — Vous m'obligerez, Monsieur, d'être ici demain matin pour faire la leçon. J'ai affaire à Paris pour deux jours, c'est-à-dire que, dimanche matin, je reviendrai. Nous lisons d'abord de l'Ecriture, l'*Exode;* le matin Térence, l'*Eunuque;* l'après-dîner, Florus. Les endroits où nous en sommes sont marqués dans mes livres que vous trouverez dans le tiroir d'en-haut; la clef est entre les mains de M. Milet. Vous pourrez remplir le temps de la philosophie par quelques endroits des *Institutes*, que j'ai commencé à lire à Monseigneur le Dauphin, afin qu'il connaisse quelques principes généraux du droit. Vous saurez bien ce qui lui convient et sur quoi il faut passer plus vite. Pour les compositions ou traductions dont il faut remplir le temps de l'histoire, c'est à vous à en faire ce qu'il vous plaira.

Jeudi matin, Versailles.

39. — JE vous dis adieu, Monsieur, en attendant que nous nous voyions à Fontainebleau. Comme j'apprends que vous n'y venez que dans dix ou douze jours, je vous supplie de me prêter votre chambre pour mon frère, qui y vient avec moi et n'y restera que quatre ou cinq jours. Vous m'obligerez de donner la clef à ce laquais. Je vous en rendrai bon compte et demeurerai, comme vous savez, etc.

A Saint-Germain, 16 août 1679.

40. — JE vous envoie, Monsieur, une lettre latine qui s'est trouvée parmi mes papiers, sans que je puisse savoir comment elle est venue entre mes mains[1]. Nous nous préparons au départ. Ce sera pour samedi, s'il plaît à Dieu. La Cour arrive aujourd'hui à Saint-Germain, et je m'y rendrai demain. Pendant que nous nous fatiguons, vous êtes bien à votre aise dans votre abbaye, parmi vos livres et vos amis. Ce que j'y trouve de meilleur, c'est que votre repos est une action et que nous en profiterons un jour. Quand verrons-nous donc la nouvelle édition de votre dialogue *De optimo interpretandi genere?* Votre santé est-elle bonne? Donnez-nous-en des nouvelles, et croyez, etc.

A Paris, le 8 juillet 1680.

41. — IL y a déjà longtemps, Monsieur, que la cure du Fresne est vacante et que j'y ai pourvu. J'y ai nommé un homme dont M. de Bayeux connaît le mérite, et qu'il m'a lui-même désigné. Il y a quelques raisons qui l'ont empêché jusqu'ici de le mettre en possession; mais quand il paraîtra, assurez-vous que tout le peuple sera édifié de se voir sous un tel pasteur. Si la chose était encore en son entier, j'aurais beaucoup d'égard aux vœux que fait le pays pour un homme qui a d'ailleurs votre approbation. Je vous ai envoyé ces jours passés une lettre latine qui s'est trouvée chez moi, je ne sais comment. Je pars pour suivre la Cour, que je joindrai, s'il plaît à Dieu, demain à Beauvais. Je suis, etc.

A Paris, 13 juillet 1680.

42. — JE reçois les marques de vos bontés, Monsieur, avec toute la reconnaissance qui est due à un cœur comme le vôtre. Je ne désespère pas de

1. Libraire.
2. En décembre 1671, Louis XIV avait nommé Bossuet au prieuré de Saint-Etienne du Plessis-Grimoult, près de Caen. C'est ce qui lui donnait le droit de présentation à un certain nombre de cures, dépendantes de ce prieuré, dans le diocèse de Bayeux. Huet, originaire de Caen, et abbé d'Aunai, tout près du Plessis, connaissait tout le clergé du pays.

1. Pour l'explication de ce passage et de plusieurs autres dans les lettres suivantes, voir lettre 66e.

faire cette année le voyage du Plessis, et il me semble qu'il me sera plus aisé de le faire, que quand je serai engagé dans les soins d'un diocèse[1]. Je n'écris point à M. le marquis de Feuquières[2], parce qu'on nous fait espérer qu'il reviendra bientôt ici. Aimez-moi toujours, je vous en conjure, et croyez que personne ne sera jamais avec plus de cordialité, etc. J. Bénigne, *Ev. de Condom.*

Si vous ne vous dépêchez de faire expliquer M. de Bayeux en faveur de votre ami, M. Dubois, il n'y aura plus de moyen de le soutenir. Il espère tout de vous, et je serai bien aise d'avoir occasion de le servir.

Versailles, 6 juin 1681.

43. — Je donnerais volontiers, Monsieur, la cure de Carville aux religieux que vous me présentez pour cela, persuadé que je ne puis faire un meilleur choix que celui que je ferais sur votre rapport, et très-aise d'ailleurs d'approcher de vous un homme que vous estimez. J'ai accoutumé en pareilles choses de me rapporter à Monseigneur de Bayeux, à qui je vous prie d'en dire un mot, et ensuite de m'envoyer le nom du défunt et celui du patron de la paroisse vacante, afin que je fasse faire les expéditions au plus tôt et devant que nous allions à Fontainebleau. Je n'irai pas dans les premiers jours à cause de quelques affaires qui me retiendront ici. J'espère que les affaires de mon nouvel évêché ne m'empêcheront pas de vous aller voir au mois de septembre ou d'octobre, et je suis dans la résolution de faire ce voyage. Je serai ravi d'avoir au Plessis le Père prieur, dont j'ai reçu beaucoup de satisfaction dans le peu de temps que je l'ai vu ici. J'agirai de bon cœur pour le conserver au pays et à sa parenté, je suis de tout mon cœur, etc.

Je n'ai plus rien à dire pour M. Dubois, sinon que je tâcherai de lui procurer la sortie la plus honorable et la plus utile qui sera possible.

A Paris, 22 juillet 1681.

44. — Je me réjouis, Monsieur, de ce que nous aurons dans la fin du mois la satisfaction de vous voir. Il est vrai que vous avez été longtemps campagnard. Je m'en vais l'être pour sept ou huit jours, et j'espère passer ce temps à Saint-Lucien. La santé de Monseigneur se fortifie de jour en jour. Vous n'aurez pas été sans inquiétude durant son mal. M. de Montausier est quitte de la fièvre tierce, mais non encore des faiblesses qu'elle amène. On m'a envoyé quelques-unes des dissertations qu'on a faites contre mon *Exposition* à Utrecht, mais je n'ai encore rien vu de M. Spanheim[3]; cela ne presse pas, non plus que le *Florus* de M. Grævius[4]. Je me contente en attendant votre retour de savoir sa bonne volonté. Je suis, Monsieur, etc.

Vendredi matin.

45. — Monsieur l'abbé Gradi[5] me fait prier de remettre son manuscrit de la Vie de M. Brenella, son oncle, entre les mains de l'Internonce ou de M. Bellaine, libraire. Choisissez, Monsieur, s'il vous plaît, lequel des deux il vous plaira, si vous n'aimez mieux me rendre le livre afin que je le remette à l'ordre de l'auteur. Je suis, etc.

Le jour de Pâques.

46. — La honte était pour moi, Monsieur, quand il n'y aurait pas entre nous autant de liaison qu'il y en a. Toute la littérature vous doit hommage, et un suffrage comme le vôtre est d'un poids trop grand, pour n'être pas recherché. Au reste le livre en soi ne mérite ni votre estime ni la peine que vous prenez de le lire : un homme aussi plein que vous n'a qu'à verser, et pour moi, qui ne donne que deux gouttes d'eau, comparées à votre océan, je n'aurais eu qu'à me taire, s'il n'avait fallu que j'eusse parlé[1]. Je suis, etc.

4 avril.

47. — J'ai donné ordre, Monsieur, à M. Blanchard de vous voir, et vous avez pu apprendre de lui les raisons de la conduite qu'il tient envers le curé qui vous a fait ses plaintes. J'ai trouvé ces raisons justes. Si vous le trouvez de même, vous me ferez plaisir de me le mander. Que si j'erre dans le fait ou que je ne sois pas assez instruit du droit du curé, vous m'aiderez à me redresser, et quoi qu'il en soit, il profitera de votre entremise, par l'ordre que j'ai donné de le traiter à votre considération, le plus favorablement qu'il sera possible. Pour le Père de Montenoy, vous me priez de la chose du monde qui m'est le plus agréable, quand vous souhaitez que je le demande pour le Plessis. Je témoignerai volontiers à ses supérieurs que je leur serai obligé de le laisser supérieur dans mon prieuré. Je suis bien aise, Monsieur, que votre satisfaction et celle de ses proches se trouve jointe avec la mienne. Au reste je me plains de vous, du reproche que vous me faites de vous oublier. Je vous ai toujours dans l'esprit, comme un homme très-distingué dans notre siècle, et dans le cœur, comme un ami avec qui j'aurai toujours des liaisons que rien ne peut affaiblir. Je suis, etc.

A Paris, 1er septembre 1684.

48. — Je suis, Monsieur, retenu à la chambre par un rhume : ainsi au lieu de vous aller faire des remerciements, je vous prie de les venir recevoir à quelques jours de votre loisir. Je vous dirai cependant que j'ai lu avec plaisir votre belle ode, et encore avec plus de plaisir vos excellents dialogues que je souhaitais il y a longtemps de revoir. Je suis, etc.

A Paris, 5 décembre 1684.

49. — Je me chargerai volontiers, Monsieur, d'obtenir les permissions nécessaires pour le livre que vous avez dessein de faire venir[2]. J'espère être

1. On se rappellera que Bossuet, nommé évêque de Meaux au mois de mai 1681, préconisé le 17 novembre, fit son entrée dans sa ville épiscopale, le 8 février de l'année suivante.
2. Ambassadeur de France en Suède.
3. Un des plus savants numismates et philologues de son temps. Il était consulté au sujet des éditions *ad usum Delphini*.
4. Grævius avait annoncé qu'il enverrait à Bossuet son édition de *Florus*, qui est un de ses meilleurs ouvrages.
5. Gardien de la bibliothèque du Vatican. Le sénat de Raguse, sa patrie, l'avait député auprès de Louis XIV pour réclamer des secours contre les Turcs. Mais il reçut ordre de quitter Paris, le jour même où il devait avoir audience du roi.

1. Il s'agit probablement dans cette lettre de la relation de la *Conférence avec Claude* que Bossuet se vit obligé de publier en 1682, pour couper court aux récits mensongers du ministre.
2. Non pas la *Démonstration évangélique*, comme l'écrivait M. Léchaudé d'Anisy dans une note, mais plutôt quelque ouvrage interdit en France, et

à Paris avant qu'il soit arrivé. Je suppose que nous en aurons chacun un exemplaire. Je trouve très-à propos, si c'est sur les apocryphes qu'on vous attaque, et qu'il y ait des raisons qui méritent d'être relevées, que la réfutation en soit renfermée dans la seconde édition de votre docte et excellent ouvrage. Je suis, etc.

A Coulommiers, 11 janvier 1685.

50. — Je connais, Monsieur, le mérite du P. de la Rue et je m'emploierai volontiers à ce que vous souhaitez de moi pour lui. M. le duc de Montausier m'en écrit, comme vous me l'avez marqué par votre lettre du 7. Comme je dois être à Paris, incontinent après la *Quasimodo*, je crois qu'il serait assez à propos que j'entendisse le P. de la Rue. Alors ma recommandation fondée sur la connaissance sera plus forte, et d'ailleurs le témoignage de vive voix fera plus que la négociation par lettres. Que si vous jugez qu'il y ait du péril dans le retardement, j'écrirai dès le lendemain de votre réponse. Je vous prie de vouloir bien m'indiquer vous-même des personnes intelligentes et de probité, par qui je puisse faire examiner l'affaire du prieur de la Colombelle. Je suis, etc.

A Meaux, 13 avril 1685.

51. — Je n'ai pu parler à M. de la Reynie[1] de votre lettre du 19 qu'un peu avant mon départ. Il m'a envoyé un livre intitulé : *Lampegii integra Archisynagogus :* où il y avait dessus : *Pour M. Huet.* Je vous le ferai tenir par la voie qu'il vous plaira me marquer. Il n'en connaît point d'autre qu'on ait réclamé sous votre nom. J'ai reçu de Hambourg un livre intitulé : *Antididagma.* L'auteur est Daniel Severinus Sculterus. Le dessein est de réfuter mon *Exposition* et mon *Traité sur les deux espèces*, et la *Conférence avec M. Claude.* Il est parlé de vous en divers endroits, mais il n'en dit rien qui me paraisse fort considérable. Je crois que c'est celui dont nous avons parlé ensemble. Quoi qu'il en soit, si le paquet où sont les exemplaires que vous vous étiez chargé de faire venir, sont sous votre nom ou sous le mien, ils vous seront rendus; mais M. de la Reynie n'en avait pas encore ouï parler; du moins ne s'en souvient-il pas. Je l'ai prié de s'en faire informer, et je puis, Monsieur, vous assurer que ce qui vous regarde ne trouvera point de difficulté de son côté. J'ai laissé à Versailles M. de Montausier, avec un reste d'étourdissement dont il avait été fort agité. On le croyait en état d'être bientôt quitte de ce mal, qui avait donné quelque alarme. Sans mon synode qui se tient demain, je ne l'aurais pas quitté. Vous aurez su le départ du roi, lundi dernier, en bonne santé, après une légère incommodité qui l'obligea à se purger et à retarder son départ de deux ou trois jours. Je suis, etc.

Vous êtes fort loué par l'auteur en question, et en courant le livre je n'y ai rien remarqué de considérable contre vous. Il paraît seulement fâché qu'un aussi habile homme que vous ne soit pas protestant. Il y a un autre livre intitulé : *Critique de la critique du P. Simon*, où vous êtes fort attaqué en divers endroits; et celui-là mérite que vous le voyiez, si vous ne l'avez pas encore vu. C'est un socinien assez déclaré, dont le nom ne m'est pas bien connu. On dit qu'il se nomme Le Clerc. Il est Français et on dit qu'il a été obligé de quitter Genève[1].

A Meaux, 5 septembre 1685.

52. — J'ai donné ordre, Monsieur, qu'on portât l'*Archisynagogus* à l'adresse que vous me marquez par votre lettre du 15. L'*Antididagma* ne mérite guère votre curiosité. Pour la *Critique de la critique du P. Simon*, si vous êtes maltraité, vous avez cela de commun avec les Prophètes, avec les Apôtres, avec Jésus-Christ même. Cet ouvrage est en effet un recueil de lettres, mais qui sont toutes de la même main. Pour ne point perdre le temps à discourir sur cet ouvrage, je ferai ce que je pourrai pour vous en faire avoir un. En tout cas, si vous venez à Paris, selon votre coutume, au mois de novembre, je sais gens qui vous le prêteront volontiers. Une préface dans la nouvelle édition de votre *Démonstration évangélique* pourrait rembarrer la témérité de ces messieurs, qui ne vous en veulent que parce que vous avez trop bien établi l'authenticité de l'Ecriture. Je vous prie de me mander où l'on peut avoir le recueil de M. le Moyne[2]. Il y a longtemps que j'ai conseillé à nos gens de donner la lettre de saint Chrysostome, qu'on a supprimée mal à propos. On a trop fait voir qu'on en avait peur, et je ne vois pas après tout qu'il y ait rien dans cette lettre qui doive faire plus de peine que les passages de Théodoret et de Gélase. Selon les nouvelles que j'ai eues de M. de Montausier, il doit être entièrement guéri. Aimez-moi toujours, Monsieur, et croyez que personne ne vous sera jamais plus acquis que moi ni n'estime davantage vos rares talents.

A Germigny, 21 septembre 1685.

53. — Ce fut pour moi, Monseigneur, une agréable journée que celle où j'appris votre promotion à l'évêché de Soissons. Votre mérite reconnu, vos travaux couronnés, votre dignité augmentée, le voisinage qui nous unira avec l'amitié, l'agrément du siége, la satisfaction de mon frère, qui sera ravi d'avoir à vivre avec vous dans tout le temps que le roi lui fera l'honneur de se servir de lui à Soissons : tout cela fait le sujet d'une joie bien vive[3]. Je vous prie d'en être bien persuadé, et de croire que je suis, avec un respect et une cordialité parfaite, etc.

A Meaux, 13 novembre 1685.

contraire à la *Démonstration*. D'ailleurs la lettre 51e nous paraît contenir l'explication de celle-ci.

1. Lieutenant de police.

1. Jean le Clerc, né à Genève en 1657, fut accusé d'avoir composé le livre intitulé : *Sentiments de quelques théologiens de Hollande, touchant l'Histoire critique du Vieux Testament, par M. Simon*, et la *Défense* de ce même livre, dans l'intention de détruire l'autorité des saintes Ecritures.

2. Etienne le Moine, ministre protestant, né à Caen en 1624, publia un recueil intitulé : *Varia sacra* (1685, 2 vol. in-4°), et l'enrichit de plusieurs dissertations. Il y défendit, contre Sandius, l'orthodoxie des Pères des trois premiers siècles sur la consubstantialité du Verbe.

3. On se rappellera, pour comprendre la suite, que Daniel Huet n'occupa jamais le siége de Soissons; il permuta avec Brulart de Sillery, nommé à celui d'Avranches. Antoine Bossuet, frère aîné de l'évêque de Meaux, fut intendant à Soissons.

54. — Je dois aller ce soir à Luxembourg[1]; au sortir de là, je passerai chez vous; il sera peut-être un peu tard. Je tâcherai de faire en sorte que ce soit à huit ou neuf heures.

Jeudi.

55. — Il était hier onze heures quand je sortis de Luxembourg, et je n'ai pu, Monseigneur, ni vous aller voir, ni envoyer chez vous pour m'excuser, tant le zèle de la maison de Dieu nous transporta tous. Je vous attends aujourd'hui toute l'après-dînée jusqu'à six heures du soir; et cependant je demeurerai très-parfaitement à vous.

Vendredi, à minuit.

56. — Je pars samedi, Monseigneur, pour m'en retourner à Versailles, et je serai ravi avant ce temps-là d'avoir l'honneur de vous voir. Je ne puis quitter à cause du monde qui vient sans cesse demander des instructions. Vous me donneriez un grand moyen de les rendre utiles, en me faisant voir l'endroit de M. Le Moyne, dont vous m'avez parlé. Si votre commodité vous permet de passer ici demain matin, je serai ravi de converser un peu avec vous. Pardonnez la liberté que je prends. Je suis, etc.

Jeudi, matin.

57. — J'ai reçu, Monseigneur, avec la lettre dont vous m'honorez le présent de M. Grævius[2] et je lui en ferai mes remercîments après les fêtes, mais je n'ai pas voulu tarder davantage à vous faire celui que je vous dois, et en même temps à vous souhaiter un heureux voyage, une prompte guérison, et des bulles pour le bien de l'Eglise et la consolation de vos voisins. Je suis, etc.

A Meaux, le vendredi saint.

58. — Voila, Monseigneur, les six premières lettres du tableau. La sixième est celle dont il s'agit. Je vous prie de me renvoyer ce recueil quand vous l'aurez lu; car je manquerai des cinq autres. Pour celle-ci, je pourrai bientôt vous la donner séparée, mais je travaille actuellement dessus. Je suis toujours, etc.

Mercredi.

59. — J'ai reçu, Monseigneur, dans votre ville la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Si vous connaissez le prêtre que vous me recommandez, il ne lui faut point d'autre approbation que la vôtre; si vous ne le connaissez pas par vous-même, il faudra, si vous l'avez agréable, faire selon que j'ai accoutumé, c'est-à-dire se rapporter au jugement de Monseigneur de Bayeux. J'attendrai vos ordres et cependant je vous supplie d'avertir ce prélat de la vacance. Tout est ici en attente des nouvelles, et je souhaite, Monseigneur, de tout mon cœur, que votre diocèse et toute l'Eglise profite bientôt de vos lumières et de vos exemples. Je sais votre voyage à Bourbon et j'ai appris avec joie que vous vous en étiez bien trouvé. Je m'en retourne demain chez moi après avoir été trois jours ici. Je ferai un très-petit voyage à la Cour pour une affaire que j'y ai. A la Toussaint, nous nous rejoindrons, et j'aurai une joie extrême de vous embrasser. Aimez toujours, Monseigneur, celui qui est avec un respect sincère, etc.

A Soissons, 19 août 1687.

60. — Je vous envoie, Monseigneur, la présentation à la cure de Mondrainville pour le Père Labbé. La date est du 16, qui est environ le temps que je reçus votre lettre et qu'en effet je donnai cette cure. Je suppose que M. de Bayeux expédiera promptement, et il ne faudra point perdre de temps. Je serai toujours très-aise de faire paraître combien je défère à votre recommandation et à vos désirs. Je suis, etc.

A Paris, 13 septembre 1687.

61. — Trouvez bon, Monseigneur, que je vous donne la peine de consulter Messieurs de l'Académie sur une difficulté dont la résolution m'est absolument nécessaire, à savoir, s'il faut écrire, *la Vie de Henry* ou *la Vie d'Henry*. Je sais la règle de M. Vaugelas, mais peut-être pourrait-on douter si ces mots dont l'origine est allemande y peuvent être compris, ou en tout cas, si l'usage n'y a pas dérogé. Car il me semble que nous disons tous les jours dans le discours familier, *du temps d'Henri IV*, et ainsi du reste. Il me semble que quelques auteurs approuvés et entre autres, le P. Bouhours, si je ne me trompe, ont écrit ainsi quelquefois; d'autre côté, il est certain que la plupart des écrivains sont contraires; Mézeray écrit partout *de Henry;* le traducteur de l'*Histoire de la réformation anglicane* de M. Burnet en use de même[1]; moi-même en d'autres rencontres j'ai suivi cet usage; et je crois encore que c'est le meilleur, et que l'autre manière de prononcer doit passer pour une de ces négligences du langage familier qu'on ne doit pas suivre en écrivant. Je vous supplie, Monseigneur, de me donner sur cela une décision de l'Académie, *frequente senatu*, et de me pardonner la peine que je vous donne sur une si petite question, vous que je consulterais toujours avec joie sur les plus importantes.

J'achève la lecture d'un auteur anglais où il est fort parlé de vous et du P. Petau : c'est la *Défense des Pères* qui ont précédé le concile de Nicée, par Bullus. Cet ouvrage est considérable et me paraît mériter que vous y fassiez quelque attention. Je suis, Monseigneur, etc.

A Meaux, 7 décembre 1687.

62. — C'est trop d'honneur, Monseigneur, à l'ouvrage des *Variations*, d'avoir mérité vos louanges. Il n'y en a point qui me soient plus chères, et quoique je croie les devoir à votre bonté, elles ne me plaisent pas moins de ce côté-là, que si elles pouvaient être un effet de votre justice. Mais vous, Monseigneur, que faites-vous? Toujours, quoi que ce soit, quelque chose d'excellent. Personne n'estime plus vos grands talents, ni n'est à vous plus cordialement et avec plus de respect que moi.

A Versailles, 30 août 1688.

1. On ne disait pas *le Luxembourg :*
Luxembourg, l'Arsenal, ce sont nos galeries.
(Chevalier, *Comédies.*)

2. Probablement un de ses ouvrages.

1. Ce traducteur est Rosemond : *Amsterdam*, 1687, 4 vol. in-12.

63. — Je ne puis partir, Monseigneur, sans vous faire mes remerciements sur le présent[1] que je reçus hier de votre part, ni aussi sans vous dire un mot sur la lettre dont il vous a plu de l'accompagner. Vous dites que *la doctrine que vous attaquez a eu le bonheur de me plaire;* ce sont vos termes; et vous dites aussi dans la Préface, qui est tout ce que j'ai eu le loisir de lire de votre livre, que vous ne prenez la peine de combattre cette doctrine, que parce qu'elle est contraire à la religion. Je veux croire pour ma satisfaction que vous n'avez pas songé à lier ces choses ensemble; mais la foi dans un chrétien et encore dans un évêque qui la prêche depuis tant d'années sans en être repris, est un dépôt si précieux et si délicat, qu'on ne doit pas aisément se laisser attaquer par cet endroit-là en quelque manière que ce soit, surtout par un confrère qu'on aime et qu'on estime autant que vous. Je vous dirai donc franchement ce que je pense sur la doctrine de Descartes ou des Cartésiens. Elle a des choses que j'improuve fort, parce qu'en effet je les crois contraires à la religion, et je souhaite que ce soit celles-là que vous ayez combattues : vous me déchargerez de la peine de le faire, comme je fais en toute occasion, et je serai ravi d'avoir un ouvrage de votre façon où je puisse renvoyer les contredisants. Descartes a dit d'autres choses que je crois utiles contre les athées et les libertins, et pour celles-là, comme je les ai trouvées dans Platon, et, ce que j'estime beaucoup plus, dans saint Augustin, dans saint Anselme, quelques-unes même dans saint Thomas et dans les autres auteurs orthodoxes, aussi bien ou mieux expliquées que dans Descartes, je ne crois pas qu'elles soient devenues mauvaises depuis que ce philosophe s'en est servi : au contraire, je les soutiens de tout mon cœur et je ne crois pas qu'on les puisse combattre sans quelque péril. Pour les autres opinions de cet auteur qui sont tout à fait indifférentes, comme celles de la physique particulière et les autres de cette nature, je m'en amuse, je m'en divertis dans la conversation; mais à ne vous rien dissimuler, je croirais un peu au-dessous du caractère d'évêque, de prendre parti sérieusement sur de telles choses.

Voilà, Monseigneur, en peu de mots ce que je crois sur Descartes. Je vous le dis sans avoir rien sur le cœur qui diminue la cordialité et le respect avec lequel je suis, etc.

A Paris, 18 mai 1689.

64. — Recevez, Monseigneur, avec votre bonté ordinaire, cette *Explication de l'Apocalypse*. Le seul titre de cet ouvrage m'a fait trembler, quand j'ai commencé à y mettre la main. Vous verrez dans la Préface les raisons qui m'y ont engagé; vous y verrez aussi une partie de celles qui ne m'ont pas permis de m'en tenir aux interprétations de Grotius, quoiqu'on ne puisse pas estimer ce grand auteur plus que je fais. Jugez : mais que ce soit toujours en ami, à votre ordinaire, puisque je suis sans réserve, avec le respect particulier que vous savez, etc.

A Germigny, 27 mai 1689.

1. Le livre de Huet contre la philosophie de Descartes.

65. — On est si agréablement apaisé par vos honnêtetés, Monseigneur, qu'on ne peut être fâché de s'être plaint. Au surplus, j'ai vu tout le livre. Je ne sais pas si les Cartésiens auront envie de vous répondre, mais s'ils le font en latin, ils n'approcheront jamais de la pureté et de la netteté de votre style, et en quelque langue qu'ils le fassent, ils demeureront beaucoup au-dessous de votre genre d'écrire, n'y ayant rien de plus délicieusement écrit, ni d'une manière plus concise, plus philosophique, et plus vive néanmoins que votre livre.

Je ne sais, Monseigneur, si vous avez reçu l'*Explication de l'Apocalypse* et un autre petit ouvrage que j'ai envoyé chez vous.

Portez-vous bien, et croyez qu'on ne peut pas être plus sincèrement ni avec plus de respect que je le suis, etc.

A Meaux, 11 juin 1689.

66. — Je vous envoie, Monseigneur, un petit présent pour un grand : *Un quatrième Avertissement aux protestants* pour la nouvelle édition de votre *Démonstration évangélique*. J'ai lu votre docte et excellente Préface avec un singulier plaisir, mais je voudrais bien connaître qui sont les gens que vous attaquez.

Je me suis très-bien souvenu de vous avoir rendu une lettre latine d'un savant homme de Suède[1], que M. le marquis de Feuquières, alors ambassadeur en cette Cour, m'adressait pour vous faire voir. Elle était pleine de grands éloges de votre *Démonstration*, et cet ambassadeur me marquait dans ma lettre que je crois vous avoir laissée, le grand désir qu'on avait en ce pays-là, que vous voulussiez écrire sur les matières de controverse.

Vous m'avez fait beaucoup de plaisir de me donner le caractère de M. Basnage[2]. Je n'ai pu encore recouvrer le livre qu'on oppose à mon *Histoire des Variations;* on m'avertit seulement qu'il paraît en Hollande. Je suis, Monseigneur, etc.

A Versailles, 6 mars 1690.

67. — Voila, Monseigneur, les deux premières parties de mon *Sixième et dernier Avertissement contre le ministre Jurieu*. Je suis d'autant plus obligé de vous les présenter, qu'il a fallu parler de vous, parce qu'on m'objectait votre autorité. J'en ai parlé selon mon cœur, c'est-à-dire avec toutes les marques d'estime et avec le témoignage sincère de votre amitié; et je crois que le ministre se repentira d'avoir voulu vous prendre à garant de ses excès. J'ai balancé quelque temps si je publierais cet endroit avant que de vous l'avoir communiqué; mais j'ai cru qu'en ces occasions où il s'agit de louer, et avec de telles gens, il valait mieux ne rien concerter. Si je me suis trompé dans ma pensée, je vous supplie, Monseigneur, très-humblement de me le pardonner, et de me croire incapable de manquer par ma volonté au respect que je vous dois.

A Paris, 24 juillet 1691.

1. Puffendorf : on aura remarqué les passages des lettres précédentes où Bossuet parle de cette lettre.

2. Huet entretenait une correspondance avec plusieurs savants du protestantisme : c'est à ce titre que Bossuet a pu le consulter sur le caractère de Basnage, qu'il avait à réfuter.

68. — C'est chez vous-même, Monseigneur, qu'on a laissé à Paris le *Sixième Avertissement.* J'ai quelqu'impatience de le savoir auprès de vous. Pour ce qui est de l'ouvrage[1] que vous souhaitez que j'aie l'honneur de présenter au Roi et à Monseigneur de votre part, si vous ordonnez qu'on me le donne le lendemain de la Notre-Dame à Paris, le lendemain sans faute, j'en ferai avec grande joie le présent à Versailles, et je l'accompagnerai de tout ce que m'inspirera l'estime que j'ai de tout ce qui vient de vous. Je finis, Monseigneur, en vous assurant de la continuation de mes très-humbles respects.

A Germigny, 8 août 1691.

69. — Je crois, Monseigneur, que vous aurez bien agréable que j'aie l'honneur de vous recommander M. Guischard, grand-maître de Navarre, doyen de la Faculté, qui enseigne la théologie depuis cinquante ans et qui a été mon maître dans cette science. Il est outre cela, Monseigneur, archidiacre de l'Eglise qui aura l'honneur de vous avoir pour évêque, et je vous serai obligé d'avoir pour cet ancien professeur, les égards que son mérite, son âge et ses travaux semblent exiger. C'est la grâce que vous demande celui qui est avec respect, Monseigneur, etc.

A Paris, 20 août 1691.

70. — Vous me faites trop d'honneur, Monseigneur, de vouloir bien me charger de la distribution de votre *Traité du Paradis.* Je serai, s'il plaît à Dieu, à Paris, incontinent après la Toussaint. Si le livre que vous me faites l'honneur de me destiner me venait ici, je serais ravi de le lire dans le paradis terrestre de la Brie; la Marne serait mon Tigre et mon Euphrate, et ce serait sur ses bords que j'irais goûter les délices de vos belles découvertes et de vos belles expressions.

Il faut, Monseigneur, être ennemi de la raison et du bon sens, pour mépriser les avantages que la véritable religion tire des fables dont les anciens ont enveloppé les traditions primitives du genre humain. Il faut d'ailleurs être tout à fait ignorant dans l'histoire du paganisme, pour nier que la théologie fabuleuse n'ait été la religion des Gentils. Tout le prouve, et par ce moyen, le dessein que vous avez eu de prouver la mineure de votre argument par cette théologie ancienne, ne peut être improuvé des gens savants. Tout ce que je crains, c'est que quelques-unes de vos remarques ne paraissent un peu subtiles (*a*), et qu'en général on ne réponde qu'on ne peut pas toujours tirer des preuves fort convaincantes de choses qui ont été à la fin unanimement rejetées, comme manifestement absurdes (*b*) : ce qui semble devoir obliger à garder de certaines bornes dans de semblables arguments.

J'en ai vu encore qui disaient que, si l'on trouve tout dans les livres des païens, on reprochera au christianisme de n'avoir rien appris au genre humain (*c*).

Voilà, Monseigneur, ce qu'on peut vous objecter de plus raisonnable. Je crois voir à peu près ce qu'on y pourrait répondre, mais je tiendrai à honneur d'y être confirmé par vous-même à votre grand loisir. Au reste je fais profession d'être approbateur et défenseur de vos ouvrages, comme d'être toujours, Monseigneur, avec un respect sincère, etc.

A Germigny, 16 octobre 1691.

1. Sur la situation du paradis terrestre.

Réponse de Huet aux objections indiquées dans la lettre de Bossuet.

(*a*) Pour la première, elle peut être bien fondée, mais il faudrait seulement savoir de quelles remarques on entend parler, sans quoi on ne peut répondre.

(*b*) Les deux autres objections regardent comme moi les Pères, qui se sont servis des mêmes preuves.

La deuxième objection ne donne point atteinte à ma mission, car encore que les fables aient été rejetées comme absurdes, par ceux qui ne croyaient pas à la religion qui les défendait, il me suffit qu'elles n'aient pas été crues absurdes par ceux qui en faisaient leur religion. Je compare donc nos dogmes avec ces fables crues religieusement, non avec ces mêmes fables rejetées. Porphyre et Celse les ont défendues contre les chrétiens et jusqu'à leur mort.

(*c*) Sur la troisième objection, je ne prétends point qu'on trouve tout dans les livres des païens : il me suffit qu'on y trouve des dogmes pareils ou moins croyables. D'ailleurs, quand je dirais qu'on y trouve les mêmes dogmes, les causes et les motifs qui nous les font recevoir, et les fins pour lesquelles ils nous sont proposés, sont bien différents.

71. — J'arrivai ici samedi au soir, Monseigneur, et dès le lendemain j'eus l'honneur de présenter au Roi votre *Paradis terrestre.* Il le reçut parfaitement bien et voulut que je lui expliquasse le sujet du livre. C'était une chose fort peu nécessaire de l'entretenir du mérite de l'auteur et de l'ouvrage : je le fis néanmoins de tout mon cœur, et je fus bien écouté pour l'amour de vous. Vous eûtes la même réception chez Monseigneur; et M. de Reims qui reçut ensuite son présent m'a chargé de remerciements pour vous. J'ai commencé la lecture que je fais avec beaucoup de plaisir et qui sera bientôt finie, puisqu'il n'est pas permis de s'arrêter dans un ouvrage dont les liaisons sont si naturelles. J'espère, Monseigneur, avoir bientôt l'honneur de vous voir, et je vous supplie en attendant de recevoir de M. Anisson[1] le présent que je vous fais de la conclusion de mes *Avertissements.* Je suis, etc.

A Versailles, 12 novembre 1695.

72. — J'avais bien su, Monseigneur, l'accident arrivé dans votre maison et à votre bibliothèque, mais je ne savais pas que vos papiers eussent été enveloppés dans cette ruine. Vous prenez cette perte chrétiennement et comme un digne évêque, et moi j'en suis véritablement affligé. Je suis au reste, Monseigneur, très-édifié de vous voir si attaché au soin de l'épiscopat. Cette attention est suivie des bénédictions de Celui qui a bien voulu attacher ses grâces au travail de ses ministres.

Le livre qu'on vous a envoyé de ma part est en effet, Monseigneur, celui sur lequel vous m'avez vu travailler, et c'était les livres de Salomon et les autres sur la Sagesse. Je vous prie de me mander à votre loisir ce que vous pensez d'un

1. Libraire.

critique, qui accuse le style d'Origène d'être obscur et embarrassé, chargé de paroles et sans aucune précision dans ses expressions. Il me semble pour moi qu'on peut imputer tout autre chose à cet auteur. Je pars demain. Je suis à jamais et avec tout le respect possible, Monseigneur, etc.

A Paris, 1er septembre 1693.

73. — Je viens, Monseigneur, de recevoir avec votre lettre du 12 le Mémoire qui y était joint sur votre affaire[1]. Je vous promets d'en faire aujourd'hui une lecture attentive et de me rendre à Paris, s'il plaît à Dieu, le 16 ou au plus tard le 17, selon que je l'ai écrit à M. de Reims. Je vous rends grâces de vos souhaits et suis avec le respect que vous connaissez, Monseigneur, etc.

A Germigny, 13 août 1695.

74. — Me voilà venu, Monseigneur, à votre mandement. Il ne tiendra pas à moi que nous ne vous envoyions promptement aux eaux, et je ne veux rien oublier pour une santé aussi précieuse que la vôtre. Je suis, etc.

A Paris, 16 août 1695.

75. — Vous avez vu, Monseigneur, par mon billet de ce matin que je songe sérieusement à accomplir ce que vous souhaitez par la promptitude. J'ai lu le Mémoire, il ne sera pas inutile que j'aie un moment de conférence avec vous. Je n'irai à Versailles que fort sur le tard. Je dîne chez M. de Reims, d'où je reviendrai ici incontinent après le dîner. Je ferai ce que vous souhaitez auprès de lui. Vous savez combien je suis à vous.

A Paris, 17.....

76. — Il est vrai, Monseigneur, que M. de Soissons m'a envoyé la pièce d'écriture dont vous me parlez; mais comme elle est assez longue et qu'elle me vint précisément à la veille de mon départ, j'en différai la lecture, jusqu'à ce que nous fussions ensemble en état de vous sortir d'affaires. Je l'ai même laissée à Paris, ne voyant rien de pressé. Je suis très-aise pourtant, Monseigneur, de l'instruction que vous me donnez, et je puis vous garantir avec la grâce de Dieu de toute crainte de prévention.

Ce me serait une grande joie, si je pouvais espérer que les eaux fissent du bien à ma sœur; donnez-lui vos consolations, elle est capable d'en profiter. Vous savez avec quel respect je suis, etc.

A Germigny, 28 septembre 1695.

(*Le copiste a négligé ici cinq billets des jeudi, vendredi et samedi de la dernière semaine de décembre 1695, relatifs à la même affaire.*)

77. — J'ai reçu à Germigny, Monseigneur, la lettre du 30 juin dont il vous a plu de m'honorer. M. Guischard, à qui j'étais bien aise d'en parler avant que de vous faire réponse, m'a dit ce matin qu'il vous avait renvoyé la démission que vous souhaitiez qu'on vous rendît. Ainsi, Monseigneur, vous avez la satisfaction que vous souhaitiez, et je m'en réjouis avec vous pour l'amour de la discipline.

[1] Des différends s'étaient élevés entre l'évêque de Soissons et l'évêque d'Avranches, à la suite de leur permutation. L'archevêque de Reims et l'évêque de Troyes avaient été choisis pour arbitres.

Votre lettre cependant me servira d'instruction pour approfondir certaines choses dont j'avais déjà une connaissance imparfaite. Je n'ai ouï parler de rien du côté de M. de Soissons, depuis l'affaire jugée, et je ne doute pas qu'il ne vous fasse justice. Je suis, Monseigneur, etc.

A Paris, 9 juillet 1696.

79. — Il n'est pas malaisé, Monseigneur, de vous satisfaire sur les questions que vous m'avez fait l'honneur de me proposer par votre lettre du 21. Vous êtes en droit de faire pour la discipline de votre diocèse tous les statuts que vous jugerez nécessaires sans avoir besoin du consentement de votre chapitre, même en ce qui le concerne, puisqu'il n'a nulle exemption. L'avis que vous avez bien voulu prendre de certaines personnes choisies, loin de vous restreindre, est une preuve de la liberté où vous étiez à l'égard du corps du chapitre. Ainsi, Monseigneur, vous avez pu changer d'avis et vous l'avez dû, dans la conjoncture où vous vous trouviez. Vous n'avez donc, ce me semble, qu'à exécuter, et je ne pense pas qu'on ose vous résister. Vous aurez seulement à considérer les dispositions du Parlement de Normandie, car pour celui de Paris, l'affaire ne recevrait pas de difficulté. Le conseil ne vous sera pas moins favorable, et si on ne vous faisait pas justice à Rouen, vous trouveriez ici du secours. Vous savez mieux que moi, qu'il faut autant qu'il se peut terminer ces contestations à l'amiable, pourvu que la discipline n'en souffre pas trop.

Je n'ai point vu le livret dont vous me faites l'honneur de me parler. Il est digne d'animadversion dans toutes les parties que vous me marquez. M. de Séez est en droit de le censurer et d'en défendre la lecture, et il le doit, s'il fait du bruit dans le diocèse ou qu'il y excite la révolte et le scandale. Si vous voulez me faire la grâce de me l'envoyer, je vous en parlerai avec plus de certitude.

Quand il vous plaira, Monseigneur, m'ordonner de parler à Monsieur en votre nom, je m'acquitterai avec joie de votre commission. Vous serez bien aise de savoir que le roi, après avoir souffert assez longtemps par un clou au-dessus de la nuque du cou, est en état de guérir bientôt, et il me semble qu'il a dit ce matin qu'il irait mardi à Marly.

J'ai reçu depuis peu une lettre de Monseigneur le cardinal d'Aguirre, où il me charge de compliments pour vous. J'ai promis de vous l'écrire en votre diocèse où vous étiez, et cependant j'ai répondu ce que je devais sur votre bon plaisir. Je suis, etc.

A Versailles, le 30 août 1696.

79. — Vous savez, Monseigneur, combien j'ai accoutumé d'estimer votre approbation, et celle que vous me donnez en cette occasion m'est très-honorable. Il serait malaisé et peu honnête de faire un acte séparément de M. de Reims. Je serai, s'il plaît à Dieu, à Paris, le mardi de Pâques, et il faudra faire tout l'état possible pour engager M. de Soissons à vous donner toutes les assurances qu'il vous doit.

J'avais été chez vous, Monseigneur, pour vous rendre compte de l'entretien que j'avais eu avec

Monsieur sur votre affaire. Le résultat fut qu'il ne trouverait point mauvais que vous suivissiez la voie de la justice ordinaire, mais il paraît peu disposé à s'en remettre à personne. Je n'oubliai rien, et je n'obtins autre chose dans un entretien assez long et assez libre sur ce sujet.

Un des curés de ce diocèse, qui est du vôtre, a traité d'une préhende de votre église cathédrale; il s'est très-bien acquitté de son ministère : il est instruit de la discipline et homme de bien; il s'appelle M. Trollut. Il vous portera un honorable témoignage, et je vous supplie de lui marquer de la considération, car il en mérite. Je suis, etc.

A Meaux, 31 mai 1697.

80. — La grâce dont vous avez eu la bonté de vous réjouir avec moi ne me fut, Monseigneur, accordée qu'hier[1]. Je ne vous devais pas moins de remerciements des témoignages de votre amitié, dont je reçus tous les jours de nouvelles preuves. Quant au surplus de votre lettre du 31 mai, c'est une matière pour laquelle il faut être tous ensemble. Agréez en attendant les assurances, etc.

A Paris, 30 juin 1697.

1. Bossuet fut nommé conseiller d'Etat, le 29 juin 1697.

81. — Je m'acquitte avec joie et avec respect de mon devoir, en me donnant l'honneur de vous envoyer cet écrit[1], et je suis, etc.

A Versailles, 19 novembre 1697.

82. — Je reçois toujours avec joie, Monseigneur, la continuation de l'assurance de vos bontés. Je suis bien aise aussi de vous envoyer à l'occasion de mes ouvrages, des témoignages du respect sincère avec lequel je suis comme j'ai été, il y a longtemps, Monseigneur, etc.

A Meaux, 31 décembre 1701.

1. Déclaration de Bossuet, de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres contre le livre des *Maximes des Saints*, de Fénelon.

FIN DU TOME NEUVIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME NEUVIÈME.

NEUVIÈME PARTIE.

CORRESPONDANCE ET OPUSCULES DIVERS.

Correspondance.

Opuscules divers.

Lettres inédites

POUR FAIRE SUITE A LA CORRESPONDANCE.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

